3 1761 11890048 9


Digitized by the Internet Archive
in 2024 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761118900489

CA1
XC62
-E58

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 55

Monday, November 7, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 55

Le lundi 7 novembre 1994

Président: Charles Caccia

14

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
DEC 14 1994
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, NOVEMBER 7, 1994
(70)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:33 o'clock a.m. this day, in MARINER rooms 4 and 5, World Trade Convention Centre, Halifax, the Chairman, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Monique Hébert, Research Officers.

Witnesses: From Environment Canada: Karen Brown, Regional Director General, Atlantic Region; Ken Hamilton, Director; David Aggett, Chief, Enforcement Section; Bill Ernst, Acting Head, Toxic Chemicals & Waste Management Section; Roger Percy, Head, Environmental Emergencies Section; Ian Travers, Nova Scotia Provincial Manager. *From University College of Cape Breton:* Edwin J. MacLellan, Associate Professor of Engineering; *From the Faculty of Law, Dalhousie* University: David VanderZwaag, Associate Professor of Law; *From the School for Resource and Environmental Studies, Dalhousie University:* Raymond Côté, Director.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA) (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Karen Brown, Ken Hamilton and David Aggett made opening statements, and, with Bill Ernst and Roger Percy answered questions.

At 10:30 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:51 o'clock a.m., the sitting resumed.

Edwin J. MacLellan presented an audio-visual presentation and, with Ian Travers, answered questions.

David VanderZwaag made an opening statement and answered questions.

Raymond Côté made an opening statement and answered questions.

At 12:15 o'clock p.m., the Commmittee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 2:00 o'clock p.m. this day, in MARINER rooms 4 and 5, World Trade Convention Centre, Halifax, the Chairman, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Bill Gilmour, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Monique Hébert, Research Officers.

PROCÈS-VERBAUX

LE LUNDI 7 NOVEMBRE 1994
(70)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8 h 33, dans les salles MARINER 4 et 5 du World Trade Convention Center, Halifax, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran et Monique Hébert, attachés de recherche.

Témoins: D'Environnment Canada: Karen Brown, directrice générale régional, région de l'Atlantique; Ken Hamilton, directeur; David Aggett, chef, Application de la loi; Bill Ernst, chef intérimaire, Gestion des produits chimiques toxiques et des déchets; Roger Percy, chef, Urgences environnementales; Ian Travers, directeur provincial, Nouvelle-Écosse. *Du Collège universitaire du Cap-Breton:* Edwin MacLellan, professeur agrégé, Génie civil. *De la faculté de droit, Université Dalhousie:* David VanderZwaag, professeur agrégé de droit. *De «School for Resource and Environmental Studies», université Dalhousie:* Raymond Côté, directeur.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité étudie la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (*voir les Procès-verbaux et témoignages du 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Karen Brown, Ken Hamilton et David Aggett font un exposé puis, avec Bill Ernst et Roger Percy, répondent aux questions.

À 10 h 30, la séance est suspendue.

À 10 h 51, la séance reprend.

Edwin J. MacLellan fait une présentation audiovisuelle et, de même que Ian Travers, répond aux questions.

David VanderZwaag fait un exposé et répond aux questions.

Raymond Côté fait un exposé et répond aux questions.

À 12 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 14 heures, dans les salles MARINER 4 et 5 du World Trade Convention Center, Halifax, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Bill Gilmour, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran et Monique Hébert, attachés de recherche.

Witnesses: From Prince Edward Island Environmental Network: Irené Novaczek, Chair, Canadian Ocean Council. *From Clean Nova Scotia:* Martin Janowitz, Executive Director. *From White, Ottenheimer & Baker Law Firm:* John Pratt, Associate Lawyer. *From Environment Canada:* Michael Guilcher, Manager, Pollution Reduction Division.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA) (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Irené Novaczek, John Pratt and Martin Janowitz made opening statements and, with Michael Guilcher, answered questions.

At 3:55 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

Témoins: Du Réseau environnemental de l'île-du-Prince-Édouard: Irené Novaczek, présidente, Conseil canadien de l'océan. *De «Clean Nova Scotia»:* Martin Janowitz, directeur exécutif. *Du Cabinet d'avocats White, Ottenheimer & Baker:* John Pratt, avocat associé. *D'Environnement Canada:* Michael Guilcher, gestionnaire, Division de la réduction de la pollution.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité étudie la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (*voir les Procès-verbaux et témoignages du 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Irené Novaczek, John Pratt et Martin Janowitz font un exposé puis, de même que Michael Guilcher, répondent aux questions.

À 15 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, November 7, 1994

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 7 novembre 1994

• 0725

The Chairman: *Bonjour mesdames et messieurs.* I will call this meeting to order.

This parliamentary committee is very glad to be in Halifax. We are particularly happy to meet Karen Brown, the regional director general for the Atlantic region, and her orchestra. Would you like to introduce your soloists?

Ms Karen Brown (Director General, Atlantic Region, Environment Canada): Dave Aggett is the head of the enforcement section. Ken Hamilton is the director of environmental protection. Bill Ernst is the head of toxic chemicals and waste management.

Welcome to Halifax. *Bienvenue à Halifax.* I'm really pleased to welcome you all here today and to participate in your committee's deliberations.

Environment Canada, as you probably know by now, certainly in the Atlantic region, devotes a significant component of its time and energy to CEPA and CEPA-related activities. Our presentation and representation here today will hopefully demonstrate our commitment to effective administration of this act.

Atlantic Canada poses some unique challenges to us in the conduct of our activities. We have four culturally and geographically diverse provinces; many different ecosystems; a significant federal presence; and responsibilities focused on marine, national and international issues such as the transport of air pollutants and environmental emergencies.

In responding to these challenges, we believe that our activities have realized some significant achievements. We're particularly proud of the establishment of the regional toxic chemical coordinating committee. This committee and a subcommittee that reports to it coordinate all our CEPA and CEPA-related activities, both within the department and with other agencies, including the Department of Fisheries and Oceans, and Health Canada.

We made information available to you today. You should have a binder that gives you a five-year overview of the Atlantic region's implementation of the Canadian Environmental Protection Act. Some of the past information is included. There was an implementation strategy for the act developed by the region in November 1989. Detailed annual action plans and annual reports have been produced for subsequent years.

There has been a concerted effort in the region to focus strategically on the implementation of the act and to report on the activities. Another aspect that very much relates to the attention we've devoted to this coordination is the significance this region has attached to the research and studies for both part I and part II of CEPA.

Le président: *Good morning ladies and gentlemen.* La séance est ouverte.

Notre comité parlementaire est particulièrement heureux d'être ici, à Halifax, et de rencontrer Karen Brown, directrice générale pour la région de l'Atlantique, ainsi que son orchestre. Voulez-vous nous présenter vos solistes?

Mme Karen Brown (directrice générale, région de l'Atlantique, Environnement Canada): Dave Aggett est chef de la Division de l'application de la loi. Ken Hamilton est directeur de la Protection de l'environnement. Bill Ernst est chef des produits chimiques toxiques et de la gestion des déchets.

Bienvenue à Halifax. *Welcome to Halifax.* Je suis particulièrement heureuse de vous souhaiter la bienvenue à tous et de participer aux délibérations de votre comité.

Comme vous le savez probablement maintenant, Environnement Canada, en tout cas dans la région de l'Atlantique, consacre beaucoup de temps et d'énergie à la LCPE et à d'autres activités qui ont un rapport avec cette loi. Aujourd'hui, nous espérons vous démontrer à quel point nous sommes déterminés à administrer cette loi de façon efficace.

La région de l'Atlantique constitue pour nous un défi particulier. Nous avons quatre provinces qui sont différentes à la fois par la culture et par la géographie, un grand nombre d'écosystèmes, une présence fédérale très active et des responsabilités qui tournent autour de questions maritimes, nationales et internationales comme le transport des matières polluantes dans l'air et les situations de crise pour l'environnement.

Nous pensons avoir réussi à relever ces défis dans une large mesure grâce à nos activités. Nous sommes particulièrement fiers de la création d'un Comité de coordination régional pour les produits chimiques toxiques. Ce comité, ainsi qu'un sous-comité qui en dépend, coordonne toutes nos activités liées directement ou indirectement à la LCPE, à la fois au sein du ministère et en collaboration avec d'autres organismes, y compris le ministère des Pêches et des Océans et Santé Canada.

Nous vous avons apporté de la documentation. On a dû vous distribuer un classeur où nous faisons le point sur la mise en oeuvre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et cela sur une période de cinq ans. Vous y trouverez des informations sur les années passées, et en particulier sur une stratégie de mise en oeuvre qui avait été élaborée pour la région en novembre 1989. Des plans d'action annuels détaillés et des rapports annuels ont été préparés pour les années suivantes.

On a décidé de mettre l'accent sur l'application de la loi et les rapports d'activités. Autre fait qui prouve à quel point nous tenons à cet effort de coordination, c'est l'importance que nous attachons à la recherche et aux études sur les parties I et II de la LCPE.

[*Text*]

Environment Canada, in this region, has always recognized the important role of science in toxic substance management. We've also devoted a considerable effort to fully integrate overall departmental or governmental thrusts into our delivery of CEPA. In that regard, harmonization, stewardship, pollution prevention and compliance promotion all contribute significantly to the approaches and procedures that we follow in the administration of the act. This is reflected as well in the way we organized ourselves functionally and geographically.

The balance of the presentation this morning will be delivered in two parts. First, I'm going to ask Ken Hamilton to provide you with an overview of the information you have in front of you in your binders. He'll go through the act, part by part, in terms of our region's contribution. Then Dave Aggett will give you a briefing on the overall regional enforcement program results.

• 0730

Before asking Mr. Hamilton to start, I would like to acknowledge the hard work and dedication of all my staff in the Atlantic region. They have done a magnificent job in pulling together this information.

A lot of people are here and available to the committee for more detailed questions, if we have any.

Mr. Ken Hamilton (Director, Environmental Protection Branch, Environment Canada): Thank you, Mr. Chairman. I too am pleased to be here today, especially to talk about such an important task and one that means so much to Environment Canada, particularly in our region here in the east.

You may wish to refer to the document Karen mentioned, either now or later, at your leisure, for additional detail on many of the matters I'll be touching on.

About part I of CEPA, we have coordinated all departmental research–related activity through a research and monitoring subcommittee of the regional toxic chemical coordinating committee, the committee just mentioned by Karen. We have developed and we maintain a standardized database and disseminate environmental information on toxic substances and linkages to environment and human health.

I'm going to underline this particular point a little. It's bureaucratic, but the establishment of these committees and their work over the years I think have gone a long way towards bringing the various bits and pieces of CEPA together, both for our own departments and its units and for our various clients. It is a point, at least in my view, worth noting.

About part I, I would point you to some significant outputs and accomplishments on the part of the region. They have produced three comprehensive, region–wide, state–of–the–environment reports. The last one is a comprehensive document. It's a good reference document if you care to get more of a sense of our region and the things we've been doing. It touches on toxic chemicals issues.

[*Translation*]

Dans cette région, Environnement Canada a toujours reconnu le rôle important que joue la science en ce qui concerne la gestion des substances toxiques. Nous avons également fait des efforts considérables pour intégrer l'intervention ministérielle ou gouvernementale à nos activités d'application de la LCPE. À cet égard, l'harmonisation, la gérance, la prévention de la pollution et la promotion de l'observation de la loi sont des éléments qui contribuent tous à nos efforts et à nos procédures dans le cadre de l'administration de la loi. Cela apparaît également dans la façon dont nous organisons notre travail sur le plan fonctionnel et sur le plan géographique.

Le reste de notre exposé ce matin sera en deux parties. Pour commencer, je vais demander à Ken Hamilton de passer en revue la documentation que vous avez devant vous dans vos classeurs. Il va parcourir la loi, partie par partie, et faire ressortir la contribution de notre région. Ensuite, Dave Aggett vous fera un exposé sur les résultats du programme régional d'application de la loi.

Mais avant de demander à M. Hamilton de commencer, j'aimerais rendre hommage au travail et au dévouement de tout mon personnel dans la région de l'Atlantique. L'information dont nous disposons témoigne de l'excellence de leur travail.

Nous sommes assez nombreux à assister à cette séance et nous sommes à votre disposition si vous avez des questions plus détaillées.

M. Ken Hamilton: (directeur, Direction de la protection de l'environnement, Environnement Canada): Merci, monsieur le président. Moi aussi, je suis heureux d'être ici aujourd'hui, et surtout de vous parler de cette tâche particulièrement importante, une tâche qui a une grande signification pour Environnement Canada, et cela, surtout dans notre région, ici dans l'Est.

Vous pourrez vous référer, tout de suite ou plus tard, au document mentionné par Karen qui contient des détails supplémentaires sur les questions que je vais traiter.

En ce qui concerne la Partie I de la LCPE, nous avons coordonné toutes les activités de recherche du ministère grâce à un sous–comité de recherche et de surveillance qui fait partie du comité régional de coordination des produits chimiques et toxiques. C'est le comité dont Karen vient de vous parler. Nous avons élaboré une base de données normalisées et nous communiquons des informations environnementales sur des substances toxiques et sur les rapports qui existent entre ces substances, l'environnement et la santé humaine.

Je vais m'arrêter sur cet aspect quelques instants. C'est une considération administrative, mais la création de ces comités a fait beaucoup depuis plusieurs années pour donner de la cohérence aux divers éléments de la LCPE, et cela a profité à la fois à notre ministère et à ses différents services ainsi qu'à nos clients. À mon avis, cela mérite d'être noté.

En ce qui concerne la Partie I, je vais vous signaler certains résultats et certaines réalisations de la région. En effet, trois rapports très exhaustifs ont été préparés sur l'état actuel de l'environnement dans toute la région. Le dernier de ces rapports est un document particulièrement exhaustif. C'est une excellente source de référence si vous souhaitez vous familiariser avec notre région et avec nos activités. Il aborde des questions relatives aux produits chimiques et toxiques.

[*Texte*]

We have made substantial input to remedial action plans. Miramichi in New Brunswick and Pictou County in Nova Scotia are examples of that.

We have identified mercury and metal deposits in wetlands. We have identified lead contamination of waterfowl habitat. We believe we've made a significant contribution to scientific determination of the toxic nature of chlorinated municipal waste water, which is an issue still important in this region.

Part II of CEPA, the control of toxic substances, is the engine that drives CEPA, as most of us know. Correspondingly, the regional activities have been heavily devoted first to implementing compliance programs for controlled or regulated substances, and secondly to participating in ongoing studies and assessments of priority substances and other candidate pollutants.

Compliance and enforcement activities are summarized in a table in your binder on a regulation–by–regulation basis. David Aggett, our head of enforcement, will come back to that table later in the discussion. He'll touch on it, but he'll also talk about enforcement for the various parts of the CEPA in a more general fashion.

As you would expect, we undertake substantial effort to promote compliance through education and information, through the promotion and transfer of technology, and through the promotion of environmental audit. We have produced many information letters and fact sheets. We have held workshops and seminars on numerous issues.

We have also done things more of a national lead variety. We have developed and coordinated a national training package on the contaminated fuels regulations and the regulations for the export and import of hazardous waste, and more recently organized workshops on ozone–depleting substance regulations for industry, provinces, and federal facilities.

In close cooperation with provincial agencies, we have carried out a number of studies and compiled chemical use patterns and inventories and evaluations of activities. For example, we have studied ozone–depleting substance usage in the food processing, automotive, and federal facilities sectors. We've carried out an inventory of toxic substance use in the mining industry. We have studied the occurrence of lead from automobile exhaust. We have studied the toxic and environmental effects associated with textile effluents—a national effort, in fact, that's leading to some activity in our headquarters. And we've studied the occurrence of mercury in the wetlands from transport of air pollutants.

[*Traduction*]

Nous avons également participé activement à l'élaboration de plans d'assainissement. Miramichi, au Nouveau–Brunswick, et le comté de Pictou, en Nouvelle–Écosse, en sont des exemples.

Nous avons identifié des dépôts de mercure et de métal dans les terres humides. Nous nous sommes aperçus que l'habitat de la sauvagine était contaminé de plomb. Nous pensons avoir apporté une contribution importante à la détermination scientifique de la nature toxique des eaux usées municipales chlorurées. C'est un problème qui est encore très important dans cette région.

La Partie II de la LCPE, qui est consacrée au contrôle des substances toxiques, est le moteur même de la LCPE, comme nous le savons probablement tous. C'est ainsi qu'au niveau régional, nous avons beaucoup fait pour, premièrement, mettre en place des programmes d'application de la loi pour toutes les substances contrôlées ou réglementées et, deuxièmement, participer à des études et à des exercices d'évaluation des substances d'intérêt prioritaire et autres sources possibles de pollution.

Vous trouverez un résumé de nos activités d'application de la loi dans votre classeur; les règlements sont examiné un à un. David Aggett, le chef de nos activités d'application de la loi, reviendra plus tard pour prendre part à la discussion. Il abordera cet aspect–là, mais il vous parlera également de l'application des divers éléments de la LCPE d'une façon plus générale.

Comme vous devez vous y attendre, nous faisons des efforts considérables pour encourager l'observation de la loi, grâce à des activités dans divers domaines comme l'éducation, l'information, la promotion et le transfert de technologies et également la promotion de vérifications environnementales. Nous avons préparé un grand nombre de bulletins et de fiches techniques. Nous avons également organisé des ateliers et des séminaires sur un grand nombre de questions.

Nous avons également travaillé sur des projets de portée plus nationale. Nous avons élaboré et coordonné la préparation d'une documentation servant à la formation en ce qui concerne les règlements sur les combustibles contaminés et les règlements sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux. Tout récemment, nous avons organisé des ateliers sur les règlements relatifs aux substances qui attaquent l'ozone pour les installations industrielles, provinciales et fédérales.

En étroite collaboration avec des organismes provinciaux, nous avons effectué un certain nombre d'études et inventorié les schémas d'utilisation des produits chimiques, les stocks de produits chimiques et les travaux d'évaluation des activités. Par exemple, nous avons étudié le problème posé par la présence de substances menaçant l'ozone dans la préparation alimentaire, l'industrie automobile et les installations fédérales. Nous avons recensé les substances toxiques utilisées par l'industrie minière. Nous avons étudié les dégagements de plomb dans les gaz d'échappement des automobiles. Nous avons étudié les effets toxiques et environnementaux des effluents des industries textiles. Cette activité a d'ailleurs une portée nationale et elle a été reprise par le ministère lui–même. D'autre part, nous avons étudié la présence de mercure dans les terres humides, un phénomène provoqué par la présence de matières polluantes dans l'air.

[*Text*] [*Translation*]

• 0735

Turning to part III of CEPA, this part has much more relevancy for other regions than for Atlantic Canada. However, we do ensure compliance with the regulations that control nutrient levels in detergents. Over the last five years our sampling and inspection efforts have indicated no violations.

Pour ce qui est de la partie III de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la LCPE, elle concerne bien davantage les régions autres que les provinces atlantiques. Toutefois, nous veillons à l'observation de la réglementation régissant les niveaux de substances nutritives dans les détergents. Au cours des cinq dernières années, la surveillance que nous avons effectuée par voie d'échantillonnage et d'inspection n'a révélé aucune infraction.

Because of the relatively large federal presence in the region, particularly DND and Transport Canada, part IV of CEPA is important to us, and can be more important to us. Examples of our activities include ensuring compliance with codes of practice for fuel storage, provision of advice on a diversity of activities such as sand blasting, rail ties disposal, and combustion from a pH protective—coal stockpiling at Ports Canada facilities is an example—and acid mine drainage.

Étant donné la présence assez marquée du gouvernement fédéral dans la région, notamment le ministère de la Défense nationale et Transports Canada, la partie IV de la loi nous paraît importante et pourrait l'être encore davantage. Parmi nos activités, mentionnons la surveillance de l'observation des codes de pratiques pour ce qui est du stockage de combustibles, la prestation de services de consultation sur diverses activités comme le décapage à la sableuse, l'élimination de traverses de chemin de fer et la combustion, dans le but de préserver les niveaux de pH—le stockage de charbon aux installations de Ports Canada en est un exemple—de même que le drainage minier acide.

We have assisted in the development of various codes and regulations—for example, incineration of non-hazardous wastes, industrial boilers, fuel storage, and a waste reduction protocol.

Nous avons contribué à la mise au point de divers codes et règlements—par exemple, sur l'incinération de déchets non dangereux, sur les chaudières industrielles, sur le stockage de combustibles et sur un protocole de réduction du volume des déchets.

We have quite a variety of promotional activities with various departments. I won't list these, but there are more than a few.

Nous menons différentes activités de promotion de concert avec des ministères. Je ne vais pas les énumérer, mais il y en a un nombre appréciable.

We have conducted enforcement and compliance programs relative to part IV, especially related to the mobile PCB treatment and destruction regulation, which had some significance in this region, given the work done in Goose Bay. There have been some notable achievements. Destruction of PCB-contaminated material was successfully carried out at Goose Bay, Labrador. Huge stocks of federal PCBs were destroyed during that operation. We have made progress in setting a mobile PCB destruction facility for the remaining PCBs at federal operations in this region.

Nous avons exécuté des programmes d'application et d'observation ayant trait à la partie IV, notamment en ce qui concerne la réglementation visant le système mobile de traitement et d'élimination des BPC, ce qui a eu une certaine importance dans cette région, étant donné le travail fait à Goose Bay. Il y a eu quelques réalisations importantes. On a procédé avec succès à Goose Bay, au Labrador, à la destruction de matières contaminées au BPC. D'énormes quantités de BPC qui étaient la propriété du gouvernement fédéral ont été détruites au cours de cette opération. Nous avons progressé dans la mise en place d'une installation mobile de destruction des BPC pour traiter ceux qui restent aux installations fédérales de la région.

Environmental protection programs at CFB Halifax were upgraded with an environmental baseline study, for which EC provided extensive assistance.

Les programmes de protection de l'environnement à la Base des Forces canadiennes de Halifax ont été améliorés grâce à une étude de base environnementale, à laquelle Environnement Canada a largement contribué.

Assistance and technical advice have been provided to the Cape Breton Development Corporation, to Transport Canada, Government Services Canada and others on a variety of environmental topics. We've established a technical committee with other federal departments to promote environmental audits, pollution prevention, and emergency preparedness.

On a fournit de l'assistance et une aide technique pour différentes questions environnementales à la Société de développement du Cap-Breton, à Transports Canada, à Services gouvernementaux Canada et à d'autres encore. Nous avons constitué un comité technique avec d'autres ministères fédéraux afin de promouvoir la réalisation d'évaluations environnementales et de contribuer à la prévention de la pollution et à la planification d'urgence.

[*Texte*]

I will now turn to part V. Part V has been the backdrop for ongoing discussions related to the negotiation and monitoring of federal–provincial air pollution agreements, and it's a follow–up on Canada's obligations under the Canada–United States Air Quality Accord. As such, therefore, it is—and our program activities reflect this—linked to CEPA, parts I and II.

Notable achievements are silver dioxide reduction agreements with all four Atlantic provinces, including renewed agreement over this last number of months, a year or so, with Nova Scotia and New Brunswick, to the year 2000, and ongoing negotiations that are taking place with P.E.I. and Newfoundland. We expect success within the next month or so in those negotiations as well.

We've established another committee to address commitments under the Canada–United States Air Quality Accord, as well as emerging issues such as transport and impact of persistent organic pollutants and maintenance of the environmental quality for protected areas. The significance of this is that it's an international regional committee, with membership from the U.S. EPA, ourselves, a number of the northeastern states, and of course provinces in this region.

With respect to the ocean disposal provisions of CEPA, we have an active program that we believe is being implemented in an effective manner. In large measure the program has been successful in discouraging disposal at sea of hazardous waste.

Significant activities include reviewing in excess of 120 permit applications annually. These are mainly from dredging activity—this is the nature of our region—fish waste disposal, and vessel disposal. About 30% of these permits come from federal departments. Dredging makes up a large portion of the permits we see. Given the nature of the coast, the shallow waters and the movement of sand back and forth, it's not unusual for a dredging operation to be under way. If a storm passes through the region, the sand comes back in and they have to start again. So the issue of dredging in small craft harbours characterizes our ocean–dumping program in this region substantially.

• 0740

We conduct impact assessments on 10 to 15 sites annually, and we conduct comprehensive site monitoring at one to two sites annually. We assist in the establishment of research priorities with our colleagues at headquarters and other regions, and have carried out several research projects such as sediment bio–assay and bioaccumulation tests in this region.

[*Traduction*]

Je vais maintenant traiter de la partie V. Elle a servit de cadre à l'ouverture de discussions portant sur la négociation et l'observation d'ententes fédérales–provinciales sur la pollution atmosphérique, et elle fait suite aux obligations qu'a prises le Canada aux termes de l'Accord canado–américain sur la qualité de l'air. En ce sens, elle est—et nos activités de programmes en témoignent—indissociable des parties I et II de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Au nombre des réalisations d'importance mentionnons les ententes de réduction du bioxyde d'argent conclues avec les quatre provinces atlantiques, notamment le renouvellement de l'entente au cours des derniers mois, il y un an environ, avec la Nouvelle–Écosse et le Nouveau–Brunswick, jusqu'à l'an 2000, de même que des négociations qui se poursuivent avec l'Île–du–Prince–Édouard et Terre–Neuve. Nous nous attendons à ce que ces négociations aboutissent également d'ici un mois environ.

Nous avons constitué un autre comité pour étudier les engagements pris dans le cadre de l'Accord canado–américain sur la qualité de l'air, de même que des questions pressantes comme le transport et l'incidence des polluants organiques persistants ainsi que le maintien de la qualité environnementale dans les zones protégées. Il s'agit–là d'un comité important, d'un comité régional d'intérêt international, qui se compose de l'Agence de protection de l'environnement des États–Unis, de nous–mêmes, de différents États du nord–est américain et bien sûr de provinces de la région en question.

Pour ce qui est des dispositions sur l'élimination en mer que contient la loi, nous menons activement un programme qui, estimons–nous, est exécuté de façon efficace. Dans une large mesure, le programme a effectivement contribué à contrer l'élimination en mer de déchets dangereux.

À titre d'exemple d'activités d'importance, on peut mentionner l'examen annuel de plus de 120 demandes de permis. Ce travail concerne principalement les activités de dragage—en raison même du caractère de notre région—l'élimination de déchets de poissons, et l'élimination en mer. On estime qu'environ 30 p. 100 de ces demandes de permis sont présentées par des ministères fédéraux. Il s'agit dans une large mesure de demandes de permis de dragage. Étant donné la nature des côtes, la faible profondeur des eaux et la migration des bancs de sable, il n'est pas rare qu'on soit en train de procéder à des activités de dragage. Quand une tempête s'abat sur la région, le sable revient et il faut tout reprendre. Dans cette région, le dragage des ports pour petites embarcations est directement lié à notre programme d'élimination en mer.

Chaque année, nous menons des études d'impact pour une dizaine ou une quinzaine de sites, et chaque année encore nous faisons une évaluation complète d'un ou deux sites. Nous aidons à définir les priorités en matière de recherche en collaboration avec nos collègues de l'administration centrale et d'autres régions, et nous avons mené à bien plusieurs projets de recherche dans la région, par exemple des essais biologiques sur les sédiments et des épreuves de bioaccumulation.

[*Text*]

There are some notable achievements. We have prepared a guide to assist applicants, which has greatly increased efficiency as a result of more complete and acceptable applications. We've developed environmental guidelines for vessel disposal. We've maintained an electronic database. We've been fairly successful in encouraging applicants to consider disposal alternatives to ocean dumping. We believe we have improved coordination of the program with other departments and associated activity areas such as coastal zone management, marine environmental quality, aquaculture, and fisheries resource management.

I will leave part VII, the enforcement aspects of CEPA, for Dave Aggett to discuss a little more fully. I would like to say that we in this region believe compliance with the legislation and regulations is the objective. The key is the right mix of promotional and enforcement approaches. The challenge is always to find the appropriate mix, and it truly is a challenge.

The Atlantic division of Environment Canada has a dedicated enforcement staff and organizational unit for CEPA. Significant activities include preparation of an annual inspection plan, identification of an enforcement and inspection strategy, maintenance of files for all inspection and enforcement activities, and conducting inspection and enforcement actions—both of which are carefully coordinated with our provincial colleagues.

In addition to the more specific reporting relative to individual parts of CEPA I have spoken to, which you will find in your binders, we have taken the liberty of also reporting on three extremely important program areas for Environment Canada Atlantic. They are the subject of issue elaboration documents, even though they are not entirely captured by CEPA. These include coastal zone management, environmental emergencies, and harmonization initiatives with the provinces. Notes on these three topics are in your binders as well.

We will be pleased to discuss the first two items, but I'd like to focus for a minute or two on the issue of harmonization, which I think is of particular interest to the committee, given your schedule this week.

Environment Canada has been negotiating and implementing agreements with the provinces for the past several years with respect to the administration of CEPA and the Fisheries Act. Both pieces of legislation from time to time—more often than not—touch on the responsibilities of provincial governments. Past examples include arrangements to conduct joint inspections of PCB storage facilities, and inspections and samplings in industrial sites such as pulp and paper mills and mines.

The four Atlantic provinces have expressed a strong interest in establishing more formal cooperative arrangements with the federal government in the area of environmental management to allow for the provision of an enhanced level of environmental protection. The four provinces in our region entered into an accord on environmental cooperation among themselves in 1992, but would like to build on that now to include the federal government. In our view, provincial legislation and capabilities

[*Translation*]

Quelques réalisations sont dignes de mention. Nous avons rédigé un guide pour aider les demandeurs, ce qui a beaucoup amélioré l'efficacité du fait que les demandes sont maintenant plus complètes et acceptables. Nous avons rédigé des directives environnementales concernant le déballastage. Nous maintenons une base de données électronique. Nous avons assez bien réussi à inciter les demandeurs à envisager d'autres moyens que l'élimination en mer. Nous croyons avoir amélioré la coordination du programme avec d'autres ministères et d'autres secteurs connexes comme la gestion des zones côtières, la qualité de l'environnement marin, l'aquiculture et la gestion des ressources halieutiques.

Je laisse la partie VII, les questions d'application de la loi, à Dave Aggett qui en parlera de façon plus détaillée. J'aimerais dire que dans notre région, nous estimons que l'objectif, c'est l'observation de la législation et de la réglementation. La clé est de parvenir au dosage optional des activités de promotion et d'application. Et ce n'est pas là une mince tâche.

La division de l'Atlantique d'Environnement Canada comprend une équipe et une unité organisationnelle chargées expressément de l'exécution de la LCPE. On y poursuit d'importantes activités comme l'établissement d'un plan d'inspection annuel, la définition d'une stratégie d'exécution et d'inspection, le maintien de dossiers concernant toutes les activités d'inspection et d'exécution, la prise de mesures d'inspection et d'exécution—ces deux aspects étant soigneusement coordonnés avec les activités de nos collègues provinciaux.

Outre les rapports relatifs aux diverses parties de la loi dont j'ai parlé—cela se trouve dans vos classeurs—nous nous sommes chargés de présenter des rapports sur trois secteurs d'activité extrêmement importants pour la région atlantique d'Environnement Canada. Ils font l'objet de documents d'étude, même s'ils ne sont pas entièrement visés par la loi. Il s'agit de la gestion des zones côtières, des urgences environnementales et des initiatives d'harmonisation avec les provinces. Vous trouverez également dans vos documents des notes sur ces trois sujets.

Nous nous ferons un plaisir de discuter des deux premiers points, mais j'aimerais traiter un peu de la question de l'harmonisation, qui je crois présente un intérêt tout particulier pour le comité, étant donné votre programme pour la semaine.

Depuis plusieurs années, Environnement Canada négocie et met en application des ententes avec les provinces relativement à l'administration de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi sur les pêches. Ces deux lois touchent parfois—je dirais même, la plupart du temps—à des secteurs de compétence provinciaux. C'est ainsi qu'il y a eu par exemple dans le passé des dispositions prises pour mener conjointement l'inspection d'installations de stockage de BPC et la conduite d'activités d'inspection et de prélèvement d'échantillons sur des sites industriels comme des papeteries et des mines.

Les quatres provinces atlantiques se sont montrées très intéressées à établir des rapports de collaboration plus officiels avec le gouvernement fédéral dans le domaine de la gestion environnementale afin d'assurer une meilleure protection de l'environnement. En 1992, les quatre provinces de notre région ont conclu entre elles un accord de coopération dans le domaine de l'environnement, mais elles aimeraient maintenant y inclure le gouvernement fédéral. À notre avis, la législation provinciale

[*Texte*]

have evolved considerably over recent years. It is now essential that the two levels of government cooperatively review our working arrangements to reduce overlap and duplication.

In May of this year, the federal-provincial framework agreement for environmental cooperation in Atlantic Canada was signed by Canada and the four Atlantic provinces. In our view the agreement is the first of its kind in terms of its breadth and scope. It sets out principles and areas for cooperation to be elaborated upon in specific annexes, which may be bilateral or multilateral. These annexes will include, at the very least, compliance with regulations, environmental assessment, monitoring data management, and water programs.

• 0745

With respect to the compliance annex, bilateral negotiations are continuing between Canada and New Brunswick. They're very active right now. We're negotiating principles of the annex. We have a tentative completion date in March 1995. Nova Scotia is also interested in fast-tracking a compliance agreement, with initial discussions having taken place. Both P.E.I. and Newfoundland have been engaged in the same exercise.

The compliance annex will cover permits, compliance verification, investigation, enforcement, and compliance promotion activities currently administered by all the departments. A single-window approach or concept will be established where possible to reduce the administrative burden and to ensure consistency and efficiency. With respect to the private sector and operations of the provincial government, the province will be the window. Canada will be the window for compliance activity that relates to the operations of the federal government, as well as areas of mainly federal interest. Ocean dumping comes to mind. International border issues are another example.

We suspect that agreements will be different from province to province. There won't be a cookie-cutter approach to life here. The capabilities and interests in the four Atlantic provinces are different from province to province.

In terms of contentious issues on the table, the application of provincial legislation to federal operations is one. We have been negotiating on that point over the last several weeks, and we hope to resolve it. The issue of federal crown immunity is there. Perhaps there's a way to get at this through the incorporation of provincial regulations in a more invigorated part IV of CEPA.

I will end by saying that we believe we are closely tied to the initiative that's under way through CCME on the environmental management framework. There has been close consultation among those leading that exercise, and we've had full participation in it. We think the negotiations we're embarked on fit very well into that initiative.

I will stop there. I think I've spoken enough for now. I'll pass to my colleague, David Aggett, our head of enforcement, to carry on discussion of some of the statistics.

[*Traduction*]

et les capacités des provinces ont beaucoup évolué depuis quelques années. Il est maintenant essentiel que les deux ordres de gouvernement examinent ensemble nos ententes de travail afin de réduire les chevauchements et dédoublements.

En mai de l'année en cours, le Canada et les quatre provinces atlantiques ont conclu l'accord cadre de coopération environnementale dans le Canada atlantique. À notre avis, cette entente est la première de ce genre à avoir une telle portée. Elle énonce les principes et les domaines de coopération à définir dans des annexes données, soit bilatéralement ou multilatéralement. Ces annexes porteront, tout au moins, sur l'observation de la réglementation, les évaluations environnementales, la gestion des données de surveillance et les programmes des eaux.

Pour ce qui est de l'annexe sur l'observation, des négociations bilatérales se poursuivent entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. On négocie très activement en ce moment. On négocie les principes de l'annexe. Nous espérons avoir terminé en mars 1995. La Nouvelle-Écosse cherche aussi à accélérer la conclusion d'une entente d'observation, et des discussions préliminaires sont en cours. L'île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve poursuivent également des objectifs semblables.

L'annexe portant sur l'observation traitera des permis, des vérifications de la conformité, des enquêtes, de l'exécution ainsi que des activités de promotion de l'observation de la loi dont s'occupent actuellement tous les ministères concernés. On adoptera la méthode du de guichet unique dans tous les cas où c'est possible afin de réduire le fardeau administratif et d'assurer la cohérence et l'efficience. Pour ce qui est du secteur privé et des opérations du gouvernement provincial, c'est la province qui gérera ce guichet. Le Canada quant à lui gérera le guichet des activités d'application visant les opérations du gouvernement fédéral ainsi que les secteurs qui intéressent principalement le gouvernement fédéral. On pense par exemple à l'immersion en mer. Les frontières internationales en sont un autre exemple.

Nous supposons que les ententes différeront d'un province à l'autre. Nous n'adopterons pas une approche uniforme. Les capacités et les intérêts ne sont pas les mêmes dans les quatre provinces atlantiques.

Pour ce qui est des questions litigieuses à négocier, l'application de la législation provinciale aux activités fédérales en est une. Nous négocions cette question depuis des semaines et espérons la résoudre. La question de l'immunité de la Couronne se pose également. Peut-être y a-t-il moyen de la régler par l'incorporation de la réglementation provinciale à la partie IV de la loi, qui s'en trouverait ainsi renforcée.

Je termine en disant que nous estimons être étroitement liés à l'initiative que mène le Conseil canadien des ministres de l'Environnement pour établir un cadre de gestion environnementale. D'étroites consultations ont préalablement eu lieu, et nous y avons pleinement participé. Nous estimons que les négociations auxquelles nous participons se rattachent directement à cette initiative.

Je m'en tiendrai-là. Je crois avoir assez parlé. Je cède maintenant la parole à mon collègue, David Aggett, directeur de l'application, qui va vous fournir des données statistiques.

[*Text*]

Mr. David Aggett (Chief, Enforcement Section, Environmental Protection Branch, Environment Canada): Very quickly, before I get to statistics, I'll just open an overview of how enforcement runs in the regions. I'm touching on these in terms of part VII. I'm sure you are aware that part VII provides the administrative structure for delivery of CEPA. It provides general regulation–making authority. It provides for the—

The Chairman: Excuse me for interrupting, but could you refer to the section of your green briefing book when you make reference to your text? It will make it easier for us to follow you.

Mr. Aggett: Most of my comments will be coming from a section in the book starting on page 29.

Part VII provides the administrative structure for delivery of CEPA. It provides the general regulation–making authority. It provides for the structure and conduct of boards of review. It provides the authorities for inspectors and investigators. Finally, it provides the offences and the penalties and other remedies that come under violations under CEPA and its regulations.

To get to how we work enforcement in the region, late each year, in the winter, we sit down and review how our inspections program proceeded in the previous year and take a look at our successes. We speak with the provincial agencies to see where their priorities are. We conduct an inspection planning process in cooperation with Ottawa and with the other regions as well. We come up with a national and a regional inspection plan that sets our priorities and shows us where we want to put our particular inspection and enforcement emphasis for the following fiscal year.

• 0750

Inspections in this region are usually carried out by individual inspectors who travel around the region visiting sites for which they're responsible. Inspection reports are filed with the office of enforcement—that's the regional enforcement section—and the files are kept in company–specific files, so we have updated records on each company and how it has performed in compliance with the various regulations.

Violations discovered during inspections or reported by the public or other government departments are immediately turned over to the enforcement section, for which I have personal responsibility. When they come to us, particularly from our inspectors, they come with a recommendation. The inspectors are the people who are most familiar with an industry sector or with a particular company, and frequently they are the ones who have actually done the inspection. So they come to us with a recommendation on how a violation should be dealt with.

If we accept the recommendation, if an investigation is called for, we take that forward to our regional director, Mr. Hamilton, and he approves the initiation of an investigation. We conduct the investigation. Once the investigation is complete, if we determine a violation has in fact taken place and sufficient evidence exists to proceed, we make a further recommendation to the regional director, who will make a final decision in consultation with the office of enforcement in Ottawa on

[*Translation*]

M. David Aggett (directeur, Bureau de l'application de la loi, Services de la protection de l'environnement, Environnement Canada): Très brièvement, avant de parler statistiques, j'aimerais donner un aperçu de la façon dont l'application de la loi est assurée dans les régions. Je me reporte ici à la partie VII. Vous savez certainement qu'elle définit la structure administrative de l'exécution de la LCPE. Elle confère un pouvoir général de réglementation. Elle dispose. . .

Le président: Excusez–moi de vous interrompre, mais pourriez–vous indiquer le passage de votre document vert auquel vous vous reportez? Nous pourrons suivre plus facilement.

M. Aggett: La plupart de mes propos s'inspirent de la partie cahier d'information qui commence à la page 29.

La partie VII expose la structure administrative de l'exécution de la LCPE. Elle confère le pouvoir général de réglementation. Elle expose la structure et le fonctionnement des commissions de révision. Elle énonce les pouvoirs des inspecteurs et des enquêteurs. Enfin, elle énonce les infractions et les peines ainsi que d'autres recours possibles en cas d'infraction à la LCPE et à son règlement d'application.

Pour ce qui est de la façon dont nous assurons l'application de la loi dans la région, à la fin de chaque année, en hiver, nous nous réunissons et voyons comment s'est déroulé notre programme d'inspection dans l'année qui vient de s'écouler et faisons le bilan de nos réussites. Nous nous entretenons avec des organismes provinciaux pour connaître leurs priorités. Nous menons un processus de planification de l'inspection en collaboration avec Ottawa et les autres régions. Nous dressons un plan d'inspection régional et national qui définit nos priorités et nous indique sur quoi nos activités d'inspection et d'application devraient mettre l'accent au cours du prochain exercice.

Dans cette région, les inspections sont habituellement faites par des inspecteurs qui vont visiter les sites dont ils ont la responsabilité. Les rapports d'inspection sont déposés au bureau de l'application de la loi—c'est le service d'application régional—on classe les dossiers par entreprise et on les tient de manière à disposer de documents à jour sur chaque entreprise et sur la façon dont elle se conforme aux règlements.

Les infractions constatées au cours d'inspections ou signalées par le public ou d'autres ministères sont immédiatement signalées au service de l'application, dont j'ai personnellement la responsabilité. Quand on nous signale des infractions—surtout s'il s'agit de nos inspecteurs—, on présente également une recommandation. Les inspecteurs sont ceux qui connaissent le mieux tel secteur industriel ou tel entreprise et ce sont souvent eux–mêmes qui ont procédé à l'inspection. Ils nous présentent donc une recommandation sur la façon de traiter une infraction.

Si nous acceptons la recommandation, si on demande une enquête, nous nous adressons à notre directeur régional, M. Hamilton, qui approuve l'ouverture d'une enquête. Nous enquêtons. Une fois l'enquête terminée, si nous établissons qu'il y a eu infraction et qu'il y a suffisamment de preuves pour poursuivre, nous présentons une autre recommandation au directeur régional, qui décide en dernier ressort en consultation avec le bureau de l'application à Ottawa de l'opportunité

[*Texte*]

whether to proceed with prosecution. That includes whether to proceed with referring the case to the Department of Justice.

On page 32 in your book you will find a general table that covers enforcement statistics. You will see there that since 1988, when CEPA came in, we've conducted 2,197 inspections, 117 investigations, 109 warning letters. . .by the way, 36 of those went to other government departments. We have also initiated 13 prosecutions, resulting in 9 convictions; 3 charges were withdrawn for various reasons; and there was 1 acquittal.

You will see a discrepancy in numbers between the table on page 32 and the table on page 15, which covers inspections. The discrepancy is that the statistics provided in the table on page 15 deal with part II regulations. Other regulations are captured by the statistics on page 32. For example, ocean dumping, some of the other regulations not in part II: those statistics are found in the table on page 32.

On page 15, the table on inspections, I would like to flag a number of items for your interest. I want to flag some trends. You will see some highs and lows. You will see some subtle trends in enforcement and inspection of some regulations. For example, PCB storage—since the interim order came into force approximately at the same time CEPA came in, it was rolled over into the storage of PCB materials regulations. The number of inspections under that regulation, that interim order, has remained relatively constant. That's not to say the type of activity we do has remained constant, because there has been a moving away from inspections of private facilities towards federal facilities, as private facilities have been inspected more and more by the provinces.

You will also note under chloro–biphenyls, contaminated fuels, in gasoline regulations, there was a very high number of inspections early on in the process, and those numbers have dwindled off. That was because some of these regulations were new at the beginning of CEPA. We did a large number of inspections, in some cases almost 500 inspections in a single year. We found the compliance was very high and our priorities shifted to other regulations. So those numbers are quite low in recent years.

You'll notice that under the mercury chlor–alkali regulations there have been very few inspections. We went from two plants down to one plant over the last few years. We don't need to do very many inspections on that one plant in the region to get a good measure of compliance.

We've had some changes with the ozone–depleting substances regulations over the years, but since the person who is responsible for doing those inspections has remained constant as well, the number and level of inspections have remained the same. So there is no particular trend there.

[*Traduction*]

d'intenter ou non une poursuite. On discute également de la question de savoir s'il y a lieu de renvoyer l'affaire au ministère de la Justice.

À la page 32 de votre cahier, vous trouverez un tableau général qui contient des données sur l'application. Vous verrez que depuis 1988, année de l'entrée en vigueur de la LCPE, nous avons effectué 2 197 inspections et 117 enquêtes, nous avons envoyé 109 mises en garde... soit dit en passant, 36 de ces mises en garde ont été envoyées à d'autres ministères. Nous avons intenté 13 poursuites, ce qui a donné lieu à neuf condamnations; trois chefs d'accusation ont été retirés pour diverses raisons; et il y a eu un acquittement.

Vous constaterez qu'il y a un écart dans les nombres entre le tableau de la page 32 et celui de la page 15, qui porte sur les inspections. L'écart est dû au fait que les données indiquées au tableau de la page 15 portent sur la réglementation de la partie II. D'autres règlements sont visés par les statistiques de la page 32. Par exemple, l'immersion en mer, certains des autres règlements qui ne se trouvent pas dans la partie II: ces statistiques figurent dans le tableau de la page 32.

À la page 15, le tableau des inspections, j'aimerais signaler quelques aspects qui vous intéresseront. J'aimerais signaler quelques tendances. Vous verrez qu'il y a des hauts et des bas. Vous distinguerez de légères tendances dans les activités d'application et d'inspection relatives à certains règlements. Par exemple, l'entreposage des BPC—depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté d'urgence qui remonte à peu près à la même époque que celle de l'adoption de la LCPE, cette question a été intégrée à la réglementation sur les matériaux contaminés au BPC. Le nombre d'inspections faites en vertu de cette réglementation, de cet arrêté d'urgence, est demeuré relativement constant. Ce qui ne veut pas dire que le genre d'activité que nous menons est demeuré constant, étant donné qu'on délaisse les inspections des installations privées pour inspecter plutôt celles du gouvernement fédéral, les installations privées étant de plus en plus souvent inspectées par les provinces.

Vous remarquerez aussi qu'en ce qui a trait aux chlorobiphényles, aux combustibles contaminés dont il est question dans la réglementation concernant l'essence, au tout début on a procédé à un très grand nombre d'inspections et celles-ci ont ensuite beaucoup diminué. C'est parce que certains de ces règlements étaient nouveaux quand on a adopté la LCPE. Nous avons fait un grand nombre d'inspections, parfois près de 500 au cours d'une même année. Nous avons constaté un très haut degré de conformité et nous avons alors mis l'accent sur le respect d'autres règlements. C'est pourquoi les nombres sont assez bas dans les dernières années.

Vous remarquerez qu'en ce qui a trait à la réglementation sur le mercure provenant des fabriques de chlore et de soude caustique, on a fait que de très rares inspections. On est passé de deux usines inspectées à une seule dans les dernières années. Nous n'avons pas besoin de faire beaucoup d'inspections à cette usine de la région pour avoir une bonne idée de son degré de conformité.

Au fil des ans, on a modifié la réglementation sur les substances qui appauvrissent l'ozone, mais étant donné que la personne qui doit faire ces inspections n'a pas changé non plus, le nombre et le niveau des inspections sont demeurés les mêmes. On ne distingue donc pas là de tendance particulière.

[*Text*]

Under the dioxins and furans regulations, you'll see only one inspection. That doesn't mean we're not out there doing the work. What it means is that those inspections are being captured under our Fisheries Act inspections, and the data are being collected under those inspections. Rather than double–counting the numbers, we simply decided that since the Fisheries Act inspections tend to be more complex and complicated, we would capture those numbers under that reporting regime.

• 0755

The Chairman: Are those all in the binder, including the Fisheries Act?

Mr. Aggett: Those are all on page 15. However, the Fisheries Act ones are not there.

The Chairman: Are they available?

Mr. Aggett: They can be made available.

The Chairman: Could you do that?

Mr. Aggett: We certainly can.

Ms Brown: That's it for our presentation per se. I'd be happy to answer as many questions as you might have and talk over some of the issues.

The Chairman: Thank you.

• 0800

Monsieur Sauvageau, s'il vous plaît.

M. Sauvageau (Terrebonne): Bonjour, mesdames et messieurs.

Ma première question comporte deux parties. Quelle est la relation d'Environnement Canada, région Atlantique, avec les quatre gouvernements provinciaux de la région de l'Atlantique, et avec les autres directions régionales, que ce soit celle du Québec ou de Ontario, au niveau de l'échange de technologies et d'information et au niveau de l'harmonisation?

Ms Brown: We have a very close working relationship with the four provinces. It has evolved very much over the years and there is a very large federal role.

It is very different in that sense from perhaps the Quebec region and some of the others. The provincial capability in the Atlantic is not as large as it is in Quebec or Ontario, so the federal government has a very active role.

Over the years we have worked toward very clear work–sharing arrangements between the provinces and ourselves to the extent that the province has the capability. By and large we are talking about everything from science transfer information, coordination of inspections and investigations, a whole range of activities.

We have regular meetings with the deputy ministers of the four Atlantic provinces. The Atlantic provinces actually like to work together, because they are very small. Their capacities are very small. They don't have as many resources at the provincial

[*Translation*]

Pour ce qui est des règlements sur les dioxines et les furans, vous voyez qu'il n'y a eu qu'une inspection. Cela ne veut pas dire que nous ne faisons pas le travail. Ce que cela veut dire, c'est que ces inspections sont intégrées à nos inspections relatives à l'application de la Loi sur les pêches, et les données sont donc recueillies sous cette rubrique. Pour éviter de compter deux fois la même chose, nous avons simplement décidé, étant donné que les inspections prévues en application de la Loi sur les pêches sont plus complètes et complexes, de nous en tenir aux données qu'elles permettent de recueillir.

Le président: Tout cela, et notamment la Loi sur les pêches se trouve–t–il dans le classeur qui nous a été remis?

M. Aggett: Oui, à la page 15. Les données recueillies en application de la Loi sur les pêches ne s'y trouvent cependant pas.

Le président: Pourrions–nous obtenir ces données?

M. Aggett: Oui.

Le président: Pouvez–vous y veiller?

M. Aggett: Certainement.

Mme Brown: Voilà qui met fin à l'exposé lui–même. Je serai heureuse de répondre à toutes vos questions et de discuter avec vous plus à fond de certains points qui peuvent vous intéresser.

Le président: Je vous remercie.

Mr. Sauvageau, please.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): Good day, ladies and gentlemen.

My first question has two parts. What is the relationship between Environment Canada, Atlantic Region, and the four Atlantic provincial governments as well as with the other regional directorates of the Quebec or the Ontario government, as far as the exchange of technologies and information as well as harmonization are concerned?

Mme Brown: Nous entretenons des relations de travail très étroites avec les quatre provinces. Ces relations ont évolué au cours des années et le gouvernement fédéral est considéré comme un intervenant très important dans le domaine.

Les relations que nous entretenons avec la région de l'Atlantique se distinguent, à plusieurs égards, de celles que nous entretenons avec d'autres régions dont celle du Québec. Les gouvernements provinciaux de l'Atlantique ne disposent pas de moyens aussi vastes que ceux du Québec ou de l'Ontario, ce qui explique le rôle très actif que joue dans la région le gouvernement fédéral.

Au fil des ans, nous avons conclu des ententes de partage des tâches très claires avec les provinces, du moins avec celles qui sont en mesure d'intervenir. Ces ententes portent sur une vaste gamme d'activités allant des échanges de données scientifiques à la coordination des inspections et des enquêtes.

Nous rencontrons régulièrement les sous–ministres de l'Environnement des quatre provinces de l'Atlantique. Comme les provinces de l'Atlantique sont très petites, elles privilégient la concertation. Leurs moyens sont très limités. Les

[*Texte*]

level to put towards some of these very technical issues. They very much look to us and amongst themselves to be able to get a handle on some of these very technical issues. So we work collectively and individually with the provinces.

We also work very closely with our other regional directors general and the directors of environmental protection. Obviously we share borders with some of those folks and we also share information, exchanging and learning from one another. There is quite an active network amongst the various regions, along with headquarters obviously.

Mr. Hamilton: From several points of view, it's common for us, and there are examples in the past where we have shared inspectors and investigative staff from one region to another. Quite a few years ago, during the contaminated fuels issue, this region provided assistance to both Quebec and Ontario regions in training some of their inspection staff to take samples of fuels at borders and those kinds of things. So that's quite common. We also take training programs with them so that all the folks from various regions are in the same room taking those programs to try to get that kind of consistency.

In a few other program areas—environmental impact assessment, environmental emergencies—there is close contact between the two regions at the management and staff levels. Our head of emergencies works well with his colleagues in the Quebec region and in Ontario.

I guess to sum it up—and I am beating it to death, I suppose—I think there is reasonably good cooperation.

M. Sauvageau: Vous dites qu'étant donné la taille des quatre provinces Maritimes, le besoin de collaboration est très grand. Compte tenu des caractéristiques régionales, que ce soit la population, le climat ou la grandeur des provinces, vous avez une collaboration bien particulière. Pensez-vous que la mise en application de certaines normes nationales doit être plus importante ici que dans une autre région comme l'Ontario ou la Colombie-Britannique, par exemple? Est-ce qu'il y a des dispositions de la loi qui, à cause du caractère un peu spécifique de la région, sont mises en application de façon plus vigoureuse ou moins vigoureuse?

• 0805

Ms Brown: One of the things that obviously defines our region is the ocean, and I'm sure you will find the same thing when you go to the Pacific region. So the ocean disposal section of CEPA becomes very important in terms of overall environmental protection.

As well, something that for us is very different is that we don't have the same kind of toxic chemical problems in the Atlantic as perhaps our Ontario region and Quebec do, thankfully. Although it's very important, it is not the same magnitude as in the other regions. So you will find that different flavour.

[*Traduction*]

gouvernements provinciaux de l'Atlantique n'ont pas autant de ressources qu'ils le souhaiteraient, à affecter aux tâches très techniques. Il est naturel qu'ils comptent sur le gouvernement fédéral pour s'en occuper. Nous travaillons donc avec les provinces à titre tant individuel que collectif.

Nous collaborons aussi très étroitement avec les autres directeurs généraux régionaux ainsi qu'avec les directeurs de la protection de l'environnement. Non seulement échangeons-nous de l'information avec eux, mais nous participons aussi ensemble à des activités, ce qui est fort enrichissant pour tous. Il s'est établi au sein des régions un réseau très actif auquel participe évidemment l'administration centrale.

M. Hamilton: Par le passé, les régions ont assez fréquemment partagé des inspecteurs et des enquêteurs. Il y a plusieurs années, au moment de la polémique au sujet des combustibles contaminés, cette région a aidé les régions du Québec et de l'Ontario en enseignant à leurs inspecteurs notamment comment prendre des échantillons de combustible à la frontière. Ce genre de collaboration est donc fréquent. Par souci d'uniformisation, les employés des diverses régions suivent ensemble les mêmes cours de formation.

Les relations sont aussi étroites entre les deux régions au niveau tant de la direction que du personnel dans quelques autres domaines, notamment l'évaluation de l'impact environnemental et la coordination des mesures d'urgence. Le directeur de notre service des mesures d'urgence a une bonne relation de travail avec ses collègues des régions du Québec et de l'Ontario.

En résumé—et je crois m'être suffisamment étendu là-dessus—, on peut dire que la collaboration entre tous les intervenants est bonne.

Mr. Sauvageau: You have said that because of the size of the four Maritime provinces, the need for cooperation is very great. Given the region's population, climate and size, that cooperation is quite unique. Do you think the implementation of national standards is more important in a region like this one than in a region like Ontario or British Columbia, for example? Given the specific nature of the region, would you say that some provisions of the act are implemented more stringently or less stringently in the Atlantic region?

Mme Brown: La présence de l'océan est évidemment la caractéristique essentielle de notre région, et je suis sûre que vous constaterez qu'il en est de même pour la région du Pacifique. Les dispositions de la LCPE portant sur l'immersion des déchets en mer revêtent donc une grande importance pour nous dans le contexte de la protection de l'environnement.

En outre, la région de l'Atlantique n'est pas confrontée, fort heureusement, à un problème de contamination toxique de la même ampleur que dans les régions de l'Ontario et du Québec. Le problème est grave dans notre région, mais pas aussi grave que dans d'autres. Voilà donc quelque chose qui nous distingue des autres régions.

[*Text*]

We don't have the same industrial sector; we don't have the same industrial base. If you look at the ocean disposal permits you'll find that half of them deal with fish waste on average over the years. You will see the very strong flavour of the kind of industry that's out here.

Some of ours are heavily reliant on the renewable resources. The pulp and paper effluent regulations have tremendous importance to this region as well, and the Fisheries Act and then the related CEPA regulations.

Those are the three things that probably characterize this region a little more than others. Maybe Ken can add something.

Mr. Hamilton: Karen mentioned the marine issue. The only thing I would add to that is that marine emergencies and tanker traffic are a significant issue in this region. While we're small in terms of our population base and our industrial base, it seems as if much of the world's tanker traffic goes through this region. A lot of supertanker traffic enters Port Hawkesbury for offloading. There is a fair bit of supertanker traffic into the refinery in Saint John, up through the Bay of Fundy, and we all have the sense of the sensitivity of that ecosystem.

There is the other issue of the long–range transport of pollution from points west, which has led to a fair bit of cooperation between the provinces and ourselves. I think there is a sense together of the importance of trying to do the right thing in the region, such that other right things can happen nationally and internationally.

Mr. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): To Mrs. Brown or Mr. Hamilton, we heard from different people in the other regions we have visited and from witnesses who came to Ottawa that maybe under the enforcement part the act, it would be better if all the enforcement system throughout Canada were centralized in Ottawa so that there would be direct reporting. This would really help from the point of view of having different systems depending on the regions and the regional management there. What is your view of this?

Mr. Hamilton: There are pros and cons to that. On the positive side, it would likely lead to more national consistency and less regionalized and localized decision–making, and that would help the issue of consistency across the country. I am not so sure it would be wise, though, to give up the application of the regional scene and the regional picture to that decision–making process.

The system we have in place now, with close cooperation between our office of enforcement at headquarters on many of the decision points and enforcement actions, seems to work quite well. It's not overwhelming from our perspective, but we are reminded on occasion that things have to be done in this part of the country as they are done in the west, etc., and that has proven quite useful.

It's a tough question and it's not clear–cut which would be preferable. I would lean toward a substantial presence in the region for decision–making in the regions, with an overlay of consistency brought to bear by our headquarters office.

[*Translation*]

Par ailleurs, le secteur industriel n'est pas aussi développé dans notre région. La moitié des permis d'immersion de déchets en mer accordés jusqu'ici portent sur l'immersion de déchets de poisson. Cela donne une idée du genre de secteur industriel qui existe dans l'Atlantique.

L'exploitation des ressources renouvelables constitue l'assise économique de notre région, d'où l'importance du règlement sur les effluents de pâtes et papiers, de la Loi sur les pêches ainsi que des règlements pris sous le régime de la LCPE.

Voilà les trois principales caractéristiques de notre région. Ken a peut–être quelque chose d'autre à ajouter.

M. Hamilton: Karen a mentionné l'importance de la mer. À cet égard, j'attire votre attention sur les urgences maritimes ainsi que le trafic pétrolier. L'assise industrielle de la région n'est pas très développée et sa population est faible, mais il semble qu'une grande proportion du trafic pétrolier du monde passe par nos ports. Ainsi, beaucoup de superpétroliers déchargent leurs cargaisons à Port Hawkesbury. Un bon nombre de superpétroliers se dirigent aussi vers la raffinerie de Saint John et traversent la Baie de Fundy. Nous savons tous à quel point l'écosystème est vulnérable dans cette région.

Un autre domaine où nous avons collaboré passablement avec les provinces, c'est celui du transport sur de longues distances de la pollution provenant de l'Ouest. Tous les intervenants sont convaincus qu'il faut prendre les décisions qui s'imposent pour notre région, car de ces décisions dépendent celles qui seront prises à l'échelle nationale et internationale.

M. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): J'adresse ma question à M^me^ Brown ou à M. Hamilton. Les témoins que nous avons entendus dans d'autres régions ainsi que les témoins qui ont comparu devant le comité à Ottawa, ont laissé entendre qu'aux termes des dispositions pertinentes de la loi, vaudrait mieux centraliser à Ottawa le mécanisme d'application de la loi pour que tous les cas de violation de la loi soient signalés. Cela réglerait le problème que pose la divergence des systèmes adoptés par les régions et les administrateurs régionaux. Qu'en pensez–vous?

M. Hamilton: Cette idée présente des avantages et des inconvénients. Parmi ses avantages, mentionnons qu'elle permettrait d'uniformiser le système à l'échelle nationale et de rendre le processus décisionnel moins régional et local. Je ne suis pas sûr cependant qu'il serait vraiment sage de ne pas tenir compte du contexte régional.

Le système actuel fondé sur une étroite collaboration entre notre bureau d'application de la loi à l'administration centrale relativement aux décisions et aux mesures à prendre semble fonctionner assez bien. Nous n'avons pas l'impression d'imposer continuellement notre point de vue, mais on nous rappelle à l'occasion qu'il faut procéder dans cette partie du pays comme on le fait dans l'Ouest ou ailleurs, ce qui s'est révélé assez utile.

Il n'est pas facile de dire ce qui serait vraiment préférable. J'ai tendance à pencher en faveur d'une présence importante dans la région pour que celle–ci participe au processus décisionnel. Je pense que l'administration centrale devrait être chargée d'assurer l'uniformité.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 0810

Mr. Lincoln: You seem to agree with some other people who have told us in very strong terms that under part IV, we really should have a provision to make the federal agencies subject to provincial and even municipal regulations. We had examples given to us that in many cases the federal agencies, being exempt, disregarded provincial and municipal regulations, which affected the credibility of federal agencies in certain areas. We were prosecuting and yet ourselves not respecting provincial and municipal laws.

Do I take it, then, that your feeling would be that. . .? You mentioned provincial laws. What about municipal regulations or by–laws?

Mr. Hamilton: As I mentioned, this issue has proven to be a contentious one in discussions with ourselves and the provinces. Both we, Environment Canada, and the provinces agree a better job has to be done there.

That's not to say many federal operations and these facilities are not doing a decent job. We have many examples of federal departments cooperating with federal authorities and with provincial authorities. They don't necessarily want to be bound absolutely legally. But there are lots of examples of federal departments running their projects through provincial processes and cooperating fully.

But there's something to be said for part IV allowing for what you've described, in my view.

Ms Brown: In specific terms, there are a number of different options. One of them would be voluntary compliance contract arrangements, as well as possibly looking at some of the regulations.

We certainly have very strong support from our federal department out here, with agreement that there should be some basic standards in each province. How we go about doing that is the challenge. But we have no opposition to it philosophically.

About the municipal level, I don't believe they have that many environmental standards. Perhaps they're not quite as developed as they are in Ontario and Quebec.

So we're really dealing with provincial standards and trying to find ways and means for all facilities within any one province to meet the common test, whether it be a federal or a provincial crown corporation—provinces often have as much trouble with their provincial crowns as we do federally—and also the industrial sector. We're trying to set a standard that would cover all sources of pollution in any one province.

Mr. Lincoln: When you refer to statistics under part II in relation to ocean dumping, do you include the application of the Fisheries Act as well, or do you treat that separately? How do you deal with the Fisheries Act here? Does the fisheries department do it separately from you? Are you enforcing the Fisheries Act as well?

M. Lincoln: Vous semblez être d'accord avec d'autres témoins qui nous ont clairement dit qu'en vertu de la partie IV de la loi, les organismes fédéraux devraient être assujettis aux règlements provinciaux et même municipaux. On nous a donné des exemples de cas où les organismes fédéraux avaient fait fi de règlements provinciaux et municipaux, ce qui a évidemment compromis leur crédibilité dans un certain nombre de domaines. Nous intentions des poursuites contre les contrevenants à la loi, mais nous ne respections pas nous–mêmes les règlements provinciaux et municipaux.

Faut–il conclure que vous êtes d'avis. . .? Vous avez mentionné les lois provinciales. Qu'en est–il des règlements municipaux?

M. Hamilton: Comme je l'ai mentionné, cette question a suscité une controverse lors de nos discussions avec les provinces. Tant Environnement Canada que les provinces s'entendent pour dire qu'on peut faire mieux.

Il ne faut pas en conclure que les installations et organismes fédéraux ne font pas du bon travail. Il y a de nombreux exemples de collaboration entre les ministères fédéraux et les organismes fédéraux ainsi que provinciaux. Les ministères fédéraux ne souhaitent pas nécessairement être liés par les lois provinciales, mais dans de nombreux cas, les ministères fédéraux mettent en oeuvre leurs projets en respectant les processus provinciaux.

Il y a cependant des raisons qui militeraient en faveur du processus que vous proposez en vertu de la Partie IV.

Mme Brown: Il existe donc plusieurs options. On pourrait notamment envisager des contrats d'observation volontaire de la loi ainsi que l'adoption de règlements.

Nous jouissons certainement d'un appui important du ministère fédéral, et on s'entend pour dire qu'il devrait exister des normes de base dans chaque province. Trouver la façon de s'y prendre, c'est une autre affaire. Nous ne nous y opposons cependant pas en principe.

Quant aux règlements environnementaux municipaux, je ne crois pas qu'ils soient très nombreux. Ils ne sont certainement pas aussi nombreux qu'en Ontario et au Québec.

Il s'agit donc de trouver comment les divers intervenants, qu'il s'agisse de sociétés d'État fédérales, de sociétés d'État provinciales ou de l'industrie, peuvent se conformer aux mêmes normes. Je signale que les sociétés d'État provinciales posent parfois autant de difficultés aux provinces que les sociétés d'État fédérales en posent au gouvernement fédéral. Nous voulons établir une norme qui s'appliquerait à toutes les sources de pollution à l'intérieur d'une province.

M. Lincoln: Les statistiques établies en vertu de la Partie II au sujet de l'immersion des déchets en mer tiennent–elles compte de l'application de Loi sur les pêches ou existe–t–il des statistiques distinctes à ce sujet? Comment traite–t–on la Loi sur les pêches? Ces statistiques sont–elles établies par le ministère des Pêches? Êtes–vous aussi chargés d'appliquer la Loi sur les pêches?

[*Text*]

Mr. Aggett: The table on page 15 doesn't include any statistics related to Fisheries Act enforcement. Although I don't have the numbers at the tip of my tongue, about half the inspections we conduct each year are Fisheries Act inspections. We'll get those numbers for you.

Mr. Lincoln: You would conduct them yourselves?

Mr. Aggett: Yes. We conduct inspections under subsection 36(3) of the Fisheries Act. Obviously Fisheries and Oceans is responsible for subsection 35(1), but subsection 36(3), the pollution prevention provisions of the Fisheries Act, we deal with.

Mr. Hamilton: Traditionally in this region of Canada, we as a federal agency have perhaps been more active on section 36 than some other regions, and on its regulations for pulp and paper or refineries or whatever. That's another indication of some of the things Karen mentioned earlier, an indication of the nature of this region and the capabilities of provinces, and the marine nature of our region too, being a coastal region, with marine impacts on occasion being severe.

In a relative sense, this region probably has been more active in enforcing section 36 of the Fisheries Act. The same is probably true for our region on the west coast.

• 0815

Mr. Lincoln: Recently there was a toxic spill by McCain. I forget what it was. Do you know whether it involved CFCs? Maybe I'm wrong. I thought I heard that somewhere.

Ms Brown: Did you refer to McCain? Is that what you said?

Mr. Lincoln: Yes.

Ms Brown: No.

Mr. Hamilton: Was this some time ago?

Ms Brown: They're shaking their heads.

Mr. Lincoln: My information must be incorrect.

Mr. Bill Ernst (Head, Toxic Chemicals Section, Pollution Reduction Division, Environment Protection Branch, Environment Canada): Is it possible that it's Seafreez, a fisheries company that was involved in a spill of ozone–depleting substances?

Mr. Lincoln: Yes, that was the one. I thought it was McCain. What happened with that? I was just interested in knowing what procedures you use to follow it up.

Mr. Ernst: That spill occurred, I think, close to two years ago. The spill subsequently resulted in a prosecution under provincial legislation. It was a successful prosecution that resulted in a substantive fine, if I'm not mistaken.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): Regarding the CEPA enforcement stats, I was just wondering how this breaks down by industry and the type of violation. Perhaps you can get that information to us. Oh, that is the breakdown. Sorry about that.

[*Translation*]

M. Aggett: Le tableau à la page 15 ne comprend pas de statistiques se rapportant à l'application de la Loi sur les pêches. Même si je n'ai pas les chiffres exacts en mémoire, environ la moitié des inspections que nous menons chaque année sont des inspections prévues par la Loi sur les pêches. J'obtiendrai ces chiffres pour vous.

M. Lincoln: Vous menez vous–mêmes ces inspections?

M. Aggett: Oui. Nous menons des inspections en vertu du paragraphe 36(3) de la Loi sur les pêches. C'est évidemment Pêches et Océans qui est chargé de l'application du paragraphe 35(1), mais c'est nous qui voyons à la mise en oeuvre du paragraphe 36(3) de la loi qui porte sur la prévention de la pollution.

M. Hamilton: Dans cette région du Canada, notre bureau a peut–être joué un rôle plus actif en ce qui touche à l'application de l'article 36 que dans d'autres régions, et notamment en ce qui touche à l'application du règlement sur les effluents des usines de pâtes et papiers ou du règlement sur les raffineries. Comme Karen l'a mentionné plus tôt, cela s'explique sans doute par le fait qu'il s'agit d'une région maritime et côtière et que les conséquences d'une violation de la loi peuvent être graves. Cela s'explique aussi par les ressources limitées des provinces.

On peut donc sans doute dire que notre région a joué un rôle plus actif que d'autres régions dans la mise en oeuvre de l'article 36 de la Loi sur les pêches. On peut sans doute en dire autant de la région de l'Ouest.

M. Lincoln: Il y a eu récemment cette affaire de déversement toxique de McCain. Je ne sais plus exactement ce que c'était. Est–ce qu'il y avait des CFC? Peut–être que je me trompe. Je crois avoir entendu cela quelque part.

Mme Brown: Vous avez parlé de McCain? C'est bien cela?

M. Lincoln: Oui.

Mme Brown: Non.

M. Hamilton: Cela remonte à il y a quelque temps?

Mme Brown: Je vois que l'on fait non de la tête.

M. Lincoln: J'ai dû être mal informé.

M. Bill Ernst (chef, Section des produits chimiques toxiques, Division de la réduction de la pollution, Service de la protection de l'environnement, Environnement Canada): Voulez–vous parler de Seafreez, une société de pêche à propos de laquelle on a parlé d'un déversement de substances nuisibles à la couche d'ozone?

M. Lincoln: Oui, c'est cela. Je croyais que c'était McCain. Que s'est–il passé? Je voulais savoir quelles sont les procédures suivies dans ce genre de situation.

M. Ernst: Je crois que c'est un déversement qui remonte à il y a près de deux ans. Il y a eu ensuite des poursuites intentées dans le cadre de l'application de la législation provinciale. Les poursuites ont abouti, et une amende importante leur a été imposée si je ne me trompe.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Revenons à vos statistiques concernant l'application de la LCPE. Je voudrais savoir comment cela se répartit par secteur industriel et par type d'infraction. Peut–être pourriez–vous nous fournir cette information. Ah, je vois la répartition en question. Excusez–moi.

[*Texte*]

Also, taking a look at the process around inspections, investigations, prosecutions, and that sort of thing, if inspectors are out in the field and want to have an investigation conducted, they have to go through the regional director. I'm just wondering if you have any statistics on requests for investigations and how many are actually carried out as opposed to what is requested.

Mr. Aggett: In my recollection, in the three years that I've been the head of enforcement the regional director hasn't turned down a request for an investigation. The inspectors come to us. We take their recommendation to the regional director. Between the inspector and myself, we usually have a pretty good feel as to whether it is worth proceeding. When we agree that an investigation should be done, we don't have any difficulty convincing the regional director to proceed.

Mrs. Kraft Sloan: What kinds of criteria do you use that might be different from what the inspector uses to go ahead with the investigation?

Mr. Aggett: I wouldn't say that there are any different criteria. The only spin we can add to it is that as experienced investigators we have a better feel as to whether it's possible to actually collect the evidence to prove the case in court. Not all of our inspectors have investigator training, although some of them do. If the ones that don't see something going wrong, it doesn't mean that we as investigators can actually prove it in court. So in cases like that we would go to the regional director and explain the thought process behind that and he usually concurs with us that it's not worth proceeding.

Mrs. Kraft Sloan: What about the requests for prosecution after investigations have been undertaken and you go through other processes? When an investigator is requesting that prosecution go ahead, what's the turn–down rate?

Mr. Aggett: We've only had one and that was related to evidence. There was actually a problem with the evidence that wasn't uncovered until after the fact. That was a PCB storage site investigation that we did in Prince Edward Island.

Mrs. Kraft Sloan: Do you have any concerns about your relationship with the Department of Justice regarding prosecution issues or does that process work smoothly?

Mr. Aggett: In this region I'm very satisfied with the relationship we have with the Department of Justice. They give us good service. There are pros and cons in terms of the way the prosecutions are actually dealt with because the Department of Justice prosecutors handle cases in the Halifax–Dartmouth area and we end up with ad hoc agents assigned. Now, there's a con to that in that sometimes those agents aren't as familiar with the legislation as somebody who is a full–time environmental prosecutor. However, the pro to that is that in this region it's probably not very much different from what it is in other regions. Once you get outside the big cities, rural judges don't like to see fancy three–piece–suited lawyers

[*Traduction*]

Je m'intéresse aussi à la procédure d'inspection, d'enquête et de poursuite etc; si les inspecteurs sont sur place, et veulent faire faire une enquête, ils passent par le directeur régional. Est–ce que vous avez des statistiques concernant les demandes d'enquête, et le pourcentage des enquêtes effectivement engagées par rapport au nombre des demandes.

M. Aggett: Si je m'en souviens bien, au cours des trois années où j'ai été responsable du service de l'application de la loi, le directeur régional n'a pas refusé une seule demande d'enquête. Les inspecteurs nous contactent. Nous transmettons leur recommandation au directeur régional. Entre l'inspecteur et moi–même, nous avons en général une impression assez juste de l'opportunité de mener l'enquête. Lorsque nous sommes d'accord pour le faire, nous n'avons pas de mal à convaincre le directeur régional.

Mme Kraft Sloan: En quoi vos critères pourraient–ils différer quelque peu de ceux de l'inspecteur, lorsqu'il s'agit de demander une enquête?

M. Aggett: Je ne pense pas que les critères soient différents. Tout ce que nous pouvons ajouter, en ce qui nous concerne, vient de l'expérience que nous avons en qualité d'enquêteurs, qui nous donne une intuition assez juste de la possibilité de rassembler des éléments de preuve pour ensuite convaincre les tribunaux. Nos inspecteurs n'ont pas tous forcément une formation d'enquêteur; seuls certains d'entre eux l'ont. Si l'affaire est confiée à ceux d'entre eux qui n'ont pas cette formation, et qui néanmoins peuvent avoir le sentiment qu'il y a quelque chose de douteux, il n'en découle pas automatiquement que nous, avec notre expérience d'enquêteurs, puissions convaincre le tribunal. Dans des cas comme celui–là, nous nous adressons au directeur régional, le mettons au courant des aléas de la procédure, et en général il est d'accord avec nous pour décider que ce n'est pas la peine d'aller plus loin.

Mme Kraft Sloan: Que se passe–t–il lorsque l'on demande d'engager des poursuites, après que l'enquête a eu lieu, et que vous décidez d'agir par d'autres voies? Lorsqu'un enquêteur demande qu'on engage des poursuites, quelles sont ses chances de voir sa demande aboutir?

M. Aggett: Jusqu'ici, une seule demande a été rejetée, pour des raisons tenant à la preuve. L'élément de preuve n'a été connu qu'après coup. Il s'agissait d'une enquête que nous avions faite sur un site d'entreposage de BPC à l'Île–du–Prince–Édouard.

Mme Kraft Sloan: Est–ce que vos rapports avec le ministère de la Justice sont bons, lorsqu'il faut engager des poursuites, les choses se passent–elles de façon harmonieuse?

M. Aggett: Pour ce qui est de cette région–ci, je suis très satisfait de nos rapports avec le ministère de la Justice. Le service qui nous est fourni est bon. On peut être pour ou contre la façon dont les poursuites sont engagées par le ministère de la Justice, car ce sont des avocats du ministère qui traitent les dossiers de la région Halifax–Dartmouth, si bien que l'on nous assigne d'autorité les agents concernés. On peut trouver à redire à cette façon de procéder, dans la mesure où ces agents ne connaissent pas forcément aussi bien la législation qu'un avocat spécialisé dans les questions environnementales. L'avantage cependant est à peu près le même que dans les autres régions. C'est–à–dire qu'en dehors des grandes villes, les juges de

[*Text*]

parachuted in from the capital, from Ottawa, to prosecute cases in their courtrooms. I can't say that on balance it's a positive or negative. It's just the situation that exists.

[*Translation*]

campagne n'aiment pas beaucoup voir ces avocats sanglés dans leurs complets trois pièces, parachutés par Ottawa pour défendre tel ou tel dossier devant eux. Je ne peux donc pas vous dire si au total le bilan est plutôt positif que négatif. Voilà en gros la situation dans laquelle nous nous trouvons.

• 0820

Mrs. Kraft Sloan: There was a discussion around harmonization, and we're all concerned about harmonization with the provinces as well. How how you see the role of inspection in the field breaking down vis–à–vis harmonization? Is there going to be more activity on the side of the province, or do you see the feds still maintaining a strong presence?

Mr. Hamilton: I think there still has to be a fairly strong federal presence. I don't doubt, though, that our activities could be more directed towards the operations of the federal government, federal facilities, and on issues that relate more clearly to federals, whether it be ocean dumping, as I mentioned, or whether it be borders. Given the bulk and the amount of work that's in front of all of us and the provinces, there will be many more inspections carried out by provincial agencies for pulp mills, refineries, and industrial activities of that sort.

I think a process has to be put in place, given that we can't give away accountability of the government for federal legislation and regulations that are in place. There will have to be a good and very formal arrangement such that we know those inspections and things of that sort are being done well, with a lot of discussion on priorities in terms of those inspection programs between the levels of government, the transfer of information on a regular basis probably, on an electronic basis, and checks. I hesitate to use the word ''audit'' because it means so many things to different people, but there'll have to be clear arrangements in place such that we know the job is done well on those things for which we're responsible. But I can clearly see a sharing of this load. I think that is the future.

Mme Kraft Sloan: On a aussi parlé d'harmonisation, et nous nous penchons tous sur cette question de l'harmonisation avec les services provinciaux. Est–ce que le service d'inspection sur les sites va faire les frais de cette harmonisation? Est–ce que la province jouera un rôle accru, ou pensez–vous que le palier fédéral maintienne encore sa présence?

M. Hamilton: Je pense qu'il faudra encore une présence fédérale soutenue. Ce dont je ne doute pas, cependant, c'est que nous pourrions fort bien être de plus en plus affectés à l'administration des seuls services fédéraux, sur des dossiers relevant de plus en plus uniquement de la compétence fédérale, qu'il s'agisse d'immersion de déchets en mer, comme je l'ai dit, ou des frontières. Nous allons avoir énormément de travail, les provinces également, et de plus en plus les services provinciaux s'occuperont des inspections d'usines de pâtes et papiers, de raffineries, et autres activités industrielles.

Il va certainement falloir mettre un petit peu d'ordre dans notre façon de procéder, étant donné que nous ne pouvons pas abandonner les compétences qui sont du ressort fédéral, de par la loi et le règlement. Il faudra des ententes officielles, formalisées, pour que nous sachions que ces inspections sont faites dans les règles de l'art, il faudra discuter des priorités lorsque l'on répartira ces programmes d'inspection entre les paliers de gouvernement, et il faudra organiser un transfert d'informations régulier, électronique, avec des moyens de contrôle. J'hésite à utiliser le terme «vérification», car il a des résonances différentes pour l'un et pour l'autre, mais il faudra des arrangements très clairs, pour que nous sachions que le travail est bien fait lorsque nous sommes les derniers responsables. Mais je pense effectivement qu'il faudra partager cette charge de travail. L'avenir va dans ce sens.

Mrs. Kraft Sloan: The Halifax harbour has a fair amount of pollution in it. What's the source of that pollution?

Ms Brown: Sewage.

Mrs. Kraft Sloan: A number of people have come before the committee requesting that we consider taking a look at including municipal sewage under CEPA. How would you care to respond to that?

Ms Brown: I don't want to respond on whether that's part of CEPA. We're certainly working with the province and the municipal governments here to address the sewage treatment facility problem. It's something that's the top priority for a lot of the levels of government right now. The lack of infrastructure is a problem ubiquitous in the Atlantic region. Legislating it doesn't necessarily get the money to build a sewer treatment facility, so we're trying to find... They're working through a public partnership initiative right now which we're really hopeful will produce some benefits and some results in the longer term.

Mme Kraft Sloan: Il y a pas mal de pollution dans le port de Halifax. Quelle en est la source?

Mme Brown: Les égouts.

Mme Kraft Sloan: Un certain nombre de témoins ont demandé au comité que nous demandions d'inclure les égouts municipaux dans la LCPE. Qu'en pensez–vous?

Mme Brown: Je ne peux pas vous dire si cela doit relever ou non de la LCPE. Nous discutons avec la province et avec les municipalités de cette question de l'épuration des eaux usées. C'est un dossier qui a maintenant la priorité absolue pour ces divers paliers de gouvernement. Le manque d'infrastructure est un problème général de la région de l'Atlantique. Adopter une loi ne règle pas forcément le problème des moyens financiers nécessaires à la construction d'une usine d'épuration et nous essayons de trouver... On a mis sur pied une association d'intérêts public, dont nous espérons qu'elle permettra d'aboutir un jour ou l'autre.

[*Texte*]

Mr. Adams (Peterborough): The article I read on the harbour said everything was backed up, politically and otherwise.

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Adams: As you mentioned, it seems to me it's a very good opportunity to explore bilge dumping and the coastal zone management. I'd like to give you some information that a previous presenter gave us on the ocean dumping part. With respect to trying to build prevention into CEPA in general—we're talking about ocean dumping—that presenter said:

> Using the pollution prevention approach, CEPA could be amended to require dumping permit applicants to show that there are no means of avoiding the creation of the dump waste in the first place.

There's more to it than that. It referred to pollute–pay and ocean dumping. Then it said "The current definition of dumping is not broad enough".

It covered deliberate disposal from sea and all those various things, and it mentioned some others:

> It should be expanded to cover more locations such as explicitly prohibiting dumping from wharves and disposal of debris into the tidal zone, destruction and subsequent dumping of artificial islands and other human–made structures, and so on.

• 0825

So there would be a change in the definition of "dumping".

Then they stress that current avenues for public participation in the granting of ocean–dumping permits are limited. They know that there are ways in which the public can be involved, but they stress that they are limited.

I wonder if you would care to comment on the ocean–dumping provisions in the light of those remarks, and on ways in which you think they could be strengthened.

Ms Brown: I'll answer generally, and then I'll ask Ken to jump in.

In fact, we feel that the ocean–dumping sections of the Fisheries Act have been fairly effective in preventing pollution, probably more than the other sections, because they absolutely prohibit the disposal at sea of contaminated deposits. So from that point of view it has been very effective. That is not to say that there couldn't be improvements in that area.

The combination of the requirement for the permits and the cost, which has been increased over the last several years—all of these kinds of things provide a great incentive for the person seeking the permit actually to find ways to minimize the waste. Also, in working fairly closely with provincial agencies, we're finding that those are the kinds of things that are happening.

[*Traduction*]

M. Adams (Peterborough): L'article que j'ai lu sur le port disait que tout était maintenant fin prêt, avec le soutien politique et autre nécessaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Adams: Comme vous le disiez, c'est en même temps une excellente occasion pour étudier la question de la gestion des zones côtières, et cela en rapport avec les rejets provenant des cales de bateaux. J'aimerais à ce sujet citer un témoin qui nous a parlé de l'immersion de déchets en mer. Il s'agissait d'adopter, dans le cadre de la LCPE, des dispositions de prévention—nous parlons d'immersion de déchets en mer—et le témoin a dit:

> Au titre de la lutte préventive contre la pollution, la LCPE pourrait être modifiée, afin qu'il soit possible d'exiger des demandeurs de permis de prouver que l'on n'a pas les moyens d'éviter la production des déchets visés.

Évidemment, cela va encore plus loin. On parlait ensuite de faire payer le pollueur, toujours à propos des océans. Le mémoire poursuivait: «La définition d'immersion de déchets n'est pas suffisamment large».

Il était question de rejets délibérés en mer, etc., et le mémoire poursuivait:

> La définition devrait être élargie pour qu'il soit explicitement interdit de rejeter des déchets à partir des quais, ainsi que dans les zones laissées à découvert par les marées, et interdit de créer des îles ou toutes autres structures artificielles destinées à servir de décharge, etc.

Il faudrait donc modifier la définition de l'immersion de déchets en mer.

Le témoin insiste ensuite sur le fait que l'on consulte peu la population au moment de l'octroi des permis d'immersion de déchets. Il y a des procédures prévoyant que la population puisse participer à ce genre de processus, mais le témoin dit qu'elles sont limitées.

À la lumière de ce que je viens de dire, pourriez–vous nous parler des dispositions concernant l'immersion des déchets en mer, et des moyens possibles de renforcer ces dispositions.

Mme Brown: Je vais y répondre de façon générale, et je demanderai ensuite à Ken de poursuivre.

Les dispositions de la Loi sur les pêches concernant les rejets ont permis, à notre avis, de prévenir bien des pollutions, et d'ailleurs plus particulièrement cet article, dans la mesure où il interdit absolument le rejet en mer de déchets contaminés. De ce point de vue, cet article a été efficace. Cela ne veut pas dire que des améliorations ne sont pas possibles.

Le fait qu'il faille un permis, le prix du permis, qui a augmenté depuis quelques années... Toutes ces dispositions incitent le demandeur à trouver des moyens de réduire les déchets. Et c'est d'ailleurs ce que nous constatons dans notre travail de collaboration étroite avec les autorités provinciales.

[*Text*]

There are certain ways to deter the creation of waste in the first place. One is to make it fairly difficult, if not impossible, to get the permit if you're dumping toxic substances, and the second is that the fee does in fact discourage them. So there are some very positive benefits in doing it in that way.

It has also worked out fairly well for resolving some long–term conflict issues with respect to possible disposal of vessels and a variety of other things. In the compliance section, section 7, there are three case studies, short descriptions that Dave did. One was on herring carcass waste disposal that went on in the Atlantic for some years, which resolved itself eventually through a variety of different means, not the least of which was the ocean–dumping program. Those kinds of things have lent themselves very nicely to resolving some of the actual coastal use issues.

Mr. Adams: With respect to ocean dumping, can you think of ways of strengthening the prevention side? What about this definition of ''dumping'' that they mention here? Is their criticism a reasonable one?

Ms Brown: A lot of people have been concerned about the definition. You have to weigh very carefully the pros and cons of actually broadening the definition. It's a fairly rigorous process that we're going through to determine whether or not actually to issue that permit, and you would want to be really careful that you weren't dealing with such insignificant things as to overload the bureaucracy and waste the taxpayers' dollars; you'd want to be careful in terms of the pros and cons.

But there are some things that can streamline the process. You mentioned the public participation side. The gazetting of permits doesn't necessarily ensure that the public knows about it. So there can be some improvements on the administration of that kind of thing so that there is more public involvement.

Mr. Adams: You work with this legislation all of the time. If you have any technical or specific recommendations, then it would be great if we could have them.

On the matter of harmonization, it is often said—in fact, I think it's generally said—that the problems have been on the federal side and that we need strong political will and action on the federal side if harmonization is really to work.

On coastal zone management, one of the people suggested to us that the United States corporate system works very well, and it's because the federal side has some clout. Do you agree with that? You've described the harmonization that is going on here in the Maritimes, but do you agree that the federal side could or should be strengthened?

• 0830

Ms Brown: It's a very complicated issue because of the Constitution and the way the provinces and provincial responsibilities are all aligned. But largely I think the federal government, whether it be Environment Canada, Fisheries and Oceans, or some other department, certainly has a very major role to play in—

[*Translation*]

On peut effectivement trouver des moyens convaincants d'empêcher les gens de tout d'abord produire des déchets. Le premier de ces moyens consiste à rendre l'obtention de tout permis d'immersion de substances toxiques, sinon impossible, du moins très difficile; le second moyen consiste à imposer un droit de délivrance de permis qui soit dissuasif. Il y a donc quelques avantages à recourir à ces moyens.

Cela a d'ailleurs permis de résoudre ces vieux conflits concernant le dégazage des bateaux, entre autres. En ce qui concerne l'application de la loi et le respect des dispositions, section 7, nous citons trois cas, que Dave a rapidement exposés. Il y avait d'abord ces restes de hareng dont on se débarrassait dans l'Atlantique depuis plusieurs années, affaire qui a trouvé d'elle–même une issue, grâce à divers moyens utilisés, et notamment le programme concernant l'immersion des déchets en mer. Cela a d'ailleurs permis parallèlement de résoudre certaines des questions concernant l'utilisation des zones côtières.

M. Adams: Toujours sur la question de l'immersion des déchets en mer, pouvez–vous imaginer une façon de renforcer la prévention? Je reviens à l'élargissement de la définition du terme «immersion» dont nous parle le témoin, ces critiques sont–elles justifiées?

Mme Brown: Beaucoup de gens effectivement ont attaqué cette définition. Avant de le faire, il faut bien peser le pour et le contre. La procédure de délivrance de permis est extrêmement rigoureuse, et il faut toujours éviter de finir par donner trop d'importance à certains détails, ce qui aboutit à une surcharge de travail pour les services concernés et donc un gaspillage des deniers du contribuable; il faut donc bien peser le pour et le contre.

Mais on peut toujours essayer d'harmoniser et de rationaliser la procédure. Vous avez aussi parlé de la participation du public. Le fait que cela soit publié dans la Gazette du Canada ne garantit pas que la population soit avertie. On peut donc certainement chercher à améliorer la procédure administrative, pour que la population soit associée de plus près à l'ensemble de la procédure.

M. Adams: Vous connaissez bien cette législation. Si vous avez des recommandations techniques ou particulières à faire, nous serions heureux que vous nous les fassiez parvenir.

À propos de l'harmonisation, on dit souvent—et je crois que c'est assez général—que le problème est du côté du gouvernement fédéral, dont on attend une détermination et une volonté politiques claires, dont dépendra le succès de cette harmonisation.

Pour ce qui est de la gestion des zones côtières, certains témoins nous ont expliqué que le système américain donne de très bons résultats, et cela parce que le gouvernement fédéral a effectivement du pouvoir. Êtes–vous d'accord? Vous avez parlé de cet effort d'harmonisation ici dans les Maritimes, êtes–vous d'accord pour dire que le volet fédéral devrait être renforcé?

Mme Brown: C'est une question complexe du fait de l'existence de la Constitution, et du partage des responsabilités avec les provinces. Mais de façon très générale je pense que le gouvernement fédéral, qu'il s'agisse du ministère de l'Environnement ou de celui des Pêches et Océans, ou de tout autre ministère, a un rôle important à jouer dans. . .

[*Texte*]

Mr. Adams: But you mentioned you work with the U.S. here. Do you feel their state-federal cooperation is stronger than ours or weaker than ours?

Ms Brown: I don't know. I would not care to comment. It's very different, so we don't draw comparisons.

We work with them very closely in the Gulf of Maine, for example, where we've been developing an approach to the Gulf of Maine working group. But there we work with the provinces and the federal government, the state governments, and their federal representative. So it takes all parties at the table to make it happen. Certainly the federal governments in both countries have a very important role to play, not the least of which is the coordination of those kinds of efforts.

Mr. DeVillers (Simcoe North): One of the things that have impressed me in going through the various regions, and I think some of the other members, is the number of prosecutions. There don't seem to be an awful lot of prosecutions under CEPA. Is it that compliance is so high? I look at the number of inspections, 2,100 in 1997, resulting in 13 prosecutions. Is it that there's such a good level of compliance?

Mr. Ernst: The answer to that is a little more complex. One of the main reasons it's complex is that we do have such a close working relationship with the provincial agencies.

I don't have statistics. We might be able to generate them, but it would be very difficult to do. A number of our investigations are joint investigations with a province, so when an offence occurs, if there's any overlapping jurisdiction, either the province will come to us and say, we were the first on site, do you mind if we take the lead on this one, or we could just as easily say, no, we want to. But in many cases, if they're interested in doing it and they're competent to do it, we let them do it. In other cases it's not clear from the outset that any piece of legislation is stronger than the other, so we might do a joint investigation and sit down with the evidence at the end and one of us will decide who will proceed.

The province tends to push. They want to be the ones who want to proceed. So we end up backing off and they get the statistic and the environment is protected.

Mr. DeVillers: Here in the Atlantic region, how does your staff of inspectors and investigators compare with the provincial numbers? How many inspectors and investigators do you have?

Mr. Aggett: Under CEPA, we have 51 people who are designated as inspectors. But don't let that mislead you. That's not 51 person-years, full-time inspectors. These people are generally scientists and technical people, of which some proportion of whose time is spent doing inspections. For example, the same person who would provide a lot of the scientific and technical input into reviewing ozone-depleting substances is also responsible for going out and doing the ODS inspections.

We have 51 in total. I forget what the numbers are in total PYs. It tends to be relatively low.

[*Traduction*]

M. Adams: Vous avez dit que vous aviez aussi affaire aux États-Unis, dans cette partie-ci du pays. Pensez-vous que la coopération entre les États et le palier fédéral est plus étroite que chez nous?

Mme Brown: Je ne sais pas. Je préfère m'abstenir de tout commentaire. C'est un cadre différent, et nous préférons ne pas faire de comparaisons.

Nous travaillons très étroitement avec les États-Unis, dans le golfe du Maine, et notamment dans le cadre du groupe de travail du golfe du Maine, auquel sont associés les provinces, le gouvernement fédéral, les États américains et le représentant du fédéral américain. Toutes les parties sont représentées lorsque ce groupe se réunit. Les gouvernements fédéraux, dans les deux pays, ont un rôle très important à jouer, et notamment en matière de coordination de ce genre d'efforts.

M. DeVillers (Simcoe-Nord): En passant en revue les diverses régions, j'ai été impressionné, comme d'autres membres du comité, par le fait qu'il ne semble pas y avoir beaucoup de poursuites engagées au titre de la LCPE. Est-ce que de façon générale elle est bien respectée? Je regarde le nombre d'inspections, 2 100 en 1997, et 13 poursuites engagées. Est-ce que l'on respecte la loi à ce point?

M. Ernst: On ne peut pas répondre de façon simple. Et cela parce que nous avons une relation de travail étroite avec les services provinciaux.

Je n'ai pas de statistiques. Nous pourrions les produire, mais ce serait assez difficile. Un certain nombre de ces enquêtes sont des enquêtes conjointes, avec la province, et lorsqu'une situation se présente, s'il y a conflit de compétences, la province pourra dans certains cas nous dire qu'elle était la première sur l'affaire, et que donc elle peut s'en occuper, ou nous pouvons tout aussi bien le lui refuser, en disant que cela nous intéresse. Dans bien des cas, si la province veut s'occuper du dossier, et si elle est compétente, nous le lui laissons. Dans d'autres cas, il n'est pas toujours clair quelle loi a la priorité, et l'on procède à une enquête conjointe, on étudie ensemble les éléments de preuve, avant de décider qui engagera les poursuites.

De façon générale, la province a tendance à demander de s'occuper elle-même des poursuites. Nous finissons en général par céder, l'affaire est donc comptabilisée dans les statistiques provinciales, et l'environnement est protégé.

M. DeVillers: Dans la région de l'Atlantique, avez-vous autant d'inspecteurs et d'enquêteurs que la province? Combien en avez-vous?

M. Aggett: Pour la LCPE, nous avons 51 personnes qui ont le titre d'inspecteur. Mais ne vous laissez pas induire en erreur. Cela ne veut pas dire 51 années-personnes, des inspecteurs à temps plein. En général, ce sont des scientifiques, des techniciens, qui sont en partie affectés à des missions d'inspection. La même personne qui prépare le dossier scientifique et technique sur des substances nuisibles à la couche d'ozone, fera en même temps des inspections de sites d'immersion de déchets en mer.

Nous en avons au total 51. Je ne sais pas combien d'années-personnes cela fait. C'est assez peu.

[*Text*]

Mr. DeVillers: And investigators?

Mr. Aggett: I have two full–time investigators reporting directly to me, and I have two half–time investigators, one each in Fredericton, New Brunswick, and St. John's, Newfoundland. In comparison, the average number of inspectors in Nova Scotia and New Brunswick is between 40 and 45. In Prince Edward Island and Newfoundland they're between 25 and 30; in that order.

Mr. DeVillers: And on the investigative side?

Mr. Hamilton: On the investigative side, they may have one investigator in P.E.I. now. I know the one they had before retired. There are only two in Newfoundland, I believe. There are only two in Nova Scotia. It fluctuates because they have some term investigators in New Brunswick, but it's somewhere around six. That's why we play such a close role with the provinces, to share resources.

Mr. DeVillers: I know Mrs. Kraft Sloan asked a question relating to your relationship with Justice. One witness has suggested to us there should be a separate department within Justice or within Environment Canada—somewhere—of prosecutors who are specialists in environmental issues. Do you see any merit in that suggestion?

Mr. Aggett: Each region is different. I tried to explain earlier that there are pros and cons to that. If all your prosecutions are in Toronto or in Montreal or in Edmonton, then your DOJ–employed lawyer lives there and there's no problem with sending him or her to court. If we're talking about Sydney, Nova Scotia, Yarmouth, Nova Scotia, or Bathurst, New Brunswick, then parachuting somebody in from Halifax may not be the best way of impressing a judge. I don't think you can make *carte blanche* across–the–board statements.

• 0835

Ms Brown: The other thing that's important is that we're not the only department that needs that kind of environmental investigation. Certainly the Department of Fisheries and Oceans is responsible for the fish habitat protection provisions of the Fisheries Act and is very much a major client of the Department of Justice on the same sorts of files. One of the other ways to go about it is to spend more time on the training side for the lawyers and for some of the judges in the judiciary on the environmental issues. That's something that Justice has now taken up and is doing a pretty good job on it.

Mr. DeVillers: One of the other comments we've been receiving is that the difficulty in enforcing CEPA is that there's not enough to enforce, that the regulations aren't broad enough and aren't plentiful enough and don't cover enough areas. Do you have any comments on this?

Ms Brown: There is really only one permitting portion of the act, the ocean dumping. I have no idea why the other regulations are not set up that way but I often assumed that if it's not there there's a good reason why a committee can't be there, or there may be some problem with setting it up. I'm not really sure. There are a lot of standards as opposed to actual permits. When you're dealing with a broad enforcement program, it's really easy to say here's a permit. I know I can go

[*Translation*]

M. DeVillers: Et des enquêteurs?

M. Aggett: J'ai deux enquêteurs à temps plein dans mon service, deux enquêteurs à temps partiel, l'un à Fredericton au Nouveau–Brunswick, et l'autre à St. John's de Terre–Neuve. Et puisque vous demandez une comparaison, le nombre d'inspecteurs en Nouvelle–Écosse et au Nouveau–Brunswick est en moyenne de 40 et 45. À l'Ile–du–Prince–Édouard et à Terre–Neuve, ça se situe entre 25 et 30; c'est un ordre de grandeur.

M. DeVillers: Et pour les enquêtes?

M. Hamilton: Il y a sans doute un enquêteur à l'Île–du–Prince–Édouard. Je sais que le précédent avait pris sa retraite. Il n'y en a que deux à Terre–Neuve, si je ne me trompe. Deux seulement en Nouvelle–Écosse. Cela peut varier, car le Nouveau–Brunswick recrute des enquêteurs pour une durée déterminée, et cela se situe aux alentours de six. Voilà pourquoi nous jouons un rôle d'appoint aussi important auprès des provinces, nous partageons nos ressources.

M. DeVillers: M^me^ Kraft Sloan vous a posé une question sur vos rapports avec le ministère de la Justice. Un des témoins a recommandé que l'on crée un service distinct au ministère de la Justice ou au ministère de l'Environnement, qui serait un service de spécialistes de ces procès environnementaux. Cela vous paraît–il intéressant?

M. Aggett: Chaque région a un régime un peu différent. J'ai déjà dit qu'il y avait du pour et du contre. Si tous vos procès ont lieu à Toronto, Montréal ou Edmonton, l'avocat du ministère de la Justice est sur place, et il est également très facile de le faire plaider au tribunal de la ville. S'il s'agit de Sydney ou de Yarmouth en Nouvelle–Écosse, ou de Bathurst au Nouveau–Brunswick, le fait de parachuter quelqu'un de Halifax n'est peut–être pas le meilleur moyen d'impressionner le juge. Je ne pense pas qu'on puisse généraliser.

Mme Brown: L'autre chose importante, c'est que nous ne sommes pas le seul ministère à avoir besoin de ce genre d'enquête environnementale. Le ministère des Pêches et des Océans est chargé d'appliquer les dispositions de protection de l'habitat du poisson aux termes de la Loi sur les pêches et est donc un client important du ministère de la Justice pour les questions de ce genre. Une autre chose à faire consiste à passer plus de temps à former les avocats et à sensibiliser les juges aux questions environnementales. Le ministère de la Justice fait maintenant un assez bon travail sur ce plan–là.

M. DeVillers: Un autre problème qu'on nous a signalé relativement à l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, c'est qu'il n'y a pas suffisamment de dispositions à appliquer, que les règlements ne sont ni assez vastes ni assez nombreux pour s'appliquer à tous les secteurs qu'il faudrait. Avez–vous quelque chose à dire là–dessus?

Mme Brown: Il n'y a qu'une partie de la loi qui parle d'émission de permis, celle sur l'immersion de déchets en mer. J'ignore pourquoi les autres règlements ne prévoient pas le même genre de chose, mais j'ai souvent supposé qu'il devait y avoir de bonnes raisons pour ne pas prévoir l'établissement d'un comité dans ces autres cas ou qu'il y avait peut–être un problème à le faire. Je n'en suis pas certaine. Les règlements établissent des normes au lieu de prévoir l'émission de permis.

[*Texte*]

and check that permit and I can check that regulation. I can also see whether or not if that ship is out there, if there's a boat and it's looking like it's doing something suspicious you can go and ask for his permit. That becomes real easy. That makes it very clear.

I guess the problem I have with that whole thing is that if there is a lapse in enforcement or a violation, then we've failed. That's the problem that we have with looking too heavily on the enforcement end because those are indications of failure. We have not protected the environment. It's not always useful to hold it up as being a badge of honour, because it is not. We need to look at it the other way, saying it would be nice if those numbers were zero.

Mr. DeVillers: Table one has the 12 regulations and I understand that is the extent of the regulations under CEPA.

Ms Brown: There are upwards of 24, some of which don't all apply in the Atlantic region.

Mr. Aggett: I could just add, if you look at page 26 the ocean dumping inspections are captured separately from that table on page 15. You'll see the inspection specifics related on page 26.

The Chairman: Thank you.

Mme Guay (Laurentides): J'aimerais poser quelques questions concernant les évaluations environnementales. En ce moment, le gouvernement fédéral fait–il des évaluations environnementales pour la région de l'Atlantique? Est–ce que les provinces en font aussi? Comment harmonisez–vous ces choses ici?

Ms Brown: Yes, the federal government conducts environmental assessments of its own works and undertakings and projects. All four provinces have environmental assessment procedures, and they also conduct assessments of their projects. Because of the nature in the Atlantic region, there's a lot of federal involvement in a lot of those projects, whether it be in the form of federal funds or in the form of loan guarantees. There's a lot of federal dollars involved in a lot projects. As well, there are the permit requirements for ocean dumping — those kinds of things. Invariably, we are very much together, especially on large projects with both federal and provincial interests involved.

We are fairly well harmonized when we're dealing with the public hearing level, and we have no problems there. We work very closely with all the provinces doing a joint panel, and at the smaller project phase we're in the process now of really addressing how we harmonize more effectively on some of the smaller projects that come into the system. The cooperation is very good.

• 0840

Mme Guay: Arrive–t–il que vous utilisiez une évaluation environnementale provinciale au lieu d'en faire deux pour éviter un dédoublement si vous jugez que c'est efficace?

[*Traduction*]

Lorsque vous essayer d'appliquer un vaste programme pour faire respecter la loi, c'est beaucoup plus facile lorsqu'il y a des permis. Je peux vérifier le permis et vérifier le règlement. Je peux voir s'il y a un navire quelque part qui fait quelque chose de louche. À ce moment–là, je peux demander de voir son permis. C'est très facile et très clair.

Ce que je n'aime pas du système, c'est que, si la loi est mal appliquée ou s'il y a une contravention, nous avons échoué. C'est le problème qui se pose lorsqu'on met trop l'accent sur l'application de la loi parce que tout ce qui peut en ressortir, ce sont les cas où nous avons échoué et où nous n'avons pas réussi à protéger l'environnement. Ce n'est pas toujours bon de considérer cela comme une chose honorable, parce que ce ne l'est pas. Il faudrait plutôt considérer que l'idéal serait de n'avoir aucune violation de la loi.

M. DeVillers: Le tableau 1 note les 12 règlements et, si j'ai bien compris, il s'agit–là de tous les règlements établis aux termes de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Mme Brown: Non, il y en a plus de 24, mais ils ne s'appliquent pas tous à la région de l'Atlantique.

M. Aggett: J'ajoute que si vous tournez à la page 26, vous constaterez que les inspections pour l'immersion en mer figurent séparément et ne sont pas contenues dans le tableau à la page 15. Les détails relatifs aux inspections sont donnés à la page 26.

Le président: Merci.

Ms Guay (Laurentides): I have a few questions about environmental assessments. Does the federal government now carry out environmental assessments for the Atlantic region? Do the provinces also carry them out? How do you harmonize?

Mme Brown: Oui, le gouvernement fédéral mène des évaluations environnementales pour ses propres travaux et projets. Les quatre provinces de l'Atlantique ont leurs propres procédures d'évaluation environnementale et font aussi des évaluations de leurs projets. Vu les caractéristiques de la région de l'Atlantique, le gouvernement fédéral participe à bon nombre de ces projets, soit sous forme de financement direct, soit sous forme de garanties de prêt. Le gouvernement fédéral investit beaucoup d'argent dans bon nombre de projets. Il y a aussi le fait qu'il faut un permis pour déverser des déchets dans l'océan. Nous travaillons toujours en étroite collaboration, surtout pour les projets importants auxquels les gouvernements fédéral et provinciaux participent.

Les procédures sont relativement bien harmonisées pour ce qui est des audiences publiques et cela ne cause pas de problèmes. Nous travaillons très étroitement avec toutes les provinces en créant des comités d'examen mixtes et nous sommes en train d'examiner les façons d'harmoniser davantage la procédure pour certains des projets moins importants. La collaboration est très bonne.

Ms Guay: Do you sometimes use a provincial environmental assessment rather than having a second one done to avoid duplication if you believe this to be effective?

[*Text*]

Ms Brown: Depending on the project, we are currently operating under the guidelines order until January 1. In that case there are only two phases of assessment, initial and then panel.

Often we will do an initial assessment, and the province might very well use its hearing procedure and we would cooperate with that process. Often, though, there are cases in which both we and they will be at a panel phase and we will cooperate. It will be a joint procedure.

Depending on the size of the project and the significance of the public hearing phase for the federal government, there are different ways to do it.

Mme Guay: On sait que la région de l'Atlantique est sujette à des déversements majeurs. Êtes–vous vraiment équipés pour faire face à une catastrophe majeure ici, dans la région?

Ms Brown: In the Atlantic region we have processing places that have been in place for almost 20 years. The regional environmental emergency team that we chair involves all federal departments with an interest and a role: the Coast Guard, Fisheries and Oceans, the provinces. It involves all of the major players. There are active discussions, lots of procedures, and lots of work going on with the REET mechanism.

We also have Canada–U.S. oil spill contingency plans, which are exercised frequently, so that if there is something along the coast that involves both Canada and the U.S. there are formal procedures in place throughout the region.

The companies themselves are required to maintain oil spill equipment. The Coast Guard has response capability. I don't think anybody is ever prepared for a major accident the size or the capacity of which is beyond comprehension, but there is a significant capacity in the region. At the same time, I would never go so far as to say that it is enough. When those emergencies happen it's never enough.

Mr. Hamilton: I can't add a lot to that, other than perhaps to stress the exercises with our U.S. colleagues that Karen mentioned, the Canada–U.S. program. We had a major exercise a month and a half ago in which we had a fictitious oil spill in the Bay of Fundy in American waters but oil was impacting on the Canadian side. We had the exercise both here and in Boston and uncovered some things that we need to fix. Out of that we intend to have a major workshop. The two countries will have a workshop in Halifax next month to sort out some of those legal issues in terms of moving people back and forth across the border and that variety of things.

Having said that, we have in place a fairly well–exercised arrangement between the provinces and our American colleagues.

Mme Guay: Dois–je comprendre qu'on se fie beaucoup aux Américains en cas de déversement majeur dans la région, ou si vous êtes équipés autant qu'ils le sont dans la région de l'Atlantique?

[*Translation*]

Mme Brown: Cela dépend du projet. Nous suivons maintenant les lignes directrices en vigueur jusqu'au 1er janvier. Cela veut dire que l'évaluation ne comporte que deux étapes, l'étape initiale et ensuite l'examen du comité.

Il arrive que nous fassions une première évaluation et que la province se serve ensuite de sa propre procédure d'audience à laquelle nous collaborons. Il arrive cependant souvent que nous collaborions avec la province pour l'examen en comité. Cela se fait conjointement.

Il y a différentes façons de procéder selon la taille du projet et l'importance de l'audience publique pour le gouvernement fédéral.

Ms Guay: We know that the Atlantic region is at risk from major spills. Are you really equipped to face a major disaster in the region?

Mme Brown: Nous avons dans la région de l'Atlantique des installations de traitement qui existent depuis plus de 20 ans. L'équipe régionale des interventions d'urgence environnementale que nous présidons regroupe tous les organismes fédéraux et autres qui s'intéressent à la question, soit la Garde côtière, le ministère des Pêches et des Océans et les provinces. Les principaux intervenants y sont tous représentés. L'équipe régionale a beaucoup de discussions et s'efforce d'établir toutes sortes de procédures et de mécanismes appropriés.

Il y a aussi les plans canado–américains d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures pour lesquels nous avons souvent des exercices. Il existe donc des procédures officielles s'appliquant à toute la région pour les incidents le long de la côte qui toucheraient à la fois le Canada et les États–Unis.

Les compagnies elles–mêmes doivent avoir leur propre matériel de nettoyage des déversements de pétrole. La Garde côtière est aussi en mesure de répondre aux appels. Je ne pense pas que personne ne soit jamais prêt à une catastrophe dont l'envergure dépasserait l'entendement, mais nous avons néanmoins une assez bonne capacité de réaction dans la région. Je n'irais cependant pas jusqu'à dire que c'est suffisant. Lorsqu'il y a une urgence, ce n'est jamais suffisant.

M. Hamilton: Je n'ai pas grand–chose à ajouter, sauf peut–être pour insister sur les exercices que nous organisons conjointement avec nos collègues américains, comme l'a signalé Karen. Nous avons eu justement un exercice important dans le cadre de ce programme canado–américain il y a un mois et demi pour nous occuper d'un déversement fictif dans les eaux américaines de la Baie de Fundy, mais où le pétrole se dirigeait vers les eaux canadiennes. L'exercice a eu lieu ici et à Boston et a permis de déceler certains problèmes. À cause de cela, nous avons l'intention d'organiser un atelier important. Des représentants des deux pays se rencontreront à Halifax pour cet atelier le mois prochain afin de résoudre les problèmes juridiques qu'il peut y avoir lorsque des gens doivent traverser la frontière constamment, et ainsi de suite.

Cela étant dit, il existe un arrangement relativement bien éprouvé entre les provinces et nos collègues américains.

Ms Guay: Am I to understand that you rely a lot on the Americans in case of a major oil spill in the region, or are you as well equipped as they are in the Atlantic region?

[*Texte*]

Ms Brown: The reference is important in that all the players individually have capacity and if you work more closely together you have more overall capacity.

In a good portion of the Atlantic region a major spill would travel the Canada–U.S. boundary, coming from the U.S. side or the Canadian side. Basically we're saying that the total is greater than the parts. As well, the oil companies themselves, Irving Oil as well as the association of oil companies, maintain their own equipment, as does the Coast Guard.

[*Traduction*]

Mme Brown: Le fait est que chacun des intervenants a ses propres capacités et que, si l'on collabore étroitement, cela augmente la capacité globale.

Dans une bonne partie de la région de l'Atlantique, un déversement important d'hydrocarbures toucherait les deux pays, qu'il vienne du côté américain ou du côté canadien. La capacité totale est plus grande que la capacité de chacune des parties. Les sociétés pétrolières elles–mêmes, c'est–à–dire Irving Oil et l'association des autres compagnies pétrolières, ont leur propre matériel, et la Garde côtière aussi.

• 0845

The Coast Guard has been working very actively in the last several years to involve communities and volunteers at the local level to respond to emergencies. The more people you have trained, the more people you have in your network, the better off you are going to be. That's really what we're saying.

Mr. Hamilton: There is a significant capability in Atlantic Canada. Depending on the size of the event one is dealing with, though, you need to keep drawing on capabilities elsewhere. If a spill of one sort or another gets to a certain size that can't be handled locally, equipment can start moving in from Newfoundland, from Great Britain; it can come up from the American seaboard. The arrangements in place and the exercises I talked about do exercise just that kind of thing: how to expand that response capability.

Mme Guay: Concernant les grosses compagnies pétrolières de la région, est–ce qu'il y a encore de la place pour beaucoup d'amélioration en matière de transport du pétrole et de risques environnementaux dans l'Atlantique?

Ms Brown: Are you talking about marine?

Mme Guay: Je parle des compagnies pétrolières comme Irving qui font du transport de pétrole.

Ms Brown: Transportation on land or on water, or both?

Mme Guay: Je parle surtout de l'eau.

Mr. Hamilton: We do have our head of environmental emergencies with us. I wouldn't mind putting that question to him, because of his depth of understanding on this issue.

The Chairman: Sir.

Mr. Roger Percy (Head, Environmental Emergencies Section, Environmental Protection Branch, Environment Canada): I am the regional environmental emergencies coordinator, or the head of the emergencies section, in the Atlantic region.

The oil companies—and specifically I'm talking about the companies that transport large quantities of oil: the Irvings, the Imperials—under the recently amended Canada Shipping Act have set up response organizations within the region here to respond to all levels of spills. They in fact do have a very good capability now. It gives the industry the prime response to the spill, as the polluter–pay principle applies. However, the federal government does maintain a monitoring role with both the coast guard and Environment Canada.

La Garde cotière s'occupe activement depuis plusieurs années d'obtenir la participation des groupes et des bénévoles à l'échelon local pour répondre aux urgences. Plus il y a de gens bien formés qui font partie du réseau, meilleures sont vos chances de réussir. C'est ce que nous pensons.

M. Hamilton: Il existe une capacité considérable dans la région de l'Atlantique. S'il s'agit d'un incident majeur, cependant, il faut obtenir de l'aide de l'extérieur. Si un déversement quelconque prend des proportions telles qu'on ne peut pas s'en occuper localement, on peut faire venir du matériel de Terre–Neuve ou de la Grande–Bretagne ou encore de la côte des États–Unis. Les arrangements et les exercices dont j'ai déjà parlé visent justement à augmenter notre capacité de réaction.

Ms Guay: Is there still a lot of room for improvement in the oil transport procedures used by major oil companies in the region and to prevent environmental problems in the Atlantic?

Mme Brown: Voulez–vous parler du transport maritime?

Ms Guay: I am talking about the oil companies such as Irving which transport oil.

Mme Brown: Voulez–vous parler du transport terrestre, maritime, ou les deux?

Ms Guay: I was talking mostly about marine transport.

M. Hamilton: Le directeur des urgences environnementales est ici ce matin. Je voudrais bien lui demander de répondre parce qu'il connaît très bien le sujet.

Le président: Allez–y, monsieur.

M. Roger Percy (chef, Section des urgences environnementales, Direction générale de la protection de l'environnement, Environnement Canada): Je suis coordonnateur régional des interventions en cas d'urgence environnementale, ou chef de la Section des urgences pour la région de l'Atlantique.

Aux termes de la Loi sur la marine marchande qui vient d'être modifiée, les sociétés pétrolières, et surtout celles qui transportent de grandes quantités de pétrole, comme Irving et Impérial, ont mis sur pied des mécanismes dans la région pour répondre à tous les genres de déversements. Elles ont maintenant une très bonne capacité de réaction. Cela permet à l'industrie d'être la première à réagir au déversement, conformément au principe de paiement par celui qui cause la pollution. Par ailleurs, le gouvernement fédéral continue de jouer un rôle de surveillance par l'entremise de la Garde côtière et d'Environnement Canada.

[*Text*]

The Chairman: Mr. Gilmour.

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): You mentioned similaries between the coasts. In British Columbia, forestry and fisheries are our bread and butter. I wonder if you could bring me up to speed on the pulp mills. Many of the mills are older, and in the old bleaching process you're getting dioxins and furans. There's been a move to change over to chlorine dioxide or ozone. Can you bring me up to speed on how many mills or what proportion and how the changes are coming?

Mr. Hamilton: In this region we anticipate full compliance with the new regulations under the Fisheries Act and under CEPA for pulp mills. On the dioxin and furan regulations, the de–foamer regulations under CEPA, full compliance has already been achieved in those areas. By the time the transitional authorization process finishes up at the end of the calendar year 1995, we anticipate all mills to be in compliance with those regulations.

We are following their programs quite closely, with milestones, design, procurement. While in the early years we were concerned for those mills of the older variety because it seemed as if they wouldn't be able to find the financial resources to do the job, whether it's the turn–around in the industry or whatever it is, we've been pleasantly pleased with their progress. As the bottom line to that, we're quite pleased with the results we're achieving. There has been very close cooperation between the federal and provincial governments in putting all that in place.

• 0850

Mr. Gilmour: Thank you. Regarding harmonization with the federal and provincial governments, there are no clear–cut constitutional guidelines. When dealing with an issue where both the provinces and the feds have jurisdiction, how are you splitting it up so that it either becomes a federal or a provincial responsibility?

Ms Brown: We're not actually doing the divvying up of the responsibility. That's the work you'll hear about when you go to Bathurst, the work being done through the Canadian Council of Ministers of the Environment where they are asking how it should be divvied up if it were a perfect world and if we had a blank slate. That's what they're doing.

What we're dealing with is pretty well the current legislation, the current framework, and asking how we can be more effective in administering it, knowing full well that we still have provincial and federal laws in place. Perhaps you got a sense from what Dave said before of the number of resources in inspections the provinces do have, but none of those are designated inspectors under CEPA. Just think of the capacity we would have to enforce that piece of legislation if all of those folks were trained and designated inspectors.

The benefits are enormous for both levels of government in terms of being more effective and better coordinated. When an inspector from the provincial side goes out to check A, B, and C, they may as well check Y and Z if they're on the same site.

[*Translation*]

Le président: Monsieur Gilmour.

M. Gilmour (Comox—Alberni): Vous avez parlé de similarités entre les deux côtes. En Colombie–Britannique, nos principales industries sont l'exploitation forestière et la pêche. Je voudrais bien que vous me parliez un peu des usines de pâtes. Bon nombre de ces usines ont été construites il y a assez longtemps et utilisent encore l'ancien processus de blanchiment qui produit des dioxines et des furans. On s'efforce maintenant de transformer le processus pour utiliser du dioxyde de chlore ou de l'ozone pour le blanchiment. Pouvez–vous me dire combien d'usines ou quelle proportion d'entre elles ont déjà fait le nécessaire et comment les changements se font?

M. Hamilton: Nous croyons que les usines de pâtes et de papiers de la région pourront respecter pleinement les nouveaux règlements établis aux termes de la Loi sur les pêches et de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Les règlements sur les dioxines et les furans et les règlements sur les additifs antimousse aux termes de la LCPE sont maintenant pleinement respectés. Nous croyons que toutes les usines seront en mesure de respecter les nouveaux règlements quand les autorisations provisoires cesseront de s'appliquer à la fin de l'année 1995.

Nous suivons de très près les programmes d'adaptation des usines et nous surveillons leurs objectifs, leur conception et leurs achats. Nous craignions au début que les usines les plus vieilles auraient du mal à trouver les ressources financières nécessaires pour les transformations requises. Nous avons été agréablement surpris des progrès qu'elles ont pu accomplir, que ce soit à cause de la reprise ou que sais–je encore. Nous sommes donc très heureux des résultats obtenus. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont collaboré très étroitement à ce projet.

M. Gilmour: Merci. Il n'y a pas vraiment de ligne directrice constitutionnelle très claire sur l'harmonisation entre le gouvernement fédéral et les provinces. Quand un secteur relève à la fois des provinces et du gouvernement fédéral, que faites–vous pour déterminer que c'est le gouvernement fédéral ou la province qui s'en occupera?

Mme Brown: Nous ne déterminons pas vraiment comment les compétences sont réparties. C'est une chose dont vous entendrez parler après à Bathurst. C'est le Conseil canadien des ministres de l'Environnement qui font ce travail et qui essaient de voir comment les compétences devraient être réparties idéalement si l'on devait partir de rien. C'est ce que fait le Conseil.

De notre côté, nous nous appuyons sur les lois en vigueur et nous essayons de voir comment on peut administrer ces lois de façon plus efficace, compte tenu du fait que certaines lois provinciales et fédérales existent déjà. Dave vous a peut–être donné une idée tantôt du nombre d'inspecteurs que possèdent les provinces, mais aucun de ces inspecteurs n'est inspecteur désigné aux termes de la LCPE. Vous pouvez imaginer quelle serait notre capacité d'application de la loi si tous ces inspecteurs recevaient la formation nécessaire pour devenir des inspecteurs désignés aux termes de la loi.

Les avantages seraient énormes pour les deux échelons gouvernementaux sur le plan de l'efficacité et de la coordination. Lorsqu'un inspecteur provincial va quelque part pour vérifier les facteurs A, B et C, il fait aussi bien de vérifier

[*Texte*]

It just makes a whole lot of sense. We're working at that level right now. The discussions through the CCME are dealing with who should have been doing what if we hadn't taken each other to court all these years.

Mr. Gilmour: In terms of harmonization within the federal government, it has been my experience when looking at these things that we tend to. . . There is very little harmonization, for example, between Environment and DFO. It almost seems as if neither wants to give up their turf. Is there any initiative to—

Ms Brown: We have, I think, a very good working relationship with Fisheries and Oceans in the Atlantic region. The Pacific region is a little different in that sense but they do work very effectively. Here, there has never been any competition between the two departments. Section 36 has always been administered by Environment Canada with input on the technical side, particularly the fish health side, from Fisheries and Oceans. They administer and enforce section 35. Under the MOU that's been in place for some years between the two departments, we have a very detailed regional working arrangement so that everybody clearly knows what to expect and when to be involved and are involved almost all the time. So we don't have that kind of problem in a specific sense.

The Chairman: Mr. O'Brien.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): In talking with some of my colleagues—I'm new to the committee—there's a sense that we're dancing around a little bit with CEPA, that we have the nice words in place and so on but wonder whether it is tough enough. Do you have any specific suggestions from your perspective here in Atlantic Canada as to how we could beef up this act? One of the examples you just gave, Ms Brown, which we also heard in Toronto, is the clarification of the roles of an inspector and an investigator and giving those functions more teeth. Do you have any other specific suggestions about how we can really make this act more aggressive and tougher?

Ms Brown: We're working in the department to provide that kind of advice to the committee. When the minister and the deputy minister appear, you'll certainly hear lots of really good advice in terms of the kinds of things we think can strengthen that act. But we are putting forward our views very strongly as a region largely because we have a different flavour from some of the others, working with the CEPA office in Ottawa to provide that kind of advice.

• 0855

Mr. O'Brien: Thank you. I am pleased to hear that.

Of interest to me personally is the whole PCB situation. I see on page 19 in your brief you talk about federal facilities being screened as sites, and then you make reference to willing host communities. Can you clarify that for me? Has there been adverse public reaction to the idea of hosting a construction facility on federal sites, or do you mean other sites as well?

[*Traduction*]

en même temps les facteurs Y et Z. Ce serait tout à fait logique et c'est ce que nous essayons maintenant d'obtenir. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement essaie maintenant de voir qui aurait dû faire quoi si chacune des parties n'avait pas perdu son temps à intenter des poursuites aux autres depuis des années.

M. Gilmour: Pour ce qui est de l'harmonisation au gouvernement fédéral même, j'ai constaté que nous avons tendance à. . . Par exemple, il y a très peu d'harmonisation entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Pêches et des Océans. Apparemment, aucun des deux ne veut céder du terrain. A-t-on fait quelque chose pour. . .

Mme Brown: À mon avis, nous avons de très bons rapports de travail avec Pêches et Océans dans la région de l'Atlantique. C'est un peu différent dans la région du Pacifique, mais les deux ministères sont très efficaces. Ici, il n'y a jamais vraiment eu de rivalité entre les deux ministères. L'article 36 de la loi a toujours été administré par Environnement Canada, qui reçoit des conseils techniques, surtout en ce qui concerne la santé du poisson, de Pêches et Océans. C'est Pêches et Océans qui administre l'article 35 de la loi. Il existe depuis déjà quelques années un protocole d'entente entre les deux ministères qui prévoit un arrangement de travail très détaillé pour la région pour que chacun sache exactement à quoi s'attendre et quand il doit intervenir et nous collaborons presque tout le temps. Nous n'avons donc pas vraiment de problème de ce genre.

Le président: Monsieur O'Brien.

M. O'Brien (London—Middlesex): D'après les discussions que j'ai eues avec mes collègues, comme je suis nouveau venu à ce comité-ci, j'ai l'impression que nous ne savons pas trop que faire de la LCPE, qu'elle contient de beaux principes, et ainsi de suite, mais que nous ne savons pas si elle est assez rigoureuse. Avez-vous quelque chose de précis à proposer dans la région de l'Atlantique sur la façon de renforcer la loi? Une chose que vous avez proposée, madame Brown, et nous avons entendu la même chose à Toronto, serait de mieux définir les rôles de l'inspecteur et de l'enquêteur et de leur donner plus de pouvoir. Avez-vous d'autres suggestions précises sur la façon de rendre la loi plus rigoureuse?

Mme Brown: Nous essayons justement au ministère de fournir des conseils de ce genre au comité. Quand le ministre et le sous-ministre témoigneront devant vous, ils vous feront certainement part de toutes sortes de bons conseils sur la façon de renforcer la loi. Cependant, nous faisons valoir nos positions de façon très ferme comme région, essentiellement en raison de nos particularités, et nous collaborons avec le bureau d'Ottawa à cet égard.

M. O'Brien: Merci. Je suis heureux de vous l'entendre dire.

Je suis intéressé tout particulièrement par l'ensemble de la question des BPC. Je constate que, à la page 19 de votre mémoire, vous parlez de l'évaluation d'installations fédérales comme emplacements possibles et aussi, plus loin, de localités d'accueil favorables. Pouvez-vous me donner des précisions à ce sujet? Le public a-t-il mal réagi à l'idée d'accueillir une installation sur un emplacement fédéral, ou bien envisagez-vous également d'autres emplacements?

[*Text*]

Ms Brown: No. The process that was put in place to try to site a mobile PCB incinerator is a joint federal–provincial exercise, which I think is very positive as well. There were a number of sites that were identified through the sets of criterion and they came down to two or three, all on federal land.

When the final review was completed, the review committee that made recommendations to the ministers at the time indicated that from a technical point of view the incineration was fine, the proposed technology was fine, but there was sufficient public opposition from the communities that lived down the road. Regarding the federal land that we are talking about here, one site was in Gagetown and another was out at the Halifax airport in that general area.

The deputy ministers and the ministers took that on board and basically said okay, let's see whether or not. . . Because at the same time a number of communities came forward and indicated an interest in hosting the incinerators, so there has been another process put in place to try to have a dialogue with those people in some of these communities.

It is a tricky business. Because it is a temporary facility you don't always get the same amount of economic return to the community in terms of the balancing that needs to go on when you try to site that kind of a facility.

Mr. O'Brien: We are facing this in my riding of London, Ontario. What happens if you don't locate, as you put it, "a willing host community"?

Ms Brown: We are certainly watching fairly carefully what is happening in Swan Hills in Alberta in terms of the incinerator there, and then also hopefully talking with some people in Quebec and other places. But we are not waiting for that. We are making the assumption that we have to deal with our own PCBs.

I think we are getting fairly close. We have a fair degree of confidence that we will be able to site the incinerator. However, at the same time, at the end of the day it doesn't make sense to site four or five of these things across the country if you have one registered facility that will handle it and the laws allow you to do so.

The Chairman: As you know, the Americans have quite an impressive coastal zone management program. We have no legislative framework. What are your thoughts on that?

Ms Brown: We have certainly been interested in the coastal zone issue for some time. There are a number of options to look at putting in place some sort of framework. CEPA may or not be the right place. Perhaps the Oceans Act or something along those lines may be a more appropriate tool. That is a question that I think the committee can examine.

The coastal zone management issues that we deal with by and large are also from land–based sources, so the minute that you are in land–based sources you are into provincial responsibilities, and you end up with a fairly tricky exercise as well.

I think the concept of the process and the need for it are clear. How we actually go about it becomes a little more complex. I guess the Department of Justice would be the ones to answer those kinds of questions, perhaps the how to, not the need for.

[*Translation*]

Mme Brown: Non. L'effort de localisation d'un emplacement pour un incinérateur mobile de BPC est un effort fédéral–provincial conjoint, ce qui est très constructif, d'après moi. Les critères ont permis d'identifier un certain nombre d'emplacements, qui se sont réduits, en fin de compte, à deux ou trois, tous situés sur des terres fédérales.

Une fois effectué l'examen final, le comité d'examen qui a fait des recommandations aux ministres à l'époque a fait savoir que l'incinération était acceptable sur le plan technique, que la technologie proposée l'était également, mais qu'il fallait tenir compte de l'opposition des collectivités environnantes. Pour ce qui est des terres fédérales dont il est question ici, l'un des emplacements était situé à Gagetown et un autre dans les environs de l'aéroport de Halifax.

Les sous–ministres et les ministres ont donc donné leur accord de principe, quitte à évaluer la situation de plus près. . . En effet, à la même époque, un certain nombre de localités se sont montrées intéressées à accueillir les incinérateurs, de sorte qu'on a amorcé un dialogue avec elles.

Il s'agit d'un jeu assez délicat. Puisque l'installation est temporaire, les avantages économiques pour la localité ne sont pas toujours si évidents.

M. O'Brien: Nous vivons le même genre de situation dans ma circonscription de London, en Ontario. Qu'arrive–t–il si on ne trouve pas de «localité d'accueil favorable», comme vous le dites?

Mme Brown: Évidemment, nous surveillons attentivement l'évolution de la situation pour ce qui est de l'incinérateur de Swan Hills, en Alberta, et nous sommes également à l'écoute de ce qui se passe au Québec et ailleurs. Cependant, nous ne restons pas les bras croisés. Nous supposons que nous allons devoir nous occuper nous–mêmes de nos BPC.

Nous approchons du but, d'après moi. Nous avons quand même bon espoir de trouver un emplacement pour l'incinérateur. Par contre, il serait insensé d'établir quatre ou cinq incinérateurs à divers endroits au Canada alors qu'une seule installation approuvée et conforme aux lois suffirait aux besoins.

Le président: Comme vous le savez, le programme de gestion des zones côtières des États–Unis est fort impressionnant. Dans notre cas, nous n'avons aucun cadre législatif. Avez–vous réfléchi à cette question?

Mme Brown: Assurément, la question de la zone côtière nous intéresse depuis un certain temps. Il y a lieu d'évaluer un certain nombre de solutions de rechange pour ce qui est du cadre à établir. Il se peut que la LCPE ne soit pas le cadre qui convienne. Il se pourrait que la Loi canadienne sur les océans ou une autre mesure de ce genre convienne davantage. Il s'agit d'une question sur laquelle le comité devra se pencher, d'après moi.

Pour l'essentiel, les questions de gestion de la zone côtière que nous abordons ont trait à des sources d'origine terrestre, ce qui implique évidemment la responsabilité provinciale et débouche donc sur un domaine assez délicat.

Il s'agit d'une notion qui correspond évidemment à un besoin. Elle reste cependant difficile à concrétiser. C'est peut–être le ministère de la Justice qui pourrait nous dire non pas pourquoi, mais comment on pourrait le faire.

[*Texte*]

The Chairman: Do you think the American model should be adopted, the coastal zone act approach?

Ms Brown: There are pros and cons. There are just as good models and better ones in some of the other countries.

The Chairman: Yes, I know there are pros and cons, but I am asking whether we should adopt it.

Ms Brown: I don't know that much about it, I'm sorry, to be able to give that kind of advice.

The Chairman: If I understood you correctly, in reply to Mr. O'Brien a moment ago you said the region is working on suggestions on CEPA for consideration by Ottawa. Would you make these suggestions known to us as well, by any chance?

• 0900

Ms Brown: Certainly. Yes.

The Chairman: How about doing it now?

Ms Brown: We haven't completed our review yet. I'll certainly be able to provide that to the committee when I provide it to the department in Ottawa.

The Chairman: And when will that be?

Ms Brown: I think in the next couple of weeks.

The Chairman: Are you satisfied with the current way of dealing with the handling of ballasts in our waters?

Mr. Hamilton: The issue of discharge from ships passing through?

The Chairman: Yes.

Mr. Hamilton: Whew! That has been a tough issue in this region because of the traffic. Each year, usually through January and February, there's a lot of destruction, a lot of oil on sea birds and so on, which has caused us some concern.

We've undertaken a series of programs through the last several years that we call the Clean Feather Program. It's run jointly by several parts of our department, our protection side but also our Canadian Wildlife Service, together with Transport Canada, as much as anything else to try to educate tanker operators to the issues.

The Chairman: Who is in charge of enforcement?

Mr. Hamilton: Largely Transport Canada in terms of the Shipping Act. Nevertheless, we felt it was important to try to do something from a promotional point of view.

The Chairman: Do you think CEPA should cover that aspect?

Mr. Hamilton: No, I don't think so. I would like to think about it a bit, but my immediate reaction is no.

The Chairman: Is it because you are satisfied with the performance?

[*Traduction*]

Le président: Croyez-vous que nous devrions adopter le modèle américain, à savoir l'idée d'une loi visant la zone côtière?

Mme Brown: Il y a du pour et du contre. Il existe ailleurs des modèles tout aussi valables, et même supérieurs.

Le président: Oui, je le sais, il y a du pour et du contre, mais je vous demande si nous devrions l'adopter.

Mme Brown: C'est une question que je ne connais pas suffisamment pour pouvoir vous donner un avis. Je m'en excuse.

Le président: Si je vous ai bien comprise, vous avez répondu à M. O'Brien tout à l'heure en disant que la région élabore actuellement des propositions relatives à la LCPE en vue de les soumettre à Ottawa. Seriez-vous par hasard en mesure de nous communiquer, à nous aussi, ces propositions?

Mme Brown: Certainement. Oui.

Le président: Et si vous le faisiez dès maintenant?

Mme Brown: Nous n'avons pas encore terminé notre examen. Je serai certainement en mesure de fournir ces renseignements au comité lorsque je les fournirai au ministère à Ottawa.

Le président: Et quand allez-vous le faire?

Mme Brown: D'ici à deux semaines, je crois.

Le président: Êtes-vous satisfaits des mesures qui sont prises à l'heure actuelle à l'égard du délestage dans nos eaux?

M. Hamilton: Vous voulez parler des déversements de navires de passage?

Le président: Oui.

M. Hamilton: Eh bien! Il s'est agi d'une question épineuse dans notre région en raison de l'intensité de la circulation. Chaque année, habituellement jusqu'en janvier et février, la destruction est considérable; on voit beaucoup d'oiseaux souillés de pétrole, ce qui nous inquiète évidemment.

Au cours des dernières années, nous avons lancé diverses initiatives dans le cadre de ce que nous appelons le Clean Feather Program. Ce programme est administré conjointement par divers services de notre ministère, nos services de protection, et par le Service canadien de la faune, ainsi que Transports Canada. Nous nous efforçons notamment de sensibiliser les exploitants de navires-citernes.

Le président: Qui est responsable de l'observation?

M. Hamilton: C'est essentiellement Transports Canada, dans le cadre de la Loi sur la marine marchande. Néanmoins, nous avons jugé opportun d'agir en matière de sensibilisation.

Le président: D'après vous, s'agit-il d'un domaine que devrait englober la LCPE?

M. Hamilton: Non, je ne le crois pas. J'aimerais avoir l'occasion d'y réfléchir, mais, à première vue, je crois que non.

Le président: Est-ce parce que vous êtes satisfaits des résultats actuels?

[*Text*]

Mr. Hamilton: I just suspect that it's something that probably would be better looked after under the Canada Shipping Act.

Ms Brown: I think the view we would have is that it should be the responsibility of the persons who regulate the industry. If they were the ones responsible for encouraging, integrating, enforcing—with our help, obviously, because we have an active interest—then that truly would define sustainable development.

The Chairman: Are you satisfied with the performance of Transport Canada so far?

Ms Brown: They've been doing an excellent job on this whole issue. Because it is so important to the Gulf of St. Lawrence area, they've been very cooperative in working with us. In fact, the numbers of oiled birds have declined dramatically in the last four years as a result of the efforts of both the Coast Guard and ourselves.

The Chairman: Is any ballast clean–up taking place outside of Canadian waters, and has it been recorded statistically?

Ms Brown: I don't know the answer to that. I can certainly get that for you and get back to you with it.

The Chairman: Within Canadian waters, to what extent is it taking place in an unsupervised manner?

Ms Brown: We'll get back to you on that.

The Chairman: Ms Brown, in your opinion is the availability of resources to achieve an adequate enforcement important, somewhat important, or of lesser importance?

Ms Brown: The resource issue is always important, but it's really more how we coordinate to deliver on these things. You can see from the material we've provided that we've reviewed the responsibility for CEPA as being a region–wide effort. We don't restrict it to the Environmental Protection Branch. Obviously there are the Atmospheric Environment people and the Canadian Wildlife Service. We have very much engaged all of the departments in the delivery.

The Chairman: Of the three options, which would you choose?

Ms Brown: Somewhat.

The Chairman: Following that answer, would you say that the budget available to your region is adequate, somewhat adequate, or inadequate?

Ms Brown: I would say that it's adequate for the challenge for now.

The Chairman: On what basis do you come to that conclusion? You are satisfied, in other words, that you have enough people to enforce? Is that fair?

[*Translation*]

M. Hamilton: J'ai tout simplement l'impression que c'est une question qui serait mieux traitée dans le cadre de la Loi sur la marine marchande du Canada.

Mme Brown: D'après moi, nous serions d'avis que cette question devrait relever des responsables de la réglementation du secteur. Si ces derniers avaient la responsabilité d'inciter, d'intégrer, d'assurer l'observation—avec notre aide, évidemment, puisque la question nous touche de près—alors il s'agirait véritablement d'une démarche de développement durable.

Le président: Êtes–vous satisfaits des résultats de Transports Canada à ce jour?

Mme Brown: Ce ministère fait un excellent travail à cet égard. La question est d'une grande importance dans le golfe du Saint–Laurent, et Transports Canada collabore avec nous de façon très étroite. D'ailleurs, grâce à nos efforts et à ceux de la Garde côtière, le nombre d'oiseaux souillés de pétrole a baissé de façon spectaculaire au cours des quatre dernières années.

Le président: Savez–vous si des activités de nettoyage des produits de délestage ont lieu à l'extérieur des eaux canadiennes et si ces activités ont été recensées?

Mme Brown: Je n'ai pas la réponse, mais je suis certainement en mesure de vous l'obtenir.

Le président: À l'intérieur des eaux canadiennes, dans quelle mesure cela se passe–t–il sans supervision?

Mme Brown: Nous allons pouvoir vous fournir une réponse plus tard à ce sujet.

Le président: Madame Brown, selon vous, est–il important, relativement important ou peu important de disposer des ressources nécessaires pour assurer le niveau d'observation qui convient?

Mme Brown: La question des ressources est toujours importante, mais celle de leur coordination en fonction des résultats l'est bien davantage. Vous pouvez constater, d'après la documentation que nous vous avons fournie, que nous envisageons la responsabilité à l'égard de la LCPE comme étant celle de la région dans son ensemble. Dans notre esprit, elle ne se limite pas simplement à la Direction de la protection de l'environnement. Le Service de l'environnement atmosphérique et le Service canadien de la faune ont évidemment un rôle à jouer eux aussi. Nous nous sommes efforcés de faire en sorte que tous les ministères participent.

Le président: Toutefois, quelle serait votre réponse parmi les trois choix possibles?

Mme Brown: Je dirais que c'est relativement important.

Le président: Cela dit, êtes–vous d'avis que le budget dont dispose votre région est suffisant, relativement suffisant ou insuffisant?

Mme Brown: Je dirais qu'il est suffisant, compte tenu des défis de l'heure.

Le président: Sur quoi vous fondez–vous pour donner cette réponse? Autrement dit, êtes–vous satisfaits des effectifs dont vous disposez pour assurer l'observation? Êtes–vous en mesure de répondre à une telle question?

[*Texte*]

Ms Brown: I wouldn't restrict my comments to enforcement, which is only one very small part of the implementation of CEPA.

We have a good effort. We have a lot of people engaged. Again, because we don't view it as being the sole responsibility of any one section—we view it very much as being part of all of our responsibility—we have a lot of people working in the CEPA area.

• 0905

I think we're doing okay for now. If there were to be an increase in responsibilities, then obviously we would have a problem, as anybody would.

The Chairman: But without any increase in responsibility, you would decline any increase in budget. Is that fair?

Ms Brown: Yes, I would. At this point, because we are trying to coordinate our efforts so much with the provinces and with the other federal departments, from the taxpayers' point of view, that's a much more effective use of the dollar than giving me more resources directly.

The Chairman: And the provinces are satisfied with the establishment of strength you can offer.

Ms Brown: That's right.

The Chairman: In other words, they have never asked for increases in federal budgets.

Ms Brown: No. Well, maybe not in specific terms.

The Chairman: Well, have they or have they not?

Ms Brown: Not to my knowledge, they've never asked for... They are looking for better coordination. That's the case.

The Chairman: And where is the coordination lacking?

Ms Brown: For example, there will be times when an inspector will go in from the province to look at a pulp mill for X or Y and we'll be in there a couple of weeks later, although we're getting better at coordinating that. There is a need to coordinate better some of the inspections for industrial facilities. By working together more effectively, we can actually save money collectively between both levels of government.

The Chairman: If I understand you correctly, then, there's no need to increase the regional budget for inspections, investigations, and overall enforcement.

Ms Brown: Not at this point.

The Chairman: Thank you.

Mr. Adams: Ms Brown, I was talking with one of your colleagues before about harmonization between pieces of legislation. Just so you know, I am very interested in building prevention into this legislation, and by the way into all

[*Traduction*]

Mme Brown: J'hésiterais à limiter mes commentaires aux mesures d'observation, qui ne correspondent qu'à une part extrêmement faible de la mise en oeuvre de la LCPE.

Notre effort est valable. Le nombre de personnes qui participent est considérable. Encore ici, étant donné que nous ne limitons pas la responsabilité à un service donné—puisque nous considérons que c'est une responsabilité que nous partageons tous—nous pouvons dire qu'un grand nombre de personnes travaillent à la mise en oeuvre de la LCPE.

Je dirais que nous sommes à la hauteur de la tâche pour le moment. Si les responsabilités devenaient plus considérables, un problème se poserait évidemment.

Le président: Ainsi, en l'absence de toute augmentation des responsabilités, vous diriez non à toute augmentation du budget? Est-ce une bonne question?

Mme Brown: En effet, je dirais non. Compte tenu des efforts que nous faisons à l'heure actuelle pour coordonner nos efforts et ceux des provinces et d'autres ministères fédéraux, il est beaucoup plus efficace, dans l'optique du contribuable, de nous laisser poursuivre sur notre lancée que de nous accorder d'autres ressources financières.

Le président: Et les provinces sont satisfaites des capacités que vous pouvez leur offrir.

Mme Brown: C'est exact.

Le président: Autrement dit, elles n'ont jamais demandé d'augmentations des budgets fédéraux.

Mme Brown: Non. Tout au moins pas de façon précise.

Le président: Bon, l'ont-elles fait, oui ou non?

Mme Brown: À ma connaissance, non, elles n'ont jamais demandé... Elles recherchent une amélioration de la coordination.

Le président: Et en quoi la coordination est-elle insuffisante?

Mme Brown: Il arrive parfois par exemple qu'un inspecteur de la province se rende à une usine de pâtes et papiers pour étudier tel ou tel aspect et que nous nous y rendions à notre tour quelques semaines plus tard. Cependant, il faut dire que la coordination s'améliore à cet égard. Donc, il y a lieu d'améliorer la coordination des activités d'inspection d'installations industrielles. Grâce à une collaboration plus efficace, nous pouvons économiser aux deux paliers de gouvernement.

Le président: Ainsi, si je vous ai bien comprise, il n'est pas nécessaire d'accroître le budget régional en matière d'inspections, d'enquêtes et de mesures d'observation.

Mme Brown: Pas pour le moment.

Le président: Merci.

M. Adams: Madame Brown, je parlais un peu plus tôt à l'un de vos collègues de l'harmonisation de diverses mesures législatives. Je dois vous dire que je m'intéresse vivement à tout ce qui pourrait faire en sorte que la prévention soit intégrée à

[*Text*]

legislation that's involved with the environment. I'm very interested in national standards. You and I had a little discussion before. I believe we do have federal authority, and it is not only through this legislation. I believe the federal authority gets stronger and stronger the closer to the international level we get, and you function in that environment. You're in an international environment.

Your colleague mentioned the Canada Shipping Act. We've mentioned the Fisheries Act, of which we have heard good reports, by the way. I believe there's a Boundary Waters Treaty. You yourself I think mentioned a possible new oceans act. I wonder if you could talk about the scope for harmonization among these pieces of legislation, which we might take into account when we redraft CEPA.

Ms Brown: I think federal harmonization is crucial as well, in the same way as the federal–provincial is. It doesn't do anybody any good if legislation overlaps or is unclear on who has what responsibility.

Mr. Adams: For example, in coastal zone management, the Canada Water Act deals with watersheds. You can't have prevention in coastal zones unless you control watersheds. How do you relate those two, in your mind?

Ms Brown: I don't. I've never heard it put that way before. I'm not sure how that relates to the first part of the question, though. You asked—

Mr. Adams: It is harmonization of legislation. The Canada Water Act deals with a river basin. If the river basin is unloading into the coastal zone, how do you deal with coatal zone management and prevent pollution if in fact you can't deal with the Canada Water Act?

Ms Brown: Right now the Canada Water Act, for example, may be a better alternative, if you're looking at–

Mr. Adams: Administratively now we think about building prevention in.

Ms Brown: To build prevention in?

Mr. Adams: Yes. That's the object of the exercise.

Ms Brown: The Canada Water Act probably isn't the right tool to build prevention in, if you're looking at land–based sources of pollution. Land–based sources of pollution will be regulated under CEPA for the toxic substances, and also under provincial legislation, but certainly not the Canada Water Act. The Canada Water Act provides the kinds of plans, the kinds of broad planning framework, that can go in place. So there are two things.

Coastal zone management in and of itself is more of a process. When we're talking about pollution prevention, we're talking about the physical entities of the industry: the mill, the plant. In that sense the legislation will be complementary rather

[*Translation*]

cette mesure, comme d'ailleurs à toute mesure législative qui touche l'environnement. La question des normes nationales m'intéresse au plus haut point. Nous en avons d'ailleurs déjà discuté, vous et moi. J'estime que nous disposons de certains pouvoirs fédéraux, et ils ne découlent pas seulement de cette loi. Selon moi, plus nous nous approchons du palier fédéral en matière d'environnement, plus les pouvoirs fédéraux augmentent. Vous oeuvrez à l'échelle internationale.

Votre collègue a parlé de la Loi sur la marine marchande du Canada. Nous avons parlé de la Loi sur les pêches, au sujet de laquelle nous avons reçu d'excellents rapports, soit dit en passant. Il existe par ailleurs, je crois, un traité des eaux frontalières. Vous avez vous–même parlé de la possibilité d'une nouvelle loi sur les eaux océaniques. Pouvez–vous donc nous dire un mot au sujet des perspectives d'harmonisation de ces mesures législatives dont il conviendrait de tenir compte dans la reformulation de la LCPE?

Mme Brown: L'harmonisation à l'échelle fédérale a une importance cruciale selon moi, tout comme l'harmonisation entre les paliers fédéral et provincial. Personne n'est bien servi par des lois qui créent des chevauchements ou qui définissent mal les responsabilités.

M. Adams: Par exemple, en matière de gestion des zones côtières, la Loi sur les ressources en eau du Canada vise les bassins hydrographiques. Or, il n'est pas possible d'assurer la prévention dans les zones côtières sans maîtriser les bassins hydrographiques. Quel rapport établissez–vous donc entre ces deux aspects?

Mme Brown: Aucun. C'est la première fois que la question m'est présentée dans cette optique. Je ne vois pas très bien le rapport avec la première partie de la question. Vous m'avez demandé. . .

M. Adams: Il est question d'harmonisation de mesures législatives. La Loi sur les ressources en eau du Canada vise les bassins hydrographiques. Si un bassin d'une rivière se déverse dans une zone côtière, comment assurer la gestion de cette zone et empêcher la pollution sans composer avec la Loi sur les ressources en eau du Canada?

Mme Brown: À l'heure actuelle, il se peut que la Loi sur les ressources en eau du Canada offre de meilleures possibilités, dans l'optique de. . .

M. Adams: Il est question ici d'intégrer la prévention sur le plan administratif.

Mme Brown: D'intégrer la prévention?

M. Adams: Oui. Voilà où nous voulons en venir.

Mme Brown: La Loi sur les ressources en eau du Canada n'est probablement pas l'instrument d'intégration de la prévention qui convient, dans la mesure où il est question de sources de pollution d'origine terrestre. Les sources de pollution d'origine terrestre sont visées par la LCPE pour ce qui est des substances toxiques et le sont également par des lois provinciales, mais certainement pas par la Loi sur les ressources en eau du Canada. Cette dernière vise plutôt le cadre général de la planification. Il s'agit là de deux aspects distincts.

La gestion des zones côtières est davantage un processus. La dimension de la prévention de la pollution y concerne plus particulièrement les entités physiques du secteur que sont les usines et installations. Il s'agit donc plutôt de mesures

[*Texte*]

than opposing or in need of harmonization. You can see that there might be various tools at the federal government's disposal to implement a broader scheme. You can use the various pieces of legislation.

[*Traduction*]

législatives complémentaires que de mesures qui s'opposent ou qu'il y a lieu d'harmoniser. Le gouvernement fédéral, comme vous pouvez le constater, dispose de divers instruments pour mettre en oeuvre un programme plus vaste. On peut faire appel à diverses mesures législatives.

• 0910

Mr. Adams: I just wondered how we use them. I know they're there.

M. Adams: Je m'interrogeais tout simplement sur leur utilisation. Je sais qu'elles existent.

M. Sauvageau: Ma première intervention vous concerne, monsieur le président. Avant de refuser un rappel au Règlement, ne devriez-vous pas l'entendre? J'ai invoqué le Règlement tout à l'heure, et vous avez dit non avant de m'entendre. J'avais déjà posé une question concernant les États américains versus le fédéral, et vous aviez dit qu'elle n'était pas recevable. C'est pour cette raison que je voulais invoquer le Règlement. Je vous demanderais de m'entendre avant de dire non à l'avenir.

Mr. Sauvageau: My first point concerns you, Mr. Chairman. Before dismissing a point of order, should you not hear it out? I raised a point of order earlier, and you dismissed me and you dismissed it without hearing me out. I had already asked a question concerning the American states versus the federal government, and you had ruled that out of order. This is why I am raising a point of order. In the future, I would ask you to hear me out before you rule against me.

Le président: Monsieur Sauvageau, pendant la période des questions, il n'y a pas de rappels au Règlement. C'est une période de questions. C'est un débat. M. Adams a posé des questions que vous n'avez peut-être pas aimées, mais il a tout à fait le droit de poser ses questions. C'est dans le domaine de la loi que nous examinons. M^me^ Guay a posé des questions qui ne concernaient pas la loi, mais je lui ai permis de poser ses questions comme elle le voulait. Je ne veux pas intervenir sur des questions de Règlement quand un collègue pose des questions qui sont parfaitement normales.

The Chairman: Mr. Sauvageau, during the question period, there are no points of order. It is a time for questions and debate. You may not have liked the questions raised by Mr. Adams, but he is perfectly entitled to raise them. It has to do with the legislation under examination. Mrs. Guay asked questions which did not concern the legislation, but I allowed her to ask them as she saw fit. I do not wish to discuss points of order when a colleague is asking questions which are perfectly normal.

M. Sauvageau: Ma question sur les États américains versus le fédéral aurait pu être normale.

Mr. Sauvageau: My question concerning the American states versus the federal government could have been normal.

Le président: Vous pouvez toujours la poser, naturellement.

The Chairman: You can always raise it, of course.

M. Sauvageau: Merci, monsieur le président.

Mr. Sauvageau: Thank you, Mr. Chairman.

À la page 57 de la version française de votre document, vous dites que les sous-ministres de l'Environnement des provinces de l'Atlantique ont formé un comité et ont tenu leur première réunion le 22 septembre de cette année. L'évaluation environnementale figure en tête de liste des priorités en ce qui touche l'harmonisation. Comment ces sous-ministres et les ministres de l'Environnement des provinces—on va sûrement le voir demain—ont-ils réagi au fait qu'on avait mis l'évaluation environnementale comme priorité à l'ordre du jour et que, deux ou trois semaines plus tard, le ministre fédéral de l'Environnement leur a «imposé» le sujet de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale? Est-ce que cela ne court-cicuite pas un peu leur orientation provinciale?

On page 57 of the French version of your document, you state that the deputy-ministers of the Environment for the Atlantic provinces have formed a committee and held their first meeting on September 22 of this year. Environmental assessment tops the list of priorities with regard to harmonization. How did these provincial deputy-ministers and ministers of the Environment—we will certainly see that tomorrow—react to the fact that environmental assessment had been given priority status and that two or three weeks later the federal Minister of the Environment "forced" upon them the issue of the Canadian Environmental Assessment Agency? Is that not at odds with their provincial perspective to a certain degree?

Ms Brown: Not at all. As a matter of fact, the introduction of the Canadian Environmental Assessment Act, the legislation instead of the EARP guidelines order, makes the process of harmonizing easier. The EARP guidelines order is not designed in any way, shape, or form to provide a means and a process for the two levels of government to work clearly together. The EARP guideline rules are not known. They're on the basis of legal interpretation, whereas with CEAA it's very clear.

Mme Brown: Pas du tout. En réalité, l'introduction de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale comme mesure législative, par opposition au décret sur les lignes directrices du PEEE, facilite le processus d'harmonisation. Le décret sur les lignes directrices du PEEE ne vise pas du tout à faciliter la collaboration entre les deux paliers de gouvernement. Les règles qui découlent des lignes directrices visant le PEEE sont obscures. Elles sont fondées sur des interprétations juridiques. Par contre, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale est limpide.

[*Text*]

So in general the provincial reaction was mostly indifference, but also a very keen sense to get a better administrative coordination between the two levels of government on the projects that are now subject to environmental assessment.

M. Sauvageau: Concernant le pont de l'Île–du–Prince–Édouard, est–ce qu'une évaluation environnementale a été faite par le fédéral? Serait–il possible d'avoir un rapport de cette évaluation ou si elle a été faite en collaboration avec les provinces? De mon côté, j'aimerais avoir ce rapport. Je ne sais pas si les gens du Comité seraient intéressés à en avoir une ou plusieurs copies.

Ms Brown: Yes, a federal panel was completed on the fixed link project, and we can certainly make the report available to you. There have been a lot of other reports since, as well. We can give a list and the committee can let us know which ones they would like.

Mrs. Kraft Sloan: A number of witnesses appearing before the committee are supporting the idea of pollution prevention, and certainly documents from the department have supported this idea as well, or put it before the committee.

• 0915

One of the problems with pollution prevention is the definition, whether it's on the elimination or reduction of the use or creation or on the release of toxic substances and pollution. In terms of the effect on the enforcement of CEPA, I'm just wondering whether someone could respond regarding these two different definitions of pollution prevention. What would it be like for you to deal with the definition of pollution prevention based on the elimination or reduction of the user creation versus elimination or reduction of relief?

Ms Brown: That's almost impossible to answer. It's a hypothetical question. Without seeing the definition and having a fairly major look at it, it would be almost impossible to tell how difficult it would be to enforce. Certainly one of the keys is whether a piece of legislation and its regulations are enforceable. It is something that is very much of concern to us and all the regions because we are the ones that deliver. So those kinds of things have to be thought of early and brought into the thinking on the legislation. It's a good question, but I don't know the answer to it.

Mr. Lincoln: I see that 4% of the personnel are dedicated to CEPA, which is 23.9 person–years. Looking at it in terms of 466, it would seem to be very small. I wish I could follow it up with you, but I don't have time.

You suggested, Ms Brown, that permitting systems similar to those under the ocean dumping section might really help—at least that's the way I understood it—to make section 2 much more practical for follow up and enforcement. Given the small staff you have, would that help to—

[*Translation*]

Ainsi, d'une façon générale, les provinces ont surtout manifesté leur indifférence, mais elles se sont également montrées très désireuses d'améliorer la coordination administrative entre les deux paliers de gouvernement pour ce qui est des projets qui font aujourd'hui l'objet d'évaluations environnementales.

Mr. Sauvageau: With regard to the Prince Edward Island bridge, was an environmental assessment carried out by the federal government? Would it be possible to have a report on that evaluation or to know if it has been carried out jointly with the provinces? I, for one, would like to have this report. I do not know if members of the committee would want one or more copies.

Mme Brown: En effet, le projet de liaison fixe a fait l'objet d'un rapport d'un groupe fédéral d'évaluation, et nous pouvons certainement vous le procurer. Par ailleurs, un grand nombre d'autres rapports ont été rédigés par la suite. Nous pouvons vous en fournir une liste, et le comité pourra nous faire savoir quels sont ceux auxquels il s'intéresse.

Mme Kraft Sloan: Parmi les témoins qui comparaissent devant le comité, plusieurs favorisent l'idée de la prévention de la pollution, et c'est d'ailleurs le cas de divers documents provenant du ministère qui ont été soumis au comité.

L'un des problèmes relatifs à la prévention de la pollution réside dans sa définition même: s'agit–il d'éliminer ou de réduire les émissions de substances toxiques? Pour ce qui est de l'incidence sur la mise en oeuvre de la LCPE, je voudrais que quelqu'un m'apporte des précisions sur ces deux différentes définitions du concept de prévention de la pollution. À votre avis, quelle différence y aurait–il entre la prévention axée sur l'élimination ou la réduction des activités polluantes et celle axée sur l'élimination ou la réduction des émissions de substances toxiques?

Mme Brown: Il m'est pratiquement impossible de répondre à cette question, car elle est hypothétique. Sans avoir vu et examiné attentivement la définition, je ne pourrais pratiquement pas vous dire dans quelle mesure la loi serait facile à appliquer. Évidemment, l'une des questions essentielles, c'est de savoir si une loi et les règlements connexes sont applicables. Cela nous préoccupe beaucoup, ainsi que toutes les régions, car c'est nous qui appliquons la loi. Il faut donc y réfléchir assez tôt et en tenir compte dans la loi. Vous avez posé une bonne question, mais je ne sais pas comment y répondre.

M. Lincoln: Je constate que 4 p. 100 du personnel s'occupe de la LCPE, ce qui représente 23,9 années–personnes. Sur 466 personnes, ce pourcentage me semble assez réduit. J'aurais voulu que nous en parlions davantage, mais je n'en ai pas le temps.

Madame Brown, vous avez dit qu'il pourrait être vraiment utile—c'est du moins ce que j'ai compris—d'autoriser l'utilisation de systèmes semblables à ceux qui sont prévus dans la disposition relative aux rejets en mer afin de rendre l'article 2 beaucoup plus pratique en ce qui concerne le suivi et l'exécution. Étant donné que votre effectif est réduit, serait–il utile de. . .

[*Texte*]

Ms Brown: No. My comment was that we have to balance the two. Obviously when you have a permitting system in place it's very easy to know where you stand. You can lay out your plans. However, it's very labour-intensive and the balance would have to be found in terms of whether it's appropriate in the circumstance and in the cost to the taxpayer. That was my comment, that it's very much a balance between the two.

On the aspect of 466 staff, some run the Canadian Weather Service, so the numbers in there also reflect the total of the Atmospheric Environment Service program in the Atlantic region, which is a very substantive number. It's in the range of about 200. So the percentage of those folks who are involved in CEPA is even higher than that if you don't count in the weather office.

Mr. O'Brien: My last question relates to this whole issue of voluntary compliance. As you might anticipate, we've had a number of witnesses from the private sector telling us they'll be good corporate citizens and that we should give voluntary compliance a try. I'd be interested in hearing your perspective from Atlantic Canada on that. Do you think that's realistic? What's the Atlantic Canada spin on that? Are we hearing the same initiative from the private sector here? What's your view of it?

Ms Brown: I think so. I think as one of the elements, one of the tools, that is certainly viewed the same here as it is in the rest of the country. There are a whole suite of tools available, from voluntary approaches to economic instruments, market forces, all those kinds of things, as well as regulations. So it's no different in that respect. Often the voluntary approaches can become much more effective if they are fully incorporated into a company's way of doing business. There are real benefits to it, but I would never say to the exclusion of the other tools.

Mr. O'Brien: Thank you.

Mme Guay: Dans le cas d'une usine de pâtes et papier de Miramichi, il y a eu un chef d'accusation. Premièrement, j'aimerais savoir quel était ce chef d'accusation. Deuxièmement, on sait très bien que cette usine a bénéficié d'une subvention d'environ 5 millions de dollars qui venait de la Phase 1 du Plan Saint-Laurent.

• 0920

Pour ce qui est de l'amélioration de la technologie environnementale, j'aimerais savoir de quelle façon nous allons bénéficier de cette technonogie-là, entre autres au Québec. Quel était le chef d'accusation et pourquoi a-t-on retiré l'accusation?

Mr. Aggett: I can address the first part of the question in terms of the charges that were laid. There was a charge laid under the chloro-biphenols regulations for release of PCBs, and there was a charge laid under the storage of PCB materials regulations.

In negotiating a guilty plea it was agreed that due to the very small quantity of PCBs that actually entered the environment, we would be prepared to drop the chloro-biphenols regulations charge in order to get a guilty plea on the storage of PCB regulations charge.

[*Traduction*]

Mme Brown: Non. Je disais que nous devons équilibrer les deux. Évidemment, quand on dispose d'un système d'autorisation, il est très facile de savoir où l'on en est. On peut présenter ses plans. Cependant, cela requiert une main-d'oeuvre importante, et il faudrait trouver le juste milieu entre les activités nécessaires dans les circonstances et le coût de celles-ci pour le contribuable. Par conséquent, j'ai dit qu'il fallait essentiellement équilibrer les deux facteurs.

Pour ce qui est des 466 employés, certains d'entre eux travaillent au Service météorologique canadien; nous comptons aussi ceux du Service de l'environnement atmosphérique dans la région de l'Atlantique, qui sont très nombreux — près de 200. Par conséquent, le pourcentage d'employés qui appliquent la LCPE est encore plus élevé si l'on fait abstraction du Service météorologique.

M. O'Brien: Ma dernière question porte sur l'observation volontaire. Comme vous le devinez, nous avons reçu un certain nombre de témoins du secteur privé qui nous ont dit qu'ils seront de bons citoyens corporatifs et que nous devrions essayer l'observation volontaire. J'aimerais savoir quelle est la perspective des provinces de l'Atlantique en la matière. Pensez-vous que cela soit réaliste? Qu'en pense-t-on dans la région de l'Atlantique? Le secteur privé défend-il la même position chez vous? Quelle est votre opinion là-dessus?

Mme Brown: Nous avons la même vision de l'observation volontaire que le reste du pays. Il existe toute une gamme d'outils disponibles, des mesures volontaires aux instruments économiques, de la libéralisation des forces du marché à la réglementation. À cet égard, notre position n'est donc pas différente de celle des autres. Souvent, les mesures volontaires peuvent devenir beaucoup plus efficaces si elles sont pleinement intégrées au fonctionnement quotidien des entreprises. L'observation volontaire comporte des avantages réels, mais je ne dirai jamais qu'elle exclut les autres outils.

M. O'Brien: Je vous remercie.

Mrs. Guay: There was a charge against a pulp and paper mill in Miramichi. First of all, I would like to know what that charge was. Secondly, it is well known that the mill received a grant of about $5 million from Phase 1 of the St. Lawrence Plan.

As far as the improvement of environmental technology is concerned, I would like to know how we are going to benefit from that technology, especially in Quebec. What was the charge and why was it withdrawn?

M. Aggett: Je peux répondre à la première partie de la question, qui porte sur les chefs d'accusation. En effet, une accusation a été portée en vertu des règlements concernant l'émission de BPC, et une autre en vertu des règlements concernant l'entreposage de ces substances.

Dans la négociation d'un plaidoyer de culpabilité, il a été convenu qu'en raison de la très petite quantité de BPC qui se sont écoulés dans l'environnement, nous serions prêts à abandonner l'accusation concernant l'émission du produit toxique afin d'obtenir un plaidoyer de culpabilité quant à l'accusation relative à l'entreposage.

[*Text*]

The penalty in that case, levied by the judge, was a $100 fine with $16,000 going into environmental educational programs, to be split between the schools in the Newcastle and the Miramichi area and the community college. In addition, Miramichi had to pay for the insertion of a half–page advertisement in the local newspaper, explaining the circumstances around the violation.

Mrs. Guay: Can I get an answer from a second party?

Ms Brown: On the other issue, and we're just consulting quickly back here, we're not positive. We were aware of the fact that the company has the money. We think we know what the answer is, but I don't want to mislead the committee, so I'll get back to you very quickly on that.

Mrs. Guay: Thank you.

M. Sauvageau: Est–ce qu'on pourrait avoir la réponse plus tard quand ils se seront consultés?

Le président: Nous aurons la réponse plus tard.

Mrs. Guay: Can we get it today?

The Chairman: Yes.

Mr. Gilmour: Earlier you mentioned sewage in Halifax harbour. It's a big issue on the west coast because Victoria dumps raw sewage into the Strait of Juan de Fuca. Is raw sewage going into Halifax harbour, and what are your plans to address it?

Ms Brown: Yes, it's raw sewage. Actually there are several treatment facilities in the basin. The basin is the city of Halifax, Bedford, Dartmouth and Eastern Passage. There is actually a secondary treatment facility in Bedford, going to partial tertiary this year, and there is a treatment facility in Eastern Passage. In the cities of Halifax and Dartmouth, neither one has those treatment facilities.

The federal and provincial governments have been working for some years to resolve the issue and to find a process whereby they can site a sewage treatment facility. Such a project was proposed some years ago. It went through a full environmental assessment review panel, but the cost escalated to some $400 million, which was $200 million more than any of the parties had.

The provincial and federal governments decided that they would look at public–private partnership initiatives to try to come up with a more effective and cost–effective way of doing it. That process is just starting now, and hopefully we'll have submissions from the private sector within the year.

The Chairman: I have one question from the chair, and then we will adjourn for a little stretch.

Going back to the exchange you, Ms Brown, and I had earlier, would you say that other federal departments in the Atlantic region are fully complying with part IV?

Ms Brown: There are no regulations under part IV, so there's nothing to be in compliance with, effectively.

[*Translation*]

Dans cette affaire, le juge a condamné l'accusé à payer 100$ d'amende et à investir 16 000$ dans des programmes d'éducation environnementale; cette dernière somme devait être répartie entre les écoles de la région de Newcastle et de Miramichi et le collège communautaire. En outre, Miramichi devait payer pour l'insertion, dans le journal local, d'une demi–page de publicité expliquant les circonstances dans lesquelles l'infraction s'était produite.

Mme Guay: Un deuxième témoin peut–il répondre à ma question?

Mme Brown: Pour ce qui est du deuxième volet de votre question, et nous sommes en train de nous consulter rapidement là–dessus, nous ne sommes pas sûrs. Nous savions que l'entreprise a de l'argent. Nous croyons savoir quelle est la réponse, mais je ne veux pas induire le comité en erreur; par conséquent, je vous communiquerai une réponse dans les meilleurs délais.

Mme Guay: Je vous remercie.

Mr. Sauvageau: Could we have an answer later on when the consulation is over?

The Chairman: Yes, we will have the answer later on.

Mme Guay: Pourrions–nous l'obtenir aujourd'hui?

Le président: Oui.

M. Gilmour: Tout à l'heure, vous avez mentionné les vidanges dans le port d'Halifax. Cela pose de gros problèmes sur la côte ouest, car la ville de Victoria déverse des eaux d'égout brutes dans le détroit de Juan de Fuca. Est–ce qu'on en déverse aussi dans le port d'Halifax, et qu'entendez–vous faire pour remédier à la situation?

Mme Brown: Oui, on en déverse. En fait, il y a plusieurs installations de traitement dans le bassin, qui regroupe la ville d'Halifax, Bedford, Dartmouth et le passage de l'est. Il y a aussi une installation secondaire de traitement à Bedford, qui fera partie du traitement tertiaire cette année, et une autre dans le passage de l'est. Il n'y a d'usine de traitement ni à Halifax, ni à Dartmouth.

Depuis quelques années, les gouvernements fédéral et provinciaux s'efforcent de régler le problème et de mettre au point un processus permettant de déterminer l'emplacement d'une usine de traitement des eaux usées. Cette initiative a été lancée il y a quelques années. Elle a fait l'objet d'une évaluation environnementale exhaustive, dont le coût est monté en flèche à 400 millions de dollars environ, soit 200 millions de dollars de plus que prévu.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont décidé par conséquent d'envisager un partenariat entre les secteurs public et privé pour trouver un moyen plus efficace et plus économique de procéder. Le processus ne vient que de commencer, et nous espérons avoir des offres de la part du secteur privé d'ici un an.

Le président: J'ai une question à poser, et ensuite nous prendrons une petite pause.

Pour revenir à l'échange que nous avons eu tout à l'heure, madame Brown, est–ce que les bureaux régionaux des ministères fédéraux dans la région de l'Atlantique se conforment entièrement à la partie IV?

Mme Brown: Il n'existe pas de règlements relatifs à la partie IV; par conséquent, nul n'est tenu de s'y conformer.

[*Texte*]

Mr. Hamilton: Just one.

Ms Brown: Yes, there's only one under part IV.

The Chairman: So there is one.

Ms Brown: PCB destruction, which is the one we've been working with to try to deal with the PCBs. In the general sense, part IV is drafted in such a way as actually to make provision for regulations and provisions for plans, etc. As long as there are none there, they're not out of compliance.

The Chairman: How would you explain that after six years part IV has only has one regulation?

Ms Brown: I have no idea. I've only been with the department for a year, so I really don't know.

The Chairman: How can you expect other departments to comply with part IV if no regulations are available?

• 0925

Ms Brown: There are a number of other avenues the department has been quite aggressive on: stewardship policy and the greening of government activities, particularly since this government has come into place. A lot of really valuable work has been done by the various departments.

The Department of National Defence has environmental management plans for almost all its facilities at this point, which is a fairly major accomplishment. It is not something that has been easy in the making. They are investing heavily in cleaning up contaminated sites in this region. They have good plans, and we are working with them to try to sort out the priorities for which things to invest in first.

The Chairman: How do you get the Department of Transport to comply with the intent of part IV of the legislation in their airports in the Atlantic region?

Ms Brown: I am going to ask Ken to answer in more detail. But we also very much work with them on the stewardship policy. In that case there is a guideline under part IV of the guide, a glycol storage and handling guideline. We are working with them on implementing that.

The Chairman: Are you satisfied the Department of Transport is complying fully with that guideline?

Mr. Hamilton: I would have to make a check and advise the committee on that point. My sense is that they are, but I would like to be able to confirm it. Perhaps we could do that with a note later on.

About other activities of airport operations in the region, there are guidelines and there are regulations in other parts of CEPA—PCB storage is an example—which apply to transport facilities. My sense is that especially over these last few years, I guess given some extra activity, some higher priority put to these environmental issues by airports. Some significant progress has been made. There has been noticeable progress over the last years. Even with the lack of part IV regulations, some real progress has been achieved, particularly by Transport Canada.

[*Traduction*]

M. Hamilton: Il y a un seul règlement.

Mme Brown: En effet, la partie IV ne prévoit qu'un règlement.

Le président: Il y en a donc un.

Mme Brown: Ce règlement porte sur la destruction des BPC, et nous l'utilisons pour essayer de nous débarrasser de ce produit. D'une manière générale, la partie IV est libellée de telle manière que l'on puisse élaborer des règlements, des plans, etc. Tant qu'il n'y a pas de règlements, personne n'est obligé de s'y conformer.

Le président: Comment expliquez-vous qu'après six ans la partie IV ne comporte qu'un règlement?

Mme Brown: Je n'en ai pas la moindre idée. Je suis au ministère depuis un an seulement; je ne sais vraiment pas.

Le président: Comment peut-on s'attendre à ce que d'autres ministères appliquent la partie IV si elle n'est pas assortie de règlements?

Mme Brown: Il y a un certain nombre d'autres voies que le ministère a suivies activement: la politique de gérance de l'environnement, verdir les activités du gouvernement, surtout depuis que ce gouvernement-ci est au pouvoir. Divers ministères ont fait beaucoup de travail fort louable.

Le ministère de la Défense nationale a un plan de gestion de l'environnement qui s'applique déjà à presque toutes ses installations, et c'est une réalisation fort appréciable. Cela n'a pas été facile pourtant. Le ministère investit énormément dans l'assainissement des sites contaminés de la région. Les plans sont valables, et nous travaillons en collaboration avec le ministère pour établir un ordre prioritaire dans les investissements.

Le président: Comment amener le ministère des Transports à respecter l'intention de la partie IV de la loi dans les aéroports de la région de l'Atlantique?

Mme Brown: Je vais demander à Ken de vous répondre plus en détail. Il faut dire cependant que nous travaillons énormément avec les représentants du ministère à la politique de gérance de l'environnement. Il y a en l'occurrence une ligne directrice qui se trouve dans la quatrième partie du guide; il s'agit de consignes sur l'entreposage et la manipulation du glycol. Nous travaillons en collaboration avec le ministère pour la mise en oeuvre.

Le président: Êtes-vous d'avis que le ministère des Transports respecte autant qu'il se doit cette ligne directrice?

M. Hamilton: Il faudra que je me renseigne avant de répondre à cette question. J'ai l'impression que oui, mais je voudrais être en mesure de confirmer cela. Permettez-nous de vous envoyer quelque chose par écrit là-dessus.

Pour ce qui est des autres activités qui découlent de l'exploitation des aéroports de la région, il existe des lignes directrices et des règlements qui visent les installations de transport et qui sont pris en vertu d'autres parties de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. L'entreposage des BPC en est un exemple. J'ai l'impression que particulièrement depuis quelques années, étant donné l'exploitation plus intense, on met davantage l'accent sur les questions environnementales dans les aéroports. Des progrès marqués ont été réalisés plus particulièrement ces dernières années. Malgré l'absence de règlements pris en vertu de la partie IV, il y a eu de véritables progrès, attribuables notamment à Transports Canada.

[*Text*]

The Chairman: It is now 10:30 and it is time for some callisthenics, as they say. We thank you very much for your appearance this morning and the very clear information you gave us. We look forward to seeing you again around lunch time.

The meeting is adjourned for ten minutes.

• 0928

[*Translation*]

Le président: Il est maintenant 10h30, et il est temps de se dégourdir un peu. Nous vous remercions d'être venus ce matin, et nous vous sommes reconnaissants des renseignements fort clairs dont vous nous avez fait part. Nous sommes impatients de vous rencontrer de nouveau à l'heure du déjeuner.

La séance est levée pour dix minutes.

• 0946

The Chairman: Order.

I invite Professor Edwin MacLellan, David VanderZwaag, and Raymond Côté to the table, in particular Edwin MacLellan, professor of engineering from Cape Breton College, to show us his fantastic slide presentation. If he does it in 15 minutes, then it will give us 15 minutes for questions and answers, and then we can move on to the other witnesses for half an hour each.

Professor Edwin MacLellan (Department of Engineering, Cape Breton College): This morning I would like to talk about the Sydney tar ponds clean–up project, which is a very large hazardous waste clean–up project located in Sydney, Nova Scotia. I have prepared a slide tray that will take about 15 minutes to go through, following which there will be time for discussion. What I'm trying to do is relate the experience from the project to the review of CEPA.

The Sydney tar ponds clean–up project has a capital and operating cost of around $125 million, so on a world scale it is a significant expenditure.

• 0950

The first slide shows what Sydney looked like some 100 to 150 years ago. Here we have the Sydney steel plant in the background, Muggah Creek in the foreground. Muggah Creek is the subject of the discussion today. It's associated with the clean–up.

The Sydney tar ponds clean–up problem emerged some 60 to 80 years ago, when a company by the name of BESCO—British Empire Steel and Coal Company—moved to Sydney, Nova Scotia, to operate coal and steel operations. They operated the coal mines in the area. They had coke ovens, which supplied coke to the steel mill. The waste from the coke ovens was discharged into Muggah Creek. So what we see in this slide is coal tar in Muggah Creek, adjacent to the Sydney steel mill.

The environmental problems at the tar ponds consist of sediments contaminated with PAHs, heavy metals, and other compounds typically found in coal tar waste from a coke ovens operation.

Le président: Nous reprenons nos travaux.

J'invite MM. Edwin MacLellan, David VanderZwaag et Raymond Côté à s'approcher, et je donne la parole à M. Edwin MacLellan, professeur de génie au Collège du Cap–Breton. Il a un fort intéressant exposé, assorti de diapositives, à nous faire. S'il prend 15 minutes, nous aurons ensuite 15 minutes pour le dialogue, et ainsi les autres témoins pourront disposer d'une demi–heure chacun.

M. Edwin MacLellan (professeur, département de génie, Collège du Cap-Breton): Ce matin je voudrais vous entretenir du projet d'assainissement des étangs de goudron de houille de Sydney, dans la ville même de Sydney, en Nouvelle–Écosse. J'ai un tiroir de diapositives, et il nous faudra environ 15 minutes pour les visionner, après quoi nous pourrons procéder à la discussion. Je vais essayer de vous expliquer le projet en ce qu'il intéresse l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Le projet d'assainissement des étangs de goudron de houille de Sydney a un budget d'immobilisations et de fonctionnement de quelque 125 millions de dollars, ce qui signifie qu'il s'agit d'une dépense appréciable suivant des critères mondiaux.

La première diapositive vous donne une idée du Sydney d'il y a 100 ou 150 ans. De ce côté vous voyez l'aciérie de Sydney, et au premier plan le ruisseau Muggah. C'est du ruisseau Muggah que nous allons parler aujourd'hui, car il est au centre du projet d'assainissement.

Le problème de Sydney s'est développé il y a de cela environ 60 à 80 ans, quand la compagnie BESCO—la British Empire Steel and Coal Company—a établi son exploitation de charbon et d'acier à Sydney, en Nouvelle–Écosse. La compagnie exploitait alors des mines de charbon dans la région. Elle avait installé des fours à coke qui fournissaient le coke métallurgique à de hauts fourneaux. Les déchets des fours à coke étaient déversés dans le ruisseau Muggah. Ce que vous voyez sur cette diapositive, c'est du goudron de houille se trouvant dans le ruisseau Muggah, qui jouxte l'aciérie de Sydney.

Les problèmes environnementaux dus à la présence de goudron de houille dans des étangs ont pour cause des sédiments contaminés par des HAP, des métaux lourds et d'autres composés que l'on trouve d'ordinaire dans les dépôts de goudron de houille provenant des fours à coke.

[*Texte*]

This is another slide of the waste material.

The project is particularly complex for three reasons. First, the clean–up is located in a tidal zone, making it difficult to isolate from, for example, the coastal zone system. It is located in the downtown area of Sydney, Nova Scotia. Third, the volume of coal tar waste in the north and south ponds is very significant, 600,000 cubic metres of material, which would translate into about 60,000 truckloads of material if you loaded the material on trucks.

The north and south ponds include only the estuary portion of the wastes from the coke ovens operation. There are also wastes that were discharged in other areas at the site. So the $125 million expenditure includes only the north and south ponds.

To the right of the slide is the coke oven site. To clean up the coke oven site would cost at least hundreds of millions in addition to this cost.

The clean–up strategy, after much consideration, was excavation combined with a pipeline to a decanter, incineration, energy from waste, and monitoring.

The decision to go with excavation and incineration was based on a number of criteria. First, it takes advantage of the heat value in the coal tar. Secondly, it is a permanent solution for the destruction of the PAH–contaminated material. To seal the material on site or to truck the material off the site would not be a permanent solution and it would create many other problems.

The excavation component of the system is complex because one has to try to keep the volume of waste water in the pipeline down and the volume of the solids at a maximum, because both the waste water and the solids have to be treated. If you have too much water, that's much more waste to have to handle at the other end. This stretch was designed by Mudcat–Ellicott, a company in the U.S., specifically for this project.

A coffer dam was built in the north and south pond area to keep the area flooded so it would be a wet operation rather than a dry operation. That would make it less hazardous for the workers. The water depth would vary from about ten feet to two or three feet.

The pipeline from the dredge to shore is the flexible pipe you see. Then it goes into an eight–inch diameter pipeline one mile long, from the north–south pond area to the incinerator. You can see the incinerator in the background.

A fluidized bed incinerator was selected as the most appropriate technology. The two short–listed candidates. . .besides fluidized bed, the team also considered rotary kiln technology. In the trial tests the effectiveness of each was approximately the same.

This is a schematic of what the fluidized bed incinerator looks like. It is constructed and operates at present. There is a co–generation component for the project as well because of the significant caloric value in the waste.

[*Traduction*]

Voici une autre diapositive qui vous donne une idée des déchets.

Le projet envisagé est particulièrement complexe pour trois raisons. Premièrement, il s'agit de nettoyer un site se trouvant dans une zone de marées, ce qui rend son isolement plus difficile que s'il s'agissait d'une zone côtière. Le site se trouve au centre–ville de Sydney, en Nouvelle–Écosse. Troisièmement, le volume des déchets de goudron de houille dans les étangs du nord et du sud est très important, car il représente 600 000 mètres cubes de déchets, c'est–à–dire quelque 60 000 chargements de camions, à supposer qu'on choisisse de procéder à son évacuation par camions.

Les étangs du nord et du sud ne couvrent que l'estuaire des déchets provenant des fours à coke. D'autres déchets ont été déversés dans d'autres secteurs du site. Le budget de 125 millions de dollars prévu ne vise que les étangs du nord et du sud.

À la droite de la diapositive on peut voir l'endroit où se trouve le four à coke. Pour nettoyer le site où se trouve le four, il faudrait encore des centaines de millions de dollars de plus.

Après mûre réflexion, on a choisi comme stratégie d'assainissement le recours à l'excavation et l'utilisation d'un pipeline pour acheminer les déchets vers un décanteur, après quoi on procède à l'incinération pour transformer les déchets en énergie, le tout faisant l'objet d'une surveillance.

C'est en vertu d'un certain nombre de facteurs qu'on a choisi de procéder par excavation/incinération. Tout d'abord, on peut ainsi extraire la valeur calorique du goudron de houille. Deuxièmement, il s'agit d'une solution permanente qui détruit le support contaminé par les HAP. Si nous avions choisi de sceller le site ou encore de transporter les déchets par camions, la solution n'aurait pas été permanente et aurait donné lieu à bien d'autres problèmes.

La phase d'excavation est complexe, car il faut tenter de maintenir au plus bas le volume d'eaux résiduaires se trouvant dans le pipeline tout en transportant un volume maximum de solides, car les eaux résiduaires et les solides doivent être traités. S'il y a trop d'eau, le volume à traiter est d'autant plus gros en fin de compte. La société américaine Mudcat–Ellicott a conçu ce tronçon aux fins particulières du projet.

Un batardeau a été construit dans le secteur de l'étang du nord et du sud pour inonder celui–ci afin que l'opération se fasse en milieu humide plutôt que sec. Ainsi, il y a moins de danger pour les travailleurs. La profondeur de l'eau varie de dix pieds à deux ou trois pieds.

Le pipeline qui va de la drague à la côte est construit en matériaux souples. Son diamètre est de huit pouces sur une distance d'un mille, de l'étang nord–sud à l'incinérateur. Vous apercevez l'incinérateur à l'arrière–plan.

On a choisi un incinérateur à lit fluidisé, parce qu'on pense que c'est la technologie la plus appropriée. Il y avait deux concurrents. . . outre le lit fluidisé, on avait aussi envisagé le four rotatif. Lors des essais, on a constaté que les deux technologies se valaient du point de vue de l'efficacité.

Voici un schéma représentant un incinérateur à lit fluidisé. Il est déjà construit et fonctionne déjà. Le projet permet simultanément la production d'énergie, car les déchets comportent une valeur calorique appréciable.

[*Text*]

[*Translation*]

• 0955

The project is stressed by a number of problems, one being the uniqueness and magnitude of the project. We are dealing with emissions from the hazardous waste incinerator, which causes difficulties downwind, for example. We have encountered a hot spot of PCB–contaminated material, which was unexpected, and which we are not allowed to handle within the permit we have. There are problems with confined spaces on the site. Public outrage is also a very serious concern, and if you are working on a hazardous waste project of this magnitude in a downtown area, working with a tremendous volume of material, as I mentioned, over approximately 60,000 truckloads of waste, then communication with the public is quite difficult.

Le projet est entravé par bien des problèmes, l'un d'eux découlant de sa nature unique et de son importance. Nous sommes en présence d'émissions en provenance d'un incinérateur de déchets dangereux dont les effets se font sentir en aval, par exemple. Nous avons buté sur un foyer de matières contaminées par les BPC, ce qui n'avait pas été prévu, et c'est un problème que nous ne pouvons pas régler en vertu du permis qui nous a été délivré. Des espaces confinés sur le site nous causent des difficultés. Il y a eu en outre un tollé de la part des habitants, et quand il s'agit d'un projet d'élimination de déchets dangereux de cette taille, en plein centre–ville, mettant en cause des volumes de matières gigantesques, comme je l'ai dit, l'équivalent d'environ 60 000 chargements de camions de déchets, les communications avec le public sont pour le moins difficiles.

It's a very, very complex project where unexpected incidents can turn the project significantly. For example, finding the PCB–contaminated sediments was unexpected. We are not sure where they came from. They were not expected in the original plan. And as I mentioned, the permit that we were given was for PAH–contaminated material not PCB–contaminated material. There are many other incidents as well of unexpected situations that have arisen and that have caused difficulties. For the most part this is characteristic of very large superfund–level clean–up projects.

Le projet est très, très complexe, et les imprévus peuvent avoir une incidence marquée sur son déroulement. Par exemple, on ne s'attendait pas à découvrir des sédiments contaminés par les BPC. Nous ne savons pas quelle en est l'origine. Le plan de départ ne prévoyait rien de ce genre. Comme je l'ai dit, nous avons obtenu un permis pour traiter de la matière contaminée par les HAP, mais pas pour les BPC. Il y a eu bien d'autres imprévus qui nous ont causé des difficultés. On peut s'y attendre quand il s'agit d'un projet d'assainissement d'une telle envergure et aussi coûteux.

One difficulty we have to work with in the community is the fact that the risk is not shared. One area that is downwind accepts risks for the benefit of others. One surprise that I had on becoming involved in the project was that originally I felt that the emissions would be the number one concern on a project that involves destruction of waste with a hazardous waste incinerator. In my opinion, the emissions are the number two concern. The number one concern on the project is who controls the project. The community's primary concern is in project control; the number two concern is emissions. That makes sense in a way, because if the public feel they control the project and if they are concerned about emissions, they can close the project down. If the public feel that the project is being controlled by experts from away, they may not trust the experts and they would have concerns as to whether or not their interests would be covered.

Travailler avec les membres de la collectivité est difficile, notamment parce que le risque n'est pas partagé. La région qui se trouve en aval doit assumer des risques, alors que c'est une autre région qui en profite. Nous avons été surpris toutefois: au départ j'avais l'impression que les émissions constitueraient la principale inquiétude, puisqu'il s'agit d'un projet visant à détruire des déchets dangereux au moyen d'un incinérateur. À mon avis, il faut reconnaître que les émissions sont la deuxième préoccupation. C'est la surveillance du projet qui constitue la principale inquiétude. La principale inquiétude des membres de la collectivité porte sur la surveillance. Ensuite viennent les émissions. Cela se comprend jusqu'à un certain point, car si le public estime qu'il est maître du projet, il sait qu'il peut y mettre un terme dès que les émissions deviennent inquiétantes. Si le public estime que le projet se déroule sous la houlette d'experts qui sont loin du terrain, la méfiance s'installe, et le public s'inquiète de la défense de ses propres intérêts.

One observation I have from the project is that with this type of project the community must have much more control. This problem is even reflected in the organizational chart. The people who put together the organizational chart—I wasn't one of them, but I could have been—would have assumed that the emissions were the number one control and scientists and engineers would be at the helm of the management team. If the number one issue was community control then the composition of the management team would be quite different.

Voilà pourquoi je tiens à dire que dans un projet de cette envergure il faut que les membres de la collectivité aient les choses bien plus en main. Nous avons illustré ce problème dans l'organigramme. Les gens qui ont participé à la préparation de cet organigramme—et je n'en étais pas, mais j'aurais pu en être—étaient en droit de présumer que les émissions étaient le principal problème à surveiller et que les scientifiques et les ingénieurs avaient la responsabilité de leur gestion. Si toutefois la principale préoccupation est la prise de contrôle par les membres de la collectivité, la composition de l'équipe de gestion doit être tout à fait différente.

In terms of its management, the project is a complex interplay of controlling complex technology and trying to deal with the community's perception of risk. We are dealing with real risks and we are dealing with perceived risks.

Sur le plan de la gestion, le projet comporte un volet d'inter–action complexe faisant intervenir une technologie de surveillance complexe tout en contenant les réactions des membres de la collectivité face aux risques. Il s'agit ici de risques réels tout comme de risques supposés.

[*Texte*]

Finally, in the last slide, the clean-up is not affordable. The cost of the project is $125 million at present for capital and operating. The original estimate was about $50 million. The $125 million is more likely to increase than decrease, and it only includes the north and south pond. If the coke oven site and other areas of the Sysco site were included in the clean-up, the cost, if it could be done at all, would certainly reach $1 billion, the better part of $1 billion.

What I would like to do now is refer the committee to a briefing I distributed, and to make two points.

This type of project is an end-of-the-pipe type project where there was no opportunity, because of the history of the site, for pollution prevention opportunities. And secondly, I feel that pollution prevention must be the centrepiece of the CEPA legislation.

• 1000

This type of project is not an example of how to manage hazardous wastes, because the costs are horrific. We cannot replicate this technology easily in other areas of Canada or outside of Canada, because of the extraordinary cost of around $125 million.

I would also like to remind the committee that the polluter-pay principle is not strong enough, because if most companies encounter a serious hazardous waste pollution problem such as this, then the polluter-pay principle would bankrupt them and the responsibility would revert to the taxpayer.

My suggestion is that this project should be used as an example of why pollution prevention should be the centrepiece of legislation, because we cannot afford the end-of-the-pipe approaches from past years.

The second point I would like to suggest to the committee is that environmental stewardship at the community level should be part of the legislation. We have found in our experience in this project that the communities want to participate in the project. They don't just want access to information. They don't just want to make presentations at environmental assessment hearings. They want to be on the management team. I feel that the legislation could help environmental management by being quite specific on how communities could become more responsible for environmental management at the community level.

I've abbreviated the presentation slightly from what I had originally intended in order to try for the 15-minute/15-minute split. I'll stop here and entertain any questions the committee may have.

The Chairman: Thank you.

Mr. Lincoln.

Mr. Lincoln: Professor MacLellan, I agree with you 100%. You won't find any disagreement here about pollution prevention and the need to include it in CEPA.

[*Traduction*]

En terminant, dans cette dernière diapositive, il faut signaler que l'assainissement n'est pas abordable. Le coût en immobilisations et en fonctionnement est de 125 millions de dollars actuellement pour le projet. Au départ, on prévoyait 50 millions de dollars. Il est plus que probable que ces 125 millions de dollars ne suffiront pas, et ils ne visent que l'étang nord et sud. Si le site du four à coke et d'autres secteurs du site Sysco étaient inclus dans l'assainissement, à supposer que cet assainissement soit réalisable, il faudrait certainement y consacrer près d'un milliard de dollars.

Je demanderais maintenant aux membres du comité de se reporter à un document que j'ai fait distribuer, car je voulais signaler deux choses.

Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'un projet au-pied-du-mur, car, étant donné les antécédents historiques, toute possibilité de prévention de la pollution est exclue. Deuxièmement, j'insiste sur le fait que la prévention de la pollution doit être l'élément central de toute loi sur la protection de l'environnement.

Ce genre de projet ne peut pas être un modèle de gestion des déchets dangereux, car les coûts sont astronomiques. Nous ne pouvons pas reprendre le même type de technique aisément dans d'autres régions du Canada ou à l'extérieur du pays, car 125 millions de dollars, c'est faramineux.

Je voudrais rappeler aux membres du comité que le principe du pollueur-payeur n'est pas assez ferme, car si la plupart des sociétés étaient aux prises avec un problème de pollution comme celui-ci, l'application même du principe les mènerait à la faillite, et, au bout du compte, c'est le contribuable qui devrait payer la facture.

À mon avis, ce projet devrait être cité en exemple pour expliquer pourquoi la prévention doit être l'élément central de la loi, car nous ne pouvons pas nous permettre d'être de nouveau acculés au pied du mur.

Deuxièmement, je préconise que la gérance de l'environnement à l'échelon de la collectivité soit inscrite dans la loi. Nous avons découvert à l'occasion de ce projet que les collectivités souhaitent participer. Elles ne veulent pas se contenter d'être renseignées. Elles ne veulent pas se limiter à faire des exposés lors d'audiences sur l'évaluation environnementale. Elles veulent faire partie de l'équipe de gestion. Les dispositions de la loi pourraient être fort utiles dans la gestion de l'environnement si elles étaient précises quant à la façon dont les collectivités pourraient être davantage responsables de la gestion de l'environnement à l'échelle locale.

J'ai un peu écourté mon exposé afin de me limiter aux 15 minutes qui m'étaient imparties. Je m'arrête ici et je répondrai volontiers aux questions des membres du comité.

Le président: Merci.

Monsieur Lincoln.

M. Lincoln: Professeur MacLellan, je suis entièrement d'accord avec vous. Ce n'est pas moi qui vais vous contredire quand vous dites qu'il faut absolument que la prévention de la pollution soit inscrite au coeur de toute loi canadienne sur la protection de l'environnement.

[*Text*]

I would like to ask you what kind of approach we should use to arrive at pollution prevention. As you know, CEPA today is based on regulating toxics that are listed. By the time we've listed and regulated them, another thousand combinations of toxics and all kinds of new ones have been invented and created.

Other people are saying that the approach is so unwieldy and so complex and so heavy that maybe we should turn to some easier type of onus, such as permitting, such as forcing the users to be responsible in the first place for pollution regardless of what toxics caused it. In other words, just stop polluting streams and the air and so forth.

How do you view giving us advice on especially section 2 of CEPA relating to toxics and the way we now handle and regulate them? Admitting that we shall put pollution prevention here, that we shall do something with section 2, what would you suggest?

Prof. MacLellan: I certainly can't claim to be an expert in CEPA legislation, but there are a number of approaches—for example, public education. In the legislation itself there should be requirements for industry to use the best available technology—for example, cleaner processes, etc. It would be helpful if the CEPA legislation could use the market more effectively and make it cost–effective for industries not to pollute.

[*Translation*]

Comment vous y prendriez–vous pour réaliser cette prévention de la pollution? Vous le savez, les dispositions de la loi sont actuellement fondées sur la réglementation de matières toxiques dont on a dressé la liste. À peine a–t–on fini de dresser une première liste de produits toxiques réglementés qu'il surgit 1 000 autres combinaisons de ces mêmes produits toxiques et toute une gamme qu'on vient d'inventer et de créer.

D'aucuns disent que l'approche est tellement difficile et complexe et que le processus est tellement poussif qu'il faudrait peut–être se tourner vers une autre définition du fardeau, laissant ainsi aux usagers la responsabilité première de s'occuper de la pollution causée par les produits toxiques qu'ils utilisent. En d'autres termes, il faudrait que l'on cesse de polluer les cours d'eau, l'air et le reste.

Quels conseils pouvez–vous nous donner à propos de l'article 2 de la loi, concernant les produits toxiques, leur manutention et leur réglementation? À supposer que l'on veuille inscrire la prévention de la pollution dans la loi, à supposer qu'il faille faire quelque chose du côté de l'article 2, comment devrions–nous nous y prendre?

M. MacLellan: Je ne prétends pas être expert quand il s'agit des dispositions de la loi, mais il y a diverses façons de procéder, par exemple faire oeuvre éducative auprès du public. Dans la loi, on devrait exiger que les industriels se servent de la meilleure technologie disponible, par exemple qu'ils aient recours à des procédés moins polluants, etc. Il serait utile que les dispositions de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement puissent se servir du marché plus efficacement et faire en sorte qu'il soit rentable de ne pas polluer.

• 1005

Mr. Lincoln: What about some sort of instrument whereby you say to industrial processors and others they shall not release more than 10% of pollution to start with, and eventually none, to arrive at pollution prevention by means of permits or instruments that really say so in so many words, regardless of what toxics they are?

Prof. MacLellan: One of the problems with that approach is using the stick instead of the carrot. We have to come up with strategies that will make it more cost–effective, for example, for industries to use cleaner processes. At present, if you strengthened the regulations and a company didn't comply, it might be very difficult and very expensive for them to reduce pollution after they're already in operation.

I see the efforts being most effective by screening industries before they are in place. Once the industry is in place, for example a power plant without scrubbers, the pollution prevention technology can become very, very expensive. So part of it, I suppose, should be in the environmental assessment process where we look even more closely at the types of technologies industries are adopting to see whether the technologies can be more suitable.

The Chairman: Thank you, Professor MacLellan.

M. Sauvageau: Ma question comporte trois volets.

M. Lincoln: Pensez–vous que nous pourrions en arriver à empêcher la pollution au moyen de permis ou d'autres instruments qui préciseraient clairement que les producteurs industriels et autres ne devront pas rejeter plus de 10 p. 100 de polluants au début de leurs activités et qu'ils devront graduellement les éliminer totalement, quels que soient les produits toxiques en cause?

M. MacLellan: L'ennui avec cette méthode, c'est qu'elle a recours au bâton plutôt qu'à la carotte. Nous devons trouver des stratégies qui rendront plus rentable pour les industries l'utilisation de processus moins polluants. À l'heure actuelle, si vous resserrez les règles il pourrait être très difficile et très coûteux pour une entreprise de s'y conformer en réduisant ses émissions tandis qu'elle est déjà en activité.

Je pense qu'il serait plus efficace de faire un examen préalable des industries, avant le début des activités. Après la mise en service d'une centrale électrique sans épurateur, par exemple, il peut coûter très, très cher de la doter de moyens techniques de prévention de la pollution. Je suppose donc qu'une partie de la solution doit être d'examiner de plus près, pendant le processus d'évaluation environnementale, le genre de technologies que les industries adoptent afin de déterminer si elles doivent être améliorées.

Le président: Merci, monsieur MacLellan.

Mr. Sauvageau: I have a three–part question.

[*Texte*]

On sait que 125 millions de dollars ont investis dans la dépollution des étangs de Sydney. Combien les études ont–elles coûté et combien le processus de nettoyage a–t–il coûté? Quelle comparaison pourrait–on faire entre les 100 millions de dollars investis pour les étangs de Sydney, dont je ne connais pas l'étendue géographique, et le Plan d'action Saint–Laurent? Le processus que vous utilisez à Sydney peut–il être exporté ailleurs au Canada pour du nettoyage similaire?

Prof. MacLellan: The $125 million has not yet been expended. We have spent about $45 million to $50 million on a capital program. We have begun operations. We expect to spend the balance of the $125 million during the next five to eight years.

I will estimate the level of effort that went on studies. I should also have mentioned that Ian Travers of Environment Canada, who has been involved in the project over the last decade, is intimately familiar with a number of these details. My estimate is that the studies would have been in the order of $2 million and the management fee would have been in the order of $3 million or $4 million out of the $45 million to $48 million. Perhaps I could ask Ian to comment on that.

The Chairman: Please introduce yourself and complete the answer, because there are a lot of people waiting.

Mr. Ian Travers (Environment Canada): Those figures are approximately correct. The amount spent on studies is perhaps closer to $4 million to $5 million at the initial phase. The management fee ultimately is probably $4 million. The remainder goes to construction and commissioning activities, bringing the total to approximately $50 million for this first phase.

The Chairman: Thank you.

• 1010

Mr. DeVillers: You indicated surprise at finding the PCBs and that your permit did not permit that clean–up. What is the nature of that permit? Who issued it and under what legislation?

Prof. MacLellan: It is a Province of Nova Scotia Department of the Environment permit that was negotiated with Environment Canada staff. So it is a provincial permit, it is enforced by the province, but Environment Canada representatives are involved in the process.

The permit originally gave authorization to incinerate PAH–contaminated material. PCB–contaminated material was not considered originally, because we did not believe PCB–contaminated material was among the waste. I believe we found 6,000 or 7,000 cubic metres of PCB–contaminated material. That does fall outside the permit.

Mr. Adams: This has nothing to do with the permit, Professor MacLellan, but I assume the system... I know you accept the fact that this incineration is end–of–pipe and all that stuff, but when you find a substantial amount of some other chemical you did not expect to be in there, how efficient is your system in dealing with that? I assume you designed the incinerators with some scrubbing capacity. You use some of the fuel, I suppose, to get the temperature up, and so on. But what

[*Traduction*]

We know that $125 million were invested in the cleaning–up of the Sydney ponds. How much did the studies cost and how much did the clean–up process cost? How could we compare the $100,000 invested to clean–up the Sydney ponds, whose geographical size I am not aware of, and the St. Lawrence Action Plan? Could the process you are using in Sydney be applied elsewhere in Canada for similar clean–ups?

M. MacLellan: Les 125 millions de dollars n'ont pas encore été dépensés. Nous avons dépensé de 45 à 50 millions de dollars environ pour un programme d'immobilisations. Les activités ont commencé. Nous prévoyons dépenser le reste des 125 millions de dollars au cours des cinq à huit prochaines années.

Je ne puis qu'estimer le coût des études. Je devrais mentionner également que Ian Travers, d'Environnement Canada, qui s'est occupé de ce projet au cours des 10 dernières années, connaît très bien certains de ces détails. J'estime que les études ont dû coûter environ deux millions de dollars et que les frais de gestion ont dû s'élever à environ trois ou quatre millions de dollars sur les 45 à 48 millions de dollars qui ont déjà été dépensés. Ian pourrait peut–être vous donner plus de détails.

Le président: Veuillez vous présenter et compléter la réponse, car il y a de nombreuses personnes qui attendent.

M. Ian Travers (Environnement Canada): Ces chiffres sont plus ou moins justes. Les études ont peut–être coûté plus près de quatre à cinq millions de dollars pendant la première phase. Les frais de gestion totaliseront probablement quatre millions de dollars. Le reste servira à la construction et à la mise en service, ce qui devrait porter le total des dépenses de cette première phase à environ 50 millions de dollars.

Le président: Merci.

M. DeVillers: Vous avez dit avoir été surpris de trouver des BPC et que les modalités de votre permis ne vous autorisent pas à faire ce genre de nettoyage. Quelle est la nature de ce permis? Qui l'a délivré, et en vertu de quelle loi?

M. MacLellan: C'est un permis du ministère de l'Environnement de la Nouvelle–Écosse, qui a été négocié avec les fonctionnaires d'Environnement Canada. Il s'agit donc d'un permis provincial, dont les modalités sont appliquées par la province, mais des fonctionnaires d'Environnement Canada participent au processus.

À l'origine, le permis nous autorisait à incinérer des matières contaminées par des HAP. Le permis ne prévoit pas la dépollution de matières contaminées par des BPC, car nous ne pensions pas en trouver parmi les résidus. En fait, nous avons trouvé, je crois, 6 000 ou 7 000 mètres cubes de matières contaminées aux BPC que nous ne sommes pas autorisés à traiter en vertu de notre permis.

M. Adams: Cela n'a rien à voir avec le permis, monsieur MacLellan, mais je suppose que le système... Je sais que vous acceptez le fait que ces matières doivent être incinérées au point de rejet, etc., mais lorsque vous trouvez une quantité importante d'un autre produit chimique que vous n'aviez pas prévu trouver là, dans quelle mesure votre système vous permet–il de faire face à cette situation? Je suppose que les incinérateurs que vous avez conçus sont dotés d'épurateurs.

[*Text*]

happens when you find something like that? Ignoring the permit side, how effective are you finding the incineration project?

Prof. MacLellan: My understanding is that it is an effective technology for the waste we are dealing with.

Mr. Adams: What if you find something unexpected in it? Does it just go up the chimney?

Prof. MacLellan: In the case of the PCB–contaminated material, as an example, a recent audit completed on the project suggested the technology we have is probably able to handle the PCB–contaminated material. But to have that included in the permit means going through the environmental assessment process. It becomes a destruction unit for PCB–contaminated material in an urban area. It is a very complex process.

So it is one thing to have technology suitable for handling material you did not expect. It is quite another thing to be allowed to handle that material. They are separate.

Mr. Gilmour: About risk, you are cleaning up the two ponds. The coke ovens themselves — is there a substantial risk on the site as well, or are you cleaning up, say, 80% or 90% of the risk by doing the ponds?

Prof. MacLellan: The coke oven operations have been closed for the past seven or eight years. The risk imposed by the clean–up operations is manageable. We have the material dredged in a dredge unit. It is not handled by people. It is transmitted through a pipeline to a decant unit. So it is quite a safe process. I would guess the risk imposed by having the waste there would be much more than the risk for the public from handling and destroying the waste.

The north and south ponds are within the city of Sydney. In a residential area you can throw a stone from the houses to the ponds. The waste material varies from four to ten or twelve feet deep, and it is in a residential area. Toxic gasses are coming from the waste as well.

I do not think there is much question the handling and destruction technology we have in place is effective for the waste we are dealing with.

Mrs. Guay: In your book you state that Sysco has been polluting this area for 80 years. How come they are not paying anything for these operations?

Prof. MacLellan: The British Empire Steel and Coal Company, BESCO, was the original corporation that set up the operations. It left Cape Breton in the 1960s and folded the steel mill, which has since been taken over by the Province of Nova Scotia. It has been a government–owned steel mill for the past couple of decades.

• 1015

For most of the past 80 years, the polluter has been a non–resident, living out of the country. Presumably, that company would be bankrupt if you checked to see if there were damages associated with it. So we're dealing with an absentee polluter, except for the Province of Nova Scotia and its responsibility over the past couple of decades.

[*Translation*]

J'imagine que vous utilisez un combustible quelconque pour faire monter la température, etc. Mais qu'arrive–t–il lorsque vous vous trouvez dans une telle situation? Mis à part le permis, comment évaluez–vous l'efficacité de ce projet d'incinération?

M. MacLellan: À ma connaissance, il s'agit d'une technologie très efficace pour traiter les déchets que nous devons dépolluer.

M. Adams: Et qu'arrive–t–il si vous trouvez quelque chose d'imprévu? Ce polluant s'échappera–t–il simplement dans l'atmosphère?

M. MacLellan: Dans le cas des matières contaminées par des BPC, par exemple, une vérification récente du projet a indiqué que la technologie que nous utilisons peut probablement traiter ces matières. Mais, pour pouvoir le faire, il faudrait faire une évaluation environnementale avant de pouvoir modifier le permis. L'installation deviendrait alors une unité de destruction de matières contaminées par des BPC dans une zone urbaine. C'est un processus très complexe.

Ainsi, c'est une chose d'avoir la technologie nécessaire pour traiter des matières qu'on n'avait pas prévu trouver, mais c'est une tout autre chose d'obtenir l'autorisation de traiter ces matières. Ce sont deux choses distinctes.

M. Gilmour: À propos de risques, vous êtes en train de dépolluer deux étangs. Les fours à coke ne présentent–ils pas eux–mêmes un risque important, ou allez–vous pouvoir éliminer, mettons, 80 ou 90 p. 100 des risques en dépolluant les étangs?

M. MacLellan: Les fours à coke ne sont plus utilisés depuis sept ou huit ans. Nous pouvons gérer les risques posés par les activités de dépollution. La matière n'est pas manipulée par des personnes. Elle est draguée jusqu'à une unité de dragage, puis elle est acheminée par pipeline à une unité de décantation. C'est donc un processus sans danger. Je pense qu'on ferait courir à la population un risque beaucoup plus grand en laissant les déchets là où ils sont qu'en les traitant et en les détruisant.

Les étangs nord et sud se trouvent à l'intérieur des limites de Sydney. C'est un secteur résidentiel, et les maisons sont à un jet de pierre des étangs. La profondeur des déchets varie de quatre à dix ou douze pieds, et ce, dans un secteur résidentiel. En outre, les déchets dégagent des gaz toxiques.

Je pense qu'il ne fait aucun doute que la technologie de traitement et de destruction que nous utilisons est un moyen efficace d'éliminer ces déchets.

Mme Guay: Dans votre livre, vous dites que Sysco pollue cette région depuis 80 ans. Comment se fait–il que cette société ne paye rien pour ces activités?

M. MacLellan: C'est la British Empire Steel and Coal Company qui a construit ces installations. Elle a quitté le Cap–Breton dans les années soixante et a fermé son aciérie, qui a depuis été reprise par le gouvernement de la Nouvelle–Écosse. Depuis une vingtaine d'années, l'aciérie appartient au gouvernement.

Ce pollueur a quitté le pays depuis environ 80 ans. La compagnie aurait probablement fait faillite si elle avait dû payer pour ses dégâts. Il n'y a donc plus personne à blâmer, sauf dans le cas de la Nouvelle–Écosse, qui assume certaines responsabilités à cet égard depuis une vingtaine d'années.

[*Texte*]

The Chairman: This is one of those classic cases where activities in the private sector become a burden in the public sector, and activities taking place in one generation aren't carried on to the following one. There are millions of those cases, where the cost has been shifted from the private sector to the public sector, and from one generation to the next, if not the next two generations.

We're very sorry your presentation has to be so short. Your brochures are terrific and educational. Your material is very good and very clear. It's a real pleasure to read it. Congratulations.

We have to move on and we'll certainly keep your observations in mind.

Prof. MacLellan: Thank you very much for your time.

The Chairman: We'll continue with Professor VanderZwaag of Dalhousie University. Welcome.

Professor David VanderZwaag (School of Law, Dalhousie University): Thank you to the committee for coming to Atlantic Canada to meet with us here and hear our views.

This morning I would like to speak on the topic of the precautionary principle or approach and CEPA reform. I think you have an issues paper, the number two document, in your briefing book today. I just want to highlight a few points from that paper. I'm not going to bore you by reading it or going into all the details, because I know you are under tight time constraints.

There are two points I would like to make this morning. First I would just like to say a few words about comprehending the principle, because there is a tremendous amount of uncertainty surrounding the principle. Then I would like to say a few words about putting the precautionary principle into practice.

At first glance the principle or approach is quite simple and straightforward. We have probably all heard the principle in another form since early childhood, an ounce of prevention is worth a pound of cure. In other words, we have to act ahead of the scientific certainty of cause–effect relationships when there is a threat of activity to the environment or human health. We cannot wait for dead bodies, we cannot wait for tumours, etc .; that's too late a response.

The controversy arises over the precise meaning of the principle. There are a lot of uncertainties. There are two major varieties of uncertainty. One is the scope of the principle. Does it simply apply to toxic chemicals, or even more specifically to those chemicals that bioaccumulate or are persistent in the environment, a narrow category? Or does the principle also apply to fisheries management, the way we manage forests, and the way we make decisions on environmental impact assessments of land–use planning? It has major broad implications, potentially.

The second uncertainly is how precautionary we as a society should be. Again, as I mentioned in the paper we seem to have a tremendous differences of opinion on this principle. There are those who want to take an ecocentric approach and restrict the

[*Traduction*]

Le président: C'est un exemple classique de tous ces cas où les activités du secteur privé sont devenues un fardeau pour le secteur public ou pour la génération suivante. On compte ces cas par millions; le secteur privé s'adonne à des activités polluantes dont les coûts sont ensuite assumés par le secteur public, sinon par la ou les générations suivantes.

Nous sommes désolés de vous donner si peu de temps. Vos brochures sont formidables et très instructives. Les documents que vous nous avez apportés sont clairs et excellents. C'est un plaisir de les lire. Félicitations.

Nous devons passer aux autres témoins; nous garderons en tête vos observations.

M. MacLellan: Merci beaucoup de m'avoir accordé de votre temps.

Le président: Nous poursuivons avec M. VanderZwaag, de l'Université Dalhousie. Je vous souhaite la bienvenue.

M. David VanderZwaag (professeur, faculté de droit, Université Dalhousie): Je remercie le comité d'être venu dans la région de l'Atlantique pour nous rencontrer et entendre nos témoignages.

Ce matin, j'aimerais aborder le principe de la prévention dans le contexte de la réforme de la LCPE. Je crois que vous avez dans votre cahier, à l'onglet deux, mon mémoire. J'aimerais mettre en relief certains points de ce document. Je ne vous ennuierai pas en le lisant ou en entrant dans le détail, car je sais que vous disposez de peu de temps.

J'aimerais traiter de deux points ce matin. Premièrement, je vous entretiendrai brièvement du principe, car ce principe reste encore très incertain. Puis je vous toucherai quelques mots de l'application du principe de la prévention.

De prime abord, ce principe, ou cette approche, semble simple et direct. Nous avons tous entendu parler de ce principe sous une forme ou une autre depuis notre enfance; nous avons tous entendu dire qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Autrement dit, nous devons agir avant même d'avoir des preuves scientifiques des relations de cause à effet lorsque l'environnement ou la santé des humains sont menacés. Nous ne pouvons attendre que des gens meurent ou développent des tumeurs; il est alors trop tard pour agir.

C'est la signification précise de ce principe qui soulève la controverse. Il y a de nombreuses incertitudes, qui se classent dans deux grandes catégories. Les premières incertitudes concernent la portée du principe. Ce principe s'applique–t–il uniquement aux produits chimiques toxiques, ou encore plus précisément à ceux qui s'accumulent dans les organismes vivants ou persistent dans l'environnement, un groupe limité de ces produits chimiques? Ce principe s'applique–t–il aussi à la gestion des pêches et des forêts et à notre prise de décisions en matière d'évaluation environnementale de l'aménagement du territoire? C'est un principe dont l'application pourrait avoir de vastes répercussions.

Les deuxièmes incertitudes portent sur l'ampleur des précautions que devrait prendre la société. Encore une fois, et j'y fais allusion dans mon mémoire, il y a d'importantes divergences d'opinions à cet égard. Certains veulent adopter

[*Text*]

world to zero discharge of toxic substances; let's have a natural world with natural, inert kinds of substances. Then there are those who have more of a utilitarian perspective, particularly industries that want to promote some trade–offs with the environment and the economy. So one of the great debates is now going internationally on this principle.

My second point is about operationalizing, or how to concretely incorporate this principle into CEPA. Almost every major international environmental treaty now has a precautionary approach or principle somewhere in the convention. All the major decorations internationally now mention precaution, so it would seem to be an international obligation for Canada, but how do you put it into practice?

• 1020

It seems to me there are two major options for this committee to consider that are not mutually exclusive options. One is to place the precautionary principle or approach in the preamble to CEPA, maybe in section 4 under "Administrative duties of the Federal Government", but somewhere a more general obligation to guide decisions including regulatory development under the act in the light of precaution.

Just a quick word on the side on that. It seems that now the provinces are catching on, are suddenly trying to live up to their obligation. The province here, Nova Scotia, just about a week ago released its new draft environment act, and you will now find in this province a mention of the precautionary principle in the preamble to the province's new legislation. British Columbia is likewise in the process of considering that principle for inclusion in its new environmental legislation. So you see that move right at the provincial level.

CEPA again could stay in step, it would seem, with the process we're likely to see in Canada and other countries.

The second option is to incorporate the precautionary principle or approach into specific parts of CEPA. Again I'll leave it to my paper to go over all the details. Clearly a precautionary approach should be put in part I that requires the Ministers of Environment and Health, in developing their codes of conduct and guidelines, to follow a precautionary approach. On part VI, under "Ocean Disposal", again an approach there to incorporate precaution might be to impose a reverse onus approach, as Clifford Lincoln was raising previously.

The idea would be basically to prohibit all ocean disposal unless it is accepted on a particular list. There could be a very narrow list of what would be allowed to be disposed of in Canada's ocean waters, such as fish wastes, dredge spoils, and a few others that might be on the list. Again, this seems to be quite in practice already. If you look at how Environment Canada has actually been undertaking the permitting, it is quite in line with a precautionary approach already. This could simply be solidified in legislation.

[*Translation*]

l'approche écocentrique et interdire tous les rejets de substances toxiques à l'échelle mondiale; ils préconisent un environnement totalement naturel, constitué de substances inertes. Par contre, il y a ceux qui adoptent une perspective plus utilitaire, particulièrement l'industrie, qui cherche des compromis entre la protection de l'environnement et les avantages économiques. À l'heure actuelle, ce principe fait l'objet d'un grand débat dans le monde entier.

Deuxièmement, je voudrais aborder l'application ou l'inclusion concrète de ce principe dans la LCPE. Presque tous les traités internationaux sur l'environnement comprennent maintenant une disposition sur le principe ou l'approche de prévention. Toutes les grandes déclarations internationales font allusion à la prévention. Par conséquent, il semble que le Canada ait une obligation internationale à cet égard, mais comment la mettre en pratique?

À mon avis, votre comité devrait envisager deux options qui ne s'excluent pas mutuellement. La première, c'est d'inclure l'approche ou le principe de prévention dans le préambule de la LCPE, peut–être à l'article décrivant la mission administrative du gouvernement fédéral, tout en prévoyant une obligation plus générale devant guider ses décisions, y compris sa réglementation.

Je me permets d'ouvrir ici une parenthèse. Il semble que les provinces ont pris conscience de leur obligation et tentent soudainement de la respecter. Le gouvernement de la Nouvelle–Écosse a rendu public, il y a environ une semaine, son projet de loi sur la protection de l'environnement; le préambule de ce projet de loi fait mention du principe de la prévention. De même, la Colombie–Britannique envisage d'inclure ce principe dans sa nouvelle loi sur l'environnement. Même les provinces se dirigent donc sur cette voie.

Le gouvernement fédéral voudra probablement emboîter le pas aux provinces et aux autres pays en prévoyant une mention de ce genre dans la LCPE.

La deuxième possibilité, c'est d'inclure l'approche ou le principe de prévention dans certaines parties précises de la LCPE. Encore une fois, je vous renvoie à mon mémoire pour plus de détails. De toute évidence, il faut faire mention de l'approche préventive dans la partie I, qui exige des ministres de l'Environnement et de la Santé qu'ils tiennent compte de ce principe dans l'élaboration de leurs codes de conduite et de leurs lignes directrices. À la partie VI, sous la rubrique «Immersion de déchets en mer», l'approche préventive pourrait se traduire par un renversement, ou une inversion, du fardeau de la preuve, comme Clifford Lincoln l'a fait remarquer plus tôt.

Essentiellement, on interdirait toute immersion de déchets en mer à moins qu'il ne s'agisse d'une substance figurant sur une liste précise. Sur cette liste restreinte on inclurait les substances pouvant être rejetées dans les eaux territoriales canadiennes, telles que les déchets de poisson, les matériaux de dragage et quelques autres. D'ailleurs, il semble que cette pratique existe déjà. Le ministère de l'Environnement du Canada a déjà adopté cette approche préventive en matière de rejet de déchets en mer. Cette pratique pourrait être consolidée par une mention dans la loi.

[*Texte*]

Perhaps the most controversial area would be incorporation of a precautionary approach or principle into part II, on toxic substances. Again, one can take a narrow approach and target persistent biocumulative toxics for elimination, perhaps in a very quick time period, again with a reverse onus on industry to come back and show that there will be no measurable release into the environment where they may have some limited uses of these particular chemicals. That's the narrow version.

The wider one, which is sure to be more controversial, is to put a broader scope, perhaps all toxic substances, where at some point there will be a reverse onus. Industry is going to have to come forward and show some level of acceptability or safety, such as no reasonable ecological concern, no reasonable health concerns. That onus is on industry. Unless they come forward with the science, with some evidentiary burden, that will not be allowed. Again, that can happen in various ways: through permits as suggested or through some prohibition with the reverse onus in that way.

I'll stop there, because I want to leave time for questions. My final statement is that it seems to me that this committee has a tremendous challenge and opportunity in front of it, because I and many Canadians would like to see some transparency where the rules of the game on risk assessment and risk management are in the legislation so people will know where to find it and what the approach of government will be.

Thank you.

The Chairman: Thank you. It was a real pleasure to read your paper. I'm sure that I'm speaking on behalf of all the members of this committee. It's extremely lucid and very well done, and you've done us a great service in that respect.

Mrs. Kraft Sloan.

Mrs. Kraft Sloan: On page 8 of the document it talks about whether you should look at a broad, ecocentric version or a utilitarian one. You indicated some of the problems with the ecocentric approach.

I'd like to put on the record that I have a little bit of difficulty with the terminology that one is ecocentric. Somehow it connotes some kind of a negative aspect to it, whereas utilitarian sounds very useful and very positive. So that's one comment I'd like to make on how things are perceived when we use language.

• 1025

The Chairman: Do you have your question?

Mrs. Kraft Sloan: I have my question, yes.

In terms of your own professional experience, which would you prefer as being more effective?

Prof. VanderZwaag: That's a good question. Indeed, internationally when you look at the various articulations, and there are over 12 different definitions in treaties and declarations, you find most of those definitions taking more of a utilitarian kind of approach. The Rio Declaration is an example where they have cost–effective measures kind of watering down at the end of that statement in the Rio Declaration.

[*Traduction*]

La mesure la plus controversée serait vraisemblablement l'inclusion du principe ou de l'approche de prévention dans la partie II, qui porte sur les substances toxiques. Encore une fois, on peut préférer une approche restrictive et viser uniquement l'élimination des substances toxiques biocumulatives, peut–être sur une période de temps très courte, en exigeant de l'industrie qui veut faire un usage limité de certains produits chimiques qu'elle prouve que ces produits n'auront pas d'effets mesurables sur l'environnement. Ce serait une application limitée du principe de la prévention.

L'application plus exhaustive serait certainement plus controversée, puisqu'elle pourrait viser toutes les substances toxiques et prévoir un renversement du fardeau de la preuve. L'industrie devrait prouver que ses rejets n'entraînent aucune conséquence pour l'environnement ou la santé. C'est l'industrie qui devrait faire la preuve scientifique de l'innocuité des substances qu'elle voudrait rejeter dans l'environnement. Encore une fois, cela pourrait se faire de différentes façons, par l'octroi de permis ou par le biais d'interdictions.

Je m'arrête ici, parce que je voudrais prendre le temps de répondre à vos questions. Pour terminer, j'ajouterai qu'il me semble que votre comité doit relever un défi de taille, car, tout comme moi, de nombreux Canadiens aimeraient que soient plus transparentes les dispositions législatives sur la gestion et l'évaluation du risque; ainsi, chacun connaîtrait ses obligations et les intentions du gouvernement.

Merci.

Le président: Merci. J'ai eu beaucoup de plaisir à lire votre mémoire, et je suis certain qu'il en a été de même pour tous les membres du comité. C'est un mémoire bien écrit, et très lucide, qui nous sera très utile.

Madame Kraft Sloan.

Mme Kraft Sloan: À la page 8 du mémoire, vous parlez de l'approche écocentrique par opposition à l'approche utilitaire. Vous recensez certaines des failles de l'approche écocentrique.

Je tiens à dire, aux fins du compte rendu, que je n'aime pas ce terme d'«écocentrique». À mon avis, il a une connotation négative, alors que le terme «utilitaire» semble très positif et très utile. C'est ma perception de cette terminologie.

Le président: Avez–vous une question?

Mme Kraft Sloan: Oui, j'ai une question.

D'après votre expérience professionnelle, quelle méthode est la plus efficace?

M. VanderZwaag: C'est une excellente question. Si on regarde comment ce principe s'articule dans le monde, on voit qu'il y a plus d'une dizaine de définitions différentes dans les traités et déclarations, et la plupart de ces définitions sont axées sur l'approche utilitaire. La déclaration de Rio en est un bon exemple, puisqu'elle parle de mesures rentables.

[*Text*]

I guess you're asking for my own professional opinion. I guess I can speak with many hats, my moral hat as a human being on this planet who is concerned about the environment, and my professional hat. My own leaning is towards the ecocentric, towards some reverse onus. Again, trying to be realistic—I think this is what the committee will face as well—and trying also to be aware that these issues are very difficult because there may be major impacts on industries, and again that has social–economic consequences, so it's hard enough to be a bit utilitarian and a bit leaning in that direction.

What came up on the screen with disaster after disaster after disaster is it will have to be a process of moving towards the ecocentric version. Again, I guess it's a question of how quickly we legislate. I asked in the paper: Do we need more discussion in Canada on the principle? That certainly seems to be a major need.

Mrs. Kraft Sloan: If you take a look at pollution prevention, and again there are different understandings of that. . . Oh, I'm sorry, Charles.

The Chairman: I'm sorry. Mr. Lincoln, a question, please.

Mr. Lincoln: I think your paper is fantastic, and is very useful to us.

If by chance looking to the long term, because we won't be able to do it in a year, looking at the principle of it, if we had a chance to redo CEPA, if you could introduce a precautionary principle, some form of reverse onus, and the suggestion you bring up on page 5 to include biodiversity, wouldn't we then be able to approach the whole area very much as the Fisheries Act does, and then not have to include it in the toxics, and list toxics and include it under here, and under there? Wouldn't that just cover it much more broadly and more effectively?

Prof. VanderZwaag: I can certainly go with the general articulation in CEPA where it should guide government policies in general. I think you do raise another issue, and that is do we have to go back and with these various sectoral pieces of legislation, Fisheries Act, Pesticides Control Products Act, all the major pieces of legislation. . . Again, one could also go back there and try to amend and try to get the precautionary approach articulated in those pieces of legislation.

I think really part of this larger question is what should CEPA do and how comprehensive should it be. I think there's been a discussion about whether it includes coastal zone management. Again, I think one of the policy questions facing the committee, if you look at one of the principles of the Rio Declaration, is integration, integrated decision–making. We see it now occurring at the provincial level where they are solidifying legislation. It seems that could also be a challenge at the federal level to bring together some of the disparate pieces of legislation. Again this may be very difficult to do in practice.

The Chairman: It's getting more and more intriguing.

Mr. DeVillers: The concept of the precautionary principle seems to be closely related to the reverse onus. I'm having a little trouble distinguishing them in my own mind. I wonder if you could assist me.

[*Translation*]

Je présume que vous voulez mon opinion professionnelle. Je peux vous répondre à titre d'être humain préoccupé par son environnement ou à titre professionnel. Personnellement, je tends vers l'approche écocentrique, vers un renversement du fardeau. Toutefois, il faut être réaliste—c'est aussi une obligation pour votre comité—et comprendre que ces enjeux sont très complexes, qu'ils ont des incidences importantes sur l'industrie qui, du coup, ont des conséquences socio–économiques. Il est donc difficile d'être à la fois écocentrique et utilitaire.

Tous les désastres et toutes les catastrophes écologiques ont prouvé qu'on devra, inévitablement, se diriger vers une approche écocentrique. La question qui se pose alors, c'est: avec quelle rapidité sommes–nous prêts à légiférer? Dans mon mémoire, je pose la question suivante: devons–nous, au Canada, discuter encore du principe? Il semble que ce soit le cas.

Mme Kraft Sloan: En matière de prévention de la pollution, et, encore une fois, c'est un terme qui fait l'objet de différentes interprétations. . . Excusez–moi, Charles.

Le président: Je suis désolé, mais M. Lincoln voudrait poser une question.

M. Lincoln: Votre mémoire est formidable, et il nous sera très utile.

Si, à long terme, parce que cela ne se fera pas d'ici un an, nous avions la chance d'examiner le principe et de réécrire la LCPE, si nous pouvions y inclure le principe de la prévention, une certaine forme de renversement du fardeau, ainsi que la suggestion que vous faites à la page 5 au sujet de la biodiversité, ne pourrions–nous pas alors procéder comme on l'a fait dans le cas de la Loi sur les pêches? Il serait alors inutile d'inclure ce principe dans la partie traitant des substances toxiques et de dresser la liste de ces substances, et d'énoncer ce principe dans toutes les autres parties de la loi. Cela ne serait–il pas plus efficace?

M. VanderZwaag: Je serais certainement d'accord pour qu'il y ait une articulation générale du principe dans la LCPE, pour qu'on y déclare que ce principe guidera les politiques du gouvernement en général. Toutefois, vous soulevez une autre question: ne faudrait–il pas alors modifier toutes ces autres lois, la Loi sur les pêches, la Loi sur les produits anti–parasitaires, toutes ces autres lois importantes touchant l'environnement. . . On voudrait peut–être alors modifier ces lois de façon à y inclure l'approche préventive.

En fait, tout cela fait partie d'une question beaucoup plus vaste, à savoir à quoi devrait servir la LCPE et quelle devrait être sa portée. On s'est déjà demandé si la LCPE devrait traiter de la gestion des zones riveraines. La déclaration de Rio énonce le principe de la prise de décisions intégrée, et votre comité devra se pencher sur cette question de politique. Les provinces ont commencé à le faire dans le cadre de la consolidation de leur législation. C'est un défi que devra aussi relever le gouvernement fédéral, qui voudra peut–être rassembler certaines de ces mesures législatives disparates. Il est vrai que ce sera difficile à mettre en pratique.

Le président: La discussion est de plus en plus fascinante.

M. DeVillers: Le concept du principe de la prévention semble être étroitement lié au renversement du fardeau. J'ai du mal à faire la distinction entre les deux. Peut–être pourriez–vous m'aider.

[*Texte*]

Prof. VanderZwaag: Sure. It is a very confusing area. Even the academic literature now is quite confused and it's really quite new. To be very honest with you, most of the literature is just out in the last year, so I think we are all kind of struggling with this principle or approach, even in the academic field.

If you go back in a simple way, the principle is perhaps being torn by different philosophies, different extremes. At the one extreme would be the reverse onus. That tends to be one of the extremes, more towards ecocentric, because it may have major impacts on industries if you do that, particularly in a broad form. But there are more modified versions. Pollution prevention has come up. That may be the number one way to operationalize the principle of precaution.

• 1030

So everything you've heard about pollution prevention could be seconded simply by the precautionary principle. Again, there may be a precautionary approach to risk–benefit or cost–benefit analysis. In other words, we do what we usually have done with risk, but we take it in a more precautionary way. It's not well settled exactly what the principle is going to mean in practice.

Mr. Adams: I read particularly the thoughts under ocean dumping and the precautionary principle, and I was interested in your two options there. It seems to me in coastal zone management and ocean dumping we're on an incredible environmental boundary: where does the land end and sea begin and all that stuff. The same boundary is an incredible legal boundary. It's quite remarkable. It's where these conflicts that exist on land become greatly magnified.

If you had your druthers, would you sooner the ocean dumping stuff were in CEPA, or would you sooner see it in an oceans act, to clean the whole thing up? Where would you prefer it to be?

Prof. VanderZwaag: I guess I'd respond to that with the old adage, the proof is in the pudding. In other words, it's where one gets effective legal powers, including enforcement. If it is in separate legislation, I don't think in the end it really matters. It may come back again which department may have jurisdiction. That may be another question that comes into play.

We have ocean dumping provisions now in CEPA, and there is discussion now of a new oceans act. Again, I suppose that's the issue you're raising.

I don't think there's a right or wrong. We have to look at the enforcement powers and the political reasons for putting jurisdiction in a certain department or agency or combination thereof. But in the end, I think the important thing is that there be a precautionary approach that's articulated in whichever legislative scheme is chosen.

Mr. O'Brien: Professor, the reverse onus concept is one that appeals to a lot of us, for a lot of reasons. But I wonder if you'd wear your legal hat for a minute. Is it likely to stand up to the inevitable legal challenges? Could it lead us to just a maze of legal confrontations?

[*Traduction*]

M. VanderZwaag: Certainement. C'est en effet un domaine où la confusion règne, car c'est tout nouveau. Il y a confusion même dans la littérature universitaire. En toute honnêteté, je vous dirai que la majeure partie de la documentation a été publiée l'an dernier. La communauté universitaire tente encore de définir ce principe ou cette approche.

Pour simplifier les choses, disons que ce principe se partage entre deux extrêmes, deux philosophies très différentes. D'une part, on trouve le renversement du fardeau, qui est préconisé par les écocentristes extrémistes et qui pourrait avoir une incidence importante sur l'industrie. Il y a cependant des versions modifiées de cette approche, notamment la prévention de la pollution. C'est peut–être la façon la plus courante de mettre en oeuvre le principe de la prévention.

Tout ce que vous avez entendu sur la prévention de la pollution traduit ce principe. On peut aussi adopter une approche préventive en matière d'analyse des coûts et avantages ou des risques et avantages. Autrement dit, nous faisons ce que nous avons toujours fait en matière de risque, mais nous prenons davantage de précautions. Par conséquent, on n'a pas encore bien défini ce que voudra dire ce principe en pratique.

M. Adams: J'ai lu vos remarques sur les rejets en mer et le principe de la prévention, et j'ai été frappé par les deux options que vous suggérez. Il me semble que lorsqu'on parle de gestion des zones riveraines et de rejets en mer on est à une frontière environnementale difficile à cerner, celle qui sépare la terre de l'océan. Il en est de même en droit. C'est tout à fait remarquable. Cela met en relief les conflits qui existent parfois entre les différentes lois.

Si vous aviez le choix, préféreriez–vous que les dispositions relatives à l'immersion des déchets en mer figurent dans la LCPE ou dans une loi particulière? Quelle est votre préférence?

M. VanderZwaag: Je vous répondrai par le vieux proverbe qui dit que la qualité se révèle à l'usage. En d'autres termes, j'opterais pour la solution nous donnant les pouvoirs les plus efficaces, y compris le pouvoir d'application. Si ces dispositions figurent dans une loi particulière, peu importe au bout du compte. Peut–être qu'on devrait plutôt se demander quel ministère devrait avoir compétence. C'est une autre question dont on doit tenir compte.

À l'heure actuelle, l'immersion de déchets en mer est régie par la LCPE, mais on parle aussi de faire adopter une nouvelle loi à cet égard. Je présume que c'est à cela que vous faites allusion.

Je ne crois pas que l'une ou l'autre option soit meilleure. Il faut examiner les pouvoirs d'application et les raisons politiques qui pousseront le gouvernement à accorder cette compétence à un ministère particulier, à un organisme particulier, ou aux deux. En dernière analyse, ce qui compte, c'est que l'approche préventive soit bien articulée, quel que soit le cadre législatif choisi.

M. O'Brien: Le concept du renversement du fardeau plaît à bon nombre d'entre nous pour bien des raisons. Je vous demanderai de me répondre à titre de juriste. Ce concept soutiendrait–il les contestations juridiques qui viendront inévitablement? Si nous adoptons ce concept, nous engagerons–nous dans un labyrinthe d'affrontements juridiques?

[*Text*]

Prof. VanderZwaag: I did not address the constitutional question in the brief. I don't want to go too far down the constitutional question. I haven't really addressed that specifically in the paper. But I'll make a few comments anyway.

Mr. O'Brien: I wasn't necessarily speaking in constitutional terms so much as about the private sector challenging the concept of reverse onus.

Prof. VanderZwaag: You go back to the federal powers. You have to operate under those federal powers. You have the national concern, particularly in toxic chemicals. You have the health concerns under criminal law powers. So there are certainly categories of power that would seem to give a major federal role in this area.

Particularly when you get into the toxics question, it would seem to me there a narrower version of the precautionary principle might be more in line with constitutional realities. Obviously there is a provincial spin–off question. Again, there is some process of harmonization, seeking to harmonize with the provinces and territories. Eventually we may see a parallel where precaution comes into federal legislation and also comes into provincial legislation.

Again, there has to be a process, which many countries, not Canada alone, are undertaking at this moment. Australia now is working through the same kind of constitutional dilemma: how do you get precaution into federal legislation, making sure it harmonizes with state and territory legislation?

The Chairman: Because of your immense degree of self–discipline, there is time for a second round. Mrs. Kraft Sloan.

Mrs. Kraft Sloan: You spoke earlier about the possibility of operationalizing the precautionary principle through pollution prevention. That was where I was getting to before. If we are going to do this effectively, I wonder if you could comment on the two versions, or views: whether it should be through the reduction–elimination around the use–creation or merely through the release.

Prof. VanderZwaag: I haven't given a lot of consideration to that question. I guess my initial response would be why don't you try to do both?

• 1035

Mr. O'Brien: I appreciated the answer on the Constitution, but I wonder, Professor, if you could address yourself to the likelihood of a large number of lawsuits or legal action by the private sector, which feels that a reverse onus model is simply something they won't accept.

Prof. VanderZwaag: I suppose it comes with how you apply or make operational a precautionary approach or principle.

To avoid the scenario you are raising, there are a number of options where you modify how strictly or how extremely the principle is going to be applied.

One way, of course, is to narrow down which chemicals are persistently biocumulative; so you narrow down the category.

[*Translation*]

M. VanderZwaag: Je n'aborde pas la question constitutionnelle dans mon mémoire. J'ai préféré ne pas m'engager sur cette voie. Mon mémoire ne contient aucun détail à ce sujet, mais je peux néanmoins faire quelques remarques.

M. O'Brien: Je ne pensais pas nécessairement à l'aspect constitutionnel, mais plutôt à la possibilité, pour le secteur privé, de contester le concept du renversement du fardeau.

M. VanderZwaag: Cela nous ramène aux pouvoirs du gouvernement fédéral. Vous devez légiférer en fonction de ces pouvoirs. Il y a l'intérêt national, particulièrement en matière de substances chimiques toxiques. Il y a les questions de santé qui vous incombent en vertu de vos pouvoirs en matière de droit pénal. Le gouvernement fédéral jouit donc de certains pouvoirs qui lui permettent de jouer un rôle important dans ce domaine.

En ce qui concerne les substances toxiques, plus particulièrement, une application restreinte du principe de la prévention respecterait mieux, à mon avis, les réalités constitutionnelles. Bien sûr, il faut aussi tenir compte des pouvoirs des provinces. Encore une fois, cela sous–entend un processus d'harmonisation avec les provinces et les territoires. Peut–être qu'un jour les gouvernements fédéral et provinciaux adopteront parallèlement le principe de la prévention dans leurs lois.

Il faut donc entreprendre un processus comme le font bon nombre d'autres pays, et non seulement le Canada. L'Australie, par exemple, fait face au même dilemme constitutionnel: comment inclure le principe de la prévention dans la législation fédérale tout en s'assurant qu'il y a harmonisation avec les lois des territoires et des États?

Le président: Grâce à votre grande discipline, nous avons suffisamment de temps pour un deuxième tour de table. Madame Kraft Sloan.

Mme Kraft Sloan: Vous avez parlé un peu plus tôt de la prévention de la pollution. C'est la question que je voulais aborder tout à l'heure. Si nous voulons prévenir la pollution de façon efficace, quelle méthode devrions–nous adopter: la réduction et l'élimination par le biais de l'usage et de la création ou l'interdiction totale des rejets?

M. VanderZwaag: Je n'ai pas vraiment réfléchi à cette question. Spontanément, je vous répondrais: pourquoi n'essayez–vous pas les deux méthodes?

M. O'Brien: J'ai aimé votre commentaire sur la question constitutionnelle, monsieur, mais j'aimerais que vous nous parliez de l'éventualité des poursuites judiciaires que le secteur privé pourrait intenter en grand nombre, étant donné qu'il récuse totalement le principe de l'inversion du fardeau de la preuve.

M. VanderZwaag: J'imagine que tout dépend de la façon dont vous allez appliquer le principe ou l'approche de prévention.

Quant à éviter les poursuites que vous dites, tout dépend de la sévérité avec laquelle vous allez appliquer ce principe.

Vous pourriez bien sûr vous en tenir aux produits chimiques ayant des propriétés biocumulatives; vous limiteriez donc la catégorie.

[*Texte*]

The other opportunity here for the committee is to take a comprehensive approach. For example, you could take a broader version; you phase in the principle to give industry time to respond.

The third aspect of that is to make sure you will put in place some carrot, some way to assist industries to come up with the science, to come up perhaps with better clean technologies.

So it is a comprehensive look at this. You don't do it just overnight, but it can be done in a way that is very sensitive to industry's concerns.

Mr. Lincoln: I shall come back to the question of biodiversity, because I find it very interesting.

We ratify the international convention, so Canada has an in. Then the provinces and Canada would be working on a common strategy, which eventually would be adopted. Would that be a good tool, as you suggest, to tie it in to the precautionary principle, to some kind of reverse onus, to simplify a law if we eventually had to look at long-term legislation?

Prof. VanderZwaag: There certainly is that opportunity.

If you look at the Biodiversity Convention, it talks about countries required to pass legislation to protect threatened and endangered species.

If we look around the world, the U.S. and Australia both have federal legislation to protect endangered species, which is one of the circles of control in this area of biodiversity protection. If you look at that kind of legislation, at least in the U.S., it has been a reverse onus approach where again it is going to have to be the industry or government department coming forward showing that it is not going substantially to interfere with the endangered species. It does have that kind of reverse onus approach.

The obvious questions in Canada are on federal and provincial jurisdiction when you get into the question of threatened and endangered species. On the larger question of protected areas, again you get into a lot of land-use controls. That is again a question for major debate and consideration.

Mr. Gilmour: You touched on my point when you talked about protected areas. To follow on Mr. O'Brien's question about getting into endless legal hassles either with industry or with certain groups that want to stop a project, could you comment on that?

Prof. VanderZwaag: Related to protected areas?

Mr. Gilmour: Yes.

Prof. VanderZwaag: The farther you go and the farther you try to apply it — you start applying it to fisheries and to natural resource questions, forestry for example — you eventually get into much more of a potential conflict of federal-provincial jurisdiction.

The toxic chemicals issue is clearly much narrower. There might be less friction there. I guess that's my own observation.

[*Traduction*]

Le comité a également le loisir de privilégier une approche globalisante. Par exemple, vous pourriez élargir votre perspective; l'application du principe serait graduelle afin de donner à l'industrie le temps de s'adapter.

Troisième chose: vous vous assurerez de mettre en place des mesures incitatives, un moyen quelconque d'aider les industries à trouver des solutions scientifiques, à trouver peut-être des technologies plus propres.

Ce serait donc une approche globalisante. Cela ne se fait pas du jour au lendemain, mais vous pourriez prendre des moyens qui apaiseraient les préoccupations de l'industrie.

M. Lincoln: J'aimerais revenir sur la question de la biodiversité, qui m'intéresse beaucoup.

Disons que le Canada ratifie la convention internationale; il y trouve donc son compte. Ensuite, les provinces et le gouvernement fédéral façonneraient une stratégie commune qui serait éventuellement adoptée. Est-ce que ce serait une bonne chose, comme vous le proposez, d'intégrer ici le principe de prévention, le principe de l'inversion du fardeau de la preuve, de simplifier la loi si nous envisageons d'adopter une loi durable?

M. VanderZwaag: C'est certainement une possibilité qui s'offre à vous.

Voyez la Convention sur la biodiversité: on y oblige les pays à adopter des lois visant à protéger les espèces menacées.

Voyez ce qui se fait dans le monde: il y a des lois fédérales aux États-Unis et en Australie qui protègent les espèces menacées, lois qui constituent l'un des périmètres de sécurité en matière de protection de la biodiversité. Voyez ce genre de lois, du moins le modèle américain: on y retrouve le principe de l'inversion du fardeau de la preuve, qui, encore là, oblige l'industrie ou l'État à démontrer qu'elle ou il ne menace en rien les espèces menacées. On y retrouve en effet le principe de l'inversion du fardeau de la preuve.

Les questions évidentes qui se posent au Canada, lorsqu'il s'agit d'espèces menacées, ont trait aux compétences fédérales et provinciales. Pour ce qui est de la question plus vaste des zones protégées, c'est le problème de la maîtrise des sols qui se pose souvent. Il y a encore là ample matière à débat et à étude.

M. Gilmour: Vous m'avez rejoint lorsque vous avez mentionné les zones protégées. Voulez-vous en revenir à la question de M. O'Brien à propos du contentieux interminable avec l'industrie ou certains groupes qui veulent stopper un projet?

M. VanderZwaag: Au sujet des zones protégées?

M. Gilmour: Oui.

M. VanderZwaag: Plus on va loin, plus on essaie d'appliquer ce principe — vous commencez par l'appliquer aux pêches et aux ressources naturelles, aux forêts par exemple — plus les compétences fédérales et provinciales risquent d'entrer en conflit.

Le problème des produits chimiques toxiques est beaucoup plus clair. Il y aura moins de frictions ici. Mais c'est une observation personnelle.

[*Text*]

What you might eventually be looking at... Clearly, what they have been working on in biodiversity is some kind of federal–provincial strategy whereby again they can come to some kind of resolution.

I've looked at the strategy. The problem is that they haven't gone very far in determining exactly what this means in terms of legislation. So how we are going to live up to our international obligation in terms of endangered species is a challenge for Canada. If we are going to include it in CEPA or some other legislation, then we might have to be looking at some creative ways of saying protection of endangered species, maybe new federal legislation. Maybe we need some creative mechanisms, federal–provincial boards or committees or some way to come up with a creative resolution of this tension in Canada.

Mr. Tom Curran (Committee Researcher): We've had a lot of discussion before the committee on the definition of "toxic" as it's contained in the act and whether it should be changed to take out the risk assessment portion of the definition and simply go with intrinsic hazard.

It's a two–part question: the current definition of "toxic" and the precautionary principle versus a revised definition of "toxic" and application of the precautionary principle.

Prof. VanderZwaag: If I look at the definition now under section 11 in terms of toxic substances, in a way it talks about the risk assessment side in a quite precautionary way. It talks about how there could be an effect that is negative on health or the environment, but it also talks about the danger. So it does have this kind of threat, the idea basic to the risk assessment side.

• 1040

It seems to me where CEPA has fallen down is more on the risk management side. If you assess something and you find it does have a serious threat, or whatever, what is the control measure that is going to be taken? What is your risk management approach?

The precautionary principle can apply to that second feature of risk management. Are we going to take an ecocentric kind of version, a reverse onus version, or are we going to take best available technology? Are we going to have a precautionary risk–benefit approach? It seems to me there's where the real questions lie. I don't think CEPA very well addresses the risk management question at this point.

Mr. Curran: If you went to a strictly intrinsic hazard definition of toxic substance, would that complicate the application of the precautionary principle? Is it even possible?

Prof. VanderZwaag: Yes, it is one of the difficult areas of how one assesses the risk and what the litmus is that even invokes or calls into play the precautionary principle. You find statements internationally of some kind of serious or irreversible threat. What exactly does that mean in terms of the science? So you do ask some of these difficult questions. Exactly what is the hazard? How much hazard do we need to become precautionary?

[*Translation*]

Vous voudrez peut–être envisager de... Ce qu'on a fait pour la biodiversité, c'est articuler une stratégie fédérale–provinciale quelconque qui permettra d'aboutir à une solution.

J'ai examiné cette stratégie. Le problème, c'est qu'on s'abstient de dire ce qu'on fera exactement sur le plan législatif. Le Canada ne sait donc pas encore comment il va s'acquitter de ses obligations internationales concernant les espèces menacées. Si nous devons inscrire ces obligations dans la LCPE ou une autre loi, il nous faudra trouver des moyens novateurs de protéger les espèces menacées, peut–être par une nouvelle loi fédérale. Nous avons peut–être besoin de mécanismes créatifs, de commissions fédérales–provinciales, de comités ou de moyens quelconques qui permettront au Canada de régler ce problème d'une façon créative.

M. Tom Curran (recherchiste du comité): Avant la séance, nous avons longuement discuté de la définition de l'épithète «toxique» telle qu'on la retrouve dans la loi,et nous nous sommes demandé s'il fallait modifier la définition en en retranchant l'aspect évaluation des risques et en s'en tenant simplement au danger intrinsèque.

C'est une question à deux volets: la définition actuelle de «toxique» et le principe de prévention par rapport à une définition révisée du terme «toxique» et l'application du principe de prévention.

M. VanderZwaag: Si je m'en tiens à la définition qui se trouve maintenant à l'article 11, où il est question des substances toxiques, l'aspect évaluation des risques prévoit un rôle considérable pour la prévention. On y dit quel effet pourrait être néfaste pour la santé ou l'environnement, mais on y mentionne aussi le danger. Il y a donc cette idée de menace, qui est l'idée fondamentale de l'aspect évaluation des risques.

À mon avis, là où la LCPE n'a pas été à la hauteur, c'est davantage au niveau de la maîtrise des risques. Si vous évaluez une situation et constatez qu'une grave menace se pose, ou peu importe, quelle mesure de contrôle allez–vous prendre? Comment allez–vous maîtriser le risque?

Le principe de prévoyance peut s'appliquer à ce second aspect de la maîtrise des risques. Allons–nous privilégier une version écocentrique, le principe de l'inversion du fardeau de la preuve, ou allons–nous privilégier la meilleure technologie qui soit? Ou allons–nous privilégier une approche risques–avantages? À mon avis, c'est là que résident les vraies questions. La LCPE n'accorde pas à l'heure actuelle suffisamment d'importance à la maîtrise des risques.

M. Curran: Si l'on s'en tenait à une définition de la substance toxique se limitant strictement au danger intrinsèque, cela compliquerait–il l'application du principe de prévoyance? Est–ce même possible?

M. VanderZwaag: Oui, c'est l'une des difficultés de l'évaluation du risque et l'application même du principe de prévoyance. Il y a des déclarations internationales qui mentionnent quelques menaces graves ou irréversibles. Qu'est–ce que cela signifie sur le plan scientifique? C'est pourquoi on pose certaines questions difficiles. Quel est ce danger exactement? Quel degré de danger doit–il y avoir pour qu'intervienne le principe de prévoyance?

[*Texte*]

To go back to CEPA, at least it does talk about the danger question. If I read it correctly, it just talks about danger, period. It doesn't talk about serious danger. So it is quite a low threshold, it would seem, according to the act as it currently reads.

The Chairman: Two brief questions. Tell me whether you would agree with the following observation: that the duty of the precautionary principle as it emerged in Bergen is that it would force us to focus on human activities rather than on the vagueness implied in focusing on ecosystem management, coastal zone management, all sorts of management of things out there we really don't know well enough.

Prof. VanderZwaag: That certainly seems to be one of the implications. In other words, if you look at the Bergen definition, it does talk generally about policies. Again, these are human governmental policies. You're trying to go back to the human interferences with ecosystems and we're trying to say let's take a precautionary approach.

I am speaking as an environmental lawyer. When you look at environmental laws, they are now so complex no one can understand them, including the environmental lawyers and people who specialize in that, because you get into so many exceptions and so many standards being set. I guess the beauty of the precautionary approach in principle. . .people call it "the fundamental principle", because it does go to the heart of how we make decisions on human activities across the board. It can be narrowed to toxics, but it can cover the way we manage fish, the way we protect ecosystems.

You're quite right. The Biodiversity Convention does talk about the obligation of Canada and other countries to protect ecosystems, and one of the ways to do that is to take a precautionary approach. They do have a precautionary approach inherently mentioned or implicitly mentioned in the Biodiversity Convention.

The Chairman: The second question is this. I'm going back to the earlier question by Mrs. Kraft Sloan. Starting from the premise that ecological issues are fundamentally and ultimately human health issues, why not change the term you have proposed, "ecocentric", into "homocentric"—with all due respect to the activist or feminist movement, of course.

Prof. VanderZwaag: The human–centric.

I suppose one is into an area of semantics and thinking through of the principle. I've seen the word "ecocentric" in other discussions in the environmental field. People are a bit more comfortable with that because it carries a certain meaning already. One is trying to be more holistic and look at ecosystems.

I suppose if one took the human–centric approach it would fall far short of what many environmental groups, many other cultural groups, may actually want. You can't separate so clearly the human from the environment. Particularly aboriginal groups, I suspect, would take an approach saying we shouldn't have that human–centric approach; it would be wrong; traditionally we have never done that in our society. So I think there's a reason to stay with some. . . Maybe we need a new

[*Traduction*]

Pour en revenir à la LCPE, on y mentionne à tout le moins la question du danger. Si je la comprends bien, on ne parle que de danger. On ne parle pas de danger grave. Selon le libellé actuel de la loi, le seuil est donc très bas, semble–t–il.

Le président: Deux brèves questions. Veuillez me dire si vous êtes d'accord avec l'observation suivante: que le principe de prévoyance, tel qu'il a été défini à Bergen, nous contraindrait à nous pencher sur les activités humaines plutôt que sur des principes vagues comme la gestion des écosystèmes, la question des zones côtières, toutes ces formes de gestion dont on ne sait à peu près rien.

M. VanderZwaag: C'est certainement l'un des sens qu'il faut lui donner. Autrement dit, si l'on examine la définition de Bergen, on y fait état de politiques de manière générale. Encore là, il s'agit de politiques gouvernementales, donc humaines. On en revient ainsi à l'intervention humaine dans les écosystèmes, et on privilégie à partir de là une approche préventive.

Je me prononce en tant qu'avocat en droit environnemental. Si vous examinez les lois environnementales, elles sont aujourd'hui tellement complexes que personne ne s'y retrouve, même les avocats spécialistes du droit environnemental et autres experts, parce qu'il y a tant de normes et d'exceptions qui interviennent. À mon avis, la beauté de l'approche préventive en principe. . . les gens l'appellent le «principe fondamental», c'est qu'on va au coeur de la façon dont nous décidons des activités humaines de manière générale. On peut se limiter aux produits chimiques toxiques, mais on peut étendre le principe à la gestion du poisson, à la protection des écosystèmes.

Vous avez tout à fait raison. La convention sur la biodiversité mentionne l'obligation qu'ont le Canada et les autres pays de protéger les écosystèmes, et l'une des façons de le faire, c'est de privilégier l'approche préventive. Le principe de la prévoyance est implicite dans le texte de la convention sur la biodiversité.

Le président: Voici ma seconde question. J'en reviens à la question posée plus tôt par M^me^ Kraft Sloan. Si l'on part de l'hypothèse que les problèmes écologique sont fondamentalement et ultimement des questions de santé humaine, pourquoi ne pas remplacer le terme que vous proposez, «écocentrique», par «homocentrique»—sauf tout le respect que je dois au mouvement militant ou féministe, bien sûr.

M. VanderZwaag: L'approche humano–centrique.

J'imagine qu'on entre ici dans la sémantique et dans la philosophie du principe. J'ai entendu le mot «écocentrique» dans d'autres discussions qui portaient sur la question environnementale. Les gens sont un peu plus à l'aise avec ce terme parce qu'il a déjà une certaine signification. On essaie d'être plus holiste et de considérer les écosystèmes.

Je crois que si l'on privilégiait l'approche humano–centrique, on décevrait plusieurs groupes écologistes, plusieurs groupes culturels. On ne peut séparer aussi nettement l'humain de l'environnement. J'imagine que les groupes autochtones en particulier s'y opposeraient; on aurait tort; nous n'avons jamais fait ça dans notre société. Cela me semble donc une bonne raison de nous en tenir à. . . Peut–être qu'il faudrait un tout nouveau terme. Je suis tout disposé à écrire un nouveau

[*Text*]

term. I would be willing to write another paper on that term, but this is what I came up with, at least for this paper.

[*Translation*]

document là–dessus, mais c'est ce que j'ai trouvé de mieux jusqu'à présent.

• 1045

The Chairman: Thank you. That's an excellent point. We could spend a day on that. It is extremely stimulating. However, we have to control ourselves and move on to Raymond Côté, director of the School for Resource and Environmental Studies. I thank you very much for your intervention and we will look forward to perhaps further private conversations.

Le président: Merci. C'est une question fort intéressante dont nous pourrions discuter toute la journée. C'est très stimulant. Nous devons toutefois nous contenir et passer maintenant à Raymond Côté, qui est directeur de la School for Resource and Environmental Studies. Je vous remercie beaucoup de votre intervention et nous aurons peut–être le plaisir de nous entretenir de nouveau en privé.

Prof. VanderZwaag: Thank you.

M. VanderZwaag: Merci.

The Chairman: Mr. Côté, would you like to launch your paper?

Le président: Monsieur Côté, voulez–vous nous présenter votre document?

Mr. Raymond Côté (Director, School for Resource and Environmental Studies, Dalhousie University): *Merci, monsieur le président.*

M. Raymond Côté (directeur, School for Resource and Environmental Studies, Université Dalhousie): *Thank you, Mr. Chairman.*

I do want to thank the committee for coming down to this part of the country. We don't see standing committees very often down here, so I think it is refreshing to see you.

Je tiens à remercier le comité d'être venu dans ce coin du pays. Nous ne voyons pas très souvent des comités permanents par ici et il est donc agréable de vous avoir parmi nous.

I'm going to try to keep my comments short and then we can perhaps follow up with some questions. I won't probably hit all the points that I made in my short brief. I should mention that I have made some minor revisions to the brief and I brought some copies in for you. There are a few small items that I added to it and you might find that useful.

Je vais essayer d'être bref afin de laisser du temps pour les questions. Je n'aborderai probablement pas tous les points dont j'ai traité dans mon court mémoire. Je dois dire que j'ai apporté quelques menus changements au texte du mémoire dont je vous ai apporté des exemplaires. J'y ai ajouté quelques passages qui pourraient vous être utiles.

I think it is probably accepted by pretty well everybody that the Canadian Environmental Protection Act has to set as one of its objectives sustainability and environmentally sustainable economic development. But that means we have to integrate an environment economy in the act to a greater degree than we have to date.

Je pense qu'à peu près tout le monde accepte probablement que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement doit avoir notamment comme objectif la durabilité et le développement économique durable sur le plan de l'environnement. Mais cela veut dire qu'il faut intégrer dans la loi un élément environnemental de façon beaucoup plus poussée que nous l'avons fait jusqu'à présent.

I think it is important to establish a requirement for industry or polluters to develop comprehensive management plans for waste generated by those industries or by those polluters. And those, in my view, should be set on goals or targets established by government, to some degree something similar to what the Dutch have done in their national environmental policy, which I think we're seeing more and more in Europe now.

Il est important à mes yeux d'établir l'obligation pour l'industrie ou pour les pollueurs d'élaborer des plans intégrés de gestion des déchets créés par ces industries ou pollueurs. Et ces plans devraient à mon avis être fondés sur des buts ou objectifs établis par le gouvernement, ce qui ressemblerait dans une certaine mesure à ce que les Néerlandais ont fait dans leur politique nationale de l'environnement et qui tend à se répandre de plus en plus en Europe.

I think the discussion paper identified the PCB regulatory process as a success, particularly the last four sets of regulations. I'm not sure that I would agree that process has been a success. Yes, we now have addressed all elements of the life cycle of PCBs in this country, but we began with that process in 1977 and in 1994 we now have something like 11 different sets of regulations, 17 years later. The public is probably as concerned now, if not more concerned, as they were then about PCBs. So one wonders how one measures the success in that case.

Le document de travail reconnaissait que le processus de réglementation des BPC a été couronné de succès, surtout les quatre dernières séries de règlements. Je ne suis pas tout à fait sûr d'être d'accord pour dire que le processus a été couronné de succès. Oui, nous avons maintenant abordé tous les éléments du cycle de vie des BPC au Canada, mais nous avons commencé ce processus en 1977 et aujourd'hui, 17 ans plus tard, nous nous retrouvons avec quelque chose comme 11 séries de règlements. Le public est probablement tout aussi inquiet maintenant, sinon plus, au sujet des BPC. On peut donc se demander comment on a mesuré le succès dans ce dossier.

There is another issue associated with the integration of environment and economy. I wonder if there is some way of including in the act a requirement for a stronger role by lending and insuring institutions, whether they be government or

Il y a une autre question qui est liée à l'intégration de l'environnement et de l'économie. Je me demande s'il y aurait moyen d'inclure dans la loi l'obligation pour les institutions de prêt et d'assurance de jouer un rôle plus actif, peu importe qu'il

[*Texte*]

private, reviews of their lending policies that might cause impacts on the environment. We see that to a degree now with voluntary action on the part of many of the national banks. They're obviously worried about their own liability. I wonder if we might look at that and include a stronger statement and a requirement perhaps for lending and insuring institutions.

In the area of pollution prevention, one of the things I feel quite strongly about is that pollution should be regarded as much an efficiency and quality issue as it is an environmenal issue. We're starting to see that now with things like the Business Council on Sustainable Development statements. In this area we're starting to see it a little bit from the International Standards Organization, the Canadian Standards Organization and our environmental management standards. It seems to me that's one way of starting to deal with the integration of environment and economy and linking it to the Canadian Environmental Protection Act as well as to the industrial development activities of the government generally.

Pollution prevention is bandied about as a concept that we have to address to a greater degree and it has come up in discussions here so far this morning. One of the worries I have about the term ''pollution prevention'' is the definition of pollution, in that pollution is regarded as an addition to an environmental medium that causes an adverse effect. It doesn't deal with questions of resource conservation, and it doesn't necessarily deal with questions of reducing wastage of resources and materials.

• 1050

It seems to me, again in terms of sustainability and sustainable development, that we should be talking about both preventing pollution and conserving materials, with perhaps a greater emphasis on reducing wastage, since it is, as I say, an efficiency and quality issue and perhaps a competitiveness issue as well. If our industries were much more efficient, perhaps they would be more competitive in the marketplace. So the linkage there of environment and economy is an issue that, I think, needs to be addressed.

I would also urge the committee in addressing the issues of pollution prevention, waste reduction, and so on to be careful not to define terms in ways that might impede innovation in dealing with some of these problems. For example, many people will use the term ''pollution prevention'' but will not include off-site recycling as part of the definition.

On the other hand, we encourage waste exchanges in this country to try to make better use of the materials we waste and ensure that industrial ecosystems are in symbiotic relationships among businesses. I've been working on a research program for the last three years that deals with industrial parks as ecosystems with the idea of trying to make more effective use of materials that come into a park and cycle more of those materials within the park to produce more product for the

[*Traduction*]

s'agisse d'entreprises publiques ou privées; un réexamen de leurs politiques de prêt pourrait avoir une incidence sur l'environnement. Dans une certaine mesure, beaucoup de banques nationales prennent déjà des mesures volontaires à cet égard. Elles s'inquiètent évidemment au sujet de leurs propres responsabilités. Je me demande si l'on pourrait jeter un coup d'oeil là-dessus et inclure un énoncé plus ferme et peut-être même une obligation pour les maisons de prêt et d'assurance.

Dans le domaine de la prévention de la pollution, l'une des choses qui me tient le plus à coeur c'est que la pollution doit être considérée tout autant comme une question de qualité et d'efficacité que comme un dossier environnemental. C'est ce que font déjà certaines organisations, notamment le Conseil des entreprises pour le développement durable. Dans ce domaine, les choses commencent à bouger quelque peu du côté de l'Organisation internationale de normalisation, de l'Association canadienne de normalisation et de nos normes de gestion environnementale. Il me semble que c'est une façon de commencer à intégrer l'environnement et l'économie et de lier le tout à la Loi canadienne sur l'environnement et aussi à l'ensemble des activités du gouvernement dans le domaine du développement industriel.

Il est beaucoup question de prévention de la pollution qui fait couler beaucoup d'encre ces temps-ci; on dit qu'il faut s'en occuper davantage et la question a d'ailleurs fait surface ce matin. Une chose m'inquiète quand il est question de «prévention de la pollution». C'est la définition du mot pollution, c'est-à-dire que la pollution est considérée comme un ajout à un médium environnemental qui cause un effet visible. Cela laisse de côté les questions de conservation des ressources et peut-être aussi les questions de réduction du gaspillage des ressources et des matériaux.

Il me semble, encore une fois sur le plan de la viabilité et du développement durable, que nous devrions parler en même temps de la prévention de la pollution et de conservation des matériaux, en mettant peut-être davantage l'accent sur la réduction du gaspillage puisque, je le répète, c'est une question d'efficacité et de qualité et peut-être même de compétitivité. Si nos industries étaient beaucoup plus efficaces, peut-être seraient-elles plus compétitives. Je crois donc qu'il faut se pencher de plus près sur le lien entre l'environnement et l'économie.

J'incite également les membres du comité qui voudront s'attaquer aux questions de prévention de la pollution, de réduction du gaspillage, etc., à faire bien attention de ne pas définir ces expressions de manière à faire obstacle à l'innovation. Par exemple, beaucoup de gens parlent de prévention de la pollution, mais n'incluent pas dans leur définition le recyclage hors-site.

D'autre part, nous encourageons les échanges de déchets au Canada afin d'essayer de faire une meilleure utilisation des matériaux que nous gaspillons et de veiller à ce que les écosystèmes industriels soient en relation symbiotique. Je travaille depuis trois ans à un projet de recherche qui porte sur les parcs industriels en tant qu'écosystèmes, l'idée étant de faire une utilisation plus efficace des matériaux qui sont amenés dans un parc donné et de recycler une plus grande partie de ces

[*Text*]

amount of material that comes in and less waste as a result. The site in that case might in fact include an industrial park, a group of companies, or a municipality so that one can encourage that kind of thinking, the industrial ecology–type of approach, in dealing with these problems.

The other point I want to make here deals with enforcement. I wonder whether the act might look at putting more responsibility on industrial and professional associations to monitor and enforce the members of those associations. I know that the Canadian Chemical Producers' Association talked a few years ago about setting down a code of practice and standards whereby they would even look at blackballing some people who might otherwise misuse the products they were purchasing from members of the association.

As much as there has been criticism of the enforcement policing done by groups such as the Bar Association and the Medical Association, those associations are expected to police their own people and impose restrictions on them. Again, in terms of perhaps devolving some of the responsibilities and taking industry at their word to some degree, perhaps that's where some of the responsibility should lie.

Let me end with that and then respond to any questions on my brief or otherwise.

The Chairman: Thank you. There are several already who have indicated a wish to ask a question.

Mme Guay: Bonjour, monsieur Côté. Vous parlez d'harmonisation intergouvernementale, et j'aimerais citer une de vos phrases:

> Pour cela, le gouvernement fédéral devra songer non seulement à un transfert de responsabilités vers les provinces, mais également vers les services municipaux.

C'est une partie qui m'intéresse beaucoup. J'aimerais que vous élaboriez un peu sur ce sujet. Au niveau municipal, que pourrait–on faire pour appliquer les règlements et la loi?

Mr. Côté: Following on what Professor MacLellan talked about, the willingness of communities to take on more of a management responsibility for the threats that face them, and perhaps following on the Atlantic coastal action program—I don't know whether that was presented to you in any fashion—that is one in which communities are taking much more of a leadership role in dealing with problems essentially in the coastal zone in estuaries around Atlantic Canada.

• 1055

The communities are able to bring in federal and provincial interest to try to address these problems. In that sense, I would encourage you to consider ways of supporting community–based management of environmental and resource issues. It could be in the coastal zone, river basins, or any number of different areas. We're going that route within Canada now, in part because of fiscal restraint, because of concerns over overlap, and so on.

[*Translation*]

matériaux à l'intérieur même du parc pour produire une plus grande quantité de produits avec la même quantité de matériaux, réduisant du même coup le gaspillage. Dans ce cas, le site pourrait comprendre un parc industriel, un groupe de compagnies, ou une municipalité, afin d'encourager ce genre d'orientation, c'est–à–dire l'approche axée sur une sorte d'écologie industrielle, pour s'attaquer à ces problèmes.

Je voudrais également traiter de l'application de la loi. Je me demande si on pourrait envisager de conférer dans la loi de plus grandes responsabilités aux associations industrielles et professionnelles pour ce qui est de contrôler les membres de leurs associations et d'appliquer la loi. Je sais que l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques a évoqué il y a quelques années la possibilité d'établir un code de pratique et des normes aux termes desquelles il serait même possible de mettre sur la liste noire certaines personnes qui font mauvais usage des produits qu'elles achètent des membres de l'association.

Il est vrai que l'on a critiqué la politique d'exécution de certains groupes comme le Barreau ou l'Association médicale, mais l'on attend de ces associations qu'elles puissent discipliner leurs membres et leur imposer des restrictions au besoin. Pour déléguer une partie des responsabilités et prendre les industriels au mot, dans une certaine mesure, peut–être devrait–on envisager d'aller dans ce sens.

Je vais m'en tenir là et je suis à votre disposition pour répondre à toute question portant sur mon mémoire ou d'autres sujets.

Le président: Merci. Plusieurs députés m'ont déjà fait signe qu'ils souhaitent poser des questions.

Mrs. Guay: Good morning Mr. Côté. You talked about intergovernmental harmonization and I would like to quote from your brief:

> To do this, the federal government will have to consider transferring some responsibilities not only to provinces, but also to municipal services.

I have a strong interest in that issue. I would like you to elaborate somewhat on that. At the municipal level, what could be done to enforce the act and the regulations?

M. Côté: Pour faire suite à ce que disait le professeur MacLellan, la volonté des localités d'assumer une plus grande responsabilité face aux risques qui pèsent sur elles et peut–être dans la foulée du programme d'action des localités côtières de l'Atlantique—j'ignore si cela vous a été présenté en détail, mais il s'agit d'un programme dans le cadre duquel les collectivités prennent davantage l'initiative pour s'attaquer aux problèmes qui se posent essentiellement dans les zones côtières, dans les estuaires du Canada Atlantique.

Les localités peuvent faire intervenir les autorités fédérales et provinciales pour s'attaquer à ces problèmes. Dans ce sens, je vous encouragerais à envisager des méthodes permettant d'appuyer l'intendance locale des dossiers environnementaux et des ressources. Cela pourrait se faire dans la zone côtière, dans les bassins hydrographiques ou dans n'importe quel secteur identifié. Nous nous orientons dans cette direction au Canada à l'heure actuelle, en partie à cause des contraintes financières, des préoccupations relativement au chevauchement, etc.

[*Texte*]

It seems to me the community-based approach lends itself to getting away from some of the jurisdictional and fiscal issues. It lets the communities put in more volunteer effort, and bring the necessary authorities to bear on an issue.

Mr. Adams: Mr. Côté, I am following on Madame Guay's question and your reply to it. She referred to this transfer of responsibilities, as you said, to the community. But I noticed throughout your brief that you mentioned lacks in the federal government. For example, in that section on harmonization, you say the federal government could put more resources into setting goals and targets and so on. Then under pollution prevention you say the federal government should be demonstrating leadership through a revised CEPA. Under enforcement you ask why the federal government is planning to take action if there's a flagrant abuse of the law. In the international dimension, you say Canada has an opportunity to demonstrate leadership in the international community.

I'm not a lawyer, nor are you I think, although there are lawyers around this table, but I think the federal government has more power in this area than it has yet used. So far, the problem is not lack of power for the federal government to do some of these things, but a lack of will to do them. What are your thoughts on that?

Mr. Côté: I don't think I was commenting on the lack of power in my brief. I think I would probably agree with you that in a number of instances there has been a lack of implementation of the power it does have.

I think one of the examples often cited is the pulp and paper regulatory system that was initiated in 1974. In 1994 we still have some pulp and paper mills that don't meet the 1974 standards, so one has to question the implementation of some of the regulations.

Mr. O'Brien: I'll zero in on something I've been asking a lot throughout these hearings and it relates to what you said about PCBs. You described the politician's nightmare where the public doesn't want to be exposed to PCBs, but it doesn't want to have a destruction facility unless it can be shown to be perfectly safe.

We'll try to figure out the political answer eventually. What's the scientific answer? What do we do, or what's the way out of this kind of situation?

Mr. Côté: There's no doubt PCBs are an ecological problem. They are bioaccumulative and can cause problems for ecosystems and species at the top of food chains, and so on.

Technology is available for destroying PCBs. I was a member of a committee looking at mobile PCB destruction facilities in this region, and it concurred that high-temperature incineration was an appropriate technology for destroying PCBs.

One of the problems is that we as scientists, engineers or the government haven't been able to convince people these kinds of facilities can be operated without incident, and that's where part of the problem is.

[*Traduction*]

Il me semble que l'approche communautaire se prête bien aux efforts entrepris pour sortir du bourbier des problèmes financiers et de compétence. Il s'agit simplement pour les localités de faire davantage appel aux bénévoles et de faire intervenir les autorités compétentes dans un dossier.

M. Adams: Monsieur Côté, ma question fait suite à celle qu'a posée M^me^ Guay et à la réponse que vous y avez donnée. Elle a fait allusion au transfert de responsabilités vers les localités. Mais je remarque que dans votre mémoire, vous parlez des lacunes du gouvernement fédéral. Par exemple, dans le chapitre sur l'harmonisation, vous dites que le gouvernement fédéral pourrait affecter davantage de ressources à l'établissement d'objectifs, de cibles, etc. Ensuite, sous la rubrique de la prévention de la pollution, vous dites que le gouvernement fédéral devrait faire preuve d'initiative en révisant la LCPE. Au sujet de l'application de la loi, vous demandez pourquoi le gouvernement fédéral ne prévoit pas intervenir s'il y a abus flagrant de la loi. Sur le plan international, vous dites que le Canada a l'occasion de faire preuve de leadership face à la communauté internationale.

Je ne suis pas avocat, et je crois que vous ne l'êtes pas non plus, quoiqu'il y ait, je crois, quelques avocats autour de cette table, mais je pense que le gouvernement fédéral a davantage de pouvoir dans ce domaine qu'il n'en a utilisé à ce jour. Jusqu'à maintenant, le problème n'est pas un manque de pouvoir du gouvernement fédéral, mais plutôt l'absence de volonté d'agir. Qu'en pensez-vous?

M. Côté: Je ne pense pas avoir évoqué le manque de pouvoir dans mon mémoire. Je suis probablement d'accord avec vous pour dire que dans un certain nombre de cas, le gouvernement n'a pas usé des pouvoirs qu'il possède.

L'un des exemples que l'on cite souvent est celui de la réglementation du secteur des pâtes et papiers entrepris en 1974. En 1994, il reste encore quelques usines de pâtes et papiers qui ne respectent pas les normes de 1974, de sorte qu'il faut s'interroger sur la volonté de faire appliquer certains règlements.

M. O'Brien: Je vais passer directement à une question sur laquelle j'ai beaucoup insisté pendant ces audiences et qui a trait à ce que vous avez dit au sujet des BPC. Vous avez décrit le cauchemar du politicien, c'est-à-dire que le public ne veut pas être exposé aux BPC, mais il ne veut pas non plus d'installations de destruction de ce produit, à moins que l'on ne puisse prouver que c'est absolument sûr.

Nous essayerons de trouver un jour la réponse politique à ce dilemme. Quelle est la réponse scientifique? Que faire, comment se sortir de ce genre de dilemme?

M. Côté: Il n'y a aucun doute que les BPC posent un problème écologique. Ils s'accumulent dans les tissus vivants et peuvent causer des problèmes pour les écosystèmes et les espèces qui se situent en haut de la chaîne alimentaire.

La technologie pour détruire les BPC existe. Je fais partie d'un comité qui étudiait des installations mobiles de destruction des BPC dans cette région, et le comité avait conclu que l'incinération à température élevée était un bon moyen de détruire les BPC.

Le problème est que ni les scientifiques ni les ingénieurs ni les autorités gouvernementales n'ont pu convaincre les gens que ce genre d'installations pouvaient fonctionner sans aucun incident. C'est là que réside le problème, du moins en partie.

[*Text*] [*Translation*]

• 1100

The other thing I was quite surprised to find when we did our review this spring was the degree to which people say if there are 11 sets of regulations dealing with all aspects of PCBs, then these things must be a lot more dangerous than we ever thought they were. So in some ways government has done itself a disservice by almost overregulating the problem.

This is something that will have to be considered in the future when other chemicals are going to be regulated. People have to think down the road of what we shall do with these things once we've actually restricted their use or banned them or stored them someplace, and so on. Something else has to happen at that point to get rid of these things. So an education and information program has to go on.

As Edwin suggested, people in local areas that are going to be subject to some of these facilities have to feel that they have some control over the technology or the management system, or whatever, that is put in place to deal with them.

The Chairman: It is society that has to come to grips with itself, in a way.

Mr. Lincoln: Mr. Côté, I'm particularly interested in part II of the act, because to me that's the reason why the act was started in the first place. Admitting that we include definitions—with which I agree 100%—of sustainable development, pollution prevention, wastage reduction, weight of evidence, etc., we're still dealing with part II.

I noticed what you are saying in your brief:

> Governments have created confusion by stating as a matter of policy or regulation that some toxic chemicals are not toxic chemicals by definition in the case of pesticides or hazardous wastes.

In other words, in part II we've got a perfectly acceptable definition to start with, and then we say that we're going to start a priority list and we're going to list those that we think are... Sometimes there are many others that comply with the definition that are not included, obviously. We're regulating only a few out of thousands now.

To follow up on what you suggested on the last page of your brief, if we had merely the definition of what is a toxic substance, without having lists and codes, wouldn't we achieve our aim in the long run?

Mr. Côté: I think it would help, although again I would be concerned if a comprehensive perspective wasn't given to it. This issue of pesticides not being toxic substances by definition under current federal law, as far as I know, is one that confuses the public and might confuse industry.

The hazardous waste example is one that actually comes out of a piece of legislation in Quebec—the Quebec hazardous waste regulations, in which some hazardous wastes are not hazardous wastes by definition. Again, it serves to confuse a lot of people, and I don't think that helps us to solve the problem.

Par ailleurs, une chose qui m'a beaucoup étonné quand nous avons fait notre étude le printemps dernier, c'est le nombre de gens qui disent que puisqu'il y a 11 séries de règlements traitant de tous les aspects relatifs aux BPC, alors c'est que ce produit doit être beaucoup plus dangereux que nous le pensions. On peut donc dire qu'à certains égards, le gouvernement s'est rendu un bien mauvais service en réglementant à outrance dans ce dossier.

Il faudra en tenir compte à l'avenir quand on prendra des règlements applicables à d'autres produits chimiques. Les gens doivent savoir ce que l'on fera de ces produits une fois qu'on en aura restreint ou même interdit l'usage et qu'on les aura entreposés quelque part. Il faudra bien un jour ou l'autre faire quelque chose pour s'en débarrasser. Et il faut donc lancer un programme d'éducation et d'information.

Comme Edwin l'a dit, les gens qui habitent les localités où l'on implantera ces installations doivent avoir le sentiment qu'ils ont un certain contrôle sur la technologie ou le système en question.

Le président: En un sens, c'est la société qui doit se prendre en main.

M. Lincoln: Monsieur Côté, je m'intéresse particulièrement à la partie II de la loi, parce qu'à mes yeux, c'est la raison pour laquelle on a légiféré au départ. En admettant que nous incluions les définitions de développement durable, de prévention de la pollution, de réduction du gaspillage, du fardeau de la preuve, etc., ce avec quoi je suis entièrement d'accord, il reste encore à traiter de la partie II.

Je remarque que vous dites dans votre mémoire:

> Les gouvernements ont semé la confusion en déclarant dans le cadre de leur politique ou de leur règlement que certains produits chimiques toxiques ne sont pas des produits toxiques selon la définition retenue dans le cas des pesticides ou des déchets dangereux.

Autrement dit, à la partie II, nous avons au départ une définition parfaitement acceptable, puis nous disons que nous allons dresser une liste des substances d'intérêt prioritaire et que nous inscrirons sur cette liste les produits qui nous semblent... Bien sûr, il arrive parfois que bien d'autres produits qui correspondent à la définition ne soient pas inclus. À l'heure actuelle, nous en réglementons seulement une poignée, sur les milliers qui existent.

Pour faire suite à ce que vous dites à la dernière page de votre mémoire, si nous pouvions seulement définir ce qu'est une substance toxique, sans avoir de listes et de codes, n'atteindrions-nous pas notre objectif à long terme?

M. Côté: Je crois que cela aiderait, quoique encore une fois, je m'inquiéterais si cela n'était pas fait dans une perspective globale. Quand on dit que les pesticides ne sont pas des substances toxiques selon la définition actuelle de la loi fédérale, en ce qui me concerne, cela sème la confusion parmi le grand public et même les industriels.

L'exemple des déchets dangereux découle d'un texte de loi du Québec, la réglementation québécoise sur les déchets dangereux, aux termes de laquelle certains déchets dangereux n'en sont pas, par définition. Encore une fois, cela ne fait qu'embrouiller bien des gens et je ne pense pas que cela nous aide à résoudre le problème.

[*Texte*]

If we stick with some factors or some issues such as bioaccumulation, persistence, and other things, then it shouldn't matter too much whether they're pesticides or hazardous wastes or toxic chemicals or whatever. Those are the ones we're concerned about, and we get on with it, and we try to make sure there's consistency across the system.

Mrs. Kraft Sloan: You have spoken about including the wastage of energy and materials in a definition of pollution prevention. I'm just wondering if you could elaborate further and clarify for me how you would see this being written into the act or brought into CEPA.

Mr. Côté: I wouldn't necessarily put it in under pollution prevention, because that refers to pollution as being the problem. Resource conservation has to come in there somewhere, whether that's a separate section beyond pollution prevention...

The other approach is to take the terminology that the United Nations Environment Program has been using, which is cleaner production, which might in fact integrate both pollution prevention and resource conservation.

Mrs. Kraft Sloan: How can we make that live in CEPA? It's the same question.

The Chairman: We can put you down for a second round.

Mr. DeVillers, please.

• 1105

Mrs. Kraft Sloan: How can you make that live in CEPA?

Mr. DeVillers: On the enforcement section of your paper and your question, why is the government failing to take action if there is flagrant abuse of the law, is there, in your opinion, flagrant abuse of the law?

Mr. Côté: This was terminology that I think came out of the discussion paper and some other documents. As I say, what I was relating it to was this issue of citizen environmental lawsuits and that side of things. It seems to me if we have to go that route, which may be one route to go, I still think we might be asking the wrong questions. If citizens have to take matters into their own hands to deal with the problem of an environmental issue somewhere, it suggests the government isn't taking action. The question is why isn't government doing it? It seems to me that is the question that has to be tackled.

Mr. DeVillers: But you qualify it: if there is a flagrant abuse of the law. I just wondered if you could give us your opinion on that.

Mr. Côté: As I say, that was terminology I picked out of some other document. It may have been one of the discussion papers.

Mr. Lincoln: Mr. Côté, I am sorry to come back to this thing again. I don't know if you have a copy of the act in front of you, but if you look at the definition of what is a substance, and you look at the definition of what a toxic substance is, the

[*Traduction*]

Si nous nous en tenons à certains facteurs ou certains dossiers comme la bioaccumulation, la persistance, etc., alors peu importe en fin de compte qu'il s'agisse de pesticides, de déchets dangereux, de produits chimiques toxiques ou de quoi que ce soit. Ce sont ces produits qui nous inquiètent; attaquons-nous au problème et essayons de faire en sorte que ce soit uniforme et cohérent.

Mme Kraft Sloan: Vous avez parlé d'inclure le gaspillage d'énergie et de matériaux dans la définition de la prévention de la pollution. Je me demande si vous pourriez nous en dire plus long là-dessus et préciser à mon intention comment vous verriez que l'on puisse inscrire cela dans la loi ou dans la LCPE.

M. Côté: Je ne l'inscrirais pas nécessairement sous la rubrique de la prévention de la pollution, parce que cela présenterait la pollution comme le problème en soi. La conservation des ressources doit intervenir quelque part, peu importe qu'il s'agisse d'une partie distincte de la prévention de la pollution...

L'autre possibilité est d'adopter la terminologie utilisée au Programme des Nations Unies pour l'environnement, c'est-à-dire les techniques de production propre, qui peuvent en fait intégrer autant la prévention de la pollution que la conservation des ressources.

Mme Kraft Sloan: Comment intégrer tout cela dans la LCPE? C'est la même question.

Le président: Vous pourrez revenir à la charge au cours de la deuxième ronde.

Monsieur DeVillers, vous avez la parole.

Mme Kraft Sloan: Comment intégreriez-vous cette disposition dans la LCPE?

M. DeVillers: Relativement à la partie de votre document traitant de l'application de la loi et à votre question, à savoir pourquoi le gouvernement ne prend-il aucune mesure en cas d'infraction flagrante à la loi, existe-t-il à votre avis des cas flagrants d'infraction?

M. Côté: Cette phrase découle, sauf erreur, du document de travail et d'autres documents. Je le répète, je voulais parler de la question des procès dans le domaine environnemental et de ce genre de choses. À mon avis, si nous décidons de suivre cette voie, ce qui est une possibilité, je continue de penser que nous ne posons pas les bonnes questions. Si les citoyens doivent prendre eux-mêmes les choses en main pour régler un problème d'ordre environnemental, cela sous-entend que le gouvernement ne fait rien. Il y a lieu de se demander pourquoi. À mon avis, c'est sous cet angle qu'il faut aborder la question.

M. DeVillers: Vous émettez toutefois une réserve: en cas d'infraction flagrante à la loi. Je me demandais si vous pouviez nous donner votre avis sur ce point.

M. Côté: Je le répète, c'est une expression que j'ai trouvée dans un autre document. C'était peut-être dans l'un des documents de travail.

M. Lincoln: Monsieur Côté, je regrette de revenir à nouveau sur la question. Je ne sais pas si vous avez le texte de la loi sous les yeux, mais si vous examinez la définition d'une substance, et notamment d'une substance toxique, ces définitions

[*Text*]

definitions of "substance" and "toxic substances" are in part II, section 11. If we just had one and the other in the act, without the necessity of codifying what a toxic substance is, so we go one by one, and meanwhile hundreds of new ones come into the market, so we never catch up, wouldn't that place the onus on the producer and the user, if you just had the definitions of "substance" and "toxic" as they are today?

Mr. Côté: Yes. And if you link that back to whether it is cleaner production or pollution prevention or waste minimization, then yes, I think the onus has to be on polluters, whoever they might be, to minimize wastage as much as possible, and any materials that are going out from that facility or group of facilities or industrial park or whatever into the natural environment, where it will affect humans and animals and plants and so on.

If that requirement were put into the act, then it also would have a side benefit, and a significant side benefit according to all the reading I've done and case studies I've looked at, of improving the efficiency of businesses and industries and saving them money from that point of view.

Mrs. Kraft Sloan: Could I have clarification of my earlier question, how do we make reverse conservation live in CEPA?

Mr. Côté: I guess it means taking a look at some of the conservation–oriented initiatives that have perhaps been taken under other policy statements and other legislation and rolling a more general statement up into the Canadian Environmental Protection Act.

Mrs. Kraft Sloan: I guess, sir, I'm having difficulty understanding how a general statement can actually be implemented, enforced, etc., within CEPA.

Mr. Côté: In the same way as you would ask a company to put forward a pollution prevention plan or a waste reduction plan, you would ask them to put forward a resource conservation plan. They may be linked together, but. . . I guess what I'm trying to get away from is the link specifically to pollution, to put the emphasis on improving efficiency and reducing waste of materials.

• 1110

Mrs. Kraft Sloan: I understand that. So you're asking actually that there be some kind of provision where there are requests for these kinds of plans.

Mr. Côté: Yes.

Mr. Adams: Professor Côté, when we were interrupted we were discussing two points you made. One is this business of delegating certain responsibilities to the community level because it's the best way to deal with it. I accept that.

The other point I was trying to make, following your criticism of the federal government, was that I believe the federal government does have more power. From the officials this morning we got the impression that you operate in a region

[*Translation*]

se trouvent dans la Partie II, article 11. Si nous avions l'une et l'autre dans la loi, sans être tenus de définir ce que l'on entend par substance toxique, si nous les définissons au fur et à mesure et que, dans l'intervalle, des centaines de nouveaux produits font leur apparition sur le marché, de sorte que nous sommes toujours en retard, cela ne ferait–il pas tomber la responsabilité sur le producteur et l'utilisateur, si l'on maintenait les définitions de «substance» et «toxique» sous leur forme actuelle?

M. Côté: Si. Et si vous établissez un lien avec des méthodes de production plus propres, la prévention de la pollution ou la réduction maximale des déchets, en effet, je pense que la responsabilité doit incomber aux pollueurs, quels qu'ils soient, de limiter les déchets dans la mesure du possible, et tous les produits qui s'échappent de cette installation, d'un groupe d'usines ou d'un parc industriel ou autre et sont déversés dans l'environnement naturel, où ils auront des effets néfastes sur les humains, les animaux, les végétaux, etc.

Si cette exigence était prévue dans la loi, cela aurait également des retombées positives, importantes d'après tout ce que j'ai lu et les études de cas que j'ai examinées, en améliorant l'efficacité des entreprises et des industries, ce qui leur permettrait d'économiser de l'argent.

Mme Kraft Sloan: Puis–je obtenir une explication à ma question précédente, à savoir comment prévoir dans la LCPE un principe inversé de conservation?

M. Côté: Je suppose qu'il faudra examiner certaines initiatives axées sur la protection qui ont peut–être été prises dans le cas d'autres énoncés de principe et d'autres lois, de façon à en arriver à une déclaration de portée plus générale qui sera incorporée à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Mme Kraft Sloan: J'ai du mal à comprendre, monsieur, comment un énoncé général peut être mis en vigueur, appliqué, etc., dans le cadre de la LCPE.

M. Côté: De la même façon que vous demanderiez à une entreprise d'adopter un programme de prévention de la pollution ou de réduction des déchets, vous lui demanderiez de présenter un projet de conservation des ressources. Les deux peuvent être liés, mais. . . Ce que j'essaie d'éviter, c'est le lien qu'on fait nécessairement avec la pollution, pour mettre davantage l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et la réduction de déchets de matériaux.

Mme Kraft Sloan: Je comprends. Donc, vous demandez en fait qu'on crée une disposition en vertu de laquelle on pourrait demander aux entreprises de préparer ce genre de plan.

M. Côté: En effet.

M. Adams: Professeur Côté, lorsque nous avons été interrompus, nous discutions de deux observations que vous aviez faites. D'une part, la question de la délégation de certaines responsabilités à la collectivité car c'est la meilleure façon de procéder, j'en conviens.

L'autre argument que j'ai essayé de faire valoir, pour répondre à votre critique à l'égard du gouvernement fédéral, c'est que, à mon avis, ce dernier a plus de pouvoir. Les fonctionnaires qui ont comparu ce matin nous ont donné

[*Texte*]

where the federal government appears to be stronger than in other regions we've already visited. It has to do, it was suggested, with the moneys, the grants and so on, that come here. If the Atlantic provinces is where the federal government is most effective, your criticisms become much stronger. I would suggest to you that in Ontario, for example, that is not the case. Do you envisage a stronger role for the federal government in these matters in the future?

Mr. Côté: I don't know that it's a stronger role, perhaps a different role. I'm not suggesting the federal government step away from a leadership role. I think that's very important from both a national and an international point of view. However, one of things I'd like to see used to a greater degree is the concept of setting goals and targets, either goals by way of—

Mr. Adams: National standards perhaps?

Mr. Côté: They could be national standards, but particularly goals and targets with time lines set on them that encourage provinces, communities, and industries to look at what might be possible given that timeframe and to make the necessary adjustments. So, as I say, I don't necessarily see that I'm suggesting the federal government step away from a leadership role but rather demonstrate leadership in perhaps different ways.

Mr. Adams: Thank you.

Mr. O'Brien: I think we can concede that there are well-founded public fears, which you speak to here, and some confusion around terms in this whole area of the environment, pollution, and so on. What recommendations would you make about the best way to better educate the public in this whole area of the environment?

Mr. Côté: I think there should be consistent and ongoing information dissemination from government as it prepares to set policy and then develop standards or regulations further down the road

Obviously the educational system, all the way from kindergarten to university, has a role to play in all of this as well. I think we have to make our graduates of all these different levels more environmentally literate. That is happening to some degree. There are efforts under way in a variety of institutions to increase the amount of literacy. For example, Dalhousie University established last year the Dalhousie environmental education program. The attempt there is to bring people from different disciplines to workshops to talk about how they can include environmental topics and issues in their own teaching, whether it's mathematics, history, English, or philosophy, whatever the subject might be.

Mr. O'Brien: Environment across the curriculum.

Mr. Côté: That's right.

The Chairman: Thank you, Mr. O'Brien.

This brings to a conclusion this section of our hearings today. We thank you very much for your presence, your input, and your briefs, Professor VanderZwaag and Mr. Côté.

[*Traduction*]

l'impression que vous menez vos activités dans une région où la présence du gouvernement fédéral est plus forte que dans d'autres régions où nous nous sommes déjà rendus. C'est dû au fait, nous a-t-on dit, que cette région reçoit des fonds, des subventions, etc. Si le gouvernement fédéral est le plus efficace dans les provinces de l'Atlantique, vos critiques prennent encore plus de vigueur. Je tiens à vous dire qu'en Ontario, par exemple, ce n'est pas le cas. À votre avis, le gouvernement fédéral doit-il intervenir davantage dans ces questions à l'avenir?

M. Côté: Peut-être pas intervenir davantage, mais de façon différente. Je ne prétends pas que le gouvernement doive renoncer à son rôle de leadership. Je pense que c'est très important tant du point de vue national qu'international. Toutefois, ce que je recommanderais, c'est un plus gros effort en vue de fixer des objectifs et des cibles, que ce soit en. . .

M. Adams: Ou des normes nationales éventuellement?

M. Côté: Ce pourrait être des normes nationales, mais surtout des objectifs et des cibles prévoyant des délais précis en vue d'inciter les provinces, les collectivités et les entreprises à voir ce qu'il est possible de faire dans les délais prescrits et à prendre les mesures qui s'imposent. Je le répète, donc, je ne préconise pas que le gouvernement fédéral renonce à son rôle de leadership mais plutôt qu'il joue ce rôle de façon un peu différente.

M. Adams: Je vous remercie.

M. O'Brien: Il faut bien admettre que la population éprouve des craintes bien justifiées, dont vous parlez dans votre document, et qu'une certaine confusion entoure toute cette question de l'environnement, la pollution, etc. Quelles recommandations pourriez-vous faire en vue de mieux sensibiliser le public à tous les aspects de la question de l'environnement?

M. Côté: Le gouvernement devrait diffuser de l'information de façon régulière et permanente lorsqu'il est sur le point d'adopter une nouvelle politique, en vue d'élaborer des normes ou des règlements par la suite.

Il va sans dire que le système d'éducation, depuis le jardin d'enfants jusqu'à l'université, peut également contribuer à cette sensibilisation. Nous devons faire en sorte que les jeunes qui quittent nos écoles ou nos universités soient mieux informés au sujet de l'environnement. C'est déjà ce qui se passe dans une certaine mesure. Certaines initiatives sont en cours dans divers établissements en vue d'informer les gens. Par exemple, l'Université Dalhousie a mis sur pied l'an dernier un programme d'éducation environnementale. L'objectif poursuivi est de faire participer des gens de différentes disciplines à des ateliers en vue de discuter de la façon d'incorporer à l'enseignement les questions et sujets touchant l'environnement, qu'il s'agisse des cours de mathématiques, d'histoire, d'anglais, de philosophie ou de n'importe quelle autre matière.

M. O'Brien: L'environnement à tous les niveaux du programme.

M. Côté: C'est exact.

Le président: Merci, monsieur O'Brien.

Cela met un terme à la première partie de nos audiences. Nous vous remercions beaucoup de votre présence, de votre contribution et de vos mémoires, professeur VanderZwaag et monsieur Côté.

[*Text*]

Before we break up, could I please ask the enforcement officers to identify themselves so that our members will see them and can therefore approach them during the lunch hour. Could they please stand up and give us their names.

Mr. Gordon Pelly (Head, Compliance and Enforcement, Environmental Protection Branch, Environment Canada): I am Gord Pelly from St. John's, Newfoundland.

Mr. Les Rutherford (Environmental Contaminants Officer, Environmental Protection Branch, Environment Canada): I'm Les Rutherford. I work in Dartmouth.

Mr. George Long (Emergencies Enforcement Officer, Environmental Protection Branch, Environment Canada): I am George Long.

• 1115

The Chairman: Les Rutherford and George Long. Fine. Then we break up for lunch and informal conversation.

We now adjourn until 2 o'clock.

[*Translation*]

Avant de lever la séance, j'aimerais demander aux agents chargés de l'application de la Loi de se présenter pour permettre aux membres du comité de les reconnaître et de discuter avec eux pendant le déjeuner. Je leur demande donc de se lever et d'indiquer leurs noms.

M. Gordon Pelly (chef, Conformité et application, Direction de la protection de l'environnement, Environnement Canada): Je m'appelle Gord Pelly et je viens de St. John's, Terre–Neuve.

M. Les Rutherford (agent, Produits contaminants pour l'environnement, Direction de la protection de l'environnement, Environnement Canada): Je m'appelle Les Rutherford et je travaille à Dartmouth.

M. George Long (agent chargé de l'application de la Loi en cas d'urgence, Direction de la protection de l'environnement, Environnement Canada): Je m'appelle George Long.

Le président: Les Rutherford et George Long. C'est très bien. Nous faisons maintenant une pause pour le déjeuner et des discussions informelles.

La séance est levée jusqu'à 14 heures.

AFTERNOON SITTING

• 1300

The Chairman: We will resume our work and invite the witnesses for the afternoon session to take their seats at the table.

We have several witnesses, including Janice Harvey from New Brunswick; Irene Novaczek from Prince Edward Island; Martin Janowitz from Nova Scotia; and John Pratt, an associate lawyer from Newfoundland.

We will listen to your briefs and then have a round of questions on your total presentation.

Ms Irene Novaczek (Prince Edward Island Environmental Network): Good afternoon. My name is Irene Novaczek. I'm a marine biologist and I work with the Environmental Coalition of Prince Edward Island.

The problem of toxics in the environment is a topic of great concern to islanders, and certainly to the members of my organization in the environmental coalition. It is particularly of concern to a sister group of ours called the Allergy and Environmental Illness Group. Unfortunately, none of those people could travel here to speak to you today because sitting in a car, airplane, or a room such as this with carpeting would literally make them sick and take their breath away. We have that whole group of environmentally sensitive people to keep us very much advised and aware of the problem of toxics in the environment.

SÉANCE DE L'APRÈS–MIDI

• 1300

Le président: Nous allons reprendre la séance. J'invite nos témoins à prendre place.

Nous avons plusieurs témoins, dont Janice Harvey, du Nouveau–Brunswick, Irene Novaczek, de l'Ile–du–Prince–Édouard, Martin Janowitz, de la Nouvelle–Écosse, et John Pratt, avocat associé, de Terre–Neuve.

Nous allons d'abord vous écouter faire vos exposés, après quoi nous passerons aux questions qui porteront sur l'ensemble de ceux–ci.

Mme Irene Novaczek («Prince Edward Island Environmental Network»): Bonjour, mesdames et messieurs. Je m'appelle Irene Novaczek et je suis biologiste du milieu marin auprès de la Coalition pour l'environnement, de l'Ile–du–Prince–Édouard.

La présence de produits toxiques dans l'environnement préoccupe beaucoup les habitants de l'île, à plus forte raison encore les membres de mon organisation. C'est une question particulièrement brûlante pour un groupe qui est associé au nôtre et dont le nom, «Allergy and Environmental Illness Group» (Groupe pour l'allergie et les maladies liées à l'environnement), illustre suffisamment les préoccupations. Malheureusement, aucun des membres de ce groupe n'a pu venir aujourd'hui prendre la parole devant vous: en effet, le voyage en voiture, en avion, ou la présence dans une pièce couverte de moquette comme celle–ci, les rendrait littéralement malades et leur couperait la respiration. Tout ce groupe de gens sensibles à l'environnement nous donne conscience des problèmes que causent les produits toxiques dans l'environnement.

[*Texte*]

We come from a largely agricultural province. We don't have large industries. You heard Miss Brown speak this morning about how the Atlantic provinces don't have many of the problems with toxics Ontario, Quebec, and the more developed provinces have. However, we are downwind and downstream.

We also have to deal with agricultural industrial complexes that affect our environment very much. We are still in the position, in 1994 in Prince Edward Island, where we can be sprayed by a passing pesticide disposal unit. The whole problem of pesticides and herbicides as toxins and the fact they are not dealt with under CEPA per se concerns us as islanders.

I have provided you with a brief. It's fairly wide-ranging and touches briefly on many different topics. The whole question of a CEPA review is an immense one, and I was hard-pressed, when canvassing the membership of my organization, to settle on what topics ought to be the subject of my presentation. I managed to get a number of them down on paper and then, while sitting this morning listening to the presentations, I felt obliged to scribble more in the sidelines. So if I deviate from my text, I hope you will forgive me.

[*Traduction*]

Notre province, dans l'ensemble, est essentiellement agricole. Nous avons peu de grandes usines. M^me^ Brown, ce matin, vous a expliqué que les provinces de l'Atlantique, à la différence de l'Ontario ou du Québec, et d'autres provinces plus développées, ne connaissent pas nombre des problèmes que causent les produits toxiques; néanmoins, nous sommes en aval, et sous le vent.

Nous avons toutefois des agro-industries qui ont des incidences très grandes sur l'environnement. Dans l'Ile-du-Prince-Édouard, en 1994, nous risquons toujours la pulvérisation de pesticides par une unité chargée de s'en débarrasser. Tout le problèmes des toxines contenues dans les herbicides et les pesticides et le fait que ce problème ne relève pas de la LCPE en soi sont un grave sujet d'inquiétude pour les habitants de l'île.

Je vous ai apporté un mémoire qui porte sur un grand nombre de questions et aborde brièvement des sujets très différents. La révision de la LCPE constitue un vaste exercice et j'ai eu beaucoup de mal, après avoir consulté les membres de l'organisation que je représente, à choisir les sujets que j'aborderais dans mon exposé. Je suis parvenue à en noter plusieurs, mais en écoutant ce matin les mémoires des témoins, j'ai accumulé, dans les marges de mon exposé, des annotations de toutes sortes. J'espère donc que vous me pardonnerez si je m'écarte quelque peu de mon texte.

• 1305

Like most conscientious mothers I breast-fed my two children. I even, in moments of over-conscientious zeal, administered cod liver oil to them, although now I know better I won't do that any more. These days I even find it difficult to recommend to young mothers they nurse their children as I did.

As a parent I find the whole topic of toxics in the environment to be a very difficult one. I'm sorry, but when I get mad I cry. This really makes me mad.

I do my best as a parent to choose healthy food for my family. I consciously do not buy products I know are toxic with chlorinated compounds in them, for instance. Unlike your typical islander, I'm not a great fan of bleach. I wish the message would get out to my fellow islanders that it's not what you ought to be pouring on your flour and mopping around in the dirt.

I exercise the degree of control I have, in terms of exposing myself and my family to toxins. But I have no control over a wide array of contaminants that I know, as a scientist, are in the air I breathe, in the water I drink, and in the soil I cultivate. When I attempt to do organic gardening and yet can't even, in good conscience, put fish-meal on my garden, it becomes very difficult. It seems there's nothing you can do that's right.

Canadian citizens obviously need help in dealing with the larger problems. We look to the federal government for that help. The key tool in the federal government's box is the Canadian Environmental Protection Act.

Comme la plupart des mères dévouées, j'ai nourri au sein mes deux enfants et parfois même, emportée par le zèle, je leur donnais de l'huile de foie de morue ce que, dûment éclairée, je ne ferais maintenant plus. Je n'ose maintenant même plus recommander aux jeunes mères de nourrir leurs enfants au sein, comme je l'ai fait.

En tant que mère, la présence de produits toxiques dans l'environnement m'angoisse tant qu'il m'arrive de me mettre en colère et de pleurer.

Je m'efforce de choisir des aliments sains pour ma famille, j'évite ceux qui contiennent des produits toxiques, par exemple des composés à base de chlorure. À la différence de la plupart des habitants de l'île, je ne suis guère amateur d'eau de javel. Mais je voudrais pouvoir les convaincre tous que ce n'est pas le produit que l'on devrait utiliser pour les travaux de nettoyage.

Dans toute la mesure du possible, j'essaye d'éviter de nous exposer, ma famille et moi, aux toxines. Mais je ne peux exercer aucun contrôle sur un grand nombre de produits contaminants qui — je ne le sais que trop de par ma profession — se trouvent dans l'air que je respire, dans l'eau que je bois et dans le sol que je cultive. Je saisis l'ampleur du problème lorsqu'en pratiquant l'horticulture biologique, je ne puis même, en toute conscience, incorporer de la farine de poisson dans mon jardin. Toute initiative semble vouée à l'échec.

Les citoyens canadiens, de toute évidence, ont besoin d'être guidés et se tournent pour cela vers le gouvernement fédéral. L'élément essentiel dont dispose ce dernier, c'est la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

[*Text*]

When I look to the federal government and this act for help, I see a very unwieldy act. Until recently it very poorly known or understood by me. I recently immersed myself in it because of this current review, but most Canadians are probably in the same boat I was in until recently in not really knowing what the act is about, what our rights are under the act, and how to use it most effectively to defend ourselves.

I'm convinced in its present form CEPA can't deal effectively with the challenge of toxics. I have read there are a thousand new man–made chemicals coming on the market every year. Certainly there is a backlog of many thousands. In the course of the last five years CEPA has looked at some 40–odd substances and actually managed to put 24 on a list. How is it ever going to be able to deal with the larger question of toxins in the environment that I have no power over? I can't see it.

Issue paper number four reviewing CEPA, which Environment Canada prepared, says:

> The steady deterioration of environmental conditions has happened within the existing framework of environmental protection laws. Allowing CEPA and the other pollution prevention legislation to stand as is without providing mechanisms for a more integrated and comprehensive approach to pollution prevention will fall short of the measures needed to implement successful coastal zone management in Canada and halt environmental degradation.

• 1310

What I'm interested in is redesigning CEPA so that it is more comprehensive and much more effective and efficient and does the things that I, as a citizen, see a crying need for that I can't do myself.

I think one indication of the ineffectiveness of CEPA lies in the dearth of prosecutions in Canada. Looking at the statistics for 1992–93 I see that there were four prosecutions in all of Atlantic Canada. One was stayed, one concluded in an absolute discharge, and the other two had small fines attached. My question is — when are the polluters going to start to pay? They are not paying now and they haven't in the past.

More importantly, when are we going to stop the introduction of toxic substances into our environment? I think we are very, very far away from being able to do that now, and I would like to see that changed.

As it currently stands, I see CEPA as largely pollution control legislation. If it's not substantively changed to be more preventative, visionary, and proactive, then at the very least we have to change the name and call it the pollution control act or something. It is not an environmental protection act, not yet.

[*Translation*]

Et quand je me tourne vers le gouvernement fédéral et que je cherche une aide dans les modalités de la loi, je constate que celle–ci est un outil très imparfait. Jusqu'à tout récemment, j'avais beaucoup de mal à comprendre. En raison de la révision actuelle, j'ai décidé de m'y plonger, mais la plupart des Canadiens ne sont sans doute pas mieux renseignés que je l'étais encore tout récemment et ne comprennent pas vraiment quel est l'objet de la loi, quels droits elle nous donne et comment nous en servir au mieux pour la défense de nos intérêts.

Je suis convaincue que sous sa forme actuelle, la LCPE ne résout pas vraiment le problème des produits toxiques. Chaque année, les produits chimiques artificiels qui viennent sur le marché se comptent par centaines, et ceux qui n'ont pas été étudiés par milliers. Au cours des cinq dernières années, la LCPE a examiné une quarantaine de substances et est parvenue à en placer 24 sur une liste. Comment parviendra–t–elle jamais à traiter de la question plus vaste des toxines dans l'environnement, qui échappe tout à fait à notre contrôle? Cela me paraît impossible.

Il est dit dans le document numéro quatre préparé par Environnement Canada pour la révision de la LCPE:

> La détérioration constante de l'environnement s'est produite dans le cadre des lois actuelles de protection de ce dernier. Si nous n'assortissons pas la LCPE et les autres lois de prévention de la pollution de dispositifs permettant une approche plus intégrée et plus globale du problème de prévention de la pollution, les mesures nécessaires pour assurer une bonne gestion de la zone côtière du Canada et pour enrayer la dégradation de l'environnement seront tout à fait inadéquates.

Ce que je veux, c'est un remaniement de la LCPE qui élargira sa portée et la rendra plus efficace et plus efficiente, afin qu'elle fasse les choses qui constituent pour moi un criant besoin, en tant que citoyenne, mais que je ne peux faire moi–même.

À mon avis, l'un des signes de l'inefficacité de la LCPE est le peu de poursuites qui ont eu lieu au Canada. Si l'on considère les statistiques de 1992–1993, on ne voit que quatre poursuites pour toute la région de l'Atlantique. L'une a été suspendue, l'autre s'est soldée par un acquittement absolu et pour les deux autres, de petites amendes ont été imposées. Voici ma question: Quand les pollueurs vont–ils commencer à payer? Ils ne paient pas aujourd'hui et ne l'ont pas fait auparavant.

Mais ce qui est plus important encore, c'est de savoir quand nous allons cesser de rejeter dans notre environnement des substances toxiques. Je pense que nous sommes encore très, très loin d'être en mesure de le faire et j'aimerais que cela change.

Actuellement, la LCPE est surtout une loi de contrôle de la pollution. Si on ne la modifie pas de manière substantielle afin qu'elle soit plus préventive, clairvoyante et proactive, il nous faudra au moins en changer le nom, et l'appeler la Loi sur le contrôle de la pollution ou quelque chose comme ça. Ce n'est pas, du moins pas encore, une loi sur la protection de l'environnement.

[*Texte*]

From what I heard this morning, I can see that you acknowledge that pollution control at the end of the pipe is not the answer, that the answer lies in pollution prevention. The quandary is how we get from here to there. All I can say is that there is alarming scientific data on the accumulation of persistent toxins, for instance in commercial fish species.

I'm going to table a document put together by the World Wildlife Fund called "Toxic Chemicals in the Ocean". I'll give it to the clerk, and hopefully he will circulate it to all the members here. It's disturbing reading and is very well referenced with the scientific literature. It has the very clear message that if there is nothing else we can learn, we must recognize that the solution to pollution is not dilution. You can dilute all you like but, inevitably, it ends up in the ocean and starts to be bioconcentrated again. From the ocean, where does it go? There is nowhere else to go. The ocean is the ultimate sink.

The only way to stop this inexorable increase in toxic contaminants in fish products we eat is to stop the production of such chemicals, not control their release but prevent their release. They have to be prevented from release whether they are primary substances that are manufactured or by–products. At the moment CEPA doesn't cover by–products, those incidentals that, if they are like dioxins, can be much more potent than any toxins consciously being produced and released. These by–products can be much worse, and many of them, no doubt, are much less known. We know very little about them. Surely, if we are going to have pollution prevention and a precautionary approach, CEPA has to deal with by–products as well as primary waste streams.

I would like to see the definition of toxicity under CEPA changed. We have to recognize the realities of modern life and the pervasive nature of toxic substances. Acute and chronic toxicity and carcinogenicity are only part of the problem. That is basically what we have the scientific tools to assess but it's not necessarily where the major long–term problems lie.

We know now that there many industrial chemicals and by–products that mimic estrogen, for instance. Hormone–mimicking substances as a class of substance are not mentioned in CEPA.

• 1315

This is an area of newly evolving science, and we need to have some mechanism whereby newly recognized threats can be easily and quickly incorporated into this act so it doesn't take a five–year review and five years of review, and so on, before we retroactively deal with these emerging problems.

The argument has been made that persistent and biocumulative substances should be designated as CEPA toxic, regardless of our toxicological understanding of the substance, and I would certainly agree with that.

[*Traduction*]

D'après ce que j'ai entendu ce matin, je constate que vous reconnaissez que le contrôle de la pollution au point de rejet n'est pas la solution, qu'il faut plutôt se tourner vers la prévention de la pollution. Il est toutefois difficile de changer nos méthodes. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a des données scientifiques alarmantes sur l'accumulation de toxines rémanentes, par exemple, chez les espèces de poisson commercial.

Je vais déposer un document préparé par le Fonds mondial pour la nature, intitulé «Toxic Chemicals in the Ocean». Je vais le donner au greffier et j'espère qu'il le distribuera à tous les membres. C'est un texte troublant, avec d'excellents renvois à d'autres documents scientifiques. Le message y est clair: Si nous ne pouvons tirer qu'une leçon de tout cela, il nous faut reconnaître que la solution à la pollution n'est pas la dilution. On peut diluer tant qu'on voudra, inévitablement, tout se retrouve dans l'océan où reprend la bioconcentration. Une fois dans l'océan, où cela va–t–il? Il n'y a plus nulle part où aller; l'océan est le dernier réservoir.

La seule façon de mettre un frein à l'inexorable augmentation des contaminants dans les produits de poisson que nous mangeons, c'est d'arrêter la production des produits chimiques; leur rejet dans l'environnement ne doit pas être contrôlé mais empêché. Il faut éviter leur émission, qu'il s'agisse de substances primaires qui sont fabriquées, ou de sous–produits. Actuellement, la LCPE ne s'applique pas aux sous–produits, ces produits secondaires qui, s'ils sont comme les dioxines, peuvent être plus dangereux encore que toute toxine produite et rejetée consciemment. Ces sous–produits peuvent être pires encore et, à n'en pas douter, sont bien moins connus. Nous savons très peu de choses à leur sujet. Assurément, si nous voulons prévenir la pollution et être prévoyants, la LCPE doit traiter des sous–produits, tout autant que des rejets de substances primaires.

Je souhaite également qu'on modifie la définition de la toxicité au sens de la LCPE. Il faut reconnaître les réalités de la vie moderne et la nature envahissante des substances toxiques. La toxicité grave et chronique et la cancérogénicité ne sont qu'une partie du problème. C'est en fait ce que nous pouvons mesurer avec nos outils scientifiques, mais ce n'est pas nécessairement ce qui causera les plus graves problèmes à long terme.

Nous savons désormais que certains produits et sous–produits chimiques industriels ont des effets semblables à ceux de l'oestrogène, par exemple. Les substances simulant les hormones ne sont pas mentionnées comme catégorie dans la LCPE.

C'est un domaine scientifique tout nouveau. Il nous faut des mécanismes qui nous permettent d'incorporer rapidement et facilement à la loi les menaces nouvellement reconnues. Ainsi, il ne faudrait pas attendre un examen quinquennal, puis cinq années d'examen, avant de traiter rétroactivement de ces nouveaux problèmes.

On a déclaré que les substances rémanentes et biocumulatives devaient être désignées comme toxiques au sens de la LCPE, quel que soit le degré de toxicité reconnu pour ces substances. Je suis certainement d'accord avec cela.

[*Text*]

Toxicology is a young and evolving science, and it has many limitations. Certainly our testing systems for determining what is and is not toxic are very limited. If a substance is persistent and biocumulative, we do not want to be releasing it into our environment only to find 20 years later that over the long term it is toxic. The act must take a precautionary and weight–of–evidence approach in the definition of toxic substances.

One way to make CEPA more effective and comprehensive, and deal with the backlog of substances that have not been screened is to deal with classes of chemicals defined by their common properties instead of dealing with individual chemicals, one by one. For instance, chlorinated hydrocarbons could be dealt with as a group, as could estrogen or other hormone–mimicking chemical substances.

Once established as toxic, under whatever screening procedures are developed, a substance must be targeted for elimination under strict timelines defined in the regulations. We have to have absolute targets to move towards. If there's going to be movement, people have to know what they're moving towards.

In one branch of Environment Canada there is currently recognition of a reverse listing approach, and that is in the ocean–dumping provisions. Reverse listing is a precautionary philosophical approach. Substances are basically considered potentially guilty until they're proven innocent, and to my mind that is very sensible.

Under the current ocean–dumping provisions, you're prohibited from dumping any substance into the ocean other than the few that are explicitly recognized as safe. This is an example that we in the environmental coalition applaud and wish to see applied more widely in CEPA.

Discussion this morning indicates that there's going to be a terrific backlash from the chemical industry. I'm sure that's true. I've heard from industrial players myself that this is the last thing they would like to see happening. It will be a very difficult agenda to move forward, but perhaps, at the very least, we could apply this reverse listing approach, the precautionary approach, to newly introduced substances.

The Chairman: Excuse me for interrupting. Are you saying that this reverse listing methodology is being applied by Environment Canada or other departments?

Ms Novaczek: The ocean–dumping provisions basically say that you don't put anything into the ocean unless it's one of these few things. That's reverse listing.

The Chairman: That's in the Fisheries and Oceans Act?

Ms Novaczek: Yes. You list what's allowed, and everything else is *verboten*, instead of saying that you can dump what you like until it is proven toxic.

The Chairman: In your brief you make reference only to Environment Canada, you see. Carry on.

Ms Novaczek: ''Ecosystem health'' or ''ecological integrity'' are words to which I'm sure you have been exposed. They're in the process of being clarified and defined internationally. We would like to see something in CEPA

[*Translation*]

La toxicologie est une science jeune et en pleine évolution, qui a de nombreuses limites. Nos méthodes d'essai pour évaluer ce qui est toxique ou non sont certainement très limitées. Si une substance est rémanente et biocumulative, nous ne voulons pas qu'elle soit rejetée dans la nature, pour découvrir 20 ans plus tard qu'elle est toxique à long terme. La loi doit adopter une méthode préventive, en fonction du poids de la preuve, pour définir ce qu'est une substance toxique.

Pour rendre la LCPE plus efficace et plus englobante, pour réduire l'arriéré de substances qui n'ont pas été évaluées encore, on pourrait traiter en groupes des catégories de produits chimiques ayant les mêmes propriétés, plutôt que d'évaluer chaque produit, un par un. Ainsi, on pourrait traiter en un groupe les hydrocarbures chlorés, de même que les substances chimiques ayant les mêmes propriétés que l'oestrogène ou d'autres hormones.

Dès qu'on a déterminé qu'une substance est toxique, quelle que soit la méthode d'évaluation mise au point, la substance doit être visée par des mesures d'élimination, nécessairement avant une date limite fixée par voie de règlement. Si l'on veut bouger, il faut savoir vers où aller.

Dans un service d'Environnement Canada, on reconnaît actuellement la méthode de la liste des substances permises, dans le cadre des dispositions relatives à l'immersion des déchets en mer. Ce genre de liste obéit à des principes de prévention. En gros, les substances sont considérées comme coupables, tant que leur innocence n'est pas prouvée. À mon avis, c'est tout à fait raisonnable.

En vertu des dispositions actuelles relatives à l'immersion en mer, il est interdit d'immerger quelque substance que ce soit dans l'océan, sauf celles qui sont reconnues comme sûres. Notre coalition d'écologistes se réjouit de cet exemple et nous aimerions que son application soit plus fréquente dans le cadre de la LCPE.

D'après vos délibérations de ce matin, on peut s'attendre à une vive réaction contraire, de la part de l'industrie chimique. J'en suis convaincue. J'ai moi–même entendu des industriels dire que c'est la dernière chose qu'ils pourraient souhaiter. Il sera très difficile d'en faire la promotion, mais on pourrait appliquer ce principe de la liste des substances permises, cette méthode préventive, au moins aux nouvelles substances.

Le président: Pardonnez–moi cette interruption. Avez–vous dit que cette méthode de la liste des substances permises est actuellement appliquée par Environnement Canada ou d'autres ministères?

Mme Novaczek: Les dispositions relatives à l'immersion des déchets en mer prévoient qu'on ne déverse rien dans l'océan qui ne figure pas sur une liste. C'est une liste des substances permises.

Le président: C'est dans la Loi sur le ministère des Pêches et des Océans?

Mme Novaczek: Oui. Au lieu de permettre le déversement de tout produit jusqu'à preuve de sa toxicité, la liste dit ce qui est permis, tout le reste étant interdit.

Le président: Dans votre mémoire, vous ne parlez que d'Environnement Canada; mais poursuivez.

Mme Novaczek: Je suis persuadée que vous avez entendu les expressions «Santé de l'écosystème» et «Intégrité écologique». Au niveau international, on est en train de clarifier et de définir ces expressions. Nous voudrions voir dans la LCPE

[*Texte*]

perhaps monitoring the receiving environment. It's very difficult as we hardly understand the environments we're monitoring. As we said this morning, it's a lot easier to regulate human activities than to try to manage ecosystems, and that's very true. However, we would like to see the federal government take a lead in allowing citizens to define ecosystem help, and to set that up as a target, and to use that as a yardstick against which to compare any potential activities or industrial activity.

[*Traduction*]

quelque chose sur le contrôle de l'environnement touché. C'est très difficile puisque nous ne comprenons guère les environnements que nous observons. Comme nous l'avons dit ce matin, il est plus facile de réglementer les activités humaines que de gérer des écosystèmes. C'est très vrai. Cependant, nous aimerions que le gouvernement fédéral adopte un rôle de chef de file et permette aux citoyens de définir l'aide qui devrait être apportée à l'écosystème, ce qui pourrait servir de cible et de mesure des activités industrielles.

• 1320

Chrominization gives some of us nightmares. We're very much afraid that the federal government, under these financial constraints, is pulling out of environmental protection. We need a federal department of environment to play a very strong and proactive role in the defence of our environment.

La chrominisation nous fait faire des cauchemars. Nous avons vraiment peur que le gouvernement fédéral, en cette époque de restrictions financières, ne se désintéresse de la protection de l'environnement. Il faut que le ministère fédéral de l'Environnement joue un rôle extrêmement fort et proactif dans la défense de l'environnement.

The long-term costs in terms of ecological integrity and human health and so on are much too great. It's not reasonable to shift responsibility for monitoring and compliance entirely, or even substantially, to the provinces. Capacity, both the scientific capacity and the political will for monitoring and enforcement of environmental regulations, is often limited and inconsistent at the provincial level. We notice this particularly in Atlantic Canada.

Les coûts à long terme en matière d'intégrité écologique et de santé humaine sont beaucoup trop importants. Il n'est pas raisonnable de se décharger de la responsabilité de la surveillance et de l'application des normes environnementales entièrement ou même de façon importante sur les provinces. Car les compétences scientifiques et la volonté politique en matière de surveillance et d'application de la réglementation environnementale sont souvent limitées et pas uniformes au niveau provincial. C'est particulièrement le cas au Canada atlantique.

It might not be true in Ontario, Quebec, and B.C., but here in the east those of us on the ground who are fighting fires can see very clearly where the political will does and does not lie. It's a great problem to us to think that increased responsibilities should devolve to provinces that are not particularly prepared to exercise them.

Ce n'est peut-être pas ce qui se passe en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique, mais dans l'est du pays, les personnes qui travaillent sur le terrain à combattre les problèmes savent très clairement où la volonté politique se situe. Cela nous préoccupe beaucoup de penser que l'on puisse demander à des provinces d'assurer une plus grande responsabilité en la matière alors que celles-ci ne sont pas particulièrement prêtes à le faire.

Under the Constitution, toxics that are pervasive and respect no political boundaries are clearly an area of federal jurisdiction, and Canadians need the federal government to play a strong role in this area.

Aux termes de la Constitution, les produits toxiques répandus partout et qui ne respectent pas de barrières sont clairement de la compétence du gouvernement fédéral qui doit jouer un rôle ferme en la matière.

There are provisions in CEPA for members of the public to file complaints, and these are commendable. But there are still problems in that most citizens are not aware of their rights under CEPA and there are judicial hurdles for people who want to exercise these rights.

La Loi sur la protection de l'environnement prévoit que les membres du public peuvent présenter des plaintes, et c'est une bonne chose. Cependant, le problème est que ces mêmes citoyens ne sont pas au courant de leurs droits aux termes de la loi et de plus, il existe des obstacles judiciaires que doivent surmonter les personnes qui veulent les exercer.

Of course the number of CEPA toxic substances is very limited, and our access to the information on what is being dumped at any time is also very limited. These problems need to be addressed, including the problem of industries that claim confidentiality over their information when in fact there is no real need for certain information to be classified as such. That seems to happen all too readily.

Le nombre de substances toxiques au sens de la loi est très limité de même que notre accès à l'information en matière de déversement. Il faut s'attaquer à ces problèmes, et notamment au cas des industries qui, sous prétexte de confidentialité, ne sont pas prêtes à révéler de quels produits il s'agit. Cela ne se passe que trop souvent.

We would like to see CEPA give explicit rights to workers to refuse to pollute, and also to give whistle-blower protection to workers who are doing their best in their workplace to advise the rest of us of what is happening.

Nous aimerions que la loi donne aux travailleurs le droit explicite de refuser de polluer, qu'elle leur donne également la protection voulue en cas de dénonciation puisque ces personnes feraient de leur mieux sur les lieux du travail pour informer le public de ce qui se passe vraiment.

[*Text*]

As a member of a voluntary environmental organization, I would like to see this committee support our work and make a representation to the federal government that it not consider us to be special interest groups. We are public interest groups.

If we are to continue to participate in the critique of this legislation or any other, then we need bare, essential funding support to allow us to do that and we need processes that are open to the public, transparent and welcoming.

I'm very happy to see you all here today. You're doing a very good job at making people like me feel at ease and able to speak. That is certainly a step in the right direction.

As for sustainable development, CEPA is the flagship environmental act for Canada. Principles of sustainability should be entrenched. You're going to have to do some talking to the public about what is and what is not sustainable development.

We would like to see it defined, but, further than that, we would like to see clear criteria set down against which you can judge what is a sustainable form of development so that these criteria can be consistently applied across the country. We would like to see that any activity funded or administered by the federal government would have to be held up against such criteria and judged against them. Perhaps there could be a sustainable development impact analysis provision in CEPA or something of that nature.

• 1325

My final point concerns whether the federal house is in order. It's very difficult for citizens to pay attention to a federal victim regarding the environment when they look at federal offices and see great wastage and lots of big piles of bleached white paper printed only on one side and so on.

We would like to have assurances that federal labs are dealing with their toxic substances safely and sensibly and have that as a matter of public record. Federal institutions should really show the way, not just stand up there, make the noises and say the right works. They should very visibly and concretely show how pollution prevention can be enacted and carried out sensibly and practically.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Miss Novaczek. It was a very thoughtful presentation you made. I'm glad you guided us through it. You made some excellent points on the need to redesign CEPA, polluter pays, pollution prevention, and all the other items. We'll take your points very close to heart. We appreciate the fact that you came such a long way.

The next speaker is John Pratt.

Mr. John Pratt (Associate Lawyer, White, Ottenheimer & Baker): Thank you very much. I would like to thank the committee for the opportunity to appear today.

I should preface my remarks by saying that I'm here on relatively short notice. I apologize for not having a written brief for your use. Until Saturday morning I was conferring with individuals and interested groups in Newfoundland to obtain

[*Translation*]

En tant que membre d'une organisation environnementale bénévole, j'aimerais que le comité appuie notre travail et dise au gouvernement fédéral de ne pas nous considérer comme un groupe d'intérêt spécial. Nous sommes en fait un groupe d'intérêt public.

Pour continuer à participer à la critique de cette législation et d'autres mesures législatives, nous avons besoin de mécanismes de financement de base pour nous permettre de faire notre travail; nous avons besoin de processus ouverts au public, transparents et positifs.

Je suis très heureuse de vous voir tous ici aujourd'hui. Vous faites en sorte que les personnes comme moi se sentent à l'aise de vous parler. C'est certainement un pas dans la bonne direction.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement est le fleuron de la législation canadienne en matière de développement durable. Les principes de développement durable devraient être inclus dans la loi. Il faudra avoir des discussions publiques sur ce que représente ou ne représente pas le développement durable.

Nous aimerions que celui–ci soit défini, mais nous aimerions en outre que des critères clairs soient établis qui nous permettraient de juger s'il s'agit de développement durable ou non. De cette façon, les critères pourraient être appliqués de façon cohérente d'un bout à l'autre du pays. Toutes les activités financées ou gérées par le gouvernement fédéral devraient tenir compte de ces critères et être considérées dans cette optique. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement devrait peut–être prévoir une analyse d'impact du développement durable ou quelque chose de ce genre.

J'aimerais, en terminant, aborder la situation du gouvernement fédéral lui–même. Les citoyens et citoyennes ont beaucoup de mal à croire que le gouvernement fédéral est une victime en matière d'environnement alors que ses bureaux ne cessent de gaspiller, et que les documents sont imprimés sur du papier blanchi et imprimés d'un côté de la page seulement.

Nous voudrions être sûrs que les laboratoires gouvernementaux gèrent leurs substances toxiques de façon raisonnable et sécuritaire en tout temps. Les institutions fédérales devraient montrer l'exemple et non pas se borner à de belles paroles. Elles devraient montrer de façon très visible et concrète comment la loi peut être appliquée de façon raisonnable et pratique.

Merci.

Le président: Merci, mademoiselle Novaczek. Vous venez de nous faire un exposé très bien pensé. Je suis heureux que vous l'ayez fait. Vous avez fait quelques remarques excellentes au sujet de la nécessité de concevoir une nouvelle loi sur la protection de l'environnement, au sujet du pollueur–payeur, de la prévention de la pollution, etc. Nous en tiendrons compte. Nous apprécions le fait que vous soyez venue d'aussi loin.

L'orateur suivant est John Pratt.

M. John Pratt (avocat associé, White, Ottenheimer & Baker): Merci. J'aimerais remercier le comité de nous donner la possibilité de comparaître aujourd'hui.

Tout d'abord, j'aimerais vous signaler que nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour nous préparer. Nous n'avons pas de mémoire écrit. Jusqu'à samedi matin, je m'entretenais avec différentes personnes et groupes intéressés de Terre–Neuve pour

[*Texte*]

their points of view on CEPA, changes to the legislation and how it's implemented in our province. As such, I simply didn't have time to put together a written brief, but I'm prepared to provide one to the committee at a later date if it would be of assistance.

Newfoundland is a geographically large and environmentally diverse political region with a low level of industrialization and a small population. Many of the active provisions of CEPA find only sporadic application in Newfoundland, although the potential for their application is evident as industrial development, particularly in the area of petrochemical activity, advances.

Most enforcement activity in Newfoundland on the environmental level continues to be via provincial and federal legislation that predates CEPA, notably the Fisheries Act and various other pieces of federal and provincial legislation.

There is one significant exception in relation to CEPA, which is the recent application of part VI of CEPA to the disposal of fish offal and the associated increase in the disposal fee. According to CEPA review paper number four, this move was made to "better reflect Environment Canada's cost of reviewing applications and to address the user–pay principle".

Within the context of part VI of CEPA, which is the part that governs ocean dumping, the application of ocean dumping regulations to fish offal disposal can perhaps be understood, but bringing fish offal within the definition of a substance as set out in the act is a bit of a stretch. I think some review of that decision may be appropriate.

I'm not say that the disposal of fish offal should not be regulated. I'm just wondering whether CEPA is the appropriate vehicle for that regulation. It used to be done under the Fisheries Act.

• 1330

I'm also not convinced that a user fee of any size, $2,500 or whatever, conveys the right message to people who want to use the ocean as a dumping ground. I thought the objective of CEPA was that it was to be an environmental protection act. The concept that simply by finding $2,500 to pay for your dumping activities you would be allowed to use the ocean as a dumping ground seems to me to give the wrong message. I think inevitably people who find it expedient to use the ocean as a dump will find their $2,500 just as quickly as they found their $50 or their $100, and the necessity for environmental protection will very quickly be supplanted by the economic necessity of disposing of whatever it is one has to dispose of.

I think that issue needs to be carefully reviewed. As my friend from Prince Edward Island alluded to, the reverse onus provisions relating to ocean dumping are an appropriate way to go, I believe, in respect of ocean disposal.

One other area of specific application of CEPA in Newfoundland, also alluded to by my friend from Prince Island, is the toxic substances review. I believe it is essential that the CEPA mechanisms be accelerated to review toxic substances and

[*Traduction*]

obtenir leurs points de vue sur la loi, les changements à celle–ci et la façon dont celle–ci est appliquée dans notre province. Je n'ai pas eu le temps de rédiger un mémoire écrit; je pourrai en faire parvenir un au comité à une date ultérieure si cela peut vous aider.

Terre–Neuve est une région assez vaste du point de vue géographique, à l'environnement diversifié, avec peu d'industries et une population assez restreinte. Beaucoup de dispositions de la loi ne s'appliquent que de façon sporadique à Terre–Neuve, même si le potentiel d'application est évident au fur et à mesure du développement industriel, particulièrement dans le domaine de la pétrochimie.

La plupart des initiatives en matière d'application de la loi à Terre–Neuve continuent à être prises dans le cadre de la législation fédérale et provinciale antérieure à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, notamment la Loi sur les pêcheries et différentes autres lois fédérales et provinciales.

Une exception importante en ce qui concerne la Loi sur la protection de l'environnement, est l'application récente de la partie VI de celle–ci aux rejets de déchets de poisson et l'augmentation en conséquence des frais de rejet. D'après le bulletin d'examen de la loi numéro quatre, cette augmentation est nécessaire pour mieux tenir compte du coût inhérent à l'étude des demandes par Environnement Canada et pour tenir compte du principe de l'utilisateur–payeur.

Dans le contexte de la partie VI de la loi, qui porte sur l'immersion de déchets en mer, l'application de la réglementation en la matière aux déversements de déchets de poisson est peut–être compréhensible, mais le fait d'intégrer ces déchets de poisson à la définition de substance prévue par la loi représente peut–être un effort d'imagination. Je crois que l'on devrait se pencher à nouveau sur cette décision.

Je ne veux pas dire par là que les rejets de déchets de poisson ne devraient pas faire l'objet d'une réglementation; je me demande simplement si la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est le texte approprié en la matière. Auparavant, cette question relevait de la Loi sur les pêcheries.

En outre, je ne suis pas convaincu que nous transmettons le message approprié à ceux qui voudraient utiliser la mer comme site d'immersion en prélevant des droits d'utilisation de 2 500$ ou que sais–je encore. Je pensais que la loi avait pour objectif de protéger l'environnement. L'idée que grâce à 2 500$ on puisse utiliser la mer comme lieu d'immersion, ce n'est pas le bon message. Je pense qu'il est inévitable que ceux pour qui il est plus facile d'utiliser la mer comme dépotoir trouveront 2 500$ aussi rapidement que 50$ ou 100$ et dans leur esprit, la nécessité économique de se débarrasser de ce dont ils doivent se débarasser l'emportera rapidement sur la protection de l'environnement.

Je pense qu'il faut revoir très attentivement cette question. Comme l'a dit ma collègue de l'Île–du–Prince–Édouard, il conviendrait, dans le cas de l'immersion de déchets en mer, d'adopter des dispositions portant inversion de la charge de la preuve.

Un autre domaine précis de la LCPE qui s'applique à Terre–Neuve et qu'a également mentionné ma collègue de l'Île–du–Prince–Édouard, est la question de l'examen des substances toxiques. Je pense qu'il est essentiel que l'on modifie

[*Text*]

determine whether or not they belong on the toxic substances schedules. The public has a right to know whether the substances that are being deposited into the environment are dangerous substances. On the other hand, industry has a right to know whether they are going to be expected to modify their procedures to curtail the deposition of certain substances. They have the right to plan for that curtailment if it's going to be required. I would urge the committee to bring that comment back. The substance review process must be accelerated and broadened to complete the substance list as quickly as possible.

I mentioned earlier that I had a perception of what CEPA was. This dates back to when it first became known that we were going to have a Canadian environmental protection act. I'd always thought of this piece of legislation as an environmentally–driven piece of legislation as apposed to a resource–driven piece of legislation, a piece of legislation that had as its objective the protection of the environment first and foremost.

I would echo the comments made earlier that to date CEPA is basically being used as a toxic control statute, which is fine if that needs to be done, but I think the potential of the legislation is far broader than simply as a form of legislation to control toxins. CEPA is what we would refer to as enabling legislation. It allows the creation of regulations or agreements affecting all manner of environmental issues, yet to date it's largely been used in this role as a toxic control legislation.

I think if CEPA is going to take its intended place in the vanguard of new era environmental legislation, a lot more attention has to be paid to the balance of the potential that remains within the act, whether that's exploited through amendments to the act to make it more of a requirement that the minister take certain steps as opposed to make it discretionary whether she do so... There are many ways one could approach it, but I think even in the act as it is currently written, the opportunity for the minister to take proactive steps in the area of biodiversity and sustainable development is there, and I think she and her department should be encouraged to do so.

[*Translation*]

les dispositions de la loi afin d'accélérer l'examen des substances toxiques et de déterminer si telle ou telle substance doit ou non figurer à l'annexe. Le public a le droit de savoir si les substances libérées sont dangereuses. Par ailleurs, l'industrie a le droit de savoir à quoi s'attendre afin de modifier ses procédures en vue de limiter le rejet de certaines substances. L'industrie a le droit de se préparer à cette éventualité. J'exhorte le comité à en faire la recommandation. Le processus d'examen des substances inscrites sur la liste doit être accéléré et élargi afin que l'on complète la liste des substances le plus rapidement possible.

J'ai mentionné précédemment que j'avais l'impression de savoir ce qu'était la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cette impression remonte à l'époque où il a d'abord été question d'avoir une telle loi. J'ai toujours pensé que cette loi était axée sur l'environnement plutôt que sur les ressources, qu'il s'agissait d'une loi dont l'objectif premier était la protection de l'environnement.

J'aimerais répéter ce qui a été dit précédemment, c'est–à–dire que jusqu'à présent, on a essentiellement invoqué cette loi pour contrôler les substances toxiques, ce qui est parfait si c'est ce qu'il fallait, mais je pense que cette loi a un potentiel beaucoup plus grand. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement est ce que l'on pourrait appeler une loi habilitante. On y prévoit l'élaboration de règlements ou d'ententes portant sur toutes sortes de questions environnementales et pourtant, jusqu'à présent, elle a surtout servi au contrôle des substances toxiques.

Je pense que si nous voulons que la loi prenne la place qui lui revient à l'avant–garde des nouvelles lois sur l'environnement, il faut accorder beaucoup plus d'attention au potentiel inutilisé de cette loi, soit en y apportant des amendements qui obligeraient la ministre à prendre certaines mesures plutôt que des mesures discrétionnaires... Il y a de nombreuses façons d'aborder la question, mais je pense que la loi, même dans son libellé actuel, offre la possibilité à la ministre de prendre des mesures proactives dans le domaine de la biodiversité et du développement durable et je pense qu'il faut l'encourager ainsi que ses fonctionnaires à le faire.

• 1335

Of central importance to eastern Canada, and Newfoundland in particular, is the issue of coastal zone management. Five provinces and three countries—four, if you include Denmark—compete or at least maintain an uneasy truce in respect of controlling the northwest Atlantic. Responsibility for resource management is regularly the cause of argument and debate at and among all levels of government nationally, provincially, and internationally.

While we've been fiddling, Mr. Chair, Rome has been burning. Our near–shore resources are in a desperate state of disrepair, and the direct impact on Canada's economy has been felt by people from every jurisdiction in this country as they and their tax dollars support what we euphemistically refer to as the package. Whether the package could have been avoided by better coastal zone management is, I suppose, all water under the bridge, but I can't imagine that we would be in the state

La question de la gestion de la zone côtière revêt une importance capitale pour l'est du Canada et pour Terre–Neuve en particulier. Cinq provinces et trois pays—quatre si l'on inclut le Danemark—se font concurrence ou tout au moins maintiennent une trêve précaire pour le contrôle de l'Atlantique du Nord–Ouest. La question de la responsabilité en matière de gestion des ressources provoque régulièrement des disputes et des discussions à tous les paliers de gouvernement, que ce soit à l'échelle nationale, provinciale ou internationale.

Or, monsieur le président, pendant que nous nous intéressions à des futilités, Rome brûlait. Nos ressources côtières sont dans un état déplorable et l'effet direct sur l'économie du Canada s'est fait sentir dans toutes les provinces du pays puisque les contribuables ont dû payer pour ce que l'on appelle, par euphémisme, le train de mesures. Aurait–on pu éviter cela par une meilleure gestion de la zone côtière? Qui sait, mais je n'arrive pas à croire que nous ne serions pas en

[*Texte*]

we're in today if we had had better coastal zone management through the preceding 30 to 35 years when most of the damage was done. How we're going to get out of that mess and how we're going to bring our fish stocks back into some semblance of economic viability remain for the scientists to determine, I suppose, but I think that as a first step, albeit a late step, some cohesive approach to coastal zone management has to be formulated.

I think section 8 of CEPA could be used to initiate this process. First of all, I would suggest that the coastal zone be examined in the context of the CEPA mandate, which is set out in the preamble. The coastal zone should be evaluated and priorities established for the protection, use, and sustainable development of all coastal zone resources. Much of the data required to conduct this evaluation already exists in considerable detail at various levels of government and within private industry. It would need to be collated and augmented but much of that data is already available.

The minister should be given the power under CEPA, if she doesn't already have it, to declare that certain areas, including marine areas, are to be accorded special status under CEPA as environmentally significant regions. This designation would automatically trigger the application of a review process under either CEPA or the Canadian Environmental Assessment Act whereby any proposed use or development of the designated area would be considered in light of Canada's commitment to biodiversity and sustainable development. Bilateral agreements between Ottawa and the provinces could extend this level of review into provincially controlled territories.

On that point I would urge the CCME to move forward with their talks on a better understanding of federal and provincial obligations in respect of environmental laws. Whether that will result in or is tantamount to harmonization, I don't know. I just want to see an end to all this bickering over environmental responsibility.

A workable definition of coastal zone has to be developed. A corresponding framework of legislative responsibility should also be developed. Once again, I think the initiatives by the federal minister under part I of CEPA would be appropriate in that context.

In a similar vein, I think that the minister through CEPA should be able to order the review and evaluation of any resource-based activity to determine whether it is consistent with the CEPA mandate to fulfil international obligations. This would include review of resource extraction, propagation, conversion, and disposal technologies. Once again, agreements with the provinces to promote an equivalent review would be necessary but I don't see any reason why the federal government can't proceed unilaterally for areas controlled by the federal government.

[*Traduction*]

meilleure posture aujourd'hui, si nous avions mieux géré la zone côtière au cours des 30 ou 35 dernières années, période au cours de laquelle se sont surtout produits les dégâts. Il appartient aux scientifiques de déterminer comment nous allons nous en sortir et comment nous allons rendre aux stocks de poisson une certaine viabilité économique, mais je pense que dans un premier temps, même s'il est tard, il faut formuler une approche concertée à la gestion de la zone côtière.

Je pense que l'article 8 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pourrait servir à lancer le processus. Tout d'abord, à mon avis, on pourrait faire l'examen de la zone côtière dans le contexte du mandat de la loi, qui est exposé dans son préambule. La zone côtière doit être évaluée et il faut établir des priorités en vue de la protection, de l'utilisation et du développement durable de toutes les ressources de cette zone. Les divers paliers de gouvernement et l'industrie privée possèdent déjà une grande partie des données détaillées nécessaires à cette évaluation. Il faudrait réunir ces données et les augmenter, mais en grande partie, les données sont déjà disponibles.

Il faut accorder à la ministre, si elle ne le possède pas déjà, le pouvoir de déclarer que certaines régions, y compris les régions marines, jouissent d'un statut particulier aux termes de la loi du fait de ce qu'elles signifient sur le plan environnemental. Cette désignation déclencherait automatiquement un processus de révision soit aux termes de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ou de la Loi canadienne sur l'évaluation de l'environnement. Ainsi, toute utilisation ou tout développement proposé de la région désignée devrait être examiné à la lumière de notre engagement envers la biodiversité et le développement durable. Les accords bilatéraux entre Ottawa et les provinces pourraient étendre cet examen aux territoires sous contrôle provincial.

À ce sujet, j'exhorte les ministres du CCME à aller de l'avant avec leurs pourparlers sur une meilleure compréhension des obligations fédérales et provinciales en matière de lois environnementales. Je ne sais pas si cela entraînera l'harmonisation de celles-ci. Je veux simplement que cessent toutes ces querelles sur la question de la responsabilité environnementale.

Il faut élaborer une définition pratique de zone côtière. On devrait également établir une structure correspondante de responsabilité législative. Ici encore, je pense qu'il revient à la ministre fédérale de prendre l'initiative aux termes de la partie I de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Dans la même veine, je pense que la ministre pourrait, aux termes de la loi, ordonner qu'un examen et une évaluation soient faits de toute activité liée aux ressources afin de déterminer si celle-ci est conforme au mandat prévu par la loi, c'est-à-dire conforme à nos obligations internationales. Cet examen porterait sur les technologies d'extraction des ressources, de propagation, de conversion et d'élimination. Ici encore, il faudrait s'entendre avec les provinces pour que celles-ci entreprennent le même genre d'examen, mais je ne vois vraiment pas pourquoi le gouvernement fédéral ne pourrait pas le faire seul dans les régions qu'il contrôle.

[*Text*]

There are a long series of review papers on various elements of CEPA, which the committee is no doubt intimately familiar with, and in each one of those papers the advantages and disadvantages of using or changing CEPA to achieve a particular result are considered. More often than not, the disadvantages of a good idea are the same: the difficulty of rearranging government and the likelihood of disagreement between federal and provincial governments. It's impossible for CEPA or any other legislation to achieve its potential or meet its mandate without cooperation on matters of authority and jurisdiction. Posturing and pouting by various levels and departments of government does nothing to protect the environment.

As a final observation, I would urge all governments to work together through the CCME and at the first ministers level to achieve rapid workable definitions and legislative frameworks for environmental protection. It is probably the toughest thing to do, but I think it's essential if we're going to get this process anywhere further than we already have. I think the logical place to commence is with the coastal zone. It is also probably the toughest issue because of the multi–jurisdictional nature of the area, but we do have the world's longest coastline. I think our obligation to ourselves and to the world is proportional to the length of our coastline.

As an easterner and as a Canadian, I would urge the committee to recognize and consider the need to bury the jurisdictional squabbling that's been going on for the last many years and just get on with things. Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Pratt. That's certainly sound advice. We'll keep it in mind tomorrow, particularly when we meet in Bathurst with the provincial ministers. Maybe we'll quote you.

Mr. Janowitz.

Mr. Martin Janowitz (Executive Director, Clean Nova Scotia Foundation: Thank you, Mr. Chair, members of the committee. I do have a brief, which I guess I can pass along if that's appropriate, unless there is a staff person I should be handing it to.

I'm the executive director of the Clean Nova Scotia Foundation, which is a broadly based citizens' environmental group here in Nova Scotia. We have a diverse membership. Our membership represents people of a wide spectrum of points of view. We include many business members as well as environmental activists, people associated with every level of government, recyclers, you name it. In some ways I consider the ability of our organization to come to agreement on environmental topics to be reflective of how difficult and how opportunistic it is for society in general.

Since this is a precious opportunity and time is short, rather than selectively going through a wide range of issues I can generally say that I'm in substantial agreement with the submissions made by the Canadian Environmental Network and with everything I've heard since I came in the room today.

[*Translation*]

Il existe toute une série de documents d'examen sur divers aspects de la loi que vous connaissez sans doute très bien. Dans chaque cas, on étudie s'il serait avantageux ou non d'avoir recours à la loi ou de la modifier pour parvenir à tel ou tel résultat. Le plus souvent, les inconvénients d'une bonne idée sont les mêmes: la difficulté de refaire les ententes avec les gouvernements et le peu de probabilités que le gouvernement fédéral et les provinces s'entendent. Il est impossible pour la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ou toute autre loi de réaliser son potentiel ou de remplir son objet sans coopération en matière d'autorité et de champ de compétence. Les mésententes entre les divers paliers gouvernementaux et leurs ministères ne servent pas l'environnement.

• 1340

Une dernière remarque. J'exhorte tous les gouvernements à travailler de concert par l'entremise du CCME ainsi qu'au niveau des premiers ministres afin de trouver rapidement des définitions pratiques et un cadre législatif qui permettent de protéger l'environnement. C'est probablement ce qu'il y a de plus difficile à faire, mais je pense que c'est essentiel si nous voulons faire avancer le processus. Je pense qu'il serait logique de commencer par les zones côtières. C'est probablement aussi l'aspect le plus difficile parce que ces régions sont régies par divers niveaux de gouvernement et parce que nous avons les côtes les plus longues au monde. J'estime d'ailleurs que nos obligations envers nous–mêmes et envers le monde sont proportionnelles à la longueur de nos côtes.

Comme résidant de l'Est et comme Canadien, j'exhorte les membres du comité à reconnaître qu'il faut mettre fin aux querelles de compétence qui existent depuis de nombreuses années et aller de l'avant. Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Pratt. C'étaient certes là de bons conseils. Nous ne les oublierons pas, surtout lorsque nous rencontrerons les ministres provinciaux à Bathurst. Nous vous citerons peut–être.

Monsieur Janowitz.

M. Martin Janowitz (directeur exécutif, Clean Nova Scotia Foundation): Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs. J'ai ici un mémoire que je peux, je suppose, distribuer ou peut–être remettre à un membre du personnel.

Je suis le directeur exécutif de la Fondation pour une Nouvelle–Écosse propre, un groupe environnemental de citoyens de tous les milieux, ici en Nouvelle–Écosse. Nos membres représentent une vaste gamme de points de vue. Nous comptons dans nos rangs de nombreux gens d'affaires ainsi que des écologistes, des personnes associées à tous les niveaux de gouvernement, des recycleurs, que sais–je. D'une certaine façon, j'estime que la capacité de notre organisme à s'entendre sur les questions environnementales reflète les mêmes difficultés et les mêmes possibilités que dans la société en général.

Puisque le temps nous est compté, au lieu d'aborder toute une gamme de questions, j'aimerais dire que d'une façon générale, je partage presque toutes les opinions avancées par le Réseau canadien de l'environnement et que je suis d'accord avec presque tout ce que j'ai entendu dans cette salle aujourd'hui.

[*Texte*]

That having been said, and keeping in mind how impossible it is for any non-governmental organization to give the substantial amount of time it would really take to get into each little piece of such a broad review, I've decided to utilize my time today to speak a bit about the context within which I hope you and your colleagues in government and people within the federal government bureaucracy can consider to move forward towards the Canadian Environmental Protection Act becoming a newer and proactive type of act, consistent with those submissions.

The first thing I would like to say in that regard is that we really are coming to the recognition that as a society we need to envision and create a pathway towards sustainability. I say "sustainability" in a very broad sense. From my experience here in Nova Scotia, speaking of our society, and I trust and I think that's true throughout our country, I do not know that there is a definition of environmental sustainability that is not consistent with holistic social sustainability.

I think insofar as society is not sustainable, be it economically, in terms of its health or in terms of its social welfare, then the environment will of necessity itself be utilized in such a way as to provide excess benefits in order to support the lack of sustainability elsewhere. Likewise, I do not think it is possible to protect our environment in the absence of broader socio-economic considerations. We see that, as my colleague from Newfoundland said, in the fishery, where we have an issue that is as much environmental as it is economic as it is social.

• 1345

I was interested to discover recently in some of the work we do with small coastal communities that they have identified their most significant environmentally related problem right now as family violence. Why do they say family violence has anything to do with the environment? Before, in our society, for many months of the year working people were at work. However, now, for many months of the year they're not at work. That has changed and challenged their society in ways they could not have foretold. So they see the coming back of the ocean resources intimately related with other social issues.

I think it is possible for us as Canadians to envision a version of our life as a country that is indeed sustainable. In fact, I believe it's the only version of life that is worth envisioning. I came back on Friday evening from Ottawa, where I attended a two-day gathering of *projet de société*, which as you know is the process whereby a vision of social sustainability is being worked on after the real conference. It was a fascinating experience to understand and realize that despite the broad array of perspectives present—economic, social, environmental and governmental perspectives—by and large the people present were in vast consensus of the constituents of what a sustainable society has to be like. The real issues are issues of the past. I don't think any of us can envision 50 years down the road a view of Canada that is not in sync with the high principles of sustainability.

The Chairman: Before you go any further, Mr. Janowitz, could you tell us whether any Minister of Finance was present at that meeting you attended?

[*Traduction*]

Cela dit, et sans oublier à quel point il est impossible pour un organisme non gouvernemental de consacrer tout le temps nécessaire à l'étude de chaque petit élément d'un si vaste examen, j'ai décidé d'utiliser mon temps aujourd'hui pour vous parler un peu du contexte qui vous permettra, du moins je l'espère, à vous et à vos collègues du gouvernement ainsi qu'aux fonctionnaires fédéraux, de transformer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement en une loi renouvelée et proactive conformément à ce que vous avez entendu au cours de vos travaux.

À ce sujet, j'aimerais tout d'abord dire que de plus en plus, la société reconnaît qu'il faut concevoir et créer une voie qui mène au développement durable. Quand je parle de «durable», c'est au sens général. D'après mon expérience ici en Nouvelle-Écosse, dans le cas de notre société, et je présume qu'il en est ainsi dans tout le pays, il n'y a pas, à ma connaissance, de définition d'un environnement durable qui ne soit conforme à l'idée d'une société holistique durable.

Dans la mesure où la société n'est pas durable, que ce soit sur le plan économique, sur le plan de la santé ou du bien-être social, on utilisera nécessairement l'environnement à outrance afin de compenser le manque de ressources ailleurs. Parallèlement, il n'est pas possible de protéger l'environnement en l'absence de considérations socio-économiques plus vastes. Nous en avons la preuve, comme l'a souligné mon collègue de Terre-Neuve, dans les pêches, une question qui touche autant à l'environnement qu'à l'économie et à la société.

J'ai trouvé intéressant de découvrir récemment, dans mon travail avec les résidents des petites localités côtières, que ceux-ci ont désigné la violence familiale comme leur plus grave problème lié à l'environnement à l'heure actuelle. Pourquoi ce lien entre la violence familiale et l'environnement? Auparavant, dans notre société, pendant de nombreux mois de l'année, les gens étaient au travail. Maintenant, pendant de nombreux mois de l'année, ils ne sont pas au travail. Cela a changé leur société d'une façon imprévisible. Ces personnes considèrent donc que le renouvellement des ressources de la mer est étroitement lié aux autres questions sociales.

Je pense que comme Canadiens, il nous est possible de concevoir une partie de notre vie dans un pays au développement durable. En fait, j'estime que c'est la seule vision de la vie qui vaille la peine. Je suis rentré vendredi soir d'Ottawa où j'avais assisté à une réunion sur à un «projet de société» de deux jours, qui consiste, comme vous le savez, à travailler à une vision de développement social durable après la fin d'une conférence. Ce fut une expérience fascinante que de comprendre que malgré toute la gamme des perspectives offertes—économiques, sociales, environnementales et gouvernementales—dans l'ensemble, les participants voyaient presque tous les mêmes composantes à une société durable. Les problèmes qui se posent sont ceux du passé. Je ne pense pas qu'il y en ait parmi nous qui puissent imaginer que dans 50 ans, le Canada ne sera pas en harmonie avec les principes élevés du développement durable.

Le président: Avant de continuer, monsieur Janowitz, pouvez-vous nous dire s'il y avait un ministre des Finances à cette conférence?

[*Text*]

Mr. Janowitz: In fact, this was one of the things that was highlighted at the event. There was no Minister of Finance. This was discussed at great length. In fact, there was a suggestion that at the next stakeholders' assembly an important agenda item should be environment and cutting the deficit. If such a title were on the agenda, we might be able to attract people from the world of finance.

While we were talking about how to bring the world of finance to the table of environment, we came to the understanding, at least in the group I was in, that the real issue is how to get the world of environment at the table of finance, where 99% of the finance work is being done. That is going to be a significant challenge.

In order to move from where we are to where I think most of us would like to be, it's important to take a moment to think about where we are now and why those of us in various parts of the country feel it's so important for the federal government to take a strong lead to the very boundaries of its jurisdiction. I'll give you a couple of practical examples from here in Nova Scotia.

Here in Nova Scotia we currently have more than 40 waste disposal sites for municipal solid waste. Not a single one of those sites could be permitted under current environmental regulations. Each and every one of them is in various stages of being grandfathered. We know this is a significant environmental problem, but in a world of difficult municipal conflicts and a host of local economic conflicts, the world is not changing in the absence of strong and clear environmental protection measures. At the local level sometimes these are very difficult to bring forward.

Likewise, in Nova Scotia, even though as of 1974 they were not meant to be permitted, we still have open–pit burning of garbage. To talk about emissions control, we have sites in Nova Scotia where we're still burning garbage. Sometimes we call them incinerators, but in fact they're open pits with stacks. Yet on the local level, even though we know this is a significant problem, our Department of Environment knows it's a significant problem, we don't have the wherewithal on the local level to move the agenda forward.

Another example is our harbour, which I'm sure you're more than familiar with. We know that there are end–of–pipe problems coming from all over the place, particularly from the Burnside Industrial Park. Everybody knows that. Everybody knows there are regulations that are meant to protect against it, but on the local level we do not have the ability or the resources to cause those measures to be followed.

We have a beautiful lake about a 30–minute drive from here called Five Mile Island Lake. Some would call it pristine, yet we have known for many years that there is an old disposal site on the boundaries of that lake. We have known for many years that there are problems associated with that. Even four years ago we knew that there were PCB contaminants identified in that area, yet we still don't quite have the wherewithal to move forward on that in order to deal with the attendant environmental problems.

[*Translation*]

M. Janowitz: En fait, on a justement souligné la chose. Il n'y avait aucun ministre des Finances. On en a beaucoup parlé. On a même proposé qu'à la prochaine assemblée, on accorde beaucoup d'importance aux points «Environnement» et «Réduction du déficit» de l'ordre du jour. Si on avait un tel titre à l'ordre du jour, on attirerait peut–être des participants du monde de la finance.

Dans nos discussions sur la façon d'amener le monde de la finance à la table de l'environnement, on a fini, du moins dans mon groupe, par conclure que la question réelle qui se pose, c'est comment amener le monder de l'environnement à la table des finances où se fait 99 p. 100 du travail en finance. C'est un défi considérable.

Afin de nous rendre où nous voulons être pour la plupart, il est important de prendre quelques moments pour nous demander où nous nous situons maintenant et pourquoi, dans diverses parties du pays, nous estimons que le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative jusqu'aux limites mêmes de sa compétence. Je vais vous donner quelques exemples pratiques tirées de la Nouvelle–Écosse.

Ici, nous avons actuellement plus de 40 sites d'enfouissement pour les ordures ménagères des municipalités. Pas un seul de ces sites n'obtiendrait un permis aux termes de la réglementation environnementale actuelle. Il n'y en a pas un seul qui ne soit à une étape quelconque d'une procédure de droits acquis. Nous savons qu'il s'agit là d'un problème environnemental considérable, mais dans un monde de conflits municipaux difficiles et de conflits économiques locaux, rien ne se fait en l'absence de mesures fermes et précises de protection de l'environnement. Au niveau local parfois, c'est donc très difficile d'aller de l'avant.

En outre, en Nouvelle–Écosse, même si ce n'est plus permis depuis 1974, on brûle toujours les ordures à ciel ouvert. On parle de contrôler les émissions, et pourtant en Nouvelle–Écosse, nous brûlons toujours les ordures. On qualifie parfois les installations d'incinérateurs, mais ce sont vraiment des fosses à ciel ouvert avec cheminées. Pourtant, au niveau local, même si nous savons que c'est un grave problème, même si notre ministère de l'Environnement le sait aussi, nous n'avons pas les moyens nécessaires, au niveau local, pour intervenir.

Un autre exemple, c'est notre port que vous connaissez très bien, j'en suis sûr. Nous savons que nous avons des problèmes au point de rejet un peu partout, surtout au Parc industriel Burnside. Tout le monde le sait. Chacun sait qu'il existe des règlements pour nous protéger, mais au niveau local, nous n'avons ni la capacité ni les ressources pour faire respecter ces mesures.

• 1350

Il y a un lac magnifique à environ 30 minutes d'ici, le lac «Five Mile Island». Certains qualifieraient ce lac de limpide, pourtant, nous savons que pendant de nombreuses années, il y avait un ancien site d'enfouissement au bord du lac. Nous savons depuis de nombreuses années que cela a causé des problèmes. Il y a encore quatre ans, nous savions qu'il y avait des contaminants au PCB dans la région, et pourtant, nous n'avons toujours pas les moyens nécessaires pour agir et nous attaquer aux problèmes environnementaux qui en découlent.

[*Texte*]

If you looked at today's Halifax paper, then you may have caught the front-page article that said "Wildlife on Five Mile Island Lake may be tested". The only reason there's a "may" is that everybody on the local level is worried about whether there's a "could" or a "how" to do it that's reflective of all the local realities.

There are just a few examples of why we believe that on the federal level you have to push this agenda so that we, within the context of our political realities, will find a way to go forward. This is very important to us.

In terms of pathways, the various ways in which you can go from where we are today to the view of sustainability I talked about, this is where the vast volumes of suggestions about how to reform and change the act come in. I'm not going to go through them, but I want to give a couple of examples of how we could move CEPA towards being a sustainability act as opposed to just an environmental protection act.

First, the act must itself transmit a sense of vision. Its words must reflect its intention. I suggest that the preamble to the act, as well as the text throughout, must indeed articulate a vision that Canadians can understand and endorse with regard to sustainability, ecosystem integrity, and all of the principles that I know have been brought forward to you in these submissions.

Interestingly, last week a new Nova Scotia environmental act was tabled, and one of the strongest features of that act was indeed the preamble. As much as it might be odd to suggest that on the federal level you should take a look at a provincial act, the new Nova Scotia act does have something to offer in its preamble by way of envisioning the criteria within which the act is enabling action.

The scope of CEPA's activities certainly can be broadened in many ways, which have been talked about. Its enforcement administration of course can be expanded significantly.

I want to talk specifically about some of the coastal-related topics that I think are symbolic in this. Since they have been addressed somewhat, I'll make just a few points about them.

Here in the Maritimes we exist in a world in which we are more than intimately in a symbiotic relationship with our ocean. It's the nature of who we are. As I've been talking about sustainability, there is no version of sustainability for us that is not reflective of that relationship. It cannot be. Therefore we have to find a way to move towards a view of living in relationship to our ocean and our coastal zone that embodies the principles of sustainability. These things might sound very dry and like little pieces when they're presented, but to us they're essential.

Unless we have an ecosystem-based approach to our coastal zone, we have nothing to manage. We have proven that it can't be managed as economic bits. It doesn't work. The economic realities in our coastal communities are very much a part of that. Some of the things that were mentioned in terms of reverse listing, etc.—all of those things come together, and other things that are outside of the current scope of the act. We need things such as the MARPOL annex 5 to be ratified. To us those are important little pieces of the overall picture.

[*Traduction*]

Si vous avez lu le journal de Halifax d'aujourd'hui, vous avez sans doute vu l'article en première page qui titrait «Wildlife on Five Mile Island Lake may be tested» (On fera peut-être des analyses sur la faune du lac Five Mile Island. On parle de «peut-être, parce que au niveau local, on se demande si c'est possible, on se demande comment, ce qui est typique de la réalité locale partout.

Voilà quelques exemples qui expliquent pourquoi nous pensons qu'au niveau fédéral, vous devez aller de l'avant pour que nous puissions en tenant compte de nos réalités politiques faire de même. C'est très important pour nous.

Quant à la voie à suivre, quant aux différentes façons qui nous permettraient de passer d'où nous sommes aujourd'hui au genre de développement durable dont j'ai parlé, il y une multitude de suggestions sur la façon de modifier ou de donner une nouvelle forme à la loi. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais je tiens à vous donner quelques exemples de la façon dont on pourrait transformer peut-être la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pour en faire une loi de développement durable.

Tout d'abord, il faut que dans la loi, on perçoive un sens de vision. Il faut que les mots reflètent les intentions. Je dirais que dans le préambule de la loi, ainsi que dans le corps du texte, il faut énoncer une vision que les Canadiens puissent comprendre et reprendre à leur compte en matière de développement durable, d'intégrité de l'écosystème et de tous les principes dont on fait état dans tous ces mémoires que vous avez reçus.

Il est intéressant de noter que la semaine dernière en Nouvelle-Écosse, on a déposé une nouvelle Loi sur l'environnement dont l'une des caractéristiques principales est justement le préambule. Bien qu'il puisse sembler bizarre de suggérer que le gouvernement fédéral examine une loi provinciale, cette nouvelle loi de la Nouvelle-Écosse offre dans son préambule un exemple des critères selon lesquels on pourrait intervenir.

On peut certainement élargir de nombreuses façons, les activités prévues par la loi. On peut également élargir considérablement son application.

J'aimerais parler plus précisément de quelques sujets symboliques, à mon avis, liés à la question de nos côtes. Comme il en a déjà été question, je ne ferai que quelques commentaires.

Ici dans les Maritimes, nous vivons dans un monde qui a des relations symbiotiques plus qu'intimes avec la mer. Cela fait partie de notre nature. J'ai parlé de développement durable, mais pour nous, il n'y en a aucune version qui ne reflète cette relation. Le contraire serait impossible. Ainsi, nous devons trouver un mode de vie qui permette le développement durable de nos océans et de notre zone côtière. Cela peut vous sembler très abstrait, très morcelé, mais pour nous, c'est essentiel.

À moins que nous n'adoptions une approche fondée sur l'écosystème pour la gestion de notre zone côtière, il n'y aurait rien à gérer. Nous avons démontré qu'on ne saurait procéder à une gestion économiques morcelée. Ça ne marche pas. Les réalités économiques de nos localités côtières en font intimement partie. Certains éléments qui ont été mentionnés, en ce qui concerne la liste des substances permises, etc. . . mais tout se tient, même ce qui échappe actuellement à la portée de la loi. Il faut que l'Annexe 5 du MARPOL soit ratifiée. Pour nous, ce sont là d'importantes petites composantes d'un aperçu plus global.

[*Text*]

We in the Maritimes are very concerned about the direction the overall management of the coastal zone is going to take. We understand, for instance, that we'll soon hear that the Department of Fisheries and Oceans is going to be transformed into a department of ocean resources. On the surface, that sounds like a positive move. But I'm extremely concerned that may mean environmental quality functions within Environment Canada are shifted into that bureaucracy. We agreed over and over again in forestry, mining, and agriculture, that resource management–based bureaucracies are not where you can ensure environmental protection. I wish they were, but it doesn't happen that way.

[*Translation*]

Dans les Maritimes, nous nous préoccupons énormément de la direction que prendra la gestion globale de la zone côtière. Nous nous sommes laissés dire par exemple, que très bientôt, on annoncera que le ministère des Pêches et Océans deviendra le ministère des Ressources océaniques. À première vue, cela semble positif. Mais ce que je crains, c'est que les fonctions relatives à la qualité de l'environnement, qui sont actuellement assumées par Environnement Canada, ne passent entre les mains de cette bureaucratie. Que ce soit en foresterie, dans le domaine minier ou agricole, nous sommes tous d'accord sur un point, et nous ne cessons de le répéter: la protection de l'environnement n'est pas bien servie par des bureaucraties axées sur la gestion. J'aimerais que ce soit le cas, mais les choses ne se passent pas ainsi.

• 1355

We would rather see an ocean–based management regime with ecological integrity as the centrepiece. You could then make sensible economic decisions around it. Even though I know that's not strictly within the CEPA process, as parliamentarians I trust you will have something to do with that review. From my point of view it's a piece of the same; the act is just one finger on the hand.

On préférerait un régime de gestion axé sur l'océan dont l'intégrité écologique constituerait la pierre angulaire. Il serait ainsi possible de prendre des décisions économiques logiques. Je sais que cela n'est pas lié directement à la LCPE, mais en votre qualité de parlementaires, j'imagine que vous aurez votre mot à dire lors de cet examen. À mon avis, c'est du pareil au même: la loi est un élément parmi plusieurs autres.

We are also concerned that CEPA reflect local needs with regard to the pieces of our environmental puzzle. I'll give you one last example and then I'll get out of your way.

D'autre part, nous tenons à ce que la LCPE tienne compte des besoins locaux en ce qui concerne les morceaux de notre casse–tête environnemental. Je vais vous donner un dernier exemple après quoi je débarrasserai le tapis.

My organization has been deeply involved in the area of waste management for a number of years. We are recognizing as we go on that there is no such thing as waste management–related measures that do not support social sustainability. It does not do us any good to see regulatory regimes that do not reflect local sustainability needs.

Mon organisation s'occupe activement de gestion de déchets depuis un certain nombre d'années. Avec le temps, nous finissons par nous rendre compte qu'il n'existe pas de mesures liées à la gestion des déchets sans un souci constant de durabilité sociale. Les régimes de réglementation qui ne tiennent pas compte des besoins locaux en matière de durabilité, ne nous servent à rien.

A classic example I will give you is that five or ten years ago Nova Scotians were accustomed to drinking many of their beverages in refillable bottles. In other parts of the Maritimes that was also the case. For good economic rationalization reasons, the industries associated with that moved toward a nationally based medium for that type of product. Unfortunately, environmental logics when applied over a very broad time and space continuum can support anything. On a national basis it can make sense to agree to transport a certain substance in one–way containers, in what could be described as an environmentally efficient manner. But from the point of view of the Maritimes it does a couple of interesting things.

Un exemple classique: il y a cinq ou dix ans, les gens de Nouvelle–Écosse étaient habitués à consommer une bonne proportion de leurs boissons dans des bouteilles consignées. C'était le cas également dans d'autres régions des Maritimes. Pour de bonnes raisons économiques, les industries concernées ont décidé de vendre ce type de produits dans des contenants utilisés d'un bout à l'autre du pays. Malheureusement, quand on l'applique à des raisonnements fondés sur le temps et l'espace qui sont suffisamment larges, la logique environnementale peut défendre n'importe laquelle hypothèse. Sur le plan national, il est peut–être logique de transporter certains produits dans des contenants qui ne sont pas consignés, au terme d'une opération qui pourrait être considérée comme efficace sur le plan de l'environnement. Mais du point de vue des Maritimes, cela a quelques résultats particulièrement intéressants.

The Maritimes rely on cycles of social and economic sustainability. We don't have a whole lot going on here in many ways. We require every opportunity for regional stewardship. It doesn't do us a whole lot of good to receive a a product here in the Maritimes that is produced elsewhere and have the price reflect the transportation costs of bringing it here. We consume the product and end up with the packaging and nowhere to recycle it here. Our only choice is to to pay the transportation

Les Maritimes suivent des cycles de durabilité sociale et économique. À de nombreux égards, il ne se passe pas grand–chose ici. Nous devons exploiter toutes les occasions de gérance régionale. Il ne nous sert à rien de recevoir un produit qui est fabriqué ailleurs et dont le prix reflète les frais de transport. Nous consommons le produit et nous nous retrouvons avec l'emballage et aucune possibilité locale de recyclage. La seule solution est de payer les frais de transport pour renvoyer cet

[*Texte*]

costs to send it back to the environmental recycling industries that are making the money on the recycling. Even though it may make perfect sense from some national perspective, in our world we lose the jobs; we lose the patterns of social, economic, and environmental sustainability. We lose the ability to become a sustainable society.

I know how sensitive you are to the fact the Maritimes still receive fairly considerable boxes of money from other parts of Canada. We would prefer to have social, environmental and economic integrity within the region. We don't view that as incompatible with a strong nation, but we don't view that as contradictory to any of the principles associated with the things I believe we all care about.

We're looking to CEPA, Environment Canada, and the federal government to understand and appreciate that as a region our future is very much on the line. We need to understand what this region should look like in ten, twenty, or fifty years to be sustainable and allow our people to live here, appreciate living here, be healthy living here, be satisfied living here, have jobs living here, and as a direct consequence of that be environmentally sustainable. Unless we can figure that out, you're going to be sending us money forever.

Unfortunately, even with all the money, we're going to do a lousy job of environmental protection. We won't be able to afford, or have the wherewithal on the local level to do so in the absence of broader integrity.

• 1400

I don't mean to be off the point, but for me and my organization it is very much the point. We can only see CEPA as an agency and a tool on behalf of our federal government to support us in the development of a sustainable society.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mr. Janowitz. You have certainly stimulated a number of interventions, and the list is getting longer.

We'll start with Mrs. Kraft Sloan, please.

Mrs. Kraft Sloan: Thank you. I share your concern about looking at sustainability in the context of local sustainable economic development.

I have two or three questions. First of all, this business about the ocean resources area from Environment Canada and Fisheries and Oceans is a new piece of information for me, and I was wondering whether you could elaborate on that.

Mr. Janowitz: I shouldn't be a source on this for you because I'm sure you have much better sources in the room. This is something we have been hearing here for some weeks now. When I was in Ottawa last week, I met with a senior bureaucrat of Fisheries and Oceans and in the context of our discussion of the project this came up. She acknowledged this was near to happening. My question then was is this something we are going to next read about in the press. The answer was

[*Traduction*]

emballage vers des industries de recyclage qui, elles, font des bénéfices. Cela peut sembler parfaitement logique d'un point de vue national, mais de notre côté, nous perdons des emplois, nous perdons les schémas de durabilité sociale, économique et environnementale. Nous perdons la capacité de devenir une société durable.

Je sais que vous êtes particulièrement conscients du fait que les Maritimes continuent à recevoir des piles d'argent des autres régions du Canada. Nous préférerions que notre région jouisse d'une intégrité sociale, environnementale et économique. Pour nous, cela n'est pas incompatible avec une nation forte, et ça n'est pas non plus contraire aux principes que nous défendons et qui nous tiennent à coeur.

Nous espérons que la LCPE, Environnement Canada et le gouvernement fédéral seront comprendre à quel point il y va de l'avenir de notre région. En effet, il importe de comprendre à quoi cette région ressemblera dans 10, 20 ou 25 ans si nous voulons un avenir durable, si nous voulons pouvoir continuer à vivre ici, à apprécier ce que nous avons, à vivre sainement et dans la satisfaction, à avoir des emplois et, en conséquence directe, à assurer notre durabilité environnementale. Tant que nous n'aurons pas déterminé cela, vous allez continuer à nous envoyer de l'argent éternellement.

Malheureusement, même avec tout cet argent, les résultats seront déplorables sur le plan de la protection de l'environnement. Nous n'aurons pas les moyens localement de faire mieux en l'absence d'un système véritablement écologique.

Je ne voudrais pas sortir du sujet, mais pour mon organisation et moi-même, c'est véritablement là la question. Pour nous, la LCPE ne saurait être qu'un organe, un outil utilisé par notre gouvernement fédéral pour nous aider à élaborer une société durable.

Merci beaucoup.

Le président: Merci monsieur Janowitz. Plusieurs personnes veulent déjà vous poser des questions et ma liste continue à s'allonger.

Nous allons commencer par M^me^ Kraft Sloan; je vous en prie.

Mme Kraft Sloan: Merci. Comme vous, je pense qu'il faut considérer la durabilité dans le contexte d'un développement économique local durable.

J'ai deux ou trois questions à vous poser. Pour commencer, cette affaire d'une zone de ressources océaniques, le projet d'Environnement Canada et de Pêches et Océans, je n'en avais pas entendu parler, et je me demandais si vous pourriez développer.

M. Janowitz: Ce n'est pas à moi que vous devriez poser cette question car il y a certainement dans la salle des gens beaucoup mieux informés. C'est un projet dont on entend parler depuis quelques semaines. J'étais à Ottawa la semaine dernière et j'ai rencontré un haut fonctionnaire au ministère des Pêches et des Océans. Dans le cours de notre discussion, il a été question de ce projet. Il m'a appris qu'il était sur le point de se réaliser. Je lui ai demandé si on en parlerait dans les journaux.

[*Text*]

yes. Perhaps there are others here who can tell you something more substantive about it. It's all the more reason not to have a fishery resource–based bureaucracy, the centre from which environmental protection emanates.

Mrs. Kraft Sloan: I'd have to agree with you on some of those points.

You have a concern about sustainable development being integrated into CEPA. Sustainable development is more than environmental protection. I see CEPA as a tool that can be used to advance sustainability. I'm just wondering whether you would care to comment on that and how you would balance out those ideas.

Mr. Janowitz: I don't see them as being incompatible at all. In fact, as I said, I view them as being fingers on a hand. We need strong and high levels of expectation and strong enforcement. With that as a baseline, we can set a tone for where we are going.

I was at a meeting a few weeks ago where the Government of Germany at the invitation of the government of Canada sent over seven or eight of its leading industrialists to examine the matter of packaging stewardship as it's being looked at by both countries. I'm not here to advertise the German regime but only to say that it is the leading example on this planet right now of extremely strong—some would say disruptive—mechanisms to cause things to move forward in precisely this way, that is, set very high regulations and targets and move it forward.

It was particularly interesting that despite, as I say, massive disruption in the last 18 months, Germany has achieved waste management and recycling levels that Canada is not expected to achieve in seven years. One of the industrialists was put on the spot by a representative of a Canadian industry who asked whether they were finding this very difficult. He said, yes, it has been extremely painful. We have not liked it one bit but we are now dealing with it, and I can assure you of one thing: in two or three years you will all be buying German recycling equipment.

Mrs. Kraft Sloan: We'll give Canada the opportunity to make advances in those areas, too.

I would like to have further elaboration of your view on the level of enforcement here in Atlantic Canada. You indicated we needed to have more emphasis on and resources put into this area. In a discussion with Environment Canada this morning, we were assured that there are enough resources being put into this area.

Ms Novaczek: Speaking from Prince Edward Island and having been involved in fighting fires on the ground for a number of years now, one thing that has recurred that I don't want to see happen again is to become aware... People call us up on the phone at the environmental coalition to say something is happening: fish are dying or whatever. At the Department of Fisheries and Oceans, they said it sounded like it's under the Fisheries Act. They then talked to the province, but it wasn't interested in moving on this one, so there's nothing really they can do; their hands are tied. Quite often you will hear the same thing with Environment Canada.

[*Translation*]

Il m'a répondu que oui. Peut–être d'autres pourront–ils vous donner plus de détails. Mais c'est une raison de plus pour éviter l'écueil d'une bureaucratie axée sur les ressources halieutiques, le centre dont la protection de l'environnement est issue.

Mme Kraft Sloan: Je partage votre opinion sur certaines de ces questions.

Vous craignez que le développement durable ne soit intégré à la LCPE. Le développement durable s'intéresse plus à la protection de l'environnement. Pour moi, la LCPE est un outil qui peut faire avancer la cause de la durabilité. Qu'en pensez–vous? Comment, à votre avis, ces idées s'imbriquent–elles les unes dans les autres.

M. Janowitz: À mon avis, elles ne sont pas du tout incompatibles. En fait, comme je l'ai dit, je considère qu'elles constituent un ensemble, comme les doigts d'une main. Nous devons être ambitieux et nous devons appliquer la loi avec dynamisme. En partant de là, nous pouvons nous fixer un itinéraire.

Il y a quelques semaines, j'ai assisté à une réunion; à l'invitation du gouvernement canadien, le gouvernement allemand avait envoyé sept ou huit grands industriels pour étudier la question de la gérance, une question qui intéresse les deux pays. Je ne suis pas ici pour défendre le régime allemand, mais je peux vous dire qu'on y trouve actuellement les mécanismes les plus avancés—certains vous dirons qu'ils constituent un obstacle—des mécanismes qui font évoluer les choses de cette façon–là, c'est–à–dire qui fixent des règlements extrêmement ambitieux et qui mettent les choses en mouvement.

J'ai constaté avec beaucoup d'intérêt qu'en dépit de dislocations considérables au cours des 18 mois, l'Allemagne a mis en place un système de gestion et de recyclage des déchets que le Canada ne rattrapera probablement pas avant sept ans. Un des représentants de l'industrie canadienne a mis un des industriels allemands sur la sellette en lui demandant s'ils avaient eu beaucoup de difficultés. Il a répondu que oui, que cela s'avérait extrêmement douloureux, que cela ne leur avait absolument pas plu mais qu'ils étaient en train de faire face et qu'ils pouvaient nous assurer que d'ici deux ou trois ans les industries canadiennes achèteraient toutes du matériel de recyclage allemand.

Mme Kraft Sloan: Nous allons nous assurer que le Canada pourra faire des progrès dans ces secteurs également.

J'aimerais que vous développiez aussi ce que vous nous avez dit au sujet de l'application de la loi, dans la région de l'Atlantique. Vous avez dit que cette ressource avait besoin de plus de détermination et de plus de ressources. Ce matin, nous avons discuté avec les représentants d'Environnement Canada qui nous ont dit que cette région disposait de suffisamment de ressources.

Mme Novaczek: Pour moi qui suis de l'île–du–Prince–Édouard et qui me suis battue en première ligne depuis des années, il y a une chose que je ne veux pas voir se reproduire... Les gens nous téléphonent à la coalition pour nous dire que quelque chose ne va pas, que le poisson meurt, etc. Au ministère des Pêches et des Océans on nous répond que cela relève de la Loi sur les pêches. Le ministère contacte ensuite la province, mais celle–ci n'a pas l'intention d'intervenir, prétend qu'elle ne peut rien faire, qu'elle a les mains liées. Très souvent, on entend la même chose à Environnement Canada.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1405

It's very difficult to deal with on the island because it's such a small place and everyone knows one another to some extent. It's difficult to deal sometimes at a professional level and get the stories straight. Quite often you find, if you dig around deep enough, that nobody really knows where their responsibilities lie, or if they do, they're not letting it out. The buck seems to get passed around in circles and nothing gets done.

I would say, in terms of enforcement, we have a long way to go. Part of it is disentangling a lot of what happens in Atlantic Canada in terms of who's hired for jobs, by what means and for what reasons. It's all that kind of thing.

It makes for a very messy system in which people are so interconnected on a variety of levels, such as economic, family or whatever. The pervasiveness of certain corporate giants in the Atlantic economy is a very real problem that exacerbates the problems we find on the ground in trying to deal with local effluent discharge problems.

We need help down here. We need a very strong and clear federal presence that isn't afraid to go in and exercise its authority, regardless of whatever perceived or real connections, of whatever kind it has with provinces, provincial regulators or industry.

M. Sauvageau: Ma question s'adresse à M. Janowitz. Ce matin, nous avons eu un côté de la médaille. On nous a parlé du programme de nettoyage des étangs de goudron de Sydney. Je ne sais pas si vous étiez présent. De toute façon, pouvez-vous nous dire en quelques mots si vous connaissez ce projet-là et s'il fonctionne bien? Selon vous, est-ce un gaspillage d'argent ou une réussite en tous sens? Voulez-vous nous parler de ce projet, s'il vous plaît?

Le président: Monsieur Sauvageau, je m'excuse, mais il serait préférable que vous posiez des questions qui concernent la loi au lieu de faire des enquêtes sur des projets locaux. Si vous voulez continuer dans cette voie, allez-y, mais il vaudrait mieux que vous examiniez l'opinion de notre témoin sur la loi.

M. Sauvageau: J'aimerais avoir en quelques mots l'opinion de monsieur là-dessus.

Le président: C'est votre temps.

Mr. Janowitz: Virtually every Nova Scotian is familiar with the Sydney tar ponds and the tar pond clean-up. We read quite a bit about it. Nova Scotians are very concerned about it. I would say that we particularly want this cleaned up, because it is one of the worst examples of how we are stewarding our environment, and it's also in the middle of an important urban area of our province. So it has to be cleaned up.

We all know there have been difficulties with this project. Nonetheless, that the project is even underway is heartening to us. We are just going to be pushing in every way we can to see that it is effective. The jury is still out on whether the technology can do the job.

I would rather focus on the opportunity to move forward than criticize those ways in which it may be having problems. It's money well spent.

Ce qui les choses particulièrement difficiles dans l'île, c'est que tout le monde se connaît dans une certaine mesure. Parfois, il est difficile de maintenir les relations sur un plan professionnel et d'avoir une version authentique des faits. Très souvent, si on creuse suffisamment, on s'aperçoit que les gens ne savent pas vraiment quelles sont leurs responsabilités, et quand ils le savent, ils ne l'avouent pas. Les gens se renvoient la balle et, pendant qu'elle passe de main en main, rien ne se fait.

En ce qui concerne l'application de la loi, il reste beaucoup à faire. En particulier, il faut démêler ce qui se produit dans l'Atlantique, déterminer qui a été embauché pour faire quoi, quels sont les moyens et quelles sont les raisons. C'est assez compliqué.

En fin de compte, c'est un système désordonné où les gens ont de multiples contacts à des niveaux divers, économiques, familiaux, etc. L'influence extrême de certains géants industriels sur l'économie de l'Atlantique pose un véritable problème qui nous complique encore les choses quand nous essayons de régler un problème local de déchargement d'effluents.

Nous avons vraiment besoin d'aide. Nous avons besoin d'une présence fédérale forte, un fédéral qui n'a pas peur d'intervenir et d'exercer son autorité, quelles que soient les ramifications théoriques ou réelles avec les provinces, les autorités réglementaires provinciales ou l'industrie.

Mr. Sauvageau: My question is to Mr. Janowitz. This morning, we heard one side of the coin. We were told about the cleanup of the Sydney tar ponds. I don't know if you were in the room. In any case, are you familiar with that project and can you tell us whether it works well? Is it a waste of money or a total success? Would you elaborate on that project, please?

The Chairman: Mr. Sauvageau, I'm sorry, but it would be preferable for you to ask questions concerning the act instead of making inquiries about local projects. You can stay with this line of questioning if you insist, but it would be better for you to hear the opinion of our witness concerning the act.

Mr. Sauvageau: I would like the opinion of this gentleman in a few words.

The Chairman: It is your time.

M. Janowitz: Il ne doit pas y avoir grand monde en Nouvelle-Écosse qui ne connaissent le projet de nettoyage des étangs de goudron de Sydney. Nous avons lu de nombreux articles à ce sujet. C'est un projet qui nous préoccupe beaucoup. Je peux vous dire que nous tenons particulièrement à ce nettoyage car c'est un des pires exemples de gérance de l'environnement qu'on puisse trouver. D'autre part, ces étangs se trouvent en plein milieu d'une grande zone urbaine de la province. Il faut donc absolument les nettoyer.

Nous savons tous que ce projet s'est heurté à des difficultés. Néanmoins, le simple fait qu'il ait même commencé nous encourage. Nous allons continuer à faire tout notre possible pour que l'entreprise soit couronnée de succès. Il est encore trop tôt pour savoir si la technologie sera à la hauteur de la tâche.

Cela dit, je préférerais discuter des possibilités d'action que de critiquer les problèmes qui peuvent se poser quand on agit. C'est de l'argent bien dépensé.

[*Text*]

M. Sauvageau: Ma deuxième question s'adresse aux deux personnes de Terre–Neuve et de l'Île–du–Prince–Édouard.

[*Translation*]

Mr. Sauvageau: My second question is to our witnesses from Newfoundland and Prince Edward Island.

• 1410

Vous dites qu'il faudrait des actions fortes de la part du gouvernement fédéral. Vous dites que le gouvernement fédéral devrait être présent, établir des normes et assurer le suivi, parce que vous n'avez pas les ressources financières, humaines ou technologiques nécessaires. C'est de cette façon que j'ai compris les choses. Pensez–vous que cette philosphie peut s'adapter *coast to coast*, comme on dit? Pensez–vous que les besoins sont les mêmes partout ou si vous pensez qu'il y a des spécificités chez vous?

You're asking for some strong leadership from the federal government. You think that there should be a federal presence, that the government should establish standards and follow–up procedures, because in the region, you do not have the financial, human or technological resources to do it. This is what I understood. Do you think that this philosophy applies coast to coast, as they say? Do you believe that the needs are the same everywhere or do you think that your region has specific needs?

Mr. Pratt: Thank you. Perhaps I can address that from a Newfoundland perspective to begin with. The issue of enforceability and enforcement was raised and the necessary manpower and what not was questioned. I think that as the scope and complexity of environmental regulations increase in Canada, not just federally but provincially, there will obviously be a concomitant requirement for an increase in enforcement. It worries me that at the moment the lack of manpower appears to be used as a justification for not moving forward with regulations. It's as though we are saying we'll have the regulations, but we'll have no one to enforce them. Therefore, we won't have the regulations. That's not a good argument.

M. Pratt: Merci. Je vais commencer par vous répondre en ce qui concerne Terre–Neuve. La question de l'application de la loi a été soulevée et on s'est interrogé sur la main–d'oeuvre nécessaire. À mon avis, au fur et à mesure que la réglementation environnementale se complique au Canada, pas seulement fédérale, mais au niveaux provinciaux également, il est certain que le secteur de l'application de la loi va devoir prendre plus d'importance. Ce qui m'inquiète, c'est que pour l'instant on semble justifier l'absence de règlements par un manque de main–d'oeuvre. C'est un peu comme si on disait: même si nous avions des règlements nous n'aurions personne pour les faire respecter. Par conséquent, ce n'est pas la peine. Ce n'est pas un bon argument.

There is the issue of whether things will remain the same coast to coast. Of course there are issues that will be specific to certain regions and we'll need special treatment in those regions. I can't speak for my friend from Prince Edward Island, but from my point of view I believe that national standards in areas relating to concentrations of emissions and emissable materials and what not can be established and can be enforced. If certain regions require heightened restrictions because of the nature of the activities in those regions so that the standards are tougher, there is no reason why that shouldn't be the case.

Il faut se demander aussi si les choses vont rester inchangées d'un océan à l'autre. Évidemment, certains problèmes sont propres à des régions bien précises et ces régions auront besoin de mesures particulières. Je ne peux pas parler au nom de mon amie de l'Ile–du–Prince–Édouard, mais personnellement, je suis convaincu qu'il est possible d'adopter des normes nationales en ce qui concerne les concentrations d'émissions et les types d'émissions permises, et qu'il est possible également de faire respecter ces règlements. Si des restrictions plus sévères s'imposent dans certaines régions à cause d'activités particulières, si des normes plus rigoureuses sont justifiées, je ne vois vraiment pas pourquoi on ne le ferait pas.

The national standard should be one that is based on the principles that are intended to be addressed by our international obligations to sustainability and biodiversity among other things, and of course international protocols, like the Montreal Protocol on CFCs. If certain regions feel it necessary to increase those standards, I don't think that a logical argument could be raised against that.

Les normes nationales doivent se fonder sur les principes qui entrent dans le cadre de nos obligations internationales en ce qui concerne la durabilité et la biodiversité, entre autres choses, et évidemment sur les protocoles internationaux, comme celui de Montréal sur les CFC. Si certaines régions jugent nécessaire d'augmenter ces normes, je ne vois pas quel argument logique on pourrait leur opposer.

Ms Novaczek: I would agree. I think it's very important that we have a system where the federal standards give us a baseline that is reasonable and high, but local necessities can dictate even higher standards for specific reasons—for instance, if the receiving environment is particularly delicate.

Mme Novaczek: Je suis d'accord. À mon avis, il est très important d'établir un système de normes fédérales, un système qui constituerait une base minimum à la fois raisonnable et suffisante, mais il se pourrait que les réalités locales justifient des normes plus élevées, par exemple dans le cas d'un environnement particulièrement fragile.

It brings me to one of the points in CEPA. At the moment CEPA... Well no, it's Fisheries Act provisions that control potato processing effluent. These effluent guidelines are typically based on the tonnage of product produced by the

Et cela m'amène à un des aspects de la LCPE. Pour l'instant, la LCPE... Ce sont des dispositions de la Loi sur les pêches qui règlementent les effluents des usines de transformation de la pomme de terre. Ces directives sur les

[*Texte*]

factory, not on the ability of the receiving environment to cope with the effluent, and that is the major problem. Certainly in P.E.I. it's one of the ones we've run up against with the Irving company's potato processing plant, which puts its effluent out into Malpeque Bay.

It speaks to the fact that you need to have the ability to set site-specific regulations that are much more strict. If harmonization is going to mean that ability is taken away, then harmonization will do us no good in the long term, I think.

The Chairman: *Merci, Monsieur Sauvageau.* Mr. DeVillers, followed by Mr. Lincoln.

Mr. DeVillers: Mr. Janowitz, in your brief, under enforcement and administration, you make this statement that Environment Canada can be mandated to have greater leeway and authority to undertake prosecutions. This morning the official from Environment Canada in charge of prosecutions was here. I asked about the number of prosecutions and how few they were compared to the investigations. Your statement seems to imply that it's the legislation that's an impediment in some way to more prosecutions, but that's not the impression I was left with this morning by the official, who said that some prosecutions are done provincially rather than federally, but that there doesn't seem to be a legislative impediment there. Do you have any comment on that?

• 1415

Mr. Janowitz: Yes. Under that surmise, if you added the number of federal and provincial prosecutions, you ought to be getting to a recognizable number. In fact, at least in the case of Nova Scotia, if you add the provincial prosecutions you're really no better off.

I realize that it's a complicated situation we have with regard to prosecutions. It is really what message is given to the federal government, Environment Canada, regarding prosecutions within the act. As was suggested by my colleague from Newfoundland, there are opportunities within the current act, at ministerial discretion particularly, to move forward, but it's in a milieu where it's not very likely that it will happen.

It's a similar thing in Nova Scotia. The single most used word in our act is the word "may". An act that's built around the word "may" rarely finds a way to do anything. We're looking for a lot more use of the word "shall", and more of an attitude and atmosphere that will cause the resources of Environment Canada and other federal departments to act.

When the question was raised whether there are adequate resources, not having been here this morning, I don't know. Perhaps they are being polite or perhaps they genuinely feel that way. But I think there's a difference between a large number of people walking around carrying holsters and people having guns in those holsters.

Mr. DeVillers: Thank you. You go on and indicate that inspectors' powers can be expanded. Do you have any specifics for us on what sorts of powers the inspectors could be given?

[*Traduction*]

effluents sont fondées, ce qui est assez typique, sur la production en tonnes d'une usine et non pas sur les capacités d'absorption de l'environnement qui reçoit ces effluents. Là se situe le principal problème. En tout cas, c'est un problème auquel nous nous sommes heurtés à l'Ile-du-Prince-Édouard à cause de l'usine de pommes de terre de la compagnie Irving qui déverse ses effluents dans la Baie de Malpèque.

Cela démontre à quel point il est indispensable de pouvoir adopter des règlements beaucoup plus sévères pour un site particulier. Si l'harmonisation doit nous empêcher de le faire, je pense qu'à long terme l'harmonisation sera une mauvaise chose.

Le président: *Thank you, Mr. Sauvageau.* Mr. DeVillers, suivi de M. Lincoln.

M. DeVillers: Monsieur Janowitz, dans votre mémoire, au chapitre de l'application de la loi et de l'administration, vous déclarez qu'on pourrait donner un mandat élargi à Environnement Canada pour qu'il puisse intenter des poursuites. Ce matin, nous avons rencontrer le représentant d'Environnement Canada qui est responsable des poursuites. Je lui ai posé des questions sur le nombre des poursuites qui sont très peu nombreuses comparées au nombre d'enquêtes. Vous semblez penser que d'une certaine façon c'est la loi qui nous empêche d'intenter plus de poursuites mais ce n'est pas l'impression que j'ai eu ce matin en écoutant ce fonctionnaire qui nous a dit que certaines poursuites étaient intentées par la province et non pas par le gouvernement fédéral, mais que de toute façon, il ne semblait pas y avoir d'obstacles législatifs. Qu'en pensez-vous?

M. Janowitz: Oui. Avec ce raisonnement, si on fait le total des poursuites au niveau fédéral et provincial on risque de trouver un chiffre un peu plus important. En fait, du moins c'est le cas de la Nouvelle-Écosse, il ne sert à rien d'ajouter les poursuites au niveau provincial.

Je sais que la situation en ce qui concerne les poursuites est assez complexe. La question est de savoir comment le gouvernement fédéral, Environnement Canada, voit la place des poursuites dans la loi. Comme mon collègue de Terre-Neuve l'a fait remarquer, la loi actuelle permet d'intervenir, en particulier à la discrétion du ministre, mais dans des circonstances qui font que ce n'est guère probable.

C'est la même chose en Nouvelle-Écosse. Le mot qui revient le plus souvent dans notre loi est le mot «peut», et une loi qui est échafaudée sur le mot «peut» est rarement très utile. Nous aimerions qu'on emploie le mot «doit» beaucoup plus systématiquement, un mot qui est plus susceptible de créer une atmosphère qui permettra à Environnement Canada et à d'autres ministères fédéraux d'agir.

Quand on a demandé si les ressources étaient suffisantes, comme je n'étais pas là ce matin, je ne sais pas. Peut-être vos témoins voulaient-ils être polis, peut-être est-ce véritablement leur sentiment, mais à mon avis, il y a une grosse différence entre des tas de gens qui se promènent avec des étuis vides et tas de gens qui ont des révolvers dans ces étuis.

M. DeVillers: Merci. Vous dites ensuite que les pouvoirs des inspecteurs pourraient-être élargis. Avez-vous des suggestions précises à nous faire quant aux pouvoirs supplémentaires que l'on pourrait leur confier?

[*Text*]

Mr. Janowitz: Not being a lawyer, I hesitate to say something that will demonstrate just enough knowledge to be a fool, but let's take the precise example here of Halifax Harbour. The offices of Environment Canada are within sight of the pipes from which there are a variety of effluent emissions. Given the fact that every bit of information we have based on sediment tracking demonstrates that there are significant and continuing output problems from those pipes, one would presume that it would be possible within that act that an inspector from Environment Canada should have clear jurisdiction to run the appropriate tests, determine where those pipe effluents were emanating from and then act on some ministerial or other order to cause something to happen. If it can't be within the federal jurisdiction then there ought to be some way to ensure that the province will enforce its jurisdiction or there will be a fallback onto the federal level.

Mr. DeVillers: Okay, thank you.

Maybe Mr. Pratt could answer that question about inspectors' powers. Do you have any suggestions for us?

Mr. Pratt: The great concern with respect to environmental legislation that is resource–driven is that if the problem doesn't have a negative impact on the resource that is the focus of the legislation, the inspectors don't even go out. The Fisheries Act relates to substances deleterious to fish being deposited into the waters. If there are no fish then there are no substances deleterious to fish, so the act doesn't kick in, if you know what I mean.

I think under CEPA, if you approach it from an environmental perspective, so that what you're looking at is damage or threat to the environment as opposed to some component of the environment, then the mandate to inspect will automatically be broadened.

I understand the difficulties in federal and provincial jurisdictions. Nevertheless, I think in the federal regime at least there should be an inspection and enforcement mechanism under CEPA designed to protect the environment. That's what I thought that legislation was for. I think that would be my comment on expanding enforcement. The other thing would be to take the existing mandates under the Fisheries Act and what not and enforce them rigorously.

• 1420

I think it should be known that although the provincial and federal mandates to inspect and enforce are quite broad under various pieces of legislation, the enforcement is perhaps not equal across the legislation. Certain areas of the legislation are considered to be more significant than others, and the approach to enforcement, partly because of manpower and resource restrictions, is correspondingly staggered. I don't think anybody would seriously deny that. Once again, that's a manpower and resources issue.

Mr. Lincoln: I think from what we have heard, people would like to see certain key principles entrenched in the legislation one way or another. There are such issues as pollution prevention, the idea of a sustainable society, and

[*Translation*]

M. Janowitz: N'étant pas avocat, j'hésite à dire quelque chose qui témoigne de connaissances tout juste nécessaire pour prouver que je suis un imbécile. Cela dit, prenons l'exemple précis du port de Halifax. Des bureaux d'Environnement Canada, on peut voir les tuyaux qui déversent toute une variété d'effluents. Toutes les informations que nous possédons sur l'itinéraire qui suivent les sédiments démontrent que les matières déversées par ces tuyaux posent des problèmes constants. Dans ces conditions, on pourrait supposer que la loi autorise un inspecteur d'Environnement Canada à faire les analyses qui s'imposent, à déterminer d'où viennent ces effluents puis à prendre des mesures, au niveau ministériel ou autre. Si ce n'est pas la juridiction fédérale qui agit, il devrait pouvoir être possible de faire intervenir la province, faute de quoi le fédéral pourrait reprendre l'initiative.

M. DeVillers: D'accord, merci.

Peut–être monsieur Pratt pourrait–il répondre à la question au sujet des pouvoirs des inspecteurs. Avez–vous des suggestions à nous faire?

M. Pratt: L'aspect le plus préoccupant d'une législation sur l'environnement axé sur les ressources, est que les inspecteurs ne s'intéressent pas au problème qui n'ont pas d'effets négatifs sur les ressources. La Loi sur les Pêches s'intéresse au déversement dans l'eau des substances qui sont nocives pour le poisson. S'il n'y a pas de poisson, cela ne peut pas être nuisible pour le poisson, et par conséquent la loi n'intervient pas; vous me comprenez.

À mon avis, avec la LCPE, si on regarde les choses du point de vue de l'environnement et qu'on considère les dommages ou les menaçes pour l'environnement et non plus le danger pour un élément quelconque de l'environnement, cela élargira automatiquement le mandat d'inspection.

Je comprends les difficultés qu'on rencontre dans les domaines de compétence fédéral et provinciaux. Toutefois, je pense que le régime fédéral devrait prévoir dans le cadre de la LCPE un mécanisme d'inspection et d'application de la loi destiné à protéger l'environnement. Je croyais que c'était la raison d'être de la loi. Voilà tout ce que je peux vous dire au sujet d'un élargissement des mesures d'application de la loi. On pourrait aussi utiliser les mandats conférés en vertu de la Loi sur les pêches et d'autres lois et s'y tenir strictement.

Je pense qu'il faut savoir que malgré la grande portée des mandats que divers textes législatifs confèrent au gouvernement fédéral et aux provinces pour inspecter et assurer l'application de la Loi, l'application n'est peut–être pas la même d'une loi à l'autre. Certains aspects de la Loi sont considérés comme plus importants que d'autres, et cela a un effet sur la façon dont on envisage l'observation, en raison notamment des limites imposées en matière de main–d'oeuvre et de ressources. Je ne pense pas que qui que ce soit oserait le nier. Encore là, c'est une question d'effectifs et de ressources.

M. Lincoln: D'après ce que nous avons entendu, je crois que les gens souhaiteraient que la loi consacre certains principes–clés. Il y a notamment la question de la prévention de la pollution, le concept d'une société durable, l'inversion du

[*Texte*]

reverse onus in the weight of evidence. All these things have come up a lot. We're looking for a path. How do you enunciate these things in your definitions or preambles in the legislation, and at the same time deal with the practical, day–to–day application of federal jurisdictions? We know we have federal jurisdictions in many areas, such as toxic substances, fisheries, pesticides, the international treaties, etc.

How do you see CEPA being able to reform a huge piece of legislation like this to make it more practical, and at the same time present a vision for the future that will stand for ten to twenty years in a very quickly evolving world?

Do you see us working on a sort of two–tiered approach where we would make recommendations to remedy the impractical aspects of CEPA? It's heavy, complex, and very difficult to enforce or even understand for the public. At the same time, can we produce a set of recommendations that will be visionary and address a lot of things you talked about here? That would take a bit more time to do because it requires a lot of thinking, in terms of jurisdictions and application. Could the three of you address this briefly?

Ms Novaczek: The best way to lead is by example. In the section of CEPA that deals with federal bureaucracies and institutions, maybe one of the better, immediate and practical steps would be to ensure federal departments can lead by example; by sorting things out at a very practical level in a hands–on manner within those bureaucracies in a very public way. That would be immediately helpful.

Mr. Janowitz: I would say they can only be done simultaneously. The act should be streamlined and tightened up. Let's take care of those kinds of things, even as we work on the visionary sustainability items. I don't think the vision will be difficult; there are many available vision resources.

The federal–provincial jurisdictional issues are the really tough ones. I realize that. I've been watching those issues for some time, and with my limited experience I think the harmonization process is so difficult that in this instance I don't think harmonization through negotiations is going to be the answer. I suspect that tomorrow in Bathurst you'll get more of that, all the reasons why it's stepping on other people's toes.

• 1425

My conclusion at this point is if the federal government feels it has a role, you're going to have to establish that role to the frontier of where you think it should be, and then it's going to get worked out in the courts. Otherwise, I think in two to five years we'll be negotiating ourselves into harmonization. We've been negotiating harmonization of the Canadian Environmental Protection Act forever, and we're hardly getting any closer to any change on it. Therefore, I think this is beyond protocols of harmonization. I know it's politically tough, but that's the way it is.

Mr. Pratt: Maybe I haven't thrown in the towel completely on harmonization, but I think if the federal government proceeds to improve its approaches to environmental protection in areas where it clearly has a mandate, or where it has already

[*Traduction*]

fardeau de la preuve. On a beaucoup parlé de ces questions. Nous cherchons une voie. Comment peut–on énoncer ces choses dans les définitions ou dans le préambule de la loi tout en veillant quotidiennement et concrètement au respect des compétences fédérales? Nous savons que le gouvernement fédéral a compétence dans de nombreux domaines, notamment les substances toxiques, les pêches, les pesticides, les traités internationaux, etc.

Comment pensez–vous qu'on puisse réformer un texte législatif de cette ampleur pour le rendre plus pratique, tout en offrant une vision d'avenir qui soit valable pour les 10 prochaines années dans un monde en mutation constante?

Pensez–vous que nous devrions adopter une approche à double palier où nous présenterions des recommandations pour remédier aux lacunes de la LCPE? C'est une loi volumineuse, complexe et très difficile à faire appliquer et même à expliquer au public. Par ailleurs, pouvons–nous en élaborer un ensemble de recommandations qui soient visionnaires et tiennent compte de tous les éléments que vous avez mentionnés? Cela prendrait davantage de temps parce qu'il faudrait longuement y réfléchir, tant en ce qui a trait aux domaines de compétences qu'à l'application. Est–ce que les trois témoins pourraient répondre brièvement?

Mme Novaczek: Le mieux c'est encore de prêcher par l'exemple. Dans un article de la LCPE qui traite des institutions et des administrations fédérales, peut–être que ce que l'on pourrait faire de mieux dès maintenant et sur le plan pratique serait de veiller à ce que les ministères fédéraux donnent l'exemple; dans ces services administratifs on pourrait classer les choses d'une manière pratique, concrète et au vu de tous. Ce serait d'une utilité immédiate.

M. Janowitz: Je dirais que l'on ne peut le faire que simultanément. La loi doit être simplifiée et resserrée. Veillons–y tout en nous occupant de l'approche visionnaire et du concept de durabilité. Je ne pense pas que l'aspect visionnaire pose de grandes difficultés; il existe de nombreuses ressources auxquelles on peut puiser à cet égard.

Les questions de compétence fédérale et provinciale sont les plus épineuses. Je le comprends. Elles m'intéressent depuis un certain temps, et malgré mon peu d'expérience je pense que l'harmonisation est si difficile à réaliser qu'en l'occurrence je ne pense pas qu'elle soit possible par voie de négociations. Je suppose que demain à Bathurst on vous reparlera de toutes les raisons pour lesquelles on marche sur les plates–bandes des autres.

Je dirais pour l'instant que si le gouvernement fédéral estime avoir un rôle à jouer, il va falloir définir quelles devraient être à votre avis les limites de ce rôle, après quoi les tribunaux en décideront. Autrement, je pense que d'ici deux à cinq ans nous serons en train de négocier l'harmonisation. Nous négocions l'harmonisation de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement depuis une éternité, et nous sommes encore loin d'y avoir apporté la moindre modification. Par conséquent, je pense que cela dépasse les protocoles d'harmonisation. Je sais que c'est difficile sur le plan politique, mais c'est ainsi.

M. Pratt: Peut–être que je n'ai pas encore complètement renoncé à l'harmonisation, et je pense que si le gouvernement fédéral cherche à améliorer ses strtégies en matière de protection de l'environnement dans des domaines où il a

[*Text*]

negotiated equivalency arrangements with other provinces, the impact of this activity will hopefully—maybe this is altruistic—encourage provinces to enter into the necessary harmonization agreements where there is a clear provincial jurisdiction to be addressed. As the representative from P.E.I. mentioned, leading by example is, I think, a good first stab.

I realize this is kind of a weak response to your question. This is a very tough question that you've asked us, but I think it's a legitimate place to start.

Mr. Adams: I think you can tell we've all enjoyed your presentations. I have a couple of comments. The two of you mentioned education, and you know there is an educational provision. You might be interested to know that other witnesses have mentioned the importance of education with respect to CEPA as well as about the environment in general.

You all mentioned this business of harmonization in the meeting. I'm still a new member of this committee, but I think you should know that apparently this is the first time the federal standing committee has met with a council of ministers in this way. If you know the background of our chair, if you know our minister and you know our parliamentary secretary, you have some sense that it is an important step.

I say that, by the way, not to beat the drum, but to pick up on a comment that I think was made by you, Mr. Janowitz. You mentioned, and almost disparaged, our looking at the Nova Scotia act. I don't think it should be unusual for a federal government to look at a piece of provincial legislation, even though I believe in strong federal government, particularly in this area. I think it behoves us to know about those things in a way that the Province of Alberta, for example, might not. Where there's good we should know about it, and when there's bad we should know about it.

From my point of view, tomorrow we're going firmly; we have some ideas of our own. We're not going cap in hand either, but we're looking to work out something national. Do you see what I mean? I'm sorry to go on so long about that.

The Chairman: Not tomorrow. Tomorrow we're going to listen.

Mr. Adams: Sorry, whenever.

On this question of leading by example, Ms Novaczek—because I saw the piece in your brief here—what do you think about the commissioner on the environment that's been established under the auditor general's act, which this committee recommended, by the way?

I think it's relevant, Mr. Chair, because we know CEPA cannot deal with the entire environment. I just want to make a point that we can't load CEPA with everything.

Ms Novaczek: That's true, nor should you try to load CEPA with everything, although there are certainly arguments to be made for bringing pesticide provisions and motor vehicle emissions under CEPA.

[*Translation*]

clairement compétence, ou pour lesquels il a déjà négocié des accords d'équivalence avec d'autres provinces, on peut espérer—c'est peut-être idéaliste—inciter les provinces à conclure les ententes d'harmonisation nécessaires là où il est bien clair qu'il s'agit d'un domaine de compétence provincial. Comme l'a mentionné le représentant de l'Île-du-Prince-Édouard, prêcher par l'exemple, c'est, à mon avis, un très bon départ.

Je suis bien conscient de ne pas répondre parfaitement à votre question. Vous nous avez posé une question bien difficile, mais je dirais quand même que c'est une bonne façon de commencer.

M. Adams: Je pense que vous pouvez constater que nous avons tous apprécié vos exposés. J'aurais quelques observations à faire. Vous avez tous deux parlé d'éducation, et vous savez qu'il y a une disposition concernant l'éducation. Vous trouverez peut-être intéressant de savoir que d'autres témoins ont parlé de l'importance de l'éducation eu égard à la LCPE de même qu'à l'environnement en général.

Vous avez tous parlé d'harmonisation au cours de la séance. Je me suis joint tout récemment au comité, mais vous devez savoir que c'est apparemment la toute première fois que le comité permanent rencontre un conseil des ministres dans ce contexte. Si vous connaissez notre président, si vous connaissez le ministre et notre secrétaire parlementaire, vous comprenez que c'est une étape importante.

Je le dis, en passant, et non pas pour nous vanter, mais pour revenir sur quelque chose que vous avez dit, je pense, monsieur Janowitz. Vous avez mentionné, et je dirais même dénigré, le fait que nous examinions la loi de la Nouvelle-Écosse. Je ne pense pas qu'il soit déplacé pour un gouvernement fédéral d'examiner un texte législatif provincial, même si je suis partisan d'un gouvernement fédéral fort, surtout dans ce domaine. Je pense que nous sommes en droit de savoir ces choses, peut-être plus que ne le serait, par exemple, la province de l'Alberta. Nous devrions savoir ce qu'il y a de bien comme ce qu'il y a de mauvais.

À mon avis, demain nous allons nous y attaquer carrément. Nous avons quelques idées personnelles. Nous n'y allons pas timidement non plus, et nous allons essayer de trouver une formule nationale. Voyez-vous ce que je veux dire? Je suis navré de m'éterniser autant.

Le président: Pas demain. Demain nous allons écouter.

M. Adams: Excusez-moi, quand viendra le moment.

Au sujet de l'exemple à donner, M^me^ Novaczek—comme j'ai vu la mention dans votre mémoire—que pensez-vous du poste de commissaire à l'environnement qu'on a créé sous l'autorité de la Loi du vérificateur général, dont le comité avait recommandé la création, soit dit en passant?

Je pense que c'est à propos, monsieur le président, puisque nous savons que la LCPE ne peut pas viser tous les aspects de l'environnement. Je veux simplement dire qu'on ne peut pas tout mettre dans la LCPE.

Mme Novaczek: C'est vrai, pas plus qu'on ne devrait chercher à le faire, bien qu'il y ait certainement des raisons de demander l'inclusion dans la LCPE de dispositions sur les pesticides et sur les émissions polluantes des véhicules à moteur.

[*Texte*]

The commissioner for the environment. . . I've been involved in the environment assessment caucus of the CEN, and certainly that was a recommendation of ours as well, that there be an environmental auditor position. It's all part of the same attempt to have consistency and accountability at all levels of government.

[*Traduction*]

Le commissaire à l'environnement. . . J'ai participé aux travaux du caucus d'évaluation environnementale du RCE, et c'est également une recommandation que nous avions faite, celle de créer un poste de vérificateur de l'environnement. Tout cela rejoint le même objectif d'assurer la cohérence et la responsabilité à tous les paliers de gouvernement.

• 1430

Look at my section on CEPA and sustainable development. There's the concept of having a clear list against which you judge activities, policies, programs or directives. Perhaps the office of this environmental auditor is where that should rest, rather than in CEPA. I don't know. It certainly needs to happen.

Voyez ma section sur la LCPE et le développement durable. On parle de dresser une liste claire en regard de laquelle on pourrait évaluer les activités, les mesures, les programmes ou les directives. Peut-être que le Bureau de ce vérificateur à l'environnement pourrait assumer cette responsabilité, plutôt que de s'en remettre à la LCPE. Je ne sais pas. Il faut certainement faire quelque chose.

We made some movement in Canada in incorporating environmental consciousness into day-to-day business, but when it comes to the rank and file bureaucracy, believe me, we still have far to go. We have some enlightened political figures who are willing to go much farther than the bureaucrats are willing to go. There's still a lot of work there that has to be done.

Nous avons fait des progrès au Canada en tenant compte de l'environnement dans les décisions d'affaires que nous prenons quotidiennement, mais pour ce qui est des simples administrateurs, croyez-moi, il nous reste encore beaucoup à faire. Il y a des personnalités politiques éclairées qui sont disposées à aller beaucoup plus loin que ne le feraient les administrateurs. Il reste encore beaucoup à faire.

I find myself being quite schizophrenic because I'm very much a person who believes in community-based initiatives, taking responsibility for our own lives and waste and working in cooperative structures, which are unfortunately badly eroded at this point compared to where they were perhaps 50 years ago.

Je me trouve placé en porte à faux étant donné que par ailleurs je suis tout à fait partisan des initiatives communautaires, que je crois qu'il faut assumer la responsabilité de nos vies et des déchêts que nous produisons et travailler dans des structures coopératives, qui malheureusement sont maintenant beaucoup plus délabrées qu'elles ne l'étaient il y a une cinquantaine d'années.

The basics are still there. I believe we can reconstruct them if we have the will. On the other hand, wanting to have a very strong federal presence. . . Actually, I would say abolish provincial governments and just have watersheds and federals.

Les règles de base demeurent. Je pense que nous pouvons les rétablir si nous en avons le courage. D'autre part, vouloir assurer une très forte présence fédérale. . . En fait, je dirais qu'il faut abolir les gouvernements provinciaux pour ne garder que les éléments critiques et le fédéral.

Mr. Adams: National standards include your local community too.

M. Adams: Les normes nationales visent aussi votre communauté locale.

Ms Novaczek: Yes.

Mme Novaczek: Oui.

Mr. Adams: You don't think federal; think national.

M. Adams: Pas fédérales, nationales.

Ms Novaczek: I would say that national standards would have to be developed with the backing of a broadly based public education program and a public involvement program that can be delivered by NGOs. You don't need to go to provincial structures that ordinary people, frankly, often disrespect and are very leery of. They just don't trust them.

Mme Novaczek: Je dirais que des normes nationales devraient être établies avec l'appui d'un vaste programme d'éducation publique et un programme de participation publique dont les ONGs pourraient assurer la réalisation. On n'a pas besoin de passer par des structures provinciales, que les simples citoyens, vraiment, méprisent souvent et dont ils se méfient beaucoup. Ils ne leur font simplement pas confiance.

There are alternate pathways that need to be explored.

Il y a d'autres moyens qu'il faut envisager.

Mr. O'Brien: I have a question for Mr. Pratt in his capacity as a lawyer. I asked the witness this morning about reverse onus. We had that concept put to us very strongly in Toronto and it's been reinforced throughout. There were some interesting ideas as to how we could minimize the possibility or probability of that being challenged by the private sector. Do you have any thoughts as to how that reverse onus could be implemented to minimize the probability of legal challenge?

M. O'Brien: J'aimerais poser une question à M. Pratt, en sa qualité d'avocat. J'ai posé une question ce matin au témoin au sujet de l'inversion du fardeau de la preuve. A Toronto, on nous a très fortement recommandé ce principe et on est sans cesse revenu à la charge. On a exposé des idées intéressantes quant à la façon dont nous pourrions réduire la possibilité ou la probabilité d'une contestation par le secteur privé. Avez-vous réfléchi à la façon dont le fardeau de la preuve pourrait être inversé pour réduire les risques de contestation judiciaire?

[*Text*]

Mr. Pratt: I assume you're referring to the registration of toxic substances. The reverse onus process would not be unique, I don't think, to the CEPA provisions. When there are threats toward human health and safety from the activities of industries or whatever, there's quite often a reverse onus imposed upon the industry to establish that what they're doing is in fact safe.

I don't think it would be without precedent that this kind of a provision would be implemented. Obviously, the federal Department of Justice would have its own opinion on this. I would suggest that your advisers from the Department of Justice be consulted on it.

Without having thought about it a lot, I would suggest that as long as the industry has an appropriate opportunity to register the material in question, to conduct the necessary toxicological testing and to present it in a form that can be seen to be objective, then that would provide them with the necessary opportunity to establish the characteristics of the substance they wanted to produce or dispose of.

It would then be up to the Department of Health, Department of the Environment, and whatever other departments would be involved to establish standards for those substances based on an objective review of their toxicological characteristics and to determine whether or not they could be disposed of. I think the process of satisfying the reverse onus requirement would then merely be a case of, first of all, establishing you were within the guidelines set by government. If they wanted to challenge it, I think the challenge would have to be on the appropriateness of the standards that have been set as opposed to the appropriateness of the approach. In other words, you'd have to make sure the standards that were set were justifiable. Beyond that, I think it would be up to industry to stay within them.

• 1435

Mr. O'Brien: Mr. Janowitz, I did read the article you made reference to, and I think it ties into CEPA in this way, at least for me. You expressed concern about whether there would even be the wherewithal to have testing of fish and wildlife. I thought I heard you say that. Surely, under current federal and/or provincial legislation that shouldn't even be a question. Can you help me understand why it's a concern?

Mr. Janowitz: I meant wherewithal in the sense of will power and will power in the context of a lot of reasons not to want to know. In Nova Scotia we even have a maxim that says don't ask a question you don't want answered. I'm sure they had the test kits available. However, once you open that box you cause a lot of things to happen, and in a place like this, sometimes the last thing you want to have happen is the knowledge that will cause you to get embroiled in all those realities.

Mr. O'Brien: So you're really talking about the political will to carry out tests that might produce results that cause concern.

Mr. Janowitz: Yes, and sometimes that takes an over–arching view that is not as susceptible to the very localized restraints that cause those things not to want to happen.

Mr. O'Brien: Thank you. I just have a last quick question, Mr. Chair, to our P.E.I. rep. Does your organization receive federal funding now?

[*Translation*]

M. Pratt: Je suppose que vous parlez de l'enregistrement des substances toxiques. L'inversion du fardeau de la preuve ne serait pas, je pense, l'apanage de la LCPE. Quand on pense que les activités auxquelles s'adonnent des industries ou d'autres peuvent présenter des risques pour la sécurité et la santé humaines, on exige souvent que les intéressés prouvent que leurs activités sont sans danger.

Je ne pense pas qu'on créerait un précédent en adoptant une disposition de ce genre. Evidemment, le ministère de la Justice fédéral devrait se prononcer sur cette question. Je propose que vous consultiez vos conseillers du ministère de la Justice.

Sans y avoir beaucoup réfléchi, je dirais que dans la mesure où l'industrie a une occasion raisonnable d'enregistrer la substance en question, de procéder aux essais toxicologiques nécessaires et de les présenter d'une manière qui puisse être perçue comme objective, elle aurait l'occasion voulue pour établir les caractérisques de la substance qu'elle veut produire ou éliminer.

Il reviendrait ensuite au ministère de la santé, à celui de l'environnement, et à tous les autres ministères concernés de fixer des normes applicables à ces substances en tenant compte d'un examen objectif de leurs caractéristiques toxicologiques et de décider si l'on peut ou non les éliminer. Pour satisfaire l'exigence en matière d'inversion du fardeau de la preuve, il suffirait simplement de démontrer qu'on a respecté les normes gouvernementales. La contestation ne pourrait porter que sur le bien–fondé de ces normes et non sur la démarche adoptée. Autrement dit, il faut s'assurer de la justesse des normes établies. Il incomberait ensuite à l'industrie de respecter ses normes.

M. O'Brien: Monsieur Janowitz, j'ai lu l'article que vous avez mentionné, et voici le rapport que j'y vois avec la LCPE. Vous vous êtes demandés si on avait les ressources voulues pour procéder aux analyses sur les poissons et la faune. Du moins, c'est ce que j'ai cru entendre. Pourquoi ce problème se poserait–il dans le cadre des lois fédérale ou provinciales en vigueur? Pourriez–vous nous l'expliquer?

M. Janowitz: Je me demandais plutôt si on avait la volonté voulue pour procéder à ces analyses car il y aurait beaucoup de raisons de ne pas vouloir le faire. En Nouvelle–Écosse, il y a une maxime voulant qu'on ne pose pas une question à laquelle on ne veut pas de réponse. Je suis sûr que les trousses pour les tests étaient prêtes. Or, une fois le processus enclenché, on ne peut pas nécessairement l'arrêter, et une chose en entraîne une autre. Dans un endroit comme celui–ci, c'est parfois la dernière chose qu'on veut.

M. O'Brien: Vous doutez donc que les autorités politiques veuillent procéder à des analyses qui pourraient avoir des résultats inquiétants.

M. Janowitz: C'est ça. J'ajouterai qu'on va parfois jusqu'à faire abstraction des raisons locales qui expliqueraient cette absence de volonté.

M. O'Brien: Je vous remercie. J'ai une dernière question à poser, monsieur le président, à notre représentant de l'île–du–Prince–Édouard. Votre organisme reçoit–il des fonds du gouvernement fédéral?

[*Texte*]

Ms Novaczek: No.

Mr. O'Brien: You don't receive any.

The Chairman: Thank you. The list is exhausted but I have two short questions. One question is for you, Mr. Janowitz. In your presentation you make reference under item J to the fact that the federal government should actively become the model of environmental responsibility it seeks to encourage and enforce in others. Would you like to put on the record some of your thoughts on putting the federal house in order?

Mr. Janowitz: Very briefly, there are a couple of things. One is the example of how the federal government goes about doing things on the practical level. The other thing—and this probably has more to do ultimately with the Canadian Environmental Assessment Act and how it is implemented—is to have the government understand that it should be and can be proactively looking into not only its activities and undertakings but also its policies and strategies.

That's where it gets very difficult. When somebody's going to build a dam, you have a thing that causes you to say we have to assess this thing. But when somebody is going to—

The Chairman: How about if someone builds a bridge to P.E.I.?

Mr. Janowitz: Yes, a bridge to P.E.I. is another excellent example. So at least in those cases it kicks in an assessment process. Under the new CEAA, policies and strategies are within the purview of the act. However, that's different from causing those things to be very proactively looked at. That's really what's at stake here, to cause the federal government to actually go about the business of looking at the way it is doing things, not strictly in environmental areas but also in the areas of agriculture, mining, and forestry. Those are the agencies that have to move forward in this way so that for their activities that are resource-based—that's why I'm so concerned about ocean resources from a resource-based point of view—they will go about their business in a way that causes them to undertake these assessments.

The Chairman: Thank you. The other question is for Ms Novaczek. In your excellent example earlier you referred to, if I remember correctly, whether measurements are taken as to the capacity of water to accept certain effluents. Would you mind if we call someone from Environment Canada to the table to comment on that particular shortcoming so that you will get that on the record?

Ms Novaczek: Sure, go ahead.

• 1440

Would someone from Environment Canada care to come forward to elaborate on that observation, please?

Mr. Michael Guilcher (Manager, Pollution Reduction Division, Atlantic Region, Environment Canada): Ms Novaczek was correct when she referred to a guideline and the regulation under certain circumstances for the potato manufacturing industry. The standards are based on the production capacity of the facility and not on the receiving environment.

[*Traduction*]

Mme Novaczek: Non.

M. O'Brien: Aucun fonds.

Le président: Je vous remercie. Comme tous ceux qui voulaient poser une question l'ont fait, je peux donc maintenant moi-même poser deux brèves questions. La première s'adresse à vous, monsieur Janowitz. À la rubrique J de votre mémoire, vous soutenez que le gouvernement fédéral devrait montrer l'exemple dans le domaine environnemental. Pourriez-vous faire quelques suggestions à cet égard?

M. Janowitz: Très brièvement, deux ou trois choses me viennent à l'esprit. Je pourrais d'abord vous parler de la façon dont le gouvernement fédéral fait les choses concrètement. Par ailleurs, et cela touche probablement davantage la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, le gouvernement devrait revoir non seulement ses activités et ses engagements, mais aussi sa politique et ses stratégies.

Voilà où les choses se corsent. Lorsque la construction d'un barrage est envisagée, une évaluation du projet doit être entreprise. Mais lorsqu'il s'agit. . .

Le président: Et si on veut construire un pont menant à l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Janowitz: Oui, la construction d'un pont menant à l'Île-du-Prince-Édouard est un autre excellent exemple. Dans ce cas-là, une évaluation environnementale est prévue. En vertu de la nouvelle LCEE, la politique et les stratégies relèvent de la loi. Or, ce n'est pas la même chose que d'étudier à fond ces choses. L'enjeu véritable, c'est d'amener le gouvernement fédéral à se poser des questions sur la façon dont il fait les choses, pas seulement dans le domaine environnemental, mais aussi dans le domaine agricole, minier et forestier. Il faut que les organismes fédéraux adoptent cette démarche en ce qui touche leurs activités dans le domaine de l'exploitation des ressources—et voilà pourquoi je me préoccupe tant de l'exploitation des ressources océaniques—, car il est nécessaire qu'on mène ces évaluations.

Le président: Je vous remercie. Ma seconde question s'adresse à madame Novaczek. Vous avez donné plus tôt un excellent exemple. Si je me souviens bien, vous vous êtes interrogés à savoir si on effectuait des prélèvements pour établir la quantité maximale de certains effluents pouvant être déversés dans certains plans d'eau. Voyez-vous un inconvénient à ce que je demande à un représentant d'Environnement Canada de venir à la table et de nous dire ce qu'il en est pour le mémoire?

Mme Novackzek: Pas du tout. Allez-y.

Quelqu'un d'Environnement Canada aurait-il l'obligeance de bien vouloir s'avancer à la table et répliquer à l'observation faite par le témoin?

M. Michael Guilcher (directeur, Division de la réduction de la pollution, région de l'Atlantique, Environnement Canada): Madame Novaczek avait raison lorsqu'elle a parlé d'une directive et du règlement qui s'appliquent dans certaines circonstances à l'industrie de transformation des pommes de terre. Les normes sont fonction de la capacité de production de l'usine et non de l'environnement où elle se trouve.

[*Text*]

We have one case where we have taken this action in Canada, where the receiving environment is still deteriorated, even though the standard is being met. In instances like that we would have to develop a site–specific regulation to impose on the facility to protect the environment. We have done that in one instance in Canada where a pulp mill in British Columbia has a specific regulation applied to it.

Ms Novaczek: I'm quite familiar with the shortcomings of that act. I was involved with the community organization in Prince Edward Island with respect to the Cavendish Farms potato processing plant, which underwent a major expansion recently. That estuary was dead for decades and no prosecutions were ever launched against either the Irving Corporation or the predecessors who operated that plant. There was continual and vocal public concern over the condition of that estuary, including concern from the aboriginal population for whom that river was historically an extremely valuable source of food and livelihood.

It was really a classic case. In order to encourage development, the province undertook to run the waste–processing facility, which they ran badly for many, many years.

The Chairman: Without putting anyone on the spot, would it be possible for Environment Canada to comment on the explanation given just now by Ms Novaczek about the province stepping in and assuming that responsibility? In other words, why would this not be a matter where Environment Canada should step in? Is anyone in this room in a position to comment?

Mr. Guilcher: I can comment on it. Rather than dwell on the history, which is somewhat as Ms Novaczek has reflected it, I could perhaps say that through a fairly protracted but successful negotiation, the province, Environment Canada, and the industry have developed a state–of–the–art environmental control system, which is now operating. Nothing is ever perfect in this world, and certainly nothing seems to get done immediately. I know that's a difficult thing to come to terms with, but I think in the end we did achieve compliance.

The Chairman: Thank you. With that happy note we could conclude, but Mr. Adams would like to have the last question.

Mr. Adams: Mr. Janowitz, we have had strong arguments for and against economic instruments. I wonder if, for the record, you could very briefly expand on the paragraph in your brief.

Mr. Janowitz: Economic instruments, not in isolation but as part of an overall strategy, can play a particularly worthwhile and useful role. Eighteen months or so ago I found myself participating in the external advisory panel of Environment Canada on trade competitiveness and environmental regulation. It was a frustrating experience because there was no output from it. But I learned something very interesting there—there were a lot of main industry people at this thing—that when given a clear direction and appropriate incentives, and very strong penalties and single windows where they weren't trying to jump through 15 different hoops in different directions, they were capable of viewing that as an economic opportunity. I am

[*Translation*]

Il y a un exemple au Canada où l'Environnement continue de se détériorer même si on respect les normes. Il conviendrait pour corriger la situation d'établir un règlement particulier qui s'appliquerait à un endroit donné et à une usine donnée. Nous l'avons fait dans le cas d'une usine de pâtes à papier en Colombie–Britannique.

Mme Novaczek: Je connais bien les lacunes de la loi. Je faisais partie du groupe communautaire à l'Île–du–Prince–Édouard qui a suivi de près les grands travaux d'agrandissement effectués à l'usine de traitement des pommes de terre de Cavendish Farms. Toute vie est disparue dans l'estuaire depuis des décennies, et aucune poursuite n'a jamais été intentée contre la société Irving ou ceux qui exploitaient l'usine avant elle. Le public a toujours fait connaître sa préoccupation au sujet de la condition de l'estuaire, et la population autochtone notamment l'a fait étant donné que cette rivière a toujours constitué pour eux une source précieuse de nourriture et de revenu.

Il s'agit vraiment d'un cas classique. Afin de favoriser le développement économique, la province s'est engagée à exploiter l'usine de traitement des déchets, et l'a mal fait pendant de nombreuses années.

Le président: Je ne voudrais pas causer d'ennuis à qui que ce soit, mais quelqu'un d'Environnement Canada pourrait–il répliquer à ce que vient de dire Madame Novaczek, à savoir que la province a décidé de prendre les choses en mains? Autrement dit, pourquoi Environnement Canada ne l'a–t–il pas fait? Y a–t–il quelqu'un dans cette salle qui soit en mesure de nous le dire?

M. Guilcher: Je le peux. M^me^ Novaczek a décrit la situation plus ou moins comme elle s'est présentée, et au lieu de m'étendre là–dessus, je me contenterai de dire qu'à l'issue de négociations ardues, la province, Environnement Canada et l'industrie sont cependant parvenus à s'entendre sur le système de dépollution le plus perfectionné actuellement en usage. Rien n'est parfait en ce bas monde, et le moins qu'on puisse dire, c'est que les choses ne changent pas du jour au lendemain. Je sais que c'est difficile à accepter, mais ce qui importe, en fin de compte, c'est que nous soyons parvenus à respecter les normes.

Le président: Je vous remercie. Sur cette note encourageante, nous allons remercier nos témoins après que M. Adams aura posé la dernière question.

M. Adams: Monsieur Janowitz, on nous a présenté des arguments convaincants tant en faveur des instruments économiques que contre ceux–ci. Pourriez–vous, pour mémoire, étoffer brièvement ce paragraphe.

M. Janowitz: Si les instruments économiques s'intègrent à une stratégie d'ensemble, ils peuvent jouer un rôle particulièrement utile. Il y a 18 mois, j'ai siégé à un comité consultatif externe d'Environnement Canada portant sur la compétitivité commerciale et la réglementation environnementale. J'ai trouvé l'expérience frustrante parce qu'elle n'a abouti à rien. J'ai cependant appris quelque chose de très intéressant, beaucoup de gens de l'industrie siègeaient aussi à ce comité—, c'est que lorsqu'on donne à l'industrie des instructions claires, qu'on prévoit des stimulants adéquats ainsi que des sanctions importantes, bref, lorsqu'on donne à l'industrie l'impression de savoir ce que l'on veut, celle–ci voit

[*Texte*]

not saying that was out of the goodness of their hearts, but business will always look for the opportunity within the regulatory environment. By putting together those proper carrots and sticks, they were going to be moving them partially in the right way.

[*Traduction*]

un intérêt dans ces instruments économiques. Je ne dis pas que c'est de gaieté de coeur qu'elles le font, mais les entreprises chercheront toujours à tirer partie de la réglementation. C'est par un bon dosage de sanctions et des stimulants qu'on les amènera à prendre la bonne direction.

• 1445

Mr. Adams: Could you just repeat the name, please. Were there records of that meeting?

Mr. Janowitz: I'm sure there were. There was simultaneous—

Mr. Adams: Could you just repeat—

Mr. Janowitz: It was Environment Canada's external advisory panel on trade competitiveness and environmental regulation—

Mr. Adams: Okay.

Mr. Janowitz: That's all I remember of the name. Whether that's—

Mr. Adams: And the date was roughly?

Mr. Janowitz: It extended over about a year, or a year and a half. Treasury Board propelled the process. I'm sure the Environment Canada people will know what it is, and it didn't seem to output.

Mr. Adams: That's fine. Thank you, Mr. Chair.

The Chairman: Mr. Lincoln.

Mr. Lincoln: I understand there's some time left, Mr. Chairman.

I would like to go back to the question of enforcement. Mr. Pratt mentioned that in his view it was primarily a question of manpower and I imagine manpower plays a big part. But what we heard before from various sources is that it would seem the whole question of enforcement is in a little bit of a trap right now, a limbo. People are thinking about harmonization, how to rationalize personnel as between the provinces and the federal government. There is also the feeling that there are other ways—dispute resolution, mediation between departments.

We got the very strong feeling, certainly from the non-ministry people, that it was a sort of lack of forging ahead with enforcement. Enforcement was in a flux. People were thinking so much about it that really the thrust wasn't put on enforcement itself.

What is your view of the suggestion made to us that one of the key problems is that there is no uniform enforcement mechanism under CEPA and other legislation, that it should be centralized in the same way that Ontario centralizes its enforcement? All the inspectors and investigators should report directly to a deputy minister so that they are almost like a quasi-judicial body. We got the sense that a lot of people wanted this.

Mr. Pratt: If you're addressing the question to me—

Mr. Lincoln: Well, maybe to the others as well.

M. Adams: Pourriez-vous répéter ces noms, je vous prie. A-t-on dressé le procès verbal de la réunion?

M. Janowitz: J'en suis sûr. L'interprétation simultanée était offerte...

M. Adams: Pourriez-vous simplement répéter...

M. Janowitz: Il s'agit du Comité consultatif externe d'Environnement Canada sur la compétitivité du commerce et la réglementation environnementale...

M. Adams: Très bien.

M. Janowitz: C'est le plus précis que je puisse être. Quant à savoir...

M. Adams: Autour de quelle date le Comité a-t-il siégé?

M. Janowitz: Ces séances se sont échelonnées sur un an ou un an et demie. C'est le Conseil du Trésor qui en a été l'instigateur. Je suis sûr que les gens d'Environnement Canada sauront de quoi il s'agit, et les travaux de ce Comité ne semblent pas avoir aboutis.

M. Adams: Très bien. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Lincoln.

M. Lincoln: Comme il reste un peu de temps, monsieur le président, j'aimerais poser une question.

J'aimerais revenir au sujet de l'application de la loi. M. Pratt a dit que le problème qui se pose à cet égard, c'est qu'on manque de personnel pour appliquer la loi. Je suis sûr que cela explique en grande partie le problème. Diverses personnes nous ont cependant dit que toute cette question est plus ou moins en suspend à l'heure actuelle. On s'intéresse davantage à l'harmonisation et à la rationalisation des activités des provinces et du gouvernement fédéral. On pense aussi qu'il y a d'autres façons de régler le problème, notamment en ayant recours aux mécanismes de règlement des différends et à la médiation.

Les gens qui n'appartiennent pas au ministère nous ont certes donné l'impression qu'on ne mettait pas beaucoup l'accent sur l'application de la loi. Cet aspect-là de la question semblait être en suspend. On réfléchissait tellement aux moyens d'appliquer la loi qu'on ne l'appliquait pas beaucoup.

Que pensez-vous de l'argument voulant que le grand problème, c'est que la LCPE, ni aucune autre loi, ne prévoit de mécanismes uniformes d'application et que pour cette raison, il conviendrait de centraliser le processus comme on le fait en Ontario? On propose que tous les inspecteurs et les enquêteurs relèvent d'un sous-ministre et constituent un organisme quasi-judiciaire. C'est ce que semblaient préconiser beaucoup de gens.

M. Pratt: Si c'est à moi que vous posez la question...

M. Lincoln: Peut-être que les autres témoins pourraient aussi y répondre.

[*Text*]

Mr. Pratt: Speaking from a Newfoundland perspective and thinking about enforcement that I witness, there is a certain tacit division of responsibility between provincial and federal departments, where there's overlap in responsibility. There are, in recent years, increased efforts in enforcement with respect to certain pieces of federal and provincial legislation.

To go back to the first part of your question about who should be doing the enforcement, whether it should be this existing complex of provincial and federal enforcement agencies or whether it should be one agency, at least for the federal responsibilities, I think it's a question of whatever works.

If you had an overseeing agency, would you give it the authority to enforce, for example, the Fisheries Act, or would you give it only the authority to enforce under CEPA? Are you creating a new level of enforcement, or are you talking about creating—

Mr. Lincoln: No, no, not creating a new level. I understand in Ontario, and I think Quebec works the same way—at least it did at the time they started it—that all inspectors, investigators, all the people who do enforcement are accountable directly to a central authority so that the enforcement standards are uniform, first of all. Enforcement decisions are made the same way right across the country, and they give us various examples of different ways of approaching it in B.C. regarding collecting evidence, for instance. I understand that in some regions inspectors are not allowed to collect evidence when they do the inspection because of the particular ways the region works. We heard suggestions from several people that if there were an enforcement and inspection system that was centralized and responsible to one enforcement authority, it might be more effective. I just wondered whether you had any thoughts about it or had heard about it.

• 1450

Mr. Pratt: I can only say that personally I think unification and standardization of enforcement would be a desirable objective. I can't really think of any reason why that shouldn't be pursued if the opportunity exists. I wouldn't want to see it as a form of duplication of authority, but if you could centralize it, that would, I think, be a good idea. Perhaps the other people here might have some thoughts on that.

Ms Novaczek: It seems to me that it would be very important for enforcement officers to have a clear and standard *modus operandi* and to have someone to whom they report who they clearly know and understand to be beyond the political machinations that may happen at the local level. I could see that would be a very clear advantage, that as individuals they wouldn't have to be looking over their shoulder all the time for consequences. It would allow them to do their job in a more directed and clear manner.

Mr. Lincoln: I wasn't hinting at all at political machinations—you said that—because they are at all levels.

[*Translation*]

M. Pratt: D'après mon expérience, à Terre–Neuve du moins, les ministères provincial et fédéral se partage tacitement les responsabilités. Ces dernières années, on a essayé de mettre l'accent sur l'application de certaines lois fédérales et provinciales.

Quant à savoir qui devrait être chargé de l'application de la loi, c'est–à–dire convient–il de confier cette responsabilité à un ensemble complexe d'organismes provinciaux et fédéraux ou à un seul organisme, du moins pour ce qui est des responsabilités fédérales, je crois tout simplement qu'il s'agit de voir quelle formule donne des résultats.

Si l'on créait un organisme duquel relèveraient tous les autres, lui confierait–on le pouvoir d'appliquer, par exemple, la Loi sur les pêcheries ou seulement le pouvoir d'appliquer la LCPE? S'agit–il de créer un nouveau palier en ce qui touche l'application de la loi ou de simplement créer. . .

M. Lincoln: Il ne s'agit pas de créer un nouveau palier. Je crois qu'en Ontario, et au Québec aussi si je ne m'abuse, et c'était du moins le cas au début, tous les inspecteurs, les enquêteurs et tous ceux qui sont chargés de l'application de la loi relèvent directement d'un organisme central ce qui permet premièrement d'assurer une application uniforme de la loi. Les décisions en matière d'application de la loi sont donc uniformes d'un bout à l'autre du pays et on nous a donné divers exemples de la façon dont on s'y prend en Colombie–Britannique, par exemple, pour recueillir des preuves. Il semblerait que dans certaines régions, les inspecteurs ne sont pas autorisés à recueillir des preuves. Beaucoup de gens estiment qu'un système d'inspection et d'application de la loi qui serait centralisé et qui relèverait d'un seul organisme serait plus efficace. Je me demande quelle est votre opinion là–dessus ou si l'idée vous a déjà été soumise.

M. Pratt: Tout ce que je peux dire, c'est que personnellement, je suis en faveur de l'uniformisation du processus d'application de la loi. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi on s'y opposerait. Je veux qu'on évite le double emploi, et un moyen de le faire, à mon avis, c'est de centraliser le processus. Mes collègues ont peut être quelque chose à ajouter là–dessus.

Mme Novaczek: A mon avis, il importe que les agents chargés de l'application de la loi puissent se reporter à des instructions très claires et qu'ils relèvent de quelqu'un dont ils savent qu'il ne trempe dans aucune des machinations politiques qui peuvent exister à l'échelon local. A mon avis, ce serait un clair avantage pour eux parce qu'ils n'auraient pas toujours à se préoccuper des conséquences de leurs actes. Ils pourraient ainsi s'acquitter de leur travail avec beaucoup plus d'efficacité.

M. Lincoln: Je ne faisais nullement allusion à des machinations politiques—c'est vous qui en avait parlé—parce qu'elles se retrouvent à tous les niveaux.

[*Texte*]

On the question of coastal zone management, which two or three of you referred to, you suggested that maybe we should use section 8, which is available to be used now. In an ideal world, do you think it would be better to use section 8 of CEPA to reinforce the ocean dumping section of CEPA or to have completely separate legislation for coastal zone management that would be comprehensive?

Mr. Pratt: Certainly, there's a lot more to coastal zone management than just the ocean dumping issue. My reference to section 8 of CEPA as an enabling provision was simply to attempt to put my comments within the scope of a review of CEPA. Further legislation directed at coastal zone management may ultimately be the ideal. It might be decided that because coastal zone management is such a significant and overriding concern, specific legislation is necessary. My feeling is that some things can be done under CEPA right now to address many of the concerns. So my reference to CEPA in that context was due to the fact that this is, after all, a review of the legislation and where it's going or could go.

Ms Novaczek: I think CEPA has the potential to be a very strong and focused pollution prevention act and that you should seek to ensure it is that and that it does that very focused job very well. We may well need an oceans act—I think we're going to get one whether we need one or not—but certainly in the development of that oceans act there are these other existing acts that need to be very carefully. . .

[*Traduction*]

Pour ce qui est de la question de la gestion des zones côtières à laquelle deux ou trois de vous avez fait allusion, vous proposez de recourir à l'article 8. Dans un monde idéal, pensez-vous qu'il serait préférable de recourir à l'article 8 de la LCPE pour renforcer la disposition de cette loi qui porte sur l'immersion des déchets en mer ou conviendrait-il plutôt d'adopter une loi distincte portant sur le sujet?

M. Pratt: Il est évident que la gestion des zones côtières ne se limite pas à la question de l'immersion des déchets en mer. Si j'ai dit que l'article 8 de la LCPE pourrait être considéré comme une disposition habilitante, c'est que j'essayais de m'en tenir au contexte de cette loi. Il se peut très bien qu'il soit préférable d'adopter une loi distincte pour ce qui est de la gestion des zones côtières. Peut-être que l'importance de cette question le justifierait. J'estime cependant qu'un certain nombre de choses pourrait déjà être fait en vertu de la LCPE. Après tout, ce qui nous intéresse ici, c'est l'examen de la LCPE.

Mme Novaczek: A mon avis, la LCPE pourrait jouer un rôle très important en ce qui a trait à la prévention de la pollution et vous devriez vous assurer que ce soit bien le cas. Il est possible qu'on ait besoin d'une loi sur l'immersion de déchets en mer—et nous l'aurons sans doute que cela nous plaise ou non—ce qui n'empêchera pas qu'on devra tenir compte des autres lois en vigueur qui doivent être soigneusement. . .

• 1455

The strategy for whether you should have an overarching policy that ties these acts together and ensures their complementarity or whether you need a whole separate act that somehow not just fills in the holes but encompasses these other acts or functions of those acts within it. . .those are two quite different strategies and I suppose you have to look at all the ramifications in terms of how long it takes to get to where you want to go and how efficiently it can be done, given the sort of urgency of the matter of having to implement effective coastal zone management in this country.

So I certainly don't know which is the best way to go, but I see a very clear need for coherency, for CEPA to be a complementary part, but not necessarily a coastal zone management act—just to ensure that pollution prevention is accomplished with respect to bodies of water.

The Chairman: Thank you.

Well, it certainly was quite an input in the last two hours. We would like to thank you, Mr. Pratt, Mr. Janowitz and Ms Novaczek.

We are going to adjourn now because we will resume at 7 p.m. in this room for a round-table discussion. We need a little break to recharge batteries and come back in good shape.

Il s'agit évidemment de savoir s'il faut adopter une politique d'ensemble qui intègre toutes ces lois complémentaires ou s'il convient d'adopter une loi distincte qui, au lieu de combler les lacunes de ces autres lois, les remplacerait dans certains domaines. Il s'agit de deux stratégies bien différentes, et je suppose qu'il vous faut en étudier toutes les conséquences pour savoir si elles vous permettront d'atteindre efficacement l'objectif que vous visez, étant donné surtout qu'il devient urgent de régler le problème de la gestion des zones côtières.

Je ne sais vraiment pas quelle stratégie vous recommandez, mais ce que je sais, c'est qu'une plus grande cohérence s'impose et que la LCPE doit jouer un rôle complémentaire—ce qui n'exclut pas la possibilité d'adopter une loi sur la gestion des zones côtières—dans ce domaine pour lutter contre la pollution maritime.

Le président: Je vous remercie.

Les deux dernières heures ont certainement été intéressantes. J'aimerais remercier messieurs Pratt et Janowitz ainsi que madame Novaczek.

Je vais maintenant lever la séance car nous devons revenir dans cette salle à 19 heures pour une table ronde. Une petite pause repos nous fera le plus grand bien. Nous serons ensuite d'attaque pour poursuivre la discussion.

[*Text*]

Again, we thank you. We thank everybody in the room and the translators for their help. We will see each other again at 7 p.m., those who care to come again.

Merci, à plus tard.

[*Translation*]

Je vous remercie encore une fois. Je tiens aussi à remercier tous ceux qui nous ont aidés, et notamment les interprètes. Nous vous reverrons donc à 19 heures, du moins ceux qui voudront bien revenir.

Thank you. See you later.

From Prince Edward Island Environmental Network:

Irené Novaczek, Chair, Canadian Ocean Council.

From Clean Nova Scotia:

Martin Janowitz, Executive Director.

From White, Ottenheimer & Baker Law Firm:

John Pratt, Associate Lawyer.

From Environment Canada:

Michael Guilcher, Manager, Pollution Reduction Division.

Du Réseau environnemental de l'île-du-Prince-Édouard:

Irené Novaczek, présidente, Conseil canadien de l'océan.

De «Clean Nova Scotia»:

Martin Janowitz, directeur exécutif.

Du Cabinet d'avocat White, Ottenheimer & Baker:

John Pratt, avocat associé.

D'Environnement Canada:

Michael Guilcher, gérant, Division de la réduction de la pollution.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Environment Canada:

Karen Brown, Regional Director General, Atlantic Region;

Ken Hamilton, Director, Environmental Protection Branch;

David Aggett, Chief, Enforcement Section, Environmental Protection Branch;

Bill Ernst, Acting Head, Toxic Chemicals & Waste Management Section, Environmental Protection Branch;

Roger Percy, Head, Environmental Emergencies Section, Environmental Protection Branch;

Ian Travers, Nova Scotia Provincial Manager.

From University College of Cape Breton:

Edwin MacLellan, Associate Professor, Engineering.

From the Faculty of Law, Dalhousie University:

David VanderZwaag, Associate Professor of Law.

From the School for Resource and Environmental Studies, Dalhousie University:

Raymond Côté, Director.

(*Continued on previous page*)

TÉMOINS

De l'Environnment Canada:

Karen Brown, directrice générale régional, région de l'Atlantique;

Ken Hamilton, directeur, Direction de la protection de l'environnement;

David Aggett, chef, Section de l'application de la loi, Direction de la protection de l'environnement;

Bill Ernst, chef intérimaire, Section de la gestion des produits chimiques toxiques et des déchets, Direction de la protection de l'environnement;

Roger Percy, chef, Section des urgences environnementales, Direction de la protection de l'environnement;

Ian Travers, gérant provincial, Nouvelle–Écosse.

De l'Université Collège du Cap–Breton:

Edwin MacLellan, professeur agrégé, génie civil.

De la faculté de droit, l'Université Dalhousie:

David VanderZwaag, professeur agrégé de droit.

De «School for Resource and Environmental Studies», Université Dalhousie:

Raymond Côté, directeur.

(*Suite à la page précédente*)

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E56

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 56

Monday, November 7, 1994
Halifax, Nova Scotia

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 56

Le lundi 7 novembre 1994
Halifax (Nouvelle–Écosse)

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons:
Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (Red Deer)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (Red Deer)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, NOVEMBER 7, 1994
(71)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 7:00 o'clock p.m. this day, in MARINER ROOMS 4 AND 5, World Trade Convention Centre, Halifax, the Chairman, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Monique Hébert, Research Officers. *From the Liberal Research Bureau:* Susan Waters, Research Officer.

Witnesses: From Nova Scotia Power Corp.: Osmando Betancourt, Director, Environmental Policy Programs. *From Dalhousie University:* Raymond Côté, Director, School for Resource and Environmental Studies. *From Canada Cement Lafarge*: Grant Langford. *From Nova Scotia Ecology Action Centre:* Gwenda Wells, Policy Director. *From Lane Environmental Ltd.:* Patricia Lane, President. *From Stewart McKelvey, Sterling Scales Law Firm:* Meinhard Doelle, Lawyer. *From Prince Edward Island Environmental Netword:* Irené Novaczek, Chair, Canadian Ocean Caucus. *From Medical Society of Nova Scotia:* Robert Van Dine, Health Policy Officer. *From Environment Canada:* Karen Brown, Regional Director General. *From University College of Cape Breton:* Edwin MacLellan, Associate Professor of Engineering.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)(*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

The witnesses participated in a round table discussion.

At 9:08 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE LUNDI 7 NOVEMBRE 1994
(71)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 19 heures, dans les salles MARINER 4 et 5 du World Trade Convention Centre, Halifax, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran et Monique Hébert, attachés de recherche. *Du Bureau de recherches du parti libéral:* Susan Waters, chargée de recherches.

Témoins: De Nova Scotia Power Corp.: Osmando Betancourt, directeur, Programme des politiques environnementales. *De l'Université Dalhousie:* Raymond Côté, directeur, *School for Resource and Environmental Studies. De Canada Cement Lafarge:* Grant Langford. *Du Centre d'action écologique de Nouvelle–Écosse:* Gwenda Wells, directeur de la politique. *De Lane Environmental Ltd.:* Patricia Lane, présidente. *Du Cabinet d'avocats Stewart McKelvey, Sterling* Scales: Meinhard Doelle, avocat. *Du Réseau environnemental de l'île du Prince–Édouard:* Irené Novaczek, présidente, Groupe de travail sur les océans canadiens. *De la Société médicale de Nouvelle–Écosse:* Robert Van Dine, agent des politiques de santé. *D'Environnement Canada:* Karen Brown, directrice générale régionale. *Du Collège universitaire du Cap–Breton:* Edwin MacLellan, professeur agrégé en génie civil.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité étudie la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (*voir les Procès–verbaux et témoignages du 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Les témoins participent à une table ronde.

À 21 h 08, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, November 7, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 7 novembre 1994

• 1800

The Chairman: Order, please. I invite anyone in the room who wishes to join us at the table to do so. We will start with a brief introduction of those at the table, then we'll pronounce a few famous, wise words and get going, because time is merciless. Tomorrow morning we will have to get up fairly early to move on to our next destination. So without delay I will start with Mr. Adams.

Le président: La séance est ouverte. Quiconque voudrait se joindre à nous autour de la table est le bienvenu. Je demanderai d'abord à tous ceux qui se trouvent autour de la table de se présenter brièvement, après quoi j'énoncerai l'objectif de notre table ronde pour pouvoir lancer la discussion le plus rapidement possible, car le temps file. En effet, nous devons nous lever très tôt demain matin pour nous rendre à la prochaine destination. Nous commençons donc par M. Adams.

Mr. Adams (Peterborough): I'm Peter Adams. I'm the MP for Peterborough, in Ontario.

M. Adams (Peterborough): Je m'appelle Peter Adams et je représente la circonscription de Peterborough, en Ontario.

M. Sauvageau (Terrebonne): Je m'appelle Benoît Sauvageau et je suis député de Terrebonne, pour le Bloc québécois.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): I am Benoît Sauvageau and I am the Bloc québécois member for Terrebonne.

Ms Gwenda Wells (Policy Director, Nova Scotia Ecology Action Centre): Hello, I'm Gwenda Wells. I'm the policy director at the Ecology Action Centre, an environmental NGO here in Halifax.

Mme Gwenda Wells (directrice de la politique, Nova Scotia Ecology Action Centre): Bonsoir, je m'appelle Gwenda Wells et je suis directrice de la politique de l'Ecology Action Centre, organisation non gouvernementale d'Halifax qui se consacre à l'environnement.

Mme Guay (Laurentides): Bonsoir. Je m'appelle Monique Guay et je suis députée de Laurentides, pour le Bloc québécois.

Mrs. Guay (Laurentides): Good evening. I am Monique Guay and I am the Bloc québécois member for Laurentides.

Mr. Robert Van Dine (Medical Officer, Medical Society of Nova Scotia): Good evening. My name is Bob Van Dine. I'm with the Medical Society of Nova Scotia.

M. Robert Van Dine (agent médical, Medical Society of Nova Scotia): Bonsoir, je m'appelle Bob Van Dine et je représente la Medical Society of Nova Scotia.

Mr. Meinhard Doelle (Lawyer, Stewart, McKelvey, Sterling Scales): My name is Meinhard Doelle. I practise environmental law in Halifax.

Me Meinhard Doelle (avocat, Stewart, McKelvey, Sterling Scales): Je m'appelle Meinhard Doelle et je pratique le droit de l'environnement à Halifax.

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): I am Bill Gilmour, MP for Comox–Alberni on Vancouver Island.

M. Gilmour (Comox—Alberni): Je suis Bill Gilmour, député de Comox–Alberni, dans l'île de Vancouver.

Mr. Raymond Côté (Director, School for Resource and Environmental Studies, Dalhousie University): I'm Ray Côté. I'm with the School for Resource and Environmental Studies at Dalhousie University.

M. Raymond Côté (directeur, École des études des ressources et de l'environnement, Université Dalhousie): Je suis Raymond Côté, de l'École des études des ressources et de l'environnement à l'Université Dalhousie.

• 1805

Mr. Grant Langford (Consultant, Lafarge Canada): I'm Grant Langford. I'm a consultant with Lafarge Canada.

M. Grant Langford (expert–conseil, Lafarge Canada): Je m'appelle Grant Langford et je suis expert–conseil auprès de Lafarge Canada.

Ms Patricia Lane (President, Lane Environmental Limited): I'm Pat Lane. I'm the president of Lane Environmental Limited and also a professor at Dalhousie and at Harvard.

Mme Patricia Lane (présidente, Lane Environmental Limited): Je suis Pat Lane et je suis présidente de la Lane Environmental Limited et j'enseigne aussi à Dalhousie et à Harvard.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): I'm Karen Kraft Sloan. I'm the member of Parliament for York—Simcoe.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Je m'appelle Karen Kraft Sloan et je représente la circonscription de York–Simcoe.

Ms Irene Novaczek (Environmental Coalition of P.E.I.): I'm Irene Novaczek with the Environmental Coalition of P.E.I. I'm sitting in for Karen Laine of the Environment and Development Coalition, who hasn't been able to come.

Mme Irene Novaczek (Environmental Coalition of P.E.I.): Je m'appelle Irene Novaczek et je représente la Environmental Coalition of P.E.I. Je remplace Karen Laine, de la Environment and Development Coalition, qui ne peut être présente ce soir.

[*Texte*]

Mr. O'Brien (London—Middlesex): I'm Pat O'Brien, the member of Parliament for London—Middlesex.

Mr. Osmando Betancourt (Director, Environmental Policy Programs, Nova Scotia Power Corporation): I'm Osmando Betancourt from Nova Scotia Power. I'm the director of the environment division.

Mr. DeVillers (Simcoe North): I'm Paul DeVillers, the member of Parliament for Simcoe North and a mean man with a cup of coffee.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Lincoln (Lachine—Lac-Saint-Louis): I'm Clifford Lincoln, the member of Parliament for Lachine—Lac-Saint-Louis in Quebec.

Ms Karen Brown (Director General, Atlantic Region, Environment Canada): I'm Karen Brown. I'm the director general for Environment Canada in the Atlantic Region.

Mr. Tom Curran (Committee Researcher): I'm Tom Curran. I'm with the Library of Parliament. I'm a staff researcher with the committee.

The Chairman: I'm Charles Caccia from the great environmental riding of Davenport in downtown Toronto.

Ms Monique Hébert (Committee Researcher): I'm Monique Hébert, researcher.

The Chairman: Much could be said in launching a debate like this, but it would not be very novel. To those of you who are not involved in the committee, you should know this committee has a deadline to report to Parliament by next June.

This committee has been given the task probably because for the first time in the history of Canadian statutes, a clause was inserted in 1987 that set out on purpose an obligation for future parliamentarians, after five years have gone by since its proclamation, to review the act itself. As it turned out, it was not such a bad idea. Maybe you disagree; I don't know.

As you know, in our travels we are now reaching the Atlantic and in a few weeks we will reach the Pacific coast. There will be a point when, out of all this diversity and richness of views, we will have to start writing a report. That report will have to take into account political considerations, of course, and also a lot of practical considerations—how to make work a piece of legislation that is probably one of the most difficult ever, for a number of reasons.

Whenever I look at CEPA—and I don't claim I do that every night before turning the light off—

Mr. DeVillers: Shame on you.

The Chairman: Yes, shame on me.

[*Traduction*]

M. O'Brien (London—Middlesex): Je suis Pat O'Brien, député de London—Middlesex.

M. Osmando Betancourt (directeur, Programmes de la politique environnementale, Nova Scotia Power Corporation): Je suis Osmando Betancourt et je représente la Nova Scotia Power. Je dirige la Division de l'environnement.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Je m'appelle Paul DeVillers, et je représente la circonscription de Simcoe–Nord, et je suis le mauvais garnement à la tasse de café.

Des voix: Oh, oh!

M. Lincoln (Lachine—Lac-Saint-Louis): Je suis Clifford Lincoln, député de Lachine—Lac-Saint-Louis, au Québec.

Mme Karen Brown (directrice générale, région de l'Atlantique, Environnement Canada): Je suis Karen Brown et je suis directrice générale du ministère de l'Environnement dans la région de l'Atlantique.

M. Tom Curran (recherchiste du Comité): Je m'appelle Tom Curran, je relève de la Bibliothèque du Parlement et je suis recherchiste du comité.

Le président: Je suis Charles Caccia, et je représente la belle circonscription écologique de Davenport, dans le centre-ville de Toronto.

Mme Monique Hébert (recherchiste du Comité): Je suis Monique Hébert, recherchiste.

Le président: On pourrait parler longtemps de ce débat, mais on ne dirait rien de très novateur. À l'intention de ceux qui ne connaissent pas notre comité, sachez que nous sommes dans l'obligation de déposer notre rapport au Parlement d'ici juin prochain.

Si le Parlement a confié une telle tâche à notre comité, c'est sans doute parce que, pour la première fois dans l'histoire des lois canadiennes, un article a été inscrit en 1987 portant que, cinq ans après la proclamation de la loi, le Parlement est obligé de réexaminer la loi. En fin de compte, ce n'est pas une si mauvaise idée que cela. Mais peut-être n'êtes-vous pas d'accord avec moi.

Nous avons donc fait nos valises pour venir dans la région de l'Atlantique, et dans quelques semaines nous irons sur la côte du Pacifique. Puis il faudra bien qu'après avoir colligé tous ces points de vue si riches et si divers nous nous mettions à rédiger notre rapport, qui devra tenir compte de considérations politiques, cela va de soi, mais aussi de considérations d'ordre pratique; il faudra en effet trouver la façon d'appliquer une loi qui est sans doute l'une des plus difficiles à avoir été adoptées, et ce, pour plusieurs raisons.

Chaque fois que je regarde la LCPE—et je ne prétends pas en faire ma lecture de chevet tous les soirs. . .

M. DeVillers: Vous devriez avoir honte.

Le président: En effet.

[*Text*]

I can't help thinking of that quotation attributed to Pogo, which says "We finally met the enemy and it was us". In a way this legislation is forcing society to come to grips with itself. Probably one of the reasons it hasn't worked so well so far is it is so difficult to come to grips with our own values, lifestyles, ways of doing things, economic interests, conflicting views, you name it.

From all that, you can see we need help in sorting out our thinking. I'm sure my colleagues on the committee would say that we are extremely happy to be in Halifax tonight to have this brainstorming session or to participate in this thinking operation, and to benefit from your input. I invite in particular those who are not members of the committee to intervene as frequently as they like in a freewheeling style and manner, and to give life to the debate.

• 1810

Mr. Doelle: In thinking about what aspects of CEPA we need to discuss, I really don't know where to start. It's a tremendously complicated piece of legislation and its potential scope is far–reaching.

That brings me to the point that I would maybe like to start off with, which concerns one of the things that is missing. Whatever the federal government decides to do in terms of environmental protection, I believe it has to do a better job of selling it and educating the general public as to what it's trying to do and how it's going to do it.

Also, in this particular case, it should say how CEPA plays a part in going toward that goal. If the goal is sustainable development, then the general public should have a better understanding of how CEPA plays a part in reaching that goal.

The Chairman: Would you like to set out some examples?

Mr. Doelle: I've been practising environmental law for a couple of years. That's not too long. What I come across constantly, in dealing with clients, is a total lack of appreciation of what CEPA is trying to do, when it applies, and what it applies to.

The one possible exception to that would be the pulp and paper regulations. With respect to those regulations, they do have a very specific application to very specific clients and to very specific industries. However, when you look at aspects, such as the toxic substances part of CEPA, there is no understanding, as far as I can see, as to how it applies, when it applies, what it does and how it furthers the goal of sustainable development.

You have thousands of substances on the domestic substance list that lack the connection to the practical side, as far as I can see. Even for a practitioner, it's almost impossible to look at the domestic substances list and see, if you're dealing with a specific situation, whether it applies, how it applies and what it does. How does CEPA affect my project or activity?

Mr. DeVillers: Where does your clientele come from? Usually, when you're practising, are you acting for proponents or for those who have run into enforcement difficulties under the act? Who is your typical client?

[*Translation*]

Je ne puis m'empêcher de penser à cette fameuse citation d'un personnage de bandes dessinées qui aurait dit ceci: «Nous avons enfin rencontré l'ennemi, et c'était nous.» La loi en effet oblige d'une certaine façon notre société à se remettre en question. Si la loi n'a peut–être pas donné d'aussi bons résultats que ceux qui étaient escomptés, c'est sans doute parce qu'il est très difficile de remettre en question ses propres valeurs, styles de vie, façons de faire les choses, intérêts économiques et opinions divergentes, entre autres choses.

Vous comprenez mieux maintenant pourquoi nous avons besoin d'aide pour y voir plus clair. Je suis persuadé que mes collègues du comité diraient également que nous sommes extrêmement ravis d'être à Halifax ce soir, pour ce remue–méninges, cette activité de réflexion, et pour profiter de votre participation. J'invite particulièrement ceux qui ne sont pas membres du comité à intervenir aussi fréquemment qu'ils le voudront, pour un débat libre et animé.

Me Doelle: Au sujet des aspects de la LCPE dont nous devons discuter, je ne sais pas par où commencer. C'est une loi extrêmement complexe, dont la portée potentielle est très grande.

Mais puisqu'il faut bien commencer, je vais d'abord vous parler d'une préoccupation que j'ai au sujet d'une lacune de la loi. Quoi que le gouvernement fédéral décide de faire pour la protection de l'environnement, je pense qu'il devrait d'abord améliorer sa façon d'en parler, en sensibilisant la population à ce qu'il s'efforce de faire et à la façon dont il le fera.

Dans ce cas particulier, le gouvernement doit dire comment la LCPE fait partie des mesures visant cet objectif. Si le développement durable est son objectif, il doit faire mieux comprendre au public le rôle de la LCPE dans l'atteinte de ce but.

Le président: Pourriez–vous nous donner des exemples?

Me Doelle: Je suis dans le secteur du droit environnemental depuis deux ans. Ce n'est pas très long. Je vois constamment chez mes clients qu'ils ne saisissent pas du tout l'objectif de la LCPE, ni les circonstances de son application.

Il y a peut–être une exception, et ce serait la réglementation relative aux pâtes et papiers. En effet, ces règlements ont une application très précise, s'adressent à une clientèle bien précise et à des entreprises bien précises. Mais pour d'autres aspects de la LCPE, comme les substances toxiques, je constate qu'on ne comprend pas comment, quand et à quoi elle s'applique, ni comment elle sert à atteindre l'objectif du développement durable.

La liste intérieure des substances compte des milliers de substances, sans qu'on puisse en voir l'application pratique, du moins à mon avis. Même pour quelqu'un qui travaille dans le domaine, il est presque impossible, en regardant cette liste intérieure, de savoir s'il s'agit d'une situation particulière, si la loi est applicable, comment et avec quel effet. On se demande quelle incidence la LCPE peut avoir sur son projet ou son activité.

M. DeVillers: Qui sont vos clients? Habituellement, si vous pratiquez le droit, vous défendez un groupe de défenseurs de la loi ou ceux qui ont des problèmes avec l'application de la loi. Qui est votre client type?

[*Texte*]

Mr. Doelle: Business clients would be individuals who are opposed to certain projects going ahead and people who are concerned about whether the Canadian Environmental Protection Act has been met by industry groups. It varies. It's a broad range of clients.

Mr. DeVillers: Okay.

• 1815

Ms Novaczek: One of the problems is that it has taken this long to get 24 substances recognized as toxic and we still haven't taken the next logical step, which would be to say, all right, these substances have to be phased out.

Now we're going into toxic management and dithering around about what voluntary mechanisms we can devise to allow industry to continue to produce and to dump these substances for a number of years to come.

I'm not surprised that people don't have a clue about what's up with CEPA, because really CEPA is pretty toothless so far in terms of toxics. There's no clearly recognizable thing that you have to do. Okay, so it's on a list. Well, there it is on the list and that's as far as we've gone, as far as I can see.

Mme Guay: Avant de déclarer que certaines substances sont toxiques, comme on le fait en ce moment, ne croyez-vous pas qu'on devrait faire de la recherche en vue de les remplacer? Après avoir fait de la recherche, on déclarerait ces substances toxiques et on cesserait de les utiliser. Quand on dit qu'on n'a plus le droit d'utiliser telle ou telle substance toxique, pour certaines industries, cela peut être très grave si on n'a pas de produit pour les remplacer.

J'aimerais connaître vos opinions là-dessus.

Ms Novaczek: I would say that before we ask whether we have something to replace it with, we should ask whether it is sensible to make this product to begin with. Is this required? Is this necessary, or is this catering to a consumer demand that has itself been manufactured? If it is a risk to our long-term viability on this planet and it is being produced for non-essential purposes, then I don't see any reason why it should continue to be produced.

An industry's capital moves. Factories open, factories close. It happens every day. If they don't have the creative ability or the smarts to find an alternative product to produce in that factory, then maybe it needs to be closed down, but I don't think that would happen very often. The risks are too great. Industry has had a free hand for decades now. I think it's high time we stopped pandering to them and treating them as if they're some sort of fragile species. They're obviously much less fragile than many of the other life forms on the planet.

Mme Guay: Dans une petite municipalité où une industrie crée de l'emploi pour 300 ou 400 personnes et où les gens dépendent de cette industrie, il est très compliqué de dire: «on ne fabrique plus ce produit et on ferme». Soudainement, on

[*Traduction*]

Me Doelle: Mes clients sont des particuliers qui s'opposent à certains projets ou qui se demandent si des groupes industriels se sont conformés à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. J'ai des clients de toutes sortes.

M. DeVillers: Bien.

Mme Novaczek: L'un des problèmes, c'est que nous avons mis beaucoup de temps à déterminer que 24 substances étaient toxiques. Nous ne sommes pas encore passés à l'étape suivante, qui serait de préconiser leur élimination.

Et on parle maintenant de gestion des substances toxiques, on tourne autour du pot, on parle de mécanismes volontaires qui seraient mis au point et qui permettraient à l'industrie de continuer à produire et à rejeter ces substances pendant encore quelques années.

Je ne m'étonne pas que les gens soient dans l'ignorance au sujet de la LCPE, parce que cette loi est à peu près inutile pour ce qui est des substances toxiques. On ne peut pas dire clairement ce qu'il y a à faire. Très bien, la substance est sur une liste. Mais c'est tout, elle est sur la liste, et nous n'en avons pas fait davantage, que je sache.

Mrs. Guay: Before stating that some substances are toxic, as we are doing now, don't you think that we should first do some research in order to replace them? After having done this research, we could declare those substances as toxic and we would stop using them. When we say that we no longer have the right to use a toxic substance or another, for some industries, this can be a serious problem if there is no replacement product.

I'd like to know your opinion on this.

Mme Novaczek: Je dirais qu'avant de se demander si un autre produit peut remplacer la substance toxique, il faut se demander s'il est raisonnable, au départ, de la produire. Est-elle bien nécessaire? Est-elle vraiment nécessaire, ou répond-elle à une demande qui a elle-même été créée artificiellement? Si la substance représente un risque pour la viabilité à long terme de notre planète, si elle est produite pour des raisons non essentielles, je ne vois pas pourquoi on continuerait de la produire.

Le capital d'une entreprise bouge beaucoup. Des usines ouvrent, d'autres ferment leurs portes. On le voit tous les jours. Si les dirigeants n'ont pas la créativité ou l'intelligence nécessaire pour trouver un autre produit pouvant être fabriqué dans une usine, il faudra peut-être fermer l'usine, mais je ne pense pas que cela se produise très souvent. Les risques sont trop élevés. L'industrie a les mains libres depuis des décennies. Je pense qu'il est grand temps de cesser de nous plier aux besoins de l'industrie, en la traitant comme une espèce menacée. Elle est manifestement moins menacée que d'autres formes de vie sur notre planète.

Mrs. Guay: In a small community where an industry provides jobs for 300 or 400 people, where people are dependent on this industry, it is hard to say: "We're not producing this anymore, and we're closing down." Suddenly, we eliminate

[*Text*]

élimine tout et on fait 400 chômeurs. Il faut donc trouver un équilibre entre les deux. On ne peut pas tout simplement faire mourir certaines petites municipalités qui dépendent de ces industries. Bien sûr, sur le plan environnemental, on voudrait faire des miracles, mais cela peut entraîner des coûts énormes sur le plan humain. Selon moi, il faut essayer de trouver un terrain d'entente.

Ms Novaczek: Yes. We're facing this in Atlantic Canada right now. There are whole communities closing down. The fish plants have shut, the people are unemployed, and the social consequences are dire.

Cultural consequences and the long–term environmental consequences of that kind of shift are also dire. That has come about because of an industry that wasn't sufficiently regulated, which has overharvested, which has been a market–driven industry that paid no attention to the ecological limits of the system they were exploiting.

• 1820

There is a lesson there to be learned. We shouldn't be replicating it in other industries.

The Chairman: Mr. Langford, perhaps you may want to jump in and comment on who should determine whether products should be in the marketplace. You may have some thoughts on that.

Mr. Langford: In hearing the arguments here, the concern I have, in this kind of discussion and legislation, is that we have a strong concern for the emotion rather than the facts. I really believe we should be sure, before we start adding substances and shutting down industries, that there's a real problem being created. I'm sure in many cases there is.

I think of PCBs as one example, how that's being bandied about as the most toxic substance on earth. I don't suppose I want to drink the stuff, but on the other hand I don't think it's as toxic as we are led to believe. Perhaps it should have been banned. I don't have a problem with that. But you get into the situation where it's now going to cost us millions and millions of dollars to dispose of this material. It could be done quite simply and quite cheaply by other means that are available to us.

I become concerned when we start to look at the emotions of issues rather than the scientific facts. I was recently at a two–day conference held by the Clean Nova Scotia foundation. It was kind of pleasant to see at that conference that they weren't all out industry bashing. They were all looking at our problem, and of course our problem has to do with garbage and other things as well. Maybe that's not exactly what we're talking about here, but I would like to point out once again that sometimes emotions don't help us to solve the problems.

The Chairman: Mr. Côté.

Mr. Côté: In partial response to Madame Guay, I know there aren't less toxic substitutes for every chemical that we use today, and I also don't expect that waste minimization opportunities exist for every process. Bit there's plenty of evidence that there are substitutes, and there are waste minimization opportunities for a whole range of industrial sectors, small–, medium–sized businesses as well as large industries, which can benefit the environment and the bottom

[*Translation*]

everything and we make 400 people unemployed. You must find a balance. We cannot simply let down those small communities that depend on those industries. Of course, we would like to do miracles for the environment, but it can represent huge costs for people. In my mind, we should try to strike a balance.

Mme Novaczek: Oui. C'est ce qu'on voit actuellement dans la région atlantique. Beaucoup de collectivités se meurent. Les usines de transformation du poisson ont fermé leurs portes, la population est sans emploi et les conséquences sociales sont terribles.

Mais les conséquences culturelles et les conséquences environnementales à long terme de ce genre de bouleversement sont également terribles. Nous voyons les conséquences d'un manque de réglementation d'une industrie qui a surexploité la ressource, qui ne répondait qu'aux besoins du marché, sans se soucier des limites de l'écosystème exploité.

Il nous faut tirer une leçon de ces événements et ne pas agir de même dans d'autres industries.

Le président: Monsieur Langford, vous voudrez peut–être intervenir et nous dire qui doit déterminer quels produits devraient se retrouver sur le marché. Vous avez peut–être des idées là–dessus.

M. Langford: En écoutant les arguments présentés ici, je crains que dans ce genre de discussion, dans ce genre de loi, on ne se préoccupe davantage des émotions que des faits. Je crois vraiment que nous devons nous assurer, avant d'ajouter des substances sur la liste et de fermer des usines, que le problème est bien réel. Je suis persuadé que dans de nombreux cas il l'est.

Prenons l'exemple des BPC. On leur a fait la réputation d'être la substance la plus toxique sur terre. Je ne pense pas vouloir en prendre un verre, mais je ne crois pas non plus que c'est aussi toxique qu'on nous l'a laissé croire. On aurait peut–être dû l'interdire. Je n'ai pas d'objections à cela. Malheureusement, maintenant, cela va nous coûter des millions et des millions de dollars pour nous en débarrasser. On pourrait peut–être nous en défaire plus simplement, à moindre coût, en utilisant d'autres moyens qui sont disponibles.

Je suis troublé lorsqu'on commence à se préoccuper davantage des émotions que des données scientifiques entourant une question. Je suis allé récemment à une conférence de deux jours de la fondation Clean Nova Scotia. Il était agréable de constater que les participants à cette conférence ne s'en prenaient pas tous à l'industrie. Ils se penchaient sur le problème, qui est celui de nos déchets, entre autres. Ce n'est peut–être pas exactement ce dont on parle ici aujourd'hui, mais j'aimerais encore une fois signaler que les émotions nous empêchent parfois de régler les problèmes.

Le président: Monsieur Côté.

M. Côté: Pour répondre en partie à M^me^ Guay, je dirai que je sais qu'il n'existe pas de substances plus inoffensives pour remplacer tous les produits chimiques que nous utilisons de nos jours, et j'imagine qu'il n'y a pas nécessairement des moyens de réduire les déchets de chaque procédé de fabrication. Mais nous avons suffisamment de preuves de l'existence de substituts et de mesures de réduction du volume de déchets, pour toutes sortes de secteurs industriels, les petites et moyennes entreprises, de

[*Texte*]

line of the company at the same time. In many of these cases, the payback period for introducing some of these changes is as little as a few months.

We haven't taken much advantage of that information in Canada as yet, but the information is out there, in the United States, in Europe, and in other places. If we can start encouraging business by setting goals and targets that have to be met, whether it's a phasing out of something or whatever the goal might be, then I think industry is capable and prepared to respond to some of these things, as long as the goals are clear, the deadlines are set.

One of the problems we've had in this country, it seams to me, is that we set deadlines and then we change them, and they slide and they slide. This morning I made the comment about the regulatory system that was put in place to deal with pulp and paper effluence. This was initiated back in 1974. Here we are in 1994 and some of those companies still don't meet the regulations that were set 20 years ago, because we've allowed these things to slide and slide and slide.

If you keep doing that, industry is not going to be encouraged to respond. They'll just say, well, somebody's going to make a change and we'll just let it go. It's the same thing with children. If you don't set fairly stern rules and stick with them and be consistent, then people play with them.

Mme Guay: Il faut aussi aider les industries à ce moment-là. Il faut les aider à changer certains produits ou à connaître ces produits et leurs dangers.

Pour répliquer à M. Langford, l'environnement n'est pas une question émotionnelle. L'environnement est une question d'avenir et de survie. Chaque fois qu'on commet des actes qui risquent de toucher ou de briser l'environnement, on en a pour des années à s'en remettre et on doit assumer des coûts mirobolants. Chaque erreur nous coûte une fortune. Je ne pense pas que c'est émotif, je pense que c'est très économique. C'est basé beaucoup plus sur l'économie que sur les émotions, et il y a de gros progrès à faire dans les grosses industries.

[*Traduction*]

même que les grandes. Tout cela peut être avantageux à la fois pour l'environnement et pour la santé financière de l'entreprise. Dans bien des cas, la période de rentabilisation de certains changements peut n'être que de quelques mois.

Au Canada, nous n'avons pas encore beaucoup profité des renseignements qui existent à ce sujet; mais ils existent, aux États-Unis, en Europe et ailleurs. Il faut commencer à encourager les entreprises à se fixer des objectifs sérieux, que ce soit l'élimination graduelle de quelque chose ou tout autre type de but. Alors, l'industrie sera apte et prête à réagir à ce genre de choses, à condition que les objectifs soient clairs et que les échéances soient fermes.

Il me semble que l'un des problèmes que nous avons au Canada, c'est que nous fixons des échéances, pour les reporter ensuite, à maintes reprises. Ce matin, j'ai formulé un commentaire au sujet de la réglementation relative aux effluents des usines de pâtes et papiers. Cette réglementation a été proposée en 1974. En 1994, certaines de ces entreprises ne se sont toujours pas conformées aux règlements établis il y a vingt ans, parce que nous les avons laissées se défiler, d'une échéance à l'autre.

En continuant ainsi, on n'encourage pas l'industrie à se conformer. Elle peut toujours s'attendre à un changement d'échéance, et laisser le temps faire les choses. On peut comparer cela à l'éducation des enfants. Si on ne fixe pas des règles fermes, si on ne les applique pas avec persévérance et cohérence ils en profiteront pour les contourner.

Mrs. Guay: But we also have to help industries at this point. We must help them to change some products or to know more about them and the risks they represent.

In response to Mr. Langford, environment is not an emotional issue. It deals with our future and our survival. Each time that we do something that may affect or hurt the environment, it takes us years to recover and it costs huge amounts of money. Each mistake costs a fortune. I don't think it is emotional, I believe it is economic. It is based more on the economy than on emotions, and a lot of progress is to be made in major industries.

• 1825

Le gouvernement doit aider ces industries et peut-être faire plus de surveillance afin que des changements radicaux se produisent.

Mme Wells: J'aimerais également faire un commentaire

about the death of small communities that might depend on one industry. I think it is really important to remember, particularly for a place like Atlantic Canada, that there are probably a lot more jobs that depend on resource industries.

I would just like to bring to everyone's attention the conflict that exists right now in a community called Boat Harbour, where there is a pulp and paper mill and also a very important fishery. A terrible situation is occurring right now where because the best practice for preventing pollution has not been in place, people are dying of cancer. There is a proposal to deal with the effluent and the clean-up. That is being held up partly—perhaps largely—because the governmental agency responsible is trying

The government must help those industries and perhaps provide increased monitoring in order to promote radical change.

Ms Wells: I would also like to comment

sur la disparition de petites localités mono-industrielles. Il est très important de se rendre compte que, dans certaines régions, et plus particulièrement dans le Canada atlantique, un grand nombre d'emplois dépendent du secteur des ressources naturelles.

Je tiens à attirer votre attention à tous sur le conflit qui frappe une petite localité du nom de Boat Harbour, où l'on trouve une usine de pâtes et papiers et où la pêche est aussi une activité économique importante. La situation est tragique dans cette localité: les gens se meurent du cancer parce qu'on n'a pas su adopter les méthodes les plus efficaces pour prévenir la pollution. On a proposé une solution pour contrer l'effluent de l'usine et assainir le cours d'eau. Or, la solution n'a toujours

[*Text*]

to get away with what is, in effect, the cheapest solution. It is one of those things where you have to say this is really penny wise and pound foolish. Everyone is suffering.

The whole thing is being held up right now because the people in the fishery are saying, wait a minute, we don't want all that effluent that you tell us is safe dumped into our productive fish area. We just can't be satisfied that is good enough. So I think it's important to remember that when you say, wait a minute, there are the jobs in the pulp and paper mill, it's not good enough to say let's guard those jobs because there are other unaccounted for factors that we just don't know about when we start pumping this stuff into the middle of the ocean.

Several weeks ago I was privileged to hear a marine pollution specialist from the northwestern U.S., Dr. Usha Varanasi, who said that one of the problems with detecting any pollution—she was talking about marine pollution but it applies to any pollution—is that we always go for the things that are easy to figure out. We go for the things that are readily identified. We are apt to do that.

Now, here is a good example of the kind of problem you can have. What about the non–persistent chemicals? If you analyse what is in the ocean and in the liver of diseased fish, you are not going to see those organic substances that have already biodegraded but they've already done their damage. Unless you get into very, very fine–tuning and analyse the DNA traces, you are not going to have any idea.

So I think it's really important that when we are talking about saving industry, we look at those precautionary measures that have to be taken and we remember that for many, many people in Atlantic Canada and elsewhere it is the resource industries that are going to suffer if we are always erring on the side of holding on and waiting and making sure that something is acutely toxic before we deal with it.

Mr. Lincoln: In regard to the shutting down of plants, I took part in a very interesting experiment when we were trying to set up an industrial pollution system in Quebec in the late 1980s. There were maybe 20,000 plants in Quebec that we had to deal with. We realized that we didn't have the resources, the inspectors, or the regulations to deal with many thousands of plants.

So we carried out a survey to find out where the industrial pollution was coming from. What we found is that 80% of the total industrial pollution—air, water, and soil—came from six plant sectors—metallurgy, aluminium, petrochemicals, mining, and pulp and paper were the biggest culprits—and that if we could control those six sectors, we would control 80% of the industrial pollution in Quebec. These firms represented 400 industries as opposed to the thousands in existence.

[*Translation*]

pas été mise en oeuvre, et c'est en partie—peut–être en grande partie—dû au fait que l'organisme gouvernemental concerné essaie de s'en tirer au meilleur prix possible. Ces économies de bouts de chandelles ne pourront faire autrement que nous coûter plus cher à long terme. Tout le monde en souffre.

Le dossier est au point mort parce que les travailleurs des pêches disent: un instant, nous ne voulons pas que vous déversiez dans le cours d'eau où nous prenons notre poisson cet effluent dont vous nous dites qu'il ne présente aucun danger. Nous ne sommes tout simplement pas persuadés de l'innocuité de l'effluent. Alors, il ne faut pas oublier que quand on dit: un instant, l'usine de pâtes et papiers fournit des emplois, il ne suffit pas de dire qu'il faut préserver ces emplois, car il y a d'autres facteurs que nous ignorons encore, mais qui pourraient très bien entrer en ligne de compte quand nous commencerons à déverser l'effluent dans l'océan.

Il y a quelques semaines, j'ai eu le privilège d'entendre une spécialiste de la pollution maritime d'un des États du Nord–Ouest, M^me^ Usha Varanasi, qui a indiqué que la détection de la pollution est toujours problématique—elle parlait de la pollution maritime, mais on peut en dire autant des autres types de pollution—du fait que nous optons toujours pour la solution de facilité. Nous retenons invariablement les facteurs les plus évidents. Nous sommes ainsi faits.

Je vous donne un exemple pour vous montrer en quoi cette façon de procéder peut être problématique. Que faire des agents chimiques non persistants? Quand on analyse ce qui se trouve dans l'eau et dans le foie des poissons malades, on ne peut pas repérer ces substances organiques qui se sont déjà biodégradées mais qui ont néanmoins laissé des traces de leur passage. À moins de se livrer à des analyses très poussées et très approfondies pour en repérer la trace dans l'ADN, ces agents passeront inaperçus.

J'estime donc qu'il est très important, quand on parle de sauver le secteur, de tenir compte des précautions à prendre et de ne pas oublier que le dépérissement du secteur des ressources naturelles qui se produira si nous persistons dans notre attentisme, et si nous tenons toujours à être absolument sûrs qu'une substance est extrêmement toxique avant de nous y attaquer, touchera une multitude de gens dans la région atlantique et dans les autres régions du Canada.

M. Lincoln: En ce qui concerne la fermeture des usines, j'ai participé à une expérience très intéressante à la fin des années quatre–vingt, quand nous avons voulu mettre sur pied au Québec des mesures de lutte contre la pollution industrielle. À l'époque, il y avait peut–être 20 000 usines au Québec. Nous nous sommes rendu compte que nous n'avions ni les moyens, ni les inspecteurs, ni les règlements dont nous avions besoin pour entreprendre l'évaluation de ces milliers d'usines.

Nous avons donc fait enquête pour déterminer quelles étaient les sources de la pollution industrielle. Nous avons constaté que 80 p. 100 de la pollution industrielle—pollution de l'air, de l'eau et du sol—provenait principalement de six secteurs, métallurgie, aluminium, pétrochimie, exploitation minière et pâtes et papiers, et que, si nous pouvions éliminer la pollution en provenance de ces six secteurs, nous pourrions éliminer 80 p. 100 de la pollution industrielle au Québec. Ainsi, nous n'aurions qu'à évaluer 400 usines, au lieu des milliers qui existaient alors au Québec.

[*Texte*]

So it's not the little guy you shut down. It's not the one with 200 employees. Those don't count. It is the big firms that pollute. That's really what it is. The 59 pulp and paper plants in Quebec are responsible for a huge part of the pollution. There are 6 aluminum industries and there is a cumulative load, especially with the old ones like the old Alcan Aluminum plant. They are the ones that produce the most pollution.

[*Traduction*]

Il ne s'agit donc pas de forcer la fermeture des petites usines, de celles qui comptent 200 employés. Ce ne sont pas celles-là qui sont les plus grandes coupables. Tout compte fait, ce sont les grandes usines qui polluent. Au Québec, une part énorme de la pollution est attribuable aux 59 usines de pâtes et papiers de la province. La province compte six grands producteurs d'aluminium, et l'effet est cumulatif, surtout dans le cas d'anciennes alumineries comme celle de l'Alcan. Ce sont ces usines-là qui sont les plus polluantes.

• 1830

Like Mr. Côté, I think there are ways of dealing with this. You give timeframes and targets that are clear and definable. These industries have the muscle, the power, and the money to convert. When they convert they find out they're far more profitable than they used to be. Companies such as 3M, United Technologies, a number of Dutch and German companies, Toyota, Mazda, and any number of Japanese companies have discovered that.

Comme M. Côté, je crois qu'il y a moyen de venir à bout de ce problème. Il s'agit de fixer des échéanciers et des objectifs clairs et définissables. Ces sociétés, qui sont parmi les plus polluantes, ont l'influence, le pouvoir et les moyens de convertir leurs usines. Quand elles les convertissent, elles constatent qu'elles sont beaucoup plus rentables qu'elles ne l'étaient auparavant. C'est le constat qu'ont fait des sociétés comme 3M, United Technologies, de même qu'un certain nombre de sociétés allemandes et hollandaises et un grand nombre de sociétés japonaises, dont Toyota et Mazda.

We have to try to convince industry that not only must it deal with its pollution and prevent pollution for the sake of all of us, but it pays to do it. If I may very respectfully say, Mr. Langford, I hope we enshrine this precautionary principle of the weight of evidence we have been discussing today in the law. I know it's going to sound radical and emotional, but I don't think it's emotional.

Nous devons convaincre les industriels qu'ils doivent non seulement éliminer la pollution et la prévenir dans notre intérêt à tous, mais qu'ils doivent payer pour ce faire. Sauf le très grand respect que je vous dois, monsieur Langford, j'espère que nous consacrerons dans notre loi ce principe préventif de la prépondérance des preuves dont nous discutons aujourd'hui. Je sais qu'on me trouvera radical et émotif, mais je ne pense pas être émotif.

Do we wait until we know science has been proven 5,000 times, or 1,000 times, or 100% before we move? Or do we take the weight of evidence to be the important factor? If we had been prescient when we all read *Silent Spring*, maybe we would have moved on DDT much earlier. Maybe PCBs are not as bad as they say they are, but maybe they're worse than we think they are. How do we know? The problem is, all these things are cumulative.

Faut-il attendre que la science ait prouvé au-delà de tout doute qu'une substance est nocive avant que nous ne passions à l'action? Ou nous rendrons-nous à l'évidence de la prépondérance des preuves? Si nous avions été prévoyants quand nous avons tous lu *Silent Spring*, nous serions peut-être passés à l'action beaucoup plus rapidement pour enrayer les BPC. Les BPC ne sont peut-être pas aussi nocifs qu'on le dit, mais peut-être qu'ils le sont encore plus. Comment savoir? Le problème vient de ce que l'effet est cumulatif.

We saw a film the other day at our committee about how additional chemicals are adding to the estrogen load and might change the reproductive system. The International Joint Commission says there's a big body of evidence that it's happening. Evidence from research at Tufts University in California, Washington, D.C., England and Denmark all coincides.

L'autre jour, à une séance du comité, nous avons vu un film où l'on expliquait que l'accumulation de produits chimiques fait augmenter le taux d'oestrogène et pourrait modifier le système reproductif. Selon la Commission mixte internationale, il existe de nombreuses preuves de l'existence de ce phénomène. Les résultats des recherches faites à l'Université Tufts, en Californie, à Washington, D.C., en Angleterre et au Danemark tendent tous à le démontrer.

Are we going to wait until these guys are 500% sure? We must recognize the enormous danger there. In case it might affect human life or biodiversity, we should give industry three or four years to find something else. If at the end of that three or four years it hasn't found something else, that's too bad.

Attendrons-nous que ces scientifiques soient sûrs à 500 p. 100? Nous devons reconnaître le danger énorme qui nous guette. Pour le cas où ces produits pourraient compromettre la vie humaine ou la biodiversité, nous devrions accorder à l'industrie trois ou quatre ans pour trouver des produits de remplacement. Si elle n'a pas réussi à en trouver dans trois ou quatre ans, tant pis.

We did it with acid rain, ozone protection and CFCs, and we're doing it every day. I really hope we choose to identify the sectors that pollute the most and move against them. We should give them fair deadlines to enable them to recycle, but if we say

C'est ce que nous avons fait dans le cas des pluies acides, de la protection de la couche d'ozone et des CFC. Nous le faisons tous les jours. J'espère sincèrement que nous choisirons d'établir la liste des secteurs les plus polluants pour ensuite

[*Text*]

they must have the best available technology anywhere, if it's not here it's bound to be in Germany, Denmark, Sweden, Holland, or somewhere else in the world. I'm convinced that's the way we must move because otherwise we're going to be discussing the same thing forever.

Mr. Betancourt: I would like to point out we are now in the 1990s, and I don't think very many industries are asking for a softening of environmental protection objectives. Industry is saying we should do what we have to do in an effective and efficient manner. There are a number of things you can put in that category, and one of them is science.

• 1835

I was listening attentively to that. Indeed, sometimes it is not possible to wait for all the absolute evidence on a particular item, but one has to apply a lot of judgment. Also, when regulations are put in place — and this is not happening now — an opportunity should exist, a mechanism that allows for a retrospective evolution with years.

I think the much maligned PCBs come to mind. In 1985 we obviously not only had a substance that we did not know much about but also a political problem. There was a perception in the public and something had to be done. Of course, some of the legislation that came in was rather severe.

We now know a lot more about PCBs. They have to be managed. I believe if one were to look at the information we have today, one would conclude that some of the things that have to be done now wouldn't have to be done at a tremendous cost, and they could be done with very little efficiency. In fact, sometimes the information that seems to be out there is an obstacle to the management of PCBs.

Recently there were hearings, and I believe Raymond Côté chaired that particular panel. Because of the information that is out there, what is today seen as one of the best methods to rid ourselves of PCB — incineration — is simply not acceptable to the public. All of a sudden, having inappropriate information and inappropriate regulations are seen by the public as the fact of the day — in other words, PCBs would kill on contact... This would become an obstacle to the management of that substance, which we want to all manage.

There is another item that I would like to add, and I guess we haven't talked about that. Canada is in a tremendously precarious financial position. We all collectively have now come to recognize that we cannot go on like this. For the last five or six or seven years I think industry has been trying to improve on efficiency and effectiveness, and a number of provincial governments have done the same. The federal government probably will come in February with a rather shocking budget. That's what we are led to believe.

[*Translation*]

intervenir. Nous devrions leur fixer des échéanciers raisonnables pour leur permettre de faire la conversion, mais si nous leur disons qu'ils doivent se procurer la meilleure technologie qui existe, ils pourront, si elle n'existe pas ici, la trouver en Allemagne, au Danemark, en Suède, en Hollande ou ailleurs. Je suis persuadé que c'est la seule solution qui s'offre à nous, sinon, nous continuerons indéfiniment à discuter du même problème.

M. Betancourt: Je tiens à signaler que nous sommes dans les années quatre–vingt–dix, et je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de secteurs où l'on demande un adoucissement des objectifs en matière de protection environnementale. Nous reconnaissons plutôt que nous devons faire ce que nous avons à faire de manière efficace et efficiente. Il y a un certain nombre d'éléments dont il faut tenir compte, notamment le rôle de la science.

J'ai écouté attentivement ce qu'on a dit à ce sujet. En effet, il n'est pas toujours possible d'attendre qu'on ait des preuves absolument incontournables sur une substance en particulier, mais il faut exercer beaucoup de jugement. Par ailleurs, quand on établit des règlements, ils devraient — ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle — être possible par un mécanisme quelconque de revoir ces règlements pour déterminer s'ils répondent toujours aux besoins.

L'exemple qui me vient à l'esprit, c'est celui des BPC, dont on a dit tellement de mal. Chose certaine, en 1985, nous avions non seulement une substance que nous connaissions très mal, mais aussi un problème politique. Le public avait une certaine perception de cette substance, et il fallait faire quelque chose. Évidemment, certaines des dispositions législatives qui ont été adoptées étaient assez sévères.

Nous en savons maintenant beaucoup plus au sujet des BPC. Ils doivent être gérés. L'information dont nous disposons aujourd'hui nous amènerait à conclure que certaines mesures pourraient être prises pour remédier au problème sans que le coût soit exorbitant et sans que l'efficacité soit vraiment compromise. En fait, l'information qui circule au sujet des BPC est parfois un obstacle à leur gestion.

Des audiences ont eu lieu sur le sujet dernièrement, et je crois que c'est Raymond Côté qui a présidé ce groupe. À cause de l'information qui circule, l'incinération, qui est aujourd'hui considérée comme une des méthodes les plus efficaces pour éliminer les BPC, n'est tout simplement pas acceptable aux yeux du public. Le public s'imagine tout d'un coup, parce qu'il est mal informé et parce que la réglementation lui paraît insuffisante, que les BPC représentent un danger mortel, que le fait d'être en contact avec des BPC pourrait être fatal. Pareille attitude devient un obstacle à la gestion de cette substance, que nous avons tous à coeur de bien gérer.

Il y a un autre facteur dont je voudrais parler et qui n'a pas encore été abordé. Le Canada se trouve dans une situation financière extrêmement précaire. Nous en sommes venus à reconnaître comme société que nous ne pouvons pas continuer à faire comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant. Depuis cinq ou six ou sept ans, le secteur industriel essaie d'améliorer son efficience et son efficacité, et il en va de même pour un certain nombre de gouvernements provinciaux. De même, tous les indices portent à croire que le gouvernement fédéral présentera sans doute un budget choc en février.

[*Texte*]

Yet we continue to walk hand in hand, the federal inspectors and the provincial inspectors, doing the same thing. We continue to support, with our tax dollars, two levels of government doing absolutely the same thing. I think there has to be a differentiation that may—I guess I won't be making myself too popular today with the federal legislators, but I thought I would say what I think. There are many items that are of national interest that probably need the national leadership. Indeed, the federal government has to be involved. I do believe, though, that once agreements with the provinces have been reached, they are quite capable. I think all provinces today have legislation that is powerful enough to implement federal programs.

I also would say that some areas, some parts of the country that don't have any problems whatsover get saddled with national objectives. I would say there are regional problems that. . . Please do not involve the federal government in things that can be easily resolved at the regional level.

You all probably have seen the Minister of Finance's two documents that were tabled not long ago. I think there is one set of criteria that he has in the financial area, whether or not some programs should go ahead, that is very interesting. It applies very much to environmental issues. It will take me about three minutes to read this. It states:

Public interest test: Does the program area or activity serve a public interest?

Role of government test: Is there a legitimate and necessary role for government in this area or activity?

Federalism test: Is the current role of the federal government appropriate, or should the program be devolved to the provinces?

Partnership test: What activities or programs should or could be transferred in whole or in part to the private or voluntary sector?

Efficiency test: If the program is to continue, how could its efficiency be improved?

Affordability test: Is the program affordable in light of the current fiscal situation?

• 1840

Perhaps CEPA could benefit from using some of these common sense criteria for finances or for anything else. A number of tests would identify whether there is a problem, where the problem belongs, who should be involved, how many levels of government, whether government should be involved at all and so on.

The Chairman: Thank you.

Mme Guay: Si j'ai bien compris, vous dites que le gouvernement fédéral devrait établir les critères et que ces critères devraient être mis en application par le provincial ou par les services qui sont déjà disponibles pour éviter les chevauchements, les dédoublements et les coûts superflus. Est-ce bien ce que vous avez dit?

[*Traduction*]

Pourtant, nous continuons à nous tenir la main, les inspecteurs fédéraux et provinciaux faisant le même travail. Nous continuons à financer à même l'argent de nos impôts deux paliers de gouvernement qui font exactement le même travail. Il faudrait qu'il y ait une certaine différenciation—les propos que je tiens ne seront sans doute guère appréciés des législateurs fédéraux, mais j'ai cru bon de m'exprimer franchement. Il y a bien des questions d'intérêt national qui exigent sans doute une intervention du gouvernement national. Le gouvernement fédéral doit effectivement avoir un rôle à jouer. Cependant, je considère que, lorsqu'il existe des ententes avec les provinces, ces dernières sont tout à fait capables d'assumer leurs responsabilités. De nos jours, toutes les provinces ont des lois assez puissantes pour leur permettre d'appliquer les programmes fédéraux.

J'ajouterais à cela que les objectifs nationaux sont parfois imposés contre leur gré à certaines régions du pays qui n'ont aucun problème. Je dirais qu'il existe des problèmes régionaux qui. . . Il ne sert à rien que le gouvernement fédéral intervienne pour régler des problèmes qui peuvent être facilement réglés à l'échelle régionale.

Vous avez sans doute tous vu les deux documents que le ministre des Finances a déposés il n'y a pas tellement longtemps. Dans ces documents, le ministre propose un ensemble de critères d'ordre financier que je trouve très intéressants et qui seraient utilisés pour déterminer le bien-fondé de certains programmes. Ce sont des critères qui pourraient très bien s'appliquer aux questions environnementales. Il ne me faudra pas plus de trois minutes pour vous en faire lecture:

Le critère de l'intérêt public: l'activité ou l'élément de programme continue-t-il de répondre à l'intérêt public?

Le critère du rôle du gouvernement: le gouvernement a-t-il un rôle légitime et nécessaire dans cette activité ou ce domaine?

Le critère du fédéralisme: le rôle actuel du gouvernement fédéral est-il approprié ou le programme pourrait-il être transféré aux provinces?

Le critère du partenariat: quels activités ou programmes devraient ou pourraient être assurés en totalité ou en partie par le secteur privé ou bénévole?

Le critère de l'efficience: si l'activité ou le programme est maintenu, comment pourrait-on en améliorer l'efficience?

Le critère de la capacité financière: aura-t-on les moyens de financer le programme, étant donné les contraintes budgétaires?

On aurait peut-être intérêt à recourir à certains de ces critères de bon sens dans les dispositions de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement portant sur les finances ou sur autre chose. D'après certains critères, on saurait déterminer s'il existe un problème, son origine, les intervenants concernés, le nombre de paliers de gouvernement, l'opportunité de faire intervenir le gouvernement, etc.

Le président: Merci.

Mrs. Guay: Do I understand that you suggest that the federal government establish criteria which would then be applied by the provincial government or by already available agencies in order to avoid overlap, duplication and excess costs? Did I understand you clearly?

[*Text*]

Compte tenu de la situation financière du Canada, je me demande si les provinces vont accepter automatiquement les demandes du gouvernement fédéral dans tout cela. Se plient–elles instantanément aux critères du gouvernement fédéral? Je pense que cela se fait, mais je voudrais connaître votre opinion là–dessus.

Mr. Betancourt: I understand what you're saying, and I think who picks what up would have to be discussed with a lot of programs. The problem is that nobody on either level has any money. That is going to be a very difficult thing to sort out. You're talking about the concept of harmonization, which to government has meant that we both do the same thing. That has to end. We have to find better ways. There is no way we can continue this way.

I have been involved in many worthwhile initiatives in the last few years, but in those instances harmonization has meant federal government members or bureaucrats signing international agreements and then telling the provinces after the fact. This has to end.

Mme Guay: Voulez–vous dire par là qu'avant de prendre une décision, le fédéral devrait consulter les provinces et conclure une entente avec elles avant d'aller négocier au niveau international?

Mr. Betancourt: We have to become partners.

Mme Guay: C'est cela. Un partnership. Je vous remercie.

Mr. Adams: I think all of those questions are highly appropriate. One of the things we're thinking about in CEPA is the proper federal role. Duplication is where exactly the same thing is being done twice, and I agree that we have to get rid of every duplication.

In some cases it would be harmonization down and in others harmonization up. My sense is that the move will tend to be up in the area of environmental standards, because the drive is global. That's what we're trying to deal with. The problems are transboundary, so the standards. . . Where there's true duplication, we have to get rid of it.

You've all seen the movie *Sex under Siege*. It moved some of us because we're male. It started off with the environment without human beings, because in a pristine swamp there were transsexual alligators. It ended up with the human male reproductive system. Those of you who haven't seen it should see it. It's serious stuff. You've all heard the argument that the global ecosystem is not at risk, that it will survive everything we're discussing, that what is at risk is the human race.

Mr. Chair, we have a medical officer here. Perhaps he'd care to comment on what we're discussing from from a health point of view.

• 1845

By the way, I'm concerned about the environment. However, this movie we're talking about drove home the link between the environment and changes in it, and the human being. I think that swamp and the alligators will survive, but I'm not convinced that our species will survive.

[*Translation*]

Given Canada's financial situation, I'm wondering if the provinces will readily accept any request by the federal government to that effect. Do they automatically embrace any criterion established by the federal government? I think so but I would like to know what your thoughts are on that matter.

M. Betancourt: Je vous comprends et je pense qu'il faudrait, dans le cas de bien des programmes, discuter qui sera responsable de quoi. La difficulté, c'est que, quel que soit le palier de gouvernement, l'argent manque. C'est un problème dont il sera difficile de se sortir. Vous avez parlé de l'harmonisation, et c'est une notion que le gouvernement interprète comme signifiant que les deux paliers font la même chose. Cela n'a plus de fin. Il faut trouver de meilleures solutions. Cela ne peut plus durer.

Ces dernières années, je me suis occupé d'un grand nombre d'entreprises tout à fait valables, mais dans ces cas–là l'harmonisation signifiait que le gouvernement fédéral, les élus comme les fonctionnaires, signait des ententes internationales et en avisait ensuite les provinces. C'est sans fin.

Mrs. Guay: Are you saying that before making a decision, the federal government should consult with the provinces and come to an agreement with them before negotiating any international agreement?

M. Betancourt: Il faut que nous devenions partenaires.

Mrs. Guay: I get it. A partnership. Thank you.

M. Adams: Je pense que toutes les questions qui sont posées sont fort pertinentes. En revoyant la loi, on se demande quel est le rôle qu'il conviendrait que le gouvernement fédéral assume. Le double emploi, cela signifie qu'on fait exactement la même chose deux fois, et il faut s'en débarrasser, j'en conviens.

Dans certains cas, il faudrait que l'harmonisation signifie que l'on déléguera aux provinces, et, dans d'autres, que les choses seront plus centralisées. J'ai l'impression que la tendance sera à la centralisation du point de vue des normes environnementales, car il s'agit d'un problème mondial. Voilà ce que nous essayons de régler. Les problèmes étant transfrontaliers, les normes. . . Quand il y a véritablement double emploi, il faut s'en débarrasser.

Vous avez tous vu le film *Sex under Siege*. Certains d'entre nous ont été émus par ce film, car nous sommes des hommes. Les premières scènes du film montrent un environnement sans la présence des humains, mais avec la présence d'alligators transsexuels dans un marais d'une époque primitive. Au bout du compte, il y a le système de reproduction de l'humain mâle. Ceux qui n'ont pas vu le film devraient aller le voir, car c'est un film sérieux. Beaucoup nous ont dit que l'écosystème de la planète ne risquait rien et qu'il allait survivre à tous les maux dont il est question, mais que ce qui est en danger, c'est la race humaine.

Monsieur le président, il y a un médecin parmi nous. Il a peut–être quelque chose à ajouter sur le plan de la santé.

Soit dit en passant, je me soucie de l'environnement. En visionnant ce film, j'ai compris le lien qui existe entre l'environnement et les avatars qu'il subit, et les humains. Je pense que ce marais et ces alligators vont survivre, mais je ne suis pas convaincu qu'il en va de même pour l'espèce humaine.

[*Texte*]

I wondered whether you, Bob, would care to comment on that.

Mr. Van Dine: I know from the perspective of the Canadian Medical Association that they have been writing documents in terms of trying to draw the link between sustainable development and the whole concept of public health.

In terms of getting involved in legislative matters and moving beyond specific issues, be it incineration or the disposal of biomedical waste, I know that the Medical Society of Nova Scotia is really attempting to monitor these issues and to determine what role they should be playing, particularly in the redefinition of health in this country in terms of the emphasis on primary care, the concept of wellness and what have you. In Nova Scotia at least, as far as the medical society is concerned, we're really at the front end of this process in terms of the specifics relating to legislation like this.

Mr. Adams: As a doctor, do you have some sense of the matter of breast milk, tiny mutations and tiny deformities—that DNA stuff was mentioned here—in terms of this actually occurring?

Mr. Van Dine: I'm not actually a medical doctor.

Mr. Adams: What about your friends and colleagues?

Mr. Van Dine: Indeed. We have physicians who are researching in this particular area. It goes back to the point that was made earlier: how do we draw the linkages back to the health components of this?

I really don't have a lot to add to that. I wish I was a little bit more specific.

However, as I say, we're at the front end of this and we had an opportunity to review the legislation. We were hoping to have somebody here who's been out in front a little more than myself on this particular issue.

Mr. Adams: Thanks.

Ms Wells: I have a comment. You raised the question of the sexual changes that are occurring. By allusion, you talked about the substances that Dr. Novaczek was referring to earlier, which were the pesticides and other compounds that are causing this kind of change because of their hormone–like activity.

I think it's a really serious matter for CEPA to not exclude pesticides. We talked earlier about the problem of having regulation done from within the resource that drives that economy. Basically, the situation we have with pesticides means a very protective Agriculture Canada.

I was recently looking at the draft of a new environmental agriculture policy for Canada. If you haven't seen this, please do get a copy of it and look at what is being said about public education, pesticides and biotechnology. It is a must.

I have great empathy for farmers. They're in a situation in which, in order to be competitive, they have to increasingly use what's cheapest and what everybody else is using globally.

[*Traduction*]

Je ne sais pas si vous avez quelque chose à répondre à cela, Bob.

M. Van Dine: Je sais que l'Association médicale canadienne a publié des documents où elle tentait de faire un lien entre le développement durable et toute la notion d'hygiène publique.

Pour ce qui est de l'aspect législatif, sur un plan plus général, je sais que la société médicale de la Nouvelle–Écosse essaie de cerner des enjeux comme l'incinération ou l'élimination des déchets biomédicaux et qu'elle tente de déterminer le rôle qu'elle devrait jouer, notamment dans les tentatives de redéfinition de ce qu'est la santé au Canada, où ce sont les soins essentiels, la notion de bien–être, etc., qui priment. En Nouvelle–Écosse du moins, la société médicale fait figure de proue dans ses efforts pour faire inclure dans la loi des dispositions à cet égard.

M. Adams: En tant que médecin, vous avez bien une idée des conséquences possibles pour le lait maternel, des difformités ou des mutations presque insensibles—et c'est en rapport avec l'ADN dont on a parlé—n'est–ce pas?

M. Van Dine: Je ne suis pas médecin à vrai dire.

M. Adams: Mais vos amis, vos collègues?

M. Van Dine: En effet. Il y a des médecins qui font de la recherche sur ce plan–là en particulier. Cela revient à ce que l'on disait tout à l'heure: comment établir un rapport avec la santé?

Je n'ai pas grand–chose à ajouter là–dessus. J'aimerais bien être plus précis.

Toutefois, nous faisons figure de proue à cet égard, et nous avons examiné les dispositions de la loi sous cet angle. Nous espérions qu'aujourd'hui viendrait quelqu'un qui s'y connaît un peu mieux que moi en la matière.

M. Adams: Merci.

Mme Wells: J'ai une remarque à faire. Vous avez soulevé la question des transformations sexuelles qui se produisent. Vous avez fait allusion aux substances dont M^me^ Novaczek parlait plus tôt, c'est–à–dire des pesticides ou d'autres composés qui, en raison de leurs activités apparentées à celles d'une hormone, causent toutes sortes de modifications.

Je pense qu'il est très important que la loi n'exclue pas les pesticides. Un peu plus tôt, on a parlé de la difficulté que présenterait une réglementation qui émanerait de ce qui fait le moteur de l'économie. Essentiellement, face aux pesticides, Agriculture Canada a une attitude très protectrice.

J'ai pris connaissance récemment de l'ébauche d'une nouvelle politique agricole environnementale pour le Canada. Si vous ne connaissez pas ce document, je vous exhorte à en obtenir copie, et vous verrez ce qu'on y dit à propos des renseignements fournis au public sur les pesticides et la biotechnologie. Vous devez absolument le lire.

J'ai beaucoup de sympathie pour les agriculteurs. Ils oeuvrent dans un secteur où, pour faire face à la concurrence, ils doivent avoir recours sans cesse à ce qui coûte le moins cher, à ce que le reste du monde utilise.

[*Text*]

Let's say Agriculture Canada controls these substances.

I brought this along. It is one indication of a kind of new pesticide that has just been temporarily registered. It's called Prowl 480. It's a herbicide. Environment Canada has stated that there are environmental concerns. Nonetheless, it's been given a temporary registration. This is a new thing. It wasn't even out there. It's not that Environment Canada said there were problems after the fact; it's despite the fact that Environment Canada identified problems that it was still allowed to get a temporary registration.

This is the state of what's going on all the time. We can't continue doing this with pesticides. As for toxic substances, if you look at what is said about arsenic, you will see that there is a specific exclusion for the use of arsenic in pesticides, despite the fact that arsenic is one of the few compounds that has a class 1 or class A designation as a carcinogen. This can't go on.

• 1850

If you look at that document, all of the research being done on arsenic emissions is in the areas of gold mines and the like. It says absolutely nothing about arsenic being dumped into orchards and used in our pristine parks to create walkways out of pressure–treated wood and along all of our coastlines, again with CCA–treated wood. It's all excluded.

This can't happen. This can't go on. It has to be in there and regulated by CEPA.

The Chairman: Dr. Wells is pointing out a peculiarity in our approach to sorting out toxic substances.

In addition to what you said about arsenic, we do the same with lead. We seem to say yes, the substance is poisonous. It's dangerous to human health; however. . . Then we write all the exceptions under which that same substance can be used. It's a real peculiarity that needs to be addressed.

Mr. Côté: I'll support what Gwenda Wells said. As I've mentioned this morning, we have this peculiarity where legislation tells us pesticides are not toxic chemicals by law. That clearly requires some sorting out.

This debate has gone on for as long as I can remember in Canada. Agriculture Canada has managed very nicely, with the support of some of its stakeholders, to maintain control over pesticide use, but there are chemicals that are widely broadcast out in the environment. There are chemicals that are designed as toxic chemicals, and I think we need some consistency in approach. It seems to me the only way we can do that is by putting pesticides in under CEPA and settling that business once and for all.

Ms Novaczek: There was a question about epidemiological data and its availability for Atlantic Canada. Though I don't have my hands on it all, I did in the course of some research identify sources that indicated a very high concentration of quite a number of cancers in the Sydney industrial area. Some people will say oh, all those people up there smoke cigarettes and eat salt fish, so that's the problem, but in fact I think there's some fairly good evidence that the coke ovens and the tar ponds have a lot to do with that particular blip in the data.

[*Translation*]

À supposer qu'Agriculture Canada contrôle ces substances.

Voici ce que j'ai apporté. Cela vous donnera une idée du nouveau pesticide qui vient tout juste d'être homologué temporairement. On l'appelle le Prowl 480. C'est un herbicide. Environnement Canada a fait part de ses inquiétudes sur le plan de l'environnement. Néanmoins, l'homologation temporaire a été donnée. C'est un nouveau produit qui n'existait pas auparavant. Ici, Environnement Canada ne s'est pas prononcé après coup. Bien qu'Environnement Canada ait reconnu que ce produit comportait des dangers, celui–ci n'en a pas moins obtenu l'homologation temporaire.

C'est sans cesse la même chose. On ne peut pas tolérer cela dans le cas des pesticides. Prenez les substances toxiques, notamment l'arsenic, et vous constaterez que l'arsenic fait l'objet d'une dérogation spécifique, en l'occurrence quand il entre dans la composition des pesticides, bien que l'arsenic soit parmi les quelques composés de classe 1 ou de classe A désignés comme cancérigènes. Cela ne peut pas continuer.

Si vous examinez ce document vous constaterez que toutes les recherches sur les émissions d'arsenic sont limitées aux zones où se trouvent des mines d'or et autres. Aucune mention n'est faite de l'arsenic déversé dans les vergers et utilisé dans nos parcs vierges pour construire des passerelles, des trottoirs, avec du bois traité sous pression, ainsi que sur toutes nos côtes, également avec du bois traité avec de l'arséniate de cuivre et de chrome. On n'en parle pas du tout.

Ce n'est pas possible, cela ne peut pas continuer. Il faut qu'on en fasse état et que ce soit réglementé par la LCPE.

Le président: M^me^ Wells fait remarquer une particularité de la méthode que nous utilisons pour sérier les substances toxiques.

Ce que vous dites de l'arsenic est également vrai du plomb. Apparemment nous reconnaissons que la substance est toxique, qu'elle est dangereuse pour la santé; pourtant. . . Et nous dressons ensuite la liste de tous les cas d'exceptions dans lesquels on peut l'utiliser. Cette particularité exige un examen.

M. Côté: Je suis d'accord avec ce qu'a dit Gwenda Wells. Comme je l'ai déclaré ce matin, notre loi a ceci de particulier que les pesticides n'y sont pas considérés comme des produits chimiques toxiques. Un réexamen s'impose manifestement.

Ce débat dure depuis toujours au Canada. Agriculture Canada a fort bien réussi, avec l'aide de certains des intéressés, à maintenir un contrôle sur l'utilisation des pesticides, mais certains produits chimiques sont largement diffusés dans l'environnement. Certains sont conçus pour être toxiques, et je crois qu'une approche uniforme s'impose. À mon avis, la seule façon de le faire, c'est d'étendre les dispositions de la LCPE aux pesticides afin de régler cette affaire une fois pour toutes.

Mme Novaczek: On a posé la question de l'accès aux données épidémiologiques pour le Canada atlantique. Bien que je n'aie pas tous les documents en main, au cours de mes recherches j'ai relevé des sources qui indiquent l'existence d'une concentration élevée de cas de cancer dans la zone industrielle de Sydney. Certains diront sans doute que c'est parce que les gens, là–bas, fument des cigarettes et mangent du poisson salé, et que c'est l'explication du problème; je pense cependant qu'il est assez clairement prouvé que les fours à coke et les étangs bitumineux ont une large part de responsabilité dans cette anomalie.

[*Texte*]

There is an unusually high occurrence of respiratory distress, asthma and allergies in the Pictou area, which is associated with the Scott Paper mill. There is another one in Prince Edward Island, where we have no major industrial sector. Yet if you talk to Dr. Lamont Sweet, who is the epidemiologist for Prince Edward Island, he is extremely concerned. He has ongoing research trying to figure out why we have so many children on P.E.I. who are totally dependent on these puffers.

Schoolyards are littered with puffers. It's really gross. We have such an unusually high incidence of asthma and allergies on Prince Edward Island, and, as I say, we have a whole organization full of environmental sensitives over there. Speaking to those people really brings it home to you. There but for the grace of genes go any of us.

The Chairman: In this profound silence filled with reflection, then, I will jump in for a moment and go back to a brief intervention by Mr. Betancourt a moment ago, when he spoke about international agreements and the federal government.

Perhaps you may want to be very precise in what you were referring to about the federal government happily signing international agreements without consultation, because my experience is to the contrary. The federal government, before it signs an international agreement, goes into fairly thorough consultations with the provinces on every item that it has the intention to agree upon internationally. It did so as recently as in Rio, where the Canadian delegation had a very strong provincial participation and component. It did so in the 1980s on a number of occasions.

• 1855

There may be times, though, when there is not provincial unanimity and when in the light of international pressures and the fact that we want to be a good member of the international community we decide to sign, and usually it is a convention that requires two steps; namely, a signature first and then a ratification as a second step. The signature is the first step, which then leads eventually to the ratification when all other bases have been covered, particularly in cases when you are a nation with a federal system that requires a lengthy and complex consultation. That technique is used not just by Canada, but by countries with a federal system like ours, such as Germany, Switzerland—you name it.

I would be interested in knowing which instance you have in mind that led you to that conclusion, because if that has happened, it is the exception, not the rule.

Mr. Betancourt: Mr. Chairman, in my experience over many years I have seen a lot of surprises that are sprung on both provinces and industry in fairly major agreements. I would agree with you that in some cases there has been so-called consultation, but consultation is one thing and getting ownership and partnership is another. You can consult and leave with no agreement, and obviously when you call upon the other parties that should be in the partnership to implement and they're not

[*Traduction*]

Dans la région de Pictou, où est implantée l'usine de papier Scott, on note un nombre anormalement élevé de cas de troubles respiratoires, d'asthme et d'allergies. La même situation se retrouve dans l'Île-du-Prince-Édouard, où il n'y a pourtant pas de secteurs industriels importants. Cependant, si vous parlez au Dr Lamont Sweet, qui est l'épidémiologiste en chef de cette province, il vous dira qu'il est très inquiet. Il poursuit des recherches pour essayer de comprendre pourquoi tant d'enfants de l'Île-du-Prince-Édouard ne peuvent vivre sans utiliser ces inhalateurs.

Les cours d'écoles sont parsemées de ces inhalateurs. C'est vraiment choquant. L'incidence de l'asthme et des allergies est anormalement élevée dans l'Île-du-Prince-Édouard, et, comme je le disais, il y a là-bas un organisme plein de gens sensibles aux problèmes de l'environnement. Parler à ces personnes vous fait vraiment prendre conscience de la situation. Pour une simple question de gènes, cela aurait pu être n'importe lequel d'entre nous.

Le président: Je profite du moment de profond silence pendant lequel vous réfléchissez à ces remarques pour revenir un instant sur une brève remarque faite par M. Betancourt, il y a un moment, à propos des accords internationaux et du gouvernement fédéral.

Peut-être pourriez-vous préciser exactement ce que vous voulez dire lorsque vous déclarez que le gouvernement fédéral signe joyeusement des accords internationaux sans consulter personne, car j'ai toujours vu le contraire se passer. Avant de signer un accord international, le gouvernement fédéral engage, avec les provinces, des consultations assez approfondies sur tous les points de l'accord qu'il a l'intention d'accepter. C'est ce qu'il a fait récemment à Rio, où la délégation canadienne était composée d'un nombre important de représentants provinciaux. C'est également ce qu'il a fait à de nombreuses reprises, dans les années quatre-vingt.

Il arrive cependant parfois, lorsqu'il n'y a pas unanimité entre les provinces et lorsque, à cause des pressions internationales, nous voulons montrer notre bonne volonté à l'égard de la communauté internationale, que nous décidions de signer; il s'agit d'ailleurs habituellement d'une convention, et cela se fait en deux étapes; il y a d'abord une signature, puis une ratification. Après la signature, on ne ratifie le document que lorsque toutes les autres questions ont été réglées, en particulier lorsqu'il s'agit d'une nation à régime fédéral pour laquelle des consultations longues et complexes sont nécessaires. Le Canada n'est pas le seul à utiliser cette technique; d'autres États fédéraux, tels que l'Allemagne, la Suisse, ou d'autres, en font autant.

Je voudrais savoir quel est le cas qui vous a conduit à cette conclusion, car si cela s'est produit, c'est l'exception, et non la règle.

M. Betancourt: Monsieur le président, j'ai de longues années d'expérience dans ce domaine, et il est fréquent que les réactions des provinces et de l'industrie à l'égard d'accords assez importants nous réservent bien des surprises. Je reconnais que dans certains cas il y a eu une consultation. Mais la consultation est une chose et la propriété et le partenariat sont tout autres choses. Vous pouvez consulter les gens sans parvenir à un accord, et, manifestement, lorsque vous demandez aux autres

[*Text*]

ready to implement, then the history of Canada is replayed. In other words, the same antagonism that we have experienced over many years, and today, is extremely pronounced.

What I'm saying is that before you embark, or the federal bureaucrats who have the accountability for going to negotiate these things, before you go internationally you must have some real, sincere and honest partnership with those who, when you come back, will have to be told, this is what we achieved; this was the best that we could achieve and you are going to implement it now. That has, for the most part, not happened—

The Chairman: Maybe you could help us do our job. You say "for the most part"; give us the numbers.

Mr. Betancourt: For instance, let me mention the Canada–U.S. Air Quality Accord—

The Chairman: It had all the backing of the provinces.

Mr. Betancourt: I would tend to disagree with you on that, and the reason in fact is I know that in my province there isn't a very clear understanding as to what has been agreed to, what is demanded from that agreement, and how the province will be involved and so on. I am saying that we are only two months away, and my belief is—and I could be corrected—that in fact there is quite significant disagreement as to what the roles are with that. When you are two months away from implementing an international agreement and there is no clear ownership or partnership on that particular issue, I think there is a bit of trouble ahead. The ones who are going to pay will be the industries who have to take a number of steps to do whatever it is the accord is requiring of industry.

The Chairman: Allow me, Mr. Betancourt, to correct you then, because the federal–provincial agreement on this particular subject dates back to as far back as 1983 when I was Minister of the Environment, where all the provinces east of Manitoba—at that time the provinces in the west were not interested—urged the federal government to move. There was unanimous support at that point and again in 1984, again in 1985, and again at the time of the signing of the agreement between Canada and the United States in 1990. So if anything, the provinces have been very supportive in discussions with the federal government. Now, if they do one thing in Ottawa and say another thing to you, that is something I cannot comment upon. You would be privy to it whereas I am not. However, the history of provincial support for federal action in this field dates back to 1983.

• 1900

Mr. Adams: Mr. Chairman, obviously I don't know as much about some of the history regarding the environmental issue. However, I think there is a difference between dumping on the provinces and delegating. Delegating is not dumping at all. Delegating is saying, you will do this and there will be checks to see that you do it, or, here is some support to do it, that kind of an approach. I think that in recent years there has been a good deal of dumping.

[*Translation*]

parties intéressées de s'associer à la mise en oeuvre de l'accord et que celles–ci ne sont pas prêtes à le faire, c'est toute l'histoire du Canada qui se répète. Autrement dit, l'antagonisme que nous connaissons depuis des années, et encore aujourd'hui, est extrêmement prononcé.

Autrement dit, avant que vous ou les bureaucrates fédéraux qui sont chargés de négocier ce genre d'accords ne vous engagiez sur le plan international, il est indispensable d'avoir établi un partenariat réel, sincère et honnête avec ceux auxquels, lorsque vous reviendrez, il faudra dire ce que vous avez pu obtenir et ce que vous voulez désormais mettre en oeuvre. Dans la plupart des cas, ce n'est pas ce qui se passe. . .

Le président: Peut–être pourriez–vous nous aider; vous dites «dans la plupart des cas»; donnez–nous des chiffres.

M. Betancourt: Prenons l'exemple de l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États–Unis sur la qualité de l'air. . .

Le président: Il a l'appui de toutes les provinces.

M. Betancourt: Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous; en effet, je sais pertinemment que dans ma province on ne comprend pas très clairement le contenu de l'accord, ce qu'il exige, la manière dont la province devra participer, etc. Nous ne sommes plus qu'à deux mois de l'entrée en vigueur, et je suis convaincu—que l'on me reprenne si je me trompe—que les avis ne sont pas du tout les mêmes sur les rôles à jouer. Lorsque vous êtes à deux mois de la mise en oeuvre d'un accord international et que le partage des responsabilités n'est pas très clair, cela n'annonce que des difficultés. Ce sont les industries qui devront payer, et ce sont elles qui devront prendre les mesures que leur impose l'accord.

Le président: Permettez–moi, monsieur Betancourt, de vous reprendre, car l'accord fédéral–provincial sur cette question remonte à 1983, à l'époque où j'étais ministre de l'Environnement et où toutes les provinces à l'est du Manitoba—à l'époque, cela n'intéressait pas celles de l'Ouest—insistaient auprès du gouvernement fédéral pour qu'il aille de l'avant. À l'époque, tout le monde était partisan de l'accord, et la même unanimité régnait en 1984, en 1985, et en 1990, lorsqu'il fut finalement signé par le Canada et les États–Unis. On peut donc dire que les provinces se sont montrées très positives lors des discussions avec le gouvernement fédéral. Maintenant, si on vous dit une chose à Ottawa et qu'on en fait une autre, je ne peux pas me permettre de faire de commentaires, car ce sont des informations auxquelles vous avez accès, et moi pas. Il n'en demeure pas moins que le soutien des provinces au gouvernement fédéral dans ce domaine remonte à 1983.

M. Adams: Monsieur le président, je connais manifestement moins bien que vous certains aspects du passé des questions environnementales. Je pense cependant qu'il y a une différence entre se décharger des responsabilités sur les provinces et déléguer. Ce n'est pas du tout la même chose. Déléguer signifie qu'on vous demande de faire telle ou telle chose, qu'il y aura des contrôles pour s'assurer que vous le faites, ou qu'on vous apportera une aide pour cela. Ces dernières années, je crois qu'on s'est surtout contenté de se décharger des responsabilités.

[*Texte*]

I think really what we are discussing here is the question of whether there should be national standards. What you are saying is that only one level of government should implement those regulations and so on. However, the question is where the national standards will come from and who has this acid test to show that the different regions are following them. That is really where our discussion lies.

Mr. Betancourt: If I may, I think that in many instances we do require national standards. In some we don't. What I am saying is that when we require national standards, obviously the federal government plays a leading role and the provinces need to be in partnership with the federal government. When there is agreement by all parties, I believe that the implementation can be left with the provinces. They and the legislation are quite capable of doing away with that duplication of bureaucracy. That is what I'm saying.

However, in cases where there are regional issues, I think the provinces should be left to solve those problems. If there are problems in Nova Scotia, they should be resolving those problems in Nova Scotia. There is no reason why we should be spending money paying someone in Ottawa to solve a problem for the whole nation that exists only in Nova Scotia.

Mr. Adams: I think what you've described is a well-functioning federal system. I believe that very strongly. That is the way it should be. The value of a federal system is that you have the benefits of the whole and the benefits of the regional emphasis and so on right down to the community level. I think that is what we are looking for. In environment, it is particularly important. I would suggest to you that for most of the areas we are discussing regarding these toxics, we need national, if not international, standards. I would agree with you that the way those are implemented here, where the ocean and the coast is very important, is quite different from the prairies.

I think my colleague who is very interested in national standards wants to say something.

M. Sauvageau: Je vous parle à vous, mais je parle aussi aux autres témoins qui voudront intervenir là-dessus. M. l'avocat va peut-être intervenir là-dessus. Je n'ai pas ici la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, mais si je me rappelle bien, dans l'article 2, si je ne m'abuse, on donne au gouvernement canadien le pouvoir d'établir des normes nationales en tant que chef de file en environnement. Je crois que, depuis que la loi est en application, le gouvernement canadien n'a pas démontré la volonté nécessaire pour mettre cette disposition en application.

Si, dans la révision, on demande de donner au gouvernement fédéral le pouvoir d'établir des normes nationales et que le gouvernement fédéral a des normes depuis six ans et ne les a pas mises en application, je me demande pour quelle raison on le fait. C'était pour vous, monsieur Adams. Si quelqu'un d'autre veut intervenir là-dessus, cela va me faire plaisir.

Deuxièmement, M. Betancourt est intervenu au niveau des normes nationales et au niveau du partage des juridictions. On a entendu beaucoup de témoins aujourd'hui, entre autres madame de l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne pense pas qu'on puisse dire à

[*Traduction*]

En fait, ce dont nous discutons, c'est de la question de savoir s'il devrait y avoir des normes nationales. Selon vous, un seul ordre de gouvernement devrait appliquer ces règlements. Il s'agit pourtant de décider d'où viendront ces normes nationales et qui déterminera si les différentes régions s'y conforment. C'est de cela qu'il faut parler.

M. Betancourt: Permettez-moi de dire que si dans certains cas nous avons besoin de normes nationales, dans d'autres nous pouvons nous en passer. Dans la première éventualité, le gouvernement fédéral assume manifestement la direction, et il est indispensable que les provinces soient associées à ses efforts. Lorsqu'il y a unanimité de toutes les parties, j'estime qu'on pourrait laisser aux provinces le soin de la mise en oeuvre. Avec l'aide de la loi, elles sont tout à fait capables de s'en sortir toutes seules, sans qu'il y ait chevauchement de bureaucraties. Voilà ce que je veux dire.

Cependant, lorsque des questions d'intérêt régional sont en cause, j'estime qu'on devrait laisser les provinces résoudre les problèmes elles-mêmes. S'il y en a en Nouvelle-Écosse, c'est à la Nouvelle-Écosse de s'en occuper. Il n'y a aucune raison de payer quelqu'un à Ottawa pour trouver une solution nationale à un problème qui n'existe qu'en Nouvelle-Écosse.

M. Adams: Je crois que ce que vous venez de décrire, c'est un régime fédéral qui fonctionne bien. Je suis absolument convaincu que c'est ainsi que cela devrait se passer. Ce qui fait la force d'un régime fédéral, c'est qu'il offre des avantages pour l'ensemble du pays, des avantages à l'échelon régional, et aussi à l'échelon des collectivités. Je crois que c'est ce que nous recherchons. C'est particulièrement important dans le domaine de l'environnement. À mon avis, dans la plupart des domaines que nous examinons en ce qui concerne ces produits toxiques, nous avons besoin de normes nationales, sinon internationales. Je reconnais avec vous que la manière dont elles sont appliquées ici, où l'océan et les côtes jouent un rôle très important, est tout à fait différente de ce qui se passe dans les Prairies.

Je crois que mon collègue, qui s'intéresse beaucoup aux normes nationales, voudrait dire quelque chose.

Mr. Sauvageau: My comments are not only addressed to you but also to the other witnesses that might want to intervene. The lawyer may want to do so. I don't have the Canadian Environmental Protection Act in front of me, but I seem to remember that in section 2 the Canadian government is empowered to set national standards as the leader in the area of environment. I believe that since the act has been implement, the Canadian government has not demonstrated that it wanted to implement this section.

If, during the review, we ask that the federal government be empowered to set national standards, while it has not implemented standards that were already established six years ago, I wonder why we should do it at all. This comment is addressed to you, Mr. Adams, but I would be glad to hear anybody else.

Secondly, Mr. Betancourt talked about national standards and jurisdictional responsibilities. We heard many witnesses today, including the lady from Prince Edward Island. I don't think that we can ever say: Ontario will assume leadership for

[*Text*]

un moment donné: L'Ontario veut avoir la maîtrise d'oeuvre au niveau de l'environnement et, en même temps, on va la donner à l'Île–du–Prince–Édouard. À ce moment–là, on ne compare pas des produits qui se ressemblent, parce que les ressources, les moyens techniques et technologiques et le nombre de personnes ne sont pas les mêmes d'une province à l'autre.

[*Translation*]

environmental issues, but so will Prince Edward Island. If we did that, we would be comparing apples and oranges, because resources, whether technological or human, are not the same in every province.

• 1905

Donc, au niveau des normes nationales, comme M. Betancourt l'a dit tout à l'heure, si on un problème au Manitoba, le gouvernement fédéral ne peut pas le régler et régler en même temps un autre problème en Nouvelle–Écosse. Deuxièmement, si on voulait donner ce pouvoir aux autres provinces ou territoires, je ne sais pas si tout le monde serait d'accord avec cela. Pour ce qui est des normes nationales, vous les avez. Mettez–les en application!

So, as far as the national standards go, as Mr. Betancourt said earlier, if there is a problem in Manitoba, the federal government cannot solve it and solve at the same time another problem in Nova Scotia. Secondly, if we were prepared to give this power to other provinces or territories, I am not sure that everybody would agree. You already have the national standards; all you have to do is implement them!

Mr. Adams: I think that's the difference between delegation and dumping that we've seen there. In fact if you have national standards, if you're delegating where someone can do it very easily, you don't give them much support. Where they have difficulty doing it, you give them the support they need.

M. Adams: Je crois que c'est là la différence entre se décharger complètement de ses responsabilités et les déléguer. En fait, lorsqu'il y a des normes nationales, lorsque vous déléguez à quelqu'un des responsabilités dont il peut s'acquitter très aisément, point n'est besoin de lui apporter beaucoup d'aide. Par contre, s'il a des difficultés à le faire, vous lui fournissez l'aide nécessaire.

Mr. Betancourt: Mr. Chairman, may I just make one more comment to point out perhaps the record we have on partnership under CEPA today between the federal government and the provinces.

M. Betancourt: Monsieur le président, permettez–moi de faire une dernière remarque au sujet de la collaboration actuelle entre le gouvernement fédéral et les provinces en vertu de la LCPE.

CEPA has a section that would allow equivalency agreements with the provinces. That is precisely the point I've being trying to make. When there is a certain agreed standard for Canada, those provinces would have the mechanisms to apply and implement that particular objective, regulation, guideline. When it signs an agreement, the federal government basically removes itself from it and it is now in the hands of the provinces. Just to show the poor record of that—again I can stand to be corrected—there is not one equivalency agreement in all the years that CEPA has been in existence, because those dealing with CEPA from Ottawa simply do not want to relinquish those powers themselves.

La LCPE contient un article qui autoriserait des accords d'exemption avec les provinces. C'est précisément ce que j'essayais de faire valoir. Une fois une norme acceptée pour l'ensemble du Canada, les provinces auraient les mécanismes nécessaires pour appliquer et mettre en oeuvre l'objectif, le règlement, la directive appropriée. Lorsqu'il signe un tel accord, le gouvernement fédéral se démet de ses pouvoirs au profit des provinces. Pour vous montrer la médiocrité des résultats obtenus dans ce domaine—encore une fois, reprenez–moi si je me trompe—je peux vous dire qu'il n'y a pas eu un seul de ces accords depuis que la LCPE existe, car ceux qui s'occupent de l'application de la loi à Ottawa ne veulent tout simplement pas renoncer à leur pouvoir.

Can anybody around this table argue here today that all the provinces of Canada have extremely valuable legislation that could in fact be taking care of those problems under an equivalency agreement at half or less the cost?

Y a–t–il quelqu'un à cette table, aujourd'hui, qui peut nous dire que toutes les provinces ont les lois nécessaires pour régler ces problèmes dans le cadre d'un accord d'exemption pour deux fois moins cher?

The Chairman: Mrs. Brown, could you comment on that?

Le président: Madame Brown, pouvez–vous répondre?

Ms Brown: To correct you again, I'm afraid, Osmando, the minister signed an equivalency agreement with Alberta about two months ago.

Mme Brown: Je crains de devoir encore une fois vous reprendre, Osmando, car le ministre a signé un accord d'exemption avec l'Alberta il y a environ deux mois.

Mr. Betancourt: That's great news.

M. Betancourt: Excellente nouvelle.

Ms Brown: There are three regulations and there are more in the works.

Mme Brown: Il y a déjà trois règlements, et d'autres sont en préparation.

Il y en a trois, je pense.

There are three, I believe.

Une voix: Oui, mais il y a d'autres qui sont prêtes.

An Hon. Member: Yes, but others are ready.

Mme Guay: Elles sont en négociation en ce moment. J'aimerais ajouter quelque chose là–dessus.

Mrs. Guay: They are currently being negotiated. I would like to add a comment.

[*Texte*]

Bien sûr, il faut des partnerships. Il est certain aussi que chaque province a des ressources qui diffèrent beaucoup de celles des autres provinces. Tout dépend de la population, du développement, de la grandeur, des industries, etc.

Il est vrai qu'on ne peut pas imposer des normes nationales sans consulter. Il faut absolument consulter. Même si on se donne des normes nationales ou internationales, si les provinces, ou même les municipalités, n'ont pas les moyens de les appliquer. . . Quand on est rendu au niveau des municipalités, cela ne donne absolument rien. On a de belles normes et on projette une belle image, mais au bout de dix ans, il ne se s'est rien passé et il ne se passera pas grand-chose non plus.

Quand on fait des normes nationales ou internationales, il faut qu'il y ait un système de communication étroite et d'entente avec chacune des provinces. C'est plus compliqué, mais au moins, comme dans toute négociation, on finit par trouver un terrain d'entente. Je pense que c'est prioritaire.

Il y a des provinces qui appliquent leur loi environnementale plus facilement que d'autres. Il ne faut pas, non plus, que le gouvernement fédéral retire complètement son aide. Le gouvernement fédéral doit faire sa part sur le plan financier pour aider les provinces à s'en sortir. Il ne peut pas se contenter de dire: On établit des normes nationales et vous, les provinces, *take the bill*. Donc, le fédéral a sa part à faire là-dedans.

Mr. Lincoln: I'm sorry to keep on with this thing, but I think that's the crux of what we're about really. Tomorrow we're going to CCME, and I think this is really an important question Mr. Betancourt has raised.

[*Traduction*]

Of course, we need partnerships. Obviously, resources vary greatly from one province to another. It all depends on their population, their development, their size, their industries, etc.

It is true that national standards cannot be imposed without consultation. Consultation is essential. Even if we adopt national or international standards, if the provinces, or even the communities, do not have the means to implement them. . . At the community level, it is totally useless. We would have fine standards and a fine image, but, after ten years, nothing has happened, and nothing much will happen.

When you establish national or international standards, there must be close communication and understanding with each of the provinces. It makes things more complicated, but at least, as in all negotiations, one can finally come to an agreement. I think that is a priority.

For some provinces, it is easier to enforce their environmental legislation than for others. The federal government should not totally withdraw its support. It must pay its share to help provinces to manage. It cannot simply say: we'll establish national standards, and you, the provinces, you will take the bill. So the federal government has a role to play.

M. Lincoln: Excusez-moi si j'insiste, mais je crois que c'est cela l'essentiel. Demain, nous allons rencontrer le CCME, et je crois que M. Betancourt a soulevé une question vraiment importante.

• 1910

I would say, like you, Mr. Chairman, I think if there's a model we should be using, it's the international model. It is the one place where there's been cooperation.

Charles mentioned his experience. I can mention my experience. When I was a minister in Quebec, there was the acid rain coalition—seven provinces and the federal government. We all agreed on targets that have been exceeded today.

I can quote the ozone layer. I participated with the federal government in the negotiations, the Montreal Protocol, representing Quebec, the environment and economy, the Brundtland report. The Brundtland Commission report had a national task force where all the provinces and the federal government participated. I represented Quebec in New York when the Brundtland report was presented, etc.

Right now, for example, I'm involved in my work on the biodiversity convention. There's been extensive communication with the provinces on every little aspect of it. I was in Quebec on Friday, and the federal bureaucrat who's in charge of it was in Quebec to kind of explain the whole strategy, to get input. He had been in consultation with the provinces for months—this was to tell the public about it before the international meeting on December 6, which will define the Canadian position. A big part of the work of the CCME, the Canadian Council of Ministers of the Environment, will be about a combined biodiversity position for Canada. It's the same with so many international areas today.

Je pense comme vous, monsieur le président, que nous devrions utiliser le modèle international. C'est à ce niveau qu'il y a eu une véritable coopération.

Charles a parlé de son expérience. Je peux en faire autant. Lorsque j'étais ministre au Québec, il y avait la coalition pour la réduction des pluies acides. . . sept provinces et le gouvernement fédéral. Nous nous étions tous mis d'accord sur des objectifs qui ont été dépassés aujourd'hui.

Je peux vous parler de la couche d'ozone. J'ai participé avec le gouvernement fédéral aux négociations, à la préparation du Protocole de Montréal, où je représentais le Québec, aux discussions sur l'environnement et l'économie, au rapport Brundtland. Le rapport de la Commission Brundtland proposait la création d'un groupe de travail national auquel toutes les provinces et le gouvernement fédéral participeraient. J'ai représenté le Québec à New York lorsque le rapport de cette commission y a été présenté.

En ce moment, par exemple, je travaille à la Convention sur la biodiversité. Les moindres détails en ont été discutés avec les provinces. J'étais à Québec vendredi, où était également venu un bureaucrate fédéral pour expliquer toute la stratégie et obtenir des réactions. Il y avait des mois qu'il consultait les provinces. . . il s'agissait d'informer le public avant la réunion internationale du 6 décembre, qui permettra de définir la position du Canada. Une grande partie des travaux du Conseil canadien des ministres de l'Environnement portera sur la définition de la position du Canada et de ses provinces à l'égard de la biodiversité. Les choses se passent de la même façon dans beaucoup d'autres domaines internationaux.

[*Text*]

On the contrary, instead of being a bad area to cite as an example, it's maybe a far better area than the national part of it.

I agree with you that nationally there's been a lot of frustration sometimes because of the federal government's habit of publishing norms, not realizing that some provinces are different from others. National norms might apply to P.E.I. one way and to Quebec, Ontario, B.C. or Alberta, for example, a different way, because they have infrastructures, they have personnel.

I think improvement was needed there, but in the last few years I think a huge step forward has been made. The Canadian Council of Ministers of the Environment now meets almost regularly on this basis. There are bureaucrats from all the various regions who sit on a consistent basis, all the time, to look at all these various areas.

Part of the step we're trying to do here is to make recommendations. I think we should make recommendations as to how we can harmonize our legislation, but not in the sense of the federal government or the provincial government invading the territory and saying, because we are in Quebec or because we are in B.C. or because we are in Alberta there should be just provincial presence.

Let's face it, the biggest case that was taken against a polluter in Canada was against Tioxide in Quebec. Against Tioxide it was a federal statute, the Fisheries Act, that was used because it happened at the time to be the most propitious and convenient statute with which to sue Tioxide, which was laughing at all of us. The Quebec government and the federal government agreed that it wouldn't be the Quebec environment law, because it was too broad—we wouldn't be specific enough. So we used the Fisheries Act.

Sometimes it might be federal legislation, sometimes it might be Quebec legislation. It depends a lot on jurisdiction.

I'm going to bring another point forward, which might sound crazy. I think part of the problem that has arisen is that the federal government has been very timid to even invoke its own jurisdictions.

In the United States jurisdictions are such that the federal government of the United States—I can tell you this by complete knowledge of the facts. In the Great Lakes region, for instance, there are eight Great Lakes states, and the federal government of the United States', EPA, the federal agency, can come in and say, which they did two years ago, we want to have a Great Lakes policy on toxics and we are going to impose regulations on the eight Great Lakes states. We'll give you two years to comply. That's it. The regulation is passed at the federal level and the United States has to comply. If you did this in Canada tomorrow there would be a revolution.

• 1915

The federal government here has become more and more timid. It's afraid to move because someone may disagree so it doesn't do anything. I think you're right in saying the signals have been very confused. Through the CCME and other instruments we must sit down to determine the best way of reaching a certain goal.

[*Translation*]

Au lieu de dire que les choses marchent mal dans ce domaine, on ferait bien mieux de reconnaître que cela fonctionne peut–être beaucoup mieux que sur le plan national.

Je reconnais avec vous qu'à ce niveau le gouvernement fédéral a créé un fort sentiment de frustration à cause de son habitude de publier des normes sans tenir compte du fait que certaines provinces ne sont pas comme les autres. Des normes nationales sont peut–être applicables à l'Île–du–Prince–Édouard d'une certaine manière et au Québec, à l'Ontario, à la Colombie–Britannique ou à l'Alberta, par exemple, d'une manière toute différente, parce que ces provinces disposent d'une infrastructure et du personnel nécessaires.

Je crois que des améliorations s'imposaient, mais au cours des dernières années un très grand pas en avant a été fait. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement se rencontre maintenant de manière assez régulière. Des fonctionnaires de toutes les régions sont réunis en permanence pour étudier toutes ces questions.

Une de nos tâches consiste à présenter des recommandations. Je crois que nous devrions en soumettre sur la manière d'harmoniser nos lois, mais pas au sens où le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial envahirait le territoire et déclarerait que, sous prétexte que l'on est au Québec, en Colombie–Britannique ou en Alberta, il devrait y avoir une présence provinciale.

Reconnaissons–le, le plus grand procès jamais intenté contre un pollueur au Canada a été l'affaire de la société Tioxide, au Québec. Contre cette société on a utilisé une loi fédérale, la Loi sur les pêches, car à l'époque c'était celle qui se prêtait le mieux à des poursuites contre Tioxide, qui se moquait de tout le monde. Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont alors décidé que l'on n'utiliserait pas la loi provinciale sur l'environnement parce qu'elle manquait de précision. Nous avons donc utilisé la Loi sur les pêches.

On s'appuie donc parfois sur les lois fédérales, parfois sur les lois québécoises. Cela dépend beaucoup du domaine.

Je vais maintenant vous dire quelque chose qui va peut–être vous paraître très bizarre. À mon avis, le problème est dû en partie au fait que le gouvernement fédéral s'est montré timoré lorsqu'il s'agissait d'invoquer ses propres lois.

Aux États–Unis, les compétences sont telles que le gouvernement fédéral... je peux vous l'assurer, car je connais parfaitement les faits. Il y a huit États riverains des Grands Lacs, et l'EPA, qui est un organisme fédéral, peut intervenir—ce qui s'est produit il y a deux ans—en disant qu'il veut avoir une politique sur les produits toxiques pour la région des Grands Lacs et qu'il va imposer des règlements à ces huits États riverains, en leur donnant un délai de deux ans pour s'y conformer. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Le règlement est alors adopté à l'échelon fédéral, et les États–Unis sont obligés de l'observer. Si l'on faisait cela au Canada, il y aurait une révolution dès le lendemain.

Notre gouvernement fédéral est devenu de plus en plus timoré. Il a peur d'agir, au cas où quelqu'un ne serait pas d'accord, si bien qu'il ne fait rien. Je crois que vous avez raison de dire qu'il est très difficile d'interpréter ces réactions. Il faut donc que nous utilisions le CCME et d'autres instruments pour trouver la meilleure façon d'atteindre un certain objectif.

[*Texte*]

I agree with you 100% that your industry, although I don't know what industry you're in, Mr. Langford, has to be given clear signals. What are the targets? What are the regulations? Who is going to enforce them? Because of particular legislation or jurisdictions, maybe it would be best for the federal government to enforce the regulations sometimes and the provinces another time. However, you shouldn't be visited by two levels of government on the same thing.

I agree with you 100%. I think if we keep saying it the message will eventually get through, but the federal government has its own jurisdiction. Not only should it get involved, the Supreme Court has said it has a duty to get involved. It doesn't have a choice. It has to save the fish and the oceans.

Mr. Langford: I think Mr. Lincoln has probably said it a little better than I would have, but the CCME has been a good force between the provinces and the federal government. I'm involved in a particular project involving the burning of hazardous waste in cement kilns. There are no regulations for that in Canada. The CCME are developing guidelines for that now, and they've been doing that in conjunction with all the provinces. When those guidelines eventually come out they will be nation–wide.

I guess the option is there for the provinces to take them or not. Hopefully they will. They have the option, of course, of making them tougher if they want to as well. I think that's a good example of provincial and federal governments working together under the CCME.

Mrs. Kraft Sloan: Mr. Lincoln has used two words that are of great concern to me. The first one was "evade" and the second was "timid". If we're going to have national standards, they have to be supported and maintained through an enforcement mechanism that doesn't allow for either jurisdiction to evade its responsibilities.

I have some concern as well that the federal government has been a little timid in pushing for some of the powers it does have. I would like to open this up to some of the individuals who haven't spoken tonight, if they have some thoughts on this.

It has been suggested to us by a number of witnesses that part of the problem around enforcement has to do with the structure because it goes through the regional offices and things like that. Perhaps it might be better if there were some direct reporting centrally. Given the kind of situation we're dealing with, we don't want two inspectors coming. I really don't care if an inspector is a provincial inspector or a federal inspector, but I certainly do care that our national standards are supported by some kind of national enforcement.

I'm just wondering if people around the table have any comments about having an enforcement process that reports to a more central location nationally.

M. Sauvageau: Voulez–vous dire que ce devrait être encore plus centralisé qu'aujourd'hui? Il me semble que la ligne directrice est relativement claire, qu'il y a dix directions régionales relevant du ministère de l'Environnement fédéral.

[*Traduction*]

Je suis totalement d'accord avec vous pour dire que votre industrie, encore que je ne sache pas de laquelle il s'agit, monsieur Langford, a besoin de recevoir des indications très claires. Quels sont les objectifs? Quels sont les règlements? Qui va les appliquer? À cause de certaines lois ou compétences, peut–être serait–il préférable que ces règlements soient appliqués par le gouvernement fédéral dans certains cas et par les provinces dans d'autres. Ce qu'il faut en tout cas éviter, c'est que des représentants des deux ordres de gouvernement viennent vous rendre la visite pour la même chose.

Je suis donc d'accord avec vous à 100 p. 100. Si nous continuons à le répéter, le message finira bien par passer, mais le gouvernement fédéral a son propre domaine de compétence. Non seulement il devrait intervenir, mais, comme l'a dit la Cour suprême, c'est pour lui un devoir de le faire. Il n'a pas le choix. Il faut qu'il sauve les poissons et les océans.

M. Langford: M. Lincoln l'a probablement un peu mieux dit que je ne l'aurais fait moi–même, mais le CCME a joué un rôle très utile de consultation entre les provinces et le gouvernement fédéral. Je m'occupe d'un projet qui concerne la destruction par le feu de déchets dangereux dans des fours à ciment. Il n'existe pas de règlement pour cela au Canada. Le CCME élabore actuellement des directives à ce sujet, avec la collaboration de toutes les provinces. Lorsque les directives sortiront, elles seront applicables à l'ensemble du pays.

Je crois que les provinces ne sont pas obligées de les adopter, mais j'espère qu'elles le feront. Il leur est naturellement loisible de les rendre encore plus rigoureuses si elles le désirent. Je crois que cela est un bon exemple de collaboration fédérale–provinciale dans le cadre du CCME.

Mme Kraft Sloan: M. Lincoln a utilisé deux mots qui m'inquiètent beaucoup. Le premier est «envahir», et le second «timoré». Si nous voulons avoir des normes nationales, il faut qu'elles soient soutenues par un mécanisme qui en impose l'application à tous les niveaux.

Je crains également que le gouvernement ne se soit montré un peu timoré lorsqu'il s'agissait de faire valoir certains des pouvoirs qu'il détient déjà. Je souhaiterais que les personnes qui n'ont pas encore parlé ce soir prennent la relève si elles ont des idées à exprimer à ce sujet.

De nombreux témoins nous ont dit que le problème de l'application des règlements tenait en partie à la structure elle–même, parce qu'il faut, par exemple, passer par les bureaux régionaux. Peut–être serait–il préférable qu'il y ait un système de rapport direct et central. Étant donné le genre de situation dont il s'agit, nous ne tenons pas à ce que deux inspecteurs se présentent successivement. Peu m'importe que ce soit un inspecteur provincial ou fédéral, mais ce à quoi je tiens beaucoup, c'est que nos normes nationales s'appuient sur un système d'application nationale quelconque.

Que penseraient les personnes assises autour de cette table d'un processus d'application administré par un organisme plus centralisé?

Mr. Sauvageau: Do you mean that it should be even more centralized than today? It seems to me that the reporting structure is rather clear, that there are 10 regional offices reporting to the federal Environment ministry.

[*Text*]

[*Translation*]

• 1920

La directrice est ici et elle pourrait nous dire si on se trompe. Voulez–vous quelque chose de plus centralisé que cela? Je ne peux vous dire si je suis d'accord ou pas, mais est–ce bien ce que vous voulez dire?

The director is here; she could tell us if we are wrong. Would you wish for more centralization? I can't tell you whether I agree or not, but is that really what you are trying to say?

Mrs. Kraft Sloan: In terms of the enforcement process itself, it's kind of quasi–judicial, a little bit separate and the people doing inspections report directly to the deputy minister—this has been recommended by a number of people outside the department in terms of looking at some of the activities. Mr. Lincoln, I think you mentioned this. Was there an example?

Mme Kraft Sloan: Le processus d'application lui–même est quasi judiciaire; il est à peu près indépendant, car les inspecteurs présentent leurs rapports directement au sous–ministre—cette procédure a été recommandée par plusieurs personnes de l'extérieur qui avaient étudié certaines activités du ministère. Monsieur Lincoln, je crois que vous y avez fait allusion. Aviez–vous un exemple?

Mr. Lincoln: It was suggested that instead of enforcement being at the regional level, it should be centralized, much as Ontario centralizes instead of leaving it to the regions, and I think Quebec does this as well.

M. Lincoln: On a proposé que, plutôt que d'être reléguée au palier régional, l'application devrait être centralisée, sensiblement comme l'Ontario centralise son processus plutôt que de le confier aux régions, et je pense que le Québec fait la même chose.

Ms Wells: I've spoken before but I'd like to comment on what you just said. I think an effective public registry would be a tremendous benefit, so that for whatever kind of system, however decentralized or centralized, at some level the information would be out there for everybody to know what was going on.

Mme Wells: J'ai déjà eu la parole, mais j'aimerais commenter ce que vous venez de dire. Je pense qu'un registre public efficace serait extrêmement utile, afin que, quel que soit le système, si centralisé ou décentralisé qu'il soit, l'information serait là à un niveau quelconque, de façon que tout le monde sache ce qui se passe.

I say that not just so that there would be better enforcement, but I also think of it being a registry of positive things as well. People could find out about the best innovations coming out of different jurisdictions, for instance. I've been doing a lot of my work around pesticide issues, and I've found that several provinces have excellent programs for pesticide reduction.

Je n'avance pas cette idée simplement pour améliorer l'application de la loi; je pense aussi que le registre pourrait faire état d'éléments positifs. Les gens pourraient s'y renseigner sur les meilleures innovations de différentes instances, par exemple. J'ai concentré une grande partie de mon travail sur les pesticides et j'ai constaté que plusieurs provinces ont d'excellents programmes de réduction de ces substances.

I don't think other people know about that, so I think that kind of a registry, both for enforcement and to get the information out about positive things, would be a tremendous asset to CEPA.

Je ne sais si d'autres personnes sont au courant, et c'est pourquoi je pense qu'un registre de ce genre serait un grand atout pour la LCPE, tant pour en faciliter l'application que pour faire connaître les réalisations positives.

Mr. Côté: I think one thing that is important in dealing with the issue of enforcement is having a consistent and clear enforcement policy. I think there's been some attempt under CEPA to get a clear nationwide policy so that all of the regional offices know what criteria are to be used when something happens, and the enforcement action is then triggered.

M. Côté: En ce qui concerne l'application, je pense qu'il est important que nous ayons une politique claire et uniforme. J'ai l'impression qu'on a tenté, dans le cadre de la LCPE, d'élaborer une politique nationale claire, pour que tous les bureaux régionaux sachent quels critères employer quand quelque chose arrive et que le processus d'application est déclenché.

I think that problem existed in the department for a long period of time. Karen Brown could tell us whether that's been sorted out, but I think that's one issue that becomes important in these things. Whatever the policy and whatever the criteria to be followed when somebody crosses the line, this is what happens next. When everybody knows that is the approach, you don't have to worry so much about centralization versus regionalization.

Je crois que ce problème–là existait déjà depuis longtemps au ministère. Karen Brown pourrait nous dire s'il a été résolu, mais je pense que la politique est une question importante dans ce contexte. Quelle que soit la politique, et quels que soient les critères à suivre quand quelqu'un dépasse la limite, voici ce qui doit être fait. Quand tout le monde est au courant de l'approche retenue, il n'est plus nécessaire de s'inquiéter autant des questions de centralisation ou de régionalisation.

Even in the province of Nova Scotia there is that sort of issue. They have several district offices and a lot of the legislation and enforcement of that legislation is interpreted differently in district offices, because they have people with different backgrounds and value systems and so on running the offices. You need clear policy and clear criteria, and I think things will proceed fairly smoothly after that.

Ce problème–là se manifeste même en Nouvelle–Écosse. Il y a dans la province plusieurs bureaux de district qui interprètent très différemment la loi et son application, parce qu'ils sont dirigés par des gens qui ont des antécédents et des systèmes de valeurs différents. Avec une politique et des critères clairs, je pense que tout devrait se faire sans grandes difficultés.

[*Texte*]

Mr. Gilmour: I concur with Mr. Lincoln's comments about federal government timidity. To go back to Professor Côté's remarks about a mill that 20 years later is still not meeting the standards, in British Columbia the province took over. The standards for pulp mills are much higher because the provincial government took them on.

I see the federal government having a threshold level that is satisfactory. There is nothing wrong with the provinces going higher. The comment you make about lung problems is interesting, because if you parked your car beside the mill in Port Alberni 25 years ago, you couldn't see out of the windshield in the morning because of the fly ash. These days you have to look at the mill, particularly on a day that has low humidity, to see if it's actually operating.

About four years ago there was a major concern about pneumonia among the school children. It was blamed on the mill, but the final study showed that it had nothing to do with the mill. It was wood smoke from the airtights, but the community didn't want to hear that. Blaming the mill was much easier.

[*Traduction*]

M. Gilmour: Je m'associe à ce que M. Lincoln a dit en accusant le gouvernement fédéral d'être timoré. Pour revenir à ce que M. Côté disait au sujet d'une usine qui ne respecte toujours pas les normes, 20 ans après qu'on l'eut prise en défaut, en Colombie-Britannique, la province a pris les choses en main. Les normes applicables aux usines de pâte à papier sont beaucoup plus sévères là-bas parce que le gouvernement provincial est intervenu.

À mon avis, le gouvernement fédéral devrait imposer un seuil satisfaisant. Ensuite, il n'y aurait rien de mal à ce que les provinces se montrent plus exigeantes. Ce que vous dites au sujet des troubles pulmonaires est intéressant, parce que, il y a 25 ans, si vous aviez garé votre voiture le matin à côté de l'usine de Port Alberni, vous n'auriez rien pu voir à travers votre pare-brise à cause des cendres volantes. Aujourd'hui, surtout par temps sec, il faut vraiment regarder l'usine pour voir si elle fonctionne.

Il y a quatre ans, les gens ont vraiment eu peur parce que plusieurs écoliers ont souffert de pneumonie. C'est l'usine qu'on a blâmé, mais l'étude réalisée à cette occasion a révélé qu'elle n'était en rien coupable. Le problème était imputable à la fumée dégagée par les poêles à combustion lente, mais le public ne voulait pas le savoir: il était bien plus facile de blâmer l'usine.

• 1925

I see the federal government as having a threshold in terms of standards. If people want to go over and above that, it's just fine, but there have to be acceptable and enforceable standards. The federal government has not, in many cases, done that.

Le président: Monsieur Sauvageau.

M. Sauvageau: Je pensais que j'avais passé mon tour.

Plus tôt, monsieur Côté, vous avez parlé de lois précises et claires. L'article 108 permet au public de porter plainte et je connais plusieurs personnes qui travaillent de façon quotidienne avec la loi canadienne. Avez-vous connu des gens qui ont porté plainte en vertu de l'article 108 et que le tout se soit bien déroulé du début à la fin? Je pense que non.

Donc, pourquoi et de quelle façon pourrait-on améliorer l'information du public sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement? On a beau, en haut de la pyramide, avoir les meilleures idées du monde, et ce n'est pas ce que nous avons, mais supposons que c'est le cas, si la population n'est pas au courant de ces idées-là, cela ne change rien. Par exemple, selon l'article 108, les gens pouvaient porter plainte. Il y en a trois ou quatre qui l'ont fait, mais cela n'a pas abouti à quelque chose de très concret.

Donc, pourquoi ceux qui auraient pu le faire ne l'ont-ils pas fait? De quelle façon pourrait-on améliorer la connaissance du public, particulièrement au niveau des plaintes?

Ms Novaczek: I'm really very happy that he brought this topic up. I wanted to make an intervention on that subject myself.

I don't know. It takes two persons over the age of 18 with a reasonable understanding that something illegal is going on to lodge a complaint. That's my understanding of the general process. I don't know anybody in Prince Edward Island who has actually done that.

Bref, je me dis que le gouvernement fédéral devrait imposer un seuil de normes minimales. Si d'autres instances veulent imposer des normes plus strictes, très bien, mais il faut au départ des normes acceptables, et qu'on puisse les respecter. Dans bien des cas, le gouvernement fédéral n'a pas établi de normes comme celles-là.

The Chairman: Mr. Sauvageau.

Mr. Sauvageau: I thought I missed my turn.

Mr. Côté, you spoke earlier about clear and precise legislation. Section 108 allows the public to complain, and I know several people who deal with the Canadian legislation on a daily basis. Have you been aware of people who filed a complaint under section 108, and do you know whether everything went well, from beginning to end, in that regard? I think not.

Then, why and in what way could we improve public information on the Canadian Environmental Protection Act? We might have the best ideas in the world at the top of the pyramid, and we don't, but let's suppose that we did; if the public isn't aware of them, it doesn't change anything. For example, under section 108, people could file a complaint. Three or four people have done so, but without any very concrete results.

Why did the people who could have filed complaints not do so? How could we improve public knowledge of the legislation, particularly with regard to complaints?

Mme Novaczek: Je suis vraiment très heureuse qu'il ait soulevé la question. Je voulais faire une intervention là-dessus moi-même.

Je ne sais pas. Il faut deux personnes d'au moins 18 ans qui ont une idée raisonnable que quelque chose d'illégal se passe pour qu'une plainte puisse être déposée. C'est mon interprétation du processus général des enquêtes. Je ne connais personne à l'Île-du-Prince-Édouard qui ait effectivement porté plainte.

[*Text*]

That has largely to do, I think, with nobody knowing that this is available to them, including even those of us in the environmental coalition. We have a lot of stuff to try to track and cover. There are few of us, and we're all volunteers. We do what we can, but it's very difficult to keep up.

This year we did develop a project. Hopefully, we can attract of bit of monetary assistance.

One of the things we want to do is to put together a public education module that will tell people exactly what their rights are in terms of environmental assessment, what provincial screening is, what federal screening is, what's appropriate at different times and why, and what the triggers are. What do you do if you see somebody dumping pesticides in your local stream? Do you call the feds? Do you call the provinces?

It's a major problem for the general public. We get these questions frequently on the phone. People don't know who to call.

Another common assumption is that if something is happening, then it must be happening because somebody is consciously allowing it to happen. People can't necessarily tell from looking at an activity whether or not it's permitted. They're generally reluctant to march up to whomever it is and ask them whether they have a permit to do that.

However, it would be a very powerful tool if there was a much more general use of permits, if people were aware of this, and if they knew that they could walk up to someone to ask for their permit. They're a member of the public so they could say it's their environment when they ask to see that permit.

I would like to encourage the committee, when they're drafting the recommendations, to really think about what the fiscal restraints in Canada are really going to mean to all of us in terms of bridging the gap between where we would like to be and where we can practicably reach.

I think strengthening the provisions under CEPA that allow for private prosecutions and members of the public to lay complaints and for opening up access to information are really very important, because we're going to need a whole lot more people on the ground than we're going to be able to afford to pay, to track releases of toxic substances, nutrients, suspended sediments, and other delitary substances—a whole host of them.

• 1930

We need to give members of the public, who are generally well educated, aware, concerned and willing, the practical tools, so they can take responsibility for their environment and exert pressure on people in their own communities who have the power to change processes and activities in factories and plants in ways that will ensure the long–term survival of those jobs and the resources they are dependent upon, and so on.

[*Translation*]

À mon avis, le problème est largement imputable au fait que personne ne sait que ce recours existe, même pas ceux d'entre nous qui font partie de la coalition environnementale. Nous avons beaucoup de choses à essayer de suivre et de couvrir. Nous sommes peu nombreux, et nous sommes tous des bénévoles. Nous faisons ce que nous pouvons, mais il est très difficile de tout savoir.

Cette année, nous avons conçu un projet. Nous espérons pouvoir obtenir un peu d'aide financière.

L'un de nos objectifs consiste à élaborer un module d'éducation du public pour préciser aux gens quels sont leurs droits en matière d'évaluation environnementale, en leur expliquant les systèmes provincial et fédéral de filtration, en leur disant ce qui est acceptable à différents moments, et pourquoi, et en les informant des déclencheurs. Que doit–on faire quand on voit quelqu'un déverser des pesticides dans un cours d'eau? Faut–il appeler le gouvernement fédéral ou la province?

C'est un problème d'importance majeure pour le public. On nous pose souvent ces questions–là au téléphone. Les gens ne savent pas qui appeler.

Par ailleurs, on part souvent du principe, quand on constate une pratique, que quelqu'un a dû consciemment décider de l'autoriser. Les gens ne peuvent pas nécessairement dire si une pratique est autorisée ou pas, juste s'ils en sont témoins. Ils hésitent généralement à s'adresser aux responsables et à leur demander s'ils ont un permis.

Pourtant, si le recours au permis était beaucoup plus répandu, ce serait un instrument très utile, à condition que les gens soient au courant et qu'ils sachent qu'ils peuvent aller demander à quiconque de produire son permis, car, en tant que citoyens, ils pourraient dire que c'est leur environnement qui est menacé, lorsqu'ils demanderaient qu'on leur montre le permis.

J'aimerais proposer au comité que, quand il rédigera ses recommandations, il réfléchisse sérieusement à ce que les contraintes budgétaires que nous subissons au Canada vont vraiment signifier pour nous tous, dans le contexte de l'écart qu'il faut combler entre ce que nous aimerions réaliser et ce que nous pouvons faire pratiquement.

Je pense qu'il est vraiment extrêmement important qu'on renforce les dispositions de la LCPE qui autorisent les poursuites à titre privé et qui permettent aux membres du public de porter plainte, ainsi que celles qui prévoient des mesures accrues d'accès à l'information, parce que nous allons avoir besoin de bien plus de gens sur le terrain que nous n'aurons les moyens d'en payer pour dépister les émissions et les déversements de substances toxiques, de matières nutritives, de sédiments en suspension et d'autres produits nocifs, car ils sont légion.

Nous devons donner aux membres du public—qui sont généralement des gens instruits, bien informés, sensibilisés au problème et disposés à faire quelque chose—les moyens pratiques d'assumer la responsabilité de leur environnement et de faire pression sur les gens qui, dans leur communauté, ont le pouvoir de modifier les procédés et les activités des usines et des ateliers de façon à assurer la survie à long terme des emplois et des ressources dont ils dépendent, etc.

[*Texte*]

The NGO community is here. I think we are your strong ally. I'd like to see the federal government treat us as such. I think in public education, in delivering the tools to people and explaining to them what their rights and responsibilities are, environmental and social justice organizations have a real role to play and shouldn't be overlooked as partners.

I get very nervous when I hear about federal–provincial partnerships, because there's a big gap there. Watershed communities and volunteer organizations are also legitimate players and should be recognized as partners in whatever scheme is going to be put together. We're definitely the most cost–effective ground troops you're ever going to have.

The Chairman: Are you suggesting the formation of an agency, Ms Novaczek, that would be in charge of informing Canadians on pieces of legislation they should be aware of, in environment, in criminal law, in social legislation, you name it? In other words, an agency of the kind we had in the 1970s, which was actually called Information Canada. You may recall that. It was constantly providing this type of information to the average person. Is that what you're suggesting?

Ms Novaczek: I'm not sure. I don't think we need any deluxe new federal agency that's going to be putting out glossy brochures. We need something much more connected into communities, and more cost–effective, perhaps. An electronic registry may have some high capital expenses at the front end, or some major data imputing and system development cost at the front end, but I'm quite convinced that electronic information systems are going to be cost–effective tools over the long run. But you can't just stop there. Not everybody in Canada has a modem in their home, that's for sure. But there are a multitude of community–based organizations, and if you get the information to them, they can transmit it to many more people.

Those kinds of networks are already in place. The trick is to get through this period of fiscal restraint without eroding or demolishing them, but to recognize their value for cost–effective delivery.

The Chairman: Thank you.

Mme Guay: J'en déduis qu'il faut peut–être apprendre à marcher avant de courir, comme cela on est certain qu'on ne s'enfargera pas et qu'on ne fera pas un grand pas pour rien. En ce qui concerne la réduction de 20 p. 100 des émissions de gaz, on nous dit que ce n'est pas évident qu'on l'atteindra et on lance la balle dans le camp des provinces en disant: «les provinces doivent nous aider».

• 1935

On sait qu'on est en période où, sur le plan fiscal, les gens sont débordés, qu'on a des dettes partout. Ce n'est pas évident qu'on peut le faire. Je tenais simplement à faire ce commentaire–là.

[*Traduction*]

La collectivité des ONG est là. Je pense que nous sommes un puissant allié pour vous. J'aimerais que le gouvernement fédéral nous traite en conséquence. Selon moi, les organisations qui oeuvrent dans le domaine de l'environnement et de la justice sociale ont un rôle important à jouer pour sensibiliser le public et pour lui fournir les outils nécessaires, en lui expliquant ses droits et ses responsabilités, et il ne faudrait pas négliger leur importance comme partenaires.

Quand j'entends parler de partenariats fédéraux–provinciaux, je deviens très nerveuse, parce qu'il y a un grand vide là. Les collectivités influentes et les organisations de bénévoles sont aussi des intervenants valables qu'il faudrait reconnaître comme partenaires dans toutes les stratégies qu'on va élaborer. Nous sommes certainement les troupes les moins chères que vous pourrez jamais déployer sur le terrain.

Le président: Madame Novaczek, proposez–vous la création d'une agence qui serait chargée d'informer les Canadiens des droits qu'ils devraient connaître, dans les domaines de l'environnement, du droit pénal, des programmes sociaux, etc.? En d'autres termes, envisagez–vous une agence du genre de celle que nous avions dans les années soixante–dix, qu'on appelait Information Canada? Vous vous en souvenez peut–être. Elle fournissait constamment ce genre d'information au citoyen moyen. Est–ce ce que vous proposez?

Mme Novaczek: Je n'en suis pas sûre. Je ne crois pas que nous ayons besoin d'un nouvel organisme fédéral de luxe qui publie de belles brochures sur papier glacé. Il nous faut quelque chose qui soit peut–être plus directement lié aux collectivités et plus rentable. Un registre électronique nécessitera peut–être de grosses immobilisations ou des frais considérables d'emmagasinage des données et de développement des systèmes au départ, mais je suis vraiment convaincue que les systèmes d'information électroniques seront des instruments rentables à long terme. Cela dit, il ne faut pas s'arrêter là. Il est évident que tout le monde n'a pas un modem à la maison. Néanmoins, il existe une multitude d'organisations communautaires; si vous leur faites parvenir l'information, elles peuvent se charger de la communiquer à un public beaucoup plus vaste.

Les réseaux dont je parle existent déjà. Le problème va consister à traverser cette période de contraintes financières sans les saper ni les démolir, en reconnaissant leur utilité comme mécanismes rentables de prestation de services.

Le président: Merci.

Mrs. Guay: I conclude from this that we should maybe learn to walk before we try to run; that way, we can be sure that we won't trip over our own feet and that we won't make a great leap forward for nothing. About the 20% gas emissions reduction, we are told that we can't be certain to meet it, and we throw the ball back to the provinces by saying that they must help us.

We know that we're going through a period where, taxwise, people are swamped and where we're facing debts in every area. So we're not sure it can be done. I just wanted to make that comment.

[*Text*]

Je voudrais parler des pesticides parce que je sais qu'au Québec, on a fait un grand bout de chemin dans ce domaine et qu'on essaie d'avoir un système de pesticides le plus naturel possible. En tout cas, je sais qu'il y a beaucoup de travail qui s'est fait. J'habite une région où on développe beaucoup dans ce secteur–là.

Vous êtes spécialisé dans le domaine. Comment se fait–il qu'on n'ait pas avancé plus que cela dans les autres provinces, qu'on n'ait pas vraiment établi de normes et qu'on laisse encore des choses comme cela se produire? On laisse des pesticides très nocifs pour la santé — on le sait — commencer leur cheminement et on les vend sur le marché. Où en est–on rendu? Que peut–on faire, selon la Loi sur la protection de l'environnement, pour améliorer la situation?

Mme Wells: Vous posez beaucoup de questions en même temps.

Mme Guay: Oui.

Mme Wells: J'aimerais commencer par féliciter le Québec pour sa stratégie. Entre autres, cette stratégie a pour but, pour la fin du siècle, d'éliminer. . .

Le président: Stratégie qui a été établie par un gouvernement libéral, n'est–ce pas?

Mme Wells: Ce sont les Québécois qui l'on fait. D'accord?

Mme Guay: C'est cela, exactement.

Mme Wells: Je suis très sincère quand je dis que ce sont les Québécois qui l'ont fait, et qui ont pour but, pour la fin du siècle, d'éliminer les herbicides en secteur forestier. C'est quelque chose de vraiment important.

La situation avec les pesticides varie de secteur en secteur. D'une part, cela relève de l'industrie pour chercher des innovations et, d'autre part, on doit être conservateur quant aux coûts. Évidemment, les industries ne vont pas essayer quelque chose qui sera plus coûteux. Dans la mesure où les gouvernements doivent encourager l'industrie, les gouvernements provinciaux en particulier seront très peu motivés à encourager des innovations majeures qui augmenteront les coûts. Je crois que c'est là l'un des problèmes qu'on rencontre et que c'est pour cela qu'au niveau fédéral, nous avons besoin vraiment de quelque chose de très puissant pour gérer des substances comme les pesticides.

En ce qui concerne les provinces, elles ont des standards très différents en ce qui a trait à leur politiques sur les pesticides. Je pense que les ministres de l'environnement doivent vraiment essayer de trouver des solutions à ces problèmes lors de leurs rencontres. Il faut s'encourager les uns les autres à le faire avec les provinces.

On parle beaucoup du rôle des provinces qui peuvent faire quelque chose de très unique dans leurs champs d'activités. C'est à nous d'examiner ce qu'on peut faire de spécial et, par la suite, on pourra s'en vanter pour encourager les autres.

Mme Guay: J'aimerais seulement ajouter,

for the record, can I have one little thing?

Le président: Monsieur Adams et, par la suite, ce sera vous.

Mme Guay: Je voudrais ajouter une toute petite chose.

[*Translation*]

I'd like to talk about pesticides, because I know that, in Quebec, we've made a lot of progress in that area, and that we're trying to have as natural a pesticide system as possible. Anyway, I know that a lot of work has been done. I live in an area where there is a lot of development in that area.

You're an expert in the field. How is it that the other provinces haven't progressed any further, that they haven't really set any standards and that they still let things like that happen? They let pesticides that can be very detrimental to our health — as we know — begin their life cycle and get sold on the open market. Where are we up to? What can we do, under the Environment Protection Act, to improve the situation?

Ms Wells: You're asking a lot of questions together.

Mrs. Guay: Yes.

Ms Wells: I'd like to begin by congratulating Quebec on its strategy. One of that strategy's objectives is to eliminate, by the end of the century. . .

The Chairman: That strategy was established by a liberal government, wasn't it?

Ms Wells: It was established by Quebeckers. Do you agree?

Mrs. Guay: Yes, exactly.

Ms Wells: I am quite sincere when I say that it was established by Quebeckers, and that it's objective is to eliminate the use of pesticides in forestry by the end of the century. That is really important.

The pesticide situation varies from one area to the next. On the one hand, industry has to be on the lookout for innovations, and, on the other hand, we have to be cost conservative. Of course, the industry isn't going to try out anything that's going to be more expensive. In so far as governments must encourage industry, the provincial governments in particular will have very little incentive to encourage major innovations which would raise the costs. I think it is one of the problems we're faced with, and that is why we need a very powerful tool, on the federal level, to manage substances such as pesticides.

As far as the provinces are concerned, they have some very different standards in their pesticide policies. I believe that, when they meet, the Environment ministers should really look for ways to overcome those problems. We have to encourage one another to do it with the provinces.

There is a lot of talk about the provinces' role, which can be quite unique in their respective fields. It behooves us to find out what special contribution we can make; after that, we'll be able to blow our own horn to encourage the others.

Mrs. Guay: I would just like to add,

pour le compte rendu, puis–je faire une petite intervention?

The Chairman: Mr. Adams first. We'll go to you after.

Mrs. Guay: I would just like to add a very little statement.

[*Texte*]

Le président: Oui.

Mme Guay: Monsieur Lincoln, au ministère de l'Environnement, on n'y trouve pas que des Libéraux, il y a aussi des Québécois, des gens concernés. C'est tout.

M. Lincoln: J'aimerais vous dire. . .

Mme Guay: Non, ça va.

M. Lincoln: . . .qu'au Québec, on est en avance, mais il n'y avait pas de loi avant mon arrivée.

Le président: Bon, passons de l'autre côté.

[*Traduction*]

The Chairman: Yes.

Mrs. Guay: Mr. Lincoln, there aren't only Liberals at the Ministry of Environment, there also are Quebeckers who are concerned people. That's all.

Mr. Lincoln: I would like to tell you. . .

Mrs. Guay: No, that's all right.

Mr. Lincoln: . . .that we are ahead in Quebec, but that there wasn't any act before I got involved.

The Chairman: Okay; let's go to the other side.

• 1940

Mr. Côté: I just wanted to follow up on the question Monsieur Sauvageau asked earlier regarding section 108. I'm looking for a matter of clarification. Does section 108 only apply to certain substances under the act or can it be used for all environmental matters the act pertains to?

The Chairman: We think it is all, but we are double-checking.

Mr. Betancourt: It says "who are of the opinion that an offence has been committed under this act".

The Chairman: So it's the entire act.

Mr. Betancourt, then Mr. Adams.

Mr. Betancourt: Thank you, Mr. Chairman.

I enjoyed very much the comment Mr. Lincoln made a few minutes ago. I can't help but make the comment that I indeed support a strong Canada, but one without revolutions. I do want a united Canada with a clean environment and a competitive economy.

Sound environmental legislation, the effective use of resources and strong partnerships—in this case in the environmental area, but in others of course between the provinces and the federal government—that's what I stand for.

I guess we do have to concede that some things have not worked and still are not working. In the area of the environment, when you come into the enforcement area in particular, my position is that CEPA should remove the bureaucracy of the federal government from the day-to-day dealings with industry.

Play a role in the leadership and in the various agreements, international or otherwise, but then remove yourself. Establish a partnership, but let the provinces run with it.

Mr. Adams: I'm always sorry when we get into these discussions of structure and legal this and legal that in this sort of debate, but in fact, as you know, we have to. We're dealing with a piece of federal legislation that is flawed and has not been handled well. It's not been administered well. Even its strengths have not been used.

I just want to make one comment and then I have two questions. Whenever I hear that a province has higher standards in the area of pesticides—like this morning, when we heard someone say the preamble to Nova Scotia's environmental act

M. Côté: Je voulais juste revenir sur la question que M. Sauvageau a posée tout à l'heure au sujet de l'article 108. J'aurais besoin d'explications. Cet article s'applique-t-il seulement à certaines substances assujetties à la Loi, ou peut-il être invoqué pour toutes les questions environnementales qui relèvent de celles-ci?

Le président: Nous pensons qu'il s'applique à toutes ces questions-là, mais nous faisons une contre-vérification.

M. Betancourt: Il est dit dans l'article «sur tout fait constituant selon elles une infraction à la présente loi».

Le président: Il s'applique donc à toute la Loi.

Monsieur Betancourt, puis monsieur Adams.

M. Betancourt: Merci, monsieur le président.

J'ai beaucoup aimé l'intervention de M. Lincoln, il y a quelques minutes. Je ne peux m'empêcher de dire que je suis effectivement partisan d'un Canada fort, mais d'un Canada sans révolution. Je tiens à un Canada uni, avec un environnement propre et une économie compétitive.

Je suis partisan d'une législation environnementale sage, d'une utilisation efficace des ressources et de solides partenariats—en l'occurrence dans le secteur environnemental, mais aussi dans d'autres secteurs, bien entendu, entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Nous devons reconnaître que certaines mesures n'ont pas été efficaces dans le passé et qu'elles ne le sont toujours pas. Dans le domaine de l'environnement, en matière d'application notamment, j'estime que la LCPE devrait retirer à l'administration fédérale la fonction des rapports quotidiens avec le secteur privé.

L'administration fédérale devrait jouer un rôle de chef de file dans le cadre d'ententes internationales ou autres et se retirer. Elle devrait créer des partenariats, mais en laissant les provinces se charger de l'application de la loi.

M. Adams: Chaque fois que nous avons des discussions sur les structures et sur la légalité de ceci ou de cela dans un contexte comme celui-ci, je le regrette, mais le fait est qu'il le faut bien. Nous étudions une loi fédérale qui présente des lacunes et qui n'a pas été bien administrée. En fait, on n'a même pas exploité ses points forts.

Je veux simplement faire une observation, après quoi je poserai deux questions. Chaque fois que j'entends dire qu'une province a des normes plus rigoureuses en matière de pesticides—comme ce matin, quand nous avons entendu

[*Text*]

was superb—I say to myself, that is one of the great strengths of a confederation. If we were in some sort of unitarian society like this, there wouldn't be these experiments going on and these examples being developed. By the way, there are failures and successes we can look at and say, well, we won't try that across the country, or we will try that. That's a comment.

I have one question for the people in the NGOs and then the other question is for all of you as Maritimers. It's our understanding that section 108, which is the section Irene was referring to—that any two citizens who are not less than 18 years old may appeal and so on—has only been used once in Ontario. It has never been used in the Maritimes. I would ask you why? What can we do to make it real? That's the gist of the argument.

The other question is—and you may not want to address this, but we are in the Maritimes—in Ontario we don't get much discussion of coastal zone management and ocean dumping. If any of you have anything on that, I for one would be very interested in hearing of it.

Mr. Doelle: I'll try to respond to your first question on why section 108 hasn't been used. I think in part that goes back to what I said at the outset: people just don't understand how it applies. When you look at the various sections of CEPA, they're not conducive to involvement of the general public.

Who is going to observe ocean dumping? Who is going to be able to observe something that is a violation of part II of CEPA, dealing with toxic substances? Who is going to be able to go through the domestic substances list and so on to determine whether CEPA has been violated? Who's going to be able to identify a new substance that comes into Canada and decide CEPA has been violated and an investigation is warranted? I think those are the reasons section 108 hasn't been used.

You made reference to the proposed Nova Scotia environment act. You may know a similar section is being introduced there, and I think in the context of that legislation we're going to see it being used. We're going to see that mechanism being used to ensure a proper enforcement and proper investigations and to ensure proper enforcement.

• 1945

The other point I want to make is that we've heard a lot about what role the federal government should play versus the provincial government, and we've heard a lot about how provincial governments can take care of the enforcement part. I think one of the important roles that the federal government has to play in the environment field is to ensure that there is no selective enforcement. I think if you leave enforcement to the provinces, what's going to happen is that the provinces are going to fight for the favour of industry. If you don't enforce it on the federal level, then if Nova Scotia enforces more strictly than New Brunswick does, industry then goes to New Brunswick.

[*Translation*]

quelqu'un dire que le préambule de la Loi sur l'environnement de la Nouvelle–Écosse était superbe—je me dis que c'est là une des grandes forces d'une confédération. Si nous vivions dans une société unitaire, on ne ferait pas ces expériences et on n'aurait pas ce genre d'exemples. Nous pouvons constater les réussites et les échecs en nous disant que nous allons nous inspirer des unes ou éviter les autres à l'échelle du pays. Voilà pour mon observation.

J'ai une question pour les représentants des ONG et une autre pour tous les témoins des Maritimes. On nous a dit que l'article 108, celui auquel Irene a fait allusion—à savoir que deux personnes âgées d'au moins 18 ans peuvent demander l'ouverture d'une enquête, et ainsi de suite—n'a été invoqué qu'une fois en Ontario. Cet article n'a jamais été invoqué dans les Maritimes. Pourquoi? Que pouvons–nous faire pour le concrétiser? C'est le fond du problème.

Ma deuxième question—elle ne vous plaira peut–être pas, mais nous sommes dans les Maritimes—est liée au fait qu'il n'y a pas beaucoup de discussions en Ontario sur la gestion des zones côtières et sur l'immersion de déchets en mer. Si l'un ou l'autre d'entre vous a des idées sur le sujet, j'aimerais bien les entendre.

Me Doelle: Je vais essayer de répondre à votre première question, à savoir pourquoi on n'a pas évoqué l'article 108. Je pense que c'est en partie imputable à ce que j'ai dit dès le début: les gens ne comprennent tout simplement pas son application. Les dispositions de la LCPE ne sont pas propices à la participation du grand public.

Qui va être témoin d'une immersion de déchets en mer? Qui est en mesure de constater une violation de la Partie II de la LCPE en rapport avec sur des substances toxiques? Qui est capable de passer à travers la liste intérieure des substances toxiques, par exemple, pour déterminer si la LCPE a été violée? Qui saurait identifier une nouvelle substance introduite au Canada de façon à conclure que la LCPE a été violée et qu'une enquête s'impose? Je pense que c'est pour ces raisons que l'on n'a pas invoqué l'article 108.

Vous avez fait allusion au projet de loi sur l'environnement de la Nouvelle–Écosse. Vous savez peut–être qu'on propose un article analogue ici, et je pense qu'il sera invoqué, dans le contexte de la loi provinciale. Nous allons faire en sorte de recourir à ce mécanisme pour assurer une exécution adéquate et mener les enquêtes nécessaires à l'application de la loi.

Je tiens aussi à préciser que nous avons beaucoup entendu parler des rôles respectifs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, ainsi que des moyens grâce auxquels les gouvernements provinciaux pourraient se charger de l'application de la loi. À mon avis, l'un des rôles les plus importants que le gouvernement fédéral doit jouer dans le domaine de l'environnement consiste à faire en sorte qu'il n'y ait pas d'application sélective des normes. Je pense que, si vous laissez les provinces se charger d'appliquer la loi, elles vont se disputer les faveurs du secteur privé. Si vous n'appliquez pas la loi au palier fédéral, et que la Nouvelle–Écosse l'applique plus rigoureusement que le Nouveau–Brunswick, les entreprises privées iront s'établir au Nouveau–Brunswick.

[*Texte*]

What you're doing by putting the enforcement into the provincial hands is you're punishing those who enforce more strictly. I think in this area more so than any other it has to be a role played by the federal government. The federal government is the government that is perhaps far enough removed from the tough political decision to be more consistent in enforcing environmental legislation.

Mr. Lincoln: Could I ask Mr. Doelle what he would do with 108?

The Chairman: It was Mr. Sauvageau who asked for the floor and then I will give it to you immediately. Mr. Sauvageau, make it short.

M. Sauvageau: Si les spécialistes et ceux qui travaillent quotidiennement avec l'article 108 ne le comprennent pas, on pourrait peut-être comprendre pourquoi le public ne le comprend pas non plus. Je pense que c'est assez évident.

En ce qui a trait à ce que vous venez de dire, à savoir que cela pourrait pénaliser les provinces, la loi canadienne, qui est supposément la loi-cadre, a fait l'objet de huit plaintes dont trois ont été retenues. Il n'y en a pas une qui s'est rendue à l'aboutissement.

Au même moment, l'Ontario, avec une loi provinciale — ce n'est pas le Québec, c'est l'Ontario — a fait l'objet d'approximativement 500 plaintes. Je ne sais pas si vous pouvez me nommer plusieurs compagnies ontariennes qui ont déménagé dans des provinces où les lois étaient moins sévères, mais ce ne serait peut-être pas une argumentation pour ramener tout cela au niveau du fédéral. C'est mon premier exemple.

Deuxièmement, vous croyez vraiment qu'avec une comparaison de huit plaintes par rapport à 500, et si ce n'est pas tout à fait la même loi ce sont quand même des lois-cadres environnementales fédérales et provinciales dans le cas de l'Ontario, cet argument pourrait faire craindre des représailles économiques pour les régions?

Mr. Doelle: If I can just respond to your comment with respect to provincial versus federal enforcement, I think the problem starts long before you get into a situation where industry actually leaves one province to go to another. The problem starts the moment the specific business or specific industry is being prosecuted. It is at that point, or when the decision is made, that the more localized the decision-making is, the more likely that decision whether to prosecute is going to be affected by the threat, whether expressed or implicit, that if you force this on us, we'll move away; we'll go. It happens regardless.

The further the decision-maker is removed from the locality of where the polluter or the violator is located, the more likely you have consistent enforcement across the country and the more likely the decision whether to enforce and how to enforce is not influenced by those factors, and you don't get provinces being played off against each other and industry using that type of argument to get around compliance.

• 1950

Mr. Lincoln: I have a question about section 108. Should the phraseology or content of section 108 be changed? Is section 108 okay according to you, but not publicized so people don't know about it, or is it a combination of both? How would you suggest we change it?

[*Traduction*]

En laissant les provinces se charger de l'application de la loi, vous punirez celles qui l'appliqueront le plus rigoureusement. Selon moi, dans ce secteur plus que dans tous les autres, l'application de la loi doit être assurée par le gouvernement fédéral. C'est lui qui est peut-être capable de se distancer suffisamment des décisions politiques difficiles, de façon à pouvoir appliquer uniformément la législation environnementale.

M. Lincoln: Pourrais-je demander à Me Doelle ce qu'il ferait de l'article 108?

Le président: Monsieur Sauvageau a demandé la parole; je vous la donnerai tout de suite après. Monsieur Sauvageau, soyez bref.

Mr. Sauvageau: If both the experts and those who deal with section 108 daily don't understand it, we might perhaps understand why the public doesn't understand it either. I think it's easy enough to see.

About what you just said, i.e. that provinces might be penalized, there were eight complaints filed under the federal act, which is supposedly the framework legislation, and only three were maintained. Not a single one has been settle.

Meanwhile, in Ontario, approximately 500 complaints were filed under a provincial piece of legislation — I'm not talking about Quebec, but Ontario. I don't know if you could identify a number of Ontario firms which moved to provinces where the legislation is not as strictly enforced, but that might not be enough to justify bringing the whole issue of enforcement back to the federal level. That's my first example.

Secondly, do you really believe that with eight complaints filed versus 500, and even though it's not quite the same legislation, we are still talking about a federal and provincial legislative framework in Ontario, we have to worry about economic reprisals towards certain regions?

Me Doelle: J'aimerais d'abord répondre à ce que vous avez dit au sujet de l'application de la loi par les provinces plutôt que par le gouvernement fédéral, si vous me le permettez. À mon avis, le problème commence bien avant qu'un secteur d'activité ne quitte une province pour aller s'établir dans une autre. Le problème commence dès qu'une entreprise ou un secteur d'activité donné est poursuivi. C'est à ce moment-là, ou au moment où la décision est prise, que plus le processus décisionnel est localisé, plus la décision de poursuivre risque d'être sensible à la menace implicite ou explicite que, si l'entreprise ou le secteur d'activité se fait imposer une mesure quelconque, il partira. Cela arrive, quoi qu'on fasse.

Plus le décideur se distance de l'endroit où le pollueur ou celui qui viole la loi est établi, plus l'application de la loi sera uniforme dans tout le pays, et plus la décision d'appliquer la loi et la façon de l'appliquer ne sera pas influencée par ces facteurs, de sorte que l'industrie n'essaiera pas d'opposer les provinces les unes aux autres pour se soustraire à la loi.

M. Lincoln: J'ai une question au sujet de l'article 108. Pensez-vous qu'il faudrait modifier le libellé ou le contenu de l'article 108? Est-ce que l'article 108 dit bien ce qu'il veut dire selon vous, mais qu'il est plutôt mal connu ou est-ce un peu des deux? Quelles modifications devrait-on y apporter?

[*Text*]

Mr. Doelle: I don't think there's any problem with the way section 108 is worded. If there are problems, one is making people aware of the fact it exists. The other much more important part is people have to know and understand what it means to be in compliance with CEPA and what it means not to be in compliance with CEPA. If the average person cannot understand whether industry X doing Y means they're in compliance or not, or whether CEPA applies to that at all, then you're not going to get people using section 108 to ensure investigations are carried out where they should be carried out.

Mrs. Kraft Sloan: I just see CEPA as being a bit inaccessible for people, in terms of how the regulations are written and whether they're in position, as you were saying earlier. It's almost as though we've given people the opportunity to do something that's impossible for them to do in a lot of cases.

Mr. Adams: Are you interested in coastal zone management?

Ms Novaczek: We're very interested in coastal zone management. I'm sorry Janice Harvey wasn't able to make it. I presume the wild winds in Fredericton put her off, because as far as I knew she was definitely coming as of two days ago.

The Chairman: I forgot to mention that Janice Harvey sent a fax late this afternoon saying she is not, by nature, a good traveller by plane and strong winds forced her to cancel her arrival or departure. She has asked us to study her excellent paper in depth, which is in our briefing book. You can assure her we are doing so.

Ms Novaczek: It is indeed an excellent paper on coastal zone management. It's part of the papers that were gathered together from the Toxic Caucus of the Canadian Environmental Network. Various players in the Toxic Caucus have put time and energy in their particular areas of expertise into developing these papers. I think Janice's paper is really very good. I have read it and I certainly support it.

The ocean dumping paper in here also has some very good points. Some of them were raised earlier today about whether or not, for instance, the definition of ocean dumping ought to be broadened. We heard Environment Canada say it doesn't want to be overburdened administratively. It doesn't want to have to be nickel and diming here and going after everybody who wants to throw a wrecked vehicle off the end of the wharf on Halloween night, or whatever. However, I think serious consideration should be given to broadening ocean dumping provisions, or finding some other way of deterring people from doing exactly that type of thing. Someone has to be responsible for the coastal zone and take responsibility for salt marshes, and so on.

In some provinces there are provincial regulations that seek to protect sensitive intertidal coastal environments. For instance, we have some nice sounding regulations and guidelines in Prince Edward Island in that respect, but the dumping into these areas continues more or less unabated. So there are problems here.

[*Translation*]

Me Doelle: Selon moi, le libellé de l'article 108 ne pose aucun problème. S'il y a des problèmes, c'est celui notamment de sensibiliser les gens à son existence. L'autre point, beaucoup plus important d'ailleurs, c'est que les gens doivent bien comprendre la différence qu'il y a entre se conformer à la LCPE et ne pas s'y conformer. Si le Canadien moyen ne sait pas si l'industrie qui fait telle ou telle chose s'y conforme ou non, où à quoi au juste s'applique la LCPE, alors bien peu de sens vont invoquer l'article 108 pour faire en sorte que des enquêtes soient menées lorsqu'elles devraient l'être.

Mme Kraft Sloan: Je trouve que la LCPE est un peu inaccessible, étant donné la façon dont les règlements sont rédigés et la façon aussi dont ils sont appliqués, comme vous l'avez dit tout à l'heure. C'est comme si nous avions donné aux gens l'occasion de faire quelque chose qu'ils ne peuvent pas faire dans bien des cas.

M. Adams: La gestion des zones côtières présente–t–elle un intérêt pour vous?

Mme Novaczek: Nous nous intéressons de très près à la gestion des zones côtières. Je suis désolée que Janice Harvey n'ait pu être des nôtres. J'imagine que les vents violents à Frédéricton l'ont fait changer d'idée, car elle m'a dit il y a à peine deux jours qu'elle serait ici.

Le président: J'ai oublié de vous dire que Janice Harvey nous a envoyé un fax en fin d'après–midi pour nous dire qu'elle n'aime pas tellement prendre l'avion et que des vents violents l'ont forcée à annuler son voyage. Elle nous a demandé d'étudier soigneusement son document que je trouve excellent et que nous avons dans notre cahier d'information. Vous pouvez lui dire que c'est ce que nous allons faire.

Mme Novaczek: C'est vrai que c'est un excellent document sur la gestion des zones côtières. Il fait partie des documents que le groupe d'étude des substances toxiques du Réseau canadien de l'environnement a réunis. Divers spécialistes qui sont membres de ce groupe ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à la rédaction de ces documents. Je pense que celui de Janice est vraiment très bon. Je l'ai lu et je suis d'accord avec ce qu'elle dit.

Les documents sur l'immersion des déchets en mer que nous avons ici contiennent également des points très intéressants. Certains ont été soulevés plus tôt aujourd'hui en ce sens qu'on se demande, par exemple, s'il ne faudrait pas élargir la définition de l'immersion des déchets en mer. Le ministère de l'Environnement dit qu'il ne veut pas avoir un trop lourd fardeau administratif. Il ne veut pas gaspiller son énergie à poursuivre tous ceux qui, un soir d'Halloween, pourraient décider de jeter à l'eau une voiture complètement démolie. Cependant, je pense qu'il faudrait envisager sérieusement d'élargir les dispositions concernant l'immersion de déchets en mer ou trouver un moyen quelconque de décourager les gens de faire ce genre de choses. Quelqu'un doit être responsable des zones côtières, des marais salants et ainsi de suite.

Dans certaines provinces, il y a des règlements qui visent à protéger les fragiles zones intertidales. Par exemple, nous avons à l'Île–du–Prince–Édouard des règlements et des lignes directrices qui sont très bien tournés, mais ils n'ont pas changé grand–chose à l'immersion des déchets en mer. De toute évidence, il y a des problèmes qui se posent.

[*Texte*]

Public education and peer pressure can do a lot. You can solve some of these problems simply by supporting those volunteer organizations that need to get these messages out. You need to talk to people face to face. A lot of this stuff can be done around kitchen tables, and some of it can't be done anywhere else really, in terms of people in the community putting pressure on one another and defining for themselves what is acceptable behaviour with respect to the environment.

• 1955

I guess that's your job, to weigh the pros and cons. How restrictive do you get before the administrative costs outweigh any potential benefits? How much responsibility do you want to leave in the hands of individual Canadians to regulate themselves? I think there is a good argument to be made that Canadians need to be shaken up, woken up. I think we will be shaken up, woken up very shortly, because we are all going to have to do a lot more with less and take more responsibility for ourselves.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Adams would like to make a brief intervention, followed by Mrs. Kraft Sloan, Mr. Côté, and then Mr. Lincoln will sum it up for all of us.

Mr. Adams: I was going to say that perhaps you could say to Janice that we are sorry that she wasn't here and that we did read it. I note that she did mention public involvement in the coastal zone. I understood that. I also liked the fact that she went to more trouble to bring together the different pieces of legislation, showing, for example, that the Canada Water Act actually impinges on lives.

She also developed a United States situation and described it. I was going to ask her about that. Do you personally know any more about the situation in the United States and how they deal with it? I know it's described in the article.

Ms Novaczek: I know that article from Environment Canada has been dealing with this very question about the American aspect. I have attended a number of workshops but I think Larry has more... My understanding is that in the United States the federal government came down and developed some standards for coastal zone management and a framework. It went to the individual states and offered it to them with lots of carrots attached. They said, this is our idea of responsible coastal zone management. If you will abide by these guidelines, we will give you the money to do this and that, and in that way invited the various states to join them on a voluntary basis in developing a consistent system for coastal zone management.

Mr. Adams: Thank you for that answer to that question. It is very much appreciated.

The Chairman: Thank you. Mrs. Kraft Sloan.

Mrs. Kraft Sloan: Actually I had a very interesting discussion at lunch with Larry around this issue. One of the things that came out of it was that, in terms of public participation, it wasn't necessarily just around some of the ecological issues. There were the economic issues as well. I'm very concerned about sustainable communities, economic development. We've had a number of people today speak about the importance of resources. Atlantic Canada is very much a

[*Traduction*]

La sensibilisation du public et les pressions exercées par les pairs peuvent y faire beaucoup. Il est possible de régler certains des problèmes en appuyant tout simplement les organismes de bénévoles qui doivent faire passer le message. Il faut parler aux gens face à face. Il y a bien des choses qui peuvent se faire autour d'une table de cuisine, et nulle part ailleurs parfois, lorsque les membres d'une collectivité doivent exercer des pressions les uns sur les autres et définir pour eux–mêmes ce qu'ils considèrent comme un comportement acceptable en ce qui concerne l'environnement.

J'imagine que c'est votre travail de peser le pour et le contre. Faut–il être sévère au point où les coûts administratifs dépassent les avantages éventuels? Dans quelle mesure peut–on s'attendre à une certaine auto–réglementation de la part des Canadiens? Je crois qu'on peut dire que les Canadiens ont besoin d'être secoués, de se réveiller. Nous allons devoir nous secouer et nous réveiller très bientôt, parce que nous serons tous obligés de faire plus avec moins et d'assumer une plus grande part des responsabilité.

Le président: Merci beaucoup. M. Adams aurait une courte intervention à faire, suivi par M^me^ Kraft Sloan et M. Côté. Ensuite, M. Lincoln récapitulera pour nous tous.

M. Adams: J'allais dire que vous devriez peut–être dire à Janice que nous sommes désolés qu'elle n'ait pu être parmi nous et que nous avons lu son document. J'ai vu qu'elle avait mentionné la participation du public dans la zone riveraine. C'est ce que j'ai compris. J'ai aussi aimé l'idée qu'elle se donne la peine d'éliminer différents textes législatifs et de montrer par exemple, que la Loi sur les ressources en eau du Canada affecte nos vies.

Elle a aussi décrit la situation aux États–Unis. J'allais lui poser des questions à ce sujet. Savez–vous personnellement qu'elle est la situation aux États–Unis et comment le problème y est abordé? Je sais qu'il en est question dans l'article.

Mme Novaczek: Je sais que l'article d'Environnement Canada porte précisément sur la situation aux États–Unis. J'ai assisté à un certain nombre d'ateliers, mais je pense que Larry est mieux... Autant que je sache, le gouvernement fédéral américain a élaboré certaines normes pour la gestion des zones côtières et mis en place un cadre d'action. Il est allé voir les différents États pour leur demander de se conformer à son plan en leur promettant toutes sortes de choses en échange. Il leur a dit que c'était là l'idée qu'il se faisait d'une gestion responsable des zones côtières et leur a promis de leur accorder des fonds pour faire ceci ou cela s'ils respectaient ces lignes directrices. Il a en quelque sorte invité les États à travailler volontairement avec lui à l'élaboration d'un système uniforme de gestion des zones côtières.

M. Adams: Je vous remercie d'avoir répondu à ma question.

Le président: Merci. Madame Kraft Sloan.

Mme Kraft Sloan: En fait, j'ai eu une discussion très intéressante avec Larry à ce sujet pendant le déjeuner. Il en est ressorti que la participation du public s'impose, mais pas nécessairement seulement en ce qui concerne certaines des questions environnementales. Il y a aussi les questions économiques. Je suis très préoccupée par la survie des collectivités, par le développement économique. Bien des gens nous ont parlé aujourd'hui de l'importance des ressources.

[*Text*]

resource–based economy and resources are strapped. If we want to achieve some of our ecological problems, we have to address the social and economic ones as well. I was very interested in what I'd heard about that.

We've had a very focused, very interesting discussion this evening. However, putting on a hat from a previous era as a facilitator and workshop leader, I guess I have some concerns that there may be other things that haven't been addressed. I know some individuals haven't had the opportunity to speak and it may be because the topic wasn't of their particular interest or expertise. With your indulgence, Mr. Chair, perhaps people would like to throw on the table, in 30 seconds or less, something they feel wasn't mentioned tonght.

The Chairman: The floor is open to anyone who wishes to make an intervention or who has not yet spoken.

Now to Mr. Côté.

Mr. Côté: I wanted to respond to Mr. Adams's comments on coastal zone management. Dr. Novaczek mentioned dumping, and although dumping is a problem, it is by no means the most significant problem affecting the coastal zone. Land–based sources of pollution are by far a much larger problem. This is one area where the problem is not going to be solved without close federal–provincial cooperation.

• 2000

The United Nations environment program guidelines for the protection of the marine environment from land–based sources of pollution, which were developed with Canadian federal government leadership—they are known internationally as the Montreal guidelines—provide a framework for dealing with that kind of an issue. But extensive work will have to be done both federally and provincially to try to resolve that issue. I think that's one that deserves a lot of attention in the next few years.

If you are interested in following up on coastal zone management, a number of institutions, including Environment Canada and others, co–sponsored a major international conference on coastal zone management in September. There's a five–volume set of proceedings, to be followed by an additional volume in the not too distant future, summarizing the conclusions and recommendations of the conference. There are a lot of different case studies from around this region and elsewhere in the world that you might find useful.

The Chairman: I remind you that we must board the bus tomorrow morning at 7 a.m. in order to catch the plane. With that timetable in mind, perhaps it would be appropriate to ask Mr. Lincoln to sum up the evening for us.

M. Lincoln: Monsieur le président, merci.

Le président m'a demandé de vous remercier tous très chaleureusement pour votre participation ce soir, pour tous vos commentaires et vos opinions. Ils seront très très utiles demain lorsqu'on va rencontrer le Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

[*Translation*]

L'économie des provinces de l'Atlantique repose sur les ressources, et les ressources se font rares. Si nous voulons régler certains de nos problèmes environnementaux, nous devons aussi nous attaquer à nos problèmes sociaux et économiques.

J'ai trouvé très intéressant tout ce qui a été dit à ce sujet. La discussion de ce soir a été très animée et elle est allée au coeur du sujet. Toutefois, parce que j'ai déjà été facilitatrice et animatrice de groupe, je me demande si d'autres questions ne sont pas restées dans l'ombre. Je sais que certains particuliers n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leurs vues et c'est peut–être parce que le sujet n'avait pas grand chose à voir avec leur intérêt ou leur domaine de compétence. Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais demander aux gens de nous exposer, en trente secondes ou moins, certains des points qui n'ont pas été mentionnés ce soir.

Le président: La parole est à tous ceux qui souhaitent faire une intervention ou qui n'ont pas encore parlé.

Monsieur Côté.

M. Côté: J'aurais quelque chose à ajouter à ce que M. Adams vient de dire au sujet de la gestion des zones côtières. M^me^ Novaczek a parlé de l'immersion des déchets en mer et bien que cela pose un problème, c'est loin d'être le problème le plus grave pour les zones côtières. La pollution terrestre pose un problème beaucoup plus grave qui ne pourra pas être réglé sans une étroite collaboration fédérale–provinciale.

Les lignes directrices sur la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique qui ont été élaborées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement sous la direction du gouvernement fédéral canadien—et qui sont connues internationalement sous le nom de Lignes directrices de Montréal—fournissent un cadre pour l'étude de ce genre de problème. Une énorme somme de travail s'impose toutefois à l'échelle fédérale et provinciale si on veut le régler. C'est un problème sur lequel, à mon avis, il faudra se pencher sérieusement au cours des prochaines années.

Pour qui s'intéresse à la gestion des zones côtières, je préciserai qu'un certain nombre d'institutions, y compris Environnement Canada, ont co–parrainé une grande conférence internationale sur la gestion des zones côtières en septembre dernier. Les conclusions et recommandations de la conférence ont été résumées dans un compte rendu en cinq volumes qui seront bientôt suivis d'un sixième. Ils contiennent un grand nombre d'études de cas différentes de cette région–ci et d'ailleurs dans le monde que vous pourriez trouver intéressantes.

Le président: Je dois vous rappeler que nous devons être à bord de l'autobus à 7 heures demain matin si nous ne voulons pas manquer l'avion. Puisque le temps nous presse, je devrais peut–être demander à monsieur Lincoln de récapituler ce qui a été dit ce soir pour nous.

Mr. Lincoln: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman has asked me to thank you all for your participation this evening, for your remarks and your views. It will be very useful to us tomorrow as we are meeting the Canadian Council of Ministers of the Environment.

[*Texte*]

Je pense que cette rencontre d'aujourd'hui a été très fructueuse. C'est la troisième fois que nous nous rencontrons à ce genre de table ronde. Je pense que celle-ci a été très animée et beaucoup de points sont ressortis qui vont nous aider à faire notre travail, nous donner de nouveaux sons de cloche et peut-être des façons différentes de les aborder.

All of us here are from a variety of sectors. Those of us from the political side represent three different parties and we have different points of view. Among the others there are people representing government in the Ministry of the Environment, people from industry and people from environmental groups. What we all have in common is that we all want a better quality of life for ourselves and our children, as well as for our neighbours and the weakest people in society. I think that is a common link among us and that it transcends our own particular biases, professions and views on things.

It may have seemed that at times tonight we were debating each other, but I think the points that each of you made add to the realization that we have a common problem. We might have different views about how we sort it out or tackle it, but if we have a genius in Canada it is the genius of realizing that nobody has the perfect answer, that we all have answers and somehow we have to cooperate. We have to put our thinking together and find that magic compromise.

It doesn't come easily and can be very painful. I was at the provincial level before and I know how difficult it is. At the same time we have to work harder to find the proper solution, and CEPA at least gives us an opportunity to cross Canada and listen to people of diverse regions and opinions.

[*Traduction*]

I think that today's meeting has been very fruitful. It is the third time that we hold such a round table. This one has been very lively and there were many issues mentioned that will help us in our work, that will give us new souding boards and maybe different ways of seeing things.

Nous venons tous de secteurs différents. Ceux d'entre nous qui sont en politique représentent trois partis différents et nous avons des points de vue différents. Il y a parmi vous des gens qui représentent le gouvernement au ministère de l'Environnement, des représentants de l'industrie et d'autres, des groupes environnementaux. Nous avons cependant une chose en commun en ce sens que nous voulons tous une meilleure qualité de vie pour nous-mêmes et pour nos enfants, ainsi que pour nos voisins et les membres les plus démunis de notre société. C'est là un trait que nous avons en commun, et je pense qu'il transcende nos préjugés, nos intérêts professionnels et notre façon de voir.

Vous avez peut-être eu à quelques reprises ce soir l'impression que nous étions en train de nous chamailler, mais je pense que les points que chacun d'entre vous a soulevés nous ont aidés à mieux comprendre que nous avons un problème commun. Nous avons peut-être des vues différentes sur la façon de le régler ou de s'y attaquer, mais si nous avons une qualité au Canada, c'est bien celle de savoir que personne n'a la réponse parfaite, que nous avons tous des réponses et qu'en quelque sorte nous devons collaborer. Nous devons unir nos efforts pour trouver la solution magique.

Ce n'est pas une tâche facile. Je travaillais auparavant au palier provincial et je sais à quel point elle est difficile. Il reste que nous devons travailler plus fort encore s'il le faut pour trouver la bonne solution, et la LCPE nous aura au moins donner l'occasion de parcourir le Canada pour entendre ce qu'ont à dire les gens de régions et d'opinions différentes.

• 2005

I think because of your input, we are eventually going to be wiser after six months. We'll have found out what is wrong, what you said, Mr. Betancourt, Mr. Langford, on behalf of industry, what Irene and the others from the environmental group said. All these things we register, and we realize that somehow we have to try to mesh these things and make them work. All the people from Environment Canada and the various provincial ministries have to stand among all of us and make it work. I think there are people who work very hard to try to make the legislation active and make it succeed. I'd like to thank them for their time.

Karen Brown has been spending a day here today; she's spending a day at the CCME tomorrow. The minister is visiting the next two days, so you realize what her desk is going to look like and the desks of all of you who have taken a day off.

Grâce à votre aide, nous serons beaucoup plus informés dans six mois. Nous saurons ce qui ne va pas, d'après ce que vous nous avez dit, monsieur Betancourt et monsieur Langford au nom de l'industrie et d'après ce qu'Irene et d'autres du groupe environnemental nous ont dit. Nous vous avons tous écoutés attentivement et nous savons qu'il nous faudra en quelque sorte trouver une solution qui tienne compte de toutes vos préoccupations. Tous les représentants d'Environnement Canada et des divers ministères provinciaux devront nous donner leur appui pour que nous menions à bien notre tâche commune. Je pense que ces gens travaillent très fort pour que la loi soit appliquée et pour en faire un succès. Je l'ai remercie du temps qu'ils consacrent à cette tâche.

Karen Brown a passé la journée ici aujourd'hui, elle va passer la journée de demain avec le CCME. La ministre va être en visite pour deux jours; vous pouvez donc vous imaginer de quoi auront l'air son bureau, et les vôtres aussi qui vous êtes absentés une journée.

[*Text*]

Thanks very, very much for coming tonight. We appreciate your participation a lot. It's been a wonderful visit in Nova Scotia, and I certainly hope we can come back one day.

The Chairman: Thank you. The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Je vous remercie donc tous infiniment d'être venus nous rencontrer ce soir. Nous avons beaucoup apprécié votre participation. Notre voyage à Halifax a été très agréable et j'espère que nous pourrons y revenir un jour.

Le président: Merci. La séance est levée.

From Environment Canada:

Karen Brown, Regional Director General.

From University College of Cape Breton:

Edwin MacLellan, Associate Professor of Engineering.

D'Environnement Canada:

Karen Brown, directrice générale régionale.

De «University College of Cape Breton»:

Edwin MacLellan, professeur agrégé en génie civil.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Nova Scotia Power Corp.:

Osmando Betancourt, Director, Environmental Policy Programs.

From School for Resource and Environmental Studies, Dalhousie University:

Raymond Côté, Director.

From Canada Cement Lafarge:

Grant Langford.

From Nova Scotia Ecology Action Centre:

Gwenda Wells, Policy Director.

From Lane Environmental Ltd.:

Patricia Lane, President.

From Stewart McKelvey, Sterling Scales Law Firm:

Meinhard Doelle, Lawyer.

From Prince Edward Island Environmental Network:

Irene Novaczek, Chair, Canadian Ocean Caucus.

From Medical Society of Nova Scotia:

Robert Van Dine, Health Policy Officer.

(*Continued on previous page*)

TÉMOINS

De «Nova Scotia Power Corp.»:

Osmando Betancourt, directeur, programme des politiques environnementales.

De «School for Resource and Environmental Studies», Université Dalhousie:

Raymond Côté, directeur.

De «Canada Cement Lafarge»:

Grant Langford.

Du Centre d'action écologique de la Nouvelle–Écosse:

Gwenda Wells, directeur de la politique.

De «Lane Environmental Ltd.»:

Patricia Lane, présidente.

Du Cabinet d'avocat Stewart McKelvey, Sterling Scales:

Meinhard Doelle, avocat.

Du Réseau environnemental de l'île–du–Prince–Édouard:

Irene Novaczek, présidente, Groupe de travail sur les océans canadiens.

De la Société médicale de la Nouvelle–Écosse:

Robert Van Dine, Agent des politiques de santé.

(*Suite à la page précedente*)

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E58

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 57

Tuesday, November 15, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 57

Le mardi 15 novembre 1994

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (Red Deer)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (Red Deer)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 15, 1994
(72)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:35 o'clock a.m. this day, in Room 237–C, Centre Block, the Chairman, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Clifford Lincoln, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Monique Hébert and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From the Grand Council of the Crees: Kenny Blacksmith, Vice Grand Chief; Bill Namagoose, Executive Director; Brian Craik, Director of Federal Relations; Robert Mainville, Attorney, Robert Mainville and Associates.

Pursuant to its mandate under Standing Order 108(2), the Committee proceeded to consider its future business.

On motion of Peter Adams, it was agreed,—That, pursuant to Standing Order 120, the Committee retain the professional services of Brooke Jeffery to review the harmonization initiatives of the Canadian Council of Ministers of Environment (CCME) in the context of the *Canadian Environmental Protection Act* for an amount not to exceed $3,000.00 at a per diem rate of $500.00 for the period between November 15, 1994 and December 16, 1994.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)(*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Kenny Blacksmith made an opening statement, and with the other witnesses, answered questions.

At 10:35 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 15 NOVEMBRE 1994
(72)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8 h 35, dans la salle 237–C, édifice du Centre, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Clifford Lincoln, Benoît Sauvageau.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Monique Hébert et Margaret Smith, attachées de recherche.

Témoins: Du Grand Conseil des Cris: Kenny Blacksmith, grand chef adjoint; Bill Namagoose, directeur exécutif; Brian Craik, directeur des relations fédérales; Robert Mainville, avocat, Robert Mainville et Associés.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine ses travaux à venir.

Sur motion de Peter Adams, il est convenu,—Qu'en application de l'article 120, le Comité retienne les services de Brooke Jeffery pour revoir les initiatives d'harmonisation du Conseil canadien des ministres de l'Environnement en regard de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement; la période va du 15 novembre au 16 décembre 1994, la rétribution journalière est de 500$, la dépense totale ne devant pas dépasser 3 000$.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité étudie la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (*voir les Procès–verbaux et témoignages du 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Kenny Blacksmith fait un exposé puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 10 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, November 15, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 15 novembre 1994

• 0835

The Chairman: Good morning.

Bonjour, tout le monde.

Nous reprenons notre travail sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Avant de souhaiter la bienvenue à notre témoin, je voudrais vous soumettre

some housekeeping or management items. One has to do with the Vancouver trip and an opportunity to visit a solar–heated home in Vancouver. It was built by a local architect and is, if not the best, then one of the best examples of solar homes in Canada. If there is any interest in seeing it, we would organize our schedule accordingly. I am referring to the home by Richard Kadulsky of the Advanced Housing Society of British Columbia, who has a fine reputation in that field. Is there anyone here who is interested in visiting this particular home?

Le président: Bonjour.

Good morning everybody.

We are resuming our sittings on the Canadian Environment Protection Act. Before we welcome our witness, I have a few things to submit to the committee

des questions d'organisation et de gestion. Il y a d'abord le déplacement à Vancouver, qui nous offre la possibilité de visiter une maison, à Vancouver même, chauffée à l'énergie solaire. Elle a été construite par un architecte local, et si ce n'est pas le meilleur exemple, c'est un des meilleurs exemples d'utilisation domestique de l'énergie solaire. Si cela vous intéresse nous pourrions articuler notre programme autour de cette visite. Je parle de la maison construite par Richard Kadulsky, de la Advanced Housing Society of British Columbia, laquelle a déjà une excellente réputation dans ce domaine. Est–ce que quelqu'un voudrait visiter cette maison?

• 0840

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): The visit is to look at the panels, I gather.

The Chairman: We have five people who are interested, so we will make it an optional item for Saturday when we are there.

Mr. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Are you going to arrange with Ballard Power Systems Inc. to maybe get a ride on the Ballard bus. I think it would be well worth it for people who haven't been on it before.

The Chairman: That is a very good thought. We will do that.

Mr. Lincoln: It is very easy to do.

The Chairman: Ballard Power Systems Inc. were here on the Hill two weeks ago. We should make time for that, in particular.

Mr. DeVillers (Simcoe North): The Saturday activities are optional, aren't they? They are not part of the committee's—

The Chairman: They are a mix of optional and non–optional.

Mr. DeVillers: I arranged my schedule based on the original schedule that had us coming home Friday evening. I have a problem with Saturday.

The Chairman: I'm glad you asked that question. We had to extend our stay in Edmonton by half a day because of the load of inquiries from people, and so on. We will now be arriving in Vancouver half a day later, so we need to stay Saturday to complete our round of consultations and hearings.

Mr. DeVillers: It's nice to know these things.

M. Gilmour (Comox—Alberni): Il s'agit d'aller regarder les panneaux solaires, j'imagine.

Le président: Cinq membres sont intéressés, ce sera donc une visite facultative pour samedi, lorsque nous y serons.

M. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Allez–vous contacter Ballard Power Systems Inc. pour organiser une promenade dans l'autobus Ballard. Je crois que pour ceux qui ne l'ont pas encore vu serait tout à fait intéressant.

Le président: Voilà une bonne idée. Nous allons faire cela.

M. Lincoln: C'est facile comme tout.

Le président: Il y a deux semaines, Ballard Power Systems Inc. était sur la Colline. Prévoyons effectivement un espace pour cela.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Les activités du samedi sont facultatives, n'est–ce pas? Cela ne fait pas partie du programme. . .

Le président: Il y a un mélange de facultatif et de non facultatif.

M. DeVillers: Moi, j'avais prévu mon emploi du temps en fonction de ce qui nous avait d'abord été communiqué, où l'on prévoyait d'être rentré vendredi soir. Ce samedi me pose des problèmes.

Le président: Je suis heureux que vous ayez posé la question. Nous avons dû prolonger notre séjour à Edmonton d'une demi–journée, en raison du nombre des intéressés, etc. Nous arriverons donc à Vancouver une demi–journée plus tard, ce qui nous oblige à rester samedi pour terminer nos consultations et auditions.

M. DeVillers: C'est bon à savoir.

[*Texte*]

The Chairman: I regret to inform you of that, but at the last meeting when we discussed the schedule we were already on that track. So it is not a sudden last-minute development.

Mr. DeVillers: The original schedule had showed us returning Friday.

The Chairman: That was a long time ago.

Mr. DeVillers: But that's how long I have been booked.

The Chairman: It was changed once to have us return on Sunday. See whether you can make adjustments. If that was not clear the last time we went over the schedule, I apologize, but I remember this reality was already facing us. So see what you can do, and if you can't we will—

Mr. DeVillers: Saturday's events could be the tours and things that may not be as pertinent as—

The Chairman: The tours are all on Saturday. We are certainly endeavouring to do exactly that.

You will recall in Bathurst last week we were given quite a presentation on the Canadian Council of Ministers of the Environment policy. The presentation was in the form of overheads, and we had a brief exchange of questions and answers with Ron Hicks. Since then, a number of questions of some substance keep popping up that are unanswered. In other words, we need to know how the work of this committee relates to that commission and we need to know the federal-provincial implications.

• 0845

There is therefore a need for the members of this committee, including myself, to be better acquainted with the long-term implications of the work of that council in relation to our work and, in addition to that, the implications in federal-provincial terms.

I made some inquiries about a study to be conducted on this subject. While there is a saturation of work on the Hill that doesn't make it possible, there is an ideal person who could conduct it on a contract basis for this committee, at a cost of somewhere around $2,000. The clerk has spoken with this qualified person.

It would be very helpful if there were... I will ask the clerk to clarify for you the main thrust of such a study. Then if there is anyone willing to put a motion forward to that effect so that this kind of work can be started, it will be very helpful.

Before doing so though I will ask the clerk to bring us up to date on that particular conversation.

The Clerk of the Committee: Thank you, Mr. Chair. The person is Dr. Brooke Jeffrey. She is a constitutionalist and a professor at Concordia University. I have her c.v. at my office; I forgot to bring it this morning.

[*Traduction*]

Le président: Je suis désolé d'avoir à vous en informer, mais lorsque nous avons discuté de notre programme la dernière fois il en était déjà plus ou moins question. Ça n'est donc pas une surprise absolue de dernière minute.

M. DeVillers: Le premier programme prévoyait notre retour pour vendredi.

Le président: Cela remonte à longtemps déjà.

M. DeVillers: Mais c'est à ce moment-là que j'ai pris mes dispositions.

Le président: Eh bien, c'est modifié pour un retour le dimanche. Essayez de voir de votre côté ce que vous pouvez faire. Si ce n'était pas suffisamment clair la dernière fois que nous avons discuté du programme je vous prie de m'en excuser, mais je me souviens très bien qu'il en était déjà question. Essayez donc de voir de votre côté, et si vous ne pouvez pas...

M. DeVillers: Mais ce qui est prévu pour samedi comprend des visites et un certain nombre de choses qui ne sont pas aussi importantes...

Le président: Toutes les visites ont lieu le samedi. C'est ce que nous envisageons de faire.

Vous vous souviendrez qu'à Bathurst, la semaine dernière, nous avons pu profiter de tout un exposé sur le Conseil canadien des ministres de l'Environnement et sa politique. On nous avons présenté des projections, et il y a eu un bref échange de questions et réponses avec Ron Hicks. Depuis lors, un certain nombre de questions de fond continue de faire surface, sans qu'on puisse y répondre. Ce que je veux dire c'est que nous avons besoin de savoir quel rapport il y a entre les travaux de ce comité et ce conseil, avec en même temps ce que cela implique au plan des relations fédérales-provinciales.

Voilà pourquoi les membres du comité, y compris moi-même, ont besoin de mieux connaître les conséquences à long terme des travaux de ce conseil, là où cela peut avoir un rapport avec nos propres travaux et, de plus, ce que cela signifie au plan fédéral-provincial.

Je me suis renseigné pour que l'on puisse faire faire une étude de la question. Malheureusement on doit actuellement faire face sur la Colline à une surcharge de travail; cependant il y a quelqu'un de tout à fait idéal qui pourrait le faire pour nous, à contrat, pour environ 2 000$. Le greffier a pris contact avec cette personne tout à fait compétente.

Il serait donc très utile que... Je vais demander au greffier de délimiter pour vous ce que serait cette étude. Vous pourrez alors proposer une motion à cet effet, pour que le travail puisse démarrer, je crois que ce serait tout à fait utile.

Tout d'abord je vais, cependant, demander au greffier de nous informer des contacts qu'il a pu avoir.

Le greffier du comité: Merci, monsieur le président. Il s'agit de M^me^ Brooke Jeffrey, qui est constitutionnaliste et qui enseigne à l'université Concordia. J'ai son c.v. à mon bureau; j'ai oublié de le prendre.

[*Text*]

She would do three things. She would look at the CCME package that was provided to the committee, including the background documents. She would put that in the context of existing programs, i.e., integration. For example, in the province of Quebec arrangements were made with them last year. Thirdly, she would look at it in terms of CEPA itself.

So she would do three things for the committee. Her rates are $500 a day, and she figured she'd need about 4 or 5 days.

In terms of a motion, Mr. Chair, I'd have to write one with your permission perhaps. . .

The Chairman: It could be moved.

The Clerk: I'd have to write one before we moved it.

The Chairman: Are there any questions?

Mr. Adams (Peterborough): It sounds like a good idea to me, Mr. Chair.

The Chairman: Well then, perhaps the clerk will prepare the motion while we proceed with our witnesses. Then if there is anyone willing to move that motion, we can do it.

Mr. Lincoln: I'm all for the idea, except I was wondering why we have to go into related subjects that are just going to confuse the issue.

I would much rather she do a consultation on the CCME stuff itself. If we go into related stuff like immigration, I don't know how that can apply to what we are about. There are all sorts of agreements that we could use as examples, but they're not really related to the environment.

We should just stick to what we are about. It seems to me, for all this confusion and. . .

The Chairman: Fine.

Madam Guay.

Mme Guay (Laurentides): Monsieur le président, on est ici pour réviser la loi environnementale fédérale. Je suis tout à fait d'accord avec M. Lincoln qu'on a déjà beaucoup de sujets. Il faut se concentrer là–dessus, n'est–ce pas?

Le président: D'accord. Le greffier va préparer une motion que je mettrai aux voix plus tard, quand nous aurons écouté notre témoin.

• 0850

We would welcome from the Grand Council of the Crees of Quebec, Kenny Blacksmith, Vice Grand Chief; Bill Namagoose, executive director; a familiar face, Brian Craik, the director of federal relations; and Robert Mainville, an attorney.

Welcome. Perhaps you may also want to introduce your colleague in your presentation.

[*Translation*]

Elle pourrait faire trois choses: elle pourrait revoir les documents du Conseil des ministres de l'environnement qui ont été fournis au comité, y compris les documents d'information générale. Elle pourrait ensuite replacer le tour en perspective, par rapport au programme qui existe, à des fins d'intégration. Ainsi, dans la province du Québec, des ententes ont été passées avec le conseil. Troisièmement, elle pourrait étudier la question sous l'angle de la LCPE.

Elle fera donc essentiellement trois choses pour le comité. Son tarif est de 500$ par jour, et elle pense avoir besoin de quatre ou cinq jours.

Pour la motion, monsieur le président, il faut que j'en écrive une, avec votre permission. . .

Le président: Elle pourra ensuite être déposée.

Le greffier: Il faudra que je la rédige avant.

Le président: Avez–vous des questions?

M. Adams (Peterborough): C'est une bonne idée, monsieur le président.

Le président: Le greffier pourra peut–être alors rédiger la motion, pendant que nous entendons les témoins. Si ensuite vous voulez proposer cette motion, nous pourrons procéder.

M. Lincoln: L'idée me convient tout à fait, si ce n'est que je me demande pourquoi il faut s'intéresser à des sujets connexes qui vont brouiller la discussion.

Je préférerais qu'elle soit simplement consultée sur la question du Conseil canadien des ministres de l'environnement. Je ne crois pas que nous devrions entrer dans d'autres domaines, comme l'immigration, par exemple. Il y a des tas d'ententes qui pourraient être citées pour exemples, qui ne concernent pas directement l'environnement.

Tenons–nous en à notre mandat. J'ai l'impression que la confusion pourrait. . .

Le président: Très bien.

M^me^ Guay.

Mrs. Guay (Laurentides): Mr. Chairman, we are just here to review CEPA. I agree with Mr. Lincoln, we already have a lot of subjects to review. We should concentrate on that, shouldn't we?

The Chairman: Fair enough. The clerk is going to prepare a motion that will be put to a vote later on, after we have heard the witnesses.

Nous souhaitons la bienvenue aux représentants du Grand conseil des Cris du Québec, c'est–à–dire à Kenny Blacksmith, sous–grand chef, à Bill Namagoose, directeur exécutif; à Brian Craik, un visage bien connu qui est directeur des relations fédérales et à Robert Mainville, procureur.

Bienvenue. Vous souhaiterez peut–être présenter votre collègue au cours de votre exposé.

[*Texte*]

Vice Grand Chief Kenny Blacksmith (Grand Council of the Crees of Quebec): We have also have with us Mr. Bert Moar from Waskaganish, the forestry coordinator.

The Chairman: Good. Welcome to the committee. Please make your presentation and then we will have a good round of questions.

Vice Grand Chief Blacksmith: Thank you very much, Mr. Chairman. Before I begin I would like to advise that Grand Chief Coon–Come has expressed his sincere apologies for not being able to be here with us. However, he had some difficulty in terms of travel from the Cree communities.

The Grand Council of the Crees of Quebec and the Cree Regional Authority welcome this opportunity to provide the parliamentary committee with our observations and comments relating to the review of the Canadian Environmental Protection Act.

As you know, the Grand Council of Crees and the Cree Regional Authority represent the Quebec James Bay Crees. The James Bay Crees number approximately 12,000 and are the original inhabitants of the Quebec portion of the watershed of James Bay, commonly known as the James Bay territory, near the watershed of the Great Whale and nearby rivers in southern Hudson Bay region in Quebec.

We inhabit and use the James Bay territory. It is our traditional land, which we occupy and in which we hunt, fish and trap. We are the people of this land and have occupied this land since time immemorial. We depend on this land for our sustenance and harvest its resources. This is our territory.

The James Bay and Northern Quebec Agreement provides certain remedial works for the Complexe La Grande 1975, which had been built without environmental review. However, firm and binding commitments were made in the agreement that all future development of our territory, including the proposed Nottaway–Broadback–Rupert and Great Whale hydroelectric projects would be subject to an environmental assessment, which would fully take into account the interests of the Cree.

The ideology that prevailed in 1975 when the James Bay and Northern Quebec Agreement was signed was that there could be compatibility between development and the continuance of our traditional way of life.

The Chairman: Vice Grand Chief, it would be very helpful if you keep in mind that this committee is engaged in the review of the Canadian Environmental Protection Act. While the points you are developing are very important, they do mainly relate to the Environmental Assessment Act. I would be grateful if you could keep in mind that the purpose of this committee is to deal with environment protection in relation to toxic chemicals and the like.

But please proceed.

[*Traduction*]

Le sous–grand chef Kenny Blacksmith (Grand conseil des Cris du Québec): Nous accompagnent également M. Bert Moar de Waskaganish, coordonnateur pour le secteur forestier.

Le président: Excellent. Bienvenue au comité. Je vous invite à faire votre exposé, après quoi nous passerons à une bonne ronde de questions.

Le sous–grand chef Blacksmith: Merci beaucoup, monsieur le président. Avant de commencer, j'aimerais vous dire que le grand chef Coon–Come vous prie de l'excuser de ne pas être ici avec nous aujourd'hui. Il a eu des difficultés lors de ses déplacements parmi les collectivités cries.

Le grand conseil des Cris du Québec et l'Administration régionale crie profitent de cette occasion pour faire part à votre comité parlementaire de nos observations et commentaires relatifs à l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Comme vous le savez, le Grand conseil des Cris et l'Administration régionale crie représentent les Cris de la Baie James du Québec. Les Cris de la Baie James, qui sont au nombre de 12 000 environ, sont les habitants originaires de la région du Québec comprenant le bassin des eaux de la Baie James, appelée communément le territoire de la Baie James et le bassin des eaux de la rivière Grande Baleine et des rivières avoisinantes dans la région Sud de la Baie d'Hudson au Québec.

Nous habitons et exploitons le territoire de la Baie James. C'est notre terre traditionnelle que nous occupons et sur laquelle nous chassons, pêchons et trappons. Nous sommes le peuple de cette terre et nous avons occupé cette terre de tout temps. Nous dépendons d'elle pour subsister. Ceci est notre territoire.

La Convention de la Baie James et du Nord québécois prévoyait des travaux de redressement pour le Complexe La Grande de 1975 qui avait été construit sans examen de ses impacts environnementaux. Cependant, des engagements fermes et obligatoires ont été faits dans cette convention, à l'effet que tout développement futur dans notre territoire, incluant les projets hydroélectriques proposés de Grande Baleine et de Nottaway—Broadback–Rupert, serait sujets à une évaluation environnementale qui prendrait entièrement en considération les intérêts des Cris.

L'idéologie qui prévalait en 1975 lorsque la Convention de la Baie James et du Nord québécois a été signée était qu'il pouvait y avoir compatibilité entre le développement et la continuité de notre mode de vie traditionnel.

Le président: Sous–grand chef, il serait très utile que vous gardiez à l'esprit que le comité étudie la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Ainsi, bien que vos observations soient fort importantes, elles ont surtout trait à la Loi sur l'évaluation environnementale. Je vous serais donc reconnaissant que vous gardiez à l'esprit que le comité étudie la protection de l'environnement dans l'optique des produits chimiques toxiques et ainsi de suite.

Mais je vous en prie, continuez.

[*Text*]

Vice Grand Chief Blacksmith: Mr. Chairman, I think it's important for us to express the background of the difficulties we encounter. As related to major development in our territory, it has certain direct impacts on our way of life. I feel it's very important that I express those concerns. It's important that the background is understood.

One of the fundamental problems we have before us is in direct relation to the James Bay and Northern Quebec Agreement and the failure of that agreement with respect to the environmental sections.

I understand the mandate of this committee as well as the timeframe. However, I feel it is important that at least I make some reference.

When the development occurred in our territory, there had been significant impacts on the way of life. In the specific case of the Complexe La Grande, new, unforeseen factors developed that were totally unknown at the time of the signing of the James Bay and Northern Quebec Agreement, which confirmed that our traditional way of life could not be made compatible with mega hydroelectric projects or other developments as they may appear.

• 0855

The fish in the La Grande River system are now polluted with methyl mercury. The road system put in place for the construction of the projects has contributed to a breakdown of the traditional trap–line system of land management. Quebec is promoting the wholesale clearcutting of the whole Nottaway–Broadback–Rupert basin even though the proposed NBR hydroelectric project has not been approved and has not been subjected to any of the promised environmental reviews.

The Crees are faced with massive development projects that are concentrated in three basic areas: hydroelectricity, forestry and mining. In the area of hydroelectricity, Hydro–Québec is proposing to use our territory to service virtually all future electricity needs of Quebec and the east coast of the United States.

In the area of forestry Quebec has developed a CAFF system by which it sold off the southern portion of our lands to large lumber companies. The area of clearcutting in our territory is huge. We lose 300 square kilometres per year to clearcutting.

In the area of mining, huge projects are being proposed in our territory. In almost all of these projects, neither Quebec nor the promoters have made any room for the Crees. All these developments were to be controlled through section 22 of the James Bay and Northern Quebec Agreement, which provided for an environmental and social protection regime. Unfortunately, this has not been the case.

There is no doubt that the promised strong environmental and social protection regime in the James Bay and Northern Quebec Agreement has in fact turned out in practice to be one of the weakest environmental review processes in North

[*Translation*]

Le sous–grand chef Blacksmith: Monsieur le président, j'estime qu'il est important que nous replaciont en contexte les difficultés que nous vivons actuellement. Les activités de développement de grande envergure qui visent notre territoire ont certaines répercussions directes sur notre mode de vie. J'estime qu'il est extrêmement important de manifester notre inquiétude. Il est important que le contexte soit bien compris.

L'un des problèmes de base auxquels nous sommes confrontés à un rapport direct avec la Convention de la Baie James et du Nord québécois et plus particulièrement avec le non–respect des dispositions de cette convention qui ont trait à l'environnement.

Je comprends bien le mandat de votre comité et je suis conscient des limites de temps imposées. Cependant, il me semble important d'aborder certains aspects, ne serait–ce que superficiellement.

Ainsi, les activités de mise en valeur qui se sont déroulées sur notre territoire ont eu des répercussions importantes sur le mode de vie. Dans le cas spécifique du Complexe La Grande, de nouveaux facteurs imprévus, qui au moment de la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois qui étaient totalement inconnus, se sont faits jours et ont confirmé que notre mode de vie traditionnel ne pouvait être compatible avec des mégaprojets hydroélectriques ou avec certaines autres activités de mise en valeur.

Les poissons du réseau des rivières touchées par le projet de La Grande sont maintenant polluées par le methylmercure. Le réseau routier établi pour la construction des projets a contribué à une détérioration de la structure traditionnelle de la gestion de la terre qui s'appuyait sur les système des territoires de trappage. Québec favorise la coupe à blanc du bassin Nottaway–Braodback–Rupert même si le projet hydro–électrique NBR n'a pas été approuvé et n'a été soumis à aucun examen de ces impacts environnementaux, bien que cela nous ait été formellement promis.

Les Cris font désormais face à des projets de développement massifs qui sont concentrés dans trois principaux domaines: l'hydro–électricité, la sylviculture et l'exploitation minière. Dans le domaine de l'hydro–électricité, Hydro–Québec propose d'utiliser notre territoire pour servir tous les besoins futurs du Québec et de la côte est des États–Unis.

Dans le domaine de la sylviculture, Québec a développé un système de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier, le système des CAAF, par lequel il a vendu la partie sud de nos terres à de grandes compagnies forestières. La région de coupe dans notre territoire est immense. Nous perdons 300 kilomètres carrés par année à la coupe.

Dans le domaine de l'exploitation minière, des projets de grande envergure sont proposés dans notre territoire. Dans presque tous ces projets, ni le Québec ni les promoteurs n'ont fait de la place pour les Cris. Tout ce développement devait être contrôlé par la Convention de la Baie James et du Nord québécois selon le chapitre 22 qui prévoit un régime de protection environnementale et sociale. Malheureusement, cela n'a pas été le cas.

Il n'y a aucun doute que le régime de protection environnementale et sociale puissant promis dans CBJNQ s'est en fait avéré être en pratique l'un de plus faible processus d'évaluation environnementale en Amérique du Nord. Nous

[*Texte*]

America. We have been forced to turn to the courts to oblige both Canada and Quebec to live up to the law and protect our way of life and the environment, more recently, for the infamous proposed Great Whale mega hydroelectric project.

It was necessary for me to give you some of this introduction in order to impress upon this parliamentary committee the fact that we, the Cree, are suffering greatly from the destruction of our environment and we are fully aware of the absolute necessity to improve and bolster existing legislation in this area.

Mankind is part of the environment. All humans, one way or another, depend on the environment for their survival. This is, however, particularly true for aboriginal peoples such as ourselves whose traditional society depends on wildlife resources. The environment literally sustains our way of life. Unfortunately, the act defines the environment as if these social interrelations were non-existent.

We therefore strongly urge this committee to incorporate into the act meaningful provisions that ensure that in carrying out the provisions of the act due consideration is given to health and socio-economic conditions, to cultural heritage, as well as to the current use of lands and resources for traditional purposes by aboriginal people.

As you are certainly well aware, Canada has assumed a fiduciary responsibility towards aboriginal peoples. We urge you to ensure that this responsibility be clearly reflected in the act by forcing the ministers responsible for its implementation to have due regard for the rights and interests of aboriginal peoples. This should take the form of both clear statements of principle in the act itself as well as specific positive duties to consider aboriginal concerns and to safeguard aboriginal rights whenever the minister or the governments act.

We urge Parliament to expand the provisions of the Canadian Environmental Protection Act relating to advisory committees to include specific reference to those advisory committees set up under land claims agreements. We also urge the inclusion of native representatives on any federal-provincial advisory committees on the environment that may be set up under the legislation. Likewise, legislation should recognize clearly that there is a third order of government in Canada, namely, aboriginal governments, and these governments should have as much, if not more, interest in being consulted by Canada on environmental matters than the provinces do. Mechanisms should be developed within the legislation to ensure that an effective native voice is added to those of the provinces when Canada proceeds to develop its environmental policies, rules and legislation.

• 0900

I now turn to the page entitled "Federal Lands, the James Bay Region and the Act". Part IV of the Canadian Environmental Protection Act deals with, among other things, federal lands. We have two general comments to formulate in relation to this issue.

First, the notion of federal lands must be expanded to include those category IA lands contemplated by the Cree-Naskapi (of Quebec) Act.

[*Traduction*]

avons été forcés de nous tourner vers les tribunaux afin d'obliger les gouvernements fédéral et québécois à respecter la loi et à protéger notre mode de vie et l'environnement, et très récemment dans le cas du mégaprojet impopulaire de Grande Baleine.

Il m'a été nécessaire de vous donner cette introduction pour bien faire comprendre à la Commission parlementaire que nous, les Cris, souffrons beaucoup de la destruction de notre environnement et que avons pleinement conscience de la nécessité absolue d'améliorer et de soutenir la législation dans ce domaine.

L'humanité fait partie de l'environnement. Tous les humains, d'une façon ou d'une autre dépendent de l'environnement pour survivre. Ceci est particulièrement vrai pour les peuples autochtones que nous sommes et pour qui la société traditionnelle dépend des ressources fauniques. L'environnement soutient littéralement notre mode de vie. Malheureusement, la loi définit l'environnement comme si ses inter-relations sociales n'existaient pas.

Nous insistons donc fortement auprès de ce comité pour incorporer dans la loi de véritables dispositions assurant que l'on accordera, dans l'exécution de la loi, toute la considération voulue aux questions de santé et aux questions socio-économiques, à l'héritage culturel et à l'utilisation des terres et des ressources pour les usages traditionnels des peuples autochtones.

Comme vous le savez sans doute, le Canada a assumé une responsabilité de fiduciaire envers les peuples autochtones. Nous vous recommandons vivement de veiller à ce que cette responsabilité soit clairement reflétée dans la loi en obligeant les ministres responsables de sa mise en application à avoir du respect pour les droits et les intérêts des peuples autochtones. Ceci devrait prendre la forme de déclarations de principes claires dans la loi proprement dite, ainsi que des obligations positives précises pour considérer les intérêts des autochtones et pour sauvegarder les droits des autochtones lorsqu'un ministre ou le gouvernement agit.

Nous insistons auprès du Parlement pour qu'il étende les dispositions de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement relatives aux comités consultatifs pour y inclure une référence précise aux comités consultatifs créés conformément aux ententes de revendications territoriales. Nous insistons aussi fortement pour que l'on inclue des représentants autochtones dans tout comité consultatif fédéral-provincial sur l'environnement qui serait créé en application de la Loi. Des mécanismes devraient être prévus dans la loi pour s'assurer qu'une voix autochtone soit ajoutée à celles des provinces lorsque le Canada procède au développement de ses politiques, de sa réglementation et de sa législation environnementale.

Je passe maintenant à la page qui s'intitule «Les terres de juridiction fédérale, la région de la Baie James et la loi». La partie 4 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement traite, entre autres choses, des terres de juridiction fédérale. Nous formulons deux commentaires généraux à cet égard.

Premièrement, la notion de «terres de juridiction fédérale» doit être élargie de façon à inclure les terres de catégorie IA décrites dans la Loi sur les Cris et les Naskapis (du Québec).

[*Text*]

Second, the particular self–governing regime provided for the Cree in the James Bay and Northern Quebec Agreement and in the Cree–Naskapi (of Quebec) Act must be taken into account in redrafting the Canadian Environmental Protection Act.

One of the most dramatic environmental disasters that has hit Canada in the last few decades has been the massive mercury contamination of the fish stocks of the various watersheds affected by Hydro–Québec's megaprojects in the James Bay territory. This mercury contamination has resulted in the complete demise of the traditional fisheries of the Cree in the rivers affected by hydroelectric dams and has seriously put at risk the health of Cree people. In fact, the Crees are faced with severe restrictions on the consumption of fish from these waterways. They are obliged to be constantly monitored by health authorities for mercury contamination.

The mercury contamination by hydroelectric projects was unknown in 1975 when the Cree signed the James Bay and Northern Quebec Agreement.

Mercury contamination of waterways by large hydroelectric projects is one of the most pressing environmental and public health issues in Canada. It is one that affects particularly native communities, especially the Crees of James Bay, yet this issue has not resulted in any significant regulatory activity by either Canada or Quebec.

It is essential that the Canadian Environmental Protection Act directly addresses the question of mercury contamination resulting from hydroelectric facilities. We strongly urge you to introduce regulations to limit severely the amount of methyl mercury that can be released in the aquatic environment by reservoirs. We also strongly urge you to amend the existing legislation and require federal permits to construct any hydroelectric facility that will result in conditions that release methyl mercury or other contaminants or toxins into the aquatic environment.

The purpose of such a permit process would be to ensure proper assessment of the impacts on the aquatic environment and continued monitoring of methyl mercury emissions, should a permit eventually be issued.

The issue of environmental assessment processes should also be addressed by this committee. Though we understand the government has decided to implement a new Canadian Environmental Assessment Act, we believe urgent adjustments to this act and its regulations are required. We take the opportunity at this forum to address some of our concerns.

What is of particular concern to us is the position expressed by the federal bureaucracy to the federal government of basically withdrawing from environmental assessment of megaprojects in northern Quebec. The legal position taken by Canada, as we understand it, is that only federal projects are subject to federal assessment under the James Bay and Northern Quebec Agreement and not projects that affect the environment in areas of federal jurisdiction or that affect aboriginal peoples.

[*Translation*]

Deuxièmement, la nouvelle rédaction de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement doit tenir compte du régime particulier d'autonomie prévu pour les Cris dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Un problème environnemental parmi les plus dramatiques à avoir frappé le Canada au cours des dernières décennies est celui de la contamination par le mercure des poissons des différents cours d'eau affectés par les mégaprojets d'Hydro–Québec dans le territoire de la Baie James. Cette pollution par le mercure a eu pour effet de mettre fin à la pêche traditionnellement pratiquée par les Cris dans les rivières affectées par les barrages hydro–électriques, et a gravement mis en danger la santé du peuple cri. En fait, les Cris font face à des restrictions très rigoureuses en ce qui concerne la consommation du poisson provenant de ces eaux, dont la contamination au mercure doit être constamment vérifiée par les autorités médicales.

La contamination par le mercure causée par les projets hydro–électriques était inconnue en 1975 lorsque les Cris ont signé la convention de la Baie James et du Nord québécois.

La contamination par le mercure causée par la construction de grands projets hydro–électriques est un problème des plus urgents, autant en ce qui concerne l'environnement que la santé au Canada sans compter qu'il affecte plus particulièrement la communauté autochtone de la Baie James. Pourtant, à ce jour, ce problème n'a donné lieu à aucune réglementation par le Canada ou le Québec.

Il est essentiel que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement s'attaque à la question de la contamination par le mercure, résultant des installations hydro–électriques. Nous insistons fortement pour que vous établissiez une réglementation visant à limiter rigoureusement la quantité de methylmercure pouvant être dégagé dans l'environnement aquatique par les réservoirs. Nous insistons aussi fortement pour que vous apportiez des amendements à la réglementation actuelle et que des permis fédéraux soient exigés pour construire quelle qu'installation hydro–électrique que ce soit qui aura pour résultat le dégagement de methylmercure ou d'autres contaminants ou toxines dans l'environnement aquatique.

L'objectif d'un tel processus de demande de permis serait d'assurer une évaluation adéquate des impacts sur l'environnement aquatique et une surveillance continuelle des émissions de méthylmercure, si un tel permis était éventuellement émis.

La question des régimes d'évaluation des impacts sur l'environnement devrait aussi être abordée par le comité. Quoi que nous comprenons que le gouvernement ait décidé d'appliquer la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, nous croyons que des ajustements pressants à cette loi et à sa réglementation sont nécessaires et nous prenons l'opportunité de ce forum pour aborder quelques–unes de nos préoccupations.

Ce qui nous préoccupe tout particulièrement, c'est la position exprimée par la bureaucratie fédérale au gouvernement fédéral de se retirer des évaluations environnementales des mégaprojets du nord du Québec. La position juridique adoptée par le Canada telle que nous la comprenons est que seuls les projets fédéraux sont sujets aux évaluations fédérales prévues par la CBJNQ et non les projets qui affectent l'environnement dans le domaine de juridiction fédérale ou qui affectent les autochtones.

[*Texte*]

Even though the Supreme Court of Canada has rejected this line of reasoning twice to date in regard to the EARP guidelines order—once in the Oldman case and more recently in the case of the *Grand Council of the Crees (of Quebec) v. Hydro-Québec and the National Energy Board*—Canada stead fastly maintains that it has less environmental assessment obligations under the James Bay and Northern Quebec Agreement than it does under either the EARP guidelines order or the new Canadian Environmental Assessment Act.

The Cree were obliged to go to court against Canada to ensure that Canada implement the proper environmental assessment of the proposed hydroelectric project. Notwithstanding the court victories of the Cree in this matter, civil servants in the justice department continue to refer to *obiter* statements and certain court decisions to deny federal assessment obligations under the agreement.

• 0905

There appears to be an inherent fear within the federal bureaucracy of properly addressing environmental assessment projects involving Quebec, and particularly Hydro-Québec. This has become again very apparent with the recent publication, in the October 19 edition of the *Canada Gazette*, of the law list regulations adopted pursuant to the Canadian Environmental Assessment Act. This law list completely excludes from the requirement of environmental assessment the decision-making powers of the National Energy Board relating to electricity exports.

What we see here is a situation developing under which the National Energy Board will be empowered to authorize the huge electricity exports being proposed by Hydro-Québec without the benefit of a review of the impacts of such exports under the Canadian Environmental Assessment Act. We urge this parliamentary committee to intervene to correct this situation.

The southern portion of our territory is being devastated through wholesale clearcutting of the forestry resources. Quebec is promoting the clearcutting of the Nottaway-Broadback-Rupert basin, even though the proposed NBR project has not been approved and has not been subjected to any of the promised environmental reviews.

Quebec has instituted new forestry management practices that encourage forestry companies to reforest southern Quebec while clearcutting our territory in northern Quebec. Vast areas in James Bay have been devastated by clearcutting. What is truly incredible is that most of the destruction has been carried out without any environmental impact assessment at either the federal or provincial level.

In the James Bay and Northern Quebec Agreement, specific undertakings were made to assess major access roads built for extraction of forest products as well as any significant change in land use substantially affecting more than 25 square miles. These undertakings essentially have been left unfulfilled.

Our patience has run out. The Cree nation has decided to fight these forestry activities forcefully, and if need be, before the courts and before the international community.

[*Traduction*]

Même si la Cour suprême du Canada a rejeté ce raisonnement deux fois jusqu'à présent relativement au décret sur les lignes directrices du PFEEE, une fois dans la cause Oldman et, plus récemment, dans la cause du *Grand conseil des Cris (du Québec) c. Hydro-Québec et l'Office national de l'énergie*, le Canada a fermement maintenu qu'il a moins d'obligations en matière d'évaluation environnementale dans la CBJNQ que dans le décret sur les lignes directrices du PFEEE ou encore dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Les Cris ont été obligés de poursuivre le Canada devant les tribunaux afin de s'assurer que le Canada applique une évaluation environnementale adéquate du projet hydro-électrique proposé. En dépit des victoires des Cris devant les tribunaux, les fonctionnaires du ministère de la Justice continuent de se référer à des *obiter* faits lors de certains jugements de la Cour fédérale pour nier les obligations fédérales prévues dans la CBJNQ.

La bureaucratie fédérale semble avoir une peur inhérente de s'attaquer de front aux projets d'évaluation environnementale dans lesquels le Québec, et en particulier Hydro-Québec, ont un rôle à jouer. Encore une fois, cela ressort très clairement de la publication récente, dans l'édition du 19 octobre de la *Gazette du Canada*, du réglement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées, adopté en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Ce réglement dispense complètement de l'obligation d'une évaluation environnementale les décisions de l'Office national de l'énergie concernant les exportations d'électricité.

Cela annonce une situation dans laquelle l'Office national de l'énergie pourra autoriser les énormes exportations d'électricité proposées par Hydro-Québec sans que les impacts de ces exportations ne soient évalués conformément à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Nous demandons donc instamment à ce comité parlementaire d'intervenir pour remédier à cela.

Les ressources forestières de la partie sud de notre territoire sont dévastées par une coupe à blanc sauvage. Le Québec soutient la coupe à blanc dans le bassin des rivières Nottaway, Broadback et Rupert, bien que ce projet n'ait pas été approuvé et n'ait été soumis à aucune des évaluations environnementales promises.

Le Québec a institué de nouvelles pratiques de gestion des forêts qui encouragent les sociétés exploitantes à assurer la reforestation du sud du Québec tout en continuant à pratiquer la coupe à blanc sur notre territoire, dans le Nord de la province. De vastes étendues ont ainsi été dévastées dans la Baie James. Ce qui est vraiment incroyable c'est que la plus grande partie de ces activités destructrices se soit poursuivie sans aucune évaluation fédérale ou provinciale d'incidence sur l'environnement.

La Convention de la Baie James et du Nord québécois prévoyait très clairement l'évaluation des principales voies d'accès construites pour l'extraction des produits forestiers ainsi que de tout changement important de l'utilisation des terres ayant des répercussions notoires sur une surface supérieure à 25 milles carrés. Dans la pratique, ces engagements n'ont jamais été respectés.

Nous sommes à court de patience. La nation crie a décidé de lutter vigoureusement contre ces activités forestières, et si c'est nécessaire, de porter l'affaire devant les tribunaux et les milieux internationaux.

[*Text*]

We insist that the following three minimal guiding principles be guaranteed:

1) that all forestry activity present and future on Cree territory be submitted to a rigorous environmental and social impact assessment process involving the Crees, Canada and Quebec;

2) that only those forestry activities that are compatible with the preservation of our traditional trapline system and with the preservation of the environment of northern Quebec be authorized; and

3) that any authorization of forestry activity be conditional on ensuring that the affected trappers and Cree communities be provided with real and substantial economic benefits from these activities, including employment, contracts and remedial funds.

The Canadian Environmental Protection Act should recognize these guiding principles as applicable not only to forestry development but also to all development projects affecting native peoples.

The challenge facing us today is not to invent environmental law but to develop effective environmental law. In this matter we must conclude that the Canadian environmental law has clearly not been effective in protecting and taking into account native interests.

We strongly urge you to develop a new Canadian Environmental Protection Act that will focus more on the social impacts resulting from environmental degradation and economic activity. This is particularly acute when dealing with issues that will affect native communities.

On that note, I'd like to say the social impacts being faced by our Cree communities have affected the way the people are able to live today. In the last 20 years most of the development that has taken place in our territory has forced us not only to have to live within restricted areas that are left from development, but our people also have been forced to move faster than any other culture in the world to change and adapt to development.

The social impacts I mentioned, or are referred to in our brief, should be the responsibility of the Minister of Health. They should take into account that these impacts have altered our way of life significantly. The people in our communities cannot live their normal way of life. There are substantial social impacts from all of this development, as I briefly mentioned. . .given the time we have to present you with some of the concerns.

• 0910

We also believe the court should be given more powers to enforce environmental laws. This is particularly true when native people are concerned, since the judicial reform is probably more apt to hear out and enforce minority rights and

[*Translation*]

Nous réclamons la garantie d'application des trois princip directeurs minimums suivants:

1) que toute activité forestière présente et future en territoire cri fas l'objet d'une évaluation rigoureuse des impacts environnementau et sociaux sur les cris, le Canada et le Québec;

2) que la seule activité forestière compatible avec la préservation d notre réseau traditionnel de piégeage, celle de l'environnement d Nord québecois, soit autorisée;

3) que toute activité forestière ne soit autorisée que si les piégeurs e les collectivités cris concernés retirent des avantages économique réels et importants d'une telle activité, notamment sur le plan d l'emploi, des contrats et des fonds.

Sans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, o devrait reconnaître que ces principes directeurs sont non seulemer applicables à l'exploitation forestière mais également à tous le projets de développement qui ont des répercussions sur les peuple autochtones.

Notre tâche, aujourd'hui, n'est pas d'inventer une loi su l'environnement mais d'en élaborer une qui soit efficace. À ce égard, force est de conclure que la loi canadienne n'a manifestemer pas protégé les intérêts autochtones ni tenu compte de ceci.

Nous vous demandons instamment d'élaborer une nouvelle lo canadienne sur la protection de l'environnement qui sera plus axé sur les répercussions sociales dues à la dégradation de l'environne ment et aux activités économiques. C'est particulièrement importan lorsqu'il s'agit de question qui ont des répercussions sur le collectivités autochtones.

À ce sujet, je tiens à dire que les impacts sociaux sur no collectivités cries ont compromis le mode de vie de nos gens. Au cours de ces 20 dernières années la plus grande partie de activités de développement qui se sont déroulées sur notr territoire nous ont obligés à vivre dans les zones restreinte épargnées par ces activités, mais plus que tout autre culture dans l monde, notre peuple a été contraint de s'adapter plus rapidement au changements et au développement.

Les conséquences sociales que j'ai mentionnées, ou dont i est fait état dans notre mémoire, devraient être la responsabilit du ministre de la Santé et il faudrait en effet tenir compte d fait que ces conséquences ont profondément transformé notr mode de vie et que les habitants de nos collectivités ne peuvent plu avoir une existence normale pour eux. Les conséquences de toute ces activités de développement sur le plan social, comme je l'a brièvement indiqué. . .étant donné le temps dont nous disposon pour évoquer devant vous certaines de nos préoccupations.

Nous estimons également que les tribunaux devraient avoi plus de pouvoirs pour faire appliquer les lois environnementales C'est particulièrement vrai dans le cas des peuples autochtone puisque la réforme judiciaire est probablement orientée d

[*Texte*]

take into account our concerns. The new legislation you recommend should therefore ensure that there are effective mechanisms enforceable by the courts, ensuring that native rights and interests are fully factored into any activity affecting the environment.

We thank you again for this opportunity to be heard before this committee.

The Chairman: Thank you, Vice Grand Chief Blacksmith, for your presentation.

Mme Guay: J'aimerais vous souhaiter la bienvenue parmi nous. Je crois que l'environnement concerne tous les peuples, les autochtones et toute la population du Canada. Je pense que vous pouvez nous apporter beaucoup d'aide en nous expliquant plus précisément le problème du mercure. Vous en parlez beaucoup dans votre mémoire. Si on avait plus de précisions à ce sujet, on pourrait peut–être mieux réagir. J'aimerais savoir à quel point le problème est vaste.

Mr. Brian Craik (Director of Federal Relations, Grand Council of Crees of Quebec): Thank you for your question. When the project is completed, the extent of the area flooded by the waters in the La Grande project will be about 14,000 square kilometres. The vegetation that is submerged by this project, through the action of micro–organisms, releases mercury into the food chain. The levels of mercury recorded in the fish in the La Grande complex vary from area to area. Upstream the mercury is slightly less, but in downstream areas it's very high.

It's been recorded as high as six times the World Health Organization standards for human consumption. Hydro–Québec and the Cree health board have put out alerts against eating this fish, which is very contaminated, particularly for children and pregnant women. As you know, mercury accumulates within the body and is very difficult to shed once you've eliminated the source. As well, it's not clear what are the long–term affects of even low concentrations of mercury in the human body. These are areas that are now being studied.

The point with respect to this act is that the way contaminants are defined, only mercury that is released by industrial processes in the southern populated parts of Canada would be taken into account for the purposes of review and assessment under the act. Mercury released in the northern parts of Canada by hydro–electric development, mercury that impacts northern peoples — because of the way the contaminants are defined, that would not be included in the present act.

Mme Guay: Comment peut–on essayer de régler ce problème ou d'améliorer la situation en limitant les émanations de mercure dans les eaux au moyen de la Loi sur la protection de l'environnement? Qu'est–ce qu'on peut faire dans cette loi pour améliorer la situation ou régler le problème? Quels amendements nous suggérez–vous d'apporter?

[*Traduction*]

manière à ce que nous puissions faire entendre notre voix et nos préoccupations et à ce que les droits des minorités soient respectés. La nouvelle loi que nous recommandons devrait donc comporter des mécanismes efficaces, applicables par les tribunaux, qui seraient la garantie que l'on prendrait pleinement en compte le droits et les intérêts des autochtones dans toute activité influant sur l'environnement.

Nous vous remercions à nouveau de nous avoir offert la possibilité de nous faire entendre devant ce comité.

Le président: Je vous remercie de votre exposé, sous–grand chef Blacksmith.

Mrs. Guay: I would like to welcome you among us. I believe that environmental issues are a concern for all people, for the native people as well as for the rest of the Canadian population. I believe that you could be most helpful if you could explain to us more specifically what the problem with mercury is all about. You talk a lot about in your brief. We might be able to respond better if we had more information on the subject. I would like to know how widespread the problem is.

M. Brian Craik (directeur, Relations fédérales, Grand conseil des Cris du Québec): Je vous remercie de votre question. Lorsque que le projet de La Grande sera terminé, 14 000 kilomètres carrés, environ, seront inondés. Sous l'action des micro–organismes, la végétation submergée libère du mercure qui est absorbé dans la chaîne alimentaire. Les niveaux de mercure relevés dans les poissons du complexe de la rivière La Grande varient selon l'endroit. En amont, il y a légèrement moins de mercure, mais en aval, les niveaux sont très élevés.

Ils sont parfois six fois plus élevés que les normes acceptables pour la consommation. Ce sont les normes fixées par l'Organisation mondiale de la santé. Hydro–Québec et la Commission de la santé des Cris ont donné l'alerte et conseillé aux gens, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants et de femmes enceintes, de ne pas manger ce poisson, qui est très contaminés. Comme vous le savez, le mercure s'accumule dans le corps et, même lorsque la source a été éliminée, il est très difficile de s'en débarrasser. On ignore d'ailleurs quels sont les effets à long terme de concentrations même faibles de mercure dans le corps humain. Ce sont là des questions qui sont actuellement à l'étude.

Aux termes de cette loi et de la définition qu'on donne des contaminants, il n'y aurait d'examen et d'évaluation que pour le mercure libéré par les procédés industriels dans les régions peuplées du Sud du Canada. Le mercure libéré dans le Nord du pays par les activités d'aménagement hydro–électriques, c'est–à–dire celui qui est dangereux pour les peuples du Nord. . .toujours à cause de la définition des contaminants, ne serait pas inclus dans la loi actuelle.

Mrs. Guay: How can we solve the problem or improve the situation by limiting the amount of mercury released in water, through the Environmental Protection Act. What changes can we bring to this act to improve the situation or solve the problems? What changes do you suggest?

[*Text*] [*Translation*]

• 0915

M. Craik: Il faut d'abord se demander si c'est un vrai problème, un problème important. Si c'est un problème important, faut–il qu'il y ait une consultation entre les autochtones et les autorités responsables de la réglementation de ces contaminants?

Il devrait y avoir une implication plus forte des autochtones dans le processus décisionnel concernant la construction des projets et la contamination de nos eaux.

Mme Guay: Est–ce que des études d'impact sur la santé des autochtones ont été faites jusqu'à présent? Est–ce que quelque chose a été demandé par le ministère de la Santé? Est–ce qu'on a fait de la recherche pour savoir quel était exactement l'impact du mercure sur la santé des autochtones?

M. Craik: J'aimerais demander à M. Namagoose de vous répondre et ensuite à M. Mainville, qui parlera de l'aspect juridique et de la façon dont cela pourrait être inclus dans le projet de loi.

Mr. Bill Namagoose (Executive Director, Grand Council of the Crees of Quebec): The mercury problem is not only a scientific consideration. There are tremendous social impacts associated with the mercury contamination or pollution in our territory.

As you know, fish is one of the main staples of our diet. Not only is it a very nutritious and healthy food, but the activity of actually going out and fishing is just as important as eating the fish for nutrition. That has been devastated, and the social and psychological impact on the Crees and the hunters is tremendous.

Of course the change in diet leads to health problems. The change in diet from fish to store–bought food is tremendous. Now we have problems of obesity, diabetes, high blood pressure and other diseases we did not used to have in the past. Those are the social and physical impacts of mercury.

Also, there is a double standard. If this amount of mercury were released in a southern environment, where the non–native population dominates, there would be a tremendous outcry. There would be regulations coming out of all environmental committees—provincial, municipal and federal—and those regulations would be enforced strictly.

In our case, though, the only solution seems to be that the people who produced this pollution in the first place, Hydro–Québec, are asked to mediate the solution. That is not the solution. You need the people who are elected, such as yourselves, and federal and provincial lawmakers to mediate mercury pollution both in the south and in the north. Right now you only have regulations in the south, not in the north.

The federal government also has jurisdiction over fisheries and coastal areas. The mercury is not contained inside the LG 2 reservoir. It has spilled over into the James Bay and Hudson Bay fisheries, and probably into the cod fisheries. There is some scientific evidence to that effect.

Mr. Craik: First, we must ask ourselves if it is a real problem, an important problem. If that is the case, should there be a consultation between the native people and the regulating authorities for these contaminants?

Native people should be more involved in the decision process concerning project development and the contamination of our waters.

Mrs. Guay: Has there been any impact assessment study on the health of the native, up to now? Has the Ministry of Health asked for anything? Is there any research to determine the impact of mercury on the health of native people?

Mr. Craik: I would like to ask Mr. Namagoose to answer you, followed by Mr. Mainville, who will talk about the legal aspect of the issue and the manner in which it could be incorporated in the bill.

M. Bill Namagoose (directeur exécutif, Grand Conseil des Cris du Québec): Le problème du mercure n'a pas qu'un aspect scientifique. La contamination et la pollution par le mercure sur notre territoire a de terribles répercussions sociales.

Comme vous le savez, le poisson est un de nos aliments de base. C'est non seulement un aliment sain et nutritif, mais l'activité que représente le simple fait d'aller à la pêche est tout aussi important que la consommation du poisson lui–même. Cette ressource a été dévastée, et l'impact social et psychologique sur les Cris et sur les chasseurs est énorme.

Naturellement, le changement de régime alimentaire crée des problèmes de santé. Le fait de cesser de manger du poisson pour acheter des produits alimentaires en magasin entraîne des changements considérables et qui se traduisent par des problèmes d'obésité, le diabète, de haute tension et d'autres maladies que nous ne connaissions pas autrefois. Voilà les impacts sociaux et physiques du mercure.

Par ailleurs, il y a là deux poids, deux mesures. Si cette quantité de mercure était libérée dans le Sud, où la population non autochtone domine, cela provoquerait un véritable tollé. Tous les comités de protection d'environnement—qu'ils soient provinciaux, municipaux ou fédéraux—se mettraient à présenter des règlements qui seraient rigoureusement appliqués.

Dans notre cas, la seule solution proposée est apparemment de demander à Hydro–Québec de servir de médiateur alors que c'est cette société qui est la première responsable de la pollution. Ce n'est pas la solution. Ce dont on a besoin c'est d'élus tels que vous–mêmes, et de législateurs fédéraux et provinciaux pour régler la question de la pollution par le mercure dans le Nord comme dans le Sud. En ce moment, il n'y a de règlements que dans le Sud.

Le gouvernement fédéral a également compétence pour la pêche et les zones côtières. Le mercure n'est pas limité au réservoir LG2. Il a contaminé les pêches de la Baie James et de la Baie d'Hudson, et probablement aussi, celle de la morue. C'est scientifiquement prouvé.

[*Texte*]

Also, the federal government is responsible for native people. It's under the Constitution as a federal responsibility. Under the federal–provincial system we have the federal government responsible for the protection of aboriginal people, but under the same Constitution we have provincial governments responsible for resource development, which causes a tremendous amount of pollution.

So in our case, when we asked for federal protection under the Great Whale project, our experience was we could not get the federal government to help us protect the environment and native people. We had to go all the way to the Supreme Court of Canada just to get the environmental review provision in our treaty respected.

• 0920

We spent close to $1 million just to get an environmental review on Great Whale, whereas in Quebec, in Ottawa, we met political resistance to the federal involvement of the environmental review of Great Whale. So those are the social and health aspects of the mercury pollution. There is a double standard.

Now I'll refer to Robert Mainville on the legal matter.

M. Robert Mainville (avocat, Robert Mainville et Associés, Grand conseil des Cris): Sur la question des modifications à apporter à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, ce Comité doit se pencher sur la question du mercure dans les eaux des réservoirs. Ce n'est pas un phénomène nouveau, mais il n'a été découvert que récemment. On a été découvert vers 1970–1980 qu'il se créait dans les réservoirs du méthyle mercure qui était ingéré par les poissons et ensuite par les humains.

Il est temps que le gouvernement fédéral se penche sur la question suivante: Quel est le niveau acceptable de mercure dans le poisson? Quel est le niveau acceptable de mercure dans les réservoirs? Une fois que ce niveau acceptable aura été défini, il sera essentiel qu'on adopte une réglementation obligeant les promoteurs, y compris les promoteurs provinciaux tels qu'Hydro–Québec, à s'assurer que leurs réservoirs respectent ces normes fédérales.

Nous proposons qu'il y ait dans la loi fédérale un pouvoir de réglementation sur les émanations de mercure et de méthyle mercure par les réservoirs et, deuxièmement, qu'il y ait une obligation pour les promoteurs qui vont créer des réservoirs ayant le potentiel de produire du mercure ou du méthyle mercure d'avoir un permis fédéral. Un permis fédéral assurerait une évaluation environnementale fédérale du réservoir et permettrait d'établir un programme de surveillance des niveaux de mercure émis par le réservoir.

Je tiens à préciser que le méthyle mercure affecte essentiellement deux domaines de compétence fédérale exclusive, soit les pêcheries et les peuples autochtones. Quant à nous, il n'y a pas de difficulté constitutionnelle à adopter une telle réglementation ou à exiger un tel permis parce que cela entre clairement dans deux champs de compétence fédérale exclusive.

[*Traduction*]

De plus, en vertu de la Constitution, le gouvernement fédéral est responsable des peuples autochtones. Conformément au régime fédéral–provincial, c'est lui qui est responsable de leur protection, mais aux termes de la même Constitution, ce sont les gouvernements provinciaux qui sont responsables de la mise en valeur des ressources, qui causent énormément de pollution.

Lorsque nous avons demandé la protection fédérale dans le cadre du projet de la Grande Baleine, nous avons appris que les autorités fédérales ne pouvaient pas nous aider à protéger l'environnement et les peuples autochtones. Nous avons dû aller jusqu'à la Cour suprême du Canada, simplement pour que l'on respecte la disposition relative à l'examen environnemental inclus dans notre traité.

Nous avons dépensé près de 1 million de dollars pour obtenir une évaluation environnementale de la Grande Baleine, et à Québec et à Ottawa, nous nous sommes heurtés à une résistance politique à toute participation du gouvernement fédéral à l'évaluation environnementale de la Grande Baleine. Voici alors le côté social et le côté santé de la pollution au mercure. C'est bien un cas de deux poids, deux mesures.

Je vais maintenant donner la parole à Robert Mainville qui peut vous parler de l'aspect juridique.

Mr. Robert Mainville (Attorney, Robert Mainville and Associates, Grand Council of the Crees): As far as amending the Canadian Environmental Protection Act is concerned, this committee should examine the issue of mercury found in reservoir water. This is not a new phenomenon but it was discovered only recently. Some time between 1970 and 1980, we discovered that the reservoirs were producing methyl mercury which was being ingested by the fish and, in turn, by humans.

It is time that the federal government determine what would be an acceptable level of mercury in fish. What is an acceptable level of mercury? Once this acceptable level has been defined, we will have to adopt regulations compelling promoters, including provincial promoters such as Hydro–Quebec, to insure that their reservoirs comply with the federal standards.

We are suggesting that the federal act contain regulations governing mercury and methyl mercury produced by reservoirs and, secondly, that federal permits be required for promoters who will be building these reservoirs where mercury or methyl mercury may be produced. Federal permits would ensure that the reservoir would be subject to a federal environmental assessment and they will enable us to establish a program for monitoring the level of mercury produced by the reservoir.

I would like to point out that methyl mercury affects primarily two areas under exclusive federal jurisdiction, namely, fishing and aboriginal peoples. As far as we are concerned, there are no constitutional obstacles that would prevent us from passing such regulations or from requiring these permits because we are clearly talking about two sectors under exclusive federal jurisdiction.

[*Text*]

Il est désolant que cet important problème affecte sérieusement les peuples autochtones. Je tiens à vous préciser qu'il y a des régions et des rivières où la pêche est complètement interdite. Même dans les régions où on permet la pêche, il y a encore beaucoup de mercure dans le poisson, et on a limité la quantité de poisson pouvant être consommée par les autochtones. Cela a causé de graves problèmes sociaux dans des communautés. Finalement, il y a eu une disparition totale de la pêche dans certaines communautés, et cela a mis en péril le développement de pêcheries commerciales dans d'autres communautés.

Nous croyons qu'on doit régler ce problème par une réglementation et par l'exigence d'un permis pour la construction de réservoirs émettant du méthyle mercure dans l'environnement.

Mme Guay: J'aimerais simplement faire un genre de récapitulation. En fait, vous m'avez dit qu'aucune étude n'avait été faite sur l'impact du mercure sur la population autochtone. Je sais que c'est récent. On parle de 1970–1980. Rien de concret n'a été fait pour évaluer le danger du mercure. Je sais qu'il y a des maladies qui se sont développées, mais on n'a pas fait d'étude d'impact sur la population.

M. Mainville: Des études épidémiologiques ont été faites par le Conseil cri de la santé et des services sociaux. C'était un programme de surveillance continue de la population affectée. De ce côté–là, il y a eu des études. On comprend les effets du mercure sur la population humaine. Il y a aussi des études faites par Hydro–Québec sur les niveaux de mercure dans les poissons qui sont dans les réservoirs et dans les rivières. Cependant, que je sache, il n'y a pas eu d'étude d'impact global.

Mme Guay: Sur la population?

M. Mainville: Sur la population, c'est–à–dire sur les effets à long terme et les solutions à apporter. Il n'y a pas eu d'étude traditionnelle d'impact sur l'environnement dans le cas du mercure. Il y a cependant certaines études qui sont en train d'être faites dans le cadre de l'évaluation du projet hydro–électrique Grande–Baleine.

Mme Guay: Merci beaucoup.

• 0925

The Chairman: I might add here that actually studies have been conducted, particularly international studies, under the auspices of the World Health Organization, WHO, in relation to the Minamata disease, as we all know, and therefore the matter has been on the political agenda in Canada and elsewhere for some time. This is certainly not a recent study.

The question raised by Madam Guay is very important and very central, and it means that we have here, again, to revisit the question of the definition of toxic substances, because the act, as it is written now, deals with directly produced toxic substances by human activities in industrial terms and therefore the reference to the south as made by our witnesses. The act does not cover at the present time toxic substances indirectly produced by way of flooding and other human activities, which in the first instance don't create a problem but do it over time when the flooded area eventually does generate mercury as a result of the presence of water and its impact or synergistic phenomenon with biomass in the light.

[*Translation*]

It is unfortunate that this considerable problem is having such a serious impact on aboriginal peoples. I would like to point out that there are regions and rivers where fishing has been banned completely. Even in regions where fishing is allowed, there is still a tremendous amount of mercury in the fish, and we have limited the quantity of fish that can be eaten by aboriginal people. This has created serious social problems in the communities. Finally, fishing has completely disappeared in certain communities, and this has jeopardized the development of commercial fisheries in other communities.

We believe that, to solve this problem, we must pass regulations and insure that permits become mandatory for the construction of reservoirs that put methyl mercury into the environment.

Mrs. Guay: I would simply like to sum things up. You stated that no studies had been conducted on the impact of mercury on the aboriginal people. I know that this has happened recently. You talked about 1970 to 1980. Nothing concrete has been done to assess the threat posed by mercury. I know that there have been some illnesses that have occurred, but there have been no impact studies on the people.

Mr. Mainville: Epidemiological studies have been done by the Cree Council on health and social services. A program was established to monitor those effected on an ongoing basis. There have been some studies done on that issue. We do understand how mercury affects humans. Quebec Hydro has also done some studies on mercury levels in the fish found in the reservoirs and rivers. However, as far as I know, there have been no general impact studies.

Mrs. Guay: On the population?

Mr. Mainville: On the population, meaning the long–term effects and how we can resolve the problem. There have been no conventional environmental assessment studies pertaining to mercury. However, some studies are now being done as part of the assessment of the Great Whale hydro–electric project.

Mrs. Guay: Thank you very much.

Le président: J'ajouterais que des études, en particulier des études internationales sous les hospices de l'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, ont été effectuées sur la maladie de Minamata, comme nous le savons tous, et que c'est une question qui est inscrite à l'ordre du jour politique au Canada et ailleurs depuis déjà un certain temps. Il ne s'agit certainement pas d'une étude récente.

La question soulevée par M^me^ Guay est extrêmement importante, et elle signifie qu'encore une fois, nous allons être obligés de réexaminer la question de la définition des substances toxiques, car la Loi actuelle ne porte que sur les substances toxiques qui sont le résultat direct des activités humaines sur le plan industriel et ne concerne donc que le Sud, comme le faisaient remarquer nos témoins. La loi ne couvre pas les substances toxiques produites indirectement par des inondations ou d'autres activités humaines qui, en elles–mêmes, ne créent pas un problème mais font qu'au bout d'un certain temps la zone inondée produit du mercure à cause de la présence de l'eau, ou qu'apparaît un phénomène de synergie avec la biomasse.

[*Texte*]

So we have here a very difficult question to decipher; namely, it will take us to the definition of toxic substances.

Mr. Adams: Vice Grand Chief, I found the brief and the background extremely useful, and we appreciated the way you focused on the legislation.

I have a couple of short questions about the mercury, which my colleagues and the chair have just been discussing, and then I'd like to talk about the self–government part. I was going to ask whether in fact the effects of this so–called natural mercury are the same as the health effects of mercury that is artificially introduced into river systems. The chair was dealing with that, but are the effects the same as far as one knows, or don't we know that?

Vice Grand Chief Blacksmith: I think the effects are the same and I'm troubled by the comment with respect to the definition of toxic substances. Whether it's directly produced or indirectly produced, it all comes down to affect the physical well–being of our Cree people in the territory. It's an impact, regardless of how it's produced.

In our experience, because of these hydroelectric developments or other types of developments—even forestry, Mr. Adams—the results are the same. Our people are being affected. Their health is being affected. Their survival is being affected. So human life is being affected in every aspect.

Mr. Adams: There are a lot of studies being done on the health effects of mercury. It seems to me that not many have been done on mercury produced in this particular way. But the effects are the same, so I accept that.

The other thing, Vice Grand Chief, is it does affect our legislation. We're very interested in trying to build prevention into what we're doing. You have a reservoir. It has mercury in it. One way of dealing with it is to say, fine, here's the reservoir; it has mercury in it and we have to deal with it.

The other way, the prevention way, would be to avoid producing it in the first place. One answer to that would be no more hydroelectric projects, but my question really is can anyone predict when a site is chosen for a proposed hydroelectric project, whether it will produce this natural mercury, and therefore that would be one reason for not going ahead with the project in that place? Perhaps there's some other place where you could have a hydroelectric project and it would not produce mercury.

I just wondered if anyone knows about that sort of thing, so we can prevent the production in the first place.

• 0930

Mr. Mainville: How the mercury released in the environment is transformed into mercury, the chemical reaction itself, is not well understood. We're speculating at this point, but the best guess is that the natural mercury in the environment is released when there is degradation of the biomass that's rotting in the reservoir. Also, in northern Quebec there is more mercury naturally than there is in other areas.

[*Traduction*]

Nous avons donc là une question extrêmement difficile à résoudre; pour cela, il nous faudra examiner la définition des substances toxiques.

M. Adams: Sous–grand chef, j'ai trouvé le mémoire et le document d'accompagnement extrêmement utile et nous avons beaucoup apprécié vos remarques sur la Loi.

J'ai deux brèves questions à poser au sujet du mercure dont mes collègues et le président discutaient. Après quoi, je voudrais passer à la question de l'autonomie gouvernementale. Ce que je voudrais savoir c'est si le mercure dit naturel a les mêmes effets sur la santé que le mercure artificiellement introduit dans nos cours d'eau. Le président en parlait déjà, et savons–nous si les effets sont les mêmes?

Le sous–grand chef Blacksmith: Je crois qu'ils sont les mêmes et la remarque faite au sujet de la définition des substances toxiques m'inquiète. Qu'elles soient produites directement ou non, ce qui compte c'est le bien–être physique des Cris sur notre territoire. Ces substances ont un impact, quelle que soit leur source.

Nous avons une grande expérience de ces questions à cause de tous ces travaux hydroélectriques et autres—même l'exploitation forestière, monsieur Adams—et je peux vous dire que les résultats sont les mêmes. C'est la santé et l'avenir de notre peuple qui sont menacés. C'est la vie humaine qui est menacée sur tous les plans.

M. Adams: Beaucoup d'études ont été consacrées aux effets du mercure sur la santé. Il me semble cependant que rares étaient celles qui portaient sur le mercure produit de cette façon. Mais je suis d'accord, les effets sont bien les mêmes.

L'autre point important, monsieur le sous–grand chef, c'est que cela a des répercussions sur notre Loi. Nous sommes très soucieux d'y inclure des mesures préventives. Vous avez un réservoir qui contient du mercure. Une méthode consiste à dire que puisque ce réservoir existe et qu'il contient du mercure, il faut s'attaquer au problème.

L'autre méthode, qui elle, est préventive, serait d'éviter tout simplement d'en produire. On pourrait, bien sûr, mettre un terme aux travaux hydroélectriques, mais ce que je voudrais savoir, lorsqu'on choisit un site pour un tel projet, c'est s'il produira ce mercure naturel, ce qui serait une raison pour ne pas donner suite au projet? Peut–être pourrait–on construire un barrage ailleurs sans produire de mercure.

Je me demandais simplement si quelqu'un a des réponses à ce genre de problème, de manière à pouvoir, au départ, empêcher la production de mercure.

M. Mainville: La réaction chimique responsable de cette production de mercure est mal connue. Nous n'en sommes pas certains pour le moment, mais il est probable que le mercure naturel contenu dans l'environnement est libéré lorsqu'il se produit une dégradation de la biomasse qui pourrit au fond du réservoir. Par ailleurs, il y a plus de mercure naturel dans le Nord du Québec que dans d'autres régions.

[*Text*]

This brings us to two conclusions. First and foremost, it would be preferable to build hydroelectric facilities with the smallest reservoirs possible, which means to build them in areas outside of areas like the James Bay area, which is basically a flat land, and concentrate them in more mountainous areas where the reservoir can be limited.

Secondly, it brings us to the conclusion that the bands should be built in areas where mercury in its natural state is not prevalent. In northern Quebec natural mercury is prevalent, and it is this natural mercury, through the chemical processes taking place in the reservoirs, that is transformed into methyl mercury, which is then ingested through the food chain.

That brings us to that second conclusion. We should try to concentrate these reservoirs or hydroelectric facilities in areas where mercury in its natural state is not prevalent.

Mr. Adams: I would just say that we would be very interested in any material you have on that sort of thing. I assume that most of the world's hydroelectric projects have not produced mercury.

I think I should move on if you don't, but if you have anything on it, I'd really like to see it.

On the self–government thing, first of all I think we sort of know about the James Bay agreement, but I know less about the Cree–Naskapi (of Quebec) Act. Vice Grand Chief, can I just assume that it's a similar agreement to James Bay? The Naskapi, I think, are outside the James Bay watershed. Is it a very similar agreement to the James Bay agreement?

Mr. Mainville: Yes, the agreement with the Naskapi is modelled on the James Bay and Northern Quebec Agreement.

Mr. Adams: This part of your presentation is very important to us. I think at every hearing we've had we've asked officials and others about the reserve lands component of this legislation. We were at Akwesasne and we heard about that first–hand. But during the life of the new legislation, once it's proposed, it's quite clear that there are going to be a large number of self–government agreements.

In your brief it seems to me that you essentially say we should build in consultation with the advisory committee and that sort of thing. Do you envisage that this is the sort of mechanism that will be established in all or most future self–government agreements?

Mr. Craik: I think there will be similar measures to this in future agreements. Nunavut and the Inuvialuit agreements are two where the implementation of these mechanisms is proceeding. It's a bit of a conundrum as to exactly how to do it, how to bring those parts of the treaties into the process and make them also subject to this law, or make them part of the consultation at least.

I just wanted to read to you one section of the James Bay and Northern Quebec Agreement, and think about it, because when we think about it, it has important implications. It's for the general provisions of this regime. It says:

The said regime provides for:

[*Translation*]

Cela nous amène à deux conclusions. La première, la plus importante, c'est qu'il serait préférable de construire des barrages hydroélectriques présentant des réservoirs aussi petits que possible, ce qui signifie qu'il faudrait les construire dans des régions autres que celle de la Baie James, qui est très plate, et choisir des zones plus montagneuses où les réservoirs pourraient être moins vastes.

La deuxième conclusion est que les bandes devraient construire dans les régions où il n'y a pas de grandes quantités de mercure naturel, au contraire du Nord du Québec et où, par le jeu des réactions chimiques qui se produisent dans les réservoirs, ce mercure est transformé en mercure méthylique, qui est ensuite ingéré par les divers maillons de la chaîne alimentaire.

Cela nous amène à ma seconde conclusion. Nous devrions essayer de regrouper ces réservoirs ou installations hydroélectriques dans les zones où il y a peu de mercure naturel.

M. Adams: Je tiens simplement à dire que les documents que vous pouvez avoir sur la question nous intéresseraient beaucoup. J'imagine que la plupart des barrages hydroélectriques dans le monde n'ont pas produit de mercure.

Je crois que nous devrions passer à autre chose, mais si vous avez des documents à ce sujet, j'aimerais beaucoup les voir.

En ce qui concerne l'autonomie gouvernementale, je crois que nous connaissons tous la Convention de la Baie James, mais je suis moins bien renseigné sur la Loi sur les Cris et Naskapis du Québec. Sous–grand chef, s'agit–il, comme je le pense, d'une entente semblable à la Convention de la Baie James? Si je ne me trompe, les Naskapis sont hors du bassin hydrographique de la Baie. L'entente est–elle la même?

M. Mainville: Oui, l'entente avec les Naskapis est copiée sur la Convention sur la Baie James.

M. Adams: Cette partie de votre mémoire est très importante pour nous. Je crois qu'à chacune de nos audiences, nous avons interrogé les fonctionnaires et autres représentants au sujet des réserves visées par cette loi. Nous étions à Akwesasne et nous en avons donc entendu directement parler. Mais une fois que la nouvelle loi entrera en vigueur, il est clair qu'il y aura un grand nombre d'ententes d'autonomie gouvernementale.

Dans votre mémoire, vous semblez indiquer que nous devrions collaborer avec le comité consultatif. Pensez–vous que ce soit là le type de mécanisme qui sera établi dans toutes les futures ententes d'autonomie gouvernementale, ou dans la plupart d'entre elles?

M. Craik: Je crois qu'il y aura des mesures analogues dans ces futures ententes. C'est ce qui se passe déjà pour le Nunavut et l'Inuvialuit. Mais c'est cependant bien difficile de savoir comment procéder, comment intégrer ces parties des traités au processus et les soumettre aux dispositions de cette loi, ou du moins, comment en faire un des éléments de la consultation.

Je voulais vous lire un article de la Convention sur la Baie James et le Nord québécois et vous inviter à y réfléchir, car ses conséquences sont importantes. Il s'agit des dispositions générales du régime.

Ledit régime prévoit:

[*Texte*]

a) A procedure whereby environmental and social laws and regulations and land use regulations may from time to time be adopted if necessary to minimize the negative impact of development in or affecting the Territory upon the Native people and the wildlife resources of the Territory.

In spite of that provision there's never been a regulation or a law adopted because of the process set out in the agreement.

Mr. Adams: Again, that's an interesting example. The more information we can have on self–government and its implications for this particular legislation, the better. I think it really would be very useful for us to have it.

Thank you, Vice Grand Chief.

• 0935

The Chairman: Thank you, Mr. Adams.

Mr. Lincoln, please go ahead.

Mr. Lincoln: To come back to the mercury question, I realize we know for a fact that mercury has affected the human population there. There have been many studies. The World Commission on Environment and Development has been there. There also has been this committee now, Health Quebec, and then Energy Quebec, and the Cree are monitoring it.

Can you tell me if what we used to find in the 1980s, where there were very significant percentages of mercury in the bodies of Cree people, which was documented, has stabilized? Has it gotten worse? Do we know now through the committee that has monitored it whether there has been a worsening of the situation? Has it stabilized? Is it affecting more people now?

Vice Grand Chief Blacksmith: The mercury problem itself has more or less stabilized; however, more of our younger population is trying to get back onto the land and into the traditional way of life. As Bill has mentioned, one of the main staples of our way of life is fish. It's very hard to tell our people, listen, you can eat caribou but you can't eat fish. You can go out on the land and try to survive but you don't eat the fish. It's very hard for our people to accept that.

So the indirect impact, which is more the social, and the direct impact on the way of life, besides the physical well–being, is a difficulty. In a sense it has increased the effect of not being able to continue a way of life.

Mr. Lincoln: If I understand it right, in the case of mercury, what is already there in the existing dam is irreversible. Once the mercury is there it's in the food chain, in the people and everything else.

What you are trying to do, if I understand you right, is to prevent it in future projects. If I understand your suggestion properly, what you're trying to do is to make sure natural mercury is not propagated into the environment beyond its natural state, through hydroelectric projects or other projects that will cause a spill of mercury into the rivers and so forth.

Is that the intent of what you're trying to do? You can't reverse what there is now, because it's irreversible.

[*Traduction*]

a) un processus par lequel des lois et des règlements sur l'environnement et le milieu social et des règlements sur l'utilisation des terres peuvent être adoptés, en tout temps, si nécessaire pour réduire le plus possible les répercussions indésirables du développement effectué dans la Région ou ayant une incidence sur celle–ci, sur la population autochtone et sur les ressources fauniques de la Région.

En dépit de cette disposition aucun règlement ni loi n'a jamais été adopté dans le cadre du processus énoncé dans la Convention.

M. Adams: Voilà un autre exemple intéressant. Plus nous obtiendrons d'informations sur l'autonomie gouvernementale et sur ses conséquences pour cette loi, mieux cela vaudra. Je crois qu'il serait vraiment très utile pour nous de les avoir.

Je vous remercie, sous–grand chef.

Le président: Merci, monsieur Adams.

Monsieur Lincoln, vous avez la parole.

M. Lincoln: Pour en revenir à la question du mercure, il est prouvé que cette substance a eu des effets sur la population. De nombreuses études ont été conduites à ce sujet. La Commission mondiale de l'environnement et du développement s'est rendue là–bas. Il y a également eu le comité de Santé Québec, puis d'Énergie Québec, dont les travaux sont suivis par les Cris.

Pouvez–vous me dire si les quantités importantes de mercure détectées dans l'organisme des Cris, dans les années quatre–vingt, se sont stabilisées? Ont–elles augmenté? Le comité qui a suivi cette question nous a–t–il dit si la situation s'est aggravée? S'est–elle stabilisée? Plus de personnes sont–elles touchées aujourd'hui?

Le sous–grand chef Blacksmith: Le problème du mercure lui–même s'est plus ou moins stabilisé; cependant, un plus grand nombre de jeunes essaient de revenir chez eux pour y retrouver leur mode de vie traditionnel. Comme le disait Bill, le poisson est une des bases de notre alimentation. Il est bien difficile de dire aux gens qu'ils peuvent manger du caribou, qu'ils peuvent essayer de survivre en chassant, mais pas en pêchant. Nos gens ont bien du mal à accepter cela.

Donc, l'impact indirect, qui se fait le plus sentir sur le plan social, et l'impact direct sur le mode de vie, en dehors de la santé proprement dite, posent problème. En un sens, cela a encore aggravé les effets de l'abandon de notre mote de vie traditionnel.

M. Lincoln: Si je comprends bien, la présence du mercure dans l'eau du barrage est irréversible. Une fois qu'il est là, il passe dans la chaîne alimentaire, contamine les êtres humains et tout le reste.

Si je comprends bien également, ce que vous essayez de faire c'est d'éviter que cela ne se reproduise dans d'autres projets. Vous voulez être certain que le mercure naturel ne se propagera pas dans l'environnement à cause des installations hydroélectriques ou autres qui provoqueront des déversements de mercure dans les cours d'eau, etc.

Est–ce bien ce que vous essayez de faire? Quant à la situation actuelle, elle est irréversible.

[*Text*]

Vice Grand Chief Blacksmith: The comment made in our brief was that section 22 of the environmental protection regime is not working. It has to be enforced. It has to work in order to protect the environment. There has to be a prevention or at least a rethinking of how development will occur in the north if development is to continue.

We are, in fact, as you were suggesting, Mr. Linclon, trying to prevent an increase of the problems we have experienced over the 20 years since development began in our territory.

Mr. Lincoln: With regard to part IV of the act, on federal lands, paragraph 52(c), if we include the Cree–Naskapi (of Quebec) Act, should we also include direct and indirect trusteeship by the federal government in that definition? Right now it only covers the Indian Act, is that right? What you're suggesting is that beyond the Cree–Naskapi (of Quebec) Act there are circumstances where the federal government has a trusteeship responsibility that may be direct or indirect. Are you asking us to include just the Cree–Naskapi (of Quebec) Act or to go beyond this?

• 0940

Vice Grand Chief Blacksmith: Before Mr. Mainville makes a comment, I just want to state we are trying to find every means possible to preserve our way of life. There have been so many developments that have negatively impacted on our way of life.

We're trying to survive as a Cree nation. We're hoping whatever forum is out there—be it the Cree–Naskapi (of Quebec) Act or the sections of the James Bay and Northern Quebec Agreement that affect the protection of the environment—will be enforceable, respected and fully utilized and taken into account to preserve our way of life.

In general, those are the main concerns we have.

Mr. Lincoln: I have one last question. Under the exclusive jurisdictions you're given under the James Bay agreement, do you have any possibilities for preventing environmental damage or enacting your own enforcement provisions to try to stop environmental degradation, or do you need the assistance of other governments to do this?

Mr. Mainville: In the areas of specifically category IA lands, which are the reserve lands, the local authorities do have substantial powers over environment. However, the major problems relating to environmental degradation and development take place outside of category IA lands, and in those areas it's absolutely essential that the federal and provincial governments intervene in assisting the native population in regulatory activity related to these developments.

I'd just like to point out, on the issue of self–government and lands—an issue Mr. Lincoln and Mr. Adams brought up—that in our brief, we're suggesting at the very least the legislation be amended to include, under the notion of federal lands, the category IA lands under the Cree–Naskapi (of Quebec) Act. But we don't want this to be understood as being limited to specifically category IA lands.

[*Translation*]

Le sous–grand chef Blacksmith: Dans notre mémoire, nous disions que l'article 22 du régime de protection de l'environnement ne fonctionne pas bien. Il faut qu'il soit appliqué pour protéger l'environnement. Il faut empêcher le développement dans le Nord ou du moins repenser celui–ci, si l'on veut qu'il continue.

Comme vous le disiez, monsieur Lincoln, nous essayons effectivement d'empêcher une aggravation des problèmes que nous connaissons depuis 20 ans, depuis que les travaux de développement ont commencé sur notre territoire.

M. Lincoln: En ce qui concerne le paragraphe 52(c) relatif au territoire fédéral, à la partie IV de la loi, si nous incluons la Loi sur les Cris et Naskapis du Québec, devrions–nous également inclure un pouvoir de fiducie directe et indirecte du gouvernement fédéral dans cette définition? En ce moment, cela ne s'applique qu'à la Loi sur les Indiens, n'est–ce pas? Ce que vous voulez dire c'est qu'en plus des dispositions de la Loi sur les Cris et Naskapis du Québec, il existe des circonstances dans lesquelles le gouvernement fédéral a une responsabilité fiduciaire directe ou indirecte. Nous demandez–vous d'inclure simplement la Loi sur les Cris et Naskapis du Québec, ou d'aller plus loin?

Le sous grand chef Blacksmith: Avant que M. Mainville ne réponde, j'aimerais simplement dire que nous sommes en quête de tous les moyens possibles pour préserver notre mode de vie. Il y a eu tant de bouleversements qui ont des conséquences néfastes sur notre mode de vie.

Nous essayons de survivre en tant que nation crie. Nous espérons que les instruments qui existent—qu'il s'agisse de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec ou les dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois touchant à la protection de l'environnement—seront exécutoires, respectés et pleinement utilisés pour la préservation de notre mode de vie.

Voilà, de façon générale, nos principales préoccupations.

M. Lincoln: J'ai une dernière question. Aux termes des compétences exclusives qui vous sont conférées par la Convention de la Baie James, entrevoyez–vous la possibilité de prévenir les dégâts écologiques ou de promulguer vos propres mesures de contrôle pour enrayer la dégradation de l'environnement, ou bien avez–vous besoin de l'intervention d'autres autorités gouvernementales pour cela?

M. Mainville: Dans le secteur des terres expressément classées IA, qui sont les réserves, les autorités locales ont des pouvoirs substantiels en matière d'environnement. Cependant, les principaux problèmes intéressant la dégradation et l'exportation de l'environnement se posent en dehors des terres de catégorie IA, et là il est absolument essentiel que les gouvernements fédéral et provincial interviennent pour aider la population autochtone en réglementant ce développement.

J'aimerais signaler, pour ce qui est de l'autonomie et des terres—une question que M. Lincoln et M. Adams ont soulevée—que nous préconisons dans notre mémoire qu'à tout le moins la loi soit modifiée, de façon à englober dans la définition des terres fédérales, des terres désignées IA dans la Loi sur les Cris et les Naskapis (du Québec). Mais il ne faut pas que cela soit limité à la catégorie des terres IA.

[*Texte*]

I think we're faced here with a very major constitutional problem, which I think this committee is going to have to address. Most of the lands in Canada, as you know, are provincial lands. There are federal lands that are of a limited scope, particularly in Quebec, where they're basically reserve lands and category IA lands.

The native interest in land goes beyond the simple reserve lands, such as category IA lands. In the case of the James Bay and Northern Quebec Agreement, the Crees trap-hunted fish in category II and category III lands in northern Quebec.

How do you deal with that? How do you deal with federal regulatory activity over those lands to protect the native interests on these provincial lands? That's a fundamental issue that has to be addressed.

We believe the federal government has the responsibility and the right to regulate those activities insofar as they affect aboriginal peoples exercising traditional activities on provincial lands.

The Chairman: Thank you, Mr. Mainville.

M. Sauvageau (Terrebonne): Vous connaissez très bien la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et ses applications dans vos territoires. L'article 108 de la loi donne la permission à deux individus majeurs de 18 ans et plus qui se sentent lésés par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de porter plainte auprès du ministre et de voir à ce que leurs revendications soient entendues au plus haut niveau.

Avez-vous déjà utilisé l'article 108 pour une réglementation au niveau du mercure ou d'autres substances? Si oui, quel résultat est-ce que cela a donné? Sinon, pourquoi, et de quelle façon pourrions-nous améliorer l'article 108 afin que des communautés comme la vôtre puissent y avoir recours?

• 0945

Vice Grand Chief Blacksmith: One of the difficulties we have is whatever sections that were guaranteed or provided in the James Bay and Northern Quebec Agreement never took place. As far as the environmental act itself goes, I don't think there was ever—

M. Sauvageau: Excusez-moi. Je ne parle pas de l'Accord de la Baie James, mais de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Vice Grand Chief Blacksmith: I'm just going back to that. There never was any complaint filed, because it was never applied in that area. There was always this question of whose responsibility it was, and the federal government never really wanted to take the initiative to do all it could to protect the Cree people and their way of life and the environment as it was affected.

M. Mainville: Pour que l'article 108 s'applique, il doit y avoir infraction à la loi. Puisque la loi ne réglemente pas les émanations de mercure par les réservoirs, il n'y a pas possibilité de faire une plainte en vertu de l'article 108 parce qu'il n'y a pas d'infraction.

M. Sauvageau: La mercure est dans la liste prioritaire des produits toxiques. Je ne suis pas spécialiste dans ce domaine, mais si le mercure se trouve dans la liste des quelques produits prioritaires jugés toxiques et qu'on trouve du mercure dans vos

[*Traduction*]

Je pense que nous sommes confrontés là à un problème constitutionnel très important sur lequel le comité va devoir se pencher. La plus grande part du territoire canadien, comme vous le savez, relève de l'autorité provinciale. Il y a certaines terres fédérales, d'étendue limitée, particulièrement au Québec, qui sont essentiellement les réserves et les terres de catégorie IA.

L'intérêt que les autochtones portent à la terre dépasse de loin les seules réserves, les terres de catégorie IA. Dans le cas de la convention de la Baie James et du Nord québécois, les Cris chassaient et pêchaient dans les terres de catégorie 2 et 3 du nord québécois.

Comment procéder dans ce cas-là? Comment le gouvernement fédéral peut-il exercer son autorité réglementaire sur ces terres provinciales dans le but de protéger l'intérêt des autochtones? C'est la question fondamentale qu'il faut régler.

Nous pensons que le gouvernement fédéral a le devoir et le droit de réglementer ces activités dans la mesure où elles se répercutent sur les activités traditionnelles des autochtones sur les terres provinciales.

Le président: Je vous remercie, monsieur Mainville.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): You know very well the Canadian Environmental Protection Act and its implications on your lands. Section 108 of the Act allows two individuals who are 18 years and older who feel injured because of the Canadian Environmental Protection Act to file a complaint with the Minister and to have their claims heard at the highest level.

Have you ever used Section 108 to have the level of mercury or other substances regulated? If so, what result did you get? If not, why not and how could we improve Section 108 in order to allow communities like yours to be able to use it?

Le sous grand chef Blacksmith: L'une des difficultés c'est que les garanties prévues dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois n'ont pas été respectées. En ce qui concerne la Loi environnementale elle-même, je ne crois pas qu'il y a eu. . .

Mr. Sauvageau: Pardon me. I'm not talking about the James Bay Agreement, I am referring to the Canadian Environmental Protection Act.

Le sous grand chef Blacksmith: Je vais y revenir. On n'a jamais porté plainte, parce que cette question ne s'appliquait pas à ce domaine. On se demandait toujours quel gouvernement avait compétence dans ce domaine, et le gouvernement fédéral ne voulait pas prendre l'initiative afin de faire de son mieux pour protéger le peuple cri, leurs modes de vie ainsi que l'environnement.

Mr. Mainville: In order for section 108 to be applicable, the law has to have been contravened. Since the law does not govern the discharge or mercury by reservoirs, it is not possible to file a complaint under section 108 because there has been no violation.

Mr. Sauvageau: Mercury is found in the toxic product priority list. I am no specialist in this field, but if mercury is included in the list of a few priority products that have been deemed toxic and you have found mercury in your area, does

[*Text*]

zones, est–ce qu'il n'y a pas une infraction quelconque à ce moment–là? Ce n'est peut–être pas le même processus ou le même mercure, mais est–ce qu'il ne vaut pas la peine de faire une demande?

Dans sa réponse, monsieur disait que la Loi canadienne ne s'appliquait pas sur les terres. Est–ce qu'il n'y a pas des terres qui appartiennent au fédéral, des terres de catégorie 1–A ou autre? À ce moment–là, la Loi canadienne s'appliquerait.

M. Mainville: Elle s'applique partout, mais elle ne peut pas s'appliquer au problème spécifique des émanations de méthyle mercure dans les réservoir puisqu'il n'y a pas de réglementation. On vous demande de réglementer cette chose. Adoptez des dispositions législatives précises concernant le méthyle mercure, ce qui permettra au mécanisme de la loi de s'appliquer.

M. Sauvageau: Si je fais erreur, vous me ramènerez tout de suite dans le droit chemin.

Est–il vrai qu'en 1984, on a promulgué la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, et qu'avec cette loi–là, la Loi sur les Indiens ne s'appliquait plus? C'est un document qu'on nous a remis. Si c'est exact, je vais pouvoir continuer ma question. Si cela ne l'est pas, je vais m'arrêter là.

M. Craik: En 1984, le gouvernement a adopté la Loi sur les Cris et la Naskapis qui a remplacé la Loi sur les Indiens pour les Cris en tant que communauté, mais pas en tant qu'individus. Les individus cris sont toujours inscrits dans la Loi sur les Indiens. L'impact de cela est en dehors de leur réserve. Ils ont toujours les droit des Indiens, comme les autres Indiens au Canada.

Dans la loi dans laquelle le Canada donne son consentement à la Convention de la Baie James, en 1978, le Canada a reconnu la continuité de sa responsabilité fiduciaire envers les Cris et les Naskapis.

M. Sauvageau: Toujours selon le même document, l'article 45 de cette loi vous confère le pouvoir de prendre des règlements administratifs, entre autres concernant la protection de l'environnement, la prévention de la pollution, la définition, la surveillance et l'interdiction de nuisance.

Avez–vous déjà mis certains règlements de l'article 45 en application, et de quelle façon est–ce que cela a fonctionné dans votre territoire?

• 0950

Mr. Namagoose: Are you are referring to section 45 of the Cree–Naskapi (of Quebec) Act, which gives by–law powers?

Mr. Sauvageau: *Oui..*

Mr. Namagoose: The Cree–Naskapi (of Quebec) Act is only a local government. It doesn't govern the James Bay territory. There is no provision in the Cree–Naskapi (of Quebec) Act to conduct environmental assessment or pass local by–laws to protect us against the mercury upstream from the Cree communities, whose by–law powers are limited to 2% of the land in northern Quebec. So we have a local by–law power on only that 2% of land in the territory, the so–called category IA lands. We cannot regulate hydro projects or transmission lines with the Cree–Naskapi (of Quebec) Act.

[*Translation*]

that not then mean that there has been some type of violation? Perhaps this is not the same process or the same mercury, but wouldn't it be worth your while to file a complaint?

In answering, the gentleman said that the Canadian Act did not apply to the land. Are we not dealing with federal land, with category 1–A lands or some other type of category? If that is the case, the Canadian Act would apply.

Mr. Mainville: It applies to all land, however, it cannot apply to the specific problem of methyl mercury discharged into the reservoir since there are no regulations. We are asking you to regulate this thing. Adopt some specific legislative provisions pertaining to methyl mercury so that we can use the mechanisms provided for in that law.

Mr. Sauvageau: If I am wrong about this, kindly put back on the right track right away.

Is it true that, in 1984, we promulgated the Cree–Naskapi of Quebec Act, and that with this act, that Indian Act no longer applied. We were given a document that says that this was the case. If this is true, I will be able to go on with my question. However, if this is not true, I will stop right there.

Mr. Craik: In 1984, the government passed the Cree–Naskapi of Quebec Act, which replaced the Indian Act for the Crees as a community, but not as individuals. Individual Crees are still registered under the Indian Act. The impact of all that is felt outside the reserve. They still have their rights as Indians, just like other Indians in Canada.

In the act whereby Canada gave its consent to the James Bay Agreement, in 1978, Canada recognized that it would continue to have fiduciary responsibility for both the Cree and the Naskapi.

Mr. Sauvageau: According to the same document, section 45 of this act gives you the authority to make administrative regulations, including regulations that pertain to environmental protection, pollution prevention, definitions, monitoring and banning of sources of pollution.

Have you already enforced certain section 45 regulations and how has this worked in your territory?

M. Namagoose: Parlez–vous de l'article 45 de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec qui donne le pouvoir de prendre des arrêtés?

M. Sauvageau: *Yes.*

M. Namagoose: La Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec ne vise que le gouvernement local. Elle ne régit pas le territoire de la Baie James. Elle ne contient aucune disposition prévoyant la conduite d'évaluation environnementale ou la promulgation d'arrêtés qui puisse nous protéger contre le mercure dans les eaux en amont des villages cris, dont l'autorité ne s'exerce que sur 2 p. 100 du territoire du Nord québécois. Nous n'avons donc le pouvoir de prendre des arrêtés locaux que sur 2 p. 100 des terres du territoire, ce que l'on appelle les terres de catégorie IA. Nous ne pouvons réglementer les barrages ou lignes de transmission en invoquant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec.

[*Texte*]

M. Sauvageau: Est-ce que les individus, les localités ou les communautés à qui s'applique l'article 45 ont déjà utilisé cet article 45 là où il s'appliquait? Ont-ils déjà utilisé cet article pour réaliser ce pouvoir-là?

Mr. Namagoose: Section 45 is limited to jurisdiction on the reserve or category IA lands. In my community, Washagamis, the category IA land is 12 miles wide and 12 miles long, and I cannot pass regulations for conducting environmental assessment on mercury or other contaminants.

M. Craik: Pour ce qui est de l'impact des mégaprojets sur les communautés cries, au début du développement de la Baie-James, le projet La Grande avait été approuvé tel quel, sans évaluation environnementale, et le régime régissant ce projet avait été établi par la Convention. Pour ce qui est des autres projets comme Grande-Baleine ou NBR, on envisage de faire quelque chose localement, avec des lois qui auraient préséance sur la loi provinciale dans différents domaines.

Mr. DeVilliers: Your brief requests the notion that federal lands under the act should be extended to include category IA lands. Yet we're told that under part IV of CEPA, since it was passed in 1988, no regulations have been made affecting Indian lands. So already there is a problem there where Indian lands are included in part IV.

Do you have any comments or suggestions for the committee on that aspect and what action should be taken?

Mr. Mainville: What we're suggesting, obviously, is that there will be a technical correction to the act to make it clear that federal lands at the very least include the category IA lands. We're presuming that the work of this committee will result in some positive regulations and positive actions to allow a proper federal jurisdiction to apply to those lands insofar as the protection of the environment is concerned.

What we are really interested in, what we would really like to see developed in this new legislation, are regulatory provisions and permitting provisions that would allow a certain regulation of the environment but also allow the application of the Canadian Environmental Assessment Act. That's what we're looking for, essentially. This law cannot be read independently of the Canadian Environmental Assessment Act and, although the mechanisms are not clearly described in the brief, what we are really pursuing is that the federal lands will be defined to include at least those native lands that are provided for under the Cree-Naskapi (of Quebec) Act, that consideration be given to extending that notion to the whole question of the fiduciary responsibility of the federal government for native people, developing regulations and permitting processes that would allow protection of native people and also the putting into force or the *déclenchement*, the start-up, of environmental assessment processes under the Canadian Environmental Assessment Act when major development projects affect those lands or those populations.

[*Traduction*]

Mr. Sauvageau: Did individuals or communities, by section 45 make any use of this provision as it applies to them? Have they ever made use of this provision to exercise this power?

M. Namagoose: L'application de l'article 45 se limite aux territoires des réserves, ou terres de catégorie IA. Dans ma localité, Washagamis, le territoire de catégorie IA ne fait que 12 milles de long sur 12 milles de large et je ne puis exiger la tenue d'une évaluation environnementale touchant le mercure ou d'autres substances contaminantes.

Mr. Craik: With regard to the impact of megaprojects on Cree communities, in the first stages of the James Bay development, the La Grande project was approved without any environmental assessment and the regulatory framework for this project was established in the James Bay Agreement. With regard to other projects like Grande Baleine or NBR, we are looking at doing something locally through legislation that would take precedence of various provincial legislations.

M. DeVilliers: Votre mémoire préconise que la définition des terres fédérales dans la loi englobe les terres de catégorie IA. Or, on nous dit qu'aucun règlement ne touchant les terres indiennes n'a été promulgué aux termes de la partie IV depuis l'adoption de la LCPE depuis sa promulgation en 1988. Il y a donc déjà un problème, même dans le cas des terres indiennes visées par la partie IV.

Avez-vous des remarques ou des suggestions à faire au comité à ce sujet, et que faudrait-il faire pour remédier à cet état de choses?

M. Mainville: Nous préconisons une modification technique de la loi afin d'établir clairement que les terres fédérales englobent, à tout le moins, les terres de catégorie IA. Nous espérons que le travail de votre comité débouchera sur quelques mesures et règlements positifs de façon à donner au gouvernement fédéral quelques autorités réglementaires sur ces terres, sur le plan de la protection de l'environnement.

Ce que nous visons, ce que nous aimerions voir dans cette nouvelle législation, ce sont des dispositions réglementaires et habilitantes qui autorisent une certaine réglementation de l'environnement et aussi l'application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Voilà essentiellement ce que nous recherchons. Cette loi ne peut être lue indépendamment de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et, bien que les mécanismes ne soient pas clairement décrits dans le mémoire, ce que nous visons en fait est que les terres fédérales soient définies comme englobant à tout le moins les terres attribuées aux autochtones par la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, c'est-à-dire que la responsabilité fiduciaire du gouvernement fédéral à l'égard des autochtones soit étendue à ces terres, de même que le pouvoir de prendre des règlements et de mettre en place des processus en vue de la protection des autochtones, et aussi l'initiative du *déclenchement* des évaluations environnementales, aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, lorsque d'importants projets de développement touchent à ces terres ou les populations qui y vivent.

[*Text*]

[*Translation*]

• 0955

Mr. DeVillers: So you're making a strong case for regulation. This committee has heard from several witnesses, mainly from the industry base, saying that they'd like to see more emphasis on voluntary measures, economic instruments and things of that nature rather than the regulations. But your position is that the regulations should be paramount?

Mr. Mainville: I don't know what the specific problems of the other industries are. I imagine there is a case to be made for a voluntary process.

What we're saying in northern Quebec, however, is that the major development project is the hydroelectric project. It's not regulated in case of mercury emissions, and the fact that it's not regulated is causing this major environmental concern.

It hasn't been regulated now for nearly 20 years and we feel it's about time it does get regulated, because on a voluntary basis the problem isn't going away. It's simply there and there's basic monitoring going on. Nobody, however, is actually addressing the issue of how to resolve methyl mercury contamination in northern Quebec.

Mr. DeVillers: Voluntary measures wouldn't be the answer for your particular situation?

Mr. Mainville: In the case of methyl mercury, clearly not.

Mr. DeVillers: Thank you, Mr. Chair.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): Gentlemen, I enjoyed the brief. It certainly raises a number of important questions, which you've indicated.

I have a couple of questions that maybe you could help clarify for me. In your conclusions you talk about the courts having more powers to enforce environmental laws. That's a straightforward statement, but it's pretty general. Can you give the committee some specific examples of such powers as they apply to your lands?

Mr. Mainville: As an example—it's a legal question—right now in the case of mercury, there are all kinds of regulations or guidelines that are adopted by the federal government. You have guidelines related to the levels of mercury in water.

But these are guidelines; they're not enforceable. I mean, if someone doesn't follow the guidelines, there could be administrative measures—complaint letters to MPs or the ministers—but you can't go to court to enforce these guidelines.

We're looking for positive regulatory activity that can be enforced by the courts.

Mr. O'Brien: I appreciate that, and as the committee well knows, the issue of enforcement has been raised with us repeatedly by other aboriginal peoples and non-aboriginal peoples alike, and it's obviously important.

But I'm curious as to why the emphasis is on the courts. In the first instance, isn't it the role of government to attempt to enforce its environmental laws or any other laws? I'm curious about the emphasis on the courts in your conclusions.

M. DeVillers: Vous réclamez donc une règlementation gouvernementale. L'autre comité a reçu plusieurs témoins, dont la plupart représentait les milieux industriels, préconisaient de privilégier les mesures volontaires, les instruments économiques et les choses de cette nature, à la place de règlements. Mais vous-même vous réclamez une réglementation?

M. Mainville: Je ne sais pas quels sont les problèmes spécifiques des autres industries. J'imagine qu'il y a des arguments en faveur d'un processus volontaire.

Pour notre part, dans le nord du Québec, nous disons que le plus grand projet de développement est le projet hydroélectrique. Il n'est pas réglementé sur le plan de la contamination par le mercure et cette absence de réglementation est notre grande source de préoccupation.

Cela fait 20 ans que cette lacune existe et nous pensons qu'il est temps de réglementer le mercure, car les mesures volontaires ne vont pas résoudre le problème. Il est bien présent et des mesures de la contamination sont effectuées. Cependant, personne ne fait rien pour régler le problème de la contamination par le mercure des eaux du Nord québecois.

M. DeVillers: Est-ce que des mesures volontaires ne pourraient pas régler ce problème particulier?

M. Mainville: À l'évidence, non, dans le cas du mercure-méthyle.

M. DeVillers: Je vous remercie, monsieur le président.

M. O'Brien (London—Middlesex): Messieurs, j'ai apprécié le mémoire. Il soulève manifestement un certain nombre de questions importantes et vous les avez esquissées.

J'ai quelques éclaircissements à vous demander. Dans votre conclusion, vous demandez que les tribunaux aient davantage de pouvoirs pour faire respecter les lois environnementales. C'est un peu trop général. Voulez-vous donner au comité quelques exemples précis de tels pouvoirs?

M. Mainville: Par exemple—et ce sont des considérations juridiques—dans le cas du mercure, il y a actuellement toutes sortes de lignes directrices ou de règlements adoptés par le gouvernement fédéral. Il y a des lignes directrices intéressant le niveau de mercure dans l'eau.

Mais ce sont des lignes directrices qui n'ont pas force de loi. Si elles sont enfreintes, on peut prendre des mesures administratives—adresser des lettres de plaintes au député ou au ministre—et on ne peut saisir la justice pour obtenir le respect de ces lignes directrices.

Nous souhaitons des règlements exécutoires assortis de sanctions judiciaires.

M. O'Brien: Je comprends bien, et comme le comité le sait, la question de l'application a été soulevée à maintes reprises, tant par des autochtones que des non-autochtones, et c'est manifestement quelque chose d'important.

Je me demande pourquoi vous mettez tant l'accent sur le rôle des tribunaux. N'appartient-il pas, au tout premier chef, au gouvernement de faire respecter sa législation environnementale ou toutes autres lois? J'aimerais savoir pourquoi vous mettez tellement l'accent sur les tribunaux dans votre conclusion.

[*Texte*]

Vice Grand Chief Blacksmith: I mentioned earlier that we are trying to find every means and way to protect our way of life.

Governments really haven't done anything to help. As a matter of fact the various documents debate whose responsibility it is and what somebody can do to help our people. So nothing is being done.

Unfortunately we seem to be forced to pursue judicial recourse to pronounce the importance and significance of the concerns we have.

Mr. Namagoose: I want to comment on the actions of the government. On the Great Whale project, it was the federal Minister of the Environment, Lucien Bouchard at the time, who instructed the Quebec government that the federal review process on Great Whale must proceed. That was his jurisdiction.

But a subsequent minister, Robert de Cotret, who replaced Mr. Bouchard, reversed that decision. That triggered a massive court case at our end, which ended up with us spending three years in the courts just to get the environmental review on Great Whale.

So that's been our experience with government: one minister—in this case it was Lucien Bouchard—enforced the regulations and the next minister rescinded the decision.

Mr. O'Brien: So is it fair to say then that you have two concerns with the role of government? You have the concern about the jurisdictional disputes between the federal government and the provinces and how that impacts on aboriginal self-government, but you also have the concern about inconsistencies at the federal level, which you just mentioned. What I'm hearing is that you have both frustrations. Is that correct?

Vice Grand Chief Blacksmith: Correct.

Mr. O'Brien: Thank you, Mr. Chairman.

• 1000

Mr. Finlay (Oxford): Gentlemen, I appreciate the brief very much. I want to follow up a little bit on what Pat has said. It seems to me, going back to what Mr. Craik read, that under the Cree-Naskapi (of Quebec) Act there's a very clear statement about things that should in fact be looked after, and we're hearing that they're not looked after.

I go back to the witnesses, Mr. Chairman, in respect to the commissioner of the environment and sustainable development, whom we heard, and it seems the same problem occurs here.

I want to refer to page 16 of your brief:

> All development projects are to be screened by an Evaluating Committee which is a tripartite Cree-Canada-Quebec committee whose mandate is to determine whether a proposal has such significant impacts as to warrant full assessment and review.

I take it that committee doesn't work in the interests of the environment and of the Cree of northern Quebec. Can you tell me why, in your opinion, it doesn't work, or what has to be done in order that this partnership in government is going to work?

[*Traduction*]

Le sous grand chef Blacksmisth: J'ai dit tout à l'heure que nous recherchons toutes les façons possibles de protéger notre mode de vie.

Les gouvernements n'ont pas réellement fait grand-chose pour nous aider. Ils passent leur temps à débattre la question de savoir qui est responsable et ce que l'on peut faire pour nous aider. Mais rien de concret ne se fait.

Malheureusement, nous semblons contraints d'utiliser les recours judiciaires pour faire comprendre l'importance et la gravité de nos préoccupations.

M. Namagoose: J'aimerais dire quelques mots sur les actes du gouvernement. Dans le cas du projet de Grande Baleine, c'est le ministre fédéral de l'Environnement, Lucien Bouchard à l'époque, qui a ordonné au gouvernement du Québec de procéder à l'évaluation prévue par la loi fédérale. C'était son domaine de compétence.

Mais un ministre ultérieur, Robert de Cotret, qui a remplacé M. Bouchard, a annulé cette décision. Cela a donné lieu à une action judiciaire massive, que nous avons intentée, et qui nous a obligés à passer trois années devant les tribunaux rien que pour obtenir l'évaluation environnementale de Grande Baleine.

Voilà donc notre expérience de l'action gouvernementale: un ministre—en l'occurrence Lucien Bouchard—a appliqué le règlement et le ministre suivant est revenu sur la décision.

M. O'Brien: Est-il donc juste de dire que vous avez deux préoccupations en ce qui concerne le rôle de l'État? Il y a le problème des conflits de compétence entre le gouvernement fédéral et les provinces, avec leurs répercussions sur l'économie autochtone, et aussi le problème de l'incohérence des décisions au niveau fédéral, que vous venez de mentionner. Vous éprouvez donc une double frustration. Est-ce que je résume bien?

Le sous grand chef Blacksmith: C'est juste.

M. O'Brien: Je vous remercie, monsieur le président.

M. Finlay (Oxford): Messieurs, j'ai beaucoup apprécié votre mémoire. J'aimerais revenir un peu sur ce que Pat a dit. Il me semble, d'après ce que M. Craik nous a lu, que la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec indique très précisément ce qui doit être fait, mais que cela reste inappliqué.

Je renvoie les témoins, monsieur le président, aux propos tenus par le Commissaire à l'environnement et au développement durable ici même, et qui faisait état du même problème.

A la page 17 de votre mémoire, vous dites:

> Tout projet de développement devait être révisé par un comité d'évaluation qui est un comité tripartite Cri-Canada-Québec dont le mandat est de déterminer si un projet a des impacts suffisamment importants pour justifier des évaluations et des examens complets.

Je suppose que ce comité ne protège pas les intérêts de l'environnement et des Cris du Nord québécois. Pouvez-vous me dire pourquoi, à votre avis, il en est ainsi, ou bien ce qu'il faut faire pour que ce partenariat fonctionne?

[*Text*]

Mr. Craik: Thank you for the question. As a member of that committee I can tell you why it doesn't work. The committee basically doesn't work because, in part, it's completely overloaded. The members of the committee are part–time. The committee has a part–time secretariat. The committee normally doesn't have access to expertise to bring to bear on the questions so that it can have expert advice on the different projects that are presented to it.

I think the other factor that's very heavy on the committee is that we keep an eye on what's happening in the law, and when the law starts restricting the application of federal powers to only those that are positive actions, positive regulatory actions, then the committee is a little bit hamstrung, because, depending on the government of the day, we can have members very reticent to push ahead with the study of a project.

For example, if a project impacted migratory birds, the federal members of the committee would be very reluctant to go ahead with any study of the impact on migratory birds because there is no federal law requiring a positive regulatory action with respect to migratory birds. It's only a migratory birds convention and a Migratory Birds Convention Act that implement it. But where's the positive regulatory action? Where's the permit that the proponent has to go and get in order to impact migratory birds? It doesn't exist, so the federal members are very reluctant in that regard.

The last thing I'd like to mention very briefly is that while the James Bay agreement, among others, goes on ad infinitum on the social impact of projects, almost all of the concern of the governments in developing regulations has been on the environmental impacts of projects. There hasn't been enough done in the environmental areas, and comparatively there hasn't been anything done in the social areas.

For example—I'll just give you this off the top of my head—where are regulations concerning manpower training programs and how they click in when projects are proposed? Where are the regulations that would give some recognition to traditional aboriginal systems of land management? Those things get completely bulldozed by projects, ignored, and there's nothing to fall back on for the members of the committee. There's nothing to say there's a regulation we have that says when you have a traditional system of land management, you have to take that into account, and there has to be a full review in order to understand that and how it's going to be impacted. It doesn't exist. Those are some of the reasons.

I suppose the last factor in terms of the committees and their operation is that the committees make recommendations, and while the recommendations are usually respected by the governments, they remain recommendations. It would be nice to have a process with a little more force than the one we have.

• 1005

Mr. Finlay: Mr. Chairman, I just might comment that we send Canadian expertise to other countries—Somalia, Ethiopia, Southeast Asia, and so on—to deal with the problems of the native people of those areas and how they used their land and

[*Translation*]

M. Craik: Je vous remercie de cette question. En tant que membre du comité, je peux vous dire pourquoi il fonctionne mal. Essentiellement, c'est parce qu'il est surchargé de travail. Les membres du comité sont à temps partiel. Le comité a un secrétariat à temps partiel. Il n'a pas pouvoir de faire appel à des experts capables de donner des avis compétents sur les divers projets dont il est saisi.

Un autre aspect, c'est que le comité suit de près ce qui se passe au plan juridique, et lorsque la loi commence à restreindre les pouvoirs fédéraux aux actions réglementaires positives, le comité se trouve en bonne partie paralysé car, selon le gouvernement au pouvoir, certains membres répugnent à exiger l'étude d'un projet.

Par exemple, si un projet a des effets sur les oiseaux migrateurs, les membres fédéraux du comité se montrent peu enclins à réclamer une étude d'impact étant donné qu'il n'existe pas de loi fédérale exigeant une action réglementaire positive à l'égard des oiseaux migrateurs. Ces derniers ne sont couverts que par une convention et il y a la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. Mais où est l'action réglementaire positive? Où est le permis que l'auteur d'un projet doit obtenir avant de pouvoir faire quelque chose touchant aux oiseaux migrateurs? Il n'y a rien de prévu, si bien que les membres fédéraux sont peu enclins à agir.

La dernière chose que je mentionnerais, très brièvement, est que si la convention de la Baie James, entre autres choses, parle longuement de l'impact social des projets, les pouvoirs publics, dans leurs règlements, traitent presque exclusivement des répercussions écologiques des projets. On n'a pas fait suffisamment encore dans le domaine de l'environnement, et, comparativement, presque rien dans le domaine social.

Par exemple, je vous donne les cas qui me viennent à l'esprit—où le règlement concernant les programmes de formation de la main–d'oeuvre et leur articulation avec les projets proposés? Où le règlement qui accorderait quelque importance au système autochtone traditionnel de gestion des terres? Ce sont là des considérations totalement laminées par les projets, totalement ignorées, et les membres du comité n'ont absolument rien sur quoi s'appuyer. Il existe absolument aucun texte de loi disant que, là où existe un système traditionnel de gestion des terres, il faut en tenir compte et procéder à une étude complète pour voir quelles sont les répercussions du projet sur ce système traditionnel. Il n'y a absolument rien. Voilà certaines des raisons de l'importance du comité.

Je suppose que le dernier facteur est que ces comités n'ont qu'une voix consultative, et si les gouvernements suivent généralement leurs recommandations, ce ne sont que des recommandations. Il serait bon d'avoir un processus tel que les comités aient un plus grand poids.

M. Finlay: Monsieur le président, j'aimerais simplement dire que nous envoyons des experts canadiens à l'étranger—en Somalie, en Éthiopie, en Asie du Sud–Est, etc.—pour traiter des problèmes des autochtones de ces pays, la façon dont ils

[*Texte*]

their watersheds. We don't seem to do any of that here, though. I guess it's because we have so much of it and we've been misusing it for so long that we're going to go right on doing it until it dries up and slaps us in the face.

Mr. Gilmour: Can you clarify for me what you're asking this committee to do in terms of forestry? The reason I ask is that under the Constitution, forests are clearly under the jurisdiction of the provinces.

Vice Grand Chief Blacksmith: Before Brian probably goes into some of the finer points, I just want to say forestry development has become one of the biggest nightmares in terms of development for our Cree people.

In the southern parts of our Cree communities, five communities, practically 75% or 80% of the trap lines have been clearcut. There's no land to go back to as the normal state of the land that there used to be, to go back and live and hunt and trap.

Also, with forestry, when trees and all kinds of debris fall into the water, that creates mercury problems. Eventually, that's what happens. It is another development that has social impacts on our people and it's a threat to a way of life. As I stated earlier, we're trying to find every means and ways to help our fight for survival in whatever forums are available. We hope the conscience of the Canadian nation will provide support and protect the lives of our people in our area.

Forestry is one of the biggest problems that is not managed properly by Quebec. It has an impact on our way of life and survival. We feel that Canada also has fiduciary responsibilities to protect the native people. In light of all the difficulties that we're facing, we're hoping that Canada, the Canadian government, will take heed and do what it can to help.

Mr. Craik: I think the way to throw this into a little bit of perspective, although it's a little bit of an imaginary way of doing it, is to imagine if beaver pelts sold for about $50,000 each and there was this enormous industry worth millions of dollars that was completely dependent upon the continuation of the traditional Cree way of life, or aboriginal way of life, and that the federal government, therefore, would have a responsibility to regulate in some way how this industry is protected because it's so important. That's a little bit the situation we're in, because for the Crees it's almost as if the beaver pelts had that type of value. They have a very high value, and they look to the federal government to protect that way of life.

It's not by accident that they look to the federal government. If you look in the same bible I read out of earlier, you see that one of the things Canada protects for the Crees and provides—as does Quebec—is protection of the rights and guarantees of the Cree people and the protection of the Cree people, their economies and the wildlife resources upon which they depend.

Throughout the text you'll find it's Canada and Quebec that are involved in that exercise.

[*Traduction*]

utilisent leurs terres et leurs bassins hydrologiques. Nous négligeons ce travail chez nous. C'est peut–être parce que nous avons tellement d'eau chez nous et que nous la gaspillons depuis si longtemps que nous allons continuer jusqu'à ce que nous ayons une pénurie et que la situation devienne grave.

M. Gilmour: Pourriez–vous m'indiquer ce que vous aimeriez que ce comité fasse en matière d'exploitation forestière? Si je vous pose la question c'est parce que la Constitution attribue très clairement la compétence en matière de forêt aux provinces.

Le sous grand chef Blacksmith: Avant que Brian n'entre plus dans les détails, je dirais simplement que l'exploitation forestière est devenu l'un des plus grands cauchemars des Cris.

Dans la partie sud de notre territoire, où se trouvent cinq villages, de 75 p. 100 à 80 p. 100 des lignes de piégeage ont fait l'objet d'une coupe à blanc. Il n'y a plus rien de ce que nous connaissions, plus moyen d'y vivre et de chasser et piéger.

Par ailleurs, lorsque des arbres et toute sorte de débris sont immergés, cela crée des problèmes de mercure. C'est le résultat ultime. C'est un autre aspect qui comporte des impacts sociaux sur les nôtres et qui menace notre mode de vie. Comme je l'ai déjà dit, nous cherchons par tous les moyens à lutter pour notre survie, devant toutes les instances possibles. Nous espérons que la conscience de la nation canadienne nous appuiera et protégera la vie des nôtres, chez nous.

L'exploitation forestière est l'un des domaines mal gérés au Québec. Elle exerce un impact sur notre mode de vie et notre survie. Nous estimons que le Canada a également la responsabilité fiduciaire de protéger les autochtones. Vu toutes les difficultés auxquelles nous sommes confrontés, nous espérons que le Canada, le gouvernement canadien, se sentira tenu d'agir et fera de son mieux pour nous aider.

M. Craik: Pour mettre les choses un peu en perspective, je vous demande de faire preuve d'un peu d'imagination, supposons que les peaux de castor se vendent 50 000$ pièce et qu'il y ait cette énorme industrie rapportant des millions de dollars dépendant entièrement du maintien du mode de vie traditionnel de des Cris, du mode de vie indigène, si bien que le gouvernement fédéral aurait la responsabilité de passer des règlements pour protéger cette industrie, vu son importance économique et vitale. C'est un peu dans cette situation que nous nous trouvons car, pour les Cris, c'est comme si les peaux de castor possédaient une telle valeur. La fourrure a pour nous une très grande valeur et nous attendons du gouvernement fédéral qu'il protège ce mode de vie.

Ce n'est pas par accident. Si vous lisez cette bible que j'ai citée tout à l'heure, vous y verrez que l'une des choses que le Canada protège pour les Cris—tout comme le Québec—ce sont les droits des Cris, l'économie et les ressources fauniques dont les Cris dépendent.

Tout au long de ce texte, vous verrez que cette responsabilité appartient au Canada et au Québec.

[*Text*]

With respect to forestry, the whole question becomes, what can Canada's role be? What could it do? Canada acts through the Department of Forestry right now in a positive way to promote planning, basically, in the forest sector, and also to promote sustainable development. Couldn't Canada also promote the protection of aboriginal ways of life faced with forestry development?

For example, right now the forests are managed according to units that are determined by the technicians who work for forestry companies, basically, and these plans are approved by the provincial government every year.

• 1010

The Crees have a system of land management that breaks the territory up into different types of units. One of the things we have proposed is, why not manage the forest in respect to the traditional Cree units of land management? One of the things we've asked the federal government to do is to help us do an environmental impact of the activities in the forest to date of how this has been done, and also help us get some expertise applied to finding solutions so that some of these things could be tried and implemented.

Mr. Gilmour: The difficulty facing this committee is that there are 10 different provinces with 10 different ways they manage their forests. Whatever we do, for example, in Quebec will also apply in New Brunswick or British Columbia. Therein lies the difficulty. It's not just Quebec that we're dealing with; we're dealing with the entire country, and I can tell you that if we go into some of what is typically provincial jurisdiction there's going to be severe resistance met.

Mr. Mainville: I understand the constitutional problem, but the position we're taking is that it's absolutely 100% clear under the Constitution that Indians and lands reserved for Indians are an exclusive federal jurisdiction, such as navigation. For the life of me, I do not understand. If navigation is involved and forestry activity has affected navigation, there would not be any hesitation. In fact, there is no hesitation for the federal government to require permits and to do the impact statements insofar as it affects navigation. But when it comes to native people, it's all statements of principle. No positive regulatory activity exists in the legislation to ensure a natural grip of the federal government on these activities. This is what we're coming to this committee about.

We want to see some positive regulatory activity in the new legislation that's going to come out of this committee that takes into account native interests and the obligations of the federal government towards native people—its fiduciary obligation. The statement of fiduciary responsibility and exclusive jurisdiction on natives and on native land has to be more than just lip service. It has to become a positive duty on the part of the concerned ministers. The only way this can become a positive duty is if the principles are expounded in the legislation and positive regulatory duties are included in the legislation. That's the only way we're going to proceed.

[*Translation*]

En ce qui concerne la forêt, toute la question est de savoir quel peut être le rôle du gouvernement fédéral? Que pourrait–il faire? Il agit déjà, par l'intermédiaire du ministère des Forêts, pour promouvoir la planification du secteur forestier, de même que le développement durable. Pourquoi le Canada ne pourrait–il aussi promouvoir la protection du mode de vie autochtone face à l'exploitation forestière?

Par exemple, actuellement les forêts sont gérées en fonction de zones déterminées par les techniciens des compagnies forestières, essentiellement, et ces plans sont approuvés chaque année par le gouvernement provincial.

Les Cris ont un système de gestion des terres qui divise le territoire en sections différentes. L'une des choses que nous avons proposées c'est que l'exploitation forestière soit gérée en fonction des unités territoriales cries traditionnelles. L'une des choses que nous avons demandées au Gouvernement fédéral c'est de nous aider à faire une évaluation environnementale des activités intervenues dans la forêt jusqu'à présent, des modes d'exploitation, et de détacher des experts à la recherche de solutions afin que certaines de ces méthodes traditionnelles puissent être mises à l'essai et suivies.

M. Gilmour: La difficulté qui se pose à notre Comité est qu'il y a 10 provinces différentes et 10 façons différentes de gérer la forêt. Ce que nous déciderons, par exemple, pour le Québec s'appliquera également au Nouveau–Brunswick ou à la Colombie–Britannique. C'est là que réside la difficulté. Nous ne traitons pas qu'avec le Québec, mais avec tout le pays et je peux vous dire que si nous empiétons sur ce qui est depuis toujours une compétence provinciale, nous allons rencontrer de fortes résistances.

M. Mainville: Je comprends le problème constitutionnel, mais notre position est qu'il est absolument clair, aux termes de la Constitution, que les Indiens et les terres réservées aux Indiens sont du ressort exclusif du gouvernement fédéral, notamment la navigation. Je ne comprends absolument pas. Lorsque la navigation est en jeu et que l'exploitation forestière restreint la navigation, il n'y a aucune hésitation à avoir. D'ailleurs, il n'y a aucune hésitation de la part du gouvernement fédéral d'exiger des permis et des études d'impact s'agissant de la navigation. Mais lorsqu'il s'agit des autochtones, on se contente d'énoncés de principes. Il n'existe aucune activité réglementaire sous le régime de la loi pour assurer un contrôle fédéral naturel sur ces activités. C'est ce que nous venons réclamer à votre Comité.

Nous souhaitons que la nouvelle législation que vous allez recommander prévoit une activité réglementaire positive, tenant compte des intérêts des autochtones et des obligations de gouvernement fédéral à l'égard des autochtones—sa responsabilité fiduciaire. Cette responsabilité fiduciaire et cette compétence exclusive à l'égard des autochtones et des terres autochtones ne doivent pas être seulement de vains mots. Il faut que ce soit un devoir actif de la part des ministres concernés. La seule façon de l'obtenir est que ces principes soient inscrits dans la loi, que cette loi prévoit des contraintes réglementaires positives. C'est la seule façon de faire bouger les choses.

[*Texte*]

Obviously this may affect certain areas of provincial jurisdiction in the traditional sense of the word, but not more than the exclusive federal power over navigation or over fisheries. If a forestry company has to create an obstacle in a waterway that affects fish, there's federal involvement. Why shouldn't there be federal involvement when that same provincial activity affects native people? That's the point we're trying to make here.

Mr. Namagoose: If you look at the drawing tables of development across Canada, a lot of that development is happening in the northern portions of Canada. The environmental protection is to protect people, protect human beings by protecting the environment. Who lives there? It's predominantly native people who live there. That's where the massive future projects are being developed, in Cree native territories all across Canada. The south is gone now, like La Grande River. It's a write-off. It's dead. But with regard to the future development in pristine areas that are untouched yet by forestry or mining or hydro projects, it's native people who live there, and they need protection from the federal government, judging from our experience with what we faced in 20 years of development just in James Bay.

The Chairman: Here from the chair is a question that goes back to Mr. Sauvageau's first question on mercury. If you look at the schedule, mercury is listed as number 8 in the list of toxic substances, and the regulatory application that goes with it reads "limited atmospheric releases from chloralkali mercury plants". Evidently mercury has been put on the list, and the regulatory application restricts it just to that.

• 1015

If methyl mercury were to be introduced in the regulations, that would evidently be step number one, if I understand your submission this morning correctly. Would that then be a step that would have evidently no impact on what has already happened in existing flooded areas, where the methyl mercury has been detected in flooded areas behind the dams? That situation is one that would not be corrected by future changes in the regulations. What then would be the effect of such change in the regulations to future proposed applications for the construction of power plants by way of hydroelectric technology?

Vice Grand Chief Blacksmith: Although methyl mercury may be number 8 in its priority or how it's presented in the act, it has one of the biggest impacts on our way of life. That's without question. The words I'm able to use to describe to you the social impact or the problems with it are not enough. You have to be able to experience the traditional way of life to feel the problems related to methyl mercury. Certainly we hope at some point, through preventive measures on development in the area, there can be ways to avoid the problems related to methyl mercury.

Mr. Craik: Subject to being overruled by my esteemed colleague at the other end of the table there, I'll say it would be a very positive first step to include methyl mercury on the list.

[*Traduction*]

À l'évidence, cela peut se répercuter sur les domaines de compétence provinciale au sens traditionnel du mot, mais pas plus que le pouvoir fédéral exclusif en matière de navigation ou de pêche. Si une compagnie forestière doit créer un obstacle sur un cours d'eau qui se répercute sur le poisson, il y a une intervention fédérale. Pourquoi n'y aurait-il pas une intervention fédérale lorsque cette même activité de ressort provincial touche les autochtones? C'est ce que nous faisons valoir.

M. Namagoose: Si vous regardez les projets dans les cartons des compagnies canadiennes, une partie du développement prévu interviendra dans la partie nord du Canada. La protection de l'environnement a pour finalité de protéger les humains, de protéger les humains en protégeant l'environnement. Qui vit là? Ce sont essentiellement des autochtones. Or, c'est là que les projets de développement massifs interviendront, dans les territoires cris de tout le Canada. Le Sud a été liquidé, comme la Rivière La Grande. C'est perdu, c'est mort. Et pour ce qui est du développement futur, dans des territoires encore vierges d'exploitation forestière, ou d'extraction minière ou de barrage, ce sont les autochtones qui y vivent et ils ont besoin de la protection du gouvernement fédéral, si l'on en juge d'après ce que nous avons vécu tout au long des 20 années de construction rien que sur la Baie James.

Le président: J'ai une question qui nous ramène à la première de M. Sauvageau sur le mercure. Si vous regardez l'annexe, le mercure figure en huitième place dans la liste des substances toxiques et l'application réglementaire qui l'accompagne dit «rejet atmosphérique limité de mercure en provenance de fabrique de chlore-alcali». À l'évidence, le mercure a été placé sur la liste, mais l'application réglementaire est restreinte.

Si j'ai bien compris votre exposé de ce matin, la première mesure à prendre serait d'inscrire le mercure-méthyle dans le règlement. Cela évidemment ne remédierait en rien à ce qui est déjà arrivé dans les zones inondées, où le mercure-méthyle a été détecté dans les retenues d'eau. Une modification future du règlement ne changerait rien à cela. Mais quels seraient les effets d'un tel changement sur les projets de construction de barrages futurs?

Le sous grand chef Blacksmith: Le mercure-méthyle n'est peut-être qu'en huitième position sur la liste des substances prioritaires de la loi, mais elle est celle qui a le plus grand retentissement sur notre mode de vie. Cela ne fait aucun doute. Je n'ai pas assez de mots pour vous décrire l'ampleur de l'impact social ou des problèmes qu'il nous pose. Il faut connaître le mode de vie traditionnel pour apprécier les problèmes associés au mercure-méthyle. Nous espérons en tous cas que des mesures préventives permettront d'éviter qu'ils ne s'aggravent.

M. Craik: Contrairement à ce que dira peut-être mon estimé collègue à l'autre bout de la table, je dirais que l'inscription du mercure-méthyle sur la liste serait une première étape très positive.

[*Text*]

The second thing is that it would bring about. . .well, it depends on what happens afterwards and what types of regulations would be established, but one of the things I can imagine coming out of this would be its putting the federal government on a slightly firmer footing when it comes to undertaking reviews of these projects. Right now contaminants are something the federal committees look at, but they don't have a very firm footing for doing so. They just do it because it's an area of federal interest.

The Chairman: I don't understand quite what you are aiming at with your concluding sentence, where you speak of the background to section 12, where priority substances are defined. It reads that "the Minister shall compile,. . ." a list; and:

> The list shall specify substances in respect of which the ministers are satisfied priority should be given in assessing whether they are toxic or capable of becoming toxic.

What is the weak footing you were attributing to the federal legislation?

Mr. Craik: Once again, it's good to have laws that require the minister to act to put a substance on the list. That's great. And it's important that the list be used for the purposes of determining whether or not a review has to be done in certain cases. But once again, really the Supreme Court has told us the federal government is on a firm footing when a permit is required. So will a regulation be passed that would require a permit of some sort, for example exceeding the amounts of mercury that would be set by regulation? Would there be an ability to have a permit to exceed those amounts in some cases? Or would that be totally forbidden? I don't know. It would depend on the content of the regulations that come about.

• 1020

The Chairman: Thank you for the clarification.

This concludes the list I have. If there are no short interventions on the part of members, I would conclude that we have come to an end of this session.

I really would like to thank you all, Mr. Mainville, Vice Grand Chief Blacksmith, Mr. Namagoose, Mr. Craik and Mr. Moar for your presentation and for the insight you've given us this morning. We will certainly remember your points and take them into account. Thank you very much.

Vice Grand Chief Blacksmith: Thank you very much. I just want to say that we hope the input and the concerns put before you will help our cause and will help our people back home, because they're the ones who really have to undergo all these difficulties. Thank you very much.

The Chairman: Yes, and we hope you will bring greetings from us to Chief Coon–Come. We hope we will be able to see him soon in Ottawa again.

Now turning to the committee, we had a brief conversation earlier on the need for a study on the CCM presentation last week in Bathurst. The clerk has drafted a motion that I understand is in the hands of Mr. Adams. Would you like to read it, please?

[*Translation*]

La deuxième chose qui en résulterait. . .eh bien, tout dépend de ce qui arrivera ensuite et du genre de règlement qui sera arrêté, mais il me semble que cela mettra le gouvernement fédéral en bien meilleure position d'entreprendre des évaluations de ces projets. Les comités fédéraux se penchent actuellement sur les contaminants, mais ils n'ont pas une assise juridique très solide pour cela. Ils le font parce que c'est un domaine d'intérêt fédéral.

Le président: Je ne vois pas très bien ce que vous voulez dire avec votre dernière phrase, lorsque vous parlez du contexte de l'article 12 où sont définies les substances d'intérêt prioritaires. L'article dit que «les ministres établissent. . .» une liste; et:

> La liste des substances d'intérêt prioritaire qui énumère les substances pour lesquelles ils jugent prioritaire de déterminer si elles sont effectivement ou potentiellement toxiques.

Où est la faiblesse que vous attribuez à la législation fédérale?

M. Craik: Encore une fois, c'est une bonne chose que d'avoir des lois qui imposent au ministre de placer une substance sur la liste. C'est très bien. Il importe que la liste soit utilisée aux fins de la détermination de l'opportunité de réaliser une évaluation dans certains cas. Mais encore une fois, la Cour suprême nous a dit en fait que le gouvernement fédéral possède une bonne assise juridique lorsqu'un permis est exigible. Donc, est–ce qu'on promulguera un règlement qui exigerait l'obtention d'un permis quelconque, par exemple lorsque l'on veut dépasser les quantités de mercure autorisées? Sera–t–il possible d'obtenir un permis autorisant le dépassement de ces quantités? Ou serait–ce totalement interdit? Je ne sais pas. Tout dépendra de la teneur du règlement qui sera promulgué.

Le président: Je vous remercie de cet éclaircissement.

Je n'ai pas d'autre nom sur ma liste d'intervenants. S'il n'y a pas d'autres questions de la part des députés, nous allons clore cette séance.

Je tiens à vous remercier tous, monsieur Mainville, sous grand chef Blacksmith, M. Namagoose, Mr. Craik et Mr. Moar de cet exposé et de vos réponses à nos questions. Nous allons certainement nous souvenir de vos recommandations et les prendre en considération. Merci infiniment.

Le sous grand chef Blacksmith: Merci beaucoup. Je veux simplement dire que nous espérons que notre intervention ici va aider notre cause et surtout aider les nôtres, car ce sont eux qui vivent toutes ces difficultés. Merci beaucoup.

Le président: Oui, nous espérons que vous transmettrez nos salutations au chef Coon–Come. Nous espérons le revoir bientôt à Ottawa.

Je m'adresse maintenant aux membres du Comité. Nous avons eu une courte conversation sur l'opportunité d'une étude relative à la présentation de la CCM la semaine dernière à Bathurst. Le greffier a rédigé a une motion qui est, je crois, entre les mains de M. Adams. Voudriez–vous la lire, s'il–vous–plaît?

[*Texte*]

M. Adams: Monsieur le président, je propose que, conformément à l'article 120 du Règlement, le Comité retienne les services d'un spécialiste, Brooke Jeffrey, afin d'étudier les initiatives du Conseil canadien des ministres de l'environnement dans le domaine de l'harmonisation et les implications de celle-ci sous la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, pour un montant n'excédant pas 3 000$ pour la période entre le 15 novembre et le 16 décembre de cette année.

The Chairman: The motion is before you. Are there any questions?

Mr. Gilmour: I would specifically ask that part of that be to look at the two signed harmonization agreements between Alberta and Manitoba and see if in fact, in her view, they're workable and doable and that we will get the product we want of one assessment.

The Chairman: A very good point, certainly. That can be transmitted.

Motion agreed to

The Chairman: Thank you. The travel question is one that deserves a 30-second intervention. Two months ago we discussed the trip to Winnipeg, Edmonton and Vancouver and agreed on a certain format. Following that discussion, however, changes took place and were discussed.

A schedule, or a calendar, or a timetable was sent to your respective offices. Perhaps some of you were not notified by your offices that there were changes in the schedule so that Vancouver required a two-and-a-half-day stay, namely, from when we arrive on Thursday, which is no longer going to be Thursday morning but Thursday afternoon, until the end of Saturday, then to travel back, whoever wants to do so on Sunday, or never if you like it so much.

Nevertheless, there is this little point that I have to clarify. I'm doing that because I have a feeling that there's been some discomfort created by something that has gone wrong on our part or somewhere.

Mr. DeVillers: There were two schedules sent, and my booking on the Saturday occurred when we had the first one that said we were coming home on Friday. It's a booking that I can't avoid. There is to be a public meeting. Notices have gone out and a provincial leader has confirmed attendance. I can't possibly change that.

• 1025

Mr. Finlay: Of course the schedule changed from Vancouver on Monday and Tuesday. According to the first schedule, we were going to be in Vancouver first and work backwards. Then we went the other way. If it's my office that's made the mistake, fine, I'll see what I can do to correct it.

I have no awareness of the Saturday. Having, however, a brother, a son, and grandchildren in Vancouver, I decided not to come back until Sunday night anyway. So I'm delighted, except for changing plans on Saturday.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): I won't be able to stay for the Saturday session because I have some personal commitments that have been booked quite a while.

[*Traduction*]

Mr. Adams: Mr. Chairman, I move, under Standing Order 120, that the Committee retain the services of an expert, Brooke Jeffrey, to study the initiatives of the Canadian Council of Minister of the Environment in the field of harmonization and its implications under the Canadian Environmental Protection Act, for an amount not exceeding $3,000 for the period between November 15 and December 16 of this year.

Le président: Vous avez entendu la motion. Y a-t-il des questions?

M. Gilmour: Je demanderais en particulier que cette étude se penche sur le caractère pratique et la viabilité des deux accords d'harmonisation signés avec l'Alberta et le Manitoba, et donc voir si l'on peut en attendre les résultats escomptés.

Le président: Certainement, excellent remarque. Nous transmettrons ce voeux.

La motion est adoptée

Le président: Je vous remercie. La question des voyages mérite bien une intervention de 30 secondes. Il y a deux mois nous avons parlé du voyage à Winnipeg, Edmonton et Vancouver et convenu d'un certain format. Cependant des changements sont intervenus depuis.

Un calendrier ou un horaire a été envoyé à vos bureaux respectifs. Certains d'entre vous n'avez peut-être pas été avisés des changements qui exigent un séjour de deux jours et demi à Vancouver, à savoir que nous arrivons non plus le jeudi matin mais le jeudi après-midi et que nous restons jusqu'à la fin de la journée de samedi. Ceux qui le voudront pourront faire le voyage de retour le dimanche seulement, ou bien jamais si vous vous trouvez si bien sur place.

Voilà donc la précision que je devais apporter. Je le fais parce que j'ai l'impression qu'il y a une certaine gêne qui a été causée par une omission de notre part ou je ne sais quoi.

M. DeVillers: Deux calendriers nous ont été envoyés, et mon engagement le samedi a été pris sur la foi du premier horaire qui disait que nous rentrions vendredi. C'est un engagement que je ne peux éviter. Il s'agit d'une réunion publique. Des avis ont déjà été envoyés et un chef de parti provincial a confirmé sa présence. Je ne peux plus changer cette date.

M. Finlay: Évidemment, le calendrier ne prévoit plus que nous soyons à Vancouver lundi et mardi. D'après le premier calendrier, nous allions commencer par Vancouver et les autres villes ensuite. Maintenant nous faisons l'inverse. Si c'est mon bureau qui est à l'origine de l'erreur, je vais veiller à ce que cela ne se reproduise plus.

Je ne sais pas ce qu'il en est de samedi. Pour ma part, ayant un frère, un fils et des petits-enfants à Vancouver, j'ai décidé de ne rentrer que le dimanche soir de toute façon. Je suis donc ravi, sauf que j'ai dû changer mes plans pour samedi.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Je ne pourrais rester pour la séance de samedi car j'ai quelques engagements personnels que j'ai pris depuis déjà pas mal de temps.

[*Text*]

The Chairman: Well, we'll attempt to survive without all the members. Mr. Gilmour will certainly make sure we will be in good care in his territory. I regret it very much. At this stage I doubt we can make changes, because Edmonton and Winnipeg are somehow predetermining Vancouver, and therefore we are on a firm track.

Mme Guay: Monsieur le président, pouvez–vous nous dire précisément à quelle date on part et à quelle date on revient? Qu'est–ce qui se passe le samedi? Ce n'est plus clair dans ma tête.

Le greffier: Les dates sont les suivantes: Winnipeg le 29. . .

Mme Guay: À quelle date partons–nous?

Le greffier: Vous quitteriez le 28. On serait à Winnipeg le 29 et à Edmonton le 30. À Vancouver, il y a des séances prévues le 1er et le 2, c'est–à–dire le jeudi après–midi, et une table ronde, non pas de 19 heures à 21 heures, mais de 16h30 à 18h30. Il semble qu'avec le déplacement, il est préférable de finir plus tôt que tard. Le vendredi, il y aura des séances toute la journée. À l'heure actuelle, il y a environ 10 témoins de prévus pour le vendredi. Ce sont des témoins de fond. Tous les témoins sont importants, mais ces gens ont beaucoup de choses à dire. Le samedi matin et possiblement le samedi après–midi, il y aurait une visite de sites, ou on entendrait d'autres témoins, tout dépendant du nombre de témoins qui veulent comparaître. À l'heure actuelle, il y a suffisamment de temps vendredi pour les témoignages, mais si jamais il y avait 40 ou 50 groupes qui voulaient comparaître, vous ne pourriez pas les entendre tous le vendredi. Il faudrait siéger le samedi. J'ai cru comprendre, monsieur le président, qu'on avait utilisé le mot «optionnel» au début de la séance.

Mme Guay: Merci.

The Clerk: Mr. Chair, perhaps I can seek some guidance. For Winnipeg I've allotted practically an hour and a half, two hours, to the International Institute for Sustainable Development, because it is a federally sponsored institute. We don't have access to them often, and we're in Winnipeg, so one hour would be on CEPA and one hour would be on what they do.

M. Sauvageau: Je ne suis jamais allé à Winnipeg, mais je sais que le secrétariat du CCME s'y trouve. Est–ce qu'on va leur rendre visite ou s'ils viendront nous rencontrer? On n'a pas de lien avec eux pendant notre courte visite à Winnipeg?

The Chairman: The visit with the secretariat took place in Bathurst and that was the purpose. It's an international institute the clerk refers to. It was an initiative proposed by Mr. Bouchard way back. It became a reality in 1991 and it is conducting some very interesting work. We will be guests of that institute for our hearings.

Mr. Finlay: Mr. Chairman, could I ask whether the business of the day on Saturday would be over by, say, 4 p.m.?

• 1030

The Chairman: Depending on the number of witnesses that come forward. If the 40 or so potential witnesses do not come forward, then that would be quite possible. We will know probably better in ten days.

[*Translation*]

Le président: Eh bien, nous tenterons de survivre sans tous les membres! M. Gilmour prendra bien soin de nous pendant notre séjour dans son territoire. Je déplore tous ces changements mais je crains que nous ne puissions plus revenir en arrière, car ce sont les séances d'Edmonton et de Winnipeg qui conditionnent notre séjour à Vancouver et nous ne pouvons plus changer l'horaire.

Mrs. Guay: Mr. Chairman, could you tell us exactly at what time we leave and return? What will happen on Saturday? It is not clear in my mind.

The Clerk: The dates are as follows: Winnipeg on the 29th. . .

Mrs. Guay: When do we leave?

The Clerk: You would leave on the 28th. We would be in Winnipeg on the 29th and in Edmonton on the 30th. In Vancouver, there will be meetings on the 1st and the 2nd, that is Thursday afternoon, and a round table, not from 7 to 9 p.m. as previously established, but from 4:30 to 6:30 p.m. It seems that with the return travel, it is preferable to finish earlier than later. On the Friday we will have meetings all day. At the present time, we have some ten witnesses registered for Friday. These are substantive witnesses. All witnesses are important but these have a lot to say. On Saturday morning and possibly Saturday afternoon, we will have on–site visits or we will hear more witnesses, depending on the number of people who wish to appear. At the present time we have enough time on Friday to hear our witnesses, but if there should be 40 or 50 groups wanting to appear, we couldn't do them all on Friday. We would then need to have a meeting on Saturday. I understood, Mr. Chairman, that the word ''optional'' was used at the beginning of the meeting.

Mrs. Guay: Thank you.

Le greffier: Monsieur le président, vous pourriez peut–être me guider. À Winnipeg, j'ai prévu de une heure et demie à deux heures pour l'Institut international du développement durable, car il s'agit d'un institut parrainé par le gouvernement fédéral. Nous n'avons pas souvent l'occasion de l'entendre et nous serons sur place à Winnipeg. J'ai donc prévu une heure pour traiter de la LCPE et une heure pour ces activités générales.

Mr. Sauvageau: I've never been to Winnipeg but I know that it is where the CCME secretariat is headquartered. Are we going to visit them or will they come to meet with us? Are we not going to hear from them during our short stay in Winnipeg?

Le président: Nous avons rencontré le secrétariat à Bathurst. Il s'agit d'un institut international, dont a parlé le greffier. Il est le fruit de l'initiative de M. Bouchard il y a longtemps. Il a été mis sur pied en 1991 et fait un travail très intéressant. Nous serons les invités de l'institut pour nos audiences.

M. Finlay: Monsieur le président, pourrais–je savoir si nos travaux du samedi seront terminés, mettons, à 16 heures?

Le président: Cela dépendra du nombre de témoins qui voudront comparaître. Si la quarantaine de témoins potentiels ne se présentent pas, ce sera tout à fait possible. Nous le saurons un peu mieux dans une dizaine de jours.

[*Texte*]

The Clerk: Maybe, Mr. Chairman, I can have all this for you by Friday and confirmed by next week. At this moment I do not have 30 or 40 groups, but it's difficult because my experience has been once the groups, the NGOs, find out the committee's travelling, all of a sudden we have a lot of requests. The same thing has happened in different centres, so you have to play it by ear a little bit.

The Chairman: So we'll know early next week.

If there are no further questions, we thank you very much. The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Le greffier: Je pourrais peut-être avoir la liste d'ici vendredi et la confirmer la semaine prochaine. Pour le moment je n'ai pas trente ou quarante groupes, mais c'est difficile à prévoir car, selon mon expérience, une fois que les groupes, les ONG, apprennent que le Comité se déplace, nous sommes tout d'un coup inondés de demandes. La même chose est arrivée dans différentes villes, il faudra aviser selon les circonstances.

Le président: Nous saurons donc au début de la semaine prochaine.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie de votre présence. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Grand Council of the Crees:

Kenny Blacksmith, Vice Grand Chief;
Bill Namagoose, Executive Director;
Brian Craik, Director of Federal Relations;
Robert Mainville, Attorney, Robert Mainville and Associates.

TÉMOINS

Du Grand conseil des cris:

Kenny Blacksmith, sous grand chef;
Bill Namagoose, directeur exécutif;
Brian Craik, directeur des relations fédérales;
Robert Mainville, avocat, Robert Mainville et Associés.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E 58

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 58

Wednesday, November 16, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 58

Le mercredi 16 novembre 1994

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

JOHN P. ROBARTS RESEARCH LIBRARY
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, NOVEMBER 16, 1994
(73)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 3:40 o'clock a.m. this day, in Room 306, West Block, the Vice–Chair, Karen Kraft Sloan, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran, Monique Hébert and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Public Health Association: Fred Ruf, Member, Ad Hoc Committee of the Occupational and Environmental Health Division; Kathryn Tregunna, Senior Program Officer, National Programs; Robert Burr, Director, Public Affairs and Communications.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)(*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

The witnesses made opening statements and answered questions.

At 4:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MERCREDI 16 NOVEMBRE 1994
(73)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 15 h 40, dans la salle 306 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Karen Kraft Sloan (*vice-présidente*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran, Monique Hébert et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: De l'Association canadienne de la santé publique: Fred Ruf, membre, Comité spécial de la Division de la santé professionnelle et environnementale; Kathryn Tregunna, agent principal, Programmes nationaux; Robert Burr, directeur, Affaires publiques et communications.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité étudie la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (*Voir les Procès–verbaux et témoignages du 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 16 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, November 16, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 16 novembre 1994

• 1538

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): I would like to call this meeting to order.

Today we have witnesses from the Canadian Public Health Association. We have Mr. Fred Ruf, Kathryn Tregunna, and Simone Powell. Do we have someone else at the table here as well?

Mr. Robert Burr (Director of Communications, Canadian Public Health Association): Robert Burr. I am director of communications of the CPHA.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you very much.

The process in the committee is a short presentation from your group, followed by a round of questions, and then followed by a second round of shorter questions. If you would like to begin. . .

Ms Kathryn Tregunna (Senior Program Officer, National Programs, Canadian Public Health Association): Thank you very much, Madam Chair.

As you know, my name is Kathryn Tregunna. I am the senior program officer in national programs at the Canadian Public Health Association. With me today to present is Mr. Fred Ruf. He is the director of environmental health for the City of North York. He is also a very active member of CPHA, including being on our board and being a member of the ad hoc committee that reviewed the Canadian Environmental Protection Act. Simone Powell was the research assistant who assisted that ad hoc committee.

Robert Burr is with us. He had come to be an observer, but the chair seemed to be closer here. Robert is the director of public affairs and communications at the Canadian Public Health Association.

Just to situate our presentation, I thought I would spend a few seconds outlining what the Canadian Public Health Association is, so you have an idea of how we came to review CEPA.

We are a national, independent, not–for–profit voluntary association. We've been around for a number of years, since 1912. We represent over 25 health disciplines, which gives us a very broad mandate and base to draw upon for expertise and to draw links between health and the environment and other issues that affect health. Our members believe in a universal and equitable access to the basic conditions necessary to achieve health for all Canadians, and of course that includes a healthy environment.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Je déclare maintenant la séance ouverte.

Nos témoins d'aujourd'hui représentent l'Association canadienne de santé publique. Il s'agit de M. Fred Ruf, de M^me^ Kathryn Tregunna et de M^me^ Simone Powell. Quelqu'un d'autre vous accompagne à la table également n'est–ce pas?

M. Robert Burr (directeur des communications, Association canadienne de santé publique): Robert Burr. Je suis le directeur des communications de l'ACSP.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci beaucoup.

Normalement, les témoins font un bref exposé et nous passons ensuite à un premier tour de questions, qui est suivi d'un deuxième tour, plus court. Je vous prie de commencer. . .

Mme Kathryn Tregunna (agent principal de planification, Programmes nationaux, Association canadienne de santé publique): Merci beaucoup, madame la présidente.

Comme vous le savez, je m'appelle Kathryn Tregunna. Je suis l'agent principal des programmes nationaux de l'Association canadienne de santé publique. Je suis accompagnée aujourd'hui, pour cette présentation, de M. Fred Ruf, le directeur de la salubrité de l'environnement de la ville de North York. Il participe également de façon très active à l'ACSP. Il fait notamment partie de notre Conseil et il est membre du comité spécial d'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Simone Powell a été l'adjointe de recherche auprès du comité spécial.

M. Robert Burr nous accompagne également. Il est venu à titre d'observateur, mais il occupe ce fauteuil, parce qu'il voulait être plus près de nous. Robert est le directeur des affaires publiques et des communications de l'Association canadienne de santé publique.

Pour donner un contexte à notre mémoire, je me permettrai de brosser un tableau de l'Association canadienne de santé publique, ce qui vous permettra de comprendre ce qui nous a amenés à faire l'examen de la LCPE.

Nous sommes une association nationale, indépendante, sans but lucratif et bénévole. Nous existons depuis passablement longtemps, soit depuis 1912. Nous représentons plus de 25 disciplines du secteur de la santé, ce qui nous donne une perspective et des ressources considérables, de sorte que nous sommes bien placés pour établir des liens entre la santé et l'environnement et d'autres questions qui ont trait à la santé. Nos membres estiment que tous ont droit, dans l'équité, aux conditions de base qui sont nécessaires à la santé de tous les Canadiens, ce qui englobe évidemment la salubrité de l'environnement.

• 1540

CPHA advocates for the improvement and maintenance of personal and community health according to the public health principles of disease prevention, health promotion and protection, and healthy public policy. Mr. Ruf will be talking

L'ACSP lutte pour l'amélioration et la préservation de la santé des personnes et de la collectivité conformément aux principes de santé publique que sont la prévention des maladies, la promotion et la protection de la santé et la formulation d'une

[*Texte*]

more about healthy public policy and our vision of the links between health and many of the other determinants of health. As we say here, CPHA understands the health determinants to be very broad, including the physical, social, mental, emotional, spiritual and environmental factors.

I won't review all the different activities CPHA has been involved with over the years, except to say that CPHA is very committed to the issue of the environment and human and ecosystem health. We have been involved in a number of different activities over the years, including most recently preparing a report on the environment and health, and the link for life. We also have an ongoing exercise at our annual conferences: the occupational health division of CPHA meets on a regular basis to have a cross–country check–up of the environmental issues affecting human and ecosystem health.

Just before I turn it over to Fred, I'd like to say that the Canadian Public Health Association commends the government for undertaking this process. We have reviewed the Canadian Environmental Protection Act from the viewpoint of human health. We believe overall the act is very strong and makes many links to health, though we can see some areas for improvement and strengthening.

I'll pass it on to you, Fred.

Mr. Fred Ruf (Member, Ad Hoc Committee, Occupational and Environmental Health Division, Canadian Public Health Association): Thank you, Kathryn.

It's a pleasure to be here this afternoon and to speak to you in Ottawa about this very important document, certainly important to public health. As one who's been in the business of public health for 26 years and most of those years in environmental health, I can certainly appreciate the importance this document represents for Canada.

Before I get into the actual recommendations of our presentation, let me talk about three important points, critical points in fact, which guide public health in our thinking.

The principal point, using a metaphor of nature—how appropriate and fitting for this proceeding today—is intervening as far upstream as possible and as circumstances permit. It simply makes little sense, whether it be the health considered in the human context or health of the environment, to permit or condone a system that creates ill health or sickness, in this case the ill health and sickness of our environment, or degradation, and then to attempt to remedy the illness. Sometimes, as we're all too painfully aware, the effects of the sickness or degradation are irreversible.

The second and equally important point from a public health perspective is that public health operates on the principle of achieving a balance. Public health professionals in the main are not starry–eyed idealists who see environmental health as a

[*Traduction*]

politique publique réfléchie. M. Ruf vous en dira davantage au sujet de ce qui constitue à nos yeux une politique publique réfléchie et de notre perspective des rapports qui existent entre la santé et un grand nombre d'autres facteurs qui déterminent l'état de santé. D'après nous, et l'ACSP dans son mémoire, les facteurs qui déterminent l'état de santé sont nombreux et divers. Il s'agit notamment de facteurs physiques, sociaux, mentaux, affectifs, spirituels et environnementaux.

Je ne reviendrai pas ici sur les nombreuses et diverses activités auxquelles l'ACSP a participé au fil des années, sauf pour souligner que l'association s'intéresse tout particulièrement à la question de l'environnement et de la santé humaine et de l'écosystème. Au nombre de ces activités auxquelles nous avons participé, il y a lieu de signaler la préparation récente d'un rapport qui s'intitule *L'environnement et la santé—Liés pour la vie*. Également, dans le cadre de nos conférences annuelles, la division de la santé au travail de l'ACSP se réunit régulièrement pour établir un diagnostic national de l'environnement et des questions environnementales qui touchent à la santé humaine et à la santé de l'écosystème.

Avant de céder la parole à Fred, permettez–moi de dire que l'Association canadienne de santé publique félicite le gouvernement d'avoir entamer ce processus. Nous avons fait l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement dans l'optique de la santé humaine. Il nous apparaît dans l'ensemble que la loi est extrêmement valable et qu'elle assure divers liens avec la santé, bien que nous jugeons qu'elle puisse être améliorée et renforcer à certains égards.

Je vous cède maintenant la parole, Fred.

M. Fred Ruf (membre, Comité spécial, division de la santé au travail et de la salubrité de l'environnement, Association canadienne de la santé publique): Merci, Kathryn.

Je suis heureux d'être ici à Ottawa cet après–midi pour vous parler de ce document fort important, en matière de santé publique du moins. Ayant oeuvré durant 26 ans dans le secteur de la santé publique et surtout dans le domaine de la salubrité de l'environnement, je suis certainement en mesure de saisir toute l'importance de ce document pour le Canada.

Avant de passer aux recommandations proprement dites, permettez–moi d'énoncer trois consignes importantes, voire critiques, qui, d'après nous, doivent guider l'action en matière de santé publique.

Pour la première, je ferai appel à une métaphore inspirée de la nature—ce qui coule évidemment de source dans le contexte de nos délibérations d'aujourd'hui. Il s'agit de privilégier les interventions qui se font aussi haut en amont que possible, selon les circonstances. En effet, qu'il s'agisse de santé humaine ou de salubrité de l'environnement, il est tout simplement insensé de tolérer un système qui crée la maladie ou l'insalubrité—et dans le cas qui nous concerne il s'agirait de l'insalubrité de notre environnement ou de sa dégradation—pour ensuite tenter d'apporter des correctifs. Parfois, comme nous le savons tous que trop bien, les effets de la maladie ou de la dégradation sont irréversibles.

La deuxième consigne, qui a tout autant d'importance dans l'optique de la santé publique, consiste à affirmer que le principe du juste équilibre doit prévaloir en matière de santé publique. Les professionnels de la santé publique, pour la

[*Text*]

total elimination of certain industries, certain modes of transportation, chemicals or practices. We know that is not realistic. We know about the need for a balance. We are aware that a healthy economy and the jobs a healthy economy provides are critical prerequisites to health.

Today we tend to talk a lot about prerequisites to health. Those prerequisites are factors like employment, housing, food, safety. That will keep a population healthy. This again is practical. I would argue that this is a more cost–efficient form of intervention, and as I indicated earlier it's an upstream intervention.

The third and final point concerns some ideas about the process of change. While we may wish instant or rapid change, we are frequently faced with the reality that instant or rapid change is not possible, and we must satisfy ourselves with incremental change as long as the incremental change is strategically directed and the end goal can be achieved.

Those basically are the three very important points to remember when we talk about public health. Let me now walk you through the six recommendations, and I will embellish those slightly and then be open for questions later.

The first recommendation is that the links between human health and the environment need to be strengthened throughout the act. We talk about healthy public policy. We're talking about linking human health and the environment. We're talking about the connectiveness of human health and environmental health. We also feel the definition of health must reflect the links between human and ecosystem health. You cannot separate one from the other. They are enjoined. They need to be looked at in concert.

• 1545

Recommendation two: health objectives, which reflect the link between human and ecosystem health, need to be clearly outlined in CEPA, the Canadian Environmental Protection Act. These health objectives could be used to coordinate healthy public policy and to develop a standard for acceptable risk. The key word here is risk, acceptable risk, informed risk, people making a decision about whether to accept the risk.

Recommendation three deals with evaluation. Evaluation methods need to be strengthened within CEPA to address issues regarding the assessment of toxic substances. For example, terms like "cumulative effects", "acceptable levels of toxic substances" and "risk assessment"—these are very important themes. While in isolation certain levels of toxic substances may have minimal health risks, the cumulative effect, as we are all too aware, of exposure to low–level toxins over time can have a

[*Translation*]

plupart, ne sont pas des idéalistes bien intentionnés pour qui la salubrité de l'environnement équivaut à l'élimination totale de certains secteurs d'activités industrielles, de certains modes de transport, de certains produits chimiques ou de certaines méthodes. Ce serait irréaliste, nous le savons. Il faut avoir le soucis de l'équilibre, du juste milieu. Nous n'ignorons pas que la santé économique et les emplois qui s'y rattachent sont des conditions préalables à la santé en général.

Il est beaucoup question aujourd'hui des conditions préalables à la santé. Ces conditions préalables sont par exemple l'emploi, le logement, l'alimentation, la sécurité. Voilà des conditions essentielles à la santé d'une population. Voilà aussi des considérations d'ordre très pratique. Les interventions à cet égard sont, d'après moi, plus efficaces et on peut certainement dire qu'il s'agit d'interventions vers l'amont.

La troisième consigne a trait à certaines idées liées au processus du changement. Même s'il nous arrive souvent de souhaiter des changements instantanés ou rapides, nous devons tout aussi souvent reconnaître que cela n'est pas possible et nous devons nous satisfaire de changements progressifs, dans la mesure où ces changements sont conformes à une orientation stratégique et favorisent la réalisation d'un objectif.

Voilà donc les trois grandes consignes qu'il faut avoir en tête dans toute discussion au sujet de la santé publique. Je vais maintenant vous exposer nos six recommandations, en les étoffant un peu, avant de passer à vos questions.

Comme première recommandation, nous proposons que les liens entre la santé humaine et l'environnement ressortent plus nettement dans toute la loi. Nous avons parlé d'une politique publique réfléchie. Ce dont il est question, c'est du lien entre la santé humaine et l'environnement, des interrelations qui existent entre la santé humaine et la salubrité de l'environnement. Nous estimons également que la définition de la santé doit refléter les liens qui existent entre la santé humaine et la santé de l'écosystème. Les deux réalités sont inséparables. Elles sont étroitement liées. Elles doivent être envisagées ensemble.

Nous recommandons, en deuxième lieu, que la loi énonce clairement des objectifs en matière de santé qui reflètent les liens entre la santé de l'homme et la santé de l'écosystème. Ces objectifs pourraient servir à coordonner une politique publique réfléchie et à élaborer des normes en matière de risques acceptables. Et ici, la notion clé est celle du risque: risque accepté, risque défini et évalué qui peut faire l'objet d'une décision éclairée.

La troisième recommandation porte sur l'évaluation. Il faut renforcer les méthodes d'évaluation prévues dans la loi pour tenir compte de problèmes dans l'évaluation des substances toxiques, notamment en fonction des thèmes extrêmement importants que renferment des expressions comme «effets cumulatifs», «concentrations acceptables de substances toxiques» et «évaluation des risques». Même si, isolément, certaines concentrations de substances toxiques comportent des risques

[*Texte*]

severe health impact. Chemical A itself may not be dangerous, chemical B may not be dangerous, but chemicals A and B, in terms of chemical C, that is a problem.

Recommendation four: waste management issues need to be addressed more carefully in the Canadian Environmental Protection Act—for example, biotechnology waste, export and import of waste, long-range transport of toxic substances into the Canadian atmosphere, the harmonization of regulations and policies at different levels of government and at all three levels of government.

Recommendation five: federal government consultations outlined in CEPA need to be strengthened. For example: consistent use of a federal-provincial territorial committee; inclusion of NGOs—that's non-governmental organizations—beyond the traditional environmental groups; greater public participation; and more community input. Also, given the importance of the Canadian Environmental Protection Act in protecting human and ecosystem health, the Canadian Public Health Association urges the federal government to provide a longer timeframe and more resources for future review of the act. We really want to stress greater public participation in this process.

Recommendation six: regulatory standards outlined in the Canadian Environmental Protection Act as well as compliance with international environmental obligations need to be strictly enforced within the act. Strict enforcement of regulatory standards is needed to ensure the protection of environmental and human health.

It goes without saying that the Canadian Public Health Association would welcome the opportunity of working more closely with government in the process of developing the best Canadian Environmental Protection Act possible.

The Canadian Public Health Association with its over 2,000 members representing the full range of public health services and public health disciplines can provide you with an incredible useful resource. We certainly welcome you to take advantage of that resource.

Thank you very much. I'll be available to answer any questions.

The Vice-Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you very much. I'm very pleased to have representatives from your organization today. It's very important that we have the opportunity fully to explore the linkages between ecosystem health and human health. Considering the grave issues that are before us, especially under the CEPA review, it's very important to be able to go through this.

I speak for myself, and I'm sure my colleagues around the table would agree with me, in saying that the idea of health promotion and health prevention as a healthy community approach is a very important way to look at this material as well.

We will begin our first round of questioning with Madam Guay.

[*Traduction*]

minimes pour la santé, l'effet cumulatif, comme nous le savons que trop bien, de l'exposition à faible intensité à des toxines peut finir par être très nocif pour la santé. Même si le produit chimique A n'est pas dangereux, pas plus que le produit chimique B, il peut en être tout autrement lorsque A et B sont en présence du produit chimique C.

En quatrième lieu, nous recommandons que la loi traite accorde plus d'attention aux questions de gestion des déchets, par exemple les déchets de la biotechnologie, l'exportation et l'importation des déchets, le transport sur de longues distances de substances toxiques vers l'atmosphère du Canada et l'harmonisation des règlements et politiques aux divers paliers de gouvernement.

Cinquièmement, les mécanismes de consultation du gouvernement fédéral exposés dans la LCPE doivent être renforcés, pour assurer par exemple le recours généralisé aux comités fédéraux-provinciaux-territoriaux, la participation d'ONG autres que ceux qui s'occupent d'environnement, une plus grande participation du public, notamment à l'échelle locale. En outre, étant donné l'importance de la LCPE pour protéger la santé humaine et l'écosystème, l'association exhorte le gouvernement fédéral à accorder plus de temps et de ressources pour les révisions futures de la loi. Nous souhaitons en réalité mettre l'accent sur la participation du public au processus.

En sixième lieu, nous recommandons que soient appliqués strictement, dans le cadre de la loi, les normes réglementaires énoncées dans la loi et que l'on veille à faire respecter les obligations internationales du Canada en matière environnementale. L'observation rigoureuse des normes réglementaires est nécessaire pour la protection de l'environnement et de la santé humaine.

Il va sans dire que l'Association canadienne de santé publique saluerait toute occasion de collaborer de plus près avec le gouvernement à l'élaboration de la meilleure loi canadienne de protection de l'environnement qui puisse être.

L'Association canadienne de santé publique, forte de ses 2 000 membres qui représentent toute la gamme des services et des disciplines de santé publique, peut mettre à votre disposition un vaste bassin de ressources extrêmement utiles. Nous vous invitons certainement à les exploiter.

Merci beaucoup. Je serai heureux de répondre à vos questions.

La vice-présidente (Mme Kraft Sloan): Merci beaucoup. Je suis ravie d'accueillir aujourd'hui les représentants de votre organisation. Il est extrêmement important que nous ayons l'occasion d'explorer à fond les liens qui existent entre la santé de l'écosystème et la santé humaine, vu surtout la gravité des questions à l'étude, notamment dans le contexte de l'examen de la LCPE.

À mon avis, et mes collègues ici autour de la table seront sans doute d'accord, l'idée de promouvoir la santé et la prévention est très valable en matière de santé communautaire et l'optique est valable également dans le cas qui nous concerne.

Nous allons commencer le premier tour de questions avec M^me^ Guay.

[*Text*]

Mme Guay (Laurentides): J'ai d'abord une question technique à vous poser. Vous avez un document d'information sur l'environnement et la santé intitulé *Liés pour la vie*. Je suppose que vous l'avez fait vous–mêmes. Je ne sais pas qui l'a fait, mais il semble très intéressant. Est–ce qu'on peut en avoir une copie?

Ms Tregunna: Yes, we would be pleased to present that document and any of the other documents listed in the report itself and the reports that are listed in the appendix. Should we send that to the clerk?

Mme Guay: Vous parlez de l'évaluation globale et vous dites qu'on peut et doit renforcer, dans la loi, les liens entre la santé humaine et l'environnement.

Nous révisons la Loi sur la protection de l'environnement. Comment pourrait–on y inclure la santé humaine? Ne serait–il pas aussi important que la loi régissant le ministère de la Santé inclue l'environnement? Je ne sais pas où cela se loge, mais les ministères doivent s'entendre entre eux. Nous ne pouvons pas prendre cette responsabilité à nous seuls. Il faut que le ministère de la Santé fasse sa part.

Comment voyez–vous cela?

Mr. Ruf: I think this has been covered where we talk about harmonization. You are of course correct, public health or health departments should look at the environment, and they do; but conversely, CPHA is a vehicle for you to take advantage of to bring you that health perspective from a number of different disciplines and to bring CPHA and public health into the actual process of evaluating and reviewing and updating this act.

Mme Guay: Comment peut–on s'assurer que cela se fasse de la bonne manière? Je suis bien d'accord qu'il faut inclure la santé dans l'environnement. Vous parlez d'harmonisation. Comment fait–on cela concrètement?

Ms Tregunna: I'm going to start to answer that, but I think Mr. Ruf has some more real life experiences. At the policy level we've been struggling for a number of years. We go to health committee meetings and we go to environment meetings, and we're increasingly being asked to go to environment meetings, which we appreciate, but there seems to be a divide. Both sides know that there needs to be a link, but at this point there doesn't seem to be a strong policy level. Certainly CEPA is one area where you can make an explicit link, for example, to risk assessment to include the impact on human health. That's not to say that this needs to be the only act that would make the link, but there's certainly an opportunity within this act to recognize the impact on both ecosystem health and human health. As Mr. Ruf has suggested, we could work with the committee and others to identify specific areas within that.

I think, Fred, you might want to talk about your experience with the various levels of government and how there might be a federal environmental law that's understood or there's an agreement at the provincial level but then the municipal public health officer unit needs to implement it. There's often confusion and there can also be disagreement.

[*Translation*]

• 1550

Mrs. Guay (Laurentides): I'd like to begin by asking you a technical question. You have an information paper on environment and health entitled *Linked for Life*. I suppose you wrote it yourselves. I don't know who wrote it, but it seems very interesting. Can we get a copy?

Mme Tregunna: Oui, nous serons heureux de vous faire parvenir ce document et tout autre document mentionné dans le rapport, ainsi que tout rapport contenu dans l'annexe. Voulez–vous qu'on les envoie au greffier?

Mrs. Guay: You spoke of global assessments, and you said we can and must strengthen the relationship between human health and the environment in the act.

We are currently reviewing the Environmental Protection Act. How could we include human health? Shouldn't it be as important for the Department of Health Act to include the environment? I don't know where it fits in, but both departments have to come to an agreement. We alone cannot assume that responsibility. The Department of Health has to do its share as well.

What do you think?

M. Ruf: Je crois qu'on aborde cette question lorsqu'on parle d'harmonisation. Mais vous avez évidemment raison; les ministères de la Santé ou les organisations de santé publique devraient tenir compte de l'environnement. Ils le font déjà, mais les membres de l'ACSP ont l'avantage d'entendre les points de vue de divers secteurs et l'association peut par le fait même s'engager dans le processus d'évaluation et de révision de la loi, et encourager d'autres organisations de santé publique à s'impliquer également.

Mrs. Guay: How can we make sure it's done right? I agree that we have to include health in the environment. You talked about harmonization. But how can this be effectively achieved?

Mme Tregunna: Je vais vous offrir un début de réponse, car c'est M. Ruf je crois qui pourra vous parler concrètement de cette question. Son aspect politique est notre pierre d'achoppement depuis des années. On nous invite à participer à des réunions du comité sur la santé, ainsi qu'à des réunions sur l'environnement—nous allons de plus en plus souvent aux réunions sur l'environnement—ce que nous apprécions, mais il semble y avoir une cassure. Les deux côtés savent qu'il doit y avoir un lien, mais au niveau de la politique, on ne semble pas encore avoir accepté ce lien. Il est clair qu'un lien explicite pourrait être fait dans la LCPE, par exemple au niveau de l'évaluation des risques, qui incluraient les risques à la santé humaine. Je ne dis pas que la LCPE devrait être la seule loi à établir ce lien, mais il est certainement possible d'inclure l'incidence sur la santé de l'écosystème et la santé humaine dans la loi. Comme M. Ruf l'a suggéré, nous pourrions travailler avec ce comité et d'autres pour essayer d'identifier des domaines précis où on pourrait établir ce lien.

Fred, je crois que vous pouvez nous parler de votre travail auprès de divers niveaux de gouvernement et de la façon de rendre une loi environnementale fédérale intelligible ou de parvenir à des accords provinciaux qui doivent être mis en oeuvre par les autorités municipales de la santé publique. Il y a souvent confusion et même des divergences d'opinions.

[*Texte*]

Mr. Ruf: Let me give you a good practical example. We hear a lot today about environmental hypersensitivity and we hear a lot today about the increasing incidence of allergies, environmentally driven. It's interesting, because I'm involved in several major cases at the moment that involve people who have hypersensitivity, environmental hypersensitivity. The irony is that the chemicals these people are exposed to are approved by a federal agency. A provincial agency regulates their use without a health component. It's an environmental agency. At the municipal level the public health department oftentimes is left within the complaints, the anxieties, the illnesses. We're forced to investigate those and yet we have no statutory authority or no indirect involvement in shaping the decisions that led to that chemical being on the market today. That's what I talk about. When I talk about harmonization, when I talk about the connectedness, it's not there. It's not there.

[*Traduction*]

M. Ruf: Laissez–moi vous donner un exemple tiré de la réalité. Aujourd'hui, on entend beaucoup parler d'hypersensibilité environnementale et du fait que plus de personnes semblent avoir des allergies causées par l'environnement. C'est intéressant, parce que, en ce moment, je travaille à plusieurs causes importantes qui impliquent des gens hypersensibles à l'environnement. Il est ironique que les produits chimiques auxquels sont exposées ces personnes ont été approuvés par le gouvernement fédéral. Mais c'est une agence provinciale qui réglemente leur utilisation, sans toutefois prendre en considération l'aspect santé. Il s'agit d'une agence environnementale. Et ce sont souvent les autorités municipales de la santé publique qui doivent composer avec les plaintes, les anxiétés et les maladies. Nous devons faire enquête. Par contre, nous n'avons aucun pouvoir légal, ni aucune participation même indirecte aux décisions qui expliquent que ce produit chimique est commercialisé aujourd'hui. C'est justement cela que je veux dire lorsque je parle d'harmonisation et de liens. Il n'y en a tout simplement pas, dans ce cas.

• 1555

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Mr. Gilmour, did you have a question at this time?

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Monsieur Gilmour, avez–vous une question en ce moment?

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): Yes. In number four of your summary you mention the export and import of waste. We've had various discussions from different witnesses, some saying that we should put a line across the U.S.–Canada border and not import and export waste, and have similar provincial boundaries. Yet if you balance that with a facility like Swan Hills in Alberta, which cost $150 million to build and which can get rid of hazardous waste, where are you coming from in this issue? How do you see the handling of waste?

M. Gilmour (Comox—Alberni): Oui. À la quatrième recommandation quatre du résumé, vous parlez de l'exportation et de l'importation de déchets. Divers témoins ont abordé cette question avec nous. Certains nous ont dit qu'il faudrait tracer une ligne à la frontière canado–américaine et en faire autant entre les provinces et donc ni importer ni exporter de déchets. Par contre, lorsqu'on construit une installation comme celle de Swan Hills en Alberta, au coût de 150 millions de dollars, une installation qui peut traiter les déchets dangereux, on a peut–être d'autres idées en tête. Quelle est votre position sur cette question? Comment envisagez–vous le traitement des déchets?

Mr. Ruf: I'm not an advocate of the NIMBY doctrine. I think the NIMBY doctrine is a destructive doctrine; it's not helpful. What I'm suggesting and what I think CPHA is suggesting is that if waste management is an issue that we wish to take on in Canada, let's develop proper standards, let's develop proper guidelines, let's develop proper enforcement of the regulatory controls. I guess above all, let the federal government show some leadership in that area so everyone treats these wastes in a uniform way. The way it's happening today is not very useful. Alberta may do one thing, Nova Scotia may do something entirely different, Ontario may do it a third way. That is not useful. That is not useful at all. There is too much room for things to fall between the cracks. I am suggesting that we develop some uniform standards and that we develop them in consultation with the ten stakeholders in Canada. Once we make a decision to deal with waste here, let's deal with it properly.

M. Ruf: Je ne suis pas un apôtre du «pas dans ma cour». C'est une doctrine qui n'est ni constructive, ni utile. D'après moi, et je crois que ce serait la position de l'ACSP, dans la mesure où la gestion des déchets pose des problèmes que nous, les Canadiens, souhaitons résoudre, il faut élaborer les normes, les lignes directrices, la réglementation et les mesures d'observation qui s'imposent. Mais, surtout, il faut que le gouvernement fédéral agisse comme chef de file dans ce domaine, de manière à ce que le traitement des déchets soit uniforme. La situation actuelle est peu constructive. L'Alberta, la Nouvelle–Écosse et l'Ontario ne font pas nécessairement les choses de la même façon. Voilà qui est loin d'être constructif. Trop d'aspects risquent d'être négligés. Ce que je propose, c'est que nous développions des normes uniformes et que nous le fassions en consultation avec les 10 principaux intéressés au Canada que sont les provinces. Si nous décidons d'agir en matière de gestion des déchets, prenons la peine de bien faire les choses.

Mr. Gilmour: Thank you. In point five, your statement suggests that the federal government provide a longer timeframe. Is that a longer timeframe between studies? Can you clarify that?

M. Gilmour: Merci. Dans votre cinquième recommandation, vous proposez que le gouvernement fédéral accorde plus de temps. Parlez–vous de temps entre les études? Pouvez–vous fournir des éclaircissements?

[*Text*]

Ms Tregunna: I think in this particular case we're actually talking about our opportunity to review the act. As a national voluntary organization, we rely on volunteers and we rely on a lot of in–kind services to prepare briefs. We found it difficult in this case to meet the timeframe that was provided. We did our best, but with more time we could have involved more of our members and have had more consultations. It was at that level that we were looking at it. That's the time issue.

From the resource issue, one of our major recommendations is for greater public participation. Again, as a national non–governmental organization it is often difficult for us to respond quickly and adequately to government reports and acts if we don't have resources that can be accessed. We have a limited budget; we rely on project funding for much of our funding. For us to bring people together from across the country to review that, some resources would have been appreciated.

Mr. Gilmour: Thank you.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you, Mr. Gilmour. Mr. Lincoln.

Mr. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Let me come back to the issue of ecosystem and human health juxtaposition. In the act there is a provision giving the Minister of Health the duty to prepare codes, guidelines, objectives. So the Minister of Health is given a clear responsibility under the law. There have been quite a few reports, going in the same direction as yours, suggesting that what is maybe missing is a clear set of general objectives in the law in the first place, relating to the linkages between ecosystems and human health, that we should in the basic objectives of the law give much more accent to human health and the connection with the environment.

Do you feel that if we would clarify the general objectives—I suppose when you were reading the law this is what the conclusion came to—and we tied it into the provision that exists now, I think it's subsection 9.(1), giving powers to the Minister of Health to set her own objectives and guidelines relating to the environment so the two connect, this would be essential to making the law complete?

Mr. Ruf: Speaking as an environmental health practitioner, I would say absolutely. But I would go one step further. I hope you don't just do that at the front end of the process. I hope you have an ongoing process, which revisits the objectives to make sure they're current, that they remain contemporary, that they respond to the issues of the day. As knowledge changes, let's update everything, but let's do it with clear objectives and clear consultation between health and environment professionals.

[*Translation*]

Mme Tregunna: Nous parlons ici je crois des occasions qui nous sont données d'examiner la loi. Notre organisation étant fondée sur le bénévolat, nous devons faire appel pour l'essentiel aux services de nos membres pour la préparation de mémoires. Dans ce cas–ci, il nous a été difficile de respecter les échéances proposées. Nous avons fait de notre mieux, mais, si on nous avait accordé plus de temps, nous aurions pu faire participer davantage nos membres et tenir davantage de consultations. C'est dans cette optique que nous proposons que plus de temps soit accordé.

Nous proposons par ailleurs parmi nos principales recommandations une participation accrue du public. Ici encore, il est souvent difficile pour une organisation non gouvernementale nationale comme la nôtre d'élaborer rapidement une position valable au sujet des rapports et des mesures législatives qui émanent du gouvernement si nous n'avons pas facilement accès à des ressources. Notre budget est restreint; le financement par projet constitue l'essentiel de notre financement. Étant donné que nous avons dû réunir des gens d'un peu partout au pays pour cet examen, une aide financière aurait été appréciée.

M. Gilmour: Merci.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci, monsieur Gilmour. Monsieur Lincoln.

M. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Permettez–moi de revenir au rapprochement que vous faites entre l'écosystème et la santé humaine. La loi contient une disposition qui oblige le ministre de la Santé à élaborer des codes, des lignes de conduite et des objectifs. Ainsi, la loi confère au ministre de la Santé une responsabilité claire. Un assez grand nombre de rapports opinent dans le sens de votre recommandation, ce qui laisse entendre qu'il manque peut–être dans la loi un ensemble d'objectifs généraux ayant trait aux liens qui existent entre les écosystèmes et la santé humaine. Nous devrions donc peut–être mettre beaucoup plus l'accent dans l'énoncé des objectifs fondamentaux de la loi sur les rapports qui existent entre la santé humaine et l'environnement.

• 1600

Pensez–vous que si nous éclaircissions les objectifs généraux—j'imagine que c'est la conclusion à laquelle vous avez abouti dans votre examen de la loi—et que nous faisions le lien avec la disposition actuelle, je crois que c'est le paragraphe 9.(1), qui confère au ministre de la Santé le pouvoir de fixer ses propres objectifs et lignes de conduite en matière d'environnement de sorte que les liaisons soient établies entre les deux lois, nous aurions fait quelque chose d'essentiel pour rendre la loi plus complète?

M. Ruf: Comme praticien du domaine de la salubrité environnementale, j'abonde dans ce sens. Et j'irais encore plus loin. J'espère qu'il ne s'agirait pas tout simplement d'une intervention au point de départ. J'espère qu'il y aurait un processus continu qui permettrait de revenir sur les objectifs pour les actualiser au besoin et faire en sorte qu'ils correspondent aux grandes questions de l'heure. À mesure que les connaissances évoluent, il faut effectivement tout mettre à jour, mais il faut le faire à la lumière d'objectifs bien définis et de consultations opportunes entre les professionnels de la santé et de l'environnement.

[*Texte*]

Mr. Lincoln: There's a big argument going on as to whether under CEPA, which touches toxic substances, we should allow for releasing to the environment, as is the case today, toxic substances in measurable amounts—in other words, it would be as close as possible to zero, as far as we can measure today—or should we decide that when there's a clear risk to the environment and human health, which can be defined as far as science goes today, we should take preventive measures and declare almost a pre–emptive policy. The weight of onus would be on the producer, so that if there's enough onus we would stop him from producing, so he could not release any at all. It would be almost a reverse onus. The onus changes from government having to prove that toxic substances have been released and are harmful to the presumption it's harmful unless you prove otherwise. What is your view of that?

Mr. Ruf: We support that very strongly. I think it makes no sense for governments or any agency to continue to have to prove it's a hazard. That makes no sense. We certainly support that.

Mr. Lincoln: Some of the researchers at the IJC have told me that one of the features that is also missing in our legislation, in their view, is that our legislation talks about toxic substances that are persistent, that bio–accumulate and so forth, but that more and more science is finding out that there are substances that, if released at a certain level, can cause one–hit damage, depending on the state of the human being. In other words, a baby would be affected far more than a grown–up human being. Sometimes these one–hit accidents or events have tremendous repercussions in life after. What is your view of that? In other words, should we provide for more than just bio–accumulation of substances?

Mr. Ruf: Let me back up from that question a bit. I think what you're really talking about is risk assessment. First of all, let's do a realistic risk assessment. Number two, I would expect there to be a system that informs people what the risks are. Some risks you can't eliminate entirely; others you can. Some risks you can avoid by changing your behaviour or your practice. Overall, I would agree. It simply makes no sense to expose people if you know you can prevent the exposure. It makes no sense.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Mr. DeVillers.

Mr. DeVillers (Simcoe North): This committee has heard from a number of witnesses who are recommending that we should be taking an approach that emphasizes voluntary compliance as opposed to regulatory compliance. I'm just wondering if you had any position or comment for us on that subject.

[*Traduction*]

M. Lincoln: La discussion fait rage aujourd'hui entre ceux qui se demandent si, aux termes de la LCPE, qui vise les substances toxiques, il faudrait permettre la libération dans l'environnement de quantités mesurables de substances toxiques, comme cela se produit aujourd'hui—autrement dit, des quantités qui s'approcheraient le plus possible de zéro, compte tenu des instruments de mesure dont nous disposons aujourd'hui—et ceux qui prétendent que si nous arrivons à la conclusion qu'une forme de pollution pose un risque évident pour l'environnement et la santé humaine selon les données scientifiques de l'heure, nous devrions prendre des mesures préventives et aller pratiquement jusqu'à adopter une politique de retrait préventif. C'est le producteur qui aurait alors le fardeau de la preuve, de sorte que si la preuve était suffisamment forte, nous l'empêcherions de produire et il ne pourrait donc plus libérer aucune substance toxique. Ainsi, le fardeau de la preuve serait pratiquement inversé. Ce n'est plus le gouvernement qui aurait à prouver qu'il y a eu rejet de substances toxiques et que ces dernières sont dangereuses. On présumerait qu'elles le sont, à moins que le producteur ne fasse la preuve du contraire. Quelle est votre position à ce sujet?

M. Ruf: Nous sommes tout à fait en accord. Il est insensé, me semble–t–il, qu'un gouvernement ou qu'un organisme ait à prouver qu'il y a un danger. C'est insensé. Nous sommes donc certainement d'accord là–dessus.

M. Lincoln: Certains chercheurs de la CMI m'ont dit qu'il manquait également quelque chose d'autre dans notre loi. D'après eux, il y est question de substances toxiques qui persistent dans l'environnement, qui sont bioaccumulables et ainsi de suite, mais, de plus en plus, les scientifiques découvrent des substances qui, si elles sont libérées en quantités suffisantes, peuvent, d'un seul coup, causer des dommages. Ces dommages varient selon l'état de la personne qui peut les subir. Autrement dit, un bébé pourrait subir des torts beaucoup plus considérables qu'un adulte. Souvent, ces accidents ou événements ponctuels ont de terribles répercussions plus tard dans la vie. Quelle est votre opinion à ce sujet? Autrement dit, devons–nous viser d'autres phénomènes que la bioaccumulation des substances?

M. Ruf: Permettez–moi de prendre un certain recul. D'après moi, c'est en fait d'évaluation du risque que vous parlez. Premièrement, il faut évaluer les risques de façon réaliste. Deuxièmement, un système d'information qui permet aux gens de connaître les risques auxquels ils sont exposés me semble essentiel. Certains risques ne peuvent être réduits à zéro; d'autres peuvent l'être. On peut éviter certains risques en modifiant son comportement ou ses méthodes. Je suis d'accord dans l'ensemble. Il est insensé de mettre des gens en danger lorsqu'on sait qu'on pourrait l'éviter. C'est insensé.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Monsieur DeVillers.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Le comité a entendu de nombreux témoins qui nous recommandent d'adopter une approche qui met l'accent sur l'observation volontaire, par opposition à l'observation réglementée. Avez–vous une position sur cette question ou un commentaire à nous formuler?

[*Text*] [*Translation*]

• 1605

Mr. Ruf: In the spirit of the health promotion model, the best way or the most lasting behaviour change you can introduce is through voluntary changing of attitudes, changed behaviour—internalize the change process. But I think it would be unrealistic to expect everyone to comply on that basis. Having been in public health as long as I have and having much to do with prosecution of violations of certain acts and statutes, I'm a firm believer that you have to have the capacity to enforce if and when necessary, and you have to have the infrastructure to make that happen. As you are all aware, you lose respect for law if you don't act on it.

Mr. DeVillers: You then disagree somewhat with those who put the heavy emphasis on voluntary compliance. Does your association or group have any experience with enforcement provisions that are in the act? Part VII of the act deals with enforcement, the penalties and provisions.

Mr. Ruf: I personally don't have any experience with that part.

Ms Tregunna: We did discuss it during the ad hoc committee, but unfortunately the person who could best answer that isn't at the table today.

Mr. DeVillers: Okay. Finally, on your comments about more public participation in the review, do you have any guidance for us as to how we could provide that in the future? I see your comments on getting involved electronically by providing the database and having the information. That would inform the public. How do we get the information and their comments?

Mr. Ruf: Again, I draw on the role of CPHA. We have members across Canada. Of the people who reviewed this document, for example, one was sitting on the west coast, one was sitting on the east coast, I was sitting somewhere in the middle, and I think there's a fourth person elsewhere. We have a number of constituencies and we have already existing networks with those folks. It's a very efficient model. We could very quickly tap into the different expertise in our organization to provide you with a kind of in–depth analysis of what it is you are talking about. As professionals we're committed to community development, outreach to the community. That's our trade, and we do it very well.

Mr. DeVillers: You or groups like you would be gathering the information and then through your vehicle provide it to us.

Mr. Ruf: That is one model, yes.

Ms Tregunna: Another model we're currently involved in is that Environment Canada on a more regular basis is asking CPHA to name people to various subcommittees and to the toxic substance review process. It works both ways. We have members who can provide expertise and experience to those committees, but at the same time they then provide information to us that we can get out to our members through our digest and other vehicles.

M. Ruf: Dans l'esprit du modèle de la promotion de la santé, la façon la meilleure ou la plus durable de modifier les comportements consiste à faire en sorte que les gens modifient leurs attitudes et leur comportement de plein gré. On parle dans ce cas de l'internalisation du processus de changement. On ne peut certainement pas s'entendre, selon moi, à ce que tout le monde se conforme à ce modèle. Mon expérience du secteur de la santé publique est suffisamment longue et j'ai eu affaire à suffisamment de cas de poursuites pour violation de certaines lois ou de certains règlements que je suis convaincu qu'il faut être capable, au besoin, de faire observer la loi et qu'il faut donc les infrastructures nécessaires. Comme vous le savez, les gens finissent par ne plus respecter la loi si son inobservation n'est pas sanctionnée.

M. DeVillers: Vous êtes plutôt en désaccord avec ceux qui prônent l'observation volontaire. Votre association a–t–elle une connaissance particulière de l'application des dispositions d'observation de la loi? La Partie VII de la loi a trait à l'observation, aux sanctions et aux dispositions.

M. Ruf: Pour ma part, je n'ai aucune expérience en la matière.

Mme Tregunna: Nous en avons parlé durant les délibérations du comité spécial, mais malheureusement, la personne qui pourrait le mieux répondre n'est pas avec nous aujourd'hui.

M. DeVillers: Enfin, sur la question de la participation du public à l'examen, avez–vous des conseils à nous donner en la matière pour l'avenir? Vous avez parlé d'informatisation, de base de données et de diverses mesures visant à informer le public. Comment pouvons–nous obtenir l'information et les commentaires?

M. Ruf: Encore ici, je vois un rôle pour l'ACSP. Nous avons des membres dans toutes les régions du Canada. Parmi les membres du comité spécial d'examen, par exemple, il y en avait un de la côte ouest, un de la côte est, moi j'étais quelque part au centre et je crois qu'il y avait une quatrième personne ailleurs. Nous sommes présents dans de nombreux milieux où nous avons déjà établi des réseaux. Il s'agit d'un modèle extrêmement efficace. Nous serions en mesure d'exploiter très rapidement les compétences de notre organisation et faire à votre intention une analyse en profondeur de toute question qui vous intéresse. A titre de professionnels, nous connaissons l'importance et la valeur du développement communautaire, de l'extension dans la collectivité. Nous agissons d'ailleurs en conséquence, et nous le faisons très bien.

M. DeVillers: Votre groupe ou des groupes du même genre réuniraient des renseignements et nous les transmettraient par votre intermédiaire.

M. Ruf: Ce serait l'un des modèles possibles, en effet.

Mme Tregunna: Il y en a d'autres. A l'heure actuelle, Environnement Canada demande de plus en plus régulièrement à l'ACSP de nommer des représentants pour divers sous–comités et aussi pour le processus d'examen des substances toxiques. Nous y trouvons d'ailleurs notre compte. Nos membres peuvent contribuer leurs compétences et leur expérience à ces comités, mais ils peuvent également nous fournir des renseignements que nous pouvons transmettre à nos membres par circulaire ou autrement.

[*Texte*]

Mr. DeVillers: Thank you, Madam Chair.

The Vice-Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you. Mr. O'Brien.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): Mr. Ruf, I was interested in your comments regarding municipal participation. Having just come from 13 years in municipal government in London, Ontario, and it's not something you leave behind you very quickly, I guess I have two questions. What's your view of the role of the MOH? Do the municipal medical officers of health have enough clout in that position, or do you think a strengthening of that role is needed?

Mr. Ruf: That's a very good question, in particular since you have probably inherited the best MOH in Ontario in the city of London recently. Under the Health Protection and Promotion Act, the medical officer of health, as you are probably aware, has a great deal of power. The difficulty we get into is when there is more specific legislation. When there's legislation that addresses an issue in more detail than the general act does, we're in a bind. I guess a good example is that of pesticide use and chemical use. We're caught between a rock and a hard place on that one, because we're not in control over the manufacturing, we're not in control over the approval process, we're not in control over how it's used. What we're left with is a suspicion that the end product is ill health, and now we have the arduous task of trying to demonstrate that, to prove that in a court.

My answer to you is no, there are never enough resources, to give a pat answer. It would be helpful if we—meaning the public health agencies, through whatever vehicle we want to use—had a seat at the table, where we could have input, where we could come to you and say there's a problem with this substance, there's a problem with this waste disposal site, there's a problem with this method; let's talk about it.

• 1610

Mr. O'Brien: Thank you. That leads to my second question, which is about municipal input. I'm very sensitive to the need for municipal input in what governments do in this country. But frankly we have a big task just to harmonize with the—as we saw in Bathurst, New Brunswick—environmental ministers of the provinces and the federal government. Do you not think that the municipal seat at the table is already there in terms of their input to the province, the respective province? Or are you suggesting some sort of a more direct participation by municipalities?

Mr. Ruf: You could achieve both. One has to also look at this from an efficiency point of view. What's reasonable? Can you possibly consult directly with 2,000 municipalities across Canada? You can't.

Mr. O'Brien: No.

[*Traduction*]

M. DeVillers: Merci, madame la présidente.

La vice-présidente (Mme Kraft Sloan): Merci. Monsieur O'Brien.

M. O'Brien (London—Middlesex): Monsieur Ruf, cela m'a intéressé lorsque vous avez parlé de participation municipale. Je viens tout juste moi-même de passer treize ans comme participant au gouvernement municipal à London, en Ontario, et laissez-moi vous dire que c'est une activité qu'on met du temps à laisser derrière soi. A cet égard, j'ai deux questions. Comment envisagez-vous le rôle du médecin hygiéniste? Le médecin hygiéniste municipal a-t-il assez de crédibilité et de pouvoir dans le poste qu'il occupe, ou bien pensez-vous qu'il faudrait lui en donner davantage?

M. Ruf: La question est excellente, d'autant plus que vous, de la ville de London, avez hérité dernièrement de celui qui est probablement le meilleur médecin hygiéniste de l'Ontario. Aux termes de la Loi sur la protection et la promotion de la santé, le médecin hygiéniste, comme vous le savez probablement, se voit conférer des pouvoirs très considérables. Il y a une difficulté dans le cas des mesures législatives plus particulières. Dans le cas d'une mesure qui va plus loin que la loi générale, nous sommes coincés. Le cas de l'utilisation des pesticides et des produits chimiques en est un bon exemple. Nous sommes pris entre l'arbre et l'écorce: nous n'exerçons un contrôle ni sur la fabrication, ni sur le processus d'approbation, ni sur l'utilisation. Nous ne pouvons que soupçonner qu'un produit est nocif pour la santé et nous avons la tâche peu enviable de devoir le prouver devant un tribunal.

En résumé, je vous réponds par la négative. Il n'y a jamais suffisamment de ressources. Il serait utile que nous—et je veux dire par là les organismes de santé publique—puissions participer et contribuer aux discussions, vous soumettre certains problèmes pour amorcer au moins un dialogue, qu'il s'agisse de sites d'enfouissement, de substances toxiques ou de méthodes de production.

M. O'Brien: Merci. Cela m'amène à ma deuxième question, au sujet de la participation municipale. Je suis très sensible au besoin d'une telle participation au niveau gouvernemental. Cependant, et comme nous l'avons vu à Bathurst au Nouveau-Brunswick, il n'est pas très facile pour les ministres de l'Environnement des provinces et du gouvernement fédéral de fonctionner de façon harmonieuse. Ne croyez-vous pas que les municipalités participent déjà, par le truchement de la province? Ou peut-être, préconisez-vous une participation plus directe des municipalités?

M. Ruf: On pourrait faire les deux. Il faut également étudier la question du point de vue de l'efficacité. Il faut évidemment se demander ce qui est raisonnable de faire et si l'on peut consulter directement 2 000 municipalités aux pays? C'est une impossibilité.

M. O'Brien: Oui.

[*Text*]

Mr. Ruf: There has to be some economy here. I suppose, again, I would look to the existing structures to help me out with that. CPHA is one. The local health agency is another. The provincial government, of course, is one. I would look to whatever works. Again, I'm putting a plug in for this organization because it has already–existing linkages all across Canada.

Mr. O'Brien: I'm glad then that you had a seat at this table today. So thank you very much.

Mr. Adams (Peterborough): I apologize for coming late; I was speaking in the House. My notes just arrived, so you'll excuse me if I in fact deal with something you have addressed. I read the material before.

It seems to me that the strength of the confederation issue is to have a group of truly viable units that are combined in an equally viable whole, so you get the creativity and the activity at the local level and then you get the benefits of the larger unit. That strength becomes a weakness when there is genuine duplication, unnecessary duplication, as distinct from the duplication that is obvious if you have an organization of that type.

I know that you mentioned it in the brief. I wonder if you care to, if you've not already done so, talk a little bit more about the way in which this level of government, the CEPA level of government, can and should deal with the provincial level—which you've already mentioned with my colleague—and even, in your case, with the municipal level. How we could do that to maintain the strength of confederation but at the same time to minimize unnecessary duplication?

Mr. Ruf: An excellent question. I can answer that question in a very simple way. In some of the background notes I prepared for myself there is one word that keeps recurring time and time again, and that's leadership. The leadership for the Canadian Environmental Protection Act and the protection of the environment and the connectedness we talk about today has to come from here. You have to develop the standards, you have to develop the objectives, ideally in consultation with your provincial partners, and ideally with other partners you can bring along on the way. But it's a leadership issue, as far as I'm concerned.

Mr. Adams : I note in your material you mention that one example is regular consultation with federal, provincial, and other committees. That would be the sort of thing you would recommend.

By the way, we know that a lot, if not most, of the interest in the environment is in fact ultimately health–driven. So we're very pleased to see. . . Do you have any concrete examples you can give us of either examples to be avoided or examples that are attractive?

Mr. Ruf: It's a good question and I'm glad you asked it. Let me talk about transportation. If we're really interested in environmental health, the health of people, and conservation, and all the other nice things that go along with that theme, why is it that we seem to have a preponderance of energy going towards the automobile in the form of transportation and not enough support going for rail traffic? Why? I don't expect you to answer that.

[*Translation*]

M. Ruf: Il faut veiller à l'économie. Et je suppose que les structures existantes sont utiles à cet égard. L'ACSP est une de ces structures. Les organismes locaux de santé en sont une autre. Le gouvernement provincial également. Il faut s'attacher aux organisations et aux choses qui fonctionnent. Et je fais ici la réclame de notre organisation puisqu'elle a déjà établi des liens d'un bout à l'autre du pays.

M. O'Brien: Je suis donc heureux que vous ayez pu vous asseoir à cette table aujourd'hui. Je vous remercie.

M. Adams (Peterborough): Veuillez m'excuser d'être arrivé en retard, je faisais une intervention à la Chambre. Mes notes viennent d'arriver et vous m'excuserez donc si je reviens sur une question dont vous avez déjà parlé. J'ai lu vos documents.

Il me semble que la force d'une confédération, c'est d'avoir des parties viables dans un ensemble viable également; de cette façon, on garantit la créativité des initiatives au niveau local tout en retirant les avantages de l'ensemble. Mais cette force devient faiblesse lorsqu'il y a double emploi, et je parle ici du double emploi véritable, c'est–à–dire des choses faites en double qui ne devraient pas l'être et non de celles qui découlent d'une organisation de ce genre.

Vous y avez d'ailleurs fait allusion dans votre mémoire. Pourriez–vous, si vous ne l'avez déjà fait, nous parler des rapports que doivent entretenir le gouvernement fédéral, qui applique la LCPE, et les provinces et même, dans votre cas, les municipalités. Comment pourrait–on préserver la force d'une confédération tout en minimisant le double emploi inutile?

M. Ruf: C'est une excellente question. Je pourrais vous répondre de façon très simple. Dans les notes que j'ai préparées pour venir à cette réunion, il y a un mot qui revient sans cesse, c'est le mot leadership. Le leadership dans le cas de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, ainsi que des rapports dont a parlé ici aujourd'hui, ce leadership doit venir du gouvernement fédéral. Vous devez élaborer les normes, les objectifs, de façon idéale en consultation avec vos partenaires provinciaux et de façon idéale également avec d'autres partenaires dont vous suscitez la participation. À mon avis, il s'agit donc de leadership.

M. Adams: Dans vos notes, vous parlez de consultation régulière du gouvernement fédéral avec les provinces et avec d'autres comités. C'est le genre de choses que vous recommandez.

En fait, nous savons que la raison pour laquelle on s'intéresse surtout, sinon exclusivement, à l'environnement, est que l'on se préoccupe des problèmes de santé. Nous sommes donc par conséquent très heureux de voir. . . Avez–vous des exemples concrets à nous donner des choses qu'il faut éviter ou favoriser?

M. Ruf: C'est une bonne question et je suis heureux que vous la posiez. On peut parler de la question du transport. Si nous nous préoccupons vraiment de la santé environnementale, de la santé tout court et de la conservation, de même que de toutes les autres questions qui gravitent autour de celles–ci, pourquoi favoriserions–nous surtout l'automobile comme mode de transport au lieu du trafic ferroviaire par exemple. On pourrait se poser la question. Ma question ne s'adresse cependant pas à vous.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1615

Mr. Adams: I did speak on high–speed rail in the House yesterday.

Mr. Ruf: Great timing.

Mr. Adams: And I thought I was on the right track.

Mr. Ruf: It's very timely. As another example, why do we have situations where the Kentucky coal mines and the Pennsylvania coal mines, which are in themselves necessary to sustain that economy. . .? Why are coal–fired generators in the United States impacting on us? Is this a David and Goliath scenario here? It doesn't make any sense.

Mr. Adams: It involves various jurisdictions. Your point is that this one shouldn't necessarily organize those things but should show leadership at the national level.

Mr. Ruf: Precisely.

Mr. Adams: Yes.

Mr. Ruf: Earlier someone mentioned we can detect trace quantities in water today that were unheard of 10, 20, 30 years ago. Why do we have contaminants, toxic chemicals continuing to flow into our drinking water? Leadership.

Mr. Adams: I think I have to stop. Thank you, Madam Chair.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you. Mr. Finlay.

Mr. Finlay (Oxford): I'm interested in what the witnesses have been saying about human and ecosystem health. I guess if we could get the national house in order, Mr. Ruf, we'd then have to go international. You've mentioned coal mines in Tennessee and you've mentioned water. From an environmental point of view, they pay no attention to national boundaries or provincial boundaries, and everybody who lives along a river impacts on its health and its usefulness. The more we can do in a cooperative way the better.

Do you have any connection with similar organizations in the United States, with respect to public health, and are these matters ever discussed?

Mr. Ruf: I don't personally have a connection with environmental health organizations. I have connections with a number of other health–related, preventative health kinds of organizations. Maybe CPHA has some direct connections I'm not aware of. There is information exchanged through our annual conferences and our seminars that we put on. So there is some exchange of ideas.

Mr. Finlay: But as you pointed out earlier, sir, the change in attitude is what's required in order to get action from the public and from government agencies, and that comes through education and awareness. I guess that's a responsibility of all of us, and more and more I would hope these issues would be brought up.

M. Adams: Je parlais justement du transport ferroviaire à haute vitesse à la Chambre hier.

M. Ruf: Le moment était très bien choisi.

M. Adams: Et je pensais être sur la bonne voie.

M. Ruf: C'est fort à propos. Je vous cite un autre exemple: Pourquoi les mines de charbon du Kentucky et de Pennsylvanie qui sont nécessaires au maintien de l'économie. . .? Pourquoi sommes–nous touchés directement par les centrales au charbon des États–Unis? David est–il ici aux prises avec Goliath? Ce n'est vraiment pas sensé.

M. Adams: Plusieurs compétences sont en cause. Selon vous, notre rôle à nous ne devrait pas consister nécessairement à organiser les choses mais à prendre les rênes au niveau national.

M. Ruf: Précisément.

M. Adams: Bien.

M. Ruf: Quelqu'un a mentionné que l'on peut actuellement déceler des éléments à l'état de traces dans l'eau qui étaient totalement inconnus il y a 10, 20 ou 30 ans. Pourquoi l'eau potable contient–elle des contaminants, des produits chimiques toxiques? C'est une question de leadership.

M. Adams: Je dois arrêter. Je vous remercie, madame la présidente.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci. Monsieur Finlay.

M. Finlay (Oxford): Les témoins ont abordé la question de la santé humaine et de l'écosystème. Cette question m'intéresse. Je suppose que si nous réglions la question au niveau national, monsieur Ruf, on se trouverait alors confronté à la situation des autres pays. Vous avez parlé des mines de charbon du Tennessee, vous avez parlé de l'eau potable. Les polluants ne connaissent pas de frontières nationales ou provinciales, et tous ceux qui habitent le long des cours d'eau contribuent en influencent la santé et l'utilité. Plus nous pouvons agir en collaboration, mieux c'est.

Avez–vous des rapports avec des organisations semblables à la vôtre aux États–Unis qui travaillent dans le domaine de la santé publique? Ces questions sont–elles jamais discutées?

M. Ruf: Je n'ai pas personnellement de rapport avec des organisations qui s'occupent de la salubrité de l'environnement. J'ai des relations avec un certain nombre d'organisations qui militent dans le domaine de la santé préventive. Mais peut–être l'ACSP a–t–elle un certain rapport direct dont je ne suis pas au courant. Il y a des échanges d'informations dans le cadre de nos conférences annuelles et des séminaires que nous organisons. Il y a donc échanges d'idées.

M. Finlay: Mais comme vous l'avez déjà dit, c'est d'un changement d'attitude dont on a besoin pour qu'à la fois le public et les organismes gouvernementaux commencent à agir. C'est une question d'éducation et de sensibilisation. C'est notre responsabilité à tous et c'est pourquoi j'espère que ces questions seront de plus en plus soulevées.

[*Text*]

Mr. Ruf: I would say it's more than education and awareness, or more than education and promotion. I think it's a package deal here. The health promotion model as we know it contains a number of pieces; one of them is, for example, legislation, and one of them is advocacy. So legislation has an important part to play in reshaping attitudes, reshaping norms. I use as an example the smoking issue, and I apologize if there are smokers in the room. Look at what public health and society have done vis–à–vis the health issue of smoking. It's legislation, education, awareness, advocacy, the incentives. There's no reason why that model can't apply here.

Mr. Finlay: Thank you.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you, Mr. Finlay. The chair has a few questions.

In taking a look at the document you gave us today, on page 9, under acceptable risk you've said:

> The meaning of acceptable risk could be clarified through the establishment of ecosystem and human health objectives.

In this whole process I'm continually going through something in my own mind of trying to have some concrete examples, because eventually we are going to have a report that we have to write. I'm wondering if you had any thoughts on this that would help me concretize what some of these objectives might be or what they might look like. Do you have some examples of that?

Ms Tregunna: Maybe I could start out at a philosphical level, which is not what you need to hear, because I think you've already heard it before. CPHA for a number of years has been advocating health goals and health objectives as a way, at the federal level, to provide leadership and direction in identifying the major issues that need to have resources and attention paid to them. We believe as an association that goals and objectives are an important way of allowing differences across the provinces and territories but at the same time providing some common direction in–house.

[*Translation*]

M. Ruf: Ce n'est pas simplement une question d'éducation et de sensibilisation ou d'éducation et de promotion. C'est tout un ensemble de choses. Le modèle de promotion de la santé comme nous le connaissons contient différents éléments de la solution, notamment une mesure législative et la défense des droits. La législation a un rôle important à jouer dans le changement des attitudes et des normes. Si l'on prend la question de la cigarette—et je prierai les fumeurs dans cette salle de bien vouloir m'excuser—on peut voir ce que les services de santé et la société ont permis de réaliser à ce sujet. C'est donc une question de législation, d'éducation, de sensibilisation, de défense des droits, d'incitation, etc. Il n'y a aucune raison pour laquelle un tel modèle ne pourrait s'appliquer ici.

M. Finlay: Merci.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci, monsieur Finlay. J'ai quelques questions à poser.

Dans votre mémoire, à la page 6, sous la rubrique Risque acceptable, vous dites:

> On pourrait clarifier le sens de cette expression en établissant des objectifs visant la santé humaine et de l'écosystème.

Au cours de tout ce processus de consultation, j'essaie toujours d'obtenir des exemples concrets, car nous allons devoir rédiger notre rapport. Auriez–vous des exemples concrets de certains de ces objectifs ou de ce que ceux–ci pourraient être?

Mme Tregunna: Je pourrais peut–être aborder la question sur le plan théorique, même ce n'est pas ce que vous recherchez, car vous en avez déjà beaucoup entendu parler. L'ACSP préconise depuis plusieurs années la définition de buts et objectifs en matière de santé parce que cela permettrait au gouvernement fédéral, dans une optique de leadership, d'identifier les questions importantes auxquelles on devrait consacrer des ressources et que l'on devrait étudier. Notre association estime que l'établissement de buts et d'objectifs est une façon importante de permettre les différences entre les provinces et territoires tout en offrant une orientation commune à l'échelle fédérale.

• 1620

When we saw the recommendation around objectives within the environmental system, it's very similar. Our ad hoc committee did not go into details about what those specific objectives would be. Again, we believe in process and would probably recommend not necessarily specific objectives but ways in which those objectives could be developed.

Mr. Ruf: Let me be more specific in one example. There's a proliferation in this country of the use of pesticides. Because of the risk associated with the use of pesticides, the objective might well be to reduce the consumption of pesticides and herbicides by *x* percentage points in the coming year. Few people today realize that pesticides, like most chemicals, have a cumulative effect.

Les recommandations concernant les objectifs dans le domaine de l'environnement précisément de cette nature. Notre comité spécial n'est pas entré dans les détails et n'a pas précisé quels devraient être les objectifs. Une fois de plus, à notre avis, ce qui est important, c'est le processus et nous serions prêts sans doute à recommander non des objectifs précis, mais des façons qui permettraient d'élaborer ces objectifs.

M. Ruf: Je pourrais vous donner un exemple concret. Dans notre pays, il y a prolifération de pesticides. Etant donné les risques associés à l'utilisation des pesticides, l'objectif pourrait être, par exemple, de réduire la consommation de pesticides et d'herbicides de *X* pour cent au cours de la prochaine année. Peu de gens savent aujourd'hui que les pesticides, comme la plupart des produits chimiques, ont un effet cumulatif.

[*Texte*]

There are alternatives today, which were not available or known many years ago, to achieving the same end result. So the objective might well be that by the year *x* we will reduce the use of this chemical by a certain percentage.

The other objective I would like to see is somewhat process–related. Why don't we give people the information so they can make the decision whether or not they wish to be exposed or are prepared to accept the risk? You can't eliminate all risks. I guess by that I'm talking about information. The average person on the street and probably every person in this room does not have access to the kind of information we are entitled to in order to make an informed decision about whether to accept that risk or not. The objective might well be to establish a database that's accessible and gives information about the risks and health impacts.

Ms Tregunna: There is another part of the process that would be important for CPHA. When developing the objective we should look at the impacts on the environment and human health, but also understand that people's health involves more than their physical health. There are social costs of some of the toxins and other environmental pollutants, so the assessment of risk should be broad.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): When you refer to information, are you referring to providing information for people who would be engaged in the public participatory process to set these objectives, or are you talking about when consumers go into the store and decide to buy fruit from this producer or that producer? Or do you mean both?

Mr. Ruf: We're talking about both. In fairness, I'm putting more emphasis on the first example, without limiting access by the consumer. I think to set objectives you need good solid information at that level first.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): I would have to agree with you. My tendency would be to put emphasis on the first, which would be the individuals who would be participating in a kind of consultation around this. In an ideal world it would be nice to know that if people had information they would use it wisely. Unfortunately, people don't often have the time to use information wisely and sometimes information can be manipulated as well. It then becomes a question of leadership. Some decisions have to be made about whether a substance is going to be banned or not.

When you get into the field of environment, if you are using organic methods for your own home gardening and not putting weed killers and chemicals like that on your lawn, but neighbours on both sides of you are, you're suffering from those kinds of pollutants.

Do you know of any jurisdiction or government that has developed these kinds of objectives and shown the link between human ecosystem and health? Is there currently any kind of legislation or process in Canada, the United States or other parts of the world that would serve as a model?

• 1625

Mr. Ruf: At this point I can't give you an example. I am sure I could, given a bit of time in the office to track that down.

[*Traduction*]

Il existe d'autres produits qui n'étaient pas disponibles ni connus il y a quelques années. On pourrait donc établir comme objectif de réduire l'utilisation du produit chimique en question de *X* pour cent en telle année.

Un autre objectif pourrait être lié au processus. Pourquoi ne pas donner aux gens l'information voulue pour qu'ils puissent décider eux–mêmes s'ils veulent être exposés aux pesticides et s'ils sont prêts à accepter le risque. Car il n'est pas possible d'éliminer tous les risques. Il est question donc ici d'information. Le commun des mortels—et sans doute toutes les personnes qui se trouvent dans cette salle—n'a pas accès aux genre de renseignements auxquels il devrait avoir accès pour prendre une décision éclairée au sujet des risques. L'objectif pourrait donc être d'établir une base de données accessible au sujet des risques sur la santé.

Mme Tregunna: Une autre partie du processus est également importante, selon l'ACSP. En élaborant les objectifs, il faudrait envisager l'impact sur l'environnement et la santé humaine tout en comprenant bien que la santé des gens ne se limite pas à la santé physique. Les toxines et autres polluants environnementaux occasionnent également des coûts sociaux et l'évaluation des risques devrait donc être large.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Quand vous parlez d'information, celle–ci s'adresse–t–elle aux personnes qui participent au processus de consultation publique en vue de l'établissement des objectifs ou parlez–vous des consommateurs ou des deux?

M. Ruf: Des deux. Je dois dire cependant que je mets davantage l'accent sur le premier sans pour autant limiter l'accès au consommateur. Pour établir des objectifs, il est nécessaire d'avoir des renseignements fiables.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Je suis d'accord avec vous, je mettrais davantage l'accent sur le premier groupe, c'est–à–dire les personnes qui participent à la consultation. On peut se plaire à penser que dans un monde parfait, les personnes renseignées mettraient ces renseignements à profit. Malheureusement, les gens n'ont pas le temps d'utiliser l'information à bon escient et parfois celle–ci fait l'objet d'une manipulation. Tout est donc une question de leadership et de prise de décision quant à savoir si telle ou telle substance devrait être interdite ou non.

Le jardinier qui n'utilise pas de produits chimiques désherbants, mais dont les voisins s'en servent, subira le contrecoup de cette pollution.

Connaissez–vous des compétences, des gouvernements qui ont élaboré des objectifs et mis au jour les liens qui existent entre la santé humaine et la santé de l'écosystème? Existe–t–il une législation ou un processus au Canada, aux Etats–Unis et dans d'autres régions du monde qui pourrait servir de modèle?

M. Ruf: Je ne pourrais vous donner d'exemple, mais je suis sûr qu'avec un peu de temps, je pourrais vous donner ces renseignements.

[*Text*]

Ms Tregunna: I think another example that is not specifically related to environmental objectives is the Premier's Council on Health, Well–being, and Social Justice, which has spent almost ten years now developing health objectives. I think that would be a good model to look at in terms of process.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): And the World Health Organization I think has a fairly broad definition of health as well.

Ms Tregunna: The nice thing about the Premier's Council is that it really has struggled with a developmental process. It now actually has specific objectives around health.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): And what about the determinants of health? Are there ones that would be most pertinent to the CEPA review and CEPA legislation?

Mr. Ruf: On determinants of health, I can only speak for Ontario. Ontario is struggling with those now.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Has that not been defined by the Premier's Council yet, or is it in the process?

Mr. Ruf: It's been articulated, but I am not sure it's been finalized, as far as I know.

Ms Tregunna: The Premier's Council has a recent booklet that we would be pleased to share with you on the determinants of health. Also, the Canadian Institute for Advanced Research has done a lot of work around the determinants of health. There is also the Bob Evans book on why some people are healthy, the determinants of health.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): And do you know whether WHO has been doing work on the determinants of health?

Ms Tregunna: We can certainly find that out. We are the Canadian distributor of WHO material and have the connection with WHO. I don't know of any off the top of my head, but we could find that out for you.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Those two would be of particular interest to me, and I am sure other members of the committee would be interested as well.

Are there other questions from around the table? Mr. Gilmour.

Mr. Gilmour: A number of witnesses have brought up a precautionary principle: at what level do you start to limit chemicals? Do you wait until you've got solid scientific evidence? For example, DDT would not be licensed today, given the present system. From a health point, what level of evidence should we attain before we start to ban a substance? I realize that you can't give me a definitive point, but it's more the principle.

Mr. Ruf: Speaking in a very practical way, ideally if you cannot demonstrate no ill health effects, then you shouldn't be putting it on the market.

[*Translation*]

Mme Tregunna: Il y a l'exemple du Conseil du premier ministre sur la santé, le bien–être et la justice sociale, qui travaille depuis presque 10 ans à élaborer des objectifs en matière de santé. Même si ce n'est pas dans le domaine de l'environnement, il serait intéressant de s'inspirer du processus.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): L'Organisation mondiale de la santé a adopté elle aussi une définition assez large de la santé.

Mme Tregunna: Ce qui est intéressant au sujet du Conseil du premier ministre, c'est qu'il s'est vraiment débattu pour en arriver à avoir des objectifs précis en matière de santé.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Parmi les déterminants de la santé, certains sont–ils plus pertinents dans le cadre de cet examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement?

M. Ruf: En ce qui concerne les déterminants de la santé, je pourrais simplement parler du point de vue ontarien. L'Ontario se débat à l'heure actuelle avec cette question.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Le Conseil du premier ministre n'a–t–il pas définit ceux–ci? Est–il toujours en train de le faire?

M. Ruf: Les grandes lignes ont été tracées, mais, je ne suis pas sûr que la question soit réglée.

Mme Tregunna: Le Conseil du premier ministre a publié un petit livre que nous serions heureux de vous remettre au sujet des déterminants de la santé. De plus, l'Institut canadien de recherches avancées a fait beaucoup de travail sur cette question. Il y a également le livre de Bob Evans qui nous explique pourquoi certaines personnes sont en santé et quels sont les déterminants de la santé.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Et savez–vous si l'OMS a fait du travail sur cette question?

Mme Tregunna: Nous pourrions certainement nous renseigner, car nous sommes les distributeurs canadiens de l'OMS avec qui nous entretenons des liens. Nous pourrions certainement trouver la réponse à cette question.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Ces deux questions m'intéressent particulièrement, comme d'ailleurs d'autres membres du comité.

Y a–t–il d'autres questions? Monsieur Gilmour.

M. Gilmour: Un certain nombre de témoins ont parlé du principe de la prévoyance. Quand doit–on limiter les produits chimiques? Doit–on attendre d'avoir des preuves scientifiques solides pour le faire? Ainsi, le DDT ne serait pas autorisé à l'heure actuelle. Du point de vue de la santé, de quelle preuve a–t–on besoin avant de pouvoir interdire une substance. Je me rends compte que vous ne pouvez me donner de réponse absolue à ce sujet. En fait c'est une question de principe.

M. Ruf: D'un point de vue tout à fait pratique, si l'on ne peut démontrer l'innocuité d'une substance, on ne devrait pas avoir la possibilité de la mettre en marché.

[*Texte*]

Mr. Gilmour: You are using pesticides as the example, where you have to prove the other side. Do you think pesticides should be removed from agriculture and put into environment, for example? We had a number of witnesses who said the fishery shouldn't be looked at by a fisher, because they are too close to it. It's the same with pesticides: you have agriculture too close to it.

Mr. Ruf: You're asking me a question that is sitting on my desk as we speak. It's part of an advocacy strategy that we're mobilizing in North York in response to hypersensitivity cases.

I am not qualified to talk about whether or not it should be in health—

Mr. Gilmour: In environment.

Mr. Ruf: —or environment. What I am qualified to talk about is wherever it sits, please let there be a health connection. For example, it has been suggested to me recently that there may be a change afoot at the federal level where Agriculture Canada approves pesticides but Health Canada will now be asked to increase its monitoring of that chemical or that substance in an ongoing way. I think that is a giant step forward. It brings health into the discussion. It brings health into the deliberation of whether or not it is hazardous. Whether or not you want to take it out of agriculture entirely, I would have to think more about that.

Mr. Gilmour: Thank you.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you, Mr. Gilmour. Mr. Lincoln, please.

Mr. Lincoln: On the question of risk assessment, there has been a suggestion made that when we set up the PSL, the priority substance list, it looks at the chemical stresses to the environment but it doesn't look enough at the health stresses, which relate to the whole question of the effect of toxic substances on reproductive systems or endocrine systems.

• 1630

Do you agree that there should be much more accent placed so that the Department of Health would be involved as well in assessing the PSL?

Mr. Ruf: It would be my expectation as a public health professional that that would be exactly how it's done. Public health has to be involved. There has to be the infrastructure that permits it to happen. It has to happen in an ongoing systematic way.

Mr. Lincoln: Do you also agree that if we do this, involve the Department of Health in assessments, that assessments are not complete unless you have indicators that would measure whether there are achievements under CEPA at a certain time, three or five years, that show that there is an improvement or no deterioration to human health? In other words, if we don't have indicators, aren't the assessments incomplete?

Mr. Ruf: I would agree. In fact that should be part of the objectives we talked about earlier that would change with time.

[*Traduction*]

M. Gilmour: Vous parlez des pesticides et vous dites qu'il faudrait prouver qu'ils ne sont pas nuisibles. Croyez–vous qu'il faudrait faire relever les pesticides de la Loi sur l'environnement et non plus de la législation agricole? Différents témoins ont dit que la législation en matière de pêche ne devrait pas relever des pêcheurs, qui sont trop concernés par cette question. Il en va de même des pesticides et de l'agriculture.

M. Ruf: J'étudie cette question à l'heure actuelle dans le cadre d'une stratégie de défense face à des cas d'hypersensibilité. Nous travaillons là–dessus à North York.

Il ne relève pas de ma compétence de dire si cette question devrait relever de la santé. . .

M. Gilmour: De l'environnement.

M. Ruf: . . .ou de l'environnement. Ce que je peux vous dire en toute connaissance de cause, c'est que ces questions devraient être étudiées dans le contexte de la santé, qu'elles relèvent de tel ou tel organisme fédéral. Ainsi, on m'a dit récemment qu'il pourrait y avoir des changements au niveau fédéral et qu'Agriculture Canada qui approuve les pesticides sera soumis à une surveillance accrue de la part de Santé Canada. La surveillance s'exercera de façon permanente. Je crois que c'est un progrès considérable, car cela fait intervenir les questions de santé dans les délibérations au sujet des risques. Cependant, il faudrait que je réfléchisse davantage à la question de savoir si Agriculture se verrait enlever complètement cette compétence.

M. Gilmour: Merci.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci, monsieur Gilmour. Monsieur Lincoln.

M. Lincoln: Au sujet de l'évaluation des risques, on a dit que la liste des substances d'intérêt prioritaire tient compte de l'impact des produits chimiques sur l'environnement mais pas assez sur la santé. Il y a toute cette question de l'effet des substances toxiques sur les systèmes de reproduction, les systèmes endocriniens.

Croyez–vous que le ministère de la Santé devrait également émettre une opinion au sujet de la liste des substances d'intérêt prioritaire?

M. Ruf: À titre de professionnel de la santé publique, c'est précisément ce qui devrait se faire. Les autorités de la santé publique devraient également participer au processus. Il faut créer l'infrastructure qui permette ce processus. La consultation doit être continue et systématique.

M. Lincoln: Croyez–vous également que si le ministère de la Santé participe aux évaluations, celles–ci seraient incomplètes à moins de dispooser d'indicateurs permettant de mesurer aux termes de la LCPE si dans, disons, trois ou cinq ans, il y a eu une amélioration ou une détérioration de la santé humaine? Autrement dit, faute d'indicateurs, les évaluations seraient–elles incomplètes?

M. Ruf: Oui. En fait, ces indicateurs devraient être intégrés aux objectifs dont nous avons parlé un peu plus tôt, et qui évolueraient avec le temps.

[*Text*]

Mr. Lincoln: I have one last question. We saw this film the other day that the IJC based a lot of its report on, *Sex Under Siege*, showing that the impact of chemicals in animals and human beings is affecting their reproductive system. The basis is that the estrogen that is produced chemically adds to the normal estrogen level in animals and human beings, causing a complete imbalance in the sexual system so that in male animals their sex organs are almost transformed. In the case of human beings there is a tremendous incidence of different types of cancers and so forth.

Have you seen that film, and are you doing some research yourselves in that line or are you in touch with the researchers?

Mr. Ruf: Have I seen the film? No, I have not. I've read excerpts from that whole discussion. I found it personally very distressing.

Are we doing something on a local level, at the municipal level? We're looking at a number of environmental issues. For example, chlorine and the use of chlorine was very highly implicated in that whole review. We're looking at developing or reviewing alternatives to chlorine, for example. It's a small thing we're doing, but it's in the right direction.

Mr. Lincoln: I was just wondering if there were health bodies, official health bodies such as yours in Canada that might get into the loop of this research, which is pretty extensive in various parts of the world, as shown in this film, and might give us some imput through a localized system.

Mr. Ruf: Can I turn that over to CPHA? Is the CPHA involved in any way that you know of?

Ms Tregunna: At this point we're not involved. I can think of two mechanisms. One would be to encourage the people who presented to you to consider presenting at our annual conference. Our annual conference has drawn a number of different people together to consider all kinds of issues. One of the areas of interest within the Canadian Public Health Association is the human and ecosystem division, so there would certainly be people interested.

Another mechanism is that individual members of our association can put forward resolutions. It's based on those resolutions and the priorities of the board that we then, as staff, take action and become involved in various issues. That would be another mechanism.

In terms of our current involvement, that isn't one of the issues, but certainly it could be.

Mr. Lincoln: On a practical basis, maybe we could make the film available and then we could get in touch with these people to invite them to your conference.

Ms Tregunna: Sure, that would be fine.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you. Madam Guay.

Mme Guay: J'ai une autre question sur les pesticides. On sait qu'au Québec, dans le domaine des pesticides, on a fait énormément de progrès. On a fait beaucoup de recherche, et beaucoup de nouveaux produits non toxiques sont maintenant

[*Translation*]

M. Lincoln: J'ai une dernière question. L'autre jour, nous avons visionné un film, sur lequel la CMI a basé une partie de son rapport, intitulé *Sex Under Siege*. Ce film montrait l'incidence des produits chimiques sur les systèmes reproductifs d'animaux et de personnes. En principe, il appert que l'oestrogène produit chimiquement s'ajoute au niveau normal d'oestrogène dans les animaux et les êtres humains, ce qui déséquilibre le système sexuel des animaux mâles qui voient leur organe sexuel presque entièrement transformé. L'incidence de l'oestrogène sur les êtres humains se traduit par une augmentation de différents cancers, etc.

Avez–vous vu ce film, faites–vous des recherches sur le sujet, ou avez–vous parlé aux chercheurs eux–mêmes?

M. Ruf: Est–ce que j'ai vu le film? Non. J'ai lu des passages de cette discussion. Le sujet m'a beaucoup ébranlé.

Travaillons–nous au niveau local, au niveau municipal? Nous étudions certaines questions environnementales. Par exemple, le chlore et son utilisation en occupaient une place très importante dans cet examen. Nous cherchons à trouver des produits de remplacement pour le chlore, par exemple. C'est un petit pas, mais il est dans la bonne direction.

M. Lincoln: Je me demandais s'il y avait des organismes de la santé, des organismes officiels au Canada, comme le vôtre, qui pourraient participer à ces recherches. Beaucoup d'études importantes ont déjà été faites dans toutes les régions du monde—comme on l'a vu dans le film—et les organismes de santé pourraient nous en informer grâce à un système local.

M. Ruf: Est–ce que je peux demander à l'ACSP de répondre à cette question? Est–ce que l'association participe à un tel processus?

Mme Tregunna: Nous n'y participons encore. Mais on pourrait le faire de deux façons. D'abord, on pourrait encourager des gens qui ont témoigné devant le comité de venir prendre la parole à notre conférence annuelle. Celle–ci attire beaucoup de personnes de nombreux domaines qui viennent pour discuter de toutes sortes de questions. L'Association canadienne de santé publique s'intéresse particulièrement au schisme entre la santé des êtres humains et la santé de l'écosystème, et je suis certaine que d'autres personnes s'y intéressent également.

Ensuite, les membres individuels de notre association peuvent présenter des résolutions. Le travail de l'association et son engagement dans plusieurs domaines sont basés sur les résolutions et les priorités du conseil. Ce serait une autre façon de procéder.

À l'heure actuelle, nous ne travaillons pas sur la question de l'oestrogène, mais nous pourrions le faire à l'avenir.

M. Lincoln: On pourrait mettre ce film à votre disposition puis demander à ses auteurs de venir en parler à votre conférence.

Mme Tregunna: Certainement, c'est une bonne idée.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci. Madame Guay.

Mrs. Guay: I have another question about pesticides. Quebec has made enormous progress in terms of pesticides. We have done a lot of research, and there are many new non–toxic products on the market. I would like to completely eliminate

[*Texte*]

sur le marché. On parle d'éliminer entièrement les pesticides. Je ne pense pas que cela puisse se faire instantanément. Il faut trouver un moyen de remplacer les pesticides toxiques par des pesticides biologiques, naturels et non dangereux pour la santé.

[*Traduction*]

pesticides. I don't think this can be achieved overnight. We have to find a way to replace toxic pesticides by biological and natural ones which do not threaten our health.

• 1635

Comment voyez-vous ce changement sur le plan de la santé? Est-ce qu'on a fait de la recherche au niveau de la santé et des pesticides? Il y a un certain temps—j'ai vu cela au Québec—, on mettait un genre de pesticide sur les pelouses, et c'était très, très dangereux pour les enfants et les animaux. Il y a eu une crise à un moment donné. Les animaux étaient malades et les enfants attrapaient toutes sortes de maladies de la peau. Je me demande si des études ont été faites sur les effets de ces pesticides sur la santé. Si c'est le cas, pouvez-vous m'en faire part?

How do you think this change will affect health? Has research been done on the relationship between health and pesticides? Some time ago—this was in Quebec—a certain type of pesticide was sprayed on lawns, and it was extremely dangerous for children and animals. At a certain point, there was a crisis. Animals were sick and children got all kinds of rough skin rashes. I wonder if studies have been made on the impact of these pesticides on health. If so, can you tell me about them?

Mr. Ruf: You asked several questions. We're focusing a lot on pesticides, but it is a good topic to focus on because it does present a real problem.

You ask whether research has been done to review the health impact of the use of pesticides. Yes, it has, lots of research has been done. We believe that the active ingredients of pesticides are fairly well understood. Nevertheless, we are very committed to reducing... Everyone should be committed to reducing the use of pesticides.

The interesting time bomb that we are all sitting on is the inert ingredients, the 95% of the product that is identified on a label as inert. Inert means the propellant; it is the carrier of a pesticide, of the active ingredient. Many of the inert ingredients or the constituents of inert ingredients are in fact banned chemicals. You have this real contradiction in Canada and in the United States where you take something off the shelf that has 5% of active ingredients for killing bugs or weeds, you have 95% called inert containing the very chemicals the federal government took off the market five or ten years ago. That doesn't make sense to anyone. Therein lies what we have been talking about. There is something missing here.

As to whether research is being done or are we moving towards the use of non-toxic substances, the answer is yes. Yesterday I negotiated a major piece of work with the provincial Ministry of Environment for Ontario to begin a major pilot project that will see a systematic reduction of pesticides.

The response to the other question you asked, are people informed, is yes, people today are informed that weeds are being sprayed, but they are not informed that pesticides are used in their apartments. We are moving in that direction to make sure people are informed.

Mme Guay: Nous avons rencontré les Cris du Québec cette semaine. Ils nous ont parlé d'un problème qui est très grave pour eux, celui du mercure dans l'eau. Il y a un problème de mercure. Je leur ai demandé si de la recherche avait été faite et si des évaluations avaient été faites au niveau de la santé. On m'a dit qu'on n'avait pas fait grand-chose à cet égard. Cela s'en vient. Est-ce qu'on a fait de la recherche en vue de déterminer un taux de mercure acceptable? Faut-il éliminer complètement le mercure? On manque d'information pour agir adéquatement.

M. Ruf: Vous avez posé plusieurs questions. Nous nous concentrons beaucoup sur les pesticides; c'est un bon sujet à étudier parce que les pesticides constituent un vrai problème.

Vous avez demandé s'il y a des études sur l'incidence des pesticides sur la santé. Oui, beaucoup d'études ont été faites. Nous croyons comprendre assez bien les ingrédients actifs des pesticides. Néanmoins, nous sommes déterminés à réduire... Chacun devrait s'engager à réduire l'utilisation des pesticides.

Nous attendons tous l'effet de la singulière bombe à retardement que constituent les ingrédients inertes d'un pesticide, qui représentent 95 p. 100 du produit tel qu'indiqué sur l'étiquette. Le qualificatif «inerte» fait référence au propulseur; celui-ci porte le pesticide, c'est-à-dire l'ingrédient actif. Beaucoup d'ingrédients inertes, ou les composés des ingrédients inertes, sont des produits chimiques proscrits. Il existe une vraie contradiction au Canada et aux États-Unis, puisqu'on y interdit un produit à cause de ses ingrédients actifs—soit 5 p. 100—qui servent à tuer les insectes ou les mauvaises herbes, tandis que le reste du produit, fait de matières inertes—soit 95 p. 100—contient les mêmes produits chimiques dont le gouvernement fédéral a interdit la vente il y a cinq ou dix ans. C'est illogique. Voilà donc le problème dont nous avons parlé. Ça ne tient pas debout.

La réponse à votre question, à savoir si des études sont en cours ou si l'utilisation de substances non toxiques augmente, est oui. Hier, j'ai négocié un travail d'envergure avec le ministère de l'Environnement de l'Ontario pour mettre sur pied un projet pilote important visant la réduction systématique des pesticides.

La réponse à l'autre question que vous avez posée, soit si le public est informé, est oui; aujourd'hui, les gens savent qu'on arrose les mauvaises herbes, mais ils ignorent que leurs appartements sont également arrosés de pesticides. Nous travaillons actuellement à en informer le public.

Mrs. Guay: This week, we met with the Quebec Cree. They talked about a very serious problem, mercury contamination in their water. They have a mercury contamination problem. I asked them if research had been done and if the impact of mercury contamination on human health had been assessed. I was told that there wasn't much research on that subject. It's coming. Has research been done to see if there is an acceptable level of mercury? Should it be completely eliminated? There isn't enough information to take a course of action.

[*Text*]

Mr. Ruf: Absolutely, studies have been done on mercury contamination. There are ample studies—

Mr. Lincoln: Masses, about this high.

Mr. Ruf: I would probably say higher. The classic case is the Grassy Narrows Indian reserve in northern Ontario, a classic case of a disaster. Studies have been done ad infinitum.

Is there a safe level for mercury? I am not aware of it. Do you need mercury? Why would you have mercury in your ecosystem? It is historical, it is there because it is historical.

Mercury is a by–product of a lot of industrial processes. We are talking about a contamination that oftentimes is built in the sediment of rivers and lakes over 10, 20, or 30 years.

That is what I was talking about earlier: I'm talking about upstream intervention. Today we should be asking ourselves, as you did, if it is reasonable to have any mercury. No, it is not. The end result is that for us to clean it up 20 or 40 years later, the price is too high both in human carnage and real dollars. That is why we are talking upstream.

Mme Guay: Il faut favoriser la prévention plutôt que de guérir après coup.

• 1640

Mr. Ruf: That's the business you're in, I hope. That's the operative theme for us.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Perhaps you can help us convince business.

Mr. DeVillers: In your paper I noticed the contrast you drew between sections 8 and 9, the health and environment directions to ministers for consultation. I think that's where the Minister of Health is directed to consult with government agencies, etc., and the NGOs are not mentioned. Why do you think that might have occurred? Do you have any comment on the militancy of NGOs and the health field as opposed to the environmental field? Do you think that might have been a factor in their exclusion? If so, do you have any comments on that?

Ms Tregunna: At a basic level, I think it's because the link between environment and health has only been made recently. Within the last year CPHA has been asked to go to more and more environment–related committees, activities and workshops. There is a group called ENGOs, the environmental NGOs, and until recently the two groups have not had a lot to do with each other, let alone the government trying to involve us.

I think it's time for the NGOs and ENGOs to get together. It's also heartening to see that CPHA and other health organizations are more and more being asked to come to the table on environmental issues. We would like to continue that and see it as part of the act. We wouldn't just be remembered at the last moment; we would actually be an active partner.

[*Translation*]

M. Ruf: Absolument, on a fait des études sur la contamination du mercure. Beaucoup d'études. . .

M. Lincoln: Des piles, comme ça.

M. Ruf: Je dirais même plus. Il y a le cas classique de la réserve indienne de Grassy Narrows dans le nord de l'Ontario; c'est le cas classique d'un désastre. Un nombre infini d'études ont été faites sur la contamination du mercure.

Y a–t–il un taux acceptable de mercure? Pas que je sache. Avons–nous besoin de mercure? Pourquoi notre écosystème aurait–il besoin de mercure? La présence du mercure est historique; son existence s'explique par des raisons historiques.

Le mercure est un sous–produit de bon nombre de processus industriels. Il s'agit d'une contamination qui se trouve souvent déjà dans le sédiment des rivières et des lacs depuis 10, 20 ou 30 années.

Voilà ce dont je parlais auparavant: l'intervention en amont. Aujourd'hui, nous devrions nous demander, tout comme vous l'avez fait, si la présence de mercure est acceptable. Non, elle ne l'est pas. Au bout du compte, après 20 ou 40 années, il est trop tard pour nous de nous débarrasser du mercure parce qu'il en coûterait trop en argent et en vies humaines. Voilà pourquoi nous parlons d'intervention en amont.

Mrs. Guay: Anticipate and prevent is better than react and cure.

M. Ruf: C'est votre objectif, j'espère. C'est le thème de base pour nous.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Vous pouvez peut–être nous aider à convaincre le monde des affaires.

M. DeVillers: J'ai vu dans votre document que vous faisiez une distinction entre les articles 8 et 9, les lignes directrices sur la santé et l'environnement données au ministre pour les consultations. C'est là, je crois, qu'il est dit que le ministre de la Santé doit consulter des organismes gouvernementaux, etc., et l'on ne fait aucune mention des ONG. Qu'a–t–il pu se passer, d'après vous? Avez–vous des commentaires sur l'action des ONG dans le domaine de la santé par opposition à celui de l'environnement? Pensez–vous que cela ait pu être un facteur dans leur exclusion? Si oui, avez–vous des observations à faire?

Mme Tregunna: Fondamentalement, je crois que c'est parce que le lien entre santé et environnement n'a été fait que récemment. Pendant l'année écoulée, notre association a été invitée de plus en plus souvent à participer à des comités, des activités et des ateliers en rapport avec l'environnement. Il existe un groupe d'ONG appelé ONGE, c'est–à–dire les ONG actifs dans le domaine de l'environnement, et jusqu'à ces derniers temps, les deux groupes n'ont pas eu grand–chose en commun, en dehors des invitations du gouvernement à participer.

Je crois qu'il est grand temps que les ONG et les ONGE s'entendent. C'est également encourageant de voir que l'on invite de plus en plus l'ACSP et les autres organisations de santé à venir prendre part aux discussions sur les questions environnementales. Nous aimerions que cette tendance se poursuive et que cela fasse partie du processus. Nous ne voulons pas que l'on pense à nous au dernier moment; nous voudrions être un partenaire actif.

[*Texte*]

Mr. DeVillers: Thank you.

Mr. Finlay: In the notes on page 11 it talks about some ways and beliefs in attacking the problem of cumulative toxicity and intergovernmental problems. Under the fourth one you say that in its definition of toxic CEPA includes a danger to human life or health in Canada but apparently does not consider health risks to persons outside of Canada, which was the point I was getting at before. I suppose we could expand that definition somewhat.

Mr. Ruf: We're a global village.

Mr. Finlay: Right.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Do you think CEPA should pursue a substance–by–substance approach to risk management, or should it deal with chemicals as classes?

Mr. Ruf: That's a tough one to respond to. I'd have to think about that one.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Okay.

Ms Tregunna: I think this is more of an organizational than an environmental answer, but CPHA was recently asked to name other corresponding members or sitting members of environmental groups and environmental reviews. They are done by classes of substances, which makes sense to our members because we have experts in different areas who can come and speak on a number of different issues. From a human resource perspective it makes sense to classify them—at least in the discussion phase. I'm not an expert at the final decision–making stage, so I don't know whether you need to have more analysis on a substance–by–substance level.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Some industry groups have expressed concern about chlorine compounds and what the cost might be if we were to put something like that into practice. So if you want to think about that and get back to us, if you want to think about some of those implications as well. . .

I'm also interested in biotechnology. It's almost as though we're on the verge of another silent spring. We really don't know how biotechnology will unfold, whether it will be a great saviour and boon to humankind or another giant killer. I'm wondering if you had some thoughts. Especially for CEPA, the review we are going through, there are a lot of products that are coming on the market that weren't there five years ago. In reference to the CEPA review itself and how we should be thinking about biotechnology, perhaps you would like to expand on the position you've articulated in the paper.

• 1645

Mr. Ruf: Well, the only way I could respond to that is basically echo what we've already said. Biotechnology is relatively new. A lot of the impacts of biotechnology are not known. Has enough study been done on the individual products

[*Traduction*]

M. DeVillers: Merci.

M. Finlay: Dans les notes de la page 11, on propose plusieurs méthodes et différentes idées pour s'attaquer au problème de la toxicité cumulative et des rapports intergouvernementaux. Vous dites au quatrième point que la LCPE inclut dans la définition de la toxicité le danger pour la vie ou la santé humaine au Canada mais ne tient apparemment pas compte des risques pour la santé des personnes à l'extérieur du Canada, ce à quoi je voulais en venir tout à l'heure. Je suppose que l'on pourrait élargir quelque peu cette définition.

M. Ruf: Nous sommes un village global.

M. Finlay: Exact.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Pensez–vous qu'il faille aborder dans la loi la gestion des risques substance par substance ou vaut–il mieux parler de catégories de produits chimiques.

M. Ruf: C'est une question difficile. Il faudrait que j'y réfléchisse.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Très bien.

Mme Tregunna: Ma réponse est plus d'ordre organisationnel qu'environnemental mais on a récemment demandé à notre association de nommer d'autres membres correspondants ou en exercice de groupes environnementaux et dans le cadre d'examens environnementaux. Cela se fait par catégorie de substances, ce qui semble logique pour nous, puisque nous avons des experts dans différents domaines qui peuvent venir parler de certains sujets. Du point de vue des ressources humaines, il semble logique de les classer—tout au moins dans la phase de discussion. Je ne suis pas experte en ce qui concerne l'étape finale de prise de décisions et je ne sais donc pas s'il faut une analyse plus approfondie pour chaque substance particulière.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Certains groupes industriels s'inquiètent de la question des composés chlorés et du coût que pourrait représenter la mise en pratique de ces dispositions. Vous pourriez peut–être y réfléchir pour nous faire part ensuite de vos commentaires sur les conséquences de cela. . .

Je m'intéresse aussi à la biotechnologie. C'est presque comme si nous étions à la veille d'un autre printemps silencieux. Nous ne savons pas vraiment comment va évoluer la biotechnologie, si ce sera la clé du salut de l'humanité ou une autre source de mort. Je me demande si vous avez des idées à ce propos. En ce qui concerne la LCPE et l'examen que nous effectuons, il y a beaucoup de produits qui arrivent sur le marché et qui n'étaient pas là il y a cinq ans. Vous pourriez peut–être approfondir la position que vous avez présentée dans le document en vous plaçant dans le contexte de l'examen de la LCPE et de la question de la biotechnologie.

M. Ruf: En fait, je ne peux que répéter ce que nous avons déjà dit. La biotechnologie est relativement nouvelle et beaucoup de ses répercussions sont méconnues. A–t–on suffisamment étudié chacun des produits pour garantir leur

[*Text*]

to render them safe? We don't know. I guess the safest way for me to respond is to simply say, again using the leadership question, is there enough resource being dedicated to doing the kind of research to make that decision that something is safe to use? I know that sounds like a cop–out in terms of an answer, but that's the best I can give you now. I would say research and resource it and take a hard look at it.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): All right.

Mr. Burr: There is one other principle actually on that issue that I would hope the committee would look at, and that concerns public information and access to knowledge. I would think on the introduction of new biotechnology products that even as a basic starting point, the public who are being offered these products for sale would at least know which ones are exactly genetically altered and which ones are natural. As Fred said, we don't know the long–term or even the short–term effects. We could take that as a basic principle to start from today.

Mr. Ruf: Madam Chair, let me add something to that. The important point here goes back to the point I made earlier. People should have a right to know. People have a right to know whether or not they are exposed, whether there is a risk. Let them at least make a decision based on the best possible information. I think that's what Robert is saying.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Mr. Burr, could you give us your title again for the record?

Mr. Burr: My name is Robert Burr and I am director of public affairs and communications with the association.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you.

I support what you're saying whole–heartedly. If we are going to move into some of these areas, especially with agricultural produce, the consumer should know which one has been genetically altered. It may be very questionable as to what is genetic altering when you are dealing with agriculture, because we've been doing it for a very long time, probably since the dawn of agriculture actually, when you think of it in a very broad way.

I think that some of the proponents of rBST were very much against having labelling of rBST. They say the consumers won't buy the product, because the consumers are rather ill–informed of the actual effects. Certainly there will be intense lobbying efforts to the contrary on something like that, but I do agree with you.

I believe Mr. Lincoln had a very short question.

Mr. Lincoln: I would like to find out what your association's public attitude is regarding lead. In the United States now they have banned lead in shot for waterfowl hunting. They are thinking of banning lead in sinkers for recreation fishing. I understand that three years ago or so the consumer protection office in the federal government found that lead levels in all kinds of consumer products were far too high—pencils and all kinds of things. Has your association taken any stand or do you have a position on lead per se?

[*Translation*]

innocuité? Nous l'ignorons. Je pense que la meilleure façon de répondre est de revenir à la question du leadership, c'est–à–dire essayer de savoir si l'on consacre suffisamment de ressources à la recherche pour pouvoir décider de l'innocuité d'un produit? Je sais que j'ai l'air de ne pas vouloir répondre, mais c'est tout ce que je puis dire pour l'instant. Je répondrai qu'il faut se pencher très attentivement sur la recherche et les ressources.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Très bien.

M. Burr: Il y a un autre principe sur lequel il serait bon que le comité se penche dans ce domaine, je veux parler de l'information du public et de l'accès aux connaissances. Je trouve que, lors de l'introduction de nouveaux produits de biotechnologie, il faudrait au moins que le public à qui l'on veut vendre ces produits sache lesquels ont été modifiés génétiquement et lesquels sont naturels. Comme l'a dit Fred, nous ne connaissons pas les effets à long terme ou même les effets à court terme. Ce pourrait être un principe de base à adopter dès aujourd'hui.

M. Ruf: Madame la présidente, j'aimerais ajouter un mot à cela. Cela rejoint ce que j'ai dit tout à l'heure. Le public devrait avoir le droit de savoir. Les gens ont le droit de savoir s'ils sont exposés ou pas, s'il y a un risque quelconque. Qu'au moins ils puissent choisir en se fondant sur les meilleures données possible. Je crois que c'est ce que veut dire Robert.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Monsieur Burr, pourriez–vous nous répéter votre titre pour le compte rendu?

M. Burr: Je m'appelle Robert Burr et je suis directeur des affaires publiques et des communications à l'association.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci.

Je suis de tout coeur avec vous. Si nous décidons d'accepter ces nouveaux produits, surtout dans le domaine agricole, le consommateur doit savoir lesquels ont subi des modifications génétiques. Il est peut–être difficile de définir exactement ceux qui constituent une modification génétique dans le domaine de l'agriculture, puisque c'est une pratique qui existe depuis très longtemps, peut–être depuis l'apparition de l'agriculture, enfin, si l'on se place dans une perspective très large.

Je crois que certains des partisans de la BST étaient tout à fait opposés à ce que l'on en fasse mention sur l'étiquette. Selon eux, les consommateurs n'achèteraient pas le produit parce qu'ils sont plutôt mal informés des véritables effets. Il y aura certainement de très grands efforts de lobbying dans l'autre sens dans un cas comme celui–là, mais je suis de votre avis.

Je crois que M. Lincoln a une très brève question à poser.

M. Lincoln: Je voudrais savoir quelle est la position publique de votre association au sujet du plomb. Aux États–Unis, les plombs utilisés pour la chasse de la sauvagine ne doivent plus contenir de véritable plomb, et l'on envisage également d'interdire le plomb dans les plombs de pêche. Je crois qu'il y a trois ans, le Bureau de protection du consommateur au gouvernement fédéral a constaté que la teneur en plomb était beaucoup trop élevée dans toutes sortes de produits de consommation—les crayons et tout ce genre de choses. Votre association s'est–elle prononcée sur ce point ou a–t–elle pris une position sur le plomb proprement dit?

[*Texte*]

Mr. Ruf: I won't speak on behalf of the CPHA. I will speak on behalf of public health.

Mr. Lincoln: Could we have afterwards—

Mr. Ruf: I think public health is concerned about lead, and I think wherever lead can be phased out of use it has to be done. We are moving in that direction. Lead has disappeared in paints. Lead has now disappeared in gasoline. Work is under way to remove some of the small sections of lead piping in some of the older homes. Education programs are under way to advise people when renovating homes to be careful of the paint. So there is a systematic reduction in lead occurring now. We think it's a high health issue.

• 1650

Do you know what CPHA's position might be?

Ms Tregunna: We have two answers.

Mr. Burr: The association, as I recall, does not have a position on lead. And it doesn't mean that the association is not against the proliferation or even the reduction of lead in the environment. It simply means that it hasn't been brought forward through the process to date.

The professional journal has dealt extensively with a number of published articles on lead in well water supplies and in other environments and the measurable effect of lead on the health of people. This has been done frequently in the last few years.

Mr. Lincoln: But it would be good if at your next conference—

Mr. Burr: Right.

Mr. Lincoln: —you looked at the issues that really help them.

Ms Tregunna: I think you are going to have to become a member.

Mr. Lincoln: Yes, I will become a member.

The Vice-Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Make sure that his fee is very high.

If there are no more questions, I would like to thank all of you very much. This has been a very helpful, insightful session. I want to thank you for your kind offer and assistance. You always have to be careful of what you volunteer, because we will take you up on it. Thank you.

Mr. Ruf: We hope so. Thank you.

The Vice-Chairman (Mrs. Kraft Sloan): We are adjourned.

[*Traduction*]

M. Ruf: Je ne veux pas parler au nom de l'association mais plutôt pour la santé publique.

M. Lincoln: Pourrions-nous ensuite. . .

M. Ruf: Je crois que le plomb est très important pour la santé publique et il faut le supprimer graduellement, partout où la chose est possible. C'est l'orientation que nous avons adoptée. Le plomb a disparu des peintures. Il disparaît maintenant de l'essence. On commence à enlever des segments de tuyaux de plomb dans les vieilles maisons. Il y a des programmes d'éducation destinés à prévenir le public des dangers de la peinture lorsqu'on fait de la rénovation. Il y a donc actuellement une réduction systématique du plomb. C'est une question de santé primordiale pour nous.

Savez-vous quelle pourrait être la position de l'ACSP?

Mme Tregunna: Nous avons deux réponses.

M. Burr: Si je me souviens bien, l'association n'a pas de position sur le plomb. Mais cela ne veut pas dire qu'elle ne s'oppose pas à la prolifération du plomb dans l'environnement ou ne préconise pas sa réduction. Cela signifie simplement qu'elle n'a pas encore fait connaître sa position.

On a abondamment commenté dans le journal professionnel un grand nombre d'articles qui ont été publiés sur le plomb présent dans l'eau des puits et dans divers milieux et les effets mesurables du plomb sur la santé publique. Cela s'est fait à plusieurs reprises au cours des dernières années.

M. Lincoln: Mais il serait bon qu'à votre prochaine conférence. . .

M. Burr: C'est vrai.

M. Lincoln: . . .vous examiniez les éléments qui pourraient faire partie d'une solution.

Mme Tregunna: Je crois que vous allez devoir devenir membre.

M. Lincoln: Oui, je vais devenir membre.

La vice-présidente (Mme Kraft Sloan): Faites-lui payer sa cotisation très cher.

S'il n'y a pas d'autres questions, je voudrais vous remercier tous très vivement. Cette séance a été très utile et très enrichissante. Je tiens à vous remercier de nous avoir offert votre aide. Il faut toujours être prudent dans ce genre d'offre, parce que nous allons sûrement vous prendre au mot. Merci.

M. Ruf: C'est ce que nous espérons. Merci.

La vice-présidente (Mme Kraft Sloan): La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Public Health Association:

Fred Ruf, Member, Ad Hoc Committee of the Occupational and Environmental Health Division;

Kathryn Tregunna, Senior Program Officer, National Programs;

Robert Burr, Director, Public Affairs and Communications.

TÉMOINS

De l'Association canadienne de la santé publique:

Fred Ruf, membre, Comité spontané de la division de la santé professionnel et environnemental;

Kathryn Tregunna, agent sénior, Programmes nationaux;

Robert Burr, directeur, Affaires publiques et de communications.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E58

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 59

Tuesday, November 22, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 59

Le mardi 22 novembre 1994

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JAN 9 1995
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 22, 1994
(74)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:45 o'clock a.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran, Monique Hébert and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From the International Joint Commission: Denis Lanthier, Chairman, Canadian Section; Philip Slyfield, Secretary and Senior Policy Adviser; Michael Vechsler, Legal Adviser; Geoffrey Thornburn, Economics Adviser.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)(*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Denis Lanthier made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

By unanimous consent, the Committee proceeded to consider its future business.

It was agreed,—That Paul DeVillers chair the meeting of Wednesday, November 23, 1994 at which the Sub–committee on Bill C–56 will present its report.

It was agreed,—That the Committee issue a news release on its trip to Western Canada.

At 10:30 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 22 NOVEMBRE 1994
(74)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8 h 45, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran, Monique Hébert et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: De la Commission mixte internationale: Denis Lanthier, président, Section canadienne; Philip Slyfield, secrétaire et conseiller principal en politique; Michael Vechsler, conseiller juridique; Geoffrey Thornburn, conseiller en économie.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, le Comité étudie la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) (*voir les Procès–verbaux et témoignages du 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Denis Lanthier fait un exposé et, avec les autres témoins, répond aux questions.

Avec le consentement unanime, le Comité examine ses travaux à venir.

Il est convenu—Que Paul DeVillers préside la réunion du mercredi 23 novembre 1994, au moment où le Sous–comité chargé de l'étude du projet de loi C–56, présentera son rapport.

Il est convenu—Que le Comité publie un communiqué à l'occasion de son voyage dans l'Ouest du Canada.

À 10 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, November 22, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 22 novembre 1994

• 0839

Le président: À l'ordre!

Bonjour, mesdames et messieurs. Nous commençons une autre étude sur la révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

The Chairman: Order please!

Good morning, ladies and gentlemen. We are starting a new statutory revision of the Canadian Environmental Protection Act.

• 0840

Aujourd'hui, nous avons l'honneur et le grand plaisir d'accueillir comme témoin le président de la section canadienne, M. Denis Lanthier. Je vous souhaite la bienvenue. Je vous prie de nous présenter votre équipe et vos collaborateurs et de commencer votre exposé. Nous sommes très heureux de vous écouter.

Today, we have the honor and pleasure of welcoming as our witness the chair of the Canadian section of the International Joint Commission, Mr. Denis Lanthier. Welcome. I would ask you to introduce your team and colleagues and to make your opening remarks. We are looking forward to hearing you.

M. Denis Lanthier (président, section canadienne, Commission mixte internationale): Merci beaucoup, monsieur le président.

Mr. Denis Lanthier (Chairman, Canadian section, International Joint Commission): Thank you very much, Mr. Chairman.

It reminds me of souvenirs to be in this hall. I have not appeared or participated in such a committee for the last six years, but I keep only good souvenirs of my colleagues at the time, which you were, Mr. Chairman.

Ma présence ici me rappelle des souvenirs. Il y a déjà six ans que j'ai comparu pour la dernière fois devant un comité tel que le vôtre, mais je n'ai que de bons souvenirs de mes collègues de l'époque dont vous faisiez partie, monsieur le président.

My colleagues at my table are the officers of the International Joint Commission. Mr. Philip Slyfield is the secretary of the Canadian section of the International Joint Commission. Madam Marie Terrien is the public relations officer for the International Joint Commission. Mr. Geoffrey Thornburn is an economist for the International Joint Commission. *Maître* Michael Vechsler is a legal adviser of the International Joint Commission.

Mes collègues qui ont pris place avec moi à la table représentent la Commission mixte internationale. M. Philip Slyfield est le secrétaire de la section canadienne de la Commission mixte internationale. M^me^ Marie Terrien est l'agente des relations publiques et M. Geoffrey Thornburn est économiste à ladite Commission. Maître Micheal Vechsler est conseiller juridique à la Commission mixte internationale.

Mr. Chairman, I hoped that my United States counterpart, Tom Baldini, would be with me today to reflect the International Joint Commission's international status. I communicated with Tom Baldini yesterday, and he's satisfied to have me speak to you alone.

Monsieur le président, j'espérais que mon homologue américain, Tom Baldini m'accompagnerait aujourd'hui pour refléter le caractère international de notre Commission. Je me suis entretenu avec Tom Baldini hier et il n'avait pas d'objection à ce que je comparaisse sans lui devant votre comité.

Monsieur le président et membres distingués du Comité permanent sur l'environnement et le développement durable, permettez–moi tout d'abord de vous dire que je suis très heureux de venir vous rencontrer aujourd'hui. J'accueille avec enthousiasme cette occasion de vous faire mieux connaître la Commission mixte internationale et ses récentes activités concernant l'Accord canado–américain relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Mes remarques porteront particulièrement sur les substances toxiques rémanentes.

Mr. Chairman, distinguished members of the Standing Committee of the Environment and Sustainable Development, let me begin by expressing my sincere pleasure in having the opportunity to meet with you today. I welcome the opportunity to acquaint you more fully with the International Joint Commission and the work it has recently been doing in relation to the Canada–Unted States Great Lakes Water Quality Agreement. My remarks will focus in particular on the question of persistent toxic waste substances.

While I understand that the Standing Committee on Environment and Sustainable Development is engaged in a review of the Canadian Environmental Protection Act, I shall not in my remarks or in response to your questions address the Canadian Environmental Protection Act directly. This is because the International Joint Commission as a whole has not adopted a position on the Canadian Environmental Protection Act as such. However, I hope in what I say you will find points of relevance to your review of the Canadian Environmental Protection Act.

Bien que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable amorce aujourd'hui son étude de la Loi sur la protection de l'environnement, je ne traiterai pas, dans mes remarques ou dans mes réponses à vos questions, directement de la Loi sur la protection de l'environenment, et ce, parce que la Commission mixte internationale n'a pas encore adopté de position sur cette loi. Toutefois, j'espère que vous jugerez mes remarques pertinentes à votre examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

[*Texte*]

Avant d'aborder l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et la question des subtances toxiques rémanentes, je pense utile de vous dire quelques mots sur ce qu'est la Commission mixte internationale et son fonctionnement.

La Commission mixte internationale a été créée en vertu d'un traité de 1909 relatif aux eaux limitrophes, qui a été conclu entre d'une part, la Grande–Bretagne au nom du Canada et d'autre part, les États–Unis. À l'oeuvre dès 1912, elle n'a jamais cessé d'exercer son activité. Notre rôle central est de prévenir et de résoudre les litiges entre le Canada et les États–Unis au sujet des eaux limitrophes, à savoir les lacs, les rivières, les cours d'eau qui traversent ou bordent les frontières séparant nos deux grands pays.

Nous nous occupons aussi des questions de la qualité de l'air dans les régions limitrophes. Je voudrais dire en passant que nous avons, entre le Canada et les États–Unis, 317 lacs et rivières qui sont communs ou traversent nos frontières. Bien qu'elle ait été créée par les gouvernements du Canada et des États–Unis, la Commission mixte internationale n'a pas le statut de ministère, d'organisme ou d'institution de l'un ou de l'autre pays. C'est une organisation indépendante, unitaire et internationale. Elle regroupe six commissaires indépendants dont trois sont nommés par le gouverneur général en conseil du Canada et trois par le président des États–Unis.

Les commissaires de la Commission mixte internationale ne défendent pas les opinions de leur gouvernement respectif qui ne leur dictent aucune orientation politique. Les commissaires ne sont pas les délégués de leurs gouvernements et ne sont pas liés par les politiques gouvernementales. Selon les termes du traité relatif aux eaux limitrophes, les commissaires doivent exécuter leurs tâches en toute impartialité dans l'intérêt mutuel des deux pays. Ils doivent d'ailleurs s'y engager par déclaration avant d'entrer en fonction.

Presque toutes nos décisions résultent d'un consensus. La formulation de nos décisions et de nos recommandations donne quelquefois lieu à des échanges, musclés certes, mais si je ne m'abuse, nos membres n'ont laissé l'intérêt national les diviser qu'une seule fois depuis l'existence de la Commission mixte internationale.

• 0845

Nos activités, quoique variées, relèvent de deux grandes catégories. Tout d'abord, nous prenons et surveillons les ordonnances d'approbation en réponse aux demandes d'obstruction, d'utilisation ou de dérivation des eaux limitrophes sur un côté de la frontière, si cela doit avoir pour effet de modifier le niveau ou le débit naturel des eaux de l'autre côté de la frontière. Ensuite, nous examinons des renvois présentés par les deux gouvernements sur des projets particuliers, ou nous surveillons certaines situations et formulons des recommandations à l'intention des gouvernements. La mise en oeuvre de ces recommandations est laissée à la discrétion de ceux–ci.

La Commission mixte internationale, pour s'acquitter de ses nombreuses tâches le long de presque toute la frontière canado–américaine, s'appuie sur un personnel spécialisé qui travaille dans ses bureaux situés, l'un à Ottawa, l'autre à Washington, et dans un bureau binational installé à Windsor en Ontario qui s'intéresse plus particulièrement à la qualité de l'eau des Grands Lacs.

[*Traduction*]

Before turning to my remarks on the Great Lakes Water Quality Agreement and the question of persistent toxic substances, I thought it might first be useful for me to say two words about the International Joint Commission—what it is and how it works.

The International Joint Commission was established by the Boundary Waters Treaty of 1909 between Great Britain on behalf of Canada and the United States. It first began operations in 1912 and has functioned continuously since then. Our central role, as required by the Boundary Waters Treaty, is to help prevent and resolve disputes between Canada and the United States largely with respect to boundary waters—that is lakes, rivers and streams which cross or lie on the boundary between our two countries.

We are also involved in questions of transboundary air quality. By the way, there are 317 lakes and rivers that are common to both Canada and the Unites States and that cross our boundaries. While the International Joint Commission is a creation of the Governments of Canada and the United States, it is not a department, agency or institution of either government. Rather, it is an independent, unitary, international organization. There are six commissioners—three appointed by the Governor–General in Council of Canada and three by the President of the United States.

Commissioners of the International Joint Commission do not represent the views of, or take policy direction from, their respective governments. Commissioners are not delegates of and are not bound by the policies of their government. By the terms of the Boundary Waters Treaty, commissioners are required to perform their duties impartially in the mutual interest of both countries, and they must each make a declaration to that effect before they take up their duties.

Almost all of our decisions are taken by consensus. We sometimes have vigorous discussions in formulating our decisions and recommendations. But only once in its long history, I believe, has the International Joint Commission formally been divided on national grounds.

While our activities are diverse, they fall into two broad categories. First, we issue and monitor orders of approval in response to applications for the use, obstruction or diversion of boundary waters if such use would affect the natural water levels or flows on the other side. Second, we study under what are known as references, which come from both governments, specific issues or monitor particular situations and make recommendations to the governments for action. Implementation of our recommendations is at the discretion of the governments.

In performing its wide range of tasks along virtually the entire length of the Canada–United States boundary, the International Joint Commission is assisted by expert staff in its three offices—one in Ottawa, one in Washington and a binational office in Windsor, Ontario which deals mainly with the quality of the Great Lakes water.

[*Text*]

Elle s'assure également la collaboration de près de vingt conseils consultatifs formés d'experts provenant en nombre égal du Canada et des États–Unis. Ces personnes, dans l'exercice de leurs fonctions pour la Commission mixte internationale, siègent à ces conseils à titre personnel et professionnel, et non pas comme représentants de leur organisation ou de leur pays.

Le renvoi donné à la Commission mixte internationale dans l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs est, de toutes nos responsabilités, celle qui, de loin, monopolise la plus grande part de notre temps et de nos ressources. L'Accord et ses objectifs, tant généraux que spécifiques avaient pour objet de rétablir et de conserver l'intégrité chimique, physique et biologique, des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

La tâche confiée à la Commission mixte internationale consiste à aider les deux gouvernements des pays limitrophes à donner suite à cet Accord. Pour ce faire, nous recueillons des données que nous analysons ensuite, puis nous examinons et évaluons les programmes des gouvernements des deux pays ainsi que des États et de la province de l'Ontario.

Non seulement les recommandations formulées par les conseils consultatifs et les experts, mais aussi les opinions exprimées par le public ainsi qu'une gamme variée d'intéressés susceptibles d'être touchés ou concernés par les questions de la qualité de l'eau des Grands Lacs, constituent un facteur clé qui est à la base des études et des recommandations que nous présentons aux gouvernements.

L'un des principes fondamentaux que nous appliquons à toutes nos activités, est de toujours tenir compte de l'opinion du public et des intéressés touchés directement par nos recommandations. En fait, c'est là une exigence que nous impose le Traité relatif aux eaux limitrophes.

Pour ce qui est des questions liées à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, les rapports publiés et présentés aux gouvernements tous les deux ans sont le principal moyen de communication que nous utilisons pour leur transmettre nos constatations, nos conclusions et nos recommandations. J'aimerais maintenant aborder certaines de ces constatations et recommandations.

Dans la dernière partie de cet exposé, j'aborderai certaines des principales considérations et recommandations exprimées récemment par la Commission mixte internationale que nous estimons utile dans nos et vos délibérations. Elles concernent principalement les substances toxiques rémanentes dans l'écosystème du bassin des Grands Lacs, et on peut en prendre connaissance en consultant les Cinquième, Sixième et Septième rapports biennaux sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, présentés en 1990, en 1992 et en 1993 respectivement. Ces documents, et d'autres auxquels je ferai référence, seront mis à votre disposition si vous avez besoin de plus de détails.

Les recommandations et le mandat que nous avons reçu pour les appliquer, a trait directement à la mise en oeuvre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Cet Accord a eu comme effet entre autres de catalyser un grand nombre d'activités de recherche et de surveillance qui ont fait des Grands Lacs l'un des écosystèmes les plus étudiés au monde. Ces recherches portent de plus en plus sur l'omniprésence et les impacts d'une variété de sustances toxiques rémanentes, dont bon nombre sont des composés organiques chlorés.

[*Translation*]

The Commission is also assisted by 20 expert advisory boards whose membership is drawn equally from both Canada and the United States. When serving on the Commission, the members of our advisory boards act in their personal and professional capacities and not as representatives of their home agencies or countries.

Of all the international joint commission's responsibilities, the one which occupies by far the greater portion of our time and resources is the reference given to the Commission in the Canada–United States Great Lakes Water Quality Agreement of 1978. The purpose of that agreement and of the general and specific objectives set out in it is to restore and maintain the chemical, physical and biological integrity of the Great Lakes Basin ecosystem.

The task of the International Joint Commission is to assist the governments of the two countries in implementing the Agreement. We do so by collecting and analyzing data and assessing and reviewing the programs of the governments and of the Great Lakes States and Ontario jurisdiction.

A key factor in our studies and behind our recommendations to the governments is not only recommendations made to us by advisory boards and experts staff but the views of the public and of the wide range of interests that might be affected by matters relating to the quality of the Great Lakes.

Ensuring that we hear the views of the public and affected interests is a basic principle of our operations across the full range of our activities. In fact we are required to do this by the Boundary Waters Treaty.

On matters relating to the Great Lakes water quality, our principal vehicle in conveying findings, conclusions and recommendations to governments are the reports which we publish and submit to the governments biannually. It is some of those findings and recommendations to which I now wish to turn.

In the remainder of the statement, I will review some of the principal considerations and recommendations made recently by the International Joint Commission that we believe are pertinent to our and your deliberations. They primarily concern persistent toxic substances in the Great Lakes Basin ecosystem, and are to be found in the 5th, 6th and 7th biannual reports on Great Lakes Water Quality signed in 1990, 1992 and 1993 respectively. Copies of these documents and others that I will refer to are available to you if you wish more details.

The recommendations, and our mandate for making them, relate directly to the implementation of the Great Lakes Water Quality Agreement. This Agreement has, among other things, been a catalyst for a large amount of research and monitoring activity that makes the Great Lakes one of the most intensively studied ecosystems in the world. Increasingly, that research has addressed the ubiquitous presence and impacts of a variety of persistent toxic substances, many of them chlorinated organic compounds.

[*Texte*]

Les recommandations et la stratégie proposées par la Commission mixte intenationale sont par conséquent issues tout d'abord d'une riche base de données de recherche et de surveillance portant directement sur les Grands Lacs.

[*Traduction*]

The recommendations and the strategy proposed by the International Joint Commission have hence emerged firstly from a rich base of research and monitoring directly pertaining to the Great Lakes.

• 0850

La substance et les répercussions de ces travaux vous ont été présentées au cours des années par les experts membres des comités consultatifs internationaux créés en vertu de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et par la Commission mixte internationale, notamment les quatre comités suivants: le Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs, constitué principalement de gestionnaires des ressources et de la surveillance de l'environnement oeuvrant dans le secteur du bassin des Grands Lacs et du Saint–Laurent; le Conseil consultatif scientifique, chargé de fournir des avis scientifiques sur les questions relatives à cet Accord; le Conseil des gestionnaires de la recherche des Grands Lacs qui coordonnent et étudient les besoins de recherche et de gestion de la recherche et qui tiennent également un inventaire de ces recherches; le Groupe de travail sur l'élimination virtuelle, un comité spécial formé de membres provenant de divers secteurs d'intérêt, qui a élaboré et proposé une stratégie d'élimination virtuelle, c'est–à–dire quasi totale, des substances toxiques rémanentes dans le bassin des Grands Lacs.

The essence and implications of this work have been expertly presented to us over the years by the International Advisory committees established by the Great Lakes Water Quality Agreement and the International Joint Commission: the Great Lakes Water Quality Board consisting primarily of resource and environmental control managers from around the Great Lakes–Saint Lawrence Basin; the science advisory board which is charged with providing scientific advice pertinent to the Agreement; the Council of Great Lakes Research Managers which coordinates and considers research and research–management needs including a research inventory; the Virtual Elimination Task Force, which was an *ad hoc* committee with participants from a variety of interests, which developed a proposed strategy for the virtual, that is practically total, elimination of persistent toxic substances from the Great Lakes Basin.

Parmi tous les aspects de l'étude approfondie de la Commission mixte internationale au cours de la dernière décennie, signalons l'examen des recherches pertinentes effectuées dans d'autres parties du monde et l'intégration des connaissances et des opinions d'experts scientifiques dans divers domaines, provenant d'organismes environnementaux et autres, de l'industrie et du grand public.

Other aspects of the International Joint Commission's extensive inquiry over the past decade have included consideration of the relevant research in other parts of the world and an integration of the knowledge and opinion from scientific experts in diverse disciplines, from environmental and other organizations, from industry and the public.

La plus grande partie de l'information a été Recueillie à l'occasion des réunions biennales de la Commission mixte internationale, dont la plus récente a eu lieu en octobre 1993, à Windsor, et à laquelle environ 2 000 personnes ont activement participé. En fait, l'information nous est parvenue des échanges entre tous les secteurs intéressés, la Commission mixte internationale et ses experts à l'occasion de ces réunions générales, et aussi lors de réunions plus modestes, d'ateliers techniques, de tables rondes et d'exposés présentés directement à la Commission mixte internationale.

Much of this information has been garnered through the biannual meetings of the International Joint Commission. The most recent was held in October, 1993 at Windsor where about 2,000 people participated. In fact, information has flowed from exchanges of information between all interest sectors, the International Joint Commission and its experts both at these large meetings and from smaller scale meetings, technical workshops, round tables and direct presentations to the International Joint Commission.

Finalement, l'approche recommandée par la Commission mixte internationale était basée sur plusieurs prémisses et conclusions subséquentes dont je vous entretiendrai maintenant.

Ultimately, the approach recommended by the International Joint Commission was based on several premises and subsequent conclusions that I wish to review for you.

Premièrement, par l'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, les gouvernements des États–Unis et du Canada se sont engagés à adopter une politique d'élimination virtuelle des substances toxiques rémanentes, avec comme objectif les déversements nuls, et à protéger la santé humaine. On parle de déversements nuls. Naturellement, on entend plus souvent l'expression anglaise «*zero discharge*».

Firstly, the Great Lakes Water Quality Agreement commits the American and Canadian governments to a policy of virtually eliminating persistent toxic substances and a philosophy of zero discharge, and to protect human health. In French we talk about "déversements nuls" although, of course, the English expression "zero discharge" is often heard.

I'll come back to this notion later on.

Je reviendrai à cette notion plus tard.

Comme c'est dans ce contexte qu'on doit analyser la politique de la Commission mixte internationale, j'élaborerai un peu sur cet aspect.

This is the context for the International Joint Commission's policy analysis, so I might expand on this point somewhat.

[*Text*]

Les objectifs de l'Accord de 1978 entre le Canada et les États–Unis relatif à la qualité des Grands Lacs sont: de rétablir, de conserver et de protéger l'intégrité chimique, physique et biologique de l'écosystème du bassin des Grands Lacs; de se donner des moyens de mieux comprendre cet écosystème; d'éliminer ou de réduire la pollution dans les Grands Lacs.

Plus particulièrement, les gouvernements du Canada et des États–Unis ont entrepris d'éliminer la presque totalité des apports de toutes les substances toxiques rémanentes dans le but de protéger la santé humaine et de veiller à ce que les organismes aquatiques demeurent en bonne santé, qu'ils continuent de se reproduire et que les humains continuent d'en profiter dans le cadre de l'approche du déversement nul de substances toxiques rémanentes.

Dans cet Accord, on définit une substance toxique rémanente comme ayant une demi–vie supérieure à huit semaines dans l'eau. C'est une notion très importante qu'on va comparer à quelque chose qui a été proposé récemment par le gouvernement. La Commission mixte internationale a proposé d'étendre la définition à tous les milieux ainsi qu'aux substances qui s'accumulent dans les organismes vivants. Ce sont des propriétés qui font que même d'infimes quantités de ces substances sont préoccupantes, car avec le temps, elles s'accumulent dans la chaîne alimentaire et leur concentration augmente dans les êtres vivants.

Ce phénomène fait que les concepts classiques de «rejets admissibles», de «capacité vectrice» ou de «concentrations seuils», ou toute autre expression définissant «zéro» comme étant quelque chose qui approche zéro, utilisés dans la réglementation canadienne selon la méthode utilisée pour mesurer les quantités admissibles de polluants, sont inutilisables dans le cas de substances toxiques rémanentes dans le contexte d'un écosystème. Cette observation prend plus d'importance lorsqu'on examine certaines des préoccupations concernant les impacts de ces substances.

• 0855

Toutefois, malgré l'objectif fixé et les engagements renouvelés dans l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, des centaines, sinon des milliers de substances toxiques rémanentes continuent d'être rejetées impunément dans l'écosystème des Grands Lacs par le biais de canalisations, de sites d'enfouissement de déchets dangereux et, de plus en plus—nous commençons d'ailleurs à nous en apercevoir—, de dépôts atmosphériques. Les autorités réglementaires, tant au Canada qu'aux États–Unis, continuent malheureusement d'autoriser ces rejets dans l'environnement en fixant des limites admissibles arbitraires, non égales à zéro, ou en abordant la question sous un mauvais angle d'après notre propre appréciation.

L'intention des gouvernements des États–Unis et du Canada était pourtant explicite, et la Commission mixte internationale accorde une grande importance à cet aspect de l'Accord sur les substances toxiques rémanentes, notamment depuis qu'elle est

[*Translation*]

The 1978 Great Lakes Water Quality Agreement's purpose is: to restore, maintain and protect the chemical, physical and biological integrity of the Great Lakes Basin Ecosystem; to develop the means to understand the ecosystem better and to eliminate or reduce pollution into the Great Lakes System.

More specifically, the governments of Canada and the United States undertook to virtually eliminate the inputs of all persistent toxic substances in order to protect human health and to ensure the continued help and productivity of living aquatic resources and their human use, within a philosophy of zero discharge of inputs.

The definition of a persistent toxic substance in the Agreement is a substance with a half–life greater than eight weeks in water. This is a very important notion which will be compared to something that was proposed recently by the government. The International Joint Commission has proposed an expanded definition to encompass all media, as well as substances that bio–accumulate in living organisms. It is these properties that make even very small quantities of these substances of concern because, over time, they bio–accumulate in the food chain and bio–magnify in living creatures.

This phenomenon makes the conventional regulatory concepts of ''allowable discharge'', ''carrying capacity'' or ''threshold concentration'' or any other expression defining ''zero'' as something close to zero, and used in the Canadian regulations depending upon how you want to measure acceptable amounts of pollution, unusable for persistent toxic substances in an eco–systemic context. This observation is reinforced by some of the concerns about the impacts of these substances to which I will turn in a few moments.

Despite the purpose and renewed commitment of the Great Lakes Water Quality Agreement, however, there are hundreds if not thousands of persistent toxic substances still being emitted into the Great Lakes ecosystem through pipes, from hazardous waste sites and increasingly—we are coming to learn—through deposition from the air. Regulatory authorities in both Canada and the United States continue to permit such releases into the environment by setting arbitrary, non–zero allowable limits or otherwise failing to address them in an appropriate way.

The intent of the governments of the United States and Canada was explicit and the International Joint Commission has placed great importance on this aspect of the agreement dealing with persistent toxic substances, particularly since it became

[*Texte*]

convaincue, par suite de données qui ne cessent de s'accumuler au sujet de leurs impacts sur une foule d'espèces, y compris l'espèce humaine, que la présence, l'utilisation et la réduction des substances toxiques rémanentes constituent un problème des plus graves qui menace l'intégrité de l'écosystème des Grands Lacs. Le genre humain est partie intégrante de cet écosystème.

Le deuxième élément de la stratégie proposée par la Commission mixte internationale repose donc sur des données prouvant de plus en plus que les substances toxiques rémanentes ont des incidences sur la santé et l'intégrité des écosystèmes et, par conséquent, sur la santé humaine. Diverses études indépendantes démontrent que ces substances ont des effets sur la santé; il s'agit principalement de travaux de recherche sur la faune, mais certains portaient aussi sur les humains. En outre, la Commission mixte internationale, après avoir examiné les avis formulés par son Conseil consultatif scientifique, composé de gens renommés,tant du gouvernement que du monde académique, du monde commercial et du monde industriel, est arrivée à la conclusion que le rejet de toute substance toxique rémanente, quelle qu'en soit la quantité, toute négligeable qu'elle puisse paraître selon les normes habituelles que j'appellerais instantanées, est tout au moins incompatible avec l'intégrité de l'environnement et est probablement de nature à la mettre sérieusement en danger. Ces prémisses découlent des principaux résultats présentés dans les trois derniers rapports biennaux publiés par la Commission mixte internationale.

Vous savez probablement que ces résultats n'ont pas été sans soulever la controverse, mais les conclusions de la Commission mixte internationale sont de plus en plus partagées par d'autres organismes internationaux, des organismes de santé nationaux et par de nombreux scientifiques individuellement. Le récent rapport du gouvernement des États–Unis sur les dioxines appuie nos conclusions, et il y a maintenant une très longue liste d'articles scientifiques pertinents publiés partout dans le monde qui signalent non seulement les effets cancérigènes des diverses substances toxiques rémanentes, mais également une foule d'autres effets de nature physiologique, neurologique, comportementale et génétique, certains pouvant s'oberver sur plusieurs générations, hélas. Les données s'accumulent également, notamment dans des études faites par Santé Canada, sur la présence de ces substances dans les tissus humains et sur leurs incidences directes sur la santé.

Cette situation a conduit la Commission mixte internationale à déclarer dans son cinquième rapport en 1990, et à le répéter par la suite, que «ce que nous faisons aux Grands Lacs, nous le faisons à nous–mêmes et, par responsabilité directe, à nos enfants.» Cette déclaration a été suivie d'une série de conclusions et de recommandations concernant le changement de cap que la société doit adopter face aux mesures correctrices et préventives à prendre. On dit notamment que les recherches plus poussées, bien qu'elles soient nécessaires, ne doivent pas remplacer les mesures qui doivent être prises immédiatement, mais plutôt les renforcer.

L'élément suivant de la stratégie de la Commission mixte internationale est l'adoption de l'approche de la valeur probante, *the weight of evidence*, qui a été proposée par le Conseil consultatif scientifique il y a plusieurs années. Elle a

[*Traduction*]

convinced by the accumulating evidence of impact on a wide range of species including humans, that the presence, use and control of persistent toxic substances is a most serious issue confronting the integrity of the Great Lakes ecosystem.

The second element underlying the International Joint Commission's proposed strategy, therefore, is the increase in evidence of demonstrated impacts by persistent toxics on the health or integrity of ecosystems, including human health. Health effects have been demonstrated by various independent studies, primarily by research concerning wildlife but also about humans. Furthermore, the International Joint Commission, having considered the advice of its Science Advisory Board, concluded that any persistent toxic substances when released in any quantity, however negligeable they might appear in conventional terms, according to what I would call immediate standards, are ultimately inconsistent at best with and likely harmful to the integrity of the environment. These premisses underlie the major findings of the past three biannual reports of the International Joint Commission.

As you may be aware, these findings are not without controversy, but increasingly the International Joint Commission is being supported in its conclusions by other international bodies, national health organizations and many individual scientists. The recent United States government report on dioxin also reinforces our view that there is now a very long bibliography of relevant scientific studies around the world which report not only carcenogenic effects of a variety of persistent toxic substances, but also a range of other physiological, neurological, behavioral and reproductive effects, some of them unfortunately inter–generational. There is also increasing evidence, including Health Canada studies, of the presence of these substances in human tissue and of impacts on human health.

This state of affairs led the International Joint Commission to declare in the fifth biannual report, signed in 1990, and subsequently to reiterate, that ''what we do to the Great Lakes, we do to ourselves and our children''. There followed a series of conclusions and recommendations concerning a shift in approach that society needs to take towards remedial and preventive actions. The recommended approach includes an attitude that further research, although needed, should not replace immediate action but reinforce it.

The next element of the International Joint Commission's approach was adoption of a weight of evidence approach, suggested by the Science Advisory Board several years ago. It has since been accepted by other advisory bodies both in North

[*Text*]

depuis été adoptée par d'autres organismes consultatifs en Amérique du Nord et ailleurs, et elle figure également dans les déclarations écrites des gouvernements, qui s'en servent comme fondement de leurs actions. L'approche de la valeur probante est essentielle pour les décisionnaires qui doivent accepter ou examiner toutes les données disponibles et qui doivent agir immédiatement au lieu d'attendre les preuves directes, irréfutables et parfois regrettables des dommages éventuels, ou malheureusement passés, risquant ainsi qu'il soit trop tard.

[*Translation*]

America and internationally, as well as by the written statements of governments as a basis for reaction. The weight of evidence approach is basic to the ability of policy makers to accept and consider all available evidence and to move forward, rather than waiting for irrefutable and sometimes regrettable proof of damage unfortunately already done, therefore risking to act when it may be too late.

• 0900

Cette approche, dans l'optique de la Commission mixte internationale, signifie qu'il faut tenir compte de diverses études effectuées dans toute une gamme de conditions et, ensuite, si la tendance ou la probabilité est forte qu'il y ait un lien entre une substance et un dommage constaté, qu'il faut prendre des mesures pour faire cesser les rejets de cette substance dans l'environnement sans attendre d'obtenir une preuve absolue que cette substance a causé du tort à des humains. Cette approche peut être mise en opposition avec le modèle plus exigeant de «cause–effet», ou on peut extrapoler la preuve hors de tout doute qui nous vient du monde juridique, mais elle peut également l'englober. Le modèle «cause–effet» requiert une preuve rigoureuse que telle substance chimique est la cause spécifique ou la source de pollution entraînant un dommage particulier. C'est une approche qui, dans le cas de la santé humaine, peut signifier que la maladie chez l'humain doit nécessairement précéder toute action. Ces recherches d'un type particulier sont toujours nécessaires, et elles sont même vitales, particulièrement dans des cas de mesures correctrices coûteuses, mais selon l'opinion exprimée par la Commission mixte internationale en 1992 et en 1993, elles ne sauraient être le seul mécanisme apte à déclencher des mesures contre le déversement incessant de substances toxiques rémanentes dans les écosystèmes.

This approach, in the International Joint Commission's usage, means taking into account a variety of studies across a range of circumstances, and then, if there is a strong tendency or probability of linkages between the substances and injury, taking action to stop the imput of those substances to the environment without waiting for absolute proof that a specific chemical has caused injury to humans. It can be contrasted to, but also can subsume, the more demanding "cause–effect" model, or we can extrapolate from the evidence to a belief beyond a reasonable doubt, as in the legal world. This model requires a rigorous proof of the specific cause or source of pollution which is leading to a specific injury by a specific chemical, an approach that in the case of human health, may mean that human illness must necessarily precede action. This kind of specific research is still, of course, needed, indeed it is vital, especially for expensive remedial efforts but, in the International Joint Commission's view expressed in 1992 and 1993, it should not be the sole triggering mechanism for action against the continuing inflow of persistent toxics into ecosystems.

Allow me to make an *aparté* here to remind you of a conclusion of my former American colleague from the United States who used to say that the only person who will have the absolute proof of a poison will be the last inhabitant on earth, and this is not acceptable.

Permettez–moi de vous rappeler, en apparté, la conclusion d'un de mes anciens collègues américains qui disait que la seule personne qui aurait la preuve absolue de l'existence d'un poison serait le dernier habitant de la terre, et cela est innaceptable.

En ce qui concerne la probabilité d'atteinte à la santé humaine, la nature de l'atteinte prévue des points de vue de la capacité de reproduction et du comportement a mené la Commission mixte internationale à la conclusion que l'élimination des substances toxiques rémanentes ne devrait pas faire l'objet d'un calcul des risques et des avantages selon lequel on évaluerait les risques de dommages causés par ces substances par rapport à leurs avantages. On ne négocie pas la santé de la communauté.

With respect to the probability of injury to human health, the nature of the projected injury relating to reproductive capacity and behavioral endpoints, led the International Joint Commission to conclude that elimination of persistent toxic substances should not be subject to the kind of risk–benefit calculation that weights the risk of harm against benefits. There are no negociations when it comes to the community's health.

Premièrement, cette approche ne figure pas dans l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans des Grands Lacs. Deuxièmement, presque tous les types de risque dont on vient de parler, qui peuvent toucher les générations à venir, devraient être considérés comme trop grands et inacceptables.

First, it is not the approach of the Great Lakes Water Quality Agreement. Second, virtually any risk of the types referred to a few moments ago, with implication for future generations, should be considered too high to accept.

L'approche de la Commission mixte internationale est également fondée sur la reconnaissance de deux principes fondamentaux en ce qui concerne le protection de l'environnement et de la santé humaine: premièrement, que la

The International Joint Commission's approach is also based on the recognition of two fundamental principles for the protection of the environment and human health: first, that pollution prevention at the source is preferable to remedial

[*Texte*]

prévention de la pollution à la source est préférable à des mesures correctrices subséquentes prises après la contamination de l'environnement ou les dommages qui en ont résulté; deuxièmement, que la protection de la santé est préférable à la lutte contre la maladie et aux soins curatifs. Ces deux principes font partie de la notion large de la santé qui a été adoptée par l'Organisation mondiale de la santé. Cette définition de «santé» englobe divers environnements et touche à d'autres dimensions en matière de sécurité personnelle et sociale. En d'autres termes, comme Canadiens, nous croyons plus à la campagne ParticipAction qu'à n'importe quelle autre campagne lancée par les gouvernements.

Ces principes commandent l'adoption d'une stratégie de prévention de la pollution au sens large, plutôt qu'une stratégie de lutte contre la pollution. J'aime mieux des campagnes qui tendent à enrayer le crime que des campagnes qui tendent à contrôler le crime. En général, une stratégie de prévention signifie qu'il faut veiller à assurer la sécurité en n'utilisant pas de substances dangereuses ou leurs précurseurs, car des facteurs humains font en sorte qu'il est inévitable que des rejets accidentels se produisent ou que des procédés ne soient pas totalement maîtrisés. De telles substances ou procédés ne devraient être autorisés que s'ils ont une valeur inestimable pour la société, et encore à condition qu'on puisse garantir l'innocuité totale de ces substances dangereuses dans le cadre de leur fabrication.

Ensuite, la Commission mixte internationale a adopté et en a exhorté d'autres à adopter le principe de l'inversion du fardeau de la preuve. En vertu de ce principe, pour toutes les substances chimiques, sans exceptions, raisonnablement soupçonnées d'avoir des effets sur l'environnement ou la santé selon le principe de la valeur probante énoncé précédemment, le fardeau de la preuve de leur innocuité devrait reposer sur le promoteur ou le producteur, et le gouvernement n'aurait plus à prouver la nocivité de cette substance avant d'en interdire l'utilisation, la production, l'importation et l'exportation. Dans le cas des substances existantes, cette politique prévoit également la diminution graduelle de leur utilisation, de leur fabrication, de leur importation et, en pensant aux autres pays, de leur exportation.

• 0905

L'approche réglementaire classique, qui consiste à interdire ou à réduire les substances chimiques sur une base individuelle lorsqu'il est prouvé qu'elles présentent des risques pour l'environnement ou les humains, est inefficace dans le cas des substances toxiques rémanentes. C'est également une approche à la fois coûteuse et laborieuse, car il y a plusieurs milliers de susbtances potentiellement dangereuses à analyser avec des ressources financières et analytiques plutôt limitées. L'approche préconisée est de définir autant que possible des catégories et des combinaisons de substances.

Beaucoup de données indiquent que des substances organiques chlorées sont formées et libérées dans l'environnement dans le cadre de procédés de production contrôlés et sous forme de sous–produits connus, mais également par le mélange accidentel de chlore et de résidus chlorés avec des substances organiques dans le cadre d'un procédé de fabrication, dans le flux de déchets ou dans l'environnement, plus particulièrement sous forme de chloroforme.

[*Traduction*]

action after environmental contamination or its subsequent harm has occurred, and second, health protection is superior to disease control and remedial health care. These both fall within the broad understanding of health adopted by the World Health Organization. That organization's definition of "health" includes various environmental as well as other personal and social security dimensions. In other words, as Canadians, we believe in the particip Action campaign more than in any other campaign launched by governments.

These principles raise the need to adopt a pollution prevention strategy that is broadly based, rather than a pollution control strategy. I personally prefer campaigns aimed preventing crime than those aimed at controlling crime. In general, a prevention strategy means that you should ensure safety by not using dangerous substances or their precursors, since human factor seem inevitably to lead to accidental releases or the processes cannot be completly controlled. Only if such substance or process is of compelling value to society should it continue, and then only if you can guarantee the complete control of a dangerous substance within the production process.

Next, the International Joint Commission has adopted and has urged others to adopt the principle of reverse onus. According to this principle, for all chemicals without exception for which environmental or health affects are reasonably suspected on the basis of weight of evidence, the onus should be on the proponent or producer to demonstrate safety rather than on governments to prove harm, before it is used, produced, imported or exported. The corollary of this policy for existing substances is a gradual phase out or sunsetting of their use, production, importation and, if we think of other countries, exportation.

The traditional regulatory approach to prohibiting or controlling chemical substances one at a time, based on demonstrated risk to the environment or humans, is ineffective in dealing with persistent toxic substances. It is also both costly and time consuming, as there are many thousands of potentially hazardous substances to be tested with limited physical and analytical resources. The preferred approach is to identify classes and combinations of substances whenever possible.

There is strong evidence that chlorinated organic substances are formed and released in the environment both as part of controlled production processes and as known byproducts, but also inadvertently by the mixing of chlorine and chlorinated residuals with organic material in the manufacturing process, waste stream or in the environment, particularly in the form of chloroform.

[*Text*]

Un grand nombre de ces composés ont été identifiés et sont connus et certains peuvent être inoffensifs, mais un grand nombre sont considérés comme dangereux, ont des propriétés semblables à celles des composés considérés comme dangereux ou ont des effets inconnus jusqu'à maintenant. En outre, il n'est pas toujours possible de déterminer précisément la composition de ces mélanges, notamment lorsqu'ils se forment dans l'environnement.

La Commission mixte internationale a également fondé ses conclusions, en partie du moins, sur le fait qu'une technologie existe ou peut être mise au point pour remplacer la plupart, sinon tous les produits et procédés qui font appel à des substances toxiques rémanentes ainsi qu'au chlore et à ses composés. Il est admis que des conséquences socio–économiques et autres peuvent être liées à l'élimination graduelle de substances comme le mercure et le chlore et qu'il faut tenir compte de certaines conséquences liées à l'utilisation subséquente des substances chimiques de rechange avant de fixer un échéancier et de décider de la stratégie à adopter. Ce processus devrait faire l'objet de consultations entre les gouvernements, l'industrie et les autres intervenants.

Il a également été reconnu de façon explicite que certains usages du chlore peuvent présenter des avantages incalculables pour la santé publique. En passant, il n'est pas question de remplacer le chlore par la fièvre typhoïde. On a été accusés de cela, mais il ne s'agit pas d'abolir le chlore à n'importe quel prix. On pense notamment aux usages pharmaceutiques et aux procédés de traitement de l'eau. La Commission mixte internationale a fait remarquer tout particulièrement qu'il faudrait peut–être exempter certains produits pharmaceutiques, par exemple. Des études d'experts ont indiqué que, mis à part les produits susmentionnés, la plupart des dérivés chlorés pourraient être remplacés avec le temps sans que cela entraîne des coûts exorbitants comme certains l'on prédit. Ils nous ont prédit l'apocalypse.

La Commission mixte internationale a conclu que le seul moyen d'empêcher la formation de composés organiques chlorés, dont plusieurs sont rémanents et toxiques, est d'éliminer les substances qui en sont les précurseurs, soit le chlore et ses composés. Cette conclusion a suscité un débat passionné qui a culminé en la présence de quelque 2 000 tenants des deux camps lors de notre réunion biennale sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, en octobre 1993. D'un côté, comme dans un match de boxe dans un ring, nous avions le Mouvement vert et, de l'autre côté, nous avions l'industrie. Ce fut une expérience inoubliable que de voir ces deux extrêmes face à face dans la même arène. Les gouvernements du Canada et des États–Unis étaient d'avis qu'il n'est pas pertinent de réunir ces substances dans une même catégorie et qu'il est préférable de les évaluer individuellement selon l'approche qui consiste à déterminer les causes, les effets et les risques. Respectueusement, nous ne sommes pas de cet avis, comme nous l'avons dit auparavant.

• 0910

La Commission mixte internationale estime que, malgré le débat qui fait rage, la validité de ses hypothèses et de ses conclusions n'a pas été ébranlée au cours des cinq dernières années, soit depuis que cette question a été soulevée. Au

[*Translation*]

While many such compounds are identified and known, and some may indeed be harmless, a great number are known to be harmful, have characteristics similar to those known to be harmful or have unknown affects. Furthermore, the precise combination of substances, particularly those formed in the open environment, cannot always be controlled.

The International Joint Commission also based its conclusions in part on the knowledge that technology exists or can be developed to replace most if not all of the products and processes that rely on persistent toxic substances and on chlorine and its compounds. It is recognized that there may be socio–economic and other consequences of sunsetting substances such as mercury and chlorine and certain implications to the subsequent use of alternative chemicals that should be taken into account in determining the timetable and strategy to be adopted. It is this process that should be the subject of consultations between the governments, industry and other affected interests.

It was also explicitly recognized that some specific uses of chlorine may have overwhelming public health benefit. By the way, replacing chlorine against typhoid is not being considered. We were accused of that, but our intention is not to eliminate chlorine at any price. Chlorine may be used for specific uses including pharmaceutical and water treatment processes. The International Joint Commission specifically noted that certain pharmaceuticals may need to be excepted. Consultant studies have indicated that, once these items are set aside, most uses of chlorine–derivative products can be replaced over time without the tremendous costs that have been predicted by some which have been apocalyptic.

The International Joint Commission concluded that the only sure way to prevent the formation of chlorinated organic compounds, many of which will be persistent and toxic, is ultimately to eliminate the common precursor substance, chlorine and its compounds. This conclusion led to a vigorous debate culminating in the attendance of about 2,000 people on both sides of the issue at our biannual meeting on Great Lakes Water Quality in October, 1993. It was like a boxing match: in one corner, there was the Green Movement and in the other corner, the industry. It was an unforgettable experience to see the people from the two opposite ends in the same room. The view of the federal governments of Canada and the United States has been that it is inappropriate to tackle these substances as a class but rather they should be assessed individually, based on cause–effect and risk assessment. Respectfully, we have already made it clear that that is not our point of view.

Despite the debate, it is the International Joint Commissions's view that the validity of premises and conclusions have not been shaken in the past five years since the issue was raised. Rather, we have found that the balance of newly

[*Texte*]

contraire, le bilan des données récemment acquises a augmenté nos inquiétudes face à la menace que constitue la bioaccumulation des substances organiques chlorées pour l'intégrité de l'écosystème des Grands Lacs. Ces données proviennent, entre autres, d'un nombre croissant d'études à travers le monde qui établissent un lien entre des substances précises, notamment les organochlorés, et des effets pseudo–hormonaux, neurologiques, comportementaux et cancérigènes, certains s'exerçant sur l'appareil reproducteur et comportant des incidences s'étendant sur plusieurs générations. Selon nous, le fait que nombre de ces études aient été effectuées ailleurs que dans le bassin des Grands Lacs n'en diminue pas la pertinence, mais, au contraire, vient plutôt les renforcer.

La Commission mixte internationale a proposé que la prochaine phase des discussions, auxquelles doivent participer tous les intéressés, tant au sein des gouvernements et de l'industrie que dans le secteur de la main d'oeuvre, porte principalement sur la transition qui doit s'effectuer entre le type d'économie actuelle et une économie faisant appel à des substances et précurseurs toxiques moins rémanents que le chlore. La clé du progrès consiste à cesser de se demander si ces substances doivent être éliminées graduellement et à déterminer comment on peut aller de l'avant en créant le moins de perturbations économiques et sociales possible tout en arrêtant d'intoxiquer notre population.

Nous terminerons ces remarques en résumant certaines recommandations des Cinquième, Sixième et Septième rapports biennaux sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, présentés respectivement en 1990, 1992 et 1993, qui pourraient être particulièrement pertinentes pour nos délibérations. Bien que ces recommandations se rapportent à des mesures requises pour appliquer l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, elles pourraient également avoir une portée plus grande. Comme on l'a indiqué dans le Septième rapport biennal sur les Grands Lacs, présenté en 1993, l'Accord relatif à la qualité de l'eau et les activités s'y rapportant ont des incidences qui débordent les frontières du bassin hydrographique des Grands Lacs. Par exemple, comment peut–on analyser les choses dans l'écosystème en isolant le Saint–Laurent du bassin des Grands Lacs? C'est une notion qui m'a toujours dépassé. Certaines de ces activités constituent un modèle à partir duquel on peut décider des mesures à prendre ailleurs, mais nous sommes également conscients que la réduction des rejets de substances toxiques rémanentes dans les Grands Lacs exige que des mesures soient prises, non seulement à l'échelle régionale, mais également à l'échelle nationale, continentale et même maintenant, avec les transitions de l'air, à l'échelle mondiale.

Permettez–moi de vous donner un sommaire de nos conclusions récentes, qui sont d'une importance capitale. Monsieur Caccia, lorsque j'avais été nommé commissaire en 1990, il avait fallu que je m'instruise sur toute l'histoire de la Commission mixte internationale. Nous avions alors avancé certaines de ces recommandations. J'avais été moi–même convaincu, à l'époque, de me lancer dans cette affaire, mais depuis ce temps–là, notre conviction est de plus en plus renforcée par les conclusions scientifiques qui nous arrivent de partout au monde.

[*Traduction*]

available evidence increased our concern for the integrity of the Great Lakes ecosystem due to the bioaccumulation of chlorinated organic substances. The evidence includes a mounting number of studies around the work that link specific substances, notably organochlorines to pseudo–hormonal, neurological, behavioral as well as carcinogenic effects, some linked to reproductive systems and inter–generational impacts. The fact that many of these studies are outside the Great Lakes Basin enhanced rather than diminished their relevance, in our view.

The International Joint commisions has proposed that the next phase of discussion, which needs to involve all interests including the governmental, business and labour sectors, should focus on the required transition from the current economy to one that relies on less persistent toxic substances and their precursors such as chlorine. The key to progress is to move from debating whether these substances should be phased out, to assessing how progress can occur with minimal economic and social disruption and how our population can be detoxified.

We will close these remarks by summarising some of the recommendations of the Fifth, Sixth and Seventh Biennial reports on Great Lakes Water Quality, signed in 1990, 1992 and 1993 respectively, that may be especially pertinent to your deliberations. While, I reiterate, these recommendations concern actions required to ensure the implementation of the Great Lakes Water Quality Agreement, they may also have wider significance. As pointed out in the Seventh Biennial Report, signed in 1993, the Great Lakes, the Water Quality Agreement and activities pursuant to it have implications beyond the mapped boundaries of the Great Lakes water basin. For example, how it is possible to analyse an ecosystem while dissociating the St. Lawrence from the Great Lakes water basin? This has always been beyond me. In part, they are a model for framing action elsewhere but, also, we now understand that controlling the input of persistent toxic substances to the Great Lakes requires action that goes beyond the regional to the national and continental scales, an now, even global, with air transitions.

Allow me to give you a summary of our most recent conclusions which are of extraordinary importance. Mr. Caccia, when I was appointed commissioner in 1990, I had to have a crash course on the history of the International Joint Commission. At the time, we had made some recommendations. I was already convinced that the thing to do was to go ahead, but since then, we have seen our convictions reinforced by the scientific data we are receiving form all over the world.

[*Text*]

Aujourd'hui, c'est avec fierté que nous vous présentons des choses qui datent déjà de quatre ans, mais dont l'importance n'a pas diminué. Permettez–moi de vous citer ces recommandations.

Sommaire des recommandations du Cinquième rapport biennal présenté en 1990, du Sixième rapport biennal présenté en 1992 et du Septième rapport biennal présenté en 1993, auxquels j'ai eu l'occasion de participer:

– Que les gouvernements prennent toutes les mesures disponibles pour mettre fin au déversement de substances toxiques rémanentes dans l'environnement des Grands Lacs; c'est succinct et direct, mais complet;

– Que les gouvernements adoptent une stratégie binationale coordonnée afin de stopper les apports de substances toxiques rémanentes dans l'environnement des Grands Lacs, en s'appuyant sur le cadre élaboré par le Groupe de travail sur l'élimination virtuelle (Septième rapport biennal, 1993);

• 0915

– Que les gouvernements adoptent un calendrier précis pour l'élimination virtuelle dans le bassin des Grands Lacs (voir le Septième rapport biennal);

Il faut dire que nous avions déjà recommandé au gouvernement d'établir un échéancier. Comme on ne nous a pas répondu, dans le Deuxième rapport, nous leur avons demandé de nous donner un échéancier précis. On avait proposé d'utiliser le Lac Supérieur comme avant–projet pour la mise en oeuvre de la politique de déversement nul dans le Cinquième rapport biennal, un concept qui a été entériné par les gouvernements pour deux raisons: le Lac Supérieur est à la tête de la chaîne du bassin des Grands Lacs et du Saint–Laurent et c'est le lac qui est le moins attaqué par la pollution humaine. Il est inutile de s'attaquer à un résultat si on ne s'est pas attaqué à la source.

Voici la suite des recommandations.

– Que les gouvernements fédéraux du Canada et des États–Unis mettent sur pied et entretiennent des stations de surveillance des dépôts atmosphériques au sein d'un réseau intégré de surveillance, conformément aux exigences stipulées dans l'annexe 15 de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, car on possède peu de données sur ces aspects importants de la pollution du Lac Supérieur, par exemple.

Le président: Monsieur Lanthier, pouvez–vous continuer à faire de petits commentaires à la fin de chaque recommandation pour nous donner une idée de l'action entreprise ou non entreprise par le gouvernement? Ce serait très utile pour les membres du Comité.

M. Lanthier: Ces commentaires sont déjà dans le texte même. En réalité, la conclusion à laquelle nous arrivons est plutôt la prémisse. Nous avons examiné nos rapports récents, nous avons fait un texte et je vous donne en réalité la prémisse. Ce sont des explications que nous avons déjà données.

– Donc, que les gouvernements fédéraux du Canada et des États–Unis mettent sur pied et entretiennent des stations de surveillance de dépôts atmosphériques au sein d'un réseau intégré de surveillance, conformément aux exigences stipulées dans l'annexe 15 de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, car on possède peu de données sur cet aspect important de la pollution du Lac Supérieur;

[*Translation*]

Today, it is with some pride that we are submitting these recommendations the importance of which is no less for being four years old. Allow me to read those recommendations.

Summary of recommendations of the Fifth Biennal Report tabled in 1990, of the Sixth Biennal Report tabled in 1992 and of the Seventh Biennal Report tabled in 1993 and to which I was priviledged to participate:

—That goverments take every available action to stop the inflow of persistent toxic substances into the Great Lakes environment;this is succinct, direct, but thorough;

—That governments adopt a co–ordinated binational strategy to stop the imput of persistent toxic substances into the Great Lakes environment, using the framework developed by the International Joint Commission's Virtual Elimination Task Force (Seventh Biennal Report, 1993);

—Governments adopt a specific timetable for virtual elimination in the Lake Superior basin (Seventh Biennial Report);

Let me add that we had already recommended the adoption of a timetable. In the absence of any reply from the government, in the second report we asked for a specific timetable. Lake Superior was proposed as a pilot case for implementing zero discharge in the Fiftieth biennial Report, and idea that was embraced by Governments for two reasons: Lake Superior is at the head of the Great Lakes water basin and the St. Lawrence, and of all the lakes, it is the less affected by human pollution. It would be useless to tackle a problem anywhere but at the source.

Here is the rest of the recommendations.

—The Federal Governments of Canada and the United States establish and maintain monitoring stations for atmospheric deposition within an integrated network pursuant to Annex 15 of the Great Lakes Water Quality Agreement, since too little is known about this important aspect to the pollution of Lake Superior, for example.

The Chairman: Mr. Lanthier, would you continue to comment at the end of each recommendation to give us an idea of what has been done or hasn't been done by the government? It would be very useful to the members.

Mr. Lanthier: Comments are already in the text. In fact, our conclusion is more of a premise. We went back to our recent reports, we prepared a text, and what I'm giving you here are really premises. These are explanations that have already been given.

—I repeat, that the Federal Governments of Canada and the United States establish and maintain monitoring stations for atmospheric deposition within an integrated network pursuant to Annex 15 of the Great Lakes Water Quality Agreement, since too little is known about this important aspect to the pollution of Lake Superior.

[*Texte*]

Récemment, la ministre, l'honorable Sheila Copps, a déclaré, après avoir consulté les deux coprésidents de la Commission mixte internationale, que si on éliminait tous les apports de pollution des Grands Lacs, il resterait de 20 à 25 p. 100 de la pollution des Grands Lacs qui nous arriverait par l'air, de l'extérieur du bassin. Comme nous avons très peu de données, nous demandons aux deux gouvernements d'établir des stations qui pourraient attester de cet apport.

– Que les gouvernements élaborent et appliquent une législation, des normes ou des mesures réglementaires de nature à faire respecter les principes et les objectifs de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, et qu'ils veillent à ce que d'autres lois ou règlements n'entrent pas en conflit avec les objectifs de l'Accord, tel que nous allons vous le démontrer dans quelques instants pour répondre à une des questions préliminaires que vous m'aviez posées avant le débat de ce matin;

– Que les gouvernements appliquent avec davantage de rigueur le principe de l'inversion du fardeau de la preuve dans les cas des nouveaux produits chimiques;

Cette notion a été étendue à tous les produits chimiques dans le Septième rapport biennal. Autrement dit, nous recommandons qu'on demande aux gens qui veulent proposer de nouveaux produits chimiques à mettre sur le marché de prouver qu'ils ne sont pas nocifs au lieu de les laisser s'engager, quitte à ce que le gouvernement prouve par la suite qu'ils sont nocifs.

– Que les gouvernements adoptent l'approche de la valeur probante dans l'identification et l'élimination virtuelle des substances toxiques rémanentes et l'examen de leurs impacts;

– Que les gouvernements élargissent la définition donnée aux substances toxiques rémanentes de manière à ce qu'elle englobe les composés toxiques dont la demi–vie est de huit semaines dans tous les milieux environnementaux, et non uniquement dans l'eau, comme c'est le cas actuellement (Sixième rapport biennal, 1992);

– Que les gouvernements incluent les radionucléides qui répondent à des définitions d'une substance toxique rémanente dans leur stratégie d'élimination virtuelle;

• 0920

– Que les gouvernements établissent dans quelle mesure les déversements de 11 polluants critiques identifiés par le Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs, et dont on connaît les effets néfastes importants chez les organismes vivants, ont été pris en considération lors de la délivrance de permis et d'arrêtés d'intervention, et qu'ils donnent l'assurance que le déversement d'aucune de ces substances par les municipalités, les industries ou le trop–plein d'égout unitaire ne sera permis;

– Que les gouvernements établissent un calendrier pour l'élimination des BPC et cherchent à obtenir l'accord du public sur les façons de les détruire (Sixième rapport biennal, 1992);

– Que les gouvernements établissent un calendrier pour l'élimination du DDT, de la dieldrine, du toxaphène, du mirex et de l'hexachorobenzène et, en particulier, cherchent à faire interdire ces produits à l'échelle internationale;

[*Traduction*]

Recently, the Minister, the Hon. Sheila Copps, declared, after consulting the two co–chairmen of the International Joint Commission, that if we were to eliminate all the pollution sources in the Great Lakes, we would still be left with 20% to 25% of the pollution in the Great Lakes, and that would be airborne, coming from outside the basin. As we have very little data, we are asking both governments to establish monitoring stations in order to confirm those sources.

—That governments develop and implement legislation, standards and or regulatory measures that give enforceable effect to the principles and objectives of the Great Lakes Water Quality Agreement and ensure that other legislation and regulations are not inconsistent with agreement of objectives, as we will show you in a few minutes in answer to one of the questions that you had already asked before the debate this morning.

—That governments strengthen the principle of reverse onus for new chemicals;

This notion was extended to all chemicals in the 7th Biennial Report. In other words, we're recommending that people who wish to market new chemicals be asked to prove that they are not toxic, instead of letting them go ahead, leaving for the government to prove later that they are toxic.

—That governments adopt a weight of evidence approach to the identification and virtual elimination of persistent toxic substances and consideration of their impacts;

—That governments expand the Agreement's definition of persistence to include the half life of eight weeks in all environmental media rather than only water as at present (Sixtieth Biennial Report, 1992);

—That governments incorporate those radionuclides which meet the definition of persistent toxic substances into their strategy for virtual elimination;

—That governments report on the extent that the eleven Critical Pollutants identified by the International Joint Commission's Great Lakes Water Quality Board and known to have serious detrimental effects on living organisms have been explicitly incorporated into permits and control orders, and give assurances that they will not be permitted in any municipal, industrial or combined sewer overflow discharges;

—That governments sunset PCBs and seek public support for their destruction (Sixtieth Biennial Report, 1992):

—That governments sunset DDT, dieldrin, toxaphene, mirex and hexachorobenzene, including an international ban;

[*Text*]

Il n'est pas bon de les introduire ici ou de les exporter. On sait fort bien que ces produits–là vont nous revenir par la suite par la voie de l'air.

– Que les gouvernements fassent en sorte que soient modifiés les procédés de fabrication et les composés chimiques, en consultation avec l'industrie et les autres intérêts concernés, afin de mettre un terme à la production incidente de dioxines, de furanes et d'hexachlorobenzène (Sixième rapport biennal, 1992);

– Que les gouvernements révisent les pratiques d'utilisation et d'élimination du plomb et du mercure et interdisent à terme toutes les utilisations qu'on peut en faire;

– Que les gouvernements, en consultation avec l'industrie et les autres intérêts concernés, établissent des échéanciers pour bannir l'utilisation du chlore et des composés à base de chlore; on tiendra compte de considérations socio–économiques dans ces consultations (Sixième rapport biennal, 1992);

– Qu'on améliore la compréhension des mécanismes de la pollution des eaux souterraines et d'élimination des causes; il faudra faire de plus amples recherches dans ce domaine pour formuler des recommandations détaillées sur les substances toxiques rémanentes dans ce contexte;

– Que les gouvernements éliminent graduellement les installations d'incinération ou du moins éliminent les émissions de dioxines, de furanes, de BPC et de certains substances inorganiques, conformément à des normes uniformes d'incinération basées sur le principe des rejets nuls de substances toxiques rémanentes (réaffirmation d'une déclaration figurant dans le Raport de 1992 sur la qualité de l'air dans la région de Détroit–Windsor).

Enfin, la Commission mixte internationale a insisté sur le besoin capital et urgent d'une stratégie efficace visant l'élimination virtuelle des substances toxiques rémanentes dans l'écosystème des Grands Lacs. Tous les niveaux de gouvernement, l'industrie et la société tout entière doivent réorienter leurs approches en matière de prise de décisions, de manière à ce qu'à l'avenir, les facteurs environnementaux et socio–économiques soient examinés conjointement et publiquement dans une approche de consensus.

Les gouvernements, l'industrie, les travailleurs, le secteur environnemental, les consommateurs et les autres regroupements de citoyens ainsi que les individus doivent tous participer au processus de transition dans un effort concerté pour que s'opèrent les changements nécessaires dans notre façon d'aborder la prise des décisions concernant l'environnement, des décisions qui englobent toutes celles qui ont une portée économique. Cette transition doit se faire à tous les niveaux, aussi bien à l'échelle mondiale que sectorielle et individuelle. Dans ce dernier cas, il faut une bonne prise de conscience personnelle.

Allow me to close with a quote from our seventh biennial report:

> Governments must ask whether we can afford to take the risk of not exercising sufficient caution. Our two nations, Canada and United States, are still at a turning point of opportunity. They can still make a difference. The legacy we

[*Translation*]

It is not even a good idea to export these products, because we know full well that we will be getting them back through the air.

—That governments alter production processes and feedstock chemicals, in consultation with industry and other affected interests, to prevent the production of dioxin, furan and hexachlorobenzene as by–products (Sixtieth Biennial Report, 1992);

—That governments review and, where possible, sunset the use and disposal of lead and mercury;

—That governments, in consultation with industry and other affected interests, develop timetables to sunset the use of chlorine and chlorine–containing compounds; it will be noted that socio–economic considerations will be part of these considerations (Sixtieth Biennial Report, 1992);

—That governments improve understanding of groundwater pollution and elimination of its causes, noting that further investigation of this topic is required for detailed recommendations on persistent toxic substances in this context;

—That governments phase out incineration facilities or at least eliminate the emission of dioxins, furans, PCBs and certain inorganic materials with uniform standards for incineration based on the principle of zero discharge of persistent toxic substances (reiteration of the 1992 Report on Air Quality in the Detroit–Windsor region).

Finally, the International Joint Commission has emphasized the critical and urgent need for an effective strategy to virtually eliminate persistent toxic substances from the Great Lakes ecosystem. Governments at every level, industry and society as a whole must reorient their approaches to decision–making so that, in future environmental and socio–economic factors are jointly and openly considered within a consensus approach.

The process of transition should involve governments, industry, labour, environmental, consumers and other citizens' organisations and individuals, all joining in a concerted effort to make a change in which we apply a new way of thinking to environmentally–related decision–making which basically includes all of our economic decision–making. This transition is required at all scales from the global and international, through the sectoral to the personal decision levels, the last requiring a strong base of personal awareness.

Permettez–moi de terminer par une citation tirée de notre septième rapport biennal:

> Les gouvernements doivent se demander s'ils peuvent se permettre un manque de prudence. Il n'est pas trop tard pour nos deux nations, le Canada et les États–Unis, si elles veulent s'engager dans des voies nouvelles, elles peuvent

[*Texte*]

choose to leave for future generations can be either one of diminished options and well–being or an enhanced one. To choose the latter, a strong, coordinated plan of action with target dates is urgently needed.

All of us, as commissioners, have thought a great deal on that sentence. Please take it seriously.

Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lanthier. Vous avez fait un exposé très utile et très important. Monsieur Sauvageau.

• 0925

M. Sauvageau (Terrebonne): Bonjour, monsieur Lanthier; bonjour, messieurs et madame. Bienvenue à votre ancien chez–vous, monsieur Lanthier, si j'en crois l'identification que vous portez à la boutonnière.

Comme M. Caccia l'a dit, votre exposé était très intéressant et nous a appris beaucoup de choses. Je voudrais mieux connaître votre organisme. Je vous avoue que j'en ai une connaissance très limitée.

D'abord, pouvez–vous nous indiquer de façon approximative le nombre de personnes qui travaillent de près ou de loin au Comité mixte international? Je voudrais aussi avoir des renseignements sur le budget, mais il n'y aura pas de sous–questions politiques là–dedans.

M. Lanthier: Nous avons du personnel à Ottawa, à Washington et à Windsor. Ces gens sont très intimement liés entre eux, et nous avons de plus en plus de spécialités. Anciennement, nous fonctionnions comme dans l'arche de Noé. Nous avions un Américain et un Canadien pour chacune des spécialités; ils travaillaient deux à deux. Maintenant, les spécialités se multipliant, on tend à intégrer nos bureaux. On a, par exemple, un spécialiste en santé humaine, un biologiste et ainsi de suite. J'ai déjà compté environ 80 personnes qui travaillent dans les bureaux d'Ottawa, de Washington et de Windsor, en plus des centaines de personnes qui nous aident dans des comités consultatifs. Avec celles que nous engageons à contrat, nous avons au maximum 80 personnes. Ici, à Ottawa, nous avons. . . On me dit qu'environ 150 spécialistes nous aident dans nos comités consultatifs.

Nous nous attendions à des questions sur le budget.

Maybe I could ask the secretary of the commission to give you some information on that.

Mr. Philip Slyfield (Secretay and Senior Policy Adviser, International Joint Commission): The budget of the commission—

The Chairman: Excuse me for interrupting, but could you keep this to a short reply, because we're here on CEPA.

Mr. Slyfield: The budget of the commission is probably between $8.5 million and $9 million, counting the U.S. contribution and the Canadian contribution. The Canadian contribution in this fiscal year is $4.5 million, but about $800,000 or $900,000 of that comes back to us through a formula that we have for equalizing the costs of our Great Lakes regional office in Windsor.

[*Traduction*]

encore changer les choses. Nous pouvons léguer aux générations futures un héritage d'options restreintes ou d'options élargies, de qualité de vie diminuée ou améliorée. Si nous voulons choisir la seconde option, il est urgent d'adopter un plan d'action coordonné et des échéances bien précises.

Tous les commissaires ont longuement réfléchi à cette phrase; nous vous prions de la prendre très au sérieux.

Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Lanthier. You have made a very useful and important contribution. Mr. Sauvageau.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): Good morning, Mr. Lanthier; good morning, madam, gentlemen. Welcome to your former home, Mr. Lanthier, if I am to believe the tag you are wearing on your lapel.

As Mr. Caccia said, your presentation was very interesting and taught us a great deal. I would like to know more about your organization; I must admit that what I know about it is quite limited.

Firstly, could you tell us, approximately, how many people work for the International Joint Commission, whether near or far? I would also like to get from you some information about the commission's budget, but there will be no political sub–questions to follow.

Mr. Lanthier: We have a staff in Ottawa, Washington and Windsor. Those people keep up very close links among themselves, and we have an increasing number of specialties. Formerly, we used to function like Noah's arch. We had an American and a Canadian for each specialty; they used to work two by two. Now, because of the increase in the number of specialties, we tend to integrate our offices. We have, for instance, a specialist in human health, a biologist, etc. I have counted about 80 people working in our Ottawa, Washington and Windsor offices, and there are also hundreds of people who help us in advisory committees. We have a maximum of 80 people, including those we hire on contract. Here in Ottawa, we have. . . I am told that about 150 experts help us in our advisory committees.

We were expecting questions on the budget.

Peut–être pourrais–je demander au secrétaire de la commission de vous fournir de l'information à cet égard.

M. Philip Slyfield (secrétaire et conseiller principal en matière de politique, Commission mixte internationale): Le budget de la commission. . .

Le président: Je vous prie de m'excuser de vous interrompre, mais pourrais–je vous demander de nous répondre brièvement, parce que nous sommes ici pour examiner la LCPE.

M. Slyfield: Le budget de la commission se situe probablement entre 8,5 et 9 millions de dollars, si on tient compte des contributions des États–Unis et du Canada. La contribution canadienne pour l'exercice financier en cours est de 4,5 millions de dollars, mais environ 800 000$ ou 900 000$ de cette somme nous revient par le biais d'une formule que nous utilisons pour égaliser les coûts de notre bureau régional des Grands Lacs à Windsor.

[*Text*]

I could go in to more detail if you wish, but if that's enough I'll leave it there.

M. Sauvageau: Je vous remercie. Je posais cette question simplement pour me renseigner.

En écoutant votre exposé et en voyant les rapports que vous remettez, on voit que vous êtes un organisme très sérieux et très spécialisé. Le ministère de l'Environnement du Canada a–t–il des liens avec vous? Par exemple, j'ai lu dans votre documentation que vous faisiez des inventaires de produits toxiques, des échantillonages et des analyses spécialisées, et que vous aviez des spécialistes dans différents domaines. Est–ce que le ministère de l'Environnement du Canada utilise vos services de façon efficiente?

M. Lanthier: Nous aimerions qu'il se serve davantage de nos données. C'est notre voeu. Nos ministères interlocuteurs sont le ministère des Affaires étrangères et le *Department of State* des États–Unis. Cependant, le ministère des Affaires étrangères peut amener avec lui le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé, le ministère des Pêches et des Océans, la Garde côtière et ainsi de suite. En ce qui a trait au ministère de l'Environnement, nous avons beaucoup recours à ses scientifiques, qui font partie de nos comités consultatifs. Lorsque ces scientifiques font partie de nos comités consultatifs, ils ont une certaine immunité. Ils viennent à titre professionnel et personnel. Ils ne sont pas les porte–parole de leur ministère. Ils viennent analyser les problèmes avec des confrères du monde académique, du monde industriel et du monde extérieur et ils nous font des recommandations. De notre côté, nous avons un personnel technique qui élague ces recommandations qui nous viennent des conseils consultatifs et, ensuite, nous les transmettons aux gouvernements par l'entremise des deux ministères des Affaires étrangères.

[*Translation*]

Je peux vous fournir plus de détails si vous le désirez, mais si cette réponse est suffisante je vais m'arrêter là.

Mr. Sauvageau: Thank you. I simply asked that question for my own information.

In listening to your presentation, and loooking at the reports that you submit, one can see that you are a very serious and highly specialized organization. Does Environment Canada have any links with you? I read, for instance, in your documentation that you prepared inventories of toxic products, gathered samples and did specialized analyses, and that you had experts in various areas. Does Environment Canada make some efficient use of your services?

Mr. Lanthier: We would like the department to use more of our data. That is our wish. The departments we deal with are the Department of Foreign Affairs and the American Department of State. However, the Foreign Affairs Department may bring along representatives from the Department of the Environment, the Department of Health, the Department of Fisheries and Oceans, the Coast Guard, and so on and so forth. As to the Department of the Environment, we do call on the scientists from that department a great deal, as they are members of our advisory committees. When those scientists sit on our advisory committees, they enjoy a certain immunity. They come as professionals and as individuals. They are not the spokespeople of their department. They come to analyze problems with colleagues from the academic, industrial and external affairs worlds and they make recommendations to us. On our side, we have technical personnel that goes through the recommendations that come to us from the advisory boards; afterwards, we convey those recommendations to both governments through the two departments of foreign affairs.

• 0930

Donc, nous collaborons étroitement avec le ministère de l'Environnement particulièrement, le ministère de la Santé et pratiquement tous les ministères.

M. Sauvageau: Vous dites que vous faites vos recommandations aux gouvernements. Nous avons vu, à la fin de votre présentation, les recommandations que vous avez faites.

Quel suivi le gouvernement du Canada—on ne parlera pas des États–Unis—donne–t–il à vos recommandations? Je pourrais vous en nommer une ou deux. Vous dites, au bas de la page 18, que vous avez recommandé en 1990:

> Que les gouvernements établissent dans quelle mesure les déversements des 11 polluants critiques identifiés par le Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs—et dont on connaît les effets néfastes importants sur l'organisme vivant—ont été pris en considération lors de la délivrance de permis et d'arrêtés d'intervention, et qu'ils donnent l'assurance que le déversement d'aucune de ces substances par les municipalités, les industries ou le trop–plein d'égout unitaire ne sera permis;

C'était en 1990. Est–ce qu'il y a eu un suivi spécifique à cette recommandation–là?

Thus, we work in close cooperation with the Department of the Environment in particular, as well as the Department of Health and practically all of the Departments.

Mr. Sauvageau: You say you make your recommendations to the two governments. We saw some of the recommendations you have made at the end of your presentation.

What follow–up does the government of Canada—we will not talk about the United States—give to your recommendations? I could quote one or two. On page 16, you say that in 1990 you recommended:

> That governments report on the extent that the 11 Critical Pollutants identified by the International Joint Commission's Great Lakes Water Quality Board and known to have serious detrimental effects on living organisms have been explicitly incorporated into permits and control orders, and give assurances that they will not be permitted in any municipal, industrial or combined sewer overflow discharges;

That was in 1990. Was there some specific follow–up to that recommendation?

[*Texte*]

M. Lanthier: Cette question est très vaste et très complexe. C'est une recommandation générale. Certaines recommandations ont été suivies partiellement ou entièrement. Si vous voulez des analyses de certaines de ces recommandations–là, je pourrai vous les donner plus tard, mais permettez–moi de consulter mon personnel technique.

Je vous inviterais à consulter la réponse que l'honorable Sheila Copps a donnée récemment à notre Rapport biennal de 1993. On y dit comment on a répondu à nos recommandations, plus particulièrement à celle–là. Je n'ai pas reçu la réponse du gouvernement depuis lors. Je vous invite à faire cela, mais si vous le voulez, je peux vous la lire moi–même.

M. Sauvageau: Je l'ai.

M. Lanthier: Nous avons reçu cette chose récemment. Nous ne sommes pas prêts à discuter de cette réponse que nous a donnée l'honorable Copps, cela pour deux raisons. Premièrement, on ne répond pas à une réponse. Nous avons un processus par lequel nous analysons tous les deux ans les développements au niveau des deux gouvernements. Deuxièmement, nous attendons toujours avec impatience la réponse du gouvernement des États–Unis. Nous avons traité de la réponse générale.

M. Sauvageau: Est–ce que vous faites allusion au projet publié le 27 septembre 1994 par M^me^ Copps concernant la gestion de substances toxiques au Canada? Cela, c'est autre chose.

M. Lanthier: Oui, mais c'est une chose connexe. Il y a une chose très spécifique qui a été émise par l'honorable Copps en réponse au Rapport biennal. Cette réponse–là est arrivée plus tard. C'est tout à fait parallèle.

M. Sauvageau: Merci. Le 27 septembre 1994, donc, M^me^ Copps a publié un projet politique concernant la gestion de substances toxiques au Canada. La politique proposée par la ministre cadre–t–elle avec votre approche au sujet de l'élimination virtuelle des substances toxiques rémanentes, tel que vous venez de nous l'expliquer ce matin? Est–ce que la stratégie du gouvernement correspond à la stratégie de la. . .

M. Lanthier: Je ne voudrais pas entrer dans ce débat, car ce n'est pas notre fonction. Cependant, je peux vous dire qu'il y a une importante différence entre la définition d'une matière toxique donnée dans le document *Pour une politique de gestion canadienne de substances toxiques*, et la définition, non pas de la Commission mixte internationale, mais de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs, qui nous a été proposée et que nous avons acceptée.

Nous avions été consultés à l'époque, dans les années soixante–dix. La Commission mixte internationale m'a dit que nous avions été consultés et que les deux gouvernements, celui du Canada et celui des États–Unis, avaient à ce moment–là convenu d'une définition de «substance rémanente». La définition qui a été donnée récemment est différente de cette première définition. Si vous voulez la changer, entendez–vous entre vous. Nous sommes un tribunal d'arbitrage d'envergure globale. On nous a donné des règles du jeu. Nous devons juger d'après ces règles du jeu. Mais depuis quelque temps, les règles ne concordent plus avec la définition qui nous a été donnée. Si vous voulez la changer, changez–la et nous en discuterons. Mais celle qui a été donnée en 1978 nous satisfait. Nous croyons qu'elle est bonne. Vous en avez donné une autre récemment. On vous dit: Eh bien, entendez–vous; organisez vos flûtes.

[*Traduction*]

Mr. Lanthier: That question is very broad and very complex. That was a general recommendation. Some recommendations were followed, in whole or in part. If you want analyses of some of those recommendations, I could send them to you later, but first allow me to consult my technical personnel.

I would invite you to consult the reply the Honourable Sheila Copps gave recently to our 1993 biennial report. That reply explains the response that was given to our recommendations, and to that one in particular. I have not received the government's response since then. I invite you to do that, but if you wish, I can read it to you myself.

Mr. Sauvageau: I have it.

Mr. Lanthier: We received this recently. We are not ready to discuss the reply given to us by the Honourable Ms Copps, for two reasons. First of all, one does not respond to a response. We have a process we use every two years to analyze developments with both governments. Secondly, we are still impatiently awaiting the American government's response. We dealt with the general response.

Mr. Sauvageau: Are you alluding to the projet released on September 27, 1994 by Ms Copps concerning the management of toxic substances in Canada? That is something else.

Mr. Lanthier: Yes, but it is related. Ms Copps released a very specific reply to the biennial report. That reply arrived later. Both are quite consistent.

Mr. Sauvageau: Thank you. On September 27, 1994, thus, Ms Copps released a political projet concerning the management of toxic substances in Canada. Is the policy proposed by the Minister in keeping with your approach to the virtual elimination of persistent toxic substances, as you have just explained it to us this morning? Does the government's strategy correspond to the strategy of the. . .

Mr. Lanthier: I would not like to get into this debate, because that is not our role. However, I can tell you that there is a considerable difference between the definition of a toxic substance given in the document that discusses the management of toxic substances in Canada and the definition, not of the International Joint Commission, but of the Great Lakes Water Quality Agreement, which was proposed to us and which we have accepted.

We were consulted at the time, in the '70s. The International Joint Commission told me that we were consulted and that both governments, the Canadian and the American, had at that time agreed on a definition of "persistent substance". The definition that was given recently differs from that first definition. If you want to change it, you will have to agree amongst yourselves. We are an arbitration tribunal with a global purview. We were given the rules of the game. We have to make our assessments according to those rules. But for some time now, those rules are no longer in keeping with the definition that was given to us. If you want to change it, change it and we can discuss it. But the definition that was given to us in 1978 satisfies us. We believe it is a good one. You gave us another one recently. What we say to that is: please agree amongst yourselves and sing from the same hymn book.

[*Text*]

[*Translation*]

• 0935

M. Sauvageau: Est–ce qu'il ne serait pas plus simple de mettre directement dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement la définition de «substance toxique» qui est donnée dans votre rapport? Est–ce que cela simplifierait les relations entre le Canada et le États–Unis concernant les Grands Lacs et tout cela?

M. Lanthier: Nous n'avons pas à discuter d'une entente entre les deux pays,. . .

M. Sauvageau: Non, non.

M. Lanthier: . . .mais est–ce que cela ne serait pas plus simple?

M. Sauvageau: Dans le cadre de la révision de la LCPE, seriez–vous prêt à nous proposer d'utiliser votre définition?

M. Lanthier: Ce n'est pas notre fonction que de vous proposer une définition. Vous tirerez vos propres conclusions. Nous voudrions éviter toute tendance à juger un gouvernement individuel.

Notre fonction est de juger les intentions des deux gouvernements. Nous avons reçu un mandat des deux gouvernements et nous jugeons en fonction de ce mandat. Nous ne pouvons pas juger un gouvernement individuel. Je ne voudrais pas m'embarquer dans cette polémique, si vous me le permettez.

M. Sauvageau: Très bien.

The Chairman: Mr. Adams, please.

M. Adams (Peterborough): Monsieur Lanthier, j'aimerais aussi vous remercier pour votre intéressante présentation.

At the beginning of your report you very carefully say the commission does not have an opinion on CEPA. Then you proceed to give us a most interesting report that deals with virtually all the topics we've been considering: definition of toxic, weight of evidence approach, limitations or risk–benefit approach, prevention, reverse onus, limitations of the one–at–a–time approach, and so on.

Will the commission ever have an opinion on CEPA?

Mr. Lanthier: First, of course we were coming to the committee concerning CEPA, so we didn't elaborate on an exposé concerning any other things. The team tried to concentrate on your interests first. Eventually it's not our duty to judge one particular item of the law of one country, as I said a few moments ago. We are a macro–arbitration board, a quasi–judicial board that is judging the actions of both countries.

Eventually, in our next biennial report, which is our way every two years of answering both governments, of course we will have the opportunity to answer the policies of both countries. We would not be here this morning but to draw your attention to the differences between CEPA and yourself and also to invite you to draw your own conclusions.

Mr. Adams: I do appreciate that, and I was simply drawing out the point. We are told that your Virtual Elimination Task Force, which you mention in the brief, characterized CEPA as "incredibly slow and cumbersome and seemingly ineffective". Do you as a commission agree with your task force?

Mr. Sauvageau: Would it not be simpler to insert the definition of toxic substance you give in your report directly into the Canadian Environmental Protection Act? Would that not simplify the relationship between Canada and the United States around the Great Lakes and all of that?

Mr. Lanthier: It is not up to us to discuss the agreement between the two countries. . .

Mr. Sauvageau: No, no.

Mr. Lanthier: . . .but would it not be simpler?

Mr. Sauvageau: In the context of the review of the CEPA, would you be willing to suggest that we use your definition?

Mr. Lanthier: It is not our role to propose a definition to you. You will be drawing your own conclusions. We want to avoid any tendency to judge an individual government.

Our function is to judge the intentions of both governments. We received a mandate from both governments and we make our judgements in light of that mandate. We cannot judge an individual government. With your permission, I would like to avoid getting into that polemic.

Mr. Sauvageau: Very well.

Le président: Monsieur Adams, s'il vous plaît.

Mr. Adams (Peterborough): Mr. Lanthier, I would also like to thank you for your interesting presentation.

Au début de votre rapport vous prenez grand soin de dire que la Commission n'a pas d'opinion sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. On lit ensuite un rapport très intéressant qui traite de pratiquement tous les sujets que nous considérons: la définition d'une substance toxique, l'approche de la valeur probante, l'approche des limites ou l'approche qui évalue les risques par rapport aux avantages, l'inversion du fardeau de la preuve, les limites de l'approche selon laquelle les substances sont considérées distinctement, une à la fois, et ainsi de suite.

La commission aura–t–elle un jour une opinion sur la LCPE?

M. Lanthier: Premièrement, nous allions témoigner devant le comité qui se penche sur la LCPE, alors nous n'avons pas cru bon de préparer un exposé sur d'autres sujets. L'équipe a essayé d'axer ses efforts sur vos intérêts d'abord. Ce n'est pas notre rôle de juger un point particulier d'une des lois d'un pays, comme je l'ai dit il y a quelques instants. Nous sommes un tribunal d'arbitrage d'une portée globale, un tribunal quasi–judiciaire qui doit porter des jugements sur les actions des deux pays.

Plus tard, dans notre prochain rapport biennal, qui représente le mécanisme par lequel nous répondons aux deux gouvernements tous les deux ans, nous aurons bien sûr l'occasion de réagir à la politique des deux pays. Nous ne serions pas ici ce matin si nous ne nous étions pas donnés la mission d'attirer votre attention sur les différences qui existent entre votre définition et celle contenue dans la LCPE; nous voulons aussi vous inviter à tirer vos propres conclusions.

M. Adams: Je comprends bien votre position et je voulais simplement poursuivre dans la même veine. On nous dit que votre Groupe de travail sur l'élimination virtuelle, que vous mentionnez dans votre mémoire, a décrit la Loi canadienne sur la protection de l'environnement comme étant «incroyablement lente, lourde et apparemment inefficace». En tant que commission, êtes–vous d'accord avec votre groupe de travail?

[*Texte*]

Mr. Lanthier: As I answered a few moments ago, some of the recommendations of our boards we go along with and some we let go. Let me consult with my advisers a few moments on this particular one.

Mr. Adams: While you are, you might tell us what impediments exist to the implementation of the virtual elimination strategy in CEPA. It's part of the same question.

• 0940

Mr. Lanthier: Like I said in the exposé, we won't discuss CEPA as such, but we can say that this approach of one toxin by one toxin is not only too slow, it's very dangerous. If we're accumulating something that we don't know anything about while knowing something similar had been accumulated and was later discovered to be toxic... My God, why should we take that chance, that risk? That's why we say this approach of one by one is unacceptable to us.

Mr. Adams: I appreciate that, and I wasn't trying to be awkward or political in it, but I needed some sort of a comment.

With respect to the reverse onus point, it's been suggested that pesticides should be brought under this policy. Many have suggested that pesticides be brought into CEPA because they're not effectively regulated at the present time. Have you or any of your groups evaluated the assessment procedure for pesticides in Canada? What do you think of that procedure?

Also, while you're thinking about it, and because of this interesting position between the two nations, do you think pesticides are presently controlled better in the United States or in Canada?

Mr. Lanthier: I've been advised here that the right answer would be that we did not investigate deeply into pesticides yet. We are doing that now, so we're not currently in a position to do a comparative evaluation of one country with the other. That's all I would answer to that.

Mr. Adams: If you do, in a relatively short period of time, have information about pesticides, we would be most interested to receive it. But again, I can understand your point about not being judgmental about the legislation or the two countries.

Mr. Lanthier: We're Canadian citizens and we're concerned that we are all working toward the best policy here. I believe we will do that. And in the near future we'll give you our research results on pesticides, yes.

Mr. Adams: It does seem to me that you're in a very, very special position to help us with this review, which we do have a certain timeframe for.

Thank you, Mr. Chairman.

M. Lanthier: Monsieur le président, nous nous ferons un devoir de faire un suivi là–dessus.

Le président: Merci. Madame Kraft Sloan, s'il vous plaît.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): I also would like to share the comments that Mr. Adams has made, because you are in a very unique position.

[*Traduction*]

M. Lanthier: Comme je l'ai dit dans ma réponse il y a quelques moments, nous retenons certaines des recommandations de nos conseils, d'autres, non. Permettez–moi de consulter mes conseillers pendant quelques moments à propos de cette citation.

M. Adams: Pendant que vous y êtes, pouvez–vous aussi nous dire quels obstacles se posent à la mise en vigueur de la stratégie d'élimination virtuelle dans la LCPE. Cela fait partie de la même question.

M. Lanthier: Comme je l'ai dit dans mon exposé, nous n'avons pas l'intention de parler de la LCPE. Cependant, permettez–moi de signaler que cette approche toxine par toxine nous paraît trop lente et même temps extrêmement dangereuse. Si nous accumulons des substances sur lesquelles nous ne savons rien, même s'il est déjà arrivé que l'accumulation de d'autres substances analogues se soient avérée par la suite toxiques... Pourquoi Juste ciel courir un tel risque? Voilà pourquoi cette approche toxine par toxine nous paraît innaceptable.

M. Adams: Je comprends et je peux vous assurer que je n'avais pas l'intention de vous tendre un piège. Je voulais tout simplement savoir ce que vous en pensiez.

On a proposé que le principe du renversement du fardeau de la preuve soit appliqué aux pesticides. Plusieurs ont proposé que la LCPE s'applique aux pesticides qui, pour le moment, ne sont assujettis à aucune réglementation véritable. Est–ce que vous avez, vous–mêmes ou un de vos groupes, examiné la procédure d'évaluation des pesticides au Canada? Qu'en pensez–vous?

Puisque nous y sommes et puisque vous occupez une position intéressante entre nos deux nations, pensez–vous que ce sont les États–Unis ou le Canada qui réglemente le mieux les pesticides?

M. Lanthier: On me suggère que la meilleure réponse est de vous dire que nous n'avons pas étudié à fond la question des pesticides. Cette étude étant en cours, nous ne sommes pas en mesure d'effectuer une évaluation comparative des deux pays. C'est tout ce que je peux vous dire à ce sujet.

M. Adams: Nous serions extrêmement intéressés à prendre connaissance de toutes les informations sur les pesticides que nous vous pourriez obtenir relativement à court terme. Cela dit, je comprends que vous soyez réticent à porter un jugement sur la législation ou sur les deux pays.

M. Lanthier: Nous sommes citoyens canadiens et nous nous efforçons tous d'appliquer la meilleure politique au Canada. Je crois que nous y parviendrons et je vous promets de vous faire parvenir prochainement les résultats de nos recherches sur les pesticides.

M. Adams: Il m'apparaît que vous occupez un poste tout à fait privilégié pour nous aider dans l'étude que nous avons entreprise et que nous devons achever dans certains délais.

Merci, monsieur le président.

Mr. Lanthier: Mr. Chairman, we promise we will follow up on this issue.

The Chairman: Thank you. Mrs. Kraft Sloan.

Mme Kraft Sloane (York—Simcoe): Je partage moi aussi les commentaires de M. Adams et je pense que vous vous trouvez en effet dans une position exceptionnelle.

[*Text*]

In my mind, part of the dilemma that we face is trying to understand, in a very practical way, how to make CEPA work. We can write the best legislation in the world, but it doesn't hold water unless it works in the practical world.

It seems to me that you have some discomfort in being more forthright about these questions. But when you talk about weight of evidence and reverse onus, these are certainly things I see as very laudable and positive kinds of things to work towards. But I have to go back to what some of the key barriers are, and how realistic it is to put this in place. We haven't been able, in your own words, "to manage toxics very well".

Mr. Lanthier: Let me explain the position of the International Joint Commission with the evolution of the chlorine question.

After consideration of what was going on, we have, in the 1990s, formulated an eventual ban on chlorine. But we were already conscious of the difficulties of the true, practical sense of that recommendation. That's why we said to sunset the use of chlorine. We were conscious of the fact that it was a big turning point for the industrial world.

[*Translation*]

À mon avis, notre dilemme tient en partie à définir les moyens d'appliquer la LCPE. La meilleure loi du monde n'est utile que dans la mesure où son application pratique est efficace.

Vous semblez hésiter à donner une réponse directe à ces questions. Par contre, l'adoption de l'approche de la valeur probante et de l'inversion du fardeau de la preuve me paraît une attitude tout à fait louable. Cependant, j'aimerais revenir à certains des obstacles principaux et à la façon d'appliquer cette politique de manière réaliste. Selon vos propres termes, nous n'avons pas très bien réussi jusqu'à présent, à gérer nos matières toxiques.

M. Lanthier: Permettez–moi d'expliquer le point de vue de la Commission internationale mixte sur l'évolution du problème que cause le chlore.

Alarmés par la situation, nous avons envisagé, dans les années quatre–vingt–dix, l'interdiction du chlore. Cependant, nous étions conscients des difficultés que posaient cette recommandation dans la pratique. Conscient que cela marquerait un tournant dans le monde industriel, nous avons proposé l'élimination graduelle du chlore.

• 0945

We were accused at the time of banning chlorine to replace it with typhoid fever. No, we were practical. Then we had no choice but to deduce that we were not taken seriously on that. So we came back after with our further recommendations, to say come back because time has improved our thoughts. That is, proofs have been added from our first recommendations.

Then we came back and said listen, we need a sunset; we need a firm commitment on dates. We came with a date. I can assure you by what we have seen earlier on that the next recommendation will probably be stiffer than the last two, because we have more and more proofs that the scientists from around the world are coming up with.

I know it's a difficult approach. We're not in a position to apply it and it's difficult, but it's a must. We're seeing reproduction deficiencies in humans that are dramatic. My God, they're directly caused by. . . They're proven more and more. We have proofs that are being accumulated.

We know we're not governments. It's easy to say to governments, listen, we have principles; you apply it. I know, but you're in a position to apply it, and believe that we count on you. We believe more strongly that our recommendation is the only one that could apply to humanity now. I know you have trouble with the practical applicability of that. We have a sense of that. But we're not convinced that you're convinced of what we're telling you.

Mrs. Kraft Sloan: The trouble I'm having with the practical application of this is trying to identify how to do it. I believe in this kind of an approach, and I'm not suggesting that because we have trouble doing it in a practical sense that we shouldn't do it. I'm trying to find out how we can do it.

On nous a accusés, à l'époque, de vouloir interdire le chlore pour le remplacer par la fièvre typhoïde. Pourtant, nous avions les pieds sur terre. Nous avons dû nous rendre à l'évidence et accepter le fait que nous n'étions pas pris au sérieux. C'est pourquoi, nous sommes revenus à la charge, affirmant que nous avions réfléchi et présentant de nouvelles recommandations. En fait, nous avions consolidé les arguments qui étayaient nos premières recommandations.

Nous sommes donc revenus à la charge et nous avons demandé un engagement ferme quant aux dates d'élimination progressive du chlore. Nous avons proposé une date. Je peux vous assurer que la prochaine recommandation sera probablement plus dure que les deux premières, en raison des preuves de plus en plus nombreuses que nous fournissent les scientifiques du monde entier.

Je sais qu'il s'agit d'une approche difficile que nous ne sommes pas en mesure d'appliquer, mais il est grand temps de passer à l'action. Nous avons constaté, chez les humains, des anomalies génétiques causées directement par. . . Les preuves s'accumulent de plus en plus.

Nous savons que nous ne pouvons pas nous substituer aux gouvernements. Il peut paraître facile d'imposer nos principes au gouvernement et de lui demander de les appliquer. Pourtant, vous avez le pouvoir de les appliquer et nous comptons sur vous. Nous sommes convaincus que notre recommandation est la seule qui puisse s'appliquer à l'humanité actuellement. Je sais que son application pratique vous pose un problème. Nous comprenons cela. Mais nous ne sommes pas certains d'avoir réussi à vous convaincre.

Mme Kraft Sloan: Ce qui me pose problème au niveau de l'application pratique, c'est la définition de la procédure à suivre. Je crois en ce genre d'approche et je ne pense pas que les difficultés d'application devraient nous empêcher de la mettre en pratique. Je me demande simplement comment nous devons nous y prendre.

[*Texte*]

On page nine of the seventh biennial report, in regard to CEPA, there's a sentence here—and I'm hoping you can clarify this for me—that says: "It also appears possible that legal challenges will further render CEPA ineffective in controlling persistent toxic substances". I'm wondering if someone could clarify that for me and perhaps elaborate on that.

Mr. Lanthier: Could you tell us exactly where on page seven?

Mrs. Kraft Sloan: It's under "Current Approaches", at the bottom of the page. It's the second–last paragraph, and it's the second sentence in that paragraph.

Mr. Lanthier: We have been advised here to tell you that there is a challenge in court from Quebec on the applicability of CEPA, so this is what it refers to. I have the good fortune to be seated near the writer of that report, so this is what is behind that sentence. Does that answer your question?

Mrs. Kraft Sloan: What implications are we dealing with?

Mr. Lanthier: This is Geoff Thornburn, our economist.

Mr. Geoffrey Thornburn (Economics Adviser, International Joint Commission): The sentence was referring to the fact that CEPA had been challenged in the courts and that this may have some general implications as to the ability of that piece of legislation to be effective.

Mrs. Kraft Sloan: Has it been challenged?

Mr. Thornburn: Michael, do you remember the specifics?

Mr. Michael Vechsler (Legal Adviser, International Joint Commission): My understanding is that it was challenged on constitutional grounds, and that at the trial division it was held that a certain portion of CEPA was *ultra vires*. But it then went to the Quebec Court of Appeal, and quite frankly I don't know the results, or whether a decision has been rendered yet.

The Chairman: Ms Smith would like to add a little comment to this question.

Ms Margaret Smith (Committee Researcher): It's a challenge to the interim PCB orders, the regulations under CEPA that I believe were promulgated as a result of the fire at Saint–Basile–le–Grand. The trial division held that it was unconstitutional. It's been appealed to the Quebec Court of Appeal. There's no decision yet, but it has implications for part two of CEPA and the entire regulatory regime for toxic substances under the act.

• 0950

The Chairman: Mr. DeVillers, please.

Mr. DeVillers (Simcoe North): In your report you describe "The definition of a persistent toxic substance in the Agreement" as being "with a half–life greater than eight weeks in water". I wonder if somebody could explain the concept of a half–life to me.

[*Traduction*]

À la page 9 de votre septième rapport biennal, on peut lire, au sujet de la LCPE, la phrase suivante que j'aimerais vous demander de m'expliquer: «Par ailleurs, il est possible que les contestations juridiques la rendent inefficace en ce qui concerne la limitation des substances toxiques rémanentes.» J'aimerais avoir des éclaircissements et peut–être un peu plus d'explications à ce sujet.

M. Lanthier: Pouvez–vous nous dire exactement à quel endroit, à la page 7?

Mme Kraft Sloan: C'est sous le titre intitulé «Les approches actuelles» au bas de la page. C'est la deuxième phrase du dernier paragraphe.

M. Lanthier: On nous a recommandé de vous avertir que le Québec contestait l'application de la LCPA. C'est à cela que fait allusion cette phrase. Ayant la chance d'être assis à côté de l'auteur de ce rapport, je peux confirmer que c'est le sens qu'il faut attribuer à cette phrase. Est–ce que cela répond à votre question?

Mme Kraft Sloan: Mais quelles en sont les conséquences?

M. Lanthier: Je vais laisser la parole à Geoffrey Thornburn, notre économiste.

M. Geoffrey Thornburn (conseiller économique, Commission mixte internationale): Cette phrase fait allusion au fait que la LCPC a fait l'objet d'une contestation devant les tribunaux et que cette situation risque d'avoir des conséquences générales sur l'efficacité de cette loi.

Mme Kraft Sloan: Est–ce qu'il y a eu contestation?

M. Thornburn: Michael, vous rappelez–vous des détails?

M. Michael Vechsler (conseiller juridique, Commission mixte internationale): Il me semble que l'on reproche à la loi de ne pas être conforme aux dispositions constitutionnelles et que le tribunal de première instance a jugé qu'une certaine partie de la LCPE était *ultra vires*. Mais, par la suite, l'affaire a été portée devant la Cour d'appel du Québec et j'avoue ne pas être au courant de la décision; j'ignore même si elle a été rendue.

Le président: M^me^ Smith aimerait faire un commentaire à ce sujet.

Mme Margaret Smith (attaché de recherche du comité): Il s'agit d'une contestation des ordonnances provisoires relatives au BPC, c'est–à–dire les règlements promulgués en vertu de la LCPE à la suite de l'incendie de Saint–Basile–le–Grand. Le tribunal de première instance les a jugés anticonstitutionnels. Le jugement a été porté en appel à la Cour d'appel du Québec. La décision n'a pas encore été rendue, mais elle aura des répercussions sur la partie II de la LCPE et sur toute la réglementation des substances toxiques relevant de la loi.

Le président: Monsieur DeVillers, s'il vous plaît.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Voici ce que je lis dans votre mémoire: «Dans l'accord, on définit une substance toxique rémanente comme ayant une demi–vie supérieure à huit semaines dans l'eau.» Je me demande si quelqu'un pourrait m'expliquer la notion de demi–vie.

[*Text*]

Mr. Lanthier: Thank you very much. That's right: is it what we feel after a hangover?

Mr. DeVillers: I'm not sure.

Mr. Lanthier: No, a half–life is found when you take a group of toxic substances and after eight weeks half of the substances are still alive.

Mr. DeVillers: Oh, half the group. That's right.

Mr. Lanthier: I think half–life is an expression that has been deformed. Half–group–life would be the right definition, I think.

Mr. DeVillers: That's looking at the group approach rather than at the individual substance by substance.

Mr. Lanthier: No.

Mr. DeVillers: It's a group of substances and—

Mr. Lanthier: No, not exactly.

Mr. Thornburn: I'm not a scientist—at least not a physical scientist—but it's the concept that chemicals dissipate in the environment or are broken down through processes and that they never totally disappear.

The measurement that's used is the length of time before half of them still exist in the environment. In other words, half have already dissipated or disappeared or been broken down or biodegraded if you like. It's a measure that's used to indicate how long chemicals stay around in the environment. The one used in the agreement as one that's persistent is that half of them will still be there after eight weeks in the environment.

Mr. DeVillers: Half of the same substance or half of any substance?

Mr. Thornburn: Of any substance or group of substances that you're measuring.

Mr. Lanthier: I refer you to the Great Lakes Water Quality Agreement, page 4, article 5. They give the definition here. It's only a few lines. May I read it?

> Toxic substance means a substance which can cause death, disease, behavioural abnormalities, cancer, genetic mutations, physiological or reproductive malfunctions, or physical deformities in any organism or its offspring, or which can become poisonous after concentration in the food chain or in combination with other substances.

That's the definition given by the two countries in 1978, which we endorse.

Mr. DeVillers: Thank you.

Is there any precedent in law in Canada or elsewhere that you're aware of that virtually eliminates entire classes of chemical substances without first carrying out the formal risk assessment of that class of chemicals?

Mr. Lanthier: What do you mean?

Mr. DeVillers: Is there any precedent? Is that being done anywhere, to your knowledge?

[*Translation*]

M. Lanthier: C'est vrai, on peut se demander si la demi–vie c'est la sensation que l'on éprouve un lendemain de fête!

M. DeVillers: Je n'en suis pas certain.

M. Lanthier: Vous avez raison. La demi–vie est ce qui caractérise un groupe de substances toxiques dont la moitié sont encore actives après huit semaines.

M. DeVillers: Ah bon, c'est la moitié du groupe.

M. Lanthier: Je crois que l'expression a été un peu déformée. Il serait plus juste de parler de demi–groupes vivants.

M. DeVillers: Il s'agit donc d'une approche collective plutôt que d'une étude individuelle de chacune des substances.

M. Lanthier: Non.

M. DeVillers: C'est un groupe de substances. . .

M. Lanthier: Non, pas exactement.

M. Thornburn: Je ne suis pas un scientifique, tout au moins pas un chimiste—mais je crois que le principe est le suivant: les produits chimiques se dissipent ou se dégradent dans l'environnement, mais ne disparaissent jamais totalement.

Le critère utilisé consiste à mesurer le temps qui s'écoule avant que la moitié des substances se soient dissipées dans l'environnement. Autrement dit, c'est le temps qu'il faut pour que la moitié des substances disparaissent, se décomposent ou se dégradent. C'est une mesure qui sert à déterminer combien de temps les produits chimiques demeurent dans l'environnement. L'Accord définit une substance toxique rémanente comme une substance qui ne s'est dégradée qu'à moitié après un séjour de huit semaines dans l'environnement.

M. DeVillers: La moitié de cette substance ou la moitié de n'importe quelle substance?

M. Thornburn: La moitié de toute substance ou groupe de substances mesurées.

M. Lanthier: Permettez–moi de vous renvoyer à l'accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, page 4, article 5. Si vous le voulez, je peux vous lire cette définition de quelques lignes.

> «Substance toxique» désigne une substance qui, chez un organisme ou sa progéniture, peut provoquer la mort, la maladie, des troubles du comportement, le cancer, des mutations génétiques, des déficiences physiologiques ou des reproductions, des malformations, ou qui peut devenir poison après s'être accumulée dans la chaîne alimentaire ou combinée à d'autres substances.

C'est la définition qu'ont adoptée les deux pays en 1978 et que nous appuyons.

M. DeVillers: Merci.

Avez–vous connaissance, au Canada ou ailleurs, d'une loi qui élimine pratiquement des catégories entières de substances chimiques avant même toute évaluation officielle du risque qu'elle présente?

M. Lanthier: Que voulez–vous dire?

M. DeVillers: Est–ce qu'il existe un précédent? Savez–vous si cela a déjà été fait?

[*Texte*]

Mr. Lanthier: I won't say there are not, but when you say without making an assessment—

Mr. DeVillers: Right. Well, that is the approach we're talking about.

Mr. Lanthier: I believe we have an approach. I think we've made an analysis for that and we made that recommendation with the proper analysis before. As in a class approach like this, we're not aware. There might be a precedent, yes.

Mr. DeVillers: That would be without doing the formal risk assessment.

Does the commission have any information at this point whether industry can or might litigate against the sunsetting of chlorine or chlorine-based products if regulatory action is taken without a formal risk assessment procedure?

Mr. Lanthier: We know we're disturbing their way of fabricating what they've been fabricating for years, but we know this approach has been. . .

For instance, we heard all sorts of horror stories in our last biennial meeting that if we get chlorine off the water treatment, everybody will be poisoned. This has been realized in other countries in Europe. That means chlorine has been taken off and they've been purifying water in a very satisfactory way without using chlorine.

Of course industry is fighting, but now they have come to the point where they know by themselves and by scientific proof that has been given to them that they'll have to deal with that problem.

Mr. DeVillers: Is there any litigation anticipated if this were to be done?

Mr. Lanthier: Of course you know you can expect it. You're disturbing a way of fabrication in industry.

• 0955

You ask if we're waiting. They've been fighting against us for the last four years. I've been there. We've been accused of all sorts of things. It started very shyly. Incidentally, they didn't even dare to come to see us. They went to see the government first, lobbying a lot. Then, when they saw they'd been rejected by you people, they came back to us.

That is why we had such a good turnout in Windsor recently. It was good for us because we had the industry at the table. Before that, we were judging the industry without them being there, but now they were presenting their own proofs. We're expecting, in 1995, another turnout, and if we open now, not only the industry is coming, but the unions are coming also.

This is the third dimension. I believe the unions are concerned. They were endorsing industry first, but they came to us and said "Listen, what if our bosses are wrong? What are we doing?" Now they're endorsing the problem.

[*Traduction*]

M. Lanthier: Je ne dirai pas qu'il n'y a pas de précédent, mais quand vous parlez d'interdiction sans évaluation préalable. . .

M. DeVillers: Eh bien, il est bien question d'une telle approche.

M. Lanthier: Je crois que nous proposons une approche qui se fonde sur une analyse et la recommandation que nous présentons s'inspire d'une analyse en bonne et due forme. Dans le cas d'une approche par catégories, comme c'est le cas ici, nous ne sommes pas au courant, mais il est possible qu'il existe un précédent.

M. DeVillers: Cette approche s'appliquerait sans évaluation officielle préalable du risque.

Est-ce que la Commission sait si l'industrie peut ou pourrait contester un règlement décrétant que les éliminations graduelles du chlore ou des produits chlorés dans la mesure où l'application de ce règlement n'aurait pas été précédée d'une procédure officielle d'évaluation du risque?

M. Lanthier: Nous savons que notre recommandation dérange l'industrie et les procédés de fabrication qu'elle applique depuis des années, mais nous savons que cette approche a été. . .

Nous avons entendu toutes sortes d'histoires à faire dresser les cheveux sur la tête, au cours de notre dernière assemblée biennale. On nous a dit par exemple que tout le monde mourrait empoisonné si l'on cessait de chlorer l'eau. Pourtant, d'autres pays d'Europe l'ont bien fait. Cela signifie qu'ils ont supprimé le chlore et purifié l'eau de manière tout à fait acceptable sans avoir recours au chlore.

Bien entendu, les représentants de l'industrie protestent, mais ils ont compris d'eux-mêmes et grâce aux preuves qui leur ont été présentées, qu'ils devront s'attaquer au problème.

M. DeVillers: Est-ce que vous entrevoyez des contestations?

M. Lanthier: Je crois qu'on peut s'y attendre, puisque cela obligera l'industrie à changer ses procédés de fabrication.

Vous voulez savoir si nous nous attendons à des contestations. Voilà quatre ans que l'industrie nous livre une lutte féroce. J'en ai été témoin. Nous avons été accusés de toutes sortes de choses. Cela a commencé très timidement. D'ailleurs, les représentants de l'industrie n'ont pas osé s'adresser directement à nous. Ils ont d'abord fait du lobbying auprès du gouvernement. Ensuite, quand ils ont constaté que vous les aviez rejetés, ils se sont attaqués à nous de nouveau.

Voilà pourquoi récemment il y a eu tant de gens qui sont venus à Windsor. Pour nous, c'était excellent, puisque nous avions l'industrie en face de nous. Auparavant, il nous fallait juger l'industrie en son absence alors que cette fois, elle était là elle-même pour nous présenter son argumentation. Nous nous attendons à avoir autant de monde en 1995 et si la réunion avait lieu demain, non seulement l'industrie y assisterait, mais également les syndicats.

Les syndicats représentent la troisième dimension. Cette question les préocccupe. Au départ, ils appuyaient l'industrie, mais ils sont venus nous dire: «Mais si nos patrons sont dans l'erreur? Que sommes-nous en train de faire?» Et maintenant, les syndicats reconnaissent le problème.

[*Text*]

That's why the transition we're advocating now is very important. We don't ask ourselves whether we should do it or not. We're doing it. How are we going to do it?

Does that answer your question?

Mr. DeVillers: Thank you.

The Chairman: Mr. O'Brien, please.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): I'd like to ask the delegation—Mr. Lanthier and the advisers—about this concept of reverse onus. My colleague Mr. Adams referred to it vis–à–vis pesticides, but I'd like to talk about the concept in more general terms. Is it your view that it's the kind of concept that, if applied and incorporated in the legislation, would probably be challenged in the courts? If so, do you think it's a defensible concept in law?

Mr. Lanthier: Before I refer you to our expert lawyer here, I've been advised to tell you, on the last question asked, that we're not aware of any legal challenge being officially launched yet, but—

Mr. DeVillers: But it's anticipated.

Mr. Lanthier: Well, it's not anticipated, but we don't fear it. We're expecting it. We're in a solid position to meet it.

I invite my legal adviser to answer your question.

Mr. Vechsler: The commission has looked at it more on a global scale in terms of the nature of the issue. I think it is felt, based on the information we have, that it is a viable approach that can be implemented in either country.

The potential for legal challenges obviously is always there.

Mr. O'Brien: Are you aware of a difference in how that concept might be regarded in one country as compared to the other? Is one a little more conservative about incorporating this concept, or do you not detect any difference?

Mr. Vechsler: I'm not aware of any difference between the two.

Mr. O'Brien: Thank you.

Mr. Lanthier: We're trying to get away from the regulatory and we're trying to convince the people that it's good for everyone not to attack the problem, legally speaking.

There is a difference between the two countries. The United States is accusing Canada of not having stiffer fines and so on. Of course, the then Minister of the Environment answered them that in Canada, we work more with incentive with industry than in the United States. They're more regulatory.

We're two cultures. Canada and the United States don't approach the same problem the same way. From a legal viewpoint, in Canada I think it's more incentive and more social than in the United States. We have two cultures on that.

[*Translation*]

C'est pourquoi la transition que nous préconisons actuellement est très importante. L'heure n'est plus aux hésitations. Nous avons décidé de passer à l'action, il reste à définir la façon dont nous allons nous y prendre.

Est–ce que cela répond à votre question?

M. DeVillers: Je vous remercie.

Le président: Monsieur O'Brien, s'il vous plaît.

M. O'Brien (London—Middlesex): J'aimerais demander à nos témoins—à M. Lanthier et ses conseillers—de nous parler du principe de l'inversion du fardeau de la preuve. Mon collègue M. Adams en a parlé tout à l'heure au sujet des pesticides et j'aimerais quant à moi aborder cette notion sous un angle plus général. Pensez–vous que ce genre de principe, s'il était appliqué et intégré dans la loi, serait probablement contexté devant les tribunaux. Dans l'affirmative, pensez–vous qu'il s'agit là d'un principe soutenable en droit?

M. Lanthier: Avant de laisser la parole à notre juriste, on me demande de préciser, en réponse à votre dernière question, que nous n'avons connaissance d'aucune contestation juridique officielle, mais. . .

M. DeVillers: Mais vous en prévoyez une.

M. Lanthier: Nous n'en prévoyons pas mais nous ne redoutons pas une telle contestation. Nous nous y attendons et nous sommes tout à fait prêts à y faire face.

Je vais demander maintenant à notre conseiller juridique de répondre à votre question.

M. Vechsler: La Commission s'est penchée dans une perspective plus générale sur la nature du problème. D'après les renseignements dont nous disposons, nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une approche viable qui peut s'appliquer dans nos deux pays.

Mais il est évident que la possibilité de contestations juridiques est toujours là.

M. O'Brien: Pouvez–vous nous dire si ce principe est perçu de manière différente dans chacun des deux pays? Est–ce qu'il y a certaines réticences vis–à–vis de ce principe dans l'un ou l'autre pays ou est–ce que vous n'avez décelé aucune différence?

M. Vechsler: Je n'ai noté aucune différence.

M. O'Brien: Je vous remercie.

M. Lanthier: Nous essayons d'écarter la réglementation et de convaincre les gens qu'il ne serait bon pour personne d'attaquer le problème sur le plan juridique.

Il y a une différence entre les deux pays. Les États–Unis accusent le Canada de ne pas imposer des amendes assez lourdes. À cela, le ministre de l'Environnement de l'époque a répondu que le Canada cherchait plutôt à encourager l'industrie à modifier son comportement, alors que les États–Unis ont plus tendance à être prescriptifs.

Ce sont deux cultures différentes. Le Canada et les États–unis n'ont pas la même façon d'aborder les problèmes. D'un point de vue juridique, je crois que le Canada met plus l'accent que les États–Unis sur les encouragements et la responsabilité sociale. Ce sont deux cultures différentes.

[*Texte*]

Mr. O'Brien: Thank you. That leads to a question I wasn't sure I would ask, but I think I can now with that answer. It's about perceptions. It's somewhat political, I suppose, but is there a perception in the United States that they are being more aggressive in terms of cleaning up the Great Lakes? Is that a fair comment?

Mr. Lanthier: Let me tell you something. When you say "aggressive" in the United States, it's a quality. In Canada, you're reluctant to be called aggressive. Aggressive people are not well regarded. Over there, to be aggressive is acceptable: an aggressive industry, an aggressive member. But are they more aggressive?

• 1000

Well, it's two different things. I wouldn't dare to compare, because we have two cultures. We believe our people are more conscious, they have a more acute problem, they have more people around, and they have a different approach. If we had their problems with industry and more people, maybe we would take their approach, but we don't have it.

Mr. O'Brien: The concept of harmonization is one that we have heard repeatedly in our hearings across the country. I guess my question is does the IJC perceive problems in Canada between federal and provincial harmonization that lead to slowing down attempts at cooperative action with the United States? Is there a real or a perceived problem of jurisdictional dispute that might then slow down our efforts in dealing bilaterally with the U.S.A.?

Mr. Lanthier: Usually the Canadian approach is that they come with a common provincial and federal plan. I believe in the last six months there was a federal–provincial approach. As long as the International Joint Commission is concerned, and as long as this is the Great Lakes Water Quality Agreement's concern, Ontario is there.

Of course, in our last biannual meeting we were questioning the fact that Quebec isn't there in terms of the ecosystem. We dared to ask that question. It was, let's say, a question that could be answered with it's not your darn business; you just arbitrate the mandate we're giving you. But we have to overcome that and look at the ecosystem itself.

I believe that what has been given to us is a Canada–Ontario plan. We don't sense that there's a discrepancy between provinces and Canada in that sense.

You could see in my exposé that the scientific board is including people from Quebec. They're inviting people from Quebec, who are good participants in it. But it is a shy approach for us to ask the parties to please give us a complete mandate.

Mr. O'Brien: Do you feel you usually have that complete mandate?

Mr. Lanthier: No, we don't.

Mr. O'Brien: So jurisdictional disputes remain. I really wasn't thinking so much of Quebec in this instance as Ontario, which of course borders on more of the Great Lakes than any other province. So you see that needs to be improved.

[*Traduction*]

M. O'Brien: Je vous remercie. Voilà qui m'amène à une question que j'hésitais à poser. Après avoir entendu votre réponse, je n'ai plus aucune hésitation. Ma question a des connotations politiques et porte sur les perceptions. Les États–Unis ont–ils l'impression d'adopter des mesures plus agressives que le Canada au sujet du nettoyage des Grands Lacs? À votre avis, cette impression est–elle justifiée?

M. Lanthier: Il faut souligner que l'agressivité est une qualité aux États–unis. Au Canada, par contre, personne ne veut passer pour agressif. Les gens agressifs ne sont pas bien considérés. Aux États–Unis, il est tout à fait acceptable d'être agressif qu'il s'agisse d'une industrie, ou d'un membre de la Commission. Mais sont–ils vraiment plus agressifs?

Ce sont là deux choses différentes. Je ne me permettrais pas de faire une comparaison, car ce sont deux cultures différentes. Nous estimons que notre société est plus consciente des problèmes mais le problème est plus aigu pour eux, car ils ont plus de gens, et leur approche est donc différente. Si nous avions leurs problèmes avec l'industrie et toute leur population, nous aurions peut–être la même approche, mais ce n'est pas le cas.

M. O'Brien: Lors de nos audiences à travers le pays on nous a parlé sans cesse d'harmonisation. La CMI estime–t–elle que les problèmes d'harmonisation entre le fédéral et les provinces au Canada entravent les tentatives d'action concertées avec les États–Unis? Y a–t–il un problème de compétence juridictionnelle, réel ou perçu, qui fasse obstacle à nos tentatives d'action bilatérale avec les États–Unis?

M. Lanthier: Habituellement, le plan présenté par le Canada a été décidé d'un commun accord entre les provinces et le fédéral. Au cours des six derniers mois, il y a eu, me semble–t–il, une initiative fédérale–provinciale. En ce qui concerne la Commission mixte internationale, tant que l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs reste en vigueur, l'Ontario sera présent.

Bien entendu, lors de notre dernière réunion semestrielle, nous avons soulevé le problème de l'absence du Québec, du point de vue de l'écosystème. Nous avons osé soulever la question. On nous a répondu, en quelque sorte, de nous mêler de nos affaires; contentez–vous d'arbitrer dans le domaine qui vous a été confié. Mais il faut aller au–delà et considérer l'écosystème dans son ensemble.

Ce qu'on nous a donné, c'est un plan Canada–Ontario. Nous n'avons pas le sentiment qu'il y ait un désaccord entre les provinces et le Canada de ce point de vue.

Comme je l'ai dit dans mon exposé, le conseil scientifique fait appel à des gens du Québec, et ils y participent pleinement. Mais c'est une manière un peu détournée pour nous de demander aux parties de compléter notre mandat.

M. O'Brien: Avez–vous le sentiment qu'en général votre mandat est complet?

M. Lanthier: Non.

M. O'Brien: Les conflits juridictionnels demeurent donc. Je songeais moins dans ce cas–ci au Québec qu'à l'Ontario, où se trouvent bien sûr plus de Grands lacs que dans toute autre province. Vous pensez donc qu'il y a lieu d'améliorer la situation.

[*Text*]

Mr. Lanthier: In the Great Lakes, no, that doesn't have to be improved. I think this is complete. When we received that it was complete. But the absence of Quebec is a question.

Mr. O'Brien: Yes, okay. Thank you.

The Chairman: Mr. Finlay, please.

Mr. Finlay (Oxford): Mr. Chairman, thank you very much. It's certainly interesting to try to follow the intricacies of this.

My questions stem from the introduction of the research paper we received, which indicated that the Great Lakes Water Quality Agreement was first signed in 1972. That's 22 years ago.

Mr. Lanthier: It was revised afterward.

Mr. Finlay: Yes, it was revised in 1978 and so on. It would seem to me that its mandate then as now was to restore and maintain. There was an understanding then that water quality had obviously been downgraded.

You have touched upon a number of things that suggest to me the reasons you are still attempting to do something. We are really not gaining very much, I don't think, on the actual bottom line if the kinds of things we're hearing—and you mentioned them briefly—about estrogen compounds in chlorine and so on. . . In other words, although the build–up of toxics may have levelled off, we're simply not getting there fast enough, in my view.

Mr. Lanthier: We agree with you.

Mr. Finlay: Fine. What things has the IJC been able to do or tried to do in order to change that? What things do you suggest they can do or perhaps the government should do to change that?

• 1005

Mr. Lanthier: First let me tell you that of course we're stressing bad points, but we have success stories too, like eutrophication. Everybody was predicting that if you took the phosphates out of the soap we'd have dirty people with dirty clothes around. The argument looks like chlorine in the industry. Phosphates almost disappeared and we still have clean clothes.

Are you aware of our remedial action plan? We have determined areas of concern in cities around the Great Lakes and we've made plans. Now we have remedial action plans. Recently in Collingwood, Ontario, we officially succeeded in rendering the water fishable, swimable and drinkable. We have achieved that. It's only one, and maybe it's a modest thing to say, but, my God, it's the first time we can state that we have made a success. That's the second example of what we've been doing.

The third example is we have pollution control boards all across Canada. Of course this big laboratory of the Great Lakes Water Quality Agreement serves to interpolate on other issues, like the Ste–Croix River between New Brunswick and Maine. We apply the principles that we're learning there.

[*Translation*]

M. Lanthier: Pas pour les Grands lacs, non. Tout fonctionne bien. Le mandat était déjà complet au départ. Mais l'absence du Québec pose un problème.

M. O'Brien: Oui, bien. Merci.

Le président: Monsieur Finlay, s'il vous plaît.

M. Finlay (Oxford): Merci, monsieur le président. C'est fascinant d'essayer de s'y retrouver dans toutes ces complexités.

Dans l'introduction au document de recherche que nous avons reçu, on dit que l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs a été signé en 1972. C'était il y a 22 ans.

M. Lanthier: Il a été modifié par la suite.

M. Finlay: Oui, il a été modifié en 1978, et plus tard. Son objectif était alors, comme maintenant, de restaurer et de maintenir la qualité de l'eau. Il était entendu qu'elle s'était considérablement dégradée.

Vous avez mentionné un certain nombre de choses qui m'expliquent pourquoi vous n'avez pas encore atteint votre objectif. Nous avons fait assez peu de progrès, en réalité, sur un certain nombre de problèmes qui nous ont été signalés—et vous les avez mentionnés brièvement, comme les composés d'estrogène dans le chlore et d'autres. . . Autrement dit, si la concentration de produits toxiques n'augmente pas, j'estime que les progrès sont tout simplement trop lents.

M. Lanthier: C'est aussi notre avis.

M. Finlay: Très bien. Qu'a fait, ou qu'a essayé de faire, la CMI pour y remédier? Que pensez–vous qu'elle puisse faire, ou que le gouvernement puisse faire, pour que cela change?

M. Gauthier: D'abord, je dois préciser que nous insistons sur les aspects négatifs, bien sûr, mais nous avons aussi connu des succès, par exemple sur l'eutrophisation. Tout le monde disait que s'il n'y avait plus de phosphate dans le savon, les gens seraient sales et porteraient des vêtements sales. L'argument ressemble à celui qu'avance l'industrie à propos du chlore. Or, les phosphates ne sont presque plus utilisés, et nos habits sont toujours propres.

Connaissez–vous notre plan de mesures correctives? Nous avons cerné les principaux problèmes qui se posaient dans les villes en bordure des Grands lacs, et nous avons élaboré des plans. Nous avons maintenant des plans de mesures correctives. Récemment, à Collingwood, en Ontario, nous avons pu assainir l'eau au point où elle est à nouveau potable, où on peut s'y baigner et y pêcher. Nous y sommes parvenus. Ce n'est qu'un cas, et il est modeste, mais tout de même, c'est la première fois que nous pouvons officiellement annoncer un succès. Voilà un deuxième exemple de ce que nous avons fait.

Le troisième exemple, c'est la création de conseils de lutte contre la pollution dans tout le Canada. Bien entendu, cet immense laboratoire qu'est l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs permet des interpolations dans d'autres problèmes, comme celui de la rivière Ste–Croix entre le Nouveau–Brunswick et le Maine. Nous appliquons là–bas les principes appris ici.

[*Texte*]

So those are three examples of where the process of the Great Lakes Water Quality Agreement was very useful.

Of course we have other areas of concern. We have other plans coming towards the third stage—that is, the stage where we can declare the water acceptable. But we have success stories too. Of course we're not stressing them here. We're concerned with success stories, but we're more concerned with pollution.

In the Ste–Croix River, salmon came back after an absence of 35 years. We heard the chairman of the pollution control board of the Ste–Croix River make the following statement: "Now that the water is not polluted any more, can we dismantle the committee?"

God, I'm waiting for that statement in the Great Lakes, but it's possible. We believe in it and it's feasible. We have success stories and we've accomplished things.

Does that answer your question?

Mr. Finlay: Well, partly. Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Finlay.

Before starting a quick second round, Mr. Lanthier, perhaps you or your legal adviser could give us your thoughts on the definition of "toxic substances" in CEPA. If you had the opportunity to change it, in which way would you change that definition?

Mr. Lanthier: Thank you very much. We were expecting that question. We were hoping you would ask it, because we already worked on it.

The definition of "toxic" that we use for our Great Lakes Water Quality Agreement work is that contained within the agreement itself. Of course I stress the point that it is an agreement between the two countries. It was endorsed fully by Canada.

A toxic substance means a substance that can cause death, disease, behavioural abnormalities, cancer, genetic mutations, physiological deformities in any organism or its offspring, or that can become poisonous after concentration in the food chain or in combination with other substances. This definition does not rely on risk factors, exposure levels or those in the definition per se, although the agreement does talk about prohibiting the discharge of toxic substances in toxic amounts. I refer to article 2.

For persistent toxics, however, the goal in the agreement is virtual elimination and zero discharge, without reference to those or risk levels.

• 1010

Furthermore, in our most recent report we stated a view that neither these concepts, risk or those...were relevant to persistent toxic substances and associated health effects. In that the Canadian Environmental Protection Act has a definition of toxic that I understand incorporates a risk assessment in order for a substance to be declared and then managed as being toxic, the two definitions are apparently not consistent. The CEPA definition means some cases exclude chemicals to which agreement applies. Of course, zero is zero is zero.

[*Traduction*]

Voilà donc trois exemples de l'utilité de l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs.

Il y a bien sûr d'autres sources d'inquiétude. Nous avons d'autres plans qui arrivent à la troisième étape, c'est–à–dire à l'étape où nous pouvons déclarer que la qualité de l'eau est acceptable. Mais nous avons aussi des succès. Ce n'est pas là–dessus que nous insistons ici, bien sûr. Les succès sont importants, mais ce qui nous préoccupe surtout, c'est la pollution.

Dans la Ste–Croix, les saumons sont revenus après une absence de 35 ans. Le président du Conseil de lutte contre la pollution dans la Ste–Croix a demandé: «Maintenant que l'eau n'est plus polluée, peut–on démanteler le comité?»

J'attends le jour où on pourra poser la question à propos des Grands lacs; mais c'est toujours possible. Nous y croyons, et c'est possible. Nous avons connu des succès et nous avons obtenu des résultats.

Cela répond–il à votre question?

M. Finlay: Partiellement. Merci.

Le président: Merci, monsieur Finlay.

Avant de passer à un deuxième tour rapide, monsieur Lanthier, votre conseiller juridique ou vous–même pourriez peut–être nous dire ce que vous pensez de la définition des «substances toxiques» dans la LCPA. Si vous pouviez la modifier, comment rédigeriez–vous cette définition?

M. Lanthier: Je vous remercie. Nous nous attendions à cette question. Nous espérions que vous alliez la poser, car nous y avons réfléchi.

La définition de «toxique» que nous utilisons dans nos travaux découlant de l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs est prévu dans l'accord même. Bien entendu, il ne faut pas oublier que c'est un accord entre deux pays. Le Canada l'a pleinement accepté.

Une substance toxique est une substance qui peut causer la mort, la maladie, des comportements anormaux, des cancers, des mutations génétiques, des déformations physiologiques d'un organisme ou de sa progéniture, ou encore, qui en concentration dans la chaîne alimentaire ou en combinaison avec d'autres substances peut devenir toxique. Cette définition ne tient pas compte des facteurs de risque ou des niveaux d'exposition, bien que l'accord interdise l'émission de substances toxiques en quantité toxique. Je veux parler de l'article 2.

Mais en ce qui concerne les substances toxiques rémanentes, l'objectif est l'élimination totale et l'interdiction absolue d'émissions, sans référence aux niveaux de risque ou d'exposition.

De plus, dans nore dernier rapport nous avons exprimé le point de vue qu'aucun de ces concepts, risque ou... n'était pertinent en ce qui a trait aux substances toxiques rémanentes et aux effets sur la santé qui y sont associés. À la lumière du fait que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement contient une définition de la toxicité qui incorpore, je pense, une évaluation du risque pour qu'une substance soit déclarée substance toxique et ensuite gérée en conséquence, les deux définitions ne semblent pas compatibles parfaitement. La définition de la LCPE exclut dans certains cas des produits chimiques qui sont visés par l'entente. Quoi qu'il en soit, zéro c'est zéro.

[*Text*]

In the last biennial report, I had the opportunity to answer the question you asked a few moments ago. What is half–life? What is zero? The industry tried to make us accept that zero was a level that was a non–detectable amount or a minimal amount or *infiniment petit*. We rejected all that. Zero is none whatsoever.

I drew to their attention that so–called invisible plane. During the Iraqi war there was an invisible plane, so–called, because it was undetectable by radar, but it was there.

We fear the day, if ever, where people accept it. If ever we accept the definition of a zero discharge as undetectable, they will succeed in putting a mask on it. We won't be able to detect it, but it will be there.

That is why we accept that definition. We have to be very strict and rigid. All acceptance of risk–accepted levels or acceptable amounts, or minimal, or *infiniment petit*, or something that has a tendency towards zero is unacceptable.

We believe the two countries had a reasonable understanding that zero was zero. Zero means absence. It means nothing. It means it's not there.

Not there a little bit, not there undetectable, not there a little bit more and so on—we don't accept that notion. This is the big difference between the two theories.

Does that answer your question, Mr. Chairman?

The Chairman: Thank you.

M. Sauvageau: Dans le document remis par notre service de recherche, je lis, à la page 2, la phrase suivante:

> L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs prévoit l'élimination virtuelle des substances toxiques rémanentes du bassin des Grands Lacs; toutefois, en 1992, aucune d'elles n'avait été virtuellement éliminée et les rejets n'avaient pas cessé non plus.

Vous avez aussi constaté ce fait dans vos rapports. Est–ce que le gouvernement du Canada, avec la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, ses autres lois et cet Accord–là, a le pouvoir juridique de faire cesser les rejets de produits toxiques et de tendre à éliminer virtuellement les substances toxiques? Est–ce qu'il a entre les mains les pouvoirs nécessaires pour le faire?

M. Lanthier: Il a certainement les pouvoirs nécessaires. Maintenant, si vous me demandez une évaluation des outils qu'il s'est donnés récemment en fonction de ses pouvoirs pour le faire, nous ne vous donnerons pas une telle évaluation, parce que cela équivaudrait à donner directement une opinion sur le projet de loi. Il me serait très difficile de vous donner une opinion directe. Pour répondre à votre question, le gouvernement a certainement le droit et même le devoir de le faire.

[*Translation*]

Dans notre dernier rapport biennial, j'ai eu l'occasion de répondre à la question que vous avez posée il y a quelques instants. Qu'est–ce que la demi–vie d'une substance? Qu'est–ce qu'on entend par zéro? L'industrie a essayé de nous faire accepter sa définition, selon laquelle le niveau zéro signifie une quantité qu'on ne peut détecter, minime ou infiniment petite. Nous avons rejeté tout cela. Pour nous, le niveau zéro signifie qu'une substance est totalement absente.

J'ai attiré leur attention sur le niveau soi–disant invisible. Pendant la guerre avec l'Iraq, il y avait un avion soi–disant invisible, parce qu'on ne pouvait déceler sa présence sur les écrans–radar mais cet avion n'en était pas moins réel et présent.

Nous redoutons le jour où cette définition sera acceptée, si jamais elle l'est. Si jamais nous acceptons que la limite zéro relative aux rejets soit définie comme s'appliquant aux niveaux non décelables, les industries réussiront à camoufler les choses. Nous ne pourrons pas déceler la présence de ces substances, mais elles seront présentes néanmoins.

Voilà pourquoi nous avons retenu notre définition. Nous devons être très stricts et très rigides. Toute autre définition est inacceptable; il faut rejeter les niveaux de risque soi–disant acceptables, les quantités dites acceptables ou minimes. Les quantités dites infiniment petites, ou les quantités qui tendent vers zéro.

Nous pensons que nos deux pays avaient une compréhension raisonnable du sens du mot zéro, et convenaient qu'il signifie zéro. La limite zéro signifie l'absence d'une substance. Cela signifie qu'il n'y a rien, que la substance n'est pas présente.

Cela ne signifie pas qu'à un endroit donné il y en a un peu, qu'ailleurs il y a une quantité qu'on ne peut déceler, qu'ailleurs encore il y en a un peu plus, et ainsi de suite. . . nous n'acceptons pas cette notion. C'est là où se situe la grande différence entre les deux théories.

Ai–je répondu à votre question, monsieur le président?

Le président: Je vous remercie.

Mr. Sauvageau: In the document provided to us by our research service, I read the following sentence on page 2:

> The Great Lakes Water Quality Agreement calls for the virtual elimination of persistent toxic substances into the Great Lakes basin; however, by 1992, none had been virtually eliminated, nor had zero discharge of any persistent toxic substance been achieved.

You also pointed out that fact in your reports. Does the government of Canada, since it can resort to the Canadian Environmental Protection Act, other acts and that agreement, have the legal power to put a stop to the discharge of toxic substances and can it bring about their virtual elimination? Does the government have the necessary powers to that?

Mr. Lanthier: It certainly does have the necessary powers. Now, if you are asking me to assess the tools it recently gave itself as a function of those powers, we will abstain from giving you such an assessment, because that would be equivalent to giving you a direct opinion about the bill. It would be very difficult to give you such a direct opinion. To answer your question, the government certainly has the right and even the duty to do that.

[*Texte*]

M. Sauvageau: En ce qui concerne la volonté, vous ne pouvez pas vous prononcer.

M. Lanthier: Eh bien, tout mouvement qui a pour but de mettre en oeuvre l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs est un mouvement louable. Est-ce suffisant? Nous aurons l'occasion de répondre à cette question lors de notre Rapport biennal, dans lequel nous jugerons les deux pays ensemble. Je ne suis pas actuellement en mesure de vous dire si c'est suffisant. Tout mouvement qui tend vers la réalisation de l'Accord est louable, mais, pour répondre à une question préalable de votre président, M. Caccia, nous devons attirer votre attention sur les différences notables qui existent, au sein du même gouvernement, entre les diverses définitions qui devraient s'attaquer aux mêmes substances. On vous dit: Messieurs, voyez-y. Vous dites une chose dans l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et une autre chose dans le projet de loi. Voyez-y.

[*Traduction*]

Mr. Sauvageau: But as to its will, you cannot venture an opinion.

Mr. Lanthier: Well, any action that aims to implement the Great Lakes Water Quality Agreement is commendable. Is it sufficient? We will have the opportunity of answering that question in our biennial report; in it, we will be judging the actions of both countries together. I am not in a position to tell you whether this is sufficient at this time. Any movement that tends toward the actualization of the agreement is commendable, but, to answer a previous question put by your Chairman, Mr. Caccia, we must direct your attention to the considerable differences that exist among the various definitions that should cover the same substances, definitions that are used within government-just one government. To you we say: Gentlemen, see to that. You say one thing in the Great Lakes Water Quality Agreement and another in the bill. That should be corrected.

• 1015

M. Sauvageau: Là on parle d'harmonisation entre le fédéral et le fédéral.

M. Lanthier: Non, pas entre le fédéral canadien et le fédéral américain, parce qu'un accord existe à ce niveau. On vous demande l'harmonisation au sein d'un même gouvernement fédéral, au Canada.

M. Sauvageau: Si j'ai bien compris, le gouvernement du Canada avait et a toujours le pouvoir de légiférer dans ce domaine-là. C'est selon votre propre document, à la page 8 de la version française:

> Les autorités réglementaires, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, continuent d'autoriser ces rejets dans l'environnement — on parle toujours de substances toxiques — en fixant des limites admissibles arbitraires, non égales à zéro, ou en abordant la question sous un mauvais angle.

Ma question est la même. Est-ce que le gouvernement fédéral, au Canada seulement, a présentement le pouvoir de fixer à zéro ces rejets-là?

M. Lanthier: Je ne crois pas que son pouvoir ait changé depuis 20 ans. On a fixé ce pouvoir il y a 20 ans. Je me demande pour quelle raison son pouvoir aurait changé depuis.

M. Sauvageau: L'affaire est «ketchup». Pouvez-vous nous parler un peu du Plan d'action Saint-Laurent en relation avec le Plan des Grands Lacs?

Le président: Vous devez vous en tenir à la LCPE.

M. Sauvageau: S'il vous plaît, monsieur le président, permettez-moi de poser juste une question à ce sujet. J'en ai posé cinq sur l'autre sujet.

Monsieur en a parlé tantôt, et je pense que cela a un rapport avec la Commission mixte internationale. Est-ce qu'il y a un lien assez étroit et assez direct qui est présentement en place entre les deux plans d'action pour qu'on puisse s'assurer que le grand écosystème des Grands Lacs ne produise pas un effet pervers sur le Saint-Laurent et que les 110 millions de dollars qui sont alloués pour le Plan d'action Saint-Laurent, phase 2, soient utilisées de façon correcte par rapport au Plan

Mr. Sauvageau: Here, we are talking about harmonization between the federal level and the federal level.

Mr. Lanthier: No, not between the Canadian federal government and the American federal government, because an agreement exists at that level. We are asking you to harmonize definitions within one single federal government, the Canadian one.

Mr. Sauvageau: If I understood you correctly, the government of Canada had and continues to have the power to legislate in that area. Your own document suggests that, on page 8 of the English version:

> Regulatory authorities in both Canada and the United States continue to permit such releases into the environment by setting up arbitrary, non-zero allowable limits or otherwise failing to address them in an appropriate way.

My question remains the same. Does the federal government in Canada alone, presently have the power of setting a zero discharge limit?

Mr. Lanthier: I don't believe the government's power has changed in the past 20 years. That power was defined 20 years ago. I wonder why its power would have changed since then.

Mr. Sauvageau: Everything's fine, then. Can you talk to us a bit about the St. Lawrence Action Plan as it relates to the Great Lakes Agreement?

The Chairperson: Please limit yourself to discussing CEPA.

Mr. Sauvageau: Mr. Chairman, please allow me to ask just one question on that topic. I asked five on the other topic.

Our witness spoke about it earlier, and I think that it is related to the International Joint Commission. Are the links between those two action plans sufficiently close and direct enough to ensure that the Great Lakes basin ecosystem will not have a nefarious affect on the St. Lawrence River and that the $110 million allocated for the second phase of the St. Lawrence Action Plan will be used in the proper way, as that plan relates to the Great Lakes Action Plan? Are both of those plans

[*Text*]

d'action des Grands Lacs? Est–ce que les deux sont orientés. . .? Est–ce qu'on rame du même bord, si vous me permettez l'expression?

M. Lanthier: Sans discuter de la pertinence de votre question, comme vient de le faire votre président, je crois que nous ne sommes pas en mesure de discuter d'un pays sans incorporer l'autre pays. Il serait donc très malvenu de discuter de deux lois d'un même pays, le Canada, dont l'une échappe complètement à notre juridiction.

M. Sauvageau: Mais c'est Environnement Canada qui. . .

M. Lanthier: C'est Environnement Canada, mais nous ne jugeons pas Environnement Canada. Nous jugeons dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. L'entente entre le fédéral et le Québec sur le Plan d'action Saint–Laurent n'est pas soumise à notre juridiction. Il serait donc très malvenu que nous nous prononcions là–dessus. Chose certaine, la coordination ne se fait pas à notre niveau puisque nous n'avons aucune juridiction sur ce plan. Nous obtenons de la collaboration. Beaucoup de personnes impliquées dans le Plan d'action Saint–Laurent sont invitées à participer à nos comités, mais ce sont des conclusions scientifiques que nous portons en invitant ces scientifiques. On ne peut pas ignorer la dimension écosystémique. La dimension écosystémique prend de plus en plus d'envergure quand on conclut que l'air a autant d'importance. Où allons–nous nous arrêter? Nous recevons des émanations du Texas dans le Lac Supérieur. Dans cet esprit, la notion d'écosystème implique un lien entre le Saint–Laurent et les Grands Lacs. Il faut considérer le Saint–Laurent comme un grand lac allongé. On ne peut plus s'en tenir à la définition simple qu'on apprenait à la petite école: Un lac, c'est une étendue d'eau entourée de terre. Un lac n'est pas entouré de terre. Il y a toujours une décharge quelque part.

M. Sauvageau: C'était cela, ma question.

M. Lanthier: Dans cet esprit, il y a une entente Canada–Ontario qui est soumise à notre juridiction, avec les huit États américains limitrophes, mais l'entente Canada–Québec n'est pas sous notre juridiction. Nous voyons là un obstacle que nous devons contourner. Cela demeure tout de même un obstacle.

• 1020

M. Sauvageau: Là où vous avez le pouvoir, avez–vous un petit chapitre qui traite du Saint–Laurent? On sait que 40 p. 100 des rejets toxiques du Saint–Laurent viennent des Grands Lacs. Même si ce n'est pas de votre juridiction, même si ce n'est pas dans vos papiers, avez–vous au moins un petit chapitre, un petit paragraphe ou une annotation en bas de page où vous portez une attention particulière à cette étendue d'eau?

M. Lanthier: Monsieur vous a montré notre Rapport biennal. Dans notre Rapport biennal, nous avons osé recommander aux pays d'incorporer toutes les dimensions, y compris celle–là. Je ne saurais dire où cela se trouve, mais nous avons, à la page 25 de la version anglaise. . .

M. Sauvageau: Est–ce «Élargissement du territoire couvert»?

M. Lanthier: Je crois que ce serait «Les frontières de l'écosystème». Je sais qu'il y a une page là–dedans.

[*Translation*]

oriented. . .? Are we paddling in the same direction, if you will allow me to use that expression?

Mr. Lanthier: Without questioning the relevancy of your question, as your chairperson just did, I think we are not in a position to discuss one country without including the other country. It would, thus, be very inappropriate to discuss two Canadian laws, especially since we have no jurisdiction over one of them.

Mr. Sauvageau: But it was Environment Canada that. . .

Mr. Lanthier: It was Environment Canada, but we cannot judge Environment Canada. We can only make assessments in the context of the Great Lakes Water Quality Agreement. The Agreement between the federal government and Quebec on the St. Lawrence Action Plan is not subject to our jurisdiction. It would thus be very inappropriate for us to make any comments in that regard. One thing is certain, coordination is not handled at our level, since we have no jurisdiction there. We obtain cooperation. A lot of the people involved in the St. Lawrence Action Plan are invited to participate in our committees, but we are after scientific conclusions when we invite those scientists. We cannot ignore the eco–systemic aspect. The eco–systemic dimension becomes all the more important when one concludes that air is just as important as other aspects. Where shall we stop? There are pollutants from Texas in Lake Superior. Seen from that perspective, the notion of ecosystem implies a link between the St. Lawrence river and the Great Lakes. You must consider the St. Lawrence as though it were an elongated Great Lake. We can no longer limit ourselves to the simple definition we were taught in grade school. A lake is a body of water surrounded by land. A lake is not surrounded by land. It always empties into something.

Mr. Sauvageau: That was my question.

Mr. Lanthier: In that spirit, we do have jurisdiction over a Canada–Ontario agreement with the eight adjacent American States, but we do not have jurisdiction over the Canada–Quebec agreement. We see that as an obstacle we must get around. It remains an obstacle.

Mr. Sauvageau: In the areas where you have a mandate, do you have a small chapter on the St. Lawrence? We know that 40% of toxic discharges in the St. Lawrence come from the Great Lakes. Even if it is not in your mandate, in your jurisdiction, do you have at least a small chapter, a paragraph, or even a footnote, where you take into accout that body of water?

Mr. Lanthier: The gentleman showed you our biennal report. In that report, we dared recommending to both countries that all dimensions be incorporated, including that one. I couldn't tell you where exactly you will find it, but on page 25 of the English version. . .

Mr. Sauvageau: Would it be "Élargissement du territoire couvert"?

Mr. Lanthier: I think it should be "Les frontières de l'écosystème". I know there is a page about that somewhere.

[*Texte*]

M. Sauvageau: C'est à la fin du chapitre 5: «Élargissement du territoire».

M. Lanthier: C'est cela. Nous osons faire ici une remarque. Par exemple, nous disons au deuxième paragraphe:

> Ecologically, the Great Lakes Basin ecosystem clearly extends downstream from the agreement boundary at the end of the international station of the St. Lawrence River deep into Quebec and possibly to the St. Lawrence estuary.

Si vous analysez les foies des belugas des Escoumains, vous allez y trouver des restes de pollution du Lac Supérieur. C'est éloquent. Je crois que cela dit tout. Est–ce que cela répond à votre question?

M. Sauvageau: Très bien. Merci.

The Chairman: Are there any second–round questions in addition to Mr. Sauvageau's?

If not, let me ask you this question. In your studies, to what extent have you been able to trace the presence of pollutants from the Great Lakes into the St. Lawrence and beyond? Do scientists and researchers, for instance in Halifax, report the presence of substances that can be traced back to the Great Lakes, or is there not enough knowledge in terms of establishing any linkage? Is it safe to assume, perhaps in a naive manner, that once the St. Lawrence merges into the Baie des Chaleurs the chemical soup evaporates?

Mr. Lanthier: I just referred to the livers of the belugas in the Escoumains River. Professor Béland is very firm that he's finding in the livers furans and dioxins that come from the ecosystem. He doesn't know whether they come from Quebec, Montreal, Massena, New York, Cornwall, or Lake Superior. However, he's convinced it takes more than the St. Lawrence River to do that.

We have studies up to Lake St. Francis for sure. That is the Massena, New York, limit of the international St. Lawrence River. However, we don't have anything from the Escoumains River down to Halifax or whatever. We don't have that result, but we do have up to the Escoumains River.

You should invite Professor Béland, who is very firm in his belief that the livers of belugas are suffering from pollution from the Great Lakes.

The Chairman: Would it be helpful if the boundaries of the commission were re–examined for the purpose of seeing whether they ought to be expanded?

• 1025

Mr. Lanthier: I believe it was eloquent to answer that question before it was asked, but I believe we would be

malvenus à commenter le mandat qui nous a été donné par les deux gouvernements. Nous ne pouvons commenter sur l'intérêt d'un gouvernement ou l'autre. Si le Canada ou le Québec ou les États–Unis acceptent de nous donner un mandat, nous devons l'accepter. Si le Canada, l'Ontario ou le Québec a décidé de ne pas incorporer cela, nous ne pouvons commenter directement sur cette question.

[*Traduction*]

Mr. Sauvageau: It is at the end of chapter 5: ''Élargissement du territoire'' in French.

Mr. Lanthier: That's right. Here we dare to make a comment. For example, we say halfway through the paragraph:

> Sur le plan écologique, l'écosystème du bassin des Grands Lacs déborde de toute évidence les limites spécifiées dans l'accord à l'extrémité de la section internationale du fleuve St–Laurent pour englober une grande partie du Québec, peut–être même jusqu'à l'estuaire du St–Laurent.

Analyses done on the livers of Beluga whales in the Escoumains have shown reminants of pollutants from Lake Superior. It says it all. Does that answer your question?

Mr. Sauvageau: Very well. Thank you.

Le président: Y a–t–il d'autres questions, outre celles de M. Sauvageau, pour ce deuxième tour?

Puisqu'il y en a pas, je vais en poser une. Dans quelle mesure vos études vous ont–elles permis de détecter la présence de polluants en provenance des Grands Lacs dans le St–Laurent et au delà? Les scientifiques et chercheurs d'Halifax, par exemple, signalent–ils la présence de substances dont l'origine peut–être retracée aux Grands Lacs, ou l'état actuel des connaissances ne permet–il pas d'établir ce genre de liens? Peut–on présumer, peut–être naïvement, que lorsque le St–Laurent se jette dans la Baie des Chaleurs, la soupe chimique s'évapore?

M. Lanthier: Je viens de donner l'exemple des foies de baleine blanche dans la rivière des Escoumains. Le professeur Béland affirme catégoriquement qu'il trouve dans les foies des furans des dioxines qui proviennent de l'écosystème. Il ne sait pas si ils proviennent de Québec, de Montréal, de Massena, de New York, de Cornwall ou du Lac supérieur. Mais il est convaincu que le St–Laurent à lui seul n'est pas la cause.

Nous avons des études jusqu'au Lac St–Francis. C'est à Massena, dans l'État de New York, à la frontière internationale du St–Laurent. Mais nous ne savons rien à partir de la rivière des Escoumains jusqu'à Halifax. Nous n'avons rien à partir de là, mais nous avons des études jusqu'à la rivière des Escoumains.

Vous devriez inviter le professeur Béland qui est absolument convaincu que les foies des baleines blanches sont touchés par la pollution des Grands Lacs.

Le président: Serait–il utile de revoir les frontières de la Commission dans le but de les élargir?

M. Lanthier: Il m'a paru éloquent de répondre à la question avant même qu'elle ne soit posée, mais il serait . . .

uncalled for to comment on the mandate we received from both governments. We cannot comment on the interest of one government or the other. If Canada, or Quebec, or the United States give us a mandate, we have to accept it. If Canada, Ontario or Quebec decide not to incorporate it, we cannot comment on that.

[*Text*]

Cependant, le principe de l'écosystème existe bel et bien. Dans notre dernier Rapport biennal, à la page 25 de la version anglaise, nous disions ceci:

> Whether or not these formal boundaries of the agreement merit reconsideration at an appropriate time from the commission's ecosystem standpoint, the issue will eventually need to be addressed in some manner if a fully ecosystemic approach is to be achieved.

We will invite the two countries to reconsider that now. Of course, this question is raised at another point by the United States. Lake Michigan is anywhere but in Canada, and it is part of the ecosystem. It is part of our job. If you compare that with the St. Lawrence, of course, you have many arguments. You may argue that Lake Michigan is part of Lake Huron and it's only an extension of Lake Huron. But some of the Americans from Chicago and Milwaukee are not of that. . .

I remember in the levels reference being seated there, at the hearing, and people standing up and saying "What the hell are you doing here, you Canadians? Lake Michigan is not in Canada, after all. Why are you telling us what to do?" Of course we brought out the argument of the ecosystemic approach. It stood there, but one of these people would have said "Yes, but what about the St. Lawrence River? How come us from Chicago, we have nothing to say about the St. Lawrence River, and you Canadians come up here and you tell us what to do about the Lake Michigan?"

So these are all points. I cannot answer your question directly, but I hope that my comments here and from the biennial report will bring you sufficient light.

The Chairman: Unless there are any last–minute questions, you certainly brought a lot of light to this room. Are there any further questions? *Ça va?* No further questions?

Monsieur Lanthier, je voudrais vous remercier beaucoup, vous et vos collaborateurs, d'avoir participé à cette séance très importante et très utile pour nous. Vous nous avez donné de l'information très utile. Je vous en remercie.

M. Lanthier: J'espère que vous avez compris notre réticence à comparaître devant votre Comité. C'est que nous voulons exercer notre mandat pleinement. Cependant, nous demeurons tout de même des Canadiens. C'est pour cette raison que nous avons insisté auprès de nos collègues afin d'être présents lors des discussions sur la révision de cette importante loi.

Je vous invite à faire preuve de courage et à tenir compte du citoyen canadien, au–delà des considérations d'ordre gouvernemental. Merci beaucoup de votre bonne attention.

Le président: Merci beaucoup.

We have a brief session here because—

Mr. Lanthier: Oh yes, that's right. Of course we have to come back about your question on pesticides.

The Chairman: You can do that in writing.

We have a few small items of business that will take a very short time, one in relation to our trip and one in relation to Mr. O'Brien.

[*Translation*]

However, the ecosystem principle is very real. In our last biennal report, on page 25 we say:

> Que les limites officielles de l'accord requièrent ou non une reconsidération au moment opportun, du point de vue écosystémique de la Commission, il faudra bien finir par examiner la question si l'on veut adopter une approche réellement globale.

Nous invitons maintenant les deux pays à considérer ce point de vue. Bien entendu, la question est soulevée aussi par les États–Unis. Le Lac Michigan n'est pas vraiment au Canada, mais il fait partie de l'écosystème. Il relève de notre compétence. Si vous comparez cela avec le St–Laurent, cela donne bien sûr bien des arguments. On pourrait dire que le Lac Michigan n'est qu'une prolongation du Lac Huron. Mais certains Américains, à Chicago ou à Milwaukee, ne sont pas du tout. . .

Je me souviens d'audiences sur les niveaux de référence où les gens disaient: «Qu'est–ce que vous faites ici, vous autres qui êtes Canadiens? Le Lac Michigan n'est pas au Canada, après tout. Pourquoi venez–nous nous dire comment agir?» Bien entendu, nous avons avancé l'argument de l'approche écosystémique globale. On en est resté là, mais quelqu'un aurait très bien pu rétorquer: «Mais le St–Laurent, alors? Comment se fait–il que nous, habitants de Chicago n'ayons pas notre mot à dire sur le St–Laurent alors que vous, Canadiens, venez ici nous dire ce que nous devons faire dans le Lac Michigan?»

Alors voilà les arguments. Je ne peux pas répondre directement à votre question, mais j'espère que les commentaires que j'ai présentés ici, ainsi que le rapport biennal vous ont donné suffisamment de renseignements.

Le président: À moins qu'il n'y ait des questions de dernière minute, je dirais que vous nous avez effectivement beaucoup éclairé. Y a–t–il d'autres questions? Ça va? Pas d'autres questions?

Mr. Lanthier, I want to thank you very much, as well as your colleagues, for coming to this very important and very useful session for us. The information you brought us is going to be extremely useful. Thank you very much.

Mr. Lanthier: I hope you understood our reservations in appearing in front of your committee. It is because we do want to fulfill our mandate. But we are Canadians. And that is the reason why we have insisted with our colleagues to be able to participate in the discussions on this very important piece of legislation.

I urge you to show courage and to go beyond governmental considerations to take into account the interests of Canadian citizens. Thank you very much for your attention.

The Chairman: Thank you.

Nous allons avoir une brève séance. . .

M. Lanthier: Ah oui, j'oubliais. Nous allons bien sûr devoir revenir pour la question des pesticides.

Le président: Vous pouvez répondre par écrit.

Nous avons quelques affaires d'intendance à régler; ce sera vite fait. Il y a une question concernant notre voyage et une autre qui intéresse monsieur O'Brien.

[*Texte*]

Would you like to raise your item first, Mr. O'Brien?

Mr. O'Brien: It relates to the starting time of the Tuesday morning meeting. The earliest I can land in Ottawa is 8:30 a.m., so I'm going to be perpetually late for this particular meeting, which I don't enjoy. Mr. Adams also indicated 8:30 a.m. is a bit of a difficulty for him as well. My point is in the form of a request to my other colleagues on the committee. If it's not a problem, could we start the meeting at 9 a.m.?

• 1030

The Chairman: We will examine the availability of rooms and see whether that is possible. Keep in mind, though, that there are also people who wish to attend meetings at 10 a.m. or not later than 10:30 a.m., and some we have already lost. These are people who come in Monday night and therefore Monday evening is an option as well.

We will see whether we can start at 9 a.m., particularly in the winter–time, when the schedule becomes a bit unreliable. This would not be a permanent rule. It would be done only as a special consideration for some of our colleagues. Keep in mind that Tuesday is full of other meetings as well.

Mr. DeVillers: On the question of the subcommittee and when we would finish clause–by–clause on Wednesday, do we need a motion?

The Chairman: Yes, we are ready for that. We have a motion that tomorrow the committee will finish clause–by–clause consideration and will revert to the standing committee under the chair of Mr. DeVillers for the technical necessity of then reporting to the House of Commons.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Thank you. Secondly, we have the designation of Mr. DeVillers as acting chair for tomorrow for the purpose, again, of completing his work. So one follows the other.

Thirdly, when we travel, it would be desirable that we send out a press release so that we inform the media in Winnipeg, Edmonton, and Vancouver of our arrival. So unless there is any objection, there will be a small press release, which the clerk will prepare in the usual manner.

Fourthly, on Thursday we will have a brief meeting of this committee to finalize the travel plans for next week. It will not take more than 45 minutes, at the most.

Finally, it is quite likely there will be the opportunity to visit a pulp mill in Howe Sound on Saturday, returning to Vancouver by 2:30 p.m. in order that those who want to leave that afternoon can still do so, unless they want to leave the next morning, which makes it much easier. The rest of the discussion can be left for Thursday. A plan is being developed for Friday afternoon to make it more interesting in terms of solar energy and housing.

Mr. DeVillers: What time is the meeting on Thursday?

The Chairman: It will be at the usual time, 8:30 a.m.

C'est tout. Merci. A plus tard.

[*Traduction*]

Monsieur O'Brien, voulez–vous commencer?

M. O'Brien: Il s'agit de l'heure du début de la séance le mardi matin. Comme mon avion atterrit à Ottawa qu'à 8h30, je serai toujours en retard à cette réunion, et cela ne me réjouis pas. M. Adams également éprouve quelques difficultés à arriver pour 8h30. Je voulais donc présenter une demande à mes collègues au sein du comité. Si ça ne pose pas de problème, ne pourrions–nous pas commencer à 9 heures?

Le président: Nous allons voir s'il y a des pièces disponibles et si c'est possible. Mais n'oubliez pas que certains ont des réunions à 10 heures, ou au plus tard à 10h30, et que nous avons en outre déjà perdu des joueurs. Je veux parler de ceux qui ne rentrent que le lundi soir. Le lundi soir serait donc aussi une possibilité.

Nous allons voir s'il serait possible de commencer à 9 heures, surtout en hiver, lorsque les horaires sont moins fiables. Ce ne serait pas une règle permanente. Nous le ferions seulement pour rendre service à certains de nos collègues. N'oubliez pas que les mardis sont déjà bien remplis.

M. DeVillers: Nous faut–il une motion pour que le sous–comité termine sont étude article par article mercredi?

Le président: Oui, c'est prévu. Nous avons une motion portant que demain le comité terminera son étude article par article et se reconstituera en comité permanent sous la présidence de M. DeVillers pour lui permettre de présenter le rapport à la Chambre des communes.

Des voix: D'accord.

Le président: Merci. Deuxièmement, M. DeVillers sera demain président suppléant encore une fois pour lui permettre de terminer son travail. La deuxième motion découle de la première.

Troisièmement, lorsque le comité se déplace, il serait bon de diffuser un communiqué pour informer les médias à Winnipeg, Edmonton et Vancouver de notre arrivée. À moins qu'il n'y ait des objections, le greffier va donc préparer un petit communiqué, avec les formules habituelles.

Quatrièmement, nous aurons jeudi une courte réunion pour arrêter nos projets de déplacement pour la semaine suivante. Cela ne prendra pas plus de 45 minutes.

Enfin, nous aurons probablement la possibilité de visiter une usine de pâte à papier à Owen Sound, le samedi. Nous serons de retour à Vancouver à 14h30, pour permettre à ceux qui veulent s'en aller l'après–midi même de le faire, à moins qu'ils ne préfèrent rester jusqu'au lendemain matin, ce qui faciliterait énormément les choses. Le reste peut attendre à jeudi. On est en train de préparer quelque chose pour le vendredi après–midi, pour que l'étude sur l'énergie solaire et le logement soit un peu plus intéressante.

M. DeVillers: À quelle heure nous réunissons–nous jeudi?

Le président: À la même heure que d'habitude, 8h30.

That's all. Thank you. See you then.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the International Joint Commission:

Denis Lanthier, Chairman, Canadian Section;
Philip Slyfield, Secretary and Senior Policy Adviser;
Michael Vechsler, Legal Adviser;
Geoffrey Thornburn, Economics Adviser;

TÉMOINS

De la Commission mixte internationale:

Denis Lanthier, président, Section canadienne;
Philip Slyfield, secrétaire et conseiller principal en politique;
Michael Vechsler, conseiller en loi;
Geoffrey Thornburn, conseiller en économie;

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E68

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 60

Wednesday, November 23, 1994
Thursday, November 24, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 60

Le mercredi 23 novembre 1994
Le jeudi 24 novembre 1994

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Bill C–56, An Act to Amend the Canadian Environmental Assessment Act

Persuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act(CEPA)

INCLUDING:

The Fourth Report to the House on Bill C–56

CONCERNANT:

Projet de loi C–56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

Y COMPRIS:

Le Quatrième Rapport à la Chambre sur le projet de loi C–56



First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons:
Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, November 24, 1994

The Standing Committee on the Environment and Sustainable Development has the honour to present its

FOURTH REPORT

In accordance with its Order of Reference of Tuesday, November 1, 1994, your Committee has considered Bill C–56, An Act to amend the Canadian Environmental Assessment Act, and has agreed to report it with the following amendments:

Clause 1

Strike out line 9, on page 1, and substitute the following therefor:

"nated manner with a view to"

In the French version only strike out line 9 on page 1 and substitute the following therefor:

"leurs obligations afin d'éviter tout double"

Clause 2

Strike out lines 19 to 25, on page 1, and lines 1 to 3, on page 2, and substitute the following therefor:

"(2) Subsection 24(2) of the Act is replaced by the following:

(2) Where a responsible authority uses an environmental assessment and the report thereon pursuant to subsection (1), the responsible authority shall ensure that any adjustments are made to the report that are necessary to take into account any significant changes in the environment and in the circumstances of the project and any significant new information relating to the environmental effects of the project."

Clause 3

In the English version only, strike out line 31, on page 2, and substitute the following therefor:

"is in conformity with the approval of the Gov–"

Clause 5

Strike out line 1, on page 3, and substitute the following therefor:

"5. (1) Paragraph 59(*a*) of the Act is replaced"

Add immediately after line 13 on page 3, the following:

"(2) Section 59 of the Act is amended by adding the following after paragraphe (*l*);

(*l*.1) respecting a participant funding program referred to in subsection 58(1.1),"

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 51 and 60 which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 24 novembre 1994

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 1er novembre 1994, votre Comité a étudié le projet de loi C–56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes :

Article 1

Retrancher la ligne 8, à la page 1, et la remplacer par ce qui suit :

« ponsables s'acquittent de »

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 9, à la page 1, et la remplacer par ce qui suit :

« leurs obligations afin d'éviter tout double »

Article 2

Retrancher les lignes 23 à 30, à la page 1, et les lignes 1 à 3, à la page 2, et les remplacer par ce qui suit :

« (2) Le paragraphe 24(2) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(2) Dans les cas visés au paragraphe (1), l'autorité responsable veille à ce que soient apportées au rapport les adaptations nécessaires à la prise en compte des changements importants de circonstances survenus depuis l'évaluation et de tous renseignements importants relatifs aux effets environnementaux du projet. »

Article 3

Dans la version anglaise seulement, retrancher la ligne 31, à la page 2, et la remplacer par ce qui suit :

« is in conformity with the approval of the Gov– »

Article 5

Retrancher la ligne 1, à la page 3, et la remplacer par ce qui suit :

« 5. (1) l'alinéa 59*a*) de la même loi est rem– »

Ajouter immédiatement après la ligne 12, à la page 3, ce qui suit :

« (2) l'article 59 de la même loi est modifié par adjonction, après l'alinéa *l*), de ce qui suit :

l.1) prendre toute mesure relativement au fonds de participation mentionné au paragraphe 58(1.1); »

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents (*fascicules nos 51 et 60 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

CHARLES CACCIA,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, NOVEMBER 23, 1994
(75)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 4:16 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Acting Chairman, Paul DeVillers, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan.

Acting Member present: Len Taylor.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Monique Hébert, Research Officer. *From the Legislative Counsel Office:* Philippe Ducharme, Legislative Counsel.

In accordance with its Order of Reference adopted on Wednesday, November 2, 1994, the Committee received the report of the Sub–Committee studying Bill C–56, An Act to amend the Canadian Environmental Assessment Act.

In accordance with the order of the Committee, the report was deemed adopted.

ORDERED,—That the Chair report Bill C–56, An Act to amend the Canadian Environmental Assessment Act, with amendments, to the House.

At 4:18 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

G.A. Sandy Birch

Committee Clerk

PROCÈS–VERBAUX

LE MERCREDI 23 NOVEMBRE 1994
(75)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit aujourd'hui à 16 h 16, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Paul DeVillers (*président suppléant*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan.

Membre suppléant présent: Len Taylor.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Monique Hébert, attachée de recherche. *Du Bureau des conseillers législatifs:* Philippe Ducharme, conseiller législatif.

Conformément à son ordre de renvoi adopté le mercredi 2 novembre 1994, le Comité reçoit le rapport du Sous–comité chargé de l'étude du projet de loi C–56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

En exécution de l'ordre du Comité, le rapport est adopté d'office.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président fasse rapport à la Chambre du projet de loi C–56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, sans amendements.

À 16 h 18, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Greffier de comité

G.A. Sandy Birch

THURSDAY, NOVEMBER 24, 1994
(76)

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met *in camera* at 8:45 o'clock a.m. this day, in Room 112–N, Centre Block, the Chairman, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Charles Caccia, John Finlay, Bill Gilmour, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Tom Curran, Research Officer.

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA), the Committee proceeded to consider its future business.

At 9:27 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

LE JEUDI 24 NOVEMBRE 1994
(76)

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit aujourd'hui, à huis clos à 8 h 45, dans la salle 112–N l'édifice du Centre sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Charles Caccia, John Finlay, Bill Gilmour, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Benoît Sauvageau.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Tom Curran, attaché de recherche.

Conformément à son ordre de renvoi du 10 juin 1994, Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE), le Comité examine ses travaux à venir.

À 9 h 27, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, November 23, 1994

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 23 novembre 1994

• 1615

The Acting Chairman (Mr. DeVillers): We will now convene a meeting of the Standing Committee on Environment and Sustainable Development for the purpose of receiving the report from the subcommittee.

I have received the report of the subcommittee studying Bill C–56, An Act to the amend the Canadian Environmental Assessment Act. In accordance with the order of this committee, the report is deemed adopted. I shall present it to the House tomorrow at 10 a.m.

The meeting is adjourned.

Le président suppléant (M. DeVillers): Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit aujourd'hui en vue de recevoir le rapport du sous–comité.

J'ai reçu le rapport du sous–comité ayant examiné le projet de loi C–56, Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Conformément à l'ordre émanant de ce comité, ce rapport est maintenant adopté et je le présenterai demain en Chambre à 10 heures.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E55

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 61

Tuesday, November 29, 1994
Winnipeg, Manitoba

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 61

Le mardi 29 novembre 1994
Winnipeg (Manitoba)

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

LIBRARY
FEB 7 1995
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons:
Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 29, 1994
(77)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:10 o'clock a.m. this day, at the International Institute for Sustainable Development Boardroom, 161 Portage Avenue East, Winnipeg, Manitoba, the Chair, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From the International Institute for Sustainable Development: Arthur Hanson, President and Chief Executive Officer. *From Thompson, Dorfman, Sweatman Barristers and Solicitors:* Alan W. Scarth, Lawyer, Chair, Fort Whyte Environmental Centre. *From the Government of Manitoba:* Robert D. Sopuck, Executive Director, Executive Council, Sustainable Development Coordination Unit. *From the University of Manitoba:* Thomas Henley, Associate Director, Natural Resources Institute. *From Levine Levene Tadman Law Firm:* Brian Pannell, Lawyer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference regarding the Canadian Environmental Protection Act. (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Arthur Hanson made an opening statement and, with Alan W. Scarth, answered questions.

Robert D. Sopuck made an opening statement and answered questions.

At 10:45 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:09 o'clock. a.m., the sitting resumed.

Thomas Henley made an opening statement and answered questions.

Brian Pannell made an opening statement and answered questions.

At 12:22 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, NOVEMBER 29, 1994
(78)

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 1:12 o'clock p.m. this day, at the International Institute for Sustainable Development Boardroom, 161 Portage Avenue East, Winnipeg, Manitoba, the Chair, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

PROCÈS–VERBAUX

LE MARDI 29 NOVEMBRE 1994
(77)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8 h 10, dans la salle du conseil de l'Institut international pour le développement durable, 161, av. du Portage est, à Winnipeg (Manitoba), sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curren et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: De l'Institut international pour le développement durable: Arthur Hanson, président et directeur général. *Du cabinet d'avocats Thompson, Dorfman, Sweatman:* Alan W. Scarth, avocat, président, Fort Whyte Environmental Centre. *Du gouvernement du Manitoba:* Robert D. Sopuck, directeur exécutif, Conseil exécutif, Unité de coordination du développement durable. *De l'Université du Manitoba:* Thomas Henley, directeur adjoint, Institut des ressources naturelles. *Du Cabinet d'avocats Levine, Levene et Tadman:* Brian Pannell, avocat.

Conformément à son ordre de renvoi le Comité examine la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Arthur Hanson fait un exposé puis, avec Alan W. Scarth, répond aux questions.

Robert D. Sopuck fait un exposé et répond aux questions.

À 10 h 45, la séance est suspendue.

À 11 h 09, la séance reprend.

Thomas Henley fait un exposé et répond aux questions.

Brian Pannell fait un exposé et répond aux questions.

À 12 h 22, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 29 NOVEMBRE 1994
(78)

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 13 h 12, dans la salle du conseil de l'Institut international pour le développement durable, 161, av. du Portage est, à Winnipeg (Manitoba), sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses From the Centre for Indigenous Environmental Resources: Eli Mandamin, Chief, Iskatewizaagegan Independent First Nation; Merrell–Ann Phare, Legal Counsel and Legal Advisor; Kim Wong, Ecologist. *From the Manitoba Environmental Council:* Derick Muir, Member. *From the Aquatic Ecosystem Health Management Society:* Diane Malley, Treasurer. *From the Saskatchewan Environmental Society:* Stephanie Fortugno, Representative.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference regarding the Canadian Environmental Protection Act. (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Eli Mandamin made an opening statement and, with Merrell–Anne Phare, answered questions.

Derrick Muir, Diane Malley and Stephanie Fortugno made opening statements and answered questions.

At 3:26 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curren et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: Du Centre for Indigenous Environmental Resources: Eli Mandamin, chef; Iskatewizaagegan Independent First Nations; Merrell–Ann Phare; conseillère juridique et politique; Kim Wong, écologiste. *Du Conseil environnemental du Manitoba:* Derrick Muir, membre. *De Aquatic Ecosystem Health Management Society:* Diane Malley, Trésorière. *De la Société environnementale de la Saskatchewan:* Stephanie Fortugno, représentante.

Conformément à son ordre de renvoi le Comité examine la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Eli Mandamin fait un exposé puis, avec Merrell–Anne Phare, répond aux questions.

Derrick Muir, Diane Malley et Stephanie Fortugno font des exposés et répondent aux questions.

À 15 h 26, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, November 29, 1994

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 29 novembre 1994

• 0800

The Chairman: Order, please. Welcome to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development.

We're very glad to be in Winnipeg. It's always very refreshing to be here, and we are extremely grateful to you, Dr. Hanson, for giving us hospitality in this building and on the premises of the institute, which by all accounts has already made a mark and has produced a considerable wealth of literature and policy analyses that have been quite useful to us, at least, and I hope also to the policy advisers in Ottawa.

We hope the institute will be productive and active for the next hundred years. You're certainly not missing any opportunity to make that point whenever and wherever it matters.

It is very fitting, in a way, that we start our western trip on your premises, in the temple, so to speak, of sustainable development, because in the end what this review is all about is that it's one of the many efforts that legislators have to make in moving towards that goal.

There are other legislative efforts that have recently been completed or are in the process of being completed. One is the reorganization of the Department of Industry, which, to the merit of the minister, has included as its first goal sustainable development. It is a department that is probably looking for principles on how to implement that particular mandate.

The other legislative exercise that was just completed last week is the reorganization of the Department of Natural Resources, commonly called NRCan, which again has sustainable development as its objective, its goal. However, there it is mixed up with another term in the same sentence, "integrated management", and integrated management comes before sustainable development in the definition of that goal. It's a bit of a fuzzy picture there.

It certainly would be extremely helpful to the Minister of Natural Resources to receive, from sustainable development–oriented institutions such as yours, some guidance as to how to implement that particular goal, which has been passed by the House and is now before the Senate. I'm mentioning it because should the Senate hold hearings, it would be most desirable and most helpful if the institute were to obtain permission to appear and to provide to the Ottawa thinkers some food for thought on that matter. Obviously there is goodwill, there is a desire to move and to shift towards sustainable development, but the search is painful and difficult.

So having brought you up to date on the latest and most exciting news from Ottawa, perhaps we should invite you to speak.

Again, we thank you very much for your hospitality.

Le président: La séance est ouverte. Bienvenue aux audiences du Comité permanent de l'nvironnement et du développement durable.

Nous sommes très heureux d'être à Winnipeg. Un séjour dans cette ville est toujours très tonifiant, et nous vous sommes extrêmement reconnaissants, monsieur Hanson, de nous accueillir à l'institut qui, comme chacun le reconnaît, s'est déjà taillé une réputation enviable dans le domaine environnemental, notamment en publiant d'abondantes études et analyses qui nous ont été utiles à nous et, nous l'espérons, également aux stratèges à Ottawa.

Nous souhaitons que l'institut continue d'être productif et actif au cours des 100 prochaines années. Vous ne ratez certainement jamais l'occasion de prouver votre valeur chaque fois que vous le pouvez.

Il convient tout à fait que nous commencions nos audiences dans l'Ouest ici–même dans ce qu'on pourrait appeler le temple du développement durable, puisqu'il s'agit effectivement pour nous, législateurs, de nous demander, dans le cadre de cet examen, comment atteindre l'objectif du développement durable.

D'autres examens législatifs sont en cours ou viennent de prendre fin. Parmi ceux–ci, mentionnons la réorganisation du ministère de l'Industrie dont l'objectif premier sera dorénavant, au grand mérite du ministre responsable, de promouvoir le développement durable. Ce ministère cherche sans doute les principes pouvant le guider dans l'exécution de cet aspect de son mandat.

En outre, la semaine dernière, on a annoncé la réorganisation du ministère des Ressources naturelles qui, lui aussi, s'est fixé comme objectif d'assurer le développement durable. L'expression «gestion intégrée» apparaît cependant aussi dans l'énoncé de son mandat avant même celle de «développement durable», ce qui suscite un peu de confusion.

Il serait certainement très utile au ministère des Ressources naturelles de pouvoir compter sur les conseils d'institutions comme la vôtre, vouées au développement durable, quant à la façon d'exécuter cette partie de son mandat qui a été approuvée par la Chambre et qui a maintenant été soumise au Sénat. Je le mentionne parce que si le Sénat devait tenir des audiences sur la question, il serait très souhaitable et utile que l'institut obtienne la permission de comparaître devant le comité intéressé pour tâcher d'éclairer les décideurs à Ottawa sur la question du développement durable. De toute évidence, le développement durable s'impose de plus en plus comme un objectif incontournable, mais la voie à suivre est pénible et difficile à trouver malgré la bonne volonté manifeste de chacun.

Maintenant que vous êtes au fait des plus récentes nouvelles d'intérêt en provenance d'Ottawa, je vous invite à prendre la parole.

Nous vous remercions encore une fois de votre hospitalité.

[*Text*]

Dr. Arthur Hanson (President and Chief Executive Officer, International Institute for Sustainable Development): Thank you very much, Mr. Caccia. We're very much honoured to have the committee use our premises and we hope it is a very successful day of hearings in Winnipeg.

What I would like to do this morning is start off, if I could, and with your indulgence, with a short account of some of the current work of the institute. If I could perhaps spend 10 minutes to do that and then offer an opportunity for members to ask any questions about our work, I would then proceed with the brief about CEPA.

• 0805

I would also like to introduce several members of the institute's management committee who are present here this morning. Stephan Barg is involved with our programs in business and government and also trade and investment. Naresh Singh is involved with poverty and empowerment. Heather Creech is our program director for communications and partnerships. Ian Seymour is secretary–treasurer to the board.

These are people who helped me in making IISD a success. I can assure you they are some of the most dedicated people in Canada working on the subject of sustainable development.

As you know, the institute is now in its fifth year of operation. We hope that in the middle of next year we can have a meeting of our board in Ottawa to celebrate our five years of existence, really with a focus on moving ahead to the next five years, which we believe will be crucial to sustainable development, both in Canada and globally.

I say that in a very measured sort of way, because most of us feel the progress since Rio has not been strong enough anywhere in the world in the field of sustainable development. The agendas continue to get sidetracked by a number of other pressing matters. We see the problems of reform taking place in this country and elsewhere, still with only limited consideration of sustainable development.

Internationally, the commitment of countries to the follow–up in Rio has not been as strong as anyone hoped, and the accountability for that will really be in the course of IISD's next five years, particularly as we look towards 1997. Ten years after the Brundtland commission reported and five years after the Earth Summit, there will be an accountability of how sustainable development really has made a difference in the world.

Our effort has to be, over these next five years, to maximize our contribution to ensure that the voice of IISD is heard in all parts of the world and, indeed, to become the premier institute of this sort anywhere on the globe. That's our aspiration.

As we move into a second five–year phase, we start with a continued sense of urgency on the issues, and we feel we have established a kind of platform for our activities.

[*Translation*]

M. Arthur Hanson (président et directeur général, Institut international pour le développement durable): Je vous remercie beaucoup, monsieur Caccia. Nous sommes honorés d'accueillir le comité dans nos locaux et nous espérons qu'il se félicitera de la journée d'audiences qu'il tient à Winnipeg.

Ce que j'aimerais d'abord faire ce matin, si vous me le permettez et avec votre indulgence, c'est de vous donner un bref aperçu des travaux courants de l'institut. Si vous m'accordez 10 minutes pour le faire, je répondrai ensuite aux questions des membres du comité au sujet de nos travaux, après quoi je vous présenterai notre mémoire sur la LCPE.

Permettez–moi d'abord de vous présenter plusieurs membres du comité de gestion de l'institut qui sont présents ici ce matin. Stephan Barg s'occupe de nos programmes visant les entreprises et le gouvernement ainsi que des questions liées au commerce et aux investissements. Naresh Singh s'intéresse à la pauvreté et à la responsabilisation. Heather Creech est directrice des communications et des partenariats et Ian Seymour est secrétaire–trésorier du conseil d'administration.

Le succès de l'IIDD est attribuable aux personnes que je viens de vous présenter. Je vous assure que ce sont parmi les personnes les plus dévouées au Canada qui oeuvrent dans le domaine du développement durable.

Comme vous le savez, l'institut existe maintenant depuis cinq ans. Au milieu de l'an prochain, nous espérons pouvoir tenir une réunion de notre conseil d'administration à Ottawa pour célébrer nos cinq années d'existence. L'objet de cette réunion sera de nous fixer des objectifs pour les cinq prochaines années, lesquelles seront, à notre avis, cruciales pour le développement durable tant au Canada qu'à l'échelle mondiale.

Je ne voudrais pas sembler trop optimiste étant donné que la plupart d'entre nous estiment que les progrès réalisés dans le monde entier depuis Rio ont été trop lents dans le domaine du développement durable. D'autres questions urgentes continuent de nous détourner de cet objectif. Au Canada comme ailleurs, on met en oeuvre des réformes sans tenir suffisamment compte des impératifs du développement durable.

À l'échelle internationale, les pays signataires de la Déclaration de Rio n'y ont pas donné suite de façon aussi vigoureuse qu'on l'aurait souhaité, et au cours des cinq prochaines années, particulièrement à mesure que nous nous rapprochons de 1997, l'IIDD demandera des explications à cet égard. Dix ans après le dépôt du rapport de la commission Brundtland et cinq ans après la tenue du Sommet de la Terre, nous serons en droit d'exiger des comptes sur l'importance accordée au développement durable à l'échelle mondiale.

Au cours des cinq prochaines années, nous devrons nous efforcer de faire connaître la position de l'institut dans le monde entier et de devenir le chef de file mondial dans le domaine du développement durable. C'est le but que nous nous fixons.

L'institut s'engage dans une nouvelle phase de cinq ans convaincu qu'il poursuit un objectif, celui du développement durable, qui est tout aussi urgent aujourd'hui qu'au moment de sa création. L'institut estime d'ailleurs avoir bien cerné son champ d'intervention pour les années à venir.

[*Texte*]

Last week when our board met here I used the analogy of building a house. I do believe IISD now has the foundations well in place. Indeed, I think we have the roof and the walls. We don't want a luxury house. We want a house that's good and solid and will last for a hundred years, as you've indicated. We also want the opportunity to be able to add on various kinds of additions to the house to ensure that as times change and the subject area of sustainable development becomes more mature, we can add new contributions.

What we want to avoid at all costs is what I see in some homes in rural Canada, where you find the foundation is capped. People put the floor on, live in the basement for five years and don't make much progress in finishing the house. That's definitely what we want to avoid.

As we look ahead to the next five years, we see a continuation of the kind of work we've already started, where we have built a good, solid platform of activity. I'd like to, if I could, mention some of the things we believe have been successes of IISD and things that perhaps could not have easily been done without an organization like this.

I'd like to start off with our work in trade. Trade and sustainable development are some of the key things the world is going to have to come to grips with. It's happening, of course, through NAFTA and its side agreement, but perhaps more significantly, as the world moves towards consideration of the World Trade Organization, the issues of trade and sustainable development become very important.

Our role in this has been to act as an independent convener. It's clear this issue has tremendous north–south implications. It's also clear that organizations like OECD have had a very difficult time coming to grips with how you link trade, environment and development—this kind of triangular link. We've put together our trade and sustainable development principles and have had these widely accepted now in a number of different circles.

[*Traduction*]

La semaine dernière, lors de la réunion de notre conseil d'administration, j'ai comparé l'IIDD à une maison qu'on construit. Je suis convaincu que les fondations de l'institut sont maintenant solides. La toiture et les murs sont même en place. Nous ne voulons pas une maison luxueuse, mais une bonne maison solide qui tiendra toujours dans cent ans, comme vous l'avez souhaité. Nous souhaitons également au fil des ans construire des rallonges à notre maison pour que nous puissions continuer de faire oeuvre utile à mesure de l'évolution du dossier du développement durable.

Ce que nous voulons éviter à tout prix, c'est ce qui arrive parfois en milieu rural au Canada, où l'on scelle les fondations. Les gens construisent un plancher, vivent dans le sous–sol pendant cinq ans et n'arrivent jamais vraiment à finir la maison. C'est ce que nous voulons éviter.

Nous comptons poursuivre au cours des cinq prochaines années le type d'activités que nous avons entreprises jusqu'à maintenant parce qu'elles nous semblent valables. Permettez–moi maintenant de vous énumérer certaines des réalisations de l'institut et des résultats qu'il aurait sans doute été difficiles d'obtenir sans un organisme de cette nature.

J'aimerais d'abord vous parler de nos activités dans le domaine commercial. Le monde devra inévitablement trouver une façon de concilier le commerce et le développement durable. C'est évidemment l'un des aspects de l'ALÉNA et de l'accord auxiliaire, mais les liens entre le commerce et le développement durable ne feront que s'accentuer avec l'avènement de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous avons eu pour rôle de présider les débats de façon indépendante. Il est évident que cette question revêt de grandes conséquences pour les relations Nord–Sud. Il est aussi évident que des organismes comme l'OCDE ont eu beaucoup de mal à relier les trois sommets du triangle commerce—environnement—développement. Un bon nombre de ces organismes ont maintenant adopté les principes que nous leur avons proposés en matière de commerce et de développement durable.

• 0810

For example, last week we met with ministers of environment and ministers of trade in Geneva. It was the first time they'd ever gotten together and had the opportunity to discuss principles. A few weeks before that, the Earth Council adopted these principles in its work internationally and with organizations like the World Economic Forum. Just prior to that was the major meeting, which took place in October in Tokyo, Japan, of former world leaders and others to assess progress in the post–Rio agenda. They again accepted our trade principles.

We believe this is the kind of approach that IISD can play, where we bring together independent thinkers, people who are well–skilled in this case, including the former head of the contracting parties of GATT and leading environmental and sustainable development experts. We're able to produce a kind of document that doesn't get to the lowest common denominator, which is what has been the problem in organizations like OECD and the Commission on Sustainable

La semaine dernière, nous avons rencontré des ministres de l'Environnement et du Commerce à Genève. C'était la première fois que ceux–ci se réunissaient et avaient l'occasion de discuter de ces principes. Quelques semaines avant ça, le Conseil de la planète a adopté ces principes sur lesquels se fondera son action auprès des organismes internationaux comme le Forum économique mondial. Juste avant cela, en octobre, se tenait à Tokyo la réunion importante au cours de laquelle d'anciens dirigeants politiques mondiaux, entre autres, ont évalué les progrès réalisés depuis Rio. Ceux–ci ont aussi adopté nos principes sur le commerce.

Voilà, à notre avis, le genre de rôle que peut jouer l'IIDD, soit de rassembler les penseurs indépendants qui connaissent bien le dossier, y compris les anciens dirigeants politiques des parties signataires du GATT ainsi que les spécialistes mondiaux de l'environnement et du développement durable. Nous sommes parvenus à rédiger un document qui ne représente pas le dénominateur commun le plus bas, ce à quoi ont dû se résoudre des organismes comme l'OCDE et la Commission du

[*Text*]

Development when they've tried to deal with these issues. So I give that as one example.

Another completely different example of our work is something called the *Earth Negotiations Bulletin*. This is kind of a scruffy piece of paper. The managing editor wouldn't like to hear me say that, but there's nothing fancy about this at all. In fact, most people don't receive this in this form at all. They receive it electronically on the Internet. To give you an example, the issue I'm holding up here is the summary of the International Conference on Population and Development, more popularly known as the Cairo Conference.

What we are doing with the *Earth Negotiations Bulletin* is providing a kind of Hansard service to people who are either attending international negotiations related to environment and development or those who would like to be there but can't be, who aren't at the table. What we're trying to do is open these UN processes to a broader array of audiences. We've been very successful in this. We've had the opportunity now to cover most of the climate change. We're starting a biodiversity convention, the preparations for the social summit, and so forth.

Now, in attending these sometimes very large meetings, what we are trying to do is provide the negotiators who are there with what is taking place in the corridors, on the floor, etc. For small countries, even for some of the large agencies like the World Bank, this proves to be a very valuable service because it's very difficult for them to find out everything that is taking place during the negotiations.

To give you some idea of the success of this, over the last several months we tracked our downloads from the Internet. We've had something like 50,000 inquiries from 40 countries for this piece of paper. We get most of the money for this from sources that are outside of Canada, from a variety of different countries, international agencies, and foundations. So again, this is a kind of service that we feel is important.

In general our efforts in IISD are related to both the research dimension and the communications dimension. We feel it is very important that sustainable development information be widespread throughout the world. We've now set up what we call IISDNET, with which we can put all sorts of material on the Internet. In fact, we hope to make IISDNET the leading source on the Internet for information on sustainable development.

I'd like to turn, Mr. Chair, if I could, to work that relates to business. Our program in business and government was really the first program where we achieved successes within IISD. We believe it is an absolutely essential area for sustainable development.

The business community, in this country and internationally, is still not fully in tune with the concepts of sustainable development. In fact, I had lunch yesterday with a leading business person from this country who reminded me again that perhaps 2 in 100 business leaders would, at this point in time, be taking the issues of sustainable development seriously and have a good working knowledge of the concepts, principles, and practices of sustainable development. We believe that means for us a very large job ahead.

[*Translation*]

développement durable lorsqu'ils ont abordé ces questions. Voilà un exemple de nos activités.

Permettez–moi maintenant de vous donner une exemple tout à fait différent. Nous publions un bulletin intitulé *Earth Negotiations Bulletin*. C'est presque une feuille de chou. Le rédacteur en chef de la publication n'aimerait pas beaucoup m'entendre la décrire ainsi, mais c'est vrai que c'est un bulletin très modeste. La plupart des gens ne le reçoivent pas sur support papier, mais de façon électronique sur Internet. À titre d'exemple, le numéro que je vous montre résume la teneur de la Conférence internationale sur la population et le développement, mieux connue sous le nom de Conférence du Caire.

Le *Earth Negotiations Bulletin*, c'est un genre de hansard destiné soit à ceux qui participent aux négociations internationales liées à l'environnement et au commerce, soit à ceux qui aimeraient le faire mais ne le peuvent pas ou ne sont pas invités. Nous nous efforçons de permettre la participation d'un plus grand nombre de groupes intéressés à ces tribunes des Nations unies. Nous y sommes d'ailleurs parvenus dans une large mesure. Nous avons pu couvrir la plupart des délibérations portant sur les changements climatiques. Parmi nos projets, un colloque sur la biodiversité ainsi que la tenue d'un sommet social.

Lors de ces réunions qui comptent parfois un très grand nombre de participants, nous essayons d'informer les négociateurs des tractations de coulisses. Nos services sont très précieux aux petits pays ainsi qu'à des organismes importants comme la Banque mondiale qui ont du mal à savoir tout ce qui se trame au cours des négociations.

Pour vous donner une idée de l'intérêt que suscite notre bulletin, nous avons reçu sur Internet au cours des derniers mois 50 000 demandes s'y rapportant provenant de 40 pays. Le financement de ce bulletin est assuré grâce à des dons provenant de différents pays et d'organisations et fondations internationales. Nous considérons ainsi offrir un service très utile.

Notre institut s'intéresse tant à la recherche qu'aux communications. Pour nous, il est impérieux que l'information sur le développement durable soit diffusée à l'échelle mondiale. Nous avons maintenant créé ce que nous appelons IISDNET qui nous permet de diffuser toutes sortes de renseignements sur Internet. En fait, nous espérons que ce service deviendra la principale source de renseignements portant sur le développement durable au sein d'Internet.

J'aimerais maintenant vous parler, monsieur le président, de nos relations avec le milieu des affaires. Le programme de relations avec les entreprises et le gouvernement de l'institut est vraiment le premier à avoir connu du succès. À notre avis, il s'agit d'un domaine tout à fait essentiel du développement durable.

Le milieu des affaires, tant dans ce pays que dans le reste du monde, n'adhère pas encore complètement aux principes du développement durable. J'ai d'ailleurs déjeuné hier avec un chef d'entreprise canadien qui m'a rappelé que seulement peut–être deux chefs d'entreprise sur cent attachent de l'importance pour l'instant au développement durable et connaissent les concepts, les principes et les pratiques s'y rapportant. Voilà qui signifie beaucoup de pain sur la planche pour nous.

[*Texte*]

We have an outstanding business advisory group that includes people from the financial community. It's chaired by Jack MacLeod, a person well-known in business circles for his interest in sustainable development. We've been advised by that group on future directions for our activities.

One of the most promising and exciting is the one linking the entrepreneurial side of business to the opportunities for bringing about new technologies, new services, new products that relate to sustainable development. We've described this as earth enterprise, and we think this is particularly applicable to small and medium-sized enterprises as they move into this area.

Second is the linking of large enterprises—which often are the buyers of many products in semi-finished or finished form—to the small and medium-sized enterprises to try to understand the necessary market information, technology, financing, and new business practices that will support earth enterprise.

In the future, IISD is going to have much stronger ties with various elements of the business community, not only to businesses themselves but to organizations such as the Canadian Standards Association, the Canadian Institute of Chartered Accountants, people who in turn advise business and set some of the voluntary standards that I think are going to be very important for future business operations.

I'd like to mention three other activities, if I may. One we are just about to release is called "making budgets green". In a previous discussion with this committee, I highlighted the need to consider the greening of taxes and subsidies as an essential part of sustainable development policy in Canada and elsewhere. We've gone to groups in Europe and in the United States and in Canada and asked them for some examples of the leading practices that might inform government decision-makers at all levels—municipal, provincial, and national.

We're very proud of this document because it very concisely brings out that kind of information in a form that decision-makers can use. We'll be releasing this in the coming week or two. There are 24 case studies that are highly relevant to Canada's interests. While we release this short version, there's also a substantial market for fully developed case studies, and we're going to be publishing that through an international publisher. Our efforts are to reach the academic community in that way as well. Hopefully, people who are going to courses in finance and business and in public administration can get a sense of our work in that way.

We also believe sustainable development is a matter that relates of course to local initiatives, local ecosystems, regional ecosystems. The one we have chosen to focus most of our attention on is the Great Plains agro-ecosystem. This is a globally significant region, of course, within Canada and the United States. It's one in which there's a tremendous amount of foment taking place at the farm level and within various organizations. It is also a laboratory for change in terms of policies such as agriculture and transportation.

[*Traduction*]

L'institut a créé un groupe consultatif auprès des entreprises comptant d'éminents représentants du milieu financier. Ce groupe est présidé par Jack MacLeod, une personne que les milieux d'affaires savent s'intéresser de près au développement durable. Ce groupe nous a conseillés quant à l'orientation à donner à nos activités futures.

• 0815

La suggestion la plus prometteuse et la plus excitante, c'est que nous devrions stimuler l'intérêt des entreprises pour les occasions d'affaires découlant de la mise au point de nouvelles technologies, de nouveaux services et de nouveaux produits ayant un lien avec le développement durable. Nous donnons à ce projet le titre «Entreprise-Planète», et nous croyons qu'il devrait tout particulièrement intéresser les petites et les moyennes entreprises.

La seconde, c'est de faciliter l'établissement de liens entre les grandes entreprises qui achètent souvent beaucoup de produits semi-finis ou finis et les petites et les moyennes entreprises afin de les sensibiliser à l'information de marché, à la technologie, au financement et aux nouvelles pratiques commerciales à l'appui de l'entreprise-planète.

Dans l'avenir, l'IIDD établira des liens beaucoup plus étroits avec le milieu des affaires, non seulement avec les entreprises elles-mêmes, mais avec des organismes tels que l'Association canadienne de normalisation et l'Institut canadien des comptables agréés qui, à leur tour, peuvent conseiller les entreprises et les amener à adopter volontairement les normes qui devront désormais régir les activités commerciales.

Permettez-moi de mentionner trois autres activités de l'institut. Nous sommes sur le point de lancer une activité que nous appelons «l'écologisation des budgets». Devant ce comité, j'ai déjà fait ressortir la nécessité de faire de l'écologisation des impôts et des subventions une partie essentielle de la politique de développement durable au Canada comme dans le reste du monde. Nous avons demandé à divers groupes d'Europe, des États-Unis et du Canada de nous donner des exemples des principales pratiques auxquelles pourraient se reporter à cet égard les décideurs tant municipaux et provinciaux que nationaux.

Nous sommes très fiers de ce document qui propose de façon concise des renseignements utiles aux décideurs. Nous le publierons d'ici une semaine ou deux. Il présente 24 études de cas très pertinentes pour le Canada. Nous allons publier une version abrégée de ces études, et un éditeur international publiera la version complète de ces études qui suscitent beaucoup d'intérêt. Nous voulons ainsi rejoindre également le milieu universitaire. De cette façon, nous espérons que ceux qui prennent des cours de finance, d'affaires et de gestion publique seront sensibilisés à notre travail.

À notre avis, les initiatives locales ainsi que les écosystèmes locaux et régionaux ont des retombées au plan développement durable. Nous avons choisi de concentrer surtout notre attention sur l'écosystème agraire des grandes plaines. Il s'agit naturellement d'une région d'une grande importance tant au Canada qu'aux États-Unis. C'est une région où les choses bougent beaucoup tant au niveau des exploitations agricoles que dans les diverses organisations agricoles. C'est aussi un laboratoire où l'on met à l'essai différentes politiques en matière d'agriculture et de transport.

[*Text*]

Just as one little example of a much larger picture, those of you who came in last and might have turned on your television would have seen a short clip on the movement of grain to the United States. Grain is taken from the Canadian prairies to the Lakehead, back to this region again, and then down to the United States in such a way that it qualifies for a transportation subsidy. From a sustainable development point of view it's absolutely insane. It's an abuse of subsidy policy, but it's the way legislation happens to be written. It's an abuse in terms of the extra fossil fuel used to move that grain, and it just doesn't make any common sense. Nobody would agree that makes sense, but it still happens and it has happened year after year after year. The subsidy that goes into that would probably operate an institute like this for the next 20 years, at least.

I choose that example because we've looked at the Western Grain Transportation Act and some other pieces of Canadian legislation as part of our work on the Great Plains and have tried to develop a framework that allows you to screen these policies very quickly to get a sense of whether or not they indeed might contribute to sustainable development, and some do and some don't. That's an important message for the Government of Canada.

• 0820

We've also just published a book that deals with the science and technology of the Great Plains region, and this is indeed a very interesting and important part of sustainable development. We very much want to ensure that our work is informed by science and technology, but it's also setting in place a basis for understanding how science and technology does relate to sustainable development in this region. Our understanding is that such a volume is not available, for example, for the United States' Great Plains. Our colleagues in the U.S. tell us that. Indeed, they are very interested in working with us to develop a much better perspective on this overall very large agricultural region.

Finally, I would like to highlight our work on poverty and empowerment, probably the most difficult challenge this institute has taken on. The issues here relate back to livelihoods, relate back to—as Naresh Singh has used the term—"designing work for sustainability", which is a contribution we've made to the preparations for the World Summit For Social Development, and to the ability to understand and link complex macro–policy issues such as trade and government budgets back to the activities that take place within communities where people are often forced into what we call "coping strategies".

Naresh has just come back from visiting several areas in Africa where we are currently working. Again, one has to ask, what can an organization that has a very small budget, such as ours, contribute in the face of much larger budgets, obviously, and a much longer experience with these problems, that organizations such as UNDP and the World Bank have. The answer is that we're a small organization that is flexible, that can bring new ideas to the table and can work in a way that

[*Translation*]

Permettez–moi de vous donner un petit exemple qui vous aidera à replacer les choses dans un contexte plus général. Ceux d'entre vous qui sont arrivés tard hier et qui ont allumé leur téléviseur ont vu une brève séquence portant sur le transport des céréales vers les États–Unis. Pour avoir droit à une subvention, les transporteurs de céréales acheminent les céréales des Prairies canadiennes vers la tête des Grands Lacs puis les ramènent dans les Prairies avant de les envoyer aux États–Unis. C'est tout à fait illogique du point de vue du développement durable. C'est un abus de la politique des subventions, mais c'est la façon dont la loi est rédigée. C'est un abus dans la mesure où cela aboutit à l'utilisation de davantage de combustibles fossiles, ce qui est tout à fait insensé. Personne ne prétendra le contraire, mais la situation perdure. La subvention qu'on gaspille ainsi permettrait à un institut comme le nôtre de fonctionner pendant au moins 20 ans.

Si j'ai choisi cet exemple, c'est que nous avons examiné certaines lois canadiennes, dont la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, dans le cadre de notre étude sur les grandes plaines dans le but de mettre au point un cadre d'étude qui vous permettra d'établir très rapidement si ces politiques favorisent ou non le développement durable. Voilà un message important pour le gouvernement du Canada.

Nous venons également de publier un livre qui donne des renseignements scientifiques et technologiques sur la région des grandes plaines car nous reconnaissons la très grande importance de la science et de la technologie pour le développement durable. Nous voulons que nos travaux aient une assise scientifique et technologique, car nous voulons comprendre le rapport entre la science et la technologie et le développement durable dans cette région. Nous ne pensons pas qu'une telle étude se rapportant aux grandes plaines des États–Unis ait jamais été publiée. C'est du moins ce que nous disent nos collègues américains. Ils se disent très intéressés à participer avec nous à une étude qui nous permettra de nous faire une meilleure idée de cette très importante région agricole.

Enfin, j'aimerais maintenant vous parler de notre travail dans le domaine de la pauvreté et de la responsabilisation, domaine dans lequel notre institut a relevé ses plus grands défis. Comme l'a dit Naresh Singh, il s'agit du «travail qui favorise le développement durable». C'est la forme qu'a pris notre contribution pour les préparatifs du Sommet mondial pour le développement social, c'est–à–dire que nous avons essayé d'établir un lien entre les questions de politique macro–économique complexes comme le commerce et les budgets gouvernementaux et les activités qui ont lieu dans les collectivités où les gens doivent souvent se replier sur des stratégies qui leur permettent simplement de tenir le coup.

Naresh revient d'une tournée dans différentes parties de l'Afrique où nous menons des activités. Il faut évidemment se demander quel peut–être le rôle d'un organisme doté d'un tout petit budget comme le nôtre comparativement à des organismes dotés de budgets beaucoup plus importants et ayant une expérience beaucoup plus longue de ces problèmes, comme le PNUD et la Banque mondiale. La réponse à cette question, c'est qu'un petit organisme est souple, qu'il peut formuler des

[*Texte*]

some of those large organizations can't, to try out and test new ideas. That has to be our key contribution in this particular field.

I would like to wrap up this part of the discussion by indicating that IISD is very much at the moment in a state of moving from our first initial efforts to prove ourselves as a viable entity to a stage where we now feel we can make a very substantial contribution within Canada and a substantial contribution internationally. We think the style we have taken, our location here in Winnipeg...

Some people ask why Winnipeg. Well, for some elements of our work it has proved very helpful. For example, it has made us recognize the need for global communications and to take that even one step further, to recognize that it really doesn't matter physically where an organization like this is located any more. It's how you use the advantages of the location to your own advantage and your own work program.

So that has allowed us, then, to take full advantage of the Internet. It has allowed us to get into work that deals with trade issues, because this region has a very valid concern for such issues, and I could go on. The point is that we are a healthy organization, and an organization that is going to be looking for a broader base of support outside of government. We're already doing that, but we are also very hopeful that we will have the continued support from both the Government of Canada and the Government of Manitoba, which have been our core supporters up to this point in time.

Perhaps, Mr. Chair, I could stop at this point and ask if there are any questions about IISD, and I then will move into my brief.

The Chairman: Dr. Hanson, thank you. There are probably hundreds of questions that we all would like to put to you. However, our mandate here is CEPA, and there will be opportunities individually to ask questions about the institute during the break at 10 a.m. and then during the informal working lunch at 11:45 a.m. until 1 p.m. That doesn't mean members will not have all sorts of latitude to ask questions of the institute once you're finished your CEPA presentation, if they choose to do so. But it would be wise if we proceed with your presentation first.

Dr. Hanson: Thank you very much.

• 0825

The Chairman: May I also add, now that the whole family is complete and happily reunited, that in proceeding here in Winnipeg and then to Edmonton and Vancouver, it would be most desirable if you would, wherever possible of course, use the helpful paper that Tom Curran, Pascale Collas, Monique Hébert and Margaret Smith have prepared.

I'm referring to the November 18 paper in your briefing book, which is about issues that require further elaboration. It is a very helpful paper, and it gives a map of where we ought to cast our sights in order to complete our work so that when we start drafting we will not have huge gaps of knowledge.

[*Traduction*]

idées nouvelles et qu'il peut mieux que certains grands organismes mettre à l'essai ses nouvelles idées. Voilà le rôle essentiel que nous pouvons jouer dans ce domaine particulier.

J'aimerais terminer cette partie de mon exposé en annonçant que l'IIDD s'engage maintenant dans une voie nouvelle. Il ne s'agit plus pour nous de faire nos preuves, mais maintenant de jouer un rôle important au Canada comme à l'échelle internationale. Nous croyons que notre style ainsi que le fait que nous ayons décidé de nous installer à Winnipeg...

Certains s'interrogent sur le choix de Winnipeg. Le fait d'être installé à Winnipeg s'est révélé utile à bien des égards. Ainsi, nous nous sommes rendus compte de l'importance des communications à l'échelle mondiale et nous avons réalisé que peu importe désormais où se trouvent les bureaux d'un organisme comme le nôtre. Il s'agit de tirer parti de l'endroit où l'on a décidé de s'installer.

Voilà donc pourquoi nous avons exploité au maximum les possibilités qu'offre Internet. Nous nous sommes ainsi penchés sur les questions liées au commerce qui intéressent de très près cette région. Je pourrais m'étendre là-dessus, mais l'important est que vous sachiez que notre organisme se porte bien et qu'il cherchera à se créer des appuis à l'extérieur du gouvernement. Nous le faisons déjà, mais nous espérons évidemment pouvoir toujours compter sur l'appui du gouvernement du Canada et du gouvernement du Manitoba qui jusqu'ici ont été nos principaux mécènes.

Peut-être conviendrait-il que je m'arrête ici, monsieur le président, et que je réponde maintenant à vos questions sur l'IIDD. Je vous présenterai ensuite mon mémoire.

Le président: Je vous remercie, monsieur Hanson. Nous avons sans doute des centaines de questions que nous aimerions vous poser. Notre examen porte cependant sur la LCPE, et nous aurons l'occasion de vous poser individuellement des questions au sujet de l'institut durant la pause prévue à 10 heures ainsi qu'au cours du déjeuner de travail prévu entre 11h45 et 13 heures. Les membres du comité pourront évidemment également vous poser toutes sortes de questions sur l'institut une fois que vous aurez terminé votre exposé sur la LCPE. Il vaudrait cependant mieux que vous nous présentiez maintenant votre mémoire.

M. Hanson: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Je me permets également de faire remarquer maintenant que toute notre gentille petite famille est réunie, que pour les audiences qui ont lieu à Winnipeg ainsi que celles qui auront lieu à Edmonton et à Vancouver, il serait très souhaitable que les gens se reportent, lorsque possible évidemment, aux documents fort utiles que nous ont préparés Tom Curran, Pascale Collas, Monique Hébert et Margaret Smith.

Je songe ici au document daté du 18 novembre qui figure dans votre dossier d'information et qui porte sur les questions pour lesquelles nous avons besoin de plus de précisions. C'est un document très utile qui nous conseille sur les renseignements qu'il nous faudrait obtenir pour que nous disposions d'une information complète au moment de la rédaction de notre rapport.

[*Text*]

So please pay attention to that particular report, which is quite comprehensive, and see whether you can use it in a manner that will be useful later on in our work.

Dr. Hanson, the floor is yours again.

Dr. Hanson: Thank you very much, Mr. Caccia.

We're very pleased to be able to present IISD's views on and revisions to CEPA. This morning's presentation incorporates input from IISD staff members and from several resource and environmental law specialists.

One of them is present with me, Alan W. Scarth from the Winnipeg–based firm of Thompson Dorfman Sweatman. He has extensive experience in the practice of environmental law. Others we've drawn upon are from the Canadian Institute of Resources Law at the University of Calgary, including their executive director, Owen Saunders, as well as Steven Kennett and Monique Ross. However, I'll take full responsibility for the views as presented this morning.

I would start by noting that the 1993 CEPA evaluation report and also the multiple volumes of background materials prepared by Environment Canada have been extremely valuable entry points for the preparation of our brief. In fact they provide so many entry points that I'll be forced to exercise considerable discipline in my presentation.

Our interest of course is in sustainable development, and our contribution to the review will focus on how CEPA might be linked more directly to sustainable development, for perspectives have changed since the time CEPA was introduced. At that point the Brundtland commission's report was newly released and the Earth Summit was almost half a decade away. It was legislation in transition. The question we have now is how far are we prepared to go?

I've entitled the next little section of remarks "CEPA: Recharging a Name", because it's hard to imagine how anyone could feel satisfied if CEPA remains as it is. By no stretch of the imagination can it really lay legitimate claim to its current name. If it is not changed in substance, CEPA should be retitled the Canadian Toxic Substances Control Act or, with some additions, the Canadian Pollution Prevention and Control Act.

The complex subject of environmental protection deserves better legislative recognition and linking of the various federal acts dealing with environmental subjects.

Clearly, however, CEPA has been of some practical value. It was good that CEPA was in place to follow up on the Montreal Protocol, but it is not at all clear how CEPA could relate to the biodiversity convention and other new international demands. These demands are likely to increase over time, and it would be valuable to have an umbrella act in place to act as a road map for environmental protection.

[*Translation*]

Je vous invite donc à tenir compte de ce document fort complet qui pourrait aussi vous être fort utile.

Monsieur Hanson, vous avez de nouveau la parole.

M. Hanson: Je vous remercie beaucoup, monsieur Caccia.

Je suis très heureux de vous faire part de la position de l'IIDD sur la LCPE et les modifications à y apporter. Les membres du personnel de l'institut ainsi que plusieurs spécialistes du droit de l'environnement et des ressources ont participé à la préparation de cet exposé.

L'un de ces spécialistes, M. Alan W. Scarth du cabinet Thompson, Dorfman, Sweatman, de Winnipeg, est présent ici aujourd'hui. Il compte une vaste expérience du droit environnemental. Nous avons également fait appel à des spécialistes du Canadian Institute of Resources Law de l'Université de Calgary, et notamment à leur directeur administratif, Owen Saunders, ainsi qu'à Steven Kennett et Monique Ross. J'assume cependant l'entière responsabilité des vues que je vous exprimerai maintenant.

Je tiens d'abord à faire remarquer que le rapport d'évaluation de la LCPE de 1993 ainsi que les divers volumes d'information préparés par Environnement Canada nous ont été très utiles dans le rédaction de notre mémoire. Nous nous en sommes tellement inspirés que je devrai faire preuve d'une grande discipline pour ne pas m'étendre trop longuement sur le sujet.

Nous nous intéressons évidemment à la question du développement durable et nous voulons savoir comment la LCPE peut plus directement contribuer à assurer le développement durable étant donné que les points de vue à ce sujet ont changé depuis son adoption. En effet, au moment de l'adoption de la loi, la Commission Brundtland venait de remettre son rapport et il restait encore cinq ans avant la tenue du Sommet de la planète. Il s'agissait donc d'une loi en évolution. La question que nous devons maintenant nous poser est de savoir jusqu'où nous sommes prêts à aller.

J'ai intitulé la partie suivante «LCPE: un titre à revoir» parce qu'il est difficile de s'imaginer qu'on puisse vouloir le conserver tel quel. En effet, cette loi ne peut pas vraiment légitimement prétendre être conforme à son titre. Si elle n'est pas revue en profondeur, il conviendrait d'intituler cette loi la Loi canadienne réglementant les produits toxiques ou, en y apportant certains ajouts, la Loi canadienne sur la prévention de la pollution et la lutte contre celle–ci.

Il convient de resserrer les liens entre les différentes lois fédérales de nature environnementale compte tenu de la complexité du domaine de la protection de l'environnement et de la place importante qu'il devrait occuper parmi nos lois.

De toute évidence, la LCPE a été d'une certaine utilité. La LCPE a ainsi permis de donner suite au protocole de Montréal, mais on conçoit mal comment la LCPE pourra jouer le même rôle en ce qui touche la convention de la biodiversité et d'autres nouveaux instruments internationaux. Comme ces instruments risquent de s'accroître, il serait bon d'adopter une loi qui chapeaute toutes les mesures dans le domaine de la protection de l'environnement.

[*Texte*]

The timing is appropriate to consider changes. Many of the building blocks are being put in place, as Mr. Caccia mentioned this morning, within the federal government on the subject of environment and sustainable development, and a recharged CEPA could supply the power to deal with a broader range of concerns.

A key matter, of course, is the division of powers under our Constitution. That is a matter we cannot avoid in the CEPA review. Indeed, it appears to be a dominant concern. Yet it is also a matter that is not fully considered in light of new concepts such as sustainable development.

I'm tempted to start my detailed discussion by asking whether Canada needs more sustainable development legislation. I think that's as legitimate a question to ask now as the question of whether we needed an environmental protection act was in the 1980s. If we're not ready for such a piece of legislation at the federal level, how should we build sustainable development concepts into other legislation?

Some provinces are at least exploring possible content of sustainable development legislation. I believe you'll hear from a colleague here in Manitoba after my presentation. It would be useful, I think, also to explore this in British Columbia.

[*Traduction*]

Le moment est venu d'envisager des changements à cette loi. Comme M. Caccia l'a mentionné ce matin, le gouvernement fédéral a déjà pris un certain nombre de mesures dans le domaine de l'environnement et du développement durable et une nouvelle LCPE permettrait de mieux répondre à nos besoins actuels.

La question du partage des compétences prévue dans notre Constitution revêt évidemment une grande importance. On ne peut l'oublier dans le cadre de l'examen de la LCPE. Enfin, cette question semble primer. Or, on ne comprend pas encore toutes les répercussions de cette question sur les nouveaux concepts comme celui du développement durable.

Je suis tenté de demander si le Canada a vraiment besoin d'une autre loi en matière de développement durable. Je crois qu'il est tout aussi légitime de se poser cette question qu'il ne l'était de se demander dans les années quatre-vingt si une loi sur la protection de l'environnement était bien utile. Or, si le gouvernement fédéral n'est pas prêt à adopter ce genre de loi, comment le concept du développement durable se reflétera-t-il dans d'autres lois?

Certaines provinces s'interrogent au moins sur le contenu d'une loi en matière de développement durable. Un de vos collègues du Manitoba vous entretiendra d'ailleurs de ce sujet un peu plus tard, si je ne m'abuse. Je crois qu'il serait aussi utile que vous connaissiez le point de vue de la Colombie-Britannique sur la question.

• 0830

We see that there are several options possible. One is to develop completely new federal legislation for sustainable development or possibly transform CEPA into an act focused on sustainable development.

Secondly, we could consider transforming CEPA into a more narrowly based toxic substances act and consider developing a new umbrella act on environmental protection and management.

Thirdly, we could transform CEPA into an act that is more comprehensive in relation to environmental protection and that links environmental protection to sustainable development.

We believe the most useful approach is option three, which is to transform CEPA into an act that is more comprehensive and links environmental protection to sustainable development. This is undoubtedly the approach that will be followed in the revisions of various federal acts, such as industry and the proposed oceans act, and it's consistent with the pervasive nature of sustainable development. In other words, it is important within federal legislation that sustainable development be mentioned in a meaningful way in a number of pieces of legislation. In the case of CEPA, environmental protection needs to be interpreted and linked to the broader context of sustainable development.

There are a number of elements that might be considered, and sustainable development can be brought into CEPA at a number of levels—as principles, as a framework for objectives, as a basis for expanding regulatory and administrative tools, and as a point of departure for assessing progress.

Nous constatons qu'il existe plusieurs options. La première consiste à rédiger une loi fédérale entièrement nouvelle pour le développement durable ou éventuellement à transformer la LCPE en une loi axée sur le développement durable.

La deuxième consisterait à transformer la LCPE en une loi plus restreinte axée sur les substances toxiques et à envisager la rédaction d'une nouvelle loi cadre sur la protection et la gestion de l'environnement.

La troisième permettrait de transformer la LCPE en une loi plus globale en matière de protection de l'environnement et établissant un lien entre la protection de l'environnement et le développement durable.

La démarche la plus utile nous semble être la troisième option, qui consiste à transformer la LCPE en une loi plus globale qui établit un lien entre la protection de l'environnement et le développement durable. C'est indubitablement la démarche qui sera suivie dans la révision de diverses lois fédérales, comme celle sur l'industrie et le projet de loi sur les océans, et elle est conforme à la nature omniprésente du développement durable. Autrement dit, dans le cadre des lois fédérales, il importe que le développement durable soit mentionné de façon significative dans un certain nombre de lois. Dans le cas de la LCPE, il faut interpréter la protection de l'environnement et la relier au contexte plus vaste du développement durable.

On pourrait prendre en considération un certain nombre d'éléments et le développement durable pourrait être intégré dans la LCPE à un certain nombre de niveaux—comme principes, comme cadre des objectifs, comme base d'élargissement des mécanismes réglementaires et administratifs et comme point de départ en vue d'évaluer les progrès.

[*Text*]

[*Translation*]

• 0835

If the Earth Council and the Green Cross organizations are successful in their efforts to create a widely acceptable earth charter, such a charter should be included as a preamble to a revised CEPA. Unfortunately, however, this effort is at an early enough stage that it may not be possible to do so. As an alternative, it would be valuable to draft a vision statement that could help to guide the actions of all Canadians and our organizations in relation to both environment and sustainable development.

In the Department of the Environment issue paper number 19, it was suggested that CEPA might be amended to incorporate a set of principles against which Canada's progress towards domestic and global sustainable development may be measured.

IISD has created a set of principles for linking trade and sustainable development, as I've already mentioned. People have pointed to these as being relevant, not only for that particular purpose but also for guiding environmental protection and management. A full description of the seven principles has been reproduced in annex 1 to the DOE paper 19.

Briefly, they are efficiency and cost internalization, equity, environmental integrity, subsidiarity, international cooperation, science and precaution, and openness. These principles, taken together, would provide a satisfying foundation not currently present in CEPA.

With respect to CEPA objectives, the value–added of a sustainable development framework would be to give more attention to preventive measures, such as the issue of pollution prevention; to link CEPA more directly to the agenda of economic competitiveness, including the subject of trade and environment; to place more emphasis on matters of government budget reform as environmental measures; and to incorporate more comprehensive consideration of global and regional environmental matters.

Currently CEPA is a policing act, based upon command and control regulation. Sustainable development thinking is much more in line with market–based instruments, which are pretty much absent from CEPA in its current form. Even a partial revamping of CEPA, therefore, should place greater emphasis on economic instruments.

Possibly CEPA might also deal more explicitly with alternative approaches to conflict resolution, including consensus–based decision–making and negotiation. The need is to expand the range of suitable solutions for environmental problem solving. So there are several concrete ways in which CEPA might be altered to take into account sustainable development.

I would also point out that while there are some very useful things in CEPA now about reporting and monitoring, the context in which those are placed perhaps needs to be broadened into the thinking about sustainable development, which is that sustainable development is an investment approach, an approach that takes us back into the question of return on investment. Right now, CEPA as perceived by industry is certainly perceived as a cost–driven piece of

Si les efforts déployés par le Conseil de la Terre et la Société Green Cross en vue de créer une Charte de la Terre généralement acceptée sont couronnés de succès, une telle charte pourrait être incorporée comme préambule à une LCPE révisée. Cependant, ces efforts sont malheureusement encore très peu avancés, si bien qu'il ne sera peut–être pas possible de le faire. À titre de solution de rechange, il serait utile de rédiger un document de perspective qui permettrait d'orienter les actions de tous les Canadiens et de nos organismes à la fois à l'égard de l'environnement et du développement durable.

Dans le document nº 19 d'élaboration des enjeux du ministère de l'Environnement, on suggère que la LCPE pourrait être modifiée pour englober un ensemble de principes permettant de mesurer les progrès du Canada à l'égard du développement durable à l'échelle nationale et mondiale.

Comme je l'ai déjà mentionné, l'IIDD a créé un ensemble de principes pour établir un lien entre le commerce et le développement durable. Des intervenants les ont trouvés pertinents, non seulement à cette fin mais également en vue d'orienter la protection et la gestion de l'environnement. L'annexe 1 du document 19 de EC donne une description détaillée des sept principes.

Ces principes sont les suivants: l'efficience et l'internalisation des coûts, l'équité, l'intégrité environnementale, la subsidiarité, la coopération internationale, la science et la vigilance et l'ouverture. Regroupés, ils constitueraient une assise satisfaisante que l'on ne retrouve pas actuellement dans la LCPE.

En ce qui concerne les objectifs de la LCPE, la valeur ajoutée d'un cadre du développement durable consisterait à accorder plus d'attention aux mesures préventives, comme la question de la prévention de la pollution, à établir un lien plus direct entre la LCPE et le Programme de compétitivité économique, incluant la question du commerce et de l'environnement, à mettre davantage l'accent sur les questions de réformes budgétaires du gouvernement telles les mesures environnementales, et à englober un examen plus approfondi des questions environnementales mondiales et régionales.

À l'heure actuelle, la LCPE est une loi de contrôle, fondée sur une approche réglementaire directe. La notion de développement durable est davantage compatible avec les mécanismes axés sur les forces du marché, qui sont plutôt absents de la LCPE sous sa forme actuelle. Par conséquent, même une refonte partielle de la LCPE devrait mettre davantage l'accent sur les mécanismes économiques.

La LCPE pourrait également aborder de façon plus explicite d'autres approches à la résolution des conflits, notamment la prise de décision et la négociation par consensus. Il faut élargir l'éventail des solutions convenables en vue de résoudre les problèmes environnementaux. Pour tenir compte du développement durable, la LCPE pourrait donc être modifiée de plusieurs façons concrètes.

Je tiens également à préciser que, même si la LCPE comporte actuellement certains éléments très utiles concernant l'établissement des rapports et la surveillance, il conviendrait peut–être d'élargir le contexte dans lequel ils sont placés pour accueillir la notion du développement durable, à savoir qu'il s'agit d'un investissement, d'une démarche qui nous ramène à la question du rendement sur l'investissement. Dans sa forme actuelle, la LCPE est assurément perçue par l'industrie comme

[*Texte*]

legislation. The notion that we would be able to both monitor progress and also put some values on that as a return on investment approach would be a radical alteration of CEPA.

[*Traduction*]

une mesure législative axée sur les coûts. Pouvoir à la fois surveiller les progrès et apporter une certaine valeur ajoutée en tant que rendement sur l'investissement constituerait une modification radicale de la LCPE.

• 0840

I think we also have to consider CEPA in relation to international sustainable development concerns. CEPA must be robust in the face of the emerging international regime for environmental protection and sustainable development. Climate change and biodiversity conventions, the NAFTA side agreement, the outcome of the preparations for the World Trade Organization, the international voluntary standards for business and environmental management, plus various regional agreements for the environment constitute a very formidable challenge, but it's one that we can't back away from.

À mon avis, il faudrait également envisager la LCPE en rapport avec les préoccupations internationales concernant le développement durable. La LCPE doit avoir des dents face au régime international naissant concernant la protection de l'environnement et le développement durable. La Convention cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la biodiversité, l'entente parallèle de l'ALÉNA, le résultat des préparatifs concernant l'Organisation mondiale du commerce, les normes internationales volontaires relatives à la gestion des entreprises et de l'environnement, ainsi que diverses ententes régionales concernant l'environnement représentent un défi formidable devant lequel nous ne pouvons pas reculer.

It's true that I think CEPA was helpful for quickly dealing with CFCs once the Montreal Protocol agreement was completed. In fact, that's a useful model. Yet CEPA is far less valuable as it's currently constituted when it comes to dealing with the other subjects noted, especially those related to trade and biodiversity. These two areas in particular ought to be dealt with in the CEPA revision.

La LCPE a été utile pour résoudre rapidement le problème des CFC après la signature du protocole de Montréal. De fait, c'est un modèle utile. Toutefois, la LCPE est beaucoup moins utile dans son libellé actuel lorsqu'il s'agit d'aborder les autres sujets mentionnés, en particulier ceux qui ont trait au commerce et à la biodiversité. Ces deux volets devraient faire l'objet d'une attention toute particulière dans la révision du texte de la LCPE.

How innovative is CEPA in comparison to other acts for environmental protection and for sustainable development? Efforts by New Zealand, European nations and others can be put forward as examples. It is difficult to make a fair comparison, however, since most legislators do not face the division of powers that's found in Canada.

Quel est le degré d'innovation de la LCPE comparativement à d'autres lois en matière de protection de l'environnement et de développement durable? On peut citer comme exemple les efforts déployés par la Nouvelle–Zélande, les nations européennes et d'autres pays. Toutefois, il est difficile de faire une comparaison juste, étant donné que la plupart des législateurs n'ont pas à faire face à l'éparpillement des pouvoirs que l'on constate au Canada.

We can also understand how we're doing by comparing the progress achieved by others. My working assumption, unfortunately, is that we are definitely not in the lead, either in concept or practice. The clearest examples come from Europe and Japan where environmental protection and competitiveness are more firmly wedded.

Nous pouvons également mesurer nos résultats en comparant les progrès accomplis par d'autres. Mon hypothèse de travail m'incite malheureusement à dire que nous ne sommes pas du tout dans le peloton de tête, ni dans la théorie, ni dans la pratique. Les exemples les plus nets proviennent de l'Europe et du Japon où la protection de l'environnement et la compétitivité forment un tandem plus soudé.

Measured on a per–dollar–of–GNP basis, Japanese products use the least energy and emit the lowest levels of SO_2, CO_2, and NO_x in the world. Japanese industries do not view these standards as onerous. Rather, they are seen as a means of gaining a competitive advantage in domestic and international markets. Japanese fuel cells, solar technologies and pollution–prevention equipment are unsurpassed.

Mesurés en fonction de chaque dollar du PNB, les produits japonais utilisent le moins d'énergie et émettent les niveaux les plus bas de SO_2 CO_2 NO_x dans le monde. Les industries japonaises ne considèrent pas que ces normes sont coûteuses. Au contraire, elles sont vues comme un moyen d'acquérir un avantage concurrentiel sur les marchés nationaux et internationaux. Les piles à combustible, les technologies solaires et le matériel de lutte contre la pollution des Japonais n'ont pas d'équivalents.

The commitment within Germany to waste reduction means that that country has been able to cut toxics and build some of the best recycling technologies in the world. I don't see this same focus in CEPA.

L'engagement pris par l'Allemagne de réduire ses déchets signifie que ce pays a été capable de diminuer les produits toxiques et de construire certaines des meilleures technologies de recyclage au monde. Je ne constate pas le même centre d'intérêt dans la LCPE.

In the Netherlands the concept of environmental technologies is much broader than it is in North America. Voluntary covenants to improve environmental performance are now being implemented, not only in heavy industries but also in

En Hollande, le concept des technologies environnementales est beaucoup plus large qu'en Amérique du Nord. Des clauses volontaires visant à améliorer la performance environnementale sont actuellement mises en oeuvre, non

[*Text*]

fashion, food and transportation. Government isn't telling industry how to make the improvements; it is setting the goals and timetables for achievements. Again, these examples suggest ways in which CEPA might be quite drastically revised.

At present, the emphasis within CEPA is on a detailed management of the process, and even this is behind schedule. The emphasis must be revised to focus less on "how" and more on clearly established objectives. As the examples demonstrate, the more clearly the objectives relate to improved business competitiveness, the more likely they are to be quickly implemented.

A shift toward operational guidelines for sustainable development is taking place within the international community. We can expect to see this trend strengthened. There are implications not only for the further development of international agreements, but also for the restructuring of national legislation.

Also, there should be consideration given in any national legislation to methods of reporting that will be consistent with international requirements. These requirements—take, for example, the UN Conference on Sustainable Development—are not fully covered within CEPA. Indeed, CEPA does not link clearly enough to the "state of the environment" reporting that now takes place in Canada.

If we look at CEPA in relation to other domestic legislation, then of course federal legislation to promote sustainable development in Canada cannot ignore the significant provincial role in environmental and economic regulation and, of course, in natural resource management.

A national statement of principles and objectives for sustainable development could serve as a model, or as a kind of road map, that would be facilitative to everyone. If CEPA is to promote sustainable development at more than the symbolic level, however, then it will have to be tailored to the realities of Canadian federalism.

A key component of promoting sustainable development at the federal level, therefore, is its coordination with provincial legislation and policy. The value of equivalency agreements within CEPA and the links of the CEPA review to the intensive efforts of harmonization now under way by the CCME certainly need to be underscored. There should be more flexibility within CEPA to allow for an extended range of options.

A significant obstacle to implementing both environmental protection and sustainable development in Canada is the fragmentation of environmental regulation, both at provincial and national levels. I'm sure I'm not the first or second or the twenty–fifth person to say that to this committee. But it is important to recognize that various governments such as Alberta and the Yukon are rationalizing their environmental statutes into umbrella environmental protection legislation.

[*Translation*]

seulement dans les industries lourdes mais également dans les secteurs de la mode, des produits alimentaires et du transport. Le gouvernement ne dicte pas à l'industrie la façon de réaliser les améliorations; il fixe les objectifs et les échéanciers à respecter. Ces exemples suggèrent une fois de plus des façons possibles de réviser radicalement la LCPE.

À l'heure actuelle, dans le cadre de la LCPE, l'accent est mis sur une gestion détaillée du processus, et même là on accuse des retards. Il faut revoir cette priorité pour se concentrer moins sur «la manière» et plus sur des objectifs clairement établis. Comme le prouvent les exemples cités, plus les objectifs ont un lien clair avec l'amélioration de la compétitivité des entreprises, plus ils ont de chances d'être mis en oeuvre rapidement.

Au sein de la communauté internationale, on constate un glissement vers des lignes directrices opérationnelles pour le développement durable. On devrait constater un renforcement de cette tendance. Cela a des répercussions non seulement sur l'élaboration future d'ententes internationales, mais également sur la restructuration des lois nationales.

En outre, toute loi nationale devrait envisager des méthodes d'établissement des rapports conformes aux exigences internationales. Ces exigences—prenons, par exemple, la Conférence des Nations unies sur le développement durable—ne sont pas entièrement couvertes par la LCPE. De fait, elle n'établit pas un lien suffisamment clair avec les rapports sur «l'état de l'environnement» qui sont actuellement rédigés au Canada.

Si nous examinons la LCPE par rapport à d'autres lois nationales, il est évident que la législation fédérale visant à promouvoir le développement durable au Canada ne peut ignorer l'important rôle joué par les provinces en matière de réglementation économique et environnementale et, évidemment, de gestion des ressources naturelles.

Un énoncé national de principes et d'objectifs concernant le développement durable pourrait servir de modèle, ou poser des balises, qui faciliteraient le travail de tout le monde. Cependant, si la LCPE doit promouvoir le développement durable ailleurs qu'au niveau symbolique, alors il faudra la modeler d'après les réalités du fédéralisme canadien.

Par conséquent, un élément clé de la promotion du développement durable au niveau fédéral réside dans sa coordination avec les lois et les politiques provinciales. Il convient certes de souligner la valeur des ententes d'équivalence que prévoit la LCPE et les liens entre l'examen de la LCPE et les efforts intensifs d'harmonisation déployés à l'heure actuelle par le CCME. La LCPE devrait offrir une plus grande souplesse pour permettre un éventail d'options plus large.

Au Canada, un obstacle majeur à la mise en oeuvre à la fois de la protection de l'environnement et du développement durable réside dans la fragmentation de la réglementation concernant l'environnement, à la fois aux niveaux provincial et national. Je suis certain que je ne suis ni le premier, ni le deuxième, ni le vingt–cinquième à vous le dire. Toutefois, il importe de reconnaître que divers gouvernements, comme ceux de l'Alberta et du Yukon, sont en train de rationaliser leurs lois environnementales à l'intérieur d'une loi cadre sur la protection de l'environnement.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 0845

At the federal level only selected statutes were originally included within CEPA. While this may have some degree of rationality to federal administrators, it is less desirable from the point of view of industry and the public, who face a maze of federal and provincial regulations. In a phrase, then—actually, even in a word—the word to remember is "rationalization" as you move ahead with CEPA.

Au niveau fédéral, seules certaines lois étaient incorporées à l'origine dans la LCPE. Même si cela peut paraître dans une certaine mesure rationnel pour certains administrateurs fédéraux, c'est moins souhaitable du point de vue de l'industrie et du grand public, qui font face à des règlements fédéraux et provinciaux complexes. Alors, pour résumer cela en une phrase—en réalité en un seul mot—le mot dont vous devrez vous souvenir dans la poursuite de vos travaux concernant la LCPE c'est «rationalisation».

We could also note that Canada's progress towards sustainable development will be determined by its entire range of environmental, economic, natural resource management, social and other legislation, enacted by federal, provincial and municipal governments. How significant CEPA will be in this mix depends very much upon the skill of drafters. Our concern is to ensure that the drafters are not so intimidated by the task with its omnipresent jurisdictional overtones that they leave important channels unexplored. In fact, IISD would be pleased to offer assistance in this process as that drafting takes place.

Nous pourrions également faire remarquer que les progrès du Canada à l'égard du développement durable seront fonction de tout son éventail de lois touchant à l'environnement, l'économie, la gestion des ressources naturelles, les questions sociales et autres, adoptées par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. L'importance de la LCPE dans cet amalgame dépendra largement des talents des rédacteurs. Il ne faut surtout pas que les rédacteurs soient intimidés par la tâche et ses implications omniprésentes en matière de compétences, au point de laisser de côté d'importantes avenues. De fait, l'IIDD se fera un plaisir d'apporter son aide à ce processus au niveau de la rédaction des textes.

CEPA should become a model act in making the link of environment to sustainable development. In this way, it can both inform other national and provincial legislation, and perhaps draw upon some of the advanced efforts of some provinces.

La LCPE devrait devenir une loi modèle établissant le lien entre l'environnement et le développement durable. De cette façon, elle pourrait à la fois être informative pour d'autres lois nationales et provinciales et peut-être faire appel à certains des efforts déjà déployés par certaines provinces.

I'd like to move to the issue of command and control, and the modification of this approach. Clearly, the framework of regulation in many parts of the world is shifting towards enhanced use of economic instruments. We believe this shift should be fostered at every opportunity, and the CEPA review is a major one.

J'aimerais passer à la question de la réglementation directe et de la modification de cette démarche. Il est clair que dans de nombreuses régions du monde, le cadre de réglementation opère un glissement vers un recours accru aux instruments économiques. Nous sommes d'avis qu'il faudrait favoriser ce changement chaque fois que possible, et l'examen de la LCPE offre une occasion idéale.

Much of the theory and practical experience has emerged from the United States. The review should consider the American experience with such instruments as tradable pollution permits for some airborne pollutants. The experience with water management in the U.S. and elsewhere, and more particularly the effects of water-pricing on water use, provide compelling evidence that markets can have a dramatic influence on behaviour. Resource and environmental use that reflects full social costs and benefits needs to be highlighted in a much more operational way within CEPA.

Une grande partie de la théorie et de l'expérience pratique provient des États-Unis. La révision devrait tenir compte de l'expérience américaine de mécanismes comme les permis d'émission négociables pour certains polluants atmosphériques. L'expérience acquise aux États-Unis et ailleurs dans le domaine de la gestion de l'eau, et plus particulièrement les incidences du prix de l'eau sur son utilisation, fournissent des preuves irrésistibles que les marchés peuvent avoir une influence considérable sur le comportement. Il faut mettre l'accent d'une façon beaucoup plus opérationnelle, dans le cadre de la LCPE, sur une utilisation des ressources et de l'environnement qui reflète pleinement les coûts et les avantages pour la société.

The greatest scope for the use of market instruments lies with the level of government that has the primary management of the environmental resource. In Canada, these are most likely to be the provinces. The major federal role may be one of leadership via selected examples. Current efforts at the federal level to deal with issues of green taxes and subsidies should also be tied to CEPA's review. It is a reality that CEPA will not solve these concerns, but without them CEPA can never be as effective as we would wish.

La plus grande marge de manoeuvre en vue de recourir aux instruments du marché revient au palier de gouvernement principalement responsable de gérer les ressources environnementales. Au Canada, il s'agira très vraisemblablement des provinces. Le principal rôle du gouvernement fédéral pourrait être de donner le ton grâce à des exemples. Les efforts déployés actuellement par le gouvernement fédéral pour résoudre les questions de subventions et de taxes écologiques devraient également avoir un lien avec l'examen de la LCPE. Il est certain que la LCPE ne résoudra pas ces préoccupations, mais, sans elles, la LCPE ne pourra jamais être aussi efficace que nous le souhaiterions.

[*Text*]

I will end this section by noting that we're not calling for the complete abandonment of the command and control approach within CIDA. Indeed, it is precisely in the regulation of some toxics that Canada will want to retain an element of criminal law. In this respect, the parliamentary committee might consider the utility of distinguishing between those pollutants that might be considered appropriate for regulation via economic instruments, such as the one I've mentioned of tradable pollution permits, and those pollutants of an especially toxic nature, which might be controlled mainly on the basis of a command and control approach.

This is a very important area. I can't emphasize how much I believe we need to move towards a market–based approach in environmental regulation, and it's simply not there at the present time in CEPA. I know that by Canadian experience this is a fairly radical sort of view, but I believe as an organization like IISD, which is monitoring trends worldwide, it's an important signal for us to send to Canada.

Incorporating an ecosystemic perspective into CEPA is also a very critical matter. It is clear that many of the current federal initiatives are beginning to recognize the value of ecosystemic approaches, whether it's at an international, national or sub–national level. I would emphasize that the future is likely to be even more complex as we come to grips with some of the global concerns, and as we recognize the true nature of the transport and concentration of materials, such as we've found in the Arctic and the Great Lakes and Gulf of St. Lawrence system, and also as we begin to understand more clearly the cumulative effects of development.

• 0850

At present there is no adequate legislative base to deal with this level of concern, and CEPA is definitely a candidate to carry the flag. CEPA has incorporated some language for an ecosystemic approach, but, in general, it is a very weak approach in both the language of the act and in its administration. It is a development–by–development approach that is current within this country.

In the absence of fully functional environmental assessment legislation, this problem is even worse. The problem of cumulative impacts on local, regional, and even global ecosystems, is appearing as one of our most intractable environmental management concerns. It will be require a much better capability of assessing carrying capacity and the indicators of both environmental and economic concerns.

These will relate to ecosystem units, not simply the specific habitats, and they will have to take into account contemporary global, international and regional matters of environmental and economic interest. You notice that, when I talk about ecosystems, I'm talking about both the natural and human ecosystems involved.

[*Translation*]

Je terminerai cette section en faisant remarquer que nous ne préconisons pas l'abandon total de l'approche réglementaire directe dans le cadre de la LCPE. De fait, c'est précisément au niveau de la réglementation de certains produits toxiques que le Canada voudra conserver un élément de droit criminel. À cet égard, votre comité parlementaire pourrait envisager l'utilité d'établir une distinction entre les produits polluants dont la réglementation pourrait être jugée appropriée par le biais d'instruments économiques, comme celui des permis d'émission négociables que j'ai déjà mentionnés, et les produits polluants de nature particulièrement toxiques, qui pourraient être contrôlés principalement dans le cadre d'une approche réglementaire directe.

C'est un domaine très important. Je ne peux trop insister sur la nécessité de nous orienter vers une approche axée sur le marché en matière de réglementation de l'environnement, et elle fait tout simplement défaut à l'heure actuelle dans la LCPE. Dans le contexte canadien, je sais qu'il s'agit d'un point de vue assez radical, mais il me semble que c'est un avertissement important qu'un organisme comme l'IIDD, qui surveille les tendances dans le monde entier, doit envoyer au Canada.

L'incorporation d'une perspective écosystémique dans la LCPE représente également un sujet très délicat. Il est clair que bon nombre des initiatives fédérales actuelles commencent à tenir compte de la valeur des démarches écosystémiques, que ce soit au niveau international, national, ou infranational. Je tiens à souligner que la situation sera vraisemblablement encore plus compliquée à l'avenir à mesure que nous nous efforcerons de résoudre certaines des préoccupations mondiales et que nous reconnaîtrons la nature véritable du transport et de la concentration des matières, comme nous l'avons constaté dans l'Arctique et dans le système des Grands Lacs et du Golf du St–Laurent, et aussi à mesure que nous commencerons à comprendre mieux les effets cumulatifs du développement.

À l'heure actuelle, il n'existe aucune base législative adéquate permettant de s'attaquer aux préoccupations de cet ordre, et la LCPE représente un candidat idéal pour porter le flambeau. La LCPE comporte certaines dispositions favorisant une approche écosystémique mais, en règle générale, il s'agit d'une démarche très faible à la fois dans le texte de la loi et dans son administration. Il s'agit d'une approche ponctuelle du développement qui est courante au Canada.

En l'absence d'une loi pleinement fonctionnelle en matière d'évaluation environnementale, ce problème s'aggrave. Le problème des incidences cumulatives sur les écosystèmes locaux, régionaux et même mondiaux apparaît comme l'une de nos préoccupations les plus insolubles en matière de gestion de l'environnement. Il faudra de bien meilleurs instruments d'évaluation de la capacité de tolérance et des indicateurs des préoccupations à la fois environnementales et économiques.

Ces derniers auront trait aux écosystèmes, pas uniquement aux habitats spécifiques, et ils devront tenir compte des questions contemporaines mondiales, internationales et régionales présentant un intérêt sur les plans environnemental et économique. Vous remarquerez que, lorsque je parle des écosystèmes, j'englobe à la fois les écosystèmes naturels et humains concernés.

[*Texte*]

Ideally, CEPA should provide a legislative basis for "state of the ecosystem" reporting and the framework for dealing with internationally significant ecosystemic issues, such as the environment and sustainable development of boreal forests.

The opportunities for the federal government to implement unilaterally a meaningful ecosystemic approach within a law like CEPA are probably limited. The reality is that the Constitution does not readily accommodate the notion.

In marine situations, in the case of federal lands, and in ecosystems that cross provincial boundaries, there are opportunities. An approach I would favour is to use what federal powers there are as a lever for more cooperation on the part of provinces.

It is clear that foreign consumer pressures of the sort we have seen in west coast forest policies and that we may see in agriculture in the prairie provinces require a coordinated federal–provincial response. It is better for such a response to be anticipatory rather than ad hoc and reactive.

The implications of the biodiversity convention and the climate change convention are definitely ecological and do require the incorporation of ecosystemic views within our laws. I would argue that the starting point should be within CEPA for this incorporation.

Perhaps the most telling arguments that can be made relate to the issues of cumulative effects. As the Great Lakes case has shown so remarkably, anything less than an ecosystemic view is inadequate. Environmental assessment and remediation measures can be considered efficient and effective only if they are based on a regional ecology approach.

If we think in terms of sustainable development, it must a base of information that links the environment and the economy. The national mandate for developing such information might be contained within CEPA.

So in conclusion, it's clear that the CEPA review is a very complex tax. As we have argued, sustainable development should be well integrated into a more broadly based environmental protection act. It should be a centrepiece of Canadian law, not a side show.

The original drafters recognized the transitional nature of the law by putting in place a five–year review. This review ought to be enshrined as part of the changes, for clearly environmental protection is still in a stage of flux worldwide.

Finally, there should be an effective means of interpreting the law in language that most Canadians can understand. CEPA affects everyone in various ways, yet most people would have a very hard time understanding the nuances of it.

Thank you very much, Mr. Caccia.

[*Traduction*]

Idéalement, la LCPE devrait offrir un fondement législatif pour établir un rapport sur «l'état de l'écosystème» et le cadre nécessaire pour aborder les problèmes écosystémiques de portée internationale, comme l'environnement et le développement durable des forêts boréales.

Les possibilités dont dispose le gouvernement fédéral pour mettre en oeuvre unilatéralement une démarche écosystémique significative au sein d'une loi comme la LCPE sont probablement limitées. Dans la réalité, la Constitution ne tient pas aisément compte de cette notion.

Dans les situations impliquant des zones maritimes, dans le cas des terres fédérales et dans les écosystèmes qui chevauchent les frontières provinciales, il existe des possibilités. Je serais en faveur d'utiliser les pouvoirs fédéraux qui existent comme leviers pour obtenir une meilleure collaboration des provinces.

Il est clair que les pressions exercées par les consommateurs étrangers, comme celles que nous avons constatées dans le cas des politiques forestières sur la côte ouest et que nous pourrions voir dans l'agriculture dans les provinces des Prairies, exigent une réaction coordonnée entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il est préférable qu'une telle réaction anticipe les événements au lieu d'être ponctuelle et de survenir après coup.

Les répercussions de la Convention sur la biodiversité et de la Convention cadre sur le changement climatique sont définitivement écologiques et exigent que nos lois comportent des points de vue écosystémiques. Le point de départ de cette démarche devrait se situer dans le cadre de la LCPE.

Les arguments peut–être les plus révélateurs que l'on peut avancer ont trait au problème des effets cumulatifs. Comme l'a démontré le cas des Grands Lacs de façon si remarquable, toute démarche qui n'adopte pas une perspective écosystémique est inappropriée. Les mesures d'évaluation et d'assainissement de l'environnement ne peuvent être jugées efficientes et efficaces que si elles sont fondées sur une approche écologique régionale.

Si nous pensons en termes de développement durable, il faut une base de renseignements établissant un lien entre l'environnement et l'économie. Le mandat national en vue de recueillir ces renseignements devrait être contenu dans la LCPE.

En conclusion, il apparaît donc clairement que l'examen de la LCPE est une tâche très complexe. Comme nous l'avons déclaré, le développement durable devrait être bien intégré dans une loi plus vaste sur la protection de l'environnement. Une telle loi devrait constituer une des pièces maîtresses de la législation canadienne, pas un outil secondaire.

Les premiers rédacteurs ont reconnu que la loi en était une de transition, car ils ont prévu un examen quinquennal. Cet examen devrait être enchâssé dans les modifications, car il est clair que la protection de l'environnement continue à fluctuer continuellement dans le monde entier.

Enfin, il devrait y avoir un moyen efficace d'interpréter la loi dans un langage compréhensible par la plupart des citoyens. La LCPE touche tout le monde de diverses façons, et pourtant la plupart des gens éprouveraient beaucoup de difficultés à en comprendre les nuances.

Merci beaucoup, monsieur Caccia.

[*Text*]

The Chairman: Thank you, Dr. Hanson. That's very helpful, indeed.

Perhaps what you are recommending in your overview as to what CEPA should be all about is the subject–matter of a sustainable development legislation that a prime minister would introduce for the entire government. Then underneath that umbrella a number of building blocks, as you called them, would fit reasonably well.

I understand from your Manitoba environment minister that the Manitoba government is looking at legislation of this kind. A couple of days ago in *The Globe and Mail* there was a clipping about the British Columbia government introducing legislation, in the name of the premier there, on sustainable development.

These are just thoughts that crossed my mind while listening to you. It was extremely helpful.

We'll start without delay. We will start *en français avec M. Sauvageau*, followed by Mr. Gilmour, followed by Mr. DeVillers, Madame Kraft Sloan, Mr. Lincoln, and Mr. Adams.

[*Translation*]

Le président: Merci, monsieur Hanson. C'est un exposé vraiment très utile.

Ce que vous recommandez peut–être dans votre survol du contenu futur de la LCPE est le sujet d'une loi sur le développement durable qu'un premier ministre fédéral devrait déposer pour l'ensemble du gouvernement. Ensuite, sous cette loi–cadre, un certain nombre de modules, comme vous les avez appelés, s'imbriquerait raisonnablement bien.

D'après les paroles du ministre de l'Environnement du Manitoba, j'ai cru comprendre que votre gouvernement provincial étudie une loi de ce genre. Il y a deux ou trois jours, le *Globe and Mail* a publié un article sur le dépôt d'une loi par le gouvernement de la Colombie–Britannique, au nom du premier ministre de la province, sur le développement durable.

Ce ne sont là que quelques pensées qui m'ont traversé l'esprit pendant que je vous écoutais. Votre exposé a été extrêmement utile.

Nous allons commencer sans plus tarder. Nous allons commencer en français avec M. Sauvageau qui sera suivi de M. Gilmour, de M. DeVillers, de M^me^ Kraft Sloan, de M. Lincoln et de M. Adams.

• 0855

M. Sauvageau (Terrebonne): Bonjour, monsieur. Excusez notre retard. On cherchait le chemin sur le plan qu'on nous avait remis. On avait comme guide M. Adams. Je le remercie, soit dit en passant. Cela a très bien été.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Où est le nord?

M. Sauvageau: On va passer aux questions. D'abord, comme le président l'a bien souligné, vous voudriez avoir une confirmation que la LCPE fera un peu plus la promotion du développement durable, ce qu'on ne retrouve pas aujourd'hui dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. C'est l'essentiel de votre message, n'est–ce pas?

Dr. Hanson: That's correct.

M. Sauvageau: Cependant, dans cette même Loi canadienne sur la protection de l'environnement, on dit que le Canada doit respecter ses engagements internationaux. À Rio, le Canada s'est engagé à faire la promotion du développement durable. Est–ce que le Canada, par le biais de la LCPE, n'est pas dans l'obligation de faire la promotion du développement durable?

Dr. Hanson: Yes, Canada should be promoting sustainable development and in various ways, I think, is now promoting this within various acts within Canada. My consideration on this is, first of all, that CEPA was very much a transitional piece of legislation. There are really, as I see it now, two kinds of transitions. One is to create a more favourable framework of what is meant by environmental protection within this country. In its current form, CEPA only provides a partial basis for that. The second one is not to hold CEPA in the past. The past really is environmental protection without consideration of sustainable development.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): Good morning, sir. Sorry for being late. We were trying to find our way on the map that was given us. Mr. Adams was showing the way and I take the opportunity to thank him. Everything went well.

Mr. DeVillers (Simcoe North): Where is the north?

Mr. Sauvageau: Let's start with the questions. First of all, as the Chairman indicated, you would like to be sure that CEPA will do more than simply promote sustainable development, for there's nothing about it in the Canadian Environmental Protection Act. So this is the gist of your message I think.

M. Hanson: C'est exact.

Mr. Sauvageau: But in that same Canadian Environmental Protection Act, we find that Canada has to fulfill its international commitments. In Rio, Canada committed to promote sustainable development. Isn't Canada, through it's CEPA, compelled to promote sustainable development?

M. Hanson: Oui, le Canada devrait faire la promotion du développement durable et à de nombreux égards, me semble–t–il, il le fait dans le cadre de certaines lois canadiennes. Tout d'abord, il me semble que la LCPE constituait en fait un document législatif provisoire. À ce que je vois maintenant, il y a en réalité deux types de transition. Il s'agit d'une part de créer un cadre plus favorable pour ce que l'on entend par protection environnementale dans le pays. Sous sa forme actuelle, la LCPE ne permet cela qu'en partie. Il s'agit d'autre part de ne pas maintenir la LCEP dans le passé. Autrefois, la protection de l'environnement ne tenait en fait pas compte du développement durable.

[*Texte*]

Just as the Minister of Natural Resources must now interpret natural resources in relation to sustainable development, and the Minister of Fisheries must relate, as Mr. Tobin appears to be doing in the oceans act, the subject of oceans to sustainable development, so in our environmental considerations we must relate environment to sustainable development, for they are not equivalent. They are clearly not equivalent.

I see as a first order of business to interpret the subject area of environmental protection in the broader context of sustainable development. If CEPA does that, that will be very, very good, but at the moment it does not do that.

M. Sauvageau: Est–ce que j'ai bien compris aussi que le Manitoba et la Colombie–Britannique s'apprêtaient à mettre en place une loi sur le développement durable? Oui? Dans ce cas–là, selon l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les ressources naturelles sont de compétence provinciale, et si les gouvernements provinciaux mettaient de l'avant des lois vouées à la promotion du développement durable, ne serait–il pas potentiellement dangereux que le fédéral vienne encore une fois créer une superstructure qui pourrait déplaire à certaines provinces?

Dr. Hanson: Well, it's a complex issue. The issues of sustainable development go beyond natural resources. They relate back to the overall economy and they relate back to the well–being of people as well as environmental protection. Some constitutional basis for environmental protection appears to be the case already, or we would not have CEPA.

As I see it, there has to be a dynamic interplay between the provinces and the federal government to develop an acceptable set of standards for considering sustainable development. I see it as something that is pervasive within government, whether it relates to issues of employment or whether it relates to the issues of the international trade dimensions of natural resources, where Canada clearly does have some role. That's why I would focus indeed much of the attention in the future provisions of CEPA to take trade into account.

• 0900

It's a very critical area, which is not at all covered at the present time. There's no question that this is a complicated area. In my own opinion, sustainable development has not been thrashed through as a constitutional issue in the same way that natural resources, or even environment, has been. I see that as being a dynamic process that will probably take a number of years to complete, and with the same elements. We talk about equivalency and CEPA, and we talk about harmonization, if we look at the process of CCME.

There has to be a strong federal interest and there has to be a strong provincial interest in this area. It is clear that sustainable development has become one of the currencies of international negotiation and international consensus. That alone, I think, makes a very strong case for federal involvement backed by legislation.

The Chairman: Sustainable development has the bad habit of transcending boundaries.

[*Traduction*]

De même que le ministre des Ressources naturelles est maintenant contraint d'envisager les ressources naturelles dans le cadre du développement durable, le ministre des Pêches doit, comme le semble le faire M. Tobin dans la législation sur les océans, lier la question des océans au développement durable, pour que, lorsqu'on envisage l'environnement, on établisse un rapport entre l'environnement et le développement durable car ce sont deux choses différentes, c'est très évident.

Il me semble que pour commencer il faille interpréter la question de la protection de l'environnement dans le contexte plus général du développement durable. Si la LCPE le fait, ce sera très bon, mais pour l'instant ce n'est pas le cas.

Mr. Sauvageau: Did I understand correctly that Manitoba and British Columbia are in the process of establishing a sustainable development act? Yes? So, according to section 92 of the British North America Act, natural resources are a provincial jurisdiction and if provincial governments vote legislation for the promotion of sustainable development, could it not be dangerous for the federal government once again to create a superstructure that might make some provinces unhappy?

M. Hanson: C'est une question complexe. Les problèmes de développement durable vont au–delà des ressources naturelles. Ils se ramènent à l'ensemble de l'économie et du bien–être des populations, aussi bien qu'à la protection de l'environnement. Il semble qu'il existe déjà un certain fondement constitutionnel pour la protection de l'environnement, sans cela, nous n'aurions pas la LCPE.

Il me semble qu'il doit y avoir une interaction dynamique entre les provinces et le gouvernement fédéral pour mettre au point un ensemble de normes acceptables en vue d'envisager le développement durable. Ce doit être, à mon avis, quelque chose dont l'omniprésence s'impose à l'ensemble du gouvernement, qu'il s'agisse de questions d'emploi ou des ressources naturelles vues sous l'angle du commerce international, où il est évident que le Canada a un rôle à jouer. C'est pourquoi je donnerais beaucoup d'importance au commerce dans les futures dispositions de la LCPE.

C'est un domaine tout à fait primordial pour lequel il n'existe aucune disposition à l'heure actuelle. Il va sans dire que c'est un sujet complexe. À mon avis, le développement durable n'a pas été débattu comme une question constitutionnelle de la même façon que les ressources naturelles ou même l'environnement. Je le vois comme un processus dynamique dont la réalisation demandera un certain nombre d'années, mais qui comporte les mêmes éléments. On parle d'équivalence et de LCPE, et on parle d'harmonisation, dans le contexte du CCME.

Il faut que le gouvernement fédéral, à l'instar des gouvernements provinciaux, montre un intérêt certain pour la question. Il est clair que le développement durable est devenu un élément important dans les négociations internationales et le consensus international. Ce simple fait suffit pour justifier, à mon avis, la participation du gouvernement fédéral avec l'appui des lois pertinentes.

Le président: Le développement durable a la mauvaise habitude de dépasser les frontières.

[*Text*]

Dr. Hanson: Yes, very much. In many ways, I'm tempted to say, even more so than environment, but that would not be a correct statement. Environment transcends boundaries in a way that perhaps nothing else does.

M. Sauvageau: Je vais citer une phrase que notre service de recherche nous a donnée pour compléter le fait que vous dites que l'environnement n'a pas de frontières. On entend souvent cela. J'espère ne pas me tromper:

> La concurrence et les échanges entre les principaux blocs commerciaux et sur le marché mondial en général favoriseront vraisemblablement l'harmonisation des lois en matière d'environnement à l'échelon international.

Je suis parfaitement d'accord avec vous qu'il ne faut pas se chicaner aux niveaux fédéral et provincial. On va donc faire un cadre international, et nous n'aurons pas de problèmes.

Cependant, dans le même ordre d'idées, on dit que même si c'est le fédéral qui signe les conventions, c'est le provincial qui les met en application, toujours selon le même document qui nous vient de la recherche. Il faut donc prendre cela en considération.

Je vous demandais tout à l'heure si le Manitoba et la Colombie–Britannique étaient en train de mettre en place des lois sur le développement durable. Je ne les ai pas vues, mais d'emblée, je respecte le sérieux de ces provinces qui sont en train de mettre en place de telles lois. Si les autres provinces suivaient l'exemple du Manitoba et de la Colombie–Britannique, pour quelle raison le gouvernement fédéral devrait–il, dans le cadre d'une loi, faire la promotion du développement durable?

Dr. Hanson: Well, the first issue would be so that there is some link to our international dimension problems. Secondly, there can be value, in my opinion, to legislation that would be a kind of a generic model, which might provide the opportunity for the various provinces to come to agreement on what should be the elements.

At the moment, Manitoba and British Columbia are going in perhaps quite separate directions. There is no guidance whatsoever out there for this. It's a very precedent–setting activity. As I indicated in the brief, it may be very valuable in fact for the federal government to learn from some of those provincial efforts. I do believe that is important. There is no question that in thinking about sustainable development one has to think globally, think nationally, and always act locally, so I'm very supportive of the efforts by the provinces to prepare legislation.

What I would worry about a bit is that we might end up creating a hodgepodge of provincial legislation that would create some of the same difficulties we're now trying to get out of with interprovincial trade restrictions, for example. The barriers we've set up in the process of provincial legislation have created problems for us.

Here we are at a new baseline. We don't have sustainable development legislation in place in the country, and now is the time to be looking rather seriously at principles that would inform that legislation and to what extent those could be used across the country and to what extent they have to be used strictly within local jurisdictions.

Le président: Merci, monsieur Sauvageau.

[*Translation*]

M. Hanson: Tout à fait. À de nombreux égards, j'aurais tendance à dire, même plus que l'environnement, mais ce ne serait pas exact. L'environnement dépasse les frontières peut–être plus que n'importe quoi d'autre.

Mr. Sauvageau: I will quote a sentence from our researchers to explain further what you just said, that is that the environment knows no boundaries. We hear it very often and I hope I'm not mistaken:

> Competition and trade within major trading blocks and in the global market generally are likely to foster the harmonization of environmental laws on an international level.

I agree entirely with you that we shouldn't be fighting between the federal and provincial levels. We will therefore have an international framework and we won't have any problems.

But by the same token, people say that even if the federal government signs conventions, they are implemented by the provincial governments, according to the same document that comes from the research branch. So we have to take that into account.

I was asking you previously whether Manitoba and British Columbia were in the process of developing sustainable development acts. I have not seen such documents, but right away, I am impressed by the seriousness of those provinces who are putting such legislation into place. If the other provinces were following suit and doing what Manitoba and British Columbia are doing, why would the federal government, within the framework of an act, have to promote sustainable development?

M. Hanson: Premièrement, il y aurait un lien pour les problèmes d'envergure internationale. Deuxièmement, il pourrait être utile, à mon avis, d'avoir une législation qui constitue un genre de modèle général qui pourrait permettre aux diverses provinces de s'entendre sur les éléments qu'il devrait comporter.

À l'heure actuelle, le Manitoba et la Colombie–Britannique vont dans des directions assez différentes sans doute. Il n'y a pas de modèle en l'occurrence. Ce sont des précédents que l'on est en train de créer. Comme je l'ai dit dans mon mémoire, il sera peut–être bon que le gouvernement fédéral profite des efforts de ces provinces. Je suis convaincu que c'est important. Il ne fait aucun doute que lorsqu'on pense au développement durable, il faut voir les choses à l'échelle mondiale, à l'échelle nationale et toujours agir à l'échelle locale. Je suis donc tout à fait favorable aux efforts des provinces qui mettent en place une telle législation.

Ce qui m'inquiéterait un peu, c'est qu'on pourrait avoir en définitive tout un fatras de lois provinciales qui entraînerait certains des problèmes dont on essaie actuellement de se sortir pour ce qui est notamment des restrictions au commerce interprovincial. Les obstacles que l'on a mis en place avec la législation provinciale nous ont créé des problèmes.

Nous pouvons maintenant prendre un nouveau départ. Il n'existe pas de législation sur le développement durable dans notre pays, et c'est le moment d'étudier sérieusement les principes qui devraient guider cette législation et voir dans quelle mesure on pourrait l'utiliser dans l'ensemble du pays et dans quelle mesure elle doit être utilisée strictement dans le cadre des responsabilités locales.

The Chairman: Thank you, Mr. Sauvageau.

[*Texte*]

Mr. Gilmour, please.

• 0905

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): I was interested in your comments on the two out of a hundred CEOs who have gone into sustainable development. Having worked in big business on the west coast for the last 23 years, I've seen it from the other side, and I concur. The question is: how do you draw these other 98 people to our side? Is it through economic incentives, the big club or is it a combination? What are your views?

Dr. Hanson: It's often necessary to have some sort of club in reserve, but I don't see that as the first line of use. If at all possible, we should be looking toward, first of all, a broadened understanding of the role environment and sustainable development can have in a positive fashion for business.

That's one of the reasons we're interested in things like EarthEnterprise. It's so that we can point out that you can make money from dealing with these issues if you make your company more competitive as a result of the changes in production technologies and moving toward pollution prevention for example.

• 0910

Part of it is to amplify the voices of those business leaders who are active and who have had positive experiences in this area. Second, the people who advise business, such as management consultants, environmental lawyers and accounting firms, are themselves putting together some of the basis for the next round of how business treats environment, for example, by setting up, through the International Organization for Standardization, ISO, the basis for something similar to total quality management standards, but dealing specifically with environmental management. That provides for voluntary standards that provide a baseline that allow a company to be judged by its stakeholders, by the consumers, as to whether or not it's following good practices.

That's an approach that doesn't require much legislation, but it requires the business community to be actively involved in such an approach. There's good evidence that the European business community is going to be first in line on this. If you're then a Canadian business and you're not following these standards, maybe you won't be able to export your products to suppliers in Europe, who want to buy them. They're going to ask whether you conform to ISO–14000—I'm talking about a scenario three or four years from now—and if you don't conform, you're out of the market. That's one form of the pressure that may be very valuable with business.

Finally, though, business itself is calling for the extended use of market instruments. What business wants is not to be told how to do the task, but to be given some clear objectives and some clear target deadlines to meet those objectives, and then the greatest degree of flexibility possible in how to meet them. That's how we should be moving our legal system, and our regulatory system.

[*Traduction*]

Monsieur Gilmour, c'est à vous.

• 0905

M. Gilmour (Comox—Alberni): J'ai bien aimé vos remarques sur les deux présidents–directeurs généraux sur une centaine qui s'intéressent au développement durable. Ayant moi–même travaillé dans une grosse entreprise de la côte ouest ces 23 dernières années, j'ai vu le revers de la médaille, et je suis d'accord avec vous. Voilà la question: Comment attirer les 98 autres de votre côté? Grâce à des encouragements économiques, en menaçant du fouet, ou les deux? Qu'en pensez–vous?

M. Hanson: Il est souvent nécessaire d'avoir un bon fouet quelque part, mais je ne pense pas que ce soit la première chose à faire. Si c'est possible, il faudrait envisager tout d'abord de faire mieux comprendre le rôle positif que pourraient avoir l'environnement et le développement durable dans les affaires.

C'est notamment pour cela que nous nous intéressons à des choses comme EarthEnterprise. On peut ainsi montrer qu'il est possible de faire de l'argent en réglant ces problèmes si on rend son entreprise plus concurrentielle du fait des changements apportés aux technologies de production et si on se dirige vers la prévention de la pollution, par exemple.

• 0910

Il s'agit notamment de faire entendre davantage la voie des chefs d'entreprise qui sont actifs dans ce domaine et qui ont fait des expériences positives. Deuxièmement, ceux qui conseillent les entrepreneurs, comme les experts–conseils en gestion, les avocats spécialistes de l'environnement et les cabinets de comptables, sont en train de réunir les éléments de base pour les prochaines discussions concernant la façon dont les entreprises traitent l'environnement, par exemple, en créant, par l'entremise de l'Organisation internationale de normalisation, ISO, quelque chose qui ressemble aux normes de la gestion de la qualité totale, mais qui traite plus particulièrement de la gestion de l'environnement. On aurait ainsi des normes qu'on pourrait choisir de suivre volontairement et qui serviraient de points de repère aux intéressés et aux consommateurs pour juger une entreprise et savoir si elle respecte les règles.

Cette façon de voir n'exige pas de législation abondante, mais il faut que le milieu des affaires y souscrive et agisse en conséquence. On sait que les entreprises européennes seront bien placées à cet égard. Ainsi, les entreprises canadiennes qui ne respecteraient pas les mêmes normes ne pourraient peut–être pas exporter ces produits à des fournisseurs européens qui souhaitent les acheter. Ils vont leur demander si elles respectent la norme ISO–14000—cela se passerait dans trois ou quatre ans—et si ce n'est pas le cas, elles ne pourraient avoir accès au marché. Voilà un moyen de faire pression qui pourrait porter ses fruits auprès des entreprises.

Enfin, les entreprises elles–mêmes demandent que l'on ait davantage recours aux instruments du marché. Elles ne veulent pas qu'on leur dise comment procéder, mais elles veulent savoir clairement quels sont les objectifs et les délais fixés pour atteindre ces objectifs, et elles souhaitent avoir la plus grande marge de manoeuvre possible pour atteindre ces objectifs. C'est en tenant compte de cela qu'il faudrait envisager notre régime législatif et réglementaire.

[*Text*]

I use the words both "effective" and "efficient". We have to become efficient if we're going to deal with things like budget reform and deficit reduction. We have to be effective or the people in this country are going to be very unhappy, and the people internationally with whom Canada deals will have to call into question whether Canada is seriously interested in environmental concerns. There are pressures there on business. There are tremendous pressures on government right now to address its style of regulation for environment.

Mr. Gilmour: In terms of enforcement of CEPA, do you consider that the laws are there and haven't been enforced, or that the laws that are on the books are inadequate?

Dr. Hanson: It's a combination of factors. As I understand the review and the evaluation of CEPA, which I thought was a very good document, which was put together by outside consultants to Environment Canada, the deadlines for the necessary background work have almost always slipped. That's a problem. It's an ongoing problem.

Secondly, we are in this country quite fearful about using the legislation we have. I would say that is also a problem.

Thirdly, in relation to the overall nature of environmental protection, CEPA hits at one narrow band of that, which is the issue of the toxics, and there are other parts of the band that are not well covered.

It is a combination of factors. If we had to ask if we have used the legislation as effectively as we might, by and large I would say it appears not. It appears to be a darn helpful legislation when it comes to things like the Montreal Protocol, where there was a need to be able to move quickly on the question of CFC reduction, and there I would say CEPA was helpful. It probably would have been a more difficult process if CEPA had not been in place.

Mr. Gilmour: Just for my own information, could you expand on your organization's budget, where the money comes from and the size of your staff?

• 0915

Dr. Hanson: With regard to the size of staff, first of all, we have about 40 people, including our support staff, and we link with other groups. For example, in the preparation of this, we had three people in Alberta working with us, Alan Scarth and one of the other lawyers from his firm. So we were drawing upon a number of different ideas in relation to this brief. We can tap expertise wherever we please. Staff itself is not necessarily a good indication of our outreach and capacity to convene.

[*Translation*]

J'ai eu recours aux deux termes: «efficace» et «efficient». Il nous faut devenir efficients si nous voulons régler les problèmes que sont notamment la réforme budgétaire et la réduction du déficit. Il nous faut être efficaces car sans cela, nous allons mécontenter la population canadienne, et à l'échelle internationale, ceux qui font affaire avec le Canada se demanderont si le Canada s'intéresse vraiment aux questions environnementales. Ce sont là des pressions qui s'exercent sur les entreprises. Il y a également des pressions importantes qui s'exercent à l'heure actuelle sur le gouvernement pour qu'il revoie son mode de réglementation dans le domaine de l'environnment.

M. Gilmour: Pour ce qui est de l'application de la LCPE, pensez–vous que la législation voulue existe et qu'elle n'a simplement pas été appliquée, ou est–ce les lois dont nous disposons qui ne sont pas suffisantes?

M. Hanson: Il y a là plusieurs facteurs. Si j'ai bien compris, d'après le document d'examen et d'évaluation de la LCPE, qui m'a semblé être un excellent document préparé par des experts de l'extérieur pour Environnement Canada, les délais pour le travail de base nécessaire sont presque toujours reportés. C'est là un problème. C'est un problème permanent.

Deuxièmement, nous avons dans notre pays peur d'utiliser la législation dont nous disposons. Je dirais que c'est là aussi un problème.

Troisièmement, pour ce qui est de la nature générale de la protection de l'environnement, la LCPE vise une bande étroite de ce domaine, c'est–à–dire la question des substances toxiques, et il y a d'autres bandes dont on s'occupe peu.

C'est donc un ensemble de facteurs. Si on devait se demander si on a utilisé la législation aussi efficacement que possible, je crois qu'en gros on pourrait répondre que non. Cette législation semble très utile lorsqu'il s'agit de choses comme le Protocole de Montréal, car il fallait en l'occurrence pouvoir agir rapidement en ce qui concerne la réduction des CFC, et je dirais qu'à ce chapitre, la LCPE a été utile. Les choses auraient sans doute été beaucoup plus difficiles si la LCPE n'avait pas existé.

M. Gilmour: J'aimerais que vous me donniez, pour mon information personnelle, des détails sur le budget de votre organisation. D'où vient l'argent et combien d'employés comptez–vous?

M. Hanson: Pour ce qui est du nombre des employés, tout d'abord, nous avons environ 40 personnes, y compris le personnel de soutien, et nous sommes liés à d'autres groupes. Par exemple, pour préparer le document que vous avez sous les yeux, trois personnes de l'Alberta travaillaient avec nous, Alan Scarth et un autre avocat de son cabinet. Nous avons donc puisé à diverses sources les idées pour notre mémoire. Nous pouvons solliciter des experts à notre guise. L'importance du personnel ne reflète pas nécessairement notre capacité de communication vers l'extérieur et de ralliement.

[*Texte*]

We have a budget of about $5 million a year drawn from the Government of Manitoba and Environment Canada and CIDA, in the case of the federal government. Plus, we raise money from various other sources. In the current year, we have a budget of about $6.3 million, with the difference from moneys outside of those sources in Canada.

In addition to that, we hope what we will see over the years ahead is that our support will remain constant within sources within Canada, but we will increase our revenue base from a variety of other sources outside the country so that by three or four years from now, those should be roughly equivalent to what we're receiving from our core supporters. To do that is a very complicated business. For example, right now we're working with the Internal Revenue Service of the United States to have article 501(c)(3) status, the equivalent of a charitable organization in Canada. We're set up as a not–for–profit private corporation.

That's very important. It allows us to tap resources such as the U.S. foundation community, which we're doing now to a limited extent but would like to do much more effectively.

We also anticipate working with people from the private sector, the sale of some of our services, and of course, the sale of some of our products, such as books. We would like to be drawing revenues from our computer networks, as well. So there's a variety of different sources. As much as possible, we believe, an organization like IISD deserves to be broadly supported from within and outside government.

Mr. DeVillers: The main questions I have are generally in the areas already touched on by Mr. Gilmour, but it's basically the approach more toward the economic instruments or the investment approach as opposed to the command and control.

So far, the committee's heard witnesses that in business and industry support that very much, whereas some of the environmentalist groups we've had are very concerned about that. There seems to be a combination of both. Is that the approach you're suggesting?

Dr. Hanson: I could ask Alan Scarth to come into this as well, since he's been practising environmental law for many years. Our approach is that, first of all, yes, you have to have a firm legal framework for whatever is done. I think part of the problem with some environmental organizations is that they fail to recognize that we're still talking about a legal framework to regulate. It's just the style of regulation that is changing.

From the point of view of when you apply sanctions of one type or another, and the nature of those sanctions, if anything, we need a wider array of options in this country. Some of the background documents suggest there is a much greater need for administrative measures. I think that's a sensible type of recommendation.

[*Traduction*]

Nous avons un budget annuel d'environ 5 millions de dollars qui nous est accordé par le gouvernement du Manitoba, Environnement Canada et l'ACDI, donc par le gouvernement fédéral en l'occurrence. De plus, nous essayons d'obtenir de l'argent auprès d'autres sources. Pour l'année en cours, nous avons un budget d'environ 6,3 millions de dollars et la différence par rapport aux chiffres précédents représente précisément l'argent qui nous vient de ces autres sources au Canada.

Pour les années à venir, nous espérons en outre que l'aide que nous recevons actuellement des sources canadiennes restera la même, mais nous augmenterons nos recettes en sollicitant d'autres sources à l'extérieur du pays de sorte que d'ici trois ou quatre ans, ces autres contributions devraient représenter à peu près l'équivalent de ce que nous recevons de nos principales sources de subvention. Pour y parvenir, le cheminement est assez difficile. Par exemple, à l'heure actuelle, nous travaillons avec le Service américain du revenu intérieur pour bénéficier de l'alinéa 501(c)(3), c'est–à–dire avoir l'équivalent du statut d'une organisation charitable au Canada. Car nous sommes constitués en tant que société privée sans but lucratif.

C'est très important. Cela nous permet de faire appel à des ressources telles que les fondations américaines, ce que nous faisons accessoirement à l'heure actuelle, mais nous aimerions le faire de façon plus efficace.

Nous prévoyons également de travailler avec des gens du secteur privé, de vendre certains de nos services et bien sûr nos produits, je veux parler notamment de nos livres. Nous aimerions obtenir des recettes également grâce à nos réseaux informatiques. Il y a donc tout un éventail de sources différentes bien sûr. Autant que possible, une organisation comme l'IIDD doit compter sur une aide générale provenant tant du gouvernement que du secteur privé.

M. DeVillers: Les grandes questions que j'avais portent de façon générale sur les domaines déjà abordés par M. Gilmour, mais il s'agit avant tout de s'orienter vers les instruments économiques ou les investissements plutôt que de recourir à la réglementation directe.

Jusqu'ici, les témoins des secteurs commercial et industriel que le comité a entendus sont très favorables à cela, alors que certains groupes d'écologistes s'en inquiétaient. Il semble qu'il faille un peu des deux. Est–ce ce que vous proposez?

M. Hanson: Je pourrais demander à Alan Scarth d'intervenir également étant donné qu'il s'occupe de droits de l'environnement depuis un certain nombre d'années. Il nous semble effectivement que pour commencer, il faut avoir un cadre juridique solide quoi que l'on fasse. Je crois que le problème vient en partie, en ce qui concerne certains groupes d'écologistes, du fait qu'ils ne comprennent pas que l'on parle encore d'un cadre juridique pour réglementer. C'est simplement le type de réglementation qui change.

Pour ce qui est de savoir quand imposer des sanctions d'une sorte ou d'une autre, et quelle sera la nature de ces sanctions, s'il doit y en avoir, il nous faut un éventail plus large d'options dans notre pays. D'après certains documents de référence, on a davantage besoin de mesures administratives. Je crois que c'est une recommandation valable.

[*Text*]

There should always be, hovering in the background, the opportunity for dealing with recalcitrant cases, and in some instances, particularly with highly toxic substances, for dealing with these as criminal acts. But the reality is, command and control is very expensive and doesn't work very well. I think there's a great need for a fairly massive redirection of regulation.

Mr. DeVillers: That gets me to Mr. Gilmour's second question, the enforcement provisions now there. I've been making a very conscious effort to try to get a handle on that, and a careful review of the *Minutes of Proceedings and* Evidence will show I've asked virtually every witness that question. Yet our researchers have prepared a paper saying we've touched on it but not fully explored it. My opinion on the reason for that is that the witnesses haven't have a lot to tell us about the enforcement provisions.

Is that because, as Mr. Gilmour answers, there's nothing there to enforce, or there aren't enough investigators and inspectors at Environment Canada? What do you think is the reason for that?

[*Translation*]

Il devrait toujours y avoir, à l'arrière–plan, la possibilité de traiter des cas récalcitrants, et dans certains cas, surtout en ce qui concerne les substances hautement toxiques, de considérer ces actions comme des infractions. Car en réalité, la réglementation directe coûte très cher et ne donne pas de très bon résultat. Je crois qu'il faut absolument donner à la réglementation une orientation entièrement nouvelle.

M. DeVillers: Cela m'amène à la deuxième question de M. Gilmour, c'est–à–dire aux dispositions d'application qui existent à l'heure actuelle. J'essaye vraiment d'y voir clair et on pourra vérifier dans les *Procès–verbaux et témoignages* que j'ai pratiquement posé la même question à tous les témoins. Pourtant, nos attachés de recherche ont préparé un document dans lequel ils disent que la question a été abordée mais pas pleinement approfondie. J'ai l'impression que c'est parce que les témoins n'ont pas eu beaucoup de choses à nous dire sur les dispositions d'application.

Est–ce parce que, comme l'a dit M. Gilmour, il n'y a rien à appliquer ou est–ce parce qu'il n'y a pas suffisamment d'enquêteurs et d'inspecteurs à Environnement Canada? Quelle raison voyez–vous à cela?

• 0920

Dr. Hanson: Alan, since you're more directly involved in that area than I am, what would your opinion be on that?

Mr. Alan W. Scarth (Chair, Fort Whyte Environmental Centre, Thompson Dorfman Sweatman): I don't know that the back end of the process—that is, the policing of it—is the critical one from the point of view of developers.

Above all, a chief executive officer wants some certainty about his or her forward planning. The policing aspect is probably relegated to some junior person, who looks after the back end or the waste.

What we're seeing mostly, in terms of hesitations, cautions and complaints of developers, is that we're creating ten jurisdictions in Canada, each with potentially different thresholds.

The member's question on what we can do to prevent that is a critical one. If we permit provincial legislation to go ahead, each addressing on an ad hoc basis what appears to be the major issues in the province, we're liable to get a set of legislative systems that are diverse.

What we all want around this table, however, is a set of systems that are complementary in the sense that there's a federal system that must interlock with each provincial system. Ideally, from a lawyer's point of view, we should see provincial legislation that is uniform in character.

This is a critical time because within the next year or two that legislation is going to become more diverse unless we do something at the federal level. So in terms of how chief executive officers see this thing—they're responsible for the forward planning—this is a critical time. We will make this country less friendly to development if we permit ten different systems to develop.

So from a business point of view, I see the member's question as the critical one: what can we do?

M. Hanson: Alan, étant donné que vous êtes plus directement intéressé à cet aspect que moi, qu'en pensez–vous?

M. Alan Scarth (président, Fort Whyte Environmental Centre, Avocats et Notaires Thompson Dorfman Sweatman): Je me demande si la partie du processus qui est en amont—les mesures de contrôle—est celle qui intéresse les promoteurs au premier chef.

Un président–directeur général cherche avant tout à avoir quelques certitudes pour sa planification en aval. Les mesures de contrôle sont confiées à quelqu'un en bas de l'échelle, qui s'occupe de ce qui vient d'en amont, des rejets.

En ce qui concerne les hésitations, les précautions et les plaintes des promoteurs, cela vient surtout du fait que l'on craint d'avoir dix zones de compétence au Canada, chacune ayant des seuils différents peut–être.

La question posée par le député qui est de savoir comment éviter ce genre de chose est tout à fait importante. Si nous autorisons la mise en place d'une législation provinciale, chacune visera la situation particulière et les principaux problèmes de la province, et on risque d'avoir une série de régimes législatifs très différents.

Ce que nous voulons tous ici, c'est un ensemble de régimes complémentaires; c'est–à–dire qu'il faudrait avoir un régime fédéral qui s'imbrique dans les régimes provinciaux. Idéalement, pour les juristes, on devrait avoir une législation provinciale de caractère uniforme.

Nous vivons une période critique car d'ici deux ans au maximum, cette législation va se diversifier davantage si nous ne faisons rien au niveau fédéral. Pour ce qui est de l'optique des présidents–directeurs généraux—ce sont eux qui sont responsables de la planification à long terme—nous vivons une période critique. Le développement sera moins facile dans notre pays si nous laissons dix systèmes différents s'instaurer.

Du point de vue du milieu des affaires, la question du député est tout à fait importante: que pouvons–nous faire?

[*Texte*]

Mr. DeVillers: So my enforcement question turns into a harmonization answer. That's the difficulty we've been running into all along.

Mr. Scarth: But that's fair in terms of where we're going.

Mr. DeVillers: Right.

Mr. Scarth: Ever since Brundtland, the concept that we can police the back end of our processes has been subject to criticism, and now we're about to address it.

Dr. Hanson: I would like to just briefly add to that.

If I were looking at this five years from now and I was asked that question, and if there was a long, long list of enforcement actions, I would say that almost reflects a failure rather than a success of CEPA. What it's saying is that we're caught up in the old back end of the act rather than moving into pollution prevention and the opportunity to really move progressively ahead. It's a tough business because perhaps most people are still caught up in that back end and seeing the success as measured in the number of enforcement actions.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): I want to compliment you on your fine presentation this morning. It's very dense with a lot of very good ideas.

What we're doing right now, in part, is looking at the past, but we're also trying to set something up for the future. So this makes it very difficult.

I am particularly concerned about some of the trade issues in CEPA, something we haven't really explored as yet. Certainly the global trading environment is in great flux and transition right now, so we have to start planning for some of those things and we don't know what they're really going to look like.

So I'm wondering if you could comment in regard to some of the pitfalls and opportunities for international trade and CEPA.

• 0925

Dr. Hanson: In a sense, in reviewing the background materials, I feel that the trade issue has been skirted around. What you almost need is someone to sit down—in fact, if you approached us, we would probably do it—and really carefully look at this subject material. What you have so far doesn't give you what you need to be able to revise CEPA and take trade into account.

First of all, it is necessary to ensure that CEPA is—I'm going to use this word, maybe with tongue in cheek, I'm not sure—harmonized with the approach being followed in NAFTA and the side agreement. That's the first point.

Secondly, right now almost on a daily basis there's a new set of ideas coming forward within the World Trade Organization. They are exploring a very systematic agenda vis-à-vis trade, environment and development. By June or so—maybe earlier—we will have a clear idea of where the WTO is going to move in this area for the next several years. Many people have indicated that that is going to set the signals for the international community. Therefore I think that should set the signals for Canada as well.

[*Traduction*]

M. DeVillers: Ma question sur l'application se change donc en réponse sur l'harmonisation. C'est le problème que nous avons rencontré tout au long du processus.

M. Scarth: Mais cela indique bien la direction que nous devons prendre.

M. DeVillers: Exactement.

M. Scarth: Depuis le rapport Brundtland, on a critiqué l'idée de mesures de contrôle en amont et on va maintenant passer à l'action.

M. Hanson: J'aimerais ajouter brièvement quelque chose.

Dans cinq ans, si l'on me posait la même question, je dirais que s'il y a eu une très longue liste de mesures d'application, cela montre que la LCPE a été un échec plutôt qu'une réussite. Cela veut dire que nous regardons toujours vers l'amont au lieu de nous orienter vers la prévention de la pollution et d'avoir la possibilité de progresser vraiment. C'est assez difficile parce que la plupart des gens ont toujours les yeux tournés vers l'amont et mesurent le succès en fonction du nombre de mesures d'application qui sont prises.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Je tiens à vous féliciter pour votre excellent exposé de ce matin. Il est très dense et contient de très nombreuses idées excellentes.

Ce que nous faisons pour l'instant, c'est en partie regarder vers le passé. Mais nous essayons aussi de mettre au point quelque chose pour l'avenir. C'est ce qui rend les choses assez difficiles.

Je m'inquiète particulièrement de certains problèmes commerciaux que pose la LCPE, et nous ne les avons pas encore approfondis. La scène commerciale mondiale est certainement en pleine évolution et en période de transition à l'heure actuelle. Il nous faut donc commencer à planifier pour certaines de ces choses et nous ne savons pas vraiment de quoi elles auront l'air.

Je me demande donc s'il vous serait possible de nous indiquer certains des obstacles et certaines des possibilités que nous offre la LCPE pour le commerce international.

M. Hanson: Dans un sens, en examinant la documentation, j'ai l'impression que l'aspect commerce a été escamotée. Ce qu'il vous faut presque, c'est que quelqu'un s'asseoie—et si vous vous adressez à nous, nous le ferions probablement—et examine très attentivement cette documentation. Ce dont vous disposez jusqu'ici ne vous permet pas de réviser la LCPE et de prendre en compte l'aspect commerce.

Tout d'abord et avant tout, il faut absolument s'assurer que la LCPE est—je vais utiliser ce mot, peut-être ironiquement, je ne suis pas sûr—harmonisée avec l'approche adoptée dans l'ALÉNA et l'accord accessoire. Voilà pour la première observation.

En deuxième lieu, en ce moment presque tous les jours une nouvelle série d'idées naît au sein de l'Organisation mondiale du commerce. On y explore un programme très systématique concernant le commerce, l'environnement et le développement. D'ici à peu près le mois de juin—peut-être plus tôt—nous aurons une bonne idée de l'orientation que l'OMC prendra dans ce domaine au cours des prochaines années. Selon bien des gens, ce seront là des signaux pour la communauté internationale. Voilà pourquoi je pense qu'il devrait en être de même pour le Canada.

[*Text*]

Both in the Liberal red book and in the previous Conservative government, Canada had placed a major emphasis on the greening of trade as a major policy initiative. If that view still holds, and I believe it should, then it's important that CEPA be again a kind of a model act in relation to trade.

We could probably spend most of the morning going through the details of that. As I say, I don't like very much what I see so far in the green volumes that have been presented. I would recommend you get a solid piece of work on this subject. As I say, we'd be happy to help with that.

Mrs. Kraft Sloan: It certainly affects us domestically in terms of business and industrial activity, but it also has implications for some of those international environmental agreements and conventions.

Dr. Hanson: Very much so. It is important to recognize that trade agreements and the trade–related aspects of international environment agreements... The Montreal Protocol, for example, is not really consistent with what GATT says. We could get into CITES and certainly the biodiversity convention. Biodiversity is a tough one in relation to CEPA, but one of the entry points is in the trade area.

Mrs. Kraft Sloan: There is another area in which I have a lot of interest. I've done work in employment equity, the whole issue of setting goals and timetables and having the organization with all its stakeholders work toward designing an implementation strategy. For the private sector particularly that is a laudable approach, especially when it encourages technological innovation and diffusion.

I was particularly pleased to hear you talk about some of those other supports—because CEPA does not sit in isolation—that we have to take a look at that other kind of infrastructure to encourage the development of environmental technology as well.

I'm just curious about what you think about the practical implementation of goals and timetables within this area. How long do you think it might take and what do we have to do to encourage business to be involved with the process?

Dr. Hanson: As I see it, there are two levels. The first is that within the environmental industry sector, which is a rapidly emerging sector, they are moving like gangbusters. You know, the expression is that if you're not on the train, you're going to be left at the station.

They are moving very rapidly, and that should be encouraged and fostered. I think the government has taken some good steps in terms of the environmental industry strategy. More steps are needed still. I would hope that CEPA could foster that rather than either being neutral or potentially even hindering it.

One could say it does foster this approach now, but if you look at it, by and large it's fostering it through the old approach. That is the end–of–the–pipeline technology approach.

[*Translation*]

Tant dans le Livre rouge des Libéraux qu'au sein du précédent gouvernement conservateur, le Canada a fait de l'écologisation du commerce une grande initiative de politique. Si cette position tient toujours et j'estime que ce devrait être le cas, il est alors important que la LCPE reste une sorte de loi type relativement au commerce.

On pourrait probablement passer une bonne partie de la matinée à en examiner les détails. Comme je l'ai mentionné, je ne suis pas enchanté de ce que j'ai vu jusqu'ici dans les volumes verts qui ont été présentés. Je vous suggérerais de vous y atteler encore. Comme je l'ai dit, nous serions heureux de vous prêter main forte dans ce domaine.

Mme Kraft Sloan: Cela nous touche assurément à l'échelon national, dans le secteur commercial et industriel, mais cela a aussi des répercussions pour quelques–uns de ces accords et conventions internationaux sur l'environnement.

M. Hanson: Merci beaucoup. Il importe de reconnaître que les accords commerciaux et les aspects commerciaux des accords internationaux sur l'environnement... Ainsi, le Protocole de Montréal n'est pas vraiment compatible avec les propos du GATT. Nous pourrions parler de la CITES et assurément de la Convention sur la biodiversité. La biodiversité est un problème épineux par rapport à la LCPE, mais un des points d'entrée réside dans le secteur commercial.

Mme Kraft Sloan: Il y a une autre secteur auquel je m'intéresse beaucoup. En ce qui concerne l'équité en matière d'emploi, je me suis penchée sur toutes les questions de l'établissement des objectifs et des horaires ainsi que sur la possibilité d'amener tous les intervenants d'un organisme à concevoir ensemble une stratégie de mise en oeuvre. Aux yeux du secteur privé notamment, il s'agit là d'une approche louable, surtout lorsqu'elle encourage l'innovation technologique et la diffusion des technologies.

J'ai été très heureuse de vous entendre parler de certains de ces autres appuis—parce que la LCPE n'est pas seule—qu'il nous faut considérer dans cet autre genre d'infrastructure en vue d'encourager le développement de la technologie environnementale.

Je suis simplement curieuse de savoir ce que vous pensez de la mise en oeuvre concrète des objectifs et des échéanciers dans ce domaine. Combien de temps, selon vous, cela prendrait–il et que nous faut–il faire pour encourager les milieux d'affaires à participer au processus?

M. Hanson: À mon avis, il y a deux niveaux. Le premier se situe dans le secteur industriel de l'environnement, un secteur en rapide développement, où l'on met les bouchées doubles. Vous savez, on dirait que si l'on n'est pas à bord du navire, on reste en rade.

Ces gens–là progressent très rapidement et il faudrait encourager ce mouvement. Je pense que le gouvernement a fait un bon bout de chemin en ce qui concerne la stratégie du secteur de l'environnement. Mais il y a encore du pain sur la planche. J'espère que la LCPE saura la favoriser au lieu d'y être indifférente ou même de la gêner.

On pourrait dire qu'elle favorise cette approche actuellement mais, si on y regarde de près, généralement parlant elle la favorise selon l'ancienne approche. C'est l'approche de la technologie fin–du–pipeline.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 0930

So one of the ways in which CEPA could speed up the process is by taking a strong stand on the pollution prevention area. This is really where we see the new sustainable development technologies heading and where we can increase Canadian competitiveness.

La LCPE pourrait notamment accélérer le processus en adoptant une position solide dans le domaine de la prévention de la pollution. C'est vraiment là où mènent, constatons-nous, les nouvelles technologies de développement durable et où nous pouvons accroître la compétitivité du Canada.

In terms of the overall issues of, say, large industry and actually the smaller businesses as well, which are sometimes very difficult to deal with in environmental terms, I see that as a gradual process. It's one where there's going to be a continued expansion of interests.

Pour ce qui est des questions globales touchant les grandes entreprises ainsi que les moyennes et petites entreprises, qui ont parfois beaucoup de mal à tirer leur épingle du jeu dans le domaine de l'environnement, je considère qu'il s'agit-là d'un processus graduel. C'est un domaine où les intérêts n'ont pas fini de s'élargir.

Regarding the process of the banks becoming environmental regulators, as far as I'm concerned the banks right now are now one of the biggest and perhaps the most effective environmental regulators in the country because of the environmental audits they require before they give out loans.

En ce qui concerne le rôle des banques comme organismes de réglementation en matière d'environnement, selon moi, la banque constitue actuellement un des plus importants et peut-être des plus efficaces organismes de réglementation en matière d'environnement au pays en raison des vérifications environnementales qu'elle exige avant d'accorder des prêts.

As far as I can see, that's not even contemplated within CEPA. Again, this is something about which some questions should be asked. Is this a positive or a negative factor in terms of bringing business on board?

Selon moi, cela n'est même pas envisagé dans la LCPE. Encore une fois, il y a tout lieu de nous poser quelques questions à ce sujet. Est-ce un facteur positif ou négatif lorsqu'il s'agit de faire participer le milieu des affaires?

Mr. Lincoln (Lachine—Lac-Saint-Louis): Mr. Hanson, thanks very much for your comments. I think they were extremely helpful, especially in the area of the international aspects of CEPA.

M. Lincoln (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur Hanson, je vous remercie beaucoup de vos observations. Je pense qu'elles ont été très utiles, surtout en ce qui concerne les aspects de la LCPE touchant les questions internationales.

I've always been interested in models, and what you said about the Netherlands, Japan and Germany is very interesting. I know quite a lot about the Netherlands program, not as much about Japan and Germany, although I know some of it.

Je me suis toujours intéressé au modèle et ce que vous avez dit au sujet des Pays-Bas, du Japon et de l'Allemagne est très intéressant. Je connais passablement le programme des Pays-Bas, mais pas autant ceux du Japon et de l'Allemagne.

I was wondering if your institute had thought of making a comparison of what's happening in these countries compared to Canada and also what's happening—paradoxically—with the European Union.

Je me demandais si votre institut à songé à faire une comparaison entre ces pays et le Canada et—situation paradoxale—l'Union européenne.

My sense is that on a supranational basis the legislation and the framework of regulations of the European Union are going extremely far. In fact in many respects they supersede national regulations.

Je pense qu'au niveau supranational, les lois et les règlements de l'Union européenne vont très loin. Sous bien des rapports, ils remplacent les règlements nationaux.

I'm asking that because in some ways it's very difficult to compare Japan and Germany, and in many ways it's difficult to compare the Netherlands to us because of a very different culture. In that culture the various sectors seem to get together much more normally than we do. Here with a very decentralized federation it's far harder, even compared to the United States.

Je me pose la question parce que, à certains égards, il est très difficile de comparer le Japon et l'Allemagne et, à bien des égards, de comparer les Pays-Bas et le Canada en raison des différences qui séparent nos deux cultures. Dans leur culture, il semble que les divers secteurs s'imbriquent beaucoup plus normalement que chez nous. Ici, au sein de cette fédération très décentralisée, c'est beaucoup plus difficile, même comparativement aux États-Unis.

I was wondering if you had thought of this or if you have any studies comparing what's happening.

Je me demandais si vous aviez songé à cela ou si vous disposiez d'études établissant des comparaisons entre ce qui se passe ici et ailleurs.

Dr. Hanson: Well, first of all, I would very much agree with you about the significance of doing so. I believe that far too little of this has actually gone on. We monitor OECD work, which is often very helpful in this regard.

M. Hanson: Eh bien, d'abord et avant tout, je partage tout à fait votre avis sur l'importance de l'exercice en question. Je crois que malheureusement on a fait trop peu de choses dans ce domaine. Nous surveillons le travail de l'OCDE, qui est souvent très utile à ces égards.

[*Text*]

In essence that's what we've done with our work on government budgets, as indicated in the document I showed earlier, where we're trying to at least take cases. What we're not doing there is looking at the framework issue. We're more or less looking at a specific act or policy and how it is played out. It could be at any level of government.

I believe we really need to try to understand the link between innovation, trade, competitiveness and sustainability. We're actually working with some people from Simon Fraser University and certain other universities who are interested in the subject—particularly innovation and in some cases, competitiveness and sustainability—to try to understand some of these cases. We have to get the money for this first, but it's part of one of the centres of excellence proposals.

I believe what is needed is a long–term, fairly careful analysis in order to give us not just a kind of a quick snapshot but a long–term focus on the European Union and the emerging situation with APEC, the Asia Pacific Economic Council as well.

Japan is now exporting to other parts of Asia many of the things it has put into place. We have to understand what is taking place there, be informed by and in some cases bring into our own systems some of the ideas that are emerging in Asia.

• 0935

This is quite a different situation from Europe in many ways, in terms of the way the Japanese are approaching the problems of taking their ideas about environment and putting them into place in countries like Indonesia and China.

I see this as an area where the IISD will focus a lot of its effort in the future. It's an area where the ideas should funnel back into Canada. We would also like to do a more comparative analysis that people in various parts of the world would draw upon.

Mr. Lincoln: Many of us here are convinced that the issue of the long term is so broad and so intertwined with international economic instruments such as trade that eventually we would almost have to work on a two–tier approach, fixing CEPA in the short term and looking at the broader aspects—

Dr. Hanson: I agree with that approach, by the way.

Mr. Lincoln: —trying not to reinvent the wheel, and profiting by the examples of others.

I would be very interested if your institute would look at, for example, the federal models—Germany and the United States—compared to ours in regard to national, state and lender involvements. Also you might want to take the broad aspect of, for example, the Netherlands and the European Union, and look at the fact that admittedly many of these countries by themselves have changed from command and control to pollution prevention sustainable development.

[*Translation*]

C'est essentiellement ce que nous avons fait quand nous nous sommes penchés sur les budgets gouvernementaux, comme il est dit dans le document que j'ai montré plus tôt, où nous essayons au moins d'examiner des cas. Nous ne nous occupons pas de la question du cadre. Nous examinons plus ou moins une loi ou une politique donnée et ses répercussions. Cela pourrait concerner n'importe quel ordre de gouvernement.

Je crois qu'il nous faut essayer de saisir le lien qui existe entre l'innovation, le commerce, la compétitivité et la durabilité. Nous collaborons en fait avec des gens de l'université Simon Fraser et d'autres universités qui s'intéressent à la question—je veux dire l'innovation et, dans certains cas, la compétitivité et la durabilité—afin d'essayer de comprendre quelques–uns de ces cas. Il nous faut d'abord pour cela obtenir de l'argent, mais cela s'inscrit dans une des propositions concernant les centres d'excellence.

Selon moi, ce qu'il faut, c'est une analyse de longue durée très en profondeur qui nous donnerait non pas simplement un genre d'instantané, mais un aperçu à long terme de l'Union européenne et de la situation qui se profile au sein de l'APEC ou Organisation de coopération économique Asie–Pacifique.

Le Japon exporté dans d'autres régions de l'Asie bien des choses qu'il a mises en place. Il nous faut comprendre ce qui se passe là–bas, connaître, et dans certains cas, introduire dans nos systèmes les idées qui se développeent en Asie.

À bien des égards, c'est très différend de ce qui se passe en Europe, en ce sens que le Japon se donne la peine d'appliquer ses en matière d'environnement ailleurs, en Indonésie et en Chine, par exemple.

À mon avis, il s'agit là d'un domaine où l'Institut international du développement durable va faire porter une bonne partie de ses efforts. C'est là un domaine où des idées devraient être acheminées au Canada. Nous aimerions également faire une analyse qui soit plus comparative encore, dont pourraient tirer parti des gens de différentes régions du monde.

M. Lincoln: Beaucoup d'entre nous sont convaincus que la question du long terme est si vaste et si étroitement liée à des instruments économiques internationaux comme le commerce, que nous devrions presque travailler selon une double approche, centrer la LCPE sur le court terme et y examiner les aspects touchant le long terme. . .

M. Hanson: Je souscris à cette approche, soit dit en passant.

M. Lincoln: . . .ne pas essayer de réinventer la roue, mais tirer parti des exemples des autres.

J'aimerais beaucoup que votre Institut se penche, par exemple, sur les modèles fédéraux—l'Allemagne et les États–Unis—afin de comparer les participations nationales, des États et des Lander aux nôtres. De plus nous pourrions vouloir adopter l'approche générale des Pays–Bas et de l'Union européenne, par exemple, et songer au fait que, de l'avis général, bon nombre de ces pays ont décidé eux–mêmes de passer de la réglementation directe à l'approche du développement durable par la prévention de la pollution.

[*Texte*]

At the same time, though, many of them, and certainly the European Union, are setting very strict overall targets of percentages and dates. The Netherlands, for instance, are saying they're going to be a clean society by the year 2000, naming figures and everything.

I was wondering if this shouldn't be our approach. When you look at the successful instruments—acid rain and ozone—the only reason they work is that we have targets and timetables and everybody was clear as to the message, provincial and federal.

Dr. Hanson: That's precisely what we recommend as well: focus on the targets and timetables and leave the how as a much more open issue, so that you don't spend all your time just being a command and control enforcer.

That requires a mind–set shift, certainly within the Department of the Environment, because they have been working in the other direction. I don't want to be so critical of them, because it's a way things got started within this country. But we must move towards this idea of timetables and real objectives. To the extent that can be fostered by CEPA and the changes in CEPA, that would be absolutely first rate.

Mr. Lincoln: I was also struck by the fact that when we set up targets for the big instruments with which we've succeeded, we also backed them up at the provincial and federal levels with regulations that clarified this and reinforced them. So you had the target, but you also had the push to arrive there, which was a deterrent.

Dr. Hanson: There always has to be a deterrent somewhere in the background. What you want to do is avoid using the deterrent by having people actually meet the objectives.

Going back to what Alan Scarth was saying—and this is what we hear as well—business wants some clarity about the directions that should be taken. Then business will get on with doing its business. If they do not, then that is the point where the deterrents become operative. But without that, you get into this morass where one might almost say we are now.

Mr. Adams (Peterborough): There's been a lot of talk again recently about the ethics of trade, particularly about human rights at the moment, but in the past about the rain forest, South Africa and so on. You're aware of that.

I was very interested in your presentation and the range of clients you mentioned. Have you ever turned down a client?

Dr. Hanson: Yes. The way the IISD operates is that we have a board of directors, and it's a very distinguished board of directors. They set the directions. We of course prepare materials and bring them forward to the board, but it's the board's decision to choose what we do or not do.

Particularly over these first years of the IISD's activities, we felt that we wanted to be very focused on certain areas, areas that deal with the root causes of unsustainable development. We did not want to be repeating the agendas of the past.

[*Traduction*]

Simultanément, un bon nombre d'entre eux et notamment l'Union européenne ont établi des objectifs globaux très stricts quant au pourcentage et aux dates. Ainsi, les Pays–Bas affirment, chiffres à l'appui, qu'ils auront une société propre d'ici l'an 2000.

Je me demandais si telle ne devrait pas être notre approche. Lorsque nous considérons les instruments qui sont efficaces—c'est le cas des pluies acides et de l'ozone—l'unique raison pour laquelle ça marche c'est que nous disposons d'objectifs et de calendriers et que tout le monde, c'est–à–dire tant les gouvernements provinciaux que le gouvernement fédéral, avait émis un message clair.

M. Hanson: C'est précisément ce que nous recommandons, c'est–à–dire: mettre l'accent sur les objectifs et les calendriers et laisser la question des modalités un peu plus floue, de façon à ne pas perdre tout notre temps à faire de la réglementation directe.

Cela exige un changement de mentalité, notamment au sein du ministère de l'Environnement, car il a travaillé dans l'autre sens. Je ne veux pas me montrer trop critique à son égard, parce que c'est comme ça que nous réussissons à amorcer le processus ici. Il nous faut cependant songer sérieusement à l'idée de fixer des calendriers et des objectifs concrets. Dans la mesure où cela peut être favorisé par la LCPE et les modifications apportées à la LCPE, ce serait formidable.

M. Lincoln: J'ai également été frappé par le fait que, lorsque nous avons établi des objectifs pour les grands instruments qui ont été efficaces, nous avons pris le soin, aux niveaux provincial et fédéral de les accompagner de règlements qui clarifiaient la situation et les renforçaient. Nous avions donc l'objectif, mais nous avions eu également la poussée nécessaire pour y arriver, qui constituait une force de dissuasion.

M. Hanson: Il doit toujours y avoir une force de dissuasion dans le décor. Ce que nous voulons faire, c'est éviter d'avoir à recourir à la force de dissuasion en demandant aux gens de satisfaire aux objectifs.

Selon Alan Scarth—et c'est également ce qu'on nous a dit—le milieu des affaires veut des éclaircissements sur les orientations à prendre. Les entreprises vaqueront ensuite à leurs affaires. Si tel n'est pas le cas, c'est à ce moment–là que les mesures dissuasion interviennent. Mais, sans cela, nous aboutissons au bourbier dans lequel nous nous trouvons presque à l'heure actuelle.

M. Adams (Peterborough): On a encore beaucoup parlé récemment de la morale du commerce, et notamment des droits de la personne et autrefois des forêts pluviales, de l'Afrique du Sud et le reste. Vous êtes conscient de cela.

J'ai porté beaucoup d'intérêt à votre exposé et à la gamme de clients dont vous avez parlé. Avez–vous déjà refusé un client?

M. Hanson: Oui. L'IIDD possède un conseil d'administration, un conseil d'administration très distingué. Il fixe les orientations. Bien entendu, nous rédigeons des documents et les soumettons au conseil, mais c'est à celui–ci qu'il incombe de décider ce qu'il faut faire et ne pas faire.

Dans le cadre des activités de l'IIDD de ses premières années notamment, nous avions l'impression que l'on cherchait à se concentrer sur certains domaines touchant les causes fondamentales du développement non durable. On ne voulait pas répéter les programmes de jadis.

[*Text*]

That is not to say those aren't important agendas necessarily. But if there are all sorts of organizations already doing work in environmental impact assessment, whereas there are very few that are examining issues that relate to the greening of government budgets, well, we should focus on the area that is. . . The area of trade is another example.

So we turn down many things simply on the basis of the fact that they don't fit within our priorities. We would not, for example, do environmental impact assessment studies. We've chosen not to focus some of our efforts where we've been asked—on projects on the ground—to implement activities as an executing agency.

We do not put ourselves in the position of undertaking certain kinds of consultancies that would simply be doing what a private sector organization that already had the skills might be doing, for example, in the field of environmental audits.

[*Translation*]

Cela ne veut pas dire nécessairement que ce ne sont pas des programmes importants. La raison en est que, s'il y a toutes sortes d'organismes qui s'occupent de l'évaluation des effets environnementaux, il y en a très peu qui se penchent sur la question touchant l'écologisation des budgets gouvernementaux, si bien que nous devrions mettre l'accent sur le secteur qui est. . . Le secteur du commerce en est un autre exemple.

Nous renonçons donc à bien des choses pour la simple raison qu'elles ne cadrent pas avec nos objectifs. Ainsi, nous n'effectuerons pas d'étude d'évaluation des impacts environnementaux. Nous avons décidé de ne pas faire porter une partie de nos efforts qui étaient sollicités—relativement à des projets au sol—de façon à pouvoir agir en tant qu'organisme d'exécution.

Nous refusons d'entreprendre certains types de consultation, ce qui reviendrait à faire le travail d'un organisme du secteur privé qui a déjà les compétences nécessaires, comme c'est le cas, par exemple, dans le domaine des vérifications environnementales.

• 0945

Mr. Adams: Say an industry, for example, that was polluting badly and in fact appeared to be trying to use smoke and mirrors rather than solve the problem. . . Would you turn them down?

Dr. Hanson: I won't name names, but media round tables are an example of something we were exploring. We wanted to work on issues of current relevancy, involving some industries that were in a kind of tough situation. We were trying to explore with the media how you report about sustainable development in those circumstances.

We approached some industries that were very interested, that could see certain advantages to doing this. But they then came back with a set of conditions and we found we could not have our independence guaranteed. So we said, no, we won't proceed with this further.

We do not have power. We have the ability to convene, we have the power to provide a catalytic effect, but particularly the ability to develop authoritative views. We guard those as our precious commodities.

That is not to say we will step back from dealing with certain countries. For example, we're working with China right now. Indeed, we're setting up a working group on trade and sustainable development with them.

Mr. Adams: I asked because there's a bit of a paradox among our witnesses. I think the environmental groups, for example, believe the concept of sustainable development has already been debased because it's been institutionalized. It is a paradox because if we don't institutionalize it, it's not going to work. Do you know what I'm talking about?

Dr. Hanson: Yes.

Mr. Adams: To me, you sound more corporate on the voluntary versus command and control approach than you are on economic instruments. Typically industry comes to us and they want it to be voluntary, and typically, Mr. Chair, it seems they come to us and they—at least most of them—don't like economic instruments.

M. Adams: Imaginons une entreprise qui a beaucoup pollué et qui, semble–t–il, a essayé de recourir à une sorte d'écran de fumée plutôt que de résoudre le problème. . . Refuseriez–vous ce client?

M. Hanson: Je ne vais pas citer de noms, mais les tables rondes avec les médias constituent un exemple de ce que nous explorions. Nous voulions nous pencher sur les questions touchant la justesse des commentaires sur certaines entreprises qui se trouvaient dans une situation difficile. Nous avons essayé de trouver avec les médias des façons de parler de développement durable dans ces cas–là.

Nous nous sommes adressés à certaines entreprises qui étaient très intéressées, qui pouvaient voir les avantages qu'elles pouvaient en tirer. Elles ont répondu par une série de conditions nous avons jugé que notre indépendance était menacée. Nous avons donc refusé d'aller plus loin.

Nous n'avons pas tous les pouvoirs. Nous avons le pouvoir de convoquer, de servir de catalyseur et surtout d'émettre des opinions autorisées. Ce sont pour nous des biens précieux.

Cela ne veut pas dire que nous allons cesser de traiter avec certains pays. Ainsi, nous collaborons actuellement avec la Chine. En effet nous travaillons actuellement avec elle à la mise sur pied d'un groupe de travail sur le commerce et le développement durable.

M. Adams: J'ai posé la question parce qu'on observe un certain paradoxe chez nos témoins. Je pense que les groupes écologiques, par exemple, estiment que le concept de développement durable a déjà été faussé parce qu'il a été institutionalisé. C'est paradoxal, parce que si nous ne l'institutionalisons pas, ça ne va pas marcher. Voyez–vous où je veux en venir?

M. Hanson: Oui.

M. Adams: Il me semble que vous avez davantage une attitude d'entreprise à l'égard d'une approche volontaire et non–réglementaire directe que nous ne l'avez en ce qui concerne les instruments économiques. En règle générale, l'entreprise vient nous dire qu'elle préfère une approche volontaire et, en règle générale, monsieur le président, ces gens viennent voir et—du moins la plupart d'entre eux—n'aiment pas les instruments économiques.

[*Texte*]

Now, how do you deal with that when your institute's working with an industry and it really does not want the stick part—first the carrots—and wants to do it itself?

Let me say one more thing. They all say they have never punished a member of their association or of their group that failed. They get certificates when they're good and they don't do anything when they're bad under the voluntary approach.

Dr. Hanson: Here is the way we've approached this. Our very first work in fact out of the IISD was on the issue of corporate reporting. What we say is, look, if industry is going to move towards market-based instruments, if—as we believe will be the case—there's going to be greater use of voluntary standards. . .

• 0950

When I say voluntary standards, you have to recognize these are things that almost have the force of law in the international community. It's the law of the market. If you're not complying with these, you're cut out of markets. So from the point of view of the corporation, it's affecting its profitability.

But we have taken the view that industry must develop much improved relationships with stakeholders. Our point is that unless they do this, they can only expect a continuation of command and control approaches, because they will not be believed, they will not have the trust levels of the consumers, of the government regulators and of the communities in which they're involved.

Our point is to take the issues that relate to environment and sustainable development, elevate them from the corporate affairs and environmental sections of the company and place them directly in the hands of the board of directors, the CEO and the chief planning people within the corporation. That is our model of how corporations should accept sustainable development.

We have put out a document called *Coming Clean*, in which we've surveyed the reporting practices of about 75 different corporations around the world. We did this with an international team and we pointed out that there are those that are still involved on the green gloss end of things, that just want to paint a pretty picture without any substance.

What we're saying is, look, if you're going to play seriously in this game, you have to be involved in reporting on progress against your own objectives that you've set. You have to be able to do that in such a fashion that it can be independently verified by your accountants or whoever else it might be.

The Chairman: In short—

Mr. Adams: I was going to ask—and I won't—about the different types of economic instruments. You mentioned tradable pollution permits in the United States. I noted your point about the provinces being closer to it in Canada and all that stuff.

[*Traduction*]

Or, que faites-vous quand votre institut travaille avec une entreprise qui ne veut rien savoir du bâton—d'abord la carotte—et veut le faire de sa propre initiative?

Permettez-moi d'ajouter ceci. Tous affirment d'avoir jamais puni un membre de leur association ou de leur groupe qui a manqué à son devoir. Avec l'approche volontaire, on décerne des certificats à ceux qui agissent bien et on ne prend aucune mesure à l'égard de ceux qui se comportent mal.

M. Hanson: Voici comment nous nous y sommes pris. Notre tout premier travail en dehors de l'IIDD a porté sur la question relative à l'information financière des entreprises. À notre avis, si l'industrie s'oriente vers des instruments fondés sur le marché, si—comme nous espérons que ce soit le cas—on a davantage recours à des normes volontaires. . .

À propos des normes volontaires, il faut reconnaître qu'elles ont presque force de loi dans la communauté internationale. C'est la loi du marché. Si vous ne les respectez pas, vous serez expulsé des marchés. Donc, du point de vue de l'entreprise, cela touche sa rentabilité.

Mais nous avons adopté la position selon laquelle l'industrie doit améliorer considérablement ses relations avec les divers intervenants. Sans quoi, estimons-nous, les entreprises ne peuvent qu'espérer le maintien des approches réglementaires directes, parce qu'on ne les croira pas, parce qu'elles n'auront pas la confiance des consommateurs, des organismes de réglementation gouvernementaux ainsi que des communautés au sein desquelles elles sont implantées.

Nous estimons qu'il ne faut plus confier les questions touchant l'environnement et le développement durable à la direction des affaires générales et à la direction de l'environnement, mais bien au conseil d'administration, au P.D.-G. et aux grands responsables de la planification au sein de l'entreprise. Telle est, selon nous, la façon dont les sociétés devraient accepter le développement durable.

Nous avons publié un document intitulé *Coming Clean* dans lequel nous avons examiné les procédures de compte rendu d'environ 75 sociétés réparties dans le monde entier. Nous avons travaillé avec une équipe internationale et nous avons constaté qu'il y a des gens qui se veulent encore très «écolos», mais par pure façade.

Quant à nous, nous disons ceci: si vous devez être considéré comme un partenaire sérieux, vous devez signaler votre rendement par rapport aux objectifs que vous vous étiez fixés. Vous devez pouvoir le faire de façon que le tout puisse être vérifié de façon indépendante par vos comptables ou qui ce soit d'autre.

Le président: Bref. . .

M. Adams: J'allais—mais je ne le ferai pas—demander quelles sont les différents types d'instruments économiques. Vous avez parlé des permis de pollution négociables aux États-Unis. J'ai pris bonne note de votre affirmation selon laquelle les provinces y souscrivent davantage au Canada et ainsi de suite.

[*Text*]

But just for your mind and perhaps for later on, we've been asked to ask about the different types of economic instruments—for example, environmental charges like user fees and so on, deposit refund systems, financial incentives of other types and the marketable permits you mentioned. The one you mentioned, of course, has some implication under CEPA.

I don't think, Dr. Hanson, the chair would allow it now, but if you or your colleagues had any comments or, better, effective or ineffective examples, we would be most interested in having them.

Dr. Hanson: Sure, we have some. I can pass on the book on the greening of taxes and subsidies, which is in effect on economic instruments.

I can also point in the direction of a very useful CCME document that is available in manuscript form. It tries to document the existing use of economic instruments at the provincial level within Canada. It's quite helpful.

We also have other information and we'd be happy to make that available to you.

Mme Guay (Laurentides): Monsieur Lincoln, avant de poser ma question, j'aimerais vous signaler que les ententes économiques européennes sont faites par des pays souverains, responsables de leur destinée et seuls maîtres de leur développement. S'ils ont réussi à faire des ententes internationales, c'est merveilleux, mais ce sont eux qui dirigent. Ils ne sont pas dirigés par une entente économique européenne.

Monsieur, je vois que vous semblez beaucoup favoriser le développement durable, et c'est une très bonne chose. Je pense que c'est la direction qu'on doit prendre dans l'avenir. Par contre, quand je regarde la situation économique du pays en ce moment et l'énorme déficit que l'on vit, je suis très inquiète de voir combien cela va coûter et où on s'en va avec tout cela. Je regarde l'administration provinciale, les ministères de l'Environnement, et je me dis qu'il faudrait absolument qu'il y ait beaucoup moins de chevauchements et de dédoublements. On sait très bien qu'il y en a énormément en ce moment. Comment fait–on pour progresser dans l'environnement et promouvoir le développement durable tout en respectant ce qui est déjà fait au niveau des ministères de l'Environnement provinciaux, mais en s'assurant que le fédéral joue un certain rôle dans tout cela et que le tout s'harmonise, que cela ne nous coûte pas des centaines de millions de dollars supplémentaires qu'on ne peut pas, de toute façon, se permettre de dépenser?

• 0955

Dr. Hanson: Well, that's a huge question. I'd like to start by indicating that if we take sustainable development to be an investment approach, then that automatically puts a screen on it right there.

We're saying that you have to have a return on that investment. It's a move away from past thinking on the environment, which has been very cost–driven. We have to be able to look at the benefits that are arising, as well as the costs.

[*Translation*]

Mais pour mémoire et peut–être plus tard, on nous a demandé de nous renseigner sur les différents types d'instruments économiques, dont les charges environnementales telles que les droits d'utilisation et ainsi de suite, le système de remboursement des dépôts, les incitatifs financiers en tout genre ainsi que les permis négociables dont vous avez parlé. Vous avez également parlé, bien sûr, de certaines répercussions de la LCPE.

Je ne pense pas, monsieur Hanson, que la présidence nous le permettrait maintenant, mais si vous–même ou vos collègues aviez des observations ou, mieux encore, des exemples, positifs ou négatifs, nous leur ferions bon accueil.

M. Hanson: Évidemment, nous en avons quelques–uns. Je peux faire circuler le livre intitulé *On the Greening of Taxes and Subsidies*, qui traite précisément des instruments économiques.

Je signale également l'existence d'un document très utile du Conseil canadien des ministres de l'Environnement qui existe sous forme de manuscrit. Il passe en revue les divers instruments économiques existant au niveau provincial au Canada. Il est très utile.

Nous avons encore d'autres renseignements que nous serons heureux de vous communiquer.

Mrs. Guay (Laurentides): Mr. Lincoln, before asking my question, I would like to point out that these European Economic Agreements are made by sovereign countries, which are the master of their own fate and the only ones in charge of their development. If they have succeeded to enter international agreements, it's wonderful, but they are the ones which lead. They are not led by a European Economic Agreement.

Sir, I see that you seem to be in favour of sustainable development and this is great. I think that it is the direction to be taken in future. On the other hand, when I look at the present economic situation of this country and the huge deficit that we have to deal with, I am very concerned to see how much this will cost and where we are going with all this. I see the provincial government, the Departments of Environment and I say to myself that we absolutely must have far less overlappings and duplications. Everyone knows well that the number is terrific just now. How can we make progress in the environmental area and promote sustainable development while respecting what has already been done at the provincial departments of environment levels. And to make sure that federal government plays some role in all this and that all these things be consistent, will not cost us hundreds of additional millions that anyway we can not afford to spend?

M. Hanson: C'est une grande question. Je voudrais dire pour commencer que si l'on considère le développement durable comme une façon d'aborder l'investissement, on le freine automatiquement.

Nous disons que tout investissement doit rapporter quelque chose. C'est s'écarter de l'opinion qui prévalait jusqu'ici en matière d'environnement et qui voulait que l'on ne prenne en considération que les coûts. Nous devons être en mesure de considérer les avantages qui en découlent en même temps que les coûts.

[*Texte*]

Regrettably, it is so much easier to measure the costs of unsustainable development. The classic case right now is the east coast fisheries. We can measure to the penny the cost of unsustainable development there, in billions of dollars.

Yet, in implementing sustainable development, we now have to develop the framework in our thinking about budgets and about tax and subsidy reform in particular. Therefore I would say that at this point, when we're trying to wrangle with deficit issues, sustainable development should be part of that solution. It should not be looked upon as an additional cost.

When we move to the specifics of dealing with the federal–provincial approach, I certainly support what you're saying: we should be looking for both effectiveness and efficiency. That means we must very much consider harmonization efforts.

Quite frankly, I'm a little concerned that in the CEPA review the CCME is going off in one direction of harmonization right now at the same time that the CEPA changes might take place. It strikes me that there should be some degree of consistency between those two efforts, the efforts to harmonize environmental legislation within Canada and the efforts to review CEPA.

Maybe that's all I should say on that subject, except that I do believe it is an important element. We cannot afford duplication in this country.

Mme Guay: J'aime beaucoup votre réponse. On dit souvent que les grandes industries ont beaucoup de pouvoir sur les gouvernements. Comment peut–on appliquer avec elles cette loi? Comment peut–on s'assurer que, quand elles commettent ce que j'appelle un crime environnemental, elles en soient pénalisées et fassent l'objet de poursuites sévères? En ce moment, ce n'est pas du tout le cas. On sait qu'elles ont un puissant lobby autour d'elles. La problématique est encore très présente et très large. Comment pourrait–on changer les choses avec la LCPE?

Dr. Hanson: Again, that's a complex question. What I'm arguing for is to introduce concepts with which business itself has said it would feel more comfortable in dealing with environmental issues, in other words, using market instruments.

Now, that having been said, it is very clear that the best thing we can do is clarify our objectives and timetables and then ensure there is an adherence to those. Anything else makes legislation or the implementers of legislation into laughing stocks.

The legislation is there. If it's not enforced, if it takes too long... The problem with the existing situation is that it seems to take a very, very long time period to develop the command and control approaches that are at stake.

So I'm for hastening the process, taking industry at its word that it will seriously consider environmental issues, then having in place the necessary means to follow up vigorously if industry does not.

Mme Guay: Une dernière question, monsieur le président. Vous êtes un institut international. Comment va–t–on réussir à conclure une entente internationale sur le développement durable? Comment réagissent les autres pays en ce moment?

[*Traduction*]

Malheureusement, il est beaucoup plus facile de mesurer les coûts du développement non durable. Le cas classique actuellement, ce sont les pêcheries de la côte est. Nous pouvons mesurer ce que coûte aujourd'hui le développement non durable des pêcheries, et ce chiffre en milliards de dollars.

Pourtant, en mettant en oeuvre le développement durable, nous devons maintenant préparer un cadre qui prenne en considération les budgets et la réforme de l'impôt et des subventions en particulier. Je dirais donc, maintenant, puisque nous essayons de nous sortir des questions de déficit, que le développement durable devrait être vu comme un élément de la solution. Il ne devrait pas être perçu comme un coût additionnel.

Pour en venir plus particulièrement à l'approche fédérale–provinciale dont nous parlons, je suis certainement du même avis que vous: nous devons rechercher à la fois l'efficience et l'efficacité. Cela signifie que nous devons absolument tenter d'harmoniser nos efforts.

Franchement, je m'inquiète un peu de voir que dans le cadre de cette réforme de la LCPE, le CCME s'en va dans le sens de l'harmonisation au moment où des changements pourraient être apportés à la LCPE. Il me semble qu'il devrait y avoir une certaine cohérence entre ces deux catégories d'efforts, d'une part l'effort d'harmoniser la législation en matière d'environnement dans tout le Canada et, d'autre part, l'effort de réformer la LCPE.

C'est peut–être tout ce que je dirai sur ce sujet, mais je pense que c'est un élément important. Nous ne pouvons pas nous permettre un dédoublement des efforts au Canada.

Mrs. Guay: I like your answer. We are often told that big business has a lot of influence on government. How can we implement this legislation with their corporation? How can we make sure that, when they commit what we call an environmental crime, they are penalized and properly prosecuted? Right now, it doesn't happen. We know that they can rely on a powerful lobby. The problem is very present and very big. How can we turn things around by changing the CEPA?

M. Hanson: Là encore, c'est une question complexe. Ce que je préconise en matière d'environnement, c'est que l'on utilise des concepts avec lesquels l'entreprise puisse être à l'aise, autrement dit, que l'on utilise les instruments du marché.

Cela dit, il est très clair que ce que l'on peut faire de mieux c'est préciser nos objectifs et nos calendriers, puis s'assurer qu'ils sont respectés. Si l'on ne fait pas ça, les gens vont rire de cette mesure législative et de ceux qui essaient de la mettre en oeuvre.

La loi est là. Mais si elle n'est pas appliquée, ou si cela prend trop longtemps... Le problème dans la situation actuelle c'est qu'il semble que l'on prenne un temps considérable pour mettre en oeuvre les contrôles et les modes d'intervention nécessaires.

Par conséquent, pour hâter le processus, je propose de prendre l'industrie au mot lorsqu'elle dit qu'elle tiendra sérieusement compte des questions environnementales et que l'on mette en place les moyens nécessaires pour intervenir vigoureusement si l'industrie ne réagit pas.

Mrs. Guay: A last question, Mr. Speaker. You are an international institute. How can we enter into an international agreement on sustainable development? How are other countries responding right now?

[*Text*]

On sait qu'il y a des pays en voie de développpement et des pays qui sont déjà industrialisés. Comment va-t-on faire pour harmoniser le tout, pour que tout le monde s'en aille vraiment dans la même direction? Je doute beaucoup du fonctionnement, mais j'aimerais avoir votre opinion là-dessus.

Dr. Hanson: It's going to happen by stages, and the first two big stages I saw were the Brundtland commission report in 1987 and the Earth Summit in 1992. The Earth Summit, in particular, was a real watershed in terms of bringing together developing countries and developed nations. I worry very much about eastern Europe. It has become increasingly apparent that it is one of the worst pollution situations in the world and the most dangerous in terms of certain elements, such as atomic reactors.

We don't really have a choice, as far as I'm concerned, if we look at it in the longer run. If we fail on the issues of dealing with sustainable development, then as a globe we're going to be living in a very degraded set of environments everywhere. The issues are very definitely transboundary.

So that is always out there as the ultimate, and that ultimate, for many issues, such as biodiversity, is almost just around the corner. It's within a generation.

On the positive side, it is very clear we have made considerable progress in setting up an international regime for environmental management issues. It's been done, by and large, over a period of 20 years. We probably have 10 to 20 years now to actually make it operative. That's what I see as the major challenge of organizations like IISD and the United Nations system, the reform taking place within UNDP, and the World Bank. They are talking talk now—and I use my words carefully—that was unbelievable even seven or eight years ago. So they have made a real shift in concepts.

What we have to understand as a nation is how we bring back those ideas and put them into place in our own society. Whether it's in China, in eastern Europe or anywhere else in the world, we all have to do that.

My approach in IISD is to believe Canada has a very special role to play in the world. For all sorts of reasons we are looked to as leaders in this area. So it is very important for us to be able to bring back and translate the ideas of Agenda 21 of the climate change convention and biodiversity into concrete action within this country. If we can do it, there is hope for others. If we can't do it, a lot of other countries will say, gosh, what's the use? If other countries can do it better than us, it will detract from our role as a leader on the environmental side and therefore our overall role as one of the leading economic countries in the world.

That's really a philosophical presentation I'm giving to you there, but I believe it forms the basis for our future.

[*Translation*]

• 1005

We know that there are developing countries and already industrialized countries. How are we going to harmonize everything so that everybody moves in the same direction? I doubt that it is possible, but I would like your opinion on this.

M. Hanson: Cela se produira par étapes, et les deux premières étapes importantes se sont déjà produites, ce sont le rapport de la commission Brundtland en 1987 et le Sommet de la Terre en 1992. Le Sommet de la Terre, en particulier, a été réellement un tournant en matière de rapprochement des pays en voie de développement et des pays développés. Je suis très inquiet au sujet de l'Europe de l'Est. Il est de plus en plus clair que c'est l'une des régions où la pollution est la plus grave et l'une des parties du monde les plus dangereuses en ce qui concerne certains éléments, notamment les réacteurs nucléaires.

En ce qui me concerne, nous n'avons pas vraiment le choix si l'on voit la situation à long terme. Si nous ne faisons rien en matière de développement durable, nous allons vivre sur une planète dont les milieux environnementaux seront de plus en plus dégradés. Ce sont des questions qui ne connaissent pas de frontière.

On doit toujours considérer qu'éventuellement le pire se produira et, dans certains domaines (la biodiversité, par exemple) le pire est à la veille de se produire. Cela prendra une autre génération, c'est tout.

Du côté positif, il est clair que nous avons fait des progrès considérables en ce qui concerne la mise sur pied d'un régime international de gestion des questions environnementales. En gros, cela s'est fait sur une période de 20 ans. Nous avons maintenant 10 à 20 ans pour rendre le système opérationnel. Je vois cela comme le principal défi d'organismes comme l'IIDD ou l'ONU et ses organismes affiliés, ainsi que l'élément considéré dans la réforme actuellement en cours au PNUD et à la Banque mondiale. On y parle actuellement—et j'utilise ces mots avec prudence—de choses qui étaient impensables il y a seulement sept ou huit ans. Par conséquent, il y a eu une évolution considérable au niveau des principes.

Ce qu'il faut comprendre en tant que nation c'est comment nous intégrons ces idées et nous les mettons en place dans notre société. Que ce soit la Chine, l'Europe de l'Est, ou d'autres pays, tous doivent faire de même.

En ce qui concerne l'IIDD, je pense que le Canada a un rôle très particulier à jouer dans le monde. Pour toutes sortes de raisons, on nous considère comme à la pointe du progrès dans ce domaine. Il est donc très important que nous puissions adopter et traduire les idées du programme Action 21 de la Convention sur le changement climatique et sur la biodiversité en mesures concrètes au sein de notre pays. Si nous le pouvons, il y a de l'espoir pour les autres. Si nous ne le pouvons pas, beaucoup d'autres pays diront, à quoi bon? Si d'autres pays réussissent mieux que nous, nous perdrons notre rôle de chef de file dans le secteur environnemental et par conséquent notre place au sein des premiers pays économiques du monde.

Ce que je suis en train de vous faire est véritablement une présentation philosophique, mais je pense que c'est la base de notre avenir.

[*Texte*]

Le président: Vous êtes contente, madame? Désirez-vous une deuxième réponse?

Mme Guay: Non, non; je trouve cela très intéressant. Je sais qu'il y a eu le Sommet de Rio, je sais qu'il y a eu des promesses ou des ententes qui ont été faites, mais je sais aussi qu'il y en a plusieurs qui ne sont pas respectées tout simplement. Dans ce cas, pourquoi organise-t-on des événements comme celui-là? Pourquoi les pays se font-ils des promesses entre eux, alors que dans le fond, chacun retourne chez lui et ne respecte pas nécessairement ce dont on a convenu? Cela me déçoit personnellement.

Dr. Hanson: To look at it on the positive side, we did see real results come out of the Montreal Protocol, and I think we can use that as a model.

Secondly, as we look toward the future, just two years ago in the matter of trade, say, there was simply very little regard for environment, yet last year NAFTA would have not passed the United States Congress without the support of the environmental community of the U.S. It shows how dramatically things can shift in relatively short periods of time.

• 1010

My own feeling, after about 25 years of work in this field, is that you have to apply continuous pressure. For a country like Canada, that wants to be a leader in this area, we have to ensure that within our own household we have our affairs in order. That allows us to apply continuous pressure. At certain points there's a very rapid shift in attitude and adoption of new ideas. That's the type of model I work from. So I don't necessarily get discouraged by the day-to-day problems I see.

The Chairman: Go ahead, Mr. O'Brien.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): Thank you, Mr. Chairman.

Dr. Hanson, I appreciated your presentation. You mentioned that you think CEPA needs to be made much more comprehensive. Of course, we've been exploring this with various witnesses. I guess my question's an obvious one: just how do you do that? Do you mean a longer list of toxics, adding such things as pesticides? I don't know; here on the prairies, such an agricultural area, that might be of interest. Are those the types of ideas you had in mind when you said make it more comprehensive, or can you elaborate on that?

Dr. Hanson: No, I think if we were just to make longer lists, we then should call it a toxics act or a pollution prevention act and leave it at that. In terms of becoming more comprehensive, first of all, it has to provide a better vision of what we mean by environmental protection in this country, and how that relates back to sustainable development.

Secondly, it has to incorporate a number of missing themes, for example, the ecosystemic approach, to make it more comprehensive in both perspective and instruments. That's why I placed a major emphasis on introducing market-based approaches.

[*Traduction*]

The Chairman: Are you satisfied, Madam? Would you like a second answer?

Mrs. Guay: No, no; it was very interesting. I was aware of the Rio Summit. I know that promises were made and agreements were signed, but I also know that many are not being adhered to. If such is the case, why do we organize events like this? Why are countries making promises to others and then go back home knowing full well that they will not keep their word? I am personally very disappointed.

M. Hanson: Si l'on regarde les choses du côté positif, on peut dire que le Protocole de Montréal a réellement eu des résultats, et je pense qu'on peut l'utiliser comme modèle.

Deuxièmement, si l'on regarde l'évolution historique, on peut dire qu'il y a seulement deux ans, en matière de commerce par exemple, l'environnement n'était pas pris en considération pourtant, l'an dernier, l'ALÉNA n'aurait jamais été accepté par le Congrès américain sans l'appui des milieux écologistes des États-Unis. Cela montre combien les choses peuvent évoluer en un temps relativement court.

Personnellement, après environ 25 ans dans ce domaine, je considère qu'il faut faire pression constamment. Un pays comme le Canada, qui veut jouer un rôle de leader dans ce domaine, doit s'assurer de donner l'exemple et par conséquent de mettre de l'ordre chez lui. C'est ce qui nous permet de faire constamment pression. Il arrive toujours un moment où il y a une évolution rapide de l'attitude et une tendance à adopter de nouvelles idées. C'est de là que je pars. C'est pourquoi je ne suis pas nécessairement découragé par les problèmes que je vois quotidiennement.

Le président: Allez-y, monsieur O'Brien.

M. O'Brien (London—Middlesex): Merci, monsieur le président.

M. Hanson, j'ai apprécié votre présentation. Vous avez mentionné que selon vous, la LCPE devrait être beaucoup plus détaillée. Bien entendu, c'est une question dont nous avons parlé avec divers témoins. Ma question est évidente: comment procédez-vous? Voulez-vous dire une liste plus longue de produits toxiques, auxquels on ajouterait par exemple les pesticides? Je ne sais pas; ici, dans les Prairies, c'est une région agricole, et cela peut être intéressant. Est-ce que ce sont les idées que vous avez à l'esprit lorsque vous dites que la loi doit être beaucoup plus détaillée ou est-ce que vous pouvez préciser davantage?

M. Hanson: Non, si on allongeait la liste des produits toxiques, on devrait appeler ça la Loi sur les produits toxiques ou la Loi sur la prévention de la pollution, c'est tout. Quand je dis que la loi doit être plus détaillée, je dis d'abord qu'elle doit donner une meilleure idée de ce qu'on entend par protection environnementale dans ce pays et comment on rapproche cela du développement durable.

Deuxièmement, elle doit comporter un certain nombre de thèmes qui manquent actuellement, par exemple, la notion d'écosystème, de sorte qu'elle soit plus détaillée tant dans sa perspective que dans les instruments qu'elle utilisera. C'est pour ça que j'insiste beaucoup sur l'introduction d'instruments axés sur le marché.

[*Text*]

Finally—and I could go into more details on the comprehensive side, but I won't belabour that point—it has to be an act that is also much more helpful in relation to the other federal legislation that deals with environment, and maybe with the provincial as well.

The point was raised that in the first round of CEPA it only took into account a few of the existing pieces of legislation, and here we have now the departments of industry and other departments coming forward with their own version of how environment and sustainable development ought to operate. Well, how does CEPA link to those pieces of legislation?

Mr. O'Brien: I think our researchers rightly pointed that out as an area of concern, really the plethora of legislation around the environment. Are there too many pieces of legislation? Should they be coalesced, if you will, into one overall umbrella bill? What's your view on that?

Dr. Hanson: First of all, let me explain again that I'm coming from a sustainable development perspective. For me, sustainable development has to be a pervasive/active activity within government. So I'm not upset if I see the words "sustainable development" well applied within a variety of different pieces of legislation.

I do believe CEPA should have more of an umbrella nature to it, though. I think that's the critical thing, whether that means cutting back on some of those other pieces of legislation or simply clarifying the relationship with Environment as it's coming through CEPA and administered by the Minister of the Environment, and these other pieces of legislation, whether they're agriculture or fisheries or whatever.

Mr. O'Brien: I don't know if it's in your purview, but I am interested in the question of pesticides. I recently was at an Ontario Federation of Agriculture meeting where that was raised, the concerns they have about that whole area, our regulations and how they compare with the American regulations. Do you think pesticides should be added under the jurisdiction of CEPA?

Dr. Hanson: That's also a complicated question, because there's so much work under the agricultural law at the present time on pesticides. I honestly am not sure what the response would be. I think that's a very valid question to ask, though.

Mr. O'Brien: I have a question for Mr. Scarth, in that you're a lawyer. I'm not, but I'm still interested in this concept of reverse onus. One of my colleagues here is a lawyer. He asks a lot about enforcement. I've asked a lot about reverse onus, and this concept.

• 1015

Do you think it's something that would lead into inevitable legal challenges, or do you think it's something that can be sold to the private sector on a corporate basis?

[*Translation*]

Enfin—et je pourrais donner beaucoup plus de précisions sur ce que j'entends par plus détaillée, mais je ne veux pas insister lourdement—il faut aussi que ce soit une loi que l'on puisse mettre beaucoup plus utilement en relation avec le reste de la législation fédérale traitant de l'environnement et peut–être avec les législations provinciales également.

On a dit qu'au départ, la LCPE n'avait pris en considération que quelques–unes des mesures législatives en vigueur et nous voyons aujourd'hui que des ministères comme celui de l'Industrie et d'autres proposent leur propre version de la façon dont devraient fonctionner les lois sur l'environnement et le développement durable. Comment la LCPE se relie–t–elle à ces autres mesures législatives?

M. O'Brien: Je pense que nos recherchistes ont déjà soulevé ce point, ils ont déjà dit qu'il y avait une pléthore de mesures législatives en matière d'environnement. Y en a–t–il vraiment trop? Devrait–on les regrouper dans ce que je pourrais appeler un projet de loi cadre? Qu'en pensez–vous?

M. Hanson: Tout d'abord je voudrais expliquer que je pars d'une perspective de développement durable. Pour moi, la notion de développement durable doit être constamment prise en compte dans toute activité du gouvernement. C'est pour ça que ça ne me gêne absolument pas de voir les mots «développement durable» utilisés dans toute une série de mesures législatives différentes.

Cela dit, j'estime que la LCPE devrait effectivement avoir un rôle cadre. Cela me semble le point critique, qu'il s'agisse d'amputer certaines mesures législatives ou de simplement clarifier la relation de ces autres mesures législatives, qu'elles soient dans le domaine de l'agriculture ou des pêches, avec l'environnement tel qu'il est administré par la LCPE et le ministre de l'Environnement.

M. O'Brien: Je ne sais pas si cela vous concerne, mais je m'intéresse à la question des pesticides. J'assistais récemment à une réunion de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario où la question a été soulevée, car on s'inquiétait de la chose et on se demandait comment notre réglementation se comparait à la réglementation américaine. Est–ce que vous pensez que les pesticides devraient être visés par la LCPE?

M. Hanson: C'est également une question complexe, car actuellement on fait beaucoup de travail sur les pesticides en vertu des lois sur l'agriculture. Honnêtement, je ne sais pas ce que la réponse devrait être. Cependant, je pense que vous avez raison de vous poser la question.

M. O'Brien: J'ai une question pour M. Scarth, puisqu'il est avocat. Ce n'est pas mon cas, mais je m'intéresse au principe de l'inversion du fardeau de la preuve. Un de mes collègues ici est avocat. Il a posé beaucoup de questions sur l'exécution, mais moi je m'intéresse au principe de l'inversion du fardeau de la preuve.

Est–ce que vous pensez que c'est quelque chose qui conduirait inévitablement à des contestations juridiques ou une chose que l'on pourra véritablement vendre au secteur privé?

[*Texte*]

Mr. Scarth: When we talk about reverse onus, a chill comes over the corporate executive, because that's the big stick in ultimate form. The very thrust of legislation up to now has been to concentrate on quasi–criminal aspects of it. For all the reasons Mr. Hanson has expressed, surely we're coming to the end of that generation and looking ahead to the preventive measures.

If we're looking for a legislative thrust that would be appreciated in the boardrooms, it first of all would be, in my experience, one that harmonizes legislation. Secondly, although the jurisdiction depends in part on the criminal power, it would take the whole legislation out of this lynching aspect and put it into the positive side.

So whether it's done with economic instruments or from the point of view of development and what comes out of the development, it starts to treat the ecosystems—pesticides, for instance, becomes part an ecosystem examination—and above all, to achieve commonality through the provincial legislation. I see that as a far more important thrust and of greater interest to executives than the policing aspects.

Mr. O'Brien: Mr. Chairman, I want to just briefly follow up on that.

If the object is the prevention of pollution, however, isn't reverse onus potentially a very important tool in pollution prevention? In other words, you have to justify and clearly show that this is not going to cause pollution before we're going to allow you to go ahead. Isn't that a very positive step toward the goal of all of us, pollution prevention, despite the fact that I can see it raising alarms in the corporate sector?

Mr. Scarth: It's not a black and white issue, of course. It is your conscience. It involves the proof of a negative, essentially, and that is a most difficult exercise. I know there's support for this among those environmental groups who are still in the activist category and who comprehensively view development by itself as potentially dangerous. But to take a reverse onus position to the extreme, looking back, we would have done very little by way of development in the past. Some people say that might have been a good thing. On the other hand, every second there are three more mouths to feed in this world. So to take an arbitrary reverse onus position is to me too Draconian.

The Chairman: It might be pointed out, Mr. Scarth, that the reverse onus is an approach to pesticides that is adopted and practised many times. It has not caused great distress in the corporate boardrooms over the years. Mr. O'Brien is asking about extending that contract to other substances, and it would seem that the pesticide world has survived the reverse onus regime quite well.

[*Traduction*]

M. Scarth: Lorsque l'on parle d'inversion du fardeau de la preuve, cela jette un froid dans les conseils d'administration des compagnies, car c'est le gros bâton dans ce qu'il a de plus menaçant. Jusqu'à présent, la mesure législative s'est concentrée sur des aspects quasi criminels. Pour toutes les raisons que M. Hanson a exprimées, nous arrivons à la fin de cette génération et nous allons aborder les mesures préventives.

Si nous cherchons un angle législatif qui serait apprécié dans les conseils d'administration, il faudrait d'abord, si j'en crois mon expérience, harmoniser les mesures législatives. Deuxièmement, bien que la compétence dépende en partie du pouvoir pénal, il faudrait enlever à la mesure législative son aspect punitif et lui donner un jour positif.

Qu'on le fasse par le biais d'instruments économiques ou du point de vue du développement et de ce qui résulte du développement, il faut commencer avec le traitement des écosystèmes—les pesticides, par exemple, doivent être considérés dans l'examen d'un écosystème—et par–dessus tout, il faut poursuivre les mêmes objectifs que les mesures législatives provinciales. Je vois cela comme un aspect beaucoup plus important et beaucoup plus intéressant pour les administrateurs de compagnies que les aspects concernant l'application.

M. O'Brien: Monsieur le président, je voudrais approfondir un peu plus cet aspect.

Si l'objectif est la prévention de la pollution, est–ce que l'inversion du fardeau de la preuve ne pourrait pas être un outil très important pour prévenir la pollution? Autrement dit, il faudrait justifier et démontrer clairement que ce que l'on va faire ne produira pas de pollution, avant d'être autorisé à le faire. Est–ce que ce ne serait pas là une façon positive de progresser vers l'objectif que nous poursuivons tous, la prévention de la pollution, en dépit du fait que cela serait susceptible de provoquer une certaine inquiétude dans le milieu des affaires?

M. Scarth: Bien entendu, ce n'est pas entièrement noir et blanc. Cela relève de votre conscience. Il s'agirait essentiellement de prouver quelque chose de négatif et c'est un exercice passablement délicat. Je sais que beaucoup de groupes écologistes qui sont encore dans leur phase activiste et qui considèrent toute forme de développement comme potentiellement dangereuse, sont en faveur de cette façon de procéder. Cependant, si l'on prend le principe de l'inversion du fardeau de la preuve et qu'on le pousse à son extrême, on peut voir en regardant l'évolution passer que nous n'aurions pas fait grand progrès en matière de développement. Certains peuvent penser que cela aurait été une bonne chose. Par contre, chaque seconde il y a trois bouches de plus à nourrir dans le monde. Pour moi, il serait trop draconien d'adopter arbitrairement le principe de l'inversion du fardeau de la preuve.

Le président: Je devrais peut–être faire remarquer, monsieur Scarth, que le principe de l'inversion du fardeau de la preuve est quelque chose qui est souvent adopté et pratiqué en ce qui concerne l'autorisation des pesticides. Cela ne semble pas avoir provoqué de problèmes considérables dans les conseils d'administration. Ce que M. O'Brien demande, c'est d'étendre ce principe à d'autres substances et il me semble que le secteur des pesticides a très bien survécu à ce régime d'inversion du fardeau de la preuve.

[*Text*]

Mr. Scarth: Yes, in discrete fields. But as I understood the question, it is whether development as a whole must be to reverse onus, in other words, whether it must be proved beyond reasonable doubt that any product or any development will have no negative effect. If that's the long–term implication of the issue, then I think we had better look at it carefully because it tends to go beyond the bounds of reason, Mr. Chairman.

The Chairman: When you step on an airplane you certainly want to have as much proof of safety as you can, and you do also when you go into a restaurant and eat chicken, and so on and so forth. Maybe we are not so far apart.

Anyway, the chair would like to put a very quick question. We also have two names for a second round, and I wonder whether Mr. Sauvageau and Madame Kraft Sloan can prepare their questions in a very telegraphic manner, because we are 45 minutes behind schedule.

[*Technical Difficulty—Editor*]

. . .the importance of an ecosystem view. You said the ecosystem view is essential.

• 1025

I have two brief questions. Since this would become operational if adopted in the legislation, how would you define ''ecosystem'' in the bill, in the law? Secondly, if we were to go that route, would we not lose sight of the primary concerns, which are toxic chemicals and toxic substances? Can you give us a brief answer?

Dr. Hanson: I'll try to be very brief.

First, the definition has to be encompassing to the global level because substances move in a global fashion nowadays. Secondly, I see it as complementary to the individual substances because, again, the substances transform themselves within an ecosystem, and of course if you have one without the other then you have no sense of either the habitat issues, the issues of secondary effects and so forth. I see the two as complementary. You need to worry about individual substances, but you need to worry about the kinds of ecosystems.

In terms of a definition, there are books on this subject. Alan and I were discussing this before. I'm going to turn it over to Alan to start this. He's a person who's had to argue this in front of court cases, I presume.

Mr. Scarth: I don't propose to put forward anything more than we were discussing briefly before this hearing commenced, namely that an ecosystem is difficult to describe but you recognize it when you see it. I put this forward with some levity but also with some sense of reality. As an example, we're now looking at developments in a portion of northern Manitoba. There is a portion of habitat in northern Manitoba that is about thirty miles by thirty miles, is wooded and is surrounded by

[*Translation*]

M. Scarth: Oui, dans des domaines restreints. Mais selon la façon dont j'ai compris la question, il s'agissait de savoir si l'ensemble de la question du développement devrait être soumis au principe de l'inversion du fardeau de la preuve, autrement dit s'il fallait prouver sans l'ombre d'un doute raisonnable qu'un produit quelconque ou un développement quelconque n'aurait aucun effet négatif. Si c'est ce que l'on envisage à long terme, je pense qu'il faut y réfléchir sérieusement car cela semble dépasser le raisonnable, monsieur le président.

Le président: Lorsque vous embarquez dans un avion, vous voulez certainement avoir le maximum de preuves de sécurité et c'est aussi votre attitude lorsque vous mangez du poulet ou autre chose dans un restaurant. Ce n'est peut–être pas tellement différent de tout cela.

De toute façon, la présidence voudrait poser une brève question. Nous avons également deux noms pour la prochaine série et je me demandais si M. Sauvageau et M^me^ Kraft Sloan pouvaient préparer leurs questions d'une manière un peu télégraphique, car nous sommes déjà 45 minutes en retard.

[Difficulté technique—éditeur]

. . .l'importance de voir les choses au niveau de l'écosystème. Vous avez dit que c'était essentiel.

J'ai deux brèves questions. Puisque le mot deviendrait opérationnel si la mesure législative était adoptée, comment définiriez–vous «écosystème» dans le projet de loi? Deuxièmement, si nous adoptions cette façon de procéder, nous ne perdrions pas de vue la considération première qui est d'empêcher la libération de produits chimiques et de substances toxiques? Est–ce que vous pourriez nous donner une brève réponse?

M. Hanson: Je vais essayer d'être bref.

Tout d'abord, la définition doit pouvoir s'appliquer à l'échelon de la planète car de nos jours, les substances se déplacent dans le monde entier. Deuxièmement, elle serait complémentaire aux dispositions concernant les substances particulières, car au sein d'un écosystème ces substances se transforment et si vous avez l'un sans l'autre vous perde la notion de préservation de l'habitat, la notion d'effet secondaire, etc. Par conséquent les deux notions sont complémentaires. Il faut se préoccuper des substances individuelles, mais il faut aussi se préoccuper de la nature des écosystèmes.

En ce qui concerne une définition, il y a des ouvrages sur le sujet. Alan et moi en avons déjà discuté auparavant. Je vais lui demander d'en parler. Je pense qu'il a déjà dû en discuter devant un tribunal.

M. Scarth: Je ne me propose pas de dire grand–chose de plus que ce que je disais avant que ces audiences commencent, à savoir qu'un écosystème est quelque chose de difficile à décrire, mais que vous reconnaissez lorsque vous le voyez. Ce que je dis là peut ne pas paraître sérieux, mais c'est la réalité. Par exemple, nous étudions actuellement des projets de développement dans une partie du nord du Manitoba. Il y a là une portion d'habitats qui fait à peu près 30 milles de long sur

[*Texte*]

farmlands. The people are now referring to it as an ecosystem. It doesn't have entire integrity, but neither does any ecosystem, because Gaea is the ultimate ecosystem. However for practical purposes we recognize one when we see one, and from that perspective I don't think a technical definition takes us very far, Mr. Chairman.

By the way, could I just add a thought to your airplane example of reverse onus, sir. It is true that when we get on an airplane we believe there are certain guarantees of safety, but they're not absolute. In any enterprise the human animal recognizes that there is some element of risk. If we didn't jump down from the trees because there was an element of risk we wouldn't be here now, and if we didn't get on an airplane because of an element of risk commerce would stop. My only concern about taking reverse onus to the ultimate is that we would be stopped in our tracks.

Dr. Hanson: Mr. Caccia, on this legal definition, if I could just maybe send on a written submission on that point I would like to do that.

The Chairman: Yes, fine.

I'm informed that the Manitoba government delegation must leave at 10:45 a.m. I would like to ask Mr. Sauvageau and Madame Kraft Sloan if they would be so kind as to abstain from their desire to ask a second question in order that we can proceed with the Manitoba delegation right now and postpone the break until later. Would that be acceptable, Mr. Sauvageau?

[*Traduction*]

30 milles de large. Elle est boisée et entourée d'exploitations agricoles. Les gens en parlent comme d'un écosystème maintenant. Il n'a pas une intégrité totale, mais aucun système n'est réellement indépendant, car c'est Gaia qui est l'écosystème ultime. Toutefois, pour des raisons pratiques, nous reconnaissons un écosystème lorsqu'on en voit un et de ce point de vue, je ne pense pas qu'une définition technique puisse nous mener bien loin, monsieur le président.

En passant, je voudrais ajouter quelque chose au sujet de votre exemple de l'avion et de l'inversion du fardeau de la preuve. Il est vrai que lorsque nous embarquons dans un avion nous considérons que nous avons certaines garanties de sécurité, mais elles ne sont pas absolues. Dans toute entreprise, l'animal humain reconnaît qu'il y a un élément de risque. Si nous n'étions pas descendus des arbres parce que c'était trop risqué, nous y serions encore et si nous ne montions pas dans un avion parce qu'il y a un risque, il n'y aurait plus de commerce. Ma seule inquiétude en ce qui concerne l'application du principe de l'inversion du fardeau de la preuve c'est que si nous poussons trop loin, nous allons arrêter tout progrès.

M. Hanson: Monsieur Caccia, à propos de cette définition légale, je pourrais peut-être vous envoyer un mémoire.

Le président: Oui, ce serait parfait.

On me dit que la délégation du gouvernement du Manitoba doit partir à 10h45. Je voudrais demander à M. Sauvageau et à M^me^ Kraft Sloan s'ils pourraient s'abstenir de poser une deuxième question de façon à ce que nous puissions entendre la délégation du Manitoba maintenant et reporter la pause à un peu plus tard. Est-ce que vous seriez d'accord, monsieur Sauvageau?

• 1030

M. Sauvageau: Je suis d'accord pour la pause café. Les questions suivront.

Le président: Madame Kraft Sloan?

Mrs. Kraft Sloan: Yes.

The Chairman: Thank you.

Well, then, we thank you both very much indeed. As you can see from the lengthy questioning, you have stimulated and provoked a lot of questions. We look forward to your written material and further advice in the future. Thank you very much.

We'll ask briefly, quickly, the Government of Manitoba delegation to take the chair. We're very sorry for the delay, but as you can see, when you come to the fountain of wisdom, you have to drink slowly.

Our witness is Robert Sopuck, who is the executive director of the Sustainable Development Coordination Unit, responsible for all operations of the Executive Council that is attached to the Manitoba Round Table on Environment and Economy.

If I have misrepresented you, please correct me and proceed. You're welcome at the table. We are glad to see you.

Mr Sauvageau: I agree for a coffee break. Questions will follow.

The Chairman: Mrs Kraft Sloan?

Mme Kraft Sloan: Oui.

Le président: Merci.

Je vous remercie tous les deux. Comme vous pouvez le voir, vous avez suscité beaucoup de questions. Nous avons hâte de lire vos documents écrits, et nous communiquerons de nouveau avec vous si nous avons besoin de conseils. Merci beaucoup.

Nous demandons à la délégation du gouvernement du Manitoba de prendre place rapidement. Nous sommes vraiment désolés de vous avoir imposé un délai, mais comme vous pouvez le voir, à la fontaine de la sagesse, il faut boire lentement.

Notre témoin est M. Robert Sopuck, directeur administratif du Service de coordination des mesures de développement durable, responsable de tout le fonctionnement du conseil administratif de la Table ronde du Manitoba sur l'environnement et l'économie.

Si je vous ai mal présenté, je vous prie de me corriger. Vous êtes le bienvenu à la table des témoins; nous sommes heureux de vous voir.

[*Text*]

Mr. Robert D. Sopuck (Executive Director, Executive Council, Sustainable Development Coordination Unit, Government of Manitoba): You are very correct, sir. I apologize for the fact I must leave fairly soon. I have to appear with a number of ministers before that body called Treasury Board, which I'm sure many of you have been involved with yourselves. One knows those kinds of things are exceedingly important, but I am as well very pleased to be here and I would like to thank the committee for this opportunity to discuss future directions for the Canadian Environmental Protection Act.

As your committee may be well aware, Manitoba is committed to sustainable development as the cornerstone of its economic and environmental agenda. I would like to refer right now to a seminal report put out by the National Task Force on Environment and Economy in 1987. This is the report that Mr. Lincoln participated in, as I recall. He was a member of the task force. It is this document we have very effectively used in our sustainable development initiative, and I would recommend it to all members of the committee.

Round tables, as you all know, were a recommendation of the national task force and since the creation of the Manitoba Round Table on Environment and Economy in 1988, under the leadership of Premier Filmon, Manitoba has made consistent and steady progress in defining the concept through broad–based public consultations, articulating the need for change in our behaviours and attitudes in respect of the environment and economy and their inherent interrelationship and interdependence in developing sustainable development strategies for many of the fundamental sectors in Manitoba.

As well, we are integrating into legislation the principles of sustainable development and creating new legislation, such as the waste reduction and prevention act, the endangered species act, and an energy act to address specific environmental economic issues. This legislation is directed at ensuring the sustainability of society in Manitoba.

I would like to take the opportunity to depart a little from my text, to quote from a Hansard debate in the Manitoba legislature in March 1992, where the premier was debating the concept of sustainable development. I find his definition of sustainable development quite clear and consistent with how Manitoba is working right now, as it should be.

I'd like to quote from that Hansard document, where the premier said:

> I might just indicate that somehow there is a perception attempting to be floated by opposition members from time to time that sustainable development is an environmental concept. It is fundamentally a development concept. That is why the word is "development". It does not say sustainable environment. It says sustainable development. That is development in harmony with the environment, development that meets the needs of the present without

[*Translation*]

M. Robert D. Sopuck (directeur exécutif, Conseil exécutif, Unité de coordination du développement durable, Du governement du Manitoba): C'est tout à fait exact, monsieur. Je suis désolé d'être obligé de partir tôt. Je suis convoqué avec quelques ministres par cet organisme qu'on appelle le Conseil du Trésor. Je suis sûr que plusieurs d'entre vous avez déjà eu affaire à lui. Dieu sait si ce genre de rendez–vous est important, mais c'est aussi un grand plaisir pour moi d'être ici et je veux remercier le comité de m'avoir donné l'occasion de discuter des orientations futures de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Comme votre comité le sait peut–être, le Manitoba a à coeur de mettre le développement durable à l'avant–plan de son programme économique et environnemental. Je me reporte dès le départ à un rapport du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie qui fait autorité depuis sa publication en 1987. Si je me souviens bien, c'est le rapport auquel M. Lincoln avait participé en tant que membre du Groupe de travail. C'est ce document que nous avons mis à profit dans l'initiative de développement durable que nous proposons, et je le recommande à tous les membres du comité.

Comme vous le savez, le Groupe de travail national avait recommandé la constitution de tables rondes. Depuis la création de la Table ronde du Manitoba sur l'environnement et l'économie, en 1988, sous la direction du premier ministre Filmon, le Manitoba a fait régulièrement des progrès notables dans la définition du concept en ayant recours à de vastes consultations publiques. Reconnaissant la nécessité de changer notre comportement et nos attitudes face à l'environnement et à l'économie et à la relation étroite qui s'établit entre ces deux enjeux, nous avons cherché à concrétiser ce nouvel état d'esprit en créant des stratégies de développement applicables à bon nombre de secteurs fondamentaux au Manitoba.

Nous sommes aussi en train d'inscrire dans la législation les principes du développement durable et nous avons entrepris d'adopter de nouvelles lois, par exemple la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets, une Loi sur les espèces en voie de disparition et une Loi sur l'énergie, tout cela pour répondre directement à des besoins économiques précis en ce qui a trait à l'environnement. Cette mesure a pour object direct d'assurer la survie de la société, au Manitoba.

Je me permets de m'écarter un peu de mon texte pour citer le Hansard de l'Assemblée législative du Manitoba de mars 1992. Le premier ministre discutait alors du concept du développement durable. Je trouve que sa définition du développement durable est très claire et qu'elle décrit bien les efforts actuels du Manitoba à ce sujet.

Je cite donc l'intervention du premier ministre, tel que rapporté dans le Hansard:

> Je veux simplement signaler que des députés de l'Opposition semblent parfois chercher à répandre l'idée que le concept de développement durable est un concept environnemental. Or, c'est le développement qui en est l'enjeu fondamental. C'est pourquoi on utilise le mot développement. On ne parle pas de l'environnement durable. On parle de développement durable, c'est–à–dire de développement en harmonie avec l'environnement, d'un

[*Texte*]

jeopardizing the ability of future generations to meet their needs by way of the development of our Earth's resources.

And that is as succinct and clear a definition of sustainable development as I have found anywhere.

In March of this year, after three years of consultation and upon the advice of our round table, the Government of Manitoba adopted and released its sustainable development strategy for Manitoba. This strategic document serves as a guide in our transition to sustainability, while identifying the common goals of Manitobans.

• 1035

Of particular relevance today is our environmental management and protection strategy's stated goal:

To ensure environmental legislation, regulations and enforcement efforts embody the new emphasis on environment–economy integration.

The Manitoba Round Table on Environment and Economy, in its report *Towards Institutional Change in the Manitoba Public Sector*, has also recommended the following, which we support, that is, that Manitoba:

Harmonize provincial laws and processes internally and with other provinces and the federal government based on:

a. Uniform, common or appropriate development, environmental and natural resources standards;

b. Integrated environmental, development and land use reviews;

c. Elimination or amendment of legislation which contradicts sustainable development

d. Establishment of jurisdictional responsibility and elimination of duplicate legislation and processes; and

e. Highest and most restrictive requirements applicable between jurisdictions.

It is in relation to integration and harmonization that I wish to comment on the review of the Canadian Environmental Protection Act. First, any amendment of the act must be done in the context of sustainable development.

The Chairman: Excuse me, Mr. Sopuck, could you keep in mind that the translators are desperately trying to keep up with you.

Mr. Sopuck: Yes.

First, any amendment of the act must be done in the context of sustainable development. In this respect, the act must ensure and provide for the integration of environmental and economic decisions by ensuring economic decisions adequately reflect environmental impacts, including human health, and just as importantly that environmental initiatives adequately take into account economic consequences.

[*Traduction*]

développement qui réponde aux besoins actuels sans mettre en danger la capacité des générations futures de combler leurs besoins en exploitant les ressources de la Terre.

C'est la définition du développement durable la plus concise et la plus claire que j'ai pu trouver.

En mars 1994, après trois ans de consultation et sur les conseils des membres de notre table ronde, le gouvernement du Manitoba a adopté et publié sa stratégie pour le développement durable. Ce document stratégique doit nous servir de guide dans notre transition vers l'adoption de méthodes d'exploitation durable. Il identifie en outre des objectifs communs pour tous les Manitobains.

L'objectif de notre stratégie de gestion et de protection de l'environnement est particulièrement pertinent aux travaux que nous accomplissons ici:

Garantir que la législation et la réglementation sur l'environnement ainsi que les mesures prises pour les faire appliquer mettent l'accent sur l'intégration des questions environnementales et économiques.

La Table ronde du Manitoba sur l'environnement et l'économie, dans son rapport intitulé *Towards Institutional Change in the Manitoba Public Sector*, a aussi fait les recommandations suivantes, que le gouvernement du Manitoba appuie:

Harmoniser les lois provinciales avec les processus administratifs internes et avec les mesures prises par les autres provinces et le gouvernement fédéral selon les critères suivants:

a. Des normes uniformes, communes ou adaptées en conséquence, pour l'exploitation des ressources naturelles et de l'environnement;

b. Des examens environnementaux intégrés des mesures de développement et de l'utilisation des terres;

c. L'élimination ou la modification des lois qui ne respectent pas le principe du développement durable;

d. L'attribution des responsabilités au sens de la loi et l'élimination des lois et des processus qui font double emploi;

e. L'adoption du principe que les exigences les plus sévères et les plus restrictives s'appliquent en cas de recoupements des lois.

C'est du point de vue de l'intégration et de l'harmonisation que je veux discuter de l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Premièrement, toute modification de la loi doit respecter le principe du développement durable.

Le président: Excusez–moi monsieur Sopuck, pouvez–vous garder à l'esprit que les traducteurs essaient désespérément de vous suivre?

M. Sopuck: Oui.

Premièrement, toute modification de la loi doit respecter le principe du développement durable. À cette fin, la loi doit prévoir le nécessaire pour garantir l'intégration des décisions qui touchent l'environnement et de celles qui touchent l'économie, en faisant en sorte que les décisions d'ordre économique tiennent compte des conséquences qu'elles auront pour l'environnement, y compris pour la santé humaine, et que de la même façon, les initiatives d'ordre environnemental tiennent suffisamment compte des conséquences qu'elles auront pour l'économie.

[*Text*]

By the way, this is our first principle of sustainable development, and it received a 94% endorsement by Manitobans participating in our public consultation process. While we recommend all our principles be adopted and made the operational basis of CEPA, I draw this particular principle to your attention.

Too often there is a tendency, in what is primarily environmental protection legislation, to give short shrift to the second part of this principle of sustainable development.

We cannot ignore the economic implications and the associated adverse and debilitating social, community and lifestyle impacts on our citizens resulting from bad, uninformed or impractical environmental regulation or insensitive enforcement carried out in isolation from the daily lives and aspirations of the people most affected. We implore your committee to ensure that this does not occur as a result of any future direction of CEPA.

From a technical perspective, I would note that the ''life–cycle'' approach to toxic substances contained in CEPA is good, except it deals with many areas that are within provincial jurisdiction.

The concepts of ''equivalency'' and ''cooperation'' as set out in CEPA have not worked. Until quite recently, not one single administrative or equivalency agreement has been signed under these provisions.

CEPA has resulted in overlap and duplication. For example, in respect of part II regarding toxic substances, the assessment of the need for measures to control a substance overlaps with our provincial responsibilities in the approval and development of standards for the management of hazardous waste; and secondly, the ability to set standards for emission control, testing and waste reduction has the potential to conflict with provincial standards. For example, pulp and paper regulations and PCB storage and handling can be adequately dealt with provincially. Finally, paragraph 34(q) clearly overlaps our jurisdiction respecting the regulation of disposable facilities.

There are other examples. I'm not here to discuss in detail specific sections of the act, but I am assured by staff who work with these issues daily that these are real concerns shared by other provinces.

We are prepared to provide your committee with further written details. But my short list does serve to point out some of the inefficiencies that are inherent in this piece of legislation and the need for harmonization, which is the second point I would like to raise.

The ongoing Canadian Council of Ministers of the Environment harmonization initiative is strongly supported by Manitoba and, as noted above, called for by the Manitoba Round Table on Environment and Economy.

[*Translation*]

En passant, c'est là notre premier principe en matière de développement durable, et il a reçu l'appui de 94 p. 100 des Manitobains qui ont participé à notre processus de consultations publiques. Nous recommandons que tous nos principes d'environnement durable soient adoptés et qu'ils servent de base à l'application de la loi, mais je voulais vous souligner celui–là en particulier.

Comme il s'agit surtout d'une loi qui protège l'environnement, il arrive trop souvent qu'on fasse plus de cas de la deuxième partie de ce principe du développement durable.

Nous ne pouvons pas faire fi des conséquences—ou de leurs répercussions néfastes sur la société, les collectivités et le mode de vie des gens—résultant d'une mauvaise réglementation, adoptée sans souci du contexte ou impraticable, ou de l'application peu subtile de la réglementation, faite sans considération pour le mode de vie et les aspirations des gens qui seront le plus directement touchés. Nous exhortons le comité à s'assurer que ce genre de choses ne pourra pas se produire à la suite d'une modification de la loi.

D'un point de vue pratique, je signale que la gestion des substances toxiques fondées sur leur cycle de vie prévue dans la loi est efficace, sauf qu'elle englobe beaucoup de questions qui sont de compétence provinciale.

Les concepts «d'équivalence» et de «collaboration» établis dans la Loi sur la protection de l'environnement n'ont pas fonctionné. Jusqu'à tout récemment, pas un seul accord administratif ou d'équivalence n'a été signé en vertu de ces dispositions.

La Loi sur la protection de l'environnement a engendré des recoupements et des doubles emplois. Par exemple, à la Partie II sur les substances toxiques, l'évaluation de la nécessité d'établir des mesures de contrôle d'une substance recoupe des responsabilités de compétence provinciale pour la conception et l'approbation de normes de gestion des déchets dangereux; deuxièmement, la capacité d'établir des normes de vérification et de limitation des émissions ainsi que de réduction des déchets risque de créer des contradictions en ce qui a trait aux normes provinciales. Ainsi, la réglementation sur les pâtes et papiers et sur l'entreposage et la manutention des PCB peut très bien être gérée par la province. Le paragraphe 34(q) recoupe clairement nos lois sur la réglementation des sites d'élimination.

On peut en trouver d'autres exemples. Je ne suis pas ici pour discuter en détail de chacun des articles de la loi, mais le personnel qui travaille régulièrement avec ces questions m'a assuré que ce sont là de véritables préoccupations que partagent les autres provinces.

Nous sommes disposés à fournir plus de détails par écrit au comité. Cette brève liste a cependant permis de mettre en lumière certaines des faiblesses de cette mesure et les besoins d'harmonisation à l'échelle nationale, ce qui constitue justement le deuxième point que je voudrais aborder.

Le projet d'harmonisation du Conseil canadien des ministres de l'environnement reçoit un appui ferme du Manitoba et, comme je l'ai déjà mentionné, la Table ronde du Manitoba sur l'environnement et l'économie réclame son application.

[*Texte*]

Our present fiscal realities demand governments at all level be as efficient as possible in the delivery of services to Canadians. There is but one taxpayer and one environment. It is incumbent, therefore, upon all of us to cooperate to ensure government is effective and efficient when it comes to environmental management and the spending of tax revenues in their pursuit of sustainability.

The harmonization initiative in which the federal government is actively participating is attempting to logically redefine our respective roles in environmental management and protection. We concur with the federal Minister of the Environment that harmonization has ''major implications for the CEPA review, and that the two should be synchronized''.

• 1040

We believe this review of CEPA could be out of phase with our cooperative efforts at redefining environmental management and protection in Canada. As a matter of fact, the harmonization initiative is much broader than CEPA and should provide the umbrella and principles under which the CEPA review proceeds.

We therefore recommend that the future of CEPA as it presently exists, with the primary focus on ''toxic substances and ocean dumping'', be based on the outcome of our joint harmonization initiative.

I have one final point. We note the breadth of the issues and areas of interest under consideration as part of this look at new directions for the act. I wish to advise that Manitoba believes, subject to the results of harmonization, it would be much more effective and forthright to review the need for comprehensive umbrella environmental legislation as a separate initiative and not confuse the broader issues with our management of toxic substances and ocean dumping.

As you may be aware, Manitoba is in the process of bringing forward a sustainable development act. This umbrella act is directed at promoting economic development that is environmentally sustainable and embodying sustainable development and all that entails in the operations of government and society.

Manitoba's bottom line, if you will, is that future directions of CEPA must not compromise our transition to sustainability. The federal government must join with the provincial government in safeguarding Manitoba's economic and environmental future by providing a legislative framework for any future act that will encourage sustainable economic development. Thank you very much.

The Chairman: Mr. Adams, Mr. Gilmour, Mr. Sauvageau, Madame Guay.

Mr. Gilmour: For the sake of time, could I suggest that we limit ourselves to one question each so that—

[*Traduction*]

Notre situation financière actuelle exige de la part de tous les gouvernements qu'ils soient aussi efficaces que possible dans la prestation des services aux Canadiens. Il n'y a qu'un seul contribuable et qu'un seul environnement. Nous avons donc tous le devoir de coopérer pour assurer l'efficacité et l'efficience du gouvernement dans la gestion de l'environnement et l'utilisation des recettes fiscales à des fins de développement durable.

Le projet d'harmonisation, auquel le gouvernement fédéral participe activement, vise à redéfinir dans un cadre logique nos rôles respectifs en matière de gestion et de protection de l'environnement. Nous sommes d'accord avec le ministre fédéral de l'Environnement pour dire que le processus d'harmonisation a des «répercussions majeures sur l'examen de la Loi sur la protection de l'environnement, et que les deux processus devraient être synchronisés».

Nous croyons qu'autrement, cet examen de la loi risque de ne pas respecter nos efforts de coopération dans la redéfinition de la gestion et de la protection de l'environnement au Canada. En fait, le projet d'harmonisation est beaucoup plus vaste que le projet d'examen de la Loi sur la protection de l'environnement et il devrait servir de cadre pour la définition du principe d'examen de la loi.

Nous recommandons par conséquent que l'avenir de la Loi sur la protection de l'environnement, telle qu'elle existe actuellement avec pour centre d'intérêt les substances toxiques et l'évacuation en mer, soit déterminée en fonction de l'issue de notre projet conjoint d'harmonisation.

J'ai un dernier point à faire valoir. Nous avons remarqué que les questions et les domaines en jeu dans cet examen des orientations futures de la loi sont vastes et diversifiés. Je veux faire savoir que le Manitoba croit que, en fonction des résultats du projet d'harmonisation, il serait beaucoup plus efficace et correct d'examiner le besoin d'une loi générale et détaillée sur l'environnement dans le cadre d'un projet distinct, et de ne pas confondre les grands enjeux avec nos problèmes de gestion des substances toxiques et d'évacuation en mer.

Vous êtes peut-être au courant que le Manitoba est en voie d'adopter une loi sur le développement durable. Cette loi générale aura pour objet de promouvoir un développement économique qui soit durable sur le plan environnemental et qui respecte les principes du développement durable et tout ce que cela suppose dans le fonctionnement du gouvernement et de la société.

Le but ultime du Manitoba, si l'on veut, est que l'orientation future de la Loi sur la protection de l'environnement ne vienne pas contrecarrer notre transition vers le développement durable. Le gouvernement fédéral doit se joindre au gouvernement provincial pour sauvegarder l'avenir économique et environnemental du Manitoba en définissant un cadre législatif qui encourage l'adoption de mesures de développement économique durable dans toutes les lois ultérieures. Merci beaucoup.

Le président: M. Adams, M. Gilmour, M. Sauvageau, M^me^ Guay.

M. Gilmour: Étant donné que nous avons peu de temps, je me permets de suggérer que nous nous limitions à une question chacun afin que. . .

[*Text*]

The Chairman: Yes, that would be very desirable. Can we adopt that rule? One question each. Mr. Adams, Mr. Gilmour, Mr. Sauvageau, Madame Guay, Mr. Lincoln.

Mr. Adams: I appreciate the presentation. So the way you see it is that in the CCME harmonization that's going on we should think in terms of operating under that umbrella, and that under that umbrella you prefer we go to an umbrella environmental protection act, and that under that umbrella we should proceed with the toxics, which are the focus of CEPA. Is that right?

Mr. Sopuck: That's basically it. The key is to ensure that sustainable development is not compromised.

Mr. Adams: We've met in Bathurst. I think you know we're very interested in what we heard about your sustainable development act. I think it's the first time a federal committee has met with all the environment ministers. We were really pleased about that.

The concern about that approach is that in that little scenario I just went through, which I took from your paper, there's a risk of the federal government's giving up its overall responsibility, the responsibility for national standards, the responsibility for transboundary standards and that kind of thing. Don't you think there is a risk, if we follow the recipe you've given, that would happen?

Mr. Sopuck: I think it could be managed, and Manitoba is particularly well placed to deal with transboundary environmental issues. In the issue of Winnipeg's water supply from Shoal Lake, Manitoba has worked very closely with the federal government in ensuring Winnipeg's water supply is safe.

Secondly, in the whole Garrison diversion project that has been ongoing for many, many years, Manitoba has worked very closely with the federal government. So on those transboundary and international environmental issues, I do not see the federal government's role being at all compromised.

Mr. Adams: Even in terms of the international standards?

Mr. Sopuck: No.

Mr. Gilmour: You mentioned your upcoming energy act. I'd be interested to see how you're going to handle the burning of fossil fuel not related to sustainable energy in your new act.

Mr. Sopuck: The act will promote the conservation of fossil fuels, for sure. Manitoba's energy act will probably deal more with the issue of hydro–electric development because, as you know, we are a major exporter of hydro–electricity. Fossil fuels are largely imported into Manitoba. We're not really a major producer. So unlike Alberta's legislation, I think our energy act will be quite different.

[*Translation*]

Le président: Oui, ce serait très souhaitable. Pouvons–nous adopter ce principe? Une question chacun. M. Adams, M. Gilmour, M. Sauvageau, M^me^ Guay, M. Lincoln.

M. Adams: J'ai apprécié l'exposé. Vous croyez donc que nous devrions procéder dans le cadre du processus d'harmonisation entrepris par le CCME et que, dans ce cadre, nous adoptions une loi cadre sur la protection de l'environnement et que nous traitions les substances toxiques, qui sont le centre d'intérêt de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, dans ce dernier cadre. Ai–je bien compris?

M. Sopuck: C'est à peu près cela. Ce qui importe avant tout, c'est de faire en sorte que rien ne vienne contrecarrer le développement durable.

M. Adams: Nous nous sommes rencontrés à Bathurst. Je pense que vous savez à quel point ce que nous avons appris au sujet de votre loi sur le développement durable nous a intéressé. Je pense que c'est la première fois qu'un comité fédéral rencontre tous les ministres de l'Environnement provinciaux. Nous sommes très heureux d'avoir pu le faire.

Ce qui nous préoccupe dans ce concept, c'est que le petit scénario que je viens de résumer à partir de votre mémoire engendre le risque que le gouvernement fédéral abandonne toutes ses responsabilités, soit la responsabilité d'établir des normes nationales, des normes transfrontalières, et ce genre de choses. Ne croyez–vous pas que, si nous suivons la procédure que vous recommandez, il y ait un risque que cela se produise?

M. Sopuck: Je pense qu'on pourrait composer avec ce risque, et le Manitoba est particulièrement bien placé pour traiter des enjeux environnementaux transfrontaliers. Pour ce qui est de l'approvisionnement en eau de la ville de Winnipeg à partir du lac Shoal, le Manitoba a collaboré étroitement avec le gouvernement fédéral pour assurer la préservation de la réserve d'eau de Winnipeg.

Le Manitoba a aussi collaboré étroitement avec le gouvernement fédéral au sujet du projet de dérivation Garrison, dont il est question depuis de nombreuses années. Donc, pour ce qui est des enjeux environnementaux transfrontaliers et internationaux, je ne vois pas en quoi le rôle du gouvernement fédéral pourrait se trouver compromis.

M. Adams: Même si l'on pense aux normes internationales?

M. Sopuck: Non.

M. Gilmour: Vous avez parlé de votre future loi sur l'énergie. J'aimerais savoir comment vous comptez traiter la question des combustibles fossiles dans votre nouvelle loi, ceci n'étant pas considéré comme une forme d'énergie durable.

M. Sopuck: La loi favorisera la conservation des combustibles fossiles, c'est certain. Cependant, la loi manitobaine sur l'énergie traitera probablement davantage de développement hydroélectrique parce que, comme vous le savez, le Manitoba est un important exportateur d'électricité hydraulique. La plus grande partie des combustibles fossiles sont importés, au Manitoba. Nous n'en sommes pas vraiment un grand producteur. Par comparaison à l'Alberta, je crois que notre loi sur l'énergie sera très différente.

[*Texte*]

As well, our energy act will probably be modelled along our existing mines act, and our mines act has in its preamble the principles of sustainable development as we enunciate them. I believe that is the first act in Canada to do so.

[*Traduction*]

Par ailleurs, notre loi sur l'énergie suivra probablement le même modèle que notre loi actuelle sur les mines. Or, notre Loi sur les mines présente dans son préambule les principes que nous avons adoptés sur le développement durable. Je crois que c'est une première au Canada.

• 1045

Le président: Monsieur Sauvageau, s'il vous plaît.

M. Sauvageau: Je sais qu'on a droit juste à une question, mais la première sera très petite.

Je voudrais vous demander, si c'est possible, de répondre par oui ou par non; il s'agit d'un article du préambule de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. On y dit:

Attendu que:

le gouvernement fédéral, à titre de chef de file national en la matière, se doit d'établir des objectifs, des directives et des codes de pratiques nationaux en matière de qualité de l'environnement;

Est-ce que le gouvernement fédéral a fait cela, d'après vous? C'est ma première question. Il en a posé trois et je peux en poser deux.

Je vous remercie beaucoup.

Mr. Sopuck: Yes, the federal government has done that. Our comment is that we would like to see more cooperation with the provinces.

Le président: Madame Guay, s'il vous plaît.

Mme Guay: Bonjour. Je trouve très intéressant de voir que le Manitoba élabore sa propre loi sur l'environnement et le développement durable.

J'aimerais savoir s'il y a eu une entente avec le fédéral à cet effet-là. Est-ce que vous avez fait cela en harmonisation sur le plan fédéral ou international et en avez-vous discuté avec les autres provinces? Est-ce que chaque province va maintenant avoir sa loi sur le développement durable ou est-ce que nous allons finir par tous nous harmoniser à un moment donné?

Mr. Sopuck: Our particular sustainable development act was not discussed officially with the federal government. Our grave concern in Manitoba is that environmental legislation of all types and economic development legislation of all types promote sustainable development. We are quite unabashed in our promotion of the concept, our belief in the concept and our belief that Manitoba as an entity can be a model to the rest of the world of environmentally sound economic development.

If we seem to be going off in our own direction on that, we are, in my view, on very good and sound intellectual grounds. The political leadership for that is being provided by the premier himself.

Regarding the other provinces, we talked a lot more with them when each province had an existing Round Table on Environment and Economy. After a very good start in the late 1980s, the round table movement in Canada is, in my opinion, in some jeopardy.

The Chairman: Mr. Sauvageau, please.

Mr. Sauvageau: I know we are entitled to one question only, but my first question will be very brief.

May I ask you to answer by yes or no, if possible? It is about clause contained in the preamble of the Canadian Environmental Protection Act. It reads:

Whereas

the Government of Canada in demonstrating national leadership should establish national environmental quality objectives, guidelines and codes of practice;

Do you think the federal government has done that? It is my first question. He asked three questions and I asked two.

Thank you.

M. Sopuck: Oui, le gouvernement fédéral a fait cela. Ce que nous avons à dire, c'est que nous aimerions voir une plus grande coopération avec les provinces.

The Chairman: Mrs. Guay, please.

Mrs. Guay: Good morning. I am very interested in the fact that Manitoba is preparing its own law on environment and sustainable development.

I would like to know if there was an agreement with the federal government to that end. Did you harmonize your law with federal or international legislation and did you discuss it with the other provinces? Will each province have its own legislation on sustainable development or will the various laws all be harmonized at a certain point?

M. Sopuck: Nous n'avons pas discuté officiellement de notre Loi sur le développement durable avec le gouvernement fédéral. Ce qui nous inquiète le plus au Manitoba, c'est que toutes sortes de lois sur l'environnement ou sur le développement économique favorisent le développement durable. Nous n'avons pas de complexe à faire la promotion du concept, à exprimer notre foi dans le concept et notre conviction que le Manitoba peut servir de modèle au reste du monde pour la conception d'un modèle de développement économique qui respecte l'environnement.

Si nous donnons l'impression d'emprunter nos propres voies sur cette question, je reste convaincu que nous progressons sur un terrain solide, à partir d'une réflexion approfondie. C'est notre premier ministre lui-même qui assure la direction des opérations à cet égard.

Quant aux autres provinces, nous discutions beaucoup plus avec elles à l'époque où chacune avait une table ronde sur l'environnement et l'économie. Le mouvement de constitution de tables rondes a connu un très bon départ au Canada à la fin des années quatre-vingt, mais je crois qu'il est maintenant menacé de disparition.

[*Text*]

As a former staff person to the national round table and existing secretary to the Manitoba Round Table on Environment and Economy, we found that the round table structure across Canada was a very useful forum to discuss these kinds of issues. Unfortunately, it seems to be dwindling in some regions.

Le président: Merci. Monsieur Lincoln, s'il vous plaît.

Mr. Lincoln: I have just one brief comment before my question. My information is that there have been several CEPA agreements signed with many provinces—Alberta, B.C., Saskatchewan, even Manitoba, Ontario, Quebec.

I was going to ask you a question about the CCME harmonization. Are you for a consultation that will be very broad in scope, in other words, a public consultation, not just sending in briefs but the public having access to finding out what the CCME framework document will be and having access to input, also including the aboriginal people?

Mr. Sopuck: Of course all Canadians should have as much access to the activities going on regarding environmental legislation harmonization initiatives. On our own sustainable development initiative we regularly consult with Manitobans, both through the round table and through forums in the various towns and regions of Manitoba.

• 1050

If I could presuppose where you might be going with this, sir, my grave concern is that the public is being given so much conflicting information on the environment and sustainable development these days. Our message, from Manitoba anyway, has been completely consistent, at least from the Government of Manitoba, in that our goal has been not to compromise the movement towards environmentally sound economic development. When we put the message in those kinds of terms, we find extremely broad support for that particular direction.

Mr. DeVillers: In the last paragraph of your brief, your bottom line is that future directions of CEPA must not compromise your transition to sustainability, and that the act must provide a framework that will encourage sustainable economic development. From that question, I gather there is a fear that it's possible that would not happen, that something done in the course of this review would be a problem. Do you have any examples of the sorts of things you could see as being a problem in achieving that goal?

Mr. Sopuck: Your question is extremely perceptive. What has happened, and it primarily relates to the project review process, as the previous speakers pointed out, is that developers are currently extremely unsure as to the direction of the environmental review they will be required to undertake, whether they have fulfilled the terms of reference adequately, and whether they will be subject to court challenges throughout. When one throws in the mix the controversy between federal and provincial jurisdictions, and that is clearly not worked out specifically in two areas through the Fisheries Act and the Migratory Birds Act, to use two specific examples, one can see very serious potential for conflict. It's especially critical in those

[*Translation*]

En tant qu'ancien membre de la table ronde nationale et que secrétaire actuel de la table ronde du Manitoba sur l'environnement et l'économie, je puis dire que nous avons constaté que cette organisation de tables rondes à l'échelle du Canada représentait une tribune très utile pour discuter de ce genre de questions. Malheureusement, l'organisation semble péricliter dans certaines régions.

The Chairman: Thank you. Mr. Lincoln, please.

M. Lincoln: Je veux juste faire une brève observation avant de poser ma question. Je crois savoir que des accords ont été signés avec plusieurs provinces en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement—l'Alberta, la Colombie–Britannique, la Saskatchewan, et même le Manitoba, l'Ontario et le Québec.

Je vais vous poser une question sur le processus d'harmonisation entrepris par le CCME. Êtes–vous en faveur d'une très vaste consultation, autrement dit d'une consultation publique, qui consisterait non pas seulement à recevoir des mémoires, mais aussi à permettre au grand public de prendre connaissance du document cadre établi par le CCME et des autres propositions présentées, y compris celles des peuples autochtones?

M. Sopuck: Bien sûr que tous les Canadiens devraient avoir pleinement accès aux activités en cours sur le projet d'harmonisation de la législation sur l'environnement. Pour nos propres travaux sur le développement durable, nous consultons régulièrement les Manitobains, au moyen de tables rondes et de tribunes, dans toutes les villes et les régions du Manitoba.

Je crois voir où vous voulez en venir avec cette question, monsieur. Ce qui m'inquiète le plus, c'est que la population entend toutes sortes de choses contradictoires, de nos jours, sur l'environnement et le développement durable. Le message du Manitoba a toujours été absolument constant, du moins si l'on s'en tient au gouvernement du Manitoba, et nous avons toujours été clairs sur le fait que notre but était de ne jamais nuire à la tendance qui se dessine vers un développement économique qui respecte l'environnement. Si l'on exprime le message en ces termes, on obtient un très large appui de la population.

M. DeVillers: Dans le dernier paragraphe de votre mémoire, vous soutenez en disant que l'orientation future de la Loi sur la protection de l'environnement ne doit pas venir contrecarrer votre transition vers l'adoption de mesures de développement durable. J'en conclus qu'on craint qu'une telle chose se produise, que quelque chose dans le déroulement des travaux pose un problème. Pouvez–vous nous donner des exemples du genre du problèmes qui pourraient vous empêcher d'atteindre votre but?

M. Sopuck: Votre question révèle une très bonne perception des faits. Ce qui s'est produit avait essentiellement trait au processus d'évaluation environnementale, comme les intervenants précédents l'ont signalé. Actuellement, les entrepreneurs sont extrêmement incertains quant à l'orientation future du processus d'évaluation environnementale qu'ils seront tenus d'exécuter avant la réalisation d'un projet. Ils ne peuvent savoir s'ils ont respecté les conditions comme il se doit et s'ils feront l'objet de poursuites en cour durant toute la durée du projet. Si l'on ajoute à cela des points de controverse entre les compétences fédérales et provinciales—et rien n'a été fait pour éviter cela dans la Loi sur les pêches ni dans la Loi sur les

[*Texte*]

communities and regions of Canada that depend on the harvesting, management and use of natural resources for their living.

We find, and the examples are legion, that the burden of environmental protection and environmental process usually falls upon the small rural communities of Canada. I would refer here to the forest communities, and of course the fur industry is a spectacular example of communities that have had to bear the brunt of environmental management programs, although that certainly was not legislative. The point is that we have a country that depends quite clearly on the use and export and development of natural resources. It is those industries that are the most unsure regarding environmental protection legislation and process.

Mrs. Kraft Sloan: I was just looking at page 4 of your booklet where you had described some of the responses to the original principle. I suppose that when you look at this it's pretty hard to say why you would want to disagree with it if you're going to ensure that economic decisions adequately reflect environment impacts, including human health. But on the other hand, environmental initiatives should adequately take into account economic consequences.

This, for me, is one of the problems I have around the term ''sustainable development'', the definition, and in practice, because in practice there is a trade–off. Sometimes the trade–off is more on the ecological–centred, and sometimes it's on the economic–centred. It would probably be more helpful, to me anyway, to understand how people were seeing the trade–off, because the definition serves both points of view.

Mr. Sopuck: The wisdom of Brundtland was that she broke down the notion that a trade–off even had to exist. I certainly do not believe, as I used to believe, in the notion of the balance between the environment and the economy. The key message we are working to get across to Manitobans, to put it in very simple terms, is that your job does not have to cost the environment. The evidence is quite clear from the World Bank—and I have some of it with me here—that in the modern world the richest countries through many environmental measures have the best environments.

The message to get across, and the intellectual breakthrough that began with the Brundtland commission, is that economic development does not have to compromise the environment. Indeed, economic development does not necessarily have to use more of the earth's resources. In fact, clever economic development such as our communications industries can create wealth and use less of the earth's resources. That's the breakthrough we are trying to make.

[*Traduction*]

oiseaux migrateurs, pour ne prendre que deux exemples—on constate que les possibilités de conflit sont immenses. C'est particulièrement critique dans les localités et les régions du Canada qui tirent leur subsistance de l'exploitation et de la gestion des ressources naturelles.

Nous avons constaté que la charge d'assurer l'application du processus de protection de l'environnement incombe généralement aux petites collectivités rurales du Canada. Les exemples sont légion. Je me contenterai de citer le cas des localités dont l'exploitation forestière est la principale industrie. N'oublions pas non plus l'industrie de la fourrure, exemple éclatant de l'effet que peuvent avoir les programmes de gestion de l'environnement sur les collectivités touchées, bien que dans ce cas, les problèmes n'étaient absolument pas d'ordre législatif. Le fait est que notre pays dépend fortement de l'utilisation, de l'exportation et de la mise en valeur des ressources naturelles. Ce sont donc les industries d'exploitation de ces ressources qui craignent le plus les résultats des lois et des processus devant assurer la protection de l'environnement.

Mme Kraft Sloan: Je consultais la page 4 de votre brochure où sont décrites certaines réactions au principe de base. Je suppose que, vu sous cet angle, il est assez difficile de ne pas approuver ce principe, si l'on veut s'assurer que les décisions d'ordre économique tiennent compte de leurs conséquences pour l'environnement, y compris des conséquences pour la santé des êtres humains. Par contre, les décisions d'ordre environnemental doivent aussi tenir compte de leurs conséquences pour l'économie.

Pour moi, c'est là que l'expression «développement durable» pose un problème, ainsi que sa définition et la mise en pratique du principe, parce que tout cela implique qu'on renonce à quelque chose. Parfois, on renoncera à des éléments qui sont davantage d'intérêt écologique, et parfois ce sera plutôt à des éléments d'intérêt économique. Personnellement, j'apprécierais beaucoup savoir davantage comment les gens envisagent ce compromis, parce que la définition sert les intérêts des deux points de vue.

M. Sopuck: La Commission Brundtland a eu la sagesse de détruire même l'idée qu'un compromis devait être fait. Je ne crois certainement plus autant qu'avant dans l'idée d'un équilibre parfait entre l'environnement et l'économie. Le véritable message que nous essayons de passer aux Manitobains, pour être clair, c'est qu'il n'est pas nécessaire que votre travail cause du tort à l'environnement. La Banque mondiale peut nous fournir des preuves—et j'en ai quelques–unes avec moi ici—que, dans notre monde moderne, grâce à beaucoup de mesures de protection de l'environnement, les pays les plus riches ont aussi l'environnement le plus sain.

Le message qu'il faut faire passer, et c'est aussi la percée que la Commission Brundtland a permis de faire dans le mode de pensée courant, c'est qu'il n'est pas nécessaire que le développement économique cause du tort à l'environnement. Il n'est absolument pas nécessaire d'utiliser davantage des ressources de la terre pour poursuivre le développement économique. En fait, un développement économique bien avisé, comme celui que nous procure notre industrie des communications, peut rapporter tout en réduisant notre utilisation des ressources terrestres. C'est la percée que nous tentons de faire.

[*Text*]

Mrs. Kraft Sloan: That would mean that your government favours pollution prevention measures, reverse onus, a precautionary approach and that sort of thing?

Mr. Sopuck: We certainly believe in pollution prevention, but I think I am very much in agreement with the previous speaker's comments on reverse onus. If reverse onus is carried to an unbelievable extreme, no development would ever occur.

Manitoba is quite clearly open for business. A specific example of that is that we had our mining convention last week in Manitoba, and the mining industry views Manitoba as the friendliest place for mining development in Canada right now, even though our new Mines and Minerals Act has in it the principles of sustainable development. The placing of those principles in that mines act was actively supported by the mining industry. We see no conflict between our sustainable development approach, which seeks environmental integrity and economic development, with sound environmental management.

• 1100

The Chairman: Thank you. It is now 10:45 and we are on schedule. We thank you very much.

Mr. Sopuck: It's my pleasure.

The Chairman: We'll now have a break for 15 minutes.

• 1101

[*Translation*]

Mme Kraft Sloan: Cela signifie que votre gouvernement est favorable à des mesures de prévention de la pollution, à l'inversion du fardeau de la preuve, à des méthodes prudentes et à ce genre de choses?

M. Sopuck: Nous croyons certainement à la prévention de la pollution, mais je suis personnellement d'accord avec ce qu'a dit l'orateur précédent au sujet de l'inversion du fardeau de la preuve. Poussé à la limite, ce principe empêcherait toute forme de développement.

Le Manitoba est très ouvert aux nouvelles entreprises. À titre de preuve, je signale que nous avons tenu notre congrès sur les mines la semaine dernière au Manitoba, et que nous avons pu constater que l'industrie minière considérait le Manitoba comme le meilleur endroit du Canada où exploiter les richesses minérales à l'heure actuelle, même si notre loi sur les mines et les minéraux prévoit l'application des principes du développement durable. L'industrie minière prenait d'ailleurs parti en faveur de l'inscription de ces principes dans la loi sur les mines. Nous ne voyons aucune contradiction entre notre orientation vers le développement durable, qui exige le respect de l'environnement, et notre développement économique, si nous assurons une solide gestion de l'environnement.

Le président: Je vous remercie. Il est maintenant 10h45 et nous n'avons pas pris de retard. Nous vous remercions infiniment.

M. Sopuck: Tout le plaisir a été pour moi.

Le président: Nous allons maintenant nous arrêter pendant 15 minutes.

• 1123

The Chairman: Order, please.

The first one on deck is Dr. Henley, associate director, Natural Resources Institute.

It's a great pleasure to have you here, Dr. Henley, after we read about your work and your brief. We're very pleased to have you. Would you like to start with a brief introduction?

Dr. Thomas Henley (Associate Director, Natural Resources Institute, University of Manitoba): Yes. I'll move through my material fairly quickly to get to the questions, which are always the more interesting part.

Thank you, Mr. Chairman, members of the committee and guests. I appreciate the opportunity to make this presentation today about CEPA and the ways it might be broadened and strengthened to serve our needs in the future.

As I read through the act again prior to making my presentation, I noted it is very narrowly focused. I want to make clear at the outset that its provisions are important. I'm not talking about a reduction in what CEPA is able to do, but rather

Le président: La séance est ouverte.

Le premier témoin est M. Henley, directeur associé de l'Institut des ressources naturelles.

Nous sommes très heureux de vous accueillir ici, monsieur, connaissant vos travaux et après avoir lu votre mémoire. C'est un grand plaisir pour nous. Voulez–vous commencer par une brève introduction?

M. Thomas Henley (directeur adjoint, Institut des ressources naturelles, Université du Manitoba): Oui. Je vais vous donner un aperçu assez rapide de mon document pour passer aux questions qui sont toujours plus intéressantes.

Je vous remercie, monsieur le président, ainsi que les membres du Comité et les invités. Je suis heureux de pouvoir vous présenter aujourd'hui cet exposé sur la LCPE et sur les façons dont elle pourrait être élargie et renforcée pour répondre aux besoins futurs.

En relisant la loi en prévision de mon exposé, j'ai remarqué qu'elle avait une orientation très étroite. Je tiens à préciser dès le départ que ses dispositions sont importantes. Je ne veux nullement limiter l'effet de la LCPE, mais je souhaite plutôt

[*Texte*]

a broadening of the intent and application of the act into the broader area of sustainable development. I think that's important because Canadians, in my view, have accepted sustainable development and sustainability as a developmental paradigm that is more appropriate than the situation where, in 1988, CEPA was brought into effect. Our focus was more on the environment.

• 1125

We've been through a deep recession. We need a new way of doing things in the country that will link our economic activity that has such implications for the environment and our environmental initiatives. The two are inextricably linked and must be so dealt with at the national and provincial levels in legislation.

I want to make a few comments about some of my background work, not in terms of my role in it but in terms of the import of it. Manitoba, in 1991, went into a harmonized agreement with the federal government to assess a hydro transmission line in northern Manitoba, called the North Central Environmental Assessment. It was about a $100 million project. Terms of reference were drawn up that included sustainable development. I was one member of that panel. The two other members were aboriginal people, one from the group of communities that would be served by the line. These were seven aboriginal communities. The people we dealt with over a 16-month period were aboriginal people.

My point in making these comments is that the document produced and the process followed constituted a sustainability assessment. We developed, as a panel, a set of principles that looked at the appropriate process. We made a commitment to look at the biophysical environment, the economic aspects, and people's well-being issues. The report was completed within 16 months. It was submitted to Deputy Prime Minister Sheila Copps and to Glen Cummings, our Minister of the Environment.

People, stakeholders, were generally satisfied with the process. I mention that because that initiative is illustrative of a harmonized agreement between the federal government and the province that worked. It was done in a timely and effective way, and it was done in such as way to give a fully integrated assessment of environment-economy and people's well-being. It can be done. It can work. That was the first one ever completed in Manitoba between Manitoba and Canada.

I am a member of the Manitoba Round Table on the Environment and Economy, and I've been involved in the discussions around the sustainable development act for the province. I think Mr. Sopuck did a good job of outlining that, so I'll skip over that initiative.

For the past 20 years I've taught at the University of Manitoba in the area of natural resources and environmental management. I'd like to link that with some comments about Russia. I've made two trips to Russia—

The Chairman: I hate to interrupt, but because of the late schedule, may I ask you to address the portion of your brief that deals with CEPA.

[*Traduction*]

qu'elle soit plus large, dans l'esprit et dans la lettre, afin de s'inscrire dans le contexte plus large du développement durable. Je crois que c'est important parce que les Canadiens ont reconnu que le développement durable et la durabilité était un modèle environnemental mieux adapté que celui que nous avions en 1988, lorsque la LCPE est entrée en vigueur. Nous étions alors davantage axés sur l'environnement.

Nous avons traversé une récession difficile. Nous devons changer nos méthodes et faire le lien entre notre activité économique qui a tant de conséquences sur l'environnement et nos initiatives environnementales. Les deux éléments sont inextricablement liés et c'est ensemble qu'il faut les aborder dans les dispositions législatives aux paliers national et provincial.

Je voudrais dire quelques mots sur mes activités antérieures, non pour parler de mon rôle mais pour en tirer les conséquences. En 1991, le Manitoba a conclu un accord harmonisé avec le gouvernement fédéral pour évaluer une ligne de transfert d'électricité dans le nord du Manitoba, ce que l'on a appelé le North Central Environmental Assessment (l'Évaluation environnementale du Centre nord). C'était un projet de 100 millions de dollars environ. Le développement durable a été inclus dans le mandat. Je faisais partie du groupe et les deux autres membres étaient des Autochtones, dont l'un venant du groupe de collectivités que la ligne devrait desservir. Il y avaient sept collectivités autochtones. Les personnes avec qui nous avons discuté pendant plus de 16 mois étaient des Autochtones.

Si je vous parle de tout cela, c'est parce que le document qui a été produit et le processus suivi correspondaient à une évaluation sur la durabilité. Nous avons, en groupe, établi un ensemble de principes pour déterminer le processus à suivre. Nous nous sommes engagés à examiner l'environnement biophysique, les aspects économiques et les questions touchant le bien-être de la population. Il a fallu 16 mois pour terminer le rapport qui a été présenté à la vice-première ministre Sheila Copps et à Glen Cummings, notre ministre de l'Environnement.

Dans l'ensemble, les personnes concernées et les intervenants étaient satisfaits du processus. J'en parle parce que cette initiative démontre bien ce que permet de faire un accord harmonisé réussi entre le gouvernement fédéral et la province. Le travail a été fait en temps voulu, efficacement, et il a permis d'obtenir une évaluation véritablement globale de la situation sur le plan de l'environnement, de l'économie et de la qualité de vie de la population. C'est faisable. Ça peut marcher. C'est la première entente du genre au Manitoba, entre le Manitoba et le Canada.

Je suis membre de la Table ronde du Manitoba sur l'environnement et l'économie et je participe aux discussions concernant la Loi sur le développement durable pour la province. Je crois que M. Sopuck en a très bien parlé et je n'en dirai donc pas plus sur ce sujet.

Depuis 20 ans, j'enseigne à l'Université du Manitoba dans le domaine des ressources naturelles et de la gestion environnementale. À ce propos, j'aimerais faire quelques remarques au sujet de la Russie. J'ai effectué deux voyages en Russie. . .

Le président: Je suis désolé de vous interrompre mais, comme nous sommes en retard, j'aimerais vous demander de passer à la partie de votre mémoire qui concerne la LCPE.

[*Text*]

Dr. Henley: Okay. I'll go right to the specifics.

The preamble of CEPA should recognize our commitment to sustainable development and make clear the role that CEPA will play in meeting the environmental component of that commitment. I believe that rather than dealing with the symptoms of toxics in the environment, which we must deal with, we should deal with the broader goal of linking and understanding the relationship between the environmental, economic and social sustainability components as we do development.

People in Canada—and in my opinion this has been our greatest asset over the last 20 years—take an integrated view of our economy and our environment. The two are linked. Our standard of living flows from our ability to derive wealth from the land.

One of the things that is always of concern to me as I read these legislative acts is that we use the terms "preserve" and "protect". Those are things we do in national parks and provincial parks, and we should do that. But let's recognize that we use our land base to create wealth and to sustain our standard of living and our quality of life. Our legislation must make that abundantly clear. Anyone who thinks we're going to preserve and protect our entire land base and have an economy is dreaming. We have to make clear the relationship, and I think Canadians understand that.

• 1128

In terms of the precautionary principle that some have proposed to be embedded within CEPA, if we do that, and if a decision is not to proceed on environmental grounds, we should do an economic cost–benefit assessment to make sure we understand the economic consequences of a no–go decision.

In the area of cumulative effects, I find it disturbing that we ask proponents in a region, the last developer in, to account for society's interest in the environment in that region. That is wrong. Our provincial and federal governments have licensed development within a region on a case–by–case basis. It is the level of government that licensed the development that should account for the cumulative effect. It is wrong to ask the last proponent in to perform government's role—the protection of society's interests—in looking at the broad effect within a region.

I mention in my paper the one I know well, the one I had the opportunity to review, done by Hydro–Québec, which I think was a reasonably good attempt, and the proposal put forward for Manitoba Hydro to look at cumulative effect. I don't think either of those were appropriate. Those assessments should have been mandated to governments that have licensed previous development.

• 1130

The point I make on diversity is one to which others have alluded. When we make international commitments on behalf of Canada regarding biodiversity, we should always do it with the clear support of the provinces. The provinces control the land base, and unless the provinces are fully on side we cannot meet those international commitments.

[*Translation*]

M. Henley: D'accord. Je vais aller à l'essentiel.

Il faudrait, dans le préambule de la LCPE, préciser notre engagement en matière de développement durable et le rôle que doit jouer la LCPE pour satisfaire au volet environnemental de cet engagement. À mon avis, au lieu de s'attarder sur les symptômes des substances toxiques dans l'environnement, auxquels nous devons trouver une solution, nous devrions adopter une perspective plus large et chercher à rapprocher et à comprendre les relations entre les diverses composantes du développement: environnement, économie et durabilité sociale.

La population canadienne—et c'est notre principal atout depuis 20 ans, d'après moi—a une vision intégrée de notre économie et de notre environnement. les deux éléments sont liés. Notre niveau de vie dépend de notre capacité de tirer la richesse de la terre.

Je m'inquiète toujours, lorsque je lis ces lois, de voir que l'on emploie les termes «préserver» et «protéger». C'est ce que l'on fait dans les parcs nationaux et provinciaux, et c'est normal. Mais nous devons admettre que nous utilisons la terre pour produire des richesses et maintenir notre niveau de vie et notre qualité de vie. Il faut le dire bien clairement dans la loi. C'est rêver que de croire que l'on va préserver et protéger tout notre territoire en conservant une économie. Il faut que le rapport soit clair et je crois que les Canadiens comprennent bien cela.

Si l'on privilégie la prudence dans la LCPE, comme certains l'ont préconisé, et si l'on décide de ne pas entreprendre un projet pour des raisons environnementales, il faudrait réaliser une évaluation économique des coûts–avantages pour être sûrs de bien comprendre les conséquences économiques d'une décision d'annulation.

En ce qui concerne les effets cumulatifs, je trouve que c'est une erreur de demander aux intervenants dans une région, au dernier promoteur ou entrepreneur arrivé, de rendre des comptes sur la situation environnementale dans la région. C'est un tort. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont autorisé les activités de mise en valeur dans les régions au cas par cas. C'est le palier de gouvernement qui a donné le feu vert aux activités de mise en valeur qui devrait répondre des effets cumulatifs. Ce n'est pas au dernier arrivé qu'il faut demander d'assumer le rôle du gouvernement—en l'occurrence la protection des intérêts de la société—et d'étudier les conséquences d'ensemble pour une région.

Je cite dans mon document le cas que je connais bien, celui que j'ai pu examiner, l'évaluation faite part Hydro–Québec, qui a été assez bonne, et la proposition présentée par Manitoba Hydro en vue d'examiner l'effet cumulatif. D'après moi, aucune des deux n'était vraiment satisfaisante. Ces évaluations auraient dû être demandées au gouvernement qui avait autorisé les activités précédentes de mise en valeur.

Mes observations sur la diversité rejoignent les propos déjà tenus par d'autres. Lorsque le Canada prend des engagements internationaux en matière de biodiversité, ce devrait toujours être fait avec l'appui manifeste des provinces. Ce sont les provinces qui contrôlent le territoire et, sans leur soutien, il est impossible de respecter ces engagements internationaux.

[*Texte*]

I would also make the point that it's often on provincial lands that we do the economic activity that sustains our people and provides our standard of living. That must be taken into account, because there are some realities there that limit the degree that the federal government can ask our provinces to meet those national commitments.

There is an appropriate role, though, for the federal government. I think the federal government as it looks at CEPA should reflect on what that role is. Certainly in the area of national standards, in the area of transboundary issues or interprovincial environmental problems, the federal government has clear jurisdiction and a major role to play. No one would refute that. Similarly, when it comes to baseline data development and monitoring the establishment of environmental criteria to measure change, sustainability change, that's a clear role for the federal government. In other areas the federal government should not intrude into the areas of provincial jurisdiction where the provinces can probably do the job better.

I was interested to hear some of the comments related to environmental regulation and compliance. Enforcement, while perhaps important, should be the last tool we use. As governments fight with deficits and cut back, governments will have less ability to enforce and penalize people who are doing things inappropriately in the environment. Our first line of defence and our greatest asset in this country are the extent to which we can get the private sector, non–governmental organizations and individuals, to fully internalize a belief related to our environment and our economy. That is our best line of defence.

In Russia I saw that so clearly. Not only do they not have an economy, they have environmental degradation on a scale that we couldn't believe. The reason is the command and control approach that they take. When that collapses, when the central government is no longer able to enforce rules, they become meaningless. I think that in Canada, as government cuts back, it's so important to have companies and individuals and NGOs that will ensure that the job to be done needs to be done.

That is one of my final points, that the non–governmental organizations' role becomes critical. Canadians are asking governments today more than ever to act decisively. We can't take ten years, as we did in the past, to move to the Canadian Environment Assessment Act. That isn't acceptable. If you take that length of time, any new legislative change is going to be antiquated by the time it comes out. At the same time, you want to move quickly and in a cost–effective way, but you're asked to consult with all the stakeholders. We've got to find new approaches to doing that.

Listening to Dr. Hanson reminds me even more that the International Institute of Sustainable Development is trying to develop those tools and approaches, and their work should be supported.

[*Traduction*]

J'ajouterai que c'est souvent sur les terres provinciales que se déroulent les activités économiques qui font vivre notre population et assurent notre niveau de vie. Il faut en tenir compte, parce que cela limite dans une certaine mesure le gouvernement fédéral dans ce qu'il peut demander aux provinces pour satisfaire ces engagements nationaux.

Cependant, le gouvernement fédéral a certainement un rôle à jouer et il devrait y réfléchir dans le cadre de l'examen de la LCPE. Il est évident que le gouvernement fédéral est compétent et a un rôle majeur à jouer dans le domaine des normes nationales et des questions transfrontalières ou des problèmes environnementaux interprovinciaux. Personne ne le conteste. De même, le gouvernement fédéral a un rôle évident à jouer dans l'élaboration des données de base et le contrôle de l'établissement de critères environnementaux pour mesurer le changement et la durabilité. Par ailleurs, le gouvernement fédéral ne devrait pas mordre sur les domaines de compétence provinciale où les provinces sont sans doute mieux à même d'agir.

J'ai été intéressé par certains des commentaires concernant les règlements environnementaux et leur exécution. Les mesures d'application sont importantes, certes, mais devraient rester un dernier recours. Les gouvernements se débattent dans les déficits et les coupures en tout genre et il leur sera donc plus difficile de faire appliquer les règles et de sanctionner ceux qui ne prennent pas les mesures appropriées pour l'environnement. Notre première ligne de défense et notre plus grand atout au Canada, c'est de réussir à faire adopter au secteur privé, aux organismes non gouvernementaux et aux particuliers une certaine vision de notre environnement et de notre économie. C'est notre meilleure ligne de défense.

Je l'ai vu très clairement en Russie. C'est un pays qui non seulement n'a pas d'économie, mais où de plus la dégradation environnementale atteint des proportions inimaginables. C'est dû à la démarche de commandement et de contrôle que l'on y a adoptée. Lorsque cela s'écroule, lorsque le gouvernement central n'est plus en mesure de faire respecter les règles, celles–ci n'ont plus aucun sens. Je crois qu'au Canada où le gouvernement réduit les dépenses, il faut absolument que les entreprises, les particuliers et les ONG veillent à ce que le travail nécessaire soit fait.

J'en viens à l'une de mes dernières observations; il faut que le rôle des organisations non gouvernementales devienne primordial. Aujourd'hui plus que jamais, les Canadiens veulent que les gouvernements agissent de façon décisive. Nous ne pouvons pas attendre 10 ans comme nous l'avons fait par le passé, pour parvenir à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. C'est inacceptable. S'il faut aussi longtemps, les changements législatifs, quels qu'ils soient, seront dépassés lorsqu'ils sortiront. En même temps, il faut agir rapidement et à moindre coût, mais on doit consulter tous les intervenants. Il faut trouver d'autres méthodes.

J'ai écouté M. Hanson et cela me rappelle encore une fois que l'Institut international du développement durable essaie de définir ses instruments et ses méthodes et qu'il faut le soutenir dans ce travail.

[*Text*]

I note, too, that the harmonized agreements between Alberta and Manitoba on assessment are initiatives in the right direction. They are extremely important, as is the CCME initiative to rationalize or bring some reason to our system of environmental management in Canada. Those are good initiatives that must be done.

We operate today in a very different reality from the 1980s. We must show Canadians that our federal and provincial governments can work together to make this country successful, and we must do it in a way that costs less money than in the past.

Thank you.

The Chairman: Thank you, Dr. Henley.

We'll adopt now the Gilmour formula, one question each, rapid and short. Who wants to be first? Madame Guay, Mr. Gilmour, Mr. DeVillers, Mr. O'Brien. Madame Guay will lead off.

Madame Guay, à vous la parole.

Mme Guay: Monsieur, vous avez dit tout à l'heure que le gouvernement fédéral et celui du Manitoba méritaient nos éloges pour avoir récemment signé une entente sur l'harmonisation en matière d'évaluation environnementale. Si j'ai bien compris ce que vous nous avez dit, ils ont signé strictement pour un projet. Ce n'est pas une signature portant sur la LCPE tout entière, mais strictement sur un projet. Ils ont fait une entente pour le développement d'un projet d'évaluation environnementale.

Dr. Henley: No. In fact, prior to the signing of the agreement last month there was a harmonized agreement on one project, the north central transmission line project, which I was involved in. It started and finished; it was successful. Since then we have signed a far–reaching federal–provincial agreement that will apply now to all new projects where there is a federal interest in the province. My understanding is that Alberta has also signed a general agreement that covers all projects as well.

Mr. Gilmour: My background is forestry and I buy into the concept of biodiversity. It's the definition I'm having some trouble with. The concern I have is—and I'd like your comments on how you see the definition to come forward—if it's taken to the ultimate, you can go down to the microbe level of using some bug or plant to stop any development at all. Given the resources and the will, it could happen. How do you fit that into the concept of biodiversity being bought into?

Dr. Henley: This is an important question and it's one that certainly should have been addressed long before any biodiversity agreement was signed.

Let me give you an example. We will see developed in Manitoba a major new forestry initiative by an American multinational, Louisiana–Pacific. That company will process aspen poplar. They will fundamentally change vast areas of our natural environment in this province. They will change it. Biodiversity will not be maintained, it will be changed. I think most people would agree with that.

[*Translation*]

• 1135

Je constate aussi que les accords d'harmonisation entre l'Alberta et le Manitoba sur l'évaluation sont des pas dans la bonne direction. Ils sont extrêmement importants tout comme les efforts du CCME en vue de rationaliser notre système de gestion environnementale au Canada. Ce sont d'excellentes initiatives et elles sont indispensables.

La réalité d'aujourd'hui est bien différente de celle des années quatre–vingt. Nous devons montrer aux Canadiens que les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent travailler ensemble pour assurer le succès du pays, et nous devons le faire de façon moins coûteuse que par le passé.

Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Henley.

Nous allons maintenant adopter la formule Gilmour, soit une question chacun, vite et bien. Qui veut commencer? M^me^ Guay, M. Gilmour, M. DeVillers, M. O'Brien. C'est M^me^ Guay qui va commencer.

Mrs. Guay, you have the floor.

Mrs. Guay: Dr. Henley, you mentioned earlier that the Federal and Manitoba Governments deserved our congratulations for having recently signed an harmonized agreement on environmental assessment. If I understood you correctly, they signed only for one project. The agreement doesn't deal with CEPA as a whole but only with one project. They signed an agreement for the development of an environmental assessment project.

M. Henley: Non. En fait, avant la signature de l'entente le mois dernier, il y avait un accord d'harmonisation sur un projet, le projet de ligne de transport d'électricité du Centre nord, auquel j'ai participé. L'exercice est maintenant terminé; il a donné de bons résultats. Depuis là, nous avons signé une entente fédérale–provinciale beaucoup plus vaste qui va s'appliquer maintenant à tous les nouveaux projets de la province dans lesquels le gouvernement fédéral a un intérêt. Je crois que l'Alberta a également conclu un accord général valable pour tous les projets.

M. Gilmour: Je viens du secteur forestier et j'approuve le concept de la biodiversité. C'est la définition qui me pose quelques problèmes. En effet—et j'aimerais que vous me disiez comment vous voyez la définition—si l'on pousse les choses à l'extrême, on peut aller jusqu'au niveau des microbes et se servir d'un insecte ou d'une plante pour empêcher toute activité de développement. Si l'on a les ressources et la volonté nécessaires, c'est possible. Comment conciliez–vous cela avec les principes de biodiversité adoptés?

M. Henley: C'est une question importante et il aurait certainement fallu l'aborder bien avant de signer un accord sur la biodiversité.

Je vais vous donner un exemple. Une société multinationale américaine, la Louisiana Pacific, va lancer au Manitoba une nouvelle activité d'exploitation forestière. Cette société va exploiter le peuplier faux tremble, ce qui va fondamentalement changer de grandes surfaces de territoire naturel dans la province. Il y aura un changement. La biodiversité ne sera pas conservée, elle sera modifiée. La plupart des gens le reconnaissent.

[*Texte*]

It's a clear example of using our natural resources to create wealth and to sustain our standard of living. That is why there is a grave misunderstanding on the part of many Canadians that what should happen to the forested area is that we should preserve it and protect it, and leave it in its current state. Canadians and Manitobans do not want that; they want to ensure that the tract of land is managed in such a way it will create wealth in perpetuity, that it will sustain our people in perpetuity. That's what they want, and biodiversity in some ways flies in the face of that reality.

Mr. O'Brien: I appreciate your comments, Professor Henley. Please correct me if I'm wrong, but I detected from your remarks that you see a fairly limited federal role in the environment, or certainly maybe a more limited role than others might argue for.

• 1140

I guess my question is how do you see the federal government best ensuring a set of national standards, or do you in fact support a set of national standards?

Dr. Henley: Yes, I think we have to have a set of national standards, for many reasons. The federal government and the provincial governments must define carefully their respective roles, and then each level of government must perform those roles well. I believe the situation we have now is not conducive to doing that. I think when those roles are defined and actually performed well, Canadians will be better served.

It's certainly not a credit to Canada when we enter into international agreements that we don't have the ability to deliver on within our own country. It sends the wrong message. In many cases what we do domestically is very different from what we say internationally, and sooner or later we're going to get called on it.

We only need to look in the free press today to see the interest of foreign countries in how we manage our natural resources and environment. Let's be clear; even as we resent that, Canadians are commenting on Brazil's management of natural resources. We have that international perspective as well.

We must do a better job, and I'm hopeful that the harmonization process and committees like yours will lead us to do a better job.

The Chairman: Thank you.

Mr. Adams, could you make the supreme effort of one question?

Mr. Adams: It seems that businesses measure their success by the bottom line. They're not stupid, so it's not this year's bottom line; it's this year's bottom line in the light of the next few years. Is this true?

It is also apparent that businesses and industries meeting global environmental standards often have a competitive edge over those that fail to respond to society's demand for greener products, or at least those produced with a more benign environmental impact. Is that true?

Dr. Henley: Could you clarify that, please?

[*Traduction*]

C'est un exemple parfait; on utilise les ressources naturelles pour produire des richesses et maintenir le niveau de vie. C'est pourquoi beaucoup de Canadiens se méprennent gravement en pensant qu'il faudrait préserver et protéger la zone boisée et la laisser dans son état actuel. Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens et les Manitobains; ils veulent être sûrs que le territoire est géré de façon à produire des richesses à perpétuité, de façon à subvenir aux besoins de la population à perpétuité. C'est cela qu'ils demandent et, par certains côtés, la biodiversité n'est pas du tout compatible avec cette réalité.

M. O'Brien: Je vous remercie de vos observations, professeur Henley. Vous me direz si je me trompe, mais j'ai cru comprendre que vous ne préconisez qu'un rôle assez limité en matière d'environnement pour le gouvernement fédéral, ou tout au moins un rôle plus limité que d'autres ne le souhaiteraient.

En fait, je voudrais savoir comment, d'après vous, le gouvernement fédéral doit procéder pour établir des normes nationales, ou si vous êtes favorable à un ensemble de normes nationales.

M. Henley: Oui, je crois qu'il faut des normes nationales, pour de nombreuses raisons. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent définir soigneusement leur rôle respectif et, ensuite, chaque palier du gouvernement doit jouer son rôle comme il convient. À mon avis, la situation actuelle ne s'y prête guère. Lorsque ces rôles seront définis et que chacun jouera le sien, les Canadiens seront mieux servis.

Il n'y a pas de quoi être très fiers lorsque le Canada signe des accords internationaux qu'il n'est même pas en mesure d'appliquer sur son propre territoire. Ce n'est pas un très bon exemple. Très souvent, les mesures que nous prenons à l'échelle nationale sont très différentes des propos que nous tenons au niveau international et, tôt ou tard, nous allons devoir en supporter les conséquences.

Il suffit de consulter la presse libre d'aujourd'hui pour voir combien les pays étrangers s'intéressent à la façon dont nous gérons nos ressources naturelles et notre environnement. Soyons clairs; cela nous déplaît, mais, en même temps, les Canadiens critiquent la façon dont le Brésil gère ses ressources naturelles. Nous avons aussi cette perspective internationale.

Nous devons faire mieux et j'espère que le processus d'harmonisation et les comités comme le vôtre nous aideront à y parvenir.

Le président: Merci.

Monsieur Adams, pourriez-vous faire le suprême effort d'une question?

M. Adams: Les chefs d'entreprises semblent mesurer leur succès d'après leurs bénéfices nets. Ils ne sont pas stupides et il ne s'agit pas du bénéfice net de cette année; c'est le bénéfice net de cette année en fonction des quelques années à venir. Est-ce exact?

Il est également clair que les entreprises et les industries se conformant aux normes environnementales internationales ont souvent un avantage sur celles qui ne répondent pas aux exigences de la société en matière de produits propres, ou tout au moins de produits ayant un impact minime sur l'environnement. Est-ce vrai?

M. Henley: Pourriez-vous préciser, s'il vous plaît?

[*Text*]

Mr. Adams: Your suggestion is that already it is true that the corporations that are green are more competitive than the others, and that this is commonly so.

Dr. Henley: I believe that to be true. I've discussed it with larger corporations with regard to whether they would be competitive against firms in Russia, where they have cheap labour and virtually no environmental regulation. The presidents of companies I've talked to feel they are very competitive and that in fact their technology and their understanding of environmental regulation does not limit their ability to compete globally with other countries that don't meet the same standard. That's certainly what I have heard.

Mr. DeVillers: You seem to be advocating a preference for the voluntary as opposed to the regulatory approach to obtaining compliance, but what about other measures that have been suggested to the committee, such as administrative penalties and citizens' suits? Would they fit under your heading "National Contribution of Stakeholders"?

Dr. Henley: I want to make it clear that it's not one or the other. We must always do both. However, our first line of defence should not be enforcement.

Let me give you an example. Northeastern Manitoba is the size of Germany, and we have one conservation officer. I'm not even sure if there's a federal presence there at all. Enforcement is our last line of defence.

Our greatest assets as a country—and this is what I saw clearly in Russia—are the checks and balances people can bring to bear; our corporate responsibility, which needs to be lifted up even more than it is now; and the role of the media. Those are the critical factors that protect our environment, not enforcement.

Mr. DeVillers: What about administrative penalties or citizens' suits? Do you see a role for them?

Dr. Henley: Yes, I see a role, but they are only some of the components. They shouldn't be up front as the principal ways we try to achieve our environmental objectives.

Le président: Monsieur Sauvageau, s'il vous plaît.

M. Sauvageau: Monsieur, bienvenue chez nous. Comme je l'ai lu dans le document que vous nous avez remis, vous prônez l'inclusion du principe du développement durable dans le préambule de la loi. Vous êtes d'accord sur cela?

• 1145

Dr. Henley: Yes.

M. Sauvageau: Si on essayait de définir le développement durable et de fixer des priorités, pensez–vous qu'il s'agirait principalement de voir à la pérennité des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières?

Dr. Henley: Yes.

M. Sauvageau: Je n'ai pas d'autres questions. Je vous remercie.

The Chairman: Mr. Lincoln, followed by Mr. Finlay to conclude.

[*Translation*]

M. Adams: D'après ce que vous avez dit, il est déjà vrai que les sociétés vertes sont plus compétitives que les autres et que c'est fréquent.

M. Henley: Je crois que c'est vrai. J'en ai parlé avec de grandes sociétés, pour savoir si elles seraient compétitives par rapport à des entreprises russes, où la main–d'oeuvre est très bon marché et où il n'y a pratiquement pas de réglementation environnementale. Les présidents des sociétés en question m'ont dit qu'ils étaient très compétitifs et qu'en fait, leur technologie et leur respect de la réglementation environnementale ne les empêchent pas de concurrencer internationalement d'autres pays qui ne se conforment pas aux mêmes normes. C'est ce que l'on m'a dit en tout cas.

M. DeVillers: Vous semblez privilégier l'observation volontaire des règlements plutôt que la démarche réglementaire, mais que pensez–vous des autres mesures qui ont été proposées au comité, comme les sanctions administratives et les poursuites intentées par les citoyens? Pourrait–on mettre cela dans votre rubrique «Contributions nationales des intervenants»?

M. Henley: Je veux que ce soit clair, il ne s'agit pas de choisir. Nous devons toujours faire les deux. Même notre première ligne de défense ne devrait pas être l'application obligatoire.

Je vais vous donner un exemple. La région du nord–est du Manitoba est aussi grande que l'Allemagne et nous y avons un seul agent de conservation. Je ne suis même pas sûr qu'il y ait une présence fédérale. L'exécution obligatoire des règlements est donc notre dernière ligne de défense.

La grande force de notre pays—et je l'ai vu clairement en Russie—ce sont les freins et contrepoids que le public peut utiliser; notre responsabilité de l'entreprise qui doit être encore intensifiée; et le rôle des médias. Ce sont là les facteurs vitaux qui protègent notre environnement, et non les mesures d'application.

M. DeVillers: Que pensez–vous des sanctions administratives ou des poursuites intentés par les citoyens? Leur trouvez–vous une utilité?

M. Henley: Oui, mais ce ne sont que des éléments parmi d'autres. Ils ne devraient pas être les premières méthodes utilisées pour atteindre nos objectifs environnementaux.

The Chairman: Mr. Sauvageau, please.

Mr. Sauvageau: Welcome, Dr. Henley. From what I read in the document you gave us, you support the inclusion of the sustainable development principle in the preamble. Do you agree with this?

M. Henley: Oui.

Mr. Sauvageau: If we tried to define sustainable development and to establish priorities, do you think the first thing would be to ensure sustainability of non–renewable natural resources and forest resources?

M. Henley: Oui.

Mr. Sauvageau: I have no other questions. Thank you.

Le président: Monsieur Lincoln, suivi de M. Finlay pour terminer.

[*Texte*]

Mr. Lincoln: I was going to ask you another question but I was a little shocked at one of your replies. I just want to know if I understood you correctly. If I understood you right, one of your replies was that we should almost ignore the element of biodiversity when developing... [*Technical Difficulty—Editor*] You gave the example of land. Isn't that really flying in the face of, first of all, the commitments we've made internationally, but quite aside from that, the realization that you can't separate land from biodiversity? That's been the key problem. I just wanted to know how you think you can separate the two.

Dr. Henley: What I'm saying is that you have to be realistic. It's one thing to state [*Technical Difficulty—Editor*] and biodiversity against a backdrop of the kind of development that we have, particularly in western Canada. We are a resource-based region. We're developing minerals, oil and gas, forestry, we're harvesting the land. We are changing fundamentally the land base as we create wealth.

Many people look at biodiversity and say let the land base stay the way it is. We will not do that in the future and we're not doing it now. All I'm saying with regard to biodiversity is be realistic and recognize that, yes, in some areas we will be able to do that, but in other areas where we harvest the land we will not be able to do that. To leave Canadians or the international level with the impression that we actually do this is wrong. It's hypocrisy, because we don't do it.

The Chairman: Well, you might as well kiss the rain forest goodbye with that approach.

Mr. Finlay, and then Madame Kraft Sloan, to conclude.

Mr. Finlay (Oxford): I'm going to point 6 in your brief, Dr. Henley. I'm interested that you express a fear that the federal standard set for Canada—we're talking about international air pollution, pollution impacting and biodiversity, incidentally—may sort of fall to the lowest common denominator. The provinces and the federal government harmonize their responsibilities and aims here, but do you have any way to suggest how we can make sure the standard is high enough, or as high as we can make it?

Dr. Henley: This is a difficult question because it's the question of whether the federal government should set the standard at the highest level or the average or middle level when setting national standards. In many cases right now the federal standard is not as high as some of the provincial standards.

I've grappled with this and I don't think there are any simple answers. But certainly in some cases it leads to a questioning of the credibility of the federal government when the national standard for Canada is less than that set in a province, and on occasion it's dramatically less than that set in other international jurisdictions.

If I were to reflect on it, I think Canadians would hope we would be pretty close to the highest standard and not be reduced to the lowest common denominator.

[*Traduction*]

M. Lincoln: J'allais vous poser une autre question, mais j'ai été un peu choqué par l'une de vos réponses. Je voudrais être sûr de vous avoir bien compris. Vous avez bien dit que nous devrions pratiquement ignorer la question de la biodiversité lorsque nous... [*Difficulté technique—Éditeur*] Vous avez donné l'exemple de la terre. N'est-ce pas tout à fait contraire, premièrement, aux engagements internationaux que nous avons pris, mais en-dehors de cela, au fait que l'on ne peut pas séparer la terre de la biodiversité? Cela a été le principal problème. Je voulais simplement savoir comment vous pouvez envisager de séparer les deux.

M. Henley: Je dis qu'il faut être réaliste. C'est une chose de déclarer [*Difficulté technique—Éditeur*] et la biodiversité dans le contexte d'un développement comme le nôtre, surtout dans l'ouest du Canada. Notre région est axée sur les ressources. Nous exploitons les minéraux, le pétrole et le gaz, la forêt, nous récoltons les fruits de la terre. Nous changeons fondamentalement le territoire au fur et à mesure que nous produisons des richesses.

Beaucoup de gens pensent à la biodiversité et trouvent qu'il ne faudrait pas toucher au territoire. Nous ne le ferons pas et nous ne le faisons pas maintenant. Je dis simplement à propos de la biodiversité qu'il faut être réaliste et admettre que, oui, dans certains domaines, ce sera faisable, mais dans d'autres où nous exploitons les ressources de la terre, ce ne sera pas le cas. Il ne faut pas donner aux Canadiens ou aux autres pays l'impression que c'est ce que nous faisons. C'est un tort. C'est de l'hypocrisie, parce que nous ne le faisons pas.

Le président: Et bien, avec ce raisonnement, vous pouvez tout de suite dire adieu à la forêt tropicale.

Monsieur Finlay, puis madame Kraft Sloan, pour conclure.

M. Finlay (Oxford): Je passe au point 6 de votre mémoire, monsieur Henley. Je constate que vous craignez que la norme fédérale établie pour le Canada—il s'agit de pollution atmosphérique internationale, de l'impact de la pollution et de la biodiversité—ne tombe au niveau du plus petit dénominateur commun. Les provinces et le gouvernement fédéral harmonisent leurs responsabilités et leurs objectifs, mais de quelle façon pourrions-nous être sûrs, à votre avis, que la norme va être assez élevée, ou aussi élevée que possible?

M. Henley: C'est une question difficile parce qu'il faut savoir si le gouvernement fédéral doit établir la norme au niveau le plus élevé ou au niveau moyen. Dans de nombreux cas actuellement, la norme fédérale n'est pas aussi élevée que certaines normes provinciales.

J'ai beaucoup réfléchi à la question et je ne crois pas qu'il y ait de réponse simple. Il est vrai que dans certains cas, on en vient à avoir des doutes sur la crédibilité du gouvernement fédéral lorsque la norme nationale canadienne est inférieure à celle d'une province, et parfois bien en-dessous de celle d'autres pays.

En y réfléchissant, je dirais que les Canadiens souhaiteraient que nous nous rapprochions plutôt de la norme la plus élevée au lieu d'en être réduits au plus petit dénominateur commun.

[*Text*]

Mrs. Kraft Sloan: I'm referring back to your comments on biodiversity. When you talk about harvesting the land perhaps you're not that far off, because you are indeed harvesting the land, the soil and everything else. You're gutting it and you're taking it out. So for me, if you're going to take that kind of an approach I'm not sure how you're going to maintain wealth creation for the future.

If we want to be realistic and we want to be fair to Canadians, I think we have to say that there are alternatives out there and that what we've been doing in the past isn't the only way to do it.

• 1150

Dr. Henley: I would agree with that. I want to be clear. It comes down to the question of what is to be sustained.

What we are sustaining is the ability of the land to provide us with goods and services that underpin our standard of living. If we destroy the land base, as I saw in Russia, we destroy our ability to maintain our standard of living and our quality of life.

So absolutely, we should protect the ecosystem and protect the environment in terms of its ability to provide us with that wealth. But that doesn't mean leaving intact vast areas of land as they are now. It's the difference between what we used to call "wise use", for the benefit of future generations, and the view held by some people to "don't use", to preserve and protect, to set the land aside and do nothing. That is not a viable alternative.

The Chairman: Thank you for your brief, Professor Henley, and for your presentation. We move on with regret, because I'm sure colleagues would like to ask you another round of questions. We are considerably behind schedule. We'll keep your remarks in mind.

We now invite Mr. Pannell to come to the table.

Mr. Pannell, you do not need any introduction, but you may want to do that for the benefit of the members.

Mr. Brian Pannell (Lawyer, Levine, Levene and Tadman): Thank you very much, Mr. Chairman. My name is indeed Brian Pannell. I'm a lawyer in private practice here in Winnipeg. I also teach law at the University of Manitoba at the Natural Resources Institute. The course is effectively on the environment of one type or another. I have a lot of connections with many environmental organizations.

I would like to begin with a slight apology. Normally I come to these types of meetings with a written presentation. I typically have proposed amendments for you. That is, I find that the best way to make an impact on a group is to do the work for you and give you a finished product that you can play with if you choose, or discard if you wish. I'm afraid I was unable to do that for today's meeting for reasons of my own occupation and income. But I do have some comments that I hope you will find useful.

Let me begin by saying it was a very nice thing to see parliamentarians way ahead of others. I think that is a noticeable change, one of those incremental changes that are occurring, to see parliamentarians arguing ecological principles. It's very pleasing for me to hear.

[*Translation*]

Mme Kraft Sloan: Je reviens à vos commentaires sur la biodiversité. Lorsque vous dites que nous récoltons les fruits de la terre, vous n'êtes peut–être pas si loin du compte, parce qu'effectivement, nous exploitons la terre, le sol, et tout le reste. On vide le sol et on en enlève tout. Je ne vois pas trop comment l'on pourrait continuer à produire des richesses à l'avenir si l'on adoptait ce genre d'approche.

Si l'on veut être réaliste et honnête envers les Canadiens, il faut montrer qu'il existe d'autres solutions et que les méthodes que nous avons employées par le passé ne sont pas les seules possibles.

M. Henley: Je suis d'accord. Comprenez–moi bien. Tout dépend finalement de ce qu'il faut faire durer.

Ce que nous voulons faire durer, c'est la capacité de la terre à nous fournir les biens et les services qui sont à la base de notre niveau de vie. Si l'on détruit le territoire, comme je l'ai vu en Russie, il n'est plus possible de maintenir son niveau de vie et sa qualité de vie.

Oui, absolument, nous devrions protéger l'écosystème et l'environnement et sa capacité de nous fournir ses richesses. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut laisser intactes de vastes superficies comme c'est le cas maintenant. C'est la différence entre ce que l'on appelait «l'utilisation judicieuse» dans l'intérêt des générations futures, et l'option de «non–utilisation» préconisée par certains, c'est–à–dire préserver et protéger, mettre la terre de côté sans y toucher. Ce n'est pas une solution viable.

Le président: Merci de votre mémoire, professeur Henley et de votre exposé. C'est à regret que nous nous arrêtons, parce que je suis sûr que les membres du comité aimeraient pouvoir vous poser une autre série de questions. Nous sommes très en retard sur notre horaire. Nous prenons bonne note de vos observations.

Nous allons maintenant inviter M. Pannell à venir à la table.

Monsieur Pannell, vous n'avez pas besoin d'être présenté, mais il serait bon pour les membres du comité que vous vous identifiez.

M. Brian Pannell (avocat, Cabinet d'avocat Levine, Levene and Tadman): Merci beaucoup, monsieur le président. Je m'appelle effectivement Brian Pannell. Je suis avocat en pratique privée ici, à Winnipeg. J'enseigne également le droit à l'Université du Manitoba, à l'Institut des ressources naturelles. Le cours porte effectivement sur l'environnement d'un genre ou d'un autre. J'ai beaucoup de liens avec de nombreuses organisations environnementales.

J'aimerais commencer par une petite excuse. Normalement, j'apporte à des réunions comme celle–ci un exposé écrit. J'ai généralement des propositions d'amendement à présenter. En effet, je trouve que le meilleur moyen d'avoir une influence sur un groupe est de faire le travail à sa place et de donner un produit fini avec lequel on peut jouer si on le désire, ou que l'on peut ignorer si on le préfère. Malheureusement, cela m'a été impossible pour la réunion d'aujourd'hui à cause de mon activité professionnel et de mon revenu. Mais j'ai quelques observations à vous présenter et j'espère que vous les trouverez utiles.

Tout d'abord, je tiens à dire que j'ai été très heureux de voir des parlementaires bien en avance sur les autres. C'est un changement remarquable, un véritable progrès, que de voir des parlementaires discuter du principe écologique. Je m'en réjouis grandement.

[*Texte*]

Mr. Adams: Sustainable parliamentary development. That must be what it is. We're not sustainable.

Mr. Lincoln: We're working on it.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Pannell: I notice you have all been in receipt of this very good publication. I'm sure you know this for yourselves already, but this is a publication I highly recommend for your deliberations. It's called *Reforming the Canadian Environmental Protection Act*. It has many papers covering a diverse array of topics connected to the act.

I'm going to deal today primarily with issues connected to harmonization, because I think this is one of the great themes of the moment. While you deliberate here about CEPA, other parts of government, in particular the Canadian ministers of the environment, are discussing how to coalesce different responsibilities and provide more simplified routes of administration.

I'm one of those people who is completely terrified by the exercise, mostly because I'm not sure its purpose is always the one claimed by the people working in that direction.

• 1155

The Chairman: Why?

Mr. Pannell: I personally agree that it's useful to have efficiency and low cost in government, but in provinces typically governments are almost too close to development issues, and consequently they tend not be rigorous in promoting important values that may be in contrast with a particular development issue in a given time. You have provinces frequently being co–proponents with developers for projects and being inclined to open doors instead of shutting them.

You have provinces not having very strenuous enforcement policies for their environmental legislation, and at the same time wanting to take over the federal enforcement role for federal legislation. That sounds to me like one of those lowest common denominator approaches where the net result is that instead of having two authorities, one of which you might have relied upon, you end up getting one authority for enforcement with no reliance that it will actually happen. That is a mere example of this problem of provinces being very close to the entities they're supposed to regulate and enforce, and play a supervisory role over them.

Harmonization has this scary notion of giving the provinces the pre–eminent responsibility for enforcement and a variety of other things as well. I think it also incorporates the notion of consensus–making in environmental decisions. While I almost always try to use consensus–making, consensus–making for some things terrifies me, and the reason it terrifies me is because, for important things that require decisions, if you take a consensus approach it means you don't have to have many spoilers not to move, to have no movement at all.

[*Traduction*]

M. Adams: Le développement parlementaire durable. Ça doit être ça. Nous ne sommes pas durables.

M. Lincoln: Mais nous essayons de faire durer.

Des voix: Oh, oh!

M. Pannell: Je vois que vous avez tous reçu cette excellente publication. Je suis sûr que vous le savez déjà, mais je vous la recommande vivement pour vos délibérations. Elle s'intitule: *La Réforme de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Elle comporte plusieurs documents traitant de sujets variés en rapport avec la loi.

Aujourd'hui, j'aimerais surtout aborder les questions touchant l'harmonisation, parce que c'est l'un des grands thèmes du moment, me semble–t–il. Tandis que vous délibérez au sujet de la LCPE, d'autres membres du gouvernement, les ministres canadiens de l'Environnement en particulier, discutent dans le but de rapprocher les responsabilités différentes et de simplifier les méthodes d'administration.

Je suis de ceux que l'exercice terrifie, surtout parce que je me demande dans quelle mesure son objectif correspond à celui des personnes qui travaillent en ce sens.

Le président: Pourquoi?

M. Pannell: Je reconnais personnellement qu'il est bon de viser l'efficacité et la réduction des coûts au gouvernement, mais dans les provinces en particulier, les gouvernements sont pratiquement trop près des problèmes de développement et ont tendance à ne pas être très rigoureux pour promouvoir les valeurs importantes qui peuvent être incompatibles avec un problème de développement particulier à un moment donné. Il arrive souvent que les provinces soient associées aux promoteurs des projets, qu'elles y aient elles–mêmes un intérêt, et soient plus enclines à ouvrir les portes qu'à les fermer.

Certaines provinces ne font pas appliquer leurs lois environnementales très strictement, mais veulent en même temps être chargées de faire respecter les lois fédérales à la place du gouvernement fédéral. Pour moi, c'est la méthode du plus petit dénominateur commun et, résultat, au lieu d'avoir deux instances, dont une sur laquelle on aurait pu compter, on n'en a plus qu'une seule pour faire respecter les règlements sans pouvoir être sûr que ce sera fait. Ce n'est qu'un exemple du problème qui vient du fait que les provinces sont très proches des entités qu'elles sont censées réglementer, contraindre et surveiller.

L'harmonisation comporte un élément inquiétant dans la mesure où les provinces deviennent les premières responsables en matière d'application des règlements et de toute une gamme d'autres questions. De plus, on consacre pratiquement la notion de consensus dans les décisions environnementales. J'essaie presque toujours de procéder par consensus, mais c'est une méthode qui me fait très peur dans certains domaines parce que, pour les choses importantes qui exigent une décision, si l'on procède par consensus, il suffit de quelques objections pour ne plus pouvoir bouger, pour rester tout à fait immobiles.

[*Text*]

The best example of that of recent vintage is the blood supply question, where you have a multiple of administrators, the Red Cross, the various provincial funding agencies, and the Government of Canada all having a role in blood supply, and because they worked on a consensus–based model of decision–making, it delayed the bringing forward of tests for HIV and for hepatitis B. I think we'll find that the biggest reason for the injury of Canadians by the spread of those diseases due to administrative problems is because the consensus approach prevented quick action.

Inculcating the consensus approach in all fields of environment, requiring all provinces to sign on, will mean that the province that doesn't want to can prevent an initiative from going forward. You have either a freezing of environmental protection initiatives or you have a frosting of them so that change is slowed and comes virtually to a stop. Why is that bad? It's particularly bad because we're juveniles in environmental protection. We're completely juvenile in the sophistication of application that we try to use in protecting environment.

Perhaps no better example of this is the act itself, the Canadian Environmental Protection Act, a weighty volume, a big document. I was involved in the consultations around its development and its enforcement practice five years ago, and now five years later, and I have never once had an occasion in the intervening five years, professionally or otherwise, to involve myself with the Canadian Environmental Protection Act.

When we talk about what is the most significant federal piece of legislation, no one ever says the Canadian Environmental Protection Act; it's always the Fisheries Act. What does that tell us? It tells us that this omnibus act, this act just packed full of things, is having virtually no consequences on Canadian life. It's not working, not because it shouldn't work, not because there isn't a purpose in having a federal impact on toxic substances, a federal role in setting standards, a federal requirement to do good housekeeping on environmental issues; it's just that it's not working very well.

If we're going to improve it, and at the same time take a harmonizing approach and sort of devolve responsibilities between the federal and provincial entities of government in this land, this very tricky task we set ourselves as a federation, then we need to try to build in ways of avoiding the lowest denominator approach, build in ways of avoiding this idea of freezing development of environmental protection ideas and practices. I want to bring some suggestions in that regard, many of which in one form or another are in this volume but not always described as ways of ensuring that harmonization does not become a negative exercise.

Let me give you some suggestions in that regard. I think the act should build in minimum standards. Whenever there's a possibility of devolving responsibility or administration, the act should expressly set the minimum standards for how that's

[*Translation*]

Le meilleur exemple récent de cela est celui du problème de l'approvisionnement en sang, où interviennent toutes sortes d'administrateurs, la Croix Rouge, les divers organismes subventionnaires provinciaux, et le gouvernement du Canada, tous ayant un rôle à jouer, et comme les décisions devaient être prises par consensus, les tests de dépistage du VIH et de l'hépatite B s'en sont trouvés retardés. Je crois qu'on s'apercevra que c'est essentiellement parce que la méthode du consensus a empêché d'agir vite que les Canadiens ont souffert de la propagation de cette maladie en raison de problèmes administratifs.

Si l'on procède par consensus dans tous les domaines de l'environnement, en demandant à toutes les provinces de signer, la province qui s'oppose à une initiative quelconque pourra l'empêcher. On peut soit bloquer les initiatives de protection environnementale, soit les entraver de sorte que le changement est très lent et finit par s'arrêter. Pourquoi est–ce grave? C'est surtout grâce parce que nous sommes des novices en matière de protection environnementale. Nous sommes des parfaits novices en ce qui concerne les subtilités des mesures que nous essayons d'appliquer pour protéger l'environnement.

Le meilleur exemple est peut–être la loi elle–même, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, un volume imposant, un gros document. J'ai participé aux consultations sur son élaboration et les pratiques d'application il y a cinq ans, et maintenant, cinq ans plus tard, et je n'ai pas une seule fois eu l'occasion d'intervenir en cinq ans, ni professionnellement, ni autrement, d'avoir mon mot à dire en ce qui concerne la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Lorsqu'on se demande quelle est la loi fédérale la plus importante, personne ne répond jamais la Loi canadienne sur la protection de l'environnement; c'est toujours la Loi sur les pêches. Qu'est–ce que cela veut dire? Cela veut dire que cette loi cadre, cette loi qui contient toutes sortes de choses, n'a pratiquement aucune conséquence sur la vie canadienne. Elle ne marche pas, non pas parce qu'elle ne devrait pas fonctionner, ou parce que le fédéral ne devrait pas intervenir dans le domaine des substances toxiques, pour élaborer des normes, ou pour mettre de l'ordre comme il convient dans les questions environnementales; c'est simplement parce qu'elle ne fonctionne pas très bien.

Si pour l'améliorer tout en procédant sur la voie de l'harmonisation et déléguer en quelque sorte les responsabilités au niveau des entités gouvernementales fédérales et provinciales de notre pays, tâche très délicate que nous nous sommes fixée en tant que fédération, il faut nous efforcer d'éviter la solution du plus petit dénominateur commun et élaborer un dispositif nous permettant d'échapper à cette idée de geler les idées et les pratiques de protection environnementale. Je voudrais vous soumettre à cet égard quelques suggestions qui apparaissent bien souvent sous une forme ou sous une autre dans ce texte, mais ne sont pas toujours présentées comme des moyens de faire en sorte que l'harmonisation ne devienne pas un exerce négatif.

Voici donc quelques suggestions à cet égard. Je crois que la loi devrait stipuler des normes minimales. Dans tous les cas où il est possible de déléguer une responsabilité ou une fonction administrative, il faudrait que la loi stipule expressément les

[*Texte*]

done. Let me use enforcement as an example. I know not whether enforcement will be administratively given to provinces or not with respect to CEPA, but I know the provinces are seeking it, so it's a useful example.

[*Traduction*]

normes minimales de cette délégation. Prenons par exemple l'exécution des dispositions de la loi. Je ne sais pas si cette responsabilité administrative sera confiée aux provinces dans le cas de la LCPE, mais je sais que les provinces le demandent, et c'est donc un exemple utile.

• 1205

If administration of enforcement matters is going to go to the provinces, I would suggest that certain minimum standards be set. One of them would be that enforcement officers can do nothing else. That is, if you're going to police the act, policemen have to be policemen and always have police hats on and nothing else.

Si l'administration des mesures d'exécution est confiée aux provinces, il faudra fixer des normes minimales, et notamment préciser que les agents chargés de cette exécution ne feront rien d'autre. Autrement dit, si l'on veut assurer la police de la loi, il faudra que les policiers soient toujours des policiers et uniquement des policiers.

Why do I say that? Because it usually works in reverse. With the exception of Ontario and a few other places, usually policemen aren't policemen at all. They're guidance counsellors. They're voluntary compliance people. They go around trying to encourage people to do the right thing by telling them how and giving them helpful advice and hints.

Pourquoi? Parce qu'en général c'est le contraire. À l'exception de l'Ontario et de quelques autres endroits, les policiers ne sont nullement des policiers. Ce sont des orienteurs. Ils sont là pour inciter les gens à respecter volontairement la loi. Ils essaient de les encourager à bien agir en leur expliquant comment et en leur donnant des conseils et des trucs utiles.

Then, theoretically, at some undetermined point in time, they're supposed to change over and become disciplinarians and police officers. They're supposed to catch people doing bad things, swear informations out against them and prosecute them.

Ensuite, en théorie, à un moment totalement indéterminé, ils sont censés se transformer d'un seul coup en agents disciplinaires et en policiers. Ils sont censés prendre des gens en flagrant délit, les dénoncer et les poursuivre en justice.

It just doesn't work, because just as in high school, you're either the guidance counsellor or the disciplinarian, never both. It never works in the real world that you are the compliance officer and the police officer. Yet Manitoba will want to inculcate their own view of what enforcement is if they take over responsibility for enforcement, and that will be this schizophrenic application of enforcement notions. You will not have a policing function, because Manitoba effectively does not have a policing function with its environmental statutes.

Cela ne marche pas, car c'est comme à l'école. On a rôle de conseiller ou on assure la discipline, mais jamais les deux en même temps. Dans le monde réel, on ne peut jamais être en même temps agent de la vérification de la conformité et policier. Pourtant, le Manitoba, s'il obtient la responsabilité de l'exécution de la loi, cherchera à imposer cette vision schizophrène des choses. En fait, il n'aura pas de fonction policière car les lois environnementales du Manitoba ne prévoient pas ce genre de fonction à toute fin pratique.

That is probably a degree of detail more than the act presently provides for, but it seems to me a very thoughtful thing to do. I might say there is a whole set of recommendations on enforcement in a paper in here written by Barbara Rutherford. You could almost take some of those recommendations and say "Gee whiz! These would be the minimum standards for enforcement, whoever does it." Then you would have put in one linchpin to avoid some of the horrors of the devolution of responsibility.

J'entre probablement un peu plus dans le détail que les dispositions de la loi, mais cela me semble très utile. J'ajoute qu'il y a ici, dans un document rédigé par Barbara Rutherford, tout un ensemble de recommandations concernant l'application de la loi. Vous pourriez pratiquement prendre telles quelles certaines de ces recommandations pour en faire les normes minimales que devrait respecter l'autorité chargée de l'application de la loi, quelle qu'elle soit. Vous mettriez ainsi en place une balise qui nous permettrait d'échapper à certaines des horreurs de la délégation de responsabilité.

Another one would be to ensure accountability of intergovernmental agreements. If there are going to be intergovernmental agreements that set the conditions for transferring responsibility from federal to provincial or from provincial to federal, there should be complete accountability and transparency with respect to those agreements.

Il faudrait aussi établir clairement les responsabilités au niveau des ententes intergouvernementales. Si nous devons avoir des ententes intergouvernementales fixant les conditions du transfert des responsabilités du niveau fédéral au niveau provincial ou inversement, il faut que les responsabilités soient clairement établies et que les ententes soient transparentes.

There is another paper in here that gives you a whole set of recommendations about how those agreements should be provided on a public registry. There should be some follow-up to make sure we know, for example, that enforcement really is happening. That should be reported to Parliament, so there's a parliamentary responsibility for understanding whether the delegation of responsibility is happening properly.

Il y a ici un autre document exposant tout une série de recommandations sur la manière de rendre publiques ces ententes dans un registre. Il faudrait par exemple effectuer un suivi pour s'assurer qu'on fait vraiment respecter la loi. Il faudrait faire rapport de ce suivi au Parlement afin que le Parlement puisse s'assurer que la délégation de responsabilité s'effectue correctement.

[*Text*]

All of those requirements should be, in my view, legislated so that there is transparency. The public should know what's happening and there should be an opportunity to make sure the delegated responsibility is being pursued with integrity.

• 1210

Another way to ensure that this harmonization is not negative would be to let the public have a concurrent right to do a variety of things. That I believe should include enforcement, the right to privately prosecute. It should include the right to seek a variety of non-monetary remedies, such as injunctive relief. It should include such things as the public's ability to initiate processes within the context of the act, such as getting substances listed on the NPRI list, so that if no one else is moving the public has a route—and clearly not only them.

I'm not telling you how to design it; I'm only telling you that there should be an initiative opportunity for the public to start the ball rolling, or try to start the ball rolling, in that latter category. The public should have an absolute right to pursue enforcement, private prosecutions, and to seek injunctive relief. That would include the normal changes in civil law that would be required to make that useful.

There are papers in this document that tell you all about how to ensure a good approach to private prosecutions, how to ensure a good approach to seeking remedies like injunctive relief. We now have quite a tradition in Canada for doing this. It's not a long tradition, but we have at least four jurisdictions that have implemented bill of rights kinds of acts, Ontario being the most recent to my knowledge.

That is in essence what you would do to give the public the right to seek injunctive relief. So if someone is breaching the act and no one is fixing the problem governmentally, the public can expend their own funds to try to achieve that objective.

I don't think you have to worry about this being abused or about floodgates, because frankly the amount of money to spend on legal fees—my fees are $210 an hour and people do not quickly come to me and say, "Brian, we want to meddle in something. I have thousands for you. Here's the bag of money." It doesn't work that way. Legal fees are quite an adequate control on most practices. I mention that so you don't fear too much about consequences of these things.

Finally, you must make almost all of the requirements of this act transparent. That means anyone can see them and obtain the information with relative ease so that they may participate in some fashion.

In particular, there's a recommendation in here by Mr. Rolfe from the West Coast Environmental Law Association about the establishment of a public registry and the things that would go into such a public registry to make meaningful access to information. I think that would be another useful requirement, which he does not address in the context of harmonization. But if you think in those terms, that's exactly one of the things you'd want to do to ensure that harmonization does not become a negative, freezing exercise.

[*Translation*]

À mon avis, il faudrait stipuler tout cela dans la loi pour que les choses soient transparentes. Le public devrait être au courant de ce qui se passe et pouvoir s'assurer de la correction du processus de délégation des responsabilités.

Il serait également possible, pour être sûr que cette harmonisation n'est pas négative, de donner en même temps au public le droit de faire différentes choses et notamment, le droit de faire appliquer la loi, le droit d'intenter des poursuites privées. Il doit aussi être possible d'obtenir divers recours non monétaires, comme un redressement par voie d'injonction. Il faut que le public puisse intervenir dans le contexte de la loi, par exemple faire mettre certaines substances sur la liste de l'INRP de façon à ce que si personne ne bouge, le public ait la possibilité de faire quelque chose—sans être le seul, bien sûr.

Je ne veux pas vous dicter la marche à suivre, mais simplement vous dire que le public doit avoir la possibilité de lancer le processus ou d'essayer de le faire, dans cette dernière catégorie. Le public devrait avoir le droit absolu d'exiger l'application de la loi et des règlements, d'intenter des poursuites privées, et de demander des redressements par voie d'injonction. Cela comprendrait les changements normaux à apporter en droit civil pour que ce soit utile.

Ce document contient des feuillets qui donnent toutes les précisions sur la façon d'aborder des poursuites privées, la procédure à suivre pour obtenir des recours comme des injonctions. Cela fait maintenant partie d'une tradition au Canada. Ce n'est pas une tradition très ancienne, mais il y a au moins quatre provinces qui ont ainsi accepté des lois du genre déclaration des droits, l'Ontario étant la plus récente si je ne me trompe pas.

Voilà en gros ce qu'il faudrait faire pour donner au public le droit de demander un redressement par injonction. Ainsi, si quelqu'un enfreint la loi et qu'aucune mesure gouvernementale n'est prise pour régler le problème, le public peut utiliser ses propres fonds pour essayer de parvenir à cet objectif.

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter des risques d'abus ou des débordements, parce que franchement, vu le prix des honoraires—je demande 210$ de l'heure et les gens ne viennent pas sur un coup de tête me dire: «Brian, nous voulons intervenir dans une affaire, j'ai des milliers de dollars pour vous. Voilà la bourse.» Ça ne se passe pas ainsi. Les honoraires jouent un rôle très modérateur dans la plupart des cas. Je le précise pour que vous ne vous inquiétiez pas trop des conséquences de tout cela.

Enfin, pratiquemment toutes les exigences de cette loi doivent être transparentes. C'est-à-dire que quiconque doit pouvoir les voir et se renseigner assez facilement de façon à pouvoir participer.

En particulier, il y a ici une recommandation de M. Rolfe, de la West Coast Environmental Law Association, au sujet de la création d'un registre public et de ce qui y figurerait pour assurer un véritable accès à l'information. Ce serait une autre exigence utile, qu'il n'aborde pas dans le contexte de l'harmonisation. Mais si vous réfléchissez en ces termes, c'est exactement le genre de choses que l'on pourrait envisager de faire pour s'assurer que l'harmonisation ne devient pas un exercice négatif et paralysant.

[*Texte*]

Those are mostly the comments I wish to make this morning. Before I defer to you and questions, I wanted to respond to one of the questions that arose earlier, and that was with respect to biodiversity and the idea that if you start trying to protect biodiversity, you'll have a floodgate situation. This was Mr. Gilmour's question.

If you protect one biota, will you somehow cause industry to halt? The most obvious answer is that it hasn't happened yet. That is to say, every environmental initiative we've taken—not just in biodiversity, of which there are a few, but I'm talking about every environmental initiative, every single environmental protection step that Canada and every province and every citizen has attempted to take to date—has left us where we are today.

I look out my window and the buildings are still standing, and the cars, interestingly enough, are still going to work with only one person in them. The traffic jams are still there. The smokestacks are still churning. Generally speaking, while there have been improvements, they have been incremental improvements primarily in an institutional change of decision-making.

[*Traduction*]

Voilà l'essentiel des commentaires que je voulais présenter ce matin. Avant que vous ne passiez aux questions, je voulais répondre à l'une des questions qui a été soulevée tout à l'heure et qui portait sur la biodiversité et sur l'idée que si l'on commence à essayer de protéger la biodiversité, on risque d'être débordé. C'était la question de M. Gilmour.

Si l'on protège une biote, cela veut-il dire que l'industrie va devoir s'arrêter? La réponse évidente est que ce n'est pas encore arrivé. Autrement dit, toutes les initiatives environnementales que nous avons prises—pas uniquement en matière de biodiversité, où il n'y en a pas beaucoup, mais dans tout ce qui touche l'environnement, chacune des mesures de protection environnementale que le Canada et chaque province et chaque citoyen ont tenté de prendre jusqu'ici—nous ont menés à la situation d'aujourd'hui.

Je regarde par la fenêtre et les immeubles sont toujours debout, et les voitures, c'est intéressant, vont toujours vers les bureaux avec une seule personne à l'intérieur. Les embouteillages sont toujours là. Les cheminées d'usine continuent de cracher leur fumée. Certes, il y a eu des progrès, mais dans l'ensemble il s'est agi de progrès marginaux, essentiellement d'ordre institutionnel au niveau de la prise de décisions.

• 1215

This is a very modest—not revolutionary—impact. That takes in every single change that has been attempted over the last 25 to 30 years. If you choose to attempt to protect biodiversity, it will be done in the same incremental, conservative, and "society will be permitted to continue" way. I have no doubt that it can be done that way, nor do I have any doubt that it will be done that way.

Cette retombée est très modeste et non révolutionnaire. Nous avons là le résultat de toutes les modifications qu'on a essayé d'apporter depuis 25 ou 30 ans. Si l'on décide d'essayer de protéger la biodiversité, on le fera de la même façon progressive et conservatrice, en laissant la société suivre son cours. Je suis certain qu'on peut le faire de cette façon et je suis certain que c'est comme cela qu'on le fera.

The Chairman: We'll have a quick round of short questions and short answers.

Monsieur Sauvageau.

Le président: Nous allons faire un rapide tour de table et entendre des questions et des réponses concises.

Mr. Sauvageau.

M. Sauvageau: Je vous avoue que je n'ai pas été habitué aux questions brèves. C'est comme me maintenir en vie artificiellement.

Vous avez participé à l'élaboration de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement il y a cinq ans. C'est ce que vous avez dit tantôt. Étant donné que j'ai droit à seulement une question, est-ce que vous seriez prêt à dire que s'il en coûte 72 millions de dollars par année pour administrer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, cela ne marche pas? Je pourrais vous donner des exemples, mais je n'en ai pas le temps. Par exemple, vous n'avez jamais retenu un cas qui soit allé devant les tribunaux. Vous n'avez jamais entendu parler de cela après son élaboration. Pourtant, cela coûte 72 millions de dollars par année. Est-ce que cela marche ou non?

Mr. Sauvageau: I must admit that I am not accustomed to short questions. It is as if I were kept alive artificially.

You took part in the development of the Canadian Environnemental Protection Act five years ago. This is what you said earlier. Since I'm allowed to ask one question only, would you agree that if the administrative cost of CEPA amounts to $72 million per year, it does not work? I could give you examples, but I have no time for that. For instance, not one case was ever identified to be referred to Court. There has never been any mention of that after the Act was drawn up. Yet, it costs $72 million per year. Is it working or not?

Mr. Pannell: Mostly, it's not working in the sense of what the hopes were for some participants in the exercise of its creation. My own preference is for a stronger federal hand in environmental issues.

M. Pannell: Cela ne marche pas, surtout du point de vue des espoirs de certaines personnes qui ont participé à sa création. Personnellement, je serais favorable à une intervention plus ferme du gouvernement fédéral dans le domaine environnemental.

[*Text*]

The federal government tends to be more distant from day–to–day economic decisions, provincial projects, and projects within provinces. It tends to be slightly more distant and objective in balancing diverse social values, which is the need to have industry and economic development and, at the same time, have environmental protection. It tends to be more distant from these things and have a more objective position.

Consequently there is great use in using the true powers and constitutional jurisdiction of the country to set country–wide standards and establish good practices. There were hopes at the time that CEPA would do this in a larger way than what has happened.

I can look back and say that I have never had a case, client—I practise purely environmental law—or instance to deal with CEPA in my practice. I know that I follow these things more closely than most citizens. So I know that CEPA is not having very much of any significant impact on Canada. In that sense, it's failed the hopes of some of the people who participated in its creation.

Le président: Madame Guay, s'il vous plaît.

Mme Guay: Vous avez dit que le gouvernement fédéral devait établir des normes minimales et que les provinces devaient s'occuper de l'application de la loi sur leur territoire en respectant les normes minimales du fédéral. Est–ce que j'ai bien compris?

Mr. Pannell: No. I was using an example of enforcement. Personally, I'm not convinced that there is much overlap between federal and provincial responsibilities for the environment. In fact, I don't think there is any overlap. When I look at the province I see no one enforcing anything. Exactly where is the overlap?

M. Sauvageau: Il y a une harmonisation, en ce sens que personne ne fait quoi que ce soit.

Mme Guay: Il y a des chevauchements et des dédoublements, c'est sûr.

• 1220

M. Sauvageau: Non, non; il y a une harmonisation en ce sens que personne ne fait quoi que ce soit.

Mr. Pannell: If I had to choose an issue, I would choose the absence of any activity at all, by any level of government, over this issue of overlaps, because I think overlaps comprise an agenda that has almost no evidence to support it, whereas the absence of direct action has lots of evidence to support it.

Duplication is a red herring to me. Consequently, I don't believe in it. I don't think there's much of it out there. I think that to the degree it exists it could be easily accommodated by people of good faith.

I think there's something else at work here, and that is an agenda to devolve powers to the provinces. If that agenda continues to be prevalent, and so far it is, then I ask you as parliamentarians to be very cautious in how you arrange

[*Translation*]

Le gouvernement fédéral a tendance à prendre ses distances vis–à–vis des décisions économiques au jour le jour, des projets provinciaux et des projets à l'intérieur des provinces. Il a tendance à prendre un peu plus ses distances et à être un peu plus objectif pour équilibrer diverses valeurs sociales, c'est–à–dire d'un côté la nécessité de permettre un développement industriel et économique et en même temps la nécessité d'assurer une protection environnementale. Face à ces données, il a tendance à prendre du recul et à essayer d'avoir une position plus objective.

Il serait donc très utile de se servir des véritables autorités politiques et constitutionnelles du pays pour élaborer des normes nationales et instaurer de bonnes pratiques. Lors de l'élaboration de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, on attendait beaucoup plus sur ce plan que ce qu'elle a apporté en fait.

Rétrospectivement, je peux dire que je n'ai jamais été confronté à une seule affaire, à un client—je me spécialise exclusivement dans le droit environnemental—ou un cas concernant la LCPE dans l'exercice de mon activité. Je sais que je me tiens plus au courant de ces affaires que la majorité des citoyens. Je sais par conséquent que cette loi n'a guère d'effets au Canada. Sur ce plan, elle n'a pas répondu aux espoirs de certaines des personnes qui avaient participé à sa création.

The Chairman: Mrs. Guay, please.

Mrs. Guay: You said that the Federal government should set minimal standards and the provinces should be responsible for the enforcement of the Act within their jurisdiction while meeting those minimum Federal standards. Did I understand you correctly?

M. Pannell: Non. Je donnais simplement un exemple d'application de la loi. Personnellement, je ne suis pas convaincu qu'il y ait énormément de chevauchement au niveau des responsabilités fédérales et provinciales en matière d'environnement. En fait, je ne crois pas qu'il y ait chevauchement. Au niveau de la province, je ne vois personne appliquer la loi. À quel niveau exactement y a–t–il chevauchement?

Mr. Sauvageau: There is a harmonization in the sense that nobody does anything.

Mrs. Guay: There is some overlap and duplication for sure.

Mr. Sauvageau: No, no! There is harmonization inasmuch as nobody does anything.

M. Pannell: Si j'avais à pointer un problème, je dirais que c'est l'inertie de tous les paliers de gouvernement qui en est un plutôt que les chevauchements; rien ou presque ne justifie qu'on s'élève contre les chevauchements, alors qu'il y a une foule d'arguments valables pour déplorer l'absence d'intervention directe.

Parler de double emploi, c'est esquiver la question selon moi. Voilà pourquoi je trouve que cette critique n'a aucun fondement. Il n'y a pas tellement de double emploi, à mon avis. Dans la mesure où il en existe, on peut facilement remédier au problème en agissant de bonne foi.

C'est sur une autre chose qu'il faut s'interroger, c'est–à–dire sur les pouvoirs qu'on entend confier aux provinces. Si ce projet est maintenu, comme cela semble être le cas jusqu'à maintenant, j'inviterais les parlementaires à être très prudents

[*Texte*]

devolution of powers. I'm suggesting ways that make sure that those people receiving administrative responsibilities actually are held to do them. If I'm the province getting them, then I have to carry them out.

Mr. DeVillers: On the issue of enforcement, we've been hearing the voluntary against the regulatory positions, from various witnesses. In order to try to get a handle on what we should do, we've been trying to find out what's been happening. We're having difficulty in getting any concrete evidence of what has been happening, and I suspect it's because very little has been happening in the area of enforcement. I'd like your comment on that, and also on the suggestions in the environmental networks paper that have been set out, the administrative penalties, the citizen suits and things of that nature.

Mr. Pannell: I've lost the first one. Can you just say that again?

Mr. DeVillers: It's just that very little seems to have been happening in the area of enforcement.

Mr. Pannell: And for very good reasons. First of all, change does not happen easily in Canada. We tend to be an incrementalist kind of place, and to enforce is a new thing. That's one reason.

Another is that some of the worst offenders are creatures of the province. In fact, the number one worst offender in this province is municipalities. They tend to be responsible for municipal waste lagoons and for dumps. You find dumps built on sand, beside lakes and rivers. You find the sewage lagoons similarly built on sand and on top of aquifers of importance.

What's the consequence of strong enforcement? It means the province has to spend a whole lot of money giving it to municipalities to clean up their act. It's not a very conducive situation for getting the province to enforce. You will typically find that municipalities get away with murder on these issues.

If you're going to treat your own very specially, you also have a problem in going far afield and treating everyone differently. We have a very bad situation in this province because it's hard now to do the right thing, even if the law says so, because you know the guy down the block might not do the right thing. He might save some money not doing the right thing. So you don't have this level playing field that everyone is searching for in industry, this fairness of costing, because of an absence of enforcement. It's a very serious problem, which continues.

Mr. O'Brien: Mr. Pannell, in regard to your comment about municipalities, it is unfortunate if that's the case. That speaks well to a strong federal presence, and it's nice to hear a witness here today say that.

[*Traduction*]

au sujet des pouvoirs qu'ils vont déléguer aux provinces. Selon moi, il y aurait moyen de s'assurer que les instances à qui l'on confiera ces responsabilités administratives s'en acquittent effectivement. Si les provinces héritent de ces responsabilités, elles devront se faire un devoir de s'en acquitter comme il se doit.

M. DeVillers: En ce qui concerne l'application de la loi, certains témoins ont dit favoriser les mesures volontaires, d'autres, la coercition. Pour pouvoir décider de l'orientation à donner à nos recommandations, nous avons essayé de vérifier comment les choses se passaient dans les faits. Or, nous avons eu du mal à trouver des preuves tangibles des mesures qui étaient prises, parce qu'il semble qu'on ne soit pas très exigeants en ce qui concerne l'application de la loi. J'aimerais savoir ce que vous pensez de cette question et connaître votre opinion au sujet des suggestions que les réseaux environnementaux nous ont soumises dans leur mémoire, plus précisément à propos des pénalités administratives, des poursuites judiciaires et ainsi de suite.

M. Pannell: Je n'ai pas saisi la première partie de votre question. Pourriez–vous la répéter?

M. DeVillers: Je disais simplement qu'on semble très peu exigeants en ce qui concerne l'application de la loi.

M. Pannell: Et pour de très bonnes raisons. Premièrement, il n'est pas facile de changer les comportements au Canada. Le Canada a plutôt eu tendance à être un pays où le développement pouvait se faire inconsidérément, et ce n'est que depuis peu qu'on a commencé à faire respecter l'environnement. Voilà pour une première raison.

Deuxièmement, ceux qui respectent le moins l'environnement sont justement les créatures des provinces. En fait les plus grands coupables des dommages environnementaux dans notre province sont les municipalités. Généralement, ce sont elles qui sont responsables des bassins d'évacuation d'eaux usées et des décharges. Or, certaines des décharges sont érigées en terrain sablonneux, à proximité des lacs et des rivières. C'est le cas aussi de certains bassins d'évacuation des effluents, qui sont situés juste au–dessus de réservoirs aquifères importants.

Qu'arrivera–t–il si l'on applique sévèrement la loi? Les provinces devront verser aux municipalités des montants énormes pour les amener à assainir l'environnement qu'elles ont elles–mêmes détérioré. Ce qui n'incitera aucunement les provinces à se montrer sévères. Habituellement, les municipalités font n'importe quoi impunément dans ce domaine.

Quand on accorde aux siens des privilèges, il devient vite difficile de traiter les autres différemment. Notre province est très mal placée, car il est maintenant difficile de se comporter correctement, même si la loi l'exige, quand on sait que le voisin ne respecte pas les règles. C'est parfois rentable de ne pas bien agir. Par conséquent, parce qu'il n'y a pas de mécanisme pour faire respecter la loi, l'équité tant recherchée dans l'entreprise en ce qui concerne l'application des règles du jeu et l'uniformité des coûts n'existe pas. C'est un très sérieux problème, qui se perpétue.

M. O'Brien: Monsieur Pannell, à propos de ce que vous avez dit au sujet des municipalités, il est malheureux qu'il en soit ainsi. Cela prouve qu'une forte présence fédérale s'impose. Il fait bon entendre une telle affirmation de la part d'un témoin ici aujourd'hui.

[*Text*] [*Translation*]

• 1225

My question, though, goes back to your analogy earlier about how you should just be the policeman if you are going to be the policeman on the environment, and so on. That's somewhat at odds with what we heard in either Toronto or Montreal—and I think it was Montreal—where one witness in particular was arguing for more flexibility around roles, that somebody ought to be able to an investigator and an inspector, that there ought to be flexibility between those two roles.

Do you simply disagree with that, or am I misinterpreting what you said in the first place?

Mr. Pannell: No, you have it exactly correct. I completely disagree with that. I know that is the way it presently works in most provinces. A consequence is that it's very hard for the guy who's trying to establish a personal relationship with company executives so that he can better get them to behave in conformity with the law to then say, now that I'm friends with him I'm supposed to charge him because he hasn't done the things he's supposed to. It doesn't work that way.

I don't have any trouble with flexibility of approach within the institution, but not within the individual. You should have a couple of individuals—I don't know what the number is, it depends on the size of the region and the degree of industry and what not—but you should have some people whose sole task is enforcement and some people whose task is to seek voluntary compliance. You can do that with whatever number of employees you have. It's a question of policy, not a question of people power.

Mr. O'Brien: It's getting to the point of resources, Mr. Pannell.

Mr. Pannell: Yes, but we don't have enough resources for the existing Department of the Environment today. They choose to use the resources in the unwise way of having no true enforcement agency.

The Chairman: Next is Mr. Adams, followed by Mr. Gilmour.

Mr. Adams: Brian, it's a pleasure to listen to you again.

The last time you were with us. . .you have argued environmental cases as far as the Supreme Court.

Mr. Pannell: No, that was Stewart Elgie.

Mr. Adams: Oh, Stewart Elgie. Sorry, I get the two of you confused.

I'm sure you can relate to the experience. It seems to me that words and phrases take on a life of their own. We were talking about sustainable development before; we're talking about harmonization now. You can see that my colleagues have a particular view of harmonization. I think industry has a view. It means something, so it's sort of a code. We were extremely interested in meeting the provincial ministers of the environment together in session and in their view, their very

Ma question, cependant, nous ramène à l'exemple que vous avez utilisé quand vous avez dit que s'il devait y avoir des policiers de l'environnement, il ne faudrait pas confier à ces personnes d'autre rôle que celui de policier, etc. Ce n'est pas tout à fait ce que nous avons entendu à Toronto ou à Montréal—je pense que c'était à Montréal—où un témoin a soutenu que les rôles devraient être moins limités, qu'un enquêteur devrait pouvoir inspecter de temps à autre et vice versa, et qu'il devrait y avoir moins de frontières entre les rôles.

Êtes–vous carrément contre cette idée, ou est–ce que j'interprète mal ce que vous avez dit?

M. Pannell: Non, vous avez bien saisi. Je suis tout à fait contre cette idée. Je sais que c'est ainsi que l'on fonctionne dans la plupart des provinces. Une conséquence de cette façon de voir est qu'il est extrêmement difficile pour un préposé qui essaie d'établir une relation de confiance avec les dirigeants d'une entreprise pour les amener à se conformer à la loi, d'aller ensuite les accuser, eux qui sont pourtant ses amis, de ne pas avoir agi correctement. Ce n'est pas ainsi que les choses devraient se dérouler.

Je ne vois rien de mal à ce qu'il y ait de la souplesse au niveau de l'organisme, mais non au niveau du préposé lui–même. On devrait avoir des équipes—j'ignore de combien de personnes elles devraient être composées au juste, car cela dépend notamment de la taille de la région et de son degré d'industrialisation—, expressément chargées d'exécuter la loi et d'autres, exclusivement chargées de chercher à obtenir l'adhésion volontaire aux règles. Les équipes n'ont pas besoin d'être considérables pour cela. C'est une question de politique et non une question de pouvoir donné aux employés.

M. O'Brien: Encore faut–il avoir les ressources, monsieur Pannell.

M. Pannell: Oui, mais nous n'avons pas assez de ressources pour les besoins du ministère de l'Environnement à l'heure actuelle. Le ministère préfère utiliser ses ressources à mauvais escient en ne se dotant pas d'un véritable organisme d'exécution de la loi.

Le président: Le prochain intervenant sera M. Adams, suivi de M. Gilmour.

M. Adams: Brian, je suis heureux de vous entendre à nouveau.

La dernière fois que vous êtes venu. . .vous nous aviez parlé de certaines causes environnementales qui avaient été portées jusqu'en Cour suprême.

M. Pannell: Non, c'était Stewart Elgie.

M. Adams: Oh, monsieur Stewart. Je m'excuse, je vous prends l'un pour l'autre.

Je suis sûr que vous vous rappelez du fait. Il me semble que les mots et les expressions finissent par s'imposer comme des objectifs en soi. Auparavant, nous parlions de développement durable, maintenant, nous parlons d'harmonisation. Vous pouvez voir que mes collègues ont leur conception propre de l'harmonisation. L'industrie aussi, à mon avis. Cette expression a le sens que chacun veut lui donner; c'est donc une sorte de code. Nous avons été ravis de rencontrer les ministres

[*Texte*]

particular not interpretation but instinctive reaction to the expression "harmonization".

To me, it has to do with national standards. I mentioned the Supreme Court. I wondered what you thought about the proposal that one approach to national standards—not federal, not provincial, not municipal, national standards—be to have some organization with teeth, which is not the Supreme Court but which is a bit like the Supreme Court, a bit like the International Joint Commission—which also appeared before us—except with teeth, that would in a sort of legal, maybe quasi-legal way, deal with some of these matters, deal with these national things.

Could you envisage such a body?

Mr. Pannell: Some kind of new administrative agency that had quasi-judicial powers.

Mr. Adams: Right. It would have not simply federal representation but also provincial and possibly municipal representation—whatever.

Mr. Pannell: It's hard to give a very concrete answer without a sense of the jurisdiction you'd give to it.

Mr. Adams: Legislation relating to environmental protection, that would be the sort of scope for it. It would be a kind of miniature Supreme Court dealing with environmental matters.

Mr. Pannell: I think it's a completely possible option in how you try to get any particular thing done. We have used it too frequently in other circumstances where it shouldn't have been the option chosen. It's hard to be precise, though, without. . . You're telling me this in a few seconds. All I could really say at this point is that it's certainly an option worthy of serious consideration.

• 1230

Mr. Gilmour: There are two concepts that basically scare the hell out of me when we start defining them in legislation. One is biodiversity, and I'm pleased that we've discussed it this morning. The other is the ecosystem approach.

My background is forestry. You can't get two forest ecologists to agree on where one ecosystem stops and another starts, so the concern I have is in the definition. Whatever definition we come up with, it will be agonized and it will probably be providing an awful lot of employment for you and your colleagues in going through this whole area.

Am I on the right track or do you see this as just being a red herring? I am really concerned about how we're going to define it, how it's going to be used by both sides of the issue.

Mr. Pannell: The reason it doesn't concern me is that I think there is, first of all, wide acceptance that near-state borders really aren't significant when it comes to environmental issues. If you have a mill such as one we have here in

[*Traduction*]

provinciaux de l'Environnement au cours de nos audiences et d'entendre leurs points de vue, leur interprétation toute personnelle ou plutôt leur réaction instinctive au sujet du concept d'«harmonisation».

Selon moi, l'harmonisation a quelque chose à voir avec les normes nationales. J'ai mentionné la Cour suprême. Je me demande ce que vous penseriez de l'idée de faire appliquer ces normes nationales—non pas fédérales, ni provinciales, ni municipales, mais nationales—par un organisme qui aurait des pouvoirs considérables, qui ne serait pas la Cour suprême, mais une instance similaire, un peu comme la Commission mixte internationale—qui a comparu devant nous—, sauf qu'elle aurait des pouvoirs considérables, qu'elle serait habilitée à trancher ces questions nationales sur un plan judiciaire ou peut-être quasi judiciaire.

Songeriez-vous à un tel organisme?

M. Pannell: Une sorte de nouvelle agence administrative qui aurait des pouvoirs quasi judiciaires?

M. Adams: Exactement. Cet organisme serait composé non pas uniquement de représentants fédéraux, mais de représentants provinciaux et peut-être même municipaux—je ne sais trop.

M. Pannell: Il est difficile de répondre précisément sans savoir au juste quels pouvoirs aurait cet organisme.

M. Adams: Il serait chargé d'exécuter la Loi sur la protection de l'environnement. Ses pouvoirs pourraient aller jusque là. Ce serait une sorte de Cour suprême miniature, qui serait saisie des questions environnementales.

M. Pannell: À mon avis, ce serait une option tout à fait possible, si l'on veut qu'il se fasse quelques chose. Par contre, nous avons trop souvent mis en place de tels organismes dans d'autres circonstances, quand il aurait fallu adopter une autre option. Il est difficile de préciser quoi que ce soit, sans. . . Vous me posez cette question à brûle-pourpoint. Tout ce que je peux vous dire pour le moment, c'est que c'est certainement une option qu'il vaudrait la peine d'examiner sérieusement.

M. Gilmour: Il y a deux notions qui m'apparaissent très délicates à définir dans une loi. La première concerne la biodiversité, et je suis heureux que nous ayons discuté ce matin et l'autre est la notion d'écosystème.

Ma spécialité, c'est la forêt. Il n'est pas possible d'amener deux écologistes forestiers à s'entendre sur les frontières entre les écosystèmes. Je suis donc très prudent quand il s'agit de définition. Quelle que soit celle que nous adopterons, elle sera une source de problèmes, et d'énormément de contrats pour vous et vos collègues, qui auront à en préciser le sens.

Mes craintes sont-elles fondées ou pensez-vous que c'est un faux-fuyant? Je suis vraiment inquiet de la façon dont ces notions seront définies et de l'utilisation qu'en feront leurs défenseurs comme leurs adversaires.

M. Pannell: Si cette question ne me préoccupe pas, c'est que je crois, tout d'abord, qu'on s'accorde généralement à dire que les frontières des quasi-états n'ont pas tellement d'importance quand il s'agit de problèmes environnementaux.

[*Text*]

Manitoba—the one up in Flin Flon in this case, which is a large mine and milling operation located almost smack dab on the Saskatchewan–Manitoba border—the border is inconsequential in dealing with environmental issues connected to that mill, except that there are now legal fictions meaningfully attached to the border. And when you say you want to talk about bioregions and biodiversity, among other things, all you want to do is start to make sure that the legal fictions we create are not now hindering environmental protection efforts.

I am not one who worries that new ideas, like biodiversity and bioregions, are going to become dominant over all the other social institutions we've created. This is not going to happen. Perhaps it's merely the difference between my experience as a man occasionally trying to get change in a system that doesn't protect the environment adequately, and a man seeing how many people try and how slow, how incremental it is and how many ways there are to maintain the status quo.

Your worry is that somehow a revolution will ensue by pursuing it. I just think it never is the revolutionary way, it is always the incremental way. So the question is really one of whether or not it will be constructed in such a way as to have any impact whatsoever. I think you and I would agree that we do want to protect that little bit of Saskatchewan that is going to be horrendously impacted if such an impact is caused, but we don't want the border merely to stand in the way. We can agree on that, so it's a question of how to do it. I'm quite confident that when how to do it is arranged, it's not going to mean a revolution for all other aspects of values of society.

Mr. Lincoln: I couldn't help sort of smiling to myself when I heard you. I think you said you lecture at the Natural Resources Institute. It must be very interesting to see how the students harmonize things when Professor Henley lectures before you or you after him.

Mr. Pannell: You're very swift to pick up on that.

Mr. Lincoln: You gave us a reference—the CN text, especially the one written by Karen Clark and Barbara Rutherford—in which there are several recommendations on harmonization and, also, especially on agreements relating to many things you've suggested, pre–publication, *Gazette* publication, but on a lot of public involvement as well, accountability to the public and to Parliament.

The reality today is that the CCME's harmonization effort has gone a long, long way. It's 80% done, if not more. There's a sort of debate going on as to whether there should be broad public consultation on this thing, that we should slow it down. What is your view about why we need speed? What is the big rush? Should we consult more openly?

[*Translation*]

La solution des problèmes environnementaux dans un chantier comme celui de Flin Flon au Manitoba, qui comporte une importante mine et une installation de broyage situées presque à cheval sur la frontière de la Saskatchewan et du Manitoba, n'a rien à voir avec la frontière, sauf qu'il faut en tenir compte à cause de cette friction légale qu'on appelle la frontière. Et quand on veut discuter de biorégions et de biodiversité, entre autres choses, on veut tout simplement commencer à s'assurer que les frictions juridiques que nous avons créées ne nuiront pas aux efforts que nous déployons pour protéger l'environnement.

Je ne suis pas de ceux qui craignent que les nouveaux concepts, comme ceux de la biodiversité et des biorégions, en viennent à avoir préséance sur toutes les autres institutions sociales que nous avons créées. Cela n'arrivera pas. Peut–être que c'est simplement parce que mon expérience m'amène à être de ceux qui veulent de temps à autre essayer de provoquer l'apparition de changements pour bien protéger l'environnement et non de ceux qui essayent de trouver des gens et des moyens pour maintenir le statu quo, ralentir le processus et poursuivre le développement inconsidérément.

Votre crainte, c'est qu'il y ait une révolution à un moment donné si l'on continue d'agir ainsi. Je pense simplement que ce n'est pas ainsi que se font les révolutions, les choses ne font toujours qu'empirer. La vraie question consiste donc à se demander si les mécanismes devront être conçus de manière à ce qu'il y ait des résultats. Vous comme moi, nous sommes d'accord pour protéger cette petite portion de la Saskatchewan qui va être dangereusement touchée s'il y a un dommage environnemental, mais nous ne voulons pas que la frontière constitue un obstacle à nos efforts. Nous pouvons nous mettre d'accord là–dessus. La seule question consiste donc à s'interroger sur les moyens. Je suis convaincu que, lorsque nous aurons convenu des moyens à prendre, il n'y aura pas de révolution dans tous les autres aspects des valeurs de la société.

M. Lincoln: Je ne puis m'empêcher de sourire en vous entendant. Je pense que vous avez dit que vous enseigniez au Natural Resources Institute. Ce doit être très intéressant de voir comment les étudiants réussissent à harmoniser les notions qu'on leur enseigne quand le cours du professeur Henley précède ou suit le vôtre.

M. Pannell: Vous avez été vite à saisir.

M. Lincoln: Vous nous avez référé à un document—le texte du CN, et plus particulièrement l'article rédigé par Karen Clark et Barbara Rutherford—, dans lequel on trouve plusieurs recommandations sur l'harmonisation et plus spécialement sur les ententes relatives aux nombreuses questions dont vous nous avez parlé, sur la pré–publication et la publication d'avis dans la *Gazette*, mais aussi sur une foule de moyens qu'on pourrait utiliser pour faire participer la population, ainsi que sur les comptes à rendre à la population et au Parlement.

Il faut dire qu'à l'heure actuelle, l'effort d'harmonisation du CCME est bien avancé. Il est à 80 p. 100 réalisé, sinon plus. On se demande actuellement dans certains milieux s'il devrait y avoir des consultations publiques et s'il y aurait lieu de ralentir le processus. Quels sont à votre avis les motifs qui nous incitent à nous sentir obligés d'aller vite. Qu'est–ce qui nous presse? La consultation devrait–elle être plus large?

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1235

Mr. Pannell: The answer to those things is that yes, we must. It's a good thing to have this discussion in Manitoba, because Manitoba provides a secretariat for the CCME. In many ways, Manitoba bureaucrats have a leadership role in the direction of the harmonization issues. One of those senior people appeared recently before a committee I sit on and gave an explanation of what's happening in the harmonization process.

In most of these issues, in terms of avoiding negative impact, they have not considered it at all, which I think is a very telling kind of situation. The people who are pushing harmonization down the road are not shoulder-checking, not checking to ensure that it's not a negative exercise they're engaged in instead of a positive exercise. That is an extremely meaningful situation.

Dick Stephens, who was the gentleman in question, didn't say they were not prepared to discuss those things. He said to talk to them and they would be willing to listen. But we haven't discussed them yet. That makes me focus on harmonization when I come before you to talk about CEPA. CEPA and the Environmental Assessment Act and fisheries and a few others are all the things they want to harmonize to death.

M. Pannell: Je pense que oui. Il est heureux que nous ayons cette discussion au Manitoba, car le Manitoba assure les services de secrétariat pour le CCME. À bien des égards, les fonctionnaires du Manitoba sont des chefs de file en ce qui concerne l'orientation que prennent les questions relatives à l'harmonisation. L'un de ces fonctionnaires chevronnés a comparu devant un comité auquel je siège et nous a expliqué où en était l'harmonisation à l'heure actuelle.

Pour ce qui est de la plupart des questions, touchant par exemple les moyens d'éviter les dommages, on en a pas encore discuté, ce qui est très révélateur, à mon avis. Ceux qui tiennent à l'harmonisation ne semblent pas pressés de vérifier si l'exercice dans lequel ils sont engagés n'est pas plus négatif que positif. C'est extrêmement révélateur.

Dick Stephens ce fonctionnaire chevronné dont je vous parlais, n'a pas dit que les ministres n'étaient pas prêts à discuter de ces choses. Il a dit de leur en parler et qu'ils accepteraient d'écouter. Mais nous n'en avons pas discuté encore. C'est pourquoi j'insiste sur la question de l'harmonisation quand je viens témoigner sur la LCPE. La LCPE et la Loi sur l'évaluation environnementale, de même que la gestion des pêches, entre autres choses, sont tous des éléments qu'ils tiennent mordicus à harmoniser.

• 1240

So yes, I think you should go very slow. If I'm right—and I'm quite convinced I am right—that we are juvenile in our environmental protection practices, why would we want to be that way forever? That may be the effect of this harmonization exercise.

Je pense donc que oui, il faudrait y aller très doucement. Si j'ai raison de dire—et je suis pas mal convaincu que c'est le cas—que nous sommes des novices dans nos façons de protéger l'environnement, pourquoi voudrions-nous que nos pratiques soient immuables? Il se pourrait que cette attitude soit l'effet de cet effort d'harmonisation.

Mrs. Kraft Sloan: Sometimes I think we approach harmonization and the resolution of so-called duplication problems because they're the easiest things to attack, and therefore we can be seen to be doing something. . .and not doing anything progressive. But that's just my way of thinking.

On the definition of toxic, a number of witnesses have expressed concern around that. I'm wondering if you can respond to that, in light of the fact that you said CEPA doesn't appear to be working or isn't working, and also in light of the effort we might be making around pollution prevention and how we could come up with a better definition of toxic.

Mme Kraft Sloan: Je me dis parfois que nous parlons d'harmonisation et de la nécessité de trouver des solutions à ce soi-disant problème de double emploi parce que ce sont les aspects auxquels il est le plus facile de s'attaquer, et pour donner l'impression qu'on agit. . .sans toutefois faire avancer les choses. Ce n'est qu'une opinion personnelle.

Au sujet de la définition des substances toxiques, un certain nombre de témoins ont exprimé des réserves sur cette question. Je me demande si vous avez une opinion là-dessus, puisque vous avez dit que la LCPE ne semble pas être efficace ou ne l'est pas et compte tenu aussi de ce que nous pourrions faire pour prévenir la pollution et mieux définir ce qu'est une substance toxique.

Mr. Pannell: It would be unfair for me to pretend too much ability to speak to that question today. It's not one I came prepared for. It's not one that I sat down and looked at the definition of closely.

I do know that in this large book there's a paper that focuses on the definition of toxic. It talks about the choice between whether you use quantities and the effect of quantities as the primary means of determining whether something is toxic, or whether you use the notion that something is inherently toxic in and of itself, and consequently its use in some environmental application becomes risky.

M. Pannell: Je serais malvenu de me prétendre habile à parler de cette question aujourd'hui. Ce n'est pas un sujet pour lequel je me suis préparé. Ce n'est pas une définition à laquelle j'ai réfléchi et que j'ai examinée de près.

Je sais que dans ce gros livre il y a un article qui insiste sur la définition des substances toxiques. Il y est question du choix entre la définition de ces substances principalement en fonction de leur quantité et de l'incidence de cette quantité dans l'environnement, et celle de leur toxicité intrinsèque et, partant, du risque que présente leur utilisation dans certaines applications environnementales.

[*Text*]

I don't have an opinion about that choice because I haven't cast my mind to it. It would be an unfair thing to pretend to.

The Chairman: Thank you very much. In conclusion this morning, it certainly was very stimulating to hear from you as well, Mr. Pannell. I will refrain from asking a question because we are running so late.

We will resume here at 1 p.m. with the Assembly of Chiefs, followed by the Environmental Council.

On behalf of the committee, I thank you very much.

Mr. Pannell: Thank you very much. I have brought, and will give to the secretary of the committee, a copy of another paper, which you may already have, called *An Environmentalist's Perspective on Harmonization*, which is another paper generated by a CEN kind of study group. If you haven't already seen it, it may prove useful.

The Chairman: You would like this to be circulated?

Mr. Pannell: Yes, please.

The Chairman: Thank you. The meeting is adjourned for lunch.

[*Translation*]

Je ne sais pas laquelle des deux devrait être retenue, parce que je ne me suis pas fait une idée bien arrêtée là–dessus. J'aurais tort de le prétendre.

Le président: Merci beaucoup. Je vous signale que pour conclure la séance de ce matin, il a certes été très stimulant de vous entendre vous aussi, monsieur Pannell. Je m'abstiendrai de vous poser une question parce que nous sommes trop en retard sur notre programme.

Nous allons reprendre nos travaux à 13 heures avec l'Assemblée des chefs, qui sera suivie du Conseil de l'environnement.

Au nom du Comité, je vous remercie beaucoup.

M. Pannell: Merci beaucoup. J'ai apporté avec moi un exemplaire d'un autre document que vous avez peut–être déjà, mais que je vais remettre au greffier. Ce document s'intitule: *An Environmentalist's Perspective on Harmonization*. Je vous remets aussi un autre document produit par un groupe d'étude du RCE. Si vous n'avez pas ce document, il pourrait vous être utile.

Le président: Vous voudriez qu'on les fasse circuler?

M. Pannell: Oui, s'il vous plaît.

Le président: Merci. Nous interrompons nos travaux pour le déjeuner.

AFTERNOON SITTING

SÉANCE DE L'APRÈS–MIDI

• 1309

The Chairman: Our next witness is Chief Eli Mandamin. He is accompanied by Laurie Montour, Merrell–Ann Phare and Kim Wong. We welcome all three of you and we are glad you were able to come.

Chief Eli Mandamin (Iskatewizaagegan Independent First Nations, Centre for Indigenous Environmental Resources): I would like to say good afternoon to everybody. What I want to start off with is something that as a representative from my community, is part of my mandate, to continue to try educate and also to share some of the things that we have to do culturally.

One of the things I didn't have an opportunity to do this morning was to smudge the document that I will be presenting to you this afternoon. It comes from an area where our people normally, traditionally, pass on things orally. We're trying very hard to learn and also to be part of society today. Unfortunately, society today operates on paper and this is something new in our culture. While it has been here for quite some time, we're just starting to adjust to it.

The recommendations and the guidance that we get are spiritual, and that is the reason why I have to take the time to smudge these documents and also speak in my language to talk for the documents and to talk for the reason why I am here to present to you this issue on the environment today.

[*Witness continues in native language*] Thank you, ladies and gentlemen.

Le président: Notre prochain témoin sera le Chef Eli Mandamin. Il est accompagné de Laurie Montour, de Merrell–Ann Phare et de Kim Wong. Nous vous souhaitons la bienvenue à tous les trois et sommes ravis de constater que vous avez pu vous libérer pour venir témoigner.

Le chef Eli Mandamin (Iskatewizaagegan Independent First Nations, Centre for Indigenous Environmental Resources): Bon après–midi à vous tous. Je vous signale pour débuter qu'en tant que représentant de ma collectivité, on m'a confié entre autres le mandat de continuer à essayer d'éduquer les gens et de vous renseigner sur certaines des pratiques propres à notre culture.

Une des choses que je n'ai pas eu le temps de faire ce matin, c'est de purifier le document que je vais vous présenter cet après–midi. Il vient d'une région où les gens se transmettent normalement et par tradition leurs enseignements de vive voix. Nous faisons énormément d'efforts pour nous familiariser avec vos méthodes et nous intégrer à la société d'aujourd'hui. Malheureusement, la société moderne fonctionne avec des documents et, dans notre culture, nous ne sommes pas habitués à cette pratique. Même si cette pratique a cours ici depuis pas mal de temps, nous ne faisons que commencer à nous y adapter.

Les recommandations et les conseils que nous recevons sont d'ordre spirituel. Je vais donc prendre le temps de purifier ces documents. J'utiliserai également ma langue pour en parler et vous expliquer pourquoi je suis ici pour vous présenter aujourd'hui cet exposé sur l'environnement.

[*Le témoin poursuit son témoignage dans sa langue autochtone*] Merci, mesdames et messieurs.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1310

Mr. Lincoln: What language do you speak?

Chief Mandamin: Ojibway.

Today, ladies and gentlemen, I'm here with Merrell–Ann Phare and Kim Lee Wong. On behalf of both my community, Iskatewizaag-egan Independent First Nation, and the Centre for Indigenous Environmental Resources, I would like to thank the standing committee for this opportunity to present our views relating to the CEPA review currently under way.

Grand Chief Phil Fontaine of the Assembly of First Nations, who is the national co–chair of CIER, regretfully is unable to attend today, but I will be relaying his comments and concerns to you as well.

I would like to preface this presentation with a reminder that the comments and concerns expressed today are preliminary in nature. While they of course build on the presentation made on behalf of CIER by Ms Laurie Montour of Akwesasne on October 20, 1994, CIER's full analysis will be presented to the standing committee in February 1995. For your assistance I have included an information statement on CIER with each copy of our presentation.

With that, I would like to take a moment to introduce my community. I have been chosen by 85% of the electorate in my community, and I have been there for five years now. We are situated in the Lake of the Woods area, which is two hours east of here, on the Manitoba–Ontario border. I want to tell you a little bit about how much my community has accomplished and also how far we need to go yet.

For some people here who might be from Winnipeg, Winnipeg has been extracting water from my community for the last eighty years, and this has made our livelihood quite difficult. It was an agreement between Ontario and Manitoba, and this eighty–year agreement expires in 1995. It has been quite a difficult eighty years for my community to have such a large city taking water from one end of our lake.

At one time our lake was isolated, but when the intake was built to accommodate Winnipeg, rapids were built to connect us to Lake of the Woods. There has been no recognition of people living inside that lake, especially us. We are the majority who still live in that lake. I just wanted to mention this, because when you talk about environment, you're talking about a lot of dynamics that have affected us in the last eighty years in accommodating the city of Winnipeg.

Also, economically we have been stopped by provincial policies from carrying out our traditional way of life. Twelve years ago we were asked to accept a moratorium—and we weren't asked if we agreed with it or not, but they went ahead anyway—to stop us from fishing.

Well, 80% of our community lived on fishing, because that's the way we've always built our livelihoods. We never received anything in return for the livelihood that was taken away from us. We have never received anything in return for allowing the intake to be in our area.

M. Lincoln: Quelle langue parlez–vous?

Chef Mandamin: L'ojibway.

Aujourd'hui, mesdames et messieurs, je suis accompagné de Merrell–Ann Phare et de Kim Lee Wong. Au nom de ma collectivité, la Première nation indépendante d'Iskatewizaagegan et du Centre for Indigenous Environmental Resources, je voudrais remercier le Comité permanent pour cette occasion de présenter notre point de vue au sujet de l'examen de la LCPE actuellement en cours.

Le grand chef Phil Fontaine de l'Assemblée des Premières nations, qui est coprésident national du CIER, n'est malheureuse-ment pas en mesure d'être ici aujourd'hui, mais je vous transmettrai également ses commentaires et ses préoccupations.

Avant de commencer mon exposé, je préciserai que les commentaires et préoccupations que j'exprimerai aujourd'hui ont un caractère préliminaire. Ils s'appuient bien sûr sur l'exposé que M^me^ Laurie Montour d'Akwesasne a présenté au nom du CIER le 20 octobre 1994, mais le CIER ne présentera son analyse complète au Comité permanent qu'en février 1995. Pour compléter votre information, j'ai joint à chaque exemplaire de notre exposé un document présentant le CIER.

Cela dit, je vais prendre un instant pour vous présenter la collectivité que je représente depuis maintenant cinq ans, 85 p. 100 de ses membres ayant voté en ma faveur. Nous vivons dans la région du Lac des Bois, qui se trouve à deux heures à l'est d'ici, à la frontière entre le Manitoba et l'Ontario. Je vous dirai quelques mots au sujet de ce que nous avons réalisé ainsi que de ce qu'il nous reste à faire.

Certains d'entre vous sont peut–être originaires de Winnipeg, ville qui puise de l'eau chez nous depuis 80 ans, nous rendant ainsi la vie fort difficile. Cela fait suite à une entente de 80 ans intervenue entre l'Ontario et le Manitoba qui expire en 1995. Le fait qu'une ville aussi grande prenne de l'eau à une extrémité de notre lac a fait de ces 80 années une période bien difficile pour nous.

Notre lac était jadis isolé, mais lorsque la prise d'eau a été construite pour répondre aux besoins de Winnipeg, des rapides ont été aménagés pour nous relier au Lac des Bois. Personne n'a tenu compte des gens qui vivent dans ce lac, notamment nous. Nous représentons la majorité des habitants de cette région. Je voulais simplement le signaler parce que, quand on parle de l'environnement, on parle aussi des nombreuses conséquences de ce service rendu à la ville de Winnipeg dont nous souffrons depuis 80 ans.

Du point de vue économique, les politiques de la province nous ont également empêchés de vivre conformément à nos traditions. Il y a 12 ans, on nous a demandé d'accepter un moratoire—et on ne nous a même pas demandé notre accord, il a été imposé unilatérale-ment—pour nous empêcher de pêcher.

Eh bien, 80 p. 100 d'entre nous vivaient de la pêche, parce que c'est ainsi que nous avons toujours gagné notre vie. Nous n'avons jamais reçu aucune compensation pour ce gagne–pain dont on nous a privé. Nous n'avons jamais reçu aucune compensation pour avoir autorisé l'installation de cette prise d'eau dans notre région.

[*Text*]

[*Translation*]

• 1315

I'm glad to be making this presentation here today, because I'm in a predicament back home, where I believe the Ontario Ministry of Natural Resources has submitted a request to its legal department to lay charges against my community, including myself, regarding fishing.

One of the problems we've had is that we've sat with the Ontario government on an experimental program on fishing for the last seven years. I believe in my people and I believe them when they say they understand the cycle of fishing. As a nine–year–old I became involved in fishing.

At this point I'm very excited about the route my community's taking, that the experimental program has meant nothing to us. When we go to these meetings and bring our indigenous knowledge, our knowledge of the lake—we live there—it doesn't mean anything to the Ontario government. They would rather stick to the scientific facts. They're not at all trying to integrate them. It has led us nowhere, except keeping my people on welfare.

So this year my people decided they're not going to roll over to provincial policies any more. They are going to continue to fish. That's why, as I stated, there possibly could be charges laid in my community in regard to fishing. I'll be touching on that a little more in this presentation.

With that background, I would like to make it perfectly clear that we are not against protecting the land, nor are we against the Canadian Environmental Protection Act, in principle. This is first and foremost the message we wish to convey. What we do want, however, is recognition of our rights to protect our land under the authority of our inherent jurisdiction of first nations.

In this regard, we require two things: first, recognition of our inherent authority without having to go through battles with provincial and federal government departments who refuse to acknowledge it; and second, improvement of our capability to protect our lands. I will speak on the second point first.

We see it as our responsibility to take care of the earth given to us by the Creator. In return for what has been given to us, our authority comes from the Creator. From our use and occupancy of the land, from the formal institutions of our age–old governments, from our knowledge of the land, this is a fundamental perspective from which we view ourselves, our communities and our place in this country we share. The struggle facing us today results from the basic difference in perspective between the native and non–native connections to the land.

It is this connection to the land, which your legislation does not recognize, that makes it difficult for us to accept it as our legislation. CEPA could become a tool for us to assist Iskatewizaagegan to protect our lands, air, and water in our traditional territory. It contains provisions that may be supportable by first nations and may be adopted by us to avoid reinventing the wheel as we develop our own standards for environmental protection. However, the problem with it is that

Je suis heureux de faire cet exposé ici aujourd'hui, car j'ai bien des difficultés dans mon village :le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario a, à ma connaissance, demandé à son service juridique d'engager des poursuites contre nous, y compris contre moi, au sujet de la pêche.

L'un de nos problèmes est que, depuis sept ans, nous parlons avec le gouvernement de l'Ontario d'un éventuel programme expérimental sur la pêche. J'ai confiance dans les gens de mon peuple et je les crois quand ils me disent qu'ils comprennent le cycle de la pêche. J'ai commencé à pêcher à l'âge de neuf ans.

En ce moment, je suis très content de voir que les membres de ma communauté sont d'avis que le programme expérimental ne nous a rien apporté. Lorsque nous allons à ces réunions et que nous faisons part de notre connaissance indigène du lac—nous y vivons—, le gouvernement de l'Ontario n'en a cure. Il préfère s'en tenir aux faits scientifiques. Il n'essaie pas du tout d'intégrer ce que lui disons. Cela ne nous a rien apporté de bon, sinon nous forcer à rester des assistés sociaux.

Cette année, les membres de ma collectivité ont décidé de ne plus se plier aux décisions du gouvernement provincial. Ils vont continuer à pêcher. Voilà pourquoi, comme je l'ai dit, des poursuites vont peut–être engagées contre nous à ce sujet. Je reviendrai un peu plus longuement là–dessus dans la suite de mon exposé.

Vu ces circonstances, je voudrais que vous compreniez bien que nous ne sommes pas du tout, en principe, opposés à la protection des terres, ni à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Voilà, d'abord et avant tout, le message que nous souhaitons vous transmettre. Nous voulons toutefois que soient reconnus nos droits à protéger notre terre en vertu de la compétence inhérente des Premières nations.

À cet égard, il faut deux choses: premièrement, qu'on reconnaisse notre compétence inhérente sans que nous ayons à nous battre avec les ministères provinciaux et fédéraux qui refusent de la reconnaître; et deuxièmement, que nous puissions être mieux à même de protéger nos terres. Je parlerai d'abord de ce deuxième point.

Nous nous considérons responsables de la terre que nous avons reçue du Créateur. En conséquence, c'est de lui que nous vient notre compétence à cet égard. Nous utilisons et nous occupons ce territoire, nous avons des institutions officielles émanant de nos gouvernements, qui remontent à l'origine des temps, nous connaissons ce territoire; voilà ce qui détermine fondamentalement la façon dont nous considérons notre rôle, celui de nos villages, et la place que nous occupons dans ce pays que nous partageons avec vous. Le conflit actuel est dû à la différence fondamentale entre les façons dont les autochtones et les non–autochtones considèrent leurs rapports avec la terre.

C'est ce rapport avec la terre, que votre législation ne reconnaît pas, qui fait qu'il nous est difficile de reconnaître celle–ci comme s'appliquant à nous. La LCPE pourrait devenir un instrument nous permettant, à Iskatewizaagegan, de protéger nos terres, notre air et notre eau dans notre territoire traditionnel. Elle contient des dispositions que peuvent appuyer les Premières nations et que nous pourrions adopter pour éviter d'avoir à réinventer la roue au fur et à mesure de nous

[*Texte*]

it immediately limits options and does not provide the necessary flexibility to accommodate first nation reality.

[*Traduction*]

élaborons nos propres normes de protection de l'environnement. Toutefois, elle nous pose un problème. Elle limite immédiatement nos options et n'est pas assez souple pour tenir compte des réalités des Premières nations.

• 1320

In doing so it perpetuates the lack of capacity that has resulted from the constant insufficiency of resourcing to first nation communities, resourcing critical to being able to deal effectively with the protection of our environment. I will attempt to give some general points on this in the next part of my presentation.

De ce fait, elle perpétue notre manque de moyens qui est dû lui–même à l'insuffisance constante des ressources accordées aux Première nations et sans lesquelles il nous est impossible d'assurer efficacement la protection de notre environnement. Je vais m'efforcer de donner des explications générales à ce sujet dans la partie suivante de mon exposé.

CEPA is primarily an administrative, scientific process to manage pollutants; therefore it immediately excludes the ongoing involvement of those who are non–scientists, such as myself. The legislation needs to contemplate development of community involvement initiatives such as training in the area of standards, monitoring, and enforcement. By doing long–term monitoring in more locations and more often, local first nations can build their own database for air, water, and soil quality, and thereby be more prepared to react in the event of subtle changes in the environment or drastic changes such as spills.

La LCPE est principalement un système administratif et scientifique de gestion des polluants; elle exclue donc d'emblée la participation permanente de ceux qui, comme moi, ne sont pas des scientifiques. Il faut que cette loi puisse encourager les initiatives de participation communautaire, notamment la formation en ce qui concerne les normes, le contrôle et l'application de ses dispositions. En effectuant un contrôle à long terme plus souvent et à plus d'endroits, les Premières nations locales peuvent constituer leur propre base de données concernant la qualité de l'air, de l'eau et du sol, et se trouver ainsi mieux à même de réagir en cas de légères modifications de l'environnement ou de changements brutaux comme un déversement de produits toxiques.

I will give you an example from my own community. We have a dozen commercial fishermen. Not too long ago we had up to thirty families out on the water taking fish. These fishermen collectively have more information than the biologists who are paid by the provincial and federal governments to manage the environment and natural resources. The fishermen can tell you where the water currents are, how the water quality has changed by the season or over the years, and where the islands are or aren't, regardless of what maps say.

Je vais vous donner un exemple concernant ma communauté. Nous avons une douzaine de pêcheurs commerciaux. Il n'y a pas très longtemps, nous avions jusqu'à 30 familles qui allaient pêcher. Tous ensemble, ces pêcheurs ont plus d'informations que les biologistes payés par les gouvernements provincial et fédéral pour gérer l'environnement et les ressources naturelles. Les pêcheurs peuvent vous dire où sont les courants, comment évolue la qualité de l'eau d'une saison et d'une année à l'autre et où il y a ou non des îles, indépendamment de ce qu'indiquent les cartes.

Our young kids go out hunting and trapping after school and could tell you about the atmospheric, soil, or wildlife changes that might not be evident, except with sophisticated sorts of equipment, if scientists knew where to look in the first place. You see, these people are our monitoring equipment. They do it for free and for the most part they probably do not realize what vast knowledge they have because it is unappreciated. Imagine what could be done by tapping into this knowledge, encouraging our young people also to use scientific measurements to add to it or to fill the gaps that cannot be readily observed by those on the land.

Nos jeunes pratiquent la chasse et le piégeage après l'école et ils pourraient vous signaler les changements concernant l'atmosphère, le sol ou la faune que les scientifiques auraient du mal à identifier sauf s'ils utilisaient du matériel très perfectionné, et encore faudrait–il qu'ils sachent où regarder. Voyez–vous, ces gens–là représentent notre matériel de contrôle. Ils le font gratuitement et la plupart d'entre eux ne se rendent sans doute pas compte des vastes connaissances qu'ils possèdent car elles ne sont pas évaluées à leur juste valeur. Imaginez ce que l'on pourrait faire en puisant dans ce réservoir de connaissances et en encourageant nos jeunes à prendre également des mesures scientifiques pour compléter leurs observations ou ajouter des informations qu'on ne peut pas obtenir directement sur le terrain.

We already have one young woman who is trained under the MNR Native Natural Resource Technician Program, but who unfortunately does not work for us because of lack of funding. Our neighbouring reserve, Big Grassy, also has a

Nous avons déjà une jeune femme qui a reçu une formation dans le cadre du Programme des techniciens autochtones de ressource naturelle du MRN, mais elle ne travaille malheureusement pas pour nous car nous manquons d'argent.

[*Text*]

biologist on staff, but she is their recreation director, because there are no funds or programs for first nations to conduct their own monitoring or carry out other parts of protection. I note that this would be the case regardless of the legislative regime ultimately being followed.

Yet as we speak we are threatened with being charged by the province for fishing beyond their imposed quota, because they define conservation according to some mathematical formula, according to some samples in a nearby lake. Even the advice of our fishermen who helped the biologists with the sampling was ignored.

Our methods of conservation on our land and in our waters will probably be decided upon by a judge who is neither a biologist nor an aboriginal person experienced in traditional knowledge of our ecosystem, in a white court system that automatically acknowledges the superiority, reliability, and acceptability of non–native scientific facts. This is entirely unacceptable to my community and also to the communities on whose behalf I have been authorized to speak through CIER membership.

• 1325

It must be acknowledged that your science is only part of the solution for us. Unlike most Canadians, first nations are uniquely dependent and linked to the earth. When the earth becomes sick, which is happening, we become unhealthy as well. Our physical health is uniquely and critically dependent on the natural ecosystem around us, and so is our spiritual, mental, psychological health. To fail in protecting the life of the earth is to fail in protecting our own lives and those of our children.

Yet we are unable to protect as we know how because of your concept of land ownership, growth, and jurisdiction, and your standards of protection, which you say must govern our behaviour. This alienation has resulted in a malnutrition of body and spirit, and this threatens our very existence.

As we speak, the fishermen view with awe the age–old return of whitefish to spawn in the waters before freeze–up. The English name for our community of Shoal Lake adequately describes our waters, since the shoals are where the fish come to lay their eggs to continue life for the next generation.

These fish—whitefish, walleye, and jackfish, among others—are our food. Yet one of our fishermen describes jackfish from one of our lakes as being 90% infected by parasites. We find fish with ugly growths outside and inside them. We don't know what the growths are from: disease, parasites, chemicals, or metals. We are told to ignore the ugliness and its source by simply tossing the fish away or cutting out the growth.

[*Translation*]

Notre voisine, la réserve Big Grassy, emploie également une biologiste, mais à titre de directrice des loisirs, car il n'y a pas de fonds ni de programme permettant aux Premières nations d'effectuer elles–mêmes leur propre contrôle ou d'exécuter d'autres activités reliées à la protection. Je signale qu'il en irait ainsi quel que soit le régime législatif qui sera finalement adopté.

Toutefois, au moment même où nous parlons, la province menace de nous poursuivre parce que nous avons dépassé le quota de pêche qu'elle nous a imposé et parce qu'elle définit la conservation en fonction de je ne sais quelle formule mathématique et de je ne sais quels échantillons prélevés dans un lac voisin. On n'a même pas tenu compte des conseils donnés par nos pêcheurs qui avaient aidé les biologistes à prélever les échantillons.

Les méthodes de conservation utilisées sur nos terres et dans nos eaux seront probablement déterminées par un juge qui n'est ni biologiste ni Autochtone ayant l'expérience et les connaissances traditionnelles de notre écosystème. Et cela se fera dans le système judiciaire des Blancs qui reconnaît automatiquement la supériorité, la fiabilité et l'acceptabilité des faits scientifiques qui ne sont pas d'origine autochtone. C'est totalement inacceptable pour ma communauté ainsi que pour celles qui font partie du CIER que je suis habilité à représenter.

Il faut reconnaître que votre science ne représente pour nous qu'une partie de la solution. Contrairement à la plus grande partie de la population canadienne, les Premières nations ont des rapports uniques de dépendance et de liens avec la Terre. Quand la Terre tombe malade, comme c'est le cas maintenant, notre santé se détériore également. L'écosystème naturel qui nous entoure joue un rôle unique et essentiel en ce qui concerne notre santé physique ainsi que notre santé spirituelle, mentale et psychologique. L'incapacité à protéger la vie de la Terre est synonyme de l'incapacité à protéger notre propre vie et celle de nos enfants.

Or, nous ne sommes pas en mesure d'assurer cette protection comme nous savons le faire à cause de votre conception de la propriété foncière, de la croissance et de la répartition des pouvoirs ainsi que de vos normes de protection qui, d'après vous, doivent régir notre comportement. Cette aliénation a entraîné une malnutrition physique et spirituelle qui menace notre existence même.

Au moment où nous parlons, le retour des corégones qui, depuis toujours, viennent frayer dans nos eaux avant la prise des glaces impressionne fortement nos pêcheurs. Le nom anglais de l'endroit où nous vivons, Shoal Lake, décrit bien nos eaux, car c'est en effet sur les Shoals, c'est–à–dire les hauts fonds, que les poissons viennent pondre leurs oeufs pour que la vie continue avec la prochaine génération.

C'est de ces poissons—le corégone, le doré et le grand brochet, entre autres—que nous nous nourrissons. Or, d'après un de nos pêcheurs, les brochets de l'un de nos lacs sont infectés à 90 p. 100 par des parasites. Nous trouvons des poissons avec des excroissances très laides à l'extérieur comme à l'intérieur de leurs corps, dont nous ne connaissons pas la cause: maladies, parasites, produits chimiques ou métaux. On nous dit de ne pas nous soucier de cette laideur et de son origine et de jeter simplement ces poissons ou d'enlever ces excroissances.

[*Texte*]

To my understanding, ugliness is what you would call an environmental indicator. It is a symptom that it is not well. I, for one, hesitate to eat deformed fish; I'm sure you would too.

Our concerns were not taken seriously until recently when an independent laboratory at McGill University agreed to examine the fish. However, that is still a stopgap measure. It does not truly answer what is wrong with the fish, where the problem originates, or what can be done to stop it.

I understand problems such as these are dealt with under CEPA using the concept of risk assessment. What I know about the concept of risk assessment is that it is largely a guessing game. Little work is done on risk assessment to humans from fish and wild meat consumption, and, more specifically, to native people in Canada.

The *Guide to Eating Ontario Sport Fish* is faced with the almost impossible task of estimating how much fish a person can eat without taking in too many contaminants, thereby affecting his own health and that of future generations. This is despite the fact that not only my community, but many communities Grand Chief Fontaine and CIER speak for, take their fish from areas in which the fish are not even tested.

Furthermore, despite the promise of CEPA to assess the contaminant risk to humans, the process used is for average Canadian exposure. The fish intake of my community is way above average. We don't know how the fish came to be contaminated, so we are unable to protect ourselves.

• 1330

Given the high birth rate, the many children, the many females of our reserve, we need good data on these subgroups of people, who may be at higher risk because of higher growth or body fat. These questions must be answered.

It is clear to us that our survival is dependent on the revision of the sustainable livelihood economy, largely resource based, which moves sharply away from the current welfare-based economy. The capacity must be created within our communities to be able to address the environmental concerns that we know are affecting our lives, the lands, waters, and air. Part of this lack of capacity flows from the denial of first nations' legal and ethical right to revenue derived from the environment, revenue that currently goes to other governments, lease-holders, and private individuals.

When we agreed to share the land with the Europeans—and I say "share", not "surrender"—this also meant sharing the resources. The disparity in wealth between the original people of the land from which the resources are extracted and the rest of the Canadians has contributed significantly to the general and environmental situation facing first nations and is clearly inadequate. That must be rectified.

[*Traduction*]

Pour moi, cette laideur constitue ce que vous appelleriez un indicateur environnemental. C'est un symptôme montrant que quelque chose ne va pas. Personnellement, j'hésite à manger un poisson déformé; je suis sûr que vous hésiteriez, vous aussi.

On ne prenait pas nos inquiétudes au sérieux jusqu'à ce que, récemment, un laboratoire indépendant, de l'Université McGill, accepte d'examiner ces poissons. Ce n'est toutefois qu'un pis aller, car cela ne nous dit pas vraiment de quoi sont victimes les poissons, à quoi est dû le problème ou ce qu'on peut faire pour y mettre un terme.

Je crois que la LCPE prévoit de régler les problèmes de ce genre en utilisant le concept de l'évaluation des risques qui, à ma connaissance, laisse une grande place au hasard. On ne fait guère de recherches pour évaluer les risques que la consommation de viande et de gibier pose pour les êtres humains et, plus particulièrement, pour les autochtones du Canada.

Le *Guide pour la consommation du poisson-gibier de l'Ontario* doit s'acquitter de la tâche presque impossible d'évaluer combien on peut consommer de poisson sans absorber trop de contaminants, en compromettant ainsi sa propre santé et celle des générations futures. Il en est ainsi bien que les gens de ma communauté, et de nombreuses autres que représentent le grand chef Fontaine et le CIER, pêchent dans des zones où le poisson n'a même pas été testé.

En outre, bien que la LCPE ait promis d'évaluer le risque de contamination pour les êtres humains, la méthode utilisée mesure l'exposition moyenne au Canada. Notre consommation de poisson est très supérieure à la moyenne. Nous ne savons pas comment le poisson a été contaminé et nous ne pouvons donc pas nous protéger.

Étant donné notre taux de natalité élevé, le grand nombre d'enfants et de femmes qu'il y a dans notre réserve, nous avons besoin de données valables sur ces sous-groupes de gens qui sont peut-être exposés à un risque plus élevé parce que leur corps est en pleine croissance ou contient une plus grande proportion de graisse. Il faut répondre à ces questions.

Il est clair pour nous que, pour survivre, nous devons revenir à une économie d'autosuffisance viable fondée dans une large mesure sur les ressources naturelles en tournant résolument le dos à notre mode de vie actuel basé sur l'assistance sociale. Nous devons avoir les moyens nécessaires pour remédier aux problèmes environnementaux qui, nous le savons, mettent en danger notre vie, nos terres, nos eaux et notre atmosphère. Ces moyens nous manquent notamment parce que les Premières nations se voient refuser le droit légal et moral d'avoir un revenu tiré de l'environnement, revenu qui va actuellement à d'autres gouvernements, aux détenteurs de baux et à des particuliers.

Quand nous avons accepté de partager notre terre avec les Européens—et je dis bien «partager» et non pas «abandonner»—, cela impliquait également le partage des ressources. La disparité entre la richesse des premiers habitants de la terre dont on extrait des ressources et celle du reste de la population canadienne est l'une des principales causes de la situation générale des Premières nations et de celles de leur environnement. Cette disparité est manifestement inacceptable et il faut y remédier.

[*Text*]

I would refer you to my first point, about the inherent authority of first nations in the area of environmental protection. While all my points so far may seem to be conveying the message that we accept a separate environmental scheme for first nations, different from that for the rest of Canadians, it is true, but only partly true.

It is true that we will ultimately create the regime that will result in a level of environmental protection greater and more holistic than that applied across non–native Canada. But this is not true when we consider our collective vision. This land of Canada is, whether we like it or not, and regardless of past truths, now the land of all of us, which we all must share. As such, we are truly inseparable. Regardless of the boundaries we have drawn, what you do affects me and my children, and vice versa.

Natives and non–natives are part of one ecosystem in Canada, and Canada is part of the large global ecosystem. It is our vision that we will share the responsibility to create a healing and sustainable approach. Where we diverge is that your approach does not work for us, and we possess and must exercise our inherent right to decide for ourselves how to create our own sustainability.

In the process to reform environmental protection for the first nation territory, we envision three stages. The first stage reflects on the current situation, in which the capacity of first nations in the area of comprehensive, long–term environmental protection is limited. Moving through this stage will be accomplished through training, education, and provision of capital assistance. In this, we need your commitment of support.

The second stage, to my mind, is characterized by transitional bilateral agreement–making initiatives between first nations and the federal government and also between first nations and the provinces. These transitional framework–type agreements would deal with the systematic transfer of the exercise of jurisdiction for all facets of environmental protection and would encompass the minimum standards and enforcement capabilities of the relevant jurisdiction. These agreements should be negotiated immediately and can also deal with the capacity–building issues that characterize the current situation.

The third and final stage is represented by first nations' complete exercise of their inherent—that is, non–delegated—jurisdiction, and full capacity to create, implement, enforce, and monitor all aspects of environmental protection on reserves. At this point it is likely that our standards and methods applied will be higher, more rigorous, and of a different focus from that currently dealt with in existing legislation.

To conclude, we are calling for a creative, equitable and justifiable way of accomplishing a truly sustainable future for all Canadians. For us, this means a solution that considers the uniqueness of first nations experience and situation and that does not insult native government integrity.

[*Translation*]

Je vous rappellerais ce que j'ai dit au début à propos de l'autorité inhérente des Premières nations en matière de protection de l'environnement. Tout ce que j'ai dit jusqu'à présent peut paraître vouloir dire que nous acceptons pour les Premières nations un système environnemental différent de celui qui s'appliquerait au reste de la population canadienne; c'est vrai, mais seulement partiellement.

Il est vrai que nous allons finir par créer un régime qui permettra d'assurer une protection de l'environnement plus importante et plus holistique que celle qui s'applique à l'ensemble du Canada non autochtone. Mais cela n'est pas vrai du point de vue de notre vision collective. Le Canada est maintenant, qu'on le veuille ou non et sans tenir compte des vérités du passé, notre pays à tous, nous devons tous le partager. De ce fait, nous sommes véritablement inséparables. Quelles que soient les frontières que nous avons tracées, ce que vous faites a des répercussions sur mes enfants et moi, et inversement.

Les autochtones et les autres font partie de l'écosystème canadien et le Canada fait partie du vaste écosystème mondial. Ce que nous souhaitons, c'est partager la responsabilité de trouver une façon durable de remédier aux problèmes. Nos points de vue divergent toutefois car votre méthode ne nous convient pas et nous possédons le droit inhérent de décider comment créer un système durable qui nous soit propre.

Le processus de réforme de la protection de l'environnement pour les territoires des Premières nations devra selon nous comporter trois phases. La première se situe dans le cadre de la situation actuelle caractérisée par la capacité limitée des Premières nations à assurer une protection complète et à long terme de l'environnement. La réalisation de cette phase se fera par le biais de la formation, de l'éducation et de la mise à notre disposition d'une aide financière. Pour cela, il faut que vous vous engagiez à nous aider.

La deuxième phase, selon moi, est une phase de transition caractérisée par l'élaboration d'ententes bilatérales entre les Premières nations et le gouvernement fédéral ainsi qu'entre les Premières nations et les provinces. Ces accords–cadre de transition porteraient sur le transfert systématique de l'exercice des pouvoirs concernant tous les aspects de la protection de l'environnement et ils couvriraient les normes minimales et les capacités d'exécution des pouvoirs correspondants. Il faudrait négocier immédiatement ces ententes qui peuvent aussi porter sur les possibilités de renforcement de nos compétences adaptées à la situation actuelle.

Au cours de la troisième et dernière phase, les Premières nations pourront exercer sans entraves leurs compétences inhérentes—c'est–à–dire non déléguées—et leur pleine capacité à élaborer, mettre en oeuvre, faire respecter et contrôler tous les aspects de la protection de l'environnement dans les réserves. À ce moment–là, nos normes seront vraisemblablement plus élevées et nos méthodes plus strictes que celles prévues par la législation actuelle, et elles mettront l'accent sur d'autres éléments.

Pour conclure, nous aspirons à pouvoir réaliser, de façon créative, équitable et justifiable, les conditions d'un avenir vraiment viable pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. Pour nous, cela veut dire choisir une solution qui tienne compte du caractère particulier de l'expérience et de la situation des Premières nations et qui respecte l'intégrité du gouvernement autochtone.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1340

This land is ours first. I am a strong advocate of the aboriginal jurisdiction of our legal right and sacred obligation to protect the land. I believe you would not deny the history and reality of first nations' existence by advocating the position that only the federal and provincial governments have legal authority. The current government has acknowledged the inherent right to self–government and has committed itself to a number of initiatives on this basis, most notably the dismantling initiative which will result in the full implementation of self–government in Manitoba.

Ce pays est d'abord le nôtre. Je suis fermement partisan de permettre aux autochtones d'exercer leur droit légal et de reconnaître leur obligation sacrée de protéger la terre. Je ne crois pas que vous vous refuseriez de reconnaître l'histoire des Premières nations et la réalité de leur existence en prétendant que seuls les gouvernements fédéral et provinciaux ont une compétence légale dans ce domaine. Le gouvernement actuel a reconnu notre droit inhérent à l'autonomie de gouvernement et il a déjà montré sa détermination à cet égard en prenant un certain nombre d'initiatives sur cette base, la principale étant la suppression de certaines structures qui se traduira par la pleine instauration de l'autonomie de gouvernement au Manitoba.

As such, the appropriate rule of CEPA as it relates to the environmental protection on reserves is not to attempt to create a new legislation regime for first nations, nor to create regulations in an attempt to address the multitude of concerns. Environmental protection for the first nations also clearly entails no involvement with the Indian Act. Rather, the true role of CEPA, given the ongoing evolution of first nations governments, is to acknowledge the right of the first nations to exercise their complete jurisdiction in the field of environmental protection of their lands. In this way CEPA would have the capacity to accommodate the changing situation facing first nations governments. It would be truly proactive with first nations and their lands, a living, breathing, adaptable creation, like the earth it was meant to protect.

De ce fait, en ce qui concerne la protection de l'environnement dans les réserves, il convient que la LCPE n'essaye pas de créer un nouveau régime législatif pour les Premières nations ni de créer des règlements pour tenter de régler les nombreux problèmes qui existent. Confier la protection de l'environnement aux Premières nations sous–entend également et clairement que la Loi sur les Indiens n'entre pas en ligne de compte. Face à l'évolution actuelle des gouvernements des Premières nations, le véritable rôle de la LCPE est plutôt de reconnaître le droit de celles–ci à exercer leur pleine compétence dans le domaine de la protection environnementale de leurs terres. La LCPE serait ainsi en mesure de faire face à l'évolution de la situation des gouvernements des Premières nations. Elle jouerait alors un rôle véritablement proactif en permettant aux Premières nations et à leurs territoires de constituer une création vivante, dynamique et adaptable, comme la planète qu'elle est censée protéger.

If the federal government is truly committed to addressing the appalling neglect of native peoples and the very lands that have nourished us, it has to stop unilaterally defining what first nations can and can not do. The present system does not work. The reason it doesn't work is that it was made by outsiders without the awareness of our needs.

Si le gouvernement fédéral veut véritablement s'engager à aborder le problème de l'effroyable négligence dont sont victimes les autochtones et les terres mêmes qui nous ont toujours nourris, il doit cesser de déterminer unilatéralement ce que les Premières nations peuvent ou ne peuvent pas faire. Le système actuel ne fonctionne pas parce qu'il a été conçu par des gens de l'extérieur qui ignorent nos besoins.

We adopt the growing consensus among community groups, economists, and even politicians world–wide, that our present path of development is doomed to destruction. We are surrounded by signs of social, economic, environmental, and spiritual disease. We need to find alternatives. We must once again rely on models that acknowledge the intrinsic value of the earth and all life. It will be in the development of such models and alternative solutions that non–natives have much to learn from the native philosophy, tradition, and culture. Only in this way will Canada as a whole have more delicate environmental protection, because it recognizes first nations as partners with unique rights and knowledge.

Comme de plus en plus de groupes communautaires, d'économistes et même de politiciens du monde entier, nous pensons que notre mode actuel de développement condamne le monde à la destruction. On voit de toutes parts les signes d'un malaise social, économique, environnemental et spirituel. Nous devons trouver d'autres solutions. Nous devons à nouveau nous appuyer sur des modèles qui reconnaissent la valeur intrinsèque de la terre et de toutes les formes de vie. Pour élaborer de tels modèles et de telles solutions nouvelles, les non autochtones auront beaucoup à apprendre de la philosophie, des traditions et de la culture des autochtones. C'est seulement ainsi que le Canada, dans son ensemble, pourra avoir une protection de l'environnement mieux adaptée parce qu'elle reconnaîtra les Premières nations comme des partenaires ayant des droits et des connaissances qui leur sont propres.

[*Text*]

I just want to say, before I end the presentation, it's been an honour to make this presentation. Although I've fumbled and had problems with the wording, I have tried to explain that where I come from we are very much trying to adopt to this way of communicating and sometimes I will have some problems in doing so.

I'm an individual from my reserve and was very limited in the education your process has to offer. I was brought up by three elders in my community. At that time they did not allow me to attend the educational institutes that were provided, so my knowledge and education came from these elders who were not in these institutions.

• 1345

I'd like to thank you for this opportunity to be heard here before this committee. I wish to point out once again that CIER will present a detailed legal and ecological analysis of CEPA in February, and looks forward to the opportunity to do so.

[*Witness continues in her native language*]

Thank you.

The Chairman: It's certainly a great honour for us to hear you, Chief Mandamin, and to let you know that you made your points very clearly. You certainly conveyed a message on behalf of your people in a very impressive and dignified manner.

We certainly have people who wish to ask questions around the table. The first one who has indicated he wishes to do so is Mr. Adams.

Mr. Adams: I also thank you.

You described the problems in your lake. At Akwesasne, where they have huge problems with the St. Lawrence, they have a chief who is responsible for the environment, and as far as I can see, she has a staff. It seemed to me the members of the staff we met had experience in aboriginal science and western science. On your reserve, or on reserves in Manitoba, are there similar organizations?

Chief Mandamin: My reserve is right on the Ontario–Manitoba border. We live on the Ontario side.

Mr. Adams: On the Ontario side, okay.

Chief Mandamin: I'm not aware of any organizations such as the one Akwesasne has available for them.

Mr. Adams: In the notes we have here, it says no federal government regulations have been made for Indian lands in the part of the CEPA legislation dealing with those lands. It also points out that were regulations to be made, it would involve the Minister of the Environment—you have some concern about that—and it would also concern the other federal minister responsible for the work. In this case, it would of course be the Minister of Indian Affairs and Northern Development. You live in Ontario, but in Manitoba I know Grand Chief Phil Fontaine and the chiefs are engaged, as you mentioned, in the process of taking over the powers of Indian Affairs and Northern Development.

[*Translation*]

Avant de terminer cet exposé, je veux seulement dire que c'est un honneur pour moi que d'avoir pu intervenir ici. Même si je me suis embrouillé et si j'ai eu du mal à m'exprimer, j'ai essayé d'expliquer que, là d'où je viens, nous ne ménageons pas nos efforts pour nous adapter à ce mode de communications, et que cela me crée parfois certaines difficultés.

J'ai grandi dans ma réserve et j'ai très peu eu accès à l'éducation que votre système peut nous offrir. J'ai été élevé par trois anciens de ma communauté. À cette époque, ils ne m'ont pas laissé fréquenter des institutions d'enseignement mises à notre disposition, si bien que mes connaissances et mon éducation me viennent de ces anciens qui n'ont pas non plus fréquenté ces institutions.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de me faire entendre par votre comité. Je tiens à signaler encore une fois que les membres du CIER ont hâte de pouvoir vous présenter leur analyse détaillée de la LCPE sur les plans juridique et écologique, présentation qui aura lieu en février.

[*Le témoins poursuit dans sa langue*]

Merci.

Le président: Sachez que nous avons été honoré de vous entendre, chef Mandamin, et que votre démonstration a été très claire. Vous êtes parvenu à nous transmettre le message de votre peuple d'une façon très impressionnante et très digne.

Il y a certainement ici des gens qui veulent vous poser des questions. Le premier à avoir exprimé ce désir est M. Adams.

M. Adams: Je vous remercie également.

Vous avez décrit les problèmes qui intéressent votre lac. À Akwesasne, où le St–Laurent pose un énorme problème, il y a une femme qui est le chef responsable de l'environnement, et j'ai même constaté qu'elle est appuyée par un personnel. Il m'a d'ailleurs semblé, pour en avoir rencontrés, que les membres de ce personnel avaient de l'expérience dans le domaine des sciences autochtones et des sciences occidentales. Y a–t–il des organismes semblables dans votre réserve ou dans des réserves au Manitoba?

Le chef Mandamin: Ma réserve se trouve exactement à la limite entre l'Ontario et le Manitoba. Nous vivons du côté ontarien.

M. Adams: Très bien, alors du côté Ontario.

Le chef Mandamin: Je n'ai pas entendu parler d'organismes semblables à celui d'Akwesasne.

M. Adams: Dans les notes que j'ai devant moi, je lis qu'il n'existe aucun règlement fédéral pour les Terres indiennes, dans la partie de la LCPE traitant de ces terres. On signale également que si l'on rédigeait de tels règlements, le ministre de l'Environnement aurait son mot à dire—ce qui vous préoccupe quelque peu—, de même que l'autre ministre fédéral responsable du dossier. Dans ce cas, il s'agirait bien sûr du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Vous résidez en Ontario, mais je puis vous dire qu'au Manitoba, le Grand chef Phil Fontaine et les chefs sont en train de prendre en main les pouvoirs du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, comme vous l'avez dit.

[*Texte*]

About CEPA and the environment, I wondered if they have yet given any thought to how they might take over those powers. My thought is that when they do take over from Indian Affairs and Northern Development, and if this legislation were in place, it would be they who would be consulted, as well as the Minister of the Environment. I wondered if they'd given any thought to that yet.

Ms Merrell-Ann Phare (Legal Counsel and Policy Adviser, Centre for Indigenous Environmental Resources): Yes, Grand Chief Fontaine has in fact dealt with that. The multi-stage process referred to in the document is a reflection of his perspective on what will happen through the transition. They have the framework agreement dealing with the implementation of the right to self-government. In their minds it includes jurisdiction over the broad field of environmental protection, whether it comes from the federal areas or from some of the provincial areas—over natural resources, for example.

They envisage a third order of government that will completely control environmental protection within the boundaries of their communities. In that sense any issues coming up over the course of time are going to be dealt with by that government, as opposed to the Minister of Indian Affairs, who, along with his department, will effectively not exist as concerns Manitoba.

Mr. Adams: Mr. Chairman, it doesn't look as though CEPA's been effective on Indian lands, whether the procedure is acceptable to the chiefs or not.

• 1350

It did strike me that during this transition it would be, in addition to being proper in your eyes, actually be much more effective, because there would be a group, or the representatives of the chiefs, who would have real familiarity with the local environment. It would seem to be a natural move.

Ms Phare: Given appropriate resources to these communities to develop their own standards, it does make more sense for it to be regionally implemented.

Mr. Adams: My other question goes back to your own comments and those in the brief. Does the Centre for Indigenous Environmental Resources have a section that deals with aboriginal science as well as what I was trying to describe at Akwesasne, where they have people who are technologists and scientists, and they take samples of the river and they analyse samples of the river and so on? Does CIER have that?

Ms Phare: I work specifically for CIER, and Chief Mandamin and Chief Fontaine are both on the board of CIER. The last few pages of the document you received explain what CIER does. In fact, that is the focus of CIER, except it's on a national scale because we have board members from all across Canada. We are concerned with regional initiatives as they arise, but generally we do things from a more national perspective rather than just from one community.

[*Traduction*]

Mais, en ce qui concerne la LCPE et l'environnement, je me suis demandé s'ils ont déjà songé à la façon dont ils allaient pouvoir assumer ces responsabilités. J'ai pensé que s'ils assumaient les responsabilités du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, après la mise en oeuvre de cette législation, que c'est eux qu'il faudrait consulter en même temps que le ministre de l'Environnement. Je me demande s'ils ont réfléchi à cela.

Mme Merrell-Ann Phare (conseillère légale et conseillère en politique, Centre for Indigenous Environmental Resources): Oui, le Grand chef Fontaine s'est en fait penchée sur la question. Le processus à plusieurs étapes dont il est question dans le document est le reflet de ce qui se passerait dans la période de transition. Il existe un accord cadre qui régit le droit à l'autonomie gouvernementale. Ils estiment que cela comprend la compétence dans le domaine de la protection environnementale en général, qu'il s'agisse de domaines relevant actuellement du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux, comme les ressources naturelles, par exemple.

Ils envisagent la mise en place d'un troisième ordre de gouvernement qui aura la maîtrise complète en matière de protection gouvernementale dans les limites de leur communauté. Ainsi, toutes les questions qui surgiront seront traitées par ce gouvernement, plutôt que par le ministre des Affaires indiennes qui, au même titre que son ministère, disparaîtra, à toutes fins utiles, de la scène manitobaine.

M. Adams: Monsieur le président, il ne me semble pas que la LCPE ait été très efficace au sujet des Terres indiennes, que la procédure soit acceptable pour les chefs ou non.

J'ai été frappé de voir que grâce à l'existence d'un groupe, ou des représentants des chefs, connaissant vraiment l'environnement local, les choses seraient plus efficaces, et également plus acceptables à vos yeux, durant cette période de transition. Cette démarche me semble naturelle.

Mme Phare: Il est plus raisonnable que les collectivités, à condition qu'elles aient les ressources adaptées, élaborent et mettent en oeuvre leurs propres normes, à l'échelon régional.

M. Adams: Mon autre question concerne vos propres remarques et celles qui se trouvent dans le mémoire. Est-ce que le CIER a une section qui traite des sciences autochtones, un peu comme ce qui se fait à Akwesasne et que j'ai essayé de vous décrire, où des technologues et des scientifiques prélèvent des échantillons dans le fleuve pour les analyser, et ainsi de suite? Les choses fonctionnent-elles ainsi au CIER?

Mme Phare: Je travaille en fait pour le CIER et le chef Mandamin ainsi que le chef Fontaine siègent tous deux au conseil du centre. Les dernières pages du document qu'on vous a remis expliquent ce que fait le CIER. C'est en fait la vocation du CIER, si ce n'est que le centre intervient à l'échelle nationale, parce que les membres du conseil proviennent d'un peu partout au Canada. Nous nous intéressons aux projets d'envergure régionale au fur et à mesure qu'ils se présentent mais, en règle générale, notre intervention revêt beaucoup plus un caractère national qu'un caractère communautaire.

[*Text*]

Chief Mandamin: I'd like to respond in another way on this CEPA. Maybe there's a lack of education at my level, or I don't know what it is, because I was surprised this process is going on. The only reason why I came on is I was talking to Mr. Fontaine last week, telling him about my situation.

Indian Affairs. . .normally what happens is you get so much money for a house in the community, and my routine is six houses. That's all we can afford out of the budget we get. We went ahead and built these houses, and then all of a sudden Indian Affairs told us that we were not going to get the funding on this unless we met the environmental requirements. I had no idea how to react or to accommodate what the environmental requirements are. In other words, my band is sinking into deficit because I don't have the capacity to have somebody on my behalf accommodate whatever it is that I was supposed to accommodate.

Mr. O'Brien: Excuse me. Chief Mandamin, I appreciate your remarks. My culture coincidentally is Irish–Canadian, and a story–teller in Ireland is called a *seanachai* and is a very highly honoured individual. Therefore I appreciated your remarks earlier.

Do you live in Grassy Narrows? Is that where you are?

Chief Mandamin: Shoal Lake.

Mr. O'Brien: Your answer to a question from Mr. Adams, my colleague here, about the the third level of government and the advisers, leads me to my question about the federal role. It would simply be to work out an agreement with first nations and turn over control of the environment on their lands entirely to them. Is that right?

Chief Mandamin: That's what it's coming down to.

Mr. O'Brien: Let's take an example similar to that of Akwesasne: a river that goes through Indian lands but obviously is on non–Indian lands and pollution is happening somewhere. Would there be a monitoring role you foresee the federal government playing? Would there be a cooperative effort?

Ms Phare: Yes, I think that's initially what the transitional period would attempt to do, to begin to define areas where you would need a concurrent or coexistence type of agreement where there are problems of jurisdictional overlap, similar to the harmonization problems that are happening between the federal government and the provincial governments.

• 1355

However, the first nations that CIER and Chief Mandamin represent feel it's imperative that the federal government acknowledge the already existing jurisdiction of first nations in this. It's just that up to this point it has been dealt with by two other levels of government.

[*Translation*]

Le chef Mandamin: Je voudrais vous dire autre chose à propos de la LCPE. Il est possible que je manque d'éducation, ou que je ne sache pas de quoi il retourne, mais j'ai été surpris d'apprendre l'existence de ce processus. La seule raison pour laquelle je suis venu ici, c'est que je me suis entretenu avec M. Fontaine, la semaine dernière, à propos de ma situation.

Les Affaires indiennes. . .normalement, on obtient de l'argent pour construire des maisons dans la communauté et, dans mon cas, j'ai pu en faire construire six. C'est tout ce que nous avons pu nous permettre dans les limites de notre budget. Nous avons donc entrepris la construction de ces maisons puis, soudain, les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes nous ont déclaré que nous n'obtiendrions les fonds pour ce projet que si nous nous conformions aux exigences environnementales. Or, je n'avais aucune idée de ce qu'il fallait faire ou de ce qui était nécessaire pour se plier à ces exigences–là. Autrement dit, ma bande se retrouve en situation déficitaire parce que je n'ai personne qui puisse faire ce que nous sommes censés faire au juste.

M. O'Brien: Excusez–moi. Chef Mandamin, j'apprécie tout à fait vos remarques. Soit dit en passant, je suis Canadien d'origine irlandaise et, en Irlande, il y a un personnage qui est particulièrement honoré, il s'agit du conteur que l'on appelle *seanachai*. Dès lors, j'apprécie tout à fait ce que vous avez dit plus tôt.

Est–ce que vous résidez à Grassy Narrows? C'est de là que vous venez?

Le chef Mandamin: À Shoal Lake.

M. O'Brien: La réponse que vous avez fournie à la question de M. Adams, mon collègue, au sujet du troisième ordre de gouvernement et des conseillers, m'amène à vous poser une question sur le rôle du gouvernement fédéral. S'agit–il simplement de conclure un accord avec les Premières nations et de leur confier l'entière responsabilité de l'environnement pour leur territoire?

Le chef Mandamin: Ça revient à cela.

M. O'Brien: Prenons un exemple semblable à celui d'Akwesasne: un fleuve ou une rivière traverse un territoire indien, sans bien sûr appartenir aux Indiens, et il y a de la pollution qui se produit ailleurs. Estimez–vous que le gouvernement fédéral devrait assumer un rôle de surveillance? Serait–il question d'un travail en coopération?

Mme Phare: Oui! Au début, il serait question, durant la période de transition, de commencer par définir les domaines dans lesquels les deux paliers de gouvernement exerceraient des pouvoirs parallèles, simultanés, qui permettraient de régler les problèmes quand il y aurait recoupement de compétence, comme cela se fait entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Cependant, les Premières nations que représentent le CIER et le chef Mandamin estiment impératif que le gouvernement fédéral reconnaisse la compétence que les Premières nations exercent déjà en la matière. C'est simplement que, jusqu'ici, ce sont deux autres paliers de gouvernement qui s'occupaient de cela.

[*Texte*]

Mr. O'Brien: This may be a silly question, because frankly I think the first nations have been far more sensitive to the environment than white society, but let's take a situation where there's a pollution problem in, say, a river that goes through Indian lands. If it were felt that problem wasn't being addressed, would you see some sort of responsibility of the federal government to intervene in some way?

Ms Phare: Assuming the first nations will have enforcement capabilities equal to or stronger than those of the federal government, I don't know why that would be necessary in the final stage, when there's full self–government.

Chief Mandamin: I want to go back to your question. The only thing I have to offer is experience. You talked about Grassy Narrows. Boise Cascade kept saying there was no way they were allowing any kind of mercury through their system, and the elders kept telling them where this pollutant was coming from. But they were never listened to. Finally it took an independent to find out exactly where the mercury pollution was stemming from, and the elders were right. They proved to them it was coming from the bark of the trees they were allowing to go into the lake. But that doesn't mean anything, because we're left at the mercy of the institutes and the systems to prove us wrong.

That's what happened at Grassy. Because there are so many dynamics in science, they were eventually proven wrong through the systems. But in their minds they know they weren't wrong.

Mr. O'Brien: So that's the attitude here? They just assume you're wrong until—?

Chief Mandamin: We never had the protection we were supposed to have from the federal government. With the fiduciary relationship we were supposed to have, they said they would monitor us sometimes to make sure we were given a reasonable chance with our knowledge and our statements.

Mr. O'Brien: Mr. Chairman, maybe we need a reverse–onus principle, where we assume our aboriginal peoples are correct until somebody else proves they're wrong.

Mr. Lincoln: I wanted to say, Chief, that you should never apologize to us. I thought your statement was extremely moving. I liked the ceremony at the start. I thought it was very touching. I think it brings us down to earth. Maybe we should hear people like you more often.

Chief Mandamin: Thanks.

Mr. Lincoln: I was really fortunate the last three years of my life before the federal election. I worked with the Algonquins at Barrière Lake, as well as with some Mohawks—Russell Diabo and David Nahwegahbow, an Ojibway, like you. I represented them in a trilateral agreement with the Quebec government and the federal government.

The reason I bring this up is some portions of it could serve as a very interesting model for the future in regard to environmental legislation, because I think it's attempting to do a lot of the things you're talking about. It tries to join aboriginal

[*Traduction*]

M. O'Brien: Ma question vous paraîtra peut–être sotte, parce que j'estime que les Premières nations sont beaucoup plus soucieuses d'environnement que la société blanche. Mais imaginons tout de même qu'une rivière ou un fleuve traversant un territoire indien soit pollué. Si l'on avait l'impression que ce problème n'est pas traité, estimeriez–vous que le gouvernement fédéral devrait être investi de la responsabilité d'intervenir d'une façon ou d'une autre?

Mme Phare: Si l'on suppose que les Premières nations jouissent de pouvoirs d'application semblables, voire supérieurs à ceux du gouvernement fédéral, je ne vois pas en quoi cela pourrait être nécessaire, au bout du compte, puisque nous aurions un gouvernement entièrement autonome.

Le chef Mandamin: Je veux revenir sur votre question. La seule chose que j'ai à offrir, c'est l'expérience. Vous parliez de Grassy Narrows. Eh bien, la direction de Boise Cascade maintenait que leur usine ne rejetait pas de mercure, mais les sages, eux, ne cessaient de leur répéter que c'est de là que venait ce polluant. Les gens de Boise Cascade n'ont rien voulu savoir. En fin de compte, il a fallu une analyse indépendante pour déterminer l'origine de la pollution au mercure. Analyse qui a donné raison à nos anciens. Il a été établi que cette pollution provenait de l'écorce des arbres rejeté dans le lac. Mais cela ne change rien, parce que nous demeurons à la merci des institutions et des systèmes qui peuvent prouver que c'est nous qui avons tort.

C'est ce qui s'est produit à Grassy. Les choses sont tellement compliquées en science, qu'il a finalement été établi qu'ils avaient tort. Mais eux, sont convaincus qu'ils ont raison.

M. O'Brien: Mais quelle attitude adopte–t–on? Est–ce que les gens supposent que vous avez tort a priori en attendant que. . .?

Le chef Mandamin: Le gouvernement fédéral ne nous a jamais accordé la protection qu'il était censé nous donner. Compte tenu de la relation de confiance qui est censée exister entre nous, les gens du fédéral nous ont dit qu'ils feraient parfois des contrôles pour être sûr que l'on accorde une chance raisonnable à nos connaissances et à nos exposés.

M. O'Brien: Monsieur le président, nous devrions peut–être appliquer le principe de l'inversion du fardeau de la preuve selon lequel nous partirions du principe que les peuples autochtones ont raison jusqu'à ce que quelqu'un prouve le contraire.

M. Lincoln: Je tiens à vous dire, chef, que vous n'avez pas d'excuse à nous présenter. J'ai trouvé votre déclaration très émouvante. J'ai apprécié la cérémonie, en ouverture de séance. J'ai trouvé qu'elle était très touchante. J'estime que cela nous ramène les deux pieds sur terre. J'aimerais entendre plus souvent des gens comme vous.

Le chef Mandamin: Merci.

M. Lincoln: J'ai eu beaucoup de chance au cours des trois années qui ont précédé l'élection fédérale, puisque j'ai travaillé avec les Algonquins, à Barrière Lake, de même qu'avec certains Mohawks—Russell Diabo et David Nahwegahbow, qui est Saulteux, comme vous. Je les ai représentés dans le cadre d'un accord trilatéral conclu avec le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.

Si je vous parle de cela, c'est que j'estime que certaines parties de cet accord pourraient à l'avenir servir de modèles en matière de législation environnementale, parce que cet accord vise à réaliser un grand nombre de choses dont vous parlez. Il a,

[*Text*]

knowledge—with its spiritual quality of looking at the earth and nature and its bond with biodiversity—and scientific knowledge. It tries to pool the two to constitute an integrated resource management plan for a whole territory. In that case it was 10,000 square kilometres, but it could be your territory or another territory.

What we're attempting to define is not only the pollution part of it, but really looking at sustaining the biodiversity, the nature in that area, commensurate with the traditional ways of life of the people who live there. This means the white people have to restrict their development and make it fit, at the same time recognizing there are things that must carry on and we must merge the two to give the people living there—aboriginal people—a chance at a place in the sun economically.

I was wondering if instead of language like we have in CEPA, at the end of part IV, on the federal lands, we include aboriginal lands in CEPA, we should have some sort of chapter in our legislation such as this, one that would speak to the inherent values of your people, a special section on aboriginal values to bring us back to what you're talking about. I wonder if you are going to address this in the brief you're going to put forward in February.

Chief Mandamin: It's a very good point and it certainly wouldn't harm anything. If there is anything where the first nations' knowledge or role is recommended by your forum here, I think we're heading in the right direction.

With the environmental issues, I don't want to come across that it's the federal government or the provincial government, that because it's their policies and their legislation they have to pay for it. That's not what I'm after. I think in any kind of recommendations that you're coming out with, if there is a special area or if the area you're talking about could involve first nations, that's a good idea. I would follow it up in the presentation in February.

Mrs. Kraft Sloan: The chiefs should probably see a lot of support around this table for some of the things you've been talking about today. It's always been my point of view that scientists don't necessarily wear white lab coats and work with fancy equipment. Science is really a matter of categorizing, classifying, and understanding phenomena, and there are many different approaches to doing that.

I'm very interested in self–government and the kinds of government–to–government negotiations that are going on. It's also my understanding that different native communities across the country are negotiating self–government in different ways. It may be sector by sector, and some communities are focusing on one sector over another sector.

[*Translation*]

en effet, pour objet d'établir le lien entre le savoir traditionnel autochtone—avec sa façon d'envisager la terre et la nature sous l'angle de la spiritualité, et son rapport avec la biodiversité—et le savoir scientifique. Il est question de fusionner ces deux types de savoir pour arrêter un plan intégré de gestion des ressources naturelles pour l'ensemble du territoire. Dans ce cas, il s'agissait d'un territoire de 10 000 kilomètres carrés, mais il pourrait également s'agir de votre territoire ou d'un autre.

• 1400

Nous n'essayons pas de définir seulement ce qui touche à la pollution, parce que nous cherchons à assurer la pérennité de la biodiversité, de la nature dans cette région, dans le respect des modes de vie traditionnelle des gens qui y résident. Autrement dit, les Blancs doivent limiter leur développement et faire en sorte que celui–ci soit adapté à l'environnement, et ils doivent également reconnaître qu'il y a certaines choses à faire et qu'il faut agir en même temps sur les plans du développement et de l'environnement pour donner une chance à ceux qui habitent là–bas—les peuples autochtones—de se faire une place au soleil sur le plan économique.

Je me demandais si à la place de ce qui est dit dans la LCPE, à la fin de la Partie IV, au sujet des terres fédérales, nous ne devrions pas parler des terres autochtones ou rédiger un autre chapitre dans la loi à ce sujet, pour parler des valeurs propres à votre peuple, ce serait un article spécial sur les valeurs autochtones qui nous ramènerait à ce dont vous parlez. Je me demande si vous allez en parler dans le mémoire que vous vous proposez de nous adresser en février.

Le chef Mandamin: Vous avez raison et ça ne ferait certainement de mal à personne. Je pense que nous allons dans la bonne direction si cette tribune recommande qu'on tienne compte du savoir des Premières nations ou qu'on leur confie un rôle.

Je ne tiens pas à ce que l'on exige que le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux se chargent des questions environnementales, sous prétexte que ce domaine est régi par leurs politiques et par leurs lois et qu'ils doivent donc en assumer les coûts. Ce n'est pas ce que je cherche. Par contre, je trouverais très bien que votre comité recommande que les Premières nations se chargent d'un domaine particulier ou qu'elles participent à ce dont vous parliez. J'y reviendrais dans le mémoire que nous vous adresserons en février.

Mme Kraft Sloan: Les chefs trouveront sans doute beaucoup d'appui, autour de cette table, pour certaines des choses dont vous avez parlé aujourd'hui. J'ai toujours soutenu que les scientifiques ne se promènent pas nécessairement en blouse blanche et qu'ils ne travaillent pas forcément avec du matériel sophistiqué. Qui dit science dit essentiellement catégorisation, classification et compréhension des phénomènes, et il y a plusieurs façons de s'y prendre.

Je suis très intéressée par la question de l'autonomie gouvernementale et par les négociations qui se déroulent entre gouvernements. Je crois savoir, par ailleurs, que les différentes communautés autochtones au pays ne négocient pas toutes leur autonomie gouvernementale de la même façon. Dans certains cas, cette négociation se fait secteur par secteur et certaines communautés s'intéressent alors plus à certains secteurs qu'à d'autres.

[*Texte*]

To follow up with some of the things we've been discussing, I'm wondering if you know of an example where some communities are negotiating on control over the environmental protection issue and those kinds of things.

Chief Mandamin: Yes, I believe I'm representing one of the communities. That's one of the reasons why we're an independent community. I've just signed an agreement with Ontario on the watershed initiative. An invitation is being sent out to Manitoba to come into this process, because they have been waiting to become involved in this process. I believe we've been getting calls from the federal government. Particularly Sheila Copps has been monitoring the area I'm from.

We do have our own model that we are pursuing, aside from the organization's and other first nation representation on. . . We don't call it self–government. We call it self–determination, because we're following the United Nations definitions.

Mrs. Kraft Sloan: How does your negotiation on environmental issues rank in terms of things like economy and justice and education in some of those other sectors? How is that fitting together?

Chief Mandamin: They fit together quite nicely because my approach has always been to view things holistically. I'm not conditioned to work with things sector by sector, so this initiative that I'm working on is a holistic approach on the areas. When you talk about self–determination, under the United Nations there are six line items. Education is one of them. Self–government is one of them. You're looking at a holistic approach that I'm involved in.

Mrs. Kraft Sloan: You're not emphasizing the environmental area over another particular area? It's all working together in the model you're working on?

Chief Mandamin: I'm a strong believer that environment is everything, including ourselves, and the cycle continues on. That's where I'm coming from when I talk about the environment as the cycle of life. Even as humans we're part of that cycle, too.

• 1410

Mr. DeVillers: In your brief you refer to the three stages of the reform of environmental protection for first nations' territories. In the second stage you refer to the transitional, bilateral agreement stage and in particular minimum standards. In the third stage you go on to say there would be separate independent standards that would likely be higher. Methods applied would also be higher and more rigorous and have a different focus than in the current legislation.

My question has two parts. Are we to take it then that CIER is against a concept of minimum standards across all jurisdictions, whether federal, provincial, first nations, etc., in the final stage? When you say at this point it's likely your standards would be higher, could you expand on that?

[*Traduction*]

Pour enchaîner sur certaines choses que vous avez dites, j'aimerais savoir si vous avez entendu parler de cas où certaines communautés négocient des pouvoirs en matière de protection environnementale et ce genre de choses.

Le chef Mandamin: Oui, et il se trouve que je représente une de ces communautés. C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes une communauté indépendante. Je viens juste de signer un accord avec la province de l'Ontario sur le projet hydrographique. Le Manitoba a été invité à participer à ce processus, parce que c'est ce qu'il désirait. J'ai été contacté par des gens du gouvernement fédéral et Sheila Copps s'est plus particulièrement intéressée à notre région.

Nous appliquons notre propre modèle, qui est différent de celui défendu par les autres Premières nations et par l'organisation. . . Nous ne parlons pas de gouvernement autonome. Nous parlons d'autodétermination, parce que nous nous conformons aux définitions des Nations unies.

Mme Kraft Sloan: Où en êtes–vous dans les négociations sur les questions environnementales, en termes d'économie, de justice, d'éducation et autres? Comment tout cela s'imbrique–t–il?

Le chef Mandamin: Tout cela s'imbrique assez bien ensemble, parce que mon approche a toujours consisté à envisager les choses de façon holistique. Je n'ai pas tendance à aborder chaque secteur indépendamment des autres, si bien que ce projet obéit à la même démarche holistique. Selon les Nations unies, six domaines entrent en ligne de compte quand on parle d'autodétermination. L'éducation et l'autonomie gouvernementales en font partie. Dans le cas qui nous intéresse, nous avons adopté une approche holistique.

Mme Kraft Sloan: Vous n'insistez pas plus sur les questions environnementales que sur les autres? Est–ce que tous les secteurs se situent sur un même plan dans le modèle que vous appliquez?

Le chef Mandamin: Je suis convaincu que l'environnement englobe tout, notamment les êtres humains, et que le cycle se poursuit. C'est ça que je veux dire quand je décris l'environnement comme étant le cycle de la vie. Nous aussi, en tant qu'êtres humains, faisons partie de ce cycle.

M. DeVillers: Dans votre mémoire, vous parlez des trois phases de la réforme en matière de protection de l'environnement sur les territoires des Premières nations. Au sujet de la deuxième phase, vous parlez d'un accord bilatéral de transition ainsi que de normes particulières minimales. Pour la troisième phase, vous dites que les Premières nations adopteraient des normes indépendantes distinctes, plus exigeantes. En outre, les méthodes appliquées seraient plus strictes et porteraient sur des aspects différents de ceux visés par la loi actuelle.

Ma question comporte deux parties. Doit–on comprendre que le CIER s'oppose au principe de normes minimales, pour toutes les instances concernées, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des Premières nations et autres, au niveau de la phase finale? Pouvez–vous être un peu plus explicite à propos de vos normes qui pourraient être plus rigoureuses?

[*Text*]

Chief Mandamin: Our standards are a little higher because you're looking at accommodating two tracks here. You're looking at accommodating the scientific view and the view of indigenous knowledge. When you go into indigenous knowledge or perspective, you're looking at a higher standard. As I told the lady beside you, we look at the environment as connecting us to everything.

Mr. DeVillers: You say higher because you would take the additional step.

Chief Mandamin: That's right. There are a lot more dynamics to be considered.

Mr. DeVillers: What about the concept of one minimum standard for all jurisdictions, including the first nations? Is that something you are opposed to or CIER is opposed to?

Ms Phare: No, CIER isn't opposed to that.

Chief Mandamin: I think the standards have been too minimal. That's one of the problems we are encountering.

The Chairman: I suppose Mr. DeVillers was asking that question because of the three stages you outlined in your paper. In the second stage there is a reference to a transition framework type of agreement that would deal with "the systematic transfer of the exercise of jurisdiction in all facets of environmental protection and would encompass the minimum standards". I suppose Mr. DeVillers was referring to that part of your brief.

Ms Phare: It's probably just somewhat awkward wording. It's meant to reflect the fact that before the implementation of full self–government there's a period when no first nations law is yet created amd full attention hasn't been turned to all the issues. In the meantime, it would be appropriate at least to adopt the current minimum standards that are out there nationally and provincially or to try to reconcile which ones are the highest in the specific region. Ultimately, in the opinion of the people we work for, the minimum standards would be higher than even that.

The Chairman: It seems to me Mr. Lincoln has expressed better than probably all of us the sentiments with which we received your submission today. We must move on to the Manitoba Environmental Council. Therefore we must conclude this session. We want to thank you very much and we will certainly look forward to your presentation in February.

• 1415

I now invite the three representatives of the Manitoba Environmental Council, Derrick Muir, Diane Malley, and Stephanie Fortugno, to take the table. —Welcome.

Mr. Derrick Muir (Member, Manitoba Environmental Council): I represent the Manitoba Environmental Council. Diane Malley, who is also a member of the council, will be presenting a brief on behalf of the Aquatic Ecosystem Health and Management Society.

I've handed out a four–page brief. I hope you'll be able to read along with me. Fifteen copies are being circulated. Should I wait until everyone has a copy?

[*Translation*]

Le chef Mandamin: Nos normes sont un peu plus exigeantes, parce que nous cherchons à concilier deux approches. D'une part, le savoir scientifique et, d'autre part, le savoir autochtone. Or, dès que vous parlez de savoir ou de point de vue autochtone, vous vous rendez compte que la barre est placée plus haut. Comme je le disais à la dame assise à côté de vous, nous estimons que l'environnement nous relie à tout le reste.

M. DeVillers: Vous parlez de normes supérieures, parce que vous adopteriez des mesures additionnelles.

Le chef Mandamin: C'est exact. Il y a bien d'autres aspects à considérer.

M. DeVillers: Mais que pensez–vous alors d'une norme minimale applicable à toutes les instances, notamment aux Premières nations? Y êtes–vous vous–même opposé, ou le CIER?

Mme Phare: Non, le CIER n'est pas opposé à cela.

Le chef Mandamin: Je pense que les normes ne sont pas suffisamment exigeantes. C'est l'un des problèmes auxquels nous nous heurtons.

Le président: Je pense que M. DeVillers vous a posé cette question à cause des trois phases dont vous parlez dans votre document. À propos de la deuxième phase, vous faites allusion à un type d'accord de transition qui permettrait «le transfert systématique de l'exercice d'une compétence à tous les aspects de la protection de l'environnement, ce qui porterait notamment sur l'établissement de normes minimales». Je suppose que M. DeVillers faisait allusion à cette partie de votre mémoire.

Mme Phare: Il est possible que cela soit mal dit. Ce qu'on veut dire, c'est qu'avant la mise en place d'un gouvernement entièrement autonome, il y aura une période durant laquelle aucune loi des Premières nations ne sera créée et où l'attention ne sera pas portée sur toutes les questions. Entre–temps, il conviendrait, pour le moins, d'adopter les normes minimales actuelles, appliquées à l'échelle nationale et à l'échelle provinciale, ou d'essayer de dégager les normes les plus élevées dans une région donnée. Mais au bout du compte, les gens pour qui nous travaillons estiment que les nouvelles normes minimales seraient plus élevées que ces dernières.

Le président: M. Lincoln semble être parvenu sans doute mieux que n'importe lequel d'entre nous à exprimer le genre de sentiment que suscite votre exposé. Nous devons à présent céder la parole au Conseil manitobain de l'environnement et nous mettons donc un terme à la session. Nous vous remercions beaucoup et nous avons hâte de recevoir votre exposé en février.

J'invite à présent les trois représentants du Conseil manitobain de l'Environnement, Derrick Muir, Diane Malley et Stephanie Fortugno, à s'avancer à la table. Soyez les bienvenus parmi nous.

M. Derrick Muir (membre, Conseil environnemental du Manitoba): Je représente le Conseil manitobain de l'Environnement. Diane Malley, qui est également membre du Conseil, vous présentera un mémoire au nom de la Aquatic Ecosystem Health and Management Society.

Je vous ai fait remettre un mémoire de quatre pages que vous pourrez, j'espère, lire en même temps que moi. Nous vous en avons fait remettre 15 exemplaires. Dois–je attendre jusqu'à ce que tout le monde ait sa copie?

[*Texte*]

The Chairman: Instead of reading the text, because we can read it reasonably well, why don't you elaborate with your own words and make a presentation that goes beyond the discovery of reasons.

Mr. Muir: Okay. I came prepared mainly to read it, because I wasn't familiar with your format, but I'll jump around in it.

The Manitoba council's advisory group, appointed by the Minister of Environment of Manitoba and the president, has twelve members. We have diverse backgrounds. I should point out we're volunteer members and are unpaid advisers to the minister.

The Manitoba environment act includes a role for the MEC, in advising the minister and helping to create public awareness of environmental issues. Although we're only twelve members, we do maintain contact with a variety of organizations in the province, ranging from NGOs to rural municipal governments.

I will give you one more point of background information. The council used to be a lot larger. It had about a hundred members, which included on a more formal basis the various non-governmental organizations, rural municipal governments, and other groups interested in environmental issues in Manitoba. For various reasons it has been revised by the present minister, but in a sense we still have those contacts. I'm trying to make the point that we do feel we have a fairly broad representation of the range of people in the province who are interested in environmental issues.

In our presentation we'd like to focus on part I and part II of CEPA. Our major suggestion about revisions to the act is that the act adopt the ecosystem approach, the concept of the ecosystem approach, as a framework for future revisions. By this we mean the act would recognize that environmental protection involves maintaining the integrity of ecosystems by integrating ecological processes, physical and biological components, and human activities.

• 1420

This would bring CEPA into line with other initiatives of the federal Department of Environment, such as the green plan and the various action plans, for example those on the St. Lawrence, the Great Lakes, and the Fraser River, as well as activities of the Canadian Council of Ministers of the Environment. In fact, in order to prepare our brief, we've used some of that and we've weighted it heavily on the recent CCME publications.

When we look at the act from a mid-1990s perspective, we see that it's really a toxic substances control act with a bit of nutrient control on ocean dumping included. We find the label "environmental protection" a bit outdated. It implies that the act includes all components of the environment—land, air, water, and biota, including humans—and considers their interrelatedness.

[*Traduction*]

Le président: Plutôt que de lire votre texte, ce que nous pouvons raisonnablement faire de notre côté, pourquoi ne le commenteriez-vous pas spontanément.

M. Muir: Parfait. Je m'étais préparé à le lire, parce que je ne savais pas de quelle façon vous fonctionnez, mais je vais simplement le survoler.

Le Groupe consultatif du Conseil manitobain de l'Environnement est composé de 12 membres nommés par le ministre de l'Environnement du Manitoba et par son président. Nous venons tous d'horizons différents. Je dois souligner que nous sommes des membres bénévoles et que nous conseillons gratuitement le ministre.

Le rôle de notre Conseil, qui consiste à aviser le ministre et à l'aider à sensibiliser le public sur les questions environnementales est précisé dans la Loi manitobaine sur l'environnement. Bien que nous ne soyons que 12, nous demeurons en contact avec diverses organisations de la province, qui vont des ONG aux municipalités rurales.

Je dois préciser autre chose. Avant, le Conseil était bien plus important. Il comptait une bonne centaine de membres qui représentaient, de façon plus officielle, les divers organismes non gouvernementaux, les municipalités rurales et les autres groupes manitobains que les questions environnementales intéressent. Cette formule a été modifiée par le ministre actuel, pour différentes raisons, mais il demeure que nous toujours en contact avec ces organismes. J'aimerais dire que nous estimons représenter une gamme assez large de gens qui, dans la province, s'intéressent au dossier de l'environnement.

Nous allons nous concentrer sur les parties I et II de la LCPE. Nous recommandons principalement que l'on fasse en sorte, à l'occasion de cette révision, que la loi obéisse à l'approche de l'écosystème et que cette approche serve de cadre aux révisions futures. Entendez par là que nous aimerions que la loi tienne compte du fait que la protection environnementale passe par le respect de l'intégrité de l'écosystème, par le biais d'une intégration des processus écologiques, des éléments physiques et biologiques et des activités humaines.

La LCPE s'alignerait ainsi sur d'autres initiatives du ministère fédéral de l'Environnement, tel le plan vert et autres plans d'action, comme ceux du Saint-Laurent, des Grands Lacs et du fleuve Fraser, ainsi que sur les activités du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. En fait, nous nous en sommes servis pour la préparation de notre mémoire, qui est largement inspiré des récentes publications du CCME.

Actuellement cette loi nous apparaît essentiellement comme une loi sur le contrôle des substances toxiques, avec accessoirement un contrôle des substances nutritives en ce qui concerne le déversement en mer. L'expression «protection de l'environnement» nous semble un peu dépassée. Elle laisse entendre que la loi touche tous les aspects de l'environnement—la terre, l'air, l'eau, le biote, y compris les êtres humains—et tient compte de l'interrelation entre eux.

[*Text*]

At present CEPA is focused on a chemical–by–chemical approach. You really get that impression in parts I and II. To use CEPA terminology, this is "substance by substance". The act mandates the development of guidelines and regulations for individual substances without explicitly considering the accumulative effects of multiple chemicals, interactions with economic and social factors, or the overall health of the ecosystem.

If they were to adopt an ecosystem approach, it would broaden and strengthen the regulatory capability of CEPA, in our view, without affecting its useful features, such as the ability to control toxic substances. It would require a change in philosophy in the Department of Environment, because it would involve more of an interdisciplinary approach. You'd have to include, for example, ecologists, economists, and epidemiologists rather than just chemists, chemical engineers, and toxicologists.

It would also imply the use of the precautionary principle. A precautionary philosophy is required to take into account the greater uncertainties and our understanding of the consistent functions and of cumulative effects of toxic substances, and compare that with the present knowledge base, which considers only laboratory–based toxicological studies, which are mainly on single species, not on ecosystems or even on populations. It is also related to simple chemical residue measurements.

A precautionary principle would also bring the act into line with the recent international agreements by the federal government, such as the Rio declaration, the Montreal Protocol on Ozone Depleting Substances, and so on.

We see the act being revised, with revisions to the preamble, to administrative duties and definitions, and to parts I and II. We have some specific suggestions. I won't read them, but they're attached in the last couple of pages of this brief.

We can see that some revisions in the ecosystem approach could be seen as controversial by some stakeholders, such as industries that are manufacturing or admitting regulated substances. Major industries in Canada, such as pulp and paper, hydroelectric power, and mining, have recognized the usefulness of the ecosystem approach in evaluating impacts of their proposed developments in environmental emissions.

The environmental effects monitoring program being implemented by all of Canada's pulp and paper mills is an example of a regulatory approach, which DOE has adopted with the agreement of the stakeholders. The program uses many aspects of the ecosystem approach, including the development of information on ecological and abiotic components of the receiving environment, consideration of inputs and wastes, ecosystem health indicators, and consultation with stakeholders.

[*Translation*]

La démarche actuelle de la LCPE est essentiellement axée sur les produits chimiques individuels. C'est vraiment l'impression que donnent les parties I et II. Pour reprendre la terminologie de la loi, on procède «substance par substance». La loi prévoit l'élaboration de lignes directrices et de règlements touchant les substances individuelles, sans pour autant considérer explicitement les effets cumulatifs de produits chimiques multiples, les interactions avec les facteurs sociaux et économiques, ou la salubrité générale de l'écosystème.

Une démarche axée sur l'écosystème aurait pour effet d'élargir et d'affermir le pouvoir de réglementation de la LCPE, d'après nous, sans pour autant affaiblir ses éléments utiles, tels la capacité de contrôler les substances toxiques. Il faudrait pour cela que le ministère de l'Environnement adopte une nouvelle philosophie, car une telle démarche nécessiterait une méthode de travail inter–disciplinaire. Il faudrait, par exemple, faire intervenir des écologistes, des économistes et des épidémiologistes, et non plus simplement des chimistes, des ingénieurs chimiques et des toxicologues.

Cela nécessiterait aussi l'application du principe de prudence. Une attitude fondée sur la prudence est indispensable pour tenir compte des incertitudes et de l'état actuel de nos connaissances touchant les fonctions et les effets cumulatifs des substances toxiques, fondés seulement sur des études toxicologiques réalisées en laboratoire, souvent sur des espèces uniques, et non sur des écosystèmes ou même des populations. Elle est aussi liée à de simples mesures des résidus chimiques.

Le principe de la prudence permettrait également d'aligner la loi sur les accords internationaux récents signés par le gouvernement fédéral, notamment la déclaration de Rio, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par exemple.

Nous estimons que la loi doit être modifiée dans son préambule, dans les articles touchant les responsabilités administratives et les définitions, ainsi que dans les parties I et II. Nous avons des suggestions précises à offrir. Je ne vous les lirai pas, mais vous les trouverez à la fin du mémoire.

Certains intervenants, tels les fabricants ou utilisateurs de substances réglementées s'opposeraient sans doute à des révisions qui aboutiraient à une approche écosystémique. De grandes industries canadiennes, telles celles des pâtes et papier, de l'hydroélectricité et de l'exploitation minière ont pourtant déjà reconnu l'utilité d'une telle approche dans les évaluations environnementales concernant leur projet d'émissions dans l'environnement.

Le programme de surveillance des incidences environnementales adopté par toutes les usines de pâte et papier au Canada est un exemple de la méthode de réglementation que le ministère de l'Environnement a adoptée, en accord avec les parties concernées. Ce programme incorpore de nombreux éléments de la méthode écosystémique, y compris l'élaboration d'informations sur les composantes écologiques et non biotiques de l'environnement récepteur, les considérations touchant les intrants et les déchets, les indicateurs de la salubrité de l'écosystème et la consultation auprès des intervenants.

[*Texte*]

We can admit that implementing regulations with an ecosystem approach might be difficult because the scientific knowledge in this area is still developing rapidly. Many organizations, including the CCME, are working on the development of indicators of ecosystem health. We believe the adoption of this approach in CEPA would accelerate this process and signal that this was the direction the Department of Environment was going in.

It could be argued that rather than revising CEPA, an act or a series of acts is needed to promote sustainable development and biodiversity. The Manitoba government is moving in this direction and has recently put out a paper on sustainable development of provincial mineral policies and their application.

• 1425

We can see that separate acts might be needed at the federal level on sustainable development and biodiversity to complement a revised CEPA. But we still think adoption of an ecosystem approach and a precautionary philosophy in CEPA would be necessary, specifically to regulate toxic substances and waste disposal better under the act.

A bit more specifically, as we reviewed CEPA and discussed it with our colleagues in Manitoba, we found most people who are aware of CEPA view it as weak and ineffective. Several people mentioned examples where DOE appeared to be regulating toxic substances more effectively by using the Fisheries Act rather than CEPA. There seemed to be few time constraints built into the act, and as a result regulation of toxic substances and development guidelines are perceived as slow-moving.

In parts I and II there's no provision that chemical or toxicological data provided to the minister in order to assess whether a substance is toxic meet requirements of good laboratory practice or other quality-assurance programs. These are commonplace in both chemical and toxicological studies. It is our understanding the Province of Ontario's MESA program has encountered legal difficulties because of a similar lack of capability to ensure results provided by industry come from accredited laboratories that can be independently audited.

The wording of the act does not make clear, at least to the uninitiated reader such as myself and my colleagues—and we're not lawyers—whether it takes precedence over other acts which also regulate chemicals and biotechnology products, such as the Pest Control Products Act and the Food and Drug Act.

The products of combustion and nutrients from non-point sources do not seem to be covered in the act. We believe CEPA's scope should be widened explicitly to include pesticides, combustion products, and other non-point source contamination and waste issues.

In the case of pesticides, we're not suggesting that they simply be registered under CEPA—this authority would remain within the Pest Control Products Act—but simply that environmental and ecosystem guidelines be developed for all

[*Traduction*]

Nous reconnaissons volontiers que l'application de règlements fondés sur l'approche écosystémique pourrait s'avérer difficile compte tenu de l'évolution rapide des connaissances scientifiques dans ce domaine. De nombreux organismes, au nombre desquels le CCME, oeuvrent à l'élaboration d'indicateurs de la salubrité de l'écosystème. Nous croyons que l'adoption de cette démarche dans la LCPE accélérerait le processus et indiquerait que c'est là la voie choisie par le ministère de l'Environnement.

On pourrait faire valoir qu'au lieu de modifier la LCPE, il faudrait adopter une loi ou un ensemble de lois visant à promouvoir le développement durable et la biodiversité. C'est ce qu'a entrepris de faire le gouvernement du Manitoba, qui a récemment publié un document sur les politiques provinciales en matière de développement durable des ressources minières, et leur application.

Il est vrai que des lois fédérales distinctes sur le développement durable et la biodiversité pourraient utilement compléter une LCPE modifiée. Mais nous continuons de croire que l'adoption d'une démarche écosystémique et d'une philosophie de la prudence comme base de la LCPE resteraient nécessaires, surtout pour mieux réglementer les substances toxiques et l'élimination des déchets.

Plus spécifiquement, dans le cadre de notre examen de la LCPE et dans nos discussions avec nos collègues du Manitoba, nous avons pu constater que la plupart des gens qui connaissent la loi la jugent anémique et impuissante. Plusieurs ont donné des exemples de cas où le ministère de l'Environnement semblait réglementer les substances toxiques plus efficacement en invoquant la Loi sur les pêches qu'avec la LCPE. Comme la loi impose peu de délais fermes, on a le sentiment que la réglementation des substances toxiques et l'élaboration des lignes directrices progressent à pas très lents.

Les parties I et II ne stipulent pas que les données chimiques ou toxicologiques fournies au ministre pour évaluer la toxicité d'une substance doivent avoir été obtenues dans les règles de l'art ou répondre à des critères d'assurance de la qualité. C'est pourtant chose courante dans les études chimiques et toxicologiques. Nous croyons comprendre que le programme MESA de l'Ontario butte sur des difficultés juridiques en raison d'une semblable absence d'autorité pour garantir que les résultats fournis par l'industrie proviennent effectivement de laboratoires agréés qui puissent être soumis à des vérifications indépendantes.

Le libellé de la loi n'indique pas clairement, du moins pour les lecteurs non initiés que nous sommes, mes collègues et moi-même—nous ne sommes pas avocats—si cette loi prime sur les autres qui régissent également les produits chimiques et la biotechnologie, telle la Loi sur les produits anti-parasitaires et la Loi sur les aliments et drogues.

La loi ne semble pas couvrir les produits de la combustion et les substances nutritives de sources diffuses. Nous estimons que la portée de la LCPE doit être explicitement étendue aux pesticides, aux produits de la combustion et aux autres sources de déchets et de contamination diffuses.

En ce qui concerne les pesticides, nous ne suggérons pas qu'ils soient simplement inscrits aux termes de la LCPE—cela continuerait d'être régi par la Loi sur les produits anti-parasitaires—mais simplement que soient élaborées des lignes

[*Text*]

currently used pesticides. At present CEPA's priority substances list includes only a few currently used pesticides, but it does have a large number of chemicals that are no longer registered for use, such as persistent pesticides and DDT.

I'll conclude my presentation there and just refer the committee to a series of specific editorial suggestions and comments we made—two pages' worth—mainly on parts I and II. I think we covered them in a general way in my presentation.

Thank you.

Ms Diane Malley (Treasurer, Aquatic Ecosystem Health Management Society): I've been a member of the scientific community in Canada for 22 years. I thank you for the opportunity to address this committee today on CEPA.

I'm treasurer of the Aquatic Ecosystem Health and Management Society and a founding member of this body. It was initiated in 1989 by a federal research scientist, Dr. M. Munawar, of the Department of Fisheries and Oceans in recognition of the fact that the concept of ecosystem health, as is embodied in the Great Lakes Water Quality Agreement, needed scientific support and underpinnings and a structure to allow for debate and discussion and elaboration of what this concept means and what some of the tools of ecosystem health assessment and management would be.

It recognizes a philosophical shift is going on—still, perhaps, a minority shift—that we should focus on health rather than on illness. Rather than focusing on toxicity, we should focus on the attributes we want. It recognizes there's a philosophical awareness we bring into our lives, which we constantly focus on. So focusing on health is more likely to bring us there.

By "ecosystem health", I mean identifying the desirable conditions in our human and natural environment that we seek to preserve and conserve and that are the goal states of remediation and recovery. We often talk about remediation. We rarely are able to identify exactly when we will have reached the end-point of remediation. That end-point is ecosystem health.

• 1430

My purposes today in speaking on behalf of this society are to provide some specific comments and suggestions on CEPA, but also to let you know of the existence of this body, which it is hoped will be a resource for the development of ecosystem health indicators and tools and assessment processes. I also want to let you know the society has initiated a journal, *The Journal of Aquatic Ecosystem Health*, which is now entering its Fourth year of publication. It is an international journal.

Overall, my position on CEPA is that a focus on environment and the use of the term "environment" in the context of the purposes of this legislation are outmoded. We should move fully to an ecosystem approach, using the words

[*Translation*]

directrices en matière d'environnement et d'écosystème pour tous les anti-parasitaires utilisés actuellement. La liste des substances prioritaires dans la LCPE ne comprend que quelques produits anti-parasitaires en utilisation actuellement, tandis qu'elle inclut encore de nombreux produits chimiques qui ne sont plus homologués, tels les pesticides rémanents et le DDT.

Je vais conclure mon exposé sur ces mots et me contenter de renvoyer le Comité à une série de suggestions et de commentaires spécifiques—il y en a deux pages—portant principalement sur les parties I et II. Je crois en avoir parlé en termes généraux dans mon exposé.

Merci.

Mme Diane Malley (trésorière, Aquatic Ecosystem Health Management Society): J'appartiens depuis 22 ans à la collectivité scientifique canadienne. Je vous remercie de nous avoir permis de venir aujourd'hui présenter notre point de vue sur la LCPE devant votre Comité.

Je suis trésorière de la Aquatic Ecosystem Health and Management Society et j'en suis l'un des membres fondateurs. La société a été créée en 1989 par un chercher scientifique fédéral, M. M. Munawar, du ministère des Pêches et Océans, en reconnaissance du fait que le concept de salubrité de l'écosystème, tel qu'il se traduit dans l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, a besoin d'appuis et de soutiens scientifiques, ainsi que d'une structure qui favorise le débat et la discussion pour approfondir ce que signifie le concept et quels outils seraient nécessaires pour assurer l'évaluation et la gestion de la salubrité de l'écosystème.

Notre société a conscience de l'évolution philosophique qui est en cours—même si elle est encore le fait d'une minorité, peut-être—qui tend à faire une plus grande place à la santé qu'à la maladie. Plutôt que d'insister sur la toxicité, il faudrait s'intéresser aux qualités souhaitables. Nous reconnaissons que nous avons tous un certain conscient philosophique que nous appliquons à la vie quotidienne. Par conséquent, insister sur la santé est sans doute plus productif.

Par «salubrité de l'écosystème», j'entends l'ensemble de conditions positives dans l'environnement humain et naturel que nous souhaitons préserver et conserver, et qui constitue les objectifs de nos actions correctrices et curatives. On parle souvent d'actions correctrices, mais on sait rarement exactement à quel point de correction on souhaite arriver. Or, ce point est celui de la salubrité de l'écosystème.

Aujourd'hui, en vous parlant au nom de la société, j'ai l'intention de faire des commentaires et des suggestions spécifiques touchant la LCPE, mais mon intention est également de vous faire connaître cet organisme qui, nous l'espérons, sera un lieu d'élaboration d'indicateurs, d'outils et de procédures d'évaluation pour déterminer la salubrité de l'écosystème. Je tiens également à vous informer que notre société publie depuis maintenant plus de trois ans une revue intitulée *The Journal of Aquatic Ecosystem Health*, qui a une diffusion internationale.

En termes généraux, je peux dire qu'en ce qui concerne le LCPE, l'utilisation du mot «environnement» dans ce contexte me paraît dépassée. Il faut adopter pleinement la notion de l'écosystème, parler des «écosystèmes canadiens», ou des

[*Texte*]

"ecosystem", "Canadian ecosystems", or "the ecosystems of Canada" in place of "environment" in most places in the act. There may be a few places where "environment" is the appropriate word, but generally we would recommend changing the orientation and letting people know this by substituting "ecosystems" for "environment".

I personally don't favour trying to make CEPA a total environmental protection act instantly. It seems that would be a little overly ambitious. But it's impossible really to talk about ecosystem health or to have an ecosystem approach without dealing with biodiversity and without interfacing with sustainable development. They are all part and parcel of the same approach. It's just that there is additional legislation I would see as needed in the area of biodiversity and sustainable development.

The important point about moving to an ecosystem approach or an ecosystem health approach is we simply don't have enough knowledge of the fate and effects of toxic substances in ecosystems in the environment. Nevertheless, the insufficiency of knowledge cannot be allowed to prevent action to control substances that are deemed hazardous. Therefore I'm supporting the precautionary principle.

The fact that there are major knowledge gaps on the impacts of hazardous substances acting at the ecosystem level means the act should be much more explicit in requiring the development of approaches, an understanding of ecological processes, ascertaining the meaning of ecosystem health, the tools that would allow us to assess and monitor health and to achieve and protect it.

One of the ways we can get around the lack of knowledge while still moving in this direction—I think it is imperative we move in the direction of ecosystem health. . .while not fully understanding exactly what that means, I'm suggesting we might go much more to the use of advisory committees, ad hoc groups of people, of experts. They would include people who work on toxic substances for their careers; obviously scientists. It would include industry and also people with traditional ecological knowledge relevant to those toxic substances or toxic issues. In the absence of perfect knowledge, we have to recognize that we have to depend much more on intuition and educated guesses, and as our previous speaker Derrick said, on the use of traditional ecological knowledge.

• 1435

Some specific comments. I find the title of CEPA "Canadian Environmental Protection Act", really overstates what it does. That has been treated quite a lot by other speakers today. In fact, one would expect a Canadian Environmental Protection Act to deal with to deal with biodiversity and habitat protection; and with social, economic, and cultural uses of the environment. But the act doesn't do that.

One might consider calling the act what it really is: a toxic substances control act. I'm suggesting that we move the focus of that act to an ecosystem approach. It really just says we are looking at the impacts of toxic substances on Canadian ecosystems.

[*Traduction*]

«écosystèmes du Canada», et non plus d'environnement, dans la plupart des articles de la loi. Il y a peut-être quelques endroits où le terme «environnement» convient, mais dans l'ensemble, nous recommandons une orientation nouvelle et nous suggérons de la faire connaître en remplaçant le mot «environnement» par le terme «écosystèmes».

Personnellement, je ne souhaite pas que la LCPE devienne instantanément une loi pour la protection totale de l'environnement. Cela me paraît un peu trop ambitieux. Mais on ne peut vraiment parler de salubrité de l'écosystème, ou adopter le concept de l'écosystème sans tenir compte de la biodiversité et des corrélations avec le développement durable. Ce sont tous des éléments inséparables. J'estime plutôt qu'il faudrait adopter une loi supplémentaire touchant la biodiversité et le développement durable.

Un aspect important dans l'adoption d'une démarche écosystémique ou d'une démarche visant la salubrité de l'écosystème est l'insuffisance de nos connaissances actuelles sur le devenir et les effets des substances toxiques dans les écosystèmes. Ces lacunes ne doivent néanmoins pas nous empêcher d'agir pour contrôler les substances jugées dangereuses. Je suis donc en faveur du principe de prudence.

Le fait que nous ayons des lacunes importantes dans nos connaissances touchant l'incidence de substances dangereuses dans les écosystèmes nécessite des dispositions législatives beaucoup plus explicites sur l'élaboration des approches, la compréhension des processus écologiques, la définition du sens de salubrité de l'écosystème, les outils nécessaires pour évaluer et surveiller la salubrité, atteindre l'état souhaité et le protéger.

Une façon de compenser les lacunes tout en progressant—car il me paraît impératif d'aller dans le sens de la salubrité de l'écosystème. . .tout en ne sachant pas exactement ce que cela signifie, je proposerais l'utilisation accrue de comités consultatifs, de groupes de travail ponctuels, d'experts. Y participeraient des gens qui travaillent sur les substances toxiques, des scientifiques, bien entendu. Y seraient également représentés l'industrie ainsi que les gens ayant des connaissances écologiques traditionnelles pertinentes dans le cas des substances toxiques à l'étude. En l'absence d'une connaissance parfaite, il faut admettre que nous devrons nous en remettre davantage à l'intuition et aux conjectures éclairées, et, comme l'a dit Derrick, recourir plus souvent aux connaissances traditionnelles en écologie.

Quelques commentaires spécifiques. Je trouve le titre, «Loi canadienne sur la protection de l'environnement», vraiment exagéré par rapport à la réalité. C'est un point de vue qui a déjà été exprimé souvent aujourd'hui. De fait, on pourrait s'attendre à ce qu'une loi canadienne sur la protection de l'environnement touche à la biodiversité et à la protection de l'habitat, qu'elle prenne en considération les utilisations sociales, économiques et culturelles de l'environnement. Or, cette loi ne le fait pas.

Il faudrait envisager de lui donner un titre qui exprime bien ce qu'elle fait: une loi sur le contrôle des substances toxiques. Je suggère que cette loi soit désormais davantage axée sur le concept de l'écosystème. Elle tient compte tout simplement des incidences des substances toxiques sur les écosystèmes canadiens.

[*Text*]

Part I covers guidelines and codes of practice of environmental quality objectives. Given the present social climate, we must move to indicate that the minister ''will'' monitor, instead of stating the minister ''may'' monitor. There has to be a move toward making environmental monitoring and environmental quality objectives, guidelines, and codes of practice more mandatory.

In summary, the main suggestions I have are that we should change the target of the act from an environmental one to one that focuses on Canadian ecosystems. We should replace the word ''environment'' in most places with ''Canadian ecosystems'' or ''ecosystems of Canada''. The focus of the act should be retained as a toxic substances control act. If we move to an ecosystem approach it will have to articulate with biodiversity and sustainable development.

Third, the act should provide for the development of knowledge and tools for evaluating the fate and effect of toxic substances, and not just use ones we already have.

Fourth, it should provide for the development of ecosystem health indicators, objectives, guidelines, and codes of practice.

Fifth, there could be a much more explicit reference in the act to the use of ad hoc expert committees on toxic substances or issues.

The Chairman: I want to assure you, Ms Malley, that when section 7 was voted on in committee, there was a long battle on the word ''may'' and there was an amendment favouring the word ''shall''. It was not an easily accepted notion. They actually agreed on the word ''may''. Perhaps we'll leave it to the full round.

Ms Fortugno, would you like to start now?

Ms Stephanie Fortugno (Representative, Saskatchewan Environmental Society): I come from Saskatchewan, and I'm here to represent the Saskatchewan Environmental Society. The society is a volunteer, grassroots–based organization with approximately 700 members across the province.

I'm here today to talk about the issue of hazardous waste regulation under CEPA, which right now is not a main focus of the act at all, although there are a few regulations dealing with particular hazardous wastes, such as PCBs.

The reason this subject was chosen for the presentation is twofold. First, Saskatchewan is currently in the process of developing a hazardous waste management policy. It's entering discussions with a view to looking at disposal and treatment facilities, and whether those should be in Saskatchewan or whether it should adopt a regional approach with other provinces.

The second reason why this paper focuses on hazardous waste regulations is that happened to be the subject of my thesis, which I finished last year. So the two coincide quite nicely.

Because the time is limited, I'll stick mainly to the three–page brief I submitted. This is just a summary of the 25–page brief that has been submitted for the committee's consideration.

[*Translation*]

La partie I présente des lignes directrices et des codes définissant des objectifs de qualité environnementale. Dans le climat social actuel, il est important de faire savoir que le ministre «surveillera» au lieu de dire qu'il «peut surveiller». Il faut rendre la surveillance, les objectifs de qualité, les lignes directrices et les codes de pratique en matière d'environnement plus obligatoires.

En résumé, je voudrais suggérer principalement que l'on modifie l'orientation de la Loi qui, d'environnementale, deviendrait axée sur les écosystèmes canadiens. Il faudrait substituer aux mots «environnement» des expressions telles «des écosystèmes canadiens» ou les «écosystèmes du Canada». La loi actuelle doit demeurer comme loi sur le contrôle des substances toxiques. Si nous adoptons le concept de l'écosystème, il faudra y intégrer la biodiversité et le développement durable.

Troisièmement, la loi doit permettre l'acquisition de connaissances et d'outils permettant d'évaluer le devenir et les effets des substances toxiques, et non seulement de celles qui existent aujourd'hui.

Quatrièmement, elle doit permettre l'élaboration d'indicateurs, d'objectifs, de lignes directrices et de codes touchant la salubrité de l'écosystème.

Cinquièmement, la loi devrait parler plus explicitement du recours à des comités spéciaux d'experts pour traiter des problèmes de substances toxiques.

Le président: Je vous assure, madame Malley, que lors du vote en comité sur l'article 7, le «peut» a provoqué une longue polémique, et un amendement avait été proposé pour rendre l'action du ministre obligatoire. L'idée n'a pas été acceptée. Le comité a préféré garder le mot «peut». Mais nous en reparlerons.

Madame Fortugno, voulez–vous commencer?

Mme Stephanie Fortugno (représentante, Société environnementale de la Saskatchewan): Je viens de la Saskatchewan et je représente la Saskatchewan Environmental Society, qui est un organisme communautaire de bénévoles comptant environ 700 membres dans toute la province.

Je suis venue parler aujourd'hui de la réglementation des déchets dangereux au terme de la LCPE, qui n'est actuellement pas du tout le sujet principal de la loi, bien que celle–ci prévoit quelques règlements pour des déchets dangereux spécifiques, tels les BPC.

Nous avons choisi de parler de ce sujet pour deux raisons. Premièrement, la Saskatchewan élabore actuellement une politique sur la gestion des déchets dangereux. Des discussions ont été entamées à propos d'installations de traitement et d'élimination, et il faudra décider si celles–ci devront être situées en Saskatchewan ou s'il faudra coordonner une approche régionale avec d'autres provinces.

La deuxième raison pour laquelle nous avons décidé de parler de réglementation touchant les déchets dangereux, c'est que cela se trouve être le sujet de ma thèse, que j'ai complétée l'an dernier. C'était donc comme une coïncidence heureuse.

Comme nous avons peu de temps, je m'en tiendrai au résumé de trois pages que j'ai présenté. Ceci résume le mémoire de 25 pages que nous avons soumis au comité.

[*Texte*]

To start, it is felt that currently CEPA is in its stage of infancy and its potential has not been realized. I think that comment has been echoed throughout this morning. But CEPA, I feel, presents an opportunity to adopt a proactive, preventive, and precautionary approach to regulating hazardous substances and wastes in Canada. Moreover, it's an instrument that would allow Canada to implement its international obligations and national responsibilities in the area of toxins.

For instance, as a signatory to the Basel Convention on Transboundary Movements of Hazardous Wastes, Canada has undertaken to reduce the transboundary movements of hazardous wastes and in the long term to reduce the production of wastes to a minimum. Part 2 of this brief analyses the Canadian regulatory framework relating to hazardous wastes and whether it is conducive to achieving these two objectives. This part challenges the validity of the assumption that Canada possesses an effective regulatory system that ensures the environmentally sound management of hazardous wastes. It argues that the existing hazardous wastes management system is deficient in a number of respects. I have outlined these problems under part 2.

[*Traduction*]

Pour commencer, nous estimons que la LCPE en est encore au premier stade de son développement et qu'elle n'a pas atteint tout son potentiel. Je pense que cela rend bien ce que nous avons entendu ce mation. Mais cette loi nous offre la possibilité d'adopter une politique de réglementation des substances et déchets dangereux au Canada à la fois proactive, préventive et fondée sur la prudence. De plus, elle peut permettre au Canada de satisfaire à ses obligations internationales et à ses responsabilités nationales touchant les toxines.

Par exemple, ayant signé la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, le Canada s'est engagé à réduire les mouvements transfrontières de déchets dangereux et, à terme, de limiter le plus possible leur production. Dans la deuxième partie du mémoire nous analysons la réglementation canadienne touchant les déchets dangereux pour voir si elle permet d'atteindre ces deux objectifs. Nous y mettons en doute l'hypothèse selon laquelle le Canada est doté d'une réglementation qui lui permette d'assurer une gestion écologique des déchets dangereux. Nous y affirmons que le système actuel de gestion des déchets dangereux présente un certain nombre de lacunes, que j'ai soulignées dans la partie 2.

• 1445

First, a comprehensive national regulatory framework is lacking. Instead, a complex web of uncoordinated, overlapping, and sometimes conflicting legislative and regulatory provisions exists, spanning the federal, provincial, and municipal levels of government.

Second, governments in Canada have traditionally used a reactive end-of-the-pipe approach to regulating hazardous substances and wastes. Thus accidents, emergencies, and negative media attention have repeatedly been the main catalysts for the adoption of needed safety and environmental protection standards, rather than rational preventive strategies.

Third, enforcement of regulatory provisions in monitoring of hazardous waste management activities has too often been sporadic, inconsistent, and hesitant. This is principally because of two factors: first, the lack of resources and enforcement personnel; and second, the lack of political will. Governments have frequently placed short-term economic gain before environmental considerations out of fear of alienating business and industry. This choice has left a failure to understand the relationship between the environment and the economy.

Fourth, industries operating in Canada have been allowed to externalize their costs by dumping toxic materials into waterways, onto land, and into the air on the false assumption that Canada's vast wilderness could absorb infinite amounts of pollution.

Fifth, the public has historically been excluded from, or involved too late in, environmental policy decision-making processes, and accorded few avenues for redress where environmental harm is occurring. Although positive redirection is evident in Canada, needed change thus far has been slow and incremental.

Premièrement, nous n'avons pas de cadre de réglementation national et global. Nous avons, à sa place, un réseau complexe de dispositions réglementaires et législatives mal coordonnées qui se chevauchent et parfois se contredisent, aux échelons fédéral, provinciaux et municipaux.

Deuxièmement, au Canada, les gouvernements ont traditionnellement opté pour une méthode réactive en matière de réglementation des substances et des déchets dangereux. C'est ainsi que les normes de sécurité de protection environnementale nécessaires ont maintes fois été adoptées à la suite d'accidents, de crises et de reportages négatifs dans les médias.

Troisièmement, l'application des dispositions réglementaires sur le contrôle des activités de gestion des déchets dangereux est trop sporadique, irrégulière et timide. Il y a à cela deux raisons principales: premièrement, le manque de ressources et de personnel; deuxièmement, l'absence de volonté politique. Les gouvernements ont souvent privilégié l'avantage économique immédiat plutôt que les considérations environnementales, par crainte de s'aliéner les gens d'affaire et les industriels. Il en résulte une incapacité à comprendre le rapport entre environnement et économie.

Quatrièmement, on a permis aux industries établies au Canada de se décharger de leurs responsabilités financières en déversant les matériaux toxiques qu'elles produisent dans les cours d'eau, sur le territoire et dans l'atmosphère, en pensant, à tort, que l'immensité de la nature canadienne serait en mesure d'absorber des quantités infinies de polluants.

Cinquièmement, dans le processus décisionnel touchant la politique environnementale, le public a généralement été exclu, ou inclus trop tard et, en cas de dommage environnemental, peu de recours lui étaient ouverts. Bien que l'on constate une réorientation positive au Canada, elle se fait à petits pas lents.

[*Text*]

The existing system reflects the development of environmental protection laws in Canada. Thus problems relevant to the whole of Canadian environmental regulation must be understood to address the issues arising in the field of hazardous waste management.

Part 3, then, outlines the systemic problems with environmental protection in Canada. These can be classified under four headings: jurisdictional, institutional, political, and analytical.

As outlined in the summary, the constitutional division of powers has been used for the federal government not to undertake its needed role as a strong national force in environmental protection. The careful treading by the federal government in jurisdictional waters is overly cautious and not compatible with new demands at the national and international levels. Thus a strong national role is needed pursuant to the peace, order, and good government power.

It is submitted that the federal government cannot continue to defer to the provinces under the guise of equivalency or constitutional constraints.

• 1450

The need for a strong federal leadership in the area of toxins is indicated by the demonstrably true statement in CEPA's preamble that the presence of toxins in the environment is a matter of national concern and that there are interprovincial aspects to the problem.

The prescription, therefore, is the establishment of strong minimum national standards pursuant to CEPA, and provision for the adoption of stricter controls and regulations at the discretion of the provinces. The provinces should have the freedom to set their own environmental priorities and standards, provided that such standards supplement, rather than conflict with, federal minimum standards. This would clearly meet with the Brundtland commission's international call for strong national standards for toxic substances.

About institutional factors, the conflicting departmental mandates and priorities at each level of government hamper environmental protection goals. Conflicts occur among government departments with unclear, shared, or overlapping jurisdictions.

All too often agencies involved with a particular issue have separate competing mandates, priorities, and objectives. Public accountability problems arise when it's uncertain which agency bears ultimate responsibility, or which statute governs a particular situation.

At the federal level each government department sets its own priorities and allocates its own resources. The jealous guarding of departmental autonomy often works against comprehensive and effective environmental action.

The Canadian Auditor General's report for 1992 cautioned that there's considerable confusion within the federal government over who is responsible for implementing environmental programs, including the federal green plan.

[*Translation*]

Le régime actuel reflète la méthode d'élaboration des lois sur la protection de l'environnement au Canada. Ainsi, pour résoudre les problèmes rencontrés dans la gestion des déchets dangereux, il importe de bien comprendre les problèmes touchant à l'ensemble de la réglementation environnementale canadienne.

Dans la partie 3, nous décrivons donc les problèmes systémiques de la protection de l'environnement au Canada. Ils s'inscrivent dans quatre grandes catégories: les problèmes de compétence, les problèmes institutionnels, les problèmes politiques et les problèmes d'analyse.

Comme nous l'avons décrit dans le sommaire, le gouvernement fédéral a invoqué le partage constitutionnel des pouvoirs pour ne pas jouer le rôle, nécessaire, de chef de file national dans la protection de l'environnement. La circonspection dont fait preuve le gouvernement fédéral pour tout ce qui touche les compétences est excessive et incompatible avec les nouvelles exigences nationales et internationales. Le gouvernement doit donc jouer un rôle national de premier plan visant à préserver la paix et l'ordre.

Nous avançons que le gouvernement fédéral ne peut pas continuer à céder la place aux provinces sous prétexte d'équivalence ou de contraintes constitutionnelles.

La nécessité d'une forte autorité fédérale dans le domaine des toxines est confirmée par la déclaration incontestable qui se trouve dans le préambule de la LCPE sur la nature nationale du problème des toxines dans l'environnement et ses répercussions interprovinciales.

Par conséquent, la solution consiste à établir des normes nationales minimales strictes dans le cadre de la LCPE, en permettant aux provinces, si elles le souhaitent, d'imposer des contrôles et des règlements plus sévères. Les provinces devraient être libres de fixer leurs propres priorités et leurs propres normes en matière d'environnement, à condition que ces normes complètent, et ne contredisent pas, les normes fédérales minimales. Le Canada répondrait ainsi à l'appel de la Commission Brundtland pour l'adoption de normes nationales strictes sur les substances toxiques.

Quant aux problèmes institutionnels, ce sont les mandats et les priorités contradictoires des ministères, à tous les échelons des gouvernements, qui font obstacle à la réalisation des objectifs en matière de protection de l'environnement. Il y a conflit lorsque les compétences respectives des ministères sont mal définies, sont partagées ou se chevauchent.

Il arrive trop fréquemment que les organismes concernés par un problème donné aient des mandats, des priorités et des objectifs contradictoires. Des problèmes de responsabilité publique surgissent lorsqu'on ne sait pas précisément quel organisme est chargé de quoi, ou quelle loi régit une situation donnée.

À l'échelon fédéral, chaque ministère établit ses propres priorités et répartit ses propres ressources. L'autonomie ministérielle est consciencieusement préservée, souvent au détriment d'une action environnementale concertée et efficace.

Dans son rapport de 1992, le vérificateur général du Canada faisait état d'une grande confusion au sein du gouvernement fédéral quant à la responsabilité d'application des programmes environnementaux, y compris celle du Plan vert. Pour des

[*Texte*]

Political factors indicate that government agencies have too often adopted negotiation and exhortation as a substitute for strict enforcement of environmental regulations. The negotiation approach to environmental regulation has exacerbated enforcement difficulties in Canada.

Government–industry compliance agreements are typical in the regulatory process. However, both the regulator and the regulatory process are tied to the circumstances of the industry in a manner that is not required by a strict policing role. Thus there's a great deal of flexibility in the development and enforcement of environmental regulations, and often lack of consistency in enforcement.

Moreover, a closed–door negotiation process used to arrive at such agreements can also generate difficulties regarding public perceptions of fairness and accountability. Critics have charged that by engaging in such a process, the government has failed to act neutrally to balance public interests.

In its day–to–day governmental operations, the government, it is suggested, has committed itself to industry rather than to the environment. This government bias is not so much an environmental issue as it is a political one. Consequently, stronger enforcement measures by themselves are not the solution. Instead, reforms are needed that reverse government's present bias towards business interests.

An important means of balancing private business interests with the public interest is to increase the public's role at each stage of the regulatory process. Public involvement in the implementation and enforcement of governmental policies and standards is also vital. Although this new direction is visible in CEPA, which contains a number of provisions enabling public involvement at various stages of toxic substance control, the role of the public under the act must be expanded through the incorporation of an environmental bill of rights.

The act should be amended so as to ensure citizen rights of access to information, participation, and equal enforcement of the act. A set of environmental rights should be adopted, including both the right to help the environment and the recognition of the public trust doctrine.

Finally, analytical problems relate to the use of economic and scientific analysis in environmental policy decision–making. I'm going to skip over the economic analysis and turn to some of the issues relating to scientific analysis.

As an alternative to economic analysis and environmental policy decision–making, reliance by regulators on technical or scientific evidence has been advocated. Such a position is based on the misconception that science and technology can solve all environmental problems and that humans can control and dominate nature.

[*Traduction*]

raisons politiques, les organismes gouvernementaux ont trop souvent préféré la négociation et la persuasion à la stricte application des règlements environnementaux. Cette prédilection pour la négociation n'a fait qu'accroître les difficultés d'application des règlements environnementaux au Canada.

Les ententes de conformité passées entre le gouvernement et l'industrie sont des exemples typiques du fonctionnement de la réglementation. Mais le réglementateur et le processus même dépendent de la conjoncture industrielle bien au–delà de ce que justifie leur rôle de surveillance. Il en résulte une souplesse considérable dans l'élaboration et l'application des règlements environnementaux, et cette application est souvent imprévisible.

En outre, il est difficile de faire accepter au public la notion d'équité et de responsabilité alors que ces négociations se déroulent à huis clos. Les critiques du processus ont reproché au gouvernement de ne pas avoir agi avec la neutralité nécessaire pour garantir l'intérêt public.

Dans son fonctionnement quotidien, le gouvernement semble avoir pris le parti de l'industrie plutôt que celui de l'environnement. Ce préjugé favorable pose un problème politique plutôt qu'environnemental. C'est pourquoi il ne suffit pas d'adopter des mesures d'application plus sévères. Les réformes doivent plutôt viser à contrebalancer les préjugés favorables actuels du gouvernement envers les entreprises.

Une façon importante d'équilibrer les intérêts privés et l'intérêt public est d'accroître le rôle du public à toutes les étapes du processus réglementaire. La participation du public dans la mise en oeuvre et l'application des politiques et normes gouvernementales est aussi essentielle. Bien que cette nouvelle orientation soit visible dans la LCPE—qui prévoit un certain nombre de dispositions permettant la participation du public à diverses étapes du contrôle des substances toxiques—il convient d'accroître encore le rôle que la loi confie au public en y intégrant une déclaration des droits environnementaux.

Il faut modifier la loi de manière à garantir les droits des citoyens à l'accès à l'information, à la participation et à l'application équitable de la loi. Il faut adopter un ensemble de droits environnementaux, dont celui de secourir l'environnement et la reconnaissance de la doctrine du mandat public.

Les problèmes d'analyse, enfin, ont trait à l'utilisation des analyses économiques et scientifiques dans la prise de décision en matière d'environnement. Je vais laisser de côté l'analyse économique pour aborder certains éléments touchant l'analyse scientifique.

Il a été suggéré que les réglementateurs s'appuient sur les données techniques et scientifiques plutôt que sur l'analyse économique pour prendre des décisions en matière de politique environnementale. Une telle proposition est fondée sur l'idée fausse que la science et la technologie peuvent résoudre tous les problèmes environnementaux et que l'être humain peut contrôler et dominer la nature.

• 1500

However, the reality is that science progresses slowly. Furthermore, scientists are careful about the conclusions to be drawn from the statements they make. For example, when dealing with toxic substances, scientists favour false negatives

En réalité, les progrès de la science sont lents. De plus, les scientifiques se gardent des conclusions que l'on pourrait tirer de leurs déclarations. Par exemple, en ce qui concerne les substances toxiques, les scientifiques préfèrent errer dans le sens

[*Text*]

rather than false positives. Scientists prefer to state that the evidence is insufficient to demonstrate conclusively whether a material is toxic when it actually may be, rather than stating that the evidence conclusively demonstrates a material is toxic when it may not be. The scientific attitude of acquiring a high standard of proof of harmful effects is often incorporated into public policy decisions without an express consideration of the consequences. In effect, a reverse onus of proof is created.

If governments permit the use of chemicals in technologies until they are proven to be harmful, damaging health and environmental consequences can result in the interim. Industry supports the reverse onus but argues that a firm scientific basis is needed before government regulatory controls are imposed and that economic growth and development will be unduly limited if new technology and materials are controlled or prohibited until proven safe.

The fundamental issue, therefore, is how scientific uncertainty is to be treated in public policy and law–making decisions. Moral, ethical, and political judgments are involved in determining the acceptability of the risks, their priority for regulatory control, and whether to err on the side of health and environmental protection or on the side of economic growth.

The newly emerging precautionary principle favours erring on the side of health and environmental protection rather than on the side of short–term economic growth. The precautionary principle, which we've heard about earlier today, is an emerging principle of international environmental law requiring caution in the face of scientific uncertainty when there is a risk of health or environmental damage. The principle establishes a reverse onus of proof, requiring that activities or substances be banned or prohibited unless and until proven safe.

An important articulation of this principle is found in the book *The Bamako Convention on the Ban and Import into Africa and the Control of Transboundary Movement of Hazardous Wastes within Africa*, which was adopted by developing nations belonging to the Organization of African Unity. Under this convention, the parties are to strive to adopt and implement the preventive and precautionary approach to pollution problems, including preventing the release of substances that may cause harm into the environment without waiting for scientific proof regarding such harm. To this end, the parties are to cooperate in the application of clean production methods rather than the pursuit of a permissible emissions approach based on assimilative capacity assumptions.

[*Translation*]

négatif plutôt que dans le sens positif. Ils préfèrent déclarer que les preuves sont insuffisantes pour conclure qu'un produit est toxique alors qu'en réalité, il se peut fort bien qu'il le soit, plutôt que de dire que les preuves démontrent sans aucun doute qu'un produit est toxique alors qu'en réalité, il peut fort bien ne pas l'être. La propension des scientifiques à accumuler des preuves sans conteste des effets nocifs se reflète souvent dans les décisions qui affectent la politique publique, sans que l'on considère expressément les conséquences. Cela aboutit, en réalité, à renverser les fardeau de la preuve.

Si les gouvernements autorisent l'utilisation de produits chimiques dans certaines technologies jusqu'à ce que l'on puisse démontrer qu'il y a des effets nocifs, cela peut avoir, dans l'intervalle, des conséquences néfastes sur la santé et l'environnement. L'industrie est en faveur du renversement du fardeau de la preuve, mais souligne que les réglementations gouvernementales qui sont imposées doivent s'appuyer sur des arguments scientifiques solides, et que l'on limitera indûment la croissance et le développement économiques si l'on contrôle et si l'on interdit les nouvelles technologies et les nouveaux produits jusqu'à ce que l'on puisse prouver qu'ils sont sûrs.

Par conséquent, la question fondamentale qui se pose a trait à la façon dont on peut refléter le doute scientifique dans la politique publique et les décisions relatives aux mesures législatives. Évaluer le niveau acceptable de risque, la priorité que l'on doit accorder à cela pour établir une réglementation et décider si l'erreur que l'on fera éventuellement doit favoriser la protection de la santé et de l'environnement ou la croissance économique, sont des questions d'ordre moral, éthique et politique.

L'approche préventive que l'on semble adopter de plus en plus fréquemment va dans le sens d'une erreur éventuelle en faveur de la protection de la santé et de l'environnement plutôt que d'une croissance économique à court terme. Cette approche préventive, dont nous avons entendu parler plus tôt aujourd'hui, inspire de plus en plus les lois internationales sur l'environnement et repose sur le principe que l'on doit se montrer prudent en cas de doute scientifique, lorsqu'il y a un risque pour la santé ou l'environnement. Ce principe repose sur le renversement du fardeau de la preuve et requiert que l'on bannisse ou que l'on interdise certaines activités ou certaines substances tant et aussi longtemps que l'on n'a pas démontré qu'elles ne présentaient aucun danger.

On trouve un énoncé capital de ce principe dans la Convention de *Bamako sur la prohibition des déchets dangereux, leur importation en Afrique et le contrôle de leur transport transfrontière sur le Continent africain,* laquelle convention a été adoptée par les pays en voie de développement appartenant à l'Organisation de l'unité africaine. Conformément à cette convention, les signataires s'engagent à tout mettre en oeuvre pour adopter et appliquer des méthodes préventives en ce qui concerne les problèmes de pollution, et à interdire notamment l'émission dans l'environnement de substances qui peuvent être néfastes, sans pour cela attendre d'avoir des preuves scientifiques de leur caractère nocif. À cette fin, les signataires doivent coopérer pour utiliser des méthodes de production propres et abandonner le principe des niveaux d'émissions permissibles fondés sur des capacités éventuelles d'auto–épuration.

[*Texte*]

Secondly, the parties are to promote clean production methods applicable to entire product life–cycles, ranging from raw material selection and processing to reintroduction of the product into industrial systems or nature when it no longer serves a useful function. Significantly, the convention excludes from the concept of clean production end–of–pipe pollution controls and measures reducing the volume of waste by incineration or concentration or masking the hazard by dilution or transfer of pollutants from one environmental medium to another. Thus conventional waste treatment and disposal methods are understood to be a part of the problem rather than the solution to hazardous substance contamination. A commitment to instituting preventive policies and practices is a necessary step to achieving true sustainable development.

About transboundary movements of hazardous wastes, the transfer of hazardous wastes from the country of origin to other nations raises a number of environmental, ethical, and economic concerns. This brief argues that the only appropriate response to these issues is the adoption of an ethical and preventive approach to the transboundary movement and management of hazardous waste.

At the national level, prevention in the form of waste minimization and an integrated multi–media approach to hazardous waste management are essential to stem the tide of transboundary waste flows and to ensure environmental and human health protection. For Canada, this translates into a duty to assume full responsibility for the hazardous wastes generated in Canada, to meet the challenge we face nationally in minimizing and preventing waste at source and properly managing the millions of tonnes of waste that are currently in storage and in contaminated sites across the country.

Finally, a list of recommendations is outlined under part 5 of the brief.

[*Traduction*]

Deuxièmement, les signataires doivent promouvoir des méthodes de production propres s'appliquant à tout le cycle de vie des produits, depuis la sélection et la transformation des matières brutes jusqu'à la réintroduction du produit dans les systèmes industriels ou dans la nature, lorsqu'il n'a plus d'utilité. Il est révélateur que la convention exclut de la notion de production propre le contrôle de la pollution au point de rejet et les méthodes permettant de réduire le volume des déchets comme l'incinération ou la concentration ou celles qui aboutissent à masquer le risque, par exemple lorsque les polluants sont dilués ou transférés d'un milieu environnemental à un autre. Ainsi, les méthodes traditionnelles employées pour traiter les déchets et s'en débarrasser sont considérées comme faisant partie du problème et non comme une solution à la contamination due aux substances dangereuses. Il faut s'engager à instaurer des politiques et des pratiques préventives si l'on veut vraiment favoriser le développement durable.

En ce qui concerne le transport transfrontière de déchets dangereux, le transfert de ces matières du pays d'origine à un autre soulève un certain nombre de préoccupations d'ordre environnemental, éthique et économique. Dans notre mémoire, nous avançons que la seule façon de résoudre ces questions c'est de considérer le transport transfrontière et la gestion des déchets dangereux d'un point de vue préventif et éthique.

Au niveau national, il est essentiel de prévenir les problèmes en réduisant au maximum les déchets et en adoptant une méthode de gestion des déchets dangereux intégrant divers moyens d'intervention afin d'endiguer le flot transfrontière de déchets et d'assurer la protection de la santé des personnes et de l'environnement. Au Canada, cela se traduit par la nécessité d'assumer le pleine et entière responsabilité des déchets dangereux générés dans notre pays, de relever le défi et de rendre minimale la quantité de déchets produits à la source et de gérer de façon appropriée les millions de tonnes de déchets qui sont actuellement entreposés et qui se trouvent dans des sites contaminés dans tout le pays.

Enfin, on trouve au chapitre 5 du mémoire une liste de recommandations.

• 1505

The Chairman: We'd like to ask questions, beginning with Mr. Sauvageau.

M. Sauvageau: Ma question s'adresse à M^me^ Fortugno.

Si j'ai bien compris votre exposé, vous avez dit que la Saskatchewan était à élaborer ou avait déjà mis de l'avant une loi concernant les déchets toxiques et les déchets dangereux.

Ms Fortugno: Right now there is some legislation dealing with hazardous wastes in Saskatchewan, but this legislation is not being enforced. A new policy is being developed, and the Saskatchewan Environmental Society is one of the few environmental organizations involved in developing the policy with government and industry.

M. Sauvageau: Monsieur le président, je n'ai pas compris. Est–ce qu'il y a une loi sur les déchets toxiques qui existe présentement en Saskatchewan? Excusez–moi; je n'ai pas compris.

Le président: Nous aimerions vous poser des questions, en commençant par M. Sauvageau.

Mr. Sauvageau: I have a question for Ms Fortugno.

If I understood your presentation correctly, you said that Saskatchewan was in the process of issuing, or had already issued legislation on toxic and dangerous waste.

Mme Fortugno: Il existe à l'heure actuelle en Saskatchewan certaines mesures législatives concernant les déchets dangereux, mais elles ne sont pas appliquées. On est en train d'élaborer une nouvelle politique et la Société environnementale de la Saskatchewan fait partie du petit nombre d'organisations environnementales que l'on appelées à participer à l'élaboration de la politique aux côtés du gouvernement et de l'industrie.

Mr. Sauvageau: Mr. Chairman, I didn't understand. Is there right now some legislation in Saskatchewan regarding toxic waste? I'm sorry; I did not understand.

[*Text*]

Ms Fortugno: Yes, there is.

M. Sauvageau: D'accord. Est–ce que cette loi peut, en tout ou en partie, entrer en contradiction avec la Loi canadienne sur la protection de l'environnement en ce qui concerne les produits toxiques?

Ms Fortugno: Are you asking if provisions conflict with the Canadian legislation? The problem is that the Canadian Environmental Protection Act, for instance, regulates only certain hazardous wastes, for example PCBs, so it's not comprehensive in any form whatsoever. About conflicting with Saskatchewan legislation, I don't think there's much of a conflict. The problem with Saskatchewan is that the legislation is not being enforced or is very slowly beginning to be enforced.

What I'm recommending in the brief is that at the national level, hazardous waste management standards be set—minimum standards that are strong and that can be implemented across Canada so there's uniformity in how hazardous wastes are treated. Then each province, if it wishes, can go above those standards and have stricter standards.

Le président: Monsieur DeVillers, s'il vous plaît.

Mr. DeVillers: My question is on the enforcement problems you will see under the act presently. It's more a problem of political will than of the tools not being there now. When you say resources and enforcement personnel, I think that is also a function of the political will. I see in your recommendations you're recommending some changes that would perhaps address that.

On the main issue, the question of the political will, do you have any suggestions on how that could be dealt with? I know it's tough in legislation, but do you have any suggestions for the committee?

Ms Fortugno: If we have strong minimum national standards, those will set the tone. The political will comes through in maintaining those standards and enforcing them. There are a lot of laws on the books that aren't enforced at all. They exist, and if they were enforced they would go a long way towards resolving certain environmental problems. So I think the will relates to the individuals and the policy that's established by the government of the day.

The Chairman: Thank you.

Mme Guay: Ma question s'adresse à M^me^ Fortugno et concerne les déchets dangereux.

• 1510

Vous dites que la loi en Saskatchewan n'est pas appliquée ou n'est pas appliquée comme il le faut. Au fédéral, on en a déjà une loi. On a déjà un paragraphe sur les déchets toxiques dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et il n'est pas plus appliqué.

Comment pouvons–nous renforcer une loi si elle n'est appliquée ni sur le plan fédéral ni sur le plan provincial? Encore là, on aura des dédoublements et des chevauchements. Cela va compliquer votre affaire.

[*Translation*]

Mme Fortugno: Oui, il y a une loi.

Mr. Sauvageau: All right. Is there any conflict between this whole legislation, or part of it, and the Canadian Environmental Protection Act regarding toxic substances?

Mme Fortugno: Vous demandez si certaines dispositions entrent en contradiction avec la loi canadienne, n'est–ce pas? Le problème, c'est que la loi canadienne sur la protection de l'environnement, par exemple, ne s'applique qu'à certains déchets dangereux, notamment les PCB, et que, par conséquent, elle est loin d'être complète. Pour ce qui est d'entrer en contradiction avec la loi de la Saskatchewan, je ne pense pas que cela soit vraiment le cas. Le problème en Saskatchewan c'est que la loi n'est pas appliquée ou que l'on commence à l'appliquer avec une lenteur étudiée.

Dans le mémoire, je recommande que l'on établisse des normes de gestion nationales pour ce qui est des déchets dangereux—des normes minimales fortes qui peuvent être appliquées dans tout le Canada de façon à ce que l'on traite uniformément les déchets dangereux. Une fois cela fait, toute province qui le souhaite peut aller plus loin et établir des normes plus strictes.

The Chairman: Mr. DeVillers, please.

M. DeVillers: Ma question porte sur les problèmes de mise en application de la loi dans le cadre de la législation actuelle. C'est plus un problème qui tient à la volonté politique qu'à un manque de moyens. Quand vous parlez des ressources et du personnel chargé de l'application de la loi, je pense que cela aussi est fonction de la volonté politique. Je vois que vous recommandez certains changements qui pourraient peut–être permettre de résoudre cette difficulté.

Pour revenir à la question majeure, celle de la volonté politique, avez–vous des suggestions à faire sur la manière dont on pourrait résoudre ce problème? Je sais que cela est difficile à faire par le biais de mesures législatives, mais avez–vous des propositions à présenter au comité?

Mme Fortugno: Des normes minimales strictes instaurées à l'échelle nationale donneront le la. Le maintien et la mise en application de ces normes dénoteront la volonté politique. Il y a sur papier nombre de lois qui ne sont pas du tout mises en application. Elles existent cependant, et si elles étaient appliquées, cela permettrait de résoudre bien des problèmes environnementaux. À mon avis, cette question de volonté politique est liée aux personnes responsables et à la politique établie par le gouvernement de l'époque.

Le président: Merci.

Mrs. Guay: I have a question on hazardous waste for Ms Fortugno.

You said that the Saskatchewan legislation is not enforced or at least, not properly. At the federal level, we do have an act already. There is already a paragraph regarding toxic waste in the Canadian Environmental Protection Act, and it is not being enforced either.

How can we strengthen a piece of legislation if it is not enforced at the federal or at the provincial level? There again, there will be duplications and overlaps. It is going to make your task more complicated.

[*Texte*]

Ms Fortugno: Part of the way that enforcement will happen is if the public is allowed to get involved in the enforcement by having access to the courts, bringing civil suits or prosecution actions on its own initiative, rather than having to wait for the government to undertake these actions. There's a sentiment among Saskatchewan people that they'd like to bring the polluters to court, but there's no mechanism available to them to do it. There are a lot of risks in going to court because of the potential costs that could be awarded against the individuals trying to bring polluters to court.

Mr. Adams: I enjoyed all your presentations. It's great to think there are groups like yours out there.

You all mentioned the precautionary principle. This, by the way, is part A of my question. I have only one question, with a part A and a part B.

The Chairman: One question and that's it.

Mr. Adams: You all mentioned the precautionary principle. As I read the material here, and as I listened to you, I perceived among the three of you there are differences of view about it. For example, Ms Fortugno tied it in very directly with reverse onus and a very strong view of precautionary principle. There are a wide range of views on it. First of all, would you give us some more comment on the precautionary principle: how you'd like to see it involved in this legislation and where in the legislation you might see it put?

The Chairman: These are three questions, not one.

Ms Fortugno: I've noticed in different international agreements there are different formulations of the precautionary principle. Unfortunately, the western countries tend to be more conservative in their formulation because they realize the implications of it. That's why I chose the Bamako Convention, which came from the developing countries. They tend to be more ambitious, at least in their policy statements.

The formulation I set out is one that is very strong and clear about what is involved in preventing pollution and adopting a precautionary approach, which does mean caution. That means not going ahead when we're not sure of what the harm will be.

Mr. Finlay: I'll try to have one question. Since two people mentioned it, maybe they'll both get a chance to answer it if they can add anything.

Both Mr. Muir and Ms Fortugno mentioned the advisability of advisory committees.

In your case, Mr. Muir, you mentioned you thought it would be a series of advisory committees with the ecosystem approach, and you thought a permanent advisory committee to provide independent advice would be advisable.

In your brief you say, Ms Fortugno, the public has historically been excluded or involved too late in the decision-making process and afforded few avenues for redress where environmental harm is occurring.

[*Traduction*]

Mme Fortugno: Une des façons de faire appliquer la loi, c'est de permettre au public d'y participer en engageant lui-même des poursuites civiles ou judiciaires plutôt que d'attendre que le gouvernement le fasse. En Saskatchewan, il y a bien des gens qui aimeraient traîner les pollueurs devant les tribunaux, mais ils n'ont pas la possibilité de le faire. On court des risques en s'adressant aux tribunaux car il se peut fort bien que ceux qui essaient d'engager des poursuites contre les pollueurs soient condamnés aux dépens.

M. Adams: Tous vos exposés m'ont bien plu. C'est rassurant de penser qu'il existe des groupes comme les vôtres.

Vous avez tous parlé de la méthode préventive. En passant, ce sera le sujet de la partie A de ma question. Je n'ai qu'une question à poser, mais il y a une partie A et une partie B.

Le président: Vous n'avez droit qu'à une seule question, c'est tout.

M. Adams: Vous avez tous parlé de méthode préventive. En lisant les documents que l'on nous a transmis et en vous écoutant, il me semble que vous avez tous les trois une opinion différente à ce propos. Par exemple, M^me^ Fortugno a lié cela directement au renversement du fardeau de la preuve et a donné une définition particulièrement stricte de ce qu'elle entend par méthode préventive. Il y a toute une gamme d'avis à ce propos. Tout d'abord, pourriez-vous nous donner des détails sur ces méthodes préventives: comment aimeriez-vous que l'on intègre cette notion à la loi et d'après vous, à quel endroit cela devrait-il être inclus?

Le président: C'est trois questions dans une.

Mme Fortugno: J'ai remarqué que dans diverses conventions internationales, on donne une explication différente de ce que l'on entend par méthode préventive. Malheureusement, les pays occidentaux ont tendance à donner des définitions plus conservatrices car ils se rendent compte des conséquences que cela peut avoir. C'est pourquoi j'ai choisi la convention de Bamako qui a été élaborée par des pays en voie de développement. Ils ont tendance à être plus ambitieux, du moins en ce qui concerne leurs déclarations de principe.

L'énoncé dont j'ai fait état est très ferme et très clair en ce qui concerne la façon de se prémunir contre la pollution et les méthodes préventives qui sont fondées sur la prudence. Cela veut dire s'abstenir si l'on n'est pas sûr qu'il n'y a aucun danger.

M. Finlay: Je vais essayer de m'en tenir à une question. Étant donné que deux personnes ont parlé de cela, peut-être qu'elles pourront toutes les deux me répondre si elles peuvent apporter des précisions.

M. Muir et M^me^ Fortugno ont tous les deux indiqué qu'il serait souhaitable d'avoir des comités consultatifs.

En ce qui vous concerne, monsieur Muir, vous avez évoqué la possibilité d'établir une série de comités consultatifs sur l'écosystème et vous avez ajouté qu'à votre avis, il serait également souhaitable d'avoir un comité consultatif permanent afin de pouvoir bénéficier d'un avis indépendant.

Madame Fortugno, vous dites dans votre mémoire que jusqu'ici, la population canadienne a été exclue du processus de prise de décisions, ou appelée à y participer trop tard, et qu'elle a peu de chance d'obtenir réparation en cas de dommages à l'environnement.

[*Text*] [*Translation*]

• 1515

My understanding is that in the current act any two people could bring a question to FEARO or to CEPA and have it looked at. I don't believe that's happened very often. I'm not suggesting the public isn't interested, but how do you see this working? Is this just an idea, or do you have some specific suggestions?

D'après ce que je comprends, en vertu des dispositions de la loi actuellement en vigueur, deux personnes, quelles qu'elles soient, pourraient demander au BFEEE ou au comité de gestion de la LCPE d'examiner une question donnée. Je ne crois pas que cela se soit produit très souvent. Loin de moi l'idée de suggérer que le public n'est pas intéressé, mais comment pensez–vous que cela puisse marcher? Est–ce simplement une idée que vous avez lancée ou avez–vous des propositions précises à faire?

Mr. Muir: Maybe I'll start with the first part of your question. We did recommend a series of advisory committees, including reinstituting perhaps the Canadian Environmental Advisory Council. We see the need for this—I think Diane Malley mentioned it as well—because of the uncertainties involved in adopting an ecosystem approach. It's not as black and white when you're going from chemical numbers that are written in a table for toxicity of a chemical to taking into account economic and social factors and so on. So that's where we think the need for involving scientific people, traditional knowledge, and other stakeholders has to be formalized a bit more in a revised act.

M. Muir: Permettez–moi de répondre d'abord à la première partie de votre question. Nous avons effectivement recommandé l'établissement d'une série de comités consultatifs, et notamment de réinstaurer le Conseil consultatif canadien de l'environnement. De notre point de vue, cela est souhaitable–je pense d'ailleurs que Diane Malley en a parlé également–car la méthode des écosystèmes est un facteur d'incertitude. Les choses ne sont plus aussi incontestables lorsque l'on ne se contente plus de prendre en compte les chiffres indiquant sur un tableau la toxicité d'un produit chimique mais que l'on ajoute à cela des facteurs économiques et sociaux, et ainsi de suite. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il est souhaitable que la participation des scientifiques, de détenteurs de connaissances traditionnelles et d'autres intervenants soit un peu mieux officialisée dans une version revue et corrigée de la loi.

In fact, I think that answers a bit the other question from Mr. Adams, about the precautionary principle. It comes into that way of addressing the issue that you need to involve all the players in it rather than just the toxicologists or the chemists. I think when you do that the precautionary principle almost is a natural outcome of it, because there are uncertainties about what's going to happen at the ecosystem level.

De fait, il me semble que je réponds ainsi un peu à l'autre question de M. Adams sur la méthode préventive. Une façon de résoudre le problème, c'est de faire participer tous les intervenants au processus, pas uniquement les toxicologues ou les chimistes. Il me semble que si vous procédez ainsi, cela va nécessairement aboutir à l'instauration de mesures préventives, étant donné les incertitudes à propos de ce qui va arriver à l'écosystème.

So at that advisory committee stage and with the development of ecosystem objectives, the precautionary principle would fall out of it if you consider the ecosystem and what might be happening to it with a given chemical insult.

Par conséquent, en établissant des comités consultatifs et des objectifs concernant l'écosystème, on favoriserait la méthode préventive car il faut prendre en considération les dommages que pourrait faire subir à l'écosystème tel ou tel produit chimique.

The Chairman: Mr. Lincoln, please.

Le président: Monsieur Lincoln, s'il vous plaît.

Mr. Lincoln: Mr. Chairman, I don't have any questions. I think the briefs are very clear. All I want to say is that I find the briefs from Mr. Muir and Ms Malley cover a lot of the same areas, so they reinforce each other.

M. Lincoln: Monsieur le président, je n'ai pas de questions à poser. À mon avis, les mémoires sont très clairs. Je veux simplement signaler qu'à mon avis, les mémoires de M. Muir et de M^me^ Malley couvrent bien des points semblables et qu'ils se renforcent donc mutuellement.

Your brief takes a very different tack, but I think the three of them together are extremely useful to us. I wish we could take those three and write our report. A lot of these points are very well taken.

Votre mémoire à vous part d'une perspective différente, mais je pense qu'ensemble, les trois documents nous seront fort utiles. J'aimerais bien qu'on puisse fonder notre rapport là–dessus. Un grand nombre des sujets que vous abordez sont tout à fait pertinents.

Thank you very much.

Merci beaucoup.

Mr. Gilmour: Mr. Muir, to quote a sentence here:

The Manitoba government has outlined principles for achieving sustainable development, which include key facets of the ecosystem approach, such as maintaining essential ecological processes, biological diversity, and life support systems.

M. Gilmour: Monsieur Muir, vous dites dans votre mémoire que:

Le gouvernement du Manitoba a défini les principes sur lesquels repose le développement durable, ce qui inclut notamment les aspects–clés de la méthode des écosystèmes, par exemple, le maintien des processus écologiques essentiels, de la diversité biologique et du système de survie.

[*Texte*]

In that context, where do you see biological diversity in terms of, for example, a city expanding to the outskirts or a farmer clearing land for agriculture? I'm just wondering where, to your mind, biological diversity starts and stops.

Mr. Muir: I don't have a tight answer for that off the top of my head, but as I've looked at this issue of adopting an ecosystem approach to it, as I said earlier, you're automatically involving a lot of stakeholders. It's a thing we're already doing, actually, but it's not formalized in this act.

When a hearing is held on siting a pulp mill, we already involve people in the community. We involve ecosystem or water–quality objectives and we involve economic and social factors if a city is expanding and there's an environmental contaminants issue. . .keeping in mind that this is still a toxic substances act, not a land use or biodiversity act. I think a toxic substances issue would have to be involved to bring this act into play in the example you're giving me here.

[*Traduction*]

Dans ce contexte, comment conciliez–vous la diversité biologique avec par exemple le fait qu'une ville empiète de plus en plus sur la campagne ou qu'un agriculteur défriche des terres pour les exploiter? Ce que j'aimerais savoir, c'est où commence et où finit la diversité biologique, selon vous.

M. Muir: Je ne peux vous donner une réponse précise sans y réfléchir davantage mais, comme je l'ai dit plus tôt, de mon point de vue, lorsqu'on adopte la méthode des écosystèmes, on fait automatiquement participer un grand nombre des intervenants. De fait, nous procédons déjà ainsi mais cela n'est pas officialisé dans la loi.

Lorsqu'on tient une audience sur l'emplacement d'une usine de pâtes à papier, nous faisons déjà participer les gens de la collectivité. Nous tenons compte d'objectifs ayant trait à l'écosystème ou à la qualité de l'eau ainsi que de facteurs économiques et sociaux dans le cas d'un projet d'expansion urbaine qui soulève un problème de contamination de l'environnement. . .tout en gardant à l'esprit que la loi porte sur les substances toxiques et non sur l'utilisation des terres ni sur la biodiversité. Je pense qu'il faudrait qu'il y ait un problème de substances toxiques pour pouvoir invoquer la loi dans le cas dont vous parlez.

• 1520

But I think it's a matter of involving the stakeholders formally, so more than just the chemical toxicity information is considered.

As far as biodiversity goes, I can't address that directly. Biodiversity would come into it from the CEPA perspective as being one of those things that would have to be considered with a holistic approach.

Maybe that's not a satisfactory answer to your question. I'm sorry.

À mon avis, il s'agirait de faire participer officiellement les intervenants afin de pouvoir aussi prendre en considération autre chose que la toxicité chimique.

En ce qui concerne la biodiversité, je ne peux vous répondre directement. Dans le cadre de la LCPE, la biodiversité ferait partie des facteurs que l'on pourrait prendre en compte si l'on adoptait une approche holistique.

Je n'ai peut–être pas apporté à votre question une réponse satisfaisante. Je m'en excuse.

M. Sauvageau: Ma question s'adresse encore à M^me^ Fortugno.

Vous avez dit tout à l'heure, avec un peu de dépit, que la loi n'était pas appliquée en Saskatchewan, et vous avez parlé de l'application de normes nationales, ce qui a fait beaucoup plaisir à mon confrère, M. Adams, et de la participation du public.

Selon le document de la recherche, on a des coûts d'environ 76 millions de dollars par année pour mettre en application ce qui touche la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. À l'alinéa 2d) de la loi, on dit que le gouvernement fédéral doit:

> d) encourager la participation de la population. . .

À l'alinéa 2f), on dit qu'il doit:

> f) s'efforcer d'établir des normes de qualité de l'environnement uniformes à l'échelle nationale;

Enfin, à l'article 108, il donne la permission à la population de porter plainte face à la loi, mais cela n'a à peu près jamais été fait.

Seriez–vous d'accord avec moi pour dire que, peut–être par manque de volonté ou pour d'autres raisons, cette loi–là n'a pas été appliquée et n'a pas atteint les objectifs qu'on avait fixés?

Mr. Sauvageau: I have one more question for Ms Fortugno.

You said earlier, and you seemed somewhat frustrated about it, that the legislation was not enforced in Saskatchewan, and you suggested that national standards be applied, which pleased my colleague, Mr. Adams, enormously, and that the public be invited to participate.

According to the document prepared by our researchers, it costs about $76 million per year to enforce the Canadian Environmental Protection Act. Paragraph 2(d) of the Act states that the federal government should:

> (d) encourage the participation of the people of Canada—

Paragraph 2(f) states that it should:

> (f) endeavour to establish nationally consistent levels of environmental quality;

Finally, Section 108 of the Act authorizes members of the public to complain, although this has practically never been done.

Would you agree with me that, maybe because of a lack of will or for some other reasons, this Act has not been enforced and has not had the results that were expected?

• 1525

Ms Fortugno: Are you asking why those sections haven't been utilized so far?

Mme Fortugno: Voulez–vous savoir si l'on a invoqué ces articles jusqu'ici?

[*Text*]

Mr. Sauvageau: Yes.

Ms Fortugno: Just off the top of my head, I think this is in part because of the way the act has been enforced so far by the government itself. No strong enforcement actions have been taken, so the public doesn't think it's a useful avenue to go through CEPA.

As well, the citizen rights under the act are a good start, but they're not enough. They're not encouraging enough for the public to get involved, because just initiating an investigation may not lead to any consequences the public is interested in seeing. It's quite a limited input by the citizens.

I know, at least in the Saskatchewan context, there are a lot of individuals across the province who are dealing with different issues of contamination. They want to do something. They want to bring the parties responsible to court, but they can't: because the legislation isn't strong enough, because there are guidelines instead of regulations, because the court costs are prohibitive, because they don't have standing, etc.

Mr. Adams: This morning we got a real sense of nervousness about a strong federal government role in this area. I wonder if I could start with the two of you on the right first, on whether you agree with Ms Fortugno in this matter of peace, order, and government power. She essentially says that one of the main reasons for the weakness of this legislation is the overly cautious federal government applying national standards. Are you comfortable with that?

Ms Malley: I can't respond to that. What I would rather say is that on the subject I've addressed, the federal government needs to take a leadership role and is probably the only one that has the resources to tackle the very large task of the ecosystem approach and what it means. What does ecosystem health mean? How do you identify health?

The draft framework that has been developed and has come out of the Department of Environment, which maybe you all know about, is an excellent start. It's where we need federal government leadership. The federal government is the one that has the resources to do the large system work as well as the long–term research monitoring that needs to be done.

[*Translation*]

M. Sauvageau: Oui.

Mme Fortugno: Je dirais, à première vue, que cela vient en partie de la façon dont la loi a été appliquée par le gouvernement lui–même jusqu'ici. L'on ne s'est pas sérieusement occupé de faire respecter la loi et par conséquent, le public ne voit pas l'utilité d'avoir recours à la LCPE.

Par ailleurs, les droits que l'on reconnaît dans la loi à la population représentent un bon point de départ, mais cela n'est pas suffisant. Cela n'encourage pas le public à intervenir, car le fait de demander une enquête peut fort bien ne pas avoir le genre de conséquences qui intéressent la population. C'est donner aux gens un moyen d'action bien limité.

Je sais que, du moins en ce qui concerne la Saskatchewan, il y a un certain nombre de gens dans la province qui font face à des problèmes de contamination. Ils veulent faire quelque chose. Ils veulent traîner les responsables devant les tribunaux, mais ils ne peuvent le faire car la législation n'est pas assez sévère, parce qu'il existe des directives et non une réglementation, parce que les frais judiciaires sont prohibitifs, parce que, socialement, ils ne font pas le poids, et ainsi de suite.

M. Adams: Ce matin, nous avons pu constater que l'idée de donner au gouvernement fédéral un rôle de premier plan en la matière rendait nerveuses certaines personnes. Si vous permettez, j'aimerais vous demander d'abord à vous deux qui êtes assis à droite si vous êtes d'accord avec M^me^ Fortugno pour instaurer la paix, l'ordre et le pouvoir gouvernemental. Ce qu'elle a déclaré revient à dire qu'une des principales raisons pour lesquelles cette loi n'a que peu d'effet, c'est que le gouvernement fédéral s'est montré beaucoup trop prudent pour faire appliquer des normes nationales. Souscrivez–vous à cela?

Mme Malley: Je ne peux vous répondre, mais il y a un commentaire que je peux faire sur le sujet que j'ai déjà abordé, c'est que le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de chef de file et qu'il est sans doute le seul à avoir les ressources nécessaires pour s'attaquer à une tâche d'aussi grande envergure que celle qui découle du choix de la méthode des écosystèmes. Que veut–on dire lorsqu'on parle d'un écosystème sain? Comment définissez–vous la santé dans ce contexte?

L'ébauche de cadre de travail que vous connaissez peut–être tous et qui a été élaborée et publiée par le ministère de l'Environnement est un excellent point de départ. C'est dans ce cadre que le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de chef de file. Le gouvernement fédéral est l'entité qui a les ressources nécessaires pour effectuer les travaux d'envergure qui sont requis et assurer le contrôle à long terme des recherches.

• 1530

Mr. Muir: I'm not that familiar with where CEPA has been applied nationally. The one example I am aware of is the whole issue of dioxins in pulp mills. This is an issue most of you are probably familiar with, and I believe CEPA was in place at the time when it was discovered that this was a major issue. The Department of the Environment did act nationally on that issue. In that sense we were fortunate there was national legislation like that in place at that time in order that they could cover all

M. Muir: Je ne sais pas très bien dans quel cas les dispositions de la LCPE ont été appliquées au niveau national. Le seul exemple que je connaisse, c'est le cas des dioxines dans les usines de pâte à papier. C'est un cas dont se souviennent sans doute la plupart d'entre vous, et je crois que la LCPE était en vigueur lorsqu'on a découvert que c'était un gros problème. Le ministère de l'Environnement a pris des mesures à l'échelle nationale. De ce point de vue, nous avons eu beaucoup de

[*Texte*]

the pulp mills that were emitting these toxic substances into the aquatic environment.

I am not one who would want to localize this on a provincial basis. I see a role for strong national guidelines in order for ecosystem objectives to develop nationally. I am not one who would want to see it administered in such a way that there would be such a low minimum standard regionally that you could have problems with industries moving to one location and the other because they know they would just be meeting some minimum standard.

We must have strong national standards. CEPA has performed adequately in the past five years, as the dioxin issue indicates, but as we indicated in our brief, there are some real weaknesses, including this issue of the requirement for data showing whether a chemical or a substance is toxic and whether those data have to be quality assured. It may be a technical issue, but it could really get bogged down in the courts if that kind of information were not required; and it's not specified at the moment.

The Chairman: Mr. Muir, you used the term "ecosystem" quite frequently today, and I am afraid here we are heading for a problem in communication. What does it mean to you? To some people it means a term in which the ecological considerations at the base are dominant. To some, it is a balance between ecological and economic. To others, it is where the economic considerations are predominant. To some others, as in the case of Ms Malley, I suspect, it is a term that very much includes social considerations, including health. As we travel across the country we hear this term, and we're beginning to wonder whether we understand each other on it.

Mr. Muir: It is a difficult thing to define precisely, and obviously your committee wants to try to do that if you're going to incorporate it. I think we're seeing it as a combination of ecological knowledge, both scientific and traditional. The presentation earlier struck me also, as it did committee members. There is a wealth of information that can be brought in on a regional basis from traditional knowledge.

It does include economic and social input too. In other words, you have stakeholders who would be participating, maybe in the form of advisory committees. You would have to find some mechanism to make them participate, for example, in developing ecosystem objectives, where you could take some of their economic and social concerns into account when you regulate a specific substance or group of substances. I really do feel there are three or four parameters that would go into the formula there. You could define it.

[*Traduction*]

chance qu'une loi nationale soit en vigueur à ce moment–là, car on a pu prendre des mesures s'appliquant à toutes les usines de pâte à papier responsables de l'émission de ces substances toxiques dans le milieu aquatique.

Je ne suis pas de ceux qui veulent confier cette tâche aux provinces. À mon sens, il faut des directives nationales fermes afin d'établir les objectifs que l'on veut réaliser à l'échelle nationale en ce qui concerne l'écosystème. Je ne suis pas de ceux qui aimeraient que cela soit géré de telle façon qu'il puisse y avoir, dans une région donnée, des normes minimales si peu exigeantes que cela attirerait les industries qui veulent ne respecter que ce genre de normes, avec les problèmes qui en découlent.

Il nous faut des normes nationales strictes. La LCPE s'est révélée adéquate au cours des cinq dernières années, comme le montre l'exemple des dioxines, mais comme nous l'avons noté dans notre mémoire, il y a de réelles lacunes, notamment en ce qui concerne l'obligation de fournir la preuve de la toxicité d'un produit chimique ou d'une substance et d'assurer la qualité de ces données. C'est peut–être une question technique, mais si ce type d'information n'était pas requis, les affaires risqueraient de s'enliser devant les tribunaux; et il n'existe actuellement aucune précision à ce sujet.

Le président: Monsieur Muir, vous avez utilisé le mot «écosystème» assez souvent aujourd'hui, et j'ai bien peur que nous ayons bientôt un problème de communication. Qu'est–ce que ce mot veut dire pour vous? Pour certains, c'est un mot qu'on utilise pour signifier que l'on accorde une place prédominante aux considérations écologiques. Pour d'autres, cela traduit un équilibre entre les considérations écologiques et économiques. Pour d'autres encore, cela signifie que les considérations économiques sont prédominantes. Et encore pour d'autres, comme c'est le cas de M^me^ Malley, j'imagine, c'est un mot qui a une grande résonance sociale et qui recouvre des considérations comme la santé. Au fur et à mesure que nous nous déplaçons à travers le pays, nous entendons ce mot et nous commençons à nous demander si nous nous comprenons bien les uns les autres lorsque nous l'employons.

M. Muir: C'est quelque chose qu'il est difficile de définir précisément, et pourtant il est logique que vous essayiez de le faire avant de mentionner ce mot dans la loi. À mon avis, ce que l'on entend par là, c'est un mélange de connaissances écologiques à la fois scientifiques et populaires. Comme les membres du Comité, l'exposé que nous avons entendu plus tôt m'a frappé. Les connaissances populaires constituent une mine d'informations dans laquelle nous pouvons puiser à l'échelle régionale.

Il faut également y inclure des facteurs économiques et sociaux. En d'autres mots, il devrait y avoir une participation des intervenants, peut–être dans le cadre de comités consultatifs. Il faudrait par exemple trouver un moyen pour qu'ils puissent avoir leur mot à dire lorsqu'on élaborera des objectifs pour l'écosystème et, lorsque vous réglementez une certaine substance ou un groupe de substances, il faudrait que l'on puisse tenir compte de leurs préoccupations économiques et sociales. En mon sens, il y a trois ou quatre facteurs qui entrent dans cette notion. Vous pourriez la définir.

[*Text*]

The Chairman: Would it be helpful to say that the ecosystem is a not a system in which all these various factors are balancing each other out, economic, ecological, social and the rest, but rather in which they integrate?

Mr. Muir: Yes. I wouldn't use the word "balance". I think your choice of the word "integrate" is more what we're seeing. We're taking into consideration those factors where it is possible, and not necessarily trying to compromise all the time, but taking them into account in the development of specific guidelines and regulations.

• 1535

The Chairman: So as with any successful integration you no longer can recognize the component parts?

Mr. Muir: Absolutely. Provided the act has in its preamble and its duties, etc., things such as the precautionary principle and the ecosystem approach, it seems to me one doesn't have to see the word "ecosystem" come out of every regulation or guideline. You're simply using those principles to help develop the guidelines.

The Chairman: Thank you.

Ms Malley, you made an intervention in which at a certain point you spoke about intuition and educated guesses in the guidelines in scientific assessment and scientific conclusion. Would your colleagues, by and large, agree with that?

Ms Malley: Most scientists in fact operate on intuition. That's how they decide what they're going to work on. That's how they frame their questions. That's how they decide how they're going to approach it.

Perhaps there is some objectivity in the way they gather and interpret their data, but basically it's a misconception that the scientific method is objective and separate from the scientist. It's becoming accepted by many scientists that science is an intuitive process.

What I'm referring to with these committees is trying better to capture the expertise, experience, and intuition of people who have worked with ecosystems, ecological processes, and toxic materials in the country for many years, or who have intimate experience with them, whether that comes from a scientist, an industry person, or a native person.

The Chairman: On page 5 you have a fascinating paragraph on the case of cadmium, and you conclude that assessments based on laboratory or single–species data may determine some chemicals to be safe when they are not, or not safe when they may be. This is a fascinating and completely novel conclusion, at least to me.

What is CEPA's role in relation to laboratory examination and observations? Are you referring to an existing regulation or to a specific section in the act?

Ms Malley: I'm referring to the process of assessing priority substances. Cadmium was one of the first substances on the Priority Substances List to be evaluated for its risk to Canadians. Most of the information available on cadmium is

[*Translation*]

Le président: Est–ce que cela servirait à quelque chose de dire que l'écosystème n'est pas un système dans lequel ces divers facteurs économiques, écologiques, sociaux, etc., s'équilibrent mutuellement, mais plutôt un système au sein duquel ils s'intègrent?

M. Muir: Oui. Je n'utiliserais pas le mot «s'équilibrent». Je pense que le mot «s'intègrent» que vous avez choisi correspond mieux à la réalité. Chaque fois que cela est possible, nous prenons tous ces facteurs en considération, pas nécessairement pour en arriver toujours à faire des compromis, mais pour élaborer des directives et des règlements précis.

Le président: Donc, comme dans tout cas d'intégration réussi, on ne peut plus reconnaître les parties d'origine.

M. Muir: Absolument. À condition qu'il y ait dans le préambule de la loi des dispositions concernant par exemple la méthode préventive et la démarche fondée sur l'écosystème, il ne serait pas nécessaire, à mon avis, de parler de «l'écosystème» dans chaque règlement ou ligne directrice. Celles–ci seraient élaborées en fonction des dispositions fondamentales énoncées dans la loi.

Le président: Merci.

Madame Malley, vous avez parlé dans votre intervention du rôle de l'intuition dans les évaluations et conclusions scientifiques. Dans l'ensemble, est–ce que vos collègues seraient d'accord avec cela?

Mme Malley: En fait, la plupart des scientifiques travaillent à l'intuition. C'est comme cela qu'ils choisissent les domaines dans lesquels ils vont faire des recherches. C'est comme cela qu'ils formulent leurs questions. C'est comme cela qu'ils entreprennent leur démarche.

Certes, il peut y avoir un certain degré d'objectivité dans la manière dont ils recueillent et interprètent leurs données, mais il serait foncièrement erroné de croire que la méthode scientifique est parfaitement objective et ne dépend pas du scientifique lui–même. Bon nombre de scientifiques reconnaissent désormais que la science participe d'un processus intuitif.

Ce que j'envisage, avec les comités dont j'ai parlé, c'est de mieux tirer parti du savoir, de l'expérience et de l'intuition des gens qui travaillent depuis de nombreuses années sur l'écosystème, sur les processus écologiques et sur les produits toxiques, ou qui en ont une grande expérience, qu'il s'agisse de scientifiques, d'industriels ou d'autochtones.

Le président: J'ai lu à la page 5 de votre mémoire un paragraphe fascinant sur l'affaire du cadmium, où vous concluez que des évaluations faites en laboratoire ou sur des données concernant une seule espèce peuvent porter à croire, par erreur, que certains produits chimiques sont sécuritaires et inversement. C'est une conclusion tout à fait nouvelle pour moi, mais très intéressante aussi.

Quel est le rôle de la LCPE en ce qui concerne les examens et les observations en laboratoire? Voulez–vous parler, dans l'affaire du cadmium, d'un règlement existant ou d'un article particulier de la loi?

Mme Malley: Je voulais parler du processus d'évaluation des substances prioritaires. Le cadmium a été l'un des premiers produits de la liste des substances prioritaires dont on a évalué le risque pour la population canadienne. La plupart des

[*Texte*]

from laboratory studies or from the levels of cadmium in a single species in the environment, caribou, tree frogs, or whatever, and the impacts of that. It's not based on an intimate knowledge of cadmium movements, accumulations, and ultimately effects in the environment. That information simply doesn't yet exist.

So the risk assessment is based on laboratory data and single-species environmental data. We have to regulate and control materials we believe to be toxic with the information we have at hand. If that's what we have at hand, that's what we have to use. But we can't just stay there. We have to move forward and begin to develop a better understanding of how these materials operate in the real world.

Some materials, like cadmium, may be very toxic to some organisms in the laboratory. However, in the actual field situation, lakes, for example, have other materials—dissolved organic carbon or whatever—that help to alleviate the toxicity. Animals also have the opportunity, through generations, to adapt genetically to the material.

• 1540

The Chairman: What is your specific recommendation to legislators? Is a lesson to be drawn from the case of cadmium?

Ms Malley: We don't know enough about the ecological impacts—the fate and effects—of many toxic materials. We should provide in the act for the development of that knowledge through ecological studies and for more assessment of the knowledge we already have in the literature.

I take the case of cadmium not only because I work on it but because in toxic circles it is the chemical that is almost always discussed first. Any amount of it is toxic, and it has no known physiological role.

The Chairman: Thank you.

Ms Fortugno, to conclude, I'm very comfortable with your reference to peace, order, and good government. Actually, you made my day. Isn't it true that in the division of powers, the federal government has jurisdiction over navigable waters?

Ms Fortugno: Yes, I believe that's the case.

The Chairman: That's correct. Doesn't that tell us something? Isn't there a clear message, considering the importance of water in the ecosystem? That's how far the fathers of Confederation could see in environmental terms; they chose navigable waters.

Ms Fortugno: Yes.

The Chairman: This somehow laid the foundation for a very strong and important role for the federal government in the environment. Would you agree with that?

[*Traduction*]

informations le concernant émanent d'études en laboratoire ou de mesures du taux de cadmium dans une espèce donnée, comme le caribou, la rainette ou une autre, et ses effets. Par contre, elles ne tiennent pas compte de la circulation du cadmium dans l'environnement, des accumulations et, en fin de compte, des effets globaux. Ce sont des informations qui n'existent tout simplement pas encore.

Les risques ont donc été évalués en fonction de données en laboratoire et d'études portant sur des espèces particulières. Évidemment, si ce sont les seules informations que nous avons à notre disposition, nous sommes bien obligés de prendre des mesures de réglementation et de contrôle en fonction de ces informations. Toutefois, nous ne devrions pas en rester là. Nous devrions aller plus loin pour mieux comprendre la manière dont ces produits agissent dans le monde réel.

Certains produits, comme le cadmium, peuvent révéler un taux de toxicité très élevé en laboratoire mais un taux moins faible en situation réelle, par exemple dans des lacs, où se trouvent d'autres produits—du carbone organique dissous, par exemple—qui en atténuent les effets. Pour ce qui est des animaux, il se peut également qu'ils arrivent, de génération en génération, à s'y adapter génétiquement.

Le président: Que recommandez-vous donc au législateur? Quelle leçon tirez-vous du cadmium?

Mme Malley: La leçon est que nous n'en savons pas assez sur les incidences écologiques de maints produits toxiques. Nous devrions donc prévoir dans la loi des mesures nous permettant d'acquérir les connaissances voulues, au moyen d'études écologiques et d'une évaluation plus poussée des études déjà publiées.

J'ai pris le cas du cadmium non seulement parce que c'est un produit sur lequel je travaille, mais aussi parce que c'est toujours le produit chimique auquel on pense en premier lorsqu'on parle de toxicité. N'importe quelle quantité de cadmium est toxique, et c'est un produit qui n'a aucun rôle physiologique connu.

Le président: Merci.

Pour conclure cette séance, madame Fortugno, je dois dire que je suis très sensible à ce que vous avez dit sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement. De fait, votre remarque m'a rempli d'aise. N'est-il pas vrai que c'est le gouvernement fédéral qui détient les pouvoirs constitutionnels au sujet des eaux navigables?

Mme Fortugno: Oui, je crois que c'est le cas.

Le président: Cela n'est-il pas un facteur important? N'y a-t-il pas là un message très clair, considérant l'importance de l'eau dans l'écosystème? Ne peut-on considérer que cette attribution des pouvoirs relatifs aux eaux navigables représentait la manière dont les Pères de la Confédération envisageaient les questions environnementales?

Mme Fortugno: Si.

Le président: Et c'est précisément cela qui fonde, de manière très solide, le rôle important que joue le gouvernement fédéral en ce qui concerne l'environnement, n'est-ce pas?

[*Text*]

Ms Fortugno: In a limited way. I think at the time of Confederation the concept of the environment wasn't the same as the one we now have. The understanding wasn't there for how the division of powers would impact on the environment in the 20th century.

It's time now to revise the constitutional division of powers and at least align it more with reality. Because pollution and ecosystems don't stop at provincial boundaries, the federal government has an important role to play in dealing with the environment.

It is, of course, the same thing on an international basis. Pollution doesn't stop at international borders either. So international agreements and approaches to the environment are important as well. But because Canada is a nation, we can focus there for now and have national standards.

The Chairman: Thank you, Ms Fortugno.

That ends our hearings today. We thank you all. It was very helpful, as Mr. Lincoln said in his usual wise manner.

M. Sauvageau: Est–ce qu'on peut intervenir une dernière fois?

Le président: On doit terminer à 15h30 pour permettre à notre équipe de finir son travail.

M. Sauvageau: D'accord.

The Chairman: Thanks again.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Mme Fortugno: Dans un sens, oui. À l'époque de la Confédération, cependant, la notion d'environnement n'était pas la même qu'aujourd'hui. On ne pouvait donc savoir quelle serait l'influence sur l'environnement du 20e siècle de la répartition des pouvoirs constitutionnels.

Il est temps aujourd'hui de revoir cette répartition des pouvoirs pour l'adapter à la réalité contemporaine. Comme la pollution et l'écosystème ne sont pas circonscrits aux frontières provinciales, le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer en ce qui concerne l'environnement.

Et la même chose vaut d'ailleurs à l'échelle internationale. La pollution ne s'arrête pas non plus aux frontières nationales, et c'est pourquoi il est important de négocier des ententes et de prendre des mesures internationales à l'égard de l'environnement. En ce qui nous concerne, au Canada, cela ne doit pas nous empêcher d'établir des normes nationales.

Le président: Merci, madame Fortugno.

Cela met un terme à la séance d'aujourd'hui. Votre témoignage a été très utile, comme l'a dit M. Lincoln avec sa sagesse habituelle, et nous vous en remercions.

Mr. Sauvageau: Could I ask a final question?

The Chairman: We have to end at 3:30 p.m. to allow our team to finish its work.

Mr. Sauvageau: Alright.

Le président: Merci.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the International Institute for Sustainable Development:

Arthur Hanson, President and Chief Executive Officer.

From Thompson, Dorfman, Sweatman, Barristers and Solicitors:

Alan W. Scarth, Lawyer, Chair, Fort Whyte Environmental Centre.

From the Government of Manitoba:

Robert D. Sopuck, Executive Director, Executive Council, Sustainable Development Coordination Unit.

From the University of Manitoba:

Thomas Henley, Associate Director, Natural Ressources Institute.

From Levine, Levene and Tadman Law Firm:

Brian Pannell, Lawyer.

From the Centre for Indigenous Environmental Resources:

Eli Mandamin, Chief, Iskatewizaagegan Independent First Nations;
Merrell–Ann Phare; Legal Counsel and Policy Advisor;
Kim Wong, Ecologist.

From the Manitoba Environmental Council:

Derrick Muir, Member.

From the Aquatic Ecosystem Health Management Society:

Diane Malley, Treasurer.

From the Saskatchewan Environmental Society:

Stephanie Fortugno, Representative.

TÉMOINS

De l'Institut international pour le développement durable:

Arthur Hanson, président et directeur général.

Avocats et Notaires Thompson, Dorfman, Sweatman:

Alan W. Scarth, Lawyer, président, Fort Whyte Environmental Centre.

Du gouvernement du Manitoba:

Robert D. Sopuck, directeur exécutif, Conseil exécutif, Unité de coordination du développement durable.

De l'Université du Manitoba:

Thomas Henley, directeur adjoint, Institut des ressources naturelles.

Du Cabinet d'avocat Levine, Levene et Tadman:

Brian Pannell, avocat.

De Centre for Indigenous Environmental Resources:

Eli Mandamin, chef; Iskatewizaagegan Independent First Nations;
Merrell–Ann Phare; conseillère légale et conseillère en politiques;
Kim Wong, écologiste.

Du Conseil environnemental du Manitoba:

Derrick Muir, membre.

De Aquatic Ecosystem Health Management Society:

Diane Malley, trésorière.

De la Société environnementale de la Saskatchewan:

Stephanie Fortugno, représentante.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

XC 62
E5B

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 62

Wednesday, November 30, 1994
Edmonton, Alberta

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 62

Le mercredi 30 novembre 1994
Edmonton (Alberta)

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

LIBRARY
FEB 7 1995
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, NOVEMBER 30, 1994
(79)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 12:16 o'clock p.m. this day, Crowne Plaza Edmonton Hotel, Salon "A", Edmonton, Alberta, the Chair, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Monique Guay, Bill Gilmour, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From Environment Canada, (Prairie and Northern Region): Jim Vollmershausen, Regional Director General; G.W. (Bill) Howard, Director, Environmental Protection Branch; Rob Patzer, Regional Coordinator, Compliance and Enforcement; Laura Johnston, Manager, Northwest Territories Division, Environmental Protection Branch; Gordon Manners, Manager, Alberta Division, Environmental Protection Branch. *From the University of Alberta:* David W. Schindler, Professor of Ecology, Department of Zoology. *From The Major Industrial Accidents Council of Canada:* Eric Newell, Chairman, President and CEO, Syncrude Canada Ltd; Mark Egener, Managing Director, Alberta Public Safety Services; Michael Salib, Executive Director; Geoffrey Granville, Manager, Toxicology and Materials Safety, Shell Canada Ltd. *From the Environmental Law Centre:* Jenny Scott, Research Assistant. *From Toxics Watch Society of Alberta:* Myles Kitagawa, Associate Director; Verona Goodwin, Associate Director. *From the Environmental Resource Centre:* Brian Staszenski. *From the Lesser Slave Lake Indian Reserve Council:* Jim Badger, Chief. *From Horse Lake Band of Alberta:* James D. Coker, Technical Advisor.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference regarding the Canadian Environmental Protection Act. (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

At 12:20 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 12:50 o'clock p.m., the sitting resumed.

Jim Vollmershausen and Robert Patzer made opening statements and, with the other witnesses from Environment Canada (Prairie and Northern Region), answered questions.

David Schindler made an opening statement and answered questions.

At 3:29 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 3:49 o'clock p.m., the sitting resumed.

Michael Salib, Eric Newell and Mark Egener made opening statements and, with Geoffrey Granville, answered questions.

Jenny Scott, Myles Kitagawa, Verona Goodwin and Brian Staszenski made opening statements and answered questions.

Jim Badger made an opening statement and answered questions.

PROCÈS–VERBAL

LE MERCREDI 30 NOVEMBRE 1994
(79)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 12 h 16, au Salon «A» de l'hôtel Crowne Plaza, à Edmonton (Alberta), sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curren et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: D'Environnement Canada (Région des prairies et du nord): Jim Vollmershausen, directeur général régional; G.W. (Bill) Howard, directeur, Protection de l'environnement; Rob Patzer, coordinateur régional, Application de la réglementation; Laura Johnston, gestionnaire, District des T–N.O, Protection de l'environnement; Gordon Manners, gestionnaire, Division de l'Alberta, Protection de l'environnement. *De l'Université d'Alberta:* David W. Schindler, professeur d'écologie, Faculté de zoologie. *Du Conseil canadien des accidents industriels majeurs:* Eric Newell, président du conseil, président et chef de la direction, Syncrude Canada Ltée; Mark Egener, directeur général, Services de la sécurité publique de l'Alberta; Michael Salib, directeur exécutif; Geoffrey Granville, gestionnaire, Toxicologie et sécurité des matériaux, Shell Canada Ltd. *De Centre du droit environnemental:* Jenny Scott, adjoint de recherche. *De Toxics Watch Society of Alberta:* Myles Kitagawa, directeur adjoint; Verona Goodwin, directeur adjoint. *Du Centre de ressources environnementales:* Brian Staszenski. *Du Conseil de la réserve indienne du Petit lac des Esclaves:* Jim Badger, chef. *De la bande indienne de Horse Lake:* James D. Coker, conseiller technique.

Conformément à son ordre de renvoi le Comité examine la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

À 12 h 20, la séance est suspendue.

À 12 h 50, la séance reprend.

Jim Vollmershausen et Robert Patzer font un exposé et, avec les autres témoins d'Environnement Canada (Région des prairies et du nord), répondent aux questions.

David Schindler fait un exposé et répond aux questions.

À 15 h 29, la séance est suspendue.

À 15 h 49, la séance reprend.

Michael Salib, Eric Newell et Mark Egener font des exposés puis, de même que Geoffrey Granville, répondent aux questions.

Jenny Scott, Myles Kitagawa, Verona Goodwin et Brian Staszenski font des exposés et répondent aux questions.

Jim Badger fait un exposé et répond aux questions.

James D. Coker made an opening statement and answered questions.

At 6:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

James D. Coker fait un exposé et répond aux questions.

À 18 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, November 30, 1994

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 30 novembre 1994

• 1245

Le président: À l'ordre!

Nous poursuivons notre examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

As you know, our work is focused on the review of the Canadian Environmental Protection Act, otherwise known as CEPA. We are resuming our work at this time because our first witness unfortunately had to cancel; therefore we are moving now into the second phase of our meeting today.

It consists of a meeting with the officials of the regional Environment Canada office, led here today by Jim Vollmershausen, who I invite to take the floor and introduce his officials. Once that is done, so that everybody has visual contact with everybody else, we can have a small lunch break and then we will resume again for our formal work.

Therefore, I invite Mr. Vollmershausen to proceed, please. Welcome to the committee.

Mr. Jim Vollmershausen (Regional Director General, Prairie and Northern Region, Environment Canada): Thank you very much, Mr. Chairman, and welcome to Edmonton. It sounds like you had an interesting tour this morning of Fort Saskatchewan.

I'd like to introduce the people who will be formally at the table with you during the early part of the afternoon, and also a number of other people we have brought — enforcement and compliance people and managers from around our region, Alberta, Saskatchewan, Manitoba and the Northwest Territories.

With me is Bill Howard, who is our director of environmental protection. Next is Laura Johnston, our manager of the Northwest Territories division. She's here from Yellowknife for today. Also present is Rob Patzer, who will be making the main presentation on our behalf after lunch. He's the regional coordinator of compliance and enforcement.

We have a number of other people behind us here. Shauna Mercer is our environmental emergencies and waste minimization manager. Gordon Manners is our manager of the Alberta division; his office is here in Edmonton. Ed Collins is the chief of environmental engineering, which includes enforcement. He's from the Northwest Territories division in Yellowknife. Bryan Armstrong is head of enforcement and compliance with the Alberta division. He works with Gordon Manners here in Edmonton. Hal Sommerstad is our head of enforcement and compliance; his office is in Regina. He's part of the Saskatchewan division of the department. Terry Youmans is head of enforcement and compliance for the Manitoba division, and his office is in Winnipeg. Mike Labossiere is our enforcement and compliance officer with the Alberta division here in Edmonton, and Deanna Cymbaluk is an environmental protection technician with the Alberta division here in Edmonton.

They're here to respond to questions as necessary, and to provide whatever they can to you. Hopefully that can begin over lunch. Thank you.

The Chairman: Order, please.

We continue our examination of the Canadian Environmental Protection Act.

Comme vous le savez, nous examinons la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, couramment désignée LCPE. Nous reprenons nos travaux aujourd'hui parce que notre premier témoin a malheureusement dû annuler sa comparution. Nous allons donc passer immédiatement à la deuxième phase de cette réunion.

Je vais demander à Jim Vollmershausen de nous présenter les personnes qui l'accompagnent, du Bureau régional d'Environnement Canada, puis de faire ses remarques liminaires. Ensuite, pour que nous puissions faire mieux connaissance, nous ferons une brève pause déjeuner, après quoi nous reprendrons nos délibérations.

Monsieur Vollmershausen, vous avez la parole.

M. Jim Vollmershausen (directeur général régional, Région des Prairies et du Nord, Environnement Canada): Merci, monsieur le président, et bienvenue à Edmonton. J'ai l'impression que vous avez passé une matinée intéressante à Fort Saskatchewan.

Je voudrais vous présenter les personnes qui témoigneront avec moi cet après-midi, ainsi que plusieurs autres personnes chargées des activités d'exécution de la loi dans notre région, c'est-à-dire en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Je vous présente d'abord Bill Howard, notre directeur de la protection de l'environnement. À côté de lui se trouve Laura Johnston, notre directrice de la Division des Territoires du Nord-Ouest. Elle est venue de Yellowknife. Nous avons également Rob Patzer, qui sera notre témoin principal après le déjeuner. C'est le coordonnateur régional de l'observation et de l'exécution de la loi.

Vous voyez derrière nous Shauna Mercer, directrice du Service des urgences environnementales et de réductions des déchets, Gordon Manners, directeur de la Division de l'Alberta et dont le bureau se trouve ici, à Edmonton, Ed Collins, chef du Service de génie environnemental, ce qui comprend l'exécution de la loi, et qui vient de la Division des Territoires du Nord-Ouest, à Yellowknife. Nous avons également les chefs des Services d'observation et d'exécution de la loi des diverses divisions, c'est-à-dire Bryan Armstrong, pour l'Alberta, qui travaille avec Gordon Manners, à Edmonton, Hal Sommerstad, pour la Division de la Saskatchewan, à Régina, Terry Youmans, pour la Division du Manitoba, à Winnipeg, et Mike Labossiere, pour la Division de l'Alberta, à Edmonton. Nous avons enfin Deanna Cymbaluk, technicienne de protection de l'environnement qui fait partie de la Division de l'Alberta, à Edmonton.

Ces personnes sont ici pour répondre à vos questions et pour vous donner toutes les informations que vous pourriez souhaiter. Merci.

[*Text*]

The Chairman: Is there consensus now that we should have lunch? Is there any debate? Then let's have lunch.

• 1248

[*Translation*]

Le président: Tout le monde est–il d'accord pour que nous prenions maintenant le déjeuner? Très bien, nous allons déjeuner.

• 1251

The Chairman: We have until only 2 p.m. with the regional people, so we had better use every minute as well as we can.

Would you like to make a brief presentation?

Mr. Vollmershausen: Thank you, Mr. Chairman. Rob Patzer is prepared to make that presentation for 15 to 20 minutes. Then we'll be available for questions.

Mr. Rob Patzer (Regional Coordinator, Compliance and Enforcement, Prairie and Northern Region, Environment Canada): Thank you, Mr. Chairman. I'll try to be concise and quick, since we don't have a great amount of time. I'll be following roughly the table of contents in the white binders and the table of contents for the written materials that follow.

I'd like to talk about our organization and our roles. Our region is a very large region. There are just a few interesting facts you may not know about it. It makes up over 50% of the total land mass of Canada. We also have Canada's longest of the three coastlines. Prairie and Northern Region also has the highest number of ecozones of the five regions. Our regions comprise three provincial jurisdictions and one territorial jurisdiction.

Because of the size of our region and because of the four jurisdictions contained within it, we're organized a little differently from other Environment Canada regions. We have one office of the Environmental Protection Branch in each of the capital cities of each province and territory.

Because of the relatively small number of staff in each of these offices, it's impossible to have staff specialize into roles of compliance promoters, inspectors and investigators. Each of our compliance staff must be able to carry out all of these activities and respond to environmental emergencies as well.

There has been some informal specialization of our staff due to the individual backgrounds and experiences of our staff. For instance, approximately three years ago we used Green Plan resources to hire enforcement staff who were previously fish and wildlife officers. They have a great deal of experience in conducting investigations and presenting evidence in court and now play a larger role in conducting our investigations. These individuals have provided an excellent complement to our existing staff, who have strong scientific and technical skills.

The Chairman: Since you're speaking of staff, can you tell us where in your briefing book you have the number of staff, by category?

• 1255

Mr. Patzer: We don't have numbers of staff by category. We do have the numbers of CEPA inspectors and where they're located. On the second page of appendix A there's an organization chart.

Le président: Nous ne pourrons discuter avec les représentants régionaux que jusqu'à 14 heures. Nous n'avons donc pas de temps à perdre.

Voulez–vous faire un bref exposé?

M. Vollmershausen: Merci, monsieur le président. Rob Patzer va vous faire un exposé de 15 à 20 minutes, après quoi nous répondrons à vos questions.

M. Rob Patzer (coordonnateur régional, Observation et exécution de la loi, région des Prairies et du Nord, Environnement Canada): Merci, monsieur le président. Je vais m'efforcer d'être bref car nous n'avons pas beaucoup de temps. Je vais suivre la table des matières du classeur blanc qui vous a été remis, ainsi que des autres documents qui suivent.

Je voudrais vous parler d'abord de notre organisation et de notre rôle. Notre région est très vaste. Elle représente plus de la moitié de la partie continentale du Canada et englobe la plus longue de nos trois côtes. C'est également, des cinq régions du pays, celle qui a le nombre les plus élevé d'écozones. Elle englobe trois provinces et un territoire.

Étant donné la taille de la région et les quatre entités politiques qu'elle englobe, nous y sommes organisés différemment que dans les autres régions. Il existe un bureau de la direction générale de la protection de l'environnement dans chaque capitale provinciale et territoriale.

Comme le personnel de chacun de ces bureaux est relativement minime, il est impossible d'avoir des spécialistes pour chaque fonction d'exécution de la loi, d'inspection et d'enquête. Autrement dit, chaque agent d'observation de la loi doit être capable d'assumer toutes ces fonctions, et de réagir aussi aux crises environnementales.

Évidemment, les employés sont quand même spécialisés de manière officieuse, du fait de leur formation ou de leur expérience particulière. Par exemple, il y a près de trois ans, nous avons utilisé des ressources du Plan vert pour recruter des agents d'exécution qui étaient auparavant des agents de la pêche et de la faune. Comme ils ont beaucoup d'expérience dans la tenue des enquêtes et dans la présentation de preuves aux tribunaux, ils jouent aujourd'hui un rôle plus important en matière d'enquête. Je dois dire qu'ils représentent un excellent complément au personnel que nous avions auparavant, qui était surtout axé sur les compétences scientifiques et techniques.

Le président: Puisque vous parlez du personnel, pourriez–vous me dire où je puis trouver les chiffres, dans votre classeur, par catégorie?

M. Patzer: Nous n'avons pas le nombre d'employés par catégorie. Par contre, nous avons le nombre d'inspecteurs de la LCPE par bureau régional. Vous trouverez cela à la deuxième page de l'annexe A, où il y a un organigramme.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you. Please proceed.

Mr. Patzer: Probably the most important aspect of CEPA for our region has been the enforcement and compliance policy that accompanies the act. This policy was widely distributed, and it shifted our emphasis from advocacy to enforcement. This is primarily because of two of the guiding principles of the policy. The first is that compliance with the act is mandatory. The second key principle is that enforcement officials will examine every suspected violation of which they have knowledge and take action consistent with the policy.

Prior to CEPA our efforts to bring people into compliance consisted almost exclusively of advocating adherence to regulations, guidelines and codes of practice without using enforcement. Immediately after CEPA's enactment, our efforts focused almost solely upon enforcement of regulations. Enforcement of our regulations became a non-discretionary activity for us.

The policy also had the very significant effect of reviving the use of the Fisheries Act in the prairie provinces. Previous to CEPA, our approach was to have the spirit and intent of the Fisheries Act achieved through provincial pollution control legislation. Subsequent to CEPA, the CEPA enforcement and compliance policy was used to guide our implementation of the Fisheries Act, and as a result, Environment Canada inspectors began to respond on-scene to spills, to do inspections and to conduct investigations and prosecutions. Most of our prosecutions have in fact been done under the Fisheries Act.

This increased activity in the field in turn increased our contact with provincial enforcement staff and has led to the development of formal and informal cooperative arrangements. I'll talk about our formal agreements a bit later. I'll speak about the types of informal arrangements we've made now.

In areas where the provinces have existing programs, we've attempted to adjust our level of activity or coordinate our activities with provincial officials in order to maximize our effectiveness. For example, in the case of the PCB waste storage requirements, the provinces have regulatory requirements that are fairly comparable to federal requirements. Therefore we focus our inspection activities on federal sites and a small number of high-priority non-federal sites. By "high-priority" we mean sites with large quantities of PCBs or in high-traffic areas where risk is higher. The provinces in turn focus their activities solely on non-federal sites. In the Northwest Territories, where there is no comparable territorial PCB waste storage legislation, we inspect all storage sites.

Another example of the type of arrangements we work out is to have regulated industries report data in a single format that satisfies the requirements of both federal and provincial regulations. This is so that only one report needs to be prepared by the industries. We also do not normally pursue concurrent enforcement actions. If there's an occurrence involving violations of provincial and federal regulations, we will decide between the province and ourselves whether they or we will lead

[*Traduction*]

Le président: Merci. Continuez.

M. Patzer: L'aspect probablement le plus important de la LCPE dans notre région est la politique d'observation et d'exécution de la loi, qui nous a amenés à modifier notre rôle en mettant plus l'accent sur l'exécution que sur la promotion. Cela s'explique essentiellement par deux des principes fondamentaux de la politique. Le premier est que l'observation de la loi est obligatoire. Le deuxième est que les agents d'exécution doivent mener une enquête chaque fois qu'ils soupçonnent une infraction, et prendre les mesures prévues par la politique.

Avant l'adoption de la LCPE, nos efforts pour faire observer la loi consistaient presque exclusivement à recommander le respect des règlements, lignes directrices et codes de pratique, sans prendre de mesures d'exécution. Dès l'adoption de la loi, nos efforts ont été réorientés presque exclusivement vers l'exécution des textes réglementaires, ce qui est devenu une activité obligatoire de notre part.

Une autre conséquence très importante de la politique a été le recours accru à la Loi sur les pêches, dans les provinces des Prairies. Avant la LCPE, notre démarche consistait à nous en remettre à la législation provinciale sur le contrôle de la pollution pour faire respecter l'esprit et la lettre de la Loi sur les pêches. Après l'adoption de la loi, la politique d'observation et d'exécution a guidé notre action en ce qui concerne la Loi sur les pêches, ce qui veut dire que les inspecteurs d'Environnement Canada se sont mis à faire des visites sur place en cas de déversements polluants, à entreprendre des inspections, des enquêtes et des poursuites. De fait, la plupart des poursuites que nous avons intentées l'on été en vertu de la Loi sur les pêches.

Le regain d'activités dans ce domaine nous a amenés à avoir plus de contacts avec le personnel provincial d'exécution de la loi et à forger des ententes officielles et officieuses de coopération. Je vous parlerai dans un instant des ententes officielles, pour aborder dès maintenant deux types d'arrangements officieux.

Dans les secteurs où les provinces se sont dotées de programmes pertinents, nous nous sommes efforcés de coordonner nos activités avec celles des responsables provinciaux, afin d'optimiser notre efficacité mutuelle. Par exemple, en ce qui concerne les critères d'entreposage des déchets de BPC, les provinces ont adopté des exigences réglementaires relativement comparables à celles du gouvernement fédéral. De ce fait, nous concentrons nos activités d'inspection sur les sites fédéraux, en effectuant un petit nombre d'inspections de priorité élevée des sites non fédéraux. Par «priorité élevée», nous voulons parler de sites d'entreposage de vaste quantités de BPC ou de sites particulièrement peuplés où le risque est élevé. Les provinces quant à elles, concentrent leurs activités uniquement sur les sites non fédéraux. Dans les Territoires du Nord-Ouest, où il n'y a pas de législation comparable en la matière, nous procédons à l'inspection de tous les sites d'entreposage.

Un deuxième exemple de coopération officieuse concerne la structure des rapports que doivent produire les entreprises réglementées pour répondre aux exigences fédérales et provinciales. En adoptant le même format, nous évitons aux entreprises de devoir préparer deux rapports différents. De même, nous n'entreprenons généralement pas de mesures d'exécution de la loi dans les mêmes secteurs que les provinces. En cas d'accident résultant d'une infraction aux règlements

[*Text*]

the investigation and under which legislation the charges will be laid. As a result of this, fewer prosecutions are conducted under federal legislation than would otherwise be the case.

I'll now talk in a bit more detail about our compliance promotion, compliance verification and enforcement activity, in that order.

As I said earlier, our region made a strong shift from advocacy to enforcement in 1988. A considerable training demand resulted. Since few of our staff had enforcement experience at that time and we had not been actively enforcing several regulations—such as the vinyl chloride release, secondary lead smelter release and pulp and paper liquid effluent regulations—and because of the increase in our enforcement training and enforcement activity, our efforts in compliance promotion dropped off.

We soon realized, however, that compliance promotion is just as important as enforcement. When we began verifying compliance with the ozone-depleting substances regulations number 3, which prohibited the import and sale of small pressurized containers containing CFCs, many violations were found that would have been prevented with better publicity of the regulations. People were not complying because they did not know about the regulations.

We've since paid greater attention to compliance promotion, and in the case of those particular regulations have prepared an easy-to-read pamphlet for mass distribution. This has proven to be very effective and cost-effective. The cost of providing this pamphlet is a fraction of the cost of taking someone to trial. A copy of the pamphlet is included in appendix B, along with a similar mail-out for the national pollutant release inventory.

• 1300

With respect to compliance verification, our activity primarily consists of reviewing monitoring data submitted by regulatees and by site inspections. Since the enactment of CEPA, these activities have focused successively upon the regulation of PCBs, contaminated fuels, ozone-depleting substances, and pulp and paper effluents. Less effort has been expended on other CEPA regulations because there have been few or no facilities in our region that are subject to many of the other CEPA regulations. For example, there are only two vinyl chloride plants in the region, both in Alberta, and the number of secondary lead smelters subject to our regulations decreased from four in 1988 to one currently in Manitoba. In Ontario I believe there are approximately twenty such secondary lead smelters.

Our newer areas of concentration for compliance verification are the export and import of hazardous waste, the national pollutant release inventory, and new substances notification regulations.

[*Translation*]

provinciaux et fédéraux, nous décidons avec la province qui, du fédéral ou du provincial, mènera l'enquête, et en vertu de quelle loi les accusations seront portées. De ce fait, moins de poursuites sont intentées en vertu de la législation fédérale que s'il n'y avait pas de coopération.

Je vais maintenant vous donner quelques détails sur nos activités de promotion de l'observation, de vérification de l'observation et d'exécution de la loi, dans cet ordre.

Comme je l'ai dit plus tôt, notre région a sensiblement réorienté son action en 1988, de la promotion à l'exécution, ce qui a augmenté considérablement les besoins en formation. Comme nous n'avions à l'époque que peu d'employés qui avaient l'expérience des mesures d'exécution et comme nous n'avions pas agi rigoureusement en matière d'observation de plusieurs textes réglementaires—concernant par exemple le rejet de chlorure de vinyle, le rejet de chlorure de seconde fusion et les effluents liquides des fabriques de pâtes et papiers—, nos efforts de promotion de l'observation de la loi ont diminué, d'autant plus que nous devions accroître nos activités de formation et d'exécution.

Nous n'avons cependant pas tardé à réaliser que la promotion de l'observation est aussi importante que l'exécution. Quand nous avons commencé à vérifier l'observation du règlement numéro 3 relatif aux substances appauvrissant l'ozone, qui interdisait l'importation et la vente de petits conteneurs sous pression contenant des CFC, nous avons constaté de nombreuses infractions qui auraient été évitées si on avait mieux fait connaître la réglementation. Les gens n'observaient pas le règlement tout simplement parce qu'ils ne le connaissaient pas.

Nous accordons donc maintenant plus d'attention à la promotion de l'observation et, pour ce qui est des règlements dont je viens de parler, nous avons préparé un dépliant de vulgarisation facile à comprendre, qui s'est avéré aussi efficace qu'efficient. La diffusion de ce dépliant a coûté une fraction de ce que pourrait coûter un procès. Vous en trouverez un exemplaire à l'annexe B, ainsi qu'un document semblable destiné à une diffusion postale de masse au sujet de l'Inventaire national des rejets polluants.

En ce qui concerne la vérification de l'observation, notre activité consiste surtout à examiner les données produites par les organismes réglementés et à la suite des inspections locales. Depuis l'adoption de la LCPE, ces activités ont porté successivement sur la réglementation des BPC, des carburants contaminés, des substances appauvrissant l'ozone et des effluents des fabriques de pâtes et papiers. Nous avons consacré moins d'efforts aux autres règlements relevant de la LCPE parce qu'il y a dans notre région peu d'établissements concernés, voire aucun. Par exemple, il n'y a que deux usines de chlorure de vinyle, les deux en Alberta, et il n'y a plus qu'une fonderie de plomb de seconde fusion, au Manitoba, contre quatre en 1988. À ma connaissance, il y a une vingtaine de ces fonderies en Ontario.

Nos activités de vérification de l'observation sont maintenant essentiellement axées sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux, sur l'Inventaire national des rejets polluants, et sur le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles.

[*Texte*]

In terms of enforcement actions, the vast majority of cases where we have found violations have been concluded by the issuance of warnings. These have generally been successful in achieving compliance and preventing future violations. Prosecution has been reserved for more serious cases, in accordance with the CEPA enforcement and compliance policy. Penalties in the cases we have prosecuted have ranged from $1,000 to $200,000, and the cost of remediation in some of those cases has been much greater than the penalties assessed. A brief summary of each of those cases is included on pages 7 to 9 in your binders.

The federal house is a unique regulatee, so I'll cover that topic separately.

The enactment of CEPA also had an impact on how we've dealt with federal facilities and activities on federal lands. When we changed our focus to the enforcement of regulations from advocating compliance with standards found in all types of instruments, our contact with federal government departments also dropped off. This is because only one regulation of limited application has been made under part IV of CEPA. Furthermore, the federal codes of practice and guidelines pertaining to issues such as petroleum storage, hazardous waste management, boiler and incinerator emissions and waste water treatment were prepared in the 1970s and require updating. Therefore there's been a lack of tools to use with the federal house.

Since provinces are usually reluctant to attempt to impose their legislation on federal government departments and facilities, a perceived regulatory gap has resulted with respect to the federal house.

We've therefore made use of options that are available to us and have had some successes. For instance, in Saskatchewan our staff have assisted in registering and labelling federally owned and operated underground storage tanks under the provincial legislation. In Manitoba provincial inspectors have inspected underground storage tanks at federal facilities and have brought deficiencies to the federal departments.

Another example is the clean-up of the DEW Line sites in the north. Since issuing two warnings to the U.S. Air Force in 1989 for CEPA and Fisheries Act violations, we have been invited by the Department of National Defence and Indian Affairs and Northern Development Canada to play a more significant role in the clean-up of 47 active and abandoned military sites in the north.

We've also begun to revitalize our linkages with all federal government departments by putting on a series of three-day environmental workshops in each jurisdiction in the region. The first of these was held earlier this month and was attended by over 80 federal employees in Regina.

From our experience over the past six years in implementing and particularly in attempting to enforce CEPA, we have seen several improvements that could be made in the legislation and its implementation. Firstly, revisions of

[*Traduction*]

En ce qui concerne les mesures d'exécution, la grande majorité des cas d'infraction a été réglée par l'envoi d'avertissements. En général, cela suffit pour garantir l'observation de la loi et prévenir toute nouvelle infraction. Des poursuites ont été entreprises seulement dans les cas les plus graves, conformément à la politique d'exécution et d'observation de la LCPE. Les peines imposées dans les cas ayant fait l'objet de poursuites sont allées de 1 000$ à 200 000$ mais les mesures correctrices ont parfois coûté beaucoup plus aux entreprises concernées que ces peines. Vous trouverez un résumé de ces cas aux pages 7 à 9 du classeur.

Les établissements fédéraux étant également touchés par la Loi, je vais en parler séparément car il constitue un cas particulier.

L'adoption de la LCPE a eu une incidence sur notre action à l'égard des établissements fédéraux et des activités menées sur les Terres fédérales. Lorsque nous avons réorienté notre action de l'observation des normes à l'exécution des règlements, nos contacts avec les ministères fédéraux ont beaucoup diminué. Cela s'explique du fait qu'un seul règlement de portée limitée a été adopté en vertu de la partie IV de la LCPE. En outre, les codes de pratique et lignes directrices du gouvernement fédéral concernant des questions telles que l'entreposage des produits pétroliers, la gestion des déchets dangereux, les émissions des chaudières et des incinérateurs et le traitement des eaux usées remontent aux années 1970 et ont besoin d'être actualisés. En conséquence, les outils requis pour réglementer les établissements fédéraux ne sont pas adéquats.

Comme les provinces hésitent généralement a tenté d'imposer leur législation aux ministères et établissements du gouvernement fédéral, on a contasté une sorte de carence réglementaire à l'égard de ce dernier.

Nous nous sommes donc efforcés d'utiliser les moyens à notre disposition, et avec un certain succès, je dois le dire. Par exemple, en Saskatchewan, notre personnel a contribué à l'enregistrement et à l'étiquetage des citernes d'entreposage souterraines appartenant au gouvernement fédéral ou exploitées par ce dernier, en vertu de la législation provinciale. Au Manitoba, des inspecteurs provinciaux ont inspecté les citernes d'entreposage souterraines des établissements fédéraux et ont communiqué aux ministères concernés les carences constatées.

Autre exemple, la remise en état des sites d'alerte avancés dans le Grand Nord. Depuis que nous avons adressé deux avertissements à l'Armée de l'air américaine, en 1989, pour infraction à la LCPE et à la Loi sur les pêches, le ministère de la Défense nationale et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien nous ont invité à jouer un rôle plus important dans la remise en état des 47 sites militaires actifs ou abandonnés du Grand Nord.

Nous avons également commencé à resserrer nos liens avec tous les ministères fédéraux en organisant une série d'ateliers environnementaux de trois jours dans chaque juridiction de la région. Le premier s'est tenu au début du mois avec plus de 80 fonctionnaires fédéraux à Régina.

L'expérience acquise au cours des six dernières années, en matière d'application de la LCPE et d'exécution et ses dispositions, nous a permis de constater qu'il serait possible d'améliorer la Loi à plusieurs égards. Tout d'abord, il

[*Text*]

regulations that are needed to facilitate implementation and enforcement should be made more quickly. For example, certain provisions of the chlorobiphenyls regulation were determined to be unenforceable in 1990, and revisions have yet to be made.

Secondly, intermediate enforcement responses such as negotiated compliance settlements and administratively imposed monetary penalties should, we feel, be provided for in CEPA. Administratively imposed monetary penalties are attractive since the standard of proof is lowered to a balance of probabilities and the adjudicative process is much swifter. Negotiated settlements are valuable in that they ensure that the appropriate remedial and preventive measures will be taken after a violation. They also allow for all significant stakeholders to take part and buy into the settlement result, which can foster greater cooperation and harmony in the local community.

• 1305

The only enforcement responses currently available are at the two extremes of the enforcement spectrum—a warning or a prosecution. In some cases an intermediate response would be more appropriate and more efficient.

We feel that standards applicable to federal departments and federal lands should be established under part IV of CEPA to deal with environmental issues such as petroleum storage, hazardous waste management, solid waste management, boiler and incinerator emissions, waste water treatment and contaminated sites remediation. As stated earlier, we have a limited amount of tools to use for federal facilities.

We feel the inspector's power of direction applicable to federal activities and lands under part IV of CEPA should also be expanded. CEPA inspectors should be empowered to direct measures to be taken on federal lands where any circumstance is causing or may cause a significant adverse effect on the environment. This would mirror the power of direction currently contained in provincial legislation and applied to non-federal lands. Currently, CEPA inspectors may only issue directions if a release is in contravention of a part IV regulation. Since only one part IV regulation exists, this power is extremely limited.

We feel a general spill reporting requirement applicable to federal facilities and lands should also be included in part IV. Currently, only releases in contravention of a regulation made under part IV must be reported. As I said earlier, there is only one part IV regulation currently in existence, which limits the utility of that requirement.

We feel inspectors should be given certain peace officer powers to allow delivery of summonses, to secure search warrants by phone, and to access police information systems. Currently, CEPA inspectors must request local police forces to

[*Translation*]

conviendrait de réviser beaucoup plus rapidement les textes réglementaires nécessaires pour faciliter la mise en oeuvre et l'exécution de la Loi. Par exemple, bien que le Règlement sur les byphényles chlorés ait été jugé inapplicable en 1990, il n'a pas encore été modifié.

Deuxièmement, nous croyons qu'il faudrait intégrer à la LCPE des mesures d'exécution intermédiaires, par exemple, pour nous permettre de négocier des contrats d'observation ou pour nous permettre d'imposer des sanctions financières par voie administrative. Les sanctions financières administratives constituent une solution attrayante puisque le fardeau de la preuve se limite à la prépondérance des probabilités et que le processus d'adjudication est beaucoup plus rapide. Les ententes négociées offrent quant à elles l'avantage de garantir l'adoption de mesures correctives et préventives appropriées lorsqu'une infraction est constatée. Elles permettent également à toutes les parties prenantes de participer à la négociation, ce qui peut favoriser une meilleure coopération et plus d'harmonie dans la collectivité locale.

À l'heure actuelle, les seules mesures d'exécution disponibles se situent aux deux extrêmes, soit l'avertissement ou les poursuites. Dans certains cas, il serait plus légitime et plus efficace de prendre une mesure intermédiaire.

Nous estimons par ailleurs qu'il conviendrait d'adopter des normes en vertu de la partie IV de la LCPE, à l'intention des ministères fédéraux et des terres fédérales, au sujet de questions environnementales telles que l'entreposage des produits pétroliers, la gestion des déchets dangereux, la gestion des déchets solides, les émissions des chaudières et des incinérateurs, le traitement des eaux usées et la remise en état des sites contaminés. Comme je l'ai dit plus tôt, les outils dont nous disposons à l'égard des installations fédérales sont limités.

Il conviendrait par ailleurs d'élargir les pouvoirs des inspecteurs en ce qui concerne les activités et les terres fédérales, en vertu de la partie IV de la LCPE. Autrement dit, les inspecteurs devraient avoir le pouvoir d'imposer l'adoption de certaines mesures sur les terres fédérales chaque fois qu'ils constatent des cas ou des risques d'effets négatifs importants sur l'environnement. Cela correspondrait d'ailleurs au pouvoir correspondant qui existe actuellement dans la législation provinciale à l'égard des terres non fédérales. À l'heure actuelle, les inspecteurs de la LCPE ne peuvent imposer de telles mesures que dans les cas où il y a infraction à un règlement de la partie IV. Comme un seul règlement de ce genre a été adopté jusqu'à présent, ce pouvoir est extrêmement limité.

Nous croyons qu'il faudrait également inclure dans la partie IV une obligation générale de rapport au sujet des déversements concernant les installations des terres fédérales. À l'heure actuelle, il ne faut produire de rapport que lorsqu'il y a infraction à un règlement adopté en vertu de la partie IV. Comme je l'ai dit, comme il n'y a qu'un seul règlement de ce genre, cette exigence n'offre qu'un intérêt limité.

Nous estimons que les inspecteurs devraient être investis de certains pouvoirs des agents de la paix pour pouvoir émettre des sommations, obtenir par téléphone des mandats de perquisition et avoir accès aux systèmes d'information de la police. À l'heure

[*Texte*]

serve summonses and other court documents. This has resulted in delays and an unnecessary burden for the local agencies. Telewarrants are currently only available to peace officers under the Criminal Code. Similarly, access to police information systems is extremely limited for non–peace–officers. The type of information in these systems will become increasingly important as we deal with the elements involved in illegally importing and exporting hazardous wastes.

Finally, we feel that we must continue to provide and improve the inspector training and national compliance promotion strategies and have these implemented before any new CEPA regulations take effect. It is important for inspectors to be fully trained and for regulatees to understand new requirements and know what is expected of them. We have vastly improved in this area, but must continue to improve and maintain the improvements we've made.

I'll now go on to some other areas of CEPA besides compliance and enforcement.

The Chairman: Before you do, would you indicate where in your brief there is an indication of the number of people acting as inspectors and the like in the field? You have described the area very well. You have described the various prosecutions and interventions—

Mr. Patzer: It is in appendix A.

The Chairman: Could you indicate to us—

Mr. Patzer: Opposite the page with the map delineating the region.

The Chairman: What is the page number?

Mr. Patzer: It's after tab A.

The Chairman: Oh, appendix A. That's where you have your establishment of strength, right? Thank you.

Mr. Patzer: I'll now go on to areas of CEPA other than compliance and enforcement.

Ocean dumping is discussed separately because its requirements are in individual permits in addition to regulations, which is the usual case with CEPA. Permit applications for ocean dumping are reviewed by the Regional Ocean Dumping Advisory Committee, or RODAC. In other regions this committee seeks advice from other government departments; however, in the Northwest Territories the consultation is much broader, involving community participation and meetings, at considerable expense.

Recently a limited number of permits have been issued in the Northwest Territories since oil exploration in the Beaufort Sea has decreased. Also, in recent years any ocean disposal of waste by industry has met strong opposition in the NWT.

[*Traduction*]

actuelle, les inspecteurs doivent demander l'intervention des services de police locaux pour émettre des sommations ou d'autres documents judiciaires. Cela entraîne des retards et accroît inutilement le travail des agences de police locales. À l'heure actuelle, seuls les agents de la paix peuvent obtenir des télémandats, en vertu du Code criminel. De même, l'accès aux systèmes d'information de la police est extrêmement limité pour qui n'est pas agent de la paix. Or, les informations figurant dans ces systèmes deviendront de plus en plus importantes lorsque nous serons saisis d'affaires concernant l'importation ou l'exportation de déchets dangereux.

Finalement, nous estimons indispensable de continuer à appliquer et à améliorer les stratégies de formation des inspecteurs et de promotion nationale de l'observation de la loi, et de veiller à ce qu'elles soient mises en oeuvre avant l'entrée en vigueur de tous nouveaux règlements relevant de la LCPE. Il importe que les inspecteurs reçoivent une formation exhaustive, et que les organismes réglementés comprennent bien leurs nouvelles obligations et ce que l'on attend d'eux. Nous avons fait des progrès considérables dans ce domaine mais nous avons encore beaucoup à faire.

Je vais maintenant aborder d'autres questions concernant la LCPE.

Le président: Avant cela, pourriez–vous nous indiquer où nous pouvons trouver le nombre d'inspecteurs et d'agents oeuvrant dans ce domaine? Vous avez très bien décrit les activités concernées, comme les poursuites et les interventions. . .

M. Patzer: À l'annexe A.

Le président: Pourriez–vous nous dire. . .

M. Patzer: En face de la carte de la région.

Le président: À quelle page?

M. Patzer: Après l'onglet A.

Le président: À l'annexe A. Là où figurent les effectifs, n'est–ce pas? Merci.

M. Patzer: Je vais maintenant aborder d'autres questions que l'observation et l'exécution de la LCPE.

En ce qui concerne l'immersion de déchets en mer, nous en traitons séparément parce qu'elle est régie par des permis individuels, en plus des textes réglementaires habituels de la LCPE. Les demandes de permis d'immersion en mer sont examinées par le Comité consultatif régional sur l'immersion de déchets en mer, ou RODAC. Dans les autres régions, ce comité consulte d'autres ministères fédéraux mais, dans les Territoires du Nord–Ouest, les consultations sont beaucoup plus vastes puisqu'elles comprennent une forme de participation des collectivités, au moyen de réunions publiques, ce qui coûte très cher.

Un nombre limité de permis ont récemment été délivrés dans les Territoires du Nord–Ouest depuis la diminution des activités de prospection pétrolière dans la mer de Beaufort. J'ajoute également que l'immersion de déchets en mer par l'industrie pétrolière, suscite depuis quelques années une vive opposition dans les T.N.–O.

[*Text*]

In response to community concerns, two studies of historical ocean disposal practices in the NWT were undertaken: one in Cambridge Bay, and the other near Iqaluit and other communities and DEW Line sites along the east coast of Baffin Island. The results of the first study were released this year in Cambridge Bay, along with a video showing how the survey was carried out. This northern information has contributed to the overall understanding of past practices and their potential impact on the environment.

Our enforcement activity with respect to ocean dumping predates CEPA. In particular, in the case of *Regina v. Gulf Canada Corporation*, brought under the old Ocean Dumping Control Act in 1986, fines totalling $180,000 resulted—the largest to that date in the NWT, despite the fact that no environmental damage was evident.

With regard to environmental emergencies in Prairie and Northern Region, each province operates a 24–hour spill report line and provides 24–hour first–line response capability for environmental emergencies. Within the Northwest Territories there is also a 24–hour spill report line operated jointly by the territorial and federal government departments, and the Inuvialuit lands administrator.

Environment Canada is the lead environmental agency for spills that occur on federal land or at federal facilities, and provides advice on appropriate response and remediation procedures to other federal government departments that are responsible for response and clean–up.

The response by Environment Canada to any incident depends on the level of significance of the incident, or if the lead agency does not or cannot take appropriate response action. In 1991, for example, Environment Canada formed a team of emergency and evaluation experts that advised Saskatchewan Environment and Resource Management on appropriate response and clean–up procedures for a major fire in a pesticide warehouse. Scientists from Environment Canada's technology centre in Ottawa attended the scene with their mobile monitoring and sampling equipment, and designed and implemented the field–testing program to delineate off–site contamination.

Within the Northwest Territories, Environment Canada chairs the Arctic Regional Environmental Emergency Response Team. This team provides coordinated environmental advice from various territorial and federal government and non–government organizations to the lead response agency during an environmental emergency.

Our region also participates in the science activities of Environment Canada. Prairie and Northern Region was one of two Environment Canada regions tasked with conducting a substance assessment under part II of CEPA. The substance

[*Translation*]

Suite aux préoccupations des collectivités locales, deux études ont été entreprises sur les méthodes d'immersion de déchets en mer dans les T.N.–O: une à Cambridge Bay et l'autre près d'Iqaluit et d'autres collectivités de sites d'alerte avancée, le long de la côte est de l'île de Baffin. Les résultats de la première étude ont été divulgués cette année à Cambridge Bay, en même temps qu'une bande vidéo montrant comment l'étude a été réalisée. Ces renseignements sur le Nord ont permis de mieux comprendre les pratiques antérieures et leurs répercussions possibles sur l'environnement.

• 1310

Pour ce qui est de l'immersion de déchets en mer, nos activités d'application précèdent la LCPE. Plus précisément, lors des poursuites dans l'affaire *Regina v. Gulf Canada Corporation* intentées en vertu de l'ancienne Loi sur l'immersion de déchets en mer en 1986, les amendes ont atteint un total de 180 000$—soit la somme la plus importante à cette époque dans les Territoires du Nord–Ouest, bien qu'il n'y ait eu aucun dommage environnemental apparent.

Pour ce qui est des urgences environnementales dans la région des Prairies et du Nord, chaque province a une ligne spéciale fonctionnant 24 heures sur 24 pour signaler tous les cas de déversement et est en mesure d'intervenir à tout moment, 24 heures sur 24, dans les cas d'urgence environnementale. Dans les Territoires du Nord–Ouest, il existe aussi une ligne fonctionnant en permanence pour signaler les déversements qui relèvent à la fois des ministères gouvernementaux fédéraux et territoriaux et de l'administrateur des terres des Inuvialuits.

C'est Environnement Canada qui est l'organisme responsable pour les déversements survenant sur des terres ou dans des installations fédérales et qui donnent des conseils sur les procédures d'intervention appropriées aux autres ministères fédéraux responsables de l'intervention et du nettoyage.

Environnement Canada intervient selon la gravité de l'incident ou si l'organisme responsable ne prend pas les mesures appropriées ou ne peut pas le faire. En 1991, par exemple, Environnement Canada a constitué une équipe d'experts en matière d'urgence et d'évaluation qui a donné des conseils au Service de gestion de l'environnement et des ressources de la Saskatchewan quant aux mesures d'intervention et aux procédures de nettoyage à adopter à la suite d'un incendie majeur dans un entrepôt de pesticide. Des spécialistes du centre de technologie d'Environnement Canada à Ottawa se sont rendus sur place avec leur matériel mobile d'observation et d'échantillonnage et ont conçu et mis en place un programme d'essai sur le terrain pour déterminer les limites de la contamination à l'extérieur du site.

Dans les Territoires du Nord–Ouest, c'est Environnement Canada qui préside l'Équipe arctique régionale d'intervention en cas d'urgence environnementale. Cette équipe centralise les conseils environnementaux fournis par les diverses organisations territoriales, fédérales et non gouvernementales et les transmet à l'organisme responsable de l'intervention lors d'une urgence environnementale.

Notre région participe également aux activités scientifiques d'Environnement Canada. La région des Prairies et du Nord a été l'une des deux régions qu'Environnement Canada a chargé d'effectuer une évaluation des substances selon la partie II de la

[*Texte*]

assessed was creosote–impregnated waste materials, and this included sites contaminated with waste creosote. The wood preservation industry has in the past been responsible for the contamination of many sites across Canada. It has taken many years and millions of dollars to identify, characterize and clean the sites contaminated by this industry.

The follow–up to this assessment, which found sites contaminated with waste creosote to be toxic to the environment, will be under the strategic options process for the wood preservation industry, which will also look at several additional compounds used by the wood preservation industry. This is a multi–stakeholder consultative process that will result in recommendations to the federal ministers of environment and health on how to deal with these substances.

Finally, I'll deal with federal–provincial relations in the formal agreements that have been concluded in our region. CEPA has served to focus interest on improving federal–provincial cooperation through providing for the CEPA federal–provincial advisory committee in section 6, administrative agreements in section 98, and equivalency agreements in section 34. Prairie and northern region has put considerable effort into utilizing these mechanisms, which has resulted in the signing of agreements in Saskatchewan and Alberta.

In Saskatchewan discussions with the province about how to cooperatively implement CEPA expanded to include the Fisheries Act as well. As a result, administrative agreements were developed for both CEPA and the Fisheries Act. A copy of each of these agreements is included in appendix E of your binders. These agreements are work–sharing agreements and outline mechanisms for the federal and provincial departments to work cooperatively to implement CEPA and the Fisheries Act. They are not limited to one area, such as pulp and paper. They consist of a master agreement and a number of annexes. The annexes provide details on the responsibilities of each of the parties concerning specific areas of activity.

For instance, the CEPA administrative agreement allows industry to report spills to a single telephone number. Previously two reports had to made. The agreement also sets out a mechanism for determining which agency will lead the response to spills, which agency will lead investigations into apparent violations, and provides for joint planning of compliance verification activity on an annual basis. Provision is also made for designating provincial staff as CEPA inspectors in order to allow inspections to be conducted by provincial inspectors. This will significantly increase the number of CEPA inspectors in Saskatchewan. A federal–provincial management committee is also established by the agreement to oversee its administration and to facilitate dispute resolution. The agreements do not release or limit any of the parties from their respective responsibilities.

[*Traduction*]

LCPE. L'évaluation a porté sur des matériaux rebuts imprégnés de créosote, ce qui comprenait des sites contaminés par du créosote rejeté. Les activités de préservation du bois ont provoqué la contamination de nombreux endroits au Canada. Il a fallu des années et des millions de dollars pour connaître exactement les sites ainsi contaminés, les analyser et les nettoyer.

Cette évaluation a démontré que les sites contaminés au créosote étaient toxiques pour l'environnement, et le suivi se fera dans le cadre du processus des options stratégiques pour le secteur de la préservation du bois, où l'on étudiera également plusieurs autres composés chimiques utilisés dans ce secteur. Il s'agit d'un processus consultatif pluripartite à la suite duquel des recommandations seront présentées aux ministres fédéraux de l'Environnement et de la Santé sur les mesures à prendre pour éliminer ces substances.

Enfin, je vais dire quelques mots des relations fédérales–provinciales dans les ententes officielles conclues dans notre région. La LCPE a contribué à intensifier la coopération fédérale–provinciale puisqu'il a fallu mettre sur pied un comité consultatif fédéral–provincial selon l'article 6, conclure des accords administratifs suivant l'article 98 et des accords sur les dispositions équivalentes en vertu de l'article 34. La région des Prairies et du Nord a fait de grands efforts pour utiliser ces mécanismes et des accords ont ainsi été signés en Saskatchewan et en Alberta.

En Saskatchewan, les discussions avec la province sur la coordination des activités de mise en oeuvre de la LCPE ont également porté sur la Loi sur les pêches. Par conséquent, des accords administratifs ont été conclus à la fois pour la LCPE et la Loi sur les pêches. Vous trouverez à l'annexe E de votre classeur un exemplaire de chacun de ces accords. Il s'agit d'ententes de partage du travail où l'on décrit les mécanismes suivant lesquels les ministères fédéraux et provinciaux vont travailler en collaboration pour mettre en oeuvre la LCPE et la Loi sur les pêches. Ce n'est pas limité à un domaine comme la pâte et le papier. Il y a un accord cadre et différentes annexes. Les annexes donnent des précisions sur les responsabilités de chacune des parties dans les divers domaines d'activités.

Par exemple, l'accord administratif de la LCPE permet aux membres de l'industrie de signaler les déversements par un seul appel téléphonique. Auparavant, il fallait faire deux déclarations. Il y a également dans l'accord un mécanisme permettant de savoir quel organisme sera responsable de l'intervention dans le cas de déversement, quel organisme conduira les enquêtes dans les cas d'infraction apparente et l'on prévoit la planification conjointe annuelle des activités de vérification de l'observation. Des employés provinciaux doivent également être désignés comme inspecteurs de la LCPE afin que les inspections soient effectuées par des inspecteurs provinciaux. Le nombre d'inspecteurs de la LCPE va donc nettement augmenter en Saskatchewan. L'accord prévoit également un comité de gestion fédérale–provinciale pour assurer le contrôle de l'administration et faciliter le règlement des différents points. Les accords ne relèvent nullement les parties de leurs responsabilités respectives et ne fixent aucune limite à cet égard.

[*Text*]

Saskatchewan has also expressed interest in entering into a equivalency agreement, and has taken steps to meet the criteria for equivalency by enacting provisions similar to sections 108 to 110 of CEPA and increasing the penalties in its legislation. It is also currently developing an enforcement and compliance policy, which is near completion. This would allow an equivalency agreement to be entered into with Saskatchewan.

In Alberta an equivalency agreement was preferred. The effect of an equivalency agreement is to terminate the application of CEPA regulations in the province where equivalent provincial requirements exist. The following five criteria must be met by a province for an equivalency agreement.

First, the provincial requirements must be equivalent to the standards in the relevant federal regulation. The measurement and test procedures for determining compliance used by the province must be comparable to federal requirements. There must be provisions in provincial law that allow citizens to request investigations of alleged offences and to be informed of the outcome of the investigations. A public and written enforcement policy must be in place in the province that is equivalent to the CEPA enforcement and compliance policy. Finally, penalties relating to the equivalent provincial requirements must be comparable to those in CEPA.

The Alberta Environmental Protection and Enhancement Act, which came into force over one year ago, contained increased penalties and provisions to allow citizens to request investigations. This enabled an equivalency agreement to be reached, as Alberta already had legal requirements in place that were equivalent to certain CEPA regulations.

The equivalency agreement reached with Alberta pertains to four CEPA regulations. These are the pulp and paper mill effluent chlorinated dioxins and furans regulations, the pulp and paper mill defoamer and wood chip regulations, the vinyl chloride release regulations, and the secondary lead smelter release regulations.

At the same time that the equivalency agreement was drafted, an administrative agreement pertaining to the Fisheries Act, similar to the Saskatchewan agreements described above, was prepared and both were signed on June 1, 1994. Copies of the those agreements are included in appendix F.

• 1315

In Manitoba, although there are not yet equivalency or administrative agreements under CEPA or the Fisheries Act, the two departments of environment have worked together closely since a five–year bilateral environmental accord was signed in 1975. One of the vestiges of the accord that continues to exist is a federal–provincial liaison committee that meets six times a year to discuss common issues, share information, resolve conflicts and conduct cooperative activities.

[*Translation*]

De plus, la Saskatchewan souhaite conclure un accord d'équivalence et a pris des mesures pour se conformer aux critères d'équivalence en adoptant des dispositions semblables aux articles 108 à 110 de la LCPE et en augmentant les pénalités prévues dans sa loi. Elle travaille également sur une politique d'application et d'observation qui est pratiquement terminée. Il sera ainsi possible de conclure un accord d'équivalence avec la Saskatchewan.

En Alberta, on a préféré l'accord d'équivalence. Dans ces cas–là, les Règlements de la LCPE ne s'appliquent plus à la province où existent des dispositions équivalentes. Une province doit satisfaire aux cinq critères suivants pour qu'il y ait accord d'équivalence.

Tout d'abord, les exigences provinciales doivent être équivalentes aux normes des règlements fédéraux pertinents. Les procédures de mesures et d'essais utilisées par la province pour déterminer l'observation doivent être comparable aux exigences fédérales. La loi provinciale doit contenir des dispositions permettant aux citoyens de demander la tenue d'enquêtes sur des faits pouvant constituer une infraction et d'être informés des résultats de l'enquête. Il doit y avoir dans la province une politique publique et écrite d'application équivalente à celle de la LCPE. Enfin, les sanctions relatives aux exigences provinciales équivalentes doivent être comparable à celles de la LCPE.

Le Alberta Environmental Protection and Enhancement Act qui est entré en vigueur il y a plus d'un an comportait des sanctions accrues et des dispositions permettant aux citoyens de demander des enquêtes. C'est ainsi qu'il a été possible de conclure un accord d'équivalence puisqu'il existait déjà en Albera des exigences juridiques équivalentes à certains Règlements de la LCPE.

L'accord d'équivalence conclu en Alberta se rapporte à quatre Règlements de la LCPE: les Règlements concernant les effluents des fabriques de pâtes et papiers contenant des dioxines et des furanes chlorés, les Règlements sur les produits anti–mousse et les copeaux de bois des usines de pâtes et papiers, les Règlements sur le rejet de chlorure de vinyle et sur les rejets des fonderies de plomb de seconde fusion.

Pendant l'élaboration de l'accord d'équivalence, un accord administratif concernant la Loi sur les pêches, semblable aux accords de Saskatchewan décrits ci–dessus, a été préparé et les deux textes ont été signés le 1er juin 1994. Vous trouverez des exemplaires de ces accords à l'annexe F.

Au Manitoba, bien qu'il n'y ait pas encore d'accords administratifs ni d'accords d'équivalence en vertu de la LCPE ou de la Loi sur les pêches, les deux ministères de l'Environnement travaillent en relation étroite depuis la signature en 1975 d'un accord environnemental bilatéral de cinq ans. Un vestige de cet accord continue à exister: un comité de liaison fédéral–provincial qui se réunit six fois par an pour discuter de questions communes, partager des renseignements, régler les conflits et entreprendre des activités conjointes.

[*Texte*]

In the Northwest Territories agreement discussions are ongoing. Environment Canada and the Department of Renewable Resources in the Government of the Northwest Territories have prepared a draft framework agreement for environmental cooperation in the Northwest Territories. Discussions will continue on this agreement within the federal–provincial harmonization process.

In conclusion, the first six years of CEPA implementation have largely been a period of transition for us. We've gone through some growing pains. However, a significant effort has been put into training, and we now have a well–trained team of inspector–investigators in each capital city supported by technical staff and a laboratory in Edmonton.

We have also learned about how regulations must be drafted to be enforceable. Enforceability is now given appropriate consideration in revisions to our previously existing regulations and in drafting new regulations. In addition, we believe we've now achieved an effective balance between our compliance promotion and our enforcement efforts.

During this time we've also been able to develop cooperative arrangements with our provincial colleagues to maximize their collective efforts and minimize duplication. We look forward to continuing to work with our provincial and territorial colleagues in implementing CEPA.

I hope that has given you some understanding of how CEPA is operated in our region. Thank you.

The Chairman: It certainly does, Mr. Patzer. Thank you very much.

Since we only have 40 minutes left, I wonder whether there is a disposition around the table that we adopt a methodology whereby our questions are asked one at a time by each member. That will allow us at least two rounds and maybe we could cover more ground that way. Is there agreement that we do it that way?

Mr. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Don't we have until 2 p.m?

The Chairman: Yes, we have until 2 p.m., 40 minutes. Is that all right with you?

Mr. Lincoln: Yes.

The Chairman: Let's see whether we can work it out.

The first to put a question is Mr. DeVillers.

Mr. DeVillers (Simcoe North): Fortunately, the committee has been around several other regions and has also had discussions with environmental groups, etc. On the question of enforcement under CEPA, we've been hearing that part of the problem is that there's not enough to enforce. There are not enough regulations into enough areas as there could be. I wonder if you could comment on that assertion and whether you're in agreement or not.

Mr. Patzer: Particularly in our region, the regulations that do exist under CEPA have very limited application. As I said, there are very few regulated facilities in our region compared to some of the other regions. The asbestos regulations don't apply

[*Traduction*]

Dans les Territoires du Nord–Ouest, les discussions sur les accords sont en cours. Environnement Canada et le ministère des Ressources renouvelables du gouvernement des Territoires du Nord–Ouest ont préparé un projet d'accord–cadre de coopération environnementale dans les Territoires du Nord–Ouest. Les discussions sur cet accord se poursuivront dans le cadre du processus d'harmonisation fédéral–provincial.

En conclusion, les six premières années de la mise en oeuvre de la LCPE ont été pour nous une période de transition. Nous avons connu quelques douleurs de croissance. Mais de grands efforts ont été consacrés à la formation et nous avons maintenant une équipe d'inspecteurs–enquêteurs bien formée dans chaque capitale avec l'aide d'un personnel technique et d'un laboratoire à Edmonton.

Nous avons également appris comment rédiger les règlements pour être en mesure de les appliquer. On accorde maintenant une grande importance à cet aspect dans les activités de révision des règlements précédents et dans la préparation de la nouvelle réglementation. En outre, nous sommes maintenant parvenus à un équilibre satisfaisant entre la promotion de l'observation et les efforts d'application.

Nous avons également pu pendant cette période mettre au point des ententes de coopération avec nos collègues provinciaux afin de maximiser leurs efforts collectifs et de réduire au maximum le double emploi. Nous souhaitons continuer à travailler main dans la main avec nos collègues provinciaux et territoriaux dans la mise en oeuvre de la LCPE.

J'espère que vous comprendrez ainsi un peu mieux le fonctionnement de la LCPE dans notre région. Je vous remercie.

Le président: Certainement, monsieur Patzer, merci beaucoup.

Comme il ne nous reste que 40 minutes, je me demande s'il serait possible d'adopter une méthode selon laquelle nos questions seraient posées une à la fois par chaque membre du comité. Cela nous permettrait de faire au moins deux tours et nous pourrions peut–être aborder un plus grand nombre de sujets. Êtes–vous d'accord pour procéder ainsi?

M. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): N'avons–nous pas jusqu'à 2 heures?

Le président: Oui, nous avons jusqu'à 2 heures, 40 minutes. Est–ce que ça vous va?

M. Lincoln: Oui.

Le président: Voyons ce que nous pouvons faire.

C'est M. DeVillers qui va poser la première question.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Heureusement, le comité s'est rendu dans plusieurs autres régions et a également discuté avec des groupes environnementaux, etc. En ce qui concerne l'application de la LCPE, on nous a dit que le problème venait du fait qu'il n'y avait pas suffisamment de choses à faire appliquer. Il n'y a pas suffisamment de règlements dans un assez grand nombre de domaines. J'aimerais avoir cet avis sur cette affirmation et savoir si vous l'approuvez ou pas.

M. Patzer: Dans notre région en particulier, les règlements correspondant à la LCPE sont d'une application très limitée. Je l'ai dit, il n'y a dans notre région que très peu d'installations réglementées par rapport aux autres régions. Les règlements sur

[*Text*]

whatsoever. There are two plants where the vinyl chloride regulations apply and one plant where the secondary lead smelter regulations apply. So with respect to our region, CEPA does not apply to a large part of industry.

I also referred to the regulations under part IV. I think you'd find that concurrence among the regions that some standards under part IV are applicable to federal facilities and federal lands would be useful. We don't have much to use right now.

Mr. DeVillers: The act would be more meaningful if there were more regulations.

Mr. Patzer: Yes.

Le président: Madame Guay, s'il vous plaît.

[*Translation*]

l'amiante ne s'appliquent absolument pas. Il y a deux usines où s'appliquent les règlements sur le chlorure de vinyle et une où s'applique le règlement sur le rejet de plomb de seconde fusion. Par conséquent la LCPE ne s'applique pas à la majeure partie de l'industrie dans notre région.

J'ai également mentionné les règlements de la partie IV. dans la plupart des régions, certaines normes correspondant à la partie IV sont applicables aux installations fédérales et aux terres fédérales et ce serait utile. Nous ne pouvons pas en utiliser beaucoup maintenant.

M. DeVillers: La loi aurait plus de sens s'il y avait plus de règlements.

M. Patzer: Oui.

The Chairman: Mrs. Guay, please.

• 1320

Mme Guay (Laurentides): Bienvenue. J'aimerais dire que nous étudions la LCPE depuis le mois de septembre et que nous sommes en tournée. Nous rencontrons des gens des provinces, des territoires, des régions. Plusieurs secteurs, régions et provinces nous ont fait part dernièrement d'une certaine volonté de faire cesser les chevauchements et les dédoublements entre le provincial et le fédéral. Il y en a, dont les territoires, qui sont tout à fait prêts à se prendre en main. On en a rencontré plusieurs qui nous ont dit la même chose.

J'aimerais savoir comment vous percevez cela sur le plan environnemental et s'il y a vraiment un effort qui se fait ici, dans les Prairies, en vue d'une harmonisation afin d'éliminer les dédoublements et les chevauchements.

Mr. Vollmershausen: You're speaking of harmonization and making the best use of what both territories and ourselves would view as limited resources. The harmonization process that's under way through the Canadian Council of Ministers of the Environment, for example, is heading very much in that direction.

Until now we've been dealing bilaterally with individual provinces and the territories. Rob described, for example, the equivalency agreement in Alberta, which I think is the first equivalency agreement signed. It's designed to do just that—to have one window for industry regarding the provisions of CEPA. Through the administrative agreements we are trying to do the same with the Fisheries Act.

So it's very much on our agenda to try very hard to achieve, as much as we can, a single window for industry so that maximum use of our collective resources, provincially, federally or in the territories, can be achieved. That's better for us. It's certainly better for industry. Whether it's as simple as one phone number to call with a spill report, or one place to send data they're collecting, to what happens when there is a spill or when an enforcement action is necessary... We very much want that to happen. The CCME harmonization activity will give us an opportunity to do that, and I'm sure bilateral discussions will continue.

Mrs. Guay (Laurentides): Welcome. I would like to say that we have been studying CEPA since September and we are going across the country. We have been meeting people from the provinces, the territories, the regions. Several regions and provinces have told us lately that they wish to see an end to duplication and overlap between the provincial and federal jurisdictions. Some, including the territories, are quite prepared to take control of their own affairs. We have met several people who have told us the same thing.

I would like you to tell us how you see that in the area of the environment and whether in the Prairies anything is being done to harmonize activities and to eliminate duplications and overlaps.

M. Vollmershausen: Vous parlez d'harmonisation et de la meilleure utilisation possible des ressources que les territoires et nous–mêmes considérons très limitées. Le processus d'harmonisation en cours dans le cadre du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, par exemple, va dans ce sens.

Jusqu'ici, nous avons négocié bilatéralement avec les provinces et les territoires. Par exemple, Rob a décrit les ententes administratives avec l'Alberta, qui a été la première, je crois, à signer ce type d'accord. Le but est précisément d'établir à l'intention de l'industrie un guichet unique pour tout ce qui touche la LCPE. Nous essayons de faire la même chose pour la Loi sur les pêches, avec des ententes administratives.

Nous avons donc fermement l'intention d'établir, dans la mesure du possible, des guichets uniques à l'intention de l'industrie, afin d'utiliser au mieux les ressources collectives des provinces, du fédéral et des territoires. C'est dans notre intérêt. C'est aussi dans l'intérêt de l'industrie. Qu'il s'agisse d'un seul numéro à appeler pour signaler un déversement, ou d'une seule adresse où envoyer les données recueillies, ou encore de la réaction en cas de déversement ou lorsqu'il est nécessaire de faire appliquer les règlements... C'est exactement ce que nous souhaitons. Les activités d'harmonisation dans le cadre du CCME nous en donnent l'occasion, et je suis convaincu que les discussions bilatérales se poursuivront.

[*Texte*]

Mr. O'Brien (London—Middlesex): We appreciate your presentation. We've now heard conflicting testimony from witnesses on whether or not the roles of inspectors and investigators should be interchangeable. Earlier, I think in Montreal, we heard they should be. Yesterday in Winnipeg at least one witness felt that was a significant mistake. What's your view of that?

A voice: [*Inaudible—Editor*]

Mr. O'Brien: Why the "s"? The witness in Winnipeg felt that if a relationship, the position of trust and so on, was established on one basis, then to try to turn and become a policeman simply wouldn't work. But we heard pretty much the opposite of that earlier on. I think it was in Montreal.

Mr. Patzer: Good arguments could be made on both sides. However, the majority opinion among compliance and enforcement staff would probably be to have some specialization.

In our region, because of the size, the vast distances we have to cover, the relationships we need to keep up with provincial counterparts, and our relatively small staff, specialization is just not an option. We looked at it and we considered it, but it just wasn't feasible for us.

For instance, in Saskatchewan we have two inspectors. In the Northwest Territories we have several inspectors, but the problem of logistics is particularly pronounced there. For instance, if an inspector went from Yellowknife to Iqaluit to do an inspection and found a violation, then he would have to go back to Yellowknife and send an investigator to conduct the investigation. Logistically for us in this region it just hasn't been an option.

[*Traduction*]

M. O'Brien (London—Middlesex): Nous vous remercions de votre exposé. Les témoins ont exprimé des points de vue divergents sur l'interchangeabilité des rôles des inspecteurs et des enquêteurs. À Montréal, me semble–t–il, on nous a dit qu'ils devaient pouvoir faire le travail les uns des autres. Hier, à Winnipeg, au moins un témoin estimait que ce serait une grave erreur. Qu'en pensez–vous?

Une voix: [*Inaudible—Éditeur*]

M. O'Brien: Pourquoi le pluriel? Le témoin de Winnipeg estimait que si l'on établissait un contact, qu'il se créait un climat de confiance, il serait difficile soudainement de changer de rôle et de devenir un policier. Mais on nous a dit le contraire un peu plus tôt. Il me semble que c'était à Montréal.

M. Patzer: Les deux scénarios ont du mérite. Mais parmi le personnel d'observation et d'application, je dirais que la majorité préfère la spécialisation.

Dans notre région, en raison de l'étendue du territoire à couvrir, des contacts que nous devons maintenir avec nos homologues provinciaux et de l'effectif relativement réduit qui est le nôtre, la spécialisation est hors de question. Nous avons étudié la chose, mais ce n'était tout simplement pas possible pour nous.

En Saskatchewan, par exemple, nous avons deux inspecteurs. Nous en avons plusieurs dans les Territoires du Nord–Ouest, mais les difficultés logistiques y sont particulièrement aigües. Par exemple, si un inspecteur se rend de Yellowknife à Iqaluit pour une inspection et qu'il constate une infraction au règlement, il devrait revenir à Yellowknife et envoyer sur place un enquêteur. Dans cette région, ce n'est tout simplement pas faisable.

• 1325

M. Sauvageau (Terrebonne): Bonjour. J'ai lu avec intérêt l'entente d'harmonisation que vous avez signée avec l'Alberta concernant les substances toxiques. Maintenant, il n'y a plus qu'un inspecteur et un rapport est remis. Vous en avez un exemplaire une fois par année.

Avec mes collègues, j'ai aussi fait le tour des provinces et des régions. J'ai vu cela aussi. Ne serait–il pas possible que les inspecteurs provinciaux fassent les inspections et les enquêteurs provinciaux fassent les enquêtes tout en respectant les données que vous énumérez dans vos rapports, étant donné qu'il y a deux inspecteurs dans une province? Je suis complètement d'accord avec vous qu'ils n'ont pas le temps de tout faire. Seriez–vous d'accord que ce processus soit répété sur une plus grande échelle?

Mr. Vollmershausen: You mean between what the provincial inspector and what the federal investigator might do? I think the goal of the agreements is to have one window rather than two, and I think that's what colours the intent to house the entire spectrum of activity within either the federal or the provincial sphere. Alberta strongly chose to try to house it in the provincial sphere. I think their preference, and ours, is to provide that single window through one agency. How they may themselves have inspectors specialized as opposed to investigators is something we probably have some information on, but I think Gordon Manners could probably deal with that.

M. Sauvageau: Est–ce que vous allez conserver vos inspecteurs même si vous avez signé cette entente avec les inspecteurs de l'Alberta?

Mr. Sauvageau (Terrebonne): Good afternoon. I have read with great interest the harmonization agreement you have signed with Alberta on toxic substances. But there is now only one inspector and one report. You will get a copy once a year.

Like my colleagues, I have gone to the various provinces and regions. I saw that too. Would it not be possible for provincial inspectors to inspect and for provincial investigators to investigate while taking into account the data you give in your reports, since there are two inspectors in one province? I quite agree with you that they cannot do everything. Would you agree to the process being repeated at a larger scale?

M. Vollmershausen: Vous voulez parler de ce que pourrait faire l'inspecteur provincial et l'enquêteur fédéral? L'objectif des ententes est de créer un guichet unique, au lieu de deux; je crois que c'est là l'intention primordiale: tout regrouper soit au niveau fédéral soit au niveau provincial. L'Alberta a absolument tenu à ce que ce soit fait au niveau provincial. Mais leur préférence, comme la nôtre, c'est de n'avoir qu'un organisme, un guichet unique. Quant à savoir s'ils ont des inspecteurs spécialisés plutôt que des enquêteurs, nous avons probablement des renseignements là–dessus, mais Gordon Manners peut probablement vous répondre.

Mr. Sauvageau: Are you going to keep your inspectors in spite of the agreement you have signed with Alberta inspectors?

[*Text*]

Mr. Gordon Manners (Manager, Alberta Division, Environmental Protection Branch, Environment Canada): Alberta has a separate inspection staff from its enforcement staff. I'm not exactly sure of the relative strengths of the inspection and enforcement staffs. The enforcement staff I think is about 25 personnel, and the inspection staff is in a separate branch.

You raise a good point. The inspection staff build a level of trust with the facilities. They provide advice and recommendations on how the facilities might move towards treating problems. If there is a problem, then the enforcement staff are called in.

Le président: Voulez–vous vous identifier, s'il vous plaît?

Mr. Manners: Oh, sorry. I'm Gordon Manners, manager of the Alberta district.

The Chairman: Thank you. Mr. Adams.

Mr. Adams (Peterborough): It's very good of you to appear here on the record and in public to talk about these things. You ought to be congratulated for having the first equivalency agreement in Canada.

I wonder if you'd care to talk a little more about that agreement. For example, what steps did you take to ensure that the province met the criteria you describe in your presentation? What mechanisms are there to ensure that you share information between the province and the feds? How do you check to see if the province, for example, is keeping its share of the bargain?

Mr. Patzer: To evaluate the equivalency criteria, I should just refer to the five and maybe go through each of them.

The first one is with respect to whether the requirements were equivalent. We did a clause–by–clause, word–by–word review of the provincial requirements against the federal requirements in the federal regulation. In some cases the provincial requirements were in site–specific permits in addition to regulations. So we looked at the entire regulatory regime for the province in assessing the requirements.

• 1330

We established certain aspects of each of the federal regulations that were core, for which there could be no compromise if something wasn't there in the provincial regulation. Other aspects of the federal regulations were ancillary. We did the clause–by–clause through each of the regulations—

The Chairman: A comparison.

Mr. Patzer: We did a comparison, and the provincial regulations and permits in the four areas were nearly verbatim to the federal requirements. They were very close. A lot of the provincial requirements were made before CEPA was enacted and were based on previously existing federal regulations that were rolled over under CEPA. We did the same thing for the measurement and test procedures.

Mr. Adams: You'd probably better go on to the second part of my question, because the chair will cut me off in a moment. How do you now keep a grip on what's going on and monitor it?

[*Translation*]

M. Gordon Manners (directeur, division de l'Alberta, Direction générale de la protection de l'environnement, Environnement Canada): En Alberta, il y a deux services séparés pour l'inspection et l'application. Je ne sais pas exactement quel est l'effectif de chacun. Du côté de l'application, je crois qu'il y a environ 25 personnes, tandis que l'inspection relève d'une autre direction.

Vous avez soulevé une question tout à fait valable. Les inspecteurs ont obtenu la confiance des établissements qu'ils visitent. Ils offrent des conseils et font des recommandations sur la manière de régler divers problèmes. En cas de difficulté, on fait appel au personnel chargé de l'application.

The Chairman: Could you please give your name?

M. Manners: Pardonnez–moi. Je m'appelle Gordon Manners, je suis directeur du district de l'Alberta.

Le président: Merci.

M. Adams (Peterborough): Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir accepté de parler publiquement de ces choses. Vous méritez nos félicitations pour avoir obtenu la première entente d'harmonisation au Canada.

J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus long sur cette entente. Par exemple, comment vous êtes–vous assuré que la province respectera les critères décrits dans votre exposé? Quel mécanisme avez–vous prévu pour assurer la communication de l'information entre la province et le fédéral? Comment vérifiez–vous, par exemple, si la province respecte ses obligations?

M. Patzer: Pour ce qui est des critères d'harmonisation, il y en a cinq, et je vais simplement vous les lire.

Le premier concerne l'équivalence des critères. Nous avons examiné les critères provinciaux articles par article, mot par mot, et nous les avons comparés aux critères fédéraux. Dans certains cas, les critères provinciaux étaient contenus dans les permis même accordés aux établissements, en plus de ceux prévus par les règlements. Nous avons donc examiné l'ensemble de la réglementation de la province.

Nous avons déterminé les éléments de la réglementation fédérale que nous considérions essentiels et sur lesquels nous ne pouvions accepter aucun compromis s'ils ne faisaient pas partie des règlements provinciaux. D'autres aspects de la réglementation fédéral ont été jugés auxiliaires. Nous avons donc procédé à l'examen article par article. . .

Le président: À une comparaison.

M. Patzer: Nous avons procédé à une comparaison, et dans les quatre secteurs, les règlements et permis provinciaux reprennent presque mot à mot la réglementation fédérale. Ils lui ressemblent de très près. Une bonne partie des exigences provinciales ont été arrêtées avant l'adoption de la LCPE et étaient fondées sur les anciens règlements fédéraux qui ont été repris dans la LCPE. Nous avons ensuite procédé de la même manière pour les mesures et les tests.

M. Adams: Il vaudrait mieux que vous répondiez à la deuxième partie de ma question, car le président ne va pas tarder à nous interrompre. Comment maintenant assurez–vous le contrôle et la surveillance de ces ententes?

[*Texte*]

Mr. Patzer: Section 3 of the agreement, which is included in appendix F, contains the information-sharing provisions. We also have agreements to share information. But in particular, this information-sharing provision requires the province to provide us with inventories of activities subject to the permits or approvals they issue that are relevant to the federal regulation, with any amendments or renewals to the permits or approvals they make, with annual inspection reports they do, and compliance data summaries on an annual basis—also air and water quality data, interpretive reports, and annual statistics on enforcement actions.

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): I'd like to follow up your comment on lack of staff. You're similar to the other regions in Canada. It's a large area to cover, with limited resources both in money and staff.

We've had a number of witnesses, largely from industry, who favour voluntary as opposed to enforced or regulated provisions within CEPA. I'm looking for the balance. Clearly the big club is necessary in some instances. How do you see us getting industry onside with incentives, or whatever you want to call them, to get them to buy into the program, as opposed to hitting them with the club?

Mr. Vollmershausen: Indeed, the balance is always what we're seeking. I know that the department has clearly determined that pollution prevention, for example, is a front-end-loaded process that hopefully negates the need for compliance activity or enforcement activity. We very much involve industry in that process, whether it's national advisory committees that meet with senior people in Ottawa on the environmental protection side... I think one of them is called ARET. There is a real push to shift emphasis a little bit to that kind of activity, obviously not abandoning the enforcement side of the equation. That's where we hope the balance will be determined.

We found industry very receptive to participating in those kinds of activities. They're more than happy to meet with us and participate with us in developing front-end activities, even before the pollution is created, to ease everybody's burden. The buy-in there is reasonably good, I think, and bodes well for the future.

Having the requisite enforcement powers available to you at the same time is part of the way of doing business. They've recognized that, but obviously their interest is in not having to use it, that we don't need it. We'd rather not use it too, I think. Compliance at the end of the day is where were aiming, but we do need it from time to time.

Whether the balance will ever be perfect is a good question, and we'll keep seeking it.

• 1335

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): I'd like to thank you very much for your very helpful brief. It's given us a lot of food for thought.

[*Traduction*]

M. Patzer: L'article 3 de l'accord, qui figure à l'annexe F, prévoit des dispositions pour la communication de l'information. Nous avons également des ententes sur ce sujet. Mais surtout, la disposition touchant la communication de l'information oblige la province à nous fournir l'inventaire des permis et autorisations pertinents dans le cas de la réglementation fédérale, ainsi que des modifications à tout renouvellement de ces permis et autorisations; elle doit également nous remettre les rapports d'inspection annuels, les résumés annuels des données sur l'observation, ainsi que les données sur la qualité de l'air et de l'eau, les rapports d'interprétation et les statistiques annuelles sur les mesures d'application.

M. Gilmour (Comox—Alberni): J'aimerais revenir à ce que vous disiez à propos de l'insuffisance de l'effectif. Votre situation est en cela semblable à celle de toutes les autres régions du Canada. La superficie est immense, et les ressources, tant financières qu'humaines, sont limitées.

Nous avons entendu un certain nombre de témoins, représentant surtout l'industrie, qui préconisent un régime volontaire plutôt qu'une réglementation dans le cadre de la LCPE. Je cherche le juste milieu. Il est bien évident que la menace du bâton est nécessaire dans certains cas. Comment pensez-vous que nous pourrions convaincre l'industrie de respecter les règles du jeu en lui offrant des incitatifs, si l'on peut dire, comment l'amener à accepter le programme, sans avoir à la menacer du bâton?

M. Vollmershausen: Effectivement, nous cherchons toujours le juste milieu. Par exemple, dans le domaine de la prévention, le ministère a clairement décidé de privilégier l'inspection en espérant que les mesures d'observation et d'application ne seront pas nécessaires. Nous faisons participer l'industrie à ce processus, que ce soit dans le contexte des comités consultatifs nationaux qui rencontrent les hauts fonctionnaires de la protection de l'environnement à Ottawa... Il y en a un, par exemple, qui s'appelle ARET, sauf erreur. On s'efforce vraiment de privilégier ce type d'activité, sans pour autant abandonner totalement l'aspect application. C'est là que nous espérons trouver le juste équilibre.

Nous avons pu constater que l'industrie est tout à fait disposée à participer à ce type d'activité. Elle est toujours prête à nous rencontrer et à participer à l'élaboration d'activités préventives, avant même qu'il y ait un problème de pollution, afin de simplifier la tâche à tout le monde. Nous n'avons pas vraiment de mal à la convaincre dans ce domaine-là, et c'est encourageant pour l'avenir.

Mais il faut en même temps disposer de l'autorité d'application voulue. L'industrie le reconnaît, mais il est bien sûr dans son intérêt de ne pas en arriver là. Pour notre part, nous préférons aussi l'éviter. Nous visons l'observation, mais il peut arriver que nous ayons recours à des mesures d'application.

Je ne sais pas si l'on parviendra jamais à l'équilibre parfait, mais nous continuerons de le chercher.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Je tiens à vous remercier de votre excellent mémoire. Il nous donne matière à réflexion.

[*Text*]

I'd like to address my question to Laura Johnston. If anyone else would care to jump in, that's fine.

One of the things that was most shocking to me was to find out the extent to which the Arctic is a sinkhole for everyone else's pollution, etc. I'm just wondering how we could better adapt CEPA to deal with some of the problems of the north in that regard.

Ms Laura Johnston (Manager, Northwest Territories Division, Environmental Protection Branch, Environment Canada): That's a difficult question to answer, in some ways. There are the international air quality provisions, one possible route that could be followed, perhaps strengthening the regulations under that section, and the federal facilities component, part IV of CEPA, referred to earlier.

We've had reasonably good luck with compliance by other federal departments in the north, but I think there is room for improvement in that part. For the portion of the contaminants that come from other countries in view of the global atmospheric system, it's a different level of regulation that probably can't be approached through an act such as CEPA. We can keep our own house in order to the best of our ability, but there is that additional fraction of the material over which we have very little control in its production and import to the north.

Mr. Lincoln: I'd like to add my voice to my colleague's, Mrs. Kraft Sloan, about your brief. Frankly I think it's the best brief we have seen from any one of the regions so far. If I may say, it's the first one in which you've made specific recommendations that I think are extremely useful to us.

I'd like to touch on many of your recommendations. I happen to agree with a lot of them, including imposing monetary penalties in administrative settlements, better regulation of the federal lands, increasing inspectors' powers, giving them peace officer powers, etc. If all these things happened—and I hope they will, because I agree with these—I wonder what will happen to your inspectors then.

I see you have two inspectors in Saskatchewan, four in Alberta and four in Manitoba. If they get given all these additional powers, which I think they should, and if the regulations on federal lands are installed or there's some betterment of the provisions regarding federal lands in part IV, where will they find the time? Can two people in one province suffice, even given harmonization with four in Alberta? Aren't you speaking here for more people as well, if these things come out?

Mr. Patzer: We have to keep in mind harmonization, because I think there's great opportunity there to cooperate and maximize our effectiveness with the provinces. If we did get more regulations under CEPA, hopefully our equivalency agreement negotiations would follow through as well and relieve us of the burden of implementing some existing regulations. In Saskatchewan I think we're going to be talking about very soon, and hopefully signing very soon, an equivalency agreement that

[*Translation*]

J'aimerais poser ma question à Laura Johnston. Mais d'autres peuvent répondre aussi s'ils le veulent.

C'est avec stupéfaction que j'ai appris notamment la mesure dans laquelle l'océan Arctique sert de dépotoir à la pollution de tout le monde, etc. Je me demande quelles améliorations il faudrait apporter à la LCPE pour résoudre certaines des problèmes du Nord à cet égard.

Mme Laura Johnston (directrice, Division des Territoires du Nord–Ouest, Direction générale de la protection de l'environnement, Environnement Canada): Il n'est pas facile, à plusieurs égards, de répondre à cette question. Il y a les dispositions internationales sur la qualité de l'air qui pourraient nous ouvrir une voie, peut–être par le renforcement des règlements relevant de cet article, et l'élément des installations fédérales, Partie IV de la LCPE, dont on a parlé plus tôt.

Nous avons assez bien réussi à obtenir la collaboration des autres ministères fédéraux dans le Nord, mais il reste quand même des améliorations à obtenir. En ce qui concerne les contaminants qui nous viennent d'autres pays par la voie atmosphérique, c'est un problème mondial relevant d'un niveau différent de réglementation qu'il n'est probablement pas possible de traiter au moyen d'une loi comme la LCPE. Nous pouvons faire de notre mieux pour que les choses se passent correctement chez nous, mais il y a la quantité supplémentaire de matières dont nous ne pouvons pratiquement pas contrôler la production et l'importation dans le Nord.

M. Lincoln: Je tiens à joindre mes compliments à ceux de M^me^ Kraft Sloan sur votre mémoire. C'est franchement le meilleur que nous ayons reçu jusqu'à présent de quelque région que ce soit. Disons que c'est le premier dans lequel nous pouvons lire des recommandations précises qui, je crois, nous seront extrêmement utiles.

J'aimerais aborder plusieurs de vos recommandations. Je suis justement d'accord sur un bon nombre d'entre elles, y compris l'imposition de pénalités financières dans les règlements administratifs, une meilleure réglementation des terres fédérales, un accroissement des pouvoirs des inspecteurs, de façon à leur donner les pouvoirs d'un agent de la paix, etc. Si tout cela se réalise—et j'espère que ce sera le cas car j'approuve toutes ces mesures—je me demande ce que deviendront alors vos inspecteurs.

Vous avez semble–t–il deux inspecteurs en Saskatchewan, quatre en Alberta et quatre au Manitoba. Si on leur donne ces pouvoirs supplémentaires, ce qui devrait être le cas, à mon avis, si l'on adopte une réglementation sur les terres fédérales ou si l'on améliore les dispositions concernant les terres fédérales dans la Partie IV, où trouveront–ils le temps de s'en occuper? Deux inspecteurs suffiront–ils dans une province, même en cas d'harmonisation avec les quatre en Alberta? Envisagez–vous un plus grand nombre d'intervenants aussi si ces choses se réalisent?

M. Patzer: Il ne faut pas perdre l'harmonisation de vue, car je pense qu'elle offre une excellente occasion de collaborer et d'obtenir le plus haut degré d'efficacité avec les provinces. Si nous obtenions de nouveaux règlements dans le cadre de la LCPE, il y a lieu d'espérer que nos négociations sur un accord d'équivalence se poursuivraient elles aussi et nous libéreraient de la charge de faire observer certains règlements actuels. En Saskatchewan, je crois que nous allons très bientôt négocier, et

[*Texte*]

will relieve some of the burden from our two very hard–working inspectors there.

Harmonization is something we have to consider there. No enforcement agency ever has enough resources. Every enforcement agency always has to set priorities and go for priority violations and do investigations and conduct prosecutions where they'll have the greatest deterrent effect. If we have more regulations and more work to do, then we'll just have to continue to set priorities and do the best we can. We'll probably never say that we have enough enforcement people.

[*Traduction*]

j'espère signer, un accord d'équivalence qui allégera la tâche des deux inspecteurs très occupés que nous y avons.

Il nous faut envisager l'harmonisation dans ce cas–là. Un organisme d'exécution n'a jamais assez de ressources. Il doit toujours définir des ordres de priorité, s'occuper des infractions prioritaires, mener des enquêtes et engager des poursuites dans les cas où leur effet dissuasif est le plus grand. Si nous avons plus de règlements à faire observer et plus de travail à faire, nous devrons simplement continuer à fixer des priorités et à faire de notre mieux. Nous ne pourrons probablement jamais dire que nous avons assez d'agents d'exécution.

• 1340

Mr. Vollmershausen: Just to supplement, the more possibilities there are for enforcement actions to occur, I suppose, the more incentive there is for companies and others to become more active on the prevention side one more time. One feeds off the other. The hope is that upfront work will again lessen somewhat the need for the work at the back end of the process, which is where the enforcement people usually kick in.

M. Vollmershausen: J'ajouterai simplement que plus il y a de chances que des mesures d'exécution soient prises, plus on peut supposer que les entreprises et autres seront incitées à se préoccuper davantage de prévention une fois de plus. L'un découle de l'autre. Nous espérons que le travail fait au départ nous permettra d'éviter d'intervenir à la fin du processus, étape à laquelle les agents d'exécution interviennent actuellement.

Mr. Finlay (Oxford): I too would like to compliment the witnesses on their brief, which is very complete and very interesting. It's quite specific in some areas in which we have sought that sort of specificity in past, but we have not found it, Mr. Chairman.

M. Finlay (Oxford): Je félicite moi aussi les témoins de leur mémoire que j'ai trouvé très complet et très intéressant. Il nous donne justement dans certains secteurs des précisions que nous recherchions mais que nous n'avions pas encore obtenues, monsieur le président.

I have a little question. There is a sentence here that talks about the federal house and Environment Canada's role in cleaning up the DEW Line. It says that in 1989, as a result of site visits, EP inspectors issued two warnings to the U.S. Air Force. The response to these violations of the Fisheries Act and CEPA has facilitated Environment Canada's ability to influence decision–making by DND.

J'ai une petite question à poser. Je vois dans le mémoire une phrase sur le gouvernement fédéral et le rôle d'Environnement Canada dans la remise en état des sites d'alerte avancés. On y précise qu'en 1989, à la suite de visites sur les lieux, les inspecteurs de la protection de l'environnement ont adressé deux avertissements à l'Armée de l'air des États–Unis. La réaction à ces infractions à la Loi sur les Pêches et à la LCPE ont aidé Environnement Canada à influencer plus efficacement les décisions de la Défense nationale.

There's something missing there. I'd like to know what happened. Did the U.S. Air Force say they had given all these sites to Canada, so it's Canada's problem now? Did DND then start to take some action? What happened to increase this awareness?

Je vois là une lacune. J'aimerais savoir ce qui s'est passé. L'Armée de l'air américaine a–t–elle dit qu'elle remettait tous ces emplacements au Canada et que c'était alors au Canada de s'en occuper désormais? La Défense nationale a–t–elle entrepris une action quelconque? Quelle a été la cause de cette nouvelle prise de conscience?

Ms Johnston: In 1989 the U.S. Air Force was in control of the DEW Line sites. It was the start of the process of transferring those sites from the control of the U.S. military to the Canadian military. That was completed in 1992, I believe.

Mme Johnston: En 1989, l'Armée de l'air américaine contrôlait les sites d'alerte avancés. C'est à cette époque qu'a débuté le transfert de ces sites de l'Armée américaine à l'Armée canadienne. L'opération s'est achevée en 1992, je crois.

You're right; there was the transition in 1989. We were dealing with the U.S. military. As that transfer has occurred, one of the things DND has taken great care in is to look at the environmental state of those sites so they knew what they were inheriting from the U.S. We played a large part in helping them to assess those sites. Also, by informing them of our legislative requirements, we have promoted the meeting of those requirements ahead of the clean–up or as part of the clean–up. That's why it switches from the U.S. to DND.

Vous avez raison; il y a eu une transition en 1989. Nous traitions avec l'Armée américaine. À l'occasion de ce transfert, la Défense nationale a pris le plus grand soin d'examiner l'état environnemental de ces sites afin de savoir ce qu'elle héritait des États–Unis. Nous l'avons beaucoup aidée dans cette évaluation. Par ailleurs, en l'informant des exigences de notre loi, nous avons facilité l'observation de ces exigences avant la remise en état ou dans le cadre de la remise en état. C'est pour cela que la responsabilité est passée des États–Unis à la Défense nationale.

Mr. Finlay: Is the cost to be shouldered by DND?

M. Finlay: Est–ce que la Défense nationale en assume les frais?

[*Text*]

Ms Johnston: DND and the U.S. military are currently negotiating the cost of the clean–up of the 21 sites that are DND's responsibility. The clean–up costs for the other 21 sites, which are the responsibility of Indian Affairs and Northern Development, will be the responsibility of Canada.

The Chairman: I have a brief question here for Mr. Patzer. You make a reference here to the regulatory gap under the federal house. Would you please expand what this gap is all about, so as to give the committee an opportunity to understand better the present vacuum and how it could be filled?

Mr. Patzer: I'm afraid I'm not able to go into a large amount of detail. I can tell you the general areas in which we have some concerns. We're in the process of preparing a departmental response for the committee. We're looking to have more detail.

The reason we're not quite up to speed on the specifics of the problems out there is that, as I said in my presentation and brief, our level of activity with federal departments and on federal lands has decreased since the enactment of CEPA, since we focused primarily on the enforcement of regulations. Very few regulations apply to federal activities and federal lands. We haven't had as close contact with federal departments and lands in the past few years.

The general areas would be petroleum storage, hazardous and solid waste management, and waste water treatment and facility operations. I think the others are included in the brief.

The Chairman: When do you expect these reports to reach the committee?

Mr. Patzer: I believe it will be the first or second week of December.

The Chairman: Thank you, Mr. Patzer.

Madame Guay, s'il vous plaît.

Mme Guay: J'aimerais vous féliciter pour votre réponse au sujet des inspecteurs. Je pense que l'harmonisation véritable ne consiste pas nécessairement à augmenter le nombre de membres du personnel, mais à coordonner ceux qui sont déjà là et à se servir des outils déjà existants. Je vous félicite donc pour cela.

Vous savez qu'il y a eu une conférence des ministres de l'Environnement à Bathurst, au mois de novembre. L'Alberta a fait savoir qu'elle voulait définir elle–même les normes sur les émanations de gaz. On sait très bien qu'ici, vous avez une industrie pétrolière qui pourrait avoir plus de difficulté à contrôler les émanations de gaz. J'aimerais savoir s'il y a eu un suivi à cela face au ministère de l'Environnement fédéral et quel est l'état d'avancement de ce dossier.

[*Translation*]

Mme Johnston: La Défense nationale et l'Armée américaine négocient en ce moment le coût de la remise en état des 21 sites qui relèvent maintenant de la Défense nationale. Les frais de remise en état des 21 autres sites, qui relèvent de l'autorité des Affaires indiennes et du développement du Nord, seront assumés par le Canada.

Le président: J'ai une courte question à poser à M. Patzer. Vous parlez ici d'une lacune de réglementation dans le domaine de compétence fédérale. Pourriez–vous nous donner plus de détails sur la nature de cette lacune afin que le Comité puisse mieux comprendre en quoi elle consiste et comment on pourrait la combler?

M. Patzer: Je crains de ne pas pouvoir vous donner beaucoup de détails à ce sujet. Je peux vous indiquer les grands secteurs qui nous préoccupent. Nous sommes en train de préparer la réponse du ministère au Comité. Nous cherchons à obtenir de plus amples détails.

L'insuffisance de nos renseignements sur ces problèmes s'explique, comme je l'ai dit dans mon exposé et dans le mémoire, par le fait que nous avons réduit notre activité auprès des ministères fédéraux et sur les terres fédérales depuis l'adoption de la LCPE car nous avons porté l'essentiel de notre attention sur l'exécution des règlements. Très peu de règlements s'appliquent aux activités fédérales et aux terres fédérales. Nous n'avons pas de contacts aussi fréquents avec les ministères et les terres fédérales depuis quelques années.

Nos grandes préoccupations concernent l'entreposage du pétrole, la gestion des déchets dangereux et solides et l'exploitation des installations de traitement des eaux usées. Je pense que les autres sujets sont évoqués dans le mémoire.

Le président: Quand pensez–vous que ces rapports parviendront au Comité?

M. Patzer: Je crois que ce sera la première ou la deuxième semaine de décembre.

Le président: Merci, monsieur Patzer.

Mrs. Guay, please.

Mrs. Guay: I wish to congratulate you on your concern about the inspectors. I believe that true harmonization is not necessarily a matter of increasing resources, but rather of coordinating existing resources as well as using existing instruments. I am therefore congratulating you on this.

You know that there was a conference of environment ministers in Bathurst, in the month of November. The Alberta government announced that they would set themselves the standards on gas releases. It is well known that you have here an oil industry which may have more difficulty in controlling gas releases. I wish to know if there has been any follow–up on this at Environment Canada and where the matter now stands.

[*Texte*]

Mr. Vollmershausen: In Alberta, the provincial government created something called the clean air strategic alliance, or CASA, which we participate in. It's a multi-stakeholder group. As you might imagine, the oil and gas industry obviously is represented there, but so are environmental groups, ourselves, a couple of provincial departments and so on. There are about twenty key people around the table.

It's a forum where we've had a chance to participate, and perhaps more importantly, many other people in Alberta have had a chance to participate in helping develop the position of the Alberta government. They're continuing to contribute to the national action plan process. However, they still are anxious to look at options. Alberta's position regarding that is clear, but they are prepared to continue to look at options.

I'm not privy to where their ultimate bottom line will be on this subject, but I know they are still actively involved in the process. My view is that as long as they're part of that process and information is available to them, whether it's scientific information or other information, they'll continue to consider the options.

I know they're very keen on a voluntary approach and anxious to get very aggressive in that area, and I know they'll be emphasizing that. But they're continuing to talk about the other options, and I hope as long as they're talking about them, they're considering them.

Mme Guay: Ce comité dont vous parlez se réunit encore en ce moment et il n'a fait aucun suivi? Vous ne savez pas où il est rendu dans le processus?

Mr. Vollmershausen: No, not specifically. Not at this stage.

The Chairman: Mr. Adams, would it be possible to make the supreme sacrifice and ask one question that does not break into two?

Mr. Adams: Mr. Chair, there are a number of things I'd be very interested in asking about the NWT. For example, in Manitoba and the NWT you have a unique coastal situation. I know there is material on that. I'm very interested in the northern basin study and the other basin studies and how you monitor these huge river systems. But I'm not going to ask about any of those things. I also would be interested in how the diamond find is being handled.

But my question is this. I wonder if one of you could talk about harmonization in the context of the NWT, in the context of devolution of power to the NWT—which is a complicated fact—and with the very special evolution of the first nations in the NWT. Harmonization and relationships between levels of government are of significant interest to us, and it seems to me you have a number of things there that are very special.

We have met with first nations, and we are going to continue to meet with them. You might well want to emphasize that.

[*Traduction*]

• 1345

M. Vollmershausen: En Alberta, le gouvernement provincial a créé un organe dénommé l'Alliance stratégique pour la propreté de l'air, ou CASA, auquel nous participons. C'est un groupe qui réunit de nombreux intervenants. Il est bien évident que l'industrie du pétrole et du gaz y est représentée, mais on y trouve aussi des groupes de défense de l'environnement, nous-mêmes, deux ou trois ministères provinciaux, etc. Cet organe regroupe une vingtaine de personnes occupant des postes clés.

C'est un forum qui nous a donné l'occasion de participer, et ce qui est peut-être plus important, qui a donné à beaucoup d'autres personnes de l'Alberta l'occasion de participer à l'élaboration de la position du gouvernement albertain. Ce groupe continue à contribuer à l'élaboration du plan d'action national. Cependant, on tient encore beaucoup à trouver d'autres options. La position de l'Alberta à cet égard est claire, mais elle demeure disposée à poursuivre l'examen d'autres options.

J'ignore jusqu'où il est prêt à se rendre sur cette question, mais je sais qu'il continue à participer activement au processus. J'ai l'impression que tant qu'il participe au processus et qu'il a accès à des renseignements, qu'ils soient de nature scientifique ou autre, il continuera à examiner les options.

Je sais qu'il tient beaucoup à ce que les initiatives soient spontanées et qu'il défendra cette position avec la plus grande vigueur, et je sais qu'il insistera beaucoup là-dessus. Mais il continue à discuter des autres options, et j'espère que tant qu'il en parle il continue à les étudier.

Mrs. Guay: Is that Committee you're talking about still meeting at this time and was there any follow up? Do you know which point they have reached in this process?

M. Vollmershausen: Non, pas vraiment, pas pour l'instant.

Le président: Monsieur Adams, vous serait-il possible de faire le sacrifice suprême de ne poser qu'une question sans la subdiviser en deux parties?

M. Adams: Monsieur le président, il y a plusieurs questions que j'aimerais bien poser au sujet des T.N.-O. Par exemple, au Manitoba et dans les T.N.-O. on trouve une situation côtière unique. Je sais qu'il y a de la documentation là-dessus. Je m'intéresse beaucoup à l'étude du bassin du Nord et aux études sur d'autres bassins et sur la façon dont vous surveillez ces immenses bassins hydrographiques. Mais je ne vous poserai pas de questions à ce sujet. J'aimerais aussi savoir comment on s'occupe de la découverte de diamants.

Mais voici ma question. Je me demande si l'un d'entre vous pourrait nous parler de l'harmonisation dans le cadre des T.N.-O., dans la perspective de la dévolution de pouvoirs aux T.N.-O.—ce qui est une réalité complexe—et compte tenu de l'évolution très spéciale des premières nations dans les T.N.-O. L'harmonisation et les relations entre les paliers de gouvernement nous intéressent beaucoup, et j'ai l'impression que vous avez là-bas un certain nombre de situations très particulières.

Nous avons eu des rencontres avec les premières nations, et nous en aurons d'autres. Peut-être avez-vous des choses importantes à nous dire à ce sujet.

[*Text*]

Mr. Vollmershausen: Maybe I'll kick off, and I'm sure Laura may have something she would want to add.

The whole question of harmonization in the Northwest Territories, as you can imagine, is a complex one and dynamic one. We've been very much involved in the land claims process up there and participate actively on the Nunavut, for example, and the boards that are active there today. I think they and we have found that very useful in terms of what we view as our priorities and what they view as theirs. We have fora available to us up there to help that along.

In the western Arctic there are a number of land claims, of course, that are at different stages of progress. Similar boards and similar mechanisms are being put in place there, and we've been involved in all of those. That process will help set up some ongoing mechanisms we'll be party to.

The Government of the Northwest Territories has been negotiating very recently with us regarding frameworks or agreements in terms of environmental cooperation, what they do and what we do, and that's really encouraging. They may not ultimately take the form of an equivalency agreement or even an administrative agreement, but they may. I'm anxious for those to proceed. I think we'll make some progress fairly quickly on those.

Of course, it's complicated in the north because the role of DIAND—Indian Affairs and Northern Development—in the north is a factor for us to consider, and they need to consider us in terms of environmental activities in the north. Between the land claims, between our early and fairly progressive negotiations with GNWT, we of course deal with DIAND all the time and have a relationship with them. We're going to have to use all three of those things to make that kind of harmonization possible.

It will not be the same. It simply will not be the same as in southern Canada, and I wouldn't want it to be. There's no reason for it to be the same in southern Canada. It's dynamic and it's complex. Laura probably understands it better than I do.

Mr. DeVillers: I note under your suggested improvements here that you make the recommendation of imposing administrative penalties. That's a suggestion that has been made to us by other witnesses. The main advantage is the difference in the standard of proof, the civil as opposed to the criminal or quasi–criminal.

Another concept that has been suggested to us, I guess for some of the same reasons, is that of citizen suits, of making it a civil instead of a criminal standard of proof. I'm wondering if you have any comments on that concept of citizen suits.

[*Translation*]

M. Vollmershausen: Je peux commencer, mais je suis sûr que Laura aura elle aussi des choses à dire là–dessus.

Vous pouvez vous imaginer sans peine que toute la question de l'harmonisation dans les Territoires du Nord–Ouest est à la fois complexe et dynamique. Nous nous sommes beaucoup occupé du processus des revendications territoriales là–bas et nous prenons une part active au Nunavut, par exemple, et aux commissions qui y oeuvrent à l'heure actuelle. Je pense que nous avons de part et d'autre trouver ces travaux très utiles pour déterminer ce que nous considérons comme nos priorités et ce qu'ils considèrent comme les leurs. Nous avons là–bas des lieux de rencontre qui facilitent les choses.

• 1350

Dans l'Arctique de l'Ouest il y a un certain nombre de revendications territoriales qui en sont, naturellement, à diverses étapes de progrès. On y installe des commissions et des mécanismes similaires et nous y participons dans tous les cas. Ce processus permettra de mettre en place des mécanismes permanents auxquels nous serons partie.

Le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest a négocié très récemment avec nous au sujet des cadres ou des ententes de coopération environnementale, concernant son action et la nôtre, et tout cela est très encourageant. On n'aboutira peut–être pas à un accord d'équivalence ni même à une entente administrative, mais cela reste possible. Je tiens beaucoup à ce que ces discussions se poursuivent. Je pense que nous allons pouvoir progresser assez rapidement.

Il est évident que la situation est compliquée dans le Nord parce que nous devons tenir compte du rôle que joue le ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord, qui doit, de son côté, tenir compte des activités que nous y menons à l'égard de l'environnement. Entre les revendications foncières, entre nos premières négociations assez encourageantes avec le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest, nous traitons aussi en permanence avec le MAIDN et restons en relation avec lui. Nous devrons avoir recours à ces trois éléments pour que ce genre d'harmonisation soit possible.

Ce ne sera pas la même chose. Les choses ne peuvent simplement pas se passer comme dans le sud du Canada, et je ne voudrais pas que ce soit le cas. Il n'y a aucune raison pour que la situation soit identique à celle du sud du Canada. Nous sommes en présence d'une situation en pleine évolution et complexe. Laura le comprend sans doute encore mieux que moi.

M. DeVillers: Parmi les améliorations que vous proposez, vous recommandez l'imposition de pénalités administratives. C'est une proposition que d'autres témoins nous ont déjà faites. Le principal avantage de cette solution tient à la différence quant à la norme de la preuve, celle de la procédure civile par opposition à la procédure pénale ou quasi–pénale.

On nous a également parlé, pour des motifs du même ordre, je suppose, de poursuites à titre privé et d'opter pour la preuve en procédure civile plutôt que de la preuve en procédure pénale. Je me demande si vous avez des commentaires à propos de cette notion de poursuites à titre privé.

[*Texte*]

Mr. Vollmershausen: It's a concept we're examining. It's fair to say we haven't really totally gotten our heads around what it means. I think in Ontario there's allowance for that through their legislation, and we're obviously looking at that very closely to see how it works there and what advantages and disadvantages it has.

As we proceed with looking at CEPA, and as you proceed with the CEPA review, I think it's fair to say this option is going to get a pretty rigorous examination. I can't tell you today that we've reached a conclusion on it. It has to be an option to consider, and it is being considered. But I'm not sure which side of the equation we'll end up pumping on. As a department, I think we'll be anxious to hear your advice on that one.

The Chairman: Thank you.

Monsieur Sauvageau, une question, s'il vous plaît.

M. Sauvageau: Comme vous le savez, on est en train de réviser la Loi canadienne, et je crois que, grâce à votre expérience, vous pourriez nous apporter un nouvel éclairage afin que cette loi–là ne pose pas problème à l'avenir.

Croyez–vous que, dans notre révision, on devrait impérativement faire attention aux trois points suivants? J'aimerais savoir, par exemple, si vous croyez qu'on devrait redéfinir et mieux libeller l'article du préambule qui dit:

> que la présence de substances toxiques dans l'environnement est une question d'intérêt national;

Est–ce que la question de l'intérêt national pourrait porter préjudice et faire en sorte qu'on se retrouve en cour et que les choses traînent en longueur?

• 1355

Également, on définit le terme «environnement» à l'article 3 de la loi et l'expression «substance toxique» à l'article 11.

Pensez–vous qu'on devrait corriger ces trois points pour simplifier l'application de la loi?

Mr. Vollmershausen: We've been examining the whole question of toxic substances and how to deal with them from a policy point of view up until now. You may be familiar with some of the work that's been done. The kinds of points you've addressed here are being considered in that context.

It's a bit like the citizen suit question. We've had some success in developing a departmental policy statement, well consulted on with the people who should be stakeholders—industry and others—and the department and our officials, like Rob and Laura and others, working with a policy statement with those stakeholders. Turning that policy into some of the changes you suggest in CEPA is a option that's available to us. We're at the stage now where our work on the policy has advanced to the point where we really can consider those options and decide which is the best way to go.

We have had some success with policy statements and how we as a department operate with the private sector and others. Equally, CEPA is under review. It will be open and we have the opportunity, if we choose, to in fact enshrine those kinds of very

[*Traduction*]

M. Vollmershausen: C'est une idée que nous examinons. Je dois avouer cependant que nous n'avons pas encore vraiment trouvé ce que cela signifie exactement. Je pense que la législation ontarienne ouvre la porte à ce concept, et nous examinons manifestement de très près ce qui s'y passe pour voir comment cela fonctionne et quels en sont les avantages et les inconvénients.

Au cours de notre examen de la LCPE et de la révision que vous en faites vous–même, je pense qu'il y a tout lieu de croire que cette option fera l'objet d'un examen très rigoureux. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui que nous en sommes venus à une conclusion à ce sujet. C'est une option qu'il faut examiner, et on l'examine. Mais je ne suis pas certain du côté de l'équation vers lequel nous finirons par pencher. À titre de ministère, nous tenons sans doute beaucoup à votre avis à ce sujet.

Le président: Merci.

Mr. Sauvageau, one question, please.

Mr. Sauvageau: As you know, we are in the process of reviewing the Canadian act and I think that, with your experience you could give us a new light on the subject in order to avoid that this act creates problems in the future.

Do you believe that in our review, we should absolutely consider the three following points? I would like to know, for instance, if you believe that we should rewrite and improve the preamble which says

> The presence of toxic subtances in the environment is a matter of national concern;

Is it possible that the question of national concern may be an inconvenience and that, because of it, we might find ourselves dragged into lengthy court proceedings?

There is also a definition of the term ''environment'' in section 3 of the act and of the expression ''toxic substance'' in section 11.

Do you think that these three points should be amended in order to simplify the inforcement of the act?

M. Vollmershausen: Nous n'avons pas cessé, jusqu'à ce jour, d'examiner toute la question des substances toxiques et la façon de s'en occuper d'un point de vue politique. Vous êtes peut–être au courant de certains des travaux réalisés à ce sujet. Les points que vous avez évoqués ici sont examinés dans cette perspective.

C'est un peu comme la question des poursuites à titre privé. Nous avons réussi dans une certaine mesure à élaborer un énoncé de politique du ministère, après des consultations approfondies avec des gens qui devraient être des intervenants—de l'industrie et d'ailleurs—ainsi qu'avec le ministère et nos fonctionnaires, comme Rob, Laura et d'autres, afin d'aboutir à une entente sur un énoncé de politique avec ces intervenants. On pourrait notamment intégrer certaines des modifications que vous proposez d'apporter à la LCPE. Nous en sommes au point où l'état de notre réflexion sur la politique nous permet vraiment d'envisager ces options et de décider laquelle est la meilleure.

Nous avons réussi à élaborer certains énoncés de politique et la façon dont notre ministère traite avec le secteur privé et les autres. Nous avons aussi entrepris un examen de la LCPE. Nous avons le choix et nous aurons la possibilité, si nous le

[*Text*]

similar requirements in legislation. The three you mentioned and some others to do with toxic substances could be enveloped in CEPA. I think we'll be taking a pretty close look at the advantages or disadvantages of doing that. We've had some success without its being in legislation, but there are certainly advantages as well to its being in legislation. We're going to have to make a decision about that.

The Chairman: Thank you. Mr. O'Brien.

Mr. O'Brien: Let me ask a question that on the face of it seems perhaps simple. If it is, fine. It relates to what my colleague and I were noticing earlier in the distribution of your personnel, with the green map of the region. There are six inspectors for the Northwest Territories, four for Manitoba, two for Saskatchewan, four in Alberta. In terms of population that would seem to be out of whack. Is it simply a function of the geography? Then I could see the logic. What is the reason for the distribution of your personnel over the ratio I explained?

Mr. Patzer: The apparent anomaly is the six in the Northwest Territories, considering the relative amount of industry there. Laura can speak to this as well.

The six designated CEPA inspectors we have there don't have compliance and enforcement of CEPA as the sole part of their work. A lot of them do CEPA inspections opportunistically, when they're in different parts of the Northwest Territories. For instance, if one happens to go to Cambridge Bay for a public meeting, he may at the same time conduct an inspection of the one PCB waste storage site there, something like that. We've designated and trained several people in the NWT just to take advantage of the travelling they do. Those aren't full–time–equivalent persons.

Mr. O'Brien: Just so I can fully understand, are the others then full–time in CEPA?

Mr Patzer: Yes, they are—CEPA and the Fisheries Act.

The Chairman: In terms related to the human race, it would be like sending into the north one person to perform the task of a veterinarian, a dentist and a medical doctor.

Mr. Gilmour.

• 1400

Mr. Gilmour: In your section on ocean dumping and the part about Panarctic Oils and the 400 tonnes of scrap metal they were going to dump in the Arctic and were since refused, does your mandate allow you to be proactive? Can you say, fine, we've turned you down in this area but we can offer alternatives? Or basically do they have to put the permit in and you say no and then they're on their own hook? My point is that this metal could be sitting there rusting for the next 50 years; this has given them an out.

[*Translation*]

décidons, d'enchâsser dans la Loi des exigences très semblables à ce que vous évoquez. On pourrait inclure dans la Loi les trois facteurs que vous mentionnez ainsi que d'autres portant sur les substances toxiques. Je pense que nous examinerons de très près les avantages et les inconvénients d'une telle démarche. Nous avons déjà obtenu certains succès sans mesures législatives, mais il y a certainement des avantages à ce que la loi en fasse état. Nous aurons une décision à prendre à ce sujet.

Le président: Merci. Monsieur O'Brien.

M. O'Brien: J'aimerais vous poser une question qui à première vue peut paraître simple. Si elle l'est, tant mieux. Il s'agit de ce que mon collègue et moi–même avons remarqué plus tôt au sujet de la répartition de votre personnel, tel qu'elle apparaît sur la carte verte de la région. Il y a six inspecteurs pour les Territoires du Nord–Ouest, quatre pour le Manitoba, deux pour la Saskatchewan et quatre pour l'Alberta. Il semble que ces chiffres ne soient pas proportionnels aux diverses populations en cause. Est–ce simplement à cause de la géographie? Je peux alors le comprendre. Comment expliquez–vous la répartition de votre personnel dans les proportions que j'ai indiquées?

M. Patzer: L'anomalie apparente est celle des six inspecteurs dans les Territoires du Nord–Ouest par rapport aux peu d'industries que l'on y trouve. Laura peut aussi vous en parler.

Les six inspecteurs désignés en fonction de la LCPE n'ont pas uniquement à s'occuper d'observation et d'application de la Loi dans leur région. Beaucoup d'entre eux profitent de leur passage dans diverses parties des Territoires du Nord–Ouest pour faire des inspections opportunistes en fonction de la LCPE. Par exemple, si un inspecteur se rend à Cambridge Bay pour assister à une réunion publique, il peut en profiter pour faire l'inspection de l'un des entrepôts de déchets de PCB qui s'y trouvent ou quelque chose du genre. Nous avons désigné et formé plusieurs personnes dans les Territoires du Nord–Ouest pour qu'ils profitent justement des déplacements qu'ils y font. Ces personnes ne sont pas les équivalents d'inspecteurs à plein temps.

M. O'Brien: Pour m'aider à bien comprendre, pouvez–vous me dire si les autres sont des inspecteurs de la LCPE à plein temps?

M. Patzer: Oui, ils le sont pour la LCPE et pour la Loi sur les pêches.

Le président: Si l'on se réfère à la race humaine, cela reviendrait un peu à envoyer dans le Nord une personne qui accomplirait à la fois les fonctions de vétérinaire, de dentiste et de médecin.

Monsieur Gilmour.

M. Gilmour: Dans la partie sur l'immersion de déchets en mer, vous parlez des 400 tonnes de ferraille que Panartic Oils allait déverser dans l'Arctique avant que la permission ne lui soit refusée; est–ce que votre mandat vous autorise à prendre des initiatives proactives? Pouvez–vous rejeter une demande mais proposer d'autres options? Faut–il plutôt vous présenter une demande de permis et en être réduits à se débrouiller de son côté si vous dites non? Cette ferraille pourrait en effet rester là–bas à rouiller pendant les 50 prochaines années; cela leur fournit un échappatoire.

[*Texte*]

Ms Johnston: The situation with the ocean disposal permit is complicated by the fact that Environment Canada has the legislation that controls what goes into the ocean; Indian Affairs and Northern Development has control of the legislation as to what remains on land. It has to be a discussion between the different regulators to ensure that we're not breaking or recommending the breaking of each other's legislation.

There are a limited number of options. You can either leave it there, take it out, or put it in the ocean. The review we undertook looked at all of those options and the various costs and environmental costs, not just economic costs, and there still is a difference of opinion as to the correct way to proceed. The permit was not given and the material is sitting on land. If it isn't causing a problem, it will continue to sit there.

I'm not sure if that answers the question.

Mr. Gilmour: Pretty well.

Ms Johnston: It's a difficult thing to organize because it is a number of different departments, different levels of government. Now it's further enhanced by the land claim settlements, because that will also become part of the discussion.

The Chairman: Thank you, Mr. Gilmour. There will be an opportunity probably next spring for the committee to see this issue firsthand when we travel to the Arctic, probably in April or May.

Mr. Finlay, followed by Mr. Lincoln.

Mr. Finlay: My question concerns a point with respect to your sixth suggested improvement. It deals with the powers of your inspectors vis–à–vis certain peace officer powers.

It's not quite clear to me, but I'd like to know what needs to be done to correct this. Can some of this occur at the local level? Is it a need for the province to agree to certain powers for your inspectors or does it have to come from a change in the Criminal Code? Can something be done without having to go through Justice?

Mr. Patzer: I think some very simple amendments to CEPA would effect the changes. CEPA sets out certain powers of inspectors, and they just need to be augmented with these additional powers. There's a fairly good discussion of these additional powers in one of the issue papers prepared for the committee.

Mr. Lincoln: There have been suggestions that the enforcement powers of the ministry, instead of being regionalized, should be centralized to make it almost arm's length from the people who have to do the actual policy decisions, and also that our prosecutions should proceed directly through the ministry of the environment without permission being asked from the ministry of justice. Both cases use the Ontario model, which seems to be pretty successful. Do you have any thoughts on that?

Mr. Patzer: On your second question about not having to go through the ministry of justice, I think if they're not happy with the case for whatever reason, whether there's a good chance we won't be successful, we have to make them happy

[*Traduction*]

Mme Johnston: La situation en ce qui concerne les permis d'immersion en mer est compliquée par le fait qu'Environnement Canada administre les lois relatives aux rejets dans l'océan; Affaires indiennes et du Nord canadien s'occupant pour sa part de la terre ferme. Les différentes autorités doivent dialoguer pour s'assurer qu'elles n'enfreignent pas ou ne recommandent pas d'enfreindre leurs règlements mutuels.

Le nombre d'options est limité. On peut soit laisser quelque chose sur place, soit l'enlever, soit le déverser dans l'océan. Notre examen a porté sur toutes ces options, leur coût financier et environnemental, et non pas seulement le coût économique, et l'unanimité ne s'est pas encore faite sur la façon de procéder. Le permis n'a pas été accordé et le produit n'a pas bougé. Si aucun problème n'en résulte, il va rester là.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. Gilmour: Tout à fait.

Mme Johnston: C'est un aspect difficile à organiser parce qu'il implique plusieurs ministères et plusieurs paliers de gouvernement. Les règlements des revendications territoriales compliquent encore maintenant le problème car nous devrons également en tenir compte dans les discussions.

Le président: Merci, monsieur Gilmour. Le comité va avoir l'occasion, sans doute au printemps prochain, de se faire directement une idée de la question lorsque nous irons dans l'Arctique, sans doute en avril ou mai.

Monsieur Finlay, puis monsieur Lincoln.

M. Finlay: Ma question porte sur un des éléments de la sixième amélioration que vous proposez. Il s'agit des pouvoirs de vos inspecteurs par rapport à certains de ceux des agents de la paix.

Je n'ai pas une idée très claire de la question, mais j'aimerais savoir ce que l'on peut faire pour remédier au problème. Est–ce que cela peut se faire au niveau local? L'accord de la province est–il nécessaire si l'on veut accorder certains pouvoirs à vos inspecteurs ou faut–il apporter un changement au Code criminel? Peut–on agir sans passer par le ministère de la Justice?

M. Patzer: Je pense que certains amendements très simples à la LCPE suffiraient pour effectuer ce changement. La LCPE énumère certains pouvoirs des inspecteurs et il suffit d'y ajouter ceux–ci. L'un des documents spéciaux préparé pour le comité contient une assez bonne analyse de ses pouvoirs supplémentaires.

M. Lincoln: Certains ont dit que les pouvoirs d'exécution du ministère ne devraient pas être régionalisés, mais plutôt centralisés pour assurer plus d'autonomie aux personnes devant prendre les décisions politiques; certains ont également recommandé que les poursuites soient engagées directement par le ministère de l'Environnement sans qu'il ait besoin de demander l'autorisation du ministère de la Justice. Dans les deux cas, on s'en réfère au modèle de l'Ontario qui semble avoir donné de très bons résultats. Avez–vous des commentaires à ce sujet?

M. Patzer: Pour ce qui est de votre deuxième question sur le fait de n'avoir pas à passer par le ministère de la Justice, je pense que si celui–ci a une raison quelconque de n'être pas satisfait d'une affaire quelconque et pense que nous avons de

[*Text*]

with there being sufficient evidence to take the case and with there being a sufficiently significant problem or violation that it should go through the courts. If we don't have them on–side we're not going to be successful anyway, so I don't see going through them as being an impediment.

[*Translation*]

bonnes chances de perdre le procès, il faut le satisfaire en présentant une preuve suffisante et en invoquant un problème ou une infraction suffisamment grave pour justifier un procès. Si le ministère ne nous appuie pas, nous allons de toute façon perdre le procès, je ne crois donc pas qu'il soit gênant de devoir obtenir son accord.

• 1405

With respect to decentralization, I think there's an advantage to having the decision–making for enforcement actions in the region where we understand the problems. A lot of times something can get lost in the information transferred to headquarters. Our headquarters colleagues often don't have an appreciation of the regional niceties or subtleties and concerns. I really don't see an advantage.

We have some level of centralization in that we have one person in each region making decisions on enforcement actions, which I think is useful because it provides some level of consistency throughout the country. Those people have a good understanding of what's going on in the regions.

There are good arguments on both sides.

Mr. Vollmershausen: If I may respond to that question as well, you may think we would have a bias on that centralization question, and maybe we do, but I—

Mr. Lincoln: The suggestion came from some people in your region anyway.

Mr. Vollmershausen: That shows how even–handed we are.

The whole question of the one window and access to the people involved in the process from the clients, or the people where enforcement actions are being taken, the whole relationship with provinces or the territories in terms of the ongoing day–to–day administration of agreements and so on, would just not be enhanced by that arms' length. And the length portion of it in this region, or in British Columbia where you'll be later this week, of course is that much longer.

There may be some advantages, but I would personally argue the result would probably be that there would be less advantage in centralizing it rather than more.

The Chairman: This concludes our session with you. As you can see, we could have several rounds with you, and perhaps a full day or even two.

As has already been said by many, we certainly found your brief extremely helpful and we look forward to the additional paper you have in mind to produce, and to any advice you can offer this committee. We are looking for the advice of the practitioners, particularly in the field of enforcement, but also on other aspects related to the act, since after six years you have a lot of experience, and therefore advice, to offer.

It is unfortunate we cannot devote more time. We have other witnesses waiting in the room. I want to thank you on behalf of the committee for your good work and for appearing here today.

En ce qui concerne la décentralisation, je pense qu'il est bon que les décisions relatives aux mesures d'exécution soient prises dans la région concernée, là où on comprend les problèmes en jeu. Certains éléments d'information peuvent se perdre quand on les communique au siège du ministère, où il arrive souvent que nos collègues ne comprennent pas les particularités, les subtilités ou les préoccupations régionales. Je n'y vois vraiment aucun avantage.

Il existe déjà une certaine décentralisation dans la mesure où nous avons une personne par région qui prend les décisions relatives aux mesures d'exécution; cela m'apparaît utile parce que cela assure une meilleure homogénéité dans l'ensemble du pays. Ces gens comprennent bien ce qui se passe dans les régions.

Il y a des éléments à l'appui des deux options.

M. Vollmershausen: En ce qui concerne cette même question, vous pensez peut–être que nous avons des idées préconçues en matière de décentralisation, c'est peut–être le cas, mais je. . .

M. Lincoln: L'idée est venue de gens de votre région, de toute façon.

M. Vollmershausen: Voilà qui montre à quel point nous sommes objectifs.

La prise de décision à distance n'améliorerait rien dans toute cette question du guichet unique et de la possibilité pour les clients d'avoir accès aux personnes concernées ou aux autorités de la région où les mesures d'exécution sont prises. Ça n'améliorerait rien non plus en ce qui concerne toute la question des rapports avec les provinces ou les territoires relativement à l'administration quotidienne des ententes, etc. D'ailleurs, les distances, que ce soit ici ou en Colombie–Britannique où vous allez vous rendre un plus tard dans la semaine, sont bien sûr beaucoup plus longues.

On peut peut–être y voir certains avantages mais, personnellement, il me semble, en fin de compte, que la centralisation apporterait moins d'avantages que d'inconvénients.

Le président: Cela met un terme à notre rencontre avec vous. Comme vous pouvez le voir, nous pourrions vous poser une série de questions, et cela pourrait même durer une journée entière, voire deux.

Comme beaucoup l'ont déjà dit, nous avons certainement trouvé votre mémoire extrêmement utile et nous serons heureux de recevoir le document supplémentaire que vous avez l'intention de réaliser ainsi que tout autre conseil que vous pourriez présenter à notre Comité. Nous cherchons à obtenir les conseils des praticiens, surtout dans le domaine de l'exécution, mais également en ce qui concerne d'autres aspects de la loi, puisque, en six ans, vous avez acquis beaucoup d'expérience et avez donc beaucoup de conseils à donner.

Il est regrettable que nous ne puissions pas vous consacrer plus de temps. Il y a d'autres témoins qui attendent dans la salle. Je veux vous remercier au nom du Comité pour votre excellent travail et pour votre présence ici, aujourd'hui.

[*Texte*]

Mr. Vollmershausen: Thank you very much. If you're in the Arctic next spring, there may be an opportunity for a few more questions from some of our people who will probably be available for that. We'll let those plans unfold.

The Chairman: The next witness is Professor Schindler. He teaches zoology at the University of Alberta. His paper is being distributed.

In place of a long introduction, perhaps the best way of describing Professor Schindler is that he has done a phenomenal amount of work going back to the early days, to the acid rain issue and the acidification of lakes. Those findings guided several governments of Canada into a successful conclusion of that particular environmental issue.

What must be said is that Dr. Schindler was the recipient of an award in 1991, namely the prestigious Stockholm Water Prize. That recognition on the part of a Swedish foundation is an outstanding recognition of his skills.

Therefore we are extremely happy to have this opportunity to put on record, first of all, to welcome you to the committee, to say how glad we are that you are amongst us again, and to invite you to give us your input which, as in the past, will be extremely valuable.

Professor David W. Schindler (Department of Biological Sciences, University of Alberta): Thank you, Mr. Caccia, ladies and gentlemen.

Most of what I have to say involves the long–term deficiencies I've found in the way we handle environmental problems. I hope most of them apply to your review of CEPA. Some of them don't, but otherwise apply to things this committee probably is concerned with. I have a few slides, but they can come toward the end. If you want to interrupt me at any point, please do so. I'll go very briefly through the things I think require only brief comment.

On reviewing the act, I found the language quite weak. I'm perhaps sensitized by having seen similar language in provincial laws here. There are a number of places where the language reads the minister ''may'', leaving very large discretionary powers to the minister. While that, with a government that's strongly pro–environment, is fine, I would prefer to see those changed to the minister ''must''—or the minister ''should'', at least—in many cases.

Frankly, looking ahead a decade or more, I'm afraid we may have some governments at the federal level that will not be so environmentally sensitive, looking at the political alternatives at this point. It would be nice to have language in this act that would require some pro–environmental action rather than leaving it entirely to the minister's discretion.

There are a number of categories of substances that are either not represented adequately in CEPA or where the regulations are rather old–fashioned.

[*Traduction*]

M. Vollmershausen: Merci beaucoup. Si vous allez dans l'Arctique, au printemps prochain, vous pourrez peut–être poser d'autres questions à certains de nos membres qui pourront sans doute se mettre à votre disposition pour cela. Nous verrons bien ce qui se passe.

Le président: Le témoin suivant est M. Schindler. Il enseigne la zoologie à l'université de l'Alberta. Son document est en train d'être distribué.

Au lieu de le présenter longuement, il vaut peut–être mieux dire tout simplement que M. Schindler a fait énormément de travail, depuis le début, sur des questions comme les pluies acides et l'acidification des lacs. Ses conclusions ont aidé plusieurs gouvernements du Canada à régler de façon satisfaisante ce problème environnemental.

Il faut préciser que M. Schindler a reçu en 1991 le prestigieux Prix de l'eau de la ville de Stockholm. Il s'agit–là d'un hommage remarquable rendu par une fondation suédoise à son talent.

Nous sommes donc extrêmement heureux de pouvoir, d'abord, vous souhaitez officiellement la bienvenue au nom du comité, de vous dire combien nous sommes heureux de vous compter à nouveau parmi nous et de vous inviter à nous apporter votre contribution qui, comme par le passé, sera extrêmement importante.

M. David W. Schindler (professeur, Département des sciences biologiques, université de l'Alberta): Merci, monsieur Caccia, mesdames et messieurs.

Je vais surtout parler des insuffisances à long terme que j'ai constatées dans la façon dont nous traitons les problèmes environnementaux. J'espère que la plupart de mes observations s'appliquent à votre examen de la LCPE. Ce n'est peut–être pas le cas pour toutes, mais elles s'appliquent alors à d'autres choses qui intéressent sans doute votre comité. J'ai quelques diapositives, mais je les présenterais plutôt vers la fin. Si vous voulez m'interrompre à un moment donné, n'hésitez pas à le faire. Je passerai rapidement en revue les choses sur lesquelles il ne me paraît pas utile d'insister.

En examinant la loi, j'ai trouvé qu'elle manquait de fermeté. J'y ai été peut–être d'autant plus sensible que j'ai constaté la même chose dans le cas des lois de notre province. On dit à plusieurs reprises que le ministre «peut» ce qui lui laisse d'importants pouvoirs discrétionnaires. C'est très bien si le gouvernement est très favorable à l'environnement, mais je préférerais que l'on utilise plutôt le verbe «doit» ou tout au moins «devrait»—dans de nombreux cas.

Franchement, si j'imagine ce qui peut se passer dans dix ans ou plus, je crains que nous n'ayons un gouvernement fédéral moins sensibilisé aux problème de l'environnement, quand on voit les autres partis qui pourraient prendre sa place. Il serait bien que certaines dispositions de la loi exigent des mesures en faveur de l'environnement au lieu de laisser cela entièrement à la discrétion du ministre.

Il y a diverses catégories de substances qui ne sont pas représentées de façon satisfaisante dans la LCPE ou qui font l'objet d'une réglementation plutôt dépassée.

[*Text*]

Number one is radioactive materials. I see no mention at all. Many of these are bio–accumulative in food chains. They accumulate in sediments and other parts of the ecosystem, and many can and should be treated much as toxic trace metals are, for example. One thing I would like to see within CEPA is some notification of that.

Nutrients—an area where I think the regulations strongly reflect what happened with the eutrophication problem in the mid–1970s—are directed almost entirely toward the regulation of washing powders, detergents and those sorts of substances. Almost all of the language in the act reflects that.

I think we have many other important sources of nutrients that need to be addressed, such as agricultural run–off and industrial output. Most notably, I've noticed that in the drive to have cleaner effluents from industries such as pulp mills, there has been increasing use of phosphorous and nitrogen in the treatment of wastes from those industries, and as a result, increasing discharge into lakes and rivers. That is very seldom regulated, I believe, in Alberta. At least the last time I checked—last spring—only one mill in the province had any regulation of phosphorous and nitrogen in its licence, and that was the new ALPAC mill.

[*Translation*]

Il y a d'abord les matériaux radioactifs. Il n'en est pas question. Beaucoup font l'objet d'une bioamplification dans la chaîne alimentaire. Ils s'accumulent dans les sédiments et dans d'autres parties de l'écosystème et on peut, on devrait même traiter beaucoup d'entre eux un peu comme on le fait, par exemple, pour les métaux toxiques présents à l'état de trace. J'aimerais qu'il soit question de cela dans la LCPE.

Les substances nutritives—domaine dans lequel les règlements sont fortement influencés par le problème de l'eutrophisation que l'on a connu vers le milieu des années soixante–dix—ne sont envisagés pratiquement que dans le cadre de la réglementation des poudres de lessive et des produits détersifs et autres produits du genre. Presque toutes les dispositions de la loi vont dans ce sens.

Je pense que l'on devrait inclure de nombreuses autres sources importantes de substances nutritives, par exemple les effluents agricoles et industriels. J'ai particulièrement remarqué que, dans le cadre des efforts visant à dépolluer les effluents d'industries comme les usines de pâtes à papier, on a plus abondamment recours aux produits phosphorés azotés pour traiter les déchets de ces industries; en conséquence, cela en augmente la quantité déversée dans les lacs et rivières. C'est quelque chose que l'on réglemente fort peu, je crois, en Alberta. Tout au moins, la dernière fois que j'ai vérifié—c'était au printemps dernier—une seule usine de pâtes à papier avait une distance prévoyant la réglementation du phosphore et de l'azote, il s'agissait de la nouvelle usine ALPAC.

• 1410

Taste and odour tainting often result from pollutants. While these are not toxicity problems, if they prevent people from drinking the water and using the fish or other organisms as food, they might as well be contaminated with something that's toxic. In particular I think this is important for native people, where it's not only a question of how much toxins are in the food, but whether the food or the water is palatable enough that they use it at all.

So I would encourage some changes to the regulations that would add criteria to control the emission of compounds that can cause these problems.

In the literature about the change to the act, there was a single paragraph describing biodiversity aspects. It was almost entirely focused on pollutants. I wonder if it isn't appropriate for it to be also focused on biological pollutants—the sorts of non–native organisms we're seeing coming into these systems all the time. Most of these are not known very well in Canadian systems, but if I can have a couple of slides, I'll show you some examples.

Of course, one you'll all be familiar with is the Great Lakes. The Great Lakes have had a huge change in the fauna and flora just from contaminants brought in by opening channels to the system and by the dumping of bilge water that's contaminated with chemicals and also with species.

Les polluants affectent souvent le goût et l'odeur. Ce ne sont pas là des problèmes de toxicité mais, si les gens refusent à cause de cela de boire l'eau ou de consommer du poisson ou autre, ce n'est pas mieux que s'ils étaient contaminés avec quelque chose de toxique. Cela me paraît particulièrement important pour les autochtones, car le problème ne tient pas seulement à la quantité de toxines dans l'alimentation mais également au fait de savoir si le goût des aliments ou de l'eau est assez agréable pour que ces gens en consomment.

J'encouragerais donc à ce qu'on modifie quelque peu les réglementations en ajoutant des critères permettant de contrôler les émissions de composés pouvant entraîner ce genre de problèmes.

Dans la documentation relative aux changements apportés à la Loi, un seul paragraphe portait sur les aspects touchant à la biodiversité et il était presque exclusivement consacré aux polluants. Je me demande s'il ne serait pas bon d'y évoquer également les polluants biologiques, les sortes d'organismes étrangers que l'on voit envahir ces systèmes tout le temps. La plupart d'entre eux sont assez mal connus dans les systèmes canadiens mais, si je peux projeter quelques diapositives, je pourrais vous en montrer des exemples.

Il y en a un bien sûr que vous connaissez tous, celui des Grands Lacs dont la faune et la flore ont considérablement changé à cause des contaminants dus à l'ouverture de canaux dans ce Bassin hydrographique et au déversement des eaux de cale contaminées par des produits chimiques et aussi des espèces animales.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1415

There are some worse examples, such as the one I show you here. This is San Francisco Bay. I suppose if you use the term "biodiversity" very loosely, you'd say this is a very diverse system with molluscs, but notice that these are all introduced molluscs. I asked for an update on this just last spring when I was at a meeting with the group that does this work, and the number of molluscs in the bay is now up to 23. I suppose you could claim that biodiversity is increasing, but there's only one native one left.

Il y a des exemples pires, par exemple celui que je vous montre ici. C'est la baie de San Francisco. Je pense que si l'on utilise le terme de «biodiversité» dans un sens très général, on pourrait dire qu'il s'agit là d'un système très diversifié avec des nombreux mollusques, mais il faut noter que ce sont tous des mollusques allogènes. Au printemps dernier, j'ai demandé où en était la situation lors d'une rencontre avec le groupe qui fait ce travail et j'ai appris qu'il y a maintenant 23 espèces de mollusques dans la baie. On pourrait donc peut-être parler d'une augmentation de la biodiversité, mais il ne reste plus qu'une seule espèce indigène.

Some of these considerations need addressing. They're functions not only of pollutants but combinations of pollutants and these introductions.

Certaines de ces considérations méritent d'être prises au sérieux. Elles reflètent non seulement la présence de polluants, mais les combinaisons de ces polluants et l'effet de ces introductions.

Frankly, when I look around, the face of the country is being changed much more by biological pollutants than it is by chemical ones. Things like chestnut blight in the U.S., Dutch elm disease in both the U.S. and Canada, some of the insect pests we've had as invaders, some of the aquatic pests such as sea lamprey and zebra mussels, have really changed the face of our ecosystems. This is a really tough thing to control.

Franchement, quand je vois ce qui se passe, je constate que l'apparence de notre pays est beaucoup plus modifiée par les polluants biologiques que par les polluants chimiques. Nos écosystèmes ont été vraiment changés par des choses comme la brûlure du châtaignier aux États-Unis, la maladie hollandaise de l'orme aux États-Unis comme au Canada, certains des insectes parasites qui nous ont envahis, ou certains parasites aquatiques comme la grande lamproie marine et les moules zébrées. Il est bien difficile d'en limiter les effets.

I think if you look at the language, the source controls that are often used for chemical pollutants are quite appropriate as a starting point. This gives you an example. I couldn't find a Canadian one. To look at the sources of exotic species, in this case insects and crustaceans or arthropods, a very, very diverse number of sources going into the U.S., I think you could extrapolate and say that this is probably true for Canada as well. In other cases, our removal of species I think complicates the straight toxicity pattern, and I don't think we can any longer consider these problems in isolation.

En ce qui concerne les dispositions de la loi, les contrôles à la source souvent utilisés pour les polluants chimiques constituent un point de départ tout à fait satisfaisant. En voici un exemple. Je n'ai pas pu trouver d'exemples canadiens. Quand on voit les sources des espèces exotiques, en ce qui concerne ici les insectes, des crustacés ou des andropodes, on constate qu'elles sont excessivement variées pour les espèces qui aboutissent aux États-Unis; je pense que l'on pourrait faire une extrapolation et dire qu'il en va probablement de même au Canada. Dans d'autres cas, quand on supprime certaines espèces, je crois que cela complique les conditions normales de toxicité et je ne pense pas que l'on puisse se permettre de considérer encore ces problèmes de façon isolée.

This brings me to cumulative effects and to additive and synergistic effects. By cumulative effect I'm referring to the regulations on industries. Very often we develop a set of regulations and apply them industry by industry. We've seen that, for example, in the case of pulp mills. I've found that the size of the system or the number of those effluent pipes receiving the same recommendations are seldom considered.

Cela m'amène aux effets cumulatifs ainsi qu'aux effets additifs et synergiques. Quand je parle d'effets cumulatifs, je pense à la réglementation des industries. Bien souvent, on met au point une série de règlements et on les applique séparément, secteur par secteur. Nous l'avons constaté, par exemple, dans le cas des usines de pâtes à papiers. J'ai constaté que l'on prend rarement en compte la taille du système ou le nombre des tuyaux déversant des effluents, les recommandations étant les mêmes dans chacun des cas.

For example, when we were considering the ALPAC mill in Alberta, the statistics for the originally proposed mill, those going into the small Athabasca River looked as bad as all of the pulp mills on the Fraser River going into a much larger system in terms of the concentration of organochlorine per unit volume of river.

Par exemple, lorsqu'on examinait le cas de l'usine ALPAC en Alberta, les statistiques concernant l'usine initialement proposée, les effluents déversés dans la petite rivière Athabasca avaient l'air aussi importants que ceux de toutes les usines de pâtes à papiers du Fraser qui se déverse dans un système beaucoup plus important en ce qui concerne la concentration des organochlorés par volume unitaire du cours d'eau.

• 1420

So I think some regulations that reflect numbers of industries or numbers of sources of each individual toxin, as well as the size of the system, need to become a part of CEPA.

Je pense donc que certains règlements qui tiennent compte du nombre d'industries ou du nombre de sources de chaque toxine ainsi que de la taille du système, doivent faire partie de la LCPE.

[*Text*]

With respect to assessing toxicity, we still have major shortcomings. We talk about ecosystem approaches and we don't have many. Most of our regulations are still based on 96–hour toxicity tests, where if 50% of the organisms or more live, the effluent is okay, and they are never with native organisms.

This is the only example I could come up with that shows you a direct comparison between field toxicity and these laboratory toxicities. These are for Canadian fish species, laboratory toxicities from short–term exposures versus the mortality of fish in the field. If they were equal, all of the data points should fall along that Y–equals–X line that connects the two corners of the square. In fact, the dotted line up above is the best fit for the points. What it reflects is that field toxicities are an average of 1.4 pH units higher. That would be a factor of about 50 less acidic than organisms are affected in the laboratory.

I think by using these acute tests or even some of the short–term, so–called chronic tests as our indices, we really can't claim to be practising the ecosystem approach, at least not unless we have some sort of calibration like this so that we know where we stand with what really happens at the ecosystem level.

Some of these compounds that are discharged have effects that are the same, that are additive or perhaps even synergistic. It's hard to judge them in isolation. This is just an example of the organochlorines, largely herbicides and pesticides, in rainfall at the experimental lakes area in northwestern Ontario, which most people would consider to be quite a remote site. When you consider origins of those substances and track the air masses, most of them come from the central and southern U.S.

Some of these things are reputed to have similar effects. They activate similar enzyme systems. For example, PCBs, toxaphene, dioxins, furans — all activate these mixed–function oxidase systems; they all cause changes in sex steroids and a number of other low–level effects. It's very difficult to regulate these on a one–by–one basis in any meaningful way.

Since this act is reviewed every five years, it may be time to start changing the language of the act to reflect at least the recognition and some attempts at incorporating those.

One thing that is new in what has been proposed is this incorporation of bio–accumulation factors. The magic number, I believe, was 5,000 in what's proposed. By the standards of temperate food–chains, such as this one for DDT in the Great Lakes, that seems like a pretty reasonable number. What I'd like to bring to your attention is that some of the northern food–chains have bio–accumulation factors that make those look tiny by comparison.

[*Translation*]

En ce qui concerne l'évaluation de la toxicité, bien des choses sont encore nettement insuffisantes. Nous ne mettons guère en pratique notre discours sur l'écosystème. Nos règlements reposent encore, dans une large part, sur les tests de toxicité de 96 heures selon lesquels l'effluent est acceptable si au moins 50 p. 100 des organismes existent encore, mais cela ne s'applique jamais aux organismes indigènes.

C'est le seul exemple que j'ai pu trouver pour vous montrer une comparaison directe entre la toxicité sur le terrain et les toxicités évaluées en laboratoire. Il s'agit de la comparaison entre la toxicité calculée en laboratoire sur des expositions à court terme par rapport à la mortalité sur le terrain pour différentes espèces de poisson canadiennes. S'il n'y avait pas de différence, tous les points de données devraient se retrouver le long de la ligne Y=X qui relie les deux coins du carrés. En fait, la ligne en pointillé constitue l'ajustement optimal de ces points. On constate donc que la toxicité sur le terrain est en moyenne supérieure de 1,4 unité de pH, ce qui correspond à une acidité inférieure d'un facteur de 50 par rapport à la situation en laboratoire.

Je pense qu'en utilisant ces tests aigus ou même certains des tests à court terme que l'on appelle tests chroniques, comme indicateurs, nous ne pouvons vraiment pas prétendre envisager les choses sous l'angle global de l'écosystème, tout au moins pas tant que nous n'avons pas une sorte d'étalonnage de ce genre pour savoir ce qui se passe vraiment au niveau de l'écosystème.

Certains composés rejetés ont des effets qui sont identiques et qui peuvent être additifs ou peut–être même synergiques. Il est difficile de les juger isolément. Voici simplement un exemple des organochlorés, surtout des herbicides et des pesticides, dans les précipitations sur la zone expérimentale des lacs dans le nord–ouest de l'Ontario, région que la plupart des gens considéreraient comme plutôt éloignée. Si l'on examine l'origine de ces substances et qu'on retrace le trajet des masses atmosphériques, on constate que la plupart viennent du centre et du sud des États–Unis.

Certaines de ces choses sont sensées avoir des effets identiques. Elles activent les même systèmes enzymatiques. Par exemple les BPC, le toxaphène, les dioxines, les furannes, tous ces produits activent les systèmes oxidasiques à fonction combinée; ils entraînent tous des changements dans les stéroïdes sexuels et ont un certain nombre d'autres effets moins marqués. Il est très difficile de les réglementer efficacement de façon isolée.

Étant donné que cette loi est réexaminée tous les cinq ans, il est peut–être temps d'en changer les dispositions afin qu'elle reflète au moins ce dont on a pris conscience et les tentatives qu'on a déployé pour en tenir compte.

Ce qui a été proposé contient un élément nouveau, l'incorporation des facteurs de bioamplification. Je crois que, dans ce qui a été proposé, le chiffre magique est 5 000. D'après les normes des chaînes alimentaires tempérées, par exemple celles–ci pour les DDT dans les Grands Lacs, cela paraît constituer un chiffre bien raisonnable. Je voudrais néanmoins vous signaler que certaines des chaînes alimentaires septentrionales présentent des facteurs de bioamplification à côté desquels ceux–ci paraissent insignifiants.

[*Texte*]

This is a summary for various fishes and marine mammals from the Northwest Territories. As you can see, noting that these are log scales on the left—that is, the number 6 would be 1 million times and the number 4 would be 10,000 times—we have seals and polar bears that have bio-accumulation factors of 1 million, in some cases 10 million. I know of a few cases where 100 million is the bio-accumulation factor of relevance. This is in some cases making contamination from airborne sources, which we can scarcely detect, a Health and Welfare problem after it's been biomagnified through these food-chains.

[*Traduction*]

Voilà un résumé concernant les différents poissons et mammifères marins des Territoires du Nord-Ouest. Comme vous pouvez le voir—remarquez les échelles logarithmiques sur la gauche; le chiffre 6 représente donc une valeur 1 million de fois plus élevée et le chiffre 4, 10 000 fois plus—il y a des phoques et des ours polaires qui présentent des facteurs de bioamplification de 1 million et même, dans certains cas, de 10 millions. Je connais quelques cas où ce facteur atteint 100 millions. Il s'agit parfois d'une contamination due à des sources atmosphériques, que nous ne pouvons quasiment pas détecter, et qui représente un problème affectant la santé et le bien-être après le phénomène de bioamplification dans la chaîne alimentaire.

• 1425

This is one example. This is a Fisheries and Oceans Canada graph that I actually took from one of their presentations to the ALPAC hearings. If you look at just the upper panel, what it shows is the exposure of rainbow trout to 2,3,7,8-TCDD, or dioxin. If you look at the results of that graph and take the concentration in the medium, which is one picagram per gram—that's below the limits of detection of most labs—after exposure, these fish are coming out at 20 parts per trillion, which is the Health and Welfare limit. You can expose these organisms in situations where you can't detect the level of toxins even with the best of modern equipment and still arrive at Health and Welfare limits.

Voici un exemple. Il s'agit d'un graphique provenant de Pêches et Océans, qui a été présenté par ce ministère lors d'une audience de la CCGPPA. La partie supérieure indique l'exposition de la truite arc-en-ciel à la 2,3,7,8 tétrachlorodibenzoparadioxine, ou dioxine. Si l'on examine les résultats indiqués là et qu'on prend la concentration dans le milieu, c'est-à-dire un picagramme par gramme—ce qui est inférieur aux limites de détection de la plupart des laboratoires—, après exposition, ces poissons se retrouvent à un niveau de 20 parts par billion, ce qui constitue la limite de Santé et Bien-être. On peut exposer ces organismes dans des situations où l'on ne peut pas détecter le niveau de toxines même avec l'équipement le plus moderne et on atteint encore les limites de Santé et Bien-être.

Some of the moves to restrict some of these coordinated substances at the source are a good way to go. I think things need to be taken quite a bit further than they have been.

Certaines des initiatives prises pour limiter certaines de ces substances coordonnées à la source sont positives. Je pense qu'il faut aller un petit peu plus loin qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

As the result of this sort of bio-accumulation and biomagnification by food chains, we can take a fish sample from any lake in Canada. This shows you a summary of *Salvelinus* species, which would include lake trout, brook trout, Arctic char, bull trout and a number of allied species, carnivorous sport fish and an important food fish for native populations. You can see that toxaphenes and PCBs are detectable—and in many cases high—pretty well throughout Canada.

À la suite de cette sorte de bioamplification par les chaînes alimentaires, nous pouvons prendre un échantillon de poissons dans n'importe quel lac canadien. Voici un résumé des données relatives à l'espèce *Salvelinus*, qui inclurait la truite grise, l'omble de fontaine, l'omble chevalier, l'omble à tête plate et diverses autres espèces voisines; ce sont des poissons de sport carnivores qui représentent une importante source d'alimentation pour les populations autochtones. Il en ressort que l'on peut détecter des toxaphènes et des BPC—dans de nombreux cas à un niveau élevé—pratiquement partout au Canada.

I'd like to bring your attention in particular to those data for the Yukon territory. In 1991 the Lake Laberge fishery was closed due to contamination with PCBs and toxaphene. This is the lake. I guess you can't see it too well in this light, but it's an enormous lake with almost no development on the shore line. Of course the city of Whitehorse lies upstream. The Alaska Highway runs through Whitehorse, and when this was discovered there were all sorts of accusations that maybe the U.S. army had dumped some chemical surreptitiously when they finished with the Alaska Highway, or that maybe someone had secretly dumped some PCBs or other waste into the lake.

Je voudrais attirer notamment votre attention sur ces données provenant du Yukon. En 1991, la pêche a été interdite dans le lac Laberge à cause de la contamination pas des PBC et des toxaphènes. Voici ce lac. On ne le voit peut-être pas très bien avec cette lumière, mais c'est un lac énorme sur les rives duquel il n'y a pratiquement aucune construction. Bien sûr, la ville de Whitehorse est en amont. La route de l'Alaska passe par Whitehorse et lorsqu'on a constaté cela, beaucoup se sont mis à accuser l'armée américaine d'avoir peut-être déversé clandestinement on ne sait quel produit chimique quand elle terminait la construction de cette route et d'autres disaient que quelqu'un avait peut-être secrètement jeté des PBC ou d'autres déchets dans le lac.

I and one of my graduate students and some Fisheries and Oceans scientists have been involved in studying this food-chain. We've come up with a couple of things that show the importance of this bio-accumulation factor again.

Avec un de mes étudiants du second cycle et des chercheurs de Pêches et Océans, j'ai étudié cette chaîne alimentaire. Nous avons constaté un certain nombre de choses qui montrent à nouveau l'importance de ce facteur de bioamplification.

[*Text*]

These various symbols represent different organisms in the food–chain of Yukon lakes. At the top end, "BT" is burbot, lake trout is "LT", and lake white fish is the next. If we go down to the lower end, we see various insects and molluscs upon which those feed.

This N–15 is what is called a stable isotope of nitrogen on the planet. A small proportion, a few parts per thousand, has an atomic weight of 15 rather than 14. As it is passed through food–chains, the nitrogen progressively gets heavier in N–15. The normal nitrogen with an atomic weight of 14 is much more metabolically mobile. As a rule of thumb, for each step in the food–chain the proportion of N–15 per mill, which is parts per thousand, increases by about 3 units.

[*Translation*]

Ces différents symboles représentent différents organismes dans la chaîne alimentaire des lacs du Yukon. À l'extrémité supérieure, «BT» représente la lotte, «LT» la truite grise et à côté, c'est le grand corégone. Si nous passons au bas du tableau, nous voyons différents insectes et mollusques dont s'alimentent ces poissons.

N–15 est la désignation utilisée pour un isotope stable d'azote sur notre planète. Une petite proportion d'entre eux, quelques parties par millier, ont un poids atomique de 15 au lieu de 14. Au fur et à mesure de son transit dans la chaîne alimentaire, l'azote s'allourdit progressivement et se transforme en N–15. L'azote normal à poids atomique de 14 est beaucoup plus mobile du point de vue métabolique. À chaque degré de la chaîne alimentaire, la proportion de N–15 par millier, c'est–à–dire le nombre de parties par millier, augmente grosso modo de trois unités.

• 1430

You can see this progression as we go to more and more carnivorous organisms. You can see that as you go up the food–chain, for each step there's an increase of about a factor of 10 in the amount of toxaphene present. I could show you several graphs of this. We've done several compounds. I've chosen mercury to show you another example, because it seems to be being biomagnified by the same sort of food–chain pathways.

On peut noter cette progression lorsqu'on passe en revue des organismes de plus en plus carnivores. À mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des organismes de la chaîne alimentaire, la quantité de toxaphènes augmente, à chaque degré, d'un facteur de 10 environ. Je peux vous présenter plusieurs graphiques en guise d'illustration. Nous avons examiné plusieurs composés. J'ai choisi le mercure pour vous donner un autre exemple, car cette substance semble être bioamplifiée selon le même processus, dans la chaîne alimentaire.

To give you a very abbreviated summary, the solution to the mystery of Lake Laberge is that if you look, for example, at the lake trout, which probably is the best example—the grey bar—the lake trout in Lake Laberge are actually feeding one trophic level higher than in other lakes we investigated. In Kusawa and Fox Lake and other lakes where we did analyses, lake trout were feeding very heavily on invertebrates, but in Laberge they were feeding almost entirely on cisco or lake whitefish. Again here, the message is that some of the guidelines we may need in the future depend very heavily on the make–up of the food–chain.

Pour résumer les choses, la solution au mystère du lac Laberge... si vous prenez par exemple le cas de la truite grise, qui est probablement le meilleur exemple—touladi—la truite grise du lac Laberge se nourrit à un niveau trophique plus élevé que dans les autre lacs que nous avons étudiés. Dans le lac Kusawa et le lac Fox, ainsi que dans d'autres lacs que nous avons étudiés, la truite grise consomme beaucoup d'invertébrés, alors que dans le lac Laberge, elle se nourrit presque exclusivement de ciscos ou de grands corégones. Cela démontre que les lignes directrices qu'il faudra mettre en place à l'avenir devront être adaptées à la composition de la chaîne alimentaire.

We can prove by using lake sediments—I'll show you some examples in a few minutes that will give you an indicator of how we can know that were no surreptitious spills—that this is all airborne material in origin, certainly brought in from long distances. Toxaphene and PCB and DDT use in the Yukon territory has not been great—in fact, almost negligible in recent years. Some of the early air trajectories indicate this is probably Eurasian in origin, and perhaps it's time that written into these guidelines we started having some basis for international protocols. I think a lot of our pollution problems in the future are going to require some sort of international action.

Nous pouvons prouver, à partir des sédiment lacustres, que tous ces éléments sont transportés par voie aérienne et probablement sur de longues distances. Je vais vous montrer tout à l'heure à l'aide de quelques exemples, comment nous pouvons savoir qu'il n'y a pas de rejets clandestins. L'usage du toxaphène, du BPC et du DDT a été minime au Yukon. De fait, il est presque négligeable depuis quelques années. Les premières trajectoires aériennes semblent indiquer que ces produits sont probablement d'origine eurasienne. Le moment est peut–être venu de coucher, dans ces lignes directrices, les bases de protocoles internationaux. Selon moi, seules des mesures internationales permettront, dans les années à venir, de régler nos problèmes de pollution.

Going back to some consideration of additive and synergistic effects, these are just organochlorine contaminants in one species, the burbot. There is a mess of things there. Many of these have similar effects on the organism, and we are going to underestimate the toxicity if we insist on trying to regulate these one at a time. Note that these are all chlorinated compounds.

Pour revenir aux effets additifs et synergiques, il s'agit uniquement des polluants organochlorés contenus dans une seule espèce, la lotte. Il y en a beaucoup d'autres. La plupart de ces éléments ont les mêmes effets sur l'organisme et, en insistant pour réglementer tous ces produits individuellement, on ne fait qu'en sous–estimer la toxicité. Notez que tous ces produits sont des composés chlorés.

[*Texte*]

To get to the next stage, I've heard in discussions with a number of people that you've been faced with a fairly strong lobby by industries that believe substances that occur in nature, such as some of the trace metals, should be very lightly regulated because Mother Nature produces them. Of course, the sorts of things I've been talking about till now for the most part are easy to regulate because man has produced them all—things like dioxins which, as this slide indicates, even in remote parts of the Arctic are often over the Health and Welfare limit, which is 20 parts per trillion, or 20 nanograms per kilogram. There are some quite extreme problems. When we look at trace metals, of course all of these are natural in origin.

What has happened is that we amplify the output of those from geological materials to the atmosphere in two rivers. This graph is taken from a work by Jerome Nriagu, who used to be of the National Water Research Institute and abandoned ship for the United States about a year ago. If you subtract the last column from one, you get the proportion that humans account for. You can see that the range is about 15% or so to about 96%. For some of them, like lead and mercury, humans account for the main part of what we see in the environment.

[*Traduction*]

Quant à l'étape suivante, on m'a raconté que vous avez fait l'objet de pressions assez fortes de la part des industries qui estiment que certains produits que l'on trouve à l'état natif dans l'environnement, par exemple les métaux–trace ne devraient pas faire l'objet d'une sévère réglementation, pour la simple raison que Dame Nature elle–même en produit. La plupart du temps, il est facile de réglementer les produits dont j'ai parlé jusqu'à présent puisque ce sont tous des produits fabriqués. Comme on peut le voir sur cette diapositive, on trouve des dioxines dans les parties les plus reculées de l'Arctique, dans des proportions souvent supérieures aux limites autorisées par Santé et Bien–être Canada, qui sont de 20 parties par trillion ou 20 nanogrammes par kilogramme. Il y a des situations assez graves. Mais, bien entendu, tous les métaux–trace sont des produits d'origine naturelle.

Le problème, c'est que nous amplifions leur diffusion à partir des matériaux géologiques dans l'atmosphère et dans deux rivières. Ce diagramme provient d'une étude effectuée par Jerome Nriagu qui travaillait à l'Institut national de recherche sur les eaux avant d'accepter un poste aux États–Unis, il y a environ un an. En soustrayant la dernière colonne de la première, on obtient la proportion produite par l'homme. Vous pouvez constater que la proportion varie de 15 à 96 p. 100 environ. Certains métaux comme le plomb et le mercure que l'on retrouve dans l'environnement sont produits en grande partie par l'homme.

• 1435

Of course, we have no data to know what happened originally, but there are ways to estimate it. It's very easy to do from lake sediments. Perhaps this is the type of evidence we ought to use to assign a contribution to other sources.

If you look at the years down the side of this graph, we can date these muds in the bottoms of lakes by using various markers and decay rates of natural radioactive compounds. You can see that at the bottom of that graph up until 1700 to 1800, it's almost a straight line. But note that once we get into the 19th and 20th centuries, we have this relentless increase in mercury toward the sediment surface. This is for a lake on the northwest corner of Hudson Bay. It's miles from anywhere. I could show you 30 or 40 examples of this.

Here's one more, from the experimental lakes area. It's the same pattern, with this increase toward the surface. This is from Lake Michigan. It shows you the same type of pattern, but this time the axis has been turned so that the top of the mud is on your right. I don't know if you can see the names of these, but there are a dozen trace metals and they all show the same pattern. It's easy to know the relative magnitude of the natural toward the human–enhanced value for these.

This is a way we perhaps can't separate direct waterborne from airborne sources, but we certainly can tell how much has been caused by human industrial activity.

Bien entendu, nous ignorons quelles étaient les proportions à l'origine, mais il y a plusieurs moyens de les évaluer. On peut le faire très facilement à partir de sédiments lacustres. On devrait peut–être utiliser ce genre d'analyse pour évaluer la contribution des autres sources.

Comme vous pouvez le voir sur le côté du graphique, il est possible de dater ces boues prélevées dans le fond des lacs à l'aide de divers points de repère et taux de décomposition des composés radioactifs naturels. Vous pouvez voir, au bas du graphique, que la ligne est pratiquement continue jusqu'à 1700 et 1800. Par contre, dès qu'on arrive au XIX^{e} et au XX^{e} siècle, on note une augmentation régulière de la proportion de mercure dans la surface sédimentaire. Ces analyses proviennent d'un lac très isolé, situé à l'angle nord–ouest de la Baie d'Hudson. Je pourrais vous donner des dizaines et des dizaines d'exemples du genre.

En voici un autre provenant de la région visée par l'expérience. On retrouve la même chose, soit une augmentation au niveau de la surface. Il s'agit du Lac Michigan. Le résultat est identique, mais cette fois l'axe n'est pas le même et les couches supérieures de boue se trouvent sur votre droite. Je ne sais pas si vous pouvez lire les différents noms, mais il y a des dizaines de métaux–trace qui suivent tous le même schéma. On peut établir facilement l'importance relative de la production naturelle de ces éléments et de la production de source humaine.

Cette analyse ne nous permet peut–être pas de faire la distinction entre les sources aquatiques et aériennes directes, mais elle nous permet d'évaluer la production attribuable à l'activité industrielle humaine.

[*Text*]

For an example of something we know wasn't naturally produced, this is for a transect of lakes running from the experimental lakes area near the U.S. border right to the top of Ellesmere Island. For DDT, note that this drops to zero, as it should, and note that while there is a drop–off as you move north, the compounds are still detectable in lake sediments well into the Northwest Territories.

We could use ice cores the same way, from permanent glaciers. This shows another Canadian example—Len Barrie from the Atmospheric Environment Service—for acidity in glacial ice caps. We can use it for other pollutants. This is an example for lead. In this case, I have both Antarctica and Greenland to show you how widespread some of these pollutants are.

Of course, there are other human activities enhancing these. We know airborne sources of mercury are increasing at between 1% and 2% per year. Frankly, I predict that mercury is going to be the next pollutant of major concern with this relentless rate of increase of the extreme biomagnification we see in aquatic food–chains and the fact that there are so many sources.

There is no big single source like chlorofluorocarbons or acid rain. It's a collection of tiny sources ranging from fossil fuel burning to Portland cement manufacture to incineration of photographic and dental wastes and ni–cad batteries. It's going to be a very difficult international problem to control. It's the most volatile of all the common metals.

This example shows another problem, that is, the further enhancement of mobilization of mercury by reservoir creation. In this country we've had the equivalent of a second Lake Ontario built in the form of reservoirs.

This example, from the first phase of James Bay, and a second example from, on the lower part of the graph, the Churchill–Nelson southern Indian Lake diversion in Manitoba, shows what happens to sport fish. What happens is that these aquatic environments are normally protected from a lot of the mercury coming in by uptake of mercury by the surrounding vegetation in the catchment of the system. When these catchments are flooded, this vegetation rots; upon decay, this mercury is remobilized. It's methylated because oxygen is also low in these environments.

[*Translation*]

Pour vous donner un exemple d'éléments dont nous savons pertinemment qu'ils ne sont pas d'origine naturelle, voici un transect des lacs s'étendant de la région visée par l'expérience, près de la frontière américaine, jusqu'au sommet de l'Île Ellesmere. Dans le cas du DDT, on note une diminution qui tend vers zéro comme il se doit, mais vous remarquerez que si la concentration diminue à mesure que l'on progresse vers le Nord, on continue à détecter des composés de ces produits dans les sédiments lacustres jusque dans les Territoires du Nord–Ouest.

On pourrait utiliser également des noyaux prélevés dans des glaciers pérennes. Voici un autre exemple d'un contrôle—effectué par Len Barrie du Service de l'environnement atmosphérique—de l'acidité dans la calotte glaciaire. Ce genre d'analyse peut servir à déceler d'autres polluants. Voici un exemple concernant le plomb. Je vous indique à la fois les résultats obtenus en Antarctique et au Groenland afin de vous montrer l'étendue de certains de ces polluants.

Bien entendu, ces émissions sont amplifiées par d'autres activités humaines. Nous savons que la pollution aérienne par le mercure augmente de 1 à 2 p. 100 chaque année. Je suis à peu près certain que le mercure sera notre prochaine source de préoccupations en matière de pollution, parce qu'il provient de nombreuses sources et que l'on a pu constater, dans les chaînes alimentaires aquatiques, une augmentation régulière de la bioamplification extrême.

On ne peut pas pointer du doigt uniquement les chloroflurocarbones ou les pluies acides. La pollution a de multiples sources allant de la combustion des carburants fossiles à la fabrication du ciment en passant par l'incinération des déchets photographiques et dentaires ainsi que des batteries au nickel–cadmium. Il sera extrêmement difficile de contrôler cette situation à l'échelle internationale, car le mercure compte parmi les plus volatiles de tous les métaux communs.

Cet exemple illustre un autre problème, à savoir la concentration du mercure par la création de réservoirs artificiels. Au Canada, nous avons créé, sous la forme de réservoirs, l'équivalent d'un deuxième Lac Ontario.

Cet autre exemple provenant de la première phase de la Baie James et un deuxième exemple, au bas du diagramme, observé dans la région où l'on a procédé à la modification du bassin hydrographique Churchill–Nelson southern Indian Lake, montre quels sont les effets sur la pêche sportive. Normalement, les environnement aquatiques sont protégés contre une trop grande contamination par le mercure en raison de l'absorption de ce même métal par la végétation environnante du bassin hydrographique. Parce que cette zone est inondée, la végétation pourrit, ce qui entraîne la remobilisation du mercure. Il est méthylé parce que le taux d'oxygène est normalement bas dans ces environnements.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1440

You can see that here, a decade after this impoundment on James Bay, walleye and pike and other species are still increasing in mercury concentrations. They are well above the Canadian marketing limit or the limit where any native person would want to eat them. Frankly, I count Parizeau's decision last week to shelve the second phase of this as a major victory for native people and people who are concerned about the environment.

On peut voir ici qu'une dizaine d'années après la construction du barrage de la Baie James, les concentration de mercure ont continué à augmenter dans les dorés, les brochets et les autres espèces de poissons. Les concentrations de mercure sont bien plus élevées que ne l'autorisent les normes commerciales canadiennes et trop grandes pour que les autochtones prennent le risque de manger ce type de poisson. La décision prise la semaine dernière par M. Parizeau de suspendre la construction de la deuxième phase est, à mon avis, une victoire extraordinaire pour les autochtones et pour tous ceux qui se soucient de l'environnement.

I think there is a big ethical problem and I don't know how to address this in CEPA. Native populations, who can't just switch what they eat and switch grocery stores, eat a lot of fish. This is an average for a number of northern communities. I'm sure you've heard these figures before, and I could show you equivalent figures for any number of other bio-accumulative substances. It's the same picture whether it's mercury, DDT or toxaphene. They're all very much concentrated in fatty tissues. Of course, one of the fattiest tissues known is mammalian milk, so we're seeing these very high concentrations being transferred to humans in these systems.

Je pense que c'est un problème moral grave et j'ignore quelle solution la LCPE pourrait lui apporter. Les autochtones mangent beaucoup de poissons et ne peuvent pas changer tout à coup leur régime alimentaire, comme on change d'épicerie. Les chiffres que je vous présente constituent une moyenne pour les collectivités du Nord. Je suis certain que vous connaissez ces chiffres et je peux vous montrer ceux qui correspondent à d'autres substances bioaccumulables. Les proportions sont les mêmes, le mercure, le DDT ou le toxaphène. Ces substances se concentrent dans les tissus adipeux. Chacun sait que le lait des mammifères est une substance extrêmement grasse. Par conséquent, les humains absorbent de très grandes concentrations de ces produits.

I want to switch now to talk about science and the ecosystem approach. One of my big concerns is that over the past decade and more, I have seen a major erosion of the scientist that has produced the results I've just talked about. I think that without exception, every one of those slides was produced in a Canadian federal laboratory, either Department of the Environment or Department of Fisheries or, of course, going back 20 years, they were one and the same. Under the Tory government those labs had budgets and manpower very, very badly eroded. Of course, this was easy to get the public to buy. You just hold up the image of the useless civil servant, and the public will buy into your slashing anything that's part of the civil service.

Je vais vous parler maintenant de l'approche scientifique et de l'approche écologique. Depuis un peu plus d'une dizaine d'années, les services scientifiques qui ont produit les résultats que je viens de vous présenter ont été réduits d'une manière spectaculaire. Je crois que, sans exception, toutes les diapositives que je vous ai montrées ont été produites par un laboratoire fédéral canadien, soit au ministère de l'Environnement, soit au ministère des Pêches qui, il y a 20 ans, n'étaient qu'un seul et même organisme. Le gouvernement conservateur a réduit considérablement les budgets et les effectifs de ces laboratoires. Évidemment, cela faisait plaisir au commun des mortels. Il suffit d'évoquer le manque de rentabilité des fonctionnaires pour que la population applaudisse dès qu'on supprime des postes dans la fonction publique.

I have now spent five years in university. I had actually spent two before going to the federal government. I do a lot of dealing with provincial governments—I did in Ontario and I do here—and with private consultants. The belief that universities, private consultants, or provincial agencies are going to pick up the slack left by the erosion of these crack federal science departments is totally erroneous. It's just not going to happen.

Voilà maintenant cinq ans que je suis à l'université. J'y ai en fait passé deux ans avant d'entrer dans la fonction publique fédérale. Je traite beaucoup avec les gouvernements provinciaux—en Ontario et ici—ainsi qu'avec des consultants du secteur privé. Il est totalement faux de croire que les universités, les consultants des secteurs privés ou les organismes provinciaux combleront le vide laissé par la suppression des services scientifiques d'élite du gouvernement fédéral. Cela n'arrivera jamais.

These federal organizations were the envy of every first world country. I could show you four or five pieces of documentation going back to the early 1970s to reflect that. When you look at them on a science-done-per-dollar basis, they stack up very well.

Nos organismes fédéraux font l'envie de tous les pays développés. Je pourrais appuyer cette affirmation en vous présentant quatre ou cinq documents qui remontent au début des années soixante-dix. Quand on examine ces études, on s'aperçoit qu'elles étaient très rentables.

I will give you two examples. I'm part of the science advisory committee for the Northern River Basins Study. In the first phase of that, it was thought that all of the organochlorine work could be sent out to private laboratories. After a year it

Je vais vous donner deux exemples. Je fais partie du comité consultatif scientifique de l'étude des bassins hydrographiques du Nord. Au début de cette étude, on pensait pouvoir confier à des laboratoires du secteur privé tous les travaux d'analyse des

[*Text*]

was discovered that compounds that were easily detectable by these crack federal laboratories were below limits of detection for these laboratories. Then it was discovered that the federal labs were doing the same analyses for a quarter of the price. So we've gone from the private laboratories doing a lot of this work to the federal laboratories doing it simply by necessity. We would have nothing to show if we had this work done in private laboratories.

I think I could say the same thing about universities. I've made my career of ecosystem science. I belong to one of the biggest and probably one of the best universities in Canada, and I could not mount an ecosystem–scale study from that university. Universities' primary mandate is teaching. They employ people to teach the curricula they think are important, and at the ecosystem level there are big gaps where things that are required for key components of ecosystem studies aren't required to teach university curricula. University professors, I being one, shelve all of their research in the wintertime. Teaching is a full–time job, contrary to the belief of some of the ministers in this province that the fact that lazy professors spend only seven or eight hours in class means they're doing nothing. It takes a lot of preparation.

I have seen continued erosion of these labs under the present government. This time, of course, the fascination is with balancing the budget. The people in these labs are so good that you will never replace them if these labs are disbanded. They're much on the verge of that right now. Jerome Nriagu was one example of the sort of people who have left for other parts. Other people have retired early. I have written three letters of recommendation for people of very high calibre from these federal labs applying for positions in the U.S. in the last couple of weeks. I think we're going to really regret what we're doing in the long run.

My concern is that if there's something we can do to hang on to this scientific expertise... We seem to be hanging on to the administration of these labs. We seem to be hanging on to the PR arm that talks about ecosystem approaches and environmental citizenship. What's going is the ability to do science. I think the next time we come around to revise CEPA, we'll find there isn't much science there to guide us on what we might do.

• 1445

I'd like to switch over and talk about one of those labs. This is one of my slides from the experimental lakes area, which was part of Fisheries and Oceans Canada's Freshwater Institute. This slide is probably the best known picture of a lake ever taken. It's the one that influenced nutrient regulation in Europe, Canada, and the U.S. to restrict phosphates from detergents and municipal effluents. Almost all of the work that drove this was done in Canada.

[*Translation*]

composés organochlorés. Au bout d'un an, on a découvert que les laboratoires privés étaient incapables de détecter les composés que les services fédéraux n'avaient aucun mal à observer. On a appris par la suite que les laboratoires fédéraux effectuaient les mêmes analyses pour le quart du prix. C'est donc par pure nécessité que nous avons abandonné les laboratoires privés afin de faire faire le travail par les laboratoires fédéraux. Je n'aurais rien à vous présenter si le travail avait été effectué par des laboratoires des secteurs privés.

Je pense que c'est la même chose dans le cas des universités. Je fais carrière dans la science des écosystèmes. J'appartiens à une des plus grandes et probablement une des meilleures universités du Canada et pourtant, je serais incapable, dans mon université, d'effectuer une étude à l'échelle de l'écosystème. La vocation première des universités est l'enseignement. Elles demandent à leurs professeurs d'enseigner les matières qui leur paraissent importantes. C'est ainsi que les programmes universitaires présentent d'énormes lacunes sur le plan des études de l'écosystème. Pendant tout l'hiver, les professeurs d'université arrêtent toutes leurs recherches. Je parle en connaissance de cause. L'enseignement prend tout leur temps, contrairement à ce que pensent certains ministres de cette province qui croient que les professeurs se la coulent douce puisqu'ils n'ont que sept ou huit heures de cours. Ce qu'ils oublient, c'est qu'il faut préparer les cours.

Sous le gouvernement actuel, l'hémorragie se poursuit dans les laboratoires. Mais cette fois, on prétend que c'est pour des raisons d'équilibre budgétaire. Le personnel de ces services est si compétent qu'il sera impossible de le remplacer si les laboratoires sont supprimés. Or, c'est probablement ce qui va se passer. Jerome Nriagu est l'exemple–même de ces scientifiques qui ont décidé de partir. D'autres prennent une retraite anticipée. Au cours des deux dernières semaines, j'ai fait trois lettres de recommandation pour des personnes de très haut calibre travaillant dans ces laboratoires fédéraux qui ont décidé de briguer des postes aux États–Unis. Je pense qu'à long terme nous allons beaucoup regretter ce qui se passe actuellement.

On semble vouloir conserver l'administration de ces laboratoires, alors qu'il faudrait plutôt conserver les compétences scientifiques. On semble vouloir conserver les services de relations publiques qui n'en ont que pour les approches de l'écosystème et le civisme écologique. Pendant ce temps, nous perdons nos compétences scientifiques. Quand viendra le temps de revoir à nouveau la LCPE, nous nous rendrons compte que la plupart des compétences scientifiques susceptibles d'orienter nos politiques auront disparu.

Je vais vous parler maintenant d'un de ces laboratoires. Voici une de mes diapositives portant sur la région des lacs visés par l'expérience. Elle provient de l'Institut des eaux douces qui faisait autrefois partie de Pêches et Océans Canada. Cette diapositive est probablement une des photos de lacs les plus connues. Elle a contribué à influencer en Europe, au Canada et aux États–Unis la réglementation limitant les phosphates dans les détergents et les déchets municipaux. Presque tout le travail de base a été exécuté au Canada.

[*Texte*]

Charles mentioned the prize that I received for my part in the work. Richard Vollenweider, now retired from the National Water Research Institute—sort of my mentor in this, being a crack scientist who was almost 20 years older—received an equally prestigious award in the U.S. for his part in this whole thing. I think this is an indicator of the sort of quality we have.

I'll explain this slide if you haven't seen it. The basin at the top is the one that received phosphorous. This picture was taken only six weeks after the lake was treated. It shows an enormous algal bloom from the phosphorous, and it eroded the claims of the industries that did not want to see phosphorous controlled by a means that was clear to everyone. These ecosystem-scale experiments have turned out to be invaluable.

There is another example from acid rain days. In the early 1970s I was part of a negotiating team between the U.S. and Canada. The negotiating team was set up to examine the claim by the U.S. that power plant emissions from a small power plant at Atikokan, Ontario, was causing acid rain in the boundary waters canoe area of northern Minnesota. In the process of putting together the data to examine this, it became pretty obvious that this little power plant, very tiny, wasn't doing much to the boundary waters, but there was an enormous flux of acidifying substances from the U.S. to Canada.

This was almost at the point when the Reagan administration took office. When they did, all of the people on the negotiating team for the U.S. were replaced. A lot of people knowledgeable about the problem were replaced with people who knew nothing at all about it. Of course, the result was very well known. The Americans claimed that not enough was known, that very few lakes were affected because everybody knew that lakes weren't damaged until they reached a pH of 5.

In this case, we performed an ecosystem experiment to test that assumption. This lake had an original pH of 6.5; that is, it's roughly 50 times less acidic than where the Americans claimed damage would begin under natural conditions. To abbreviate a quite complicated story, over several years we gradually acidified this lake to the 5.0 point where damage was supposed to begin. Then the part I won't talk about unless you ask me is that we performed a recovery experiment after that.

[*Traduction*]

Charles a mentionné le prix que j'ai reçu pour ma contribution à ce travail. Richard Vollenweider, qui a pris sa retraite de l'Institut national de recherches sur les eaux a été mon mentor dans ce travail. C'est un brillant scientifique qui a près d'une vingtaine d'années de plus que moi et qui a reçu un prix tout aussi prestigieux aux États-Unis pour sa contribution dans ce domaine. Cela vous donne une idée de la qualité de nos travaux.

Je vais vous expliquer cette diapositive, au cas où vous ne la connaîtriez pas. En haut, on peut voir le bassin qui a reçu du phosphore. La photo a été prise six semaines après l'intervention. On voit que le phosphore a entraîné une énorme floraison d'algues. Cela contredisait les prétentions de l'industrie qui rejetait l'imposition d'un moyen de contrôle du phosphore qui paraissait évident à tous. Ces expériences à l'échelle de tout un écosystème se sont avérées très précieuses.

Je peux vous citer un autre exemple qui se rapporte aux pluies acides. Au début des années soixante-dix, je faisais partie d'une équipe de négociations entre les États-Unis et le Canada, mise sur pied pour examiner le bien-fondé des reproches que les États-Unis adressaient à une petite centrale électrique située à Atikokan, en Ontario, qu'elle tenait pour responsable de la production de pluies acides dans la région limitrophe du nord du Minnesota fort appréciée des amateurs de canots. Tandis que nous procédions à la collecte de données pour examiner cette prétention, il nous est apparu très clairement que cette très petite centrale électrique ne polluait pas beaucoup les eaux limitrophes, mais nous avons constaté, par contre, l'existence d'un énorme flux de substances acides des États-Unis vers le Canada.

C'était un peu avant l'arrivée au pouvoir de l'administration Reagan. Une fois que les Républicains sont arrivés au pouvoir, ils ont remplacé tous les membres de l'équipe de négociation américaine. Beaucoup de spécialistes ont été remplacés par des personnes qui ne connaissaient rien aux problèmes en jeu. Tout le monde connaît la suite. Les Américains ont prétendu que les données étaient insuffisantes et que très peu de lacs étaient touchés, affirmant que l'acidité n'est pas dommageable tant que le pH ne dépasse pas 5.

Nous avons effectué une expérience à l'échelle de l'écosystème afin de vérifier cette hypothèse. Ce lac avait, à l'origine, un pH de 6,5; c'est-à-dire que la proportion d'acide qu'il contenait était 50 fois moins élevée que la proportion reconnue dangereuse par les Américains dans des conditions naturelles. C'est une histoire compliquée, mais je peux vous dire pour simplifier, que nous avons graduellement acidifié le lac au fil des ans jusqu'à atteindre un pH de 5, seuil considéré comme dangereux. Je vais laisser de côté, à moins que vous n'ayez des questions, la phase de restauration.

• 1450

At a pH of 6, a factor of 10 less acidic, the first major organisms started to disappear. This is a crustacean, *Mysis relicta*, which is one of the key food organisms for young lake trout. It didn't reproduce at a pH of 6, and a year later it was

Lorsque nous avons atteint un pH de 6, soit dix fois moins que le seuil d'acidité jugé dangereux, les premiers organismes importants ont commencé à disparaître. C'est le cas d'un crustacé, le *Mysis relicta*, qui constitue une des principales

[*Text*]

gone. The main food for larger lake trout was the fathead minnow, perhaps the most widespread minnow or other forage fish in Canada. It also quit reproducing at a pH of 6. They live only three years, so three years later they were gone from the lake.

Over the period we acidified to a pH of 5.6, all of the major food organisms for lake trout in this system disappeared. Here we are, still roughly 50 times less acidic than where damage was supposed to begin.

If you look at the bottom graph, this is a condition factor for lake trout. You can see the clear trend for declining condition. Condition in the eyes of a fisheries biologist is opposite that of a physical fitness expert. The fatter you are, the better condition you're in. I sort of like that sometimes; it's a good measure for people to apply to themselves.

This is what lake trout looked like when we began the experiment and this is the same lake trout at a pH of 5.6, after five key food organisms had been eliminated by acid rain. This is still 50 times less acidic than would kill that species by direct toxic action. No one had even thought of this problem, let alone done anything to address it. It sort of caught the scientific community off guard.

If you look at the total score sheet, these aren't all of the organisms in the lake; they are all of the ones we were able to study well enough to identify to the species level. We started with a system that had about 220 or so species, and we had reduced the biodiversity to about two–thirds of that number by the time we reached a pH of 5, where damage was supposed to begin. Even that number is a little bit misleading; we lost about half of the original species, but of those we lost, some were replaced by acid–tolerant substitutes, particularly among the algae and the zooplankton and the dipteran insects.

Based on this sort of information, we were able to go back at the Americans. This is not quite in focus and it's probably a little hard to read. What it shows, if you look at the pH 5 value at the right end, is a summary of a number of both ecosystem processes and species that were affected at about a pH of 5.

I've talked about the species. The key thing here is that some people think the species don't matter, that only the functions of an ecosystem, such as photosynthesis and nutrient cycling, are important. What it shows is that several key parts of the carbon and nitrogen cycle were also affected at pHs in the 5.5 to 6.0 range.

My message is that this is the sort of science we are going to lose on our present course of action. I think the environmental citizenship things and the inclusion of humans as a part of the ecosystem and getting people to realize this are important things, but frankly under the Green Plan actions I've seen all the science stripped away and all these social programs substituted. It's too much of a substitution, I think, for us to proceed in the long run.

[*Translation*]

substances nutritives des jeunes truites grises. Ce crustacé a cessé de se reproduire à un pH de 6 et a disparu l'année suivante. Les truites grises adultes se nourrissent principalement de tête–de–boule, le vairon le plus courant ou d'autres poissons fourrages. La tête–de–boule a cessé elle aussi de se reproduire à un pH de 6. Comme ces petites poissons ne vivent que trois ans, trois ans plus tard, il n'en restait plus aucun dans le lac.

Lorsque nous avons porté le pH à 5,6, tous les principaux organismes dont se nourrit la truite grise ont disparu de l'écosystème. Voilà donc ce qui se passe lorsque le degré d'acidité est d'environ 50 fois inférieur au seuil où les dégâts sont censés commencer.

Au bas du diagramme figurent les conditions particulières que requiert la truite grise. On voit clairement que ces conditions se dégradent. Pour un biologiste, plus la proportion de gras est importante et meilleures sont les conditions. C'est l'inverse de la diététique. C'est une comparaison qui m'amuse et que les gens devraient peut–être garder à l'esprit.

Voici à quoi ressemblait la truite grise lorsque nous avons commencé l'expérience et voici son apparence à un pH de 5,6, après que les pluies acides eurent supprimé cinq organismes dont elle se nourrit. Et pourtant, l'acidité est 50 fois inférieure à celle qui entraînerait la disparition directe de cette espèce. Personne n'avait imaginé et encore moins étudié ce problème. Les milieux scientifiques ont été pris par surprise.

La feuille qui présente les totaux ne fait pas état de tous les organismes qui vivent dans le lac, mais uniquement de ceux que nous avons pu étudier suffisamment bien pour les situer dans l'ensemble. Au départ, l'écosystème contenait environ 220 espèces. Nous avons réduit sa biodiversité d'environ les deux tiers en portant le pH à 5, c'est–à–dire au seuil à partir duquel l'acidité devient nocive. Ce chiffre lui–même est un peu trompeur; en effet, dès que l'acidité a atteint une telle proportion, nous avons perdu la moitié environ des espèces initiales dont certaines ont été remplacées par des espèces tolérantes aux acides, en particulier des algues, du zooplancton et des diptères.

Forts de toutes ces données, nous sommes retournés voir les Américains. Vous aurez proprement du mal à lire, parce que la mise au point n'est pas très bonne. On peut voir sur cette diapositive, à droite, quels sont les processus et les espèces de l'écosystème qui sont touchés à un pH de 5 environ.

J'ai parlé des espèces. Le problème c'est que, pour certaines personnes, les espèces ne méritent pas qu'on s'y attarde et seules les fonctions de l'écosystème, telles que la photosynthèse et le cycle nutritif, sont importants. Nous avons constaté qu'un pH variant entre 5,5 et 6 a des répercussions sur plusieurs parties importantes du cycle du carbone et de l'azote.

Je tiens à souligner que si les mesures actuelles sont maintenues, nous allons perdre des compétences scientifiques qui nous permettent d'effectuer de telles études. Il est peut–être important de mettre l'accent sur le civisme écologique et la participation humaine à l'écosystème, mais j'ai bien peur que les mesures prises dans le cadre du Plan vert aient contribué à remplacer les éléments scientifiques par des programmes sociaux. À long terme, je crois que c'est un changement trop radical.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1455

Lastly, I'd like to mention very briefly one other group, the Royal Society of Canada. They were the group that arranged for me to appear here. It's appropriate to mention that this is another scientific organization that's under attack right now. A panel of people under a chairman named Segal reviewed the Royal Society. Very oddly, no one had much dealing with them on this panel. They said they were a bunch of old duffers who sat around giving each other awards.

Je tiens, enfin, à parler très brièvement d'un autre groupe encore, la Société royale du Canada. C'est à cette organisation-là que je dois le fait de comparaître devant le comité. Je devrai préciser que cet organisme à vocation scientifique fait, lui aussi, actuellement l'objet d'un certain nombre de critiques. Un comité présidé par un certain Segal a entrepris un examen de la Société royale. Curieusement, il n'a pas eu beaucoup de contact avec ses membres. D'après eux, la Société royale serait une association de vieilles noix qui passent leur temps à se congratuler et à se remettre des récompenses.

At this point the Royal Society doesn't even have enough funds to have an annual meeting.

À l'heure actuelle, la Société royale ne dispose même pas des fonds nécessaires à l'organisation d'une réunion annuelle.

I can give you some examples of the role the Royal Society has played. In 1984 we didn't have a very good acid rain program in this country. We had a number of very good things going on—I would claim that what I showed you here was one of them—with little funding and some almost equivalent funding going to some things that were producing nothing at all.

Laissez-moi vous donner quelques exemples du rôle que joue la Société royale. Il n'existait pas, au Canada, en 1984, de programme satisfaisant en matière de lutte contre les pluies acides. Plusieurs excellentes initiatives avaient été lancées—j'estime que ce dont je vous ai parlé en est une—, mais les crédits étaient insuffisants et une part presque aussi importante des ressources demeurait affectée à des programmes qui ne donnaient rien.

This was difficult to act on from within the government. People tended to think we were fighting for our own turf, which to some extent was true. The Royal Society did a review of Canadian acid rain programs. It put the funding where it belonged.

Il était difficile pour le gouvernement de corriger cela. On a souvent tendance à penser que nous songeons surtout à défendre nos prérogatives, et cela est en partie vrai. Mais enfin, la Société royale a entrepris une étude des programmes canadiens portant sur les pluies acides. C'est ainsi que la répartition des crédits a pu être corrigée.

If you ask any American scientist where he thinks the biggest bang for his buck came—you'll see a paraphrase rather than quote really in my briefing notes here—the Americans spent $570 million on acid rain. They did not come up with one thing they didn't know at the start of the experiment. Almost all the major breakthroughs globally were made in Canada, largely the federal acid rain program but also some very important ones from Ontario. The Royal Society deserves great credit for that.

Demandez à n'importe quel chercheur américain quelles ont été les recherches les plus rentables—dans mes notes, vous allez trouver une paraphrase plutôt qu'une citation directe—, eh bien, les Américains ont consacré au problème des pluies acides 570 millions de dollars. Pourtant, ils n'ont pas trouvé une seule chose qu'ils ne savaient pas déjà au début de ces travaux de recherche. La plupart des percées importantes dans ce domaine ont été réalisées au Canada, en grande partie dans le cadre du programme fédéral de recherche sur les pluies acides, mais certains résultats importants sont dus à des travaux effectués en Ontario. Tout cela est à l'honneur de la Société royale.

More recently they've been at the forefront of pushing through global change issues and the inclusion of public concerns and humans in part of the ecosystem. Digby McLaren, who's now a past president, spearheaded an effort where he personally collared about twenty of us and got us to sit down and each write a chapter in our specialty on the various components of global change. I contributed one on acidification. He had people talking about other types of air pollution, eutrophication—all of the important things—in the layman's language. He personally edited this. This book has had rave reviews internationally.

Plus récemment, la Société royale jouait un rôle de premier plan pour faire reconnaître l'importance et la nécessité des grandes transformations à l'échelle de la planète et pour intégrer aux réfections sur l'écosystème les inquiétudes de la population et le rôle des établissements humains. Digby McLaren, ancien président de la société, a lancé une initiative dans le cadre de laquelle il a personnellement approché 20 d'entre nous, demandant à chacun de rédiger un chapitre, dans nos spécialités respectives, sur les divers aspects de la transformation du globe terrestre. Mon papier portait sur le phénomène de l'acidification. D'autres ont écrit sur diverses autres formes de pollution atmosphérique, sur l'eutrophication—enfin, tous les phénomènes importants—dans une langue qu'un profane pourrait comprendre. C'est lui qui a personnellement mis l'ouvrage en forme. Ce livre a été exceptionnellement bien reçu partout dans le monde.

[*Text*]

Canadians are a big part and an important part of the global programs on global change going on right now. This is a very important watchdog organization. The Segal committee has recommended they be disbanded and replaced with a national academy. When I look at what they want, the Royal Society already performs 95% of these functions. A very minor fix would make them do everything this review committee claims is important.

I'd like to stop there. I'd be happy to try to answer any questions you might have.

Mme Guay: Merci, professeur Schindler. J'ai trouvé votre exposé très intéressant.

Ce matin, il y avait dans le journal *Le Devoir* du Québec un article sur les pluies acides. Je vais vous en lire un petit bout:

Malgré les milliards investis, le problème des pluies acides est loin d'être réglé

Malgré des investissements de 7 milliards $ US aux États–Unis et de 1 milliard $ CAN au Canada, le problème des pluies acides est loin d'être résolu: les sols de l'Ontario et du sud du Québec reçoivent toujours plus d'acide chaque année qu'ils ne peuvent en absorber.

• 1500

Je vous en laisserai une copie si vous le désirez. On parle d'investissements majeurs. On sait qu'on est en période de coupures, qu'on manque de sous et que le gouvernement a un déficit énorme. Je ne vois vraiment pas ce qu'on peut faire pour continuer à pousser pour que ces pluies acides cessent. Est–ce que vous avez des solutions? Est–ce que vous avez des idées là–dessus?

Prof. Schindler: I don't know the origin of the article, but it may even be written around a summary I chaired for the Royal Society.

Basically, if you look at the evidence, we see the acid rain problem hasn't gone away, but it's very much reduced. We've seen some good biological effects. For example, the Ontario Ministry of Environment has documented the recovery of 25 of the 100 lakes in the Sudbury area that lost their lake trout populations. In several areas where monitoring has been done, lakes have become less acid.

Between our actions and those in the U.S., we've still reduced sulphur oxide emissions by only about 50%. In the modelling work our committee did we showed something that should be no surprise. For reducing 50% of the source we had probably solved 50% of the problem. In other words, about 50% of the fish populations that would have been lost under 1970–level emissions will be lost at the level we are today.

[*Translation*]

Les Canadiens jouent donc un rôle important au niveau des programmes internationaux touchant la transformation du globe. La Société royale joue un rôle de surveillance très important. Le comité Segal a cependant recommandé que cette société soit dissoute et remplacée par une académie nationale. Consultant la liste des résultats visés, je constate que la Société royale accomplit déjà 95 p. 100 des fonctions décrites. De très légers aménagements lui permettraient d'accomplir toutes les tâches jugées importantes par le comité d'examen.

Permettez–moi de m'en tenir là. J'essaierai volontiers de répondre aux questions que vous voudrez bien me poser.

Mrs. Guay: Thank you, professor Schindler. I found your presentation most interesting.

This morning I read in the Quebec newspaper *Le Devoir* an article on acid rain. Let me read out a brief excerpt from that article:

In spite of the billions of dollars that have been spent on it, we are still far from a solution to the acid rain problem.

The United States have spent 7 billion dollars U.S. on the issue and one billion dollars CAN but the acid rain problem remains: Each year the soil in Ontario and in southern Quebec is showered with more acid rain than it can absorb.

I'll give you a copy of it if you wish. It mentions large amounts of money. Everyone knows of present cutbacks, everyone knows that we don't have enough money and there's a huge federal deficit. I don't really see what could be done to keep on trying to put an end to acid rain. Do you have any solutions in mind? Do you have any thoughts on the matter?

M. Schindler: J'ignore les fondements de cet article mais son auteur s'est peut–être basé sur les résultats d'un séminaire organisé par la Société royale et présidé par moi–même.

Les résultats des recherches accomplies permettent effectivement de constater que le problème est toujours là, mais sous une forme très nettement atténuée. On a constaté des données biologiques encourageantes. C'est ainsi que le ministère de l'Environnement de l'Ontario a pu constater que, dans la région de Sudbury, sur les 100 lacs où la truite avait disparue, on en trouve 25 qui ont repris vie. Dans plusieurs régions où l'on suit l'évolution de la situation, on a remarqué que l'eau des lacs était devenue moins acide qu'auparavant.

Les efforts entrepris ici et aux États–Unis n'ont permis de réduire que d'environ 50 p. 100 les émissions d'oxyde de souffre. Les travaux de simulation menés par notre comité ont donné des résultats qui ne devraient surprendre personne. En réduisant de 50 p. 100 la source des émissions de ce type, nous avons probablement réduit de 50 p. 100 le problème. Autrement dit, aux niveaux actuels, on ne verra disparaître aujourd'hui qu'environ 50 p. 100 des poissons qu'auraient fait disparaître les émissions à leur niveau de 1970.

[*Texte*]

It's worth considering here that many of the U.S. regulations on acid rain are only on paper. Many of them are not coming into effect until the turn of the century. The last figures I saw showed their emissions were down only about 30%. Even after they're turned down, to reach a new steady state for these ecosystems requires several years. I think that newspaper article is painting things a little too black and white.

The Chairman: There are still some million tonnes of transboundary emissions that come from the United States into Canada every year. There's still a lot of ground to be covered.

Mme Guay: Ils expliquent exactement les progrès qu'il y a eu au cours des années. Par contre, ils nous disent qu'encore aujourd'hui, il faut réduire, parce que dans les lacs, par exemple, le taux de kilogrammes est trop élevé. Vingt kilogrammes, c'est trop élevé, car le lac n'a pas le temps d'absorber cela. Ils ne peignent pas un tableau noir, mais ils nous disent qu'il faudrait que cela descende à 10 kilogrammes pour que nos lacs aient le temps d'absorber cet acide. Ils expliquent tous les progrès qu'il y a eu depuis des années, mais ils disent qu'il faut encore progresser parce que nos lacs ne peuvent pas absorber plus de 10 kilogrammes et qu'on est encore à 20.

Prof. Schindler: That is absolutely correct. I think actually the number 10 originates with me. The natural levels are only 4 or 5. I proposed that a level of 10 was appropriate, probably most convincingly in the 1988 paper I published in *Science*, where you could see the decline in buffering capacity of lakes in Canada in most of the regions that were getting over 10 kilograms per hectare of sulphur deposition. You're absolutely right, and I think this article is right on.

Your question about how we get fewer sulphur oxides in a time of austerity is an important one. It's beyond my level of expertise. I hope we can do it. I don't know how. This is out of my realm. Of course, we also need controls on nitrogen oxides.

• 1505

Mr. Adams: I liked everything you had to say except the part about the professors staying home in the winter.

It's very good. I like it. It's very depressing. Here's a piece of legislation that was conceived, despite its name, as quite a narrow toxics act. That's what it was. It's only five years old. You demonstrate that it's already very old-fashioned. I think that was the word you actually used. Then you proceeded to show how difficult it is to think of toxics in a narrow way and that in fact there are all these interrelationships and so on that have to be taken into account. If you'd like to say how we're going to deal with that, feel free to do so, but I'd like to go back to your point about the science.

[*Traduction*]

Songeons un peu qu'une grande partie de la réglementation américaine sur les émissions de pluies acides n'existe que sur le papier. Un grand nombre de règlements, en effet, n'entreront en vigueur qu'au début du siècle prochain. D'après les derniers chiffres que j'ai pu consulter, aux États-Unis, les émissions n'ont diminué que de 30 p. 100 environ. Mais, même après une baisse de ces émissions, il faut plusieurs années avant que les écosystèmes ne retrouvent leur équilibre. Je crois donc que l'article que vous venez de nous citer se prononce de manière un peu trop catégorique.

Le président: Mais, chaque année, plusieurs millions de tonnes d'émissions transfrontalières nous parviennent des États-Unis. Il reste donc beaucoup à faire.

Mrs. Guay: They are telling us exactly how far we've come these last few years. On the other hand, they're also telling us that we still have to reduce the emission levels because, for example, in our lakes, the levels are still too high. Twenty kilograms, that's too much because the lake can't absorb it all. They are not casting too harsh light on the situation, they're simply telling us that we will have to get under the 10 kilogram level if we want our lakes to be able to absorb the acid content. So the article does explain how much progress has been done these last few years, but adds that there's still room for improvement because our lakes cannot absorb more than 10 kilograms of acid whereas they are still receiving about 20.

M. Schindler: C'est tout à fait exact. Je crois d'ailleurs que c'est moi qui ai fixé ce chiffre de 10 kilogrammes. En fait, les taux naturels seraient de quatre ou cinq kilogrammes. J'avais dit que ce taux de 10 kilogrammes me semblait acceptable, et je crois que c'est dans une étude publiée en 1988 dans la revue *Science* que j'ai été le plus convaincant dans ma défense de cette idée. J'expliquais qu'on pouvait constater, dans la plupart des régions qui recevaient plus de 10 kilogrammes de dépôts sulfuriques par hectare, que la capacité d'absorption des lacs diminuait. Vous avez parfaitement raison et je crois que cet article correspond tout à fait à la situation.

Vous avez également parfaitement raison de vous interroger sur la manière dont on pourrait réduire les taux d'oxyde de souffre en période de coupures budgétaires. Il s'agit d'une question qui dépasse mon cadre de spécialisation. J'espère, bien sûr, que nous y parviendrons, mais je ne sais pas comment. Je ne saurais donc vous répondre sur ce point si non pour ajouter qu'il nous faudra, bien sûr, également réduire les niveaux d'oxyde d'azote.

M. Adams: J'ai bien aimé tout ce que vous nous avez exposé, sauf lorsque vous avez dit que les professeurs passent l'hiver à la maison.

J'ai trouvé cela très intéressant, mais aussi très déprimant. Voici un texte de loi qui, malgré son appellation officielle, ne s'applique qu'à une catégorie très restreinte de produits toxiques. Telle était sa vocation. Le texte n'a que cinq ans. Mais vous nous avez montré qu'il est déjà tout à fait dépassé. Je crois que c'est ainsi que vous vous êtes exprimé. Puis, vous nous avez montré combien il est difficile, en matière de produits toxiques, de se cantonner dans une réflexion étroite, car il faut tenir compte d'interrelations très complexes. Sentez-vous tout à fait libre d'évoquer les moyens qui nous permettraient de faire face à ce problème, mais j'aimerais aussi qu'on revienne sur ce que vous avez dit au sujet de la science.

[*Text*]

It seems to me that whatever the legislation is, it has to be backed by clients. The science is both research—in other words, people know what's going on—and training. By that I mean the inspectors, for example, have to be able to go and not only do the measurements, whatever the measurements are, and have the equipment and the back–up to do sophisticated measurements; they also have to be ready for other indicators that something is going wrong other than what they're actually monitoring.

I wonder if you'd talk about that in two connections. One is harmonization, sophistication of national federal employees versus sophistication of provincial or other employees, and the other is with respect to the north. I know some of the institutes, the National Hydrology Research Institute, the institute in Winnipeg and so on, deal with the north. But do we have or should we have something in the north that develops the knowledge and background for this huge piece of our territory?

Prof. Schindler: That's quite a wide range. In terms of harmonization what we have seen is almost the opposite of the way I would have done it with respect to both maintenance of the expertise and training.

The program I ran—and I could name several other programs—have been important to training graduate students. On the experimental lakes project, which only had 9 official people, there were 25 or 30 university groups. Over the years 60 master's and PhD theses were turned out on a project that had no funding or mandate for this sort of activity.

We talk about training of people in broad ecosystem settings. We can't do that with universities as they're constructed now. I would have preferred to see a roll–in where we relied on the expertise in these big federal laboratories to help train graduate programs rather than the trend to disband them and tell the universities to do all of this.

At the expertise level, one thing that's hard for people to grasp is that people who can see the unusual, the sorts of things you mentioned—you don't always find what you expect out there—don't exactly grow on trees. You'd have to do more than train them. They'd have to be people with some real creative and perceptive ability to begin with. It's a remarkable concentration we have had, and to some extent still have, in these federal labs.

With regard to the Arctic part, I showed you some data from the Arctic. The strange part is that a lot of the data were collected when there were no programs. We used to have a lot of people going north from Fisheries and Oceans for other purposes. These organochlorine people, for example, would give us some super–clean plastic bags and ask us if we could get our hands on any fish or anything to send them back.

[*Translation*]

Quel que soit le contenu d'un texte de loi, il faut bien qu'il soit appliqué par ceux qui sont concernés. Or, la science est à la fois une question de recherche—autrement dit, de personnes qui cherchent à savoir exactement ce qui se passe—et de formation. Par cela, j'entends par exemple, que les inspecteurs doivent, certes, pouvoir aller sur place et effectuer des mesures complexes à l'aide d'un matériel approprié, mais qu'ils doivent également être à même de recueillir d'autres indicateurs d'anomalies qui peuvent ne pas se situer dans le cadre strict des mesures qu'ils étaient censés effectuer.

Pourriez–vous nous parler un peu de cela sous l'angle de deux rapports. Le premier touche à l'harmonisation et à l'expertise comparative des employés fédéraux et des employés provinciaux ou autres, et l'autre a trait aux régions du Grand Nord. Je sais que certains instituts scientifiques, l'Institut national de recherche hydrologique, l'Institut installé à Winnipeg et d'autres s'intéressent particulièrement au Nord. Mais possède–t–on, ou devrait–on posséder dans le Nord un établissement qui se spécialiserait sur la situation de cette énorme masse terrestre?

M. Schindler: Vous soulevez là tout un problème. Les efforts d'harmonisation déployés jusqu'ici vont à l'inverse de ceux qui me paraissaient indiqués, en matière d'entretien des connaissances et de formation.

Le programme qui m'avait été confié—et je pourrais vous en citer plusieurs autres—ont permis de former des chercheurs de troisième cycle. Officiellement, le projet d'étude expérimentale sur les lacs ne rassemblait que neuf collaborateurs, mais 25 ou 30 groupes d'étudiants se sont également penchés sur la question. Au cours des ans, 60 thèses de maîtrise et de doctorat ont été rédigées dans le cadre d'un projet qui ne prévoyait pourtant aucune subvention pour cela.

Il s'agirait de former le personnel nécessaire, mais sur le terrain en contact direct avec nos écosystèmes. Or cela, nous ne pouvons pas le faire dans les universités telles qu'elles sont actuellement conçues. J'aurais préféré voir nos étudiants intégrés à ces grands laboratoires fédéraux qui auraient contribué ainsi à leur formation. On a constaté, au contraire, une tendance à dissoudre ces grandes équipes de recherche et à confier les travaux et toute la formation, aux universités.

En matière de connaissances, il est parfois difficile de comprendre que les gens capables de percevoir ce qui sort de l'ordinaire, les genres de phénomènes dont vous parliez tout à l'heure—car, sur le terrain, il y a parfois des surprises—ne sont pas choses courantes. On ne peut pas se contenter de les former, il faut prendre, au départ, des gens qui ont un esprit créateur, des gens aux perceptions aiguës. Les grands laboratoires fédéraux avaient permis la constitution d'équipes remarquables, et ils continuent dans une certaine mesure de le faire.

Passant à autre chose, je rappelle que je vous ai présenté des données provenant de l'Arctique. Ce qui est curieux, c'est qu'une grande partie de ces données ont été recueillies à une époque où les programmes de recherche n'existaient pas dans cette région. Beaucoup de membres du ministère des Pêches et Océans se rendaient alors dans les régions du Nord mais à d'autres fins. Ainsi, les spécialistes de l'organochloré nous confiaient des sacs en plastique super–propres, nous demandant de leur rapporter soit des poissons soit divers autres types de spécimens.

[*Texte*]

It was only when the tip of the iceberg of this problem started to show that there was some northern contaminants money to do some work there. As I understand it, this contaminants money will not be available as of next year. My colleagues at Fisheries and Oceans and I are in the process of applying for about four small grants to try to cover some final work on the Yukon systems, because it's recognized this money will not be there next year.

[*Traduction*]

Ce n'est qu'une fois relevés les premiers indices du problème qu'on a reçu certaines subventions pour y effectuer des travaux sur les produits contaminants dans les eaux du Nord. Je crois savoir qu'à partir de l'année prochaine ces subventions seront éliminées. Avec mes collègues du ministère des Pêches et Océans, nous tentons actuellement d'obtenir quatre petites subventions qui nous permettraient de terminer certaines recherches entreprises sur les systèmes écologiques du Yukon car nous savons que les subventions seront coupées l'année prochaine.

• 1510

The Chairman: We're running behind schedule badly and there are at least four more questioners. I seek your cooperation, please. Mr. Gilmour.

Le président: Nous avons pris pas mal de retard et je vois qu'il reste au moins quatre personnes qui auraient des question à poser. Je vous demande de vous montrer compréhensifs. Monsieur Gilmour.

Mr. Gilmour: I was certainly pleased with your brief. It's been one of the better ones.

M. Gilmour: J'ai écouté votre exposé avec beaucoup d'intérêt. C'est un des meilleurs exposés présentés au comité.

We had quite a lively conversation yesterday with one of your counterparts, Dr. Henley, in Winnipeg.

Hier, nous avons eu une discussion assez animée avec un de vos confrères de Winnipeg, M. Henley.

Two points you addressed were biodiversity and the ecosystem approach. The concern I have is in the definition. Biodiversity, particularly, means different things to different people. No matter how we define it in the act, we're going to have trouble. It's the same with the ecosystem approach. My background is in forestry. I haven't seen two forest ecologists who can agree on the boundaries of the system.

Vous avez parlé de biodiversité et d'une approche basée sur les écosystèmes. Ce qui me préoccupe, ce sont les définitions. Je dis cela car, notamment en ce qui concerne la biodiversité, les gens ne s'entendent pas sur ce que cela veut dire. Quelle que soit la définition que nous retenons dans le cadre de la loi, il va y avoir des difficultés. Il en va de même de l'approche basée sur les écosystèmes. J'ai une formation en sciences forestières. Or, je n'ai jamais pu trouver deux écologistes forestiers capables de s'entendre sur les limites du système.

Prof. Schindler: I agree with that entirely. Frankly, I don't think you can define it in a way that's going to be cast in stone. It's going to evolve, and the important thing is to get people to recognize that.

M. Schindler: Je suis parfaitement d'accord. Je dois dire qu'à mon avis on ne peut pas donner une définition qui soit définitive. Cette définition est appelée à évoluer et ce qui est important, c'est que chacun le reconnaisse.

To pursue a rather corny analogy of ecosystem health, my view is that our science is going to be so bad that people are going to mistake ecosystems that are in the shape I am as reference systems that are healthy. I go to the doctor and I'm pronounced healthy every year. But I've got a number of bionic components—some teeth that aren't mine, contact lenses, an artificial hip—that I suppose make me healthy. I can tell you they don't work like the original ecosystem I had.

Si vous me permettez au sujet de la santé de nos écosystèmes, d'utiliser une analogie un peu banale, je dirais que nous allons faire de la si mauvaise science que les gens vont croire que des écosystèmes qui sont en aussi bonne forme que moi sont en parfaite santé. Chaque année, je vais chez le médecin et il me dit que je suis en bonne santé. Pourtant, on m'a installé plusieurs pièces de rechange—certaines dents de remplacement, des lentilles de contact, un prothèse de la hanche—qui, sans doute, font de moi un individu en bonne santé. Eh bien, je peux vous dire que tout cela ne fonctionne pas tout à fait comme mon écosystème d'origine.

I'm a bit worried that unless we have the solid science to back this up, we're going to be stuck with this corny, indefinable analogy that's going to be held out there with this hazy idea that we're staying there. It has to be spelled out clearly that these are just concepts. They are nothing you can put numbers on, especially to the second decimal, the way some people seem to be doing now.

Ce qui m'inquiète, c'est que si nous ne parvenons pas à étayer nos arguments par des preuves scientifiques, nous allons nous laisser enliser dans cette sorte d'analogie à la fois banale et indéfinissable qui convaincra les gens que nous parvenons à nous maintenir. Il faut donc bien préciser dès le départ qu'il ne s'agit là que de concepts qu'on ne peut pas chiffrer, surtout si l'on veut effectuer les calculs à deux décimales, comme certains semblent actuellement le faire.

Mr. O'Brien: I appreciate your remarks, Professor Schindler. I'd like to ask several questions, but maybe I'll put just this one. If I understood you, you said the toxicity test involves 96 hours in fish life. It's timely to have heard that,

M. O'Brien: Professeur, je vous remercie de l'exposé que vous avez prononcé ici. J'aurais plusieurs questions à vous poser, mais je vais peut-être m'en tenir à une seule. Vous avez bien dit que le test de toxicité est fondé sur les observations

[*Text*]

because at Dow today that was the exact test—water put back into the river—they cited: ten fish in the water, five having to live. Five having to live is a pass. In fairness to them, they said they'd try to do better. Do you find that an inadequate test for the water to be going back into the river?

Prof. Schindler: I think those tests are a valuable screen. Where I get uncomfortable is in not knowing how they relate to what's happening in the ecosystem.

I don't think we're ever going to see a day where every industry can perform ecosystem–level tests. What we need are some reference systems where we can do the comparisons so we can see the shortcomings and if they're there, how short some of these screening tests are. There are some better ones. I've seen two–and three–step experiments with food–chains, for example, applied in Sweden and Finland, to these sorts of problems. They appear to be quite a bit more sensitive in the systems they're used on. I still think it's fair to say they don't go all the way.

Mr. Finlay: In item 5 in your brief you mention this book. You recommend it but I can't find the title. Do you know the title?

Prof. Schindler: I don't have the brief right here. Can you tell me what the sentence is?

Mr. Finlay: It says that a volume written by experts, spelling out major global change issues using layman's language, was edited by Mungall and McLaren.

Prof. Schindler: It's by Constance Mungall and Digby McLaren and it's called *Planet Under Stress*. The last time I looked, this was quite a well–made paperback that was selling for only $11 or $12. This was another of Digby's criteria: to make it inexpensive enough that everyone would buy it.

Mr. Finlay: You showed the graph and the accumulation in human breast milk in the Yukon and Northwest Territories as opposed to southern Ontario. I guess we all know—I think we know—some of the reasons why that is so much higher a concentration. It was a shocking discovery when we first heard it. Would you tell me what you think are the four or five reasons why that is so? Is it patterns of air movement? Is it because these people eat more fish than we do in a total diet?

Prof. Schindler: To start out I should make a correction. Those data were from Quebec—northern and southern Quebec. I think it's fair to say, based on what we know—which is largely from lake sediments—probably the air was carrying less to those areas.

[*Translation*]

recueillies au cours d'une période de 96 heures dans la vie d'un poisson? Il est bon de vous l'entendre dire car, aujourd'hui, au lac Dow c'est justement ce test là dont on a parlé—on remet l'eau dans la rivière—10 poissons sont lâchés dans l'eau, et il faut que cinq survivent. C'est ça le critère. J'ajoute, en toute justice, que les responsables ont annoncé qu'ils essaieraient de faire mieux la prochaine fois. D'après vous, ce test est–il insuffisant pour voir si l'eau devrait être déversée dans la rivière?

M. Schindler: Pour moi, ce sont là des tests de dépistage très utiles. Ce qui me gêne, c'est qu'on ne sait pas quels sont les rapports entre les résultats de ces tests et l'état de l'écosystème.

Je ne pense pas qu'on en arrive jamais à ce que toutes les industries soient en mesure d'effectuer des tests probants au niveau de l'écosystème. Ce qu'il nous faudrait, par contre, ce sont des systèmes de référence nous permettant d'effectuer les comparaisons afin de prendre conscience des carences de nos méthodes et notamment de certains tests de dépistage employés. Il en existe des plus précis. J'ai vu notamment ceux en Suède et en Finlande, menés au sujet de la chaîne alimentaire, des expériences à deux ou trois phases qui permettraient de mieux cerner ces problèmes. Ces expériences semblent mieux adaptées aux systèmes sur lesquels elles sont censées nous renseigner, mais je crois devoir dire qu'elles ne sont tout de même pas entièrement satisfaisantes.

M. Finlay: Vous parlez d'un livre au paragraphe 5 de votre mémoire. Vous nous en recommandez la lecture, mais je n'en trouve pas le titre. Quel est le titre de cet ouvrage?

M. Schindler: Je n'ai pas ici une copie de ce mémoire. Pourriez–vous me rappeler la phrase en question?

M. Finlay: Vous y dites qu'il s'agit d'un ouvrage rédigé par des spécialistes qui, dans une langue accessible au profane, explique les principaux problèmes liés à la transformation de la planète. Ce livre aurait été publié sous la direction de Mungall et McLaren.

M. Schindler: Oui, il s'agit de Constance Mungall et de Digby McLaren, et le livre s'appelle *Planet Under Stress*. L'édition que j'avais était un livre broché de bonne qualité qui ne se vendait que 11$ ou 12$. C'était une condition fixée par Digby: que le livre soit suffisamment bon marché pour que tout le monde soit en mesure de se le procurer.

M. Finlay: Vous nous avez montré un graphique qui compare l'accumulation de produits toxiques dans le lait maternel, d'une part, des femmes du Yukon et des Territoires du Nord–Ouest et, d'autre part, des femmes du sud de l'Ontario. J'imagine que nous connaissons tous—je pense que c'est le cas—certaines des raisons d'une aussi forte concentration. Nous avons été choqués de l'entendre. Pourriez–vous nous citer les quatre ou cinq principales raisons de ce phénomène? Est–ce que cela dépend des mouvements d'air? Est–ce dû au fait que les gens mangent davantage de poisson que nous?

M. Schindler: Je devrais d'abord apporter une précision. Ces données proviennent du Québec et établissent une comparaison entre le Nord et le Sud de la province. Il me semble possible de dire, en fonction de ce que nous savons déjà d'après les travaux effectués sur les sédiments prélevés dans les lacs, que c'est probablement dû au fait que l'air transportait moins de produits toxiques dans certaines régions.

[*Texte*]

I think two things have happened. Number one, those people eat almost all foods off the land, seal and walrus and fish, for example. Seal and walrus and beluga whales are very fatty and have very high bioconcentration and bio-accumulation figures for everything we've looked at. Southern populations tend to buy their foods from grocery stores. They probably eat more plant matter and on average eat lower on the food-chain. So I think it's the toxin load in the food and the lower toxin intake by the southern population of humans that are the main drivers.

[*Traduction*]

Il y a, je crois, deux facteurs. Le premier, c'est que les peuples de ces régions se nourrissent presqu'exclusivement d'aliments trouvés sur place, comme les phoques, les morses et le poisson, par exemple. Or, le phoque, le morse et la baleine blanche sont des animaux très gras chez qui l'on constate une très forte bioconcentration et bioaccumulation de toutes les substances qui ont retenu notre attention. Dans le Sud, la population se procure son alimentation dans les épiceries. Il est probable que les gens mangent davantage de légumes et qu'en moyenne ils consomment des aliments situés davantage en aval de la chaîne alimentaire. Les principaux facteurs sont donc sans doute la haute teneur en produits toxiques des aliments consommés par les populations du Nord et une ingestion moindre de produits toxiques par les habitants des régions situées plus au sud.

• 1515

Mrs. Kraft Sloan: The committee saw a video entitled "Sex Under Siege" where we looked at the problems associated with the nonyl phenols. The question was raised at the meeting we were at this morning of whether anyone knew of any kinds of connections around this and what they thought about that. It was indicated to us that there was nothing really conclusive out there and that a lot of scientists had met on this subject. I wonder if you know of any concrete examples where some research has been done to show greater linkages here.

Mme Kraft Sloan: Le comité a visionné un vidéo intitulé «Sex Under Siege», présentant les problèmes qui découlent des nonyl phénoles. À la réunion de ce matin, on a demandé si les gens étaient au courant des incidences de ce phénomène et ce qu'ils en pensaient. On nous a dit qu'on manquait de données concluantes et que de nombreux chercheurs s'étaient concertés sur cette question. Pourriez-vous nous citer des exemples de travaux démontrant les incidences de ce phénomène?

Prof. Schindler: The only ones I know of are for isolated populations, not for large regional ones. There's a 1994 paper by Bortone and Davis in *BioScience* that documents some of these examples in fish populations. I haven't seen the result yet, but I'm told that the second Wingspread Conference—the first one being the one that spawned "Sex Under Siege" and Theo Colburn's notorious book—has produced even stronger evidence. That book is expected to be out in January 1995.

M. Schindler: Je ne connais que les travaux portant sur des populations isolées et non sur toute une région. Je peux vous citer l'article publié en 1994 par Bortone et Davis dans la revue *BioScience* et qui documente certains exemples de ce phénomène dans la population halieutique. Je n'ai pas encore pris connaissance des communications qui ont été faites lors de la deuxième Conférence wingspread—la première était celle qui avait donné «Sex Under Siege» ainsi que le célèbre livre de Theo Colburn. Il semblerait que cette deuxième conférence ait produit des résultats encore plus concluants. Ce livre devrait être publié en janvier quatre-vingt-quinze.

One project I've been working on is to try to get Theo Colburn here to speak to the northern rivers scientific advisory committee.

Depuis un certain temps j'essaie d'obtenir de Theo Colburn qu'il vienne prendre la parole ici, devant le comité scientifique consultatif sur les rivières du Nord.

I think these are things, even if they're inconclusive, we should be aware of in what we recommend about regulating those basins, or what the implications might be—if not this time, the next time around on regulating CEPA. I think, though, your statement that all the pieces of the puzzle aren't known is correct at this point. What we see is very disturbing, but we can't make all of the linkages.

Même si ces éléments ne sont pas concluants, il y aurait donc eu lieu d'en tenir compte dans les recommandations touchant la réglementation de ces bassins. Il faut réfléchir aux incidences possibles de ces phénomènes et intégrer une synthèse de nos connaissances dans ce domaine, sinon cette fois-ci, du moins la prochaine fois qu'il s'agira de revoir la LCPE. Mais j'estime que vous avez raison en disant que nos connaissances sont lacunaires. Les phénomènes que nous constatons sont très inquiétants, mais nous ne parvenons pas à en saisir toutes les articulations.

Mr. Lincoln: Dr. Schindler, we've talked about this issue before, but I just got hold of an article I was reading from *ES&T: environmental science and technology*, number 12, 1994. I want to ask you about a few quotes from there and what your views are. It says that finally, Canadian scientists were not convinced that organochlorines caused the adverse affect on the fish.

M. Lincoln: Professeur, on a déjà abordé la question, mais je viens d'obtenir un article extrait de la revue *Environmental Science and Technology*, dans son numéro 12 de 1994. J'aimerais obtenir votre avis sur un certain nombre de passages tirés de cet article. D'après cet article, les chercheurs canadiens ne seraient pas convaincus que les organochlorés sont responsables des lésions constatées chez les poissons.

[*Text*]

They talk about pulp and paper mills: "...pulp mill upgrades would cost industry more than a billion dollars nationally..." There was no correlation in a test in the St. Maurice River between responses of fish and the level of AOX in the river.

The final nail in the AOX coffin was the discovery of sublethal effects on fish exposed to effluents from chlorine–free mills. ...AOX was clearly not the cause of the observed impacts.

...If not AOX, then what? The Canadian studies suggest that nonchlorinated compound released from wood during pulping may be the cause of the problems....."Compound X" can be confidently stripped from the effluent...

[*Translation*]

L'article affirme que les améliorations à apporter aux usines de pâtes à papiers coûteraient plus d'un milliard de dollars à ce secteur d'activité. Une expérience menée dans la rivière Saint–Maurice n'a révélé aucune corrélation entre les réactions constatées chez les poissons et le taux d'AOX dans la rivière.

Le coup final porté à l'AOX a été donné quand on a constaté des phénomènes sublétaux chez les poissons exposés aux émanations d'usines n'utilisant pas de chlore... Il serait donc clair que l'AOX n'est pas à l'origine des effets constatés.

Mais alors, si ce n'est pas l'AOX, c'est quoi? Les travaux menés par les chercheurs canadiens portent à penser que les problèmes constatés pourraient être dus à un composé non chloré qui se dégage du bois lors du processus de réduction en pâte... On pourrait donc se contenter d'éliminer ce «composé X» des produits déchargés par l'usine de pâtes à papiers...

• 1520

I was wondering what your views were about this whole question, because it's coming up all the time. I know we've talked about it before. In the light of this article, I wonder if you'd comment on it.

Prof. Schindler: The most recent update of the problem I've had is in September, when I heard a presentation by John Carey, who's done most of the science that drives this. The origin of this was a body of work they did below chlorinated and non–chlorinated mills to drive a body of tests on fish that were called sub–lethal tests. They found, as this article states correctly, the same effects below both chlorinated and non–chlorinated mills.

They've since got to isolating compound X, and it appears to be some sort of a plant sterol that they think is being concentrated with the lignins in what the pulp people call "black liquor". I don't know if it was theory or partly substantiated theory in September, but Carey's feeling was that this probably would be fairly easy to regulate. It was an area that hadn't been paid much attention to.

I think where that article and some of the press is misleading is that this battery of tests is not the sort of thing one would worry about with dioxins and furans or other chlorinated compounds in the first place. The sorts of things that most people who know these compounds would worry about are effects higher up the trophic levels than fish, such as eaters of fish, including humans. While this battery was sub–lethal, they were largely physiological and biochemical indicators; they were not things that took in the whole life cycle of the fish. They didn't address reproductive effects or embryonic effects or any long–term effects like multi–generational reproductive damage or neurological damage of the sort that "Sex Under Siege" and the scientific work that's been produced in the process of that are suggesting should be the early indicators we're looking for.

In my view this work is very important. It points out that we have to look at things beyond chlorinated substances, but it really, contrary to the claims of this article, doesn't shed any significant light on the organochlorine problem.

J'aimerais connaître votre avis sur cette question, qui revient constamment sur le tapis. Je sais que nous en avons déjà parlé, mais je voudrais savoir ce que vous pensez aujourd'hui, suite à cet article.

M. Schindler: La dernière fois que j'ai entendu parler de cette question, c'était en septembre, à l'occasion d'un exposé de John Carey, qui est à l'origine de la plupart des recherches scientifiques pertinentes. Il a fait des recherches en aval d'usines produisant des rejets chlorés et d'autres des rejets non chlorés; il s'agissait de tests sublétaux sur du poisson. Ces tests ont révélé, comme on le dit dans l'article, que les effets sont les mêmes dans les deux types d'usines.

Depuis, les chercheurs sont parvenus à isoler le produit X, qui semble être une sorte de stérol végétal qui serait à leur avis concentré avec les lignines dans ce que les spécialistes appellent les «boues noires». Je ne sais pas s'il s'agissait là d'une notion purement théorique ou d'une conclusion qui avait été partiellement confirmée, en septembre, mais Carey estimait que ce serait probablement relativement facile à réglementer. C'était une question à laquelle on ne s'était pas encore beaucoup intéressé.

Cela dit, cet article, comme d'autres, est relativement trompeur dans la mesure où ce ne sont pas ces tests–là qui sont importants quand on parle de dioxine, de furane ou d'autres produits chlorés. Ce qui préoccupe la plupart des gens qui connaissent ces produits, ce sont les effets à des niveaux trop fixes supérieurs à celui du poisson, notamment chez les consommateurs de poisson, y compris les humains. Bien que les tests étaient sublétaux, ils concernaient essentiellement des indicateurs physiologiques et biochimiques, et ne permettaient pas de tenir compte de tout le cycle de vie du poisson. Autrement dit, ils ne permettaient pas d'évaluer les effets sur la reproduction ou sur les embryons, ni les effets à long terme comme les dommages causés au système de reproduction sur plusieurs générations ou les dommages neurologiques qui devraient, selon «Sex Under Siege» et les travaux scientifiques réalisés dans ce domaine, être les premiers indicateurs auxquels on devrait s'intéresser.

À mon avis, ce travail est très important. Il montre qu'il faut aller au–delà des substances chlorées, mais, contrairement à ce qu'on affirme dans cet article, il ne révèle rien de vraiment très important sur le problème des organochlorés.

[*Texte*]

A voice: So it's still a conflict, then.

The Chairman: One last question, and then we'll adjourn for five minutes.

Dr. Schindler, what happens to a river line of the size of the North Saskatchewan River when industrial activities draw water from that river in an amount, as we were told this morning, of 300,000 gallons per minute, the total flow of that river being at least 100 times larger than that? According to provincial specifications, 50% of the water that is drawn from the river is returned to the river, as was already indicated by my colleague Mr. O'Brien earlier—the five fish out of ten or something to that effect.

What are the long-term implications on any river, particularly if there are a number of industrial activities in addition to the one we saw this morning that draw water from it and then return to it unused water under certain conditions? Can you tell us?

Prof. Schindler: One thing that's for sure—no matter how good they are, the water has to be in poorer condition than it is when you return it. Even just in terms of quantity, if you indicate that they return 50%, in extreme cases like the Colorado River, where there are a lot of industries and a lot of agriculture and so on, some of it is returned to the river, but by the time you get to the mouth of the river you don't need to worry about the toxicity to the gulf because there's no river left. That's one worry. Even reductions in water levels that might inundate spawning grounds would be a concern. I think we're a long way from that point on the Saskatchewan or rivers of this type.

• 1525

For some of the European rivers, If you look at the amount coming from municipal discharges and even sewage treatment plants, by the time you're 100 kilometres downstream through a major part of Germany or the U.K., you know you're drinking 50% sewage or 50% municipal effluents, so you hope it's really clean.

I think we're getting better at cleaning these things. Somehow there seems something wrong with this. It seems to me like throwing garbage out in the street and then going out with tweezers and picking out the bacteria. I hope we'll get to the point in the next decade or so that we have more closed-loop technology. We might use a charge of water from the river, but it's one charge and the effluent doesn't go back, no matter how clean it is.

The Chairman: Thank you. Again, I would certainly love to spend more time with you. On behalf of the committee, we thank you very much.

The meeting is adjourned for five minutes.

• 1527

• 1546

The Chairman: We invite to the table representatives of the Major Industrial Accidents Council of Canada. Please introduce your colleagues.

[*Traduction*]

Une voix: Il y a donc toujours un conflit.

Le président: Une dernière question, après quoi nous ferons une pause de cinq minutes.

Que se passe-t-il, monsieur Schindler, lorsqu'on puise dans un bassin fluvial semblable à celui de la rivière North Saskatchewan 300 000 gallons d'eau à la minute, pour diverses activités industrielles, alors que le débit total est au moins 100 fois plus élevé? En outre, selon les responsables provinciaux, la moitié de l'eau prise dans la rivière y retourne, comme l'avait déjà indiqué mon collègue, M. O'Brien—c'est l'idée des cinq poissons sur dix, quelque chose comme cela.

Quelles sont les conséquences à long terme d'un tel phénomène?

M. Schindler: Ce qui est certain, c'est que l'eau qui est renvoyée dans la rivière est en moins bonne condition que celle qui en a été prélevée. En outre, même si vous dites que la moitié y retourne, il y a des cas extrêmes, comme le fleuve Colorado, qui alimente beaucoup d'entreprises et d'activités agricoles, où le taux de toxicité à l'embouchure n'a quasiment aucune importance, car, quand on arrive au golfe, il n'y a quasiment plus de fleuve. C'est là un aspect des choses. Il faut s'interroger aussi sur les réductions des niveaux d'eau qui pourraient inonder les zones de frai. Je pense cependant qu'on est loin de là dans des rivières comme la Saskatchewan.

Dans certains cours d'eau européens, où il y a beaucoup de rejets municipaux, voire des rejets d'usines de traitement des eaux usées, la moitié de l'eau consommée par la population se compose d'eaux usées et d'effluents municipaux, lorsqu'on a traversé les régions les plus peuplées; il faut donc espérer que l'épuration est très bien faite.

Certes, je sais que l'épuration se fait de mieux en mieux, mais le processus me semble quand même assez anormal. C'est comme si nous jetions tous nos déchets dans la rue et que nous allions ensuite avec de petites pinces essayer d'en extraire les bactéries. J'espère qu'on arrivera pour la prochaine décennie à mettre au point une technologie en boucle plus fermée. Autrement dit, on pourrait prélever de l'eau d'un fleuve, mais cette eau n'y serait jamais renvoyée après avoir été utilisée, quel que soit son degré de propreté.

Le président: Merci. Nous aimerions certainement passer beaucoup plus de temps avec vous, mais il faut bien arrêter. Au nom du comité, je vous remercie beaucoup.

La séance est levée pendant cinq minutes.

Le président: Nous accueillons maintenant des représentants du Conseil canadien des accidents industriels majeurs. Monsieur Salib, pouvez-vous présenter vos collègues?

[*Text*]

Mr. Michael Salib (Executive Director, Major Industrial Accidents Council of Canada): Mr. Chairman, I will do that.

My name is Michael Salib, and I'm executive director of the Major Industrial Accidents Council of Canada, or MIACC. I would like to thank you on behalf of the MIACC stakeholders for affording us the opportunity to brief you on a subject very close and dear to our hearts.

I would like to spend just a couple of moments explaining what MIACC is. MIACC is a non–profit, neutral, independent organization. It has two main goals. The first is to reduce the number and impact of accidents in Canada that involve hazardous substances. The second goal is to promote uniformity in the application of prevention, preparedness and response programs across the country.

The stakeholders of MIACC are made up of the three levels of government—federal, provincial and municipal—industry and non–governmental organizations, which include the labour organizations, universities and so on. Earlier this year the stakeholders of MIACC submitted a brief to the committee on our views on CEPA. Today my colleagues and I are representing the stakeholders.

I would like to note that MIACC is interested in a specific component of CEPA, one of the 14 components of CEPA, and that's environmental emergencies. Although the focus may seem narrow, MIACC has examined this issue—

The Chairman: Before you go into the subject matter, could you, for the record, please introduce your colleagues.

Mr. Salib: I will in a second, Mr. Chairman.

We've reviewed the issue extensively and also in great depth. MIACC is the only body in Canada dedicated to prevention, preparedness and response programs to accidents involving hazardous substances.

Today I have with me two main speakers. The chairman of MIACC is Mr. Eric Newell. He is also the president, chief executive officer and chairman of Syncrude Canada Limited. The other major speaker is our past chairman, Mr. Mark Egener. He is the managing director of Alberta Public Safety Services, an agency of the Alberta government that looks after the municipal and industry emergency preparedness and the dangerous goods movement in the province.

We also have with us three distinguished members from the MIACC membership: Dr. Geoff Granville from Shell Canada Limited; Mr. Shaun Hammond from Alberta Public Safety Services; and Mr. Doug Hill from Novacor. These three gentlemen will be responding to specific questions you may have after the presentation by the two main speakers.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Who is going to be the first speaker—Mr. Newell?

• 1550

Mr. Eric Newell (Chairman, Major Industrial Accidents Council of Canada): Yes.

[*Translation*]

M. Michael Salib (directeur général, Conseil canadien des accidents industriels majeurs): Oui, monsieur le président.

Je m'appelle Michael Salib et je suis directeur général du Conseil canadien des accidents industriels majeurs, ou CCAIM. Au nom de tous les participants du CCAIM, je vous remercie de nous donner la parole sur une question qui nous est très chère.

Je voudrais expliquer brièvement ce qu'est le CCAIM. C'est un organisme indépendant, neutre et à but non lucratif, qui a deux objectifs principaux: réduire le nombre et l'incidence des accidents concernant les produits dangereux, et favoriser l'uniformité des programmes de prévention, de préparation et de réaction dans tout le pays.

Les parties prenantes du CCAIM sont les trois paliers de gouvernement—fédéral, provincial et municipal—des organisations industrielles, des organisations non gouvernementales, notamment syndicales, des universités, etc. Les parties prenantes du CCAIM ont adressé au comité, plus tôt cette année, un mémoire sur la LCPE. Aujourd'hui, mes collègues et moi–même voulons représenter les parties prenantes.

Je veux préciser que le CCAIM s'intéresse à l'un des 14 aspects particuliers de la LCPE, soit les crises environnementales. Bien que cette question puisse sembler très limitée, le CCAIM l'a examinée. . .

Le président: Avant de commencer votre exposé, pourriez–vous présenter vos collègues?

M. Salib: Dans une seconde, monsieur le président.

Nous avons examiné cette question de très près et en détail. Le CCAIM est le seul organisme du Canada qui s'intéresse exclusivement aux programmes de prévention et de préparation et de réaction relatifs aux accidents concernant des produits dangereux.

J'ai aujourd'hui avec moi deux principaux porte–parole. Le président du CCAIM est M. Eric Newell, qui est aussi président–directeur général et président du conseil d'administration de Syncrude. L'autre est notre ex–président, M. Mark Egener, directeur général de Alberta Public Safety Services, organisme du gouvernement albertain chargé de veiller à ce que les municipalités et les entreprises prennent des mesures pour se préparer aux crises, et chargé aussi de surveiller les transports de produits dangereux dans la province.

Nous avons également trois membres distingués du CCAIM: M. Geoff Granville, de Shell Canada, M. Shaun Hammond, de Alberta Public Safety Services; et M. Doug Hill, de Novacor. Ils pourront répondre aux questions après l'exposé de nos deux principaux porte–parole.

Merci, monsieur le président.

Le président: Qui va parler en premier? Monsieur Newell?

M. Eric Newell (président, Conseil canadien des accidents industriels majeurs): Oui.

[*Texte*]

As Michael indicated, MIACC is a unique organization, not only in Canada but also in the world. We have stakeholders in prevention, preparedness, and response to major industrial accidents involving hazardous substances. These stakeholders have come together in this unique consultative process to share information and to develop codes of practice, guidelines, and standards dealing with all aspects of these issues.

In terms of us non–governmental stakeholders, we support and respond positively to the interests of our government partners in MIACC. Together we work cooperatively to find and facilitate solutions to the public interest and public safety problems that exist in Canada, both those that are real and those that are perceived or imaginary.

It's certainly in all of our national interest to work together to find cost–effective and practical solutions to any problem. MIACC in that regard needs that chance. Certainly, in this particular area of public safety and emergency response, the regulatory burdens on industry are suffocating in many instances. There are many different acts and regulations that are often applicable to the same circumstance and often applied in different manners. In fact, that was very well recognized by the government because MIACC was formed in response to the Bhopal, India, tragedy. It was the royal commission under Suzanne Blais–Grenier that said we would form MIACC, which is a consultative process.

Michael split up a little icon to maybe give you some sense of how MIACC works as a process.

The Chairman: Yes, we realize that, but it would be very helpful if you could concentrate on CEPA, the Canadian Environmental Protection Act, and how you relate to it.

Mr. Newell: I was just trying to position what MIACC means and then move on to that, Mr. Chairman.

Essentially the icon there you can see in the lower left corner is the major stakeholders of the MIACC group. They are the ones who develop guidelines and response, preparedness guidelines, and standards as national solutions. There are many areas; it's a very comprehensive process. Then these guidelines are implemented through the municipal groups, like community awareness and emergency response groups, or through our local and regional MIACCs.

Our investigation of the question of environmental and public safety in CEPA identified that there were 67 acts at the federal level alone that dealt directly or peripherally with one or more of the elements of concern to us, which is the prevention of accidents involving hazardous substances. We also found a further 50 acts in one province alone that were similarly directed to one or more of these areas of concern.

As you can appreciate, we have to devote a significantly increasing number of human and financial resources to first learn of and then to read and understand and finally to comply with this burgeoning regulatory framework. The cost is high both for industry and government in that regard.

Industry is aware of the general and pervasive duty of care that exists in our common and contract law. We also understand the concept of due diligence, and we adjust our activities to not leave ourselves liable. When our operations are more hazardous

[*Traduction*]

Comme l'a dit Michael, le CCAIM est une organisation unique, non seulement au Canada, mais dans le monde. Ses participants s'occupent de prévention, de préparation et de réaction relativement aux grands accidents industriels concernant les produits dangereux. Le conseil leur permet de se consulter, de partager les informations et d'élaborer des codes de pratique, des lignes directrices et des normes à ce sujet.

Les partenaires non gouvernementaux du CCAIM appuient les partenaires gouvernementaux et réagissent positivement à leurs préoccupations. Ensemble, nous voulons trouver des solutions conformes à l'intérêt public, afin de résoudre les problèmes de sécurité publique, réels ou imaginaires.

Nous avons certainement tous intérêt à collaborer pour trouver des solutions efficientes et pratiques aux problèmes de sécurité. Or, les règlements imposés aux entreprises, en matière de sécurité publique et de réaction aux crises, sont souvent étouffants. Il y a bien souvent de nombreux textes législatifs ou réglementaires différents qui s'appliquent aux mêmes situations, souvent de manière différente. Le gouvernement en est d'ailleurs parfaitement conscient, puisque le CCAIM a été constitué à la suite de la tragédie de Bhopal, en Inde. C'est la commission royale présidée par Suzanne Blais–Grenier qui a recommandé la création du CCAIM, sous forme d'organisme consultatif.

Michael a préparé une petite icône qui vous permettra de comprendre le processus de travail du CCAIM.

Le président: Je comprends bien, mais j'apprécierais beaucoup que vous nous parliez de la LCPE, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui fait l'objet de nos délibérations.

M. Newell: J'allais y venir, monsieur le président, après avoir exposé le rôle général du CCAIM.

L'icône que vous voyez en bas à gauche de l'écran représente les principales parties prenantes du CCAIM. Ce sont elles qui sont chargées d'élaborer les lignes directrices et les normes nationales en matière de préparation et de réaction aux crises. Le processus est assez complexe, car c'est un domaine très vaste. Ensuite, les lignes directrices sont mises en oeuvre par des groupes municipaux, comme les groupes de sensibilisation du public et de réaction aux crises, ou par les CCAIM locaux et régionaux.

Notre analyse des questions environnementales et de sécurité publique, dans le contexte de la LCPE, a révélé qu'il existe, au seul palier fédéral, 67 lois traitant directement ou indirectement de prévention des accidents concernant les produits dangereux. Nous avons également trouvé 50 autres lois pertinentes dans une seule province.

Vous comprendrez qu'il nous faut consacrer des ressources humaines et financières de plus en plus importantes pour comprendre et analyser toute cette structure réglementaire, afin de la respecter. Cela oblige les entreprises et gouvernements à assumer des coûts très élevés.

L'entreprise privée sait parfaitement qu'elle a le devoir général et omniprésent de veiller à la protection du public, dans le cadre du common law et du droit des contrats. Elle est également tout à fait sensible à la notion de diligence

[*Text*]

we understand that duty of care and due diligence increase appropriately. It's these fundamental precepts of law that are driving MIACC and its stakeholders forward to find and implement ways for all of us to understand, appreciate, and exercise our duties.

As a member of industry I can assure you that the government's legislative and regulatory solutions, particularly when they get too far into the how–to as opposed to what needs to be done, are not always the most cost–effective and practical for industry. That's not because the solutions are not well–intentioned—we understand they are—or because they may not be working in the right direction. But often they demand industry to do more things in a manner that is not always the most efficient or effective way to deal with them. That's why we're trying to foster this cooperation and consultation amongst our stakeholders, and not just in government and industry, by the way, but with others too. And it is working.

• 1555

MIACC is building the essential degree of confidence amongst our stakeholders so that together we can achieve our vision, namely, a Canada in which major industrial accidents have been virtually eliminated. Of course we also realize that until we achieve that vision, we must be prepared for accidents. In this regard MIACC is also developing preparedness and response capabilities that will minimize the consequences on the public and on the environment.

We are working in both areas. Accident prevention is our primary and longer–term goal, but because accidents can happen now, enhanced preparedness and response are also immediate and short–term goals. The MIACC process helps industry and government meet their obligations in a smarter, cheaper and more effective way.

As I mentioned, I represent industry and more particularly the oil sands sector, which is quite complex. My colleague here, Mr. Mark Egener, will also make some remarks to you. He represents the provincial government stakeholders and is directly involved in the emergency preparedness and response elements of all of our concerns.

Other members of the board represent the federal and municipal governments, industrial sectors, labour, academia, and public interest groups. I want to point out that the major industrial accidents that we deal with are not only those at the manufacturing–producing plants, but also those accidents in the transportation and storage of dangerous goods.

It's true that Canada has been fortunate in this respect. We have had major industrial accidents, but so far they've been relatively rare and have not resulted in significant numbers of deaths or injuries to the general public. However, it's also true that some plant workers have suffered death or injury, and of course we have had property environmental damage.

[*Translation*]

raisonnable, ce qui l'amène à adapter ses activités de façon à ne pas s'exposer à des poursuites. Elle sait bien que ses responsabilités en matière de prudence et de diligence raisonnable augmentent à mesure que ses activités sont plus dangereuses. Ce sont ces principes de droit fondamentaux qui fondent le travail du CCAIM et de ses parties prenantes, dans l'intérêt de la collectivité nationale.

À titre de représentant du secteur privé, je puis vous garantir que les solutions législatives et réglementaires des gouvernements ne sont pas toujours les plus efficientes ni les plus pratiques, surtout lorsqu'elles vont au–delà de ce qu'il faut faire pour préciser comment le faire. Cela ne veut pas dire que ces solutions soient mal intentionnées—ce qui n'est certainement pas le cas—ni qu'elles soient mal conçues, mais plutôt qu'elles obligent l'entreprise privée à faire plus de choses que nécessaire, et d'une manière qui n'est pas toujours la plus efficiente ou la plus efficace. Voilà pourquoi nous essayons de favoriser la coopération et la consultation entre nos parties prenantes, qui ne sont pas seulement les gouvernements et les entreprises privées, et je dois dire que cela fonctionne bien.

Le CCAIM permet à ses parties prenantes de travailler dans l'esprit de confiance mutuelle nécessaire pour atteindre leur objectif commun, c'est–à–dire la quasi–élimination des accidents industriels majeurs. Évidemment, cela ne nous dispense pas de nous préparer aux accidents. Le CCAIM s'efforce donc de concevoir les mesures de préparation et d'intervention nécessaires pour minimiser les conséquences sur le public et sur l'environnement.

Nous oeuvrons dans deux domaines. Notre objectif primordial et à long terme est la prévention des accidents; cependant, comme tous les accidents ne peuvent être évités, notre objectif immédiat et à court terme est de dresser des plans d'intervention en cas d'accident. Le processus du CCAIM aide les entreprises et les gouvernements à faire face à leurs obligations de manière plus efficace et plus efficiente.

Comme je l'ai dit, je représente ici l'entreprise privée et, plus particulièrement, le secteur des sables bitumineux, qui est très complexe. Mon collègue, M. Mark Egener, qui va également s'adresser à vous, représente les gouvernements provinciaux.

D'autres membres du conseil représentent le gouvernement fédéral, les municipalités, les divers secteurs industriels, les syndicats, le monde universitaire et les groupes d'intérêts publics. Je précise par ailleurs que les accidents industriels majeurs dont nous nous occupons ne sont pas seulement les accidents qui se produisent dans des usines manufacturières, mais aussi ce qui peut se produire dans le transport et dans l'entreposage des produits dangereux.

Il est vrai que le Canada a jusqu'à présent de la chance à ce chapitre. Certes, nous avons connu certains accidents industriels majeurs, mais ils ont été relativement rares et n'ont pas causé beaucoup de victimes dans la population. Par contre, certains de ces accidents ont causé des victimes chez les travailleurs et, bien sûr, des dégâts environnementaux.

[*Texte*]

Canada has a complicated jurisdictional map, particularly in respect to this whole area of preventing, preparing and responding to major industrial accidents, but it is one that we nevertheless respect as being basically correct. Indeed, the analysis made of the legislative frameworks during our CEPA review project was quite eye-opening in this respect.

Our stakeholders first of all recognized that each level of government does have a very legitimate role to play in each of the prevention, preparedness and response elements of concern to us. My colleague from the provincial government, Mr. Egener, will address this question in particular.

I would like to emphasize that the MIACC stakeholders have been and remain concerned with the issue of overlapping legislation, particularly when it's not harmonized. We're also very concerned when the two senior levels of government have uncoordinated and overlapping regulatory programs of inspection and enforcement, partly because of the immediate impacts on industry and partly because of the overall economic impact of funding duplicated services and functions. Our government partners share this concern for the overlap because of the complications it also provides for them in carrying out their functions; our other partners share it because of potential impacts and uncertainty that result. So MIACC is striving to find ways of assisting the federal-provincial consultative forums to eliminate conflicting legislative requirements or overlapping requirements and duplication of programs. All MIACC stakeholders want to see governments address the question of overlapping government services.

We're particularly encouraged to see the activities of the Canadian Council of Ministers of the Environment, that attempts to rationalize a regime for the management of the environment. But I would point out to them, through you and the minister responsible for Environment Canada, that there is a wider level of rationalization that must be considered. Many of the aspects of environmental protection and the achievement of a sustainable environment go beyond just the ambits of the environmental ministries.

When you get involved in industrial accidents, you also get involved, for example, with transport agencies of government concerned with the transport of dangerous goods and the safe operating conditions of the transport systems. We then get involved with emergency preparedness organizations concerned with the preparedness for all types of emergencies, both natural and technological.

• 1600

Finally, they can involve a myriad of other agencies as well such as labour, consumer products, health, and agriculture.

So the rationalization efforts we're asking for should, in the first instance, also recognize that environmental agencies are not acting alone, and that they should rely on their colleagues in other fields to help them achieve what we all agree are legitimate goals.

At this point, Mr. Chairman, I'd like to now turn it over to Mr. Egener to give you some detail of our views of the current legislative structure.

[*Traduction*]

La répartition des pouvoirs au Canada est très complexe, surtout en ce qui concerne la prévention, la préparation et l'intervention relativement aux accidents industriels majeurs, mais nous estimons qu'elle est généralement correcte. De fait, notre analyse de la structure législative, dans le cadre de notre projet d'examen de la LCPE, a été très révélatrice.

Nos parties prenantes ont en effet constaté que chaque palier de gouvernement a un rôle très légitime à jouer dans ce contexte, et mon collègue du gouvernement provincial, M. Egener, vous en parlera en détail.

Je tiens cependant à souligner que les parties prenantes du CCAIM restent très préoccupées par les chevauchements législatifs, surtout lorsque les textes ne sont pas harmonisés. Ce qui nous préoccupe le plus, ce sont les cas où les programmes réglementaires d'inspection et d'exécution des deux paliers de gouvernement supérieurs ne sont pas coordonnés et se chevauchent, car cela a une incidence immédiate sur l'industrie et a des conséquences économiques non négligeables. Nos partenaires gouvernementaux partagent nos préoccupations à cet égard, car ils savent bien que cela complique leur travail. Quant à nos autres partenaires, ils les partagent aussi, car cela entrave leurs actions et cause de l'incertitude. Le CCAIM s'efforce donc d'aider les instances de consultation fédérales et provinciales à éliminer les exigences législatives contradictoires, se chevauchant ou faisant double emploi. Toutes les parties prenantes tiennent à ce que les gouvernements se penchent sérieusement sur cette question de chevauchement des services publics.

Nous sommes particulièrement encouragés de voir que le Conseil canadien des ministres de l'Environnement s'efforce de rationaliser le régime de gestion de l'environnement. Je voudrais cependant lui indiquer, par votre intermédiaire et par l'intermédiaire du ministre responsable d'Environnement Canada, qu'il convient d'envisager la rationalisation à un palier supérieur. En effet, bon nombre des questions de protection de l'environnement vont au-delà des responsabilités particulières des ministères de l'Environnement.

Par exemple, lorsqu'on s'occupe d'accidents industriels, on doit aussi traiter avec les organismes de réglementation du transport des produits dangereux et de sécurité des transports. On doit traiter également avec les organismes de préparation aux situations d'urgence, qui s'occupent des mesures de réaction à toutes les crises, naturelles ou technologiques.

Et on doit également établir des relations avec une multitude d'autres organismes oeuvrant par exemple dans les secteurs du travail, de la consommation, de la santé ou de l'agriculture.

Les efforts de rationalisation que nous réclamons doivent donc tenir compte du fait que les organismes responsables de l'environnement ne détiennent pas de pouvoir exclusif dans ce domaine et devraient coopérer avec les autres parties concernées pour atteindre des objectifs que nous partageons tous.

Je voudrais maintenant donner la parole à M. Egener, qui va vous parler de la structure législative actuelle.

[*Text*]

The Chairman: Before giving the floor to Mr. Egener—I thank you, Mr. Newell—I would like to renew the hope that you will address CEPA. Despite my urging, you have made reference to CEPA a few a times but only in terms of its view, not specifically. We are here to hear you on CEPA. I would express the hope that Mr. Egener will do that.

Second, your expression of desire in relation to the Canadian Council of Ministers of the Environment and the points you made, which I fully understand, cannot be transmitted by this body to the council, as you had hoped. If you have views that you wish to express to that council, you will have to transmit them directly to it.

Mr. Mark Egener (Past Chairman, Major Industrial Accidents Council of Canada): Thank you, Mr. Chairman. As Mr. Newell said, I am here today as one of the provincial stakeholders in the Major Industrial Accidents Council of Canada. I particularly want to focus on the results of the review we conducted on CEPA with respect to emergencies, in terms of how CEPA deals with them and their environmental aspects.

I think the committee should be aware of something. It's worthwhile emphasizing one of Mr. Newell's remarks. When MIACC is dealing with an issue, such as a review of CEPA, our process is to bring together the very best experts from our wide range of stakeholder bodies and use that expert review process to reach a consensus on, in this case, our comments on CEPA.

Looking at the environmental aspects of emergencies, I think it's worthwhile to remind the committee of two systems MIACC uses extensively in its review. These are two systems that are applicable to the whole area of dealing with emergencies.

The first of these is the emergency system. I would remind you of the way in which we have defined an emergency. I think it's worthwhile for CEPA to reflect the standard definition of what we're talking about. It's any situation that requires the prompt coordination of action or the special control of persons or property to protect the health, safety and welfare of people or other living things and to limit damage to property and the environment. You'll find that in our brief.

Emergencies can be natural or technological in origin. They may or may not involve hazardous substances. They will have effects on the environment, public safety, health, infrastructure, property or other things.

We feel it's better—indeed, it's essential—to view emergencies in this way and consider the environmental aspects or effects of emergencies rather than create a new type of emergency called an environmental emergency. In other words, all emergencies have an impact or an effect on the environment, and we think they should fit into the emergency system—

The Chairman: I apologize for interrupting. Would you indicate to us which section of the legislation you are addressing?

Mr. Egener: No, I can't, because I don't have it here in front of me. Maybe my colleague, Michael, can—

[*Translation*]

Le président: Avant de lui donner la parole—et je vous remercie, monsieur Newell—j'aimerais réitérer mon espoir que vous allez traiter de la LCPE. Malgré mon invite, vous n'y avez fait allusion que de manière tout à fait secondaire. J'espère que M. Egener va en traiter de manière beaucoup plus précise.

Deuxièmement, pour ce qui est de ce que vous avez dit au sujet du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, et que je comprends parfaitement, je précise que notre comité ne saurait lui transmettre vos préoccupations. Si vous avez des choses à lui dire, vous devrez le faire vous–mêmes.

M. Mark Egener (ex–président, Conseil canadien des accidents industriels majeurs): Merci, monsieur le président. Comme l'a dit M. Newell, je suis l'un des représentants provinciaux du Conseil canadien des accidents industriels majeurs. Je voudrais traiter en particulier des résultats de notre analyse détaillée de la LCPE, dans le contexte des situations d'urgence et de l'environnement.

Je crois qu'il serait utile de souligner l'une des remarques de M. Newell. Lorsque le CCAIM s'occupe d'une question, par exemple lorsqu'il examine la LCPE, il réunit les meilleurs spécialistes du domaine concerné oeuvrant chez ses diverses parties prenantes, afin de forger un consensus.

Considérant les aspects environnementaux des situations d'urgence, je crois qu'il vaut la peine de rappeler au comité les deux systèmes qu'utilise le CCAIM pour effectuer son travail. Ce sont deux systèmes qui sont pertinents pour toute situation d'urgence.

Le premier est le système d'urgence. Je voudrais vous rappeler notre définition d'une urgence, car je pense qu'il vaudrait la peine d'intégrer à la LCPE une définition normalisée à ce sujet. Une situation d'urgence est une situation qui exige la coordination rapide d'une intervention ou de mesures spéciales concernant des personnes ou des biens afin de protéger la santé, la sécurité et le bien–être des individus et des autres organismes vivants, et de limiter les dégâts aux biens et à l'environnement. Vous retrouverez cette définition dans notre mémoire.

Les situations d'urgence peuvent avoir une origine naturelle ou une origine technologique. Certaines peuvent être reliées à des produits dangereux. Elles peuvent avoir des conséquences sur l'environnement, sur la sécurité publique, sur la santé, sur les infrastructures, sur les biens ou sur d'autres choses.

Nous pensons qu'il est préférable—et même, qu'il est essentiel—d'envisager les situations d'urgence de cette manière, c'est–à–dire d'envisager les questions environnementales dans ce contexte, plutôt que de créer une nouvelle catégorie de situations d'urgence, appelées urgences environnementales. Autrement dit, toute situation d'urgence a une incidence sur l'environnement, et nous pensons que les crises environnementales devraient être envisagées dans le cadre du système d'urgence. . .

Le président: Veuillez m'excuser, mais pourriez–vous nous dire de quelle partie de la loi vous parlez actuellement?

M. Egener: Non, je ne le peux pas, car je n'ai pas le texte sous les yeux. Mon collègue, Michael, peut peut–être. . .

[*Texte*]

Mr. Geoffrey Granville (Stakeholder, Major Industrial Accidents Council of Canada): Mr. Chairman, if I may, there is no answer to your question. One of the problems with CEPA is that environmental emergencies are captured by various parts of CEPA. You can look at section 1 of CEPA as saying there are aspects that are relevant to the environmental aspects of emergencies. You can look at section 2, on toxic substances, and see other parts.

One of the problems within CEPA, in our view, is that it does not in a comprehensive way allow environmental aspects of emergencies to be considered and coordinated at the national level. This is one of the recommendations we're trying to make.

The Chairman: That's very helpful. What would you recommend be done with the legislation, then?

Mr. Granville: This will be the subject of a lot of our discussion on recommendations. A bit later, we actually have a series of recommendations as to how we feel CEPA can be improved to make it compatible with the requirements of responding to and preparedness for emergencies.

The Chairman: That's very helpful.

Mr. Granville: Mr. Egener will be going through a whole series of these.

The Chairman: On page 19 of your brief, you have a list of recommendations. The first one says it would be better to speak of CEPA in the environment aspect of emergencies. What does that mean in terms of legislative changes?

Mr. Egener: As Dr. Granville said, scattered throughout CEPA there's reference to environmental emergencies. What's happening as a result is that we're creating—

The Chairman: Do you want to have environmental emergencies deleted from the act?

Mr. Egener: No, we want to have it—

The Chairman: Do you want to have them consolidated in the act? What do you want?

Mr. Egener: As I said a moment ago, we want it referred to as the environmental aspects of emergencies. What's happening is that a different system of emergencies, called "environmental emergencies", is being created as a result of looking at these things as environmental emergencies, with their own system of response elements and so on. It is not fitting into the system that exists throughout Canada, called the emergency system, which I'll describe for you very briefly.

The Chairman: Please keep in mind, Mr. Egener, that for your presentation to be effective, since we are not specialists in emergencies and we're dealing with the legislation and only with the legislation, it would be very helpful if you would indicate to us which amendments are required. That's all.

[*Traduction*]

• 1605

M. Geoffrey Granville (partie prenante, Conseil canadien des accidents industriels majeurs): Si vous me le permettez, monsieur le président, je voudrais dire qu'on ne peut pas répondre à votre question. En effet, l'un des problèmes de la LCPE, c'est que les crises environnementales sont traitées dans plusieurs articles différents. Ainsi, on trouve des dispositions concernant les aspects environnementaux des situations d'urgence aussi bien à l'article 1 qu'à l'article 2, concernant les produits toxiques, ou dans d'autres articles.

À notre avis, l'un des problèmes de la LCPE, c'est qu'elle ne permet pas de traiter de manière exhaustive les aspects environnementaux des situations d'urgence, ce qui serait nécessaire pour assurer une coordination à l'échelle nationale. Nous formulons d'ailleurs une recommandation à ce sujet.

Le président: C'est très utile. Que recommandez-vous donc que nous fassions avec cette loi?

M. Granville: Nous avons plusieurs recommandations à formuler à ce sujet. Ce sont des recommandations, que nous présenterons un peu plus tard, qui visent à améliorer la LCPE afin de la rendre compatible avec les exigences en matière d'intervention et de préparation relativement aux situations d'urgence.

Le président: C'est très utile.

M. Granville: M. Egener va vous en proposer toute une série.

Le président: Je vois une liste de recommandations à la page 19 de votre mémoire. À la première, vous indiquez qu'il serait préférable de parler de la LCPE au sujet de l'aspect environnemental des situations d'urgence. Qu'est-ce que cela veut dire, sur le plan législatif?

M. Egener: Comme l'a dit M. Granville, il y a plusieurs dispositions de la LCPE qui touchent les situations d'urgence. De ce fait, on crée...

Le président: Voulez-vous qu'on cesse de parler des crises environnementales, dans la loi?

M. Egener: Non, nous voulons...

Le président: Voulez-vous que toutes les dispositions pertinentes soient regroupées? Que voulez-vous?

M. Egener: Comme je viens de le dire, nous voulons qu'on parle des aspects environnementaux des situations d'urgence. Ce qui se passe actuellement, c'est qu'on a créé une catégorie spéciale de «crises environnementales», exigeant des mesures d'intervention particulières. Or, cela n'est pas conforme au système qui existe d'un bout à l'autre du pays, le système des situations d'urgence, que je vais décrire très brièvement.

Le président: N'oubliez pas, monsieur Egener, que si vous voulez que votre témoignage soit efficace vous devriez nous indiquer quelles modifications vous souhaitez apporter à la loi, puisque nous ne sommes pas des spécialistes des situations d'urgence et que notre thème de travail est la loi elle-même, et rien que la loi.

[*Text*]

Mr. Egener: As I was saying, Mr. Chairman, we think we must talk about not environmental emergencies but environmental aspects of emergencies. We must make sure CEPA, where it is dealing with the emergency response, the emergency system, is cognizant—it is not right now, but it should be—of the emergency system.

This overhead shows four components of the emergency system operating in Canada at this time. There are four distinct components to it: prevention; preparedness activities; response activities; and recovery activities. CEPA refers to environmental emergencies and calls up some of these functions. It does not fit these functions into the emergency system that exists in this country.

• 1610

I can give you an example. MIACC is concerned, and very deeply involved, with three aspects of the emergency system—prevention, preparedness and response. As Mr. Newell mentioned, we have found that there are 67 federal statutes that deal in some way with those three aspects of the emergency system. CEPA is one of them. CEPA is a very important one, because it calls up many actions to be taken in dealing with the environmental aspects of emergency. We think it should fit closely into the emergency system that exists in the country.

The Chairman: Could you tell us how?

Mr. Egener: For example, CEPA requires a whole different system of reporting and alerting procedures than is required by the regular emergency system in the country. We think there should be a conscious effort made to ensure that these are blended together and not to create a new system for dealing with the environmental component of emergencies.

There is another system that MIACC uses, and we have used it in our analysis of CEPA. It's called the risk–management system. The overhead we show here identifies five major components of the risk–management system: to identify hazards and their consequences; analyse the risks these create; evaluate the nature of the risks and the extent of the risks; institute risk control or risk avoidance practices; and monitor, audit and then feed back the results of that into the system. In many respects all of CEPA is dealing with a risk–management system without recognizing that there are distinct components to the system.

The other thing I would like to comment on is that these two systems, the emergency system and the risk–management system, have to mesh through the whole range of their application. For example, once a hazard related to dangerous goods is identified and its potential consequences are examined, the risk to the public and the environment can be determined. If this is significant, then we can institute risk control processes.

We have taken this logic through in our brief and we've produced a diagram, figure 1 in the brief, that leads you through the decision process required when you're dealing with a risk. Again we are recommending that CEPA consciously follow some of these protocols so as not to create confusion, overlap or duplication when dealing with the environmental aspects of emergencies.

[*Translation*]

M. Egener: Comme je l'ai dit, monsieur le président, il ne faudrait pas parler de crises environnementales, mais plutôt d'aspects environnementaux des crises. Il faudrait donc veiller à ce que la LCPE, lorsqu'elle traite des questions environnementales, en traite dans le cadre du système global de réaction aux situations d'urgence.

Cette diapositive montre les quatre composantes du système d'urgence existant actuellement au Canada. Il s'agit respectivement de la prévention, des mesures de préparation, des mesures d'intervention, et des mesures de remise en état. Lorsqu'elle traite des crises environnementales, la LCPE fait intervenir certaines de ces fonctions, mais sans les intégrer au système d'urgence qui existe à l'échelle nationale.

Je vais vous donner un exemple. Le CCAIM s'occupe directement de trois aspects du système d'urgence: la prévention, la préparation, et la réaction. Comme l'a dit M. Newell, nous avons constaté qu'il existe 67 lois fédérales traitant d'une manière ou d'une autre de ces trois aspects du système d'urgence, et la LCPE est l'une des 67. Certes, elle est très importante dans la mesure où elle détermine bon nombre des actions à prendre face aux aspects environnementaux des crises. Nous croyons cependant qu'elle devrait être mieux intégrée au système d'urgence actuel.

Le président: Comment?

M. Egener: Par exemple, la LCPE exige un système complètement différent de rapport et d'alerte que le système d'urgence habituel. Nous croyons que le gouvernement devrait s'efforcer sérieusement de mieux coordonner les choses à ce chapitre, en évitant de créer un nouveau système uniquement pour les urgences environnementales.

Le CCAIM utilise un autre système, comme il l'a fait dans son analyse de la LCPE, c'est–à–dire le système de gestion du risque. La diapositive que je vous montre actuellement présente cinq composantes majeures du système de gestion du risque: identifier les dangers et leurs conséquences; analyser les risques qui en résultent; évaluer la nature et la portée des risques; instaurer des mesures de contrôle ou d'évitement du risque; et contrôler, vérifier, puis réintégrer les résultats de ce travail dans le système. À maints égards, toute la LCPE constitue un système de gestion du risque, mais sans que ses composantes particulières aient été prises en considération.

En outre, ces deux systèmes, le système d'urgence et le système de gestion du risque, doivent être intégrés dans toutes leurs applications. Par exemple, lorsqu'on constate que des produits dangereux risquent d'avoir de graves conséquences, on peut en évaluer le risque pour le public et pour l'environnement. Si le risque est élevé, on peut mettre en place des processus de contrôle du risque.

En appliquant cette logique dans notre mémoire, nous avons produit un diagramme, la figure 1, qui vous montre le processus de décision requis lorsqu'on fait face à un risque. Nous recommandons, je le répète, d'appliquer délibérément ces protocoles dans la LCPE de façon à ne pas créer de confusion, de chevauchement ou de double emploi lorsqu'on traite des aspects environnementaux des situations d'urgence.

[*Texte*]

One other point that I think is very worthwhile making is that the key principle in the emergency system is that response is initiated at the closest point to the emergency event, and that's at the municipal level or at the plant–site level, where the key emergency preparedness activities take place.

Provincial government organizations, such as the one I lead, support and foster emergency planning and response activities at the municipal and plant–site level. Provincial government organizations also undertake preparedness activities so additional resources from the provincial government, or indeed from the federal government, might be brought in to help municipalities or plant sites in dealing with an emergency.

What this is leading to is that provincial governments, in their legislation, seem to focus more strongly in the areas of preparedness and response activities. Federal government legislation, on the other hand, seems to benefit by focusing more on the prevention activities.

We recognize that there is necessarily some overlap in these areas. For example, the provincial government certainly focuses through our inspection regimes and enforcement programs on prevention activities, and indeed municipal governments have some prevention activities through land–use bylaws and so forth. But by and large, the focus of federal legislation seems to be most effective when it focuses more on the prevention and less on the response and preparedness activities that are undertaken more at municipal and provincial government levels.

We have commented on this in our brief and we invite the committee to take note of the fact that CEPA in fact looks at all three or four aspects of the emergency system: prevention, preparedness, response and to some extent recovery. This leads to confusion, overlap and duplication in the system.

I think it would be appropriate, since I have been through the aspects of the emergency system and the risk–management system, how these fit into CEPA, and how our review from the MIACC perspective has used those tools to analyse MIACC, to now invite Mr. Newell to give you a few additional comments and to make our conclusions.

• 1615

Mr. Newell: I would like to quickly run through what the MIACC stakeholders think the role of CEPA and Environment Canada is and should be in the matter of environmental aspects of emergencies involving hazardous substances.

The first one is that we do not want to see a new class of emergencies created. Therefore, I think it's important always to think of CEPA and the environmental aspect of emergencies, rather than create a new category called environmental emergencies.

Secondly, we note that there are a number of initiatives underway dealing with the current legislative elements, how they overlap, duplicate and interact, and these are taking place through the federal–provincial emergency preparedness working groups and the CCME harmonization projects. So we would also like to suggest to the committee that the outcome of these should be taken into account before any new legislative initiative is considered.

[*Traduction*]

Un autre principe très important du système d'urgence, c'est le palier le plus proche du lieu de l'accident qui doit assumer la responsabilité de l'intervention, que ce soit la municipalité ou l'usine.

Les organismes d'intervention provinciaux, comme celui que je dirige, appuient les activités de planification et d'intervention en situation de crise à l'échelle des municipalités et des usines. Ils sont également responsables des mesures de préparation aux situations d'urgence, ce qui doit leur permettre de mobiliser des ressources supplémentaires du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral.

Cela veut dire que les gouvernements provinciaux semblent s'intéresser avant tout, dans leurs textes de loi, aux activités de préparation et d'intervention, alors que le gouvernement fédéral semble privilégier les activités de prévention.

Nous savons bien que certains chevauchements sont inévitables dans ce domaine. Par exemple, le gouvernement provincial s'intéresse avant tout aux activités de prévention, par le truchement des mécanismes d'inspection et d'exécution de la loi, et les municipalités prennent aussi certaines mesures de prévention, dans le cadre des règlements sur l'utilisation des sols, par exemple. Dans l'ensemble, cependant, il semble que c'est lorsqu'elle est plus axée sur la prévention que sur l'intervention et la préparation que la loi fédérale est la plus efficace, en laissant ces deux derniers aspects aux municipalités et aux gouvernements provinciaux.

Nous donnons des précisions à ce sujet dans notre mémoire, et nous invitons le comité à prendre note du fait que la LCPE traite en fait de tous les trois ou quatre aspects du système d'urgence: prévention, préparation, réponse et, dans une certaine mesure, remise en état. Cela engendre confusion, chevauchement et double emploi.

Comme j'ai indiqué comment le système d'urgence et le système de gestion du risque s'intègrent à la LCPE, et comment le CCAIM a utilisé ces outils pour analyser la loi, je crois qu'il serait bon d'inviter M. Newell à faire quelques remarques complémentaires avant de conclure.

M. Newell: J'aimerais indiquer brièvement quel devrait être le rôle de la LCPE et d'Environnement Canada, dans le contexte des aspects environnementaux des situations d'urgence concernant les produits dangereux, selon les parties prenantes du CCAIM.

Premièrement, nous ne voulons pas que l'on définisse une nouvelle catégorie de situations d'urgence. Autrement dit, il convient de penser toujours, dans le contexte de la LCPE, aux aspects environnementaux des situations d'urgence plutôt qu'à des crises environnementales en soi.

Deuxièmement, plusieurs projets sont en cours en ce qui concerne le chevauchement, le double emploi et l'interaction des divers textes législatifs, dans le cadre des groupes de travail fédéraux–provinciaux et des projets d'harmonisation du CCME. Nous recommandons au comité d'attendre le résultat de ces projets avant d'envisager de nouvelles mesures législatives.

[*Text*]

Thirdly, while every element has legitimate and appropriate aspects of a national, provincial or local government, I think it's appropriate, as Mark indicated, that the federal level should generally act more strongly and widely in the initial element, the prevention activities. We also would encourage, through CEPA and that, to seek help in the standardization of preparedness and response activities and capabilities.

The federal government, fourthly, should introduce legislation, taking into account jurisdictional issues, that would establish a national safety net for the environmental aspects of emergencies. Whether or not this is in the form of amendments to CEPA or some new statute ultimately, it should meet the performance criteria we described in our executive summary of our brief. In particular, I would like to highlight certain provisions.

Somewhere we need to require—I think only in the absence of provincial requirement to do so—that identification and registration of fixed–site operations that involve hazardous substances beyond certain designated thresholds, and if they're not registered anywhere else, then they would be registered with the federal government. We have the lists at MIACC of those materials, and on a scientific basis the threshold amounts. Already there are transport operations where such a provision exists through the Transportation of Dangerous Goods Act and regulations, but it is also our view that it would be best if the fixed sites would be registered with the local municipalities, because where you really want action taking place is with the municipalities and the industries, and that's where they work closest together. But the overriding thing is that we have some system of identifying where these major sites are located.

• 1620

We would like to see reference and support for the use of a wide variety of codes, standards and guidelines; in other words, the tools of MIACC that cover the full range of emergency and the full commercial cycle, going all the way from manufacturing and importation to use and then ultimately disposal, again with an emphasis on the preventive element of that situation. I think there needs to be recognition of self–regulation programs as a preferred and initial, but probably not the sole, means of achieving compliance.

We also think, as indicated, there needs to be a post–emergency national spill–reporting mechanism and requirement that is harmonized and complementary with emergency alerting and other reporting systems. We believe. . .the recognition of the "polluter pays" principle in respect to the recovery of response and clean–up costs and the payment of compensation for business and personal losses.

Any amendments to CEPA or other legislation with respect to the environmental aspects of emergencies should be fully coordinated within the federal government and with other levels of government and should respect other existing legislation and authorities so that we definitely stick with the harmonization objective and we apply and orient these toward establishing minimum standards.

[*Translation*]

Troisièmement, s'il est vrai que chaque situation pose des problèmes légitimes d'ordre national, provincial et local, je crois qu'il conviendrait, comme le disait Mark, de réserver généralement l'action du gouvernement fédéral à l'aspect initial, c'est–à–dire aux activités de prévention. Nous encourageons par ailleurs le gouvernement fédéral, par le truchement de la LCPE, à demander l'aide des autres parties concernées pour normaliser les activités et mesures de préparation et d'intervention.

Quatrièmement, le gouvernement fédéral devrait proposer un texte de loi, tout en tenant compte des compétences particulières des provinces, pour établir un filet de sécurité national en ce qui concerne les aspects environnementaux des situations d'urgence. Que cela se fasse par le truchement de modifications à la LCPE ou par l'adoption d'une loi particulière, le gouvernement devrait veiller à respecter les critères de rendement décrits dans le synopsis de notre mémoire. Je voudrais en mettre en relief plusieurs aspects.

Si cela n'est pas prévu par une province, le gouvernement fédéral devrait exiger l'identification et l'enregistrement des opérations fixes concernant l'utilisation de produits dangereux au–delà de certains seuils établis; si ces opérations ne sont pas enregistrées ailleurs, elles devraient l'être au moins auprès du gouvernement fédéral. Le CCAIM a la liste des produits dangereux et des seuils établis par les scientifiques. Je précise que de telles exigences sont déjà prévues en matière de transport, dans le cadre de la Loi sur le transport des produits dangereux, mais nous estimons aussi qu'il serait préférable que ces opérations fixes soient enregistrées auprès des municipalités, puisque ce sont elles qui seraient le mieux placées pour prendre des mesures adéquates. Quoi qu'il en soit, l'essentiel est d'établir un système quelconque d'identification des sites concernés.

Nous souhaitons que l'on envisage et encourage le recours à une grande diversité de codes, de normes et de lignes directrices. Autrement dit, que l'on ait recours aux outils du CCAIM touchant toute la gamme des situations d'urgence, dans tout le cycle commercial, c'est–à–dire de la fabrication et de l'importation jusqu'à l'utilisation, puis à l'élimination, en mettant l'accent sur la prévention. Il conviendrait de considérer les programmes d'autoréglementation comme un mécanisme préféré et initial, mais probablement pas unique, pour assurer l'observation des règlements.

Nous croyons aussi qu'il faudrait établir un mécanisme national de rapport sur les déversements, harmonisé avec les systèmes d'alerte et les autres systèmes de rapport. Nous appuyons le principe du paiement par le pollueur des frais d'intervention et d'épuration, ainsi que le principe d'une indemnisation pour les pertes commerciales et personnelles.

Toute modification apportée à la LCPE ou à d'autres lois au sujet des aspects environnementaux des situations d'urgence devrait être pleinement coordonnée à l'intérieur du gouvernement fédéral et avec les autres paliers de gouvernement, et devrait respecter les autres lois et pouvoirs existants, afin de respecter l'objectif d'harmonisation. En outre, les modifications devraient viser à établir des normes minimales.

[*Texte*]

The government and Environment Canada should continue to pursue through federal–provincial consultative mechanisms opportunities to harmonize and coordinate existing legislation and program activities carried out at all three levels of government including, where possible, the repeal and consolidation of statutes.

We think you should encourage the other levels of government to reference and support the use of a wide variety of codes, standards and guidelines for the full range of elements of the emergency system and also for the full commercial cycle from manufacturing through to use and disposal.

You should develop a system for all jurisdictions of single–window emergency alerting and post–emergency reporting of accidents involving hazardous substances beyond a common threshold.

Ladies and gentlemen, we recognize you have a critical task to perform in reviewing the involvement of Environment Canada and CEPA and the environmental aspects of emergency. Whatever your decisions are, let me assure you Environment Canada and its partners are making Canada safer and an environmentally sustainable nation. We will continue to work with Environment Canada and will do so through the MIACC process and our organization, where we are building a strong mutual respect amongst industry, government, labour and responders.

We hope in your consideration of this matter you will recognize and afford MIACC a continued key role in the process of making Canada a safer place to live in terms of preventing, preparing for and responding to the environmental aspects of any emergency, but particularly those involving technological disasters and hazardous substances.

The Chairman: Thank you, Mr. Newell. We appreciate the importance of your presentation.

Who would like to go first?

Mr. O'Brien: Mr. Chairman, thank you.

I appreciate the presentation, gentlemen. I see you make reference to establishing minimum standards. Am I right in assuming you're referring to minimum national standards? If I'm right in that, who do you see administering said standards?

Mr. Newell: First of all, you're absolutely correct. We are trying to develop common–sense, national solutions to these problems. Where it's appropriate we can go to a standard.

This is one that was done for emergency response planning for industry. The quality was so good it was made a CSA standard. CSA sits right on our board and is very active with us.

The way it's administered, as with any standard, is there's a technical advisory group assigned to it. That is one of our working groups in MIACC. It's made up of experts from industry, government, municipalities and responders. In fact, Doug was the person who chaired the working group.

• 1625

This was very successful, if I might add. Maybe I could just expand on how it works. It's a really good example.

[*Traduction*]

Le gouvernement et Environnement Canada devraient profiter des mécanismes de consultation fédéraux–provinciaux pour harmoniser et coordonner les lois et programmes existant aux trois paliers de gouvernement et aussi, si possible, pour consolider les lois en abrogeant celles qui sont désuètes.

Nous croyons que vous devriez encourager les autres paliers de gouvernement à prévoir et à appuyer le recours à une grande diversité de codes, de normes et de lignes directrices pour toute la gamme des éléments du système d'urgence et aussi pour tout le cycle commercial, allant de la fabrication jusqu'à l'utilisation et à l'élimination.

Vous devriez mettre en place un système à guichet unique, pour toutes les compétences, de signalisation de situations d'urgence et de rapport sur les accidents concernant les produits dangereux utilisés au–delà d'un seuil commun.

Mesdames et messieurs, vous assumez une responsabilité cruciale en examinant le rôle d'Environnement Canada et de la LCPE, ainsi que les aspects environnementaux des situations d'urgence. Quelles que soient vos décisions, je puis vous garantir qu'Environnement Canada et ses partenaires rendent le Canada plus sécuritaire, et son environnement plus durable. Nous allons continuer d'oeuvrer avec Environnement Canada, notamment par le truchement du CCAIM, où s'établissent de solides relations de respect mutuel entre l'industrie, le gouvernement, les syndicats et les organismes d'intervention.

Nous espérons que vous serez sensibles au rôle continu que joue le CCAIM pour rendre le Canada plus sécuritaire par les mesures de prévention, de préparation et d'intervention relatives aux aspects environnementaux de toutes les situations d'urgence, et surtout de celles concernant les catastrophes technologiques et des produits dangereux.

Le président: Merci, monsieur Newell. Nous sommes sensibles à l'importance de votre témoignage.

Qui veut commencer?

M. O'Brien: Merci, monsieur le président.

Merci pour votre exposé, messieurs. Quand vous parlez de normes minimales, voulez–vous parler de normes nationales? Si tel est le cas, qui devrait se charger de les appliquer?

M. Newell: Vous avez parfaitement raison. Nous essayons de trouver des solutions nationales de bon sens à ces problèmes. Lorsque cela est possible, il faut établir des normes.

En voici une qui a été préparée au sujet de la planification des mesures d'urgence pour les entreprises privées. Sa qualité est tellement bonne qu'on en a fait une norme CSA. La CSA est d'ailleurs représentée au sein de notre conseil d'administration et est très active dans notre organisme.

Sur le plan pratique, c'est un groupe consultatif technique qui est chargé de la faire respecter. Il s'agit de l'un des groupes de travail du CCAIM, composé de spécialistes de l'industrie, du gouvernement, des municipalités et des organismes d'intervention. De fait, c'était Doug qui présidait celui–là.

Je dois dire que c'est un groupe qui a eu beaucoup de succès. Si vous le voulez, je pourrais vous donner des précisions sur la manière dont il travaille, car c'est un excellent exemple.

[*Text*]

Mr. O'Brien: Well, I just might clarify my question. You're speaking to minimum national standards. I'm pleased to hear that, but what I meant was, do you see the federal or provincial government administering the standards or some type of sharing of them, including by municipalities? What is your vision of that?

Mr. Newell: Certainly through this process it's sharing. On the working group, the advisory group that handles all revisions to it, we have federal and provincial governments, responders, industry and a full cross–section.

The Chairman: Thank you.

Mr. DeVillers, please.

Mr. Newell: Maybe Doug could—

The Chairman: We're running short of time, so I would rather give more chances to the members to ask questions than to elaborate on examples.

Mr. DeVillers: Thank you, Mr. Chair.

In your recommendation four, the recognition of "polluter pay" principles and in respect to the recovery of clean–up costs and the payment of compensation, are you referring only to the emergency provisions or is that a general recognition of the "polluter pay" principle? Do you have any thoughts on the concept of civil lawsuits for the recovery of such cost by citizens, such as citizens' civil lawsuits? Have you given that any consideration?

Mr. Newell: My personal thinking probably is that the polluter should pay for all, but really, the focus of our discussion was just on the emergency aspects of CEPA and did not go too heavily into the recovery.

Mr. DeVillers: What about citizens' lawsuits; have you given any consideration of that?

Mr. Newell: I haven't.

Geoff, did you give some thought to it at all?

Mr. Granville: We had this little workshop, coordinated by Environment Canada and MIACC, and the very last couple of pages, appendix 4 of the full report, actually does talk about recovery. It observes the science of recovery is in its infancy. There is a lot of work going on in the U.S.A. right now. As well, in Europe there is quite a lot.

A lot of the experience we are having with this is that it's a very complicated thing right now. It's extremely ad hoc in application. What we're recommending in there is that a multi–stakeholder group be formed to discuss in more detail how one could apply the recovery process. We're saying it's on the table, but we're not ready to recommend any form of recovery process for some time yet. It basically needs a multi–stakeholder approach to deal with it.

The Chairman: Thank you.

Next is Mr. Adams.

Mr. Adams: Thank you, Mr. Chairman.

[*Translation*]

M. O'Brien: Je voudrais préciser ma question. Je suis heureux de vous entendre parler de normes nationales minimales, mais, ce que je voulais savoir, c'est si l'application en serait assurée par le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial, ou par un organisme mixte, comprenant éventuellement les municipalités.

M. Newell: Le processus dont je parle est certainement mixte. En effet, le groupe de travail consultatif qui s'occupe de toutes les révisions de la norme dont je viens de parler comprend des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des organismes d'intervention, de l'industrie et de toutes les autres parties concernées.

Le président: Merci.

Monsieur DeVillers.

M. Newell: Doug pourrait peut–être. . .

Le président: Comme nous avons peu de temps, je voudrais donner à chaque membre du comité la possibilité de poser au moins une question.

M. DeVillers: Merci, monsieur le président.

Quand vous parlez du principe du pollueur qui doit payer, dans votre quatrième recommandation, c'est–à–dire payer les frais de remise en état et les indemnités, voulez–vous parler uniquement des situations d'urgence ou plutôt d'une application générale de ce principe? Envisagez–vous que des poursuites civiles puissent être intentées par les citoyens pour récupérer de telles sommes?

M. Newell: Personnellement, je pense probablement que le pollueur devrait payer tout ce dont il est responsable, mais je dois dire que notre discussion portait uniquement sur les situations d'urgence, et que nous n'avons pas tellement abordé le recouvrement des frais.

M. DeVillers: Avez–vous réfléchi aux poursuites civiles que pourraient intenter les citoyens?

M. Newell: Non.

Geoff, y avez–vous réfléchi?

M. Granville: Un atelier coordonné par Environnement Canada et le CCAIM a produit un rapport dont l'annexe 4 parle du recouvrement des frais. On y précise que c'est un domaine qui en est encore à ses balbutiements. Beaucoup de choses se font à ce sujet aux États–Unis ainsi qu'en Europe.

Quoi qu'il en soit, l'expérience a montré que c'est un domaine extrêmement complexe. Dans notre mémoire, nous recommandons qu'un organisme représentant toutes les parties prenantes soit constitué pour examiner de manière plus détaillée comment pourrait s'opérer le recouvrement. Pour l'instant, nous ne sommes prêts à formuler aucune autre recommandation à cet égard. Il faudrait simplement que les parties concernées s'y intéressent de près.

Le président: Merci.

Monsieur Adams.

M. Adams: Merci, monsieur le président.

[*Texte*]

I enjoyed the presentation. I read the recommendations. The thing I particularly liked was the thought process of your figure 1. It's very useful to us. It's useful to me because I haven't really thought about CEPA in emergency terms. Yet you can, from the very start to the very finish, envisage emergencies in the way you do. It was interesting to me, because you talk of safety in emergencies, and our chair talks of human health as being the focus. Now, we're dealing with environment, but it's human health and so on.

I also liked the words "prevention", "preparedness", "response" and so on, that concept. Thank you for all of those things.

As well, the theme of prevention is used throughout this diagram. I like that.

I noticed there are only three provinces represented in your association. Of course, we try to deal with multi-jurisdictions, and we're trying to grapple with that. So I wondered why that was. Is it a particular problem for you? Does that limit your experience? I realize many of your other members operate in the other provinces.

Mr. Newell: Actually, what we showed there were the people currently sitting on our board of directors. Rather than have every province on there—the board would get too unwieldy—we spread it. All of the provinces and the territories are involved in MIACC. It's just that this is the board of directors.

Mr. Adams: Okay. So your figure 2 is based on the clear experience in all ten provinces and the territories.

Mr. Newell: Yes.

Mr. Adams: Thank you, Mr. Chair.

Le président: Monsieur Sauvageau, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

J'ai beaucoup apprécié votre exposé et j'ai lu vos recommandations. J'ai surtout apprécié le processus de pensée qu'exprime votre figure 1, qui nous est très utile. En tout cas, il m'est très utile à moi, car je n'avais pas vraiment envisagé la LCPE dans le contexte des situations d'urgence. Pourtant, il est vrai que l'on peut fort bien envisager des situations d'urgence exactement comme vous le faites, du début jusqu'à la fin. Quand vous parlez de situations d'urgence, vous parlez de sécurité publique, et notre président parle quant à lui de santé humaine. En fait, les deux vont de pair.

J'apprécie également beaucoup la distinction que vous faites entre prévention, préparation, intervention, etc.

Je suis également très heureux de voir que ce diagramme est axé sur le thème de la prévention.

Je constate que trois provinces seulement font partie de votre organisme. Comment cela se fait-il? Est-ce un problème pour vous? Je sais que vous avez beaucoup d'autres membres qui travaillent dans les autres provinces dont les gouvernements ne sont pas représentés.

M. Newell: Je dois préciser que cet organigramme représente uniquement les membres actuels de notre conseil d'administration. Or, les provinces n'y sont pas toutes représentées, car le conseil serait alors beaucoup trop vaste. Par contre, toutes les provinces et les deux territoires font partie du CCAIM. C'est seulement au conseil d'administration que tous ne sont pas représentés.

M. Adams: Bien. Donc, la figure 2 s'applique aux dix provinces et aux territoires?

M. Newell: Oui.

M. Adams: Merci, monsieur le président.

The Chairman: Mr. Sauvageau, please.

• 1630

M. Sauvageau: Comment définiriez-vous «urgence» ou« urgence nationale», si vous voulez qu'on mette cela dans la loi?

Mr. Egener: I would hope you would never put the term "national emergency" in the act because we've been trying to define that in the Emergencies Act, which is a federal government piece of legislation, over many, many years. It's very difficult to conceive of something of the scale that is a national emergency.

The quick answer to your question is, go and look in the federal government's Emergencies Act. It contains a definition of a national emergency.

An emergency is an easy definition to use. MIACC uses the one we included in our brief. It's now in many pieces of legislation in the country. For example, it is in our own legislation here in Alberta and in other jurisdictions. It's becoming a widely recognized term. MIACC is helping to reach a national consensus on some of these terms; it's used by MIACC and all of our stakeholders now as the definition of "emergency". I recommend it to CEPA for a definition to be used in the legislation.

Mr. Sauvageau: How would you define "emergency" or "national emergency", if you want that to be incorporated in the act?

M. Egener: J'ose espérer que vous ne mettrez jamais l'expression «urgence nationale» dans la loi, car nous avons essayé de la définir dans la Loi sur les mesures d'urgence, qui est une loi fédérale, pendant de très nombreuses années. Il est très difficile de concevoir quelque chose qui constitue une urgence nationale.

Pour répondre brièvement à votre question, je vous dirai d'aller voir dans la Loi fédérale sur les mesures d'urgence. Elle contient la définition d'une urgence nationale.

Une urgence, c'est une définition facile à utiliser. Le CCAIM utilise celle que nous avons incluse dans notre mémoire. Elle figure à l'heure actuelle dans de nombreuses lois du pays. Par exemple, elle figure dans notre propre loi ici, en Alberta, et dans d'autres provinces. Il s'agit d'une expression de plus en plus largement reconnue. Le CCAIM participe à l'obtention d'un consensus national à propos de certaines de ces expressions; elle est utilisée par le CCAIM et par tous nos intervenants comme la définition actuelle d'«urgence». Je recommande de l'utiliser comme définition dans la LCPE.

[*Text*]

M. Sauvageau: Merci.

The Chairman: There are no further questioners on my list here, so it is my duty to thank you for your important brief, Mr. Newell, Mr. Egener, Mr. Salib, Mr. Hammond, Mr. Hill, and Mr. Granville. Thank you very much for your presentation. We'll certainly take into account what you told us and we very much appreciate your efforts.

Mr. Newell: Thank you.

I'd like to just add one final comment. In case the committee is not aware of the process we followed, we held workshops right across the country and then a final wrap–up in Ottawa. We got input from several hundred people. I want to thank the committee for that opportunity. We think it is very valuable for all of our stakeholders.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you.

We now call, from the Environmental Law Centre, Arlene Kwasniak and Myles Kitagawa.

Welcome; the floor is yours.

Ms Jenny Scott (Research Assistant, Environmental Law Centre): Actually, I would just like to correct that. Arlene Kwasniak was not able to attend today.

The Chairman: Would you introduce yourself, please?

Ms Scott: My name is Jenny Scott. I worked on our brief to the committee this summer. I was a summer student, and I am a third–year law student here at the university.

The Chairman: Could you start by giving us a summary of your submission, since we are running short of time.

Ms Scott: I realize you are running short of time, so I would like to make this very brief.

I think our submission continues on Professor David Schindler's. He really laid the framework on which we want to base our submission that CEPA should take an ecosystem approach, toward the purpose, at least, of our submission to look at Canada's obligations under the Biodiversity Convention, an international convention ratified in December 1993. Arguably, Canada, through the Canadian Environmental Protection Act, has a possibility by which they can institute some of its obligations in that manner.

I believe you all have a copy of our paper. Is that correct?

Some hon. members: Yes.

Ms Scott: Great.

I didn't realize I was up next. I thought someone else was going first.

Mr. Lincoln: Do you want a copy of it?

[*Translation*]

Mr. Sauvageau: Thank you.

Le président: Je n'ai pas d'autres noms sur ma liste, et il est donc de mon devoir de vous remercier pour votre solide mémoire, monsieur Newell, monsieur Egener, monsieur Salib, monsieur Hammond, monsieur Hill et monsieur Granville. Merci beaucoup pour votre exposé. Nous tiendrons assurément compte de vos points de vue, et nous apprécions énormément vos efforts.

M. Newell: Merci.

J'aimerais simplement faire un dernier commentaire. Au cas où les membres du comité ne seraient pas au courant du processus que nous avons suivi, nous avons organisé des ateliers dans l'ensemble du pays et nous avons fait une synthèse finale à Ottawa. Nous avons obtenu les points de vue de plusieurs centaines de personnes. Je tiens à remercier les membres du comité de nous avoir permis de comparaître devant eux. Nous pensons qu'il s'agit d'une initiative très valable pour tous nos intervenants.

Merci beaucoup.

Le président: Merci.

La parole est maintenant aux représentants du Environmental Law Centre, Arlene Kwasniak et Myles Kitagawa.

Bienvenue; la parole est à vous.

Mme Jenny Scott (adjointe de recherche, *Environmental Law Centre*): En réalité, j'aimerais apporter une correction. Arlene Kwasniak n'a pas pu être présente aujourd'hui.

Le président: Voudriez–vous avoir l'amabilité de vous présenter?

Mme Scott: Je m'appelle Jenny Scott. J'ai participé à la rédaction du mémoire que nous avons présenté à votre comité cet été. J'occupais un emploi d'été, et je suis étudiante en 3e année de droit ici à l'université.

Le président: Pour commencer, pourriez–vous nous donner un résumé de votre exposé, étant donné que nous manquons de temps?

Mme Scott: Je me rends compte que vous manquez de temps, et mon exposé sera très bref.

Notre exposé continue sur les traces de M. David Schindler. Il a vraiment délimité le cadre sur lequel notre exposé est fondé, à savoir que la LCPE devrait adopter une approche axée sur les écosystèmes, dans le but d'examiner les obligations du Canada en vertu de la Convention sur la biodiversité, convention internationale ratifiée en décembre 1993. On pourrait dire que le Canada, par le biais de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, a la possibilité d'établir certaines de ses obligations de cette façon.

Je crois que vous avez tous un exemplaire de notre mémoire. Est–ce exact?

Des voix: Oui.

Mme Scott: Très bien.

Je ne m'étais pas rendu compte que c'était mon tour. Je pensais que quelqu'un d'autre devait passer avant moi.

M. Lincoln: En voulez–vous un exemplaire?

[*Texte*]

Ms Scott: No, I have a copy of my own.

• 1635

I'd just like to say that at the Environmental Law Centre, Arlene Kwasniak is a member of the Canadian Environmental Network Toxics Caucus, which has made a submission. I believe you have a copy of this for forming the Canadian Environmental Protection Act. As part of that caucus, a number of papers were produced toward the purpose of advising you on the CEPA five-year review.

Particularly at the beginning of our submission, we have provided an executive summary. A number of recommendations are at the bottom. I would like to briefly touch on a few things, specifically that we do feel there's a need to, at least in a preliminary sense, define biodiversity ecosystems and the ecosystem approach. I noticed there was some question as to how possible that was. Mr. Adams questioned David Schindler on this, I believe, and David Schindler suggested that this definition should be in there, but it should be seen as an evolving definition.

On page 2 of our submission we have outlined for inclusion potential definitions of biodiversity ecosystems and ecosystem management. Further on in our submission, we recommend that in paragraph 2.(d), CEPA's definition of environment explicitly capture the idea of biodiversity and ecosystem by adding: ''ecosystems, including associated biological diversity''. That's recommendation 1, on page 10.

We also suggest that the ecosystem approach be explicitly included. That's recommendation 2, and continuing on through recommendation 5.

In looking at CEPA, we looked at the key undertakings of Canada under the Biodiversity Convention that we felt were relevant to the CEPA review. Outlined on page 6 of our submission are specifically paragraphs 7(a) and (c), paragraphs 6(a) and 10(a), and so on.

What we did was categorize those key undertakings to usefully fit within the areas CEPA already addresses, the first category being research and monitoring, the second category national leadership, and the third category actual regulations. Our paper follows this process through, beginning by considering the constitutional questions associated with taking an ecosystem approach to addressing issues of biodiversity in Canada.

There are some questions especially arising out of the Attorney General of Canada v. Hydro-Québec case that I believe is still currently at the Quebec Court of Appeal. That issue of the constitutionality of some of these things is addressed specifically in another paper submitted to you from the Toxics Caucus. I won't touch on it beyond the comments I've made today.

I guess particularly under the category of national leadership, the Environmental Law Centre and the CEN Toxics Caucus and other groups generally are concerned that the federal government maintain a strong leadership role in

[*Traduction*]

Mme Scott: Non, j'ai le mien.

J'aimerais simplement préciser qu'au Environmental Law Center, Arlene Kwasniak est membre du Toxics Caucus du Réseau canadien de l'environnement, qui vous a présenté un mémoire. Je crois que vous en avez un exemplaire pour examiner la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Dans le cadre de ce caucus, un certain nombre de documents ont été publiés dans le but de vous conseiller à propos de l'examen quinquennal de la LCPE.

Au début de notre mémoire, nous avons préparé un résumé. Un certain nombre de recommandations figurent au bas de la page. J'aimerais aborder brièvement quelques points, en particulier le fait que nous pensons qu'il faut, tout au moins dans un sens préliminaire, définir la biodiversité, les écosystèmes et l'approche écologique. J'ai remarqué que l'on se demandait comment cela était possible. M. Adams a interrogé David Schindler à ce sujet, je crois, et ce dernier lui a suggéré d'inclure cette définition, mais en la considérant comme une définition non figée.

À la page 3 de notre mémoire, nous proposons, en vue de les inclure, des définitions possibles de la biodiversité, des écosystèmes et de la gestion de l'écosystème. Plus loin, nous recommandons qu'à l'alinéa 2.d) la définition de l'environnement contenue dans la LCPE englobe explicitement les notions de biodiversité et d'écosystème en ajoutant: «les écosystèmes, y compris leur diversité biologique». C'est notre recommandation 1, figurant à la page 11.

Nous suggérons également d'ajouter explicitement l'approche écologique. C'est la recommandation 2 et les suivantes, jusqu'à la recommandation 5.

Lors de notre étude de la LCPE, nous avons examiné les engagements clés pris par le Canada dans le cadre de la Convention sur la biodiversité qui nous semblaient avoir un rapport avec l'examen de la LCPE. Vous trouverez à la page 6 de notre mémoire des mentions spécifiques concernant les alinéas 7a) et c), les alinéas 6a) et 10a), etc.

Ce que nous avons fait, c'est un classement de ces engagements clés selon les domaines déjà traités dans la LCPE, la première catégorie étant celle de la recherche et du contrôle, la deuxième celle des responsabilités du chef de file national et la troisième celle de la réglementation effective. Notre document suit ce processus, en commençant par examiner les questions constitutionnelles associées à une approche écologiques en vue d'aborder les questions de biodiversité au Canada.

Certaines questions découlent tout particulièrement de l'arrêt Procureur général du Canada c. Hydro-Québec, qui, je crois, est encore à l'heure actuelle devant la Cour d'appel du Québec. Cette question de la constitutionnalité de certains de ces éléments est abordée plus spécifiquement dans un autre document qui vous a été présenté par le groupe Toxics Caucus. Je n'irai pas plus loin que les commentaires que j'ai faits aujourd'hui.

Dans la catégorie des responsabilités du chef de file national, le Environmental Law Centre et le Toxics Caucus du RCE, ainsi que d'autres groupes, sont en général particulièrement désireux de voir le gouvernement fédéral

[*Text*]

environmental protection. Particularly, CEPA is seen as one of the key environmental statutes that allows this kind of role to continue, especially given the recommendations of your committee to revising CEPA and making it stronger.

Particularly, we are concerned about issues surrounding the idea of harmonization when it may involve an underlying desire on the part of industry to take on a further role of self–monitoring, self–regulation. We're particularly concerned in Alberta about what this may mean in terms of especially taking an ecosystem approach to looking at toxic chemicals.

[*Translation*]

demeurer le chef de file national en matière de protection de l'environnement. En particulier, la LCPE est considérée comme l'une des lois environnementales clés l'autorisant à continuer à jouer ce genre de rôle, surtout en raison des recommandations formulées par votre comité en vue de réviser la LCPE et de la renforcer.

Nous sommes tout particulièrement préoccupés par les questions entourant le concept d'harmonisation, qui pourrait impliquer une envie sous–jacente de l'industrie d'assumer un nouveau rôle d'autosurveillance, d'autoréglementation. Nous sommes tout particulièrement inquiets de la signification que cela pourrait avoir en Alberta pour ce qui est d'adopter spécialement une approche écologique en vue d'examiner les produits chimiques toxiques.

• 1640

Following on that is a strong interest in having CEPA take a precautionary approach to the assessment and regulation of toxics. The precautionary principle is derived from principle 15 of the Rio Declaration, which specifically states:

> Where there are threats of serious or irreversible damage, a lack of full scientific certainty shall not be used as a reason for postponing cost–effective measures to prevent environmental degradation.

Particularly we're interested in pursuing the issue of who bears the onus of proof when examining an issue within CEPA. The precautionary principle would suggest that the party proposing an activity that may cause harm to the environment or to human health should bear the onus of establishing that the activity is safe rather than requiring government to establish that it is harmful.

Also under the issue of the precautionary principle or approach is the standard of proof, specifically that regulatory action should be undertaken if the weight of evidence suggests that such action is appropriate, regardless of whether there is conclusive evidence. Dr. Schindler pointed to the issue that came up about the Wingspread Conference on whether the findings were conclusive, and suggested that the fact that the findings were not necessarily conclusive shouldn't be a bar to some level of common sense and worry.

Actual regulation is category 3 on page 15 of our submission. With CEPA's current provisions with respect to the identification of substances, we're concerned that the intended cradle–to–grave regulation of toxins does not specifically refer to biodiversity, nor does CEPA authorize or adopt an ecosystem approach in any stage of this regulation.

Section 25 of CEPA establishes a domestic substances list consisting of substances manufactured in or imported into Canada on a commercial scale. Section 12 requires the establishment of a priority substances list. Section 25 also establishes a non–domestic substances lists for substances new to Canada.

En poursuivant dans la même veine, nous sommes très intéressés à voir la LCPE adopter le principe de précaution en matière d'évaluation et de réglementation des produits toxiques. Le principe de précaution découle du principe 15 de la Déclaration de Rio, qui stipule:

> Lorsqu'il existe des risques de dommages graves ou irréversibles à l'environnement, l'absence d'une certitude scientifique absolue ne doit pas servir à justifier l'absence de mesures appropriées pour le protéger.

Ce qui nous intéresse surtout, c'est la question de savoir à qui incombe le fardeau de la preuve lors de l'étude d'un problème dans le cadre de la LCPE. Le principe de précaution laisserait entendre que la partie proposant une activité qui pourrait porter préjudice à l'environnement ou à la santé humaine devrait avoir la charge d'établir que l'activité est sécuritaire au lieu d'exiger que ce soit le gouvernement qui établisse la preuve que c'est préjudiciable.

Dans le cadre du principe de précaution ou de l'approche écologique, on retrouve également la norme de preuve, en particulier le fait qu'il faudrait prendre des mesures réglementaires si le poids de la preuve laisse penser que de telles mesures sont appropriées, indépendamment du fait qu'il existe une preuve concluante. M. Schindler a mentionné le problème qui a été soulevé à propos de la conférence «Wingspread» quant à savoir si les conclusions étaient concluantes et a laissé entendre que le fait que les conclusions n'étaient pas forcément concluantes ne devrait pas constituer un obstacle empêchant d'exprimer un certain bon sens et des inquiétudes.

La réglementation effective est la troisième catégorie, à la page 16 de notre mémoire. Pour ce qui est des dispositions actuelles de la LCPE sur l'identification des substances, nous sommes inquiets de constater que la loi, qui cherche à réglementer les toxines du berceau à la tombe, ne mentionne pas expressément la biodiversité, pas plus qu'elle n'autorise ou n'adopte une approche écologique à un stade quelconque de la réglementation.

Selon l'article 25 de la LCPE, le ministre établit la liste intérieure des substances fabriquées ou importées au Canada en grosse quantité. Selon l'article 12, il faut établir la liste des substances d'intérêt prioritaire. L'article 25 prévoit aussi l'établissement d'une liste extérieure pour les substances nouvelles au Canada.

[*Texte*]

Particularly, section 11 of CEPA defines a substance as toxic if it is entering or may enter the environment in a quantity or concentration or under conditions that, among others, constitute or may constitute a danger to ecosystems or biodiversity. However, even if the definition of "toxic" is read this way, it does not facilitate identification of toxins on the basis of effects on ecosystems or biodiversity.

I have the appropriate sections copied on page 16 of our submission.

Dr. Schindler noted that the LD 50 test is outdated. He showed this vividly, I think, with the picture of the lake trout at levels 50 times less than would be considered lethal on an LD 50 test. This is having significant effects directly on the livelihood of fish species and ultimately on the health of ecosystems. Taking the substance-by-substance approach that the LD 50 test takes really isn't catching the true sense of toxicity of some of these substances.

Adopting an ecosystem approach to substance identification would not only enable government to more thoroughly identify harmful substances but would also compel government to focus on ecosystems, in contrast with primarily on human health. We'd like to facilitate identifying substances that are potentially toxic, since they may have an immediate or long-term harmful effect on the environment, even though they may not have an immediate, significant, harmful effect on human health.

This movement from an anthropocentric characterization of potential toxicity to a more ecocentric characterization is crucial if Canada is serious about carrying out its obligations under the Biodiversity Convention.

• 1645

We have a number of recommendations. Recommendation 12...and moving into the issue of risk assessment within CEPA that came up in the last presentation to you people from MIACC. This isn't specifically in our brief, but I think it expresses some caution with the approach of negating the idea that these are indeed environmental emergencies. There is a need for strong federal involvement in both monitoring where these toxic substances are being stored and what level of risk we're looking at. I think that surely would be better than self-monitoring.

In closing, I would just like to touch on what I think is one of the most important exemptions. One of the big issues, particularly for the Environmental Law Centre, is the fact that CEPA does not specifically regulate pesticides. I think that pesticides, which are currently regulated under the Pest Control Products Act and the Fertilizers Act, both administered by the Minister of Agriculture and Agri-Food Canada—a number of NGOs feel that pesticides should not be exempt from the

[*Traduction*]

En particulier, selon la définition donnée à l'article 11 de la LCPE, une substance est toxique si elle pénètre ou peut pénétrer dans l'environnement en une quantité ou une concentration ou dans des conditions de nature à, entre autres, constituer un danger immédiat ou potentiel pour les écosystèmes ou la biodiversité. Toutefois, même interprétée ainsi, la définition du mot «toxique» ne facilite pas l'identification des toxines d'après leurs incidences sur les écosystèmes ou la biodiversité.

Les articles en question sont reproduits aux pages 16 et 17 de notre mémoire.

M. Schindler a fait remarquer que le critère de la dose létale 50 est désuet. Il l'a démontré d'une manière colorée, je crois, en parlant de la truite de lac ayant des doses 50 fois moindres que ce qui serait considéré comme une dose mortelle d'après le critère de la dose létale 50. Cette constatation a des répercussions importantes directes sur l'existence d'espèces de poisson et en fin de compte sur la santé des écosystèmes. En adoptant l'approche substance par substance du critère de la dose létale 50, on ne saisit pas vraiment le sens véritable de la toxicité de certaines de ces substances.

Adopter une approche écologique pour reconnaître les substances non seulement permettrait au gouvernement d'identifier parfaitement les substances nocives, mais encore elle l'obligerait à se concentrer sur les écosystèmes plutôt que sur la santé humaine. Il deviendrait alors plus facile de découvrir les substances potentiellement toxiques, susceptibles d'avoir, immédiatement ou à long terme, un effet nocif sur l'environnement même si elles étaient sans grand danger immédiat pour la santé des êtres humains.

Il est crucial de délaisser la caractérisation anthropocentrique des substances potentiellement toxiques au profit d'une autre plus écocentrique si le Canada veut sérieusement s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention sur la biodiversité.

Nous avons formulé un certain nombre de recommandations. La recommandation 12... avant de passer à la question de l'évaluation des risques dans le cadre de la LCPE qui a été soulevée lors de l'exposé qui vous a été présenté par les représentants du CCAIM. Cela ne figure pas spécifiquement dans notre mémoire, mais je pense qu'il s'agit là d'un avertissement concernant l'approche visant à nier l'idée qu'il s'agit en fait d'urgences écologiques. Il faut que le gouvernement fédéral participe activement à la surveillance à la fois des lieux d'entreposage des substances toxiques et du niveau de risque qu'elles représentent. Ce serait assurément une mesure meilleure que l'autosurveillance.

En conclusion, j'aimerais simplement aborder l'une des principales exceptions, à mon avis. L'un des principaux problèmes, surtout aux yeux du Environmental Law Centre, réside dans le fait que la LCPE ne réglemente pas spécifiquement les pesticides. Les pesticides sont actuellement régis aux termes de la Loi sur les produits antiparasitaires et de la Loi sur les engrais, toutes deux étant appliquées par le ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire... un

[*Text*]

assessment and that Canada's obligations under the Biodiversity Convention instil a new significance to these views.

It is common knowledge that some pesticides and pesticide use threaten and reduce biodiversity, and some of these threats to biodiversity are severe. An Alberta example here is with respect to the burrowing owls and the use of carbo–furans on canola fields. Carbo–furan is a licensed insecticide used on grasshoppers and also flea beetles. Even when normally applied within normal agricultural standards, this is lethal to songbirds. Particularly important from a biodiversity perspective are burrowing owls, which are listed as a threatened species in Canada.

The World Wildlife Fund together with the Canadian Wildlife Service and Agriculture Canada looked at the issue of carbo–furan and carbo–furan use. Ultimate power is given to Agriculture Canada to make the final decision, and part of their mandate includes looking at the economic benefits of carbo–furan. I guess it's a particularly illuminating case because here we have an actual biocide, a pesticide that kills a threatened species, and even in that case economic factors were brought in. It was ultimately decided that if carbo–furan was sold with a pamphlet explaining some of these problems and having farmers spray a little farther away from known burrowing owl nesting sites, that was good enough. We would argue that it is not good enough and points to the need for a stronger regulatory process for pesticides, especially when they're found to act as biocides.

I would just point you to a summary of our recommendations on pages 21 through 24 of our submission. I hope they give you some tools to institute some of the very important things that Professor Schindler pointed out today as well.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much. That was very thorough.

Would Myles Kitagawa like to proceed?

Mr. Myles Kitagawa (Associate Director, Toxics Watch Society of Alberta): Good afternoon, Mr. Chairman and members of the committee. I appreciate this opportunity to address you today regarding the review of CEPA.

I'd like to introduce the other members of our delegation. With me today is Verona Goodwin of the Toxics Watch Society, and she will present our concerns and recommendations regarding the criteria and determination of toxicity according to CEPA. I will follow Verona and briefly speak to the importance of expanding the scope of CEPA to better integrate environmental protection in all areas of government activity and authority. Also with me is Mr. Brian Staszenski of the

[*Translation*]

certain nombre d'ONG croient que les produits antiparasitaires ne devraient pas être exclus de l'évaluation et que les obligations du Canada aux termes de la Convention sur la biodiversité redonnent de l'importance à l'opinion des ONG.

Il est de notoriété publique que certains pesticides et certaines utilisations de produits antiparasitaires réduisent la biodiversité ou risquent de le faire et que certains de ces risques sont sérieux pour la biodiversité. Un exemple albertain, c'est celui de la chouette des terriers et de l'utilisation du carbofurane dans les champs de colza canola. Le carbofurane est un insecticide homologué employé contre les invasions de sauterelles et aussi pour contrôler les altises. Même aux doses normalement employées en agriculture, ce produit est mortel pour les oiseaux chanteurs. Dans la perspective de la biodiversité, la chouette des terriers est particulièrement importante, puisqu'elle figure sur la liste des espèces menacées au Canada.

Le Fonds mondial pour la nature ainsi que le Service canadien de la faune et Agriculture Canada ont étudié la question du carbofurane et de son utilisation. C'est en fin de compte Agriculture Canada qui possède le pouvoir nécessaire pour prendre la décision finale, et l'étude des avantages économiques du carbofurane fait partie intégrante de son mandat. C'est un cas qui me semble particulièrement instructifs, car nous sommes en présence d'un véritable biocide, d'un pesticide qui tue une espèce menacée, et même dans ce cas on a invoqué des facteurs économiques. La décision finale a été la suivante: si le carbofurane était vendu avec une brochure expliquant certains de ces problèmes et demandant aux agriculteurs de pulvériser ce produit un peu plus loin des sites connus de nidification de la chouette des terriers, cela serait suffisant. Nous prétendons que cela n'est pas suffisant et nous soulignons la nécessité d'avoir un processus réglementaire plus sévère à l'égard des pesticides, surtout lorsqu'ils jouent le rôle de biocide.

Je voudrais simplement vous mentionner qu'un sommaire de nos recommandations est présenté aux pages 22 à 25 de notre mémoire. J'espère qu'elles vous donneront les outils nécessaires pour mettre en place certains des mécanismes très importants dont M. Schindler vous a également parlé aujourd'hui.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup. Ce fut un exposé très complet.

M. Myles Kitagawa voudrait–il prendre la suite?

M. Myles Kitagawa (directeur associé, Toxics Watch Society of Alberta): Bonjour, monsieur le président, ainsi que tous les membres du comité. J'apprécie l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de vous adresser la parole au sujet de l'examen de la LCPE.

J'aimerais présenter les autres membres de notre délégation. Je suis accompagné aujourd'hui de Verona Goodwin, de la Toxics Watch Society, et elle vous exposera nos préoccupations et nos recommandations concernant les critères et l'établissement de la toxicité conformément à la LCPE. J'interviendrai après Verona et je vous exposerai brièvement l'importance d'élargir la portée de la LCPE pour mieux intégrer la protection environnementale dans tous les domaines de

[*Texte*]

Environmental Resource Centre, who will comment on the need for a stronger federal presence in all matters affecting the environment.

I would also like to add at this time that as the committee may already be aware, there is a comprehensive report entitled *The Canadian Environmental Protection Act: An Agenda for Reform*, which has been or will be formally presented to you. Both Toxics Watch and the Environmental Resource Centre have endorsed and fully support this document.

Ms Verona Goodwin (Associate Director, Toxics Watch Society of Alberta): As Myles outlined, in this presentation I will address specifically the toxicity criteria and the process for determining toxicity under CEPA.

First, by way of introduction, I wanted to draw upon one quote. These are the words of David Orr of Oberlin College:

> Many things on which our future health and prosperity depend are in dire jeopardy: climate stability, the resilience and productivity of natural systems, the beauty of the natural world and biological diversity.

• 1650

> It is worth noting that this is not the work of ignorant people. It is rather largely the result if work by people with BAs, LLBs, BScs, MBAs and PhDs.

The point is that education is no guarantee to decency, prudence or wisdom. This is pertinent to what I will discuss in my next section.

With regard to the criteria used in the guidelines for determining toxicity, the fundamental concept that ''it's the dose that makes the poison'' does not appear to be consistently applied. Toxicity is noted only when a population, community, or ecosystem is affected. In special cases, such as when a particular species is endangered, a substance may be deemed toxic when the effects are observed at the individual level.

This approach excludes much of what might be known about the effect of a substance from the evaluation. It also misclassifies substances whose effects are seen only at the individual level as not toxic. This means a substance is deemed toxic only when enough individuals within a population—this might be sensitive individuals, the young and the very old—become affected or sick.

Second, implicit in the toxicity criteria is that there is a range of substance concentrations that organisms are exposed to for which there are no observable effects. Saying this about a substance is completely dependent upon the investigators' success at looking for the right thing at the right time in the right place. This is not to mention the investigators' success at obtaining funding for the right project for the right substance at the right time.

[*Traduction*]

l'activité et du pouvoir du gouvernement. Je suis également accompagné de M. Brian Staszenski, du Conseil de ressources environnementales, qui fera des commentaires sur la nécessité de renforcer la présence fédérale dans tous les domaines touchant l'environnement.

Je tiens également à ajouter qu'il existe, comme les membres du comité le savent peut-être déjà, un rapport exhaustif intitulé *The Canadian Environmental Protection Act: An Agenda for Reform*, qui vous a été présenté officiellement, ou qui le sera. Le groupe Toxics Watch et le Centre de ressources environnementales accordent leur soutien plein et entier à ce document.

Mme Verona Goodwin (directrice associée, Toxics Watch Society of Alberta): Comme l'a mentionné Myles, dans mon exposé j'aborderai spécifiquement les critères de toxicité et le processus d'établissement de la toxicité en vertu de la LCPE.

Pour commencer, j'aimerais lire une citation. Ce sont les paroles de David Orr, du Collège Oberlin:

> Bien des choses dont dépendent notre santé et notre prospérité futures sont en péril: la stabilité climatique, la maléabilité et la productivité des systèmes naturels, la beauté du monde naturel et la diversité biologique.

> Il convient de faire remarquer qu'il ne s'agit pas là du travail de gens ignorants. C'est plutôt en grande partie le fruit des travaux de détenteurs d'un baccalauréat ès arts, d'un baccalauréat ès sciences, d'une maîtrise ou d'un doctorat.

Cela signifie que l'instruction n'est nullement une garantie de savoir-vivre, de prudence ou de sagesse. Cette citation est pertinente aux propos que je vais tenir.

En ce qui concerne les critères utilisés dans les lignes directrices pour l'établissement de la toxicité, le concept fondamental selon lequel «c'est la dose qui détermine le poison» ne semble pas appliqué de façon uniforme. La toxicité n'est notée que lorsqu'une population, une collectivité ou un écosystème est touché. Dans des cas particuliers, par exemple lorsqu'une espèce particulière est menacée d'extinction, une substance peut être jugée toxique lorsque les effets sont observés au niveau individuel.

Cette approche exclut largement ce que l'on pourrait savoir à propos de l'incidence d'une substance d'après son évaluation. Elle provoque également un mauvais classement des substances dont les effets ne sont pas jugés toxiques uniquement au niveau individuel. Cela signifie qu'une substance n'est réputée toxique que lorsqu'un nombre suffisant d'individus au sein d'une population—il pourrait s'agir d'individus sensibles, les jeunes et les très vieux—sont touchés ou tombent malades.

Deuxièmement, ce qui ressort implicitement des critères de toxicité, c'est qu'il existe tout un éventail de concentrations de substances auxquelles sont exposés les organismes qui n'ont pas d'effets perceptibles. Une telle conclusion à propos de substances dépend entièrement du succès de l'enquêteur à chercher la bonne chose au bon moment au bon endroit. Sans oublier le succès de l'enquêteur en vue d'obtenir les fonds pour le bon projet pour la bonne substance au bon moment.

[*Text*]

More and more substances that have been studied in depth have now been shown to have no threshold for effect. That is, there is no substance concentration for which an effect cannot be demonstrated.

Third, the process for the most part looks at one substance at a time, and it relies principally on scientific studies. Within a scientific study the experimental conditions are so narrow and controlled to such a degree that the findings are almost meaningless. They are meaningless because the findings are so far out of context in a world in which organisms live in a varied physical and mixed–chemical environment.

To ameliorate these limitations—there are others I haven't identified—we would recommend that the toxicity criteria should be modified so that information about a substance's effects on individuals are included in the evaluation process.

Further, the method to determine toxicity is a risk–assessment process. We should know that the science of risk assessment was created largely in response to the problems of the nuclear power industry.

As stated by Ravetz in a recent book called *Critical Science*:

> It was shaped partly for internal design methods and quality control, and partly for public reassurance.

Many make the claim that the risk–assessment process is scientific, yet a detailed analysis of the alachlor risk–assessment process by professors at the University of Waterloo demonstrates unequivocally that it is not scientific, objective, neutral or value–free. This and other studies have clearly shown that individuals who come to the table bring their own preconceived notions with them.

Typically, the notions valuing the use of technology and the free–market system over alternatives are reflected in the decisions made. As a consequence of this, the forum for decision making is kept in the experts' sphere. Citizens are excluded from the process and do not learn from it. As authors Brunk, Howarth and Lee said:

> To put this question into the hands of a small group of scientists is to take it out of the traditional political institutions where questions of social value are usually hammered out.

As well, they state that putting the decisions:

> . . .into the rarefied air of quasi–scientific expertise is really a way of excluding alternative value frameworks leaving only those compatible with the 'scientific' mindset. It represents the hegemony of one system of values, all in the name of neutrality and scientific objectivity.

• 1655

So what needs to be changed? First, we need to confront unacknowledged assumptions. We must do this because conflicts concerning risks that depend on contradictory unacknowledged assumptions cannot be resolved, at least not rationally.

[*Translation*]

On démontre maintenant qu'un nombre croissant de substances qui ont fait l'objet d'études approfondies n'ont pas de seuil de tolérance. Cela signifie qu'il n'existe aucune concentration de substance pour laquelle on ne peut démontrer un effet.

Troisièmement, le processus examine la plupart du temps une seule substance à la fois et repose principalement sur des études scientifiques. Dans le cadre d'une étude scientifique, les conditions expérimentales sont si restreintes et si contrôlées que les conclusions sont presque dénuées de signification, et ce, parce qu'elles sont bien éloignées de la réalité d'un monde dans lequel les organismes vivent dans un milieu physique et multichimique diversifié.

Pour améliorer ces restrictions—il y en a d'autres que je n'ai pas identifiées—nous recommandons de modifier les critères de toxicité afin que les renseignements importants sur les effets d'une substance sur les individus soient compris dans le processus d'évaluation.

En outre, la méthode d'établissement de la toxicité est un processus d'évaluation des risques. Nous devrions savoir que la science de l'évaluation des risques a été créée principalement pour répondre aux problèmes créés par l'industrie nucléaire.

Comme l'a mentionné Ravetz dans un ouvrage récent intitulé *Critical Science*:

> Elle a été créée en partie à des fins de conception interne et de contrôle de la qualité et en partie pour rassurer le public.

Bien des gens prétendent que le processus d'évaluation des risques est scientifique, et pourtant une analyse détaillée du processus d'évaluation des risques provoqués par l'alachlore, faite par des professeurs de l'Université de Waterloo, démontre sans équivoque qu'il n'est pas scientifique, objectif, neutre ou désintéressé. Cette étude et bien d'autres ont démontré clairement que les témoins qui se présentent à la table amènent avec eux leurs propres idées reçues.

Il est typique de constater que les notions qui valorisent le recours à la technologie et au libéralisme de préférence aux solutions de rechange se retrouvent dans les décisions prises. En conséquence, la tribune décisionnelle demeure dans les mains des experts. Les citoyens sont exclus du processus et n'en savent rien. Comme l'ont déclaré les auteurs Brunk, Howarth et Lee:

> Mettre une question de risque entre les mains d'un petit groupe de chercheurs revient à l'écarter des institutions politiques traditionnelles au sein desquelles les questions de valeurs sociales sont habituellement définies.

Ils ont également déclaré:

> Laisser les décisions dans l'atmosphère raréfiée d'une expertise quasi scientifique constitue en réalité un moyen d'exclure les solutions de rechange valables. Cela représente l'hégémonie d'un système de valeurs au nom de la neutralité et de l'objectivité scientifique.

Alors, que faut–il changer? Tout d'abord, il faut que les hypothèses non reconnues puissent être exprimées. Cela est nécessaire, car on ne peut rapprocher des opinions divergentes sur les risques découlant d'hypothèses contradictoires qui restent non reconnues, du moins pas d'une façon rationnelle.

[*Texte*]

Second, we must acknowledge as a society that it is unethical to allow higher chemical exposures to farm and factory workers, who labour to produce useful things for society, than those who are exposed to residual levels in our diets and homes.

Essentially, the technical approach of undertaking risk assessment needs to be replaced by processes that lead risk–promoters and risk–avoiders away from the battlefields and towards the negotiating table. The initiative to reform CEPA is a good step in this direction. However, because risk–promoters typically do not bear the negative consequences of other risk–taking decisions, CEPA should allow that those affected be present at the table and have full and meaningful participation in consensus–based negotiation.

So to conclude, the sections of CEPA that apply to the public's right to information should be expanded to award the public the right to participate in the risk–assessment process in determining toxicity.

Thanks very much for the opportunity to present these opinions.

The Chairman: Thank you.

Now to the man sitting to the far left, as Mr. Kitagawa put it. Actually, that's the far right, which I'm sure is politically more fitting in the case of Mr. Staszenski.

Would you like to start, Mr. Staszenski, or to conclude?

Mr. Brian Staszenski (Executive Director, Environmental Resource Centre): I'm supposed to conclude.

The Chairman: Go ahead.

Mr. Kitagawa: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to briefly speak to the importance of expanding the scope and authority of CEPA.

As was noted in the CEPA review office discussion paper 1, *Sustainable Development in Canada*, environment departments currently have a very specific mandate related to the environment. To date, this has resulted in a narrow interpretation of what is within the scope of an environment department and limits the efficacy of that department's activities. What we see as a result of this is that activities with environmental consequences can be removed from the scope of CEPA on the argument that other departments or pieces of legislation are addressing the problem.

The regulation of pesticides, which Jenny was referring to earlier, is one example where the manufacturing use of a substance has clear environmental consequences, but their regulation is not housed within CEPA and is found rather in the

[*Traduction*]

Deuxièmement, nous devons, en tant que société, reconnaître qu'il est immoral de permettre que les ouvriers agricoles et ceux qui travaillent en usine, qui produisent des choses utiles pour la société, soient davantage exposés à des produits chimiques que nous le sommes nous–mêmes, qui entrons en contact avec des résidus par le biais des aliments que nous absorbons et dans les maisons où nous habitons.

Fondamentalement, la technique qui consiste à entreprendre une évaluation des risques doit être remplacée par des processus moins propices à créer des conflits entre ceux qui sont en faveur de prendre certains risques et ceux qui veulent les éviter, afin de les amener à la table des négociations. La réforme de la LCPE est un pas dans la bonne direction. Toutefois, étant donné que ceux qui sont en faveur de prendre certains risques n'ont généralement pas à subir les conséquences négatives d'autres décisions allant dans le sens de la prise de risques, la LCPE devrait permettre à ceux qui sont affectés d'être présents à la table et de participer pleinement et de façon significative à des négociations favorisant le consensus.

En conclusion, les articles de la LCPE qui s'appliquent au droit du public à l'information devraient être élargis afin de permettre à la population de participer au processus d'évaluation des risques qui permet de déterminer la toxicité des produits.

Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de faire état de ces opinions.

Le président: Merci.

Passons maintenant à l'homme assis tout à fait à gauche, comme l'a dit M. Kitagawa. En réalité, c'est tout à fait à droite qu'il faudrait dire, ce qui, dans le cas de M. Staszenski, serait sans doute plus juste politiquement parlant.

Monsieur Staszenski, souhaitez–vous commencer ou conclure?

M. Brian Staszenski (directeur général, Centre des ressources environnementales): Je suis censé conclure.

Le président: Allez–y.

M. Kitagawa: Merci, monsieur le président.

J'aimerais brièvement vous entretenir de l'importance d'étendre la portée et l'autorité de la LCPE.

Comme il est noté dans le document de travail numéro 1 publié par le bureau d'examen de la LCPE, sous le titre *Le développement durable au Canada*, les ministères de l'Environnement ont un mandat très précis, qui se limite à l'environnement. Jusqu'ici, cela a abouti à ce que l'on interprète de façon étroite ce qui tombe dans le champ de compétence d'un ministère de l'Environnement, et cela a limité l'efficacité des activités de ce ministère. En conséquence, on constate que des activités qui ont un impact sur l'environnement peuvent échapper à l'application des dispositions de la LCPE, étant donné que l'on peut arguer que d'autres ministères ou d'autres dispositions législatives peuvent résoudre le problème.

En ce qui concerne par exemple la réglementation s'appliquant aux pesticides, évoquée plus tôt par Jenny, il est clair que l'utilisation de ces substances dans des produits manufacturés a un impact sur l'environnement, mais la

[*Text*]

Pest Control Products Act. It is our opinion that this division of powers, as it were, inhibits the comprehensive assessment and holistic approach to environmental management that the assessment and management of human activities requires.

We see a similar situation existing with auto emissions, where automobile fuel content is regulated by CEPA, but the toxic tailpipe emissions fall under the Motor Vehicle Safety Act, administered by Transport Canada.

So in looking at the environment as a unified whole, when we're approaching it from a legislative point of view, the powers are fragmented. So it seems that CEPA is not the paramount environmental law, as it must in a sense defer to these other acts.

It is a truism that all human activity has environmental consequences. In light of this, CEPA's position as a deferential piece of legislation is inappropriate. CEPA should make Environment Canada a type of super–ministry, with authority in all departments, agencies, boards and crown corporations, and it should be empowered to enact and enforce regulations as needed.

With our comments on this section, we believe the government must affirm CEPA as the paramount environmental law, and the act should be amended in a fashion whereby CEPA is the ultimate authority, and activities with environmental consequences, currently housed in other acts, would fall under CEPA's mantle.

[*Translation*]

réglementation ne découle pas des dispositions de la LCPE, mais plutôt de celles de la Loi sur les produits antiparasitaires. À notre avis, cette division de l'autorité, si l'on peut dire, empêche que l'on applique à la gestion de l'environnement les évaluations complètes et l'approche holistique dont on doit se servir pour analyser et gérer les activités humaines.

C'est la même situation qui existe en ce qui concerne les gaz d'échappement des automobiles, étant donné que le contenu de l'essence est réglementé dans le cadre de la LCPE, alors que les gaz d'échappement toxiques tombent sous le coup de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, appliquée par Transports Canada.

Par conséquent, si l'on veut considérer l'environnement comme un tout, du point de vue législatif, l'autorité est fragmentée. La LCPE ne semble pas être la loi sur l'environnement qui fasse autorité, étant donné qu'elle doit, dans un certain sens, donner préséance à ces autres lois.

C'est un truisme de dire que toute activité humaine a des conséquences sur l'environnement. En ce sens, il est absurde que la LCPE ne soit pas la loi qui fasse autorité. La LCPE devrait faire d'Environnement Canada une sorte de super–ministère, dont l'autorité s'étendrait à tous les ministères, agences, conseils et sociétés de la Couronne afin d'établir et de faire appliquer les réglementations nécessaires.

Comme l'indiquent nos observations sur ce point, nous estimons que le gouvernement doit faire reconnaître la LCPE comme loi sur l'environnement par excellence, et devrait modifier la loi de façon à ce que la LCPE soit la disposition législative qui, au bout du compte, fait autorité, et couvre toutes les activités qui ont un impact sur l'environnement et qui sont actuellement traitées dans le cadre d'autres lois.

• 1700

Mr. Staszenski: Mr. Chairman and fellow members of the panel, welcome to Alberta.

I have a very brief comment about the role of CEPA, the role of the federal government through CEPA and how it will be the tool for setting standards for environmental protection and the enforcement of those standards. We have in Alberta an example. The federal government and the provincial government have just have signed a new agreement about equivalency. So some of those things I want to speak to.

I have broad concerns about the fact that when I look at the federal role in setting environmental standards, the role of CEPA, I start to wonder and I start to muse: Will the federal government, will CEPA, be the one that sets the standard? Will it be the one that says what type of environment we're going to have in Canada? Will it be the one that enforces those standards, or will it be the provinces or industry?

M. Staszenski: Monsieur le président, mesdames et messieurs, bienvenue en Alberta.

J'aimerais faire un bref commentaire sur le rôle de la LCPE, sur celui du gouvernement fédéral par le biais de la LCPE et sur la façon dont on pourra utiliser cette mesure législative pour établir des normes de protection environnementale et les faire respecter. Il y a un exemple en Alberta. Les gouvernements fédéral et provincial viennent de signer un nouvel accord sur l'équivalence. Ce sont certains de ces sujets que je veux aborder.

J'ai certaines préoccupations générales qui viennent du fait que, lorsque je considère le rôle du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'établissement de normes environnementales, lorsque je considère le rôle que joue la LCPE, je commence à m'interroger et à me poser des questions: est–ce que ce sera le gouvernement fédéral, par le biais de la LCPE, qui établira les normes? Est–ce que ce sera ce gouvernement qui décidera dans quel genre d'environnement nous allons vivre au Canada? Est–ce que ce sera ce gouvernement qui fera respecter ces normes, ou bien est–ce que cela reviendra aux provinces ou à l'industrie?

[*Texte*]

When I hear discussions about harmonization and deregulation, there seems to be another parallel process occurring in this country. It seems that through this move to harmonize our regulatory regimes, there's the potential in this country for deregulation to occur—the federal government downloading its responsibility onto the provinces. I get a feeling that's what's occurring on harmonization.

When you come to Alberta and see what this province is doing, Alberta will be an example for this country about how deregulation may occur in its worst form. I guess what I'm afraid of if the feds download responsibility to the provinces, and we see that Alberta is going to download responsibility for environmental enforcement and monitoring onto industry—If you look at bills 41 and 57 of this government, the Alberta government's latest initiatives, there are some examples in there that are totally frightening in terms of what may occur in this province.

Examples of deregulation in this province—and I would call them bad deregulation—are, for example, Dinosaur Provincial Park. The Energy Resources Conservation Board has just allowed oil and gas drilling into that provincial park without an environmental assessment and without hearings. The ERCB has just allowed the importation of oil field waste into this province from Saskatchewan, which will be deposited in salt caverns—no public hearing, no environmental assessment.

There's the potential with bills 41 and 57 to sell off public lands, sell off provincial parks without any credible public consultation or review. Alberta is already becoming a hazardous waste sink because of our weak standards in dealing with hazardous wastes. B.C. and Saskatchewan are shipping wastes to Alberta that are classified hazardous in those jurisdictions, but once they cross the border they're not hazardous. They're being landfilled in Alberta.

Another example is Swan Hills. Recently we have decided in this country that Swan Hills is going to be a national facility to treat some of the worst wastes we have in this country. It's been done with a public review and with environmental assessments, but without the federal government having a role or a say in how that is occurring. In some ways I see that as downloading and deregulation, because the federal government is abrogating its responsibility to play a key role in the decision-making process for that facility.

[*Traduction*]

Lorsque j'entends les gens discuter d'harmonisation et de déréglementation, cela m'amène à penser qu'il y a un autre processus parallèle en cours dans ce pays. Il semble que cette volonté d'harmonisation de nos régimes réglementaires puisse éventuellement se traduire dans ce pays par une déréglementation—c'est-à-dire que le gouvernement fédéral se déchargerait de sa responsabilité sur les provinces. J'ai le sentiment que c'est ce qui se passe par le biais de l'harmonisation.

Venez en Alberta et examinez comment procède cette province: l'Alberta pourra donner l'exemple de la pire forme que puisse prendre la déréglementation. Ce qui m'effraie, je suppose, c'est que les autorités fédérales se déchargent de leurs responsabilités sur les provinces, à un moment où l'Alberta va elle-même se décharger de ses responsabilités sur l'industrie en ce qui a trait à l'application de la réglementation concernant l'environnement ainsi que des mesures de contrôle. . . Si vous considérez les projets de loi 41 et 57, qui sont les dernières initiatives prises par le gouvernement de l'Alberta, il y a là certains exemples qui donnent de ce qui peut arriver dans cette province une idée fort peu rassurante.

On peut citer par exemple pour illustrer les effets de la déréglementation dans cette province—et je les qualifierais d'effets néfastes—le cas du parc provincial Dinosaur. Le Energy Resources Conservation Board vient d'autoriser l'exploration pétrolière et gazière dans ce parc provincial sans avoir tenu d'audiences ni effectué d'évaluation environnementale. Le ERCB vient également de permettre l'importation dans cette province de déchets provenant du champ pétrolifère situé en Saskatchewan, lesquels seront placés dans des cavernes de sel—et ce, sans qu'il y ait eu d'audiences ni d'évaluation environnementale.

Les projets de loi 41 et 57 pourraient également aboutir à ce que l'on vende des terres publiques et des parcs provinciaux sans examen crédible de la question et sans consulter la population. L'Alberta est déjà un dépotoir de déchets dangereux à cause de ses normes peu exigeantes en la matière. La Colombie-Britannique et la Saskatchewan envoient en Alberta des déchets classés dangereux dans ces provinces, mais une fois qu'ils ont traversé la frontière, ils n'entrent plus dans cette catégorie. On les enfouit en Alberta.

L'autre exemple que je pourrais citer est celui de Swan Hills. On a récemment décidé que l'on traiterait là certains des pires déchets que l'on peut accumuler dans ce pays. Cette décision a été prise à la suite d'un examen public de la question et d'évaluations environnementales, mais sans que le gouvernement fédéral ait son mot à dire ou un rôle quelconque à jouer en ce qui a trait à la façon dont on va procéder. Je considère que c'est une façon de se décharger d'une fonction et que c'est une forme de déréglementation car le gouvernement fédéral abandonne ses responsabilités et ne joue plus un rôle clé dans le processus de prise de décisions concernant ce site.

• 1705

Maybe I haven't been very clear, but I get a sense that there is the potential to download federal responsibility onto the provinces. The worst-case scenario in Alberta is we're going to download it onto industries. The federal government is going to

Peut-être ne me suis-je pas exprimé clairement, mais j'ai le sentiment que le gouvernement fédéral veut éventuellement se décharger de ses responsabilités sur les provinces. Dans le pire des cas, en Alberta, on s'en déchargera sur les industries. Le

[*Text*]

assist in allowing some of the worst types of decision–making processes to occur, and Alberta is going to be your pilot. We're going to be your test case, so if you want to see bad decision making in terms of the environment and the economy, watch Alberta. What I would hope doesn't happen is that you download your responsibility.

Environment Canada should be paramount. It should set the standard for how we deal with the environment. It should have a vision statement in its preamble where it states that Environment Canada and the tools it has as its disposal, like CEPA, will set the standards for how we make decisions and for what types of pollution we're going to be willing to accept in this country.

Provinces like Quebec and Alberta are working you over to try to get you to download responsibility on them because they have an agenda, and it's a frightening agenda. I hope you do not allow that to occur. I know other Albertans support that.

I would like to see CEPA stand firm, become stronger and have the federal government, through Environment Canada and the use of CEPA, set the standard for how we're going to deal with the environment in this country. That's basically all I have to say.

The Chairman: All right.

Monsieur Sauvageau, allez–y.

M. Sauvageau: Ma première question va s'adresser à M. Staszenski, comme vous l'avez probablement deviné.

Vous avez dit, si j'ai bien compris, que vous voulez qu'on modifie la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de manière à donner plus de pouvoirs au gouvernement fédéral pour que celui–ci puisse enfin établir des normes nationales. Vous faites bien plaisir à M. Adams, et je vais vous aider.

Dans le préambule on dit:

que le gouvernement fédéral, à titre de chef de file national en la matière, se doit d'établir des objectifs, des directives et des codes de pratiques nationaux en matière de qualité de l'environnement;

Il n'a pas eu la volonté de le faire.

Dans l'alinéa 2f), on dit que le gouvernement fédéral doit:

f) s'efforcer d'établir des normes de qualité de l'environnement uniformes à l'échelle nationale;

Il n'a pas eu la volonté de le faire.

Dans l'alinéa 8(1)a), on dit que le ministre formule:

a) des objectifs énonçant, notamment en termes de quantité ou de qualité, les buts vers lesquels orienter l'effort de lutte pour la protection de l'environnement;

Dans l'alinéa 8(1)b), on dit que le ministre formule:

b) des directives recommandant des normes quantitatives ou qualitatives pour permettre ou perpétuer certains usages de l'environnement;

[*Translation*]

gouvernement fédéral va prêter la main à la mise en place des pires processus de prise de décisions et c'est l'Alberta qui servira de projet pilote. C'est notre province qui sera la région témoin et si vous voulez des exemples de mauvaises décisions en ce qui concerne l'environnement et l'économie, regardez ce qui va se passer en Alberta. Ce que j'espère, c'est que vous ne vous déchargiez pas de votre responsabilité.

Environnement Canada devrait être l'autorité suprême. C'est ce ministère qui devrait établir les normes à suivre dans le domaine de l'environnement. Il devrait y avoir dans le préambule de la loi une déclaration de principe établissant que c'est Environnement Canada, par le biais des moyens dont il dispose, comme la LCPE, qui fixera les normes à respecter quand il s'agit de décider quels types de pollution nous sommes prêts à accepter dans ce pays.

Des provinces comme le Québec et l'Alberta essaient de vous convaincre de leur transmettre les responsabilités en ce domaine parce qu'elles ont un programme, qui est d'ailleurs fort épeurant. J'espère que vous ne permettrez pas cela. Je sais que d'autres Albertains partagent mon avis.

J'aimerais que l'on maintienne et que l'on consolide la LCPE et que le gouvernement fédéral, par l'entremise d'Environnement Canada et par le biais de la LCPE, fixe les normes à respecter en ce qui concerne l'environnement dans ce pays. C'est essentiellement tout ce que j'avais à dire.

Le président: Très bien.

Mr. Sauvageau, go ahead.

Mr. Sauvageau: My first question will be for Mr. Staszenski, as you probably guessed.

If I understood you correctly, you said that you want the Canadian Environmental Protection Act modify to strengthen the federal government's authority and allow it to set national standards. This is something that Mr. Adams really appreciates and I am going to help you too.

In the preamble, it says:

Whereas the Government of Canada in demonstrating national leadership should establish national environmental quality objectives, guidelines and codes of practice;

It did not show that kind of will.

In paragraph 2(f), it says that the federal government should:

(f) endeavour to establish nationally consistent levels of environmental quality;

It did not show that kind of will.

In paragraph 8(1)(a), it says that the Minister shall formulate:

(a) environmental quality objectives specifying goals or purposes toward which an environmental control effort is directed, including goals or purposes stated in quantitative or qualitative terms;

In paragraph 8(1)(b), it says that the Minister shall formulate:

(b) environmental quality guidelines specifying recommendations in quantitative or qualitative terms to support and maintain particular uses of the environment;

[*Texte*]

Et cela se poursuit à l'alinéa 8(1)c). Est-ce que vous croyez que le gouvernement fédéral n'a pas la volonté nécessaire et que certaines provinces seraient en droit de réclamer des pouvoirs qui leur sont de toute façon conférés dans l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique au niveau des ressources naturelles non renouvelables, des ressources forestières et de l'énergie électrique?

Je vous remercie.

Mr. Staszenski: My view is if we do not have a strong federal presence in setting the standards, we're going to see provinces like Alberta—and I even would suggest Quebec—whittle away at our environmental quality through bad decision making. Alberta has made it very well known that they're—

M. Sauvageau: Voulez-vous répondre à la question?

Mr. Staszenski: Well, if I'm understanding you correctly, my point is I believe we should have the federal government act in a very strong way to set the standards for Canada. Does that answer you?

M. Sauvageau: [*Inaudible—Le rédacteur*].

[*Traduction*]

And this goes on in paragraph 8(1)(c). Do you believe that the federal government does not have the necessary political will and that some provinces would have a right to ask for an authority which, anyway, they already have according to Section 92 of the British North America Act, in terms of non-renewable natural resources, forest resources and electrical energy?

Thank you.

M. Staszenski: Mon opinion c'est que si le gouvernement fédéral n'impose pas sa volonté en établissant les normes, nous allons voir des provinces comme l'Alberta—et même le Québec, d'après moi—prendre de mauvaises décisions qui vont affecter la qualité de l'environnement. L'Alberta a fait savoir à qui voulait l'entendre qu'elle allait. . .

Mr. Sauvageau: Could you please answer the question?

M. Staszenski: Bon, si je vous comprends bien, je vous répondrai que selon moi, le gouvernement fédéral devrait imposer sa volonté et établir les normes canadiennes. Est-ce que cela répond à votre question?

Mr. Sauvageau: —[*Inaudible—Editor*] —

• 1710

The Chairman: Mr. DeVillers, please.

Mr. DeVillers: Thank you, Mr. Chair.

My question is for Ms Scott. It concerns recommendation 9, the inclusion of the definition of precautionary principle, when it says "means that where there are threats of serious or irreversible environmental damage"—that part of the definition.

I'm just wondering if you have any advice on how those determinations would be made. Earlier today in an informal discussion, not here in hearings, we heard from a representative industry that we shouldn't be left to the whims of the week to determine when the precautionary principle should be triggered. Given that there's this type of sentiment out there, do you have any advice on how that determination should be made?

Ms Scott: Actually, I think Verona spoke about the community sense of risk, as well, in what would be a threat of serious or irreversible damage. Dr. Schindler spoke about the scientific level of measurement and then what would be considered a threat amongst the native community, whether it came down to his suggestion that just because something wasn't necessarily toxic to ingest if it tasted or smelled—or a fish was not considered edible any longer. I guess these are all measures of what would be considered a threat. I think it has to take into account some of these conceptions of what's a threat and what's serious.

I think I would caution against relying solely on—I read the comment you received to mean power, that we should leave it to the powerful, to industry or to scientific measurements only.

Le président: Monsieur DeVillers, s'il vous plaît.

M. DeVillers: Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M^me^ Scott. Elle a trait à la recommandation numéro 9 voulant que l'on inclue une définition du principe de la prévention, notamment à la partie de la définition où l'on parle des risques de dommage grave ou irréversible à l'encontre de l'environnement.

Je me demande simplement si vous avez une idée de la façon dont on pourrait déterminer cela. Plus tôt aujourd'hui, au cours d'une discussion officieuse, qui ne s'est pas tenue dans le cadre de ces audiences, un représentant de l'industrie nous a dit que notre décision d'appliquer le principe de la prévention ne devrait pas dépendre des dernières lubies à la mode. Dans le contexte de ce courant d'opinion, pouvez-vous nous dire comment, d'après vous, nous pourrions en arriver à prendre ce genre de décision?

Mme Scott: Eh bien, je pense que Verona a indiqué que dans la notion de menace de dommage grave ou irréversible entrerait également le sentiment de risque qui pourrait exister au sein d'une collectivité. M. Schindler a parlé de mesures scientifiques et aussi de ce que les communautés autochtones pourraient considérer comme une menace, même si l'on ne va pas jusqu'à accepter l'idée qu'il a avancée voulant que, même si quelque chose n'est pas nécessairement toxique quand on le mange, si cela goûte ou sent mauvais. . . ou si l'on considère qu'un poisson n'est plus mangeable. Toutes ces données entrent, je suppose, dans ce qui définirait une menace. Il faut prendre en compte, à mon avis, certaines de ces façons de concevoir ce qui constitue une menace et ce qui fait la gravité d'une situation.

Je vous engagerais à la prudence pour ce qui est de vous fonder uniquement sur. . . Je vois se profiler derrière l'observation qu'on vous a faite de la notion de pouvoir, l'idée que l'on devrait se fier uniquement à ceux qui détiennent l'autorité en la matière, à l'industrie ou à la science.

[*Text*]

Mr. DeVillers: But we asked for clarification of what that meant, and I'm still not sure. It indicates the problem that somehow that determination has to be made, of what is a threat, serious or irreversible. I'm just wondering how to encompass that in legislation. Do you have a suggestion for how we might do that?

Ms Scott: Right off the bat, no, but it's something we're certainly aware of at the Environmental Law Centre. Trying to transfer some of these ideas into legislation is tough.

Could I take this back to Arlene and talk to her and answer your question through a letter?

Mr. DeVillers: Okay. Thank you very much.

Ms Scott: Thank you.

The Chairman: Mr. Lincoln, please.

Mr. Lincoln: Mr. Chairman, it's a shame we only have the right to one question, because there were very interesting briefs there.

Anyway, I want to thank you all, it was most interesting.

I'd like to ask Brian about harmonization. The CCME now are working on harmonization, as you might know, and already there've been four equivalency agreements passed between the feds and Alberta, two on pulp and paper, one on vinyl chloride and one on lead smelters. There's one on the Fisheries Act already.

The point you were trying to make, which was new to me, and it really rang a bell, was if a province, after signing these agreements, deregulates, are we left holding the bag and the bag is empty?

Mr. Staszenski: Well, that's my point—go ahead, I'm sorry.

Mr. Lincoln: What I want to say is, right now, as a sort of broader framework, CCME is working on a harmonization policy, which is going on very fast.

• 1715

I wanted to ask you first of all—I want to find out to get ammunition for myself—can deregulation take place in breach of the agreement? Because the agreement compels the province to stay with equivalency. That's my first question.

The second one is, do you think the public should be involved on a broad–range basis in a consultation on what the CCME is doing right now?

Mr. Staszenski: On the second point, absolutely, the public needs to be, especially in cases like Alberta. Bill 41 is now an act. As I understand it, it allows the government, at a whim, to transfer powers by Order in Council to whoever it chooses. So you've just handed them some powers.

[*Translation*]

M. DeVillers: Nous avons demandé des précisions, mais je ne sais toujours pas ce que cela recouvre. Cela dénote que la difficulté sera de déterminer d'une façon ou d'une autre ce qui constitue une menace, ce qui est grave ou ce qui est irréversible. Je me demande simplement comment nous pouvons refléter cela dans la loi. Avez–vous une proposition à nous faire à ce sujet?

Mme Scott: À brûle–pourpoint, non, mais c'est certainement une question dont la difficulté n'échappe pas au Bureau du droit environnemental. Il n'est pas facile de refléter certaines de ces idées dans la loi.

Pourrais–je discuter de cela avec Arlene et vous répondre par lettre?

M. DeVillers: D'accord. Merci beaucoup.

Mme Scott: Merci.

Le président: Monsieur Lincoln, s'il vous plaît.

M. Lincoln: Monsieur le président, c'est vraiment dommage que nous ne puissions poser qu'une seule question car les exposés qui nous ont été présentés étaient fort intéressants.

Bref, je tiens à vous remercier tous, c'était captivant.

J'aimerais poser une question à Brian à propos de l'harmonisation. Le CCME étudie actuellement, comme vous le savez sans doute, la question de l'harmonisation et le gouvernement fédéral ainsi que l'Alberta ont déjà signé quatre ententes d'équivalence, deux sur la pâte à papier, une sur le chlorure de vinyle et une sur la fonte du plomb. Il en existait déjà une sur la Loi sur les pêcheries.

Ce que vous avez essayé de souligner, et c'est pour moi un nouveau son de cloche qui m'a fait réfléchir, c'est que, si après avoir signé ces ententes, une province déréglemente le secteur concerné, est–ce nous qui devrons payer les pots cassés sans en avoir les moyens?

M. Staszenski: Eh bien, c'est ce que je veux dire. . .excusez–moi, allez–y.

M. Lincoln: Ce que je veux ajouter, c'est que, à l'heure actuelle, dans un contexte un peu plus large, le CCME est en train d'élaborer une politique d'harmonisation et avance très rapidement.

Je voulais tout d'abord vous demander—c'est que je cherche moi–même des munitions—si la déréglementation peut constituer une violation des dispositions de l'entente. En effet, l'entente oblige la province à maintenir des dispositions équivalentes. C'est ma première question.

La seconde est la suivante: pensez–vous que le public devrait participer à un large processus de consultation sur les travaux effectués actuellement par le CCME?

M. Staszenski: Pour ce qui est du second point, oui, absolument, il faut que le public participe, particulièrement dans des cas comme celui de l'Alberta. Le projet de loi 41 est entré en vigueur. Si je comprends bien, cela permet au gouvernement, à son gré, de conférer ces pouvoirs par décret à qui il veut. Par conséquent, vous venez tout juste de lui accorder certains pouvoirs.

[*Texte*]

I'm no lawyer, but my sense is that they have the power to hand it over to whoever they feel is appropriate to manage that authority. An example might be the sour gas plants in Alberta. An industrial association will monitor and make sure those facilities are meeting the standards of the law. It's the fox monitoring the chicken coop.

I guess my question would be back to you. Do you feel comfortable handing over powers to Alberta when they are rapidly moving in the direction of deregulation and of handing over a lot of these powers to industry? I don't feel comfortable.

I don't understand it totally. All I'm doing is waving a red flag—and it's the Canadian red flag, by the way—to say be careful, because these people are moving in a direction that frightens me in a great way.

I have copies of Bills 57 and 41.

Mr. Lincoln: I'd like to have copies.

Mr. Staszenski: Yes, we'll leave them here.

I want to let you know your provincial counterparts, the Liberal opposition, are screaming blue murder right now about these moves. They are not pleased about what is occurring in Alberta, and you're playing right into it by handing over powers. You should be concerned that you're protecting those powers, and I hope you are.

The Chairman: Thank you.

Madam Kraft Sloan followed by Mr. O'Brien, Mr. Adams and Madame Guay.

Mrs. Kraft Sloan: I have to agree with you; I share the same kind of concern about harmonization and the devolving of jurisdiction. I was surprised to hear that anyone in Alberta was concerned about the negative impact of deregulation, so I certainly appreciate your concern.

I have a question about biodiversity. A witness yesterday seemed to be equating biodiversity with the pristine state of the original elements of a particular ecosystem or segment of an ecosystem. He said we would be fooling the Canadian public to think we could even begin to accomplish anything like that. He said we can't just leave pieces of wilderness area totally intact, because we're going to have some kind of human impact on it.

To me this seems like the other end. I'm looking for the convention's definition of biodiversity. Are we working toward biodiversity or are we talking about biodiversity in the sense of its original state?

Ms Scott: I would say it's on a number of fronts. Certainly there's a spectrum. We've addressed it through our national parks and protected areas strategies towards the idea of maintaining and enhancing biodiversity. It's a type of pristine idea of biodiversity.

[*Traduction*]

Je ne suis pas avocat, mais mon sentiment c'est que le gouvernement de l'Alberta a la possibilité de conférer ces pouvoirs à qui il juge habilité à gérer ce champ de compétence. On pourrait citer l'exemple de l'usine de gaz sulfureux de l'Alberta. C'est une association industrielle qui sera chargée des contrôles et s'assurera que ces installations répondent aux normes fixées dans la loi. C'est faire entrer le loup dans la bergerie.

Je suppose que je pourrais à mon tour vous poser une question. Vous sentez-vous à l'aise à l'idée d'avoir conféré des pouvoirs à l'Alberta alors que cette province cherche à instaurer rapidement une déréglementation et à se décharger de cette responsabilité sur l'industrie? Quant à moi, cela ne me met pas à l'aise.

Certaines choses m'échappent. Tout ce que je cherche à faire, c'est agiter un drapeau rouge—en passant, c'est le drapeau canadien que j'agite—pour vous engager à la prudence, car ces gens-là s'orientent dans une direction qui m'effraie énormément.

J'ai des exemplaires des projets de loi 57 et 41.

M. Lincoln: J'aimerais avoir une copie de ces documents.

M. Staszenski: Très bien, je vous en laisserai.

Je tiens à vous signaler que vos collègues provinciaux, l'opposition libérale, s'égosillent actuellement à protester contre ces initiatives. Ce qui se passe en Alberta ne les satisfait pas et vous faites le jeu de ceux auxquels ils s'opposent en leur conférant ces pouvoirs. Ce sont des pouvoirs que vous devriez veiller à protéger, et j'espère que c'est ce que vous faites.

Le président: Merci.

La parole est à M^me^ Kraft Sloan, suivie de M. O'Brien, de M. Adams et de M^me^ Guay.

Mme Kraft Sloan: Je ne peux qu'abonder dans votre sens; j'ai les mêmes préoccupations en ce qui concerne l'harmonisation et le transfert des compétences. J'ai été étonnée de voir que quelqu'un, en Alberta, s'inquiétait de l'impact négatif que pourrait avoir la déréglementation et j'apprécie donc vos propos à leur juste valeur.

J'ai une question à vous poser sur la biodiversité. Un des témoins qui a comparu hier semblait assimiler la biodiversité à l'état parfait des éléments d'origine d'un écosystème particulier ou d'un segment d'écosystème. Il a déclaré que ce serait duper la population canadienne que de penser pouvoir franchir même les premières étapes qui nous permettraient d'en arriver là. Il a ajouté qu'on ne peut pas garder totalement intactes certaines régions sauvages car l'activité humaine aura toujours sur elles un certain impact.

Pour moi, c'est voir les choses à l'envers. Je cherche la définition de la biodiversité dans la convention. Est-ce que la biodiversité est un objectif que nous cherchons à réaliser ou est-ce que cela définit un état original?

Mme Scott: Je dirais que cette notion recouvre un certain nombre de choses. Il y a certainement diverses facettes à la question. Nous y avons répondu par exemple en élaborant des stratégies destinées à maintenir et à améliorer la biodiversité dans nos parcs nationaux et nos zones protégées. C'est une façon d'envisager la biodiversité comme la protection d'un état parfait.

[*Text*]

Certainly there are threats. Edmonton's uplands are not as biodiverse as Edmonton's lowlands, and you can equate it to development and so on. This person you're speaking of is probably saying that since we can't ultimately protect any area as pristine, we shouldn't try. I think most people would disagree.

[*Translation*]

Cela est certainement menacé. On ne trouve pas le même degré de biodiversité dans les terres hautes et dans les terres basses de la région d'Edmonton, et cette différence peut être liée aux activités de développement et autres. La personne dont vous parlez veut sans doute dire que, puisqu'en fin de compte, nous ne pouvons garder dans un état parfait quelque région que ce soit, ce n'est pas la peine d'essayer. À mon avis, la plupart des gens ne seraient pas d'accord.

• 1720

I think it does point to the need to really work hard on maintaining some areas as benchmarks through CEPA's research and monitoring approach and incorporating. In fact, in one of our recommendations—I don't know offhand which one it is—we talk about addressing the need to take a biodiversity approach to toxics regulation and to look at it through research and monitoring.

À mon sens, cela souligne la réelle nécessité de conserver certaines régions qui serviront de références par le biais des travaux de recherche ainsi que des mesures de contrôle et d'incorporation prévues dans la LCPE. De fait, dans l'une de nos recommandations—je ne saurais vous dire, à brûle–pourpoint, laquelle—nous évoquons la nécessité de considérer la réglementation des produits toxiques du point de vue de la biodiversité et d'envisager cette notion en termes de travaux de recherche et de mesures de contrôle.

Mrs. Kraft Sloan: You mean working toward as opposed to particularly defined and stayed?

Mme Kraft Sloan: Vous voulez dire faire de cela un objectif plutôt que de définir un état statique quelconque qui doit être conservé?

Ms Scott: Yes. I think working toward and maintaining and—

Mme Scott: Oui. Je pense que chercher à atteindre un objectif et conserver et. . .

Mrs. Kraft Sloan: We're not supposed to ask two questions.

Mme Kraft Sloan: Nous ne sommes pas censés poser deux questions.

Ms Scott: Oh, I'm sorry. I would say in some areas it's working toward and in some areas it's maintaining as well.

Mme Scott: Oh, excusez–moi. Je dirais que dans certains cas, il s'agit de tendre vers un objectif et que dans d'autres, il faut également garder les choses en l'état.

One concern I have is with the recent—I guess it's not so recent, I guess it would be a year ago now—problems with the Museum of Nature staff, who had expertise in monitoring biodiversity and really great taxonomists and so on as well. The staff was cut, so one wonders about the actual possibility that the expertise from the scientific community in this area is going down. David Schindler talked about this.

Une des choses qui m'inquiète, ce sont les récentes compressions de personnel—de fait, ce n'est pas si récent que cela, cela doit remonter maintenant à un an—qui ont été effectuées au Musée de la nature où travaillent des spécialistes du contrôle de la biodiversité, ainsi que d'excellents taxonomistes. Devant ces compressions de personnel, on peut être amené à penser que l'expertise scientifique dans ce domaine va devenir de plus en plus rare. David Schindler a évoqué cette possibilité.

The Chairman: Thank you.

Le président: Merci.

Ms Scott: As lawyers, we're trying to come up with reasonable recommendations that can be put into regulations, into acts. This is obviously difficult to do. You people are faced with this and you want to do it correctly.

Mme Scott: Nous essayons, à titre d'avocats, de faire des recommandations raisonnables qui puissent se traduire par des règlements et des mesures législatives. Il est évident que cela n'est pas facile. C'est la responsabilité que vous devez assurer et vous devez le faire correctement.

The Chairman: Mr. O'Brien.

Le président: Monsieur O'Brien.

Mr. O'Brien: Mr. Chairman, thank you. I have a question for Mr. Staszenski.

M. O'Brien: Merci, monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Staszenski.

I don't want to put words in your mouth, but you enunciated almost a fear of open season on the environment in Alberta if things follow the worst–case scenario. You said Alberta might download its responsibilities to industry by deregulation. Is your fear really of deregulation, or is it of non–enforcement of regulations by an Alberta government that's going to look the other way? I'm not sure which of those is your ultimate fear.

Sans vouloir vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, les craintes que vous avez exprimées sont que l'environnement soit attaqué de partout en Alberta si l'on adopte le pire scénario. Vous avez déclaré que l'Alberta pourrait se décharger de ses responsabilités sur l'industrie dans le cadre d'une déréglementation. Que craignez–vous vraiment: la déréglementation ou le fait que le gouvernement de l'Alberta ne fasse pas appliquer les règlements et ferme les yeux sur ce qui se passe? Je ne sais pas vraiment ce que vous craignez, au bout du compte.

[*Texte*]

Mr. Staszenski: With enforcement, what it allows is, if you look at the Energy Resources Conservation Board and what they're doing with the oil and gas industry right now, the oil and gas industry is basically writing their own rules for how they're going to conduct themselves in terms of the environment. The ERCB is allowing them, through committee work, to do that.

Now, you have good actors and you have bad actors. You have the bigger companies that are probably going to do a good job. They can't afford to cut corners. But we have countless numbers of smaller companies that are potentially bad actors, that are going to cut corners. An example might be, and I use this as a parallel, that speeders in Alberta are now going to report on their own violations of the speeding act. They're going to phone in and report that they've speeded today; they've been bad. The more responsible people will report, but the bad actors won't. That's what I'm afraid of, and that talks about enforcement.

The Chairman: All right. Mr. Adams, please.

Mr. Adams: I have a comment, and you may wish to reply, or you might have material you could send to us. It has to do with what Ms Scott and Ms Goodwin said.

By the way, I think Canada owes the Province of Alberta and its law schools a great deal for recent developments in environmental law. I think the province has led the country. That's one thing.

Rightly, your brief focuses on how we capture some of these things in legislation. You just commented on that in answer to another question. But I listened to Ms Goodwin and her doubts about science. I listened to Professor Schindler, who is as competent as they come, but has doubts about ecosystem science.

• 1725

The brief, and some of your presentations, essentially are saying to us, show us some leadership. If we do, we should be right, because if we aren't right it's not going to work. And then you say, move and bring in biodiversity based on the ecosystems approach. I sort of know how to do that. We could use indicator species, we could use sediment profiles, we could use organic accumulations. In the Northern River Basins Study we could have key points where you could pick up what's going on, and all that stuff.

But I heard Ms Goodwin and Dr. Schindler expressing real doubts about whether science can cope with that stuff. So if we open up the act and make it a leading act, which is one way to go, we run the risk of not being able to do it. The other way is to go back, narrow it down and do well the things we're doing now, which is tracking a few individual toxics.

[*Traduction*]

M. Staszenski: Si l'on considère la position adoptée actuellement par l'*Energy Resources Conservation Board* vis-à-vis de l'industrie pétrolière et gazière, dans le cadre de la mise en application de la loi, cela revient essentiellement à permettre à cette industrie de définir elle-même des règlements sur la façon dont elle va traiter l'environnement. Par l'entremise de ces comités, l'ERCB permet à cette industrie de procéder ainsi.

Il reste qu'il y a des bons et des mauvais joueurs. Les grandes entreprises vont probablement se conduire de façon satisfaisante. Elles ne peuvent se permettre de faire les choses à moitié. Mais il y a un grand nombre d'entreprises de moindre envergure qui, potentiellement, sont de mauvais joueurs et qui ne vont pas faire les choses comme il faut. Pour faire une analogie, c'est comme si on demandait à ceux qui dépassent les limites de vitesse en Alberta de signaler eux-mêmes qu'ils n'ont pas respecté la loi. Il va falloir qu'ils téléphonent pour dire qu'ils ont fait de la vitesse; qu'ils n'ont pas agi comme il faut. Les gens les plus responsables feront rapport, mais pas les mauvais joueurs. C'est ce qui me fait peur et cela a trait à l'application de la loi.

Le président: Très bien. Monsieur Adams, s'il vous plaît.

M. Adams: J'ai une observation à faire et vous pouvez décider de répondre ou de nous faire parvenir la documentation que vous jugerez appropriée. Cela porte sur les déclarations de M^me^ Scott et de M^me^ Goodwin.

En passant, je pense que le Canada doit beaucoup à la province de l'Alberta et à ses écoles de droit en ce qui concerne les récents travaux sur le droit environnemental. À mon avis, la province a assumé un rôle de chef de file dans le pays. C'est une des choses que je voulais dire.

Votre mémoire se concentre, à juste titre, sur les moyens qui nous permettraient de traduire certaines préoccupations dans la loi. Vous venez de faire un commentaire à cet effet en réponse à une autre question. Mais j'ai bien entendu M^me^ Goodwin lorsqu'elle a exprimé des doutes à propos des données scientifiques. J'ai bien entendu le professeur Schindler, qui fait partie des gens les plus compétents, exprimer des doutes à propos de la science des écosystèmes.

D'après votre mémoire et certaines de vos interventions, vous nous demandez en gros de faire preuve de leadership. Si nous le faisons, nous ne devons pas nous tromper car sinon cela ne marchera pas. Vous nous dites ensuite qu'il faut établir la biodiversité sur la base des écosystèmes. Je sais plus ou moins comment procéder. Nous pouvons nous servir d'espèces témoins, de profils sédimentaires, d'accumulations organiques. Nous pourrions nous inspirer d'éléments clés sur les bassins des cours d'eau du Nord pour établir certains paramètres.

D'un autre côté, M^me^ Goodwin et M. Schindler ont de sérieux doutes sur les capacités de la science face à cette question. Par conséquent, si nous élargissons la loi pour en faire un élément d'orientation, ce qui est une possibilité, nous risquons de ne pas réussir. L'autre solution serait de revenir en arrière, de rétrécir la loi et de faire correctement ce que nous faisons actuellement, c'est-à-dire faire le dépistage de quelques éléments toxiques particuliers.

[*Text*]

Would you care to comment now? If you do not, is there material you could send to us?

Ms Scott: I'll just say briefly that this is certainly something we've been debating in terms of relying heavily on science as the basis for making decisions versus community–level ideas of risk perceptions of what's toxic and so on. We've also been debating whether or not CEPA should be a really good little toxics statute, or whether we should try to make it everything. I agree; I think we've decided it can't be everything, but we would like to try to make it really good, particularly in terms of toxics. This doesn't mean it's terribly narrow because if we take a broader approach to what's toxic, I think it necessitates broadening out even to do a good job on toxics.

Mr. Adams: Thank you, Mr. Chair.

The Chairman: To conclude, it's Madame Guay, *s'il vous plaît.*

Mme Guay: J'ai une question pour M. Staszenski. Je suis désolée, monsieur Caccia. Je ne l'avais pas sur ma liste de noms.

Selon l'article 92A de la Loi constitutionnelle, les ressources naturelles non renouvelables, les ressources forestières et l'énergie électrique sont de compétence exclusivement provinciale. Êtes–vous d'accord avec cela? Je veux juste un oui ou un non. Alors, comment voulez–vous que, sans empiétement, le fédéral intervienne dans ces domaines? Cela nous cause des problèmes de chevauchement, de dédoublement et de coûts supplémentaires.

Ms Scott: We try to address that issue in our paper, looking particularly at the idea of instituting jurisdictional entities, not just having federal–provincial agreements. But I think this is treading into a bit of trouble in terms of the worry that industry would become self–regulating. But I think within the constitutional bounds of these jurisdictional issues there is some leeway allowing for some kind of agreement to address toxics when we're crossing bounds within forestry issues.

If I could refer you to part of our submission, particularly the booklet put forth by the CEN, there is a particular paper addressing constitutional issues.

• 1730

That's all I should say, because in Toronto, I believe, someone is going to speak to you on this issue, if that's okay.

The Chairman: It was 7 a.m. when we boarded the bus this morning, and although we would love to stay and ask you more questions, there is another group of witnesses. So we look forward to talking to you individually in the future, and we want to thank you very much indeed.

Ms Scott: Thank you.

Mr. Staszenski: Thank you.

The Chairman: Would Chief Badger and James Coker please come forward and give us the benefit of their views. This will be the concluding session today.

[*Translation*]

Voulez–vous répondre à cela maintenant et, dans la négative, avez–vous des documents à nous faire parvenir?

Mme Scott: En deux mots, nous nous sommes effectivement demandé s'il fallait s'appuyer massivement sur les informations scientifiques pour prendre des décisions ou s'il fallait s'en tenir aux perceptions de la collectivité sur les risques présentés par certains produits toxiques, etc. Nous nous sommes aussi demandé si la LCPE devait être simplement une excellente petite loi sur les produits toxiques ou autre chose. Je suis bien d'accord; je pense que nous avons admis qu'elle avait ses limites, mais nous devrions vraiment la rendre excellente en particulier à l'égard des produits toxiques. Cela ne veut pas dire qu'il faut la confiner à des limites très étroites car si nous élargissons notre vision des produits toxiques, je pense qu'il faut l'élargir pour pouvoir faire un travail correct.

M. Adams: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous allons conclure avec M^me^ Guay, *please.*

Mrs. Guay: I have a question for Mr. Staszenski. I'm sorry, Mr. Caccia. I did not have this name on my list.

Under section 92A of the Constitutional Act, non–renewable natural resources, forest resources and electrical energy come under the exclusive provincial jurisdiction. Do you agree? Just give me a yes or no answer. If so, how could the federal government be involved in those areas without encroaching on that jurisdiction? That means problem of overlap and duplication and additional costs.

Mme Scott: Nous essayons de répondre à cette question dans notre document en envisageant particulièrement la possibilité de créer des organes de compétence plutôt que d'avoir simplement des ententes fédérales–provinciales. Mais je pense que cela débouche sur certains problèmes au niveau de l'autoréglementation de l'industrie. Je pense cependant qu'on dispose malgré tout, dans le cadre des limites constitutionnelles de ces questions de compétence, d'une certaine marge de manoeuvre pour trouver une formule d'entente sur les produits toxiques en cas de chevauchement des questions forestières.

Je vous renvoie à cet égard à notre mémoire, et notamment à la brochure du RCE qui traite des questions constitutionnelles.

C'est tout ce que je dirais, si vous êtes d'accord, car je crois que quelqu'un doit vous parler de cette question à Toronto.

Le président: Il était 7 heures ce matin quand nous avons pris l'autobus, et nous aimerions bien pouvoir continuer à vous poser des questions, mais un autre groupe de témoins nous attend. Nous espérons donc avoir l'occasion de vous reparler individuellement à l'avenir, et nous vous remercions infiniment.

Mme Scott: Merci.

M. Staszenski: Merci.

Le président: J'invite le chef Badger et James Coker à s'approcher pour nous faire part de leurs points de vue. Nous terminerons avec eux nos audiences d'aujourd'hui.

[*Texte*]

Chief Badger and Mr. Coker, welcome to the committee.

Chief Badger, would you like to be first? We assume you want to speak on CEPA.

Chief Jim Badger (Representative, Lesser Slave Lake Indian Regional Council): Thank you, Mr Chairman. Good afternoon, panel.

My name is Chief Jim Badger. I'm the Chief of Sucker Creek First Nation. I'm here representing Lesser Slave Lake Indian Regional Council today. I was also with the elders involved in the Swan Hills hazardous treatment centre importation.

I guess the first thing I'd like to mention, Mr. Chairman, is that I just heard about this process a week ago. You'll find that with Brian Staszenski's statements concerning how the attitude of the government in this province has been one. . .namely, Bill 41, which was passed under closure, of course. It also makes me wonder how a law like that can be passed when there are outstanding land claims in this province. Also, Mr. Chairman, we have not received this information from the Department of Indian an Northern Affairs, and no help has been given to the Indians.

What I would like to see with respect to CEPA is definitely some type of vehicle or arrangement made where the Indians are a part of this endeavour. There are also parallel negotiations going on with the province with respect to Indian land claims, stakeholders' meetings, and items of that nature. Again, the Indians have been left out and basically marginalized in this system. Mr. Chairman, I would like to see the Indians have involvement with this, because we do have some suggestions, mainly monitoring that could be achieved here in this province.

There is a definite agenda here in this province for the province to download their systems into the province and further, through Bill 41, as well, to associations or industry–like set–ups. This has been going on here for quite some time. As well, the oil and gas sectors are outside of certain laws within this province, which makes them exempt.

What I'd like to see, Mr. Chairman, is more teeth given to CEPA so they can act accordingly. I would even venture further and say that environmental laws, environmental degradation and penalties for breaking those rules should be put in different class structures with different class penalties, including jail.

There are a lot of problems in this province. Because of time I won't say them all, but there are some examples that really need some talking about. You see, Mr. Chairman, I'm mentioning these to try to explain to you the problems we're having here and the reason why CEPA should have more authority with Indian participation through some vehicle.

• 1735

Right now, today, the Swan Hills treatment centre has a PCB output 10 times that allowed by law in Ontario. The hearings themselves that were done in Swan Hills are something that will be talked about in the province. They have been totally to deceive the public and now they're importing the worst of the worst PCBs.

[*Traduction*]

Bienvenue, monsieur Badger et monsieur Coker.

Monsieur Badger, voulez–vous commencer? Vous voulez sans doute nous parler de la LCPE.

Le chef Jim Badger (représentant, Lesser Slave Lake Indian Regional Council): Merci, monsieur le président. Bon après–midi à votre groupe.

Je suis le chef Jim Badger. Je suis chef de la Première nation de Sucker Creek. Je représente ici le «Lesser Slave Lake Indian Regional Council». Je faisais aussi partie du groupe d'aînés qui se sont occupés du Centre de traitement des produits dangereux de Swan Hills.

Je souhaiterais tout d'abord vous dire, monsieur le président, que je n'ai entendu parler de ces audiences qu'il y a une semaine. Vous constaterez avec les déclarations de Brian Staszenski que le gouvernement de notre province a eu une attitude. . . enfin, le projet de loi 41 a été adopté avec la guillotine, naturellement. Je me demande aussi comment on peut adopter une loi pareille alors qu'il reste des revendications territoriales dans cette province. En outre, monsieur le président, le ministère des Affaires indiennes et du Nord ne nous a pas informés de cela, et on n'a pas aidé les Indiens.

En ce qui concerne la LCPE, je souhaiterais que les Indiens participent au processus. Il y a aussi des négociations parallèles avec la province sur les revendications territoriales des Indiens, des rencontres des divers intervenants et des questions de ce genre. Là encore, on a laissé les Indiens à l'écart et ils en fait été marginalisés. Monsieur le président, il faudrait que les Indiens participent à tout ce processus car nous avons des suggestions, surtout en ce qui concerne le contrôle qui pourrait s'exercer dans notre province.

Il y a manifestement des tas de possibilités de délégations de pouvoirs dans cette province et aussi dans le cadre du projet de loi 41, au niveau d'associations ou de dispositifs dans le cadre des industries. Cela se fait déjà depuis un certain temps. D'autre part, les secteurs du pétrole et du gaz échappent à certaines lois dans notre province, et ne sont donc pas touchés.

Ce que je souhaiterais, monsieur le président, c'est qu'on renforce la LCPE pour pouvoir agir vraiment. J'irais même jusqu'à dire qu'il faudrait prévoir des catégories différentes et des sanctions différentes, y compris l'emprisonnement, en ce qui concerne les lois environnementales, la dégradation de l'environnement et la violation des règles dans ce domaine.

Nous avons beaucoup de problèmes dans notre province. Je n'ai pas le temps de vous les exposer tous, mais il faut mentionner certains exemples. Je vous dis cela, monsieur le président, pour essayer de vous faire comprendre nos difficultés et de vous montrer qu'il faudrait donner plus de poids à la LCPE en permettant aux Indiens de participer d'une façon quelconque au processus.

Actuellement, le Centre de traitement de Swan Hills déverse dix fois plus de BPC que ne l'autorise la loi en Ontario. On parle beaucoup des audiences mêmes qui se sont tenues à Swan Hills. Elles ont entièrement servi à tromper le public et maintenant on importe les pires des BPC.

[*Text*]

Basically, Mr. Chairman, what's missing in this process is the consultation that should take place with the treaty Indians. I think the federal government in its paternalistic attitude does not address the spirit—required by law—of consultation.

We have no idea, Mr. Chairman, what the federal–provincial harmonization initiative is about. But in looking at how the laws have been passed in this province, I would suggest it's a type of marginalization of the treaty Indian and also a land grab.

Again, Mr. Chairman, it really shocks me that a bill of this nature—a provincial bill, I might add—can attempt to supercede a treaty, Treaty No. 8, when there are outstanding land claims. This focus has to be brought into proper perspective. No governments and no departments should be allowed to supercede treaty until those obligations are fully met.

Again we have no information with respect to the harmonization initiative. I am at a disadvantage, sir, in this hearing. There are some mentioned in the Yukon self–government model that I laugh and snicker at. It's a poor model to mention. It doesn't take a lawyer or a scientist to see it's just basically a rip–off of the Indians in that area. The land claims process is a joke. We all know that. It's an outright theft. These instances have to be brought back into proper perspective. There are outlaws and bad actors who are making certainly my life as a treaty Indian very difficult.

The one question I have with respect to CEPA is how you can have a law for Indians in, say, Sucker Creek, where I'm from, and just across the border the province can laugh at whatever laws are made in respect of the federal authority. Again, you can't have one law for the Indians and another for others. Of course, this will fit well in Alberta.

Now, we've had many instances here. It's very important for me to stress the role CEPA has to play within the Canadian federal system. I realize there will probably be some objection. I can certainly understand why. I won't go into that, but again the differences of law within the provinces have to be brought into a perfect sphere. There's an opportunity here. When your report is in, I'll give you a report card to see if this function has met its terms.

Two months ago, on the Sturgeon Lake Indian Reserve, a 4x4 pick–up truck hauling three 45–gallon drums of PCBs broke down. A couple of the boys came driving by and the operator of this truck offered them $500 to take himself and the three barrels to Edmonton. The boys, of course, weren't doing anything. So they took the $500, made a stop at the liquor store, picked up a case of beer and went on their way to Edmonton.

There were two attempts to steal that truck, which the tow–truck driver picked up and brought to his residence, from the Indian reserve. Triway, Bovar—these are names in Alberta that have sweetheart deals that guarantee profits yet cut back on the provincial systems for social programming.

[*Translation*]

En gros, monsieur le président, ce qui manque dans ce processus, ce sont des consultations avec les Indiens visés par les traités. Avec son attitude parternaliste, je crois que le gouvernement fédéral ne respecte pas l'esprit de la consultation exigé par la loi.

Monsieur le président, nous n'avons pas la moindre idée de ce qu'est cette initiative d'harmonisation fédérale–provinciale. Toutefois, si l'on se réfère à la façon dont les lois sont adoptées dans notre province, je pense que c'est encore une fois une marginalisation des Indiens visés par les traités et aussi une mainmise sur la terre.

Encore une fois, monsieur le président, je suis vraiment scandalisé qu'un projet de loi de cette nature—projet de loi provincial, faut–il le dire—puisse l'emporter sur un traité, le traité numéro 8, alors qu'il reste encore des revendications territoriales en suspens. Ceci a été clairement établi. Aucun gouvernement et aucun ministère ne devraient être autorisés à passer outre à un traité tant qu'on n'a pas donné satisfaction à ces exigences.

Je le répète, nous n'avons aucune information sur l'initiative d'harmonisation. J'arrive ici désavantagé. Il y a des allusions au modèle d'autonomie gouvernementale du Yukon qui me font rire. C'est un modèle pitoyable à citer. Il n'est pas nécessaire d'être avocat ou expert scientifique pour se rendre compte que c'est une véritable escroquerie à l'égard des Indiens. Le processus de revendication territoriale est une vaste blague, nous le savons tous. C'est du vol pur et simple. Tout cela a été clairement établi. Il y a des hors–la–loi et des individus sordides qui rendent très difficile ma vie d'Indien visé par un traité.

Ce que j'aimerais savoir au sujet de la LCPE, c'est comment on peut avoir une loi pour les Indiens, par exemple à Sucker Creek d'où je viens, alors que de l'autre côté de la frontière les gens de la province peuvent se moquer des lois édictées au nom de l'autorité fédérale. On ne peut pas avoir une loi pour les Indiens et une autre pour les autres. Naturellement, c'est particulièrement le cas pour l'Alberta.

Nous avons de nombreux exemples. Il faut absolument que j'insiste sur le rôle que la LCPE doit jouer dans le cadre du régime fédéral canadien. Je sais bien qu'il y aura sans doute des objections, et je comprends pourquoi. Je ne vais pas parler de cela, mais il faut clairement mettre en évidence les différences législatives qui existent au sein des provinces. Nous en avons ici l'occasion. Quand vous aurez soumis votre rapport, je vous tiendrai au courant et je vous dirai si l'objectif a été atteint.

Il y a deux mois, dans la réserve indienne de Sturgeon Lake, une camionnette à quatre roues motrices transportant trois barils de 45 gallons de BPC est tombée en panne. Quelques gars du coin sont passés par là et le conducteur de la camionnette leur a proposé 500$ pour l'amener avec ses trois barils jusqu'à Edmonton. Évidemment, ces gars–là n'avaient rien d'autre à faire. Ils ont donc pris les 500$, se sont arrêtés à la régie, ont acheté une caisse de bière et sont partis pour Edmonton.

On a essayé deux fois de voler la camionnette, qu'un conducteur de dépanneuse a ramenée à sa résidence depuis la réserve indienne. Triway, Bovar—ce sont–là des noms en Alberta qui évoquent la garantie de profits substantiels, mais qui profitent quand même des programmes sociaux de la province.

[*Texte*]

There are also difficulties within the Indian lands. We say INAC is, I guess, our protector for lands, etc. Now, there are some problems that have not yet been decided here in this province with respect to boundaries of waters. In a case down south today water rights, water volumes, are being given non-Indians, but the Indians have to go to the courts to try to get some volume for themselves. The water jurisdictions have to be resolved in this province before this type of major initiative should be completed.

• 1740

I also believe in my philosophy that the polluter pays. Let's not make the fines a joke. The first fine should be $1 million and the second fine $10 million. You have the problem taken care of. There's no point in dancing around, sitting on a fence and trying to suggest meaningful ways of taking care of an environment when the solution is looking at us right in the face. If the ERCB panel judges approve and things go wrong, they should be held accountable for their actions.

Now, if we're really serious about cleaning up this country we call Canada, which was once called *Kanata*, meaning clean, let's look at the whole component, everything that's required within provincial and federal spheres. There should not be any interference or appearance made to interfere by any authority.

This is one instance where it happened in the Swan Hills hearings. The crown corporation official told one of my people that a UMA Engineering scientist. . .which I hired. I hired six independent scientists. A UMA Engineering firm, because they wanted to make a deal in China, told my worker, my scientist, from UMA, to water down his report.

We have facts on this. We have proof that's going to APEGGA. As well, Ted Hughes, the B.C. ethics commissioner, who I hold in high esteem, has been investigating this matter.

So there are certain things that smell of patronage in this province that should not. The premier is a friend of mine and I like what he's doing in terms of economics and also the cleaning up he's doing with two of the ministers. Work is ongoing.

I agree that Professor Schindler is a very well known and respected man with Indian politicians, with his work with the Northern River Basins Study. This is work that the Treaty No. 8 Indians agreed to go into, with honesty and respect, and Dr. Schindler has been providing that for us.

There's also heavy PCB contamination here in Alberta. If you look at Schindler's—I was going to say list, excuse me, Mr. Chairman—map, you'll find the contamination volumes. As an Indian living on a reservation, when I see that, it almost looks like there's a conspiracy to do something to the Indian population, something similar to when the Hudson's Bay blankets were infested with TB and other diseases like that. Let's take a look at that. If that's not the case, correct me. I talked earlier of marginalization of treaty Indians. Now I'm talking something else here. That has to be addressed.

[*Traduction*]

Il y a aussi des problèmes au niveau des terres indiennes. Le ministère fédéral est censé être le protecteur de nos terres, etc. Pourtant, il y a encore des problèmes de limites des étendues aquatiques qui n'ont pas encore été réglés dans notre province. Par exemple, plus au Sud, on octroie certaines quantités d'eau à des non-Indiens, mais les Indiens sont obligés de s'adresser aux tribunaux pour en obtenir eux-mêmes. Il faut régler la question de l'eau dans cette province avant d'entreprendre quelque autre initiative importante.

Je pars aussi du principe que c'est le pollueur qui doit payer. Il faut que les amendes soient sérieuses. La première amende devrait être de 1 million de dollars et la deuxième, de 10 millions. Cela réglerait le problème. Inutile de tourner autour du pot et de faire toutes sortes de simagrées pour protéger prétendument l'environnement alors que la solution nous saute aux yeux. Si les juges du «ERCB» approuvent quelque chose et que cela tourne mal, ils devraient être tenus responsables de leurs actes.

Si nous voulons vraiment assainir ce pays que nous appelons le Canada, qui s'appelait autrefois *Kanata*, ce qui signifie propre, prenons l'ensemble, tout ce qu'il faut au niveau provincial et fédéral. Aucune autorité ne devrait s'ingérer ou pouvoir s'ingérer à ce niveau.

Il y a un cas où cela s'est produit lors des audiences de Swan Hills. Le représentant de la société d'État a dit à quelqu'un de ma nation qu'un chercheur scientifique en génie de l'UMA... que j'avais engagé. J'ai engagé six chercheurs scientifiques indépendants. Une entreprise de génie qui voulait conclure une affaire avec la Chine a dit à mon travailleur, à ce chercheur scientifique de l'UMA, de nuancer son rapport.

Nous avons des faits là-dessus. Nous avons la preuve que tout cela est transmis à l'APEGGA. Ted Hughes, le commissaire à l'éthique de la Colombie-Britannique, pour lequel j'ai le plus grand respect, s'est penché sur cette question.

Il y a donc dans cette province des choses qui sentent la magouille. Le premier ministre est un de mes amis et j'aime ce qu'il fait sur le plan économique et les mesures qu'il a prises auprès de deux ministres. Les choses progressent.

Je reconnais que le professeur Schindler est un homme bien connu et respecté par les politiciens indiens pour ses travaux dans le cadre de l'étude sur les bassins fluviaux du Nord. C'est un travail auquel les Indiens assujettis au traité numéro 8 ont accepté de collaborer honnêtement et respectueusement, et c'est quelque chose dont nous sommes reconnaissants au professeur Schindler.

Il y a aussi beaucoup de contamination par les BPC en Alberta. Si vous vous reportez à la carte de Schindler—j'allais dire la liste, pardon, monsieur le président—vous aurez les chiffres à cet égard. Moi qui suis un Indien vivant dans une réserve, quand je vois ce genre de chose, j'ai presque l'impression d'une conspiration contre la population indienne, quelque chose d'analogue à l'affaire des couvertures de la Baie d'Hudson contaminées pour transmettre la tuberculose et d'autres maladies de ce genre. Examinons la situation et si ce n'est pas le cas, je retirerai ce que j'ai dit. J'ai parlé tout à l'heure de marginalisation des Indiens visés par des traités. Je parle maintenant d'autres choses. Il faut aussi examiner cela.

[*Text*]

Swan Hills: why did they put it on the highest point here in Alberta, 20 miles from where I live, downhill? Why there? There are aquafires we don't even know about within that structure. Pipelines are breaking because of the movement within that high area. Yet this occurs today. As a matter of fact, they improved importation. It's a runaway train.

Brian Staszenski has it on the nail there. This province is in for a fast sell. Ladies and gentlemen, if you do not stop this, there will have to be another initiative from the Indians that will correct this initiative. I don't know what that is, but something is definitely going to have to be done.

The Chairman: Would you like to sum up your presentation, perhaps?

Chief Badger: Basically, Mr. Chairman, the first and main point here is the lack of consultation with the treaty Indians in this province. That's number one and that's something that has to be done.

Also, full explanation of the harmonization initiatives; we don't know anything about that. I know, sir, this is going to reflect on something, on Indian lands or on Indian treaties. I can guess that now, and I haven't see anything on that.

You've heard some talk, Mr. Chairman, of Alberta public safety. There are communities, for example, Sucker Creek, where I'm from, where we have equipment but no training. In High Prairie, a municipal–type town, they have the training but no equipment. It's like this throughout the province of Alberta.

• 1745

That's why it's imperative, paramount, that CEPA take a more focused role in doing things. If it was going so well, we wouldn't have fish dying right now in Edith Lake, Christine Lake, right below the Swan Hills plant. It's obvious, Mr. Chairman, even though there's a Fisheries Act, nothing is being done about the situation today.

Now, I've told officials, but nothing is done. It's imperative that there should be some responsible authority within this country we call Canada because we cannot rely on senior bureaucracies or junior governments to help us out. If we do, it's going to be a sell–off.

I've left a lot of information out, sir, for the sake of expediency. We have not seen one of the four equalization papers at all, not one. It seems the attitude of this province is that everybody knows what is going on. We do not know what is going on, sir. I thank you very much.

If I may add, Mr. Chairman—I'm sorry—one last thing here. In the Lesser Slave Lake Indian Regional Council we are working on an Indian monitoring program. Industry has offered to lend us their equipment, labs, resources, etc. We will not be approaching any federal or provincial government for these initiatives because we believe in the clean process. That clean process may mean other initiatives and that's something I will table to this board for your perusal.

[*Translation*]

Swan Hills: Pourquoi l'a–t–on installé au point le plus élevé de l'Alberta, à 20 milles de l'endroit où je vis en contrebas? Pourquoi à cet endroit? Il se passe des choses dont nous n'avons aucune idée dans cet édifice. Des tuyauteries cassent à cause des mouvements dans cette zone élevée. Pourtant, on a augmenté les importations. C'est une véritable folie.

Brian Staszenski a mis le doigt sur le problème. La province veut simplement vendre à tout–va. Mesdames et messieurs, si vous n'arrêtez pas cela, les Indiens vont être obligés de prendre une nouvelle fois l'initiative. Je ne sais pas ce que ce sera, mais il faudra manifestement faire quelque chose.

Le président: Vous pourriez peut–être conclure votre exposé?

Le chef Badger: En gros, monsieur le président, le premier problème, c'est qu'il n'y a pas de consultation des Indiens visés par les traités dans notre province. C'est le premier problème, mais il faut le régler.

Deuxièmement, nous n'avons pas la moindre idée des initiatives d'harmonisation que l'on prend. Une chose est certaine, elles vont avoir des répercussions sur les terres indiennes ou les traités régissant les Indiens. Mais je n'ai aucune information sur la question, c'est purement de la spéculation pour l'instant.

Vous avez entendu parler de la sécurité publique en Alberta, monsieur le président. Il y a des localités, par exemple Sucker Creek où je vis, où nous avons du matériel mais pas de formation. À High Prairie, les gens ont la formation mais pas de matériel. La même situation se retrouve dans tout l'Alberta.

C'est pourquoi il est impératif, primordial, que la LCPE soit mieux ciblée. Si elle était si efficace, il n'y aurait pas du poisson mort en ce moment même à Edith Lake, Christine Lake, juste en aval de l'usine de Swan Hills. Il est évident, monsieur le président, même s'il y a une loi sur les pêcheries, qu'on ne fait rien pour remédier à la situation.

J'en ai parlé à des fonctionnaires, mais personne ne fait rien. Il faut absolument qu'il y ait une autorité responsable dans ce pays que nous appelons le Canada parce qu'on ne peut pas compter sur les bureaucraties de premier rang ou les gouvernements de deuxième rang pour nous aider. Si on le fait, tout partira au plus offrant.

J'ai passé sur beaucoup de choses, pour aller plus vite. Nous n'avons pas vu un seul des quatre documents sur l'harmonisation, pas un. La province semble considérer que tout le monde sait ce qui se passe. Nous ne savons pas ce qui se passe, monsieur.

Si je peux ajouter un dernier mot, monsieur le président—excusez–moi. Au Conseil régional indien de Lesser Slave Lake, nous travaillons sur un programme indien de surveillance. Le ministère de l'Industrie nous a proposé de nous prêter son matériel, ses laboratoires, ses ressources, etc. Nous n'allons pas contacter le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial pour ces initiatives parce que nous croyons au processus d'assainissement. Il y aura peut–être d'autres initiatives dans le cadre de celui–ci et je vous remets ceci pour que vous puissiez le parcourir.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you for your intervention and for what you've told us. Do I understand correctly, Chief Badger, that you are from Lesser Slave Lake?

Chief Badger: Yes, sir. It's a district location.

The Chairman: It is. Thank you.

James Coker, would you like to add some words to what the chief has said?

Mr. James Coker (Technical Adviser, Horse Lake Band of Alberta): I'd like to enter a number of words, sir, if I may. I realize it's been a long day for you. I have a directive from Chief Robert Horseman that I would like to put into the record.

Good afternoon. I'm James Coker. I'm the technical services adviser to the chief and council of the Horse Lake Band. Today I am presenting the Horse Lake submission on the Canadian Environmental Protection Act review on behalf of Chief Robert Horseman. I'm sorry I'm reading this, but my instructions were to put it into the *Minutes of Proceedings and Evidence*.

Horse Lake is located in northwestern Alberta, approximately 70 kilometres northwest of Grande Prairie. Horse Lake is a split reserve, with a second reserve located approximately 120 kilometres to the north of the main reserve. There are four permanent settlements on the northern reserve, and 270 residents living on the main reserve. The band has a membership of 460. Horse Lake Band is governed by custom, chief and council, with elections held basically every four years.

The band owns and runs a small cattle operation, is involved in forest harvesting activities and is developing silviculture operations to supply seed needs to the forestry companies. The band is also building a co-generation station in association with a private developer. Oil and gas leases are located on the reserve, primarily for natural gas distribution.

While Horse Lake's activity involves resource development, agriculture and the construction of facilities on reserve, sustainable development and environmental protection of reserve lands are high priorities. The band wants to ensure lands and resources are protected for the benefit and use of future generations.

Horse Lake's commitment to environmental protection is reflected by the number of initiatives the band has recently undertaken to improve the environmental management of the lands and facilities and to increase their capabilities to implement environmental mechanisms.

Horse Lake has recently successively completed the development of both a geographical information system and a band asset tracking system. [*Technical Difficulty—Editor*]. . .expenditure scheduling and automatic reporting preparation.

• 1750

The Horse Lake Band is now involved in assisting other first nations through software distribution in training and in implementing the same systems for their own reserves. The band has also undertaken the study that identified the elements that should be included in the design of environmental tracking systems to complement the two systems already in place.

[*Traduction*]

Le président: Merci de votre intervention et de ce que vous nous avez dit. Ai-je bien compris, chef Badger, vous êtes de Lesser Slave Lake?

Le chef Badger: Oui, monsieur. C'est un district.

Le président: Oui. Merci.

James Coker, voulez-vous ajouter un mot à ce qu'a dit le chef?

M. James Coker (conseiller technique, Horse Lake Band of Alberta): J'ai plusieurs mots à dire, monsieur, si vous me le permettez. Je sais que la journée a été longue pour vous. J'ai une directive du chef Robert Horseman que j'aimerais présenter officiellement.

Bonjour. Mon nom est James Coker. Je suis conseiller des services techniques auprès du chef et du Conseil de «Horse Lake Band». Je présente aujourd'hui le mémoire de Horse Lake au sujet de l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement au nom du chef Robert Horseman. Excusez-moi de lire ceci, mais on m'a demandé de le faire consigner dans les *Procès-verbaux et témoignages* du comité.

Horse Lake se trouve dans le nord-ouest de l'Alberta, à environ 70 kilomètres au nord-ouest de Grande Prairie. C'est une réserve partagée en deux, la deuxième se trouvant environ à 120 kilomètres au nord de la réserve principale. Il y a quatre établissements permanents dans la réserve du nord et 270 résidents habitent dans la réserve principale. La bande compte 460 membres. «Horse Lake Band» est gouverné selon la coutume, par un chef et un conseil, et il y a des élections tous les quatre ans environ.

La bande a un petit élevage, fait de l'exploitation forestière et met sur pied des opérations de sylviculture pour répondre aux besoins en semences des entreprises forestières. La bande construit également une station de co-génération en association avec une entreprise privée. Il y a des concessions de pétrole et de gaz dans la réserve, surtout pour la distribution du gaz naturel.

La bande de Horse Lake exploite les ressources, fait de l'agriculture et construit des installations sur la réserve, mais elle accorde néanmoins une très grande priorité au développement durable et à la protection environnementale des terres des réserves. Elle veut assurer la protection des terres et des ressources pour en faire bénéficier les générations futures.

L'importance qu'attache la bande de Horse Lake à la protection environnementale est illustrée par les diverses initiatives qu'elle a prises récemment pour améliorer la gestion environnementale des terres et installations et pour pouvoir mettre en place de nouveaux mécanismes environnementaux.

La bande vient de terminer la mise au point d'un système d'information géographique et d'un système de repérage des biens de la bande. [*Difficulté technique—Éditeur*]. . . la prévision des dépenses et la préparation automatique de rapports.

La bande de Horse Lake aide maintenant les autres Premières nations à connaître et à mettre en oeuvre les mêmes systèmes dans leurs propres réserves, en distribuant des logiciels. La bande a également entrepris l'étude qui a permis de déterminer les éléments à inclure dans les systèmes de repérage environnementaux destinés à compléter les deux autres systèmes déjà en place.

[*Text*]

The third system would be used to manage all aspects of environmental protection on reserves from project planning and impact assessment through project construction, operation, compliance and monitoring. The band has requested assistance from DIAND to develop these environmental tracking systems.

In cooperation with the Department of Indian Affairs and Northern Development, an environmental issues inventory has been completed on Horse Lake. The inventory was conducted in three phases. Existing environmental problems or issues on the reserve were identified; subsequently, specific action plans were developed and implemented to address existing problems. While these problems were few and relatively minor, the environmental issues' inventory drew the band's attention to the need for mechanisms to prevent environmental problems from occurring in the future. To this end Horse Lake has prepared an environmental management framework. A copy of this framework, or EMF, is included in our written submission.

The Horse Lake environmental management framework identifies the band's goals with respect to environmental protection and management in eight priority areas. These include environmental assessment, waste and waste water management, PCBs, storage tanks, emergency operations, traditional–knowledge lands management, sustainable development, and information management. Many of these issues are of direct relevance to the Canadian Environmental Protection Act. The EMF also includes an outline of specific actions the band will undertake or has already undertaken to achieve each of these identified goals.

Horse Lake requires the support of the federal government, in particular the Department of Indian and Northern Development, in implementing the EMF. Responsibility for environmental protection on the reserves is shared by both levels of government, federal and the bands. The successful implementation of the EMF therefore requires a commitment and support from all parties. To start, the band will initiate discussions with DIAND to obtain support in identifying specific actions that will be taken, using the EMF as a basis for discussion. The objective will be to obtain a memorandum of understanding, a cooperation agreement between the band and DIAND. The Horse Lake Band is willing to assume increasing responsibilities for environmental management of its lands and facilities. This is in keeping with the band's overall desire to move towards self–government.

While the band has taken steps on its own to begin to build the capacity to play a larger role in environmental management, it must be recognized that the band has limited resources and expertise. Horse Lake's position is that it will assume increased responsibilities and authorities and is willing to enter into discussions to this end with various parties, provided two conditions are met.

I realize you are tired, but this is important to us.

[*Translation*]

Le troisième système doit servir à gérer tous les aspects de la protection environnementale dans les réserves, depuis la planification des projets et l'évaluation d'impact jusqu'à la construction du projet, son déroulement, l'observation des règlements et la surveillance. La bande a demandé l'aide du MAINC pour mettre au point ce système de repérage environnemental.

En collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord, on vient de terminer un inventaire des questions environnementales à Horse Lake. Cet inventaire a été réalisé en trois phases. On a tout d'abord défini les questions ou les problèmes environnementaux existant dans la réserve; ensuite, on a élaboré et mis en oeuvre des plans d'action précis pour régler les problèmes existants. Ces problèmes n'étaient pas très nombreux et relativement mineurs, mais l'inventaire des questions environnementales a permis à la bande de se rendre compte qu'il fallait des mécanismes particuliers pour empêcher la reproduction des problèmes environnementaux à l'avenir. Dans ce but, Horse Lake a préparé un cadre de gestion environnementale. Notre mémoire écrit contient un exemplaire de cadre, ou CGE.

Le cadre de gestion environnementale de Horse Lake expose les objectifs de la bande en matière de protection et de gestion environnementales selon huit domaines prioritaires. Ce sont notamment l'évaluation environnementale, la gestion des déchets et des eaux usées, les BPC, les réservoirs d'entreposage, les opérations d'urgence, la gestion des terres selon les connaissances traditionnelles, le développement durable et la gestion de l'information. La plupart de ces questions ont un rapport direct avec la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le cadre de gestion environnementale comprend également les grandes lignes des mesures que la bande va prendre ou a déjà prises pour atteindre chacun des objectifs ainsi définis.

Horse Lake a besoin du soutien du gouvernement fédéral et particulièrement du ministère des Affaires indiennes et du Nord pour mettre en oeuvre le CGE. La responsabilité de la protection environnementale dans les réserves est partagée entre les deux paliers de gouvernement, le fédéral et les bandes. Par conséquent, l'engagement et le soutien de toutes les parties sont indispensables à la mise en oeuvre du CGE. Dans un premier temps, la bande aura des pourparlers avec le ministère afin d'obtenir son appui pour définir les mesures précises à prendre, le CGE servant de base de discussion. L'objectif sera de parvenir à un protocole d'entente, un accord de coopération entre la bande et le ministère. La bande de Horse Lake est prête à assumer de nouvelles responsabilités pour assurer la gestion environnementale de ses terres et installations. Cela va de pair avec son souhait de progresser vers l'autonomie gouvernementale.

Bien que la bande ait déjà pris des mesures de son côté pour commencer à se donner les moyens de jouer un rôle plus important dans la gestion environnementale, il faut reconnaître qu'elle dispose d'une expertise et de ressources limitées. La bande de Horse Lake est prête à assumer de nouvelles responsabilités et de nouveaux pouvoirs et à participer à des discussions en ce sens avec diverses parties, si deux conditions sont remplies.

Je sais que vous êtes fatigué, mais c'est important pour nous.

[*Texte*]

One, Horse Lake must be directly and adequately consulted on the development and implementation of mechanisms that will affect the management of their reserve, such as reforms to section 4 of CEPA.

Second, adequate support and assistance must be made available to the band by responsible government departments or agencies. Support is required for consultations as well as implementation of responsibilities.

Horse Lake Band is very concerned that they benefit from the same level of environmental protection as other Canadians.

I am stopping here. As far as I'm concerned, we want more, we do more and it is time somebody recognized the fact that first nations have been a dumping ground too long, environmentally. Somebody has to be responsible, and you certainly cannot make treaty Indians responsible for the directives they have received from the federal government. No personal offence is meant, but that's the bottom line, as far as I'm personally concerned.

[*Traduction*]

Premièrement, la bande de Horse Lake doit être consultée directement et comme il convient sur l'élaboration et la mise oeuvre de mécanismes qui auront un impact sur la gestion de la réserve, comme les modifications apportées à l'article 4 de la LCPE.

Deuxièmement, les ministères ou organismes gouvernementaux responsables doivent fournir à la bande le soutien et l'aide nécessaires. Cette aide est nécessaire pour les consultations comme pour la mise en oeuvre des responsabilités.

La bande de Horse Lake tient beaucoup à bénéficier du même degré de protection environnementale que les autres Canadiens.

Je m'arrête ici. En ce qui me concerne, nous voulons plus, nous faisons plus et il est temps que quelqu'un reconnaisse que les Premières nations sont depuis trop longtemps une véritable décharge au niveau de l'environnement. Il faut un responsable, mais vous ne pouvez certainement pas imputer aux Indiens visés par des traités la responsabilité des directives qu'ils ont reçues du gouvernement fédéral. Il n'est pas question de poursuivre qui que ce soit, mais c'est le minimum, en ce qui me concerne.

• 1755

Horse Lake believes it is very important for the regulatory gap that now exists on reserve lands to be addressed immediately. Based on the review of the background issue paper 6, "Environmental Protection on Indian Lands", and the band's overall position on environmental management, as identified earlier, Horse Lake has determined that bilateral cooperation agreements are an appropriate short-term solution.

Horse Lake would like to immediately begin negotiation with responsible government authorities to prepare and implement an agreement. It must be emphasized that Horse Lake expects to enter negotiations on a government-to-government basis. Horse Lake is striving for a community-based government. In keeping with this overall objective, it wants to negotiate bilateral agreements on a one-to-one basis with the federal government.

While Horse Lake does not object to entering into discussions in the future that involve the representation of part of the Lesser Slave Lake Indian Regional Council, it wants to initiate a band-based bilateral agreement. The regional council has not yet specifically addressed CEPA reforms, and Horse Lake is prepared to begin negotiations immediately.

The band has already established a position. It has initiated the process of identifying environmental priorities and requirements, and the means to address them through the preparation of its EMF. As noted, portions of the EMF deal with issues relevant to CEPA. It has envisioned that the cooperative agreement will address general principles, as well as specific issues such as emergency response, and solid-and hazardous-waste management reduction.

La bande de Horse Lake croit qu'il est très important de remédier dès maintenant à l'absence de réglementation qui existe à l'heure actuelle sur les réserves. Se basant sur les résultats de son examen de l'étude de fond numéro 6 traitant de la protection de l'environnement sur les terres indiennes et sur la position générale du conseil de bande concernant la gestion de l'environnement, dont nous avons brossé les grandes lignes tantôt, la bande de Horse Lake a établi que la conclusion d'accords de coopération bilatéraux constituerait une solution valable à court terme.

La bande de Horse Lake aimerait entreprendre dès maintenant des négociations avec les autorités gouvernementales responsables pour préparer et mettre en oeuvre un tel accord. Je tiens à vous rappeler que la bande de Horse Lake s'attend à ce que ces négociations soient de gouvernement à gouvernement. Elle est déterminée à obtenir la création d'un gouvernement communautaire. Sur la base de cet objectif global, elle veut négocier des accords bilatéraux avec le gouvernement fédéral.

Bien que la bande de Horse Lake ne trouve rien à redire au fait que des représentants du Conseil régional de Lesser Slave Lake participent aux discussions à l'avenir, elle tient à jeter les bases d'un accord bilatéral au niveau de la bande. Le Conseil régional n'a pas encore étudié en détail les changements qu'on projette d'apporter à la LCPE, et la bande de Horse Lake est prête à entreprendre des négociations immédiatement.

Notre bande a déjà établi sa position. Elle a commencé à définir ses priorités et ses exigences en matière d'environnement, de même que les moyens qu'elle entend mettre en oeuvre en préparant son cadre de gestion environnementale. Comme je vous l'ai déjà signalé, le cadre de gestion environnementale comporte des volets liés expressément à la LCPE. Selon ce que nous prévoyons, l'accord de coopération comportera une définition de principes généraux et précisera les mesures à prendre pour régler des problèmes spécifiques, tels les mécanismes d'intervention en cas d'urgence et les plans de réduction des déchets solides et dangereux.

[*Text*]

As noted in the issues paper, the development implementation of a cooperative bilateral agreement would offer several advantages in the short term. Specific concerns of the Horse Lake Band can be addressed and an agreement can be designed to address both general and specific issues.

Legislative changes can take from one to several years. Cooperative bilateral agreements can be implemented relatively quickly and with fewer resources by negotiating with the band individually. Greater expediency can be achieved this way than by negotiating on a regional or national level. Following the implementation of an agreement, amendments can be implemented relatively easily and quickly to address specific problems or concerns identified by either party.

Other than the preparation of a cooperative bilateral agreement, the Horse Lake Band does not support any of the short–term options put forth in the issues paper. At this time, Horse Lake does not believe it is necessary to enter into a tripartite cooperative agreement. Horse Lake is committed to meeting provincial or environmental standards, whichever is the most stringent. Any requirement set forth in a bilateral agreement would reflect this.

A tripartite agreement would also take longer to negotiate. Horse Lake does not see an advantage in including the provincial government as a third–party signatory at this time. The creation of regulations and band by–laws under the Indian Act is not seen as an acceptable alternative, either in the short term or the long term, particularly in light of Horse Lake's commitment to self–government.

While regulations under section 54 of CEPA may be able to address some measures of environmental protection, the CEPA review will take another year, and the development of regulations will take longer.

The appropriateness of a bilateral cooperative agreement for a long–term solution will be examined by Horse Lake after one has been implemented for the short term. The agreement should be in effect for the amount of time adequate to determine its effectiveness before consideration for a long–term solution.

[*Translation*]

Comme on le mentionne dans l'étude de fond, la mise en oeuvre d'un accord de coopération bilatérale présenterait plusieurs avantages à court terme. Ce genre d'entente pourrait tenir compte des préoccupations particulières de la bande indienne de Horse Lake et comporter une entente sur les moyens de régler certains problèmes généraux et particuliers.

Il faut parfois des années pour apporter des modifications législatives. En fin de compte, la conclusion des accords bilatéraux peut se faire relativement rapidement et avec moins de ressources, parce que ce genre d'accord est négocié avec chaque bande individuellement. Il peut être mis en oeuvre plus rapidement que s'il était négocié sur une base régionale ou nationale. Une fois que l'accord est mis en oeuvre, il est relativement facile et rapide d'y apporter des modifications pour régler des problèmes précis ou donner suite aux revendications de l'une ou l'autre des parties.

Mis à part ces accords de coopération bilatéraux, la bande de Horse Lake n'appuie aucune des solutions à court terme proposées dans l'étude de fond. Pour le moment, elle ne croit pas qu'il soit nécessaire de conclure des accords de coopération tripartites. La bande de Horse Lake est déterminée à respecter les normes les plus rigoureuses qui seront mises en place, qu'elles soient provinciales ou environnementales. Toute obligation définie dans un tel accord bilatéral tiendrait compte de ce principe.

Il faudrait aussi plus de temps pour négocier un accord tripartite. Pour le moment, la bande de Horse Lake ne voit pas d'avantages à ce que le gouvernement provincial soit une tierce partie signataire du document. L'élaboration de règlements ou de règles internes en vertu de la Loi sur les Indiens n'est pas jugée comme une solution de rechange acceptable, ni à court ni à long terme, compte tenu tout particulièrement de la détermination de la bande de Horse Lake d'accéder à l'autonomie gouvernementale.

Bien que l'article 54 de la LCPE prévoie l'adoption de règlements pour protéger l'environnement, il faudra une année complète pour compléter l'examen de la LCPE et encore plus de temps pour élaborer les règlements.

La bande de Horse Lake verra si la conclusion d'un accord de coopération unilatéral s'impose comme solution à long terme une fois qu'un tel accord aura été mis en oeuvre pour régler des problèmes à court terme. Il devra s'écouler suffisamment de temps pour évaluer l'efficacité d'un accord à court terme avant de songer à une solution à long terme.

• 1800

Given that bilateral agreements are non–legislative, Horse Lake would also like to consider legislative measures such as those put forward in options four and five in the issue paper for long–term amendments to CEPA to specifically deal with environmental protection of Indian land, which would address shortcomings and bilateral cooperative agreements. That is, band members would be designated as CEPA inspectors and penalties and other enforcement actions could be applied.

Compte tenu que ces accords bilatéraux seront conclus à l'extérieur du cadre législatif, la bande de Horse Lake aimerait aussi examiner l'à–propos d'adopter des mesures législatives analogues à celles proposées dans les options 4 et 5 de l'étude de fond comme modifications à apporter à long terme à la LCPE pour assurer expressément la protection de l'environnement sur les terres réservées aux Indiens, de manière à combler les lacunes qui pourraient se trouver dans la Loi ou dans les accords de coopération bilatéraux. Autrement dit, des membres désignés par la bande seraient choisis pour agir comme inspecteurs de la LCPE et ces derniers seraient habilités à faire respecter la loi et notamment à imposer des pénalités aux contrevenants.

[*Texte*]

Horse Lake cannot comment at this time as to whether or not it would be more appropriate to implement legislative change by amending part IV or developing a new section of the act to deal specifically with Indian lands.

Finally, the development of a self-government regime for Horse Lake includes elements of addressing environmental management on reserve. This would include provisions for development of statutes for environmental regulations' enforcement and penalties.

Given the preceding, it is not possible for Horse Lake to comment on or identify a long-term solution. However, the band is willing to consider different options and discuss them with appropriate authorities at a later time. The band wants to be consulted further during the development of long-term solutions.

In summary, the Horse Lake Band commends the initiative of the federal government to address shortcomings of environmental management on Indian lands, the CEPA review and subsequent reforms. The Horse Lake Band appreciates the opportunity to appear before this committee and looks forward to continued consultation with the government to address short-term and long-term needs.

The Horse Lake Band wants to immediately begin discussions and negotiations for development of an individual band-based cooperative bilateral agreement. The assistance of the CEPA review committee is requested in identifying the appropriate government authorities to contact and the means to initiate discussions. The committee's time, consideration and assistance is appreciated.

That's the statement. I'd like to follow with just a very quick brief and then it's all yours.

I agree with what the chief has said to you. I don't know what your concept is of reserves or how much you know about them, but for a very long time we have been not consulted.

This piece of information was received within the last 10 or 15 days. It took almost a week to find out why we—any of the bands in northern Alberta—had not been consulted or even talked to about it.

The paper we're giving you reflects the short time we've had to put it together, but there are some serious problems and you have to address them. You started it with the process by putting out issue 6, but you can't let it drop. Please don't be offended, but you have to get hard-assed about it. There's too much stuff going on out there that's getting covered up, and the reserves are getting the dirty end of the stick. The rivers are still flowing, but they're full of pollution. The fish are still there, but you can't eat them.

The land transfer act that was done in the thirties put certain requirements on the provincial government that have not been fulfilled. When you hear the outcry—if you get to hear it and it isn't covered up—about the moose population, about

[*Traduction*]

La bande de Horse Lake n'est pas pour le moment en mesure de dire s'il serait préférable d'adopter des changements législatifs en modifiant la partie IV de la Loi ou en y insérant une nouvelle section traitant expressément des terres réservées aux Indiens.

Enfin, le texte législatif portant sur la création d'un gouvernement autonome dans le cas de la bande indienne de Horse Lake comporterait des éléments portant expressément sur la gestion de l'environnement sur les réserves. On y trouverait des dispositions législatives portant sur l'application de la réglementation environnementale et sur l'imposition de pénalités aux contrevenants.

Pour les motifs que nous avons déjà exprimés, la bande de Horse Lake n'est pas en mesure de définir une solution à long terme et d'exprimer des points de vue à ce sujet. Elle est toutefois disposée à examiner diverses options et à en discuter ultérieurement avec les autorités appropriés. La bande tient à être consultée lorsqu'on élaborera des solutions à long terme.

En résumé, la bande de Horse Lake félicite le gouvernement fédéral d'avoir posé le problème des lacunes qui existent dans le mode de gestion de l'environnement sur les terres indiennes, d'avoir entrepris l'examen de la LCPE et d'avoir l'intention de poursuivre les réformes. La bande de Horse Lake remercie le comité de l'avoir invitée à témoigner devant lui et espère qu'un mécanisme de consultation permanent sera établi avec le gouvernement pour combler les besoins à court et à long terme.

La bande de Horse Lake souhaite entreprendre immédiatement des discussions et des négociations en vue de la conclusion d'un accord de coopération bilatéral au niveau de la bande. Elle demande au Comité de l'examen de la LCPE de lui indiquer quelles autorités gouvernementales il serait préférable de contacter et de lui suggérer des moyens pour entreprendre des discussions. Nous remercions le comité de son dévouement, de sa compréhension et de son aide.

Voilà pour ma déclaration. J'aimerais maintenant poursuivre en formulant un très bref commentaire, après quoi, je serai à votre disposition pour répondre à vos questions.

Je suis d'accord avec ce que le chef vous a dit. J'ignore quelle idée vous vous faites des réserves ou quelle est l'étendue de vos connaissances à leur sujet, mais je tiens à vous dire qu'il y a très longtemps que nous n'avons pas été consultés.

Nous avons reçu ce document il y a à peine 10 ou 15 jours. Il nous a fallu presque une semaine pour savoir pourquoi aucune des bandes du nord de l'Alberta n'avait été consultée, n'avait même entendu parler de cette question.

Ce document que nous vous remettons est à la mesure du peu de temps que nous avons eu pour le préparer, mais il y a des problèmes sérieux et vous devez les régler. Vous avez commencé cette démarche en diffusant l'étude numéro 6, mais vous ne pouvez la laisser tomber. Je m'excuse, mais vous ne devez pas craindre de montrer qui vous êtes. Il y a trop de choses qui se passent et qu'on essaie de camoufler, et les réserves ont tout le blâme. Les rivières continuent de couler, mais elles sont complètement polluées. Il y a encore du poisson, mais il est impropre à la consommation.

Les mesures législatives sur le transfert des terres qui avaient été prises dans les années trente imposaient certaines obligations au gouvernement provincial, mais celles-ci n'ont pas été respectées. Il n'y a qu'à entendre les protestations—pourvu

[*Text*]

hunting and trapping and where it's gone, and it's just some Indian bitching, well, I've flown this country, damned near every inch of it. Take some time. I know you're busy, but ask around, talk to some of the elders. They're saying the same things you're saying now, but they were saying it 40 years ago. We're destroying the very Mother Earth we live on.

Thank you.

• 1805

The Chairman: Thank you, Mr. Coker.

Look, before recognizing colleagues, I say this to you, Chief Badger. Once the *Minutes of Proceedings and Evidence* of your intervention is available, I will undertake to bring it to the attention of Ron Irwin with a covering letter to ensure that the full text of what you said reaches his eyes, so to speak. To make sure that it does not get lost through various offices, I will also undertake to speak to him about your intervention, particularly what you said about the lack of consultation with treaty Indians. It's the least I can do, and I will be glad to do that.

As to what you say, Mr. Coker, about the lack of consultation, the report you are referring to, report 6, was not prepared by this committee. It was prepared for this committee. It is, in a way, a very valuable document; otherwise you would not have read it almost in its entirety, word by word.

Those who prepared it must have consulted some people in order to write it in a manner that you find acceptable to put on record. I appreciate the fact that you did so, because by doing so, you have certainly focused our attention on the Horse Lake Band and its plight. In that sense you are to be commended.

The points you made, particularly in your summary, are very well taken. Again, I will undertake to bring them to the attention of Ron Irwin so that he knows you have appeared before the committee and made this statement of significance.

On the list of questioners I have Mr. Lincoln only, but I'm sure others will want to follow.

Mr. Lincoln.

Mr. Lincoln: Chief Badger and Mr. Coker, every time I listen to aboriginal people, I'm struck by your conviction, your passion, your eloquence and the way you speak about nature. I wish we could be like you. I think you send us a very powerful message.

I heard a Mohawk say one time what you said: "The rivers are polluted, we can't fish any more and soon there won't be any trees, so what is all the money in the banks going to do for us?"

[*Translation*]

que vous les entendiez et qu'elles ne soient pas enterrées—au sujet des populations d'orignaux, au sujet du point où en sont rendus la chasse et le piégeage... ou vous allez me dire que ce ne sont que des balivernes d'Indiens, mais je suis bien placé pour en parler moi qui ai survolé chaque pouce du territoire canadien. Prenez le temps d'allez voir ce qu'il en est. Je sais que vous êtes occupés, mais informez–vous, parlez–en aux anciens. Ils répètent les mêmes choses que vous dites à l'heure actuelle, mais cela fait 40 ans qu'ils le disent. Nous sommes en train de détruire la planète sur laquelle nous vivons.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Coker.

Avant de donner la parole à mes collègues, permettez–moi de vous dire ceci, chef Badger. Dès que le compte rendu de votre intervention sera disponible, je m'engage à le faire parvenir à Ron Irwin avec une lettre d'accompagnement pour m'assurer que le texte intégral de votre exposé lui parviendra. Pour être bien sûr que ce document ne se perdra pas dans les divers bureaux, je vais aussi m'engager à lui parler de votre intervention, et en particulier de ce que vous avez dit au sujet du manque de consultation des Indiens visés par des traités. C'est le moins que je puisse faire, et je serai ravi de m'en charger.

En ce qui concerne ce que vous avez dit, monsieur Coker, au sujet du manque de consultation, le document auquel vous faites référence, l'étude numéro 6, n'a pas été préparé par notre comité. Cette étude a été préparée pour notre comité. En un sens, il s'agit d'un document très intéressant; autrement, vous ne l'auriez pas lu presque en entier, mot à mot.

Ceux qui l'ont préparé doivent avoir suffisamment consulté les bonnes personnes pour que vous jugiez bon d'en faire l'objet de votre intervention. Je suis heureux que vous l'ayez fait, car cela vous a certes permis d'attirer notre attention sur les Indiens de Horse Lake et sur leur sort. À cet égard, vous méritez des félicitations.

Nous avons pris bonne note des points que vous avez fait ressortir, particulièrement dans votre résumé. Je vais également les porter à l'attention de Ron Irwin, pour qu'il sache que vous avez comparu devant le comité et que vous y avez présenté un exposé digne de mention.

Je n'ai que le nom de M. Lincoln sur la liste des députés qui veulent poser des questions, mais je suis sûr que d'autres voudront le faire ensuite.

Monsieur Lincoln.

M. Lincoln: Chef Badger et monsieur Coker, chaque fois que j'ai l'occasion d'écouter des autochtones, je suis toujours frappé de leurs convictions, de leur passion, de leur éloquence et de la façon dont ils parlent de la nature. J'aimerais bien que nous soyons aussi habiles que vous à le faire. Je trouve que vous nous lancez un message très convaincant.

J'ai entendu un jour un Mohawk dire exactement la même chose que vous, que les rivières étaient polluées, qu'il n'y avait plus de poisson à pêcher et que bientôt il ne resterait plus aucun arbre. Il m'a alors demandé à quoi nous servirait tout l'argent qui dort dans les coffres des banques.

[*Texte*]

I understood from both your presentations that consultation is a big point. How do you feel about the fact that under part IV of CEPA the federal government acknowledges its responsibility for Indian lands under paragraph 52.(c)?

At the same time, I'm wondering what your position is regarding the fact that you've heard previous testimonies. We are undertaking various harmonization agreements. We are working on a framework to the Council of Ministers of the Environment.

Do I understand you correctly? Do you consider that before these things, especially the main framework, are entered into, you should be consulted? I don't know if you'd talk about every band being consulted, but the Indian first nations as such. And to what extent should you be consulted?

Mr. Coker: Who do you want to respond to that, sir?

Mr. Lincoln: Both of you. I just want to know, because we're addressing this very question now.

Chief Badger: Mr. Lincoln, because we are the main, if not the only, stakeholders in the area where I come from, in all there has to be full consultation given to everybody within the area.

The white people, if I can say that, or the non–Indians, are not aware of this initiative either, Mr. Lincoln. I say that because there are certain local initiatives they're undertaking. . .for example they're setting up land boards and are then giving lands to their sons. You see, that's an accepted practice in this province. But these are things that are occurring, and where I'm from, nobody's tying into these systems. Basically all the trees have been given away for nothing but stumpage. There's no formal framework planning, again because the marginalization of the treaty Indian is occurring in this province.

They're not being consulted so they do not know. It's not that they're stupid; nobody tells them anything. I know this for a fact. I've been in politics for 20 years, 10 of them as chief, so I do not speak lightly. I get a little frustrated and a little upset, but this is reality. And again, it's only in Alberta.

Thank you.

Mr. Coker: On your question about harmony, sir, I know what harmony is. I know what it is to me; I don't know what it is for you or for your committee. I don't know anything about it, because nobody's bothered telling me, telling my band, telling regional council or many of the bands north of us. We don't know anything about it. So this is all new for us.

We would like to see some type of consultation process, at least one representative from our area of the country who can at least tell us what the hell is going on. In some instances there are bands in northern Alberta more familiar with some of the environmental things going on within the Canadian government than the great white populace.

[*Traduction*]

J'ai cru saisir en entendant vos exposés que vous attachiez beaucoup d'importance à la consultation. Que pensez–vous du fait qu'en vertu de la partie IV de la LCPE, plus précisément en vertu de l'alinéa c) de la définition de l'expression «terre domaniale» qu'on trouve à l'article 52, le gouvernement fédéral reconnaît sa responsabilité pour les terres réservées aux Indiens?

Par ailleurs, je me demande ce que vous pensez de tout cela, compte tenu du fait que vous avez entendu d'autres témoignages auparavant. Nous sommes sur le point de conclure divers accords d'harmonisation. Nous élaborons actuellement un cadre de travail qui sera soumis au Conseil des ministres de l'Environnement.

Vous ai–je bien compris? Estimez–vous qu'avant que tous ces accords soient conclus—je pense tout particulièrement au grand cadre de travail—vous devriez être consultés? J'ignore si vous avez dit qu'il fallait consulter toutes les bandes indiennes, ou les Premières nations indiennes comme telles. Dans quelle mesure devriez–vous être consultés?

M. Coker: À qui posez–vous cette question, monsieur?

M. Lincoln: À vous deux. Je tiens à le savoir, car nous sommes justement en train d'étudier cette question.

Le chef Badger: Monsieur Lincoln, étant donné que nous sommes les principaux intéressés, sinon les seuls, dans la région d'où je viens, je pense que tous les résidents de la région devraient être consultés sur tous les aspects de la question.

Les Blancs, si je puis m'exprimer ainsi, ou les non–Indiens, ne sont pas au courant de ce projet eux non plus, monsieur Lincoln. Si je dis cela, c'est qu'ils sont en train d'entreprendre certains projets localement. . . par exemple, ils mettent sur pied des conseils fonciers et transfèrent ensuite leurs terres à leurs fils. Vous savez, c'est une pratique acceptée dans notre province. Il se passe des choses, et dans la région d'où je viens, personne ne se conforme à ce système. En gros, pour la coupe de tous les arbres, on ne reçoit que les droits de coupe. Il n'y a pas de cadre de travail officiel, encore une fois parce que les Indiens visés par des traités sont marginalisés dans notre province.

On ne les consulte pas pour qu'ils ne soient pas au courant de ce qui se passe. Ce n'est pas parce qu'ils ne comprennent rien; personne ne leur dit rien. Je suis en mesure de le prouver. Cela fait 20 ans que je suis en politique, dont 10 ans comme chef; je ne parle donc pas à la légère. Je suis un peu désespéré et un peu contrarié, mais c'est la réalité. Encore une fois, je ne parle que du cas de l'Alberta.

Merci.

M. Coker: À propos de votre question concernant l'harmonie, je puis vous dire, monsieur, que je sais ce que c'est que l'harmonie. Je sais ce que cette notion représente pour moi; j'ignore ce que vous en pensez ou ce qu'en pense votre comité. Je ne sais rien de tout cela, parce que personne ne s'est donné la peine de me renseigner, de renseigner les membres de ma bande, de renseigner le conseil régional ou un grand nombre des bandes qui vivent au nord de nous. Nous n'en savons absolument rien. C'est donc une notion tout à fait nouvelle pour nous.

Nous aimerions qu'on mette en place un mécanisme de consultation, qu'il y ait au moins un représentant de notre région pour nous informer au moins de ce qui se passe. Il y a des bandes du nord de l'Alberta qui sont plus au courant de ce qui se passe en matière d'environnement au gouvernement canadien que la majorité de la population blanche.

[*Text*]

There's been no information out there. We just very recently learned that this hearing was even taking place. The Province of Alberta doesn't want a whole bunch of environmental stuff kicked up here, because it's bad business for them.

Mrs. Kraft Sloan: I'm not really sure I have a question here. In terms of these hearings, it never ceases that you reach the second or third day and it all becomes so very overwhelming.

If we take a look at the kinds of things we've been told across this country—that our resources are being cut; that the scientists are being cut; that enforcement officials are being cut; and we get the type of pressure from industry that says we need to self–regulate, we need voluntary. . . This whole issue was raised earlier about the associations cropping up and breeding like crazy in order to self–regulate and putting them forward as neutral kinds of concerns. So have the weight of that type of thing.

We also have the weight of the process itself. We have a year–long review. God knows how long it will take before any of the amendments go through the legislation. Then we have to develop regulations that don't even exist. In some ways, we can't even enforce things that we should be enforcing.

There is someone in the non–native community who suggests that we have 40 years before we don't have anything left, that the earth's population is currently using 40% of its ability to produce, and in 40 years it will double. Now, major ecosystem failure happens at 60% to 70%. We're already witnessing major ecosystem failure. We probably only have 10 or 15 years left.

[*Translation*]

Aucune information n'a circulé dans notre région. Ce n'est que tout récemment que nous avons appris la tenue de ces audiences. La province de l'Alberta ne veut pas qu'on lui impose toute une série de règles pour protéger l'environnement, parce que cela nuit aux affaires.

Mme Kraft Sloan: Je ne sais trop si je veux poser une question. En ce qui concerne ces audiences, il y en a à peu près à tous les deux ou trois jours; il n'en finit plus d'y avoir des audiences.

Si vous saviez la diversité des points de vue qui nous ont été exprimés dans toutes les régions du Canada! On nous a dit qu'on a sabré les budgets, qu'il n'y a plus autant de chercheurs, qu'on a diminué le nombre de préposés chargés d'appliquer la loi. Par ailleurs, il y a aussi les pressions exercées par l'industrie qui voudrait s'autoréglementer, qui prétend qu'il faut des mesures volontaires. . . Toute cette question a déjà été soulevée au sujet des associations qui ne cessent de se multiplier pour se porter à la défense de l'autoréglementation et pour prouver leur désintéressement. Nous avons donc à supporter tout ce fardeau.

Il nous faut aussi supporter le fardeau de la démarche comme telle. Notre examen se poursuivra tout au long de l'année. Dieu sait combien il faudra de temps avant que la loi puisse être modifiée. Il faudra ensuite élaborer des règlements qui n'existent même pas à l'heure actuelle. À vrai dire, nous ne pouvons même pas appliquer les mesures qui s'imposeraient normalement.

Parmi les non–autochtones, il y en a qui prétendent que dans 40 ans, il ne nous restera plus rien, que la population mondiale utilise actuellement 40 p. 100 de sa capacité de production et que dans 40 ans, celle–ci doublera. Or, quand 60 à 70 p. 100 de la capacité de production est utilisée, l'écosystème atteint presque le point de rupture. Nous assistons déjà à de grands bouleversements dans l'écosystème. Nous n'avons probablement qu'un délai de 10 ou 15 ans.

• 1810

It's going to be five years before we see some of the regulations come out of this process, and we probably won't even have any enforcement people to enforce those regulations, let alone scientists to monitor and measure what they're supposed to. That's my comment. I'm throwing it back to you for response.

The Chairman: Can we have a brief comment, please?

Chief Badger: I guess there are many alternatives that can be done to carry this and probably to fast–track it. We've heard one from the Horse Lake Band. I don't think they are that far off the track.

The one problem we're going to have is that we are looking at only Indian lands here. Again I'll ask, why should CEPA apply to Sucker Creek but not to High Prairie? Is this the intent of what we're trying to do?

Cela prendra cinq ans avant que cette démarche ne donne lieu à l'adoption de règlements, et nous n'aurons probablement alors personne pour les appliquer, mis à part les scientifiques chargés de surveiller et de mesurer les dommages. Voilà ce que j'avais à dire. Je vous lance toutes ces idées pour que vous me disiez ce que vous en pensez.

Le président: Pourriez–vous les commenter brièvement, s'il vous plaît?

Le chef Badger: Il y aurait probablement bien des solutions pour faire aboutir ce processus et probablement l'accélérer. La bande indienne de Horse Lake nous en a soumis une. Je ne pense pas que son propos soit si en dehors de la question.

Nous allons nous heurter à un problème parce qu'actuellement, nous n'examinons la question qu'en fonction des terres indiennes de notre région. Je vous demande encore pourquoi la LCPE devrait–elle s'appliquer à Sucker Creek et non à High Prairie? Est–ce bien cela que nous sommes censés essayer de faire?

[*Texte*]

I'm sure there can be a balance obtained on how to do this. For example, I'll just mention one agreement—the Bovar agreement here in the province of Alberta really bothers me. They're guaranteed so much money for profit. They made $27 million two years ago, but they have never put in one red cent of their own moneys. I call it the sweetheart deal. That ensures profitability for the company with no investment at all.

Why do we have to tolerate these kinds of initiatives when they can be better utilized in the areas you're talking about? Why can't we hire federal enforcement officers? We could base them out of the reserves. There are lots of alternatives. There are so many ways of fast-tracking it.

Unfortunately, I've taken up too much of my time here.

The Chairman: Thank you. Mr. Adams.

Mr. Coker: I need ten seconds—time me—in response to your question, because it bothers me. We have two options, depending upon your belief in immortality: through our children or through our profession or through our beliefs. I hope it's our children. We're not leaving them a goddamned thing except grief, and that's our doing.

Mr. Adams: Chief and Mr. Coker, I also thank you.

Chief, I understand your point about provincial jurisdiction and reserve lands. We've been trying to follow up the reserve lands aspect of CEPA very systematically. This morning, for example, we discussed it in the context of the NWT and the land claims. Everybody on this side, as you know, voted for the Sahtu land claim.

We also went to Akwesasne, the Mohawks. Mr. Coker, it was interesting in your paper. . .it was interesting that the Mohawks have a chief. She has a staff of seven that have environmental responsibility. They're all aboriginal people. All have at least one degree and all are very competent in the traditional. . .area. That was very interesting to us. You also mentioned your GIS system. I assume you use it in connection with the environment itself.

But the most interesting of these consultations was in fact in Winnipeg, where we heard from an Ojibway chief who was representing the Manitoba chiefs. There, as you know, the Manitoba chiefs are in the process of taking over the role of Indian Affairs and Northern Development. In this legislation, part IV, it says that the Minister of the Environment, with respect to Indian lands—all, by the way, with federal properties—deals with the other federal minister, which in your case would be the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

[*Traduction*]

Je suis sûr qu'il y aurait moyen de trouver une solution équilibrée. Je vous donne simplement en exemple le cas de l'accord qui a été conclu avec la société Bovar ici même dans la province de l'Alberta et qui me contrarie vraiment. On a garanti à cette société de tels profits. On a versé à cette société 27 millions de dollars il y a deux ans, mais celle-ci n'a jamais rien investi elle-même. J'appelle cela se faire faire une fleur. Ce marché permet à la société de faire des profits sans ne rien investir.

Pourquoi devons-nous tolérer ce genre de marché quand l'argent pourrait être utilisé à meilleur escient dans les domaines dont vous parlez? Pourquoi ne pourrions-nous pas embaucher des agents fédéraux chargés d'exécuter la loi? Ils pourraient avoir leur bureau à l'extérieur des réserves. Il y a une foule de solutions. Il y aurait aussi tellement d'autres moyens d'accélérer la démarche.

Malheureusement, j'ai déjà pris une trop grande partie du temps qui m'était alloué.

Le président: Merci. Monsieur Adams.

M. Coker: J'aurais besoin de dix secondes—vous pouvez me chronométrer—pour répondre à votre question, car elle m'embête. Nous avons deux options, selon qu'on croit ou non à l'immortalité. Nous pouvons songer à l'héritage que nous laisserons à nos enfants ou envisager la question en fonction de notre profession ou de nos croyances. J'espère que nous songerons à l'héritage que nous voulons laisser à nos enfants. Nous ne leur laisserons rien d'autre que du chagrin, par notre faute.

M. Adams: Chef Badger et monsieur Coker, je vous remercie.

Chef Badger, je comprends votre point de vue au sujet des compétences provinciales et des terres faisant partie des réserves. Nous avons essayé très systématiquement de nous en tenir aux aspects de la LCPE qui concernent la terre faisant partie des réserves. Ce matin, par exemple, nous avons discuté de cette question en fonction des revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest. Tous les députés de notre Parti, comme vous le savez, ont voté en faveur de la revendication territoriale des Sahtu.

Nous sommes allés également visiter les Mohawks à Akwesasne. Monsieur Coker, vous notez un point intéressant dans votre document. . . le fait que les Mohawks ont maintenant un chef. Elle a à son service une équipe de sept personnes qui ont des responsabilités environnementales. Ce sont tous des autochtones. Ils ont tous au moins un diplôme et sont tous très compétents en matière de traditions. Nous avons été très intéressés de l'apprendre. Vous avez également parlé de votre système d'information. Je présume que vous l'utilisez pour les questions touchant l'environnement.

Mais là où les consultations ont été le plus intéressantes, c'était à Winnipeg, où nous avons entendu le témoignage d'un chef Ojibway qui représentait les chefs du Manitoba. Vous savez qu'au Manitoba, on est sur le point de confier aux chefs indiens le rôle que jouait auparavant le ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord. Dans la partie IV de cette loi, on signale que le ministre de l'Environnement doit, en ce qui concerne les terres dévolues aux Indiens—sur lesquelles se trouvent des propriétés fédérales—faire affaires avec l'autre ministre fédéral, qui, dans votre cas, serait le ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord.

[*Text*]

What do you think about the fact that, as in the case of Manitoba, a council of chiefs simply is written into this legislation as the other federal minister—in other words, replacing it as the Minister of Indian Affairs and Northern Development? In that way your problem with consultation, which our chair tried to deal with, is dealt with. The Manitoba chiefs would be advised and they, I assume, would deal with the bands. What do you feel about that?

Chief Badger: There is so much diversity within Indian reserve lands. Manitoba, I understand, has quite a small delegation compared with Alberta numbers. We have 4,000 to 5,000 treaty Indians here in Alberta. But they have what I consider a smaller population, which would be a lot easier to deal with in that fashion.

Here in Alberta there is a community that's probably 30 miles away from where I live, a little further into the bush. There are systems and infrastructures they do not have that I have, and there are diversities, differences of opinion, different ways of thinking, and different ways of doing things. Probably if I had an opportunity to take Manitoba. . .I wouldn't be sure.

[*Translation*]

Que pensez–vous du fait que, dans le cas du Manitoba, un conseil de chefs soit désigné dans la loi comme étant l'autre ministre fédéral—autrement dit, du fait que ce conseil se substitue au ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord? Si l'on procédait ainsi, votre problème de consultation, que notre président a essayé de régler, se réglerait de lui–même. Il informerait les chefs du Manitoba et, à leur tour, ceux–ci informeraient les conseils de bande, je présume. Que pensez–vous de cette solution?

Le chef Badger: Il y a tellement de diversité au sein des terres réservées aux Indiens. Le Manitoba, sauf erreur, compte bien moins d'Indiens que l'Alberta. Il y a de 4 000 à 5 000 Indiens visés par des traités ici en Alberta. Les bandes du Manitoba comptent beaucoup moins de membres, ce qui facilite énormément la consultation en l'occurrence.

Ici en Alberta, il y a une communauté qui est probablement à 30 milles du lieu où j'habite; elle est un peu plus loin dans les bois. Elle n'a pas les systèmes et les infrastructures que nous avons, et il y a parmi les bandes indiennes beaucoup de diversité, beaucoup de divergences d'opinions, des modes de pensée différents et des façons d'agir différentes. Probablement que si j'avais la possibilité de prendre la solution du Manitoba. . . Je ne suis pas sûr que je l'adopterais.

• 1815

You see, the one thing is the fiduciary responsibility. The one thing treaty Indians will not give up is until they have their day in court for the hearing for the treaty components; then you will see more of an acceptance and the reluctance will be done away with to work with governments, be it federal or provincial. Something we hold sacred is the treaties.

Unfortunately again, we've been marginalized by different associations, different companies, by sharp dealing and things of that nature. But I think some day there will come a time in Alberta when Indians themselves take the onus upon that. I think it's going to happen anyway because when we met with Ron Irwin back in February, he said he was going to do away with the Indian Act. Now that throws fear to me as a treaty Indian, because he's trying to kill my treaty rights before I even have a chance to write down exactly what they are and how far the jurisdictions are. This is the type of mentality we're working with.

If you asked me if I wanted to do away with the Manitoba office of Indian affairs, I'm going to ask what you're going to replace it with. There are Indians out there on Indian reserves that are far away from major populations. They need the protection and the programming for themselves and their children to survive. If those areas are covered totally, then there's still the other points of treaty. If that's ever converted, then I wouldn't have a problem taking over any federal office.

Mr. Adams: You don't think the Council of Chiefs is the appropriate party?

Voyez–vous, il y a la question de la responsabilité fiduciaire. Les Indiens visés par des traités ne renonceront pas tant qu'il n'y aura pas d'audience devant un tribunal pour parler des éléments des traités; après, ce sera mieux accepté et il n'y aura plus la même réticence à travailler avec les gouvernements, qu'ils soient fédéral ou provincial. Ce qui est sacré pour nous, ce sont les traités.

Malheureusement, là encore, nous avons été marginalisés par différentes associations, différentes compagnies, par toutes sortes de magouilles. Mais je crois qu'un jour viendra en Alberta où les Indiens eux–mêmes prendront tout cela en main. Je crois que ça se fera de toute façon parce que nous avons rencontré Ron Irwin en février, et il a dit qu'il allait supprimer la Loi sur les indiens. C'est très inquiétant pour moi, Indien visé par des traités, parce qu'il va essayer de m'enlever les droits que me donnent les traités avant même que j'aie pu les expliquer précisément par écrit de même que les limites de compétences. C'est ce genre de mentalité que nous rencontrons.

Si vous me demandiez si je veux me débarrasser du bureau des Affaires indiennes du Manitoba, je vous demanderais par quoi vous allez le remplacer. Il y a des Indiens qui habitent dans des réserves indiennes très loin des grands centres de population. Ils ont besoin d'une protection et des divers programmes pour pouvoir survivre ainsi que leurs enfants. Si cela était assuré, il resterait encore les autres éléments du traité. Si l'on finit par faire le changement, je n'aurais alors aucune objection à reprendre la responsabilité d'un bureau fédéral.

M. Adams: D'après vous, le Conseil des chefs n'est pas le bon choix?

[*Texte*]

Chief Badger: I don't have a problem with the Council of Chiefs. Like everything else, you have to work with someone, and that's probably the most ideal setting to work with. Mind you, as a chief you have a responsibility to your people and also to your council, so for anything I do as a chief, I always get concurrence from my council and from my people. I think that's the way to maintain that flow.

Mr. Adams: Thank you.

The Chairman: Thank you.

Mr. O'Brien and then Mr. DeVillers, to conclude.

Mr. O'Brien: Thank you, Mr. Chairman.

I appreciated your comments and your testimony today, gentlemen. I'll just say I think maybe there's a misunderstanding if there's a perception that CEPA is only to apply to Indian lands.

• 1820

I guess I find myself musing here whether our committee may not want to invite Minister Ron Irwin and/or his officials to appear before this committee at some point to discuss the environment from the aboriginal peoples' perspective. We've certainly had an awful lot of good representation, such as we see here today, from aboriginal people themselves. I think at some point we may want to discuss the issue as well with the minister.

I'm learning more and more all the time about aboriginal peoples and certainly hope to learn much more. I'm aware of the fact that maybe the communications links aren't what I might think they would be, but I'm a little surprised. Have you not had any communication about this issue from Phil Fontaine, Grand Chief in Alberta, or from the National Chief, Ovide Mercredi? Has there been no communication from your own leaders about this particular review, or indeed, from your member of Parliament? I hope I'm not displaying ignorance, but I display some honest surprise that you haven't had communication from your MP or your own leaders.

Chief Badger: I'm going to watch what I say here. The MP for our area is Dave Chatters, Reform. Now, his ideas about treaty and my ideas of treaty do not really conform.

Mr. O'Brien: If I could interrupt, sir, just strictly on this issue of the CEPA review and how it might impact your people.

• 1825

Chief Badger: I wanted to explain that component.

In the AFN component within Alberta, there has never been any acknowledgement or association with AFN. Now, there's no direct involvement, there's nothing occurring. The only thing I got is this, and I got it from one of the workers from his own council, who got it two weeks ago. I only got this a week ago. I came here this morning asking what this was about. I was under the impression we were going to be tearing this thing apart. I did take notes on it last night, but that's how far off track I was, sir. Nobody has told us anything.

[*Traduction*]

Le chef Badger: Je n'ai pas de problème avec le Conseil des chefs. Il faut toujours travailler avec quelqu'un et c'est sans doute la meilleure formule. Attention, il ne faut pas oublier qu'un chef est responsable vis-à-vis de son peuple et aussi de son conseil, et, dans tout ce que je fais en tant que chef, je demande toujours l'accord de mon conseil et de mon peuple. Je trouve que c'est ainsi qu'il faut procéder.

M. Adams: Merci.

Le président: Merci.

Monsieur O'Brien puis M. DeVillers, pour terminer.

M. Brien: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de vos commentaires et de votre témoignage d'aujourd'hui, messieurs. Je dirai simplement qu'il y a peut-être un malentendu si l'on a l'impression que la LCPE ne doit s'appliquer qu'aux terres indiennes.

J'étais en train de me demander si notre comité ne devrait pas inviter le ministre Ron Irwin ou ses fonctionnaires à comparaître à un moment donné pour parler de l'environnement du point de vue des peuples autochtones. Nous avons entendu de nombreux témoignages excellents, comme c'est le cas aujourd'hui, de la part des autochtones eux-mêmes. Mais à un certain moment, il pourrait être intéressant d'aborder aussi la question avec le ministre.

J'en apprends chaque jour davantage au sujet des peuples autochtones et j'aimerais en apprendre encore beaucoup plus. Je sais que les liens de communications ne sont pas toujours ce qu'ils devraient être, mais je suis un peu étonné. N'avez-vous rien reçu à ce sujet de Phil Fontaine, le Grand Chef en Alberta, ou du chef national, Ovide Mercredi? Vos dirigeants ou même votre député ne vous ont-ils pas informés de cet examen particulier? J'espère ne pas étaler mon ignorance, mais je suis étonné de voir que vous n'avez rien reçu de votre député ou de vos propres chefs.

Le chef Badger: Je dois surveiller mes paroles. Le député de notre région est Dave Chatters, du Parti réformiste. Ses idées sur le traité et les miennes ne coïncident pas vraiment.

M. O'Brien: Si vous me permettez de vous interrompre, je voudrais que vous nous parliez uniquement de cette question de l'examen de la LCPE et de ses répercussions sur votre peuple.

Le chef Badger: Je voudrais expliquer cette question.

Au sein de l'Association des Premières nations en Alberta, il n'y a jamais eu d'information ou d'association avec l'APN. Il n'y a pas de participation directe, il ne se passe rien. Tout ce que j'ai eu c'est ceci, et c'est un des travailleurs de son conseil qui me l'a donné et qu'il a eu il y a deux semaines. Voilà seulement une semaine que je l'ai. Je suis arrivé ici ce matin en demandant de quoi il s'agissait. J'avais l'impression que nous allions chambouler tout cela. J'ai pris des notes hier soir, mais vous voyez combien j'étais loin du compte, monsieur. Personne ne nous a rien dit.

[*Text*]

That's why I'm a little leery of this harmonization, because I know for sure it's going to have something to do with my treaty rights. It really shocks me how items like this can move, especially when you have cases, for example, mentioning utilizing provincial laws if there's no federal law.

Now, I don't know how familiar you all are with the Badger case. That's at the Supreme Court level. This came about because of what I consider provincial intrusion into treaty rights. The same thing could happen here, and I don't want that to happen. I want things to work properly.

Mr. O'Brien: Thank you.

The Chairman: You didn't waste your time at all by coming today and by registering your point. It is extremely helpful and it is something this committee will keep in mind, no doubt.

Mr. DeVillers: On a similar point, I just wanted to point out we did have testimony yesterday from the Centre for Indigenous Environmental Resources. I noticed there are two Alberta chiefs, the way I'm reading this, on the board of directors, who are members of that organization. It's an organization that is working to enter into an interim agreement, among other things, for the implementation of environmental standards over Indian lands.

Let's see: there's Chief Strater Crowfoot from the Siksika Nation in Alberta here, and Chief Bernie Maneen from the TallCree First Nation. They are members of that. Perhaps those are contact people you could deal with. Thank you.

The Chairman: To you both, the last word.

Chief Badger: First of all, Mr. Chairman and members of the panel, I would like to thank you for the opportunity that has been afforded me. The bottom line for us as Indians, I guess, is that we have to be informed and also participate at every level. That has to be done. As I said, we're going to get sick and tired of everything going by us all the time. We'll do something different.

You mentioned Bernie Maneen. He's from High Level, way up north. We do not have any direct dealings with them at Lesser Slave Lake Indian Regional Council. There are nine reserves, nine chiefs who run the organization. It's been around since 1973.

The thing here is that we have to clean up the problem in our area as well as others within Indian lands. There are so many times I've come close to saying. . .I'm so close to thinking the province is in a conspiracy against treaty rights. Harmonization: I have an indication of what that means, but I do not know the specifics of how that's going to happen or how it's going to impact on me as an individual, as a treaty Indian.

I live 20 miles away from that Swan Hills treatment plant. Now, there have been PCB–contaminated voles 3,500 hectares away from the plant. This is how serious the problem is here. It's going to get worse. There has to be a better method to take care of all Canadians, Indian or non–Indian, and I am counting on you, ladies and gentlemen, to help us out in this endeavour.

[*Translation*]

C'est pourquoi j'ai un peu peur de cette harmonisation parce que je suis sûr qu'elle va avoir un impact sur mes droits issus des traités. Je n'en reviens pas de voir comment ce genre de choses peut se faire, surtout lorsqu'on parle dans certains cas, par exemple, d'utiliser les lois provinciales en l'absence de lois fédérales.

Je ne sais pas dans quelle mesure vous connaissez tous l'affaire Badger. Elle est au niveau de la Cour suprême. Cela est dû à ce que je considère comme une intrusion provinciale dans le domaine des droits découlant des traités. La même chose pourrait se produire ici, et je ne le veux pas. Je veux que les choses fonctionnent correctement.

M. O'Brien: Merci.

Le président: Vous n'avez pas du tout perdu votre temps en venant ici aujourd'hui exposer votre point de vue. C'est extrêmement utile et soyez sûrs que notre comité en tiendra compte.

M. DeVillers: Un peu sur le même sujet, je voulais signaler que nous avons entendu hier le témoignage des représentants du Centre for Indigenous Environmental Resources. J'ai remarqué qu'il y avait deux chefs de l'Alberta, si je comprends bien, au conseil d'administration, qui sont membres de cette organisation. C'est une organisation qui voudrait conclure un accord provisoire, entre autres choses, concernant la mise en oeuvre de normes environnementales sur les terres indiennes.

Voyons: il y a le chef Crowfoot de la nation Siksika en Alberta ici, et le chef Bernie Maneen de la Première nation TallCree. Ils en font partie. Vous devriez peut–être les contacter. Merci.

Le président: Le dernier mot à vous deux.

Le chef Badger: Je voudrais tout d'abord, monsieur le président et membres du groupe, vous remercier de m'avoir accordé cette occasion. L'important pour nous, Indiens, c'est d'être informés et aussi de participer à tous les niveaux. Il faut que ce soit fait. Comme je l'ai dit, nous allons en avoir assez d'être toujours tenus à l'écart de tout ce qui se fait. Nous allons procéder différemment.

Vous avez parlé de Bernie Maneen. Il vient de High Level, loin dans le Nord. Nous n'avons pas de rapports directs avec eux au Conseil indien régional de Lesser Slave Lake. Il y a neuf réserves, et neuf chefs dirigent l'organisation. Elle existe depuis 1973.

En fait, nous devons régler le problème dans notre secteur comme d'autres sur des terres indiennes. J'en suis venu tant de fois à penser. . . Je pense presque que la province fait partie d'une conspiration contre les droits découlant des traités. L'harmonisation: j'ai une petite idée de ce que cela signifie, mais je n'ai aucun détail sur la façon dont les choses vont se dérouler ou sur leurs conséquences pour moi à titre individuel, en tant qu'Indien visé par des traités.

J'habite à 20 milles de l'usine de traitement de Swan Hills. On a trouvé des campagnols contaminés aux BPC à 3 500 hectares de l'usine. Cela montre la gravité du problème. Et ça va être pire. Il faut trouver une meilleure méthode pour s'occuper de tous les Canadiens, Indiens ou non–Indiens, et je compte sur vous, mesdames et messieurs, pour nous aider dans cette entreprise.

[*Texte*]

There is no point in trying to develop a scheme or hidden agenda in dealing with treaty rights. I am not accusing this panel of doing that, but I have a feeling you're getting pulled into something you might not want to be a part of later.

With that, I thank you very much. With that caution, thank you again for letting me speak.

Mr. Coker: I need to make just a couple of points. I will be very brief, because I know you're tired.

The question was asked, how do you deal with this? It's very simple, to me, anyway. If I were to walk in here with an automatic weapon and kill that side of the room, what would you do to me? You'd put me in jail. If I dump toxic wastes that have an implication of death upon people, what do you do with me? You put my butt in jail. You don't let me buy out, you make me clean it up. You put my butt in jail.

Second, I have the utmost respect for Strater Crowfoot. He's a very powerful chief, very well spoken, an impressive gentleman. He is from the Siksika Nation. He is not Cree. Northern Alberta is Cree. It's Treaty 8. It's not Treaty 6 or Treaty 7, it's Treaty 8.

The direct definition—and I will not lecture you as politicians on treaty—when the treaty was signed was that it was an agreement between two sovereign nations. The people who signed it were respected at that time as a sovereign nation, but it looks as if none of our chiefs has been consulted in the development of the Indian Act. It wasn't done by them. They have to live with it. They're having to live with the environmental situation that is being created off-reserve, for the most part, and the devastation it's causing.

If you look at the lands in northern Alberta the Indians have been given, you will find they were virtually useless for anything else but sticking Indians on—a good place for them. Now they have found oil and gas under them and they're interested. But the lands are mostly downhill, not much high land, no place to build houses, just swamps.

When you dump crap in the swamps, it has a tendency to stay there and start saturating the earth. So if you grow crops, you're going to get some of it in there, if you eat the fish you're going to get it in there. So all I am saying to you is what the chief said. I am not a chief, I am just a technical adviser. If they do something wrong, put their asses in jail.

Thank you.

The Chairman: Well, let me assure you once again, on behalf of all of us, this was a very worthwhile meeting. Thank you.

Mr. Lincoln: What are we to do about this last recommendation?

Some hon. members: Oh, oh.

The Chairman: We'll keep it in mind.

[*Traduction*]

• 1830

Il est inutile d'essayer d'élaborer un plan ou un programme caché à propos des droits découlant des traités. Je ne vous accuse pas de le faire, mais j'ai l'impression que vous êtes en train de vous faire attirer dans quelque chose que vous regretterez peut-être plus tard.

Sur ce, merci beaucoup. Après cette invitation à la prudence, je vous remercie de m'avoir permis de parler.

M. Coker: Je voudrais faire deux ou trois observations seulement. Je serai très bref parce que je sais que vous êtes fatigués.

On a demandé comment il fallait procéder. Pour moi, en tout cas, c'est très simple. Si j'entrais ici avec une arme automatique et que je tue toutes les personnes se trouvant de ce côté-ci de la pièce, que me feriez-vous? Vous me mettriez en prison. Si je déverse des déchets toxiques qui peuvent mettre des gens en danger de mort, qu'allez-vous me faire? Vous allez me mettre en tôle. Vous ne me laissez pas m'en sortir en payant, vous m'obligez à nettoyer. Vous m'envoyez en prison.

Deuxièmement, j'ai le plus grand respect pour Strater Crowfoot. C'est un chef très puissant, qui s'exprime très bien, un grand personnage. Il appartient à la nation Siksika. Il n'est pas Cri. Les Cris sont au nord de l'Alberta. C'est le traité 8. Ce n'est pas le traité 6 ou le traité 7, c'est le traité 8.

La définition directe—et, comme vous êtes des politiciens, je ne vais pas vous faire de cours sur le traité—lorsque le traité a été signé, il s'agissait d'un accord entre deux nations souveraines. À l'époque, ceux qui l'ont signé étaient respectés comme nation souveraine, mais il semble qu'aucun de nos chefs n'ait été consulté lors de l'élaboration de la Loi sur les Indiens. Elle a été faite sans eux. Ils ont dû en subir les conséquences. Ils doivent supporter la situation environnementale en dehors des réserves, généralement, et la dévastation qui s'ensuit.

Les terres que l'on a données aux Indiens dans le nord de l'Alberta ne peuvent pratiquement servir à rien, si ce n'est à mettre des Indiens dessus—un bon endroit pour eux. On a maintenant découvert du pétrole et du gaz dans le sous-sol et les terres deviennent intéressantes. Mais ce sont surtout des zones pentues, il n'y a pas beaucoup de terres surélevées, il n'y a pas d'endroits où construire des maisons, seulement des marécages.

Lorsqu'on jette des ordures dans les marécages, elles ont tendance à rester là et commencent à saturer le sol. Par conséquent, si l'on cultive quelque chose, il y en aura une partie dans les récoltes, si l'on consomme le poisson, il y en aura aussi. Je vous répète donc ce que le chef a dit. Je ne suis pas un chef, je suis uniquement conseiller technique. S'ils font quelque chose qu'ils ne devraient pas faire, qu'on les flanque en prison.

Merci.

Le président: Eh bien, je tiens à répéter une fois de plus, en notre nom à tous, que cette réunion a été très utile. Merci.

M. Lincoln: Qu'allons-nous faire au sujet de cette dernière recommandation?

Des voix: Oh, oh.

Le président: Nous allons y penser.

[*Text*]

Mrs. Kraft Sloan: We'll make it number one.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Mme Kraft Sloan: On va la mettre en premier.

Le président: La séance est levée.

From Toxics Watch Society of Alberta:
Myles Kitagawa, Associate Director;
Verona Goodwin, Associate Director.
From the Environmental Resource Centre:
Brian Staszenski.
From Lesser Slave Lake Indian Reserve Council:
Jim Badger, Chief.
From Horse Lake Band of Alberta:
James D. Coker, Technical Advisor.

De Toxics Watch Society of Alberta:
Myles Kitagawa, directeur adjoint;
Verona Goodwin, directeur adjoint.
Du Centre de ressource environnemental:
Brian Staszenski.
De Lesser Salve Lake Indian Reserve Council:
Jim Badger, chef.
De Horse Lake Band of Alberta:
James D. Coker, conseiller en technique.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Environment Canada, Prairie and Northern Region:

Jim Vollmershausen, Regional Director General;

G.W. (Bill) Howard, Director, Environmental Protection Branch;

Rob Patzer, Regional Coordinator, Compliance and Enforcement;

Laura Johnston, Manager, NWT Division, Environmental Protection Branch;

Gordon Manners, Manager, Alberta Division, Environmental Protection Branch.

From the University of Alberta:

David W. Schindler, Professor of Ecology, Department of Zoology.

From Major Industrial Accidents Council of Canada:

Eric Newell, Chairman, President and CEO, Syncrude Canada Ltd;

Mark Egener, Managing Director, Alberta Public Safety Services;

Michael Salib, Executive Director;

Geoffrey Granville, Manager, Toxicology and Materials Safety, Shell Canada Ltd.

From the Environmental Law Centre:

Jenny Scott, Research Assistant.

(*Continued on previous page*)

TÉMOINS

D'Environnement Canada (Région des prairies et du nord):

Jim Vollmershausen, directeur général régional;

G.W. (Bill) Howard, directeur, direction de la protection de l'environnement;

Rob Patzer, coordinateur régional, Observation de la réglementation et de l'application;

Laura Johnston, gestionnaire, District des T–N.O, Direction de la protection de l'environnement;

Gordon Manners, gestionnaire, Division de l'Alberta, Direction de la protection de l'environnement.

De l'Université d'Alberta:

David W. Schindler, professeur d'écologie, Faculté de zoologie.

Du Conseil canadien des accidents industriels majeurs:

Eric Newell, président, Syncrude Canada Ltée;

Mark Egener, directeur général, Services publics de la protection de l'Alberta;

Michael Salib, directeur exécutif;

Geoffrey Granville, gestionnaire, Toxicolotie et matériaux de protection, Shell Canada Ltd.

De Environmental Law Centre:

Jenny Scott, adjoint de recherche.

(*Suite à la page précédente*)

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E53

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 63

Thursday, December 1, 1994
Vancouver, British Columbia

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 63

Le jeudi 1er décembre 1994
Vancouver (Colombie–Britannique)

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
FEB 7 1995
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 1, 1994
(80)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 1:25 o'clock p.m. this day, in Rooms 424–426, Sheraton Landmark Hotel, Vancouver, British Columbia, the Chair, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From Environment Canada (Pacific and Yukon Region): Earl Anthony, Regional Director General, (Pacific and Yukon Region); Vic Niemela, Regional Director, Environmental Protection Branch; Colin Wykes, Manager, Enforcement and Emergencies Division, Environmental Protection Branch; Gordon Thompson, Head, Investigations Section, Enforcement and Emergencies Division, Environmental Protection Branch. *From Reach for Unbleach:* Delores Broten. *From the United Fisherman Allied Workers:* Richard Tarnoff, Chair, Environmental Committee. *From Circumpolar Institute of Environmental Law:* Lynda Duncan. *From West Coast Environmental Law Association:* Ann Hillyer, Lawyer. *From Vancouver Port Corporation:* John Jordan, Director of Environment. *From the Council of Forest Industries of British Columbia:* Brian McCloy, Vice–President, Environment and Energy. *From the School of Community and Regional Planning; University of British Columbia:* William Rees, Director. *From Ferguson & Gifford Law Firm:* Andrew Thompson, Lawyer. *From Seaspan International Ltd.:* Bruce D. Tennant, Risk and Environment Manager.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference regarding the Canadian Environmental Protection Act (CEPA). (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No.34*).

Earl Anthony and Vic Niemela made opening statements and, with the other witnesses from Environment Canada, answered questions.

At 3:05 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 3:40 o'clock p.m., the sitting resumed.

Earl Anthony and the other witnesses participated in a round table discussion.

At 5:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE JEUDI 1er DÉCEMBRE 1994
(80)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 13 h 25, dans les salles 424–426 de l'hôtel Sheraton Landmark, à Vancouver (Colombie–Britannique), sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: D'Environnement Canada (Région pacifique et du Yukon): Earl Anthony, directeur général régional, Région pacifique et du Yukon; Vic Niemela, directeur régional, Protection de l'environnement; Colin Wykes, gestionnaire, Application de la Loi et Urgences, Protection de l'environnement; Gordon Thompson, chef, Section des enquêtes, Application de la Loi et Urgences, Protection de l'environnement. *De «Reach for Unbleach»:* Delores Broten. *Des Pêcheurs unis et travailleurs assimilés:* Richard Tarnoff, président, Comité de l'environnement. *De l'Institut circumpolaire du droit de l'environnement:* Lynda Duncan. *De l'Association du droit de l'environnement de la Côte ouest:* Ann Hillyer, avocate. *De la Corporation du port de Vancouver:* John Jordan, directeur de l'environnement. *Du Conseil des industries forestières de la Colombie–Britannique:* Brian McCloy, vice–président, Environnement et énergie. *De «School of Community and Regional Planning»; Université de la Colombie–britannique:* William Rees, directeur. *Du cabinet d'avocats Ferguson & Gifford:* Andrew Thompson, avocat. *De «Seaspan International Ltd.»:* Bruce D. Tennant, directeur, Risques et environnement.

Conformément à son ordre de renvoi le Comité examine la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Earl Anthony et Vic Niemela font un exposé et, avec les autres témoins d'Environnement Canada, répondent aux questions.

À 15 h 05, la séance est suspendue.

À 15 h 40, la séance reprend.

Earl Anthony et les autres témoins participent à une table ronde.

À 17 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, December 1, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 1er décembre 1994

• 1320

The Chairman: We apologize for the delay. We are all recognizable by way of small big signs. I hope they're visible.

As you know, this visit is part of the work of this committee in reviewing the Environmental Protection Act. We started hearings in June and we started travelling in early October. Vancouver, as usual, is the jewel in the crown of our visits and we're very glad to be here. We came here from Edmonton, where it was cold, snowy, and foggy. Nevertheless, we had very good meetings in Edmonton as well as in Winnipeg, where we landed Monday night.

To start with today, we have as a witness Earl Anthony, the director general for this region. Would you like to introduce your people to the committee and then perhaps proceed with your presentation. Welcome to the committee.

Mr. Earl Anthony (Director General, Pacific and Yukon Region, Environment Protection Directorate, Department of the Environment): I would like to welcome the committee to Vancouver. I hope you will find all of the arrangements during your time here to your liking. If there's anything you would like to have changed, I'd like you to come and see me and I'll see what I can do.

Nous sommes en décembre. À Vancouver, il pleut beaucoup à cette époque. C'est normal.

I'd like now to introduce my colleagues who will help me this afternoon: Vic Niemela, who is the regional director for the environmental protection branch; Colin Wykes, who is the manager for enforcement and emergencies in this region; Gordon Thompson, who is head of investigations; Bruce Kay, who is head of our inspections section; George MacKenzie–Grieve, who is the manager of the Yukon district office; and Leslie Churchland, manager of the commercial chemicals division.

Nous avons préparé une petite présentation d'environ 20 minutes.

After the presentation we'd be delighted to answer your questions. We look forward to it.

I had not proposed to say too many words at the start, just that we'd like very much for you to clearly understand the efforts we have made to implement this legislation. We would like to be very frank with you about the difficulties we've had and the successes we've had. That will be the main thrust of Mr. Niemela's presentation here today.

So with that, I'd like to turn it over to Mr. Niemela.

Le président: Nous nous excusons de notre retard. Je vous signale que nos noms figurent sur ces petits grands cartons. J'espère qu'ils sont lisibles.

Comme vous le savez, le Comité tient actuellement des audiences dans le cadre de son examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Nos audiences ont débuté en juin, et nous avons commencé à nous déplacer en début octobre. Comme à l'habitude, nos audiences se terminent en beauté à Vancouver où nous sommes ravis de nous trouver aujourd'hui. Nous venons d'Edmonton où le froid, la neige et le brouillard nous ont accueillis. En dépit du temps qui sévissait à Edmonton, nous y avons tenu des réunions très fructueuses. La même chose vaut pour celles qui ont eu lieu à Winnipeg où nous avons atterri lundi soir.

Nous accueillons comme premier témoin aujourd'hui M. Earl Anthony, directeur général de la région. Je vous invite à nous présenter vos collaborateurs, après quoi vous pourrez faire votre déclaration. Bienvenu devant le Comité.

M. Earl Anthony (directeur général, Région du Pacifique et du Yukon, Direction de la protection de l'environnement, ministère de l'Environnement): Je souhaite la bienvenue au Comité à Vancouver. J'espère que les dispositions qui ont été prises en prévision de votre visite vous conviendront. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à m'en faire part, et je verrai ce qui peut être fait pour vous accommoder.

It is December, and in Vancouver, it rains a lot at that time of the year. It's normal.

Permettez–moi maintenant de vous présenter les collègues qui m'aideront cet après–midi: Vic Niemela est directeur régional de la Direction de la protection de l'environnement; Colin Wykes est directeur de l'exécution et des urgences de la région; Gordon Thompson est directeur des enquêtes; Bruce Kay est directeur de la section des inspections; George MacKenzie–Grieve est directeur du bureau de district du Yukon et Leslie Churchland est directeur de la Division des produits chimiques commerciaux.

We have prepared a small presentation of about 20 minutes.

Après notre exposé, nous serons heureux de répondre à vos questions. Dont nous sommes d'ailleurs impatients de le faire.

Mon introduction sera très brève. Je me contenterai de signaler que nous souhaitons que vous compreniez clairement les efforts que nous avons déployés pour mettre en oeuvre cette loi. J'aimerais que nous vous exposions aussi très honnêtement les difficultés que cela nous a posées ainsi que les succès que nous avons remportés. L'exposé de M. Niemela portera essentiellement là–dessus.

Cela étant dit, je donne maintenant la parole à M. Niemela.

[*Texte*]

Mr. Vic Niemela (Director, Pacific and Yukon Region, Environmental Protection Branch, Department of the Environment): Mr. Chairman, members of the panel, ladies and gentlemen, I am Vic Niemela and I'm the regional director for environmental protection in this region, as Earl stated earlier. It's my pleasure to give you a briefing on CEPA activities in this region and our experiences over the last six years.

Bienvenue. J'espère que votre séjour parmi nous sera très agréable.

During my presentation I will try to cover basically three items related to CEPA. I will describe the CEPA programs, I'll highlight some of the significant achievements we have made under CEPA, and then I'll also address some of the shortcomings and offer some suggestions to correct these in the future. I will also comment on regional pollution prevention harmonization initiatives.

You have been provided with the blue binder, which contains more details, and I will be referring to the binder occasionally during my presentation.

Also, as an opening comment, I would like to stress that we rely heavily on both CEPA and the Fisheries Act in the delivery of our environmental protection programs and consider them to be complementary pieces of legislation.

• 1325

The binder also contains a very brief chart on our regional organization. It talks about the different branches we have in our regions.

I would just like to give you a little thumbnail sketch on the environmental protection program branch. We have four divisions: pollution abatement, enforcement and emergency, commercial chemicals, and environmental assessment. We also have an office in Yukon and a small enforcement field unit in Prince George.

The branch was reorganized in 1991, resulting in the separation of enforcement and compliance promotion activities. We also gave toxic chemicals management issues a higher profile by creating a separate division for commercial chemicals. The reorganization was undertaken in part to fulfil the intent of CEPA's enforcement and compliance policy. From the perspective of program delivery, we felt it was important to separate enforcement programs, such as compliance verification activities and investigations from compliance promotion programs.

Although the end result of both activities is to secure compliance with the law, the methods used and staff requirements are quite different. The EP organizational approach has generally been very successful in achieving a balance between promotion and enforcement activities and has clarified, for both staff and "regulatees", the purpose of our activities.

I would like now to describe the main components of our program. I would like to begin with compliance promotion.

[*Traduction*]

M. Vic Niemela (directeur, Région du Pacifique et du Yukon, Direction de la protection environnementale, ministère de l'Environnement): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je m'appelle Vic Niemela et je suis directeur régional de la protection de l'environnement dans cette région comme Earl vient de vous le dire. C'est avec plaisir que je vous parlerai de la mise en oeuvre de la LCPE dans cette région au cours des six dernières années.

Welcome. I hope you'll enjoy very much your stay among us.

Au cours de cet exposé, je me fixe essentiellement aux objectifs. Je vous décrirai d'abord les programmes découlant de la LCPE, je soulignerai certains des progrès importants qui ont été réalisés grâce à la LCPE et je vous soulignerai ensuite les lacunes de cette loi et je vous proposerai des correctifs. Je vous entrediendrai également des mesures d'harmonisation prises à l'échelle régionale dans le domaine de la prévention de la polution.

On vous a remis un classeur bleu contenant de l'information plus poussée auquel je me reporterai à l'occasion.

D'entrée de jeu, j'aimerais faire remarquer que nos programmes de protection environnementale s'appuyent grandement sur la LCPE ainsi que sur la Loi sur les pêcheries que nous considérons comme des mesures législatives complémentaires.

Le classeur comprend également un organigramme très sommaire qui présente les différentes directions de nos régions.

Permettez-moi maintenant de vous dire quelques mots au sujet de la direction de la Protection de l'environnement. La direction compte quatre divisions: lutte contre la pollution, exécution et mesures d'urgence, produits chimiques commerciaux et évaluation gouvernementale. Outre le bureau de Vancouver, elle compte un bureau au Yukon et petit service d'exécution locale à Prince George.

La réorganisation de la direction en 1991 a donné lieu à la création de la division de l'application et de la promotion de la conformité de la loi ainsi qu'à celle la division des produits chimiques commerciaux soulignant ainsi l'importance accrue aux questions liées à la gestion des produits chimiques. Cette réorganisation a été jugée en partie nécessaire pour mettre en oeuvre la politique d'application et de conformité non prévu dans la LCPE. Pour ce qui est de l'exécution des programmes, nous avons jugé bon séparer les programmes d'application dont auxquels se rattachent les activités de vérification de la conformité ainsi que des enquêtes des programmes de promotion de la conformité.

Bien que le résultat final des deux activités aient de faire observer la loi, les méthodes auxquelles elles font appel ainsi que le personnel qu'elles exigent diffèrent beaucoup. L'approche adoptée par la direction de la protection de l'Environnement a, de façon générale, permis de véritablement concilier les activités de promotion et d'application de la loi ainsi que de clarifier l'objet de nos activités tant dans l'esprit du personnel chargé de faire observer la loi que dans celui de ceux qui y sont assujettis.

Permettez-moi maintenant de vous décrire les principaux éléments de votre programme. Je commencerai par la promotion de la conformité.

[*Text*]

Compliance promotion—I'm sure you've heard this in the other regions already—takes many forms, including seminars, mail–outs, the development of guidelines and codes of practice for various industrial and commercial activities, the promotion of the code of environment stewardship, and other programs to increase the awareness of regulatory requirements and sound environmental practices. Many examples of these are provided in your binder.

In the enforcement area, our programs in the region are among the tools we use to secure compliance with loss and regulations. These include compliance verification inspections to assess compliance with regulatory requirements and investigations to determine whether an offence has occurred. We currently have nine full–time inspectors and three full–time investigators in the region. Statistics on our activities are presented in your binder as well.

The inspection program is developed concurrently with the Fisheries Act inspection program. It's also part of the national inspection program for that department. The plan targets new regulations, sectors with poor compliance, environmentally sensitive regional areas, and other region–specific issues.

The plan is shared with the regional office of the provincial ministry of the environment, lands and parks, to maximize the usage of the inspection resources by both governments.

Since 1988, 2,560 inspections have been conducted under CEPA. The number of inspections will vary from year to year, based on the particular priorities of the time. Also, inspections vary in complexity from the single collection of a sample—for example, lead in gasoline—to detailed document reviews and time–intensive border inspection programs. Inspection statistics, therefore, are not always an appropriate measure of inspection efforts.

The inspection program also produces compliance status reports for the region, which detail compliance trends and enforcement issues. The first set of these reports, reporting on the compliance status for both CEPA and the Fisheries Act, will appear in 1992–93, and 1993–94 will be published very shortly.

I would like to now move on to investigations. The region has a small investigation unit to respond to reported violations.

Since 1988, 25 investigations have been initiated under CEPA. Investigators receive information from the inspection section, emergency section, other government departments, police departments, as well as private citizens.

The enforcement responses currently available to us are limited to warning letters, directions and prosecutions. Since 1988 the region has sent out 233 warnings, issued 2 directions and initiated 10 prosecutions under CEPA.

Warnings have generally been very effective in securing compliance for minor regulatory offences. They have a good deterrent effect.

[*Translation*]

Je suis sûr que d'autres régions vous ont déjà dit que les activités de promotion de la conformité prennent de nombreuses formes dont des ateliers, des envois, l'établissement de lignes directrices et de codes de conduite régissant diverses activités indutrielles et commerciales, la promotion du code de l'intendance environnementale et d'autres programmes visant à mieux faire connaître la réglementation ainsi que les bonnes pratiques environnementales. Le classeur contient de nombreux exemples à cet égard.

Les programmes que nous exécutons dans la région sont au nombre des outils auxquels nous avons recours pour assurer la conformité à la loi et à la réglementation. Ces outils comprennent également les inspections de vérification de la conformité visant à établir si la réglementation est respectée et si les enquêtes menées dans le but d'établir si il y a eu infraction à la loi. À l'heure actuelle, la région compte neuf inspecteurs à temps plein et trois enquêteurs à temps partiel. Vous trouverez des statistiques sur ces activités dans votre classeur.

Le programme d'inspection est exécuté en parallèle avec le programme d'inspection découlant de la Loi sur les pêcheries. Il fait aussi partie intégrante du programme d'inspection nationale du ministère des Pêches. Le plan concerne la nouvelle réglementation, les secteurs où il existe des lacunes en matière de conformité, les activités régionales qui posent des risques pour l'environnement ainsi que d'autres questions propres à la région.

Afin de faire le meilleur usage possible des ressources d'inspection des deux gouvernements, ce plan est transmis au bureau régional du ministère provincial de l'Environnement, des Terres et des Parcs.

Depuis 1988, l'application de la LCPE a donné lieu à 2 560 inspections. Le nombre d'inspections varient d'une année à l'autre en fonction des priorités du moment. La complexité des inspections varie également. Il peut s'agir simplement d'une collecte d'échantillons—de plomb dans l'essence, par exemple—ou d'un examen détaillé de documents pertinents ou de très longues inspections à la frontière. Par conséquent, les statistiques portant sur les inspections ne donnent pas toujours une juste idée des efforts déployés dans ce secteur.

Le programme d'inspection prévoit aussi l'établissement de rapports de conformité pour la région donnant les tendances ainsi que les problèmes qui se posent dans ce domaine. Le premier de ces rapports qui fera le point sur l'observation tant de la LCPE que de la Loi sur les pêcheries portera sur 1992–1993. Le rapport portant sur 1993–1994 paraîtra très bientôt.

J'aimerais maintenant vous parlez des enquêtes. La région compte un petit bureau chargé de faire enquête sur les cas de violation présumée de la Loi.

Depuis 1988, 25 enquêtes ont été menées dans le cadre de la LCPE. Les enquêteurs reçoivent des renseignements de la section de l'inspection, de la section des urgences, d'autres ministères gouvernementaux, des services de police ainsi que de particuliers.

À l'heure actuelle, la direction de l'application de la loi a recours aux lettres d'avertissement, aux directives et aux poursuites. Depuis 1988, la région a envoyé 233 lettres d'avertissement, émis deux directives et entamé dix poursuites en vertu de la LCPE.

Dans le cas d'infraction mineure à la réglementation, les lettres d'avertissement ont habituellement été efficaces en raison de leur véritable pouvoir de dissuasion.

[*Texte*]

Only two CEPA directions have been issued in the region since 1988. Directions have a limited application as they can only be issued if there is a release or an imminent release of a regulated toxic substance that poses an immediate threat to human health or to the environment.

In the prosecutions area the region has taken ten prosecutions under CEPA since 1988–89 and has obtained nine convictions resulting in fines of $83,500 and court orders of $34,000. This is in contrast with fourteen Fisheries Act prosecutions by DOE resulting in thirteen convictions and fines and court orders totalling $251,000 and $3.96 million respectively.

Court orders have proven to be of particular value to the region primarily under the Fisheries Act, but also under part VI of CEPA. The region has undertaken the approach that court orders for clean–up, enhancement or cost recovery are more useful than fines in addressing environmental violations. We have been less successful under part II of CEPA, because most of the violations have been administrative in nature rather than direct environmental insults.

I'd like to now just move on to talk a little bit about our pollution prevention and harmonization activities. These are also, I believe, in your booklet.

In addition to the compliance promotion and enforcement programs, new initiatives in pollution prevention and harmonization activities with the provincial government are being explored and implemented to achieve our environmental protection goals.

The region has encouraged the development of pollution prevention as a complementary approach to the normal regulatory roles of the department. We have also been active in promoting the concept of incorporating many of the principles in our daily work. Four such projects include: first, a toxics reduction program to control the releases of perchloroethylene from drycleaning facilities in the lower mainland; second, a development of technical documents for pollution prevention for industrial operations; third, collaboration with the Province of B.C. on pilot initiatives with five industrial sectors in the province; and fourth, preventive inspections of federal and industrial fuel storage facilities.

We recognize that pollution prevention is a long–term and preferred option to the protection of the environment and must be accompanied by selective enforcement and compliance promotion activities.

The Chairman: Just a moment, Mr. Niemela.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): It would be really helpful if we knew which tab you were dealing with as we followed along. Just before you go into the next section, that would be great. Thank you very much.

[*Traduction*]

Depuis 1988, deux directives seulement ont été mises dans la région dans le cadre de la LCPE. La portée des directives est limitée puisque celles–ci ne peuvent être émises que si il y a déversement ou risque imminent de déversement d'un produit toxique réglementé posant un risque immédiat pour la santé humaine ou pour l'environnement.

• 1330

Pour ce qui est des poursuites, la région a intenté dix poursuites en vertu de la LCPE depuis 1988–1989 et a obtenu neuf condamnations qui ont entraîné des amendes de 83 500$ et des ordonnances de 34 000$. Par contraste, 14 poursuites intentées en vertu de la Loi sur les pêcheries par le ministère de l'Environnement ont abouti à 13 condamnations et à des amendes et des ordonnances représentant 251 000$ et 3,96 millions de dollars respectivement.

Les ordonnances judiciaires se sont révélées particulièrement utiles pour la région, surtout dans le cadre de la Loi sur les pêcheries, mais également en vertu de la Partie VI de la LCPE. La région estime qu'il vaut mieux s'adresser aux tribunaux pour obtenir des ordonnances de nettoyage, de remise en valeur ou de recouvrement des frais plutôt que de recourir à des amendes dans le cas de violation à Loi sur l'environnement. Nous avons connu moins de succès avec les ordonnances pour ce qui est de la Partie II de la LCPE parce que les infractions avaient un caractère plutôt administratif qu'environnemental.

J'aimerais maintenant vous entretenir brièvement de nos activités en matière de prévention de la pollution et d'harmonisation. Certains renseignements à cet égard figurent également dans votre classeur, si je ne m'abuse.

Outre les programme de promotion de la conformité et d'application de la Loi, la direction met en oeuvre ou compte mettre en oeuvre des activités dans les domaines de la pollution, de la prévention et de l'harmonisation en collaboration avec le gouvernement provincial dans le but d'atteindre ses objectifs en matière de protection de l'environnement.

Pour la région, la prévention de la pollution constitue une activité complémentaire à l'activité de réglementation qui est propre au Ministère. Notre travail quotidien reflète cette approche. Quatre projets de ce genre ont été mis en oeuvre: un programme de réduction des produits toxiques en vue de contrôler les rejets de perchloroéthylène provenant des commerces de nettoyage à sec de la vallée du Bas–Fraser; la préparation de documents techniques en ce qui touche les activités industrielles; la collaboration avec la province de la Colombie–Britannique sur des projets pilotes dans cinq secteurs industriels de la province; des inspections préventives portant sur les installations fédérales et industrielles d'entreposage du combustible.

Nous sommes conscients du fait que la prévention de la pollution est une option à long terme préférable à la protection de l'environnement qui doit s'accompagner d'activités choisies en matière d'application de la Loi et de promotion de la conformité.

Le président: Un instant je vous prie, monsieur Niemela.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Il serait utile que vous nous indiquiez l'onglet du classeur qui correspond aux renseignements que vous nous indiquez. Pourriez–vous le faire pour la partie suivante? Je vous remercie beaucoup.

[*Text*]

Mr. Niemela: The tabs should have names on them. The talk of harmonization is the last tab in the book,

The Chairman: Please proceed.

Mr. Niemela: Harmonization is also an important continuing initiative in this region. We and the B.C. environment have been supporting negotiations of the CCME environmental management framework agreement. An important objective for this region is to follow up with a master harmonization agreement with the Province of B.C.

There are already various mechanisms in place to ensure harmonization of DOE's activities with other federal and provincial agencies. For example, the B.C. Federal/Provincial Toxic Chemicals Committee coordinates monitoring and research, defines priority toxic chemicals issues, and develops work–shared and cost–shared approaches to resolve them.

Harmonization can also be achieved through formal agreements that codify the responsibilities of the parties. For example, on September 19, 1994, a Canada–B.C. agreement on the administration of pulp and paper legislation was signed by federal and provincial ministers. This agreement covers regulations under both CEPA and the Fisheries Act. The agreement will streamline federal and provincial efforts in implementing environmental protection legislation and reduce the administrative burden on industry by providing a single window to the industry through the province.

Importantly, the agreement does not reduce or limit the authority or discretion of either the federal or provincial government under their respective legislation.

The Canada–Yukon Accord on Environmental Cooperation, which provides for cooperative and coordinated actions to attain sustainable development, was signed in 1992. Pursuant to this accord, a draft Canada–Yukon environmental protection agreement is being developed under section 98 of CEPA.

At the present time there are no equivalency agreements in place in B.C. and Yukon because of incompatibility in federal, provincial, and territorial legislation. The region is working with the province in the development of a new British Columbia Environmental Protection Act, known as BCEPA, which may come into law in 1995. BCEPA opens the door for possible future equivalency agreements for the various regulations under CEPA. That's in your book, in the yellow tab, page 22.

I'm sorry, but my speech is not the same as in the book. The book contains details, I'm just covering the highlights.

I would like to now turn to a discussion of the effectiveness of CEPA in the region, and your binder contains examples of some of CEPA's success stories. This is blue tab, page 20 again.

One of the more noteworthy accomplishments of the effectiveness of part I and part II of CEPA can be illustrated by our experiences with dioxins from pulp and paper mills. In the 1980s, Environment Canada research studies documented high

[*Translation*]

M. Niemela: Le titre de chaque partie devrait figurer sur l'onglet. La partie sur l'harmonisation figure au dernier onglet.

Le président: Veuillez continuer.

M. Niemela: L'harmonisation constitue également une activité importante dans notre région. Notre direction ainsi que le ministère de l'Environnement de la Colombie–Britannique ont participé aux négociations qui ont abouti à l'adoption par le CCME d'un accord–cadre de gestion environnementale. Cette région est censée donner suite à cet accord–cadre en concluant un accord–cadre d'harmonisation avec la province de la Colombie–Britannique.

Divers mécanismes existants favorisent l'harmonisation des activités du ministère de l'Environnement avec celle d'autres organismes fédéraux et provinciaux. Ainsi, le comité fédéral–provincial (Colombie–Britannique) des produits chimiques coordonne la surveillance et la recherche dans ce domaine, établit les priorités et conçoit les projets conjoints à frais partagés.

L'objectif de l'harmonisation peut également être atteint par l'intermédiaire d'accords officiels codifiant les responsabilités de chaque parties. Ainsi, le 19 septembre 1994, les ministres fédéraux et provincial ont signé un accord sur l'administration de la Loi sur les pâtes et papiers. Cet accord porte sur la réglementation découlant de la LCPE ainsi que de la Loi sur les pêcheries. Cet accord permettra au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial de joindre leurs efforts dans la mise en oeuvre de lois de protection de l'environnement et réduira le fardeau administratif de l'industrie qui n'aura qu'à se conformer qu'à un seul accord.

Ce qui est encore plus important, cet accord ne limite en rien la marge de manoeuvre du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial aux termes de leurs lois respectives.

L'Accord Canada–Yukon sur la coopération environnementale, qui énonce les mesures qui peuvent être prises à l'appui du développement durable, a été signé en 1992. Aux termes de cet accord, un projet d'entente Canada–Yukon sur la protection de l'environnement est en voie d'élaboration aux termes de l'article 98 de la LCPE.

• 1335

Par ailleurs, la Colombie–Britannique et le Yukon n'ont pas conclu d'accords d'équivalence en raison de l'incompatibilité des lois fédérales, provinciales et territoriales. La région collabore avec la province à la rédaction d'une nouvelle *British Columbia Environmental Protection Act*, la BCEPA, qui pourrait entrer en vigueur en 1995. La BCEPA entrevoit la possibilité de conclure dans l'avenir des accords d'équivalences dans le cas de la réglementation prévue en vertu de la LCPE. C'est à la page 22 à l'onglet jaune.

Je regrette, mais mon exposé diffère de ce qui se trouve dans le classeur qui entre dans les détails. Je ne fais que vous donner les grandes lignes de ce qui se trouve dans le classeur.

J'aimerais maintenant vous parler de l'efficacité de la LCPE dans notre région. Le classeur contient certaines réussites à cet égard. C'est à l'onglet bleu, à la page 20.

Parmi les plus grandes réussites qui témoignent de l'efficacité de la Partie I et de la Partie II de la LCPE, mentionnons les résultats obtenus en ce qui touche les dioxines provenant des usines de pâte et papier. Dans les années 80, les

[*Texte*]

levels of dioxins in great blue heron eggs collected from certain British Columbia coastal sites. Subsequent studies by Environment Canada and the Department of Fisheries and Oceans showed significant levels of dioxins and furans in certain marine species and some freshwater fish.

These studies suggest that dioxins and furans measured in the environment originated from chlorine bleach pulp mill effluent. Harvesting of selected shellfish species was halted or curtailed in some locations adjacent to marine pulp and paper mills, and consumption restrictions were imposed for affected freshwater fish near inland pulp mills beginning in 1988.

In addition, pursuant to section 18 of CEPA, mill operators were required to provide information on procedures and processes that had been implemented to reduce dioxins and furans in effluents, and to identify any future commitments or plant upgrades at their mills to control the discharge of these contaminants. Subsequently, a formal scientific assessment of the environmental and human health effects of these contaminants concluded that dioxins and furans pose a significant risk to the environment and human health and they were declared toxic under section 11 of CEPA.

In May 1992, regulations were proclaimed under section 34 of CEPA to virtually eliminate dioxins and furans from pulp and paper mill effluents. In anticipation and in advance of the promulgation of CEPA regulations, the industry undertook an active program and began reducing the use of elemental chlorine in the bleaching of pulp, and to eliminate the presence of dioxin and furan precursors and feed chemicals.

Nationally, for the period 1988–93, these activities had a decrease in total discharge of dioxins and furans of 98%. In meeting the new CEPA regulatory requirements, pulp and paper mills have invested millions of dollars to identify and solve the dioxin and furan problems. In B.C. alone the capital cost is somewhere around $284 million, quoted in 1990 dollars.

After the initial discovery of dioxins in the vicinity of B.C. mills, mills were required, under the authority of section 18 or CEPA and section 37 of the Fisheries Act, to conduct comprehensive receiving environment monitoring. The monitoring was required to document the extent and duration of the dioxin and furan contamination problems in the vicinity of each pulp mill. This ongoing annual monitoring program has successfully documented a decline of dioxin and furan levels in effluents, sediments, and fish to the point where it is anticipated that some fisheries currently closed because of contamination can soon be reopened.

In summary, a serious environmental contamination problem was identified, assessed, and controlled with the assistance of several provisions of CEPA. In our view, this example demonstrates the effectiveness of the regulatory

[*Traduction*]

études menées par Environnement Canada faisaient état de concentrations élevées de dioxines dans les oeufs de grands hérons recueillis sur certaines côtes de la Colombie–Britannique. Par la suite, d'autres études menées par Environnement Canada et le ministère des Pêches faisaient état de concentrations élevées de dioxines et de furannes dans certaines espèces marines et dans certains poissons d'eau douce.

Ces études permettaient de conclure que les dioxines et furannes détectées dans l'environnement de la pâte à papier blanchie au chlore se retrouvant dans les effluents d'usines à papier. Dans certains endroits avoisinant les usines de pâte et papier, on a mis fin ou on a limité la récolte de certaines espèces de crustacés et, à compter de 1988, on a imposé des restrictions à la consommation de certaines espèces de poissons d'eau douce pêchés près des usines de pâte à papier situées à l'intérieur des terres.

En outre, aux termes de l'article 18 de la LCPE, les exploitants d'usine à papier ont été tenus de fournir de l'information sur les procédures et les procédés adoptés pour réduire le rejet de dioxines et de furannes dans les affluents ainsi que sur les améliorations qu'ils comptaient apporter à leurs usines afin de contrôler les rejets de ces contaminants. Par la suite, une évaluation scientifique officielle des effets sur la santé humaine et sur l'environnement de ces contaminants concluait que les dioxines et les furannes posaient un risque important pour l'environnement et la santé humaine et ces contaminants ont été déclarés toxiques aux termes de l'article 11 de la LCPE.

En mai 1992, un règlement a été proclamé en vertu de l'article 34 de la LCPE visant à éliminer presque totalement les dioxines et les furannes des effluents d'usines de pâte et papier. En prévision de la promulgation de ce règlement, l'industrie s'était forcée de réduire l'utilisation de chlore atomique dans le blanchissement de la pâte et d'éliminer les dioxines et les précurseurs de furannes ainsi que les produits chimiques qui en contiennent.

À l'échelle nationale, entre 1988 et 1993, ces mesures ont permis de réduire de 98 p. 100 les rejets totaux de dioxines et de furannes. Pour respecter la nouvelle réglementation adoptée dans le cadre de la LCPE, les usines de pâte et papier ont investi des millions de dollars pour régler le problème posé par les dioxines et les furannes. Dans la seule Colombie–Britannique, les immobilisations se sont élevées à près de 284 millions de dollars, en dollars de 1990.

Après qu'on eut découvert des dioxines à proximité des usines de la Colombie–Britannique, ces usines ont été tenues, en vertu de l'article 18 de la LCPE et de l'article 37 de la Loi sur les pêcheries, d'effectuer des vérifications environnementales complètes. Il s'agissait d'établir l'étendue et la durée du problèmes de contamination des effluents par les dioxines et les furannes dans les environs de chaque usine de papier. Les analyses annuelles menées dans le cadre de ce programme ont permis d'établir qu'il y avait eu diminution des concentrations de dioxines et de furannes dans les effluents, les sédiments ainsi que les poissons, à tel point qu'on s'attend à ce que la pêche de certaines espèces qui est actuellement interdite puisse reprendre bientôt.

En résumé, plusieurs dispositions de la LCPE ont permis d'identifier, d'évaluer et de contrôler un grave problème de contamination environnementale. À notre avis, cet exemple prouve l'efficacité du programme de réglementation découlant

[*Text*]

program in CEPA in concert with diligent compliance and verification reports. The region has, however, also encountered problems because of certain limitations in CEPA during the first six years of the legislation. These are under the yellow tab, page 22, in your booklet.

[*Translation*]

de la LCPE et de l'établissement en temps opportuns de rapports de conformité et de vérification. La région a cependant aussi connu certains problèmes au cours des six premières années de mise en oeuvre de la LCPE en raison des lacunes de celle–ci. Il en est question à l'onglet jaune, à la page 22 du classeur.

• 1340

The Chairman: In some cases it's a blue tab.

Mr. Niemela: Well, page 22, then.

The Chairman: As long as it's page 22, we'll understand.

Mr. Niemela: The tabs are not all the same colour, sorry.

Le président: Dans certains cas, l'anglais est bleu.

M. Niemela: C'est à la page 22.

Le président: Très bien, c'est à la page 22, nous pourrons suivre.

M. Niemela: Je regrette, mais les anglais ne sont pas tous de la même couleur.

The first issue concerns the regulatory gap on federal lands. Although section 54 of CEPA provides the minister with the authority to develop regulations exclusively applicable to federal lands and facilities, this can only occur if the minister of the department being regulated recommends such regulations.

La première question concerne l'absence de réglementation en ce qui touche les Terres fédérales. Même si l'article 54 de la LCPE permet au ministre de prendre des règlements s'appliquant exclusivement aux Terres et aux installations fédérales, il ne peut le faire que si le ministre du ministère visé lui recommande de prendre ce règlement.

These restrictions have resulted in the complete absence of regulations in part IV. This is particularly a serious problem in Yukon, where 97% of the land is administered by the federal government. The adequacy of environmental regulations on these lands varies, depending on management authority.

C'est ce qui explique l'absence totale de règlements pris en vertu de la partie IV. Le problème particulièrement grave au Yukon où 97 p. cent des Terres sont administrées par le gouvernement fédéral. La pertinence de la réglementation environnementale s'appliquant à ces terres varie selon l'autorité chargée de leur gestion.

There are many instances where gaps in the federal regulatory system exist. We believe section 54 should be amended to give the Minister of the Environment much greater authority to act independent of the other ministers of the Crown and other acts of Parliament in regulating activities on federal lands and facilities. These amendments could include providing the minister with the authority to develop regulation or use other tools such as economic instruments in addressing pollution problems.

Il existe de nombreuses lacunes dans la réglementation fédérale portant sur ces terres. Nous estimons qu'il conviendrait de modifier l'article 54 de la Loi de manière à accorder des pouvoirs accrus au ministre de l'Environnement par rapport au ministre de la Couronne et une plus grande indépendance par rapport aux autres lois en ce qui touche la réglementation des activités menées sur les Terres et les installations fédérales. On pourrait ainsi permettre au ministre de prendre d'autres règlements au besoin ou d'avoir recours à d'autres outils tels les instruments économiques pour lutter contre les problèmes de pollution.

The absence of any regulation also precludes inspectors from intervening during a spill or release incident, unless a spill contravenes a regulation under part IV. There are also no reporting requirements, nor is there an enabling section requiring federal departments or facilities to take preventive action, develop contingency plans, or train personnel.

En raison de l'absence de toute réglementation pertinente, les inspecteurs ne peuvent pas intervenir au cours de déversement ou de rejet à moins que le déversement ne contrevienne à un règlement pris en vertu de la partie IV. De la même façon, il n'existe pas d'exigences en matière de dépôt de rapports ni de dispositions habilitantes exigeant que les installations et les ministères fédéraux prennent des mesures préventives, conçoivent des plans d'urgence ou forment du personnel pour lutter contre la pollution.

Release reporting and/or inspector intervention provisions should be based on the release of any substance that might cause a risk to the environment and/or to human health, subject to allowable limits in a regulation. This would make all significant events on federal lands and facilities reportable and subject to inspector intervention, except where regulations exempted that activity.

Les dispositions portant sur le dépôt de rapports et sur l'intervention d'un inspecteur devraient déclencher un processus si on établit que le rejet d'une substance est susceptible de poser des risques pour l'environnement ou pour la santé humaine, sous réserve de certaines limites permises par règlements. De cette façon, tout incident important survenu sur des terres ou dans des installations fédérales feraient l'objet d'un rapport et pourrait donner lieu à l'intervention d'un inspecteur, sauf si un règlement prévoyait autrement.

It is also suggested that part IV be amended to require federal departments and facilities to develop and adopt pollution prevention plans. This could also include a requirement for federal departments to conduct environmental audits of their facilities. We believe this would demonstrate a federal leadership role in promoting pollution prevention.

On propose également de modifier la partie IV de manière à obliger les installations et les ministères fédéraux à concevoir et à adopter des plans de prévention de la pollution. On pourrait aussi exiger que les ministères fédéraux procèdent à une vérification environnementale de leurs installations. À notre avis, le gouvernement fédéral donnerait ainsi l'exemple en ce qui touche la prévention de la pollution.

[*Texte*]

In the area of enforcement tools, CEPA lacks a full range of effective enforcement tools, both from the perspective of inspectors' powers and in sanctions available for offences.

Improvements are needed in several areas. First, we believe inspectors should be provided with direction powers under part VI, to enable them to direct that illegal acts stop, or take action to prevent environmental damage.

Secondly, we believe the improvements are needed to enhance inspector powers to provide for some peace officer powers—

The Chairman: Excuse me, Mr. Niemela, could you tell us from which page you are reading now?

Mr. Niemela: I'm reading from page 25. These may not be necessarily in the same order as the book. The book gives you a lot more detail. I'm highlighting some of the key ones.

The Chairman: Fine.

Mr. Niemela: The improvements are needed to enhance inspector powers to provide for some peace officer powers to investigators, for example, serving summons and obtaining telewarrants. A separate enforcement designation, similar to the fishery officer designation in the Fisheries Act, should be provided for CEPA enforcement officers, in addition to the inspector powers already provided under CEPA. This would provide CEPA enforcement personnel with the necessary powers to deal effectively with more criminal elements in CEPA and reduce DOE's reliance on other enforcement agencies.

Also, improvements are needed to expand the seizure and detention powers in section 104 to include the detention and/or seizure of vehicles or vessels when enforcing import–export regulations.

Another area where we feel improvements are needed is to implement the ticketing provisions of section 134. Although the act provides for ticketing as a method of dealing with violation, and the enforcement and compliance policy makes reference to tickets, no regulations have been promulgated that would make ticketing operational for any CEPA office.

Tickets would have provided a valuable enforcement response alternative for regional violations of the ocean dumping regulations and other regulations. Currently the only two options available to enforcement personnel in response to violations are a warning letter or a full prosecution.

Ticketable offences have been identified under the Contraventions Act, but delays in promulgation have resulted in this option not being available. Ticketing provisions pursuant to either section 134 of CEPA or the Contraventions Act should be made available as soon as possible.

[*Traduction*]

Quant aux outils de l'application de la Loi, la LCPE ne prévoit pas d'outils d'application efficace dans la mesure où elle n'accorde pas de pouvoirs véritables aux inspecteurs et n'énonce pas de sanctions correpondant aux infractions.

Des améliorations s'imposent donc dans de nombreux domaines. Premièrement, il conviendrait, à notre avis, de donner aux inspecteurs le pouvoir de prendre des directives en vertu de la partie VI, de leur permettre d'ordonner que cesse certains actes illégaux ou d'imposer des mesures pour prévenir des dommages environnementaux.

Deuxièmement, nous assumons qu'il convient de confier aux inspecteurs certains pouvoirs conférés aux agents de la paix. . .

Le président: Excusez–moi de vous interrompre monsieur Niemela, mais à quelle page êtes–vous?

M. Niemela: À la page 25. Les sujets ne sont peut–être pas traités dans le même ordre dans le classeur. Le classeur vous donne beaucoup plus de détails. Je vous donne que les grandes lignes.

Le président: Très bien.

M. Niemela: Il conviendrait donc d'accorder aux inspecteurs certains pouvoirs dévolus aux agents de la paix et notamment leur permettre de délivrer des citations à comparaître et d'obtenir des télémandats. Comme le fait la Loi sur les pêcheries dans le cas des agents des pêches, la LCPE devrait nommer des agents chargés de l'application de la loi qui s'ajouteraient aux inspecteurs qu'elle prévoit. De cette façon, les agents chargés d'appliquer la LCPE disposeraient des pouvoirs voulus pour combattre les crimes qui peuvent être commis en violation de la LCPE et réduire la dépendance du ministère à l'égard d'autres organismes d'application de la loi.

Il conviendrait également d'élargir les pouvoirs de saisies et de détention prévus à l'article 104 pour qu'il soit possible, en application de la loi, de détenir ou de saisir des véhicules ou des navires qui contreviendraient aux règlements sur les importations et les exportations.

Nous pensons qu'il convient également de moidifier la loi de telle sorte qu'on puisse vraiment imposer des amendes au terme de l'article 134. Même si la Loi prévoit l'imposition d'amendes en cas d'infraction et que la politique d'appliation et de conformité y fait allusion, aucun règlement n'a été pris en ce sens de telle sorte que les bureaux d'application de la LCPE ne peuvent pas délivrer d'amendes.

La possibilité de pouvoir imposer des amendes en cas de violation à l'échelle régionale notamment du Règlement sur l'immersion des déchets en mer constituerait un moyen d'intervention utile au personnel chargé d'appliquer la Loi. À l'heure actuelle, les deux seuls recours qui s'offrent à eux, c'est une lettre d'avertissement ou les poursuites.

La Loi sur les contreventions énumérait les délits pour lesquels on pourrait imposer des amendes, mais comme cette loi n'a pas encore été promulguée, il est impossible au personnel de recourir à cette option. L'imposition d'amendes devrait être autorisées dans les plus brefs délais soit au terme de l'article 134 de la LCPE, soit au terme de la Loi sur les contraventions.

[*Text*]

Another area where we feel improvements could be made is that of emergency response and preparedness. That's on page 26. Existing federal and provincial environmental emergency legislation covering preparedness and response is incomplete and inadequate. Therefore Canada does not have a comprehensive environmental emergency prevention and response management framework.

As identified in the issue paper for emergencies and as supported by our extensive regional experience, we recommend that the committee look at creating new provisions within CEPA that would encompass prevention, preparedness, response, cost recovery and compensation for environmental damage. The approach should allow for the integration of industrial voluntary initiatives into a legislative framework that would be delivered by the province or the federal government in areas of exclusive federal jurisdiction.

Another area we feel is inadequate is the one dealing with the release of toxic chemicals, and that's on page 22. Under part II of CEPA, subsection 34(3) does not allow CEPA to control substances regulated under other acts of Parliament. This can result in regulatory gaps in the control of certain toxic substances.

This is being reviewed in the ongoing discussions on a toxic management policy for Canada. Part of the solution may be amendments to CEPA to allow some overlap between regulatory regimes under CEPA and those of other acts of Parliament.

Section 36 provides for the reporting of releases or the intervention of inspectors to take action to prevent or mitigate a release, but these subsections are limited to substances that are regulated or subject to an interim order. The reporting on the release of toxic substances and/or intervention by an inspector should be broadened to substances found on a toxic substances list or perhaps on a special schedule of substances where releases are prohibited.

Mr. Chairman, that concludes my presentation. I believe Mr. Anthony would like to offer some wrap–up comments.

Mr. Anthony: Thank you very much.

What we've tried to do is give you a great deal of detail in your books and then have Vic hit the general areas. I'd like to focus on the main points at the end of our presentation. We're very anxious for the committee to understand what the problems are from our perspective.

First, my staff need the tools. The tools we have are not adequate. The absence of a ticketing capability is a major problem and causes us to use inefficient approaches or just give up on certain situations, whereas ticketing provides an opportunity to move somewhere between a warning letter, which is a very minor sort of reaction, and a full–blown prosecution. We have no options in the middle, so it results in significant inability and inefficiency in how I deploy my staff.

[*Translation*]

À notre avis, des améliorations s'imposent également en ce qui touche les mesures d'urgence et l'état de préparation. Les lois fédérale et provinciale actuelles sur les urgences environnementales sont incomplètes et inadéquates en ce qui touche l'état des préparations et les interventions d'urgence. Par conséquent, le Canada ne dispose pas d'un cadre de gestion environnementale complet en ce qui touche la prévention des urgences et les interventions d'urgence.

Comme le souligne le document de travail sur les urgences et comme le fait resortir notre expérience dans ce domaine, nous recommandons que le comité envisage l'adoption de nouvelles dispositions en vertu de la LCPE qui s'appliqueraient à prévention, à l'état de préparation, à l'intervention, au recouvrement des coûts et à l'indemnisation en cas de dommages environnementaux. Il conviendrait d'englober les initiatives volontaires du secteur industriel dans un cadre législatif qui serait administré par la province ou par le gouvernement fédéral dans le domaine de compétences fédérales exclusives.

À la page 22 nous traitons des lacunes de la Loi en ce qui touche les rejets de produits toxiques. En vertu de la partie II de la LCPE, le paragraphe 34(3) ne permet pas à la Loi de réglementer les substances réglementées en vertu de d'autres lois. Il en résulte certaines lacunes en ce qui est du contrôle de certains produits toxiques.

Cette question a été abordée dans le cas des discussions continues en vue de l'adoption d'une politique de gestion des produits toxiques au Canada. On pourrait en partie régler le problème en modifiant la LCPA de manière à permettre un chevauchement entre les régimes réglementaires prévus en vertu de la LCPE et ceux de d'autres lois.

L'article 36 prévoit le dépôt de rapports sur les rejets dont l'intervention d'inspecteurs qui imposeront des mesures afin d'atténuer les conséquences d'un rejet, mais cette disposition ne s'applique qu'au rejet de produits qui sont réglementés par une ordonnance provisoire ou qui en font l'objet. Il conviendrait d'élargir cette disposition pour les inspecteurs puissent faire rapport en ce qui touche les produits figurant sur une liste de produits toxiques ou dans une annexe spéciale énumérant les produits dont les rejets sont interdits.

Monsieur le président, voilà qui met fin à mon exposé. Je pense que M. Anthony aimerait sans doute ajouter quelques mots en guise de conclusion.

M. Anthony: Je vous remercie beaucoup.

Nous avons tâché de vous donner le plus de renseignements possible dans le classeur qui a été préparé à votre attention et dont Vic vous a présenté les grandes lignes. J'aimerais revenir sur les points qu'il a fait resortir à la fin de son exposé. Nous voulons nous assurer que le comité comprenne bien les problèmes que posent l'application de la LCPE dans notre région.

Premièrement, mon personnel a besoin d'outils. Les outils dont nous disposons à l'heure actuelle ne sont pas adéquats. Le fait que nous ne pouvons pas imposer d'amendes constitue un grave problème et explique le fait que nous n'intervenions pas dans certains cas. Les amendes constitueraient un moyen d'intervention intermédaire entre la lettre d'avertissement, qui n'est pas un moyen d'intervention très efficace, et les poursuites. Nous n'avons pas de recours intermédiaire de sorte que mon personnel ne peut être aussi efficace qu'il le pourrait.

[*Texte*]

Mr. Niemela has referred to a number of other tools, but certainly the lack of ticketing capability is a plague to trying to administer this act.

Second is the lack of any sort of legislative structure around emergency response. The key part of emergency response is preparedness. The best spill you have is the one that never happens. There's no framework within the legislation to set up a mechanism whereby preventative actions in fact are required, prevention equipment is in place or action plans are provided if spills occur. None of that's there. So it represents a major problem in dealing with spills. As I indicated earlier, with the problems in part IV, in some cases you can't even get on the site.

• 1345

The third area is the toxic chemicals. We had a situation at Rainy Hollow, and I guess a number of you followed that issue in the media, where we had some chemicals left behind after the construction of a major pipeline. If we had wanted to prosecute under that, we couldn't have done it because the chemicals disposed of were DDT, which is regulated under another piece of legislation besides CEPA. The legislation that deals with a number of chemicals that are used in society—pesticides, for instance—deals with the introduction, the sale and the use of them, but says nothing about how they are disposed of. So had we wanted to do something on Rainy Hollow, we would not have been able to do it. There's a major gap and a major problem, and it's not an isolated event.

The fourth area I would like to touch on is in fact part IV of CEPA. Not having regulations under that section renders it virtually useless. When we're challenged by the provincial government or by other agencies as to what's happening on federal land, it's very difficult to respond effectively to those questions. That's one area that definitely needs attention and hobbles the act. It makes it very difficult to be as effective as was intended.

• 1350

The fifth area, which we haven't touched on yet, and which is an issue I think you've heard before but I just wanted to make sure, is the Regina versus Regina issue. This has been debated since CEPA was introduced—the ability or the inability or the appropriateness of one agency of government laying a charge against the other agency of government. There have been several quick fixes applied, and somewhere in the bowels of Ottawa there is a committee headed up by Justice trying to find a solution to this problem.

We desperately need a solution, a solution that's agreed to by the environment minister, agreed to by Justice, agreed to by the deputies, and agreed to by the central agents. They all have to agree on a standard approach; otherwise, investigations are done and they get bogged down in the process. You need a clean, precise way of dealing with cases against other departments. There is not smooth machinery there now, and it causes a lot of bad feeling and disruption when you try to

[*Traduction*]

M. Niemela a mentionné un certain nombre d'autres outils, mais il est évident que l'impossibilité pour nous d'imposer des amendes nous empêche de bien appliquer la Loi.

Deuxièmement, la Loi ne prévoit pas de cadre pour ce qui est des mesures d'urgence. L'élément essentiel des mesures d'urgence, c'est l'état de préparation. Le meilleur des versements, c'est celui qui ne se produit jamais. La Loi ne prévoit pas de mécanismes de prévention ni de dispositions touchant l'équipement de prévention et les plans d'action qui doivent être en place au cas où se produirait un déversement. Rien n'est prévu à cet égard. Voilà donc un problème majeur qui concerne les déversements. Comme je l'ai dit plus tôt, compte tenu des lacunes de la Partie IV, il arrive même dans certains cas qu'on n'ait même pas accès aux lieux.

Le troisième aspect concerne les produits chimiques toxiques. À Rainy Hollow, et certains se sont peut-être intéressés à cette affaire dans les médias, des produits chimiques ont été abandonnés sur place après la construction d'un important pipeline. Si nous avions voulu intenter des poursuites à cet égard, nous n'aurions pas pu le faire puisque les produits chimiques éliminés étaient du DDT, un produit réglementé aux termes d'une autre loi que la LCPE. La loi qui vise un certain nombre de produits chimiques utilisés dans notre société—et notamment les pesticides—régit leur introduction, leur vente et leur utilisation, mais elle est muette sur leur élimination. Ainsi, si nous avions voulu faire quelque chose dans le cas de Rainy Hollow, nous n'aurions pas pu le faire. Il s'agit donc là d'une lacune considérable et d'un problème d'envergure et je ne parle pas d'un cas isolé.

En quatrième lieu, j'aimerais effectivement aborder la Partie IV de la LCPE. Étant donné qu'elle ne comporte pas de règlements, elle est pratiquement inutile. Lorsque des autorités provinciales ou d'autres organismes nous invitent à décrire la situation qui caractérise les terres domaniales, il nous est très difficile de répondre efficacement. Il s'agit d'un aspect de la loi dont il faut se soucier et qui en limite la portée. À cause de cela, la loi peut difficilement être aussi efficace que ce qu'on avait prévu.

Le cinquième aspect en est un que nous n'avons pas encore abordé. Vous en avez probablement été saisi, mais je tiens à m'en assurer. Il s'agit du cas de poursuites de la Reine contre la Reine. On se demande d'ailleurs depuis le dépôt de la LCPE si un organisme gouvernemental est habilité ou non à porter une accusation contre une autre agence du gouvernement ou si c'est opportun qu'elle le fasse. Un certain nombre de solutions miracles ont été appliquées à cet égard et il y a, quelque part à Ottawa, un comité présidé par un représentant du ministère de la Justice qui s'efforce de résoudre le problème.

Or, il nous faut absolument une solution, une solution qui conviendra aussi bien au ministre de l'Environnement, au ministre de la Justice, à leurs sous-ministres et aux organismes centraux. Tous doivent s'entendre sur une approche normalisée, faute de quoi les enquêtes piétineront. Une procédure claire et nette doit s'appliquer aux affaires qui impliquent d'autres ministères. Il n'existe pas de mécanique bien huilée à l'heure actuelle. Ainsi, lorsqu'on tente de faire observer les articles qui

[*Text*]

effectively apply even those sections that do apply against other federal properties.

The last area I wanted to talk to you about is the Fraser Basin program that you're going to see tonight. I am very anxious that you talk to the panel tonight and ask them questions about what they're all about.

This is a very unique and special project in this country. It's different from the Great Lakes; it's different from the St. Lawrence project. The Fraser River project is an attempt to demonstrate sustainability in the sixth largest watershed river in this country, in a watershed where two–thirds of the population of this province lives, where about half of our manufacturing occurs, and where there is the largest salmon fishery in the world. The annual value of the salmon harvested each year out of the Fraser River is about $300 million, and you have all this going on simultaneously on a river.

What we've done is put together a program that cleans up some of the problems in the river, restores some of the damaged habitats, but most importantly you're going to meet tonight the group who is responsible for making sure it stays clean. There is no economic or environmental advantage to temporarily cleaning up the Fraser River. If you're going to clean it up, you have to make sure it stays there.

This board is represented by three federal representatives, three provincial, three municipal, three first nations, and six members of the general public. They oversee what's going on in this basin and provide proposed solutions to those problems. I think it represents a unique model that you might want to have in the back of your mind when you're thinking of part I and part II of CEPA. It's a very special operation.

We had a lot of start–up problems, but when you meet with your friend Ian Waddell tonight and talk to him about that, I think you will see it is now starting to move in the direction we had all hoped it would at the start. I think it's a very good model for this committee to be exposed to, and I'm very happy that you're going to see them tonight.

Mr. Chairman, that concludes our presentation. We'd be very anxious now to take any questions you might have.

The Chairman: Thank you very much. It would be wise if we adopted the same procedure we did yesterday in Edmonton, one question per member to permit faster movement.

• 1355

Madame Guay, à vous la parole.

Mme Guay (Laurentides): Bonjour à vous tous et merci beaucoup d'avoir fait les documents en français. Cela nous aide dans nos études.

La Colombie–Britannique a signé une entente sur les pâtes et papier avec le gouvernement fédéral. J'aimerais savoir comment cela s'applique en ce moment. Est–ce que les choses fonctionnent bien entre le fédéral et le provincial en Colombie–Britannique pour ce qui est de l'application de la loi au niveau des pâtes et papier?

[*Translation*]

s'appliquent à d'autres biens fédéraux, ont suscite beaucoup d'antagonisme et de perturbations.

En dernier lieu, je tenais à vous parler du programme du bassin du Fraser dont vous allez prendre connaissance ce soir. Il me semble extrêmement important que vous parliez au groupe d'experts et que vous vous renseigniez sur les objectifs de ces derniers.

Il s'agit pour le Canada d'un projet tout à fait unique et particulier. On ne peut l'assimiler aux activités qui concernent les Grands lacs ou le fleuve St–Laurent. Le projet du fleuve Fraser vise à assurer la gestion viable du sixième bassin riverain en importance au pays, un bassin hydrographique où vive les deux tiers de la population de la province, où se déroule environ la moitié de l'activité de fabrication, et où sont situées les pêcheries de saumon les plus importantes au monde. La valeur de la récolte annuelle de saumon du Fraser est de l'ordre de 300 millions de dollars. Ainsi, un grand nombre d'activités se déroulent simultanément sur le Fraser.

Nous avons mis au point un programme de nettoyage au moins partiel des eaux fluviales, de restauration de certains habitats endommagés mais vous allez rencontrer ce soir le groupe chargé de veiller à ce que les effets du nettoyage soient permanents, ce qui est l'aspect le plus important. Il ne sert pas à grand chose sur le plan économique ou environnemental de nettoyer le Fraser de façon temporaire. Si on se donner la peine de le nettoyer, il faut ensuite le garder propre.

Les gouvernements fédéral, provincial et municipal comptent chacun trois représentants au conseil. Les Premières nations en compte trois également et le public en général en compte six. Les membres du conseil assurent la surveillance des activités qui se déroulent dans le bassin et proposent des solutions aux problèmes. Il s'agit d'après moi d'un modèle que vous devriez garder à l'esprit lorsque vous étudierez la partie I et la partie II de la LCPE. Son fonctionnement a des caractéristiques assez particulières.

Les problèmes de démarrage ont été nombreux mais je suis convaincu que, lorsque vous aurez l'occasion d'en parler ce soir avec votre collègue Ian Waddell, vous vous rendrez compte que le processus commence à s'orienter dans la direction que nous avons tous souhaité lui donner au départ. Il est extrêmement utile que le comité soit sensibilité à ce modèle et je suis très heureux que vous ayez l'occasion de rencontrer les membres de la Commission ce soir.

Monsieur le président, c'est à peu près ce que nous avions à dire, nous sommes impatients maintenant de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup. Nous serions sages de retenir la même règle que celle d'hier à Edmonton: une question par député, ce qui nous permettra d'aller plus vite.

Ms Guay, you have the floor.

Ms Guay (Laurentides): Good day to you all and thank you very much for having written up the documents in French. This is helpful for our analysis.

British Columbia has signed an agreement on pulp and paper with the federal government. I would like to know how this is being implemented at the present time. Are things working out well between the federal and provincial governments in British Columbia with regards to enforcement of the act in the pulp and paper industry?

[*Texte*]

Mr. Anthony: We signed the agreement with the Province of British Columbia in September of this year. We are just in the process of transferring the responsibilities to the province. One of the early stages is to provide training for their staff in order to carry out the federal statutes in concert with carrying out their responsibilities adjacent to their own legislation.

The early indications are that we're not expecting any problems. We think the program we have laid out and the machinery we have put in place for reporting back should work well. There is a modest transfer of funds involved to help the province carry out their increased responsibilities. In return for those funds, they are required to provide to us on an annual basis a report on each mill: what they found out; what enforcement actions they took, if any; and a summary of their understanding of what is going on in that mill. In addition to that, we are kept aware of any prosecutions they might have ongoing. If they should decide not to prosecute, then we have the option of moving in ourselves and prosecuting. They are given the first opportunity to prosecute.

Industry is very happy with this agreement. Prior to the signing, we circulated to a number of the NGO groups in the province who had been particularly concerned about this, and they were pleased and attended the signing. We think we have a vehicle here that will be successful.

To give a full answer to your question, we won't know until a year from now when we've had our first report, but so far it looks very good.

M. Sauvageau (Terrebonne): Bonjour, messieurs et mesdames. Ma question concerne la première recommandation que vous présentez dans le document. Moi aussi, je tiens à vous remercier de nous avoir remis un document en français. C'est très apprécié.

On n'a peut–être pas eu le temps d'analyser à fond votre première recommandation. Vous proposez de modifier la Partie I de la loi en vue d'y incorporer l'établissement d'objectifs liés à l'écosystème. Précédemment, dans nos rencontres, on a senti des problèmes reliés à la définition d'«écosystème», mais vous nous demandez de tenir compte de tous les enjeux socio–économiques, culturels et environnementaux. Peut–être que je ne comprends pas bien. Est–ce que vous prévoyez qu'il y aura quelque difficulté à négocier à plus grande échelle, avec les autres gouvernements, l'inclusion, dans la loi, des enjeux culturels, environnementaux et sociaux? Peut–être que je comprends mal votre proposition. Si je la comprends bien, prévoyez–vous des problèmes à cet égard?

Mr. Niemela: The question you ask is a very good question, a very tough question. I think we've all been wrestling with this whole idea of ecosystems approach, sustainable development, and so on.

As Mr. Anthony noted in a reference to the Fraser Basin program, we have a pilot study under way in Salmon River Basin—a sub–basin of the Fraser up in Salmon Arm, where we are trying to develop ecosystem objectives—which tries to balance the social, economic and environmental concerns. These are going to have to be different from the typical environmental quality objectives we have had in the past. You're going to have to start looking at what is sustainable use, what is a sustainable

[*Traduction*]

M. Anthony: Nous avons signé l'entente avec la province de la Colombie–Britannique en septembre de la présente année. Nous sommes en voie de transférer les responsabilités à la province à l'heure actuelle. L'une des premières étapes consiste à former les fonctionnaires de la province de manière à ce qu'ils puissent appliquer les lois fédérales tout en exerçant les responsabilités qui correspondent à leurs propres lois.

Jusqu'à maintenant, nous ne prévoyons aucun problème. Nous nous attendons à un bon fonctionnement du programme et des instruments de surveillance. Pour aider la province à exercer des responsabilités accrues, nous lui y avons transféré certains fonds. En échange, les autorités provinciales doivent nous fournir annuellement rapport sur chaque usine. Le rapport décrit les constations, les mesures d'observation appliquées, le cas échéant, ainsi qu'un résumé de la situation pour l'usine dans la perspective des responsables provinciaux. De plus, nous sommes tenus au courant de toute poursuite en cours. Si la province décide de ne pas intenter de poursuite, alors, nous avons la possibilité d'intervenir et de le faire. La première occasion de poursuite est donnée à la province.

Le secteur de l'entreprise est très satisfait de l'entente. Avant qu'elle ne soit signée, nous l'avons diffusée parmi divers groupes d'ONG de la province qui avaient manifesté des inquiétudes à ce sujet. Ils en ont été satisfaits et ils ont assisté à la signature. Il s'agit donc là, d'après nous, d'un instrument fort valable.

Ainsi, nous ne pourrons pas vraiment répondre à votre question avant un an, alors que nous aurons reçu notre premier rapport, mais tout semble aller très bien jusqu'à maintenant.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): Good day, ladies and gentlemen. My question has to do with your first recommendation. I would also like to thank you for having submitted a document in French. This is much appreciated.

We may not have had time to fully analyze your first recommendation. You recommend a change to part one of the act so that it would include the setting of goals related to the ecosystem. Earlier in our discussions we have had some difficulty with the definition of the *ecosystem*, but you are asking us to take into account all of the socio–economic, cultural and environmental dimensions. Maybe I do not quite understand. Do you foresee any difficulty in negotiating within a larger framework, with other governments, the inclusion, within the act, of cultural, environmental and social issues? Maybe I do not quite understand your proposal. If I do, do you foresee any problems in this respect?

M. Niemela: Vous posez là une question à la fois excellente et difficile. Je crois que nous avons tous eu des difficultés à maîtriser toute cette notion d'approche écosystémique, de développement durable, ainsi de suite.

Comme l'a dit M. Anthony en parlant du programme du bassin du Fraser, une étude pilote est en cours à l'heure actuelle dans le bassin de la rivière Salmon—un bassin hydrographique secondaire du bassin du Fraser, à Salmon Arm, où nous sommes à élaborer des objectifs en fonction des écosystèmes. Les démarches consistent à intégrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Ces objectifs seront nécessairement différents de ceux que nous avons eu l'habitude

[*Text*]

resource extraction, how do you balance that, growth rates and regrowth rates and all the rest of it.

[*Translation*]

de formuler par le passé en matière de qualité de l'environnement. Nous allons devoir nous demander ce qu'implique la viabilité en termes d'utilisation et d'extraction des ressources, en termes d'équilibre, de taux de croissance, de régénération, et ainsi de suite.

• 1400

I don't think we have a clear answer, but we are dealing with that. I think even in the existing language in the present CEPA, there is sort of an oblique reference to the sustainable development of social economic concerns and so on taken into account.

It's an area that's evolving and it's a new area that we have embarked upon. We do hope that by the conclusion of the Fraser Basin program we will have concrete examples of where we have set up ecosystem objectives that do balance those three concerns.

Nous n'avons pas de réponse claire, d'après moi, mais nous nous penchons sur la question. Même dans le libellé actuel de la LCPE, on fait allusion au développement durable et aux aspects socio–économiques.

C'est un domaine qui est nouveau et qui est en évolution. Nous avons commencé à l'aborder. D'ici à ce que soit terminé le programme qui vise le bassin du Fraser, j'espère que nous aurons des exemples concrets d'objectifs formulés en fonction de l'écosystème qui tiendront compte des trois aspects dont vous avez parlé.

Le président: Merci. Monsieur DeVillers, s'il vous plaît.

The Chairman: Mr. DeVillers, if you please.

Mr. Anthony: Could I just complete?

M. Anthony: Puis–je terminer?

The Chairman: Briefly.

Le président: Rapidement s'il vous plaît.

Mr. Anthony: I think when CEPA was written in the 1980s, the concept of ecosystem management was in its infancy, and so was the concept of sustainable development. It had just been sort of announced as part of a United Nations report.

I think an ecosystem provides a much better vehicle for managing the environment than doing it chemical by chemical by chemical. I think that's been the experience in the Great Lakes, it's been the experience in the St. Lawrence, and it's certainly been our experience in the Fraser. One has to begin looking at the country as being made up of a patchwork of ecosystems that one has to be sensitive to and manage. So when you're developing guidelines or objectives, one needs to be conscious of the concept of ecosystems. When CEPA was written, that was not in vogue.

M. Anthony: Au moment de la rédaction de la LCPE durant les années 1980, la notion de gestion de l'écosystème était très nouvelle, tout comme celle du développement durable. Dans ce dernier cas, un rapport des Nations Unies venait à peine de l'annoncer.

Il est beaucoup plus avantageux, selon moi, de gérer l'environnement en fonction d'un écosystème que de le faire produit chimique par produit chimique. C'est ce qu'on a pu constater, je crois, dans le cas des Grands lacs, dans celui du Saint–Laurent, et certainement d'après notre expérience dans le cas du Fraser. Il convient de plus en plus d'envisager le pays comme étant une mosaïque d'écosystèmes qui exige une gestion modulée. Ainsi, ceux qui formulent des lignes directrices ou des objectifs doivent avoir à l'esprit la notion d'écosystèmes. Au moment de la rédaction de la LCPE, cette façon de voir n'était pas à la mode.

The Chairman: Thank you, Mr. Anthony.

Mr. DeVillers, *s'il vous plaît.*

Le président: Merci, monsieur Anthony.

M. DeVillers, s'il vous plaît.

Mr. DeVillers (Simcoe North): Thank you, Mr. Chair, and good day to everyone.

I note your concerns over not having an intermediate procedure between warnings and full–blown prosecutions, and you mention the ticketing. But I understand that once the Contraventions Act is implemented, there will be some relief there.

Another alternative that's been suggested to the committee elsewhere is the concept of administrative penalties, which are being used in some other jurisdictions—in the U.S., etc. I'm wondering if we could have your comments on the feasibility of administrative penalties.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Merci, monsieur le président, et bonjour à vous tous.

Vous avez signalé la nécessité d'un moyen d'intervention intermédiaire entre l'avertissement et la poursuite comme telle. Vous avez parlé à ce moment–là de l'imposition d'amendes. Or, si j'ai bien compris, lorsque la Loi sur les contraventions sera en vigueur, vous serez soulagés dans une certaine mesure.

D'autres témoins nous ont par ailleurs proposé la notion des sanctions administratives, auxquelles on a recours ailleurs, aux États–Unis par exemple. Qu'auriez–vous à nous dire au sujet de la faisabilité des sanctions administratives?

Mr. Anthony: I think first I'd like to comment on my impatience with the inability to get tickets. We have been waiting since this act was proclaimed to have the Attorney General do the right thing with regard to getting our tickets ready. It's been five years. How long does it take to get a ticket process ready? It's very, very frustrating.

M. Anthony: J'aimerais tout d'abord vous dire à quel point je m'impatiente de ne pas pouvoir imposer des amendes. Depuis que la loi est en vigueur, nous attendons que le Procureur général nous habilite à imposer des amendes. Nous attendons depuis cinq ans. Combien de temps faut–il pour mettre au point la procédure? C'est extrêmement frustrant.

[*Texte*]

We had the option at the time the legislation was proclaimed to go ourselves, and in fact DFO went by themselves and they have tickets today. We decided we would throw in with justice and go this way. Well, we're still waiting and it's very frustrating.

Mr. DeVillers: Yes, I understand that.

Mr. Anthony: So I think that would help us a great deal.

On administrative penalties, there is a number of agencies I'm familiar with in this province that use them—Workers' Compensation Board and a few others. The difficulty with them is that it takes you out of the court system. We like the safeguard of the court system. We like the neutral view—someone, a judge sitting who is unfettered on either side, who can step in and say that's appropriate or that's inappropriate.

I think it provides us with the comfort that in fact justice is being done. If it's a penalty where I decide how much is supplied, the question is always in the mind of the uninformed: am I being fair, am I not being fair?

Mr. DeVillers: What about the argument of the easier onus of proof in the civil rather than the criminal context?

Mr. Anthony: Yes. I think there is a number of advantages to that. Having to go through the criminal process under CEPA is also a burden. If you go and prove 99% of your case, you've lost. So you really have to get yourself into a situation where you're working with a preponderance of evidence and not a 99% situation.

Mrs. Kraft Sloan: Yesterday we had a witness before the committee who spoke about a great deal of concern with harmonization and had suggested that the process was really a matter of devolving federal powers to the provinces. In the case of Alberta, the province was devolving those powers to the private sector through deregulation, etc., or having the industrial associations and things like that regulate themselves. I was wondering how you would care to respond to that.

• 1405

Mr. Anthony: I think it's very important, when one is considering harmonization, to remember that the other side of the equation is accountability. If you don't have the accountability in the agreement that you have, then I think it's a one-way street and is very dangerous. If the person who was appearing before the panel is making that position, then he or she is absolutely right. So when you strike an agreement with another level of government—and harmonization is all about that—you must make sure the accountabilities are there, that there is a reporting back, there is an ability to intervene, and you're not in fact giving up your ability, in the final analysis if all else fails, to act.

But on the other hand, I think we are talking about responding to the public perception of overlap, the public perception of two levels of government trying to do the same thing. So I think, in the middle, there is a common ground where you can have the safeguards, you can have the accountability, and at the same time provide a single window to an industry, or to the public when you're administering legislation that tends to cover the same thing.

[*Traduction*]

Au moment de la proclamation de la Loi, nous aurions pu prendre nous-mêmes l'initiative. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le MPO et, aujourd'hui, il est en mesure d'imposer des amendes. Nous avons décidé de confier nos intérêts au ministère de la Justice. Or, nous attendons toujours et c'est extrêmement frustrant.

M. DeVillers: En effet, je comprends cela.

M. Anthony: Je crois donc que cela nous serait très utile.

Pour ce qui est des sanctions administratives un certain nombre d'organismes y ont recours dans cette province, à ma connaissance—la Commission des accidents du travail et quelques autres. Elles ont le désavantage de ne pas relever des tribunaux. Or, les tribunaux comportent des garanties dont nous apprécions la valeur. Nous accordons beaucoup d'importance à la neutralité que procure le juge qui siège en toute indépendance, qui est en mesure d'intervenir et de dire si tel ou tel aspect convient ou non.

Devant un tribunal, on peut être assuré que justice a été rendue. Par contre, si j'impose une sanction, l'observateur mal informé peut toujours se demander si j'ai été juste.

M. DeVillers: Que dire de l'argument selon lequel la preuve est plus facile à établir dans des procédures civiles que dans des procédures pénales?

M. Anthony: En effet. Il y a là un certain nombre d'avantages. Le processus pénal aux termes de la LCPE est également onéreux. La preuve à 99 p. 100 est insuffisante. Il faut absolument une preuve prépondérante.

Mme Kraft Sloan: Hier, un témoin nous a manifesté de graves inquiétudes en matière d'harmonisation. La solution consiste, selon lui, à transférer des pouvoirs fédéraux aux provinces. Dans le cas de l'Alberta, la province transfert les pouvoirs au secteur privé par voie de déréglementation, et ainsi de suite ou en faisant en sorte que les associations industrielles et autres organismes du genre s'autoréglementent. Auriez-vous des observations à faire à cet égard?

M. Anthony: En matière d'harmonisation, il est extrêmement important d'après moi de ne pas perdre de vue la dimension correspondante de la responsabilité. Ainsi, si l'obligation de rendre compte n'est pas intégrée à l'entente, il s'agit d'un processus à sens unique extrêmement dangereux. Si c'est bien ce que propose le témoin dont vous avez parlé alors il a tout à fait raison. Ainsi, lorsque vous concluez une entente avec un autre palier de gouvernement—ce qui va tout à fait dans le sens de l'harmonisation—vous devez veiller à y intégrer l'obligation de rendre compte et conserver la capacité d'intervenir. Vous ne devez donc pas renoncer à votre capacité d'agir, en dernier recours.

Par contre, il faut considérer le souci du public d'éviter les chevauchements, d'éviter que deux paliers de gouvernement fassent la même chose. Il y a un autre moyen, selon moi, de trouver un terrain mitoyen où vous aurez les garanties que vous souhaitez, où l'obligation de rendre compte sera respectée et où, du même coup, il sera possible d'assurer un guichet unique pour l'entreprise ou le public en vue d'assurer l'administration de mesures législatives qui visent plus ou moins la même chose.

[*Text*]

So I think it's possible, but it has to be done with a great deal of care. I think it's that care that we're going to have to apply as we move to try to deploy the current government's policy regarding harmonization.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): Thank you, gentlemen, for the presentation and the briefing.

I've asked this question before. We've had some witnesses who feel that the role of inspector and investigator should be separate and distinct. Depending on the recollection of various of our colleagues here, for sure at least one witness now, and perhaps more, have said that they think those roles should be interchangeable to some extent. Others disagree and say they should be distinct and separate.

What's your view of that?

Mr. Colin Wykes (Manager, Enforcement and Emergencies Division, Environmental Protection Branch, Department of the Environment): Our organization has made a split where we have separated the compliance promotion activities from those of enforcement activities. Mr. O'Brien, I suspect your question is related to the split of responsibilities between those two functions, rather than between inspections, as we call them, which is compliance verification and investigations.

Mr. O'Brien: The point that was made to us is that given the scarcity of resources, which we hear about in every region, and rightly so, a greater flexibility in these roles would allow whoever is on site to proceed in the ultimate sense and in the most effective way. Others have said, no, that shouldn't be; if somebody is an inspector, they're an inspector, and leave it at that.

Mr. Wykes: Our inspectors under CEPA are trained, as are investigators, in a number of common training courses. Our investigators have some more generic training in investigative techniques. All of those people are in one division and they can fill in for each other, and they do fill in for each other in terms of inspections and investigations. However, we have a clear separation of roles between those enforcement activities, as we call then, and compliance promotion. We believe, in this region, that it's important to keep that separation in terms of the public and the regulatee's understanding of the functions that we're performing.

Mr. Adams (Peterborough): I also greatly appreciate the detail of the material you provided. It's excellent.

I see your recommendations for part IV. But in most of the regions we've been asking about a particular aspect of part IV, which is aboriginal lands. You already mentioned the differences between the Yukon and B.C. In the Yukon there's been a land claims settlement. I know you have very diverse aboriginal situations in British Columbia. I wonder if you'd care to comment on that aspect of the act.

Mr. Anthony: As most of you know, in this province there are very few treaties so that almost everything is up for negotiation within the province of British Columbia. Those negotiations have just started. I think there are several difficulties that we foresee.

[*Translation*]

Il est donc possible d'y arriver, mais il faut y mettre beaucoup de soins. C'est donc avec un grand soin que nous allons devoir agir pour mettre en oeuvre la politique actuelle du gouvernement en matière d'harmonisation.

M. O'Brien (London—Middlesex): Merci, messieurs, de votre exposé et des informations que vous nous fournissez.

La question que je vais vous poser, je l'ai déjà posé à d'autres. D'après certains témoins, le rôle d'inspecteur doit être tout à fait distinct de celui d'enquêteur. Par contre, nos collègues se souviendront certainement d'au moin un témoin pour qui ces rôles doivent être interchangeables dans une certaine mesure.

Quel est votre position à ce sujet?

M. Colin Wykes (administrateur, Direction de l'application de la loi et des urgences environnementales, Direction générale de la protection de l'environnement, ministère de l'Environnement): Notre ministère a choisi de séparer les activités de promotion de l'observation des activités d'application de la loi. Je suppose, monsieur O'Brien, que votre question vise le partage de responsabilités entre ces deux fonctions et non pas entre les inspections dites de vérification de la conformité et les enquêtes.

M. O'Brien: On nous a dit que, compte tenu de la rareté des ressources dont il est question dans toutes les régions et ce, à juste titre, une plus grande souplesse dans ces rôles permettrait à la personne qui se trouve sur place d'agir avec la plus grande efficacité possible. Or, selon d'autres, cela ne doit pas se faire. Un inspecteur est un inspecteur, un point c'est tout.

M. Wykes: Les inspecteurs et les enquêteurs que nous formons aux termes de la LCPE suivent ensemble un certain nombre de cours de formation. Nos enquêteurs reçoivent une formation plus poussée en matière de techniques d'enquête. Tous ces gens font partie de la même direction et peuvent se remplacer, ce qu'ils font d'ailleurs pour diverses activités d'inspection et d'enquête. Cependant, les rôles sont bien définis et bien distincts pour chacune de ces deux activités que sont l'application de la loi et la promotion de l'observation. Dans cette région, il nous semble important de maintenir cette distinction dans l'esprit du public et de ceux qui sont visés par la réglementation de manière à ce que les rôles que nous jouons soient bien compris.

M. Adams (Peterborough): J'ai également grandement apprécié les renseignements détaillés que vous nous avez fourni. C'est excellent.

J'ai pris connaissance de vos recommandations concernant la partie IV. Dans la plupart des régions, cependant, nous avons abordé un aspect particulier de la partie IV, à savoir celui des territoires autochtones. Vous avez déjà parlé des différences qui existent entre le cas du Yukon et celui de la Colombie–Britannique. Au Yukon, les revendications territoriales ont fait l'objet d'un règlement. Je sais que la situation n'est pas du tout la même d'un endroit à l'autre en Colombie–Britannique pour ce qui est de la situation des autochtones. Auriez–vous des observations à faire sur cet aspect de la loi?

M. Anthony: Comme vous le savez, pour la plupart, il existe très peu de traités dans cette province, de sorte que pratiquement tout est à négocier en Colombie–Britannique. Les négociations ne font que commencer. Nous prévoyons un certain nombre de difficultés.

[*Texte*]

First, it is going to be a different situation than it was in the north, because you're dealing in the south with a much more populated area. You might imagine if you were now in the process of renegotiating the first nations agreements in Ontario what difficulties you would have, and it's similar to here. The areas that have been claimed by the various first nations more than cover the whole province, so that there isn't a square inch that isn't claimed by at least one first nation group. So those boundaries need to be sorted out to start.

The second thing is the jurisdictional area, who's going to manage... I should point out that the negotiations to this point are in a total deadlock, The province particularly feels vulnerable, because if in fact the first nations gain control for environmental management within the territory they are claiming, and that covers the whole province, then the province has no jurisdiction left whatsoever. So you can understand their sensitivity.

They are looking at more like a "fried egg" model, where the first nations group manages the yolk and the white outlying area is an area where there are some mutual exchanges. The difficulty they've had is that they've stayed right on the subject of jurisdiction, they haven't moved back and thought about environmental management.

What we've tried to introduce into the discussion is that we think it should be a three-step process.

First, we need to think about the ecosystems, try to get the province and the first nations to think that the province is made up of ecosystems and within each ecosystem are one or two first nations groups. They need to agree on what they need to measure to determine the health of those ecosystems. The province is going to want to measure much different things than the first nations are. The first nations are going to be interested in what is the quality of the moose meat, what is the quality of the fish, not just the commercial fish but all the fish they eat as well. They're going to want to measure different things than what the province or we would want to measure. But that is the first step, to agree that this is an ecosystem, and if we want to determine the health of the ecosystem, these are things that are going to have to be measured.

Then you can get into the business of who issues the permit, whether you're in the white part of the egg or in the yolk part of the egg. What role the federal government plays in that is something that is still being talked about. But you get into the permitting process, which is the second stage.

The third stage, then, is the monitoring; it is in fact measuring all those things and making that information available to all the parties and the public, so that whether you're on the white part of the egg or the yellow part of the egg, you know what's going on in the whole system. If you're an upstream first nation and a downstream first nation, you all know what's going on.

We think that will untangle the deadlock they're in now, because right now they're just hammering away on who's going to issue that permit or who's going to control that pulp mill. Really, they can't get themselves off first base on that issue. So

[*Traduction*]

• 1410

Tout d'abord, la situation diffère de celle du nord, le sud étant beaucoup plus densément peuplé. Il suffit de vous imaginer quelles seraient les difficultés de renégocier des ententes avec les Premières nations en Ontario. C'est la même chose ici. Les superficies qui ont été revendiquées par les diverses Premières nations totalisent davantage que l'ensemble de la province. Il n'y a donc pas un pouce carré qui ne soit revendiqué par au moins un groupe des Premières nations. Il faut donc tout d'abord tirer ces frontières au clair.

En deuxième lieu, il y a la question des compétences: qui va gérer quoi? Je signale à cet égard que les négociations sont tout à fait au point mort. Les autorités provinciales se sentent particulièrement vulnérables. En effet, si les Premières nations assument la gestion environnementale dans les territoires qu'elles revendiquent, alors la province n'a plus de compétence du tout. Vous pouvez donc comprendre à quel point cette question est délicate pour elles.

Les modèles qu'elles envisagent est celui de «l'oeuf au miroir» où les groupes des Premières nations géreraient le jaune et où le blanc ferait l'objet d'une gestion mixte ou d'échanges. Cependant, les autorités provinciales se sont polarisées sur la compétence et non pas relancer la réflexion sur la gestion environnementale.

Nous avons cherché à faire valoir les nécessités d'un processus en trois étapes.

Tout d'abord, il faut penser en terme d'écosystème. Il faut amener la province et les Premières nations à considérer que la province est un ensemble d'écosystèmes, chacun correspondant à un ou deux groupes de Premières nations. Les intéressés doivent s'entendre sur ce que constituent les mesures de la santé de ces écosystèmes. Les mesures qui intéressent la province ne seront pas du tout celles qui pourront intéresser les Premières nations. Les autochtones s'intéresseront à la qualité de la viande d'orignal, à la qualité du poisson, non seulement celui qui est destiné à la vente mais aussi celui qui est destiné à la consommation. Ils ne voudront pas mesurer la même chose que la province ou que nous. C'est pourtant la première étape, qui consiste à convenir du fait qu'un écosystème existe, et que, pour en déterminer l'état de santé, il est nécessaire de mesurer certaines variables.

On peut ensuite penser à déterminer qui délivre les permis, que ce soit dans le blanc de l'oeuf ou dans le jaune. Ici, le rôle du gouvernement fédéral continue à faire l'objet de discussions. La deuxième étape est donc celle des questions relatives à la délivrance de permis.

La troisième étape est celle des mesures de contrôle ou de surveillance. Il s'agit de mesurer les diverses variables et de fournir les renseignements pertinents à tous les intéressés et au public de manière à ce que tous les habitants des écosystèmes, qu'ils fassent partie du jaune ou du blanc, suivent l'évolution de l'ensemble du système. Les Premières nations qui sont situées en amont aussi bien que celles qui sont situées en aval sont ainsi informées.

Voilà comment il est possible, d'après nous, de résoudre l'impasse dans laquelle se trouvent les parties en présence à l'heure actuelle. Elles n'avancent pas puisqu'elles s'acharnent à déterminer qui délivrera tel ou tel permis ou qui aura la

[*Text*]

we've tried to introduce that sort of a formula, because we think it will allow for a disengagement of the current impasse, and it will also provide for a smooth decision–making process after the treaty is negotiated.

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): Let me congratulate you again on your brief. It seems the more we move west—and we've done Winnipeg, Edmonton and Vancouver in the last three days—the further we get away from Ottawa, the less political and more direct the answers are. I particularly like your candour on the points, Mr. Anthony, on where the holes are.

A number of witnesses, largely from industry, have talked about a voluntary approach as opposed to a regulatory approach. With the lack of funds, and probably as we move into the future there will be less funds rather than more available, the big hammer approach, although it has to be there, can't be the total answer. How do you see getting industry on side, working with you rather than opposed? I'm not saying they are opposing it now, but how do you see that happening?

Mr. Anthony: I think as two westerners talking to each other we can always agree on what's going on in Ottawa.

• 1415

I think the whole concept of promotion of compliance is an area that has come on to the scene late. I don't think we've done enough in that area, and I think you will see in the notes in your book that there has been a sharp move within the department away from command and control as being the only weapon or the only alternative there is to deal with an issue.

I think with promotion we will get a very good return for our investment in that area. In most cases we are not dealing with people who have a criminal outlook on life. We are dealing with businessmen and people who are trying to earn a living and who, because of the nature of their business, are causing a problem. In most cases if you explain to them what is involved, what the law is and that there is a reasonable opportunity, our experience has been that in most cases they come around.

But there are a few mavericks in the system. If you don't deal with the mavericks, not only do you have problems with them but you also have problems with the people who have voluntarily complied. They ask why they should continue to voluntarily comply if you're not going to go after this guy who is saying he won't.

I think you need both sides of the equation. I would tend to agree with you that we have not spent enough time on the promotional side, but I think it would be a mistake to think you could have one side or the other. It's a yin and yang sort of equation.

[*Translation*]

maîtrise de telle ou telle usine de pâte et papier. La formule que nous proposons permet d'après nous de sortir du cul–de–sac actuel et d'assurer un processus décisionnel souple, une fois négocié le traité.

M. Gilmour (Comox—Alberni): Permettez–moi de vous féliciter à nouveau de votre mémoire. Plus nous allons vers l'ouest, me semble–t–il—et nous sommes passés au cours des trois derniers jours à Winnipeg, Edmonton et Vancouver—plus nous nous éloignons d'Ottawa, donc, plus les réponses sont directes et dépourvues de calcul politique. Je suis tout particulièrement sensible à votre franchise, monsieur Anthony, pour ce qui est des lacunes.

Un certain nombre de témoins, essentiellement du secteur de l'entreprise, ont proposé une approche volontaire, par opposition à une approche réglementaire. Compte tenu de la rareté des ressources financières qui risquent d'ailleurs plutôt d'aller en augmentant qu'en diminuant à l'avenir, le recours à la coercition, bien qu'il soit nécessaire, ne peut être la solution dans tous les cas. Comment envisagez–vous de susciter la collaboration du secteur de l'entreprise, et d'en faire un allié plutôt qu'un opposant? Je ne veux pas dire par là que l'entreprise s'oppose à la loi à l'heure actuelle, mais j'aimerais savoir comment vous envisagez sa collaboration?

M. Anthony: Lorsque deux personnes de l'ouest se parlent, me semble–t–il, elles peuvent toujours se mettre d'accord sur ce qui se passe à Ottawa.

Je pense que toute cette notion de la promotion de la conformité en est une qui est intervenue sur le tard. Je ne pense pas que nous ayons fait assez à cet égard et quand vous pourrez le lire dans les notes que contient votre documentation, au ministère, on fait volte–face. Les ordres de contrôle ne sont désormais plus le seul instrument ou la seule solution pour résoudre une question quelconque.

Je pense qu'avec la promotion nous rentabiliserons très bien les investissements qu'elle suppose. Dans la plupart des cas, nous n'avons pas affaire à des criminels. Nous avons affaire à des hommes d'affaires et à des gens qui essaient de gagner leur vie et qui à cause de la nature de leur entreprise sont à l'origine d'un problème. Dans la plupart des cas, avec quelques applications sur la nature du problème, avec quelques renseignements sur les dispositions législatives et sur ce qui est raisonnable, nous avons pu constater presque sans exception, une totale compréhension.

Mais il existe aussi quelques réfractaires. Si on laisse les rebelles en faire à leur tête, non seulement ils deviennent cause de difficultés eux–mêmes mais aussi ceux qui de leur propre gré se sont conformés. En effet, ces derniers se demandent pourquoi ils continueraient de se conformer de leur propre gré si ceux qui ne le font pas s'en tirent impunément.

Il nous faut donc les deux côtés de l'équation. Nous sommes assez d'accord avec vous :nous n'avons pas consacré assez de temps à la promotion mais je pense qu'on aurait tort de miser sur une méthode plutôt que l'autre. Nous avons affaire à une équation yin–yang.

[*Texte*]

I think we have been quite successful across the country, particularly in this province, in cooperative approaches, and the success cases outlined in your booklet are good examples. The problem is that we didn't start that early enough. It just got started in 1992, and I think there are a number of opportunities we haven't fully explored yet.

Mr. Finlay (Oxford): I take it from some of your recommendations in the document, which is very candid, that probably nine inspectors and three investigators are scarcely enough to do what you want to do.

Then when Mr. Wykes talks about compliance promotion... I'm trying to sort out the roles, following on from what my colleague Mr. O'Brien said. There must be a difference in function or we wouldn't have both inspectors and investigators. Roughly speaking, is it the investigator who comes into a situation where you think a prosecution might ensue, and who does the detailed investigation work?

Mr. Wykes: I'll start off and try to help you distinguish the roles as we see them. The compliance promotion role is for the most part done by technical people in that area and involves all kinds of different activities that are not enforcement related.

In the enforcement role, we have inspectors who are trained in all the regulations and legislation we have to go out and check for compliance. If in fact they suspect, or we get information through any other source of anybody who might be out of compliance—and we do get information from a number of sources—if we suspect non-compliance, that's when our specialist investigators take over the actual investigation of the case, which can end in many different ways but can often end up in the prosecutorial system.

Mr. Anthony: The question about whether or not there are enough resources is one that in many places is like a long piece of string.

First, I think what we should address are the obvious inefficiencies in the system I have now. I am trying to administer this act, but I do not have the tools. If I had the proper tools and the existing resources would I have enough resources? I don't know that.

I think I'm very close with the addition of the Green Plan resources that I have. I think the enforcement effort I now have in the region is close. The compliance rates we're getting in the Fraser River... Our target is to have 95% compliance with federal regulations in that basin. We think we're going to get there.

The other thing I don't know is what changes this committee is going to recommend to section 4. This could increase some of the workload and so I can't tell you that.

The other thing I don't know is what changes this committee is going to recommend to part IV. This could increase some of the workload. I can't tell you that until I see what it is. I would expect that as a result of the work of this

[*Traduction*]

À travers le pays, surtout dans cette province-ci, nous avons remporté des succès grâce à la coopération et vous n'avez qu'à vous rapporter à la document que nous avons fournie pour y trouver d'excellents exemples. La difficulté vient de ce que nous n'avons pas commencé assez tôt. Nos efforts ne remontent qu'à 1992 et il y a certaines possibilités dont nous n'avons pas encore pleinement profité.

M. Finlay (Oxford): D'après certaines recommandations contenues dans le document, que je trouve du reste très franc, neuf inspecteurs et trois enquêteurs, cela suffit à peine pour faire ce que vous voulez faire, n'est-ce pas?

Ensuite, M. Wykes a parlé de la question de la promotion de la conformité... J'essaie de définir les rôles, suite à ce que mon collègue M. O'Brien a dit. Il doit bien exister une différence dans les fonctions sinon il n'existerait pas à la fois des inspecteurs et des enquêteurs. Essentiellement, l'enquêteur intervient-il quand vous soupçonnez qu'il pourrait y avoir des poursuites et qui s'adonne à l'enquête minutieuse?

M. Wykes: Permettez-moi de vous donner quelques explications pour démarquer les rôles des uns des autres. Le rôle de promotion de la conformité est rempli en grande partie par des techniciens et suppose toutes sortes d'activités qui n'ont rien à voir avec l'application des règles.

Quant à l'application des règles, ce sont des inspecteurs qui s'en chargent, car ils sont rompus à la connaissance des règlements et des dispositions législatives afin de pouvoir faire les vérifications nécessaires. Si en fait ils ont des soupçons, ou si nous obtenons des renseignements par ailleurs quant à quelqu'un qui ne se conformerait pas et nos sources à cet égard sont nombreuses—, donc si nous soupçonnons qu'il y a non-conformité, alors nos enquêteurs spéciaux prennent la relève pour procéder à l'enquête proprement dite, dont l'issue peut prendre des formes diverses, et bien souvent, cela aboutit à des poursuites.

M. Anthony: La question est de savoir s'il existe ou non assez de ressources qui à bien des égards ressemble à un écheveau emmêlé.

Tout d'abord, il faudrait tenter de résoudre les inefficacités flagrantes du système. J'essaie d'administrer ces dispositions législatives mais je ne dispose pas des instruments nécessaires. Si j'en disposais, les ressources actuelles étant ce qu'elles sont, cela suffirait-il? Je n'en sais rien.

Je pense que nous en sommes prêts grâce aux ressources supplémentaires du Plan vert. Je pense que l'effort d'application que nous appliquons à la région pourrait être suffisant. Le taux de conformité que nous obtenons dans le bassin du fleuve Fraser... Notre objectif est d'atteindre 95 p. 100 de conformité dans le cas des règlements fédéraux à cet endroit-là. Nous pensons pouvoir atteindre cet objectif.

Par ailleurs, je ne sais pas quelles modifications le comité va recommander dans le cas de l'article 4. Toute recommandation éventuelle pourrait signifier une augmentation de notre charge de travail, et donc je ne peux pas dire quoi que ce soit pour l'instant.

D'autre part, je ne sais pas quelles modifications le comité a l'intention de recommander en ce qui concerne la Partie IV. Cela pourrait augmenter notre charge de travail. Je ne peux rien dire tant que je ne connaîtrai pas vos conclusions. Je

[*Text*]

committee I would have a significant number of efficiencies, I hope, and perhaps some responsibilities I don't have now that would allow me to better manage the mandate I have responsibility for.

The Chairman: Thank you. Before starting the second round, for which I have Mr. Adams and Madame Guay, the chair has a couple of questions that flow from the last intervention, Mr. Anthony.

In your earlier presentation, you said the absence of regulations in part IV renders you virtually useless, and that gives us reason to pause and think. You see, the writing of regulations is not a prerogative of parliamentarians; they are not done by Parliament. Parliament deals with legislation. When it comes to regulations, it is the prerogative of the officials to proceed.

Therefore, the natural question that comes to mind is how come after six years you are put in a position of telling us you have been rendered virtually useless? How come after six years you don't have the necessary regulations?

• 1420

Mr. Anthony: Well, that's a question I would think you may have liked to ask of that part of the department that looks after getting regulations ready. Our problem, as we see it—

The Chairman: Which part are you referring to?

Mr. Anthony: Well, the regulations are part of the headquarters function of the department. The job of those of us who work in the trenches is to in fact enforce those regulations. While I can give you the answer from my viewpoint, I think you may get a clearer view from Tony Clark or someone whose responsibility it is to in fact draft the regulations.

But from my viewpoint, I think the difficulty has been in the very way the clauses were phrased. If in fact the Minister of Indian Affairs has to agree in advance that he wants Environment Canada to enforce environmental regulations on the lands he administers... If we're going to wait for that day to come, we're going to wait a lot longer than six years.

The Chairman: Mr. Anthony, are you a member of this senior management committee?

Mr. Anthony: Yes, I am.

The Chairman: Is this matter being discussed there?

Mr. Anthony: The matter of regulations?

The Chairman: Yes. Part IV regulations.

Mr. Anthony: Yes.

The Chairman: When was it discussed the last time, and what was discussed?

Mr. Anthony: The last discussion, as a matter of fact, was Tuesday of this week, when I was in Ottawa. It was discussed within the context of the CEPA review. Mr. Norrena was appearing before the management board and he was explaining the policy issues that need to be addressed when the minister deals with the changes to CEPA. Part IV was one of the issues highlighted.

[*Translation*]

suppose que par suite du travail de votre comité, nous serons beaucoup plus efficaces, en tout cas c'est à espérer, et il se peut qu'on nous confie des responsabilités que nous n'avons pas pour l'instant et qui nous permettront de mieux gérer le mandat qui m'est confié.

Le président: Merci. Avant de passer au deuxième tour, au cours duquel M. Adams et M^me^ Guay veulent prendre la parole, je souhaiterais moi–même vous poser quelques questions qui découlent du témoignage de M. Anthony.

Plus tôt vous avez dit que le fait qu'on ait pas pris de règlement en vertu de la Partie IV de la loi vous rendait quasiment impuissant, et cela nous force à réfléchir. En effet, prendre des règlements ne fait pas partie des prérogatives parlementaires. Les règlements ne sont pas préparés au Parlement qui s'occupe des dispositions législatives quant à lui. Quand il s'agit de règlements, il appartient aux fonctionnaires d'agir.

Par conséquent, la question qui vient tout naturellement à l'esprit est la suivante :comment se fait–il qu'après six ans vous soyez forcé de reconnaître devant nous que vous avez été ni plus ni moins inutile? Comment se fait–il qu'après six ans les règlements qui s'imposent n'aient pas été pris?

M. Anthony: Et bien, c'est une question que vous auriez sans doute voulu poser au service du ministère qui a la responsabilité de préparer les règlements. Le problème, de notre point de vue...

Le président: De quel service parlez–vous?

M. Anthony: Les services responsables font partie de l'administration centrale du ministère. Quant à nous, qui travaillons sur le terrain, il nous incombe d'appliquer ces règlements. Je vais vous donner mon point de vue mais je pense que c'est en parlant à Tony Clark ou à quelqu'un qui a la responsabilité de la réglementation que vous obtiendrez plus de précisions.

De mon point de vue, je pense que la difficulté vient du libellé même des articles. Si en fait le ministre des Affaires indiennes doit consentir par avance si il souhaite qu'Environnement Canada applique les règlements environnementaux sur les terres qu'il administre... Si il fallait attendre que cela se produise, nous attendrions bien plus de six ans.

Le président: Monsieur Anthony êtes–vous membre du Comité de la haute–direction?

M. Anthony: Oui je le suis.

Le président: Cette question est–elle débattue en comité?

M. Anthony: Vous parlez des règlements?

Le président: Oui. La partie IV, les règlements.

M. Anthony: Oui.

Le président: Quand la question a–t–elle été soulevée la dernière fois? Qu'en a–t–on dit?

M. Anthony: En fait, c'est mardi de cette semaine quand j'étais à Ottawa, que nous en avons parlé pour la dernière fois. On en a parlé à l'occasion de l'examen de la LCPE. M. Norena comparaissait devant le conseil de gestion pour expliquer des questions d'orientation qu'il faudra aborder quand le ministre sera saisi des modifications à la LCPE. La partie IV est une des questions qu'on a soulevé.

[*Texte*]

The Chairman: Has this item been on the regular agenda of the senior management committee since the proclamation of CEPA?

Mr. Anthony: No.

The Chairman: Why not?

Mr. Anthony: I wasn't at all of the meetings, but it was not on the agenda of all the meetings I have attended.

The Chairman: Until when?

Mr. Anthony: I began sitting on the management board three years ago, and during that time the main venue under which it came up was the review of CEPA.

The Chairman: Could it be that it was on the agenda because of the committee's travelling? Is there any remote connection?

Mr. Anthony: I think it's not unconnected, in that. . . But it came up under the question of how the department is collecting its views internally with regard to what it wants to do to CEPA and how those will eventually be married up with the recommendations that come out of here and how we are going to put all of that together.

The Chairman: Well, this really brings us to your concluding remark in reply to Mr. Finlay; namely, that much could depend, if I remember correctly, on what changes to part IV are made by this committee.

I think it would be a serious mistake for the department to leave the matter of regulations related to part IV in suspended animation, waiting for this committee report. It would be a serious mistake, because part IV is desperately waiting to be implemented.

Mr. Anthony: I agree.

The Chairman: Part IV was not written in 1987 in the hope that in 1994 a parliamentary committee would pick it up.

• 1425

Mr. Anthony: On the other hand, we are very anxious, as a department and as a management board, to hear the recommendations. If in fact there are changes to be made to part IV, we're very anxious to hear what your recommendations are as to specifically what they should be.

The Chairman: But that does not justify inaction, you see. We may make recommendations to improve or modify, but that does not mean you should be rendered virtually useless while we write our report.

Mr. Anthony: Okay, I take your point.

The Chairman: Which brings us, then, to the question of Crown versus Crown, which in my opinion is a phony issue. Quite rightly you said we need a solution to this problem. I agree with you; we need it. But Crown versus Crown really is a matter the deputy ministers can resolve if there is the will to resolve it. Or am I wrong?

Mr. Anthony: In my response I indicated I thought you needed concurrence, which you do not have now. That concurrence needs to be between the PCO, the committee of deputies, Justice and this department. If those four groups would agree, then I think you'd have an answer.

[*Traduction*]

Le président: Cette question fait-elle régulièrement partie de l'ordre du jour des séances du Comité de la haute-direction depuis la promulgation de la LCPE?

M. Anthony: Non.

Le président: Pourquoi pas?

M. Anthony: Je n'ai pas assisté à toutes les réunions mais cette question n'était pas inscrite à l'ordre du jour de toutes les séances auxquelles j'ai participé.

Le président: Dans quelle fourchette?

M. Anthony: J'ai commencé à siéger au conseil de gestion il y a trois ans et au cours de cette période, cette question a été discutée pour l'essentiel à l'occasion de l'examen de la LCPE.

Le président: Est-il possible qu'on l'est inscrite à l'ordre du jour parce que le comité se déplaçait? Y a-t-il un rapport quelconque?

M. Anthony: Je pense que le déplacement du comité n'est pas étranger. . . Essentiellement, on en a parlé parce que le ministère est entrain de faire un examen interne quant à ce qu'il souhaite pour la LCPE afin de voir comment tout cela pourrait s'imbriquer dans les recommandations de votre comité, comment on pourrait faire un tout avec les idées des uns et des autres.

Le président: Cela nous amène aux remarques que vous faisiez tout à l'heure en réponse à M. Finley, à savoir, si je me souviens bien, qu'on mise gros sur les modifications que le comité apportera à la partie IV.

Je pense que le ministère aurait grand tort de laisser la question des règlements concernant la partie IV en suspens, jusqu'à ce que notre rapport soit prêt. Ce serait une grave erreur car il est urgent que la partie IV soit appliquée.

M. Anthony: J'en conviens.

Le président: La partie IV n'a pas été rédigée en 1987 dans l'espoir qu'en 1994 un comité parlementaire s'en occupe.

M. Anthony: Il faut bien dire cependant qu'il tarde au ministère comme au conseil de gestion de connaître vos recommandations. Si en fait il y a des modifications envisagées pour la partie IV, nous sommes impatients de connaître vos recommandations spécifiques.

Le président: Voyez-vous, cela ne doit pas être prétexte à ne rien faire. Nous ferons sans doute des recommandations pour améliorer ou modifier cette partie mais pendant que nous écrivons notre rapport, vous ne devriez pas être paralysé.

M. Anthony: Je comprends ce que vous me dites.

Le président: Cela nous amène à la question de la Couronne contre la Couronne, qui à mon avis est une question spécieuse. Vous avez tout à fait raison de dire qu'il nous faut résoudre ce problème. J'en conviens avec vous: il le faut. Mais la question de la Couronne contre la Couronne en est une que les sous-ministres peuvent résoudre s'ils le souhaitent. Je ne me trompe pas, n'est-ce pas?

M. Anthony: Dans ma réponse, je vous ai dit qu'il nous fallait un accord, ce qui n'existe pas l'heure. L'accord doit faire intervenir le bureau du Conseil privé, le Comité des sous-ministres, le ministère de la Justice et notre ministère. Si les quatre parties s'entendent, alors la question est résolue.

[*Text*]

The Chairman: Has this concurrence been sought in the past six years?

Mr. Anthony: Yes.

The Chairman: When?

Mr. Anthony: It has being sought virtually every time there's a Regina versus Regina issue. I can think of no other subject where there has been a hotter exchange among the deputies on the affairs of this department than Regina versus Regina.

The Chairman: So in essence, when you talk of Crown versus Crown, you're really talking of two, three or four deputy ministers not finding agreement?

Mr. Anthony: You're absolutely right.

The Chairman: Thank you.

Mr. Adams, please, followed by Madame Guay and Mr. DeVillers.

Mr. Adams: I'd like to give you a chance to talk about part VI. As you say in your material, you have two very interesting shorelines: the Yukon shoreline and the Pacific. I've read your recommendations on part VI.

Should CEPA have a larger role with respect to oceans? Are you keen on the development of a new oceans act? I notice you've been able to get more prosecutions under the Fisheries Act. In the context of those remarks, I wonder if you'd care to comment on part VI.

Mr. Anthony: I'm having some difficulty giving some clarity to your question.

Mr. Adams: You're expert on part VI, it seems to me, as compared with, for example, the region we just left, even though they do have some interest.

Mr. Anthony: With regard to the specific recommendations, I'd like Mr. Wykes to handle that part, but with regard to the negotiations between ourselves and DFO for the possible transfer of this section, I support that. I think there is a need to focus federal effort on oceans under one roof. Right now it's too diverse.

We experienced a major spill on this coast in 1989, the famous *Nestucca* spill. In order to manage that, follow it through the courts and finally get the settlements and all that stuff, three separate departments of government were actively involved. All of them had lawyers. It was a very cumbersome process.

I think a number of efficiencies can be realized by bringing the responsibility of oceans under one roof. I and my department are supportive of the concepts developed jointly with Fisheries for doing that.

With regard to specific sections and the inadequacies we've found over the last six years, I'd like to turn that part of your question over to Mr. Wykes, if I could.

Mr. Wykes: There is a number of specific recommendations on page 24 of the document, and perhaps what I'll do is just talk about a couple of the more general things.

[*Translation*]

Le président: Depuis six ans, a–t–on tenté d'obtenir cet accord?

M. Anthony: Oui.

Le président: Quand?

M. Anthony: On a essayé d'obtenir une entente presque chaque fois que la question de Reine contre la Reine est soulevée. Nul autre sujet n'a suscité des échanges plus animés entre les sous–ministres que celui de la question de la Reine contre la Reine.

Le président: Essentiellement, quand vous parlez de la Couronne contre la Couronne, vous parlez de deux, trois ou quatre sous–ministres qui n'arrivent pas à s'entendre, n'est–ce pas?

M. Anthony: C'est cela.

Le président: Merci.

Monsieur Adams, allez–y. Ce sera ensuite au tour de M^me^ Guay et de M. DeVillers.

M. Adams: Je voudrais vous donner l'occasion de parler de la partie VI. Dans les documents que vous nous avez fournis, vous dites qu'il y a deux littoraux fort intéressants: celui du Yukon et celui du Pacifique. J'ai lu vos recommandations sur la partie VI.

Pensez–vous que les dispositions de la LCPE devraient jouer un rôle plus important dans le cas des Océans? Souhaitez–vous ardemment une nouvelle loi en ce qui concerne les Océans? Je constate que vous avez pu obtenir davantage de poursuites en vertu des dispositions de la Loi sur les Pêches. Cela étant dit, avez–vous quelque chose à nous dire à propos de la Partie VI.

M. Anthony: J'ai du mal à bien comprendre votre question.

M. Adams: Vous êtes un expert en ce qui concerne la partie VI surtout quand on vous compare par exemple à la région que nous venons de quitter, même si cette région–là a aussi un intérêt dans les Océans.

M. Anthony: Quant à des recommandations précises, c'est à M. Wykes qu'il faudrait s'adresser mais pour ce qui est des négociations entre notre ministère et le ministre des Pêches et Océans, je vous dirais que j'appuie un transfert possible de cet article. Je pense qu'il est important que l'effort fédéral pour ce qui touche les Océans soit concentré sous un seul chapeau. Actuellement les choses sont trop éparpillées.

En 1989, nous avons connu une catastrophe majeure, le désormais célèbre déversement *Nestucca*. Afin de gérer cela, poursuivre l'affaire en justice pour obtenir des règlements et tout le reste, il a fallu faire intervenir trois ministères. Dans les trois cas, il y avait des équipes d'avocats. Le processus s'est révélé fort pénible.

Je pense qu'on pourrait être plus efficace en concentrant la responsabilité en matière d'Océans sous un seul chapeau. Le ministère et moi–même appuyons les idées que nous avons réunies avec le ministère des Pêches pour réaliser cela.

Quant à des articles précis et aux lacunes que l'on a découvertes au cours des six dernières années, c'est M. Wykes qui vous répondra.

M. Wykes: À la page 24 du document que nous vous avons remis, nous faisons des recommandations précises et permettez–moi de vous parler d'une ou deux d'entre elles en termes généraux.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1430

One of the provisions of CEPA that is missing is the ability to provide inspector directions. For some reason, part VI of CEPA does not allow that to take place, whereas part II does with toxic chemicals. That's a concern to us. There were a number of times we could have used that ability to take action.

Dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, il manque une disposition permettant de donner des directives à l'inspecteur. Pour une raison quelconque, la partie VI de la LCPE est muette là–dessus, alors que la partie II donne les autorisations nécessaires en ce qui concerne les produits chimiques toxiques. Cela nous préoccupe donc. À plusieurs reprises, nous aurions eu besoin de cette autorisation pour agir.

In terms of the program itself, from a regional perspective it was functioning very well. It's in the area of waste management basically. Now I assume this has been assigned to two different departments with some waste management responsibilities, some in the marine and some in the freshwater environment. That's a general concern we have.

Pour ce qui est du programme, il fonctionnait très bien sur le plan régional toutefois. Il touchait essentiellement à la gestion des déchets. Je crois savoir que désormais ce sont deux ministères différents qui se partagent la responsabilité de la gestion des déchets, d'un côté l'environnement maritime et de l'autre les eaux douces. Cela nous préoccupe.

Mr. Adams: I shouldn't ask you if you agree with Mr. Anthony, should I?

M. Adams: Inutile de vous demander si vous êtes d'accord avec M. Anthony, n'est–ce pas?

Mr. Wykes: You're putting me in a difficult position.

M. Wykes: Cela me mettrait dans une situation délicate.

Mr. Adams: You don't think really that CEPA should be expanded. Another route would be the way to go.

M. Adams: Vous ne pensez donc pas que la LCPE devrait être élargie. Il faudrait choisir un autre moyen.

Mr. Wykes: I guess there are two options where one could have gone with that. We have to realize that both of our departments will probably continue to have some responsibilities in the other part of either the freshwater or marine environment. If you're asking me if it makes a lot of sense, there are different ways of cutting that pie and it's very complicated.

M. Wykes: Je pense qu'on aurait pu procéder ainsi suivant deux possibilités. Pour bien se rendre compte que nos deux ministères vont sans doute continuer à assumer certaines responsabilités à d'autres égards que ce soit en mer ou en eau douce. Vous allez me demander si cela est logique et je vous répondrai qu'il y a plus d'une façon de s'y prendre pour quelque chose et que c'est très compliqué.

Mme Guay: Pendant notre tournée, dans plusieurs provinces, plusieurs territoires et plusieurs régions, on a parlé du concept de l'harmonisation entre le provincial et le fédéral pour essayer d'éviter le plus de dédoublements et de chevauchements possible, surtout dans des années financières difficiles pour le Canada et pour les provinces. Êtes–vous d'accord? Si oui, est–ce que la Colombie–Britannique a des ententes actuelles ou à venir? D'autres provinces nous ont dit qu'au niveau des enquêtes et des inspecteurs, il y avait déjà des ententes. Le provincial fait des enquêtes avec la collaboration du fédéral, mais il est mieux équipé sur le terrain pour faire ces enquêtes, alors que le fédéral a très peu d'enquêteurs et d'inspecteurs. Plutôt que de grossir le ministère fédéral, on se sert des inspecteurs provinciaux et on travaille en équipe. J'aimerais que vous répondiez à ma question.

Mrs. Guay: During our travel, in several provinces, several territories and many regions, we heard about harmonization between the provincial and the federal governments in order to avoid duplication and overlaping especially given the financial difficulties encountered by Canada and the provinces. Would you be in agreement with that? If yes, could you tell me if British Columbia works right now under existing our future agreements? In other provinces we heard that in terms of inspection and investigation, some agreements were already in place. In collaboration with the government federal, some provincial authorities proceed to investigations because they are better equipped to conduct them on sight whereas there are too few federal inspectors and investigators to do the same. Instead of expanding the federal department, provincial inspectors are called upon to work on the same team. What would be your reaction to that?

Mr. Anthony: I'd like to answer one part of your question, and then perhaps have Mr. Niemela talk about some of the future areas we might want to think about.

M. Anthony: Je vais répondre à une partie de votre question et M. Niemela abordera les projets que nous caressons pour l'avenir.

One of the agreements currently being negotiated that I think is unique is an agreement with the Province of British Columbia that we would do all of their lab work. We maintain a lab for our own legal responsibilities and for our own testing. The province does not have a lab. They sold off their lab some time ago and it's been the policy of the government, because of difficulty and a number of court cases, that they felt they had to bring their lab responsibilities out of the private sector and back into an area where the judge would be unable to challenge the credibility of the samples.

On est en train de négocier un accord qui est assez original suivant lequel la province de Colombie–Britannique nous laisserait nous occuper de tout le travail de laboratoire. Quant à nous, nous devons maintenir en état un laboratoire qui nous sert pour nos responsabilités juridiques et pour nos propres essais. La province ne dispose pas d'un tel laboratoire. La laboratoire provincial a été vendu il y a un certain temps et étant donné la difficulté et le nombre de certaines affaires juridiques, le gouvernement a décidé que les responsabilités à cet égard devaient cesser d'être confiées au secteur privé et retournées là où un juge ne pourrait pas contester la crédibilité des échantillons.

[*Text*]

We are currently negotiating an arrangement with the province whereby we will provide them with a single window for all the sampling they want to do for their own purposes in the province. We will either do those samples in the federal lab or we will farm them out on their behalf to the private sector and have them brought back. I think that is unique. I don't know of another province where that's happening, but it's an example of two governments coming together that are performing a similar function and having it all done under one, more efficient operation.

What the province can do better than we can do are the things that involve privately owned land. They have more staff deployed in the hinterland of the province and they're on the ground first. They can deal better with that. The thing that the province cannot do better, I think, is science. Each province cannot afford to do research into pulp and paper. Nationally you can afford to do that kind of work. I think science is one area in which the federal role will always be to demonstrate some ability to do that better than the province can.

[*Translation*]

Nous sommes en train de négocier un accord avec la province selon lequel elle disposera d'un guichet unique pour toute analyse d'échantillons qu'elle souhaiterait faire. Ainsi, ces analyses seront faites soit au laboratoire fédéral ou encore elles seront confiées par nous pour le compte de la province à une firme du secteur privé. Je pense que c'est assez original. Que je sache, les choses ne se font pas ainsi dans aucune autre province et voilà que deux paliers de gouvernement qui ont des tâches semblables à accomplir s'entendent pour qu'une seule et même entité s'en occupe.

La province peut beaucoup mieux que nous s'occuper des terres privées. La province a plus de personnel déployé à l'intérieur des terres et ce personnel est très près de la clientèle. La province pourrait donc s'occuper de cet aspect–là. C'est sur le plan scientifique que la province n'est pas aussi bien équipée. Chaque province ne peut pas se permettre de faire de la recherche en matière de pâte et papier. À l'échelle nationale, on peut se permettre de le faire. Selon moi, le domaine scientifique offre au gouvernement fédéral un rôle permanent car on pourra constater que le fédéral sera toujours mieux équipé que les provinces à cet égard.

• 1435

There are some parts of enforcement that I think the province is in a better position to do. This is again because they have more troops out in the field. In the numbers in your book you can see the discrepancy between the enforcement staff I have compared with that of the province. They just have more troops out there to do it.

In carrying out my mandate, I'm looking for partners to help me do it. Provided I don't lose accountability—that's the big worry—then I think one would want to maximize these opportunities.

Mr. Niemela: I will echo almost the same comments as those of Mr. Anthony, except I'll be a little more specific to the environmental protection area. As Mrs. Guay noted, we have a pulp and paper agreement. This sets out a good model for what we think is a good, sound agreement with the province. We will be following that with other industrial sectors.

Also, as I said during my earlier comments, once the CCME's environmental management framework and the harmonization exercise are completed, we will use them as models for developing a general agreement with B.C.

When we started negotiating the pulp and paper agreement, we actually started with a broad enforcement agreement. But I think it was partly the Quebec model that got into pulp and paper. . . British Columbia followed and suggested going one sector at a time. This will be evolving. It will be using that as a sort of a pilot study.

Il y a toutefois certains aspects du respect des lois et règlements pour lesquels la province est mieux équipée. Encore une fois, c'est la question de la présence des agents provinciaux sur le terrain. Dans les documents que nous avons fournis vous trouverez des chiffres qui témoignent de l'écart numérique qui existe entre notre équipe et celle de la province. La province dispose tout simplement de plus de gens.

J'ai un mandat à remplir et je cherche des associés pour m'aider à le faire. Dans la mesure où la responsabilisation n'est pas atteinte, et c'est toujours un sérieux souci, je pense qu'il faut intensifier les efforts dans ce sens–là.

M. Niemala: J'abonde dans le même sens que M. Anthony. Pour l'essentiel, sauf que je serai un peu plus précis pour ce qui est de la protection de l'environnement. Comme l'a fait remarquer M^me^ Guay, il existe un accord en matière de pâte et papier. Voilà un excellent modèle qui représente un accord solide avec la province. Nous avons l'intention d'en faire autant avec d'autres branches de l'industrie.

Par ailleurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, quand le cadre de gestion environnementale du conseil consultatif du ministre de l'Environnement sera établi et quand l'harmonisation sera terminée, nous nous en servirons comme modèle pour mettre au point un accord général avec la Colombie–Britannique.

Quand nous avons commencé à négocier l'accord sur les pâtes et papiers, nous avons d'abord mis en place un accord général d'application. Je pense qu'on s'est servi en partie du modèle québécois pour. . . La Colombie–Britannique a alors proposé que l'on procède branche par branche. Les choses vont se préciser petit à petit. Nous nous servirons de cet accord comme d'une étude pilote en quelque sorte.

[*Texte*]

I personally believe that there are a lot of opportunities for harmonization. The overlap and duplication, I think, is largely overstated. We have done a study, through the federal–provincial advisory committee, on CEPA regulations. When it really got down to the nuts and bolts, yes, there is overlap in jurisdictions, but when you get to actual duplication, there is very little.

We share our work plans with the province's regional people. We try to orchestrate our activities to have the best bang for the buck.

Mr. DeVillers: Mr. Anthony, in answering my previous question, you expressed your impatience with the justice department on the question of the Contraventions Act. Other witnesses have suggested to us that some of the prosecutors in the justice department haven't exhibited sufficient expertise in environmental issues. They suggested a special group of prosecutors—either inside or outside that department—to deal with these matters. I wonder if we could have your comments on that.

Mr. Anthony: I think my answer will differ from what you've heard elsewhere. We're very fortunate. One of the crown prosecutors in Vancouver working for the justice department took a particular interest in these cases. His name is John Cliffe. He has handled most of our cases, and he has done them very well. He has acquired an understanding of the adjacent legislation and how the courts react to different approaches. So we have—I think the book indicates this—lost very few cases.

Very recently—as a matter of fact, this is almost as we speak—we arranged with the justice department to have an in–house lawyer who will in fact be situated right with my staff to help us further in getting cases ready before we turn them over to the justice department for prosecution. This will also help us administratively in what we're doing.

Mr. DeVillers: So you're doing that; you have an in–house counsel.

Mr. Anthony: Yes. But the in–house counsel was not expected to be actually prosecuting. I don't think we expect this.

A voice: No.

Mr. Anthony: No. So the in–house lawyer will help us get things ready, but the actual prosecutions will still be done by the justice department in the normal way. But we felt that we could use some legal help. We were able to negotiate an arrangement with the justice department whereby they placed a lawyer right in our operation. We think it will make us more efficient.

• 1440

Mr. O'Brien: I'd like to ask Mr. Anthony a question.

Yesterday we had a very distinguished witness, Dr. Schindler, from the University of Alberta. He made the point, which stuck in my mind, that at the next CEPA review we may very well have very little science left in this whole process, as a red flag, or a warning to the committee.

[*Traduction*]

Pour ma part, je pense que l'harmonisation offre toutes sortes de possibilités. Les chevauchements et le double emploi sont à mon avis grandement exagéré. Le comité consultatif fédéral–provincial a procédé à une étude sur la réglementation prise en vertu des dispositions de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Tout compte fait, il est vrai qu'il existe des chevauchements de compétences mais quant aux cas de véritable double emploi, ils sont fort peu nombreux.

Nous communiquons nos plans de travail aux autorités provinciales. Nous essayons d'orchestrer nos activités pour obtenir le maximum des sommes dépensées.

M. DeVillers: Monsieur Anthony, en répondant à ma question précédente, vous avez dit votre impatience à l'égard du ministère de la Justice à propos de la Loi sur les contraventions. D'autres témoins nous ont dit que certains des procureurs nommés par le ministère de la Justice ne connaissaient pas assez bien le dossier de l'environnement. Ils proposaient qu'un groupe spécial d'avocats de la poursuite—choisis au sein du Ministère ou à l'extérieur—s'occupent de ces questions. Qu'en pensez–vous?

M. Anthony: Je pense que ma réponse sera différente de ce que vous avez entendu jusqu'à présent. Nous avons beaucoup de chance. Un des procureurs qui travaille à Vancouver pour le compte du ministère de la Justice s'est intéressé plus particulièrement à ces affaires–là. Il s'appelle John Cliff. C'est lui qui s'est occupé de la plupart de nos affaires et il l'a fait avec brio. Il comprend très bien les dispositions législatives connexes et comment les tribunaux réagissent aux divers pladoyers. Vous le constaterez à la lecture des divers documents que nous vous avons fournis: nous avons perdu bien peu de causes.

Tout récemment—et c'est si récent que les choses se déroulent encore à l'heure où nous nous parlons—nous avons reçu l'autorisation du ministère de la Justice de retenir les services d'un avocat qui viendra s'intégrer à notre équipe pour nous aider à la préparation des dossiers dont nous voulons saisir le ministère de la Justice pour qu'il procède éventuellement à des poursuites. Nous obtenons ainsi un soutien administratif fort utile.

M. DeVillers: Ainsi, vous faites cela précisément, c'est–à–dire embaucher un avocat à l'interne. N'est–ce pas?

M. Anthony: C'est cela. Toutefois, ce n'est pas cet avocat–là qui va se charger de faits de la poursuite. Ce n'est pas l'objectif.

Une voix: Bien entendu.

M. Anthony: Assurément. Ainsi, cet avocat nous aidera à la préparation du dossier mais ce sont encore effectivement les avocats du ministère de la Justice qui s'occuperont des poursuites. Quant à nous, nous avions besoin d'aide. Nous avons pu nous entendre avec le ministère de la Justice qui a détaché un de ses avocats auprès de nos services. Nous serons ainsi beaucoup plus efficaces.

M. O'Brien: Je voudrais poser une question à M. Anthony.

Hier, nous avons reçu un témoin très distingué, M. Schindler, de l'Université de l'Alberta. Il a affirmé, en guise d'avertissement au Comité, et cela m'est resté à l'esprit, qu'au prochain examen de la LCPE, il pourrait fort bien rester très peu de science dans ce domaine.

[*Text*]

My question is do you see the research now as adequate? Would you see it as adequate for a potentially expanded role for CEPA? That's certainly a possibility.

Mr. Anthony: I think it's almost impossible to imagine a rational system of environmental management that isn't firmly based on science. One has to always be aware of what the best scientific answer is when pursuing a problem. You may get moved off that best scientific answer because of history or circumstances or something, but you always want to know where it is.

I think it's the same with ministers and governments. It's very, very important in developing policy that ministers be guided by the best possible science you can lay your hands on. Environment Canada has a proud history in this area. Our science is well respected around the world. We interconnect well with North American and European science and, more laterally, with what's going on in the Far East. I think we have maintained a number of positions in difficult times because we were confident about the science position we had.

I think the understanding and the capability of laboratories and everything is continuously changing, and the number of products being introduced is continuously changing. So you cannot rest on your laurels that you have a good science now so you can abandon it and work off that, because the whole thing is unfolding. Our knowledge and understanding now of ecosystems is just evolving.

When we started out on the Fraser project, we thought setting ecosystem parameters was going to be a piece of cake. It turned out to be a very, very difficult thing, and so the science even of understanding how an ecosystem operates and what parameters you should watch in order to verify the health of that is very critical.

As to whether or not we have enough science, I don't know that. I'm very concerned, and I was very concerned in the program reviews that are being done within the department and in all the other departments, as to how science fared in those adjustments of resources. I think if you review the document that my minister placed before the Massé committee, you'll see that we went to some lengths to protect the science base of the department.

M. Sauvageau: Ma première question n'en est pas nécessairement une. Monsieur a dit qu'il avait fait une étude sur les chevauchements dans son ministère. Je voudrais lui demander si on pourrait en obtenir une copie. Est–ce que je peux lui demander cela?

Mr. Niemela: I do not have a copy with me. The study was done through the federal–provincial committee, and it was rolled up in Ottawa. But I should have in my files the comments I got from the Province of British Columbia. I have been to meetings with British Columbia where... This is my personal beef here—I have tried to make the words "overlap" and "duplication" dirty words, because I'm a taxpayer too. We talk to each other, and we do plan our programs. We want to make sure that while we say that, the environment continues to be protected.

Mr. Anthony: But as a direct answer to the question, we will provide you with a copy.

[*Translation*]

Ma question est la suivante: à votre avis, les recherches actuelles sont–elles suffisantes? Le serait–elles si on élargissait la portée de la LCPE? Cela est tout à fait possible.

M. Anthony: Je pense qu'il est pratiquement impossible d'imaginer un bon système de gestion environnementale qui ne soit solidement fondé sur la science. Quand on est confronté à un problème, il faut toujours connaître la meilleure solution scientifique. Celle–ci pourrait être rejetée pour des raisons historiques ou autres, mais il faut toujours savoir où elle se trouve.

Il en est de même des ministres et des gouvernements. En matière d'élaboration plus politique, il est extrêmement important que les ministres s'inspirent de la meilleure science accessible. À cet égard, les réalisations d'Environnement Canada sont éloquentes. Notre science est très respectée dans le monde entier. Nous avons de bons rapports avec nos partenaires nord–américains et européens, et de façon plus latérale, avec l'Extrême–Orient. Je pense que nous avons conservé un certain nombre d'acquis pendant une période difficile parce que nous étions sûrs de la position que nous occupons dans le domaine scientifique.

Je pense que la compréhension et la capacité des laboratoires et autres centres de recherche évoluent continuellement, de même que le nombre de nouveaux produits. Par conséquent, nous ne pouvons pas dormir sur nos lauriers sous prétexte que nous avons une bonne science maintenant, car la science est en constante évolution. Notre connaissance et notre compréhension actuelles des écosystèmes ne font qu'évoluer.

En lançant le projet Fraser, nous pensions que la définition des paramètres relatifs aux écosystèmes seraient faciles. Le processus s'est avéré extrêmement difficile; par conséquent, la science relative au fonctionnement d'un écosystème et aux paramètres permettant de mesurer son état de santé est particulièrement est essentielle.

Pour ce qui est de savoir si nous avons assez de science, je ne sais pas. Je suis très préoccupé de ce qu'il adviendra de la science à la suite des compressions budgétaires découlant de la révision des programmes que l'on est en train d'effectuer au ministère de l'Environnement et dans tous les autres ministères. Si vous lisez le document que mon ministre a soumis au comité Massé, vous constaterez que nous avons déployé des efforts pour protéger la base scientifique de notre ministère.

Mr. Sauvageau: My first point is not necessarily a question. A gentleman said that he studied overlaps in his department. Could we have a copy of that study?

M. Niemela: Je n'en ai pas ici. L'étude a été faite sous l'égide du comité fédéral–provincial, et l'on en a fait une synthèse à Ottawa. Mais je devrais avoir dans mes dossiers les observations que j'ai obtenues de la Colombie–Britannique. J'ai participé à des réunions avec les représentants de cette province... J'exprime ici une opinion personnelle—j'ai essayé de bannir les termes «chevauchement» et «dédoublement», car moi aussi, je suis un contribuable. Nous nous parlons et nous planifions nos programmes. Nous voulons nous assurer qu'entre–temps, l'environnement continue d'être protégé.

M. Anthony: Pour répondre directement à la question, nous allons vous procurer un exemplaire de l'étude.

[*Texte*]

M. Sauvageau: Merci. Vous avez parlé tantôt de développement durable et d'écosystème. Je ne vous demanderai pas de nous donner de définitions car cela pourrait être compliqué, mais seriez–vous d'accord qu'on inclue dans la loi les termes «ressources naturelles non renouvelables» et «ressources forestières»?

• 1445

Mr. Anthony: It's very difficult to exclude them. It's not possible to think about an ecosystem where you do not consider what's happening to the forest cover or to the resources, the resource extraction activities that are occurring within the ecosystem. It's just not possible to do it.

Mr. Gilmour: A couple of terms keep coming up that cause me a lot of discomfort in that they're not defined. One is biodiversity and the other is the ecosystem approach. We've had a number of witnesses on all sides of the issue. Some say it should be in absolute; others say it should be only a broad overview approach. I'd certainly appreciate your comments on both of those concepts.

Mr. Anthony: Certainly the two issues you are wrestling with are interrelated. We've got to start thinking about the environment as being alive, as if we're dealing with an entity that's living. For too long we've thought about air, land and water, and if you looked after air quality, land quality and water quality, somehow the whole system would look after itself.

We now know that's not true. Every major ecosystem on the planet is declining as we sit here. If you look at the way in which the biomasses in those ecosystems are behaving, the imprint of mankind on those ecosystems is causing them to go down. We've got to understand better what's happening in those systems if we're going to flatten that out and have them recover.

Biodiversity is one of the strategic factors you look at in an ecosystem. Whether the number and diversity of living things that are occupying an ecosystem, like the Fraser Basin, are going down or going up would be one of the major concerns you would have on the health. So biodiversity is one of the indicators you would look at to determine if in fact the ecosystem was healthy.

The biggest change that's occurred in environmental thinking since CEPA was written is the movement from trying to manage air, land and water as the environmental factors to beginning to look at ecosystem management as the approach to take when you're trying to manage the environment. It's not something we are doing in splendid isolation from everyone else.

EPA is now in the process of dividing their part of the North American continent into ecosystems. We're working with them to make sure the boundaries of their ecosystems line up with ours. There are many ways of defining an ecosystem, but in most cases they tend to be watersheds. Trees don't walk around; fish tend to stay in streams; water flows downhill. So if you look at ecosystems, they tend to break down into watersheds.

I've heard an ecosystem defined as an area on which the transmission of energy and resources across the border is minimized. So you try to look at an ecosystem as being—there's no transfer across the boundary but most of the activity is taking place within it and there's some transfer interlink to adjacent systems.

[*Traduction*]

Mr. Sauvageau: Thank you. You talked about sustainable development and ecosystems. I will not ask you to give us some definitions, because it could be complicated, but would you agree that the terms "none renewable natural resources" and "forest resources" be included in the legislation?

M. Anthony: Il est très difficile de les en exclure. Il n'est pas possible de concevoir un écosystème sans tenir compte de la situation des forêts ou des ressources, c'est–à–dire des activités d'exploitation de ressources qui se produisent dans cet écosystème. Cela n'est pas simplement pas possible.

M. Gilmour: On mentionne constamment un certain nombre de termes qui me mettent très mal à l'aise parce qu'ils ne sont pas définis. Il en est ainsi de «biodiversité» et «approche écosystémique». Plusieurs témoins de toutes les tendances en parlent. Certains disent que cela devrait être absolu; d'autres estiment qu'il faut seulement adopter une vision générale. Je voudrais savoir ce que vous pensez de ces deux concepts.

M. Anthony: À l'évidence, les deux notions que vous avez mentionnées sont reliées. Pour commencer, nous devons penser à l'environnement comme étant une entité vivante. Pendant trop longtemps, nous avons pensé à l'air, la terre et l'eau en nous disant que si nous assurions leur qualité, l'environnement prendrait soin de lui–même.

Nous savons maintenant que cela n'est pas vrai. En ce moment même, tous les écosystèmes importants de la planète sont en déclin. Si vous regardez le comportement des biomasses de ces écosystèmes, vous constaterez que l'être humain est responsable de ce déclin. Nous devons comprendre mieux ce qui se passe dans ces systèmes si nous voulons remédier à cette situation.

La biodiversité est l'un des facteurs stratégiques que l'on examine dans un écosystème. Par exemple, en ce qui concerne la santé, il est extrêmement important de déterminer si le nombre et la diversité des êtres vivants qui occupent un écosystème comme le bassin du Fraser diminue ou augmente. Par conséquent, la biodiversité est l'un des indicateurs permettant de déterminer si un écosystème est en bonne santé.

Le changement le plus important survenu dans la pensée environnementale depuis la rédaction de la LCPE réside dans le fait que, en matière de gestion environnementale, on s'occupe de moins en moins de l'air, de la terre et de l'eau, et l'on commence à se pencher sur l'écosystème dans son ensemble. Et nous ne nous isolons pas du reste du monde pour le faire.

L'EPA est en train de diviser sa partie du Continent nord–américain en écosystèmes. Nous collaborons avec elle pour nous assurer que les frontières de leurs écosystèmes correspondent aux nôtres. Il existe bien des façons de définir un écosystème, mais dans la plupart des cas, ils correspondent aux bassins hydrographiques. Les arbres ne se promènent pas; les poissons ont tendance à rester dans les cours d'eau; l'eau suit les pentes. Ainsi donc, les écosystèmes correspondent généralement aux bassins hydrographiques.

J'ai entendu définir un écosystème comme étant une zone dans laquelle la transmission d'énergie et des ressources au–delà de la frontière est minimale. L'écosystème serait donc une zone qui conserve ses ressources et la plupart de ses activités, mais qui entretient quelques liens avec les systèmes adjacents.

[*Text*]

So you can think about ecosystems as being as small or as large as you want. You can consider the planet to be an ecosystem, you can consider the solar system to be an ecosystem, you can consider the north Pacific to be an ecosystem, or you can consider the Fraser to be an ecosystem. You ask whether the environment within, however you draw the boundaries, is stable. Then you begin to consider the indicators you have to look at, one of which is biodiversity. If the number of species able to live in that ecosystem is declining, then there's something chronically wrong with that ecosystem.

I hope that helps you.

Mr. Gilmour: That's a good answer. Thank you.

Mrs. Kraft Sloan: I listened with interest to what you had said earlier, that perhaps enforcement would be better left to the provinces and that science would be better left to the federal government.

We listened to Dr. Schindler, and I think he made a very strong argument around the fact that we are losing our science capability. We're losing our scientists. The money is going into other areas, it's being cut from the science programs.

We also heard a witness who spoke about the danger of leaving enforcement to the provinces because they are so tied to development and there can be some conflict of interest. So again it becomes a self–regulatory sort of thing. Again there is this question of accountability, plus the fact that if we're going to leave science to the federal government, we're really going to have to start putting more resources into that.

Mr. Anthony: I'm sorry; I didn't hear her question.

Mrs. Kraft Sloan: I guess the question is—

The Chairman: Isn't that so?

Mrs. Kraft Sloan: Isn't that so? Thank you, Mr. Chair.

How do you deal with that problem of accountability when the provinces are so close to the developers and things like that?

Mr. Anthony: In my career, I spent 25 years with the Province of British Columbia. I was the assistant deputy minister of the environment with the province for 10 years. I had many occasions to attend cabinet meetings in Victoria and discuss environmental issues with them.

• 1450

I tend to agree with the person who appeared before the committee who suggested that their focus tends to be more on economic development than on environmental issues. I think the equation or the balance of the environment as opposed to the economy tends to sway more in favour of the economy within the provincial cabinet. I think that's true.

So I think when we strike agreements with those provinces, we have to have that in our minds. We have to make sure that the accountability systems we put in place allow us to have real–time access to the data that's available so we can be monitoring at the same time they're getting the data, if we want to. Second, we have to have regular reporting systems back; as we've set up under the pulp and paper agreement, we can even do mutual inspections with them if we wish to verify what's happening.

[*Translation*]

Par conséquent, les écosystèmes pourraient être aussi petits ou aussi grands qu'on le veut. On peut considérer la planète comme étant un écosystème, de même que le système solaire, le Pacifique nord ou le fleuve Fraser. Il faut se demander si l'environnement à l'intérieur de cet écosystème est stable, peu importe les frontières. Ensuite, on commence à étudier les indicateurs qui s'imposent, notamment la biodiversité. Si le nombre des espèces capables de vivre dans cet écosystème est en déclin, cela signifie qu'il y a un problème chronique.

J'espère que j'ai répondu à votre question.

M. Gilmour: C'est une bonne réponse. Je vous remercie.

Mme Kraft Sloan: J'ai écouté avec intérêt ce que vous avez dit tout à l'heure, à savoir qu'il faudrait peut–être confier l'application de la loi aux provinces et que la science devrait être l'apanage du gouvernement fédéral.

Nous avons écouté M. Schindler, et je pense qu'il a affirmé très fermement que nous sommes en train de perdre notre capacité scientifique. Nous perdons nos chercheurs. L'argent est investi dans d'autres domaines au détriment des programmes scientifiques.

Un autre témoin a évoqué le danger de confier l'application de la loi aux provinces, parce qu'elles sont si impliquées dans le développement qu'il pourrait y avoir conflit d'intérêts. Une fois de plus, il se pose donc la question de l'autoréglementation, de même que celle de l'imputabilité, sans compter le fait que si nous voulons laisser la science au gouvernement fédéral, il faudra vraiment que nous commencions à y investir davantage.

M. Anthony: Excusez–moi, mais je n'ai pas entendu la question.

Mme Kraft Sloan: La question est. . .

Le président: N'est–ce pas?

Mme Kraft Sloan: N'est–ce pas? Merci, monsieur le président.

À votre avis, comment régler la question de l'imputabilité quand les provinces sont si proches des promoteurs et ainsi de suite?

M. Anthony: Dans ma carrière, j'ai passé 25 ans au service de la Colombie–Britannique. J'ai été sous–ministre adjoint au ministère provincial de l'Environnement pendant 10 ans. J'ai maintes fois assisté aux réunions du Cabinet à Victoria pour discuter des questions environnementales.

Je crois que je partage l'avis du témoin qui a déclaré devant le comité que les provinces ont tendance à se concentrer davantage sur le développement économique que sur les questions écologiques. À mon avis, le gouvernement provincial a tendance à favoriser l'économie au détriment de l'environnement. Je pense que c'est vrai.

Par conséquent, quand nous concluons des ententes avec les provinces, nous devons garder cela à l'esprit. Nous devons veiller à ce que les mécanismes d'imputabilité que nous mettons en place nous permettent d'accéder en temps réel aux données dont nous disposons afin de pouvoir les suivre, si nous le voulons, en même temps qu'ils obtiennent les données. Deuxièmement, nous devons rétablir des systèmes permettant de rendre compte de façon régulière; de même que nous l'avons prévu dans le cadre de l'accord sur les pâtes et papiers, nous pouvons même nous inspecter mutuellement si nous voulons vérifier nos activités respectives.

[*Texte*]

Also, you set up the agreements with timeframes. The agreement we set up with pulp and paper has a two–year timeframe. I think you want to go back and revisit the agreements at regular intervals. You don't want to set up something that's forever. At those revisitings you can resatisfy yourself that the performance has been appropriate and that in fact the verification or accountability is right.

As to the business about science, I don't know how I can state it more strongly; if we lose control or we weaken our science to the point that it does not allow us to intelligently make environmental policies and legislation and regulations, then I think we've lost the game.

The Chairman: Thank you. I have a couple of questions to conclude, but Mr. DeVillers would like to follow up the questioning. Please go ahead.

Mr. DeVillers: Thank you, Mr. Chair.

It's about the suggestion in your paper of looking at minimum penalties. When this committee did our work in reviewing the Migratory Birds Convention Act and the Canada Wildlife Act, I tried to create some interest in that concept. Frankly, I didn't get anywhere either with the officials of Environment Canada or with the environmentalist groups.

The argument went that if we have minimum penalties we won't get the convictions. The judges will say that rather than impose that penalty, they won't convict. Have you given that any thought in your suggestion?

Mr. Anthony: Yes, I've heard all the same arguments. I just think the other option is to have sentencing guidelines that the crown prosecutor can give to the judge. I think that may be a more sensitive way of going at it.

When I am involved in a prosecution and the sentence isn't hard enough for my own mind, I tend to have a very hard look at my prosecutor. I think it's his job or her job to in fact inform the judge on what kind of sentence was appropriate here and to present convincing arguments. So I tend not to blame the judge. I tend to look very hard at the prosecutor and at what information he provided to the judge prior to the judge rendering sentence.

I think I would tend to put more effort in that area than to try to prescribe it in regulations.

Mr. DeVillers: So your suggestion was just for discussion purpose. You weren't really proposing minimum penalties, were you?

• 1455

Mr. Anthony: On the other hand, if you don't have minimum penalties at all, then the judge is completely at sea. You may need both. You need a minimum penalty, but a minimum penalty is only going to get you the minimum fine. I'm suggesting that with many of the cases I've taken forward or my department has taken forward since CEPA was passed, I wasn't satisfied and I would not have been satisfied just by having minimum fines. That only addresses the low end of the problem.

[*Traduction*]

Il faudrait également que tout accord soit accompagné d'un calendrier. Par exemple, l'accord avec l'industrie des pâtes et papiers doit être réalisé en deux ans. Je pense qu'il faudrait réviser les accords à des intervalles réguliers. Il faut éviter de prendre des mesures qui durent indéfiniment. En révisant les accords, on peut s'assurer de nouveau que le rendement a été satisfaisant et que la vérification et l'imputabilité sont adéquates.

Pour ce qui est de la science, je n'insisterai jamais assez sur son importance; si nous perdons le contrôle ou si nous affaiblissons notre sience au point qu'elle ne nous permette plus d'élaborer des politiques, des lois et des règlements environnementaux de façon intelligente, je pense que nous aurons tout perdu.

Le président: Je vous remercie. J'ai quelques questions à poser pour conclure, mais M. DeVillers aimerait vous poser d'autres questions. Allez–y.

M. DeVillers: Merci, monsieur le président.

Dans votre mémoire, vous avez parlé des sanctions minimales. Quand le comité a examiné la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi sur la faune du Canada, j'ai essayé de susciter de l'intérêt autour de ce concept. Franchement, je n'ai pu attirer l'attention ni des fonctionnaires d'Environnement Canada, ni des groupes écologistes.

L'on estimait qu'en imposant des sanctions minimales, on n'obtiendrait pas de condamnation. Les juges diraient qu'au lieu d'imposer la sanction, ils préfèreraient ne pas condamner. Avez–vous réfléchi à cette question?

M. Anthony: Oui, j'ai entendu les mêmes arguments. Je pense tout simplement que la solution de rechange consiste à établir des lignes directrices relatives à la condamnation pour que le procureur de la Couronne puisse les communiquer au juge. Ce serait une façon plus efficace de procéder.

Quand je suis engagé dans une poursuite, si j'estime que la sanction n'est pas assez sévère, j'ai tendance à miser beaucoup sur mon procureur. Je pense qu'il lui incombe d'informer le juge sur la sentence appropriée et de présenter des arguments convaincants. J'ai donc tendance à ne pas blâmer le juge. Généralement, je regarde d'un oeil très critique le procureur et le genre d'informations qu'il a communiqué au juge avant que celui–ci ne rende sa sentence.

À mon avis, il faudrait se concentrer davantage dans ce domaine au lieu d'essayer de le prescrire dans les règlements.

M. DeVillers: Si je comprends bien, votre suggestion était simplement une hypothèse de travail. Vous n'étiez pas en train de proposer des sanctions minimales, n'est–ce pas?

M. Anthony: D'autre part, s'il n'y a pas de sanctions minimales, le juge n'a absolument aucun point de repère. Les deux options sont peut–être nécessaires. On a besoin d'une sanction minimale, mais celle–ci ne correspond qu'à une amende minimale. Dans bien des cas que moi–même et mon ministère avons portés devant les tribunaux depuis l'adoption de la LCPE, je n'ai pas été satisfait et je n'aurai pas été satisfait par la simple imposition d'une amende minimale, qui ne règle que les problèmes mineurs.

[*Text*]

But I heard all your arguments. This is going around and around.

Mr. DeVillers: Thank you for your indulgence.

The Chairman: Briefly, I have two questions. As we travelled, Mr. Anthony, I heard on a few occasions the criticism by provincial enforcement officers, perhaps politely put in the form of a question, when they asked how we could expect them at the provincial level to enforce a legislation that we do not enforce—part IV—when it comes to federal jurisdiction. Have your people heard the same comments in the field?

Mr. Anthony: If I understand your question, we have been criticized by the fact that federal lands do not adhere to provincial legislation or do not meet the standards of federal legislation, and that there's no way we can force them to do that. We have heard criticism from the province in that area.

The Chairman: Would it then be fair to conclude that we are asking other people to adopt the good rules while we are not?

Mr. Anthony: Yes.

The Chairman: In other words, do as we preach but not as we practise.

Mr. Anthony: With your line of questioning, both this time and the last time, there's one thing I would like to correct. Maybe I've overstated it. We have been successful in dealing with federal lands by a lot of gentle suasion. We have compliance with a number...and we've been effective in talking with DIAND and the coast guard and a number of these people, to have them clean up their act and make themselves consistent with provincial responsibilities. But it has taken a lot of time and a lot of persuasion. The conversations always come around to the point that they really don't have to do this if they don't want to. We say, no, you don't, but on the other hand you have an obligation as a member of the federal team, blah, blah, blah.

So there's a lot of effort being made. I think that not having the regulations doesn't render us totally useless, but it does render us helpless if in fact the federal agency will not respond.

The Chairman: Fair enough.

The other question has to do with page 22, Mr. Niemela's reference to subsection 34(3), where the recommendation reads that the subsection should be amended to allow some overlap between regulatory regimes and other acts of Parliament. Since "overlap" is politically a dirty word these days, could we perhaps interpret that to mean that you are recommending giving CEPA concurrent jurisdiction over certain other acts of Parliament to be able to act if necessary?

Mr. Gordon Thompson (Head, Investigations Section, Pacific and Yukon Region, Environmental Protection Branch, Department of the Environment): Yes, to make a long story short, I think "concurrent" is perhaps a better word. In terms

[*Translation*]

Toutefois, j'ai entendu tous vos arguments. Ils reviennent sans cesse.

M. DeVillers: Je vous remercie.

Le président: J'ai deux questions brèves. Monsieur Anthony, au cours de notre tournée, j'ai entendu quelquefois la critique des fonctionnaires provinciaux chargés d'appliquer la loi, une critique peut être poliment libellée de la manière suivante: comment pouvons–nous nous attendre à ce que les provinces appliquent une loi que nous n'appliquons pas nous–mêmes—Partie IV—dans les domaines de compétence fédérale? Vos collaborateurs entendent–ils les mêmes observations sur le terrain?

M. Anthony: Si je comprends bien votre question, on nous a critiqués parce que les terres fédérales ne respectent pas les lois provinciales ni ne répondent aux normes des lois fédérales, et qu'il est impossible que nous les obligions à le faire. Effectivement, nous avons entendu ce genre de critiques dans la province.

Le président: Serait–il donc exact de conclure que nous demandons à d'autres d'adopter les bonnes règles alors que nous ne le faisons pas nous–mêmes?

M. Anthony: Oui.

Le président: Autrement dit, «faites comme je dis et non pas comme je fais».

M. Anthony: Compte tenu des questions que vous nous avez posées aujourd'hui et la dernière fois, il y a une chose que j'aimerais corriger. J'ai peut–être exagéré. En ce qui concerne les terres fédérales, nous avons connu beaucoup de succès en exerçant doucement des pressions morales. On respecte un certain nombre de... et nous avons réussi à discuter avec le ministère des Affaires autochtones, la Garde côtière et certains intervenants pour les amener à régulariser leur situation et à respecter les compétences provinciales. Cependant, il a fallu beaucoup de temps et de persuasion pour y parvenir. Les conversations aboutissent toujours au fait qu'ils ne sont pas vraiment obligés de le faire s'ils ne le veulent pas. Nous en convenons, mais nous leur rappelons que, d'autre part, ils ont une obligation en tant que membres de la fédération, et ainsi de suite.

Nous déployons donc beaucoup d'efforts. À mon avis, le fait de ne pas avoir de règlements ne nous rend pas tout à fait inutiles, mais cela nous rend impuissants si l'organisme fédéral n'agit pas dans le bon sens.

Le président: Très bien.

Ma deuxième question porte sur la page 22, où M. Niemela parle du paragraphe 34(3); il s'agit d'une recommandation visant à modifier le paragraphe pour permettre un certain chevauchement entre les régimes réglementaires et d'autres lois du Parlement. Étant donné que le terme «chevauchement» est un mot politiquement incorrect ces jours–ci, pourrions–nous peut–être en déduire que vous recommandez de donner à la LCPE une juridiction concomitante à certaines autres lois du Parlement afin de pouvoir agir en cas de nécessité?

M. Gordon Thompson (chef, Section des enquêtes, région du Pacifique et du Yukon, Direction de la protection environnementale, ministère de l'Environnement): Oui, en un mot, je pense que le terme «concomitant» convient peut–être

[*Texte*]

of the precautionary principle, or in military parlance, fail–safe, or however else you would care to look at it, it's better to have concurrent or slight overlaps than gaps. We have identified gaps because we've paid too much attention to not having overlap.

The Chairman: Would your office be willing to supply this committee with some specific recommendations with respect to some specific acts so that we are able to study that recommendation in detail?

Mr. G. Thompson: Yes, and we've mentioned it in the sense that the agricultural legislation on pesticides, the Pest Control Products Act, is a clear example.

• 1500

The Chairman: Mr. Anthony and colleagues, this brings to a conclusion the session with you. It has been extremely helpful, as some others have already said. It was very candid and open. On behalf of my colleagues I would like to thank you all.

Mr. Anthony, if you would like to express some thoughts to conclude with, we gladly leave you with the last word, and then we'll have a five–minute adjournment.

Mr. Anthony: As my colleagues will tell you, if you give me the last word, it's always very dangerous.

First, on behalf of my colleagues I would like to thank the committee very much for having taken the time to come out and talk with us. Those of us who are in the business of trying to deliver and administer this piece of legislation appreciate very much that you have come here, listened to us, considered our recommendations carefully and asked these questions. Vancouver is a long way from Ottawa, and we appreciate the effort you've made to come.

This is the first parliamentary panel I've appeared before, and I've worked for this federal government now for six years. It's not a usual occurrence for a committee to do this. We appreciate it very much and we appreciate the serious way you're taking your mandate. We look forward to your recommendations.

If you want any clarification on anything we've said or on anything in the documents, I'd like you to feel free to contact me or anyone at this table to get that clarification. Lastly, if anything happens during the next couple of days or if there's any way we can help you be more effective in the next two or three days, again I would like to extend to you our willingness to help you do that.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you. This meeting is adjourned for five minutes.

• 1503

• 1528

The Chairman: Welcome to the fourth round table, the other three having been held in Toronto, Montreal and Halifax.

[*Traduction*]

mieux. Pour appliquer le principe de la prévention ou, comme disent les militaires, de la sécurité absolue—appelez–le comme vous voulez—il vaut mieux que la loi soit concomitante ou qu'elle entraîne de légers chevauchements plutôt que de comporter des lacunes. Nous avons trouvé des lacunes parce que nous nous sommes trop attachés à ne pas avoir de chevauchements.

Le président: Votre bureau serait–il disposé à fournir au comité des recommandations précises sur des lois précises afin que nous puissions les examiner en détail?

M. G. Thompson: Oui, et nous avons dit qu'à cet égard, la Loi sur le contrôle des pesticides dans l'agriculture, c'est–à–dire la Loi sur les produits antiparasitaires, en est un exemple patent.

Le président: Monsieur Anthony, mesdames et messieurs, ainsi se termine notre séance d'information. Comme d'autres l'ont déjà dit, elle a été extrêmement utile. Les participants ont été francs et ouverts. Au nom de mes collègues, je tiens à vous remercier tous.

Monsieur Anthony, si vous voulez dire un dernier mot, nous vous donnons la parole avec plaisir, et ensuite, nous prendrons une pause de cinq minutes.

M. Anthony: Mes collègues vous diront que c'est toujours très dangereux de me donner le dernier mot.

Tout d'abord, au nom de mes collègues, je tiens à remercier le comité d'avoir pris le temps de venir nous parler. Ceux d'entre nous qui essaient d'appliquer et d'administrer cette loi apprécient beaucoup le fait que vous soyez venus ici nous écouter, étudier attentivement nos recommandations et poser des questions. Vancouver est loin d'Ottawa, et nous apprécions l'effort que vous avez consenti en venant ici.

C'est la première fois que je comparais devant un comité parlementaire, et je travaille pour le gouvernement fédéral depuis six ans. Les comités ne font pas souvent ce que vous faites aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants et nous vous savons gré du sérieux dont vous faites preuve dans l'accomplissement de votre mandat. Nous attendons vos recommandations.

Si vous voulez des éclaircissements sur notre témoignage ou sur notre mémoire, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou avec mes collaborateurs ici présents. Pour terminer, si vous avez besoin de nous au cours des prochains jours ou si nous pouvons contribuer à l'efficacité de votre travail à Vancouver, je vous rappelle que nous sommes à votre disposition.

Merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie. La séance est suspendue pour cinq minutes.

Le président: Bienvenue à notre quatrième table ronde. Les trois premières ont eu lieu à Toronto, à Montréal et à Halifax.

[*Text*]

The purpose of the round table is very straightforward. It's to discuss CEPA and possibly to discuss the more difficult, challenging aspects—philosophical, operational or other—that may be essential to its *raison d'être* and its effectiveness.

To begin, perhaps we should go around the table and allow everybody to meet everybody else in a quick sequence. Then I'll attempt to launch the discussion for the next two hours.

Mr. Tennant, would you like to start by introducing yourself?

Mr. Bruce Tennant (Risk and Environmental Manager, Seaspan International Limited): My name is Bruce Tennant. I'm here on behalf of Seaspan International Limited. We own and operate a number of shipbuilding and ship repair facilities on the west coast of Canada.

• 1530

Mr. John Jordan (Manager, Environmental Services, Vancouver Port Corporation): My name is John Jordan. I am with the Vancouver Port Corporation as manager of environmental services.

Mr. DeVillers: I am Paul DeVillers. I'm a member of Parliament for Simcoe North, in Ontario, and a member of the committee.

Ms Ann Hillyer (Senior Counsel, West Coast Environmental Law Association): I'm Ann Hillyer. I'm staff counsel with West Coast Environmental Law Association in Vancouver.

Ms Linda Duncan (Executive Director, Circumpolar Institute of Environmental Law): I'm Linda Duncan. I'm here under the auspices of a new group in the north called the Circumpolar Institute of Environmental Law. Their objectives are the development of improved environmental resources law for the circumpolar area.

Mr. Gilmour: I'm Bill Gilmour. I'm a member of Parliament for Comox—Alberni and the Reform environment critic.

Mr. Andrew Thompson (Associate Counsel, Ferguson, Gifford Barristers and Solicitors): I'm Andy Thompson. I'm professor emeritus at UBC Faculty of Law, and a practitioner with a donwtown law firm.

Mr. Adams: I'm Peter Adams, and I'm the member of Parliament for Peterborough, in Ontario.

Mr. Anthony: I'm Earl Anthony. I'm regional director general from Environment Canada for Pacific and Yukon region.

Mr. Richard Tarnoff (United Fishermen and Allied Workers' Union): I'm Richard Tarnoff. I'm a commercial fisherman and I represent the United Fishermen and Allied Workers' Union.

Mr. O'Brien: I'm Pat O'Brien. I'm the member of Parliament for London—Middlesex, in Ontario.

Ms Delores Broten (Coordinator, Reach for Unbleached!): I'm Delores Broten. I'm coordinator of a grassroots environmental campaign called Reach for Unbleached? Also, I'm the executive director of Friends of Cortes Island, which is a small island north in Strait of Georgia.

[*Translation*]

Nous organisons cette table ronde pour une raison très simple. Il s'agit de discuter de la LCPE et peut–être aussi de certains aspects plus délicats sur le plan philosophique, opérationnel et autres qui sont peut–être essentiels pour que la loi soit efficace.

Nous devrions peut–être d'abord faire un tour de table pour que tout le monde puisse se présenter rapidement, ensuite je lancerai la discussion qui occupera les deux prochaines heures.

Je vous invite à vous présenter, monsieur Tennant.

M. Bruce Tennant (gestionnaire des risques et de l'environnement, Seaspan International Limited): Je m'appelle Bruce Tennant et je représente Seaspan International Limited, qui est propriétaire et administrateur de divers chantiers de construction et de réparation de navires sur la côte ouest du Canada.

M. John Jordan (gestionnaire, services environnementaux, Société du port de Vancouver): Je m'appelle John Jordan et je suis gestionnaire des services environnementaux à la Société du port de Vancouver.

M. DeVillers: Je suis Paul DeVillers et je suis député de la circonscription de Simcoe–Nord, en Ontario, et je fais partie du comité.

Mme Ann Hillyer (avocate principale, West Coast Environmental Law Association): Je m'appelle Ann Hillyer et je suis avocate pour la West Coast Environmental Law Association à Vancouver.

Mme Linda Duncan (directrice exécutive, Circumpolar Institute of Environmental Law): Je m'appelle Linda Duncan et je représente un nouveau groupe du Nord appelé le Circumpolar Institute of Environmental Law qui a été formé pour promouvoir l'élaboration de meilleures lois sur la gestion des ressources environnementales dans la région circumpolaire.

M. Gilmour: Je m'appelle Bill Gilmour et je suis député de Comox—Alberni et critique environnemental pour le Parti de la réforme.

M. Andrew Thompson (procureur associé, Ferguson, Gifford Barristers and Solicitors): Je m'appelle Andy Thompson et je suis professeur émérite à la faculté de droit de l'Université de la Colombie–Britannique et je pratique aussi le droit pour un cabinet du centre–ville.

M. Adams: Je suis Peter Adams et je suis député de Peterborough, en Ontario.

M. Anthony: Je suis Earl Anthony et je suis directeur général régional d'Environnement Canada pour la région du Pacifique et du Yukon.

M. Richard Tarnoff (United Fishermen and Allied Workers' Union): Je m'appelle Richard Tarnoff. Je suis pêcheur commercial et je représente le United Fishermen and Allied Workers Union.

M. O'Brien: Je suis Pat O'Brien et je suis député de London—Middlesex, en Ontario.

Mme Delores Broten (coordonnatrice, Reach for Unbleached!): Je suis Delores Broten. Je suis coordonnatrice d'une campagne environnementale populaire appelée Reach for Unbleached! Je suis aussi directrice exécutive des amis de l'île Cortes, une petite île au nord d'ici dans le détroit de Géorgie.

[*Texte*]

Mr. Finlay: I'm John Finlay. I'm the Liberal member of Parliament for the riding of Oxford, in southwestern Ontario.

Mrs. Kraft Sloan: I'm Karen Kraft Sloan. I'm the member of Parliament for York—Simcoe and vice-chair of the committee.

Mr. Brian McCloy (Vice-President, Council of Forest Industries of British Columbia): I'm here representing the B.C. Council of Forest Industries.

The Chairman: Welcome.

Mr. Tom Curran (Committee Researcher): I'm Tom Curran. I'm a staff researcher.

Ms Margaret Smith (Committee Researcher): I'm Margaret Smith, staff researcher.

The Chairman: And you are the unbeatable Normand Radford.

The Clerk of the Committee: I'm Norm Radford. I'm the clerk of the committee.

The Chairman: I'm Charles Caccia and I'm the member of Parliament for the riding of Davenport, in Toronto.

That's it. We had better start. This is a very informal discussion. It should be free-wheeling, unless you feel that so many want to intervene that some kind of chair is needed to recognize people who want to intervene. But that may not be necessary.

Briefly, we may hitch on to the discussion that has taken place in the last two hours. As those of you who were in the room may have heard, there were frequent references to the word "ecosystem", what it means, the significance of that word, in relation to CEPA. Of course, as legislators making a recommendation to government on what ought to be the desirable improvements or changes, we also have to recommend a language that is understood by everybody, a definition that is commonly held, and not only that, but also a language that is operative from a legal point of view.

Therefore, when dealing with this new approach, which has emerged in Vancouver here as a term today but also in other places, we will certainly be glad to understand the implications of it, if not the political implications, perhaps at least the technical and practical implications, using as a starting point the definition given to us earlier by Mr. Anthony.

Another thing that emerged here this afternoon and elsewhere is that of harmonization, which, as you know, has been probably the main engine that was inserted into CEPA from the very beginning. With several faulty starts, it has begun to show some results in one province where there is an agreement, namely, with Alberta. What does it mean? What will it lead us to? What are the elements of accountability, again to quote Mr. Anthony, that should be built in so as to protect public health and the environment, if you like? What should the legislators be aware of?

• 1535

So with these many questions, if you like, and not necessarily to limit the discussion to those two items—by no means—let me give the floor to Linda Duncan, who has expressed an interest in this subject, to start the ball rolling, as they say, to see where we'll end up by 5:30 p.m.

[*Traduction*]

M. Finlay: Je suis John Finlay et je suis député libéral de la circonscription d'Oxford, dans le sud-ouest de l'Ontario.

Mme Kraft Sloan: Je suis Karen Kraft Sloan. Je suis députée de York—Simcoe et vice-présidente du comité.

M. Brian McCloy (vice-président, Council of Forest Industries of British Columbia): Je représente le B.C. Council of Forest Industries.

Le président: Bienvenue.

M. Tom Curran (attaché de recherche du Comité): Je suis Tom Curran et je suis attaché de recherche.

Mme Margaret Smith (attachée de recherche du Comité): Je suis Margaret Smith, attachée de recherche.

Le président: Et vous êtes l'excellent Normand Radford.

Le greffier du Comité: Je suis Normand Radford, greffier du comité.

Le président: Je suis Charles Caccia et je suis député de la circonscription de Davenport, à Toronto.

C'est tout. Nous allons commencer. Ce sera une discussion très libre, à moins que vous soyez tellement nombreux à vouloir parler qu'il soit nécessaire d'avoir un président pour donner la parole aux gens. Ce ne sera peut-être pas nécessaire, cependant.

Nous pourrions peut-être reprendre la discussion que nous avons depuis deux heures. Ceux qui étaient dans la salle auront sans doute constaté que l'on a souvent utilisé le mot «écosystème» et essayé de voir ce que ce mot signifie relativement à la LCPE. Bien entendu, à titre de législateurs, en formulant nos recommandations au gouvernement sur les améliorations qu'il serait souhaitable d'apporter à la loi, nous devons aussi proposer des termes que tout le monde comprend et qui soient définis de la même façon, mais néanmoins des termes qui peuvent être utilisés dans une loi.

Il semble donc que soit ressorti aujourd'hui à Vancouver et plus tôt dans nos discussions une interprétation que nous pourrons certainement mieux comprendre, sinon sur le plan politique, du moins sur les plans techniques et pratiques, du mot «écosystème», et l'on pourra à cet égard se servir comme point de départ de la définition que nous a donnée M. Anthony.

Une autre chose qui est ressortie de la discussion cet après-midi et à d'autres occasions, c'est la difficulté de l'harmonisation, qui, comme vous le savez, est probablement la principale raison d'être de la LCPE au départ. Après plusieurs faux départs, il y a maintenant des résultats positifs dans une province qui a signé un accord à ce sujet, en l'occurrence l'Alberta. Qu'est-ce cela signifie? Où cela nous mènera-t-il? Quels sont les éléments d'imputabilité, pour reprendre les propos de M. Anthony encore une fois, qu'il faudrait intégrer à la loi pour protéger la santé publique et l'environnement? De quoi devons-nous tenir compte à titre de législateurs?

Sur ce, et sans vouloir limiter la discussion à ces deux sujets, loin de là, je céderai maintenant la parole à Linda Duncan, qui a manifesté de l'intérêt pour la question, et nous verrons où tout cela nous mènera d'ici 17h30.

[*Text*]

Ms Duncan: Thank you, Mr. Chairman. I don't intend to talk about the ecosystems aproach. I'll leave that to the more scientifically inclined. But I do welcome the opportunity to generate discussion on the second topic you mentioned, that is, harmonization.

I don't want to steal my own thunder from my presentation tomorrow, but I would like to have some discussion generated at this table about the wisdom of trying to proceed on legislative amendments to a significant piece of legislation without having all the pieces of the pie on the table.

It's very evident to me, from having sat through the last two hours of discussion, that this is a very exceptional partliamentary committee, and I commend you. You've obviously done your homework and you're asking all the right kinds of questions. Whether or not you will come to the right conclusions, I suppose, is up to all of us. We must try to generate the right kinds of issues and options for you to consider.

I'm particularly concerned that in this round of the discussion of CEPA, unlike the last one, the committee and the various publics who are intervening have not had the opportunity to also review the compliance strategy.

As you will probably recall, in 1988 when CEPA was tabled before Parliament, the then Minister of Environment Tom McMillan made a big issue of also tabling the enforcement compliance policy. That was basically a first in Canada and has set the stage for all federal departments and agenices and the provincial governments to harmonize and rationalize their compliance policies.

I'm concerned, from almost all of the questions the committee is raising and also in the presentation by Environment Canada today, that it obviously hasn't gone beyond you. You see the enforcement and compliance strategy and approaches as being critical to the essence of the legislation.

I guess I would like to throw out an issue to the round table to discuss. Do you agree or disagree, in discussing the implementation of new laws, that it's intrinsic to that discussion that we also know how the govenment plans to effect compliance with those laws.

If you're going to consider amendments to the legislation, such as increased inspector powers, administrative penalties, precautionary principle, harmonization, or equivalency agreements, we have to know what the compliance strategy is so you know what the necessary amendments are for the legislation.

Mr. Anthony very wisely identified... Fine, we want to reduce overlap and duplication. We're in a time of fiscal contraint. But there is also a federal responsibility, as I will outline tomorrow. There is also the issue of federal liability. There is an obligation, as legislators, to consider how you are going to incorporate into the legislation the power of oversight the Americans have.

[*Translation*]

Mme Duncan: Merci, monsieur le président. Je n'ai pas l'intention de parler de l'approche fondée sur les écosystèmes. Je laisse cette question à ceux qui ont l'esprit plus scientifique que moi. Je suis cependant heureuse de pouvoir entamer la discussion sur la deuxième question dont vous avez parlé, soit l'harmonisation.

Je ne veux pas anticiper ce que j'ai l'intention de dire dans mon exposé demain, mais je voudrais que nous discutions un peu aujourd'hui de la sagesse d'essayer de modifier une loi importante sans avoir tous les éléments en main.

D'après la discussion des deux dernières heures, il m'apparaît très évident que votre comité parlementaire est tout à fait exceptionnel et je vous en félicite. Vous avez manifestement bien étudié votre sujet et vous posez des questions tout à fait pertinentes. J'imagine que c'est à nous de voir à ce que vous en tiriez les bonnes conclusions. Nous devons pour cela faire en sorte que vous examiniez les options et les questions les plus appropriées.

Ce qui m'inquiète tout particulièrement, c'est que contrairement à ce qui s'était passé la dernière fois, dans cet examen de la LCPE, le comité et les divers témoins qui sont intervenus jusqu'ici n'ont pas eu l'occasion d'examiner également la stratégie d'observation de la loi.

Vous vous rappellerez sans doute que, quand la LCPE a été déposée au Parlement en 1988, le ministre de l'Environnement de l'époque, Tom McMillan, avait bien insisté sur le fait qu'il déposait en même temps la politique d'application et d'observation de la loi. C'était essentiellement la première fois qu'on faisait une telle chose au Canada, et cela devait permettre à tous les ministères et organismes fédéraux et aux gouvernements provinciaux d'harmoniser et de rationaliser leur politique d'observation.

Cela m'inquiète de voir d'après presque toutes les questions que posent les membres du comité et aussi d'après ce qu'a dit le représentant d'Environnement Canada aujourd'hui que cela n'est de toute évidence pas allé plus loin que l'échelon fédéral pour l'instant. Vous considérez cependant que la stratégie d'application et d'observation de la loi est vraiment essentielle et reflète l'esprit de la loi.

Je voudrais donc poser une question pour ouvrir la discussion là–dessus. Lorsque l'on songe à instaurer de nouvelles lois, êtes–vous d'accord ou non sur le fait qu'il est aussi essentiel que nous sachions comment le gouvernement compte faire respecter ces nouvelles lois?

Si vous comptez proposer des modifications à la loi, par exemple pour augmenter les pouvoirs des inspecteurs, prévoir des sanctions administratives, instaurer le principe de prévention, prévoir l'harmonisation ou des ententes d'équivalence, il faut savoir quelle sera la stratégie d'observation pour que vous sachiez quelles modifications il faut apporter à la loi.

M. Anthony a identifié avec raison... Bien sûr, nous voulons éviter les chevauchements et les dédoublements. Nous sommes à une époque de restriction financière. Par ailleurs, le gouvernement fédéral a certaines obligations que j'expliquerai dans les détails demain. Il y a aussi la question de la responsabilité fédérale. À titre de législateur, vous devez songer à la façon dont vous allez prévoir dans la loi le pouvoir de surveillance que possèdent déjà les États–Unis.

[*Texte*]

If we're going to talk about these kinds of reforms, we're no longer in an age where we have to navel gaze. There are all kinds of debates and discussions going on around the world. I've been fortunate to be part of international discussions on environmental compliance. There's a lot of information available. We're well aware of the opportunities of the United States, the Netherlands, Germany, Caribbean, and so forth. I think it's really important the government bring to the table the discussions about compliance as well as the legislative reforms.

The Chairman: Let me throw this back into your court very quickly and briefly. What purpose does the knowledge of a compliance strategy serve if it is not implemented? You can produce compliance strategies until you're blue in the face. Why was that compliance strategy you refer to not implemented?

• 1540

Perhaps we should start there.

Ms Duncan: Perhaps I'm not the one to answer that.

Mr. O'Brien: Very briefly, because I want to hear from the people here, but I asked at virtually every single venue the question about... We repeat questions to hear what people are saying in various regions, obviously. So I asked virtually every group about the investigator–inspector role.

My background in government before this is municipal government—13 years in London, Ontario. It's frustrating as hell to have any law from a stop sign at the corner to this if it's not enforced. My colleague Mr. DeVillers has asked at virtually every single venue and almost every single witness about trying to get at the issue of enforcement. It's something we on this committee regard very seriously, I can assure you.

Mr. McCloy: The Province of British Columbia and Environment Canada just entered into a joint agreement dealing with the administration of pulp and paper regulations affecting our industry. It deals with the overlapping provincial and federal regulations. It sees the province playing the lead role in terms of enforcement and administration, of both provincial regulations and federal regulations. I think that's a model we should strive for right across Canada. While you mentioned that Alberta had an agreement, in fact there are pulp and paper agreements struck in British Columbia and provinces in eastern Canada, and I think that's a model for other regulations as well.

Ms Duncan: I wonder if I could respond to that, Mr. Chairman. We speak very theoretically of devolution of that responsibility to the provinces, but as the government delegation clearly identified today, there is a responsibility to retain the power of oversight. Right now in that legislation there is no power of oversight. There is the possibility either to enter into an equivalency agreement, wherein the federal law simply wouldn't apply, or there's the section 98 administrative

[*Traduction*]

Puisque nous voulons discuter de toutes ces réformes, nous devons reconnaître que nous ne vivons plus en vase clos. Il y a déjà toutes sortes de débats du même genre qui se déroulent un peu partout dans le monde. J'ai eu la chance de participer aux discussions internationales sur l'observation des règlements sur l'environnement. Il existe beaucoup de renseignements sur cette question. Nous savons très bien ce qui se fait aux États–Unis, en Hollande, en Allemagne, dans les Antilles, et ainsi de suite. À mon avis, il importe que le gouvernement permette que les débats portent sur l'observation de la loi en même temps que sur la réforme législative.

Le président: Je vais vous renvoyer la balle très rapidement. À quoi cela sert–il de savoir quelle est la stratégie d'observation si celle–ci n'est pas respectée? Le gouvernement pourrait publier une stratégie d'observation après l'autre s'il le voulait. Pourquoi la stratégie d'observation dont vous avez parlé tantôt n'a–t–elle pas été respectée?

Nous devrions peut–être commencer par là.

Mme Duncan: Ce n'est peut–être pas à moi de répondre à cela.

M. O'Brien: Je serai très bref parce que je veux entendre ce que ceux qui participent à la discussion aujourd'hui ont à dire, mais j'ai posé la même question à presque toutes les occasions qui se sont présentées jusqu'ici. De toute évidence, nous devons poser les mêmes questions pour connaître l'opinion des habitants des diverses régions. J'ai donc posé la même question à presque tous les groupes au sujet du rôle de l'enquêteur–inspecteur.

Avant d'arriver ici, j'ai passé 13 ans à London, en Ontario, au gouvernement municipal. Il est très frustrant de voir une loi quelconque, que ce soit celle–ci ou un simple arrêt à un carrefour, ne pas être respectée. À presque tous les endroits que nous avons visités, mon collègue M. DeVillers a posé la même question à presque tous les témoins au sujet de l'observation de la loi. Je peux vous garantir que c'est une chose à laquelle le comité s'intéresse sérieusement.

M. McCloy: La province de la Colombie–Britannique et Environnement Canada viennent de conclure une entente sur l'administration des règlements pour l'industrie des pâtes et papier. Cette entente porte sur le recoupement entre les règlements provinciaux et fédéraux. Selon l'entente, la province jouera le rôle principal pour l'application et l'administration des règlements tant provinciaux que fédéraux. Je pense que nous devrions essayer de faire la même chose partout dans le pays. Vous avez mentionné qu'il existe une entente entre le gouvernement fédéral et l'Alberta, mais en réalité, il y a des ententes dans le domaine des pâtes et papier pour la Colombie–Britannique et certaines provinces de l'est du Canada, et il me semble que l'on pourrait faire la même chose dans d'autres domaines aussi.

Mme Duncan: Si vous me le permettez, monsieur le président, je voudrais dire un mot là–dessus. Il est question en théorie de remettre ces pouvoirs aux provinces, mais comme les représentants du gouvernement l'ont bien dit aujourd'hui, le gouvernement fédéral doit conserver un pouvoir de surveillance générale. Ce pouvoir n'est pas prévu dans la loi actuelle. Il y a aussi la possibilité de conclure des accords d'équivalence qui permettent de ne pas appliquer la loi fédérale, ou bien de

[*Text*]

agreement. I'm presuming that's the kind of arrangement that was entered into the pulp and paper—

Mr. McCloy: As I understand it, the federal statutes and regulations do apply and the federal government, if I'm not mistaken, still has that oversight capability and responsibility.

Ms Duncan: Where's the accountability? It's fine to say in theory, but how is that mechanism going to be triggered? Politically, what federal agency is ever going to rat on a provincial government?

Ms Broten: Something I'm interested in working towards, and I'm working from a grassroots point of view, is raising a solution to this that I think would be quite cost–effective. It would be to have all the monitoring information, which is not just generated by the companies themselves but also the checks that are going to be done by the provincial government, in the case of pulp and paper in particular, all of that stuff posted on local community electronic bulletin boards. Then the enforcement would be done by the communities. When they see that organochlorine levels are higher than they should be or when they understand that there has been too much release of sulphur dioxide or something, the community itself will in fact create a lot of pressure for those industries to comply.

Ms Hillyer: One issue I have concerns with is the resources to be able to deal with either enforcement in the first instance, or oversight if it's the role of the federal government to play an oversight function in relation to powers that have been delegated to the province.

If we look at the B.C. pulp and paper agreement, the federal government retains powers to step in if the province isn't doing its job. But if there are not the adequate resources to be able to fulfil that role, then we can't rely on the federal government to provide that check and balance to that kind of system, which otherwise might make very good sense to ensure that we don't have any duplication. So it gets back to the resources around compliance that are necessary, regardless of the structure we impose that we want the federal government to play its part in.

• 1545

I have a quick comment about accountability as well. As we look at any kind of compliance role for the federal government, I think public access to the information, as Delores has pointed out, is really critical. One of the suggestions that I think is very useful in relation to CEPA is some form of public registry that would incorporate all of this information in a very efficient and timely way.

Regardless of the specific role the federal government is playing, there should be access by the public quickly to the information it needs to be able to find out whether the particular operation is in compliance, whose job it is to ensure compliance and who is doing their job or not doing their job. That information should be more readily available in a format that people would have quicker access to with less staff time taken up providing that information on a request basis.

[*Translation*]

conclure un accord administratif aux termes de l'article 98. J'imagine que c'est ce genre d'entente qui a été conclue dans le cas de l'industrie des pâtes et papier. . .

M. McCloy: Si je ne m'abuse, les lois et règlements du gouvernement fédéral continuent de s'appliquer et je crois savoir que le gouvernement fédéral continue de pouvoir et de devoir exercer cette surveillance.

Mme Duncan: Où parle–t–on d'imputabilité? C'est très bien de parler sur le plan théorique, mais comment le mécanisme va–t–il être déclenché? Quand a–t–on déjà vu un organisme fédéral dénoncer un gouvernement provincial?

Mme Broten: Il y a une chose qui me tient à coeur à titre de représentante d'un mouvement populaire et c'est de trouver une solution au problème qui soit acceptable sur le plan financier. Il faudrait que tous les renseignements reliés à la surveillance, qui viennent non seulement des compagnies elles–mêmes, mais aussi des vérifications faites par le gouvernement provincial, surtout dans le cas de l'industrie des pâtes et papier, soient affichées au tableau d'affichage électronique des localités. Ce serait donc les localités elles–mêmes qui s'occuperaient d'appliquer la loi. Quand les niveaux d'organochlorés sont plus élevés qu'ils ne devraient l'être ou quand on constate qu'une industrie a produit trop de dioxyde de soufre ou un autre composé, on peut faire beaucoup à l'échelon local pour exercer des pressions et faire en sorte que les industries respectent la loi.

Mme Hillyer: Une question qui me préoccupe est celle de savoir de quelles ressources on dispose pour appliquer les règlements au niveau local ou pour exercer une surveillance générale si le gouvernement fédéral doit effectivement jouer un rôle de surveillance à l'égard des pouvoirs délégués à la province.

Dans les cas de l'entente sur les pâtes et papier en Colombie–Britannique, le gouvernement fédéral a le pouvoir d'intervenir si la province ne fait pas bien son travail. Par ailleurs, si le gouvernement fédéral n'a pas les ressources nécessaires pour jouer un tel rôle, il ne pourra pas faire le nécessaire pour que ce système fonctionne. À part ce problème, une telle façon de procéder serait peut–être un excellent moyen d'éviter le chevauchement. Il faut donc s'assurer qu'on a les ressources nécessaires pour faire respecter la loi, peu importe les modalités par lesquelles le gouvernement fédéral jouera un tel rôle.

Je voudrais aussi dire un mot au sujet de l'imputabilité. Si nous songeons à confier un rôle quelconque au gouvernement fédéral pour l'application de la loi, il est vraiment essentiel, comme l'a dit Delores, que le public ait accès aux renseignements pertinents. Dans le cas de la LCPE, il serait à mon avis très utile d'avoir un espèce de registre public qui contienne des renseignements à jour.

Peu importe quel rôle le gouvernement fédéral joue exactement, il faut que le public ait rapidement accès aux renseignements nécessaires pour voir si une industrie quelconque respecte la loi, qui au juste s'assure que la loi est respectée et qui fait son travail ou non. Ces renseignements devraient exister sous une forme à laquelle on pourrait avoir accès rapidement sans que des employés perdent leur temps à retrouver les renseignements chaque fois qu'on les leur demande.

[*Texte*]

I think that's something we need to look more carefully at so that people are more quickly able to get a status report and so the public is able to complement government's role in enforcing regulations.

As harmonization becomes more the way we try to accomplish environmental protection in Canada, I think we need to look at cooperation between the federal and the provincial government in providing that kind of public registry function.

The Chairman: Can someone elaborate on this public registry function? How do you visualize it working? Would it be related to elected officials? How would it operate?

Ms Hillyer: One of the things British Columbia has done is provide a report on compliance to the public on a periodic but regular basis, so the public knows it can expect to receive a compliance report on a semi–annual basis. It's in printed form, and I think the last two times it has been available in an electronic format. It's not something the public has to request. It's information that's routinely produced that shows the facilities in the province that are in significant non–compliance with their pollution permits.

That's only the starting point, in my view, for the kind of system we envision for the future, but it does provide at least the seed of a model that the federal government, I think, should look at and try to cooperate with the province in expanding.

Certainly, with electronic means these days, it's possible to put a lot more information in a system that's based on that sort of routine "reporting to the public" approach and to make sure we coordinate with systems between provinces and the federal government to ensure we're not duplicating services on that basis.

The Chairman: Mr. Anthony.

Mr. Anthony: I've been trying to keep quiet. I've been doing too much talking already today, but maybe I could just respond to a few of the comments that have been made.

I tend to agree with the comments made about citizen involvement. It's very effective if it involves somebody else; it's not very effective it it involves themselves. Almost everyone in the city of Vancouver knows the single biggest problem we have with air quality is single passenger vehicles, and yet when I look out on the freeway, I see most of the people—who are environmentally sensitive—driving down the road in their single passenger vehicles.

I think it's effective if you're pointing at MacMillan Bloedel, B.C. Tel or some big op. It doesn't involve you. But when it involves the citizen, I don't find it to be that effective. Most people who live in the city know the city of Vancouver violates the Fisheries Act every day by what it's dumping in the Fraser River. I don't see citizen committees being formed to insist their own taxes be raised to clear that problem up.

I think the citizen thing is helpful, but it won't solve everything.

[*Traduction*]

Selon moi, c'est une possibilité que nous devrions examiner attentivement pour permettre au public d'obtenir rapidement des renseignements à jour et aider le gouvernement à faire respecter les règlements.

Puisque nous nous efforçons d'harmoniser de plus en plus les mesures de protection de l'environnement au Canada, je pense que nous devons demander au gouvernement fédéral et aux provinces de collaborer pour fournir ce genre de registre public.

Le président: Quelqu'un veut–il poursuivre sur cette question de registre public? Comment pensez–vous que cela devrait fonctionner? Est–ce que ce devrait être confié à des élus? Comment cela fonctionnerait–il?

Mme Hillyer: La Colombie–Britannique fournit un rapport périodique et régulier au public sur la façon dont la loi est observée. Le public sait donc qu'un rapport sur l'observation des règlements est publié deux fois par année. Il s'agit d'un rapport imprimé qui a, je pense, aussi été offert sous forme électronique les deux dernières fois. Ce n'est pas quelque chose que le public doit demander. Il s'agit d'un rapport périodique montrant quelles sont les entreprises de la province qui dépassent de beaucoup les niveaux de pollution permis.

À mon avis, ce n'est qu'un point de départ pour ce qu'il faudrait fané à l'avenir, mais cela pourrait au moins servir de modèle pour le système que le gouvernement fédéral devrait essayer de mettre au point de concert avec la province.

Vu les moyens électroniques dont nous disposons à notre époque, on pourrait facilement fournir beaucoup plus de renseignements grâce à un système périodique de rapport au public de ce genre, mais il faut aussi s'assurer qu'il n'y ait pas concurrence entre un service d'information provincial et un autre service d'information fédéral.

Le président: Monsieur Anthony.

M. Anthony: J'ai essayé jusqu'ici de me tenir tranquille. J'ai déjà trop parlé aujourd'hui, mais je peux peut–être répondre à quelques–unes des choses que je viens d'entendre.

Je suis d'accord avec ce qu'on a dit au sujet de la participation des citoyens. C'est très efficace s'il s'agit de surveiller quelqu'un d'autre, mais ce n'est pas très efficace s'il s'agit de se surveiller soi–même. À peu près tout le monde à Vancouver sait que la principale cause de la pollution de l'air est l'automobile, mais la plupart des gens sur l'autoroute sont des gens qui, même s'ils se préoccupent de l'environnement, continuent de se promener en automobile.

À mon avis, un tel système est efficace s'il s'agit de dénoncer MacMillan Bloedel, B.C. Tel ou une autre grande entreprise. Cela ne vous touche pas personnellement. Je ne trouve pas que c'est vraiment efficace cependant quand cela touche les citoyens eux–mêmes. La plupart de ceux qui habitent Vancouver savent que la municipalité viole chaque jour la Loi sur les pêches en déversant certains déchets dans le Fraser. Pourtant, on ne forme pas de comités de citoyens pour exiger que l'on hausse les impôts pour se débarrasser du problème.

La participation du public peut être utile, mais je ne pense pas que cela puisse résoudre tous les problèmes.

[*Text*]

On the question of the compliance document that was talked about, we've been trying to do that. We've been trying to follow that piece of legislation. It calls for a step–wise approach when you're dealing with things; the laws must be obeyed and all that stuff. We have been attempting that.

There are problems in it. I think it's because the tools have not been right. I talked earlier about Regina versus Regina and about ticketing, so I won't go into that again.

I think a public registry is not hard to do. Technically now with modern bulletin boards, we in this province and across the country are putting weather data on bulletin boards where people can just plug in with their machine and find out exactly what the weather is from Victoria to Australia, or anywhere else.

One could easily put in what the water quality of the Fraser River at Hope is this morning at noon, because we monitor a good number of things and that data could easily be put on. I think the technology for doing it is there, and I think the demand is there.

We may be able even to sell some of that data—who knows. We're looking at that too. A lot of the data we do collect has a significant commercial value. In some cases the customers pay for it, but it can all be put on a machine. So I think technically it's not difficult to do.

Mr. Finlay: I had a thought here following along. You mentioned the Fraser River, Mr. Anthony, and I suppose everybody who knows anything about the environment or is interested at all in Canada knows—I believe it is still true and you can correct me if I'm wrong—that the City of Victoria, the capital of B.C., ships untreated sewage into the ocean constantly.

Is there any regulation under CEPA or is there any clause in CEPA that gives the federal government any sort of jurisdiction over that?

Mr. Anthony: There are several lawyers around the table who may contradict me, but my understanding is that the major piece of federal legislation that would be applicable is the Fisheries Act and not CEPA. The other piece of legislation would be the provincial waste management legislation.

• 1550

It's true that the City of Victoria discharges sewage that's virtually raw. There is some minor screening that does occur, but it's virtually raw when it goes into the Strait of Georgia. It's interesting that the provincial permit for the City of Victoria only requires screening, so it is not in violation of its provincial permit. It's certainly in violation of the Fisheries Act.

There are two difficulties. First, I have to be able to demonstrate that what is being put in is deleterious to the fish that are there. In turns out by accident that the strait has a 60– to 80–knot current. I go down there to try to catch samples, if I

[*Translation*]

Pour ce qui est du document sur la politique d'application dont il a été question plus tôt, nous avons essayé de faire ce qu'il demande. Nous avons essayé d'appliquer la loi. Le document prévoit diverses étapes pour s'assurer que les lois sont respectées. Nous avons essayé de procéder de cette façon.

Cela pose certains problèmes car nous n'avons pas les outils appropriés, je pense. J'ai déjà parlé de l'affaire Regina contre Regina et de l'étiquetage et je ne veux pas revenir là–dessus.

Je ne pense pas qu'il soit difficile de créer un système d'information publique. Grâce au réseau d'affichage moderne, les gens n'ont qu'à mettre leur machine en marche, peu importe où ils sont dans la province ou dans le pays, pour savoir exactement quel temps il fait, que ce soit à Victoria, en Australie ou n'importe où dans le monde.

On pourrait très facilement fournir aussi des renseignements sur la qualité de l'eau dans le Fraser à Hope aujourd'hui à midi parce que c'est une chose que nous surveillons et nous pourrions très facilement fournir de telles données. Nous avons les moyens technologiques pour le faire et je pense que la demande existe.

Nous pourrions peut–être même vendre une partie de ces renseignements, qui sait? C'est une possibilité que nous examinons. Bon nombre des données que nous rassemblons ont une grande valeur commerciale. Dans certains cas, les clients paient déjà pour obtenir ces renseignements, mais tout cela peut être enregistré. Je ne pense pas que ce soit difficile sur le plan technique.

M. Finlay: Vous m'avez fait penser à quelque chose. Vous avez mentionné le Fraser, monsieur Anthony. J'imagine que tous ceux qui s'intéressent à l'environnement ou à la vie au Canada sauront déjà, et je pense que c'est encore le cas, mais vous me reprendrez si je me trompe, que la Ville de Victoria, la capitale de la Colombie–Britannique, déverse encore constamment des eaux d'égout non traitées dans l'océan.

Existe–t–il un règlement quelconque aux termes de la LCPE ou existe–t–il une disposition de la LCPE elle–même qui permette au gouvernement fédéral d'intervenir?

M. Anthony: Il y a plusieurs avocats ici qui risquent de me contredire, mais je crois savoir que c'est la Loi sur les pêches et non la LCPE qui s'applique dans un tel cas. Il y a aussi la loi provinciale sur la gestion des déchets.

Il est vrai que la ville de Victoria déverse des égouts quasi non épurés. Il se fait bien sûr un peu de filtrage, mais les eaux sont quasi brutes lorsqu'elles parviennent au détroit de Géorgie. Il est intéressant de noter que le permis provincial obtenu par la ville de Victoria ne prévoit qu'un filtrage, et voilà pourquoi la ville n'enfreint aucunement la règle provinciale, même si elle enfreint la Loi sur les pêches.

Il se pose deux problèmes. D'abord, je dois pouvoir démontrer que ce qui y est déversé est une substance délétaire pour les poissons qui s'y trouvent. Or, il se trouve que, par hasard, le courant du détroit atteint 60 à 80 noeuds. Si j'essaie

[*Texte*]

can manage to catch them as I'm flying by. It's very difficult to identify any damage being caused directly at the outfall. My investigators tell me that I would have some difficulty prosecuting in that case. This is something that maybe you want to look at under the Fisheries Act.

The Fraser River is quite a different situation. The volumes being put into the Fraser River by the City of Vancouver are huge. Some 25% of all the waste discharged into the Fraser River—that's the whole system, including all the pulp mills and everything all added up—comes from the two outfalls of GVRD. So that represents a significant problem there.

There's a provincial order to have those plants up to secondary treatment by 1995–97. I think those are the years. We were party to the negotiation of those timelines to allow the municipality to invest the money to do. Provided those timelines are followed, we will not actually prosecute.

Ms Broten: However, it is important to know that a citizen's group and the Sierra Legal Defence Fund have in fact made charges under the Fisheries Act against the GVRD. They've taken a prosecution stand. In that case, the citizens really are acting to raise their own taxes.

Mr. Anthony: Just on a minor point. The area they prosecuted under concerned discharges into Burrard Inlet. The Vancouver sewer system is a combined storm water and sewer water system. Occasionally it rains around here. When it does rain, the sewer systems back up to the point that raw sewage is discharged into the harbour at the foot of Clark Drive. They laid the charges there.

Ms Duncan: I think it's really critical in the discussion of CEPA to remember that there's a vast difference between the jurisdictions of the north and south. Because of that, it's very critical for us to retain at least a significant core of enforcement personnel.

• 1555

For now—certainly I can speak for the Yukon, where I come from—99% of that land is federally held. The responsibilities for the protection of the environment fall on the federal government. It's not very encouraging that apart from the Environment Canada staff who are there—I can speak highly of them—there's not a significant presence.

In looking at amendments to CEPA, particularly part IV, I personally have been very disappointed that there has not been any paper circulated on that part. When CEPA first came forward—it was leading into 1988—I was part of the committee, which included Ann and others, for the intensive review of that legislation. Part II was very intensively discussed, and it's one of the better parts of the legislation, although it could have some improvements. Part IV was thrown in at the last minute. There really was never any opportunity for public review, either by regulated industry, provincial governments, etc.

[*Traduction*]

de prélever des échantillons d'eau c'est par pur hasard que j'y parviens étant donné la vitesse du courant. Il est très difficile d'affirmer que des dommages sont causés directement à l'émissaire d'évacuation. Les enquêteurs me disent qu'il me serait difficile d'intenter des poursuites dans ce cas-là. Vous voudrez peut-être y songer en invoquant la Loi sur les pêches.

Le cas du fleuve Fraser est différent. La ville de Vancouver déverse des volumes énormes d'eaux usées dans le fleuve Fraser. Quelque 25 p. 100 de tous les égouts déversés dans le fleuve Fraser—je parle de tous les déchets y compris de ceux des usines de pâtes à papier notamment—proviennent des deux émissaires d'évacuation du district régional de Vancouver. Vous voyez le problème que cela représente.

Une ordonnance provinciale prévoit que ces usines doivent prévoir un traitement secondaire entre 1995 et 1997, sauf erreur. Nous allons participer aux négociations qui ont établi ces échéances devant permettre à la municipalité d'investir les sommes nécessaires pour ce faire. Si la municipalité respecte l'échéance, nous n'intenterons pas de poursuites.

Mme Broten: Mais il est important de savoir qu'un groupe de citoyens et le «*Sierra Legal Defence Fund*» ont intenté des poursuites contre le district régional de Vancouver en vertu de la Loi sur les pêches. Les citoyens ont donc décidé dans ce cas d'intenter des poursuites et font ce qu'il faut pour prélever leurs propres taxes.

M. Anthony: Un détail: les poursuites intentées concernaient les déversements dans la région de Burrard Inlet. Le système d'égout de Vancouver combine les eaux d'orage et les eaux usées. Il arrive qu'il pleuve dans la région à l'occasion. Lorsqu'il pleut, le système d'égout refoule au point où les égouts non traités sont déversés dans le port au pied de Clark Drive. C'est pour ce secteur-là que l'on a intenté des poursuites.

Mme Duncan: Dans le cadre des discussions entourant la LCPE, il est important de se rappeler qu'il y a une énorme différence entre ce qui se passe dans le Nord et ce qui se passe dans le Sud. Voilà pourquoi il est très important pour nous que nous ayons notre propre noyau d'agents d'application.

Dans le cas du Yukon, région d'où je viens, 99 p. 100 des terres appartiennent au gouvernement fédéral. C'est donc le gouvernement fédéral qui est chargé de protéger l'environnement. Or, il est assez décourageant de constater qu'à l'exception des représentants du ministère de l'Environnement que je tiens en très haute estime, le gouvernement fédéral brille plutôt par son absence.

Lorsque j'ai étudié les amendements possibles à la LCPE, et plus particulièrement à la Partie IV, j'ai été très déçue personnellement de constater que l'on ne faisait circuler aucun document là-dessus. Au début de la LCPE, à l'aube de 1988, je faisais partie du Comité avec Ann et d'autres encore qui a étudié la Loi de façon exhaustive. Nous avons discuter à fond de la Partie II, qui constitue une des réussites de la Loi, même si elle est encore perfectible. La Partie IV nous est parvenue à la dernière minute, elle n'a jamais vraiment été discutée en public, soit par les représentants des industries visées, soit par les gouvernements provinciaux, notamment.

[*Text*]

One would think that now is the time to talk about part IV. Well, where is the discussion paper?

Tomorrow I will again discuss a fair bit more about it, not simply because it's under federal lands. As you're well aware—Mr. Anthony reviewed this briefly with you earlier today—we have significant changes in jurisdictions occurring through land claims. We have 14 first nations that will soon form 14 new governments.

There's a very critical role for the federal government to play in establishing some basic parameters for environmental protection. Under that legislation, the federal government will prevail, unless the first nations enact legislation. There's also the opportunity for first nations to incorporate, by reference, federal laws.

Environment Canada has a very critical role to play in setting the scenario for some harmonized, minimum, basic environmental systems in the Yukon. It should be a critical part of the discussion at this table. As I'll recommend tomorrow, there needs to be a whole adjunct process to this to which the first nations should of course be a significant party.

All of that aside, we have to remember that if we're talking about revising CEPA, and having a compliance strategy and approach to CEPA, it will be quite different in the north from what it will be in the south.

I used to be the assistant deputy of renewable resources in the Yukon. There's a very innovative piece of legislation there called the environment act. There's one environmental inspector for all of the Yukon. Surely we're not suggesting that there will be a harmonization agreement with a jurisdiction that has one inspector to cover all of the territory. We have to be very careful in talking about those kinds of concepts as we have quite different regimes in Canada.

Those are two strong reasons for maintaining a core enforcement of which those from Environment Canada have spoken very eloquently today. Let's at least keep the core that we have right now to do imports and exports, federal facilities, and provide the audit function in the cases of harmonization agreements, but also to deliver services to the north.

Mrs. Kraft Sloan: Mr. Chairman, earlier on in some of our visits, witnesses—I can't remember exactly where it was or who they were—mentioned the possibility of a separate, centralized organization around enforcement officers. This is so that the enforcement was at the regional level, but the reporting was done centrally to Ottawa.

After hearing some of the discussions around harmonization and especially by spending some time in Bathurst—I'm getting a brief by the CCME secretariat on this—something has been kind of in my mind. Perhaps there's a way to have a national agency—not a federal one necessarily—that has participation from both the provincial and the federal governments, as well as the territorial governments.

[*Translation*]

On pourrait penser qu'il est maintenant grand temps de discuter de la Partie IV. Mais où se trouvent le document de travail?

Demain, j'en discuterai encore plus longuement, et pas simplement parce qu'il s'agit de terres fédérales. Vous savez sans doute—comme vous l'a rappelé brièvement M. Anthony plus tôt aujourd'hui—que les revendications territoriales nous laissent entrevoir des modifications de fond en comble dans les compétences. En effet, 14 de nos premières nations formeront bientôt 14 nouveaux gouvernements.

Le gouvernement a donc un rôle très important à jouer dans l'établissement de certains paramètres de base en matière de protection de l'environnement. En vertu de cette loi, c'est le gouvernement fédéral qui aura le mot de la fin, à moins que les premières nations n'adoptent elles–mêmes des lois. Il sera toujours possible pour les premières nations d'incorporer les lois fédérales par renvoi.

Le ministère de l'Environnement peut jouer un rôle–clé en jetant les bases, au Yukon, de systèmes environnementaux de base, qui seraient à la fois harmonisés et de portée minimale. Cette question doit être débattue longuement à cette table. Je vous recommanderai demain d'élargir vos discussions pour y adjoindre les premières nations qui ont un rôle de premier plan à y jouer.

Cela dit, n'oublions pas que s'il s'agit de réviser la LCPE et d'opter pour une stratégie et pour une méthode de conformité aux règlements de la Loi, cette méthode pourra varier grandement selon qu'elle s'applique dans le Nord ou dans le Sud.

J'étais autrefois sous–ministre adjoint aux ressources renouvelables au Yukon. Or, au Yukon, il existe une loi très innovatrice, la Loi sur l'environnement, en vertu de laquelle le territoire nomme un inspecteur en environnement. Nous ne vous suggérons évidemment pas d'opter pour l'harmonisation absolue et de réduire à un le nombre des inspecteurs qui inspecteraient l'ensemble du territoire. Ce sont des notions avec lesquelles il faut jongler délicatement étant donné le nombre de régimes différents qui s'appliquent au Canada.

Voilà donc les deux raisons pour lesquelles il est important de maintenir un noyau d'agents d'application qu'ont prôné tout à l'heure avec beaucoup d'éloquence les gens d'Environnement Canada. Gardons au moins le noyau de gens que nous avons actuellement pour faire les inspections des importations et des exportations, les inspections des installations fédérales et pour faire la vérification des accords d'harmonisation, de même que pour offrir des services dans le Nord.

Mme Kraft Sloan: Monsieur le président, au cours de certaines de nos visites—je ne me rappelle pas exactement où c'était ni qui nous l'avait suggéré—certains témoins ont mentionné la possibilité de mettre sur pied un organisme distinct et centralisé qui regrouperait les agents d'application, de façon que l'application des règlements se fasse à l'échelle régionale, mais que le compte rendu se fasse de façon centralisée à Ottawa.

Pour avoir entendu certaines des discussions sur l'harmonisation et surtout pour avoir passé quelques temps à Bathurst—le secrétariat du CCME doit d'ailleurs m'envoyer un mémoire là–dessus—il m'est venu une idée. Il serait peut–être possible de créer une agence nationale qui ne serait pas nécessairement fédérale mais qui irait chercher la participation des provinces et du gouvernement fédéral, de même que celle des territoires.

[*Texte*]

This would provide some of those significant resources you're talking about. Different areas of the country have different kinds of resources available in either the provinces or the federal regions. So there would be a blending of those resources, but it would be put together into a national agency.

I'm just wondering how this idea might fit with people around the table.

Ms Duncan: You're speaking of something like the Environmental Protection Agency in the U.S.?

Mrs. Kraft Sloan: I don't know, I'm just—

Ms Duncan: That is a federal government entity, although it does work very closely with the American states.

• 1600

Mrs. Kraft Sloan: It's something that would be able to build capacity around enforcement, and skill and resources, and support in areas such as, for example, the Yukon, which may have only one enforcement official, whereas in other provinces they have a lot more compared to what the federal regions have. So you blend the two. But there was a concern. Then that allows a national presence in the field of environment too, so we can maintain national leadership and have the oversight that you were talking about.

But there was a concern that somehow enforcement should be separated from some of the other functions. It seemed contradictory to some witnesses that they were working within an organization they were... It was like the check and balance idea. Not only is there a lack of resources in some situations, but where there are resources and an opportunity to prosecute, there's been a lack of will. That's the biggest concern we have.

Ms Duncan: That sounds like an interesting concept. Certainly the idea of having a separate enforcement agency is not new, and those who are involved in enforcement in Environment Canada have lobbied for that for quite some time. There is now a separate directorship, and it's much more effective than when I worked there. They have qualified, dedicated staff. But you still have the issue of regional interference.

This particular region has excelled in managing to continue to enforce and not let other priorities interfere. There are pros and cons to having the enforcement agency under the regions, or central. If you happen to have a director who supports what you're doing, it's great if it's under regional control. If you happen to be in a region of Environment Canada that doesn't believe in enforcement, it's a problem, and then you want the centralized system. There are pros and cons, which I would imagine each of the regions would attest to if they had the opportunity to speak freely.

I think there's a lot of merit in pursuing what you're suggesting, perhaps not necessarily as an independent enforcement agency, but maybe more from the standpoint of helping smaller jurisdictions or developing jurisdictions to develop their skill base.

[*Traduction*]

Cette agence permettrait de trouver les ressources importantes dont vous parliez. Les ressources ne sont pas nécessairement les mêmes selon la région dans laquelle vous vous trouvez et selon qu'elles relèvent des province ou du gouvernement fédéral. On pourrait ainsi fusionner les ressources qui seraient chapeautées par une agence nationale.

J'aimerais savoir ce que nos invités pensent de cette idée.

Mme Duncan: S'agirait–il de quelque chose comme l'Agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency) des États–Unis?

Mme Kraft Sloan: Je ne sais pas, je ne fais que...

Mme Duncan: L'EPA est une entité du gouvernement fédéral, même si elle travaille de très près avec les différents États.

Mme Kraft Sloan: Cette agence permettrait de renforcer notre capacité en ce qui concerne l'application, les compétences et les ressources et l'appui à des régions telle que le Yukon qui ne compte qu'un seul agent d'application alors que d'autres provinces en ont beaucoup plus. Ce pourrait être un mélange des deux. Cela permettrait au gouvernement fédéral d'être présent dans le domaine de l'environnement et d'être le chef de file national, ce qui lui donnerait la vue d'ensemble dont vous parliez.

Mais on s'est demandé si l'application ne devrait pas être distincte de certaines des autres fonctions. Certains témoins trouvaient contradictoire le fait de travailler au sein d'un organisme qui... C'est un peu comme l'idée des poids et contrepoids. Non seulement il y a absence de ressources dans certains cas, mais là où il y en a suffisamment et qu'il est possible d'intenter des poursuites, il y a absence de volonté de le faire. Voilà ce qui nous préoccupe le plus.

Mme Duncan: Cela me semble une idée intéressante. L'idée de séparer l'agence d'application des autres responsabilités n'est pas nouvelle, et c'est d'ailleurs ce que prône déjà depuis quelques temps les agents d'application du ministère de l'Environnement. Les agents d'application ont maintenant leur propre directeur, ce qui est beaucoup plus efficace que lorsque j'y étais. Le personnel est qualifié et consciencieux. Toutefois, il reste le problème de l'ingérence régionale.

Notre région à nous a très bien réussi à appliquer les règles et à ne pas se laisser détourner par d'autres priorités. Il y a du pour et du contre dans l'idée d'avoir une agence d'application qui relève des régions ou qui soit centralisée. S'il se trouve que votre directeur vous appuie sans réserve, c'est parfait si l'agence est sous la tutelle de la région. Mais s'il se trouve que la région du ministère de l'Environnement n'est pas convertie à l'application des règlements, cela peut être problématique et vous pourriez souhaiter alors que le système soit centralisé. Il y a du pour et du contre, et j'imagine que c'est ce que vous diraient les provinces si elles pouvaient se prononcer librement.

Votre suggestion mérite d'être étudiée, pas nécessairement sous la forme d'une agence d'application indépendante, mais peut–être plus dans le but d'aider les plus petites provinces à former leurs propres compétences.

[*Text*]

Mr. A. Thompson: One thing I note here is that the discussion centres on enforcement. I would think that in most people's minds enforcement is contemplating a set of regulations based on very specific standards, a violation by a permit holder of that standard, and the prosecution. There's no doubt in my mind that there's a legitimate role for prosecution, but I think it's a failure on our part that it's the only kind of response we can put our attention to.

I haven't looked at the compliance strategy for many years, I guess, but I remember when it came out there was a recognition that we were performing dismally in enforcement, whether it was a matter of will or whatever. The word "compliance" itself was to suggest that if we could broaden our thinking about these things, there would be other ways, or ways in combination with enforcement, in which we could deal with the problem, not just prosecuting someone who's violated a particular standard but solutions that would see our efforts and our money and proper priority put to dealing with the particular emission problem.

To my mind, the notion of a compliance strategy was a very pragmatic one; that is, in any particular situation, when you're looking at whether you regulate or don't regulate, you think in broader terms. How are you going to gain compliance? What's it going to cost? What sort of personnel do we need to be able to deliver that? Are there alternative ways to prosecution that would be more effective?

[*Translation*]

M. A. Thompson: Je remarque que la discussion tourne autour de l'application. Pour beaucoup, l'application signifie instaurer toute une série de règlements qui se fondent sur des normes très précises, établir si un détenteur de permis a enfreint ou non la norme et le poursuivre le cas échéant. Je suis convaincu pour ma part que la poursuite joue un rôle légitime dans cette démarche, mais nous aurions tort de croire que c'est la seule façon pour nous de réagir.

Cela fait des années que je ne me suis pas penché sur la stratégie de conformité, mais je me rappelle que lorsqu'elle a été rendu public au début, on s'est rendu compte que notre dossier était désastreux en cette matière et que nous n'appliquions pas les règlements, que ce soit par manque de volonté ou pour une autre raison. Le terme même de «conformité» devait laisser entendre que, si nous pouvions voir plus loin que le bout de notre nez, nous pourrions peut–être régler le problème d'une autre façon qu'en poursuivant celui qui a enfreint l'une ou l'autre des normes; on pourrait par exemple combiner l'application des règlements à d'autres moyens, ce qui permettrait de conjuguer effort et argent tout en respectant les priorités pour régler les problèmes d'émissions.

J'avais compris, pour ma part, que la notion de stratégie de conformité était très pragmatique; autrement dit, dans une situation donnée, si on se demande s'il faut réglementer ou pas, il faut se poser la question dans des termes plus vastes. Comment obtenir la conformité? Combien coûtera–t–elle? Quel type de personne nous faut–il? Y a–t–il une façon d'agir plus efficacement que d'intenter des poursuites?

• 1605

The Chairman: Some alternatives were raised in the presentation this afternoon by the officials of the region. Mr. Thompson, when we started out travelling we began asking questions on how the existence of CEPA and its goals had been brought to the attention of the public; how this legislation had been explained to the media. In other words, what educational effort had been exerted in bringing the legislation to the knowledge of the public? If I remember correctly, the answers that were given to us were rather discouraging. It turned out that a public education program on CEPA had really not been launched. If you tell the average Canadian on the street that you are studying CEPA, they will look at your face with a strange expression. You have to explain to everybody what that term means.

Going back to the point Mr. Anthony made earlier—why do so many people drive alone in a car during rush hour while all of them are probably good environmentalists—we have to ask ourselves what role the state has in education, particularly when dealing with a complex piece of legislation such as this one here. If that job has not been carried out, as apparently it is not, although we haven't exhausted our patience in that direction, should there be a public education effort with legislation; and if so, how should it be carried out, and by whom, to ensure that it gets the public support needed for any legislation to function? As many of my colleagues said in previous meetings, what's the point in passing legislation—I think it was Mr. DeVillers who

Le président: Les représentants du ministère dans la région nous ont suggéré cet après–midi certaines solutions de rechange. Monsieur Thompson, au début de nos voyages, nous nous sommes demandés si l'existence de la LCPE et ses objectifs avaient bien été portés à l'attention de la population et comment la Loi avait été expliquée aux médias. Autrement dit, quels efforts avaient été déployés pour informer la population sur ces mesures législatives. Sauf erreur, les réponses à ces questions ont été plutôt décourageantes. Il s'est trouvé qu'aucun programme d'information publique sur la LCPE n'avait été véritablement lancé. Si vous dites à monsieur et madame tout le monde que vous étudiez la LCPE, on vous regardera sans comprendre. Vous êtes donc obligés d'expliquer à chacun ce que vous entendez par LCPE.

M. Anthony s'est demandé plus tôt pourquoi autant de Canadiens étaient seuls dans leur voiture à l'heure de pointe alors qu'ils étaient tous pour la plupart de fervents environnementalistes; nous devons nous demander quel rôle doit jouer l'État pour informer la population, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une mesure législative aussi complexe que celle–ci. Il semble qu'il n'y ait rien eu de fait à cet égard, même si nous ne sommes pas encore à bout de patience. Mais ne devrait–on pas, dans ce cas, faire l'effort d'informer la population au sujet de cette Loi? Dans l'affirmative, comment devrait–on s'y prendre et qui devrait relever le gant, puisqu'il faut absolument que la population nous appuie pour qu'une loi

[*Texte*]

said it this morning at the airport—if it has no public support? I have the impression you are moving in that direction with your intervention, or am I wrong?

Mr. A. Thompson: I'm moving in the direction certainly of advocating measures that can be taken to bring this whole area within the understanding of people. I think governments spend a lot of money today on information. I was reviewing things to come here today, and just in the last three days three separate newsletters have come, two out of the provincial department of the environment and one out of the federal department, all explaining the progress that's being made in developing the legislation. Whether that reaches beyond experts and consultants, I don't know.

The Chairman: What the government does very well at all levels is this: it produces a kit—on gun control, or on unemployment insurance, or you name it. Then there is a press release. Then what follows is a long silence. In other words, in a democracy such as ours, which is so dependent on good information, the average citizen who wants to know about a piece of legislation, and wants to find out, has no point of contact with the government unless that citizen writes to the MP and says he would like to be informed about this piece of legislation. Then he receives a kit, which at times is not very easy to understand. So there is this big splash, followed by—

Mr. O'Brien: Just briefly, Mr. Chairman, I certainly share your frustration. We're almost through. I hope we're going to go to the far north, and I think we are.

One of the frustrations I've had as a member of this committee—and I think some of my colleagues share this, if not all of them—is that there's hardly a word in the local papers as this committee goes across. It is not that we're dying to see our names in the paper; that's not the point. Seriously, I bought *The Edmonton Journal* today, wanting to read some other news, and one of the staffers asked if there was anything in the paper on the hearings. I just quit even looking.

[*Traduction*]

soit efficace, quelle qu'elle soit. Comme l'a fait remarqué ce matin M. DeVilliers à l'aéroport, et comme l'on dit d'autres de mes collègues au cours de nos rencontres précédentes, à quoi cela sert-il d'adopter des mesures législatives si elles n'ont pas l'aval de la population? D'après ce que vous dites, j'ai l'impression que vous êtes du même avis que moi, n'est-ce pas?

M. A. Thompson: Ce que je préconise, c'est de prendre les mesures qu'il faut pour que la population comprenne. Le gouvernement dépense aujourd'hui beaucoup d'argent pour informer. Je me suis préparé pour comparaître aujourd'hui, et au cours des trois derniers jours seulement, j'ai reçu trois circulaires distinctes, deux du ministère de l'Environnement de la province et l'une du gouvernement fédéral, toutes trois expliquant quels progrès ont été réalisés dans l'étude de la Loi. Je ne saurais dire si ces explications atteignent d'autres gens en dehors des spécialistes et des experts-conseils.

Le président: Le gouvernement excelle dans la préparation de dossiers—sur le contrôle des armes à feu ou sur l'assurance-chomâge, par exemple—et dans la publication de communiqués de presse. Mais ce qui suit, c'est habituellement un long silence. Autrement dit, dans une démocratie telle que la nôtre qui dépend tellement d'une information fiable, le citoyen moyen qui voudrait en savoir plus sur une mesure législative n'a personne vers qui se tourner au gouvernement, à moins qu'il ne choisisse d'écrire à son député pour lui demander de l'information. Ce citoyen reçoit en retour un dossier, et pas toujours facile à comprendre. On fait donc beaucoup de bruit au début, et ensuite. . .

M. O'Brien: Brièvement, monsieur le président. Je partage votre frustration mais nous avons presque fini. J'espère que nous nous rendrons dans le Grand Nord. Je crois que oui.

Il y a quelque chose qui me frustre en tant que membre du Comité—et je crois que la plupart de mes collègues et peut-être même tous ressentent la même chose: les journaux locaux parlent à peine de la visite de notre comité. Ce n'est pas que nous voulions nos noms écrits en toutes lettres dans les journaux. Ce n'est pas la question. Sérieusement, j'ai acheté aujourd'hui l'*Edmonton Journal*, pour avoir des nouvelles. L'un des membres de notre équipe m'a demandé si on parlait de nos audiences. Je ne cherche même plus à savoir.

• 1610

It seems to be the pattern from east to west, and we've literally been across. It frustrates me as a Canadian and as a member of Parliament that while we're involved in some very interesting and important discussions, as the chairman has rightly said, not one in a thousand Canadians would know what the hell CEPA is.

But more to the point, the media doesn't seem to really give a whole lot of time to it. I don't know if there's any media here today, but I'll just put that frustration on the record, Mr. Chairman. I think there's a responsibility not necessarily being met by the media in this either.

The Chairman: Mr. Tarnoff.

Mr. Tarnoff: To get back to what Andy was saying about enforcement being maybe one mechanism, there may be some other mechanisms. One thing that's happening in B.C. right now as far as energy planning is concerned is that the utilities

Nous avons sillonné le pays d'est en ouest, et c'est la même chose partout. En tant que Canadien et en tant que député, je suis découragé de voir que même si nous nous intéressons à des choses extrêmement importantes, comme l'a si bien souligné le président, pas un Canadien sur mille ne sait ce que veut dire «LCPE».

Plus important encore, les médias ne semblent pas nous accorder beaucoup d'attention. Je ne sais pas s'il y a des journalistes aujourd'hui dans la salle, mais je tenais à le dire officiellement, monsieur le président. Je crois que les médias ne jouent pas non plus nécessairement leur rôle dans cette affaire.

Le président: Monsieur Tarnoff.

M. Tarnoff: Andy Thompson disait que l'application n'était peut-être qu'un mécanisme parmi d'autres. En Colombie-Britannique, en ce qui concerne la planification énergétique, la Commission des services publics a expliqué à B.C Hydro qu'elle

[*Text*]

commission has told B.C. Hydro they have to get into integrated resource planning; that is, they have to look at the total social costs, the environmental and social costs, of the different options, whereas in the past Hydro might have just made the decision about picking their resources on what is the cheapest thing to build.

By building that into the structure, by telling them they have to look at the total costs, hopefully they're going to be making decisions about resource acquisitions that are more environmentally friendly. There may be some way of using that type of structural change to get some of these changes that we'd like to see in other industries that have to do with toxic pollution.

Mr. A. Thompson: There's a philosophical element to this, I think. You talk about getting the media or the public interested. So they ask you about the bill and where it's at and what not, and you say that you're at the stage—and we've been at it now for a year or two—of trying to figure out a list of fifty or a hundred enterprises, and these will be the ones where no assessment is concerned. I'm referring now to the Canadian Environmental Assessment Act. The public can't possibly get interested in the minutia of the regulations that have to evolve for this to be effective. It's hard enough for someone who thinks they're trying to keep up with the subject to understand what's going on. There's certainly no appeal in that kind of concern.

When I said "philosophical", I meant that it relates to where you put the emphasis. As I understand the assessment act, the major goal is to attain certainty. How do you attain certainty when you go about atomizing the subject–matter, the old scientific method? You soon get lost.

I'm sure the American NEPA, the National Environmental Policy Act, which in a sense kicked off the assessment side of environment regulation, created an enormous public interest and following, but it did so because the legislation simply laid down the goals and the standards. These were things the public could relate to. Then they left the working out of it more or less at state and local government levels.

Maybe it's too late now. At least, maybe the time is past when the public can get really excited about environmental impact, waste emission or pollution control issues, because there's a sense that we're past the time of developing our great goals and our objectives. We're at this hard–working stage and there's just no way you're going to get people interested in that.

[*Translation*]

devait se mettre à faire une planification intégrée de ses ressources; autrement dit, B.C. Hydro doit désormais se demander combien lui coûte au total les différentes options du point de vue social et environnemental, alors que naguère, elle ne choisissait ses ressources qu'en fonction de ce qu'il lui coûtait le moins cher à construire.

En intégrant cette nouvelle façon de voir à la structure et en obligeant ce service public à considérer les coûts dans leur ensemble, on espère que B.C. Hydro ira désormais chercher ses ressources de façon à ne pas nuire à l'environnement. On pourrait peut–être songer à instaurer ce type d'évolution structurelle dans d'autres industries qui sont aussi à l'origine de pollutions par des substances toxiques.

M. A. Thompson: Je crois que la discussion tourne autour d'un élément philosophique. Vous dites qu'il faut intéresser les médias et la population pour qu'ils vous posent des questions au sujet du projet de loi et vous demandent où vous en êtes dans votre étude et pour que vous puissiez leur expliquer que, depuis un an ou deux que vous vous penchez sur le projet de loi, vous en êtes maintenant à dresser la liste des 50 ou 100 entreprises pour lesquelles il ne sera pas nécessaire de faire une évaluation. Je parle de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. On ne peut pas demander à la population de s'intéresser aux infimes détails des règlements qu'il faut instaurer pour que la loi soit efficace. C'est déjà suffisamment difficile pour celui qui essaye de bien maîtriser le sujet. Il n'y a rien de très intéressant là–dedans.

Si je parle d'élément philosophique, c'est qu'il faut se demander sur quoi vous mettez l'accent. Si j'ai bien compris la Loi sur l'évaluation, l'objectif principal c'est d'atteindre la certitude. Comment atteindre la certitude, si tout ce que vous faites c'est discuter de la question dans ses détails plus infimes, selon la bonne vieille méthode scientifique? Le résultat, c'est que vous vous y perdez bien vite.

Je suis sûr que la Loi américaine NEPA, sur la politique nationale concernant l'environnement, et qui dans un certain sens a déclenché toute l'évaluation des règlements sur l'environnement, a créé un énorme intérêt dans la population et attiré bien des adeptes; si elle y est parvenue, c'est parce qu'elle établissait tout simplement les objectifs et les normes, deux éléments que la population était en mesure de comprendre. La loi laissait ensuite l'État et les paliers locaux de gouvernement débattre de son application.

Peut–être est–il déjà trop tard. Du moins, peut–être est–il déjà trop tard pour s'attendre à ce que la population s'emballe pour des questions d'incidence environnementale, de déversement des déchets ou de contrôle de la pollution car on a l'impression d'avoir déjà dépassé l'étape de l'élaboration des grands objectifs et d'en être maintenant à l'autre étape beaucoup plus laborieuse. Et il ne faut pas s'attendre à ce que cela intéresse la population.

• 1615

Ms Hillyer: I agree that the average person on the bus today may not really be able to give you a description of CEPA. But in British Columbia I think citizens are concerned about protection from toxic substances, and I think they do understand that concept. I think there's a high level of interest in that particular subject–matter.

M. Hillyer: Je conviens avec vous que monsieur et madame tout le monde ne pourront peut–être pas vous décrire la LCPE. Mais en Colombie–Britannique, les citoyens veulent se protéger contre les substances toxiques, et c'est une notion qu'ils comprennent. Ce sujet suscite beaucoup d'intérêt.

[*Texte*]

I think there are two problems in relation to CEPA in that regard. Maybe one of the problems is that we haven't done a good enough job in communicating the content and objectives of CEPA to the Canadian public, but I think the second problem, and this is perhaps more fundamental, is that CEPA hasn't worked as well as the Canadian public has wanted it to.

I don't think it's fair to blame the Canadian public for not being more in tune with the objectives of CEPA. I think we need to look for ways that CEPA can work better, can deliver on its promise of protecting the Canadian public from toxic substances, and that it can be a more effective, more efficient mechanism. The public would perhaps take greater interest in it if it saw it as a tool that was doing its job more adequately.

I look at some of the provincial pieces of legislation in British Columbia, and although I don't claim to be an average citizen, because I'm an environmental lawyer who works for a public interest organization, I certainly see a tremendous amount of interest from the British Columbia public in our key pieces of pollution legislation and less interest in CEPA, because people don't see it as doing very much. Why really dig into it any further than to know generally what it's about, because they don't see it as an avenue to solve their problems.

I think we need to go back and ask some very fundamental questions about what we're trying to do with this piece of legislation. Linda made the comment earlier that a base level of environmental protection across the country that people can understand is something Canadians are keenly interested in, and something we can communicate more proudly if we're able to deliver.

Ms Duncan: I echo also my colleague here. I think we all know that people remain concerned. Even if they say jobs are their first priority, they still want a clean, healthy, safe place for their kids to grow up in. They've just been redirected for a while.

I think there are lots of issues that the public is interested in discussing. I think my neighbours next door are no different from me. The issue of whether or not federal facilities and departments have to obey the law just as private enterprise, I would say, is an issue that goes to the heart and soul of anybody who works in private enterprises. I think the issue of improving the act to provide for prevention of pollution rather than costly clean–up is an issue the public is very committed to and interested in. I think issues like reverse onus are very contentious, critical issues that the public would like to have the chance to discuss. The issue of minimum national standards, I think, was the big thing that CEPA was supposed to introduce.

Maybe we haven't done it yet. Maybe the priority substance list is just taking too long and people got lost in it and gave up. But this is an opportunity to come to grips again with the purpose and intent of CEPA. Do we believe that people should have minimum, basic standards of life in Canada? If we do, then this is a useful piece of legislation, and let's fix it up. Maybe along the road we're going to come up with better, more efficient mechanisms to implement and enforce.

[*Traduction*]

La LCPE soulève deux problèmes à cet égard. D'abord, nous n'avons peut–être pas réussi à bien communiquer à la population canadienne le contenu et les objectifs de la LCPE; deuxièmement, et c'est un problème peut–être plus fondamental, la LCPE n'a peut–être pas donné les résultats qu'attendait la population.

Il est injuste de blâmer la population canadienne et de lui en vouloir de ne pas être plus au courant des objectifs de la LCPE. Nous devons nous demander comment la LCPE pourrait donner de meilleurs résultats, comment elle pourrait honorer sa promesse de protéger la population des substances toxiques et par quel mécanisme elle pourrait être plus efficace. La population s'y intéresserait peut–être plus si elle pouvait la considérer comme un instrument qui fait un travail efficace.

Je ne voudrais certainement pas me comparer au simple citoyen puisque je suis un avocat spécialisé dans l'environnement et que je travaille pour un organisme d'intérêt public; toutefois, si je regarde certaines des mesures législatives que la Colombie–Britannique a adoptées, je perçois énormément d'intérêt de la part de la population de la Colombie–Britannique à l'égard de nos grandes lois anti–pollution, mais beaucoup moins d'intérêt à l'égard de la LCPE, car la population ne la perçoit pas comme étant très efficace. Pourquoi se donner la peine de la connaître plus à fond, puisqu'elle ne semble pas permettre de résoudre les problèmes?

Il faut prendre du recul et se demander quels sont les objectifs de la loi. Linda Duncan a fait remarquer plus tôt que les Canadiens s'intéressent énormément à une protection de base de l'environnement qui s'appliquerait partout au pays, et je pense que nous pourrions en parler avec beaucoup plus de fierté si nous pouvions remplir nos promesses.

Mme Duncan: Je suis du même avis que mon collègue. Nous savons tous que l'environnement préoccupe les Canadiens. Même si, pour eux, l'emploi demeure la priorité la plus haute, ils veulent que leurs enfants grandissent dans un milieu propre, sain et sûr. Il y a simplement eu une réorientation provisoire de leurs priorités.

La population voudrait discuter de bien des sujets. Mes voisins sont tout à fait comme moi. La question de savoir si les installations et ministères du gouvernement fédéral doivent obéir à la loi tout comme les entreprises privées intéresse profondément quiconque travaille dans l'entreprise privée. La possibilité de réorienter la loi pour qu'il soit possible de prévenir la pollution plutôt que de réparer les pots cassés, ce qui coûte cher, intéresse au plus haut point la population. Les Canadiens voudraient avoir la possibilité de discuter des questions extrêmement litigieuses telles que l'inversion du fardeau de la preuve, notamment. La LCPE était censée proposer l'imposition de normes nationales minimales, ce qui a fait beaucoup de bruit.

Peut–être que cela n'a pas encore été fait. Peut–être que l'élaboration de la liste des substances d'intérêt prioritaire a pris trop de temps, que les Canadiens y ont perdu leur latin et qu'ils ont cessé de s'y intéresser. Mais voilà l'occasion rêvée de reprendre contact avec les objectifs et l'esprit de la LCPE. Croyons–nous que les Canadiens devraient jouir de normes de vie minimales et fondamentales? Dans l'affirmative, la LCPE est une loi utile, et il suffit de la corriger. En cours de route, nous trouverons peut–être des moyens plus efficaces de la mettre en vigueur et de l'appliquer.

[*Text*]

I think Andy Thompson is raising a good point. When we talk about enforcement compliance, quite often we forget and we think it's just going to court, but 99% of the time our enforcement agencies in Canada are not going to court, and I'm certainly not purporting that. That's the biggest gap in our legislation right now, one of the biggest ones, apart from part IV.

Earl Anthony has very strongly made the case that the federal agencies just do not have the same powers as provincial agencies have. It's not going to solve the problem just to pass the buck to the provincial agencies. They're still going to be stuck with the same limited mechanisms to try to enforce that legislation in a sensible, cost–effective way.

Give them all the broad inspector powers there are in all the provincial legislation. Look at the Yukon Act. I think we have 17 alternatives. It's not that they aren't there. We don't have to reinvent the wheel. There are lots of chances to reform the legislation. But I don't think we should think people aren't concerned about this. They may not know what CEPA is, but they sure as heck know what environment is.

The Chairman: Yes, Ms Duncan is quite right, and she brings back memories of when we were halfway through the original CEPA legislation, which did have, as you say, minimum, basic national standards in it as one of its major objectives.

We were going through clause–by–clause study, and one day the minister of the day asked to appear before the committee to propose certain amendments. Those amendments, which were immediately identified for what they were—namely, weakening the legislation—were opposed by some of us, but not enough in numbers. Those amendments had the effect of replacing the concept of minimum national standards with the concept of harmonization. That's what we called the intrusion at that time. We called it the infection of the Meech Lake bacillus. It was a bit funny, and it had some impact. However, it was not sufficiently strong.

It was introduced because at that time the agenda of the government was to achieve an agreement on constitutional change along with the Meech Lake proposal. It was felt that national basic standards would be an imposition on the provinces and would be counter–productive, and that in their place the notion of harmonization of standards ought to be put in its place. That's why that concept was dropped and was lost.

• 1620

If you're saying to us that we should revisit the original, the one that had the minimum national standards, we can do that. The question is, however, whether our thinking on federal–provincial relations has not evolved so much in the meantime as to make that reinsertion six years later politically possible. What do you think?

Mr. Finlay: Mr. Chairman, just a small point. Pat O'Brien talked about some of his frustrations. One of my frustrations, I guess, was that when I read the title of the act I thought the act was about protecting the environment. I didn't only consider

[*Translation*]

Andy Thompson a raison. Lorsque l'on parle d'application et de conformité, nous avons l'impression que cela signifie uniquement se tourner vers les tribunaux; toutefois, dans 99 p. 100 des cas, les agences d'application des règlements au Canada ne se tournent pas vers les tribunaux, ce que je me refuse à prôner. Voilà, à l'heure actuelle, une des plus graves lacunes de la loi, en plus de la partie IV.

Earl Anthony nous a convaincu que les agences fédérales n'avaient pas les mêmes pouvoirs que les agences provinciales. Mais cela ne résoudra en rien le problème si l'on renvoie la balle aux agences provinciales. Elles ne réussiront pas plus que leurs homologues fédéraux à appliquer la loi de façon logique et rentable, étant donné que les mécanismes d'application seront toujours aussi limités.

Donnons–leur les pouvoirs d'inspection très vastes qui existent déjà dans les lois provinciales. Regardez ce que permet la Loi du Yukon. Je crois qu'elle propose 17 solutions de rechange. Ce n'est pas que les solutions n'existent pas et il ne s'agit pas de réinventer la roue. Il est toujours possible de modifier la loi. Mais ne croyez pas que les Canadiens s'en désintéressent. Ils ne savent peut–être pas ce que veut dire LCPE, mais ils savent très certainement ce que c'est que l'environnement.

Le président: M^me^ Duncan a bien raison, et elle me rappelle l'époque où nous en étions à mi–chemin dans l'élaboration de la première LCPE; cette première loi imposait, en effet, des normes nationales minimales et fondamentales et en faisait l'un de ses grands objectifs.

Nous faisions l'étude article par article et, un jour, le ministre a demandé à comparaître devant le Comité pour nous proposer certains amendements. Certains d'entre nous se sont opposés à ces amendements dont nous avons immédiatement compris l'effet qu'ils auraient, celui d'affaiblir la loi, mais nous n'étions pas assez nombreux à nous y opposer. Ces amendements remplaçaient le concept de normes nationales minimales par celui de l'harmonisation. À l'époque, nous avons dit que c'était une intrusion. Nous avons parlé d'une infection par le bacille du Lac Meech. Notre mot d'esprit a eu un certain effet, mais il n'a pas été assez fort.

Le concept de l'harmonisation a été retenu parce que les priorités du gouvernement à ce moment–là étaient d'obtenir une entente sur les modifications constitutionnelles par l'adoption de l'accord du Lac Meech. Certains pensaient qu'il serait contre–productif d'imposer des normes nationales fondamentales aux provinces et qu'il serait préférable de prévoir plutôt l'harmonisation des normes. C'est pourquoi cette idée a été abandonnée.

Si vous nous dites que nous devrions revenir à l'idée originale, celle qui prévoyait des normes nationales minimales, c'est une possibilité. Toutefois, la question est de savoir si notre façon de voir les relations fédérale–provinciales a suffisamment évolué depuis six ans pour qu'il soit maintenant possible, sur le plan politique, de réintroduire cette notion. Qu'en pensez–vous?

M. Finlay: Monsieur le président, un mot, si vous me le permettez. Pat O'Brien a mentionné certaines de ses frustrations. Pour ma part, ma frustration vient du fait que lorsque j'ai lu le titre de la Loi j'ai pensé qu'elle devait protéger

[*Texte*]

toxic chemicals, but abuse by waste, by CO_2 emissions, air, water, the whole ball of wax. Of course it's fairly disappointing to me to find that CEPA is really very technical. In those areas, as we've heard today, where you think we are doing something on a national basis, or should be, it's being very ineffective—part IV, for one, and then we go to ocean dumping and so on.

Mr. Anthony says, and I found out myself... In land-locked Oxford County, the act that we used as a grassroots group to stop a developer filling in a class III wetland was the Fisheries Act. It wasn't CEPA. It wasn't the Environmental Protection Act. It was the Fisheries Act, because it misplaced some sticklebacks. Well, thank God for the Fisheries Act. I think CEPA is badly named. I think we should call it the Canadian hazardous chemicals control act or something.

Mr. Adams: I think if we called it the Canadian poisons act, the room would be full of media right now.

Ms Broten: That's right. To get the media, you have to be doing something. That's just it. I edit an environmental magazine—there are copies over there, help yourself—but I don't write about CEPA. There's nothing there to write about. There's nothing happening.

I think if you were serious about environmental protection, you would promote some basic principles that the public understands. Pollution prevention is one, and obviously accountability. Enforcement is another the public really understands. Another one that I think should be used, because you can use the concept to reach a lot of people, is intergenerational equity. I think intergenerational equity should be the filter through which everything we do in environmental legislation has to pass—intergenerational equity onto the seventh generation.

The Chairman: Bill Rees has joined us, Bill Rees from UBC. I apologize for not introducing him before.

So Ms Hillyer, Mr. Rees, Mr. DeVillers and Mr. Gilmour.

Ms Hillyer: I have perhaps a more positive note about the media. I just wanted to let the members know that tomorrow at 10 a.m. in this room my organization is going to be involved in a media release of some material that has been prepared through the Canadian Environmental Network, by the Toxic Caucus. Hopefully we'll see some media, who will perhaps get interested in CEPA through that avenue.

I just wanted to let people know this is going to be happening tomorrow. You may want to stick around at 10 a.m. and see whether you can get some of them interested in another set of issues in relation to CEPA.

If I could make one other quick comment in relation to Mr. Finlay's comments about the orientation of CEPA, I think one of the problems is that those of us who looked at the definition of "toxic" in CEPA some number of years ago were much

[*Traduction*]

l'environnement. Il n'y a pas que les produits chimiques toxiques; il y a également les déchets, les émissions de gaz carbonique, la pollution de l'atmosphère, de l'eau, tout le bataclan. J'ai évidemment été assez déçu de constater que la LCPE est en fait un texte très technique. Dans les domaines qui ont été mentionnés aujourd'hui où nous pensons—ou plutôt nous devrions—prendre des mesures à l'échelle nationale, elle est très inefficace; par exemple, la partie IV, celle sur l'immersion de déchets en mer, etc.

Monsieur Anthony dit, et j'ai moi-même constaté... Dans le comté d'Oxford, à l'intérieur des terres, notre groupe populaire a invoqué la Loi sur les pêches pour empêcher un entrepreneur de remblayer des terres humides de catégorie 3. Nous n'avons pas utilisé la LCPE, la Loi sur la protection de l'environnement. Nous avons utilisé la Loi sur les pêches parce que ce projet aurait déplacé des épinochettes. Et bien, dieu merci pour la Loi sur les pêches. Je pense que le titre de la LCPE est trompeur. Nous devrions plutôt l'appeler la Loi canadienne sur le contrôle des produits chimiques dangereux ou quelque chose du genre.

M. Adams: Je pense que si elle s'appelait plutôt la Loi canadienne sur les poisons, cette salle serait remplie de journalistes.

Mme Broten: C'est exact. Pour attirer l'attention des médias, il faut faire quelque chose. Là est le problème. Je suis rédactrice en chef d'une revue gouvernementale—il y en a des exemplaires là-bas, servez-vous—mais je n'écris pas d'articles sur la LCPE. Il n'y a rien à en dire, puisqu'il ne se passe rien.

Si vous aviez à coeur de protéger l'environnement, vous tâcheriez de promouvoir certains principes fondamentaux que la population comprend. La prévention de la pollution en est un et, évidemment, l'imputabilité. L'application est un autre principe que la population comprend bien. Un autre concept dont il faudrait parler, car un grand nombre de personnes y sont sensibles, est celui de l'équité entre les générations. Je pense que toutes les mesures législtatives de protection de l'environnement doivent être passées par le crible de l'équité entre les générations—jusqu'à la septième génération.

Le président: Bill Rees, de l'Université de la Colombie-Britannique vient de se joindre à nous. Je m'excuse si je ne l'ai pas présenté plus tôt.

Donc, madame Hillyer, monsieur Rees, monsieur DeVillers et monsieur Gilmour.

Mme Hillyer: Au sujet des médias, j'ai quelque chose de plus positif à vous dire. Je tenais à ce que les membres du comité sachent que demain à 10h00 dans cette même pièce, mon organisme participera à une conférence de presse pendant laquelle on présentera des documents préparés par le caucus sur les substances toxiques du Réseau canadien de l'environnement. J'espère que nous y verrons des journalistes que nous pourrons peut-être sensibiliser à la LCPE par ce biais.

Je voulais tout simplement que vous sachiez que cela se passera demain. Vous voudrez peut-être rester dans les parages jusqu'à 10h00 pour voir si vous pourrez intéresser certains journalistes à d'autres questions relatives à la LCPE.

Si vous me le permettez, j'aimerais répondre rapidement aux observations de M. Finlay sur l'orientation de la LCPE. Je pense que l'un des problèmes est que ceux d'entre nous qui avons examiné la définition des «substances toxiques», il y a

[*Text*]

more hopeful about the approach that would be taken in relation to that definition; that it would in fact involve a more preventive attitude than it has to date. I think we've been hamstrung with the notion of having to have absolute scientific certainty about the harm that's caused by a substance before we see action being taken.

[*Translation*]

quelques années avaient de grands espoirs quant à l'application de cette définition. Nous espérions que l'accent serait mis sur la prévention, beaucoup plus que cela n'a été le cas jusqu'à présent. Je pense que nous avons été paralysés par l'idée qu'il faut avoir des données scientifiques absolument sûres au sujet des effets nocifs d'une substance avant de pouvoir agir.

• 1625

The assessment of pulp mill effluent from bleached kraft mills is a good example, in my view, of going through the assessment process, deciding it was toxic and deciding not to regulate on the basis of a host of reasons that I won't get into at this stage. If we took a different approach to the definition of "toxic" and used "may cause harm" to promote prevention, I think we would find a much broader range of substances that would be appropriate for regulation under CEPA. Greenhouse gases, for example, clearly are something of national concern, which clearly we need better mechanisms to be able to deal with in Canada.

L'évaluation des effluents des usines de pâte kraft blanchie est, à mon avis, un bon exemple du problème. L'évaluation a permis de déterminer que ces effluents étaient toxiques mais on a décidé de ne pas les réglementer pour diverses raisons dont je ne veux pas parler pour le moment. Si, afin de promouvoir la prévention, nous adoptions une nouvelle définition en précisant que les «substances toxiques» sont celles qui «peuvent avoir un effet nocif», je pense que nous constaterions qu'un nombre beaucoup plus élevé de substances pourraient être réglementées en vertu de la LCPE. Les gaz à effet de serre, par exemple, constituent clairement une préoccupation nationale et il nous faut de meilleurs mécanismes pour pouvoir traiter ce problème au Canada.

If the language of the definition of "toxic" doesn't work properly, then let's fix that language so we can take that preventive approach, using this piece of legislation. Let's not be hamstrung by the fact that the language limits us. If it really does, let's fix it.

Si le libellé de la définition des «substances toxiques» est inadéquat, corrigons–le de manière à pouvoir prendre des mesures de prévention dans le cadre de cette loi. Ne nous laissons pas paralyser par un libellé trop restrictif. Si le libellé nous empêche d'agir, corrigeons–le.

The Chairman: Thank you. Mr. Rees.

Le président: Merci. Monsieur Rees.

Mr. William Rees (Director, School of Community and Regional Planning, University of British Colombia): Thank you, Mr. Chairman. My apologies for being late. I haven't been saying anything because I was just trying to catch up from what you've been discussing.

M. William Rees (directeur, School of Community and Regional Planning, University of British Columbia): Merci, monsieur le président. Je m'excuse d'être arrivé en retard. Je n'ai encore rien dit parce que j'essayais de me rattraper en suivant votre discussion.

Going back to the original legislation, I must say I lost interest in it on reading it for precisely the reasons mentioned. I'm an ecologist by training, so I bring a particular bias to this.

Pour en revenir à la loi initiale, je dois dire que j'ai perdu intérêt précisément pour les raisons qui ont été mentionnées. Je suis un écologiste de formation et j'ai un certain parti pris dans cette discussion.

The bias is that by looking at pollution you're only looking at one end of the production and consumption cycle, and in many respects it's the least important end. This isn't to say that the control of toxics isn't a very important thing to be concerned about, but I agree that the act, even as we seem to be discussing its reform, is focusing almost exclusively on that. I think it would be more honest to rename the act so it describes what in fact it does.

À mon avis, lorsque vous parlez de pollution, vous ne vous intéressez qu'à une étape du cycle de production et de consommation qui, à bien des égards, est la moins importante. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas très important de contrôler ces substances toxiques mais je suis d'accord pour dire que la loi, que l'on semble vouloir modifier, met l'accent presque exclusivement sur cette question. Je pense qu'il serait plus honnête de changer le titre de la loi pour décrire ce qu'elle fait en réalité.

What's disturbing about all of this is that I think Canada has very definitely lost its lead in dealing with this whole issue of humankind environment relationships. I spent a good deal of time in the last few months travelling back and forth to similar meetings in three or four European countries. There's almost total abandonment of pollution control as an issue or as a focus of environmental policy. The discussion there is all on clean production technologies, on product life cycle analysis, on prevention methods, so the CEPA type of act wouldn't even be necessary.

Le plus préoccupant dans toute cette affaire est qu'à mon avis, le Canada a certainement perdu l'avantage qu'il avait dans le domaine des relations entre les humains et leur environnement. Au cours des derniers mois, j'ai consacré beaucoup de temps à des réunions semblables dans trois ou quatre pays européens qui ont abandonné presque totalement le contrôle de la pollution comme priorité pour leur politique en matière d'environnement. Dans ces pays, la discussion porte entièrement sur des technologies de production non polluantes, sur l'analyse du cycle de vie d'un produit, sur les méthodes de prévention, qui rendraient superflue une loi semblable à la LCPE.

[*Texte*]

We hear almost no discussion of these things formally in Canada in any kind of detailed way. Industrial ecology is becoming a major thrust of industrial design, whereby products that are normally pollutants become inputs to somebody's production technology. Ecological tax reform, which takes a very broad approach to the whole economy in terms of inputs and outputs, would put much greater tax levies on the inputs, the raw materials and consumption generally, while reducing income taxes. It becomes a built–in incentive within the economy to develop efficiencies in the use of energy and materials so the amount of pollution in the production process is reduced in the first instance, reducing the need for end–of–pipe control, which is really what we seem to be talking about here.

I want to go on for a couple of other minutes, because it seems to me that the discussion in several European countries is moving so rapidly that we're going to be left in the dust and once again in a position of importing other people's technologies and industrial processes at great cost. Incidentally, I think we've gone from having a surplus in our so–called environmental industries to being a net importer, to the tune of $1.7 billion just in the last few years, because we've been looking at the wrong of the production cycle.

To make a slightly too long story a little bit shorter, at least four major European countries are talking about what is becoming known as the factor 10 economy. There's general agreement in policy circles in Germany, in Holland, and even in Britain, to my astonishment, that as much as a 90% reduction of the energy and material intensity of just about everything we do is going to be necessary to satisfy the Brundtland goal of a five–to tenfold increase in industrial activity over the next 50 years while the world population doubles.

[*Traduction*]

Au Canada, nous ne discutons pratiquement jamais de ces questions de façon officielle ou détaillée. L'écologie industrielle est en train de devenir un objectif majeur de la conception industrielle afin que des produits normalement polluants deviennent les intrants pour la production d'un autre bien. Une réforme écologique de la fiscalité qui prendrait une vue très large des intrants et des extrants de l'économie toute entière imposerait des impôts beaucoup plus lourds sur les intrants, les matières premières et la consommation en général tout en réduisant les impôts sur le revenu. Cela aurait sur l'économie un effet incitatif inhérent qui encouragerait une plus grande efficacité dans l'utilisation de l'énergie et des matériaux afin de rendre les processus de production moins polluants, ce qui aurait pour effet de réduire la nécessité des contrôles au point de rejet, ce qui est en fait ce dont nous semblons discuter ici.

Je voudrais que vous m'accordiez encore quelques minutes, car il me semble que la discussion avance tellement rapidement dans certains pays européens qu'elle risque de nous laisser loin derrière et nous serons encore une fois obligés d'importer leurs technologies et leurs processus industriels en les payant très cher. D'ailleurs, après avoir été un exportateur net de soi–disant technologies environnementales le Canada est maintenant, je pense, un importateur net, avec un solde déficitaire d'environ 1,7 milliard de dollars au cours des dernières années, parce que nous avons mis l'accent sur la mauvaise étape du cycle de production.

Pour abréger légèrement une histoire un peu trop longue, au moins quatre importants pays européens parlent de ce que l'on appelle maintenant le facteur 10. Dans les milieux politiques en Allemagne, en Hollande et même en Grande–Bretagne, à mon grand étonnement, on s'entend en général pour dire que la consommation d'énergie et de matériaux de presque tous les processus de production devra être réduite de l'ordre de 90 p. 100 si nous voulons atteindre l'objectif de la commission Brundtland qui consiste à multiplier de cinq à dix fois l'activité industrielle au cours des 50 prochaines années pour tenir compte du doublement de la population mondiale.

• 1630

So we're talking here about a wholly different approach to the restructuring of our economy, which means that everything you purchase, buy and use will have to have about one–tenth of the current energy and material content.

There's a great debate over whether this is technologically feasible. Perhaps it's more so in the energy area than it is in materials technology, but the point of it is that there's serious discussion in Europe, particularly in Holland and Germany, about how to create the policy environment that will encourage industry to move toward an enormous increase in materials in energy efficiency of industrial activity, which, by the way, will essentially eliminate the kinds of pollutants that we're focusing so much on here.

Without belabouring this point too much, the argument is that the carrying capacity of the planet has already been exceeded and we have to create the ecological space that everyone anticipates for this growth to occur. It's argued that

Il s'agit donc d'une façon totalement différente d'envisager la restructuration de notre économie qui suppose que tout ce que nous achèterons et consommerons sera produit avec environ le dixième de l'énergie et des matériaux utilisés aujourd'hui.

Il y a tout un débat pour savoir si c'est technologiquement faisable. Ce sera peut–être plus facile sur le plan de l'énergie que sur le plan des matériaux, mais ce qu'il faut savoir c'est qu'en Europe, et surtout en Hollande et en Allemagne, on discute sérieusement des moyens d'élaborer une politique environnementale qui encouragera l'industrie à améliorer sensiblement son efficacité énergétique ce qui, à propos, éliminera, à toutes fins pratiques, le genre de polluants qui retiennent tellement notre attention ici.

Sans vouloir trop insister sur ce point, certains font valoir que la capacité de peuplement de la terre a déjà été dépassée et que nous devons créer l'espace écologique que tout le monde juge nécessaire pour que cette croissance puisse se produire.

[*Text*]

this cannot be done through end–of–pipe technologies but through a massive reduction in the consumption of energy and material per unit GDP. The numbers are generally on the order of a fivefold to tenfold reduction, hence the notion of a factor 10 economy.

Those countries that move in this direction—indeed some have already made very steady progress toward such things as carbon taxes and so on—will be developing the technologies and products that there will be global markets for while we're trying to pedal end–of–pipe pollution control, which will be irrelevant in 15 to 20 years.

I would really encourage us, if we're going to have debates about environmental protection, to talk about the whole spectrum of things and recognize that the relationship between people and the environment in terms of our impact is a product of consumption times population. The Europeans are looking at consumption in terms of how to reduce the material and energy consumption per unit GDP. That's a far more effective way of addressing even the pollution question than a direct attack through end–of–pipe technologies.

I guess my concern is that we're missing the boat very substantially. These words are sometimes mentioned in some of the documentation I've seen leading to this, but certainly only in passing; it's not a major focus of the discussion to date.

Mr. DeVillers: One of the things we did during the summer was to divide areas of the act, among the Liberal members of the committee in any event, to try to do a little homework.

I worked with enforcement. I travelled around trying to do that homework. I met with people and said that I wanted to talk about enforcement in CEPA. The answer I kept getting was that there were not a whole lot of regulations, so I was asked what we were enforcing. That's a theme that has been coming through in our hearings and also here today. There are not a lot of regulations, so there's not a lot to enforce. That's one of the difficulties we're having in trying to deal with the issue of enforcement.

Mr. Anthony tells us today that it's a lack of tools, but I'm just wondering whether it's a lack of regulations that should be enforced. I know we've talked about part IV and lack of regulations, but I wonder about other areas. Does this group have ideas in other areas in which we could be looking to put in new regulations?

Mrs. Kraft Sloan: I just wanted to follow up on what Dr. Rees has said. I am familiar with some of your work, and I think what you said is absolutely right on. Personally, my frustration comes from having discussions with some of the witnesses about nit–picking over what pollution prevention means and about whether we should be voluntary and self–regulatory.

[*Translation*]

Certains disent que les technologies qui s'appliquent aux points de rejet ne suffiront pas à la tâche et qu'il faudra plutôt réduire massivement notre consommation d'énergie et de matériaux par unité de PIB. On dit en général qu'il faudra réduire par cinq ou dix fois, d'où l'idée du facteur 10.

Les pays qui prendront cette direction—et certains ont déjà fait d'importants progrès dans le domaine des taxes sur les hydrocarbures, etc.—mettront au point des technologies et des produits pour lesquels il y aura un marché mondial alors que nous essaierons d'écouler nos technologies de contrôle de la pollution aux points de rejet, qui seront totalement dépassées d'ici 15 à 20 ans.

Si nous voulons discuter de la protection de l'environnement, je pense vraiment que nous devons examiner tous les aspects de la question et reconnaître que l'effet des humains sur l'environnement est le produit de notre consommation multiplié par notre population. Les Européens cherchent des moyens de réduire la consommation de matériaux et d'énergie par unité de PIB. C'est un moyen beaucoup plus efficace de traiter même le problème de la pollution que de s'y attaquer directement à l'aide de technologies applicables aux points de rejet.

Ce que je crains c'est que nous soyons en train de rater le coche. On fait parfois allusion à ces questions dans certains documents que j'ai lus pour me préparer à cette séance, mais ce n'est qu'en passant; jusqu'à présent, elles n'ont pas été au coeur du débat.

M. DeVillers: Pendant l'été, nous nous sommes partagés les diverses parties de la loi, en tout cas, entre les membres libéraux du comité, pour essayer de nous renseigner.

Je me suis intéressé à l'application. J'ai voyagé, pour essayer de me renseigner sur cette question. J'ai rencontré des gens en leur disant que je voulais parler de l'application de la LCPE. On m'a constamment répondu qu'il n'y a pas beaucoup de règlements d'application et on m'a demandé ce qui était censé être appliqué. C'est un thème qui revient régulièrement dans nos audiences et qui a également été mentionné aujourd'hui. Comme il n'y a pas beaucoup de règlements, il n'y a pas grand–chose à appliquer. C'est l'une des difficultés que nous avons lorsque nous essayons de traiter de la question de l'application.

M. Anthony nous dit aujourd'hui que nous manquons d'outils, mais je me demande si ce qui fait défaut ce n'est pas simplement les règlements d'application. Je sais que nous avons parlé de la partie IV et de l'absence de règlements, mais je me demande si cela vaut aussi pour d'autres domaines. Est–ce que ce groupe pourrait nous suggérer d'autres domaines pour lesquels nous devrions envisager l'adoption de nouveaux règlements?

Mme Kraft Sloan: Je voudrais simplement enchaîner sur ce que disait M. Rees. Je connais un peu vos travaux et je pense que vous avez absolument raison. Pour ma part, je me sens frustrée lorsque certains témoins coupent les cheveux en quatre pour savoir ce que veut dire exactement la prévention de la pollution et lorsqu'ils se demandent si les mesures doivent être volontaires et autoréglementées.

[*Texte*]

The problem here is that the analysis has been done, so I wonder why we don't try to work toward some win–win situations. Don't tell me your competitiveness is going to fly out the window because you're losing ground. Right now our pulp and paper products are being branded. So what does that do to competitiveness?

There's also a book by Paul Hawken titled *The Ecology of Commerce*. He talks about our commerce and our capitalism as being immature, and he relates it to an immature ecosystem. I think the time has come for us to acknowledge the fact that we had better get on with things or we're going to be drastically behind.

• 1635

We've missed the boat. We have had an import substitution industrial strategy in this country since pre–Confederation, and we're doing an admirable job of keeping up with it. This is a real opportunity for us to turn our environmental technology back into something that's a plus. Frankly, I get very frustrated arguing over some of these particular points.

I don't know how CEPA can address that problem. I like to think of this legislation as sitting within a context that needs an infrastructure to support it. If we look at the legislation as one piece for moving us toward sustainability and industrial competitiveness, then what are the other kinds of sets of infrastructures—the context—that this has to sit in? I know it's not the mandate of the committee, but maybe we need an appendix recommendation or something like that.

Mr. McCloy: A comment was made by Mr. DeVillers in terms of some gaps existing in terms of the regulatory agenda. From the pulp and paper industry's perspective, the opposite is true. If anything, we're overregulated. There are also overlapping regulations at the federal–provincial level.

The Fisheries Act is a very powerful tool. Somebody talked about compliance. When we're in court, it's usually under a Fisheries Act charge, not anything under CEPA or existing provincial regulations.

Under CEPA we have dioxin and furan regulations. By and large, we're in compliance. We have two regulations that are redundant. I think the committee should consider eliminating something called a defoamer regulation, which led to the formation of dioxins and furans. It's now redundant and should be stricken from the books as far as we're concerned.

The wood chip regulation is another one. It was a problem because of contamination with an anti–sap–stain chemical we were using. We're now using different chemicals. It should be gone, but we're still required to do monitoring, which is costing us money. It's costing government agencies money in terms of monitoring enforcement.

Ocean dumping regulations affect us on the west coast, which is part of CEPA. We have a plethora of provincial regulations that overlap with those federal regulations.

[*Traduction*]

Le problème c'est que l'analyse a déjà été faite et je me demande pourquoi nous ne cherchons pas des solutions qui nous permettront de gagner sur tous les fronts. Ne me dites pas que votre compétitivité va fondre comme neige au soleil parce que vous êtes en train de perdre du terrain. À l'heure actuelle, nos produits de pâtes et papier sont stigmatisés. Que pensez–vous que cela fera à votre compétitivité?

Paul Hawken a rédigé un livre intitulé *The Ecology of Commerce*. Il dit que nos échanges commerciaux et notre capitalisme manquent de maturité parce que notre écosystème manque de maturité. Je pense que le temps est venu pour nous de reconnaître que nous avons intérêt à agir sans quoi nous allons être sérieusement à la traîne.

Nous avons raté le coche. Nous avons, dans ce pays, une stratégie industrielle axée sur le remplacement des importations qui date d'avant la Confédération et nous avons réussi admirablement à la maintenir. C'est une occasion en or pour nous de transformer notre technologie environnementale pour en faire à nouveau un atout. Franchement, je me sens très frustrée d'avoir à débattre de certains de ces points précis.

Je ne sais pas comment nous pouvons utiliser la LCPE pour régler ce problème. J'aimerais que cette loi s'inscrive dans un contexte qui lui fournirait l'infrastructure nécessaire. Si nous considérons que la loi est un pas sur la voie du développement durable et de la compétitivité industrielle, quelles sont les autres infrastructures—le contexte—dans lequel elle doit s'inscrire? Je sais que cela ne fait pas partie de notre mandat, mais nous devrons peut–être annexer une recommandation ou quelque chose du genre.

M. McCloy: M. DeVillers a parlé des lacunes dans la réglementation. Dans l'industrie des pâtes et papier, c'est plutôt le contraire. Nous sommes plutôt surréglementés. Il y a également le problème du chevauchement de la réglementation fédérale et provinciale.

La Loi sur les pêches est un outil très puissant. Quelqu'un a parlé du respect de la réglementation. Lorsque nous nous retrouvons devant les tribunaux, c'est en général à cause d'une accusation portée en vertu de la Loi sur les pêches, pas de la LCPE ni des règlements provinciaux.

En vertu de la LCPE, nous avons des règlements sur les dioxines et les furanes. Dans l'ensemble, nous les respectons. Nous avons deux règlements qui sont redondants. Je pense que le comité devrait envisager l'élimination du règlement sur les antimousses qui produisent les dioxines et les furanes. À notre avis, ce règlement est maintenant redondant et devrait être aboli.

Il y a également le règlement sur les copeaux de bois. Il y avait un problème en raison de la contamination causée par le produit chimique que nous utilisions pour empêcher les taches de sève. Nous utilisons maintenant d'autres produits chimiques. Ce règlement devrait être aboli, mais nous sommes encore obligés d'effectuer des contrôles, ce qui nous coûte de l'argent. La surveillance de l'application coûte également de l'argent aux organismes gouvernementaux.

Sur la côte ouest, nous devons également nous conformer aux règlements sur l'immersion des déchets en mer, qui relèvent de la LCPE. Il y a une pléthore de règlements provinciaux qui chevauchent ces règlements fédéraux.

[*Text*]

From our perspective we're overregulated. There's a major federal–provincial study going on right now comparing our effluent standards with the rest of the world. Let me tell you, we're not behind the pack, but leading it.

European nations, for example, don't have to pass an acute toxicity test. When you look at Sweden, they're always in compliance because they don't have a tough test like what we have here in Canada.

We're not suggesting abandoning that test, but when you go to Europe, don't be blinded by what those European nations are trying to sell you.

Mr. Rees: Yes, but keep in mind that you're still talking at the end–of–pipe things, and I'm talking about—

Mr. McCloy: Excuse me. No, I'm not. What the Canadian industry is doing in conjunction with Environment Canada and Industry Canada is looking at a closed–loop system. But that's down the road, so it's not as if we're blinded by end–of–the–pipe technology.

The Chairman: Ms Hillyer made a reference to kraft mill effluents that were found to be toxic but were not being regulated. Are you including that in your remarks?

Mr. McCloy: In fact, what I'm talking about is kraft pulp mill technology.

The Chairman: Perhaps you could comment as to why it was not regulated if it was found to be toxic.

Mr. McCloy: In fact, dioxins and furans are regulated. They chose not to regulate the larger body of chemical called organochlorines, but the provinces have stepped in and regulated those substances, so there's no lack of regulations.

The Chairman: As the result of the administrative agreements?

Mr. McCloy: No, just because the province chose to regulate those substances.

The Chairman: The province chose to regulate those substances on the—

Mr. McCloy: I think the federal position is being proven correct based on the science being done right now within Environment Canada.

The Chairman: Can you cast some light on this, Mr. Anthony?

Mr. Anthony: I'll try. In pulp mill effluents there's a whole family of chemicals released containing chlorines. Some of them at one end are dioxins. Large molecules are at the other end of the chemicals.

• 1640

All of them are classed in a group called AOXs. AOXs are very simple things to measure. Dioxins are very difficult to measure because you have to count parts per trillion.

[*Translation*]

Nous croyons être surréglementés. Il y a une importante étude fédérale–provinciale en cours pour comparer nos normes en matière d'effluents à celles des autres pays. Permettez–moi de vous dire que nous ne sommes pas à la traîne, nous sommes en tête du peloton.

Les pays européens, par exemple, n'imposent pas un test de toxicité aigu. Prenez l'exemple de la Suède: elle est toujours en conformité parce qu'elle n'impose pas de critères aussi sévères que celui que nous avons ici au Canada.

Nous ne disons pas qu'il faut abandonner ce test, mais lorsque vous allez en Europe, ne vous laissez pas leurrer par ce que ces pays essaient de vous faire croire.

M. Rees: Oui, mais n'oubliez pas que vous parlez encore des technologies qui s'appliquent aux points de rejet alors que moi je vous parle de. . .

M. McCloy: Excusez–moi, mais c'est faux. De concert avec Environnement Canada et Industrie Canada, l'industrie canadienne envisage un système en circuit fermé. Ce sera pour plus tard, mais cela montre que nous ne nous intéressons pas exclusivement aux technologies applicables aux points de rejet.

Le président: M^me^ Hillyer a mentionné que les effluents des usines de pâte kraft ne sont pas réglementés bien qu'ils aient été jugés toxiques. Tenez–vous compte de cela dans vos observations?

M. McCloy: En fait, c'est de la technologie des usines de pâte kraft que je vous parle.

Le président: Vous pourriez peut–être alors nous dire pourquoi ces effluents ne sont pas réglementés même si on a constaté qu'ils sont toxiques.

M. McCloy: En fait, les dioxines et les furanes sont réglementés. On a choisi de ne pas réglementer le vaste groupe des produits chimiques que l'on appelle les organochlorés, mais les provinces sont intervenus pour réglementer ces substances, de sorte que ce ne sont pas les règlements qui manquent.

Le président: À la suite d'ententes administratives?

M. McCloy: Non, simplement parce que la province a décidé de réglementer ces substances.

Le président: La province a décidé de réglementer ces substances sur. . .

M. McCloy: Je pense que les recherches scientifiques effectuées à l'heure actuelle à Environnement Canada donnent raison au gouvernement fédéral.

Le président: Pouvez–vous nous éclairer sur ce point, monsieur Anthony?

M. Anthony: Je vais essayer. Il y a, dans les effluents des usines de pâte, toute une famille de produits chimiques qui contiennent du chlore. À un bout, on trouve les dioxines et à l'autre bout de larges molécules.

Tous ces produits font partie du groupe des composés halogénés adsorbables. Ces composés sont très faciles à mesurer. Les dioxines sont très difficiles à mesurer puisqu'on les compte en parties par billion.

[*Texte*]

In the early days the regulatory agencies made the decision to measure AOXs because they were easy to measure and they captured the whole span. The science we did indicated the whole span did not appear to be a problem. Dioxins were clearly a problem, but the whole span was not.

So based on this science, the federal regulations focused on the small chemicals, the dioxins, whereas the provincial regulations continue to focus on the whole package.

The most recent science we've done jointly with the provinces and with the industry indicates that in fact is correct. They're now looking for the mysterious chemical X that is still causing us a problem but does not appear to be part of this whole family of AOXs.

Any chemist present would probably faint at the explanation I've just given you, but it's a reasonable explanation of the facts.

The Chairman: Mr. Gilmour has been waiting patiently.

Mr. Gilmour: On this last point we had a toxicologist from Guelph. A paper he presented in Germany in September very much backed up what you say, that what now appears to be part of the problem could be a natural process that's actually in the tree. That is similar to cedar, which has a natural chemical within it and stops decaying.

It was an interesting and fascinating exposé, because we had always been thinking that dioxins and furans were the problem. They're now saying that they're measuring from above the pulp mill and getting a number of the same deformities in fish that are coming out of the water. It's coming out of the tree rather than the chemical process.

There is an awful lot in there that we don't know. My main point, before I jump down on that one, was to go back to Mr. Rees' comments. We've had a number of witnesses who have made comments very similar to your own, along the lines that we can regulate and enforce as much as we like, but until we get the mind–set changed—

The figure thrown out the other day was that probably two out of a hundred CEOs actually believe in sustainability and think sustainable. Until we get into that mind–set, now prevalent in Germany, the Netherlands and Japan, we will play catch–up.

The Chairman: Ms Duncan, Ms Hillyer, Mr. Tarnoff, and there was another hand–out.

Ms Duncan: I just have a brief point in response to Bill Rees' comments, which are very well put. We should be looking ahead; we shouldn't be just tinkering with the legislation.

But again, that's the problem. CEPA really is a toxic substances act with a few add–ons that have never really been used, like part IV.

[*Traduction*]

Au début, les organismes de réglementation ont décidé de mesurer les composés halogénés adsorbables parce qu'ils étaient faciles à mesurer et qu'ils permettaient de capter toute la gamme. Les recherches scientifiques que nous avons effectuées montrent que la gamme complète ne semble pas être un problème. Les dioxines posent clairement un problème, mais pas toute la gamme des substances.

En se fondant sur ces données scientifiques, le gouvernement fédéral a choisi de réglementer les petits produits chimiques, les dioxines, alors que les règlements provinciaux continuent à s'appliquer à toute la gamme.

Les dernières recherches que nous avons effectuées avec les provinces et l'industrie montrent que nous avons eu raison. On cherche maintenant le mystérieux produit chimique x qui nous pose encore un problème mais qui ne semble pas faire partie de la famille des composés halogénés adsorbables.

S'il y avait un chimiste présent, il se serait probablement étouffé en entendant cette explication, mais elle rend assez bien compte des faits.

Le président: M. Gilmour attend patiemment.

M. Gilmour: Sur ce point, nous avons entendu un toxicologue de Guelph. Il a fait une communication en Allemagne en septembre qui confirme essentiellement ce que vous venez de dire, à savoir qu'il semble que le problème est en partie attribuable à un processus naturel qui se produit dans l'arbre. C'est comme le cèdre, qui a un produit chimique naturel qui empêche la pourriture.

Son exposé était intéressant et fascinant, car nous avions toujours cru que les dioxines et les furannes étaient la cause du problème. Les experts nous disent qu'ils effectuent maintenant des contrôles en amont des usines de pâte et qu'ils constatent dans les poissons certaines des mêmes difformités. Les substances responsables proviennent des arbres et non pas du processus chimique.

Il y a beaucoup de choses que nous ne savons pas encore. Mais avant de parler de cela, je voulais surtout répondre aux observations de M. Rees. Un certain nombre de témoins ont tenu des propos très semblables aux vôtres, c'est–à–dire que nous aurons beau réglementer et appliquer ces règlements tant que nous voudrons, tant que les attitudes n'évolueront pas. . .

L'autre jour, on nous a dit qu'il y a probablement 2 p. 100 des PDG qui croient vraiment au développement durable et qui appliquent ces principes. Tant que notre façon de penser n'évoluera pas, comme elle l'a fait en Allemagne, dans les Pays–Bas et au Japon, nous serons condamnés à faire du rattrapage.

Le président: Madame Duncan, madame Hillyer et monsieur Tarnoff. On a distribué un autre document.

Mme Duncan: Je voudrais répondre rapidement aux observations de Bill Rees, qu'il a très bien exprimées. Nous devons nous tourner vers l'avenir; nous ne pouvons pas nous contenter de bricoler la loi.

Mais, je le répète, c'est là le problème. La LCPE est en fait une loi sur les substances toxiques avec quelques ajouts qui n'ont jamais vraiment été appliqués, comme la partie IV.

[*Text*]

When we're looking at European approaches we also have to remember there's quite a different constitutional scenario there. From a close working relationship with the Dutch and Germans, I know that for the most part the law is all national. Then they work out arrangements with the municipalities and the provinces. It's much more of a team working together.

If we were really going to work within the so–called federal system where we now believe in a harmonization, probably the review of environmental legislation in Canada should be done hand in hand, but there's still this animosity. So we do it separately. You have the provincial review of legislation and you have the federal review.

All of that aside, I think, though, the federal government still has a lot of power they could utilize to protect the environment in this kind of statute. Again, it can come through a part IV type of provision. Of course, one of the most powerful tools the federal government has is the spending power.

I was lucky enough to participate in a very useful discussion sponsored by the Canadian Institute of Resources Law and the University of Calgary some years back, dealing with perverse subsidies. The paper done by Kernaghan Webb at the time for the now unfortunately defunct Law Reform Commission was one of the most insightful papers I'd ever seen. I think you would be well–advised to try to get those background papers.

[*Translation*]

Lorsque nous examinons ce qui se fait en Europe, n'oublions pas que leur régime constitutionnel est très différent. Pour avoir collaboré étroitement avec les Hollandais et les Allemands, je sais que la plupart de leurs lois sont nationales. Ils négocient ensuite des ententes avec les municipalités et les provinces. Il s'agit beaucoup plus d'un travail d'équipe.

Si nous voulons vraiment fonctionner à l'intérieur du soi–disant système fédéral où le mot d'ordre est maintenant l'harmonisation, il faudra probablement examiner ensemble les lois environnementales du Canada, mais il y a toujours cette animosité. Alors, nous le faisons chacun de notre côté. Il y a l'examen provincial d'une part et l'examen fédéral d'autre part.

Mais tout cela mis à part, je pense que le gouvernement fédéral a encore beaucoup de pouvoir qu'il peut exercer pour protéger l'environnement au moyen d'une loi de ce genre. Encore une fois, il peut le faire au moyen d'une disposition semblable à la partie IV. Bien sûr, l'un des outils les plus puissants dont dispose le gouvernement fédéral, c'est son pouvoir de dépenser.

Il y a quelques années, j'ai eu la chance de participer à une discussion très fructueuse, parrainée par l'Institut canadien du droit des ressources et l'Université de Calgary, sur les subventions qui ont des effets pervers. Le document préparé par Kernaghan Webb pour la Commission de réforme du droit qui malheureusement a maintenant disparu est l'un des documents les plus éclairés dont il m'ait été donné de prendre connaissance. Je pense que vous seriez bien avisé d'essayer d'obtenir ces documents d'information.

• 1645

If we're going to take lead action, if we don't want to be just at the end of the pipe, if industry wants us to take a cooperative and collaborative approach, then I think the federal power to control spending and the power of Environment of Canada—

We now have coming soon this commissioner on sustainable development. Well, that commission is going to need legislation that he or she can use to monitor the activities of the federal departments and agencies. What better mechanism than CEPA to put in mechanisms in part IV about criteria on spending, policy–making, activities, initiatives, disposal of federal lands and so forth to deal with exactly the kinds of things Bill Rees is talking about?

Many of the things that involve actually controlling what private industry does in the jurisdiction scenario we have in Canada is just going to be done provincially. That's the nature of our constitution. It's the way we seem to have agreed on federalism. But we should remember there's still a whole lot left over, over which the federal government has the power, and it can have a great deal of influence.

Ms Hillyer: I'm delighted that Mr. McCloy has brought up the notion of closed–loop kraft pulp mills. It does show that we are now looking at the kinds of solutions Bill Rees was talking about earlier. We really need to stop quibbling about whether compound X is worse than compound Y. And let's keep all the compounds out of the receiving environment.

Si nous voulons assumer un rôle de premier plan, au lieu de tirer de l'arrière, si l'industrie veut collaborer, alors je pense que le pouvoir du fédéral en matière de contrôle des dépenses et les pouvoirs d'Environnement Canada. . .

Nous aurons bientôt un commissaire au développement durable. Il faudra que la commission puisse se fonder sur des lois pour surveiller les activités des ministères et des agences fédérales. La LCPE est le meilleur outil possible pour mettre en place les mécanismes prévus à la partie IV quant aux critères qui régissent les dépenses, l'élaboration des politiques, les activités, les initiatives, l'aliénation des terres fédérales, etc., bref, pour faire exactement ce dont parle Bill Rees.

Selon la division des compétences qui existent au Canada, c'est au palier provincial que seront prises la majorité des mesures visant à contrôler les activités du secteur privé. Cela tient à la nature de notre constitution. C'est le type de fédéralisme dont nous avons convenu. N'oublions pas cependant qu'il reste un grand nombre d'éléments relevant de la compétence fédérale et sur lesquels le gouvernement peut exercer une grande influence.

Mme Hillyer: Je suis très contente que M. McCloy ait parlé du projet d'usine de papier kraft en circuit fermé. Cela montre bien que nous envisageons maintenant des solutions comme celles proposées précédemment par Bill Rees. Il faut que nous cessions d'ergoter sur les dangers que peuvent présenter les composés X ou Y. Évitons que quelque composé que ce soit aboutisse dans l'environnement.

[*Texte*]

The point we need to remember is that one of the reasons we are now discussing closed–loop kraft mills, whereas in 1988 and 1989 it was heretical to even mouth those words, is that we now have a regulatory regime that has pushed us in the direction of doing the research on that topic. That research just simply wasn't being done five or six years ago because it was not being driven by anything.

If we're going to get to the place where we're really looking at process changes, we had best not overlook the power of regulations to drive us in the direction of looking at process changes. These should ensure that we look holistically at the process as opposed to just looking at specific substances one at a time.

One of the things we need to focus on in relation to CEPA is the opportunity to regulate classes of substances as opposed to individual substances each time. While one can quarrel about whether all of the AOX is indeed as problematic as dioxin, the move to eliminate all organochlorines is one of the means by which the research around closed–loop kraft mills is being driven.

Lo and behold, when we started to look at the issue of organochlorines coming from pulp mill effluents, we found there were other problems in the effluent in addition to dioxins and furans. In fact, the news was that effluents has other things we hadn't thought about.

So clearly the solution comes back to what Bill Rees was talking about earlier, looking at process changes that get us out of this quagmire of arguing which is worse than what. We should also get into thinking on how we develop processes that are in fact clean technology, may be more efficient than the processes we're using today, provide better holistic environmental protection and protect the ecosystem.

That's one of the outputs we want to see from legislation like this. But we ought not to be thinking that we can get to the place where we look at the kind of model Bill is talking about in the absence of regulatory measures, because that often is the driving force.

Sometimes the stick makes the carrot taste better. We need to ensure that we don't give up that mechanism, that we continue that driving force towards the development of technological solutions that get us out of the problem of having to identify compound A versus compound B.

The science on organochlorines is clearly not conclusive. It would be erroneous for us to have on the record that we have concluded the federal government has taken the correct approach over the province of British Columbia.

Mr. Tarnoff: Ann said most of what I was going to say. There are definitely different viewpoints on other organochlorines besides dioxins and furans. Even if what you do with the sludge is burn it, then dioxins go into the air. So I agree with what you're saying about avoiding it.

One of the problems of having the provincial government passing legislation to phase out organochlorines and the CEPA not addressing this is that difference in overlapping jurisdictions Mr. McCloy was talking about. From our point of view, to have

[*Traduction*]

N'oublions pas que si nous parlons maintenant d'usines de pâte kraft en circuit fermé, alors qu'en 1988 et 1989 le simple fait de prononcer ces mots constituait une hérésie, c'est que le régime réglementaire dont nous disposons maintenant nous a obligé à faire des recherches dans ce domaine. Si ces recherches étaient inexistantes il y a cinq ou six ans, c'est que rien ne les motivait.

Si nous voulons vraiment en arriver à changer les procédés, nous devons tenir compte de la capacité de la réglementation de nous orienter dans cette direction. Les règlements devraient garantir un examen hollistique du processus plutôt qu'un examen des substances une après l'autre.

Dans la LCPE, il faut souligner qu'il est possible de régir des catégories de substances, plutôt que des substances individuelles. On peut se demander si tous les composés halogénés absorbables sont aussi dangereux que les dioxines, mais ce sont les mesures visant à éliminer tous les organochlorés qui motivent la recherche sur les usines de pâte kraft en circuit fermé.

Lorsque nous avons commencé à étudier les composés organochlorés provenant des effluents des usines de pâte, nous avons constaté que ces effluents contenaient bien plus que des dioxines et des furannes. En fait, nous avons constaté que les effluents contenaient bien d'autres choses auxquelles nous n'avions jamais réfléchi.

Bill Rees avait donc raison tout à l'heure quand il disait qu'il faut trouver des moyens de modifier le processus de façon à cesser de nous enliser dans des discussions sur les risques relatifs de chaque substance. Nous devons également commencer à réfléchir à la façon dont nous pouvons mettre au point des procédés, des technologies non polluantes, qui sont peut–être plus efficaces que les procédés que nous utilisons actuellement, tout en permettant une protection plus globale de l'environnement et des écosystèmes.

C'est l'un des résultats que devrait, d'après nous, avoir une loi comme celle–là. Évitons de croire qu'il est possible d'en arriver à un modèle comme celui proposé par Bill en l'absence de toute mesure réglementaire, parce que ces mesures sont souvent le moteur du changement.

Le bâton rend parfois la carotte plus attrayante. Assurons–nous de conserver ce mécanisme, ce moteur qui permettra la mise au point de solutions technologiques grâce auxquelles nous n'aurons plus à comparer les dangers du composé A à ceux du composé B.

Il n'existe pas de connaissances scientifiques concluantes sur les organochlorés. Ce serait une erreur pour nous de déclarer que le gouvernement fédéral, contrairement au gouvernement de la Colombie–Britannique, a adopté la méthode adéquate.

M. Tarnoff: Ann a dit à peu près tout ce que j'avais à dire. Il est vrai que les avis divergent à propos des produits organochlorés autres que les dioxines et les furannes. L'incinération des boutes d'épuration n'est pas une solution, car alors les dioxines sont rejetées dans l'air. Je suis d'accord avec vous, quand vous dites qu'il faut l'éviter.

Si le gouvernement provincial adopte une loi visant l'élimination progressive des produits organochlorés alors que la LCPE n'en traite pas, cela pose entre autre le problème du chevauchement des compétences dont a parlé M. McCloy. À

[*Text*]

the federal government in effect catch up and also take a similar position on organochlorines as the province would be a clear indication to industry to go ahead with developing strategies that don't have the effluent.

Now, however, the industry could be looking at it and saying, well, there could be a change in the provincial government, there could be a change in provincial legislation. So industry would fall back on the federal legislation and there wouldn't be that same incentive to change the processes.

So we would certainly like to see that done.

Mr. McCloy: I would just like to make a comment. In fact, the driving down of AOX and pulp mill effluent today is being driven as much by the marketplace, particularly in Germany, as any government regulations. We're fully in compliance with the federal CEPA regulation on dioxins and furans. We're in compliance with the provincial regulations and it's being driven by the marketplace. I think that's something you should be aware of.

[*Translation*]

notre avis, le gouvernement fédéral, en traitant de cette question et en adoptant une position semblable à celle des provinces sur les composés organochlorés, donnera le feu vert à l'industrie pour que celle–ci mette au point des stratégies d'élimination des effluents.

À l'heure actuelle, toutefois, l'industrie peut encore se fier sur le fait que le gouvernement provincial peut changer ou que la loi provinciale peut être modifiée. L'industrie peut décider de se fonder sur la loi fédérale et ne plus se sentir aussi motivée de changer les procédés.

Nous aimerions donc que le gouvernement fédéral prenne des mesures dans ce sens.

M. McCloy: Permettez–moi de faire une observation. En fait, la réduction des composés halogénés absorbables et des effluents des usines de pâtes est actuellement motivée autant par le marché, surtout celui de l'Allemagne, que par les règlements du gouvernement. Nous observons à la lettre le règlement sur les dioxines et les furannes qui découlent de la LCPE. Nous respectons également les règlements provinciaux, qui se fondent sur les forces du marché. Je tenais à le souligner.

• 1650

The Chairman: Mr. Rees.

Mr. Rees: No, someone else maybe beat me to it. Well, okay, let me just add to it.

I think I agree with most of what Ann said except I don't know how broadly she was using the term "regulation". So I'll put on my economist hat for a just a moment and make a plea for a much broader interpretation of what we mean by that.

If it's just command and control regulation, it's not going to be nearly as effective or efficient as some of the alternatives, including marketable resource quotas, depletion quotas of one kind or another, resource depletion taxes, pollution taxes, tradable pollution rights and so on.

Now, these aren't market–oriented, at least not totally market–oriented, but they do create the same kind of economic incentives for change in behaviour within industry as do genuine market kinds of instruments. In addition, they provide the advantage of a revenue stream to government, which enables enforcement, something sadly lacking under purely regulatory regimes.

So if we had an adequate system of, for example, tradable pollution permits or marketable resource quotas for depletable resources, where the government is seen as the owner of the asset, whether it's the right to pollute or the resource that's in a decline—such as stumpage fees or minerals—then the revenue from the sale of these things in a market environment provides the means by which government can enforce the permit that's being sold.

That's simply something missing from the current regime. There is no revenue. In fact, the taxpayer is the one who foots the bill for any enforcement and regulation. Often that's why it simply doesn't happen.

Le président: Monsieur Rees.

M. Rees: Non, quelqu'un m'a peut–être devancé. Bon, d'accord, permettez–moi d'ajouter quelque chose.

Je suis en grande partie d'accord avec ce qu'Ann a dit, mais je ne sais pas si elle utilise ce terme de «réglementation» au sens large. Permettez–moi donc de jouer à l'économiste un instant et de vous exhorter à interpréter ce terme de façon beaucoup plus générale qu'on ne le fait habituellement.

Une réglementation directe, à elle seule, ne serait être aussi efficace que certaines des solutions de rechange, dont les quotas à l'égard des ressources commercialisables, des quotas d'épuisement quelconque, des taxes sur l'épuisement des ressources, des taxes à la pollution négociables, etc.

Ces mesures–là ne dépendent pas des marchés, du moins pas totalement, mais elles motivent, sur le plan économique, les industries à changer leur comportement de la même façon que les mécanismes utilisés par les marchés. En outre, elles ont l'avantage de constituer une source de revenus pour le gouvernement, revenus permettant d'assurer l'exécution des mesures, ce qui manque malheureusement dans un régime purement réglementaire.

Donc, par exemple, si nous avions un régime adéquat de droit de pollution négociable ou de quota de ressources commercialisables à l'égard des ressources épuisables, un régime dans lequel on considère que c'est le gouvernement qui est propriétaire des actifs, qu'il s'agisse d'un droit de pollution ou d'une ressource en voie d'épuisement—comme les droits de coupe ou d'exploitation minérale—les recettes provenant de la vente de ces produits sur le marché donnent au gouvernement le moyen d'exécuter les règlements assortissant les permis vendus.

Ce n'existe pas dans le régime actuel. Il n'y a pas de recettes. Enfin, ce sont les contribuables qui paient les frais relatifs à l'exécution et à la réglementation. C'est pourquoi, souvent, rien ne se fait.

[*Texte*]

In B.C. we are just not monitoring our pollution control permits because there isn't any resource there to do so. So we really have no idea of the extent to which corporate holders are abiding by any of the permits.

Ms Hillyer: I would like to make the comment that while it's true in British Columbia we're being driven by market forces in Europe, often those market forces in Europe are driven by European regulations.

One of the reasons we have a good market in Germany to market pulp made with low AOX is that European regulations have driven what their market will allow them to purchase.

• 1655

So it's a combination of what we think of as command and control regulations and market incentives that often really reflect regulations in other places but give us the right signals, I think, for moving in the direction the bill's talking about.

The second point I would like to make is that when I do talk about regulations, I think of an appropriate blend of regulatory standards that I think necessary along with regulatory tools that allow us to be more innovative about things like economic incentives, about other forms of enforcement besides just prosecutions.

Often those things need a regulatory home to provide the mechanisms we need at our disposal when we want to deal with environmental protection and ecosystem protection in a more sophisticated way than we've thought of in the past.

Mr. Adams: While I remember it, Linda—and it's not to detract from this current line of thought—you made some points about the first nations. You might well be interested in the *Minutes of Proceedings and Evidence* of this committee and our meetings with the Mohawk at Akwesasne. They are located at a remarkable place if you think of the ecosystem of the Great Lakes.

We also met with representatives on Treaty No. 8 in Alberta. You might be particularly interested in what was said in the brief by the Manitoba chiefs, who've experimented by taking over the powers of Indian and Northern Affairs. I just mention that to you.

In this discussion we're having here, one of the things that I think is of concern is the science and the pace at which science has changed. It's unusual to have a built-in five-year review. It's only five years since this stuff was written. There are people here who were there, who were involved in it, and here we are reviewing it again.

You think of the changes in the science, in toxic science, narrowly defined, methods of measurement and appreciation of accumulation in different form, that type of stuff. Now the talk is of an ecosystem approach. Ecosystem science is still new. The constraints, the limitations and the possibilities are really quite limited. That's one thought. The other is that this is not the only piece of legislation federally—and we've already mentioned provincially—that deals with these matters.

[*Traduction*]

En Colombie-Britannique, les titulaires de permis de lutte contre la pollution ne font l'objet d'aucune surveillance car le gouvernement ne dispose pas des ressources nécessaires. Il est donc impossible de savoir si les entreprises titulaires de permis se conforment aux exigences de ces permis.

Mme Hillyer: Il est peut-être vrai qu'en Colombie-Britannique, l'industrie réagit aux forces du marché européen, mais ces marchés sont eux-mêmes motivés par les règlements qui existent en Europe.

Si nos pâtes de papier fabriquées avec des procédés à faible teneur à composés halogénés adsorbables se vendent bien sur le marché allemand, c'est que les règlements européens déterminent ce que ce marché peut acheter.

Il s'agit donc d'un mélange de réglementation directe et de stimulants du marché, qui traduisent souvent les règlements adoptés ailleurs, mais qui nous orientent dans la même voie que ce que prévoit le projet de loi.

Deuxièmement, lorsque je parle de règlements, il s'agit d'un mélange adapté de normes réglementaires qui, à mon avis, sont nécessaires et d'instruments réglementaires nous permettant d'être plus novateurs à certains égards, comme dans le cas des incitatifs économiques ou des mesures d'exécution autres que les poursuites judiciaires.

Il est souvent nécessaire d'appuyer sur un règlement les mécanismes dont nous avons besoin pour protéger l'environnement et les écosystèmes d'une façon plus sophistiquée que par le passé.

M. Adams: À ce propos, Linda—et je ne voudrais pas vous éloigner de votre propos—, vous avez fait valoir quelques arguments au sujet des Premières nations. Cela vous intéresserait peut-être de consulter le compte rendu des délibérations de notre comité pour la séance au cours de laquelle nous avons rencontré les Mohawks à Akwasasne. Cette réserve est située à un endroit remarquable, compte tenu de l'écosystème des Grands Lacs.

Nous avons également rencontré des représentants des peuples signataires du Traité 8 en Alberta. Vous serez sans doute plus particulièrement intéressée par le témoignage des chefs du Manitoba, car ils ont fait certaines expériences en reprenant les pouvoirs du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Je tenais à vous le mentionner.

Dans notre discussion d'aujourd'hui, nous devons nous préoccuper entre autre de la science et du rythme de son évolution. Il n'est pas habituel de prévoir dans la Loi un examen quinquennal. La Loi n'a été rédigée qu'il y a cinq ans seulement. Il y a ici des gens qui ont participé à cette première rédaction et qui sont en train d'examiner la Loi de nouveau.

Prenons les changements qui ont été apportés à la science, à l'étude des substances toxiques, au sens restreint du terme, aux méthodes de mesure et à la compréhension de l'accumulation des substances sous diverses formes, etc. Voilà que l'on parle maintenant d'une méthode fondée sur les écosystèmes. L'étude des écosystèmes relève d'une science encore nouvelle. Ses limites et ses contraintes sont encore assez étroites. D'autre part, cette Loi n'est pas la seule mesure législative fédérale—l'on a déjà parlé des mesures provinciales—qui traite de ces sujets.

[*Text*]

Some people say that faced with these incredible changes is, in five years, an old–fashioned, obsolete piece of legislation. Faced with that and the pace of change that is going to continue, we should retreat into what somebody called a "nice, safe toxics act", and do it properly. This is the way they put it.

The other thought is that we broaden out, that we move away. . .ecosystems approach, and deal with things that have not been dealt with in the last five years. I wonder what people have thought about that. I know many of the people here are lawyers, but is the science safe? Are we able to capture in law the types of things science allows us to do, allows us to prove, changes and so on?

Does anyone have any thoughts on that?

The Chairman: It ties in with what Dr. Schindler told us yesterday.

Mr. Tennant: I have a practical problem. I've heard a lot of the theory on how we're going to legislate. I certainly can't tell you how to legislate, but I can tell you how the legislation affects us as a business, how we've tried to approach the problems and about one of the boxes we find ourselves in, pretty much an impossible situation.

My company, Seaspan, operates Vancouver Shipyards on the north shore. When we're building ships we can employ up to about 900 people, and we've been around since 1898. We have the largest shipbuilding berth on the west coast of Canada, one of the few that's left. We need to dredge between 66,000 and 100,000 cubic metres of silt from our facility so that it will be reusable for its intended purpose.

Because of some of our past practices—and I emphasize past practices, because we've cleaned up our act and we don't do them any more—going back 50 or 60 years, and also some of the past practices of others who occupied the site before us, the sediment that needs to be dredged does not meet the ocean dumping standards. We therefore need a way to dispose of the sediment that we have to dredge.

• 1700

We've looked at various options. Bio–remediation is one. That's a $20 million bill. Sending it off to Alberta is going to cost us between $15 million and $18 million. We can wash the dirt, as Dr. Blatherwick says, but that's going to be $7 million to $10 million. We have also investigated the feasibility and cost of what's called a confined aquatic disposal site.

This is something nobody has brought up at all today: how to clean up the messes we've already made. We've cleaned up our act in terms of causing the mess in the first place, but we find ourselves with a mess that's there from past practices and we have to clean it up so that we can keep operating.

[*Translation*]

Certains disent qu'à cause des changements incroyables qui se sont produits, cette mesure législative est déjà démodée et désuète au bout de cinq ans. Compte tenu de cela et du rythme d'une évolution qui va se poursuivre, ces mêmes personnes pensent que nous devrions nous en tenir à ce que quelqu'un a appelé une bonne petite Loi sur les produits toxiques.

En outre, on élargit le cadre et l'on s'écarte. . . Les méthodes axées sur les écosystèmes. . . Nous traitons des éléments qui n'ont pas été traités au cours des cinq dernières années. Je me demande ce que les gens en ont pensé. Je sais qu'un grand nombre d'entre vous êtes avocats, mais on peut se demander si la science est sans danger. Sommes–nous capables d'intégrer aux lois les mesures que la science rend possibles, qu'elle nous permet de prouver ou de changer?

Qu'en pensez–vous?

Le président: Cela revient à ce que M. Schindler nous a dit hier.

M. Tennant: J'ai un problème d'ordre pratique. On a beaucoup parlé en théorie de la façon dont il fallait légiférer. Pour ma part, je ne saurais vous dire comment légiférer, mais je puis vous dire comment les lois nous touchent dans nos entreprises, comment nous avons essayé de régler les problèmes et dans quelle impasse nous nous retrouvons.

Mon entreprise, Seaspan, exploite un chantier naval à Vancouver, sur la rive nord. Lorsque nous construisons des navires, nous employons jusqu'à 900 personnes. L'entreprise existe depuis 1898. Nous possédons le plus vaste bassin de construction navale de toute la côte Ouest canadienne, l'une des rares qui reste. Il nous faut draguer de 66 000 à 100 000 mètres cubes de limon dans ce bassin pour pouvoir le réutiliser comme il avait été prévu.

En raison de certaines méthodes que nous utilisions par le passé—je tiens à souligner les termes «par le passé», car nous avons cessé de les utiliser pour rendre nos opérations plus propres—des méthodes utilisées il y a 50 ou 60 ans, et aussi à cause des méthodes utilisées antérieurement par d'anciens occupants des lieux, les sédiments qu'il nous faut draguer ne sont pas conformes aux normes régissant l'immersion des déchets en mer. Par conséquent, nous devons trouver un moyen de nous débarrasser de ces sédiments.

Nous avons étudié diverses possibilités, dont la biodégradation. Il nous faudrait pour cela 20 millions de dollars. Il nous en coûterait de 15 à 18 millions de dollars pour envoyer ces sédiments en Alberta. Nous pouvons les nettoyer, comme l'a dit M. Blatherwick, mais cela coûterait de 7 à 10 millions de dollars. Nous avons également étudié les coûts et la faisabilité de ce que l'on appelle une décharge aquatique restreinte.

Personne n'a abordé aujourd'hui la question de savoir comment nettoyer les dégâts qui existent déjà. Nous avons changé nos méthodes pour éviter de causer des dégâts, mais nous nous retrouvons avec les dégâts dus aux méthodes antérieures et nous devons les nettoyer de façon à pouvoir continuer à fonctionner.

[*Texte*]

We're faced with an impossible situation. You won't let us dump it offshore, and it's ridiculously expensive to dispose of it upland. It's not, I guess, really bad stuff; it doesn't glow in the dark. We have a salmon creek running through the property and salmon go up it regularly every year. In fact some of the toxic components come down the creek; they are naturally occurring and are deposited into our site.

How do we clean it up? We would like to propose that the restrictions on ocean dumping and the rapidly rendered harmless clause of that. . . I don't know who looked at the ocean dumping part when you divided up the various parts of CEPA, but I hope they're here.

When a project is proposed and will return a site to its intended use, and when the project involves cleaning up pollution that may have been caused by previous practices no longer being followed, we would like to propose that our industry—and I would presume others—be given a one-shot chance to clean up some of the messes caused by previous site users. We believe it would result in a cleaner environment and give some kind of a benchmark starting point for a future environmentally conscious operation of our industry.

In the absence of some consideration in terms of the ocean dumping rules and regulations, we have pioneered here in Canada a confined aquatic disposal technique. This is a technique used in many other countries around the world whereby the product is moved from a position where it is causing a problem and is moved anywhere from 100 metres to who knows how far—to a depression in the seabed—where it is then covered by good stuff and is left there. You've removed the toxic substance from the area where it is exposed. You've put it somewhere else and you've covered it up. Apparently it works. We've been trying to get this proposal through the various regulatory authorities and we find ourselves boxed in a situation where we don't seem to be making much progress. Dr. Jordan can—

The Chairman: Mr. Tennant, I apologize for interrupting you. You made your point very well. It's something that would be well beyond the ability of all of us to deal with, to give you a satisfactory answer.

As you know, dealing with sediments is a very tricky and difficult type of operation. In the St. Lawrence River, as we witnessed a few weeks ago, a dredging operation was suspended for a few months by a joint decision of Environment Canada and the EPA. It was intended to take place on the American side as a result of activities by General Motors and other companies. The technology used there by way of aprons and other ways of dealing with it in order to prevent the current from moving the substances to other places as the dredging takes place is phenomenal. It's extremely expensive.

If you would like to appear tomorrow morning to make your point and put it on record when we hear from the port authority, we will call you to the table. But this would not be the right moment to attempt to deal with specific individual problems.

[*Traduction*]

Nous sommes dans une impasse. Vous ne nous laissez pas immerger ces limons en mer, mais les coûts d'élimination sur terre sont prohibitifs. Ce n'est pas que ces déchets soient si terribles; ils ne sont pas phosphorescents. Sur notre terrain, il y a un ruisseau que les saumons remontent chaque année. En fait, certains des composés toxiques viennent de ce ruisseau; ils sont produits par la nature et viennent se déposer chez nous.

Comment nettoyer cela? Nous estimons que les restrictions en matière d'immersion des déchets en mer et la disposition, qui est très vite devenue inoffensive, voulant que. . . Je ne sais pas qui d'entre vous a examiné les dispositions portant sur l'immersion des déchets en mer, lorsque vous vous êtes répartis les diverses parties de la LCPE, mais j'espère que ces dispositions existent bel et bien.

Quand un projet a pour objet de permettre de rendre sa vocation première à un site et qu'il porte notamment sur l'élimination d'une pollution pouvant être due à des méthodes qu'on aura abandonnées depuis, nous proposons que notre industrie—et d'autres aussi, je suppose—reçoive une subvention unique afin de nettoyer les dégâts causés par les utilisateurs précédents du site. Nous croyons que cela permettrait d'obtenir un environnement plus propre et pourrait constituer un point de départ pour que notre industrie fonctionne à l'avenir d'une façon qui soit plus respectueuse de l'environnement.

En l'absence de mesures relatives aux règles et aux règlements portant sur l'immersion de déchets en mer, nous avons mis au point, ici au Canada, une technique d'élimination en site marin restreints, qui est utilisée dans plusieurs autres pays. Le produit est retiré de la zone polluée et amené dans une dépression du fond marin—à 100 mètres de profondeur au plus—où on le recouvre de sédiments propres. Ainsi la substance toxique est enlevée de l'endroit où elle est exposée. Elle est amenée ailleurs et recouverte. Il semble que cela marche. Nous avons essayé de faire adopter cette proposition par divers organismes de réglementation, mais malheureusement, il ne semble pas que nous fassions de progrès. Monsieur Jordan peut. . .

Le président: Monsieur Tennant, pardonnez-moi de vous interrompre. Je comprends bien ce que vous dites. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure d'en traiter, ni de vous fournir une réponse satisfaisante.

Comme vous le savez, le traitement des sédiments est une opération très délicate et difficile. Dans le Saint-Laurent, comme on l'a vu il y a quelques semaines, des travaux de dragage ont été suspendus pour quelques mois en raison d'une décision conjointe d'Environnement Canada et de l'EPA. Ce dragage devait être effectué du côté américain, par suite des activités de General Motors et d'autres sociétés. Il faisait appel à une technique phénoménale, consistant, entre autres, à poser des tabliers pour éviter que le courant n'emporte les substances ailleurs pendant les travaux. Tout cela est extrêmement coûteux.

Si vous voulez comparaître demain matin et présenter votre témoignage, lorsque nous entendrons les autorités portuaires, nous vous inviterons à la table des témoins. Mais si vous voulez traiter de problèmes particuliers, le moment est mal choisi.

[*Text*] [*Translation*]

• 1705

Mr. Tennant: I guess just to follow on that, though—

The Chairman: If you would conclude, please.

Mr. Tennant: Yes, I will.

I guess the thrust of it really is that we're trying to propose an innovative solution to some of the problems and we're not meeting with very much acceptance, that's all.

The Chairman: That may very well be the case, and you wouldn't be the first one. It's certainly not an easy proposition, otherwise an easy answer would have been found by now.

Ms Broten and then—

Mr. McCloy: Can I just make one comment to follow up on what Mr. Tennant said? It's not a small problem, Mr. Chairman.

The Chairman: It is a big problem.

Mr. McCloy: It's a big problem—

The Chairman: Nobody said it's a small problem.

Mr. McCloy: —affecting the whole of the coastal forest industry. The Fraser River silts up naturally every year, so it's a major problem. It has to do with some of the principles and the way regulations get established under CEPA. It didn't take them long to jack up the ocean dumping permit fees. That was done expeditiously. But when we asked two years ago, in a brief to Environment Canada, to have a look at the levels that determine the ocean dumping permits we were told it was a seven–or eight–year process. This has to change. What I'm saying is that somebody's got their priorities all screwed up.

The Chairman: These were discussions with Environment Canada—

Mr. McCloy: Yes.

The Chairman: —or the fisheries people, or—

Mr. McCloy: No, with Environment Canada staff, both locally and in Ottawa.

The Chairman: Ms Broten and Mr. Jordan.

Ms Broten: I'd like to really sympathize. The disposal of anything that's been deemed toxic is just a massive problem that our entire society hasn't even begun to think about. I think something Environment Canada needs to initiate is a serious discussion about where we put this stuff. We haven't even started to think about it. We're just making more and more of it. It's stupid; it's really dumb.

But what I wanted to speak to specifically before the committee concludes is the issue of risk assessment, which is fundamental to the analysis of what is toxic. I've been working with environmentalists in Seattle and in the United States. One of the things we're looking at is the methodology of risk assessment. We think the science behind risk assessment is extremely dubious. It is fundamentally death assessment. When you assess and say, well, the chances of so much of this in the

M. Tennant: Permettez–moi de poursuivre dans cette veine, mais si. . .

Le président: Veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. Tennant: D'accord.

Ce que je voulais dire, en fait, c'est que nous essayons de proposer une solution innovatrice pour régler certains problèmes mais que ces solutions ne sont pas bien acceptées. C'est tout.

Le président: Peut–être, mais vous n'êtes pas le premier à qui cela arrive. Ma proposition n'est sans doute pas facilement réalisable, sinon, quelqu'un l'aura déjà résolue.

Madame Broten puis. . .

M. McCloy: Puis–je faire une observation pour faire suite à ce qu'a dit M. Tennant? Ce n'est pas un petit problème, monsieur le président.

Le président: C'est un grand problème.

M. McCloy: C'est un grand problème. . .

Le président: Personne n'a dit que c'était un petit problème.

M. McCloy: . . . qui touche tout le secteur forestier le long de la côte. Le fleuve Fraser s'envase naturellement chaque année et c'est un problème très important. Cela touche certains des principes établis dans le règlement pris en vertu de la LCPE et la façon dont ces règlements sont pris. Il n'a pas fallu longtemps au gouvernement pour augmenter les droits de permis d'immersion en mer. Cela s'est fait rapidement. Mais lorsque nous avons demandé à Environnement Canada, dans un mémoire présenté il y a deux ans, d'examiner les niveaux sur lesquels se fondent les permis d'immersion en mer, on nous a répondu que le processus exige sept ou huit ans. Cela doit changer. D'après moi, l'ordre de priorité est à l'envers.

Le président: Il s'agissait de discussions avec Environnement Canada. . .

M. McCloy: Oui.

Le président: . . .ou des fonctionnaires des pêches, ou. . .

M. McCloy: Non, avec les fonctionnaires d'Environnement Canada, au niveau local et à Ottawa.

Le président: Madame Broten et monsieur Jordan.

Mme Broten: Je compatis beaucoup avec vous. L'élimination des substances jugées toxiques est un problème énorme auquel personne dans notre société n'a encore réfléchi. À mon avis, Environnement Canada doit commencer à discuter sérieusement du lieu où nous pouvons mettre ces substances. Nous n'avons même pas commencé à y réfléchir. Nous nous contentons de les accumuler. C'est absolument stupide.

Mais avant que la séance ne se termine, permettez–moi de parler plus précisément de la question de l'évaluation du risque, question fondamentale pour l'analyse des composés en vue de déterminer leur toxicité. J'ai travaillé avec des écologistes à Seattle et ailleurs aux États–Unis. Nous étudions entre autres les méthodes d'évaluation du risque. Nous estimons que les connaissances scientifiques sur lesquelles se fondent l'évaluation du risque sont extrêmement douteuses. Enfin, on évalue les

[*Texte*]

environment is only going to cause one cancer in a million. . . If you took a person's name at random out of the phone book and said okay, Jane Doe, you're going to die from this chemical, it would be premeditated murder. That's what risk assessment is based on.

We can then get into the methodology of the actual risk assessments themselves. When you start reading the documents—take the risk assessment for airborne dioxin from Elk Falls mill, for example—the methodology in the actual consultant's report has a lot of holes in it when discussing airborne contaminants, such as ignorance of weather patterns. I don't know how you do a risk assessment if you don't know which way the wind is blowing.

I'd like to suggest instead that rather than looking at death assessments when we do these assessments and when we do environmental impact assessments, we should look at alternatives so that it becomes an alternative assessment. What other technologies are there? Is this the best way to do this? This also applies to land use planning. Is this really what we want to do to this valley? Where do we want to put our grain farms? Where do we want our buffalo to roam? Those alternatives assessments should be built right into the process.

The Chairman: Well, that changes the federal system into a unitary system with all the provinces. Perhaps we can do that.

Mr. Jordan.

Mr. Jordan: I somewhat cringe when I hear CEPA referred to as a toxics act. Part VI, the Ocean Dumping Control Act, deals with a lot of material that's not toxic. You're moving one piece of Canada's seabed from here to another place. It's a naturally occurring substance. I'll get into some detail on the question of an engineered solution, which Mr. Tennant brought up, tomorrow. But here's an opportunity for a win-win situation. We have the opportunity to clean up the prior problem and create something in the process, but I'll get into that later.

• 1710

Part of the problem or difficulty—I have to jump in on your comment on risk assessment, too—is that the general risk at which the population puts itself through other activities is never expressed. It's one thing to talk about dioxins and furans in a pulp mill, but what's the dioxin and furan content of your barbecued steak? You'll find out that in what you're eating, it's higher. Everything has to be taken in balance, and if you're using an actuarial method then that's what it is. It's not a name in a phone book.

Ms Broten: There's the question of individual choice and there's the question of people doing it to other people for money. There is a slight difference.

[*Traduction*]

risques de décès. Dans une telle évaluation, lorsque l'on détermine qu'une quantité *x* d'un produit déversé dans l'environnement ne causera qu'un cancer par million d'habitants. . . Prenez un nom au hasard dans l'annuaire du téléphone et annoncez à cette personne qu'elle mourra pour avoir été exposée à ce produit chimique et on vous accusera de meurtre avec préméditation. C'est sur cela que se fonde l'évaluation du risque.

Prenons les méthodes réellement utilisées dans les évaluations de risque. Lorsqu'on lit des documents—par exemple l'évaluation des risques que posent les dioxines en suspension dans l'air à partir de l'usine de Elk Falls—la méthode utilisée dans le rapport de l'expert-conseil est pleine de lacunes à l'égard des contaminants de l'air, car on ignore entre autres les régimes météorologiques. Comment peut-on faire une telle évaluation du risque sans savoir de quel côté le vent souffle?

Au lieu d'évaluer le nombre de décès possible, lorsque l'on évalue les risques et les conséquences pour l'environnement, je crois que nous devrions essayer de trouver des solutions de rechange de façon à faire l'évaluation des solutions possibles. Quelle autre technologie existe? Est-ce la meilleure façon de procéder? Cela s'applique également à la planification de l'utilisation des terres. Est-ce là vraiment ce que nous voulons faire de cette vallée? Où établira-t-on les fermes céréalières? Où voulons-nous que nos bisons aillent paître? L'évaluation de ces solutions de rechange devrait faire partie du processus.

Le président: Eh bien, cela ferait du régime fédéral un régime unitaire avec toutes les provinces. C'est peut-être réalisable.

Monsieur Jordan.

M. Jordan: Je n'aime pas beaucoup que l'on parle de la LCPE comme d'une loi sur les substances toxiques. La Partie IV, qui reprend la Loi sur l'immersion des déchets en mer, vise un grand nombre de substances qui ne sont pas toxiques. Il peut s'agir de déplacer un morceau du fonds marin canadien d'un endroit à un autre. Il peut s'agir aussi de substances qui se retrouvent dans la nature. Demain, j'aborderai plus en détail la question des solutions techniques, qu'a soulevée M. Tennant. Mais il est possible de gagner sur tous les plans. Nous avons la possibilité de nettoyer les dégâts qui existent tout en créant quelque chose, mais j'y reviendrai plus tard.

Une partie du problème ou de la difficulté—je dois répondre à votre observation sur l'évaluation des risques également—tient au fait que le risque général auquel la population s'expose dans le cadre d'autres activités n'est jamais exprimé. C'est une chose de parler des dioxines et des furannes rejetées par les usines de pâtes et papier, mais quelle est la teneur en dioxines et en furannes de votre steak cuit au barbecue? Si vous faites l'analyse, vous découvrirez que ce que vous mangez en contient davantage. Il faut tenir compte de tous les éléments, et si vous utilisez une méthode actuarielle, c'est ce que vous obtenez. Ce n'est pas un numéro dans l'annuaire.

Mme Broten: Il y a la question du choix individuel et il y a la question de ce que certains font à d'autres pour de l'argent. Il y a une légère différence.

[*Text*]

Mrs. Kraft Sloan: I have a question for the table. We've had a number of discussions around the precautionary principle or weight–of–evidence approach. If we are going to incorporate something like this into CEPA, it would be very helpful to have a better, more concrete, more practical understanding of the term. I was wondering if anyone had a definition that they might propose to the committee, or something they would consider as the trigger to—Currently, we're looking at threats of serious or irreversible damage. We don't have to take a look if there's a lack of full scientific certainty. It shouldn't be a reason for postponement. There has been some discussion about what we could use as a trigger for this. So if anyone can help us with this, I'd appreciate it.

Ms Hillyer: I believe that if you added a few more words, the definition to which you're referring is a definition developing some fairly widespread acceptance. There is a proposed definition for the precautionary principle in a piece of draft legislation in British Columbia and it roughly mirrors what I think I just heard you say. I think there's some merit in trying to adopt an approach that is developing some currency not just within Canada, but elsewhere, so that we start developing a body of experience with this kind of principle.

It's an extremely important principle and I think it gets us moving in another direction. It gets us moving in the kind of direction that Bill Rees was talking about earlier, one in which we really are talking about fundamental shifts.

One cautionary note I have about it, though, is that we can't expect of the precautionary principle absolute certainty around what is the right number spilling out of the precautionary principle for an end–of–pipe kind of control. I think this is one of the frustrations people feel when they start working with the precautionary principle. They say, what does it mean?

What we need to do is to ensure that we have a number of principles driving us in a new direction, that we use it to give support for that direction. Again, it's the motivation for this kind of fundamental shift to preventing problems before they happen rather than trying to decide what it gives us as an exact figure for end–of–the–pipe control.

In relation to Mr. Adams' question earlier about whether we should be thinking about a piece of legislation dealing with toxics or dealing with ecosystem management, I don't think we have any choice but to look at ecosystem management.

We no longer live in a world of isolated substances. We know that, so we have to be able to manage ecosystems. The interaction between humans and the environment is beyond the point of us being able to carve out little areas that manage and leave the rest unmanaged. The precautionary principle gives us some guidance in how we do that. We fundamentally have to shift away from looking at what we've done after the fact, fixing it, and preventing it from happening in that isolated way, to looking at managing ecosystems in a much more holistic way, dealing with classes of substances we want to keep out of the environment, dealing with process changes that get us moving away from pollution control to pollution prevention. Unless we

[*Translation*]

Mme Kraft Sloan: J'ai une question pour l'ensemble des témoins. Nous avons tenu un certain nombre de discussions sur le principe de la prévention ou du poids de la preuve. Si nous devons intégrer ce genre de concept dans la LCPE, il serait très utile d'avoir une meilleure compréhension du terme, une compréhension plus concrète et plus pratique. Je me demandais si quelqu'un avait une définition à proposer au comité ou quelque chose qui serait un déterminant pour... Actuellement, des dommages graves ou irréversibles nous menacent. Nous n'avons pas besoin de les étudier si nous n'avons pas des certitudes scientifiques réelles. Cela ne devrait pas être une raison pour en repousser l'étude. Nous nous sommes déjà demandé ce que l'on pourrait utiliser pour déclencher ce processus. Donc si quelqu'un pouvait nous aider, nous lui en serions reconnaissants.

Mme Hillyer: Je pense que si vous ajoutez quelques mots, la définition dont vous parlez est une définition qui est acceptée de plus en plus largement. Un projet de loi de la Colombie–Britannique comprend un projet de définition du principe de prévention qui reflète en gros ce que nous avons entendu aujourd'hui. Je pense qu'il est utile d'essayer d'adopter une approche qui soit acceptable, au Canada mais également ailleurs, afin que nous puissions acquérir de l'expérience dans le cadre de ce principe.

C'est un principe extrêmement important et je pense qu'il nous mène dans une autre direction. Il nous mène dans la direction dont Bill Rees a parlé un peu plus tôt et qui nous entraîne vers des changements radicaux.

J'aimerais seulement émettre une réserve dans la mesure où nous ne pouvons pas nous attendre à ce que le principe de prévention nous donne une certitude absolue quant aux chiffres exacts permettant d'assurer la lutte contre la pollution existante. Une de difficultés auxquelles se heurtent les gens qui travaillent sur le principe de prévention car ils ne savent pas ce qu'il signifie réellement.

Nous devons faire en sorte d'avoir un certain nombre de principes qui nous mènent dans une nouvelle direction et que nous utilisons pour renforcer cette orientation. Là encore, c'est la raison de cette réorientation fondamentale vers une prévention des problèmes plutôt que d'essayer de décider de ce que cela nous donne en termes de chiffres exacts pour lutter contre la pollution.

En ce qui concerne la question qu'a posée M. Adams tout à l'heure sur la question de savoir si nous devons envisager une loi traitant des substances toxiques ou de la gestion des écosystèmes, je crois que nous n'avons pas d'autre choix que d'envisager des écosystèmes.

Nous ne vivons plus dans un monde de substances isolées. Nous le savons et c'est pourquoi nous devons pouvoir gérer les écosystèmes. L'interaction entre les humains et l'environnement ne nous permet plus de nous contenter de gérer certains petits secteurs et de laisser les autres. Le principe de prévention nous guide dans notre façon de procéder. Nous devons absolument cesser de constater la pollution; nous devons y remédier et l'empêcher de se reproduire de cette façon isolée, et envisager une gestion des écosystèmes de façon beaucoup plus globale, en nous attaquant à des ensembles de substances que nous voulons éliminer de l'environnement et en procédant à des changements qui nous permettent de passer de la lutte de la pollution à la

[*Texte*]

adopt that ecosystem management philosophy, we don't have a chance of being able to produce that product at the end of the day.

[*Traduction*]

prévention de la pollution. À moins que nous n'adoptions ce concept de gestion des écosystèmes, nous serons incapables de produire ce produit.

• 1715

Mr. Adams: Whether or not we have the science yet.

M. Adams: Que nous ayons ou non les connaissances scientifiques.

Ms Hillyer: We know we have to make decisions every day of our lives without absolute scientific certainty. Science will never provide us with the tools we need to deliver on public policy. It's only one of the tools among a host of other things we need to use to be able to develop good public policy that will not just protect the environment today but will also ensure there is an environment five generations from today.

Mme Hillyer: Nous savons que nous devons prendre des décisions tous les jours sans avoir des certitudes scientifiques absolues. La science ne nous fournira jamais les outils dont nous avons besoin pour établir la politique publique. Ce n'est qu'un outil parmi bien d'autres dont nous avons besoin pour élaborer une politique publique satisfaisante qui ne va pas seulement protéger l'environnement d'aujourd'hui mais qui permettra qu'il y ait un environnement dans cinq générations.

The Chairman: Is there anyone who disagrees with that?

Le président: Est-ce que tout le monde est d'accord là-dessus?

Ms Duncan: I have a couple of concrete suggestions in answer to your question. In developing my presentation for tomorrow, where I talk a great deal more about compliance—I hate to tell you—one foreword I would like to make here is that it makes me really nervous when we get all excited about these so-called new ideas. Now we're talking about market measures, economic instruments, pollution prevention. Now it's precautionary principle. When you really refine those, it's still all the same old stuff with fancy names. I think we need to be really careful about that.

Mme Duncan: J'ai quelques propositions concrètes à faire en réponse à votre question. En préparation de ma présentation pour demain, dans laquelle je parle longuement de l'observation—j'en suis désolée—, j'aimerais dire ici que je m'inquiète vraiment de nous voir si enthousiastes au sujet de ces soi-disant nouvelles idées. On nous parle de mesures axées sur le marché, d'instruments économiques et de prévention de la pollution. Maintenant on nous parle de principe de prévention. Mais si vous y regardez de plus près, nous parlons toujours des mêmes choses en leur donnant des noms ronflants. Je pense que nous devons faire preuve de prudence.

The types of concrete examples I was thinking of in terms of thinking of that—The paper presented to the parliamentary committee is quite a theoretical paper that for the most part talks about international treaties and conventions and so forth, with a minimum discussion about CEPA, and to my great regret, absolutely no mention of part IV.

Je pensais à des exemples concrets... Le document qui a été présenté au comité parlementaire est un document théorique qui, pour la majeure partie, traite des conventions et des traités internationaux, n'aborde la LCPE que de façon marginale et, à mon grand regret, ne mentionne absolument pas la Partie IV.

The types of changes that could be implemented are similar to many of the things Environment Canada recommended today. Provide greater preventative powers to the inspectors in the field so that they don't have, as their only option, issuing a pointless warning or prosecution. Give them a much broader power of direction to direct somebody to do something that will prevent a problem from occurring so that they don't have to wait until the pollution occurs. That's a very simplistic, simple amendment that most provincial legislation already provides for.

Les changements qui pourraient mis en oeuvre sont très proches de ce qu'Environnement Canada a recommandé aujourd'hui. Donner davantage de pouvoir de prévention aux inspecteurs sur le terrain pour qu'ils n'aient pas, comme seule option, d'émettre des avertissements ou d'intenter des poursuites inutiles. Il faut leur donner le pouvoir de conseiller les gens de façon à prévenir les problèmes plutôt que d'attendre que la pollution devienne une réalité. C'est une modification très simple que la plupart des lois provinciales prévoient déjà.

Another example is lending support to the type of approach Environment Canada is taking in their national inspection plans. They have adopted an approach similar to that of the Americans, putting priority on the known violators, on the serious violators, and problem or untested technologies. It's a very precautionary approach to implementing law and policy.

Je pense également à l'approche adoptée par Environnement Canada dans ses plans d'inspection nationaux. Le Ministère a adopté une approche qui ressemble à celle des États-Unis, en donnant la priorité aux contrevenants connus, à ceux qui commettent les infractions les plus graves et les technologies qui n'ont pas fait l'objet d'essais. C'est une façon très prévoyante de mettre en oeuvre les lois et les politiques.

A third area I would recommend, which is critical—and we mentioned it previously—is the removal of perverse subsidies. What could be stronger for the precautionary principle? We should have criteria when we give money to innovators that

Troisièmement, je recommanderais la suppression des subventions ayant des effets pervers, ce qui est un aspect essentiel dont nous avons déjà parlé. N'est-ce pas une des conditions essentielles du principe de prévention? Nous devons

[*Text*]

does not allow the development or the further development of harmful technologies or harmful approaches. I think that's a very valuable place to first implement the precautionary principle. It's the most preventative action we could take.

The Chairman: That last item is the object of a task force that is going to report almost any day now. Whether they will deal with perverse subsidies, that remains to be seen. If they don't, we hope to hear from you. It is certainly part of a very substantial paragraph in the red book, and no doubt it should not be forgotten.

Can we now try to wrap up? It would be a pity, however, if we were to do that without hitching onto what Peter Adams was saying earlier in relation to science. If I remember correctly, he did remind us of the importance of science.

Do I interpret you correctly, Peter?

In a way, we are bringing to you some of the thoughts put to us yesterday in Edmonton by David Schindler, who did express the situation extremely well, the importance of science in the evolution of pollution prevention and the importance of science in protecting the environment.

He went on to say he's very worried about the state of science in Canada and impending cuts that could seriously jeopardize the capacity of science to perform the role it has performed so far in environmental protection.

Are there any thoughts in British Columbia on the role of science in relation to CEPA and the whole policy?

Mr. McCloy: Just in defence of CEPA, from our industry's perspective it's one of the only pieces of legislation in Canada, either federal or provincial, that requires an agency to go through a process, a scientific process, in establishing a speed limit.

This is unlike British Columbia where all we've got is this thing called a precautionary principal. I would argue against its inclusion in CEPA on the grounds that a minister can wake up and pluck a number out of the air and say he's doing this because of the precautionary principal. No cost benefit analysis, no risk analysis, no science. From that perspective, I quite like the provisions of CEPA and the regulatory impact assessment it requires. Very positive.

Mr. Anthony: Mr. Chairman, following on your wish to begin to wrap some of these ideas together, and this may probably be the last time I'll speak to your committee, I guess this afternoon we've really talked about Canadian society being in transition. When we wrote CEPA about five years ago, we thought we were writing something that was right up to date. You look back at it five years later and some parts are almost embarrassing. If I look back 10 years into my department files and think about what we were doing 10 years ago, I just don't want to bring those files out.

• 1720

I think we are looking at a transition. I think what Bill Rees talked about was where we're trying to go. The piece of legislation I think we need, whatever we call it—and we're just dealing with one piece—has to allow the federal partner in a

[*Translation*]

établir des critères lorsque nous accordons des fonds aux chercheurs afin d'éviter le développement de technologies ou de solutions nuisibles à l'environnement. Je pense que c'est un des secteurs très importants où l'on peut commencer à appliquer le principe de la prévention. C'est la mesure préventive la plus importante que nous pourrions prendre.

Le président: Le dernier point porte sur le groupe de travail qui devrait remettre son rapport dans les jours à venir. Il reste à voir s'il a abordé la question des subventions ayant des effets pervers. Sinon, nous espérons que vous communiquerez avec nous. C'est sans aucun doute un paragraphe particulièrement important du Livre rouge qui ne doit pas être passé sous silence.

Pouvons–nous tenter de récapituler? Il serait cependant dommage de le faire sans revenir sur ce que Peter Adams a dit un peu plus tôt à propos de la science. Si je me souviens bien, il nous a rappelé l'importance de la science.

Ai–je bien interprété vos propos, Peter?

D'une certaine façon, nous vous transmettons certaines des réflexions qui ont été présentées hier à Edmonton par David Schindler, qui a très bien exprimé la situation, l'importance de la science dans l'évolution de la prévention de la pollution et l'importance de la science dans la protection de l'environnement.

Il s'est également déclaré très inquiet de la situation des sciences au Canada et des compressions imminentes qui pourraient gravement compromettre la capacité des sciences d'assumer le rôle qu'elle a assumé jusqu'ici dans la protection de l'environnement.

Ils ont réfléchi en Colombie–Britannique sur le rôle de la science en ce qui concerne la LCPE et l'ensemble de la politique?

M. McCloy: Pour venir à la défense de la LCPE, je dirais que, du point de vue de notre industrie, c'est une des lois canadiennes, autant fédérale que provinciale, qui exige qu'un organisme passe par un processus scientifique pour établir une limite de vitesse.

Par contre, en Colombie–Britannique, tout ce que nous avons, c'est le principe de prévention. Je ne pense pas que nous devrions l'inclure dans la LCPE car un ministre pourrait décider, un beau jour, de choisir un chiffre au hasard et de prendre une mesure quelconque sous prétexte qu'il applique le principe de prévention. Il n'y aurait aucune analyse des avantages, aucune analyse des risques, aucun apport scientifique. De ce point de vue, je pense que les dispositions de la LCPE et l'évaluation de l'impact qu'elle exige sont très positives.

M. Anthony: Monsieur le président, puisque vous souhaitez que nous commencions à récapituler, et étant donné que c'est probablement la dernière fois que j'interviens devant votre comité, je dirais que cet après–midi, nous avons dit en fait que la société canadienne traverse une période de transition. Lorsque nous avons rédigé la LCPE il y a cinq ans, nous pensions faire preuve d'une grande modernité. Cinq ans plus tard, certaines parties de la loi sont presque embarrassantes. Je ne voudrais pas aujourd'hui ressortir les dossiers sur ce que nous faisions il y a 10 ans au ministère.

Je pense que nous passons par une période de transition. Bill Rees a parlé de la direction que nous essayons de prendre. La loi dont nous avons besoin, quelle que soit son nom—et nous traitons ici d'une seule loi—doit permettre un partenariat

[*Texte*]

federal, provincial, municipal, industrial, private system—It has to allow for that paradigm shift to occur. We have to safeguard what we have now, so we can't throw the "carrot and stick" thing out; we have to keep it.

But we have to allow Canadian society to make a transition, a large transition. Canadian society, as we know it today, is not sustainable under any sort of evaluation. You cannot possibly continue doing what we're doing. So Canadian society has to move from where it is now to over here. This piece of legislation has to safeguard where we are. We don't want to slip back. It has to provide us with the tools and the capability to carry out the federal part of moving to that new position. I think it very important for us to come back five years from now and have a look to see how wise we were in what we're going to do in the next few months. Again, we're not looking at something that's very stable.

One of the big problems I see is in fact the level of understanding of environmental issues by Canadians. They all claim to be environmentally aware. I don't think they're very aware at all. So I think public education is a critical part.

Some of the polling we have done—and we do a lot of polling, as you all know—indicates that the average Canadian really thinks he's very well educated environmentally. About 70% of them will tell you, yes, they understand environmental issues very well, but if you ask them to name a single greenhouse gas, 16% of them can name a single greenhouse gas. If you ask them where the sewage from their own home finally goes to, approximately one-third understand that. While they pretend to understand or think they understand it, in reality they do not. That is the major problem. If we're going to take Canadian society and move it, this paradigm shift in thinking is going to have to be a critical part.

One of the other parts is our accounting systems, how we keep track of things. Gross provincial product and gross federal product are measurements built for the early part of the last century. We have to start keeping track of our environmental capital as well as our economic capital. They all have to be factored in. We are spending our economic capital at a rapid rate. The average citizen is unaware of this because we don't have good ways of keeping track of it. I think that's one of the areas we really have to improve on, so Canadians can understand what this group is really talking about and what is really critical.

I think the other thing Canadians and the federal government are going to have to recognize ultimately is that the most effective level of government for dealing with environmental issues is not federal or provincial; it's municipal. The critical part is the grassroots part. The closer you can get to people, the closer you can get to the problem. I think we have to continue with the harmonization, we have to be linking the federal, provincial and municipal understanding of environmental issues together. We shouldn't be planning these things separately. We have to continue that process.

[*Traduction*]

entre le fédéral, le provincial, le municipal, l'industrie et le secteur privé; elle doit permettre une modification du paradigme. Nous devons conserver ce que nous avons actuellement quand nous ne pouvons pas supprimer la politique de la carotte et du bâton.

Mais nous devons permettre à la société canadienne de faire la transition, une transition importante. La société canadienne telle que nous la connaissons aujourd'hui ne pourra pas se perpétuer sans ce genre d'évaluation. Nous ne pouvons pas continuer ce que nous faisons aujourd'hui. La société canadienne doit donc prendre une nouvelle direction. Ce texte de loi doit nous permettre de conserver nos acquis. Nous ne voulons pas revenir en arrière. Elle doit nous donner les outils et la capacité d'assumer le rôle du fédéral dans cette évolution. Je pense qu'il est très important que nous puissions examiner dans cinq ans ce que nous allons faire au cours des prochains mois et voir à quel point nous avons agi avec sagesse. Mais là encore, nous traitons d'un domaine qui n'est pas très stable.

L'un des grands problèmes, selon moi, c'est le niveau de compréhension des questions environnementales parmi les Canadiens. Ils prétendent tous être sensibilisés à l'environnement. Je pense qu'ils ne le sont pas du tout. Je pense donc que l'éducation de la population est très importante.

D'après les sondages que nous avons faits—et nous en faisons beaucoup comme vous le savez—le Canadien moyen pense qu'il connaît bien les questions environnementales. Environ 70 p. 100 vous disent qu'ils comprennent effectivement très bien les questions environnementales, mais si vous leur demandez le nom d'un seul gaz à effet de serre, 16 p. 100 seulement pourront vous répondre. Si vous leur demandez où vont les eaux usées qui sortent de leur maison, environ un tiers seulement le savent. Ils prétendent comprendre ou pensent qu'ils comprennent, mais en réalité ce n'est pas le cas. C'est un grave problème. Si nous voulons que la société canadienne évolue, il va falloir changer cette situation.

Il y a également la question des systèmes rentables, la façon dont nous continuons les choses. Le produit provincial brut et le produit fédéral brut sont des mesures établies pour la première partie du siècle dernier. Nous devons savoir quel est notre capital environnemental aussi bien que notre capital économique. Nous devons tenir compte des deux. Nous dépensons très rapidement notre capital économique. Le Canadien moyen ne le sait pas car nous n'avons pas les méthodes appropriées pour le comptabiliser. Je pense que c'est un des domaines auquel nous devons apporter des améliorations pour que les Canadiens puissent comprendre ce dont nous parlons et ce qui est vraiment essentiel.

D'autre part, je pense que les Canadiens et le gouvernement fédéral devront finalement reconnaître que le niveau de gouvernement le plus efficace pour traiter des questions environnementales n'est pas le niveau fédéral ni provincial mais municipal. C'est à la base que les choses se passent. Plus vous vous rapprochez des gens, plus vous vous rapprochez du problème. Nous devons poursuivre l'harmonisation. La compréhension des problèmes environnementaux doit se faire au niveau fédéral, provincial et municipal. Nous ne devons pas planifier séparément. Nous devons poursuivre ce processus.

[*Text*]

Mr. Chairman, I'm asking your committee, and I'm suggesting, that you should be thinking about a piece of legislation recognizing that transition Canadian society is going to have to go through. We cannot continue doing what we're doing now. We need to protect what we have. You need to give us a mandate, if you like, with the tools or the obligation to do the things we need to do, from here to here.

The Chairman: Thank you, Mr. Anthony.

Who else would like to give a hand in wrapping up?

Mr. Rees: If I may, I'd like to make just one comment on the ecosystem approach, which seems to be surfacing as the new way to go in these areas. The problem with the ecosystem approach as practised in most cases to date is that we still think of the environment or the ecosystem as the thing we are managing over there, and we are over here. It's a separation. There's no real improvement in the mindset if you still think of the environment as an externality, which is how our economy deals with it.

If you look at it again as an ecologist, human beings are the single most important consumer organism in every single one of the world's major ecosystems. So if we're going to employ an ecosystem approach, it means managing people far more than it means managing the so–called environment. I think that point is not really well recognized in most efforts to apply the ecosystem approach. It's more comprehensive, it's more holistic, but it doesn't really include people management, which is really necessary if you're going to employ it in any ecologically sensible manner.

By the way, I absolutely support everything Earl said. That was a marvellous wrap–up. He probably started writing it a week ago.

Mr. Anthony: I started writing it after you spoke.

Mr. Finlay: I want to support very much what Mr. Anthony has just achieved for us, too.

I wonder, Dr. Rees, whether we're not prepared to put into words what, it seems to me, is maybe in the 21st or 22nd century the obvious position we all must take, that national boundaries simply are going to be obliterated. It's a holistic, global problem we're dealing with, and we are carrying so much baggage from the past—philosophical, religious, political, ethnic, whatever. It's a great quest to be engaged in. I won't be around to see the end of it, although my grandchildren might.

But that's where we have to go. There isn't any other way to carve up the planet and do it right to maximize human potential.

Ms Broten: I just want to say I am very supportive of what Earl Anthony was talking about. It's probably the first time in public I've ever really supported Environment Canada.

Mr. Finlay: That's the advantage of these round tables here.

[*Translation*]

• 1725

Monsieur le président, je demande à votre comité, et je suggère d'envisager un texte de loi qui tienne compte du fait que la société canadienne va passer par une période de transition. Nous ne pensons pas continuer de faire ce que nous faisons aujourd'hui. Nous devons protéger nos acquis. Vous devez nous donner un mandat, si vous voulez, ainsi que les outils ou l'obligation de faire ce qu'il faut pour mener à bien cette évolution.

Le président: Merci monsieur Anthony.

Qui d'autre aimerait intervenir?

M. Rees: Si vous le permettez, j'aimerais faire une observation à propos de la gestion des écosystèmes, qui semble être la nouvelle façon d'aborder la question. Le problème que présente cette approche, telle qu'elle s'est manifestée dans la plupart des cas jusqu'à présent, est que nous pensons que l'environnement et l'écosystème sont des éléments que nous gérons de l'extérieur. Il y a une séparation. On ne constate pas d'amélioration réelle de nos mentalités si nous considérons toujours que l'environnement est une externalité, ce qui est la façon dont il est abordé dans notre économie.

Mais du point de vue de l'écologiste, les êtres humains sont l'organisme de consommation le plus important dans tous les grands écosystèmes du monde. Pour pouvoir adopter le concept de gestion des écosystèmes, il nous faudra autant gérer les gens que ce que l'on appelle l'environnement. Je pense que c'est un aspect dont on ne tient pas réellement compte dans la plupart des efforts entrepris pour appliquer l'approche fondée sur les écosystèmes. Elle est plus globale, plus holistique, mais elle ne comprend pas la gestion des gens qui est pourtant nécessaire si on veut l'appliquer de façon écologique.

D'ailleurs, je suis entièrement d'accord avec ce qu'a dit Earl. Il a fait une récapitulation tout à fait remarquable. Il l'avait probablement déjà écrite il y a une semaine.

M. Anthony: J'ai commencé à l'écrire après que vous soyez intervenu.

M. Finlay: Je tiens également à parler en faveur de ce qu'a fait M. Anthony pour nous.

Monsieur Rees, je me demande si nous ne sommes pas prêts à exprimer ce qui, selon moi, est la position évidente que nous devrons adopter au XXI^{e} ou au XXII^{e} siècle, c'est–à–dire que les frontières nationales seront simplement supprimées. C'est un problème holistique, planétaire auquel nous faisons face alors que nous continuons de traîner un lourd bagage—philosophique, religieux, politique, ethnique etc. C'est une entreprise énorme. Je n'en verrai pas la fin, ce sera peut–être pour mes petits–enfants.

Mais c'est la direction que nous devons prendre. Il n'y a aucun autre moyen de modeler la planète et de le faire de manière à maximiser le potentiel humain.

Mme Broten: Je voulais simplement dire que j'appuie tout à fait ce dont a parlé Earl Anthony. C'est probablement la première fois que je parle en faveur d'Environnement Canada en public.

M. Finlay: C'est l'avantage de ces tables rondes.

[*Texte*]

Ms Broten: They're very valuable.

To follow up on that, it is clear to me, and I guess most of us, when you see that it's the total of all the trends from everywhere around the world and also here, that by 2020 it's not going to be business as usual, no matter what we do. We're either going to make the changes in a planned way or the changes are going to happen to us. Part of our fight is to decide to make the changes so that we have some planning involved in them.

Mr. A. Thompson: I liked Earl Anthony's statement, but I still want to pour a little rain on it. It seems to me that the federal position can never be advanced in terms of an environment department statute, because the fisheries portfolio is another part of the federal government. I see no signs in all of the discussion about harmonization and everything else that there's going to be any relinquishment between Environment on one hand and Fisheries on the other so that there's a consistent federal force.

• 1730

I have one other comment about scientists and their role. We've just gone through what has been an agonizing experience for scientists within the Department of Fisheries and Oceans. I would refer to the public hearings into Alcan's Kemano project. It's quite clear that scientists, whether or not they wished it—many did or didn't—found themselves as advocates for one of the policy positions or another. It might have worked if they had wanted to use their discipline as a shield so that, in effect, they would have avoided being characterized in a policy way. However, that was simply impossible. They became implicated one way or another in policy issues. For many, it has been a harrowing and dreadful experience.

Where does that lead? We expect too much of scientists and science. It's nice to have something up there that everybody thinks of. It's nice to have that kind of reference point to blame everything there.

But we have to resist that temptation. At the same time we're hearing from scientists about science, they must be frank enough to be clear about the limitations of their research and the inferences to be drawn from it.

The Chairman: What you're saying is helpful. I find all these remarks very helpful.

I have some difficulties with the concept that Canadian society is not sustainable, Mr. Anthony. If it's not, it means we must have a very critical look at consumerism, immigration, and a number of issues that politicians are hardly ready to look at for reasons that go well beyond the limits of this room.

It may be that a total global population is not sustainable. It may well be that you're putting on the table a very large item for discussion that was discussed in Rio in 1992 and incorporated in Agenda 21, if I remember correctly.

But if I were to tell my mother, who, despite her age, is very inquisitive, what I am taking home from this discussion this afternoon, I would be inclined to conclude perhaps that we will have to start thinking about reporting to Parliament and to the

[*Traduction*]

Mme Broten: Elles sont très utiles.

Mais pour poursuivre sur ce sujet, il me semble évident, et à la plupart d'entre vous également, si l'on considère l'ensemble des tendances dans le monde entier, que d'ici 2020, les choses auront changé, quelle que soit notre action. Nous allons apporter des changements de façon planifiée ou nous les subirons. Notre action doit notamment consister à décider de faire les changements de manière à pouvoir les planifier.

M. A. Thompson: J'ai aimé l'intervention de Earl Anthony, mais j'aimerais émettre une petite réserve. Il me semble que la position fédérale ne pourra jamais être déterminée par une loi du ministère de l'environnement car le portefeuille des pêches fait également partie du gouvernement fédéral. Je ne vois aucune indication dans toutes les discussions sur l'harmonisation et tout le reste d'une renonciation quelconque de la part du ministère de l'Environnement, d'une part, et des Pêches, d'autre part, afin d'avoir une force fédérale cohérente.

Je voudrais faire aussi une autre remarque sur les scientifiques et leur rôle. Les scientifiques viennent de passer par une expérience déchirante au ministère des Pêches et Océans. Je parle des audiences publiques sur le projet Kemano de Alcan. Il est évident que les scientifiques, qu'ils l'aient souhaité ou non se sont retrouvés dans une position où ils ont dû défendre une politique ou une autre. S'ils avaient voulu utiliser leur discipline comme protection, ils auraient ainsi évité d'être étiquetés. Mais cela était tout simplement impossible. Ils sont intervenus d'une façon ou d'une autre dans les questions de politique. Pour bon nombre d'entre eux, cette expérience a été extrêmement pénible?

Pour conclure? Nous attendons trop des scientifiques et de la science. Il est pratique d'avoir quelque chose sur quoi compter. Il est pratique d'avoir quelque chose sur lequel on peut faire porter tout le blâme.

Mais nous devons résister à cette tentation. Les scientifiques nous parlent de science mais ils doivent être suffisamment honnêtes et admettre les limites de leurs recherches et les conclusions que l'on peut en tirer.

Le président: Ce que vous nous dites est utile. Je pense que toutes ces remarques sont très utiles.

Monsieur Anthony, le concept selon lequel la société canadienne n'est pas durable me pose quelques problèmes. Si elle ne l'est pas, cela signifie que nous devons examiner de façon très critique la société de consommation, l'immigration et bon nombre de questions que les politiciens ne sont certainement pas prêts à examiner pour des raisons qui vont bien au-delà de notre mandat.

Il se peut que l'ensemble de la population mondiale ne soit pas durable. Il se peut qu'il s'agisse d'un très vaste sujet dont il a été question à Rio en 1992 et qui a été intégré à Agenda 21, si je me souviens bien.

Mais si je devais dire à ma mère—qui, malgré son âge, est très curieuse—, ce que je retiens de la discussion de cet après-midi, j'aurais tendance à conclure que nous devons commencer à penser à dire au Parlement et au gouvernement que la LCPE

[*Text*]

government that CEPA is perhaps the last of a series. It's not the "last of the Mohicans", but perhaps a "dying dinosaur" type of legislation that has its requirements, needs and justifications in the latest convulsion of mankind in dealing with its worst habits that are gradually to be replaced by a new approach to production and consumption.

So we would then tighten up and improve here and there to repair the CEPA engine as well as we can to make it workable, while at the same time recommending to the government that a new era is approaching. There is a dawn for a legislative approach that is much more comprehensive and inspired, as Bill Rees outlined before when he spoke about industrial ecology, ecological tax reform and accountability. You have spoken about accounting systems, public education and the like.

• 1735

We will try to fight a rear–guard battle in concluding this phase as well as we can. Believe me, it won't be easy to come up with the right answers for everybody, and at the same time also point at the new direction and the new approach.

It may take us a hundred years, so I don't know whether we'll be able to do that within the mandate of Parliament, which is requesting a reply by June 10.

We could ask for an extension and then another extension until we come up with a perfect plan, but certainly all the intervention this afternoon has stimulating the thinking of all of us I'm sure.

Maybe the CEPA model is an old Model T Ford in that it can still function and may still be needed, but we have to design a new model, a new approach. If we do that, though, we will need a lot of guidance because it won't be easy politically. If we open a new chapter that is a political minefield, we could be blown out of the water very easily if we are not very careful. However, that could be the subject of another round table a year from now.

In the meantime, let me thank you all for coming to participate and for your thoughts. Keep us in mind. Don't forget us. We need your help. Thank you.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

est peut–être la dernière d'une série. Ce n'est pas le dernier des Mohicans mais peut–être un dinosaure qui a ses exigences, ses besoins et ses justifications dans les dernières convulsions d'humanité qui doit faire face à ses pires habitudes qu'il devra remplacer progressivement par de nouveaux moyens de production et de consommation.

Il nous faudra donc renforcer et améliorer la LCPE pour en faire un outil réaliste tout en disant au gouvernement qu'une nouvelle ère approche. Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère législative qui présentera un caractère beaucoup plus planétaire et inspirée, comme Bill Rees l'a souligné lorsqu'il a parlé de l'écologie industrielle, de la réforme fiscale et écologique et de l'obligation de rendre compte. Nous avons notamment parlé des systèmes comptables et de l'éducation de la population.

Nous allons essayer de livrer une bataille d'arrière–garde pour conclure cette étape de la façon la plus efficace possible. Croyez–moi, il ne sera pas facile de trouver les réponses qui conviennent à tous, tout en indiquant la nouvelle direction et la nouvelle approche.

Il peut nous falloir jusqu'à cent ans pour cela et, c'est pourquoi je ne suis pas sûr si nous serons en mesure de le faire dans les limites du mandat du Parlement qui nous demande une réponse d'ici le 10 juin.

Nous pourrions demander une prolongation puis une autre jusqu'à ce que nous arrivions à un plan parfait, mais il est vrai que toutes les interventions de cet après–midi nous ont tous donné matière à réflexion.

Le modèle de la LCPE est peut–être comme le modèle de la Ford T dans la mesure où elle continue de fonctionner encore et qu'elle peut encore s'avérer nécessaire, mais nous devons concevoir un nouveau modèle, une nouvelle approche. Ce faisant, nous aurons besoin de conseils car ce ne sera pas facile sur le plan politique. Si nous ouvrons un nouveau chapitre qui peut s'avérer dangereux sur le plan politique, nous pourrions être facilement détruits si nous ne faisons pas attention. Mais cela pourrait faire l'objet d'une autre table ronde dans un an.

En attendant, laissez–moi vous remercier tous de votre participation et de vos réflexions. Ne nous oubliez pas. Nous avons besoin de votre aide. Merci.

La séance est levée.

From the School of Community and Regional Planning; University of British Columbia:

William Rees, Director.

From Ferguson & Gifford Law Firm:

Andrew Thompson, Lawyer.

From Seaspan International Ltd.:

Bruce D. Tennant, Manager, Risk and Environment.

De «School of Community and Regional Planning»; l'Université de la Colombie–Britannique:

William Rees, directeur.

Du Cabinet d'avocat Ferguson & Gifford:

Andrew Thompson, avocat.

De «Seaspan International Ltd.»:

Bruce D. Tennant, directeur, Risques et l'environnement.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Environment Canada (Pacific and Yukon Region):

Earl Anthony, Regional Director General, Pacific and Yukon Region;

Vic Niemela, Regional Director, Environmental Protection Branch;

Colin Wykes, Manager, Enforcement and Emergencies Division, Environmental Protection Branch;

Gordon Thompson, Head, Investigations Section, Enforcement and Emergencies Division, Environmental Protection Branch.

From Reach for Unbleach:

Delores Broten.

From the United Fisherman Allied Workers:

Richard Tarnoff, Chair, Environmental Committee.

From Circumpolar Institute of Environmental Law:

Lynda Duncan.

From West Coast Environmental Law Association:

Ann Hillyer, Lawyer.

From Vancouver Port Corporation:

John Jordan, Director of Environment.

From the Council of Forest Industries of British Columbia:

Brian McCloy, Vice–President, Environment and Energy.

TÉMOINS

D'Environnement Canada (Région pacifique et du Yukon):

Earl Anthony, directeur général régional, Région pacifique et du Yukon;

Vic Niemela, directeur régional, direction de la protection de l'environnement;

Colin Wykes, gestionnaire, Division de l'application de la Loi et des urgences, Direction de la protection de l'environnement;

Gordon Thompson, chef, section des enquêtes, Division de l'application de la Loi et des urgences, Direction de la protection de l'environnement.

De «Reach for Unbleach»:

Delores Broten.

De «United Fisherman Allied Workers»:

Richard Tarnoff, président, comité de l'environnement.

De «Circumpolar Institute of Environmental Law»:

Lynda Duncan.

De la «West Coast Environmental Law Association»:

Ann Hillyer, avocat.

De la Corporation du port de Vancouver:

John Jordan, directeur de l'environnement

Du «Council of Forest Industries of British Columbia»:

Brian McCloy, vice–président, environnement et énergie.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XCG2
-E58

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 64

Friday, December 2, 1994
Vancouver, British Columbia

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 64

Le vendredi 2 décembre 1994
Vancouver (Colombie–Britannique)

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Persuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
FEB 7 1995
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

FRIDAY, DECEMBER 2, 1994
(81)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:20 o'clock a.m. this day, in Rooms 424–426, Sheraton Landmark Hotel, Vancouver, British Columbia, the Chair, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Karen Kraft Sloan, Pat O'Brien.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From West Coast Environmental Law Association: William Andrews, Executive Director. *From Circumpolar Institute of Environmental Law:* Lynda Duncan. *From Vancouver Port Corporation:* John Jordan, Director of Environment. *From Seaspan International Ltd.:* Bruce D. Tennant, Risk and Environment Manager. *From the Canadian Institute of Public Health Inspectors:* Charles L. Young, Immediate Past President. *From McMaster University:* Jack Vallentyne, Professor, Department of Civil Engineering. *From Greenpeace Canada:* Catherine Stewart, Fisheries Campaigner.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference regarding the Canadian Environmental Protection Act (CEPA). (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Lynda Duncan and William Andrews made opening statements and answered questions.

At 10:05 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:28 o'clock a.m., the sitting resumed.

John Jordan and Bruce Tennant made opening statements and answered questions.

Charles L. Young made an opening statement and answered questions.

At 11:33 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:57 o'clock a.m., the sitting resumed.

Jack Vallentyne and Catherine Stewart made opening statements and answered questions.

At 1:07 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE VENDREDI 2 DÉCEMBRE 1994
(81)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8 h 20, dans les salles 424–426 de l'hôtel Sheraton Landmark, à Vancouver (Colombie–Britannique), sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Karen Kraft Sloan, Pat O'Brien.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curren et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: De l'Association du droit de l'environnement de la Côte ouest: William Andrews, directeur exécutif. *De l'Institut circumpolaire du droit de l'environnement:* Lynda Duncan. *De la Corporation du port de Vancouver:* John Jordan, directeur de l'environnement. *De «Seaspan International Ltd.»:* Bruce D. Tennant, directeur, Risques et environnement. *De l'Université McMaster:* Jack Vallentyne, professeur, Département du génie civile. *De Greenpeace Canada:* Catherine Stewart, Campagne des pêches.

Conformément à son ordre de renvoi le Comité examine la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Lynda Duncan et Williams Andrews font des exposés et répondent aux questions.

À 10 h 05, la séance est suspendue.

À 10 h 28, la séance reprend.

John Jordan et Bruce Tennant font des exposés et répondent aux questions.

Charles L. Young fait un exposé et répond aux questions.

À 11 h 33, la séance est suspendue.

À 11 h 57, la séance reprend.

Jack Vallentyne et Catherine Stewart font des exposés et répondent aux questions.

À 13 h 07, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Friday December 2, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le vendredi 2 décembre 1994

• 0820

The Chairman: Good morning. *Bonjour, mesdames et messieurs.* In resuming our work this morning, perhaps it is appropriate for me to express a few words with respect to the absence of our colleagues from the Bloc Québécois.

Their absence is due, as we all know, to a very tragic development in the last few days. A colleague of ours, Mr. Bouchard, is going through a fight for his life, evidently. As he is a colleague and a distinguished parliamentarian, of course, we all feel deeply involved emotionally and otherwise. Therefore, it seems to me only natural that we should put on record the fact that their absence is due to these circumstances.

As I understand it, they left for Ottawa late last night. They probably will meet as a caucus today to determine whether to choose an interim leader or not. Of course we all hope Mr. Bouchard will recover very soon and be able to resume his parliamentary work in the House, and that his family will enjoy his speedy recovery and have him home again very soon.

Having said that, I think we will know more later on. There is a press conference at the hospital scheduled within half an hour, Vancouver time. Perhaps at that time the health condition of Mr. Bouchard will be better known.

In your binder, section 2, is the program that has been prepared for Friday, December 2. Today we have, from the Circumpolar Institute of Environmental Law, Linda Duncan, a law professor—is that correct?

Ms Linda Duncan (Executive Director, Circumpolar Institute of Environmental Law): That's a past incarnation.

The Chairman: She has a very interesting and varied curriculum both in Canada and abroad.

From the West Coast Environmental Law Association, we have Bill Andrews.

I might add that both have been very helpful to previous incarnations of this committee when it came to bills and reports. They know the parliamentary process very well. They know the environmental, economic and social issues, and they can be very helpful to us again.

So in welcoming you, I give you the floor.

Ms Duncan: I will try to be brief in my comments, because we discussed a lot of the points I wish to raise with the committee in the course of the discussion yesterday. But for the purposes of being on the record, as you mentioned yesterday, Mr. Chairman, perhaps I should raise some of the points again.

The Chairman: It doesn't hurt at all to repeat.

Le président: Bonjour. *Good morning, ladies et gentlemen.* Au moment de poursuivre nos délibérations ce matin, il est peut–être de mise d'expliquer en quelques mots l'absence de nos collègues du Bloc québécois.

Comme vous le savez tous, leur absence est due à un événement très tragique survenu au cours des deux ou trois derniers jours. Un de nos collègues, M. Bouchard, livre de toute évidence un combat pour sa survie. Étant donné que c'est évidemment un de nos collègues en plus d'être un parlementaire distingué, nous sommes tous profondément touchés sur le plan émotif et autre. Par conséquent, il me semble tout à fait naturel d'inscrire au compte rendu le fait que leur absence est motivée par ces circonstances.

Je crois comprendre qu'ils sont partis pour Ottawa tard hier soir. Leur caucus se réunira probablement aujourd'hui pour décider s'ils vont choisir ou non un chef intérimaire. Nous espérons évidemment tous que M. Bouchard va guérir très rapidement et pourra reprendre son poste parlementaire à la Chambre, et que sa famille aura le plaisir de le voir guérir rapidement et de rentrer à la maison très bientôt.

Ceci étant dit, nous en saurons davantage un peu plus tard. Une conférence de presse est prévue à l'hôpital dans une demi–heure, heure de Vancouver. Nous connaîtrons peut–être mieux à ce moment–là l'état de santé de M. Bouchard.

Dans votre classeur, vous trouverez à la section 2 le programme qui a été prévu pour le vendredi 2 décembre. Nous aurons aujourd'hui Linda Duncan, du Circumpolar Institute of Environmental Law, qui est professeur de droit—est–ce exact?

Mme Linda Duncan (directrice administrative, Circumpolar Institute of Environmental Law): Vous faites revivre le passé.

Le président: Elle a un curriculum vitae très intéressant et très étoffé, tant au Canada qu'à l'étranger.

Ensuite comparaîtra Bill Andrews, de la West Coast Environmental Law Association.

Je pourrais ajouter que ces deux témoins ont été très utiles aux équipes qui ont composé antérieurement ce comité au sujet de divers projets de lois et rapports. Ils connaissent très bien le processus parlementaire. Ils connaissent les problèmes environnementaux, économiques et sociaux, et ils pourront de nouveau nous être très utiles.

Je vous souhaite la bienvenue et je vous donne la parole.

Mme Duncan: J'essaierai de faire des commentaires assez brefs car nous avons abordé un grand nombre des points que je souhaitais soulever devant votre comité au cours de la discussion que nous avons eue hier. Mais aux fins du compte rendu, comme vous l'avez souligné hier, monsieur le président, je reviendrai peut–être sur certains de ces points.

Le président: Cela ne nous fera pas de mal de les réentendre.

[*Texte*]

Ms Duncan: First of all, I should tell you a bit about the organization, which is a new organization. The Circumpolar Institute of Environmental Law is only recently founded. It was founded out of the desire to have based in the north a legal organization that was looking at the pressing issues facing the north in the area of environmental protection and resource development.

It's a small organization at this point. The intent is to combine the expertise and knowledge and understandings of both the first nations peoples and the non-first nations peoples in the north, and to try to link up with other organizations across Canada in the circumpolar area.

• 0825

To give you the benefit of the doubt in understanding where my comments come from, I should let you know that I have also worked in Environment Canada as their first chief of enforcement and compliance. So I have some knowledge of the dilemmas and the problems they face there.

Most of my background has been working in the non-government sector with the Environmental Law Centre in Alberta. I recently stepped down from a position as assistant deputy minister of renewable resources in the Yukon. Through that position I gained a much more thorough knowledge of the needs of the north in the area of environmental protection.

Without further ado, I will enter my comments. My intent here today is, rather than to give you any kind of substantive presentation, to try to raise with you a number of critical issues that I think should be brought before the parliamentary committee. In my opportunity to review the background materials thus prepared, our institute has identified a number of critical gaps.

We also wish to suggest to the committee—and it already sounds from yesterday, having had the benefit of hearing your questions and participating in the round table—a strong need to have a much more integrated contextual review of CEPA. We can no longer pretend that CEPA exists in a vacuum. This is all the more critical in the north, where 99% of the lands are federally owned and federally controlled. You are probably aware that the big player in the north is in fact not Environment Canada but the Department of Indian Affairs and Northern Development. A big role is also played by the Department of Fisheries and Oceans.

It is also very critical to become acquainted with the devolution process that is ongoing in the north and the land claims process, which is going to introduce a completely different regulatory regime in the north. I will touch on that a bit as I proceed.

I want to touch on two key areas. One is CEPA and its potential application to northern lands, and, second, the compliance policy and strategy that will go with CEPA.

[*Traduction*]

Mme Duncan: Je devrais tout d'abord vous dire quelques mots sur notre organisme, qui est nouveau. Le Circumpolar Institute of Environmental Law a été créé très récemment. Il est né du désir d'avoir un organisme juridique ayant son siège dans le Nord pour étudier les problèmes urgents auxquels est confronté le Nord dans le domaine de la protection de l'environnement et de la mise en valeur des ressources.

À l'heure actuelle, c'est un organisme modeste. Nous avons l'intention de regrouper les compétences, les connaissances et l'intelligence à la fois des premières nations et des autres peuples qui vivent dans le Nord, et d'essayer d'établir des liens avec d'autres organismes partout au Canada dans la région circumpolaire.

Pour vous accorder le bénéfice du doute en vue de comprendre la raison d'être de mes commentaires, je me dois de vous informer que j'ai également travaillé à Environnement Canada où j'ai été le premier chef de l'application et de l'observation. Je possède donc une certaine connaissance des dilemmes et des problèmes auxquels le ministère fait face.

Ma carrière professionnelle s'est essentiellement déroulée dans le secteur privé au Environmental Law Centre en Alberta. J'ai quitté dernièrement mon poste de sous-ministre adjointe des ressources renouvelables du Yukon. Dans ces fonctions, j'ai acquis une connaissance beaucoup plus approfondie des besoins du Nord dans le domaine de la protection de l'environnement.

Sans plus de cérémonie, je vais vous livrer mes commentaires. Au lieu de vous faire une sorte d'exposé de fond, j'envisage plutôt de soulever avec vous un certain nombre de sujets cruciaux qui devraient être portés, selon moi, à l'attention des membres du Comité parlementaire. Lors de mon examen de la documentation ainsi préparée, notre institut a identifié un certain nombre de lacunes graves.

Nous tenons également à porter à l'attention des membres du Comité—et cela semble déjà dater d'hier puisque j'ai eu le privilège d'entendre vos questions et de participer à la table ronde—le besoin récent d'effectuer un examen contextuel beaucoup plus intégré de la LCPE. Nous ne pouvons plus prétendre que la LCPE existe en vase clos. Cela est particulièrement capital dans le Nord, où 99 p. 100 des terres sont la propriété et sous le contrôle du gouvernement fédéral. Vous savez probablement que le principal intervenant dans le Nord n'est pas en fait Environnement Canada mais le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministère des Pêches et Océans joue également un rôle important.

Il est également crucial de se familiariser avec le processus de délégation des pouvoirs qui est en cours dans le Nord ainsi qu'avec le processus de règlement des revendications territoriales, qui va instaurer un régime de réglementation totalement différent dans le Nord. J'en dirai quelques mots au cours de mon exposé.

J'aimerais aborder deux points clés. Le premier concerne la LCPE et son application possible sur les terres septentrionales et le deuxième la stratégie et la politique de conformité qui iront de pair avec la LCPE.

[*Text*]

To date no background paper has been issued identifying the issues surrounding the application of CEPA in Canada's northern territories. Yet those lands represent one–third of Canada and, as I said, are almost totally federal lands. Given the current processes to resolve the overlaps and find a clear role for Environment Canada, the north appears to have been forgotten.

We are hoping that it will not take another ten years before CEPA will be amended in a way that will provide a regime for the north. Part IV is extremely deficient in that area, and we are hoping that in fact the committee, although it is unfortunate that it is at the end of its review and meetings across Canada, will have the opportunity to take a look at the north and the critical issues there.

As I mentioned, two historic processes are in place. One is the land claims process and the other is devolution. There has been an announcement by the federal government that it is the Liberal government's intention to move forward at a rapid rate with devolution of significant powers in the north. Those include control over mining, forestry, water, and environmental protection.

A number of factors should be kept in mind that draw attention to the need for more attention, or any attention at all, to CEPA in the north.

The first nations, following the finalization of first nations final agreements and self–government agreements, will have certain powers to legislate in the environmental field. There is the potential for 16 separate environmental regulatory regimes in the Yukon alone, without even beginning to talk about the Northwest Territories. Yet to date harmonization discussions have been limited to the federal and provincial governments, with some limited discussion about including the territories.

Pursuant to self–government legislation, federal laws will prevail over first nations laws, but first nations laws will prevail over territorial laws. So entering into harmonization agreements with the territories does not solve the problem. The 14 first nations' government laws will prevail over territorial laws.

This leads to the significance of the consequences of devolution. As I said, we are supposedly speeding on with the discussions about devolution of those powers. For the most part, currently all of the resource protection and environmental protections are under the Department of Indian Affairs and Northern Development, not under Environment Canada.

• 0830

So it is very critical, when we look at what should happen under CEPA, to look at who is protecting the environment of the north. Who should be protecting the environment of the north? Should we be coming up with a much better, concise way that will establish some kind of consistent standards across the north?

[*Translation*]

Jusqu'à présent, aucun document d'information identifiant les problèmes qui entourent l'application de la LCPE dans les territoires septentrionaux du Canada n'a été publié. Et pourtant, ces terres représentent un tiers du Canada et, comme je l'ai déjà dit, appartiennent presque'exclusivement au gouvernement fédéral. Étant donné les processus en cours pour mettre fin aux chevauchements et pour déterminer un rôle clair pour Environnement Canada, le Nord semble avoir été oublié.

Nous osons espérer qu'il ne faudra pas une autre décennie avant que la LCPE ne soit modifiée de façon à tenir compte du Nord. La partie IV est très déficiente dans ce domaine et nous espérons en fait que votre Comité, qui en est malheureusement à la fin de son examen et de ses rencontres pan–canadiennes, aura la possibilité de se pencher sur le Nord et sur ses problèmes cruciaux.

Comme je l'ai déjà dit, deux processus historiques se déroulent en ce moment. L'un est le processus de règlement des revendications territoriales et l'autre le processus de délégation des pouvoirs. Le gouvernement fédéral a annoncé que les libéraux avaient l'intention de progresser rapidement dans le domaine de la dévolution de certains pouvoirs importants au Nord, notamment le contrôle sur les mines, les forêts, les eaux et la protection de l'environnement.

Il convient de se remémorer un certain nombre de facteurs qui attirent l'attention sur la nécessité de s'intéresser davantage à la LCPE dans le Nord.

Une fois que les ententes définitives des premières nations et les ententes d'autonomie gouvernementale seront finalisées, les premières nations auront certains pouvoirs pour légiférer dans le domaine de l'environnement. Dans le seul Yukon, on pourrait avoir jusqu'à 16 régimes distincts de réglementation de l'environnement, sans parler des Territoires du Nord–Ouest. Pourtant, jusqu'à présent, les discussions portant sur l'harmonisation se sont limitées aux gouvernements fédéral et provinciaux, avec quelques interventions des territoires.

Conformément à la législation portant sur le palier gouvernemental, les lois fédérales auront préséance sur celles des premières nations mais les lois des premières nations auront préséance sur les lois territoriales. La signature d'ententes d'harmonisation avec les territoires ne résoudra donc pas le problème. Les lois gouvernementales des 14 premières nations auront préséance sur les lois territoriales.

Ceci nous amène à l'importance des conséquences de la délégation des pouvoirs. Comme je l'ai mentionné, nous sommes censés accélérer les discussions portant sur la délégation de ces pouvoirs. À l'heure actuelle, la grande majorité des mesures de protection des ressources et de l'environnement relève du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et non pas d'Environnement Canada.

Lorsque nous examinons ce qui devrait se passer en vertu de la LCPE, il est donc primordial de savoir qui protège l'environnement du Nord. Qui devrait protéger l'environnement du Nord? Devrions–nous proposer une meilleure méthode, plus concise, qui permettrait d'établir des normes uniformes dans tout le Nord?

[*Texte*]

What about part IV? Perhaps that is the place where Environment Canada could play a bigger role, if not in actually legislating the standards, at least in providing some kind of a guidance and skill base to the territorial and first nation governments as they develop their legislative regimes.

Issue 6 identifies significant regulatory gaps, but for the most part it only talks about Indian reserves. For the most part in the north the Indian reserves are insignificant. The significant Indian lands are those subject to the comprehensive land claims.

Also, many of the laws that are currently in place—basically through DIAND—are seriously outdated, by their own admission. There is currently a review going on of the mining legislation, particularly placer and quartz mining and the Territorial Lands Act. A lot of the environmental resource laws in the north have not been changed since the 1950s. Most of the environmental laws in Canada went through a major change and transformation in the 1970s. We are now talking about changing a law that was enacted in the late 1980s. There is a very significant need to take a look at the environmental regime in the north.

As well, the territorial government has only very limited authority to regulate activities and lands in the north. Again, equivalency agreements have very little relevance there.

That raises a number of issues. What are the options for a coherent legal regime for environmental protection in the territories? Is there a place for minimum federal standards? Can and should the federal government rely on the first nations and territorial governments to enact the laws or is there a role for Environment Canada here? Could the federal government perhaps enact laws but enter into administrative agreements with the territorial and first nation governments to deliver those standards? Finally, what might be the impact, if any, on environmental protection in the territories as a result of the recognition of the inherent right of self-government as an aboriginal and treaty right under section 35?

The Liberals' red book states: "A Liberal government will lead in protecting Canada's environment". Perhaps the north could be the starting point. What should be the process?

This, as I mentioned, requires a much broader review than just CEPA. We should be taking a look at the Fisheries Act and all the legislation under the control of DIAND, and we should re-examine the roles and the necessary laws.

The second question is, is the northern development department of the federal government the appropriate agency to be defining environmental standards and implementing them? Who will be involved in the harmonization process? Should we

[*Traduction*]

Qu'en est-il de la partie IV? C'est peut-être là qu'Environnement Canada pourrait jouer un plus grand rôle, sinon en légiférant réellement à l'égard des normes, du moins en fournissant des conseils et des compétences de base aux gouvernements des territoires et des premières nations à mesure qu'ils mettront en place leurs systèmes législatifs.

Le point 6 identifie d'importantes lacunes en matière de réglementation mais pour la plupart, il ne traite que des réserves indiennes. Or, dans l'ensemble, les réserves indiennes sont insignifiantes dans le Nord. Les territoires indiens dignes de mention sont ceux qui sont assujettis aux revendications territoriales globales.

En outre, bon nombre des lois actuellement en vigueur—essentiellement par l'intermédiaire du MAINC—sont très désuètes, du propre aveu des fonctionnaires du ministère. On examine actuellement les lois régissant l'industrie minière, en particulier l'exploitation des placers et des mines de quartz, et la Loi sur les terres territoriales. Bon nombre des lois concernant les ressources environnementales du Nord n'ont pas été modifiées depuis les années cinquante. La plupart des lois environnementales du Canada ont subi des transformations et des changements importants dans les années soixante-dix. Nous parlons actuellement de modifier une loi qui a été adoptée à la fin des années quatre-vingt. Il est impératif d'examiner le régime environnemental dans le Nord.

En outre, le gouvernement territorial ne possède qu'un pouvoir très limité pour réglementer les activités et les terres dans le Nord. Une fois encore, les ententes d'équivalence sont très peu pertinentes dans cette région.

Cela soulève un certain nombre de problèmes. Quelles sont les possibilités d'avoir un régime juridique cohérent permettant de protéger l'environnement dans les territoires? Peut-on imposer des normes fédérales minimales? Le gouvernement fédéral peut-il et devrait-il se fier aux gouvernements des premières nations et des territoires pour adopter les lois ou bien Environnement Canada a-t-il un rôle à jouer? Le gouvernement fédéral pourrait éventuellement adopter les lois mais signer des ententes administratives avec les gouvernements des territoires et des premières nations pour appliquer ces normes? Enfin, quelle pourrait être l'incidence, sur la protection environnementale dans les territoires, de la reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale en tant que droit autochtone et reconnu par les traités en vertu de l'article 35?

Dans leur livre rouge, les libéraux ont déclaré: «un gouvernement libéral sera l'animateur de la protection de l'environnement». Le Nord pourrait peut-être constituer le point de départ. Quel devrait être le processus?

Je le répète, cette situation nécessite un examen beaucoup plus large que celui de la LCPE uniquement. Nous devrions réexaminer la Loi sur les Pêches et toutes les lois relevant du MAINC, et nous devrions réexaminer le rôle et les lois nécessaires.

La deuxième question est de savoir si le ministère fédéral chargé du développement du Nord est bien l'organisme approprié pour définir les normes environnementales et les mettre en oeuvre? Qui participera au processus

[*Text*]

be opening it up now to include those departments that in fact are controlling the north; that is, the Department of Fisheries and Oceans and DIAND? What about the first nations? Who should be responsible for setting minimum standards? Does the federal government have the responsibility to at least assist the first nations in trying to come up with a consistent regime for those 14 land bases?

Even where the first nations enact laws, the background paper very accurately identifies significant problems. The self–government legislation provides only very meagre penalties, I believe in the order of $5,000, which is certainly meagre in comparison to the penalty regime under CEPA.

There are also extremely inadequate enforcement powers accorded to the first nations under those self–government agreements. That needs to be grappled with in any decision about who will retain responsibility for environmental protection.

We would recommend a review of these issues. We would recommend consideration to substantial amendments to part IV to enable the exercise of greater federal responsibility and to remove the barriers to action by Environment Canada.

Currently we have the scenario where Environment Canada cannot move even if there is a suggestion that there might in the future be an environment law enacted for the north. We would suggest that this provision should be removed. Surely there is an obligation on the federal government to ensure that somebody is taking a move to regulate in the area.

Consultation with the territorial governments and first nations on the options and processes is critical.

• 0835

Those are the comments I have on that area.

Secondly, I wanted to talk about the compliance strategy I touched on yesterday. As I mentioned yesterday, in the first round when we had the opportunity, as the public, to discuss CEPA, parallel to that process also was a discussion of the enforcement and compliance policy. That was a first in Canada.

It is very important for the committee to understand the impact that enforcement compliance policy has had. Not only has it established clear, consistent standards for the operations of the federal government in enforcement, but it has set a standard for all federal departments. As a result of the creation of that policy, the Department of Justice, through its compliance and regulatory remedies project, entered into discussions with all the other regulatory departments. They have now also created compliance policies, trying to introduce more consistent enforcement compliance regimes.

[*Translation*]

d'harmonisation? Devrions–nous l'élargir dès maintenant afin d'y inclure les ministères qui contrôlent de fait le Nord, à savoir le ministère des Pêches et Océans et le MAINC? Qu'en est–il des premières nations? Qui devrait être chargé de fixer les normes minimales? Le gouvernement fédéral a–t–il au moins la responsabilité d'aider les premières nations à essayer de proposer un régime cohérent pour ces 14 assises territoriales?

Même lorsque les premières nations adoptent des lois, le document d'information identifie avec beaucoup de précision des problèmes graves. La législation sur l'autonomie gouvernementale ne prévoit que des amendes très légères, de l'ordre de 5 000$ je crois, ce qui est assurément peu comparativement aux pénalités prévues en vertu de la LCPE.

Les pouvoirs de police accordés aux premières nations sont également très inadéquats en vertu de ces ententes d'autonomie gouvernementale. Il conviendra d'aborder ce problème avant de prendre toute décision concernant la responsabilité en matière de protection de l'environnement.

Nous recommandons de réexaminer ces questions. Nous recommandons d'envisager des modifications importantes à la partie IV pour permettre l'exercice d'une plus grande responsabilité fédérale et pour éliminer les obstacles aux mesures prises par Environnement Canada.

Le scénario actuel est le suivant: Environnement Canada ne peut pas agir même en sachant qu'une loi environnementale pourrait être adoptée pour le Nord. Nous suggérons d'éliminer cette disposition. Le gouvernement fédéral a certes l'obligation de s'assurer que quelqu'un agira pour assurer la réglementation dans la région.

Il est primordial que des consultations avec les gouvernements des territoires et les premières nations se déroulent sur les options et le processus.

Ce sont–là mes commentaires sur ce sujet.

Deuxièmement, je voulais vous parler de la stratégie de conformité que j'ai abordé hier. Comme je l'ai mentionné à cette occasion, lors du premier tour durant lequel nous avons eu l'occasion, comme le public, de parler de la LCPE, une discussion sur la politique d'application et d'observation s'est déroulée parallèlement à ce processus. C'était une première au Canada.

Il est très important que les membres du comité saisissent les répercussions qu'a eu la politique d'application et d'observation. Elle a non seulement établi des normes claires et cohérentes pour les activités du gouvernement fédéral en matière d'application de la loi, mais elle a en outre fixé une norme pour tous les ministères fédéraux. Suite à l'élaboration de cette politique, le ministère de la Justice, par l'intermédiaire de son projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires a entamé des pourparlers avec tous les autres ministères chargés de la réglementation. À l'heure actuelle, il a également mis sur pied des politiques de conformité, en essayant d'implanter des régimes d'application et d'observation plus cohérents.

[*Texte*]

The federal enforcement compliance policy also triggered similar activities in the provinces. We now see the provinces of Alberta, British Columbia, and Ontario, which were originally more progressive, coming forward with similar policies.

So I don't think we should look at CEPA in a vacuum. We have to look at it in context. That legislation and its enforcement and compliance policies and strategies have had a profound effect on the way Canadian governments are dealing with their environmental laws.

As I mentioned yesterday, in the first round of the development of that policy there was intensive stakeholder consultation. The question we're raising here is where is the discussion? Where is the forum for discussing what will happen with the compliance strategy?

We're all well aware of the simultaneous discussions going on about harmonization and rationalization. Yet those are basically behind-closed-doors discussions. There have been some avenues for public attendance in those discussions, but it just hasn't been the same kind of open-door policy as the last round.

How we enforce our laws, or how we achieve compliance, is just as important as the law. There isn't any point, as Tom MacMillan very clearly stated in 1988, in enacting laws if we're not serious about enforcing them. That doesn't mean we want to lock everybody up and prosecute. It means we have a consistent, clearly thought-through strategy on how we're going to achieve compliance before we enact the law.

Enforcement is not an after-the-fact activity. It's something you think about in advance, when you're drafting the legislation.

I wanted to give some brief comments about some of the background papers and compliance. One of those is the negotiated settlements paper and the other is the precautionary principle. While our organization agrees there needs to be a much broader array of tools in the tool-box available to Environment Canada for its enforcement, we shouldn't be reinventing the wheel, as we discussed yesterday. There shouldn't be simply, of course, the choice of issuing a warning or going to court. I fully agree with Earl Anthony in that case. All kinds of innovative options are available to us. The federal government should be looking to the provincial regimes for the innovative options they've adopted.

We're also in an international scenario these days. We have a lot of international obligations to be responsible for. We should also be looking to our neighbours in Europe and in the United States for innovative solutions.

Negotiated settlements are one of those. But I would suggest that in welcoming those kinds of options, we should be very careful. For example, including the option of negotiated settlements is a nice idea in theory, but we should be very careful about doing that.

[*Traduction*]

La politique fédérale d'application et d'observation a également déclenché des activités semblables dans les provinces. Nous constatons aujourd'hui que l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, les provinces les plus progressistes à l'origine, proposent des politiques semblables.

À mon avis, nous ne devrions donc pas examiner la LCPE en vase clos. Il faudrait l'étudier dans son contexte. Cette loi ainsi que ses stratégies et politiques d'application et d'observation ont eu une incidence profonde sur la façon dont les gouvernements canadiens traitent leurs lois environnementales.

Comme je l'ai dit hier, au cours de la première séance d'évaluation de cette politique, on a beaucoup consulté les intervenants. Ce que nous voulons savoir aujourd'hui, c'est où en est la discussion? Quelle est la tribune permettant de débattre de l'avenir de la stratégie d'observation.

Nous sommes tous parfaitement au courant des discussions simultanées portant sur l'harmonisation et la rationalisation. Toutefois, il s'agit essentiellement de discussions à huis clos. Dans certains cas, le public a pu participer à ces discussions, mais cela n'a pas été le même genre de politique de portes ouvertes qu'au cours de la dernière ronde de négociations.

La façon d'appliquer ou d'observer nos lois est tout aussi importante que la loi elle-même. Comme l'a précisé très clairement Tom MacMillan en 1988, rien ne sert d'adopter les lois si nous ne songeons pas sérieusement à les observer. Cela ne signifie pas que nous voulons mettre tout le monde en prison et engager des poursuites. Cela signifie que nous devrions avoir une stratégie cohérente bien réfléchie sur la façon de faire appliquer la loi avant de l'adopter.

L'observation de la loi n'est pas une activité qui se pratique après coup. Il faut y penser à l'avance, au moment de rédiger le projet de loi.

Je tenais à exprimer quelques brefs commentaires sur certains des documents d'information et sur les mesures d'application de la loi. L'un deux est le document concernant les règlements négociés et l'autre le principe de prévention. Même si notre organisme convient qu'Environnement Canada devrait disposer d'un éventail beaucoup plus large d'outils dans sa panoplie pour faire observer la loi, nous ne devrions pas réinventer la roue, comme il en a été question hier. Il est évident qu'on ne devrait pas avoir simplement le choix entre donner un avertissement ou aller devant les tribunaux. Dans ce cas précis, je suis tout à fait d'accord avec Earl Anthony. Toutes sortes d'options novatrices s'offrent à nous. Le gouvernement fédéral devrait étudier les régimes en vigueur dans les provinces pour connaître les options novatrices qu'elles ont adoptées.

Nous faisons également partie d'un contexte international. Nous avons énormément d'obligations internationales à assumer. Nous devrions également nous tourner vers nos voisins Européens et Américains pour trouver des solutions novatrices.

Les ententes négociées en font partie. Je suggèrerais cependant de faire preuve de beaucoup de prudence avant d'adopter de telles options. Par exemple, inclure l'option d'ententes négociées constitue une très bonne idée en théorie, mais nous devrions être très prudents à ce sujet.

[*Text*]

Negotiations were considered as having a bad tone to them. That's why we adopted the enforcement compliance policies. We didn't want to have secret deals behind the scenes between the regulator and the regulated. So we set out consistent, clear criteria and the kind of options that were available. In fact, that's exactly what the enforcement compliance policy says. It says when you identify that there is a violation there are a number of options available to you and here is the criteria for which one you should select.

• 0840

All of a sudden we are saying we are going to go back to the negotiation table; we are not going to use those options in the compliance policy. That kind of discussion should be discussed together. We need to find out how that is going to tie into what the enforcement compliance policy says right now.

If we are looking for more fiscally responsible options we should be careful, because the negotiated settlements require strong negotiation skills. Who is going to be entering into those negotiations? Do we now retrain our inspectors as negotiators? We want to think about all the options.

I would suggest we should be looking at expanding the administrative sanctions instead, such as more innovative inspection orders. There is no reason why, in the course of issuing a direction or an inspections order, there shouldn't be an opportunity for negotiation. We are not going to impose something we don't think is reasonable and cost–effective for the regulated party.

I think there are many avenues within our existing system to find improvement.

Yesterday I mentioned some options about introducing the precautionary principle in a very pragmatic way. Those included, for example, the removal of perverse subsidies. There could potentially be provisions under part IV to introduce a system for Environment Canada or some such body to review subsidies, for the powers to order preventive action to intervene in a timely fashion and to support Environment Canada in its inspection plans, which put priority on known violators, problem areas and untested technologies.

I have a couple of concerns about harmonization. A very important aspect of the Canadian Environmental Protection Act is the environmental rates the law first introduced, which are now mirrored across Canada in provincial legislation. What will happen to sections 108 and 109, rights of citizens to compel investigations, if the power to enforce the federal law is transferred to the provinces?

How will Environment Canada ensure transparency of enforcement decisions if those powers are transferred to the provinces, territories, or first nations? How will national consistency be assured? How will Canada impose an oversight

[*Translation*]

Les négociations n'ont pas été jugées très favorablement par eux. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté les politiques d'application et d'observation. Nous ne voulions pas que des tractations secrètes se déroulent en coulisse entre l'organisme chargé de la réglementation et le groupe assujetti à la réglementation. Nous avons donc exposé des critères clairs et cohérents ainsi que les options qui nous étaient offertes. De fait, c'est exactement ce que stipule la politique d'application et d'observation. Elle précise que lorsque vous identifiez une infraction, un certain nombre d'options s'offrent à vous, et elle énumère les critères vous permettant de faire votre choix.

Tout d'un coup, nous disons que nous allons retourner à la table de négociations et que nous n'avons pas l'intention d'utiliser les options qu'offre la politique d'application. Nous devons discuter ensemble de ce genre de questions. Il faut trouver un moyen de les faire concorder avec le libellé actuel de la politique d'application et d'observation.

Si nous recherchons des options plus sérieuses sur le plan financier, nous devrions faire preuve de prudence car les ententes négociées exigent de solides techniques de négociations. Qui participera à ces négociations? Allons–nous recycler nos inspecteurs pour en faire des négociateurs? Il faut réfléchir à toutes ces options.

Nous devrions plutôt envisager d'élargir les sanctions administratives, par exemple en délivrant des ordonnances d'inspection plus novatrices. Au moment d'émettre une directive ou une ordonnance d'inspection, je ne vois pas pourquoi une négociation ne serait pas possible. Nous n'allons pas imposer une mesure qui ne nous semble ni raisonnable ni rentable pour la partie assujettie à la réglementation.

Notre système actuel comporte à mon avis de nombreuses possibilités d'améliorations.

Hier, j'ai parlé de plusieurs options permettant d'instaurer le principe de prévention d'une façon très pragmatique. Par exemple la suppression des subventions arbitraires. La partie IV pourrait éventuellement comporter des dispositions visant à introduire un système d'examen des subventions par Environnement Canada ou par un autre organisme quelconque, pour que les pouvoirs d'ordonner des mesures préventives puissent intervenir en temps opportun et pour appuyer Environnement Canada dans ses plans d'inspection, ce qui accorde une priorité aux contrevenants connus, aux domaines délicats et aux technologies non éprouvées.

J'aimerais exprimer une ou deux préoccupations à propos de l'harmonisation. Un aspect très important de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement concerne les seuils environnementaux fixés au départ par la loi, que l'on retrouve à l'heure actuelle dans les lois provinciales à l'échelle du Canada. Qu'adviendra–t–il des articles 108 et 109, des droits des citoyens à imposer des enquêtes, si le pouvoir d'appliquer la loi fédérale est transféré aux provinces?

Comment Environnement Canada garantira–t–il la transparence des décisions en matière d'application si ces pouvoirs sont transférés aux provinces, aux territoires ou aux premières nations? Comment pourra–t–on garantir une

[*Texte*]

power similar to that of the U.S.? We should keep in mind the United States Environment Protection Agency retains a very strong oversight power so it only intervenes where the states are not carrying forth the delegated responsibilities.

The federal government should also be very cognizant of the liability implications of harmonization. The compliance and regulatory remedies project in the Department of Justice has very eloquently raised the issue of government liability for non-enforcement of its laws. You are probably well aware of the Swanson, Tock, Devloo, and Just cases, where the federal government was found liable for its failure to enforce the law.

One trigger for the Department of Justice prescribing that every department implement enforcement compliance policy was to ensure timely and effective enforcement responses to avoid liability. I think the parliamentary committee would do well to ensure it is well briefed on those issues before we consider any kinds of concepts such as equivalency or section 98 of the administrative agreements or harmonization.

What are the liability implications for the federal government when it transfers responsibility for administering its environmental laws? How do you ensure that you can properly audit the functions of the provincial government? Who will remain liable if the provincial governments fail to enforce?

There are also significant international obligations. I noted in looking at the Canadian government's latest accounting on *Agenda 21* that there was no mention of its responsibilities for environmental enforcement. Yet chapter 8 of *Agenda 21* provides a commitment to implement a basic framework for compliance.

• 0845

Canada has been very instrumental in contributing to the development of that basic framework. Basically, the system in place right now reflects that. So I think it is important, again, that we remember we have an international commitment as well to maintain a certain standard of compliance. This comes up in both the OEC responsibilities and the new NACE responsibilities under NAFTA.

Environment Canada is viewed as one of the leaders in compliance. Environment Canada employees have been delivering training in Mexico and Indonesia and are seen as leaders. I hope that isn't lost.

The Chairman: Thank you.

Mr. William Andrews (Executive Director, West Coast Environmental Law Association): Thank you, Mr. Chairman and ladies and gentlemen of the committee.

[*Traduction*]

cohérence nationale? Comment le Canada pourra-t-il imposer un pouvoir de surveillance semblable à celui des États-Unis? Il ne faut pas oublier que la Environmental Protection Agency des États-Unis détient un pouvoir de surveillance très puissant, si bien qu'elle n'intervient que lorsque les États n'assument pas les responsabilités qui leur sont déléguées.

Le gouvernement fédéral devrait également être très conscient des implications de l'harmonisation en matière de responsabilité. Le projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires du ministère de la Justice a soulevé de façon très éloquente la question de la responsabilité gouvernementale pour le non-contrôle de l'application de ces lois. Vous êtes probablement parfaitement au courant des cas Swanson, Talk, Devlue et Just, dans lesquels le gouvernement fédéral a été jugé responsable de ne pas avoir fait appliquer la loi.

Un des facteurs qui a incité le ministère de la Justice à demander à chaque ministère de mettre en oeuvre la politique d'application et d'observation était d'obtenir une application opportune et efficace de la loi pour éviter la responsabilité. Avant d'envisager toutes sortes de concepts comme l'équivalence ou l'article 98 des ententes administratives ou l'harmonisation, les membres du comité parlementaire feraient bien de s'assurer de disposer de toute l'information pertinente sur ces questions.

Quelles sont les implications pour le gouvernement fédéral en matière de responsabilité lorsqu'il transfère ses pouvoirs d'administration de ses lois environnementales? Comment peut-il s'assurer de pouvoir vérifier convenablement les fonctions du gouvernement provincial? Qui sera responsable si les gouvernements provinciaux ne font pas respecter la loi?

Il existe également d'importantes obligations à l'échelle internationale. En étudiant le dernier compte rendu du gouvernement canadien à propos d'*Action 21*, j'ai remarqué qu'il n'y faisait aucunement mention de ses responsabilités en matière d'observation des lois environnementales. Et pourtant, le chapitre 8 d'*Action 21* prévoit l'obligation de mettre en oeuvre un cadre de base pour l'observation de la loi.

Le Canada a largement contribué à l'élaboration de ce cadre de base. Essentiellement, le système en place à l'heure actuelle en est le reflet. Un fois de plus, il me semble donc important de nous rappeler que nous sommes également engagés sur le plan international à maintenir une certaine norme d'observation. Ceci ressort à la fois dans les responsabilités du Bureau de conservation de l'énergie (BCE) et dans celles de la nouvelle North American Commission for Environmental Cooperation (NACEC) en vertu de l'ALÉNA.

Environnement Canada est considéré comme un des chefs de file en matière d'observation. Des fonctionnaires du ministère ont dispensé des cours de formation au Mexique et en Indonésie et sont considérés comme des chefs de file. J'espère que nous ne perdrons pas cette réputation.

Le président: Merci.

M. Williams Andrews (directeur administratif, West Coast Environmental Law Association): Merci beaucoup, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité.

[*Text*]

The West Coast Environmental Law Association provides legal services to people who have concerns about environmental problems. We do legal representation, law reform, legal education, and legal research. We have a library of environmental legal materials here in Vancouver.

I am pleased today to present, on behalf of the toxics caucus of the Canadian Environmental Network, a report endorsed by more than 50 environmental and labour organizations from across Canada, which makes over 70 recommendations for strengthening the Canadian Environmental Protection Act. A copy has been delivered to the chair. I believe there are a couple of additional copies available, and I understand more will be arriving this morning. You have, I understand, heard presentations across Canada based on some of the background papers that went into this summary report.

I do not intend today to go through all of the recommendations in this report. I would like to mention a few of what I consider to be the highlights, although I am sure other people would make a different selection. By choosing these I do not mean to imply that other recommendations are any less important.

One of them is certainly the move towards preventing pollution before it occurs, pollution prevention as opposed to the traditional end–of–pipe approach. Again, I will not elaborate on that, but CEPA, as you know, evolved in the days of the end–of–pipe approach. Incorporating the new chemicals provisions that have been developed under the Environmental Contaminants Act in some respects led the way. It was ân early precursor of the pollution prevention approach. That, I think, needs to be expanded further in CEPA.

The next subject is phasing out the worst toxic pollutants. There are various ways within CEPA now in which this can be done, but what is lacking, to put it briefly, is a statutory direction that the objective is in fact the virtual elimination of persistent toxic pollutants.

Regarding regulating genetic engineering or biotechnology, although the act in some respects is only five years old compared to some of the virtually ancient legislation in other areas, genetic engineering is developing so quickly that five years is the equivalent of one or more generations of technology.

There are a number of areas in which rules regarding drinking water, ocean dumping, and air quality need to be strengthened. Coming from the west coast, I would like to bring to your attention one specific problem with the ocean dumping rules, which is that they have been interpreted as not applying to the intertidal zone. This means we have an ironic situation where, under the ocean dumping section of CEPA, it would be illegal to dump a load from a barge 10 feet beyond the low tide

[*Translation*]

La West Coast Environmental Law Association offre des services juridiques aux personnes préoccupées par des problèmes environnementaux. Nous sommes spécialisés en représentation juridique, en réforme du droit, en enseignement des matières juridiques et en recherche juridique. Nous disposons ici à Vancouver d'une bibliothèque de documents juridiques portant sur l'environnement.

J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui, au nom du Toxics Caucus du Réseau canadien de l'environnement un rapport appuyé par plus de 50 organismes environnementaux et syndicaux à l'échelle du Canada, qui formulent plus de 70 recommandations visant à renforcer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le président en a reçu un exemplaire. Je pense qu'il y en a quelques autres disponibles et je crois savoir que d'autres arriveront ce matin. Si je comprends bien, vous avez entendu des exposés partout au Canada fondés sur certains des documents d'information qui composent ce rapport.

Je n'ai nullement l'intention aujourd'hui de parcourir toutes les recommandations contenues dans ce rapport. J'en mentionnerai quelques–unes qui me semblent constituer les points saillants, en sachant très bien que d'autres personnes feraient un choix différent. Mon choix ne signifie nullement que les autres recommandations sont moins importantes.

L'une d'elles concerne assurément le fait de prévenir la pollution avant qu'elle ne survienne, la prévention de la pollution par opposition à l'approche traditionnelle au point de rejet. Une fois de plus, je ne m'étendrai pas sur ce sujet mais la LCPE, comme vous le savez, a connu le jour à l'époque de l'approche au point de rejet. L'incorporation des nouvelles clauses concernant les produits chimiques qui ont été élaborées en vertu de la Loi sur les contaminants de l'environnement a tracé la voie à certains égards. C'était un des premiers précurseurs de la prévention de la pollution. Il conviendrait de développer cette démarche dans le cadre de la LCPE.

Le point suivant concerne l'élimination progressive des polluants les plus toxiques. En vertu du libellé actuel de la LCPE, il existe plusieurs moyens d'y parvenir, mais ce qui fait défaut, en termes brefs, c'est une orientation législative stipulant que l'objectif consiste en fait à éliminer virtuellement les polluants toxiques persistants.

En ce qui concerne la réglementation du génie génétique ou de la biotechnologie, bien que la loi ne date que de cinq ans par rapport à certaines des mesures législatives désuètes dans d'autres domaines, le génie génétique évolue si rapidement que cinq années équivalent à une ou plusieurs générations de technologie.

Les règles régissant l'eau potable, l'immersion de déchets en mer et la qualité de l'air ont besoin d'être renforcées dans un certain nombre de domaines. Étant originaire de la côte ouest, j'aimerais porter à votre attention un problème particulier concernant les règles d'immersion de déchets en mer, à savoir que, d'après leur interprétation, elles ne s'appliquent pas à la zone intertidale. On se retrouve ainsi dans la situation surprenante où, en vertu de l'article de la LCPE concernant

[*Texte*]

mark without a permit, but if you wait for high tide and go into the intertidal zone and dump from there, it does not require a permit. That has been an enormous problem in foreshore areas where people are doing filling to extend beaches and create docks and marinas and so on.

Another of the main points in the brief, which I think this committee has heard before, is the importance of an express ability to implement Canada's international environmental obligations. We have now taken a very successful strategy internationally of promoting international agreements to grapple with the global environmental problems that all countries are faced with, and we are rapidly going to undermine those efforts if we are not capable of implementing them within our own country.

We are referring there to, among other things, the global warming agreement, the biodiversity convention, destruction of the ozone layer, and the Law of the Sea, and there are more agreements in the making.

Last, but not least, in the short summary of the key points in the brief is the importance of entrenching and expanding public environmental rights.

CEPA again, as Ms Duncan mentioned, initiated or led the way in expanding statutory environmental rights to citizens, and there are a number of ways in which this needs to be strengthened. One of those ways has to do with the establishment of a public registry under CEPA. I will elaborate on that in a moment. Before I do that, though, I would like to step back a bit from the detail of CEPA to address the broader context.

All of these recommendations are for strengthening CEPA and implicitly and explicitly involve a strong and stronger federal role in protecting the environment. It would be a great mistake for this committee to restrict its focus exclusively to the wording of CEPA without taking into account the undercurrents that are essentially, if I can mix a metaphor, pulling the rug out from under CEPA at the same time as we are spending a lot of time on strengthening CEPA itself.

[*Traduction*]

l'immersion de déchets en mer, il serait illégal de déverser sans permis un chargement d'un chaland à 10 pieds au-delà de la limite de marée basse, alors que si on attend la marée haute, on n'a pas besoin de permis pour déverser les déchets dans la zone intertidale. Cela a causé un énorme problème dans les régions des battures où les gens effectuent du remblayage pour agrandir les plages et créer des quais et des ports de plaisance et tout le reste.

Un autre point clef de notre mémoire, dont les membres du comité ont certainement déjà entendu parlé, est l'importance de notre capacité explicite à assumer les obligations internationales du Canada en matière d'environnement. Nous avons adopté une stratégie internationale très réussie de promotion des ententes internationales destinées à résoudre les problèmes environnementaux mondiaux auxquels sont confrontés tous les pays. Mais nous allons rapidement saper ces efforts si nous ne sommes pas capables d'appliquer ces ententes dans notre propre pays.

Nous faisons notamment mention de l'Entente sur le réchauffement de la planète, de la Convention sur la biodiversité, de la destruction de la couche d'ozone et du droit de la mer. D'autres ententes sont en cours d'élaboration.

Le dernier, mais non le moindre, des points saillants que je citerai dans ce bref résumé est l'importance d'enchâsser et d'élargir les droits environnementaux du public.

Une fois encore, comme l'a dit M^me^ Duncan, la LCPE a pris l'initiative ou montré la voie en matière d'élargissement des droits environnementaux légaux des citoyens, et il conviendrait de renforcer cette mesure d'un certain nombre de façons. L'une d'elles consiste à établir un registre public en vertu de la LCPE. J'y reviendrai dans un moment. Avant cela, j'aimerais revenir en arrière, oublier le contenu détaillé de la LCPE et aborder le contexte général.

Toutes ces recommandations concernent le renforcement de la LCPE et prévoient implicitement ou explicitement le renforcement du rôle du gouvernement fédéral en matière de protection de l'environnement. Les membres de votre comité commettraient une grande erreur en limitant leur examen uniquement au libellé de la LCPE sans tenir compte des courants sous-jacents qui, essentiellement, si vous me permettez d'utiliser une métaphore, glisse une peau de banane sous les pieds de la LCPE en même temps que nous consacrons beaucoup de temps à renforcer la loi elle-même.

• 0850

There are three basic threats to the effectiveness of CEPA in particular and to a strong federal role in environmental protection. One is the downsizing of Environment Canada and other federal bodies. I am not here to say piously we should not downsize. But the effect of the proposed downsizing of Environment Canada, even in the terms of the proposals themselves, will be substantial. It is a matter of great concern to me that these proposals call for a drastic reshaping of the role of Environment Canada without any reference whatsoever to its statutory mandate or obligations. If we are to decide as a nation that we do not have this money to spend, then it seems to me we need to address the objectives these organizations have been

Trois éléments fondamentaux menacent l'efficacité de la LCPE en particulier et le renforcement du rôle joué par le gouvernement fédéral en matière de protection de l'environnement. Le premier est la réduction des effectifs au sein d'Environnement Canada et d'autres organismes fédéraux. Je ne suis pas là pour exprimer le voeu pieux que nous ne devrions pas réduire les effectifs. Toutefois, l'incidence des réductions d'effectifs proposées à Environnement Canada, même dans le cadre des propositions elles-mêmes, sera considérable. Ce qui me préoccupe énormément, c'est que ces propositions prévoient de remodeler de façon radicale le rôle d'Environnement Canada sans parler le moins du monde de son

[*Text*]

given by legislation, rather than just pulling out the budget with which they are expected to carry out these duties.

The second major threat is the transfer of federal powers to the provinces. I regard this as a threat not because I think there is some sacred rule that federal powers should never be transferred to the provinces but because I am very concerned the initiatives under way are not motivated primarily by the objective of improving the efficiency of environmental protection. On the contrary, many of them are justified on the basis of improving competitiveness, which often translates into deregulation or less environmental regulation.

Again, I think we are mixing two completely different concepts. There may well be instances in which there can be a more efficient division of labour between the federal government and the provinces. But wholesale transfer of federal authority to the provinces is not, in my view, a way of doing that.

One of the basic indicators of that, one of the classic arguments made in the harmonization arena these days, is that the regulation of pulp mills under CEPA and under the federal Fisheries Act creates duplication, in that there are both federal rules and provincial rules regarding pulp mills. From this it is expressly concluded in the most recent version of the draft environmental framework that one of the upshots of addressing this through harmonization will be to amend CEPA and the Fisheries Act to remove federal controls over, among other things, pulp mills and other industrial sources of pollution.

• 0855

When one looks at this, it's clear that what is going on is not motivated by environmental protection or by cost savings. The suggestion is that in order to deal with eleven governments—that is, the federal government and ten provinces—we will be replacing it with ten governments regulating pulp mills. This has to be much more expensive because at least with the way it is now, the federal government has set the lead and the provinces are following. Nor is it motivated by environmental protection because at least for some provinces, it is quite express that the reason they do not like the federal standards is that they consider them too restrictive against companies.

The third general threat to a strong federal environmental role is the current emphasis on deregulation or the shift away from mandatory regulations and toward voluntary approaches.

When one goes back to the origins of CEPA, it seems to me that one of the main contributions of the act was the public education value of the get–tough approach to pollution embodied in the Canadian Environmental Protection Act. In my view, this will be significantly eroded if the message coming from the federal government ceases to be a get–tough approach to pollution.

[*Translation*]

mandat ni de ses obligations en vertu de la Loi. Si, en tant que nation, nous décidons que nous n'avons pas cet argent à dépenser, il me semble alors que nous devrions examiner les objectifs confiés à la Loi par ces organismes, au lieu de sabrer simplement dans le budget avec lequel ils sont censés assumer ces fonctions.

La deuxième grande menace est le transfert des pouvoirs fédéraux aux provinces. Je considère qu'il s'agit d'une menace, non pas parce qu'une règle sacrée stipule que les pouvoirs fédéraux ne devraient jamais être transférés aux provinces, mais parce que je suis très inquiet de constater que les initiatives en cours ne sont pas essentiellement motivées par l'amélioration de l'efficience au niveau de la protection de l'environnement. Au contraire, bon nombre d'entre elles sont justifiées par l'amélioration de la compétitivité, qui se traduit souvent par une déréglementation ou par une réglementation réduite de l'environnement.

Je pense une fois de plus que nous mélangeons deux concepts tout à fait différents. On pourrait avoir dans certains cas une division du travail plus efficiente entre le gouvernement fédéral et les provinces. Mais le transfert en bloc du pouvoir fédéral aux provinces n'est pas, à mon avis, un moyen d'y parvenir.

L'un des éléments fondamentaux de ce virage, l'un des arguments classiques avancés de nos jours par les partisans de l'harmonisation, veut que la réglementation des usines de pâtes à papier en vertu de la LCPE et en vertu de la Loi fédérale sur les pêches crée un double–emploi, par le fait qu'il existe à la fois des règles fédérales et des règles provinciales concernant les usines de pâtes à papier. On en conclu expressément, dans la dernière version de l'ébauche du cadre environnemental, que l'harmonisation permettra de modifier la LCPE et la Loi sur les pêches pour éliminer les contrôles fédéraux, notamment sur les usines de pâtes à papier et sur les autres sources industrielles de pollution.

Lorsque l'on examine cette situation, il en ressort clairement que les initiatives prises ne sont pas motivées par la protection de l'environnement ni par le souci de faire des économies. Ce que l'on suggère, c'est qu'au lieu d'avoir 11 gouvernements—c'est–à–dire le gouvernement fédéral et les 10 provinces—les usines de pâte à papier soient réglementées par 10 gouvernements. Cette solution ne peut que s'avérer plus coûteuse car, au moins actuellement, le gouvernement fédéral dirige et les provinces suivent. Cette initiative n'est pas non plus motivée par le souci de protéger l'environnement car, du moins pour certaines provinces, il est assez évident que la raison pour laquelle elles n'aiment pas les normes fédérales, c'est qu'elles les jugent trop restrictives à l'égard des entreprises.

La troisième grande menace qui pèse sur le renforcement du rôle fédéral en matière d'environnement est l'accent que l'on met actuellement sur la déréglementation ou le passage de règlements obligatoires à des règlements volontaires.

Si l'on retourne aux origines de la LCPE, il me semble que l'une des principales contributions de la Loi résidait dans la valeur éducative qu'avait aux yeux du public l'approche sévère à l'égard de la pollution enchâssée dans la LCPE. À mon avis, cette valeur sera considérablement amoindrie si le message transmis par le gouvernement fédéral cesse de préconiser la sévérité à l'égard de la pollution.

[*Texte*]

Once we start talking in terms of voluntary agreements—again, I'm not saying there is any across-the-board principle saying you should never use voluntary agreements—and once the tone has shifted from a get-tough regulatory approach with voluntary mechanisms under its framework to an approach that is first and foremost a voluntary one, the symbolic value of the act will be gone. Symbolic values change very quickly and the message will be very clear: instead of the federal government getting tough on pollution, the message will perhaps unfairly come out that the federal government has decided not to be tough on pollution. So it's something that ought to be of concern to this committee. It's going on regardless of any changes to the wording of CEPA itself; this is happening now. Unless it's addressed by the committee expressly in the wording of CEPA or by examining matters outside CEPA itself, the trend will continue.

I want to emphasize two functional reasons why we emphasize the need for a strong federal approach. One is that the basic core rationale for federal involvement in environmental protection at all is the international and national aspects of the environmental problems in addition to the federal proprietary and legislative jurisdiction over particular areas.

It's relatively easy for many people to see that the federal government should be involved in dealing with global and national environmental problems. In fact, at the Halifax conference on the division of powers, it was agreed with an amazing amount of unanimity that the federal government should be strongly involved in environmental protection.

The thing most people do not necessarily realize in the same context is that global environmental problems often have local solutions. Global warming is caused in large part by energy decisions, which of course are traditionally very much within the provincial realm. If the federal government is to have any effect on global warming at all, it is going to have to have an effect on local decisions having to do with energy conservation. This will not be done by a hands-off, give-it-to-the-provinces approach.

Similarly, with toxic pollution the end-of-pipe approach is what gives CEPA its constitutional jurisdiction. The national concern about toxics in the environment is the foundation of the constitutional authority of CEPA in the peace, order, and good government clause of the Constitution.

• 0900

However, as one moves up the pipe, literally and figuratively, toward the manufacturing and the product choice areas of the pollutant cycle, one moves farther and farther away from the constitutional basis for CEPA, but closer and closer to the heart of the provincial jurisdiction over property, civil rights and matters of a purely local nature. If the federal government is going to be effective in dealing with the toxic pollution problem, it will have to involve itself in matters that have been

[*Traduction*]

Lorsque l'on commence à parler d'ententes volontaires—cela ne veut pas dire, et je le répète, qu'il existe un principe général voulant qu'il ne faut jamais recourir à des ententes volontaires une fois que le ton a changé et que l'on passe d'une approche réglementaire sévère assortie de mécanismes volontaires à une approche qui est d'abord et avant tout volontaire, la valeur symbolique de la Loi disparaît. Les valeurs symboliques changent très rapidement et le message transmis sera très clair: au lieu de voir le gouvernement fédéral prendre des mesures sévères en matière de pollution, le message qui sera peut-être injustement transmis sera que le gouvernement fédéral a décidé de ne pas être sévère en matière de pollution. C'est un point qui devrait préoccuper les membres de votre comité. La situation progresse, indépendamment des modifications qui seront apportées au libellé de la LCPE elle-même; c'est ce qui se passe actuellement. À moins que le Comité n'aborde explicitement la question dans le libellé de la LCPE ou en examinant les problèmes en dehors de la LCPE elle-même, la tendance se maintiendra.

J'aimerais souligner deux raisons fonctionnelles pour lesquelles nous insistons sur la nécessité d'avoir un rôle fédéral puissant. La première est que la participation du gouvernement fédéral à la protection de l'environnement est justifiée par les aspects internationaux et nationaux des problèmes environnementaux, en plus des droits de propriété et de la compétence législative du gouvernement fédéral sur des domaines particuliers.

Il est relativement facile pour bien des gens de voir que le gouvernement fédéral doit participer à la résolution des problèmes environnementaux nationaux et mondiaux. De fait, la conférence de Halifax sur la division des pouvoirs a permis de dégager une étonnante unanimité en faveur d'une participation très active du gouvernement fédéral en matière de protection de l'environnement.

Dans le même contexte, la plupart des gens ne se rendent pas forcément compte que les problèmes environnementaux mondiaux ont souvent des solutions locales. Le réchauffement de la planète est provoqué en grande partie par les décisions énergétiques qui, habituellement, relèvent évidemment beaucoup de la compétence des provinces. Si le gouvernement fédéral veut exercer une quelconque influence sur le réchauffement de la planète, il devra avoir une influence sur les décisions locales concernant la conservation de l'énergie. Il n'y parviendra pas en adoptant une approche de non-intervention, de délégation de ses pouvoirs aux provinces.

De même, avec la pollution des produits toxiques, c'est l'approche au point de rejet qui donne à la LCPE sa compétence constitutionnelle. Les préoccupations nationales concernant le rejet des produits toxiques dans l'environnement constitue le fondement de l'autorité constitutionnelle de la LCPE dans la clause pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement contenue dans la Constitution.

Toutefois, à mesure que l'on remonte le cours, au sens littéral et figuré, jusqu'à la fabrication et au choix du produit dans le cycle polluant, on s'éloigne de plus en plus de l'assise constitutionnelle de la LCPE, et on se rapproche de plus en plus de la compétence provinciale sur la propriété, les droits civils et les questions purement locales. Si le gouvernement fédéral veut régler de façon efficace le problème de la pollution des produits toxiques, il devra s'impliquer dans des domaines

[*Text*]

traditionally provincial. I am not saying it should take over provincial jurisdiction here, but it is going to have to have a strong federal presence.

I would like to finish off here on something of a different note by highlighting one of the recommendations in the report. This is the establishment of an electronic public registry under CEPA. The electronic world is becoming an arena in which environmental legal information is circulated around the world, and it's a method by which people are increasingly having access to governments and other information. It's also used for exchanging information.

Environment Canada, as you probably know, in the last couple of weeks opened what it referred to as the green lane on the Internet. The B.C. Ministry of Environment, Lands and Parks, as you may know, has what is called a worldwide web server on the Internet. The Ontario bill of rights is available through the Internet. The Canadian Environmental Assessment Act has a public registry with an electronic component that will be available on the Internet.

I have just been at meetings with people from the North American Commission for Environmental Cooperation in Montreal. They are setting up an Internet server of environmental legal information in the three countries. Part of that work plan item, agreed to by Canada and the other two countries, is that the countries themselves will make statutes and written materials available to NACEC that are relevant to environmental standards within the country. Clearly, the electronic form is the only practical way to make that information available.

So I want to show you an environmental legal resource that our organization has established. It is not yet available on the Internet. Frankly, we had hoped to have it available today, but due to technical difficulties beyond our control it will be next week. It actually works on the Internet, but before we release it publicly we need to fix some problems.

What I am going to show you is not the full system we have but a version that is in a format for what is called the worldwide web on the Internet. I know some of you may be deeply immersed in this so it is second nature to you, but for those of you who aren't, the Internet is a worldwide connection of computer networks that allows people to exchange information. The most current form of that is called the worldwide web. It allows, among other things, documents to be put up on one computer and read by computers around the world by using a standard format. It allows jumps from one document to another no matter where that document is in the world.

[*Translation*]

traditionnellement de compétence provinciale. Je ne dis pas qu'il devrait empiéter ici sur la compétence des provinces, mais qu'il devra exercer une forte présence fédérale.

J'aimerais conclure sur une note tout à fait différente en insistant sur une des recommandations figurant dans le rapport. Il s'agit de la mise sur pied d'un registre public électronique dans le cadre de la LCPE. Le monde de l'électronique devient une arène dans laquelle les renseignements juridiques sur l'environnement circulent dans le monde entier, et c'est une méthode permettant aux gens d'avoir de plus en plus accès aux renseignements gouvernementaux et autres. Elle sert également à l'échange d'informations.

Comme vous le savez probablement, Environnement Canada a ouvert au cours des deux ou trois dernières semaines ce que l'on appelle la voie verte sur le réseau Internet. Le ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs de la Colombie–Britannique, comme vous le savez peut–être, dispose de ce que l'on appelle un serveur mondial en toile d'araignée sur le réseau Internet. La Charte ontarienne des droits environnementaux est disponible par l'intermédiaire du réseau Internet. La Loi canadienne sur l'évaluation canadienne environnementale dispose d'un registre public comportant un volet électronique qui sera disponible sur le réseau Internet.

Je viens tout juste d'assister à des réunions avec des représentants de la Commission nord–américaine de coopération en environnement (CNACE) à Montréal. Ils sont en train de mettre sur pied un serveur de renseignements juridiques sur l'environnement dans les trois pays sur le réseau Internet. Un élément de ce projet, accepté par le Canada et les deux autres pays, stipule que les pays eux–mêmes mettront à la disposition de la CNACE les lois et documents écrits qui sont pertinents aux normes environnementales sur leurs territoires. Il est clair que la route électronique représente le seul moyen pratique de rendre cette information disponible.

Je vais vous montrer une ressource juridique environnementale que notre organisme a créée. Elle n'est pas encore disponible sur le réseau Internet. Franchement, nous avions espéré qu'elle serait disponible aujourd'hui, mais en raison de difficultés techniques indépendantes de notre volonté, cela se fera la semaine prochaine. Cela fonctionne sur le réseau Internet mais nous devons résoudre quelques petits problèmes avant d'en faire la diffusion publique.

Ce que je vais vous montrer, ce n'est pas l'ensemble du système que nous possédons, mais une version formatée pour ce que nous appelons la toile d'araignée mondiale sur le réseau Internet. Je sais que certains d'entre vous connaissent déjà très bien ce systèmes, c'est une seconde nature chez eux, mais pour ceux d'entre vous qui ne sont pas familiers avec cette technologie, le réseau Internet est un raccordement mondial de réseaux informatiques permettant aux gens d'échanger des renseignements. La forme la plus courante est appelée la toile d'araignée mondiale. Elle permet notamment d'afficher des documents sur un ordinateur et de les lire grâce à d'autres ordinateurs disséminés dans le monde entier en utilisant un format standard. Elle permet de passer d'un document à un autre indépendamment de sa localisation dans le monde.

[*Texte*]

We are not connected to the Internet right now, but if we were, this page would be equally visible to someone in Nairobi as it would be to someone in Vancouver. Even though it is a home page from the West Coast Environmental Law Association, it could just as easily be served from a computer in Kansas as from a computer in Vancouver.

This software at the top is available for free or for a very low price around the world now. This is the kind of software that people will use to obtain information like this. What you see here is the typical look of what is called the "home page". In our case it's an environmental legal information base. It has items such as "About ELIB", a self-explanatory title.

You will notice that the cursor becomes a finger pointer when it's at the top of the text, indicating that it is a jump. This is sort of the kernel of the power of this system. We would click on this and go to a different section of the document.

[*Traduction*]

Nous ne sommes pas encore reliés au réseau Internet mais, si nous l'étions, cette page pourrait être lue tout aussi bien par un utilisateur à Nairobi que par un autre à Vancouver. Même s'il s'agit d'une «page source» de la West Coast Environmental Law Association, elle pourrait tout aussi facilement être transmise d'un ordinateur situé au Kansas que d'un autre situé à Vancouver.

Ce logiciel présenté en haut est actuellement disponible gratuitement ou à un prix très modique partout dans le monde. C'est le genre de logiciel que les gens utiliseront pour obtenir des renseignements de ce genre. Ce que vous voyez ici ressemble typiquement à ce que l'on appelle la «page source». Dans notre cas, il s'agit d'une base de renseignements juridiques sur l'environnement. Elle comporte des rubriques du genre «About ELIB», dont le titre est très explicite.

Vous remarquerez que le curseur devient un pointeur lorsqu'il est positionné en haut du texte, ce qui indique que l'on passe à un autre document. C'est en quelque sorte le noyau de la puissance de ce système. Il suffirait de cliquer à cet endroit pour se rendre à une partie différente du document.

• 0905

What you have just seen is a jump. It doesn't look that spectacular, and it really isn't. But it means that we can jump from one place to another and we can click on the icon to go back to other places.

What makes it more spectacular, though, is that we can jump to sources that are not within the same document or even on the same computer. So if I go down to the section called "Other Internet Info Resources", what we are seeing here is a list of Internet resources on environmental law that is a very small quick first version of what is available.

Let us just pick, under the legal heading, "Canada—Federal". We see that there is a whole list here of information that is available on the Internet. These jumps will not work now, because we are not attached to the Internet. But if we were attached to the Internet, clicking on these would take the user to sources such as Canada's green lane, the open government project, the environmental assessment public registry, the U.S. EPA, the NACEC environmental legal database, and so on.

Jumping back to the main document, we have put up, for example, this brief and the background papers to it. So these will be available to the world. The document itself looks like this. We can scroll down. Here is the table of contents allowing us to jump to sections. If we want to look at the section on economic instruments, we click here and move into it.

Again, this is something that anyone in the world will be able to have access to, and it is indexed worldwide. So anybody putting in a search for "Canada—Environment—Economic Instruments" would find this document without us having done anything about it.

Ce que vous venez de voir, c'est un passage à un autre document. Cela ne semble pas très spectaculaire et cela ne l'est d'ailleurs pas. Mais cela signifie que l'on peut passer d'un endroit à un autre et qu'il suffit de cliquer sur l'icône pour revenir aux autres endroits.

Ce qui rend l'opération plus spectaculaire, cependant, c'est que nous pouvons passer à des sources qui ne sont pas dans le même document ou même sur le même ordinateur. Si vous descendez jusqu'à la section intitulée «Other Internet Info Resources», ce que vous voyez là c'est une liste de ressources Internet sur le droit environnemental qui représente une première version rapide très modeste des éléments disponibles.

Sous la rubrique juridique, choisissons «Canada—Federal». Nous constatons qu'il existe toute une liste de renseignements qui sont disponibles sur le réseau Internet. Il ne sera pas possible d'accéder à ces documents car nous ne sommes pas encore reliés au réseau Internet. Mais si nous l'étions, en cliquant sur ces endroits, l'utilisateur pourrait accéder à des sources comme la Voie verte du Canada, le Projet de gouvernement transparent, le Registre public des évaluations environnementales, la U.S. EPA, la base de données juridiques environnementales de la CNACE, etc.

Pour revenir au document principal, nous avons introduit, par exemple, ce mémoire et les documents d'information qui y sont annexés. Ils seront donc accessibles dans le monde entier. Le document lui-même ressemble à ceci. Nous pouvons effectuer un défilement vertical. Voici la table des matières qui nous permet de passer aux sections. Si nous voulons examiner la section portant sur les instruments économiques, il suffit de cliquer ici pour y accéder.

Je répète que n'importe quel utilisateur dans le monde pourra y accéder et que ce ceci est indexé dans le monde entier. Quiconque lancera donc une recherche avec les vedettes «Canada—Environment—Economic Instruments» trouvera ce document sans que nous ayons à intervenir.

[*Text*]

One of the things I will leave you with that is an indication of the problem we are at right now is that, although we have all of these documents to do with CEPA, what we do not have is a copy of CEPA itself. Canada's green lane, despite all of the information that is there, does not have a full copy of CEPA. We do not have copies of the excellent series of background papers that your committee has received.

It is for that reason, among others, that we are suggesting strongly that CEPA be amended to require the establishment of an electronic registry so that the myriad bureaucratic, copyright, and format problems can be short–circuited to actually get this information up where people will use it.

This is the kind of information that will be used by high school students, by universities, by companies, by municipal and provincial governments, and by governments around the world.

People in the Third World are increasingly using the Internet. In fact, I understand that people in Africa who do not have reliable phone connections are now using a $200 radio modem to get access to the Internet via a standard little PC, using an earth satellite that every four hours crosses the same point on the earth.

So the technology is rapidly developing and is already at the point where people have functional access to it, in Canada through Freenets, universities and colleges, and commercial access providers.

So I strongly encourage you to include an electronic public registry as part of CEPA. Thank you for your attention.

The Chairman: Thank you, Mr. Andrews and Ms Duncan. I am sure there are a lot of questions that members would like to ask.

Before doing so, I would like to recognize, if I am not mistaken, Dr. Jack Vallentyne, who has just joined us. I believe he is from Burlington, Ontario. He is one of the architects of the environmental area approach, which was adopted by the IJC in the early 1970s.

• 0910

Dr. Schindler reminded us of you in Edmonton a couple of days ago in his presentation. Welcome to the committee room.

We'll start with Mr. DeVillers, please, followed by Mr. Adams.

Mr. DeVillers (Simcoe North): Mr. Chairman, I'd like to ask both witnesses for comments on a couple of concepts addressing Mr. Anthony's concerns of the lack of a process between warning letters and full–blown prosecutions. The two concepts are those of negotiated settlements. I think I heard Ms Duncan speaking sort of favourably about them and I recall that when we heard from Paul Muldoon I think he was less favourable.

I was wondering if I could have further comments on that concept and also that of administrative penalties. I know they're in your recommendations, Mr. Andrews, but I didn't hear Ms Duncan speaking too much about them.

[*Translation*]

L'un des points sur lequel je vous laisserai réfléchir, qui donne une indication du problème auquel nous sommes confrontés à l'heure actuelle, c'est que, bien que nous ayons tous ces documents ayant trait à la LCPE, nous n'avons même pas une copie de la Loi elle–même. La Voie verte du Canada, malgré tous les renseignements qui y figurent, n'a pas une version complète de la LCPE. Nous n'avons pas de copie de l'excellente série de documents d'information que votre comité a reçus.

C'est pour cette raison, entre autre, que nous suggérons fermement de modifier la LCPE en vue d'exiger l'établissement d'un registre électronique afin de pouvoir surmonter les innombrables problèmes associés à la bureaucratie, aux droits d'auteur et aux formats et de présenter ces renseignements là où les gens les utiliseront.

C'est le genre de renseignements qu'utiliseront les étudiants du secondaire, les universités, les entreprises, les gouvernements municipaux et provinciaux et les gouvernements dans le monde entier.

Les pays du Tiers–monde utilisent de plus en plus le réseau Internet. Je crois savoir que les Africains qui ne disposent pas de liaisons téléphoniques fiables utilisent actuellement un modem radio qui coûte 200$ pour accéder au réseau Internet par le biais d'un petit ordinateur personnel standard, en utilisant un satellite terrestre qui croise le même point sur la Terre toutes les quatre heures.

La technologie evolue donc rapidement au point où les gens y ont déjà accès sur un plan fonctionnel, au Canada par les réseaux Freenets, les universités et collèges, et les fournisseurs d'accès commerciaux.

Je vous encourage donc fortement à inclure un registre électronique public dans le cadre de la LCPE. Merci de votre attention.

Le président: Merci monsieur Andrews et madame Duncan. Je suis persuadé que les membres du comité ont beaucoup de questions à vous poser.

Avant de passer aux questions, j'aimerais mentionner la présence, sauf erreur, de monsieur Jack Vallentyne qui vient tout juste de se joindre à nous. Je crois qu'il est de Burlington en Ontario. C'est l'un des architectes de l'approche écologique, qui a été adoptée par la Commission mixte internationale au début des années soixante–dix.

Il y a quelques jours, à Edmonton, M. Schindler nous a parlé de vous dans son témoignage. Bienvenue au comité.

Nous entamons la période de questions avec M. DeVillers, suivi de M. Adams.

M. DeVillers (Simcoe–nord): Monsieur le président, je voudrais demander aux deux témoins de revenir sur certains concepts relatifs aux préoccupations que M. Anthony a exprimées par rapport au fait qu'il n'existe pas de mesures intermédiaires entre les lettres d'avertissement et les poursuites proprement dites. Les deux concepts se rapportent aux règlements négociés. Je pense que M^me^ Duncan appuie en quelque sorte cette démarche qui, si mes souvenirs sont exacts, n'emballe pas beaucoup M. Paul Muldoon.

Pourriez–vous donc nous parler des règlements négociés et des sanctions administratives? M. Andrews en a parlé dans ses recommandations, mais M^me^ Duncan ne s'est pas tellement prononcée à ce sujet.

[*Texte*]

Ms Duncan: I should correct for the record if I left the impression I was in favour of negotiated settlements. I'm in favour of examining all possible options.

I was suggesting I'm glad that the staff of the committee was beginning to identify options. However, if we're going to look to options, let's look at the more readily available ones and the ones that are tested already. Those include expansion of the administrative sanctions. They've already been used extensively by the provincial jurisdictions and very effectively.

Having come from Alberta, if you had talked to the provincial government there, they would have said, we very rarely go to prosecution; we usually use administrative sanctions. In fact, even in jurisdictions like Ontario that have a very high propensity to go to court, they also use mostly administrative sanctions. That was one of the biggest gaps or failures in CEPA when it was initially enacted and has been identified over and over. I noted yesterday that in your very thorough research you ran across some of my former critiques of the statute.

It's very important that the current power of direction of the inspectors in CEPA be vastly expanded. It's way too narrow right now, even given the jurisdiction of the act. But there are all kinds of other innovative powers to look at. I would strongly recommend that your staff pull together for you all the options.

For example, I would look at the initiatives now under the B.C. legislation. Since they're the most recent to be amending their legislation, they've probably looked everywhere. The Yukon legislation is a very good model because they drew from all the other jurisdictions. Before looking to options like negotiated settlements I would strongly recommend that you look at those administrative options.

On negotiated settlements, I know the Americans are touting that. They use it somewhat. We should remember that they also have a whole coterie of other options to use. Negotiated settlements is only one. If Canada was to consider adopting that mechanism in the act, I would strongly recommend you go to the consent order.

As Earl Anthony said, they feel more comfortable with the intervention of the court. I think it may well be useful to leave the parties to negotiate but have the agreement imposed by the court. Then you can immediately go to the most strict enforcement option. You don't have to start all over again and then prosecute. You simply go to the court and get a contempt of court order.

There may be some possibilities there, but I would say it very guardedly. As Bill Andrews very carefully pointed out, we are finally out of that scenario and are starting to say that we think pollution is a bad thing and we're going to deal with it in a very strict way. Negotiated settlement and some of its options could slide us right back into the old ways. They are contrary to what the enforcement compliance lays out, which has very specific criteria.

[*Traduction*]

Mme Duncan: Aux fins du procès-verbal, je tiens à rectifier mes propos si j'ai donné l'impression que j'étais en faveur des règlements négociés. Je suis favorable à l'examen de toutes les options possibles.

Je disais que j'étais heureuse de constater que le personnel du comité commençait à cerner les options. Cependant, si nous voulons examiner les options, penchons-nous sur celles qui sont facilement accessibles et qui ont déjà été mises à l'essai. Je pense notamment à l'expansion des sanctions administratives. Il s'agit là de mesures qu'on a largement utilisées à l'échelle provinciale, et avec beaucoup de succès.

Vous étiez en Alberta; si vous aviez consulté le gouvernement de cette province, il vous aurait dit que nous faisons rarement appel aux tribunaux; nous appliquons souvent, des sanctions administratives. En fait, même dans des provinces comme l'Ontario, où l'on est très enclin à recourir aux tribunaux, on utilise essentiellement des sanctions administratives. Voilà un secteur où l'on a constaté à maintes reprises que la LCPE comportait des lacunes dès son entrée en vigueur. Hier, j'ai remarqué que, dans votre recherche très approfondie, vous avez rencontré certains des anciens critiques de la loi.

Il est très important que le pouvoir d'orientation actuel des inspecteurs soit considérablement accru dans la LCPE. Actuellement, ces pouvoirs sont extrêmement restreints, nonobstant le domaine d'application de la loi. Mais il existe toutes sortes de nouveaux pouvoirs à envisager. Je recommande fortement que votre personnel vous soumette toutes les options possibles.

Par exemple, je propose que vous examiniez les initiatives que prévoit actuellement la loi de la Colombie-Britannique. Étant donné que cette province est celle qui a modifié sa loi le plus récemment, elle a probablement fait le tour de la question. La loi du Yukon est un excellent modèle parce qu'elle est inspirée des lois de toutes les autres provinces. Avant d'examiner des mesures comme les règlements négociés, je vous recommande fortement d'envisager les mesures administratives.

Je sais que les Américains s'intéressent aux règlements négociés. Ils s'en servent un peu. Nous devons nous rappeler qu'ils ont également toute une panoplie d'autres mesures. Les règlements négociés n'en constituent qu'une. Si le Canada devait envisager d'adopter ce mécanisme dans la loi, je recommanderais fortement l'ordonnance de consentement.

M. Earl Anthony a dit qu'il préférait le recours aux tribunaux. Je pense qu'il pourrait être utile de laisser les parties négocier, mais de faire en sorte que l'accord soit imposé par le tribunal. Ensuite, on peut immédiatement passer à la mesure d'application la plus stricte. Il n'est pas nécessaire de recommencer le processus à zéro et d'engager la poursuite. Il faut simplement aller au tribunal et obtenir une ordonnance d'outrage au tribunal.

Il pourrait y avoir quelques possibilités à ce niveau, mais je le dis sous toute réserve. Comme M. Andrews l'a dit très prudemment, nous sommes finalement sortis de ce scénario et nous commençons à affirmer que la pollution est mauvaise et que nous allons la combattre de façon très rigoureuse. Les règlements négociés et certaines mesures connexes pourraient nous faire glisser de nouveau vers les vieilles habitudes. Ce sont des solutions contraires à la politique d'application et d'observation, qui comporte des critères très précis.

[*Text*]

The Chairman: Sorry, would you repeat that. Contrary to what?

Ms Duncan: The idea of going towards negotiated settlements is going backwards. It would be contradictory to the enforcement compliance policy that prescribes the options. If they then include in there that negotiated settlements is one option that we can use, then they must specify this is their criteria.

Even in the background document you will note that they say it's a great idea but of course we'll never recommend it when there's a serious impact on human health or the environment. When I thought about it, I realized that's all CEPA regulates. So I couldn't think of a scenario when it would ever be appropriate to use a negotiated settlement.

• 0915

You have to be very careful. It is a totally different skill to negotiate a settlement. We are only just learning how to impose directions and orders, and then to start all over and do negotiated settlements. . . I would be very careful with them.

On administrative penalties, I am wholeheartedly in favour of that. But again, I think we have to be very careful in implementing those types of safeguards.

Mr. DeVillers: I am sorry, I misunderstood. I thought in your presentation you were a little more favourably inclined.

Ms Duncan: I was trying to skim over what I had said. I suppose if I had read what I had written, you would have had the complete picture.

Let's look at alternatives. But let's look at all of the alternatives, not just pick and choose.

Mr. DeVillers: I wonder if Mr. Andrews could comment.

Mr. Andrews: On administrative penalties, one thing I would point out is that I would not underestimate the cost of developing the system itself, especially in a climate in which we don't have enough money to effectively utilize the system we now have. Whether or not it is a good idea in principle can be discussed, but I think the cost factor is a major one.

Regarding negotiated settlements, I think one thing that has been a phenomenon in environmental law in the last 15 years is that it used to be that the rules were quite crudely drafted and that originally discretion was introduced by virtue of non–compliance of the legislation. When the non–compliance approach was rejected in favour of strict compliance, one of the immediate problems was that crudely drafted regulations were sometimes unfairly applied to particular instances.

But what is happening now is that the modern regulations in their development take into account very carefully the circumstances of the older plants, for example, and the various situations that will have difficulty complying with the laws. A lot of the negotiation, as it were, occurs in the development of the regulation rather than in its enforcement. So I would like to think that the room for negotiation will be much narrower.

[*Translation*]

Le président: Excusez–moi, voulez–vous répéter? Contraire à quoi?

Mme Duncan: L'adoption des règlements négociés serait un recul. Ce serait contraire à la politique d'application et d'observation, qui prescrit les différentes options. Si l'on prévoit dans la loi que nous pouvons utiliser des règlements négociés, il faut alors en préciser les critères.

Même dans le document d'information, on dit qu'il s'agit d'une excellente idée, mais, bien entendu, nous n'allons jamais la recommander quand il y a des répercussions graves sur la santé humaine ou sur l'environnement. En réfléchissant à la question, j'ai constaté que c'est tout ce que la LCPE réglemente. Par conséquent, je ne pourrai pas envisager une situation dans laquelle il ne serait jamais indiqué de recourir à un règlement négocié.

Il faut faire très attention. La négociation d'un règlement requiert des aptitudes tout à fait différentes. Nous venons à peine d'apprendre à imposer des orientations et des ordonnances, et si nous recommençons maintenant à faire des règlements négociés. . . Je pense qu'il faut faire très attention.

J'appuie sans réserve les sanctions administratives. Toutefois, je pense que nous devons être très prudents en appliquant ce genre de garde–fou.

M. DeVillers: Excusez–moi, j'ai mal compris. Je pensais que dans votre mémoire, vous penchiez un peu plus pour cette solution.

Mme Duncan: J'essayais de préciser ma pensée. Je suppose que si j'avais lu mon texte, vous auriez tout compris.

Examinons toutes les solutions possibles, mais ne nous contentons pas d'en choisir quelques–unes.

M. DeVillers: Monsieur Andrews, qu'en pensez–vous?

M. Andrews: En ce qui concerne les sanctions administratives, je tiens à souligner qu'il ne faut pas sous–estimer le coût de conception du système proprement dit, surtout dans une conjoncture où nous n'avons pas assez d'argent pour utiliser efficacement le système que nous avons en place. Nous pouvons débattre du bien–fondé de cette proposition, mais je pense que le facteur coût est essentiel.

Pour ce qui est des règlements négociés, je dois dire que le droit environnemental a évolué au cours des 15 dernières années. Auparavant, les règles étaient rédigées de façon assez sommaire, et l'observation de la loi était discrétionnaire. Quand cette démarche a été rejetée en faveur de l'observation stricte, l'une des conséquences immédiates a été que des règlements rédigés de façon rudimentaire ont été parfois appliqués de façon injuste dans certains cas.

Cependant, en élaborant les règlements actuels, on tient très attentivement compte de la situation des usines plus vieilles, par exemple, et de celles des différentes installations qui auront du mal à respecter la loi. En fait, on négocie beaucoup pendant l'élaboration des règlements et non pas pendant leur application. Par conséquent, j'aimerais penser que la marge de négociation sera considérablement réduite.

[*Texte*]

The other comment on negotiated settlements is that I think it is absolutely imperative that if there is any provision for negotiated settlements, they be required to be included in the public registry, because they become another instrument of environmental law. If someone in Mexico wants to know what the environmental law is in Canada, CEPA and the regulations will not tell them if there is a special law for a special company in a certain situation.

Ms Duncan: Mr. Chair, I want to add one point based on what Bill Rees said yesterday. I want to put on the record my reservation about economic instruments.

I have had the benefit, as I mentioned yesterday, in participating in international conferences on environmental law enforcement. Just this past April there was one held in Oaxaca in which 80 countries participated. One of the subjects of that discussion was on the use of economic instruments.

There are very strong reservations now being voiced by countries that have had the experience of using economic instruments. Among those reservations coming from countries including the United States and the Netherlands is that we should be careful. Initially we thought this was the great answer and the great hope, because supposedly it was so cost–effective, and also because of the presumption that command and control doesn't work.

I have two concerns with that. One is where is the proof that command and control doesn't work? In most cases we just haven't given it a chance yet.

Secondly, when we talked about the cost–effectiveness of economic instruments, there were a lot of cost–savings to the regulated industry, but what the Americans, the Dutch, and the Germans have discovered is an incredible cost to government. They have discovered that it is incredibly expensive to set up these systems, and the systems for monitoring compliance with those instruments are very complex and thus far untested.

That doesn't mean we can't introduce more polluter–pay concepts into our existing regime. There is no reason why we can't implement emission charges, administrative fees for the processing of permits, and so forth. Budapest, Poland, Norway—a lot of countries have already introduced that very effectively.

I would highly recommend that if you are continuing to do the in–depth research you are, you try to obtain the proceedings of all three of those international enforcement conferences. Those were produced by the Environmental Protection Agency in the United States, but Nadine Levin was the Canadian representative organizing that, and she is on the CEPA committee. If you can't obtain those proceedings from her, I would be happy to help you get hold of them. It provides an excellent overview of all these issues.

The Chairman: It is so difficult to draw the line when it comes to emission charges, as to when such emission charges become a purchased licence to pollute. We have had discussions on this. On the one hand it is a very seductive method. On the other, though, if you are not careful in knowing where to draw the line, it becomes a licence to pollute. The question is where you draw the line. Do you have any thoughts?

[*Traduction*]

Dans le même ordre d'idées, je pense qu'il est absolument impératif, si l'on prévoit des règlements négociés, de les inclure obligatoirement dans le registre public, parce qu'ils deviennent un autre instrument du droit environnemental. Si quelqu'un au Mexique veut savoir quel est le droit environnemental au Canada, la LCPE et les règlements connexes ne leur apprennent pas qu'il y a une loi spéciale pour une société spéciale dans une certaine situation.

Mme Duncan: Monsieur le président, permettez–moi d'ajouter quelque chose à ce que M. Bill Rees a dit hier. Je tiens à exprimer officiellement mes réserves au sujet des instruments économiques.

Comme je l'ai dit hier, j'ai eu le privilège de participer à des conférences internationales sur l'application du droit environnemental. En avril dernier, 80 pays étaient représentés à l'une de ces conférences tenues à Mohaka. Nous avons discuté notamment des instruments économiques.

Actuellement, les pays qui ont utilisé ces instruments expriment de très sérieuses réserves à ce sujet. Par exemple, les États–Unis et les Pays–Bas prônent la prudence. Au début, nous pensions que c'était la grande solution et le grand espoir, parce qu'on estimait que c'était rentable, et que l'on présumait que le commandement et le contrôle ne donnent pas de résultats.

J'ai deux préoccupations à ce sujet. Premièrement, il n'est pas prouvé que le commandement et le contrôle ne fonctionnent pas. Dans la plupart des cas, cette solution n'a tout simplement pas été mise à l'essai.

Deuxièmement, quand nous avons parlé de la rentabilité des instruments économiques, nous avons constaté que le secteur réglementé réalisait beaucoup d'économies, mais les Américains, les Hollandais et les Allemands ont découvert que le gouvernement y perdait énormément d'argent. En effet, il est incroyablement coûteux de mettre en place des instruments économiques, et les mécanismes permettant de surveiller leurs observations sont très complexes et n'ont pas encore été mis à l'essai.

Cela ne nous empêche pas de développer la notion du pollueur payeur dans notre régime actuel. Il n'y a aucune raison de ne pas imposer de redevances sur les émissions, de frais administratifs pour le traitement des permis, et ainsi de suite. La Hongrie, la Pologne, la Norvège... bien des pays ont déjà adopté des mesures semblables avec beaucoup de succès.

Si vous poursuivez vos recherches approfondies, je vous recommande fortement d'essayer d'obtenir les procès–verbaux des trois conférences internationales sur l'application des droits environnementaux. Ils ont été produits par l'Environmental Protection Agency des États–Unis, mais M^me^ Nadine Levin était la représentante canadienne dans l'équipe d'organisation, et elle siège au comité sur la LCPE. Si elle ne peut pas vous donner ces procès–verbaux, je serais ravie de vous aider à les obtenir. Ils donnent un excellent aperçu de toutes les questions.

Le président: En ce qui concerne les redevances sur les émissions, il est très difficile de faire la part des choses, car on ne sait pas quand elles deviennent un permis de polluer. Nous en avons débattu. D'une part, c'est une solution très intéressante. D'autre part, cependant, si l'on ne sait pas faire la part des choses, ces redevances deviennent un permis de polluer. La question est de savoir où commence l'abus. Qu'en pensez–vous?

[*Text*]

Ms Duncan: I will simply reiterate that you are asking exactly the right kinds of questions. Those are the kinds of questions we should be asking when we are looking at whether we will use economic instruments. Of course right now for the most part our environmental laws create a licence to pollute, certainly at the provincial level. I guess the difference with emission charges is that at least we will be charging a fee. But if the mechanisms are set up properly, in theory they are supposed to be an incentive to control or to look for innovative technologies.

That has been the problem that has been identified. Most of the countries in the OECD reports, if you look at them, the reports that assess the utility of the economic instruments, are saying that in theory they are a great idea, but there is usually a lack of political will to put in place an economic instrument that would genuinely

[*Technical Difficulty—Editor*]

• 0920

The Chairman: We have Mr. Adams, followed by Mr. Gilmour, Mr. O'Brien, and Mrs. Kraft Sloan. Mr. Adams, please.

Mr. Adams (Peterborough): I'm interested in these various types of devolutions that appear to be going on: the devolution through the harmonization process, the formal devolution to the territories, and the dealings with the first nations. I wonder if either or both of you would care to talk more about oversight, as it is in the United States or as it might be here.

Mr. Andrews: I guess what you are referring to is the importance of the federal government having oversight. By oversight I take you to mean a function of monitoring the extent to which objectives are in fact being achieved.

Mr. Adams: Yes. You don't give up; you actually delegate but still retain some—

Mr. Andrews: I think the lack of an oversight function is one of the key problems with the de–evolution process, as you call it, certainly in federal–provincial terms. I think this is illustrated most starkly by the international environmental commitments.

Canada enters into international obligations and then lacks current mechanisms to ensure that we've complied with them. We rely on the goodwill and federal–provincial negotiations to ensure compliance, and whether that's effective depends on the political will. We don't even have a comprehensive system of monitoring the extent to which compliance is in fact achieved.

I think we should distinguish that there would be two levels to a federal oversight role. One would be, as a minimum, monitoring the extent to which objectives, in whatever form they were cast, are being achieved. The second would be adding to that the power to intercede where the objectives are not being met.

Ms Duncan: I wonder if I could add to that.

This is a very critical area and it's an area that all of the countries of the world are looking at right now. Both Gordon Thompson from Environment Canada and I have had the privilege over the last four years of advising the government of Indonesia on the development of their environmental regime. One of the issues of particular interest to them right now is the power of oversight.

[*Translation*]

Mme Duncan: Une fois de plus, je dirai simplement que vous posez exactement les bonnes questions. C'est le genre de question que nous devons nous poser quand nous nous interrogeons sur le bien–fondé des instruments économiques. Actuellement, il est évident que la plupart de nos lois environnementales encouragent la pollution, surtout à l'échelle provinciale. En ce qui concerne les redevances sur les émissions, la différence réside dans le fait qu'au moins, nous imposerons des frais. Toutefois, si les mécanismes sont implantés correctement, ils vont en principe contribuer à limiter la pollution ou à rechercher des technologies novatrices.

Tel est le problème qui a été cerné. D'après les rapports de l'OCDE, qui évaluent l'utilité des instruments économiques, la plupart des pays estiment qu'en principe, il s'agit d'une bonne idée, mais que souvent, la volonté politique manque pour mettre en place un instrument économique qui pourrait véritablement. . .

[*Difficulté technique—Éditeur*]

Le président: M. Adams, suivi de M. Gilmour, M. O'Brien et M^me^ Kraft Sloan. Monsieur Adams, veuillez commencer.

M. Adams (Peterborough): Je m'intéresse aux différents types de transfert de pouvoirs qui semblent se produire: transfert par le biais du processus d'harmonisation, transfert officiel aux territoires et négociations avec les premières nations. Pourriez–vous nous parler davantage de la surveillance, telle qu'elle se fait aux États–Unis ou peut–être au Canada.

M. Andrews: Je présume que vous faites allusion à l'importance du rôle de surveillant que doit jouer le gouvernement fédéral. Si j'ai bien compris, vous voulez dire que ce dernier doit voir dans quelle mesure les objectifs sont atteints.

M. Adams: En effet. Le gouvernement ne doit pas renoncer à tous les pouvoirs; il en délègue et il en conserve. . .

M. Andrews: Je pense que l'absence de surveillance est l'un des gros problèmes du transfert des pouvoirs, comme vous dites, surtout en ce qui concerne les relations fédérales–provinciales. Ce problème se manifeste de la façon la plus frappante au niveau des engagements internationaux dans le domaine environnemental.

En effet, le Canada prend des engagements internationaux sans se donner les moyens de les respecter. Nous comptons sur la bonne volonté et sur les négociations fédérales–provinciales pour en assurer l'observation, et l'efficacité de cette démarche dépend de la volonté politique. Nous ne disposons même pas d'un système complet permettant de déterminer l'efficacité de l'observation.

À mon avis, le gouvernement fédéral doit jouer son rôle de surveillant à deux niveaux. Premièrement, en déterminant dans quelle mesure les objectifs, quelle qu'en soit la forme, sont réalisés. Deuxièmement, en se dotant du pouvoir d'intercéder quand les objectifs ne sont pas atteints.

Mme Duncan: Je voudrais ajouter quelque chose.

Il s'agit–là d'un domaine essentiel qui intéresse maintenant tous les pays du monde. Au cours des quatre dernières années, M. Gordon Thompson d'Environnement Canada et moi–même avons eu le privilège de conseiller le gouvernement indonésien dans l'élaboration de son régime environnemental. L'une des choses qui intéresse particulièrement l'Indonésie en ce moment, c'est le pouvoir de surveillance.

[*Texte*]

Now, the problem in Canada—and perhaps "problem" is not the right word, but the scenario in Canada—of course is quite different from the United States. There the Environmental Protection Agency has a very strong oversight power. But interestingly they seem to be utilising that power in a much more federalist way, and I think now would be the time for Canada to look to them as the model.

Again, in these proceedings, particularly the ones from Budapest, in their outline of the framework that was agreed to there is a good discussion about the power of oversight.

We have to remember why we have environmental laws. We have environmental laws because we need to deal with the bad guys, not because we need to deal with the good guys. Of course we should be facilitating and promoting voluntary initiatives. That's great. But sometimes it takes a heavy hand to spur on that voluntary initiative.

You have to have some kind of a fall-back power when the bad guys don't do what they're supposed to do. Otherwise you're setting up a scenario of unfairness and inequity for the ones who are voluntarily complying. That's why we have laws and that's why we have strict enforcement.

What the Americans have done with their power of oversight is they've established criteria for when the federal agency will intervene in a state. I think we would be well advised to take a look at that and maybe think about including that, if not specifically in the statute, in any kind of a harmonization arrangement.

• 0925

We could probably very easily argue for federal power of intervention—which is what the power of oversight is—for any international obligations, for federal lands and works, for interprovincial impacts, and matters of national concern or significance. We may not want to get much broader than that. I don't remember in detail the criteria that has been set out by the Environmental Protection Agency, but they are very similar kinds of criteria.

The Dutch, who have a system similar to the United States, have also divided their pie. They have set aside the critical areas for the national government and what the municipalities and provinces will do. It is very critical to look at. There is no point in having CEPA unless the federal government intends to retain this power of oversight and impose it very clearly.

Bill Andrews has pointed out that we were signing off all of these international commitments very gleefully left, right and centre. We have an obligation to implement them domestically, and our mechanism is our federal legislation.

We can hand down some of the administration to the provincial jurisdictions, but remember things like the Arctic environmental protection strategy. We finally turned that into a treaty, but where is it being imposed? In the north. Where are the powers to impose it? We have to make sure we retain and include the power of oversight in that legislation.

[*Traduction*]

En ce qui concerne le Canada, le problème—«problème» n'est peut-être pas le bon mot—plutôt la situation est évidemment différente de celle des États-Unis. Dans ce pays, l'Environmental Protection Agency a un énorme pouvoir de surveillance. Cependant, il est intéressant de constater que l'agence utilise ce pouvoir de façon beaucoup plus fédéraliste, et je pense qu'il est grand temps que le Canada s'inspire de ce modèle.

Une fois de plus, dans les instances internationales, surtout celles de Budapest, on a beaucoup débattu du pouvoir de surveillance.

Nous devons nous rappeler pourquoi nous avons des lois environnementales. Nous en avons parce qu'il nous faut combattre les méchants et non pas les bons. Bien entendu, nous devons faciliter et promouvoir les initiatives volontaires. C'est un objectif louable. Mais parfois, il faut prendre des mesures draconiennes pour susciter ces initiatives.

Nous devons en quelque sorte prévoir une solution de rechange si les méchants ne font pas ce qu'ils sont censés faire. Sinon, la situation sera inéquitable et injuste pour ceux qui observent volontairement les mesures en vigueur. C'est pour cela que nous avons des lois et que nous voulons les appliquer de façon stricte.

Grâce à leur pouvoir de surveillance, les Américains ont établi des critères permettant à l'agence fédérale d'intervenir dans un État. Je pense que nous devrions examiner cette possibilité et peut-être envisager de l'adopter, sinon de façon précise dans la loi, du moins dans un accord d'harmonisation quelconque.

Nous pourrions probablement et très facilement militer en faveur d'un pouvoir d'intervention—car le pouvoir de surveillance en est un—du gouvernement fédéral en ce qui concerne les obligations internationales, les terres domaniales et les travaux publics, les initiatives interprovinciales et les questions d'intérêt ou d'importance national. Cela serait suffisant. Je ne me souviens pas en détail des critères énoncés par l'Environemental Protection Agency, mais ils sont semblables à ceux que je viens d'énoncer.

Les Pays-bas, qui ont un système semblable à celui des États-Unis, ont également divisé leurs compétences. Ils ont réservé les domaines clefs au gouvernement national et défini les secteurs incombant aux municipalités et aux provinces. Il est essentiel d'examiner ces modèles. La LCPE ne sera utile qui si le gouvernement fédéral a l'intention de conserver son pouvoir de surveillance et de l'exercer très clairement.

M. Bill Andrews a souligné que nous étions en train de prendre toutes sortes d'engagements internationaux avec insouciance. Nous avons l'obligation de les mettre en oeuvre chez nous au moyen de la législation fédérale.

Nous pouvons confier certaines tâches administratives aux provinces, mais souvenez-vous de choses comme la Stratégie multinationale de protection de l'environnement de l'Arctique. En fin de compte, nous en avons fait un traité, mais où l'applique-t-on? Dans le Nord. Dispose-t-on des pouvoirs pour l'appliquer? Nous devons veiller à conserver et à adopter le pouvoir de surveillance dans la Loi.

[*Text*]

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): Last June Bill C–33 and Bill C–34 were passed by the federal government, and there are Yukon land claims and native self–government for four of the fourteen bands. The concern I have—and tell me if it's valid or not—is that another undefined player has now been introduced because native self–government is not defined. It is very fuzzy.

My concern with the environment is that we will end up in a jurisdictional squabble between the federal government and the provincial government or territories. I am not sure where the territories fit into harmonization. Now there is the matter of native self–government. We are going into a period of environmental uncertainty rather than certainty. It will be lost, in my view, because of the squabble over whose jurisdiction we are in.

Can you comment on that?

Ms Duncan: Of course that could be the scenario, but the federal government has the opportunity in environmental protection to create another scenario.

As I mentioned, in those first nations final agreements and self–government agreements the federal laws will prevail unless specified in the first nations final agreements. For the most part federal environmental laws, if we see fit to enact some, will prevail over the first nations governments. That's not to say they won't work out similar kinds of arrangements as they are beginning to with the provinces. At a minimum, we can either sit back and say, oh no, it is going to be terrible, or the federal government can decide to provide some leadership.

Let's take a look at what the environmental protection regime is in the north. Are there significant gaps? I would suggest there are. Let's take a look and get our own house in order.

Who should be minding the environment in the north? Should it be our development department? Should it be the environment department? Maybe not. Maybe we still think the development department should be in charge; you know, the fox guarding the chickens.

If the federal government puts in place some basic laws, then at least the first nations have the option to incorporate them by reference. Having worked firsthand with some of them, I think they would welcome that opportunity. They have an overwhelming job ahead of them.

For the most part they are going to be preoccupied with fish and wildlife and their traditional activities, but they also have concerns about mining development, hydro–electric power, pipelines and so forth, the same as in the south. The obligation is on the federal government to provide some leadership here. It can help pave the way and set out some scenarios for how to come up with some kind of harmonized regime. At least there could be fair competitiveness among the 14 first nations in the Yukon.

[*Translation*]

M. Gilmour (Comox—Alberni): En juin dernier, le gouvernement fédéral a adopté les projets de loi C–33 et C–34, et il a réglé les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale de quatre bandes sur quatorze au Yukon. Ma préoccupation—et corrigez–moi si je me trompe—c'est qu'un autre élément incertain est entré en ligne de compte, car l'autonomie gouvernementale des autochtones n'est pas définie. C'est un concept très flou.

En ce qui concerne l'environnement, je crains que l'on ne se retrouve devant un conflit entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. J'ignore quelle est la place des territoires dans le processus d'harmonisation. Actuellement, on parle de l'autonomie gouvernementale des autochtones. Nous nous acheminons vers une période d'incertitude sur le plan environnemental. À mon avis, la cause est perdue, car nous ne savons pas de quel palier nous relevons.

Qu'en pensez–vous?

Mme Duncan: Évidemment, c'est possible, mais le gouvernement fédéral a l'occasion de créer une autre situation dans le cadre de la protection environnementale.

Comme je l'ai dit, dans les accords finaux et les accords d'autonomie gouvernementale avec les premières nations, les lois fédérales prévaudront, sauf indication contraire dans les accords conclus avec les autochtones. Dans la plupart des cas, les lois environnementales fédérales, si nous jugeons utile d'en adopter quelques unes, auront préséance sur les lois des premières nations. Cela ne veut pas dire que ces dernières ne vont pas conclure le même genre d'arrangements qu'elles commencent à négocier avec les provinces. Au minimum, nous pouvons nous croiser les bras en nous disant que l'avenir sera terrible, ou le gouvernement fédéral peut décider de prendre les devants.

Examinons le régime de protection environnementale en vigueur dans le Nord. Comporte–t–il de graves lacunes? Je pense que oui. Étudions le problème et mettons de l'ordre dans nos affaires.

Qui doit s'occuper de l'environnement dans le Nord? Est–ce notre ministère du Développement? Est–ce le ministère de l'Environnement? Peut–être pas. Peut–être pensons–nous encore que le ministère du Développement doit en être responsable; autrement dit, nous estimons que le renard doit garder les poules.

Si le gouvernement fédéral met en place quelques lois fondamentales, alors les premières nations auront au moins le choix de les adopter par référence. Après avoir travaillé directement avec certains groupes autochtones, je pense qu'ils en seraient ravis. Le travail qui les attend est considérable.

La plupart des autochtones seront préoccupés par la pêche, la chasse et leurs activités traditionnelles, mais ils s'intéressent aussi au développement des mines, de l'énergie hydro–électrique, des pipelines, et ainsi de suite, tout comme les habitants du Sud. Il incombe au gouvernement fédéral d'être à l'avant–garde dans ce domaine. Il peut aider à tracer le chemin et à définir les conditions d'élaboration d'un régime harmonisé. Au moins, on pourrait assurer une concurrence équitable entre les quatorze premières nations du Yukon.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 0930

Mr. Andrews: The status quo is that Indian lands are the least well protected by environmental legislation. The result, for example, is that on the federal inventory of contaminated sites a large quantity of these are on Indian reserves. So while I share your concern about the potential for confusion with an additional level of government being involved, unfortunately we cannot say that the situation was well taken care of before this new level came into being.

As Linda Duncan says, my hope here is that the combination of the strong federal leadership and intelligent negotiation of respective roles will result in better environmental protection for these areas.

Ms Duncan: We should also recall that the same kind of process is now commencing in British Columbia, so potentially the same scenario could occur here.

I think we should look at it as good news rather than bad news. We have these new governments coming on stream, many of whom are genuinely concerned about the environment and would welcome a partnership with somebody to help them out.

The Chairman: And what happens when there is a change of government?

Ms Duncan: Which government?

Mr. O'Brien (London—Middlesex): On Mr. Andrews' point in response to Mr. Gilmour, we certainly heard very graphically in Edmonton from two Cree leaders who were very upset about pollution on their lands. So we have not necessarily done a good job ourselves. They certainly are insisting on being involved, and I think rightly so.

Ms Duncan, you mentioned the compliance strategy. You mentioned it yesterday and again today. Unless I still have jet lag, I did not hear you talk about the key elements of such a strategy. Can you overview that for us briefly?

Ms Duncan: I have a 200–page thesis in the works on that.

Mr. O'Brien: Oh, all right. Do you want to send it along?

Ms Duncan: I would be happy to table it, except it is not quite finished yet.

Actually, it is quite straightforward. A compliance policy as part of compliance strategy depends on which way you look at it. Basically, compliance strategy is that first and foremost you have to have the political will, because if you do not have the political will, all the other tools are for nought.

Secondly, you have to have legally binding standards. That, believe it or not, has been a breakthrough in this country, and a very welcomed one. We used to have Environment Canada talking about compliance with some of kind vague guidelines and whatever, and when they said we were in compliance, we never knew what that really meant.

M. Andrews: Actuellement, les terres indiennes sont les moins bien protégées par la législation environnementale. Il s'ensuit que, par exemple, dans l'inventaire fédéral des sites contaminés, beaucoup sont situés dans des réserves indiennes. Ainsi donc, même si je partage votre crainte relative à la confusion qui découlerait de l'intervention d'un autre palier de gouvernement, nous ne pouvons malheureusement pas dire que la situation est au beau fixe avant la mise en place de ce nouveau palier.

Comme l'a dit M^me^ Linda Duncan, j'espère que le gouvernement fédéral sera la principale figure de proue et que les rôles respectifs seront négociés intelligemment pour que l'on puisse mieux protéger l'environnement dans ces régions.

Mme Duncan: Nous devons aussi nous rappeler que le même genre de processus débute actuellement en Colombie–Britannique, ce qui veut dire que le même scénario risque de se produire dans cette province.

À mon avis, il s'agit plutôt d'une bonne nouvelle. Le mouvement est suivi par tous ces nouveaux gouvernements dont plusieurs sont véritablement préoccupés par l'environnement et sont disposés à collaborer avec d'autres pour remédier à la situation.

Le président: Et que se passe–t–il quand le gouvernement change?

Mme Duncan: Quel gouvernement?

M. O'Brien (London—Middlesex): Pour revenir à la réponse que M. Andrews a donné à M. Gilmour, nous avons certainement entendu à Edmonton deux dirigeants cree exprimer de façon très éloquente leur grande colère face à la pollution de leurs terres. Nous n'avons donc pas nécessairement fait un bon travail nous–mêmes. À l'évidence, les autochtones insistent pour participer, et je pense qu'ils ont raison.

M^me^ Duncan, vous avez parlé de la stratégie d'observation. Vous l'avez mentionnée hier et aujourd'hui. À moins que je ne sois encore sous le coup du décalage horaire, je ne vous ai pas entendu parler des éléments–clés d'une telle stratégie. Pourriez–vous nous en donner brièvement un aperçu?

Mme Duncan: Je suis en train de préparer une thèse de 200 pages sur cette question.

M. O'Brien: Très bien. Voulez–vous nous l'envoyer?

Mme Duncan: Avec plaisir, sauf que je n'ai pas encore tout à fait fini.

En fait, c'est assez simple. Dans le cadre d'une stratégie d'observation, une politique d'observation dépend de la perspective que l'on adopte. Au fond, il faut d'abord et avant tout avoir la volonté politique, faute de quoi tous les autres outils ne valent rien.

Deuxièmement, il faut avoir des normes juridiquement contraignantes. À cet égard, incroyable mais vrai, nous avons réussi une percée au Canada, et c'est une très bonne chose. Autrefois, les lignes directrices d'Environnement Canada en matière d'observation étaient très vagues, et quand on parlait d'observation, nous ne savions jamais ce que cela signifiait exactement.

[*Text*]

When CEPA was put in place with the enforcement compliance policy, there was a very clear statement: compliance means compliance with the law. So everybody knows what we are talking about.

Secondly, you need a system for monitoring. It is very straightforward: monitoring and inspection. That can be cost–shared. There are lots of innovative ways of doing that.

You have to have compliance promotion. You have to let people know what is the law, what are the most cost–effective ways to comply, what is the public role, and give them rights and responsibilities to be a community watchdog, and so forth.

Mr. O'Brien: Public education.

Ms Duncan: Public education, and give them the avenues to help government. We all know that right now the public is more willing to listen to the NGOs than to governments, so use them to the hilt.

The next is an appropriate array of sanctions. That is one of the biggest problems of CEPA right now. We just do not have an adequate array of sanctions. Environment Canada has very clearly identified that there cannot be an effective regime with only warnings and prosecutions. Give them the tickets. Give them alternative administrative orders and so forth.

The final component is an evaluative one. I meant to mention that in my report, but I forgot. In his 1991 evaluation of Environment Canada the Auditor General of Canada talked a fair bit about enforcement needs. You would be well advised to get a hold of that. It is a very concise review of the problems within the system.

One of the problems he identified was the lack of a clear connection between the environmental objectives and reaching compliance. However, the evaluative system is also very important, because it allows you to update continuously. In fact, that is what you are doing now. You are rethinking and taking a look at it. But that is very clearly part of the strategy.

• 0935

There is nothing particularly magical about it. It just means in a very intentional way you set all the pieces in place.

Mr. O'Brien: Thank you very much.

Mr. Andrews, you mentioned a concern about the downsizing of Environment Canada. I heard expressed here in Vancouver the concern that while that is happening, an increase in the senior levels of bureaucracy is taking place, if I can put it that way, in the department in Ottawa. Are you aware of that? Do you share that as a valid perception and concern?

Mr. Andrews: I am afraid I cannot comment on that. I just do not know enough about the facts.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): We have had a number of discussions, especially earlier on in the process, on the definition of "toxic" as it is laid out in CEPA. Some concern has been expressed by some witnesses that if we are really going to move toward a pollution prevention approach, perhaps this definition is not adequate. I wonder if you would care to respond.

[*Translation*]

Quand on a adopté la LCPE assortie d'une politique d'observation et d'application, le message était très clair: Observation signifie respect de la loi. Tout le monde sait donc de quoi nous parlons.

Deuxièmement, nous avons besoin d'un système de surveillance. C'est très simple: Surveillance et inspection. Les coûts peuvent être partagés. Il existe bien des façons novatrices de le faire.

Il faut également promouvoir l'observation. Nous devons faire connaître la loi, les moyens les plus économiques de s'y conformer, ainsi que le rôle du public; en outre, nous devons investir la collectivité de droits et de responsabilités en matière de surveillance, et ainsi de suite.

M. O'Brien: L'éducation du public.

Mme Duncan: En effet, il faut sensibiliser la population et lui donner les moyens d'aider le gouvernement. Nous savons tous qu'actuellement, la population est plus disposée à écouter les ONG que les gouvernements; par conséquent, il faut exploiter ce créneau à fond.

Ensuite, il faut adopter une série de sanctions appropriées. Actuellement, c'est l'un des plus gros problèmes de la LCPE. Nous n'avons tout simplement pas de sanctions adéquates. Environnement Canada a dit très clairement que le régime ne peut pas être efficace si nous ne prévoyons que des avertissements et des poursuites. Donnez–lui le pouvoir d'émettre des contraventions. Donnez–lui la possibilité d'émettre notamment des ordonnances administratives.

Enfin, il y a l'évaluation. Je voulais le mentionner dans mon rapport, mais j'ai oublié. Dans son rapport de 1991 portant sur le ministère de l'Environnement, le vérificateur général du Canada a évoqué assez substantiellement les besoins en matière d'application de la loi. Vous devriez vous en inspirer. Il s'agit d'un examen très concis des problèmes qui existent dans le système.

L'un de ces problèmes était l'absence d'un rapport clair entre les objectifs environnementaux et les moyens de les atteindre. Cependant, le système d'évaluation est également très important, car il permet une mise à jour continuelle. En fait, tel est l'objet de vos audiences actuelles. Vous êtes en train d'examiner et de repenser la loi. Mais cela fait très clairement partie de la stratégie.

Il n'y a rien de bien sorcier là–dedans. Cela signifie seulement qu'on met tous les éléments en place.

M. O'Brien: Merci beaucoup.

Monsieur Andrews, vous avez dit être préoccupé par la réduction des effectifs d'Environnement Canada. J'ai entendu dire ici, à Vancouver, qu'alors qu'on réduit les effectifs, on alourdit les niveaux d'administration supérieurs, si l'on peut dire, au ministère à Ottawa. Êtes–vous au courant de cela? Pensez–vous qu'il y ait vraiment lieu de s'en inquiéter?

M. Andrews: Je crains de ne pouvoir me prononcer là–dessus. Je ne suis pas suffisamment au courant de la situation.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Nous avons eu bien des discussions, surtout au début de l'étude, sur la définition du mot «toxique» au sens de la LCPE. Des témoins estiment que si nous voulons vraiment adopter une approche de prévention en matière de pollution, cette définition n'est peut–être pas appropriée. J'aimerais savoir ce que vous en pensez?

[*Texte*]

Mr. Andrews: I think the problem is that the definition has been interpreted, perhaps to put it a bit simplistically, to require complete proof that a substance is toxic before regulatory action will be taken. The problem, of course, is that by the time there is complete proof that a substance is toxic within the meaning of the act, the environmental damage is done.

I have to say the intention in the drafting of that section was to avoid this problem. At the time when the act was being formulated, through the interminable discussions about, among other things, the wording of the definition of "toxic", it was changed specifically to address this problem by the use of the term "may": a substance is toxic if it "may" cause significant harm to the environment, and so on.

I can only say the intention of those people who were drafting it has not been borne out in the way that section has been interpreted. I guess from a drafting point of view that clearly means it needs to be reworded again to make it even clearer that it is a preventive approach Parliament has in mind.

Mrs. Kraft Sloan: Do you have any thoughts on how we might redraft that?

Mr. Andrews: I would be happy to provide you with some thoughts on that.

Mrs. Kraft Sloan: That would be very helpful. And, Linda, if you have any. . .

Mr. Andrews: I think the basic approach to be taken would be to specify the preventive approach explicitly. There may also be wording changes to that particular definition, but Parliament needs to say clearly and expressly that it is a preventive approach that is to be adopted under this act. Canada has already committed itself to that approach in a number of international forums, so it will not be a new concept.

Ms Duncan: I could add one thing, not specifically on the definition. My concern has been more with the application of the definition, the limitations in part II of the act. As you probably recognize, within that legislation the inspectors are unable to take any action or issue a direction unless a toxic substance is listed. I think that goes to the essence of the legislation. In many ways, that is why people have discredited the legislation as not having much effect. Of late a few more substances have been added, but the significance of that part is only so far as substances are listed. If we want to adopt a preventive approach now, you have to rethink the whole way that part is put together.

Mrs. Kraft Sloan: Good.

I have another question, on the international agreements Canada has. I am wondering what we might be able to do with CEPA to help us strengthen our ability to achieve the kinds of commitments we have given in international agreements.

[*Traduction*]

M. Andrews: Le problème tient au fait qu'on interprète la définition, pour décrire les choses de façon simpliste, comme signifiant qu'il faut établir parfaitement qu'une substance est toxique avant la prise de toutes mesures réglementaires. La difficulté, bien sûr, c'est qu'avant d'avoir bel et bien prouvé qu'une substance est toxique au sens de la loi, l'environnement subit des dommages.

Je dois dire que cette disposition a été rédigée ainsi dans le but d'éviter ce problème. Au moment de la rédaction de la loi, au cours d'interminables discussions portant, en autres choses, sur la formulation de la définition du mot «toxique», le libellé a été modifié précisément pour tenir compte de ce problème et c'est ainsi qu'on a employé le verbe «peut»: une substance est toxique si elle «peut» causer d'importants dommages à l'environnement, et ainsi de suite.

Tout ce que je peux dire, c'est que l'intention des rédacteurs n'est pas prise en compte dans la façon dont cet article est interprété. Du point de vue rédactionnel, je suppose que cela signifie qu'elle doit être reformulée afin de préciser encore mieux que le Parlement veut adopter une approche préventive.

Mme Kraft Sloan: Avez–vous une idée de la façon dont nous pourrions reformuler cela?

M. Andrews: Je me ferai un plaisir de vous en faire part.

Mme Kraft Sloan: Ce serait très utile. Et, Linda, si vous avez. . .

M. Andrews: Je pense qu'au départ il faudrait préciser clairement l'approche préventive. On pourrait aussi apporter des changements à cette définition donnée, mais le Parlement doit dire clairement et explicitement qu'il adopte dans cette loi une approche préventive. Le Canada s'est déjà engagé dans différents forums internationaux à adopter cette approche, et ce ne sera donc pas un concept nouveau.

Mme Duncan: J'aimerais ajouter quelque chose, qui n'a pas précisément trait à la définition. Je m'occupe surtout de l'application de cette définition, des limites contenues dans la partie II de la loi. Comme vous le reconnaissez sans doute, en vertu de cette loi, les inspecteurs ne peuvent prendre aucune mesure ni émettre aucune directive à moins qu'une substance toxique ne figure sur la liste. Je pense que cela touche au coeur même du problème que pose cette loi. À bien des égards, c'est la raison pour laquelle on reproche à cette loi de ne pas avoir vraiment d'effet. Récemment, quelques autres substances ont été ajoutées, mais cette partie tire son importance des seules substances qui sont énumérées. Si nous voulons maintenant adopter une approche préventive, il faut repenser à la façon dont cette partie est constituée.

Mme Kraft Sloan: Très bien.

J'ai une autre question à poser, sur les ententes internationales qu'a signées le Canada. Je me demande ce que nous pourrions faire de la LCPE pour nous aider à renforcer notre capacité de respecter les engagements que nous avons pris dans le cadre d'ententes internationales.

[*Text*]

Mr. Andrews: I think that, as Mr. Adams implied with his question, an oversight role needs to be expressly incorporated into the act at two levels. The first is a responsibility on the part of Environment Canada to monitor the extent of compliance with international commitments by all levels of government—federal, provincial, and municipal—and first nations. The second is an authority to intervene where necessary in order to honour Canada's obligations.

Ms Duncan: Two points of the legislation that need a serious rethink, of course, are international air pollution and part IV of the statute.

Because of the work in the Arctic environmental strategy, it is becoming increasingly apparent that the main source of long–term problems is the long–range transport of air pollution. Yet, the part of CEPA that deals with air pollution only controls pollution caused by Canada that might impact on another country. There are no mechanisms for entering into any kind of regulatory control or agreements with other governments and so forth to control the import of air pollution.

I was trying to think of concrete examples of what Canada could do. They are perhaps covered under the regulatory powers right now. For example, Canada could prohibit the manufacture or export of any substance that might have the propensity to bio–accumulate and transport to the north.

Certainly, part IV of the act needs to be completely rethought. Perhaps that is the part of the act where we need substantive provisions to implement these international obligations.

Mrs. Kraft Sloan: So in part IV there is a possibility.

What about the relationship of Environment Canada to Parliament? Who monitors Environment Canada if they are monitoring our commitments to international agreements? Is there something we could talk about in terms of some kind of reporting or monitoring relationship that Environment Canada would have with Parliament?

Ms Duncan: As we discussed yesterday, perhaps the place to give specific powers to the commissioner of sustainable development is in CEPA, including monitoring not only what other federal departments are doing, which includes Environment Canada, but also the delivery of international obligations. It will not only be Environment Canada that will have this responsibility. Certainly DIAND, if they continue to have the control over the north, has vast responsibilities for pollution control.

The Chairman: That raises the issue of how an act by one department is binding on other departments, which we haven't yet tackled.

I would like a brief answer because I must move on.

[*Translation*]

• 0940

M. Andrews: Je pense que, comme M. Adams l'a laissé entendre dans sa question, un rôle de surveillance à deux niveaux doit être expressément prévu dans la loi. D'abord, Environnement Canada doit avoir la responsabilité de surveiller dans quelle mesure tous les ordres de gouvernement—le fédéral, les provinces, les municipalités—et les Premières nations respectent les engagements internationaux. Deuxièmement, il faut prévoir le pouvoir d'intervenir au besoin afin de remplir les obligations du Canada.

Mme Duncan: À mon avis, il faut sérieusement repenser deux aspects de la loi, soit les dispositions concernant la pollution atmosphérique transfrontalière ainsi que la partie IV.

Le travail accompli dans le cadre de la Stratégie multinationale de l'environnement de l'Arctique fait de plus en plus ressortir le fait que la principale source des problèmes à long terme est le transport à grande distance des polluants atmosphériques. Pourtant, la partie de la LCPE qui porte sur la pollution atmosphérique ne régit que la pollution d'origine canadienne qui peut avoir une incidence sur un autre pays. Il n'existe pas de mécanisme pour conclure des ententes ou adopter des mécanismes de réglementation avec d'autres gouvernement et d'autres parties intéressées dans le but de contrer l'importation de polluants aéroportés.

J'essayais de penser à des exemples concrets de ce que le Canada pourrait faire. Les pouvoirs réglementaires en vigueur le permettent peut–être déjà. Par exemple, le Canada pourrait interdire la fabrication ou l'exportation de toute substance qui pourrait avoir une tendance à la bioaccumulation et à se déplacer vers le Nord.

Il faut indubitablement repenser de fond en comble la partie IV de la loi. C'est peut–être la partie de la loi où nous devons inclure des dispositions formelles pour faire respecter ces obligations internationales.

Mme Kraft Sloan: Il y a donc une possibilité à la partie IV.

Qu'en est–il des rapports d'Environnement Canada avec le Parlement? Qui surveille Environnement Canada si c'est le ministère qui veille au respect de nos obligations dans le cas d'ententes internationales? Pourrions–nous envisager de faire en sorte qu'Environnement Canada ait avec le gouvernement des rapports de surveillance ou de reddition de comptes?

Mme Duncan: Comme nous en avons discuté hier, peut–être que c'est effectivement dans la LCPE qu'il convient de donner des pouvoirs spécifiques au Commissaire du développement durable, y compris le pouvoir de surveiller non seulement ce que font d'autres ministères fédéraux, y compris Environnement Canada, mais aussi le respect des obligations internationales. Environnement Canada n'en sera pas le seul responsable. Il va sans dire que le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord, s'il continue de régir le Nord, a de grandes responsabilités en matière de contrôle de la pollution.

Le président: Ce qui soulève la question de savoir dans quelle mesure une loi d'un ministère lie d'autres ministères, question que nous n'avons pas encore abordée.

J'aimerais qu'on réponde brièvement, parce que je dois faire vite.

[*Texte*]

Mr. Andrews: The public registry, I think, is an additional way in which Environment Canada can be more accountable both to Parliament and to the community at large. Environment Canada should be required in the statute to routinely make its activities and information available through the public registry.

Going back to the questions we had about oversight, accountability, and enforcement, as you are probably aware, the North American Free Trade Agreement and the side agreement on the environment provide remedies to citizens not only of Canada but also of other countries where there is a persistent pattern of non–enforcement of environmental standards.

Canada will have to have the capacity to provide information on the extent of compliance and enforcement of its environmental standards, not just federally but also provincially and by first nations, in order to deal proactively by comparing Canada with other countries that may have poor environmental enforcement records and to defend itself against unfair trade attacks on Canada based on a bogus use of environmental standards as a trade lever.

Mr. Finlay (Oxford): Mr. Chairman, I think Mrs. Kraft Sloan's questions probably covered what I was concerned about, that is, moving towards pollution prevention rather than pollution control, which seems to me an obvious modernization of our attitude. That will include the precautionary principle, reverse onus, and so on. I guess the wording of it is going to be very difficult. You mention "may", which is in the act now but which we don't seem to want to use. Do you have any further thoughts on how one might present this sort of idea or make explicit the precautionary principle in CEPA?

[*Traduction*]

M. Andrews: Le registre public, je pense, est une autre façon pour Environnement Canada de mieux rendre des comptes au Parlement et à l'ensemble de la collectivité. Environnement Canada devrait être tenu de rendre régulièrement compte de ses activités et des informations qu'il possède et cela au moyen du registre public.

Pour revenir aux questions posées au sujet de la surveillance, de la reddition de comptes et de l'observation, comme vous le savez sans doute, l'Accord de libre–échange nord–américain ainsi que l'accord subsidiaire sur l'environnement offrent des recours aux citoyens non seulement du Canada, mais aussi d'autres pays où l'on enfreint systématiquement des normes environnementales.

Le Canada devra avoir la capacité de fournir des renseignements sur l'ampleur de l'application et de l'observation de ces normes environnementales, non simplement par le gouvernement fédéral mais aussi par les provinces et les Premières nations, et cela afin d'agir de façon proactive en comparant le Canada à d'autres pays qui peuvent avoir de piètres dossiers d'application des normes environnementales et afin de parer des attaques déloyales menées contre lui et qui consistent à mousser les affaires en se servant malhonnêtement des normes environnementales.

M. Finlay (Oxford): Monsieur le président, je pense que les questions de M^me^ Kraft Sloan rejoignaient mes préoccupations, c'est–à–dire qu'il faut s'orienter vers la prévention de la pollution plutôt que vers le contrôle de celle–ci, ce qui m'apparaît comme une modernisation d'attitude évidente. Cela inclurait le principe de la prévention, de l'inversion du fardeau de la preuve et le reste. Je pense que la formulation sera très difficile. Vous avez parlé du verbe «peut», que contient la loi mais que nous ne semblons pas vouloir utiliser. Avez–vous d'autres suggestions sur la façon dont on pourrait présenter cette idée ou exposer clairement le principe de la prévention dans la LCPE?

• 0945

Mr. Andrews: As a term, the precautionary principle has been used in international instruments. I think the term itself should be used in CEPA. It will attach to itself a growing weight of interpretation and jurisprudence that will help make it clear. I think ultimately it's a political matter. It's a question of political will. If there is an absence of political will to take action, history has shown that the wording itself has not been sufficient to result in action being taken.

Mr. DeVillers: Yesterday, Ms Duncan, I showed you a paper of yours that we are looking at. For the purpose of identification in the records, it's a paper entitled "Trends in Enforcement". I believe it was delivered at conference on the future in 1990. One of your headings is "What then are the remaining barriers to active enforcement of federal environmental laws?" You identify a lack of resources and experience.

I wonder if you could update us not on the resources but the experience since that time. Do you still feel it is part of the problem with or a barrier to active enforcement?

M. Andrews: L'expression «principe de la prévention» est utilisée dans des ententes internationales. Je pense que l'expression en tant que telle devrait être utilisée dans la LCPE. Comme son interprétation et la jurisprudence qui en découle prennent de plus en plus de poids, cela contribuera à la préciser. Au fond, cela m'apparaît être une question politique. C'est une question de volonté politique. Quand on n'a pas le courage politique d'agir, l'histoire nous apprend qu'un libellé à lui seul ne suffit pas pour engendrer l'action.

M. DeVillers: Hier, madame Duncan, je vous ai montré un de vos documents que nous examinions. Pour qu'on sache bien de quoi il s'agit, c'est un document intitulé «Trends in Enforcement». Je crois qu'il a été présenté à une conférence sur l'avenir en 1990. L'une des rubriques s'intitule «What then are the remaining barriers to active enforcement of federal environmental laws?» Vous faisiez état d'un manque de ressources et d'expérience.

Je me demande si vous pourriez nous dire où on en est maintenant, non pas pour ce qui est des ressources, mais de l'expérience. Estimez–vous toujours que cela contribue au problème ou que c'est un obstacle à une politique active d'application?

[*Text*]

Ms Duncan: That paper, interestingly, I delivered just after coming out of being in the role of chief of enforcement compliance for Environment Canada. But my opinion still holds the same as it did then, inside and outside.

I basically called the environmental inspectors of Environment Canada the unsung heroes of Canada. One of the greatest heroes is Guy Martin in Quebec. There is no tougher job these days than trying to be an Environment Canada inspector in the regime there, and he's been very effective. These people haven't always had the support they merit, but I like to pat myself on the back in that I did a very small part in trying to bring them esteem within the department. I think they are much more recognized now.

As was stated very clearly by Environment Canada yesterday, if they remain with the complement of staff they have now, they will probably do okay. But what we have to look at is the eroding of authority through harmonization agreements and through the very internal machinations going on right now among the departments, between DIAND, DFO and Environment Canada.

Most of the successful actions brought in on the west coast have been under the Fisheries Act, frankly. When I was in Environment Canada, I fought vociferously for the government to continue to give credence to the significance of those tools under the Fisheries Act. It is a very important part of Environment Canada's package of powers to protect the environment, but we wanted CEPA to look like the best law in the western world and so forth. It will be very important for this committee to also track what is going to happen with those pollution control powers under the Fisheries Act.

The Canadian Bar Association did a document on tools for sustainable development. I highly recommend that you get hold of it. In fact, I was going to mention it to Mr. O'Brien because I did a chapter in it on enforcement and compliance. I outlined the components and then evaluated Environment Canada's capacity to deliver under that.

It's very important that you take a contextual look at this because simply making CEPA the best statute possible isn't going to help Environment Canada do its job. It needs to have both of those powers. They need to retain the powers of the Fisheries Act as well.

I think Earl Anthony mentioned this yesterday, and it's mentioned in that document, but what they also need is the preventative power. I think it's in section 37 of the Fisheries Act. It is the power that will allow the federal Minister of the Environment to intervene, to demand information and to issue an order for corrective or mitigative action. Right now the DFO has retained that power and has refused to give it to Environment Canada. Environment Canada is the one that gets knocked on the head for failing to protect the fisheries from pollution, but they only have one small part of the package. They don't have the preventive powers right now.

[*Translation*]

Mme Duncan: Fait intéressant, j'ai présenté ce document tout juste après avoir rempli le rôle de responsable de l'application et de l'observation à Environnement Canada. Toutefois mon opinion demeure inchangée, à l'interne comme à l'externe.

Je disais au fond que les inspecteurs environnementaux d'Environnement Canada étaient les héros méconnus du Canada. L'un de ces très grands héros est Guy Martin, au Québec. Il n'y a pas de tâche plus ardue de nos jours que d'essayer de jouer le rôle d'inspecteur d'Environnement Canada sous le régime en place dans la province, et il s'en acquitte de façon très efficace. Ces gens ne bénéficient pas toujours du soutien qu'ils méritent pourtant, mais j'aime à pense que j'ai pour ma part joué ne serait–ce qu'un tout petit rôle en essayant de les faire reconnaître au sein du ministère. Je pense qu'ils sont beaucoup plus reconnus maintenant.

Comme l'a très clairement dit Environnement Canada hier, s'il conserve le personnel dont il dispose maintenant, ils s'en tirera probablement. Mais il faut songer à l'érosion du pouvoir résultant d'ententes d'harmonisation ainsi que de manoeuvres internes qui ont maintenant cours entre les ministères, entre le ministère des Affaires autochtones et du développement du Nord, le ministère des Pêches et des Océans et Environnement Canada.

La plupart des mesures fructueuses prises sur la côte ouest sont attribuables à la Loi sur les pêches, il faut bien le dire. Quand j'étais à Environnement Canada, je me suis battue à corps et à cris pour que le gouvernement continue de reconnaître l'importance de ces outils en vertu de la Loi sur les pêches. C'est un élément très important des pouvoirs dont dispose Environnement Canada pour protéger l'environnement, mais nous voulions que la LCPE paraisse être la meilleure loi de l'occident et du reste du monde. Il est très important que le Comité examine ce qu'il adviendra de ces pouvoirs de contrôle de la pollution en vertu de la Loi sur les pêches.

L'Association du Barreau canadien a produit un document traitant des outils de développement durable. Je vous en recommande fortement la lecture. En fait, j'allais le mentionner à M. O'Brien étant donné que j'en ai rédigé un chapitre portant sur l'observation et l'application. J'y expose les composantes et j'évalue ensuite la capacité d'Environnement Canada de fonctionner dans ces conditions.

Il est très important que vous examiniez les choses dans leur contexte, étant donné que le simple désir de faire de la LCPE la meilleure loi possible ne va pas aider Environnement Canada à faire son travail. Ce ministère doit avoir ces deux pouvoirs. Il doit conserver aussi les pouvoirs que confère la Loi sur les pêches.

Je pense qu'Earl Anthony l'a mentionné hier, et c'est dit dans ce document, mais ce qu'il leur faut aussi, c'est un pouvoir de prévention. Je pense que c'est à l'article 37 de la Loi sur les pêches. C'est le pouvoir qui permettra au ministre fédéral de l'Environnement d'intervenir, d'exiger la production de renseignements et d'émettre une ordonnance pour la prise de mesures de correction ou d'atténuation. Actuellement, le ministère des Pêches et des Océans conserve ce pouvoir et refuse de le céder à Environnement Canada. Environnement Canada est blâmé pour n'avoir pas su protéger les pêches de la pollution, mais il ne dispose que d'une petite part des pouvoirs. Actuellement, il ne dispose pas de pouvoirs de prévention.

[*Texte*]

There are no spill regulations under the Fisheries Act, so there is nothing anybody can do under that. Again, it's a statute with a lot of potential but it hasn't been put together and delivered properly in a preventive fashion.

I'm sorry, I've been getting sidetracked in trying to think of all of the things that need to be changed. But if you can get hold of that book, not just for my chapter but for all the proposed reforms you are looking at, the Canadian Bar article would give you—

Mr. DeVillers: What date was that?

Ms Duncan: Bill also contributed to that. It was 1990 or 1991.

Mr. DeVillers: Thank you very much.

• 0950

The Chairman: Ms Duncan, since you're so loquacious this morning—and also you, Mr. Andrews—could you give us the benefit of your views on how the role of the proposed environment commissioner, as outlined in the statement by Ms Copps a few months ago, could in future relate to CEPA?

Mr. Andrews: I think the scope of authority of the commissioner will be a key issue, and it should be clear that the commissioner's scope is beyond simply CEPA. Of course there are literally dozens of federal statutes that relate to the mandate of that commissioner, but I don't think it would be inappropriate to specify an oversight role regarding matters within CEPA and other relative federal statutes as part of the mandate of the commissioner.

Ms Duncan: Mr. Chairman, as I mentioned yesterday, I think one of the key roles for this commissioner in sustainable development will be to get a handle on these perverse subsidies. If we're going to be very serious about the precautionary principle and about a more preventative approach, we have to get to the front end of matters. If we think the end of the pipe is no longer the answer, let's get to the real root cause, where the incentives are the disincentives to commence damaging projects that may be potentially damaging to the environment.

I haven't had a chance yet to give a lot of thought to it, but it certainly does occur to me that the Canadian Environmental Protection Act should be one of the statutes that provide the framework of the powers for this commission, or at least there should be some kind of connection between the two.

I certainly think the commissioner should be looking not only at the effective, efficient and timely delivery of the regulatory powers for protection of the various departments, but also at all of those other important decisions made that have the potential to cause barriers to or interferences with the exercise of those powers by Environment Canada.

The Chairman: Would you see the commissioner playing a central role in relation to the compliance strategy?

Ms Duncan: Only as much as is the role played by the Auditor General now, and that would be to perform regular audits of their adherence to the compliance strategy.

[*Traduction*]

Il n'y a pas de règlement sur les déversements établi en vertu de la Loi sur les pêches, si bien que personne ne peut rien faire à ce chapitre. Encore là, c'est une loi pleine de promesses, mais elle n'est pas conçue ni rédigée comme il se doit pour avoir un effet de prévention.

Excusez-moi, je me suis éloigné du coeur de la question en essayant de penser à tout ce qu'il faut changer. Mais si vous pouvez mettre la main sur cet ouvrage, non pas seulement pour mon chapitre mais pour toutes les réformes proposées que vous examinez, l'article de l'Association du Barreau Canadien vous donnerait. . .

M. DeVillers: Quand était-ce?

Mme Duncan: Bill y a aussi travaillé. C'était en 1990 ou en 1991.

M. DeVillers: Merci beaucoup.

Le président: Madame Duncan, puisque vous avez tant à dire ce matin—et vous aussi, monsieur Andrews—pourriez-vous nous dire comment à votre avis le rôle du commissaire à l'environnement, exposé dans la déclaration de M^me^ Copps il y a quelques mois, pourrait à l'avenir se rattacher à la LCPE?

M. Andrews: Je pense que l'ampleur du pouvoir du commissaire sera une question clé et il devrait être bien clair qu'elle dépasse le cadre strict de la LCPE. Bien sûr, il y a des dizaines de lois fédérales qui ont trait au mandat de ce commissaire, mais je ne pense pas qu'il serait déplacé de préciser que le mandat du commissaire inclut entre autre chose un rôle de surveillance concernant des questions relevant de la LCPE et d'autres lois fédérales connexes.

Mme Duncan: Monsieur le président, comme je l'ai dit hier, je pense que l'un des rôles clés du commissaire au développement durable sera de régler la question de ces subventions néfastes. Si nous tenons vraiment à faire respecter le principe de la prévention et à adopter une approche plus préventive, nous devons commencer par le commencement. Si nous pensons qu'il ne s'agit plus d'arriver simplement au bout du tunnel, venons-en aux véritables causes du problème, incitons à la prévention par des mesures qui dissuadent d'entreprendre des projets néfastes qui pourraient nuire à l'environnement.

Je n'ai pas encore eu l'occasion d'y réfléchir longuement, mais il me semble bien que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement devrait être une des lois définissant le cadre des pouvoirs de cette commission, ou qu'au moins il devrait exister un certain lien entre les deux.

Le comissaire devrait, à mon avis, veiller non seulement à l'exécution effective, efficace et opportune des pouvoirs de réglementation qu'ont les divers ministères en matière de protection, mais il devrait également veiller à la prise de toutes ces autres importantes décisions qui risquent d'entraver l'exercice de ces pouvoirs par Environnement Canada.

Le président: Pensez-vous que le comissaire devrait jouer un rôle central, eu égard à la stratégie de conformité?

Mme Duncan: Seulement dans la mesure du rôle que remplit actuellement le vérificateur général, et cela consisterait à procéder à des vérifications régulières de leur respect de la stratégie de conformité.

[*Text*]

I wholly endorse the approach Lyle Fairbairn has adopted within the Department of Justice in encouraging or requiring all the regulatory departments to develop compliance policies and strategies. If you have the requirement to have those documents, the role of the commissioner for sustainable development becomes clear, and that is simply to audit their adherence to those policies as well as the activities of any departments, agencies or outside forces that try to interfere with adherence to those policies.

Mr. DeVillers asked the question about the problems in Environment Canada with enforcement. It isn't within the enforcement offices. There are influences within the federal regime that don't like the new way and are doing their best to make sure those officials don't adhere to those policies, particularly with federal works and undertakings.

I think there's a very critical role for the commissioner of sustainable development.

The Chairman: Can you describe those influences?

Ms Duncan: The influences have always been there and always will be there. There are those who believe we should go back to voluntary compliance mechanisms—that we should just have negotiation and work it all out.

The greatest influence is the collegiality among deputies. That was one of the biggest battles I fought while I was the director of enforcement and compliance, or at that time, the chief of enforcement and compliance.

There was a strong need for an internal document, a protocol, that established very clearly the lines of authority in making decisions on enforcement. We were beginning to make considerable headway under the senior management at the time in understanding that the enforcement of environmental law is no different from the enforcement of any other law. We wouldn't dream of any kinds of officials interfering with the enforcement of the Criminal Code.

• 0955

Environmental offences are criminal offences. When we get to the stage of determining whether or not there should be criminal proceedings, it should be handled in the same very independent, careful way. The enforcement compliance policy very clearly sets that out. It isn't anything mysterious. It's the same kind of policy that is set out for every other department.

We need some kind of neutral party. To separate out the enforcement office is ultimately the best way to do it. Outside of Environment Canada there should be a separate, independent enforcement office. This has been discussed off and on, and I don't know if it's on the table now, but it's the only way to make sure that in fact enforcement is done in a very clear, unbiased, neutral fashion.

It would ensure that, consistent with the policy, they treat federal works and undertakings exactly the same as a private party. That's what the law says; that's what the policy says. Unfortunately that is not what's happening.

[*Translation*]

Je souscris entièrement à l'approche que Lyle Fairbairn a adoptée au ministère de la Justice en incitant ou en obligeant tous les services de réglementation à élaborer des stratégies et des politiques de conformité. Si l'on est tenu d'avoir ces documents, le rôle du commissaire au développement durable apparaît clairement, et il s'agit alors simplement de vérifier le respect de ces politiques de même que les activités de tout ministère, organisme ou entité extérieure qui tentent de nuire au respect de ces politiques.

M. DeVillers a posé une question au sujet des problèmes qu'on connaît à Environnement Canada en matière d'observation. Il ne se pose pas à l'intérieur même des bureaux responsables de l'observation. Il y a dans le régime fédéral des gens influents qui n'aiment pas la nouvelle façon de faire et qui font de leur mieux pour s'assurer que ces hauts fonctionnaires ne respectent pas ces politiques, surtout en ce qui a trait aux travaux et aux entreprises du gouvernement fédéral.

Je pense que le commissaire au développement durable peut à cet égard jouer un rôle décisif.

Le président: Pouvez–vous préciser la nature de ces influences?

Mme Duncan: Elles ont toujours été là et le seront toujours. Il y a ceux qui croient que nous devrions revenir à des mécanismes d'adhésion volontaire—que nous devrions nous contenter de négocier et de nous arranger.

La plus grande source d'influence est la collégiabilité entre sous–ministres. C'est un des grands combats que j'ai menés à l'époque où j'avais la responsabilité de la politique d'application et d'observation.

On avait grandement besoin d'un document interne, d'un protocole, qui établisse très clairement la voie à suivre dans la prise de décision en matière d'applicaiton. Nous commencions à beaucoup mieux comprendre sous la direction supérieure de l'époque que l'application de la Loi sur l'environnement ne diffère pas de celle de toute autre loi. Personne n'ose imaginer qu'un haut fonctionnaire puisse faire obstruction à l'application du Code criminel.

Les infractions en matière d'environnement sont des infractions relevant du droit pénal. Au moment de décider s'il y a lieu ou non d'intenter des poursuites au criminel, il faudrait agir avec tout autant de prudence, de façon très indépendante. La politique d'application et d'observation l'établit très clairement. Il n'y a rien là de bien compliqué. C'est le même genre de politique qui est établie pour tous les ministères.

Il nous faut une partie neutre. Isoler le bureau responsable de l'application, c'est au bout du compte la meilleure façon de faire. À l'extérieur d'Environnement Canada, il devrait y avoir un bureau responsable de l'application qui soit séparé, indépendant. Il en a été question à l'occasion, et je ne sais pas si on en discute maintenant, mais c'est la seule façon de s'assurer qu'on veille à l'application de façon très claire, neutre, sans parti–pris.

On garantirait ainsi que, conformément à la politique, les travaux et les entreprises du gouvernement fédéral sont traitées de la même manière que le secteur privé. C'est ce que dit a loi; c'est ce que dit la politique. Malheureusement, ce n'est pas ce qui se passe.

[*Texte*]

The Chairman: Would it be fair, then, to conclude from what you say that the college of cardinals in Ottawa has not been very helpful in implementing CEPA?

Ms Duncan: I haven't been inside for quite some time, but word has it that influences are having their way again. That's not to say we don't have a lot of effective enforcement action. We talked about that yesterday. It varies from region to region. As was mentioned yesterday, there's a proposal that perhaps we need a national centralized enforcement agency.

I think we should be giving serious attention to those issues. The credibility of the system is very important. If the public and the regulated industry in any way suspect they can get away with something, they will get away with it and CEPA will be discredited. It's very important that we set up a neutral, independent system of enforcement in the best way we can.

The Chairman: Are there any final questions? Mr. Adams, briefly, please.

Mr. Adams: I realize, Mr. Chair, that we will be addressing the north in greater detail later. Ms Duncan did mention it.

Ms Duncan, one of the things that concerns me is this piece of legislation we're dealing with is consistently described to us as old–fashioned. It's old–fashioned scientifically and it appears to be old–fashioned legally, and it's only five years old. I think it was you who said we are amending it perhaps for the next ten years.

In terms of jurisdiction, it seems to me that in the next ten years the changes in the north are going to be greater than anywhere else. I just wonder how we can cope with that. The Yukon seems to me relatively stable compared to the NWT, with Nunavut coming onstream, Denendeh presumably coming onstream as well as land claims.

How do we deal with that? How do we, in a piece of legislation perhaps written this year, deal with those prospects?

Ms Duncan: I realized at the end of my attempt at a quick presentation that I probably forgot to make the most important point. I won't profess to speak for the north, nor should I. It's time the parliamentary committee and the federal government talked to the first nations about this. Our organization is trying to do things differently and not be one more of those southern or white groups saying what's best for the north. That's not to say that other people living in the north shouldn't have a voice as well. I think it's very critical.

I talked to the chairman last night about how he was going to handle all this information. He suggested perhaps there will be the short–term reforms and then the long–term. Well, clearly a lot of short–term reforms need to be made now to let Environment Canada do its job better, and I would strongly endorse your moving ahead with those basic amendments.

[*Traduction*]

Le président: Pourrait–on donc conclure de ce que vous dites que le collège des cardinaux à Ottawa n'a pas beaucoup contribué à l'application de la LCPE?

Mme Duncan: Je ne suis plus en place depuis pas mal de temps, mais la rumeur veut que des influences se soient à nouveau fait jour. Ce qui ne veut pas dire que nous n'ayons pas réussi dans une large mesure à assurer efficacement l'application. Nous en parlions hier. Elles varient d'une région à l'autre. Comme on l'a dit hier, peut–être avons–nous besoin d'une agence d'application nationale centralisée.

Je pense qu'il faut examiner ces questions avec attention. La crédibilité du système est très importante. Si le secteur public et le secteur réglementé pensent le moindrement pouvoir s'y soustraire de quelques façons, ils s'y soustrairont et la LCPE sera déconsidérée. Il est très important que nous fassions de notre mieux pour mettre en place un système d'application neutre et indépendant.

Le président: Avez–vous d'autres questions? Monsieur Adams, soyez bref, s'il vous plaît.

M. Adams: Je crois savoir, monsieur le président, que nous traiterons plus tard du Nord de façon approfondie. M^me^ Duncan l'a mentionné.

Madame Duncan, une des choses qui me préoccupe à propos de ce texte législatif que nous examinons, c'est le fait qu'on la dise constamment démodée. Elle est dépassée sur le plan scientifique et elle semble l'être aussi sur le plan du droit, alors qu'elle n'a que cinq ans. Je pense que c'est vous qui disiez que nous la modifions en prévision des dix prochaines années.

Pour ce qui est des compétences, il me semble qu'au cours des dix prochaines années le changements qui se produiront dans le Nord dépasseront tout ce qui se produira ailleurs. Je me demande comment nous pouvons y faire face. Le Yukon me semble relativement stable comparativement aux Territoires du Nord–Ouest, avec l'avènement du Nunavut, du Denendeh ainsi que des revendications territoriales.

Comment tenez–vous compte de cela? Comment pouvons–nous, dans un texte législatif qui sera peut–être rédigé cette année, traiter de toutes ces perspectives?

Mme Duncan: Je me suis rendue compte après avoir essayé de présenter mon bref exposé que j'avais peut–être oublié le point le plus important. Je ne prétends pas parler au nom du Nord, pas plus que je ne devrais le faire. Il est temps que le comité parlementaire et le gouvernement fédéral s'adressent aux Premières nations à ce sujet. Notre organisation essaie de faire les choses autrement et ne pas être un nouveau groupe de Blancs ou de gens du Sud qui viennent dire au Nord ce qui lui convient le mieux. Ce qui ne veut pas dire que d'autres personnes qui vivent dans le Nord ne devraient pas avoir aussi voix au chapitre. Je pense que c'est tout à fait essentiel.

J'ai parlé au président hier soir de la façon dont il allait compiler tous ces renseignements. Il a laissé entendre que peut–être il y aura des réformes à court terme, puis des réformes à long terme. Or il est clair qu'un bon nombre de réformes à court terme doivent être faites maintenant pour permettre à Environnement Canada de mieux faire son travail, et je vous inciterais fortement à aller de l'avant et à adopter ces modifications de base.

[*Text*]

As far as looking at the expansion of part IV in the development of the north, I think it will take time, but I think we have to start now in looking at it, because we have a chance to do a really good job in the north. If the federal government doesn't move into that now. . .

I'm saying this very vociferously because of my frustration at the absolute refusal of the federal–provincial table to talk about settlement lands. All they want to talk about is Indian reserves. The CCME table just does not seem to have any comprehension at all of how different the northern regime is and how different it's going to be in British Columbia under comprehensive land claims. It's a totally different scenario.

Frankly, when the initial paper was done on Indian lands they forgot to mention the north, and to the credit of the CEPA committee, it was revised and included. It's still not an adequate review, but it's a start.

These are very serious issues, and we have a chance to set the stage for a really good regime. We have to move on it now, but there has to be consultation with the people of the north, particularly the territorial governments and the first nation regimes that are coming into place.

Mr. Adams: As I mentioned, we will be doing that. As I also mentioned, we've had public hearing at Akwesasne and in two of the other regions we've met with representatives of first nations.

The Chairman: Let us conclude this part. To both of you, our deepest appreciation. We'll be talking to you again, perhaps. Thank you.

Mr. Andrews: Thank you, Mr. Chairman. I'd just like to welcome you to the west coast and hope you have a continuing series of good meetings here. We wish you Godspeed in your return to the east.

The Chairman: Plenty of rain, yes.

The meeting is adjourned for ten minutes.

• 1002

[*Translation*]

Pour ce qui est d'étendre la Partie IV au développement du Nord, je pense que cela prendra du temps, mais que nous devons commencer à y réfléchir maintenant, puisque nous avons l'occasion de faire du très bon travail dans le Nord. Si le gouvernement fédéral ne s'en occupe pas maintenant. . .

Je le dis haut et fort parce que je suis déçue par le refus total des négociateurs fédéraux et provinciaux de parler des revendications territoriales. Tout ce dont ils acceptent de parler, ce sont les réserves indiennes. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement ne semble pas du tout comprendre à quel point le régime du Nord est différent et à quel point les choses vont être différentes en Colombie–Britannique en raison des revendications foncières globales. C'est un scénario tout à fait différent.

En toute franchise, quand le document initial a été rédigé au sujet des terres indiennes, on a oublié de mentionner le Nord, et je dois dire à la décharge du comité de la LCPE que le document a été révisé et qu'on y a inclus le Nord. Ce n'est toujours pas un examen approprié, mais c'est un début.

Ce sont là des questions très graves, et nous avons maintenant l'occasion de paver la voie à un très bon régime. Nous devons aller de l'avant maintenant, mais il doit y avoir consultation des gens du Nord, et surtout des gouvernements territoriaux et des régimes des Premières nations qui se mettent en place.

M. Adams: Comme je l'ai mentionné, nous le ferons. Comme je l'ai aussi mentionné, nous avons obtenu une audience publique à Akwesasne et dans deux autres régions, nous avons rencontré des représentants des Premières nations.

Le président: Nous allons conclure la présente partie. Je remercie sincèrement les deux témoins. Nous aurons peut–être à nouveau l'occasion de nous reparler.

M. Andrews: Merci, monsieur le président. J'aimerais simplement vous souhaiter la bienvenue sur la côte ouest et vous souhaiter de fructueuses séances de comité. Nous vous souhaitons un bon retour dans l'est.

Le président: Beaucoup de pluie, oui.

La séance est suspendue pendant dix minutes.

• 1024

The Chairman: We resume now and welcome Mr. Jordan and Mr. Tennant on their presentation, which relates to the harbour and that incredibly complex theme of sediments.

So who would like to go first, Mr. Jordan?

Mr. John Jordan (Manager, Environmental Services, Vancouver Port Corporation): I'll go first. My name is John Jordan, I am the environmental manager at the Vancouver Port Corporation. Mr. Bruce Tennant works with Seaspan, one of our tenants in the harbour. Our total presentation will be in the order of 10 to 15 minutes, just to be brief and allow more time for questioning. I find more information comes across with questions and answers than the formal presentation.

Le président: Nous reprenons nos travaux et accueillons M. Jordan et M. Tennant qui vont présenter un exposé ayant trait au port et à la question extrêmement complexe des sédiments.

Lequel voudrait commencer, M. Jordan?

M. John Jordan (directeur, Services environnementaux, Société du port de Vancouver): Je vais commencer. Je m'appelle John Jordan, je suis le directeur de l'environnement de la Société du port de Vancouver. M. Bruce Tennant travaille pour Seaspan, un des locataires du port. Notre exposé prendra environ 10 à 15 minutes, car nous voudrions vous laisser du temps pour nous poser des questions. Je constate en effet que les échanges permettent souvent de tirer davantage d'information que les témoignages officiels.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1025

The Port of Vancouver is the largest, most diversified full–service port on the west coast of North America. As Canada's gateway to the Pacific Rim, it plays a vital role in the country's national transportation system. The port plays a key role in Canada's international trade and makes a very significant contribution to the economy.

Over 9,000 direct jobs result from port operations. Each year more than $1 billion is injected into the regional economy flowing from cargo movement, tourism, and ancillary services at the port. The value of Canadian cargo moving through the Port of Vancouver in 1993 exceeded $40 billion. Over 3,000 foreign vessel calls, representing the major ocean carriers of the world, take place at the Port of Vancouver each year.

By way of background, dredging in Vancouver harbour is required for several reasons, including the maintenance of existing vessel access, deepening for larger vessel access and construction of new berths. However, in some locations the bottom of Vancouver harbour contains sediments considered contaminated, that is, having concentrations of metals or organic compounds in excess of the present ocean dumping criteria under CEPA part VI. It is estimated there are some 1.4 million cubic metres of sediment in the harbour, which could not meet ocean dumping criteria.

There are two categories of contaminated sediments under consideration here: those that have been polluted by man's activities, and those having natural background concentrations of metals in excess of the present ocean dumping criteria. Of the former, there are numerous cases where the contamination is left over from prior bad practices no longer being conducted.

Today with the encouragement of the Vancouver Port Corporation every industry around the harbour meets the numeric provisions of their discharge permits as issued by the province. It is unlikely any major harbour in the world could make this claim. Nonetheless, while most pollution sources have been stemmed, excluding diffuse urban run–off and municipal sewers, there are areas contaminated by historic practices that are no longer receiving additional contamination.

The primary issue in Vancouver harbour in addressing contamination is the lack of a government–approved practical solution. Without the solution, maintaining service levels and the survival of some deep sea facilities are threatened. As well, the remediation of the results of historic pollution is effectively prevented.

While ocean dumping would be seem to be the obvious solution for the disposal of some sediments, this option is not available for contaminated sediments when certain conditions are met, and it's prohibited in the instance of higher levels of contamination. These conditions include the cessation of the pollution source and passing a protocol known as rapidly rendered harmless. Rapidly rendered harmless protocol has been developed internally at Environment Canada without

Le port de Vancouver est le plus important et le plus diversifié qui a un éventail de services complets sur la Côte ouest de l'Amérique du Nord. C'est la porte du Canada au bassin du Pacifique et il joue un rôle essentiel pour le réseau national de transport de notre pays. Il joue également un rôle clé dans le commerce international du Canada et apporte une contribution majeure à notre économie.

Les opérations portuaires représentent plus de 9 000 emplois directs. Chaque année, le transport de marchandises, le tourisme et les services auxiliaires du port une injectent plus d'un milliard de dollars dans l'économie régionale. Plus de 40 milliards de dollars de marchandises canadiennes sont passées par le port de Vancouver en 1993. Plus de 3 000 navires étrangers représentant les principaux armateurs du monde font escale chaque année au port de Vancouver.

Afin de vous situer un peu, le port de Vancouver doit être dragué pour plusieurs raisons, notamment pour maintenir l'accès actuel aux navires, pour approfondir le chenal d'accès pour de plus gros navires et pour la construction de nouveaux mouillages. Toutefois, à certains endroits, le fond du Port de Vancouver contient des sédiments jugés contaminés, c'est–à–dire qui renferment des concentrations de métaux ou de composés organiques dépassant les critères actuels de rejet en mer aux termes des dispositions de la LCPE, partie VI. On estime qu'il y a environ 1,4 million de mètres cubes de sédiment dans le port, ce qui ne satisfait pas aux critères de rejet en mer.

Il s'agit de deux catégories de sédiments contaminés: ceux qui ont été pollués par les activités humaines et ceux pour lesquels il s'agit de concentrations de fond naturelles de métaux dépassant les critères actuels de rejet en mer. Pour ce qui est des premiers, dans de très nombreux cas, la contamination remonte à d'anciennes mauvaises pratiques qui ont disparu.

Aujourd'hui, grâce à l'insistance de la Société du port de Vancouver, toutes les industries installées à proximité du port satisfont aux dispositions numériques précisées dans les permis de déversement qui leur ont été émis par la province. Je doute qu'un autre grand port dans le monde puisse en dire autant. Néanmoins, bien que la plupart des sources de pollution aient été endiguées, à l'exception des écoulements urbains diffus et des égoûts municipaux, il y a des endroits qui ont été contaminés par d'anciennes pratiques, mais qui ne sont pas davantage contaminés aujourd'hui.

Le principal problème dans le port de Vancouver en ce qui concerne la contamination est l'absence de solutions pratiques approuvées par le gouvernement. Sans une telle solution, on risque de ne pouvoir maintenir le niveau de service et certaines installations en eau profonde. D'autre part, on empêche en fait de remédier à la pollution ancienne.

Alors que le rejet en mer semblerait être la solution évidente à l'élimination de certains sédiments, cette option n'est pas possible pour les sédiments contaminés lorsque certaines conditions sont satisfaites et il est interdit dans le cas de contaminations plus fortes. Ces conditions sont notamment l'élimination de la source de pollution et l'adoption d'un protocole de neutralisation rapide. C'est un protocole qui a été établi à l'interne par Environnement Canada sans demander

[*Text*]

stakeholder input or consideration of the economic consequences of the requirement.

As an example of the latter, as part of a dredging project to improve terminal access, Vancouver Port applied for the disposal of sediments under the provisions of RRH. These sediments have a naturally occurring metal concentration, cadmium, in excess of ocean dumping criteria. Analytical costs alone to demonstrate that these sediments comply with the rapidly rendered harmless provisions have been in excess of $100,000. The delay in achieving approval for disposal of these naturally occurring sediments has caused substantial loss in business for the terminal.

The future of another key facility is threatened where sediments are highly contaminated from past bad practices and are being mixed with incoming sediments and shoaling, hindering and beginning to prevent access to the deep sea facility. The sediments are too toxic to meet RRH criteria and Environment Canada is not facilitating proven practicable and environmentally responsible disposal options.

This particular facility is poised to obtain very substantial contracts, which would be a major contribution to the regional economy and employment. If deep sea access is not restored this work would likely go to a facility in the United States. This situation requires immediate resolution.

[*Translation*]

l'avis des intéressés ni considérer les conséquences économiques de telles conditions.

Par exemple, dans le cadre du projet de dragage visant l'amélioration de l'accès au terminal, la Société du port de Vancouver a demandé de rejeter des sédiments en vertu des dispositions du protocole de neutralisation rapide. Ces sédiments comportent une concentration d'un métal naturel, le cadmium, qui dépasse les critères de rejet en mer. À eux seuls les coûts analytiques nécessaires pour démontrer que ces sédiments satisfont aux dispositions du protocole de neutralisation rapide ont dépassé 100 000 dollars. Les délais nécessaires pour l'approbation des demandes d'élimination de ces sédiments naturels représentent des pertes de chiffres d'affaires importantes pour le terminal.

L'avenir d'une autre installation essentielle est menacé parce que les sédiments sont fortement contaminés à cause d'anciennes mauvaises pratiques et se trouvent mélangés à des sédiments et battures effluents, ce qui gêne et commence à empêcher l'accès aux installations en eau profonde. Les sédiments sont trop toxiques pour satisfaire aux critères de neutralisation rapide, et Environnement Canada ne facilite pas l'utilisation d'options d'élimination éprouvées qui tiennent compte des considérations environnementales.

Ces installations particulières devraient obtenir des marchés très importants, ce qui apporterait une contribution majeure à l'économie régionale et au marché de l'emploi. Si l'accès en eau profonde n'est pas rétabli, ce travail sera probablement confié à une installation aux États–Unis. Cette situation doit être réglée immédiatement.

• 1030

We have a number of recommendations. In the generic sense, the solution is to make an environmental decision for science and logic, mindful of the necessity of assessing the economic implications of the decision and including stakeholder input and application of standards on a regional site–specific basis.

The provisions of rapidly rendered harmless protocol should be simplified and concentrate only on that contaminant which exceeds the chemical criteria. For instance, bio–accumulation testing for sediments exceeding the cadmium criteria should investigate cadmium uptake alone and not a suite of possible contaminants. Any other analyses, while they may be interesting basic research, are an unnecessary cost in time and dollars to the proponent and not relevant to the welfare of the environment.

Canada does not presently have regulations for engineered solutions such as confined aqueous disposal or shoreline confined facilities. Both are internationally proven solutions for highly contaminated sediments not meeting rapidly rendered harmless. These techniques are employed worldwide with major facilities in the United States, including Puget Sound, which has contiguous waters to Georgia, the Great Lakes, the east coast, and Europe. In short, the technology is widely used, successful, and well–proven over a number of decades.

Nous avons un certain nombre de recommandations à vous faire. De façon générale, la solution consiste à prendre une décision environnementale qui se défende à la fois scientifiquement et logiquement, sachant qu'il est nécessaire d'évaluer les incidences économiques de cette décision et de demander l'avis des intéressés, tout en appliquant des normes régionales.

Les dispositions du protocole de neutralisation rapide devraient être simplifiées et ne porter que sur le contaminant qui dépasse les critères chimiques. Par exemple, les tests de bioaccumulation pour les sédiments dépassant les critères de cadmium devraient ne porter que sur l'accumulation de cadmium et non pas sur toute une série de contaminants possibles. Toutes les autres analyses, qui peuvent être de la recherche pure intéressante, représentent des coûts inutiles en temps et en argent pour les intéressés et n'ont aucun intérêt pour l'environnement.

Le Canada n'a pas actuellement de règlements concernant des solutions scientifiques telles que l'élimination confinée d'effluents liquides ou les installations côtières d'élimination confinée. Ce sont l'une et l'autre des solutions éprouvées sur la scène internationale pour des sédiments fortement contaminés qui ne satisfont pas aux conditions de neutralisation rapide. Ces techniques sont employées dans le monde entier dans de grandes installations aux États–Unis, notamment dans le Détroit de Puget, qui touchent la Géorgie, les Grands Lacs, la côte est et l'Europe. Bref, la technologie est largement utilisée, a donné des résultats satisfaisants et a fait ses preuves depuis plusieurs décennies.

[*Texte*]

In confined aqueous disposal, contaminated sediments are placed in a man-made depression, a natural depression, or even placed as a shallow mound on the bottom and then capped with clean sediments. In a shoreline confined facility the situation is similar, except the end product results in a landfill against the shore. Deep sea terminals are being constructed in this manner at present in both the Ports of Seattle and Tacoma. Both of these solutions should be brought to bear on alleviating access problems and as a method to fix past bad practices.

Presently, because of the extremely high costs of non-confined aquatic disposal options—for instance, upland disposal costing up to $3,500 per cubic metre—contaminated sediments are left exposed to the environment. The Vancouver Port Corporation is willing and able to administer a confined aquatic disposal facility within Vancouver Harbour and sees a direct benefit to both environment and business in so doing.

In summary, we need to be able to access practical solutions and have stakeholder input on a technical level to sediment criteria—dumping, ambience, and trigger levels—to the setting of protocol, for instance rapidly rendered harmless, and to the application of that protocol, for instance the appropriateness of rapidly rendered harmless to an engineered solution such as a CAD.

Decisions must be made on the basis of science and logic on a regional basis, being mindful of the economic consequence of those decisions. A failure to facilitate practical solution puts Canada's environment and economic well-being unnecessarily at risk.

Thank you. I'll turn it over to Mr. Tennant.

Mr. Bruce Tennant (Risk and Environmental Manager, Seaspan International Ltd.): I'm the risk and environmental manager at Seaspan International. Our group of companies includes Vancouver Shipyards. We're the largest shipbuilding and repair facility on the west coast of Canada and we employ upwards of 900 people during periods of new construction at our shipyard. We've been in business since the turn of the century.

We operate a shipbuilding and ship repair facility in North Vancouver, where we have ship construction berth that is capable of launching vessels up to 450 feet. This is the largest shipbuilding berth on the west coast of Canada.

Over the last 20 years, the depth of water in our ship launching berth has decreased to the point where it is now becoming unusable. We need to dredge between 66,000 and 100,000 cubic metres of silt from this facility so it can be usable again for its intended purpose. Because of some of our past practices and those of others that occupied the site before us and are no longer being followed, the sediment that needs to be dredged does not meet the ocean dumping standards.

We therefore need to find an alternative way to dispose of the sediment we must dredge. We've investigated various options and have done cost estimates. Bio-remediation of the dredgeate is estimated to cost between $20 million and $23

[*Traduction*]

Pour l'élimination confinée d'effluents liquides, les sédiments contaminés sont placés dans une dépression artificielle, une dépression naturelle ou même sont placés en remblais peu élevés au fond de l'eau et sont ensuite couverts de sédiments propres. Il en va à peu près de même des installations côtières d'élimination confinée, sauf que le produit final est un site d'enfouissement sur la côte. C'est ainsi que l'on construit actuellement des terminals en eaux profondes au port de Seattle et à celui de Tacoma. Ces deux solutions devraient être envisagées pour diminuer les problèmes d'accès et pour remédier aux conséquences d'anciennes pratiques mauvaises.

À l'heure actuelle, étant donné les coûts extrêmement élevés des options d'élimination aquatique non confinée—par exemple l'élimination terrestre qui peut coûter jusqu'à 3 500 dollars par mètre carré—les sédiments contaminés sont abandonnés dans l'environnement. La Société du port de Vancouver est disposée et apte à diriger des installations d'élimination aquatique confinée dans le port de Vancouver et y voit un avantage direct à la fois pour l'environnement et pour le commerce.

En résumé, nous devons pouvoir trouver des solutions pratiques et obtenir l'avis d'intervenants sur les éléments techniques présidant l'établissement de critères concernant les sédiments—décharge, ambiance et niveau de déclenchement—l'établissement de protocoles, comme le protocole de neutralisation rapide et l'application de ce protocole, par exemple le bien-fondé de l'application du protocole de neutralisation rapide à une solution scientifique telle que l'élimination confinée d'effluents liquides.

Les décisions à prendre doivent être scientifiques, logiques et régionales et tenir compte des conséquences économiques qu'elles peuvent avoir. En ne facilitant pas l'adoption de solutions pratiques, on menace inutilement l'environnement et la situation économique du Canada.

Merci. Je laisse maintenant la parole à M. Tennant.

M. Bruce Tennant (responsable des risques et de l'environnement, Seaspan International Ltd.): Je suis responsable des risques et de l'environnement chez Seaspan International. Notre groupe d'entreprises comprend les chantiers navals de Vancouver. Nous sommes le plus gros chantier naval de la côte ouest du Canada et nous employons plus de 900 personnes en période de constructions nouvelles. Notre entreprise a été créée au début du siècle.

Nos ateliers maritimes se trouvent dans Vancouver-Nord où nous avons un mouillage de construction de navires qui nous permet de mettre à l'eau des navires allant jusqu'à 450 pieds. C'est le plus gros mouillage de construction navale de la côte ouest du Canada.

Au cours des 20 dernières années, la profondeur de l'eau dans ce mouillage a diminué à tel point qu'il devient inutilisable. Nous devons draguer de 66 000 à 100 000 mètres cubes de limon si nous voulons l'utiliser à nouveau. Du fait de certaines de nos pratiques passées et des pratiques d'autres entreprises qui ont utilisé ce site avant nous, le sédiment qui doit être dragué ne correspond pas aux normes de rejets en mer.

Nous devons donc trouver une autre solution pour éliminer le sédiment que nous devons draguer. Nous avons étudié diverses options et avons évalué les coûts. La biodégradation accélérée des déblais de dragage devrait coûter entre 20 et 23

[*Text*]

million. Disposing of the dredgeate in an approved waste facility is estimated to cost between $15 million and $18 million. Washing the dirt and stabilizing the soil is estimated to cost between $7 million and $10 million, and then we still have the problem of what to do with all the remaining sediment.

• 1035

We've also investigated the feasibility and cost of a confined aquatic disposal site. Our cost estimates for this project are between $1.8 million and $7.5 million. That's expensive, but it is the least expensive of the options that are apparently available to us.

We're faced with an impossible situation. We're the only large ship repair and shipbuilding facility on the west coast of Canada. Our facility has become unusable for large vessels because it is silting up. Because of past practices, we are not permitted to dredge and dispose of the sediment. They won't let us dump it offshore and it's ridiculously expensive to dispose of it upland.

This isn't bad stuff; it doesn't glow in the dark and it doesn't kill fish. We have a creek that exits onto our property and it's depositing sediment into our facility. It's a salmon–bearing creek and salmon migrate through this apparently toxic sediment in order to spawn. We believe some of the toxic components of our silt may have come from the creek, which is causing the silt build–up. This would be naturally occurring.

We would like to propose that the restrictions on ocean dumping be eased when the project proposed is for the purposes of returning a site to its intended use and where the project involves cleaning up pollution that was caused by previous practices that are no longer followed. This would allow our industry, and I presume others, a one–shot chance to clean up some of the messes caused by previous site usage. It would result in a cleaner environment and provide a benchmark starting point for future environmentally conscious operation of the industries concerned.

In the absence of permission to dispose of our dredgeate by ocean dumping, I would strongly urge this committee to give approval—I don't suppose that's within your mandate, but consideration—to the confined aquatic disposal technique, which we are pioneering in Canada but which is proven technology in many other parts of the world.

If neither of the above two suggestions is adopted or another economically viable solution found, it will place us in an economically impossible situation. Canada would lose its largest shipbuilding and ship launching facility on the west coast.

If we cannot use our ship launching facility, it may well force the B.C. Ferry Corporation to consider having its larger vessels constructed outside of Canada. The design phase of the B.C. Ferry's new vessel construction program has already started and construction will likely start in 1995. We hope to be one of the successful bidders, but we need to dredge and we need to dredge now.

Thank you very much.

[*Translation*]

millions de dollars. L'élimination de ces déblais dans des installations approuvées d'élimination de déchets coûterait entre 15 et 18 millions de dollars. L'épuration et la stabilisation du sol coûterait de 7 à 10 millions de dollars et il restera encore le problème de savoir quoi faire de tous les sédiments restants.

Nous avons également étudié la possibilité et le coût d'un site d'élimination confinée d'effluents liquides. Notre estimation se situe entre 1,8 et 7,5 millions de dollars. Cela coûte cher, mais c'est l'option la moins coûteuse apparemment à notre disposition.

Nous faisons face à une situation impossible. Nous sommes le seul chantier naval pour gros navires de la côte ouest du Canada. Nos installations sont devenues inutilisables pour les gros navires à cause de cette accumulation de boues. Pour raison de pratiques anciennes, on ne nous autorise pas à draguer et à éliminer les sédiments. On ne nous autorise pas à les rejeter au large et l'élimination sur terre représente des dépenses ridicules.

Ce n'est pas une matière dangereuse; cela ne brille pas dans le noir et cela ne tue pas le poisson. Nous avons un ruisseau dans notre propriété qui dépose des sédiments dans nos installations. C'est un ruisseau à saumon et les saumons migrent à travers ces sédiments soi–disant toxiques pour aller frayer. Nous pensons que certains des éléments toxiques de notre limon viennent peut–être du ruisseau, ce qui cause cette accumulation de limon. Ce serait un phénomène naturel.

Nous proposons ainsi que les restrictions concernant le rejet en mer soient levées lorsque les travaux proposés visent à rendre un site son utilité première et lorsqu'il s'agit de lutter contre une pollution provoquée par des pratiques anciennes qui ont été abandonnées depuis longtemps. Cela permettrait à notre industrie, et je suppose à d'autres, de nettoyer une bonne fois pour toutes certains des dégâts provoqués par une utilisation antérieure de ces sites. Cela assainirait l'environnement et représenterait une bonne balise pour les activités futures de ces industries qui savent qu'elles doivent respecter l'environnement.

Si l'on ne peut nous autoriser à éliminer ces déblais de dragage par rejet en mer, j'inviterais instamment le Comité à approuver—je ne pense pas que vous soyez en mesure d'approuver cela mais au moins de recommander la technique d'élimination confinée d'effluents aquatiques, que nous découvrons tout juste au Canada, mais qui a été longuement éprouvée dans de nombreuses parties du monde.

Si ni l'une ni l'autre de ces suggestions ne devaient être adoptées et si l'on ne pouvait trouver une autre solution économique viable, nous nous trouverions dans une situation économique impossible. Le Canada perdrait son plus gros chantier naval de la côte ouest.

Si nous ne pouvons utiliser nos installations pour mettre les navires à la mer, la société des traversiers de la Colombie–Britannique sera forcée de faire construire ses plus gros traversiers à l'étranger. La phase de conception du nouveau programme de construction de navires de B.C. Ferry a commencé et la construction devrait débuter en 1995. Nous espérons être une des entreprises dont l'offre sera retenue mais nous devons pour cela draguer et draguer tout de suite.

Merci beaucoup.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you, Mr. Tennant and Mr. Jordan.

Before opening up for questioning, what you are proposing here are considerations we will have to examine and take into account when writing our report. I have to make sure you understand—and Mr. Tennant does, judging from what he said—that this committee is not empowered to make decisions related to changes either in the act or recommendations. This committee will be making recommendations to the government on this process for the future, because it is a slow one and you have your deadline, which is quite close.

We will certainly listen to you and to your observations, but with a deadline of 1995 compared to the speed of action that will follow our recommendations, there is a problem that we cannot solve here today, as much as we would like to. It seems to me therefore that the solution to what you are seeking has to come from discussions and from further discussions, I suppose, which must have already taken place with Environment Canada officials. The answer has to be sought within the existing law and regulations. This committee is operating on a different track.

• 1040

However, Mr. Adams has asked for the floor and he's the first one, followed by Mr. DeVillers and I suppose by Mr. Gilmour.

Mr. Adams: Gentlemen, it's nice to see you again. I don't know enough about the sort of environment in which you work, the intertidal zone or the tidal zone and the offshore. Also, you might want to comment on this aquatic disposal site. I assume it's someplace where currents are minimal and so on. You might want to comment on that, but I was more interested... We had the opportunity of visiting the Massena site, which as you know is a PCB site with exactly the same situation as yours... past practice. It's a bay beside the St. Lawrence, and the proposal is to somehow remove some tens of metres of sediment.

I've drawn a diagram on how they'll do that, which we'll get to in a minute. The disposal is going to be on land, a land–contained site, similar to the one you described at the bottom of the ocean.

This is my diagram of it. This is the St. Lawrence here and this is a bay, and as I recall, Mr. Chair, this is a teflon curtain here. This is another teflon curtain that goes from above the water, through the water, down into the sediments. This is a corral that I think is also teflon, and inside the corral there are tubes of I guess more teflon. The way they're proposing to take the sediment out is that there's a vacuum cleaner that goes down into the sediment like this and seals it, and then the vacuum part of it is in there and they suck it out from there.

That's a fairly complex thing. This is a river; it's not the ocean. And again, I don't know the environment you work in. They have not yet succeeded in getting a single morsel of sediment out, because these are very expensive curtains. Even though it's in a bay they simply keep splitting and they can't risk, even within all these safety things, taking it out.

[*Traduction*]

Le président: Merci, messieurs Tennant et Jordan.

Avant de passer aux questions, ce que vous nous proposez sont des solutions que nous devons examiner et dont nous devrons tenir compte en rédigeant notre rapport. Il faut que vous compreniez bien—et M. Tennant semble l'avoir bien compris—que ce Comité n'est pas habilité à prendre des décisions visant à modifier la loi ou les règlements. Le Comité présentera des recommandations à ce sujet au gouvernement. Le processus est en effet de longue haleine et vous avez votre échéancier.

Nous sommes tout à fait prêts à vous écouter et à tenir compte de vos observations, mais si la construction doit commencer en 1995 il est évident que nos recommandations ne pourront pas avoir d'effet immédiat pour vous. Nous en sommes désolés, mais il me semble que vous devrez dans ce cas poursuivre vos discussions avec les fonctionnaires d'Environnement Canada. La solution doit être trouvée dans le contexte de la loi et des règlements actuels. Ce comité fonctionne à un autre niveau.

Toutefois, M. Adams a demandé la parole et il sera suivi de M. DeVillers et, je crois de M. Gilmour.

M. Adams: Messieurs, je suis heureux de vous revoir. Je ne connais pas suffisamment bien le genre d'environnement dans lequel vous travaillez, la zone intertidale ou intercotidal et la haute mer. D'autre part, vous voudrez peut–être nous donner quelques précisions sur ce site d'élimination d'effluents aquatiques. Je suppose que c'est quelque part où les courants sont faibles, etc. Vous voudrez peut–être nous en dire quelques mots, mais il y a quelque chose qui m'intéresse davantage... Nous avons eu en effet l'occasion de visiter le site de Massena, qui, comme vous le savez, est un site de BPC, qui se trouve exactement dans la même situation que la vôtre, à savoir dans une situation qui résulte d'anciennes pratiques. C'est une baie sur le Saint–Laurent et la proposition consiste à extraire quelques dizaines de mètres de sédiments.

J'ai fait un petit dessin de la façon dont les autorités du site entendent procéder et nous y viendrons dans une minute. Il est question d'employer ces sédiments sur terre, dans un site terrestre, similaire à celui que vous décriviez au fond de l'océan.

Voici donc mon dessin. Vous avez ici le Saint–Laurent et ici une baie et, si je me souviens bien, monsieur le président, il s'agit là d'un rideau de teflar. Ici, un autre rideau de teflar qui part d'au–dessus du niveau de l'eau et descend jusqu'aux sédiments en traversant l'eau. Ici, c'est une zone de retenue qui est également en teflar et, à l'intérieur de l'enclos de retenue il y a des tuyaux qui sont je suppose aussi en teflar. On se propose de retirer les sédiments par un système d'aspiration qui descend dans les sédiments comme ceci et scelle le contenant, contenant que l'on retire ensuite.

C'est un système assez complexe. Il s'agit d'un fleuve; non pas de l'océan. Là encore, je ne connais pas l'environnement dans lequel vous travaillez. Les spécialistes de massena n'ont pas encore reçu à tirer un seul morceau de sédiment parce qu'il s'agit là de rideaux très couteux. Même si c'est dans une baie, ils continuent à se fendre et on ne peut risquer, même avec toutes ces précautions, d'extraire les sédiments.

[*Text*]

I wonder if you'd care to comment on that, on the technical side of starting the process that you describe.

Mr. Jordan: In the Massena situation you are dealing with a river and you're dealing with a fair amount of current. It doesn't matter what the curtain is made out of, it's much the same situation as an oil boom in a spill. When you exceed about seven–tenths of a knot you will entrain water underneath the boom. There's no boom in the world that's effective over that speed. The river currents are the same sort of situation, where you will entrain materials under it unless you've made a seal completely with the bottom, not just touching but sealed too.

In our situation there are a number of models, there are Corps of Engineers' manuals on how to get the sediment to the bottom, and it's either a stationary dump in which the sediment as it falls will entrain water but doesn't disperse, and you do it during a current of low current, you do it during slack water and you—

Mr. Adams: Just on that, when you say current, I accept your point about the river, but you also have tide going up and down like this.

Mr. Jordan: Yes, but you reach a point on a tidal curve, either as you're approaching high or as you're approaching low, where your currents are minimal.

Mr. Adams: Okay.

Mr. Jordan: Also on the west coast we have an unequal semi–diurnal tide, which means that we have a large tide during the day and a smaller tide during the day. During that smaller tidal exchange there's less energy and lower currents, so if you pick your slacks on a smaller tide it's also lesser current.

The other thing is that you site this in an area that's depositional. The Vancouver Port Corporation is one of the five founding members of the Burrard Inlet Environmental Action Program. In that are Environment, provincial Environment, Fisheries and so on.

Mr. Adams: We know about it.

Mr. Jordan: You know them. Through that group we've looked at sediment transport in Vancouver Harbour and nowhere are there areas that are totally depositional. You wouldn't site one of these things in an area that's erosional. We know areas that look like they're—

Mr. Adams: But I'm talking about taking it out. It's sited someplace now. Is this location a location from which the stuff can be safely taken out at this stage? I'm not talking about disposing of it yet, at all, the aquatic disposal site. I'm just talking about how you actually get this stuff out in a safe way in this, as I imagine it, dynamic environment.

[*Translation*]

Je me demandais si vous pouviez nous dire quelque chose à ce sujet, sur le côté technique d'un tel processus.

M. Jordan: Dans le cas de Massena, il s'agit d'un fleuve et de pas mal de courants. Peu importe le matériau dans lequel est fait le rideau, c'est assez similaire à des estacades en cas de déversement pétrolier, l'eau passe sous les estacades. Il n'existe aucune estacade au monde qui soit efficace avec vitesse de courant. Les courants dans les fleuves offrent le même genre de situation. Des matériaux sont entraînés par en–dessous, à moins que l'on ait fait complètement l'étanchéité au fond, en ne se contentant pas de toucher le fond mais en scellant le système.

Dans notre situation, il existe un certain nombre de modèles, il y a des manuels d'ingénieurs sur la façon d'amener le sédiment au fond et il s'agit soit d'une décharge stationnaire ou le sédiment en tombant entraîne de l'eau mais ne se disperse pas car on déverse fait alors que le courant est faible, à l'étale et. . .

M. Adams: A ce sujet, lorsque vous parlez de courant, je comprends ce que vous voulez dire à propos d'un fleuve, mais il y a également la marée montante et descendante.

M. Jordan: Oui, mais il arrive un moment au cours de la marée, soit juste avant la marée haute, soit juste avant la marée basse, où les courants sont minimes.

M. Adams: D'accord.

M. Jordan: D'autre part, sur la côte ouest, nous avons au cours de la journée deux marées inégales, une grande marée et une faible marée. Durant la faible marée, il y a moins d'énergie et de plus faible courant. Donc, si l'on prend l'étale d'une faible marée, les courants sont encore plus faibles.

D'autre part, on place ceci dans une zone de dépôt. La Société du port de Vancouver est l'un des cinq membres fondateurs du Burrard Inlet Environmental Action Program. Y participent Environnement Canada, le ministère provincial de l'Environnement, Pêches, etc.

M. Adams: Nous sommes au courant.

M. Jordan: Vous connaissez. Avec ce groupe, nous avons examiné le transport des sédiments dans le port de Vancouver et il n'y a nulle part de zones qui soient totalement des zones de dépôt. On ne placerait pas ce genre de choses dans une zone d'érosion. Nous connaissons des zones qui semblent. . .

M. Adams: Mais je parle de retirer ces sédiments. Ils se trouvent quelque part pour le moment. S'agit–il d'un endroit d'où l'on peut les retirer à ce stade sans danger? Je ne parle pas encore de l'éliminer je ne parle pas du site d'élimination d'effluents aquatiques. Je parle simplement de la façon d'extraire ces sédiments en sécurité dans un environnement que j'imagine dynamique.

• 1045

Mr. Jordan: In the case at Messina, they're using a vacuum system, Pneumalift. Our proposal is to use the same technology that was used in the Great Lakes for remediating radioactive sediments, where it's a sealing clam. In other words, the bucket goes down, closes, and lifts it out, it's sealed as it's lifted out, and it's dumped onto the barge.

Mr. Adams: Has it been done on this scale at any other place?

M. Jordan: Dans le cas de Messina, ils utilisent un système d'aspiration, NumaLift. Nous nous proposons d'utiliser la technologie qui a été utilisée dans les Grands Lacs pour la dégradation accélérée de sédiments radioactifs où il y a un système d'étanchéité. Autrement dit, le seau descend, se ferme et sort la chose, c'est scellé en sortant et c'est déversé sur la barge.

M. Adams: A–t–on fait cela à une telle échelle ailleurs?

[*Texte*]

Mr. Jordan: It has been done in Hamilton Harbour.

Mr. Adams: Okay.

Mr. Jordan: For instance, the dredging was done that way. The confined disposal facilities at der Slufter and der Papegaaiebik in Holland are massive units, hundreds of millions of cubic metres.

Mr. Adams: But what is the environment where they are? Are these someplace where, again, going back to what you just described, there's no movement?

If you have a thing sealed outside, there's the atmosphere and, if you thought about it, ground water and surface water. But I imagine the ocean as a very, very mobile environment. Is that not so?

Mr. Tennant: Our studies have indicated, and we've looked at these and had expensive consultants telling us about it in response to your concern about the movement of this stuff afterwards, that they had a confined aquatic disposal site on the east coast of the United States—exactly where escapes me. They had the good fortune, I guess, of having a hurricane pass directly over top of this location. It gave them a chance, because they'd been monitoring it carefully before and monitoring it afterwards, and they found no disturbance.

Mr. Adams: Depending on the depth, that wouldn't surprise me. Again, the sort of movement I envisage—and it may not be so—is that I imagine the ocean itself having a great deal of movement. The wind effects above are a small part of that. You have the Gulf Stream current if it's in the. . . and I imagine that moving through the ocean. You could have a hurricane going the other way; the Gulf Stream would keep going this way. So there's this movement. Now, is that what the bottom of the ocean is like?

Mr. Jordan: In the particular case this gentleman was talking about, there are two sites in Long Island Sound where the contaminated sediments from the clean–up of New Haven Harbour were taken. These were really glow–in–the–dark toxic sediments. The water depth was less than 10 metres, very shallow. There were two of them. One was capped with a metre of clean sand, and the other was capped with a metre of clean silt. In both cases hurricanes did walk over them, not in the same year—

Mr. Adams: If it was 10 metres, the hurricane would affect it, by the way.

Mr. Jordan: That's right, very definitely.

Mr. Adams: I understand that. I imagine your sites as being very, very deep.

Mr. Jordan: Our sites are in excess of 30 metres. The Vancouver Harbour has a number of natural depressions that are depositional. You want to face not only the action of the sea—first of all, the currents at that depth are very low; that's why it's depositional—but also so that you don't have a problem with scour from prop wash from deep–sea vessels. . .

Mr. Adams: Thank you very much.

The Chairman: As you can see, we are a bunch of politicians, not professional engineers. I'm afraid we are not going to be very helpful to you.

[*Traduction*]

M. Jordan: Dans le Port de Hamilton.

M. Adams: Bien.

M. Jordan: Par exemple, le dragage a été fait de cette façon. Les installations d'élimination confinée à Sclifter in der Poppenbeck en Hollande sont massives, des centaines de millions de mètres cubes.

M. Adams: Mais dans quel environnement se situent–t–elles? S'agit–il d'un endroit ou, là encore, pour revenir à ce que vous décriviez, il n'y a pas de mouvement?

Si vous avez quelque chose qui est scellé à l'extérieur, il y a l'atmosphère et si vous y réfléchissez, l'eau en prodondeur et l'eau de surface. Mais je suppose que dans l'océan l'environnement est très très mobile, n'est–ce–pas?

M. Tennant: Nos études révèlent, et nous avons examiné cela et retenu les services d'experts conseils très coûteux pour nous renseigner sur le mouvement de tout cela après extraction. Ils avaient un site d'élimination confiné d'effluents aquatiques sur la côte est des Etats–Unis, je ne sais plus exactement où. Ils ont eu la chance, je suppose, qu'un ouragan passe directement au–dessus. Ce fut une chance parce qu'ils avaient surveillé cela soigneusement avant puis après et qu'ils n'ont constaté aucune perturbation.

M. Adams: Selon la profondeur, cela ne me surprend pas. Là encore, le genre de mouvement auquel je pense—et peut–être me trompais–je—viendrait du fait que l'océan lui–même bouge beaucoup. L'effet du vent au–dessus semble mineur comparé à cela. Vous avez le courant du gulf Stream si c'est dans le. . . et je suppose que cela traverse l'océan. Un ouragan pourrait passer dans l'autre sens; le gulf Stream continuerait d'aller dans le même sens. Il y a donc ce mouvement. Est–ce ainsi que se présente le fond de l'océan?

M. Jordan: Dans le cas particulier dont parlait monsieur, il y a deux sites dans le détroit de Long Island où les sédiments contaminés récupérés à l'occasion des opérations de dépollution du port de New Haven ont été emportés. Il s'agissait vraiment de sédiments toxiques qui brillaient dans le noir. Il n'y avait que peu d'eau, moins de dix mètres. Il y avait deux sites. L'un était couvert d'un mètre de sable propre et l'autre d'un mètre de limon propre. Dans les deux cas, les ouragans sont passés dessus, non pas la même année. . .

M. Adams: Si c'était à dix mètres, l'ouragan aurait certainement un effet.

M. Jordan: C'est vrai, certainement.

M. Adams: Je le comprends. Je suppose que vos sites sont très très profonds.

M. Jordan: A plus de 30 mètres. Le port de Vancouver a un certain nombre de dépressions naturelles de dépôt. Il faut faire face non seulement à l'action de la mer—tout d'abord, les courants à cette profondeur sont très faibles; c'est la raison pour laquelle il y a des dépôts: mais il faut s'assurer aussi de ne pas avoir de problèmes avec les particules qui se détachent des hélices des navires de haute mer. . .

M. Adams: Merci beaucoup.

Le président: Comme vous pouvez le constater, nous sommes un groupe de personnes politiques et non pas d'ingénieurs professionnels. Je crains que nous ne puissions pas beaucoup vous aider.

[*Text*]

Perhaps you could indicate to us why the level of water has decreased at this ship–launching berth. What is the reason for that?

Mr. Tennant: There are two reasons. The principal reason is that we have McKay Creek, which has its mouth right next to our ship–launching berth, and it deposits a significant amount of silt. It just comes down off Grouse Mountain, which you probably saw in all its glory this morning. Over the last 20 years, that has caused a gradual build–up of silt in the facility. I guess there's really nothing we can do about it. It's a naturally occurring event.

When we go and test it, we find that it doesn't meet the official guidelines for ocean dumping.

The Chairman: What is the other reason?

Mr. Tennant: The other reason is probably a minor contribution, but it would have to do with natural deposition in the harbour as the currents move through. John would be able to speak more about that.

• 1050

Mr. Jordan: During spring freshet sediments from the Fraser River will be carried on a flood tide into the harbour.

Mr. DeVillers: I just wanted to confirm the comment the chair made that our ability to be of any assistance regarding this particular problem is very limited because of the time problems you're facing.

I notice that in Mr. Tennant's brief you indicate you'd like to see the restrictions on ocean dumping eased in the appropriate circumstances. Do you have any more specifics you could provide to the committee for our deliberations on the long–term review?

Mr. Jordan: What it amounts to, and I'm speaking for Bruce here, is that Canada has accepted the London Dumping Convention not only for waters within its economic zone, the 200–mile limit, but also for contiguous waters. That's not really a part of the London Dumping Convention. For instance, the EEC, all of whom are signatories to the convention, does not accept it for contiguous waters. Therefore, facilities like the shoreline confined are acceptable. So it becomes a question of interpretation of that legislation. Were Canada to say it does not apply to contiguous waters, then there would not be a legal bar to proceeding.

Mr. DeVillers: Is that something that could be done by a specific amendment to CEPA?

Mr. Jordan: That's correct.

Mr. DeVillers: Thank you, Mr. Chair.

Mr. Gilmour: Perhaps you can bring me up to speed. Are we out of sync with the rest of the world? You made a point about the shipbuilding that was moved to Seattle. Seattle has the same problems in Puget Sound as we have in Burrard Inlet.

Mr. Jordan, you were mentioning that in the Great Lakes there were areas... I'm not sure whether you meant Hamilton or the American side.

[*Translation*]

Peut–être pourriez–vous nous indiquer pourquoi le niveau d'eau a diminué dans vos installations de mouillage. Quelle en est la raison?

M. Tennant: Il y a deux raisons. La principale raison est le ruisseau McKay, dont l'embauchure se trouve juste à côté de notre mouillage pour le lancement des bateaux et ce ruisseau dépose beaucoup de limon. Il descend du mont Grouse que vous avez probablement vu dans toute sa gloire ce matin. Au cours des 20 dernières années, cela a provoqué une accumulation progressive de limon. Je crois que nous ne pouvons en fait rien faire à ce sujet. C'est un phénomène naturel.

Lorsque nous testons cela, nous constatons que ces effluents ne correspondent pas aux lignes directrices officielles pour le rejet en mer.

Le président: Quelle est l'autre raison?

M. Tennant: L'autre est probablement mineure, mais il s'agit de dépôts naturels dans le port au fur et à mesure que passent les courants. John pourra vous en dire davantage à ce sujet.

M. Jordan: Au printemps, des sédiments du fleuve Fraser sont transportés par la marée montante dans le port.

M. DeVillers: Je voulais simplement confirmer ce qu'a dit le président quant à notre capacité à vous aider au sujet de ce problème particulier. Les délais sont en effet trop courts pour que nous puissions faire quelque chose.

M. Tennant a indiqué qu'il souhaiterait que les restrictions sur les rejets à la mer soient moins strictes dans certaines circonstances. Pourriez–vous nous donner des précisions utiles afin que nous puissions en tenir compte dans nos délibérations?

M. Jordan: Ce dont il est question, et je parle ici pour Bruce, c'est que le Canada a accepté la Convention de Londres sur l'immersion des déchets non seulement pour les eaux de sa zone économique, la zone des 200 milles, mais également pour les eaux adjacentes. Cela ne fait pas réellement partie de la convention. Par exemple, la CEE, dont tous les membres sont signataires de la convention, ne l'acceptent pas pour les eaux adjacentes. Ainsi, des installations telles que les installations côtières d'élimination confinée sont acceptables. Cela devient donc une question d'interprétation de la loi. Si le Canada disait qu'il n'applique pas cette convention aux eaux côtières, il n'y aurait pas d'obstacle juridique.

M. DeVillers: Y a–t–il quelque chose que l'on pourrait faire en modifiant la LCPE?

M. Jordan: Oui monsieur.

M. DeVillers: Merci, monsieur le président.

M. Gilmour: Peut–être pourriez–vous faire le point. Sommes–nous sur la même longueur d'ondes que le reste du monde? Vous avez mentionné que la construction navale s'était installée à Seattle. À Seattle, on connaît les mêmes problèmes au détroit de Puget que nous, à Burrard Inlet.

Monsieur Jordan, vous avez mentionné que dans les Grands Lacs, il y a des endroits... Je ne sais pas si vous parliez du côté de Hamilton ou du côté américain.

[*Texte*]

Mr. Jordan: On the American side.

Mr. Gilmour: Are they doing things that are different? In other words, are the standards different? Perhaps you can comment as to whether, in your view, those Canadian standards are okay while the others are out of sync. Where are we in an international playing field?

Mr. Jordan: Puget Sound certainly has the same sort of problems. For instance, in Tacoma, a Superfund site under RCCRA is being rehabilitated by the making of a terminal. They are essentially taking the contaminated sediments and doing a shoreline fill. They are capping and then encapsulating them. That will end up a container terminal. So that's how they're solving it.

In fact, we are out of sync a bit. By making ocean dumping subject to our contiguous waters, we're out of step with the rest of the world.

Our standards are somewhat out of step with the rest of the world. Take cadmium, for instance. British Columbia has mines because it's mineralized. The background levels of metals are higher. We have cadmium up to 3.5 parts per million in the harbour. This is naturally occurring. If you go over to the island to Ucluelet, you'll find 9 parts per million naturally occurring. This is not a contaminant from some industrial process; this is the background level.

The ocean dumping limit, however, is 0.6. It wasn't until about 10 years ago that they determined that was even on a dry-weight basis, because the legislation doesn't say. It has been interpreted to be on a dry-weight basis to make it even more stringent.

All signatories to the London Dumping Convention, such as those in the EEC, are also signatories to the protection of the North Sea. The limit there is 10; we're at 0.6. The remediation of Commencement Bay on Puget Sound as a U.S. EPA Superfund project is 8; we're at 0.6.

That's why I was saying before that things should be on a regional basis. Having 0.6 for that particular parameter is not applicable in British Columbia. It may be perfectly valid in the Great Lakes and Halifax, but it doesn't fit local conditions.

Mr. Tennant: I would just like to add that there are CAD—confined aquatic disposal—sites in Puget Sound existing and being used right now.

Mr. Jordan: There are a number of them.

The Chairman: Could you indicate to the committee when this rapidly rendered harmless protocol was passed and who was involved in developing it?

• 1055

Mr. Jordan: The London Dumping Convention of 1972 has provision for the disposal of sediments that are contaminated under the provision of rapidly rendered harmless, which is rendered harmless by natural processes of the sea.

[*Traduction*]

M. Jordon: Du côté américain.

M. Gilmour: Y procède-t-on différemment? En d'autres termes, les normes sont-elles différentes? Peut-être pourriez-vous nous dire si, à votre avis, les normes canadiennes sont adéquates alors que les autres n'ont pas suivi. Où nous situons-nous à l'échelle internationale?

M. Jordan: On retrouve certainement le même genre de problème au détroit de Puget. Par exemple, à Tacoma, aux termes de la RECRA, on assainit un site en le transformant en gare maritime financée par le «Superfund». Essentiellement, il s'agit de remblayer la côte au moyen des sédiments contaminés. On va les coiffer et ensuite les encapsuler. On finira par avoir un terminal à conteneurs. C'est ainsi que l'on y résout le problème.

En fait, c'est nous qui ne suivons pas. En assujetissant le déversement en mer aux dispositions sur les eaux côtières, c'est nous qui sommes en retard.

Nos normes ne sont pas conformes à celles des autres. Prenez l'exemple du cadmium. La Colombie-Britannique possède des mines car ses terres sont minéralisées. Les émanations minérales y sont élevées. Dans le port, le cadmium atteint 3,5 parts par million, à l'état naturel. Si vous vous rendez à Ucluelet sur l'île, vous y trouverez, à l'état naturel, 9 parts par million. Il ne s'agit pas de contaminants provenant d'un processus industriel, c'est l'état naturel.

Toutefois, la limite pour le déversement en mer est fixé à 0,6. Ce n'est d'ailleurs qu'il y a environ 10 ans que l'on a décidé qu'il s'agissait du poids à sec. Ce n'est même pas précisé dans la loi, mais on a choisi cette interprétation afin de rendre les mesures encore plus strictes.

Tous les signataires de la Convention de Londres sur l'immersion des déchets dont les membres de la CEE sont également signataires des dispositions de protection de la Mer du Nord. Là, la limite est fixée à 10; nous avons 0,6. Le projet de l'EPA américaine financé par le «Superfund» qui vise l'assainissement de la baie Commencement au détroit de Puget a retenu 8; nous sommes à 0,6.

C'est pourquoi je disais auparavant que l'on devrait déterminer ces choses à l'échelle régionale. En Colombie-Britannique, ce paramètre ne devrait pas être fixé à 0,6 par million. C'est peut-être parfaitement valable dans les Grands Lacs et à Halifax, mais cela ne cadre pas avec les conditions locales.

M. Tennant: J'aimerais simplement ajouter que le CAD—le site marin d'élimination confinée d'effluents aquatiques dans le détroit de Puget existe et est déjà utilisé.

M. Jordan: Il y en a plusieurs.

Le président: Pouvez-vous nous dire quand on a adopté ce protocole de neutralisation rapide et qui a participé à son élaboration?

M. Jordan: La Convention de Londres sur l'immersion des déchets de 1972 prévoit l'élimination des sédiments contaminés conformément aux dispositions qui prévoient qu'ils doivent être neutralisés rapidement, soit par le processus naturel de la mer.

[*Text*]

There is a protocol within Environment Canada. However, it gets to be a bit iffy in that—having gone through it ourselves this past year—it's under development. It has not been published. There are no published versions of it. It's not out for comment but includes the tests they want us to do. It's been set up without outside consultation.

In Vancouver we have the situation where we're looking to dispose of 270,000 metres in a deepening project with cadmium in excess of 0.6. We've gone through this protocol as set forth by Environment Canada and shown the material to be harmless and non–toxic.

One of the tests we are required to do at $5,000 a test is bio–accumulation, looking at the uptake of contaminants by a clam. Interestingly enough, that suite of tests is adapted very closely from the U.S. EPA and is used by the Puget Sound Water Quality Authority. Of the metals, they do not look at cadmium. Low levels of cadmium are not taken up. Nonetheless, we had to repeat the test and show it one more time. So the U.S. EPA, on which this test is modelled, doesn't look at that contaminant in Puget Sound because it's contiguous waters in the same geology, yet we had to.

The Chairman: Thank you for having educated us on another complex aspect in the practical life of CEPA. We will certainly keep in mind what you told us but it would be irresponsible on our part to create the impression we can provide a speedy solution to your problems.

Mr. Jordan: I appreciate that. I realized that coming in, but I did want give the issue an airing. Should any of you have further questions or think of something later, feel free to call or write.

The Chairman: There may perhaps be some interest in visiting the harbour. If the day evolves faster than we anticipated, you can indicate to Mr. Radford where you can be reached by phone regarding setting up a quick tour in the afternoon.

Mr. Jordan: He has my card. Depending on how many people are involved, I can arrange something with our harbour masters crew. I would be pleased to show off the harbour. I'm quite proud of how clean it really is.

The Chairman: Thank you, Mr. Jordan and Mr. Tennant.

We now have the Canadian Institute of Public Health Inspectors, Mr. Charles Young, immediate past national president.

Welcome. The floor is yours.

Mr. Charles Young (Immediate Past National President, Canadian Institute of Public Health Inspectors): Thank you, Mr. Chairman. My presentation, ladies and gentlemen and honoured members, is a very basic one. Our focus is presented in this short paper, which I see Mr. Radford is distributing to you. I would like to lead you through that, if that's acceptable, Mr. Chair.

[*Translation*]

Le ministère de l'Environnement a un protocole. Toutefois, c'est un peu aléatoire—nous l'avons examiné nous–mêmes au cours de cette année—puisqu'il est en cours d'élaboration. Il n'a pas été publié. Il n'y a aucune version officielle. On ne l'a pas encore distribué pour commentaires, mais les tests auxquels nous devons nous conformer s'y trouvent. On l'a mis en place sans consultation.

À Vancouver, nous voulons enfouir 270 000 mètres de sédiments dont le taux de cadmium dépasse 0,6 parties au millions. Nous avons suivi ce protocole du ministère de l'Environnement et démontré que les matériaux étaient inoffensifs et non toxiques.

L'une des analyses coûtent 5 000$; il s'agit d'une analyse de bio–accumulation, soit le taux d'absorption des contaminants par une palourde. Il est à noter que cette série d'analyses suit de très près celle de l'APA américaine et la Puget Sound Water Quality Authority s'en sert aussi. Parmi les métaux, on ne relève pas le cadmium. Les faibles niveaux de cadmium n'apparaissent pas. Néanmoins, nous avons dû répéter l'analyse et le démontrer encore une fois. Ainsi, l'APA qui a servi d'exemple à cette analyse ne tient pas compte de ce contaminant dans le détroit de Puget parce qu'il s'agit d'eaux côtières dont la formation géologique est la même, mais pourtant, nous devons en tenir compte.

Le président: Merci beaucoup pour nous avoir renseignés sur encore un aspect complexe dans l'application de la LCPE. Nous allons certainement nous rappeler de ce que vous nous avez dit, mais ce serait irresponsable de notre part de vous donner l'impression que nous pouvons régler rapidement vos problèmes.

M. Jordan: Je le sais. Je m'en étais rendu compte, mais je voulais quand même que l'on aborde cette question. Si vous avez d'autres questions ou si vous pensez à d'autres choses plus tard, je vous en prie, téléphonez ou écrivez–nous.

Le président: Certains voudront peut–être se rendre voir les installations portuaires. Si les choses vont plus vite que prévues aujourd'hui, peut–être pourriez–vous dire à M. Radford où nous pouvons vous téléphoner afin d'organiser rapidement une visite cet après–midi.

M. Jordan: Il a ma carte. Selon le nombre de personnes, je peux organiser quelque chose avec nos équipages. Je serais heureux de vous montrer le port. Je suis très fier qu'il soit si propre.

Le président: Merci, messieurs Jordan et Tennant.

Maintenant, nous accueillons de l'Institut canadien des inspecteurs en hygiène publique, M. Charles Young, président national sortant.

Je vous souhaite la bienvenue. Vous avez la parole.

M. Charles Young (président sortant, Institut canadien des inspecteurs en hygiène publique): Merci, monsieur le président. Mesdames et messieurs, mon exposé est très simple. Nous avons préparé ce bref mémoire que M. Radford vous distribue, je vois. J'aimerais que nous le regardions ensemble, si vous le voulez bien, monsieur le président.

[*Texte*]

We are a national, volunteer, non-profit corporation comprised of more than 1,000 public health inspectors from across Canada. Indeed, it is an honour for our organization to appear before the members of this standing committee. We view our organization as a stakeholder in this worthwhile process.

Attached to our submission is a profile sheet, page 5, which summarizes our involvement in activities in the field of environmental health. I will leave you to glance through that.

• 1100

As you can see from that page, we have been an active organization for over 55 years here in Canada. The majority of our members, as you can see from the profile sheet, are employed with some level of government across Canada as public health inspectors, and some areas refer to them as environmental health officers.

I'll continue on with the review of our brief submitted on page 1. The concept of a regular review of such cornerstone legislation as CEPA and its administration is strongly supported and endorsed by CIPHI. The focal point for our presentation on CEPA is what our organization views as a need to improve and enhance the profile of human health and its protection through this legislation and its administration.

In this submission, we will highlight a number of broad areas where, from our perspective, we see this apparent shortfall in the government activities surrounding CEPA. These points will be elaborated upon in our verbal evidence.

First, the link between our environment and the health of the public must be more clearly elaborated upon and emphasized for Canadians. This will empower each citizen to take a more active role in protecting our environment. They will have the information as to how adverse elements in their environment could impact individual health.

The term "environment", in our context, includes the air we breathe, the food and water we ingest, and the substances surrounding us where we play, work, and live. I understand you do not have an overhead, but if you wouldn't mind flipping with me to the second last page, you'll see, in large bold print, the definition of environmental health.

As you can see, that is our definition, which we have taken from Purdom 1973, of environmental health, the forms of life, substances, forces, conditions, and surroundings of man that may exert an influence on human health and well-being.

If you wouldn't mind flipping to the next page, you will see this laid out pictorially. There is a circle, and at the very centre of the circle is the human being. It shows all the areas of the environment that impact on our individual health. I hope that will assist in putting the thrust of our presentation into focus, that we are concentrating on human health and well-being.

[*Traduction*]

Nous sommes une société nationale, bénévole et sans but lucratif qui comprend plus de 1 000 inspecteurs de santé publique de par le Canada. En fait, c'est un grand honneur pour nous que de comparaître devant les membres de ce comité permanent. Nous considérons que notre organisme est particulièrement intéressé par le travail digne d'intérêt que vous faites.

Nous avons joint à notre mémoire un tableau explicatif, à la page 5, où nous résumons les activités auxquelles nous participons dans le domaine de la santé et de l'environnement. Je vais vous laisser y jeter un coup d'oeil.

Comme vous pouvez le constater, nous faisons sentir notre présence au Canada depuis plus de 55 ans. La majorité de nos membres, comme vous pouvez également le constater, travaillent pour divers paliers gouvernementaux au Canada en qualité d'inspecteurs de la santé publique et même de ce que certains appellent des agents d'hygiène du milieu.

Continuons donc le mémoire en commençons par la page 1. L'institut appuie vigoureusement l'idée d'un examen périodique d'une loi aussi importante que celle sur la protection de l'environnement et son administration. Toutefois, nous estimons qu'il faut accorder plus d'importance à la santé humaine et à sa protection dans cette loi et son administration.

Dans ce mémoire, nous relevons plusieurs domaines généraux où, à notre avis, il y aurait des lacunes dans les activités gouvernementales. Nous reviendrons d'ailleurs sur ces questions au cours de notre témoignage.

Tout d'abord, le lien entre notre environnement et la santé publique doit être précisé plus clairement et mieux expliqué aux Canadiens. Ainsi, chaque citoyen se sentira en mesure de jouer un rôle plus actif dans la protection de notre environnement. Il disposera de l'information nécessaire pour comprendre quelle peut être l'incidence sur la santé individuelle des éléments nocifs dans notre environnement.

L'expression «environnement» dans notre contexte inclut l'air que nous respirons, ce que nous mangeons et ce que nous buvons et les substances qui nous entourent lorsque nous jouons, travaillons et vivons. Vous n'avez pas de projecteur, mais si vous voulez bien passer à l'avant-dernière page, vous verrez en gros caractères gras la définition de la santé environnementale.

Comme vous pouvez le constatez, d'après notre définition qui est tirée de Purdom, 1973, celle-ci inclut des formes de vie, les substances, les forces, les conditions et le milieu qui peuvent exercer une influence sur la santé et le bien-être humain.

Maintenant si vous voulez bien passer à la page suivante, vous verrez le tout présenté en images. Il y a un cercle, et au centre, l'être humain. On peut également y voir tous les domaines qui ont une incidence sur notre santé. J'espère que vous comprendrez ainsi mieux la portée de notre exposé, c'est-à-dire que nous nous concentrons sur la santé et le bien-être de la personne.

[*Text*]

Our second point is that potential threats to the health of the public within our environment should be identified and assessed by only one agency. This agency should have human health protection and disease prevention as its first priority. This health assessment requires mandatory consultation with the people whose academic learning and experience in evaluating the process is foremost, so any risk is first translated into health terms.

If I may move away from the brief just for a moment, I have not copied this for the members but I have an issuance from Transport Canada and Environment Canada labelled the "The Glycol Bulletin", dated October 1994. Glycol is anti–freeze. It makes reference to the CEPA in part IV, and glycol guidelines published by the federal government, the CCME water quality guidelines and so on. The whole object of this paper, issued jointly by Transport Canada and Environment Canada, is to inform industry and the public about glycol and its concerns.

My members brought to my attention that there is no reference at all to health in this whole document. It talks about Canadian water quality guidelines, guidelines applying to surface waters where discharges may contain glycol. There are two different Canadian water quality guidelines that we're familiar with—the drinking water quality guidelines and the recreational water quality guidelines. Is there now another set, and where does this impact as far as health is concerned? Is there an impact when glycol runs off an airport runway and into a surface water stream when water from that stream is drunk by humans? Has that been looked at? There's no discussion of that in this paper whatsoever.

[*Translation*]

Deuxièmement, nous estimons qu'un seul organisme doit identifier et évaluer les menaces éventuelles à la santé du public dans notre environnement. Cet organisme doit avoir comme première priorité la protection de la santé publique et la prévention des maladies. Cette évaluation de la santé suppose des consultations obligatoires avec ceux qui ont les meilleures connaissances et le plus d'expérience dans ce domaine de sorte que tout risque est immédiatement traduit en termes de son incidence sur la santé.

Permettez–moi de m'éloigner un instant du texte. Je n'ai pas de copies de ceci pour les membres du Comité, mais j'ai une publication du ministère des Transports et de celui de l'Environnement qui s'intitule «La lettre de nouvelles du Glycol» du mois d'octobre 1994. Le glycol est un anti–gel. On y mentionne la partie IV de la LCPE, les directives sur le glycol publiées par le gouvernement fédéral, les directives sur la qualité de l'eau du CCME, etc. L'objectif de ce document publié conjointement par le ministère des Transports et celui de l'Environnement est d'informer l'industrie et le public sur le glycol.

Mes membres ont attiré mon attention sur le fait que nulle part, dans ce document, il est fait mention de la santé. On y fait mention des directives canadiennes sur la qualité de l'eau, sur celles qui visent les eaux de surface là où il peut se trouver du glycol dans des déversements. Nous connaissons deux différentes directives canadiennes sur la qualité de l'eau—celles sur la qualité de l'eau potable et celles sur la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives. Existe–t–il maintenant encore un autre ensemble de directives et quelle serait leur portée sur la santé? Le glycol a–t–il une incidence sur la santé humaine lorsqu'on s'en sert sur les pistes d'aéroport et que le produit se retrouve dans un cours d'eau en surface et de là, se retrouve dans une source d'eau potable? Il n'en est pas du tout question dans ce document.

• 1105

If I may, that was just an example of where we see the need for health to be more paramount, where we translated it into health terms.

Third, joint administration of certain clauses of CEPA by two governmental agencies appears problematic on the surface. The role we view being carried out by Health Canada should be clearly reflected in legislation, administration and practice. Responsibility, and therefore all related activity and reference on surrounding issues, would therefore be more apparent to those outside of the process.

Fourth, CIPHI encourages and supports the philosophical concept of sustainable development; however, the economic and population base must be present to support such a concept. A healthy population is required to bring this about in order to enjoy the environment created by the proper administration of this legislation. While this may be quite apparent, it was felt that emphasis and political support should be given to this approach.

Fifth, communication by Health Canada of the existence of a perception of a human health risk is vital should a toxic substance, for example, be determined or considered by some to be a threat to human health and to their surrounding environment. If I may, again I'll refer you back to the glycol. Is there a human health concern relative to this substance?

Ce n'était qu'un exemple d'une situation où, à notre avis, il faut accorder plus d'importance à la santé et où il faut évaluer la situation en ces termes.

Troisièmement, la gestion conjointe de certaines dispositions de la LCPE par deux organismes gouvernementaux semble, à première vue, poser des problèmes. Il faudrait que le rôle du ministère de la Santé soit clairement précisé dans la loi, dans les mesures administratives et dans la pratique. Les observateurs auraient ainsi une meilleure idée des responsabilités, et donc des activités et des questions connexes.

Quatrièmement, l'Institut est en faveur du principe philosophique du développement durable et y souscrit; toutefois, ce concept doit jouir d'une base économique et sociale. Mais il faut une population en bonne santé qui puisse jouir de l'environnement créé par une bonne application de cette Loi. Bien que cela ne semble peut–être pas évident, nous estimons que cette approche doit jouir d'un appui politique.

Cinquièmement, il faut que le ministère de la Santé fasse connaître tout risque éventuel pour la santé lorsque l'on y détermine par exemple qu'une substance toxique peut constituer une menace pour la santé ou pour l'environnement. Encore une fois, j'aimerais revenir au glycol. Cette substance pose–t–elle un problème pour la santé?

[*Texte*]

The public should be better informed in terms they can relate to. An example of this would be to provide the public with methods necessary to protect themselves from any perceived risk in their environment. If there is not a risk, that information must also be clearly communicated.

Last is number six. By title alone this legislation makes no reference to human health. Our organization is foremost in realizing that the environment surrounding each of us has an impact on our health. There is a strong possibility of confusion in the mind of the public as to the differences and similarities in reference to our environment and human health. We feel this should be clarified.

In conclusion, we respectively submit that CEPA and its administration should raise the profile of human health and life via Health Canada. The concept of a shared responsibility for overall administration should be better reflected in the legislation and the supporting resources than it is perceived to be currently. CIPHI is of the belief that the protection of human health and the prevention of disease in the Canadian population should be a cornerstone within CEPA.

Respectfully submitted, Mr. Chair.

The Chairman: Thank you, Mr. Young.

Who would like to go first? Mr. Finlay.

Mr. Finlay: I would like to ask Mr. Young to expand on item 6 here, especially the second last sentence: "There is a strong possibility of confusion in the mind of the public as to the differences and similarities in reference to our environment and human health."

Mr. Young: I'd be pleased to, sir.

The title of the legislation, of course, is the Canadian Environmental Protection Act. By that title alone, for many people our environment doesn't give us any reference to health. That link is not being made.

One example I can think of would be the well pumps. There was a concern about a substance in the electrical motors of these deep well pumps, these submersible pumps. A comment was made under this legislation about that particular material. The comment has reference to health, and that's the confusion. If someone picks up the phone and wishes to clarify a question concerning their human health and something that is in their environment—in this case, the groundwater—they would need to have some knowledge that the Canadian Environmental Protection Act also impacts their individual health. That's the confusion.

• 1110

Mr. Finlay: I'm wondering, though, whether we're giving a false sense of security if we don't also understand that human health has a tremendous range; what may poison me might not poison you and what some of the population is susceptible to others are not. It's a tremendously complex situation, and we're never going to get rid of risk entirely.

Now, how do we get that into the public mind? I guess what I'm saying is that the environment cannot be risk-free, either from the point of view of health or accident.

[*Traduction*]

Il faut que le public soit mieux informé. On pourrait par exemple fournir au public les moyens nécessaires pour se protéger de tout risque qu'il perçoit dans son environnement. S'il n'y a pas de risque, il faut également le faire savoir clairement.

Enfin, dans le titre même de cette loi, il n'est pas question de la santé humaine. Notre organisme est parmi les premiers à comprendre l'incidence que l'environnement peut avoir sur notre santé. Il existe une grande possibilité de confusion dans l'esprit du public quant aux différences et aux similarités entre notre environnement et la santé humaine. À notre avis, il faut apporter des éclaircissements.

Pour conclure, nos préconisons respectueusement que dans la LCPE et dans son application, on doit accorder plus d'importance à la santé et à la vie humaine en confiant cette tâche au ministère de la Santé. Il faudrait mieux refléter dans la loi et dans les ressources qui sont consacrées à son application le concept d'une responsabilité partagée pour son application globale. L'Institut estime que la protection de la santé humaine et la prévention des maladies au sein de la population canadienne devraient constituer la pierre angulaire de la loi.

Le tout respectueusement soumis, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Young.

Voulez-vous passer le premier, monsieur Finlay?

M. Finlay: J'aimerais que M. Young nous donne plus de précisions sur le point 6, surtout l'avant-dernière phrase: «Il risque fort d'y avoir confusion dans l'esprit du public quant aux différences et similarités entre notre environnement et la santé humaine.»

M. Young: Avec plaisir, monsieur.

Le titre de la loi, c'est évidemment, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Le titre même donc, semble, pour de nombreuses personnes, exclure toute mention de la santé. On ne fait donc pas le lien.

Un exemple qui me vient à l'esprit, c'est celui des pompes pour puits. On s'inquiétait d'un produit dans les moteurs électriques de ces pompes pour puits profonds, ces pompes submersibles. On a invoqué la loi pour faire un commentaire au sujet de ce produit particulier. Toutefois ce commentaire était lié à la santé et de là, la confusion. Si on veut prendre le téléphone pour obtenir des précisions sur quelque chose qui touche sa santé, et son environnement, en l'occurrence, l'eau en surface, il faudrait savoir, jusqu'à un certain point, que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement vise également la santé individuelle. De là la confusion.

M. Finlay: Cependant,je me demande si nous ne nous donnons pas un faux sentiment de sécurité si nous ne comprenons pas également que la santé humaine comporte de nombreux aspects; ce qui pourrait m'empoisonner ne vous empoisonnera peut-être pas et tous ne sont pas susceptibles aux mêmes choses. C'est extrêmement complexe et nous n'allons jamais nous débarrasser complètement du risque.

Comment faire comprendre cela au public? Ce que je veux dire, je suppose, c'est que l'environnement ne saurait être sans risques que ce soit sur le plan de la santé ou des accidents.

[*Text*]

Mr. Young: Certainly I agree with you, sir, that it can never be risk–free. But if we can empower the public and present them the resources so they can quickly ascertain, get that information, and pick up and dial a governmental agency that enforces the Canadian Environmental Protection Act, I don't know that has anything to do with my health.

Many people relate the environment to the fish and wildlife that is there, the forest, and so on, without relating it to the actual environment that affects my health. If they can be informed and have resources available to them that are supported by persons knowledgeable in health, as we have in Health Canada—and I know they are a party to this—I think that would clarify that. But it will never be risk–free, I agree with you.

Mr. Gilmour: In your second point you state that potential threats to the health of the public within our environment should be identified and assessed by only one agency.

We had an excellent presentation about a month ago in Ottawa from natives from the northern part of Quebec dealing with mercury during the James Bay project as the area was flooded. I thought the mercury originally came from the ground, from the rock, but it doesn't. It comes from uptake of the plants; as the plants decay when they're flooded, they release the mercury, which is taken up by the fish. The native people there have a strong diet of fish, the end result being that their breast milk has four times the levels of mercury as does that of people in southern Quebec.

Now I'll go back to your point here of dealing with one agency. It's unclear to me whether you are saying that CEPA should be dealing with it through mercury as a toxic substance or it should be a health agency. Could you please clarify?

Mr. Young: It is our belief that it should be dealt with as a public health matter foremost, and then we have the environmental agencies who can deal with that existence of the mercury in the environment. We should deal with it foremost as a public health issue.

Mr. Adams: Mr. Young, I think we agree with your general point about involving the public and that sort of thing. We at least think about it as involving health. I agree with you that if we can keep a focus on health, people seem to relate to that more than they do to some other concept of the environment.

I just wondered in terms of keeping the public informed... I don't know if you were here earlier this morning when the West Coast Environmental Law Association was here. They were talking about the Internet and they made the point that DOE already has the green lane on that. They were suggesting to us that the Internet should be one of the vehicles through which we reach out to the public by putting onto it masses of information that at the moment are quite difficult to get—not simply the legislation but actions under the legislation, status of enforcement and compliance regulations, and so on. I simply wondered if your organization has tapped into that way of getting to the public in Vancouver and Canada and the rest of the world.

[*Translation*]

M. Young: Je partage tout à fait votre avis, monsieur, ça ne sera jamais sans risques. Toutefois, si nous pouvons responsabiliser le public et lui offrir les ressources qui lui permettent d'obtenir l'information, de téléphoner à un organisme gouvernemental qui applique la Loi canadienne de la protection sur l'environnement, que je sache, cela n'a rien à voir avec ma santé.

Pour de nombreuses personnes, l'environnement, ce sont les poissons, la faune, la forêt, etc., sans lien entre l'environnement et l'incidence sur ma santé. Si le public dispose de l'information et des ressources, appuyées par des spécialistes de la santé, comme nous en avons au ministère de la Santé, et je sais que le Ministère est une partie intéressée, je crois que nous pourrions mieux préciser. Toutefois, j'en conviens, ce ne sera jamais sans risques.

M. Gilmour: Au point deux, vous dites qu'un seul organisme devrait être responsable d'identifier et d'évaluer les risques éventuels pour la santé publique.

Il y a environ un mois, à Ottawa, les autochtones du nord du Québec nous ont fait un excellent exposé sur le projet de la Baie James et le mercure dégagé lors de l'inondation de la région. Je pensais à l'origine que le mercure provenait de la roche, mais ce n'est pas le cas. Les plantes fixent le mercure; lors de leur décomposition après l'inondation, les plantes libèrent le mercure qui est ensuite assimilé par les poissons. Les autochtones de cette région mangent beaucoup de poisson et par conséquent, le lait humain comporte quatre fois le niveau de mercure que l'on retrouve chez les habitants du sud du Québec.

J'aimerais maintenant revenir à cette question de traiter avec un organisme. Je n'ai pas très bien compris si vous dites que la LCPE doit traiter le mercure comme substance toxique ou si l'on devrait s'adresser à un organisme de la santé. Pourriez–vous préciser?

M. Young: À notre avis, on doit premièrement s'intéresser à la question du point de vue de la santé publique et, ensuite, les organismes environnementaux peuvent s'intéresser à l'existence de mercure dans l'environnement. Mais d'abord et avant tout, c'est une question de santé publique.

M. Adams: Monsieur Young, je pense que nous convenons avec vous de la nécessité de la participation du public. Nous pensons aussi au moins que c'est également une question de santé. Comme vous, je pense que si nous mettons l'accent sur la santé, c'est un sujet que les gens comprennent beaucoup mieux qu'un autre concept de l'environnement.

Je me demande simplement en ce qui concerne l'information du public... Je ne sais pas si vous étiez ici plus tôt ce matin lors de la comparution des représentants de l'Association du droit de l'environnement de la Côte ouest. Ceux–ci nous ont parlé de l'Internet et ont souligné que le ministère de l'Environnement y était déjà bien positionné. Ils ont fait valoir que l'on devrait utiliser l'Internet pour communiquer avec le public en y diffusant beaucoup d'informations qui sont très difficiles à obtenir actuellement—non seulement la Loi, mais les mesures qui en découlent, son application, les règlements qui en découlent, etc. Je me demande simplement si votre organisme s'est prévalu de ce moyen pour informer le public à Vancouver et au Canada et dans le reste du monde.

[*Texte*]

Mr. Young: No, we have not. However, our organization has embarked on conversations of the need for a health type of bulletin board system across Canada which would link. . . As you know, all three levels of government are involved in health protection across Canada.

• 1115

What is occurring is that if the federal government, for example, should declare a drug or food concern or a recall of food or a concern, as we just mentioned earlier about the well pumps, that has to now go to over 120 public health agencies across Canada. Right now, there is no method of connecting all of those, including Vancouver and all the municipalities and the provinces. We would advocate that that should be done.

I wasn't here for the west coast presentation, but from what you've described—if I may make a comment—that wealth of information could be overwhelming to the public who could tune in. I think today there is a definite need for education and informing the public so that they can be properly informed to make some rational decisions on their own. I think there are better ways right now, today, of doing that than hooking up to an Internet.

I wasn't here for their presentation, but I think we need to have the health agencies definitely linked so that they can get quick information transported.

Mr. Adams: I think they said that they go fully on line next week. You might be interested in seeing it because it seemed very interesting and very flexible.

Mr. O'Brien: Mr. Young, I appreciate your presentation. We've been told a number of times by witnesses, explicitly or implicitly, that CEPA is misnamed. I think I heard you saying the same thing today. We've been told that from different perspectives. Are you simply suggesting that we add the word "health" to the title? Is it as simple as that?

Mr. Young: Yes, I think there needs to be some debate and dialogue on that, the proper wording.

Again, getting back to Mr. Finlay's question earlier, by inserting the word "health" in there we can have an agency therefore that the general public can identify with so that I can get that question asked.

Mr. O'Brien: Okay. Thank you.

Mr. Young: I wasn't aware that other people were making the comments.

Mr. O'Brien: It has been suggested it should be called the poisons act or the toxic substance control act. We've heard various thoughts that it's certainly a misnomer as it is.

Mr. Young: Environment and health tickles my fancy at the moment, sir.

Mr. O'Brien: Is that right? Thank you.

On page 3 of your brief, I would like you to clarify, if you would, the second statement under point 3. I will just read it:

[*Traduction*]

M. Young: Non, nous ne l'avons pas fait. Toutefois, notre organisme a entrepris des pourparlers sur la création d'un système de bulletins d'information sur la santé à l'échelle du Canada qui relierait. . . Comme vous le savez, les trois paliers du gouvernement sont responsables de la protection de la santé au Canada.

À l'heure actuelle, si le gouvernement fédéral a des inquiétudes au sujet d'une drogue ou d'un aliment ou rappelle des aliments, comme dans le cas des pompes dont nous avons parlé précédemment, l'information est distribuée à plus de 120 organismes de santé publique au Canada. Pour l'instant, nous n'avons aucun moyen de relier tous ces organismes que ce soit à Vancouver ou dans toutes les municipalités et les provinces. Nous recommandons que cela soit fait.

Je n'ai pas assisté à la présentation de l'association de la côte ouest, mais d'après ce que vous dites, je me permettrais de dire que le public serait peut–être débordé face à une telle richesse d'information. À l'heure actuelle, il faut certainement assurer l'éducation et l'information du public afin que celui–ci puisse prendre seul certaines décisions rationnelles. Je pense qu'à l'heure actuelle, aujourd'hui, il y a des façons qui s'y prêtent mieux que l'Internet.

Je n'ai pas assisté à la présentation, mais je pense qu'il faut que les organismes de santé soient reliés de façon à diffuser rapidement l'information.

M. Adams: Je pense qu'ils nous ont dit qu'ils seraient opérationnels la semaine prochaine. Vous pourriez peut–être y prendre un certain intérêt, car cela semble très intéressant et très souple.

M. O'Brien: Monsieur Young, je vous remercie de votre exposé. À plusieurs reprises, des témoins nous ont dit clairement ou à mots voilés que la LCPE portait mal son nom. Je pense que vous avez dit la même chose aujourd'hui. Des représentants de divers points de vue nous l'ont dit. Proposez–vous simplement que l'on ajoute le mot «santé» dans le titre? Est–ce aussi simple que cela?

M. Young: Oui, je pense qu'il faut en discuter, afin d'arriver à un libellé approprié.

Pour revenir à la question de M. Finlay précédemment, en insérant le terme «santé», nous aurions un organisme que le grand public peut identifier et auquel on pourrait s'adresser.

M. O'Brien: Très bien. Merci.

M. Young: Je ne savais pas que d'autres avaient dit la même chose.

M. O'Brien: Certains ont proposé qu'on l'appelle Loi sur les poisons ou sur le contrôle des substances toxiques. On nous a dit à diverses reprises que la loi était mal nommée à l'heure actuelle.

M. Young: Une mention de l'environnement et de la santé me plaît pour l'instant, monsieur.

M. O'Brien: Vraiment? Merci.

À la page 3 de votre mémoire, j'aimerais que vous nous précisiez ce que vous entendez par la deuxième phrase au point 3. Je vais vous la lire:

[*Text*]

The role which we view being carried out by Health Canada should be clearly reflected in legislation, administration and practice.

Are you speaking to an expanded role for CEPA, a redefined role for CEPA or are you speaking to something else under that point?

Mr. Young: No, what I am referring to there is that we are aware that there are the two agencies that link under CEPA. The role of Health Canada seems to be clouded for us in the administration, the resources, and the practice of that legislation. It doesn't seem to stand alone. I don't mean standing alone, but standing in equal partnership.

Mr. O'Brien: So the role for Health Canada, as described by CEPA, is nebulous. Is that what you're saying?

Mr. Young: Clouded, murky, nebulous.

Mr. O'Brien: You are speaking then to a reworking of CEPA or are you also speaking to an expanded role for CEPA?

Mr. Young: No, I am not referring to an expanded role for CEPA. I don't think we're fully qualified to be able to comment on that, but a reworking so that the activities that Health Canada can contribute to this for the protection of human health is more clearly defined.

Mrs. Kraft Sloan: Actually, Mr. Adams—I'll have to congratulate him on his brilliant insight—was asking the same kind of question that I was going to ask. However, I would like to follow up on it

• 1120

I am just wondering how CEPA can support the communication to the public of information on potential harmful substances.

Mr. Young: What I see is the federal government putting it in terms the general public can understand. Mr. Gilmour referred to mercury. Usually that, as well as lead and asbestos, strikes fear into many people's hearts and they ask, is that in my drinking water? They say, I know there is asbestos in cement–lined pipes, is that going to give me gastro–intestinal cancer?

I think embarking on an educational and promotional program under CEPA and putting that out to the health agencies provincially, municipally, and federally from the federal resources would facilitate that transfer of information. If the west coast has come up with a system to get that out quickly, I think that would be highly applauded.

Mrs. Kraft Sloan: Would you see that drafted in some way into legislation?

Mr. Young: I don't sit where you people do, but from where I sit I don't see the need for it to be in legislation. Rather, I see a need for the resources to be provided for the administration of the act in order to be able to facilitate that.

Mrs. Kraft Sloan: I have another question as well. In the second paragraph of the profile of the Canadian Institute of Public Health Inspectors, it says that public health inspectors in many constituencies are peace officers under the Canadian

[*Translation*]

Le rôle que nous envisageons pour le ministère de la Santé doit se refléter clairement dans la loi, son application et sa pratique.

Songez–vous à élargir le rôle de la loi, à le redéfinir ou parlez–vous de toute autre chose?

M. Young: Non, nous savons que deux organismes sont reliés aux termes de la LCPE. Sur le plan de l'administration, des ressources et de la pratique de cette loi, le rôle du ministère de la Santé nous semble nébuleux. Le ministère ne semble pas avoir d'autonomie. En fait il ne s'agit pas d'autonomie, mais plutôt d'un partenariat à part entière.

M. O'Brien: Donc vous considérez que le rôle du ministère de la Santé tel qu'il apparaît dans la loi est nébuleux. C'est bien ce que vous voulez dire?

M. Young: Flou, gris, nébuleux.

M. O'Brien: Voulez–vous un remaniement de la loi ou voulez–vous élargir sa portée?

M. Young: Non, je ne parle pas d'élargir sa portée. Je ne pense pas que nous soyons assez qualifiés pour nous prononcer là–dessus, mais nous pensons qu'il y a lieu de remanier la loi de façon à mieux préciser les activités par lesquelles le ministère de la Santé peut contribuer à la protection de la santé.

Mme Kraft Sloan: En fait, monsieur Adams—je tiens à le féliciter sur sa perspicacité étonnante—a posé des questions du même genre que celles que j'allais poser. Toutefois, j'aimerais poursuivre dans cette veine.

J'aimerais simplement savoir comment la LCPE peut favoriser la communication au public de renseignements sur des substances potentiellement nocives.

M. Young: À mon sens, il faudrait que le gouvernement fédéral dise les choses de telle manière que le public puisse comprendre. M. Gilmour a parlé du mercure. Tout comme le plomb et l'amiante, le mercure fait peur à bien des gens qui se demandent s'il y en a dans leur eau potable. Sachant, par exemple, que les canalisations à revêtement de béton contiennent de l'amiante, ils se demandent si cela risque de leur causer un cancer gastro–intestinal.

Le transfert d'informations serait facilité si un programme de promotion et de sensibilisation confié aux organismes de santé des paliers provincial, municipal et fédéral venait se greffer à la LCPE, avec financement du fédéral. Si les gens de la côte ouest ont mis au point un système qui permet un transfert rapide de l'information, nous devons nous en réjouir.

Mme Kraft Sloan: Faudrait–il le prévoir dans la loi, selon vous?

M. Young: Je ne suis pas à votre place mais, pour ma part, je ne crois pas que ce soit nécessaire. Il faudrait plutôt le rendre possible en accordant les ressources nécessaires à l'administration de la loi.

Mme Kraft Sloan: J'ai également une autre question. Au deuxième paragraphe de la description de l'Institut canadien des inspecteurs de l'hygiène publique, on signale que, dans bon nombre de juridictions, les inspecteurs de l'hygiène publique

[*Texte*]

Criminal Code. We've had witnesses come before us and suggest that the CEPA inspector's role should be [*Technical Difficulty—Editor*] and whether you think it's effective for the kind of work your inspectors do.

Mr. Young: The province that is primarily involved with PHIs as peace officers is Manitoba. Other provinces, including British Columbia, have empowered public health inspectors to issue tickets. As to whether I believe CEPA enforcement officers should be enhanced in their profile, if that's your question—

Mrs. Kraft Sloan: I guess I'm just trying to find out the kinds of benefits the public health inspectors have as peace officers.

Mr. Young: If a health nuisance or health risk is ascertained by the inspector, he or she has the power to ticket and deal with it effectively right there. That is something we, as public health inspectors, would rather not do. We would rather have education and cooperation, but I think we will always have to deal with that small element of the population that will require administration and enforcement, and I think that's a very effective tool.

Mrs. Kraft Sloan: Just for clarification, you say you would rather not have the peace officer power or you would rather not have to enforce?

Mr. Young: We have to have that, but we would rather educate and have the cooperation of the public we have to deal with. There is always that small element that requires the actual enforcement of legislation. I don't think there's any way we can get around that. We feel the retention of that peace officer status, and the power to ticket and deal with issues that are threatening the public health should be retained.

Mrs. Kraft Sloan: Do you feel, given your understanding of what CEPA inspectors have to do in the legislation, expanding their role to include a peace officer aspect would be helpful?

Mr. Young: I don't think that would be detrimental at all in the performance of their duties.

Mrs. Kraft Sloan: Why is this not consistent across the country?

Mr. Young: Health, as you are aware—

Mrs. Kraft Sloan: Okay, because of the provincial...

The Chairman: Before recognizing Mr. Finlay on a second round, let me ask you this question, Mr. Young.

There is, as we all know, an important link between pollution and health. That link, expressed in economic terms, has been tackled sporadically. At times it has weakened the hand of those who are in charge of policy making and want to make a strong case in favour of pollution reduction as a measure intended to improve human health. Has the institute done any econometric study of the impact of air pollution on human health, hospital admissions, and the use of public funds because of higher medical and hospital costs?

[*Traduction*]

sont des agents de la paix aux termes du Code criminel du Canada. Or, divers témoins nous ont laissé entendre que le rôle de l'inspecteur chargé de la LCPE doit être [*Difficultés techniques—Éditeur*] s'agit-il d'une mesure efficace, compte tenu du travail que font vos inspecteurs?

M. Young: C'est surtout au Manitoba qu'on a fait des inspecteurs de l'hygiène publique des agents de la paix. Dans d'autres provinces, y compris la Colombie-Britannique, on les a habilités à imposer des amendes. Vous me demandez si j'estime que les agents chargés de l'application de la LCPE doivent avoir des pouvoirs accrus, je crois...

Mme Kraft Sloan: J'essaie tout simplement de découvrir quels avantages ont les inspecteurs de l'hygiène à être des agents de la paix.

M. Young: Si l'inspecteur constate un dommage ou un risque pour la santé, il peut imposer une amende et régler la question sur le champ. Cependant, il s'agit d'une mesure que nous, les inspecteurs de l'hygiène publique, préférons éviter. Nous favorisons plutôt l'éducation et la collaboration, tout en sachant que des mesures d'administration et d'application seront toujours nécessaires pour un faible pourcentage de la population; elles sont d'ailleurs, je crois, fort efficaces.

Mme Kraft Sloan: Pouvez-vous préciser si vous préférez ne pas avoir les pouvoirs d'un agent de la paix ou si vous préférez ne pas avoir à faire appliquer la loi.

M. Young: C'est nécessaire, mais nous préférerions éduquer le public et gagner sa collaboration. Des mesures d'application de la loi seront toujours nécessaires dans un petit nombre de cas. C'est incontournable. Nous estimons qu'il faut maintenir le statut d'agent de la paix et le pouvoir d'imposer des amendes et d'intervenir pour régler des questions qui menacent l'hygiène publique.

Mme Kraft Sloan: Compte tenu des tâches des inspecteurs chargés de la LCPE, telles que vous les comprenez, serait-il utile d'élargir leur rôle pour en faire des agents de la paix?

M. Young: Cela ne nuirait pas du tout à l'exercice de leurs fonctions.

Mme Kraft Sloan: Pourquoi ne le fait-on pas de façon uniforme partout au pays?

M. Young: La santé, comme vous le savez...

Mme Kraft Sloan: D'accord, à cause de la compétence provinciale...

Le président: Avant de donner la parole à M. Finlay au deuxième tour, permettez-moi de vous poser la question suivante, monsieur Young.

Il existe, comme nous le savons tous, un lien important entre la pollution et la santé. Divers efforts visant à aborder ce problème en termes économiques ont été faits de façon sporadique par le passé. Parfois, les résultats ont affaibli les arguments des décideurs qui voulaient préconiser fortement la réduction de la pollution pour améliorer la santé humaine. L'Institut a-t-il effectué des études économétriques des répercussions de la pollution atmosphérique sur la santé humaine, sur le nombre d'hospitalisations et sur les dépenses publiques liées à une augmentation du coût des soins médicaux et hospitaliers?

[*Text*]

Mr. Young: By any type of pollution, sir?

The Chairman: There are various types, of course. It would be interesting to know about any studies you have done.

Mr. Young: Our organization is a volunteer, non–profit corporation. We have no financial resources to carry out such work. I believe studies of that nature have been done through the good resources of Health Canada. I'm sure those studies could be brought forward for this committee's consideration through Health Canada because that work has been done.

Mr. Finlay: I refer to your fourth point, Mr. Young. In your first sentence you say, "CIPHI encourages and supports the philosophical concept of sustainable development" and then the next sentence says, "The economic and population base must, however, be present to support that concept". Maybe you and I don't have the same philosophical concept. I'm not sure it needs any population base of any size to support the concept. When this country was very young, and before any Europeans came here, I think the aboriginal people were to a large extent practising sustainable development.

• 1125

So what is your concept? Why is an economic and population base necessary for the concept of sustainable development?

Mr. Young: If I may, I'll refer back to the chair's point of a few minutes ago, which was an admission that there is a link between pollution and the health of the public. What we're trying to drive at here is that today, with Canada being structured as it is now laid out and now populated, we're going to have to be able to have a healthy population to be able to support the measures we need to carry out. We all realize there are issues that have occurred before in Canada that require correction. We can't allow them to continue. That's the concept that I'm looking for.

The Chairman: All right, this concludes our round of questions.

We thank you very much, Mr. Young, for providing important input on health. We look forward to hearing from you more, perhaps.

Mr. Young: Thank you very much, sir. I appreciate the opportunity.

The Chairman: Thank you.

This meeting is adjourned for ten minutes.

• 1127

[*Translation*]

M. Young: Pour tous les types de pollution?

Le président: Il y en a divers types, évidemment. Il nous serait utile de connaître toutes les études que vous avez faites.

M. Young: Notre organisation est une organisation bénévole, à but non lucratif. Nous n'avons pas les ressources financières voulues pour entreprendre ce genre de travail. Je crois que Santé Canada a effectué des études de ce genre. Je suis convaincu que de telles études pourraient être soumises à l'attention du comité par Santé Canada, étant donné que le travail a été fait.

M. Finlay: Dans votre quatrième observation, monsieur Young, vous déclarez à la première phrase que l'Institut est en faveur de la notion de développement durable, puis, dans la phrase suivante, que cette notion doit s'appuyer sur une base économique et démographique adéquate. Il se peut donc que nous ne comprenions pas cette notion de la même façon, vous et moi. Je ne suis pas convaincu qu'une base démographique donnée soit indispensable. Lorsque notre pays était très jeune, avant l'arrivée des Européens, je crois que les autochtones pratiquaient essentiellement le développement durable.

Votre notion, quelle est–elle donc? Pourquoi faut–il associer une base économique et démographique à la notion de développement durable?

M. Young: Permettez–moi de revenir à ce que disait le président il y a quelques minutes, à savoir qu'il existe un lien entre la pollution et la santé du public. Ce que nous cherchons à dire, c'est que, compte tenu de la structure et de la démographie qui caractérisent le Canada d'aujourd'hui, il faudra que nous puissions compter sur une population en bonne santé pour appuyer les mesures que nous devons mettre en oeuvre. Nous sommes tous d'accord pour dire que des mesures de redressement s'imposent. On ne peut plus permettre certaines situations. Voilà à quoi je veux en venir.

Le président: Très bien. Voilà qui met fin à ce tour de questions.

Nous tenons à vous remercier, monsieur Young, de votre contribution importante en matière de santé. Nous espérons avoir l'occasion de vous entendre à nouveau, peut–être.

M. Young: Merci beaucoup, monsieur. Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'a été donnée de comparaître.

Le président: Merci.

La séance est levée pour 10 minutes.

• 1152

The Chairman: I invite the next group of witnesses to come to the table. They are Dr. Vallentyne and representatives from Greenpeace appearing with him.

We are so glad to have you here with us, Dr. Vallentyne. You have watched the proceedings, so you're familiar with the format. Please feel free to start.

Le président: J'invite maintenant le prochain groupe de témoins à approcher de la table. Il s'agit de M. Vallentyne et de représentants de Greenpeace qui comparaissent avec lui.

Nous sommes tellement heureux que vous soyez ici parmi nous, monsieur Vallentyne. Ayant suivi les délibérations, vous connaissez la procédure. Veuillez donc commencer lorsque vous serez prêt.

[*Texte*]

Prof. Jack Vallentyne (Department of Civil Engineering, McMaster University): Thank you, Mr. Chairman. Thank you for recognizing me. We often do that in reverse for our distinguished politicians and also for former Ministers of the Environment, so it's nice to be here.

I should explain to you right at the start that when you passed through Toronto I was in Australia. Not having kept in close touch with your operations, I was surprised when a week ago I got a phone call from Greenpeace. Greenpeace asked if I would, at their expense, like to make a presentation to you. I said I would, but it would not be a Greenpeace presentation.

I appear before you in a personal and professional capacity. I think your records should show that I'm distinct and separate from the Greenpeace presentation.

Mr. Adams somewhat earlier talked about CEPA having been created five or six years ago and, in that short space space of time, having been overtaken by time and outdated.

Very shortly after the act was passed, I listened to a presentation of CEPA from a representative of Environment Canada who came to the Canada Centre for Inland Waters. My perception, which I stated at that time, was it was outdated when it was enacted. It's not that time has overtaken the act; it's that the act was insufficient to even meet the needs of its time. I think that is very important for you to bear in mind in your proceedings.

What I think is needed is not a tinkering with the act, but a radical reorganization of the act. When I say "radical" I mean going to the roots. I think your focus on sustainable development is correct. What you're really doing, as I look at it, is attempting to create a set of words and images in our minds that would enable us, as a technologically based industrial society, to move toward a future we'll want to be in when we get there.

• 1155

In effect, what you're doing is saving that technologically based industrial society from the worst of its excesses. I think that is extremely important. I think the whole environmental business is much more crucial than most people realize. I think those excesses could very well—I'll bring that out right at the end—be leading us into a trap that can be very hard to get out of. My feeling is that we've been in that trap for the better part of the century, and it's a global trap.

You have an outline here of the presentation. I am not going to read it word for word. I will just hit on a few topics from it. I haven't commented on all the issue papers, just those that I feel some confidence and familiarity in dealing with.

Issue paper 1: Yes, CEPA's scope definitely needs to be widened to include sustainable development. The environmental issue, which, I agree, is not well defined, it is certainly much wider than pollution.

[*Traduction*]

M. Jack Vallentyne (professeur, Département du génie civil, Université McMaster): Merci, monsieur le président. Je vous remercie de m'avoir donné la parole. Nous en faisons tout autant pour des personnalités politiques et également pour d'anciens ministres de l'Environnement. Je suis donc heureux d'être ici.

Je dois vous expliquer au départ que j'étais en Australie lors de votre passage à Toronto. Comme je n'avais pas suivi de près vos activités, j'ai été étonné de recevoir, il y a une semaine, un appel téléphonique des gens de Greenpeace qui me demandaient si j'étais disposé à faire une exposé devant vous, aux frais de cette organisation. J'ai déclaré que oui, mais qu'il ne s'agirait pas d'un exposé fait au nom de Greenpeace.

Je comparais devant vous en mon nom personnel et à titre de professionnel. Selon moi, il devrait ressortir du procès–verbal que mon exposé est distinct de celui de Greenpeace.

Un peu plus tôt, monsieur Adams a fait valoir que la LCPE, créée il y a cinq ou six ans seulement, était déjà dépassée.

Très peu de temps après l'adoption de la loi, j'ai eu l'occasion d'entendre un représentant d'Environnement Canada présenter la LCPE au Centre canadien des eaux intérieures. D'après moi, et je l'avais déclaré à l'époque, la loi était désuète dès son entrée en vigueur. Elle n'a pas été dépassée progressivement, avec le temps. Elle ne répondait déjà pas aux besoins à l'époque de son adoption. D'après moi, c'est là un aspect extrêmement important dont vous devez tenir compte dans vos délibérations.

Il ne faut donc pas, selon moi, tout simplement rafistoler la loi. IL faut la réorganiser de façon radicale. Par «radical», j'entends qu'il faut aller jusqu'à la racine. L'accent que vous mettez sur le développement durable est valable, d'après moi. En fait, d'après ce que je vois, vous tentez de susciter dans nos esprits une série d'expressions et d'images qui nous permettront, à nous qui faisons partie d'une société industrielle qui s'appuie sur la technologie, de préparer un avenir que nous jugerons attirant lorsque nous l'atteindrons.

En réalité, vous protégez cette société industrielle basée sur la technologie contre ses pires excès. C'est là un aspect extrêmement important, d'après moi. Toute cette question de l'environnement est beaucoup plus cruciale que la plupart des gens ne se l'imaginent. Il se peut très bien que ces excès—et j'y reviendrai vers la fin de mon exposé—nous entraînent vers un piège dont nous risquons d'avoir beaucoup de difficulté à nous extirper. Ce piège, nous y sommes déjà depuis une bonne partie du présent siècle, à mon avis, et il est d'envergure mondiale.

Vous avez devant vous un schéma de mon exposé. Je ne vais pas en faire la lecture. Je vais plutôt aborder certains des thèmes qu'il contient. Je n'ai pas commenté tous les documents. Je me suis borné à ceux qui correspondent à des domaines que je crois connaître assez bien.

Document nº 1: En effet, il faut certainement élargir la portée de la LCPE pour englober le développement durable. La question de l'environnement, mal définie, j'en conviens, déborde certainement très largement celle de la pollution.

[*Text*]

Issue paper 2: This is biodiversity. My feeling might surprise you a little, as it is option three: it should go into the preamble. I say this with a great respect for preambles. Preambles, I think, set the pace for the whole message of the act or agreement or whatever it is. I think they are very powerful. That's where I would like to see biodiversity enter.

Issue paper 3: This is the ecosystem approach. I have a strong opinion that the option should be number four; that is, it should enter into the preamble, the definitions and into whatever specific parts of the act there are.

In that respect I have attached, as an appendage to this presentation, a one–page, thousand–word outline of my philosophy, which was made at the request of the editor of a Swedish journal. It is entitled "First Direction, Then Velocity". In that you will some sort of the rationale for making a connection between sustainable development and the ecosystem approach. They are, in my opinion, the same thing.

The ecosystem approach begins with the earth ecosystem, so to speak, and goes up from there. Sustainable development, as it has come in through things like Stockholm and Rio, is coming from the top down. So they are really bottom–up and top–down equivalents. They are saying the same thing, and I think you should treat them as the same thing.

In relation to the accent later on with the precautionary principle in issue paper 18, it is my opinion that the precautionary principle as a preventive measure is an inherent part of both sustainable development and of the ecosystem approach. It is not something that is separate and disengaged.

Issue paper 7: This is pollution prevention. This is a very important area. If I had to invent another word for the act in its current form, I would have to call it an act that focused really on toxic substances and ocean dumping. The environment is much wider than either of those.

In relation to pollution prevention, it has been, in the Great Lakes area, an extremely difficult thing to grapple with. In 1978, we had the Great Lakes Water Quality Agreement between Canada and the United States.

The agreement did not ask the parties, that is, the governments of Canada and the United States, to investigate what were the persistent toxic substances. It simply said that any persistent toxic substance is something that they don't want. They didn't ask if there was a health hazard in them. They didn't even ask. They said they wanted zero discharges and the virtual elimination of those things.

Then, after about a decade and a half, the International Joint Commission, which had been, for the governments, responsible for evaluating the progress toward the goals of the agreement, looked and found that really there hadn't been any progress at all in eliminating those toxic substances. Not one had in fact been subjected to zero discharge or virtual elimination.

[*Translation*]

Document nº 2: Il s'agit de la biodiversité. Vous serez peut–être étonnés, puisque je préfère l'option 3, l'inclusion dans le préambule. D'après moi, les préambules ont une grande importance. Ils donnent le ton à l'ensemble d'une loi, d'une entente ou d'un document officiel. Ils ont, d'après moi, une grande portée. J'aimerais y retrouver la notion de biodiversité.

Document nº 3: Il s'agit de l'approche fondée sur les écosystèmes. Je suis convaincu qu'il faudrait choisir l'option numéro 4. Cette notion doit figurer dans le préambule, dans les définitions et dans toutes les différentes parties de la loi.

À cette fin, j'ai annexé au présent mémoire un document d'une page, soit un millier de mots, qui expose ma pensée sur la question. Je l'ai préparé à la demande du rédacteur en chef d'un journal suédois et il s'intitule: «First Direction, Then Velocity». Vous y trouverez une argumentation à l'appui du lien entre la notion de développement durable et l'approche des écosystèmes. D'après moi, c'est du pareil au même.

L'approche des écosystèmes s'échafaude, pour ainsi dire, à partir de l'écosystème terrestre. La notion de développement durable, elle, nous vient d'en haut: de Stockholm et de Rio. Ce sont donc deux notions équivalentes, l'une nous venant de la base et l'autre du sommet. Leur signification est la même et, d'après moi, vous devez les considérer comme étant interchangeables.

À mon avis, pour ce qui a trait au principe de prévoyance dont il est question dans le document 18, la prévoyance—si elle prend la forme de la prévention—est indissociable de la notion de développement durable aussi bien que du principe de l'écosystème. Il ne s'agit pas d'une idée distincte et sans rapport avec la réalité.

Document nº 7: Il s'agit de la prévention de la pollution. C'est un aspect extrêmement important. Si j'avais à trouver une autre appellation pour la loi telle qu'elle existe, il faudrait qu'elle reflète le fait qu'il s'agit d'une loi qui porte essentiellement sur les substances toxiques et l'immersion de déchets en mer. Or, l'environnement dépasse largement ces deux réalités.

Dans la région des Grands Lacs, il a été extrêmement difficile de concrétiser la notion de prévention de la pollution. En 1978, l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs a été conclu entre le Canada et les États–Unis.

L'accord n'invitait pas les parties, à savoir les gouvernements du Canada et des États–Unis, à faire enquête pour déterminer quelles étaient les substances toxiques rémanentes. Il précisait tout simplement que les substances toxiques rémanentes n'étaient pas souhaitables. On ne s'était même pas demandé si ces substances comportaient des risques pour la santé. On a tout simplement dit qu'il fallait réduire à zéro les rejets et assurer l'élimination virtuelle de ces substances.

Puis au bout d'une quinzaine d'années environ, la Commission mixte internationale, qui avait été chargée d'évaluer au nom des gouvernements les progrès dans la réalisation des objectifs de l'accord, a constaté que pratiquement aucun progrès n'avait été fait pour ce qui est de l'élimination de ces substances toxiques. La suppression totale des rejets ou l'élimination virtuelle n'avaient été appliquées à aucune substance.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1200

So in 1992 I think, the commission looking at that said the system was not working and asked what about the system was at fault. When they looked at persistent toxic substances, they found that about half of them were organochlorines in nature. After thinking about how they could perhaps control organochlorines, going to Sheila Copps' image of a chlorine tree, they came to the conclusion that they would have to go to the roots of the tree in order to control industrial chlorine chemistry. That was because chlorine chemistry is extremely difficult to control, both in the production phase—it's a very aggressive chemical, elemental chlorine, and it's very difficult to control; in fact, it's impossible to control once it gets beyond the factory fence—and subject to distribution by air and water and bio-accumulation.

Ainsi, en 1992, la Commission a constaté que le système ne fonctionnait pas et elle s'est interrogée sur ses insuffisances. On avait constaté par ailleurs que la moitié environ des substances toxiques rémanentes étaient des organochlorés. En cherchant des moyens de limiter les organochlorés, la Commission en est arrivé à la conclusion qu'il fallait attaquer l'arbre par la racine—pour reprendre l'image de l'arbre formé par les composés du chlore que nous propose Sheila Copps—et limiter l'industrie chimique du chlore. La Commission a fait ce choix en raison du fait que la maîtrise des composés chlorés est extrêmement difficile. En effet, même à l'étape de la production, le chlore élémentaire, un produit chimique très actif, est difficile à maîtriser. Dès qu'il a quitté l'usine, la chose devient pratiquement impossible. Il peut être distribué par l'air et par l'eau et s'accumuler dans les organismes vivants.

As a kind of strategy to deal with the situation, they recommended sunsetting all industrial chlorine—its uses, its transportation—everything, production. That jarred the industries. The chlorine industries since then have put a lot of money into an approach that essentially boils down to what they call sound science, and secondly an approach that is based on gathering and wanting proof of harm, chemical by chemical. So it was sound science and proof of harm, chemical by chemical.

Comme stratégie, la Commission a recommandé la temporisation de l'ensemble de l'industrie du chlore sous touts ses aspects: production, transport, utilisation, etc. Les industries concernées ont été secouées. Elles n'ont pas tardé cependant à investir des sommes considérables dans une démarche qui peut se résumer aux deux grands thèmes suivants: rigueur scientifique et établissement de la preuve des dommages causés par chaque produit chimique.

That, to me, is an absolutely brilliant strategy on the part of industry. It does three things. One, it intimidates the politicians and the bureaucracy because it calls on them to prove that chemical X is harmful. What could be worse than to be shown that the proof is really not there after you have proposed it? It puts the fear of God into the bureaucratic system. Second, it rallies science to the side of industry. How could any scientist be against sound science? Third, it simply eliminates the public from the debate. The debate becomes so highly technical that you virtually have to have a degree in chemistry or something to get into it.

À mon avis, la stratégie adoptée par l'industrie n'est rien moins que brillante. Son résultat est triple. Premièrement, elle intimide les politiciens et les bureaucrates en exigeant d'eux qu'ils prouvent la nocivité de tel ou tel produit chimique. Il serait en effet embarrassant pour eux de constater qu'il n'existe aucune preuve à l'appui de leurs décisions. Cette exigence fait donc trembler le système bureaucratique. Deuxièmement, elle oblige le monde scientifique à se ranger du côté de l'industrie. Comment un scientifique pourrait-il en effet s'opposer à la rigueur scientifique? Troisièmement, elle exclut tout simplement le public du débat, celui-ci devenant si technique qu'il faut pratiquement avoir un diplôme de chimie ou quelque chose du genre pour y participer.

In looking at CEPA and doing a revision of its toxic chemical parts, I think a great test would be how proposed changes to the act affect our ability to deal with persistent toxic substances, in particular chlorine chemistry.

À l'occasion d'une révision des parties de la LCPE qui portent sur les produits chimiques toxiques, il me semblerait très utile d'évaluer les changements proposés en fonction de leur utilité comme solution au problème des substances rémanentes, notamment les composés du chlore.

If the phraseology of the act is such that it would create a counterbalancing force to the industrial call for sound science based on proof of harm, chemical by chemical, then you'll have a good act. If it doesn't do that, you won't. In other words, the test of the act is how it influences the behaviour of the participants. You don't have to know all the chemistry to understand that, as long as you accept that the chemistry is harmful.

Si le libellé de la loi réussit à faire contrepoids à la stratégie de l'industrie qui s'appuie sur la rigueur scientifique et la preuve des dommages causés par chaque produit chimique, alors il s'agira d'une bonne loi. Dans le cas contraire, non. Autrement dit, on peut juger la valeur de la loi à l'influence qu'elle exerce sur le comportement des participants. Il n'est pas nécessaire d'être un grand chimiste pour comprendre cela; il suffit d'accepter que certains produits chimiques peuvent être nocifs.

I have just two comments on science, because that's the area I come from. First of all, as scientists we never prove anything. Scientists don't prove anything. What we do is disprove null hypotheses. We have a hypothesis that says such-

Au sujet de la science, domaine qui est le mien, je me limiterai à deux commentaires. Tout d'abord, nous les scientifiques, nous ne prouvons jamais rien. Nous nous bornons à réfuter l'hypothèse nulle. Nous partons d'une hypothèse selon

[*Text*]

and–such was brought about by such–and–such a cause. If you can disprove it, prove that it is wrong, you've learned something. If you don't disprove it, you haven't really learned that much. So science operates not by proof but by disproof.

The second word of caution on these persistent toxic chemicals—well, let me throw in two—is that with most of these things the exposure is involuntary. That is a very important word for you to focus on, "involuntary" exposure. That's what Mr. Young was talking about here.

[*Translation*]

laquelle tel ou tel phénomène résulte de telle ou telle cause. Si on peut la réfuter, démontrer qu'elle est erronée, alors on apprend quelque chose. Si on n'arrive pas à la réfuter, on n'apprend pas grand chose. Ainsi, c'est plutôt la réfutation que la preuve qui fait avancer la science.

En deuxième lieu, deux mots d'avertissement au sujet de ces produits chimiques rémanents. Premièrement, dans la plupart des cas, l'exposition est involontaire. Il est extrêmement important pour vous de tenir compte du caractère involontaire de l'exposition. C'est justement ce dont M. Young parlait.

• 1205

Secondly, it is extremely difficult to gain evidence of harm from persistent toxic chemicals that are widely distributed throughout the population.

The best example of that is the year 1973, when really very serious harm was discovered about a chemical that human societies had been using for millennia. The chemical was alcohol, and the harm was the fetal alcohol syndrome, from mothers drinking alcohol during pregnancy and actually intoxicating their children inside of the womb. When they really get a serious slug of that alcohol during development, the result is mental deficiencies and an inability to learn during life. So there's a substance that has had thousands of years of use by human society, and this effect was only discovered something like 20 years ago.

There are probably hundreds of things that are undetected from these persistent toxic chemicals that we are involuntarily exposed to. It is extraordinarily difficult to detect them because—it's a public health matter—there are many different influences that are working together to produce effects that cloud interpretations, and there are no controls. There is no population that doesn't have any of these things, so the best you can do is compare one that has a lot to one that doesn't have much.

As to generic or class controls, the chemical industry objects to those. I just want to draw your attention to the fact that generic controls are actually common and many are in use. We have generic controls for lead, for mercury, for phosphorous, for PCBs, for CFCs, and for radionuclides. They are all generic controls.

In the case of PCBs, there are 209 different congeners. Some of them are so harmless that you could drink them, and others are so toxic that they're very much like dioxin in their activity. But they're all banned, because you can't make one PCB; chlorine chemistry doesn't work that way.

So generic controls are not at all uncommon. I think they're going to become more common for the simple reason that doing tests one by one is too costly, and it creates too much uncertainty for the industries. You may have found in talking to some of the industrial people who are involved in the production of these things that they're now taking a second look at the regulatory system that does focus on things one by one.

Deuxièment, il est extrêmement difficile de faire la preuve de la toxicité persistante de produits chimiques qui touchent pratiquement toutes les couches de la population.

Le meilleur exemple remonte à l'année 1973 quand on s'est finalement rendu compte de la gravité du danger présenté par un produit chimique utilisé par les sociétés humaines depuis des millénaires. Ce produit chimique était l'alcool et la maladie le syndrome d'alcoolisme foetal provoqué par l'absortion d'alcool pendant la grossesse et l'intoxication du foetus dans l'utérus. Une bonne dose d'alcool pendant le développement et ce sont les déficiences mentales et l'inadaptation assurées pendant toute la vie. Voilà une substance utilisée depuis des milliers d'années par l'humanité et cette conséquence de son utilisation n'a été découverte qu'il y a à peu près 20 ans.

Ces produits toxiques persistants auxquels nous sommes involontairement exposés doivent avoir des centaines d'effet que nous ne détectons pas. Il est extraordinairement difficile de les détecter car—c'est une question de santé publique—les facteurs qui produisent ces effets sont tellement multiples et tellement différents que toute interprétation devient très difficile et il n'y a aucune norme de référence. Aucune population n'y échappe et, au mieux, on peut faire des comparaisons entre les populations les plus touchées et les populations les moins touchées.

Pour ce qui est des contrôles génériques ou par catégorie, l'industrie chimique s'y oppose. Permettez–moi d'attirer simplement votre attention sur le fait que les contrôles génériques sont en fait courants et souvent utilisés. Il y a des contrôles génériques pour le plomb, le mercure, pour le phosphore, pour les BPC, pour les CFC et pour les radionucléïdes. Ce sont des contrôles génériques.

Dans le cas des BPC, il y a 209 congénères différents. Certains sont si inoffensifs qu'on pourrait les boire alors que d'autres sont si toxiques qu'on peut comparer leur activité à celle de la dioxine. Mais ils sont tous interdits, car on ne peut pas fabriquer un seul BPC. La chimie du chlore ne marche pas comme cela.

Les contrôles génériques ne sont donc pas du tout rares. Je crois qu'ils vont devenir de plus en plus courants pour la simple raison que les tests individuels coûtent trop cher et que cela crée beaucoup trop d'incertitude pour les industries. Vous avez peut–être d'ailleurs constaté en discutant avec certains représentants de cette industrie qu'ils sont en train de remettre en cause ce système de réglementation fondé sur des tests individuels.

[*Texte*]

I mentioned the precautionary principle as being inherent in sustainable development and inherent in the ecosystem approach. The other thing it does is focus on one aspect of sustainable development that I think is very important, and that is, future generations. The reason why you take that precautionary principle is to avoid harm to those future children.

On the globalization issue, I want to draw your attention to the appendix that is at the rear of the paper. It's about the last six or eight pages. I specifically want to draw your attention to page 6. It has a table on it called table 1, which lists some 144 nations of the world. It gives the D–index, the ratio, for an average person in those countries, of the technological energy consumption to the physiological, or food energy consumption. That is called the demotechnic index. This is a paper that was prepared for the Earth Council in presentation to the Cairo conference on population. The D–index times the population gives the column on the right, which is the consumption–adjusted population.

Let's look down the table at number 4, Canada. Canada has the highest per capita energy consumption in the world. We're number one, except for those three Arab states, which are fictitious in a way because a lot of that energy goes into oil production, which they export. So we're number one in terms of that, and that means we have an enormous consumption–adjusted population. The consumption–adjusted population is our actual population in heads, which in 1990 was about 26.5 million, multiplied by this 118. You can then add up the number of human heads plus the number of, if you like, energy robots that go along with those human heads and you come up with 3 million.

• 1210

Number one in the world by nation is the United States. This figure will change for the U.S.S.R. but in 1990 it wasn't broken up and it was number two. Japan is number six and Canada is number seven.

Mr. Adams: You mean 3 billion.

Prof. Vallentyne: That is billions in the right–hand column. Those are thousands of millions or, in other words, billions.

Our consumption–adjusted population in Canada is something like 3.15 billion people, whereas if you go right to the bottom of the table you see Bangladesh at 1.25 and they have 260 million.

I want to suggest to you that if in looking at CEPA Canada doesn't really face up to the fact that it's not just the influence of our population but the consumption–adjusted population globally that is our concern, you will be tinkering with an act and yet not fundamentally examining what it is that is the driving force of the whole system.

Why are we being globalized? The simple answer is that we're being caught up in a kind of spiral, which has a very simple basis. A few hundred years ago some new technology came along and turned out to be very nice. People liked it and used it and it made life more comfortable. So it created conditions that enabled the population to increase. Then having increased, the population demanded bigger and better technology and the bigger and better technology created more comforts of life and so on. We're caught up in that kind of a spiral.

[*Traduction*]

Je vous ai dit qu'en matière de développement durable et d'écosystème le principe fondamental était la précaution. L'autre élément à ne pas perdre de vue, car à mon avis il est très important, ce sont les générations futures. Si ce principe de précaution est appliqué, c'est pour éviter des problèmes à nos enfants.

Pour la question de la planétarisation, permettez–moi d'attirer votre attention sur l'annexe qui se trouve à la fin du document. Les six ou huit dernières pages. J'aimerais attirer tout particulièrement votre attention sur la page six. Il contient un tableau intitulé tableau nº 1 où figurent quelque 144 pays du monde. Il donne l'indice D, le rapport dans ces pays entre la consommation en énergie technologique et la consommation en énergie physiologique ou alimentaire par habitant moyen. C'est l'index démo–technique. C'est un document qui a été préparé pour le Conseil de la Terre pour la Conférence du Caire sur la population. Le chiffre de l'index multiplié par la population donne dans la colonne de droite la population ajustée selon la consommation.

Regardez dans ce tableau le numéro quatre. C'est le Canada. Le Canada est le plus fort consommateur d'énergie par tête d'habitant du monde. Le Canada est numéro un, à part ces trois États Arabes pour lesquels le chiffre est en réalité fictif puisqu'une grande partie de cette énergie est consacrée à la production du pétrole qui est exporté. Nous sommes donc numéro un, ce qui signifie que notre population ajustée est énorme. Ce chiffre correspond à notre population, qui était en 1990 d'environ 26 millions et demi, multipliée par 118. Vous pouvez ensuite additionner tous les êtres humains et, si vous voulez, les robots énergétiques utilisés par ces êtres humains et vous arrivez au chiffre de 3 millions.

Le pays qui est le numéro un mondial est les États–Unis. Le chiffre de l'URSS va changer mais en 1990 c'était encore un chiffre global et c'était le deuxième. Le Japon occupe la sixième position et le Canada la septième.

M. Adams: Vous voulez dire 3 milliards.

M. Vallentyne: Dans la colonne de droite ce sont des milliards. Ce sont des milliers de millions, en d'autres termes, des milliards.

La population ajustée selon la consommation du Canada atteint le chiffre d'environ 3,15 milliards alors que, tout en bas du tableau, il y a 1,25 milliard pour le Bangladesh alors que sa population est de 260 millions d'habitants.

À mon avis le Canada révise sa Loi sur la protection de l'Environnement sur la simple base de la population sans tenir compte de la consommation de cette population, on ne lui apportera que de légères retouches, au lieu de se pencher vraiment sur ce qui est à la base même de tout le système.

Pourquoi cette planétarisation? Simplement parce que nous sommes pris dans une espèce de spirale qui repose sur une base très simple. Il y a quelques centaines d'années, des découvertes technologiques ont permis d'améliorer les conditions de vie. Ces conditions à leur tour ont permis à la population de s'accroître. La population s'étant accrue, elle a réclamé de plus en plus de technologie; celle–ci, à son tour, a rendu la vie plus agréable, etc. Nous sommes captifs de cette espèce de spirale.

[*Text*]

I think that if you examine changes to the act in a kind of radical root fashion, you should examine this demotechnic aspect of us because you will find that for things such as the ozone layer, the addition of carbon dioxide into the air, and global climate change we exert a global influence that is far beyond our numbers.

Thank you very much.

Ms Catherine Stewart (Regional Director, British Columbia, Greenpeace Canada): My name is Catherine Stewart and I work in the Greenpeace Vancouver office as a fisheries and oceans campaigner. I'm not a scientist, I am an activist. I apologize for not being at the table in order to introduce Dr. Vallentyne. Thank you for listening to Greenpeace's request to speak today and for Dr. Vallentyne's kind acquiescence to our request that he do this on our behalf.

I would just like to add from my perspective as a fisheries campaigner a plea that the review of the CEPA regulations take into account the recommendations that have come forward around adoption of a precautionary approach.

I've been busy all this week preparing and giving testimony to the Fraser River panel that is reviewing the disappearance of 2 million to 3 million sockeye salmon. What has consistently been coming forward throughout those hearings is not only the fact there is acknowledged overharvesting, problems with fisheries management, and inadequate enforcement but also the relevance of habitat to the survival of the salmon species and the fishery and the fishing industry in British Columbia.

The impact of oil spills, ocean dumping, industrial affluent, contamination of the Fraser estuary, loss of estuary habitat, household toxins, agricultural run–off, chemical spills such as the spill of chlorine dioxide that occurred recently at the MacMillan Bloedel Powell River mill, the proposal by Tilbury Cement to incinerate hazardous waste as a fuel supplement to their production on the banks of the Fraser River, the proposal by Quesnel River Pulp and Paper Company to dispose of their pulp mill sludge by spreading it on agricultural land on the banks of the Fraser River, cannot be overlooked in the decline of the salmon, nor can the contributing factors to the elevated water temperatures, which many of the scientists have been indicating have played a significant role in the explanations for the so–called missing fish.

[*Translation*]

Si vous voulez apporter des changements radicaux à la Loi, il faut, à mon avis, que vous examiniez cet aspect démo–technique car il est évident que notre influence sur l'épuisement de la couche d'ozone, sur la multiplication du dioxyde de carbone dans l'atmosphère et sur le changement climatique global est proportionnellement largement supérieure à notre simple poids démographique.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Catherine Stewart (directeur régional, Colombie–Britannique, Greenpeace Canada): Je m'appelle Catherine Stewart et je travaille au bureau de Vancouver de Greenpeace où je m'occupe des questions relatives aux pêches et aux océans. Je ne suis pas une scientifique, je suis une militante. Je m'excuse de ne pas avoir été à la table pour présenter M. Vallentyne. Je vous remercie d'avoir accédé à la requête d'audience de Greenpeace et je remercie le docteur Vallentyne d'avoir accepté de prendre la parole en notre nom.

J'aimerais simplement ajouter, puisque je milite pour la protection des pêches que la révision des règlements de la LCPE devrait prendre en compte les recommandations qui ont été présentées au sujet de l'adoption du principe de la prévention.

J'ai consacré toute cette semaine à ma déposition devant le panel sur le fleuve Fraser qui étudie la disparition de 2 à 3 millions de saumons sockeye. Ces audiences ont fait ressortir constamment non seulement que tout le monde reconnaît qu'il y a des problèmes de surpêche, de gestion et d'application des règlements mais également que le respect de l'habitat est essentiel à la survie du saumon en particulier et du poisson en général et à l'industrie de la pêche en Colombie–Britannique.

L'impact des marées noires, des rejets en mer, des effluents industriels, de la contamination de l'estuaire du Fraser, de la destruction de l'habitat dans l'estuaire, des toxines ménagères, des toxines agricoles, des rejets de produits chimiques comme par exemple le dernier incident de rejet de dioxyde de chlore par MacMillan Bloedel dans la rivière Powell, la proposition de Tilbury Cement d'utiliser des déchets dangereux comme combustible pour la fabrication de ses produits sur les rives du fleuve Fraser, la proposition de la Quesnel River Pulp and Paper Company de répandre ses déchets de pâte à papier sur les terres agricoles le long des rives du fleuve Fraser, tout cela contribue indiscutablement à la diminution des stocks de saumon, tout comme les facteurs contribuant à l'élévation de la température de l'eau, phénomène qui, selon de nombreux scientifiques, joue un rôle important dans la disparition de ces poissons.

• 1215

While we advocate an ecosystem–based approach to managing our natural world and our natural resources, I think it's implicit that we also look at an ecosystem or an integrated approach to how government manages those resources. What has become evident throughout the Fraser panel hearings—to me at any rate—is that it is not going to help much for Brian Tobin to be instructed to find the causes for the disappearance of the fish and attempt to address those causes and ensure sustainability of the resource here in the west coast if, at the same time, we don't see Energy, Mines and Resources meeting the targets for a 20% reduction in CO_2 emissions when we know that carbon dioxide emissions are contributing to the

Si nous préconisons une approche fondée sur l'écosystème pour gérer notre monde naturel et nos ressources naturelles, il est implicite, je crois, que nous préconisons également que le gouvernement gère ces ressources sur la base de principes analogues. Les audiences du panel sur le fleuve Fraser ont montré—ou du moins, m'ont montré—qu'il ne servira pas à grand chose que Brian Tobin essaie de trouver les causes de la disparition de ces poissons et essaie d'y trouver une solution et d'assurer la durabilité de cette ressource sur la côte Ouest, si simultanément, Énergie Mines et Ressources ne parvient pas à atteindre sa cible de réduction de 20 p. 100 des émissions de gaz carbonique, puisque nous savons que ces émissions de gaz

[*Texte*]

global warming that is leading to the elevated water temperatures that are potentially destroying the fish.

I second the plea that CEPA reflect the need for a real precautionary approach in management, the need for an integrated approach both to governmental management of ecosystems and to ecosystem management, and that pollution prevention be high on your agenda.

I would also like to request a shift in consciousness around the issue of sustainable development. I think the words reflect a desire to sustain current levels of development. It is my belief that the ecosystem cannot tolerate further development and further expansion of the industrial base, further pressures on the ecosystem. Rather, I would like to see government finding a path towards developing sustainability. I think there is a shift in consciousness that goes with a reversal of those words.

Thank you.

The Chairman: Very good. Thank you.

Mr. DeVillers.

Mr. DeVillers: I would ask both witnesses to comment not on something in their submissions but on the fact that we've heard from many witnesses that we should be moving more towards a voluntary compliance than a regulatory control type of look at the act. I am wondering if we could just have some comments on that, on what they feel is the merit of that argument or the pitfalls to it.

Prof. Vallentyne: We're dealing with awfully complex issues here, and for me to comment on them you may view as naive and probably rightly so.

The only thing I would say is that I've been connected working as an employee of the Department of Fisheries and Oceans—which was originally the department of environment and fisheries—on loan to the International Joint Commission for almost 30 years.

In the Great Lakes the commission, in 1985, did an extraordinary thing. They identified 42, it's now 43, areas of concern. They said, we ask you to identify where you are on the stage of one to six. One is so dumb that you don't know you have a problem and six is so smart that you're not on the list. Then you must develop a plan as to how you're going to get from where you are up to stage six, where you are off the list. There's no legal basis for that whatsoever. It's all based on moral suasion. The commission has no power to do this at all, and yet those programs are going ahead.

Mr. Finlay: I have one in my riding.

Prof. Vallentyne: So I think there is a very real basis there for a system that, if you word it right and if you develop it right, becomes almost the sort of thing whereby if you don't do it and your neighbour is doing it you're not going to be seen to be very good. People will do it.

On the other hand, we must also recognize, I think, that there are some organizations and some people who don't operate that way, so you still do need the regulatory aspect.

[*Traduction*]

carbonique contribuent au réchauffement de la planète, qui provoque une augmentation de la température de l'eau potentiellement destructrice pour le poisson.

J'appuie la demande que la nouvelle LCPE réponde au besoin d'une approche véritablement préventive en matière de gestion, au besoin d'une approche intégrée à la fois pour la gestion gouvernementale des écosystèmes et pour la gestion de l'écosystème et que, d'une manière générale, la prévention de la pollution soit reconnue comme un objectif prioritaire.

Je souhaiterais également un changement de mentalité à propos du développement durable. Je crois que l'expression reflète le désir de maintenir les niveaux actuels de développement. J'estime personnellement que l'écosystème ne peut plus supporter un développement, ni une expansion de la base industrielle, ni des sollicitations supplémentaires. Je préférerais que le gouvernement trouve les moyens de développer la durabilité. Je crois que, pour ce faire, il faut qu'il y ait un changement de mentalité.

Merci.

Le président: Très bien. Merci.

Monsieur DeVillers.

M. DeVillers: Je sais que nos deux témoins n'en ont pas parlé, mais beaucoup d'autres nous ont dit qu'il serait préférable d'envisager dans la nouvelle Loi des contrôles volontaires plutôt qu'obligatoires. Pourriez-vous nous dire quels seraient selon vous les mérites ou les inconvénients d'une telle proposition?

M. Vallentyne: Il s'agit de questions excessivement complexes et vous auriez probablement raison de trouver mes commentaires bien naïfs.

Je dirais simplement que je connais bien la question, ayant été prêté par le ministère des Pêches et Océans—qui s'appelait au départ le ministère de l'Environnement et des Pêches—à la Commission mixte internationale depuis près de 30 ans.

En 1985, la Commission a pris une initiative extraordinaire au sujet des Grands lacs. Elle a dressé la liste de 42, aujourd'hui 43, problèmes. Elle a dit: Nous vous demandons de vous donner une note de un à six. Un, c'est que vous êtes tellement bête que vous ne savez pas que vous avez des problèmes et 6, c'est que vous êtes tellement intelligent que vous ne figurez même pas sur la liste. Ensuite nous vous demandons de mettre au point un plan expliquant comment vous comptez atteindre le chiffre 6 qui vous permettra d'être supprimé de la liste. Cela ne repose sur aucune obligation juridique. C'est une simple question de persuasion morale. La Commission n'a aucun pouvoir d'obligation et pourtant tous ces programmes vont de l'avant.

M. Finlay: Il y en a un dans ma circonscription.

M. Vallentyne: Il y a donc de la place pour un système qui, s'il est bien formulé et bien conçu, devrait presque permettre de faire honte à ceux qui ne font rien. Ça les décide.

Il ne faut pas oublier par contre que certaines organisations, certaines personnes ne réagissent pas ainsi et que la réglementation reste nécessaire.

[*Text*]

Ms Stewart: I would certainly endorse that. I think there are mechanisms by which government can provide incentives. There are ways and means in which government can work with the corporations to look at the potential for enhanced profitability.

For example, we know in the instance of the pulp and paper industry that with oxygen bleaching, once the infrastructure changes have been made, the actual utilization of oxygen delignification is cheaper for the industry in the long run than the use of chlorine or chlorine dioxide.

So there are economic benefits for industry, but I think that has to be backed up very firmly with enforcement. We've seen too much foot dragging on the part of industry here in British Columbia and across the country to have any naive view that encouragement alone will suffice.

Mr. Gilmour: There are two concepts here, two phrases that cause me some concern. One is biodiversity and the other is ecosystem approach. My concern is not with the concept but with how it could be incorporated in a bill because of definition. I was very pleased to see your suggestion that they be in the preamble. Dr. Schindler in Edmonton was very much along the same thinking, which embraced the concept, but if you put it into deep detail you're going to get yourself in trouble.

Is that more the thinking behind why you're saying it should be in the preamble? Perhaps you can expand on that.

• 1220

Prof. Vallentyne: Well, I think it should be in the preamble and the body. They're not unconnected, but the preambles I do think are very important because they set the stage and the context for everything.

The case I would cite to you is the Great Lakes Water Quality Agreement of 1978. The Great Lakes Water Quality Agreement of 1972 focused on water alone. It said that if we keep the water straight, then everything else is going to be okay.

The Great Lakes Water Quality Agreement of 1978 said a quite different thing. This was after a presentation to them as to why the approach should be changed to an ecosystem approach. It was just before the state health commissioner of New York declared Love Canal to be a hazard to human health, which opened up all the waste dumps right around the world.

This is not a treaty, but an agreement between the administrations. You have in the preamble to that agreement a statement recognizing that there is a thing called the Great Lakes basin ecosystem. Plants, air, water, soil, people, governments, etc. are inside it.

In effect, the 1978 deal changed the context of the agreement. Before, the context meant trying to fit the environment into a political context. The 1978 agreement changed the context. It said it was trying to fit politics into an ecosystem context, and the ecosystem was a larger domain.

That is an international agreement. It has the complexities of two federal governments, nine or ten state and provincial governments, and all the ones down below. It is there; it is accepted; it is working.

[*Translation*]

Mme Stewart: Je suis tout à fait d'accord. Il existe des moyens incitatifs que le gouvernement peut utiliser. Le gouvernement peut faire comprendre aux entreprises ce que cela peut leur rapporter.

Par exemple, nous savons que, dans l'industrie des pâtes et papiers, le blanchissement à l'oxygène, une fois les changements d'infrastructure réalisés, revient moins cher à long terme que le blanchissement au chlore ou au dioxyde de chlore.

Il en résulte donc des avantages économiques pour l'industrie, mais j'estime nécessaire une certaine fermeté au niveau du respect de la réglementation. Nous avons trop bien vu comment l'industrie ici en Colombie–Britannique et partout ailleurs au Canada pouvait traîner les pieds pour être assez naïfs pour croire que seuls les encouragements peuvent suffire.

M. Gilmour: Il y a deux concepts ici, deux expressions qui m'inquiètent un peu. Il y a, d'une part, la biodiversité et, de l'autre, l'approche écosystémique. Mon problème ne se situe pas au niveau du concept, mais au niveau de la définition aux fins d'incorporation dans un projet de loi. Je vous ai entendu avec plaisir en suggérer l'incorporation dans le préambule. La pensée de M. Schindler à Edmonton allait dans le même sens et embrassait ce concept, mais abondance de détails est toujours source de problème.

Est–ce la raison de votre préférence pour son incorporation dans le préambule? Vous pourriez peut–être nous en dire un peu plus.

M. Vallentyne: À mon avis il faudrait que cela figure dans le préambule et dans le corps du texte. Les préambules sont très importants car ce sont eux qui plantent le décor et qui donnent le contexte.

Je vous citerai en exemple l'Entente sur la qualité de l'eau des Grands Lacs de 1978. L'Entente sur la qualité de l'eau des Grands Lacs de 1972 ne parlait pratiquement que de l'eau. Selon cette entente, si la qualité de l'eau est suffisante, tout le reste suivra.

L'Entente sur la qualité de l'eau des Grands Lacs de 1978 était tout à fait différente. Elle était la conséquence d'un exposé qui avait été fait sur les raisons pour lesquelles l'approche devrait être modifiée pour englober l'écosystème. C'était juste avant que le commissaire à la santé de l'état de New York ne déclare Love Canal un danger pour la santé humaine, déclaration qui a fait jurisprudence dans le domaine des rejets et des déchets dans le monde entier.

Il ne s'agit pas d'un traité mais d'une entente entre les administrations. Il y a dans le préambule à cette entente une déclaration reconnaissant l'existence de l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Les plantes, l'air, l'eau, le sol, les habitants, les gouvernements, etc. en font tous partie.

En fait, cette version 1978 a changé le contexte de l'entente. Auparavant, le but était d'essayer d'intégrer l'environnement au contexte politique. L'entente du 1978 a changé ce contexte. Le nouveau but était d'essayer d'intégrer le contexte politique à l'écosystème, l'écosystème ayant la préséance.

C'est une entente internationale. Elle lie deux gouvernements fédéraux, neuf ou dix gouvernements d'états et de provinces et tous les paliers inférieurs. Elle existe; elle a été acceptée; elle est appliquée.

[*Texte*]

My suggestion to you would be to use that as a model. If you extrapolate that up to the next level, then you begin to see that Canada is actually a politically defined ecosystem. It's a subdivision of the biosphere. The biosphere is the life–supporting system of the earth. It's been kicking around for three and a half billion years, and our political systems have cropped up in the last few hundred. So it came first; we fit within it.

If the agreement can give recognition to that point of view, which is the whole basis of science, no scientist will have trouble with that. Then I would say that Canada could simply declare itself as a politically defined ecosystem or a politically defined part of the biosphere. Every nation could very easily do that on its own. If you did that, it would make meaningful a lot of the actions that are being taken on environmental issues in Canada today.

The provinces then would become ecosystems in their own rights, but they would be parts of a larger Canadian ecosystem, just as the larger Canadian ecosystem is part of the global ecosystem.

If you put it all together and really went radical, you might consider in your minds that the Canadian Environmental Protection Act could really be transformed into a Canadian ecosystem enhancement act. If you did that, you would be creating a positive approach toward integrating what I think is called for in sustainable development, which is integrating the social, economic, and environmental aspects that really have to come together sooner or later.

Does that satisfy you in an answer to your question?

Mr. Gilmour: Can you broaden it on biodiversity?

Prof. Vallentyne: Yes. Biodiversity is a complex concept. It's talking about endangered species. Everything is connected in nature, so to speak. I must say that, in an ecological world, the relationship between high stability and high diversity is much discussed. It is not generally agreed that it's a strong, tightly coupled relationship.

It does enter into our compassionate natures. We do have ethics. We do have person–to–person ethics and I think we have an ecosystem ethic that's in development. This is simply like taking the Golden Rule, which is do unto others as you would have them do unto you, and extending it into a golden ecosystem rule, doing unto the ecosystems you share with others as you would have others do unto the ecosystems they share with you.

• 1225

In that context the others are not just us, they're other forms of life. In the native language these are our brothers and our sisters, and we are diminished if one species is dropped from the list of the species of the earth.

So the biodiversity is important. It's discussed actively in ecological circles as to how tightly coupled or not it is to stability, but it does have I think an ethical dimension, a nature ethics dimension that is very important.

[*Traduction*]

Je vous suggérerais de la prendre pour modèle. Si vous faites l'extrapolation au niveau suivant, vous vous apercevrez que le Canada est en fait un écosystème politiquement défini. C'est une subdivision de la biosphère. La biosphère est le système qui fait vivre la terre. Cela fait trois milliards et demi d'années qu'il est en place alors que nos systèmes politiques n'existent que depuis quelques centaines d'années. Il a donc la priorité et nous y sommes intégrés.

Si l'entente reconnaît ce point de vue, fondement de la science, aucun scientifique ne s'en plaindra. Le Canada pourrait alors simplement se déclarer comme étant un écosystème politiquement défini ou une partie politiquement définie de la biosphère. Toutes les autres nations pourraient très facilement en faire autant. Cela donnerait tout leur sens à nombre des mesures prises aujourd'hui en matière d'environnement au Canada.

Les provinces deviendraient alors elles–mêmes des écosystèmes, mais elles seraient les éléments d'un écosystème canadien tout comme l'écosystème canadien est un élément de l'écosystème planétaire.

Vous pourriez alors aller encore plus loin et transformer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement en Loi canadienne sur la valorisation de l'écosystème. Ce serait le premier pas positif sur la voie de l'intégration de ce qui à mon avis est indispensable pour réaliser le développement durable, à savoir l'intégration des aspects sociaux, économiques et environnementaux qui finissent tôt ou tard par entrer en ligne de compte.

Est–ce que cela répond à votre question?

M. Gilmour: Pourriez–vous en dire un peu plus sur la biodiversité?

M. Vallentyne: Oui. La biodiversité est un concept complexe. Elle concerne les espèces en danger. Tout est lié dans la nature, pour ainsi dire. Je dois dire que, dans un monde écologique, la relation stabilité et diversité est très discutée. Le caractère fort et indissociable de cette relation n'est pas universellement accepté.

Cela se conjugue avec votre tendance à la compassion. Nous avons une éthique. Nous avons une éthique des rapports humains et je crois que nous sommes en train d'élaborer une éthique de l'écosystème. Il s'agit simplement d'étendre le vieux proverbe «ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse» à l'écosystème: ne fais pas aux écosystèmes que tu partages avec les autres ce que tu ne voudrais pas que les autres fassent aux écosystèmes qu'ils partagent avec toi.

Dans ce contexte, les autres ce n'est pas simplement nous, ce sont les autres formes de vie. En langue autochtone, ce sont nos frères et nos soeurs et nous sommes appauvris si une des espèces de la terre disparaît.

La biodiversité est donc importante. Elle fait l'objet de discussion active dans les cercles écologiques quant à son degré d'association avec la stabilité, mais à mon avis elle comporte une dimension éthique, une dimension d'éthique de la nature qui est très importante.

[*Text*]

Mrs. Kraft Sloan: I just wanted to go back to this definition of ecosystem approach. Are you aware of Environment Canada's definition of ecosystem approach?

Prof. Vallentyne: I can't regurgitate it to you. Could you give it to me?

Mrs. Kraft Sloan: I'll just give it to you quickly if I can find it here. It's been defined more specifically as the integrated management of natural and managed landscapes, ecological processes, physical and biological components, and human activities designed to maintain the integrity of an ecosystem.

Prof. Vallentyne: Yes, it's a little bit different. With the one most of us use in developing the ecosystem concept, it is the focus on management that does it.

Back a few years ago there was an issue of *Scientific American* that came out with the title "Managing Planet Earth", and I thought that was the ultimate in arrogance. The earth has managed itself for 4.5 billion years. Most of the time we weren't there, and to think that we manage the planet earth—no.

So when people talk in Environment Canada about ecosystem management I sometimes get a very uneasy feeling inside me that there is that kind of arrogance in the view that they can manage ecosystems. Ecosystems manage themselves. As a matter of fact, when you think about this Environmental Protection Act, the ecosystems are managing us. We're creating this act in effect because of the feedback from the ecosystems on our minds. We've done things that disrupt them and we've seen that's not doing something good to us and so we take remedial actions.

Mrs. Kraft Sloan: I accept that point of view. When you start talking about managing, you have this idea that humans are separate from the natural environment, whereas we are in environments and environments are in us. You can't really separate that.

There has been some criticism of this particular definition from the perspective that it includes human activity and it's too broad and it kind of muddies the approach. It had been suggested by the Environmental Law Centre in Alberta that it be a little more restrictive and not include human activity.

Yours has a different approach, though, from that of Environment Canada, because you start with the biosphere and you think of political systems as political jurisdictions within that, which is a different way. It's a layering, a different kind of a matrix that's laid on top of that, so that has a different kind of a flavour to it than the Environment Canada approach. So you would see your difference as the management aspect.

Prof. Vallentyne: That's one part of it. Just let me say my answer to your good question in another way.

When living organisms came into existence on earth, the organism and the environment came together as an interactive system. The idea of a living organism and its environment as two separate and separable things is an absurdity. Mr. Caccia, I'm sorry but you don't really exist over the air as a person alone, separate from your environment. You only exist because you do have an environment. So the two go together, and the idea of separating the human activities so they can be disjoined

[*Translation*]

Mme Kraft Sloan: Je voulais simplement revenir à cette définition de l'approche écosystémique. Connaissez–vous la définition d'approche écosystémique d'Environnement Canada?

M. Vallentyne: Je ne peux pas vous la réciter comme ça. Vous la connaissez?

Mme Kraft Sloan: Si j'arrive à la trouver, je vais vous la lire. C'est plutôt la gestion intégrée des paysages naturels et gérés, des procédés écologiques, des composantes physiques et biologiques et des activités humaines destinées à préserver l'intégrité d'un écosystème.

M. Vallentyne: Oui, c'est un petit peu différent. Dans cette définition, c'est la gestion qui a la priorité.

Il y a quelques années, un numéro de Scientific American est sorti sous le titre «Managing Planet Earth» (Gérer la planète terre) et, pour moi, c'était le comble de l'arrogance. La terre s'est gérée toute seule pendant quatre milliards et demi d'années. Pendant la plus grande partie de ce temps, nous n'étions pas là et penser que nous gérons la planète terre. . . non.

Donc, quand les responsables d'Environnement Canada parlent de gestion de l'écosystème, j'ai parfois l'impression désagréable que c'est ce genre d'arrogance qui leur fait croire qu'ils peuvent gérer les écosystèmes. Les écosystèmes se gèrent eux–mêmes. D'ailleurs, quand on pense à cette Loi sur la protection de l'environnement, ce sont les écosystèmes qui nous gèrent. Ce sont les écosystèmes qui nous incitent à créer cette loi. Nous avons perturbé ces écosystèmes et nous nous sommes aperçus que cela ne nous apportait rien de bon et nous appliquons en conséquence des remèdes.

Mme Kraft Sloan: J'accepte votre point de vue. Lorsqu'on parle de gestion, cela sous–entend que les humains sont séparés de l'environnement naturel alors que nous vivons dans des environnements et que les environnements sont en nous. Il est impossible de faire cette dissociation.

Cette définition particulière a été critiquée parce qu'elle inclut les activités humaines et que c'est beaucoup trop général et que cela brouille en quelque sorte l'approche. L'Environmental Law Centre (Centre de droit environnemental), en Alberta, avait suggéré une définition un peu plus restrictive n'incluant pas les activités humaines.

Par ailleurs, votre approche de l'autre côté est différente de celle d'Environnement Canada, car vous commencez par la biosphère et vous pensez les systèmes politiques en termes de juridiction politique dans cette biosphère, ce qui est différent. Vous utilisez une matrice d'un genre différent, ce qui donne une allure différente à votre approche par rapport à celle d'Environnement Canada. Pour vous la différence est cette notion de gestion.

M. Vallentyne: En partie. Permettez–moi d'offrir une autre réponse à votre excellente question.

Lorsque les organismes vivants sont apparus sur la terre, les organismes et l'environnement se sont unis pour former un système interactif. L'idée de considérer un organisme vivant et son environnement comme deux choses séparées et séparables est absurde. Monsieur Caccia, je suis désolé mais vous n'existez pas tout seul, en suspension dans l'atmosphère, séparé de votre environnement. Vous existez uniquement dans la mesure où vous avez un environnement. Les deux sont inséparables, et

[*Texte*]

from the environment, I would say, would be a most backward and regressive step. It would be trying to turn around all of the history that we've learned in the past 200 years.

• 1230

We're part of the ecosystem. The human activity is part of the ecosystem's activity. Our technology is an extension of our hands. This pen is a technological extension of my hand. When I ride on a bus outside it's a technological extension, those wheels, of my feet. So to disengage them I think would be a very regressive step.

Ms Stewart: I think it's critical to include human activity, but only in the sense that what we're trying to manage is human activity upon the entire ecosystem. We don't try to manage species, resources or ecosystems in isolation from the whole. From my perspective, again as a fisheries campaigner, that was the fundamental flaw in the management of the cod stocks, and right now we are multiplying that flawed approach because we've redirected our fishing efforts towards the capelin, which are a primary food stock for the cod. So we're not looking at that integrated ecosystem, the predator–prey relationships, and our impacts on any one component of that ecosystem. We target the individual species and we try to determine how to effectively manage that species as opposed to our impacts on the extraction of portions of that species from the whole.

Mrs. Kraft Sloan: It sounds an awful lot like sustainable development, and in your attachment to your brief you had stated that the goal of the ecosystem approach is to integrate these things.

I should also point out that in the Environment Canada document it does talk about how people are integrated and related to their environment, but I do agree with you when you start to use this term "management"; being in education I used to get my back up when I would go to workshops that talked about managing the classroom. But that's an aside. So I understand where you're coming from there.

However, in your brief on page 1 you say that "Pollution can be equally well or better viewed as a symptom of a deeper, unresolved problem". I was wondering if you could just expand on that a little bit.

Prof. Vallentyne: Suppose we have in my community a bad air pollution problem and I adopt a remedial measure to that—let's say it's coming from cars—that I clean up the insides of the cars so they don't create the pollution. What is the effect of that? The effect of it is to make it possible to have more cars. Then we build up to another level in which the car begins to create all sorts of traffic problems, accidents, etc. So if we look at the pollution as a sign of a problem, we would have to say in that case that by erasing the sign we would be helping the original cause of the problem—which is probably people wanting more and more, this, that and the other thing—to happen, helping to make it happen.

[*Traduction*]

l'idée de dissocier les activités humaines de l'environnement serait parfaitement régressive. Ce serait essayer d'oublier tout l'enseignement que nous avons tiré de l'histoire des 200 dernières années.

Nous faisons partie de l'écosystème. L'activité humaine est un élément de l'activité de l'écosystème. Notre techmologie est une prolongation de nos mains. Cette plume est la prolongation technologique de ma main. Quand je prends l'autobus, ses roues sont une prolongation technologique de mes pieds. Il serait donc très régressif de dissocier ces éléments.

Mme Stewart: A mon sens, il est essentiel d'inscrire l'activité humaine dans l'équation, mais seulement dans la mesure où nous cherchons à gérer l'activité humaine dans l'ensemble de l'écosystème. Nous n'essayons pas de gérer des espèces, des ressources ou des écosystèmes sans aucune référence à l'ensemble. De mon point de vue, du point de vue de ma spécialité, celle des pêches, cela a été une des grandes lacunes dans la gestion des stocks de morue. Aujourd'hui, nous amplifions cette démarche erronée en tournant nos efforts de pêche vers le capelan, qui se trouve être la principale source d'alimentation de la morue. Bref, nous ne tenons pas compte de l'écosystème intégré, des relations qui existent entre la proie et le prédateur, ni de l'impact d'un élément donné sur l'ensemble de l'écosystème. Au contraire, nous considérons les espèces d'une façon isolée et nous essayons de déterminer la meilleure façon de gérer cette espèce sans nous interroger sur l'impact de nos prises sur l'ensemble de l'espèce.

Mme Kraft Sloan: Cela ressemble énormément à du développement durable et, dans la documentation annexée à votre mémoire, vous dites que l'objectif de la démarche axée sur l'écosystème est d'intégrer ces éléments–là.

Je signale également que le document d'Environnement Canada discute de la place des gens dans leur environnement, des relations qu'ils entretiennent avec cet environnement. Cela dit, je suis d'accord avec vous quand vous avancez le terme «gestion». Quand j'étais dans l'enseignement, cela m'énervait toujours d'entendre parler de gestion de la salle de classe dans certains ateliers. Mais c'est en dehors du sujet. Je comprends donc votre position.

Toutefois, à la page 1 de votre mémoire, vous dites «Il y a une démarche identique ou préférable qui considère la pollution comme le symptôme d'un problème plus profond, un problème qui reste sans solution». Pourriez–vous nous en parler un peu plus longuement.

M. Vallentyne: Supposons que je vive dans une communauté qui a de graves problèmes de pollution atmosphérique; je décide de prendre des mesures pour lutter contre cette situation, disons qu'elle est provoquée par les automobiles. Je nettoie donc les moteurs d'automobile pour les empêcher de polluer. Qu'est–ce qui va se passer? Il va devenir possible d'avoir plus d'automobiles. Cela nous amène à un autre niveau de problèmes, problèmes de circulation, accidents, etc. Ainsi, si on considère la pollution comme le signe extérieur d'un problème, dans ce cas particulier, en supprimant ce signe extérieur, on vient d'aggraver sa cause première, qui est en réalité le fait que les gens veulent de plus en plus de ceci ou de cela, et on aggrave encore les choses.

[*Text*]

Sometimes when I get really emotional about it, I just sing in praise of pollution, pollution is wonderful. If we didn't have pollution we wouldn't be sitting around this table today. It has caused us to change our ways. It's a kind of feedback from the environment, from the biosphere, from our ecosystems, telling us to wake up and change our ways. And we're not dumb. We're doing it. A little bit too slowly maybe, but we're nevertheless doing it.

Mrs. Kraft Sloan: That supports what earlier witnesses have said about understanding legislation within a context.

Prof. Vallentyne: I would suppose.

• 1235

Mr. O'Brien: Thank you both for your remarks. It's very interesting and fascinating for me to hear. I'm certainly not a scientist, but as something of a political scientist I was very fascinated by your description, Professor, of the political ecosystem. I think that's an idea we'll want to pursue.

I have a couple of pretty simple if not simplistic questions. When you were talking about morality, a number of your comments led me to think about the little bit of reading I've done by Thomas Berry. I'm not sure if you're aware of some of his work. I guess this is a question for us to decide as a committee, but I'd like to hear your view on the value of having such a person appear before our committee to share some of his insights, with a view to maybe at least incorporating some of those ideas about the spirituality of the environment into a preamble or some place in CEPA. Or is that a bit naive on my part?

Prof. Vallentyne: No, I think Berry is terrific on these things and he's eloquent.

Mr. O'Brien: He's very eloquent, yes.

Prof. Vallentyne: When you hear him speak, he is really very eloquent. I think it would be very good. At the same time, I would have to say that you could probably get the same thing if you got some eloquent native before you—and maybe you already have—and got them talking about it, because you wouldn't find the two very different.

Mr. O'Brien: Touché. Indeed, we've had some very eloquent aboriginal people speaking to the committee and I expect we'll have some more. So I appreciate that.

We've heard repeatedly the concept of reverse onus. As a scientist, as an expert in this field, what is your view of that as a way to proceed politically?

Prof. Vallentyne: To put that into context, we are living in a different world today from what we were living in yesterday—in quotation marks. We have moved from what some people call an era of upward causation into an era of downward causation. If you think about the population of Canada and the world, and we keep on multiplying and multiplying in this room, eventually the walls of the room restrict further growth. Causation then becomes downward. The walls act as an active, causative agent causing us to change our behaviour. It's a very peculiar way of looking at things.

[*Translation*]

Il y a des jours où je m'excite et où je chante les louanges de la pollution, la pollution, c'est merveilleux. Sans pollution, nous ne serions pas ici aujourd'hui. C'est cela qui nous a forcés à changer nos habitudes. C'est une sorte de signal que nous donnent l'environnement, la biosphère, nos écosystèmes, un signal d'alarme pour nous réveiller et changer nos habitudes. Nous ne sommes pas idiots. C'est ce que nous faisons. Peut–être un peu trop lentement, mais nous le faisons tout de même.

Mme Kraft Sloan: Cela renforce ce qu'un témoin nous a dit plus tôt au sujet de la législation qui doit être comprise dans un contexte.

M. Vallentyne: Effectivement.

M. O'Brien: Je vous remercie tous les deux pour vos observations que j'ai trouvées particulièrement intéressantes et passionnantes. Je suis loin d'être un homme de science, mais pour quelqu'un qui incline plutôt du côté des sciences politiques, votre description de l'écosystème politique est parfaitement fascinante. C'est une idée qui méritera sans doute que nous l'approfondissions.

J'ai une ou deux questions très simples, sinon simplistes. Vous avez parlé de moralité, et ce que vous avez dit m'a fait repenser aux quelques ouvrages de Thomas Berry que j'ai lus. Je ne sais pas si vous connaissez son oeuvre. C'est notre comité qui va devoir prendre ses décisions, mais j'aimerais savoir si, à votre avis, il serait utile de convoquer cette personne devant notre comité et, le cas échéant, de nous inspirer de ses idées sur la spiritualité de l'environnement pour rédiger quelque chose dans un préambule à la LCPE ou ailleurs. Pensez–vous que ce soit naïf de ma part?

M. Vallentyne: Non, à mon avis, Berry est formidable lorsqu'il parle de ces questions–là, et il est éloquent.

M. O'Brien: Il est très éloquent, effectivement.

M. Vallentyne: Quand vous l'entendez parler, il est vraiment très éloquent. À mon avis, ce serait une excellente idée. En même temps, vous pourriez probablement obtenir le même résultat en écoutant un autochtone tout aussi éloquent—vous l'avez peut–être déjà fait—je suis certain que vous ne trouveriez pas tellement de différence entre les deux.

M. O'Brien: Touché. Effectivement, nous avons entendu des autochtones particulièrement éloquents et j'imagine que nous en entendrons d'autres. J'apprécie donc cette observation.

À plusieurs reprises on nous a parlé du principe de l'inversion du fardeau de la preuve. Pour vous qui êtes un homme de science, un expert en la matière, quelle est la valeur politique de cette notion?

M. Vallentyne: Pour mettre cette notion dans son contexte, il faut dire que nous vivons aujourd'hui dans un monde différent du monde où nous vivions hier—je dis cela entre guillemets. Nous sommes passés d'une ère que certain appellent une ère de causalité vers le haut à une ère de causalité vers le bas. Si vous pensez à la population du Canada et du monde, si nous nous multiplions sans cesse dans cette salle, il viendrait un moment où les murs de la pièce nous empêcheraient de continuer cette croissance. C'est à ce moment–là que la causalité se tourne vers le bas. Les murs de la salle deviennent un agent de causalité actif, c'est–à–dire qu'ils nous forcent à changer de comportement. C'est une façon très particulière de voir les choses.

[*Texte*]

Previously it was the other way around. You bang the table, and my good associate sitting beside me here has a cup of coffee that she is just going to put to her mouth. She spills it in such a way that it scalds Mr. O'Brien, and poor Mr. Finlay, who we don't know has been susceptible to heart attacks, suddenly keels over dead.

Mr. O'Brien: God forbid!

Prof. Vallentyne: There we have upward causation. Downward causation would be that maybe in this room our shoulders are rubbing together so much that Catherine here is uptight. She just got a nervous level of energy that was a contributory—not a total, but a contributory—cause to Mr. Finlay's death.

Having said that as background, that's part of the reason why we are looking at chemicals as genera or classes, because we can't deal with them one by one. It's part of the reason why we have to take forward and preventive actions on a precautionary principle that would avoid situations we've gotten into with CFCs. CFCs are harmless; there is no problem with them. They are buzzing around this room even as we talk. But you liberate them into air and they get up and start destroying the ozone layer.

It's those sneaky kinds of chemicals that are the worst ones. You can't smell them, you can't taste them, you can't feel them, and they keep on growing in amount. If they ever get to a biospheric level, a planetary level, then you're in a problem. You only get one chance with the earth; there's only one earth. If you make a big mistake, you have to live with it as we are going to have to live for the next 50 or 100 years with ozone depletion.

• 1240

In terms of your original question of reverse onus, I think in that era of downward causation, it's part of the reason we're moving—not totally, but in part—towards reverse onus.

Let me give an example of that in the chlorine debate. I'm a mammal. I'm a member of the animal kingdom. I'm a member of the class of vertebrates. The vertebrates have been kicking around on earth for about 450 million years. During that time probably all of us have had this 0.9% sodium chloride solution going around in our blood.

But over 450 million years—except for evidence from one cow, which may not be real; I don't know—there's no evidence that our bodies have ever formed any organochlorines, i.e., any combinations that would take it from sodium chloride up to an organic chlorine combination. We've done it with iodine, which is a similar chemical, but not with chlorine.

Other organisms have made organochlorines. If you look at why they made them and what they used them for, they're mostly a defence. They're for antibiotics, for deterrents to somebody eating somebody else and so on. The significant fact about that is we're proceeding now with chlorine chemistry to a situation where a good chemist would have no difficulty whatsoever in detecting any one of a dozen different organochlorines circulating in your blood. Those things have

[*Traduction*]

Par le passé, c'était l'inverse. Si vous cognez du poing sur la table, ma brave collègue qui est assise ici et qui était sur le point de porter sa tasse de café à ses lèvres, la renverse et ébouillante M. O'Brien; sur ces entrefaites, ce pauvre M. Finlay, dont on ne savait pas qu'il était menacé de crise cardiaque, s'effondre soudain et meurt.

M. O'Brien: Dieu nous en préserve!

M. Vallentyne: Là, c'est de la causalité vers le haut. Dans un cas de causalité vers le bas, peut–être que nous serions dans cette même salle, et nos épaules se toucheraient à tel point que cela rendrait Catherine très nerveuse. C'est son énergie nerveuse qui a en partie—pas totalement, mais en partie—contribué à la mort de M. Finlay.

Ayant brossé cette toile de fond, c'est une des raisons pour lesquelles nous étudions les produits chimiques par catégories ou par classes, car il nous est impossible de les étudier individuellement. C'est une des raisons pour lesquelles nous devons prendre des mesures préventives, nous devons les prendre d'avance et par mesure de précaution, pour éviter la situation qui s'est produite avec les CFC. Les CFC sont tout à fait anodins, ils ne posent aucun problème. Il y en a dans cette salle autour de nous en ce moment. Mais dès l'instant où on les libère dans l'atmosphère, ils s'élèvent et commencent à détruire la couche d'ozone.

Ce sont ces produits chimiques sournois qui sont les pires. Ils n'ont pas d'odeur, pas de goût, on ne peut pas les toucher, et ils ne cessent de se multiplier. Quand ils atteignent le niveau de la biosphère, de la planète, vous avez un problème. Avec la terre, nous n'avons qu'une seule chance, c'est notre seule planète. Quand vous faites une grosse erreur, vous devez en subir les conséquences et, dans le cas de l'ozone, ces conséquences vont durer pendant les 50 ou 100 années à venir.

Quant à votre question au sujet de l'inversion du fardeau de la preuve, le fait que nous soyons dans une ère de causalité vers le bas est une des raisons, pas la seule, mais une des raisons qui nous poussent à choisir ce principe.

Je vais vous en donner un exemple, celui du débat qui tourne autour du chlore. Je suis un mammifère. Je fais partie du règne animal. Je fais partie de la classe des vertébrés. Les vertébrés gambadent sur la terre depuis environ 450 millions d'années. Pendant toute cette période, nous avons probablement tous eu ce 0,9 p. 100 de solution de chlorure de sodium dans nos veines.

Mais pendant cette période de 450 millions d'années—à l'exception du cas d'une vache, et je ne sais pas si c'est vrai—rien n'indique que nos organismes aient jamais élaboré des organochlorés, c'est–à–dire une combinaison qui aurait permis de remplacer le chlorure de sodium par un composé chloré organique. C'est ce qui s'est passé avec l'iode, un produit chimique comparable, mais pas avec le chlore.

D'autres organismes ont fabriqué des organochlorés. Si vous considérez les raisons de cette évolution et la façon dont ces composés ont été utilisés par ces organismes, vous verrez que dans la plupart des cas, ce sont des mécanismes de défense. Ils servent d'antibiotiques, de moyens de dissuasion pour protéger un organisme contre un prédateur, etc.. Le fait important c'est qu'à l'heure actuelle, la chimie du chlore en est à un point qui permettrait à n'importe quel bon chimiste de déceler très

[*Text*]

never been there before, and you must ask yourself why they were never created. There has to be some answer to that question.

The answer I suspect, which might or might not be right, is they weren't made because they're inherently harmful to human metabolism as a class. Chlorine chemistry is very uncontrollable.

Ms Stewart: Could I add something to that? I would advocate going a step beyond just the reverse onus and trying to work towards closed loop systems in manufacturing processes—towards zero discharge.

We've heard from Dr. Vallentyne about the uncertainties of scientific proof and how scientific theses can be reversed when new evidence comes into play. So if we deal strictly with reverse onus and ask industry to prove a chemical they wish to discharge into the ecosystem is harmless, we may find ten years down the line that new scientific techniques or evidence reverse what we thought was concrete proof.

Therefore it would be much more productive if government were to offer incentives to industry to develop closed–loop processes that would reduce and virtually eliminate any emissions into the receiving ecosystem.

Mr. O'Brien: Thank you.

Mr. Chairman, I have one final question for Dr. Vallentyne. I think he spoke quite eloquently about the need for behavioural change in all of this.

Given your expertise on the IJC and various other endeavours, I'd like to know what level of government you think would be most effective in helping to achieve that behavioural change by taking the lead in administration, the choices being federal or provincial.

Prof. Vallentyne: Behaviour begins with an attitude or perception and carries over into an act. It knows no bounds.

Education is a matter for the provinces, and the attitudinal part of it is an educational thing. That doesn't mean the federal government has to be out of it. It can provide materials for the provinces to use in that sense.

It's greater than the word "education" implies. It's a learning process, and anything that can be done to facilitate the learning process I think would be useful and most welcome in that regard. But to identify a particular level of government that would be more effective than the other—

In our Constitution we have given most of those things over to the provinces in matters of education, but an ecosystem approach would tell you everybody has to work together. It has to be a circle. The doors of the rooms are opening into the middle and everybody's milling around there, and the Internet guys are working at a level up there and so on.

• 1245

Mr. O'Brien: A cooperative approach and a place for everybody to be able—

[*Translation*]

facilement un organochloré quelconque parmi les 12 différents qui circulent dans notre système sanguin. Or, cela ne s'est jamais produit avant et il faut se demander pourquoi. Il doit y avoir une réponse.

Je me trompe peut–être, mais j'ai l'impression que la réponse est que, si nous ne fabriquions pas ces composés, c'est qu'ils appartenaient à une catégorie nocive pour le métabolisme humain. La chimie du chlore est très incontrôlable.

Mme Stewart: Pourrais–je ajouter quelque chose? Je pense qu'on pourrait aller encore un peu plus loin que le principe de l'inversion du fardeau de la preuve et essayer de trouver des procédés de fabrication en circuit fermé, sans aucune production de déchets.

M. Vallentyne nous a parlé des incertitudes de la preuve scientifique et nous a expliqué comment de nouveaux indices pouvaient détruire d'anciennes preuves. En appliquant à la lettre le principe de l'inversion du fardeau de la preuve en demandant aux industries de prouver que les produits chimiques qu'elles déversent dans l'environnement n'ont aucun effet sur l'écosystème, nous risquons de nous apercevoir dans 10 ans que de nouvelles techniques scientifiques ou de nouvelles preuves viennent réfuter des preuves que nous croyions acquises.

Par conséquent, le gouvernement ferait beaucoup mieux d'encourager les industries à mettre au point des procédés en circuit fermé, des procédés qui réduiraient et élimineraient virtuellement toute émission dans l'écosystème.

M. O'Brien: Merci.

Monsieur le président, j'ai une dernière question à l'intention de M. Vallentyne. Il a parlé avec beaucoup d'éloquence de la nécessité de changer les comportements.

Vous êtes un expert en ce qui concerne la CMI et diverses autres activités, je vais donc vous demander quel serait, à votre avis, le niveau de gouvernement qui pourrait le mieux réaliser ces changements de comportement en montrant l'exemple sur le plan administratif, le niveau fédéral ou le niveau provincial?

M. Vallentyne: Le comportement est avant tout une affaire d'attitude ou de perception qui se traduit ensuite par des actes. Le comportement n'a pas de limite.

L'éducation relève des provinces, et dans la mesure où c'est une question d'attitude, c'est également une question d'éducation. Cela ne signifie pas que le gouvernement fédéral doive rester inactif. Il peut fournir aux provinces le matériel dont elles auront besoin.

Cela va au–delà du terme «éducation». C'est un processus d'apprentissage, et tout ce qui peut faciliter ce processus d'apprentissage serait utile et bienvenu. Quant à dire quel niveau de gouvernement serait plus efficace que l'autre. . .

Dans notre constitution, nous avons confié la plupart de ces responsabilités aux provinces, au chapitre de l'éducation, mais dans une véritable démarche axée sur l'écosystème, tout le monde doit travailler ensemble. Il faut former un cercle. Les portes des pièces s'ouvrent vers le milieu et tout le monde va et vient, et les types de l'Internet travaillent à un autre niveau là–haut, etc.

M. O'Brien: Bref, une démarche de coopération et un endroit où tout le monde puisse. . .

[*Texte*]

Prof. Vallentyne: Everybody has a part.

Mr. O'Brien: Thank you.

Ms Stewart: Working as an activist and trying to bring about changes and put pressure on governments to address the problems, I think there is a role for all levels of government to participate, but there are two provisions.

One is accessibility, and at that level I think it's important to provide a mechanism to enable the public to start taking a stewardship approach to what's going on in their own backyard. Whether that accessibility is provided through federal or provincial mechanisms really isn't the issue, the issue is providing it and allowing the public to take ownership and some sense of responsibility for what is transpiring. So however it's devised, provide that accessibility.

Second, if the roles between the federal and provincial governments and the provincial and municipal governments are divided in any way, it is essential that those roles be clearly delineated for public participation and involvement in accountability at all levels of government. As activists in the community, we experience constant "it's not my job" between the federal and provincial governments when there is overlapping jurisdiction. So I would ask that as much as possible it be clearly defined exactly where the buck stops at each level of government, and how you can appeal to the next level if you're not being provided with the information or accountability that's necessary.

Mr. O'Brien: Mr. Chairman, I think our witness has described the Canadian conundrum on a number of areas, including this.

Ms Stewart: It's a conundrum we really need to resolve.

Mr. O'Brien: That's right.

Prof. Vallentyne: I would like to throw in a comment in relation to kids. If you ask yourself how and where the world is changing, I spend a lot of my time with kids in schools. I think that's where it's changing—with children. Children are changing the school system. They're introducing recycling, reducing and reusing programs into their own schools. They're changing the behaviour of their parents, and if we talk about behavioural change, that's where it has to begin. We all know it, yet we're not doing it.

I think you ought to have something in in your deliberations that talks about children. Why are we having sustainable development? It's for the future. Are you going to be here in the future, Mr. Caccia? Am I going to be there? For a while, but probably not for too long.

I think a good example to look at would be the Spanish constitution. They had a dictatorship there and then suddenly they had to develop a constitution. Their constitution is powerful on the rights they give to children, and I hope that whatever this revised act is called, kids will be in there somewhere and clearly identified. That's what the name of the game is.

[*Traduction*]

M. Vallentyne: Où tout le monde a un rôle à jouer.

M. O'Brien: Merci.

Mme Stewart: En tant que militante, j'essaie de susciter des changements, d'exercer des pressions sur les gouvernements et de les forcer à aborder les problèmes; je pense donc que tous les niveaux de gouvernement ont un rôle à jouer, mais cela à condition de remplir deux conditions.

Une de ces conditions, c'est l'accès, et dans ce sens, il est important de prévoir un mécanisme qui permette à chacun de commencer à assumer la gérance de sa propre cour. Que cet accès soit assuré par des mécanismes fédéraux ou des mécanismes provinciaux, cela n'a pas vraiment d'importance, l'important étant que ces mécanismes existent et qu'ils permettent au public d'assumer une part des responsabilités pour ce qui se passe. Bref, il importe de ménager cet accès, quelles qu'en soient les modalités.

Deuxièmement, si les gouvernements fédéral et provinciaux et les gouvernements provinciaux et municipaux doivent se répartir les rôles, il est essentiel d'en bien connaître les limites pour que le public puisse participer activement et obtenir des comptes de tous les paliers de gouvernement. Nous qui militons dans la communauté, nous nous heurtons sans cesse à la même excuse de la part des gouvernements fédéral et provinciaux chaque fois que les domaines de compétences se chevauchent: «ce n'est pas mon travail». Ainsi, dans toute la mesure du possible, il faudrait définir exactement les limites des responsabilités de chaque palier de gouvernement et savoir comment faire appel au palier suivant lorsque les informations et les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants.

M. O'Brien: Monsieur le président, notre témoin a fort bien décrit le dilemme canadien dans plusieurs domaines, y compris celui–ci.

Mme Stewart: C'est un dilemme auquel nous allons devoir trouver une solution.

M. O'Brien: Exactement.

M. Vallentyne: J'aimerais faire une observation au sujet des enfants. Si vous vous demandez comment et en quoi le monde évolue, je vais vous répondre que le monde évolue justement au niveau des enfants; je le sais parce que je passe beaucoup de temps avec des enfants dans les écoles. Ils changent le fonctionnement de l'école. Ils organisent des programmes de recyclage, des programmes de réduction des déchets et de réutilisation dans leurs propres écoles. Ils forcent leurs parents à changer leurs habitudes et c'est donc à leur niveau qu'on peut commencer à faire changer les comportements. Nous le savons tous, et pourtant nous ne le faisons pas.

À mon avis, dans vos délibérations vous devriez mentionner les enfants. Pourquoi avons–nous adopté cette notion du développement durable? C'est pour l'avenir. Est–ce que vous serez encore là dans l'avenir, monsieur Caccia? Est–ce que je serai encore là? Pendant un certain temps, mais probablement pas tellement longtemps.

La constitution espagnole est un bon exemple; les Espagnols vivaient jadis en dictature et un beau jour il ont dû rédiger une constitution. Leur constitution accorde aux enfants des droits considérables et j'espère que cette loi remaniée, quel que soit son nom, accordera une place importante aux enfants. C'est cela qui est important.

[*Text*]

Ms Stewart: As a parent, I'd be inclined to go one step beyond that and point out to any panel members who don't have children in elementary school that industry is very active in the schools. Industry is getting their perspective out there. They're paying for educational programs, sending speakers to the schools, and distributing literature, handouts and freebies that reflect the industrial economic perspective. I think it's imperative for government to get information out on the long–range viewpoint, one not oriented toward bottom–line profit but toward developing sustainability.

Mr. Finlay: I want to thank Professor Vallentyne and Ms Stewart for their wise words this morning.

I want to mention two things that I think we're all aware of, and I think they impact on exactly on what we've been talking about. Dr. Vallentyne talks about it being a moral issue in some sense. I think it has a lot to do with that, but I think our approach to the environment has a lot to do with humility.

• 1250

They did a lot of testing on nuclear bombs in the South Sea islands, and they were supposed to wipe out everything on the land. They waited so many weeks or months I don't know the details, but I read about the experiment.

Then they went in to see what was still there. There weren't any humans on the island, of course, because they would have been obliterated. They didn't think there would be anything there, but of course they found that the rats had survived.

We've been trying to control the housefly now for more than 100 years. We can go back to the sticky papers, the dishes of this or that, poisoned sugar and sprays of all kinds and we will never eradicate the housefly. I don't think any reasonable biologist—I was trained in biology—would suggest anything different. They reproduce far too quickly. The variety and the variation is enough that there will always be some that will resist anything short of physically squashing them.

I think that should give us a little bit of an aspect of humility when we look at the earth and at what you have been talking about, Doctor. I don't know how we get that across. Maybe we do as you do and tell these stories when we go to schools.

Something bothers me a little. You used a term that came up yesterday with a scientist who I thought perhaps would have the same sort of view as you. It is what we are espousing right now: sound science. We find that those who would continue to pollute in the interest of the bottom line have turned sound science against us. As you explained, if science is sound it has to have an answer, and we have to have an answer before we do anything about really getting on the ball on how we fit into the biosphere.

[*Translation*]

Mme Stewart: En ma qualité de parent, j'aimerais aller plus loin encore et expliquer aux membres du groupe qui n'auraient pas d'enfant en âge de fréquenter l'école primaire que le secteur privé est très actif dans les écoles. Il sait se faire entendre dans les écoles. Il finance des programmes éducatifs, il y envoie des conférenciers, il distribue de la documentation, des dépliants, des petits cadeaux qui reflètent tous, la perspective économique du secteur privé. À mon avis, le gouvernement doit de son côté faire passer des informations sur le point de vue à long terme, des informations qui ne soient pas uniquement axées sur les bilans et la rentabilité, mais plutôt sur la durabilité.

M. Finlay: Je tiens à remercier M. Vallentyne et M^me^ Stewart pour les sages propos qu'ils ont tenus ce matin.

J'aimerais rappeler deux choses dont nous sommes tous conscients mais qui ont un impact direct sur ce dont nous avons discuté. M. Vallentyne nous dit que d'une certaine façon c'est une question de morale. À mon avis, c'est tout à fait vrai, mais en même temps, notre démarche face à l'environnement doit être empreinte d'une grande humilité.

De nombreux essais nucléaires ont été effectués dans les îles du Pacifique–Sud et on pensait que les explosions feraient tout disparaître sur ces îles. On a ensuite attendu des semaines ou peut–être des mois, je ne me souviens plus des détails, mais j'ai lu quelque chose au sujet de cette expérience.

Quand on est retourné voir ce qui restait—bien sûr il n'y avait pas d'êtres humains dans l'île, car ils auraient été annihilés—on s'est aperçu que les rats avaient survécu, une chose à laquelle on ne s'attendait certainement pas.

Voilà maintenant plus d'un siècle que nous essayons de contrôler la mouche domestique. Nous aurons beau revenir aux rubans collants, aux soucoupes de sucre empoisonné et aux aérosols de toutes sortes, nous ne réussirons jamais à faire disparaître la mouche domestique. J'ai une formation en biologie, et je ne pense pas qu'un biologiste raisonnable puisse vous dire le contraire. Ces animaux–là se reproduisent beaucoup trop vite. D'autre part, on trouve chez eux suffisamment de variétés et de variantes pour qu'ils réussissent à résister à tout, sauf quand on les écrase.

À mon avis, cela devrait nous inspirer une certaine mesure d'humilité quand nous considérons la terre et toutes les choses dont vous avez parlé, monsieur. Mais comment faire comprendre cela? La solution est peut–être celle que vous suggérez, c'est–à–dire aller raconter toutes ces histoires dans les écoles.

Il y a une chose qui me préoccupe; vous avez utilisé un terme qui a été mentionné hier par un chercheur qui, à mon avis, pourrait avoir le même point de vue que vous. C'est un principe que nous adoptons en ce moment, celui d'une science solide. Or, on s'aperçoit que ceux qui voudraient continuer à polluer pour préserver leurs bénéfices sont en train de retourner contre nous ce principe d'une science solide. Comme vous l'avez expliqué, si la science est solide, elle doit donner une réponse, et cette réponse, nous devons l'avoir avant de prendre une décision quelconque au sujet de la place que nous occupons dans la biosphère.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1255

Is our scientific education at fault? Are these people paid off by industry? Why would any self–respecting scientist be talking about sound science when we should know that science is, at best, imprecise?

Est–ce que c'est notre éducation scientifique qui est fautive? Est–ce que ces gens–là sont soudoyés par l'industrie? Pourquoi un homme de science qui se respecte parlerait–il de science solide alors que nous devrions savoir que dans le meilleur des cas, la science est imprécise?

Prof. Vallentyne: Yes, you're right. You do an experiment; you go in with one question, one hypothesis you want to test, and you come out with ten different questions thereafter. So science actually enhances uncertainty. It does remove uncertainty at one level if you get a certain result, but it creates uncertainty at a lot of other levels. You can never look to science to solve all the problems.

M. Vallentyne: Effectivement, vous avez raison. Vous faites une expérience; vous commencez par une question, une hypothèse que vous voulez mettre à l'épreuve, et l'on ressort dix questions différentes. Autrement dit, la science aggrave en fait l'incertitude. Lorsqu'elle supprime l'incertitude à un certain niveau, grâce à certains résultats, elle crée de nouvelles incertitudes à de nombreux autres niveaux. La science ne résoudra jamais tous les problèmes.

However, having said that, science has many different aspects. I think the science the industries are talking about is the science that operates in the monastery of a laboratory, where you can control variables one at a time, independently, and so on.

Cela dit, la science a de nombreux aspects différents. À mon avis, la science invoquée par les industries est celle qui se développe dans l'enceinte du laboratoire, où il est possible de contrôler les variables une à la fois, indépendamment les unes des autres, etc.

The science that organizations such as Greenpeace and others are talking about in relation to persistent toxic chemicals is of a different sort; it's pertaining to an uncontrollable situation, with populations of wild animals or humans—wild humans—and no controls are possible. So it's a completely different set of circumstances. To ask for proof in that second case is absurd; to ask for proof in the first case of the lab is acceptable.

La science invoquée par des organismes comme Greenpeace, entre autres, lorsqu'ils parlent de produits chimiques toxiques persistants, est une science différente. Elle traduit une situation incontrôlable, impliquant des populations d'animaux sauvages ou d'êtres humains—d'êtres humains sauvages—qu'il est impossible de contrôler. Bref, il s'agit de circonstances totalement différentes. Il est absurde d'exiger des preuves dans ce deuxième cas, mais par contre, dans le cas du laboratoire, c'est acceptable.

I do share your respect for organisms but because of the shape of this enclosure here I can't help but refer you to one experiment that was done by John Calhoun, who was a behavioural ecologist some 20 years ago.

Je partage votre respect pour les organismes, mais la forme de cette pièce me fait immanquablement penser à une expérience effectuée il y a une vingtaine d'années par John Calhoun, un spécialiste du comportement.

It was an enclosure that if you could just take it up to the ceiling and cover the area here, you would have its shape. He put eight different sets of apartment buildings for mice into it, seeded it with four males and four females from a good, healthy strain, gave them an infinite supply of food, drinking water, and bedding material, cleaned their excrement out every once in a while, and then let them go. The mouse population, which was capable of going up to 4,000, rose to about 2,200. By that time, when they were at their maximum population, he was actually predicting that the population was going to go to extinction, which it did over a four–and–a–half–year period.

Il s'agissait d'un espace qui aurait cette forme si on le prolongeait jusqu'au plafond et si on allait jusque dans ce coin. Dans cet espace, il construisit huit immeubles d'appartements pour souris dans lesquels il installa quatre mâles et quatre femelles d'une bonne souche bien solide en leur donnant également des réserves inépuisables de nourriture, d'eau potable et des matériaux pour se faire des nids. De temps en temps, il nettoyait leurs excréments, mais à part cela, il les laissait libres. La population des souris, qui aurait pu atteindre 4 000, n'a pas dépassé 2 200 souris environ. Il a prédit que cette population s'éteindrait, une fois qu'elle aurait atteint son niveau maximal, ce qui s'est produit sur une période de quatre ans et demi.

• 1300

What happened was that as the population grew in number the territorial males, which protected their females from interference by other males, couldn't keep up with these hot–blooded young fellows who were coming in, so they didn't protect the territory. Hence the mothers, who were raising the kids, got bothered and they began to take over aggressive roles that the males were supposed to do.

Ce qui est arrivé, c'est que pendant la croissance démographique, les mâles chargés de défendre le territoire et de protéger les femelles des autres mâles n'étaient plus en nombre suffisant pour repousser tous les jeunes mâles fringants et ont cessé de protéger le territoire. Par conséquent, les mères, qui élevaient les jeunes, ont été dérangées et ont commencé à adopter les comportements agressifs qui étaient habituellement l'apanage des mâles.

Then the story goes that the young the mothers produced were actually weaned too soon. They didn't learn the behavioural things that young mice are supposed to know, such as how to go through territorial behaviour, how to go through mating behaviour, and all of these things.

On dit aussi que les jeunes ont été sevrés trop tôt. Ils n'ont pas reçu l'éducation que les jeunes souris étaient supposées avoir et n'ont pas appris quels devraient être leurs comportements à l'égard du territoire, de l'accouplement, etc.

[*Text*]

As a result you ended up with pools of mice in the middle of the container, the males they called the beautiful ones, because they weren't interested in sex, they weren't interested in defending their territories. They just preened themselves and looked beautiful. The females went off to the corner apartment buildings, and the whole thing just went down and down and down until eventually after four and a half years it went to extinction.

So the message of that is that yes, the houseflies and animals and populations in general are extremely smart. The smartness is, as William Blake said, that nothing succeeds in the biological world like excess. You look at the seeds of a maple tree and you know that. But the message of the mouse population is that if you provide a set of unreal conditions through technological improvements, if you provide everything a mouse's heart could desire, the mouse population goes to extinction.

So in this appendage here, when I talk about a demotechnic approach to looking at life, one that combines population and technology, that mouse population is in there in part of that thinking. We somehow or other have to catch hold of that runaway spiral. That's part of the business of this act, I think. It's to help us to protect us from our own excesses.

Mr. Finlay: I think the phrase used in environment circles and conservation circles—and I think it was generated by Margaret Mead but I could be wrong—is that what we need to do is to think globally and act locally. This goes back to Mr. O'Brien's question about where we do it, whether federally, provincially, or locally.

I suggest that the most power we have exists at the local level and the municipal level, because regardless of what we may write in CEPA and regardless of the provincial government being in charge of education, what we teach and learn in the school or in the community locally will have the impact. If people want somebody who thinks about the environment as a representative they'll vote for them. If they don't they won't. So there's where the control ultimately rests, as far as I can see.

The Chairman: Perhaps it's time to conclude. Although we don't exist, Professor Vallentyne, we need something for lunch and there's only time until 2 p.m.

I am a bit puzzled with your statement that sustainable development puts the focus on sustainability, where it needs to be. There is a danger in that; namely, that there can be sustainability until the point of sudden collapse, as we have witnessed in the fisheries.

I wonder whether we should not revisit the concept of limits, which I believe Ms Stewart raised in her presentation towards her conclusion, and reduce our dependence on the concept of sustainability because it has built–in dangers. What do you think?

• 1305

Ms Stewart: I think the case of the fishery is a good one to look at in that instance and to my mind strengthens the argument for reversing sustaining development and developing sustainability.

What we did in the case of the Atlantic fishery was sustain the development of the large corporate–owned factory trawler vessels. In 1928 a royal commission investigated whether factory trawlers should be introduced into the Atlantic fishery. The

[*Translation*]

On s'est donc retrouvé avec un groupe de souris au milieu de l'enclos, des mâles qu'on a appelé «des beautés», car ils ne s'intéressaient plus ni à la reproduction ni à la défense du territoire. Ils se contentaient de se pomponner et d'être beaux. Les femelles se sont retirées dans les logements de coin et la population a commencé à décroître graduellement jusqu'à l'extinction, quatre ans et demi plus tard.

Ce qu'il faut en déduire, c'est que les insectes, les animaux et toutes les populations en général sont extrêmement futés. Cela vient, comme William Blake l'a dit, de ce que rien ne réussit mieux que l'excès, dans le monde biologique. Il suffit pour s'en convaincre de voir combien de graines produit un érable. Mais dans le cas des populations de souris, il faut en retenir que toute population à laquelle on fournit des conditions irréelles grâce à des améliorations technologiques, à laquelle on fournit tout ce qu'une souris peut désirer, est condamnée à l'extinction.

Donc, dans cette annexe, lorsqu'on parle d'une vision démotechnique de la vie, dans laquelle se combinent population et technologie, il faut se rappeler cette population de souris. Il faut trouver le moyen de contrôler cette spirale décroissante. C'est l'un des objectifs de cette loi, à mon avis. Elle vise à nous protéger de nos propres excès.

M. Finlay: Dans les milieux de l'environnement et de la conservation, on parle souvent—et je crois que cela vient de Margaret Mead, mais je peux me tromper—de pensée globale et d'action locale. Cela nous ramène à la question de M. O'Brien, sur le palier auquel il convient d'agir, fédéral, provincial ou local.

Pour ma part, j'estime que c'est aux niveaux local et municipal que l'on trouve les pouvoirs les plus grands, car peu importe le libellé de la LCPE et le fait que l'éducation soit de compétence provinciale, ce qui comptera, c'est ce qui sera enseigné et appris dans les écoles ou au niveau local. Si les gens veulent être représentés par quelqu'un qui se soucie de l'environnement, ils voteront pour un tel candidat. C'est là que se trouve, d'après moi, le contrôle ultime.

Le président: Je crois qu'il est temps de conclure. Même si nous n'existons pas, monsieur Vallentyne, nous devons néanmoins manger un peu et nous n'avons que jusqu'à 14 heures pour le faire.

Je suis un peu étonné lorsque vous dites que le développement durable devrait mettre l'accent, comme il se doit, sur la durabilité. Cela pose un danger, c'est–à–dire qu'il peut y avoir durabilité jusqu'à ce que se produise un effondrement soudain, comme on l'a constaté dans les pêches.

Je me demande s'il ne faudrait pas revoir le concept des limites, qu'a soulevé je crois M^me^ Stewart dans son exposé, vers la fin, et réduire notre dépendance à l'égard du concept de durabilité, car il comporte certains dangers. Qu'en pensez–vous?

Mme Stewart: Les pêches sont un bon exemple, dans ce cas–ci, un exemple qui confirme le besoin de cesser de soutenir le développement et de commencer à développer la durabilité.

Dans le cas des pêches de l'Atlantique, on a soutenu le développement d'une vaste flotte de chalutiers–usines appartenant à des entreprises. En 1928, une commission royale d'enquête avait examiné s'il fallait introduire dans les pêches de

[*Texte*]

majority recommendation of the commissioners was no. Their conclusion was that the introduction of the factory trawler vessels would lead to the eventual eradication of coastal communities and small–scale fisheries and the collapse of the stocks.

In the 1940s trawlers were introduced and what we saw was an effort on the part of government through subsidies, quota allocations, and every other mechanism possible to sustain the growth and development of industrial concentration and ownership of large corporate vessels. The focus became one of efficiency and of maximizing production and extracting the greatest amount of wealth in the shortest period of time, and that's what led to the collapse of the stocks. It was not sudden at all, at least in our minds. It started the moment those vessels were introduced because there was an orientation of human beings and industry to go down that path.

If, on the other hand, we had looked at developing sustainability of the resource, our focus would have been on examining the ecosystem as a whole, the human impacts on that ecosystem, how much we could extract, and what a sustainable level of extraction would be, not only sustainable for the cod but sustainable for the seal population, the capelin population, and all of the interactive predator prey species that are dependent on the cod, including humans.

So we would advocate that we develop sustainability in the sense that we determine to the best of our ability where those limits are and try to restrict human behaviour within those confines, as opposed to trying to just sustain a level of development and growth that is inherently unsustainable.

Prof. Vallentyne: My colleague waxes eloquent, and I agree with her 100%.

You had yesterday, I understand, a very good ecological economist in your midst, Bill Rees. Did he get talking about ecological footprints?

Mr. Finlay: No.

Prof. Vallentyne: He didn't. Well, he could have.

You know the story of the tragedy of the commons, how they get too many cattle on the hill and decrease the resource and eventually the whole thing goes to pot. Well, he's talking about the human footprints on the earth. He probably then begins to talk about the carrying capacity of the earth for humans or the carrying capacity of Canada for people.

I do not think the carrying capacity for humans can be calculated except after the fact. They have to reach a certain level, experience the tragic effects of reaching that level, and learn from it. You only learn by doing it. It's an experiential phenomenon.

I think grappling with an idea of limits may be acting in a kind of dream world. It doesn't really exist.

[*Traduction*]

l'Atlantique des chalutiers–usine. En majorité, les commissaires se prononçaient contre. La Commission avait conclu que l'introduction des chalutiers–usines finirait par éliminer les localités côtières et les pêches de faible envergure et provoquerait l'effondrement des stocks de poissons.

On a introduit ces chalutiers dans les années quarante et on a vu le gouvernement prendre toutes sortes de moyens, subventions, allocations de quotas et autres, pour soutenir la croissance et le développement d'une flotte de gros navires appartenant et servant à l'industrie. On a mis l'accent sur l'efficacité et sur la production maximale, sur l'extraction de la plus grande richesse possible dans les délais les plus brefs, ce qui a mené à l'effondrement des stocks. Cela ne s'est pas fait soudainement du tout, pas d'après nous du moins. Tout cela a commencé lorsque ces vaisseaux ont été introduits, car l'orientation adoptée a été le fait de l'homme et de l'industrie.

Par contre, si l'on avait essayé de développer la durabilité de la ressource, on aurait examiné l'écosystème dans son ensemble, les répercussions de l'activité humaine sur cet écosystème et les quantités qui pouvaient être extraites. Pour déterminer le degré d'extraction durable, il ne faut pas penser seulement à la durabilité de la morue, mais aussi de la population de phoques, de capelans et de toutes les espèces de proies et de prédateurs en interaction qui dépendent de la morue, y compris les êtres humains.

Nous préconisons donc que soit développée la durabilité et on entend par là qu'il faut déterminer, dans toute la mesure du possible, quelles sont les limites et essayer de restreindre l'activité humaine dans ce cadre défini, plutôt que de se contenter de soutenir un niveau de développement et de croissance qui, de par sa nature, n'est pas durable.

M. Vallentyne: Ma collègue est très éloquente et je suis tout à fait d'accord avec elle.

Je crois savoir que vous avez entendu hier un très bon économiste—écologiste, Bill Rees. Vous a–t–il parlé des empreintes écologiques?

M. Finlay: Non.

M. Vallentyne: Et bien, il aurait pu.

Vous connaissez sans doute l'histoire tragique des gens du peuple qui avaient élevé trop de bétail sur la colline, en avaient épuisé les ressources et étaient tombés dans la dèche. Eh bien, lui, il parle de l'empreinte des hommes sur la terre. Il commence probablement par parler de la capacité de la terre de faire vivre les hommes ou de la capacité du Canada de faire vivre sa population.

Je ne crois pas que l'on puisse calculer la capacité de faire vivre les hommes, si ce n'est qu'après coup. Il faut atteindre un certain niveau, en subir les effets tragiques et en tirer des leçons. Ce n'est que de cette façon que l'on peut apprendre. C'est un phénomène empirique.

Essayez de déterminer des limites, c'est vivre un peu dans les nuages, car cela n'existe pas vraiment.

[*Text*]

To me, sustainability has much more meaning. That means that my kids who are chronologically out of their teens can have a future to look forward to that looks as promising as the one I inherited when I was their age. Very frankly, they don't. It's the sustainability of that system that is being questioned in their mind. It has to be a mind–boggling thing for any human to think of that happening to our kids, and yet it is. So I like that word "sustainability".

• 1310

Let me leave you with just one final thing, which is that sustainable development, I think, is a very useful term. I think it was conceived—I have no causal reason to think this other than how the human mind works—as an oxymoron. With an oxymoron, you combine two words that are opposites to sell something, such as "jumbo shrimp"; shrimp are small. Another nasty one is—and I shouldn't say this in this presence—United Nations, but it has the same connotation.

I think sustainable development is the joining of two opposites to bring us to the table, and it's working—so I'm 98% with the words—as a strategic move to get us together and moving in the right direction. But the accent should be, I think, on sustainability.

The Chairman: Probably a great political compromise, in other words?

Prof. Vallentyne: It is; it's an enormous step, yes.

The Chairman: We thank you very much.

Ms Stewart: Thank you.

Prof. Vallentyne: Thank you.

The Chairman: This meeting is adjourned.

[*Translation*]

J'estime pour ma part que la durabilité signifie bien davantage. Cela veut dire que mes enfants, qui sont sortis de l'adolescence, ont devant eux un avenir aussi prometteur que celui dont j'ai hérité à leur âge. Et bien franchement, ce n'est pas le cas. Ce qu'ils remettent en cause, c'est la durabilité de ce système. Ce doit être un casse–tête pour quiconque de penser à ce qui arrive à nos enfants, et pourtant, c'est ainsi. Par conséquent, j'aime bien ce terme de «durabilité».

Pour terminer, je dirais que le terme développement durable est très utile. Il a été conçu—et je ne me fonde que sur le fonctionnement de l'esprit humain—comme un oxymoron. Un oxymoron consiste à combiner deux mots de sens opposé dans le but de vendre quelque chose, comme par exemple «crevette géante»; on sait que les crevettes sont petites. Il y a un autre oxymoron vicieux—et je ne devrais peut–être pas le mentionner dans cette assemblée—Nations Unies, mais la connotation est la même.

Lorsqu'on parle de développement durable, à mon avis, on juxtapose deux termes opposés pour nous amener à réfléchir, et cela fonctionne—c'est pourquoi je suis d'accord à 98 p. 100 avec l'expression. C'est une stratégie qui nous amène à collaborer et à nous orienter dans la bonne direction. Néanmoins, à mon avis, l'accent devrait être mis sur la durabilité.

Le président: Autrement dit, il s'agit sans doute d'un grand compromis politique?

M. Vallentyne: C'est cela; c'est un pas de géant, oui.

Le président: Merci beaucoup.

Mme Stewart: Merci.

M. Vallentyne: Merci.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From West Coast Environmental Law Association:
William Andrews, Executive Director.
From Circumpolar Institute of Environmental Law:
Lynda Duncan.
From Vancouver Port Corporation:
John Jordan, Director of Environment.
From Seaspan International Ltd.:
Bruce D. Tennant, Manager, Risk and Environment.
From McMaster University:
Jack Vallentyne, Professor, Department of Civil Engineering.
From Greenpeace Canada:
Catherine Stewart, Fisheries Campaigner.

TÉMOINS

De «West Coast Environmental Law Association»:
William Andrews, directeur exécutif.
De «Circumpolar Institute of Environmental Law»:
Lynda Duncan.
De la Corporation du port de Vancouver:
John Jordan, directeur de l'environnement.
De «Seaspan International Ltd.»:
Bruce D. Tennant, directeur, Risques et de l'environnement.
De l'Université McMaster:
Jack Vallentyne, professeur, Section de génie civile.
De Greenpeace Canada:
Catherine Stewart, Campagne des pêches.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E58

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 65

Tuesday, December 6, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 65

Le mardi 6 décembre 1994

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
FEB 7 1995
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice-Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 6, 1994
(82)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:40 o'clock a.m. this day, in Room 269, West Block, the Chair, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Karen Kraft Sloan, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Acting Member present: John Williams for Bill Gilmour.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From the Industrial Biotechnology Association of Canada: Roger Perrault, President, David Gannon, Advisor and Manager, Zeneca Bio Products; J.R. Wearing, Chairman of the Board.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference regarding the Canadian Environmental Protection Act (CEPA). (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

J.R. Wearing and Roger Perrault made opening statements and, with David Gannon, answered questions.

It was agreed, unanimously,—That the Committee wishes a prompt recovery to the Leader of the Official Opposition, Lucien Bouchard.

At 10:00 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 6 DÉCEMBRE 1994
(82)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8 h 40, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Karen Kraft Sloan, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Membre suppléant présent: John Williams remplace Bill Gilmour.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: De l'Association canadienne de l'industrie de la biotechnologie: Roger Perrault, président; David Gannon, conseiller et gérant, Produits Bio Zeneca; J.R. Wearing, président du conseil.

Conformément à son ordre de renvoi le Comité examine la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

J.R. Wearing et Roger Perrault font des exposés puis, de même que David Gannon, répondent aux questions.

Il est convenu à l'unanimité,—Que le Comité souhaite un prompt rétablissement au chef de l'opposition officielle, Lucien Bouchard.

À 10 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, December 6, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 6 décembre 1994

• 0834

Le président: Bonjour, mesdames et messieurs. Nous reprenons notre travail.

On this committee we have a bad habit of not starting on time. Today we are a few minutes late because we are adjusting from Pacific Time to Eastern Time. We are all a bit discombobulated, to use some Mary Poppins terminology.

The Chairman: Good day, ladies and gentlemen. We are resuming our hearings.

Le comité a la mauvaise habitude de ne pas être très ponctuel. Aujourd'hui, nous avons déjà pris quelques minutes de retard, mais nous avons au moins l'excuse du décalage horaire, étant donné que nous revenons de la côte ouest. Le moins qu'on puisse dire, c'est que nous sommes un peu désorientés.

• 0835

Yesterday Clifford Lincoln, the parliamentary secretary to Ms Copps, suggested that a motion be considered this morning at this committee whereby we would go on record indicating our collective hope that Mr. Lucien Bouchard recover soon, and indicating that the wishes of this committee be conveyed to him. I wonder if there would be someone willing to move that motion.

Hier, Clifford Lincoln, le secrétaire parlementaire de M^me^ Copps, a proposé que le comité adopte ce matin une motion par laquelle il souhaiterait un prompt rétablissement à M. Lucien Bouchard. Quelqu'un est–il prêt à proposer une motion en ce sens?

Mr. DeVillers (Simcoe North): I so move.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Je propose la motion.

The Chairman: Mr. DeVillers has moved that motion. Is there any discussion?

Le président: M. DeVillers a proposé la motion. Y a–t–il débat?

M. Sauvageau (Terrebonne): Il n'y a pas de débat? J'avais mal compris l'anglais.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): There isn't any discussion? I misunderstood what was being said in English.

Motion agreed to

La motion est adoptée

The Chairman: We will take it from there. Thank you.

Le président: Nous prendrons les dispositions voulues concernant cette motion.

Now, we have a number of representatives from the Industrial Biotechnology Association of Canada: Dr. Perrault, Dr. Gannon, and Dr. Wearing. Dr. Wearing, perhaps you would like to introduce your colleagues to the committee and then start. I'm sure there will be a number of questions after your presentation. Welcome to the committee.

Nous accueillons maintenant MM. Perrault, Gannon et Wearing, qui représentent l'Association canadienne de l'industrie de la biotechnologie. Avant de faire votre déclaration, monsieur Wearing, je vous invite à nous présenter vos collègues. Je suis convaincu que le comité aura ensuite beaucoup de questions à vous poser. Nous vous souhaitons la bienvenue.

Dr. Jack R. Wearing (Chairman of the Board, Industrial Biotechnology Association of Canada): Thank you. Good morning, everyone. Thank you for inviting IBAC, the Industrial Biotechnology Association of Canada, to share our views on the Canadian Environmental Protection Act with the standing committee. We are pleased to be involved in this process

M. Jack R. Wearing (président du conseil d'administration, Association canadienne de l'industrie de la biotechnologie): Je vous remercie. Bonjour à tous. Je vous remercie d'avoir invité l'Association canadienne de l'industrie de la biotechnologie, l'ACIB, à vous faire part de sa position concernant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Nous sommes heureux de participer aux audiences de ce comité à ce sujet.

My name is Jack Wearing. I am chair of IBAC and director of research and business development for Monsanto Canada. With me this morning are Roger Perrault, who is the president of IBAC, and Dave Gannon, who is a special adviser to IBAC. Dave is manager of Zenica Bio Products in Mississauga.

Je m'appelle Jack Wearing. Je suis président du conseil d'administration de l'ACIB ainsi que directeur de la recherche et du développement commercial chez Monsanto Canada. M'accompagnent ce matin, M. Roger Perrault, président de l'ACIB, et M. Dave Gannon, conseiller spécial auprès de l'ACIB. Dave est directeur de Zenica Bio Products, de Mississauga.

IBAC represents some fifty Canadian companies involved in biotechnology. We focus on the challenges facing biotech in matters of commercialization, regulations, public understanding, market acceptance, human resources, R and D policy, and strategic partnering.

L'ACIB représente environ 50 entreprises canadiennes évoluant dans le secteur de la biotechnologie. L'ACIB s'intéresse aux défis auxquels fait face le secteur de la biotechnologie sur les plans de la commercialisation, de la réglementation, de la compréhension du public, de l'acceptation par le marché, des ressources humaines, de la politique de R&D et des partenariats stratégiques.

[*Texte*]

You have our brief before you this morning, in the grey cover, outlining our position on CEPA and some recommendations to consider. This morning we want to make just a few comments about where we stand.

To begin with, we want to clearly state our support for this government's commitment to easing the regulatory burden. I quote from *Creating Opportunity: The Liberal Plan for Canada*, page 53:

> Government will enhance the regulatory reform exercises currently under way in several key federal departments, ensuring that these reforms result in maximum efficiency without any compromise in Canadian standards.

The regulatory burden weighs heavily not only on industry but also on government, subject to tight fiscal restraint. Economic, political and social reality demands that regulations must be reasonable and rational, while continuing to ensure the health and safety of Canadians. This is particularly important in industrial sectors such as biotechnology, which compete largely at the international level. International competitive regulatory requirements will encourage investment, industrial development and job creation.

We are strong advocates of sustainable development. Biotechnology contributes greatly to protecting and improving the environment. For example, soil inoculants are enhancing the utilization of phosphate from fertilizers, reducing environmental contamination and lowering costs to farmers. Bacteria and fungi are being used to treat sites contaminated by toxic chemicals, such as chlorinated organic compounds and polyaromatic hydrocarbons. These processes are cheap and effective alternatives to removing and incinerating contaminated soils. And this will be one of our major points for this standing committee: biotech is part of the solution through bioremediation.

• 0840

Biotech is also being used to clean up mine tailings and to contain acids that otherwise run off into lakes and rivers. Biotech is being used to develop crops resistant to insect and bacterial attack. These reduce the need for agricultural pesticides.

We support regulation that will ensure the safety and quality of biotechnology products. We are not in the business of promoting goods that are unsafe or processes that could cause damage to people or to the environment. We are in the business of developing processes and products that make our lives easier and the economy stronger. We support a regulatory environment that will encourage the growth of biotechnology and ensure it continues to contribute to sustainable development in this country.

[*Traduction*]

Nous vous avons remis ce matin notre mémoire à couverture grise énonçant notre position sur la LCPE ainsi que les recommandations que nous formulons à son sujet. Nous nous contenterons donc maintenant de vous en donner un aperçu.

D'entrée de jeu, nous voulons clairement préciser que nous appuyons l'engagement pris par le gouvernement d'alléger le fardeau imposé par la réglementation. Permettez-moi de vous citer un extrait de la page 48 de *Pour la création d'emplois... Pour la relance économique: le plan d'action libéral pour le Canada.*

> Un gouvernement libéral intensifiera les mesures prises à l'heure actuelle par plusieurs grands ministères libéraux pour réformer la réglementation, dans un souci d'efficacité, sans compromettre les normes canadiennes.

La réglementation constitue un fardeau non seulement pour l'industrie, mais aussi pour le gouvernement, qui fait face à des contraintes financières. Pour des raisons économiques, politiques et sociales, la réglementation doit, tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens, demeurer raisonnable et rationnelle. Cet impératif est d'autant plus important dans les secteurs industriels comme la biotechnologie, dont les débouchés se trouvent surtout sur les marchés internationaux. Une réglementation compétitive à l'échelle internationale favorisera les investissements, le développement industriel et la création d'emplois.

Nous sommes d'ardents partisans du développement durable. En effet, l'industrie de la biotechnologie participe de façon évidente à la protection et à la réhabilitation de l'environnement. Ainsi, les inoculants de sol favorisent l'absorption du phosphate provenant des engrais, réduisent la contamination environnementale et réduisent les frais d'exploitation des agriculteurs. On a recours aux bactéries et aux champignons pour traiter le site contaminé par des produits toxiques comme les composés organochlorés ainsi que les hydrocarbures aromatiques polycycliques. Par ces procédés, on peut traiter les sols contaminés de façon efficace et peu coûteuse au lieu de devoir les enlever et les incinérer. L'un des principaux messages que nous voulons laisser au comité permanent, c'est justement que la biotechnologie, grâce à la bio-restauration, est la voie de l'avenir dans le domaine de la protection de l'environnement.

On a aussi recours à la biotechnologie pour nettoyer les résidus miniers et pour contenir des acides qui, autrement, s'écouleraient vers les lacs et les rivières. La biotechnologie permet également de mettre au point des cultures qui résistent aux insectes ainsi qu'aux bactéries. De cette façon, cela réduit les besoins en pesticides agricoles.

Nous appuyons une réglementation visant à favoriser l'innocuité ainsi que la qualité des produits biotechnologiques. Nous n'avons aucun intérêt à mettre de l'avant des produits ou des processus nocifs pour les humains ou pour l'environnement. Au contraire, notre rôle est d'offrir des processus et des produits qui nous facilitent la vie et qui favorisent notre essor économique. Nous favorisons donc une réglementation environnementale propice à favoriser la croissance de l'industrie de la biotechnologie pour que celle-ci puisse continuer de participer au développement durable de notre pays.

[*Text*]

Biotechnology is a sector in its infancy. Products need to be delivered to market for firms to grow and sustain investment. Canadian biotechnology firms need a clear regulatory environment in which to operate. We do not support irrelevant or needless regulation nor regulation that discriminates against processes or products on the basis of misunderstanding or lack of information. The proposed CEPA regulations could heavily impact on the bioremediation industry.

Martin Smith of Boojum, a bioremediation firm in Toronto, has remarked:

> Should CEPA include regulations which require costly additional demonstrations of the benign nature of these technologies, then R & D will become even more cost–prohibitive and will further stifle or eradicate technology development by smaller R and D firms.

We support regulating biotechnology products according to the same standards that apply to all other products. CEPA defines biotechnology in a very broad sense as the application of science and engineering in the direct or indirect use of living organisms or parts of products of living organisms in their natural or modified form. Biotechnology is essentially a manufacturing process that uses living organisms instead of machines. It is a process that has been used since the dawn of civilization to make products such as bread, beer and cheese. Traditionally biotechnology was conducted by selectively breeding plants and micro–organisms to promote traits that were useful for humans, such as high–yield wheat.

One of the ways in which biotechnology works today is by recombinant DNA methods in which a beneficial gene is transferred from one species to another—for example, transferring a bacterial gene that provides resistance to a herbicide into an agricultural crop.

We strongly support a triage or tiering type of system for screening new products under CEPA, so those that pose little risk are subjected to minimal environmental assessment. The system could be built on previous experience with classes of products and their applications. Products within a class would generally be of similar composition and would be used for the same kinds of purposes. Why use a system for the toughest case to apply to everything?

We support regulating biotechnology under a variety of acts, as is now the practice. Regulatory systems function on the basis of the experience and learning of regulators and firms. For example, Agriculture Canada has considerable experience in regulating conditions for separately growing crops and have the capacity to cross–breed. Any legislative action under CEPA that removes the primary responsibility to regulate from those with accumulated knowledge and practical experience in specific fields could prove to be counter–productive.

[*Translation*]

La biotechnologie n'en est qu'à ses premiers balbutiements. La croissance d'entreprises rentables dépend de la commercialisation des produits biotechnologiques; d'où la nécessité d'une réglementation claire. Nous n'appuyons pas une réglementation inutile et non pertinente qui défavorise certains produits ou processus pour des raisons liées au manque d'information ou à des malentendus. La réglementation projetée dans le cadre de la LCPE risque d'avoir de lourdes conséquences pour l'industrie de la biorestauration.

Permettez–moi de citer M. Martin Smith, de la société Boojum, une entreprise de biorestauration de Toronto:

> Si la LCPE devait engendrer une réglementation obligeant les entreprises de notre secteur à donner de nouvelles preuves coûteuses de l'innocuité des techniques qu'elle utilise, cela ne ferait qu'accroître le coût des activités de R&D des petites entreprises et freiner leur développement technologique.

Nous sommes favorables à l'adoption d'une réglementation qui assujetisse les produits biotechnologiques aux mêmes normes que tous les autres produits. La LCPE définit de façon très large la biotechnologie qui représenterait l'application de la science et de l'ingénierie pour l'utilisation directe ou indirecte d'organismes vivants ou de parties de produits d'organismes vivants à l'état naturel ou dans un état modifié. Pour nous, la biotechnologie est essentiellement un procédé de fabrication qui a recours à des organismes vivants plutôt qu'à des machines. C'est un procédé auquel on a eu recours depuis les débuts de la civilisation pour la fabrication de produits comme le pain, la bière et le fromage. Dans le passé, les procédés biotechnologiques ont permis de sélectionner génétiquement des plantes et des micro–organismes ayant des caractéristiques utiles pour les humains, puisqu'elles ont permis, pour ne donner qu'un exemple, de produire du blé à rendement élevé.

Aujourd'hui, la biotechnologie fait appel à l'ADN recombinant, qui permet de transférer un gène utile d'une espèce à une autre. Ainsi, un gène bactérien offrant une résistance à un herbicide peut être transféré à une variété de plante agricole.

Nous sommes fortement en faveur de l'adoption, en vertu de la LCPE, d'un système à plusieurs paliers pour ce qui est de l'évaluation des nouveaux produits qui font l'objet d'une commercialisation, système qui serait fonction des risques que posent ces produits pour l'environnement. Ce système tirerait parti de l'expérience acquise en ce qui touche certaines catégories de produits et leurs applications. Le produit appartenant à la même catégorie serait normalement de composition analogue et servirait aux mêmes fins. Pourquoi faudrait–il que les conditions les plus rigoureuses s'appliquent dans tous les cas?

Nous sommes favorables à ce que, comme c'est le cas actuellement, la biotechnologie soit régie par plusieurs lois. Il faudrait en effet tirer parti de l'expérience et des connaissances acquises par les entreprises et les organismes de réglementation. Ainsi, Agriculture Canada a acquis beaucoup d'expérience dans la réglementation des cultures et est en mesure de procéder à des croisements. Il serait donc improductif de confier la responsabilité première de la réglementation en vertu de la LCPE à d'autres organismes que ceux qui ont déjà une connaissance du domaine ainsi qu'une expérience pratique.

[*Texte*]

We support regulation on the basis of scientific risk assessment. We agree with the proposed use of anthropogenicity or human–made persistence, toxicity and bioaccumulation as the four criteria for assessing the environmental impacts of new substances. These criteria adequately cover biotechnology and non–biotechnology products.

We stand against the notion of using socio–economic criteria in addition to scientific risk assessment. In western economies, the free market is the appropriate means to determine the socio–economic impacts of technology. Imposing a socio–economic regulatory hurdle could result in an outflow of R and D investment. Germany is an example where heavy biotechnology regulations have chased investment dollars to countries like the U.S. and Canada and have virtually shut down the industry.

[*Traduction*]

À notre avis, la réglementation devrait se fonder sur une évaluation scientifique des risques. Nous sommes d'accord pour que l'évaluation des conséquences environnementales des nouveaux produits soit fonction de quatre critères et qu'il s'agisse de déterminer s'ils sont anthropogéniques (fabriqués par l'homme), persistants, toxiques ou biocumulatifs. À notre avis, ces critères pourraient s'appliquer tant aux produits biotechnologiques qu'aux autres produits.

Nous nous opposons à ce que l'évaluation des produits se fonde également sur une analyse socio–économique. Dans les sociétés occidentales, c'est au libre marché de déterminer les conséquences socio–économiques du recours à la technologie. À notre avis, l'obligation de procéder à une analyse socio–économique ne ferait que nuire aux investissements en R–D. L'Allemagne est l'exemple d'un pays où une réglementation trop rigoureuse dans le domaine de la biotechnologie est la cause de la disparition presque totale de l'industrie, dont les capitaux ont été réinvestis aux États–Unis et au Canada.

• 0845

To summarize, the challenge for CEPA is to find a balance. When passed in 1988, Bill C–74 was titled "an act respecting the protection of the environment and of human health and life". But this is only half the challenge. A September notice by the EPA in the U.S. *Federal Register* on microbial products biotechnology begins:

> This proposed rule is designed to prevent unreasonable risk to human health and the environment without imposing unnecessary regulatory burdens on the biotechnology industry.

We trust that the Standing Committee on Environment and Sustainable Development can help us achieve this balance.

Thank you.

The Chairman: Thank you, Dr. Wearing.

Dr. Wearing: Now Roger Perrault will speak a few words *en français*.

M. Roger Perrault (président de l'Association canadienne de l'industrie de la biotechnologie): Monsieur le président, chers membres du Comité, nous avons soumis à votre attention 17 recommandations. Celles–ci touchent un large éventail de domaines allant du soutien à l'industrie de la biotechnologie au Canada à des méthodes d'évaluation scientifique des risques. Ces recommandations veulent promouvoir l'élaboration d'une structure de réglementation rationnelle au Canada.

Nous voulons une Loi canadienne sur la protection de l'environnement qui éliminera les chevauchements entre différents ministères fédéraux, épargnant ainsi argent et maux de tête au gouvernement comme à l'industrie.

Nous souhaitons également une loi qui soutienne la croissance de la prochaine vague industrielle, soit la biotechnologie. Nos recommandations cherchent à promouvoir la protection constante de la population canadienne et de l'environnement où nous vivons.

En résumé, le défi, en ce qui touche la LCPE, c'est de trouver un juste équilibre. Adopté en 1988, le projet de loi C–74 s'intitulait «Loi visant la protection de l'environnement, de la vie humaine et de la santé». Or, ce n'est que la moitié du défi. En septembre, l'Agence de protection environnementale des États–Unis faisait paraître un avis dans le *Federal Register* sur la biotechnologie des produits microbiens. Cet avis commence par la mise en garde suivante:

> La directive proposée vise à protéger la santé humaine ainsi que l'environnement de tout risque indu sans alourdir inutilement la réglementation à laquelle est assujettie l'industrie de la biotechnologie.

Nous espérons que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable nous aidera à en arriver à un juste équilibre.

Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, monsieur Wearing.

M. Wearing: M. Roger Perrault dira maintenant quelques mots en français.

Mr. Roger Perrault (Chairman, Industrial Biotechnology Association of Canada): Mr. Chairman and members of the committee, we have submitted you 17 recommendations. They deal with a large range of issues going from support for the Canadian biothechnology industry to scientific risk evaluation methods. These recommendations aim at establishing a rational regulatory structure in Canada.

We are requesting a Canadian Environmental Protection Act which eliminates duplications between different federal departments since that will save money and headaches to the government as well as to the industry.

We also wish for an act promoting the growth of the next industrial wave, which will be through biotechnology. Our recommendations aim at ensuring a continued protection for the Canadian population as well as our environment.

[*Text*]

Je veux souligner que la biotechnologie est un procédé technique qui sert à améliorer nos vies. Nous avons d'ailleurs discuté dans notre mémoire de certaines de ses applications: le nettoyage des résidus miniers, la culture de produits agricoles résistants aux pesticides, le traitement des sites contaminés aux BPC. Nous voulons garantir que ce type de travail se poursuivra au Canada.

Je vous remercie d'avoir bien voulu écouter nos commentaires ce matin. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Perrault. Monsieur Sauvageau, s'il vous plaît.

M. Sauvageau: Monsieur le président, je veux répéter ici ce que j'ai déjà dit à quelques membres du Comité. Je remercie tous ceux et celles qui étaient présents à Vancouver jeudi dernier quand la mauvaise nouvelle nous est parvenue. Je me fais aussi le porte–parole de Monique. Vous avez été d'une gentillesse, d'une empathie et d'une compréhension exemplaires.

Je veux remercier tout le monde: vous, monsieur le président, le greffier, les gens du personnel, etc. Tout le monde a été extrêmement gentil avec nous. Je tenais à vous remercier de votre attitude qui a été grandement appréciée dans ces moments difficiles. J'en ai vu quelques–uns parmi vous à la Chambre à qui je l'ai dit personnellement, mais je voulais le dire officiellement aussi.

Aux membres du Comité, je dois annoncer que je dois me retirer bientôt, comme je l'ai dit tout à l'heure à M. Perrault. Ce n'est pas par manque d'intérêt, croyez–moi. Nous sommes cependant un peu bousculés par les événements cette semaine.

Venons–en donc à mes deux questions. D'abord je veux signaler qu'il est assez rare qu'on reçoive des documents contenant des recommandations claires, et je vous en remercie. Dix–sept, c'est beaucoup. Je pense qu'avec elles, nous serons mieux en mesure de nous pencher sérieusement sur le sujet.

Ma première question porte sur votre recommandation numéro 2 et fait suite aux commentaires que M. Perrault a énoncés. Vous disiez, monsieur Perrault, que vous craigniez un peu les chevauchements entre ministères fédéraux. On ne fera pas de guérilla politique fédérale–provinciale ici. On va se contenter de parler du fédéral.

Selon votre recommandation 2, les produits biotechnologiques devraient continuer d'être réglementés en vertu de la Loi sur les semences. Ne croyez–vous pas que ces produits sont réglementés par trop de lois éparses, comme les lois sur les produits antiparasitaires, sur l'émission de gaz à effet de serre pour les véhicules? Cette dernière relève du ministère des Transports et je pense à une autre qui relève du ministère de l'Agriculture. Ne pensez–vous pas qu'une seule loi devrait tout intégrer afin d'éliminer ce que vous avez souligné tout à l'heure? En un mot, est–ce que votre deuxième recommandation ne va pas à l'encontre d'une solution aux problèmes que vous avez soulignés?

[*Translation*]

I would like to stress the point that biotechnology is a technical process designed to make our lives easier. Our brief mentions some of its applications: cleaning–up of mine tailings, development of agriculture products resistant to pesticides and decontamination of sites containing PCBs. We want to ensure that this type of work continues to be done in Canada.

I want to thank you for having given us the opportunity to express our views to you this morning. We will be glad to answer your questions.

The Chairman: Thank you, Mr. Perrault. Mr. Sauvageau, please go ahead.

Mr. Sauvageau: Mr. Chairman, I would like to repeat what I have already told several members of the committee. I would like to thank all of those who were present in Vancouver last Thursday when we heard the sad news you are all aware of. I am also speaking on behalf of Monique. You have all shown towards us a very great kindness, empathy and understanding.

My thanks go to everyone: to you, Mr. Chairman, to the clerk, and also to all the members of our staff. Everyone was extremely kind with us. I wanted to thank you for your support at such a difficult time. I have already personally thanked a few of you in the House, but I also wanted to thank you all officially.

I must advise you that I will have to shortly leave the meeting as I already told Mr. Perrault. I assure you it is not because the subject does not interest me. Unfortunetaly, the events that have occurred this week are upsetting my schedule.

I have two questions. I first of all would like to mention the fact that we seldom get documents containing clear recommendations, and I thank you for it. Seventeen recommendations, that's a lot. I think, however, that they will help us to better understand the matter.

My first question concerns your second recommendation and follows on Mr. Perrault's comments. You were saying, Mr. Perrault, that you fear there are duplications between federal departments. We won't get into the federal–provincial aspect of the whole problem. Let's only talk about federal duplications.

According to your recommendation number 2, the products of biotechnology should continue to be regulated under the Seeds Act. Do you not believe that the products of biotechnology are regulated by too many scattered acts like those on pest control products or greenhouse gas emissions for vehicules? The latter is the responsibility of the Transport Department while the former, I believe, is the responsibility of the Agriculture Department. In order to avoid the problem you were alluding to earlier, wouldn't it be better for your industry to be regulated by one act only? In other words, doesn't your second recommendation go against a solution to the problem you have mentioned?

• 0850

M. Perrault: Je vous remercie de la question. Il y a déjà une action d'entreprise au gouvernement fédéral pour justement résoudre ce morcellement. On le tente, par exemple, en ce qui concerne la réglementation des pesticides, qui relèverait d'une

Mr. Perrault: Thank you for your question. The federal government has already taken measures to solve the duplication problem. The government is attempting, for example, to bring all regulation concerning pesticides under one authority. The

[*Texte*]

même autorité. D'autres initiatives prises par le Conseil du Trésor et le Secrétariat du Conseil du Trésor visent à rationaliser sainement toute cette réglementation. Je crois qu'elles vont dans ce sens.

M. Sauvageau: Jusqu'à maintenant, est–ce que votre industrie a rencontré beaucoup d'obstacles dus à l'éparpillement des lois environnementales au fédéral? Avez–vous déjà eu à frapper à une porte pour tel produit, à une autre pour tel service, etc.? Faites–vous face, dans le moment, à plusieurs difficultés?

Dr. Wearing: Thank you for your question, Mr. Sauvageau. Fortunately, there is a lot of experience, because the seeds people have been knocking on the door of Agriculture Canada under the Seeds Act for decades. The way is well known. That is why we encourage, for instance, under section 26, part III, that acts that currently cover products will continue to do so.

So, yes, it may appear complicated, but what is complicated for industry is when you have to knock on two doors. If you've always knocked on Agriculture Canada for seeds, it's easy to continue. But if you now have to knock not only on Agriculture Canada's door but also Environment Canada's, etc., a multi–door... That is why CEPA originally recommended that products would remain under certain acts and that is why throughout seven years of discussion with Environment Canada officials we have been encouraging that approach. There's lots of experience in line departments, so let's build and retain them.

M. Sauvageau: Ma dernière question concerne votre recommandation 5 dans laquelle vous proposez de remplacer le mot «toxique» par le mot «dangereux» afin que, dans le libellé de la loi, le mot «toxique» puisse s'appliquer à une matière considérée comme nocive. À titre d'information, et parce que c'est la première fois qu'une précision de ce genre nous est apportée, j'aimerais que vous élaboriez un peu plus sur le sujet qui est très intéressant. Pourquoi tenez–vous à remplacer le mot «toxique» et en quoi le sens de notre loi s'en trouverait–il modifié? Qu'est–ce qui vous amène à remettre ce mot en question?

Dr. David Gannon (Adviser, Industrial Biotechnology Association of Canada): It really was prompted by the thought that the present definition under CEPA is unique. Toxic normally means something that is either acutely or chronically toxic to human health. That's what we're normally talking about, whereas in the CEPA definition we're talking about a broader effect on the environment. And there has been a lot of confusion because of this.

We just suggested this approach to really reduce confusion and provide a little clarification: that hazardous or some term like this should be employed and that toxicity should really be restricted to materials that are poisonous. Many of the things we're talking about may not be toxic, but they're considered hazardous because of their persistence in the environment. This was the idea. It was really a clarification. There really wasn't anything beyond making things clearer for both the applicants of the new product and for the regulator who has to handle them.

[*Traduction*]

Treasury Board as well as the Secretariat of the Treasury Board are also trying to rationalize federal regulations. Measures are already being taken in this regard.

Mr. Sauvageau: Up to now, has the scattering of federal environmental acts caused a lot of harm to your industry? Have you had to knock on one door concerning one product and at another one for another? Is this creating a lot of problems at the present time?

M. Wearing: Je vous remercie de votre question, monsieur Sauvageau. Fort heureusement, nous avons acquis beaucoup d'expérience, car, pour ce qui est de la Loi sur les semences, nous nous adressons depuis des décennies à Agriculture Canada. Les formalités sont bien claires. Voilà pourquoi nous préconisons, en vertu de l'article 26 de la partie III, que les lois régissant certains produits continuent de s'appliquer.

Tout cela peut sembler compliqué, mais ce qui l'est plus, c'est lorsqu'il faut s'adresser à deux endroits différents. Si l'on est habitué à s'adresser à Agriculture Canada pour ce qui est des semences, le plus facile, c'est de continuer à s'adresser au même service. Mais si en plus de s'adresser à Agriculture Canada, nous devons nous adresser aussi à Environnement Canada... Voilà pourquoi à l'origine on a recommandé qu'aux termes de la LCPE certains produits continuent d'être régis par les lois qui les régissent actuellement et nous avons maintenu notre position au cours des sept années pendant lesquelles nous avons discuté de la question avec les fonctionnaires d'Environnement Canada. Il faudrait tirer parti de l'expérience qu'ont acquise les divers ministères.

Mr. Sauvageau: My last question concerns recommendation 5 in which you are asking that the word "toxic" be replaced by "hazardous" in the Act, in order that the word "toxic" can be applied to any substance entailing risks. Since it is the first time such a recommendation is made to us, I would like you to give us a little bit more information on this interesting subject. Why are you recommending that the word "toxic" be changed and in what way would that improve the Act? What is behind this recommendation?

M. David Gannon (conseiller, Association canadienne de l'industrie de la biotechnologie): C'est parce que la définition que donne actuellement la LCPE à ce terme est tout à fait particulière. D'ordinaire, le qualificatif «toxique» s'applique à quelque chose qui est chroniquement toxique, ou toxique de façon aiguë pour la santé humaine. Or, dans la LCPE, ce qualificatif s'applique à l'environnement. Cela a suscité beaucoup de confusion.

Nous avons simplement voulu dissiper cette conclusion et préciser le sens du mot. Voilà pourquoi nous recommandons l'utilisation d'un qualificatif comme celui de «dangereux», car de cette façon on ne désignera comme étant toxiques que les substances qui sont des poisons. Bon nombre de substances dont il est question peuvent ne pas être toxiques, mais elles sont considérées comme dangereuses en raison de leur persistance dans l'environnement. C'est la raison d'être de cette recommandation. Enfin, il ne s'agit que d'une précision. Nous voulions simplement préciser le sens de ces termes à l'intention des fabricants de nouveaux produits ainsi que de l'organisme de réglementation chargé de les homologuer.

[*Text*]

Dr. Wearing: I might comment that we have had lots of experience, as you can imagine, in communicating biotechnology to the public. One of the things we've learned is that if you start off with a term like toxic, and you're looking for toxicity, it in effect implies that you are inherently so. Hazardous means that you are looking to check to see whether there is a hazard, whether there is toxicity.

M. Sauvageau: C'est tout. Je vous remercie.

Mr. Adams (Peterborough): Gentlemen, I echo my colleague's remarks about your brief. I think it's excellent, and you're already beginning to address it.

• 0855

I think there is in the popular mind some concern about biotechnology, and I know your brief addresses it. You go to some trouble to show that it's quite ordinary and that it's something we've been doing for thousands of years. But I do notice on page 3 this business about "materials produced. . .will proliferate in unexpected ways". We all read science fiction, so we know what you're trying to address. For example, with the bio–accumulation of other toxics things of all sorts can spread through the system in various ways. I do understand that, but what does "extremely unlikely" mean?

Dr. Wearing: Perhaps I could start. First of all, I'd like to acknowledge your comment on the brief. It's also a good opportunity to recognize David Griller and Lorraine Harris of SECOR, who helped us. I agree that they have produced a very good brief in very short order, with a lot of help from a number of the IBAC participants.

Regarding this question, the problem we have right now is that the regulations are being developed for the very worst case. It requires approximately 54 pieces of information, which could be quite appropriate for the most hazardous biotech product you can envisage. But this is intended to apply to everything because CEPA applies to all biotechnology. From bread to the most virulent vaccine, the same rules are being used. What we're encouraging is a tiering approach, in which there would be minimal information for yeast and similar long–use products, and there would be very intense scrutiny for higher risk. There would be a gradation or a tiering.

Mr. Adams: But again, it's extremely unlikely that something would proliferate. Purple loosestrife, an alien species, is a famous example at the moment. It's proliferating very quickly. It's simply been introduced from some other place. What about an artificial or an artificially strengthened species and its chances of proliferating?

Dr. Wearing: This is exactly why we support the intense scrutiny of areas of concern. In our brief, through tiering, we are not objecting to intense regulation in areas of intense concern. What we are concerned about is applying those across the

[*Translation*]

M. Wearing: J'ajouterais que, comme vous pouvez vous l'imaginer, nous tâchons depuis longtemps de faire comprendre au public les bienfaits de la biotechnologie. Nous avons donc acquis beaucoup d'expérience dans ce domaine. Or, une des choses que nous avons apprises, c'est que lorsqu'on cherche à établir la toxicité d'une substance, on part du principe qu'elle est toxique. Par ailleurs, quand il s'agit de voir si une substance est dangereuse, on cherche à établir les risques qu'elle pose, si elle est toxique.

Mr. Sauvageau: That's all. Thank you.

M. Adams (Peterborough): Messieurs, je pense le plus grand bien de votre mémoire, comme mon collègue. À mon avis, il est vraiment excellent. Comme vous le voyez, il suscite également des questions intéressantes.

Je crois que la population se pose des questions au sujet de la biotechnologie, questions auxquelles votre mémoire répond d'ailleurs. Vous faites notamment ressortir le fait que ce procédé n'a rien de sorcier et qu'il remonte à des milliers d'années. Je constate cependant qu'il est question dans votre mémoire de substances qui pourraient proliférer de façon surprenante. Nous sommes tous des lecteurs de science–fiction, et nous savons donc à quels problèmes vous faites allusion. Ainsi, en raison de la bioaccumulation d'autres substances toxiques, toutes sortes de substances peuvent se répandre dans tout le système. Je le comprends, mais pouvons–nous vraiment être assurés que c'est un phénomène extrêmement peu probable?

M. Wearing: Permettez–moi d'intervenir le premier. J'aimerais d'abord vous remercier de vos commentaires au sujet de notre mémoire. Cela me donne l'occasion de souligner l'excellent travail accompli par nos collaborateurs, David Griller et Lorraine Harris, de SECOR. Ils ont, en effet, préparé un excellent mémoire dans un délai très court, avec l'aide naturellement d'un bon nombre de membres de l'ACIB.

Le problème qui se pose à l'heure actuelle, c'est que la réglementation est conçue en fonction des pires scénarios. Ainsi, on exige 54 renseignements au sujet de tout produit biotechnologique, ce qui conviendrait dans le cas du plus dangereux d'entre eux seulement. Or, c'est la norme qui s'appliquera à tous les produits en vertu de la LCPE. Les mêmes normes s'appliqueront, qu'il s'agisse du pain ou du vaccin le plus virulent. Nous préconisons un système comportant plusieurs volets, de sorte qu'on exigerait un minimum de renseignements au sujet de la levure et des produits de longue durée analogues et des renseignements approfondis au sujet des substances présentant des risques élevés. Nous recommandons donc un système progressif.

M. Adams: Mais il est extrêmement peu probable qu'une substance prolifère. La salicaire, une espèce de fleur sauvage, est l'exemple de l'heure. Elle prolifère très rapidement. Elle nous vient d'ailleurs. Y a–t–il risque qu'une espèce artificielle ou artificiellement renforcée prolifère?

M. Wearing: Voilà la raison même pour laquelle nous sommes favorables à un examen approfondi des substances qui présentent des risques. Notre mémoire ne s'oppose pas à ce qu'on réglemente rigoureusement ces substances. Nous nous

[*Texte*]

board, so that small companies in bioremediation generally using natural biologicals do not have to do 54 separate tests to show that what they are doing is benign. Many of them are taking organisms that already exist at the site, are increasing them through fermentation and are putting them back into the soil. What they're doing is enhancing the volume of that organism. But as Boojum has pointed out, this will require that they go through 54 tests similar to those used for the most dangerous or potentially dangerous organisms.

Mr. Adams: Dr. Gannon.

Dr. Gannon: I was just going to add that I think what most people worry about in biotechnology is recombinant organisms. The biotechnology industry was probably unique, in that when it first started out—I forget the date, but it was around 1970—the people most involved realized the risks and actually had a moratorium. It started at the Asilomar conference, and lasted for a year, until they understood more. They then brought up guidelines for handling these organisms safely. This has carried on until the present day. Since that time, we've continually gathered more information about these techniques, about how the genes can be transferred, and about how they're likely now to do this in nature, etc. And this has really been an exception to most industries, where we've learned rather too late what the problems are. In this case, we've done this in a planned way.

I think what we're suggesting is that we certainly should take the proper level of oversight to ensure that nothing of what you suggest happens, that a bacterial purple loosestrife gets loose. But I think what's happening is that companies are very carefully looking to ensure that they do not actually have organisms that are too robust. To start with, it's not in anybody's interest to have them. They're planning for fairly specific organisms, ones that can do just one job and then essentially stop living because their purpose is done. It's not only good environmental sense, it's good commercial sense.

• 0900

I think what I'm trying to say is that a lot of planning has gone into this. We're not suggesting there shouldn't be good regulations. We're just saying let's make use of the experience we've developed rather than start from scratch every time.

Mr. Adams: Dr. Wearing, on page 6 you suggest that this good position in biotechnology that we had in Canada is slipping. Do we have examples of that? I understand what you are saying and I suspect I understand why you are saying it but I just wondered whether you have some examples of the way in which we're slipping.

Dr. Wearing: The Canadian government in approximately 1982 decided that biotech was one of the three strategic technologies along with information technology and materials and said that these were the three on which the future

[*Traduction*]

opposons cependant à l'application des mêmes normes de façon générale, car nous voudrions éviter que les petites entreprises qui oeuvrent dans le domaine de la biorestauration et qui utilisent d'ordinaire des produits biologiques naturels n'aient à procéder à 54 analyses pour prouver l'innocuité de leurs produits. Certaines d'entre elles ne font d'ailleurs qu'utiliser des organismes qui se trouvent déjà sur le terrain, les reproduire par fermentation et les remettre dans le sol. Ce qu'elles font, c'est accroître le volume de cet organisme. Comme la société Boojum l'a montré, ces entreprises devront procéder à 54 analyses distinctes, tout comme celles qui utilisent les organismes potentiellement les plus dangereux.

M. Adams: Monsieur Gannon.

M. Gannon: J'allais ajouter que ce qui préoccupe la plupart des gens, ce sont les organismes recombinants. L'industrie de la biotechnologie est probablement la seule qui, dès qu'elle a été fondée, en 1970, si je ne m'abuse, s'est imposée un moratoire, consciente des risques qu'elle présentait. Le moratoire a été décidé à la Conférence Asilomar, et a été observé pendant une année, jusqu'à ce qu'on comprenne davantage la situation. L'industrie a ensuite adopté des directives portant sur la manutention des organismes, directives qu'on observe d'ailleurs toujours aujourd'hui. Depuis cette époque, l'information sur ces techniques s'est accrue ainsi que sur la façon dont les gènes sont transférés, tant de façon artificielle que naturelle. La plupart des autres industries ont pris conscience trop tard des problèmes qu'elles posaient. Notre industrie peut être considérée comme une exception dans la mesure où son développement est planifié.

Nous sommes certainement d'accord pour dire qu'il faut prendre toutes les mesures voulues pour éviter une catastrophe comme celle de la prolifération d'une salicaire bactérienne. Les entreprises de notre secteur cherchent à éviter soigneusement de produire des organismes trop robustes. Ce n'est d'ailleurs pas dans l'intérêt de qui que ce soit. Elles essayent plutôt de mettre au point des organismes ayant une mission bien précise et qui mourront après l'avoir accomplie. C'est censé non seulement au point de vue environnemental, mais également au point de vue commercial.

Ce que j'essaie de dire, c'est que nous y avons consacré beaucoup d'efforts de planification. Nous ne sous–entendons pas qu'il ne devrait pas y avoir de bons règlements. Nous disons qu'il faudrait mettre à profit l'expérience que nous avons acquise au lieu de recommencer chaque fois à zéro.

M. Adams: Monsieur Wearing, à la page 6 de votre mémoire, vous sous–entendez que la bonne position qu'occupait le Canada dans le secteur de la biotechnologie se dégrade. Pouvez–vous citer des exemples? Je comprends ce que vous dites, et je crois en comprendre la raison, mais je me demande tout simplement si vous pouvez citer des exemples de cette dégradation.

M. Wearing: Aux environs de 1982, le gouvernement canadien a décidé que la technologie figurait au nombre des trois technologies stratégiques avec la technologie de l'information et la technologie des matériaux et a précisé qu'il

[*Text*]

Canadian economy would depend. So we had very strong and well–publicized intentions in this area. We were running neck and neck with countries such as Australia, the U.K., the U.S., which had expressed similar intentions, and Japan.

The problem is that in the last couple of years a country called the United States has made some decisions. It has come out with novel food regulations, regulations in the environmental area, and product approvals. Unfortunately, Canada has not. So what we have is the U.S. and Canada starting at the same point in the eighties but the U.S. now converting good intentions into concrete decisions. We are still trying to decide what products to approve and what regulations to put in place. We are falling behind because the U.S. are making the decisions we're having difficulty making.

Mr. Adams: Perhaps that ties in with your remarks on the same page about a competitive regulatory environment. Obviously you are interested in stimulating the industry and we're interested in a sense in regulating it. I think, Mr. Chair, that we would be very interested in any information you or your organization might have about the way the United States regulated the industry while stimulating it. If you have some documentation on that, I think the committee would be very, very interested in receiving it.

Dr. Wearing: Dr. Gannon, perhaps you could comment, since you are developing a biotech product with potential worldwide use.

Dr. Gannon: I'm not sure which one you're talking about. Are you thinking of the enzymes?

Dr. Wearing: Yes, or developing for worldwide markets.

Dr. Gannon: I think we do have some information of the type you want and we will certainly get some of it to you. It's never, I'm afraid, easy to compare things because you have different legal systems. However, we do have some information on that.

Certainly, in terms of international activity a lot of the work at our centre is in the environmental area, enviromediation. In fact, most of it has been done in the United States. We're a North American technical centre so we're working on activities on both sides of the border.

We found that for a whole class of organisms in that case, naturally occurring organisms, they are exempt from the U.S. regulation based essentially on familiarity whereas here we have to go through a complete information package. So that's an area where there really isn't an equal regulatory burden. It's obvious that if you want to work in that country you have to follow its rules. However, I think it will tend to mean that enviromediation companies in Canada, especially the smaller

[*Translation*]

s'agissait des trois technologies dont dépendrait l'avenir de l'économie canadienne. Des intentions fermes ont donc été bien publicisées dans ce domaine. Nous étions à égalité avec des pays comme l'Australie, le Royaume–Uni, les États–Unis, qui avaient exprimé les mêmes intentions, et avec le Japon.

Le problème, c'est qu'un pays qui s'appelle les États–Unis a pris certaines décisions au cours des deux ou trois dernières années. Il a adopté de nouveaux règlements sur les aliments, sur l'environnement et sur l'approbation des produits. Malheureusement, le Canada ne l'a pas fait. Nous avions donc au départ le Canada et les États–Unis sur la même ligne dans les années quatre–vingt, mais les États–Unis sont actuellement en train de convertir leurs bonnes intentions en décisions concrètes. Nous sommes encore en train d'essayer de décider quels produits il faut approuver et quels règlements il faut mettre en oeuvre. Nous nous laissons distancer, car les États–Unis prennent des décisions qui nous posent des difficultés.

M. Adams: Cela a peut–être un lien avec vos remarques portant sur un cadre de réglementation concurrentiel qui figure à la même page. Vous voulez de toute évidence stimuler l'industrie, et nous voulons dans un certain sens la réglementer. Je pense, monsieur le président, que nous aimerions bien obtenir toute l'information que votre organisme ou vous–même pourriez posséder sur la manière dont les États–Unis ont réglementé l'industrie tout en la stimulant. Si vous avez de la documentation à ce sujet, les membres de notre comité aimeraient beaucoup l'obtenir.

M. Wearing: Monsieur Gannon, vous aimeriez peut–être faire un commentaire, puisque vous avez mis au point un produit de la biotechnologie ayant un potentiel d'utilisation mondiale.

M. Gannon: Je ne suis pas certain du produit dont vous parlez. Pensez–vous aux enzymes?

M. Wearing: Oui, ou à la mise au point de produits pour les marchés mondiaux.

M. Gannon: Je pense que nous possédons de l'information qui vous intéresserait, et nous pourrons assurément vous en faire parvenir. Il n'est jamais, je suis désolé, facile de comparer les choses lorsque les systèmes juridiques sont différents. Cependant, nous avons de l'information sur ce sujet.

Pour ce qui est de l'activité internationale, il est certain que bien des travaux entrepris dans notre centre touchent le domaine de l'environnement, la restauration de l'environnement. En réalité, la plupart de nos travaux ont été effectués aux États–Unis. Nous sommes un centre technique nord–américain, si bien que nos activités se déroulent des deux côtés de la frontière.

Dans ce cas, nous avons constaté que pour toute une catégorie d'organismes, les organismes d'origine naturelle, la réglementation américaine les exempte en se fondant essentiellement sur leur caractère familier, tandis qu'au Canada nous devons répondre aux critères d'une brochette d'informations exhaustives. Il s'agit donc d'un domaine dans lequel le fardeau de la réglementation n'est pas vraiment égal. Il est évident que si vous voulez travailler dans ce pays, vous

[*Texte*]

ones, will have a very difficult time surviving if Canada is going to be their main base. If they have good technology, they may be tempted to move to the States.

Mr. Adams: Thank you for that. We need the best examples, so if you do have some information, we'd be grateful. Thank you.

Dr. Wearing: A good example is the one I referred to from the U.S. *Federal Register* of Thursday, September 1, which specifically says they are looking at new micro–organisms formed by deliberate combinations of organic material from organisms in different genera. In other words, it is restricting to recombinant DNA and basically leaving unregulated natural organisms, which are the normal organisms used in bioremediation. CEPA applies equally to all. It does not differentiate. So that would be one useful reference, and I could have copies sent. Would I send it to the chairman?

• 0905

Mr. Adams: Send it to the clerk of the committee, please.

Dr. Wearing: All right.

The Chairman: Mr. De Villers, followed by Mr. Finlay, followed by Mr. Williams.

Mr. DeVillers: May I just comment on your recommendation number one? I don't know if you've seen Mr. Manley's announcement from yesterday, but he's calling for deregulating 150 regulations in 1995 and 100 more in 1996. Now, I don't know if any of them impact on CEPA, but it gets to the point that many of the witnesses that have appeared before this committee have indicated they would rather see a voluntary as against a regulatory means of compliance, and I wonder if you have any comments on that issue for us.

Dr. Wearing: Perhaps I should respond to that, since Monsanto is also a member of the chemical industry and therefore a member of the Canadian Chemical Producers' Association, which spoke to you earlier.

We as an industry have decided it is best for industry to recognize public concerns and deal with them. For instance, there is a concern about chemical plants—what is being done in a chemical plant—and so there are voluntary communications. We have used exactly the same thing in biotechnology. When we do field trials in Saskatchewan, we first have a communication with the local people that we are planning a field trial, what is involved, etc..

So I think as a general principle industry is learning it is best to do voluntarily what the public expects, and this makes it easier for government, which then only has to regulate for the companies that are not doing what they should do otherwise.

[*Traduction*]

devez suivre ses règles. Cependant, cela pourrait vouloir signifier que les entreprises de restauration de l'environnement au Canada, en particulier les plus petites, éprouveront beaucoup de difficulté à survivre si leurs principales activités se déroulent au Canada. Si elles possèdent une bonne technologie, elles pourraient être tentées de déménager aux États–Unis.

M. Adams: Merci pour cette réponse. Nous avons besoin des meilleurs exemples, et nous vous serions reconnaissants de nous transmettre les renseignements qui sont en votre possession. Merci.

M. Wearing: Un bon exemple que j'ai mentionné est celui du *Federal Register* américain du jeudi 1er septembre, qui précise qu'ils étudient de nouveaux micro–organismes formés par des combinaisons délibérées de matière organique à partir d'organismes se trouvant dans des genres différents. Autrement dit, il se restreint à l'ADN recombinant et laisse essentiellement les organismes naturels non assujettis à des règlements, à savoir les organismes normaux utilisés dans la biorestauration. La LCPE s'applique à tous de façon égale. Elle ne fait aucune différence. Ce serait une comparaison utile, et je vous en enverrai des exemplaires. Dois–je les envoyer au président?

M. Adams: Envoyez–les au greffier du comité, s'il vous plaît.

M. Wearing: Très bien.

Le président: M. DeVillers, puis M. Finlay, et ensuite M. Williams.

M. DeVillers: Puis–je faire un simple commentaire sur votre recommandation numéro 1? Je ne sais pas si vous avez pris connaissance de l'annonce faite hier par M. Manley, mais il prévoit l'abrogation de 150 règlements en 1995 et de 100 autres en 1996. Certes, je ne sais pas si l'un quelconque d'entre eux a une incidence sur la LCPE, mais il n'en demeure pas moins que bon nombre des témoins qui ont comparu devant notre comité ont déclaré qu'ils préféreraient respecter l'environnement de façon volontaire plutôt que réglementaire, et je me demande si vous aimeriez faire des commentaires sur ce sujet.

M. Wearing: Je devrais peut–être répondre à cette question, étant donné que Monsanto appartient également à l'industrie du produit chimique et est donc membre de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, qui a comparu devant vous plus tôt.

En tant qu'industrie, nous avons décidé qu'il vaut mieux pour nous reconnaître les préoccupations du public et y faire face. Par exemple, il existe une inquiétude à propos des usines de produits chimiques—de ce que l'on fait dans une usine de produits chimiques—et nous faisons des communications volontaires. Nous avons adopté exactement la même attitude dans le domaine de la biotechnologie. Lorsque nous effectuons des essais expérimentaux en Saskatchewan, nous communiquons d'abord avec les habitants pour leur dire que nous planifions un essai expérimental, ce qu'il comporte, etc..

Comme principe général, l'industrie réalise donc qu'il vaut mieux répondre volontairement aux attentes du public et que cela facilite la tâche du gouvernement, qui n'a plus qu'à adopter des règlements à l'intention des sociétés qui ne font pas ce qu'elles devraient faire.

[*Text*]

Mr. DeVillers: Thank you. In your recommendation number four, you recommend that biotechnology products be assessed through the scientific principle of risk analysis and not by means of socio–economic analysis. I wonder if you could maybe just explain to me what you mean by socio–economic analysis.

Dr. Gannon: It would probably be easier to give an example. Let's take an example where potentially you have a new technology, which results in fewer people in a particular industry being employed. You have, for example, a kind of wheat that needs less work to harvest or something. I can't think of one right now. In that case, it might be perfectly safe, but there would be a social question about whether that's a good idea. I mean, it comes back to the Luddites against the Industrial Revolution, really. In that case, you might conceivably regulate by socio–economic grounds and say the country doesn't really need this.

However, I think experience has been that when you do this, in the long run the technology will take place anyway. People will find other more meaningful jobs and those who try to stop technological process like this just end up losing their competitive position. So we strongly recommend that new biotechnology developments are just looked at in terms of whether there is a scientific risk rather than whether there's a social element.

Mr. DeVillers: Okay. Getting to that point then—the risk analysis—are you familiar with the precautionary principle that has been expressed to this committee by various witnesses?

Dr. Gannon: Yes.

Mr. DeVillers: Could you give us your comments on that?

Dr. Wearing: Right at the beginning we explain that we are in favour of prevention rather than curing problems afterwards, which if you like is a simple statement of precautionary principle. The difference is that the environmentalists will say that unless there is a 100% certainty of no risk, we should delay. In other words, they carry the precautionary principle to the ultimate, which becomes a reason for no action. What we're arguing is that we carry out the best scientific assessments we can to assess for risk, and at some point we say we're at 99% or 99.9% and we have to make a decision.

Mr. DeVillers: And we assume the risk for the missing percentage.

Dr. Wearing: We have to decide what degree of certainty we want. The question is, are we going to wait for a 100% no risk, which means it will be done in some other country.

Mr. DeVillers: Thank you, Mr. Chair.

The Chairman: Thank you. Mr. Finlay, please.

[*Translation*]

M. DeVillers: Merci. Dans votre recommandation numéro 4, vous souhaitez que les produits de la biotechnologie soient évalués selon les principes scientifiques de l'analyse des risques, et non pas selon ceux de l'analyse socio–économique. Je me demande si vous pourriez me préciser ce que vous entendez par analyse socio–économique.

M. Gannon: Il serait probablement plus facile de vous donner un exemple. Prenons un cas où vous avez une nouvelle technologie potentielle, qui entraîne l'emploi de moins de personnes dans une industrie particulière. Prenons par exemple une variété de blé qui nécessite moins de travail lors de la récolte ou autrement. Je n'ai pas d'exemple précis à l'heure actuelle. Dans ce cas, le blé pourrait être parfaitement sans risque, mais socialement on pourrait se demander si c'est une bonne idée. Cela revient en fait au combat des Luddites contre la révolution industrielle. Dans ce cas, vous pourriez évidemment adopter des règlements pour des motifs socio–économiques et dire que le pays n'en a pas vraiment besoin.

Toutefois, l'expérience a démontré que lorsque vous agissez ainsi, la technologie finit toujours par s'implanter à long terme. Les gens trouveront d'autres emplois plus gratifiants, et ceux qui essaient d'arrêter le processus technologique de cette façon finissent pas perdre leur position concurrentielle. Nous recommandons donc instamment d'évaluer simplement les nouveaux développements biotechnologiques en fonction de leur risque scientifique, et non pas d'un élément social.

M. DeVillers: Très bien. Si nous abordons maintenant ce point—l'analyse des risques—connaissez–vous le principe de précaution qui a été exprimé par divers témoins devant notre comité?

M. Gannon: Oui.

M. DeVillers: Pourriez–vous nous donner vos commentaires à ce sujet?

M. Wearing: Au tout début, nous expliquons que nous sommes en faveur de la prévention plutôt que de l'intervention curative pour résoudre les problèmes, ce qui revient à énoncer simplement le principe de précaution. La différence, c'est que les écologistes diront qu'à moins d'avoir une certitude d'absence de risque à 100 p. 100, il faudrait attendre. Autrement dit, ils poussent le principe de précaution à l'extrême, ce qui devient une excuse pour ne pas agir. Ce que nous affirmons, c'est que nous effectuons les meilleures évaluations scientifiques possible pour évaluer le risque et qu'à un certain point, à 99 ou 99,9 p. 100 de certitude, nous devons prendre une décision.

M. DeVillers: Et nous assumons le risque pour le pourcentage manquant.

M. Wearing: Nous devons décider quel degré de certitude nous voulons. La question est la suivante: allons–nous attendre d'obtenir une certitude d'absence de risque à 100 p. 100, ce qui signifie que l'initiative sera prise dans un autre pays?

M. DeVillers: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci. Monsieur Finlay, c'est à vous.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 0910

Mr. Finlay (Oxford): My question concerns sort of what we've been talking about here. I refer to page 4 and again to page 6. I need some clarification, please. Look at the bottom of page 4 under the regulation of biotechnology:

> Biotechnology is a collection of processes. Regulation should focus on the attributes of products and not on the ways in which products are made. . .

It seems to me that a lot of our environmental regulations today, not only in this country but in other countries, are doing just that: paying attention to how products are made.

Dr. Gannon: I think there's every reason, if you have a manufacturing process, to ensure that process is carried out faithfully from the point of view of the local environment, the workers and everything. I don't think we would suggest that a biotechnology product should be exempted from that oversight.

We are suggesting this, though. Say you have, for example, two products. One was made by a chemical through chemistry. The other was made by biotechnology. They shouldn't be considered different just because the process to get to them was different. The final product should be regulated for its inherent risks and benefits, rather than the process. We're not suggesting that manufacturing processes don't need to be properly overseen and regulated; we're just saying that when it comes to biotechnology, let's look at what the final product is, not at how it was made.

Mr. Finlay: But the way it was made might be far more dangerous than the way a chemical product was made.

Dr. Gannon: If it was, that should be handled by the people who oversee manufacturing plants. Generally this is more of a provincial responsibility than a federal one.

Dr. Wearing: We have been working in that area for five years. It is called occupational safety and health. There's a rather interesting committee that's chaired by a provincial representative with a secretariat provided by the federal government. It is working in the area of the potential process concerns of biotechnology processes.

What you have is the regulation of the product, as David explained. Then you have the provincial regulation of the processes. Here again, there is a lot of experience on the safety and proper functioning of processes within various provinces.

Mr. Finlay: Then you're really saying federal regulation should focus on the attributes of products because provincial regulation adequately looks at the ways in which products are made.

Dr. Gannon: Yes, we're saying that you shouldn't distinguish between the final products based on how they were made. When you're looking at the safety of the product, just look at the product, not how it was made. That's what we're saying.

M. Finlay (Oxford): Ma question touche un peu ce que nous venons d'aborder. Je me reporte à la page 4 et également à la page 6 de votre mémoire. J'aimerais obtenir quelques éclaircissements. Voyons tout d'abord au bas de la page 4, à propos de la réglementation de la biotechnologie.

> La biotechnologie représente un ensemble de processus. La réglementation devrait être axée sur les attributs des produits et non sur la façon dont ils sont fabriqués. . .

Il me semble que c'est justement ce que font bon nombre de nos règlements en vigueur aujourd'hui dans le domaine de l'environnement, pas seulement au Canada, mais dans d'autres pays: se préoccuper de la façon dont les produits sont fabriqués.

M. Gannon: Si vous êtes en présence d'un procédé de fabrication, j'estime que vous avez toutes les raisons de vous assurer qu'il est appliqué fidèlement du point de vue de l'environnement local, des travailleurs et du reste. Je nous vois mal suggérer qu'un produit de la biotechnologie soit exempté d'une telle surveillance.

Toutefois, voilà ce que nous suggérons. Disons par exemple que l'on a deux produits: un produit chimique fabriqué par le biais de la chimie et un autre par le biais de la biotechnologie. Il ne faudrait pas les juger différents simplement parce que leur procédé d'obtention est différent. Il faudrait réglementer le produit fini pour ses risques et ses avantages inhérents, et non pas pour son procédé de fabrication. Nous ne voulons pas dire que les procédés de fabrication ne doivent pas être surveillés et réglementés convenablement; tout ce que nous disons, c'est que dans le domaine de la biotechnologie il faudrait examiner le produit fini, et non pas son procédé de fabrication.

M. Finlay: Mais son procédé de fabrication pourrait être beaucoup plus dangereux que celui utilisé pour un produit chimique.

M. Gannon: Si c'était le cas, ce sont les gens chargés de surveiller les usines de fabrication qui devraient s'en préoccuper. En règle générale, cela relève davantage de la compétence de la province que du gouvernement fédéral.

M. Wearing: Nous travaillons dans ce domaine depuis cinq ans. Cela s'appelle la santé et la sécurité au travail. Il existe un comité plutôt intéressant, qui est présidé par un représentant de la province et dispose d'un secrétariat fourni par le gouvernement fédéral. Ses travaux traitent du domaine des préoccupations éventuelles concernant les procédés utilisés dans la biotechnologie.

Comme David l'a expliqué, il y a la réglementation du produit. Ensuite, il existe une réglementation provinciale des procédés. Une fois encore, les provinces ont acquis beaucoup d'expérience en matière de sécurité et de fonctionnement convenable des procédés.

M. Finlay: Ce que vous êtes en train de dire, c'est que la réglementation fédérale devrait être axée sur les attributs des produits, car la réglementation provinciale s'occupe convenablement des procédés de fabrication des produits.

M. Gannon: Oui, nous disons qu'il ne faudrait pas établir de distinction entre les produits finis en fonction de leur procédé de fabrication. Lorsque l'on étudie la sécurité du produit, il faut examiner le produit, et non pas son procédé de fabrication. C'est là notre argument.

[*Text*]

When you're looking at the process, that's fine, but when you get to the products, don't say this must be inherently dangerous because it's made by biotechnology. Look at what it actually is.

Dr. Wearing: Let's take a simple example. Insulin has traditionally been made as a by–product of animal carcasses. Biotechnology enabled us to produce a pure—but biotech—version of insulin. It has worldwide acceptance. Even Germany, which will not operate a plant, is using insulin because its citizens recognize it as purer and better, even though they have these concerns about the process. Because the product is purer and better, it has worldwide acceptance.

Mr. Finlay: But they don't manufacture it because of their—

Dr. Wearing: Because they have process concerns, they import it from Denmark and the U.S. Canada would be in the same position if we do not move forward.

Mr. Finlay: On page 6 at the bottom it says:

> The 1991 National Biotechnology Business Strategy identified a competitive regulatory environment as an essential key to commercial success.

I didn't understand it then, but I guess I understand it now. Does this mean a regulatory environment that doesn't put undue pressure on our manufacturers or on our biotechnology industry as compared to others?

Dr. Wearing: That is exactly it. It's to allow Canadians to compete on a relatively level playing field, recognizing that the Canadian market is relatively small for most products. Most biotechnology companies are working for a worldwide marketplace, so if Canadian regulations are substantially more onerous, it leads to a migration of such leading–edge companies.

• 0915

Mr. Finlay: There's a risk there, of course, too.

Dr. Wearing: It is for the Canadian government to decide to what extent we want to follow the precautionary principles. Now, 100% is an easy decision, but it leads to a lot of migration.

Mr. Finlay: Thank you.

The Chairman: Mr. Williams, please. Welcome to the committee.

Mr. Williams (St. Albert): Thank you, I'm glad to be here this morning, Mr. Chairman.

I would like to congratulate the witnesses for their excellent presentation. It's certainly a lot more detailed than most I have seen. However, there does seem to be one thing missing in the presentation, and that's the phrase "don't cut me". Therefore I have to congratulate you on that too. Most of the witnesses seem to be appearing here for more money or to ensure that they don't get any less money. My congratulations there too.

[*Translation*]

Si vous examinez le procédé de fabrication, c'est parfait, mais si vous examinez les produits, ne dites pas qu'ils doivent être intrinsèquement dangereux parce qu'ils ont été produits par la biotechnologie. Examinez ce qu'ils sont vraiment.

M. Wearing: Prenons un exemple simple. L'insuline est traditionnellement un sous–produit des carcasses animales. La biotechnologie nous a permis de produire un type d'insuline pure—mais par le biais de la biotechnologie. Elle est acceptée dans le monde entier. Même l'Allemagne, qui refusera d'exploiter une usine, utilise cette insuline, car ses habitants reconnaissent qu'elle est plus pure et meilleure, même s'ils sont préoccupés par le procédé de fabrication. Étant donné que le produit est plus pur et meilleur il est accepté dans le monde entier.

M. Finlay: Mais les Allemands ne le fabriquent pas à cause de leur. . .

M. Wearing: Parce qu'ils sont inquiets à propos du procédé, ils l'importent du Danemark et des États–Unis. Le Canada se retrouvera dans la même situation si nous n'allons pas de l'avant.

M. Finlay: Au bas de la page 6 de votre mémoire, vous dites:

> Le Plan d'action national sur la biotechnologie de 1991 précise qu'un cadre de réglementation concurrentiel est un ingrédient essentiel du succès commercial.

Je n'avais pas compris au départ, mais je crois comprendre maintenant. Est–ce que cela signifie un cadre de réglementation qui n'exerce pas une pression indue sur nos fabricants ou sur notre industrie de la biotechnologie, comparativement aux autres pays?

M. Wearing: C'est tout à fait cela. C'est pour permettre aux Canadiens d'être concurrentiels avec des règles du jeu relativement équitables, en reconnaissant que le marché canadien est relativement petit pour la plupart des produits. La plupart des entreprises de biotechnologie travaillent pour un marché mondial, ce qui fait que si les règlements canadiens sont nettement plus coûteux, ils entraînent une migration de ces entreprises à la fine pointe de la technologie.

M. Finlay: De toute évidence, cela présente également un risque.

M. Wearing: Il incombe au gouvernement canadien de décider dans quelle mesure nous voulons respecter les principes de précaution. À l'heure actuelle, il est facile de prendre une décision à 100 p. 100, mais cela entraîne beaucoup de départs.

M. Finlay: Merci.

Le président: Monsieur Williams, c'est à vous. Bienvenue au comité.

M. Williams (St–Albert): Merci; je suis très heureux d'être parmi vous ce matin, monsieur le président.

Je tiens à féliciter les témoins pour leur excellent exposé. Il est assurément beaucoup plus détaillé que la plupart de ceux que j'ai lus. Toutefois, quelque chose semble manquer dans leur exposé, à savoir la phrase «ne sabrez pas chez moi». Je dois donc les féliciter également pour cela. La plupart des témoins qui comparaissent devant nous semblent demander plus d'argent ou veulent s'assurer qu'ils n'en perdront pas. Je vous félicite donc pour cela.

[*Texte*]

I have some concern about recommendation 8:

We recommend that biotechnology products be assessed under CEPA for their persistence rather than inability to self–replicate.

Since there seems to be this new technology that has the ability to self–replicate, to say that shouldn't be part of the regulatory process seems to be a little bit contrary.

Dr. Gannon: We're not suggesting that it shouldn't be considered. What we're saying, I think, is that persistence gives you a measure of the true likelihood of finding that product around, and self–replication really isn't important in itself.

Let me explain. Many organisms can be grown beautifully in a fermenter. You can grow billions and billions of them. Give them precise conditions, they're very happy and very healthy. When they go into the environment, life is a jungle, and they soon find a lot of competition out there. There are billions of other organisms that are adapted to living in that environment. So what you tend to find—and we've done many studies like this—is that an organism that grows beautifully in your fermenter, if you put it in a soil microcosm and then a week later try to find out how many of your original organisms are there, there are approximately zero. Although they replicate, they don't persist, because there are more competitive organisms out there.

As far as the environment is concerned, what counts is the persistence, not the ability to replicate. Do you find them after a given period of time? What you need to know is the kinetics, the half–life of that particular substance, whether it be animate or inanimate, really. That's still the key measure. As such, biotech products should be treated like any other product: persistence should be the key.

Mr. Williams: Thank you.

I was interested in Dr. Wearing's statement that 20 years ago biotechnology was identified as one of the leading technologies that could fuel this economy in the future, and am very much a supporter of the idea that knowledge–based industries will be the only way we're going to dig ourselves out of our economic mess to maintain our standard of living in this country.

Is a more helpful attitude or a more cooperative attitude by government going to assist you in completing that? When I say more cooperative I'm not meaning that we cave in and capitulate and write any rule you want. But is government holding you back? If so, how?

Dr. Wearing: This is the key area in which we can work together. We are looking for regulations that allow us to compete globally. You are looking for ways to reduce fiscal needs, regulatory requirements. We need to develop a

[*Traduction*]

J'éprouve quelques inquiétudes à propos de la recommandation 8:

Nous recommandons que les produits de la biotechnologie soient évalués en vertu de la LCPE du point de vue de leur persistance plutôt que de leur capacité d'autoreproduction. . .

Étant donné qu'il semble y avoir une nouvelle technologie capable de se reproduire, il me semble quelque peu contradictoire de dire qu'elle ne devrait pas faire partie du processus de réglementation.

M. Gannon: Nous ne sous–entendons pas qu'il ne faudrait pas la prendre en considération. Ce que nous disons, à mon avis, c'est que la persistance vous donne une mesure de la véritable probabilité de retrouver ce produit, et que l'autoreproduction n'est pas vraiment importante en elle–même.

Permettez–moi de m'expliquer. On peut parfaitement réussir à cultiver de nombreux organismes dans un fermenteur. On peut en faire pousser des milliards et des milliards. Si vous les mettez dans des conditions précises, ils sont très heureux et se portent bien. Quand ils se retrouvent dans l'environnement, la vie est comme une jungle, et ils ne tardent pas à rencontrer une concurrence féroce. Il y a des milliards d'autres organismes qui sont adaptés à la vie dans ce milieu. Ce que l'on a tendance à constater—et nous avons effectué de nombreuses études sur le sujet—c'est qu'un organisme qui se développe parfaitement dans votre fermenteur tend à disparaître complètement si vous le mettez dans un microcosme du sol et si vous essayez de savoir combien il en reste une semaine plus tard. Même si ces organismes s'autoreproduisent, ils ne persistent pas, car il existe des organismes plus concurrentiels dans l'environnement.

À propos de l'environnement, ce qui compte, c'est la persistance, et non pas la capacité d'autoreproduction. Sont–ils toujours présents après un certain temps? Ce qu'il faut vraiment connaître, c'est la cinétique, la demi–vie de cette substance particulière, qu'elle soit animée ou inanimée. C'est encore la mesure clé. Ainsi, les produits de la biotechnologie devraient être traités de la même façon que n'importe quel autre produit. La persistance devrait être l'élément clé.

M. Williams: Merci.

M. Wearing a suscité mon intérêt lorsqu'il a déclaré que la biotechnologie a été identifiée il y a une vingtaine d'années comme l'une des technologies de pointe qui pourraient alimenter l'avenir de l'économie canadienne, et je suis très favorable à l'idée que les industries fondées sur la connaissance constitueront le seul moyen de nous sortir de notre pétrin économique pour conserver notre niveau de vie au Canada.

Est–ce qu'une attitude plus réconciliante ou plus coopérative de la part du gouvernement vous aiderait à y parvenir? Lorsque je dis plus coopérative, je ne veux pas dire que nous devrions céder et capituler et rédiger toutes les règles que vous souhaitez. Mais le gouvernement vous met–il des bâtons dans les roues? Si oui, de quelle façon?

M. Wearing: C'est le domaine clé dans lequel nous pourrions collaborer. Nous envisageons des règlements qui nous permettraient d'être concurrentiels sur les marchés mondiaux. Vous envisagez des moyens de réduire les besoins financiers, la

[*Text*]

regulatory system that covers the safety and environmental concerns but is also practical or workable from the point of view of both government and industry. It's finding that balance that we have to do.

Mr. Williams: Is government not doing enough to help you?

Dr. Wearing: We have been working for seven years with Environment Canada officials, and we have been unable to communicate or to get across that what is being proposed is uncompetitive. We're in effect regulating for the worst case, which will mean that all the simpler forms of biotechnology, such as bioremediation, would be uncompetitive. It also means Environment Canada regulators are going to be extremely busy if they have to assess all products to the most demanding standards.

• 0920

Mr. Williams: So the regulators are going to be busy and the innovators are going to be—

Dr. Gannon: Gone.

Mr. Williams: Unfortunately, we hear that story far too often, where we have to develop this cooperative attitude between government and business.

Your comment that the marketplace must be the arbiter of socio–economic benefits—I'm not sure I would agree with you on that statement, but I would like to see government remove the barriers to allow Canada to be competitive, to be a world leader. We have the knowledge base here, and if we're going to keep the development, the engineers and the scientists, we must ensure that you have an environment in order to succeed.

Is that your main concern with government—and it's a fairly major one—that Environment Canada doesn't seem to get it through their head that they must give you a more competitive environment? Are there any other areas?

Dr. Wearing: I think as I said in my concluding remarks, that is the overall goal—achieving a balance between the need to investigate and ensure safety for the environment, balanced with regulatory burden. To the extent that we achieve that balance, we help Canadian industry and Environment Canada regulatory staff concentrate in the areas where there is concern.

Mr. Williams: How big is the industry in Canada today?

The Chairman: Mr. Williams, I've been lenient with you, but I must remind you that we are here to investigate CEPA and to examine that legislation in relation to the industry.

Mr. Williams: I thought my remarks were appropriate, Mr. Chairman.

The Chairman: I would encourage you to concentrate on CEPA in your questioning.

[*Translation*]

réglementation nécessaire. Il faut élaborer un système de réglementation qui englobe les préoccupations touchant la sécurité et l'environnement tout en étant également pratique et faisable du point de vue du gouvernement et de l'industrie. Ce qu'il faut, c'est trouver cet équilibre.

M. Williams: Le gouvernement n'agit–il pas suffisamment pour vous venir en aide?

M. Wearing: Depuis sept ans, nous travaillons avec des fonctionnaires d'Environnement Canada, et nous avons été incapables de dire ou de faire comprendre que les propositions ne sont pas concurrentielles. En fait, les règlements que nous rédigeons s'appliquent dans le pire des cas, ce qui signifie que toutes les formes de biotechnologie simples, comme la biorestauration, ne seraient pas concurrentielles. Cela signifie également que les responsables de la réglementation au sein d'Environnement Canada auront beaucoup de travail s'ils doivent évaluer tous les produits en fonction des normes les plus exigeantes.

M. Williams: Les responsables de la réglementation auront donc du travail, et les innovateurs. . .

M. Gannon: Disparaîtront.

M. Williams: Malheureusement, nous entendons cela beaucoup trop souvent, lorsque nous devons développer cette attitude de collaboration entre le gouvernement et le milieu des affaires.

Vous dites que le marché devrait être l'arbitre des avantages socio–économiques—je ne suis pas certain d'être d'accord avec vous à propos de cette déclaration, mais j'aimerais que le gouvernement fasse tomber les obstacles pour permettre au Canada d'être concurrentiel, d'être un chef de file mondial. Nous possédons la base de connaissances, et si nous voulons conserver le développement, les ingénieurs et les chercheurs, nous devons garantir un milieu propice au succès.

Est–ce cela votre principale préoccupation à propos du gouvernement—que les fonctionnaires d'Environnement Canada ne semblent pas comprendre qu'ils doivent vous accorder un milieu plus concurrentiel? Avez–vous d'autres inquiétudes?

M. Wearing: Comme je l'ai mentionné dans ma conclusion, c'est l'objectif global—trouver un équilibre entre le besoin d'enquêter et de garantir la sécurité pour l'environnement et le fardeau de la réglementation. Dans la mesure où nous trouverons cet équilibre, nous pourrons aider l'économie canadienne et le personnel d'Environnement Canada chargé de la réglementation à se concentrer sur les domaines de préoccupation.

M. Williams: Quelle est la taille de l'industrie canadienne à l'heure actuelle?

Le président: Monsieur Williams, j'ai fait preuve d'indulgence envers vous, mais je dois vous rappeler que nous sommes ici pour enquêter sur la LCPE et pour étudier ce projet de loi par rapport à l'industrie.

M. Williams: Monsieur le président, je pensais que mes remarques étaient judicieuses.

Le président: Je vous incite à axer vos questions sur la LCPE.

[*Texte*]

Mr. Williams: Okay, I'll pass right now. I'll catch the next round, Mr. Chairman.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): Mr. Chairman, that was an interesting discussion that we just listened to. However, I'm pleased that near the end of the witness's remarks we finally heard about safety of the environment. After all, whether CEPA is appropriately named or not, it purports to be the Canadian Environmental Protection Act. I think we have to remind ourselves that's the *raison d'être* of the act—to protect the environment and the health of Canadians, and at the same try to make sure we have a safer and healthier economy that will balance nicely with environmental protection. So I thought we kind of strayed away from one of the main reasons for CEPA, an I'd like to bring us back to that.

As I read recommendations 12 and 13, I don't know whether I'm inferring a more limited role for CEPA in those two recommendations. We've heard from some witnesses that we ought to rename it and keep it a small toxic control act or poison control act. Other witnesses have told us to fine-tune the status quo, and we've also heard that the scope of CEPA should be expanded. If I'm correctly interpreting your recommendations 12 and 13, you seem to be for a more limited role for CEPA. Or am I misinterpreting those two recommendations? What do you see as the proper scope of CEPA?

Dr. Wearing: CEPA, as we understand it, has a broad role across all biotechnology and all products entering the Canadian environment, so it is an overview. What we were encouraging is that while carrying out that overview, it does not usurp the responsibilities and the experience of other departments and other acts.

Subsection 26.(3) specifically address this point, where there are acts covering other products. Section 17 is now being used to disseminate this overview responsibility. While this can be supported to some extent, it also means that CEPA is therefore going to impact large areas of the Canadian economy outside the products that it directly regulates.

So we need an overview, but recognizing the impact across the economy if the regulations are uncompetitive or overly intense.

[*Traduction*]

M. Williams: Très bien; je vais passer mon tour. Monsieur le président, j'interviendrai au tour suivant.

M. O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le président, nous venons d'entendre une discussion fort intéressante. Toutefois, vers la fin des propos du témoin, c'est avec plaisir que j'ai enfin entendu parler de la sécurité de l'environnement. Après tout, que le nom donné à la LCPE soit approprié ou non, elle prétend être la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Nous devons nous souvenir que c'est la raison d'être de la loi—protéger l'environnement et la santé des Canadiens tout en essayant de nous garantir une économie plus saine et plus sécuritaire, en harmonie avec la protection de l'environnement. Je constate donc que nous nous sommes écartés de l'une des principales raisons d'être de la LCPE, et j'aimerais que nous y revenions.

À la lecture des recommandations 12 et 13, je ne sais si je dois en déduire un rôle plus limité pour la LCPE. Certains témoins nous ont dit qu'il faudrait changer son nom et la conserver comme une petite loi sur l'usage des produits toxiques ou sur l'usage des poisons. D'autres nous ont dit de la garder telle quelle en la peaufinant un peu, et on nous a également proposé d'en élargir la portée. Si j'interprète correctement vos recommandations 12 et 13, vous semblez être en faveur d'un rôle plus limité pour la LCPE. Ou bien mon interprétation de ces deux recommandations est-elle erronée? Quelle est la portée qui vous semble convenir à la LCPE?

M. Wearing: De la façon dont nous la comprenons, la LCPE a un vaste rôle qui englobe toute la biotechnologie et tous les produits qui pénètrent dans l'environnement canadien, ce qui en fait une loi panoramique. Ce que nous recommandons, c'est que, tout en réalisant cette protection panoramique, elle n'usurpe pas les responsabilités et l'expertise des autres ministères et des autres lois.

Le paragraphe 26.(3) aborde spécifiquement ce point, lorsqu'il existe des lois couvrant d'autres produits. L'article 17 sert actuellement à communiquer cette responsabilité d'ensemble. Même si l'on peut s'y montrer favorable dans une certaine mesure, cela signifie également que la LCPE aura par conséquent des répercussions sur de vastes secteurs de l'économie canadienne, en dehors des produits qu'elle réglemente directement.

Nous avons donc besoin d'une loi d'ensemble, mais en reconnaissant les incidences sur toute l'économie si les règlements ne sont pas concurrenciels ou sont trop sévères.

• 0925

Mr. O'Brien: Thank you.

No doubt the witnesses are aware there are many pieces of legislation involved with the environment in one way or another. I think it's some fifty or more, if I remember the number, pieces of legislation. Do you think that's acceptable, or do you think there could be some kind of lessening of the numbers of pieces of legislation involved with the environment and perhaps a centralization of them under the CEPA umbrella?

M. O'Brien: Merci.

Les témoins savent certainement que de nombreux textes de loi ont trait à l'environnement, sous une forme ou sous une autre. Si je me souviens bien, il y en a au moins une cinquantaine. Trouvez-vous cela acceptable, ou pensez-vous qu'il serait possible d'en réduire le nombre, ou peut-être de les regrouper sous la LCPE?

[*Text*]

Dr. Wearing: I think we've been consistent in our brief and in our discussion of Environment Canada that we should build on the regulatory expertise and acts that already exist rather than trying to start from scratch, particularly at this late stage. Like it or not, other countries have proceeded down that path and are making final decisions. For us to try to start over was perhaps a question for the early 1980s, not for the mid–1990s.

Mr. O'Brien: True enough. Of course I didn't say let's start over or go back to scratch. We're reviewing current legislation, as you well know. In trying to improve this current legislation, do you think it would behove us to reduce the numbers of pieces of legislation that are involved in the environment? Would it be a more efficacious way to achieve the goals CEPA is trying to achieve, or do you think it's fine spread out among so many pieces of legislation?

Dr. Wearing: What we might do is go back to the title that was put on the act in 1988, which recognized the human health and environmental, but did not recognize the regulatory burden, which this government has very readily recognized. This might be a question for the standing committee. Should there be attention paid to this balance or should it remain an act that is only concerned with one half of the equation?

Mr. O'Brien: We've heard that question posed other times. Thank you.

The Chairman: Dr. Wearing, recommendation number four is a bit difficult if not impossible to swallow. You are asking the committee to treat the biotechnological industry in a manner whereby its products are judged on risk analysis and not by means of socio–economic analysis. It seems to me you're asking for something that other industries have never asked for before.

The auto industry operates in a manner that also accepts socio–economic considerations — for instance, the safety of passengers. The agricultural industry, if I remember correctly, does as well. BST was suspended by one year for socio–economic reasons, wasn't it? Why should the biotechnological industry be treated differently?

Dr. Wearing: That is a very pertinent question for this standing committee. Are we a free market, where we have the market decide—

The Chairman: There is no free market, Dr. Wearing; you know that.

Dr. Wearing: —and then let companies, under a voluntary approach, as we've seen with "Responsible Care" in the chemical industry, deal with socio–economic concerns?

The Chairman: Do you think that under voluntary approaches you would have safety in the skies? Do you think that under voluntary approaches you could eat chicken safely in restaurants? What do you mean by voluntary approaches?

Dr. Wearing: Perhaps we should take the example of chicken in restaurants. We know there are tests carried out for salmonella.

[*Translation*]

M. Wearing: Je crois que nous avons clairement indiqué dans notre mémoire et au cours de notre discussion au sujet d'Environnement Canada que nous devrions exploiter les règlements et les lois existants plutôt que d'essayer de repartir de zéro, en particulier à un stade aussi avancé de la situation. Qu'on le veuille ou non, d'autres pays ont déjà suivi cette voie et sont en train de prendre des décisions finales. Au début des années quatre–vingt, il était peut–être possible d'envisager qu'on fasse table rase, mais pas au milieu des années quatre–vingt–dix.

M. O'Brien: C'est juste. Bien entendu, je n'ai pas dit qu'il fallait recommencer ou repartir de zéro. Comme vous le savez, notre tâche est d'examiner les lois actuelles. Pour essayer de les améliorer, pensez–vous qu'il conviendrait que nous réduisions le nombre des textes législatifs ayant trait à l'environnement? Serait–ce là une méthode plus efficace pour atteindre les objectifs poursuivis par la LCPE, ou croyez–vous au contraire que cet éparpillement est tout à fait acceptable?

M. Wearing: Peut–être devrions–nous revenir au titre donné à la loi en 1988, qui tenait compte de la santé et de l'environnement, mais non pas du fardeau réglementaire, ce que ce gouvernement a tout de suite reconnu. Cette question relèverait peut–être du comité permanent. Devrait–on se pencher sur ces éléments à équilibrer, ou la loi devrait–elle continuer à ne porter que sur la moitié de l'équation?

M. O'Brien: C'est une question que nous avons déjà entendu poser. Je vous remercie.

Le président: Monsieur Wearing, votre quatrième recommandation est un peu difficile, pour ne pas dire impossible à avaler. Vous demandez au comité de juger les produits de la biotechnologie selon les principes de l'analyse des risques et non pas selon ceux de l'analyse socio–économique. Il me semble que vous demandez là quelque chose qui n'a encore jamais été réclamé par les autres industries.

L'industrie de l'automobile accepte de tenir compte des préoccupations socio–économiques. . . par exemple, la sécurité des passagers. L'industrie de l'agriculture, si je ne me trompe, fait la même chose. On a suspendu l'utilisation de la BST pendant un an pour des raisons socio–économiques, n'est–ce pas? Pourquoi l'industrie de la biotechnologie devrait–elle être traitée différemment?

M. Wearing: Voilà une question très pertinente pour ce comité permanent. Sommes–nous un marché libre, où c'est le marché qui décide. . .

Le président: Il n'y a pas de marché libre, monsieur Wearing; vous le savez bien.

M. Wearing: . . .et on laisse les sociétés, selon le principe de la «gestion responsable» que l'on a vu dans l'industrie chimique, se charger des préoccupations socio–économiques?

Le président: Pensez–vous qu'avec une approche volontaire la sécurité existerait dans le domaine de l'aviation? Pensez–vous que vous pourriez manger du poulet au restaurant, sans courir de risque? Qu'entendez–vous par approche volontaire?

M. Wearing: Peut–être serait–il bon de prendre l'exemple du poulet servi dans les restaurants. Nous savons qu'il existe des tests pour déterminer la présence de salmonella.

[*Texte*]

The Chairman: Right.

Dr. Wearing: So that is an example of—

The Chairman: Those are not voluntarily made regulations.

Dr. Wearing: But they are scientific, risk–based requirements.

The Chairman: Right, and they're socio–economic; they are based on the health of the public.

Dr. Wearing: Right.

The Chairman: So why should you be excepted from socio–economic considerations?

Dr. Wearing: I'm saying we are subject to scientific, risk–based regulations.

The Chairman: So would you redefine recommendation number four in light of what you said?

Dr. Gannon: I think it's a matter of the definition of "socio–economic". We weren't suggesting the biotechnology industry should not be regulated on the safety and health of people.

The Chairman: Oh, good. That sounds better.

Dr. Gannon: We were never suggesting that.

The Chairman: But that's what you're suggesting in recommendation number four.

• 0930

Dr. Gannon: No, no. Socio–economic looks at factors other than safety and health. It looks at whether you will have some impacts that some parts of the society find unreasonable. It's disconnected from safety and health. We're not suggesting that safety and health shouldn't be prime in this. To take the chicken example, I think the socio–economic argument wouldn't be whether it had salmonella but whether we should be killing chickens. That would be a socio–economic type—

The Chairman: No, it wouldn't be that at all. Would you like to redefine recommendation number four in the light of what you just said then?

Dr. Wearing: Our understanding is we are using socio–economic in the form in which it is used in the biotechnology debate. There may be a different definition you're referring to, but I think Dave's example explained it quite well, differentiating between salmonella and the ethics of killing birds for human food.

The Chairman: Thank you. On the second round, Mr. Williams followed by Mr. Finlay.

Mr. Williams: Recommendation number three, gentlemen, says:

> We recommend that parliamentarians structure CEPA to encourage the growth of biotechnology in Canada and to ensure that it continues to contribute to sustainable development.

[*Traduction*]

Le président: Oui.

M. Wearing: C'est donc un exemple de. . .

Le président: Ce ne sont pas des règlements volontairement adoptés.

M. Wearing: Mais ce sont des exigences scientifiques, établies en fonction des risques.

Le président: D'accord, et socio–économiques aussi; elles sont fondées sur la protection de la santé du public.

M. Wearing: En effet.

Le président: Pourquoi donc échapperiez–vous à ces considérations socio–économiques?

M. Wearing: Ce que j'ai dit, c'est que nous sommes soumis à des règlements scientifiques, établis en fonction des risques.

Le président: Seriez–vous donc prêts à redéfinir votre quatrième recommandation en fonction de ce que vous venez de dire?

M. Gannon: Je crois que ce qu'il faut, c'est définir le terme «socio–économique». Nous ne prétendons pas que l'industrie de la biotechnologie ne devrait pas être soumise à des règlements destinés à protéger la sécurité et la santé des gens.

Le président: Oh, bien. Voilà qui est mieux.

M. Gannon: Nous n'avons jamais prétendu cela.

Le président: Mais c'est pourtant bien ce que vous dites dans votre quatrième recommandation.

M. Gannon: Non, non. L'analyse socio–économique porte sur des facteurs autres que la sécurité et la santé. Elle permet de déterminer si nos activités ont des impacts que certains éléments de la société considèrent comme inacceptables. Cela n'a rien à voir avec la sécurité et la santé. Nous ne prétendons pas du tout que la sécurité et la santé ne devraient pas occuper le premier rang. Pour reprendre l'exemple du poulet, l'objectif économique ne serait pas de déterminer s'il est contaminé par la salmonella, mais si tuer du poulet est un principe acceptable. Ce serait là le type d'analyse socio–économique. . .

Le président: Non, ce ne serait pas cela du tout. Seriez–vous donc prêts à redéfinir votre quatrième recommandation en fonction de ce que vous venez de dire?

M. Wearing: Nous considérons que nous utilisons le terme «socio–économique» au sens où on l'emploie dans le débat sur la biotechnologie. Peut–être avez–vous une définition différente en tête, mais je crois que l'exemple donné par Dave montrait fort clairement la différence qu'il y a entre la présence de salmonella et l'éthique de l'abattage de la volaille pour l'alimentation humaine.

Le président: Merci. M. Williams va maintenant commencer la seconde série de questions. Il sera suivi par M. Finlay.

M. Williams: La recommandation numéro trois, messieurs, est la suivante:

> Nous recommandons aux parlementaires de structurer la LCPE de manière à favoriser la croissance de la biotechnologie au Canada et à faire en sorte qu'elle continue de contribuer au développement durable.

[*Text*]

You talked about developing a triad system of regulation. Can CEPA be restructured in any other way, or are there any other areas wherein CEPA is restricting your industry? You mentioned the 54 rules that everybody has to go through. Is the triad the only one you're recommending?

Dr. Wearing: One approach being used in other countries is to exempt products. For instance, Australia is going to have the longest DSL, domestic substances list, that I know of, which will in a sense grandfather existing products. Other countries, like the United States, have elected to exempt natural organisms. Because CEPA is meant to have an overview responsibility for all types of biotech and all organisms, we have therefore suggested a triage or tiering system instead of saying why don't we have the longest DSL instead of the shortest, or why don't we exempt certain organisms. We've tried to live within the CEPA overview mandate rather than say that certain things should be exempted in order to be competitive.

Mr. Williams: You mentioned that we would like to be 100% safe, but of course it would just mean that we would never finish testing and we would never start using. How do we develop a risk management assessment process if we are going to not use 100% safety? How would we go about developing that?

Dr. Wearing: Fortunately, Canada has lots of experience in the regulatory departments like Health Canada and Agriculture Canada. I have not worked in those departments, but my understanding and what I have learned is that it requires lots of experience, lots of assessing the latest scientific means for assessing risk, but at the end of the day it means a value judgment based on the facts before the examiner.

Mr. Williams: But you're saying it can be done and is being done in other countries?

Dr. Wearing: Every pharmaceutical that we take has gone through a very rigorous process under Health Canada.

Mr. Williams: I'm concerned about the fact that CEPA regulations are still holding back products coming to the market when, as you are telling us, in the United States these are now approved and they're moving forward to introduce them to the market. Is it because we're trying to ensure 100% success or 100% guarantee that there's no risk, or what is the problem with our regulations whereby we can't come to a decision?

Dr. Wearing: That is my assessment. Would some of the others like to comment on that? It's that we are having difficulty deciding what risk we will tolerate in order to move forward.

Mr. Williams: So it's a lack of a risk management assessment policy that prevents us from making these decisions so we can move forward.

Dr. Wearing: Right.

Mr. Williams: So we need a risk management assessment policy. Thank you.

The Chairman: Mr. Finlay please.

[*Translation*]

Vous avez parlé de l'élaboration d'une triade de règlements. La LCPE peut–elle être réorganisée d'une autre manière, ou existe–t–il d'autres domaines dans lesquels cette loi impose des restrictions à votre industrie? Vous avez mentionné les 54 règlements que tout le monde doit observer. Recommandez–vous simplement la triade?

M. Wearing: Dans d'autres pays, on dispense les produits. Par exemple, l'Australie va avoir la plus longue liste intérieure des substances que je connaisse, liste qui, en un sens, maintiendra les produits existants. D'autres pays, tels que les États–Unis, ont décidé de dispenser les organismes naturels. Comme la LCPE coiffe tous les types de biotechnologie et tous les organismes, nous avons proposé un tri ou un système de classement plutôt que de proposer d'avoir la plus longue LIS au lieu d'avoir la plus courte, ou de dispenser certains organismes. Nous avons essayé de respecter le mandat global de la LCPE plutôt que de dire que, pour être compétitif, il faudrait exempter certains produits.

M. Williams: Vous avez dit que vous aimeriez assurer une sécurité à 100 p. 100, mais que cela signifierait naturellement que les essais s'éterniseraient et qu'il ne serait jamais possible de commencer à utiliser un produit. Mais si nous n'appliquons pas le principe de la sécurité à 100 p. 100, comment élaborer un processus d'évaluation en ce qui concerne la gestion des risques? Comment faire?

M. Wearing: Heureusement, le Canada peut compter sur la vaste expérience de ministères responsables de la réglementation, tels que Santé Canada et Agriculture Canada. Je n'ai jamais travaillé dans ces ministères, mais je sais qu'il faut énormément d'expérience, un énorme travail d'évaluation des moyens scientifiques les plus récents, pour déterminer les risques; malgré tout cela, l'examinateur est toujours obligé, en fin de compte, de porter un jugement de valeur en fonction des faits.

M. Williams: Mais vous dites que c'est possible et que cela se fait d'ailleurs dans d'autres pays?

M. Wearing: Tous nos produits pharmaceutiques ont été soumis à des tests très rigoureux par Santé Canada.

M. Williams: Je m'inquiète de voir que les règlements découlant de la LCPE continuent à empêcher certains produits d'entrer sur notre marché, alors que, comme vous nous le disiez vous–mêmes, ils sont déjà autorisés aux États–Unis et vont y être commercialisés. Cela est–il dû au fait que nous essayons d'assurer 100 p. 100 de succès ou de garantir à 100 p. 100 qu'il n'y a aucun risque, ou alors, pour quelle raison nos règlements nous empêchent–ils de prendre une décision?

M. Wearing: Voilà mon opinion. D'autres voudraient–ils ajouter quelque chose? La difficulté, pour nous, c'est de décider du niveau de risque tolérable avant de continuer.

M. Williams: C'est donc l'absence d'une politique d'évaluation en ce qui concerne la gestion des risques qui nous empêche de prendre ces décisions et d'aller de l'avant.

M. Wearing: Oui.

M. Williams: Nous avons donc besoin d'une politique d'évaluation dans ce domaine. Je vous remercie.

Le président: Monsieur Finlay.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 0935

Mr. Finlay: I have two questions and they're probably related. I'm on page 12:

> The biotechnology sector does not feel that the weight triggers now recommended by CEPA provide adequate protection to Canadians, because they do not account for differences in the toxicity of different materials.

You use the example of plutonium as opposed to cleaning fluids. That part I understand. But I wonder about the citing of LD 50 as a biological test. We heard about this test last week, with respect to effluent from a pulp mill. If five out of ten fish die having been exposed for five hours to the effluent, it's apparently considered passable or non–toxic. I find that not only vague but a very disturbing sort of level. I don't think 50% is good enough for very much.

The test may provide the least amount of toxicological information on a substance, although it's fairly inexpensive apparently. Now, our environmental concerns are with long–term effects and bio–accumulation. So would you say something about what you mean by the weight trigger? Is that an LD 50? Is that what a weight trigger is?

Dr. Gannon: No, in fact the way the biotechnology draft guidelines are written, there would be weight triggers only for products that are produced by micro–organisms. That is, biochemicals and biopolymers would have weight triggers. For the natural organisms, there wouldn't be weight triggers. So here we're talking more about the biochemicals and biopolymers.

The more general principle—whether it's chemicals, biochemicals or biopolymers—is that the way of tiering or requirements is not a very sensible one and that it should be based on toxicity.

The fish test you mentioned is not the perfect test for everything, but it gives more information about the likely impact of that chemical or biochemical than just a weight of production. At the moment for a polymer you may have to give certain information requirements after 1,000 tonnes are produced and certain additional safety requirements after 10,000 tonnes are produced.

We're suggesting that a better way of tiering those requirements would be based on the toxicity of the material rather than on the weight produced. That's really what we're suggesting.

Dr. Wearing: I think it would also be good to make a clarification on LD 50. The test you described explains the toxicity under those concentrations. It does not therefore say you operate that concentration. It says that is the LD 50.

Now, how many orders of magnitude below that do we want to operate so that you're not killing five out of ten fish? That is a measure. You then put magnitudes of safety factor and operate below that.

Mr. Finlay: Thank you.

M. Finlay: J'ai deux questions à vous poser, qui sont d'ailleurs probablement liées. Je suis à la page 11:

> Le secteur de la biotechnologie n'est pas d'avis que les seuils de poids actuellement recommandés dans la LCPE fournissent une protection adéquate aux Canadiens parce qu'ils ne tiennent pas compte des différences de toxicité de diverses matières.

Vous utilisez l'exemple du plutonium, que vous comparez avec les produits de nettoyage à sec. Je comprends cette partie. Mais je ne vous suis plus lorsque vous citez le LD 50 comme essai biologique. La semaine dernière, on nous a parlé de l'application de cet essai aux effluents d'une usine de pâte à papier. Si cinq poissons sur 10 meurent après avoir été exposés pendant cinq heures à l'effluent, on considère que celui–ci est acceptable ou non toxique. Je trouve cela non seulement vague, mais très inquiétant. Un pourcentage de 50 p. 100 ne me paraît pas acceptable pour grand–chose.

L'essai peut fournir le minimum d'information toxicologique sur une substance, bien qu'apparemment il soit assez peu coûteux. Mais ce qui nous préoccupe, pour l'environnement, ce sont les effets à long terme et la bio–accumulation. Pourriez–vous donc nous expliquer ce que vous voulez dire par seuil de poids? Est–ce un LD 50? Le LD 50 est–il un seuil de poids?

M. Gannon: Non, en fait, dans le projet de lignes directrices concernant la biotechnologie, il n'y aurait de seuil de poids que pour ce qui est produit par des micro–organismes. Autrement dit, les produits biochimiques et les biopolymères auraient des seuils de poids. Il n'y en aurait pas pour les organismes naturels. Nous parlons donc plus particulièrement des produits biochimiques et des biopolymères.

En tant que principe plus général—qu'il s'agisse de produits chimiques, biochimiques ou de biopolymères—le système d'exigences ou de hiérarchisation n'est pas très logique; il devrait être fondé sur le degré de toxicité.

L'essai concernant les poissons dont vous venez de parler n'est pas un test parfait pour tout, mais il fournit plus de données sur l'effet probable de ce produit chimique ou biochimique qu'un simple poids de production. En ce moment, pour un polymère, il faut fournir certaines informations après que la production a atteint 1 000 tonnes, et il faut prendre certaines mesures de sécurité après 10 000 tonnes.

Selon nous, un meilleur système de classement de ces exigences consisterait à tenir compte de la toxicité de la substance plutôt que du poids produit. Voilà en fait ce que nous proposons.

M. Wearing: Je crois qu'il serait également bon d'expliquer ce qu'est le LD 50. L'examen que vous avez décrit montre ce qu'est la toxicité lorsqu'il y a une telle concentration. Il ne dit donc pas que vous utilisez cette concentration, mais ce qu'est la dose létale.

Maintenant, à combien d'ordres de grandeur de moins voulez–vous fonctionner de manière à ne pas tuer cinq poissons sur 10? Ça, c'est une mesure. Vous faites ensuite des ordres de grandeur pour le facteur sécurité et vous vous tenez en deçà de ceux–ci.

M. Finlay: Merci.

[*Text*]

Dr. Gannon: I will just digress for a few seconds, if I may. You mentioned the pulp mill toxicity. One example of a biotechnology product actually being used to reduce that toxicity is an enzyme called xylanase, which is being used to replace chlorine, thereby reducing the amount of organic chlorine compounds in the effluents. This is an example where biotechnology is the solution rather than the problem. It's important that we get the level of testing for new products like this that are made by recombinant organisms at such a level that we don't stifle those innovations. We always have to look not at things in a vacuum, but say what we are replacing.

In the case of chlorine obviously we're replacing a very toxic and hazardous material. In that case it's sometimes good to look at the alternatives when you're bringing in new products.

The Chairman: Thank you. Mr. DeVillers.

Mr. DeVillers: On page 19 of your brief, under risks posed by biotechnology products, the last sentence of the second paragraph reads as follows:

> The U.S. Food and Drug Administration has stated that genetically engineered foods present no intrinsic hazard threats and will be covered under the same regulations as conventional foods.

The citation is the January 6, 1992, *Chemical Marketing Reporter*. That's a broad statement, which seems to be saying all genetically engineered foods present no intrinsic hazard threats. Is that an accurate citation? And if so, do you agree with it?

• 0940

Dr. Gannon: No, I was not suggesting that no genetically engineered foods could possibly present risks. We're not suggesting that no natural material people eat as foods could possibly have risks.

We're suggesting there are no inherent dangers in recombinant manipulation. An example could be canola, where erucic acid is a component of natural rapeseed oil that has been bred out by classical breeding so that canola can be used for human consumption. The same thing could be done by a recombinant approach to canola. Again you get a low erucic acid canola oil. We're saying that in both cases that will produce a safe product and they should be looked at in the same way.

It comes back to looking at the product, not the process really. We're suggesting you should analyse the food for any toxins if they're there. We're suggesting you shouldn't look at the process by which they—

Mr. DeVillers: So you're suggesting one method of reviewing?

Dr. Gannon: Yes, a consistent method for all processes.

Mr. DeVillers: Okay, thank you. My last question deals with Dr. Wearing's comments earlier on Environment Canada regulating for the worst–case scenario. Now we've had many witnesses before this committee who have told us the exact

[*Translation*]

M. Gannon: Permettez–moi une petite digression. Vous avez parlé de la toxicité de l'effluent produit par l'usine de pâte à papier. Il existe actuellement un produit de la biotechnologie que l'on utilise pour réduire cette toxicité: c'est un enzyme appelé zylanase, utilisé pour remplacer le chlore et, donc, pour réduire la quantité de composés organiques du chlore dans les effluents. Voilà un cas où la biotechnologie apporte la solution au lieu de créer le problème. Et il est important que les essais de substances nouvelles, telles que celle–là, qui sont produites par des organismes recombinants ne soient pas poussés au point d'étouffer ces innovations. Nous ne pouvons jamais rien regarder dans l'abstrait et nous devons toujours dire ce que nous remplaçons.

Dans le cas du chlore, nous remplaçons manifestement un produit très toxique et dangereux. Dans un tel cas, il est parfois bon d'examiner les solutions de rechange lorsque vous introduisez de nouveaux produits.

Le président: Merci. Monsieur DeVillers.

M. DeVillers: À la page 18, sous "Risques posés par les produits de la biotechnologie", vous écrivez ceci dans la dernière phrase du deuxième paragraphe:

> La U.S. Food and Drug Administration a indiqué que les aliments produits par des techniques de génie génétique ne présentaient aucune menace intrinsèque et seraient assujettis aux mêmes règlements que les aliments traditionnels.

Cette citation est extraite du numéro du 6 janvier 1992 du *Chemical Marketing Reporter*. Voilà une déclaration bien générale, qui semble signifier que tous les aliments produits par des techniques de génie génétique ne présentent aucun danger intrinsèque. La citation est–elle exacte? Si oui, êtes–vous d'accord avec elle?

M. Gannon: Non, je ne disais pas du tout qu'aucun aliment produit par des techniques de génie génétique ne pouvait présenter de risques. Nous ne prétendons pas non plus qu'aucune substance naturelle mangée par nous ne peut présenter de risques.

Ce que nous disons, c'est que la manipulation des recombinants ne comporte pas de danger inhérent. C'est le cas du canola, dans lequel l'acide érucique est un composant de l'huile de colza naturelle qui a été éliminée par le procédé de sélection classique de manière à ce que le canola puisse être consommé par tous. On pourrait faire la même chose en utilisant un recombinant. Cela vous permettrait également d'obtenir une huile de canola contenant peu d'acide érucique. Dans les deux cas, on obtiendrait un produit sans danger, et dans les deux cas également il devrait être traité de la même manière.

En fin de compte, cela revient à considérer le produit, et non pas le processus. Nous recommandons d'analyser le produit alimentaire pour voir s'il contient des toxines, mais nous recommandons également de ne pas considérer le processus utilisé pour. . .

M. DeVillers: Donc, vous recommandez une seule méthode d'examen?

M. Gannon: Oui, une méthode uniforme pour tous les processus.

M. DeVillers: Bien, merci. Ma dernière question concerne les remarques faites par M. Wearing, tout à l'heure, lorsqu'il disait que les règlements d'Environnement Canada couvrent les pires situations. De nombreux témoins nous ont pourtant dit

[*Texte*]

opposite and have been very critical about Environment Canada, saying that they're regulating for the minimum risk. There seems to be a difference of opinion or bias on that. I wonder if you'd care to comment.

Dr. Wearing: I guess there are two approaches. One would be to look at the current Canadian proposed regulations versus those developed by other countries to see whether we are indeed out of line. The other would be to question if they really want Canada to move forward or in effect are they arguing that we should have such difficult regulations that there is no biotechnology and Canada will not only import insulin but will import all other products of biotechnology?

I think you have to understand the end-point some of these groups wish to achieve. We are trying to work with government to achieve regulations that are manageable from government's point of view and protect the environment and human health. That is the objective of this association and the Canadian biotech industry.

Mr. DeVillers: Thank you.

The Chairman: Madam Kraft Sloan.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): I was looking at your recommendation number 13 on page 15. You recommend that no regulations under CEPA be developed by Environment Canada, that you serve the authority, scientific knowledge and technical expertise of other line departments. Do you feel that some of these line departments could be in a conflict of interest position?

Dr. Wearing: I think we have the test of time. Departments like health and agriculture for decades have managed that potential conflict and in my view have done it very well. We have decades of pharmaceutical regulation. At the same time, the Medical Research Council has been very supportive of pharmaceutical research, similarly in agriculture.

In this day and age I would suggest that departments need to learn how to manage more than one brief and in many ways that is what we are arguing with CEPA. Anyone can regulate if there is no concern for the regulatory cost to industry or government. But in this day and age we have to get a balance.

The Chairman: Mr. O'Brien.

Mr. O'Brien: We've just had a good, succinct description of the objectives of his organization from Dr. Wearing. I was pleased to hear the words "health" and "environmental safety", because I was concerned that in some of the earlier discussions we seemed to have shifted away from that.

• 0945

What would you recommend to this committee would be the most effective way for government to achieve that goal? Would it be by an enhanced federal involvement, or do you think the provinces have a greater role to play in the administration of acts like CEPA?

[*Traduction*]

exactement le contraire et se sont montrés très critiques à l'égard d'Environnement Canada, dont les règlements, selon eux, ne couvrent que les risques minima. Il semble donc qu'il y ait là une nette différence d'opinions. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

M. Wearing: Je crois qu'il y a deux approches. La première consiste à comparer les règlements canadiens proposés actuels avec ceux qui ont été élaborés par d'autres pays pour voir si nous nous écartons effectivement de la norme. L'autre consiste à se demander si ces gens-là veulent vraiment que le Canada progresse ou si ce qu'ils veulent, ce sont des règlements si rigoureux qu'il n'y aurait plus de biotechnologie et que le Canada importerait non seulement de l'insuline, mais également tous les autres produits biotechnologiques.

Je crois qu'il faut que vous compreniez quel est l'objectif ultime de ces groupes. Nous essayons de collaborer avec le gouvernement pour établir des règlements qu'il peut gérer, mais qui protègent également l'environnement et la santé. C'est l'objectif de cette association et de l'industrie canadienne de la biotechnologie.

M. DeVillers: Merci.

Le président: Madame Kraft Sloan.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Je viens de lire votre recommandation numéro 13, à la page 14. Vous recommandez qu'aucun règlement élaboré en vertu de la LCPE par Environnement Canada n'ait pour effet d'usurper l'autorité, les connaissances scientifiques et l'expertise technique d'autres ministères. Pensez-vous que certains de ces ministères pourraient se trouver en situation de conflit d'intérêts?

M. Wearing: Je crois que l'expérience a prouvé que des ministères tels que Santé et Agriculture Canada réussissent, depuis des décennies, à éviter ces conflits possibles et, à mon avis, ils s'en sont fort bien tirés. Les règlements concernant les produits pharmaceutiques existent depuis des dizaines d'années. De son côté, le Conseil de recherches médicales a beaucoup soutenu la recherche pharmaceutique, et aussi la recherche dans le domaine agricole.

J'estime qu'à notre époque il faut que les ministères apprennent à différencier leurs méthodes de gestion, et, à bien des égards, c'est ce que nous soutenons dans le cas de la LCPE. N'importe qui peut imposer des règlements sans se préoccuper de leur coût pour l'industrie ou le gouvernement. Mais à notre époque, il faut établir un équilibre.

Le président: Monsieur O'Brien.

M. O'Brien: M. Wearing vient de nous présenter brièvement une fort bonne description des objectifs de son organisme. J'ai été heureux d'entendre prononcer les mots «santé» et «sécurité environnementale», car j'avais noté avec inquiétude qu'au cours des discussions antérieures nous avions paru nous éloigner de ces préoccupations.

Que recommanderiez-vous à ce comité comme méthode la plus efficace, pour le gouvernement, d'atteindre cet objectif? Conviendrait-il d'augmenter la participation fédérale, ou pensez-vous que les provinces ont un rôle plus important à jouer dans l'application de lois telles que la LCPE?

[*Text*]

Dr. Wearing: I don't think we want to tread on the question of federal–provincial roles, which is very controversial. I would suggest that Ottawa, because of its excellent international linkages, is in an excellent position to assess what other countries are doing.

Why did Australia elect to have the longest DSL? Environment Canada tried to have no DSL for biotech. Unfortunately, Justice said there needed to be one, and we now have the shortest. Ottawa and Canberra need to discuss how to develop a DSL. Why did two countries that are so similar in their history develop such a difference in the way they approach this regulatory matter?

I think Ottawa has very good connections internationally and could bring a lot of value to the regulatory scene by bringing forward things like the *Federal Register*, which I'm going to send to the clerk of this committee.

Mr. O'Brien: I guess I can understand your reluctance, but I just want to be clear. You don't want to comment on whether you think the federal government or the provincial governments are the most effective levels to implement this kind of legislation?

Dr. Wearing: Perhaps I could pass that hot chestnut to the president of the association.

Mr. O'Brien: Very few other witnesses have resisted the temptation one way or the other.

Dr. Perrault: We won't comment on the legislative aspects of federal–provincial relations. As Dr. Wearing has just mentioned, the international relationship is that the environment is not strictly a local issue. For a plant that is located in a province, obviously provincial and municipal regulations will be all–empowering. However, when it comes to the introduction of pollutants in watersheds, this many times transcends geographical boundaries. It is in that sense that we feel the federal government has a distinctive role, and also to see that it does harmonize with regulations that exist elsewhere, for example, where there are great bodies of water between two countries.

Mr. O'Brien: Thank you.

The Chairman: Dr. Wearing, would you say that the U.S. regulatory system is one of the best in the world?

Dr. Wearing: It seems to be very effective in controlling environmental problems, anticipating environmental problems, so I think on the bottom line results it has been very successful. In general, people who look at it find it rather complicated, very long documents, etc. I think Canada has been more successful in the way it describes regulations, but in dealing with environmental matters I think the U.S. is indeed a leader in this area.

The Chairman: Are social and economic factors included in the U.S. policies?

Dr. Wearing: I see the U.S. as the strongest proponent of free market assessments, as we discussed earlier.

[*Translation*]

M. Wearing: Je préfère ne pas parler des rôles respectifs du gouvernement fédéral et des provinces, car c'est un sujet fort controversé. Je pense qu'Ottawa, à cause de ses excellents contacts internationaux, est particulièrement bien placé pour évaluer ce que font les autres pays.

Pourquoi l'Australie a–t–elle décidé d'avoir la LIS la plus longue? Environnement Canada a essayé de ne pas en avoir du tout pour la biotechnologie. Malheureusement, le ministère de la Justice a déclaré qu'il lui en fallait une, et nous avons maintenant la plus courte de toutes les listes. Il est indispensable qu'Ottawa et Canberra se consultent sur la manière d'élaborer une liste intérieure des substances. Pourquoi deux pays si proches par leur histoire ont–ils adopté une démarche si différente à l'égard de cette question de réglementation?

Je pense qu'Ottawa a d'excellents contacts internationaux et pourrait jouer un rôle très utile dans le domaine de la réglementation en présentant des documents tels que le *Federal Register*, que je vais faire parvenir au greffier de ce comité.

M. O'Brien: Je comprends votre réticence, mais je veux que les choses soient bien claires. Vous ne voulez vraiment pas nous dire si, à votre avis, ce genre de loi serait mise en oeuvre plus efficacement par le gouvernement fédéral que par les provinces, ou le contraire?

M. Wearing: Voilà une question brûlante à laquelle je préférerais que réponde le président de l'association.

M. O'Brien: Très peu de témoins ont résisté à la tentation de nous donner leur avis à ce sujet.

M. Perrault: Nous ne faisons pas de commentaires sur le côté législatif des relations fédérales–provinciales. Comme vient de le dire M. Wearing, l'environnement n'est pas une question qui est uniquement d'importance locale. Pour une usine située dans une province, ce sont manifestement les règlements provinciaux et municipaux qui joueront. Cependant, lorsqu'il s'agit de l'introduction de polluants dans les bassins hydrographiques, on dépasse, de très loin, les frontières géographiques. C'est en ce sens que nous pensons que le gouvernement fédéral a un rôle particulier à jouer et qu'il lui appartient également d'harmoniser nos règlements avec ce qui existe ailleurs, par exemple lorsqu'il existe des étendues d'eau importantes entre deux pays.

M. O'Brien: Merci.

Le président: Monsieur Wearing, diriez–vous que le système de réglementation des États–Unis est un des meilleurs du monde?

M. Wearing: Il semble très efficace en ce qui concerne le contrôle et la prévision des problèmes environnementaux; je pense donc que les États–Unis ont très bien réussi dans la pratique. En règle générale, les personnes qui étudient ce système le trouvent assez compliqué, plein de documents très longs, etc. Je crois que le Canada a mieux réussi à présenter ses règlements, mais en ce qui concerne le règlement des problèmes environnementaux, ce sont les États–Unis qui sont en tête.

Le président: Les politiques américaines tiennent–elles compte des facteurs socio–économiques?

M. Wearing: Les États–Unis sont le plus vigoureux partisan des évaluations fondées sur un marché libre, comme nous en avons parlé tout à l'heure.

[*Texte*]

The Chairman: Yes, but do they not take into account socio–economic factors?

Dr. Wearing: I'm not sure I have anything to add to our previous discussion.

The Chairman: It is a very clear, very open question. Does the U.S. regulatory system not take into account socio–economic factors?

Dr. Wearing: Not in the definition we're using here, but in the definition you are using.

The Chairman: It does. Which definition do they use?

Dr. Wearing: I'm having difficulty answering this because we have such a good example, and chicken is eaten on both sides of the border, even though vegetarians would have questions with this.

The Chairman: All right. Another question has to do with LD 50, which is mentioned on page 12. Since I do not know what LD 50 means, I inquired with the researchers and I'm told that LD 50 is a test that provides the least amount of toxicological information on a substance. Isn't that an unfortunate example to be used in your brief?

• 0950

Dr. Gannon: I don't know which researchers you talked to. It is a fairly quick and simple test to get an initial indication of whether a material is toxic. If there are other concerns, certainly there are other kinds of tests that can be done. We just used that as a shorthand for toxicological testing, that's all.

The Chairman: But is it correct to say LD 50 is the one that requires the least amount of toxicological information?

Dr. Gannon: It's a quick, acute test, yes. In terms of trying to screen things — tier them — it makes sense to use a quick test like this to get that information.

The Chairman: I appreciate that. It's just to understand the language.

Mr. Finlay.

Mr. Finlay: I want to follow up on what I asked before. I guess I'm still confused, Doctor. "Better measures of toxicity can be obtained in biological tests, e.g., LD 50." Does that mean there are better measures than LD 50 or that what we're using is even less good than LD 50?

Dr. Wearing: What page is that?

Mr. Finlay: Page 12.

Dr. Gannon: I think what we're suggesting is the volume of production is not good for triggering additional information requirements, but the inherent toxicity of the material is. We're not suggesting there's a worse measure of toxicity. We're saying let's use toxicity rather than volume of production. I think that's a little bit of bad wording there, and that's led to the confusion.

[*Traduction*]

Le président: Oui, mais ne tiennent–ils pas compte des facteurs socio–économiques?

M. Wearing: Je ne crois pas avoir quoi que ce soit à ajouter à notre discussion de tout à l'heure.

Le président: C'est une question très claire, très ouverte. Le système de réglementation américain ne tient–il pas compte des facteurs socio–économiques?

M. Wearing: Pas selon la définition que nous utilisons ici, mais selon votre définition, il le fait.

Le président: Il le fait. Quelle définition les États–Unis utilisent–ils donc?

M. Wearing: J'ai du mal à vous répondre, car nous avons un excellent exemple: on mange du poulet d'un côté comme de l'autre de la frontière, en dépit du fait que les végétariens ne sont peut–être pas d'accord.

Le président: Bien. L'autre question concerne le LD 50 mentionné à la page 11. Comme je ne sais pas ce que veut dire LD 50, j'ai interrogé nos recherchistes, qui m'ont dit que le LD 50 est un essai qui fournit un minimum de renseignements toxicologiques sur une substance. N'est–ce pas là un exemple malheureux à utiliser dans votre mémoire?

M. Gannon: Je ne sais pas à qui vous avez parlé de cela. C'est un test assez simple et rapide, qui permet de déterminer tout de suite si une substance est toxique. S'il y a d'autres raisons de s'inquiéter, il existe bien entendu d'autres types d'essais. Nous avons simplement utilisé ce LD 50 comme exemple type d'essai toxicologique, c'est tout.

Le président: Mais est–il vrai que le LD 50 est celui qui requiert le moins de renseignements toxicologiques?

M. Gannon: C'est un test rapide et aigu. Lorsque l'on veut classer certaines choses, il est logique d'utiliser un essai rapide tel que celui–ci pour obtenir ce genre d'information.

Le président: D'accord. Je voulais simplement comprendre ce que cela voulait dire.

Monsieur Finlay.

M. Finlay: Je voudrais poursuivre dans le même domaine. J'ai toujours du mal à comprendre, monsieur. Vous écrivez: «De meilleures mesures de la toxicité peuvent être obtenues par des essais biologiques, par exemple le LD 50.» Cela signifie–t–il qu'il y a de meilleures mesures que le LD 50 ou que ce que nous utilisons ne vaut même pas cet essai?

M. Wearing: À quelle page cela se trouve–t–il?

M. Finlay: À la page 11.

M. Gannon: Je crois que ce que nous voulons dire, c'est que le volume de production n'est pas un bon moyen d'obtenir les données supplémentaires dont on a besoin, alors que la toxicité inhérente de la substance l'est. Nous ne disons pas du tout qu'il y a une plus mauvaise mesure de la toxicité. Nous disons simplement qu'il est préférable d'utiliser la toxicité comme critère que le volume de production. Peut–être les termes n'étaient–ils pas bien choisis, ce qui explique la confusion.

[*Text*]

Mr. Finlay: You're just saying LD 50 is a biological test that tests toxicity, weight triggers and so on?

Dr. Gannon: We're saying that doesn't measure toxicity at all.

Mr. Finlay: Those other things do not measure toxicity?

Dr. Gannon: Right. Exactly.

Mr. Finlay: May I go to page 17, Mr. Chairman, please?

We've talked a little bit about harmonization, and recommendation 15 says:

> We recommend that CEPA require that Canadian regulation be harmonized, as much as possible, with that of our major trading partners, bearing in mind that harmonization does not imply mutual recognition of regulatory decisions.

Can you deal with that last phrase? If it doesn't imply some mutual recognition of, by your own example, how many substances we have on a DSL, what things are regulated or how much they're regulated, then what does harmonization mean?

It strikes me that harmonization means there is some mutual recognition of these decisions so that we're all on the same playing field.

Dr. Wearing: What we're trying to say there is let's learn from international practice, then make Canadian decisions under Canadian sovereignty, so that we can look at the Australian DSL and say we like 90% or 95% instead of 5%. We should make Canadian sovereign decisions within the international context and practice.

The Chairman: Madam Kraft Sloan, please.

Mrs. Kraft Sloan: You seem to place a lot of faith in the marketplace for solving a lot of issues regarding biotechnology as a new product. I'm just wondering if you feel corporations have any social responsibility.

Dr. Wearing: Very definitely, and we are learning more and more that unless we lead with those concerns, we will not get acceptance and public support. The biotechnology industry is spending a lot of time on working to communicate about the products.

I mentioned earlier the "Responsible Care" program of the chemical industry. Many of the chemical companies are, like my own, involved in both chemistry and biotechnology. Industry today understands the need for communication and discussion on socio–economic issues.

• 0955

Mrs. Kraft Sloan: But you don't see socio–economic analysis entering into any assessment of biotechnology products.

[*Translation*]

M. Finlay: Vous dites simplement que le LD 50 est un essai biologique qui permet de déterminer la toxicité, les seuils de poids, etc.?

M. Gannon: Nous disons que les autres méthodes ne mesurent pas du tout la toxicité.

M. Finlay: Les autres méthodes ne mesurent pas la toxicité?

M. Gannon: Exactement.

M. Finlay: Puis–je passer à la page 16, monsieur le président?

Nous avons un peu parlé d'harmonisation, et votre recommandation 15 est la suivante:

> Nous recommandons que l'on exige dans la LCPE que la réglementation canadienne soit harmonisée, dans la mesure du possible, à celle de nos principaux partenaires commerciaux, en gardant à l'esprit que l'harmonisation ne signifie pas la reconnaissance mutuelle des décisions prises par les organismes de réglementation.

Pourriez–vous m'expliquer un peu la fin de la phrase? Si cela n'implique pas une certaine reconnaissance mutuelle du nombre des substances que nous avons sur une LIS, des substances réglementées et de la rigueur de ces règlements, quel sens peut bien avoir l'harmonisation?

Il me semble que l'harmonisation signifie une reconnaissance mutuelle de ces décisions, afin de nous permettre de traiter d'égal à égal.

M. Wearing: Ce que nous recommandons ici, c'est de tirer profit de ce qui se fait à l'étranger, puis de prendre des décisions souveraines au Canada, de manière à pouvoir dire, lorsque nous considérons la LIS australienne, que 90 ou 95 p. 100 de celle–ci nous convient, au lieu de 5 p. 100. Nous devrions prendre des décisions souveraines au Canada, dans le contexte des pratiques internationales.

Le président: Madame Kraft Sloan.

Mme Kraft Sloan: Vous semblez faire beaucoup confiance au marché lorsqu'il s'agit de régler un grand nombre de questions concernant le nouveau produit que représente la biotechnologie. Estimez–vous que les grandes sociétés ont des responsabilités sur le plan social?

M. Wearing: Absolument, et nous constatons de plus en plus qu'à moins de donner la priorité à ces préoccupations, nous ne serons pas acceptés et soutenus par le public. L'industrie de la biotechnologie consacre beaucoup de temps à expliquer ce que sont ses produits au public.

J'ai parlé tout à l'heure du programme de «gestion responsable» de l'industrie chimique. Beaucoup de ces sociétés travaillent, comme la mienne, dans le domaine de la chimie et de la biotechnologie. L'industrie d'aujourd'hui comprend très bien la nécessité de la communication et de la discussion des questions socio–économiques.

Mme Kraft Sloan: Mais vous ne pensez pas qu'une analyse socio–économique devrait faire partie d'une évaluation des produits de la biotechnologie.

[*Texte*]

Dr. Wearing: Entering into the regulatory process. The regulatory process would be based on a scientific risk assessment process.

Mrs. Kraft Sloan: I think we've all seen scientists on one side or another side of an issue. I can bring you scientists that will tell you clear–cutting is the best thing since apple pie, etc. I can bring you scientists that will tell you what a terrible thing we've done to the environment, our economy, and to the social well–being of people by clear–cutting. So it seems to me that having scientific risk assessment without any kind of a socio–economic base or without any ethics or values leaves it up to the whim of whoever has the most money to promote that particular scientific point of view.

Dr. Wearing: Or it leaves it to the people to decide whether they will accept paper products from lumber companies that are operating in that manner. You are aware of the controversy there has been in that area. In effect, it's leaving it up to a democratic people to decide whether they want the products of that technology.

Mrs. Kraft Sloan: I don't think the people who purchased thalidomide had a lot of awareness of that or were able to make a democratic decision. We have seen a number of situations in which products may not have had the full measure of testing and there has not been enough discussion with the public in terms of what the public values. If you're leaving it just to the marketplace, is the marketplace going to pay for the cost of the mistakes, the clean–up and the health problems?

Dr. Wearing: First, we go through very rigorous and scientific risk–base analyses for Health Canada. All pharmaceuticals go through this. That is the first stage. It the case of pharmaceuticals, hundreds of millions of dollars—the current figure is $200 million on average—are spent on that process. That is before this is approved for sale or the marketplace. It's not as though they are released without very rigorous assessments by both industry and government.

Dr. Gannon: In the case that you brought up—thalidomide—that was a failure of the regulatory process based on a scientific risk assessment, and not on socio–economic grounds.

Mrs. Kraft Sloan: If you are talking about the marketplace in which the socio–economic benefits are going to be arbitrated, the problem is that people don't have a lot of information.

What is your position on reverse onus? If someone is introducing a new product or substance, then the marketplace has to prove that it's safe.

Dr. Wearing: We have to carry out all the tests that we or regulatory people require for safety. We support that. That is why we have been working with Environment Canada to develop regulations that will protect the environment and

[*Traduction*]

M. Wearing: Je pense que cela devrait faire partie du processus réglementaire, lequel serait fondé sur la gestion scientifique du risque.

Mme Kraft Sloan: Nous avons tous pu constater, je crois, que l'on peut trouver des scientifiques pour défendre le pour et le contre d'une question. Je peux faire venir des scientifiques qui vous diront que la coupe à blanc est tout ce qu'il y a de mieux, etc. Mais je peux aussi faire venir des scientifiques qui vous décriront les terribles dommages que nous avons causés à l'environnement, à notre économie et au bien–être des gens en pratiquant la coupe à blanc. Par conséquent, il me semble que faire une évaluation scientifique du risque sans tenir compte des aspects socio–économiques et sans s'appuyer sur une éthique ou un système de valeur, c'est laisser à celui qui a le plus d'argent le champ libre pour promouvoir un point de vue scientifique donné.

M. Wearing: Ou bien c'est laisser le public décider d'acheter ou non les articles en papier fabriqués grâce à la matière première de marchands de bois qui fonctionnent de cette façon. Vous êtes au courant de la controverse suscitée dans ce secteur. En réalité, c'est laisser un peuple décider démocratiquement s'il veut ou non les produits de cette technologie.

Mme Kraft Sloan: Je ne pense pas que les gens qui ont acheté de la thalidomide ont pu raisonner de cette façon et prendre une décision démocratique. Il y a eu un certain nombre de cas où il est fort possible que les produits n'aient pas fait l'objet de tous les tests nécessaires et où les consultations avec le public ont été trop limitées pour qu'on sache quelles valeurs on devait respecter. Si vous laissez le marché décider, est–ce que c'est le marché qui va faire les frais des erreurs, qui va régler la note de la dépollution et assumer les frais médicaux?

M. Wearing: Tout d'abord, nous devons faire des analyses scientifiques de risques très rigoureuses pour Santé Canada. Cela s'applique à tous les produits pharmaceutiques. C'est la première étape. Dans le cas des produits pharmaceutiques, on consacre des centaines de millions de dollars—le chiffre actuel est de 200 millions de dollars en moyenne—à ce processus. Cela se passe avant que la vente du produit sur le marché soit approuvée. Ce n'est pas comme si ces produits se retrouvaient dans les magasins sans que l'industrie et le gouvernement aient fait des analyses très rigoureuses.

M. Gannon: Dans le cas que vous avez mentionné—la thalidomide—c'est l'évaluation scientifique du risque qui fait partie du processus réglementaire qui a été fautive; cela n'avait rien à voir avec des raisons socio–économiques.

Mme Kraft Sloan: Si vous parlez des avantages socio–économiques sur lesquels le marché va trancher, le problème, c'est qu'il manque aux gens beaucoup de renseignements.

Quelle est votre opinion sur l'inversion du fardeau de la preuve? Si quelqu'un lance un nouveau produit ou une nouvelle substance, le marché doit alors prouver que ce produit est sans danger.

M. Wearing: Il faut que nous fassions tous les tests permettant d'établir que le produit est sans danger afin de satisfaire à nos propres exigences ou à celles des responsables des règlements. Nous appuyons cela. C'est la raison pour

[*Text*]

human life. We've been working since December 1987 to help Environment Canada develop regulations in this area. So it is not a lack of willingness on our part. But it is a recognition that what's currently proposed is rather out of line with international practices.

Mr. O'Brien: This is in terms of international practice. Dr. Wearing or one of his colleagues answered one of my earlier questions about the jurisdictional tangle we find ourselves in with this area and others in Canada.

In the international harmonization realm, what mechanisms do exist now to further the harmonization or the regulation of biotechnology? Are there international or intergovernmental organizations? Is anything taking place at say the UN or wherever? What are you aware of in that area?

Dr. Wearing: There are a number of international organizations. For instance, in the area of novel foods, there was work done through the OECD, and Canadian government people participated in this. So you have an OECD approach, which, after two years of consultation, Canada substantially adopted this fall. So there are international organizations in addition to the bilateral discussion that I talked about earlier. The whole world is developing biotechnology and biotech regulations, so there's a lot of international activity to draw on.

• 1000

Mr. O'Brien: So there are forums of industry and government, etc., that provide opportunities to discuss these things internationally.

Dr. Wearing: Government only, industry only, and industry–government.

Mr. O'Brien: Thank you.

The Chairman: We thank you, Dr. Wearing, Dr. Perrault and Dr. Gannon, for your presentation. We learned a lot from you this morning. We'll examine your recommendations very thoroughly.

We will adjourn until Thursday at 8:30 a.m. The meeting is adjourned.

[*Translation*]

laquelle nous avons travaillé en collaboration avec Environnement Canada afin d'élaborer des règlements destinés à protéger l'environnement et la vie humaine. Depuis décembre 1987, nous collaborons avec Environnement Canada afin d'élaborer des règlements en ce domaine. Nous n'avons donc démontré aucune réticence. Pourtant, il faut reconnaître que ce que l'on propose n'entre pas vraiment dans le cadre des pratiques internationales.

M. O'Brien: Ce sont bien des pratiques internationales qu'il s'agit. M. Wearing, ou l'un de ses colllègues, a répondu plus tôt à l'une de mes questions concernant le méli–mélo des compétences dans lequel nous nous trouvons, ainsi que d'autres au Canada.

Pour ce qui est de l'harmonisation internationale, quels sont les mécanismes qui existent actuellement et qui favorisent l'hamonisation de la réglementation s'appliquant à la biotechnologie? Existe–t–il des organismes internationaux ou intergouvernementaux? Est–ce que certaines initiatives ont été lancées aux Nations Unies ou ailleurs? Que savez–vous de ce qui est fait en ce domaine?

M. Wearing: Il existe un certain nombre d'organismes internationaux. Par exemple, en ce qui concerne les aliments nouveaux, l'OCDE a lancé une initiative, et des représentants du gouvernement canadien y ont participé. C'est ainsi que l'OCDE a élaboré une position qu'après deux ans de consultation le Canada a adoptée pratiquement telle quelle cet automne. Par conséquent, il existe des organismes internationaux dont les interventions s'ajoutent aux pourparlers bilatéraux que j'ai mentionnés plus tôt. Le monde entier met en place des règlements sur la biotechnologie et la biotechnique, et il y a donc un grand nombre d'initiatives internationales dont on peut s'inspirer.

M. O'Brien: L'industrie et les gouvernements organisent donc des forums qui sont autant d'occasions de discuter sur le plan international des sujets que nous venons de soulever.

M. Wearing: Il y en a qui sont organisés par les gouvernements, d'autres par l'industrie, et d'autres conjointement.

M. O'Brien: Merci.

Le président: Nous vous remercions, monsieur Wearing, monsieur Perrault et monsieur Gannon, d'avoir présenté un exposé. Nous avons beaucoup appris grâce à vous ce matin. Nous examinerons vos recommandations de très près.

Nous reprendrons nos travaux jeudi à 8h30. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Industrial Biotechnology Association of Canada:

Roger Perrault, President,

David Gannon, Advisor and Manager, Zeneca Bio Products;

J.R. Wearing, Chairman of the Board.

TÉMOINS

De l'Association canadienne de l'industrie de la biotechnologie:

Roger Perrault, président;

David Gannon, conseiller et gérant, Produits Bio Zeneca;

J.R. Wearing, président, Conseil administratif.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E56

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 66

Thursday, December 8, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 66

Le jeudi 8 décembre 1994

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
FEB 7 1995
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 8, 1994
(83)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:36 o'clock a.m. this day, in Room 269, West Block, the Chair, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Pascale Collas and Thomas Curran, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Electrical Association: Hans Konow, President and CEO; Gilles Bérubé, Lawyer, Adviser to the Vice–President of Environment, Hydro–Quebec; Jim Burpee, General Manager, Fossil, Ontario Hydro. *From the Canadian Nuclear Association:* Hon. John M. Reid, P.C., President; Ian Wilson, Vice–President and General Manager; Tim Meadley, First President and; President, Uranium Saskatchewan.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference regarding the Canadian Environmental Protection Act (CEPA). (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Hans Konow, Jim Burpee and John Reid made opening statements, and with the other witnesses answered questions.

At 10:07 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE JEUDI 8 DÉCEMBRE 1994
(83)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8 h 36, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Pascale Collas et Thomas Curren, attachés de recherche.

Témoins: De l'Association canadienne de l'électricité: Hans Konow, président et directeur général; Gilles Bérubé, avocat, conseiller du vice–président Environnement, Hydro–Québec; Jim Burpee, directeur général, fossile, Ontario Hydro. *De l'Association nucléaire canadienne:* Hon. John M. Reid, c.p., président; Ian Wilson, vice–président et directeur général; Tim Meadley, premier président et président, Uranium Saskatchewan.

Conformément à son ordre de renvoi le Comité examine la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Hans Konow, Jim Burpee et John Reid font un exposé et, avec les autres témoins, répondent aux questions.

À 10 h 07 le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, December 8, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 8 décembre 1994

• 0836

Le président: À l'ordre!

I would like to invite the witnesses from the Canadian Electrical Association and the Canadian Nuclear Association to come to the table please.

Mr. Konow, welcome to the committee. Please introduce your witnesses, and then I'll ask Mr. Reid to introduce his colleagues. You will have the floor first, and then Mr. Reid. Then we'll proceed with a period of questions and answers. I apologize if at a certain point I will have to leave the room. Madam Kraft Sloan will then chair the meeting.

Mr. Hans Konow (President and Chief Executive Officer, Canadian Electrical Association): Thank you very much, Mr. Chairman. I hope our positioning further and further to the right is not an ideological statement in any sense of the word.

I would like to introduce my colleagues. Mr. Jim Burpee is from Ontario Hydro, and Mr. Gilles Bérubé is from Hydro–Québec. Both have worked very actively on this brief. Mr. Burpee chairs our environment committee and Mr. Bérubé heads up our working group on this subject.

Mr. John Reid (President, Canadian Nuclear Association): With me are Ian Wilson, vice–president of technology for the Canadian Nuclear Association, and Tim Meadley, who is the president of Uranium Saskatchewan, vice–president of the Canadian Nuclear Association, and is also a member of our executive committee.

Mr. Konow: I'd like to just give you a sense of who we are at the Canadian Electrical Association, and who we represent. We are an organization founded in 1981 as the national forum and voice of the electric utility industry in Canada. CEA includes some 36 corporate utilities, accounting for 95% of Canada's installed generating capacity. In addition to our utility members, we have some 40 major electrical manufacturers and several hundred other companies and individual members within our family. The Canadian electric utility industry contributes significantly to the country's economy, with assets in excess of $141 billion. We employ some 94,000 people across the country.

• 0840

Our members have day–to–day experience with the various aspects of federal, provincial and territorial laws and regulations respecting the environment. As part of their activities, electric utilities must deal with air quality and land use issues, environmental impact assessments, the storage of hazardous waste, and the use and disposal of toxic substances.

We appreciate this opportunity to outline our industry's views on the review of CEPA. With your permission, I'd like to make a few brief remarks about the electric utility industry to give the committee the overall context in which the industry operates. Mr. Burpee will then highlight the key points made in our brief, after which we'll be pleased to answer questions members may have.

The Chairman: Order, please!

J'invite les témoins de l'Association canadienne de l'électricité et de l'Association nucléaire canadienne à prendre place à la table.

Monsieur Konow, bienvenue au comité. Je vous demanderais de nous présenter vos collègues, puis je demanderai à M. Reid d'en faire autant. Vous commencerez, et M. Reid vous suivra. Puis nous aurons une période de questions. Je serai obligé de m'absenter à un moment donné, et je vous prie de m'en excuser. M^me^ Kraft Sloan présidera alors la réunion.

M. Hans Konow (président–directeur général, Association canadienne de l'électricité): Merci beaucoup, monsieur le président. J'espère que le fait qu'on nous place de plus en plus à droite n'est pas en quelque sorte un commentaire idéologique.

J'aimerais vous présenter mes collègues. M. Jim Burpee, d'Hydro–Ontario, et M. Gilles Bérubé, d'Hydro–Québec. Les deux ont participé très activement à la préparation de ce mémoire. M. Burpee est président de notre comité de l'environnement et M. Bérubé dirige notre groupe de travail sur la LCPE.

M. John Reid (président, Association nucléaire canadienne): Je suis en compagne d'Ian Wilson, vice–président responsable de la technologie à l'Association nucléaire canadienne, et de Tim Meadley, président d'Uranium Saskatchewan, vice–président de l'Association nucléaire canadienne, et également membre de notre comité de direction.

M. Konow: J'aimerais vous donner une idée de ce qu'est l'Association canadienne de l'électricité et vous dire qui nous représentons. Fondée en 1891, l'ACE est la tribune et le porte–parole des services publics d'électricité du Canada. Elle compte 36 entreprises d'électricité membres qui représentent 95 p. 100 de la puissance installée du Canada. En plus des services publics, une quarantaine de fabricants d'équipement électrique et quelques centaines d'autres entreprises et individus font partie de la famille. Forte de son actif de 141 milliards de dollars et de ses 94 000 employés dans tout le pays, l'industrie canadienne de l'électricité contribue de façon importante à l'économie du pays.

Quotidiennement, nos membres ont à composer avec les divers aspects des lois et règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux en matière d'environnement. Les entreprises d'électricité doivent, dans le cadre de leurs activités, résoudre des enjeux relatifs à la qualité de l'air et à l'utilisation du territoire, à l'évaluation des impacts environnementaux, à l'entreposage des déchets dangereux et à l'utilisation et à l'élimination des substances toxiques.

Nous sommes heureux de pouvoir vous présenter le point de vue de l'industrie sur l'examen de la LCPE. Avec votre permission, j'aimerais faire quelques brèves observations sur l'industrie de l'électricité afin de donner au comité une idée du contexte général dans lequel l'industrie doit fonctionner. M. Burpee vous présentera alors les points saillants de notre mémoire, après quoi nous serons heureux de répondre aux questions des membres.

[*Texte*]

When the Canadian Environmental Protection Act came into force in 1988, the electric utility industry in Canada was focused on meeting the growing electricity needs of Canadians by increasing electricity production and developing a world–class delivery system. Since 1988 many factors have changed, contributing to the formidable challenges now facing the electric utility industry.

The wave of downsizing and restructuring in the industry was generated by unexpectedly slow economic recovery. Many previously unassailable assumptions held by utilities about markets, business practices, and above all, competition have now given way to new realities. In the last year Ontario Hydro, for instance, has undergone a massive reorganization that saw it split into four nearly autonomous divisions while substantially reducing its workforce. Nova Scotia Power completed its privatization, while other utilities reorganized and examined relevant options for improving their performances.

The effects of a more competitive economy were felt in the boardrooms and operation centres of every Canadian utility, generating structural reviews and instituting changes aimed at upgrades in efficiency and customer service, while constraining costs and stabilizing rates.

Canada has a competitive advantage in the field of electrical energy production due to abundant reserves of the main resources that go into the production of electricity, hydro, uranium, natural gas and coal. These resources will ensure future Canadians a reliable, abundant and sustainable supply of electricity at a competitive price. Future developments of wind, solar, and biomass power will increasingly complement our traditional resource base. In Canada 62% of electricity is produced from hydroelectric sources, 20% from nuclear, 17% from fossil fuels, and about 1% from other sources including biomass, tidal and wind.

In preparing our brief on CEPA we were influenced by the document entitled *Creating a Healthy Fiscal Climate*, the economic and fiscal update released by the Minister of Finance in October 1994. This document establishes a number of tests or guidelines for assessing the role of government programs and policies that we found quite useful. The tests for public interest, role of government, federalism, partnership, efficiency and affordability are not unlike the tests we in the electric utility industry must keep in mind in the normal course of carrying out our business. Our brief addresses many of these issues.

I would now like to ask Mr. Burpee to review the highlights of our submission.

[*Traduction*]

Lorsque la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est entrée en vigueur en 1988, les services publics d'électricité du Canada avaient comme priorité de répondre à la demande croissante d'électricité de la population canadienne en augmentant la production d'électricité et en se dotant d'un réseau de distribution de classe internationale. Depuis 1988, de nombreux facteurs ont changé et ont créé de formidables défis que les services publics d'électricité doivent maintenant relever.

La vague de rationalisation et de restructuration dans l'industrie a été provoquée par une reprise économique plus lente que prévu. De nombreuses hypothèses sur les marchés, sur les pratiques d'affaires et, par–dessus tout, sur la concurrence, que les services publics croyaient inattaquables, ont maintenant laissé place à de nouvelles réalités. L'an dernier, par exemple, Hyrdo–Ontario a procédé à une réorganisation en profondeur au cours de laquelle elle a divisé ses activités en quatre divisions pratiquement autonomes et a considérablement réduit ses effectifs. Nova Scotia Power a terminé sa privatisation, pendant que d'autres services publics se réorganisaient et examinaient des options qui leur permettraient d'améliorer leur rendement.

Les effets d'une économie plus compétitive se sont fait sentir dans les salles des conseils et des centres d'opération de tous les services publics canadiens et ont incité les services publics à entreprendre des examens structurels et à apporter des modifications visant à rehausser l'efficacité des service à la clientèle tout en limitant les coûts et en stabilisant les taux.

Le Canada a un avantage compétitif dans le domaine de la production d'énergie électrique grâce à d'abondantes réserves des principales ressources utilisées pour la production d'électricité, à savoir l'énergie hydraulique, l'uranium, le gaz naturel et le charbon. Ces ressources assureront aux prochaines générations de Canadiens un approvisionnement en électricité fiable, abondant et durable à un prix compétitif. Les progrès qui seront réalisés dans les domaines de l'énergie éolienne, solaire et verte nous permettront d'ajouter de plus en plus ces sources d'énergie à nos ressources traditionnelles. Au Canada, 62 p. 100 de l'électricité produite provient de l'énergie hydraulique, 20 p. 100 du nucléaire, 17 p. 100 des combustibles fossiles et environ 1 p. 100 d'autres sources, y compris la biomasse, l'énergie marémotrice et éolienne.

Nous nous sommes inspirés, pour préparer notre mémoire sur la LCPE, du document intitulé *Instaurer un climat financier sain*, une mise à jour économique et financière publiée par le ministre des Finances en octobre 1994. Ce document établit un certain nombre de critères ou lignes directrices pour l'évaluation du rôle des programmes et des politiques fédéraux que nous avons trouvés très utiles. Les critères établis pour l'intérêt public, le rôle du gouvernement, le fédéralisme, le partenariat, l'efficacité et la capacité financière ne sont pas très différents des critères qu'appliquent les services publics d'électricité dans le cours normal de leurs activités. Nous traitons un bon nombre de ces questions dans notre mémoire.

Je demanderais maintenant à M. Burpee de vous présenter les faits saillants de notre mémoire.

[*Text*]

Mr. Jim Burpee (Chairman, Environment Committee, Canadian Electrical Association): The Canadian Electrical Association recommends changes to the Canadian Environmental Protection Act.

• 0845

First, we suggest that CEPA remain focused on controlling toxic substances, while setting priorities and addressing pollutants and waste more effectively. Canada needs a comprehensive approach to identifying, assessing, and controlling toxic substances, one based on science, risk assessment, and management.

In addition, such new tools as sustainable development, biodiversity, and ecosystem management must remain practical, flexible, and evolving concepts. They must not be turned into rigid, legal issues defined by the courts. Hence, we do believe it useful to mention them in the operative portions of CEPA.

Cooperation between the federal and provincial governments is essential to avoid government overlap and duplication, which can hinder environmental protection. To date the preferred method to confront overlap and duplication appears to be harmonization.

We believe CEPA should define harmonization as an approach whereby the federal government sets national priorities following consultations and avoids introducing programs or activities that duplicate or overlap with provincial actions. Issues of local concern should be left entirely to the provinces, and the federal bureaucracy should be removed from routine dealings with industry. In the same vein, CEPA should ensure when the federal government negotiates an international treaty requiring provincial action, it enables the provinces to advise on the treaty's possible impact on industry and take part in its implementation.

We believe the term "toxic" and the procedure for assigning this label should be reconsidered.

In addition, CEPA should cover social concerns more effectively, be less theoretical overall, and further involve the parties concerned.

Finally, to protect the environment, we subscribe to voluntary approaches and economic instruments that are incentive–based strategies rather than command–and–control regulations. These approaches better integrate socio–economic concerns into industry decision–making, tend to reduce government overlap and duplication, and square well with environmental management systems used by the industry.

The Chairman: Thank you very much. Mr. Reid.

Mr. Reid: The Canadian Nuclear Association is a voluntary membership organization. It represents the nuclear industry in discussions with government and the public on matters of interest and concern to the industry. We maintain close links with other organizations around the world.

[*Translation*]

M. Jim Burpee (président, Comité de l'environnement, Association canadienne de l'électricité): L'Association canadienne de l'électricité recommande des modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Premièrement, nous recommandons que la loi continue de mettre l'accent sur les substances toxiques tout en établissant des priorités nationales et une gestion plus efficace des enjeux reliés aux polluants et aux déchets. Le Canada a besoin d'une démarche globale de détermination, d'évaluation et de contrôle des substances toxiques, axée sur des données scientifiques sûres ainsi que sur l'évaluation et la gestion des risques.

En outre, les nouveaux concepts comme le développement durable, la biodiversité et la gestion des écosystèmes doivent conserver leur caractère pratique, souple et évolutif. Ils ne doivent pas devenir des concepts juridiques devant être définis par les tribunaux. C'est pourquoi nous ne croyons pas qu'il soit utile de les intégrer aux dispositifs de la LCPE.

La coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux est essentielle si l'on veut éviter les doubles emplois et le chevauchement qui nuisent à la protection de l'environnement. À ce jour, la meilleure façon d'éliminer les chevauchements et les doubles emplois semble être l'harmonisation.

Nous croyons que la LCPE doit définir l'harmonisation comme une démarche par laquelle l'administration fédérale contribue à l'établissement des priorités nationales après un processus de consultation et évite de lancer des programmes et des activités qui reproduisent ou chevauchent des mesures provinciales touchant les mêmes enjeux. En bref, les enjeux de nature locale doivent être la compétence exclusive des provinces, et la bureaucratie fédérale ne devrait plus traiter de façon régulière avec l'industrie. Dans le même ordre d'idées, la LCPE doit faire en sorte que, lorsqu'il négocie un traité international nécessitant l'intervention des provinces, le gouvernement fédéral permette à celles–ci de le conseiller sur les impacts possibles de ce traité sur l'industrie et de participer à sa mise en oeuvre.

Nous croyons qu'une remise en question du terme «toxique» ainsi que du mode d'attribution de l'étiquette s'y rapportant s'impose.

En outre, la LCPE devrait mieux répondre aux préoccupations sociales, être dans l'ensemble moins théorique et permettre une plus grande participation des parties intéressées.

Enfin, pour protéger l'environnement, nous préconisons les méthodes volontaires et les instruments économiques, qui sont des stratégies axées sur les incitatifs, plutôt que des mesures coercitives. Ces méthodes permettent à l'industrie de mieux intégrer les préoccupations socio–économiques dans ses prises de décisions, tendent à réduire les chevauchements et les doubles emplois entre les gouvernements et sont tout à fait compatibles avec les systèmes de gestion de l'environnement qu'utilise l'industrie.

Le président: Merci beaucoup. Monsieur Reid.

M. Reid: L'Association nucléaire canadienne est un organisme à participation volontaire, qui représente l'industrie nucléaire lors de discussions avec le gouvernement et le public sur des enjeux qui l'intéressent ou la préoccupent. Nous entretenons des liens étroits avec d'autres organismes semblables un peu partout dans le monde.

[*Texte*]

We have supplied you with a list of the members of the CNA board of directors. You'll note it includes mining companies, manufacturers, electric utilities, consulting engineers, construction companies, financial institutions, non–profit organizations including educational institutions, research laboratories, employee unions, departments of the federal and provincial governments, and the Meadow Lake Tribal Council.

[*Traduction*]

Nous vous avons fourni la liste des membres du conseil d'administration de l'ANC. Vous remarquerez que l'association regroupe des sociétés minières, des fabricants, des services publics d'électricité, des ingénieurs–conseils, des entreprises de construction, des institutions financières et des organismes à but non lucratif, comme des établissements d'enseignement, des laboratoires de recherche, des syndicats ainsi que des ministères fédéraux et provinciaux et le Conseil tribal de Meadow Lake.

• 0850

Approximately 30,000 Canadians are employed directly in the Canadian nuclear industry, and approximately 10,000 more are indirectly employed.

Le secteur de l'énergie nucléaire emploie directement près de 30 000 Canadiens et environ 10 000 autres indirectement.

We would like to emphasize our support for the position the Canadian Electrical Association has taken, as well as the position taken by Health Canada and Environment Canada, that regulations should be based on the best available science and application of risk assessment to regulatory decisions. We believe this is a very important principle, and if accepted by the committee and Parliament, it will change significantly the way regulation has been done under CEPA.

Nous tenons à préciser que nous appuyons la position de l'Association canadienne de l'électricité et les observations faites par les représentants de Santé Canada et Environnement Canada au sujet de la nécessité de faire en sorte que la réglementation s'appuie sur les meilleures données scientifiques existantes et que les décisions en la matière soient fonction de l'évaluation du risque. Nous croyons que c'est un principe très important et que son adoption par le comité et le Parlement modifierait considérablement l'application de la réglementation en vertu de la LCPE.

Tim Meadley has spent most of his professional career as a health physicist in the uranium mining industry and is very familiar with the regulation of that industry. Mr. Meadley has also been qualified as an expert witness before a number of panels and cases in Canada. I would like to ask him to address questions relating to the role of the federal government in the control of toxic substances.

Tim Meadley a passé l'essentiel de sa vie professionnelle à travailler comme radiohygiéniste dans l'industrie de l'extraction de l'uranium, et il connaît très bien la réglementation de cette industrie. M. Meadley a également été appelé comme témoin expert devant de nombreux comités au Canada. J'aimerais lui demander de vous parler du rôle du gouvernement fédéral dans le domaine du contrôle des substances toxiques.

Mr. Tim Meadley (Vice–Chairman, Board of Directors, Canadian Nuclear Association): Mr. Chairman, members of the committee, based on the experience that the Canadian nuclear industry has had in almost 50 years as a regulated industry, we strongly advocate that the role of the federal government in the area of environmental protection should be one of setting national standards.

M. Tim Meadley (vice–président, conseil d'administration, Association nucléaire canadienne): Monsieur le président, membres du comité, en nous fondant sur l'expérience de l'industrie nucléaire canadienne, qui est réglementée depuis près de 50 ans, nous croyons fermement que le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de la protection de l'environnement doit être d'établir des normes nationales.

The federal government is quite clearly in a better position than the provinces to weigh the balance between costs and benefits. This balancing is necessary to provide for adequate protection of the environment without placing an undue burden on Canadian industry, the continuance of which is essential to maintaining the standard of living we enjoy in this country today.

Il est évident que le gouvernement fédéral est mieux placé que les provinces pour peser les coûts et les avantages. Cette pondération est nécessaire si l'on veut protéger adéquatement l'environnement sans imposer un fardeau trop lourd à l'industrie canadienne, dont la survie est essentielle si nous voulons maintenir le niveau de vie dont nous jouissons à l'heure actuelle dans ce pays.

We suggest that where provinces have the capability and the interest, they should assume the responsibility for the enforcement of the national standards. In such a system it would be appropriate for the federal government to monitor the enforcement activities of the provinces, and to maintain the ability to assume responsibility for enforcement in those provinces in which the national standards are not being met, either because the provincial governments elect not to assume enforcement responsibility, or because they fail to do so. Such a division of responsibilities is, in our opinion, essential to avoiding duplication of effort in an area in which both levels of government have a strong interest.

Nous proposons que les provinces qui en ont la capacité et l'envie assument la responsabilité de faire respecter les normes nationales. Dans un tel système, il serait bon que le gouvernement fédéral surveille les activités d'exécution des provinces et conserve la capacité d'assumer cette responsabilité dans les provinces où les normes nationales ne sont pas respectées, soit parce que les gouvernements provinciaux choisissent de ne pas se charger de cette tâche, soit parce qu'ils négligent de le faire. Un tel partage des responsabilités est, à notre avis, essentiel pour éviter les doubles emplois dans un domaine où les deux niveaux de gouvernement ont des intérêts importants.

[*Text*]

The nuclear industry is a strong supporter of environmental protection measures. We recognize that there is a need for governments to make legislative provisions for protection of the environment. However, the industry is of the opinion that improvements in the existing regulatory regime are required. We are concerned that at the present time there are inconsistencies in the environmental protection standards that are being applied, and there is an extremely high degree of uncertainty in the process by which approval is obtained for new developments of all kinds.

In the uranium mining industry, for example, in which the federal government exercises a high degree of regulatory control, potential mine operators are required to risk a substantial investment with no assurance that they will receive regulatory approval to proceed with mine development. The current federal regulatory regime does not prescribe the conditions that must be met in order to obtain such approval. Rather, it provides for an assessment process that is unlimited in scope and highly unpredictable. There is no guarantee that the new development will receive approval through this process even if it is identical in all respects to a development for which approval has previously been received.

Under these circumstances, investment in new development, particularly where offshore financing is required, is discouraged. If Canada is to maintain the industries that are developing the country's resources and thereby provide the foundation for the country's economy, it is essential that the required level of investment be maintained.

In those cases where proposed development is subject to both provincial and federal legislation, the uncertainty is heightened. Clearly, there is a need for harmonization of federal and provincial laws and regulations in both the environmental assessment and environmental protection areas.

• 0855

The system that has been employed by the federal government for the regulation of the nuclear industry has worked reasonably well. It has served the needs of the public and of the workers employed by the industry. In general, it has been based on the government setting performance standards and allowing the industry flexibility in selecting the approach taken to meet those standards. This non-prescriptive approach to regulation has encouraged the industry to find new and better ways to meet its obligations. This in turn has led to the industry introducing performance objectives significantly better than the minimum standards required by legislation.

We would like to commend such an approach for adoption in the regulation of other activities under federal jurisdiction. Our industry is of the opinion that should such an approach be taken in the regulation and protection of the environment, it would encourage a significant reduction in environmental impact and at the same time limit the enforcement effort required by regulatory agencies.

The non-prescriptive approach, based on establishing performance standards, places the responsibility for achieving and demonstrating compliance with the standards squarely on the owner or operator of a potentially polluting facility. In the

[*Translation*]

L'industrie nucléaire appuie vigoureusement les mesures de protection de l'environnement. Nous reconnaissons que les gouvernements doivent prendre des dispositions législatives pour protéger l'environnement. Toutefois, l'industrie est d'avis que le régime de réglementation actuel doit être amélioré. Nous sommes préoccupés par les incohérences entre les normes de protection environnementale qui s'appliquent à l'heure actuelle et par le fait que le processus d'approbation des nouveaux projets de toutes sortes est extrêmement imprévisible.

Par exemple, dans l'industrie de l'extraction de l'uranium, qui est très réglementée par le gouvernement fédéral, les exploitants éventuels de mines sont obligés d'investir des montants considérables sans aucune garantie qu'ils recevront l'autorisation d'entreprendre l'aménagement de la mine. À l'heure actuelle, le régime de réglementation fédéral ne prescrit pas les conditions à remplir pour obtenir cette approbation. Il prévoit plutôt un processus d'évaluation qui est très imprévisible et dont la portée est illimitée. Il n'y a aucune garantie que le nouveau projet sera approuvé aux termes de ce processus même s'il est en tous points identique à un autre projet qui a déjà été approuvé.

Dans ces conditions, il est très difficile de trouver les investissements nécessaires pour un nouveau projet, surtout lorsque les exploitants doivent trouver des fonds à l'étranger. Si le Canada veut maintenir les industries qui mettent en valeur les ressources du pays et qui constituent le fondement de notre économie, il est essentiel de maintenir le niveau d'investissement nécessaire.

Lorsqu'un projet est assujetti à la fois à la loi provinciale et fédérale, l'incertitude est encore plus grande. Il est évident que les lois et les règlements fédéraux et provinciaux en matière d'évaluation environnementale et de protection de l'environnement doivent être harmonisés.

La méthode qu'utilise le gouvernement fédéral pour réglementer l'industrie nucléaire fonctionne relativement bien. Elle répond aux besoins du public et des travailleurs de l'industrie. De façon générale elle se fonde sur l'établissement de normes de rendement par le gouvernement et laisse l'industrie libre de choisir les moyens qu'elle prendra pour respecter ces normes. Cette méthode non prescriptive encourage l'industrie à trouver de nouvelles et meilleures façons de remplir ses obligations. Elle a également amené l'industrie à adopter des objectifs de rendement beaucoup plus rigoureux que les normes minimales prévues dans la loi.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral adopte la même méthode pour la réglementation des autres activités qui relèvent de sa compétence. Les membres de notre industrie croient que si cette méthode était adoptée pour la réglementation et la protection de l'environnement, elle favoriserait une réduction importante des incidences environnementales tout en limitant les mesures d'exécution que doivent prendre les organismes de réglementation.

La méthode non prescriptive, fondée sur l'établissement de normes de rendement, impute directement au propriétaire ou à l'exploitant d'une installation qui pourrait être polluante la responsabilité de respecter les normes et de prouver qu'il le fait.

[*Texte*]

nuclear industry, this approach has required that we establish a training regime for workers to ensure that they are aware of their responsibilities and capable of assuming them for their own safety, for the safety of others, and for protection of the environment. Based on the success of this approach, we strongly recommend its adoption in the Canadian Environmental Protection Act.

Mr. Reid: Mr. Chairman, I'd like to ask Ian Wilson to address questions relating to pollution prevention.

You may be interested to know that Mr. Wilson is a professional engineer whose varied background includes working in the gas industry, the brewing industry, the pulp and paper industry, and the electrical utility sector, where he not only was involved in studies of advanced nuclear reactor concepts but also spent a considerable time studying alternative energy sources such as wind, solar and biomass.

It may be of interest to you personally, Mr. Chairman, to know that Mr. Wilson was one of only two Canadians whose remarks were cited and quoted in the Brundtland report, *Our Common Future*.

The Chairman: That sounds like the description of a Renaissance man.

Mr. Wilson.

Mr. Ian Wilson (Vice–President Technology and General Manager, Canadian Nuclear Association): Mr. Chairman, I will be very brief this morning. I have very little to add to what my colleagues have already said.

One point I wish to address is that the committee has been urged that CEPA should establish a provision that presumes a substance to be harmful until the proponent demonstrates that it is likely to be safe. The concern we have with such advocacy is the lack of consideration of the potential forgone benefits to health, to the economy, and to the environment.

We believe the objective of appropriate environmental protection laws and standards should be to ensure that the benefits outweigh the potential costs, not that there should be no costs. I'm sure the committee in its wisdom will recognize that it is impossible to totally eliminate risk.

In the case of setting those limits for exposure to radiation, the effects of low levels of radiation are not based on observable data. This was a problem the nuclear industry faced at the outset. There was then, and there is now, no specific indication that there are harmful effects at the low levels of radiation typically associated with the operation of uranium mining and power generation facilities. The only reliable evidence is with respect to observed effects at high levels of exposure. The effects of low levels have extrapolated linearly from those at high levels to give a credible measure on which a judgment can be based that the benefits outweigh the possible maximum detriment.

[*Traduction*]

Dans l'industrie nucléaire, cette méthode nous a obligés à mettre en oeuvre un programme de formation des travailleurs afin de nous assurer qu'ils sont conscients de leurs responsabilités et capables de les assumer pour leur propre sécurité et celle des autres, et pour la protection de l'environnement. Puisque cette méthode a fait ses preuves, nous recommandons vivement qu'elle soit intégrée dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

M. Reid: Monsieur le président, j'aimerais demander à Ian Wilson de traiter des questions liées à la prévention de la pollution.

Il vous intéressera peut–être de savoir que M. Wilson est un ingénieur professionnel qui a une expérience très diversifiée, puisqu'il a travaillé pour l'industrie du gaz, l'industrie de la brasserie, l'industrie des pâtes et papiers, le secteur des services publics d'électricité, où non seulement il a participé à des études sur de nouveaux concepts pour des réacteurs nucléaires de pointe, mais a également consacré beaucoup de temps à l'étude des sources d'énergie de remplacement, comme l'énergie éolienne, solaire et la biomasse.

Monsieur le président, vous serez peut–être particulièrement intéressé d'apprendre que M. Wilson est l'un des deux seuls Canadiens cités dans le rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*.

Le président: Vous nous décrivez un esprit universel.

Monsieur Wilson.

M. Ian Wilson (vice–président, Technologie, et directeur général, Association nucléaire canadienne): Monsieur le président, je serai très bref ce matin; j'ai très peu de choses à ajouter à ce que mes collègues ont déjà dit.

L'une des choses dont j'aimerais vous parler, c'est la suggestion que certains ont faite au comité, soit inclure dans la LCPE une disposition en vertu de laquelle une substance serait réputée nuisible jusqu'à ce que le promoteur montre qu'elle n'est probablement pas nuisible. Cette suggestion nous préoccupe en raison de la perte éventuelle d'avantages pour la santé, pour l'économie et pour l'environnement.

Nous croyons que l'objectif des lois et des normes de protection de l'environnement doit être de veiller à ce que les avantages l'emportent sur les coûts éventuels, mais non pas qu'il n'y ait aucun coût. Je suis convaincu que dans sa sagesse le comité reconnaîtra qu'il est impossible d'éliminer totalement le risque.

Pour ce qui est d'établir des limites d'exposition aux rayonnements, nous n'avons aucune donnée d'observation sur les effets de l'exposition à de faibles niveaux de rayonnement. C'est un problème auquel fait face l'industrie nucléaire depuis sa création. Il n'y avait alors et il n'y a toujours aucune indication précise quant aux effets nuisibles des faibles niveaux de rayonnement auxquels sont typiquement exposés les employés des mines d'uranium et des centrales énergétiques. Nous n'avons de preuves fiables que pour les effets observés de l'exposition à des niveaux élevés. Les effets des faibles niveaux ont été établis par une extrapolation linéaire faite à partir des niveaux élevés afin d'obtenir une mesure crédible pour pouvoir dire que les avantages l'emportent sur les effets nuisibles maximums possibles.

[*Text*]

We would recommend that a similar precautionary approach to the control of other substances should be considered within CEPA. But there should be a recognition that there is no free lunch. For instance, Mr. Chairman, we all know that motor vehicles cause thousands of deaths each year, but every morning the majority of people in our society vote with our feet on the gas pedal to the effect that the benefits clearly outweigh the quantifiable risks and costs to human health and the environment.

[*Translation*]

Nous recommandons que des précautions semblables soient prises pour contrôler les autres substances qui devraient être régies par la LCPE. Mais il faut reconnaître que rien n'est gratuit. Par exemple, monsieur le président, nous savons tous que les véhicules causent des milliers de morts chaque année, mais tous les matins la majorité des gens dans notre société disent que les avantages l'emportent clairement sur les risques quantifiables et les coûts pour la santé humaine et l'environnement lorsqu'ils mettent le pied sur l'accélérateur.

• 0900

Finally, Mr. Chairman, the nuclear industry strongly supports the concept of limiting releases of harmful substances. Not only does the industry employ a defence in–depth strategy to protect the public and the environment, but we go a step further by ensuring we have contingency plans in place to limit the effects of a release. Such plans provide a useful model for incorporation into CEPA with respect to regulated substances.

Enfin, monsieur le président, l'industrie nucléaire appuie fortement l'idée de limiter les rejets de substances dangereuses. L'industrie utilise non seulement une solide stratégie de défense afin de protéger le public et l'environnement, mais va encore plus loin en mettant en place des plans d'urgence pour atténuer les effets d'un rejet. La LCPE pourrait s'inspirer de ces plans comme modèle pour le traitement des substances prescrites.

The Chairman: Thank you, Mr. Wilson. We will start with questions.

Le président: Merci, monsieur Wilson. Nous allons maintenant commencer les questions.

M^me^ Guay, s'il vous plaît.

Mrs. Guay.

Mme Guay (Laurentides): Ma première question va s'adresser à Hydro–Québec et Hydro–Ontario. On parle beaucoup de chevauchements. On a fait une grande tournée à travers le Canada et on a entendu très souvent parler de chevauchements, de dédoublements et d'harmonisation. Mais on s'est rendu compte d'énormes différences dans chacune des provinces en ce qui a trait aux lois environnementales et aux besoins de chacune des provinces.

Mrs. Guay (Laurentides): My first question will be for Hydro–Québec and Ontario Hydro. There's been a lot of talk about overlapping. We travelled throughout Canada and there were many references to overlapping duplication and harmonization. But we realized that there were great differences among the provinces in environmental legislation and the requirements of each province.

Je crois savoir qu'Hydro–Québec et Hydro–Ontario doivent respecter des normes provinciales différentes, mais je voudrais savoir si les normes provinciales sont équivalentes aux normes fédérales.

I gather that Hydro–Québec and Ontario Hydro must comply with different provincial standards but I'd be interested in knowing whether the provincial standards are equivalent to the federal ones.

M. Gilles Bérubé (avocat, conseiller au vice–président à l'Environnement, Hydro–Québec): D'abord, il faut bien comprendre que nous sommes une industrie qui est principalement régie par le régime provincial et que l'objet principal de nos activités est de compétence exclusivement provinciale. Mais il est bien entendu qu'on est sujets à deux cadres législatifs, un cadre législatif mixte et même tripartite, les municipalités ayant aussi les leurs.

Mr. Gilles Bérubé (Legal Counsel, Advisor to Vice–President for the Environment, Hydro–Québec): First of all, it must be understood that we are an industry subject mainly to provincial regulation and that our main area of activity comes solely under provincial jurisdiction. But of course we are subject to two legislative systems, a jointly exercised responsibility and even a tripartite one, since municipalities also have their regulations.

On va parler de notre cas, puisque vous nous demandez quelle est notre expérience pratique. Au Québec, de façon générale, les normes sont plus contraignantes au provincial qu'au fédéral. D'une certaine façon, il y a un dédoublement dans les lois, mais dans les faits, en respectant l'une on respecte la seconde, qui est, dans notre cas, la loi fédérale, sauf pour des cas concrets dont on a parlé dans notre mémoire. Par exemple, il y a le fait que des inspecteurs fédéraux et provinciaux doivent aller inspecter les mêmes lieux. Dans ce sens–là, on croit qu'il y a un dédoublement impliquant des coûts qui nous apparaissent inutiles, et nous pensons que des améliorations pourraient être apportées à la Loi canadienne.

We'll talk about our situation since you've asked what our practical experience has been. Generally in Quebec, the standards are more restrictive at the provincial level than at the federal level. It may be said there is some duplication in legislation but in actual fact, compliance with one law ensures compliance with the other, which in our case is the federal legislation, except for the concrete cases we have mentioned in our brief. For example, there is the fact that federal and provincial inspectors must inspect the same sites. In this respect it can be said that there is an unwarranted duplication with respect to cost as far as we are concerned and we think that improvements could be made to the Canadian Act.

Mme Guay: J'aimerais avoir une réponse d'Hydro–Ontario.

Mrs. Guay: I'd like to hear from Ontario Hydro.

[*Texte*]

Mr. Burpee: Our position is similar to Hydro–Québec's. Where there is overlap or duplication, I don't see anywhere where the provincial requirements are less onerous than the federal ones. Clearly, the province regulates all our activities, so we see little benefit in having another group come in and try to regulate part of the same subset.

Mme Guay: Si je comprends bien, vous me dites que les normes provinciales sont plus sévères que les normes fédérales et que, si vous respectez ces normes–là, vous respectez automatiquement les normes fédérales.

M. Bérubé: Oui, de façon générale.

Mme Guay: Je n'entrerai pas dans les détails, mais je voudrais savoir si, en ce moment, au niveau administratif, vous devez rendre des comptes aux deux paliers de gouvernement. Comment fonctionnez–vous et à quelle problématique devez–vous faire face?

M. Bérubé: Justement, cela nous pose certains problèmes d'ordre administraitf principalement, et parfois même d'ordre juridique lorsqu'on a un litige devant les tribunaux.

Je peux vous donner un exemple de problème administratif. Quand nous devons préparer un rapport pour le gouvernement provincial en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, il faut aussi en préparer un autre à peu près de même nature, à quelques nuances près, pour les autorités fédérales, ce qui est très embarrassant et inutilement coûteux. Pour une entreprise comme la nôtre qui doit faire un rapport sur la question de l'entreposage de substances toxiques à travers tout le Québec, il est très ennuyeux d'avoir à faire deux rapports un peu différents pour chacun des deux paliers de gouvernement. De toute évidence, cela nous embête. Voilà le type de problème administratif qu'on rencontre.

Dans les faits, étant donné les coûts que cela implique, on est parfois obligés de demander un avis et de déterminer s'il y a lieu de produire tel document ou non. Ou bien on essaie de s'entendre avec les fonctionnaires d'un des deux paliers de gouvernement de manière à éviter de faire des rapports distincts. Mais la responsabilité de gérer ce dédoublement nous incombe, et c'est le reproche que nous faisons au cadre législatif.

• 0905

Mme Guay: Est–ce qu'Hydro–Ontario pourrait aussi me répondre à ce sujet–là?

Mr. Burpee: Yes, our situation is identical to that, in that there are times when we are reporting essentially the same information to two different places. I believe that in the brief we quote the example of PCBs as being one of them. Even when you have inspections by two different groups looking at the exact same issue, doing the exact same thing, it doesn't make the environment any safer.

In general there are a number of other issues that go outside of just the toxics. The problems that all the utilities face—and this goes right across the country—is that sometimes we question the level at which the provinces talk to the federal government. They want to do their communication through the utility instead of dealing with the province in terms of reporting on emissions.

[*Traduction*]

M. Burpee: Nous avons un peu le même point de vue que Hydro–Québec. Là où il y a chevauchement ou dédoublement, je ne vois pas des exemples où les exigences provinciales sont moins onéreuses que les exigences fédérales. Il est clair que la province réglemente toutes nos activités; alors nous ne voyons pas l'intérêt d'avoir un autre palier qui vient s'ingérer.

Mrs. Guay: As I understand it then, you are saying that provincial standards are more strict than the federal ones and compliance with the former automatically means that you are respecting the federal ones as well.

Mr. Bérubé: Yes, generally speaking.

Mrs. Guay: I don't want to go into details but I'm interested in knowing whether at the administrative level at the present time you must account to both levels of government. How do you operate and what particular problems do you face?

Mr. Bérubé: We are indeed faced with some problems, mainly administrative ones, and occasionally legal ones when a matter is before the courts.

I can give you an example of an administrative problem. When we are obliged to prepare a report for the provincial government under the Environmental Quality Act, we also have to prepare a very similar report, with a few exceptions, for the federal authorities and this occasions both extra work and costs, in our view unwarranted. For a company like ours which must report on the storage of toxic substances throughout Quebec, it's very annoying to have to make two slightly different reports for each of the two levels of government. Of course we consider this to be a nuisance. This is the type of administrative problems we face.

In actual fact, because of the costs involved, we sometimes must obtain advice and determine whether there is a need to produce a particular document or not. Or we may attempt to come to an understanding with the officials of one of the government levels in order to avoid having to make two separate reports. But nonetheless we still have the responsibility for managing this duplication and this is the fault which we find with the legislative framework.

Mrs. Guay: I'd also be interested in hearing Ontario Hydro's view on the matter.

M. Burpee: Effectivement, nous nous trouvons dans une situation semblable; parfois nous devons faire des rapports sur les mêmes faits à deux paliers différents. Je crois que dans notre mémoire nous avons donné l'exemple des BPC. Le fait de faire faire des inspections par deux groupes différents qui examinent la même situation et qui font exactement les mêmes choses ne renforce pas la sécurité environnementale.

De façon générale, il y a certaines questions qui dépassent le domaine de la toxicité. Le problème auquel font face tous les services d'utilité publique au Canada, c'est le niveau de contact entre les provinces et le gouvernement fédéral. On cherche à faire les communications par l'entremise des services d'utilité publique plutôt que de s'adresser aux provinces au sujet des rapports sur les émissions.

[*Text*]

Mme Guay: Est–ce que vous pourriez nous donner quelques détails sur le litige des BPC que vous vivez au Québec? Pouvez–vous nous donner un peu de détails sur la problématique entre le fédéral et le provincial?

M. Bérubé: Je ne suis pas très au fait des détails de ce dossier–là, mais grosso modo, il y a eu une décision de première instance au Québec. On a jugé que certaines des dispositions de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement étaient inconstitutionnelles et qu'elles outrepassaient le pouvoir fédéral en matière d'environnement. C'était à propos des substances toxiques, et ça concernait tout particulièrement un déversement qui avait eu lieu en Mauricie.

Par conséquent, le gouvernement fédéral, à la suite de cette décision, est allé en Cour d'appel. Je crois que les plaidoiries ont eu lieu en septembre dernier. On en attente du jugement. Je mentionne incidemment qu'il serait très pertinent, dans le cadre de la révision de la Loi canadienne, de prendre en considération la décision qui sera rendue dans ce dossier–là.

Donc, c'est le gouvernement fédéral qui fait appel d'un jugement qui reconnaissait comme inconstitutionnelles certaines des dispositions de la Loi canadienne.

Mme Guay: Alors, ça nous cause de sérieux préjudices. Si un projet de développement hydro–électrique prenait naissance en Ontario ou au Québec, cela pourrait nous causer des problèmes de chevauchement et étirer le projet. . . Je vais vous parler du projet de loi C–58 sur les évaluations environnementales.

M. Bérubé: Il y a peut–être une distinction à faire pour le C–56 ou le C–13, car c'est un projet de loi qui s'attache plus au développement, c'est–à–dire aux nouveaux projets, alors que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est une loi plus axée sur la normalisation et sur l'exploitation quotidienne de nos installations.

Donc, les chevauchements existent dans les deux domaines, mais sont évidemment distincts. Le cas dont on parle est plutôt une question d'exploitation d'installations que de développement comme tel.

Mme Guay: Parfait. Merci.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you. Mr. Finlay, please.

Mr. Finlay (Oxford): I'm interested in your recommendation on page. . . Gentlemen, am I detecting some. . .? Paranoia may be too strong a term, but you made considerable emphasis on provincial regulations. My colleague Madam Guay talked about whether provincial regulations are stricter than federal regulations. I'm not sure that's exactly accurate but I think it characterizes the question she asked. If provincial regulations are stricter, then would it not be better for us to set the national standards we're talking about a little higher?

I don't understand how we can have an act that is supposed to regulate toxic materials in the environment, and then turn around and say all it should do is make a few general statements and we should really leave everything up to the provinces. Am I misinterpreting what you said? It seems to me that three or four times that came through.

[*Translation*]

Mrs. Guay: Could you fill us in on the litigation about PCBs in Quebec? Can you give us some details on the problem between the federal and provincial levels?

Mr. Bérubé: I'm not very well informed on that matter but generally speaking, a trial court decision was handed down in Quebec. The ruling was that some of the provisions of the Canadian Environmental Protection Act were unconstitutional and went beyond the federal government's jurisdiction in the field of the environment. It related to toxic substances and more particularly a spill that occurred in the Mauricie area.

The federal government decided to appeal the decision. I believe the case was heard last September and a ruling is pending. I might mention in passing that as part of your review of CEPA, you would be well–advised to take into account the decision that would be handed down by the court on this matter.

So the federal government is appealing a decision that declared that some of the provisions of CEPA were unconstitutional.

Mrs. Guay: So that could cause us serious trouble. If a hydroelectric development project started in Ontario or Quebec, it could result in problems of overlapping and draw matters out. . . I'd like to talk about Bill C–58 on environmental assessments.

Mr. Bérubé: Perhaps a distinction should be made for C–56 or C–13, which apply more to the development of new projects, whereas CEPA focuses more on standardization and the daily operation of our facilities.

There is overlapping in both areas but they are quite distinct. What we are talking about is more a matter of operating our facilities rather than development as such.

Mrs. Guay: I see. Thank you.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci. Monsieur Finlay.

M. Finlay (Oxford): Je m'intéresse à une de vos recommandations. Je ne sais pas si je peux appeler cela de la paranoïa—le mot est peut–être trop fort—mais vous avez beaucoup souligné les règlements provinciaux. Ma collègue, M^me^ Guay, a demandé si les règlements provinciaux étaient plus sévères que les règlements fédéraux. Je ne sais pas si elle l'a formulée de cette façon, mais c'était l'idée. Si les gouvernements provinciaux sont plus stricts, ne serait–il pas préférable de renforcer encore un peu plus les normes nationales dont il est question?

Je ne comprends pas comment nous pouvons avoir une loi qui est censée réglementer les produits toxiques dans l'environnement et se dire qu'il suffit de faire quelques déclarations générales et laisser toute la responsabilité aux provinces. Vous ai–je mal compris? Il me semble que vous l'avez répété au moins trois ou quatre fois.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 0910

Mr. Konow: I don't think the issue we were trying to address was whether one level of government or another has a stricter regime. It is more a question of avoiding duplication of regimes such that, as you heard examples, companies aren't faced with the prospect of having to report or take measures that are either fundamentally or subtly different or duplicative in meeting their obligations. There may be instances where a particular one—and I emphasize it because provincial regimes are particular and not general; they apply only in that territory—may be more or less stringent than some federal guidelines.

Our principal concern has to do with each level of government operating within its appropriate constitutional authority, such that we don't have a whole lot of expensive and time–consuming court cases, which we've had in various environmental spheres over the years, and so that people who are trying to design systems to abide by the regulations have, wherever possible, a single target to work towards. That, I think, was the thrust of what we were trying to say.

About specifics, I would ask either of my colleagues to address the federal–provincial aspect.

Mr. Burpee: The issue is not whether the provincial ones are stricter. I don't know all the detail on whether they are or aren't. I think the main point is that the provinces regulate our entire industry, all aspects of our industry, from what is in the base rates through to how we operate or what we can or cannot emit to the environment, whereas the federal government comes in at just certain aspects. So to us, a lot of the federal initiatives will always appear as duplication, because the province is already regulating us.

The one about harmonization that we point to is a key one in setting national priorities for certain actions. But you have to work through the provinces to achieve them. It needs to be brought together in that way.

Mr. Finlay: Under a federal system, that's going to happen in everything we do and everything we want to do. The point I am trying to make—and maybe I haven't made it, and I appreciate your response—is that Hydro–Québec and nuclear energy producers are not strictly provincial in any event. They sell their product beyond the boundaries of the province. There are interprovincial nets.

There must be some national standards because of our international obligations and a lot of other things. I think in the area of the environment those standards should be the highest, nationally, and they should be pervasive across the industry. I quite agree that they should be harmonized as much as possible. Arguments about whether one is a little more strict or less strict are one of those little things I guess we have to go through in a federal system.

M. Bérubé: J'ajouterai quelque chose et je voudrais qu'on me comprenne bien. Je reviens à l'idée de paranoïa. Ce n'est pas de la paranoïa. C'est simplement qu'on voit qu'il y a des dédoublements. Nos recommandations sur la loi, telle qu'elle existe, portent là–dessus.

M. Konow: Je ne crois pas que nous essayions de répondre à la question de savoir si un des paliers de gouvernement a des normes plus strictes que l'autre. Il s'agit plutôt d'éviter le chevauchement des régimes pour que les sociétés ne soient pas obligées de faire des rapports ou de prendre des mesures qui sont essentiellement les mêmes pour les deux paliers. Les régimes provinciaux ne s'appliquent que dans la province, et on peut trouver peut–être des exemples ou des dispositions qui sont plus stricts ou moins stricts que certaines directives fédérales.

Nous préférons que chaque palier de gouvernement s'en tienne à ses compétences constitutionnelles, ce qui nous permet d'éviter de nombreux litiges qui coûtent cher et qui prennent beaucoup de temps, comme ceux que nous avons connus au cours des années dans différents domaines de l'environnement. Ainsi, ceux qui doivent mettre au point des systèmes pour respecter les règlements auront un seul objectif. Je pense que c'était là le fond de notre propos.

Quant aux détails précis, je vais demander à mes collègues de parler de l'aspect fédéral–provincial.

M. Burpee: La question n'est pas de savoir si les règlements provinciaux sont plus stricts. Je ne peux pas répondre à cette question dans le détail. Chose certaine, ce sont les provinces qui réglementent toute notre industrie, tous les aspects de l'industrie, nos tarifs de base, nos méthodes de fonctionnement, les émissions permises, tandis que le gouvernement fédéral n'intervient qu'à certains moments. Alors de nombreuses initiatives fédérales nous sembleront toujours des exemples de chevauchements parce que la province établit déjà des règlements.

L'harmonisation est essentielle pour l'établissement de priorités nationales dans certains domaines. Mais il faut travailler de concert avec les provinces pour y parvenir.

M. Finlay: Dans un système fédéral cela se passe dans tous les secteurs et pour toutes nos activités. Ce que j'essaie de dire—et je ne me suis peut–être pas fait bien comprendre—c'est que Hydro–Québec et les producteurs d'énergie nucléaire ne sont pas à strictement parler des entreprises provinciales. Ils vendent leur produit en dehors des limites provinciales. Il y a donc l'aspect interprovincial.

Il doit y avoir des normes nationales à cause de nos obligations internationales et d'autres facteurs. En ce qui touche l'environnement, j'estime que les normes devraient être plus élevées; elles devraient être nationales et s'appliquer à toute l'industrie. Je reconnais qu'il faudrait les harmoniser dans la mesure du possible. Quant à savoir si les normes sont plus ou moins strictes d'un côté ou de l'autre, je suppose que c'est le genre de discussion qu'on aura toujours dans un système fédéral.

Mr. Bérubé: I'd like to add something and I hope I'm understood. I'm returning to this idea of paranoia. It is not paranoia. We simply observe that there is duplication. Our recommendations on the legislation, in its present form, deal with that point.

[*Text*]

Deuxièmement, il faut faire une distinction dans le cas de l'Association nucléaire canadienne qui s'occupe d'un domaine qui est reconnu comme étant exclusivement de compétence fédérale. Quand on parle d'électricité en général, et c'est ce dont nous on parle, ce n'est pas la même chose.

Bien qu'on reconnaisse que nous ayons des activités qui sont de compétence fédérale, nous pensons que lorsque le fédéral exerce son pouvoir sur l'environnement dans ses champs, il doit le faire dans le respect des compétences provinciales qui, elles aussi, peuvent être exclusives, surtout dans le domaine de l'électricité, en particulier en ce qui concerne l'aspect commercial de l'électricité qui est principalement provincial.

Toutefois, il faut comprendre que notre mémoire ne porte pas seulement sur la loi telle qu'elle est à l'heure actuelle, mais aussi sur le document de discussion qui a été préparé en vue de sa révision quinquennale et qui soulève une série de problèmes. C'est peut–être ce qui vous donne l'impression de paranoïa dans notre texte.

Il faut dire que le document soulève une série de questions ou de sujets qui laissent poindre un désir d'agir, de façon peut–être plus problématique pour nous, quant aux questions de juridiction provinciale. Il faut comprendre un peu le contexte du mémoire que nous émettons et il faut vraiment le lire à la lumière de ce document–là, qui est le document de discussion pour la révision quinquennale de la loi.

[*Translation*]

Secondly, we must make a distinction in the case of the Canadian Nuclear Association that is dealing with an area recognized as being of exclusive federal jurisdiction. As regards electricity in general, that is what we are talking about, it is not the same thing.

Although we recognize that some of our activities come under federal jurisdiction, we think that in exercising its environmental powers the federal government must take into account areas of provincial jurisdiction which, as in the case of electricity, may be exclusively provincial or mainly provincial, as is the case with the commercial aspect of electricity.

However it should be understood that our brief does not deal only with the legislation in its present form but also with the discussion document prepared with a view to its five–year review and which raised a series of problems. This may be what has given you the impression of paranoia in our text.

The document does raise a series of questions or subjects that indicate some desire to act, in a way that we may see as problematical, with respect to matters of provincial jurisdiction. I think one must understand the context in which this brief was prepared and read it in the light of the particular document, that is the discussion paper for the five–year review of the Act.

• 0915

On ne dit pas, dans notre mémoire, qu'on a des problèmes majeurs avec la loi telle qu'elle est en ce moment. On pense qu'elle peut être améliorée.

Toutefois, si on prend vraiment le *fast track*, la voie entrevue dans le document de discussion, on pense que cela pourra être catastrophique. C'est peut–être pour cela qu'il faudra vraiment nuancer lorsqu'on exercera le pouvoir de réviser la Loi canadienne. Est–ce que vous me comprenez?

Mr. Finlay: I think generally I do. You were referring to the document that was prepared and that you mention in your brief here. There are certain aspects of that which you think would put an excess burden on the utility, but you take my point that, even though it's Hydro–Québec or Ontario Hydro, they are not restricted within provincial boundaries.

Mr. DeVillers (Simcoe North): I think both associations are saying that the regulations should be set on the basis of risk assessment, and not on—although I don't think the term was used—what we know as the precautionary principle. I think the Nuclear Association was quite clear in dealing with that and had spoken against it in their brief. Does the Electrical Association have any comment for us on the concept of the precautionary principle?

Mr. Konow: In general terms we have supported the precautionary principle in the context of its original enunciation. It arises, as you are probably aware, from the global warming debate, and was framed out of the Rio discussions. We think that as a principle that informs about the highest order of decision–making in terms of overall threats to the environment, a precautionary principle that does not await perfect science before encouraging action makes a lot of sense.

We don't say in our brief that we have major problems with the Act as it is written. We only say that it could be improved.

However, if it is decided to choose a "fast track" as is suggested in the discussion paper, we think it could be catastrophic. That is perhaps why it will be really important not to be that categoric when you will revise CEPA. Do you understand?

M. Finlay: En gros, je crois. Vous avez parlé du document qui a été préparé et que vous mentionnez aussi dans votre mémoire. Il y a certains aspects du document, qui, d'après vous, constitueraient un fardeau trop élevé pour le service public, mais vous devez comprendre que même s'il s'agit d'Hydro–Québec ou de Hydro–Ontario, ces deux services ne sont pas limités au territoire de leur province.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Les deux associations sont en train de nous dire, je crois, que les règlements devraient se fonder sur une évaluation du risque, et non pas—même si on ne l'a pas dit directement, je crois—sur ce qui est connu sous l'appellation de principe de la prévention. L'Association nucléaire canadienne a été très claire là–dessus et s'est prononcée contre dans son mémoire. L'Association de l'électricité a–t–elle quelque chose à nous dire au sujet du principe de la prévention?

M. Konow: Nous avons souscrit aux grandes lignes du principe de la prévention tel qu'il était énoncé au départ. Vous savez sans doute que ce principe remonte à l'époque du débat sur le réchauffement de la planète et qu'il a été émis lors des discussions tenues à Rio. Un principe de la prévention qui informerait des grandes menaces à l'environnement les décideurs aux plus hauts niveaux et qui n'attendrait pas la solution scientifique parfaite avant d'encourager à agir me semble être très judicieux.

[*Texte*]

Where we start to have difficulty with its implementation is if you take that strategic concept down and try to use it to deal with specific toxic elements. At that point we are fully on–side with the concept of risk assessment. The difficulty with applying a general concept to a specific element lies in the interpretation of what would be deemed to be an appropriate measure to take on a precautionary basis with respect to a single element. There we think you must take a look at all of the characteristics of that element within a framework that examines the real risk of exposure.

Mr. DeVillers: So what are you saying? It's good theory but it just doesn't work?

Mr. Konow: It's good as a general guiding principle. It's not good if you attempt to interpret it literally on a substance–by–substance basis.

M. Bérubé: À cela j'ajouterais un élément. C'est un concept qui a été développé pour des questions d'envergure planétaire où il y avait des risques de conséquences énormes. Donc, ce n'est pas un principe qui trouve son application dans le quotidien. On s'oppose à ce qu'il soit utilisé à outrance pour des questions pour lesquelles il n'a pas de raison d'être.

Mr. DeVillers: How about the cumulative effect, then? Both associations seem to be saying that there's a certain amount of risk, or a certain amount of environmental harm or damage we have to put up with. That leads me to wonder whether, even if it's small in each individual instance, there would be a cumulative effect. How do you take that into consideration?

Mr. Konow: Again I think it becomes a test of reasonableness, in the sense that cumulative impact or cumulative risk clearly has to be weighed up. If it's a persistent chemical that bio–accumulates, obviously a large number of small emissions over a long period of time could represent a significant risk to human health or to the health of some of our natural habitats.

• 0920

I am not sure how better to express it other than saying that the test of reasonableness in assessing whether and what appropriate action should be taken would then lie with the appropriate regulatory authorities. I don't know if anyone else has a view on that.

Mr. Wilson: Madam Chairman, I think it is not quite correct to categorize the Canadian Nuclear Association's position as being against the precautionary principle.

Again, I would agree with the remarks of Mr. Konow that indeed the nuclear industry is supportive of taking into account the cumulative effects of its releases. It supports those limits that recognize the potential cumulative effects of exposure to radiation, for instance, over the lifetime of an operating facility. We are not entirely against that. What we are for very much, as Mr. Konow said, is that good science be used in terms of risk assessment in looking at these cumulative effects.

Mr. DeVillers: How is good science defined in that context?

[*Traduction*]

Là où nous sommes moins d'accord, c'est au sujet de l'application de cette notion stratégique à des produits toxiques spécifiques. C'est à ce moment–là que nous optons résolument pour la notion d'évaluation du risque. La difficulté qu'il y a d'appliquer une notion générale à un élément spécifique vient de l'interprétation de ce qui pourrait être considéré comme une mesure convenant à un élément donné sur la base de la prévention. Nous croyons qu'il faut tenir compte de toutes les caractéristiques de l'élément en question dans le contexte plus général de l'examen du risque véritable d'exposition.

M. DeVillers: Si je vous ai bien compris, c'est une bonne théorie, mais il est difficile de l'appliquer en pratique?

M. Konow: C'est un bon principe directeur. Mais il ne faut pas tenter de l'interpréter littéralement ni de l'appliquer aux substances.

Mr. Bérubé: May I add one thing? It is a concept that was developed at a global level and was to apply where there existed risks with heavy consequences. Consequently, it is not a principle that can applied daily. We are opposed to this principle being used abusively for matters for which it is not appropriate.

M. DeVillers: Dans ce cas, que faites–vous de l'effet cumulatif? Les deux associations semblent affirmer qu'il existe un certain risque et que nous devons accepter qu'il y ait certains dommages à l'environnement. Je me demande donc ceci. Même si le dommage est limité dans chaque cas, n'y a–t–il pas un effet cumulatif? Comment tenez–vous compte de cet aspect?

M. Konow: Tout tourne autour du critère du caractère raisonnable, car le risque cumulatif et ses conséquences doivent évidemment être soupesés. S'il s'agit d'un produit chimique qui persiste dans l'environnement et pour lequel il y a bio–accumulation, il est évident qu'un grand nombre d'émissions faibles sur de nombreuses années peuvent représenter un risque important pour la santé de l'homme ou pour certains de nos habitats naturels.

Ce que je vous dirais, c'est que lorsqu'il s'agit d'évaluer s'il faut agir et de déterminer quelle mesure convient, c'est aux organes de réglementation intéressés à appliquer le critère du caractère raisonnable. Quelqu'un d'autre veut–il commenter?

M. Wilson: Madame la présidente, il n'est pas tout à fait exact de dire que l'Association nucléaire canadienne est contre le principe de la prévention.

Je conviens avec M. Konow que l'industrie nucléaire est d'avis qu'il faut tenir compte des effets cumulatifs des émissions. Nous sommes d'accord pour dire qu'il faut imposer certaines limites, puisque nous reconnaissons les effets cumulatifs potentiels qu'il y a à être exposé à la radiation tout au long de la durée de l'exploitation d'une centrale nucléaire, par exemple. Nous reconnaissons que cela existe. Ce que nous prônons, comme l'a dit M. Konow, c'est que l'on se fonde sur de bonne mesures scientifiques pour évaluer le risque des effets cumulatifs.

M. DeVillers: Comment définissez–vous les bonnes mesures scientifiques dans ce contexte?

[*Text*]

Mr. Wilson: It is similar to the presentations you received from officials of Health Canada and Environment Canada. It is basically to look at the best available signs and where there are gaps in knowledge, make assumptions with respect to what the possible effects might be such as we do in terms of a linear hypothesis as applied to radiation exposure.

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): Mr. Wilson, I was interested in your comments on the low levels of radiation. Can you tell me if other countries have established a lower limit, or is this a worldwide problem?

Mr. Wilson: Those limits of exposure to radiation are set on the basis of recommendations that come from a consensus from the independent scientific community. The ICRP is an international organization that makes recommendations on which individual countries can set their limits in accordance with the recommendations in consideration of their specific industry and conditions.

Generally speaking, there is a regulatory regime that is reflected worldwide. There are standards that apply to our industry that we encourage the national organizations responsible for regulation to adopt. There may be some discussion related to the appropriate input to these decisions. In general we are supportive of the concept that the regulations and standards should be set on a global basis and agreed to by all of the countries that participate in the kind of activities we do.

Mr. Gilmour: We generate power–using nuclear energy, causing the concern of the wastes. We have been seeing in the news lately the concept of storing the wastes in the unstable and fractured rock in the shield. Just for my own interest, what are the levels of radiation that would be stored compared to, say, a uranium mine?

Mr. Wilson: The level of radioactivity from the material as it would enter the repository would be considerably higher than you would find in an ore body, for instance. It would take about 500 years before the radioactive decay had progressed such that the level of radioactivity of the material in the repository would approximate that which you would find in a natural ore body. We are talking about a long time in terms of storage.

The objective is to have a concept where we have confidence that the escape of radioactive materials from a repository would not represent more than a very small fraction of the natural background radiation that we are all exposed to.

Mr. Gilmour: Obviously this is going to take quite some time to go through the public process. In some degree, from ignorance of the facts, there will be people highly concerned about the storage. How do you see the process of getting the Canadian public on–side to such an idea?

[*Translation*]

M. Wilson: Rappelez–vous ce que vous ont dit les fonctionnaires du ministère de la Santé et du ministère de l'Environnement. Il s'agit au fond de chercher les meilleurs signes disponibles et, là où les connaissances actuelles présentent des lacunes, de faire certaines hypothèses quant aux effets possibles et éventuels, tout comme nous faisons l'hypothèse d'une relation linéaire dans le cadre de l'exposition à la radiation.

M. Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur Wilson, vous m'avez intéressé quand vous avez parlé des faibles niveaux de radiation. Pouvez–vous me dire si d'autres pays ont fixé une limite encore plus faible, ou s'agit–il d'un problème mondial?

M. Wilson: Les limites de l'exposition à la radiation sont fixées en fonction des recommandations qui sont faites collectivement par la communauté scientifique indépendante. La Commission internationale de protection radiologique est un organisme international qui formule des recommandations à partir desquelles les pays peuvent chacun fixer leurs propres limites en tenant compte de leurs industries respectives et des émissions qui existent chez eux.

En gros, il existe un régime de réglementation qui s'applique partout dans le monde. Il existe des normes qui s'appliquent à notre industrie, et nous encourageons les organismes canadiens chargés de la réglementation à les adopter. On peut toujours se demander si les décisions sont prises convenablement. En général, nous sommes d'avis que les règlements et les normes devraient être fixés à l'échelle mondiale et que tous les pays qui participent au même genre d'activités que le Canada devraient y souscrire.

M. Gilmour: Nous produisons de l'énergie nucléaire, ce qui explique les préoccupations qui existent au sujet des déchets nucléaires. On nous parlait récemment aux nouvelles de la possibilité d'entreposer les déchets dans les roches instables et fracturées du bouclier. Pour ma gouverne, jusqu'à quels niveaux de radiation pourrait–on entreposer les déchets si on compare avec les mines d'uranium?

M. Wilson: Les déchets qui seraient entreposés auraient un niveau de radioactivité beaucoup plus élevé que celui que l'on trouve dans les corps minéralisés, par exemple. Il faudrait quelque 500 ans pour que la désintégration radioactive progresse au point que le niveau de radioactivité des déchets entreposés serait approximativement celui que l'on trouverait dans un corps minéralisé naturel. C'est très long comme durée d'entreposage.

L'objectif, c'est d'être sûr que les radiations d'un dépôt ne représenteraient pas plus qu'une toute petite fraction du rayonnement naturel auquel nous sommes tous exposés.

M. Gilmour: Je sens qu'il faudra beaucoup de temps avant que la population l'accepte. Étant donné leur ignorance des faits, on trouvera toujours des gens très préoccupés par l'entreposage. D'après vous, que faut–il faire pour faire accepter cette idée par le public canadien?

[*Texte*] [*Traduction*]

• 0925

Mr. Wilson: First of all, I think we have to inform the Canadian public about what we have been doing with respect to the storage of radioactive materials over the past number of decades. We have approximately 50 years of experience in managing and storing radioactive waste materials. This demonstrates clearly that we know how to manage these materials in that timeframe.

In much longer timeframes, indeed it would be practical to consider the alternative of maintaining the existing type of storage facilities that we have—in other words, dry concrete canister, which requires no intervention but simple monitoring—well into the future. The industry has gone one step further. It accepts the responsibility to deal with this problem now and to come up with a concept that would allow these wastes to be disposed of safely such that they would not re–emerge into the environment to be a hazard to future generations.

Mr. Gilmour: I tend to agree with the comments of both of you on the precautionary principle. Very recently in British Columbia the precautionary principle was put into legislation. The environment minister is doing exactly as you said; he is using it as a—the word I want to use is "crutch"—but in almost every move he is making, he is saying it is because of the precautionary principle. In my mind that is abusing the principle.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Mr. Sauvageau.

M. Sauvageau (Terrebonne): Je vous remercie, madame la présidente. Mes propos feront suite à ceux tenus par ma collègue de Laurentides et M. Finlay.

En tant qu'enseignant—je ne suis pas avocat—, je vais m'adresser à l'avocat qui est ici pour éclairer nos lanternes. S'il y en a d'autres qui veulent intervenir, ça me fera plaisir.

Quand on s'occupe de la révision d'une loi canadienne, il faut d'abord se référer à la Constitution canadienne avant d'établir toute forme de base à la loi que l'on veut mettre de l'avant. Est–ce que c'est une évidence, selon vous?

M. Bérubé: Oui.

M. Sauvageau: Je vous remercie beaucoup. Dans l'article 92 de la Constitution canadienne, et ici je m'adresse à M. Finlay principalement, particulièrement à 92a), on dit que les ressources naturelles non renouvelables, les ressources forestières et l'énergie électrique sont exclusivement de la compétence des provinces. Est–ce qu'on doit tenir compte de cela dans notre révision de La loi canadienne sur la protection de l'environnement?

M. Bérubé: Oui, inévitablement, comme de toutes les dispositions de la Constitution, puisque dans le cas de l'environnement, c'est un pouvoir accessoire qui suit le principal, ce qui semble de plus en plus reconnu par les tribunaux.

M. Sauvageau: Oui.

M. Bérubé: Plus ça va, plus on a les outils pour comprendre ce que cette séparation des pouvoirs veut dire en matière d'environnement. Je crois que tout doit être pris en considération.

M. Wilson: Tout d'abord, je crois qu'il faut informer le public canadien au sujet des mesures que nous prenons pour l'entreposage de substances radioactives depuis un certain nombre de décennies. Nous avons environ 50 ans d'expérience de la gestion et de l'entreposage des déchets radioactifs. Cela démontre clairement que nous avons le savoir–faire qu'il faut pour la gestion de ces substances pendant cette période.

Pour des périodes beaucoup plus longues il faudrait considérer la possibilité de maintenir pendant encore longtemps nos installations actuelles d'entreposage, autrement dit les cartouches de béton qui n'exigent aucune intervention, mais une simple surveillance. L'industrie est allée encore plus loin. Elle accepte la responsabilité de résoudre ce problème et de trouver un concept qui permette l'entreposage sécuritaire de ces déchets afin qu'ils ne réapparaissent pas dans l'environnement pour ensuite constituer un danger pour les générations futures.

M. Gilmour: J'ai tendance à partager vos points de vue sur le principe de la prévention. Récemment on a appliqué ce principe dans la loi en Colombie–Britannique. Le ministre de l'Environnement fait exactement ce que vous dites; il s'en sert comme béquille et pour presque toutes les mesures qu'il prend il invoque le principe de la prévention. À mon avis, c'est abuser du principe.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Monsieur Sauvageau.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): Thank you, Madam Chairman. I'd like to follow up on comments made by my colleague from Laurentides and Mr. Finlay.

As a teacher, I'd like to ask for a lawyer's opinion. If anyone else would like to intervene, I'd also be interested.

In undertaking a review of a piece of Canadian legislation, it is first of all necessary to refer to the Consitution of Canada before setting out any basis for the legislation we would like to go ahead with. Is that not so?

Mr. Bérubé: Yes.

Mr. Sauvageau: Thank you. Section 92 of the Canadian Constitution, and here I'm speaking mainly to Mr. Finlay, more particularly 92(a), states that non–renewable natural resources, forest resources and electric energy are of exclusive provincial jurisdiction. Is this something that must be taken into account in our review of the Canadian Environmental Protection Act?

Mr. Bérubé: Yes, of course, like all the provisions of the Constitution, since in the case of the environment it is an accessory power that comes up to the principal, which appears to be increasingly recognized by the courts.

Mr. Sauvageau: Yes.

Mr. Bérubé: As time goes on, the more tools we have to understand what exactly this separation of powers means with respect to the environment. I think that all of it must be taken into consideration.

[*Text*]

M. Sauvageau: On nous dit que si une province exporte sa production vers une autre province, il faut des normes nationales, mais si on continue de lire l'article 92, on y voit que la législature de chaque province a la compétence de légiférer en ce qui concerne l'exportation hors de la province, à destination d'une autre partie du Canada, de la production primaire tirée de ressources naturelles non renouvelables, de ressources forestières de la province ainsi que de la production d'énergie électrique.

Encore là, lorsqu'on nous dit que dans ce cas–là, il faudrait aussi des normes nationales, ce n'est pas totalement vrai, parce qu'on a la compétence. Compte tenu de cela, croyez–vous qu'au lieu de parler d'harmonisation entre le fédéral et le provincial, on ne devrait pas parler plutôt de respect des compétences d'abord et d'harmonisation ensuite? Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions.

M. Bérubé: Tout à fait. D'ailleurs, on le mentionne dans notre mémoire. Historiquement, on avait l'habitude d'adopter des dispositions fédérales et ensuite d'essayer d'harmoniser. Le danger, dans ce cas–là, c'est l'harmonisation. C'est peut–être pour cela qu'on y arrive mal, parce que l'harmonisation se fonde déjà sur des dispositions qui ne sont pas respectueuses des pouvoirs des provinces. C'est parfois le problème auquel se bute l'harmonisation, mais pas dans tous les cas.

Il faut quand même reconnaître, et c'est dans ce sens–là que je comprenais les propos de M. Finlay, qu'il y a des activités de nos entreprises qui sont de compétence fédérale, aux termes de la Constitution. Dans ce sens, il y a donc un pouvoir fédéral de légiférer en matière d'environnement.

• 0930

M. Sauvageau: Je disais que je n'avais pas d'autres questions, mais il y en a une autre qui m'est venue à l'idée. Pensez–vous que l'on peut, de façon éclairée, réviser la Loi canadienne avant d'avoir le jugement concernant les BPC et la constitutionnalité de la Partie II de la Loi canadienne?

Par exemple, si on arrive à quelque chose de «parfait» et que la Cour suprême nous dit que c'est inconstitutionnel, on aura peut–être travaillé pour rien. Donc, est–ce qu'on ne devrait pas attendre le jugement plutôt que de prévoir tout de suite des modifications? Qu'en pensez–vous?

M. Bérubé: Je crois que oui. Je l'ai mentionné tantôt. Ce sera un élément, comme d'autres informations, mais je crois que l'exercice de révision qui est entamé sera assez long pour qu'on puisse au moins avoir le bénéfice du jugement de la Cour d'appel qui est attendu.

M. Sauvageau: Mais il y a déjà deux jugements qui ont été portés.

M. Bérubé: Un seul, car l'un des deux était une requête. . .

M. Sauvageau: Il y a eu jugement selon lequel c'était *ultra vires*, et un autre jugement qui appuyait le premier.

M. Bérubé: Oui, mais le jugement de la Cour d'appel, qui est très important, est très attendu et devrait constituer un élément essentiel.

M. Sauvageau: Merci beaucoup.

[*Translation*]

Mr. Sauvageau: We've been told that if a province exports it production to another province, then national standards are required but we see that section 92 goes on to say that the legislature of each province has the power to legislate with respect to the export outside the province to any other destination in Canada of its primary production drawn from non–renewable natural resources, forestry resources of the province as well as the production of electric energy.

Once again, when we are told that in such a case national standards are needed we are not being told the full truth because there is jurisdiction. In view of that, do you think that instead of talking about harmonization between federal and provincial levels, we should first insist on the respecting of respective jurisdictions and then harmonization? Thank you. I don't have any further questions.

Mr. Bérubé: Certainly. As a matter of fact, we make this point in our brief. Historically it's been the habit to adopt federal provisions and then make an attempt at harmonization. The danger in such a procedure is harmonization. That may be why we have so much trouble because harmonization is based on provisions that do not respect the provincial powers. That's the problem that harmonization sometimes runs into, but not always.

It must also be recognized, and this is how I understood Mr. Finlay's comments, that some of the activities of our business come under federal jurisdiction in accordance with the Constitution. In this respect, there is a federal power to legislate in matters of the environment.

Mr. Sauvageau: I said that I had no more questions, but I thought of another one. Do you think that we can do an enlightened revision of the Act before knowing what the decisions will be on the PCBs and the constitutionality of Part II of the Canadian legislation?

For example, if we come up with the "perfect" legislation and then the Supreme Court tells us that it is unconstitutional, we will perhaps have wasted our effort. So, should we not wait to see what the decision will be rather than making immediate changes? What do you think?

Mr. Bérubé: I think so. I mentioned that earlier. It will be one element, like other information, but I think that the review exercise that you've embarked upon will be long enough that we might get the benefit of the Appeal Court decision which is expected.

Mr. Sauvageau: But two decisions have already been rendered.

Mr. Bérubé: There was only one, because one of the two was an application—

Mr. Sauvageau: There was a decision that is was *ultra vires*, and a second decision confirming the first.

Mr. Bérubé: Yes, but the Appeal Court decision, which is very important, is expected impatiently and should become an essential element.

Mr. Sauvageau: Thank you very much.

[*Texte*]

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Mr. Bérubé, do you believe that the federal government has a role in the area of environmental protection?

Mr. Bérubé: Yes.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Why?

M. Bérubé: Comme je l'ai expliqué, je crois qu'il est reconnu que l'environnement est un pouvoir qui suit les autres pouvoirs exclusifs du gouvernement fédéral en vertu de la Constitution. Par conséquent, le fédéral doit exercer son pouvoir en ce qui concerne tous ses champs de compétence pour ce qui est de l'environnement.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): I guess I had a need for some clarification here. We were having a discussion about companies that operate in Quebec yet export things outside of Quebec. There was some discussion as to whether the federal government should or should not play a role there. In hearing some of your responses, it seemed to me that I needed clarification of whether the federal government had a role in environmental protection.

I think when we are talking about industry we are not just talking about the export or the distribution and sale of goods and services. We are also talking about the impact on the environment. Therefore the federal government, in your opinion, does have a role.

Mr. Bérubé: Yes.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Mr. DeVillers.

Mr. DeVillers: I wonder if both associations could give us some background on the experience with CEPA within their membership. How are they affected by the regulations that are there now and that have been in existence? Have they encountered any problems with either the regulations or their enforcement? We are in the process of reviewing the provisions that are in place now. Perhaps they could tell us something about that.

Mr. Konow: The level of experience that we have with CEPA is somewhat limited. It does not apply in large measure to our activities. We have cited the experience with PCBs as an example that is illustrative of the kinds of issues we get into on a day–to–day basis. We did not come equipped to discuss this in detail. If I understood the thrust of your question, you are looking for case examples.

Mr. DeVillers: Or just general comments on how you find the inspection processes, how you find any enforcement measures you may have been involved with.

• 0935

M. Bérubé: Mais la question des inspections est très variable d'une province à l'autre, et c'est ce qui devient embêtant.

M. DeVillers: On a déjà entendu ça.

M. Bérubé: Lorsqu'on a préparé le mémoire, on a discuté de certains cas. Par exemple, dans certaines provinces, les inspecteurs vont aller visiter les lieux ensemble. Déjà, c'est une forme d'harmonisation, si on veut. Mais c'est une harmonisation qu'a priori, nous trouvons inutile. On croit qu'ils devraient simplement céder leur place, puisque l'activité est quand même locale. Lorsqu'on parle d'un site d'entreposage, notre position est très claire et très simple. Lorsqu'on entrepose des substances

[*Traduction*]

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Monsieur Bérubé, croyez–vous que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans le domaine de la protection de l'environnement?

M. Bérubé: Oui.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Pourquoi?

Mr. Bérubé: As I have explained, I believe that it is recognized that environment is a jurisdiction that flows from the federal government's other exclusive jurisdictions under the Constitution. Therefore, the federal government must exercise its power regarding the environment in all its areas of jurisdiction.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Je pense qu'il me faut des éclaircissements. Nous discutons d'entreprises installées au Québec, mais qui exportent à l'extérieur de la province. Nous nous sommes demandé si le gouvernement fédéral devrait ou non jouer un rôle dans ce domaine. Après avoir écouté certaines de vos réponses, j'ai senti le besoin de vous demander de me dire plus clairement si le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans la protection de l'environnement.

Lorsque nous parlons de l'industrie je pense que nous ne parlons pas simplement de ses exportations ni de la distribution et de la vente de produits et de services. Nous parlons également des incidences sur l'environnement. À votre avis, le gouvernement fédéral a donc un rôle à jouer.

M. Bérubé: Oui.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Monsieur DeVillers.

M. DeVillers: Je me demande si les deux associations pourraient nous donner certains renseignements sur l'expérience que leurs membres ont de la LCPE. Quel effet la réglementation actuelle et passée a–t–elle eu sur eux? Ont–ils eu des problèmes soit avec la réglementation, soit avec son application? Nous sommes en train d'examiner les dispositions qui sont en vigueur à l'heure actuelle. Ils pourraient peut–être nous dire quelque chose à ce sujet.

M. Konow: Notre expérience de la LCPE est assez limitée. Elle ne s'applique pas beaucoup à nos activités. Nous avons cité les BPC à titre d'exemple du genre de questions que nous devons traiter tous les jours. Nous ne nous sommes pas préparés à discuter de cette question en détail. Si j'ai bien compris votre question, vous voulez que nous vous donnions des exemples précis.

M. DeVillers: Ou simplement des observations générales sur votre impression des processus d'inspection, de votre impression des mesures d'exécution auxquelles vous avez peut–être participé.

Mr. Bérubé: But inspections vary from one province to another, which can become annoying.

Mr. DeVillers: We have already heard that.

Mr. Bérubé: When we prepared our brief, we discussed certain cases. For instance, in certain provinces, both inspectors will go and visit the sites together, which represents a certain form of harmonization, if you will. But it is a harmonization that we find at first glance useless. We believe federal inspectors should simply give way to the others, since we are dealing with something local. When we talk about repositories, our position is very clear and very simple. As soon as one stores toxic

[*Text*]

toxiques, la question est locale et, par conséquent, il ne devrait même pas être question d'avoir un inspecteur fédéral qui accompagne un inspecteur provincial.

Dans le cas du Québec, c'est différent. Ils ne viennent pas ensemble, et c'est encore plus embêtant. Donc, la question des inspections est très variable d'une province à l'autre, comme vous le voyez. Et comme chacun vient avec ses propres critères, cela rend la gestion environnementale très embêtante. Finalement, ce système donne très peu de bénéfices environnementaux, comme le soulignait M. Burpee plus tôt.

Mr. DeVillers: And the Nuclear Association?

Mr. Meadley: About the matter of the nuclear industry in general, I think we would have to defer to the utilities as operators.

But about uranium mining specifically, where I have most of my experience—and much of it at the sharp end of the business, dealing with the regulators—as you know, uranium is considered to be a federal responsibility because of nuclear aspects. However, in the province of Saskatchewan there is a requirement to obtain surface leases for the land. Out of those surface leases the province, before granting them to the companies, has required compliance with provincial legislation. The upshot is that with the provincial legislation being more restrictive in general, as long as we're complying with the provincial requirements, there hasn't been a need to comply with federal requirements specifically, since they are being complied with. So we've had very little interaction with the federal regulator at the sharp end.

The involvement comes when you get into the assessment process, where there's a requirement to demonstrate to the satisfaction of both the federal and the provincial governments, or when you're going through any form of licensing or approval process, where you have to deal with both levels of government. The real concern we have, as I have tried to indicate in my remarks, is that the duplication of responsibility causes a lot of difficulty, a lot of extra cost, and many problems. That's really what we would like to avoid.

Mr. DeVillers: But that's in the assessment.

Mr. Meadley: It's also in the obtaining of approvals.

I could cite one specific example. When I was with a mine operator, we had a very small creek that flowed only for about four months of the year. This was at a northern Saskatchewan mine. We wanted to install a washroom facility for the use of guards at the gate, which was close to this. We had put in a holding tank, but we needed water for flushing purposes. It took six months to obtain approval from the federal government to install this pump to take a small quantity of water out to flush a

[*Translation*]

substances, the matter becomes local and, consequently, we should not even think of having a federal inspector accompanying the provincial inspector.

It is different in the case of Quebec. Both inspectors do not visit the sites together, which is even more bothersome. As you see, inspections vary greatly from one province to another. And since each one of the inspectors has to apply his own criteria, environmental management becomes very cumbersome. Lastly, this way of doing things leads to very little environmental benefits, as Mr. Burpee was saying earlier.

M. DeVillers: Qu'en pense l'Association nucléaire?

M. Meadley: Pour la réaction de l'industrie nucléaire en général, je crois que je vais m'en remettre aux services publics, qui sont les exploitants.

Mais en ce qui concerne les mines d'uranium, plus précisément, là d'où me vient la plus grande partie de mon expérience—et c'était surtout à l'avant–garde du domaine, puisque je faisais affaire avec les organes de réglementation—vous savez que l'uranium est considéré comme relevant du gouvernement fédéral à cause de ses caractéristiques nucléaires. Toutefois, en Saskatchewan, par exemple, il est nécessaire d'obtenir un bail de surface pour exploiter le terrain. Avant d'accorder les baux de surface aux compagnies exploitantes, la province doit s'assurer que celles–ci se conforment aux lois provinciales. Or, comme les lois provinciales sont plus restrictives en général que les lois fédérales, du moment que les entreprises respectent les normes provinciales, il n'est plus nécessaire de s'assurer qu'elles respectent les normes fédérales de façon spécifique, puisqu'il y a de toute façon conformité au départ. Par conséquent, nous avons donc au départ très peu de contacts avec l'instance de réglementation fédérale.

Là où nous avons des contacts, c'est au moment du processus d'évaluation, dans les cas où il faut démontrer la conformité à la fois aux gouvernements fédéral et provincial, ou s'il vous faut obtenir un permis ou une approbation quelconque et qu'il vous faut pour cela faire affaire avec les deux paliers de gouvernement. Comme j'ai essayé de vous l'expliquer dans mon exposé, ce qui nous embête beaucoup, c'est le chevauchement des responsabilités, car cela coûte beaucoup plus cher et entraîne beaucoup plus de problèmes. C'est justement ce que nous voudrions éviter.

M. DeVillers: Cela, c'est au moment de l'évaluation.

M. Meadley: Cela se passe aussi lorsqu'il faut obtenir des approbations.

Laissez–moi vous donner un exemple précis. À proximité de la mine dont j'étais l'opérateur, dans le Nord de la Saskatchewan, se trouvait un tout petit ruisseau qui ne coulait environ que quatre mois par année. Nous avions souhaité installer des toilettes à l'usage des gardiens à l'entrée. Or, comme l'entrée se trouvait à proximité du ruisseau, nous avions dû installer une fosse septique, mais nous avions besoin d'eau pour la chasse. Il nous a fallu six mois pour obtenir

[*Text*]

The concept of zero radioactivity in emissions from nuclear facilities is simply not achievable, because all air and water contain natural radioactive substances that you cannot remove within the nuclear power plant. Therefore, rather than regard radiation as toxic, we would much rather see it being referred to as a regulated substance.

Mr. DeVillers: In that case you would just need to set the acceptable levels. You wouldn't need to provide a definition of toxicity.

Mr. Wilson: That's exactly how we've been regulated for the past 50 years.

Mr. DeVillers: So you are not proposing any change in that respect.

Mr. Wilson: No, but we would like to see that applied to other substances.

Mr. Finlay: I would like to look at the future for a moment. In your introduction you said that 62% of our power generation is hydro, 20% is nuclear, 17% is from fossil fuels, and 1% is from biomass, tidal, or wind. A lot of environmentalists are looking at a future in which energy is a sustainable developed resource. Of course, the 62% hydro is fine as long as we don't interfere too much with the water cycle and global warming doesn't hit us. The water is going to continue to flow and we can continue to make electricity. However, the fossil fuel is eventually going to become a problem, and I suppose nuclear also in the sense that there aren't new nuclear deposits being created.

Mr. Wilson: That's not true. Perhaps I could speak to that particular point. The fact is that we are continually finding new uranium resources. Sufficient uranium resources have been found to fuel the existing reactor fleet of the world for decades to come. Beyond that, there is much more to be discovered.

Indeed, if the supply of nuclear fuel as we know it today in terms of natural and enriched uranium were to become somewhat short, then it is not a difficult technological task to recycle the used fuel to get 60 times as much energy if we continually recycled it until it was continually used up from the uranium as we did from a first pass through a reactor. So we have a multiplier of 60 years on decades just from the uranium that we already have in our possession today, far less what we can discover in the future.

• 0945

Beyond that, thorium, which is three times more abundant than uranium in the earth's crust and is a very common element, can also be used as a fuel for our nuclear fission reactors.

In effect, there is an unlimited quantity of nuclear fuel that would be available to fuel all our energy needs, or a proportion of them which would found to be acceptable, for not only the foreseeable future. Certainly there is no finite limit.

Even if technology got to the point where we would have to rely on uranium exclusively, we have within the salts of the ocean literally billions of tonnes of uranium stored in that salt, which could be extracted at a price and used.

[*Translation*]

La notion de radioactivité zéro dans les émissions des établissements nucléaires est tout simplement hors de portée, parce que l'air et l'eau contiennent des substances naturellement radioactives dont il est impossible de se débarrasser à l'intérieur d'une centrale nucléaire. C'est pourquoi je préférerais de beaucoup que la radiation soit sujette à réglementation plutôt que d'être considérée comme toxique.

M. DeVillers: Auquel cas il vous suffirait d'établir les niveaux acceptables sans avoir besoin de donner une définition de la toxicité.

M. Wilson: C'est précisément la façon dont nous avons été réglementés pendant les cinquante dernières années.

M. DeVillers: Vous ne proposez donc pas de changement à cet égard.

M. Wilson: Non, mais nous voudrions que ce soit appliqué à d'autres substances.

M. Finlay: J'aimerais que nous tournions maintenant les yeux vers l'avenir. Vous disiez, dans votre introduction, que 62 p. 100 de notre électricité provient de l'énergie hydraulique, 20 p. 100 du nucléaire, 17 p. 100 des combustibles fossiles et 1 p. 100 de la biomasse, de l'énergie maréemotrice ou de l'énergie éolienne. Un grand nombre d'écologistes envisagent un avenir dans lequel l'énergie serait une ressource durable. Il est vrai que nous pouvons continuer à tirer 62 p. 100 de notre électricité de l'énergie hydraulique, à condition de ne pas trop perturber le cycle de l'eau et de ne pas contribuer au réchauffement de la planète. L'eau va continuer à couler, et nous à produire de l'électricité. Les combustibles fossiles vont finir cependant par s'épuiser, et l'énergie nucléaire également, au sens où ne se constituent pas de nouveaux dépôts nucléaires.

M. Wilson: C'est inexact, et je pourrais peut–être dire quelques mots là–dessus. Le fait est que nous continuons à trouver des gisements d'uranium en quantité suffisante pour alimenter, pendant les décennies à venir, le parc mondial actuel de réacteurs. Ces gisements ne semblent d'ailleurs pas tous découverts.

S'il devait y avoir pénurie du combustible nucléaire tel que nous le connaissons aujourd'hui, à savoir l'uranium naturel et enrichi, il ne serait pas difficile, au plan technologique, de recycler le combustible usé pour obtenir 60 fois plus d'énergie si le recyclage était permanent, jusqu'à épuisement total de l'uranium, comme nous l'avons fait à partir d'un premier passage par le réacteur. Avec l'uranium que nous avons déjà en notre possession, nous avons donc un multiplicateur de 60 ans, sans compter ce que nous pouvons encore découvrir comme uranium.

À part l'uranium, mentionnons le thorium, trois fois plus abondant dans la croûte terrestre, qui peut également être utilisé comme combustible pour nos réacteurs à fission nucléaire.

Il existe en réalité une quantité illimitée de combustible nucléaire et il suffirait d'une partie pour répondre à tous nos besoins énergétiques à court et à plus long terme. Ce n'est certainement pas une ressource en voie d'épuisement.

Même si nous en arrivions au point de devoir dépendre exclusivement de l'uranium, il y en a littéralement des milliards de tonnes à extraire des sels de l'océan par un procédé certes coûteux, mais qui n'en vaudrait pas moins la peine.

[*Texte*]

toilet perhaps four times a day. We had to go through fisheries requirements and demonstrate there were no fish in this creek and so on. The province literally gave its approval in less than four hours.

That's the kind of problem we can run into. I think much of that comes about because the federal government is not involved on a day–to–day basis, having to some extent abrogated their responsibilities to the province for some of the detail. When they do have to give approvals, it becomes a slow process, because they have to come up to speed and they have no familiarity with the facility.

Mr. DeVillers: What about the definition of toxicity that's used in CEPA? Do you have any comments on its suitability?

M. Bérubé: Le problème qu'on a mentionné dans notre mémoire, ce n'est peut–être pas la définition qu'on en donne, puisqu'elle semble correspondre avec ce que je crois être le *state of the art* dans le domaine. C'est peut–être l'appellation même qui pose un problème pour ce qui est de la perception du public. On a cité dans notre mémoire un rapport d'une commission des Maritimes sur l'élimination des BPC, qui montre bien quelles peuvent être les conséquences d'apposer cet étiquetage à une substance.

• 0940

On proposait de changer l'appellation toxique dans le but de réglementer, ce qui serait peut–être plus juste par rapport à la réalité, parce que lorsqu'une substance est jugée toxique aux termes de la loi, on la réglemente et ça évite d'apposer un terme qui provoque une réaction de la part des populations.

Cette question de la perception est très importante dans le domaine de la gestion des risques et on peut penser que l'appellation devient aussi importante que la description qu'on en donne.

M. DeVillers: Merci.

Mr. Wilson: In our brief we do mention that we support the proposal by the Canadian Electrical Association that the term to be used should be "regulated" rather than "toxic". We give as an example the fact that when one sees in the popular press references to radiation, almost inevitably you get an adjective such as "deadly" attached, when they may in fact be talking about the releases of a very small fraction of the natural background radiation we're all exposed to.

One of the problems we have in applying the linear hypothesis, which I mentioned earlier, to the regulation of nuclear exposures is that if you assume linearity to absolute zero and do not have a threshold, you lead people to the wrong conclusion that there is no safe level of radiation. This is an absurdity, because in fact we live surrounded by terrestrial and cosmic radiation. There is indeed a threshold beyond and below which we should not be concerned about the level of exposure. However, we have yet to define that, and that is something we have to try to continue to do.

[*Traduction*]

l'approbation du gouvernement fédéral pour pouvoir installer la pompe, qui allait chercher une toute petite quantité d'eau pour la chasse, que l'on n'utilisait peut–être que quatre fois par jour. Nous avons été obligés de respecter les règlements en matière de pêche et de prouver qu'il n'y avait aucun poisson dans le ruisseau, par exemple. Or, la province nous a littéralement donné son approbation en moins de quatre heures.

Voilà le type de problèmes auxquels on se heurte. C'est dû en grande partie au fait que le gouvernement fédéral n'intervient pas de façon quotidienne, puisqu'il a dans une certaine mesure cédé ses responsabilités à la province, qui s'occupe des détails. Par conséquent, chaque fois que le gouvernement fédéral doit donner son approbation, cela prend beaucoup de temps, car il doit se mettre au courant et se familiariser avec l'installation.

M. DeVillers: Que dites–vous de la définition de «toxicité» qui se trouve dans la loi? Pensez–vous qu'elle convient?

Mr. Bérubé: The problem we mentioned in our brief is not so much a problem of definition, since the definition seems to meet with what I believe to be the state of the art in the area. The problem might be in the wording as such as far as public perception is concerned. In our brief, we referred to the report of a commission in the Maritimes on PCBs disposal. The report demonstrates what consequences there can be in labelling in such a way a substance.

It was proposed to change the toxic labelling for the regulation, which would possibly have been closer to reality, because when a substance is considered toxic in the eyes of the law, it is regulated, which avoids labelling it with a term that might be offensive to part of the public.

That matter of perception is very important in risk management, and it is even possible that the labelling might be as important as the description which is given.

Mr. DeVillers: Thank you.

M. Wilson: Dans notre mémoire nous appuyons la proposition de l'Association canadienne de l'électricité d'après laquelle le terme à employer devrait être «réglementé» plutôt que «toxique». Quand il est fait référence dans la presse populaire aux radiations, l'adjectif qui s'y rattache quasi inévitablement, c'est «mortelles», alors qu'il pourrait ne s'agir en réalité que de l'émission d'une toute petite fraction de la radiation naturelle à laquelle nous sommes exposés.

L'un des problèmes que nous avons à appliquer l'hypothèse linéaire, dont je parlais tout à l'heure, à la réglementation de l'exposition au rayonnement nucléaire, c'est que si vous n'indiquez pas un seuil, mais posez en hypothèse que l'augmentation linéaire part du zéro absolu, vous amenez les gens à croire, de façon erronée, qu'il n'existe pas de niveau sécuritaire de radiation. C'est là une absurdité, car nous vivons entourés de radiations terrestres et cosmiques, et il existe effectivement un seuil en deçà et au–delà duquel nous n'avons pas à nous préoccuper du niveau d'exposition. Ce seuil reste toutefois à déterminer, et c'est à cela que tendent nos efforts.

[*Texte*]

There is no limitation. Uranium is contained in all the rocks and soils of the world. The reason why we have successful mining in Canada and are the world's largest exporter of uranium is that we have very rich deposits of uranium in Saskatchewan.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): May I have a clarification? There is absolutely no finite limit?

Mr. Wilson: In terms of our current energy use, the finite limit may be in the order of. . .extrapolating the use of all the thorium and all the uranium, we could probably be looking at something in the order of 500,000 years with what we know today, just from fission.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): What would we have to do to store and deal with the waste products?

Mr. Wilson: In that case we would be recycling the waste, and we would be extracting from the waste, which would be real waste, the fission products. We would then incorporate the fission products into a ceramic or glass matrix so that it could be stored as a solid, the same method we are proposing to store used nuclear fuel. The amount of material you would then have to send to storage would be considerably reduced.

The net effect of this would be that over time, as you used up the earth's uranium, which carries background radiation from the release of radon as the uranium decays through its natural decay chain, you would in fact purify the earth's crust and reduce the overall terrestrial radiation levels of the earth as you consumed your uranium. That would be the net effect.

Mr. Finlay: As you say, sir, that may be in 500 million years, but people may decide that the risk is too great. I appreciate what you've said, but nevertheless there are countries that have phased our their nuclear generators.

How much of the 17% fossil fuel generation can be reasonably generated by other methods? Obviously you would say by nuclear we could generate all of the 17%.

Mr. Wilson: There's a reality that has to be addressed by the utilities, and that is that the existing fossil–fuel–fired equipment in Canada is reaching an age when it is nearing retirement. We will have to look at replacement of that capacity.

The options, of course, are some further hydraulic development in those provinces that have remaining potential, provided again that's found to be environmentally acceptable. The other alternative remaining, which we have developed here in Canada, is the nuclear technology, the CANDU reactor. It is, as you may be aware, gaining international acceptance in the Pacific Basin, as we recently saw with the interest of China in obtaining CANDU reactors, and certainly as demonstrated by the fact that of the nine or ten operating reactors in South Korea, the CANDU reactor is its best performer and outperforms—both in terms of cost and certainly on an environmental basis—the other coal–fired stations on the South Korean system. As a result of that, the South Koreans are now constructing three more CANDU reactors.

[*Traduction*]

Il n'y a pas de limite, car l'uranium se trouve dans tous les rochers et sols du monde entier. Et si le Canada est le plus grand exportateur d'uranium du monde, c'est parce que nous en avons de riches dépôts en Saskatchewan.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Vous pourriez donc me confirmer qu'il n'existe absolument pas de limite à cette ressource?

M. Wilson: En nous basant sur notre consommation énergétique actuelle, la limite serait de l'ordre. . . en extrapolant l'utilisation de tout le thorium et de tout l'uranium, et simplement par fission, nous en avons pour environ 500 000 ans, avec les connaissances que nous avons actuellement.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Comment l'emmagasiner, et que faire des déchets?

M. Wilson: Nous les recyclerions et extrairions les produits de fission des déchets—qui seraient de vrais déchets. Nous incorporerions alors ces produits dans une matrice de verre ou de céramique, afin qu'ils puissent être emmagasinés sous forme solide, méthode que nous proposons également pour accumuler les combustibles nucléaires usés. Les matières à emmagasiner seraient ainsi considérablement réduites en volume.

Ceci aurait pour résultat net, au fur et à mesure qu'on utilise l'uranium terrestre qui transporte un rayonnement de fond par la libération de radon au fur et à mesure que l'uranium passe par la chaîne naturelle de décomposition. En consommant cet uranium, vous purifieriez de la sorte la croûte terrestre et réduiriez le niveau général de radiation terrestre. Ce serait là l'effet net.

M. Finlay: Vous dites que cela prendrait bien 500 millions d'années, monsieur, mais il y a des gens qui pourraient juger le risque trop grand. Vous avez peut–être raison, mais il n'empêche qu'il y a des pays qui ont fermé leur centrales nucléaires.

Quelle proportion des 17 p. 100 de l'énergie dérivée des combustibles fossiles peut être produite, dans des conditions acceptables, par d'autres méthodes? Vous me répondrez sans doute que ces 17 p. 100 pourraient entièrement provenir de l'énergie nucléaire.

M. Wilson: Les services publics doivent faire face à la réalité, à savoir que les installations canadiennes qui fonctionnent actuellement à base de combustibles fossiles, vont atteindre l'âge de la retraite et que nous devrons songer à les remplacer.

Il reste naturellement de l'énergie hydraulique à exploiter dans les provinces à grand potentiel, là encore à condition que ce ne soit pas nuisible pour l'environnement. L'autre solution, que nous avons mise au point au Canada, c'est la technologie nucléaire, à savoir le réacteur CANDU. Cette technologie se répand de plus en plus, vous ne l'ignorez pas, dans le bassin du Pacifique, comme le démontre l'intérêt qui nous a récemment été exprimé par la Chine. Rappelons que le réacteur CANDU a fait ses preuves en Corée du Sud où, sur les neuf ou dix réacteurs en fonctionnement, le nôtre l'emporte de loin sur les autres centrales alimentées au charbon, tant en matière de coût qu'en matière de respect de l'environnement. Aussi, la Corée du Sud a–t–elle décidé de procéder à la construction de trois autres réacteurs CANDU.

[*Text*]

[*Translation*]

• 0950

There are few countries that have actually phased out their nuclear reactors. Italy has a couple of reactors it has put into retirement as a result of concerns following the Chernobyl nuclear accident. However, Italy is somewhat strange in the sense that it is replacing that power with imported nuclear–generated electricity from France. It may have phased out its own use of nuclear reactors, but it hasn't really phased out its use of nuclear energy.

Another country that is said to be on the brink of phase–out is Sweden, but so far no reactors have been shut down as a result of the previous referendum to phase out nuclear power. The government feels it can only do so if there are viable alternatives, but after 15 years of studying the issue, we're no closer to finding what these viable alternatives might be.

Mr. Finlay: You paint a fairly rosy picture. Perhaps the utilities would like to say something. I understand we're having considerable difficulty with the fuel tubes in some of our CANDU reactors. I presume that problem may be solvable, but at a great cost.

Mr. Burpee: Let me bring this to a little more personal level, since I manage the entire fossil business within Ontario Hydro. I burn more coal, outside of Alberta, than anywhere else in Canada, so it's something that's personally at stake here.

In terms of a replacement for fossil fuels in producing electricity, what's going to drive it in the long run is the price of electricity. That comes into the equation. There might be many different technologies out there, but what the customer is eventually willing to pay has a big bearing on it.

There are a number of fossil facilities where the capacity will have to be replaced over the next 10 to 30 years. Who knows what is going to be there to replace it 30 years from now. The one thing we do know is that there's a lot of coal in the ground. There are several hundred years of known economic reserves. There are a number of air emission issues that come with it. There are issues such as natural gas as a fossil fuel. In some places it can displace coal, depending on the application. There's a lot of work going on about how to burn coal more cleanly in terms of overall cycle efficiency, which is a greenhouse gas issue. You can take all the SO_2 out of it, and you can really reduce NO_x as well.

Ontario Hydro recognizes that even coal is a finite resource, and I would argue that uranium is a finite resource. Anything that's in the ground is finite. That's why we've embarked upon a renewable energy technology program to help develop the technologies that aren't cost–effective today. The price is too high for them, but you need some research and development to bring them along.

Ontario Hydro has made a commitment to invest $100 million over the next five or six years to try to bring in 125 megawatts of renewable energy, other than hydroelectric power. Existent hydro-electric is renewable energy. As long as it rains, there will be water falling somewhere. There are other issues in terms of new developments that everyone's well aware of, but it is renewable from that perspective.

Peu de pays ont effectivement procédé à l'arrêt progressif de leurs réacteurs nucléaires. L'Italie en a fermé plusieurs à la suite de l'accident nucléaire de Chernobyl, mais c'est un cas à part, en ce sens qu'elle a remplacé cette énergie avec de l'électricité d'origine nucléaire importée de France. Elle a donc peut–être bien fermé ses propres réacteurs nucléaires, mais sans pour autant cesser d'utiliser de l'énergie nucléaire.

Autre pays sur le point d'abandonner le nucléaire, la Suède à ce jour n'a pas encore fermé de réacteurs après avoir pourtant consulté sur ce point, par référendum, la population. Le gouvernement ne se sent prêt à le faire que s'il existe des solutions de rechange viables mais, après 15 ans d'études, nous ne sommes toujours pas prêts d'en trouver.

M. Finlay: C'est là un tableau rassurant que vous nous peignez, mais les services publics auraient peut–être quelque chose à ajouter. Je crois savoir que nous avons des difficultés considérables avec les tubes à carburant de certains des réacteurs CANDU, problème qui n'est peut–être pas insurmontable, j'imagine, mais qui implique un coût considérable.

M. Burpee: Permettez–moi de ramener cela à un niveau un peu plus personnel, puisque c'est moi qui suis chargé de gérer toute la division des carburants fossiles de Ontario Hydro. Je consomme plus de charbon que partout ailleurs au Canada, hormis l'Alberta, et c'est donc une question qui me tient personnellement à coeur.

Ce qui va déterminer, à la longue, le remplacement des combustibles fossiles pour générer l'électricité, c'est le prix de celle–ci. Voilà le facteur prédominant. Les technologies ne manquent peut–être pas, mais c'est ce que le consommateur est disposé à payer qui compte en fin de jeu.

Il existe plusieurs centrales à combustibles fossiles qui vont devoir être remplacées au cours des 10 à 30 prochaines années, mais qui sait où en seront nos connaissances d'ici 30 ans? Il y a toutefois une chose que nous savons, et c'est que la terre renferme beaucoup de charbon, des réserves suffisantes pour plusieurs siècles. Avec le charbon se posent des problèmes de rejet dans l'atmosphère, et il y la concurrence du gaz naturel qui, dans certaines régions, peut évincer le charbon selon l'application. Toutes sortes d'études ont été menées pour mettre au point des méthodes de combustion du charbon plus propres car cette combustion augmente l'effet de serre. On peut en extraire tout le SO_2, et on peut également réduire le NO_x.

Ontario Hydro reconnaît que même le charbon est une ressource limitée, et j'en dirais de même de l'uranium. Tout ce que contient la terre est, en fait, limité. C'est pourquoi nous avons mis en place un programme des technologies de l'énergie renouvelable, pour élaborer des technologies qui ne sont pas encore rentables, dont le prix est trop élevé mais qui pourraient, avec la recherche et le développement, devenir utilisables.

Ontario Hydro s'est engagé à investir 100 millions de dollars au cours des cinq ou six prochaines années pour produire 125 mégawatts d'énergie renouvelable autre que l'hydroélectricité. Cette dernière est une énergie renouvelable, tant qu'il pleuvra nous aurons de l'eau. Des questions se posent quant à en multiplier l'exploitation, des questions bien connues de tous, mais c'est indéniablement une énergie renouvelable.

[*Texte*]

The areas we're promoting are wind, photovoltaics, small hydroelectric, and biomass, which tends to be either wood or some other waste product. The biomass that's used now tends to be wood waste out of the forestry industry, but it can be taken to the point where you actually grow trees for the sake of cutting them down and burning them to produce electricity. Those are the technologies we're looking at developing, as well as getting into fields such as district energy and combined heat and power plants, which are popping up all over the place around the world.

Mr. Finlay: Thank you. That's encouraging.

Mr. Konow: Could I make one overarching comment? I think you're hearing in the discussion today about the various input sources for manufacturing electricity. I make that point specifically. The sustainability of electricity is not predicated on any one input and will change over time. It is essentially an energy commodity or currency that is produced from a whole range of different inputs.

[*Traduction*]

Les domaines auxquels nous nous intéressons sont l'énergie éolienne, l'énergie photovoltaïque, l'hydroélectricité de faible envergure et la biomasse à partir du bois ou d'un autre produit de rebut. À l'heure actuelle la biomasse provient surtout des déchets de l'industrie forestière mais on peut en arriver au point de faire pousser des arbres pour les abattre et les brûler aux fins de produire de l'électricité. Ce sont là les technologies qui nous intéressent et nous avons également abordé des domaines tels que le système énergétique de quartier et la cogénération des centrales thermiques, systèmes en voie d'implantation dans le monde entier.

M. Finlay: Je vous remercie, ce que vous dites là est encourageant.

M. Konow: Est–ce que vous me permettez une remarque d'ordre général? Ce que vous entendez aujourd'hui, et j'insiste là–dessus, ce sont les différentes sources de production d'électricité. La production d'électricité ne dépend pas exclusivement de telle ou telle source, et elle changera nécessairement avec le temps car c'est une denrée ou une valeur que l'on peut produire à partir de substances fort diverses.

• 0955

My point in giving you the percentages was to try to give you a sense that in our Canadian system we have one of the most advantageous mixes anywhere on earth in terms of sustainable development, sustainable resource base, and the use of renewables. It's almost the counterpoint of the U.S. situation, for instance, where its fossil base is almost the flip side of our hydraulic and nuclear bases. It's just to give us a context in thinking about how our electricity system can contribute to positive environmental outcomes in the future.

Mr. Wilson: In the context of the remarks that were made with respect to the alternatives, nuclear power remains a viable alternative in Ontario despite the negative publicity that has been given in recent years to the cost of Darlington. We could have a long discussion on why it cost as much as it did. My view is that it was primarily because of government interference in its construction schedule, but that's a whole other subject for another day.

The fact remains that nuclear energy generated by Ontario Hydro today remains cost–competitive with the production of electricity from nuclear energy. In Ontario Hydro's long–range study that got partially through an environmental assessment hearing, Ontario Hydro was putting forward, and we agreed, that nuclear energy in Ontario remains the lowest cost option available to Ontario Hydro for meeting future increases in the baseload demand on that system.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): How much money does the federal government put into the nuclear industry per year?

Mr. Wilson: The investment in nuclear research and development, I understand, is approximately $170 million currently. The total amount invested by the federal government over the years, if you added up the dollars over the years as opposed to trying to bring them to today's dollars, would amount to approximately $4 billion.

En vous indiquant les pourcentages je voulais vous faire comprendre que le système canadien, en puisant à toutes les sources, était l'un de ceux, dans le monde, qui ménage le plus l'environnement et fait appel aux énergies renouvelables. C'est presque l'opposé de ce qui se passe aux États–Unis, par exemple, où les combustibles fossiles contribuent pour quasiment autant que l'énergie hydraulique et nucléaire chez nous. C'est vous dire combien nous nous sommes montrés soucieux, avec notre production d'électricité, de ne pas contribuer à détruire l'environnement.

M. Wilson: À propos de ce que vous avez dit sur les solutions de rechange, l'énergie nucléaire reste une solution viable pour l'Ontario, malgré la publicité négative que lui a valu, dans les dernières années, le coût de Darlington. Nous pourrions vous expliquer en long et en large pourquoi ce coût était aussi élevé et personnellement j'en vois la cause dans l'ingérence du gouvernement dans le plan de construction, mais c'est là un sujet qu'il vaut mieux laisser pour un autre jour.

Il n'en reste pas moins que l'énergie nucléaire produite aujourd'hui par Hydro Ontario reste compétitive, en matière de coûts, avec la production d'électricité d'origine nucléaire. Ontario Hydro a procédé à une étude de longue durée qui a été partiellement acceptée lors d'un examen d'évaluation environnementale. Dans cette étude, Hydro Ontario soutenait—et nous sommes d'accord—que l'énergie nucléaire est encore l'option la moins coûteuse qui permette à son réseau de répondre à l'augmentation future de la consommation.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Combien le gouvernement fédéral investit–il par an dans l'industrie nucléaire?

M. Wilson: En recherche et développement, environ 170 millions de dollars à l'heure actuelle. La somme totale investie au cours des années par le gouvernement fédéral, si vous additionnez toutes les sommes versées au lieu d'actualiser les dollars, serait environ de 4 milliards de dollars.

[*Text*]

With that, the federal government has built an industry that generates over $5 billion worth of activity annually in the Canadian economy, and exports something between $600 million and $100 million per year. It negates the need to import coal to supply electricity in Ontario to the tune of approximately $1.5 billion per year, and employs 40,000 Canadians, directly or indirectly, and many more in terms of the services needed for these people.

The tax revenue generated by the activities of the nuclear industry greatly exceeds the investment the federal government continues to put back into the nuclear industry. Would that all federal investments had been as productive as the success of our nuclear investment had been.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): You said $170 million is put into research and development?

Mr. Wilson: Yes.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): What about other subsidies?

Mr. Wilson: To my knowledge there are no other federal government subsidies with respect to nuclear energy. The $170 million ensures that we have a product that will maintain its competitive advantage in the world and generate future export sales for the country, not only in terms of nuclear reactors but the infrastructure that goes with them in supplying training to people, simulators for reactors, heavy water for CANDU reactors, and more particularly, uranium for the production of electricity from a process that is environmentally much cleaner than the alternative of consuming fossil fuels.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): I have two questions on the issue of regulation. I'd like to hear from both witnesses on the first one.

We've heard from a number of witnesses that the provinces are too close to developers, etc., in the private sector to leave the whole field of regulation to the provinces. We've heard that on several different occasions. I'd like the reaction of both sets of witnesses to that opinion.

• 1000

Mr. Konow: We've heard that too, and not in this forum alone. It's one of the fundamental debates, I suppose, on this whole question of how to regulate in the area of the environment, because it's a shared area and it is certainly grey where you draw the lines.

In other representations, we've made the case for first of all respecting, where they are defined, the constitutional responsibilities of the two levels of government. Try to avoid going to court over things. We don't like to be the meat in the sandwich in such events.

More fundamentally, it's generally been our view that the authority closest to the problem is in the best position to weigh the costs and benefits of any particular trade–off decision that needs to be made. We think also that level of government tends to be the most represented in the constituents or citizens who are affected by the impacts of such decisions. Therefore, to us that argues that you keep it at the most local level of government practicable.

[*Translation*]

Le gouvernement fédéral a ainsi monté un secteur qui fait bouger plus de 5 milliards de dollars par an dans l'économie canadienne, et qui exporte entre 600 millions et 100 millions de dollars par an. Cela évite à l'Ontario de devoir importer du charbon pour produire son électricité, et ce à hauteur d'environ 1,5 milliard de dollars par an. En outre, le secteur emploie, directement ou indirectement, 40 000 Canadiens, et bien davantage encore si l'on tient compte des services nécessaires pour ces gens.

Les recettes fiscales perçues pour les activités du secteur nucléaire dépassent de beaucoup l'investissement que le gouvernement fédéral continue à faire dans ce secteur. Plût au ciel que tous les investissements fédéraux aient été aussi rentables!

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Vous disiez que la recherche et le développement absorbent 170 millions de dollars?

M. Wilson: C'est exact.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Qu'en est–il d'autres subventions?

M. Wilson: À ma connaissance, il n'y a pas d'autres subventions fédérales pour l'énergie nucléaire. Ces 170 millions de dollars nous permettent d'avoir un produit qui reste concurrentiel dans le monde et qui permet de futures exportations, non seulement en matière de réacteurs nucléaires, mais pour toute l'infrastructure qui les accompagne, par exemple la formation du personnel, les simulateurs pour réacteur, l'eau lourde pour les réacteurs CANDU et en particulier l'uranium pour la production d'électricité par des procédés beaucoup plus propres pour l'environnement que ne le serait la consommation de combustibles fossiles.

M. O'Brien (London—Middlesex): Je voudrais vous poser deux questions à propos de la réglementation et, pour la première, j'aimerais entendre ce que les deux témoins ont à dire.

Plusieurs témoins nous ont dit que les provinces avaient trop partie liée avec les promoteurs du secteur privé pour qu'on s'en remette à elles en matière de réglementation. C'est ce que nous avons entendu à plusieurs reprises et j'aimerais savoir ce que pensent, sur ce point, nos deux groupes de témoins.

M. Konow: Nous avons déjà entendu cela et pas seulement ici. C'est un des aspects fondamentaux, je crois, de cette grande question de la réglementation de l'environnement, parce que c'est un domaine de compétences partagées qui comprend beaucoup de zones grises.

Nous avons demandé, dans d'autres circonstances, que l'on commence par respecter les responsabilités constitutionnelles des deux paliers de gouvernement, là où ces responsabilités étaient définies. Il faut éviter d'avoir recours aux tribunaux. Nous n'aimons pas beaucoup nous trouver entre deux feux.

Sur un plan plus fondamental, je dirais que c'est l'autorité qui est la plus proche du problème qui est la mieux placée pour évaluer les coûts et les avantages de la décision de compromis qu'il faut prendre. Nous pensons également que c'est ce niveau de gouvernement qui est le mieux représenté chez les électeurs ou les citoyens qui sont touchés par ces décisions. Cela veut dire pour nous qu'il convient de confier ce genre de décisions au niveau de gouvernement le plus près des gens possible.

[*Texte*]

There are overriding issues of constitutional powers and where the writ lies, etc. But as a general principle we believe in keeping it close to the parties affected. That would tend to argue for implementation or regulation at the more local level. I think that, as a general principle, would be our position.

There are areas such as standards for products where a national approach makes a lot of sense and where there is no barrier to the implementation of such.

Mr. O'Brien: If you take that line of logic to its ultimate conclusion in Canada, that would put environmental regulation into the hands of the municipalities.

Mr. Konow: In some cases, though, if you don't have the municipalities involved, such as in disposal of hazardous wastes... I live in a city, and if I have empty paint cans, who do I rely on? In the microcosm, yes, it may make sense. Again, I'm not making a ideological argument. I am just trying—

Mr. O'Brien: I know, having come from eleven years on municipal council, that municipalities are involved. The point is sole involvement in regulation.

Mr. Konow: No, and we're not advocating sole.

Mr. Burpee: On one of your first comments, that the government sees us as private industry, let me assure you that in Ontario we are not treated like private industry. Our perception is that we are treated in a much stricter fashion than private industry. We seem to have actually less leverage.

What level is the appropriate level for regulation depends on some of the issues. Something that was brought out earlier but we seem to have skipped over is the fact that in some of these issues, Canada is participating in and negotiating international treaties. That's clearly the federal role.

When you asked about detailed experience with CEPA, in our areas maybe we don't deal with too many of the toxic issues, but how we preface our remarks here is that our experience in other areas of dealing with federal government and provincial governments on international and national issues is, especially for provincially owned utilities, somewhat caught in the middle of dealing—mainly through the CEA—but dealing with the federal government, and at the same trying to figure out what the province wants and what the province's position is. That's where we come back to the idea that harmonization is dealing with the provinces to try figure out what's required, and then let's get on with it.

An hon. member: I'd like to hear from the Nuclear Association.

Mr. Meadley: I wouldn't comment on the position that the provinces are too close to the private sector. I don't think it's appropriate for me to make that comment. But I would suggest to you that the model I outlined in my remarks makes that a

[*Traduction*]

Il y a bien sûr les grandes questions comme celles des compétences constitutionnelles et des tribunaux compétents, etc. Mais, d'une façon générale, nous pensons qu'il convient de laisser cela aux parties concernées. Cela veut dire qu'il faudrait confier la réglementation au niveau local. Je pense que, dans l'ensemble, c'est là notre position.

Il existe des domaines comme les normes en matière de produits où il est logique d'adopter une perspective nationale et pour lesquelles les problèmes de mise en application ne se posent pas.

M. O'Brien: Si vous poussez ce raisonnement jusqu'au bout au Canada, cela voudrait dire que l'on devrait confier les règlements sur l'environnement aux municipalités.

M. Konow: Dans certains cas, si les municipalités ne participent pas à ces mesures, comme l'enlèvement des produits dangereux... J'habite dans une ville et j'ai des pots de peinture vides, à qui dois–je m'adresser? Dans ce microcosme, oui, c'est peut–être logique. Je n'utilise pas ici un argument idéologique. J'essaie simplement...

M. O'Brien: J'ai fait partie pendant 11 ans d'un conseil municipal et je sais que les municipalités sont actives dans ce domaine. On parle de leur accorder le monopole de la réglementation.

M. Konow: Non, nous ne défendons pas cela.

M. Burpee: Je veux revenir à un de vos premiers commentaires, d'après lequel le gouvernement nous traite comme une industrie privée, et ce serait pour vous dire qu'en Ontario, il n'en est rien. Il nous semble qu'on nous traite de façon beaucoup plus sévère que l'on traiterait une entreprise privée. Il semble que nous ayons en fait moins de pouvoir.

Le niveau dont doit émaner la réglementation peut varier selon les questions. Il y a un aspect qui a été mentionné plus tôt mais sur lequel nous ne sommes pas revenus, et c'est que, pour certaines questions, le Canada souscrit ou est en voie de souscrire à des traités internationaux. Cela relève manifestement du gouvernement fédéral.

Vous nous avez demandé ce que nous connaissons concrètement de la LCPE. Dans notre domaine, nous ne sommes pas amenés à nous occuper des questions afférantes aux substances toxiques mais, avant de présenter nos observations, nous souhaitons indiquer que l'expérience que nous avons acquise dans nos rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sur d'autres sujets d'importance nationale et internationale, en particulier pour les entreprises provinciales de production d'électricité, nous dit que nous sommes pris entre les deux—le plus souvent par l'intermédiaire de l'ACE—nous devons répondre aux exigences du gouvernement fédéral tout en essayant de savoir ce que souhaite la province et quelle est sa position sur le sujet. C'est pourquoi nous revenons à l'idée que l'harmonisation consiste à essayer de savoir ce que souhaitent les provinces et à ensuite tenter de les satisfaire.

Une voix: J'aimerais entendre ce qu'a à dire l'Association nucléaire.

M. Meadley: Je ne peux commenter l'affirmation selon laquelle les provinces sont trop proches du secteur privé. Je ne pense pas que je me trouve dans une position qui me permette de commenter cette affirmation. Je tiens toutefois à vous faire

[*Text*]

non–issue. What the industry has suggested is that one should look at a model in which the federal government sets standards but maintains the ability to ensure that the provinces adequately enforce those standards. That then becomes a non–issue.

There must be an overriding responsibility for the environment across all of Canada, because it's in Canada's best interest. But I would share the comments made over here that the provinces are closer to the situation and in many cases are perhaps better equipped to enforce the regulations than the federal government, which has a much larger picture to look at.

• 1005

Mr. O'Brien: My second question is specifically to the witnesses from the nuclear industry. When you were making your presentation, in referring to national standards you spoke about inconsistencies. Can you refresh my mind about that point? Was it inconsistencies of how they are applied in different parts of the country? Exactly what was your point there, if you could clarify? Could you elucidate that with a couple of examples?

Mr. Meadley: When I used the word "inconsistencies", I believe I was referring to inconsistencies across the country. I was specifically mentioning that within different provinces you have different standards, and those are the inconsistencies that exist.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Are there any other questions, then?

Mr. Reid: Madam Chair, if I may say, Mr. Wilson talked a great deal about the financial viability of the nuclear industry. I happen to have brought along a number of reports that have been prepared on the nuclear industry by Ernst & Young. I'll give them to the clerk and perhaps he could circulate them to members of the committee. The figures Mr. Wilson quoted all came from the study of Ernst & Young, so you can be assured they're accurate.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): Thank you very much. Thank you for your presentation this morning.

Before the committee leaves, a notice was passed around by the chair, Mr. Caccia, and I wanted to draw your attention to that.

Norm, is Charles is expecting an answer before the end of this week, or can we discuss this on Tuesday?

The Clerk of the Committee: I think we can discuss it next week.

The Vice–Chairman (Mrs. Kraft Sloan): We're going to have a business meeting next Thursday, so we'll probably have an opportunity at that time to discuss this.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

remarquer que le modèle que j'ai décrit dans mes remarques ôte toute importance à cet aspect. L'industrie a proposé un modèle dans lequel le gouvernement fédéral fixerait les normes tout en conservant la capacité de vérifier que les provinces font suffisamment respecter ces normes. Dans cette optique, l'autre question n'a aucune importance.

Il faut que quelqu'un assume la responsabilité globale de l'environnement dans toutes les régions du Canada, parce que c'est dans l'intérêt de notre pays. Je tiens toutefois à indiquer que je suis d'accord avec les commentaires qui ont été formulés de ce côté, et d'après lesquels ce sont les provinces qui sont les plus proches des problèmes et qui sont bien souvent les mieux équipés pour faire appliquer les règlements, à la différence du gouvernement fédéral qui doit s'occuper d'un contexte beaucoup plus large.

M. O'Brien: Ma deuxième question s'adresse aux témoins de l'industrie nucléaire. Lorsque vous avez présenté votre exposé, vous avez parlé d'incohérence au sujet des normes nationales. Pourriez–vous me rafraîchir la mémoire sur ce point? S'agissait–il d'incohérence dans la façon d'appliquer ces normes dans différentes régions du pays? Je me demande si vous pourriez préciser à quoi vous faisiez référence? Pourriez–vous m'expliquer cela à l'aide d'exemples?

M. Meadley: Lorsque j'ai utilisé le terme «incohérence», je crois que je faisais référence aux incohérences que l'on observe d'une région à l'autre du pays. Je mentionnais le fait que les provinces appliquaient des normes différentes et que cela entraînait des incohérences.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Y a–t–il d'autres questions?

M. Reid: Madame la présidente, si vous me le permettez, M. Wilson a beaucoup parlé de la viabilité financière de l'industrie nucléaire. J'ai amené avec moi un certain nombre de rapports concernant l'industrie nucléaire qui ont été préparés par Ernst & Young. Je vais les remettre au greffier et il pourrait peut–être les distribuer aux membres du Comité. Les chiffres qu'a cités M. Wilson viennent tous de l'étude de Ernst & Young, vous pouvez donc être certains qu'ils sont exacts.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Merci beaucoup. Merci de nous avoir présenté cet exposé.

Avant que les membres ne quittent la salle, je signale que le président, M. Caccia, a fait distribuer un avis et je voulais vous en parler.

Norm, est–ce que Charles attend une réponse avant la fin de la semaine ou pouvons–nous attendre mardi pour en parler?

Le greffier du Comité: Je pense que nous pourrions en parler la semaine prochaine.

La vice–présidente (Mme Kraft Sloan): Nous allons tenir une réunion de travail jeudi prochain et je pense que nous pourrons en parler à ce moment–là.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Electrical Association:

Hans Konow, President and CEO;

Gilles Bérubé, Lawyer, Adviser to the Vice–President of Environment, Hydro–Quebec;

Jim Burpee, General Manager, Fossil, Ontario Hydro.

From the Canadian Nuclear Association:

Hon. John M. Reid, P.C., President;

Ian Wilson, Vice–President and General Manager;

Tim Meadley, First President and; President, Uranium Saskatchewan.

TÉMOINS

De l'Association canadienne de l'électricité:

Hans Konow, président et directeur général;

Gilles Bérubé, avocat, conseiller au vice–président Environnement, Hydro–Québec;

Jim Burpee, directeur général, fossile, «Ontario Hydro».

De l'Association nucléaire canadienne:

Hon. John M. Reid, c.p., président;

Ian Wilson, vice–président et directeur général;

Tim Meadley, premier président et; président, «Uranium Saskatchewan».

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC 62
-E58

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 67

Tuesday, December 13, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 67

Le mardi 13 décembre 1994

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 13, 1994
(84)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 8:40 o'clock a.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Other Member present: John Richardson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran, Monique Hébert and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Pulp and Paper Association: John Roberts, Vice–President, Environment, Noranda Forest Recycled Papers; D.E. Barron, Vice–President, Environment, Research & Technology.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference regarding the Canadian Environmental Protection Act (CEPA). (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

John Roberts made an opening statement, and with the other witness, answered questions.

At 10:54 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MARDI 13 DÉCEMBRE 1994
(84)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 8 h 40, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Autre député présent: John Richardson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran, Monique Hébert et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: De l'Association canadienne des pâtes et papiers: John Roberts, vice–président, Environnement, Noranda Forest Recycled Papers; D.E. Barron, vice–président, Environnement, recherche & technologie;

Conformément à son ordre de renvoi le Comité examine la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

John Roberts fait un exposé et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 10 h 54, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, December 13, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 13 décembre 1994

• 0839

The Chairman: Good morning. *Bonjour.* We resume our work.

Before calling on the witnesses, let me draw your attention to the two excellent reports by the Auditor General that are in our respective offices, particularly volume VI and volume XII. They deal with items related directly or indirectly to the environment.

The auditor was kind enough to also prepare a letter of transmission about reports concerning our department. I will ask the clerk to circulate a copy of this letter to each one of you so that you have full knowledge of what the Auditor General is saying. It may be some good reading for the Christmas season.

Le président: Bonjour. *Good morning.* Nous reprenons nos travaux.

Avant de donner la parole aux témoins, permettez–moi d'attirer votre attention sur les deux excellents rapports du vérificateur général que nous avons reçu dans nos bureaux respectifs, soit les volumes VI et XII. Ils traitent d'aspects touchant directement ou indirectement à l'environnement.

Le vérificateur général a également eu la gentillesse de préparer une lettre d'accompagnement au sujet des rapports qui intéresse notre ministère. Je demanderais au greffier de distribuer une copie de cette lettre à chacun de vous, afin que vous soyez tous pleinement informés de ce que dit le vérificateur général. Ce sera peut–être une bonne lecture pour la période des Fêtes.

• 0840

I urge you to find some time to do that, because this is important stuff. I will not start drawing your attention to specific pages because there isn't the time this morning, but believe me, it will be well invested time on your part to read what he has to say. Then we'll have to decide how we handle this material as we make progress with CEPA.

This morning we are glad to welcome the Canadian Pulp and Paper Association to the committee. We have, I believe, John Roberts.

Would you like to introduce your colleague?

Mr. John Roberts (Canadian Pulp and Paper Association): Yes, Mr. Chairman. I have with me today David Barron, who is the vice–president of environment, resources and technology for the Canadian Pulp and Paper Association.

The Chairman: Good. Would you like to proceed? Then we will start a nice round or two of questions.

Mr. Roberts: Thank you very much, sir.

Good morning. The Canadian Pulp and Paper Association, which I shall refer to as CPPA, has prepared a paper for your consideration in reviewing the Canadian Environmental Protection Act. It's been submitted to the clerk of the committee in both official languages for your review. I would like to read a short summary of our paper, but we hope the detail provided in the document will be of use in your deliberations.

The CPPA believes the mandate of this committee is a very important one. It is to review the experience of CEPA since 1988 and to determine what changes might be made to the Canadian Environmental Protection Act. This mandate is an important one. The state of the environment is an interest we all share, and we welcome the opportunity to present our views to the committee.

Je vous exhorte à trouver le temps de le faire, car ce sont vraiment des rapports importants. Je ne veux pas commencer à attirer votre attention sur certaines pages en particulier, car nous n'avons pas le temps ce matin, mais croyez–moi ce sera un bon investissement de votre temps que de lire ces rapports. Il nous faudra décider ultérieurement ce que nous en ferons dans le cadre de notre étude de la LCPE.

Nous recevrons ce matin l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers. Elle est représentée, je crois, par John Roberts.

Voudriez–vous nous présenter votre collègue?

M. John Roberts (Association canadienne des producteurs des pâtes et papiers): Oui, monsieur le président. Je suis accompagné de David Barron, qui est le vice–président chargé de l'environnement, des ressources et de la technologie au sein de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers.

Le président: Bien. Voulez–vous commencer? Nous aurons ensuite un ou deux tours de question.

M. Roberts: Je vous remercie, monsieur.

Bonjour. L'Association canadienne des producteurs de pâtes et de papiers, que j'apellerais par son sigle, l'ACPPP, a rédigé à votre intention un document aux fins de votre étude de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Il a été remis au greffier du comité dans les deux langues officielles. J'aimerais lire un bref résumé de ce mémoire, et nous espérons que le texte plus détaillé vous sera utile pendant vos délibérations.

L'ACPPP estime que la mission confiée à votre comité est très importante. Il s'agit de faire le point de l'expérience accumulée avec la Loi canadienne sur la protection de l'environnement depuis 1988 et de déterminer quelles modifications il y aurait lieu de lui apporter. C'est une lourde tâche. L'environnement est un souci que nous partageons tous et nous sommes heureux de cette occasion de présenter à ce sujet nos vues au comité.

[*Texte*]

Our submission consists of two parts. In the first part we make an important and, we think, innovative proposal for a different approach to achieving the goals of environmental protection in Canada. In the second part of our submission we present some responses to some of the specific issues identified in the government's discussion papers as well as raising some issues of our own.

Our country is facing a formidable challenge. We need to restore the competitiveness that is the basis of our wealth, but without relying on government. Our industry believes the twin goals of competitiveness and environmental protection are mutually supportive. Our submission is intended to offer constructive proposals on how to achieve these goals.

First, we commend the federal government for a design feature of CEPA that requires that good science be the basis of analysis and action under the act, and this should be retained. We suggest, though, that all proposals to amend CEPA be subjected to an important criterion: do the changes promote both increased environmental protection and economic efficiency—that is, competitiveness—at the same time?

For too long, in our view, the Canadian approach to environmental protection has had two main characteristics: a strong built-in bias towards regulation and a high degree of overlap and duplication between federal and provincial governments. These old ways impose heavy costs and impacts on both governments and regulated communities. In particular, they impose a high degree of unpredictability on our industry. This unpredictability directly affects our competitiveness for the investment capital of which we need so much.

Our proposal is to take a different approach. Specifically it is to develop a long-term, comprehensive environmental protection strategy for the Canadian pulp and paper industry. A long-term, comprehensive strategy based on clear priorities would provide the predictable climate that is an essential ingredient to the international competitiveness of our industry.

• 0845

Our proposal is to embark upon a dialogue with the federal and provincial governments that would result in a common vision of environmental management in the Canadian pulp and paper industry. Without attempting to presuppose the outcome of such a dialogue, these are some of the elements this strategy might contain.

It might contain a set of priorities over a five-to ten-year time horizon. These priorities would be based on scientific risk assessment with attention to the benefits, costs, and international trade aspects of the measures. It might include identification of significant environmental priorities for the industry in all environmental media: air, water, and soil.

It might also identify the goals for discharges from our industry so as to adequately protect the environment as well as our competitiveness. It might identify the order in which these should be addressed.

[*Traduction*]

Notre mémoire comporte deux parties. Dans la première nous formulons une proposition qui nous paraît importante et novatrice et qui consisterait à établir une approche différente à la poursuite des objectifs de la protection environnementale au Canada. Dans la deuxième, nous donnons notre réponse à certaines des questions précises posées dans les documents de discussion du gouvernement, et nous en soulevons quelques unes nous-mêmes.

Notre pays fait face à un formidable défi. Il nous faut rétablir la compétitivité qui font de notre prospérité, mais sans compter que l'État fasse le travail pour nous. Notre profession considère que le double objectif de la compétitivité et de la protection de l'environnement vont de pair. Nous formulons dans notre mémoire des propositions constructives en vue de leur réalisation.

Premièrement, nous félicitons le gouvernement fédéral d'avoir posé pour principe dans la Loi que les analyses effectuées et les mesures prises dans le cadre de celles-ci soient scientifiquement fondées. Nous recommandons de conserver ce principe. Cependant, nous considérons que toute modification qui pourrait être apportée à la LCPE devrait satisfaire à un critère important: est-ce ce que les changements sont favorables à la fois à une meilleure protection environnementale et à une meilleure efficience économique—c'est-à-dire à la compétitivité—les deux en même temps.

Pendant trop longtemps, à notre sens, l'approche canadienne de la protection environnementale a eu deux caractéristiques principales: un fort préjugé en faveur de la réglementation et un haut degré de chevauchement et de double-emploi entre les réglementations fédérales et provinciales. Ces façons de procéder désuètes imposent des coûts et lourdeurs tant aux deux paliers de gouvernement qu'aux administrés. En particulier, elle rend aléatoire la planification de notre secteur. Cette imprévisibilité nuit directement à notre capacité à trouver les capitaux d'investissement dont nous avons tant besoin.

Notre proposition consiste donc à suivre une approche différente. Il s'agit d'élaborer une stratégie environnementale globale et à long terme pour l'industrie canadienne des pâtes et papiers. Une telle stratégie globale et à long terme, axée sur des priorités claires, nous donnerait la prévisibilité qui est l'ingrédient essentiel de la compétitivité internationale de notre secteur.

Nous préconisons l'ouverture d'un dialogue entre l'industrie et les gouvernements fédéral et provinciaux en vue de dégager une vision commune de la gestion écologique du secteur canadien des pâtes et papiers. Sans vouloir préjuger des résultats d'un tel dialogue, voici quelques éléments que cette stratégie pourrait englober.

Elle pourrait comporter un ensemble de priorités à échéance de cinq à dix ans. Ces priorités reposeraient sur une évaluation scientifique des risques et tenant compte des avantages, des coûts et des répercussions sur les échanges internationaux des mesures prises. Elle pourrait comporter l'établissement d'un certain nombre de priorités écologiques majeures pour toutes les composantes de l'environnement: l'air, l'eau et le sol.

Elle pourrait également déterminer des objectifs d'effluents pour notre industries, de façon à protéger adéquatement l'environnement, de même que notre compétitivité. Elle pourrait déterminer l'ordre dans lesquels ces objectifs seraient à réaliser.

[*Text*]

It might identify the appropriate management instrument to be used in achieving the environmental goal. This is not to be a list of new regulations, but rather a decision on whether it is most appropriate to use voluntary measures, economic instruments, perhaps emission trading, or a regulation to achieve the goals.

It would also contemplate which would be the appropriate monitoring agency. Perhaps it would be the provinces or the federal government, or perhaps even industry itself. It should be harmonized across the country with specific protections for sensitive receiving environments.

It should provide for a regular revisiting of the priorities and goals to verify their integrity and to revise them in the light of new issues arising or to change the management approach if that is deemed necessary.

This proposal we offer is a dramatic change from the old ways, which suggests that the challenge to this committee is to ensure that CEPA is changed in ways that support this kind of innovation in achieving our goals of environmental protection and competitiveness.

There have been some successes during the last year. The federal and some provincial governments have entered into agreements that have reduced the administrative burden on both governments and industry without any threat to our environmental goals. We commend these successes, but now is the time to build on them and to go further and faster.

That's the first part of our submission. In the second part we deal with a number of specific technical issues concerning CEPA.

The theme that connects all of our issues is the need to avoid the old ways of assuming that more federal regulation is necessarily the best approach to environmental protection. Many of the government's background discussion papers on CEPA are based on this assumption. We urge the committee to take a different approach and to review CEPA based on three principles.

Regulations should be imposed only when there is a demonstrated need and when regulation is demonstrably the best approach over other options. The benefits of a proposed regulation should be commensurate with the costs, and the elimination of overlaps and duplication between the regulations of the federal and provincial governments and among federal departments should be a priority concern. These three principles are consistent with the federal government's own regulatory policy requirements as issued by the Treasury Board in 1992.

I'd like to take a moment to talk of some of the specifics of part two of our submission. We deal with 12 issues, which I will just read out. Then I will mention several of them in some detail.

[*Translation*]

Elle pourrait identifier le mécanisme de gestion approprié à mettre en oeuvre à la poursuite de cet objectif écologique. Il ne s'agirait pas là d'une liste de règlements nouveaux, mais plutôt de décider quels mécanismes seraient les plus appropriés: des mesures volontaires, des instruments économiques, peut–être des permis d'émission échangeables, ou une réglementation.

Elles détermineraient également quel serait l'organisme de contrôle le mieux approprié. Ce pourrait être un organisme provincial ou fédéral, ou peut–être même l'industrie elle–même. Mais il y aurait une harmonisation à l'échelle nationale avec des mesures de protection spécifiques pour les écosystèmes les plus exposés.

La stratégie devrait prévoir le réexamen périodique des priorités et des objectifs afin d'en vérifier l'intégrité et de les réviser à la lumière de problèmes nouveaux, ou bien de modifier les mécanismes de gestion, si cela paraît nécessaire.

Cette proposition que nous formulons représente un changement radical par rapport aux anciennes façon de faire, et nous pensons qu'il incombe à votre comité de veiller à ce que les modifications apportées à la LCPE autorise ces méthodes novatrices de poursuivre nos objectifs en matière de protection environnementale et de compétitivité.

Un certain nombre de succès ont été enregistrés au cours de l'année dernière. Le gouvernement fédéral et quelques provinces ont conclu des accords qui ont réduit le fardeau administratif qui pèse aussi bien sur les pouvoirs publics que sur l'industrie, sans compromettre nos objectifs écologiques. Nous saluons ces succès, et considérons qu'il est temps de les mettre à profit pour aller encore plus loin et plus vite.

Voilà pour la première partie de notre mémoire. Dans la deuxième, nous aborderons un certain nombre de questions techniques spécifiques intéressant la LCPE.

Le thème commun a toutes ces questions est la nécessité de dépasser les conceptions anciennes, celles voulant une réglementation fédérale plus serrée représente nécessairement la meilleure façon de protéger l'environnement. Nombre des documents de discussion du gouvernement relatifs à la LCPE sont fondés sur ce postulat. Nous exhortons le comité à adopter une démarche différente et à revoir la LCPE sur la base de trois principes.

Un règlement ne devrait être imposé que lorsque le besoin en est avéré et qu'il est démontré qu'il est préférable à d'autres options. Les avantages apportés par un règlement projeté devraient être en rapport avec ses coûts, et une considération prioritaire devrait être la suppression des chevauchements et des doubles emplois entre les réglementations fédérales et provinciales et entre les règlements des divers ministères fédéraux. Ces trois principes sont conformes aux exigences relatives à la politique réglementaire du gouvernement fédérale émise par le conseil du Trésor en 1992.

J'aimerais prendre quelques instants pour parler de certaines questions spécifiques abordées dans la deuxième partie de notre mémoire. Nous avons dressé une liste de 12 questions, que je vais vous lire sans commentaire, pour traiter ensuite, plus en détail, de certaines d'entre elles.

[*Texte*]

We talk about how environmental regulations are developed in Canada. We discuss harmonization, equivalency, and the one-window approach, biodiversity, ecosystem approach and sustainable development, environmental emergencies, community right to know, international issues, cost-benefit analysis, pollution prevention, pulp and paper defoamer and wood chip regulations, the options evaluation process, economic instruments, dredging, and ocean disposal. I wish only to speak to a few of these and refer you to the paper for detail on the others.

With respect to harmonization, equivalency, and the one-window approach, we believe that now is the time to build on the recent administrative successes I mentioned earlier and to amend CEPA to encourage intergovernmental and inter-agency cooperation and the elimination of duplication.

• 0850

CEPA should also be amended to provide the basis for revoking federal regulations if provincial regulations accomplish the same ends. We currently have federal and provincial regulations regulating effluents from our mills. This is a clear duplication.

Both of these measures would contribute to increased regulatory efficiency, in the spirit of the government's own recently tabled legislation.

With respect to biodiversity, the ecosystem approach, and sustainable development, we believe these are important and broad concepts that will change the behaviour of society in the long term. However, there are at present no accepted technical definitions that are of use in regulatory development. We believe it is premature to regulate on these themes until more development has been undertaken.

Anyway, other provincial and federal laws already attempt to cover some of these matters. For example, in British Columbia there is the recent forest practices code, which attempts to deal with biodiversity, etc.

In the international realm our industry is a very international player. It is Canada's largest net exporter and the trade implications of environmental agreements affect us greatly. The federal government should ensure that it adequately consults with both the provincial governments and the affected industries before finalizing the positions used in international discussions. The consultations should afford sufficient time for meaningful dialogue and present the issues in very clear terms. Our commitment will be to identify our support and concerns quickly and to make positive suggestions in contentious areas.

The area of cost-benefit analysis is of great interest to us. We support efforts to critically examine the positive and negative impacts of proposed environmental measures, including regulations. Cost-benefit analysis can certainly improve the effectiveness and efficiency of the selected approaches.

[*Traduction*]

Nous parlons de la façon dont la réglementation environnementale est élaborée au Canada. Nous parlons d'harmonisation, d'équivalences et de guichet unique, de la biodiversité, et de l'approche par écosystème et du développement durable, des urgences écologiques, du droit de la collectivité de savoir, des questions internationales, des analyses de coûts-bénéfices, de la prévention de la pollution, des procédés de désécumage et de la réglementation sur les copeaux de bois, du processus d'évaluation des options, des instruments économiques, du dragage et des rejets en mer. Je ne m'attarderai que sur quelques aspects et vous renvoie au mémoire pour de plus amples renseignements sur les autres.

Pour ce qui est de l'harmonisation, de l'équivalence et du guichet unique, nous pensons que le moment est venu de pousser plus loin les succès administratifs récents que j'ai mentionnés tout à l'heure et de modifier la LCPE de façon à favoriser la collaboration intergouvernementale et interministérielle, et la suppression des chevauchements.

La LCPE devrait également être modifiée de manière à autoriser l'abrogation de règlements fédéraux si des règlements provinciaux ont les mêmes effets. À l'heure actuelle, les effluents de nos usines sont soumis à la fois à des règlements fédéraux et provinciaux. Il y a manifestement double l'emploi.

Ces deux mesures contribueraient à une efficience réglementaire accrue, dans l'esprit de la législation déposée récemment par le gouvernement lui-même.

Pour ce qui est de la biodiversité, des écosystèmes et du développement durable, nous pensons que ce sont là des concepts généraux importants qui modifieront le comportement de la société à long terme. Cependant, il n'existe actuellement pas de définition technique admise qui puisse servir aux fins de l'élaboration de règlements. Nous pensons qu'il est prématuré de réglementer sur la base de ces thèmes tant qu'ils n'auront pas été davantage précisés.

Quoi qu'il en soit, d'autres lois provinciales et fédérales tentent déjà de couvrir certaines de ces notions. Par exemple, il existe depuis peu en Colombie-Britannique un code des pratiques forestières qui prend en compte la biodiversité, etc.

Sur le plan des échanges internationaux, notre secteur est le plus gros exportateur net du Canada et les répercussions sur le commerce des ententes internationales nous touchent de près. Le gouvernement fédéral devrait veiller à consulter largement tant les gouvernements provinciaux que les industries touchées avant d'arrêter ses positions dans les négociations internationales. Ces consultations devraient laisser suffisamment de temps pour qu'un dialogue véritable puisse se dérouler et présenter les enjeux de façon très claire. Nous nous engageons, pour notre part, à déterminer rapidement nos points d'accord et de désaccord et à formuler des suggestions positives dans le second cas.

Le sujet de l'analyse coûts-avantages nous intéresse grandement. Nous sommes en faveur d'un examen critique des effets positifs et négatifs de mesures environnementales projetées, règlements compris. L'analyse coûts-avantages peut certainement améliorer l'efficacité et l'efficience des approches retenues.

[*Text*]

However, we have serious concerns regarding Environment Canada's current approach to cost–benefit analysis. We think the process is seriously flawed and does not present fairly the implications of the proposed regulations. Its estimates of compliance cost usually focus only on direct costs and frequently ignore other impacts of these costs.

Our industry exports over 80% of its total production. Competitiveness is of utmost importance and regulatory impacts on competitiveness cannot be ignored.

There are other problems. When cost impacts are assessed, impacts of each environmental regulation are evaluated in isolation from all other regulations. This is not a realistic scenario. Further, the conclusions regarding cost impacts are often startling.

In the regulatory impact assessment documents for the 1992 pulp and paper effluent regulations it was predicted that the impact on the pulp and paper industry would be negligible, yet estimates of compliance costs were set at over $4 billion. How can this be, particularly combined with the department's prediction of a 3% drop in sales and a long–term job loss of 10,000?

Environment Canada's benefit analyses are also of concern. Benefits arising from the pulp and paper effluent regulation were not quantified, let alone valuated. We are very wary of the government's use of contingent valuation techniques to estimate willingness to pay. Government is not adhering to the latest scientific evidence as to the usefulness of this approach.

We have a recommendation. Environment Canada should establish a sound framework for estimating benefits, and this framework should be consistently applied to all regulations and environmental measures. One example of such a tool might be the business impact tests currently being used and developed by Industry Canada and the Treasury Board.

The issue of pollution prevention is not really a new issue for us; it's not really a new concept. The CEPA issue paper makes the following points.

It indicates that there is no clear definition at this point of what is and what constitutes pollution prevention. The federal government has already enacted some pollution prevention measures.

• 0855

Pollution prevention should be national in context. The CCME has taken a first step, but both the federal and provincial governments are considering measures and we fear duplication will result. It is also concluded that the federal government already has sufficient scope to select appropriate measures and needs no additional powers.

We believe that to regulate pollution prevention is to regulate industrial processes, and that this would stifle innovation at a time when we are striving to build an innovative economy. Using federal government science to set

[*Translation*]

Cependant, nous nourrissons de graves préoccupations suivant l'approche actuelle de l'analyse coûts–avantages retenue par Environnement Canada. Nous pensons que le processus est gravement vicié et ne présente pas objectivement les conséquences des règlements proposés. Son estimation des frais de mise en conformité ne couvre habituellement que les frais directs et ignore fréquemment les autres impacts.

Notre secteur exporte plus de 80 p. 100 de sa production totale. La compétitivité est pour nous cruciale et l'incidence de la réglementation sur la compétitivité ne peut être ignorée.

Il se pose d'autres problèmes encore. Lorsqu'on évalue l'impact sur les coûts, chaque règlement environnemental est évalué isolément des autres. Cela n'est pas réaliste. En outre, ces analyses aboutissent souvent à des conclusions surprenantes.

Dans l'évaluation de l'impact de la réglementation des effluents des usines de pâtes et papiers de 1992, on prédisait que les répercussions sur l'industrie seraient négligeables, et pourtant le coût de mise en conformité était chiffré à plus de 4 milliards de dollars. Comment est–ce possible, particulièrement lorsqu'on combine ce chiffre avec la prévision ministérielle d'une baisse de 3 p. 100 des ventes et de 10 000 emplois perdus à long terme?

Les analyses d'Environnement Canada sur les avantages laissent également à désirer. Les avantages de la réglementation des effluents des usines de pâtes et papiers n'ont pas été quantifiés, et encore mois évalués. Nous sommes très préoccupés par l'utilisation que le gouvernement fait des techniques d'évaluation contingentes pour estimer la disposition à payer. Le gouvernement ignore les résultats scientifiques les plus récents quant à l'utilité de cette démarche.

Nous avons une recommandation. Environnement Canada devrait établir un cadre objectif pour l'estimation des avantages, et l'appliquer uniformément à tous les règlements et mesures intéressant l'environnement. Un exemple d'outil à cet égard pourrait être les tests d'impact sur les entreprises actuellement utilisés et mis au point par Industrie Canada et le Conseil du Trésor.

La prévention de la pollution n'est pas vraiment un sujet nouveau pour nous; ce n'est pas réellement un concept nouveau. Le document de discussion sur la LCPE apporte les indications suivantes.

On y lit qu'il n'existe pas encore de définition claire de ce qu'est la prévention de la pollution. Le gouvernement fédéral a déjà pris quelques mesures de prévention.

La prévention de la pollution devra se faire dans le contexte national. Le CCME a déjà pris une première mesure, mais tant le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux envisagent d'en prendre chacun de leur côté et nous craignons qu'il en résulte des chevauchements. Il a également conclu que le gouvernement fédéral dispose déjà d'une latitude suffisante pour sélectionner des mesures appropriées et n'a pas besoin de pouvoirs supplémentaires.

Nous pensons que de réglementer pour prévenir la pollution revient à régenter les procédés industriels, ce qui paralyserait l'innovation à un moment où nous cherchons à édifier une économie novatrice. Le rôle qui incombe au

[*Texte*]

environmental priorities and discharge standards is the bona fide role of government here. Since effluent treatment costs money, there is ample incentive to encourage pollution prevention in that manner.

An example of what can be achieved is the agreement between the federal government and the CPPA to develop zero–effluent pulp and paper mills across Canada. Also, our industry's conversion away from elemental chlorine bleaching has prevented pollution from dioxin discharge. No pollution prevention regulation was necessary.

Of specific concern to our industry is a regulation under CEPA governing the use of defoamers and wood chips in our processes. We are specifically regulated on the basis of dioxin discharge. However, we are also regulated as to the inputs to the process; that is, chips and defoamers contaminated with dioxin precursors. These two measures represent an example of redundant regulation. Further, regulations on inputs into industrial processes are undesirable, again because they stifle innovation.

Anyway, there is now now no dioxin in our effluents and therefore no need for regulations on defoamers and wood chips. Because they are no longer needed, these regulations should be revoked and the burden they represent removed.

Further, CEPA should be amended to provide incentives to the government to eliminate outdated regulations.

In summary, I would like to make several points. It is our view that this committee should preserve the current strength of CEPA; that is, its inclusion of a defined scientific protocol for identifying the toxicity and safety of a substance prior to selecting the most appropriate control strategy. This committee should also accept only those recommendations to amend CEPA that promote both greater economic efficiency, that is competitiveness, and environmental protection at the same time.

We invite the federal government to participate with our industry and others in developing a long–term, comprehensive environmental strategy for the Canadian pulp and paper industry. CEPA should be revised to ensure that changes facilitate and promote this type of innovation and cooperation.

I thank you very much for your kind attention today, and I would be happy to answer any of your questions.

The Chairman: Fine. Thank you.

Mr. Gilmour.

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): My background is in the woods industry on the west coast. For my own information, how many of the mills have switched over from elemental chlorine bleaching to chlorine dioxide or ozone, and what is the range, just in rough percentages, of the number of Canadian mills that still have that step to make? Where are we?

[*Traduction*]

gouvernement est d'utiliser les capacités scientifiques du gouvernement fédéral pour fixer les priorités écologiques et établir des normes. Dans la mesure où le traitement des effluents est coûteux, cela représente une incitation suffisante pour les entreprises à prévenir la pollution.

L'accord passé entre le gouvernement fédéral et l'ACPP visant la suppression de tout effluent dans les usines de pâtes et papiers de tout le Canada est un exemple de ce qui peut être fait. Par ailleurs, l'abandon par notre industrie du procédé de blanchiment au chlore prévient la pollution par les dioxines. Aucun règlement de prévention de la pollution n'a été nécessaire pour cela.

Un sujet de préoccupation spécifique pour notre industrie est le règlement imposé en vertu de la LCPE et qui régit l'emploi des agents anti–moussants et des copeaux de bois. Nous sommes déjà soumis à une réglementation sur les émissions de dioxine. On a ajouté à cela un règlement couvrant les intrants dans le procédé, à savoir les copeaux de bois et les agents anti–moussants contaminés avec des précurseurs de la dioxine. C'est là un exemple de réglementation redondante. Par ailleurs, la réglementation des intrants dans les procédés industriels est inopportune, encore une fois parce qu'elle inhibe l'innovation.

Quoi qu'il en soit, il n'y a plus maintenant de dioxine dans nos effluents et il n'est donc pas nécessaire de réglementer l'emploi des agents anti–moussants et des copeaux de bois. Puisqu'il est devenu inutile, ce règlement devrait être abrogé et le fardeau administratif qu'il représente, supprimé.

En outre, la LCPE devrait être modifiée de façon à inciter le gouvernement à abroger les règlements désuets.

En résumé, voici nos positions. Nous estimons que votre comité doit préserver le point fort actuel de la LCPE, à savoir l'exigence d'un protocole scientifique défini en vue de l'identification de la toxicité et de l'innocuité d'une substance avant le choix de la stratégie de contrôle la plus appropriée. Votre comité doit également n'accepter que les recommandations de modification de la LCPE qui vont simultanément dans le sens d'une meilleure efficience économique, c'est–à–dire de la compétitivité, et de la protection de l'environnement.

Nous invitons le gouvernement fédéral à participer avec notre industrie et d'autres à l'élaboration d'une stratégie environnementale exhaustive et à long terme pour l'industrie canadienne des pâtes et papiers. Tout changement de la LCPE devrait faciliter et promouvoir ce type d'innovation et de coopération.

Je vous remercie de votre attention et suis tout disposé à répondre à vos questions.

Le président: Bien. Je vous remercie.

Monsieur Gilmour.

M. Gilmour (Comox—Alberni): Je connais l'industrie du bois de la côte ouest. Je serais intéressé de savoir combien d'usines ont effectué la conversion au procédé de blanchiment par le dioxyde de chlore ou l'ozone, au lieu du chlore pur, ou à peu près le pourcentage d'usines qui n'ont pas encore effectué la conversion? Où en sommes–nous?

[*Text*]

Mr. Roberts: I'm afraid I can't tell you an exact number, sir, but the fact that we now can demonstrate in our effluents that there is no measurable dioxin indicates that all or most of the mills have progressed a long ways towards a substitution away from elemental chlorine. Some have gone to totally non–chlorine processes, but primarily I think they remain in the chlorine dioxide efforts.

• 0900

Mr. Gilmour: Mills with zero effluent are coming on now. New mills are being built with that design in mind. Is there any long–range plan to put the majority of mills into that class, or are some of the older mills just too old to make that change–over?

Mr. David E. Barron (Senior Vice–President, Environment, Resources and Technology, Canadian Pulp and Paper Association): As you are aware, there is an agreement between CPPA, PAPRICAN and the federal government to move towards development of technology in the effluent–free area. There are couple of mills in the mechanical wood pulping area that are now essentially effluent–free. I think the movement and the project with PAPRICAN will progressively close down various parts of mills, so I believe older mills as well as newer mills will be able to move towards closure, at least of parts of their processes, and newer mills will move more quickly.

Mr. Roberts: I think it's fair to say it's a broad thrust, and we very much see it as the way of the future.

Mr. Gilmour: Your comments on cost–benefit analysis and your $4 billion that it would cost the industry and Environment Canada basically said there wasn't any cost. Were you consulted in that process? It concerns me that Environment Canada would come out and be so far out of whack. What is the process to come along with that and to have such a huge discrepancy in the answer?

Mr. Roberts: There was considerable consultation on those matters, and the CPPA, along with individual companies, did present submissions relating to the nature of those findings. But they still came out the way they came out. We did make our views known.

Mr. DeVillers (Simcoe North): I noticed your submission doesn't deal with enforcement of the CEPA regulations that are there now. I was just wondering if you could give me your impressions of your association's experience with the existing regulations and any enforcement investigations or actions that might have been involved.

Mr. Roberts: Most of the enforcements with respect to the Canadian pulp and paper industry have come under effluent regulations and some spills events. These have been characterized, I think, by searches, exercise research warrants with significant numbers of people arriving at mills to go through the files. I am not aware of any convictions under those new regulations at this time.

Mr. DeVillers: Would you categorize the provisions of CEPA now with respect to enforcement as effective?

[*Translation*]

M. Roberts: Je crains de ne pouvoir vous donner de chiffres exacts, monsieur, mais le fait que nous puissions prouver que nos effluents ne contiennent plus de quantités mesurables de dioxines montre que toutes ou presque toutes les usines ont à peu près abandonné l'emploi du chlore. Certaines ont opté pour des procédés totalement exempts de chlore, mais je pense que la plupart utilisent le dioxyde de chlore.

M. Gilmour: On commence aujourd'hui à voir apparaître des usines à effluent zéro. Les nouvelles usines sont conçues ainsi. Y a–t–il un plan à long terme visant à placer la majorité des usines dans cette catégorie, ou bien y en a–t–il qui sont tout simplement trop anciennes pour être ainsi transformées?

M. David E. Barron (vice–président principal, Environnement, Ressources et Technologie, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers): Comme vous le savez, un accord a été conclu entre l'ACPP, PAPRICAN et le gouvernement fédéral en vue de la mise au point de technologies à effluent zéro. Certaines usines de pâtes et de bois mécaniques ne dégagent pratiquement plus aucun effluent. Je pense que cette évolution, et c'est le projet de PAPRICAN, verra la fermeture de diverses parties d'usines, si bien que je pense que des usines anciennes ainsi que les plus récentes fermeront les unes après les autres les installations produisant des effluents. Les usines plus récentes pourront le faire plus vite.

M. Roberts: Je pense pouvoir dire que c'est la tendance générale et que nous y voyons la voie de l'avenir.

M. Gilmour: À propos de l'analyse coûts–avantages, vous disiez que cela coûterait 4 milliards de dollars alors qu'Environnement Canada affirmait que cela ne coûterait à peu près rien. Avez–vous été consultés à cet égard? Cela me préoccupe de voir qu'Environnement Canada puisse se tromper pareillement. Quel a été le processus suivi pour aboutir à ce chiffre et à cette énorme divergence d'appréciations?

M. Roberts: Il y a eu des consultations poussées sur ces questions et notre association, de même que des compagnies individuelles, ont fourni leurs estimations. Néanmoins, c'est là le résultat auquel le ministère a abouti. Nous avons fait connaître notre point de vue.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): J'ai remarqué que votre mémoire ne traite pas de contrôle d'application des règlements actuellement en vigueur au titre de la LCPE. Pourriez–vous nous faire part de vos impressions au sujet de l'application de la réglementation actuelle et des enquêtes ou mesures d'application qui peuvent avoir été décidées.

M. Roberts: La plupart des mesures de contrôle dans l'industrie canadienne des pâtes et papiers jusqu'à présent concernaient la réglementation des effluents et certains déversements qui ont pu se produire. Elles ont pris la forme de perquisitions, avec des équipes d'enquêteurs débarquant dans les usines avec un mandat de perquisition pour passer en revue les archives. Je n'ai connaissance d'aucune condamnation qui aurait été prononcée aux termes de ces nouveaux règlements jusqu'à présent.

M. DeVillers: Croyez–vous que les dispositions de la LCPE actuelle à l'égard du contrôle d'application sont efficaces?

[*Texte*]

Mr. Roberts: Based on the relatively limited experience of the industry with respect to CEPA specifically, I don't know if I could make a very clear comment on that. Looking at the federal effluent regulations and how those are sometimes enforced, certainly when the people at the mills see many people arriving at their doorsteps it's somewhat intimidating, but I would say that the enforcement is probably adequate at this time and I don't think it would need to be strengthened.

Mr. DeVillers: Although as you say, you have limited experience.

Mr. Roberts: We have some limited experience, thankfully.

Mr. DeVillers: Now, dealing with the effluent regulations, this committee has heard that there have been significant improvements in the water quality in the vicinity of paper mills, and that has been attributed to the effluent regulations under both the Fisheries Act and CEPA. Do you feel that if we were into a voluntary compliance situation instead of regulatory, those same improvements would have been accomplished?

• 0905

Mr. Roberts: I think there are certainly great opportunities there. One of the characteristics of the dioxin regulation was that the industry had moved significantly down the track toward eliminating dioxin discharge in advance of the promulgation of the regulation. I think it's safe to say that the industry saw it as an issue, recognized it, recognized it was important, and spent 18 or 24 months in its research arm solving the problem. I think they did some excellent science in that regard. Then it was implemented very quickly.

I wouldn't know the percentage, but a significant amount of dioxin had already been reduced prior to the promulgation of the regulation. So I do think there are great opportunities on the voluntary side.

Mr. Barron: I have a further comment. I believe that is an example of a voluntary move well in advance of the regulations. In fact, the discovery that there were contaminated chips and that the defoamers were precursors to chlorinated dioxins and furans was more or less a discovery of the industry, and they moved immediately to make that change. That's one of the reasons we suggest that the regulations on those two input–side factors should be removed, because dioxins in the outflow are fully regulated. In fact, we are almost at non–detect level now on an industry–wide basis because of the changes that have been made in process and because of the actions that have been taken with the defoamers and with the wood chips.

Maybe you would like to say something about the five–mill study.

Mr. Roberts: Yes. Recently, in cooperation with the federal government, the CPPA completed a study of five bleached pulp mills. It was a study of the effluents from the bleached plants themselves, which is an internal stream, and we

[*Traduction*]

M. Roberts: Je ne sais pas si je puis me prononcer, étant donné l'expérience relativement limitée de la LCPE que nous avons dans notre secteur. S'agissant de la réglementation fédérale des effluents et de la façon dont elle est parfois appliquée, il est certain que lorsque des équipes d'enquêteurs arrivent en force dans les usines, c'est parfois intimidant, et je dirais que le contrôle d'application est sans doute adéquat actuellement et n'a pas besoin d'être renforcé.

M. DeVillers: Sauf que, comme vous dites, vous n'avez qu'une expérience limitée.

M. Roberts: Nous avons une certaine expérience limitée, Dieu merci.

M. DeVillers: S'agissant de la réglementation des effluents, on nous a dit que des améliorations considérables étaient intervenues dans la qualité de l'eau au voisinage des usines de papier, et cette amélioration est attribuée à la réglementation des effluents aux termes de la Loi sur les pêches et de la LCPE. Pensez–vous que si on s'en était tenu à un régime volontaire plutôt que d'imposer des règlements, ces améliorations seraient intervenues aussi?

M. Roberts: Je pense qu'il y a certainement là de grandes possibilités. L'une des caractéristiques de la réglementation des dioxines est que l'industrie a considérablement progressé vers l'élimination des rejets de dioxine avant même que le règlement ne soit promulgué. Je pense pouvoir dire que l'industrie a vu le problème, a reconnu son importance et a passé de 18 à 24 mois à faire des recherches en vue de le régler. Je pense que des travaux scientifiques de qualité excellente ont été réalisés à cet égard. Ensuite, l'application des résultats s'est faite très vite.

Je ne sais plus quel est le pourcentage, mais la quantité de dioxine rejetée avait déjà été considérablement réduite avant la promulgation du règlement. Je pense donc qu'il y a une grande possibilité sur le plan de l'action volontaire.

M. Barron: J'aimerais ajouter quelque chose. Je pense que c'est un exemple d'action volontaire bien avant qu'un règlement n'intervienne. En réalité, la découverte des copeaux contaminés et du fait que les agents anti–moussants étaient des précurseurs des dioxines chlorées et des furannes a été plus ou moins une réalisation de l'industrie elle–même, qui a agi très vite pour apporter des changements. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous disons que la réglementation de ces deux intrants devrait être abrogée parce que les dioxines présentes dans les effluents sont pleinement réglementées. D'ailleurs, à la suite des changements que nous avons apportés aux procédés de fabrication et des mesures que nous avons prises à l'égard des agents anti–moussants et des copeaux de bois, nous en sommes arrivés à l'échelle de toute l'industrie à l'absence quasi totale de ces substances dans les effluents.

Peut–être aimeriez–vous dire quelques mots de l'étude des cinq usines.

M. Roberts: Oui. Récemment, en collaboration avec le gouvernement fédéral, l'ACPP a mené une étude portant sur cinq usines de pâte à papier blanchie. C'était une étude des effluents des installations de blanchiment elles–mêmes, effluents

[*Text*]

found no dioxin in those streams. So it's clear that the dioxin is not being simply diluted out by other streams at the final effluent but rather at the very source of it. The measures we have taken in–plant, which are pollution prevention activities, as I think it has been broadly put, have been successful and we are now producing no dioxin in our processes.

Le président: Madame Guay, s'il vous plaît.

Mme Guay (Laurentides): Dans votre document, vous parlez de chevauchements et de duplications. J'aimerais avoir un peu plus d'information à ce sujet et savoir comment cela fonctionne dans différentes provinces. Je sais, entre autres, qu'au Québec et en Ontario, c'est peut–être plus problématique que dans certaines autres provinces. Est–ce que vous pouvez me donner plus de détails là–dessus?

Mr. Roberts: It does vary from province to province, and I think if we were to characterize it in the east, the provinces and the federal government cooperate in a general way and there are some agreements that relate to that cooperation. In Quebec there is now an agreement between the federal government and the provincial government as to the enforcement of the regulations that pertain to our industry, and we find those to be heartening.

These are relatively early days for all of the agreements I'll speak of, so exactly how they are functioning I think time will tell. But it is certainly helpful to have to report to only one government.

In Ontario there is not now an administrative agreement between the two levels of government, and from time to time we do see overlapping inspections by both federal and provincial regulatory arms. This can certainly represent considerable effort on the part of our mill personnel as well as a considerable reporting burden.

• 0910

One aspect of duplicate regulations in all provinces is that there are two opportunities to be out of compliance for essentially one event. This poses some significant problems.

In Alberta there's an agreement, and I believe that is operating reasonably well. In British Columbia there is an agreement, and I think it is still emerging how well that will act in lowering the reporting burden for the industry.

Mr. Barron: I think what we're looking for is a fairly complete integration and not just one mailbox for two reports that have to comply with two separate sets of regulations, but really one window.

Mme Guay: On m'a dit au Québec, où j'ai rencontré une industrie papetière, que l'entente était faite, mais qu'encore là, on devait quand même soumettre deux rapports. Est–ce que c'est le gouvernement provincial qui soumet le deuxième rapport au gouvernement fédéral? Est–ce bien cela?

Mr. Roberts: As I understand the arrangement in Quebec, the province is the recipient of both reports and they forward one to the federal government.

[*Translation*]

qui sont un flux interne, et nous n'avons pas trouvé de toxine dans ces effluents. Il est donc clair que la dioxine n'est pas simplement diluée par l'apport d'autres flux dans l'effluent final, mais qu'elle a disparue à la source même. Les correctifs apportés au niveau des usines représentent des activités de prévention de la pollution, ils ont été couronnés de succès et nous ne produisons plus de dioxine dans le procédé de fabrication.

The Chairman: Ms Guay, please.

Mrs. Guay (Laurentides): In the document you talk about overlap and duplication. I would like more information on these to find out what the situation is in various provinces. I believe that in Quebec and Ontario this may be a greater problem than in other provinces. Could you tell me more about it?

M. Roberts: Cela varie selon les provinces et je pense que si nous devions caractériser la situation dans l'Est, les provinces et le gouvernement fédéral collaborent de façon générale et il y a des ententes de coopération. Au Québec, il y a maintenant un accord entre les gouvernements fédéral et provincial quant à la mise en application des règlements qui intéressent notre industrie et nous trouvons cela encourageant.

Ces accords sont encore relativement récents et il faudra attendre de voir comment ils fonctionnent concrètement. Mais il est certainement utile de n'avoir plus à faire de rapports qu'à un seul gouvernement.

En Ontario, il n'y a pas actuellement d'entente administrative entre les deux paliers de gouvernement et de temps à autre nous avons des inspections faisant double emploi de la part des organismes réglementaires fédéral et provincial. Cela impose certainement un effort considérable au personnel de nos usines et représente un fardeau administratif considérable également.

Un inconvénient de la double réglementation de toutes les provinces est qu'il y a deux possibilités de contravention pour une seule et même infraction. Cela pose des problèmes manifestes.

En Alberta, une entente a été signée et fonctionne je pense raisonnablement bien. En Colombie–Britannique, une entente existe également mais il reste à voir dans quelle mesure elle réduira le fardeau administratif de l'industrie.

M. Barron: Ce que nous recherchons, c'est une intégration relativement complète et pas simplement une seule adresse à laquelle il faudrait envoyer deux rapports devant se conformer à deux ensembles de règlements distincts, c'est–à–dire que nous visons réellement un guichet unique.

Mrs. Guay: I was told in Quebec where I met with managers of a paper company that an agreement had been signed but they still have to submit two reports. Is it the provincial government that transmits the second report to the federal government? Is that how it works.

M. Roberts: D'après ce que je sais des modalités au Québec, la province reçoit les deux rapports et elle en transmet un au gouvernement fédéral.

[*Texte*]

Mme Guay: Cela veut dire qu'on fait quand même encore deux rapports plutôt qu'un seul?

Mr. Roberts: I believe it may be as simple as the same report, but two copies.

Mme Guay: Parfait. J'aimerais savoir quelque chose au sujet des normes provinciales et fédérales, parce que cela aussi doit causer certaine problèmes. Ma première question est de savoir si les normes sont les mêmes. Ensuite, quelles sont les normes les plus sévères à respecter pour les papetières? Est–ce que c'est au niveau provincial ou fédéral?

Mr. Roberts: The standards are not the same, for instance, in Quebec and federally. They're not the same in their numbers and they're not the same in the way they are calculated. As to which is more rigid. . .it goes into the detail of the calculation as to which is more rigid. More key, I think, is that they both actually result in the same effect, and that is the installation of secondary treatment.

Perhaps the Quebec one has some interesting aspects that may be somewhat more stringent. As you shut down a mill and start it up, it provides some calculation opportunities for being out of compliance, whereas the federal one will give you more allowance in that regard, I think.

Mr. Barron: I think one strong point about CEPA is that it's based on a full scientific analysis and appraisal of the impact. That was the case with pulp mills using bleaching, which is the source of the regulations on our industry both for fisheries and under CEPA. The finding, the scientific review, the risk analysis, found that dioxins had to be regulated, and we have those regulations in place under CEPA. But it also found that there was no reason to regulate the compound AO_X, which tends to be the parameter that many provinces are regulating.

So I think CEPA has applied a scientific basis to its regulatory regime, whereas I don't think the same thing applies at the provincial level. We would urge, then, that the type of analysis that's done with regard to risk, with regard to impact under CEPA, should be the type of rule that's used across the country.

Mme Guay: En ce qui concerne les inspections, j'aimerais savoir s'il est vrai que le ministère de l'Environnement du Québec fait des inspections très régulières alors que le fédéral ne passe par là qu'une fois tous les six mois ou une fois par année. Est–ce que vous pouvez me donner un petit peu de détails là–dessus et me dire si c'est le provincial ou le fédéral qui fait le plus d'inspections?

• 0915

Mr. Roberts: It is typical that the provincial governments carry out more inspections than the federal government. They come by on a more frequent basis in almost all provinces and have a more hands–on abatement kind of approach to their relationship with the mills.

The federal government does come by at least once a year, and from time to time I think in certain situations more often, to complete an inspection report, which sometimes does not get back to the mill for some months, I might add.

[*Traduction*]

Mrs. Guay: Does this mean that two sets of reports still have to be prepared, rather than just one?

M. Roberts: Je pense que c'est le même rapport, mais en deux exemplaires.

Mrs. Guay: Fine. I have a question on provincial and federal standards because I believe this too might be causing problems. I would like to know, first of all, if the standards are the same. Second, which set is the most stringent for paper mills? Is it the provincial one or the federal one?

M. Roberts: Les normes ne sont pas les mêmes, par exemple au Québec, au niveau provincial et au niveau fédéral. Les valeurs ne sont pas les mêmes et la façon de les calculer ne sont pas les mêmes non plus. Pour ce qui est de savoir lesquelles sont les plus strictes. . . Tout dépend de la méthode détaillée de calcul. Mais ce qui importe le plus, à mon avis, c'est qu'elles aboutissent essentiellement aux mêmes résultats, à savoir la mise en place d'installations de traitement secondaire.

Peut–être les normes québécoises présentent–elles une particularité qui font qu'elles sont un peu plus strictes. Lorsqu'une usine a été arrêtée et redémarre, la méthode de calcul est telle que l'on risque l'infraction, alors que les normes fédérales donnent plus de souplesse, je pense.

M. Barron: Un grand avantage de la LCPE est qu'elle fait appel à une analyse et une évaluation scientifiques exhaustives de l'impact. C'était le cas des usines de pâte blanchie, et c'est l'origine des règlements qui visent notre industrie tant aux termes de la Loi sur les pêches que de la LCPE. L'étude scientifique, l'analyse de risques, a établi qu'il fallait réglementer les dioxines et nous avons maintenant ces règlements en place sous le régime de la LCPE. Mais elle a permis de constater également qu'il n'y a pas de raison de réglementer la substance AO_X, le paramètre que vise précisément nombre de règlements provinciaux.

Je pense donc que la LCPE a appliqué une base scientifique à son régime réglementaire, alors que la même chose n'est pas vraie au niveau provincial. C'est pourquoi nous demandons à ce que l'analyse de risques, pour ce qui est de l'impact, sous le régime de la LCPE, devienne la règle utilisée uniformément dans tout le pays.

Mrs. Guay: With regard to inspections, I would like to know if it is true that the Quebec Ministry of the Environment undertakes inspections very regularly while the federal inspectors come only every six months or once a year. Could you give me more details on this and tell which level carries out more inspections?

M. Roberts: En général, les provinces effectuent davantage d'inspections que le gouvernement fédéral. Dans presque toutes les provinces, les inspecteurs provinciaux viennent plus souvent et exercent un contrôle plus actif sur les usines.

Le gouvernement fédéral inspecte au moins une fois par an et, dans certains cas, se rend sur place plus souvent pour achever un rapport d'inspection, ce rapport ne parvenant aux usines que plusieurs mois après, dois–je dire.

[*Text*]

Mme Guay: Alors, si je comprends bien, les provinces sont beaucoup plus près de votre industrie parce qu'elles font des inspections régulièrement. Il y a quand même un suivi qui se fait, alors qu'au niveau fédéral c'est strictement une supervision annuelle, une visite un rapport, et c'est fini.

Mr. Roberts: The provinces are certainly closer and more hands–on. However, the federal government does receive monthly reports from our operations and would typically have telephone and correspondence communication with the mills, but typically would visit less frequently than the provinces.

Mr. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): When you mention in your brief that the benefits of a proposed regulation should be commensurate with the costs, I take it that when you talk about the benefits you're also talking about benefits that are very difficult to assess, such as health. I noticed the health question was not mentioned in your brief, and I was wondering if that is part of the benefits that you consider as well.

Mr. Roberts: I believe we do include health as one of the drivers of some of the issues we should be considering, and yes, one should include health in those deliberations. I think it is notoriously difficult to come to grips with health costs on a broad population and epidemiological basis, but that does not, I think, argue against making a good effort at it.

Mr. Lincoln: I do take it that when you talk about benefits, you do accept that health is paramount, which is really one the goals of CEPA.

Mr. Roberts: Yes.

Mr. Lincoln: I'm not sure if I understood you right when you said there is no dioxin in the processes any more in pulp mills. Are you talking about all pulp mills?

Mr. Roberts: All of the pulp mills that are regulated by the dioxin regulation under CEPA are now reporting non–detectable dioxins in their effluents. In other words, they meet that regulation.

Mr. Lincoln: Yes, but there are certain mills that still have some leeway to comply.

Mr. Roberts: I believe they had until the end of this year to comply, but I believe the latest reports we have had, which are up to just a couple of months ago, show that everybody is now in compliance.

Mr. Lincoln: Regarding the figures as to the mills that use chlorine dioxide as against those that use straight chlorine compounds, I understood—from the figures I have, anyway—that only 6 of the 49 mills that use chlorine for bleaching use chlorine dioxide, so that there are 43 still using chlorine. Those are the figures I have, anyway. Out of the 49 that use chlorine, 6 use chlorine dioxide and 43 still have to convert.

What I was wondering is this. Of the 43 that still use chlorine, if my figures are correct—and I'd be very happy to have you check them—surely there's a difference between those that use chlorine and those that use chlorine dioxide.

[*Translation*]

Mrs. Guay: Therefore, if I understand you correctly, provinces are much closer to your industry if they carry out inspections more frequently. There is greater follow up while at the federal level there is strictly a yearly supervision with one visit and a report, and that's all.

M. Roberts: Les provinces sont plus près et plus actives. Cependant, le gouvernement fédéral reçoit des rapports mensuels de nos usines et il y a généralement des contacts téléphoniques et une correspondance avec les usines, mais habituellement les visites sont moins fréquentes que celles des provinces.

M. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Lorsque vous dites dans votre mémoire que les avantages d'un règlement projeté doivent être en rapport avec les coûts, je suppose que les avantages auxquels vous songez englobent également les avantages qui sont très difficiles à mesurer, tels que la santé. J'ai remarqué que votre mémoire ne parle pas de la santé et je me demande si cela fait partie des avantages que vous prenez en considération.

M. Roberts: Je pense que la santé est l'un des facteurs à prendre en compte, tout à fait. Mais il est notoirement difficile de mesurer les effets sur la santé pour toute une population et d'un point de vue épidémiologique, mais cela ne signifie pas qu'il ne faut pas tout faire pour préserver la santé.

M. Lincoln: Je comprends donc que lorsque vous parlez des avantages, vous admettez que la santé est prépondérante, ce qui est véritablement l'un des objectifs de la LCPE.

M. Roberts: Oui.

M. Lincoln: Je ne suis pas sûr de vous avoir bien compris lorsque vous avez dit qu'il n'y a plus de dioxine produite par les procédés de fabrication des usines de pâte. Parlez–vous là de toutes les usines de pâte?

M. Roberts: Toutes les usines de pâte qui sont soumises au règlement sur les dioxines de la LCPE n'ont plus de concentrations de dioxine détectables dans leurs effluents. En d'autres termes, elles respectent ce règlement.

M. Lincoln: Oui, mais il subsiste certaines usines qui ont une certaine latitude.

M. Roberts: Je crois qu'elles avaient jusqu'à la fin de cette année pour se conformer, mais d'après les rapports les plus récents que j'ai eus, qui remontent à il y a quelques mois, toutes respectent maintenant la norme.

M. Lincoln: Pour ce qui est des chiffres des usines utilisant le procédé au dioxyde de chlore par rapport à celles qui utilisent le chlore directement, je crois savoir—d'après les chiffres en ma possession, en tout cas—que seules six usines sur 49 qui utilisent du chlore pour le blanchiment utilisent le dioxyde, si bien qu'il reste encore 43 utilisant le chlore. Ce sont là mes chiffres, en tout cas. Sur les 49 qui utilisent le chlore, six utilisent le dioxyde et 43 n'ont pas encore opéré la conversion.

Je me pose donc la question suivante. Sur les 43 qui utilisent encore le chlore, si mes chiffres sont exacts—et je serais heureux d'avoir votre confirmation—il me semble qu'il doit tout de même y avoir une différence entre celles qui utilisent le chlore et celles qui utilisent le dioxyde de chlore.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 0920

Mr. Roberts: I would like to see your figures, sir. It is possible that the six mills you refer to use 100% chlorine dioxide and therefore zero chlorine. That's the process toward which everybody is evolving. I believe the other mills are using large proportions of substitution in their bleaching. It's upwards of 50% to 70%, and many are moving towards 100%. I suspect this may be the discrepancies in the numbers.

Mr. Barron: Mr. Chairman, we'll volunteer to get the correct information. We do have figures on the use of molecular chlorine in our plants, although we do not have them with us here today. But it has been dropping quite substantially over the past three or four years.

Secondly, on the question of dioxins in effluents, it's at an extremely low level. It's something in the order of—I would have to give you this figure—close to a 99% reduction from the earlier time. On an industry-wide basis it's at just a small number of grams.

The third point is that the joint study by Environment Canada and PAPRICAN—ourselves—on the in-plant flow of bleached plant effluents, which would be the exact spot where these things would be found within kraft mills, shows that the dioxins you are asking about are at a non-detectable level inside the plant itself.

Mr. Lincoln: Inside the plant?

Mr. Barron: Yes, as well as in the effluent.

Mr. Lincoln: A lot of the briefs submitted to us on CEPA have recommended—I think you've referred to this quite extensively in your report—that we take the pollution prevention approach and define it, and that we also use the precautionary principle whereby, if there is any threat of a toxic substance that could affect human health or the environment, we don't wait for final signs to be proven 100%. By the way, this a principle that Rio had also recommended.

They've also recommended that we look at reverse onus. In other words, the onus would be on the producer to prove the plant doesn't discharge any toxic substance.

If I read your brief right, you are not favourable to the pollution prevention definition. I take it that in parallel with this you would have reservations about reverse onus and precautionary principle.

Mr. Roberts: I think we would have reservations. On pollution prevention, the concern there is that it is difficult to define what constitutes pollution prevention. Small acts in mills, such as simple setting changes on pumps and valves, can be pollution prevention. We believe it would be very difficult to regulate or define those kinds of activities without overly encumbering the ability of plant managers and companies to run their operations in an effective way.

M. Roberts: J'aimerais avoir vos chiffres. Il est possible que les six usines dont vous parlez utilisent 100 p. 100 de dioxyde de chlore et donc pas de chlore du tout. C'est le procédé que tout le monde tend à adopter. Je pense que les autres utilisent de fortes proportions de dioxyde dans leurs opérations de blanchiment, de 50 à 70 p. 100, et beaucoup s'approchent de 100 p. 100. J'ai l'impression que c'est cela qui explique les écarts de chiffres.

M. Barron: Monsieur le président, nous nous engageons à rechercher les chiffres exacts. Nous avons les chiffres sur l'utilisation de chlore moléculaire dans nos usines, mais pas ici. Cependant, le chiffre a considérablement reculé au cours des trois ou quatre dernières années.

Deuxièmement, pour ce qui est des dioxines dans les effluents, le niveau est extrêmement faible. La réduction est de l'ordre de —il faudrait que je recherche le chiffre exact—de 99 p. 100 par rapport au passé. Dans l'échelle de l'industrie, cela ne représente que quelques grammes.

Le troisième point est que l'étude menée conjointement par Environnement Canada et PAPRICAN—c'est-à-dire nous-mêmes—sur les effluents internes des installations de blanchiment—c'est-à-dire le lieu exact où ces substances se retrouvent dans les usines de papier kraft—montre que les dioxines sont à un niveau quasi indétectable à l'intérieur des usines mêmes.

M. Lincoln: À l'intérieur des usines?

M. Barron: Oui, de même que dans l'effluent général de l'usine.

M. Lincoln: Bon nombre de mémoires qui nous ont été présentés au sujet de la LCPE recommandent—vous en avez abondamment parlé dans votre rapport—que nous options pour l'approche préventive de la pollution et la définition, et également que nous appliquions le principe de prévoyance voulant que s'il y a le moindre risque qu'une substance toxique nuise à la santé humaine ou à l'environnement, on n'attende pas que la preuve soit faite à 100 p. 100. C'est d'ailleurs un principe qui est également contenu dans la déclaration de Rio.

On nous a recommandé également d'inverser le fardeau de la preuve. Autrement dit, il appartiendrait au producteur de prouver que l'usine n'émet pas de substances toxiques.

Si j'ai bien compris votre mémoire, vous n'êtes pas partisans d'une définition de la prévention de la pollution. Je suppose qu'accessoirement à cela, vous formulez également des réserves contre l'inversion du fardeau de la preuve et le principe de prévoyance.

M. Roberts: Nous avons des réserves. Pour ce qui est de la prévention de la pollution, notre préoccupation est qu'il est difficile de définir ce que cela représente. De petites précautions dans les usines, telles qu'un simple ajustement des pompes et valves, peuvent être qualifiées de prévention de la pollution. Nous pensons qu'il serait très difficile de réglementer ou de définir ce genre d'activités sans nuire excessivement à la capacité des directeurs d'usine et des compagnies à gérer efficacement leurs activités.

[*Text*]

If one were to choose a regulatory regime that would identify specific kinds of processes acceptable for use, it would clearly stifle the innovation that is the strengths of most industries, including ours. Pollution prevention does give us some concern in that regard. We would not advise that it be legislated in any way.

Under the precautionary principle, I guess we have a somewhat similar view in that trying to put some bounds upon it in a regulatory sense would overly encumber that practice. I think we can see the precautionary principle already in function. I believe we function in that way as a society.

An example would be the dioxin regulation to which we referred earlier. There was a determination that dioxin was a problem. There were many who said that dioxin was not the problem that others said it was. Nonetheless, both industry—ours in particular—and government saw the need to act, and we did act by taking a precautionary approach to that.

• 0925

If one were to attempt to define it, one of the aspects of the precautionary principle is to determine when you would reverse your track. If you were to take some action on the basis of a precautionary principle and then find subsequently, based on new science, that you were perhaps overly conservative and that it was having a negative impact upon some aspect of society, you would have to be prepared to reverse the steps taken under the precautionary principle. I think it's our experience and our concern that it's very difficult for governments to reverse things in that way, and that many of the items instituted under the precautionary principle might therefore remain long after they were necessary.

Mr. Lincoln: Regarding the harmonization and the bilateral agreements with the provinces, as you mentioned there have been a few signed already. The other day we were in Alberta, where two on pulp and paper have been signed recently or are in the process of being signed.

A witness made the point that as we sign these agreements, the federal government devolves on the province the responsibility for much, if not all, of the monitoring of, enforcement of and looking after of the regulation on a sort of one–window shopping principle.

The point was made that as we are doing this, Alberta, for example, is deregulating completely. So as we pass the responsibility along to the province, the province itself passes it along to somebody else. Alberta just passed an act to now allow for deregulation, and they are passing on the onus to industries or anybody else that applies.

I was wondering what your view of this would be in the context of these agreements, which will probably become more numerous as we go along.

Mr. Roberts: I think it's appropriate for the federal government to use the strong scientific base both in CEPA and on the ground in its research organizations to establish what amounts to discharge limits and water quality standards that can then be usefully enforced by provinces. This would be an appropriate way in which these sorts of requirements could be devolved to the provinces for enforcement.

[*Translation*]

Si l'on choisissait un régime réglementaire qui identifie spécifiquement les procédés acceptables, cela paralyserait manifestement l'innovation qui est la force de la plupart des industries, y compris la nôtre. La prévention de la pollution nous cause quelques inquiétudes à cet égard. Nous ne recommandons pas du tout de l'inscrire dans la loi.

Pour ce qui est du principe de prévoyance, notre position est à peu près similaire en ce sens qu'il serait excessivement lourd de l'imposer par voie de règlement. D'ailleurs, je pense que nous voyons déjà le principe de prévoyance à l'oeuvre. Je pense que nous fonctionnons déjà sur cette base en tant que société.

Un exemple en est la réglementation des dioxines dont nous avons parlé. On a déterminé que la dioxine posait un problème. Beaucoup considéraient que la dioxine n'était pas un aussi gros problème que d'autres l'affirmaient. Néanmoins, aussi bien l'industrie—et notamment la nôtre—et les pouvoirs publics ont décidé d'agir, et on voit donc là une application du principe de prévoyance.

Si l'on voulait tenter de le définir, l'un des aspects du principe de précaution consiste à déterminer quand inverser la vapeur. Si l'on prenait une mesure sur la base du principe de précaution pour s'apercevoir ensuite, sur la base des données scientifiques, qu'on a peut–être été excessivement prudent et que la mesure nuit à quelque élément de la société, il faudrait inverser les mesures prises initialement. Or, l'expérience montre—et c'est là notre préoccupation—qu'il est très difficile pour le gouvernement d'inverser les choses ainsi, et que nombre des règles instituées en vertu du principe de précaution pourraient donc subsister longtemps après être devenues inutiles.

M. Lincoln: Pour ce qui est de l'harmonisation et des accords bilatéraux avec les provinces, un certain nombre ont déjà été signés, comme vous l'avez indiqué. Nous étions l'autre jour en Alberta, où deux accords sur les pâtes et papiers ont été signés récemment ou sont en voie de l'être.

Un témoin a fait remarquer qu'avec ces accords le gouvernement fédéral cède à la province la responsabilité pour l'essentiel, sinon la totalité, du contrôle et de l'application, dans le cadre du principe du guichet unique.

Or, dans le même temps, l'Alberta, par exemple, procède à la déréglementation complète. Donc, au moment où nous transmettons la responsabilité à la province, la province elle–même se décharge sur quelqu'un d'autre. L'Alberta vient d'adopter une loi de déréglementation et transfère le fardeau aux industries ou à quiconque d'autre veut l'assumer.

Qu'en pensez–vous dans le contexte de ces accords qui deviendront probablement encore plus nombreux à l'avenir?

M. Roberts: Je pense qu'il est approprié que le gouvernement fédéral utilise les fortes capacités scientifiques que confère la LCPE et qui existent sur le terrain, dans ses organismes de recherche, pour fixer des limites d'émission et des normes de qualité de l'eau que les provinces seront ensuite chargées de faire respecter. C'est une façon appropriée de fixer des contraintes que les provinces pourront ensuite faire respecter.

[*Texte*]

I would not want to limit the creativity of provinces in terms of how they might regulate within their own boundaries. If they choose to sign individual agreements with particular industries, such as we propose in our submission, then as long as there were enforcement mechanisms therein, I think it would be a reasonable option to follow.

Mr. Barron: I would just echo those comments. It's a question of efficiency. I think neither the federal government nor the provincial government will divest itself of its responsibilities. The question is, is there a different vehicle that might be used to more effectively and more efficiently deliver on this? I'm sure that within the regime being talked about anywhere, there's plenty of auditing of the arrangement over time, and if someone is out of compliance there will of course be a heavy stick applied. But I see nothing wrong with looking for new and innovative ways of enforcing the regulations through agreements, whether they are self–regulating or not.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): Do you think it's possible for Canadians from different sectors to come to an agreement on the definition of pollution prevention?

• 0930

Mr. Roberts: I would echo the comments I made before. I think it is very difficult to come to a useful definition of what is pollution prevention.

Pollution prevention is generally used in the context of changing internal activities within processes to reduce the emissions. However, I believe it is also quite reasonable to say that effluent treatment constitutes pollution prevention. Indeed, when we look at effluent treatment today, it is not an over–the–fence kind of exercise. Rather, it is part of the operating process and operates within it and under the auspices of those who manage the operating process in general.

I believe it is very difficult to come to a working definition of pollution prevention as it may relate to a variety of industries or indeed individual industries.

Mrs. Kraft Sloan: Is it impossible to come to that?

Mr. Roberts: I would have to say it is impossible.

Mrs. Kraft Sloan: Why?

Mr. Roberts: For the reasons I have outlined.

Mrs. Kraft Sloan: But isn't it cheaper for you to not have the effluent than try to figure out how to treat it? Aren't you just adding costs?

Mr. Roberts: You do add cost with every layer of treatment. However, even for zero–effluent mills, of which there are one or two in the country right now and several others in the world, they all have what is effluent treatment in the classical sense.

The hallmark of a zero–effluent mill in those respects is that effluent returns to the mill. So it is difficult to imagine a zero–effluent mill without effluent treatment in a classical way. It is simply a recycling exercise.

[*Traduction*]

Je ne voudrais pas limiter la créativité des provinces quant à la façon d'appliquer la réglementation à l'intérieur de leurs frontières. Si elles choisissent de signer des ententes avec des secteurs industriels particuliers, comme nous le préconisons dans notre mémoire, du moment qu'il existe des mécanismes de contrôle suffisants, cela nous permet une option raisonnable.

M. Barron: J'aimerais ajouter quelques mots. C'est une question d'efficience. Je pense que ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement provincial ne se déchargeront de leurs responsabilités. La question est de savoir s'il existe un mécanisme de contrôle plus efficient. Je suis sûr que les régimes envisagés un peu partout prévoient quantité de vérifications et de contrôles et que si quelqu'un enfreint les règlements de lourdes sanctions s'abattront sur lui. Mais je ne vois pas de mal à rechercher des façons nouvelles et innovatrices de faire appliquer les règlements par le biais d'accords, qu'il s'agisse d'accords d'autoréglementation ou d'autre chose.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Pensez–vous qu'il soit possible pour les Canadiens appartenant à différents secteurs de s'entendre sur une définition de prévention de la pollution?

M. Roberts: Je répète ce que j'ai déjà dit. Je pense qu'il est très difficile de parvenir à une définition utile de la prévention de la pollution.

La notion de prévention de la pollution est généralement utilisée dans le contexte d'un ajustement interne des activités des usines de façon à réduire les émissions. Cependant, on peut également dire raisonnablement que le traitement des effluents constitue de la prévention. De fait, lorsqu'on regarde le traitement des effluents aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose d'accessoire. Le traitement est intégré au fonctionnement même de l'usine et placé sous la responsabilité de ceux qui gèrent la fabrication de façon générale.

Je pense qu'il est très difficile de trouver une définition praticable de la prévention de la pollution qui soit applicable à une diversité d'industries ou même d'entreprises à l'intérieur d'un même secteur.

Mme Kraft Sloan: Est–ce tout à fait impossible?

M. Roberts: Je dirais que c'est impossible.

Mme Kraft Sloan: Pourquoi?

M. Roberts: Pour les raisons que j'ai indiquées.

Mme Kraft Sloan: Mais n'est–il pas moins cher pour vous de ne pas avoir l'effluent que de chercher à trouver une façon de le traiter? N'est–ce pas alourdir les coûts?

M. Roberts: Le coût augmente avec chaque nouveau stade de traitement. Cependant, même les usines à effluents zéro—il en existe une ou deux dans le pays et plusieurs autres dans le monde—possèdent toutes une installation de traitement des eaux usées de type classique.

Ce qui caractérise les usines à effluents zéro, c'est le retour des effluents à l'usine. Il est donc difficile d'imaginer une usine à effluents zéro sans une installation classique de traitement. C'est simplement une opération de recyclage.

[*Text*]

There are many things that also occur inside the facility that would reduce the amount of effluent that eventually gets treated and then mitigate a different type of treatment perhaps. But it is better after you reach a certain level to start reducing effluent and trying to bring it back.

However, to define all of the kinds of things that might constitute pollution prevention I think is insurmountable.

Mrs. Kraft Sloan: Do you believe there are technical solutions available to some of the environmental problems we face? For example, you are talking about a zero discharge of effluent. Would we have thought that was possible 15 or 20 years ago in the industry?

Mr. Roberts: I think some 15 or 20 years ago there was an effort to reach a zero–effluent mill in Thunder Bay.

Mrs. Kraft Sloan: Thirty, forty, fifty years ago, was it possible to conceive at that time our having a zero–effluent discharge?

Mr. Roberts: I think neither technically nor culturally.

Mrs. Kraft Sloan: But we have been able to do it.

Mr. Roberts: We have been able to do it.

Mrs. Kraft Sloan: Does that not suggest that there are technical solutions to some of the problems we think are insurmountable now?

Mr. Roberts: There are many technical solutions, but pollution prevention is not only a technical solution. There are many things one can do on an administrative and procedural basis, on simply how you operate things, that can constitute pollution prevention.

An example might be, instead of dumping a particular sort of material into the treatment system, to neutralize it in the plant with a relatively simple exercise. That is not specifically a process, it is procedural.

With the plethora of possibilities, encompassing all of them in a workable definition of pollution prevention I believe would be insurmountable.

Mr. Barron: I think concepts like pollution prevention, the ecosystem management approach, biodiversity conservation and sustainable development itself are extremely useful as broad framework concepts. We should work toward finding out what those things mean. But to put them into a regulatory form without those very hard definitions or even the need to regulate broadly in those areas is a mistake. There may be specific things that are a piece of pollution prevention, for instance, that may well have to be regulated at some time, but to put the whole concept under a regulatory framework I don't think is productive.

Our suggestion is that we bring together the interested parties and attempt to look broadly at the environmental problems and then begin working toward a solution. I presume that would include the concept of pollution prevention just as it would include the broad concepts in those other areas.

[*Translation*]

Quantité de choses doivent être faites à l'intérieur des usines pour réduire la quantité d'effluents à traiter et peut–être autoriser un type de traitement différent. Mais une fois que l'on parvient à un certain niveau, il est plus facile de commencer à réduire les effluents et essayer de les recycler.

Cependant, tenter de définir toutes les opérations qui pourraient constituer de la prévention de la pollution me paraît une tâche insurmontable.

Mme Kraft Sloan: Pensez–vous qu'il existe des solutions techniques à certains des problèmes écologiques que nous connaissons? Par exemple, vous parlez de l'absence totale d'effluents rejetés à l'extérieur. Est–ce que cela aurait été jugé possible il y a 15 ou 20 ans dans votre industrie?

M. Roberts: Je crois qu'il y a 15 ou 20 ans on s'efforçait déjà de réaliser une usine à effluents zéro à Thunder Bay.

Mme Kraft Sloan: Il y a 30, 40 ou 50 ans, était–il possible de concevoir une usine à effluents zéro?

M. Roberts: Ni techniquement, ni culturellement, je pense.

Mme Kraft Sloan: Mais nous y sommes parvenus.

M. Roberts: Oui, nous y sommes arrivés.

Mme Kraft Sloan: Cela n'indique–t–il pas qu'il y a des solutions techniques à certains des problèmes que nous jugeons aujourd'hui insurmontables?

M. Roberts: Il y a quantité de solutions techniques, mais la prévention de la pollution n'est pas seulement une solution technique. Il y a quantité de choses que l'on peut faire sur le plan administratif et des méthodes de fonctionnement qui peuvent constituer de la prévention de la pollution.

Par exemple, au lieu de déverser une substance donnée dans le système de traitement, on pourrait la neutraliser dans l'usine par une méthode relativement simple. Ce n'est pas à proprement parler un procédé; c'est une affaire de manipulation.

Vu la plupart des possibilités, il me paraît être une tâche insurmontable que de vouloir tout couvrir dans une définition utilisable de la prévention.

M. Barron: Je pense que des notions telles que la prévention de la pollution, la gestion de l'écosystème, la conservation de la biodiversité et le développement durable lui–même sont extrêmement utiles en tant que concepts généraux. Il faudrait tenter de mieux les préciser. Mais les traduire sous forme réglementaire, en l'absence de ces définitions très claires, ou même sans qu'il existe un besoin d'une réglementation aussi large, serait une erreur. Il peut y avoir un certain nombre de choses qui sont de type préventif qui pourraient être incorporées dans un règlement à un moment donné, mais placer tout le concept dans un cadre réglementaire ne me paraît pas productif.

Notre suggestion est de rassembler les parties intéressées pour jeter un regard d'ensemble sur les problèmes environnementaux et de commencer à travailler à des solutions. Je suppose que cela englobera le concept de prévention de la pollution, tout comme ces autres grands concepts que j'ai évoqués.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 0935

Mrs. Kraft Sloan: A lot of your document addresses your concerns around economic efficiency and competitiveness. Aren't you concerned that a lot of advanced industrialized countries around the world are indeed working toward pollution prevention and using that as a model?

Mr. Roberts: I do not think that we are not working toward pollution prevention and using that as the model. The zero effluent initiative of the federal government, the CPPA and PAPRICAN is a clear example that pollution prevention is very clearly on the table.

Also, all of the mills that I am aware of both in my own company and other parts of the industry are working hard on reducing water effluents and reducing the amount of material that winds up in the water. Pollution prevention in that regard is really more efficient processes. The materials that are in our effluents are losses from our resource base. We need to minimize that. We do a pretty good job of minimizing that, but more work can be done. That is the way we can get at pollution prevention, by simply increasing the yield of our processes.

Mrs. Kraft Sloan: What is your time line for economic efficiency? How are you measuring economic efficiency in terms of time?

Mr. Roberts: Economic efficiency is in our terms the competitiveness of our industry, that is competitiveness in the world, how our mills are doing, how many of them continue in operation in the market in which we operate.

Mrs. Kraft Sloan: Can you give me a sense of the timeframe we are talking about here?

Mr. Barron: I would suggest to you that there are economic efficiency moves going on constantly in every company that is successful these days, whether that involves changing processes or retraining people.

Basically we are in a commodity market with our two major products and the prices do not move over the long–run average. Although they go up in the short term, they come crashing down in the long term. Anyone who is not totally focused on keeping their costs in line is going to fail in the long run at keeping their capital in shape.

Even though our mills can cost in excess of $1 billion, people still have to be focused on the future. They cannot simply be writing down that mill over a 20–year period but have to be constantly upgrading and improving it in response to both environmental regulations and the product demand itself.

Mrs. Kraft Sloan: I often find with the debate in this area that when we start talking about environmental concerns versus economic efficiency, the difference seems to be a difference in time horizons.

Environmental concerns are going to fit into an economic model. It is going to cost you in the long run if you are not competitive, if you are not looking at what your competitors are doing, if you are not looking at some of the non–tariff barriers to trade in terms of your processes, in terms of your innovation, in terms of the kind of input with resources and the cost of treating waste from your production measures. In the long term you are going to have to pay for it, whether you want to move toward sustainability or not.

Mme Kraft Sloan: Une bonne partie de votre mémoire est consacrée à votre souci de l'efficience économique et de la compétitivité. Ne pensez–vous pas que bon nombre des pays industrialisés avancés s'orientent vers la prévention de la pollution et en font leur modèle?

M. Roberts: Mais nous aussi. L'initiative relative aux effluents zéro du gouvernement fédéral, de l'ACPPP et de PAPRICAN est un exemple patent de ce que la prévention est d'actualité.

Par ailleurs, toutes les usines que je connais, celles de ma propre compagnie et beaucoup d'autres à travers le pays, s'activent à réduire leur volume d'eaux usées et la quantité de substances qui se retrouvent dans l'eau. La prévention de la pollution, à cet égard, passe par des procédés plus efficients. En effet, les substances qui se retrouvent dans nos effluents représentent pour nous une perte. Il faut minimiser ces pertes. Nous nous en tirons déjà pas mal, mais nous pouvons faire encore mieux. C'est ainsi que nous préviendrons la pollution, simplement en améliorant le rendement de nos procédés.

Mme Kraft Sloan: Selon quel horizon temporel mesurez–vous l'efficience économique? À quelle échéance mesurez–vous l'efficience économique?

M. Roberts: L'efficience économique, à nos yeux, équivaut à la compétitivité de notre industrie, c'est–à–dire la compétitivité à l'échelle mondiale, c'est–à–dire combien parviendront à survivre sur le marché qui est le nôtre.

Mme Kraft Sloan: Pouvez–vous me donner une idée de la période sur laquelle vous la mesurez?

M. Barron: Toute compagnie qui réussit cherche sans cesse à améliorer son efficience économique par les temps qui courent, qu'il s'agisse de modifier les procédés de fabrication ou de recycler la main–d'oeuvre.

Nous sommes essentiellement dans un marché de denrées avec nos deux grands produits, et les prix à long terme n'évoluent guère, en moyenne. Ils peuvent augmenter à courte échéance, mais ensuite ils retombent en chute libre à long terme. Quiconque ne fait pas tout pour comprimer ses coûts de production ne parviendra pas à survivre à long terme.

Bien que nos usines coûtent plus d'un milliard de dollars à construire, il faut néanmoins toujours être tournés vers l'avenir. On ne peut se contenter d'absorber le coût d'investissement sur une période de 20 ans; il faut sans cesse améliorer et moderniser, tant en raison de la réglementation environnementale que de l'évolution de la demande.

Mme Kraft Sloan: Je constate souvent dans ce débat que lorsqu'on oppose les préoccupations écologiques à l'efficience économique, la différence en est une d'horizon temporel.

Les préoccupations environnementales peuvent être intégrées à un modèle économique. Il vous en coûtera à long terme si vous n'êtes pas compétitif, si vous ne surveillez pas ce que font vos concurrents, si vous négligez les barrières non tarifaires aux échanges, du point de vue de vos procédés, du point de vue de l'innovation, du point de vue de la bonne utilisation de vos ressources naturelles et du coût du traitement des déchets produits par votre fabrication. À long terme, vous allez devoir payer pour tout cela, que vous optiez pour le développement durable ou non.

[*Text*]

Mr. Roberts: All of those things are very important. I believe the fact that there are 100–year–old and 70–and 90–year–old mills in this country indicates that a lot of upgrading has been done.

What we propose in our submission is a way to identify the priorities for the industry in terms of environmental protection. This industry makes a certain amount of money on the capital that it has. As my colleague indicates, it goes up and down from time to time, but it averages out at a broad level that makes it relatively attractive to be in this business.

• 0940

The long–term nature of that capital, the large amounts of it—$1 billion today for a brand–new facility—requires that we need a level of predictability so that the risk is minimized. We believe we can sit down with governments and identify the clear priorities for this industry: what the environmental issues are to which we contribute negatively so that we may contribute positively, so that we may deal with that; spacing them out on a prioritizing basis, to identify those that need to be addressed first, second, third and so on, with some broad framework for timing—we are suggesting a five–or ten–year horizon, for example—so we can spread those costs out in a meaningful way over that time period, so we can come to some control of our costs in the face of a continually or increasingly competitive world market.

If that is the sort of time line you had in mind, then that is the sort of thing we would envisage.

Mrs. Kraft Sloan: Our review of CEPA is a mandated five–year review. It is probably going to take a couple of years from this point before we see our recommendations actually enshrined in the amended legislation.

My concern is that if we don't look at some of the issues like pollution prevention, precautionary principle and things like that—other regimes around the world are doing this now. We are looking at legislation that we won't be touching probably for another five to seven years. Competitively it doesn't provide you with the kinds of incentives to move your industry forward.

Mr. Barron: I will stick with our original statement that CEPA is not the place to be regulating us so we can do better in the marketplace.

We export across the board more than 80% of the product in the whole forest sector. We are acutely aware of what the market is talking about, what environmental issues are going on worldwide relative to the forest, relative to the manufacturing processes and relative to the recycling of our product, which is very highly recycled all over the world.

Our antennae are out. Maybe they weren't out ten years ago, but they are out and environmental issues are part of our product.

Mr. Adams (Peterborough): I am sorry I missed the first part of your presentation. I chair a regular early morning meeting on Tuesday.

I read your brief and I will read the report. If something is duplicated, just cut me off.

[*Translation*]

M. Roberts: Tous ces éléments sont très importants. Le fait que l'on voit fonctionner encore dans notre pays des usines vieilles de 100 ans, de 70 et de 90 ans, montre qu'il y a beaucoup de modernisation à faire.

Ce que nous préconisons dans notre mémoire, c'est de déterminer les priorités pour notre industrie sur le plan de la protection de l'environnement. Le capital investi dans notre industrie dégage un certain rendement. Comme mon collègue l'a indiqué, ce rendement fluctue à court terme, mais en moyenne il est relativement intéressant.

Le fait que l'investissement soit à long terme et si massif—un milliard de dollars aujourd'hui pour une usine flambant neuve—exige un niveau de prévisibilité, de façon à minimiser le risque. Nous pensons pouvoir, de concert avec les pouvoirs publics, isoler des priorités claires pour notre secteur: quels sont les problèmes environnementaux auxquels nous contribuons et comment y remédier; quel est l'ordre des priorités et quels sont les délais de mise à niveau—nous préconisons un horizon de 5 à 10 ans, par exemple—afin que nous puissions étaler ces coûts dans le temps, pour pouvoir contrôler nos coûts face à la concurrence qui se maintient ou s'intensifie dans le monde.

Si c'est là le genre d'horizon auquel vous songiez, voilà à peu près ce que nous envisageons.

Mme Kraft Sloan: Notre examen de la LCPE est une révision quinquennale obligatoire. Il faudra sans doute deux ans avant que nos recommandations soient effectivement intégrées dans la loi.

Ma crainte est que si nous négligeons certaines questions comme la prévention de la pollution, le principe de précaution, etc... d'autres pays dans le monde le font actuellement. Nous parlons là de changements à apporter à une loi qui ne sera pas revue avant sans doute cinq à sept ans. Sur le plan de la compétitivité, cela ne vous donne pas d'incitation à avancer.

M. Barron: Je maintiens ce que j'ai dit, à savoir que la LCPE n'est pas un outil approprié pour nous imposer d'être plus compétitifs.

Nos exportations représentent plus de 80 p. 100 de toute la production du secteur forestier. Nous sommes extrêmement sensibles à tout ce que dit le marché, aux problèmes environnementaux soulevés dans le monde entier par rapport à la forêt, par rapport aux procédés de fabrication et au recyclage de notre produit, recyclage qui est déjà très intense dans le monde entier.

Nos antennes sont à l'écoute. Elles ne l'étaient peut–être pas il y a 10 ans, mais elles sont activées, et l'écologie est un élément important de notre produit.

M. Adams (Peterborough): Je suis désolé d'avoir manqué la première partie de votre exposé. Je préside les mardis un comité qui siège tôt le matin.

J'ai lu votre mémoire et je lirai le rapport. Si je pose des questions auxquelles vous avez déjà répondu, arrêtez–moi.

[*Texte*]

Mr. Adams: Does CPPA represent the entire industry in Canada?

Mr. Barron: I don't have the numbers with me, but CPPA represents some 59 companies. We are not the entire industry, but we are well into the 90% range.

Mr. Adams: As for the ones that are not in it, why are they not in and what reasons do they give for not being in?

Mr. Barron: Actually there are a number of mechanical wood mills. They were built fairly recently, going into the last recession, and have not come on board.

We have a joint arrangement with the Pulp and Paper Research Institute of Canada. Members of our association are also members of PAPRICAN. So there is something of a substantial investment.

I think largely it is a matter of these operations coming on line when prices were very lean. We continue to try to bring all pulp and paper manufacturers in the country into the organization. I believe it has nothing to do with environmental issues or the CPPA stance.

Mr. Adams: They are not a particular group, for want of a better word, a highfalutin group or a lowfalutin group; they just have not joined for economic or some other reasons.

Mr. Barron: That is correct.

Mr. Adams: When you were preparing the brief you presented at this time, or at other times when you were considering other environmental regulations. . .does the association reach out to those others? For example, did you consult with any of them in preparing this brief, or do you simply function within your membership?

Mr. Roberts: In this particular case we did not consult with others in the industry. As my colleague said, we represent the vast majority of the industry. We have an active environmental section within the industry, within the association. It deals with environmental issues of this kind and develops these submissions.

I believe from time to time we have consulted with others in the industry. I know at the provincial level in Ontario we certainly have. I am not sure about nationally.

• 0945

Mr. Barron: I think that for the most part what Mr. Roberts has said is true.

Mr. Adams: I'll ask a hypothetical question. If one of the others was in fact polluting in some way, would your association express any concern, either privately or publicly, about it?

Mr. Roberts: I don't believe we would. I suppose that privately there may well be some conversation, as there is amongst our own members when we have opportunities to meet with those others, but I don't know that it's the purview of the CPPA to comment on non-members.

Mr. Barron: Our comments around the CEPA regulations relating to our industry were supportive of the standards that were set, and that's for everyone in the pulp and paper industry.

[*Traduction*]

M. Adams: Est-ce que l'ACPPP représente la totalité de l'industrie canadienne des pâtes et papiers?

M. Barron: Je n'ai pas les chiffres ici, mais l'ACPPP représente quelque 59 compagnies. Ce n'est pas la totalité de l'industrie, mais plus de 90 p. 100.

M. Adams: Celles qui ne sont pas membres, pourquoi ne le sont-elles pas? Quelles raisons donnent-elles?

M. Barron: Il y a quelques usines de pâte à bois mécanique qui ne sont pas membres. Elles ont été construites assez récemment, au début de la récession, et ne se sont pas jointes à l'association.

Nous avons un accord de collaboration avec l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papier, PAPRICAN. Les membres de notre association sont également membres de PAPRICAN. Cela représente donc un investissement substantiel.

Je pense que c'est dû principalement au fait que ces usines sont entrées en service à un moment où les prix étaient très bas. Nous continuons à inciter tous les fabricants de pâtes et papiers du pays à entrer dans notre organisation. Je pense que leur absence n'a rien à voir avec l'environnement ou la position de l'ACPPP.

M. Adams: Ce n'est donc pas un groupe de dissidents, qui auraient des positions plus en pointe ou plus en retrait que les vôtres; cela tient simplement à des raisons économiques ou autres.

M. Barron: C'est juste.

M. Adams: En rédigeant le mémoire que vous avez présenté cette fois-ci, ou précédemment, au sujet d'autres règlements environnementaux. . . est-ce que votre association cherche à contacter ces non-membres? Par exemple, en avez-vous consulté en vue de rédiger ce mémoire, ou bien vous limitez-vous à consulter vos membres?

M. Roberts: En l'occurrence, nous n'avons pas consulté de non-membres. Comme mon collègue vous l'a dit, nous représentons la très grande majorité des fabricants. Nous avons une section de l'environnement très active au sein de l'association. C'est elle qui s'occupe des questions écologiques et rédige ces mémoires.

Je crois qu'il est arrivé, de temps à autre, que nous consultions des non-membres. Je sais que nous l'avons fait au niveau provincial, en Ontario. Je ne sais pas si c'est vrai aussi au niveau national.

M. Barron: Je pense que ce que M. Roberts a dit est essentiellement vrai.

M. Adams: Je vais poser une question hypothétique. Si l'une de ces autres usines polluait, est-ce que votre association se plaindrait, en public ou en privé?

M. Roberts: Je ne pense pas. Il en serait peut-être fait état dans des conversations privées, comme il arrive que nos membres en ont avec ces autres fabricants, mais je ne pense pas qu'il incombe à l'ACPPP de parler de ce que font les non-membres.

M. Barron: Nous avons adopté une position favorable aux règlements environnementaux touchant notre industrie, et ces normes s'appliquent à tout le monde.

[*Text*]

Mr. Adams: If one of your members or one of these others was exemplary in some environmental aspect, would you comment on that publicly or privately?

Mr. Roberts: We don't tend to—

Mr. Adams: I'm just wondering about this association's role.

Mr. Roberts: We don't tend to comment specifically on even our own members. This is a trade association, a national association, and we operate by consensus across the board.

Mr. Adams: There's been some discussion on chlorinated compounds, chlorinated products. It's been suggested recently that there have been estrogen–like effects on fish and wildlife, and that these effects are produced by various effluents, including pulp and paper effluents. The suggestion has been that this may not have to do with chlorinated compounds, but may have something to do with non–chlorinated compounds released from the wood.

I just wondered if you or PAPRICAN or whatever. . . What sort of research is going on in the non–chlorinated area in terms of the possibility of estrogen–like toxic effects from non–chlorinated products?

Mr. Roberts: There's a great deal of work going on. It's significantly being done by Environment Canada at the National Water Research Institute—I believe that's the name of the group—under Dr. Carey. PAPRICAN is certainly aware of it and is participating, I believe, in some regard. The work is done in cooperation with the mills that are members of our association, and it is done on the sites at the working level.

One of the findings of this work that we think is quite heartening is that the materials currently being identified as possible estrogen–like materials are most probably in fact treatable with the effluent treatment systems we are currently installing. It appears there may be a considerable opportunity to deal with the matter with our facilities as they are being modified today.

Mr. Adams: And that in fact was going to be my follow–up question. It's a new dimension to an effluent problem, but in fact you think the effects are already being treated by techniques being developed at the moment, or will be when it's finally discovered where this effect is coming from.

Mr. Roberts: I believe that at the recent conference in Vancouver that dealt with this matter it was reported that the compounds could be effectively removed in secondary treatment. These are the processes being installed today at all of our mills, and by the end of next year all pulp and paper mills in Canada will meet a standard that is effectively secondary treatment.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): Gentlemen, thank you for your brief. I too apologize for having arrived late. If any of my questions have been asked, please indicate so in order that we don't waste some time.

[*Translation*]

M. Adams: Si l'un de vos membres ou l'un de ces non–membres avaient un comportement exemplaire sur le plan de l'environnement, est–ce que vous en feriez état en public ou en privé?

M. Roberts: Nous avons tendance à ne pas. . .

M. Adams: Je me demande simplement quel est le rôle de l'association.

M. Roberts: Nous avons tendance à éviter de mentionner même nos propres membres. Nous sommes une association professionnelle, une association nationale, et nous prenons toutes nos décisions par consensus.

M. Adams: Il est question de produits chlorés, de composés chlorés. On a constaté récemment des effets sur le poisson et la faune similaires à ceux produits par les oestrogènes, et on pense que ces effets sont produits par divers effluents, notamment ceux des usines de pâtes et papiers. On pense qu'ils pourraient être dus à des substances autres que chlorées, peut–être des substances non chlorées dégagées par le bois.

J'aimerais savoir si vous ou PAPRICAN ou. . . Quelle sorte de recherches sont en cours sur les substances non chlorées, sur la possibilité que des substances non chlorées produisent des effets toxiques de type oestrogène?

M. Roberts: Il y a quantité de recherches en cours. Elles sont surtout faites par Environnement Canada, à l'Institut national de recherches sur l'eau—je pense que c'est bien le bon nom—sous la direction de M. Carey. PAPRICAN en est informé et y participe d'ailleurs, je crois. Ce travail est effectué en collaboration avec des usines membres de notre association, et des mesures sont faites sur place.

L'un des résultats de ces travaux que nous trouvons encourageant, c'est que les substances actuellement identifiées comme susceptibles d'avoir des effets similaires à l'oestrogène peuvent très probablement être traitées dans les systèmes de traitement des eaux usées que nous installons actuellement. Il semble possible d'éliminer ces substances au moyen des installations telles qu'elles sont actuellement modifiées.

M. Adams: C'était justement ma question suivante. C'est une dimension nouvelle d'un problème d'effluents, mais vous pensez donc que les techniques de traitement actuellement mises au point pourraient régler le problème, ou bien il pourra l'être lorsqu'on aura déterminé quelles substances produisent réellement ces effets.

M. Roberts: Je crois que lors de la conférence qui s'est tenue récemment à Vancouver sur cette question, on a annoncé que ces substances pourraient être efficacement éliminées par le traitement secondaire. Ce sont des procédés de traitement actuellement installés dans toutes nos usines, et d'ici à la fin de l'année prochaine toutes les usines de pâtes et papiers du Canada respecteront une norme qui correspond, à toutes fins utiles, au traitement secondaire.

M. O'Brien (London—Middlesex): Je vous remercie de votre mémoire, messieurs. Moi aussi, je vous prie d'excuser mon retard. Si les questions que je vais poser l'ont déjà été, n'hésitez pas à me le faire savoir, pour éviter de perdre du temps.

[*Texte*]

I'm told that in some cases there's a significant difference between the performance of pulp and paper mills in western Canada as compared to eastern Canada, that in terms of protection to the environment, the performance level of some of the mills out west is higher than it is in the east. I'd like you to explain why this is so and what can be done about it.

Mr. Roberts: One of the hallmarks of the industry in eastern Canada versus western Canada is that eastern Canadian mills are much older. I believe they would tend to be a little smaller. I don't believe there would be a material difference between the environmental impact, receiving waters being equivalent from mills in western Canada versus eastern Canada, provided those mills have the modern secondary treatment facilities we are currently installing.

• 0950

Mr. O'Brien: So are you disagreeing that there's a significant difference in performance between eastern and western mills?

Mr. Roberts: I think any difference in performance would relate to when secondary treatment was installed. The western mills, and certainly the interior western mills, have tended to have secondary treatment for longer than most of the eastern mills.

Mr. O'Brien: Should our government, for example, insist that all mills come up to the highest performance standard of whatever is the best mill in Canada, which is presumably some mill out west? Do you think this would be a fair approach by the government?

Mr. Roberts: I think the appropriate approach for the government would be to set a standard that adequately protects the environment in the areas involved. Clearly when a mill or any industry represents a large proportion of the flow in a particular river, a different standard may need to be applied there.

Mr. O'Brien: In touring, a number of us had an opportunity—unfortunately all of our colleagues did not have the opportunity, although they wanted to go—to tour a Howe Sound paper mill, and we saw an overflow pond there. We were told they had had a shutdown because the capacity of the pond was not going to handle the overflow.

Do you think government ought to insist on a higher standard for such overflow ponds, or on more of them? It seemed that to have to shut down the whole operation. . . It didn't look like all that sizeable a pond to me, but I'm certainly not an expert in that area. Should we have a higher standard for such overflow catchment areas, or whatever you call them?

Mr. Roberts: I'm not familiar with the Howe Sound mill in detail, but I imagine what you saw was part of the treatment facility. It may have been some sort of equalization basin or perhaps part of the active treatment.

When one is designing such facilities one is necessarily forced to make decisions on size and scale, recognizing that you may come up to some difficult decisions from time to time. I know that mill, as well as many others in the industry, has taken decisions to shut down operations rather than risk being out of compliance.

[*Traduction*]

On me dit que, dans certains cas, il y a un écart considérable entre la performance des usines de pâtes et papiers de l'Ouest du Canada et la performance de celles de l'Est sur le plan de la protection de l'environnement, la performance étant supérieure dans l'Ouest à ce qu'elle est dans l'Est. Pourriez–vous nous expliquer pourquoi il en est ainsi et ce que l'on peut faire pour y remédier?

M. Roberts: Ce qui caractérise les usines de l'Est du Canada par rapport à celles de l'Ouest, c'est que les premières sont beaucoup plus anciennes. Je crois aussi qu'elles tendent à être un peu plus petites. Je ne pense pas qu'il y a une différence sensible d'impact écologique entre les eaux usées des usines de l'Ouest et les eaux usées de celles de l'Est du Canada, dans la mesure où ces usines sont équipées des installations de traitement secondaire que nous mettons actuellement en place.

M. O'Brien: Vous niez donc qu'il y ait une différence sensible entre les usines de l'Est et celles de l'Ouest en matière de pollution?

M. Roberts: Je pense que, dans la mesure où une différence existe, elle est liée à la date d'installation du traitement secondaire. Les usines de l'Ouest, et certainement les usines de l'intérieur, sont équipées du traitement secondaire depuis plus longtemps que les usines de l'Est.

M. O'Brien: Le gouvernement devrait–il exiger, par exemple, que toutes les usines s'alignent sur les résultats de la meilleure usine du pays, qui est sans doute quelque usine de l'Ouest? Pensez–vous que ce serait une bonne méthode à suivre pour le gouvernement?

M. Roberts: Je pense que la bonne méthode pour le gouvernement consiste à fixer une norme qui protège adéquatement l'environnement dans les régions concernées. Il est évident que lorsque les effluents d'une usine de papier, ou de tout autre type d'usine, représentent une grosse proportion du débit d'une rivière donnée, une norme différente peut être appropriée dans son cas.

M. O'Brien: Pendant nos déplacements, un certain nombre d'entre nous ont eu la possibilité de visiter une usine de papier de Howe Sound—malheureusement, nos collègues n'ont pas tous eu la possibilité de s'y rendre et le regrettent—et ont vu un étang de retenue des eaux usées. On nous a dit qu'il avait fallu arrêter temporairement l'usine parce que la capacité de l'étang n'était pas suffisante.

Pensez–vous que le gouvernement devrait exiger des étangs de retenue de taille plus grande? Il me semble que devoir fermer toute l'usine. . . Cet étang de retenue ne m'avait pas l'air très grand, mais je ne suis certainement pas un expert. Faudrait–il imposer une norme plus haute à ces étangs de retenue, peu importe comment vous les appelez?

M. Roberts: Je ne connais pas très bien l'usine de Howe Sound, mais j'imagine que ce que vous avez vu est une partie de l'installation d'épuration. Il s'agissait peut–être d'une sorte de bassin de stockage qui fait partie de l'installation de traitement actif.

Lorsqu'on conçoit de telles installations, on est forcé de prendre des décisions sur la taille et la capacité, etc., et ces décisions peuvent parfois être difficiles. Je sais que cette usine, comme beaucoup d'autres, a décidé à l'occasion d'arrêter ses machines plutôt que de risquer d'enfreindre les règlements.

[*Text*]

I think it obviously poses some difficulty when you have a billion–dollar asset sitting there doing nothing. Whether or not you could effectively regulate to such a standard would I think be somewhat difficult.

Mr. O'Brien: Mr. Chairman, on page 12 of your brief you state: "Government should not regulate unless there is a clear need to do so". Again, in touring the facility and the nearby waters around it, we saw a much–improved Howe Sound because of government action. Do you feel these improvements would take place if government did not step in? In waters such as those at Howe Sound the fishery basically had to be shut down, at least for certain types of fish. Do you really think voluntary approaches would be as effective as government action proved to be there?

Mr. Roberts: Yes, I do, sir. I believe that under the proposal we are making here today there is great opportunity to develop ways to address and alleviate those problems without the use of regulations. When a clear objective such as the protection of a fishery is identified, this can be done by sitting down with the industry in question, or perhaps with industry broadly for larger issues.

[*Translation*]

C'est manifestement difficile lorsque vous avez des installations d'un milliard de dollars à l'arrêt, qui ne produisent rien. Il me paraît cependant peu opportun d'imposer une telle norme par voie de règlement.

M. O'Brien: À la page 12 de votre mémoire je lis: «Le gouvernement ne devrait imposer de règlements que lorsque c'est clairement nécessaire.» Encore une fois, en visitant cette usine et les eaux environnantes, nous avons constaté une nette amélioration du Howe Sound par suite de l'action gouvernementale. Pensez–vous que ces améliorations se réaliseraient si les pouvoirs publics n'intervenaient pas? Dans des eaux comme le Howe Sound, il a fallu interdire la pêche de certaines espèces de poisson. Pensez–vous que faire appel à l'action volontaire serait aussi efficace que la contrainte l'a été dans ce cas–là?

M. Roberts: Oui, monsieur. Je pense que la proposition que nous formulons aujourd'hui permettra de remédier à ces problèmes sans que des règlements contraignants soient nécessaires. Lorsqu'on peut isoler un objectif clair, tel que la protection de nos zones de pêche, cela peut se faire de gré à gré avec les usines concernées, ou peut–être avec toute l'industrie lorsqu'il s'agit de questions de plus grande envergure.

• 0955

Mr. Barron: I'd like to add something to that. In this particular case, the general one of dioxin in the industry and its effluent, the industry did move well before the regulations were in place. But we agree that the regulation on dioxin has to be there.

The Chairman: Mr. Roberts, your brief raises a number of questions, as you have already noticed, and before asking a few, I would like to draw your attention to a couple of errors in your brief that require correction.

On page 5, the fourth paragraph makes a reference to British Columbia having an equivalency agreement. That is incorrect. It is an administrative agreement.

M. Sauvageau (Terrebonne): C'est juste pour qu'il puisse nous dire la page dans le texte français. Est–ce la même page en français?

Le président: Oui, c'est la même page en français.

M. Sauvageau: D'accord. Merci.

The Chairman: So I would like to draw your attention to that incorrect statement.

The second incorrect statement is on page 9. Do you agree with that correction, first of all, that B.C. does not have an equivalency agreement, that it has an administrative agreement?

Mr. Roberts: Sure, that's a fair clarification. Thank you.

The Chairman: On page 9, in the last paragraph, you say that CEPA should "contain provisions for revoking federal regulations if provincial regulations accomplish the same ends". Well, that provision already exists in the act. The minister can make an order declaring that provisions in regulations do not apply to a province that has equivalency requirements.

M. Barron: J'aimerais ajouter quelque chose à cela. Dans le cas particulier de dioxine présente dans les effluents des usines de pâtes et papiers, l'industrie a apporté des remèdes bien avant que le règlement ne soit promulgué. Nous convenons que, dans le cas de la dioxine, le règlement est nécessaire.

Le président: Monsieur Roberts, votre mémoire suscite un certain nombre d'interrogations, comme vous l'avez déjà remarqué, et avant de vous en soumettre quelques–unes, j'aimerais attirer votre attention sur quelques erreurs dans votre mémoire.

Au quatrième paragraphe de la page 5, vous dites que la Colombie–Britannique a signé un accord d'équivalence. C'est inexact. Il s'agit d'une entente administrative.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): I would just like to know what page it is in the French text. Is it the same page in the French version?

The Chairman: Yes, it is the same page in French.

Mr. Sauvageau: Okay. Thank you.

Le président: J'aimerais donc attirer votre attention sur cette inexactitude.

La deuxième se trouve à la page 9. D'abord, acceptez–vous la rectification, à savoir que la Colombie–Britannique n'a pas signé d'accord d'équivalence, mais une entente administrative?

M. Roberts: Certainement, c'est juste. Je vous remercie.

Le président: Au dernier paragraphe de la page 9, vous dites que la LCPE devrait «contenir des dispositions prévoyant l'abrogation des règlements fédéraux si des règlements provinciaux parviennent déjà au même résultat». Eh bien, cette disposition existe déjà dans la loi. Le ministre peut prendre une ordonnance déclarant que des dispositions d'un règlement ne sont pas applicables à une province qui a des exigences équivalentes.

[*Texte*]

But apart from these two aspects, which are perhaps editorial and oversights, your brief on a number of occasions deals with overlaps and duplications. For us to take your brief seriously, since you mentioned that throughout your brief... You provided no information, no substantiation about this fact. You do not indicate the nature and the scope of such overlap in your brief, and the question is why don't you? You do not provide proof that the overlap and duplication lead to excessive costs, and I think the onus is on you. Third, you should provide some substantiation, a minimum if you like, that overlap and duplication are negative rather than positive or reinforcing. Why didn't you do that?

Mr. Roberts: I think in the interests of keeping our submission to a manageable size, we left out some of the detail, which we would be happy to provide in a subsequent submission if you would like to receive some of that.

The Chairman: You will appreciate that predicating most of your brief on duplication and overlaps, you very much weaken your argument by not taking the trouble to substantiate it. You mention duplication at least ten times throughout your brief. Surely you must have the evidence if you are so convinced that it is there, that it is negative, that it is excessive.

Mr. Roberts: Sir, there's evidence in the fact that there are two sets of regulations on effluents in our mills. This is a major issue—

The Chairman: Yes, but they may be reinforcing each other. They may have a positive effect. They may be complementary.

Mr. Roberts: I do not think they are complementary when we find that both regulations have essentially the same effluent numbers, one of which is calculated in a slightly different way and represents additional opportunities to be out of compliance.

The difficulty arises not only with excessive costs, and those are certainly of concern, but of great concern to the personnel running our facilities is the fact that there are personal liability issues with respect to being out of compliance with those laws. There are instances where, by having one bad day with an effluent treatment system, one can find oneself in contravention of laws at both the federal and provincial level for a single act. We find that to be an unnecessary duplication.

• 1000

The Chairman: You make the statement on page 4, under item 4, that regulations can stifle technical innovation. Can you give us proof? Give us an example.

Mr. Roberts: If for example—and this is an example that I would suggest is a real one—there are opportunities, as we see in the zero-effluent initiative that we have, to get rid of the whole problem of the effluents... The regulation that was implemented for our effluents in 1992 gave a certain time window that necessitated the use of essentially off-the-shelf technology—that is, a biological secondary treatment—and this is the type of technology in a number of areas that the mills are installing today.

[*Traduction*]

Indépendamment de ces deux erreurs, qui sont peut-être de simples oublis, votre mémoire parle à plusieurs reprises de chevauchements et de doubles emplois. Cela se retrouve dans tout le mémoire, et si vous voulez que nous le prenions au sérieux... Vous n'avez donné aucune précision, aucun exemple de cela. Vous n'indiquez pas la nature et la portée de ces chevauchements dans votre mémoire, et je me demande pourquoi. Vous n'apportez aucune preuve de ce que ces chevauchements et doubles emplois entraînent des coûts excessifs, et je pense que c'est à vous qu'il incombe de faire cette preuve. Troisièmement, vous devriez apporter un minimum d'éléments montrant que ces chevauchements et ces doubles emplois sont négatifs, plutôt que positifs, c'est-à-dire que ces mesures se renforceraient l'une l'autre. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

M. Roberts: Nous avons omis des détails, afin de ne pas présenter un texte excessivement long, mais nous nous ferons un plaisir de le faire dans un document complémentaire, si vous le souhaitez.

Le président: Vous comprenez que si vous axez presque tout votre mémoire sur la question des chevauchements et doubles emplois, vous affaiblissez beaucoup votre argumentation si vous n'apportez absolument aucune preuve. Vous mentionnez les chevauchements au moins dix fois dans le mémoire. Si vous êtes tellement convaincus qu'ils existent, qu'ils sont négatifs, qu'ils sont excessifs, vous devez bien disposer de données concrètes le prouvant.

M. Roberts: Monsieur, le seul fait que les effluents de nos usines soient soumis à deux ensembles de règlements est une preuve. C'est un problème majeur...

Le président: Oui, mais ces deux ensembles de règlements peuvent se renforcer l'un l'autre. Cela peut avoir un effet positif. Ils peuvent être complémentaires.

M. Roberts: Je ne pense pas qu'ils soient complémentaires lorsqu'on voit que les deux comportent à peu près les mêmes chiffres intéressant les effluents, mais calculés d'une façon légèrement différente dans un cas, ce qui représente des risques supplémentaires d'infraction.

La difficulté réside bien sûr dans le coût excessif, ce qui n'est pas négligeable, mais ce qui inquiète le personnel qui gère ces usines, c'est qu'il risque d'être personnellement responsable en cas d'infraction. Il peut arriver, s'il y a un problème un jour dans le système de traitement des eaux usées, que l'on soit en infraction de deux lois, une fédérale et une provinciale, pour un seul et même acte. Nous trouvons que c'est un chevauchement inutile.

Le président: Vous dites à la page 4, au point 4 de votre mémoire, que la réglementation peut inhiber l'innovation technique. Pouvez-vous le prouver? Donnez-nous un exemple.

M. Roberts: Si, par exemple—et il est fondé sur la réalité—il y a une possibilité, comme c'est le cas de notre initiative d'effluents zéro, de se débarrasser entièrement du problème des effluents... Le règlement qui a été imposé en 1992 à nos effluents nous laissait un certain délai qui nous contraignait à essentiellement utiliser des technologies déjà disponibles—c'est-à-dire le traitement secondaire biologique—et c'est la technologie que les usines installent aujourd'hui.

[*Text*]

Had there been a different time line associated with that regulation, there may well have been opportunities to make in–plant changes that would have negated the need for that end–of–pipe type of treatment. I say "may" because I earlier said it is difficult for me to imagine a zero–effluent mill without some form of secondary treatment. However, there are one or two mills that I am personally aware of in the country that are going to meet the federal regulation without installing secondary treatment.

So they have been clever enough over that timeframe to do it. Some of them were starting at a slightly different position than others were and they have certain different characteristics within their mills, and perhaps the history of their development facilitated that.

So that's one kind of example.

The Chairman: You're hinging your argument, it seems to me, on a time line rather than on the regulation itself. Is that correct?

Mr. Roberts: But the time line is embodied in the regulation.

The Chairman: Right. So you're not objecting to regulation itself but to the time restriction.

Mr. Roberts: I think it's appropriate to have methods to protect the receivers, yes.

The Chairman: So there is a difference between the two. Maybe then in some cases the time line was unreasonable. Is that what you're saying?

Mr. Roberts: What I'm saying is that time lines have an effect on what you choose.

The Chairman: On page 8, in the third paragraph, you have a reference to overlaps among federal departments. Can you give us an example?

Mr. Roberts: We find that the effluent regulation, with which you're very familiar, has within it a toxicity provision, and this relates to the Fisheries Act. The ministerial responsibility for that is with the Minister of Fisheries, whereas the administration of the regulations resides with the Department of the Environment. Consequently, involving all of those people at the table in dealing with the toxicity issue represents an administrative difficulty for us. A specific example of that is with respect again to our zero–effluent initiative.

One of the problems that arise as you reduce the amount of water our mills use and discharge is that some of the constituents that would normally be diluted will be concentrated because of the lower flow. This in fact increases the measured toxicity, and I stress "measured "because the actual toxicity, if you were to measure it in a toxicity loading sense, does not change. However, the Fisheries Act requires no deleterious substances, and this is administered by Environment Canada. Putting those two together and trying to deal with that particular issue is representing quite a challenge for us. There is work ongoing on this at the moment.

• 1005

The Chairman: Yes, but give us a practical example in the field. We all know what you just said. You have legislative measures on one side and the administration on the other, but it doesn't mean that leads automatically to duplication amongst federal departments.

[*Translation*]

Si nous avions disposé d'un délai plus long, il aurait pu être possible de modifier les procédés de fabrication eux–mêmes, de façon à se passer de ce type de traitement en bout de ligne. J'ai dit «peut–être», car j'ai indiqué tout à l'heure qu'il m'est difficile d'imaginer une usine à effluents zéro sans aucune forme de traitement secondaire. Cependant, il y a une ou deux usines que je connais personnellement qui vont respecter le règlement fédéral sans installer de traitement secondaire.

Donc, elles ont été assez astucieuses pour le faire dans le délai imparti. Certaines ont commencé à un stade légèrement différent, et ces usines possédaient déjà certaines caractéristiques qui leur facilitaient cela.

Voilà donc un exemple.

Le président: Mais toute votre argumentation, me semble–t–il, repose sur le délai plutôt que sur le règlement lui–même. N'ai–je pas raison?

M. Roberts: Mais le délai est incorporé dans le règlement.

Le président: D'accord. Vous n'êtes donc pas opposés au règlement lui–même, mais à la restriction de temps.

M. Roberts: Oui, je pense qu'il est approprié de protéger les récepteurs de la pollution.

Le président: Il y a donc une différence entre les deux. Peut–être alors, dans certains cas, était–ce le délai qui a été déraisonnable. Est–ce là ce que vous dites?

M. Roberts: J'ai dit que les délais influencent les solutions que l'on choisit.

Le président: À la page 8, au troisième paragraphe, vous parlez d'un chevauchement entre des ministères fédéraux. Pouvez–vous nous donner un exemple?

M. Roberts: La réglementation des effluents, que nous connaissons très bien, contient une disposition relative à la toxicité qui relève de la Loi sur les pêches. La responsabilité ministérielle en revient au ministre des Pêches, tandis que l'application du reste du règlement appartient au ministère de l'Environnement. Par conséquent, avoir toutes ces administrations présentes à la table pour traiter de la question de la toxicité représente pour nous une difficulté administrative. Un exemple en est encore une fois l'initiative d'effluents zéro.

Un des problèmes qui se posent lorsqu'on réduit la quantité d'eau consommée par nos usines et la quantité d'effluents, c'est que certains des composants qui se trouveraient normalement dilués vont se trouver concentrés à cause du faible débit. Cela augmente la toxicité mesurée, et je souligne le mot «mesurée», parce que la toxicité réelle du point de vue de la quantité de substances toxiques rejetées ne change pas. Cependant, la Loi sur les pêches exige l'absence de substances délétères, alors que le reste est appliqué par Environnement Canada. Il nous est très difficile de concilier les deux à la fois. Des travaux sont en cours là–dessus.

Le président: Oui, mais donnez–nous un exemple concret, sur le terrain. Nous comprenons tout ce que vous venez de dire. Vous avez d'une part des mesures législatives et d'autre part l'administration, mais cela ne signifie pas qu'il y a automatiquement chevauchement entre les ministères fédéraux.

[*Texte*]

If you were to give us examples whereby one of your mills had been inspected by a fisheries inspector one day and the following week by an Environment Canada inspector covering the same field, that would be very useful to the committee. Can you provide that information?

Mr. Roberts: We have in fact been investigated for spills by both groups.

The Chairman: Can you provide the information?

Mr. Roberts: I shall undertake to do that.

The Chairman: With regard to dioxins, you indicate in your brief a reduction of dioxin and furans. Do you think this reduction is in good part due to the direct and significant role played by CEPA regulations?

Mr. Roberts: I do not think the CEPA regulations are insignificant in achieving that reduction.

The Chairman: So they were significant, were they?

Mr. Roberts: They were significant. But I would add that the industry achieved a considerable amount of that reduction prior to those regulations coming into force.

The Chairman: You refer on page 17 to the long–term loss of 10,000 jobs. Can you tell us how many jobs have been lost because of environmental requirements, technological change and increased efficiency, or old, inefficient mills where job losses were inevitable?

Mr. Roberts: Certainly job losses are a fact of our industry today as we go through considerable and painful restructuring. What we're referring to here is a reference to the findings of the department's own studies in this regard.

The Chairman: Could you indicate to the committee how many mills had to be shut down as a direct result of environmental regulations?

Mr. Roberts: It's very difficult to say a mill will shut down as a direct result of environmental regulations.

The Chairman: Do I take it that none was shut down because of environmental regulations?

Mr. Barron: I think we could cite a mill that was shut down because of environmental regulations.

Mr. Roberts: Which does not mean the long–term cost competitiveness of that mill was not impugned in such a way that in the future it may shut down.

The Chairman: You have a very intriguing paragraph on page 20. It really caught my attention when you said: "Given time, pollution control will be replaced by pollution prevention". The question that comes to mind is how much time? Why is the industry not moving faster to close the loop in those existing mills?

Mr. Roberts: Closing the loop in a major pulp and paper facility is not an insignificant task. The current estimate of the cost of that exercise is about $100 million per facility. That is on top of the ordinary capital for those kinds of facilities, which could vary anywhere between $20 million and $50 million per year.

[*Traduction*]

Si vous pouviez nous donner des exemples où l'une de vos usines aurait été visitée par un inspecteur des Pêches un jour et par un inspecteur d'Environnement Canada la semaine suivante, pour vérifier la même chose, cela serait très utile au comité. Pouvez–vous nous apporter des renseignements de ce genre?

M. Roberts: Nous avons effectivement eu les deux groupes venant enquêter sur des déversements.

Le président: Pouvez–vous nous donner des coordonnées précises?

M. Roberts: Nous le ferons.

Le président: Pour ce qui est de la dioxine, vous faites état dans votre mémoire d'une réduction de la dioxine et du furane. Pensez–vous qu'elle soit due en bonne partie au rôle direct et décisif joué par la réglementation de la LCPE?

M. Roberts: Je ne pense pas que les règlements promulgués en vertu de la LCPE aient joué un rôle négligeable dans cette réduction.

Le président: Ils ont donc eu un rôle important, n'est–ce pas?

M. Roberts: Certes. Mais j'ajouterais que l'industrie avait déjà opéré une part importante de cette réduction avant l'entrée en vigueur de ces règlements.

Le président: Vous parlez à la page 17 de la suppression à long terme de 10 000 emplois. Pourriez–vous nous dire combien d'emplois ont été perdus du fait des exigences environnementales, du changement technologique ou de l'amélioration de la productivité, ou du fait de vieilles usines improductives où les suppressions d'emplois étaient inévitables?

M. Roberts: Les suppressions d'emplois sont aujourd'hui une réalité de notre industrie, qui procède à une restructuration douloureuse et de grande ampleur. Ce que nous mentionnons ici sont les chiffres du ministère lui–même.

Le président: Pourriez–vous dire au comité combien d'usines ont dû fermer comme conséquence directe de la réglementation environnementale?

M. Roberts: Il est très difficile de dire qu'une usine a fermé comme résultat direct de la réglementation environnementale.

Le président: Dois–je conclure que cela n'a été le cas d'aucune?

M. Barron: Je pourrais citer une usine qui a fermé à cause de la réglementation environnementale.

M. Roberts: Ce qui ne veut pas dire que la compétitivité à long terme d'une usine ne puisse être touchée au point qu'elle disparaisse un jour.

Le président: Il y a un paragraphe, page 20, qui m'intrigue beaucoup. Vous dites: «Un jour, le contrôle de la pollution sera remplacé par la prévention de la pollution.» La question qui vient à l'esprit, c'est: dans combien de temps? Pourquoi l'industrie ne boucle–t–elle pas la boucle plus rapidement dans les usines existantes?

M. Roberts: Ce n'est pas une mince tâche que de boucler la boucle dans une grande usine de pâtes et papiers. On estime actuellement le coût à près de 100 millions de dollars, somme qui s'ajoute au capital ordinaire requis par ce genre d'installations et qui peut varier entre 20 millions et 50 millions de dollars par an.

[*Text*]

It would take several years to implement that sort of change in each facility that chooses to do it. Needless to say, when you have billion–dollar assets and you wish to spend 10% of them to make a major change, you have to be very comfortable that change will work and you will see the return on your investment in that item. So it will take some time to generate all the comfort required to achieve those changes. But I believe we're on a very strong track to get there with the zero effluent initiative.

The Chairman: I have just two more questions. Mr. Sauvageau will be very angry at me if I go on too long.

Mr. Sauvageau: No, no, no.

The Chairman: On page 26, there is a reference in the second paragraph to the difficulty the industry is having in getting permits. Why do you consider the CEPA requirements "unnecessarily stringent"?

• 1010

Mr. Roberts: It is understood the requirements to get a permit to dispose of the dredge spoil are based on a standard that is too high for the protection of the environment wherein it is discharged.

The Chairman: When you say it is understood, does it mean your opinion or the opinion of the association? Whose opinion?

Mr. Roberts: It is the opinion of the association.

The Chairman: Is that by virtue of a discussion that has taken place by way of a statement made publicly?

Mr. Roberts: It's by virtue of a response to issues outlined for this submission with the mills affected.

The Chairman: Finally, back again to reductions of dioxins and furans, are you indicating to us here today all forms of dioxins and furans will be reduced to non–measurable levels? If so, by when?

Mr. Roberts: The CEPA regulation requires they be reduced and that dioxin 2378–TCDD be reduced to non–detectable levels by the end of this year, the end of this month in fact. It is our understanding that is in fact in hand. We will be able to report that.

The Chairman: So you're saying all your mills will be within that limit.

Mr. Roberts: Yes. We will also meet at the same time the requirements for furans, which I believe are somewhat higher, measured in parts per quadrillion numbers.

The Chairman: Thank you.

Monsieur Sauvageau, s'il vous plaît.

M. Sauvageau: Il n'y a pas de problème, monsieur le président. La question était très pertinente et j'aurais attendu encore de longues minutes pour les écouter.

Je vous remercie et je vous salue, messieurs. Vous devez être au courant du fait qu'actuellement, Hydro–Québec est en procédures judiciaires avec Environnement Canada en ce qui concerne les rejets de BPC. La Cour du Québec et la Cour

[*Translation*]

Il faudra plusieurs années pour faire les transformations voulues dans chaque usine qui choisit de le faire. Inutile de le dire, lorsque vous avez déjà investi des milliards de dollars et qu'il vous faut dépenser encore 10 p. 100 de cette somme pour opérer cette transformation, il faut se sentir très assurés que ces changements donneront les résultats voulus et que l'investissement sera rentable. Il faudra donc encore du temps pour obtenir toutes ces assurances et opérer les changements. Mais je pense que nous sommes en bonne voie avec cette initiative d'effluents zéro.

Le président: Je n'ai que deux autres questions. M. Sauvageau m'en voudra beaucoup si je prends trop de temps.

M. Sauvageau: Non, non, non.

Le président: Au deuxième paragraphe de la page 26 vous parlez de la difficulté de l'industrie à obtenir les permis nécessaires. Pourquoi considérez–vous les exigences de la LCPE «inutilement rigoureuses»?

M. Roberts: Il est admis que les critères à remplir pour obtenir un permis d'évacuation des boues résiduelles reposent sur une norme trop élevée par rapport à la protection de l'environnement dans lesquels ces boues sont déposées.

Le président: Lorsque vous dites qu'il est admis, est–ce là votre opinion, ou l'opinion de l'association? C'est l'opinion de qui?

M. Roberts: L'opinion de l'association.

Le président: Établie sur la base de discussions publiques?

M. Roberts: Sur la base des réponses des usines concernées aux questions que nous avons posées en vue de la rédaction de ce mémoire.

Le président: Revenons, pour finir, à la réduction de la dioxine et du furane. Pouvez–vous dire aujourd'hui que toutes les formes de dioxine et de furane seront ramenées à des niveaux indétectables? Si oui, quand?

M. Roberts: La réglementation de la LCPE exige que ces substances soient réduites et que la dioxine 2378–TCDD soit ramenée à un niveau indétectable d'ici à la fin de cette année, la fin du mois, en fait. Nous croyons savoir que c'est fait. Nous pourrons confirmer que c'est fait.

Le président: Vous dites donc que toutes vos usines respecteront cette limite.

M. Roberts: Oui. Nous respecterons en même temps les exigences relatives au furane, exigences qui sont un peu plus strictes encore, puisque sa présence est mesurée en partie par quadrillion.

Le président: Je vous remercie.

Mr. Sauvageau, please.

Mr. Sauvageau: There is no problem, Mr. Chairman. Your questions were very relevant and I would have waited much longer to hear them out.

Thank you and welcome, gentlemen. You must be aware that Hydro Quebec is presently before the courts against Environment Canada with regard to PCBs emissions. The Quebec Court and the Quebec Court of Appeal concluded twice

[*Texte*]

d'appel du Québec ont conclu à deux reprises que l'arrêté d'urgence 6(a) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement était *ultra vires* concernant les rejets de BPC dans les cours d'eau.

Est–ce que dans votre genre d'entreprise, votre conseil ou votre association a déjà eu affaire avec les tribunaux pour le même genre de choses? Est–qu'il y a une jurisprudence concernant l'article 92A de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique où on dit que la législature de chaque province a compétence exclusive pour légiférer en matière de ressources forestières? Je vous remercie.

Do you want me to repeat?

Mr. Barron: I'm afraid I don't quite understand the thrust of the question.

The Chairman: Mr. Sauvageau, would you repeat your question.

M. Sauvageau: Vous devez être au courant qu'actuellement, Hydro–Québec est en instance juridique avec le gouvernement du Canada concernant l'arrêté d'urgence 6(a) sur les rejets de BPC dans les affluents. La Cour du Québec et la Cour d'appel du Québec ont conclu à deux reprises que cette partie de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement était *ultra vires* compte tenu que c'était de juridiction strictement provinciale.

Est–ce que l'Association canadienne des pâtes et papiers a déjà eu affaire aux tribunaux concernant cette partie de la loi? Est–ce que vous avez une jurisprudence concernant l'article 92A de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique où il est stipulé que la législature de chaque province a compétence exclusive sur les ressources forestières ainsi qu'à la gestion, à la production et à l'exportation hors de la province? Je vous remercie.

Mr. Roberts: I'm not aware of any particular specific activities of our industry with respect to that aspect of CEPA. That would be section 69 that you identified.

• 1015

With respect to your question on jurisprudence, I'm afraid I'm not a lawyer and I don't think I could usefully comment on whether or not there's an appropriate split there, but it is true certainly that in general the provinces do own the forests. We operate under provincial licences and pay a stumpage to the provinces for that privilege.

M. Sauvageau: Pourriez–vous, en tant que vice–président, vérifier et faire parvenir au Comité le document dans le cas où il y aurait eu une jurisprudence, parce qu'il y en avait une concernant les BPC et une autre concernant votre association. Si jamais vous obtenez une réponse positive ou même négative, pouriez–vous nous le faire savoir par le biais du greffier, s'il vous plaît?

Je vous remercie.

Mr. Roberts: I presume you're asking about jurisprudence with respect to jurisdiction for forestry matters, not PCBs? Is that right?

M. Sauvageau: Oui, la forêt. Merci.

Le président: Monsieur O'Brien.

Mr. O'Brien: Thank you, Mr. Chair. Is it one question on second round?

[*Traduction*]

that the emergency order under section 6(a) of the Canadian Environmental Protection Act is *ultra vires* regarding this charge of PCBs in streams.

Have your members or your association been before the courts with regard to that kind of things? Are there any court decisions regarding section 92A of the British North America Act, which gives to provinces exclusive jurisdiction over forestry resources? Thank you.

Voulez–vous que je répète?

M. Barron: Je crains de ne pas très bien comprendre la question.

Le président: Monsieur Sauvageau, voulez–vous répéter la question?

Mr. Sauvageau: You must be aware that at the present time Hydro Quebec is before the courts against the Government of Canada with regard to emergency order 6(a) dealing with PCBs discharges in affluents. The Quebec Court and the Quebec Court of Appeal have both held that this part of the Canadian Environmental Protection Act is *ultra vires* since this matter is an exclusive provincial jurisdiction.

Did the Canadian Pulp and Paper Association have any court proceedings with regard to this part of the act? Has there been any court decision referring to section 92A of the British North America Act, which says that each provincial legislature has exclusive jurisdiction over forestry resources as well as management, production and exportation out of the province? Thank you.

M. Roberts: Je ne suis au courant d'aucune procédure judiciaire spécifique de notre industrie concernant cet aspect de la LCPE. La disposition en question serait l'article 69.

Pour ce qui est de la jurisprudence, je ne suis pas avocat et je crains de ne pouvoir me prononcer sur des questions de compétence, mais il est certainement vrai que les provinces sont propriétaires, d'une façon générale, des forêts. Nous avons des permis d'exploitation provinciaux et nous payons des droits d'abattage aux provinces.

Mr. Sauvageau: Could you, as vice–president of the association, make inquiries and transmit to us any document you may have regarding such jurisprudence because there has been a court decision regarding PCBs and another affecting your association. I would be grateful to have your answer through the clerk, whether it is positive or negative.

Thank you.

M. Roberts: Je suppose que vous parlez d'une jurisprudence concernant la compétence en matière de forêt, et non pas les BPC? Ai–je bien compris?

Mr. Sauvageau: Yes, on forestry. Thank you.

The Chairman: Mr. O'Brien.

M. O'Brien: Je vous remercie, monsieur le président. Est–ce une seule question au deuxième tour?

[*Text*]

The Chairman: No, no.

Mr. O'Brien: Good. I have a couple of questions I'd like to ask.

On page 15 of your brief, gentlemen, you say at the bottom:

> One possible change to CEPA would be to ensure that the principle of conservation is adhered to in all international negotiations of environmental agreements.

That's a fairly general statement. What exactly do you mean there? Are you saying that the federal government would take along officials from your organization as part of a delegation, or are you proposing that it would meet ahead of time and discuss potential environmental agreements? How practical is that suggestion and what exactly do you mean by it?

Mr. Barron: There has been a good deal of consultation. I, for instance, was involved in the Rio summit and much of the work up to that particular conference. There have been occasions I think—and you may have heard from other industries with regard to the Basel Convention on Transboundary Movements of Hazardous Wastes and the fact that some feel that the country and the industry were somewhat blindsided in that effort, and I think probably in other instances.

I know there's been fairly good consultation around the question of global climate change. But I think as a general rule it would be valuable for the federal government in its responsibility for international conventions to involve at an early date both the provincial governments, because they often have to deliver on these things, and the industry that is going to be affected.

I think probably there are a number of specific instances. I know it's a very broad agenda and the federal government has to take the lead in it, but if it would make the effort early to get advice from those who are going to have to ultimately implement any domestic action related to an international agreement, it would be more helpful.

Mr. O'Brien: I can certainly see that point. I guess where I'm not clear, though, is that you've indicated there's been a pretty good level of consultation, and you mention the Basel Convention as one exception to that. I think you have characterized it as a pretty good level of consultation. Can you clarify for me what is the level of concern around this issue? Do you think the federal government has been falling down on this point badly or. . .?

Mr. Roberts: I think the concern arises from things like Basel, and if I were to characterize the Basel Convention, it arises out of some very real concerns about the ability of some countries to accept some of the wastes that were being sent there and deal with them appropriately. I think in its genesis the Basel Convention was very well thought out. The problem is that it wasn't entirely thought out as to how it would emerge and all the scenarios were not played out.

• 1020

At the moment, we see that it runs some considerable risk of negating the potential to ship materials destined for recycling between countries that would be deemed to be competent to do those sorts of things.

[*Translation*]

Le président: Non, non.

M. O'Brien: Bien. J'ai plusieurs questions à poser.

À la page 15 de votre mémoire, messieurs, vous dites au bas de la page:

> Une modification possible de la LCPE serait d'assurer que le principe de la conservation soit appliqué dans toutes les négociations internationales portant sur des accords en matière d'environnement.

C'est un peu vague. Qu'entendez–vous exactement par là? Dites–vous que le gouvernement fédéral devrait inclure dans ses délégations des représentants de votre organisation, ou bien qu'il devrait vous rencontrer à l'avance et discuter avec vous de tout accord potentiel touchant l'environnement? Comment cela se traduirait–il concrètement, et qu'entendez–vous exactement par là?

M. Barron: Il y a eu pas mal de consultations. Pour ma part, j'ai participé à une bonne partie des travaux préalables à la Conférence de Rio. Mais en d'autres occasions... et les représentants d'autres industries vous ont peut–être parlé de la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontaliers dangereux et du fait que le pays et l'industrie ont été un peu pris par surprise à cet égard, et à d'autres occasions également, je pense.

Je sais qu'il y a eu des consultations assez poussées sur la question du changement climatique mondial. Mais je pense qu'en règle générale il serait bon que le gouvernement fédéral, responsable des accords internationaux, consulte très tôt les gouvernements provinciaux, qui sont souvent amenés à appliquer ces conventions, et les industries qui vont être touchées.

On pourrait sans doute citer un certain nombre de cas précis. Je sais que c'est un très vaste programme et que le gouvernement fédéral doit jouer le premier rôle à cet égard, mais il serait utile qu'il fasse l'effort de consulter à l'avance ceux qui auront à appliquer concrètement les engagements internationaux pris.

M. O'Brien: Je comprends bien cela. Ce que je vois moins bien, c'est que vous avez dit que le niveau de consultation est plutôt bon, mais que la Convention de Bâle a fait exception. Il me semble que vous avez indiqué que le niveau de consultation est plutôt bon. Qu'est–ce qui n'allait pas dans la Convention de Bâle? Pensez–vous que le gouvernement fédéral a commis une grosse erreur dans son cas ou. . .?

M. Roberts: La préoccupation tient à des accords internationaux comme celui de Bâle, et la Convention de Bâle était motivée par des préoccupations très réelles concernant la capacité de certains pays de traiter correctement les déchets que l'on y expédiait. Je pense que la Convention de Bâle, dans sa genèse, était très opportune. Le problème, c'est que l'on n'a pas suffisamment réfléchi à toutes ses conséquences et à tous les scénarios possibles.

Aujourd'hui, nous pensons qu'il y a un risque considérable de voir paralyser les échanges de substances destinées au recyclage entre des pays jugés compétents pour les recevoir.

[*Texte*]

It is those kinds of things that we think could be potentially avoided in the run–up to these as they emerge. Things such as the Basel Convention and the biodiversity convention do not appear overnight. Long sets of informal and formal negotiations go on prior to those signings, and we believe there is considerable opportunity and time available for the federal government to talk with those who would have to implement it in assessing their positions.

Mr. Barron: It's very difficult to know what's out there, sort of in the ether, formulating and developing over time. In many cases, when we've heard about something, we've had to pursue it actively so that our voice would be heard.

It would be helpful if the proper authorities in the federal government were more sensitized to the people out there who have to deliver on this and actually had some kind of program of outreach.

Mr. O'Brien: Sure. I understand the concern. I was just trying to determine the level of concern you had.

My next question again flows from our trip out west. I am led to believe that some of the higher or leading–edge technologies in your industry perhaps exist in the United States. Assuming that higher U.S. standards would occur in the matter of effluents and so on, would you see the Canadian industry voluntarily moving to bring its level of performance up to that of the Americans?

I know that it is hypothetical, but if in fact it was demonstrated that they had a higher level of performance or stricter regulations about mill effluents, would you see your industry in Canada voluntarily and quickly responding to match those regulations?

If I can have an addendum to that, do you think that we or Americans are the leaders in this area?

Mr. Roberts: I am not sure the technologies in the manufacture of pulp and paper in the U.S. are any better than those in Canada.

Mr. O'Brien: I was interested in knowing that.

Mr. Roberts: It is a matter of the science that one brings to the regulatory development exercise and the methods that one uses. In the pulp and paper industry and the EPA regulatory development process in the U.S., they choose a percentage of those mills at the highest standard of effluent and they use that to ratchet regulations to increase the level of stringency on those who don't meet that standard. That particular approach is uniquely American and does not relate directly to the ability of the receiving environment to deal with it.

The science that one brings at the Canadian level relates, I believe, to an acceptable level of performance of the mills for the general effluent–receiving situations that we find, with provision to have more stringent discharge levels where there are sensitive receiving environments.

Mr. O'Brien: If I might interject, what I am really wanting to know is if there are more stringent requirements in the United States, do you see your industry in Canada as voluntarily putting in place the same level of regulation?

Mr. Roberts: I am not sure why we would do that directly. There are much more stringent levels, perhaps, for other industries in other countries, and we would not necessarily see that.

[*Traduction*]

C'est le genre de choses qui pourraient être évitées, me semble–t–il, dans les négociations préalables à ces accords, au fur et à mesure qu'ils émergent. Des choses comme la Convention de Bâle et la Convention sur la biodiversité ne surgissent pas du jour au lendemain. Elles sont précédées de longues négociations officielles et officieuses, et nous pensons que le gouvernement fédéral a amplement le temps d'en discuter avec ceux qui sont chargés de l'exécution avant d'arrêter ses positions.

M. Barron: Il est très difficile de savoir ce qui est dans l'air, en quelque sorte, ce qui se prépare peu à peu. Très souvent, lorsque nous apprenons quelque chose, nous devons insister pour que notre voix soit entendue.

Il serait utile que les autorités concernées au sein du gouvernement fédéral soient plus à l'écoute de ceux qui vont devoir appliquer ces accords, aient une sorte de programme de concertation active.

M. O'Brien: Certainement. Je comprends cela. J'essayais simplement de déterminer dans quelle mesure c'était un problème.

Ma question suivante découle de notre voyage dans l'Ouest. J'ai des raisons de penser que certaines des technologies de pointe de votre industrie sont peut–être déjà en place aux États–Unis. À supposer que les normes américaines en matière d'effluents soient plus strictes ou que les résultats y soient meilleurs, pensez–vous que l'industrie canadienne déciderait volontairement de s'aligner sur les niveaux américains?

Je sais que c'est hypothétique, mais s'il était établi que la réglementation des effluents des usines y est plus stricte ou que les usines américaines polluent moins, est–ce que les usines canadiennes réagiraient rapidement et volontairement pour s'aligner?

À titre de question corollaire, pensez–vous que nous–mêmes ou les Américains sommes les chefs de file dans ce domaine?

M. Roberts: Je ne suis pas certain que les technologies de fabrication de pâtes et de papiers aux États–Unis soient meilleures que les canadiennes.

M. O'Brien: C'est ce que je me demandais.

M. Roberts: Tout dépend des données scientifiques que l'on utilise pour élaborer les règlements et des méthodes retenues. Dans l'industrie des pâtes et papiers le processus réglementaire suivi par l'EPA aux États–Unis consiste à choisir un pourcentage des usines ayant les normes d'effluents les plus élevées et à assurer sur cette base les contrats imposés à celles qui n'atteignent pas cette norme. C'est une approche typiquement américaine et qui ne tient pas compte de la capacité de l'environnement récepteur de recevoir ces effluents.

Au Canada on recherche plutôt un niveau de performance acceptable pour les usines par rapport à l'environnement récepteur, avec des normes plus strictes appliquées aux usines dont l'environnement récepteur est plus sensible.

M. O'Brien: Si je puis vous interrompre, ce que j'aimerais savoir en fait, c'est si des exigences plus strictes étaient imposées aux États–Unis, l'industrie canadienne s'alignerait–elle volontairement sur ces niveaux?

M. Roberts: Je ne vois pas très bien pourquoi nous le ferions directement. Il peut y avoir des contraintes plus strictes pour d'autres industries dans divers pays, et nous ne ferions pas nécessairement de même.

[*Text*]

If our customers were asking us to meet particular standards as a part of their requirements, then we might well consider doing that; but, as a thrust, I am not sure that the extraterritoriality aspects of somebody else's regulation are something that we, or indeed Canada, should envisage.

[*Translation*]

Si nos clients exigeaient que nous respections des normes particulières, alors nous pourrions envisager de le faire; mais de manière générale je ne suis pas certain que nous, ou le Canada, reconnaîtrions une dimension extraterritoriale à la réglementation de quelque autre pays.

• 1025

Mr. O'Brien: To quickly follow up on that, given the similarity of our geography on the west coast, for example, why would the Canadian industry not want to match a higher standard of regulation in the U.S., just to a few miles south in the state of Washington or somewhere?

M. O'Brien: Sur ce même sujet, très rapidement, étant donné la similitude de la configuration géographique de la côte ouest, par exemple, pourquoi l'industrie canadienne ne voudrait–elle pas respecter un règlement américain plus sévère dans l'État de Washington ou ailleurs, puisque c'est simplement à quelques milles au sud?

Mr. Roberts: On some of the receiving waters in the U.S., at the federal level the U.S. is trying to do as the federal government does in Canada, to set a national standard. One necessarily sets that national standard somewhere between what is the most stringent to protect the most sensitive stream and that which can discharge into a very large receiver.

M. Roberts: Pour certaines des eaux réceptrices aux États–Unis, le gouvernement fédéral américain essaie de faire la même chose que le gouvernement fédéral canadien, c'est–à–dire fixer une norme nationale. Cette norme nationale doit nécessairement se situer entre des mesures plus sévères de protection des cours d'eau les plus délicats et celles qui s'appliquent aux déversements dans un milieu récepteur plus vaste.

In the United States the receiving waters are characterized, the most sensitive ones, by being slow–moving warm receivers that suffer more from biological effluents. Our rivers tend to be larger, colder and have greater assimilative capacity. Therefore on a national level you can set a different national standard. In specific areas where there are sensitive receivers, both approaches afford an opportunity to have more stringent requirements.

Aux États–Unis, les eaux réceptrices ont des caractéristiques qui leur sont propres, les plus fragiles étant les eaux réceptrices chaudes, qui se déplacent lentement et qui pâtissent le plus des effluents biologiques. Nos fleuves et rivières sont en général plus grands, plus froids et ont une plus grande capacité d'assimilation. Il est donc possible de fixer une norme nationale différente dans l'ensemble du pays. Dans des régions données où les milieux récepteurs sont fragiles, ces deux façons de voir rendent possibles des exigences plus strictes.

Mr. Lincoln: I was wondering if you were aware of the new regulatory efficiency act that was tabled in the House a few days ago.

M. Lincoln: J'aimerais savoir si vous êtes au courant du nouveau projet de loi sur la réglementation de l'efficacité qui a été déposé à la Chambre il y a quelques jours.

Mr. Roberts: I very briefly saw a reference to it just the other day in the newspaper.

M. Roberts: J'ai lu récemment quelque chose de bref là–dessus dans un journal.

Mr. Lincoln: It provides for compliance plans to in effect circumvent regulations. I was wondering if you would take advantage of the regulation, if it comes to pass, as an association or you would let individual members apply for compliance plans on their own.

M. Lincoln: On y prévoit des normes de substitution qui permettent en réalité de contourner le règlement. Je me demande si vous profiteriez d'un tel règlement, s'il est adopté, en tant qu'association, ou si vous laisseriez chacun de vos membres proposer des normes individuellement.

Mr. Roberts: Having only read a newspaper reference to it, I'm not sure of the detail. I don't believe it would permit one to circumvent the regulation but rather to achieve the goal of the regulation, perhaps with not all of the individual steps therein. I do believe it is something that would be attractive to us and I think it is fully in line with the proposal that we make in part one of our submission.

M. Roberts: Étant donné que je n'en ai lu qu'une brève mention dans un journal, je ne connais pas exactement les détails. Je ne crois pas que cette mesure permette de contourner le règlement, mais plutôt d'atteindre les objectifs prévus dans le règlement, et pas nécessairement en suivant toutes les étapes prévues. Je pense que cela pourrait être intéressant pour nous et que cela correspond exactement à la proposition que nous faisons dans la première partie de notre mémoire.

As to whether it is individually member based or sector or association based, I'm not familiar enough, I'm afraid, with the details of that to really answer.

Pour ce qui est de savoir si chaque membre, chaque secteur ou chaque association devrait faire une proposition individuellement, je crains de ne pas connaître suffisamment les détails pour pouvoir vous répondre.

[*Texte*]

Mr. Lincoln: On page 21 of your brief you speak about regulating environmental performance as clearly the more efficient approach. Doesn't that suggest that if we wait for the environmental performance to be known, it is sometimes too late? Isn't the whole idea of pollution prevention or the principle of precaution that we should anticipate possible risks rather than wait for the performance to be assessed afterwards?

Mr. Roberts: The specific reference here relates to the difference between regulating an effluent discharge, in this case the level of dioxin, as opposed to inputs to the process, being in this case defoamers and wood chips. As we said before, this represented an example of precautionary principle in action on the ground from both the industry and the government standpoint. I'm not sure there's any contradiction there.

Mr. Lincoln: With regard to dioxins specifically, I understand that in B.C. in the coastal mills there's been detection of dioxins in air emissions which are not regulated. The industry is doing it on a voluntary basis. Does that not almost say something about voluntary controls not being as efficient as they could be, and that some mills perform better than others and comply better than others on a voluntary basis? In other words, doesn't the voluntary approach imply the corollary that there's a selective process that takes place? Some mills are better than others. Some comply better. Some are far more efficient and perform far better environmentally than others do.

Mr. Roberts: With respect to the dioxin in air emissions in British Columbia, I believe that's a relatively new finding, since a year or so. It relates to chlorides from wood that has been floated in sea water finding their way through the process and emerging as dioxin in the air. There's considerable research ongoing at this time to try to identify those causes and potential alleviations of that. Given the record of PAPRICAN and others in solving the problem of dioxin in their effluents, I'm quite hopeful of that.

• 1030

With respect to voluntary measures, I believe there is a variety of mechanisms that can be used, and these can take the form of agreements between governments and various mills or sectors that would relate to specific goals and require both the industry and governments to carry out certain actions. For industry clearly it would be measures to reduce discharges, and governments might have some other sorts of requirements, perhaps assisting in research or other sorts of requirements.

Mr. Barron: I think it wouldn't matter whether you were using economic instruments that were voluntary or regulatory; they're all valuable. But there's still the question of time to change the process. There's still the question of objectives that have to be reached and commitments that have to be made.

[*Traduction*]

M. Lincoln: À la page 21 de votre mémoire, vous dites que «réglementer une performance environnementale est sûrement l'approche la plus efficiente». Cela ne veut–il pas dire que si nous attendons de connaître la performance environnementale, il sera parfois trop tard? Toute cette idée de prévention de la pollution ou ce principe de précaution ne veulent–ils pas dire qu'il faut prévoir les risques possibles plutôt que d'attendre l'évaluation de la performance après coup?

M. Roberts: Cette citation concerne précisément la différence qui existe entre la réglementation du déversement des effluents—et dans ce cas il s'agit du pourcentage de dioxine—et les mesures à prendre en amont du procédé, c'est–à–dire en l'occurrence les additifs antimousse et les copeaux de bois. Comme nous l'avons déjà dit, c'est un exemple de précaution prise sur le terrain tant du point de vue de l'industrie que de celui du gouvernement. Je ne suis pas sûr qu'il y ait là contradiction.

M. Lincoln: En ce qui concerne plus précisément la dioxine, je crois que dans les usines de la côte en Colombie–Britannique, on a détecté de la dioxine dans les émissions atmosphériques qui ne sont pas réglementées. L'industrie le fait à titre volontaire. Cela ne signifie–t–il pas pour ainsi dire que les mesures de réduction volontaires ne sont pas aussi efficaces qu'elles pourraient l'être et que certaines usines ont de meilleurs résultats ou respectent davantage les normes que d'autres lorsque la chose est volontaire? Autrement dit, n'y a–t–il pas un corollaire à cette approche volontaire, c'est–à–dire qu'un processus de sélection se produit? Certaines usines font mieux que d'autres. Certaines sont plus respectueuses que d'autres. Certaines sont plus efficaces et ont de bien meilleurs résultats que d'autres sur le plan de l'environnement.

M. Roberts: En ce qui concerne la dioxine dans les émissions atmosphériques en Colombie–Britannique, je crois que cette découverte est assez récente; elle date à peu près d'un an. Il s'agit de chlorures provenant du bois qui a été transporté par flottage sur la mer qui nous arrivent donc par ce biais et qui sont rejetés dans l'air sous forme de dioxine. Plusieurs études sont en cours pour essayer d'identifier ces causes et tâcher de remédier au problème. Étant donné les bons résultats obtenus par PAPRICAN et d'autres pour résoudre le problème de la dioxine dans leurs effluents, j'ai bon espoir à ce sujet.

Pour ce qui est des mesures volontaires, je crois qu'il y a plusieurs mécanismes que l'on peut utiliser; il est notamment possible d'avoir des ententes entre les gouvernements et diverses usines ou divers secteurs concernant des objectifs précis et exigeant du secteur industriel comme des gouvernements qu'ils prennent certaines mesures. Il va évidemment s'agir de mesures permettant de réduire les émissions ou les déversements, et pour les gouvernements il peut y avoir d'autres types d'exigences, comme contribuer aux études, etc.

M. Barron: Je crois que peu importe que les instruments économiques soient volontaires ou réglementaires; tous sont valables. Mais il reste la question du temps nécessaire pour changer le processus. Il reste la question des objectifs qu'il faut atteindre et des engagements qu'il faut prendre.

[*Text*]

I think in every case the mind–set has to be one of continual improvement and working toward management objectives, and the appropriate tool will be applied in the appropriate case. We probably have not tested the voluntary side of it to the extent that we should to see whether it will deliver.

Mr. Lincoln: Isn't that just the point that Mr. Caccia was making? I agree totally with you that time has to be given, that when we detect that something is happening it just can't be solved overnight. I think we all agree with that.

With regard to air emissions, especially if we find that pulp that has been floated in sea water produces dioxins when it gets into the mill and is processed, if there were a regulation and enough time were given, isn't the idea of a regulation that it puts everybody on the same basis? There's no selectivity, and you don't take a chance that one will do well and another one won't perform as well, whereas there it sets a line of equity, of fairness. Where all of them have to comply the same way provided the time lines are sufficient enough for changing the process, then you arrive at your goal.

Isn't that the whole idea of it? So long as you are given the right time line, wouldn't that be the preferable instrument for fairness?

Mr. Roberts: It's not fully clear to me that the same cannot be achieved by striking an agreement with those mills that would have that problem by sitting down and saying "Here's the real issue, here's what we think is happening. Here's what we think is an acceptable level of discharge or lack thereof, and here's what we think is a reasonable timeframe. Can you folks do that, and are you prepared to do that without a regulation?" At the end of the day there would be some agreement between the facilities involved and the government regarding penalties for non–performance.

Mr. Lincoln: What's the difference? That's what I can't understand, the difference between the two.

Mr. Roberts: The difference is that it's an outcome, we're delivering an outcome. That would be a certain level of discharge. We would not have included in that the kind of routine regulatory reporting exercise that goes on and causes some considerable administrative heartache.

Clearly there would be milestones at which one would report. It would be a phased program, and you could not be found to be out of compliance with, for example, a reporting requirement. This is found from time to time in our regulations, where the violation is a reporting one but you're still out of compliance with the regulation.

[*Translation*]

Je crois que dans chaque cas on doit chercher à améliorer la situation en permanence et tâcher d'atteindre les objectifs de gestion; les outils appropriés seront ensuite utilisés dans les circonstances indiquées. Nous ne pourrons peut–être pas vérifier suffisamment la partie volontaire pour savoir si l'on obtiendra les résultats voulus.

M. Lincoln: N'est–ce pas précisément ce que disait M. Caccia? Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'il faut accorder un certain temps, que lorsqu'on constate que quelque chose se produit, le problème ne peut être réglé du jour au lendemain. Je crois que nous sommes tous d'accord là–dessus.

En ce qui concerne les émissions atmosphériques, et surtout lorsqu'on constate que le bois qui a été transporté par flottage produit de la dioxine lorsqu'il est transformé à l'usine, s'il existait un règlement et si l'on avait suffisamment de temps, n'est–ce pas précisément l'idée du règlement que de mettre tout le monde au même niveau? On ne peut être sélectif, et on ne court pas le risque que quelqu'un ait de bons résultats et que quelqu'un d'autre n'ait pas le même succès, alors qu'il y a une sorte d'équité au départ. Si tous doivent respecter un règlement de la même façon en ayant le temps nécessaire pour procéder aux changements voulus, vous atteignez votre objectif.

N'est–ce pas cela l'idée? Si on vous accorde un délai suffisant, ne serait–ce pas là une mesure équitable qu'il faudrait privilégier?

M. Roberts: Je ne vois pas vraiment pourquoi on ne pourrait pas arriver à la même chose en signant une entente avec ces usines où il y a un problème et en leur disant: «Voilà le problème, voilà ce qui se produit. Voilà le niveau d'effluents qui nous semble acceptable, s'il est possible de le fixer, et voilà le délai qui nous semble raisonnable. Pouvez–vous atteindre ces objectifs, ou êtes–vous prêts à le faire sans règlement?» On aurait en définitive une entente entre l'établissement concerné et le gouvernement quant aux pénalités à imposer en cas de non–respect des normes convenues.

M. Lincoln: Quelle est la différence? C'est ce que je n'arrive pas à comprendre, la différence entre les deux.

M. Roberts: La différence, c'est qu'il y a un résultat, que nous arrivons à un résultat. Nous aurions un certain niveau d'effluents. On n'aurait pas avec tout cela à faire les comptes rendus réguliers prévus dans le règlement qui nous causent toujours d'énormes problèmes administratifs.

Il y aurait évidemment des étapes auxquelles correspondrait un compte rendu. Il s'agirait d'un programme réalisé en plusieurs phases, et on ne pourrait pas prouver, par exemple, que vous ne respectez pas les exigences en matière de comptes rendus. C'est ce qui arrive parfois avec nos règlements; le non–respect concerne les comptes rendus, mais on estime tout de même en l'occurrence que vous ne respectez pas le règlement.

[*Texte*]

[*Traduction*]

• 1035

Mr. Lincoln: I remember using the same format in Quebec, because this was part of our legislation then. We used it with dioxin. We signed an agreement for them to reduce by 80% by a certain year. We gave them lots of time. Then when we got there, they hadn't done it. We found the effluents were exactly the same.

Because we were just in agreement, there was no recourse. We had to sue them under the Fisheries Act.

Isn't that the weakness of the case, if somebody just doesn't do it under voluntary compliance, and another one does it—in that case PPG and all kinds of others did it. Some didn't. Then you don't have a recourse. They're not accountable. So you have to sue them anyway, but under a general act such as the Fisheries Act.

Mr. Barron: I don't think we deny the need for regulation in certain specific cases. What we're suggesting is that some broader cultural type of approach could be taken to the whole field, multi–media, multi–pollutant. Let's look at the whole sector rather than going at it pollutant by pollutant, setting regulatory limits and building up the bureaucracy that's going to be constantly on people's doorstep, and ending up with solutions that are totally at the end of the pipe.

M. Sauvageau: J'aimerais avoir une précision. Il y a un petit point que vous avez mentionné et qui m'a fait sursauter. Mon ami, M. O'Brien, vous a demandé dans son commentaire pour quelle raison, dans le sud–ouest de la Colombie–Britannique, vous ne pouviez pas vous satisfaire des normes qui sont plus strictes dans le nord des États–Unis, dans l'État de Washington. Vous avez répondu en parlant de microclimats, ou d'effluents différents, de sources qui étaient un peu plus froides, si j'ai bien compris, et vous avez conclu en disant qu'au Canada, nous devrions avoir des normes nationales. Est–ce qu'on ne pourrait pas appliquer la même logique et dire que le climat entre Winnipeg et Vancouver est différent, et que l'Île–du–Prince–Édouard a aussi un écosystème qui pourrait être différent du sud–ouest de Vancouver? Les normes nationales pourraient causer des problèmes dans ces cas–là.

Mr. Roberts: My reference to the setting of standards there was that the governments in both the United States and Canada choose a level that represents some sort of compromise between the general situations they find their mills in...and provide for additional capability within the regulations to protect more sensitive receivers. My point was that the receiving waters that control the national level of thinking in the United States are those that tend to be warmer, with less assimilative capacity for the effluents from the pulp and paper industry. Accordingly, they need to set a slightly lower level. In Canada, where our rivers tend to be bigger, colder, faster, there is more assimilative capacity, and it is appropriate to set levels that are different from those of the United States.

M. Sauvageau: Et cette vitesse d'eau est la même partout au Canada? Donc, on pourrait mettre des normes nationales.

M. Lincoln: Je me souviens d'avoir utilisé cette même méthode au Québec, car cela était prévu alors dans la loi. Nous l'avons utilisée pour la dioxine. Nous avons signé une entente selon laquelle la dioxine devait être réduite de 80 p. 100 avant une année donnée. Nous leur avons donné un temps amplement suffisant. Et lorsque nous sommes arrivés à l'échéance du délai, les mesures nécessaires n'avaient pas été prises. Nous avons constaté que les effluents étaient exactement les mêmes.

Parce qu'il n'y avait qu'une entente, il n'y avait pas de recours. Il nous a donc fallu les poursuivre en vertu de la Loi sur les pêches.

N'est–ce pas là la faiblesse du système? Si quelqu'un ne prend pas les mesures voulues à titre volontaire et que quelqu'un d'autre les prend.. en l'occurrence, PPG et beaucoup d'autres les ont prises. Certains ne l'ont pas fait. Mais alors, vous n'avez aucun recours. Il n'y a pas de responsabilité établie. Il faut donc les poursuivre en justice, mais en vertu d'une loi de portée générale telle que la Loi sur les pêches.

M. Barron: Nous ne nions pas que dans certains cas précis un règlement est nécessaire. Mais nous suggérons d'avoir une approche beaucoup plus générale pour l'ensemble du secteur, pour les différents procédés, pour les différents polluants. Prenons l'ensemble du secteur au lieu de prévoir les choses polluant par polluant, de fixer des limites réglementaires et de multiplier la bureaucratie qui va être constamment sur le dos des gens et proposer des solutions qui sont totalement déplacées.

Mr. Sauvageau: I'd like some clarifications. You said something that made me start. My friend, Mr. O'Brien, asked you why in southwest B.C. you could not go by the stricter standards set in the U.S., in the State of Washington. In your answer, you put forward microclimates, effluents which were different, sources that were colder, if I understood you correctly, and you concluded by saying that in Canada, we should have national standards. Couldn't we apply the same logics to say that the climate between Winnipeg and Vancouver is different and that Prince Edward Island also has an ecosystem which is different from the ecosystem southwest of Vancouver? National standards could be a problem in such cases.

M. Roberts: Si j'ai parlé de fixer des normes, c'est parce que les gouvernements tant américain que canadien ont choisi un niveau qui représente une sorte de compromis entre les différentes situations où se trouvent généralement leurs usines... et offrent ainsi une possibilité supplémentaire au sein du règlement pour protéger les milieux récepteurs plus fragiles. Je disais que les eaux réceptrices dont on tient compte pour fixer le niveau national aux États–Unis sont généralement plus chaudes et ont une moins grande capacité d'assimilation des effluents provenant du secteur des pâtes et papiers. En conséquence, ils peuvent fixer un niveau légèrement inférieur. Au Canada, où nos cours d'eau ont tendance à être plus importants, plus froids et plus rapides, la capacité d'assimilation est plus grande, et il est donc indiqué de fixer des niveaux différents de ceux des États–Unis.

Mr. Sauvageau: The speed of the water is the same throughout Canada. We could therefore set national standards.

[*Text*]

Mr. Roberts: Speed is merely one aspect of the whole matter. It is temperature, speed, the seasonal aspects. . .

M. Sauvageau: Mais les différents aspects sont–ils les mêmes partout au Canada, la température, la dimension des cours d'eau, la profondeur, les écosystèmes?

Mr. Barron: The federal regulations are aimed at setting a standard across the country for a fairly stringent condition in the effluent waters. When one gets into a particular watershed and there are a number of facilities, then one designs an additional regulatory regime to address that particular place.

That's an ecologically based answer, not a jurisdictionally based answer.

• 1040

Mrs. Kraft Sloan: On page 10 of your brief you examine the issues of biodiversity, the ecosystem approaches to sustainable development. In the last line of the second paragraph, you say "Ecosystem science is still unreliable at predicting the future of existing ecosystems". I wonder if you could expand a little bit on how or why you think it's unreliable.

Mr. Roberts: The ecosystem is a very broadly based concept. To attempt to understand all of the aspects that relate to it. . . We find incredible diversity and multi–layered aspects to all ecosystems. Science has great difficulty with attempting to define it in such a way that you can then regulate on that basis. As you well know, there are many scientists who have difficulty agreeing with whether or not there is in fact a greenhouse effect. That speaks to the level of complexity that they are trying to deal with in that regard. This is a reference to the same kind of level of complexity, which truly taxes the ability of science to know all and to come up with conclusions.

Mrs. Kraft Sloan: Is it possible to treat the aspects of the environment as discrete categories, as separate things?

Mr. Roberts: We believe that you have to include a variety of the variables. But to take it on a large–scale ecosystem approach strikes us as going a step too far.

Mrs. Kraft Sloan: How are economic decisions made in your plan; for example, investment decisions and so on?

Mr. Barron: Let me come back to the question that I think you are leading to. We make economic and environmental decisions on specific indicators and factors. The problem here is not one of conceptually using an ecological framework, because I think we all agree that has to be done, just as we have to work towards biodiversity conservation or sustainable development. The problem comes in the application at the specific site level. Within that context, we have to find the specific indicators that we're going to measure. That is the problem. One does not regulate on an ecosystem basis, but one regulates with a specific set of indicators that to you or to us in concert we agree are important indicators of the health of the ecosystem itself.

[*Translation*]

M. Roberts: La vitesse n'est qu'un aspect de toute cette question. Il y a la température, la vitesse, les aspects saisonniers. . .

Mr. Sauvageau: But aren't the different aspects similar throughout Canada, temperature, river size, depth, ecosystems?

M. Barron: Le règlement fédéral a pour objectif de fixer une norme pour l'ensemble du pays qui soit relativement sévère pour les eaux d'effluents. Lorsqu'on a affaire à un réseau hydrographique particulier et à plusieurs usines, on prévoit une réglementation supplémentaire pour ce secteur géographique.

Cette solution s'appuie sur l'écologie, et non pas sur l'autorité.

Mme Kraft Sloan: À la page 16 de votre mémoire, vous parlez de la biodiversité, de l'approche par écosystèmes et du développement durable. Aux deux dernières lignes du deuxième paragraphe, vous dites: «La science des écosystèmes n'est pas suffisamment fiable pour prédire le futur des écosystèmes.» J'aimerais que vous nous disiez en quoi et pourquoi vous pensez qu'elle n'est pas fiable.

M. Roberts: L'écosystème est une notion très vaste. Tenter de comprendre tous les aspects qui ont un rapport avec lui. . . Nous constatons une incroyable diversité et des aspects stratifiés multiples dans tous les écosystèmes. La science a beaucoup de difficultés à tenter de définir le terme pour rendre possible une réglementation. Comme vous le savez fort bien, il y a de nombreux scientifiques qui ont du mal à s'entendre sur le fait de savoir s'il y a oui ou non effet de serre. Cela vous montre un peu à quelle complexité on a affaire en l'occurrence. C'est de ce même type de complexité que je veux parler, et il est très difficile à la science de tout savoir et d'arriver à des conclusions.

Mme Kraft Sloan: Est–il possible de traiter les différents aspects de l'environnement comme des catégories distinctes, comme des choses séparées?

M. Roberts: Nous pensons qu'il faut inclure un certain nombre de variables. Mais adopter la perspective de l'écosystème de grande envergure, c'est pour nous aller trop loin.

Mme Kraft Sloan: Dans le cadre de votre plan, comment prenez–vous les décisions d'ordre financier, comme les décisions d'investissement et autres?

M. Barron: Permettez–moi de revenir à la question à laquelle vous semblez vouloir en venir. Nous prenons nos décisions financières et environnementales en fonction d'indicateurs et de facteurs précis. Ce n'est pas le fait d'utiliser un cadre écologique sur le plan conceptuel qui cause un problème ici, car nous sommes tous d'accord pour dire que cela doit être fait, tout comme nous savons qu'il faut oeuvrer pour la conservation de la biodiversité et pour le développement durable. Le problème vient de l'application sur le terrain. Dans ce contexte, il nous faut trouver les indicateurs précis que nous allons mesurer. Voilà le problème. On ne peut prévoir un règlement en fonction de l'écosystème, mais en fonction d'un ensemble particulier d'indicateurs qui nous semblent être des indicateurs importants de la santé de l'écosystème lui–même.

[*Texte*]

Mrs. Kraft Sloan: I guess I am trying to understand if it is possible, when you're making a decision regarding a capital investment, to know exactly what profitability you're going to yield from that investment *x* years in the future.

Mr. Barron: I wouldn't be sitting at this table if I could do that. I'd be some kind of a seer.

Risk is involved in every decision, whether it's financial or whether it has to do with the environment. They're unknowns.

Mr. Roberts: It is possible, however, to have a set of assumptions that one is comfortable with and to project outcomes on that basis.

Mrs. Kraft Sloan: But is it also not possible that we don't have all the information we need in order to make economic decisions? In other words, we haven't integrated enough of the externalities so when we're making economic decisions we're not taking all the information we need—all the complexity, all the interrelatedness—into account, which is the same basis on which you're kind of throwing away any kind of an ecosystem approach. I understand that we're working towards something, but to me those are not good enough grounds to throw it away, because you are making economic decisions based on limited information, limited perspective.

Mr. Barron: I believe we're making environmental decisions based on limited information, as well.

Mrs. Kraft Sloan: Sure. But in your brief you're suggesting that we should not go forward on ecosystem approaches because we don't have a 100% or whatever. . .we don't have enough predictability about the future of ecosystem science in those approaches. When you look at some of the economic decisions, you don't have complete predictability about how those are going to yield results or not yield results. . .as well as limited input, because externalities are not taken into account when you're making those economic decisions.

• 1045

Mr. Roberts: There are a number of externalities that can be included from time to time. The difficulty we would see in ecosystem approaches to help us make economic arguments or economic decisions is that one winds up having to value things that today are extraordinarily difficult to value. This relates to some of the concerns we had about the cost–benefit analysis point we make in our submission.

Mrs. Kraft Sloan: But even if you were just—

The Chairman: As you can see, we are in the hands of the old–time economists and the discount rate, to which Mr. Roberts is correctly referring, because this is the way the economy operates these days.

I do apologize for intervening at this point, but Mr. Finlay would like to ask a question, and he hasn't had a chance to do that.

Mr. Finlay (Oxford): Gentlemen, in many jurisdictions in Canada, AO_x, or absorbable organic halogens, are being used as a regulatory requirement. In British Columbia and Ontario, I understand the goal is for zero AO_x releases by 2002. As long as

[*Traduction*]

Mme Kraft Sloan: J'essaie de savoir s'il est possible, lorsque vous prenez une décision concernant un investissement, d'évaluer exactement sa rentabilité dans un nombre *x* d'années.

M. Barron: Je ne serais pas assis à cette table si je pouvais répondre à votre question. Je serais un extralucide.

Toute décision comporte un risque, qu'elle soit d'ordre financier ou qu'elle concerne l'environnement. Il y a des inconnues.

M. Roberts: Il est cependant possible de prévoir une série d'hypothèses qui semblent acceptables pour prévoir l'issue d'un projet.

Mme Kraft Sloan: Mais n'est–il pas aussi possible que nous n'ayons pas toute l'information nécessaire pour prendre des décisions d'ordre financier? Autrement dit, nous n'avons pas suffisamment intégré les éléments externes, de sorte que lorsque nous prenons une décision d'ordre financier nous ne tenons pas compte de toute l'information nécessaire—de toute la complexité, de tous les liens—ce qui revient un peu à l'idée de l'écosystème que vous rejetez. Je comprends bien que nous essayons d'arriver à quelque chose, mais ce ne sont pas pour moi des raisons suffisantes pour rejeter l'idée, car vous prenez des décisions d'ordre financier en ayant une information restreinte, une optique restreinte.

M. Barron: Je pense que nous prenons des décisions d'ordre environnemental en ayant des informations restreintes aussi.

Mme Kraft Sloan: Certainement, mais dans votre mémoire, vous laissez entendre que l'on ne devrait pas accepter l'approche des écosystèmes parce que nous n'avons pas 100 p. 100, ou je ne sais quoi. . . parce que nous ne pouvons pas prédire suffisamment l'avenir de la science des écosystèmes dans cette approche. Lorsque vous prenez certaines de ces décisions d'ordre financier, vous ne pouvez pas prévoir totalement si elles vont donner des résultats ou non. . .de la même façon que vous avez des données restreintes, car on ne tient pas compte des éléments externes lorsqu'on prend ces décisions d'ordre financier.

M. Roberts: Il arrive que l'on puisse intégrer un certain nombre d'éléments externes. Le problème que pose l'approche des écosystèmes pour ce qui est de nous aider à trouver des arguments ou à prendre des décisions d'ordre financier, c'est qu'on doit en définitive évaluer des choses qu'il est particulièrement difficile d'évaluer à l'heure actuelle. Cela renvoie à certaines des inquiétudes que nous avons exprimées dans notre mémoire lorsque nous parlons de l'analyse coûts–avantages.

Mme Kraft Sloan: Mais même si vous étiez simplement. . .

Le président: Comme vous pouvez le voir, vous êtes de nouveau entre les mains des vieux économistes et du taux d'escompte, auquel M. Roberts renvoie à juste titre, car c'est de cette façon que fonctionne l'économie à l'heure actuelle.

Je vous prie d'excuser mon intervention, mais M. Finlay aimerait poser une question, et il n'a pas encore eu l'occasion de le faire.

M. Finlay (Oxford): Messieurs, dans de nombreuses régions du Canada, les AO_x, c'est–à–dire les organohalogénés absorbables, sont utilisés parce que la réglementation l'exige. En Colombie–Britannique et en Ontario, je crois que l'objectif est

[*Text*]

chlorine bleaching is used in the process, some AO_x will be emitted in pulp mill effluent. Has Canadian industry developed a long–term research program to move to non–chlorine–based bleaching, and at what stage is the implementation of this research project?

Mr. Roberts: About AO_x, the regulation in B.C. represents a requirement for zero in 2001 or 2002. In Ontario it's merely a goal.

Yes, there will be small amounts of AO_x in the discharge of a mill using chlorine compounds in bleaching. The predominant science at this moment indicates it's not damaging to the environment to have that low level of AO_x in the discharges.

There are many research programs internal to companies, many of them proprietary, looking for non–chlorine bleaching technologies, and there are some in the world. I will take you back again to the zero–effluent initiative by CPPA and the federal government. This represents a very strong opportunity for eliminating the whole issue of AO_x by getting rid of the effluents themselves.

Mr. Finlay: Closed–loop technology.

The Chairman: The four questions I had have to be forgone, except for one, because of the bell. Could you please tell us whether in your view the federal government should develop environmental emergency legislation under CEPA, provisions for emergencies?

Mr. Roberts: As we deal with in the fourth issue in our submission, we believe it's the general practice for the provinces to take the lead role when emergencies occur. Further, we find ourselves in need of emergency preparedness plans and emergency response plans under things such as the Transportation of Dangerous Goods Act, and for those of us who buy chemicals from responsible care programs, such as the one operated by the Canadian Chemical Producers' Association, they require that as a requirement of receipt.

The Chairman: Could you provide this committee with an indication of where there is duplication with the provinces? Could you do that at your convenience in writing for all the members of the committee—

Mr. Roberts: Surely.

The Chairman: —to substantiate that impression? I would put it in that category, at least until we see the evidence.

To conclude, I would like only to comment, as a follow–up also to what some of my colleagues have raised, that it seems to me unfortunate you would say in the third issue that there are no agreed–on definitions of the terms ''sustainable development'', ''ecosystem approach'', and ''biodiversity''. They may not be as precise as you would like them to be from your perspective, but don't forget the *Agenda 21* has very precise definitions. The Bruntland report defines sustainable development very clearly, and in a manner that is now widely accepted.

[*Translation*]

d'arriver à un rejet nul d'AO_x d'ici à l'an 2002. Tant qu'on utilisera le blanchiment au chlore, les usines de pâte à papier émettront des AO_x. L'industrie canadienne s'est–elle lancée dans un programme de recherche à long terme en vue de passer à une méthode de blanchiment sans chlore, et à quel stade en est l'application de ce projet de recherche?

M. Roberts: En ce qui concerne les AO_x, la réglementation de la Colombie–Britannique exige que leur émission soit nulle d'ici à l'an 2001 ou 2002. En Ontario, c'est simplement un objectif.

Oui, il y aura de petites quantités d'AO_x dans les rejets d'une usine qui utilise les composés chlorés pour le blanchiment. D'après des données scientifiques actuelles, il semble qu'une présence limitée d'AO_x dans les émissions ne soit pas dommageable pour l'environnement.

Les sociétés ont des programmes de recherche internes, et pour bon nombre d'entre eux, elles ont des droits de propriété, en vue d'arriver à des technologies de blanchiment sans chlore, et il en existe également quelques–uns ailleurs dans le monde. Je vous renvoie encore une fois à l'initiative de l'ACPPP et du gouvernement fédéral pour ce qui est d'avoir des effluents nuls. C'est là une bonne occasion pour éliminer toute cette question des AO_x en supprimant les effluents eux–mêmes.

M. Finlay: C'est de la technologie en circuit fermé.

Le président: Je dois renoncer aux quatre questions que j'avais, à l'exception d'une seule, parce que la sonnerie retentit. Pouvez–vous nous dire si vous estimez que le gouvernement fédéral devrait prévoir une loi d'urgence pour l'environnement dans le cadre de la LCPE, des dispositions pour les cas d'urgence?

M. Roberts: Nous en traitons dans la quatrième partie de notre mémoire. La pratique générale veut que ce soit la province qui prenne la tête du mouvement en cas d'urgence. De plus, nous devons prévoir des plans d'urgence et des mesures d'intervention d'urgence en vertu de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses notamment, et pour ceux d'entre nous qui achètent des produits chimiques dans le cadre de programmes de gestion responsable, comme celui qu'applique l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, c'est ce qui est exigé pour la réception des produits.

Le président: Pourriez–vous indiquer au comité où vous voyez un double emploi avec les provinces? Pourriez–vous le faire à votre convenance par écrit pour le bénéfice de tous les membres du comité...

M. Roberts: Certainement.

Le président: ...pour confirmer cette impression? Je mettrai cela dans cette catégorie tant que l'on n'aura pas vu de preuve.

Pour conclure, je ferai une simple remarque, qui fait d'ailleurs suite à ce que certains de mes collègues ont dit, à savoir qu'il me semble regrettable que vous disiez dans la troisième partie de votre document qu'il n'y a pas de définitions sur lesquelles on s'entende pour «le développement durable», «l'approche des écosystèmes» et «la biodiversité». Elles ne sont peut–être pas aussi précises que vous le souhaiteriez de votre côté, mais n'oubliez pas qu'il y a des définitions très précises dans *Action 21*. Le rapport Brundtland définit très clairement le développement durable, et cette définition est maintenant largement acceptée.

[*Texte*] [*Traduction*]

• 1050

In addition to that, across the country eleven round tables have agreed on the definition of sustainable development, if not on the other two terms. Do you have any comment?

Mr. Barron: I've been part of many of those round tables, including the one on forestry and the one on pulp and paper manufacturing. I understand that's the case. Our comment really goes toward the use of those definitions, and we agree there are broad definitions. The question is, can they be applied in a regulatory and micro way? We think we have to go to specific indicators to do that.

The Chairman: We can see people are getting nervous because of the bell. We thank you very much. It was a very productive morning. We look forward to your written submission.

Mr. Roberts: Thank you very much, sir.

The Chairman: The meeting is adjourned.

De plus, dans l'ensemble du pays, dans le cadre de 11 tables rondes, on s'est entendu sur la définition du développement durable, et peut–être aussi sur les autres expressions. Qu'en dites–vous?

M. Barron: J'ai participé à beaucoup ces tables rondes, y compris celle sur les forêts et celle sur la fabrication des pâtes et papiers. Je suis donc au courant. Notre remarque porte en fait sur l'utilisation de ces définitions, car nous estimons que ce sont des définitions générales. La question est de savoir si elles peuvent être appliquées dans le cadre de la réglementation et à l'échelle micro–écologique. Nous pensons que pour cela il faudrait des indicateurs précis.

Le président: Il est évident que l'on devient nerveux à cause de la sonnerie. Nous vous remercions infiniment. La matinée a été très intéressante. Nous avons hâte de recevoir vos remarques par écrit.

M. Roberts: Merci beaucoup, monsieur.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Pulp and Paper Association:

John Roberts, Vice–President, Environment, Noranda Forest Recycled Papers;

D.E. Barron, Vice–President, Environment, Research & Technology.

TÉMOINS

De l'Association canadienne des pâtes et papiers:

John Roberts, vice–président, environnement, «Noranda Forest Recycled Papers»;

D.E. Barron, vice–président, environnement, recherche & technologie.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC62
-E58

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 68

Wednesday, December 14, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 68

Le mercredi 14 décembre 1994

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
FEB 7 1995
University of Toronto

First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons:
Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, DECEMBER 14, 1994
(85)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met at 3:46 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran, Monique Hébert and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From the Federation of Canadian Municipalities: Laurence Mawhinney, President; Michael Roche, Director, Department of Policy and Programs; Roger Mareschal, Adviser; Charlene Lambert, Senior Policy Adviser.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference regarding the Canadian Environmental Protection Act (CEPA). (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Laurence Mawhinney and Roger Mareschal made opening statements and with the other witnesses answered questions.

At 5:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

PROCÈS–VERBAL

LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 1994
(85)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à 15 h 46, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran, Monique Hébert et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: De la Fédération canadienne des municipalités: Laurence Mawhinney, président; Michael Roche, directeur, Département des politiques et programmes; Roger Mareschal, conseiller; Charlene Lambert, analyste principal de politiques.

Conformément à son ordre de renvoi le Comité examine la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (*voir les Procès–verbaux et témoignages du mardi 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Laurence Mawhinney et Roger Mareschal font des exposés et, avec les autres témoins, répondent aux questions.

À 17 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, December 14, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 14 décembre 1994

• 1541

The Chairman: We are glad to welcome here the Federation of Canadian Municipalities. The role of FCM is well known amongst parliamentarians. It's always very constructive, very close to the grassroots and a very fine instrument to keep federal parliamentarians from disappearing in the clouds and bringing them down to earth from time to time, as is essential for a well–functioning democracy.

We welcome as our delegation the President, Mayor Laurence Mawhinney. I would like to invite him to introduce the members of his delegation and to make a brief statement.

Welcome to the committee. *Bienvenue au comité.*

Mr. Laurence Mawhinney (President, Federation of Canadian Municipalities): Thank you very much, Mr. Chairman, and members of the committee. It is indeed a pleasure for us to be with you today. As indicated, I am the president of the Federation of Canadian Municipalities, but I should also indicate that my home municipality is the town of Lunenburg, Nova Scotia. My electorate would not be pleased if I hadn't mentioned that.

Also with me today are Councillor Roger Mareschal, who is a councillor in Aylmer, Quebec, member of the FCM board of directors and of the standing committee on environmental issues; Mr. Michael Roche, who is a member of our staff at the FCM, and the director of policy and programs; and Ms Charlene Lambert, who is also with our staff as a senior policy analyst.

Might I continue by simply recapping some of the points we have made in our brief, which has been circulated to you. I think it's important to note that the Federation of Canadian Municipalities has been recognized since 1937 as the national voice of municipalities. We represent the interests of municipal government from coast to coast. More than 20 million Canadians are part of the Federation of Canadian Municipalities through various territorial and provincial associations. All 17 major associations are part of our membership. We meet annually to review policy on key issues, and our board of directors meets quarterly to review policy and program matters.

Through our member provincial and territorial municipal associations, we maintain cooperative working relations with provincial and territorial governments. The well–known expression, ''thinking globally, acting locally'' demonstrates the importance of the municipal order of government in environmental matters.

First and foremost, it is the mayor and members of council whom citizens approach when an environmental problem occurs in their community. Municipal officials must immediately respond and are held accountable when, for example, local water

Le président: Nous souhaitons la bienvenue à la Fédération canadienne des municipalités. Les parlementaires connaissent bien le rôle de la FCM. Son travail est toujours très constructif et très près de la base. La fédération aide les parlementaires fédéraux à éviter de se perdre dans les méandres des théories et à reprendre de temps à autre contact avec la réalité concrète, comme l'exige une saine démocratie.

Nous accueillons entre autres le président de la fédération, le maire Laurence Mawhinney. Je l'invite à nous présenter les membres de sa délégation et à faire une brève déclaration.

Bienvenue au comité. *Welcome to the committee.*

M. Laurence Mawhinney (président, Fédération canadienne des municipalités): Merci beaucoup, monsieur le président, mesdames et messieurs du comité. Nous sommes très heureux de nous présenter devant vous aujourd'hui. Comme on l'a dit, je suis le président de la Fédération canadienne des municipalités. Je tiens également à souligner que je viens de la ville de Lunenburg, en Nouvelle–Écosse. Mes électeurs m'en auraient voulu de ne pas le mentionner.

Je suis accompagné aujourd'hui du conseiller Roger Mareschal, de la ville d'Aylmer, au Québec. M. Mareschal est membre du conseil d'administration et du Comité permanent de l'environnement de la FCM; de M. Michael Roche, membre du personnel de la FCM et directeur de la politique et des programmes; et de M^me^ Charlene Lambert, analyste principale de la politique à la FCM.

Si vous me le permettez, je me contenterai de passer en revue certains des éléments contenus dans notre mémoire, qui vous a été distribué. Il faut remarquer que la Fédération canadienne des municipalités est, depuis 1937, la voix nationale des municipalités. Nous représentons les intérêts des administrations municipales d'un océan à l'autre. Par le truchement de diverses associations territoriales et provinciales, la fédération représente plus de 20 millions de Canadiens. En outre, les 17 associations principales de municipalités sont également membres de la fédération. Nous nous réunissons chaque année pour passer en revue les orientations de la FCM, et notre conseil d'administration se réunit trimestriellement pour examiner les politiques et les programmes.

Par le biais de nos associations provinciales et territoriales de municipalités, nous entretenons également des rapports de coopération étroits avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le concept de la «pensée globale, action locale» démontre l'importance de l'ordre de gouvernement municipal au niveau des questions environnementales.

D'abord et avant tout, les citoyens s'adressent au maire et aux membres du conseil municipal lorsque des problèmes environnementaux surviennent dans leur collectivité. Les responsables municipaux doivent réagir immédiatement aux

[*Texte*]

is unfit for drinking, when air quality causes medical problems, or when land is found to be contaminated with toxic substances. This would hold true even if the municipality were not the cause, and even though municipalities frequently have no authority over the matter.

[*Traduction*]

problèmes locaux, et c'est eux que l'on tient responsables lorsque, par exemple, l'eau est impropre à la consommation, que la qualité de l'air cause des problèmes médicaux ou que les sols sont contaminés par des substances toxiques, et ce, même si la municipalité n'est pas la cause du problème et, souvent, n'a aucun pouvoir en la matière.

• 1545

It is, therefore, in their own self–interest, as well as in the interests of all Canadians, that municipal governments want to do their part to ensure that the ecosystem of which they are stewards, and the country they inhabit, remain healthy and productive. It is for these reasons this brief has been written and why we are here today.

Par conséquent, c'est tant dans leur propre intérêt que dans celui de tous les Canadiens que les administrations municipales sont prêtes à faire leur part pour s'assurer que l'écosystème dont elles sont les gardiennes, ainsi que le pays qui les abrite, demeurent sains et productifs. C'est la raison pour laquelle nous avons rédigé ce mémoire et témoignons aujourd'hui devant vous.

The concept of thinking globally, acting locally, also points to the importance of the federal government in environmental matters. Air emissions from a factory in one province can directly affect cities and towns hundreds of kilometres downwind in another province.

Le concept de la «pensée globale, action locale» souligne également l'importance du rôle que doit jouer le gouvernement fédéral au plan environnemental. Les émissions atmosphériques d'une usine dans une province peuvent avoir des répercussions directes sur des villes et des villages situés à des centaines de kilomètres de là, dans une autre province.

Even though municipal governments are creatures of the provinces, federal government policy impacts on municipalities in a myriad of ways. Strong federal leadership is needed so that the environment in all Canadian municipalities is adequately protected. This begins with the Canadian Environmental Protection Act.

Même si les administrations municipales relèvent de la compétence des provinces, les politiques fédérales influent sur les municipalités de diverses façons. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de chef de file afin d'assurer une bonne protection de l'environnement dans toutes les municipalités du Canada, et, pour ce faire, il doit commencer par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

We believe there are 10 principles that must govern the development of environmental policies. We will address some of these, but I would state them as follows: stewardship, shared responsibility, consultation and cooperation, prevention, integration, thinking globally and acting locally, government leadership, user pay that includes polluter pay, quality of life, and economic viability.

Nous croyons que l'élaboration des politiques en matière d'environnement doit être régie par 10 principes. Je traiterai de certains de ces principes, mais en voici d'abord la liste: la gestion de l'environnement, le partage des responsabilités, la consultation et la coopération, la prévention, l'intégration, pensée globale et action locale, le rôle de chef de file du gouvernement, le principe du pollueur–payeur, la qualité de vie et la vitalité économique.

As the order of government responsible for providing such basic services as water and sewers, municipal officials are particularly pleased that the federal government has recognized the importance of good infrastructure in mitigating environmental problems.

Oeuvrant au sein de l'ordre de gouvernement chargé de la prestation de services essentiels tels que la fourniture d'eau potable et les égouts, les responsables municipaux sont particulièrement heureux de constater que le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de se doter de réseaux d'infrastructures efficaces pour réduire les problèmes environnementaux.

The national infrastructure program is already helping municipal governments to clean up the environment, and to ensure that future generations will have adequate services to maintain high environmental standards. An indication of the importance attached to environmental protection and sound municipal infrastructure is the fact that the largest single allocation under the infrastructure program, $206.6 million, was made for the expansion of the Annacis Island sewage treatment facility in Greater Vancouver. This infrastructure project will reduce waste reaching the Fraser River, home of the world's largest salmon run.

Le Programme national d'infrastructures aide déjà les gouvernements locaux à assainir l'environnement à l'échelle locale et à s'assurer que les générations futures disposent de services suffisants pour maintenir des normes environnementales élevées. Le fait que l'affectation la plus importante dans le cadre du Programme national d'infrastructures, soit 206,6 millions de dollars, ait été allouée à l'expansion de l'usine de traitement des eaux usées d'Annacis Island, dans la grande région de Vancouver, montre bien l'importance accordée à la protection de l'environnement et à une bonne infrastructure municipale. Ce projet permettra de réduire la quantité de déchets déversés dans le fleuve Fraser, où l'on trouve la plus importante population de saumons du monde.

A further indication of the importance of environmental protection under the national infrastructure program is the fact that 33% of all program expenditures have been allocated for basic water and sewer services.

Autre indice de l'importance accordée à la protection de l'environnement dans le Programme national d'infrastructures, 33 p. 100 de toutes les dépenses du programme ont été allouées à la réfection de services fondamentaux d'aqueduc et d'égout.

[*Text*]

FCM wishes to congratulate all the orders of government on those notable initiatives. We trust the federal government will continue to support the municipal order of government in its efforts to protect the environment. Cooperation among all orders of government, as evidenced by the success of the national infrastructure program, is an important element in ensuring a healthy environment.

In summary form, FCM recommends the following points be considered in reviewing and amending CEPA. Regarding sustainability, FCM believes the concept of sustainable development is the basis for environmental protection, and as such should be the overriding principle at the foundation of the act. Federal leadership and commitment to this principle should be clearly set out.

Regarding coastal zone management, we recommend that the federal government develop integrated and harmonized coastal zone management legislation, with full and meaningful municipal government consultation in the process. Furthermore, we recommend that CEPA be revised to require more stringent standards for future marine discharges, and also to involve the International Joint Commission, all orders of government, and knowledgeable citizens, in programs to improve and protect sensitive coastal waters.

Regarding ocean dumping, FCM recommends that CEPA be revised to eliminate or reduce ocean dumping sites, and provide land–based facilities for the disposal of international ships' garbage.

[*Translation*]

La FCM félicite tous les ordre de gouvernement de ces initiatives remarquables. Nous espérons que le gouvernement fédéral continuera d'appuyer les efforts que déploient les administrations municipales pour protéger l'environnement. La coopération entre tous les ordres de gouvernement, comme en témoigne le succès du Programme national d'infrastructures, continuera d'être un élément majeur pour assurer un environnement sain.

En résumé, la FCM recommande que les points suivants soient pris en compte dans l'examen de la LCPE et les modifications qui y seront apportées. Le développement durable: la FCM estime que le concept du développement durable est le fondement de la protection de l'environnement et que, à ce titre, il devrait servir de principe directeur à la loi. Le rôle de chef de file et l'engagement du gouvernement fédéral à l'endroit de ce principe devraient être clairement précisés.

Gestion des zones côtières: nous recommandons que le gouvernement fédéral élabore des mesures législatives intégrées et harmonisées pour la gestion des zones côtières, prévoyant la participation entière et efficace des administrations municipales. En outre, nous recommandons que la LCPE prévoie des normes plus sévères pour l'immersion des déchets en mer et qu'elle cherche à faire participer la Commission mixte internationale, tous les ordres de gouvernement ainsi que les citoyens intéressés aux programmes visant à améliorer et à protéger les eaux côtières sensibles.

Immersion des déchets en mer: la FCM recommande que la LCPE soit modifiée de façon à éliminer ou à réduire les lieux d'immersion, et prévoie l'aménagement d'installations terrestres pour l'élimination des déchets des navires étrangers.

• 1550

Regarding Indian lands, we believe these lands should be subject to the same type of environmental legislation affecting municipal governments and other jurisdictions. Where the lands fall within municipal boundaries, where they abut them or where the local environment may be affected by them, the relevant municipal government should be included in any negotiations and/or discussions regarding environmental matters.

Regarding the reverse onus provisions presently contained in CEPA, it should be amended to exempt municipal governments and their officials and staff. On this particular subject one of our associations has obtained a legal opinion on it regarding its responsibility and although we have not forwarded that, we would be pleased to forward a copy of that for the committee's attention so that it might be aware of what that addresses.

Furthermore, CEPA should treat municipal governments and their counsellors, officials and employees with regard to liability for fines, penalties, expenses and damages in the same manner as other orders of government. If officials and provincial governments can be exempt at the federal–provincial level from responsibility, it follows that municipal officials should have the same protection.

Territoires autochtones: nous estimons que ces territoires devraient être assujettis aux lois environnementales qui s'appliquent aux administrations municipales et aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Lorsque ces territoires sont situés à l'intérieur des limites territoriales municipales, lorsqu'ils y sont adjacents ou lorsque l'environnement local peut être touché, il faudrait que les gouvernement locaux concernés puissent participer aux négociations ou aux discussions pertinentes.

Fardeau de la preuve: les dispositions relatives au fardeau de la preuve qui existent actuellement dans la LCPE devraient être modifiées de façon à ce que les administrations municipales et leurs responsables ainsi que leurs employés soient exonérés du fardeau de la preuve. À ce propos, l'une de nos associations a obtenu une opinion juridique sur sa responsabilité. Même si nous ne l'avons pas jointe à notre mémoire, nous serons heureux d'en transmettre un exemplaire au comité de façon à ce qu'il puisse en prendre connaissance.

En outre, la LCPE devrait traiter les administrations municipales ainsi que leurs conseillers, administrateurs et employés sur le même pied que les membres des autres ordres de gouvernement en ce qui concerne la responsabilité civile et l'imposition d'amendes, de pénalités, de dépenses et de dommages et intérêts. Si les responsables du gouvernement fédéral ou provincial sont exemptés de certaines responsabilités, il s'ensuit que les responsables de l'administration municipale devraient bénéficier de la même protection.

[*Texte*]

Regarding pollution prevention, the federal government should negotiate common industrial discharge standards among the provinces to avoid provincial competition for industry location based on lower discharge standards. The cost of enforcing municipal sewage discharge controls should be obtained from the industrial dischargers at which controls are targeted.

FCM believes measures for controlling pollution at the source of the manufacturing process, substituting of raw materials, recycling the waste by–products and treatment prior to discharge should be included in CEPA.

We believe in order to prevent pollution the federal government should establish standards for safe disposal of PCBs through incineration in cement kilns. Municipal sludge can contain toxic substances. Municipal governments will need some assistance in handling and disposing sludge.

Regarding economic instruments, in order to allow municipal governments to deal with pollution at the local level, CEPA should allow for revenues collected from affluent discharge fees to be redirected to municipal governments for remedial environmental actions. As well, CEPA should require whenever possible deposit and/or refund systems for reusable containers.

Regarding emergency measures, FCM recommends that CEPA be amended to mandate the federal government to work with the provinces, territories and municipal governments to prepare mandatory emergency planning measures; furthermore that all federal facilities where hazardous chemicals are stored be required to prepare reduction measures and emergency preparedness plans and that this information be made public.

Regarding the act, FCM believes CEPA should be affirmed as the leading environmental law and under the law municipal governments should have meaningful opportunities to participate in delivering and amending the act and its regulations.

I would now like to ask my colleague, Councillor Mareschal, to make some comments and conclude our presentation.

M. Roger Mareschal (conseiller, Fédération canadienne des municipalités): Merci beaucoup.

En conclusion et en résumé, l'attitude des municipalités et de la fédération qui les représente est d'insister sur le fait que tout événement, ou à peu près, dans la partie peuplée du Canada qui a rapport à l'environnement se passe dans le territoire municipal. Qu'on le veuille ou non, c'est là que ça se passe. C'est là que la première réaction est requise, mais c'est aussi là que les derniers effets sont ressentis.

À partir de là, si on ne dispose pas à travers le Canada, pour les raisons qui ont été mentionnées pécédemment par le président, de mesures et d'encadrements au niveau législatif qui permettent des interventions, qui appuient des interventions et

[*Traduction*]

Prévention de la pollution: le gouvernement fédéral devrait négocier avec les provinces l'adoption de normes communes pour les rejets industriels afin d'éviter la concurrence entre les provinces pour attirer les industries en offrant des normes plus souples. Les coûts liés à l'application des mesures de contrôle municipales devraient être assumés par les industries qui polluent et qui sont visées par ces mesures.

La FCM estime que des mesures incitatives visant à réduire la pollution à la source, comme la modification des processus de fabrication, la substitution des matières brutes, le recyclage des sous–produits des déchets et le traitement des déchets avant leur rejet, devraient être prévues dans la LCPE.

Nous croyons que pour prévenir la pollution, le gouvernement fédéral devrait établir des normes pour l'élimination sécuritaire des BPC au moyen de l'incinération dans des fours à ciment. Les boues municipales peuvent également renfermer des substances toxiques. Les administrations municipales auront besoin d'aide pour manipuler et éliminer ces boues.

Instruments économiques: dans le but de permettre aux administrations municipales de lutter contre la pollution à l'échelle locale, la LCPE devrait permettre que les sommes perçues au titre de redevances de déversement soient redistribuées aux administrations municipales afin d'être utilisées pour mettre en oeuvre des mesures visant à améliorer l'environnement. De plus, la LCPE devrait exiger, partout où c'est possible, des systèmes de consignation ou de remboursement à l'égard des contenants réutilisables.

Protection civile: la FCM recommande que la LCPE soit modifiée afin de mandater le gouvernement fédéral pour qu'il collabore avec les provinces, les territoires et les administrations municipales en vue d'élaborer des mesures de protection civile. En outre, nous recommandons que toutes les installations fédérales où des produits chimiques dangereux sont entreposés soient tenues de prévoir des mesures de réduction et des plans de protection civile, et que l'information relative à ces mesures et à ces plans soit rendue publique.

Quant à la loi elle–même, la FCM estime que la LCPE devrait être reconnue à titre de loi prédominante en matière d'environnement et que, conformément à la loi, les administrations municipales devraient avoir des pouvoirs de participation à la mise en oeuvre et à la modification de la loi et de ses règlements.

Permettez–moi de demander maintenant à mon collègue, le conseiller Mareschal, de faire quelques observations pour conclure notre exposé.

Mr. Roger Mareschal (Councillor, Federation of Canadian Municipalities): Thank you very much.

To conclude and to summarize our presentation, I would say that virtually every environmental event that occurs in the inhabited areas of Canada, occurs on municipal lands. Whether we like it or not, that is where the events occur. The municipal level is also the first level required to respond and the one affected for the longest time.

It is however impossible to protect, through local action, the fundamental elements of Canadian competitivity if, for the reasons our president has already mentioned, we do not have legislative measures and frameworks that would apply

[*Text*]

qui s'inscrivent dans un cadre d'action local, mais dans un cadre global, et suffisamment uniformisé pour ne pas créer de déséquilibre, que ce soit au niveau des avantages industriels ou des avantages concurrentiels au plan commercial et autres, nous ne pouvons pas assurer, à travers l'action locale, les éléments fondamentaux de compétitivité du Canada. On ne parle plus du municipal, mais du Canada au plan économique et commercial.

C'est dans ce sens que nous pensons qu'il faut prendre très au sérieux la menace que constitue la loi actuelle quant à l'action ou à l'inaction de la part des élus municipaux et de leurs administrations, par rapport à ce qui existe au niveau provincial ou fédéral.

Nous estimons qu'il n'est pas raisonnable d'associer le monde municipal au monde industriel et commercial, contrairement à ce qui se passe à l'heure actuelle dans la loi en termes de responsabilité de la preuve et en termes de responsabilité pour fins de condamnation à des amendes et autres frais.

Le municipal représente à l'heure actuelle au Canada un nombre impressionnant d'initiatives dans le domaine de l'environnement. De plus, à travers la FCM, on est en train de s'assurer que ces initiatives sont connues de tous et disponibles pour tous, à la fois sous forme électronique et sur papier—le moins de papier possible parce que cela pollue—de façon à ce qu'on ne doive pas réinventer la même chose partout et qu'on puisse bénéficier des initiatives, de leurs résultats et des expériences qui les accompagnent, non seulement sur le plan des questions de filtration d'eau, de l'épuration, de l'élimination des déchets solides et autres, mais aussi sur le plan des réglementations. Vous vous en rendez probablement compte et c'est très clair dans les documents de l'OCDE et dans les documents des Nations Unies sur les questions environnementales, les impacts sur le plan du zonage qui découlent directement des lois sur l'environnement, et l'utilisation du territoire. Cela va plus loin que la simple utilisation des produits, leur manutention, leur fabrication, leur entreposage et leur transport, car cela concerne également l'impact que cela peut avoir sur la vie d'une communauté.

Dans ce cadre, pour assurer la viabilité à long terme du Canada, telle qu'elle peut se vivre au niveau des municipalités, nous pensons qu'une direction claire au palier fédéral—et c'est une des questions qui nous sont posées et qu'on retrouve dans la documentation qui vous a été remise—est absolument indispensable. À partir de là, nous pourrons, à notre tour, à notre niveau, avec nos moyens, jouer le rôle que vous voudrez bien inscrire dans la perspective globale que la loi donnera et auquel, bien entendu, les élus s'attendent, dans la mesure où l'élu municipal n'est pas à 400 ou à 4 000 milles, mais généralement beaucoup plus près, son numéro de téléphone étant dans l'annuaire et lui–même étant censé être présent et y répondre.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la présentation de la FCM aujourd'hui. Il faut s'assurer qu'on travaille ensemble à tous les niveaux, pour le mieux–être du Canada, à la fois en ce qui a trait à la qualité de vie, mais aussi en termes économiques de viabilité et de potentiel concurrentiel.

[*Translation*]

throughout Canada, both in the local action perspective and a global perspective. These measures and frameworks should be harmonized enough to avoid creating an imbalance, whether on the industrial or competitive advantage level, on the commercial level and so on. Moreover, they should allow and support interventions. So, it does not affect only the municipal level, but also the whole country in its economy and trade activity.

• 1555

This is why we believe that we must take very seriously the threat posed by the current legislation in the case of any action or inaction by municipal elected representatives and their administrations in contrast with provincial or federal liability.

We do not find it reasonable to put the municipal level on the same footing as industry and trade, contrary to what is now provided for under the act in relation with the onus of proof and liability for fines or other costs.

An impressive number of environmental initiatives have been taken at the municpal level in Canada. In addition, the FCM is now ensuring that these initiatives are well–publicized and that anyone can obtain information about them, both in electronic format and in printed form, using as little paper as possible to avoid pollution, because we do not want any duplication of efforts and we want other municipalities to benefit from these initiatives, from their results and from the accompanying experience, not only for water filtration, water treatment and the elimination of solid and other waste, but also as concerns the regulation. You have probably realized that and it is very clear in the documents published by the OECD and the United Nations on environmental matters that environmental legislation has an impact on zoning and land use. This goes much further than simply using, handling, manufacturing, storing and transporting a product, because it also involves the impact this can have on the life of a community.

To ensure the long–term viability of Canada and its municipalities, we believe, and this is one of the questions asked from us which is also found in the documentation you have received, that it is absolutely essential that the federal government provide clear direction to us. From there, with the means available to us, we shall be able to play the role which you will give us under the general framework of the legislation and which the elected representatives naturally expect, to the extent that municipal officials are not 400 or 4,000 miles away from their constituents, but generally live much closer and have their telephone numbers in the phone book and are supposed to be there and willing to take calls.

This is the purpose of the presentation of the FCM today. We have to ensure that we are working together at all levels to improve quality of life in Canada, of course, but also to promote our economic viability and competitive potential.

[*Texte*]

Certains pays que je ne nommerai pas ont pris la voie de la production à tout prix. On voit les niveaux de production extraordinaires qu'ils ont pu atteindre dans certains cas, mais on voit aussi l'état lamentable, presque irrécupérable de grandes zones géographiques et les impacts que cela a pu avoir sur leur population. Je ne pense pas que c'est ce qu'on veut ici.

Le président: Merci, messieurs Mareschal et Mawhinney. Vous nous avez donné une perspective municipale et, en même temps, une perspective globale, ce qui nous sera certainement très utile dans notre travail. Je ne suis pas sûr que nous pourrons mettre en oeuvre toutes les recommandations que vous nous avez faites, particulèrement la recommandation qui vient en conclusion de votre mémoire, mais je suis sûr que mes collègues du Comité sont très intéressés à explorer avec vous le détail de certaines recommandations. On va commencer tout de suite avec M^me^ Guay.

Mme Guay (Laurentides): Premièrement, j'aimerais vous remercier de nous avoir remis un texte en français. C'est toujours agréable et c'est toujours peut–être un petit peu plus facile pour nous.

Ma question s'adresse à vous, monsieur Mareschal. On parle beaucoup des municipalités. D'ailleurs, à ce Comité, je suis parmi ceux qui en parlent le plus, parce que je sais que l'action se fait sur le terrain et au palier de gouvernement qui est le plus près de nous. Dans une circonscription administrative comme la mienne, qui est en région, il y a plusieurs petites municipalités, et c'est là que ça se passe. Ce n'est pas à un palier de gouvernement beaucoup plus élevé. Je parle de l'action sur le terrain.

• 1600

Pour les lois, c'est une autre histoire. Au Québec, on a des MRC. Je sais que c'est un autre palier de gouvernement supplémentaire, mais qui pourrait—et c'est ce qui est en train de se passer avec le nouveau gouvernement au Québec—avoir plus de pouvoirs pour appliquer certains règlements qui rapprocheraient le gouvernement de la MRC. Qu'est–ce que vous en pensez? Je parle au plan environnemental.

M. Mareschal: Au plan environnemental, nous ne faisons pas la distinction. D'ailleurs, aussi bien les communautés urbaines que les MRC sont considérées comme des membres municipaux au niveau de la Fédération canadienne des municipalités. Donc, en termes de pouvoirs, que ça s'appelle MRC, communauté urbaine, ville, municipalité ou village, c'est la même perspective. C'est cette perspective de la communauté locale qui vit la réalité au niveau local, qui doit y faire face et qui doit avoir cet encadrement. Quand nous parlons d'encadrement, nous ne pensons pas à la FCM, mais seulement à l'aspect contraignant sans l'exclure. Il y a cet aspect contraignant, mais il y a aussi l'aspect de l'aide qui est apportée par l'existence même d'un cadre. C'est dans ce sens–là que nous voyons cette problématique.

On considère souvent l'environnement comme simplement une question d'écosystèmes, de nature apparente, d'arbres, de fleurs, de gazon, mais ça va beaucoup plus loin au niveau municipal, à moyen, long et très long termes.

Mme Guay: Vous avez quand même des lois provinciales que vous devez respecter au niveau municipal, ainsi que des lois fédérales. Comment percevez–vous cela? Il y a des chevauchements quelque part à un moment donné, et il y a des règlements qui sont différents.

[*Traduction*]

Certain countries which will remain nameless have chosen production at any cost. They have been able to reach extraordinary production levels in certain cases, but this has also had a deplorable and nearly irreparable effect on large geographic areas as well as major impacts on their populations. I do not believe this is what we want in Canada.

The Chairman: Thank you, Mr. Mareschal and Mr. Mawhinney. You have given us a municipal perspective as well as a global perspective of the issue which will certainly be of great use to us. I am not sure that we can implement all your recommendations, especially the last one in your presentation, but I am sure that my colleagues of the committee will be very interested in exploring with you the details of some of your recommendations. We shall start with Mrs. Guay.

Mrs. Guay (Laurentides): First, I would like to thank you for giving us a text in French. It is always pleasant and a bit easier for us.

My question is addressed to you, Mr. Mareschal. We talk a lot about municipalities. Indeed, I am one of those on the committee who talk the most about municipalities because I know that action is taken on the field and at the government level which is closest to us. An administrative riding such as mine, away from the major centres, contains several small municipalities and this is where everything happens. It is not at a much higher government level. I am talking about local action.

It is another matter for legislation. In Quebec, we have regional county municipalities. I know that this is an additional level of government, but it could—and this is what is now happening with the new government in Quebec—have more powers to apply certain regulations, and this could bring the government closer to the RCM. What do you think about this? I am talking about environmental issues.

Mr. Mareschal: Where the environment is concerned, we do not differentiate between the two. Both urban communities and RCMs are considered municipal members of the Federation of Canadian Municipalities. As far as the powers are concerned, it is the same whether an entity is called an RCM, an urban community, a city, a municipality or a village. It is the local community which deals with the local realities, which must face it and which needs this framework. When we talk about a framework, we are not talking about the FCM, but only about the restrictive aspect which does not exclude it. This has a restrictive aspect, but there is also support provided thanks to the very existence of such a framework. This is how we view the issue.

People often see the environment as simply a matter of ecosystems, of the nature that we see, trees, flowers and grass, but at the municipal level, it goes much further in the middle, long and very long terms.

Mrs. Guay: Municipalities still have to follow provincial and federal laws. How do you perceive it? There are overlaps and there are differences in the regulations.

[*Text*]

Quand nous sommes allés au Manitoba, nous avons vu qu'ils avaient décidé de proclamer leur propre loi sur le développement durable. Il n'y a pas deux lois qui se ressemblent, qui sont pareilles. Comment voyez–vous l'administration de tout cela? Une municipalité relève beaucoup plus de la loi provinciale que de la loi fédérale, en général.

M. Mareschal: Normalement oui. Tout dépend cependant de la portée de la loi et de son contenu. Notre préoccupation n'est pas de savoir s'il s'agit d'une loi au niveau municipal, provincial ou fédéral. C'est de nous assurer que le monde municipal à travers le Canada, dans une perspective d'ensemble, se trouve face à un ensemble législatif. Il peut être partagé comme ceci ou comme cela, mais il doit être cohérent. S'il y a une province qui prend de l'avance dans un domaine où les autres n'ont pas bougé, il faut que ce soit, là aussi, cohérent avec l'ensemble. C'est cela que nous visons.

Mme Guay: Alors, dans le fond, les municipalités devraient s'asseoir avec la province, le ministère de l'Environnement provincial, et s'entendre pour suivre les mêmes règles. Autrement dit, vous auriez votre mot à dire dans la décision de l'application d'une loi.

M. Mareschal: Nous pensons qu'en saine gestion, nous sommes là. Nous osons vous dire que nous pensons être là au même titre que vous, ou que les gouvernements provinciaux, pour faire une bonne gestion.

Dans le cas de notre environnement, que cela se fasse un petit peu avec la main gauche et un petit peu plus avec la main droite ou le contraire est pour nous sans importance. C'est le résultat qui compte.

Nous pensons cependant que s'il y a trois joueurs, il faut qu'à un moment donné, les trois soient en même temps sur le terrain.

Mme Guay: Il faut que les trois soient sur le terrain, dites–vous?

M. Mareschal: Je veux dire sur le terrain de la discussion, entre autres: cela est à moi, cela est à toi, et cela est à lui.

Mme Guay: D'accord.

M. Mareschal: Si ça se fait à deux et que le troisième doive en subir les conséquences. . . D'abord, je ne sais vraiment pas comment les deux peuvent imaginer qu'ils vont avoir les résultats escomptés s'ils ne savent pas si le troisième a les moyens de réaliser ce qu'ils ont rêvé de faire ensemble. Je ne pense pas avoir besoin d'identifier les uns et les autres.

Mme Guay: Non, ce n'est pas la question, mais vous avez parfaitement raison là–dessus, et je pense que c'est important. S'il arrive un accident écologique dans votre municipalité, vous allez être les premiers à réagir, j'imagine, et après cela, les gouvernements vont s'en mêler. Ce qui est important, c'est que votre population puisse prendre des mesures rapidement.

Je vous fais rire, monsieur Caccia, cet après–midi? Non, non, ça va.

J'aime beaucoup le principe de la pensée globale et de l'action locale. J'aimerais savoir si vous avez vécu des situations où vous avez dû réagir de cette façon–là.

M. Mareschal: Oui, il n'y a pas longtemps, dans mon quartier.

[*Translation*]

When we went to Manitoba, we found that they had decided to proclaim their own legislation on sustainable development. No two pieces of legislation are identical or similar. How do you believe that all that can be administered? Generally speaking, a municipality is much more directly affected by provincial legislation than by federal statutes.

Mr. Mareschal: Normally, yes. However, everything depends on the extent and the contents of a piece of legislation. Our concern is not to know whether we are dealing with a municipal, a provincial or a federal statute. What we want to ensure is that, throughout Canada, municipal governments will be covered by a legislative framework. This framework can comprise various elements, but they must be cohesive. If one province makes major progress in an area where the others have not budged, this should also be cohesive with the whole. This is what we want.

Mrs. Guay: Basically, therefore, municipalities should sit down with the province and the provincial Department of the Environment and agree to follow the same rules. In other words you would have some input about how a piece of legislation will be applied.

Mr. Mareschal: We believe that we must by involved to provide for healthy management. We are daring to say that we believe that we should be there on the same level as yourselves or as the provincial governments if we are to have good management.

In the case of the environment, whether you do something with the left hand or the right hand or whether you do it the other way has little importance for us. What is important is the result.

However, we believe that if there are three players involved, all three should find themselves on the field together at some point.

Mrs. Guay: Did you say that all three should be on the field together?

Mr. Mareschal: I meant on the field of discussion among other things to say: This is mine, this is yours, and this is theirs.

Mrs. Guay: Agreed.

Mr. Mareschal: If that is decided by two levels and the third must suffer the consequences. . . I do not see how two levels could imagine that they will have the expected results if they do not know whether the third level has the ability to achieve what the first two have dreamed up. There is no need for me to identify any of these levels.

Mrs. Guay: No, that is not the point at issue, but you are perfectly right and I believe that it is important to say so. If there is an environmental accident in your municipality, you will be the first to react, I imagine, after which the other government levels will come in. What is important is for your population to be able to take action quickly.

Am I making you laugh this afternoon, Mr. Caccia? No, it is alright.

I really like the principle of thinking globally and acting locally. I would like to know if you have had cases where you had to react in this manner.

Mr. Mareschal: Yes, not too long ago, in my own neighbourhood.

[*Texte*]

Mme Guay: Voulez–vous nous raconter ce qui s'est passé?

• 1605

M. Mareschal: C'est une catastrophe naturelle. Cela a eu une dimension environnementale indirectement, mais l'ouragan du mois d'août, c'était chez nous.

Mme Guay: Ah, oui?

M. Mareschal: C'est un ouragan qui a eu cet effet–là, mais cela aurait pu être une usine de produits chimiques et cela aurait été exactement la même chose.

Personnellement, je suis impliqué dans le Conseil canadien des accidents industriels majeurs. C'est peut–être une appellation un petit peu bizarre, parce qu'un accident industriel majeur peut résulter d'une petite quantité d'un produit dans certains cas, et de 10 tonnes dans d'autres cas. Mais il n'en faut pas beaucoup. On constate d'ailleurs à Bhopal, aujourd'hui, qu'il y a dix fois plus de victimes qu'on ne pensait qu'il y en avait il n'y a pas si longtemps. C'est majeur et c'est venu d'une petite fuite de gaz d'un petit réservoir. Alors, il faut être prêt. Il faut qu'il y ait des nomenclatures d'intervention.

Il y a beaucoup de travail qui se fait au Canada. Le Conseil canadien des normes fait du travail. Mais tout cela, à ce jour, ne se fait pas de façon organisée et ne se fait que par de la bonne volonté, beaucoup de bonne volonté, mais à gauche et à droite. À un moment donné, nous pensons que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pourrait servir de cadre global dans lequel ces actions–là pourraient s'inscrire.

Mme Guay: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci, madame Guay. Monsieur DeVillers,

followed by Mrs. Kraft Sloan.

Mr. DeVillers (Simcoe North): Thank you, Mr. Chairman.

I'd like to welcome the witnesses. I notice that in your brief you mention the national infrastructure program. I just would like you to know that in all the infrastructure announcements I've been making in my riding I've been pointing out the fact that the genesis for the national infrastructure program was in fact the calls made by your federation over the past few years. That is something that has finally found its way into the red book and into reality. So I congratulate you on your persistence in that matter.

I notice also that you're pointing out the importance of the infrastructure programs for sewage treatment. In my riding of Simcoe North I have one of the 17 designated hot spots in the Great Lakes clean–up plan. I went around to my municipal councils and urged them to give that a high priority as well because the poorly operating municipal sewage treatment plants were one of the causes of the problem with the water quality. Is that something you have promoted throughout your federation?

Mr. Mawhinney: The federation left a certain degree of flexibility in the hands of local councils to come forward with their particular projects. Certainly for many of them, particularly the older communities in the country, I believe, the idea of renewing infrastructures for such things as water and sewers was very much in the forefront.

[*Traduction*]

Mrs. Guay: Would you like to tell us what happened?

Mr. Mareschal: This is a natural disaster. It had an indirect environmental dimension, but the hurricane last August occurred in our area.

Mrs. Guay: Really?

Mr. Mareschal: This was caused by a hurricane, but it could have been a chemical plant and the impact would have been just the same.

I'm also involved with the Major Industrial Accidents Council of Canada. This is a somewhat peculiar name, because a major industrial accident can result from a small quantity of a substance in some cases and 10 tons in another. You don't need much. We now know that in Bhopal, today, there are 10 times more victims than thought not so long ago. This is major and was caused by a small gas leak from a small tank. This means you have to be ready. There must be intervention protocols.

There is a lot of work being done in Canada. The Standards Council of Canada works in this area. But so far, there has been a lack of consultation; this is only the result of good will, a lot of good will right and left. We think that eventually the Canadian Environmental Protection Act could be used as a general framework that would encompass all these measures.

Mrs. Guay: Thank you very much.

The Chairman: Thank you, Mrs. Guay. Mr. DeVillers,

suivi de M^me^ Kraft Sloan.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue aux témoins. J'ai remarqué que dans votre mémoire, vous parlez du Programme national d'infrastructures. Sachez que chaque fois que j'en ai parlé dans ma circonscription, j'ai rappelé que ce programme a vu le jour grâce aux appels pressants que la fédération lance depuis des années. Le projet s'est enfin concrétisé et s'est retrouvé dans le Livre rouge. Je tiens donc à vous féliciter de votre obstination.

Vous dites aussi combien ce programme est important pour l'épuration des eaux usées. Ma circonscription de Simcoe–Nord compte un des 17 points chauds désignés dans le plan d'assainissement des Grands Lacs. J'ai exhorté les conseils municipaux de ma circonscription à accorder la priorité à cette question, parce que la piètre qualité des installations d'épuration des eaux usées est à l'origine du problème. Est–ce que la fédération a pris des mesures semblables?

M. Mawhinney: La fédération laisse une grande marge de manoeuvre aux conseils municipaux. C'est à eux de présenter des projets. Pour beaucoup d'entre eux, surtout lorsqu'il s'agit de villes plus vieilles, le renouvellement des systèmes d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées arrive au premier rang des préoccupations.

[*Text*]

Mr. DeVillers: I notice there's nothing in your brief on the enforcement provisions in CEPA. I'm just wondering whether your member municipalities have any comments on the present provisions for enforcement.

Mr. Michael Roche (Director, Policy and Programs, Federation of Canadian Municipalities): Thank you, Mr. Chairman.

I think as far as enforcement is concerned, you get into a delicate question as to who is setting the rules and who is enforcing the rules. I think generally speaking we see the role of the federal government to be to set a national structure that can be understood by all along with the objectives and general direction.

How the enforcement would be worked out between the federal government and the provinces is for them to decide, but probably the concept of the federal government doing a little more steering and a little less rowing would suggest the provinces might take on a greater burden in enforcement.

Furthermore, every time the subject of inter–governmental cooperation comes up, we always say don't forget that you have a municipal order of government as well. We're not about to volunteer the services of municipal governments at their cost because we don't have a tax regime that will support that. However, never forget that there are opportunities for greater efficiencies in delivering programs when you involve all orders of government.

• 1610

Mr. DeVillers: Yes. What I was trying to get at, though, is whether you have any comments on the effectiveness of the enforcement provisions in CEPA at present.

Mr. Mawhinney: We have not surveyed our membership on that particular aspect of the act.

Mr. DeVillers: It's not something that has come from the membership up to the executive.

Mr. Mawhinney: No, I wouldn't say so.

Mr. DeVillers: One more question, on the import and export of non–hazardous municipal solid waste. Currently they are not covered under CEPA. We've had at least one witness recommend to us that they should be. I wonder if you have any comment on that question.

Mr. Mareschal: In what sense would they be? Limiting?

Mr. DeVillers: Yes; regulated, covered under whatever form of regulation. . .

Mr. Mareschal: Regulating may mean you can still ship them anywhere, with conditions. It could also mean you have to keep them within the boundaries of your city.

Mr. DeVillers: Yes.

Mr. Mareschal: I would like to see Toronto doing that, to see what it would do—or Vancouver.

I have no idea what it may mean. But definitely—although, as you were just told, we haven't touched specifically on trying to get feedback from our members and within the standing committee on the environment, no specific element has been

[*Translation*]

M. DeVillers: J'ai remarqué que votre mémoire reste muet sur la question des dispositions d'exécution de la LCPE. Les municipalités qui appartiennent à la fédération se sont–elles prononcées sur ces dispositions?

M. Michael Roche (directeur, Département des politiques et programmes, Fédération canadienne des municipalités): Merci, monsieur le président.

Pour ce qui est des mesures d'exécution, cela soulève la question délicate de savoir qui établit les règles et qui les applique. Pour nous, en règle générale, le rôle du gouvernement fédéral est de créer une structure nationale comprise par tous, de fixer des objectifs et de donner une orientation générale.

C'est au gouvernement fédéral et aux provinces de déterminer entre eux comment l'exécution de la réglementation se fera. Toutefois, si le gouvernement fédéral doit jouer davantage à l'architecte qu'au manoeuvre, peut–être les provinces pourraient–elles assumer une plus grande partie de ces fonctions.

De plus, chaque fois que surgit la question de la collaboration intergouvernementale, nous tenons à rappeler qu'il existe aussi une administration municipale. Nous n'allons pas offrir à titre gracieux les services municipaux à leur prix coûtant, parce que nous n'avons pas de régime fiscal qui nous permette de les financer. Il ne faut pas oublier pour autant qu'il est possible d'être plus rentable lorsque tous les pouvoirs publics sont mis à contribution.

M. DeVillers: Oui. Toutefois, j'essayais de savoir si vous avez des observations à faire sur l'efficacité des mécanismes d'exécution dans la LCPE.

M. Mawhinney: Nous n'avons pas demandé l'avis de nos membres sur cette question.

M. DeVillers: La question n'a pas été soulevée? Ni parmi les membres ni au bureau de direction?

M. Mawhinney: Non.

M. DeVillers: J'ai une autre question à propos de l'importation et de l'exportation de déchets solides municipaux non dangereux. Actuellement, ces déchets ne tombent pas sous le coup de la LCPE. Au moins un témoin a recommandé de les assujettir à la loi. Qu'en pensez–vous?

M. Mareschal: De quelle façon? En imposant des limites?

M. DeVillers: Oui, les réglementer, sous une forme ou sous une autre. . .

M. Mareschal: Les réglementer, cela peut signifier que l'on continue de les envoyer n'importe où, sous certaines conditions. Cela peut aussi vouloir dire qu'il faut les conserver sur le territoire de la municipalité.

M. DeVillers: Oui.

M. Mareschal: J'aimerais bien que Toronto ou Vancouver le fasse, pour voir ce qui arriverait.

Je n'ai aucune idée de ce que cela peut signifier. Comme on vient de vous le dire, nous n'avons pas demandé l'avis de nos membres sur la question, et au sein du Comité permanent de l'environnement aucune proposition précise n'a été avancée.

[*Texte*]

put forward—one trend has been pretty clear, including, for instance, when we petitioned the CCME, I think, and possibly the federal department too, to do something urgently about water-guzzling toilets. They're flooding the Canadian market, since they are now forbidden in the U.S., and they're still producing them, including in Mexico. That is the type of thing, as an example. It's not the only one. We realize about 45% of the water that's being filtered with chemicals across Canada goes down the toilet and needs to be refiltered at the other end. So we're talking serious money here.

As an example, we were asking that stringent regulations be put in place. Who had to apply them was another matter. But when there is no regulation. . .

The problem with the municipalities, as you know, is that we have only those powers that are directly and specifically delegated to us. We can't do anything. We cannot make it compulsory in our codes that this or that be used if it is allowed at another level.

In that sense, yes, definitely, the municipal world would like to see clear direction given—not maybes, not possibilities—clear things about what is allowable or not. Who has to administer it will be the next step.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): I want to thank you very much for your very clear, positive, constructive brief. It certainly will be very helpful in our deliberations.

I want to ask you if you are aware of the harmonization process that's currently occurring between the federal government and the provincial government through the Council of Canadian Ministers of the Environment.

Mr. Mawhinney: Yes.

Mrs. Kraft Sloan: Have you been contacted or consulted about the process?

Mr. Mawhinney: Yes.

Mr. Roche: We are part of the ongoing consultation under that program.

Mrs. Kraft Sloan: It would be a help for me—this is just an open-ended question—if you could make some comments about the process itself, as well as some of the more substantive things that are occurring; what your feelings are, what concerns you might have about it.

Ms Charlene Lambert (Senior Policy Analyst, Federation of Canadian Municipalities): We've been copied on all the memoranda and reports that have been coming out. Certainly FCM supports harmonization. It's difficult for municipal governments to deal with all the different types of legislation that are out there. Harmonization would help municipal governments protect the environment.

I would say from a staff point of view, at the federation the volume of work in the environmental sector is so large we can't begin to manage to deal with every issue that's out there. We're following the harmonization issue. We're pleased with what's going on so far. If something comes up we feel we could contribute to, we'll take the opportunity.

[*Traduction*]

Chose certaine, en tout cas, nous avons adressé une demande au CCME et au ministère fédéral pour que des mesures soient prises sur-le-champ à propos des modèles de toilettes qui consomment beaucoup d'eau. Elles sont en train d'inonder le marché canadien depuis qu'elles sont interdites aux États-Unis; on les fabrique toujours là-bas ainsi qu'au Mexique. Voilà un exemple concret. Ce n'est pas le seul. Nous savons qu'environ 45 p. 100 de l'eau épurée grâce à des produits chimiques au Canada est emportée lorsqu'on tire la chasse et doit être épurée à nouveau à l'autre bout. Cela représente une somme considérable.

C'est pourquoi nous demandons par exemple que des règles strictes soient adoptées. La question de savoir qui verrait à les appliquer, c'est autre chose. Mais en l'absence de réglementation. . .

Le problème des municipalités, comme vous le savez, c'est que nous ne jouissons que des pouvoirs qui nous sont délégués expressément. Nous ne pouvons rien faire. Il nous est impossible d'interdire quelque chose qu'un autre ordre de gouvernement autorise.

C'est donc dire que les municipalités souhaitent que des mesures claires soient prises pour indiquer nettement ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. L'application viendra après.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Je tiens à vous remercier de votre mémoire, qui est très clair, très concret et très constructif. Il favorisera beaucoup nos délibérations.

Êtes-vous au courant de l'harmonisation actuellement en cours entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'Environnement?

M. Mawhinney: Oui.

Mme Kraft Sloan: Avez-vous été consultés à ce propos?

M. Mawhinney: Oui.

M. Roche: Nous participons aux consultations permanentes qui se tiennent.

Mme Kraft Sloan: Cela m'aiderait si vous me disiez en général ce que vous pensez de ce processus et des mesures qui sont prises. Quel est votre sentiment et quelles sont vos préoccupations?

Mme Charlene Lambert (analyste principale en matière de politique, Fédération canadienne des municipalités): Nous recevons un exemplaire de toutes les notes et de tous les rapports qui ont été produits. Il est certain que la fédération est en faveur de l'harmonisation. Il est difficile pour les municipalités de se conformer à toutes les lois qui existent. L'harmonisation aiderait les administrations municipales à protéger l'environnement.

En ce qui concerne notre personnel, je vous dirais que le volume de travail dans le secteur de l'environnement à la fédération est tellement énorme qu'il nous est impossible de suivre tous les dossiers. Nous suivons celui de l'harmonisation. Nous sommes heureux de ce qui s'est fait jusqu'à présent. Si nous pensons être utiles à un débat en particulier, nous y participerons.

[*Text*] [*Translation*]

• 1615

Mrs. Kraft Sloan: In your brief you spoke strongly for a very clear federal leadership role, especially in the area of the environment. On our travels throughout this country we've heard a number of witnesses who had some real concerns about this harmonization process, that it appeared that the federal government was devolving its powers to the province, that they were getting out of certain things around environmental protection. On our western tour when we spoke to people, particularly from the province of Alberta, they were very concerned, because if powers are given to the Province of Alberta, they're seeing a lot of privatization going on and they're afraid the regulatory power within any government level is going to be lost.

Would you care to comment on that?

Mr. Mareschal: If I understand you right, our stance—and this is from the FCM membership and discussions we've had—is that there should be uniformity.

We're saying that because on the one hand it will certainly harmonize, by definition, what's going on around in the country in terms of all the bickering that is likely to occur if one can do that and the other one can't: "Why does he get the factory. . .?"

Again, I don't think I have to come up with specific names, but we've heard specifically from some provincial bodies in the last month that they are willing to give up on environmental concerns in order to get industry to come to their province, at the detriment temporarily—this was clearly said—of the environment, but in order to generate economic activity.

Our position is that we have to strike a balance, and we're looking at what the federal act can do for that, making sure there is a sustainable movement, so we will still be able to have a viable economy and environment 10, 20, 50 years down the road, while at the same time not killing the industry, but not allowing things through the body of legislation that are detrimental and known to be so.

I don't know if I'm answering your question or part of it, but in that sense we expect to have one clear direction. If there is more coming from other bodies, additional elements, because in B.C. or elsewhere they decide they want to go further, then good for them. But the minimum should be a standard nation–wide.

Mrs. Kraft Sloan: Given that you have just mentioned how important it is that municipalities have clear direction and understand where their responsibilities lie, and also given that you're the ones local people call when there's a problem—sometimes I get phone calls about why I don't fix a pothole in the road, so I will share that with you—given those concerns, do you feel that you have had ample input or consultation around the harmonization between the federal government and the provincial government levels?

Mr. Roche: Yes. As Ms Lambert mentioned, there's a wide range of items in the environmental portfolio. We can't cover them all, but we have shared, along each step of the way, the information that has come out on the harmonization. We're

Mme Kraft Sloan: Dans votre mémoire, vous réclamez vigoureusement que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership, surtout en matière environnementale. Lors de nos audiences dans tout le pays, un certain nombre de témoins ont dit avoir des réserves à propos de cette harmonisation. Ils craignent que le gouvernement fédéral ne soit en train de déléguer ses pouvoirs aux provinces et de se décharger ainsi de certaines responsabilités en matière d'environnement. Lors de notre voyage dans l'Ouest, surtout en Alberta, des témoins ont exprimé de vives inquiétudes; en effet, si ces pouvoirs sont conférés à l'Alberta, ils craignent que, vu la privatisation, le pouvoir de réglementation du gouvernement ne disparaisse.

Qu'en pensez–vous?

M. Mareschal: Si je vous ai bien compris, notre position—et cela vient des membres de la fédération et des discussions que nous avons eues—c'est qu'il devrait y avoir uniformité.

Nous disons cela parce que d'une part cela va certainement harmoniser, par définition, ce qui existe au pays au niveau de toutes les querelles qui vont probablement se produire si quelqu'un peut faire une chose et l'autre ne peut pas: «Pourquoi est–ce que lui obtient l'usine. . .?»

Encore une fois, je ne pense pas avoir à donner des noms, mais certains organismes provinciaux nous ont dit il y a moins d'un mois qu'ils sont prêts à renoncer à la protection de l'environnement pour attirer des industries dans leur province aux dépens, temporairement—on nous l'a dit clairement—de l'environnement, pour susciter une activité économique.

Notre position à nous, c'est qu'il faut trouver un équilibre—et nous examinons ce que la loi fédérale peut faire—pour s'assurer qu'il y a un mouvement durable, pour que nous ayons une économie viable et un environnement de qualité dans 10, 20 ou 50 ans sans pour autant étouffer l'industrie, mais sans autoriser des choses, dans la législation, qui sont nuisibles et que l'on sait être nuisibles.

J'ignore si je réponds à votre question, mais c'est là que nous attendons des indications précises. Si d'autres éléments viennent d'autres organismes, parce qu'en Colombie–Britannique ou ailleurs on décide d'aller plus loin, alors tant mieux. Mais à tout le moins il devrait y avoir des normes à la grandeur du pays.

Mme Kraft Sloan: Étant donné que vous venez de dire qu'il est très important pour les municipalités d'obtenir des indications nettes et de bien comprendre quelles sont les responsabilités de chacun, et étant donné que c'est à vous, les élus locaux, que les gens s'adressent lorsqu'il y a un problème—il m'arrive de recevoir des coups de téléphone et qu'on me demande de réparer les trous dans la chaussée, et c'est pourquoi je vous dis cela—vu cela, estimez–vous avoir eu suffisamment l'occasion de faire valoir vos vues à propos de l'harmonisation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux?

M. Roche: Oui. Comme M^me^ Lambert l'a dit, le dossier de l'environnement comporte beaucoup d'éléments. Nous ne pouvons pas nous occuper de tout, mais on nous a communiqué tout au long du processus les documents relatifs à

[*Texte*]

aware of it. We have a copy of the draft agreement. Much of it has to do with the division of responsibilities between the federal and provincial governments. It doesn't bear in that sense on the division of responsibilities at the municipal level, but we are in favour of national standards. We're in favour of eliminating duplication. If we can't get national standards, then we're in favour of at least having commonly agreed standards. So as a general response to your question, we're supportive of it.

Mr. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): I shall follow up on the last question and the last answer, because I was really interested in the same question as was brought up by Mrs. Kraft Sloan; in other words, the last recommendation in your brief, that CEPA be affirmed as a leading environmental law and that under the law municipal governments be given meaningful powers in delivering and amending the act and its regulations.

The federal government can't do that, because it doesn't have the constitutional authority to devolve any powers to the municipality. So it has to go through the provincial set–up. In fact, I know that some provinces delegate already to municipalities, like *la Communauté urbaine de Montréal et la délégation de pouvoirs en matière environnementale.*

• 1620

If we come back to the harmonization of laws and regulations, as I understand you, what you mean by this is a minimum national standard so that everybody will be on an equal footing.

Monsieur Mareschal, vous avez cité le cas de certaines provinces qui réduiraient les normes environnementales pour permettre qu'un investissement se fasse.

The problem and the worry of some people who have appeared before us are that as we sign harmonization agreements and pass on the delegation of powers from the federal sphere to the provincial sphere, if any provincial sphere should decide to do what you brought up, or to deregulate, which is happening in Alberta today, to pass on the handling of its regulations, not to municipalities, maybe to municipalities, but sometimes to the associations themselves, where do you fit into this thing if you don't get into the loop yourselves? In other words, should you be part, not for purposes of conservation only but for purposes of being active participants in the loop of any harmonization initiatives, so that you become an active part of knowing what's going on and having a say in it?

Mr. Mareschal: We haven't really discussed the mechanics of it, but definitely that is exactly the conclusion we come to, because as I said, this is kind of obvious. I'm sorry, I don't mean to state the obvious, but it's happening on municipal territory.

Precisely, as you say, somewhere we must fit in, and I'm sure within the discussions that are going on there are ways and there are slots where municipalities fit, be it simply in their relationship with their provincial government where, having

[*Traduction*]

l'harmonisation. Nous sommes au courant. Nous avons un exemplaire du projet d'entente. Le document porte pour l'essentiel sur le partage des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Il n'est donc pas question des responsabilités des administrations municipales, mais nous sommes en faveur de normes nationales. Nous voulons que soient éliminés les chevauchements. S'il est impossible de fixer des normes nationales, nous voudrions à tout le moins qu'il y ait des normes communes. Dans l'ensemble, pour répondre à votre question, nous sommes en faveur du processus.

M. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Je vais revenir sur la dernière question et la dernière réponse, parce que je m'intéresse en fait au point soulevé par M^me^ Kraft Sloan. Autrement dit, je parle de la dernière recommandation de votre mémoire, lorsque vous dites que la LCPE doit être reconnue à titre de loi prédominante en matière d'environnement et que, conformément à la loi, les administrations municipales doivent avoir le pouvoir de participer à la mise en oeuvre et à la modification de la loi et de ses règlements.

Le gouvernement fédéral ne peut pas faire cela, parce qu'il n'a pas le pouvoir constitutionnel de déléguer des pouvoirs aux municipalités. Il lui faut donc passer par la filière provinciale. De fait, je sais que certaines provinces délèguent déjà des pouvoirs aux municipalités. C'est le cas de la Communauté urbaine de Montréal et de la délégation de pouvoirs en matière environnementale.

Pour revenir à la question de l'harmonisation des lois et des règlements, si je vous ai bien compris, ce que vous voulez, ce sont des normes nationales minimums pour que chacun soit sur le même pied.

Mr. Mareschal, you mentioned the case of some provinces who would reduce environmental standards to attract investments.

Ce que certains témoins nous ont dit craindre, c'est que les ententes d'harmonisation et le transfert de pouvoirs aux provinces, si un gouvernement provincial devait décider de faire ce que vous avez dit, de déréglementer, ce qui se fait en Alberta aujourd'hui, de transférer le pouvoir réglementaire non pas aux municipalités, mais peut–être que oui, mais parfois encore aux associations elles–mêmes... quel est votre rôle à vous si vous n'avez pas de responsabilités? Autrement dit, devriez–vous participer, non seulement aux fins de la conservation, mais aussi pour être des participants actifs dans la prise de décisions concernant l'harmonisation, pour que vous deveniez un élément actif et sachiez ce qui se passe et ayez votre mot à dire?

M. Mareschal: Nous n'avons pas vraiment discuté des rouages, mais c'est exactement la conclusion à laquelle nous sommes arrivés, parce que, comme je l'ai dit, cela saute aux yeux. Ce n'est pas que je veuille me contenter de dire des évidences, mais cela se passe sur le territoire des municipalités.

Comme vous l'avez dit, il faut trouver notre place, et je suis certain que grâce aux discussions qui se tiennent on pourra trouver une place pour les municipalités, ne serait–ce qu'en ce qui concerne leur lien avec le gouvernement provincial où, après

[*Text*]

established the possible within these strict or clear guidelines that would come from the federal level so that we would have one plain minimum across the country—minimum, not in the sense of barely sufficient but meaning you have to meet this, however high that is on the scale. That would be the federal role.

The provincial role could be—we're not saying it should be, but it could be if that is the case—to implement those things and whatever else they want to add to that. As soon as it enters into municipal life, and that is about 99% of it, there should be some kind of linkage. It could be through paper, but it could be through consultation or through various other mechanisms. There should be a possibility for the municipal world to have its say. It could be through provincial associations in certain instances, depending on what the topic is, that the link can be established.

It is the same thing as in policing, and that has been discussed. If you put stop signs all over the place in order to reduce the speed, the first thing you know is that people are not abiding by your stop signs. That's not what they're made for. It's the same thing in environmental matters. If you use rules that nobody is going to be able or willing to respect, it's more detrimental than not doing anything.

If you do something, make sure it's something that's doable. If it has to be done at the municipal level, make sure that before you make it a decree in one form or another, it has been verified to be applicable. That is a major part of what we're saying.

Mr. Mawhinney: I would like to offer a couple of other comments. I go back to the national infrastructure program as an example of how, without changing the Constitution or building a new way of doing things, I think we have evolved in a new way of doing things in which the three orders of government have combined their talents and resources to create something extremely positive.

I think we're doing that in other ways as well. In fact, I have a personal view that we're developing a new way of doing things as Canadians by doing them together. I cite also the recent trade mission to China as another example in which the orders of government were combined. I was pleased to be the rookie member of Team Canada from the municipal side to spend 10 days with the Prime Minister and the premiers on that trip, which generated in excess of $10 billion of activity for Canadian enterprise. We were doing it together. I think finding ways to do things together is the way to address this and any other problem we face as Canadians.

[*Translation*]

avoir établi ce qui est possible dans le cadre des lignes directrices bien claires qui viendront du gouvernement fédéral, ce qui fait qu'il y aura un minimum dans tout le pays. . . un minimum non pas dans le sens du strict nécessaire, mais plutôt un minimum d'obligations à respecter, qui restent à déterminer. C'est cela, le rôle du gouvernement fédéral.

Le rôle des provinces pourrait être—nous ne disons pas que ce devrait être cela, mais ce pourrait l'être—d'appliquer ces choses et tout ce qu'elles voudront y ajouter. Dès que cela touche la vie municipale, et cela représente à peu près 99 p. 100, il devrait y avoir des liens directs. Cela peut se faire grâce à un document, mais aussi au moyen de consultations ou d'autres mécanismes. Il faudrait que les municipalités puissent avoir leur mot à dire. Dans certains cas cela pourrait se faire par l'intermédiaire d'associations provinciales, en fonction du sujet.

C'est la même chose que pour les services de police, dont on a parlé. Si l'on met des stops partout pour réduire la vitesse, on s'aperçoit vite que les conducteurs ne les respectent plus. Ce n'est pas à cela qu'ils servent. C'est la même chose pour l'environnement. Adopter des règles que personne ne peut ou ne veut respecter est plus nuisible que de ne rien faire.

Si vous faites quelque chose, assurez–vous que c'est faisable. Si cela doit se faire à l'échelon municipal, avant d'imposer une mesure, vérifiez que c'est applicable. C'est surtout cela que nous disons.

M. Mawhinney: J'aimerais ajouter une ou deux autres choses. Prenez l'exemple du Programme national d'infrastructures. Sans changer la Constitution ni inventer quoi que ce soit de nouveau, je pense qu'on a réussi à trouver une nouvelle façon de faire qui a permis aux gouvernements et aux administrations municipales de combiner leurs talents et leurs moyens pour créer quelque chose de tout à fait positif.

Je pense que nous y parvenons aussi d'autres façons. De fait, pour ma part, je pense que nous arrivons comme Canadiens à agir autrement en nous concertant. Je pense à la récente mission commerciale en Chine, qui est un autre exemple de concertation des pouvoirs publics. J'ai été heureux d'être le joueur débutant d'Équipe Canada qui représentait les municipalités, et d'avoir pu passer 10 jours en compagnie des premiers ministres du Canada et des provinces, ce qui a rapporté pour 10 milliards de dollars d'activité à l'entreprise canadienne. Cela, nous l'avons fait ensemble. Je pense que chercher des façons de travailler ensemble, c'est la façon de régler ce problème et tous les autres problèmes auxquels les Canadiens sont confrontés.

• 1625

Mr. Lincoln: On the basis of toxic substances, the subject of CEPA, I've been involved for several years working on the Great Lakes. On the Great Lakes we are building a huge data base on both the American and the Canadian sides. There is in fact a formal organization that will pool the scientific data, called SOLEC.

I'm asking this question because it applies to the Great Lakes, but it could apply to anywhere—the St. Lawrence River or the Fraser River or any other cities. But even once we eventually have all this technical information on toxic

M. Lincoln: En ce qui concerne les substances toxiques, la matière de la LCPE, pendant plusieurs années j'ai travaillé à la question des Grands Lacs. Aussi bien aux États–Unis qu'au Canada, nous sommes en train de constituer une énorme base de données. Il y a même un organisme qui se chargera de rassembler toutes les données scientifiques: le SOLEC.

La question que j'aimerais vous poser porte sur les Grands Lacs, mais pourrait s'appliquer à d'autres dossiers, comme celui du Saint–Laurent ou du Fraser. Quand nous aurons toute cette information technique sur les substances toxiques, il ne se

[*Texte*]

substances, nothing happens if we don't get the municipalities to be the operators on the ground. We have the problem of amassing this massive scientific data base, and a lot of us are thinking that unless this was vulgarized to the point of filtering through to the local level where a municipal environmental inspector or overseer could, in laymen's terms, grasp it, then all this huge work is, in a sense, really for naught.

Do you agree with this? Do you see the need for it?

Mr. Mareschal: I'm involved in some joint municipal–industrial planning and emergency planning activities. If you have areas such as Sarnia or heavily developed industrial areas, you don't have a problem. But as soon as you are simply on a transportation route—if you have a highway, you have a transportation route; if the railway comes through your community, you have a transportation route—you realize that talking chemical formulae and things like that is something on which you're wasting your time.

Maybe commercial names, which are generally avoided because of the possibility of a law suit—this product was the name of that company, which wasn't involved—should be covered in the act that they can be used, that commercial names can be referred to, for environmental protection purposes, as being considered generic terms, the same as a Kodak or a Parker or a Bic or whatever. They don't mean anything any more, they just relate to a type of object.

Unless this is done, it is indeed a big problem, because from what I've been able to see, we cannot afford to train enough people in this 4,400–mile country to a level of scientific knowledge that allows them to relate to the type of data you're collecting.

But we can educate. Again the proof is seen in the west, particularly with the CPPA program's responsible care. I think we have proven that you can through laymen's terms and hands–on exercises—demonstrations and things like that. In our opinion, however, that educating will only be done if there is a framework. I'm sorry to bring you back again to this minimum standard, but unless it exists, what is the motivation?

There is voluntary action. CSA is an example. CPPA is another, but that is as long as they think they can afford it as an industry. The day the profits go down, what's going to go first? Except where image is concerned, that is one of the problems in terms of international competitiveness when we talk, "Act local".

The same as our municipalities and our provinces are local versus global Canada, Canada is local versus the global western world and the whole world. If we don't present a picture of having pulled our things together and of having our act together as an environmentally responsible country, we have competitiveness problems.

Some industries will not locate in a country, in a province or in a town, city or village that does not allow them to cast the image they want to cast. We all know it takes only a few people to go to New York or London and to raise some kind of noise with a few media people around, and all of a sudden billions of dollars of investments are gone. We've seen it.

[*Traduction*]

passera rien si on n'arrive pas à convaincre les municipalités de faire le travail sur le terrain. Nous sommes en train d'amasser une base de données scientifiques énorme, et beaucoup d'entre nous pensent qu'il faut vulgariser cette information et la communiquer au niveau local de manière à ce qu'elle soit compréhensible par l'inspecteur environnemental municipal, sans quoi tout ce travail aura été inutile.

Êtes–vous d'accord? Pensez–vous que c'est nécessaire?

M. Mareschal: Je participe moi–même à la préparation de plans entre les municipalités et les industries et à des plans de protection civile. Dans des régions comme celle de Sarnia ou d'autres zones à forte industrialisation, le problème ne se pose pas, mais dès que l'on commence à parler d'une route—il s'agit juste d'une autoroute ou d'un chemin de fer, par exemple—on s'aperçoit que discuter de formules chimiques, c'est une perte de temps.

Peut–être que les marques de commerce, que l'on évite généralement à cause du risque d'une action en justice—ce produit était le nom de telle compagnie, qui n'était pas en cause—devraient être couvertes par la loi, que les marques de commerce peuvent être mentionnées, pour protéger l'environnement, et être considérées comme des appellations génériques, tout comme Kodak ou Bic, etc. Cela ne veut plus rien dire; ce n'est qu'une désignation générale.

Tant que cela ne sera pas fait, ce sera un gros problème, parce que, d'après ce que j'ai pu voir, on n'a pas les moyens de former suffisamment de gens dans un pays long de 4 400 milles pour leur donner les connaissances scientifiques qui leur permettront de comprendre le genre de renseignements que vous êtes en train de rassembler.

Mais on peut sensibiliser les gens. Cela s'est fait encore dans l'Ouest, surtout grâce au programme de gestion responsable de l'ACPPP. Il a été prouvé, je crois, que l'on peut, en termes de profanes et grâce à des exercices pratiques, grâce à des démonstrations. . . Mais cette sensibilisation ne pourra se faire que s'il y a un cadre. Je regrette de revenir encore sur cette histoire de normes minimales, mais s'il n'y en a pas, qu'est–ce qui nous poussera à le faire?

Il y a les initiatives privées. Le CCN en est un exemple. L'ACPPP en est un autre, mais cela ne durera que tant que l'industrie jugera en avoir les moyens. Le jour où les bénéfices baisseront, qu'est–ce qu'on va supprimer en premier? Sauf lorsqu'il est question d'image, c'est l'un des problèmes de compétitivité internationale dont on parle lorsqu'il est question d'agir sur le plan local.

Tout comme les municipalités et les provinces se situent au niveau local à l'échelle du Canada, le Canada se situe au niveau local à l'échelle du monde occidental et du monde entier. Si nous ne montrons pas que nous avons concerté notre action et que nous sommes responsables sur le plan environnemental, nous aurons des problèmes de compétitivité.

Certaines industries refuseront de s'installer dans un pays, une province ou une ville qui ne leur permet pas de montrer l'image qu'elles souhaitent. Nous savons tous qu'il ne faut qu'une poignée de gens qui se rendent à New York ou à Londres pour faire du battage auprès des médias, et voilà que tout d'un coup des milliards de dollars d'investissements s'évanouissent. Nous avons vu cela arriver.

[*Text*]

[*Translation*]

• 1630

Mr. Lincoln: May I have one last question?

Monsieur Mareschal, je voulais vous poser une question au sujet de l'eau chlorée.

Il y a une personne de mon comté qui est venue me voir l'autre jour. Elle s'occupe de la manutention sous–marine de l'eau. Ils ont des plongeurs qui vont regarder. Il m'affirme, lui, que dans beaucoup de municipalités—c'est au Québec, mais il me dit que ça se passe partout en Ontario—, il y a des dosages cumulatifs de chlore et autres produits chimiques dans l'eau, dans les vieux tuyaux, etc. Il me dit que parfois c'est infernal. Lorsqu'on mesure la densité des produits chimiques dans l'eau, on prend les mesures à la surface, mais qu'au fond de ces réservoirs, c'est pourri. Il me dit qu'un des grands problèmes, selon lui, c'est la manutention dans les réservoirs d'eau potable dans les municipalités. C'est un problème cumulatif très, très sérieux.

M. Mareschal: C'est la qualité et le type des installations. À l'heure actuelle, on compense. Compte tenu des normes qui ont été décrétées sur la qualité de l'eau, et compte tenu des installations qui sont disponibles, on compense les déficiences des installations par des traitements qui ne sont probablement pas ceux qu'on devrait appliquer, mais auxquels on n'échappe pas si on veut respecter la norme finale.

Je ne sais pas si vous me comprenez. On vise une qualité donnée de l'eau. Les installations comme telles, techniquement, ne permettent pas de le faire, mais avec des produits chimiques, on peut le faire.

M. Lincoln: Alors on ajoute des produits chimiques?

M. Mareschal: Puisqu'il faut atteindre la norme!

M. Lincoln: Mais alors c'est. . .

M. Mareschal: C'est pourquoi, je pense,

33% of infrastructure programs are in water and sewer environments. A lot of it is water, *la pollution de l'eau.*

Mr. Lincoln: So really, if we don't fix up the infrastructure we've got to add chemicals, which in turn are obviously harmful to your health.

Mr. Roche: Yes, there is the possibility of ionization—I think that's the term used for the alternative method to chlorination. We are aware of the problem with chlorination. The technology is changing on this. Environment Canada has done some studies on it and we are working with them. But in terms of how we convert the municipalities that are on chlorinated systems to a more environmentally friendly system—you're right, some changes to infrastructure are needed.

Mr. Lincoln: But shouldn't we start? I mean, I understand you'd run a big city like Paris, for instance, totally on ionization instead of chlorine.

Anyway, thanks very much for your brief. I think it's one of the best ones we've had so far.

The Chairman: Thank you. A few questions from this end of the table before we start a second round.

M. Lincoln: Me permettrez–vous de poser une dernière question?

Mr. Mareschal, I wanted to ask a question about chlorinated water.

Someone from my riding came to see me the other day. He deals with underwater maintenance of water system. They have divers who go down to look. He tells me that in many municipalities—in Quebec, but he tells me it's also done in Ontario—there is an accumulation of chlorine and other chemicals in the water and in old pipes. He tells me it is sometimes a witches' brew. When chemicals are measured in water, samples are taken at the surface but he says that at the bottom of the reservoirs, it's rotten. He tells me that a major problem is the maintenance of drinking water reservoirs at the municipal level. It is a very serious cumulative problem.

Mr. Mareschal: It has to do with the quality and type of facilities. Currently, we make up for the difference. Because of the water quality standards and the facilities we have, we make up for the weaknesses of those facilities with treatments that probably should not be used but that are inescapable if you want to meet the final standard.

I don't know if you understand me. We aim for a specific water quality. As such, facilities cannot technically do it. However, with chemicals, it can be done.

Mr. Lincoln: This means you add more chemicals?

Mr. Mareschal: Since you have to meet the standard!

Mr. Lincoln: But then, it's. . .

Mr. Mareschal: This is the reason why, I think,

33 p. 100 des programmes d'infrastructure portent sur des ouvrages d'alimentation en eau et d'égout. Dans bien des cas cela est relié à l'eau, à la pollution de l'eau.

M. Lincoln: C'est donc dire que si nous ne corrigeons pas l'infrastructure, il faut ajouter des produits chimiques, ce qui est évidemment nocif.

M. Roche: Oui, il y a bien l'ionisation; c'est ainsi que l'on appelle la méthode de remplacement de la chloration. Nous connaissons les problèmes de la chloration. La technique évolue dans ce domaine. Environnement Canada a réalisé des études là–dessus, et nous collaborons avec le ministère. Mais pour ce qui est de faire passer les municipalités de la chloration de l'eau à une méthode moins nocive pour l'environnement, vous avez raison, il faudra des changements d'infrastructure.

M. Lincoln: Ne faut–il pas commencer dès maintenant? Je sais que l'on pourrait desservir toute une ville comme Paris en ayant recours à l'ionisation plutôt qu'au chlore.

Quoi qu'il en soit, merci beaucoup de votre mémoire. C'est l'un des meilleurs que nous ayons reçus jusqu'à présent.

Le président: Merci. Il y aura maintenant quelques questions venant de cette extrémité de la table avant d'entamer un deuxième tour.

[*Texte*]

Let's explore together a scenario to see whether we understand each other clearly. You have indicated to us your belief in national standards, particularly you, Mr. Mawhinney, Mr. Roche and Mr. Mareschal, in your answers and statements so far. Would you, then, envisage a situation like this? The federal government, after appropriate consultation, of course, passes some necessary regulation under CEPA for certain products or substances, and this would be the national standard for Canada. Do we agree on that? Is that the sense of what you are saying?

Mr. Mawhinney: Yes.

The Chairman: Am I articulating it correctly?

Mr. Mawhinney: That's correct, Mr. Chairman, yes.

The Chairman: The second step would then be up to the provinces. The provinces would have already been consulted before this process, of course, but the provinces would look again at these national standards and each one of them would pass its own legislation to mirror the federal legislation. It would be provincial legislation with its own terminology and containing the provincial standards, which are the federal standards, the national standards.

Mr. Mareschal: Or better.

The Chairman: Or better, as you said earlier, Mr. Mareschal. Do we agree on the approach so far?

Mr. Mawhinney: Yes.

• 1635

The Chairman: Then finally, the province, having taken this step, would be in charge of enforcement. It is closer to the scene. It has the larger number of inspectors; we have been told this during our visits. It would do the kind of enforcement required, having had these two preceding steps, the national standards and then the provincial decision. Would that be a scene you would concur with?

Mr. Mawhinney: Yes, I believe so.

The Chairman: What would happen for those provinces, though, that would be slow in deciding to pass their own mirror legislation? What would happen there, in your opinion? There may be some provinces that would move quickly, and as you know, some provinces won't. How would you cope with such a situation?

Mr. Mawhinney: This would be something in which we would not presume to say what the provinces should do, given our position, but at the same time I would think, as with other legislation that governs Canadian standards, that it would be something for which there would be a certain timeframe within which, presumably through the consultation process, the provinces would agree that by such and such a date legislation would be enacted to comply with or to mirror the federal legislation.

Mr. Roche: I think too, Mr. Chairman, if the thing is done artfully enough and there is enough build-in of factors that would affect, for example, interprovincial trade—trade activities always call up federal standards under the act—then there would soon evolve the sort of business pressure that would encourage every province to move ahead with its own legislation.

[*Traduction*]

Discutons un peu d'un scénario pour voir si nous nous comprenons bien. Vous avez dit être en faveur de normes nationales, vous en particulier, monsieur Mawhinney, monsieur Roche et monsieur Mareschal. C'est ce que vous avez dit dans vos réponses et vos déclarations. Je vous soumets le scénario suivant. Après les consultations voulues, il va sans dire, le gouvernement fédéral adopterait, en vertu de la LCPE, des règlements applicables à certains produits ou certaines substances. Cela deviendrait la norme nationale. Est-ce que l'on s'entend là-dessus? Est-ce cela que vous dites?

M. Mawhinney: Oui.

Le président: Est-ce que j'exprime bien votre pensée?

M. Mawhinney: Oui, monsieur le président.

Le président: L'étape suivante reviendrait aux provinces. Elles auraient déjà été consultées, il va sans dire, mais après avoir examiné les normes nationales, chaque province adopterait sa propre loi, qui reprendrait la loi fédérale. Il s'agirait d'une loi provinciale rédigée normalement et comportant des normes provinciales, qui sont en fait des normes fédérales, donc des normes nationales.

M. Mareschal: Ou supérieures.

Le président: Ou supérieures, comme vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur Mareschal. Êtes-vous d'accord avec ce que je viens de vous exposer jusqu'à présent?

M. Mawhinney: Oui.

Le président: Et finalement la province serait alors responsable de l'application. Elle intervient plus directement. Elle a le plus grand nombre d'inspecteurs; c'est ce qu'on nous a dit durant nos visites. C'est comme cela que l'on devrait faire appliquer la loi après avoir pris ces deux mesures initiales, la mise en place de normes nationales et la décision provinciale. Vous seriez d'accord avec ce scénario?

M. Mawhinney: Oui, je crois.

Le président: Mais que deviendraient les provinces qui tarderaient à adopter leur propre loi correspondante? Que se passerait-il dans ce cas à votre avis? Vous savez, certaines provinces peuvent aller plus lentement que d'autres. Que feriez-vous dans ce cas?

M. Mawhinney: Nous ne nous mêlerions pas de dire aux provinces ce qu'elles doivent faire, vu notre situation, mais j'imagine, comme c'est le cas pour les autres lois régissant des normes canadiennes, on s'entendrait avec les provinces, probablement dans le cadre du processus de consultation, sur une date limite à laquelle elles s'engageraient à avoir adopté leur propre loi faisant pendant à la loi fédérale.

M. Roche: Je pense aussi, monsieur le président, que si on procède assez habilement en faisant intervenir suffisamment d'éléments influents, par exemple sur le commerce interprovincial—on se réfère toujours aux normes fédérales prévues par la loi dans le cadre des activités commerciales—il y aura très vite des pressions du monde des affaires sur les provinces pour les inciter à adopter rapidement leur loi.

[*Text*]

The Chairman: All right. Mrs. Kraft Sloan asked you some questions along the lines of CCME consultations and how involved you had been. Let me add the following question to hers. Should the CCME approach lead to a weakening of the federal role? What would be your reaction?

Mr. Mareschal: Sorry, for that answer it all depends on what you mean by weakening. To us it's not so much the role as the result, once more. Sorry, we're very down to earth, but if it's having half the number of people but twice the results—and some people may call that weakening—well, hurray.

The Chairman: The weakening would mean the abandonment of national standards, yes or no?

Mr. Mareschal: We've been discussing that, because again there are pragmatic definitions that may vary on the same theme. If there is no federal basic standard, but there is an agreement nationally that all the provinces will reflect the same standard that doesn't exist, it's as if you had one. If on the contrary it is everyone on their own, that's another story. That's why I'm saying, "depending".

Sorry, I'm not an economist.

The Chairman: So what is important to you is the conformity and the consistency so that there is the same level of standards across the nation.

Mr. Mareschal: And sufficient standards.

The Chairman: And adequate standards.

Mr. Mareschal: Yes.

The Chairman: All right. On the reverse onus; why should you be exempt from the reverse onus?

Mr. Roche: We have a legal opinion that municipal government officials are subject to the reverse onus provisions and to liability provisions as well. We note that the federal government officials are not in the same position and provincial government officials are not in the same position. Our reason is simply that as governments we should be treated the same as other governments.

The Chairman: Would you, however, approve of reverse onus if it were to apply to officials at other levels of government?

Mr. Roche: Yes, the distinction that is important to us is to have the same treatment for all orders of government.

• 1640

The Chairman: Fine.

Mrs. Kraft Sloan: You are advocating a pollution–prevention approach in your brief. On page 12 you indicate none of the plants was capable of monitoring or treating hazardous organic toxins such as dioxin, PCBs, and chlorinated benzines. I wonder if you have any information or documentation on how this sort of thing affects human health for the people within the communities you represent.

Ms Lambert: I don't have the information here, but I know we've all read about the health problems that result from these hazardous wastes. It's a point that certainly needs to be developed more; the link between these hazardous wastes and human health.

[*Translation*]

Le président: Bon. M^me^ Kraft Sloan vous a posé des questions sur votre participation aux consultations du CCME. J'y ajouterais la question suivante: la démarche du CCME devrait–elle déboucher sur un affaiblissement du rôle fédéral? Qu'en pensez–vous?

M. Mareschal: Désolé, mais tout dépend de ce que vous entendez par affaiblissement. Pour nous, ce n'est pas tant le rôle que le résultat qui compte encore une fois. Désolé, nous sommes très terre–à–terre, mais si cela veut dire qu'on obtiendra deux fois plus de résultats avec deux fois moins de personnes—et si c'est ce que certaines personnes qualifient d'affaiblissement—tant mieux.

Le président: L'affaiblissement signifierait le renoncement à des normes nationales, oui ou non?

M. Mareschal: Nous en avons discuté, car là encore les définitions pragmatiques peuvent varier. S'il n'y a pas de norme fédérale fondamentale, mais si toutes les provinces s'entendent pour appliquer une norme identique qui n'existe pas, c'est comme s'il y en avait une. En revanche, si elles appliquent chacune la leur, c'est une autre histoire. C'est pour cela que je dis que cela dépend.

Désolé, je ne suis pas économiste.

Le président: Donc, l'important pour vous, c'est qu'il y ait conformité et cohérence, de façon à avoir le même niveau de normes dans tout le pays.

M. Mareschal: Et des normes suffisantes.

Le président: Et des normes adéquates.

M. Mareschal: Oui.

Le président: Bon. Passons à l'inversion du fardeau de la preuve. Pourquoi en seriez–vous exemptés?

M. Roche: D'après un avis juridique que nous avons obtenu, la loi renvoie aux autorités de l'administration municipale le fardeau de la preuve, et leur impose en outre une responsabilité civile. Nous constatons que les autorités du gouvernement fédéral ne sont pas traitées de la même façon, pas plus que les autorités provinciales. Nous estimons simplement que notre administration devrait être traitée sur un pied d'égalité avec les autres administrations.

Le président: Approuveriez–vous cette inversion du fardeau de la preuve si elle s'appliquait de la même manière aux autres paliers de gouvernement?

M. Roche: Oui, l'important pour nous, c'est que tous les paliers de gouvernement soient traités de façon identique.

Le président: Bien.

Mme Kraft Sloan: Vous recommandez dans votre mémoire une démarche de prévention de la pollution. À la page 15, vous écrivez qu'aucune des usines mentionnées n'a été en mesure de contrôler ou de traiter les toxines organiques dangereuses, comme les dioxines, les BPC et les chlorobenzènes. Avez–vous des renseignements ou des documents sur les retombées de ce genre de choses sur la santé humaine dans les collectivités que vous représentez?

Mme Lambert: Je n'ai pas ces renseignements sur moi, mais nous avons tous entendu parler des problèmes de santé qu'entraînent ces déchets dangereux. C'est certainement un point à approfondir, ce lien entre les déchets dangereux et la santé humaine.

[*Texte*]

Mrs. Kraft Sloan: I'm not much concerned about proving there is a link between these toxins and human health, because I think we can all agree on that. Perhaps I didn't make my question clear enough. Do you have documentation for any municipal plants that have had this situation occur?

Mr. Mareschal: One of them is the Sarnia area. Cornwall has some serious problems. I don't know if it's official or not, but I think we all know it; and not because I'm looking outside Quebec. They are among the obvious ones. I don't know if you were in Ottawa then, but I know that no further than here in Ottawa, where Nicholas hits the Queensway, they had to delay construction of several buildings for years because of the toxic waste there from a gas plant. That cost something like $15 million in one case and quite a few in the other case.

Those are examples where there is a clear link between those products and health problems. In those two instances, right here, or a couple of miles away, the concentrations were so great they couldn't do a thing there. The problem is that without, again, this minimum standard, all kinds of things are still happening.

One thing you may have seen in our brief is that it should also apply to federal lands.

Mrs. Kraft Sloan: Yes.

Mr. Mareschal: All kinds of things have happened there in the past. We hope they don't happen any more, but the products are still there and something needs to be done about it. You can't just close your eyes.

Mrs. Kraft Sloan: Right. Exactly.

We had a witness yesterday who said because we can't reach a conclusive, agreeable definition of pollution prevention, we shouldn't be regulating around the definition of pollution prevention and that kind of an approach shouldn't be included within CEPA. I wonder if you would care to comment on that.

Mr. Mareschal: Yes. If he wants a definition, whoever he or she is, build one. Then that is what it is. We all know we have, from country to country and at present within the country, several definitions for the same thing. What we're advocating is to have one. We can define that in several ways.

I'm laughing and serious at the same time. Definitions don't exist until they exist. Once they exist, well, then they are there and you live with them.

In this case it can be done. We have enough information today about what constitutes pollution, what the elements are, what the impacts are, what all the components are, to be able to come up with a definition. It may be different from in Australia or China, but for our purposes we'll live with that one. If it needs to be adapted. . .that's why we don't have one parliament in the history of a country, we have several: because things change and evolve. Well, when they change and evolve we'll have another parliament, with a new act and a revision, and we'll adapt to reality.

[*Traduction*]

Mme Kraft Sloan: Il ne s'agit pas pour moi de chercher à établir le lien entre ces produits toxiques et la santé humaine, car je pense que nous sommes tous d'accord là–dessus. Je ne me suis peut–être pas exprimée suffisamment clairement. Avez–vous des documents sur des usines municipales où se serait produit ce genre de problème?

M. Mareschal: Il y en a une dans la région de Sarnia. Il y a des problèmes importants à Cornwall. Je ne sais pas si c'est officiel ou non, mais je crois que nous le savons tous; et ce n'est pas que je regarde simplement à l'extérieur du Québec. Ce sont simplement des cas qui sont parmi les plus évidents. Je ne sais pas si vous étiez à Ottawa à l'époque, mais je sais que sans aller chercher plus loin, il a fallu retarder pendant des années la construction de plusieurs édifices à l'intersection de la rue Nicholas et du Queensway à cause des déchets toxiques d'une usine à gaz. Cela a coûté dans les 15 millions dans un cas et pas mal dans l'autre.

Ce sont des exemples de cas où il y a un lien manifeste entre ces produits et les problèmes de santé. Dans ces deux cas, les concentrations sur place ou à quelques milles de distance étaient telles qu'on ne pouvait rien faire. Le problème, c'est encore une fois qu'en l'absence de cette norme minimale toutes sortes de choses continuent à se produire.

Vous avez peut–être lu dans notre mémoire que cette norme devrait aussi s'appliquer aux terres fédérales.

Mme Kraft Sloan: Oui.

M. Mareschal: Il s'est produit toutes sortes de choses dans ce domaine autrefois. Nous espérons qu'elles ne se reproduiront plus, mais il reste que les produits sont toujours là et qu'il faut s'en occuper. On ne peut pas simplement fermer les yeux.

Mme Kraft Sloan: Parfaitement.

Un témoin nous a dit hier que, puisque nous n'étions pas en mesure de nous entendre sur une définition définitive de la prévention de la pollution, nous ne devrions pas établir de réglementation sur la base de cette notion ni inclure cette démarche dans la LCPE. Avez–vous une opinion à ce sujet?

M. Mareschal: Oui. Si cette personne, quelle qu'elle soit, veut une définition, qu'on lui en donne une. Ce sera la référence. Nous savons tous qu'il y a d'un pays à l'autre, et même à l'intérieur de notre pays, une multitude de définitions pour la même chose. Nous recommandons d'en adopter une unique. On peut définir cela de plusieurs façons.

Je ne plaisante qu'à moitié. Les définitions n'existent pas tant qu'on ne décide pas qu'il y a une définition. Une fois qu'il y en a une, on est bien obligé de la respecter.

Dans le cas présent, on peut le faire. Nous en savons suffisamment aujourd'hui sur la pollution, ses éléments, ses retombées, toutes ses composantes, pour élaborer une définition. Ce ne sera peut–être pas la même qu'en Australie ou en Chine, mais ce sera la nôtre. S'il faut l'adapter. . . C'est pour cela que nous n'avons pas qu'un seul parlement tout au long de notre histoire: parce que les choses évoluent. Si elles évoluent et si elles se modifient, nous aurons un autre parlement, une nouvelle loi et une révision, et nous nous adapterons à la réalité.

[*Text*]

Mrs. Kraft Sloan: I'm sorry, I don't recall reading a precise definition of ''pollution prevention'' in your brief. Is there one your association promotes or advocates? Is that something you can get back to us with?

Mr. Roche: Yes, we could get back to you on that.

• 1645

We might add that certainly the questions we're getting this afternoon are truly excellent. We received a set of questions in advance of the presentation today. They're not quite the same questions we're being asked, so we are somewhat at a disadvantage in that. However, we compliment you on the—

The Chairman: It just shows you the independence of this committee.

Mr. Roche: —quality of the questions.

This is one point we might make in that connection. While it is difficult sometimes to get to definitions of such things as pollution prevention and even sustainability, the mechanism of regulation strikes us as a means for attacking it on a product–by–product basis. That may well be the route that has to be taken in order to put teeth into the act. I don't think you're going to have teeth through general definitions of pollution prevention.

Mrs. Kraft Sloan: If you have the opportunity to put a definition together in terms of what the association would care to support, then we would be pleased to receive that. Thank you very much.

The Chairman: Thank you.

Madame Guay, s'il vous plaît.

Mme Guay: Je vous ai écouté très sérieusement quand vous parliez de normes nationales, de normes au niveau fédéral. Avec un certain délai, les provinces appliquent les mêmes normes dans leur loi provinciale. Je trouve cela très illusoire de croire que chaque province va accepter des normes fédérales. Déjà on voit qu'il y a des problèmes dans certains provinces, où il y a des normes peut–être plus sévères que celles du fédéral. Je ne pense pas que ces provinces–là vont accepter de changer.

Il y a aussi des provinces qui n'ont pas de ministère d'Environnement aussi compétent que certaines autres, où les besoins sont différents. Je ne pense pas que ces provinces–là vont vouloir embarquer dans cela.

C'est beau de souhaiter des choses, mais de là à les mettre en application avec toutes les différences qu'on vit au Canada... Cette harmonisation–là n'a jamais existé à 100 p. 100 à travers le pays. Je pense qu'il va falloir prendre cela sous un autre angle et sous une autre vision. On ne peut pas dire au fédéral: Vous allez maintenant nous donner des normes. Qu'est–ce qu'on va faire si les provinces refusent? On fait quoi avec elles?

M. Mareschal: J'ai une idée de ce que je ferais, mais je ne suis pas là pour le faire. Mais je suis persuadé que le niveau... D'abord, ayant participé à certains exercices, je crois avoir observé que dans plusieurs domaines, même en éducation,

[*Translation*]

Mme Kraft Sloan: Excusez–moi, mais je ne me souviens pas d'avoir vu une définition précise de la notion de «prévention de la pollution» dans votre mémoire. Y en a–t–il une que vous recommandez plus particulièrement? Pourriez–vous nous fournir un complément d'information là–dessus?

M. Roche: Certainement.

J'ajoute que les questions que vous nous posez cet après–midi sont excellentes. On nous en avait communiqué quelques–unes en prévision de notre comparution aujourd'hui. Ce ne sont pas exactement les mêmes que vous nous posez, et nous sommes donc un peu désavantagés à cet égard. Toutefois, nous vous félicitons pour...

Le président: C'est la preuve de l'indépendance de notre comité.

M. Roche: ...la qualité de vos questions.

Voici ce que nous pouvons dire à cet égard. Il est parfois difficile de cerner la définition de phénomènes tels que la prévention de la pollution, et même le développement durable, mais nous considérons que le mécanisme de la réglementation est un excellent moyen de s'y attaquer produit par produit. C'est peut–être de cette façon qu'il faut procéder pour donner du mordant à la loi. Je ne pense pas qu'on puisse y parvenir en s'en tenant à des définitions générales de la prévention de la pollution.

Mme Kraft Sloan: Si vous pouviez nous proposer une définition que votre association approuverait, nous vous en serions reconnaissants. Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Mrs. Guay, please.

Mrs. Guay: I listened very carefully when you mentioned national standards, federal standards. Providing some delay, provinces would apply the same standards in the provincial legislation. I think it is an illusion to believe that every province will accept federal standards. There are some problems already in some provinces, where standards may be even more stringent than the federal standards. I do not believe that those provinces will accept to change.

There are also some provinces where the Department of the Environment is not as competent as other departments, or where the needs are different. I do not think those provinces will get along either.

Wishing for all these things is all nice and dandy, but making them a reality when we see such differences throughout Canada... That kind of harmonization has never been achieved fully throughout the country. I believe the whole matter will have to be viewed under a different angle and a different approach. You cannot tell the federal government: You are going to give us standards. What will happen if provinces refuse those standards? What do you do with them?

Mr. Mareschal: I have my own idea on that, but I am not here to tell it. Yet, I believe the level... Firstly, I have taken part in various processes, and I think I can say that in several areas, even education, we managed to harmonize things all over

[*Texte*]

on est parvenu à harmoniser des choses à travers le Canada, y compris au début des années 1970. Donc, il y a moyen. Il y a des limites à l'harmonisation, j'en suis persuadé, mais notre objectif n'est pas d'empêcher une province d'en faire plus que d'autres. Notre idée est qu'il ne faudrait pas, sous peine de sanctions, qu'une province puisse ne pas avoir de réglementation, par exemple.

Il y a des transferts. À ceux qui veulent continuer à les avoir, on pourrait dire: C'est ça, la condition; pas de loi sur l'environnement, pas de transferts.

Maybe I'm dreaming, or this is just impossible,

mais j'en suis sûr. Ils jouent assez de jeux entre eux qu'ils vont bien trouver le moyen d'en avoir. C'est notre position. Est–ce que les populations des provinces qui n'ont pas le personnel nécessaire doivent subir des conditions environnementales moindres, en termes de qualité, que les voisins, à court, moyen et long termes? Non. Telle est la position de la Fédération canadienne des municipalités. Il faut avoir au moins ce minimum.

Maintenant, qu'il soit administré à contrat par le privé, à contrat par le fédéral ou à contrat par le provincial, cela devient de la cuisine. Si on n'a pas de normes minimales, personne ne sera obligé de se fatiguer à les administrer.

Nous ne voulons pas imposer le modèle. Notre objectif n'est pas de dire comment, mais d'insister sur le résultat auquel on s'attend. Et nous insistons sur la viabilité et la compétitivité à moyen et à long termes de l'ensemble du pays et de chacune de ses composantes.

Mme Guay: Merci.

[*Traduction*]

Canada, including in the early 70s. So there is a way. I agree there are limits to harmonization, but our objective is not to prevent one province doing more than others do. Our idea is that no province should be allowed to have no regulation for instance, and that there should be penalties for that.

We have the transfers. To those who wish to preserve the benefit of those transfers, we could say: That is the condition: No environment legislation, no transfers.

Je rêve peut–être, ou c'est peut–être impossible,

but I am sure. They have so many things going on between them that they will find a way. That is our position. Should the populations of the provinces that do not have enough staff be subjected to lesser quality environmental conditions than their neighbours in the short, medium and long–term? No. That is the position of the FCM. We need this minimum at least.

Now, whether the enforcement of those minimal standards is a contractual responsibility for the private sector, the federal government or the provincial government is a housekeeping matter. If we have no minimal standards, no one will have to bother enforcing them.

We are not trying to force a model on any one. Our purpose is not to say how, but to stress the expected result. And we stress the medium and long–term viability and competitiveness of the country as a whole and each of its components.

Mrs. Guay: Thank you.

• 1650

Mr. Lincoln: Mr. Roche, you mentioned in your last statement you would like to see teeth put into the act, or something to that effect. Quite a discussion has taken place among the witnesses heard by the committee.

You could almost say there are two trends of thought. One trend says we really need strong laws and regulations, and we need to enforce them. Another trend says this is a new age so we need more flexibility; we need to devolve regulations into voluntary approaches; we need more self–regulating bodies and associations to take care of their own members and so forth.

Considering that CEPA is a law based on regulations, what is your view of the need for regulations and enforcement, versus the more voluntary approach?

Mr. Roche: We go through the same debate within the Federation of Canadian Municipalities on the voluntary approach versus the regulatory approach. Our usual starting point is the voluntary approach with the regulatory approach being held back as the last resort. That's what we've been pursuing.

There comes the time when a degree of regulation has to take place, and that's what I'm referring to. After the debate has taken place and the government decision has been reached to proceed with the regulation, then you want some teeth in it. In the act itself there should be enough rationale as to its purpose and objective that it be abundantly clear why the regulation has been formed under the act, and it really fits into the general objectives.

M. Lincoln: Monsieur Roche, vous avez dit dans votre dernière intervention que vous voudriez donner du mordant à la loi, ou quelque chose de ce genre. Il y a eu tout un débat parmi les témoins que le comité a entendus.

On peut pratiquement dire qu'il y a deux lignes de pensée. Pour les uns, il faut des lois et des règlements rigoureux que nous devons exécuter. Pour les autres, nous sommes entrés dans une nouvelle ère qui nécessite plus de souplesse; il faut déléguer et compter sur une observation volontaire; il faut laisser des organismes et associations s'autoréglementer et prendre la responsabilité de leurs propres membres, etc.

Étant donné que la LCPE s'appuie sur une réglementation, êtes–vous pour un dispositif de réglementation et d'application ou pour une formule plus axée sur le volontariat?

M. Roche: Nous avons eu ce même débat au sein de la Fédération canadienne des municipalités. Dans l'ensemble, nous sommes favorables à la démarche axée sur le volontariat et nous ne souhaiterions faire appel à la réglementation qu'en dernier recours. C'est en gros notre ligne de pensée.

Il arrive cependant qu'il soit nécessaire d'avoir une certaine réglementation, et c'est de cela que je parle. Si, au terme de cette discussion, le gouvernement en arrive à décider de mettre en place une réglementation, il faudra lui donner du mordant. Il faudra qu'on trouve dans la loi des justifications suffisamment claires de ses objectifs pour comprendre la nécessité de cette réglementation et sa logique dans le cadre des objectifs d'ensemble.

[*Text*]

The general objectives themselves will have to be rather pragmatic at this point. As you already mentioned, it will take time to get all the provinces on side; it will take time to get everyone on side. We're living in an environment where economic development has to take place as well as environmental protection, and many different interests have to be served.

We're trying to get better at this game. We won't be able to solve all the problems overnight.

Mr. Lincoln: What is your view of the necessity for enforcement of regulations or laws, whatever they happen to be? What are your views of the suggestion CEPA could contain minimum administrative fines or tickets for violations that would be more automatic, rather than resorting to the very heavy court process for smaller violations? As well, advertising of violations after fines have been administered, very much as in the municipal system, would provide a deterrent. Could any of you comment on that and tell me your own experiences and feelings about it?

Mr. Mareschal: If the present trend continues, and I alluded to that earlier, bad publicity in the environmental sector is definitely something any serious company would want to avoid at all cost. They'll pay fines, and that doesn't show, but bad publicity is probably something they don't want. So it may be a good deterrent.

As far as having teeth or not, there are two trends. Our opinion, from what we see, living in our communities, is you need a minimum of serious teeth. We haven't determined yet how many, and how big. That might be something where we haven't gone very far. But in the last few years we have all seen some really obvious cases, which don't date back to the 1960s, the 1950s, or the 1940s, or even the 1970s, but the late 1980s, where people, because of money, are willing to do anything to their environment, including in urban environments.

[*Translation*]

À ce stade, il faudra que les objectifs d'ensemble eux–mêmes soient assez pragmatiques. Comme vous l'avez déjà dit, il faudra du temps pour convaincre toutes les provinces et pour convaincre tout le monde. Dans le monde actuel, il ne s'agit pas seulement d'assurer la protection de l'environnement, mais il faut aussi assurer le développement économique, et il faut donc tenir compte de toutes sortes d'intérêts.

Nous essayons simplement de faire mieux. Nous n'allons pas régler tous les problèmes du jour au lendemain.

M. Lincoln: Que pensez–vous de la nécessité d'appliquer les règlements ou les lois, quels qu'ils soient? Que pensez–vous de l'idée de prévoir dans la LCPE des amendes administratives ou des contraventions automatiques au lieu de déclencher toute une procédure judiciaire très lourde dans le cas des petites infractions? Si l'on dénonçait publiquement les infractions après l'imposition d'amendes, un peu comme dans le régime municipal, ce serait peut–être aussi un facteur de dissuasion. Qu'en pensez–vous?

M. Mareschal: Si la tendance actuelle se poursuit, et j'en ai déjà parlé tout à l'heure, il est certain que toute entreprise sérieuse cherchera à tout prix à éviter d'avoir mauvaise réputation dans le domaine de l'environnement. Les sociétés sont prêtes à payer des amendes discrètement, mais elles n'ont aucune envie qu'on leur fasse de la mauvaise publicité. Ce serait donc peut–être un bon élément de dissuasion.

Pour ce qui est de donner ou non du mordant à la loi, il y a deux tendances. D'après ce que nous voyons autour de nous, il faudrait donner au texte un minimum de mordant. Mais nous n'avons pas déterminé jusqu'où il faudrait aller. Nous ne sommes peut–être pas allés très loin dans ce domaine. Mais ces dernières années nous avons tous constaté des cas flagrants, et je ne parle pas des années soixante ou cinquante ou quarante, ou même des années soixante–dix, mais de la fin des années quatre–vingt, où des gens étaient prêts uniquement pour de l'argent à faire n'importe quoi à leur environnement, y compris l'environnement urbain.

• 1655

One case in point was in Saint–Jean, Quebec, with the lead, four or five years ago. That's not very long ago.

When you think of that and what the impact is, we certainly want to stay away from U.S.–style litigation. Therefore, it will avoid a legislative void, which will then lead to court cases, much more easily than if you have a good legislative body, and it will be dealt with in relationship to the regulatory body, rather than because the neighbours get together and sue.

Mr. Lincoln: I would like to put this on the record, on the basis of what was just said. I was reading in the *Herald Tribune* just last week, by accident, of a case in Florida, where one of the big tour vessels dumped into the ocean. In fact, there's a lot of reference to ocean dumping of garbage and waste. It is against the law. They received a fine. I forget how much it was. I've got it for the record here, but I don't have it with me. Anyway, there was a fairly substantial fine; if my memory serves

Un parfait exemple serait celui de Saint–Jean, au Québec, avec le plomb, il y a quatre ou cinq ans. Cela ne remonte pas à bien longtemps.

Quand on songe à cela et aux répercussions que cela a, on n'a aucune envie d'avoir le genre de contentieux que l'on trouve aux États–Unis. Il vaut mieux éviter d'avoir un vide législatif et de devoir intenter toutes sortes de poursuites devant les tribunaux, et avoir un bon organe législatif permettant de régler le problème dans le cadre d'une réglementation plutôt que par le biais d'un procès intenté par les voisins.

M. Lincoln: J'aimerais que ceci soit clairement noté, suite à ce qui vient d'être dit. Pas plus tard que la semaine dernière, je suis tombé par hasard sur un article du *Herald Tribune* où l'on parlait d'une affaire en Floride concernant un gros bateau de croisière qui avait dégazé dans l'océan. En fait, on parle beaucoup de déversements de toutes sortes de déchets dans l'océan. C'est illégal. La compagnie a eu une amende. Je ne me souviens plus du montant. Je l'ai quelque part, mais pas ici.

[*Texte*]

me right, it was $250,000. The interesting part was that in his court order the judge also obliged the company to take large ads in the main papers to advertise that they dumped, against the law, and that they've committed themselves to refrain from the practice in the future.

I thought that was fantastic, because all of the people who use this company will probably think of using the competitor, to a degree, anyway. It was very interesting.

The Chairman: I notice that you want CEPA to be used so as to introduce more stringent standards for future marine discharges. Obviously, this would entail a number of provinces, the Atlantic provinces as well as British Columbia and the arctic territories.

Because of its responsibilities in navigable waters, the federal government has something to say on this subject. It has a responsibility vis-à-vis the public. It seems to me that it becomes inevitable to conclude that someone has to set these national standards. This could hardly be left to P.E.I. or Newfoundland or Nova Scotia or New Brunswick, with due respect.

The process would be rather cumbersome, very slow, and maybe asymmetrical.

Would I be unfair in concluding that, particularly in the implementation of this accommodation of yours, strong leadership by the federal government would be necessary?

Mr. Mawhinney: It would be my view that it would be essential, not only within Canada but also within the international community, because ships of many other registrations enter our coastal waters.

That is obviously going to take some time. I think one of the great concerns of coastal communities is that, in cleaning up various harbours that have been polluted by waste from the community, they are also faced with waste brought in by visiting ships, or those using the port.

So leadership there and standards by the federal government would be an essential and very necessary part of it.

The Chairman: This will end our session today.

Je voudrais vous remercier, monsieur Mareschal, monsieur Roche, monsieur Mawhinney et madame Lambert. Comme vous avez pu le remarquer, notre Comité s'intéresse beaucoup à votre point de vue. Je dois prendre note du fait que la FCM représente plus de 20 millions de Canadiens et que l'autre groupe représente les 17 associations provinciales et territoriales des municipalités.

• 1700

Vous êtes une voix nationale, et pour nous, tout cela est très encourageant. Je voudrais vous dire, au nom de mes collègues, que nous vous remercions beaucoup et que nous espérons pouvoir vous consulter à d'autres occasions pour connaître votre point de vue.

[*Traduction*]

Disons que le montant était assez considérable; si je me souviens bien, c'était 250 000$. Ce qui est intéressant, c'est que le juge dans sa décision a aussi imposé à la compagnie maritime de publier dans les grands journaux des communiqués où elle déclarait qu'elle avait déversé illégalement des déchets dans la mer et qu'elle s'engageait à ne plus recommencer à l'avenir.

J'ai trouvé cela superbe, car je pense que tous les clients potentiels de cette compagnie vont probablement envisager au moins la possibilité de passer chez un concurrent. C'était très intéressant.

Le président: Je constate que vous voudriez que la LCPE serve à mettre en place des normes plus rigoureuses pour les déversements futurs dans la mer. Cela concernerait naturellement un certain nombre de provinces, les provinces Atlantiques et la Colombie-Britannique ainsi que les territoires arctiques.

Étant donné sa responsabilité en ce qui concerne les zones navigables, le gouvernement fédéral a son mot à dire sur cette question. Il est responsable vis-à-vis du public. J'ai l'impression qu'il faut nécessairement en arriver à admettre que quelqu'un doit établir ces normes nationales. Sans vouloir vous offenser, on ne pourrait pas laisser à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, à la Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick le soin d'élaborer ces normes.

Ce serait un processus très lourd, très lent, et peut-être asymétrique.

Pensez-vous que ce serait une erreur de ma part de conclure qu'il faudrait, notamment sur ce point particulier, que le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file majeur dans ce domaine?

M. Mawhinney: Je pense que ce serait essentiel, non seulement au Canada, mais aussi sur le plan international, car de nombreux navires étrangers naviguent dans nos eaux côtières.

Cela va évidemment prendre du temps. L'un des grands problèmes dans les zones côtières, c'est que quand on assainit les ports pollués par les déchets de la collectivité, il faut aussi nettoyer les déchets des navires de passage ou des utilisateurs du port.

Il serait donc absolument essentiel que le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file et impose des normes.

Le président: Sur ce, nous allons mettre fin à notre séance d'aujourd'hui.

I would like to thank you, Mr. Mareschal, Mr. Roche, Mr. Mawhinney and Ms Lambert. As you could see, our committee has a lot of interest in your point of view. I should note that the FCM represents more than 20 million Canadians and that the other group represents the 17 provincial and territorial associations of municipalities.

You are a national voice, and to us, it is very encouraging to hear that voice. I wish to tell you on behalf of my colleagues that we are very grateful to you and we hope to meet with you on further occasions to hear your point of view.

[*Text*]

Si vous avez des rencontres avec vos membres au cours de l'année prochaine au sujet de la protection de l'environnement, je voudrais vous demander de nous tenir au courant de vos travaux et de nous faire connaître vos conclusions par les voies bien établies que vous connaissez. Il est important, d'un point vue politique et dans l'intérêt public, que nous soyons tenus au courant de vos conclusions.

C'est dans cet esprit que je voudrais vous remercier au nom de mes collègues aujourd'hui.

Mr. Mawhinney: May I say thank you on behalf of the federation for the opportunity to appear before the committee, and I thank members for their thoughtful and very pertinent questions.

We would endeavour to provide information that we have identified in our discussions as being available or that we would seek out. We've also been carrying on research with our member units, and we have received responses from more than 1,000 municipal initiatives and 3,000 municipal environmental contacts representing 850 different municipalities.

That will be put together sometime in the early part of 1995, and we would certainly undertake as well to provide copies of that information to members of the committee once it is available. So I would like to thank you all for the opportunity to be with you today.

J'aimerais aussi vous remercier et peut–être me permettre de vous poser une question. Je ne sais pas si elle s'adresse à vous, monsieur le président.

À la suite de la question de madame, on parlait tout à l'heure d'un *input* de la part de la FCM en ce qui concerne la définition de la prévention de la pollution ou de la protection contre l'endommagement de l'environnement. Avez–vous un échéancier quelconque?

Le président: Dans les quatre prochaines semaines, si vous le voulez.

M. Mawhinney: C'est bien.

The Chairman: Mr. Mawhinney, could you please put on record the name of the municipality of which you are the mayor, and the same for Mr. Mareschal.

Mr. Mawhinney: I'm honoured to be the mayor of the Town of Lunenburg on the south shore of Nova Scotia, and Councillor Mareschal is with the Town of Aylmer, Quebec.

Mr. Mareschal: Across the river.

Le président: Et M. Roche est secrétaire général, n'est–ce pas?

Mr. Roche: I am the director of policy and programs for the FCM.

The Chairman: Madam Lambert?

Ms Lambert: Senior policy analyst.

The Chairman: So that is the team. *Merci beaucoup.*

[*Translation*]

If you have meetings with your members in the coming year dealing with the protection of the environment, would you be so kind as to keep us informed of your work and your conclusions through the well–established means you are familiar with. It is important for us, in the political as well as public interest, to be kept informed of your conclusions.

With this, I would like to thank you on behalf of my colleagues.

M. Mawhinney: Je voudrais vous remercier au nom de la fédération de nous avoir permis de comparaître devant votre comité, et je remercie les membres du comité de leurs questions très judicieuses et très pertinentes.

Nous nous efforcerons de vous communiquer les renseignements que vous nous avez demandés et dont nous disposons ou que nous nous sommes engagés à essayer de trouver. Nous avons aussi fait des recherches auprès de nos membres et reçu des réponses de plus de 1 000 municipalités et 3 000 correspondants municipaux sur l'environnement représentant 850 municipalités différentes.

Nous allons regrouper tout cela au début de 1995, et nous ne manquerons pas de transmettre copie de ces renseignements aux membres du comité dès que nous les aurons. Merci encore une fois de nous avoir accueillis aujourd'hui.

I would like also to thank you and maybe ask you one question. I am not sure it is for you, Mr. Chairman.

In a question she asked earlier, the member alluded to an FCM input on the definition of pollution prevention or environmental damage protection. Would you have a timeframe in mind?

The Chairman: Within the next four weeks, if you want.

Mr. Mawhinney: All right.

Le président: Monsieur Mawhinney, pourriez–vous nous dire pour le compte rendu le nom de la municipalité dont vous êtes le maire, de même que M. Mareschal?

M. Mawhinney: J'ai l'honneur d'être le maire de la ville de Lunenburg, sur la côte sud de la Nouvelle–Écosse, et M. Mareschal est conseiller à la ville d'Aylmer, au Québec.

M. Mareschal: Juste de l'autre côté de la rivière.

The Chairman: And Mr. Roche is secretary general, is that right?

M. Roche: Je suis directeur de la politique et des programmes à la FCM.

Le président: Madame Lambert?

Mme Lambert: Analyste principale de la politique.

Le président: Nous avons donc fait le tour de l'équipe. *Thank you very much.*

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Federation of Canadian Municipalities:

Laurence Mawhinney, President, Mayor, Lunenburg, Nova Scotia;

Michael Roche, Director, Department of Policy and Programs;

Roger Mareschal, Adviser;

Charlene Lambert, Senior Policy Adviser.

TÉMOINS

De la Fédération canadienne des municipalités:

Laurence Mawhinney, président, maire, Lunenburg, Nouvelle–Écosse;

Michael Roche, directeur, département des politiques et programmes;

Roger Mareschal, conseiller;

Charlene Lambert, analyste sénior de politiques.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC 62
-E58

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 69

Thursday, December 15, 1994

Chairperson: Charles Caccia

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 69

Le jeudi 15 décembre 1994

Président: Charles Caccia

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Environment and Sustainable Development

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de l'

Environnement et développement durable

RESPECTING:

Pursuant to its Order of Reference dated June 10, 1994: Review of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA)

CONCERNANT:

Conformément à son Ordre de renvoi du 10 juin 1994: Révision statutaire de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the Thirty–fifth Parliament, 1994

Première session de la trente–cinquième législature, 1994

STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Chairperson: Charles Caccia

Vice–Chairpersons: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Members

Peter Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Associate Members

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Normand Radford

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice–présidentes: Monique Guay
Karen Kraft Sloan

Membres

Peters Adams
Leon Benoit
Paul DeVillers
John Finlay
Bill Gilmour
Clifford Lincoln
Pat O'Brien
Benoît Sauvageau—(11)

Membres associés

Jim Abbott
Rex Crawford
Stan Dromisky
Bob Mills (*Red Deer*)
Len Taylor
Andrew Telegdi

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Normand Radford

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa,
Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 15, 1994
(86)

[*Text*]

The Standing Committee on Environment and Sustainable Development met *in camera* at 8:41 o'clock a.m. this day, in Room 209, West Block, the Chair, Charles Caccia, presiding.

Members of the Committee present: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Thomas Curran, Monique Hébert and Margaret Smith, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Bar Association: Darlene Pearson, Lawyer, Chair, National Environmental Law Section; Roger Harris, Lawyer, Chair, Eastern Environmental Law Section; Joan Bercovitch, Senior Director, Legal and Governmental Affairs.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee proceeded to consider its future business.

It was agreed, — That the Committee hold televised hearings, possibly in a town hall format, on wildlife habitat during the week of February 27, 1995.

It was agreed, — That the Research Staff prepare a background briefing note on issues related to CEPA in the Arctic.

It was agreed, — That the Committee consider expanding the Northern trip to include issues beyond the scope of CEPA, including a possible trip to Greenland.

It was agreed, — That the Committee invite the following Departments/Crown Corporations identified by the Library of Parliament Research Staff to appear before the Committee on January 30/31, 1995, regarding the scope of CEPA, Part IV, and other issues deemed relevant.

Environment Canada
Health Canada
Fisheries and Oceans
National Defence
Natural Resources
Agriculture and Agri–Food
Indian Affairs and Northern Development
Transport Canada
Public Works and Government Services
Heritage Canada
Atomic Energy of Canada
Ports Canada
Justice

It was agreed, — That, subject to necessary revisions, the Committee approve the following timetable on the CEPA review:

PROCÈS–VERBAL

LE JEUDI 15 DÉCEMBRE 1994
(86)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable se réunit à huis clos à 8 h 41, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Charles Caccia (*président*).

Membres du Comité présents: Peter Adams, Charles Caccia, Paul DeVillers, John Finlay, Bill Gilmour, Monique Guay, Karen Kraft Sloan, Clifford Lincoln, Pat O'Brien, Benoît Sauvageau.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Thomas Curran, Monique Hébert et Margaret Smith, attachés de recherche.

Témoins: De l'Association du Barreau canadien: Darlene Pearson, avocate, présidente, Droit de l'environnement (national); Roger Harris, avocat, président, Droit de l'environnement (Est); Joan Bercovitch, directrice principale, Affaires juridiques et gouvernementales.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine ses travaux à venir.

Il est convenu — Que le Comité tienne des audiences télévisées, genre réunion générale, sur les habitats fauniques, dans la semaine du 27 février 1995.

Il est convenu — Que le personnel de recherche rédige un mémo concernant l'application de la Loi dans l'Arctique.

Il est convenu — Que le Comité songe à élargir sa tournée dans le Nord de manière à inclure des questions dépassant le cadre de la Loi, par exemple, un voyage au Groenland.

Il est convenu — Que le Comité invite à témoigner les 30 et 31 janvier 1995, les ministères et sociétés d'État indiqués par les recherchistes de la Bibliothèque du Parlement, au sujet de la partie IV de la LCPE et d'autres questions semblables.

Environnement Canada
Santé Canada
Pêches et Océans
Défense nationale
Ressources naturelles
Agriculture et Agroalimentaire
Affaires indiennes et Nord canadien
Transport Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux
Patrimoine Canada
Énergie atomique du Canada
Ports Canada
Justice

Il est convenu — Que, sous réserve de révisions, le Comité approuve le calendrier ci–dessous:

Week of December 12	Hearings: . Canadian Pulp and Paper Association . Federation of Canadian Municipalities . Nation Action Committee on the Status of Women . Canadian Bar Association	Semaine du 12 décembre	Audiences: . Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers . Fédération canadienne des municipalités . Comité canadien d'action sur le statut de la femme . Association du Barreau canadien
Weeks of: December 19 to January 27	. House adjournment until February 6 . Completion of the CEPA database by the research staff	Semaines du 19 décembre au 27 janvier	. Ajournement de la Chambre jusqu'au 6 février . Achèvement par les attachés de recherche de la base de données sur la LCPE
January 30/31, 1995	. Committee briefing and hearings on the "Federal House"	30/31 janvier 1995	. Information du Comité et audiences sur l'élément fédéral
Weeks of: February 6 to February 24	. Preparation of an Issues and Options paper by the research staff . Roundtable on ecosystem approach . Hearings on Native and Northern Issues	Semaines du 6 février au 24 février	. Préparation par le personnel de recherche d'un document de synthèse . Table ronde sur l'approche de l'écosystème . Audiences sur la question des autochtones et du Nord
Week of February 27	. Translation of the Issues and Options paper	Semaine du 27 février	. Traduction du document de synthèse
Week of March 6	. Distribution of the Issues and Options paper to the Committee members . Briefing on Issues and Options paper by research staff	Semaine du 6 mars	. Distribution du document de synthèse aux membres du Comité . Séance d'information sur le document menée par le personnel de recherche
Week of March 13	. March 13, 14, 16: three all–day sessions to obtain instructions on the draft report, based on the Issues and Options paper	Semaine du 13 mars	. 13, 14, 16 mars: trois séances d'une journée afin d'obtenir des directives sur l'ébauche de rapport en fonction du document de synthèse
Weeks of March 20 to April 21	. Preparation of the draft report by the research staff . Translation of the draft report	Semaines du 20 mars au 21 avril	. Préparation par le personnel de recherche de l'ébauche de rapport . Traduction de l'ébauche de rapport
Week of April 24	. Distribution of the draft report to the Committee members	Semaine du 24 avril	. Distribution de l'ébauche de rapport aux membres du Comité
Week of May 1	. Discussion of, and revisions to, the draft report by the Committee	Semaine du 1er mai	. Distribution par le Comité de l'ébauche de rapport et révision
Week of May 8	. Translation of the revisions to the draft report . Trip to the North	Semaine du 8 mai	. Traduction des révisions apportées à l'ébauche de rapport . Voyage dans le Nord

Week of May 15	. Discussion and initial approval of the revised draft report by the Committee . Preparation of additions to report based on trip to the North	Semaine du 15 mai	. Discussion par le Comité de l'ébauche de rapport révisée et approbation préliminaire . Préparation des ajouts au rapport découlant du voyage dans le Nord
Week of May 22	. Final revisions to the draft report and translation	Semaine du 22 mai	. Révisions finales apportées à l'ébauche du rapport et traduction
Week of May 29	. Final approval and tabling of the report	Semaine du 29 mai	. Approbation finale et dépôt du rapport

It was agreed,—That Ruth Wherry, Senior Policy Advisor, CEPA Office, Environment Canada, be assigned full time to the Standing Committee for the purposes of assisting in the drafting of the report.

—That the work of Ruth Wherry be coordinated by the Library of Parliament Research Staff on behalf of the Chair and of the Committee, that her work location be at the Library of Parliament and that she be subject to the same rules that apply to the Library of Parliament Research Staff regarding the confidentiality of information.

—That the assignment to the Committee terminate upon the presentation of the final report to the House.

At 9:28 o'clock a.m., the Committee proceeded to sit *in public*.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference regarding the Canadian Environmental Protection Act (CEPA). (*See Minutes of Proceedings dated Tuesday, June 14, 1994, Issue No. 34*).

Darlen Pearson made an opening statement and, with the other witnesses, answered questions.

At 10:10 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:33 o'clock a.m., the sitting resumed in Room 308, West Block.

At 12:20 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Normand Radford

Clerk of the Committee

Il est convenu—Que Ruth Wherry, conseillère principale, Bureau de la LCPE, Environnement Canada, soit affectée au Comité permanent afin de collaborer à la rédaction du rapport;

—Que son travail soit coordonné par les attachés de recherche au nom du président et des membres du Comité, qu'elle soit logée à la Bibliothèque du Parlement, et soit soumise aux mêmes règles que les employés de la Bibliothèque pour ce qui est de la confidentialité de l'information;

—Que l'affectation prenne fin à la présentation du rapport final.

À 9 h 28, le Comité lève le huis clos.

Conformément à son ordre de renvoi le Comité examine la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 14 juin 1994, fascicule nº 34*).

Darlen Pearson fait un exposé et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 10 h 10, la séance est suspendue.

À 11 h 33, la séance reprend dans la salle 308, édifice de l'Ouest.

À 12 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Normand Radford

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, December 15, 1994

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 15 décembre 1994

• 0929

The Chairman: Order.

We call to the table Darlene Pearson and Roger Harris, respectively the chair of the National Environmental Law Section of the Canadian Bar Association and a lawyer from the bar.

Unfortunately, a vote has been called for 10 a.m. today, so we will listen to you and perhaps, if your presentation permits, there will be some questions and then we will see how we will handle it from there.

Would you like to introduce your colleagues, Ms Pearson. Welcome to the committee.

Ms Joan Bercovitch (Senior Director, Legal and Governmental Affairs, Canadian Bar Association): The CBA is very happy to appear before you this morning. I have with me Ms Darlene Pearson and Mr. Roger Harris, who will be presenting the brief to you. Ms Pearson is the chair of the National Environmental Law Section of the Canadian Bar and practises in Montreal. Mr. Harris is chair of the eastern Ontario section in environmental law, and he practises here in Ottawa.

Le président: La séance est ouverte.

Nous invitons madame Darlene Pearson, présidente de la section nationale du Droit de l'environnement, de l'Association du Barreau canadien, et monsieur Roger Harris, avocat du Barreau à se présenter.

Malheureusement, comme un vote est prévu pour 10 heures aujourd'hui, nous allons vous entendre et si votre exposé s'y prête il y aura une période de questions; après quoi, nous verrons ce qu'il y a lieu de faire.

Madame Pearson, voudriez–vous nous présenter vos collègues. Je vous souhaite la bienvenue au comité.

Mme Joan Bercovitch (directrice principale, Affaires juridiques et gouvernementales, Association du Barreau canadien): L'Association du Barreau canadien est très heureuse de comparaître devant vous ce matin. Je suis accompagnée de M^me^ Darlene Pearson et de M. Roger Harris, qui vont vous présenter le mémoire. M^me^ Pearson est présidente de la section nationale du Droit de l'environnement du Barreau canadien, et elle pratique à Montréal. M. Harris est président de la section de l'Est de l'Ontario en Droit de l'environnement, et il pratique à Ottawa.

• 0930

I'll just give you a very brief background to the CBA. We're a national association, representing over 34,000 lawyers across the country. Central to our mandate is improvement in the law and the administration of justice and advocacy in the public interest. We feel the submissions we will make to you this morning are consistent with that mandate.

The Chairman: Thank you.

Ms Pearson, welcome. Please proceed.

Ms Darlene Pearson (Chair, National Environmental Law Section, Canadian Bar Association): Thank you.

The Canadian Bar welcomes the opportunity to present something to you on your work. As you are perhaps aware, we have done extensive work in the past on policy and law reform issues in sustainable development and we have a report that was published in 1990 and entitled *Sustainable Development in Canada: Options for Law Reform*. The brief we submitted to you on CEPA incorporates by reference a lot of the previous work we have done on sustainable development issues.

We're having two presenters this morning. I will present the broader issues dealing with our brief. Roger Harris will try to zero in on some more practical issues.

Je me permets tout d'abord de vous donner des renseignements généraux au sujet de l'Association du Barreau canadien. Il s'agit d'une association nationale qui représente plus de 34 000 avocats au Canada. Notre mandat consiste principalement à améliorer le droit et l'administration de la justice, et à défendre les intérêts du public. Les mémoires que nous vous présentons ce matin s'inscrivent dans cette optique.

Le président: Merci.

Je vous souhaite la bienvenue, madame Pearson. Vous avez la parole.

Mme Darlene Pearson (présidente nationale, Droit de l'environnement, Association du Barreau canadien): Merci.

Le Barreau canadien est heureux de pouvoir faire un exposé qui se rapporte à votre travail. Comme vous le savez peut–être, nous avons déjà effectué des travaux poussés concernant la politique et la réforme du droit en matière de développement durable. En 1990, nous avons publié un rapport sur le développement durable au Canada et les possibilités de réforme du droit. Le mémoire que nous vous avons présenté au sujet de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement incorpore par référence une bonne partie du travail que nous avons effectué au sujet des questions de développement durable.

Nous serons deux pour faire l'exposé ce matin. J'aborderai les questions plus générales se rapportant à notre mémoire; M. Roger Harris insistera plutôt sur certaines questions d'ordre pratique.

[*Texte*]

One of the topics we chose to address in our brief is sustainable development. This is a continuation of the work we've done in the past. We would like to see sustainable development issues reflected in CEPA.

We realize at the time CEPA was promulgated, although it was perhaps considered to be leading-edge legislation, it was also promulgated at a time when other approaches to environmental protection were in their legislative infancy, and they are not fully reflected in CEPA. I'm referring to such things as sustainable development and related approaches, such as pollution prevention and the ecosystem approach, both of which have formed topics that have been addressed by other presenters to this committee.

One of the things the Canadian Bar would like to recommend is that sustainable development be identified up front as an underlying tenet of CEPA. We're aware the federal government is already involved in sustainable development strategies, such as developing a federal sustainable development policy and participating in the *projet de société* under the supervision of the National Round Table on Environment and Economy.

However, rather than waiting for the outcome of those sustainable initiatives, we feel CEPA can be amended now to strengthen the focus of sustainable development. Our recommendations go to suggesting that the preamble and the duties section be changed now to reflect this.

At present sustainable development is given only a passing reference in a subparagraph of section 8 of the act. This is hardly a strong endorsement.

At the same time, you'll see in our brief that some of the recommendations also go to incorporating sustainable development, but other branches of it, such as pollution prevention and an ecosystem approach—in the preamble and duties section as well.

I should say that for now section 2 refers to taking preventive and remedial measures. But this is hardly a strong endorsement for the type of approaches this committee is studying right now.

In addition, we do make recommendations that go towards the operative sections of CEPA. For instance, in part I, which deals with codes of practice, guidelines, etc., we find again this could be beefed up to reflect sustainable development issues, to reflect ecosystem approaches, and to reflect a preventive approach. Right now I find the wording of the sections talks about control measures rather than preventive measures.

In part IV, we recommend the federal government set the example; set its own house in order and take a strong role in putting sustainable development practices into decision-making, and also initiate prevention plans for federal institutions that would apply to the use of toxic substances by federal institutions.

• 0935

We do make recommendations with respect to part II of CEPA dealing with a precautionary approach and advocate pollution prevention plans for toxic substances.

[*Traduction*]

Notre mémoire porte notamment dur le développement durable, et il s'inscrit dans le prolongement du travail que nous avons déjà accompli. Nous souhaitons que la LCPE tienne compte des questions relatives au développement durable.

Nous sommes conscients que cette loi constituait sans doute une mesure d'avant-garde lorsqu'elle a été promulguée, mais à l'époque les nouvelles approches en matière de protection environnementale en étaient encore à l'état embryonnaire sur le plan législatif et c'est pourquoi la loi actuelle n'en tient pas vraiment pleinement compte. Je fais référence ici au développement durable et aux approches connexes comme la prévention de la pollution et la notion d'écosystème, deux sujets dont d'autres ont traité devant ce comité.

Le Barreau canadien aimerait recommander, entre autres, que le développement durable soit ouvertement reconnu comme un principe sous-jacent de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Nous savons que le gouvernement fédéral est déjà engagé dans des stratégies de développement durable: il est déjà engagé dans l'élaboration d'une politique fédérale de développement durable, et il participe au projet de société sous la supervision de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Toutefois, au lieu d'attendre le résultat de ces initiatives en matière de développement durable, nous croyons que la loi pourrait être modifiée immédiatement de manière à reconnaître une plus grande importance au développement durable. Nous recommandons notamment de modifier en ce sens le préambule et l'énoncé de mission.

À l'heure actuelle, il est seulement fait mention du développement durable dans un alinéa de l'article 8 de la Loi, ce qu'il est difficile d'interpréter comme une reconnaissance.

D'autre part, vous constaterez que notre mémoire recommande également d'incorporer le développement durable et certains de ses aspects, notamment la prévention de la pollution et la notion d'écosystème, dans le préambule et dans l'énoncé de mission de la loi.

Pour l'instant, l'article 2 fait référence à des mesures préventives et correctives, ce qui constitue difficilement une reconnaissance du type d'approche que le comité étudie à l'heure actuelle.

Nous formulons également des recommandations qui visent les articles applicables de la LCPE. Par exemple, la Partie I qui concerne les codes de pratiques, les directives, etc, pourrait être étoffée de manière à tenir compte du développement durable, des principes d'écosystème, et à énoncer une approche préventive. Le libellé actuel de la loi fait référence à des mesures de contrôle plutôt qu'à des mesures préventives.

Dans la Partie IV, le gouvernement fédéral devrait donner l'exemple; il devrait mettre de l'ordre dans ses propres affaires, et intervenir énergiquement de manière à intégrer les pratiques de développement dans le processus décisionnel; et aussi établir, à l'intention des institutions fédérales, des plans de prévention qui régiraient l'utilisation des substances toxiques.

Nous recommandons à l'égard de la Partie II de la loi, des plans de prévention de la pollution par des substances toxiques.

[*Text*]

Part of our submission also deals with compliance issues. I'll only touch briefly on some of the things we advocate.

First of all, we would like to see CEPA given additional tools to monitor compliance. It's not enough that we add the pious wish that everybody adopt sustainable development practices, an ecosystem approach, and pollution prevention approaches without ensuring these things can actually be put in practice and monitored.

One of the things we advocate is to have strong support for self–monitoring practices. These could be developed under section 8 of CEPA. Currently, the Canadian Standards Association and the International Standards Association are working on criteria and other principles to be applied to environmental management submissions. The Canadian Bar Association is a member of the Environmental Council of the Canadian Standards Association and has been working closely to ensure these things are developed within legal confines.

In addition to the self–monitoring aspect, we would like to see more emphasis put on negotiating settlements. For the time being these are not officially recognized under CEPA, and in appropriate circumstances this is the better way to proceed in order to ensure that compliance is on a more voluntary rather than a reluctantly enforced basis.

I should point out, though, that the CBA takes a strong position with respect to the protection of public access to environmental justice when it's making these recommendations. We would not like to see negotiated settlements just be back–room deals. You will see that our recommendations point to providing, first of all, penalties if there is no compliance with these settlements and that there should be some kind of notice of intention published to allow the public to be informed of the existence of these negotiated settlements and also some kind of public register so that the public knows what is there and the public itself can play a monitoring role and assist in ensuring compliance.

The last comment I would like to make deals with equivalency and administrative agreements. Again, the Canadian Bar Association supports in principle all the initiatives presently being undertaken in this respect. However, we do point out in our submission that these initiatives should not escape legislative control. There still must be access to justice. There must be an assurance of accountability, an assurance that there is a responsibility in the administration of these agreements.

To this effect, we advise that there should be criteria published so that people know what the criteria that form the basis of equivalency agreements are and, again, that the public should have the right to know which law applies. There should be some public registration system whereby these agreements are listed. Just by way of example, to date the only equivalency agreement is with the Province of Alberta. It's published in part I of the *Canada Gazette*, and this is not something that is readily available to the public.

[*Translation*]

Notre mémoire traite aussi, en partie, de questions relatives à l'application. Je me contenterai d'aborder brièvement certaines des mesures que nous recommandons.

Premièrement, nous voudrions que la loi ait plus de mordant en matière d'application. Il ne suffit pas de souhaiter que chacun adopte des pratiques de développement durable, une approche fondée sur l'écosystème ou sur la prévention de la pollution, sans par ailleurs s'assurer que ces choses se concrétisent et fassent l'objet d'une surveillance.

Une des mesures que nous recommandons est de favoriser énergiquement des pratiques d'auto–surveillance, à l'article 8 de la loi. À l'heure actuelle, l'Association canadienne de normalisation et l'Association internationale de normalisation étudient des critères et d'autres principes qui s'appliqueraient aux demandes en matière de gestion environnementale. L'Association du Barreau canadien est membre du Conseil de l'environnement de l'Association canadienne de normalisation, et elle s'efforce que ces mesures soient élaborées dans les limites de la loi.

Outre la question de l'auto–surveillance, nous souhaitons qu'on accorde plus d'importance aux ententes négociées. La LCPE ne reconnaît pas officiellement ces ententes bien que, dans les circonstances indiquées, elles constituent le meilleur moyen d'assurer une application volontaire plutôt que par contrainte.

Je tiens cependant à souligner que l'Association du Barreau canadien accorde une place importante, dans ses recommandations, à la protection de l'accès du public à la justice en matière d'environnement. Nous ne voudrions pas que les accords négociés ne soient que des ententes de coulisses. Vous constaterez que nos recommandations insistent avant sur l'imposition de sanctions dans les cas de non–application des ententes. Nous recommandons également que les ententes négociées fassent l'objet de préavis afin d'informer le public de leur existence; nous recommandons que l'on constitue un registre public pour permettre à la population de connaître le contenu des ententes afin qu'elle puisse en faciliter l'application.

Je voudrais finalement parler des accords d'équivalence et des accords administratifs. L'Association du Barreau canadien donne son accord de principe à toutes les mesures prises à ce jour dans ce domaine. Nous soulignons cependant, dans notre mémoire, que ces mesures ne doivent pas échapper au contrôle législatif. Le recours à la justice doit demeurer possible, et l'application de ententes doit être soumise à une garantie de responsabilité.

À cette fin, il faudrait publier, à l'intention du public, les critères qui sont à la base des ententes d'équivalence; la population devrait avoir le droit de savoir quelles lois s'appliquent. Il devrait exister un système d'enregistrement public des accords. Par exemple, à ce jour le seul accord d'équivalence en vigueur a été signé avec l'Alberta. Il a été publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada*; toutefois, cette publication n'est pas aisément accessible au public.

[*Texte*]

There should be annual reporting provisions so that the public is made aware as to whether these equivalency or administration agreements are actually working in practice, and there should be a sunsetting provision to ensure they don't continue forever without some kind of monitoring or review process to ensure their enhancement and betterment.

I'd like now to turn over the presentation to Roger Harris, who will address other aspects of our brief.

Mr. Roger Harris (Branch Section Chair, Environmental Law, Canadian Bar Association): Thank you, Darlene. Good morning. I thought it might be useful for the committee to hear a few comments on the impact of the recommendations the bar association is making. The type of impact I mean is questions that may be raised by a client to their lawyer and the type of advice a lawyer might be now having to give to a client should these recommendations be accepted, and really the kind of change that is going to occur because of the changes we are proposing to CEPA.

The change, broadly based, is that you can pay now or pay later. Our recommendations are essentially a pay now system, not a pay later system.

[*Traduction*]

Il devrait y avoir des dispositions prévoyant le dépôt d'un rapport annuel, afin que le public sache si les accords d'équivalence ou les accords administratifs sont appliqués. Les accords devraient également être soumis à une disposition de temporisation afin d'éviter qu'ils ne s'appliquent indéfiniment sans un certain contrôle ou examen qui permette d'y apporter des améliorations.

Je cède la parole à M. Roger Harris, qui traitera d'autres aspects du mémoire.

M. Roger Harris (président de la section du Droit de l'environnement, Association du Barreau canadien): Merci, Darlene. Bonjour. J'ai pensé qu'il serait utile de faire quelques observations au comité au sujet des incidences des recommandations de notre association. Je fais ici référence aux questions que pourrait soulever un client auprès de son avocat, et au genre de conseils qu'un avocat pourrait devoir lui donner si les recommandations étaient acceptées. Je voudrais également parler du changement qui surviendra suite aux modifications que nous proposons d'apporter à la loi.

De façon générale, il s'agit de décider: on peut payer maintenant ou plus tard. Les recommandations que nous faisons proposent un système qui consiste à payer immédiatement.

• 0940

I have a few comments, and I'll be happy to walk through the report on four or five points. I'll reference where they occur. At page 15, subparagraph 5 of our submission is entitled "Conservation". It states that there should be a shift in emphasis from an end-of-pipe approach to pollution control to one of conservation and substitution.

The consequences of that may well be described as front-end loading for a process or a plant. In the decision-making process to change or adapt or develop a new product, you can no longer fix the end of the pipe. You're now going to have to plan to do this up front. This is going to have consequences for both the planning process and the financing of any operation.

Traditionally, the financing for end-of-pipe solutions concerns such things as reserve funds for eventually decommissioning the plant or site, waste management issues, and rehabilitation of a site. By adopting a conservation model, you tend to take those costs that you had previously budgeted for 20 years away; you now have to budget them to be spent probably in the first zero to three years of a project. That has actually a tremendous impact on a business, because they now have to plan for things for which previously they could get a pay-back over a long period of time and had different tax treatments as well.

If you look at page 23, subparagraph 3, this deals with the issue of the definition of toxicity. The bar association is recommending that the definition of toxicity be amended in a way that will accelerate the process of being able to determine which substances could or could not be released into the environment.

You don't do this, according to our submission, on the basis of a risk assessment after the fact, the traditional epidemiological way of doing it. You do it before the fact. So just as because of the conservation and substitution approach

Je ferai quelques observations, et je m'arrêterai en particulier sur quatre ou cinq éléments du rapport. J'en indiquerai les pages le moment venu. Le sous-alinéa 5, à la page 15 du mémoire, est intitulé «Conservation». Ce passage propose de remplacer l'approche dite «de sortie» en matière de contrôle de pollution, par la conservation et la substitution.

Cette méthode se traduirait, dans un processus ou dans une usine, par un chargement à l'entrée. Quand il est décidé de modifier, d'adapter ou de développer un nouveau produit, il ne serait plus possible d'intervenir à la sortie. Il faudrait désormais planifier au départ. Cette situation aura des conséquences à la fois sur la planification et sur le financement d'une activité.

Habituellement, le financement de solutions applicables à la sortie s'applique à des choses comme des fonds de réserve devant servir au déplacement d'une usine ou d'un terrain, à la gestion des déchets ou à la remise en état d'un terrain. Lorsqu'on opte pour un modèle de conservation, les coûts précédemment budgétisés sur une période de 20 ans doivent être budgétisés à court terme, c'est-à-dire sur une période de trois ans maximum. Cette méthode a d'énormes conséquences pour une entreprise puisqu'elle l'oblige à planifier des choses pour lesquelles elle aurait précédemment pu obtenir un remboursement à long terme, et bénéficier de divers traitements fiscaux.

À la page 23, le sous-alinéa 3 porte sur la définition de la toxicité. L'Association du Barreau recommande que la définition de la toxicité soit modifiée de manière à accélérer le processus qui permet de déterminer quelles substances peuvent ou ne peuvent pas être libérées dans l'environnement.

Nous estimons que cela ne doit pas être fait sur la base d'une évaluation du risque à postériori, ce qui est la méthode épidémiologique traditionnelle. Il faudrait agir avant le fait. Ainsi, tout comme l'approche de conservation et de substitution

[*Text*]

you have to plan and make your costs up front, you also have to do the analysis of the substance itself up front. You cannot wait for health consequences that might emerge 10 or 15 years down the road. You have to do those at the beginning of your proposal.

The issue of toxicity—

The Chairman: [*Inaudible—Editor*]—of defining it.

Mr. Harris: We're defining it only in the sense that research needs to be done to provide ways in which the definition of toxicity can be accelerated. In other words, you can make the evaluation earlier. You don't have to rely on the health–effect method of determining whether a substance is toxic.

If you look at page 26, paragraph (f), the bar association is advocating additional research on full–cost accounting. This type of accounting will aim to take account of either discharge or consumption costs of natural resources. Eventually, these types of costs will emerge somewhere on the enterprise's balance sheet. Once this occurs, there may be tax consequences for carrying a liability or consuming a particular public asset.

A question can be raised as to whether or not there's a tax deduction for a pollution charge for consuming or discharging to the natural environment.

The issue of full–cost accounting is clearly linked to the use of economic instruments, and that's a means of eliminating pollution by means of reduction and substitution. In other words, you keep driving down the costs on the cost accounting by means of substitution and reduction.

If you look at page 31, paragraph (a), our submission is dealing with the changes or alternatives to the traditional command–and–control approach. The CBA endorses economic instruments where appropriate. It expresses some concern that these instruments have the problem of high administrative costs, in particular such things as emission–trading certificates.

• 0945

Paragraph (c) on page 34 deals with compliance policies. It recommends that criteria be established for determining when a prosecution will be launched by Environment Canada.

If you keep this recommendation in mind with recommendation 23, which suggests that for federal works CEPA be modified to include the essential control powers that exist under the Ontario environmental protection act, you'll see that in order to negotiate settlements to control and limit pollution effectively and to achieve compliance by the people who are regulated, the bar association is recommending the basic tools of enforcement that will lead to compliance be modelled on those available to the regulators in Ontario.

Page 40 of our submission deals with negotiated settlements and compliance agreements. It deals with the concept of financial guarantees to ensure compliance. For existing operations trying to meet new pollution prevention targets, the

[*Translation*]

oblige à planifier et à établir les coûts à l'entrée, l'analyse de la substance devrait également être faite à l'entrée. On ne peut se permettre d'attendre que des problèmes de santé surviennent 10 ou 15 ans plus tard. Il faut agir au début du projet.

La question de la toxicité. . .

Le président: [*Inaudible—Éditeur*]. . . d'y donner une définition.

M. Harris: Nous définissons la toxicité uniquement dans le sens où la recherche doit être faite afin de trouver des moyens d'accélérer la définition de la toxicité. Autrement dit, une évaluation peut être faite préalablement, au lieu de s'en remettre à la méthode qui consiste à évaluer les effets d'une substance sur la santé pour déterminer la toxicité de cette substance.

À la page 26, alinéa f), l'Association du Barreau recommande d'effectuer plus de recherche sur la comptabilisation des coûts complets. Ce type de comptabilisation inclut les coûts de décharge-ment ou de consommation des ressources naturelles. Ces coûts figurent tôt ou tard dans le bilan de l'entreprise. Le cas échéant, le passif ou l'utilisation d'un actif public peut avoir des conséquences fiscales.

On peut s'interroger quant à savoir s'il doit y avoir ou non une retenue fiscale pour coûts liés à la pollution qui résulterait de la consommation ou du déchargement d'une substance dans l'environnement naturel.

La comptabilisation des coûts complets est clairement liée à l'utilisation d'instruments économiques et constitue un moyen d'éliminer la pollution par voie de réduction et de substitution. Autrement dit, la substitution et la réduction permettent de maintenir à la baisse les coûts comptabilisés.

À la page 31, l'alinéa a) traite des changements ou solutions de rechange à l'approche traditionnelle de commandement et de contrôle. L'Association du Barreau canadien approuve l'utilisation de moyens économiques le cas échéant, mais fait remarquer que ces moyens comportent des coûts administratifs élevés; en particulier les certificats d'échange de droits d'émission.

À la page 34, l'alinéa c) traite des politiques de conformité. Il recommande d'établir des critères permettant de déterminer quand le ministère de l'Environnement doit intenter des poursuites.

Si l'on examine cette recommandation à la lumière de la recommandation 23, qui propose, relativement aux ouvrages fédéraux, de modifier la LCPE de manière à y inclure les pouvoirs de contrôle essentiels créés par la Loi ontarienne sur la protection de l'environnement, vous constaterez que pour pouvoir négocier des accords visant à contrôler et à limiter efficacement la pollution et pour obtenir l'application de la réglementation par ceux qui y sont assujettis, l'Association du Barreau canadien recommande que les principaux mécanismes d'application de la loi s'inspirent de ceux dont disposent les autorités chargées de la réglementation en Ontario.

À la page 40, le mémoire traite des règlements négociés et des accords de conformité. Le document propose le concept de garantie financière pour assurer la conformité. Dans le cas des activités existantes que l'on tente d'adapter aux nouveaux

[*Texte*]

questions include how the guarantees will be financed, how guarantees of performance could be discharged once compliance is achieved, and how the regulating authority under CEPA might call on the financial guarantee.

If you enter into a negotiated settlement with the regulating authority and are required to post a bond or letter of credit, one of the questions that will most assuredly be asked in providing letters of comfort or opinion letters to a bank is why does this particular client of yours require this $800,000 letter of credit? What we're essentially going to have to be able to tell the bank is they need this in order to comply with a negotiated settlement so they can take steps to reduce and control their pollution.

The bank can also expect to get answers about when they can use it and what they're going to use it for. Is this a disguised fine, or is this in fact a guarantee the regulatory authority can utilize to fix a problem? You put this money up front; what's the money going to be used for? Naturally a bank will be much more concerned about whether or not it's a disguised fine or it's something to remediate a problem. Should you not meet your performance criteria, then the regulatory authority can call on this money to fix the problem and change the process, but not simply to take the money into general revenue.

I mentioned that from my own experience, the Ontario Ministry of Natural Resources holds such guarantees currently for the operation of pits and quarries to protect—The case I'm most recently familiar with was to protect a local water supply where a quarry outside of Ottawa was being enlarged. There was a threat to the local community's well water. The proponent put forward a bond of $800,000 as a condition of its permit to expand its quarry.

At page 43, recommendation 39 proposes that the minister publish an annual list of companies that have been convicted for failing to comply with discharge limits of toxic substances. You're probably familiar that this particular type of list is now published annually by the Ontario Ministry of the Environment and Energy.

It might be useful to keep in mind that disclosure obligations are already in place for other jurisdictions. Many lenders require environmental compliance reviews on a routine basis now. This type of information is now routinely produced by any company.

For publicly traded companies, certainly in Ontario, environmental issues that could have a material effect on the value of the company's shares must be disclosed in accordance with the Ontario Securities Act. Most companies already have obligations to make some form of disclosure, whether it be of a private nature with their banks and financiers or with the Ontario Securities Commission.

• 0950

Those are a few of the examples of the change from a pay now, pay later model, which has been adopted by our association.

[*Traduction*]

objectifs de prévention de la pollution, il s'agit notamment de voir comment les garanties seront financées; comment les garanties de performance pourraient être levées une fois la conformité obtenue, et comment l'organisme de réglementation régi par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement pourrait réclamer la garantie financière.

Si vous parvenez à un règlement négocié avec l'organisme de réglementation et que vous êtes tenu de fournir une garantie ou une lettre de crédit, on vous demandera fort probablement, au moment du dépôt des lettres de confort ou des lettres d'opinion à la banque, pourquoi votre client exige une lettre de crédit de 800 000$. Il faudra alors répondre à la banque que cette lettre est nécessaire pour assurer l'application du règlement négocié et l'adoption de mesures de réduction et de contrôle de la pollution.

La banque pourra aussi demander quand elle pourra utiliser la lettre, et à quelles fins. S'agit-il d'une amende déguisée ou bel et bien d'une garantie que l'organisme de réglementation aura la possibilité d'utiliser pour régler un problème? Vous déposez cet argent à l'avance; à quoi servira-t-il? Évidemment, la banque se préoccupera de savoir s'il s'agit d'une amende déguisée ou de remédier à un problème. Si vous ne vous conformiez pas aux critères de rendement, l'organisme de réglementation pourrait réclamer la garantie afin de régler le problème et modifier le processus; plutôt que simplement verser l'argent aux recettes générales.

J'ai fait référence à mon expérience personnelle; le ministère ontarien des Ressources naturelles détient des garanties semblables sur l'exploitation de carrières afin de protéger... Le cas que je connais le mieux concerne la protection d'une source locale d'approvisionnement en eau à l'extérieur d'Ottawa, où l'on procédait à l'agrandissement d'une carrière. Le projet représentait une menace pour l'approvisionnement en eau de la collectivité. Le promoteur a déposé une garantie de 800 000$ pour pouvoir obtenir le permis d'agrandissement de la carrière.

À la page 43, la recommandation 39 propose que le ministre publie, chaque année, une liste des sociétés condamnées pour ne pas avoir respecté les limites d'émission de substances toxiques. Vous savez sans doute que le ministère ontarien de l'Environnement et de l'Énergie publie chaque année une liste de ce genre.

Il serait peut-être utile de se rappeler que de telles obligations existent déjà ailleurs. De nombreux prêteurs exigent maintenant automatiquement des examens de conformité environnementale. Toutes les sociétés fournissent maintenant automatiquement ce genre de renseignement.

Dans le cas des sociétés dont les titres sont accessibles au public, du moins c'est le cas en Ontario, les questions environnementales qui peuvent avoir des incidences importantes sur la valeur des titres d'une société doivent être divulguées conformément à la Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario. La plupart des sociétés sont maintenant tenues de communiquer certains renseignements, même de nature privée, à leurs banques et à leurs financiers ainsi qu'à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Voilà quelques exemples des changements que notre association a adopté par rapport à l'ancien système de paiement après coup.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much, Ms Pearson and Mr. Harris. This is extremely helpful.

Madame Guay, s'il vous plaît.

Mme Guay (Laurentides): Bonjour. Il me fait plaisir de vous rencontrer. Je suis heureuse d'avoir un document en français. C'est un petit peu plus facile pour nous comme cela.

J'aimerais parler un peu des ententes d'harmonisation avec les provinces. On sait qu'il y en a une avec l'Alberta depuis peu, mais il y en a d'autres avec le Québec, entre autres pour les papetières. Je me demande si, en tant qu'avocats, vous pouvez nous dire comment vous voyez le fonctionnement de tout cela. Compte tenu des provinces et compte tenu des ententes, y a–t–il vraiment une possibilité d'harmoniser la LCPE et les lois environnementales provinciales?

Mme Pearson: L'Association du Barreau canadien croit que cette possibilité existe réellement. Évidemment, cela exige une volonté politique, mais on croit que les outils existent déjà dans la loi. C'est prévu depuis la promulgation de la loi, aux articles 34 et 98.

Malheureusement, les critères en ce qui a trait à cette notion d'équivalence sont restés jusqu'à maintenant un peu vagues. Ce qui a été adopté au mois de juillet, en ce qui a trait à l'Alberta, était une première tentative. Cela facilitera peut–être les négociations en vue de la signature d'autres conventions.

Mrs. Guay: May I ask one more question?

Le président: D'accord.

Mme Guay: L'application de cette loi et des lois provinciales devient très très compliquée parce que les lois sont tellement différentes au palier provincial. On a une loi environnementale et, à un moment donné, on a des chevauchements et des dédoublements quelque part. Sur le plan juridique, cela devient très compliqué. Certaines causes prennent des années avant de se régler. Comment percevez–vous cela?

Mme Pearson: Vous avez parfaitement raison parce qu'au niveau politique, les conflits juridictionnels qui touchent la Constitution existent. C'est un débat presque éternel au Canada; c'est un débat qui est devant la cour avec la cause d'Hydro–Québec. Par contre, il existe d'autres causes ailleurs au Canada. En Ontario, en 1993, on a reconnue une juridiction concurrente, alors qu'une compagnie de transport interprovincial de l'Ontario, qui avait déversé un produit toxique dans le fleuve Saint–Laurent, a prétendu que les lois provinciales ne s'appliquaient pas à elle à cause de l'aspect fédéral.

La cour a rejeté ces arguments. Elle a dit que c'étaient les lois de la province de l'Ontario qui s'appliquaient. L'Association du Barreau canadien croit qu'il s'agissait là d'un bon jugement. C'est une reconnaissance de la concurrence de ces deux juridictions.

Il reste quand même le problème de la duplication et des chevauchements. C'est pour cela que le Barreau veut qu'on fasse tous les efforts possibles pour éviter cette duplication. Pour nous, la meilleure solution pour le moment est de poursuivre des négociations avec les provinces.

Mme Guay: Merci.

Le président: Merci, madame Guay. C'est très intéressant.

[*Translation*]

Le président: Merci, madame Pearson, merci, monsieur Harris. Votre exposé a été très utile.

Mrs. Guay, you may proceed.

Mrs. Guay (Laurentides): Good day. I am happy to meet you and to have a document written in French, which is easier for us.

I would like to speak about equivalency agreements with provinces. We know that such an agreement was signed recently with Alberta but there are also such agreements with Quebec, namely in the paper mills sector. I wonder if, as lawyers, you could tell us how you understand the functioning of all this. Is there really a possibility, considering the provinces and the agreements, to harmonize CEPA and provincial environmental laws?

Mrs. Pearson: The Canadian Bar Association believes there is a real possibility. Of course, there must be a political will but we believe that the act already provides the necessary means. This is already provided for in sections 34 and 98, since the act was enacted.

Unfortunately, criteria regarding equivalency notions have remained rather vague until now. The initiative passed in July regarding Alberta was a first attempt. This might facilitate negotiations for the signature of other agreements.

Mme Guay: Puis–je poser une autre question?

The Chairman: You may.

Mrs. Guay: The implementation of that act and of the provincial legislation becomes a very complex matter because there are enormous differences in the provincial legislation. You have an environmental act and you are suddenly faced with overlapping and duplication in an area. From the legal point of view, this becomes very complicated. Some trials take years before reaching a settlement. What is your point of view on that?

Mrs. Pearson: You are completely right because on the political scene there are jurisdiction conflicts relating to the Constitution. It is an everlasting debate in Canada. There is presently a trial in court regarding Hydro–Quebec. There are also other trials elsewhere in Canada. In Ontario in 1993, a cumulative jurisdiction was recognized. An interprovincial company in Ontario would have discharged a toxic product in the St–Lawrence River, claimed that the provincial laws did not apply in its case because of the federal aspect.

The court rejected that argument and said that the provincial jurisdiction of Ontario applied. The Canadian Bar Association believes this was a good judgement, and an acknowledgement of two cumulative jurisdictions.

There still is the problem of duplication and overlapping. This is why the Bar wishes that all possible efforts be made to avoid duplication. We believe that for the time being the best solution is to continue to negotiate with provinces.

Mrs. Guay: Thank you.

The Chairman: Thank you Mrs. Guay. This was very interesting.

[*Texte*]

M^me^ Kraft Sloan, suivie de M. Lincoln,

Mr. DeVillers, Mr. Finlay, and Mr. O'Brien.

Mrs. Kraft Sloan (York—Simcoe): Thank you. I wanted to congratulate you very much on a wonderful brief. Unfortunately, I have just seen it this morning so I haven't had a chance to digest it fully.

We have had a few witnesses who have expressed concerns around pollution prevention, precautionary principle, and ecosystem approach. In fact, we were told by one witness we shouldn't really go too far with things such as the ecosystem approach, because we can't really define the exact impact on the ecosystem in investigations in environmental science; also, because there is no acceptable definition of pollution prevention, we shouldn't take that route either.

[*Traduction*]

Mrs. Kraft Sloan will be followed by Mr. Lincoln,

M. DeVillers, M. Finlay et M. O'Brien.

Mme Kraft Sloan (York—Simcoe): Merci. Je tiens à vous féliciter pour votre magnifique exposé. Malheureusement, je n'en ai pris connaissance que ce matin et je n'ai donc pas eu la possibilité de l'assimiler entièrement.

Plusieurs témoins ont exprimé un intérêt pour la prévention de la pollution, le principe de la prévention et la notion d'écosystème. En fait, un témoin nous a dit que nous ne devrions vraiment pas aller trop loin avec des choses telles que l'approche fondée sur les écosystèmes, parce que nous ne pouvons pas réellement définir les répercussions exactes sur les écosystèmes dans les enquêtes de science environnementale. Une autre raison pour laquelle nous ne devrions pas procéder de cette façon, c'est qu'il n'existe aucune définition acceptable de la prévention de la pollution.

• 0955

I have two questions. It's usually people from industry who have concerns about our using these within CEPA, and you've noted a few ways we can bring them into the fold. I wonder if you have other thoughts on this.

Second, do you know of any international examples where these principles have been used within the legislation in a more concrete way, so we can talk about the kinds of things that make up those principles or approaches in a more concrete fashion?

Ms Pearson: First of all, I think the concern of industry arises over the issue of certainty. I don't think the fact that we cannot come up with a definition right this minute for either pollution prevention or ecosystem approach should be taken as a way to stop this. Instead, we should go forward with these approaches, because it is something that is happening worldwide. It is happening on an international treaty level. Canada itself has international treaty obligations it must honour.

However, at the same time—and one of our submissions goes to this point—if we can find a way to promote voluntary, consensus-based approaches to defining standards, this will do quite a deal to alleviate the concerns of industry. In a lot of the committees the Canadian Bar has been associated with, I agree with you the industry representatives are most concerned with knowing what standard they have to live up to, and if it's pollution prevention, what does that mean? What is the bottom line? What steps do they have to take?

If the federal government can work with voluntary organizations such as the Canadian Standards Association and other standard-setting organizations to develop these standards—because industry is a full participant in those—this will help make more palatable the legislative changes that are promoting these new policies, because there will be an understanding and there will be a level playing field industry can buy into.

J'aurais deux questions. Ce sont habituellement des gens de l'industrie qui se préoccupent de ce que l'on utilise cela à l'intérieur de la LCPE. Vous nous avez mentionné plusieurs moyens, dont nous disposons, pour leur faire accepter cela. Je me demande si vous auriez d'autres choses à dire à ce sujet-là.

Êtes-vous au courant de situations, ailleurs dans le monde, où l'on a appliqué ces principes à l'intérieur de la loi d'une façon plus concrète, pour que nous puissions parler des éléments qui entrent dans ces principes ou ces approches d'une façon plus concrète?

Mme Pearson: Tout d'abord, je pense que c'est la question de la certitude qui préoccupe l'industrie. Je ne pense pas que l'on puisse considérer comme un obstacle le fait que nous ne puissions pas présenter, à l'instant même, une définition de la prévention de la pollution ou de l'approche fondée sur les écosystèmes. Nous devrions plutôt aller de l'avant avec ces approches, parce que c'est ce qui se fait dans le monde entier. Cela se fait au niveau des traités internationaux. Le Canada lui-même a des obligations qu'il doit respecter, en vertu des traités internationaux.

Toutefois, et c'est un point que nous faisons valoir, si nous réussissons à trouver un moyen de favoriser des approches volontaires, basées sur un consensus, pour définir des normes, cela contribuera grandement à soulager les préoccupations de l'industrie. Je reconnais que dans les nombreux comités auxquels l'Association du Barreau canadien a participé, les représentants de l'industrie s'inquiètent surtout de savoir quelles normes ils seront tenus de respecter; et dans le cas de la prévention de la pollution, qu'est-ce que cela signifie? Qu'est-ce qui compte essentiellement? Quelles mesures devront-ils prendre?

Si le gouvernement fédéral peut travailler en collaboration avec les organismes bénévoles comme l'Association canadienne de normalisation et d'autres organismes qui fixent des normes, pour élaborer ces normes—l'industrie, ici, offre sa totale participation—cela aidera à mieux faire accepter les modifications législatives qu'exigent ces nouvelles politiques, parce qu'il y aura une meilleure compréhension et parce que l'industrie pourra participer sur un pied d'égalité.

[*Text*]

Mrs. Kraft Sloan: Do you know of any examples of international regulatory regimes that deal with these broader contexts but have them specifically written up within the legislation?

Ms Pearson: I know, for example, the New Zealand Resource Management Act goes into detail about what the various principles are that you must take into account when dealing with sustainable development. A draft B.C. environmental protection act, which doesn't even have a bill number and I think was withdrawn, based itself on a lot of those principles when doing its own definitions of sustainable development. There are international treaties that deal with pollution prevention, and there are various definitions of pollution prevention in international treaties. Those can be used as a basis of inspiration for the federal government.

Mr. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): I would like to commend you on your brief. It's very important to us. It's unfortunate we got it only this morning. Because of the stature of your organization and the very many important points you bring out, I wish we had had a few days to study it. It would have been far more useful to us.

I notice on pages 6 and 7 in the preamble to your brief you make some very important comments on the new initiative of the CCME to harmonize. I take it when you refer to purpose, objectives, and principles. . .you are saying there environmental protection shouldn't be sacrificed to political expediency; any framework for management of Canada's environment must be based on law; competitive standard setting should not bring about the lowest possible standards nationally; and in all initiatives the federal government must affirm its role as protector of the Canadian environment and maintain the ability to intervene to the full extent of its jurisdictional capacity. These are very important comments in light of the framework, which will be circulated in draft form.

• 1000

I want to just understand how you balance this. I think I understand, having only glanced at your brief today. What you're trying to say is that, first of all, everything must be based in law. We have four equivalency agreements. We have four looking at voluntary approaches. However, there has to be a balance. So you suggest, if I understand you correctly, criteria to be applied to any equivalency agreements. There should be a register. There should be public access and community participation or at least knowledge–based community objectives.

If you were the CCME and had to have a framework, what approach would you use to make it possible for this framework to have the law as its basis rather than just purely management approaches?

[*Translation*]

Mme Kraft Sloan: Connaissez–vous des systèmes de réglementation d'autres pays qui doivent composer avec des contextes plus larges, comme ceux–ci, mais qui ont prévu des dispositions précises à ce sujet dans la loi?

Mme Pearson: Je sais, par exemple, que la Loi sur la gestion des ressources de la Nouvelle–Zélande traite en détail des différents principes dont il faut tenir compte lorsqu'il est question du développement durable. Un projet de loi sur la protection de l'environnement, en Colombie–Britannique, qui ne portait pas encore de numéro et qui a été rejeté, se fondait sur bon nombre de ces principes pour définir le développement durable. Il existe des traités internationaux qui traitent de la prévention de la pollution; et l'on trouve, dans ces traités, plusieurs définitions de la prévention de la pollution. Le gouvernement fédéral pourrait s'en inspirer.

M. Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis): Je voudrais vous remercier de votre mémoire. Il est extrêmement important pour nous. Il est dommage que nous ne l'ayons reçu que ce matin. Étant donné l'importance de votre association, et les nombreux points très valables que vous faites ressortir, j'aurais aimé que nous ayons plusieurs jours pour l'étudier. Cela aurait été beaucoup plus profitable.

Aux pages 7 et 8 de votre mémoire, vous faites des commentaires très importants sur les initiatives d'harmonisation amorcées par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Vous faites allusion au but, aux objectifs et aux principes, et vous dites qu'il ne faudrait pas sacrifier la protection de l'environnement par opportunisme politique, que tout cadre de gestion de l'environnement du Canada doit être fondé en droit, que l'établissement de normes concurrentielles ne doit pas aboutir à l'adoption, à l'échelle nationale, des normes les plus basses possibles et que dans toute initiative d'harmonisation, le gouvernement fédéral doit confirmer son rôle de protecteur de l'environnement du Canada et garder la capacité d'intervenir dans toute la mesure des compétences qui lui sont conférées. Ce sont des commentaires très importants compte tenu du cadre que l'on distribuera, sous forme provisoire.

Je voudrais simplement que vous m'expliquiez comment vous en arrivez à cela. Je pense comprendre, mais je n'ai que jeté un coup d'oeil à votre mémoire aujourd'hui. Vous essayez de dire je pense qu'il faudrait tout d'abord qu'il y ait des fondements législatifs pour tout. Nous avons quatre accords d'équivalence. Quatre accords dans le cadre desquels on envisage des approches volontaires. Cependant, il faut qu'il y ait un équilibre. Vous proposez donc, si je comprends bien, des critères à appliquer à tous les accords d'équivalence. Il devrait y avoir un registre. Il faudrait favoriser l'accès du public et la participation de la collectivité ou, du moins, des objectifs collectifs fondés sur les connaissances.

Si vous étiez le CCME et deviez vous doter d'un cadre de gestion, quelle approche adopteriez–vous pour faire en sorte que ce cadre ait un fondement législatif et ne se fonde pas uniquement sur des principes de gestion?

[*Texte*]

Ms Pearson: I think that part of the reason we've put cautionary wording in our brief is that the draft principles the CCME has produced to date remain too vague to be properly applied. Our concern is that in some cases they go against what we know as constitutional law. The aim of it was to avoid duplication, but I think that any duplication must be avoided only by respecting what our current legal constitutional set–up is and that we can't avoid recognized areas of jurisdiction, be it federal or provincial, and leave any kind of negotiated harmonization agreement open to constitutional attack. We do believe this can be done.

Mr. Lincoln: And lack of protection of the public as a result.

Ms Pearson: That's correct. We don't necessarily advocate slowing down the system and opening it to a full public debate. However, we believe the criteria themselves could perhaps be a form of enlarged debate and that the public should also be involved, not in the actual negotiation of the agreement, because that is a government–to–government function, but in ensuring they have access to information on its performance and its monitoring. This is done by providing a public register so that they can know who is responsible for enforcing the law.

The Chairman: Excuse me for barging in at this stage. The bell for the vote started just now. That gives us another 14 minutes. If you are available after 11 a.m., perhaps it may be wise that we meet between 11 a.m. and 12 p.m. in another room in this building. The clerk has been able to secure room 308, which is just above us.

Maybe we will be through with the votes—there are several of them—around 11 a.m. or 11:15 a.m., in which case we could conclude our session with you, provided we can also find a colleague from one of the two opposition parties to attend. We'll undertake to do our best to that effect. So I regret it very much but we have to interrupt the hearings at this point.

• 1002

[*Traduction*]

Mme Pearson: Si nous avons fait une mise en garde dans notre mémoire, cela tient en partie au fait que les principes que le CCME a proposé à ce jour sont encore trop vagues pour être correctement appliqués. Nous craignons que dans certains cas, il puisse aller à l'encontre du droit constitutionnel. Le but ici était d'éviter les recoupements, mais je pense qu'on ne peut le faire qu'en respectant le cadre juridique et constitutionnel actuel. Nous ne pouvons pas nous soustraire aux aires de compétence reconnues—fédérales ou provinciales—et exposer les ententes d'harmonisation négociées aux attaques constitutionnelles. À notre avis, c'est possible.

M. Lincoln: Cela entraînerait une protection insuffisante du public.

Mme Pearson: C'est exact. Nous ne souhaitons pas nécessairement que l'on ralentisse le système, et qu'on l'expose à un débat public. Cependant, nous pensons que les critères comme tels pourraient peut–être donner lieu à un débat élargi auquel le public pourrait participer; pas pour ce qui est de la négociation réelle de l'accord, parce que cela se fait entre gouvernements, mais pour ce qui est d'avoir accès aux renseignements sur le rendement obtenu et le suivi accordé. On pourrait le faire en établissant un registre public. Les gens pourraient alors savoir qui a la responsabilité d'appliquer la loi.

Le président: Je dois vous interrompre ici. Le timbre vient tout juste de commencer à sonner, pour le vote. Il nous reste encore 14 minutes. Si vous êtes disponibles après 11 heures, il serait peut–être bon que nous nous rencontrions, de 11 heures à 12 heures, dans une autre salle de l'édifice. Le greffier m'a dit que nous pouvions aller à la pièce 308, juste au–dessus.

Nous en aurons peut–être fini avec les votes—il y en a plusieurs—vers 11 heures ou 11h15. Dans ce cas, nous pourrons terminer la réunion avec vous, à condition qu'un collègue de l'un des deux partis de l'opposition puisse y assister. Nous ferons de notre mieux pour que cela soit possible. Je suis sincèrement désolé, mais nous devons interrompre les audiences, pour le moment.

• 1128

The Chairman: When we were rudely interrupted by the bell, it was in the midst of a line of questions from Mr. Lincoln.

I wonder whether you would like to resume and complete your line of questioning.

Mr. Lincoln: I would very much like to.

When we broke up, I was questioning you about your remarks on the CCME; the equivalency question and the approach you seem to suggest, on one side, to look for voluntary approaches, to look for equivalency and harmonization, and at the same time to balance it out with instruments that would preserve the basis for law in the first place, and also to make sure these instruments are properly enforced and monitored. I would like to follow up on exactly the same basis with your recommendations. Several recommendations suggest a pollution–prevention approach and also voluntary self–assessments and audits.

Le président: Quand nous avons été si brusquement interrompu par le timbre, M. Lincoln était en train de poser plusieurs questions.

Pourriez–vous récapituler un peu ce que vous avez dit, et poser vos autres questions?

M. Lincoln: Avec plaisir.

Quand nous avons interrompu nos travaux, je parlais de vos observations concernant le CCME, de la question des équivalences et de l'idée que vous semblez lancer de chercher des approches volontaires, des équivalences et une harmonisation tout en se dotant d'instruments qui préservent le fondement législatif et en veillant à ce que ces instruments fassent l'objet d'une utilisation et d'une surveillance adéquate. Je voudrais maintenant parler de vos recommandations. Vous proposez, dans plusieurs d'entre elles, une approche fondée sur la prévention de la pollution, ainsi que des vérifications et des auto–évaluations volontaires.

[*Text*]

At the same time, I want to make sure I understand you well enough on the balancing part of that, the point of having a lot of voluntary assessments, audits, approaches, and what systems you propose to balance them out with so they are not overly flexible or open. If I understand you correctly, you would say fine, let's look for voluntary approaches, let's look for ways of compliance, instruments leading to pollution prevention. At the same time, we want these to be accompanied by sections, by a system of licences that could be lifted if the compliance agreements are honoured, to give more powers to the inspectors and to provide for publication for people who violate the compliance system or whatever agreement is arrived at.

• 1130

I wanted to know, first of all, if I understood you correctly, whether what you are suggesting is a balanced system, whereby there would be sections. . .there would be more powers to inspectors to balance the other side of the coin. Also, I was very interested in your suggestion about publicity, which I endorse 100%: the minister having to publicize the list annually. I wondered why you thought there should be more than two violations before there is a need to publicize the violations more broadly. Why not the first or the second. . .or also taking into account the seriousness of the violation, because if it's something very serious, why wait for more than two times?

I just wanted to get your view on whether I've understood the gist of your recommendations properly.

Ms Pearson: If I can answer the latter part of your comments first, about arbitrarily picking two violations, that was, first of all, I suppose, to give people the benefit of the doubt. A lot of violations occur accidentally. The thought was not to penalize something because it happens in a way that is unforeseen. What we are really aiming at is repeated and persistent abuses, such that a repeated offender would be singled out. If it is something that is a very flagrant violation, it's probably something that will be reported in the newspaper if it's on a one–time basis. So I think the public notification will be handled on that matter. But what we're really after is to stop repeat offenders.

If I can back up to the preliminary parts of your comments, yes, you have understood us. We're not advocating a complete abandonment of the command–and–control system. We view that as a necessary backdrop. You have to have something that will catch those people who will not comply voluntarily.

What we're trying to do is to promote something that will allow the scarce resources government is faced with in enforcement capabilities to be used for only very serious crimes against the environment—and I'm using that word not necessarily in a criminal law sense; I should maybe say ''offenders''—and allow those other industries that are prepared to comply voluntarily to devise systems of their own design, which might be better than something a government agency could devise.

[*Translation*]

Je vais ici m'assurer que je comprends bien ce que vous dites à ce sujet; ce que vous dites sur l'importance de faire de nombreuses vérifications et de nombreuses évaluations volontaires et d'adopter diverses approches; et que je saisis bien le système que vous proposez pour qu'il n'y ai pas de souplesse ou d'exposition exagérée. Si je comprends bien, vous êtes en faveur de l'adoption d'approches volontaires, de moyens de faire respecter les règles, et en faveur d'instruments qui permettent la prévention de la pollution. En même temps, nous voulons que cela s'accompagne de dispositions, d'un système de licences dont on pourrait supprimer l'application si les accords sont respectés, afin de donner plus de pouvoirs aux inspecteurs et de permettre que l'on rende public les noms des personnes qui ne respectent pas le système ou les dispositions de l'accord conclu.

Je voulais tout d'abord savoir si j'avais bien compris, si vous proposez bien un système équilibré, où il y aurait des dispositions. . . où l'on conférerait plus de pouvoirs aux inspecteurs pour faire respecter les règlements. J'appuie à 100 p. 100 la suggestion que vous avez faite à propos de la publication des noms des contrevenants: le ministre devrait publier une liste de ces noms chaque année. Je me demande pourquoi vous pensez qu'il faudrait qu'il y ait plus de deux infractions avant que l'on fasse connaître ces infractions à plus grande échelle. Pourquoi attendre? Pourquoi attendre deux infractions pour rendre ces infractions publiques, étant donné la gravité de ces infractions? C'est quelque chose de très grave.

Je voulais simplement savoir si j'avais bien compris l'essentiel de vos recommandations.

Mme Pearson: Je voudrais tout d'abord répondre à la dernière partie de votre intervention, sur les raisons pour lesquelles on attendrait après deux infractions pour rendre la chose publique. Je pense que c'est probablement pour laisser aux gens le bénéfice du doute. Il y a beaucoup d'infractions qui se produisent de façon accidentelle. L'idée n'est pas de pénaliser une chose qui se produit fortuitement. Nous visons vraiment ici les abus constants et répétés, de manière à ce que le nom des personnes qui enfreignent régulièrement les règlements soit connu. S'il s'agit d'une infraction très flagrante, les journaux en parleront probablement, surtout s'il s'agit d'un cas spécial. Je pense donc que c'est ainsi que l'on procédera pour informer le public. Ce que nous cherchons réellement, c'est d'amener les personnes qui persistent à enfreindre les règlements à cesser de le faire.

Pour en revenir au début de votre intervention, oui, je pense que vous nous avez bien compris. Nous ne sommes pas en faveur de l'abandon complet du système de commande et de contrôle. Un tel système est nécessaire. Il faut bien se doter d'un moyen quelconque pour coincer ceux qui refusent d'observer les règles.

Nous essayons de trouver un moyen de n'utiliser les rares ressources gouvernementales consacrées à l'application des règlements que pour les crimes très graves qui sont commis contre l'environnement—et je n'utilise pas nécessairement le mot crime ici au sens où l'entend en droit criminel, je devrais peut–être parler de «délit»—et permettre aux autres industries qui se conforment aux règlements de concevoir leurs propres systèmes qui conviendront peut–être mieux que les systèmes qu'un organisme gouvernemental pourrait concevoir.

[*Texte*]

Mr. Harris: Certainly the objective is to provide for the people who are regulated some certainty, so they know what direction they're going in. I don't think it's inconsistent to say you can have a voluntary approach, which allows industry, as Darlene has said, to be as flexible and as creative as it needs to be. I don't think it's inconsistent to have that as one certain approach and still have the traditional arsenal of command–and–control tools at the regulator's disposal. I don't think those two things are inconsistent. They simply provide certainty to a business in two different ways.

Mr. Lincoln: I take it the sanctions of fines and publicity mechanisms, the powers to be given to the inspectors, the mandatory instrument for the minister to use, would be, in your view, confirmed in the regulations.

Ms Pearson: Yes, that's correct.

The Chairman: Mr. DeVillers.

Mr. DeVillers (Simcoe North): I notice your brief has quite a bit to do with enforcement; recommendations dealing with enforcement. I wonder if we could get some general comments on your impression of the effectiveness of the enforcement provisions and the experience thus far with CEPA.

• 1135

Ms Pearson: Reports that have already been put before this committee have pointed out in much greater detail where enforcement has not been as effective as it should have been. Part of that is because of administrative overlaps between various sections within the department or other departments of the federal government, let alone their provincial counterparts. Some of our recommendations deal with. . .

Let me backtrack. I should say the recommendations on enforcement that we are promoting deal more with a voluntary–based system, to try to sidetrack or get around some of the institutional problems of enforcement.

Mr. DeVillers: It's been suggested to us that part of the problem with the experience with enforcement so far is there are not enough regulations to enforce. You're saying don't make more regulations; lead towards more of a voluntary system. Is that your recommendation?

Mr. Harris: I don't think it's to avoid the necessity for regulations. It's part of a two–part approach, the second part of which is. . .it's suggested in the submission that the act has provisions similar to the enforcement tools available at the provincial level: such things as control orders, stop–work orders, the types of regulatory threats the people who are there to enforce an act have at their disposal. Currently they don't have them. It certainly appears to me currently to be a very much a "hammerhead" kind of approach. No finesse is available, because the act doesn't provide for it. Whereas practising in Ontario, I can tell you a great deal of finesse is available to the abatement officers. In Ontario they can do a lot of different things.

[*Traduction*]

M. Harris: L'objectif ici est de donner aux gens qui sont soumis aux règlements certaines directives, pour qu'ils sachent quoi faire. Je ne pense pas que ce soit faire preuve d'inconséquence que de prétendre que l'on peut avoir une approche volontaire, ce qui permet à l'industrie, comme Darlene l'a souligné, d'être aussi souple et aussi créative que nécessaire. Je ne pense pas que ce soit faire preuve d'inconséquence que d'adopter une telle approche et de conserver les outils de commande et de contrôle traditionnels qui sont mis à la disposition des personnes chargées d'appliquer le règlement. Je ne pense pas que ces deux choses soient incompatibles. Elles contribuent simplement, chacune à leur façon, à ce que tout fonctionne bien.

M. Lincoln: Vous voudriez, je pense, qu'il soit fait mention dans les règlements des amendes, des mécanismes d'information, des pouvoirs conférés aux inspecteurs et des instruments que doit utiliser le ministre.

Mme Pearson: Oui, c'est exact.

Le président: Monsieur DeVillers.

M. DeVillers (Simcoe–Nord): Je constate qu'il est beaucoup question d'application des règlements dans votre mémoire, et que celui–ci contient beaucoup de recommandations à ce sujet. J'aimerais que vous nous disiez ce que vous pensez, de façon générale, de la LCPE et de l'efficacité de ses dispositions sur l'application des règlements.

Mme Pearson: Certains rapports qui ont été présentés au comité ont fait valoir, en détail, que les dispositions sur l'application des règlements n'étaient pas aussi efficaces qu'elles auraient dû l'être. Cela est en partie attribuable au chevauchement administratif entre différentes sections du ministère ou d'autres ministères fédéraux; sans compter leurs homologues provinciaux. Certaines de nos recommandations portent sur. . .

Pardon. Je devrais plutôt dire que les recommandations que nous faisons sur l'application des règlements portent davantage sur l'adoption d'un système volontaire pour essayer de contourner certains des problèmes institutionnels liés à l'application des règlements.

M. DeVillers: On nous a laissé entendre qu'une partie des problèmes que l'on a connus jusqu'ici tenait au fait qu'il n'y a pas suffisamment de règlements à appliquer. Vous dites que l'on ne devrait pas promulguer plus de règlements, mais prôner plutôt l'adoption d'un système volontaire. Est–ce bien ce que vous recommandez?

M. Harris: Il faudra toujours des règlements. Cela fait partie d'une approche en deux volets, le second volet étant. . . on dit, dans le mémoire, que la loi renferme, pour l'application des règlements, des dispositions semblables aux outils qui existent au niveau provincial; par exemple des ordonnances de réglementation, des ordonnances d'arrêt de travail. Le genre d'outils dont disposent les personnes qui sont chargées d'appliquer une loi. À l'heure actuelle, on ne dispose pas de tels outils. On applique une approche du type «marteau». Il n'y a pas d'autre façon de faire, car la loi n'en prévoit aucune autre. Je peux vous dire qu'en Ontario, les agents qui s'occupent de la prévention de la pollution peuvent procéder de diverses manières. Ils peuvent faire différentes choses.

[*Text*]

Mr. DeVillers: So it's to fill the gap between warning and full–blown prosecution.

Mr. Harris: Yes.

Mr. DeVillers: That's the intent, is it?

I believe the Canadian Environmental Network has suggested the use of administrative penalties. I noticed their absence in your recommendations.

Ms Pearson: That is correct. There is a debate over how they would be applied and to what types of contraventions you would apply administrative penalties. Because it's still not something we have a consensus on as an organization, we have not put it forward as a recommendation.

The Chairman: Mr. Finlay, please.

Mr. Finlay (Oxford): Thank you, Mr. Chairman. I think this is an excellent brief. I hope we're going to have time—I'm certainly going to make time—to go through it pretty thoroughly.

I'm looking at pages 30 and 31 and I have a little question of information. In the statement on page 30—and I guess it's similar to the question Mr. DeVillers asked—you say there are currently legislative gaps in the environmental regimes applicable to crown corporations. I agree with your contention that if anything, the federal government should be a model within its departments for sustainable development and the conservation approach. Could you specify for me an example of what you mean; what legislative gaps you're talking about here?

Ms Pearson: Currently we have regulations under CEPA that will deal with very specific toxic substances, but we don't have any kind of ongoing control regime that will apply to other aspects of federally run businesses, works, and undertakings. For items within their provincial jurisdiction, those are the kinds of legislative gaps the provinces have legislated for. This is absent on the federal level.

• 1140

We would like to avoid a type of jurisdictional immunity system where federal institutions exist and are only partially regulated. We think they should be fully regulated.

Mr. Finlay: Thank you. I certainly agree with you there. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Finlay. Next is Mr. O'Brien, followed by Mr. Gilmour.

Mr. O'Brien (London—Middlesex): Thank you, Mr. Chairman. I would like to ask the witnesses about this concept of reverse onus that we've heard quite a bit about from various witnesses. I suppose you're the perfect people to put the same question to that I have asked several other times. Do you see an implementation of reverse onus as potentially leading to just an endless stream of court challenges?

Ms Pearson: I know that Roger would like to say something, but I would like to respond initially.

[*Translation*]

M. DeVillers: On cherche donc à combler l'écart entre l'avertissement et les poursuites.

M. Harris: Oui.

M. DeVillers: C'est bien ce qu'on cherche à faire, n'est–ce pas?

Je pense que le Réseau canadien de l'environnement a proposé que l'on utilise des sanctions administratives. Je constate qu'il n'en est pas question dans vos recommandations.

Mme Pearson: C'est exact. On se demande comment on devrait les appliquer, et pour quel genre de contravention. Comme nous ne nous entendons pas encore là–dessus en tant qu'organisation, nous avons préféré ne pas en faire l'objet d'une recommandation.

Le président: Monsieur Finlay, s'il vous plaît.

M. Finlay (Oxford): Merci, monsieur le président. Je pense que c'est un excellent mémoire. J'espère que nous aurons le temps de l'examiner au complet. En tout cas, je vais le faire.

Il y a une question que je me pose ici, à propos de ce que vous dites aux pages 33 et 34. À la page 33, et je pense que cela ressemble à la question que M. DeVillers vous a posée, vous dites qu'il existe des failles législatives dans les régimes environnementaux applicables aux sociétés d'État. Je reconnais, comme vous, que le gouvernement fédéral devrait donner l'exemple, dans ses ministères, pour ce qui est du développement durable et de la conservation. Pourriez–vous me donner un exemple de ce que vous entendez par les failles législatives dont vous parlez?

Mme Pearson: À l'heure actuelle, il existe des règlements pris en vertu de la LCPE qui portent sur des substances toxiques très précises; il n'existe, toutefois, aucun régime de contrôle permanent qui s'applique aux autres aspects des sociétés, ouvrages et entreprises de l'État. Les provinces ont légiféré sur des points de ce genre qui relevaient de leur compétence; mais pas le gouvernement fédéral.

Nous voudrions éviter un type de système d'immunité de juridiction où des institutions fédérales ne sont que partiellement assujetties à des règlements. Nous pensons qu'elles devraient y être pleinement assujetties.

M. Finlay: Merci. Je suis du même avis que vous, là–dessus. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Finlay. Nous entendrons maintenant M. O'Brien, et ensuite M. Gilmour.

M. O'Brien (London—Middlesex): Merci, monsieur le président. Je voudrais que les témoins me parlent un peu de ce concept de l'inversion du fardeau de la preuve que plusieurs témoins ont évoqué. Je pense que vous êtes les personnes tout indiquées pour poser cette question; question que j'ai d'ailleurs posée plusieurs fois. Pensez–vous que si l'on recoure à l'inversion du fardeau de la preuve, cela pourra mener à une série interminables de contestations judiciaires?

Mme Pearson: Je sais que Roger voudrait dire quelque chose à ce sujet; auparavant, je voudrais aussi dire quelque chose.

[*Texte*]

I have difficulty using the term "reverse onus" because it implies we're dealing with a criminal law system only and that we're treating everybody as criminals and taking away their rights. I don't think that's necessarily the case in all the situations under CEPA. For instance, I think using terminology such as reverse onus for brand–new substances we're importing into Canada is a misnomer.

Mr. O'Brien: What's a better term?

Ms Pearson: It should just be the standards that apply to bringing those new substances into Canada. We are changing perhaps the rules by front–loading the rules and saying you must prove to us now from a pollution prevention or cautionary point of view that there's no risk and that they're not going to be harmful. If you use the idea of reverse onus in that situation, it sounds as though they had an absolute right to import them into Canada without doing that.

Mr. O'Brien: So it's an important point of semantics. Obviously from what you're saying you would recommend that term disappear.

Ms Pearson: I would recommend that it disappear for new substances because I think it creates a false impression that those people have the right to do whatever they want with new substances, and that is not the case.

Now, with respect to those substances that already exist and for which we are changing the rules of the game, I find that the term "reverse onus" is a little heavy–handed, but it's certainly something that's understandable to industry because it does mean that all of a sudden the rules of the game have changed.

Mr. O'Brien: It's very much understood by industry, but it frankly seems to scare the hell out of them from what I've heard from their witnesses. I appreciate your input on it.

Mr. Harris: I think it's good to scare them.

Mr. O'Brien: We're not above scaring them if we get results.

Mr. Harris: The notion of reverse onus, as Darlene has said, has been traditionally viewed in legal terms as moving a burden. You have to presume first of all that there's a burden that exists anyway. I agree entirely with Darlene that imported new substances are created here. There's just not that burden. It simply doesn't exist. However, if you are already in a position where you have vested rights—if I can call them that—to continue a process, you are now simply changing the rules to outlaw this process. This is a real problem for industry as to how they respond to those kinds of changes in rules. How do you make legislation and regulations take account of the fact that change takes time and costs money?

I, along with my colleagues, have been thinking about this problem. If you're going to change the rules and in a sense start outlawing certain substances, this may be an opportunity for this notion of emission trading certificates where you put a cap on the total amount of that particular substance that is currently being released into the Canadian environment. We say no more than this.

[*Traduction*]

J'ai du mal à employer l'expression «inversion du fardeau de la preuve» parce que cela sous–entend que nous sommes en droit pénal, que nous traitons tout le monde comme des criminels et que nous leur retirons leurs droits. Je ne pense pas que ce soit nécessairement le cas dans toutes les situations auxquelles s'applique la LCPE. Par exemple, je pense que l'on utilise à tort l'expression «inversion du fardeau de la preuve» lorsqu'il s'agit des nouvelles substances que nous importons au Canada.

M. O'Brien: Avez–vous une meilleure expression?

Mme Pearson: Nous devrions tout simplement nous en remettre aux normes applicables à l'importation de ces nouvelles substances au Canada. Nous changeons peut–être les règles en les regroupant et en demandant de prouver aux importateurs que ces substances ne représentent aucun risque, pour la pollution; et qu'elles ne sont pas dangereuses. Si l'on invoque le concept du fardeau de l'inversion de la preuve dans cette situation, on sous–entend que les importateurs ont le droit absolu d'importer ces substances au Canada sans assumer une telle responsabilité.

M. O'Brien: Il faut donc faire bien attention aux mots que l'on utilise. De toute évidence, d'après ce que vous dites, vous voudriez que l'on cesse d'utiliser cette expression.

Mme Pearson: Je voudrais qu'on cesse de l'utiliser pour une nouvelle substance, parce que cela laisse entendre, à tort, que ces gens ont le droit de faire tout ce qu'ils veulent avec la nouvelle substance; et ce n'est pas le cas.

En ce qui a trait aux substances qui existe déjà et aux fins desquelles nous modifions les règles du jeu, je trouve que l'expression «inversion du fardeau de la preuve» est un peu sévère; toutefois, l'industrie peut sûrement le comprendre car cela signifie que tout à coup, les règles du jeu ont changé.

M. O'Brien: L'industrie comprend très bien cela, mais cela semble lui faire extrêmement peur, si l'on en croit les témoins qui la représentaient. Je vous remercie de vos explications.

M. Harris: Je pense qu'il est bon de leur faire peur.

M. O'Brien: Cela ne nous déplaît pas de leur faire peur, si nous obtenons des résultats.

M. Harris: L'idée de l'inversion du fardeau de la preuve, comme Darlene l'a dit, a toujours comporté, du point de vue juridique, l'idée de déplacer un fardeau. Il faut supposer, tout d'abord, qu'il existe un fardeau. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Darlene à propos des nouvelles substances importées. Un tel fardeau n'existe pas. Il n'existe tout simplement pas. Cependant, si vous vous trouvez déjà à avoir des droits acquis—si je puis dire—pour continuer de fonctionner d'une certaine façon, vous changez tout simplement les règles pour condamner cette façon de procéder. Cela pose un vrai problème à l'industrie, qui ne sait plus comment répondre à de tels changements des règles. Que faut–il faire pour que les lois et les règlements tiennent compte du fait qu'il faut du temps pour apporter des changements et que cela coûte de l'argent?

Mes collègues et moi avons réfléchi à ce problème. Si l'on modifie les règles et que l'on commence, dans un certains sens, à proscrire certaines substances, on pourrait introduire ici la notion des certificats d'échange de droits d'émission où l'on limite la quantité totale d'une substance donnée qui est libérée dans l'environnement canadien. C'est tout ce que nous voulons dire.

[*Text*] [*Translation*]

• 1145

After capping it, you then start the approach of how we ratchet that ceiling down so that existing toxic substance is no longer released into the environment. We can prohibit the new one from creation and importation, but what's the mechanism we use to ratchet it down? Do we just constantly ask for lower numbers from proponents, or do you actually put a value, an economic environmental cost, to using a resource or polluting? It may be these emission trading certificates or the other kind of economic instruments are a better way to deal with that reverse–onus problem for existing substances.

Après avoir imposé un plafond, on commence à chercher des moyens de le ramener encore plus bas afin que cette substance toxique ne soit plus libérée dans l'environnement. On peut interdire la création et l'importation de nouvelles substances toxiques; mais comment faire pour diminuer l'utilisation des autres? Pouvons–nous nous contenter de demander des seuils d'utilisation toujours plus bas, ou imposez–vous un prix à payer en fonction des dommages pour l'environnement. À ceux qui veulent utiliser une telle ressource, ou aux pollueurs? Il se peut que ces certificats d'échange de droit d'émission ou que d'autres instruments économiques soient plus efficaces pour régler ce problème d'inversion du fardeau de la preuve pour les substances existantes.

Mr. O'Brien: Thank you for that.

M. O'Brien: Je vous remercie.

We've heard both sides of this argument. We know environmental legislation exists across several acts and in several departments of government. My recollection is that we've heard it's good and it's not good. What's your view? Do you think it should be more centralized—I suppose that is not the best word—and CEPA should reach out and bring some of that legislation under CEPA or under some other more global environmental bill, or do you think it is better scattered?

Nous avons entendu des arguments contraires sur ce point. Nous savons que la législation sur l'environnement est éparpillée dans plusieurs lois, et qu'elle relève de plusieurs ministères. Si je me souviens bien, on nous a dit que cette façon de faire était à la fois une bonne et une mauvaise chose. Qu'en pensez–vous? Croyez–vous que la législation devrait être plus centralisée—je suppose que ce n'est pas le meilleur mot qu'on puisse trouver—et que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement devrait être élargie pour englober plus d'éléments de la législation; que nous devrions adopter un projet de loi plus global sur l'environnement? Ou préféreriez–vous encore que cette législation soit éparpillée?

Ms Pearson: If you're asking whether we think the federal government should take away the jurisdiction of the provinces, the answer is no.

Mme Pearson: Si vous voulez savoir si nous croyons que le gouvernement fédéral devrait retirer la compétence des provinces en la matière, la réponse est non.

Mr. O'Brien: No, I'm referring to federal legislation.

M. O'Brien: Non, je parlais de la législation fédérale.

Ms Pearson: You mean have an omnibus act? It's not something the Canadian bar has considered. We have focused our comments specifically on CEPA. It's very difficult to deal with an omnibus act.

Mme Pearson: Vous voulez dire un projet de loi omnibus? Ce n'est pas quelque chose que le Barreau canadien a envisagé. Nos observations portent spécifiquement sur la LCPE. C'est très difficile d'appliquer un projet de loi omnibus.

Mr. O'Brien: Do you then see an expanded legal role for CEPA?

M. O'Brien: Dans ce cas, trouvez–vous que les fonctions légales de la LCPE devraient être plus étendues?

Ms Pearson: If CEPA can be amended to include notions of sustainable development and pollution prevention, by that very nature, it gives it an expanded mandate.

Mme Pearson: Si la LCPE peut être modifiée pour englober les notions de développement durable et de prévention de la pollution, elle aurait par le fait même un mandat plus étendu.

The Chairman: Mr. Gilmour.

Le président: Monsieur Gilmour.

Mr. Gilmour (Comox—Alberni): I was reading with interest your comments about the definition of sustainable development. Then I went into appendix B, where one of the B.C. acts has defined it.

M. Gilmour (Comox—Alberni): J'ai lu avec intérêt vos observations sur la définition du développement durable. Puis j'ai consulté l'annexe B, où l'on trouve la définition de cette notion telle qu'elle est établie dans une loi de la Colombie–Britannique.

We've had a number of witnesses come forward on both sides of the argument about the terms "biodiversity" and "ecosystem approach". The difficulty is definition. For example, "biodiversity" means many things to many people. Some witnesses have suggested we not put it in the meat of the act but perhaps in the preamble, and the same with "ecosystem approach". I'd be interested to hear your views.

Un certain nombre de témoins viennent présenter des arguments contraires au sujet de la biodiversité et de l'approche fondée sur les écosytèmes. La difficulté, c'est de définir ces notions. Par exemple, la biodiversité signifie différentes choses pour différentes personnes. Certains témoins nous suggèrent de ne pas inscrire cette notion dans le corps de la loi mais plutôt dans le préambule. La même chose vaut pour l'approche fondée sur les écosystèmes. J'aimerais connaître votre point de vue à ce sujet.

[*Texte*]

Ms Pearson: If you look at our recommendations on the ecosystem approach, you'll see we advise putting it into the preamble; we advise putting it into section 2, which is the duty section, saying what the federal government has a duty to look at, and also putting it into the sections that deal with the creation and publication of codes of practice, guidelines.

We also recommend changing the definition of "an environment" to include the word "ecosystem". Right now the definition alludes to it. I think it would be a much stronger definition, or a clearer definition, actually to put those words into it.

Most of our recommendations on the ecosystem approach do confine themselves to part I of CEPA.

Mr. Gilmour: How about biodiversity?

Ms Pearson: Biodiversity we haven't addressed per se. We see it as part of the broader issue of sustainable development. Certainly Canada as a signatory to the Biodiversity Convention now has obligations on an international level to ensure its national legislation lives up to those international commitments.

I can't comment on what a definition of biodiversity should do, because that goes beyond what our submission does; it has received the approval of the organization as a whole. I can't give you a Canadian Bar Association answer on a definition.

Mr. Gilmour: I wasn't expecting you to define it. It was more where we should put it: in the preamble, in the meat of the bill; where?

Ms Pearson: For the moment it's difficult to go beyond the preamble and guideline sections, only because the rest of the act is dealing with very defined topics. In part II it's dealing with toxic substances. Right now it is something that should be developed on a policy level, so those policies will be applied to how to deal with toxic substances.

• 1150

I don't have a straight answer for you on how to amend part II of the act to include biodiversity.

The Chairman: A few questions from this end of the table. Would you be willing to supply this committee with a definition of "toxic" at your pleasure, in the next month or so?

Ms Pearson: Yes, I could go back to the people who prepared this submission and we could certainly work on one together. I was going to add that perhaps at the same time we could turn our minds to how to deal with biodiversity within CEPA.

The Chairman: Mr. Gilmour has an important point there, because a number of witnesses have recommended the inclusion of the word "ecosystem". Perhaps you could tell us how a judge would handle that term in court if "ecosystem" is

[*Traduction*]

Mme Pearson: Si vous examinez nos recommandations relatives aux écosystèmes, vous verrez que nous recommandons d'inscrire cette notion dans le préambule. Nous recommandons de l'inscrire à l'article 2 qui porte sur la mission du gouvernement fédéral. Nous voudrions qu'elle soit aussi inscrite dans les articles qui portent sur la création et l'application des directives et des codes de pratiques.

Nous recommandons aussi de modifier la définition de l'environnement pour y inscrire le mot «écosystème». Actuellement, la définition fait seulement allusion à cette notion. Je pense que la définition serait meilleure, et beaucoup plus claire, si elle comportait ce mot.

La plupart de nos recommandations relatives à l'approche fondée sur écosystème ne concerne que la partie I de la LCPE.

M. Gilmour: Qu'en est-il de la biodiversité?

Mme Pearson: Nous n'avons pas vraiment traité de la biodiversité. Pour nous, c'est un élément de l'enjeu plus vaste que constitue le développement durable. En tant que signataire de la Convention sur la biodiversité, le Canada a certainement l'obligation, sur le plan international, de s'assurer que sa législation respecte ses engagements.

Je ne peux pas dire grand chose de la définition de la biodiversité, parce que notre mémoire n'a pas abordé cette question, et qu'il a été approuvé par l'ensemble de l'organisation. Je ne peux pas donner l'opinion de l'Association du Barreau canadien sur la définition de ce terme.

M. Gilmour: Je ne m'attendais pas à ce que vous définissiez le terme. Je me demandais plutôt où nous devrions le mentionner: dans le préambule, dans le corps du texte ou ailleurs?

Mme Pearson: Pour le moment, c'est difficile au-delà du préambule et des articles sur les directives, parce que le reste de la loi porte sur des sujets très précis. La Partie II porte sur les substances toxiques. Pour le moment, cette notion devrait être élaborée dans le cadre d'une politique sur le traitement des substances toxiques.

Je ne peux pas vous donner de réponse précise sur les modifications qu'il faudrait apporter à la Partie II de la loi pour y inscrire la notion de biodiversité.

Le président: Maintenant quelques questions de ce bout-ci de la table. Accepteriez-vous de fournir au comité une définition du mot «toxique» quand il vous sera possible de le faire, d'ici un mois peut-être?

Mme Pearson: Oui, je pourrais recommuniquer avec les gens qui ont préparé le mémoire, et nous pourrions certainement en établir une ensemble. J'allais ajouter que nous pourrions, par la même occasion, nous pencher sur la question du traitement de la biodiversité dans le cadre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Le président: M. Gilmour soulève un point important à cet égard, parce qu'un certain nombre de témoins ont recommandé que nous inscrivions le mot «écosystème» dans la loi. Vous pourriez peut-être nous expliquer comment un juge traiterait la

[*Text*]

included in CEPA, even in the preamble, if you like, not in the operative part. How would that term work in the practical world out there, where there is probably very little jurisprudence related to that term? What is your experience?

Ms Pearson: You are quite right, there is very little jurisprudence. It's a new notion that hasn't been applied to any great extent in the court system. I don't think it is something that should necessarily stop us from trying to introduce it into legislation.

The Chairman: As long as it doesn't backfire.

Mr. Harris: It is a long step between the inclusion of "sustainable development" in the preamble to a charge under the act and making submissions in court. I would suggest most of the judges I appear before would certainly ignore arguments on that issue, that it's simply included in the preamble. Charges—

The Chairman: The preamble is just beautiful English and French literature.

Mr. Harris: It does support, in a sense, how to interpret the other portions of the act, which are more operative for issues such as sustainable development. For instance the section on development of codes of conduct and guidelines: it does set the stage for what direction those particular guidelines and codes of conduct should go in.

It may not be as appropriate for the traditional command–and–control type of environmental enforcement. I don't think it would be very appropriate. It might well be ignored by a judge.

The Chairman: Yes.

Now, two more questions, raised already by Mr. Gilmour in dealing with your recommendations 2 and 5, on sustainable development. In the appendix you give us how the draft legislation in British Columbia defines sustainable development. That's very helpful. You also give us the two principles of the Alberta Environmental Law Centre, if I remember correctly. Quite frankly, the Alberta approach, simply with two neat principles, is very appealing. It seems to me, at least, very effective.

I can't find it now in your book, but I remember reading it earlier. It deals with inter–generational equity and it deals with integration of environment with the economy. I find it quite appealing in its simplicity.

In the view of your law section, what should the principles of sustainable development be?

Ms Pearson: You'll notice in our recommendation we say the Canadian Bar Association should be involved in the ongoing development—

The Chairman: That's item 2. But it's no great comfort to us.

Ms Pearson: No, but at the point when this brief was submitted, we as a national section did not have a definition of sustainable development.

[*Translation*]

question en cour si le mot «écosystème» figurait dans la loi; même si c'était dans le préambule plutôt que dans le corps de la loi. Quel serait le fait de l'utilisation de ce terme dans un contexte réel, puisqu'il y a probablement très peu de précédents en rapport avec ce terme? Qu'en pensez–vous?

Mme Pearson: Vous avez tout à fait raison, il y a très peu de précédents. C'est une notion nouvelle avec laquelle les tribunaux n'ont pas souvent eu affaire. Je ne pense pas que cela doive nécessairement nous dissuader de trouver un moyen de l'inscrire dans la loi.

Le président: Pourvu que cela ne se retourne pas contre nous.

M. Harris: Il y a une marge entre le fait d'inscrire la notion de développement durable dans le préambule et porter des accusations en vertu de la loi, accusations qui aboutissent à une comparution devant les tribunaux. La plupart des juges avec qui j'ai eu affaire ne tiendraient pas compte des arguments en relation avec cette notion si elle est simplement inscrite dans le préambule. Les accusations. . .

Le président: Le préambule n'est qu'un beau texte bilingue.

M. Harris: Dans un sens, c'est ce qui soutient l'interprétation des autres parties de la loi, qui sont très pertinentes sur des questions comme le développement durable. Par exemple, la partie sur l'élaboration de codes de pratiques et de directives établit l'orientation que devront prendre ces directives et ces codes de pratique.

Elle n'est peut–être pas aussi pertinente quant à l'application traditionnelle de la réglementation directe sur l'environnement. Je ne crois pas que ce serait très approprié. Les juges pourraient très bien ne pas en tenir compte.

Le président: Oui.

Maintenant, M. Gilmour a soulevé deux autres questions au sujet de vos recommandations 2 et 5 sur le développement durable. Dans l'annexe, vous nous faites part de la définition du développement durable telle qu'établie dans l'ébauche d'une loi de la Colombie–Britannique. Si je me souviens bien, vous nous faites part également des deux principes de la Alberta Environmental Law Association. Franchement, le concept de l'Alberta, qui se fonde simplement sur deux principes bien clairs, est très attrayant. Personnellement, ça me semble très efficace.

Je ne retrouve pas ce passage dans votre mémoire, mais je me souviens de l'avoir lu. On y parle d'équité entre générations et d'intégration des notions d'environnement et d'économie. La simplicité de ce système me semble très attrayante.

Du point de vue de votre service juridique, quels seraient les principes du développement durable?

Mme Pearson: Vous remarquerez que nous affirmons dans une de nos recommandations que l'Association du Barreau canadien devrait participer à l'élaboration. . .

Le président: C'est le point 2; mais il n'y a rien là de très réconfortant pour nous.

Mme Pearson: Non, mais au moment où nous avons soumis notre mémoire, nous n'avions pas de définition du développement durable à proposer en tant qu'organisation nationale.

[*Texte*]

The Chairman: We have one project and limited time, so we need to know from you people, or your law section, what your principles would be, because you can refine the concept until the cows come home, but we will not be around any longer.

[*Traduction*]

Le président: Nous avons un projet à réaliser et un certain temps pour le faire. Nous avons donc besoin de vos lumières ou de celles de votre service juridique. Nous voulons connaître les principes que vous préconisez, parce que vous pouvez certainement définir le concept jusqu'à ce qu'il soit bien arrêté, mais alors nous ne serons plus ici.

• 1155

Ms Pearson: Are you asking us to add that to the list of things you would like us to resubmit along with toxicity?

The Chairman: We'd like you to provide us with principles from your perspective.

Ms Pearson: We'd be happy to do that.

The Chairman: I have one final question related to number 27, which is a very intriguing recommendation. Could you elaborate on number 27 for the benefit of the committee?

Ms Pearson: Presently there is a compliance policy that's issued with respect to enforcement of CEPA, but there are other federal statutes, such as the Fisheries Act and Transportation of Dangerous Goods Act. There is no policy with respect to enforcement of those other acts within federal jurisdiction. Both of those I just named are certainly key pieces of federal legislation dealing with that subject–matter and pieces of legislation that are used in enforcement proceedings. It would certainly be useful for the legal community and the business community to know how the government intends to apply those. We know what they say about CEPA. We don't know what they say about these other pieces of legislation.

M. Sauvageau (Terrebonne): D'abord, je m'excuse pour ce matin. Comme vous avez pu le constater, il y a un petit changement au bloc de témoins. C'est à cause de la fin de la session, entre autres.

Je vais intervenir sur deux aspects de votre rapport. D'abord à l'annexe A, dans la première résolution, on dit:

> 1. que le gouvernement du Canada prenne des mesures vigoureuses afin de protéger l'environnement et de promouvoir un développement durable en se servant de toute son autorité constitutionnelle et notamment, lorsqu'il y a lieu, en vertu de son pouvoir d'exiger la paix, l'ordre et le bon gouvernement;

Je ne sais pas de quelle façon vous allez inclure cela dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cette résolution, selon vous, ne pourrait–elle pas faire l'objet de plusieurs contestations juridiques? Exiger la paix, l'ordre et le bon gouvernement—il y a des précédents—, pourrait aller à l'encontre des vues de certaines provinces et le fédéral pourrait en abuser. Ne croyez–vous pas que cette résolution pourrait faire l'objet de contestations juridiques?

Mme Pearson: On a pris soin de préciser que toute action du gouvernement devrait être à l'intérieur de son pouvoir constitutionnel et, comme association nationale, nous avons toujours prôné que le gouvernement fédéral joue un rôle dans la protection de l'environnement. Nous lui reconnaissons ce rôle qu'il peut et doit jouer.

En ce qui a trait au débat constitutionnel, je ne veux pas élaborer là–dessus. Si vous lisez la première partie de notre mémoire, vous allez voir qu'on a essayé d'exposer les deux côtés de la médaille. Avec les causes actuellement devant les cours de

Mme Pearson: Êtes–vous en train de nous demander de vous présenter des précisions sur cette notion aussi, en plus de la toxicité?

Le président: Nous aimerions que vous nous présentiez des principes établis selon votre perspective.

Mme Pearson: Nous nous ferons un plaisir de le faire.

Le président: J'ai une dernière question au sujet du point numéro 27, une recommandation qui laisse perplexe. Pourriez–vous nous en dire plus long à ce sujet, pour éclairer le comité?

Mme Pearson: Pour le moment, nous avons une politique de conformité quant à l'application de la LCPE, mais il y a d'autres lois fédérales en jeu, comme la Loi sur les pêches et la Loi sur le transport des marchandises dangereuses. Il n'existe pas de politique d'application de ces lois par le gouvernement fédéral. Ces deux lois seront certainement des éléments fondamentaux de la législation fédérale et des textes législatifs qui doivent être mis en oeuvre. Ce serait certainement utile pour les juristes et les gens d'affaires de savoir comment le gouvernement entend les faire respecter. Nous savons ce que dit le gouvernement de la LCPE; mais nous ne savons pas ce qu'il dit de ces autres mesures.

Mr. Sauvageau (Terrebonne): First, I must say I am sorry for this morning. As you could see, there was a little change in the group of witnesses. Due to the end of the session, among other things.

I'll speak of two aspects of your report. To begin with, in the first resolution of appendix A, you say:

> That the Government of Canada take strong measures to protect the environment and promote sustainable development to the full extent of its constitutional authority, including, where appropriate, under its peace, order and good government power.

I don't know how you will mention that in the CEPA. Don't you think that this measure could be challenged many times in front of the courts? To impose peace, order and good government power could go against the views of some provinces. There are precedents. The federal government could abuse of the situation. Don't you think that this resolution could be challenged in front of the courts?

Ms Pearson: We took care to specify that any action of the government should be taken within the field of its constitutional powers and, as a national organization, we have always considered that the federal government should have a role in the environmental protection. We feel that he can, and that he must play this role.

As for the constitutional debate, I don't want to say more about it. If you read the first part of our report, you will see that we tried to show both sides of the coin. Considering the cases that are now in front of the courts, we know the debate

[*Text*]

justice, c'est un débat qui va se poursuivre. Dans l'intervalle, il faut trouver une solution pratique. Nous avons suggéré de faire avancer le plus possible les négociations pour les conventions administratives ou d'équivalences, parce que c'est une solution pratique pour éviter le plus vite possible le chevauchement entre les deux juridictions.

M. Sauvageau: Je vous remercie. Mon deuxième commentaire portera sur la définition de «développement durable» et son introduction dans le préambule. Si on ne définit pas clairement le développement durable, au moins au sens de l'interprétation, en embrassant à peu près tout ce qui est développement, ressources renouvelables et non renouvelables, forestières, énergétiques, etc., ne pensez–vous pas qu'en incluant un terme comme celui–là ou «écosystème», on octroie tous les pouvoirs au gouvernement fédéral, même certains pouvoirs qui ne sont pas inscrits dans la Constitution?

• 1200

Le développement durable comprend tout ce qui se fait. Donc, le fédéral aurait juridiction sur tout.

Mme Pearson: Pas nécessairement. Les provinces ont quand même juridiction pour faire tout ce qu'elles peuvent pour promouvoir le développement durable à l'intérieur de leurs pouvoirs. Je vois cela comme une juridiction qui opère d'une façon concurrentielle. D'ailleurs, on emploie déjà les mots «développement durable» dans la LCPE. C'est simplement une référence et je ne vois pas comment cela donnerait au gouvernement fédéral le plein pouvoir de faire n'importe quoi dans ce domaine. Je pense que c'est une indication de la politique qu'il faut suivre, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau provincial si c'est adopté par une législature provinciale.

M. Sauvageau: Donc, selon le Barreau, le gouvernement ne pourrait pas se servir de cette partie de la loi, du préambule ou des textes qui traitent du développement durable pour s'ingérer dans le domaine des ressources naturelles, par exemple.

Mme Pearson: Non. Même si on emploie les mots «développement durable», il va sans dire que le gouvernement doit toujours agir à l'intérieur de ses pouvoirs constitutionnels. On ne peut se servir des mots «développement durable» pour se doter d'un pouvoir qui n'existe pas dans la Constitution.

M. Sauvageau: Qu'en est–il de «paix, ordre et bon gouvernement» ou «intérêt national»?

Mme Pearson: Ces mots–là sont dans la Constitution et ils sont sujets à interprétation par les cours de justice.

M. Sauvageau: Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Sauvageau.

Mr. Finlay.

Mr. Finlay: This committee spent most of the spring, as you're probably aware, developing a report on an auditor general of the environment, or a commissioner of the environment. We were looking at, and we recommended, someone who would take a lead role in harmonizing the enviromental, conservation, and sustainable development plans of federal departments and federal ministries. I asked you about that before. Is there a place in our review of CEPA here where

[*Translation*]

will go on. In the meantime, we must find a practical solution. We suggested to make the negotiations on administrative or equivalencies conventions progress as much as possible because it is a fast, practical solution to avoid overlap between the two jurisdictions.

Mr. Sauvageau: Thank you. My second comment is about the definition of sustainable development and its inclusion in the preamble. If sustainable development is not clearly defined, at least for the purposes of interpretation, encompassing about every kind of development, that is renewable and non–renewable resources, whether they are forest or energy resources, don't you think that including such a term or even "ecosystem", will give every kind of power to the federal government, including some that are not enshrined in the Constitution?

Sustainable development is all–encompassing. Consequently, everything would be under the jurisdiction of the federal government.

Ms Pearson: Not necessarily. It would still be under the jurisdiction of the provinces to do everything they can to promote sustainable development to the extent of their powers. I consider that a form of parallel jurisdiction. As such, sustainable development is an expression already used in the CEPA. It is simply a reference, and I cannot see how it would give full powers to the federal government to do whatever it wants to in that field. I think it simply provides a direction for the policy; whether it is at the federal or provincial level.

Mr. Sauvageau: So, according to the Bar, the government could not use this part of the act, that is the preamble, or other documents about sustainable development to interfere in the natural resources, for example.

Ms Pearson: No. Even if we use the words sustainable development, it goes without saying that the government must always act within the limits of its constitutional powers. It cannot use the expression sustainable development to invest itself of a power that is not mentioned in the Constitution.

Mr. Sauvageau: What about the concepts of peace, order and good government, or "national interest"?

Ms Pearson: These words appear in the Constitution and are interpreted by the courts.

Mr. Sauvageau: Thank you.

The Chairman: Thank you, Mr. Sauvageau.

Monsieur Finlay.

M. Finlay: Comme vous le savez probablement, le comité a passé la plus grande partie du printemps à préparer un rapport sur les fonctions d'un Vérificateur général de l'environnement, ou d'un Commissaire à l'environnement. Comme le montre nos recommandations, nous essayions de définir un poste dont le titulaire occuperait des fonctions majeures dans l'harmonisation des plans des ministères fédéraux en matière d'environnement, de conservation et de développement durable. Je vous ai déjà

[*Texte*]

we could incorporate that office, to give that office some real responsibility, in line with recommendation 21, recommendation 27; some of these things we've been discussing with you this morning?

Ms Pearson: I should point out that our office also made a presentation to the committee dealing with a commissioner of the environment, and we certainly supported the creation of that office.

Again, the decision was made by the legislative committee that they would not incorporate it in CEPA, nor would they necessarily create a separate department. But I believe it was given as an additional task to the Office of the Auditor General.

What we should be looking at now is to ensure there is a lot of information sharing and collaboration with the Office of the Auditor General, so it can have the tools necessary to oversee the enforcement and operation of CEPA.

Mr. Harris: Let me just add something to that. It may well be that having some reporting mechanism outside the minister in charge of the act will foster the kind of information exchange and disclosure that are good for the policies underlining CEPA itself, whereas reporting through the minister may not be the best mechanism for doing that.

Mr. Finlay: So you see the two as working together, somewhat.

Ms Pearson: Yes.

Mr. DeVillers: Appendix C, the recommendations for reform suggested in "this paper": what paper does appendix C come from?

Ms Pearson: Appendix C is from our 1990 report, *Sustainable Development in Canada: Options for Law Reform*. We've just taken the recommendations from one of the papers in that report.

Mr. DeVillers: Recommendation 9, citizens' rights, and B and C, where we're talking about the opportunity to take action to enforce environmental laws and opportunities to bring an application where there's been governmental inaction in implementing a strategy. They didn't make it into your current recommendations. Was that intentional or are they there by reference?

• 1205

Ms Pearson: We were incorporating them by reference because the book we produced before is quite voluminous. It deals with quite a number of issues, from Arctic pollution to migratory birds to citizens' suits. Rather than redo all the work that was done at great length before, we've incorporated them by reference. However, you'll see that in the meantime some of the recommendations in appendix C have in part already taken place, and others are incorporated in our recommendations but in a different format.

[*Traduction*]

interrogé à ce sujet. Dans l'examen de la LCPE que nous étudions maintenant, y aurait–il moyen de faire en sorte que le titulaire de ce poste assume de véritables responsabilités en vertu de la loi, comme le voudraient les recommandations numéros 21 et 27, dont nous avons un peu discuté ce matin?

Mme Pearson: Je signale que notre organisation est aussi intervenue auprès du comité au sujet du poste de Commissaire à l'environnement. Nous étions tout à fait en faveur de la création de ce poste.

Encore une fois, c'est le comité législatif qui a décidé que ces fonctions ne seraient pas mentionnées dans la loi, et qu'il ne fallait pas nécessairement créer un ministère distinct. Je crois que le comité a décidé de confier ces fonctions au Bureau du vérificateur général.

Ce qu'il faut maintenant, c'est faire en sorte que l'information circule facilement, et que tous les intéressés collaborent avec le Bureau du vérificateur afin que celui–ci ait les outils nécessaires pour surveiller le respect et l'application de la LCPE.

M. Harris: Permettez–moi d'ajouter quelque chose. Il se pourrait que des outils de communication qui ne relèvent pas du ministre responsable de la loi permettent de faciliter la circulation de l'information et la publication de renseignements qui aident à l'application des politiques connexes; et qu'une filière de communication passant par le ministre ne soit pas le meilleur moyen de s'y prendre.

M. Finlay: Vous voyez donc ces deux méthodes comme complémentaires en quelque sorte.

Mme Pearson: Oui.

M. DeVillers: À l'annexe C, on mentionne «le présent document» dans les recommandations en vue d'une réforme: de quel document l'annexe C a–t–elle été tirée?

Mme Pearson: L'annexe C est tiré de notre rapport de 1990 sur le développement durable au Canada, qui présentait des options pour une réforme du droit. Nous avons simplement extrait les recommandations de l'un des documents de ce rapport.

M. DeVillers: Dans la recommandation 9 sur les droits des citoyens, on parle de la possibilité de prendre des mesures pour faire appliquer les lois environnementales et permettre de présenter une demande à cette fin lorsque le gouvernement fédéral n'a pas appliqué la stratégie prévue. Ces idées ne sont pas mentionnées dans vos actuelles recommandations. Est–ce intentionnel? Ou ces idées ont–elles été reprises à titre de référence?

Mme Pearson: Elles y sont à titre de référence, parce que le document que nous avions produit auparavant est plutôt volumineux. Il traite d'un très grand nombre de questions, de la pollution dans l'Arctique aux oiseau migrateurs en passant par les poursuites privées. Plutôt que de refaire tout le travail qu'on avait déjà fait très soigneusement, nous avons annexé les recommandations à titre de référence. Vous constaterez, cependant, que certaines des recommandations de l'annexe C ont déjà été partiellement mises en oeuvre et que d'autres figurent dans les recommandations de notre présent mémoire; mais sous une forme différente.

[*Text*]

Mr. DeVillers: My question referred to citizens' suits. It has been recommended to us by, again, the Canadian Environmental Network that we put some provision for it in CEPA. Is that your recommendation as well?

Ms Pearson: The recommendations we've been making in this particular presentation have to do more with public access to what would otherwise be, in the public view, back–room deals, such as the negotiation of compliance agreements and also administrative agreements for enforcement of environmental statutes that happen between governments. This is so the public has the right to know who is doing the enforcement and also so that if there is a reporting on how the enforcement is going, that is, whether it is being effectively and properly done, the public can then intervene and make sure the government is taking action.

Mr. DeVillers: Through citizens' suits, then. So you are recommending some form of. . .

Ms Pearson: I have to say that for the purpose of this particular brief being submitted to you now, we haven't included a recommendation on citizens' suits, only because the committee that was doing this report didn't canvass all the issues. We did put in a reference in this annex to show what has been submitted in the past to the government by this association, and those recommendations will still stand.

Mr. DeVillers: If the committee were to consider citizens' suits, what sort of framework could you suggest to us?

Mr. Harris: The Ontario Environmental Bill of Rights Act currently achieves that. It is in its infancy, and we'll just see how cumbersome that will be as a vehicle to try to enforce citizens' rights. However, I think that as a model it contains most of the facets you would have to consider putting in place. To add that as an additional element to your review of CEPA, I would suggest, is a pretty big bite to swallow at this point.

Mr. DeVillers: However, if it were to be considered, you'd suggest something similar to what is in the Ontario Environmental Bill of Rights Act.

Mr. Harris: If you look at how the Ontario Environmental Bill of Rights Act operates, in fact the majority of the activities under the bill of rights is the sharing of and access to information, not being able to go to court and demand that a particular charge be laid. The bulk of the Ontario Environmental Bill of Rights Act concerns the filing of records and access to those records by everybody in the province. Only secondarily does it give rise to this cause of action, I would think.

Mr. DeVillers: Thank you. Thank you, Mr. Chair.

The Chairman: Thank you, Mr. DeVillers. I am very grateful you raised this question of citizens' rights. It's a topic we need to explore further and more frequently than we have so far. It is very good of you.

Mr. O'Brien, please.

Mr. O'Brien: Mr. Chair, thank you.

[*Translation*]

M. DeVillers: Parlons des poursuites privées. On nous a recommandé—quand je dis «on», je parle encore une fois du Réseau canadien de l'environnement—d'inscrire dans la loi certaines dispositions concernant ce type de poursuites. Nous recommandez–vous la même chose?

Mme Pearson: Dans notre exposé d'aujourd'hui, nos recommandations portent davantage sur la nature publique de ce que la population considérerait autrement comme des ententes secrètes entre gouvernements. Je parle, par exemple, de la négociation d'ententes de conformité et aussi d'ententes administratives sur l'application des lois environnementales. Nous faisons cette recommandation parce que la population a le droit de savoir qui s'occupe de faire appliquer la loi, et pour qu'elle puisse intervenir et s'assurer que le gouvernement fait son travail chaque fois qu'un rapport est publié sur le degré de respect des règles.

M. DeVillers: Elle le ferait donc au moyen d'une poursuite privée. Donc, vous recommandez une forme quelconque de. . .

Mme Pearson: Je dois dire que le mémoire que nous vous mettons aujourd'hui ne comporte pas de recommandation sur les poursuites privées simplement parce que le comité qui l'a rédigé n'a pas étudié tous les éléments de cette question. Cette possibilité est mentionnée à titre de référence dans l'annexe pour rappeler ce que notre association a déjà proposé au gouvernement, et signaler que ces recommandations valent toujours.

M. DeVillers: Si le comité considérait la question des poursuites privées, dans quel cadre nous suggéreriez–vous de faire cette étude?

M. Harris: La Loi ontarienne sur l'environnement prévoit des dispositions à cette fin. Cette loi n'est qu'en préparation et nous permettra de voir à quel point il peut s'avérer compliqué de faire respecter les droits des citoyens au moyen de ce type de mesure. Je pense toutefois que ce projet de loi comporte déjà la plupart des éléments que vous devriez envisager. Je crois, cependant, que d'ajouter maintenant cette question à l'examen de la loi serait vous compliquer grandement la tâche.

M. DeVillers: Quand même, si nous voulions examiner cette question, vous nous proposeriez de reprendre un modèle semblable à celui du projet de loi ontarien sur l'environnement.

M. Harris: Si vous examinez l'organisation du projet de loi de l'Ontario sur l'environnement, vous constaterez que la majorité des enjeux mentionnés ont trait à la circulation et à l'accessibilité de l'information; et non à la possibilité de faire appel aux tribunaux, ou de demander qu'on porte des accusations. En gros, ce projet de loi porte sur le classement des dossiers et l'accès à ces dossiers pour tous les habitants. Selon moi, la question des poursuites devant les tribunaux n'est que secondaire.

M. DeVillers: Merci. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur DeVillers. Je suis très heureux que vous ayez soulevé la question des poursuites privées. C'est un enjeu que nous devons d'examiner plus à fond, et plus fréquemment que nous l'avons fait jusqu'ici. C'est très bien de votre part.

Monsieur O'Brien s'il vous plaît.

M. O'Brien: Merci, monsieur le président.

[*Texte*]

My last question is about the use of the preamble for concepts we think are important in law. If I recall correctly, I think it was Professor Vallentyne in Vancouver—although it may have been another witness—who alerted us to the fact that what is in the preamble can be extremely important. I agree with the chair that it's some nice flowery words. However, according to this witness it can also be important to have these concepts in the preamble. I would like to hear your view on that. If we are determined that a certain concept be given adequate attention by a judge, do you think it should be in both the preamble and the body of the text? What is your view as lawyers?

Ms Pearson: Obviously it's preferable to have it in both the preamble and the operative sections of the act. It is true that it has less force if it's only in the preamble.

• 1210

However, it's our view that it's important that it be in the preamble, because it does set the tone for interpretation of the act, it does set the tone for enforcement of the act, and it does set the tone and direction the government should take when it's adopting regulations under the act. For instance, if we're taking the notion of pollution prevention, then if the act itself has that kind of focus, regulations adopted under it should reflect that focus. That's where you get a lot of the operative provisions built in.

The Chairman: Let me ask one final question, going back to Mr. DeVillers's question on citizens' rights and your recommendation 9. What should be the composition of this public, with reference to the public role? It could be a grey, amorphous, undetermined mass, or it could be something very precise and quite effective. In implementing A, B, C, D of your recommendation 9, how would you compose this public force? How would you go about it?

Ms Pearson: We're talking about two different kinds of public, to begin with. First of all we're talking about, if we look at A, public access to toxic releases. I think that is the public at large.

The Chairman: Fine, that's easy.

Ms Pearson: Anybody has the right.

The Chairman: Yes. But then particularly D, but B and C as well.

Ms Pearson: Again, we are in favour of information being available to the public at large about government enforcement of CEPA. For instance, the publication of the list of repeat offenders is one thing that should be available to the public at large. Publication of negotiated settlements should be available, so the public can monitor who is following them; whether they're being complied with.

I think the fear resides that it's going to open the floodgates to all kinds of public-interest suits. That certainly has not been the history in Canada, and I don't foresee that giving a right of access to the courts for the public to enforce CEPA is going to

[*Traduction*]

Ma dernière question porte sur le recours au préambule pour inscrire dans la loi des concepts que nous croyons importants. Si je me souviens bien, je crois que c'est le professeur Valentine de Vancouver—mais je confonds peut-être avec un autre témoin—qui a attiré notre attention sur la grande importance du préambule. Je suis d'accord avec le président pour dire que c'est un joli texte bien tourné, mais ce témoin faisait valoir qu'il pouvait aussi être très important que ces concepts soient mentionnés dans le préambule. Pouvez-vous me dire ce que vous en pensez? Si nous voulons absolument que les juges accordent l'attention qu'il se doit à un certain concept, croyez-vous que celui-ci devrait figurer à la fois dans le préambule et dans le corps du texte? En tant qu'avocats, qu'en pensez-vous?

Mme Pearson: C'est évidemment préférable que la nation se trouve à la fois dans le préambule et dans les sections d'application de la loi. C'est vrai que le principe n'a pas autant de force s'il est établi seulement dans le préambule.

Nous croyons cependant important qu'il soit inscrit dans le préambule, parce que c'est ce qui donne le ton à l'interprétation et à l'application de la loi; et c'est ce qui donne le ton et l'orientation à la réglementation adoptées par le gouvernement pour l'application de cette loi. Prenons, par exemple, la notion de la prévention de la pollution. Si la loi est axée sur cette notion, la réglementation qui en découle doit en tenir compte. C'est ainsi qu'on se retrouve avec beaucoup de dispositions d'application inscrites dans la loi.

Le président: Permettez-moi de poser une dernière question. Je reviens à la question de M. DeVillers sur les droits des citoyens et sur votre recommandation numéro 9. Pour ce qui est du rôle du public, de quoi devrait être composé ce public? Parlons-nous de la masse indéterminée et sans caractère, ou d'un groupe précis et très efficace? Pour mettre en oeuvre les points A, B, C et D de votre recommandation numéro 9, comment se composerait le public intéressé? Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

Mme Pearson: Pour commencer, nous parlons de deux différents types de public. D'abord, le point A concerne la population qui s'intéresse aux émissions de substances toxiques. Je pense qu'il s'agit là du grand public.

Le président: D'accord, ça c'est facile.

Mme Pearson: Dans ce cas, tout le monde a le droit d'être au courant.

Le président: Oui, mais c'est aussi vrai pour le point D, et finalement aussi pour les points B et C.

Mme Pearson: Encore une fois, nous croyons que toute la population devrait pouvoir se tenir au courant de l'application de la LCPE par le gouvernement. Par exemple, la liste des récidivistes devrait être accessible à l'ensemble du public. Le résultat des ententes négociées devrait aussi être mis à la disposition du public, afin que les gens puissent déterminer qui elles visent, et si elles sont respectées.

Je pense qu'il subsiste une crainte que cette façon de faire ouvre la voie à toutes sortes de poursuites d'intérêt public. Une telle réaction ne s'est certainement pas produite souvent dans l'histoire du Canada; et je ne crois pas qu'on créerait beaucoup

[*Text*]

result in a lot of court activity. Certainly in some provinces the public right to standing is restricted to people who have an interest in a specific locality, although there has been a lot of movement to remove those restrictions on the provincial legislative level.

If you're dealing with federal legislation, it's going to be very difficult to restrict it to a focused public.

The Chairman: Would you illustrate, for my own benefit, how the public role would evolve in the enforcement of provisions in this strategy? How would that happen? By way of what?

Ms Pearson: Are you asking what tools the public would have if it sees non–compliance with something it has access to information on?

The Chairman: I'm referring to the second half of B. I'm trying to visualize how that could be achieved.

Ms Pearson: On the provincial level, for instance, in the province of Quebec individuals have standing to bring injunctions to enforce action.

The Chairman: To enforce a strategy?

Ms Pearson: To enforce the application of the act.

The Chairman: So by "strategy" you mean the application of an act? What do you imply by the word "strategy"?

Ms Pearson: I guess what is meant by what is in section B here is what are the tools the public is going to have once it finds out about an infraction? Should it be only to call the government and say, we found this out; please do something? Should it have the opportunity to take a mandamus action against the government, to force them to carry out their duty? Or should they have a right, independent of the government, to bring an action themselves? As I'm suggesting, in the province of Quebec the right exists for an individual to bring the action.

The Chairman: Is that the only jurisdiction?

Ms Pearson: That is where I practise. I can't speak for what is available elsewhere in Canada.

• 1215

Mr. Harris: The Ontario Environmental Bill of Rights Act addresses that particular issue. But I want to make another comment before dealing with that.

The opportunity to take action to enforce environmental laws currently takes place in the civil courts in Ontario by reference to statutory liability inferring civil liability; in other words, lawsuits where you have two private litigants, one of which is not complying with environmental law, and the second one suffers damage because of it. Evidence of negligence and cause of action may arise because of a breach of the statutory duty. The argument is if you are the one suffering the damage, a civil liability is imposed on the person who is damaging the environment, because they have breached their statutory obligations.

[*Translation*]

d'effervescence dans les palais de justice en permettant au public d'intenter des poursuites devant les tribunaux pour obtenir l'application de la loi. Il est vrai que dans certaines provinces, le droit d'intenter une poursuite est limité à ceux qui ont des intérêts dans une localité particulière, mais on a fait beaucoup de démarches pour abolir ces barrières au sein d'une même province.

Il est question ici de législation fédérale; ce sera très difficile d'en restreindre l'accès à un public limité.

Le président: J'aimerais, pour mieux comprendre, que vous me décriviez quel serait au juste le rôle du public dans l'application des dispositions d'une telle stratégie? Comment cela pourrait–il se faire? Par quels moyens?

Mme Pearson: Me demandez–vous quels seraient les outils à la disposition de ceux qui, étant au courant d'un certain projet, constatent que le réglementation n'est pas respectée?

Le président: Je parle de la deuxième moitié du point B de la recommandation numéro 9. J'essaie de comprendre comment cela pourrait se faire.

Mme Pearson: À l'échelle provinciale, par exemple dans la province de Québec, les particuliers ont le droit de réclamer des injonctions pour obtenir le respect de la loi.

Le président: Pour obtenir le respect d'une stratégie?

Mme Pearson: Pour obtenir que la loi soit respectée.

Le président: Quand vous parlez de «stratégie», vous parlez donc de l'application de la loi? Qu'entendez–vous par le mot «stratégie»?

Mme Pearson: Je pense que le point B porte sur les outils mis à la disposition de ceux qui constatent une infraction à la réglementation. Devraient–ils simplement appeler le gouvernement et faire part de leurs constatations en suppliant les autorités de faire quelque chose? Devraient–ils pouvoir réclamer un mandamus à l'endroit du gouvernement, pour l'obliger à respecter sa mission? Devraient–ils encore avoir le droit d'intenter eux–mêmes des poursuites, sans passer par le gouvernement? Comme je le disais, au Québec, les particuliers ont le droit d'intenter des poursuites.

Le président: Est–ce la seule province où c'est le cas?

Mme Pearson: C'est dans cette province que je pratique. Je ne sais pas ce qu'il en est dans le reste du Canada.

M. Harris: La Déclaration des droits en matière d'environnement de l'Ontario traite de cette question. Toutefois, avant d'en venir là j'aimerais faire une autre observation.

À l'heure actuelle, toutes les poursuites relatives à l'application des lois sur l'environnement se fait en Ontario, devant les tribunaux civils habilités à juger des responsabilités légales engendrant une responsabilité civile. En d'autres termes, tout procès où deux parties privées sont en présence, l'une qui ne respecte par la Loi sur l'environnement et l'autre qui, de ce fait, subit des dommages. Une infraction aux obligations statutaires peut être cause de négligence et donner lieu à une poursuite devant les tribunaux. Le raisonnement étant que la personne lésée doit poursuivre en justice celle qui a causé des dégâts à l'environnement et qui a donc enfreint les obligations imposées par la loi.

[*Texte*]

So in a sense it is an indirect method. For those who suffer damages, there is a method whereby they are in fact enforcing provincial environmental legislation. That currently goes on now, and it is quite often pleaded in environmental litigation between private litigants.

The Environmental Bills of Rights, of course, doesn't require that. It doesn't require that you have two litigants, one of whom has suffered damage.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Harris and Ms Pearson, for your extremely helpful brief as well as the time you spent with us. It was very profitable. We look forward to hearing from you if you would care to provide us with definitions.

Ms Pearson: Yes, we will. Thank you very much.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

On peut donc voir là une méthode indirecte; celui qui subit les dégâts étant celui qui demande que soit appliquée la loi provinciale en matière d'environnement. C'est ainsi que les choses se passent actuellement, et les procès relatifs à l'environnement se déroulent généralement entre deux particuliers.

Bien entendu, ce n'est pas là ce qu'exigent les déclarations de droit en matière d'environnement. Il n'est pas nécessaire d'avoir deux plaideurs dont l'un aurait subi des dégâts.

Le président: Je remercie M. Harris et M^me^ Pearson d'avoir bien voulu nous consacrer du temps, et de nous avoir préparés un mémoire qui nous sera extrêmement utile. Il ne nous reste plus qu'à attendre de vous les définitions que vous nous avez promises.

Mme Pearson: Certainement, nous n'y manquerons pas. Nous vous remercions de tout coeur.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
8801320
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Bar Association:

Darlene Pearson, Lawyer, Chair, National Environmental Law Section;

Roger Harris, Lawyer, Chair, Eastern Environmental Law Section;

Joan Bercovitch, Lawyer, Senior Director, Legal and Governmental Affairs.

TÉMOINS

De l'Association du Barreau canadien:

Darlene Pearson, avocate, présidente nationale, Droit de l'environnement;

Roger Harris, avocat, président, Section de la loi environnementale de l'est;

Joan Bercovitch, directrice principale, affaires juridiques et gouvernementales.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

If this document contains excerpts or the full text of briefs presented to the Committee, permission to reproduce these briefs in whole or in part, must be obtained from their authors.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9

JUL 5 1995